DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION
DE LA VINGT ET UNIÈME LÉGISLATURE

14 GEORGE VI, 1950

•

VOLUME I, 1950

DU 16 FÉVRIER AU 22 MARS 1950

VOL. CCLXXII DE LA SÉRIE 1875-1950

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉBATS DE LA

DES

COMPTE RENDU OFFICIEL

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable W. Ross Macdonald, Orateur

Le jeudi 16 février 1950

OUVERTURE DE LA 2e SESSION DE LA 21e LÉGISLATURE

Le Parlement, qui avait été prorogé le 10 décembre 1949, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, durant l'intersession, j'ai reçu des communications de plusieurs députés m'informant que la vacance suivante s'est produite à la Chambre des communes:

L'honorable Colin William George Gibson, député de la circonscription électorale d'Hamilton-Ouest, nommé à une charge rétribuée par la couronne.

En conséquence j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'usage traditionnel, je demande à déposer le bill no 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La conférence avec les représentants des gouvernements provinciaux, annoncée dans mon discours de clôture de votre dernière session, a eu lieu en janvier. Cette conférence a constitué un début prometteur pour l'élaboration d'une procédure satisfaisante pour effectuer au Canada même les modifications à la constitution jugées nécessaires de temps à autre. Les délégués se sont entendus sur certains principes généraux et ils ont établi une commission permanente qui continuera les travaux de la conférence.

Les gouvernements de toutes les provinces ont également été invités à participer, au début de l'automne prochain, à une conférence générale des gouvernements fédéral et provinciaux, afin d'étudier d'autres questions d'intérêt commun. Les diverses autorités provinciales ont été priées de faire connaître les principaux sujets qu'elles désirent soulever à cette conférence.

Dans l'intervalle, les pourparlers se poursuivent avec les gouvernements provinciaux en vue de la mise en œuvre des mesures adoptées à votre dernière session relativement au logement, à l'établissement d'une route transcontinentale et à la conservation des forêts.

Le programme national de santé s'étend maintenant à la province de Terre-Neuve et, avec la collaboration des provinces en général, l'établissement d'installations et de services d'hygiène améliorés a de nouveau fait des progrès satisfaisants.

Sur le plan international, le pays continue d'appuyer sans réserve la Charte des Nations Unies. Une délégation canadienne assiste présentement à une session du Conseil économique et social, auquel le Canada a été élu au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

La conférence qui réunissait récemment à Ceylan les ministres des Affaires étrangères des nations du Commonwealth a démontré qu'il existe chez ces nations, tant de l'Est que de l'Ouest, une communauté de pensée soutenue et importante, quant à la façon d'envisager les problèmes de l'heure en matière d'affaires étrangères.

Les mesures que prévoit le Traité de l'Atlantique-Nord en vue de maintenir la paix, ainsi que de rétablir et de conserver la prospérité, s'élaborent et s'appliquent aussi rapidement que les circonstances le permettent. L'entière collaboration de tous les signataires du traité démontre de façon

encourageante leur volonté commune de prévenir toute agression en conjuguant des forces actuelles et potentielles suffisantes pour en empêcher la réussite.

Néanmoins, la guerre froide se poursuit et impose de lourdes charges à toutes les nations libres qui doivent s'assurer des forces de défense et des armes perfectionnées. Il est indispensable de se préparer à faire face à toute attaque soudaine et, partant, de se doter de moyens appropriés. Mais les nations libres subissent également une épreuve d'endurance. Notre capacité de résistance pourrait être minée par des préparatifs d'une ampleur telle qu'ils nuisent à la possibilité de nous adapter aux nouvelles armes ou aux nouvelles techniques de la guerre, ou qu'ils risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'État et de nos industries.

Dans l'extension de nos forces de défense, nous songeons toujours à assurer le meilleur emploi possible de nos ressources, à favoriser les recherches et les opérations expérimentales conjointes, et à coordonner l'effort du Canada avec ceux des autres signataires du pacte atlantique.

On présentera de nouveau la mesure destinée à codifier les lois qui régissent actuellement nos forces de défense et à élaborer un code disciplinaire exclusivement canadien, à l'usage de toutes nos armes.

L'embauchage et la prospérité se maintiennent chez nous à un niveau élevé. Les placements particuliers dans la construction et les immobilisations s'annoncent favorables pour toute l'année. La demande de biens de consommation de tous genres reste ferme. Depuis quelques mois, cependant, des circonstances de lieu et de saison ont entraîné en certaines régions un chômage temporaire d'une importance numérique significative. Les mesures de sécurité sociale, prévues par la loi sur l'assurance-chômage, ont donc subi leur première épreuve sérieuse depuis leur entrée en vigueur.

Quoiqu'une grande partie des gens provisoirement sans emploi touchent des prestations d'assurance-chômage, vous serez invités à étudier un projet de loi visant à élargir la portée de l'assurance-chômage et à en étendre les prestations.

A cause de circonstances régnant à l'étranger, le prix des produits agricoles a subi un certain fléchissement. Nous avons déjà pris des mesures destinées à amortir le choc de ces ajustements. Afin d'autoriser le Gouvernement à maintenir dans ce dessein le soutien des prix des produits primaires des fermes et des pêcheries, on vous demandera de modifier la loi sur les produits agricoles, la loi sur le soutien des prix agricoles et la loi sur le soutien des prix des produits des pêcheries.

L'accord international sur le blé est entré en vigueur durant l'année écoulée. Étant donné la participation du Canada à cet accord et la décision, prise récemment, d'écouler les céréales secondaires par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, vous serez également appelés à étudier une mesure tendant à renouveler les pouvoirs actuels de la Commission.

Au cours de l'an dernier, les exportations canadiennes se sont maintenues à des niveaux presque sans précédent, mais la persistance des difficultés découlant de la pénurie mondiale de dollars à provoqué, récemment, une diminution dans les achats d'un certain nombre de nos produits d'exportation.

Des représentants du Canada continuent de prendre une part active à la coordination, sur le plan international, des efforts destinés à améliorer les conditions fondamentales du commerce mondial. Le Gouvernement met également en œuvre un programme dont l'objet est d'assurer de nouveaux débouchés à nos produits et de faciliter à nos clients d'outre-mer l'acquisition de devises canadiennes. Mes ministres vont poursuivre leurs efforts afin

[M. l'Orateur.]

d'obtenir la diminution des entraves au commerce. On prépare actuellement, à cette fin, de nouveaux pourparlers qui auront lieu au cours de la présente année, sur le commerce multilatéral.

Les difficultés du change qui existent actuellement nécessiteront encore des mises au point dans notre commerce d'exportation, mais nous sommes fondés à nous attendre qu'il se maintienne, dans l'ensemble, à un niveau élevé au cours de la présente année.

Vous serez appelés à examiner les mesures législatives requises pour donner suite au programme de régie et de déréglementation ordonnée des loyers, que le Gouvernement a annoncé au cours de la dernière session.

Vous serez saisis d'une mesure visant à modifier la loi de la marine marchande au Canada en vue d'y incorporer des changements proposés par la Convention de 1948 sur la sécurité de la vie en mer et de définir les fonctions des consuls du Canada et les conditions d'immatriculation au Canada des navires canadiens.

Vous serez invités à examiner un projet de loi concernant le remaniement de la loi des Indiens.

Une mesure sera présentée en vue de substituer aux dispositions législatives existantes, un procédé uniforme et méthodique touchant la publication et le dépôt au Parlement des règlements et ordonnances édictés par le Gouverneur en conseil, les ministres ou d'autres agents de la Couronne dans l'exercice de pouvoirs conférés par la loi

Des projets de lois seront présentés en vue de donner suite aux programmes annoncés à la dernière session relativement aux parts de prises, à l'application aux ex-militaires des troupes britanniques et alliées des dispositions de la loi des allocations aux anciens combattants et au versement de subventions aux municipalités où il y a concentration exceptionnelle de propriétés fédérales.

Vous serez aussi appelés à étudier des mesures tendant à modifier la loi des pensions de la milice; le Code criminel; la loi des rentes de l'État; la loi des Postes; la loi du revenu consolidé et de la vérification; la loi du cours monétaire; la loi des compagnies fiduciaires; la loi des Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932; la loi des Compagnies d'assurance étrangères, 1932; la loi des douanes; la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes; ainsi que la loi sur la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions voulues pour assurer tous les services essentiels pendant la prochaine année financière.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION PORTANT PRIORITÉ DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner):

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude vendredi prochain et que, à moins que la Chambre en ordonne autrement, il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills et les avis de motions du Gouvernement,

tous les jours de la semaine prochaine et, par la suite, les lundis, mercredis et jeudis jusqu'à la conclusion du débat.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de la motion j'aimerais dire qu'il s'agit là d'une nouvelle façon de procéder, qui nous a paru acceptable durant la guerre quand les membres de tous les partis tenaient à faciliter les travaux de la Chambre. Nous l'avons acceptée encore à la dernière session, parce nous savions que le Gouvernement avait tel programme législatif et que nous désirions en faciliter l'examen.

Je crois, cependant, que cela constitue un précédent qu'on ne saurait accepter sans un mot de protestation au nom des simples députés. Le débat sur l'Adresse sera ainsi interrompu et, en quelque sorte, il perdra de son intérêt tout en durant plus longtemps. Dans l'intérêt de nos délibérations, mieux vaudrait poursuivre et terminer le débat sur l'Adresse, comme le veut la marche normale de nos travaux.

Autre chose. Si les interruptions prolongent considérablement le débat, la Chambre perd au moins un des jours réservés aux mesures d'initiative parlementaire. Selon le Règlement, les quatre premiers jeudis sont réservés à ces mesures. Aujourd'hui est le premier de ces quatre jours et il y en a trois autres. Si le débat sur l'Adresse se prolonge au delà des trois prochains jeudis, les simples députés perdront une des occasions qu'ils ont d'étudier les motions d'initiative parlementaire.

J'avais pensé qu'à cette session-ci, dont le programme n'est pas très chargé, le Gouvernement reviendrait tout probablement à la pratique habituelle. Je tiens donc à protester, non seulement au nom de mes collègues, mais au nom des autres députés qui, je le sais, partagent notre avis. J'espère, je le répète, que la Chambre n'acceptera pas cette façon de procéder comme un précédent à suivre à l'avenir.

(La motion est adoptée.)

FEU THOMAS LANGTON CHURCH

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les honorables membres de la Chambre ont été fort attristés à la nouvelle du décès, survenu la semaine dernière, de l'un des plus anciens, des plus respectés, et je dirais même des mieux aimés, des membres de la Chambre des communes, M. Thomas Langton Church, qui représentait la circonscription de Broadview, Toronto, depuis 1935.

La mort de M. Church met fin à une carrière remarquable consacrée au bien-être de la ville de Toronto et du pays tout entier. Je doute qu'ils soient nombreux, ceux qui ont joui de la confiance de leurs électeurs aussi longtemps que lui, car il a rempli des fonctions publiques, presque sans interruption, depuis 1898 jusqu'à sa mort. Les premières fonctions publiques qu'il remplit, en 1898, furent celles de membre de la Commission des *High Schools* de Toronto. En 1905, il fut élu échevin et fit partie du conseil municipal jusqu'à la fin de 1921. En 1910, les contribuables l'élisaient au Bureau des commissaires et à partir de 1915 jusqu'à la fin de 1921, il fut maire de Toronto. Dans toute l'histoire de Toronto, aucun autre maire, je crois, n'a égalé ce record.

De plus, M. Church fit partie du conseil d'administration de l'Hôpital général de Toronto pendant 17 années, et, pendant 15 ans, du conseil d'administration de cette grande institution qu'est l'Exposition nationale canadienne.

En 1909 et 1910, il formula une proposition en vue de l'aménagement, à Toronto, d'un port digne de l'importance grandissante de la ville; il fut membre de la commission du port après sa réorganisation et en devint plus tard le président. En sa qualité de maire, il fut président de la commission de police de Toronto et siégea pendant sept ans à la commission hydroélectrique de la ville.

Deux fois président de l'Union des municipalités canadiennes, M. Church fut également, à diverses époques, président de l'*Ontario Municipal Electrical Association*, de l'*Hydro Radial Union* et de l'Association des municipalités de l'Ontario. Reçu au barreau d'Ontario en 1897, il fut plusieurs années avocat général de la commission d'électricité de Toronto.

Il fut élu député au Parlement en 1921. Défait aux élections générales de 1930, il remporta la victoire à une élection complémentaire en 1934. Tous les députés conviennent qu'il a fait preuve ici des magnifiques qualités qui lui ont valu l'estime des électeurs de Toronto pendant tant d'années. Son aptitude à se faire des amis et à les conserver et son dévouement à sa ville natale ont été, peut-être, ses deux qualités les plus remarquables.

Il était aimable, généreux, honnête et inflexible, en toutes circonstances. Homme de principe, il a toujours défendu ses opinions avec la plus grande constance et la plus grande fidélité bien que, peut-être, elles ne fussent pas de celles qui sont les plus généralement appuyées. Jamais son attitude n'a fait de doute. Il savait ce qu'il voulait et il le disait à ses mandants, à la Chambre et à la nation. Jamais peut-être un homme public n'a-t-il défendu ses convictions avec autant d'ardeur. Pourtant je doute qu'un seul ait

manifesté plus de considération envers ses adversaires. Il a toujours traité avec courtoisie ses plus implacables antagonistes politiques et il n'a jamais, je crois, connu la rancune.

Il y avait un frappant contraste entre son attitude progressiste en tant que titulaire d'un poste municipal de sa ville natale de Toronto, où il a inspiré et mis en œuvre de belles réalisations, et son ferme conservatisme à l'égard de tout ce qui touchait l'évolution du Canada de l'état de colonie à la condition de nation.

M. Church avait une foi inébranlable en l'impérialisme britannique et semblait fort malheureux de constater que le Canada ne demeurait pas un fils soumis sous le toit maternel. Sa grande sincérité, sa logique constante, sa courtoisie et sa chaleureuse amabilité dans ses rapports avec ses semblables nous l'ont rendu cher à tous. La manière dont il a représenté ses électeurs sera pour ceux qui lui survivent le meilleur monument qu'on puisse élever à sa mémoire.

Tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, tiennent à exprimer à ses deux sœurs, à ses innombrables amis, au chef de l'opposition (M. Drew) et à ses collègues, leurs sincères condoléances à l'occasion du décès du Tommy Church que chacun estimait et dont nous garderons longtemps le souvenir.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): En me joignant au premier ministre (M. St-Laurent) pour rendre hommage à un de nos regrettés collègues qui s'était acquis l'amitié de nous tous sans exception, je veux souligner tout particulièrement un aspect de la vie du défunt qui avait frappé ses intimes ainsi que la population. Le mot qui, plus que tout autre, rappellera toujours feu Thomas L. Church, ou "Tommy Church" comme chacun disait, c'est le mot amitié. Toute sa vie durant, il a suivi le précepte de saint Luc: "Faites-vous des amis."

Je doute que quelqu'un au Canada ait compté plus d'amis que lui. Il est certain qu'aucun Canadien n'a jamais connu autant de gens par leur prénom. Il avait une mémoire extraordinaire, mais il ne s'en servait pas simplement pour se faire valoir aux yeux des autres. Ce trait témoignait de l'intérêt qu'il portait à ses semblables, à ses connaissances.

L'amitié qui nous unissait remonte à plusieurs années. C'est dans ma jeunesse que je l'ai connu à Toronto sur les terrains de jeux. Il s'intéressait aux joueurs de ballon ou de hockey, et ainsi de suite. Il se sentait attiré vers les gens.

Je me rappelle bien la bonté et la générosité qu'il témoignait aux jeunes gens qui venaient s'établir à Toronto. Je sais que c'est à Tommy Church que bien des gens qui occupent aujourd'hui des postes de confiance dans le pays et à Toronto, sont redevables de l'occasion d'entrer dans une carrière prometteuse.

Il connaissait des gens de tous les âges et de toutes les conditions. C'était là une manifestation de l'affection profonde et de l'intérêt qu'il portait à tous ceux qu'il rencontrait. Durant la première Grande Guerre,—il était alors maire de Toronto,—pas un train de troupe ne quittait la gare sans que M. Church fût là pour souhaiter bon voyage aux soldats qui partaient pour outre-mer. Je suis sûr qu'il est allé à la rencontre de tous les trains où se trouvaient des blessés, des permissionnaires ou des démobilisés. Il fut vraiment ce qu'on disait souvent de lui l'ami du soldat. Cette amitié allait surtout aux épouses et aux enfants de ceux qui ne revenaient pas et à ceux qui, à leur retour, avaient du mal à se réadapter.

Comme l'a dit le premier ministre, M. Church aimait Toronto. De fait, dans tout le pays, son nom était lié à celui de Toronto. Si, en cette enceinte, il parlait du conseil de ville, du port, de l'hôpital général ou de l'exposition nationale, nous savions tous ou nous étions censés savoir qu'il s'agissait du conseil de ville de Toronto, du port de Toronto, de l'hôpital général de Toronto et de l'exposition de Toronto. On l'eût déconcerté en soutenant que tous ces services n'étaient pas les meilleurs au Canada. Pourtant, il n'avait rien du chauvin, mais il était avant tout attaché à la ville où il était né, où il avait été élevé et à laquelle il avait tant donné de lui-même.

Mais il avait des préoccupations infiniment plus étendues. Il est bon, je pense, de rappeler qu'avec sir Adam Beck il avait sans doute plus fait que quiconque à Toronto, pour la création de la commission ontarienne d'hydroélectricité, qui a rapporté tant d'avantages aux ontariens.

Ses amitiés,—et c'est par elles qu'il se rappellera au souvenir de tous, tant des députés que des autres,—se fondaient sur l'intérêt authentique et durable qu'il portait à tous ceux avec qui il venait en contact. Comme on l'a déjà dit, c'était un homme aux puissantes convictions. A une époque où l'avenir de notre pays exige peut-être que les hommes aux puissantes convictions y demeurent fidèles, il ne laissait subsister aucune équivoque en ce qui concerne les opinions qu'il pouvait avoir sur les questions qui l'intéressaient.

Il avait foi en sa ville tout d'abord, puis au Canada et ensuite dans la grandeur et la continuité du Commonwealth et de l'Empire britannique. Il était convaincu que le Canada

atteindrait sa pleine maturité en tant que nation et réaliserait les plus grands progrès à l'avenir en tant qu'État souverain au sein de l'association qui l'a vu parvenir à l'autonomie nationale. Il n'a certes jamais manqué d'exprimer cette conviction chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Il a posé une multitude d'actes bienveillants dont ont bénéficié une foule de gens. Pour ma part je n'oublierai jamais le spectacle que j'ai vu à la cathédrale St. James, à Toronto, et au cimetière où bien des visages s'inondèrent de larmes à la pensée de ce cher disparu, et de tout ce qu'il avait fait, dans un esprit de désintéressement, pour les aider dans la vie.

Tommy Church était une des rares personnes auxquelles ces mots d'Alexander Pope s'appliquent pleinement:

Who broke no promise, served no private end;
Who gained no title, and lost no friend.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, au nom des membres de mon groupe et en ma qualité de député qui siège à la Chambre depuis assez longtemps, je tiens à dire combien je regrette la disparition de M. Church et à témoigner ma sympathie à ses soeurs qui lui survivent. Quiconque faisait ses débuts à la Chambre, c'était aussi le cas, ainsi que l'a rappelé le chef de l'opposition (M. Drew), du jeune homme qui arrivait dans la ville de Toronto, était presque inévitablement accueilli par Tommy Church. Peu importaient ses opinions, le parti auquel il appartenait et sous quels auspices il se présentait, M. Church s'intéressait immédiatement à lui en tant que jeune membre de la Chambre.

Malgré nos divergences de vues plutôt prononcées, je suis heureux d'avoir pu me lier d'amitié avec lui. Cette amitié a été possible, car nous nous accordions sur certains points.

Nous avons tous pu constater, à la dernière session du Parlement, que sa santé s'affaiblissait rapidement. La façon dont il suivait la session, l'énergie qu'il déployait dans les débats de la Chambre, la manière dont il parlait des programmes auxquels son nom restera longtemps attaché, voilà qui nous confondait.

Le chef de l'opposition a parlé de l'intérêt que feu M. Church prenait au réseau hydro-électrique de l'Ontario, cette belle institution de régie publique. C'est cet intérêt qu'il prenait à la régie publique des entreprises d'utilité publique qui, au cours de la dernière session, lui a fait tenir, nous nous en souvenons tous, un rôle de premier plan dans l'étude de certaines questions dont la Chambre était saisie. Un soir qu'il avait pris la parole, j'ai dit à quelques-uns de mes amis que la santé de M. Church baissait, que nous assistions au dernier vacillement de la bougie qui va s'éteindre. Je n'ai donc pas été étonné quand j'ai appris à regret, à la radio, que Tommy Church était passé dans l'au-delà, sur lequel il avait toujours fixé un espoir tranquille.

Il aimait la Chambre des communes, il aimait le Parlement. Il était vieux jeu, comme l'a dit le premier ministre (M. St-Laurent), dans son attachement à l'Empire britannique plutôt qu'au Commonwealth. Il préférait l'ancienne expression.

Je suis persuadé que mes honorables amis de l'opposition officielle ne se méprendront pas sur le sens de mes paroles, quand je dis que Tommy Church fut l'un des derniers tenants d'un conservatisme désuet qui a bien servi son époque et sa génération. Nous regretterons son absence ici, à cause des vues qu'il exprimait sans cesse, et sans détours, en cette enceinte.

Comme on l'a déjà dit, sa vie en fut une de bonté. Représentant de la circonscription de Broadview, où habitent plusieurs Canadiens indigents, Tommy Church fut l'ami de tous, du pauvre comme du riche. J'ai entendu dire qu'il connaissait chacun de ses commettants par son petit nom. On a peut-être exagéré un peu. Mais il aimait tout le monde et tous ceux qui le connaissaient l'aimaient bien et le respectaient. Les lignes suivantes de William Wordsworth me viennent à l'esprit:

That best portion of a good man's life,—
His little, nameless, unremembered acts
Of kindness and of love.

Je crois que ce passage pourrait servir d'épitaphe à Thomas Langton Church.

M. Solon E. Low (Peace-River): Les membres de notre groupe tiennent à s'associer à ceux qui ont rendu hommage à notre bon ami et collègue disparu, Tommy Church. Nous avions pour lui le plus grand respect à cause de sa personnalité attachante, de son intégrité et de sa fidélité au devoir. Nous l'avons aussi respecté et admiré parce que, jusqu'à la fin, il a eu le courage de rester fidèle à ses profondes convictions. Je suis heureux d'avoir connu M. Church; sa carrière, que je considère fructueuse, peut nous servir d'inspiration.

M. Church a assisté avec regret et avec une vive inquiétude à la désintégration continuelle et de plus en plus rapide de l'Empire britannique depuis quelques années. En maintes occasions je l'ai entendu, à la Chambre, exprimer sa consternation à ce sujet. Il était de ceux, peu nombreux, qui n'ont pas craint de manifester leur appréhension et de dénoncer les forces qui semblaient vouées à la destruction de l'Empire britannique. Lorsque,

presque seul, il a exprimé son vif désir de voir le Canada jouer un rôle de premier plan dans la préservation et la régénération de l'Empire, il nous a donné l'exemple le plus frappant de son courage et de son dévouement.

La Chambre a perdu, en M. Church, un bon et fidèle député; la circonscription de Broadview a perdu un serviteur dévoué, le parti conservateur un de ses piliers, et les parents et collègues du disparu, un ami sincère et désintéressé. Nous offrons nos sympathies à son parti et à tous ceux que la mort de cet homme loyal laisse dans le deuil.

M. J. H. Harris (Danforth): Monsieur l'Orateur, bien peu de membres de la Chambre ont connu aussi bien que moi notre regretté collègue. Le premier ministre (M. St-Laurent) a mentionné l'année 1898. Je ne puis remonter aussi loin, mais, je me souviens fort bien qu'en 1905, j'ai conduit des électeurs en charette au bureau du scrutin où ils allaient voter pour M. Church. Je me rappelle fort bien le jour de mon entrée à la Chambre. J'étais le cadet des députés. M. Church y était déjà et représentait à l'époque une circonscription de l'ouest de Toronto, tandis que j'étais député pour la partie est. La population ayant augmenté et des changements étant survenus, M. Church a dû se chercher un autre siège. Ma circonscription ayant été divisée en deux, il a pris bon nombre de mes électeurs et j'ai pris le reste.

Je vois encore feu M. Church à l'angle des rues Gerrard et Broadview, à Toronto, lors de la dernière campagne électorale. Je le vois encore entrant dans les magasins pour saluer les marchands les uns après les autres, car il les connaissait tous très bien et plusieurs votaient pour lui parce qu'ils l'aimaient. Ils l'estimaient non seulement personnellement mais aussi pour les principes qu'il défendait.

Je connais ces gens. J'ai appris à les connaître dès l'âge le plus tendre et je sais ce qu'ils pensent de notre regretté collègue. Je sais qu'ils se rendent compte, comme le disait il y a un instant le premier ministre, que feu M. Church prônait toutes les qualités d'une digne fille de l'Empire. Nous sommes touchés des sentiments qu'a exprimés le premier ministre; je sais toutefois que nos fils et nos filles, qui sont revenus de deux guerres mondiales après avoir vaillamment servi le Canada, aimaient M. Church plus que tout autre citoyen de la grande métropole de près d'un million d'âmes.

Ces jeunes gens et ces jeunes filles lui savaient gré de se rendre à la gare chaque fois que partait un train ou arrivaient des militaires. Ces fils et ces filles du Canada savaient qu'ils avaient un défenseur à la Chambre pour s'occuper de leurs intérêts.

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir rendre hommage au regretté député de Broadview. J'ai eu aussi l'avantage de connaître ses soeurs, dont l'une est décédée. Je connaissais le représentant de Broadview depuis 45 ans. Le Canada a eu le malheur de perdre beaucoup trop d'hommes de cette trempe. S'il est, parmi ceux qui m'écoutent, des jeunes hommes ou des jeunes filles qui se demandent quelle attitude adopter, surtout à l'égard de leur penchant pour l'Empire qu'ils suivent l'exemple de Thomas Langton Church qui, quoi qu'on dise, a été l'un des plus grands hommes d'État du Canada. Il a beaucoup fait, non pas pour lui-même, mais pour Toronto, l'Ontario et le Canada; il a beaucoup fait pour l'Empire, qui joue un rôle si important dans le monde d'aujourd'hui.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je veux m'unir aux innombrables amis de M. Church pour témoigner à sa famille, à sa ville natale de Toronto et à son parti ma profonde sympathie à la suite de la grande perte qu'ils viennent de subir. Nous avons rarement entendu des hommages aussi élogieux que ceux qu'on a rendus cet après-midi à la mémoire d'un grand Canadien, d'un grand homme qui n'est plus avec nous.

Je connaissais M. Church depuis plusieurs années. Il s'était montré extrêmement bienveillant à mon égard. Je défendais une mesure d'initiative parlementaire intéressant ma circonscription quand j'ai eu à remercier M. Church pour la première fois. Je ne lui avais pas demandé son appui. Il me l'a néanmoins donné avec beaucoup de générosité. A compter de ce jour, nous avons été amis. Nous avions d'autre part des amis communs à Toronto. M. Church m'avait fait l'insigne honneur de me présenter au primat de son église.

On a parlé de son affabilité naturelle, de son art de se faire des amis. On n'a rien dit toutefois de la grande estime que le haut clergé de son église avait pour lui. Au cours de la dernière saison de Noël, le primat de cette Église l'avait invité à passer quelque temps à Halifax. Malheureusement il n'a pu accepter l'invitation. Je n'ai nullement été étonné cependant en lisant le compte rendu des funérailles d'apprendre que pendant plusieurs heures avant le service il a été exposé dans son église et que le service a été chanté par le primat, le révérendissime archevêque Kingston, assisté du doyen de Toronto.

Cela ne veut pas dire que M. Church était le moins du monde étroit d'esprit. Il avait l'esprit large et méritait de représenter sa circonscription du nom de Broadview. Il avait pour les dignitaires des autres Églises, en particulier pour ceux de l'Église catholique, le même respect que pour ceux de la sienne propre. Il m'a souvent dit qu'il avait assisté à des cérémonies en l'honneur de Mgr Casey à Toronto, et il entretenait d'étroites relations avec l'archevêque catholique de Toronto, Son Éminence le cardinal McGuigan.

Je n'ai jamais entendu Tommy Church prononcer une parole désobligeante à l'égard de qui que ce soit à la Chambre des communes; c'est pourquoi il jouissait de l'estime de tous. Il avait de profondes convictions et, à cet égard, j'aimerais citer une très belle phrase que prononçait à son sujet, vendredi dernier, à la cathédrale St. James, un de nos amis communs, l'évêque Renison:

Il a été touché dans sa jeunesse du caractère spirituel et glorieux de l'Empire britannique.

Je n'étais pas toujours d'accord avec lui sur certaines questions, mais sans partager les mêmes idées, nous pouvions rester amis. C'est là le grand avantage dont jouissent les membres de la Chambre des communes. Venus de tous les coins du pays, nous n'avons pas toujours les mêmes opinions, mais nous demeurons amis, parce que nous nous respectons les uns les autres, et que nous comprenons le point de vue des autres même s'il diffère entièrement du nôtre.

Feu M. Church a beaucoup fait pour la ville de Toronto. De son vivant, je disais de lui, sans cependant vouloir blesser qui que ce soit, que personne n'avait fait davantage pour sa ville natale. Pour ce qui est des services de transport, par exemple, il a épargné de 20 à 25 millions de dollars à sa municipalité. Son honnêteté était connue de tous. S'il n'eut pas été un honnête homme, nous n'aurions pas entendu aujourd'hui de tels éloges.

Tommy Church ne sera jamais oublié. Il a beaucoup aidé nos soldats, comme on l'a déjà signalé. Il a aussi beaucoup fait pour les opprimés, pour ceux qui semblaient n'avoir aucun ami, que tout le monde repoussait. Ils ont trouvé un ami en Tommy Church, parce qu'ils étaient faibles, parce qu'ils étaient pauvres, parce qu'ils étaient malades. Il voulait les voir heureux et bien portants.

J'ai toujours admiré son courage et sa conviction profonde chaque fois qu'il prenait la parole à la Chambre. Durant la dernière session, il a été plus actif que tout autre député ordinaire. On eût dit que c'était son chant du cygne.

Il voulait faire autant pour son pays à la Chambre des communes que durant la période où il a occupé le poste de premier magistrat de la ville-reine, Toronto.

En terminant, je me permets de citer un fait personnel. M. Lapointe, quelques jours avant sa mort, il y a huit ou neuf ans, dirigeait l'examen de ses crédits à la Chambre. Il ne semblait pas très bien et il était ennuyé par certains membres de l'opposition qui répétaient toujours la même rengaine. Il faisait bien chaud et M. Lapointe était fatigué et malade. C'est grâce à Tommy Church que l'interrogatoire a pris fin. M. Lapointe lui a adressé la note de remerciements suivante: "Mon cher Tommy, vous êtes le prince des princes." Je suis certain que les personnes chargées de la correspondance de Tommy Church la retrouveront. Il l'a conservée. Il me l'a montrée, comme à d'autres amis, parce qu'il en était très fier. En conclusion, je paraphrase la citation: Tommy Church était le prince des princes.

LE CABINET

ANNONCES DE DÉMISSIONS ET DE NOMINATIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je veux maintenant annoncer les changements survenus au conseil des ministres depuis la dernière session.

L'honorable Colin Gibson a résigné le poste de ministre des Mines et Ressources le 18 janvier. A la même date, l'honorable J. J. McCann a été nommé ministre des Mines et des Relevés techniques mais conserve son présent portefeuille du Revenu national.

L'honorable Robert Winters, ayant résigné sa charge de ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, a été nommé ministre des Ressources et du Développement économique le 18 janvier.

A la même date, l'honorable Walter E. Harris a été nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant debout, je n'ai pu applaudir le représentant de Grey-Bruce mais, comme les autres, je suis enchanté qu'il accepte de plus grandes responsabilités dans la gestion des affaires du pays.

Je dépose les décrets du conseil pertinents qui portent sur ces nominations. J'ajoute que, avant de prêter le serment d'office exigé d'un ministre de la couronne, M. Harris a résigné sa charge d'adjoint parlementaire au premier ministre et président du conseil privé.

ADJOINTS PARLEMENTAIRES

ANNONCE DE DÉMISSIONS ET DE NOMINATIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je désire faire savoir que M. Ralph Maybank s'est démis de ses fonctions d'adjoint parlementaire au ministère des Mines et

Ressources le 18 janvier et que le même jour, il a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Mines et des Relevés techniques.

M. George Prudham a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique le 1er février 1950.

Je demande à déposer les décrets du conseil relatifs à ces nominations.

TRANSFERT DE FONCTIONS

LOI SUR L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT—COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE (QUÉBEC)

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je vais déposer les décrets du conseil relatifs aux dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Les fonctions du ministre des Transports, aux termes de la loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État sont confiées au ministre du Travail. La direction et la surveillance des services de paie des employés de l'État passent du ministère des Transports au ministère du Travail. Le gouvernement estime que les fonctions de ce service ressemblaient quelque peu à celles que remplit le ministère du Travail en ce qui a trait à l'assurance-chômage et aux services connexes. Il conviendrait donc mieux que ces services lui soient confiés.

Les attributions et les fonctions que la loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec imposaient au ministre des Finances ont été transférées au ministre des Ressources et du Développement économique. Il s'agit de fonctions semblables à celles que le ministère doit exercer relativement aux parcs nationaux dans les autres parties du pays. On a estimé qu'en confiant l'administration de la Commission des champs de bataille, à Québec, aux fonctionnaires qui administrent les autres parcs nationaux, le travail pourrait être exécuté d'une façon plus expéditive et plus économique.

Je dépose sur le Bureau de la Chambre les arrêtés en conseil concernant ces transferts.

RAPPORTS ET DOCUMENTS

LA CONFÉRENCE AU SUJET DE LA CONSTITUTION —LES RELATIONS ENTRE LES PROVINCES ET LE POUVOIR CENTRAL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose deux exemplaires en anglais et deux en français du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, qui a eu lieu du 10 au 12 janvier 1950.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Aussi copies en français et en anglais de nouvelles lettres échangées entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces au sujet de la conférence fédérale-provinciale ouverte le 10 janvier dernier et de la conférence générale prévue pour l'automne prochain. Les lettres précédentes à ce sujet ont déjà paru en appendices au hansard. Si les honorables députés le désirent, on pourrait le publier en annexe au hansard d'aujourd'hui et je prierais Votre Honneur de formuler un ordre en ce sens.

Il existe aussi des copies en anglais et en français de la correspondance échangée l'été dernier avec le premier ministre du Manitoba, M. Campbell, et le premier ministre de la Saskatchewan, M. Douglas au sujet des relations fédérales-provinciales. Vu le grand nombre de lettres qui ont été publiées, j'ai cru que les honorables députés aimeraient savoir qu'on leur a maintenant communiqué toute la correspondance relative à cette question. Ils aimeraient peut-être qu'on les imprime à la fin du hansard d'aujourd'hui?

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que ces documents figurent en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: Oui.

(On trouvera le texte de la correspondance dans l'appendice, pages 13 à 32).

DÉCRETS DU CONSEIL

DÉPÔT DU SOMMAIRE—1ER DÉCEMBRE 1949 AU 31 JANVIER 1950

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je désire déposer sur le Bureau le résumé des décrets du conseil adoptés du 1er décembre 1949 au 31 janvier 1950. Le sommaire antérieur a été déposé le 9 décembre. Il s'agit de tous les décrets du conseil adoptés depuis le dépôt du sommaire antérieur jusqu'à la fin de janvier.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement, ledit comité étant composé de MM. Fournier (Hull), Claxton, Casselman, Knowles et Weir.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une déli-

bération approuvée du conseil nommant l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, l'honorable J. J. McCann, ministre du Revenu national et l'honorable F. G. Bradley, secrétaire d'État, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: Loi de la Chambre des communes.

SUBSIDES

NOMINATION D'UN COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que, vendredi prochain, la Chambre se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, il importe dès maintenant d'examiner cette motion avec grand soin et de considérer quels peuvent en être les effets, vu qu'elle est proposée à ce stade de la session.

Déjà, cet après-midi, on a signalé à la Chambre que la mesure prise maintenant sans que personne ne s'y oppose pourrait fort bien devenir un précédent. L'usage s'établit simplement par répétition. Ce même genre de motion, sous une forme presque identique, a été proposée au début de la session de septembre dernier. En la proposant alors, le premier ministre (M. St-Laurent) a expliqué qu'il importait de solliciter des crédits supplémentaires, afin de ne pas nuire à l'administration de la chose publique. On ne peut, cette fois-ci, invoquer le même motif. Comme les subsides avaient été suffisants pour quelque temps sans qu'on ait eu à recourir à la procédure ordinaire, nous ne nous sommes pas opposés alors à l'adoption de la motion. Aujourd'hui, il n'y a pas lieu de présenter cette motion, et plusieurs motifs sérieux s'opposent à son adoption.

S'il s'agissait uniquement de donner suite à une motion qui exige un assentiment, je ne formulerais pas l'objection que j'ai l'intention de présenter. S'il s'agissait uniquement de savoir si nous donnerons suite à la présente motion dès aujourd'hui sans préavis ou si nous y donnerons suite dans quelques jours, après avis, je n'insisterais guère puisque nous en connaissons tous l'objet. Personne ne peut prétendre que la motion comporte en elle-même un élément de surprise. Les observations que je formule présentement s'appliqueraient dans la même mesure si la motion était présentée après avis convenable.

D'ailleurs on conviendra, je crois, qu'il est impossible de donner suite à la motion aujourd'hui même à moins qu'il n'y ait consentement unanime. J'estime cependant qu'il y a lieu d'examiner le principe en jeu, afin qu'il ne soit plus nécessaire, si l'occasion se représente, de débattre le même sujet. Cette façon de procéder conviendra mieux au Gouvernement et à tous les députés.

La motion est présentée en vertu de l'article 57 du Règlement qui est ainsi conçu:

La Chambre forme le comité des subsides et le comité des voies et moyens au commencement de chaque session, dès l'adoption d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

Je sais qu'on a déjà prétendu à la Chambre que les mots: "au commencement de chaque session, dès l'adoption d'une Adresse" ne visent pas à empêcher la nomination de ces comités à la suite d'une motion avant l'adoption de l'Adresse, mais indiquent que les comités doivent fonctionner après l'adoption de l'Adresse. J'estime cependant que telle n'est pas l'interprétation qu'il y a lieu de donner à cet article du Règlement. Comme il semble opportun de dissiper tout doute sur le sens de l'article, je veux donner lecture de ce qui me paraît être un des exposés les plus clairs que renferme le compte rendu des délibérations de la Chambre à l'appui de la proposition d'après laquelle l'article en cause signifie que les comités ne doivent ni ne peuvent être formés avant la fin du débat sur l'Adresse.

Je vais citer un extrait d'un long discours du très honorable W. L. Mackenzie King à la Chambre le 6 février 1934. Je m'en tiendrai à une partie restreinte de ses observations, reproduites à la page 284 du hansard. La citation commence au point où il parle de l'interprétation à donner à l'article en cause:

A la seule lecture, on voit que le Règlement de la Chambre est copié mot pour mot sur le Règlement de la Chambre des communes de Westminster. Il y a deux mots qu'on trouve dans le règlement de Westminster et qu'on ne voit pas dans le nôtre: les deux mots "à l'avenir", mais ils ne changent nullement l'objet du règlement. L'article 14 du règlement de la Chambre britannique se lit ainsi qu'il suit:

La Chambre à l'avenir instituera les comités des subsides et des voies et moyens au début de chaque session, dès qu'elle aura voté l'Adresse en réponse au discours du trône.

Et M. King poursuit:

L'interprétation qu'on doit donner au règlement de la Chambre britannique est établi par les premières autorités constitutionnelles touchant la procédure des communes et se fonde sur les lois et coutumes relatives à la constitution. Je me permets donc de citer trois ou quatre des plus éminentes autorités à ce sujet. Après ces citations, il ne subsistera aucun doute quant à l'intention du règlement.

Dans l'œuvre de May, intitulé *Parliamentary Practice*, page 520, de la 13e édition, publiée en 1924, on lit ce qui suit:

Sur la demande d'aide et de subsides pour le service public formulée dans le discours du trône, la Chambre des communes institue, en vertu de l'article 144 du règlement, les comités généraux de la Chambre qui sont désignés comité des subsides

et comité des voies et moyens. Les motions visant la création de ces comités sont présentées immédiatement après que la Chambre a adopté l'Adresse en réponse au discours du trône et sont soumises sur-le-champ par le président, sans qu'un débat soit permis à leur sujet.

M. King poursuit:

Les honorables députés peuvent observer que le texte ne dit pas "peuvent être" ni "doivent être" mais simplement que ces comités "sont" établis immédiatement après que la Chambre est tombée d'accord sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'ouvrage d'Anson intitulé *Law of the constitution*, volume I, 5e édition, 1922, dit à la page 286:

"Le discours du trône contient toujours une demande de subsides de la part de la couronne et aussitôt que la Chambre des communes est d'accord au sujet d'une Adresse en réponse au discours du trône, elle a, depuis des années, adopté deux résolutions: l'une est qu'un certain jour la Chambre doit se former en comité des subsides et l'autre, qu'à un jour donné, elle se formera en comité des voies et moyens."

M. King ajoute:

Nous voici de nouveau en face d'une déclaration positive quant au mode de procédure habituel. Je prétends donc que c'est la coutume qui prime dans les questions de cette nature.

Je cite ensuite la *Procédure de la Chambre des communes* de Redlich, 1907, volume 3, page 133:

En réponse au discours du trône, les Communes, dès qu'elles ont voté l'Adresse en réponse, forment les deux grands comités devant lesquels toutes les questions financières de l'année sont discutées,—le comité des subsides et le comité des voies et moyens.

Les termes sont très précis: dès qu'elles ont voté l'Adresse en réponse, elles forment les comités. C'est, il me semble, tout à fait concluant tant par le libellé que par la signification.

Le refus de laisser consacrer pareil usage en ne tenant pas compte des précédents se fonde sur de bonnes raisons. L'usage veut,—l'opposition respectera ici cet usage,—que soit présentée une proposition d'amendement à la motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse du discours du trône qui constitue un vote de défiance à l'égard du gouvernement. Tel est l'usage, qui sera respecté.

Si nous procédions de la sorte, on pourrait formuler une proposition semblable lorsque serait présentée la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. La Chambre se trouverait ainsi saisie de deux motions de défiance. Ce n'est pas bien résoudre une question de procédure que de prétendre que le Gouvernement dispose d'une majorité si forte que l'issue d'une controverse de ce genre ne saurait faire de doute. J'espère bien qu'on ne le prétendra pas. J'espère toujours qu'il s'en trouvera parmi nous qui manifesteront suffisamment d'indépendance pour donner un sens véritable à une motion de ce genre. Mais la procédure à laquelle nous nous conformons en ce moment en est une qui pourrait s'appliquer à des cas où l'importance numérique des partis est sensiblement égale à des cas où deux débats, sur des motions de défiance pourraient se livrer simultanément.

[M. Drew.]

Je prie tous les députés que pourrait intéresser ce point-là d'étudier attentivement les mots que prononçait M. King à ce sujet lors de l'occasion dont j'ai parlée. Dans ce même discours il disait notamment,—et je pense qu'il est bon de répéter ces paroles puisqu'elles s'appliquent au point auquel je songe,—:

Ce qui m'effraie, c'est que les exceptions que nous faisons entraînent l'établissement d'une coutume, c'est que le Gouvernement ne considère pas la procédure proposée comme une exception, mais désire faire une coutume pour l'avenir de ce qui s'est fait, par exception, depuis une couple de sessions.

Puis vient une discussion sur l'importance du débat sur le discours du trône. Il y a, chaque année, deux grands débats, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et le débat qui suit la présentation de l'exposé budgétaire. Lors du premier débat, la coutume veut que les députés, qui viennent de quitter leurs circonscriptions, fassent part au Parlement des questions importantes d'intérêt général qu'ils y ont constatées, au début de la session. Tout argument qu'on pourrait invoquer à l'appui de la motion qu'a déjà présentée le premier ministre (M. St-Laurent), selon laquelle le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône doit avoir la priorité sur toutes les autres mesures à moins qu'une autre motion ne soit présentée, milite en faveur de mon point de vue, à savoir qu'on ne devrait pas modifier la pratique établie en ce qui concerne l'étude du discours du trône.

La ligne de conduite que nous suivrons pourra servir de précédent en d'autres occasions. Il pourra arriver,—la chose s'est produite dans le passé,—que le Gouvernement n'obtienne pas un vote de confiance de la Chambre. Si la Chambre lui refusait sa confiance,—et d'après la procédure établie, le Gouvernement devrait alors soit en appeler au peuple soit demander qu'un nouveau gouvernement soit formé,—tout débat qui aurait eu lieu sur les subsides ne serait d'aucune utilité. C'est une des raisons pour lesquelles la coutume établie ici et à Westminster veut qu'on remette les discussions en comité des subsides ou en comité des voies et moyens jusqu'après l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Si l'on songe aux précédents, à l'avenir et à notre désir de préserver la coutume parlementaire, il ne faut pas maintenant donner suite à la motion. Nous savons qu'elle ne peut être examinée immédiatement sans le consentement unanime de la Chambre. Afin qu'il n'y ait pas de doutes à ce sujet, je ne puis, pour les motifs que j'ai exposés, consentir à ce qu'on l'examine aujourd'hui. A

mon sens, il ne faudrait pas l'étudier, après avis ou autrement, avant d'avoir terminé le débat sur l'Adresse.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je fais miennes les observations du chef de l'opposition (M. Drew). Si l'on parcourt les archives de la Chambre des communes des quinze dernières années, période où M. Mackenzie King a été premier ministre la majeure partie du temps, on constate que l'ancien premier ministre a pris l'attitude qu'a signalée le chef de l'opposition non seulement lorsqu'il était lui-même membre de l'opposition, mais lorsqu'il était premier ministre et leader du Gouvernement.

Je fais remarquer, à l'appui du chef de l'opposition, que, même s'il est permis de présenter les deux motions immédiatement après l'adoption de l'Adresse, celle qui a été formulée aujourd'hui tombe dans la catégorie d'une motion ordinaire. En conséquence, monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'elle est visée par l'article 45 du Règlement, ainsi conçu:

> Toute motion tendant à la présentation d'un bill d'une résolution ou d'une adresse, à l'institution d'un comité ou à l'inscription d'une question au *Feuilleton* est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures; mais cette règle ne s'applique pas aux bills après leur présentation, ni aux bills privés, ni aux heures d'ouverture ou d'ajournement de la Chambre.

Comme il s'agit d'une motion visant l'institution de deux comités importants, elle est subordonnée aux dispositions de l'article 45 du Règlement et requiert un avis de quarante-huit heures. C'est à cela, j'imagine, que songeait le chef de l'opposition quand il a dit que la proposition exige le consentement unanime de la Chambre.

J'appuie le chef de l'opposition. Je ne veux ni gêner la marche de nos travaux ni faire obstacle aux mesures suggérées aujourd'hui par le premier ministre et susceptibles de hâter ces travaux, mais, comme le chef de l'opposition, je crois que ces articles du Règlement ont été établis pour la protection des minorités à la Chambre. Chaque fois qu'est présentée une motion tendant à modifier la marche normale de nos travaux, comme c'est le cas, cet après-midi, pour la motion visant le débat sur l'Adresse, il faut nous tenir sur nos gardes et agir avec circonspection. La prudence est de règle chaque fois qu'on tente de modifier ces articles du Règlement établis depuis longtemps pour la protection des minorités et des simples députés, ou qu'on veut les mettre de côté ou qu'on donne à entendre qu'il y aurait intérêt à les mettre de côté.

J'appuie donc le chef de l'opposition. J'estime qu'on ne peut donner suite à la mesure sans un avis de quarante-huit heures, comme l'exige l'article 45 du Règlement, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à passer outre à cet article.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'à certains moments, le gouvernement veuille rendre plus souple le Règlement de la Chambre. J'imagine que les motions que le premier ministre (M. St-Laurent) a proposées cet après-midi ont pu fort bien être proposées à cette fin et en vue de hâter l'exécution des travaux. Si c'est là le but des motions, j'en suis.

Mais il va de soi que si nous allons assouplir la façon de procéder, nous devrons songer à modifier le Règlement, tel qu'il figure dans ce livre. Il me semble que le chef de l'opposition (M. Drew) et le chef de la C.C.F. ont bien raison de protester contre cette façon d'agir. J'ai l'intention de les appuyer et de proposer en outre que si nous voulons changer la marche à suivre à l'égard de l'institution de ces commissions, nous devrons d'abord songer à modifier l'article 57, après quoi tout sera absolument régulier.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il est très difficile de savoir au juste quel est le désir des honorables députés. Ils déclarent ne pas vouloir faire état de ce que normalement la motion exigerait un avis et vouloir étudier le fond de la question. C'est du moins ce que nous a dit le chef de l'opposition. Tout en déclarant vouloir examiner le fond de la question, il n'en signale pas moins que la motion est de celles qui exigent un avis de quarante-huit heures.

Je ne veux pas dès le premier jour de la session m'engager dans un débat ni perdre un temps précieux à l'examen d'une question de procédure. J'ai tenté de me rendre aux désirs exprimés par les députés l'an dernier. On nous avait dit que les travaux de la Chambre seraient facilités, si les crédits étaient déposés de bonne heure et si le Gouvernement annonçait qu'un crédit de l'administration d'un ministère en particulier serait appelé à telle date.

Depuis que je siège ici, j'ai entendu des députés se plaindre de ce qu'on attende aux tout derniers jours de la session pour présenter les crédits qui sont alors adoptés en vitesse sans examen soigneux. Nous avons travaillé dur et sans répit à la préparation des crédits et le ministre des Finances (M. Abbott) espère les déposer cette semaine. Nous avons cru qu'aussitôt après la présentation des crédits, ce serait répondre aux désirs des députés comme aux exigences de l'intérêt public que de décider alors quels crédits nous mettrions en délibération à chacun des jours consacrés aux mesures d'initiative ministérielle. De cette façon, les députés qui ont des

observations à présenter n'auraient pas à prolonger le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

On a parlé ici de la précédure suivie au parlement de Westminster. C'est, je crois, le chef de la C.C.F. qui a exprimé à la Chambre son admiration pour la manière dont on procède au parlement de Londres où, après avoir entendu le discours du trône, il avait assisté au débat qui n'a duré que deux jours, après quoi l'Adresse a été adoptée. Immédiatement après, des comités avaient été formés pour s'occuper des travaux de la Chambre.

Le chef de la C.C.F. avait dit alors combien il admirait cette façon de procéder. Mais ici, malgré tous les efforts que fait le Gouvernement pour se rendre aux désirs exprimés de temps à autre par les partis de l'opposition, ceux-ci changent brusquement d'avis et soulèvent d'autres objections.

Monsieur l'Orateur, je ne vous demanderai pas de mettre cette motion aux voix aujourd'hui puisque l'opinion d'après laquelle l'article 45 du Règlement exige un préavis de quarante-huit heures peut avoir quelque fondement. Toutefois je donne présentement avis d'ici, de mon siège, que ces motions seront inscrites au *Feuilleton* et que nous nous efforcerons d'obtenir une décision sur le fond des motions.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à établir un point bien clairement: si le premier ministre veut se donner la peine de lire le compte rendu de mes paroles, il verra que j'ai nettement signalé que je ne m'opposais pas à ce qu'on examine la motion aujourd'hui plus que ne l'exige la discussion générale. J'ai rappelé que le premier ministre ne pouvait aller de l'avant aujourd'hui, qu'il le voulût ou non, sans le consentement de la Chambre, et qu'il n'obtenait pas un tel consentement. J'ai cependant précisé que j'espérais épargner du temps en présentant mes observations. Je pourrais ajouter que son prédécesseur, dont il respecte sans doute encore les opinions, nous a fourni des précédents.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, la motion est retirée pour le moment?

Le très hon. M. St-Laurent: Et moi je comprends que les motions ne sont pas retirées mais qu'on s'oppose à ce qu'elles soient étudiées maintenant. Je me rends à l'objection mais j'en donnerai avis au *Feuilleton*, afin qu'après un délai de 48 heures, elles puissent être examinées quant au fond. J'ose croire que la même discussion ne reviendra plus, mais je crains bien que ce soit un vain espoir.

M. l'Orateur: Quel est le prochain article à l'ordre du jour?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est de proposer la levée de la séance.

M. l'Orateur: Avant cela, j'ai quelques rapports à déposer sur le bureau de la Chambre.

(La motion est réservée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'Orateur dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

M. l'Orateur dépose le rapport du directeur général des élections sur les élections complémentaires tenues durant l'année 1949.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent propose la levée de la séance.

—En conformité de la motion spéciale, nous passerons demain à l'étude de l'Adresse et peut-être, après les allocutions des deux motionnaires, le chef de l'opposition désirera-t-il que la suite du débat soit renvoyée à lundi. Si tel est le désir du chef de l'opposition, le Gouvernement conviendra volontiers de suspendre la discussion après les allocutions des motionnaires.

M. Drew: C'est satisfaisant.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 5 heures et 25 minutes du soir.)

Appendice "A"

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AU SUJET DE LA CONFÉRENCE DE JANVIER 1950 SUR LA CONSTITUTION ET DU PROJET DE CONFÉRENCE SUR LES RÉSOLUTIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

La lettre qui suit a été adressée aux premiers Ministres de chaque province.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 27 janvier 1950.

Mon cher premier ministre,

J'ai maintenant reçu les réponses de tous les premiers ministres des provinces à ma lettre du 7 décembre. Vous vous souviendrez que, dans cette lettre, je proposais, pour le début de l'automne prochain, la tenue d'une conférence où nous pourrions discuter des sujets d'intérêt commun aux gouvernements fédéral et provinciaux. Les réponses à cette proposition, aussi bien que les échanges de vues que nous eûmes à ce sujet à l'occasion de la conférence constitutionnelle des 10, 11, et 12 janvier indiquent unanimité sur l'opportunité de tenir une conférence à une date appropriée des mois de septembre ou d'octobre.

Bien que nous puissions remettre à plus tard de fixer la date exacte de cette conférence, nous serions probablement bien avisés d'entreprendre immédiatement la préparation d'un ordre du jour provisoire qui permettrait à chaque gouvernement de commencer ses préparatifs sans délai. Plusieurs premiers ministres, dans leur lettre, m'ont exprimé le désir qu'il en soit ainsi, afin que chacun des sujets de discussion puisse être étudié à loisir.

Ceci m'amène donc à vous demander vos suggestions pour la préparation de cet agenda. Je le ferai dresser dans sa forme provisoire, afin de le soumettre aux commentaires et à la revision de tous les premiers ministres, dès que j'aurai reçu les suggestions de chacun. J'espère, de cette façon, qu'il nous sera possible de nous entendre sur les principales questions à traiter lors de la conférence, de telle sorte que tous les participants pourront y arriver pleinement préparés.

Votre tout dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

Terre-Neuve

Bureau du Premier Ministre

St-Jean, le 28 décembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., M.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Mon cher premier ministre,

Votre lettre du 7 décembre, contenant votre proposition de tenir une conférence intergouvernementale à l'automne de 1950, est parvenue à mon bureau juste après mon départ pour Ottawa. C'est donc dans la capitale que j'ai pris connaissance de cette proposition.

C'est là une très bonne idée et nous serons très heureux d'assister à la conférence projetée et de collaborer à son succès.

Agréez l'expression de mes meilleurs souhaits.

Votre tout dévoué,

J. R. Smallwood.

Nouvelle-Écosse

Bureau du Premier Ministre

Halifax, le 7 janvier 1950.

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.P., M.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Mon cher premier ministre,

En réponse à votre lettre du 7 décembre, permettez-moi de vous exprimer mes doutes quant à la possibilité de dresser un ordre du jour pour la conférence du 10 janvier. Je comprends que la conférence n'est saisie que d'une question, soit l'élaboration d'un mode d'amendement de la constitution. Il est fort possible que les avis diffèrent quant au mode d'amendement à adopter, mais, en définitive, il n'y a qu'une seule et fondamentale question qui soit soumise à la conférence.

Quant à la dernière partie de votre lettre, je suis d'avis qu'il serait utile de tenir en septembre ou octobre 1950 une conférence avec les représentants du Dominion et des provinces. Quant à nous, nos délégués ne manqueront pas d'être prêts. Je suis fortement d'avis que la question des ententes de nature financière entre le Dominion et les provinces devrait faire l'objet des discussions à cette occasion ou même avant.

Votre tout dévoué,

A. L. Macdonald.

Île du Prince-Édouard

Cabinet du Premier Ministre

Charlottetown, le 17 janvier 1950.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Cher monsieur St-Laurent,

Je réponds à votre lettre du 7 décembre, dont je n'avais pas accusé réception dans le temps, et je me permets d'en omettre les deux premiers paragraphes, puisque la conférence constitutionnelle est maintenant passée.

Dans votre troisième paragraphe, toutefois, vous paraissez attendre notre promesse à l'effet que nous

assistions à une conférence générale des premiers ministres qui devrait avoir lieu au début de l'automne de cette année. Je ne puis préciser si oui ou non vous entendez discuter d'un nouvel accord fiscal à cette conférence, mais, de toute façon, je puis vous assurer que notre province y sera représentée comme aux conférences passées.

Votre tout dévoué,

J. Walter Jones.

Nouveau-Brunswick

Cabinet du Premier Ministre

Fredericton, le 13 novembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Cher monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du sept décembre.

Nous prenons bonne note des vues que vous exposez sur la procédure qui sera adoptée à la conférence qui doit s'ouvrir à Ottawa le 10 janvier pour discuter des questions d'ordre constitutionnel. Pour les raisons que vous citez, il est bien évident qu'il serait difficile d'arrêter un ordre du jour, puisque la conférence n'aura à traiter qu'une seule question, soit la possibilité de mettre au point un plan ou une méthode permettant de modifier au Canada même la constitution quant aux questions intéressant à la fois le pouvoir central et les provinces.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît avec vous que la meilleure méthode à suivre pour assurer une discussion complète de cette question doit être déterminée par la conférence elle-même.

Votre lettre traite en outre la tenue éventuelle d'une conférence générale à l'automne de 1950, en vue de l'étude d'autres questions qui intéressent à la fois le gouvernement fédéral et les provinces. Après en avoir parlé à mes collègues, je suis en mesure de vous informer que nous assisterons très volontiers à une telle conférence.

On convient généralement qu'il est divers sujets d'intérêt commun qui peuvent faire l'objet d'une conférence générale réunissant le gouvernement fédéral et les provinces. Il serait en effet facile d'en indiquer plusieurs.

Si l'ensemble des provinces est favorable à des pourparlers de ce genre, nous serons heureux de participer à une telle conférence. De telles études peuvent évidemment être très fructueuses à condition que toutes les parties intéressées les abordent dans un esprit de collaboration, avec l'espoir de trouver une solution à des problèmes qui préoccupent sérieusement notre population.

On saura sans doute bientôt si le projet de tenue d'une telle conférence jouit de l'appui de la plupart des provinces. Si l'on y donne suite, nous serons heureux d'étudier les problèmes et les questions qui figureraient éventuellement à l'ordre du jour.

Votre bien dévoué,

John B. McNair.

Nouveau-Brunswick

Cabinet du Premier Ministre

Fredericton, le 12 novembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Cher monsieur le premier ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 7 novembre, par laquelle vous m'informez que l'ouverture de la Conférence sur les questions constitutionnelles a définitivement été fixée au 10 janvier prochain.

Je désire vous assurer de nouveau que notre province sera représentée à cette occasion.

Sincèrement à vous,

John B. McNair.

Manitoba

Cabinet du Premier Ministre

Winnipeg, le 23 décembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.P., C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Je vous accuse réception de votre lettre du 7 courant.

En acceptant, dans ma lettre du 6 octobre dernier, votre invitation de participer à la conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, j'ai précisé que le gouvernement du Manitoba se rend compte qu'une telle conférence devra s'occuper de problèmes constitutionnels aussi difficiles que compliqués, et qu'une réunion de représentants du Canada et des provinces pourrait aider à les résoudre. En conséquence, ai-je ajouté, notre gouvernement est d'avis qu'une conférence préliminaire, composée de spécialistes en questions constitutionnelles mais ne se limitant pas nécessairement à eux, aurait pu servir à tirer au clair plusieurs des points en litige; aussi approuvions-nous la convocation d'une conférence préparatoire.

A notre avis, une telle conférence eût pu avancer l'examen de certaines questions d'ordre constitutionnel ou de procédure qui ne sauraient manquer de se poser. Elle aurait pu ainsi servir à préparer la tenue de la conférence plénière, en établissant, par exemple, un programme provisoire. Toutefois, comme bon nombre de premiers ministres provinciaux estiment qu'une telle réunion ne serait guère utile, il est sans doute préférable de laisser à la conférence plénière le soin d'arrêter définitivement le programme et la procédure à suivre. Je présume cependant que votre Gouvernement préparera un programme provisoire, afin que la conférence puisse exécuter ses travaux le plus rapidement possible. Pour sa part, le gouvernement du Manitoba sera satisfait d'une telle ligne de conduite.

Votre lettre propose aussi la tenue d'une conférence générale sur diverses questions d'intérêt commun au gouvernement du Dominion et à ceux des provinces, y compris les accords fiscaux. Le gouvernement du Manitoba se réjouit de la convocation d'une telle conférence et sera heureux d'y participer en septembre ou en octobre, selon celui de ces deux mois qui conviendra le mieux à la majorité des gouvernements intéressés.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Douglas Campbell.

Saskatchewan

Cabinet du Premier Ministre

Regina, le 10 septembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Mon cher premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 7 décembre, en réponse à ma lettre du 29 novembre, au sujet de l'ordre du jour de la conférence qui étudiera

la méthode à suivre pour modifier la constitution du Canada.

Puisque la conférence qui doit s'ouvrir le 10 janvier est convoquée par votre gouvernement, c'est à vous qu'il appartient de décider s'il doit y avoir un ordre du jour. Toutefois, comme la plupart des représentants provinciaux désireront retourner le plus tôt possible dans leur province afin d'y préparer l'ouverture de la session provinciale, le gouvernement de la Saskatchewan estime que l'établissement d'un ordre du jour contenant les divers points à discuter épargnerait beaucoup de temps et permettrait d'en arriver plus rapidement à des conclusions utiles. Il se peut, d'autre part, que le gouvernement fédéral soit disposé à présenter aux provinces certaines propositions précises à débattre sur la façon de modifier la constitution du Canada dans des domaines intéressant à la fois le gouvernement fédéral et les provinces.

Le gouvernement de la Saskatchewan approuve entièrement votre projet d'une conférence fédérale-provinciale générale au début de l'automne de 1950. D'ailleurs, depuis l'ajournement *sine die* de la conférence fédérale-provinciale précédente, le 3 mai 1946, nous préconisons la tenue d'une nouvelle conférence. Quand je vous ai écrit, le 15 juillet dernier, j'espérais que votre gouvernement jugerait opportun de convoquer une conférence générale cet automne. Votre réponse du 18 août nous a grandement désappointés. Vous avez affirmé alors:

> "Je ne suis pas convaincu, toutefois, que le meilleur moyen de nous acquitter de ce devoir serait de convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale générale."

Nous sommes heureux que vous soyez revenu sur votre décision et que vous soyez disposé à convoquer une conférence à l'automne de 1950, bien que nous soyons déçus, naturellement, qu'elle ait lieu si tard. La tenue d'une réunion à l'automne de 1950 marquera un intervalle de plus de quatre ans depuis l'ajournement de la conférence précédente. C'est retarder trop longtemps et sans motif, à notre avis, la convocation d'une conférence qui étudiera les nombreux et épineux problèmes auxquels la dernière conférence n'avait pas apporté de solution. Lorsque sept des gouvernements provinciaux ont conclu des accords fiscaux avec le gouvernement fédéral, ils croyaient qu'on donnerait suite, en tout ou en partie, à certaines des propositions touchant la sécurité sociale qui avaient été formulées à la conférence de la reconstruction tenue en 1945. La perspective de retarder encore de dix mois ou un an la discussion de ces importantes questions nous inquiète profondément.

Le gouvernement de la Saskatchewan sera heureux de vous communiquer, d'ici quelques mois, les propositions qu'il voudrait voir mettre à l'étude à la conférence générale que vous avez l'intention de convoquer à l'automne de 1950. J'espère que nous pouvons prendre pour acquis que la discussion portera principalement sur les vœux de la commission Rowell-Sirois, nommée par le gouvernement fédéral et dont les propositions n'ont pas encore été mises à exécution. En outre, j'espère que les propositions formulées par le gouvernement fédéral en août 1945, propositions qui n'auraient donné suite au rapport Rowell-Sirois qu'en partie seulement, figureront aussi à l'ordre du jour et serviront de base à la discussion.

Le gouvernement de la province de Saskatchewan est disposé à collaborer autant qu'il le pourra, tant à la conférence du 10 janvier qu'à celle que vous avez l'intention de convoquer à l'automne de 1950, mais je crois devoir affirmer en toute franchise qu'à notre avis, il aurait fallu intervertir l'ordre des conférences. S'il y a lieu de discuter la méthode à employer pour modifier la constitution du Canada et pour redistribuer les obligations du pouvoir central et des gouvernements provinciaux, il faudrait certes, tout d'abord, bien préciser les obligations financières que devront assumer les divers gouvernements. Je ne vois pas très bien comment nous pouvons discuter les devoirs d'ordre constitutionnel que nous pourrons assumer, sans connaître les ressources financières dont nous disposerons. Cependant, votre gouvernement ayant cru bon de convoquer tout d'abord la conférence relative à la constitution et de convoquer ensuite la conférence générale, nous travaillerons de notre mieux pour assurer le succès de ces deux conférences, même si nous sommes convaincus que les problèmes qu'on y discutera sont indivisibles et que nous devrons jouir d'une grande latitude durant l'étude de ces questions.

Votre tout dévoué,

T. C. Douglas.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 19 décembre 1949.

L'honorable T. C. Douglas,
Premier ministre de la Saskatchewan,
Hôtel du gouvernement,
Regina (Saskatchewan).

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 10 décembre m'a été remise aujourd'hui, à mon retour après une brève absence d'Ottawa.

Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement de la Saskatchewan appuie ma proposition d'une conférence générale pour le début de l'automne de 1950. Comme je le disais dans ma lettre du 7 décembre, le programme de cette conférence, quant aux questions qui y seront étudiées, dépendra des vues qu'exprimeront à ce sujet les gouvernements intéressés. Vous m'obligeriez beaucoup en me communiquant d'ici quelques mois vos propositions au sujet des questions dont votre gouvernement recommande la discussion. D'ici là, je m'abstiendrai d'exposer les vues du gouvernement fédéral comme aussi de commenter les diverses observations que vous formulez dans le troisième alinéa de votre lettre quant à l'opportunité du moment proposé pour la tenue d'une conférence générale et quant à la mise en œuvre des propositions antérieures.

Pour ce qui est du programme de la conférence sur la modification de la constitution, qui s'ouvrira le 10 janvier, et des propositions précises qui y seront soumises, mes collègues et moi avons pris note de vos observations et les examinerons soigneusement à la lumière des vues exprimées par les premiers ministres des autres provinces.

L'idée que l'ordre des deux conférences projetées aurait dû être interverti nous a quelque peu étonnés. A notre avis, cette opinion résulte d'un malentendu quant à la portée de la réunion de janvier. Comme je le disais dans mes lettres du 14 septembre et du 7 novembre, et de nouveau dans ma lettre du 7 décembre, notre but en proposant cette conférence, c'est de chercher à établir une méthode satisfaisante pour modifier la constitution canadienne. Nous n'avons pas proposé l'examen d'une "nouvelle répartition" des obligations du dominion et des provinces. Et le gouvernement fédéral ne projette pas non plus de proposer d'amendements de cette nature lors de la conférence.

Nous désirons l'adoption, au Canada, d'une méthode qui nous permette d'apporter les amendements qui pourront être nécessaires à l'avenir. A la conférence générale projetée pour l'automne

de 1950, il se peut qu'on s'entende sur l'opportunité de certaines modifications. Dans ce cas, nous espérons que la conférence de janvier 1950 sur la constitution aura préparé la voie en déterminant la méthode à suivre pour apporter ces changements.

Votre bien dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

Colombie-Britannique

Cabinet du Premier Ministre

Victoria, le 12 décembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Edifice du Parlement,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

En vous accusant réception de votre lettre du 7 décembre, j'approuve cordialement la proposition énoncée au deuxième paragraphe de cette communication. A mon avis, il ne servirait à rien, pour le moment, de dresser un programme définitif.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique sera très heureux de se faire représenter à la conférence fédérale qu'on projette de convoquer à l'automne de 1950.

Avec l'assurance de mes plus vifs sentiments d'estime personnelle, je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le premier ministre,

Byron I. Johnson.

Alberta

Cabinet du Premier Ministre

Edmonton, le 15 décembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Mon cher premier ministre,

Mes collègues et moi avons étudié avec soin les sujets mentionnés dans votre lettre du 7 décembre.

Nous sommes d'accord avec vous qu'il ne serait pas désirable de chercher à dresser à l'avance l'ordre du jour de la prochaine conférence. Cet ordre du jour pourrait être considéré comme limitant la discussion à certaines subdivisions déterminées de la question à l'étude. Nous sommes plutôt d'opinion qu'il faudrait laisser le plus de latitude possible afin qu'il y ait pleine et franche discussion non seulement de la procédure d'amendement de la constitution mais aussi de la question de l'autorité constitutionnelle dans toute la mesure où les divers gouvernements du Canada et l'ensemble du peuple canadien y sont intéressés.

Quant à la conférence générale que vous proposez de tenir à l'automne prochain pour discuter des questions d'intérêt commun au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux, laissez-moi vous dire que nous abondons dans le même sens et que nous considérons que cette conférence est désirable et nécessaire et qu'elle devrait avoir lieu le plus tôt possible.

Sincèrement vôtre,

Le premier ministre,

Ernest C. Manning.

(*Texte*)

Province de Québec

Cabinet du Premier Ministre

Québec, le 12 décembre 1949.

Très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Le courrier postal a livré à mon bureau, le 9 du courant, votre lettre en date du 7 décembre et se rapportant aux conférences inter-gouvernementales canadiennes que vous mentionnez.

Dès la première séance du Conseil Exécutif de la province, mercredi, je soumettrai votre lettre à la considération de mes collègues et je vous écrirai de nouveau à ce sujet.

Confraternelles salutations.

M.-L. Duplessis.

(*Texte*)

Province de Québec

Cabinet du Premier Ministre

Québec, le 14 décembre 1949.

Très honorable Louis-S. Saint-Laurent, C.R., C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Comme je vous l'ai dit dans la lettre que je vous adressais en date du 12 décembre courant, mes collègues au Conseil Exécutif de la province ont pris connaissance aujourd'hui de votre lettre en date du 7 décembre, reçue le 9 du même mois, et qui se rapporte à la prochaine conférence intergouvernementale canadienne à Ottawa, ainsi qu'au projet de conférence inter-gouvernementale canadienne que vous suggérez pour l'automne 1950, en septembre ou en octobre.

Le gouvernement de la province de Québec est toujours heureux de coopérer, sur des bases justes et constitutionnelles, au bien-être et à la prospérité des provinces et du pays.

Il est évident que les conférences qui se tiennent à Ottawa comportent, pour les autorités provinciales, des dérangements et des inconvénients considérables que nous acceptons avec plaisir, lorsqu'ils ont pour résultat de réaliser le progrès et la prospérité de la confédération canadienne et des provinces qui la composent et l'ont créée.

Nous sommes d'opinion que lors de la prochaine réunion à Ottawa, au mois de janvier, il conviendrait que les délégués des provinces et du fédéral discutent ensemble de l'opportunité de tenir des conférences à des dates déterminées, de choisir les endroits où ces conférences pourraient avoir lieu et les sujets qu'il serait opportun d'étudier et de décider.

C'est pourquoi, cher monsieur le premier ministre, nous sommes d'avis que les questions que vous mentionnez dans votre lettre devraient être soumises à la considération et à la décision des délégués à la conférence du mois de janvier prochain.

Confraternelles salutations.

M.-L. Duplessis.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 21 décembre 1949.

L'honorable Maurice-L. Duplessis, M.A.L.,
Premier ministre de la province de Québec,
Québec, Qué.

Mon cher premier ministre,

J'ai bien reçu vos lettres du 12 et du 14 décembre, et j'ai bien noté votre opinion à l'effet

que le projet d'une conférence générale des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux à l'automne de 1950 soit étudié et réglé à la conférence du mois de janvier.

Il me paraît opportun de vous dire, à ce sujet, que les premiers ministres de cinq provinces, d'une part, m'ont déjà signifié leur adhésion au projet. Je n'ai pas encore reçu, d'autre part, la réponse des premiers ministres des quatre autres provinces.

Votre bien dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

(*Texte*)

Province de Québec

Cabinet du Premier Ministre

Québec, le 1er février 1949

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Monsieur le premier ministre,

J'ai reçu, lundi de cette semaine, votre lettre datée du 27 janvier et concernant un projet de conférence inter-gouvernementale canadienne à Ottawa l'automne prochain. A la première séance du conseil des ministres depuis ces dates, j'en ai donné connaissance à mes collègues au Conseil Exécutif de la province.

Vous écrivez qu'il y aurait "unanimité sur l'opportunité de tenir une conférence à une date appropriée du mois de septembre ou d'octobre." Il y a certainement malentendu à ce sujet.

Comme tous l'ont constaté, c'est le désir du gouvernement de la province de Québec de coopérer loyalement au règlement juste, équitable et constitutionnel de tous les problèmes qui peuvent se soulever dans le domaine des relations fédérales-provinciales. De fait, mes collègues qui y ont assisté et moi-même gardons, de la dernière conférence à Ottawa, un agréable et durable souvenir.

L'opinion et l'attitude du gouvernement de la province de Québec ont été, je crois, clairement exprimées, spécialement au cours des séances de la récente conférence à Ottawa. Il n'est pas nécessaire, j'en suis certain, de répéter les déclarations que j'ai faites, alors, au nom de la province de Québec.

La rédaction d'une constitution essentiellement canadienne, étudiée et décidée au Canada, par des Canadiens et pour les Canadiens, comporte, comme vous l'admettrez, sans doute, un travail d'une importance capitale qu'il convient d'accomplir avec beaucoup de soin et sans jamais sacrifier la réalisation du but désiré et désirable, aux avantages temporaires et plus que douteux de décisions hâtives ou insuffisamment mûries. En ce qui concerne la province de Québec, je crois que la position que nous avons prise ne prête à aucune équivoque possible.

Au cours de la récente conférence à Ottawa, toutes les provinces ont fait des suggestions, adopté des attitudes, exprimé des opinions. Seules, les autorités fédérales n'ont apporté aucune suggestion, non plus qu'émis aucune opinion.

A notre avis, dans de semblables conférences, il nous semble utile, juste et nécessaire que tous et chacun des participants échangent entre eux leur manière de voir et leurs suggestions afin que de l'ensemble de ce travail puisse naître les réalisations les meilleures possibles. Le vieux proverbe est toujours vrai: du choc des idées jaillit la lumière.

Incontestablement, les autorités fédérales ont le droit d'avoir des opinions et même des convictions et nous sommes portés à ajouter, bien respectueusement, que l'échange des opinions et des suggestions est, non seulement un droit fédéral et un droit provincial, mais que c'est un devoir qui découle de l'esprit de franche et loyale coopération désirée et désirable entre les différents gouvernements de la confédération canadienne. C'est pourquoi nous aimerions connaître, afin de pouvoir les étudier, les opinions et la manière de voir du gouvernement fédéral.

Vous conviendrez qu'il ne s'agit pas pour qui que ce soit, en l'occurrence, d'imposer sa manière de voir et que si les autorités fédérales négligeaient d'exprimer des opinions et de faire des suggestions, elles donneraient la malheureuse impression d'un manque de coopération à l'édification d'une constitution canadienne et d'une confédération fortement unie dans le respect intégral des droits de chacun.

Sans doute, dans l'échelle des valeurs, l'argent n'occupe pas la première place, loin de là; mais il faut tout de même ne pas oublier que nous vivons sur la terre et que les ressources financières sont nécessaires à la vie.

Un des problèmes importants qui doit être réglé, à notre sens, de façon précise, à l'abri de toute contestation sérieuse, c'est le problème qui se rapporte aux pouvoirs fiscaux indispensables aux différents gouvernements. Gouverner, c'est prévoir, et c'est pourquoi il est nécessaire de posséder des sources de revenus capables non seulement de répondre aux besoins actuels mais aussi à ceux de l'avenir.

A plusieurs reprises, nous avons suggéré ce qui nous semble être une excellente méthode d'obtenir une coopération parfaite. Nous sommes convaincus que, dans son esprit et dans sa lettre, la constitution canadienne accorde aux provinces au moins une priorité en matière de taxation directe; toutefois, comme il y a des opinions contraires, que nous respectons sans les partager, il y aurait lieu de définir clairement, incontestablement, en s'inspirant de l'esprit fédératif, les pouvoirs de taxation de toutes et chacune des autorités gouvernementales canadiennes.

Nous croyons, de plus, qu'une délimitation incontestable des pouvoirs fédéraux et des pouvoirs provinciaux s'impose, même si nous sommes convaincus que certaines contestations de pouvoirs provinciaux sont mal fondées. En outre, nous croyons qu'il est recommandable de trouver et d'établir un système approprié et juste qui tiendrait compte des droits de cet éternel méconnu, le payeur de taxes, tout en conservant à chaque autorité gouvernementale les pouvoirs essentiels à un gouvernement responsable.

Auriez-vous l'obligeance, monsieur le premier ministre, de nous faire connaître les opinions et l'attitude des autorités fédérales à ces sujets?

Soyez persuadé que nous désirons, de tout cœur, coopérer au progrès et à la prospérité du pays ainsi qu'au progrès et à la prospérité des provinces, de notre province en particulier; cette coopération, à notre sens, ne saurait exister que sur des bases fédératives, respectueuses des éléments indispensables au gouvernement responsable.

Nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, les délégués de la province de Québec participent à ces conférence inter-gouvernementales canadiennes non pas comme chefs d'un parti politique, mais comme représentants de la province; de même nous considérons les délégués d'Ottawa non comme les chefs d'un parti politique mais bien comme les représentants de l'autorité fédérale. C'est notre bien sincère désir de toujours nous inspirer de ces principes qui nous paraissent appropriés et convenables pour tous.

Avec plaisir je réitère, au nom de la province de Québec, l'invitation cordiale que j'ai faite de tenir ces conférences, ou au moins quelques-unes

d'entre elles, dans la vieille capitale, berceau de la civilisation chrétienne sur cette terre d'Amérique et même berceau de la confédération canadienne.

Veuillez accepter, monsieur le premier ministre, l'expression de mon confraternel salut et l'assurance de mon entier dévouement aux meilleurs intérêts de notre pays, en général, et de la province de Québec en particulier.

M.-L. Duplessis.

(*Texte*)

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 6 février 1950.

L'honorable Maurice-L. Duplessis,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du gouvernement,
Québec (P.Q.)

Mon cher premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 1er février concernant le projet d'avoir, à l'automne, une conférence générale des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux; s'il y a malentendu quant à ce qui m'a paru "unanimité sur l'opportunité de tenir une conférence à une date appropriée du mois de septembre ou octobre", j'espère que le malentendu peut être dissipé.

La conférence de janvier avait un but spécial, celui de chercher à nous entendre sur une procédure qui permettra à l'avenir de faire étudier et décider au Canada toute question se rapportant à des amendements à la constitution canadienne. Je suis, comme vous, d'avis que c'est là "un travail d'une importance capitale qu'il convient d'accomplir avec beaucoup de soin et sans jamais sacrifier la réalisation du but désiré et désirable, aux avantages temporaires et plus douteux de décisions hâtives ou insuffisamment mûries".

Nos collègues des autres provinces ont paru être également du même avis; voilà pourquoi, à mon sens, nous avons convenu d'établir un comité auquel chaque gouvernement fera connaître par écrit sa manière de voir quant à la façon la meilleure et la plus pratique de solutionner le problème. Le gouvernement fédéral entend se conformer à cette décision de la conférence.

Mais il y a d'autres problèmes qui intéressent à la fois les autorités fédérales et provinciales et c'est pour en délibérer ensemble que j'ai proposé que nous nous réunissions en conférence générale à l'automne.

Tous les premiers ministres des autres provinces ont exprimé le désir d'y participer et j'ai compris de la teneur générale de nos délibérations en janvier que tous prenaient pour acquis que cette autre conférence générale aurait lieu, quels que fussent les progrès et les réalisations de la conférence constitutionnelle. J'ai compris aussi que votre invitation d'aller siéger à Québec se rapportait à la reprise des délibérations de la conférence constitutionnelle, et pour ma part, je serais enchanté de l'accepter si cela pouvait être agréé par les représentants des autres gouvernements.

Quant à la conférence générale que désirent les gouvernements de toutes les autres provinces et qui aurait sans doute à envisager des problèmes comme ceux que vous mentionnez dans la dernière partie de votre lettre, j'aimerais pouvoir dire le plus tôt possible aux premiers ministres de ces provinces si le gouvernement de Québec entend y participer et, dans l'affirmative, quelles sont les questions qu'il voudrait faire inscrire à l'agenda de cette conférence.

J'espère que votre réponse sera affirmative et je souhaite comme vous que, au cours de toutes ces conférences, nous continuions de collaborer comme dans la conférence constitutionnelle "non pas comme chefs de partis politiques, mais comme représentants de la province" d'une part, et "de l'autorité fédérale" de l'autre part.

Veuillez accepter, mon cher premier ministre, mes salutations et l'assurance de mes sentiments très distingués.

Louis-S. St-Laurent.

(*Traduction*)

Ontario

Cabinet du

Premier Ministre et Président du Conseil

Toronto, le 3 février 1950.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Monsieur le premier ministre,

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier, relative au programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale que l'on compte tenir en septembre ou octobre prochain. J'étudierai la question, puis je communiquerai de nouveau avec vous sous peu.

La convocation d'une conférence fédérale-provinciale pour cet automne ne devrait pas empêcher les pourparlers entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario sur un grand nombre de sujets.

Je songe aux questions suivantes:

1. La coordination des programmes fédéral et provincial en matière de placements publics. La province d'Ontario, avec ses municipalités et ses commissions, met en œuvre présentement un vaste programme de placements publics rendu nécessaire par suite de l'expansion de la province. Nous avons préparé plusieurs autres plans que nous pourrons réaliser, si les conditions économiques l'exigent. Si le chômage s'aggrave au point de motiver la réalisation d'un programme de travaux publics, nous serions disposés à étudier la question avec vous en tout temps. Notre programme actuel de placements publics entraîne des dépenses mensuelles d'environ 25 millions de dollars. Nous sommes très désireux de collaborer en cette matière. Si la situation actuelle de l'embauchage motive une action concertée des gouvernements fédéral et provincial, je suis disposé à discuter la question immédiatement.

2. L'Ontario est une des provinces qui conservent le droit de prélever l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu personnel, ainsi que les droits successoraux. Il serait possible d'étudier maintenant de nombreuses questions en vue de simplifier la situation, du point de vue du contribuable. Je crois qu'il est très facile d'y arriver et, je le répète, nous sommes prêts à discuter les moyens de simplifier nos méthodes actuelles sans attendre la conférence de l'automne.

3. Il y a beaucoup d'autres questions qui pourraient être débattues, par exemple tout chevauchement des services administratifs à l'égard de la pension de vieillesse, le partage de la compétence en matière d'assistance publique et d'autres questions analogues. A mon avis, nous pouvons facilement résoudre plusieurs de nos problèmes en nous y attaquant directement pour en faire l'examen. Si tel est votre désir, le gouvernement de l'Ontario est prêt à commencer dès maintenant.

Relativement à la conférence de l'automne, je vais en étudier le programme sur-le-champ.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Leslie M. Frost.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 8 février 1950.

L'honorable Leslie M. Frost, M.A.L.,
Premier ministre de l'Ontario,
Toronto (Ontario).

Mon cher premier ministre,

Je désire accuser réception de votre lettre du 3 courant, concernant la conférence fédérale-provinciale que nous projetons de tenir à l'automne prochain.

Je comprends que vous vous êtes déjà mis en contact avec le ministre des Finances en vue d'organiser prochainement des conversations officieuses au sujet de certains des points que mentionne votre lettre.

J'espère recevoir en temps opportun vos propositions relativement au programme de la conférence.

Votre bien dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

Manitoba

Cabinet du Premier Ministre

Winnipeg, le 6 août 1949

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario).

Monsieur le premier ministre,

Les relations fédérales-provinciales intéressent toujours au plus haut point la population du Manitoba. Cette préoccupation a poussé le gouvernement manitobain à étudier soigneusement les moyens qui permettraient au gouvernement fédéral et à ceux des provinces de travailler conjointement à améliorer le niveau général de bien-être au Canada. Nos citoyens seraient fort heureux d'apprendre qu'on a accompli quelque progrès en vue de l'établissement de relations pratiques plus complètes entre le Canada et les provinces, surtout dans les principaux domaines des services publics. Aux yeux des membres du gouvernement manitobain, le moment semble propice à l'examen soigné de ces questions, compte tenu de l'expérience passée et des circonstances et perspectives présentes. Il y aurait peut-être lieu d'étudier ce qui a déjà été accompli dans ce domaine grâce aux accords conclus avec sept provinces et de songer aussi à la possibilité d'étendre ou de modifier les accords existants, à l'avantage mutuel des intéressés.

Ces entretiens comprendraient sans doute l'examen des propositions soumises lors de conférences antérieures, modifiées au besoin, en tenant compte des circonstances actuelles. On pourrait aussi étudier les nouvelles propositions que jugeraient bon de formuler le gouvernement fédéral ou l'une quelconque des provinces. Vu l'extrême complexité et la nature fort différente des questions en jeu, nous ne croyons pas opportun de chercher à énumérer ici celles qui pourraient servir de base aux entretiens, lors de cette conférence. Au Manitoba, notre premier souci porterait sur l'élaboration de projets destinés à assurer la stabilité financière des provinces, l'établissement de programmes sains et fructueux quant au placement de fonds publics, à l'exploitation et à la conservation des ressources naturelles, aux mesures de sécurité sociale de toutes sortes, ainsi qu'aux moyens d'encourager l'expansion industrielle et agricole en général.

Le gouvernement du Manitoba est prêt à soumettre ses avis et propositions, et il croit qu'il est urgent de les étudier et d'examiner aussi toutes celles que le gouvernement fédéral ou les autres provinces pourront formuler.

Le gouvernement du Manitoba est donc d'avis qu'il y a lieu de prendre des dispositions en vue de convoquer une conférence fédérale-provinciale aussitôt que possible.

Votre tout dévoué,

Douglas Campbell.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 18 août 1949.

L'honorable Douglass L. Campbell, M.A.L.,
Premier ministre du Manitoba,
Hôtel du Parlement,
Winnipeg (Manitoba).

Monsieur le premier ministre,

J'ai discuté avec mes collègues les questions soulevées dans la lettre que vous m'avez adressée le six du mois courant, et en particulier votre proposition de prendre des dispositions en vue de convoquer, aussitôt que possible, une conférence fédérale-provinciale.

Nous reconnaissons, évidemment, que tous ceux à qui incombe la direction des affaires du pays sont tenus de collaborer tous ensemble à l'amélioration du bien-être des personnes qu'ils représentent.

Cependant, je ne suis pas persuadé que la meilleure façon de chercher à remplir ce devoir soit de nous réunir en conférence plénière fédérale-provinciale.

D'aucuns prétendraient sûrement qu'au cours d'une conférence de cette nature, il conviendrait d'étudier d'abord les questions financières. Des dépêches assez récentes de journaux révèlent même que, de l'avis de certaines personnes, il faudrait "reconnaître nettement la priorité des provinces en matière d'impôts directs" avant de chercher à entrer dans les détails.

Or, ceux qui ont la responsabilité à l'égard de toute question se rangeant dans la catégorie de sujets énumérés à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique (y compris la défense nationale) ne sauraient songer un seul instant à restreindre d'aucune manière l'autorité législative du Parlement du Canada pour ce qui est du "prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation".

Cela, évidemment, ne signifie pas qu'il n'existe pas plusieurs questions qui peuvent et devraient faire l'objet d'une collaboration sincère entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

Il nous a semblé que, étant donné l'expérience acquise à cet égard, nous pourrions favoriser davantage cette collaboration au moyen de travaux préparatoires qui consisteraient en francs entretiens avec chaque gouvernement provincial sur des questions distinctes et précises. Nous avons déjà entamé des pourparlers qui, je l'espère, seront fructueux et prépareront la voie à une conférence générale qui n'aboutira pas à un échec.

Comme vous le savez, les accords fiscaux conclus par nous avec sept gouvernements provinciaux expireront le 31 mars 1952, et nous nous sommes engagés à convoquer une conférence au moins un an avant l'expiration de ces accords.

Il se peut que, par suite des entretiens distincts déjà amorcés, il soit opportun de convoquer cette conférence beaucoup plus tôt qu'un an avant la date d'expiration de ces accords. Il se peut aussi qu'il soit souhaitable de tenir, à une date plus rapprochée, une conférence générale dont l'ordre

du jour serait plus restreint, pour l'étude de problèmes précis sur lesquels nous pourrions compter nous mettre d'accord.

Cependant, c'est là un point sur lequel on ne saurait être précis tant que la possibilité de pouvoir accomplir quelque chose de vraiment utile n'aura pas fait l'objet d'une plus ample étude.

Vous remerciant encore une fois de l'assurance de votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Louis-S. St-Laurent.

Saskatchewan

Regina, le 15 juillet 1949.

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de la majorité écrasante que vous a accordée, à vous ainsi qu'à votre cabinet, la nation canadienne lors du scrutin du 27 juin. Il nous importe tous, maintenant, à nous qui soutenons la démocratie et qui désirons voir grandir notre pays, de collaborer avec vous et les membres du gouvernement, en vue d'améliorer le bien-être de ceux que nous représentons.

Il vous souvient sans doute que, le 3 mai 1946, on a ajourné indéfiniment la Conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction. A cette époque, le gouvernement fédéral, vu les divergences fondamentales qui avaient surgi, ne voyait guère l'utilité de prolonger la conférence. Sept provinces, il est vrai, ont, par la suite, signé des accords fiscaux avec le Dominion, mais il demeure que nombre de questions importantes que la conférence avait pour but de débattre sont restées en suspens.

Le gouvernement fédéral a peut-être eu raison, depuis quatre ans, de douter de l'attitude de la population du pays à l'égard des divergences d'opinion qui avaient provoqué l'ajournement de la conférence, mais à l'heure actuelle l'attitude du peuple canadien ne fait sûrement plus de doute. Le 27 juin la population a approuvé sans réserve les principes dont s'inspiraient les propositions fédérales-provinciales d'août 1945, et ceci tout particulièrement dans les provinces où le gouvernement fédéral avait raison d'avoir quelque doute sur l'opinion publique à l'égard de ces questions. Aussi, le gouvernement de la Saskatchewan est-il d'avis qu'on devrait, au plus tôt, convoquer de nouveau la conférence fédérale-provinciale, afin de discuter certaines questions particulièrement urgentes laissées en suspens depuis la première conférence, il y a déjà presque quatre ans. Les problèmes que le gouvernement fédéral jugeait alors très urgents le sont même davantage aujourd'hui.

Il nous tarde de voir attaquée au plus tôt la question de l'assurance-santé. La Saskatchewan et, par la suite, la Colombie britannique, ont inauguré un programme provincial d'hospitalisation qui pèse lourdement sur le contribuable ainsi que sur le trésor provincial. L'accueil favorable que l'on a fait partout aux plans d'hospitalisation témoigne abondamment, s'il y avait doute à cet égard, du grand désir de la population canadienne, du moins dans certaines provinces, de pouvoir bénéficier d'un régime de services d'hygiène payés d'avance. A mon avis, la plupart des provinces se réjouiraient de l'occasion d'étudier un programme d'assurance-santé et les mesures qu'il conviendrait de prendre immédiatement en vue de sa mise en oeuvre.

Lors de la conférence de 1945, le gouvernement fédéral avait offert de décharger les provinces de toute responsabilité à l'égard des titulaires de pensions de vieillesse âgés de 70 ans et plus, acceptant en outre de payer la moitié des frais qu'entraînerait une pension aux personnes âgées de 65 à 69 ans, inclusivement, avec évaluation des ressources. Bien qu'opposés à l'évaluation des ressources, nous sommes convaincus de la nécessité de procurer une pension aux personnes de ce groupe d'âge. Leur situation est encore plus triste aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quatre ans. Plus les emplois deviennent rares, plus la situation de ce groupe d'âge particulier devient difficile. La plupart des provinces se réjouiraient de l'occasion de discuter avec vous ainsi qu'avec vos ministres les mesures à prendre d'ici quelques années en vue de venir en aide à un groupe de personnes qui, je n'en doute pas, nous cause à tous beaucoup d'inquiétude.

Le gouvernement de la Saskatchewan avait fait bon accueil aux propositions formulées par le gouvernement fédéral en 1945 parce que, entre autres raisons, elles visaient à maintenir "l'embauchage intégral ainsi qu'un niveau élevé de revenu national" au cours de périodes pendant lesquelles une crise économique pourrait diminuer la puissance d'achat et provoquer le chômage. Le danger d'une telle situation est aussi imminent aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Certains signes portent même à croire que la menace est plus grande qu'en 1945. De l'avis du gouvernement de la Saskatchewan, il ne peut résulter que des avantages de l'étude et de l'élaboration de plans visant à mettre en œuvre sur une vaste échelle des programmes de travaux publics ayant une portée sociale. Nous avons tout raison de croire que les municipalités de notre province, tant rurales qu'urbaines, collaboreraient de tout cœur à l'élaboration de tels plans et, au besoin, à leur exécution.

Les questions mentionnées ci-dessus revêtent une importance vitale, non seulement pour la population de la Saskatchewan, mais encore pour toutes les autres provinces. A mon sens, les autres gouvernements provinciaux doivent estimer comme nous que les autorités fédérales et provinciales auraient dû, depuis déjà longtemps, s'efforcer de trouver la solution de ces problèmes ainsi que des problèmes connexes d'ordre social et économique. Le gouvernement du Dominion ayant convoqué la conférence en 1945 et la question de la convoquer de nouveau ayant été remise à sa discrétion, je ne crois pas exagérer en disant que la responsabilité de prendre immédiatement les mesures nécessaires vous incombe ainsi qu'aux membres de votre cabinet.

Vous ne trouverez pas, je l'espère, que j'insiste trop, si tôt après les élections fédérales, mais je pense que nous sommes d'accord sur l'urgence que font naître ces problèmes et les questions connexes. Nous espérons que le gouvernement fédéral pourra maintenant se charger, énergiquement et loyalement, de leur solution.

Vous assurant de notre empressement à assister à une telle conférence lorsqu'elle aura lieu et nous engageant à collaborer à toute entreprise susceptible de contribuer au bien-être de la population de la Saskatchewan, je vous prie d'agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

T. C. Douglas.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 18 août 1949.

L'honorable T. C. Douglas,
Premier ministre de la Saskatchewan,
Hôtel du Parlement,
Regina (Saskatchewan).

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 15 juillet a été portée à mon attention à mon retour à Ottawa, après des vacances fort appréciées.

Je vous remercie de vos félicitations. Soyez assuré que je reconnais avec vous que notre devoir, à nous tous qui croyons en la démocratie et désirons voir notre pays progresser, est de collaborer tous ensemble à l'amélioration du bien-être de ceux que nous représentons.

Cependant, je ne suis pas persuadé que la meilleure façon de chercher à remplir ce devoir est de nous réunir en conférence plénière fédérale-provinciale.

D'aucuns prétendraient sûrement qu'au cours d'une conférence de cette nature, il conviendrait d'étudier d'abord les questions fiscales. Des dépêches assez récentes de journaux révèlent même que, de l'avis de certaines personnes, il faudrait "reconnaître nettement la priorité des provinces en matière d'impôts directs" avant de chercher à entrer dans les détails.

Or, ceux qui ont la responsabilité à l'égard de toute question se rangeant dans les catégories de sujets énumérés à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique (y compris la défense nationale) ne sauraient songer un seul instant à restreindre d'aucune manière l'autorité législative du Parlement du Canada pour ce qui est du "prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation".

Cela, évidemment, ne signifie pas qu'il n'existe pas plusieurs questions qui peuvent et devraient faire l'objet d'une collaboration sincère entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

Il nous a semblé que, étant donné l'expérience acquise à cet égard, nous pourrions favoriser d'avantage cette collaboration au moyen de travaux préparatoires qui consisteraient en francs entretiens avec chaque gouvernement provincial sur des questions distinctes et précises. Nous avons déjà entamé des pourparlers qui, je l'espère, seront fructueux et prépareront la voie à une conférence générale qui n'aboutira pas à un échec.

Comme vous le savez, les accords fiscaux conclus par nous avec sept gouvernements provinciaux expireront le 31 mars 1952, et nous nous sommes engagés à convoquer une conférence au moins un an avant l'expiration de ces accords.

Il se peut que, par suite des entretiens distincts déjà amorcés, il soit opportun de convoquer cette conférence beaucoup plus tôt qu'un an avant la date d'expiration de ces accords. Il se peut aussi qu'il soit souhaitable de tenir, à une date plus rapprochée, une conférence générale dont l'ordre du jour serait plus restreint, pour l'étude de problèmes précis sur lesquels nous pourrions compter nous mettre d'accord.

Cependant, c'est là un point sur lequel on ne saurait être précis tant que la possibilité de pouvoir accomplir quelque chose de vraiment utile n'aura pas fait l'objet d'une plus ample étude.

Vous remerciant encore une fois de l'assurance de votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Louis-S. St-Laurent.

Saskatchewan

Cabinet du Premier Ministre

Regina, le 22 septembre 1949.

Le très honorable L.-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario).

Monsieur le premier ministre,

Merci de votre lettre du 18 août, dans laquelle vous me répondez au sujet de la reprise de la conférence fédérale-provinciale que j'ai demandée.

Le gouvernement de la Saskatchewan a appris avec un profond regret que, selon vous, la tenue d'une conférence fédérale-provinciale plénière ne servirait à aucune fin utile. J'ai tout lieu de croire que plusieurs autres provinces, et même de nombreux Canadiens, partagent notre regret. Qu'il me soit permis de vous signaler respectueusement que le principal motif invoqué dans votre lettre pour ne pas tenir une telle conférence ne se rapporte guère à la question en cause. En somme, la conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement a été convoquée par votre gouvernement, et ce sont les membres de votre cabinet qui en ont établi le programme. Je présume que, si vous vouliez convoquer la conférence de nouveau, vous accepteriez encore de préparer l'ordre du jour. Il est vrai que, dans ma lettre, j'ai dit que les questions telles que l'assurance-santé, la pension de vieillesse et la responsabilité à l'égard des chômeurs valides devraient être des sujets de discussion, mais c'est uniquement parce que votre gouvernement les avait inscrites au programme dès l'abord. Je n'ai jamais déclaré que nous devrions "songer à restreindre de quelque manière l'autorité législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le "prélèvement de fonds par un mode ou système quelconque d'imposition" ". Je sais parfaitement que le gouvernement fédéral ne verrait pas d'un bon œil la restriction de ses domaines fiscaux, mais je n'ai jamais formulé d'avis de ce genre et je doute qu'on puisse espérer voir votre gouvernement inscrire cet article au programme d'une telle conférence.

Vous prétendez qu'on réalisera de plus grands progrès au cours de discussions franches avec les provinces prises individuellement en ce qui concerne des problèmes concrets distincts, mais il y a lieu d'en douter. Certains problèmes particuliers, touchant à des difficultés propres à certaines régions géographiques peuvent, il est vrai, mieux se traiter dans des entretiens individuels. Cependant, il n'en est pas ainsi lorsqu'il s'agit de questions qui intéressent toute l'économie canadienne plus ou moins uniformément. Je suis certain qu'on trouverait difficilement une province au Canada qui ne soit pas déjà aux prises avec le problème du chômage chez les personnes aptes au travail. La Commission Rowell-Sirois a conseillé au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité à cet égard et, au mois d'août 1945, votre gouvernement a formulé des propositions en ce sens, de sa propre initiative. Nos municipalités urbaines ont déjà à faire face au problème que pose le chômage chez les gens aptes au travail et je suis certain que la situation est identique dans presque tous les centres urbains du Canada. Le gouvernement de la Saskatchewan prétend qu'il s'agit d'une situation qu'on ne devrait pas chercher à régler de façon fragmentaire, mais qu'elle devrait faire le sujet d'entretiens entre tous les gouvernements intéressés en vue de l'adoption d'un programme uniforme dans tout le Canada.

Vous espérez, je le constate avec plaisir, qu'il sera peut-être opportun de convoquer une conférence appelée à étudier un ordre du jour restreint. Comme je l'ai déjà signalé, il appartient surtout à votre gouvernement d'établir l'ordre du jour. C'est donc lui qui sera responsable de la mesure dans laquelle le programme sera restreint. S'il est de nature à exclure des questions d'importance capitale pour le bien-être de la population canadienne, c'est votre gouvernement qu'il faudra blâmer si la conférence ne donne que peu de résultats. A mon avis, les questions mentionnées dans ma lettre précédente constituent le minimum irréductible de sujets qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour d'une telle conférence. Cependant, que l'ordre du jour soit de portée restreinte ou étendue, le gouvernement de la Saskatchewan est ferme-

ment convaincu qu'il y aurait lieu de reprendre la conférence fédérale-provinciale avant que certaines difficultés où se trouvent les administrations municipales et provinciales atteignent des proportions alarmantes.

Je vous exhorte donc, ainsi que vos collègues, à examiner de nouveau la question dans son ensemble. Si je ne fais erreur, d'autres gouvernements provinciaux s'inquiètent fort, craignant qu'on ne retarde davantage l'étude de certains problèmes urgents intéressant tous ceux qui sont chargés de gouverner.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

T. C. Douglas.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAUX MINISTÈRES

RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 26 novembre dernier, au cours de l'examen des projets de loi relatifs à l'établissement de trois nouveaux ministères, l'honorable député de Peel (M. Graydon) a exprimé l'avis qu'il serait bon, lors de la formation des ministères, de préparer des graphiques indiquant les services qui feraient partie de chacun d'eux.

Les ministères ont été formés conformément aux proclamations publiées dans le numéro du 28 janvier de la *Gazette du Canada*, pages 320 et 321. Nous avons fait préparer des graphiques indiquant la répartition des services administratifs entre les nouveaux ministères. Je veux déposer deux exemplaires de chacun de ces graphiques qui sont prêts à être distribués à tous les membres des deux chambres.

M. Graydon: On les a déjà distribués.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

(Voir aux *Procès-verbaux* nº 2, séance du 17 février 1950, la liste des rapports ministériels et autres qui ont été déposés.)

LE NATIONAL-CANADIEN

RÉDUCTION DES SERVICES DES TRAINS DE VOYAGEURS — APPROVISIONNEMENTS DE CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Quand s'attend-on que les services du National-Canadien puissent fonctionner de nouveau normalement au pays?

M. Coldwell: Le ministre pourrait peut-être profiter de l'occasion pour répondre à la question que je lui ai transmise il y a quelques jours. Je m'abstiens de la répéter.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, le chef de la C.C.F. a eu l'amabilité de me faire tenir copie d'une question semblable à celle que vient de poser l'honorable député de Peel (M. Graydon). En toute équité envers les membres du parti ministériel, qui ont aussi réclamé une déclaration à ce sujet, je tiens à signaler que lorsque j'ai reçu l'avis de l'honorable député, j'avais déjà préparé un exposé de la situation, car je m'attendais à une interpellation. Avec l'assentiment de la Chambre, j'en donnerai immédiatement lecture.

Le 28 décembre 1949, le National-Canadien a annoncé qu'à partir du 9 janvier 1950 il réduirait d'environ le quart ses services de trains de voyageurs. La mesure s'impose par suite de la diminution de ses approvisionnements de charbon. Ni le Gouvernement ni moi n'avions été prévenus de la décision.

Depuis que le National-Canadien a annoncé la réduction des services, mes fonctionnaires et moi-même sommes constamment en contact avec ses administrateurs au sujet des approvisionnements de charbon. J'ai prié le nouveau président, M. Donald Gordon, de me soumettre un mémoire exposant en détail les événements qui ont entraîné la décision de diminuer les services de trains de voyageurs. A ma demande, l'ancien président, M. Vaughan, m'a adressé une lettre où il explique les circonstances qui ont conduit à cet état de choses.

Voici donc un résumé des événements.

En premier lieu, le Bureau du National-Canadien a approuvé, à sa réunion d'octobre 1948, l'objectif de 2,365,000 tonnes de charbon fixé pour le 31 décembre 1949, soit une provision suffisante pour environ quatre mois et demi. J'apprends que si l'objectif avait été atteint on n'aurait pas eu à réduire le service ferroviaire, à moins d'avoir été complètement privé de charbon pendant trois ou quatre mois. Au début de juin 1949 le président d'alors, M. Vaughan, a ordonné au Service des achats de voir à ce que les stocks de charbon du National-Canadien suffisent en tout temps pour une période d'à peu près trois mois. Il estimait qu'une telle réserve permettrait de parer à toutes les éventualités. Les événements survenus dans l'industrie de la houille et la décision de M. Vaughan ont eu pour résultat d'abaisser de 2,365,000 à 1,043,000 tonnes l'objectif que le Bureau avait fixé, en octobre 1948, à l'égard des approvisionnements à la date du 31 décembre 1949. Cela voulait dire qu'il existait une situation critique, puisque la région de grande circu-

lation du National-Canadien, il ne restait du charbon que pour 24 à 28 jours seulement. Disons cependant que, dans l'ensemble, les approvisionnements en charbon du National-Canadien pouvaient durer plus longtemps que cela. Personne n'ignore que le travail, dans les mines des États-Unis, a souvent été interrompu de juin 1949 à aujourd'hui. Il y a eu des arrêts du travail, la période des vacances, la semaine de trois jours, une grève qui a duré 51 jours, un walk-out. A l'heure actuelle, il y a grève générale dans les charbonnages des États-Unis, depuis le 13 février.

Bien que, conformément au programme ministériel de conservation des devises américaines, on ait réduit au minimum les commandes de charbon aux États-Unis, les commandes effectivement passées au Canada et aux États-Unis auraient, de manière générale, suffi aux besoins, si les mines américaines avaient livré régulièrement. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit et vers la fin de décembre, le National-Canadien a dû, pour maintenir sa réserve de charbon, réduire le nombre des trains de voyageurs. La réduction mise en vigueur a porté sur environ 89,000 milles, ce qui a permis une diminution dans la consommation, d'environ 1,000 tonnes de charbon par jour. Voici, pour les différentes régions, la répartition des réductions dans le nombre de milles parcourus par les trains de voyageurs:

Région de l'Atlantique	13,700
Région centrale	45,800
Région de l'Ouest	26,300
Lignes des États-Unis	3,200

Lorsque se sont produits les différends ouvriers dans les mines des États-Unis et l'interruption des livraisons de charbon, le National-Canadien n'avait qu'une réserve insuffisante. Il fallait prendre des mesures pour conserver la réserve du réseau et en faire l'emploi le plus judicieux possible afin de réduire au minimum les ennuis qu'aurait à souffrir le public. Je suis tout à fait convaincu que les circonstances que j'ai décrites motivaient amplement la mesure de précaution prise par le National-Canadien de réduire du quart, à titre provisoire, les services pour voyageurs. J'estime aussi qu'il n'était que juste de traiter sur un pied d'égalité toutes les régions du Canada, en ce qui concerne la réduction du nombre de trains de voyageurs.

Il est très malheureux que la situation que je viens de décrire ait, en fin de compte, obligé le National-Canadien à réduire le nombre de ses trains de voyageurs. La Chambre peut être assurée que dès qu'il y aura plus de charbon, on remettra en service les trains de voyageurs qui ont été supprimés. Je tiens aussi à ce que la Chambre sache que la direction du National-Canadien n'a pas songé un seul instant à diminuer le nombre de trains de voyageurs dans le dessein de réaliser des économies. Au contraire, si elle l'a fait, c'est pour conserver les approvisionnements en charbon et, autant que possible, pour éviter une réduction encore plus importante dans les services ferroviaires. comme cela s'est produit pour les chemins de fer américains.

M. Graydon: Je désire poser une autre question, qui se présente à l'esprit de bien des gens, y compris les employés des chemins de fer Nationaux du Canada. Il semble que le Pacifique-Canadien a du charbon en abondance, tandis que le National-Canadien est obligé de diminuer son service de trains. On devrait certes expliquer cette erreur de jugement de la part de la direction du National-Canadien, qui a pour effet d'augmenter de beaucoup, dit-on, les affaires du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. Chevrier: J'ai essayé d'expliquer ce point dans la déclaration que je viens de faire, mais je rappelle que la situation du National-Canadien diffère entièrement de celle du Pacifique-Canadien. Les voies principales du Pacique-Canadien se trouvent dans l'Ouest canadien, tandis que la plus grande partie des voies du National-Canadien se trouvent dans le centre du Canada, l'Ontario et le Québec. Si ma mémoire est fidèle le National-Canadien exploite environ 11,000 milles de voies ferrées à l'est du Manitoba, tandis que le Pacifique-Canadien n'en exploite qu'environ 5,600 milles. En d'autres termes le Pacifique-Canadien exploite la plus grande partie de son réseau dans une région où il y a des mines de houille, tandis que le National-Canadien dessert surtout le centre du Canada où il n'y en a pas.

M. Brooks: J'aimerais savoir s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir plus de houille des provinces Maritimes, et pourquoi le National-Canadien n'en a pas fait venir plus de ce côté-là.

L'hon. M. Chevrier: Il me faudrait pas mal de temps pour répondre à cette question dans le détail. Toutefois on peut dire d'une manière générale que le National-Canadien achète dans les provinces Maritimes et dans l'Ouest canadien tout le charbon qu'il peut obtenir dans le moment.

M. Brooks: Ce n'est pas l'impression qu'on a dans les Maritimes.

L'hon. M. Chevrier: Même si le National-Canadien avait pris tout le charbon qu'il eût pu obtenir en 1949 dans les provinces Maritimes et l'Ouest canadien, la situation actuelle ne serait pas différente.

M. Isnor: Le ministre pourrait-il nous dire quelle quantité, sur la réserve de 2,365,000 tonnes de charbon, a été importée des États-Unis et quelle quantité a été fournie par les mines canadiennes?

L'hon. M. Chevrier: Je regrette, mais je n'ai pas le renseignement sous la main.

M. Isnor: Peut-être le ministre aurait-il l'obligeance de le donner plus tard?

M. Graydon: Pourquoi ne pas nous le dire vous-même?

M. Gillis: Le ministre est-il d'avis, après la déclaration qu'il vient de faire, qu'il était nécessaire de réduire de 25 p. 100 le service des trains des provinces Maritimes, si l'on songe qu'il y avait là beaucoup de charbon pour assurer le service?

L'hon. M. Chevrier: L'honorale député suppose qu'il y avait abondance de charbon.

M. Gillis: Le gouvernement provincial l'a affirmé.

L'hon. M. Chevrier: Je tiens à dire ici à mon honorable ami que, selon les renseignements que je tiens du National-Canadien, la région des Maritimes ne pouvait pas fournir tout le charbon qu'on espérait en recevoir. Le National-Canadien reçoit l'entier appui de la région des Maritimes à l'heure actuelle, et il prend là tout le charbon qu'il peut obtenir, mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Quant à savoir pourquoi les restrictions au service ont été apportées partout au Canada, la direction du National-Canadien a cru,—et je partage son avis,—qu'il était juste de restreindre le service partout dans le pays. Autrement, les trains transcontinentaux seraient probablement immobilisés.

M. Coldwell: Étant donné la situation qui s'est produite, j'aimerais savoir si le Gouvernement et les chemins de fer songeront à employer plus de charbon et d'huile canadiens pour exploiter nos réseaux.

L'hon. M. Chevrier: C'est un point très important que soulève mon honorable ami. Comme il le sait probablement, le National-Canadien a entrepris de remplacer dans l'Ouest du Canada les locomotives chauffées au charbon par des locomotives chauffées à l'huile. L'honorable député sait sans doute que, dans toute la Colombie-Britannique et en certaines parties de l'Alberta et de la Saskatchewan, on n'emploie que des locomotives chauffées à l'huile. Il faut environ six mois pour remplacer l'huile par le charbon. Dans une situation critique comme celle-ci, on ne saurait songer à prendre une telle mesure. Il en serait de même dans l'Est du Canada, c'est-à-dire dans la région centrale, s'il nous fallait passer du charbon au pétrole. Ce changement prendrait plusieurs mois. Lorsque cette situation pressante est survenue, les autorités du National-Canadien n'ont eu que quelques heures pour prendre une décision. Je crois que, dans les circonstances, elles ont pris la décision la plus logique.

M. Graydon: Puis-je interrompre le ministre pour lui demander un renseignement? Peut-il nous dire quelle part du charbon utilisé par le National-Canadien vient du Canada et quelle part des États-Unis?

L'hon. M. Chevrier: Je ne saurais le dire au juste. Tout ce que je sais, c'est que le Canada produit environ dix-neuf millions de tonnes de charbon, dont six millions et demi de tonnes extraites dans les provinces Maritimes et cinq millions extraites dans l'Ouest peuvent être utilisées par les chemins de fer. Le National-Canadien a pris l'habitude d'acheter aux États-Unis le charbon dont il a besoin dans la région centrale, vu que cette source d'approvisionnement est la plus rapprochée. Il ne serait pas avantageux de transporter la houille de la Nouvelle-Écosse jusqu'à l'Ontario occidental. Néanmoins, le National-Canadien s'est efforcé d'acheter autant de charbon canadien que possible. Depuis quelque temps, c'est-à-dire depuis que le Gouvernement a inauguré son programme d'économie de dollars américains, le National-Canadien a songé à accroître sa consommation de charbon canadien.

M. Graydon: Le ministre pourra peut-être nous indiquer plus tard quelle part représente le charbon canadien utilisé?

L'hon. M. Chevrier: Je le ferai volontiers.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre de la Justice peut-il dire à la Chambre quand il annoncera la nomination du commissaire chargé des enquêtes sur les coalitions?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je puis faire un pronostic, monsieur l'Orateur: dans une semaine environ.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

BLOCUS DE LA CHINE NATIONALISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il été mis au courant du blocus que le gouvernement national chinois prétend avoir imposé dans certaines zones de l'océan Pacifique voisines

de la Chine? Dans le cas de l'affirmative, les sociétés maritimes du Canada ont-elles été prévenues du danger que leurs navires pourraient courir s'ils naviguaient dans ces eaux?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ayant été mis au courant de la situation, nous avons averti les sociétés maritimes du Canada.

CONFÉRENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU COMMONWEALTH, À COLOMBO, CEYLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Vu l'intérêt qu'on porte à l'extrême Orient en général et à la conférence de Ceylan en particulier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire quand il compte faire une déclaration à la Chambre au sujet de ces questions fort importantes?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de faire une déclaration à ce sujet assez tôt au cours du débat sur l'Adresse.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE PROPOSÉE PAR M. F. H. LARSEN, APPUYÉE PAR M. ARMAND DUMAS

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. F. H. Larsen (Kindersley): Monsieur l'Orateur, étant donné que les compétences et les maîtres en éloquence abondent à la Chambre, je suis d'avis qu'on aurait pu confier la tâche qui m'échoit cet après-midi à quelqu'un de plus capable que moi. Je me sentirais beaucoup plus apte à la remplir si je pouvais m'exprimer quelque peu en français. J'espère que les membres qui sont issus des premiers habitants de ce pays se rendront compte que, si je ne puis parler leur langue, je n'en suis pas moins animé des meilleurs sentiments à leur égard. De fait, je compte déjà plusieurs amis chez eux. J'aurais fort hésité à accepter l'invitation qu'on m'a faite de remplir ce rôle cet après-midi, si je ne comptais pas un si grand nombre d'amis des deux côtés de la Chambre.

J'ai reçu plusieurs lettres de gens de ma circonscription qui se réjouissent de l'honneur qu'on leur a fait en choisissant leur représentant pour proposer l'Adresse et, avec votre permission, monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots en leur nom ainsi qu'en celui des habitants de la région où j'habite, c'est-à-dire de l'ouest du pays.

[M. Pearkes.]

Vers le début du siècle, le Canada ne cessait de prendre de l'expansion vers les plaines de l'Ouest. Nos pères et nos grands-pères amenèrent leurs familles dans ces immenses prairies pour s'établir sur des fermes et construire des maisons. J'oserais dire que rares sont les pays qui n'ont pas fourni leur apport de colons à l'Ouest canadien. Par contraste avec le centre du Canada, qui fut colonisé surtout par des personnes d'origine britannique et française, ces deux grands groupes ethniques, les plaines furent peuplées par des gens issus de diverses races.

Pour vivre en paix, ces gens étaient déterminés à se comprendre; aussi la tolérance est-elle devenue la note dominante de l'essor culturel. Tous ont un désir intense de liberté. Les habitants de la circonscription de Kindersley caractérisent cet état d'esprit; la tolérance envers leurs voisins a éliminé la crainte à leur égard. Ils vivent de culture ou d'élevage, et ceux qui habitent les villes ou les villages tirent leur subsistance de l'agriculture. Il y a plusieurs importantes fermes d'élevage. Dans une région du sud de la circonscription, la culture du blé se pratique sur une grande échelle, tandis qu'au nord s'étend une région où les gens ont tendance à vivre plus rapprochés et où ils pratiquent la culture mixte, comme dans l'Ontario.

Nos cultivateurs et nos éleveurs retirent un revenu considérable de leur occupation durant les années de prospérité. Ils m'ont demandé de dire au ministre,—on me permettra de le mentionner,—qu'ils sont bien disposés à verser leur juste part d'impôt sur le revenu, mais que leurs méthodes de comptabilité rendent très difficile la tâche de garder des chiffres qui soient compréhensibles, à l'égard d'années antérieures. Le département rendrait un service incalculable aux cultivateurs si, au cours des dix-huit mois qui suivent leur déclaration d'impôt, il dressait une cotisation définitive, après quoi la période envisagée serait déclarée close. Au moment des semences, le cultivateur n'a pas la moindre idée de ce que lui rapportera sa récolte. Il ne peut non plus en faire une estimation assez précise, fût-ce un seul jour à l'avance.

Les cultivateurs qui peuvent le faire devraient garder au moins une récolte entreposée sur la ferme. Les familles qui perdraient leur gagne-pain disposeraient ainsi de cette ressource, une part de ces denrées vendables étant considérée comme faisant partie des biens du cultivateur.

Lorsque nos colons émigrèrent vers les plaines, ils se dirigèrent vers les endroits où le sol présentait les mêmes caractéristiques que dans leur mère-patrie. On ne possédait que peu de données sur le climat. On se dirigeait donc en quelque sorte à l'aventure.

Depuis, les universités et les services de l'État ont recueilli soigneusement les faits pertinents. On a élaboré des théories sur les cycles de température.

Se fondant sur ces données, le gouvernement a reconnu la nécessité de recourir à un programme de nouvelle colonisation dans maintes régions des plaines de l'Ouest. Ce programme est même déjà en bonne voie d'exécution, sous la direction du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je disais donc, monsieur l'Orateur, que les vastes champs de blé et les grands pâturages assuraient l'existence d'un bon nombre de Canadiens. En temps de guerre ou de crise nationale, notre population clairsemée produit un fort excédent de nourriture pour soutenir nos troupes et ranimer l'espoir de populations entières qui ont vécu dans des pays affamés. Celui qui contemple ces millions d'acres de blés mouvants ou ces pâturages plantureux éprouve un sentiment de grandeur et de liberté impossible à trouver nulle part ailleurs. Plusieurs n'ont pu encore s'expliquer comment toute cette richesse peut disparaître pour ne laisser après elle que la désolation, comme cela s'est vu partout il y a vingt ans, et comme cela s'est vu aussi dans quelques régions, au cours des quelques dernières années.

Tout dépend de la pluie. Nous vivons continuellement dans la crainte de ne pas avoir suffisamment de pluie pour faire mûrir nos moissons ni abreuver nos troupeaux. Ceux qui avaient le bonheur de posséder des terres riches en gumbo ou de gras pâturages ont pu, il est vrai, se maintenir sans trop de revers. Mais d'autres n'ont pas été aussi fortunés. Voilà pourquoi on nous demande de voter de temps à autre des subventions afin de venir en aide à l'agriculture et assurer le rétablissement agricole des Prairies pour que chaque cultivateur des plaines de l'Ouest soit à peu près sur le même pied. C'est le plus vif espoir du ministère de l'Agriculture, qui a tellement accompli dans ce domaine, de voir le jour où, grâce à l'irrigation, la mise en valeur et la reprise de l'exploitation de ces terres, il ne sera plus nécessaire d'encourir des dépenses pour venir en aide à l'agriculture des Prairies. C'est alors que, dans ces plaines, se réalisera l'espoir que les gouvernements de sir John A. Macdonald et de sir Wilfrid Laurier avaient envisagé quand ils ont accordé leur appui à l'établissement d'un chemin de fer et à l'envoi de colons dans cette vaste région du pays.

Il est regrettable que les éléments mêmes qui assurent au Canada une grandeur que l'on associe généralement à un pays beaucoup plus ancien, constituent obstacles à l'entente et à l'unité complètes des Canadiens. La beauté des montagnes Rocheuses n'a pas d'égale dans l'univers. On en extrait d'abondantes richesses minérales, mais une foule de gens n'ont jamais franchi ces montagnes pour faire connaissance avec leurs voisins qui habitent de l'autre côté. De même une région immensément riche en minéraux sépare les plaines de la partie centrale du Canada, mais nombreux sont les habitants de l'Ouest qui ne l'ont jamais traversée pour aller connaître ceux de l'Est, comme nous disons. Lorsqu'il est question des provinces Maritimes, il nous semble qu'il s'agit d'un autre continent.

Bien que ces énormes distances tendent à diviser le Canada en plusieurs pays, nous devons nous rendre compte que ces régions peu peuplées contribuent à notre richesse nationale, et nous devons nous efforcer consciencieusement de surmonter ces obstacles. Il y a lieu de féliciter hautement le gouvernement actuel dont le programme reconnaît que le Canada est vraiment une nation, et évite tout ce qui serait de nature à diviser le Canada en ses diverses parties constituantes.

J'ai l'impression qu'on me blâmera peut-être de ne pas prendre le Gouvernement à partie au sujet de questions d'un caractère plus contentieux. Cependant, à mon avis, il ne faut pas que des problèmes régionaux qui peuvent susciter de la gêne et des difficultés, fassent déprécier le programme général.

Je n'exprime que mon opinion, mais je crois qu'on a profité d'un événement récent pour mettre à l'épreuve la politique du gouvernement fédéral. Mon bon ami Paul Prince, représentant de The Battlefords à l'assemblée législative de la Saskatchewan, est décédé. Je ne saurais trop lui rendre hommage. Son décès a précipité une élection partielle. Apparemment il fallait tenir l'élection au milieu d'un hiver rigoureux, de sorte qu'il était pénible pour les cultivateurs de se rendre aux bureaux de scrutin. Il me répugne de réchauffer des sujets électoraux en cette enceinte, mais le chef libéral de la Saskatchewan, M. Tucker, s'est appliqué à maintenir la campagne sur le terrain provincial. Cependant, d'autres ont critiqué le gouvernement fédéral à propos de son programme de vente des produits agricoles et de toutes les autres questions contentieuses qui ont été débattues à la Chambre au cours de la dernière session. Il nous fallait défendre ces mesures.

Pendant des années le siège a été également occupé par des membres des deux partis. Tous les éléments tendaient à faire subir une véritable épreuve au gouvernement fédéral. Tous connaissent le résultat. Malgré

tout, les électeurs appuyèrent le programme du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi il ne m'est pas vraiment permis, je crois, de critiquer trop sévèrement le programme du gouvernement fédéral.

L'établissement de la route transcanadienne constitue une entreprise gigantesque, étant donné les vastes distances en cause. La volonté du Gouvernement de mener cette entreprise à bonne fin contribuera beaucoup à la réalisation de l'unité canadienne. Vous voudrez bien me permettre, monsieur l'Orateur, de signaler au ministre, s'il exerce quelque influence en la matière, que la route, après avoir quitté Swift-Current, en Saskatchewan, devrait se diriger vers le nord jusqu'à un endroit situé directement à l'est de Calgary; ainsi, la ville prospère qu'est Saskatoon aurait facilement accès à la route.

Chaque Canadien a le devoir d'appuyer le Gouvernement lorsque ce dernier cherche à unir plus solidement ce vaste et merveilleux pays qu'est le Canada. Que chacun s'applique à se renseigner le plus possible sur les autres régions du pays, même s'il ne peut s'y rendre, à saisir les problèmes qui se posent pour ses voisins qui vivent à mille ou deux mille milles de distance, à comprendre leur culture ethnique ou religieuse, à mesurer leurs succès et leurs difficultés économiques.

Je note avec le plus vif plaisir la disparition graduelle des expressions "la lutte pour l'Est", "la lutte pour l'Ouest", "la lutte pour les Maritimes" ou la lutte pour quelque autre groupe. La dernière décennie a démontré que, de plus en plus, nous savons envisager ces questions avec maturité. J'hésite à énumérer les causes de ce resserrement graduel des liens qui unissent les Canadiens, mais il est plusieurs facteurs qui n'y sont certes pas étrangers.

Les deux conflits mondiaux, au cours desquels les divers éléments de notre population ont eu à faire face à un danger commun, ont grandement contribué à la réalisation de l'unité nationale, comme aussi le passage de tant de nos jeunes gens dans les forces armées. Le transport aérien est aujourd'hui répandu et le bas tarif des envolées transcontinentales permet à bien des gens, autrefois retenus chez eux par les affaires, de se rencontrer avec leurs associés et amis partout au pays et d'apprendre à les connaître.

Le service postal transporte maintenant par avion tout le courrier de première classe lorsqu'il est possible, par ce moyen, de le faire parvenir plus tôt à destination. C'est une initiative bien avantageuse surtout pour les hommes d'affaires qui peuvent maintenant correspondre dans les cas où autrefois ils devaient télégraphier ou téléphoner. Je n'en crois pas moins que le programme que j'ai l'honneur d'appuyer représente encore le plus important de tous les facteurs. J'ai donc le plaisir de proposer, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le feld-maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Je suis heureux de constater qu'une fois encore le Gouvernement continuera de proposer des mesures destinées à unifier le Canada. A la conférence fédérale-provinciale, la majorité n'a nullement cherché à imposer son point de vue à la minorité. Le Gouvernement se rend parfaitement compte que ce serait nuire à ceux qui recherchent l'unité canadienne que d'imposer quelque mesure par l'entremise de ce conseil sans obtenir l'assentiment unanime. La conférence n'a posé et adopté que les principes évidemment essentiels. Elle a fait l'accord sur le point litigieux suivant, savoir qu'en toute matière concernant le Parlement seulement, la constitution ne pourrait être modifiée que par ce Parlement. C'était accomplir un grand pas, car en cette Chambre plusieurs sont d'avis qu'une telle décision ne devrait être prise qu'après consultation des autorités provinciales. Toutefois, les premiers ministres provinciaux eux-mêmes ont reconnu que, dans tout projet général d'amendement, seul le Parlement peut apporter des modifications aux questions qui sont de sa compétence exclusive.

De plus, il a été admis qu'il faudrait le consentement de toutes les autorités provinciales au sujet des questions fondamentales et qu'en toute autre matière,—sauf les droits fondamentaux,—intéressant à la fois le Parlement et les Assemblées législatives des provinces, il faudrait que toute modification soit apportée au moyen d'une loi du Parlement du Canada et de lois de la majorité des Assemblées législatives des provinces, subordonnément aux autres conditions qu'on pourrait établir.

Il est maintenant manifeste que le gouvernement fédéral n'a pas du tout l'intention d'imposer sa volonté aux autorités provinciales. Il est également manifeste qu'on ne

résoudra pas tout le problème d'un seul coup, mais plutôt au cours de délibérations qui dureront plusieurs mois ou même plusieurs années. Cette méthode favorisera, il me semble, la confiance mutuelle entre les autorités provinciales et le gouvernement fédéral. Si la chose peut être menée à bien sans violent désaccord, on pourra effectuer les modifications nécessaires, même si elles offrent un caractère litigieux, et entretenir ainsi au pays l'esprit d'unité que le Gouvernement et les citoyens eux-mêmes ont tant à cœur.

Dans le domaine plus étendu des affaires internationales, nous nous efforçons également d'agir avec l'esprit de bonne entente si nécessaire à l'établissement de la paix mondiale. Si cet esprit de collaboration règne à l'intérieur même de notre pays, nos délégués peuvent se présenter aux conseils internationaux avec la certitude de contribuer à y faire régner le même esprit. Il est regrettable que l'ONU ne soit pas encore le conseil de dernière instance où peuvent se régler les affaires mondiales. Nous prions Dieu de toutes nos forces pour que les pactes de défense entre Nations Unies ne soient plus nécessaires. Louons cependant les nations signataires du traité de l'Atlantique d'avoir constitué un bloc de démocraties pacifiques assez fort pour rendre toute agression extrêmement périlleuse tout en continuant de travailler au sein du conseil.

C'est une grande satisfaction pour la population canadienne, pour toute l'Amérique du Nord de savoir que les signataires du traité de l'Atlantique-Nord travaillent si bien ensemble, que des plans ont été bien étudiés en vue de défendre l'hémisphère en cas de nécessité. Toutefois, même s'il est vrai que ceux qui travaillent à troubler la paix mondiale peuvent lancer une attaque éclair très violente et très destructive, sachons que du point de vue industriel ils ne sont pas encore assez forts pour soutenir une guerre prolongée. La manifestation de la puissance de l'hémisphère occidental devrait les retenir jusqu'à ce qu'on trouve les moyens de régler les différends internationaux autour de la table de conférence.

J'ai beaucoup d'admiration pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis. Il existe toutefois une situation presque intenable: nos monnaies ne sont pas convertibles. Dans des observations qu'il faisait sur la situation de la Grande-Bretagne à M. Beland Honderich, rédacteur de la page financière du *Daily Star* de Toronto, sir Stafford Cripps a abordé le sujet. Ses observations ont paru dans le numéro du 11 février de ce journal. Ses paroles, à mon avis, expliquent bien la situation. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je les citerai:

> Le problème du dollar est si compliqué, si profond qu'on ne peut s'attendre à une solution simple et facile. Que le Canada accepte comme paiement de certaines de ses exportations au Royaume-Uni des livres sterling au lieu de dollars, cela ne suffirait pas à résoudre le problème.
>
> Cela ne résoudrait rien du tout. Les paiements seraient tout simplement retardés. Un jour il faudrait se débarrasser du sterling et l'oublier, ou se faire payer d'une autre manière. La situation n'a rien de permanent. Il s'agirait en somme d'un prêt canadien sans intérêt.

Si puissante et riche que soit la grande république voisine, elle ne peut continuer de prêter ni de donner des milliards à l'Europe en vue de la reconstruction.

Les nations de l'Europe occidentale s'acheminent rapidement vers le rétablissement économique, mais leur rétablissement ne sera complet que lorsqu'elles pourront échanger leurs devises sur le marché mondial. Si elles n'y parviennent pas prochainement, je crains fort que cela ne nuise grandement au point de vue économique, à l'efficacité du pacte de l'Atlantique. Comme les États-Unis doivent tracer la voie dans ce domaine, je les prie instamment,—et je suis convaincu d'avoir l'appui du gouvernement à cet égard,—de faire tout en leur pouvoir en vue de mettre fin à ces difficultés.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Association canadienne de New York, le premier ministre (M. St-Laurent) a formulé quelques propositions concernant la façon de régler le problème des devises. Je ne pourrais faire mieux que de citer les paroles qu'il a prononcées en cette occasion. Voici:

> Mais, à mon avis, nous ne saurions perdre de vue qu'il importe davantage pour la puissance économique du monde libre, que les pays de l'Europe ainsi que tous les pays pauvres en dollars deviennent en mesure d'exporter aussi librement que possible leurs produits sur le marché nord-américain. En définitive, ce n'est qu'en acceptant les importations des autres continents que nous pourrons réduire le coût réel de notre contribution à la sécurité d'un monde libre.
>
> Ce n'est encore qu'en acceptant des importations que nous pourrons trouver ailleurs des débouchés stables et avantageux pour nos surplus agricoles et autres.
>
> Le Canada est encore, à ce point de vue, dans une situation différente de celle des États-Unis. Bien que nos exportations excèdent encore nos importations, les deux ne sont pas loin de s'équilibrer. Mais comme je l'ai déjà mentionné, aux États-Unis, nous achetons plus que nous ne vendons, tandis qu'en Europe nous vendons plus que nous n'achetons. Et voilà pourquoi le Canada a son problème du dollar.
>
> Nous sommes donc particulièrement intéressés à la restauration du commerce plurilatéral. Je ne suis pas économiste, mais j'interprète ces deux termes comme signifiant liberté d'entrée aux États-Unis pour les produits européens ainsi que pour les nôtres. Je ne m'aventurerai pas à préconiser,

comme faveur spéciale à notre endroit, la réduction des tarifs et des autres obstacles au commerce. Mais il me semble bien qu'une telle politique pourrait largement contribuer à la sécurité du monde libre comme à celle des États-Unis.

L'Angleterre, il y a un siècle, se trouvait à peu près dans la même position que les États-Unis d'aujourd'hui. Elle était alors le premier pays industriel, le plus riche et partout elle offrait le marché le plus grand. Or, elle ouvrit les portes de ce grand marché, librement et à tous. Conséquence ou coïncidence, le monde entier,—y compris l'Angleterre,—entra dans une ère de progrès économique et de paix relative qui dura un demi-siècle.

Serait-il possible que l'histoire renfermât sur ce point une leçon pour notre continent et pour les États-Unis au milieu du vingtième siècle?

Fin de la citation. Si l'on veut assurer la paix, il faut maintenir le commerce international à un niveau élevé. Les adversaires du Gouvernement prétendent que nous perdons nos débouchés mais à mon sens les programmes de nos dirigeants nous assureront un niveau de commerce élevé pendant plusieurs années. Si nous parvenons, dans un avenir assez prochain, à vendre nos vivres à la Grande-Bretagne moyennant des livres sterling et à payer nos importations américaines au moyen de ces devises, nous n'aurons pas lieu de nous inquiéter. Peut-être ne s'agit-il là que d'hypothèses, mais j'estime que cet ajustement nécessaire devrait s'effectuer sous peu.

Pour ce qui est de nos mesures de défense, notre programme tendant à maintenir la production agricole et industrielle à un niveau élevé nous assurera les vivres et le matériel nécessaires en cas de crise. Le Canada ne saurait avoir, en tout temps, une forte armée permanente. Notre production industrielle et notre situation économique en souffriraient. Cependant, nous pouvons donner et nous donnons effectivement à un nombre suffisant de troupes dans les diverses armes une formation qui, au besoin, nous assurera suffisamment d'instructeurs spécialisés pour préparer rapidement nos forces combattantes à faire face à tout éventualité.

Il n'est qu'une politique à suivre, c'est celle qui consiste à mettre au point des prototypes d'avions,—et d'autres engins,—et de nous assurer que nos usines soient toujours prêtes à passer à la production de guerre. Dans la seconde Grande Guerre, l'Allemagne avait construit une imposante réserve d'avions supérieurs à ceux de cette époque, mais les progrès de notre propre aviation ne tardèrent pas à la devancer, tant par le nombre que par la qualité. Une nation comme le Canada ne peut pas entretenir une armée capable de résister à une attaque ennemie et de riposter. Nous pouvons nous féliciter de ce que nos puissants alliés, la Grande-Bretagne et, en particulier, les États-Unis, possèdent la puissance industrielle et économique voulue pour jouer ce rôle.

[M. Larsen.]

Arrêtons-nous un instant aux questions de politique intérieure dont il est question dans le discours du trône. Si l'embauchage ne fléchit pas, non plus que le prix des denrées agricoles, nous pouvons compter que notre économie intérieure restera saine.

Passons maintenant au statut du travailleur. Durant la guerre, l'emploi et le salaire ont conservé un niveau très élevé. On a beaucoup parlé cet hiver d'un chômage excessif. Pour une bonne part, cette difficulté est attribuable à l'hiver extrêmement froid et aux nombreuses tempêtes qu'ont connus l'Ouest et la région des Grands lacs. De même, la guerre a poussé un grand nombre de travailleurs agricoles à s'engager dans les industries. On parle de chômage dans les grands centres et, pourtant, je connais des cultivateurs qui ont du mal à trouver de la main-d'œuvre agricole. Je sais que nombre de bâtiments à la campagne et de maisons dans les petites villes n'ont pas été peints à cause de la pénurie de main-d'œuvre. Il est difficile, dans les petites localités, de trouver charpentiers, plombiers et autres ouvriers exerçant des métiers analogues.

Je suis heureux d'apprendre qu'on présentera au Parlement une mesure tendant à étendre le régime des prestations d'assurance-chômage. Néanmoins, je crois que si la main-d'œuvre se déplaçait des villes vers les centres moins importants, il en résulterait une plus grande sécurité économique pour les intéressés, dont les difficultés seraient ainsi sensiblement allégées.

L'histoire de la révolution industrielle est pleine d'exemples de l'exploitation de l'ouvrier par le patron; le mouvement syndical s'est imposé aux travailleurs. En conséquence, ceux qui vendent leurs talents sont aujourd'hui en mesure de manifester autant de dignité et de respect d'eux-mêmes que les plus riches de nos citoyens.

Ceci a beaucoup contribué à l'unification de la nation, car rien ne saurait rompre l'unité nationale autant qu'un fort groupe de mécontents au sein d'un pays. Cependant, je dois donner ici un avertissement, car les syndicats ouvriers sont devenus si puissants qu'ils peuvent bouleverser toute l'économie d'un pays s'ils le veulent, comme la grève des houilleurs nous en donne un exemple aux États-Unis.

Les chefs de ces grands mouvements rendraient un service inappréciable au pays s'ils comprenaient que, grâce à leurs efforts, ils ont mis les ouvriers sur un pied d'égalité avec tous leurs concitoyens, et qu'il n'y a plus lieu de lutter pour obtenir justice. Ils devraient prendre l'attitude d'hommes d'État soucieux du bien-être de toute la nation. J'ai peine à

croire qu'une grève du charbon en plein hiver, grève qui cause tant de misère, soit essentielle au bien-être des mineurs.

Dans le domaine de la santé publique, qui est si importante pour la nation, on prend des mesures qui profiteront davantage à tous. Je demande instamment que la question des pensions de vieillesse et autres soient incorporées dans un plan général de sécurité sociale le plus tôt possible.

On ajoutera encore aux mesures législatives concernant les anciens combattants. A mon titre d'ex-militaire je puis dire que le traitement accordé aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale est une preuve du bel esprit qu'ont manifesté les Canadiens en acceptant de verser les impôts nécessaires pour donner suite aux généreux programmes de rétablissement adoptés en faveur des anciens combattants.

Je ne veux pas vous ennuyer, monsieur l'Orateur, en cherchant à entrer dans tous les détails du très gracieux discours de Son Excellence. Je crois avoir traité, dans la mesure de mes moyens, la plupart des principes dont il est question dans les diverses parties de ce discours, sauf ceux qui ont trait à l'agriculture.

J'aimerais conclure en parlant brièvement de ce sujet. La situation économique de nos cultivateurs influe peut-être plus sur l'économie canadienne que celle de toute autre classe de citoyens. Le Gouvernement a amorti la baisse des prix des produits agricoles, qui n'était pas imprévue, en soutenant ces prix, en se portant acquéreur des excédents saisonniers. Cette mesure a pour effet de permettre aux producteurs d'obtenir des prix satisfaisants lorsque leurs récoltes parviennent au marché; en outre, elle protège les consommateurs des villes contre les prix inabordables quand les produits sont hors de saison. Ces derniers peuvent encore les acheter, au lieu de les laisser sur les rayons d'un magasin.

En ce qui concerne le blé, qui est notre principale denrée d'exportation, il faut recourir à différentes méthodes. Une bonne partie de notre blé a fait l'objet de contrats directs avec la Grande-Bretagne. A certains égards cette méthode est bonne, mais la réserve mondiale de vivres, à même laquelle les pays importateurs peuvent puiser, permet peut-être de répartir plus équitablement les vivres entre les pays du monde.

Il est bon de noter que le blé, même à $2 le boisseau, est encore l'aliment le moins cher que les gens puissent se procurer. Cependant, quel que soit le prix de cette denrée, je puis affirmer que les producteurs de blé désirent avant tout un marché régulier et stable où ils pourront écouler une forte partie de leur récolte. Les agriculteurs, syndiqués ou non, ne se contenteront jamais d'un marché tout à fait libre. Nous avons réussi à créer de bons débouchés pour nos bestiaux et nos produits animaux; grâce à ce fondement solide, cette industrie continuera, je crois, à croître et à prospérer.

La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a supprimé plusieurs des risques de la culture mixte en assurant aux cultivateurs l'aide de techniciens et en faisant retomber sur l'État une part du coût de l'approvisionnement d'eau. Le programme des pâturages communs, lié à celui d'une nouvelle colonisation, a stabilisé l'économie de maintes collectivités. Je préconise une amplification de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies de façon qu'aucun cultivateur ne cherche à produire du blé sur des ranchs. La solution, c'est l'irrigation. J'espère que prochainement le Canada tout entier bénéficiera des avantages de ce programme d'irrigation et d'assèchement. L'entreprise d'assèchement des marais des provinces Maritimes et de la Colombie-Britannique nous démontre que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) peut compter sur l'appui du Gouvernement dans ses efforts énergiques en vue d'une pleine utilisation des trois éléments fondamentaux de l'économie agricole, la main-d'œuvre, le sol et l'eau. Je ne crois pas qu'on puisse établir de département qui soit en mesure de tirer meilleur parti que le ministère de l'Agriculture d'une combinaison de ces trois éléments capitaux.

Les délibérations de divers organismes qui ont tenu leurs congrès depuis la dernière session du Parlement, de même que celles de la conférence fédérale-provinciale, démontrent manifestement que les membres des associations agricoles et les délégués à la conférence inter-gouvernementale ont l'impression que le Gouvernement fait tout en son pouvoir pour maintenir notre économie, tant intérieure qu'extérieure, à un haut niveau.

Il est manifeste que les assemblées législatives et le gouvernement fédéral feront l'accord sur toutes les questions concernant des modifications à la constitution. Comme nation, nous sommes plus unis que jamais. A la lumière de ces réalisations et des projets futurs, et persuadé que la population du Canada a confiance aux ministres de Sa Majesté, je propose avec le plus grand plaisir l'adoption de l'Adresse.

(Texte)

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur le président, c'est avec une émotion profonde et un sentiment de crainte bien légitime que je me lève en cette Chambre pour accomplir la tâche honorable, mais délicate,

qui m'a été confiée. Inutile d'ajouter que j'appréhendais cette émotion comme tous les députés qui en sont à leur débuts dans cette enceinte parlementaire. Cependant, j'ai cru de mon devoir de ne pas refuser cette marque de confiance et de ne pas laisser échapper l'occasion qui m'était offerte de parler au nom de mes commettants. La sympathie, dont cette assemblée a toujours entouré les débutants, ne me sera pas refusée, j'en suis convaincu.

Je suis très heureux d'appuyer le proposeur d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'il a prononcé devant les deux Chambres réunies à l'occasion de l'ouverture de la deuxième session du vingt et unième Parlement. J'en suis heureux parce que l'honneur qui m'échoit rejaillit sur la population du comté de Villeneuve que je représente ici,—honneur bien mérité par tous les pionniers du nord-ouest du Québec, qu'ils soient colons, cultivateurs, ouvriers de la forêt, prospecteurs ou mineurs. La Corporation des arpenteurs-géomètres et l'Association des ingénieurs forestiers, deux groupes professionnels auxquels j'appartiens, sont aussi honorés. Au nom de tous, j'en remercie bien sincèrement le premier ministre et les membres de son Cabinet.

(Traduction)

Monsieur le président, mon premier geste est de vous saluer et de vous renouveler mes hommages. Au cours de la dernière session, vous avez présidé aux délibérations de la Chambre avec beaucoup de dignité et d'impartialité. Les députés sont heureux de vous revoir à votre poste et tous savent qu'ils peuvent compter sur votre bienveillante autorité.

Aux éloges qui ont été faits de notre collègue, M. T. L. Chuch, je désire ajouter les miens. Député pendant un quart de siècle, voilà le meilleur témoignage d'estime que ses électeurs pouvaient lui donner. M. Tommy Chuch a été pour nous tous un exemple. Travailleur acharné, il savait ce qu'il voulait et voulait ce qu'il savait. Son souvenir demeurera toujours vivace parmi nous.

Le moment est maintenant venu de féliciter l'honorable député de Kindersley, qui a si brillamment proposé l'Adresse. Son substantiel exposé rappelle la moisson dorée et nourrissante de sa province, la logique de son argumentation, la chatoyante symphonie des champs de blé sous l'ondulation de la brise.

Il manque dans cette Chambre une figure familière que je désire rappeler à tous. L'honorable Colin Gibson a eu de brillants états de services comme ministre du Revenu national, ministre de la Défense nationale pour l'Air, secrétaire d'État et ministre des Mines et Ressources. A ce dernier titre, j'ai eu l'insigne honneur de bien le connaître, alors que je l'accompagnais l'automne dernier, dans mon comté, lors d'une visite des industries minières. Maintenant juge à la Cour suprême d'Ontario, M. Colin Gibson honorera la magistrature comme il a su honorer la Chambre des communes.

A l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris), je tiens à offrir mes félicitations à l'occasion de son accession au cabinet. Pour tous ceux qui ont connu l'honorable député il ne fait aucun doute que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est gratifié d'un titulaire compétent qui saura y présider avec habileté et succès.

(Texte)

Le 10 janvier dernier s'ouvrait dans cette enceinte, la conférence intergouvernementale convoquée afin d'étudier la procédure à suivre pour modifier la constitution canadienne. L'importance de cette conférence et la portée des décisions qui y ont été prises nous sont toutes bien connues. Le sérieux et la retenue que les journaux, de l'Atlantique au Pacifique, ont manifesté lorsqu'il s'est agi de discuter des problèmes à résoudre révèlent bien l'inquiétude du peuple canadien et le désir commun d'en arriver à une solution juste et équitable. L'avenir même de la souveraineté canadienne est en jeu.

Il m'est agréable de rappeler la parfaite courtoisie et le remarquable sens politique avec lesquels le très honorable premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a présidé à ces délibérations. Je m'en voudrais aussi de ne pas signaler l'extrême coopération de tous les premiers ministres de nos provinces canadiennes, particulièrement celle du premier ministre de ma province ainsi que celle des premiers ministres de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Le peuple canadien a approuvé avec satisfaction les premiers résultats de cette conférence et, sans aucun doute, la Commission intergouvernementale travaillera dans un même esprit d'harmonie à la recherche de l'unité canadienne dans le respect des droits de tous et chacun. Puisse Dieu présider aux délibérations de ses membres et bénir leurs travaux!

Dans un avenir prochain, espérons-le, nous assisterons à la naissance de la Charte du Canada, modèle d'équité et de justice dont la souplesse saura garantir les droits de chacune des provinces et ceux des deux grandes races qui forment le pays entier, tout en assurant au gouvernement fédéral les

pouvoirs nécessaires à la direction des destinées d'un Canada fort de son unité et puissant de ses richesses.

La circonscription électorale de Villeneuve que j'ai l'honneur de représenter,—ainsi nommée en l'honneur d'un illustre disparu qui fut un saint prélat et un grand canadien,—fut créée par le dernier Parlement, grâce au démembrement de l'ancienne circonscription de Pontiac. Elle est située dans le nord-ouest de la province de Québec. Les industries agricoles, forestières et minières occupent la population. Mi-urbain, mi-rural, le comté de Villeneuve s'enorgueillit, par ordre de fondation, des cités de Rouyn et Noranda, des villes de Val d'Or et Bourlamaque, Malartic, Duparquet et Cadillac. Les plus anciennes ne remontent pas même a vingt-cinq ans. Il y a aussi les villages miniers de Sullivan, Perron et autres. Les colonies agricoles cèdent rapidement la place à de belles paroisses organisées et, dans quelques années, le comté de Villeneuve, au point de vue agricole, n'aura rien à envier à toute autre région du Canada.

Je m'en voudrais de ne pas citer en exemple à cette Chambre l'énergie extraordinaire que la brave population de ma circonscription, dans un temps record et dans des circonstances souvent pénibles, a déployée afin de tirer parti des immenses ressources dont la Providence a doté la circonscription de Villeneuve. Le courage et la tenacité des défricheurs qui ont bâti notre pays, l'initiative et l'endurance des coureurs des bois qui en ont découvert et canalisé les richesses, se retrouvent chez les colons et les prospecteurs de mon comté qui, chaque jour encore, ajoutent à notre patrimoine national.

La population de mon comté, bien qu'industrieuse,—parce qu'elle n'est pas encore complètement homogénéisée, car elle doit faire face quotidiennement aux difficultés inhérentes à l'ouverture d'un pays neuf où tout est à créer et où la plus petite déficience peut être fatale,—parce qu'elle n'est pas protégée par un vieil avoir, est plus en état que toute autre d'apprécier les bienfaits des lois sociales créées par des gouvernements libéraux. Elle applaudit de tout cœur aux mesures contenues dans le discours du trône, qui en étendront la portée.

Pour ne citer que la loi sur l'habitation, par exemple, déjà les villes de Rouyn et de Val d'Or en bénéficient grandement, alors que la ville de Malartic s'apprête à en tirer avantage d'ici quelques mois. Puissent les centres ruraux, nos campagnes agricoles, en profiter bientôt à leur tour!

Bien que le groupe ethnique d'origine française soit en majorité, nous comptons dans le comté de Villeneuve une imposante minorité d'origine britannique, de même que de nombreux nouveaux Canadiens, futurs citoyens qui habitent nos villes. Permettez-moi de proclamer devant tout le pays la bonne entente qui règne chez nous. Il ne s'agit pas d'une bonne entente sentimentale, colorée de beaux discours et de vœux platoniques, mais d'une bonne entente fondée sur un sens pratique de respect mutuel, de collaboration active et d'entr'aide fraternelle. A Malartic, par exemple, lieu de ma résidence, et d'ailleurs dans tout autre centre de mon comté, on est en mesure de chanter "Vive la Canadienne et ses jolis yeux doux" et de continuer tout aussitôt "Oh ye'll take the high road and I'll take the low road". Je vous assure que toute personne intéressée, quelle que soit son origine raciale, comprend, avec cette différence toutefois, que, contrairement à la chanson, le rendez-vous a toujours lieu. "We will never meet again, but we do meet again."

Grâce aux octrois du gouvernement fédéral, les villes de Val d'Or et de Rouyn possèdent maintenant des aéroports municipaux qui assurent une liaison rapide entre Montréal et notre région. Ce service, inauguré par les *Canadian Pacific Airlines*, est populaire et répond à la nécessité. Toutefois, ces aéroports, pour rendre tous les services dont on est en droit de s'attendre d'eux, ont besoin de nombreuses améliorations. Les villes de Rouyn et de Val d'Or, fondées il y a quelques années seulement, ont dû faire face à de nombreuses obligations pour doter leurs populations respectives des services municipaux essentiels. Elles ne seront peut-être pas en mesure d'entretenir ces aéroports et surtout de les améliorer d'une manière adéquate.

Si nous nous reportons à la carte géographique du Canada, monsieur le président, nous nous rendons compte qu'à vol d'oiseau, Val d'Or et Rouyn sont sur la route qui relie la grande base militaire de Fort Churchill à nos centres de l'Est; Québec, Montréal, Toronto et Ottawa. Ainsi, il semble qu'il serait avantageux, pour le ministère de la Défense nationale, de développer les aéroports de Rouyn et de Val d'Or en bases d'avant-garde pour protéger les centres industriels de l'Est canadien.

Si le comté de Villeneuve fait partie du nord-ouest de Québec, tout son territoire est aussi contenu dans cette vaste région naturelle que l'on désigne sous le nom du bouclier canadien, dont il partage l'économie. Cette région en forme de V, entourant la baie de Hudson, occupe la moitié du territoire canadien. Elle englobe une partie de la province de Terre-Neuve à l'est, comprend les quatre cinquièmes des provinces de Québec et d'Ontario, la plus grande partie du Manitoba,

les parties nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, pour ensuite se perdre dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'embouchure du fleuve Mackenzie.

Avant le vingtième siècle, on disait que cette région alors désertique, région essentiellement canadienne s'il en est une, divisait le Canada. De fait, les chemins de fer se dépêchaient de la traverser afin de créer un lien artificiel entre l'Est et l'Ouest du pays. La poussée industrielle du Canada, commencée lors de la première Grande Guerre, a changé l'économie de cette région. Il y a eu d'abord la découverte de l'argent de Cobalt, puis le nickel de Sudbury, l'or de Timmins et de Kirkland Lake dans l'Ontario, puis les formidables découvertes de cuivre, d'or, de zinc de Noranda, Malartic, Val d'Or, l'or de Red Lake dans l'Ontario, le fer du lac Supérieur, l'or et le cuivre de Snow Lake, de Flin Flon sur la frontière du Manitoba et de la Saskatchewan, enfin l'or de Yellow Knife dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce furent ensuite les gisements d'uranium si importants pour notre pays et, tout dernièrement, le minerai de fer et le titanium du Nouveau-Québec et du Labrador. Le bouclier canadien, si peu apprécié autrefois parce qu'inconnu, est devenu l'arsenal du Canada, qui y puise la matière première de son industrie de guerre et de son industrie de paix.

Les fabuleuses mines de fer de Mesabi dans le Minnesota, un des États-Unis, furent l'origine de la grande industrie américaine. Déjà les économistes sont unanimes à affirmer que le Nouveau-Québec et le Labrador sont appelés à jouer le même rôle pour le Canada et, éventuellement, pour toute l'Amérique du nord. D'accès difficile ces réserves de minerai sont cependant d'exploitation facile. Déjà, les travaux préliminaires à la construction d'un chemin de fer de plus de 350 milles sont terminés. Dans quelques années, le Saint-Laurent sera sillonné de navires qui transporteront ce minerai jusqu'au cœur du pays et lorsque la canalisation de cette grande voie sera complétée, ce sera grâce à l'apport minier du Nouveau-Québec. Les forces hydrauliques considérables nous permettent d'espérer qu'un jour viendra où des hauts fourneaux électriques seront construits afin que le minerai soit traité sur place. A Sorel, dans la vallée du Richelieu, on construit actuellement de tels hauts fourneaux où l'on y traitera le minerai de fer titanisé du lac Allard.

Bien que toutes ces découvertes soient sensationnelles, ce n'est là qu'un commencement. A titre d'exemple, dans le comté de Villeneuve la prospection suit son cours depuis vingt-cinq ans, et pourtant, ce n'est qu'en 1947 que l'importance des dépôts cuprifères de la *East Sullivan Mines Ltd.*, près de Val d'Or, fut établie. Il est essentiel que la prospection se continue et toute mesure qui la facilitera accroîtra notre potentiel de production minière.

Si cette région est riche en métaux aurifères à l'état naturel, elle n'en est pas moins recouverte d'une forêt de conifères, qui alimente la grande partie de notre industrie de pâte de papier et fournit du bois de construction pour usage local et pour exportation.

Cette richesse forestière du bouclier canadien se retrouve, surtout dans le moment, dans sa partie la plus méridionale, soit dans les provinces de Québec et d'Ontario. Le comté de Villeneuve bénéficie ainsi de cette richesse.

L'agriculture devient de jour en jour une industrie fondamentale dans cette même partie du bouclier canadien. En effet, le nord-ouest québécois et le nord-est ontarien sont recouverte d'une forêt de conifères, qui s'étend sur des centaines de milles. Les premiers établissements agricoles dans le comté de Chapleau, au nord du comté de Villeneuve datant d'à peine quarante ans. De Hearst en Ontario à Senneterre dans le Québec, les paroisses agricoles se multiplient sans cesse.

(Traduction)

En général, il est vrai d'affirmer que la prospection aurifère et ensuite l'industrie minière firent connaître aux autres régions de notre pays les merveilleuses richesses du bouclier canadien. Durant la guerre, notre industrie aurifère, à cause de circonstances incontrôlables et dépendant plutôt de l'économie mondiale que de l'économie canadienne, subit un déclin considérable et fut même menacée pendant un certain temps, de s'écrouler. Heureusement, le gouvernement canadien, reconnaissant le rôle de cette industrie dans le développement du pays, son action de pionnière dans les nouvelles régions, lui est venu en aide par une loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. C'était un commencement, et l'an dernier encore, le gouvernement rendait cette loi plus efficace en en étendant les bénéfices dans leur application et dans leur durée. Grâce à cette mesure, plusieurs mines de mon comté ont pu continuer à être exploitées, grâce à cette mesure, des milliers de mineurs de mon comté ont pu continuer à gagner honorablement leur vie et des anciens combattants ont réussi à s'y créer un avenir prometteur.

Mes commettants ont appris avec grande satisfaction la création d'un ministère des Mines et Relevés techniques distinct. N'est-ce-pas là l'assurance que le Gouvernement du Canada apportera au problème minier une attention encore plus immédiate et

continuera à maintenir en vigueur,—tout en les améliorant,—les mesures salvatrices dont il a pris l'initiative.

Je profite de l'occasion pour féliciter l'honorable député de Renfrew-Sud (l'hon. M. McCann) de sa nomination à cet important ministère. Les problèmes miniers lui sont familiers et j'ai l'assurance qu'il saura convaincre le ministre du Revenu national des difficultés qui confrontent nos exploitations minières, ce qui permettra à ce dernier de prendre bonne note de ses propositions.

(Texte)

Dans la circonscription de Villeneuve, l'industrie minière est la base du développement agricole. Elle injecte un sérum pécuniaire qui permet au colon de traverser la période toujours si difficile des débuts, quand il s'attaque à un sol vierge qui ne fructifiera qu'après des années d'un labeur incessant. Dans les centres miniers, le colon trouve un marché immédiat pour les produits de son jardin. Les entreprises minières achètent son bois, et, durant la saison morte, il y trouvera du travail. Petit à petit il réussira ainsi à transformer son lot de colonisation en ferme prospère; il deviendra un cultivateur indépendant. A son tour, il assurera la survie des centres miniers et les mines pourront alors passer; elles auront fait œuvre économique. Une population stable se sera fixée et nous n'aurons pas ce spectacle désolant de villes mortes.

Cette zone argileuse du bouclier canadien qui traverse le nord-ouest de Québec et s'étend dans les comtés du nord-est ontarien est éminemment apte à la production de plantes fourragères et facilite l'élevage, soit pour fins laitières ou pour la boucherie. Le temps n'est pas éloigné où une répartition plus rationnelle de notre industrie agricole verra la plaine de la vallée du Saint-Laurent particulièrement liée à l'industrie maraîchère et à la petite culture, alors que notre région s'occupera de la grande culture qui desservira l'Est canadien. C'est pourquoi je souhaite que les fermes modèles se multiplient afin de favoriser, par l'exemple, cette transformation de notre agriculture. Notre population verra aussi d'un bon œil toute mesure gouvernementale tendant à favoriser la construction d'abattoirs, d'entrepôts frigorifiques et de centres de classification des produits agricoles.

Enfin, pour permettre à l'industrie agricole de donner son rendement, espérons que dans toute cette zone d'argile du précambrien, située à la hauteur des terres, un programme national de drainage soit institué en coopération avec les gouvernements provinciaux. Ainsi, tout en améliorant les terres à culture, on permettra la mise en valeur et le reboisement d'immenses marécages absolument improductifs.

Ceci m'amène à dire quelques mots sur la sylviculture. Monseigneur Labrie écrivait en 1948:

> Un jour viendra où les mines auront donné leur dernier lingot, mais la forêt, elle, continuera de pousser des arbres toujours plus beaux et plus riches, pourvu que nous nous donnions la peine de l'aimer et de la traiter avec intelligence dans un esprit de prévoyance.

Quelle vérité et quel à-propos dans ces paroles. Le comté de Villeneuve connaît déjà un déboisement trop intensif, dont les centres miniers ainsi que les centres de colonisation souffriront. Si les forêts de la Couronne appartiennent aux provinces, à titre d'ingénieur forestier, d'ami de la forêt, je formule le vœu que le Gouvernement du Canada, tout en respectant l'autonomie des provinces, leur apporte une aide de plus en plus considérable pour la conservation et la protection de la forêt. Une éducation particulière doit être faite au sujet de l'exploitation de nos forêts, de leur protection et de leur perpétuation par le reboisement.

Permettez-moi d'appeler l'attention de cette Chambre sur le travail magnifique accompli dans ce domaine par l'Association forestière québecoise, par la *Canadian Forestry Association* et par les autres groupements provinciaux affiliés à cette dernière. L'intérêt que porte le public canadien à la chose forestière n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années, grâce, pour une bonne part, au programme d'action de ces différentes associations. Cette merveilleuse loi de la conservation des forêts, approuvée au cours de la dernière session, permet une collaboration plus étroite entre l'État et ces associations forestières. Tous ceux qui ont à cœur la conservation de notre domaine forestier s'en réjouissent.

Le bouclier canadien, hier région désertique, se peuple et se développe rapidement. Non seulement il fournit ses métaux, son bois, ses produits agricoles et ses fourrures au Canada tout entier, mais sa population croissante, son pouvoir d'achat et ses besoins stimulent l'industrie manufacturière de nos villes.

Il est facile de constater, à l'aide d'une carte géographique récente, que la physionomie économique du bouclier canadien est en pleine évolution. Partout où l'on a ouvert des voies de pénétration il s'est produit un déplacement de population. Je ne citerai que les chemins de fer de la baie de Hudson dans le Manitoba, du nord de l'Ontario, de North-Bay à la baie James, de Senneterre à Noranda,

dans mon comté et celui de Chapleau, de même que les centres miniers et agricoles dont ils ont permis la fondation.

Combien d'autres régions attendent leur chemin de fer et leurs routes modernes pour jouer un rôle de premier plan dans l'économie canadienne. Je pense dans le moment à la vallée de la Mégiscan, aux bassins de la rivière Bell et du Grand Lac Nattagami, aux territoires du lac Bachelor et de Chibougamau, au nord du comté de Chapleau, puisque je les connais particulièrement bien. On y trouve des terres fertiles où pourraient s'établir des milliers de Canadiens, une forêt vierge et des mines dont la mise en valeur ne saurait être retardée.

L'an dernier le National-Canadien inaugurait une nouvelle ligne de Barraute à Beattyville d'une longueur d'environ quarante milles. Déjà, cinq ou six paroisses de colonisation se sont ouvertes grâce à ce tronçon. J'ai le ferme espoir que ce nouveau chemin de fer sera bientôt prolongé jusqu'à Chibougamau pour se souder éventuellement au réseau du Lac-Saint-Jean. Si le gouvernement canadien entreprend des travaux publics, je n'en connais pas de plus utiles que ceux qui ont pour but de développer nos ressources naturelles. Non seulement on procure ainsi du travail à ceux qui en ont besoin mais on crée de nouvelles sources d'emploi.

Lorsque la civilisation moderne aura pénétré dans toutes ces nouvelles régions, l'économie du pays en sera entièrement transformée. Le bouclier canadien, qui divise actuellement les régions naturelles du Canada, deviendra un trait d'union et provoquera une économie est-ouest qui fera pendant à la tendance actuelle nord-sud et reculera les frontières du pays tout en l'unifiant. Dans le domaine économique, dans le domaine social, dans le domaine politique même, les répercussions de cette unification deviendront un facteur décisif pour l'avenir de notre pays.

Je ne veux pas abuser de la patience des membres de cette Chambre, mais je ne puis terminer sans rappeler que, pour la plus grande majorité de la population du comté de Villeneuve et pour une grande partie de la population du pays, l'année 1950 est une année sainte. Puisse le monde bientôt comprendre que notre civilisation ne survivra qu'en mettant en pratique les leçons du Sermon sur la montagne! Tout en nous protégeant contre les forces du mal et le virus communiste, n'est-il pas permis d'espérer, pour notre honneur à tous, que l'année 1950 rappelle à nos enfants et à nos arrière-petits enfants, non pas la haine universelle et la dévastation que pourrait semer la super-bombe, mais bien l'union défensive des nations démocratiques de l'Atlantique Nord, déterminées à sauvegarder la paix du monde? Quant à notre pays, l'année 1950 rappellera la signature d'une charte indiquant vraiment la reconnaissance d'une solidarité nationale vivace et l'avènement de la nation canadienne. Cette appréciation de nos descendants sera notre plus beau titre de gloire.

(*Traduction*)

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent propose l'ajournement.

—Lundi, nous continuerons le présent débat.

(La motion est adoptée et la séance est levée à quatre heures et 45 minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

TRANSFERT DE FONCTIONS

LOI SUR L'INDEMNISATION DES MARINS MARCHANDS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose copie d'un décret du conseil rendu le 17 février et en vertu duquel l'application de la loi sur l'indemnisation des marins marchands, chapitre 58 des Statuts du Canada, 1946, qui relevait jusqu'ici du ministère des Transports, passe au ministère du Travail.

CODE CRIMINEL

MODIFICATION TENDANT À L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw) demande à présenter le bill nº 2, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Thatcher: Ce projet a pour objet d'abolir la peine capitale et d'y substituer l'emprisonnement à perpétuité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICACTION DU CHAPITRE 54 DES STATUTS DE 1947-1948—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 3 qui tend à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement volontaire et révocable des cotisations).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Le bill propose d'ajouter un nouveau paragraphe 3 à l'article 6 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. La nouvelle disposition autorise le prélèvement révocable des cotisations syndicales.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la 1re fois.)

LOI CONCERNANT LA FÊTE DU CANADA

SUBSTITUTION DE MOT "CANADA" AU MOT "DOMINION"

M. A. Philéas Côté (Matapédia-Matane) demande à présenter le bill nº 4 intitulé: Loi concernant la fête du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Côté (Matapédia-Matane): Le projet de loi vise à abroger la loi de la fête du Dominion et à la remplacer par une loi concernant la fête du Canada. Il ne modifie que le titre et l'article 2, où le mot "Dominion" est remplacé par le mot "Canada". Pour la gouverne de ceux qui ne siégeaient pas à la Chambre à la dernière législature, signalons que le même bill, présenté le 27 mars 1946, a été adopté, le 4 avril de la même année, à la Chambre des communes.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

LOI DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION VISANT LES VERSEMENTS À CONSENTIR AUX PRODUCTEURS DE LA RÉGION DE CHURCHILL

M. P. E. Wright (Melfort) demande à présenter le bill nº 5 tendant à modifier la loi de la Commission canadienne du blé, 1935.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Wright: Cette modification aurait pour effet de faire du port de Churchill un point d'expédition, aux termes de la loi, c'est-à-dire de lui donner le même statut que Port-Arthur, Fort-William et Vancouver.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

BIENS DE LA COURONNE

SUBVENTIONS VERSÉES AUX MUNICIPALITÉS PAR L'ÉTAT EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Finances a-t-il reçu d'autres observations au sujet des subventions qu'on entend verser aux municipalités

en remplacement des impôts sur les immeubles du gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement est-il disposé à modifier ses projets à la lumière de ces observations?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'ai reçu un certain nombre d'observations de toutes sortes, mais le Gouvernement n'a pas modifié sa ligne de conduite. J'ajouterai qu'on a préparé des règlements en vue de la mise en œuvre du programme établi; on a aussi préparé, à l'intention des municipalités, des formules indiquant les immeubles du gouvernement fédéral qui se trouvent sur leur territoire. J'espère que ces règlements seront adoptés et mis à la disposition des intéressés d'ici quelques jours.

CHAMBRE DES COMMUNES

MAJORATION DES TRAITEMENTS DES STÉNOGRAPHES DES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Fair (Battle-River): J'ai une question à poser à Votre Honneur. Quelles mesures a-t-on prises en vue d'augmenter le traitement des sténographes au service des députés?

M. l'Orateur: Je me ferai un plaisir de discuter cette question avec l'honorable député, mais il est contraire à la coutume de poser des questions à l'Orateur pendant qu'il occupe le fauteuil.

IMPÔT SUR LE REVENU

PUBLICITÉ TOUCHANT LES DÉCLARATIONS ET LES REMBOURSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Je désire poser une question au ministre du Revenu national, dont le ministère fait passer des annonces-éclair à la radio tous les jours depuis quelque temps. Ce matin, l'annonceur à CBL disait...

Des voix: A la question.

M. Fraser: ...que le gouvernement ferait une remise généreuse sur l'impôt sur le revenu de l'an dernier si les déclarations parvenaient à ce service maintenant. J'aimerais savoir de quelle générosité on fait preuve en remettant aux gens ce qui leur appartient.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Il s'agit d'une annonce publicitaire, qui ne vise aucunement à annoncer la moindre générosité.

M. Fraser: On a dit qu'il y aurait "remise généreuse".

[M. Knowles.]

L'hon. M. McCann: On a pris cette mesure afin de pousser les gens à remettre leurs déclarations promptement, ce qui permettra d'établir la cotisation et de rembourser au plus tôt la partie remboursable de l'impôt perçu au cours des mois de janvier, février et mars de l'an dernier. Plus les déclarations arriveront tôt, moins les remboursements retarderont.

RADIODIFFUSION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le ministre du Revenu national peut-il nous dire si le Gouvernement établira, au cours de la présente session, un comité spécial sur la radiodiffusion et sur la Société Radio-Canada?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Oui, le Gouvernement a l'intention d'établir ce comité aussitôt que possible; je compte inscrire une motion à cette fin, au *Feuilleton*, dès cette semaine.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 17 février, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer au débat, je désire exprimer mes hommages aux motionnaires (M. Larson et M. Dumas) qui se sont acquittés de leur tâche comme le veut la coutume établie à l'égard du présent débat.

En ce qui concerne le discours du trône, il renferme si peu de précisions que toutes les observations qui peuvent contribuer à l'étude efficace de nos problèmes doivent nécessairement porter sur ce que le discours du trône ne mentionne pas, plutôt que sur ce qu'il exprime.

Dans son excellent discours, le motionnaire de l'Adresse a formulé, en termes très appropriés, une observation très significative. Comme le rapporte la page 27 du compte rendu, il a déclaré:

> J'ai l'impression qu'on me blâmera peut-être de ne pas prendre le Gouvernement à partie au sujet de questions d'un caractère contentieux.

Puis il a expliqué pourquoi il croyait avoir raison, dans l'ensemble, d'approuver ce que le Gouvernement a fait. Cette brève déclaration, cependant, dénote l'attitude d'un très

grand nombre de députés, de part et d'autre. Ce n'est pas sans raison qu'un peu partout au pays on a critiqué le Gouvernement depuis la dernière session; on ne critique pas tant le Gouvernement pour ce qu'il a fait ou pour ce qu'il a omis de faire mais, ce qui est très important, parce que ni le parlement ni le peuple n'ont été mis au courant de renseignements que le Gouvernement possédait, il l'a lui-même reconnu, depuis assez longtemps. Voilà qui pose un problème qui est à la base même des principes reconnus de la responsabilité ministérielle et, partant, de la liberté elle-même.

Il vient un temps où tous les corps parlementaires, s'ils sont sages, doivent étudier soigneusement les abus qui se sont glissés dans leurs façons de procéder et dans leurs pratiques, afin d'y remédier avant qu'il soit trop tard. Ce n'est pas seulement au Canada mais bien chez toutes les nations libres que les pouvoirs d'urgence, conférés à l'Exécutif à seule fin de satisfaire aux demandes désespérées nées de la guerre, ont été prolongés dans les années qui ont suivi. Bien que plusieurs de ces pouvoirs et régies aient été annulés ou diminués depuis lors, l'état d'esprit et l'attitude qu'on manifeste à l'égard du parlement persistent encore assez pour menacer la survivance de notre régime parlementaire.

Au cours de la guerre, les gouvernements ont trouvé ou ont prétendu qu'il était nécessaire de garder pour eux-mêmes bon nombre de renseignements et ils refusaient, pour des raisons de sécurité, de divulguer au parlement des renseignements que d'ordinaire, non seulement il aurait eu le droit d'obtenir mais auxquels il a le droit de s'attendre à titre d'information par le Gouvernement de son propre mouvement, en vue de jeter de la lumière sur les délibérations.

Ceux qui ont été habitués à penser qu'ils avaient le privilège spécial de ne communiquer de renseignements qu'à leur gré ont peut-être peine à se défaire de cette habitude. Mais il y a longtemps déjà que ce prétexte ne peut plus les excuser de taire des informations au Parlement sans gravement menacer la survivance de notre régime parlementaire.

Les événements survenus depuis la fin de la dernière session sont de nature à causer de graves soucis à tous les députés. A mon avis, les membres de la Chambre devraient également s'élever contre la suppression d'informations qu'ils avaient le droit de connaître en leur qualité de représentants du peuple.

En décembre même, le ministre du Commerce (M. Howe) a dressé un tableau des plus optimistes des perspectives en matière de production, d'exportation, de prix et d'embauchage. Ce n'est que le dernier jour de la session que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous a donné une faible idée du fléchissement possible de nos exportations de denrées alimentaires au Royaume-Uni en 1950. Cela était assez grave en soi, mais ce qui est survenu depuis l'est infiniment plus. La perte de nos marchés assurés pour le blé, le bacon, le fromage, les œufs et autres denrées alimentaires, a eu un effet désastreux immédiat sur le cours des denrées agricoles au pays même. On a peine à croire qu'il y a quelques semaines seulement, le Gouvernement nous disait que l'écoulement de nos excédents de vivres ne posait aucun problème. Aujourd'hui, ces excédents, qui menacent de s'accumuler, ébranlent toute l'échelle des prix de nos produits agricoles et mettent en danger la sécurité de nos cultivateurs.

Le ministre de l'Agriculture déclare maintenant qu'il s'attendait depuis deux ans à cette situation. Pourquoi alors ne nous en a-t-il pas prévenu au début de la dernière session, afin qu'on pût aviser d'avance à quelque moyen de parer à la situation? Cette négligence du Gouvernement a entraîné des conséquences graves qui se font sentir dans tout le pays.

En présentant une requête conjointe au Gouvernement, le 2 janvier dernier, le Conseil canadien des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail ont déclaré:

> Au Canada, le chômage sévit au point de causer des inquiétudes partout.

En réponse à cette déclaration, le ministère du Travail a annoncé, le 7 janvier, qu'il y avait 261,000 chômeurs, puis il a ajouté:

> Le chômage actuel résulte en grande partie de l'accroissement continu de la main-d'œuvre canadienne plutôt que d'une baisse de l'embauchage.

Le 19 janvier, le ministre des Finances a affirmé que le chômage au Canada était purement saisonnier. Le 30 janvier encore, le commissaire de l'assurance-chômage a déclaré à Winnipeg, selon les journaux:

> Les syndicats ouvriers exagèrent le chiffre des chômeurs au Canada.

La statistique du chômage, publiée il y a deux jours, indique bien la gravité de la situation, mais ne révèle pas tout. On dit qu'il y a actuellement 375,600 chômeurs. Ce chiffre n'est guère en harmonie avec le discours du trône, qui donne à entendre que le chômage est imputable à des circonstances de lieu et de saison. Les pourcentages établis pour les diverses régions du pays sont éloquents. En Colombie-Britannique, la proportion des chômeurs est la plus élevée, soit 15·8 p. 100 de la main-d'œuvre. Viennent ensuite les provinces Maritimes, où elle est de 10·2 p. 100, puis Québec, où la proportion

de chômeurs, 7·8 p. 100, s'explique surtout parce que cette province souffre des mêmes conditions que celles qui sévissent dans les provinces Maritimes et en Colombie-Britannique. En Ontario et dans les provinces des Prairies, le pourcentage est le plus bas, soit 5·3 p. 100.

Ces chiffres révèlent qu'une forte partie du chômage qui sévit chez nous n'est ni saisonnier ni attribuable à des circonstances locales, mais découle directement de la perte de notre commerce d'outre-mer. C'est sans doute en partie à cause des conditions climatiques anormales qui règnent depuis deux mois en Colombie-Britannique que la proportion est beaucoup plus élevée dans cette province que dans les provinces Maritimes.

Détail fort inquiétant, on semble se fonder sur la statistique relative à l'assurance-chômage pour déterminer le nombre des chômeurs. On remarquera également que le chiffre de 375,600, donné par le ministère du Travail dans le communiqué de presse pour le total des chômeurs, figure sous la rubrique: "Personnes cherchant de l'emploi auprès du Service national de placement le 2 février 1950". Tous les honorables députés savent parfaitement qu'une forte proportion des chômeurs ne s'adressent pas au Service national de placement pour obtenir un emploi. On sait fort bien que, dans toutes les régions rurales et à l'égard de plusieurs genres d'emplois, les gens cherchent du travail auprès de telle ou telle entreprise particulière. Ces chiffres sont donc sans doute bien inférieurs au nombre réel des chômeurs à l'heure actuelle.

Si l'on prend les chiffres de l'assurance-chômage comme principal moyen d'établir le nombre approximatif des chômeurs, il ne faut pas oublier que moins de la moitié des salariés canadiens sont visés par l'assurance-chômage. Les auxiliaires sociaux, les préposés aux missions de bien-être savent qu'en plus des gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage beaucoup d'autres sont sans emploi. Si le nombre en est difficile à établir, la Chambre doit néanmoins s'inquiéter vivement de leur sort.

La situation est grave. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle est critique, car le nombre des chômeurs s'est accru rapidement en peu de temps. J'espère que le premier ministre fournira aujourd'hui des renseignements détaillés concernant les mesures qui seront prises en vue de remédier à une situation dont le Gouvernement est sans doute au courant depuis plusieurs mois.

Le problème est de nature grave et urgente. Mais ce qui importe surtout, c'est qu'on a caché aux députés tout détail pouvant laisser soupçonner la gravité de cet état de choses et qu'il n'en est pas fait mention dans le discours du trône, que la Chambre est appelée à approuver. Il y a à peine trois semaines, un des principaux membres du Gouvernement a déclaré que le chômage au pays n'est qu'un état saisonnier, ce qui souligne qu'à notre titre de députés nous devons non seulement examiner la question du chômage en soi, mais aussi la façon d'agir du Gouvernement à l'égard du Parlement et ses répercussions sur l'ensemble de notre régime parlementaire.

Le nombre de chômeurs, à vrai dire beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les données officielles, ne cesse d'augmenter, et cela pour des raisons que le Gouvernement a refusé de communiquer à la Chambre durant la dernière session.

Nos cultivateurs ont été vivement éprouvés par la perte de marchés et le fléchissement marqué des prix au cours des deux mois écoulés depuis la dernière session. Personne ne nous a prévenus du présent état de choses, bien qu'on ait maintes fois averti le Gouvernement du danger en l'exhortant à y parer.

Nos exploitants forestiers, surtout ceux qui exportent outre-mer, ont déjà subi un rude coup. Nos mineurs et nos pêcheurs, plus particulièrement ceux de la nouvelle province de Terre-Neuve, sont également éprouvés. En est-il question dans le discours du trône? Le Gouvernement a-t-il jamais indiqué qu'il savait ce qui s'annonçait?

A vrai dire, le discours du trône, qui n'est qu'une déclaration émanant du Gouvernement mais prononcée par le représentant du roi, se résume à de la propagande au sujet de la bonne besogne accomplie par nos dirigeants. Alors que les circonstances bouleversent les Canadiens d'un littoral à l'autre, on se contente de leur assurer suavement que tout va très bien. Au sujet du chômage, par exemple, le total communiqué samedi par le ministère du Travail en dit moins long que la rapidité avec laquelle le nombre des sans-travail augmente depuis quelques semaines. Or le Gouvernement donne-t-il à entendre dans le discours du trône qu'il agira en vue de remédier à cet état de choses? Il promet d'étendre la portée de l'assurance-chômage. Cela s'imposera certes à moins que le Gouvernement ne comprenne l'attitude des Canadiens: bien entendu, ils désirent toucher l'assurance-chômage en cas de besoin, mais ils préfèrent de l'emploi et tiennent qu'on prenne immédiatement les mesures requises en vue de leur assurer un gagne-pain.

On sait qu'un projet de motion invitant le Gouvernement à prendre des mesures pour rétablir et accroître notre commerce international a été présenté à la Chambre. On avait alors signalé que, dans un pays où trois

emplois sur huit sont attribuables au commerce d'exportation, l'embauchage et le prix de nos produits dépendaient de ce commerce. Non seulement le Gouvernement n'a pas su faire face à la situation, mais encore il a refusé d'agir au moment où les députés lui en avaient clairement montré le danger.

C'est la perte de notre commerce d'exportation, notamment de notre commerce d'exportation outre-mer, qui est la cause des difficultés très réelles que nous éprouvons aujourd'hui. Nous voyons que là aussi il y a eu suppression de renseignements, ce qui constitue un défi direct et permanent à l'autorité suprême du Parlement. Dès le 25 avril de l'an dernier, l'Association canadienne des exportateurs, qui se compose de gens qui gagnent leur vie à exporter les produits du Canada, exprimait, dans un mémoire présenté au ministre du Commerce, l'avis collectif des personnes au courant de la situation. J'aimerais citer un extrait de ce mémoire du 25 avril dernier, afin de montrer avec quelle précision les gens du métier avertissaient le gouvernement d'alors des dangers imminents. Le passage suivant est tiré de ce mémoire:

Nous révoquons en doute la sagesse des porte-parole du Gouvernement, qui ont maintes fois dit publiquement que le commerce d'exportation du Canada, pour 1948, a atteint un niveau sans précédent,—du point de vue de la valeur exprimée en dollars,—sans rappeler en même temps qu'on n'a pu établir ces records que grâce aux crédits de l'ECA et à l'asservissement du Canada aux États-Unis en ce qui concerne une forte proportion de ses exportations de matières premières ou de produits ouvrés. L'Association des exportateurs canadiens se rend compte qu'à cause de ces communiqués, les producteurs canadiens et l'ensemble de la population ne savent pas, pour la plupart, combien le Canada a perdu de marchés étrangers ni ne connaissent le danger qui continue à peser sur notre commerce d'exportation ni l'étendue du péril qui menace l'économie présente et future du Canada, pas plus que les problèmes connexes du chômage avec l'abaissement du niveau de vie auquel il donne lieu, et l'exclusion des produits canadiens de pays qui en ont tant besoin.

Nous savons tous maintenant que les déclarations du Gouvernement ont laissé une impression tout à fait contraire à celle que donnait, avec tant de précision, les exportateurs eux-mêmes. On a dit à la population canadienne que la situation véritable était tout autre que celle qu'avait décrite l'Association des exportateurs canadiens, qui pourtant disait vrai, comme allaient le démontrer les événements. Dans le même mémoire, nous trouvons une autre allusion à une de ces déclarations qui, en inspirant à la population un illusoire sentiment de sécurité, ont porté le Gouvernement à s'abstenir de prendre les mesures énergiques qu'il aurait dû prendre pour faire face à une situation de ce genre. Je cite un autre extrait du mémoire:

Les exportateurs canadiens ont accueilli avec enthousiasme l'annonce faite en janvier 1949, selon laquelle un accroissement du commerce avec les Antilles anglaises était possible grâce à une entente conclue avec le gouvernement du Royaume-Uni, qui avait consenti à mettre un nouveau montant de dollars à la disposition des colonies britanniques dans les Antilles. Cependant, ils ont été fort désappointés d'apprendre plus tard que le montant disponible ne s'élevait qu'à 3½ millions de dollars et qu'il serait affecté au commerce avec tous les pays du dollar et non avec le Canada seulement. Nous soutenons que, contrairement à ce que disait le communiqué de presse du Gouvernement en date du 4 janvier, ce montant est inférieur à ce que pourrait représenter une consignation symbolique et a eu très peu d'effets du point de vue de la reprise même partielle du commerce d'exportation du Canada.

Cette citation a trait à une situation fort grave, surtout en ce qui concerne Terre-Neuve et les provinces Maritimes, qui commercent depuis si longtemps avec les Antilles anglaises. Cette déclaration de l'Association des exportateurs canadiens est tout à fait exacte et démontre une fois de plus combien sont sujettes à caution un grand nombre des déclarations que le Gouvernement a faites relativement à notre commerce d'exportation. Quand nous nous rendons compte qu'au moins 75 p. 100 du chômage chez les personnes aptes au travail est directement attribuable à la perte du commerce d'exportation, nous sommes mieux en mesure de juger de la gravité de la conduite du Gouvernement, qui a caché ces renseignements au Parlement.

Ce qui rend la situation encore plus grave, c'est qu'au chômage industriel vient s'ajouter un fléchissement sensible des prix des produits agricoles et autres produits de base compris dans nos exportations outre-mer. Il est maintenant bien clair que les États-Unis s'opposent de plus en plus à l'entrée chez eux de certains produits canadiens. Il faut également se rappeler que les exportations de produits industriels en souffrent autant que celles des produits de base. Le 22 juillet 1949, l'Association des exportateurs canadiens a soumis un exposé au ministre du Commerce et, quels qu'aient été les motifs de ne pas agir plus tôt, le 22 juillet ces motifs n'étaient sûrement pas évidents. Je cite de nouveau:

Nos membres s'inquiètent de la perte de tant de débouchés pour nos produits ouvrés, de leurs répercussions présentes et futures sur l'industrie et, particulièrement, sur l'emploi. A notre avis, c'est la fabrication d'articles ouvrés, plutôt que la production de denrées de base ou agricoles, qui emploie le plus grand nombre de travailleurs; aussi, les pertes qui en résulteront nuiront-elles davantage à l'économie canadienne. Nos membres qui ont consacré tant d'argent et d'efforts à l'établissement de marchés d'exportation se demandent maintenant si les articles de consommation d'origine canadienne occupent la place qui leur revient sur les marchés mondiaux. De fait, plusieurs abandonnent leurs services d'exportation et comptent de plus en plus

sur le marché domestique qui, même s'il est actuellement satisfaisant, pourrait ne pas se maintenir dans d'autres circonstances.

Cette déclaration s'est également révélée par trop exacte.

Ce qui est de nature à créer une impression erronée au sujet du rapport qui existe entre le commerce extérieur et l'emploi, c'est que les données les plus récentes relatives aux exportations en dollars ont trait à la production qui a déjà été réalisée et à l'égard de laquelle l'embauchage a eu lieu. Dans le domaine de la production industrielle surtout, une bonne partie de ce qui sera exporté au cours des prochains mois a déjà été réalisée. L'embauchage actuel est fonction des exportations envisagées et ceux qui se livrent au commerce d'exportation établissent leur programme de production d'après les ventes qu'ils comptent effectuer un peu plus tard. Aussi la statistique qui chiffre nos exportations en dollars n'indique-t-elle pas dans quelle mesure l'embauchage diminue par suite de la contraction de notre commerce d'exportation et de la diminution prévue, à ce chapitre, pour les prochains mois. En effet, ceux qui connaissent la situation prévoient, pour les mois qui viennent, une diminution encore plus marquée. Le Gouvernement connaît très bien cet état de choses, il le connaît depuis plusieurs mois.

Comparons les exposés et les renseignements qu'on nous a communiqués avec la situation que révèle la statistique du chômage, avec les prix de nos produits primaires, avec les déclarations de ceux qui s'occupent activement d'exportations. A travers le pays tout entier, des entreprises reposant sur les exportations congédient des employés parce que l'État ne prend aucune mesure efficace qui permette d'avoir foi aux déclarations optimistes du discours du trône.

La façon dont le Gouvernement a traité les députés dans le cas présent est conforme à l'attitude qu'il a prise à l'égard de plusieurs autres questions touchant de près la population. Quand on sait que le parlement a été privé de renseignements essentiels concernant l'embauchage, la production et le commerce d'exportation, il est facile de comprendre que la suppression du rapport sur une coalition des meuneries n'était pas un fait isolé.

Si la tendance était de considérer cette affaire comme classée, le ministre de la Justice (M. Garson) a fait disparaître cette tendance en proclamant par tout le pays, depuis quelques semaines, combien le Gouvernement s'est montré vertueux à l'égard du rapport en question. Mais il n'a pas du tout cherché à excuser la conduite d'un gouvernement qui, sans raison et de façon flagrante, a violé une loi adoptée par le Parlement du

Canada. Non seulement a-t-il tenté de justifier l'infraction commise par le gouvernement, mais il a cru bon de justifier la conduite des meuniers eux-mêmes. Voici ce qu'il a dit à Vancouver le 27 janvier, selon une dépêche de la Presse canadienne:

S'il avait été permis aux meuneries de se faire concurrence en vue d'une réduction des prix, le coût entier en serait retombé sur le consommateur.

Les meuniers accueilleront sans doute avec joie ce nouveau défenseur de leur cause. Le ministre a ajouté:

M. McGregor n'a pas tenu compte de ce fait dans son rapport.

Voilà un renseignement qu'on ne nous avait pas communiqué à la dernière session. On n'a pourtant pas manqué d'explications. Les excuses se succédaient alors sans répit: chaque fois que le ministre ouvrait la bouche, c'était pour nous fournir de nouveaux prétextes dont la plupart avaient à peu près la consistance du discours dont je viens de parler. C'est du nouveau. Le ministre a dit:

M. McGregor n'a pas tenu compte de ce fait dans son rapport.

Nous constatons donc que le ministre de la Justice, dans la récente tournée qu'il a entreprise pour se glorifier et se justifier, a déclaré sans ambages qu'il s'est prononcé sur le rapport McGregor. Nous avions l'impression qu'il avait réservé son jugement. Son discours de Vancouver n'aurait aucun sens s'il n'avait eu pour objet de créer l'impression que c'est pour cette raison que le gouvernement n'a pas donné suite au rapport. De fait, c'est ce que le ministre tentait d'expliquer. En même temps, il a déclaré que si le gouvernement avait poursuivi les meuneries:

Il n'y aurait pas eu de procès, depuis cinquante ans, où la poursuite aurait fait si piètre figure.

Il importe de rappeler au ministre de la Justice et au gouvernement qui se trouve assimilé dans cette affaire, y compris le ministre des Finances (M. Abbott), qu'il ne s'agit pas réellement de savoir si le gouvernement aurait dû ou n'aurait pas dû intenter des poursuites: le fait dont il faut tenir compte, c'est que le gouvernement a supprimé le rapport jusqu'au moment où il était impossible à quiconque de poursuivre, même si le gouvernement n'était pas d'avis de le faire. Le fait demeure que le gouvernement a supprimé le rapport à un moment où il aurait été extrêmement intéressant pour la population d'être mise au courant de l'intérêt spécial que le gouvernement portait à l'industrie de la meunerie.

Un nouvel aspect de cette violation impardonnable de la loi de la part du gouvernement a surgi depuis la dernière session. La Chambre se rappelle que la dernière des nom-

breuses explications que le ministre de la Justice a fournies à propos de son infraction à la loi, était qu'il venait de découvrir qu'il lui serait, en tout cas, difficile de publier le rapport dans un délai de quinze jours. Comme c'est la dernière explication qu'il a donnée à la Chambre pour justifier sa conduite, nous devons en conclure qu'il voulait qu'elle fût prise au sérieux. Nous constatons néanmoins que deux rapports subséquents, préparés conformément à la loi des enquêtes sur les coalitions, ont été remis au ministre de la Justice. L'un porte sur l'industrie du verre et l'autre sur les allumières. Le rapport relatif à une prétendue coalition des verreries, présenté au ministre le 13 décembre, a été publié quatorze jours plus tard, soit le 27 décembre. Celui qui a trait à une prétendue coalition des allumières a été soumis au ministre le 27 décembre et publié treize jours plus tard, soit le 9 janvier. Nous avons donc une preuve concluante, de la part du ministre de la Justice, que la publication des rapports peut se faire dans le délai de quinze jours qu'exige la loi. Cela explique fort bien pourquoi personne n'a prétendu que ces quinze jours ne suffisaient pas. Quand le ministre de la Justice déclare que jamais depuis cinquante ans un gouvernement n'aurait eu l'air plus piteux que le gouvernement actuel s'il avait poursuivi les meuneries, il oublie qu'aucun gouvernement n'a eu l'air plus piteux que le gouvernement actuel par suite des diverses explications qu'il a fournies pour s'excuser d'avoir enfreint la loi.

Il est maints aspects de ce rapport dont on a peu parlé. Non seulement la loi a-t-elle été violée; non seulement le Gouvernement n'a-t-il pris aucune mesure à l'égard du rapport; non seulement a-t-il suivi une ligne de conduite qui empêchait d'autres personnes de prendre les mesures qui peuvent d'ordinaire être prises, mais on n'a fourni aucune explication au sujet d'un aspect très frappant de ce rapport, c'est-à-dire qu'on n'a nullement expliqué la sollicitude du Gouvernement à l'égard de ceux qui se livrent à cette industrie. A la page 94, on note, de la part du commissaire, la déclaration suivante:

> ...l'Association avait en réalité deux séries de procès-verbaux. L'une, officielle et signée, ne révèle pas si les membres sont tombés d'accord, ni même s'ils ont discuté la conclusion d'un accord sur les prix du marché domestique et les questions connexes. L'autre série, que l'on tenait apparemment pour plus confidentielle encore que les procès-verbaux proprement dits, fournit des précisions sur plusieurs accords de ce genre manifestement destinés à diminuer la lutte des prix au chapitre de la farine et d'autres produits connexes.

Jusqu'ici le ministre n'a rien dit qui puisse faire croire que M. McGregor ait mal jugé la situation. Si le ministre est de cet avis, il devrait motiver son opinion.

Il appartient aux seuls tribunaux de trouver une personne coupable ou non. Signalons que les constatations du commissaire faisaient soupçonner non seulement une infraction à la loi des enquêtes sur les coalitions, des mesures contraires à l'intérêt public, mais également une infraction à l'article 413 du Code criminel. Aux termes de cet article, est coupable d'un acte criminel et passible de sept ans d'emprisonnement quiconque, étant directeur, gérant, fonctionnaire ou membre d'une corporation ou compagnie, avec l'intention de frauder, ...omet ou concourt à l'omission d'inscrire une chose essentielle dans un livre de compte ou autre document. Si, comme le signale le Commissaire et comme l'expose en détail le rapport, il y a deux séries de livres, la chose mérite certes de faire l'objet d'un très sérieux examen.

Si les conclusions du rapport sont exactes, et il ne s'agit pas du jugement du Commissaire, mais des termes mêmes des dossiers soumis à titre d'éléments de preuve, on a découvert dans une série de livres et non pas dans l'autre, l'existence d'une entente en vue de restreindre la concurrence. Le rapport en cause vise donc plus qu'une simple infraction à la loi des enquêtes sur les coalitions ou à cet article du Code criminel qu'on invoque ordinairement dans les causes de ce genre.

Seuls les tribunaux ont le droit ou le pouvoir de juger de la culpabilité ou de l'innocence en pareil cas. L'explication fournie par le ministre de la Justice en faveur des minoteries devrait renfermer des éclaircissements sur les motifs pour lesquels les exploitants de cette industrie tenaient une double série de livres s'ils étaient convaincus que le Gouvernment approuvait leur manière d'agir. Il y a certes des raisons évidentes pour lesquelles les infracteurs ne doivent pas être législateurs. Les tribunaux jugeront peut-être que les exploitants de meuneries n'ont pas enfreint la loi. Mais quelle que soit la décision, il n'en reste pas moins que le Gouvernement a enfreint une loi du Parlement, a dissimulé les faits aussi longtemps qu'il l'a pu, et ne s'est jamais excusé auprès du Parlement. Au contraire, le ministre chargé en premier lieu d'appliquer la loi a de nouveau cherché récemment à motiver le geste du Gouvernement. D'autres qui ont été poursuivis en vertu de la même loi ou d'une autre loi ont le droit de crier à l'injustice quand des poursuites sont intentées par un ministère du même Gouvernement qui s'est délibérément placé au-dessus de la loi et du Parlement.

Pour une autre raison, il convient que nous examinions la question aujourd'hui. Au début de la dernière session, la Chambre ne possédait pas ces renseignements. M. Mc-

Gregor n'en était pas encore au point où il se voyait forcé de démissionner, en raison de la conduite du Gouvernement et, du même coup, éventer la mèche. C'est donc la première fois que les députés ont l'occasion de se prononcer d'une façon officielle sur la conduite du Gouvernement et de décider par leurs votes si le Gouvernement est comptable envers le Parlement ou s'il est libre d'enfreindre ou de respecter les lois.

Le Gouvernement a affiché la même attitude, d'ailleurs caractéristique, lorsqu'on lui a demandé, plus d'une fois au cours de la dernière session, quels renseignements il possède sur les menées communistes et quelles mesures il prend. Jusqu'au dernier jour de la session, on n'a cessé de lui demander quels détails il avait obtenus au sujet de l'Office national du film. De l'aveu du Gouvernement, cet organisme ne produit plus de films secrets à cause d'une enquête sur l'existence possible de menées communistes dans ce service.

On a même donné à entendre qu'il était regrettable que la question ait été soulevée à la Chambre, regrettable que les représentants de la population aient eu l'occasion de discuter un état de choses jugé tellement grave que même les films éducatifs, destinés aux troupes, n'étaient plus confiés à l'ONF. On estimait plus sûr de s'adresser à des sociétés particulières qu'au Service de l'État. Le Gouvernement a cherché, jusqu'au dernier jour, a créer l'impression que la situation n'avait rien d'anormal.

On se rappellera les nombreuses questions lancées d'abord au ministre de la Défense nationale (M. Claxton), quand il avoua que l'Office ne produisait plus les films requis par son ministère, et plus tard à d'autres ministres. Ces questions, on les a posées afin de savoir quels renseignemnts le Gouvernement possédait au sujet d'actes qui l'avaient inquiété au point de l'empêcher de confier à cet Office la production de films aussi simples que ceux dont on a parlé.

Le Gouvernement prétendit alors qu'il s'agissait d'une enquête ordinaire. Un peu plus tard les journaux nous apprenaient qu'on avait nommé un nouveau commissaire à l'ONF, à qui on avait demandé d'accepter ce poste trois semaines auparavant. Nous avons donc appris que pendant que la Chambre siégeait encore, alors que nous demandions au Gouvernement de nous renseigner sur ce service et qu'il nous donnait l'impression qu'il n'y avait rien d'un caractère positif à nous communiquer, il possédait certes des renseignements assez concrets pour le porter à changer le commissaire de l'ONF et à entreprendre un grand ménage dans ce service de l'État.

[M. Drew.]

Voilà qui démontre bien que le Gouvernement a beaucoup plus de renseignements qu'il n'en a communiqué à la Chambre, malgré les questions répétées des députés. La semaine dernière, le ministre de la Justice a déclaré que des espions communistes sont à l'œuvre au Canada et que le Gouvernement prend des dispositions en vue de parer à la situation. Il est étrange de constater à quel point les représentants élus du peuple doivent compter sur nos excellents journaux pour obtenir des renseignements qu'ils avaient déjà réclamés à la Chambre, renseignements auxquels ils ont droit et qu'on devrait leur soumettre en détail.

Vu la gravité de la situation internationale et les leçons que nous ont apprises les aveux du dénommé Fuchs, la Chambre devrait exiger que le Gouvernement sévisse immédiatement contre tout espion connu des autorités. Si le Gouvernement sait qu'il y a des espions au pays, il devrait les traduire en justice. D'autre part, s'il ne les connaît pas, le ministre de la Justice parle à travers son chapeau. C'est l'un ou l'autre. Il y a longtemps qu'on aurait dû prendre des mesures pour enrayer cette menace, pour empêcher toute activité subversive de la part du parti communiste au Canada. Il y a longtemps que le Gouvernement aurait dû donner suite aux vœux formulés en ce sens.

La déclaration du ministre de la Justice souligne bien que le Gouvernement n'a rien fait en vue de donner suite aux vœux de la Commission royale d'enquête sur l'espionnage. Les poursuites qu'il a intentées ne suffisent pas à l'exonérer de tout blâme à cet égard. Il suffit de consulter le compte rendu pour voir combien il a été difficile, à cette occasion, de faire agir le Gouvernement et pour comprendre que, même alors, il n'agissait qu'à son corps défendant. Et puis, le Gouvernement n'a pas donné suite à tous les vœux du rapport. Il a effectivement agi quand on eut démontré qu'il y avait matière à poursuite contre des gens impliqués dans une affaire d'espionnage qui se rattachait directement à l'ambassade russe, ici à Ottawa. Mais la commission avait constaté qu'il y avait d'autres réseaux d'espionnage. La Chambre a donc le droit de savoir ce qui s'est fait à l'égard de ces autres réseaux. Elle a aussi le droit de demander que le Gouvernement donne suite aux vœux exprimés dans le rapport en ce qui concerne la lutte contre l'action communiste au sein même des organismes d'État.

L'un des vœux avait trait à la coordination étroite de toutes les surveillances de ce genre. Or, si la Chambre a obtenu des renseignements exacts durant la dernière session, on n'a guère trouvé de méthode efficace de régler cet important problème. Le rapport a cer-

tainement insisté sur la nécessité de lutter contre cette activié d'une manière qui cadre avec l'importance des révélations contenues dans le rapport. Ce qui pouvait alors paraître urgent le devient encore davantage aujourd'hui, à la lumière des derniers événements. S'il se trouve au pays des secrets dont l'importance est telle qu'on ne permette pas à certains organismes d'État de les connaître, parce qu'on craint les communistes, il existe d'autres raisons, depuis quelques jours et quelques semaines, de prendre des mesures énergiques et efficaces pour lutter contre l'activité subversive des communistes dans tous les domaines et dans toutes les régions du Canada. On a trop tendance à diminuer l'importance de la question. En tout cas, nous voulons être renseignés sur les mesures qui ont été prises, eu égard à la gravité des faits révélés.

Cependant l'activité communiste se déploie au grand jour, en toute tranquillité. On autorise les publications communistes à répandre sur nos hommes publics les déclarations les plus injurieuses sans que, un seul instant, on ne songe à intervenir comme le permettraient pourtant les lois ainsi violées. Et je ne parle pas de la nécessité de faire figurer au Code criminel des dispositions plus efficaces à l'égard de ces menées subversives. On se souviendra qu'il a souvent été demandé que soient inscrites au Code criminel des dispositions en vertu desquelles pourraient être traduits devant les tribunaux ceux qui se livrent en ce moment à des efforts organisés en vue de détruire notre libre démocratie. Eu égard à la gravité de la situation, ainsi que l'exposait la semaine dernière le ministre de la Justice en ce qui concerne l'espionnage qui, on le sait, s'exerce chez nous, il y a lieu de conclure de ce que le discours du trône ne dit pas un mot des mesures à prendre pour supprimer l'activité communiste, c'est que la réalité du danger qui nous menace n'est pas encore évidente.

Il est une autre lacune grave dans le discours du trône, lacune qui est de nature à inquiéter vivement un grand nombre de Canadiens. On n'y parle pas en effet de mesures efficaces que le Gouvernement entendrait prendre au sujet des pensions de vieillesse. Voilà plusieurs années que nous demandons avec instance l'institution d'un régime national de pensions de vieillesse à participation, le versement de pensions convenables étant considéré comme une réclamation légitime, sans qu'il soit question de cette évaluation des ressources, de ce "means test" que le regretté Tommy Church a souvent qualifié, avec tant d'à-propos, de "meanest test". Ceux qui composent le gouvernement actuel ont été prodigues de promesses il n'y a pas très longtemps. Or, leur exposé officiel des travaux de la présente session ne renferme aucune assurance quant à leurs projets à cet égard. Le *Feuilleton* renferme un avis de motion en vue de la création d'un comité d'enquête. En certaines circonstances les comités sont essentiels. C'est, parfois, la seule façon d'obtenir les renseignements essentiels que la Chambre doit posséder, comme dans le cas de la défense nationale, des affaires extérieures et des questions de ce genre où l'on ne peut pas de façon satisfaisante convoquer des spécialistes sur le parquet de la Chambre pour en obtenir les renseignements qui s'imposent.

C'est sûrement un sujet sur lequel le Gouvernement est parfaitement renseigné. On nous a assurés qu'il l'approfondit depuis très longtemps. Le Gouvernement dispose sûrement du personnel nécessaire à cette fin. Il ne cesse d'étudier ce sujet depuis des années. Les gouvernements fédéral et provinciaux l'ont examiné en 1945 et 1946; on a alors formulé des déclarations qui se fondaient vraisemblablement sur un examen du sujet.

Si l'État n'était pas encore suffisamment renseigné là-dessus quand nous nous sommes réunis l'automne dernier, s'il était nécessaire de charger une telle commission de faire enquête sur la situation, c'est au début de la dernière session, et non maintenant, qu'il fallait instituer cette commission. Ce n'est certes pas que la situation n'ait pas été portée à l'attention du Gouvernement au cours de la dernière session. Les députés, des deux côtés de la Chambre, savent fort bien que c'est là une question à l'égard de laquelle le Gouvernement nous a donné des assurances. Ils savent également que ce dernier dispose déjà des projets élaborés en la matière par les divers gouvernements. Il devra finir par accepter la responsabilité de la décision qu'il prendra, et le moment est venu pour lui de prendre une décision conforme aux assurances qui lui ont valu l'appui de la population.

L'hon. M. Rowe: Il veut s'en servir de nouveau.

Une voix: Il n'a pas trop mal réussi la dernière fois.

M. Drew: Voilà un mot significatif: "Ils n'ont pas trop mal réussi la dernière fois". Il serait bon d'examiner attentivement les paroles prononcées, à cette occasion, à l'égard d'un certain nombre de sujets de la plus haute importance.

Tous les députés savent le mécontentement général auquel a donné lieu la façon dont le Gouvernement s'est occupé des questions que j'ai mentionnées cet après-midi. Cela, le motionnaire lui-même l'a nettement indiqué. Le plus grave problème de l'heure, c'est la

vague de chômage qu'a entraîné la perte de nos marchés d'exportation, laquelle a provoqué l'affaissement subit des prix des produits agricoles et d'autres produits primaires ainsi qu'un fléchissement de la demande. Ce problème et les autres que nous envisageons ne sauraient être résolus efficacement que si la Chambre réaffirme son autorité vis-à-vis du Gouvernement et déclare en termes non équivoques que le Parlement prime son comité exécutif. Nous avons le droit de savoir dès maintenant les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faire face à cette situation. On nous a répété tant à la Chambre qu'en public que le Gouvernement a en réserve des programmes de travaux publics qui seront mis en œuvre lorsque le chômage se fera sentir. Cette heure est arrivée. Quels sont donc ces programmes et quand seront-ils mis à exécution? Le discours du trône n'en dit rien.

Nous appuierons toute mesure efficace destinée à donner de l'emploi aux sans-travail partout au pays. Nous disposons de nouvelles ressources qu'il faut mettre en valeur et qui, à leur tour, contribueront largement à créer du travail. On pourrait exécuter plusieurs genres de travaux publics. Que nul n'aille prétendre que souligner le besoin de créer des emplois, c'est tenter de miner la confiance du public. Celle-ci diminuera quand les gens verront que ni la Chambre des communes ni le Gouvernement, qui en est l'exécutif, ne prennent de mesures en vue d'enrayer le chômage immédiatement et efficacement.

En dressant le bilan des ressources nouvellement découvertes et des nouvelles initiatives envisagées, nous pourrions commencer par songer aux perspectives illimitées qu'offre la mise en valeur des ressources hydrauliques partout au Canada car aucune autre entreprise ne peut créer autant d'emplois que la production d'énergie électrique. Il est vrai que, dans la plupart des provinces, cette production relève de commissions provinciales mais il ne fait aucun doute que le Gouvernement, appuyé par la Chambre des communes et par le Parlement, trouverait les provinces et les municipalités tout disposées à mettre en valeur ces ressources dont l'exploitation favorisera l'embauchage au cours des années à venir.

Maintes grandes entreprises d'irrigation se font attendre depuis longtemps dans diverses régions du pays. L'exécution de ces projets pourrait accroître sensiblement la capacité de production. A certains endroits des provinces des Prairies, à faible distance de terres qui comptent parmi les plus fertiles, on trouve d'autres terres dont le propriétaire peut à peine tirer sa subsistance. Ce contraste est uniquement attribuable au manque d'irrigation. L'utilisation de la rivière Saskatchewan et les autres rivières de l'Ouest,—et il en va de même de toutes les rivières du Canada, —offre de grande perspectives pour l'enrichissement du sol, l'accroissement de notre forte capacité de production et, ce qui importe à tous, l'augmentation de l'embauchage qui assurera l'existence et le bonheur de bien des gens. Il y a de vastes projets à réaliser dans le domaine de la mise en valeur des terres. Il existe d'importants programmes de conservation de nos ressources naturelles qui accroîtront notre production et procureront de l'emploi pour plusieurs années à venir.

Tout ce dont je viens de parler est du domaine des entreprises publiques rentables, où chaque dollar dépensé est un placement sûr pour l'avenir du Canada, un placement de tout repos dans la plus stricte acception du mot. De fait, la preuve a déjà été établie que des entreprises publiques de cette nature peuvent être financées par des capitaux privés si l'État est d'avis que ces entreprises ne devraient pas être exécutées au moyen des fonds publics. Cela s'est fait dans plusieurs provinces et il est intéressant de noter que les valeurs émises afin de financer des entreprises publiques de cette nature se vendent aussi facilement que les obligations du Dominion et rapportent un intérêt aussi élevé au portefeuilliste. De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, il y a des projets à mettre en œuvre en vue de l'avancement du pays, projets qui procureront dès maintenant du travail, qui se multipliera avec les années et fera du Canada un pays beaucoup plus populeux qu'aujourd'hui.

Rappelons-nous bien, toutefois, qu'aucune route nouvelle, aucune nouvelle centrale d'énergie, aucun projet d'irrigation nouveau ni aucune nouvelle région productive ne créeront en soi du travail, à moins que nous ne trouvions les débouchés nécessaires. Que personne ne nous reproche de brosser un tableau pessimiste, parce que nous nous plaçons en face de la réalité. Que quiconque s'intéresse à la situation se rende dans les refuges de miséreux ou dans d'autres endroits où l'on donne à manger aux nécessiteux; qu'il y voie de ses yeux le nombre d'hommes et de femmes en quête d'aliments; il pourra alors demander pourquoi on aborde cette question à la Chambre. Notre tâche est de trouver le moyen de donner à ces gens un espoir nouveau et immédiat pour les mois et les années à venir. Nulle part au monde ne saurait-on justifier la situation qui persiste et qui nous confronte. Un monde affamé a besoin des

aliments que nous produisons. Bien que sur certains points j'aie exprimé, avec raison je crois, des opinions différentes de celles du ministre de l'Agriculture, j'estime qu'il a fait à Londres, il y a un peu plus d'un an, une déclaration qui s'imposait: savoir, que quelque chose ne va pas lorsque, d'une part, il existe amplement de denrées alimentaires au Canada et que, d'autre part, certaines barrières artificielles empêchent ces denrées d'atteindre les affamés.

Les autres nations ont besoin de nos produits industriels et autres. Il faut supprimer les entraves au commerce et notre pays doit prendre d'actives mesures pour vendre ses produits. On se comporte comme si la demande mondiale à l'égard des denrées que nous produisons en grande abondance avait restreint la nécessité de la vente par des méthodes ordinaires. Nous vivons dans un monde bien réel où chacun doit travailler pour gagner son pain quotidien. Les articles que nous produisons, nous ne les vendrons que par des méthodes ordinaires, sensées. Le monde a besoin des vivres que nous produisons. Le monde a besoin des produits industriels que nos habiles artisans fabriquent en si grandes quantités. Il faut trouver les moyens d'offrir nos produits sur les marchés mondiaux. Le Gouvernement doit prendre toutes les mesures possibles afin de renverser les murailles tarifaires qui nous empêchent de vendre à l'extérieur. Le Gouvernement doit dégager l'embâcle que le défaut de convertibilité du change a causé. Je veux croire qu'on ne viendra pas nous assurer, comme l'an dernier, qu'on ne peut rien y faire. Plusieurs députés se rappellent que nous avons prié le Gouvernement de voir les choses en face, d'aider à l'exportation en rétablissant le dollar canadien à peu près à son cours véritable par rapport aux devises américaines. On nous a répondu que c'était une proposition insensée. Et pourtant, peu après, la proposition insensée s'est réalisée.

Qu'on ne dise pas qu'il est impossible de faire en sorte que les monnaies soient convertibles. Elles étaient convertibles jusqu'à ces dernières années. Elles étaient convertibles même avant que le Canada devienne une nation dotée de sa propre monnaie. N'attendons pas que les autres nous montrent la voie. Compte tenu de notre population, nous occupons le premier rang parmi les nations exportatrices. Notre commerce d'exportation peut se développer bien au delà de nos espérances si nous exploitons nos ressources, si nous mettons à profit la capacité de production que Dieu nous a donnée. Aucune autre nation n'a de telles perspectives, aucune autre nation n'est appelée comme nous à prendre les devants. Ce qui s'est fait peut certes se faire encore. Il y a sûrement possibilité d'aviser aux moyens de fournir nos denrées alimentaires et nos excellents produits industriels aux marchés mondiaux qui les réclament et qui, par le fait même, favoriseront l'embauchage et l'expansion de toutes les régions du Canada.

Voilà les problèmes pratiques que pose la situation que nous avons à régler. En dehors de ces problèmes cependant, la conduite du Gouvernement a soulevé un point qui permettra de déterminer si nous sommes une véritable démocratie au Canada. Lincoln n'a pas été le premier à dire de la démocratie que c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Cette définition, qui s'appliquait à la démocratie sortie de la Grèce ancienne, remonte au moins à vingt-trois siècles. Même à l'époque de ces villes-États démocratiques cependant, la démocratie ne comportait pas l'administration des affaires du peuple par tout le peuple réuni pour les débattre. Elle signifiait le gouvernement du peuple, exercé dans son intérêt supérieur, par des représentants librement choisis par lui. La démocratie a toujours signifié le gouvernement de la population par ses représentants élus. La Chambre représente l'ensemble des Canadiens. Les 14 millions de Canadiens se font entendre par la voix collective de leurs députés qui siègent ici à la Chambre. Voilà en quoi consiste la démocratie. Il ne suffit pas, toutefois, que cette salle existe et que les représentants de toute la population s'y réunissent. Il faut plus que les magnifiques édifices du parlement à Ottawa, plus que les belles parures et le décorum dont s'entoure la tradition parlementaire canadienne pour garantir à la population qu'elle sera effectivement gouvernée par ses propres représentants.

Le palais du Parlement à Budapest est le plus beau au monde. Des représentants de toutes les régions de la Hongrie se réunissent dans ce magnifique immeuble qui donne sur le Danube. On n'y trouve, cependant, ni démocratie ni liberté.

Il n'y a pas plus de liberté au Kremlin, bien que des hommes et des femmes venus de toute la Russie se rassemblent derrière ses murs majestueux et imposants. Ceux qui connaissent la beauté semi-orientale de cet édifice savent que s'il suffisait d'imposer et d'impressionner pour garantir les rouages de la démocratie, elle existerait au Kremlin. C'est ailleurs, toutefois, qu'il faut chercher la preuve. Ce qui fait la démocratie, c'est que les gens, lorsqu'ils choisissent leurs représentants, connaissent tous les faits essentiels et que, par ailleurs, les représentants, lorsqu'ils se réunissent au Parlement, connaissent bien

tous les faits importants sur lesquels se fondent les décisions prises par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le gouvernement.

J'aborderai aujourd'hui la question des renseignements dont disposent actuellement les députés. La dernière session remonte à seulement deux mois. Nous a-t-on informés de tout ce que le Gouvernement savait à l'égard du commerce et du chômage imminent? Avons-nous été aussi bien renseignés que nous aurions dû l'être sur la manière dont le Gouvernement luttait contre les coalitions, qui entravent le commerce canadien et nous privent des réductions de prix que pourrait susciter la libre concurrence? Nous a-t-on parfaitement renseignés sur les mesures que le Gouvernement allait prendre à l'égard des menées communistes chez nous, qui revêtent une telle importance? Avons-nous su ce que savait le Gouvernement au sujet de l'activité communiste à l'Office national du film, pour ne pas parler des autres organismes qui intéressent également les députés et qui les intéresseront encore au cours de la session? Voilà des questions qui importent autant aux membres du parti ministériel qu'à ceux de l'opposition.

J'espère que personne ne dira que la majorité du Gouvernement est tellement écrasante que soulever aujourd'hui ces questions, c'est perdre notre temps. L'importance même de cette majorité impose à ceux qui appartiennent au parti ministériel l'obligation la plus stricte de respecter les principes du gouvernement responsable, fondés sur la suprématie du Parlement. Ceux qui appartiennent au parti d'où est tiré le cabinet doivent savoir que c'est sur eux que nous comptons pour les mesures qu'exige la situation, eu égard à leurs convictions touchant la responsabilité du Parlement.

Ce serait comme une brise rafraîchissante par une journée très chaude,—pas une journée comme celle-ci, mais par une journée semblable à celle que nous connaîtrons sans doute d'ici la fin de la session,—si quelques-uns de ces députés qui ne sont pas de l'opposition allaient répéter ici même ce qu'ils disaient en dehors de la Chambre.

M. Côté (Matapédia-Matane): Nommez-les.

M. Drew: Si le Gouvernement est sûr que, quoi qu'il fasse, il sera appuyé par ses partisans, notre régime parlementaire est en grand danger.

La question qui se pose à la Chambre par suite de la conduite du Gouvernement se pose au monde entier. S'il en est ici qui ne connaissent pas un endroit où cette question est excellemment évoquée, je les renverrais au discours d'un des candidats à la direction du parti libéral, prononcé il y a eu un an l'été dernier. On a exposé à cette occasion le problème qui se pose en ce moment à la Chambre et qui, depuis, apparaît de plus en plus clairement. Il a été précisé en termes simples,—si simples même que, peut-être, il n'a pas suffisamment retenu l'attention,—par un des plus grands spécialistes contemporains de la démocratie, sir Norman Angell. Il disait:

> D'après les Russes, un gouvernement doit exercer son pouvoir en vue de réprimer toutes les objections hérétiques à la véritable doctrine; d'interdire toute opposition de caractère politique, même dans ses États satellites.
>
> Quant aux nations occidentales, elles sont plutôt d'avis qu'en société libre on doit exercer le pouvoir d'une façon tout à fait contraire, afin d'assurer l'existence d'une opposition politique, le droit d'accès aux faits sur lesquels le gouvernement fonde son programme, le droit de discuter ces faits et de s'opposer aux conclusions tirées par le gouvernement.

Cette déclaration bien simple insiste, comme tout l'excellent ouvrage d'où cette citation est tirée, sur l'importance pour les représentants du peuple d'avoir accès à tous les faits essentiels, ainsi que sur l'importance de les communiquer volontairement. Il est évident que ceux qui ne sont pas dans les secrets du gouvernement ne sont pas en mesure de connaître tous les faits que ses nombreux organismes lui communiquent.

Beaucoup jugeront simpliste la façon dont sir Norman Angell expose le problème de la démocratie moderne. D'autres diront que le problème est beaucoup plus complexe. Entre ces deux points de vue, il y a place pour bien d'autres opinions. Tels sont cependant les deux points de vue distincts et opposés. Dans un cas, nous avons un gouvernement qui, après avoir été porté au pouvoir, cherche à restreindre les occasions de libre discussion soit en empêchant la critique soit en supprimant les renseignements; dans l'autre, un gouvernement qui insiste sur le droit qu'ont les représentants du peuple d'être mis au courant de tous les faits et d'en discuter en toute liberté afin que, connaissant chacun de façon particulière la partie du pays qu'ils habitent, ils puissent bénéficier pleinement de l'avis de tous les autres représentants avant de rendre leurs décisions.

Il est vrai qu'il a plusieurs points intermédiaires entre les deux manières de voir, mais ceux qui s'éloignent de l'interprétation la plus large du sens de la démocratie portent un défi à la démocratie elle-même, quelles que soient leurs intentions ou leurs convictions avouées. Il importe de se rappeler surtout que le bulletin déposé dans la boîte de scrutin n'est pas une preuve de démocratie, pas plus d'ailleurs que la présence de députés en cette enceinte. Il y a des boîtes de scrutin en Russie, en Hongrie, en Allemagne,

en Tchécoslovaquie et dans tous les pays présentement dominés par le genre de dictature le plus cruel que le monde ait jamais connu. Il y aura sans doute des boîtes de scrutin dans toute la Chine; une élection aura lieu et le vote sera probablement presque unanime, lorsque les communistes seront élus et longuement acclamés dans tous les arrondissements de scrutin. Non, le scrutin n'en est pas la preuve. Ce qui compte, c'est ce que les électeurs savent au sujet des questions en jeu, au sujet des questions sur lesquelles ils doivent se prononcer Puis, après avoir fait leur choix . . . .

Une voix: Ils l'ont fait.

M. Drew: Oui, ils l'ont fait, et le présent gouvernement aura en temps utile à répondre de ce que les gens ne savaient pas. Les députés ici présents font preuve d'une connaissance restreinte des rouages de la démocratie, lorsqu'ils rient quand on leur dit combien il est important que les députés connaissent les faits. Tant que les membres de la Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'auront pas exprimé, par leur vote, leur suprématie sur l'Exécutif; tant qu'ils n'auront pas dit au Gouvernement qu'il n'a pas le droit de décider qu'elles lois il observera et lesquelles il laissera de côté; tant qu'ils n'auront pas dit au Gouvernement que les lois adoptées par le Parlement sont les lois du pays et que le Gouvernement doit être le premier et non le dernier à les observer; tant que les députés et particulièrement les députés ministériels ne se seront pas affirmés, notre régime parlementaire verra les nuages s'amonceler.

Avec le retour du gouvernement responsable et de la suprématie du Parlement, nous pourrons envisager l'avenir avec confiance. L'avenir de notre pays s'annonce plus brillant aujourd'hui que jamais dans le passé. La mise en valeur des gisements pétroliers de l'Ouest et des gîtes de fer de l'Est ne sont qu'un indice de vastes perpectives d'expansion. Mais nous ne saurons nous acquitter de la tâche qui nous incombe à titre de représentants de la population du Canada, que si nous exigeons et si nous recevons tous les renseignements précis que le gouvernement peut obtenir de ses vastes services administratifs, dont les fonctionnaires sont hautement spécialisés.

C'est parce que j'ai confiance que nous pourrons surmonter les épreuves qui nous attendent, si nous affirmons réellement la suprématie absolue du Parlement; c'est parce que j'ai confiance en ce que peut accomplir un parlement libre, que je propose à la Chambre, appuyé par l'honorable député de Peel (M. Graydon), l'amendement que voici:

Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse:

"Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) Négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens; et

(2) Négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un régime national de pension de vieillesse, à participation et sans évaluation des ressources; et

(3) De propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement pendant dix mois, y compris la période de la récente campagne électorale, le rapport sur l'industrie de la minoterie soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, et refusé au Parlement des renseignements essentiels à l'exercice de sa fonction et au maintien du gouvernement responsable; et

(4) Négligé de prendre des mesures suffisantes pour réprimer l'espionnage et toute autre activité nuisible des communistes au Canada.

Pour ces motifs et autres, nous émettons respectueusement l'opinion que les conseillers de Votre Excellence ne méritent pas la confiance de la Chambre."

Le très hon. L-S. St-Laurent (premier ministre): C'est vraiment un plaisir pour moi, monsieur l'Orateur, de me joindre au chef de l'opposition (M Drew) pour offrir les félicitations d'usage au député qui a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé. Le représentant de Kindersley (M. Larson) et celui de Villeneuve (M. Dumas) comptent parmi les plus jeunes députés puisque tous deux ne sont membres du parlement que depuis les dernières élections générales. Ne fût-ce que pour cette raison, nous les félicitons, en notre qualité de collègues, des discours qu'ils ont prononcés. Les circonscriptions de Kindersley et de Villeneuve ont raison d'être fières de leurs représentants. Par leurs discours, les deux motionnaires ont fait honneur à la fois à eux-mêmes, à leurs électeurs et au Parlement. De l'avis de tous, j'en suis sûr, l'allocution qu'a prononcée le député de Kindersley mérite nos applaudissements; elle a démontré, à notre grande satisfaction, qu'il est entré au Parlement doué de toutes les qualités de l'avocat. Il est l'un de nos plus jeunes députés et depuis sa sortie du collège, il s'est livré à l'agriculture en Saskatchewan, sauf pendant les quatre années où il s'est hautement distingué dans le Corps d'aviation royal canadien. Son service militaire lui a d'ailleurs valu une décoration. Je ne crois donc pas exagéré de prédire une brillante carrière à l'honorable député.

Le représentant de Villeneuve (M. Dumas) a porté la parole en français et en anglais. Ceux d'entre nous qui ont pu le suivre dans les deux langues ont entendu, il est juste de le reconnaître, une excellente allocution. Nous nous y attendions et n'avons pas été déçus.

Les dernières élections ne marquaient pas sa première victoire aux urnes, puisqu'il avait déjà été élu à d'autres postes publics. Il s'est acquis une belle réputation sur le plan municipal en sa qualité d'administrateur, d'échevin, puis de maire de la ville de Malartic. Comme le député est arpenteur et ingénieur-forestier, je suis persuadé que ses connaissances et son expérience professionnelles nous seront précieuses dans l'examen des nombreux problèmes que nous devrons étudier. La population de Villeneuve peut donc se féliciter d'avoir délégué un tel représentant au Parlement.

Il n'est que juste, à mon avis, de dire que les discours des deux honorables députés qui ont présenté et appuyé la motion invitant la Chambre à présenter une Adresse en réponse au discours du trône constituent une introduction des plus appropriées à l'étude et à la discussion des questions dont nous serons saisis au cours de la présente session. Je le répète, je suis heureux de leur offrir mes sincères félicitations.

Je crois qu'il y aurait lieu de féliciter aussi le chef de l'opposition (M. Drew), non pas, évidemment, des affirmations que comporte le projet d'amendement qu'il a présenté à l'égard de l'Adresse en réponse au discours du trône ni des sentiments exprimés au dernier paragraphe de ce projet d'amendement, mais plutôt de l'ingéniosité de certains des arguments qu'il a fait valoir aujourd'hui, de la confiance qu'il a exprimée et que je partage, en l'avenir du Canada, en l'abondance et la variété des ressources dont le pays a été doté. Peut-être devrais-je aussi féliciter le chef de l'opposition du sens pratique, mettons,—l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et celui de Peace-River (M. Low) emploiraient peut-être le mot optimisme,—dont les membres de son parti ont fait preuve en lui assurant une demeure permanente à Ottawa en sa qualité de chef de l'opposition. L'honorable député....

M. Drew: Je dois dire qu'elle sera à la disposition de l'actuel premier ministre.

Le très hon. M. St-Laurent: J'avais cru comprendre qu'elle appartenait à un syndicat formé de représentants du parti que dirige mon honorable collègue. On ne saurait attendre de ce parti, en effet, autre chose que l'établissement d'une demeure permanente pour son chef.

Le chef de l'opposition semble inquiet de l'avenir de nos institutions démocratiques. Il lui arrive, à l'occasion, de communiquer un peu de sa sagesse à ses concitoyens. J'ai été heureux d'apprendre qu'il disait à London, le 8 février dernier, ainsi que l'a rapporté le *Globe and Mail* du lendemain:

> Notre régime démocratique repose sur la foi qu'on a en ceux qui s'offrent pour remplir les fonctions publiques.

C'est sans doute une leçon que lui auront apprise les dernières élections. Environ 73 p. 100 des circonscriptions de notre pays ont effectivement fait voir qu'elles avaient foi en un authentique régime démocratique et qu'elles avaient foi, aussi, aux députés appartenant à notre parti, qu'elles ont chargés d'exécuter pour elles ces devoirs civiques qu'on ne peut remplir sur le plan municipal.

Puis l'honorable député a immédiatement expliqué pourquoi on avait confiance dans ceux qui s'offrent pour remplir les fonctions publiques. Il a ajouté:

> La vérité est le principe fondamental de ce régime. En définitive, c'est le peuple qui décidera et il se tournera immanquablement vers le parti en qui il a confiance et sur lequel il compte.

C'est ce qu'il a fait; et c'est sans doute l'impression ainsi créée chez l'honorable député qui l'a porté à faire cette affirmation.

L'hon M. Rowe: Le peuple ignorait alors l'existence du rapport McGregor.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crains fort que mes observations au sujet du chef de l'opposition ne s'appliquent également à son voisin de droite. J'allais ajouter que l'honorable député n'a pas profité pleinement de la leçon qu'on peut tirer du résultat des dernières élections car d'après ce que rapportait la *Gazette* seulement quatre jours plus tard, le 13 février, l'honorable député aurait déclaré à Québec, où j'habite, ce qui suit:

> Après avoir promis nettement et catégoriquement que la constitution ne serait pas modifiée sans que les gouvernements provinciaux fussent consultés, on a pris au cours de la dernière session, sans consulter aucun gouvernement provincial, des mesures qui prévoyaient de très importantes modifications de notre constitution, mesures qui pouvaient avoir des effets d'une portée incalculable sur les droits des provinces.

Bien entendu, les citoyens de ma ville savaient que ce n'était pas exact. Ils savaient qu'on n'avait pas promis de n'apporter aucune modification à la constitution tant que les provinces n'auraient pas été consultées. Ils savaient que l'honorable député faisait allusion à une déclaration que j'avais formulée à la radio et dans laquelle j'avais dit qu'après les élections nous nous proposions de tenir une conférence avec les provinces, afin de chercher à trouver un moyen d'effectuer au Canada même toute modification future de notre constitution; mais je n'ai pas dit que, tant que nous n'en serions pas arrivés à une entente, la constitution ne subirait aucune nouvelle modification à l'égard de questions qui n'intéressent pas les provinces. Je suis heureux de déclarer que nous avons tenu notre promesse. Comme le discours du trône le signale, cette conférence avec les représentants provinciaux a effectivement eu lieu. Ainsi que le motionnaire de l'Adresse l'a

rappelé l'autre jour, tous les gouvernements représentés sont convenus à l'unanimité que la constitution renfermait certaines questions susceptibles d'être modifiées sans consultation des gouvernements ni des représentants provinciaux.

Afin que les députés puissent s'y référer, je citerai un passage de la page 109 du rapport des délibérations de la conférence où l'on voit que le ministre de la Justice (M. Garson), à titre de président du comité qui avait été chargé de déterminer les progrès que nous avions réalisés au cours de la conférence de trois jours, a présenté le rapport de ce comité et s'est exprimé dans les termes suivants:

Monsieur le premier ministre, messieurs les délégués, je suis heureux de donner lecture du rapport du Comité des procureurs généraux de la Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution. J'ai le plaisir, en même temps, de vous informer qu'il représente l'avis unanime du Comité:

Le comité soumet les projets de résolutions suivants:

1. Que les dispositions des Actes de l'Amérique du Nord britannique de 1867 à 1949 et d'autres lois constitutionnelles soient groupées sous six chefs, savoir:

(1) Dispositions intéressant uniquement le Parlement fédéral.

(2) Dispositions intéressant uniquement les assemblées législatives provinciales.

Puis il y a d'autres alinéas, dont je n'ai pas besoin de donner lecture, suivis des passages suivants:

2. Qu'à l'égard du groupe (1), la modification soit apportée par une loi du Parlement du Canada.

3. Qu'à l'égard du groupe (2), la modification soit apportée par une loi de l'assemblée législative provinciale.

La conférence a adopté à l'unanimité le rapport unanime des procureurs généraux des provinces. On a institué une commission permanente ayant pour objet d'établir dans lequel de ces groupes devraient être placés ces différents sujets. Donc, si l'on désire recevoir l'appui des gens, à la suite de l'assertion voulant que le fondement de la confiance soit la vérité, et que le public se tourne invariablement vers le parti auquel il a appris à se fier et sur lequel il peut compter, il n'est pas sage, à mon avis, de dresser un épouvantail à l'unique fin de le renverser, ni de l'ériger en déformant ce que le public reconnaît comme des faits authentiques.

Le député a abordé un autre sujet. Il a signalé qu'il y a environ un an nous avons ridiculisé la proposition de dévaluation du dollar canadien, mais que peu après les élections de l'été dernier, le dollar a été néanmoins dévalué. Eh bien, j'estime qu'il serait sage d'examiner quels changements se sont produits dans l'intervalle.

Il y a un an, on a proposé la dévaluation de notre dollar, au moment où le chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni déclarait qu'on ne dévaluerait pas la livre sterling. L'objet aurait été d'accroître la possibilité d'exportations au Royaume-Uni. La dévaluation du dollar canadien, avons-nous dit, paraissait absurde, car ainsi le Royaume-Uni aurait plus de difficulté à solder nos exportations par la vente de ses produits au Canada. En effet, si nous avions alors dévalué le dollar, l'article d'une valeur de 90c., importé de la Grande-Bretagne, aurait coûté un dollar. Mais lorsque le Royaume-Uni a dévalué le sterling à 70c. par rapport à notre dollar, nous avons jugé que c'était aller un peu loin.

Nous soutenions que le prix des denrées anglaises était trop élevé pour permettre de gagner, sur notre marché, les dollars qui auraient servi à payer pour les denrées que nous exportions. Toutefois, nous avons jugé qu'une dévaluation de 30 p. 100 par rapport au dollar canadien était plus forte que les circonstances ne l'exigeaient. Au lieu de le laisser à 70 p. 100, nous avons dévalué notre dollar de 10 p. 100 et nous l'avons établi à 80. La situation était bien différente de celle qui existait lorsque les députés proposaient de coter le dollar canadien à sa valeur réelle. Ce qu'ils entendaient à ce moment-là par valeur réelle, personne évidemment n'aurait pu le dire.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré aujourd'hui qu'il serait sage de rendre les monnaies convertibles. La difficulté tient non pas à la convertibilité des monnaies mais plutôt à l'échange des produits. Commercer ce n'est pas un échange de papiers entre une personne et une autre. Commercer, c'est échanger des denrées. Les difficultés relatives à l'inconvertibilité du change proviennent de ce qu'on a manqué de denrées qu'on pouvait échanger contre nos denrées exportées au Royaume-Uni.

L'honorable député s'est arrêté longuement, comme j'ai l'intention de le faire moi-même, au chômage qui s'est fort aggravé depuis quelques semaines. C'est évidemment un état de choses que tous déplorent tant à cause des misères qui en découlent pour les familles et les particuliers en cause qu'en raison de la perte de production qu'entraîne pour la nation tout accroissement du chômage.

Avant de nous laisser aller cependant à des généralisations trop hâtives ou inconsidérées ou de nous laisser impressionner outre mesure par le souvenir des sombres années 30, il vaut mieux, je crois, nous arrêter à un examen de la véritable situation. D'abord, nous avons aujourd'hui, en comptant Terre-Neuve, le plus grand nombre de travailleurs de notre histoire, soit plus de 5 millions d'hommes et de femmes. Cette main-d'œuvre est non seulement la plus con-

sidérable que nous ayons eue, elle est aussi la mieux formée, la plus spécialisée, la plus variée et la plus productive.

L'accroissement de cette productivité tient non seulement à l'expérience acquise dans leurs divers domaines par les travailleurs eux-mêmes, mais également à l'expérience acquise par les administrateurs. Il n'est sans doute que juste de dire que notre effectif salariat-patronat, cette conjugaison des forces ouvrières et patronales, dispose d'établissements nouveaux et perfectionnés, de machines et de force motrice aménagés grâce au programme, en vérité très considérable, d'immobilisations du temps de guerre et de l'après-guerre.

A mon avis, nous avons raison d'être fiers des relations qui existent au Canada entre patrons et ouvriers. Sauf quelques regrettables exceptions, depuis plusieurs mois les ouvriers et les patrons ont réussi à s'entendre et, quand des différends ont surgi, ils ont pu les aplanir au moyen de pourparlers qui ont eu lieu d'une manière pratique et sensée. Nous avons réussi à éviter les conflits industriels aigus, qui tendent inévitablement à susciter la haine des classes et conduisent à l'anarchie politique aussi bien qu'économique. Si nous songeons à la situation existant en d'autres régions du monde, nous devons être conscients du bon jugement et de la modération dont la plupart des patrons et de nos dirigeants ouvriers ont fait preuve depuis la guerre.

Notre main-d'œuvre se compose d'éléments variés. C'est un point qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on songe aux mesures propres à pallier le chômage. Il est vrai que, dans l'ensemble, la main-d'œuvre canadienne peut maintenant se déplacer et s'adapter beaucoup plus facilement qu'autrefois, mais il faut tout de même s'en tenir à des limites pratiques. Ainsi il serait illogique d'offrir à une jeune fille qui vient d'être remerciée de ses services dans une filature un travail manuel occasionné par l'aménagement d'un égout dans les environs.

En chiffres ronds, notre main-d'œuvre, dont le nombre atteint cinq millions, compte environ un million de cultivateurs et autres ouvriers agricoles. Un autre demi-million de gens travaillent normalement dans les industries primaires, comme les mines, la construction et l'exploitation forestière. Pour ce qui est de l'embauchage, l'industrie manufacturière ne fournit pas un aussi grand nombre d'emplois qu'on le croirait; le nombre dépasse à peine un million. Le reste comprend les vastes cadres des services, des professions, du transport, de la vente, de la distribution et du fonctionnarisme à tous les échelons de gouvernement. Cette répartition n'est pas sans importance. Les personnes sans emploi ne sont pas que des chiffres: ce sont des gens qui possèdent des aptitudes et des talents particuliers. C'est là une partie de la toile de fond dont il faut tenir compte en parlant de chômage en termes généraux.

Il est de toute première importance de tenir compte du chiffre, des spécialités et de la composition de la main-d'œuvre quand on songe aux moyens de remédier au chômage. Un autre facteur évident, ce sont les temps extraordinaires que nous vivons et les situations exceptionnelles par lesquelles nous sommes passés. Il est encore difficile de saisir, dans une juste perspective, l'ampleur des changements apportés par la dernière décennie. En 1939, le Canada avait une économie civile, organisée sur une base normale de temps de paix. Les forces armées comptaient environ ¼ p. 100 de la main-d'œuvre du pays. Au chapitre de l'armement, notre capacité et notre production étaient à peu près inexistantes. Cinq ans plus tard, deux millions de Canadiens, quatre sur dix de nos travailleurs, faisaient partie des forces armées ou travaillaient directement à la production de guerre. Toute notre économie était passée du pied de paix au pied de guerre. Ce n'est pas que de la rhétorique de dire que le Canada est devenu l'un des arsenaux les plus importants de la démocratie rangée en bataille. Au cours des quelques années suivantes, cette économie allait subir une autre brusque réorientation. Les effectifs de guerre furent démobilisés et les deux millions de citoyens qui en avaient fait partie durent être rétablis dans la vie civile.

Aucun argument, aucune excuse n'est nécessaire pour expliquer que c'est avec beaucoup de crainte et d'inquiétude que le Gouvernement de l'époque envisageait la rupture possible de l'économie dans son ensemble et de la vie de tant de nos citoyens. On prit de vastes mesures pour la prévenir. Le Gouvernement adopta des mesures d'ensemble généreuses à l'endroit de nos anciens combattants et, soit dit en passant, grâce aux mesures qu'il a adoptées à l'égard des anciens combattants, grâce à l'assurance-chômage, aux allocations familiales et à l'augmentation de la pension de vieillesse, il a contribué à distribuer largement le pouvoir d'achat au Canada.

En même temps, les secours que nous accordions à l'Europe occidentale et l'aide que nous apportions au rétablissement de son économie, d'une importance si manifeste pour nous, dépassaient de beaucoup, compte tenu du chiffre de la population, même les efforts généreux de nos grands voisins du sud. Nos usines de guerre ont été orientées vers la production de temps de paix. Notre main-d'œuvre a été employée à satisfaire la

demande de notre économie civile, qu'on avait négligée durant la guerre. En passant de la guerre à la paix, l'industrie a vu s'accroître sa production; l'embauchage, les revenus et le bien-être en général ont augmenté et il n'y a eu presque pas de friction ni de malaise. Nous n'avons rien à regretter si certaines mesures d'urgence, préparées en vue de parer à toute crise éventuelle, se sont révélées surérogatoires.

Néanmoins, comme je l'ai dit, l'augmentation récente du chômage est maintenant un sujet de sérieuse préoccupation. On n'aurait pas lieu de s'étonner si cet état de choses était survenu plus tôt ni même si le chômage avait été plus répandu. Nous devons tenir compte des terribles ravages causés par la guerre en Europe et en Asie, de la funeste division qui s'est opérée depuis entre les deux grands camps armés, de la désorganisation du commerce et de l'échange et enfin de la rupture, dans maintes parties du monde, du complexe régime économique international, tant économique que politique. Il est vraiment extraordinaire que le Canada ait pu se maintenir si longtemps dans une situation exceptionnellement favorable.

Je ne veux nullement donner l'impression que nous sommes à l'abri, ni que nous pouvons nous mettre à l'abri des violents bouleversements qui se sont produits et se produisent encore dans tant de parties du monde. Un pays qui doit compter autant que le Canada sur le libre mouvement et le fort volume du commerce international, état de choses qui a toujours été et continuera d'être la conséquence inévitable de la nature de nos ressources, est nécessairement exposé à ressentir le contre-coup d'événements extérieurs indépendants de sa volonté. Dans une certaine mesure, le chômage, chez nous, et, dans une large mesure, les préoccupations actuelles de nos cultivateurs, de nos pêcheurs et de nos autres producteurs primaires, sont directement attribuables à des difficultés commerciales à l'étranger. Ces difficultés sont évidemment propres à nos clients traditionnels d'outre-mer, mais elles nous sont transmises à la longue.

Une autre circonstance malheureuse a été la température absolument insolite de cet hiver. On peut fort bien répéter la plainte classique que tout le monde parle de la température mais que personne ne fait rien pour y remédier. Le fait demeure que, dans un pays comme le Canada, la température joue un rôle très important dans notre vie économique. Trop de neige empêche les trains de circuler. Nous savons ce qui est arrivé dans l'Ouest. Trop peu de neige place les auberges pour skieurs dans une situation précaire et nous savons ce qui est arrivé dans le nord de Montréal. Un hiver sans neige détruit les pâturages, mais trop de neige dans les forêts empêche l'abattage du bois. Chacun de nous est atteint de quelque façon par les caprices de la température. Cette année, au cours des dernières semaines, nous avons ressenti plus durement l'effet de ces divers facteurs: difficultés des ventes par suite de la pénurie de dollars de nos principaux clients, contre-coup de la dévaluation de la livre sterling sur quelques-unes de nos industries, conditions atmosphériques adverses, précisément parce que nous sommes à la veille de cette saison de l'année où le chômage est normalement le plus élevé.

Je viens de mentionner que le contre-coup de la dévaluation de la livre sterling a causé un certain malaise à quelques-unes de nos industries. C'était prévu et c'est une chose, à mon avis, que nous ne devons vraiment pas tenter d'empêcher. Pour le bien de l'ensemble de la nation, nous voulons que la Grande-Bretagne accroisse ses exportations vers le Canada, nous voulons accroître nos importations en provenance du Royaume-Uni, afin que le prix de ces importations puisse être converti en dollars affectables au paiement des excédents que nous devons continuer d'exporter vers le Royaume-Uni. Un tel malaise est un malheur dont il nous faut tenir compte. A nous de prendre des mesures à cet égard mais non pas des mesures qui fermeraient les portes de notre pays à ces importations, parce qu'elles nuisent à certaines de nos industries locales. C'est par ce moyen seulement que nous restaurerons le commerce mondial et le commerce essentiel à la prospérité de notre pays.

Fondamentalement, les hausses et baisses saisonnières de l'emploi découlent de la nature et du climat. Ces deux facteurs déterminent l'époque des semailles et de la moisson; ils déterminent aussi quel est le temps le plus propice aux travaux extérieurs. Au Canada, le chômage atteint normalement son maximum en février ou en mars. Il y a quelques variantes suivant les diverses régions du pays. L'embauchage atteint son sommet en août ou en septembre. Cette année, l'accroissement saisonnier du chômage a été considérablement accentué par une diminution de l'exploitation forestière qui normalement absorbe nombre de cultivateurs et d'ouvriers du bâtiment qui, sans cela, chômeraient l'hiver. Cette diminution est en partie imputable à la perte des marchés d'outre-mer, surtout en ce qui regarde les étais de mine, en provenance du nord-est du Nouveau-Brunswick, mais elle résulte bien davantage de certaines autres conditions. Au cours des trois saisons d'exploitation antérieures, la température ayant été propice, les usines de pâte à papier et les papeteries purent se reconstituer des stocks plus considérables, en général, qu'à l'ordinaire. Les députés savent

qu'il y a environ huit ou neuf mois l'activité économique des États-Unis a donné des signes de ralentissement. Notre industrie du papier a jugé prudent de réduire le volume de ses stocks dans lesquels une bonne partie de son fonds de roulement avait été immobilisé alors que les frais de production étaient assez élevés.

En conséquence, il y a eu dans les bois cette année, me dit-on, 35,000 emplois de moins que les années précédentes. Le chômage qui en découle n'atteint pas simplement 35,000 hommes. L'absence de ce nombre de travailleurs en forêt se fait sentir indirectement dans la fabrication des mackinaws dans la vallée de l'Outaouais, dans la fabrication des couvertures, et dans la fourniture d'articles de tous genres. Dans certaines localités, cet état de choses a eu un effet très grave sur le nombre des sans-travail. On me dit que la coupe du bois pour la pâte et le papier est de l'ordre de sept millions et demi de pieds cubes de bois; toutefois, cette année elle ne dépassait pas 5,800,000 pieds cubes, accusant une réduction d'environ 20 p. 100. On m'a exprimé la même chose d'une autre façon. Les compagnies de pâte et de papier avaient d'habitude des approvisionnements pour une moyenne de treize mois et demi. Or, ces approvisionnements ne sont plus que pour dix mois et demi.

Les craintes qu'on entretenait au sujet d'un fléchissement de la demande aux États-Unis ne se sont pas réalisées. En réalité, la consommation de papier-journal en janvier a été, cette année, plus forte qu'en tout autre mois de janvier de notre histoire. L'été dernier, tous le savent, la demande de pâte de bois a été très faible, au point que plusieurs exploitants ont réduit les heures de travail ou cessé toute exploitation. On me dit cependant que la demande de pâte de bois est à la hausse et que les commandes suffisent à la marche normale de nos établissements.

Voilà un exemple d'un point que je pourrais soulever. Ne nous laissons pas gagner par la peur. Le chômage serait sans doute moins grave si ces 35,000 emplois avaient été disponibles durant l'hiver dans les chantiers de bois. Cependant, en raison des conditions, les exploitants auraient été tout à fait justifiés de fournir ces emplois. Ils devront maintenant se faire de nouveaux approvisionnements de bois. Ce n'est donc pas tout à fait une perte pour l'avenir, puisqu'il faudra refaire les approvisionnements. C'est l'inégalité de l'embauchage qui a accru les difficultés.

Il y a aussi les difficultés résultant de la température. L'autre jour, on m'a signalé une nouvelle parue dans un journal de Vancouver, selon laquelle 3,400 hommes allaient reprendre leur travail le lundi suivant dans les usines de la région parce que la température s'y prêtait et que les trains pouvaient maintenant voyager sur les voies, jusque-là obstruées par la neige. Il s'agit de conditions saisonnières.

Je ne cherche pas à minimiser les difficultés, mais bien à les exposer sous leur vrai jour, à signaler qu'une bonne partie de nos problèmes résultent de conditions saisonnières et que la situation s'est déjà quelque peu améliorée, car cette année si le chômage saisonnier a excédé celui des années normales, nous reprenons néanmoins le dessus.

Il est vrai qu'en raison de ces conditions, selon le service national de placement, quelque 370,000 personnes se cherchent un emploi. Le chef de l'opposition (M. Drew) a aussi raison de dire que ces chiffres n'indiquent pas le nombre véritable de chômeurs. Un grand nombre de personnes figurant sur les listes du service de placement ont un emploi, mais en désirent un meilleur. D'autre part, il est exact qu'un assez grand nombre de chômeurs en quête de travail ne sont pas inscrits auprès du service de placement. Mais les chiffres de cet organisme sont à jour et ils indiquent une tendance.

Le Bureau fédéral de la Statistique conduit une enquête trimestrielle par tout le pays. Ainsi, il calcule avec passablement d'exactitude le nombre de personnes qui sont sans emploi pendant la semaine où il recueille ses données qui ne concordent pas toujours avec celles du service national de placement parce qu'elles ne sont pas assemblées de la même façon. Je répète, les chiffres fournis par le service de placement n'indiquent pas le nombre de tous les sans-travail; ils comprennent une assez forte proportion de gens qui ont un emploi mais en cherchent un meilleur. Les données attestent, toutefois, l'existence d'un état de choses qui nous inquiète tous puisque le total dépasse de 120,000 celui de la fin de 1948 et du début de 1949, total qui excède de 120,000 le chiffre normal.

Le chômage saisonnier est un événement normal, inévitable; c'est d'ailleurs en vue d'y parer que l'assurance-chômage a été inaugurée. Si personne ne devait se trouver sans emploi, il serait ridicule de prélever des cotisations des ouvriers, des patrons et de l'État afin de constituer une caisse qui ne servirait jamais. L'assurance-chômage existe à cause du chômage saisonnier. Cette fois, la caisse a subi la plus rude épreuve de son existence; nous avons donc décidé qu'il fallait en étendre la portée. Aux prises avec les événements

qui sont survenus cette année et qui peuvent surgir avec le temps, moins rudement peut-être mais tout de même sur une plus grande échelle que par le passé, la caisse s'est révélée insuffisante.

M. Harris (Danforth): Me permettra-t-on de poser une question? Je sais que le premier ministre y consentira. La caisse de l'assurance-chômage est-elle libre de toutes autres obligations et pourra-t-elle servir immédiatement aux fins auxquelles elle était destinée?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui. La caisse est intacte et pourra servir. Évidemment, une partie de cet argent a été placée dans des obligations de l'État, mais on peut convertir ces obligations en quelques heures afin de faire droit aux demandes présentées aux termes de la loi.

M. Harris (Danforth): On n'a en aucune façon dissipé cet argent?

Le très hon. M. St-Laurent: En aucune façon. Il n'a pas cessé de s'accroître. Ces derniers temps même, les rentrées ont augmenté. Nous estimons,—nous allons demander au Parlement de se prononcer à cet égard,—que la caisse d'assurance-chômage devrait servir à étendre la sécurité.

M. Harris (Danforth): Pourquoi demander au Parlement de se prononcer? Ne s'agit-il pas d'une caisse d'assurance-chômage?

Le très hon. M. St-Laurent: La caisse d'assurance-chômage est régie par une loi. Toutes les prestations possibles aux termes de la loi ont été consenties. Nous avons l'intention de prier le Parlement de modifier la loi, afin de pouvoir, à l'avenir, verser des prestations dans les cas où il n'y avait pas eu compensation jusqu'ici.

M. Harris (Danforth): Avant, mais pas après?

Le très hon. M. St-Laurent: Après la modification.

Ce rapport sur le nombre de chômeurs accuse de forts écarts selon les régions, en ce qui concerne le nombre des demandes d'emplois relativement au chiffre global de la main-d'œuvre. Les chiffres sont proportionnellement plus élevés en Colombie-Britannique, notamment à Vancouver. C'est généralement vrai, mais, cette année, ils sont plus élevés que les années précédentes. La région suivante, prise dans son ensemble, est celle des provinces Maritimes, quoiqu'il se trouve certains endroits de ma propre province, comme Port-Alfred, La Tuque et Shawinigan-Falls où les chiffres sont plus élevés que la moyenne des provinces Maritimes. Cela s'explique du fait que bon nombre de ces localités vivent de l'exploitation forestière, très gênée cette saison-ci.

Dans l'Ontario et les Prairies, exception faite de certaines régions en particulier, telle celle de la tête des Grands lacs, les chiffres sont restés bas. On peut même dire que dans la plupart de ces régions et surtout dans le sud-ouest ontarien, ils sont tels qu'avant la guerre ils auraient passé pour correspondre à un embauchage intégral. Il est un irréductible minimum de chômage auquel doit parer l'assurance-chômage. En ce moment, il ne s'agit absolument pas de chômage national généralisé. On pourrait dire qu'il est localisé, frappant surtout certaines industries et certains endroits. Ce n'est pas à dire qu'il soit pour autant moins sérieux ou moins important, mais il faut tout de même reconnaître que la solution n'est pas la même que dans le cas d'un chômage général dans le pays tout entier.

A ce sujet, je ferai quelques observations sur l'état de l'économie du Canada en général, et sur ce que l'avenir semble nous réserver d'après les renseignements que nous obtenons de ces fonctionnaires compétents auxquels le chef de l'opposition a rendu un hommage mérité.

Nous sommes entrés dans le vingtième siècle remplis de grands espoirs. Il conviendrait, je crois, maintenant que nous avons atteint le demi-siècle, de faire l'inventaire de nos réalisations. Le Bureau fédéral de la Statistique vient fort opportunément de publier un rapport intitulé: *Le Canada à la demie du vingtième siècle.* Sauf erreur, on en a distribué des exemplaires aux députés. On l'a publié à titre de supplément au numéro de février de la *Revue statistique du Canada.* Il ne s'agit pas d'un exposé détaillé, mais simplement d'un sommaire des principaux événements.

Les courants et les facteurs les plus importants de notre vie économique, qui déterminent notre produit national brut et notre norme de vie, ont été choisis et sont indiqués dans une formule courte et simple. On a établi, autant que possible, des comparaisons d'après le volume, et entre le volume selon la valeur actuelle du dollar et le volume lorsque le dollar avait une plus grande puissance d'achat. Ce document renferme plusieurs des chiffres qui illustrent les points que je cherche à établir. Par exemple, la statistique sur la main-d'œuvre et l'embauchage, que j'ai mentionnée, y est résumée et disposée de façon commode. Je tiens à signaler que le supplément préparé par le Bureau ne porte que sur des faits, et ne

comprend ni estimations ni prévisions pour l'année courante, ce dont je vous parlerai dans quelques instants.

Il suffit de consulter ce rapport pour constater que nous avons réalisé de grands progrès depuis le début du siècle. La période la plus intéressante pour nous est peut-être celle des dix dernières années. Depuis 1939, la production et la consommation de denrées et de services véritables se sont accrues de 50 p. 100 par personne. Les cas peuvent être peu nombreux où le niveau de vie de toute une nation a accusé une telle augmentation en si peu de temps. Le relèvement a été équilibré et bienfaisant. Les revenus des cultivateurs ont triplé, tandis que leurs dettes ont accusé une diminution fort sensible. Les revenus des travailleurs ont triplé. Le produit national brut, c'est-à-dire la valeur globale des denrées produites et des services rendus au pays, a triplé. Notre commerce étranger est près de quatre fois ce qu'il était en 1939. Ces augmentations sont remarquables en elles-mêmes en regard de ce qui est arrivé dans d'autres pays.

M. Brooks: Que dire du coût de la vie?

Le très hon. M. St-Laurent: L'indice du coût de la vie s'établit à environ 161, je crois, comparativement à 100. Les revenus des cultivateurs et des travailleurs étant trois fois plus considérables qu'autrefois, tandis que le coût de la vie est d'environ une fois et six dixièmes ce qu'il était, j'ai raison de dire que le relèvement a été bienfaisant.

Bien entendu, cela tient, dans une certaine mesure, à la terrible destruction laissée par la guerre en Europe et en Asie, à la quasi-disparition, pour le moment, de deux producteurs importants, l'Allemagne et le Japon, alors que les ressources et l'industrie du reste de l'Europe étaient paralysées. Mais le Canada a montré qu'il pouvait combler le vide, consolider et pousser plus encore cette grande expansion économique qui s'est poursuivie dans les années d'après-guerre. En termes absolus, nous occupons aujourd'hui la troisième place dans le commerce mondial. Cela peut paraître étonnant, mais notre commerce par tête s'établit au triple de celui des États-Unis et au double de celui du Royaume-Uni. Alors qu'il y a dix ans, nous n'avions que bien peu d'importance, sur la scène internationale, comme puissance industrielle, nous nous rangeons aujourd'hui parmi les six premiers pays industriels du monde. Nous occupons le même rang pour ce qui est de l'agriculture commerciale, de l'exploitation minière, de la production forestière et de la pêche. Ce ne sont pas là réalisations négligeables de la part d'un pays qui ne compte qu'environ ½ p. 100 de la population mondiale; elles nous ont valu une économie prospère, diversifiée et saine. Il importe de ne pas perdre de vue cette toile de fond vraiment remarquable quand nous abordons quelques-uns des problèmes qui se posent à nous à l'heure actuelle.

La perspective économique pour 1950 est celle d'une économie qui se maintiendra à un niveau élevé dans l'ensemble, cependant que se multiplieront les problèmes particuliers à certaines industries et à certaines régions. C'est le service de recherche et de production économiques du ministère du Commerce qui établit, à l'usage du gouvernement, les prévisions sur la situation économique. Ces prévisions nous donnent une appréciation économique méthodique et complète sur le commerce extérieur, les perspectives des affaires au pays, les tendances que manifestent d'autres facteurs importants. Cette appréciation nous aide à déterminer notre ligne de conduite. Ces prévisions ne servent pas à des fins publicitaires; elles ont pour objet de nous faire savoir à quoi nous pouvons nous attendre afin que nous sachions comment ordonner nos programmes. On prévoit pour cette année une production nationale brute d'environ 16 milliards 250 millions de dollars comparativement au sommet de 16 milliards atteint en 1949.

Nous prévoyons une légère modification générale des prix. C'est dire que nous nous attendons à une augmentation correspondante du volume physique. Toutefois, les perspectives quant à deux des plus importants facteurs de notre économie, les placements au pays et le commerce d'exportation, accusent des différences marquées. Une vaste étude des placements projetés pour l'année 1950, étude qui porte sur quelque 17,500 entreprises commerciales et tous les échelons du gouvernement, révèle qu'on prévoit des dépenses en immobilisations de 3,600 millions de dollars pour les usines, l'outillage, l'équipement et le logement. Ce montant représente une augmentation d'environ 5 p. 100, quant au volume et à la valeur, par rapport au chiffre record de 1949. La part directe du Gouvernement, notre part de ce montant est estimée à 553 millions, soit environ 21 p. 100 de plus de l'an dernier. C'est un total de 22 p. 100 du produit national brut pour l'année 1950. Étant donné que ces 22 p. 100 de tout le revenu du pays, chiffre fort élevé, seront affectés à la mise en valeur d'autres ressources, en épargnes de capitaux, afin d'augmenter notre puissance de production, et le confort, ce sont là de bons placements, comme le disait le chef de l'opposition, et je crois de plus qu'ils seront rentables, pour me servir de l'expression qu'il a lui-même employée. Mais il y a une limite qu'on ne saurait dépasser. Vingt-deux p. 100

de tout le produit de la nation est un montant assez considérable à consacrer à la mise en valeur de ses ressources pour les générations futures.

Il faut nous rendre compte que pour avoir des placements rentables et avantageux, il faut que la paix règne dans le monde, et pour que la paix règne dans le monde il faut que nous fassions notre part dans le traité de l'Atlantique-Nord. Cela veut dire qu'une part,—malheureusement une part assez appréciable,—de notre revenu national brut doit être affectée au maintien et à la préparation de forces armées et à l'achat d'équipement en vue d'inspirer le respect à tout agresseur possible. Je ne crois pas que nous ayons jamais à nous servir de ces forces armées ni de ces armements mais j'estime que, si nous ne les avions pas, nous en aurions besoin. Le seul moyen que nous avons de nous assurer raisonnablement que les fonds que nous consacrons à la mise en valeur de nos ressources nationales finiront par rapporter, c'est de contribuer, avec les autres signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, au maintien d'une coalition unie et forte qu'aucun agresseur ne pourra juger facile de subjuguer.

J'ai mentionné les chiffres afférents aux entreprises de développement, d'après des relevés qu'on a effectués. Ces initiatives relèvent énormément le revenu national et le niveau de l'embauchage et servent évidemment, en même temps, à moderniser et à accroître notre équipement de production. Au cours d'une période de cinq ans depuis 1946, c'est-à-dire depuis qu'on a commencé à tenir compte de ces affectations de capitaux, nous avons consacré plus de 14 milliards à la mise en valeur de notre pays, y compris la somme de 3,600 millions prévue pour cette année. Cette somme a servi non seulement à des usines et à de l'outillage mais aussi aux institutions, aux hôpitaux, à l'habitation, à tout ce qu'on peut considérer comme des dépenses en immobilisations afin d'augmenter le confort de la population.

Ce chiffre nous frappe davantage quand on songe à l'incertitude de l'avenir qui régnait dans les esprits à la fin de la guerre. On redoutait la possibilité d'une forte régression et, en 1945, tout le monde était d'avis que l'État devait se préparer à soutenir l'embauchage et le revenu au moyen de diverses mesures, y compris l'adoption, au besoin, d'un vaste programme de travaux publics. Une des mesures prises à cette fin était une réserve de travaux publics avec plans précis et qui pourraient être entrepris si les conditions le nécessitaient. Afin de rendre efficace ce programme, on était d'avis qu'il fallait obtenir la collaboration active des gouvernements provinciaux et des municipalités puisque, normalement, ces corps publics fournissent à peu près le double du montant dépensé par le gouvernement fédéral. C'est ce qu'on a tenté de faire à la conférence de 1945. De plus, l'État a apporté son aide financière afin de stimuler et d'accroître la préparation de projets.

On a également proposé des moyens spéciaux d'encouragement et offert des avantages financiers de nature à pousser les gouvernements provinciaux et les municipalités à collaborer à cette réserve de projets et à coordonner l'opportunité ou l'exécution de ces travaux. On a cru qu'avec une telle collaboration, il serait possible de fixer le moment propice à l'exécution non seulement des entreprises d'envergure nationale mais aussi des projets relevant des administrations provinciales ou municipales, et qu'ainsi seraient à la fois prévus toute situation susceptible de nuire à l'ensemble de notre économie et le chômage local ou intermittent auquel peuvent seulement remédier des travaux qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral, comme ceux des services municipaux d'aqueduc, des égouts, des trottoirs et des chaussées.

Le chef de l'opposition se rappellera sans doute que la question s'est posée d'inclure les plans d'un métro pour Toronto au nombre des entreprises de réserve à l'égard desquelles on verserait des subventions d'aménagement et aux frais desquelles on pourrait participer si les travaux s'effectuaient en temps de chômage.

Mais nous savons ce qu'il est advenu de ces plans. Bien que l'efficacité d'un programme de travaux de réserve ait été fortement amoindri par le défaut de participation provinciale, le gouvernement fédéral s'est efforcé d'appliquer à ses propres immobilisations directes le principe voulant qu'elles soient opportunes. Mais les événements démontrèrent bientôt que le problème immédiat était non pas de projeter de nouvelles dépenses de la part de l'État mais plutôt de restreindre la construction publique au minimum, afin que la main-d'œuvre et les matériaux suffisent à la forte demande régnant dans le domaine des placements particuliers; il ne fallait pas non plus intensifier la forte pression inflationniste qui se faisait sentir.

Tous, j'en suis sûr, nous favorisons l'entreprise privée et tous nous voulons que ce soit l'entreprise privée qui offre à chaque Canadien et Canadienne désireux de travailler l'emploi nécessaire. Nous estimons tous qu'il n'y a lieu de favoriser les placements publics en vue de maintenir l'embauchage et la prospérité que lorsque l'entreprise privée semble ne pas suffire. Et voici une autre considération d'ordre pratique. Il était impossible d'obtenir les techniciens nécessaires pour s'occuper de préparer à l'avance un pro-

gramme distinct du travail régulier du ministère, à moins de faire la concurrence pour leurs services aux entreprises privées qui les employaient déjà. Cette façon de procéder ne nous a pas paru opportune.

Vu la rareté générale des savants et techniciens, le Gouvernement n'a pas jugé à propos de solliciter leurs services au risque d'entraver l'expansion de l'entreprise privée. Pour cette raison, on n'a jamais constitué une réserve considérable de travaux. On s'en tenait à une catégorie relativement restreinte d'entreprises à l'égard desquelles pouvaient être préparés des plans uniformes.

Les événements exigeant de toute évidence un nouvel examen de la situation, l'an dernier, on a adopté une nouvelle méthode.

Non seulement le programme que nous élaborions en vue de parer au chômage en nous fondant sur les prévisions de 1945 devait-il subir un changement radical, mais l'expérience que nous avions acquise en tendant de préparer des plans sans la collaboration des provinces ni des municipalités nous a révélé le besoin d'une méthode plus souple, si nous voulions parer à toute éventualité. On a fait, l'an dernier, l'examen du degré de préparation de toutes les entreprises importantes du gouvernement fédéral, y compris certains travaux, tel l'aménagement de la route transcanadienne, à exécuter de concert avec les gouvernements provinciaux. Pour ne parler que des entreprises de l'État, fédéral, provincial et municipal, celles dont les plans étaient complètement terminés, le 31 mars dernier, et, dans certains cas, déjà en voie de réalisation, représentaient une valeur de 722 millions de dollars. Les entreprises à divers stades de préparation, depuis les premiers plans jusqu'aux programmes détaillés, s'élevaient à environ un milliard. Une troisième catégorie de travaux qui avaient fait l'objet d'une étude préliminaire et à l'égard desquels des plans préliminaires étaient prêts, pourraient être réalisés, au cours d'une période n'excédant pas cinq ans, au coût de 1 milliard 300 millions. La valeur globale de ces trois catégories d'entreprises, dont le nombre atteint 5,000, s'élève à quelque 3 milliards. C'est beaucoup mais moins cependant qu'on espère accomplir cette année s'il faut en juger par le résultat de l'enquête visant l'industrie privée et les autorités gouvernementales.

M. Macdonnell (Greenwood): Puis-je poser une question au premier ministre? Il a donné le chiffre des dépenses fédérales pour l'année courante; pourrait-il nous indiquer celui des dépenses provinciales?

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je le regrette. Je crois, cependant, que le chiffre est fort élevé. Il est sans doute inclus dans les 3 milliards 600 millions. Si je ne m'abuse, en Ontario, le chiffre est d'environ 25 millions par mois pour l'année.

Il est évident, pour certaines raisons d'ordre pratique, qu'on ne saurait se lancer en plein hiver dans des entreprises de construction d'envergure, à la seule fin de parer au chômage saisonnier. C'est impossible. On n'aurait aucunement pu alléger la situation à Vancouver depuis que ces conditions existent, en mettant en œuvre là-bas d'autres programmes de construction.

Les résultats de l'enquête ont convaincu le Gouvernement que l'exécution de travaux en réserve, limités à ceux qui se rangent dans son propre programme de placements, n'offre pas la meilleure solution à l'heure actuelle. Mieux vaut coordonner et accroître davantage les programmes des ministères à l'égard des travaux d'ordre purement fédéral, puis s'efforcer de nouveau d'obtenir le concours des provinces en ce qui concerne les entreprises d'importance nationale telles la route transcanadienne, la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et l'exécution de programmes régionaux d'habitation.

Un mot d'avertissement au sujet de l'efficacité d'un programme de travaux publics employé comme panacée au chômage. Un programme de ce genre s'applique nécessairement par l'entremise de l'industrie de la construction. Lorsqu'elle est au ralenti, toute mesure qui l'aiguillonne stimule l'ensemble de l'économie. Depuis 1945, toutefois, notre industrie de la construction est très affairée. L'enquête indique, en outre, que l'entreprise privée maintiendra toute l'année un haut niveau d'activité.

Il est également exact que les frais de construction demeurent élevés bien qu'ils aient baissé parce que les matériaux sont plus abondants et la main-d'œuvre plus productive. Le Gouvernement, toutefois, n'aiderait pas à accroître les emplois dans l'ensemble de l'industrie de la construction s'il la concurrençait inutilement dans l'obtention des matériaux et de la main-d'œuvre spécialisée. S'il ne paraît pas probable que l'embauchage augmente, il est inutile de dépenser les deniers publics au lieu de laisser les particuliers faire les placements qui leur conviennent.

Un autre point qu'on oublie parfois, c'est que le genre de travaux publics que le gouvernement fédéral pourrait entreprendre ne conviendrait peut-être pas du tout aux chômeurs d'une région donnée. En étudiant

aujourd'hui le rôle éventuel des travaux publics et l'utilité actuelle d'une réserve de travaux, il faut songer surtout à la nature du chômage et aux conditions générales qui règnent dans l'économie. Ainsi que je l'ai signalé, le chômage qui existe actuellement provient surtout d'un fléchissement, saisonnier dans une certaine mesure, qui se fait sentir surtout dans certaines industries et régions spécialisées. Le devoir du Gouvernement, sur le plan national, c'est de faire tout ce qu'il peut pour maintenir l'emploi et le revenu à un niveau élevé. Cela, malgré de grandes difficultés de provenance étrangère, nous avons réussi à le faire et nous avons bon espoir de continuer. La question dont il s'agit ici, cependant, est toute autre: on demande des mesures fédérales pour régler une situation spéciale et locale, alors que le niveau général de la prospérité au Canada reste très élevé.

Chaque fois qu'on peut penser que le règlement d'une situation quelconque existant dans un endroit donné, réside dans un recours à des travaux qui intéressent les autorités locales, il ne faut pas oublier que les insititutions municipales ressortissent aux provinces et que si l'autonomie provinciale a un sens, nous n'avons pas à nous occuper de problèmes d'ordre municipal sans passer par les gouvernements provinciaux. Ce n'est pas à dire que nous ne nous préoccupions pas du bien-être de tous les Canadiens, où qu'ils soient, et que nous ne chercherons pas toujours à exécuter nos propres travaux publics et à consentir nos propres dépenses de façon à ramener l'importance d'un problème local aussi près que possible de la moyenne nationale. Il reste, cependant, que des problèmes resteront à résoudre, à l'occasion, dans certaines régions et que c'est aux autorités locales que revient le soin de s'en occuper. Si elles ont besoin qu'on les aide elles devront, avant tout, recourir aux gouvernements provinciaux et si, avec ce dernier, elles estiment que l'intérêt national peut exiger une intervention du gouvernement fédéral, elles doivent la réclamer par le canal du gouvernemet provincial.

Il n'est guère logique de prôner l'autonomie provinciale tout en cherchant à charger le gouvernement fédéral de la responsabilité de résoudre tous les nouveaux problèmes qui peuvent surgir.

En envisageant l'avenir, il y a lieu d'insister tout particulièrement sur l'élaboration de programmes visant la mise en valeur de nos ressources naturelles et leur conservation. Sur ce point je suis d'accord avec le chef de l'opposition. Ce domaine n'a jamais été aussi prometteur qu'aujourd'hui et il nous intéresse grandement à cause des effets qu'il aura éventuellement sur notre situation commerciale. Le pétrole de l'Alberta, le minerai de fer de Steep-Rock et du Labrador et le titane de Québec, ainsi qu'une utilisation plus scientifique de nos ressources forestières sont des exemples marquants où l'exploitation de ces ressources pourra apporter et apportera un changement radical dans notre situation commerciale vulnérable vis-à-vis des États-Unis. Bien que la hausse rapide de nos placements nationaux promette de se maintenir à une allure toujours croissante, plusieurs sont d'avis que nos perspectives ne sont pas encourageantes dans le domaine de l'exportation. Nous pouvons facilement ramener notre principale difficulté à trois causes. Premièrement, nous achetons plus des États-Unis que nous ne pouvons leur vendre. Deuxièmement, nous vendons plus au reste de l'univers que nous n'y achetons; et troisièmement, nos clients sont incapables de fournir les dollars des États-Unis qui nous permettraient d'équilibrer nos opérations commerciales mais il ne s'agit pas là d'un simple problème de convertibilité. Les dollars et les livres ne sont que des symboles. A moins qu'il n'y ait des marchandises à acheter, ces dollars ou ces livres ne sont d'aucune utilité immédiate.

J'ai remarqué que, l'autre jour, sir Stafford Cripps a répondu à la même question qu'on lui posait au cours d'une entrevue. Interrogé au sujet de la possibilité que le Canada accepte des livres sterling en échange des marchandises que nous vendrions à son pays, il a répondu: "Bien entendu, ce ne serait qu'une autre manière de nous consentir un nouveau prêt sans intérêt". Il faut s'en rendre compte, et je suis sûr qu'on le comprend et que les Canadiens savent que nous voulons exporter. Comme l'a déclaré le chef de l'opposition (M. Drew), nous voulons trouver des débouchés où vendre notre production croissante, mais nous ne voulons pas trouver des débouchés qui absorberont nos produits et ne nous procureront rien en retour. Voilà pourquoi nous faisons de notre mieux, comme le mentionne le discours du trône, pour faciliter à nos clients européens l'acquisition de dollars canadiens. Certains milieux en souffriront un peu, mais je crois que c'est la seule façon d'atteindre cet objectif de la convertibilité, c'est-à-dire l'objectif qui nous permettra de ne pas faire cadeau de nos denrées et de ne pas continuer à fournir, au moyen de prêts, les dollars canadiens pour les payer.

Car ces prêts de dollars canadiens, il faudra éventuellement ou les annuler ou les rembourser en denrées. Il nous faut accepter des denrées en paiement de tout ce qu'on nous doit, ou nous résoudre à ne pas être payés.

A l'heure actuelle, il est vrai, une partie de nos exportations outre-mer dépendent du maintien du crédit et des subventions accordés à l'Europe par les États-Unis. Peut-être l'abandon des achats effectués à l'étranger par l'administration de coopération économique ne réduirait-il pas sensiblement le chiffre actuel de nos ventes à l'Europe. Mais la fraction ainsi perdue serait importante, particulièrement pour certains groupes et certaines régions, si elle n'était pas compensée par l'augmentation des importations en provenance de l'Europe. Notre balance des paiements ne nous permet guère d'accorder de nouveaux crédits nous-mêmes.

D'autre part, une partie considérable de nos besoins au chapitre de la matière première industrielle et des biens de consommation ne seront satisfaits que dans le mesure où nous trouverons les dollars américains nécessaires pour solder notre déficit vis-à-vis des États-Unis. Où l'on voit que nous sommes vulnérables au chapitre des exportations comme à celui des importations. Voilà pourquoi la mise en valeur de nos ressources présente un double avantage, notamment pour ce qui est du pétrole et du fer, deux denrées pour lesquelles nous comptons si fortement sur les États-Unis. Cette mise en valeur, en plus d'accroitre notre production, notre revenu et notre richesse, nous aide à résoudre le problème des devises américaines qui constitue une menace si grave pour notre commerce.

On me permettra de citer deux seuls exemples, l'un se rattachant à l'économie de devises américaines, l'autre portant sur l'encaissement de ces mêmes devises. En 1947, nos exportations aux États-Unis étaient évaluées à 1,056 millions de dollars tandis qu'en 1949 elles atteignaient 1,524 millions, soit environ un demi-milliard de plus qu'en 1947.

En 1948, nos importations de pétrole étaient évaluées à 301 millions de dollars et, en 1949, nous les avions réduites à 274 millions. Le pétrole brut produit au Canada en 1948 s'est chiffré par 12,287,000 barils d'une valeur estimative de $37,419,000. En 1949, nous en avons produit 22,210,000 barils d'une valeur estimative de $62,333,000.

Nous croyons, comme tous les membres de la Chambre sans doute, que les ressources en pétrole de l'Alberta sont suffisantes pour satisfaire à la demande de toute la nation canadienne. Il ne serait peut-être pas possible ni économique de livrer ce pétrole aux points de consommation par tout le Canada. Mais, il nous est permis d'espérer que le pétrole qui restera après qu'on aura satisfait à la demande de ceux qui peuvent l'obtenir à un tarif de transport avantageux, pourra être vendu ailleurs afin de nous donner les dollars dont nous avons besoin pour continuer d'acheter aux États-Unis les quantités de pétrole correspondantes pour la consommation des régions de l'Est qui, au point de vue économique, sont trop éloignées des puits de pétrole de l'Alberta.

Ensuite, en ce qui concerne les exportations de minerai de fer, je n'ai sous la main que les chiffres se rapportant à la mine Steep-Rock. Ces chiffres donnent 670,000 tonnes pour l'année 1948 et 1,060,000 tonnes pour 1949. C'est une augmentation et on fonde de bonnes espérances sur les immenses gisements du nord-est du Québec et du Labrador. L'exportation du minerai de titane extrait des gisements de la rive nord du Saint-Laurent offre des perspectives d'une expansion extraordinaire.

Nous avons raison, je crois, d'envisager l'avenir avec sérénité. Nous sommes en butte à des difficultés pour ce qui est de la balance commerciale mais nous prévoyons que notre situation à cet égard, vis-à-vis des États-Unis, s'améliorera au cours de 1950. Par contre, à cause de circonstances qui échappent totalement ou presque à notre volonté, il nous faut accepter une diminution de nos ventes à l'étranger. Dans l'ensemble, on estime que nos importations de 1950 s'établiront au même niveau que celles de 1949, le seul changement portant sur nos sources d'approvisionnement. Nous comptons importer plus des pays du sterling et moins de la zone du dollar américain.

Le fléchissement du chiffre de nos exportations et de notre balance commerciale peut atteindre 250 millions de dollars. Cette baisse aura de graves répercussions en ce sens qu'elle frappera plus lourdement certaines industries et certaines régions et qu'elle contribuera à donner à notre économie un caractère d'inégalité et en fera ressortir davantage certains points faibles durant l'année. Elle ne constituera pas cependant un élément décisif tendant à accroître le chômage.

Jusqu'ici, grâce à la souplesse du marché domestique, plusieurs des industries manufacturières atteintes ont pu suppléer aux exportations par un accroissement des ventes sur le marché intérieur. Certains groupes de producteurs primaires relativement spécialisés, pour qui l'Europe constituait le principal débouché, c'est-à-dire celui où s'établissait le prix, pourront être plus lourdement frappés par ce fléchissement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, le dernier point que je m'appliquais à soutenir, lors de la suspension de la séance, c'était que le chiffre de nos placements au pays et celui de nos exportations outre-mer sont les deux facteurs principaux qui, croit-on, auront en 1950 une influence considérable sur le niveau du revenu et de l'emploi. Il est vrai que l'accroissement de placements au pays, exprimés en dollars, compensera à peu près la baisse prévue dans le volume de nos exportations outre-mer, mais il nous faut reconnaître que l'équilibre ne sera pas aussi parfait pour les particuliers intéressés. Voilà pourquoi les mesures que prendra le Gouvernement afin de régler, cette année, nos problème économiques, seront nécessairement flexibles, soumises à quelque sélection et conçues de manière à faire face à des situations spéciales plutôt qu'à préparer des plans et devis grandioses pour l'économie générale de la nation.

J'ai déjà indiqué que ces mesures consistent tout d'abord à étendre la portée de l'assurance-chômage de manière à profiter à un plus grand nombre de chômeurs que celui auquel on pouvait s'attendre normalement; elles consistent ensuite à étendre le mandat en vue du soutien des prix des produits de l'agriculture et de la pêche afin de rendre moins pénible le rajustement qui s'impose et dont la nécessité est reconnue de tous. Nous voulons ensuite aller de l'avant aussitôt que possible avec la route transcanadienne et nous négocions activement à cette fin avec les administrations provinciales. Nous tenons aussi à poursuivre notre programme en matière de logement. Il faut encore des habitations et les députés savent qu'à la dernière session on a étendu la portée de la loi nationale sur l'habitation au moyen de modifications destinées à maintenir active la construction de logements. Nous négocions aussi avec les administrations provinciales selon les lois adoptées à la dernière session au sujet de la forêt et de la conservation d'autres ressources naturelles.

En plus de ce qu'on pourra accomplir ainsi, il restera peut-être certains problèmes locaux, mais il est probable que dans toutes les localités où sévit le chômage aujourd'hui, il pourrait se construire plus d'habitations. Si ces localités veulent bien coopérer, on pourrait faire beaucoup pour alléger, au moyen de l'industrie du bâtiment, tout ce qui peut l'être par cette méthode. Il est probablement peu de localités où sévit le chômage qui ne pourraient effectuer plus d'améliorations municipales, sous forme d'aménagement d'aqueducs, d'égouts, de trottoirs, de chaussées, etc. Nos municipalités sont toutes en bonne posture financière, actuellement, et peuvent songer à mettre en œuvre des améliorations locales si elles jugent que l'embauchage en profiterait dans leurs milieux respectifs.

Au cours de la relâche du dîner, j'ai lu un article éditorial dans le numéro d'aujourd'hui du *Journal* d'Ottawa qui pourrait bien faire que je dépasse un peu les dix minutes que j'avais prévues. L'article s'intitule:

L'assurance-chômage ne crée pas d'emplois

Cette affirmation est vraie en partie. L'assurance-chômage ne crée pas de nouveaux emplois. Toutefois, comme toutes les autres mesures qui visent à répartir la puissance d'achat, elle maintient les emplois et l'activité économique. Cet état de choses résulte, je le répète, de la distribution de la puissance d'achat sous le régime de la législation relative aux anciens combattants, de la loi sur les allocations familiales, de l'augmentation de la pension de vieillesse et du versement de sommes considérables sous le régime des lois actuelles relatives à l'assurance-chômage.

Pour ce qui est de la pension, il est vrai que le discours du trône n'en parle pas de façon explicite et qu'une motion, d'autre part, a été inscrite au *Feuilleton* en vue de constituer un comité qui serait chargé d'étudier la question. Je nie toutefois qu'il n'y ait eu aucun changement dans l'attitude du Gouvernement. En décembre 1948, peu après avoir assumé les fonctions que j'exerce présentement, j'ai fait connaître le programme à cet égard. Voici en partie ce que j'ai dit alors:

Il y a également la pension de vieillesse. Même si c'est un gouvernement libéral qui a inauguré le régime actuel de la pension de vieillesse, le parti libéral n'en est pas pleinement satisfait. L'objectif libéral est l'établissement d'un régime à participation permettant à chacun de verser une cotisation pendant ses années de productivité afin d'assurer la sécurité de ses vieux jours. Tout régime à participation exige cependant un accord avec les gouvernements provinciaux, accord que, jusqu'ici, il a été impossible de conclure.

Voilà le sens exact de mes paroles au cours de la campagne électorale. J'en ai parlé, le 19 mai 1949, à Moncton, au cours d'une émission radiophonique nationale dans les termes suivants:

En décembre dernier, j'ai dit, au cours d'une émission radiophonique, que l'amélioration du régime actuel de la pension de vieillesse était au programme du parti libéral. La majoration de $10 par mois du montant de la pension, effectuée le mois dernier, constitue un grand pas dans cette voie.

Je parlais en mai et la majoration de $10 par mois était prévue dans le mesure adoptée en avril.

L'objectif libéral est l'établissement d'un régime à participation permettant à chacun de verser une cotisation pendant ses années de productivité afin de lui assurer de droit la sécurité pour

ses vieux jours. La pension de vieillesse à participation, tout comme l'assurance-santé, exige un accord avec les provinces et, jusqu'ici, il a été impossible de conclure un tel accord.

Il a été impossible jusqu'ici d'en arriver à une entente. J'ai ajouté à ce moment-là:

Nous poursuivrons nos efforts en vue d'en arriver à une entente; dans l'intervalle, comme je l'ai signalé, cette année nous avons pris une importante disposition qui favorisera les vieillards pensionnés.

Nous prévoyons la tenue d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale au début de l'automne. Dans l'amendement qu'il a présenté, le chef de l'opposition (M. Drew) nous accuse d'avoir failli à la tâche. En voici les termes:

Négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un régime national de pension de vieillesse, à participation et sans évaluation des ressources.

Je me demande si cela signifie que notre échec réside dans ce que nous n'avons pas agi sans nous entendre avec les provinces. Nous ne croyons pas que ce soit possible. Nous ne croyons pas qu'on puisse exiger des cotisations dans le but précis de verser des pensions de vieillesse ou tout autre genre de prestations, à moins de conclure une entente avec les provinces. Je trouve donc fort étrange que l'honorable député, qui tient tant à l'autonomie provinciale, nous accuse de négliger de prendre certaines mesures qui supposent une entente avec les provinces.

M. Drew: Entente que vous n'avez jamais recherchée.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas saisi ce que le député a dit.

M. Drew: Que vous n'avez jamais recherchée.

Le très hon. M. St-Laurent: Que nous n'avons jamais recherchée?

M. Drew: Jamais.

Le très hon. M. St-Laurent: La mémoire de l'honorable député ne peut se reporter aussi loin que 1945. J'étais présent, à la conférence de 1945, et le député y était également en une autre qualité que celle de chef de l'opposition à la Chambre. Nous savons, tous deux, si on a cherché à s'entendre ou non, et nous savons, tous deux, pourquoi il n'y a pas eu d'entente. Une autre conférence aura lieu à l'automne 1950. Comme l'honorable député n'y assistera pas à titre de représentant provincial, nous parviendrons peut-être à tomber d'accord. Le ton des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de janvier dernier différait tellement du ton de la réunion de 1945 et 1946, que j'ai tout lieu d'espérer que nous obtiendrons des résultats.

Le même article intitulé: *L'assurance-chômage ne crée pas d'emplois* signale

[Le très hon. M. St-Laurent.]

ensuite un autre épouvantail qu'on dresse en faussant les faits d'où sont tirées les conclusions. Voici un extrait de l'article:

A tous égards, l'attitude du Gouvernement en matière de commerce laisse à désirer. S'il croyait ce qu'il affirmait à la population il y a six mois, lorsqu'il déclarait que le commerce avait atteint un niveau sans précédent et y resterait probablement, on doit l'accuser de ne pas connaître son métier. Si, d'autre part, il ne le croyait pas, sachant que le commerce irait peut-être de mal en pis, il faut l'accuser d'avoir, à dessein, trompé les gens.

C'est en partie vrai, en partie faux. Nous avons affirmé il y a six mois que le commerce avait atteint un niveau sans précédent, et c'était exact, mais nous n'avons pas déclaré qu'il y resterait probablement. Nous avons bien dit qu'il y avait de sérieuses difficultés, que nous ferions de notre mieux pour les surmonter et que, si elles étaient surmontables, nul n'était plus apte à faire ce qui s'imposait que le ministre du Commerce d'alors et d'aujourd'hui (M. Howe). Voyons ce que je disais à Port-Arthur, ville qu'habite le ministre, le 22 avril 1949. J'ai le texte de ce discours sous les yeux:

L'avenir même du commerce et de la prospérité canadiennes exigeait, de la part du Gouvernement, une ingéniosité et une énergie nouvelles, un audacieux esprit d'initiative. Du jour au lendemain, le ministère du Commerce devenait l'un des plus importants et c'est alors que M. King se tourna de nouveau vers M. Howe.

Je n'irai pas prétendre que M. Howe a réglé tous nos problèmes de commerce, car si je le prétendais, il se lèverait aussitôt pour me dire que je me suis trompé.

Des voix: Et comment!

Le très hon. M. St-Laurent: Si, si. Les honorables députés peuvent bien rire, n'empêche que le ministre parle à ses amis, qu'il soit ou non de leur avis, de telle manière que nous savons toujours quelle attitude il adopte. J'ai dit, et je croyais que si je faisais une telle affirmation, il se lèverait aussitôt pour me dire que je me suis trompé. J'ajoutais:

Il sait que les problèmes restent épineux et qu'il n'existe pas de solution facile. Néanmoins, j'ose prédire que si M. Howe et ses collègues ne trouvent pas une solution, c'est qu'il n'en existe pas.

J'opinais dans le même sens à Amherst, le 18 mai, lorsque je disais:

Il est vrai, sans doute, que la conservation des marchés pour nos produits excédentaires constitue un problème, non pas, toutefois, à cause de quelque chose qui se serait passé au Canada, mais par suite du bouleversement du commerce et de la destruction de la puissance de production de nos anciens clients outre-mer. Le rétablissement du marché britannique et de l'Europe occidentale constitue depuis la fin de la guerre un problème. Et ce problème ne se résoudra pas avant plusieurs années. Il reste néanmoins que, jusqu'ici, les exportateurs canadiens, bénéficiant d'une aide assez active de la part de l'État, ont pu trouver des marchés pour à peu près tous les produits qu'ils ne peuvent écouler avec profit au Canada même.

Je faisais une déclaration analogue le 19 mai dans un discours radiodiffusé de Moncton, une autre à Owen-Sound le 1er juin, une autre à Hamilton, le 4 juin, une autre le 15 juin à Pembroke, le 21 juin à Toronto et le 24 juin à Saint-Jean (Terre-Neuve). Partout j'ai dit que le problème était grave, mais que je ne croyais pas,—et je disais là ma conviction véritable,—qu'il se trouvât chez nous un homme plus apte à le résoudre que le ministre du Commerce.

Un mot maintenant des pensions de vieillesse. Nous demandons à la Chambre de constituer un comité pour examiner tous les aspects du problème. Il existe en effet ici certains aspects au sujet desquels il serait bon que les honorables députés soient aussi renseignés que possible, de tous les points de vue. J'ai étudié la question assez attentivement, encore que je n'y aie pas consacré toute l'attention que lui consacrera le comité. J'ai obtenu quelques chiffres préliminaires. Le 30 septembre 1949, quelque 265,000 pensionnaires avaient établi leur droit à la pension sous le régime de l'évaluation des ressources. Si on n'avait pas alors eu recours à l'évaluation des ressources et si on avait payé la pension de droit à toutes les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, environ 670,000 personnes les auraient touchées. Le coût, au lieu d'être de 99 millions de dollars à raison de $40 par mois, aurait été de 322 millions de dollars. A $50 par mois il aurait atteint 404 millions de dollars; à $60 par mois il aurait été de 485 millions de dollars, et à $100 par mois, comme d'aucuns l'ont demandé, il aurait atteint 807 millions de dollars. Si on avait abaissé la limite d'âge à 65 ans, le coût aurait atteint 528 millions de dollars à $40 par mois. Il aurait été de 660 millions à $50 par mois; de 790 millions à $60 par mois et de 1,319 millions de dollars, à $100 par mois.

J'ai également demandé qu'on me fasse une estimation du produit de l'impôt sur le revenu personnel pour l'année 1950. On me dit qu'il atteindra environ 603 millions de dollars. Il est bien entendu que le gouvernement doit affecter le revenu de l'État à d'autres fins en plus des pensions de vieillesse. On estime que les allocations familiales absorberont de 306 à 307 millions de dollars en 1950-1951. Au sujet de l'évaluation des ressources, d'aucuns prétendent que si nous abolissions cette disposition, nous recouvrerions des titulaires, sous forme d'impôt sur le revenu, la plus grande partie des sommes versées en pensions de vieillesse. J'ai demandé qu'on s'assure si c'est bien exact. Or je constate qu'environ 8,500,000 des 13,500,000 Canadiens sont âgés de vingt ans ou plus. De ce nombre, 2,311,000 sont assujétis à l'impôt sur le revenu. Mais pour verser en impôt sur le revenu la moitié de ses recettes ou plus, le contribuable doit gagner au moins $25,000. Seule la partie du revenu qui dépasse $25,000 acquitte un impôt de 50 p. 100. Sur les 2,311,000 contribuables, le nombre de ceux dont le revenu est de $25,000 ou plus est de 5,735, soit ¼ p. 100 de toutes les personnes assujéties à l'impôt sur le revenu. Sur les 670,000 personnes âgées de 70 ans qui auraient droit à la pension de vieillesse sans l'évaluation des ressources, si la répartition était la même, 36 p. 100 d'entre elles seraient assujéties à l'impôt sur le revenu, soit 251,000. Cependant, moins de 1,000 d'entre elles seraient comprises dans le palier de $25,000 et auraient à rembourser à la trésorerie, sous forme d'impôt sur le revenu une somme représentant jusqu'à la moitié du montant reçu à titre de pension de vieillesse. Cette considération démontre clairement, je crois, que le régime direct et contributif est la seule façon pratique d'assurer un système de pension de vieillesse sans l'évaluation des ressources. C'est vers ce but que nous tendons.

M. Knowles: Ce n'est pas l'offre que le gouvernement fédéral a faite aux provinces en 1945. N'a-t-on pas fait cette offre sans qu'il fût question d'un régime contributif?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, on ne l'a pas faite. Si l'honorable député veut bien se reporter à la proposition, il constatera, je crois, qu'on n'a jamais offert de pension sans évaluation des ressources qui ne comportât pas de contribution. C'était impossible, car le système ne pouvait fonctionner. Nous ne pouvons pas affecter à la pension de vieillesse cette proportion du revenu de la nation provenant des impôts ordinaires. Nous sommes tous sensibles au sort des vieillards pensionnés, mais pourquoi toucherais-je, dans les deux prochaines années, une pension de $40 par mois dont il me faudra remettre au Trésor seulement 45 ou 50 p. 100? Cela est-il nécessaire dans l'intérêt du pays?

L'évaluation des ressources a été qualifiée de procédé indigne. Il est regrettable qu'il faille procéder à une enquête de quelque sorte pour déterminer s'il convient de verser une pension aux frais du contribuable, à moins qu'il ne s'agisse d'un contrat, auquel cas celui qui touche la pension sans passer par l'évaluation des ressources a versé des cotisations en vue de cette pension. Il s'agit là d'un problème extrêmement difficile à résoudre. Il convient certes que nos gens âgés soient raisonnablement à l'abri du besoin, mais il est d'autres exigences de l'économie nationale dont il faut tenir compte. Je suis convaincu que le régime à participation directe nous offre le seul moyen de verser à titre de droit, une pension aux Canadiens qui atteignent l'âge prévu. Alors, sous un régime à participation directe,

nous obtiendrons ce que nous paierons et nous paierons ce que nous obtiendrons. Quant aux propositions selon lesquelles la pension de viellesse devrait être augmentée de la moitié, il faudra les étudier. Cette augmentation entraînera, cependant, une augmentation correspondante des cotisations, de sorte que nous obtiendrons ce que nous paierons et nous devrons être disposés à payer ce que nous obtiendrons.

L'hon. M. Rowe: Ce n'est pas ce que vous avez dit avant les élections.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député prétend qu'il eût fallu le mentionner avant les élections. Était-il absent lorsque j'ai lu les déclarations qui ont été faites?

L'hon. M. Rowe: J'ai entendu ce que vous avez dit dans le pays.

Le très hon. M. St-Laurent: Mon honorable ami ne m'a jamais entendu dire autre chose.

L'hon. M. Rowe: Mais je l'ai entendu dire par ceux qui vous appuyaient.

Le très hon. M. St-Laurent: Si mon honorable ami a entendu tous ceux qui m'appuyaient, il doit être ubiquiste parce que les gens qui m'appuyaient étaient disséminés partout au pays, d'un océan à l'autre. Si l'honorable député a entendu cela, il doit avoir de plus grandes oreilles que l'animal dont je tairai le nom.

L'hon. M. Rowe: L'animal dont vous parlez ne s'exprimerait pas de cette façon-là. Nous vous avons entendu avant les élections, rassurez-vous à ce sujet. Vous n'avez jamais donné cette explication vous-même avant les élections.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que mon ami en entend plus qu'il ne désire en entendre à l'heure actuelle. Il devrait peut-être devenir membre du club de ceux qui ont des oreilles et qui n'entendent pas. L'honorable député aura l'occasion de prononcer son discours s'il croit vouloir en prononcer un.

L'hon. M. Rowe: J'en ferai sûrement un et je ne manquerai pas de vous répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai commenté deux des assertions extraordinaires de cette motion tendant à modifier la motion principale. En voici la première:

> Négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens;

Certains diront peut-être qu'il existe une crise nationale nécessitant le recours à des mesures extraordinaires. Ce n'est pas mon avis. Je crois qu'il s'agit plutôt de situations localisées exigeant des mesures spéciales et auxquelles remédieront les mesures spéciales que j'ai mentionnées.

Dans l'alinéa suivant, on déclare que nous n'avons pas su prendre des mesures en vue de l'établissement d'un régime contributif de pension de vieillesse sans évaluation des ressources. Il y aura une conférence à l'automne. D'ici là nous nous proposons de recueillir tous les renseignements pouvant se rattacher aux conclusions auxquelles il conviendrait d'en venir à cette réunion.

Voici maintenant le troisième alinéa:

> De propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement pendant dix mois, y compris la période de la récente campagne électorale, le rapport sur l'industrie de la minoterie soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions et refusé au Parlement des renseignements essentiels à l'exercice de sa fonction et au maintien du gouvernement responsable;

Je n'ai pas l'intention de ranimer le débat de la dernière session sur le rapport du commissaire au sujet de la meunerie.

Une voix: Il est véridique.

Le très hon. M. St-Laurent: Si des députés veulent qu'on en parle, d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre le discuteront.

L'hon. M. Rowe: Il n'y a rien de plus à dire à ce sujet.

Le très hon. M. St-Laurent: Je saurais gré au député de vouloir bien ne rien dire de plus d'ici trois ou quatre minutes.

Le quatrième alinéa parle de l'absence de mesures appropriées pour empêcher, au Canada, l'espionnage et autres menées communistes nuisibles. Le chef de l'opposition a dit à ce sujet que le ministre de la Justice (M. Garson) avait fait une déclaration dans laquelle celui-ci admettait l'existence de l'espionnage, et le reste. Un rapport publié par la *British United Press* a été démenti par la suite. J'ai ici le texte de ce que le ministre de la Justice a dit à ce sujet et, si on me le permet, je vais prendre le temps de le lire. Voici:

> En examinant à quel point nous sommes en sécurité actuellement et à quel degré nous le serions dans l'éventualité d'une autre guerre mondiale, nous pouvons tirer certaines conclusions de ce qui est arrivé dans d'autres pays, et de l'attitude de certains habitants et citoyens du Canada. En divers pays, on a eu recours, pour faire la guerre, à l'espionnage, à l'infiltration, au sabotage, à la fomentation du mécontentement et de la désaffection, ainsi qu'à des coups d'État. Dans notre pays même, il y a des gens qui ont souvent manifesté une attitude adverse et déloyale envers nos institutions et notre forme de gouvernement.
>
> Ceux qui, parmi nous, doivent veiller à la sécurité du pays sont au courant de ces faits et d'autres encore, et ils ont déjà pris des mesures

pour les prévenir. Mais, comme ceux qui complotent contre la sécurité du Canada ne discutent pas leurs projets en public ni sur les toits, nous qui préparons des contre-mesures pour déjouer leurs complots commettrions de graves erreurs en précisant et en publiant ces mesures et celles que nous projetons. Agir ainsi serait transformer nos mesures de sécurité en armes pour nos ennemis.

Les députés se demanderont si c'est là, oui ou non, une attitude raisonnable.

M. Macdonnell (Greenwood): Le premier ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. St-Laurent: Certainement.

M. Macdonnell (Greenwood): Le premier ministre veut-il dire que c'est la déclaration qu'il a appelée, je crois, la déclaration rétractée? Est-ce la version corrigée de la déclaration que dans les journaux on attribuait au ministre de la Justice?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est la déclaration qui a été communiquée aux journaux avant que la fausse version fût insérée.

L'hon. M. Rowe: C'est dommage que les journaux soient injustes envers vous.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député n'est pas seul, à notre avis, à manquer de justice à notre égard. Pour ce qui est des menées communistes, les mesures à prendre sont pour nous autre chose que des mots et nous pensons que ce ne sont pas les paroles mais les actes qui comptent. Nous avons pris des mesures lorsqu'elles étaient nécessaires et, pour les avoir prises, j'ai dû subir les critiques assez violentes des honorables vis-à-vis. Je n'avais alors aucun regret et je n'en ai encore aucun. Toutefois, lorsque des mesures s'imposeront, nous aurons, croyons-nous, le courage, comme nous l'avons eu alors, de les prendre et de les appliquer jusqu'au bout.

Je veux signaler, en terminant, un article éditorial du *Star* de Montréal. Ce ne sont pas tous les Canadiens en effet qui entrevoient sous des couleurs aussi sombres ce que leur réserve l'année 1950, du fait que les affaires nationales seront sous la conduite d'un gouvernement libéral. L'article, paru le 17 février, dans le *Star* de Montréal, sous le titre: *1950, année de rajustement,* est ainsi conçu:

On pourra plus facilement juger de la tournure probable des prochains débats parlementaires d'après les discours des chefs de l'opposition avant l'ouverture de la session que d'après le langage systématiquement terne du discours du trône.

Il était peut-être terne à dessein, tout simplement parce que nous ne jugions pas que l'occasion motivait une terminologie plus flamboyante. L'article poursuit:

On peut donc prédire que la vague de critiques qui déferlera bientôt sur le Gouvernement touchera surtout deux points: l'accroissement du chômage dans les villes et la baisse des prix des produits agricoles.

Il importe de ne pas ajouter la crainte aux facteurs qui influent sur toute période de rajustement, car la crainte peut entraîner des fléchissements plus sensible que ne l'exige la situation économique fondamentale.

Nous savons par expérience que la crainte s'est ajoutée aux motifs qui ont poussé les sociétés de pâte et de papier à réduire sensiblement leur coupe de bois de pulpe durant la dernière saison, bien que leurs ventes aient atteint un niveau sans précédent. L'article poursuit:

Le pendule peut balancer au lieu d'osciller. Aussi est-il à espérer que le public ne perdra pas la tête quand la discussion commencera. Tous les ans depuis 1939 le niveau de l'embauchage et du revenu des cultivateurs a augmenté. Les chiffres de la Banque du Canada démontrent que nous avons bien absorbé l'accroissement de notre population et que notre production nette de richesses a constamment augmenté.

Sans minimiser les difficultés qui résultent du chômage et des bas prix, il importe de se rappeler que les choses ne vont pas si mal au Canada. Il n'existe aucune raison de mettre en doute les déclarations fondamentalement optimistes que renferme le discours du trône. A tout prendre, l'année 1950 devrait être passablement favorable.

D'autre part, il serait futile de fermer les yeux et de prétendre qu'il n'y a aucun nuage à l'horizon, car il y en a. Fondamentalement, le Canada doit compter sur son commerce d'exportation. La productivité agricole et industrielle excède sensiblement les besoins de sa population, mais, d'autre part, le commerce international est dans une bien pénible situation. Nous avons traversé le premier stade du rétablissement d'après-guerre. La production augmente constamment; la concurrence deviendra donc plus serrée sur les marchés d'exportation.

A cela s'ajoute la difficulté d'ordre fondamental qu'on éprouve à équilibrer sainement les comptes internationaux. Comme l'univers se divise en blocs commerciaux, le Canada est évidemment dans une situation assez embarrassante. Il achète d'un bloc et vend à l'autre; impossible donc de résoudre rapidement le problème. Petit à petit, de nouvelles tendances, de nouvelles formules commerciales se tracent mais voilà qui suppose une période de transition. Or un changement de ce genre ne se produit pas facilement.

A notre avis, c'est à la lumière de cette vérité fondamentale qu'il faut peser le programme du Gouvernement. Il est peu probable qu'on présente au Parlement quelque panacée durable. Nous verrons plutôt divers remèdes qu'il faudra juger d'après des normes spéciales. D'une part, nous aideront-ils à surmonter un obstacle immédiat? D'autre part, favoriseront-ils la création de circonstances qui retarderont la solution définitive? Si on peut répondre affirmativement à la première question et négativement à la seconde, il serait téméraire de les rejeter.

Dans les circonstances, il faut faire preuve de modération, tant dans l'élaboration que dans la critique des programmes. Au prince impatient qui leur reprochait naguère de le faire trop peiner, ses tuteurs répondaient que la voie du savoir est pavée de ronces et d'épines. De même, la stabilité et la prospérité de l'univers ne s'acquièrent pas facilement. Il faut peiner pour y arriver petit à petit.

Je crois qu'au cours de la présente session du Parlement nous prendrons les mesures appropriées.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de m'unir au chef de l'opposition (M. Drew) et au premier ministre (M. St-Laurent) pour féliciter les motionnaires de l'Adresse. A mon avis, il est bon et il plaît à la Chambre que deux hommes jeunes, nouveaux venus en cette enceinte, aient l'honneur de présenter la motion. C'est à la fois un honneur et un privilège que d'être désigné à cette fonction et je les en félicite.

Je fais miennes la plupart des critiques formulées cet après-midi par le chef de l'opposition. A la dernière session, il y a eu cette question du rapport sur la meunerie, que nous avons discutée assez à fond. Nous avons soulevé cette question après avoir découvert que le rapport n'avait pas été publié. Je fais donc mienne la critique du chef de l'opposition en ce qui concerne cet épisode. Il en va de même, évidemment, du chômage croissant, de la perte des marchés, du fléchissement des prix agricoles et le reste. Puisque le Règlement de la Chambre limite mon temps de parole, j'entends n'aborder, ce soir, que deux ou trois questions. Avant d'y arriver, cependant, j'aimerais dire un mot de l'omission,—qui nous a immédiatement peinés,— de toute mention de lois sur la pension de vieillesse dans le discours du trône. Il est vrai qu'un projet de résolution visant la constitution d'un comité des deux Chambres en vue de reviser la loi des pensions de vieillesse et d'étudier l'évaluation des ressources figure au *Feuilleton*, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Comme le premier ministre vient de l'indiquer assez clairement, il s'agit d'une question débattue ici depuis bien des années. C'est d'ailleurs en grande partie grâce aux efforts du premier chef du mouvement de la C.C.F., M. J. S. Woodsworth, que la loi des pensions de vieillesse fut, pour la première fois, présentée à la Chambre en 1926. Depuis lors, nous nous intéressons beaucoup à cette question et nous n'avons pas manqué de la soulever à chaque session depuis que nous sommes ici. Il me semble donc que la proposition qui consiste à constituer un autre comité pour étudier la question de la pension de vieillesse sous tous ses aspects peut être critiquée dans les termes mêmes utilisés par l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable M. Mackenzie King, lorsque le très honorable R. B. Bennett, il y a plusieurs années, avait constitué un comité chargé de l'étude de la montée des prix, question bien comprise d'un bout à l'autre du pays.

Voici ce qu'a dit M. King alors:

> La motion vise surtout à remettre à plus tard l'intervention du gouvernement. Ce qui intéresse le pays ce n'est pas tant qu'on fasse enquête sur des questions bien connues de la plupart des gens, mais qu'on adopte des mesures législatives, si elles sont nécessaires, pour remédier à une situation déjà connue.

C'est une citation fort appropriée qui peut s'appliquer à la loi des pensions de vieillesse et au projet de résolution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

J'ai été stupéfié d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) contredire, il y a un instant, la déclaration du chef de l'opposition (M. Drew), et celle du représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui ont interrogé le premier ministre au sujet des propositions que le gouvernement fédéral a faites en 1945 durant la conférence fédérale-provinciale. Un de mes collègues est allé me chercher le Livre vert qui renferme les propositions officielles du gouvernement du Canada. Quelles sont-elles? A la page 41, sous le titre *Sommaire des propositions du gouvernement fédéral,* je trouve ce qui suit:

> Les propositions du gouvernement fédéral sont de deux catégories:
>
> *a) Pensions nationales de vieillesse à l'âge de 70 ans*
>
> Comme partie des propositions générales maintenant à l'étude de la Conférence, il est proposé que le gouvernement fédéral établisse un plan de pensions nationales de vieillesse entièrement financées et administrées par le gouvernement fédéral, et payées aux taux uniformes de $30 par mois, sans considération de fortune personnelle, aux hommes et aux femmes âgés de plus de 70 ans, d'un bout à l'autre du Canada.

Puis, la proposition se poursuit dans les termes suivants:

> On estime que le coût des pensions nationales de vieillesse aura atteint en 1948, par exemple, 200 millions de dollars. (Voir détails au Tableau I ci-dessous.) Un recouvrement partiel s'opérerait des personnes de plus de 70 ans qui payent l'impôt sur le revenu.

L'autre proposition énonçait que l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse devait être réduit à 65 ans, mais de 65 à 69 ans, la pension devait être versée à parts égales par les provinces et le gouvernement fédéral.

Telles sont les propositions.

Le très hon. M. St-Laurent: Ce n'est pas là tout le...

M. Coldwell: Nulle autre proposition, que je sache, n'a été soumise à la conférence fédérale-provinciale, en août 1945. Sauf erreur, ce furent là les dernières propositions. On me permettra cette autre observation. Au cours des périodes électorales, la Fédération

libérale nationale a publié de temps à autre des annonces où était nettement promise la pension de vieillesse sans l'évaluation des ressources. De fait, j'ai une de ces annonces.

M. Côté (Matapédia-Matane): Quelle année?

M. Coldwell: Celle dont j'ai parlé a été publiée dans tous les quotidiens métropolitains du Canada le 5 juin 1945. Voici ce qu'on lit dans cette annonce: "Pension de vieillesse, pension plus élevée, limite d'âge abaissée, pas d'évaluation des ressources". Mais les propositions dont a été saisie la conférence fédérale-provinciale ont été soumises à cette dernière telles que je les ai lues dans un document officiel du Gouvernement de l'époque.

Le très hon. M. St-Laurent: Si mon honorable collègue ne se sert pas du livre, aurait-il l'obligeance de me le faire tenir?

M. Coldwell: Assurément, ce soir, je m'arrêterai à deux ou trois problèmes qui devraient retenir l'attention de la Chambre. Je suppose que les Canadiens réfléchis, comme les gens réfléchis de tous les autres pays, s'inquiètent actuellement de la situation internationale. Au point de vue économique, des nuages se sont accumulés à l'horizon, mais ce qui est encore plus inquiétant, je crois, c'est l'intensification de la prétendue guerre froide et le danger qu'elle aboutisse à un conflit dévastateur et bouleversant, ce que les gens ordinaires de partout craignent et appréhendent.

Je songe en particulier à un aspect du problème de la paix: la régie internationale de la grande puissance que contiennent l'énergie atomique, la bombe atomique et les substances radioactives qui existent en abondance et en quantité suffisante pour détruire toute trace de vie sur de vastes étendues du globe. Mais je doute qu'il se trouve plus que quelques personnes qui comprennent déjà la portée de la déclaration du président Truman par laquelle il a fait savoir qu'il avait autorisé les savants à s'occuper de la fabrication de la bombe à hydrogène. Les savants s'efforcent de faire connaître au monde ce que cela signifie véritablement. Il y a deux semaines, douze physiciens des plus en vue aux États-Unis ont averti le monde que la bombe à hydrogène n'est pas un engin de guerre mais un agent de destruction massive: Voici ce qu'ils ont dit:

> La réaction thermonucléaire qui est à la base de la bombe à hydrogène n'est limitée dans sa puissance que par la quantité d'hydrogène que la bombe peut contenir. Même si cette puissance était limitée à mille fois celle de la bombe atomique actuelle, il y aurait autant de différence entre la bombe atomique et la bombe à hydrogène qu'entre la bombe ordinaire à trinitrotoluène et la bombe atomique. New-York, ou toute autre grande ville du monde, pourrait être détruite par une seule bombe à hydrogène.

Pour le cas où nous supposerions que nous pouvons nous croire en sécurité parce que nos savants y réussiront les premiers, voici ce qu'on déclare:

> Il est certain que les Russes pourront en fabriquer une, eux aussi.

Il est même possible, ajoute-t-on, que les Russes travaillent actuellement à la préparation de cette bombe. Ceux d'entre nous à qui on a communiqué certains renseignements sur l'énergie atomique lorsqu'ils ont visité l'usine de Chalk-River ou pendant qu'ils faisaient partie du comité de l'énergie atomique, —qui sera rétabli, j'espère,—ceux qui se sont tenus au courant des progrès réalisés et des discussions qui ont eu lieu à propos de l'énergie nucléaire depuis qu'a été lancée la première bombe sur Hiroshima, ne peuvent plus se faire d'illusion quant aux manœuvres qui ont empêché jusqu'ici l'établissement d'une régie internationale des armes atomiques ni quant à leurs auteurs. Disons-le franchement, c'est l'insistance de l'Union soviétique sur la souveraineté nationale absolue et son refus d'accepter plus qu'une régie partielle et par conséquent inefficace et de reconnaître le droit d'inspection à un organisme international relevant de l'ONU. Mais les derniers développements ont rendu plus urgente que jamais la proscription de la bombe atomique. Cependant, toute abolition de cette arme doit s'accompagner évidemment d'une régie et d'une inspection efficaces et propres à supprimer toute possibilité de fabrication en secret par quelque pays que ce soit. Je dois dire que tous les efforts tentés jusqu'ici pour atteindre cette fin désirable ont échoué, mais je suis d'avis qu'on devrait en tenter de nouveaux afin d'en venir à une entente dès maintenant. Je dis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que le Canada devrait prendre l'initiative à cet égard. Il faudrait, alors, en même temps entreprendre une nouvelle croisade en faveur de la paix mondiale qui ne saurait être assurée à l'humanité que si l'on abolit la guerre elle-même comme instrument de politique nationale. Telle était l'idée sur laquelle reposait l'Organisation des Nations Unies quand elle a été formée. Maintenant que les Russes possèdent du moins la bombe atomique et que nous en avons perdu le monopole, il se peut qu'il existe de plus grandes chances d'en arriver à un accord qu'il y en avait auparavant. Je l'ignore, mais espérons-le. A tout événement, il me semble que nous sommes en présence d'une alternative: ou bien désespérer de la situation, nous organiser de ce côté-ci du rideau de fer pour nous lancer dans une folle et intolérable course aux armements; ou bien faire l'impossible pour trouver un

plan acceptable de régie et d'inspection internationales et supprimer en même temps les causes de guerre, vieilles comme le monde.

A l'appui de cette dernière attitude, l'éminent président conjoint de la Commission du Congrès des États-Unis pour l'énergie atomique, le sénateur McMahon, a avancé une proposition significative et digne d'examen. Il estime qu'à l'heure actuelle son pays dépense annuellement 15 milliards pour fabriquer des armements et se préparer à la guerre. Il a donc proposé publiquement, l'autre jour, que les États-Unis offrent au monde, par l'entremise des Nations Unies, les deux tiers de cette somme pour cinq ans, à deux conditions: premièrement, que tous les pays acceptent un programme satisfaisant pour le contrôle efficace de l'énergie atomique; deuxièmement, que chacun d'eux consente, en se soumettant à une inspection à ce sujet, à consacrer à des fins constructives les deux tiers des sommes qu'il affecte actuellement aux armements.

Cette proposition a reçu un appui assez étonnant, je crois, de tous les partis aux États-Unis. Même un vieil isolationniste inébranlable comme le sénateur John Bricker, de l'Ohio, a déclaré:

Si, au coût de 50 milliards, nous pouvons obtenir une entente en vue d'établir une surveillance absolue et un véritable régime d'inspection internationale, je saisirais l'occasion.

Le sénateur McMahon a fait savoir qu'il désirait voir s'étendre partout aux fins de la paix, les applications de l'énergie nucléaire. Il s'est dit disposé à accorder une assistance économique générale et à aider à tout pays, y compris la Russie, qui accepte les deux conditions qu'il pose. Puis il a ajouté:

Un tel plan Marshall global pourrait, avec la force merveilleuse des initiatives du temps de paix, engendrer le progrès matériel et un esprit de collaboration universels.

Si l'occasion nous en est donnée, nous devrons certes donner notre appui à une telle proposition tant pour des raisons d'ordre moral que, nous plaçant à un palier moins élevé, pour des raisons égoïstes. Par suite de la pauvreté qui s'étend dans le monde, une crise grave nous menace tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui du travail. Inutile de nous dire qu'il ne faut pas craindre. Si nous ne craignons rien, nous ne trouverons peut-être pas la solution. Comme l'autruche, nous fermerions les yeux sur le péril.

Il existe donc une crise dans les domaines de l'agriculture et du travail. Toutefois, c'est le bien-être de tous les Canadiens qui est menacé. Les problèmes du cultivateur et ceux du travailleur industriel ne sont pas des problèmes distincts. Ils ne forment qu'un seul problème.

On nous dit aujourd'hui, de bonne source, qu'un tiers seulement de la population mondiale de deux milliards et quart reçoit une alimentation suffisante. Les deux autres tiers mènent, comme avant la guerre, une existence précaire, famélique. Nous avons maintenant, comme jamais auparavant, les moyens d'affranchir les humains de cette lutte millénaire contre la pauvreté, la misère et le besoin immérités. C'est la solution que nous offre par opposition à la guerre et à la destruction massive, la sage utilisation de cette énergie nouvelle et formidable. Faisant fond sur la misère des masses exploitées et en détresse, la promesse d'un sort meilleur en échange des libertés de pensée, de parole et de culte, que nous jugeons essentielles à un bon mode de vie, envahit aujourd'hui le monde.

Voilà qui explique les événements qui se sont déroulés en Chine. Ils peuvent se produire ailleurs si les nations démocratiques ne prennent pas immédiatement des mesures efficaces pour nourrir les affamés, vêtir ceux qui sont nus et venir au secours des exploités. Il va de soi que l'ancienne pratique d'aider sans condition des régimes corrompus, comme en Chine, a fait le jeu des chefs communistes et semé en entrême Orient des germes de défiance contre l'Ouest.

Nous devons nous efforcer de racheter tout le mal du passé lointain ou immédiat. Je signale au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que je ne vois pas ce que nous pourrions gagner à nous isoler complètement des millions d'habitants de la Chine et d'une grande partie de l'extrême Orient. A mon sens, nous perdrions au lieu de gagner en refusant de reconnaître que les Chinois ont un nouveau gouvernement, même s'il est révolutionnaire. La reconnaissance d'un régime ne signifie pas, comme nous le savons, que nous l'approuvons. Nous avons reconnu, et avec raison, des gouvernements de pays dont la population a aidé à gagner la guerre contre les agresseurs fascistes, nazis ou nippons,—comme l'ont fait les Chinois,—même si leur idéologie nous répugnait.

Nous ne devrions donc pas faire exception dans le cas de la Chine. A notre avis, le Gouvernement devrait reconnaître ce régime le plus tôt possible. Comme on prétend que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a récemment affirmé, l'Asie est maintenant le centre de l'intérêt mondial, et peut-être plus particulièrement le sud-est de l'Asie. En ce moment, l'Indo-Chine, la Birmanie, l'Indonésie et d'autres pays subissent les assauts d'un nouvel élément menaçant. L'offensive se fait surtout sur le plan idéologique; la semence tombe en terrain fertile, car les gens vivent depuis longtemps dans l'indigence, la souffrance et l'exploitation.

Impossible de repousser ces maux par la puissance militaire. Canons et bombes ne

suffisent pas à éliminer la menace du communisme, du fascisme ni de quelque autre doctrine totalitaire. Vu que nous sommes menacés de partout, je n'insinue pas qu'il faudrait mieux, en attendant que la sécurité collective nous soit garantie, ne pas nous protéger par des mesures appropriées. Maintenant, toutefois, nous devons certes nous rendre compte que la détresse, la faim, la misère et l'insécurité favorisent l'essor du communisme comme celui du fascisme. La meilleure et à vrai dire la seule manière de vaincre définitivement le communisme ou toute autre doctrine totalitaire, c'est d'offrir et de créer des circonstances qui permettent aux gens de se nourrir, se vêtir et se loger convenablement, de vivre en santé et, enfin, de jouir de la liberté.

Nous estimons donc que si on retarde le moindrement à aider financièrement certaines régions et surtout le sud-est de l'Asie, nous perdrons la guerre sourde qui se poursuit là-bas. Il est question de tenter un nouvel effort en vue d'enrayer la course à l'armement et d'approuver des propositions tendant à affecter nos ressources communes au progrès de l'humanité. Voilà une tentative qui devrait nous intéresser, surtout si nous avons l'espoir de la mener à bonne fin.

Je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est censé avoir dit que le Canada était déjà allé trop loin en accordant de l'aide économique. Je suis heureux qu'il fasse signe que non, car tels sont les propos que lui prêtent les nouvelles de presse. S'il avait tenu ces propos, disons que le Canada et les États-Unis sont les seuls pays où se trouvent les excédents de denrées alimentaires et de matières premières si nécessaires pour gagner la guerre contre la pauvreté. Tant que nous aurons des excédents de denrées agricoles, tant que nous aurons du chômage, nous aurons les moyens, si nous consentons à les employer, de contribuer encore plus largement à gagner la guerre froide qui, ai-je dit, est rendue possible par la généralisation de la pauvreté et de la misère. Je ne prétends pas et je n'ai jamais prétendu que nous pouvions y parvenir seuls, mais nous devrions insister sans cesse pour que soient acceptés un ou des plans économiques internationaux destinés à subvenir aux besoins des pays arriérés, appauvris et ravagés par la guerre.

Par planisme international, je n'entends pas surtout de planisme fondé sur les bénéfices des particuliers, mais un planisme d'envergure internationale orienté vers le bien commun. Une telle planification, démocratique et socialiste, nous est aussi nécessaire qu'aux autres peuples. Le sort malheureux de nos producteurs primaires et des quelque 400,000 travailleurs sans emploi, à en croire les communiqués de ces jours-ci, montrent combien il est important que nous prenions un intérêt direct et vital à l'élaboration d'un tel plan. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous croyons que résoudre comme il convient les problèmes économiques mondiaux est nécessaire pour régler la situation politique inquiétante qui règne dans l'univers. Même s'il n'existait pas de programme international complet, il faudrait que nous mettions au point des méthodes destinées à protéger nos propres compatriotes contre la chute des prix des denrées agricoles et le manque d'emplois rémunérateurs. Je reconnais volontiers que la solution des problèmes internationaux prendra un certain temps, mais nos difficultés intérieures, de par leur nature même, exigent une solution immédiate.

Il n'est personne qui ne reconnaîtra la situation particulièrement vulnérable où notre économie est parvenue par suite de son évolution. Il y a quelques années, comme l'a indiqué aujourd'hui le premier ministre (M. St-Laurent), nous étions dans une situation heureuse; nous pouvions vendre l'excédent de nos produits à des pays appartenant à un bloc monétaire et acheter ailleurs la plupart des produits dont nous avions besoin. Deux grandes guerres ont changé tout cela. Voilà en somme ce qui constitue le problème qu'on appelle problème du dollar. Au dire de certains, nous devrions vendre davantage aux États-Unis afin d'obtenir les dollars qu'il nous faut pour acheter dans ce pays. Il est certain que nous devons le faire si nous le pouvons. Malheureusement, les principales denrées sur lesquelles comptent nos cultivateurs et certains autres importants producteurs de matières premières sont les mêmes que celles que les États-Unis offrent en vente. Les données que le premier ministre a fournies cet après-midi confirment que c'est sur l'agriculture et les autres produits primaires que dépendent la majorité des cultivateurs, des habitants des petites villes et villages, des centres de distribution, et en fait des villes industrielles. L'absence de débouchés pour ces denrées occasionnera une crise générale et du chômage partout au Canada. On s'alarme véritablement en voyant les excédents de produits s'accumuler et les marchés des produits primaires diminuer d'une part, tandis que le nombre des chômeurs s'accroît d'autre part, car l'un ne va pas sans l'autre.

Que proposons-nous pour surmonter les difficultés qui surgissent? Tout d'abord le Parlement devrait élaborer des plans en vue de maintenir et d'accroître la consommation nationale par l'embauchage intégral et la distribution de la puissance d'achat sur une grande échelle. Notre meilleur marché reste le marché domestique. On rapporte que pré-

sentement environ 373,000 personnes sont en chômage et se cherchent un emploi. Cependant, quelles mesures le Gouvernement propose-t-il pour apporter un remède à cette situation? Dans le discours du trône, il offre comme solution à ce problème d'étendre l'application de l'assurance-chômage. Ce n'est qu'un palliatif. Je reconnais que c'est nécessaire dans certaines circonstances, mais dans un pays comme le nôtre c'est avouer son impuissance quand il y a tant de choses à faire. Ce soir, nous avons appris ce qu'il est advenu de la réserve de travaux publics dont il a tant été question en 1945. N'avait-on pas, cette année-là, soumis à la Chambre le Livre blanc comportant toute une série de travaux d'après-guerre destinés à assurer l'embauchage? Mais si nous voulons obtenir l'embauchage intégral, j'affirme tout d'abord que notre pays ne peut pas permettre que le prix des produits de base accuse une baisse extrême. La puissance d'achat des cultivateurs nécessitera donc l'établissement de prix minimums suffisants, fondés sur la parité des prix des articles qu'ils doivent acheter. Selon moi, ce problème intéresse immédiatement et le Gouvernement, et le Parlement; ce dernier doit s'y attaquer.

J'imagine que toutes les mesures que nous prenons seront en quelque sorte des expédients en vue de faire face à une crise menaçante. C'est d'ordinaire à des expédients que nous avons toujours recouru. En face d'une situation mondiale tout à fait nouvelle, ce qu'il nous faut et ce que nous devons avoir, c'est une politique agraire complète et convenablement élaborée, politique que nous n'avons jamais eue. Une telle politique devrait être greffée sur un programme économique national de mise en valeur de toutes nos ressources et viser à maintenir le plein emploi et à améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. Je ne m'attends pas qu'on entreprenne immédiatement ce programme; mais, comme l'agriculture peut, entre temps, se trouver en butte à des difficultés de plus en plus grandes, on devrait au moins formuler l'esquisse d'un vaste plan agricole. Ce plan devrait faire le sujet d'une conférence de représentants des sociétés agricoles, des gouvernements provinciaux et des autorités fédérales. Aussi nous recommandons que, tout en ne négligeant pas les mesures immédiates en vue de remédier à la situation, le Canada formule un programme à longue portée à l'intention de cette industrie de base. Parce que le Gouvernement n'a pas pris les mesures efficaces afin de protéger l'agriculture contre la désorganisation dont elle est menacée et de faire face à l'accroissement du chômage, j'avais l'intention de proposer, en termes bien simples, un amendement censurant le Gouvernement pour avoir failli à la tâche sur ces deux points. L'opposition officielle a proposé un amendement. Toutefois, comme une partie du texte de ce projet d'amendement et certaines des assertions qu'il renferme ne sont pas entièrement acceptables pour mes collègues et moi-même, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), le sous-amendement que voici:

Que le projet d'amendement soit modifié par la suppression, à l'alinéa (2), de tous les mots qui suivent le mot "œuvre" et par la substitution des mots d'un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse"; et aussi par l'insertion à l'alinéa 4, immédiatement après le mot "suffisantes", des mots "pour protéger les libertés civiles et en même temps", et également par l'insertion, au même alinéa, immédiatement après le mot "communistes", des mots "et des fascistes".

Comme ces mots détachés du contexte sont un peu incompréhensibles, je donne lecture du texte que revêtira le projet d'amendement si le sous-amendement est adopté. Voici:

Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) Négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens; et

(2) Négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse; et

(3) De propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement pendant dix mois, y compris la période de la récente campagne électorale, le rapport sur l'industrie de la minoterie soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, et refusé au Parlement des renseignements essentiels à l'exercice de sa fonction et au maintien du gouvernement responsable; et

(4) Négligé de prendre des mesures suffisantes pour protéger les libertés civiles et en même temps pour réprimer l'espionnage et toute autre activité nusible des communistes et des fascistes au Canada.

Pendant longtemps, le Royaume-Uni a été notre meilleur marché pour l'écoulement de nos produits primaires. Et il a encore bien besoin de nos denrées alimentaires. Le Royaume-Uni ne peut acheter chez nous que si nous lui rendons la chose possible en achetant chez lui. Ainsi que l'a déjà dit le premier ministre (M. St-Laurent), le Canada ne peut pas continuer à faire des cadeaux à la Grande-Bretagne. Parmi les obstacles à l'échange des denrées, comme il l'a mentionné cet après-midi, il y a le tarif douanier, ainsi que d'autres interdictions et contingents. J'espère que la levée de ces interdictions et contingents, annoncée dernièrement,

[M. Coldwell.]

aura pour effet d'accroître les approvisionnements de la Grande-Bretagne en dollars canadiens, ce qui lui permettra d'acheter plus de marchandises au Canada. Mais nous devons considérer l'abandon ou la diminution des droits de douane qui frappent plusieurs genres de marchandises provenant du Royaume-Uni et de la région du sterling, même s'il faut établir provisoirement une distinction défavorable à l'égard du même genre de marchandises provenant des États-Unis.

Dans les conditions actuelles, nous ne pouvons pas nous attendre de vendre à la Grande-Bretagne pour deux dollars ou plus de marchandises et de n'en acheter, en retour, que pour un dollar. Elle ne pourrait plus, comme autrefois, solder le compte en espèces. Nous ne pouvons pas non plus, dans des circonstances analogues, acheter des États-Unis deux fois autant de denrées que nous leur en vendons. De récentes déclarations émanant de Washington indiquent clairement que, à l'exception du bœuf, de l'orge à maltage, des graines de semence et de certains fruits,—ces exceptions ne sont que provisoires,—les produits agricoles que nous désirons exporter aux États-Unis sont déjà denrées de surplus dans ce pays et ne peuvent s'y écouler.

Il n'est pas douteux que nous puissions importer du Royaume-Uni, à des conditions égales sinon plus avantageuses, plusieurs produits que nous achetons aux États-Unis. Je ne veux pas dire qu'il soit possible de réaliser l'équilibre absolu de la balance commerciale entre les deux pays. Il est peu probable qu'on puisse y arriver. Il faut donc chercher une autre solution et c'est pourquoi je m'arrêterai brièvement sur ce point.

Nous estimons que si, au lieu d'exiger d'être payé en dollars par les pays du sterling, le Canada acceptait plus de denrées et une partie du paiement en livres sterling, le déséquilibre actuel serait réduit d'autant. Nous pourrions affecter ces fonds à l'achat d'une plus grande quantité de produits que pourra nous fournir à l'avenir la Grande-Bretagne dont la production ira en augmentant ou, proposition beaucoup plus pratique et importante, à des placements canadiens dans la zone du sterling, de façon à disposer d'un actif ailleurs qu'au Canada. Les pays du sud-est de l'Asie et les régions peu évoluées de l'Afrique, placées sous la régie de pays de la zone du sterling et particulièrement du Royaume-Uni, cherchent à établir et à étendre leur économie. Ils ont besoin de machines de toutes sortes. Je ne vois donc pas pourquoi le Canada ne pourrait pas exporter en Grande-Bretagne des denrées alimentaires et autres produits que nous avons en excédent afin de nourrir et de loger les ouvriers anglais qui pourraient fabriquer plusieurs des machines dont ont besoin les pays peu développés. Ainsi, le Canada pourrait être remboursé sous forme d'immobilisations dans les régions peu développées. De cette façon, chaque pays se spécialiserait dans le genre de production auquel il se prête le mieux et il pourrait en même temps aider au relèvement des contrées peu évoluées.

Ainsi, nous aiderions aussi le peuple anglais à obtenir des vivres et d'autres approvisionnements dont il a le plus grandement besoin et nous assurerions aux producteurs canadiens les marchés qu'ils recherchent, du moins pour un avenir immédiat, afin d'écouler leurs forts excédents qui, sans cela, s'accumuleraient et deviendraient un fardeau pour notre économie. Non seulement ces excédents entraveraient notre économie, mais ils diminueraient considérablement le pouvoir d'achat de nos cultivateurs et créeraient le chômage dans les villes. Le plan que nous proposons, —et nous le proposons simplement pour que le Gouvernement et la Chambre l'étudient,— bénéficierait non seulement à l'économie du Canada mais nous assurerait la clientèle de vieux et de nouveaux territoires qui comptent des millions d'acheteurs éventuels de nos denrées.

La proposition que nous faisons n'entraîne pas l'accumulation de balances gelées de livres sterling qu'un jour ou l'autre la Grande-Bretagne ou d'autres pays de la zone du sterling auront à remettre en dollars. S'il en était ainsi, cette proposition, comme l'a dit le premier ministre, serait inacceptable aux Anglais. L'automne dernier, à la conférence de l'alimentation et de l'agriculture, leur porte-parole, M. Harold Wilson, a déclaré, selon son texte officiel, qu'il ne pouvait accepter le programme comportant:

> ...l'accumulation de montants considérables et grandissants de devises inconvertibles, sous prétexte qu'elles pourraient un jour devenir convertibles.

Ce que nous proposons, c'est que le sterling accepté à titre de paiement partiel pour les exportations du Canada soit utilisé à des fins de placement dans la zone sterling ou au paiement de denrées devant être livrées à mesure que la production s'accroîtra en Grande-Bretagne.

On oublie trop souvent, en discutant cette question, que tous les économistes sérieux,— du moins ceux qu'il m'a été donné de lire,— ont souligné l'importance du flot des placements de l'Amérique du Nord dans la zone sterling et dans les territoires dépendant des principaux de la zone sterling.

M. Côté (Matapédia-Matane): Mon collègue me permet-il une question?

M. Coldwell: Je préfère poursuivre mon exposé pour le moment. En septembre dernier, la conférence de Washington a souligné la nécessité de placements publics et privés de la zone du dollar en la zone sterling. Tout récemment, à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays du Commonwealth à Ceylan cet aspect des relations entre ces pays a été de nouveau signalé, crois-je savoir. De fait, dans le discours même dont j'ai parlé, M. Harold Wilson a exposé en septembre toute l'importance des placements internationaux effectués par le Canada et les États-Unis. Voici ses paroles:

> Car c'est l'un des moyens les plus prometteurs et les plus rapides d'accroître la circulation de devises rares dans les autres pays du monde.

On voit donc que notre proposition d'affecter les balances en sterling à des placements concorde bien avec ces avis. D'ailleurs, au début de ce mois-ci une nouvelle de la Presse Canadienne émanant de Londres affirmait que, d'après un fonctionnaire du trésor britannique, la Grande-Bretagne serait disposée à augmenter ses achats au Canada pourvu que nous fussions prêts de notre côté à accepter, en retour, des livres sterling.

Avant de prendre de telles dispositions, il faudrait, cela va de soi, nous entendre. Nous voulons proposer un fondement à des discussions qui nous permettraient de maintenir des relations économiques indispensables, à mon avis, au bien-être et à la prospérité de notre pays.

Il est bien clair que je ne fais pas un plaidoyer en faveur de l'aide à la Grande-Bretagne. Ce doit être là une considération qui se présente d'elle-même à l'esprit d'un Canadien qui s'intéresse avant tout au bien-être de son pays. Une solution en ce sens aurait à la fois pour effet d'aider la population britannique et d'assurer aux producteurs primaires du Canada des marchés dont ils ont si grand besoin. Nous ne prétendons pas, je dois le signaler, qu'il y ait lieu d'interdire aux Canadiens l'achat aux États-Unis. Nous ne proposons rien de tel. Nous estimons que, vu la situation internationale, notre balance de paiements vis-à-vis des États-Unis constitue un fardeau que le Canada a peine à supporter.

Nous estimons également qu'on pourrait, sans causer beaucoup de difficulté au public canadien, restreindre certains achats canadiens de produits et services des États-Unis. A mon avis, la prospérité du Canada dépendra à l'avenir, comme dans le passé, de notre habileté à commercer le plus librement possible avec le reste du monde et, en particulier, avec la zone du sterling, y compris notre meilleur client, le Royaume-Uni.

A bien des égards, notre économie fait concurrence à celle des États-Unis. Dans les mêmes domaines, elle complète celle du Royaume-Uni et même des autres pays de la zone du sterling. Abstraction faite de toute sentimentalité et même de l'opportunité de protéger, ce qui est souhaitable, les liens qui nous unissent au Commonwealth, il est conforme à nos intérêts matériels et économiques de maintenir et de resserrer nos relations économiques avec le Royaume-Uni. Assurer le maintien et même l'accroissement de ces relations économiques d'importance vitale doit constituer, à mon avis, un des premiers objectifs de la politique canadienne.

J'ai donc exposé en détail des propositions que nous estimons propres à être étudiées et discutées. En terminant, j'aimerais dire ceci: ce n'est qu'en explorant toutes les avenues que nous pourrons préserver de graves difficultés les producteurs du pays et ceux qui en dépendent, ce qui, évidemment, veut dire presque tout le monde puisque nous dépendons tous, plus ou moins, de la prospérité de nos producteurs primaires.

Comme tout serait simple si les nations pouvaient échanger librement leurs produits et acquitter le solde en une monnaie universellement acceptée en vertu d'un plan économique international. On se rend compte, évidemment, qu'un tel plan suppose l'échange de produits, qui seuls rendent une monnaie acceptable. Comme tout serait simple si nous pouvions payer nos dettes envers les États-Unis en livres sterling. Mais vu que les États-Unis exigent des dollars,—les leurs seulement,—au lieu d'accepter du Canada, du Royaume-Uni et, à vrai dire, de tous les pays des produits ou des devises sterling, il nous faut trouver d'autres moyens de maintenir la prospérité de nos cultivateurs et l'embauchage intégral.

Voilà deux problèmes qui, en réalité, n'en font qu'un. Obscurcis par la guerre et la demande d'après-guerre, y compris l'aide Marshall, ils jettent de nouveau leur ombre sur notre pays tout entier. J'espère donc qu'au cours de la présente session non seulement étudierons-nous de près les questions internationales, d'ordre économique et politique, mais encore que nous chercherons à résoudre les problèmes auxquels ont à faire face nos propres cultivateurs et ouvriers, sous forme de prix avilis et de chômage, et que nous mettrons au point des lignes de conduite qui permettront à notre pays de progresser dans la prospérité et dans la liberté.

M. Côté (Matapédia-Matane): Me permettra-t-on maintenant de poser ma question? Après avoir écouté mon honorable ami, à la veille des élections générales en Grande-Bretagne, je voudrais lui demander s'il favoriserait une mesure dont il n'a pas encore parlé. Toutes choses étant égales par ailleurs,

dans l'un et dans l'autre pays, serait-il d'avis que les actions du Pacifique-Canadien...

M. Ferguson: Et les joyaux de la couronne? Ils n'en ont pas besoin.

M. Côté (Matapédia-Matane): Laissez-moi finir. L'honorable député est-il favorable au rapatriement des actions du Pacifique-Canadien?

M. Coldwell: Je crois qu'on pourra trouver la réponse à cette question dans un discours que je prononçais il y a quelques années et qui est reproduit au hansard. Je me suis prononcé pour le rapatriement de toutes les valeurs canadiennes au titre du remboursement d'un emprunt consenti il y a plusieurs années. Depuis, cependant, bon nombre des actions du Pacifique-Canadien ont pris le chemin des États-Unis et sont par conséquent hors de notre portée.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, avant de poursuivre le débat sur le discours de Son Excellence, je désire m'acquitter de trois tâches agréables. Je féliciterai tout d'abord les motionnaires de l'Adresse (M. Larson et M. Dumas) de leurs discours modérés et éloquents. J'aimerais ensuite féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) qui a présidé avec compétence et succès la récente conférence fédérale-provinciale, à laquelle j'ai eu l'avantage d'assister à titre d'observateur. A mon avis, il faut attribuer le succès de la conférence, dans une très grande mesure, à sa façon de la présider et au doigté et à la sincérité évidente dont il a fait preuve en s'adressant aux délégations provinciales. Espérons que le travail si bien commencé par cette conférence sera mené à une fin heureuse prochainement.

En troisième lieu j'offre mes félicitations au représentant de Grey-Bruce (M. Harris) à l'occasion de sa nomination à un poste important dans le gouvernement. On a fait un choix heureux en désignant M. Harris pour diriger le nouveau ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté. S'il obtient l'appui, qu'il est en droit d'attendre de ses collègues, je suis convaincu que ce ministère qui a été orphelin si longtemps recevra le genre de direction qu'il aurait dû obtenir depuis un grand nombre d'années. Le service de l'Immigration a relevé de plusieurs ministères différents et n'a jamais eu de programme bien défini. Tous les Canadiens s'attendent maintenant à quelque chose de différent, à une déclaration bien précise qui permettra aux fonctionnaires de ce ministère de savoir comment régler les milliers de cas qu'ils ont dû laisser en suspens faute de directives explicites de la part du Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, l'étude du discours de Son Excellence crée l'impression que le Gouvernement croit avoir minutieusement pourvu à la sécurité du Canada. Un examen approfondi du discours révèle qu'on a beaucoup insisté sur notre sécurité extérieure et sur nos relations avec les autres pays. Mais il saute aux yeux qu'on a sérieusement négligé plusieurs éléments qui constituent notre sécurité intérieure.

Je ne saurais les traiter tous ce soir dans le peu de temps à ma disposition; cependant, j'ai l'intention de citer trois ou quatre exemples de sujets dont on n'a pas tenu compte. Au cours de la dernière session, à l'automne de 1949, le besoin d'aide fédérale à l'instruction publique était si généralement reconnu et si fortement réclamé que la population se croyait fondée à espérer qu'on y verrait cette année ou qu'on prendrait des mesures en ce sens. A mon sens, le sujet est assez important pour qu'il en soit fait mention dans le discours du trône. Cependant, il n'en est nullement question. Je suis déçu, comme le sont sans doute des milliers de Canadiens, de ce que le discours du trône ne fasse pas mention de l'aide fédérale à l'instruction publique.

Rien ne saurait contribuer davantage à la sécurité nationale, à l'intérieur du pays, qu'une large compréhension de la part des citoyens. Pour qu'une démocratie fonctionne bien et donne les résultats que la population attend de l'administration de la chose publique, il faut que l'instruction atteigne un niveau élevé pour l'ensemble du pays. Dans un pays aussi vaste que le Canada, où les ressources et le potentiel de production sont extrêmement variés, il est inévitable que certaines régions jouissent d'un revenu sensiblement inférieur à celui des autres. Nos provinces et nos municipalités nous offrent le spectacle de presque tous les degrés de prospérité. A cause de cela, et aussi parce que nous avons accoutumé de prélever la majeure partie des fonds nécessaires à l'instruction publique au moyen de taxes frappant la propriété immobilière, les chances d'instruction varient considérablement pour nos fils et nos filles. Les données et les chiffres consignés au compte rendu au cours de la session qui s'est déroulée à l'automne de 1949 suffiront à convaincre qui que ce soit de l'exactitude de ce que je viens de dire.

C'est pourquoi je n'ai pas besoin de répéter maintenant ce qu'on nous a fait bien comprendre à ce sujet, au cours de la dernière session. En tant que Canadiens, nous devrions tâcher d'offrir à tous nos jeunes les mêmes chances de s'instruire. Garçons et fillettes de la campagne ne devraient pas avoir moins l'occasion de se développer, de se former et de se cultiver que leurs frères et soeurs des villes et villages. Ceux qui habitent les régions

où la production est restreinte d'ordinaire et où, en conséquence, les revenus sont minimes, ne devraient pas avoir moins de moyens de devenir de bons et utiles citoyens par manque d'instruction et de formation. Comprenons qu'il faut égaliser les chances de s'instruire. Reconnaissons aussi le danger de continuer de prendre 70 p. 100 ou plus des frais de l'enseignement à même les taxes imposées aux fermes et aux propriétés des gens.

Nous ne saurions égaliser les chances de s'instruire partout au pays sans aide déterminée et considérable de la part du gouvernement fédéral. Je pourrais m'étendre sur la situation des instituteurs et sur le besoin d'une meilleure formation et de meilleurs traitements pour attirer et garder la crème des instituteurs. Je pourrais parler longuement du besoin d'exiger plus de qualités chez les instituteurs et d'améliorer l'outillage des écoles, mais il va sans dire que le gouvernement me reprocherait probablement de préconiser la dépense d'argent du trésor fédéral et de chercher en même temps à réduire les impôts. Vu les lourdes dépenses de la défense dans les temps incertains et redoutables que nous traversons, alors que les frais obligatoires de l'État sont les plus élevés de toute notre histoire, je sais que le gouvernement trouvera extrêmement difficile de boucler son budget. Mais je reproche au gouvernement de n'avoir pris aucune des mesures auxquelles il aurait pu facilement recourir en se servant de son imagination. Il aurait pu sans difficulté se rendre compte qu'il était possible de fournir de l'aide, dès cette année, en matière d'instruction publique, sans compromettre la stabilité financière ni économique du Canada.

Les immeubles et l'outillage représentent un des plus pressants besoins actuels à cet égard. Malheureusement, des centaines de divisions scolaires au Canada doivent se contenter d'immeubles démodés et délabrés et d'un équipement absolument insuffisant. Autrefois, les obligations des commissions scolaires étaient considérées comme d'excellents placements et comme valeurs de tout repos. Il n'en est plus ainsi cependant dans maintes régions du Canada. La plupart des commissions scolaires doivent acquitter le coût des immeubles et de l'équipement à même leurs revenus courants, ce qui grève lourdement les contribuables et limite sensiblement les traitements qu'on peut verser aux instituteurs et les services éducatifs qu'on peut assurer aux enfants. C'est pourquoi l'instruction publique demeure stationnaire dans maintes parties du pays. Le plus triste, c'est que cet état de choses résulte de négligence. Nous avons des matériaux de construction et de la main-d'œuvre en abondance. Si le gouvernement fédéral consentait à aider les provinces à satisfaire au besoin pressant de nouveaux immeubles, il rendrait un précieux service à la cause de l'instruction publique.

Il dispose de plusieurs moyens pratiques d'apporter son aide sans grever les contribuables. Voici ma première proposition. Vers la fin des années 30, la Chambre avait adopté la loi pour favoriser les améliorations municipales. Elle pourvoyait à des prêts aux municipalités et commissions scolaires pour l'exécution de projets rentables, à un taux d'intérêt peu élevé, soit 2 p. 100, et remboursables en vingt ans. Ces prêts étaient garantis successivement par les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. A ma connaissance, cette loi a bien fonctionné jusqu'au jour où, la menace de la guerre s'intensifiant, les prêts ont été suspendus. A mon avis, on devrait ressusciter cette loi afin que le gouvernement fédéral puisse contribuer de quelque manière au progrès de l'instruction dans les provinces, en remettant en vigueur ces prêts pour entreprises rentables exécutés sous l'empire de cette loi. A vrai dire, on devrait classer comme projets rentables la construction d'écoles et leur amélioration.

Voici un autre moyen de venir en aide à l'éducation. Dans certaines provinces, comme la Saskatchewan et l'Alberta, le gouvernement fédéral pourrait aider considérablement la cause de l'instruction en consentant à libérer tout le montant ou une bonne partie du montant des caisses de fiducie des terres scolaires, afin d'établir un fonds où les commissions scolaires pourraient puiser moyennant un léger taux d'intérêt en vue de construire de nouvelles écoles dont ces provinces ont un besoin urgent. La caisse albertaine, administrée par ce gouvernement, s'élève maintenant à plus de 12 millions. Les fonds sont engagés dans des valeurs fédérales dont le revenu est censé être versé à la province pour fins éducatives. Vu que les frais d'instruction sont devenus si considérables, je ne vois aucune raison qui empêche les provinces et le Dominion de reviser les accords relatifs à la caisse de fiducie des terres scolaires de façon qu'on puisse utiliser ces fortes sommes à titre de fonds de prêt renouvelable pour fins d'immobilisations dans la sphère éducative. Je prie le gouvernement fédéral d'examiner la proposition d'un œil sympathique et même de s'assurer si les gouvernements provinciaux intéressés, notamment ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta, consentiraient à reviser ces accords.

Il est un troisième moyen pour le gouvernement fédéral d'accorder de l'aide à l'instruction. Plusieurs commissions scolaires régionales, surtout dans les zones rurales,

font de louables efforts pour améliorer les moyens d'instruction par l'établissement d'écoles centralisées. Il leur faut acheter des camionnettes et des autobus pour y transporter les élèves. Ces achats augmentent d'une année à l'autre mais le gouvernement fédéral continue d'imposer des taxes de vente et d'accise sur ces véhicules; ces mesures rendent très coûteuses les améliorations scolaires. Voilà donc un domaine où le Gouvernement peut quelque chose pour l'instruction. Aussi je demande qu'on modifie, à cette session-ci, les diverses lois d'accise et d'imposition en vue de supprimer les taxes applicables aux camionnettes et autobus scolaires. A la vérité, si nous ne sommes pas disposés à accorder des subventions pour fins éducatives, nous pouvons du moins cesser de faire la vie dure aux commissions scolaires. Nous en avons ici une excellente occasion.

Il y a, évidemment, un quatrième moyen qui exigerait la dépense de fonds du Trésor. Ce serait le meilleur moyen d'aider les provinces à assumer la charge de l'enseignement. Il s'agirait de verser des subventions selon un principe pondéré, afin de venir en aide aux centres pauvres. Un pays riche comme le nôtre ne devrait pas éprouver trop de difficultés à fournir de l'argent à cette fin. On ne saurait, avec raison, soutenir le contraire tant que les Canadiens dépenseront des centaines de millions de dollars en boissons enivrantes et en d'autres produits qui ne peuvent servir qu'à leur propre destruction.

L'Association du crédit social du Canada estime qu'aucune considération financière ne doit empêcher le jeune Canadien de mérite, garçon ou fille, de parvenir au degré de formation qu'il souhaite et qu'il se sent capable d'atteindre.

Le problème des relations avec le public est étroitement lié à toute la question de l'aide fédérale à l'enseignement. Ces deux dernières années, le Gouvernement s'est montré plus que jamais incapable de tenir son rôle dans le processus démocratique. Je me rallie à ce que le chef de l'opposition (M. Drew) a dit cet après-midi à ce sujet. Le Gouvernement n'a pas exposé aux électeurs la situation véritable. D'une manière ou d'une autre, les ministres de la couronne en sont venus à croire qu'ils n'ont aucune obligation de tenir les électeurs au courant des événements qui se produisent de temps à autre dans les domaines du commerce, de l'agriculture, du chômage, et bien d'autres encore. Ce sont là des facteurs qui ont, au point de vue matériel, une influence très profonde sur la vie de la population. Un grand nombre de gens estiment maintenant que non seulement le Gouvernement ne les a pas tenus au courant d'événements qu'ils avaient le droit de connaître, mais que divers ministres, en certaines circonstances, les ont induits en erreur et ont tenté de leur faire croire à une fausse sécurité.

Durant toute la campagne électorale de juin dernier et pendant toute la session d'automne de 1949, les porte-parole du Gouvernement ont prétendu que tout allait bien dans le commerce et l'agriculture au Canada. En réalité, nous étions alors en face d'une grave crise commerciale qui a eu des répercussions sur les cultivateurs de même que sur certaines industries manufacturières qui traversent aujourd'hui une crise aiguë. Nous n'avons qu'à rappeler les articles des journaux de décembre et janvier pour connaître les sentiments des cultivateurs. Dans plusieurs de leurs discussions et réunions ils ont effectivement préconisé des grèves de production en guise de protestation contre la situation dont ils étaient victimes par suite des mesures maladroites et hésitantes du Gouvernement. Des milliers de cultivateurs estiment que le Gouvernement essaie maintenant de se dégager. De 1942 à 1948, le gouvernement libéral a imposé aux cultivateurs certains programmes en vertu desquels ils touchaient moins qu'ils n'auraient reçu si ces programmes n'avaient pas existé. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) en est lui-même convenu. Les cultivateurs ne se sont pas plaints, car on leur avait fait comprendre que ces programmes faisaient partie d'un programme de stabilisation à longue échéance. Or voici que le cultivateur commence à se rendre compte que les beaux discours et les promesses des libéraux n'étaient que trompe-l'œil. L'inquiétude est aujourd'hui générale parmi eux, parce qu'ils n'entrevoient pas la possibilité de jouir des prix stabilisés que le Gouvernement leur a promis. Ce serait assurément un manque de foi si le Gouvernement ne tenait pas sa promesse de stabiliser les prix agricoles.

Je tiens à le répéter, l'inquiétude règne parmi nos cultivateurs et plusieurs de nos petits usiniers. Pourquoi?

Le Gouvernement a compliqué et entortillé encore d'avantage les difficultés déjà sérieuses qu'éprouvait le Canada du point de vue du commerce et de l'agriculture. Il a fait en sorte que la perspective d'une crise devient hallucinante, en refusant de convenir des faits et de prendre isolément des mesures fondées sur la réalité du problème. Je répète ces mots, son refus de prendre isolément des mesures fondées sur la réalité du problème. Comment notre sécurité ne pourrait-elle pas en souffrir? Ainsi le Gouvernement a obstinément refusé d'accepter, en contre-partie des marchandises que la Grande-Bretagne n'avait

pas, la livre sterling non convertible, à défaut de dollars. Je suis tout à fait de l'avis qu'exprimait l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) qui disait que nous aurions dû, dès le début, chercher à conserver nos marchés traditionnels en Grande-Bretagne et en Europe en acceptant la livre sterling quand la Grande-Bretagne et d'autres pays européens étaient incapables de trouver des dollars pour solder leurs achats. Le Canada aurait pu utiliser la livre bloquée pour acheter dans les pays du bloc du sterling des marchandises qu'il nous faut. Ce n'est pas à dire qu'il faille négliger l'exploitation maximum du marché américain, voire de n'importe quel autre marché possible. Mais il reste que nous avons perdu une bonne partie de nos marchés britanniques et européens, alors que nous aurions pu les conserver, et que nous aurons beaucoup de mal à les retrouver.

Certains détracteurs de ce projet affirment que la Grande-Bretagne n'est pas disposée à acheter des denrées canadiennes avec du sterling non convertible. Il n'y a pas longtemps, le ministre de l'Alimentation, M. Strachey, a bien précisé qu'il était prêt à acheter plus de denrées américaines et canadiennes si nous achetions davantage dans la zone du sterling. Dans un interview qu'il accordait dernièrement aux *Reynold's News*, il disait nettement que la Grande-Bretagne serait heureuse d'acheter au Canada plus de nourriture et d'autres marchandises si nous voulions bien accepter la seule monnaie d'échange dont elle dispose, c'est-à-dire le sterling non convertible, qu'on pourrait échanger n'importe quand contre d'autres marchandises.

Le ministre de l'Agriculture et ses collègues n'ont pas appuyé la position relative à l'établissement d'un centre international de clearing pour les denrées, centre qui disposerait des excédents qu'on ne pourrait pas vendre sur les marchés mondiaux en échange de devises convertibles. Le ministre a même découragé cette initiative. Il s'agit d'un organisme international qui permettrait d'obtenir des résultats efficaces. Cependant, depuis la fin de la guerre le Gouvernement s'est rallié aveuglément à toutes les autres organisations internationales proposées, dont quelques-unes ne sont que d'agréables passe-temps; mais dans ce cas-ci, il a déclaré par la voix de quelques-uns de ses ministres, surtout le ministre de l'Agriculture, que "ce problème de l'écoulement des excédents ne saurait être mieux résolu que par chaque pays séparément". S'il en est ainsi, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? La Commission de la Fédération des producteurs agricoles, qui s'est réunie l'automne dernier pour étudier les propositions relatives au centre international de clearing pour les denrées, a fait rapport au mois d'octobre dans les termes suivants:

> On pourrait entreprendre de résoudre le problème des excédents au moyen d'opérations qui tiendraient compte de l'insuffisance des approvisionnements et des grands besoins, car ces opérations auraient pour effet d'affermir plutôt que de gêner le commerce normal.

La Commission a alors proposé l'établissement d'un centre international de clearing pour les denrées, assurant une réserve mondiale d'excédents à même laquelle les pays pourraient acheter en se servant de leurs propres devises. Cette proposition est conforme à celle d'une réserve internationale d'excédents de ce genre que nous, créditistes, préconisons depuis des années.

Il est vrai que la Commission de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, au cours des séances qu'elle a tenues à Washington en novembre et en décembre derniers, a temporairement rejeté la proposition relative à l'établissement d'un centre international de clearing pour les denrées. Mais il n'est pas hors de propos de souligner que la conférence s'est laissée guider par les conseillers financiers du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction, qui y assistaient. Ces organismes financiers internationaux ont ainsi manifesté leur détermination d'empêcher la distribution des denrées excédentaires sur une base mutuellement satisfaisante de troc ou d'échange de denrées contre des devises non convertibles, ce qui revient au même. Évidemment ils insistent pour que tous les échanges de denrées continuent de s'effectuer moyennant paiement en devises convertibles par l'intermédiaire des voies financières qu'ils régissent. Chacun sait que la proposition de Bretton-Woods, relative à la réserve mondiale de devises convertibles, est une véritable chimère dans les circonstances présentes, qu'elle continuera de l'être tant que les grandes nations créditrices, comme les États-Unis et le Canada, ne seront pas disposées à acheter sur les marchés mondiaux des quantités de marchandises, exprimées en dollars, égales à celles qu'elles y écoulent. Bien entendu, le Canada est devenu un sujet de consolation pour ces internationalistes qui projettent de régir les échanges internationaux, lorsqu'il a refusé d'appuyer la proposition relative à l'établissement d'un centre international de clearing pour les denrées.

Tant qu'on aura pas adopté un plan du genre de l'Office international d'échange de denrées, le Canada aura beaucoup de difficulté à vendre les surplus de denrées alimentaires et autres qui commencent à se manifester. Ce ne sera pas tout à fait à la

louange de l'intelligence des fonctionnaires intéressés si nous décidons jamais la destruction en masse de denrées alimentaires, ou la restriction de leur production, alors qu'il se trouve quelque part dans le monde des gens qui ont besoin de ces denrées pour vivre en santé et heureux.

M. Kenneth Galbraith, professeur d'économie politique à l'Université Harvard et orateur invité à une récente conférence de la Fédération de l'agriculture, à Niagara-Falls, nous avouait douter que le Canada et les États-Unis puissent accroître de façon sensible leurs ventes de produits agricoles à l'étranger, étant donné que la plupart des pays d'Europe s'efforcent par tous les moyens de parvenir à l'autarcie. Déjà, ils ont réalisé de grands progrès en ce sens.

Le professeur Galbraith ajoutait que le Canada et les États-Unis sont largement à blâmer de cet état de choses, et ce pour deux raisons: d'abord, nos prix élevés nous font perdre les marchés européens; puis, nous n'avons pas su établir les rouages qui permettraient à l'Europe de nous acheter nos produits. Le professeur Galbraith a déclaré en outre, à Niagara-Falls, qu'avant que nous puissions, en toute justice, demander à l'Europe de mettre fin à son programme d'autarcie, le Canada et les États-Unis doivent accomplir un certain nombre de choses. Nous devons en premier lieu fournir à l'Europe le moyen d'acheter nos marchandises après que l'aide consentie en vertu du plan Marshall aura pris fin, en 1952. S'il n'y a pas alors de sterling convertible, nous devrons nous contenter du sterling non convertible.

En deuxième lieu, il nous faudra supprimer ou abaisser certaines barrières douanières qui constituent des obstacles au commerce. A l'heure actuelle, au Canada, c'est l'agriculture qui est victime des décisions par les industries secondaires. Ces dernières ont maintenu des prix excessivement élevés, qui ont eu pour effet d'accroître les frais des producteurs agricoles. Notre Gouvernement doit prendre sa part du blâme pour n'avoir pas supprimé ces obstacles. Il devrait savoir que, par suite de ces prix trop élevés, nos produits agricoles disparaitraient complètement des marchés européens.

Le professeur Galbraith a signalé en troisième lieu que le Canada et les États-Unis doivent adopter un programme d'expansion de la consommation nationale de produits agricoles. Nous soutenons,—et ici je parle au nom de l'Association canadienne du crédit social,—que le programme le plus susceptible de réaliser cette expansion, se fonderait sur le principe des rabais compensés, que préconise le crédit social. Cette méthode serait particulièrement précieuse et efficace à l'égard des produits excédentaires qu'une légère augmentation de la consommation par tête suffirait à écouler entièrement. Je donne un exemple. Si tous les Canadiens consommaient un œuf de plus par semaine, les producteurs vendraient 60 millions de douzaines d'œufs de plus par année et n'auraient plus à craindre un surplus. Pour atteindre cet heureux résultat cependant, il faudrait que la population fût en mesure d'acheter ces produits. Notre proposition lui assure la puissance d'achat nécessaire.

L'escompte à remboursement à l'égard du prix, préconisé par le Crédit social, peut faire plus que n'importe quelle autre méthode pour accroître la consommation nationale de produits agricoles. En marge du problème posé par le professeur Galbraith, cette proposition vaut la peine d'être minutieusement étudiée.

La quatrième conclusion de M. Galbraith,—j'ai déjà énuméré les trois premières,—c'est qu'il faudra, pour le présent du moins, établir une sorte de régime de double prix permettant à l'Europe d'acheter nos produits à un prix plus bas que celui qui a cours sur notre marché intérieur, nonobstant les accords de Genève.

On voit clairement ce que cela comporte. Tout d'abord nos cultivateurs devront être assurés, sur le marché intérieur, d'un prix correspondant au coût des denrées qu'ils doivent acheter. Deuxièmement, il faudra garantir aux exportateurs un dédommagement pour les pertes subies à l'égard de la vente de leurs produits ou de leurs denrées alimentaires, particulièrement sur les marchés européens où les prix seront plus bas que le minimum applicable au marché intérieur.

Je me demande si le Gouvernement a suffisamment d'indépendance et de perspicacité pour prendre les mesures qui s'imposent. Le discours du trône dit que la loi sur le soutien des prix agricoles sera soumise à la Chambre pour modification, de manière qu'elle puisse être maintenue. Toutefois, rien ne nous indique l'intention du Gouvernement de rendre cette loi permanente et nous ne nous sentirons rassurés par cette déclaration du discours de Son Excellence que le jour où nous verrons le genre de projet de loi qui nous sera soumis.

Nous espérons ardemment qu'elle ne sera ni l'ombre mutilée d'une chose concrète, ni un autre paravent. Il faut maintenir l'agriculture prospère. Si elle l'est, toutes les autres sphères de la vie canadienne le seront également.

J'aimerais maintenant considérer un instant un quatrième point d'une extrême importance

pour l'avenir de la sécurité intérieure du pays. Je songe ici aux perspectives d'embauchage et de prospérité. Voici ce que dit le discours du trône:

L'embauchage et la prospérité se maintiennent chez nous à un niveau élevé. Les placements particuliers dans la construction et les immobilisations s'annoncent favorables pour toute l'année.

Viennent ensuite des déclarations sur le chômage et l'assurance-chômage, déclarations qui non seulement font douter de l'optimisme qui émane du passage que j'ai cité, mais tendent à induire le public en erreur. A la vérité,—je rappelle ce qui a déjà été dit afin d'appuyer ce que j'ai à dire,—on fait savoir que le 2 février 10·4 p. 100 des salariés canadiens étaient sans travail. Il s'ensuit que les prélèvements sur la caisse d'assurance-chômage sont très lourds. Je souligne cependant que l'aspect le plus grave de la situation, c'est l'inquiétude qui se répand chez les gens qui ne peuvent s'empêcher d'évoquer les événements qui ont mené aux sombres années 30.

L'ensemble de la situation offre à ces gens un parallèle trop saisissant pour qu'ils ne s'inquiètent pas profondément de l'avenir. Je me rappelle qu'en 1929 on a fait des déclarations fort optimistes tout comme celles que le premier ministre (M. St-Laurent) a faites aujourd'hui. Ici, je veux dire un mot du discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi. Je tiens d'abord à le féliciter surtout de la partie de son discours qui portait sur l'état de la nation. Je le félicite tout particulièrement de ce qu'il peut voir les choses en face, car c'est bien ce qu'il a montré cet après-midi. A mon avis, cette prévision pour 1950 est des plus rassurantes, vu surtout qu'il a mentionné, je crois, que les placements prévus dans des entreprises nouvelles en 1950 sont estimés à 22 p. 100 de la production nationale brute, chiffre beaucoup plus élevé que celui de l'an dernier.

C'est remarquable et nous faisons des vœux fervents pour que les prévisions se réalisent en tous points. Mais je tiens à signaler que les placements dont il a parlé ne s'effectueront que si règne la confiance de vendre la production qui en résultera. Je signale au premier ministre qu'une très forte part des 16 milliards de production brute reste financée au moyen de prêts de production obtenus des banques à charte par des emprunteurs acceptables. En outre, le produit de ces prêts passe par de longues séries de transactions avant de devenir le pouvoir d'achat que possèdent les consommateurs pour se procurer des aliments, des vêtements et des logements. Toute entrave à la puissance d'achat du consommateur, par exemple, de la part des banques à charte, la restriction des prêts destinés à la production et peut-être la demande de remboursement des vieux prêts à demande, pourrait changer très rapidement tout le tableau que nous a brossé cet après midi le premier ministre (M. St-Laurent). La chose pourrait se produire de nouveau, tout comme elle s'est produite de 1930 à 1933. Durant cette période, les banques à charte ont retiré de la circulation et annulé de la manière indiquée plus haut 932 millions de dollars de puissance d'achat. Nous connaissons tous les résultats désastreux d'une telle mesure pendant ces années et celles qui ont suivi. Les banques à charte disposent encore du même pouvoir et rien ne les empêche de restreindre dans une forte mesure la puissance d'achat du consommateur si elles estiment que leurs emprunteurs habituels ne peuvent rembourser leurs prêts dans le court délai ordinaire. Il y a des milliers de gens de plus qu'autrefois qui sont maintenant au courant de ce fait. Vu la perte des marchés à l'étranger, le fléchissement des prix des produits primaires et le chômage d'une proportion même aussi faible que 10·4 p. 100 de tous les travailleurs canadiens, il n'est que naturel que ceux qui ont connu quelques périodes difficiles du passé manifestent une profonde inquiétude.

Il existe un moyen grâce auquel le Gouvernement peut rassurer la population et maintenir la confiance essentielle à la prospérité future. Rien ne sert de dire aux Canadiens que nous continuerons d'exporter plus que nous n'importons. En définitive nous ne résoudrons rien en mettant en œuvre un programme de placement à l'étranger en vue d'équilibrer le commerce. Je ne partage aucunement l'avis de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) sur ce point. C'est un palliatif qui n'aura de succès que durant les quelques prochaines années. Il aurait peut-être d'heureux résultats pendant quelque temps puisqu'il nous permettrait d'assister certains pays de l'Europe et du sud-est de l'Asie qui ont besoin de notre aide; mais ce n'est pas la solution définitive. Nous nous y opposerions si on le proposait comme solution définitive. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner ce qui se passe en ce moment aux États-Unis. Depuis plusieurs années les États-Unis ont précisément adopté un programme de ce genre; c'est pourquoi ils ne peuvent maintenant, en raison de l'intérêt sur ces placements, acheter des autres pays de l'univers autant qu'ils leur vendent, et partant, équilibrer la balance de leurs paiements avec le reste du monde.

Le programme de placements à l'étranger n'est donc pas une solution définitive. Ce qui serait efficace, cependant, ce serait une décision énergique, de la part du Gouvernement, de remanier les lois et coutumes dont s'inspire le programme financier. Il s'agit

d'assurer à la population que jamais plus on ne tolérera que des denrées et services recherchés soient perdus, non produits ou invendus à cause de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs canadiens. Lorsque la population obtiendra une assurance de ce genre, elle reprendra tellement confiance en l'avenir que le Canada deviendra le plus grand et le plus heureux pays au monde.

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance d'un article de fond publié en première page du *Financial Post*, livraison du 18 février, et intitulé: *Ne laissons pas les pessimistes nous alarmer*. Je suppose que c'est à cela que le chef de l'opposition (M. Drew) faisait allusion cet après-midi. Je le félicite de s'être prononcé si énergiquement. Je serai même plus catégorique que lui L'article, rédigé avec passablement de bon sens, renfermait cependant des déclarations ridicules, comme la suivante:

> Les socialistes et le petit groupe de créditistes s'acharnent, bien entendu, à détruire le régime économique.

Je ne saurais parler au nom des socialistes,— ils se feront entendre eux-mêmes,— mais je parlerai au nom de la petite poignée de créditistes, comme les défenseurs et les pontifes de la haute finance nous appellent. Les coupables ont de tout temps eu recours à une vieille ruse. Lorsqu'on expose leurs pratiques néfastes ils se font accusateurs de leur côté afin d'essayer de détourner l'attention d'eux-mêmes. Je me demande quels sont ceux qui sont déterminés à détruire le régime économique? Quels sont ceux qui ont infligé vingt-trois crises économiques à la société au cours des 160 dernières années?

M. MacInnis: Les dirigeants de ce régime.

M. Low: Ils ne peuvent certes en blâmer la petite poignée de créditistes car nous n'existons comme organisme que depuis quinze ans. Ces mêmes faux accusateurs avaient l'habitude de chercher à faire croire au peuple diverses balivernes, celle par exemple selon laquelle les cycles commerciaux de prospérité et de marasme dépendent en quelque sorte du cycle de sept ans touchant l'apparition des taches solaires. Plusieurs d'entre vous doivent se rappeler qu'on le prétendait.

M. MacInnis: Plusieurs le croient encore.

M. Low: Oui, c'est ce qu'il y a de regrettable à ce sujet. Depuis bien des années ces mêmes gens ont soigneusement caché la vérité aux Canadiens de la classe moyenne. Nous savons que les crises surgissent à la suite de l'application de programmes conçus délibérément et imposés aux gouvernements par ces mêmes Shylocks qui sont les seuls à bénéficier du régime, et qui insistent pour obtenir leur livre de chair, quel que soit le nombre des personnes qui doivent souffrir de leur attitude. Il est certain que le *Financial Post*, ses subordonnés, ses associés et ses prédécesseurs ont déjà détruit le régime économique par leur insistance à maintenir, comme parties intégrantes de ce régime, les pratiques stupides et artificielles qui font en sorte qu'à tous les sept ans nous devons jeter des hommes sur le pavé en vertu d'un programme délibéré de chômage, détruire d'énormes quantités de notre précieuse production, susciter une crise de premier ordre, contraindre des milliers de nos gens à vivre dans la pauvreté au milieu de l'abondance et, finalement, provoquer une guerre et recommencer le cycle. Qu'on leur laisse donc manifester leur bonne foi en présentant des propositions susceptibles de remédier à nos maux économiques. Quand ils agiront de la sorte, ils pourront avoir voix au chapitre.

Ce que les créditistes cherchent, c'est de supprimer les abus du prétendu régime de la libre entreprise, de manière qu'il puisse avoir l'occasion de démontrer sa supériorité sur tout autre régime au monde, et il le peut. Qu'on la débarrasse de ces crampons, dont le *Financial Post* en est un. Le Crédit social songe au bonheur intégral. Nous n'insistons pas sur l'embauchage intégral, mais nous déclarons qu'aucun ouvrier désireux de travailler devrait rester inactif. Nous prétendons qu'on devrait produire toutes les denrées qu'il est possible de réaliser aussi longtemps qu'elles sont recherchées quelque part dans l'univers. Si nous en arrivons jamais au point où la surproduction constitue vraiment une menace, nous n'aurons qu'à réduire les heures de travail et à faire en sorte de répartir équitablement les moments de loisir sans amoindrir le salaire net des ouvriers. Personne, à part des créditistes, n'a jamais soumis une proposition rationnelle en vue de réaliser ces choses sous notre régime économique.

Nous ne voyons pas tout en noir. Personne n'a, plus que nous, foi en l'avenir de notre beau pays, en ses possibilités d'offrir à la population une vie abondante et heureuse. Personne ne travaille plus que nous à conserver ce que notre régime de l'entreprise privée offre de meilleur. Nous ne douterons pas de l'avenir brillant et assuré qui est réservé au Canada et au monde tout entier, si le gouvernement du Canada montre qu'il échappe à l'influence de ceux qui souscrivent à certains programmes chers au *Financial Post*.

Qu'il les chasse à coups de pied des postes de commande; qu'il apporte au programme financier quelques changements fondamen-

taux; qu'il prenne une attitude sensée en matière de commerce et à l'égard des autres facteurs de sécurité intérieure que j'ai mentionnés. Que l'État s'attaque à la tâche pour laquelle il a primitivement été créé, autrement dit qu'il s'occupe avant tout de supprimer tous les obstacles et toutes les restrictions artificielles qui empêchent les Canadiens d'accéder, par leurs propres moyens, à la sécurité pour eux et pour leurs enfants. Que l'État agisse en ce sens, et le régime de l'entreprise privée surmontera les orages que lui réservent les jours et les événements à venir.

J'espère, monsieur l'Orateur, avoir formulé des propositions pratiques. Si on les étudie sérieusement, je n'aurai pas perdu mon temps.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Monsieur l'Orateur, c'est un vif plaisir pour moi en tant que représentant de ma circonscription de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, car, à toutes fins pratiques, l'adoption de l'Adresse signifie un vote de confiance en notre gouvernement. C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à un débat de cette nature et je trouve que c'est non seulement un plaisir mais aussi un devoir tout naturel que d'appuyer un vote de confiance en notre gouvernement. Je reviens justement de ma circonscription et s'il est une chose dont je suis très sûr, c'est que le Gouvernement actuel jouit de la confiance du peuple.

Je reviens de l'Ouest, plus fier que jamais du Canada et du gouvernement canadien. Je me suis rendu compte que notre chef, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a conquis le respect, l'estime, l'affection et la confiance d'au moins la partie de la Colombie-Britannique que j'habite et il l'a fait à un degré qui, je crois, n'a jamais auparavant été égalé par tout autre premier ministre. J'espère, par mes modestes moyens, contribuer au maintien de cette confiance mais je rappelle au gouvernement qu'elle ne saurait se maintenir dans une large mesure que s'il continue de s'occuper des nombreux problèmes régionaux de Skeena en même temps que des problèmes qui intéressent le pays tout entier, de façon intelligente, sympathique et encourageante. Quant à nos problèmes régionaux, j'ai l'intention d'aider le gouvernement à les résoudre de cette façon-là, et, en plus, de faire de mon mieux pour qu'on les résolve comme je sais qu'ils le méritent.

Avant d'aller plus loin, je désire présenter mes humbles félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse. Leurs électeurs liront avec une réelle satisfaction les commentaires élogieux que leur ont valu leurs allocutions. Au risque d'être accusé de répétitions inutiles, je tiens à remercier et à féliciter le premier ministre du discours précis, complet, franc et détaillé qu'il a prononcé cette après-midi et ce soir.

Sans présenter d'excuse et sans la moindre hésitation, je me propose de profiter de la vieille coutume suivant laquelle un député peut saisir l'occasion du débat sur l'Adresse pour parler un peu de sa circonscription. Celle de Skeena, en Colombie-Britannique, est à elle seule presque un empire. Je n'entends pas en comparer l'étendue avec celle de provinces ni de pays, bien qu'une telle comparaison puisse donner des résultats étonnants. Ma circonscription s'étend sur neuf degrés de latitude, depuis le 51e au 60e. Elle comprend, en chiffres ronds, 164,000 milles carrés et c'est, je crois, une des deux plus grandes circonscriptions de tout le pays. Soit dit en passant, il serait plus facile au député de la parcourir en entier si une certaine partie en était inhabitée. Mais il y a des établissements jusque dans les coins les plus reculés, dont Lower Post à l'extrémité nord-est; Bennett, à l'extrémité nord-est de la ligne de chemin de fer *White Pass and Yukon;* Allison Harbour à l'extrémité méridionale, les îles de la Reine Charlotte à l'ouest et Endako sur la limite orientale.

Cette très vaste région prend de plus en plus de l'importance au Canada. Il s'agit d'un des plus riches districts miniers du pays dont on a à peine touché la surface mais qui possède déjà un merveilleux record de production. Nous possédons aussi une des plus grandes industries de la pêche au Canada qui a longtemps contribué à alimenter le monde entier. Nos ressources forestières sont très riches. Nous vendons du bois de construction et des poteaux à plusieurs pays, sans compter le bois que nous fournissons à au moins deux de nos plus grandes papeteries. Dans la circonscription de Skeena, l'agriculture est bien modeste si on la compare à d'autres régions du Canada, mais elle joue un rôle important dans notre vie économique. Plusieurs députés connaissent les ressources hydrauliques de la région de Skeena. Elles attirent actuellement l'attention de quelques-unes des plus importantes industries du monde.

C'est le manque de temps et non de sujets à traiter qui me force à m'arrêter ici. C'est dans ma circonscription que se trouve la petite ville aurifère d'Atlin, ainsi que le lac et la région du même nom. Au début de 1898, l'Allemand Fritz Miller et le Canadien Kenneth McLaren, laissaient la route du Klondyke à Bennett et franchissaient sur la glace le lac Atlin et Taku Arm. Je m'intéresse beaucoup plus au présent et à l'avenir immédiat de cette région qu'à son passé, mais il y a toujours quelque intérêt à connaître l'origine et l'histoire des découvertes de nou-

velles régions. La découverte d'or par Miller et McLaren dans la région d'Atlin a déterminé un afflux de cinq à dix mille mineurs et nouveaux venus; à partir de ce jour, la prospection et l'extraction de l'or dans cette région n'ont jamais cessé complètement. Même aujourd'hui la *Transcontinental Resources* et d'autres sociétés y font des travaux considérables. Atlin peut produire encore beaucoup. C'est aussi un très bel endroit, un peu semblable à la région des Kootenays; on y trouve de nombreux lacs s'étendant du nord au sud et les paysages valent ceux de n'importe quelle autre partie du monde. Même le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) en conviendrait s'il visitait Atlin.

Le gouvernement actuel mérite de grands éloges pour la part qu'il a prise l'an dernier, de concert avec le gouvernement provincial, à la construction d'un chemin qui va de la grand route de l'Alaska jusqu'à Atlin. Cette dernière région deviendra le rendez-vous des pêcheurs avisés et des chasseurs de gros gibier. Je souhaite sincèrement que le gouvernement y rouvre bientôt le bureau de la douane.

Le lac qu'on y trouve est le plus vaste et le plus beau de la Colombie-Britannique. Si elle reçoit la publicité et les moyens de transport qu'elle mérite, la région d'Atlin pourra fort bien devenir le centre de récréation le plus important de l'Ouest.

Parmi les attraits de la région de Skeena, il faut mentionner le nombre considérable de ses lacs, grands et petits. Les noms de certains d'entre eux sont peut-être connus de quelques députés: Babine, Takla, François, Ootsa et des centaines d'autres. Ces lacs sont pour la plupart situés au nord du parc Tweedsmuir, au centre d'une des plus vastes zones de pêche et de chasse qui se puissent imaginer, car la superficie en est de milliers de milles carrés. Comme on peut s'y attendre d'une région encore suffisamment vierge pour produire tant de gibier, elle compte bon nombre d'Indiens de l'Amérique du Nord.

Ceci m'amène à un sujet qui motiverait de soi un discours de quarante minutes. De fait, j'en prononcerai peut-être un. Dans l'intervalle, je voudrais dire un mot de notre population indienne. Ces gens, monsieur l'Orateur, sont des hommes comme nous. Ce sont des citoyens canadiens. Non seulement méritent-ils l'attention de la Chambre mais ils dépendent de la Chambre. C'est une charge dont nous devons nous acquitter. C'est dans la mesure où ils sont aujourd'hui des citoyens inférieurs que nous avons, je le crains, des reproches à nous faire. Certaines améliorations, cela va de soi, prennent du temps; d'autres peuvent se réaliser rapidement. Par exemple, dans plusieurs régions, des villages d'Indiens servent de quartier général à des bandes assez importantes. Certains de ces villages sont éloignés; le voyage pour s'y rendre est coûteux. J'estime, néanmoins, que nous devrions les munir de tous les services que nous offririons à des établissements de blancs, peut-être moins populeux.

Le ministère des Postes pourrait rendre de précieux services à cet égard. Je tiens ici à exprimer ma gratitude à la suite de l'ouverture du bureau de poste à Fort-Babine. Ce bureau sera d'un grand avantage pour plusieurs. D'autres villages cependant, tels Kitkatla, Kispiox et Kitimaat, et ainsi de suite, auraient également droit à ce service. C'est un moyen bien modeste d'aider nos citoyens Indiens à s'unir plus intimement au reste du pays. Je veux croire que le ministère et la Chambre continueront à assurer aux villages Indiens les avantages de services perfectionnés.

J'ai une résolution de la fraternité des indigènes de la région septentrionale de la Colombie-Britannique, qui demande avec instance, entre autres mesures, que l'on étudie immédiatement l'à-propos de reviser la loi des Indiens. Je suis heureux, comme eux, de savoir que nous serons saisis de cette question au cours de la présente session. J'espère que ce sera bientôt afin que nous puissions en faire un sérieux examen.

Il n'y a dans toute ma région qu'une ville administrée par un conseil municipal, celle de Prince-Rupert. Bâtie pour être le terminus du *Grand Trunk Pacific*, la ville de Prince-Rupert, grâce à un concours de circonstances absolument étranger aux influences locales, a traversé trente ans de marasme économique, de désappointement et de frustration, pour sortir de la récente guerre comme étant une des villes les plus importantes de la Colombie-Britannique. Envisagée au début comme un port pour la navigation trans-pacifique, la ville de Prince-Rupert voit sa destinée suivre un autre cours. L'industrie de la pêche y a toujours été considérable. C'est la capitale mondiale du flétan. Les prises de flétan y sont plus considérables que dans tout autre endroit du globe. J'espère que la pêche continuera toujours de jouer un rôle important dans l'économie de Prince-Rupert. La pêche mérite l'attention dont elle fait l'objet de la part du ministre des Pêcheries (M. Mayhew) et que doit recevoir toute industrie importante. Les honorables représentants de Terre-Neuve partagent mon avis.

Deux importants organismes,—et je dois avouer avec regret que ni l'un ni l'autre n'était d'origine canadienne,—se sont rendu compte de la valeur stratégique de Prince-Rupert et ont agi en conséquence. D'abord, durant la récente guerre, le gouvernement des États-Unis a choisi Prince-Rupert comme

l'un de ses principaux ports du Pacifique. Il n'en est plus ainsi maintenant, il va sans dire. En second lieu, la *Celanese Corporation of America,* par l'entremise de sa filiale canadienne, *Columbia Cellulose Limited,* s'est rendu compte de la valeur qu'offraient l'emplacement de Prince-Rupert et les ressources de la région. Elle est à aménager une immense usine de pâte de bois, qui assurera pour toujours des emplois dans l'industrie.

Du point de vue géographique, Prince-Rupert constitue le port d'approvisionnement logique pour l'Alaska. Je souhaite sincèrement que le Gouvernement continue, par tous les moyens possibles, de chercher à adoucir les restrictions visant le commerce international, ce qui poussera peut-être nos voisins du Sud à faire de même. De cette façon, Prince-Rupert et d'autres ports canadiens, pourront assumer la place qui leur revient dans le commerce avec l'Alaska. Rien ne peut empêcher le progrès de Prince-Rupert, mais le Gouvernement peut, par son aide, grandement l'accélérer.

Je ne mentionnerai spécifiquement qu'une autre région de ma circonscription, celle du canal Portland et d'Alice-Arm, qui est l'une des mieux connues de la Colombie-Britannique pour sa production minérale. L'ancienne mine de cuivre *Granby Consolidated,* à Anyox, a fourni une production dont la valeur brute atteint près de 96 millions. A Premier, près de Stewart en Colombie-Britannique, la célèbre mine Premier a jusqu'à présent donné un rendement global de 75 millions de dollars. A Alice-Arm, les mines de Torbit produisent sans interruption de l'argent qui est expédié à l'industrie de la photographie aux États-Unis. Voilà qui aide sensiblement à améliorer la pénurie de dollars. La petite ville minière de Stewart, très pittoresque, se trouve à la tête du canal Portland sur la frontière de l'Alaska. C'est le centre d'une région minérale dont les possibilités, à mon avis, ne seront pas entièrement connues même dans un siècle d'ici.

Lorsque j'étais sur les lieux l'autre jour, j'ai vu le genre d'électrums qu'on trouve là-bas. J'ai examiné du minerai expédié de Tide-Lake, endroit situé à environ 25 milles de Stewart, et extrait de la propriété de M. A. L. Phillips. C'était une petite consignation qui titrait 1,896 onces d'or et 2,386 onces d'argent par tonne. Un envoi de 40 livres a rapporté $1,306 une fois les frais d'affinage acquittés. Je ne prétends pas que ces valeurs représentent la normale, mais elles indiquent la présence du minéral. A Tide-Lake cet hiver, on extrait du minerai tellement précieux qu'on peut se permettre de l'expédier du lac Tide à Stewart par avions de location munis de skis.

Lorsque la véritable route de l'Alaska sera aménagée le long du parcours ouest depuis Hazelton jusqu'à Whitehorse et lorsque la région sera reliée au reste du pays, elle produira plus de richesse qu'on ne peut se l'imaginer. A cette époque, Stewart occupera la place qui lui revient comme port important sur la côte nord du Pacifique.

Monsieur l'Orateur, je cesserai de vous parler de la topographie de ma région pour vous faire part des réactions de mes commettants en face du discours du trône. Les habitants de Skeena, et je crois pouvoir me faire l'interprète de tous, accueilleront avec satisfaction ce discours. Mes commettants s'intéressent vivement aux questions qui ne sont pas d'un caractère purement local. Nous nous intéressons au résultat de la conférence fédérale-provinciale parce que nous savons que la solution de plusieurs problèmes, qui nous inquiètent présentement, dépendent d'abord de l'adoption d'une formule de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les habitants de la circonscription de Skeena liront donc avec plaisir dans le discours du trône les mots suivants:

> Cette conférence a constitué un début prometteur pour l'élaboration d'une procédure satisfaisante...

Et plus loin:

> Les délégués se sont entendus sur certains principes généraux et ils ont établi une commission permanente qui continuera les travaux de la conférence.

Je ne crois pas révéler de secret en disant que nous entretenions certaines craintes au sujet de l'avenir de la conférence. Nous sommes maintenant très heureux de savoir qu'elle donne des résultats, des résultats aussi bons qu'on pouvait l'espérer.

Je ne dirais pas la vérité, monsieur l'Orateur, si je prétendais que les gens de ma région sont satisfaits de la situation internationale en ce qui concerne la sécurité. Il n'est pas étonnant que la région contiguë à l'Alaska et à la partie septentrionale de l'océan Pacifique, que des articles de revues sensationnels, et d'autres qui le sont moins, décrivent comme la grand route entre la Russie et les États-Unis, soit un peu inquiète. Mes commettants feront donc bon accueil aux passages du discours du trône qui démontrent que le Gouvernement sait la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour éloigner les menaces d'agression tout en ne négligeant rien pour repousser l'agression le cas échéant.

On me permettra de lire certains passages du discours du trône qui ne manqueront pas de réjouir mes commettants. Voici:

...le pays continue d'appuyer sans réserve la Charte des Nations Unies.

Et plus loin:

Néanmoins, la guerre froide se poursuit et impose de lourdes charges à toutes les nations libres qui doivent s'assurer des forces de défense et des armes perfectionnées. Il est indispensable de se préparer à faire face à toute attaque soudaine et, partant, de se doter de moyens appropriés.

Et cet autre passage:

Dans l'extension de nos forces de défense, nous songeons toujours à assurer le meilleur emploi possible de nos ressources, à favoriser les recherches et les opérations expérimentales conjointes, et à coordonner l'effort du Canada avec ceux des autres signataires du pacte Atlantique.

Un énoncé aussi clair indique bien que le Gouvernement se rend compte de la situation. Monsieur l'Orateur, la population d'une circonscription située en un endroit comme celui où se trouve la mienne en sera certes réconfortée.

Il est un autre aspect du discours du trône qui réconfortera,—plus tard peut-être, je l'admets,—les gens de ma circonscription. Vu que ma circonscription produit presque exclusivement des produits de base et que les gens de chez nous mettront, dans une large mesure, leurs espérances dans l'établissement d'un commerce international et l'aménagement de ports de mer destinés à un tel commerce, voici un passage réconfortant:

Mes ministres vont poursuivre leurs efforts afin d'obtenir la diminution des entraves au commerce. On prépare actuellement, à cette fin, de nouveaux pourparlers qui auront lieu au cours de la présente année, sur le commerce multilatéral.

Si les gens de la circonscription de Skeena avaient pu insérer une phrase dans le discours du trône, je crois qu'à toutes fins pratiques, c'est celle-là qu'ils auraient écrite. Mais la perfection n'est pas de ce monde. Je regrette,—et je crois qu'on regrettera,—une certaine lacune du discours du trône. Bien que, dans divers milieux en cette enceinte, on ait donné à entendre qu'aucun des obscurs députés de l'arrière-plan n'oserait, en aucune circonstance, formuler la moindre critique, je n'entends pas moins déplorer que le discours du trône ne fasse aucune mention précise d'un projet d'établissement d'un service de garde côtière. Je parle surtout, naturellement, de la côte du Pacifique. Je sais qu'une sous-commission sur les recherches et le sauvetage, relevant de la Commission maritime canadienne, a étudié cette question et qu'on ne prendra aucune nouvelle mesure avant qu'elle ait soumis un rapport. Mais il est impossible d'exagérer l'importance d'un service efficace de garde côtière, du moins sur le littoral du Pacifique. J'emploie l'expression "garde côtière" à défaut de mieux car je sais que la population du littoral désire qu'on établisse un service analogue à celui des États-Unis. Je n'entends pas expliquer en détail au Gouvernement ni aux fonctionnaires du ministère intéressé en quoi au juste devrait consister ce service. J'en laisse le soin aux spécialistes. Cependant comme le mouvement en faveur de cette initiative, lancé il y a sept ans, je crois, à Prince-Rupert, a reçu l'appui non équivoque de presque tous les organismes importants de ma circonscription jusqu'à deux cents milles du littoral, je me crois tenu de préconiser ce projet que j'approuve sans hésitation.

La question qui suit logiquement celle de la garde des côtes est celle de la radio qui intéresse les navires et les communications de la mer au rivage. Je vois dans le discours du trône qu'on modifiera la loi de la marine marchande au Canada en vue de la rendre conforme à la convention internationale sur la sécurité de la vie en mer. Je ne suis pas spécialiste en conventions internationales. Il est vrai que j'ai consacré quelques heures à l'étude de cette convention, mais j'entretiens encore quelques doutes sur son application dans certaines régions et sur certains tonnages. Je tiens donc à soumettre une proposition au Gouvernement au sujet du service de garde-côtes. La loi de la marine marchande ou quelque autre loi pertinente devrait stipuler que tout navire de cinquante tonneaux ou plus, et tout navire nolisé pour le transport des passagers, ait au moins un radiotélégraphiste en permanence n'ayant pas d'autres devoirs à remplir que l'entretien en bon ordre de son poste de radio et la réception des messages radiophoniques.

On me répondra peut-être que sur nos côtes presque tous les navires ont un radiotélégraphiste qui est peut-être aussi aide-commissaire ou préposé au fret ou occupe quelque autre fonction, mais que tout cela importe peu car, si le navire éprouve quelque difficulté, le radiotélégraphiste peut toujours se rendre à son poste pour transmettre son message. Mais, ce n'est pas là toute la vérité, monsieur l'Orateur. C'est fort bien pour ce navire s'il frappe un récif mais il est totalement impuissant à porter secours à tout autre navire qui est à vingt-cinq ou trente-cinq milles de distance, si le premier des deux n'a pas à bord un radiotélégraphiste. A quoi sert à un radiotélégraphiste à bord d'un navire naufragé de se précipiter vers sa cabine pour lancer un S.O.S. si aucun autre radiotélégraphiste n'est à son poste que lorsqu'il doit lui-même lancer un message. J'avoue que c'est un raisonnement par l'absurde mais il n'est pas si absurde qu'il paraît, car c'est ce

qui arrivera en pratique. Je ne veux pas gaspiller les paroles en me répétant, mais je soutiens que lorsque nous aborderons la loi de la marine marchande du Canada cette année, nous devrions nous assurer que jamais aucun navire de cinquante tonnes ou plus ni aucun navire nolisé pour le transport des passagers ne soit autorisé à partir sans avoir à bord un radiotélégraphiste à service continu, c'est-à-dire qui ne cumulera pas d'autres fonctions.

Le discours du trône a annoncé une décision longtemps attendue au sujet des affaires des anciens combattants. Enfin les anciens combattants des guerres impériales toucheront l'allocation consentie aux autres ex-militaires. La seule critique qu'on puisse formuler à ce sujet, c'est qu'une telle mesure aurait dû être adoptée plus tôt. D'autre part, nous ne pouvons nous attendre à recevoir tout à la fois, ni à tout recevoir dès que nous le demandons. Je tiens à féliciter chaleureusement le ministère et le ministre de cette décision, qui accorde l'allocation aux vétérans des guerres impériales. Cela veut dire qu'on va reprendre l'examen de la loi des allocations aux anciens combattants. Il n'est évidemment pas un ministre qui ignore que dès qu'on reprend l'examen d'une loi dans un dessein quelconque, il surgit de nouvelles demandes. Personne ne s'étonnera donc de nous entendre faire mention d'une autre question au sujet de ces allocations. Qu'on me permette de bien préciser ma pensée. Je sais, et le pays tout entier sait, que le Gouvernement a accordé à nos anciens combattants un traitement généreux, voire plus que généreux. Il n'y a aucune critique à formuler à ce sujet. Il suffit de le comparer à celui de tout autre pays. Malheureusement, il arrive toujours que des injustices se glissent, que des difficultés imprévues surgissent. Si je ne me trompe, la loi sur les allocations aux anciens combattants,—d'ailleurs je sais ce que je dis puisque pendant quatorze ans j'ai occupé le poste de secrétaire d'une succursale de la Légion,—s'est inspirée surtout de ce principe voulant qu'un ancien combattant qui a été en activité sur le théâtre des opérations au cours de la première Grande Guerre avait vieilli prématurément. L'allocation aux anciens combattants lui est versée à 65 ans. Pour toucher la pension de vieillesse il aurait été forcé d'attendre jusqu'à l'âge de 70 ans. Or il s'est produit un état de choses regrettable. Dans certaines provinces généreuses, en Colombie-Britannique par exemple, le vieillard pensionnaire, s'il est célibataire, peut toucher $50 par mois. J'admets que cette pension ne provient pas toute du gouvernement fédéral comme l'allocation aux anciens combattants. L'an dernier, lorsqu'on a exposé la situation aux fonctionnaires du ministère, des mesures subsidiaires ont été prises. Le ministère, je le sais, compte mettre à l'essai cette allocation spéciale.

Je tiens à remercier le ministre et tout son ministère de l'amabilité et de la bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignées chaque fois que je me suis adressé à eux à ce sujet. Je signale cependant que le pays désire que les vieillards titulaires de l'allocation d'anciens combattants ne touchent pas moins que les bénéficiaires de la pension civile.

La population de la région de Skeena, dont je suis le porte-parole, monsieur l'Orateur, ne suppose pas que le Gouvernement est parfait. Elle se rend compte qu'il est composé d'hommes et qu'aussi longtemps que les hommes seront humains et que le monde sera un milieu où il fera bon vivre, les hommes ne seront pas parfaits. La population se rend donc compte, ainsi que ses représentants, que certaines critiques peuvent être fondées et certaines améliorations possibles. Je rappelle toutefois que la population de ma région ferait plutôt confiance aux auteurs du discours du trône, qui expriment vraiment leur pensée, qu'aux prophètes de malheur et de désespoir qui savent sans doute ce qu'ils disent mais qui, soit dit en passant, depuis six mois (j'ai l'avantage de siéger en face d'eux) ont passé, semble-t-il, la majeure partie de leur temps et dépensé beaucoup d'énergie à reprocher au premier ministre l'importance de sa majorité, à lui donner des conseils sur la façon de s'en servir et à conseiller la majorité sur la manière de se servir du premier ministre. Ce n'est peut-être pas difficile à comprendre, monsieur l'Orateur. Il se peut que les chefs de l'opposition et certains de leurs adeptes se sentent quelque peu coupables de l'importance de cette majorité, car ils ont aidé à la grossir.

En terminant mon discours plutôt décousu, je reviens à mon point de départ. Je tiens à offrir ma collaboration personnelle au Gouvernement et à tous ses membres,—comme c'est sans doute le désir de tous les députés sans distinction d'affiliation politique,—en ce qui concerne les problèmes relatifs à nos régions. J'irai même plus loin. Je promets de ne pas appuyer les dépenses ni les entreprises qui, à mon avis, ne sont pas dans le meilleur intérêt du pays. Peu importe l'endroit que nous occupons à la Chambre, nous savons tous que l'ambition et la fierté régionalistes poussent bien des agglomérations à exhorter le gouvernement à faire des dépenses qui ne sont pas véritablement motivées par l'intérêt public. Personne n'approuve ce genre de dépenses,

j'en suis sûr. Personne non plus ne souhaite l'adoption de mesures insensées. D'autre part, je signale respectueusement au Gouvernement qu'il devrait tenir compte de notre opinion et de nos revendications lorsqu'il s'agit de la région que nous représentons, quelle que soit notre affiliation politique, car nous sommes bien au courant de la situation et des problèmes touchant nos régions particulières. Nous avons ou devons avoir l'intérêt de nos commettants à cœur, autrement nous n'avons que faire ici.

Tant que le Gouvernement s'en tiendra à cette ligne de conduite et dirigera les affaires de la nation comme il l'a fait jusqu'à présent, toujours prêt à servir et confiant en l'avenir du Canada, il continuera, et nous de même, à jouir de l'estime de la population.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, comme il est près de onze heures, auriez-vous l'obligeance de déclarer qu'il est effectivement onze heures? Je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(Sur la proposition de M. White (Middlesex-Est) la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le très hon. M. St-Laurent: Je propose que la Chambre lève maintenant la séance.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Demain nous poursuivrons le débat.

(La motion est adoptée et la séance levée à 10 heures et 50 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

LE NATIONAL-CANADIEN

RÉDUCTION DES SERVICES DES TRAINS DE VOYAGEURS—APPROVISIONNEMENT DE CHARBON—CORRESPONDANCE

A l'appel des motions.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le 17 février, au cours de ma déclaration à la Chambre au sujet de la réduction des services des trains de voyageurs par le National-Canadien, j'ai mentionné un mémoire que m'avait adressé le président de la société, M. Donald Gordon, ainsi qu'une lettre explicative de l'ancien président, M. Vaughan. Vu les commentaires parus dans certains journaux, j'estime qu'il convient de donner lecture des documents à la Chambre.

Le mémoire de M. Gordon est ainsi conçu:

Voici les principales circonstances qui ont accompagné la pénurie de charbon qui a forcé le National-Canadien à prendre des mesures d'urgence en vue de réduire ses services de trains de voyageurs:

1. Le programme concernant les approvisionnements de charbon, approuvé par le Bureau à sa réunion d'octobre 1948, visait à établir pour le 31 décembre 1949 une provision de 2,365,000 tonnes, suffisante pour environ quatre mois et demi. Or le 31 décembre 1949, les approvisionnements n'étaient que de 1,043,000 tonnes. En outre, les expéditions de charbon ayant cessé à la suite de différends ouvriers dans les mines américaines, il en est résulté une situation critique, car dans les régions à circulation intense les réserves ne suffisaient que pour 24 ou 26 jours.

2. Eût-on constitué les réserves approuvées par le Bureau, il n'aurait pas fallu réduire les services ferroviaires à moins d'être complètement privé de charbon pendant trois ou quatre mois.

3. Le 8 juin 1949, le président d'alors, M. R. C. Vaughan, a pris sur lui d'enjoindre au service des achats de maintenir la réserve de charbon suffisante en tout temps pour une période d'au plus trois mois environ. Il estimait que, dans des circonstances normales, cette quantité se révélerait abondante.

En apportant ce changement à l'égard des réserves de charbon, M. Vaughan se fondait sur les points suivants:

a) Le désir d'abaisser le coût de fortes immobilisations, s'élevant déjà à 72 millions de dollars, et d'éviter la perspective d'avoir à emprunter de nouveau pour reconstituer le fonds de roulement;

b) L'impression qu'on pourrait éviter les graves différends ouvriers dans les mines américaines, que le charbon serait abondant et que les prix baisseraient vraisemblablement;

c) L'opportunité de réduire les dépenses en dollars américains, conformément à la demande du Gouvernement;

d) La tendance à la baisse observée à l'égard de la circulation ferroviaire.

4. De fait, comme on le sait, le travail a été maintes fois interrompu dans les mines américaines, notamment:

13 juin 1949: Interruption de 5 jours.
25 juin 1949: Vacances de deux semaines.
11 juillet 1949: Semaine de trois jours.
19 septembre 1949: Grève (51 jours).
1er décembre 1949: Ordre de grève modifié par la reprise de la semaine de trois jours le 5 décembre.
3 janvier 1950: grèves intermittentes dans tous les bassins houillers des États-Unis.

Des conditions atmosphériques exceptionnellement défavorables qui ont été la cause d'inondations et d'éboulis dans les mines à ciel ouvert, ont aussi réduit considérablement la production.

5. Bien que les commandes de charbon des États-Unis eussent été réduites au strict nécessaire, conformément à la ligne de conduite suivie par le Gouvernement pour la conservation des dollars américains, celles qu'on avait placées pour l'achat de charbon du Canada et des États-Unis auraient suffi aux besoins si les mines américaines avaient maintenu leurs livraisons régulières. Néanmoins, par suite des grèves, l'exécution courante des commandes destinées à suffire à la consommation ne pouvait se maintenir, de sorte que les réserves de charbon des chemins de fer Nationaux du Canada qui, au 28 décembre 1949, n'étaient plus que de 1,043,000 tonnes pour tout le réseau, ne permettaient pas de courir le risque d'une interruption prolongée des livraisons de charbon.

6. La réduction du service des trains de voyageurs se chiffrait par 89,000 milles répartis comme suit:

Région de l'Atlantique	13,700
Région centrale	45,000
Région de l'Ouest	26,300
Lignes des États-Unis	3,200

Cette réduction du service a permis de diminuer d'environ 1,010 tonnes par jour la consommation du charbon. Cela a entraîné une réduction de 500 membres du personnel des trains de voyageurs.

7. En résumé, il est clair, semble-t-il, que les suspensions des travaux dans les mines des États-Unis constituent la raison principale pour laquelle le National-Canadien n'a pu maintenir ses approvisionnements de charbon. Notre houille sert dans toutes les régions du pays mais l'approvisionnement de charbon canadien utilisable que peut se procurer le National-Canadien ne suffit pas à répondre à tous les besoins du réseau, surtout dans la région centrale. Par suite du différend ouvrier survenu dans les mines des États-Unis et de l'interruption des livraisons de houille, la réserve de combustible du National-Canadien est devenu insuffisante et il a fallu prendre des mesures pour conserver cette réserve et l'utiliser de manière à créer au public le moins d'inconvénients possible. A la fin de l'année, le réseau possédait, par tout le pays, un approvisionnement d'environ cinquante jours, mais qui n'était pas réparti également et une pénurie s'est fait sentir dans la région centrale où le transport est très actif. En conséquence, afin de prévenir une diminution considérable du service des trains des voyageurs, M. R. C. Vaughan, été ordonnée par la Commission du commerce entre États. Comme les sociétés américaines, nous

ainsi que les fonctionnaires préposés à l'exploitation et aux achats du réseau, ont jugé bon, par mesure de prudence, de réduire provisoirement du quart le service des trains de voyageurs; ils ont cru qu'en toute équité, la réduction devait s'appliquer également à toutes les régions du pays.

Ainsi finit le mémoire de M. Gordon.

M. Isnor: Quelle en est la date?

L'hon. M. Chevrier: Le 6 février. Je vais maintenant donner lecture d'une lettre que M. Vaughan m'adressait le 13 février 1950.

Cher monsieur Chevrier,

A la veille de l'ouverture du Parlement, je crois à propos de vous signaler par écrit les raisons fondamentales qui ont provoqué la réduction d'environ 25 p. 100 des services aux voyageurs sur les chemins de fer Nationaux du Canada, réduction annoncée le 28 décembre 1949, tout juste avant l'expiration de mon mandat à titre de président des chemins de fer Nationaux du Canada.

Le problème des stocks de charbon du National-Canadien vous a sans doute causé bien des soucis et je suis trop heureux de saisir l'occasion de vous signaler que, dès le début du mois de juin 1949, j'ai donné au vice-président chargé des achats et du matériel l'ordre de maintenir pour le National-Canadien une réserve de charbon d'environ trois mois. Je jugeais une telle réserve suffisante pour répondre à toute éventualité comme les arrêts de travail dans les mines des États-Unis. Une réserve de trois mois avait suffi depuis trente ans et, la majeure partie du charbon que nous utilisons en Ontario venant des États-Unis, nous voulions collaborer pour notre part à économiser des dollars des États-Unis.

Inutile de vous rappeler que, durant 1949, il y a eu dans l'industrie de la houille aux États-Unis de nombreux arrêts de travail, des grèves et une diminution des heures de travail. Cette industrie n'a jamais connu une situation comparable à celle qui s'est produite l'an dernier. La seule raison pour laquelle le National-Canadien traverse actuellement une crise du charbon, c'est que, en raison des grèves et arrêts du travail qui se sont produits aux États-Unis en 1949, il n'a pu obtenir livraison du charbon prévu aux contrats passés au début de l'année 1949.

Il est malheureux qu'on ait prétendu que la direction du National-Canadien réduisait ses services de trains de voyageurs en vue de réaliser des économies. J'ai pris connaissance dans les journaux des démentis catégoriques de M. Donald Gordon et de vous-même à l'égard de cette question. Je tiens à souligner que j'étais loin de songer à cet aspect quand la direction a décidé de réduire les services. Nous désirions simplement conserver nos approvisionnements de charbon qui diminuaient rapidement, afin d'éviter, si possible, une réduction plus forte des services de trains de voyageurs.

Je regrette qu'on ne vous ait averti de la réduction du service qu'une fois la décision prise. C'était là une question qu'il fallait régler sans délai. Nos convois ont de longs parcours aux États-Unis. Nous savions que la situation outre-frontière était terrible et que la Commission américaine du commerce entre les États allait prendre des mesures énergiques afin de réduire les services de transport ferroviaire. Nous obtenions encore beaucoup de charbon des États-Unis, mais pas assez pour combler nos stocks. Ce que nous craignions c'est qu'on cesse de nous livrer du charbon vu que les sociétés ferroviaires américaines avaient encore beaucoup moins de charbon que nous. Comme vous le savez, les compagnies américaines ont réduit beaucoup plus que nous leur trafic-voyageurs. Il va sans dire que nous devions suivre l'exemple des sociétés américaines à l'égard des lignes que nous exploitons aux États-Unis, car la réduction avait nous attendions chaque jour qu'on obligerait les mineurs à reprendre leur travail aux États-Unis.

Bien à vous,

R. C. Vaughan.

[L'hon. M. Chevrier.]

Je n'ai rien à ajouter, car les documents se passent de commentaires.

Tandis que j'y suis, peut-être ferais-je bien de traiter deux questions soulevées à ce moment-là. Le député senior d'Halifax (M. Isnor) a demandé quelles proportions de charbon américain et canadien renferment les 2,365,000 tonnes. Le National-Canadien m'informe qu'il n'a pas le renseignement parce qu'il ne peut ventiler la quantité d'une manière satisfaisante. J'ai cependant des données qui contenteront probablement le député et qui répondront à la question posée par le représentant de Peel (M. Graydon).

Les seuls renseignements que le National-Canadien possède portent sur ses achats de houille grasse au Canada et aux États-Unis. J'ai obtenu une ventilation visant cinq ans. Elle est longue mais la Chambre me permettra peut-être de citer les données relatives à un an ou deux et de déposer le reste. Si elle insiste, je lirai tout le document.

En 1949, on a reçu en tout 5,100,000 tonnes de houille grasse en provenance du Canada et des États-Unis. Là-dessus 2 milions de tonnes représentaient la proportion canadienne, 2,600,000 la proportion américaine affectée aux lignes canadiennes et 500,000 tonnes la proportion américaine employée sur les réseaux des États-Unis. En 1948, le total atteignait 7,500,109 tonnes. De cette quantité, 2,123,641 avaient été achetées au Canada; 4,584,594 tonnes, obtenues aux États-Unis, ont servi sur les lignes canadiennes et 791,874 tonnes, en provenance des États-Unis, ont été affectées aux réseaux américains.

Je pourrais donner lecture du reste du tableau, mais cela suffit.

M. Coldwell: Le ministre consignera-t-il les chiffres qui restent au compte rendu? Il a dit qu'il allait déposer le tableau.

L'hon. M. Chevrier: Oui. Le reste du tableau a trait aux années 1945-1947. Si la Chambre me le permet, je le consignerai au compte rendu.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le ministre à consigner au hansard le tableau dont il a parlé?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Chevrier: Voici le tableau:

	Charbon canadien	Charbon américain pour lignes canadiennes	Charbon américain pour lignes américaines	Total
1949 prév.	2,000,000	2,600,000	500,000	5,100,000
1948	2,123,641	4,584,594	791,874	7,500,109
1947	1,733,255	5,197,702	994,532	7,925,489
1946	2,270,548	3,909,514	896,490	7,076,552
1945	2,116,780	4,010,193	891,184	7,018,157

M. Graydon: Nous obtenons plus des États-Unis que de nos propres mines?

L'hon. M. Chevrier: Oui. Durant la guerre, beaucoup du charbon employé par le National-Canadien venait des mines américaines. On en expédiait dans l'Est jusqu'à Moncton, dans l'Ouest jusqu'à Winnipeg.

M. Graydon: Le Gouvernement n'a-t-il jamais songé qu'une entreprise d'État comme le National-Canadien pourrait sûrement chercher à employer du charbon de mines canadiennes, ce qui créerait de l'emploi pour nos travailleurs?

L'hon. M. Chevrier: Le Gouvernement a actuellement et a toujours eu pour ligne de conduite d'employer autant que possible du charbon canadien.

M. Graydon: Cela n'a pas marché, pourtant.

L'hon. M. Chevrier: J'ai dit que durant la guerre il était impossible d'obtenir du charbon canadien et la Chambre sait que c'est vrai, car même dans certaines régions des provinces Maritimes, il fallait importer du charbon américain. A l'heure actuelle, comme l'an dernier et l'année précédente, le National-Canadien achète tout le charbon qu'il peut obtenir des mines des deux extrémités du Canada.

M. Graydon: Le ministre en est-il sûr? (*Exclamations*). Ce n'est pas ce qu'on me dit.

M. Carroll: J'ai une question à poser au ministre des Transports. Sait-il qu'en juin et juillet 1949 le chemin de fer a voulu annuler et a effectivement annulé une commande de 65,000 tonnes de charbon. Il s'agit d'une commande passée à l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse. Résultat: il a fallu que l'industrie fasse intervenir le ministre des Transports pour faire renouveler et remplir le contrat.

M. Graydon: C'est découvrir le pot aux roses.

M. Fraser: Programme de nouille au lieu d'un programme de houille.

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 54 DES STATUTS DE 1947-1948 — RÈGLEMENTS D'APPLICATION

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud) demande à présenter le bill no 6 visant à modifier la loi des enquêtes sur les différends industriels (application).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Gillis: Ce bill, monsieur l'Orateur, tend à modifier la loi des enquêtes sur les différends industriels par la substitution d'un nouvel article 43 aux articles 43, 44, 45 et 46.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

DEFENSE NATIONALE

CODIFICATION DES LOIS — ORGANISATION — CODE DE DISCIPLINE

L'hon. Hugues Lapointe (pour le ministre de la défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour reviser et codifier en une seule mesure les diverses lois concernant le ministère de la Défense nationale et les forces armées du Canada, pourvoyant, entre autres, au paiement de la solde et des allocations des officiers et des hommes des forces, des traitements et des frais des membres du Conseil de recherches en matière de défense, des honoraires et des allocations des membres du Conseil d'appel des cours martiales, à l'indemnisation pour les pertes ou les dommages causés par l'exercice des pouvoirs exceptionnels, aux avances pour faire face aux dépenses et aux frais occasionnés par l'appel des forces pour prêter main-forte au pouvoir civil, à l'acquisition et à l'aliénation des biens et, d'une manière générale, aux frais et aux faux frais d'application de la loi et à toutes les autres questions intéressant directement la défense.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée).

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATIONS D'UN VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que M. Louis-René Beaudoin, député du district électoral de Vaudreuil-Soulanges, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre, nonobstant les dispositions de l'article 56 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, en l'absence du chef de l'opposition (M. Drew), je n'ai pas l'intention de répéter les raisons qu'il a si énergiquement et si éloquemment présentées le premier jour de la session en cours, mais les honorables députés en général ont dû se rendre compte

qu'une coutume qui est en voie de s'établir, comme l'a expliqué et démontré le chef de l'opposition en cette occasion, ne devrait pas devenir un précédent à la Chambre, bien qu'on semble s'acheminer rapidement dans cette voie. Dans son projet de résolution le premier ministre (M. St-Laurent) ne cherche, bien entendu, qu'à modifier la procédure suivie depuis un grand nombre d'années et de décennies durant les sessions du parlement, en temps de paix.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, les paroles employées par le chef de l'opposition lorsqu'il a prié le premier ministre de ne pas prendre cette mesure et a cité les paroles de nul autre que l'ex-premier ministre du Canada, M. W. L. Mackenzie King. Bien que les membres de notre côté de la Chambre ne puissent pas approuver toutes les déclarations que l'ancien premier ministre a faites, rien ne nous empêche d'en choisir qui sont excellentes, et c'est ce que nous faisons dans le cas présent.

Je tiens à dire au premier ministre et au Gouvernement que l'opposition ne croit pas pouvoir se rallier à la proposition que renferme la motion. A notre avis, nous dérogeons à une coutume, à un usage, de même qu'au Règlement. Voilà pourquoi nous devons insister pour que le débat sur le discours du trône se poursuive jusqu'à sa conclusion et que la question soit mise aux voix avant que la Chambre passe aux sujets qui normalement ne doivent être étudiés qu'après la fin de ce débat. Le premier ministre ne retirera-t-il pas sa motion dans ces circonstances?

(La motion du très honorable M. St-Laurent, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Abbott
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Bater
Beaudoin
Benidickson
Bennett
Blanchette
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cannon
Carroll
Carter
Cavers
Chevrier
Cleaver
Cloutier
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Verdun-LaSalle)
Cournoyer
Croll
Cruickshank
Dechêne
Demers
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Elderkin
Eyre
Fauteux
Ferrie
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Gagnon
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson (Comox-Alberni)
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Henderson
Hetland
Hosking
Huffman
Isnor
James
Jeffery
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
LaCroix
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapalme
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught)
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Massé
Martin
Matthews
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Pearson
Picard
Poulin
Pouliot
Power
Proudfoot
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
St-Laurent
Simmons
Sinnott
Smith (Qeens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Winkler
Winters
Wood.—154.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Adamson
Argue
Balcer
Beyerstein
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Casselman
Charlton
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Fair
Fleming
Fraser
Fulton
Gillis
Graydon
Hansell
Harris (Danforth)
Herridge
Higgins
Hodgson
Homuth
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
MacInnis
McGregor
McLure
Murphy
Pearkes
Quelch
Ross (Souris)
Rowe
Shaw
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright
Wylie.—48.

VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, les observations que j'ai formulées à l'égard de la motion précédente s'appliquent également à celle-ci.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Graydon: Sur division.

M. Coldwell: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

ASSURANCE-CHÔMAGE

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES PENDANT L'HIVER—AMENDEMENTS DIVERS

L'hon. Paul Martin (au nom du ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage afin de pourvoir à des prestations supplémentaires durant toute saison d'hiver et à la participation financière du Gouvernement à cet égard, à l'extension du champ d'application de l'assurance, à un rajustement et à une simplification des taux de contribution et aux modifications qui en découlent afin de porter le nombre des membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage de six à huit, et afin d'établir que les membres du Comité national de placement recevront la même rémunération que les membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

L'HABITATION

PROJETS SUBVENTIONNÉS AUX TERMES DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le Gouvernement a-t-il conclu un accord avec l'une quelconque des provinces en vue de la construction de logis subventionnés aux termes de l'article 35 de la loi nationale sur l'habitation adopté lors de la session de l'automne dernier? S'il n'en est rien, le ministre nous dira-t-il si on est à négocier des accords en ce sens?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Bon nombre de provinces ont donné à entendre qu'elles se proposent de présenter des lois complémentaires, cette année, au cours de la session de leur assemblée législative. Sans ces mesures, il est impossible de conclure des accords avec les provinces relativement à des entreprises de ce genre, mais des négociations ont déjà été entamées et se poursuivent en ce moment.

LE BLÉ

DERNIERS PAIEMENTS SUR VENTES DE 1945 À 1949—PAIEMENTS PROVISOIRES SUR L'AVOINE ET L'ORGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je désire poser une question au ministre suppléant du Commerce ou à son adjoint parlementaire. Elle découle d'un certain nombre de vœux adoptés par des associations agricoles. Étant donné les besoins financiers des cultivateurs en général, et surtout de ceux de la zone aride en Saskatchewan, la Commission a-t-elle songé à effectuer un paiement final relativement aux ventes de blé faites entre 1945 et 1949, afin de fournir aux cultivateurs les ressources nécessaires pour entreprendre leurs travaux du printemps?

M. P. E. Wright (Melfort): J'avais l'intention de poser une question semblable mais j'irai un peu plus loin que l'honorable préopinant. Le Gouvernement a-t-il songé à effectuer des paiements provisoires relativement à l'avoine et à l'orge vendues par la Commission cette année?

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Je préférerais considérer les deux questions comme des avis de motion et y répondre dans un jour ou deux.

TRANSPORT PAR AVION

PROJET DE CONSTRUCTION, PAR LES ÉTATS-UNIS, D'UN AÉROPORT EN TERRITOIRE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question d'une certaine urgence et d'une grande importance. Si l'on ne peut y répondre aujourd'hui, j'espère qu'on y répondra de-

main. Il s'agit d'un aérodrome que Détroit (Michigan) ou le gouvernement des États-Unis se propose d'aménager en territoire canadien, dans le voisinage de Windsor. J'aimerais savoir si cette proposition a vraiment fait l'objet de pourparlers entre les autorités des États-Unis et celles du Canada. S'ensuivra-t-il l'octroi, aux États-Unis, de droits d'exterritorialité au Canada? Qui aménagera l'aérodrome et, s'il l'est effectivement, qui en sera le propriétaire?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): La proposition n'a pas été discutée, mais on se propose de la discuter. Quant aux droits d'exterritorialité à accorder aux États-Unis, je crois que le député sait parfaitement que la réponse est négative.

J'ai oublié la troisième question.

M. Pouliot: Qui se propose d'aménager l'aérodrome? Qui en sera le propriétaire, s'il est établi, et qui l'expoitera?

L'hon. M. Chevrier: Si le projet se réalise en territoire canadien, c'est assurément le ministère des Transports qui exploitera l'aéroport. Il n'y a pas eu, je le répète, de pourparlers, mais j'apprends qu'on se propose d'en tenir. Impossible de fournir plus de précisions tant que ces pourparlers n'auront pas eu lieu.

ASSURANCE-CHÔMAGE

EMPLOYÉS D'HÔPITAUX ET INSTITUTIONS CHARITABLES — SÉANCES PUBLIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail (M. Mitchell), son adjoint parlementaire nous dirait-il si les séances convoquées par la Commission d'assurance-chômage pour étudier la question de l'application de la loi sur l'assurance-chômage aux employés d'hôpitaux et institutions charitables ont été décommandées et, s'il en est ainsi, pour quel motif? La réunion devait avoir lieu le 24 février.

M. Paul-É. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): La réunion projetée n'a pas été décommandée. Sauf erreur, on en a retardé un peu la date pour la commodité d'un certain nombre de délégués.

IMMEUBLES PUBLICS

CHARLOTTETOWN — MISE EN ADJUDICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McClure (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. A-t-on mis en adjudication le projet d'érection d'un immeuble public fédéral à Charlottetown (Île du Prince-Édouard)? Sinon, quand le fera-t-on? Si le ministre préfère formuler une déclaration à cet égard, ma question pourra lui tenir lieu d'avis.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): On n'a pas, que je sache, fait un appel de soumissions, mais on en fera un dès que les plans et devis seront disponibles, ce qui ne devrait pas tarder.

LES POSTES

COURRIERS RURAUX—INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'aimerais demander au ministre des Postes si, lors de sa présentation, le bill relatif à la loi des Postes dont il est question dans le discours du trône, sera déféré à un comité pour l'étude des problèmes relatifs aux courriers ruraux?

L'hon. Édouard Rinfret (ministre des Postes): Nous n'avons pas encore étudié la question, mais je vais y songer.

M. Graydon: Le ministre des Postes pourrait considérer ceci comme un avis de notre désir de voir déférer la mesure à un comité.

TARIFS ET COMMERCE

MESURES DÉCOULANT DES CONFÉRENCES DE GENÈVE ET ANNECY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald Fleming (Eglinton): Le ministre des Finances pourrait-il nous dire si on a l'intention de soumettre au Parlement, au cours de la présente session, des mesures découlant des conférences de Genève et d'Annecy.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): On n'a pas encore décidé si de telles mesures seront soumises au Parlement. Toute mesure que pourra prendre le Congrès des États-Unis est l'un des éléments qui influeront sur notre décision à cet égard.

LES CHEMINS DE FER

DISCOURS PRONONCÉ LE 20 FÉVRIER À TORONTO PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je tiens à poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire si dans le discours qu'il aurait prononcé hier à Toronto sur la question des chemins de fer, il a énoncé la politique ministérielle? Serait-il prêt à déposer sur le Bureau le texte intégral de ce discours afin que les honorables députés puissent en prendre connaissance?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Le discours que j'ai prononcé hier à Toronto portait sur une étude générale de la question des chemins de fer. Il s'agissait de la situation actuelle des chemins de fer, des arguments des directeurs des sociétés ferroviaires, des arguments des provinces, et des arguments des usagers. C'était un exposé précis de la situation actuelle des chemins de fer.

M. Knowles: Ce n'est pas ce que laisse entendre le compte rendu.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 20 février, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je crains fort ne pouvoir briller autant que ceux qui ont pris la parole hier. Mais à l'instar des préopinants, je félicite d'abord le député qui a proposé l'adoption de l'Adresse (M. Larson) et celui qui l'a appuyée (M. Dumas). J'ai admiré la façon dont ils ont exposé les problèmes qui se posent dans leurs circonscriptions et donné une vue d'ensemble de la situation du pays à l'heure qu'il est.

Dans son discours hier le chef du parti créditiste (M. Low) a parlé incidemment de l'aide fédérale à l'instruction publique. Je partage ses vues à cet égard car le coût de l'instruction constitue un fardeau dans bien des cas pour les propriétaires fonciers. Cette classe de notre population est le principal soutien de notre économie puisque c'est elle qui produit la richesse d'où viennent tous les impôts. Toute mesure tendant à alléger son fardeau serait assurément bien accueillie par les municipalités.

Le député a également parlé de la possibilité d'accepter des livres sterling, monnaie qu'on a jusqu'ici refusée, en paiement de produits agricoles et autres vendus à l'étranger. Je rappelle que j'ai déjà formulé cette même proposition il y a un an ou deux. C'est peut-être signe qu'on finira bientôt par l'accepter.

J'ai écouté avec attention le discours qu'a prononcé hier soir le député de Skeena (M. Applewhaite) sur sa très intéressante circonscription. Au cours de ses remarques, il a donné à entendre que les membres des partis d'opposition sont des apôtres du pessimisme. Ce n'est pas mon avis. Je crois plutôt que notre attitude tient à ce que nous sommes capables d'envisager les faits et de nous rendre compte que, pour le moment, les perspectives ne sont guère encourageantes. Ce n'est pas résoudre un problème que d'en nier l'existence.

Avant de m'engager à fond dans l'examen de la question des marchés, je tiens à aborder certains problèmes d'intérêt général qui ont surgi depuis la dernière session. Mon premier devoir est celui de me faire l'interprète des opinions et des vœux de mes électeurs, c'est-à-dire des habitants de la partie rurale du comté de Middlesex-Est et d'un quart environ de la ville de London. Comme on le voit, ma circonscription est à la fois rurale et urbaine.

Plusieurs pensent que les deux éléments sont incompatibles, mais ils sont à vrai dire solidaires, car si une partie de notre économie souffre, les autres s'en ressentent bientôt à leur tour. Il me semble que, d'une certaine façon, le discours du trône indique dans quelle condition se trouve le navire de l'État et il démontre que, sous deux aspects particuliers, tout ne va pas très bien. Il dénote oserais-je dire, chez l'équipage provisoire un état d'esprit qui peut leur faire dire: "Nous vous avons joués en juin; nous pouvons vous rouler encore."

Mes collègues se rappellent l'écroulement de l'empire Insull sur des entreprises de service public. Lors de la liquidation de ses avoirs, on n'a trouvé qu'un entrepôt de caisses vides. Nous avons ici un entrepôt des promesses creuses que le Gouvernement a faites quand il a parlé de stabiliser des prix pour une longue période et quoi encore. Je pourrais résumer le discours du trône par ces quelques mots: Tout va bien pour le moment mais gare à la tempête!

De 1939 à 1949, nous avions 143 contrats avec l'Europe. En 1936, nous n'en avions que 23. En 1950, nous en avons 4 écrits en encre invisible sur du papier de soie. Je veux signaler l'effet que la perte de ces marchés aura sur notre population, sur celle de London comme des autres villes du pays. Des chiffres du Bureau fédéral de la statistique donnent le pourcentage du dollar du consommateur qui retourne au producteur. De 1913 à 1919, époque plutôt prospère, de 45 à 51 p. 100 du dollar du consommateur allait au producteur primaire. En 1920 commença une période de nivellement qui se poursuivit jusqu'en 1924. Durant ces années, le producteur primaire obtint au plus 40 p. 100 du dollar du consommateur. On nota alors un peu de chômage et de malaise au pays. De 1925 à 1929, le producteur primaire toucha de 42 à 43 p. 100 du dollar du consommateur.

Il est superflu de rappeler aux députés ce qui est arrivé en 1929. En 1930, l'année de la grande crise, seulement 39 p. 100 du dollar du consommateur allait au producteur et, en 1934, cette proportion avait baissé à 32 p. 100. En ces années, le chômage s'accentua chez nous. De 1935 à 1939, première année de la guerre, le producteur primaire ne reçut que 39 p. 100 du dollar du consommateur. Toutefois, de 1942 à 1948, la proportion varia de 48 à 54 p. 100. Pendant cette période, tout le monde travaillait et le producteur primaire touchait un bon pourcentage du dollar du consommateur. Nous revenons maintenant au point où, à l'égard de certaines denrées,—les œufs par exemple,—le producteur ne reçoit qu'une bien faible proportion du pouvoir d'achat.

Voilà la situation à laquelle doivent aujourd'hui faire face le Gouvernement, le parlement et la population. C'est une situation significative, bien différente de la situation en juin dernier. On nous promettait alors du travail en abondance, des contrats avec l'étranger, de forts revenus, des prix et des marchés stables. Mais voici qu'aujourd'hui on nous cite à propos du chômage des chiffres qui d'ailleurs ne sont pas exacts puisqu'ils ne tiennent compte que des inscrits auprès du Service national de placement.

Plusieurs chômeurs n'ont aucun motif de se présenter au bureau du Service national de placement. Ils n'y trouveront pas d'emploi parce que tous ces autres gens sont là qui demandent du travail.

Notons d'autre part que MM. Mosher et Bengough priaient le Gouvernement de déclarer un état de crise au moment même où ces contrats étaient annulés et où les prix que touchaient les cultivateurs baissaient. MM. Mosher et Bengough invitaient le Gouvernement à améliorer la situation de l'embauchage en mettant en oeuvre un programme de travaux publics dans tout le pays. Il semble donc que la question de nos marchés d'exportation soit intimement liée au problème du chômage.

On a parlé aujourd'hui d'étendre la portée de la loi sur l'assurance-chômage. Le discours du trône a traité la question. J'ai, sur mon bureau, des résolutions dans lesquelles deux des principaux hôpitaux de London protestent contre leur assujétissement à la loi sur l'assurance-chômage. En somme, on oblige à contribuer à la caisse d'assurance plusieurs personnes qui ne voient aucune possibilité de jamais en bénéficier. On a donné à entendre que les cultivateurs et les travailleurs agricoles seraient peut-être eux aussi assujétis à la loi. Connaissez-vous des cultivateurs sans travail? Je prie le Gouvernement de bien étudier le projet qui vise à assujétir les employés des hôpitaux à la loi.

A propos d'assurance-chômage, j'ose faire mention d'un cas particulier qu'on m'a signalé la semaine dernière à London. Il s'agit d'un homme qui avait versé ses cotisations à l'assurance-chômage depuis un an et demi. On l'avait jugé assez vieux pour verser sa cotisation à la caisse; toutefois, lorsqu'il a été en chômage, les fonctionnaires ont exigé la preuve de son âge pour lui permettre de toucher les prestations. J'estime que s'il était assez âgé pour verser les cotisations, on aurait dû le juger également assez vieux pour toucher les prestations.

Je dois reconnaître que London est l'un des endroits les plus favorisés du Canada au point de vue du chômage et ce pour diverses raisons. Étant donné la diversité de ses industries et de sa position à titre de centre de la finance et de l'enseignement dans l'Ontario occidental, London n'a pas à compter, comme certaines autres régions du Canada, sur les travaux saisonniers. Hier, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que le chômage était saisonnier et temporaire. J'espère qu'il ne sera pas temporaire à la façon de certains postes de fonctionnaires de l'État, car je connais des fonctionnaires qui sont temporaires depuis vingt ans. Les sans-travail seraient fort inquiets s'ils croyaient que la situation pût durer vingt ans. Que faut-il entendre par le mot temporaire? Veut-on dire aujourd'hui, demain ou d'ici cinq ans?

Quelles sont les causes du chômage? La plus considérable est probablement la perte du commerce. La crainte de l'avenir et le découragement provoqués par les impôts excessifs en sont deux causes importantes. Or, c'est le gaspillage du Gouvernement qui entraîne les impôts excessifs. Je suppose que quelqu'un me sommera de préciser où se fait le gaspillage dans le gouvernement. Je ne signalerai qu'un cas, celui du ministère de la Défense nationale. On estime qu'il faut environ $30,000 pour former un officier. Ce chiffre a été fourni par des autorités dignes de foi dans le domaine de l'instruction. On trouve des chiffres analogues dans un document déposé à mon nom à la dernière session. Le fardeau des impôts excessifs se fera sentir davantage quand le commerce diminuera et que le chômage augmentera. Avant que la situation devienne trop grave, le Gouvernement devrait dès maintenant prendre des mesures pratiques en vue de régler le problème.

L'insuffisante puissance d'achat des ouvriers dans les industries primaires du pays contribue aussi au chômage. Disons aussi que

nous sommes privés de certains marchés parce que nos prix sont trop élevés. Je rappelle au Gouvernement que nous avons affecté des millions de dollars à la reconstruction de l'Europe, mais que nous avons négligé notre propre pays et ses abondantes ressources. Nous pourrions fort bien édifier un meilleur Canada en dépensant autant d'argent que nous en avons affecté à la reconstruction de l'Europe.

Les entraves au commerce sont une autre cause de chômage. Plusieurs se souviennent sans doute que les députés ont été convoqués ici à la hâte à l'automne de 1947 en vue de ratifier le traité de Genève, mais le Gouvernement ne nous a pas encore soumis les accords qu'il voulait alors faire ratifier. Il y a un an, une autre réunion a eu lieu en France, comme le ministre des Finances (M. Abbott) l'a signalé aujourd'hui. Il est temps de cesser les conférences et de se mettre à l'œuvre.

J'ai sous les yeux les discours du trône prononcés au début des trois dernières sessions. Je conseille au député de Skeena (M. Applewhaite) de les étudier. Il semblait enchanté des prédictions que renferme le dernier. S'il examine les trois dont j'ai parlé, il constatera qu'on n'a pas donné suite aux paragraphes 6, 8, 9, 10, 21, 22 et 23 du discours de janvier 1949 et qu'on n'a jamais abordé les paragraphes 7, 8, 9 et 10 de celui de septembre 1949. Comme ces passages renfermaient la substance des discours du trône prononcés au début des deux dernières sessions, il est évident que bien des projets que nous espérions réaliser sont restés inachevés. Je ne comprends donc pas en quoi le discours du trône est rassurant.

Les trois dont j'ai parlé signalaient le problème des devises et la réglementation monétaire. Nous sommes accablés de régies. Ni les marchandises ni l'argent ne circulent librement. J'ai déjà déclaré à la Chambre que si les nations signataires du Pacte de l'Atlantique parviennent à fabriquer un fusil ou un char de combat de modèle uniforme, elles peuvent sûrement adopter, aux fins du commerce, un dollar à valeur uniforme. Cela nous permettrait d'échanger plus librement nos produits. Comment les pays de l'ouest se protégeront-ils par des moyens de défense efficaces s'ils ne peuvent commercer ensemble?

Je vois dans le discours du trône des propositions touchant la modification de la loi sur les produits agricoles. La Fédération des agriculteurs a proposé l'institution de commissions de producteurs en vue de l'écoulement des produits agricoles canadiens. Ces commissions ont été transformées, cependant, en commissions gouvernementales. Or voici, si j'ai bien compris, une autre proposition visant à tout remettre entre les mains des producteurs. Il ne saurait y avoir qu'une seule raison à cela. C'est précisément l'histoire du grand garçon qui enlève un jouet à un petit enfant et, après l'avoir brisé, le lui remet en disant: "Tiens, amuse-toi avec ça." Voilà ce qu'il est advenu de nos marchés; ce sont des jouets brisés. On nous dit: "Prenez-les; voyons ce que vous pouvez en faire." On saura donc qui blâmer si les choses vont mal.

Voici maintenant un passage d'un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg le 21 décembre dernier:

> On s'aperçoit maintenant que la loi de l'offre et de la demande agit comme toujours. Après avoir sottement sacrifié les prix élevés, les cultivateurs doivent maintenant endurer des prix avilis. L'amer résultat d'une direction insensée ne tarde pas à se faire sentir.

Je l'ai déjà dit en cette enceinte et je le répète aujourd'hui: il ne faut pas être très habile pour vendre des produits raréfiés à un prix modique, mais il faut l'être beaucoup pour vendre des produits excédentaires plus cher qu'ils ne valent. Voilà ce que nous aimerions voir faire aujourd'hui, mais ce n'est guère probable.

L'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin), lors d'une réunion tenue à London, a proposé que les cultivateurs eux-mêmes se chargent de nouveau d'écouler leurs produits, ce qui, à son avis, ne serait que normal. S'il a raison, il faut en conclure que le ministre, depuis les années où il siège parmi nous, a fait fausse route. S'il se trompe maintenant, il avait raison alors. Mais il n'avait pas raison les deux fois.

Le très hon. M. Gardiner: Je pourrais vous étonner!

M. White (Middlesex-Est): Il n'aurait jamais fallu priver les cultivateurs de cette faculté. Je suis d'accord avec ce qui s'est dit à London. Il n'aurait jamais fallu priver les cultivateurs de cette fonction. La situation étant devenue difficile on affirme maintenant qu'il est temps de leur confier de nouveau ce soin. Or les cultivateurs en conçoivent de l'inquiétude. C'est un manquement à la parole donnée.

Le très hon. M. Gardiner: C'est le même argument que faisaient valoir les amis de notre collègue dans Battleford.

M. Graydon: Il se pourrait même qu'on poursuive le ministre pour manquement à la parole donnée.

M. White (Middlesex-Est): Voici la situation. Pendant la guerre on nous a priés de nous contenter de moins, affirmant qu'une fois la

guerre finie, si la situation redevenait difficile, nous jouirions d'un marché stable et assuré. Ce n'est pas un marché très stable et à coup sûr, ce n'est certainement pas un marché à très long terme. Il m'arrive parfois de penser que nous avons deux ministres de l'Agriculture; le ministre du Commerce (M. Howe) et celui de l'Agriculture (M. Gardiner). On se souviendra qu'au mois de mai dernier M. Howe nous annonçait, à son retour, l'obtention d'un contrat de 25 millions pour nos produits. Je n'ai jamais pu savoir si nous avions réellement vendu des marchandises pour un montant additionnel de 25 millions de dollars, et je soutiendrai qu'il s'agit d'un contrat factice tant qu'on ne m'aura pas démontré le contraire. Lorsqu'il nous reviendra cette fois-ci, le ministre ferait mieux de nous rapporter autre chose qu'un teint hâlé.

Au cours de la guerre quand nous aurions pu vendre nos produits à de bons prix sur d'autres marchés, on a imposé des restrictions à la vente de plusieurs de nos produits primaires, de manière à nous fermer l'accès aux meilleurs débouchés. Lorsque le fromage et certains autres produits se sont faits rares, on les a réquisitionnés pour remplir ces contrats. Nous n'avons eu aucune chance de ce côté. Cependant, voici l'attitude que le Gouvernement prend aujourd'hui: il se lave les mains de l'affaire et laisse les cultivateurs se débrouiller avec ce problème.

Il s'agit d'une question grave, et je ne veux pas qu'on s'imagine que je la traite à la légère. Les États-Unis ont a faire face à un problème relativement aux prix minimums, et d'après des rapports publiés dans les journaux il semblerait que notre ministère de l'Agriculture songe à établir un prix minimum, mais il y a lieu de croire qu'il sera trop bas. Je crains fort que ce soit un prix de solde, mais ce n'est pas à pareil prix que songeaient les cultivateurs en 1945, ni en 1949, quand on faisait miroiter à leurs yeux, avant les élections, les avantages d'une loi sur le soutien des prix agricoles. On leur dit maintenant que la situation a changé, et les fonctionnaires leur signalent l'accumulation de pommes de terre et autres produits aux États-Unis. Le Gouvernement leur dit donc qu'il ne peut établir un prix minimum trop élevé s'il ne veut pas s'exposer à des difficultés, et qu'il établira ce qui équivaut à un prix de solde.

Du plus loin qu'il m'en souvienne, j'ai toujours entendu parler de droits douaniers. D'aucuns ont dit qu'un prix minimum assuré aux cultivateurs est une subvention. Si les droits douaniers ne sont pas une subvention, je ne sais pas ce qu'ils sont. Je crois que les cultivateurs et les autres sont bien disposés à proscrire les subventions, si l'on veut bien agir ainsi dans les autres secteurs de notre économie. Je crois qu'il vaudrait mieux pour nous tous de songer sérieusement à cette question, car c'est sans doute une des causes du marasme commercial.

J'ai sous les yeux le texte d'un vœu adopté à la dernière assemblée annuelle de la Fédération des agriculteurs du comté de Middlesex, texte dont j'aimerais donner lecture:

Attendu que les perspectives du marché des produits agricoles sont incertaines; et

Attendu que les cultivateurs de notre pays ont produit et vendu, durant la guerre, les denrées agricoles à des prix inférieurs aux cours mondiaux; et

Attendu qu'on a maintes fois promis de soutenir les cultivateurs grâce à des prix minimums satisfaisants;

Il est donc résolu qu'on prenne des mesures efficaces en vue de donner suite aux dispositions de la loi sur le soutien des prix agricoles chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Le vœu fut adopté à l'unanimité à cette réunion.

Je m'arrête quelques moments à la proposition que renferme le discours du trône relativement à l'institution d'une commission qui serait chargée d'étudier la question du programme national de santé, de même que celle de la pension de vieillesse et autres sujets. Cela demandera du temps. Je crois donc qu'il s'agit d'une mesure d'attente. Si nous examinons ces propositions relatives à la santé nationale, nous constatons qu'elles ont d'abord été présentées comme article du programme libéral en 1919 et qu'elles ont été reprises depuis chaque fois que le moment était jugé opportun. Un discours du trône mentionnait l'institution d'une commission parlementaire des prix. Nous en avons, il est vrai, reçu trois exemplaires, mais rien d'autre n'a été fait. Cela avait pour effet de faire oublier la politique à courtes vues du Gouvernement et de jeter de la lumière sur les ennuis qui assaillaient la population. Le Gouvernement s'est ainsi tiré d'un mauvais pas, sans avoir à agir. C'est à peu près ce qui se produira dans le cas de ce programme national de santé. Son seul objet est d'attirer l'attention et de retarder toute initiative.

On a parlé de guerre froide. Je signale de nouveau que nous ne pouvons livrer efficacement la guerre froide sans une saine économie, non seulement au Canada, mais chez tous les pays signataires du pacte atlantique.

Les contribuables sont bien disposés à payer de lourds impôts pour maintenir et renforcir notre défense mais, d'autre part, ils croient qu'ils ont eu bien peu pour les 400 millions de dollars consacrés à la défense nationale, l'an dernier.

Le discours du trône renferme le passage suivant:

On présentera de nouveau la mesure destinée à codifier les lois qui régissent actuellement nos forces de défense...

J'ai parlé de cette question et on en a parlé dans les deux discours précédents. Au cours de l'intersession, j'ai entendu plus de critiques, de la part de mes commettants, au sujet du ministère de la Défense nationale que je n'en ai entendu en une même année, depuis quatre ou cinq ans. On me posait des questions comme celles-ci: Que faites-vous de ces 400 millions de dollars? Qu'avez-vous obtenu avec cet argent? Nous avons un porte-avions que nous ne pouvons maintenir à flot tout le temps. Nous avons très peu de ces avions à réaction qu'on nous a fait visiter à Rockcliffe, il y a quelques années. On a jeté un voile sur ces 400 millions de dollars, bien que ce soient là les deniers publics. Nos gens s'inquiètent de la défense nationale. Je signale également que chacune des armes de nos forces militaires possède un service dentaire. Un seul service suffirait à traiter les dents de tous nos militaires.

Quant aux besoins de l'univers, soyons donc pratiques. Des gens manquent d'aliments. Nous savons que la distribution des vivres laisse à désirer. Il nous faut une monnaie convertible et non des devises dirigées, au sein du bloc des nations de l'Ouest. Impossible d'être militairement puissants, si nous sommes faibles du point de vue économique. Ce qui se passe à l'Hôtel des monnaies illustre bien le problème tout entier. On y frappe présentement un nouveau dollar d'argent. L'ancien portait l'image du célèbre vaisseau le *Matthew*, et commémorait l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Pour le nouveau, on a adopté le canot.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Je suis fier de représenter la circonscription de Fort-William, si progressive et si à la page en tout. L'habitué des trolley-bus de Fort-William qui se hasarde dans les trams d'Ottawa ne peut que souhaiter à la capitale d'imiter Fort-William.

Le premier ministre a été judicieux dans son choix des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a uni l'esprit progressiste de l'Ouest à la sagesse persévérante de l'Est. Je crois exprimer l'opinion de la Chambre en disant que jamais le chef de l'opposition (M. Drew), le chef du groupe C.C.F. (M. Coldwell) ni le chef du parti créditiste (M. Low) n'ont parlé avec autant de réserve et de bon sens. Crainte ou prudence? Je l'ignore. Le premier ministre a également fait preuve de beaucoup de réserve. A l'occasion toutefois, son tempérament irlandais a pris le dessus, à ma grande satisfaction.

J'ai été vivement intéressé de voir la place importante donnée à la pension de vieillesse dans le discours du trône. On m'a blâmé, l'an dernier, de ne pas avoir appuyé le projet de résolution de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Si les mêmes circonstances se présentaient de nouveau, j'agirais de la même façon. Pourquoi appuierais-je une motion de défiance quand je puis critiquer à cœur joie en réunion intime?

Le ministre fait preuve de sagesse en présentant, à l'heure actuelle, un projet de résolution portant sur la pension de vieillesse. J'ai toujours été en faveur de l'abolition de l'évaluation des ressources. A mon avis, l'évaluation des ressources n'a pas sa raison d'être, mais je n'ai pas le monopole de la sagesse et je ne prétends pas tout connaître de la question. Je crois que l'évaluation des ressources devrait être supprimée, mais nous aurons l'occasion, en comité, d'exposer nos motifs. Le *Feuilleton* renferme, inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), le projet de résolution que voici:

La Chambre décide qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué en vue d'examiner et d'étudier l'application et les effets de la législation actuelle du Parlement du Canada et des diverses Assemblées législatives concernant la sécurité pour la vieillesse, la législation semblable dans les autres pays, les autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance contributoire, les frais probables de ces régimes et les méthodes possibles de leur financement, les dispositions constitutionnelles et financières, s'il en est, nécessaires à l'application efficace de ces régimes, et toutes les autres questions connexes;

Il indique ensuite comment il veut qu'on procède. Il a raison, à mon avis. Tout député qui croit pouvoir aider la cause du vieillard pensionné devrait soumettre ses observations au comité.

Je désire rendre hommage aux fonctionnaires de Toronto chargés de l'application de cette loi. Quelle que soit leur affiliation politique, tous accomplissent merveilleusement leur tâche. Ils m'ont épaté par leurs réponses à mes demandes. Ils appliquent la loi honnêtement. J'en aurai plus long à dire à ce propos lorsque le député de Témiscamingue (M. Little), que je me propose d'appuyer, présentera son projet de résolution.

Lorsque je suis retourné chez moi après la dernière session, plusieurs personnes sont venues me voir. On m'a demandé ce qu'il était advenu du bill sur les romans policiers en images. Un principal d'école m'a dit qu'il fallait que le ministre de la Justice (M. Garson) fût généreux pour accepter un projet de loi de l'opposition et modifier en conséquence le Code criminel. Il a ajouté: "Non

seulement est-il généreux mais il est intelligent quoi qu'en pensent ceux qui lui reprochent d'avoir tardé à communiquer le rapport relatif aux coalitions". Il y a d'autres personnes ici à qui on pourrait reprocher leur lenteur. Certaines gens qui siègent de l'autre côté de la Chambre sont arrivés légèrement en retard l'an dernier. Il m'arrive parfois d'être lent à comprendre un problème. Le secret du succès, c'est de persister.

Je tiens à dire au ministre de la Justice que la population de la tête des lacs apprécie le service qu'il a rendu aux enfants, aux instituteurs et aux autres éducateurs qui veulent faire de nos garçons et de nos fillettes de bons Canadiens.

Nous avons à la tête des lacs un certain nombre de papeteries. J'ai rappelé, l'an dernier, que nous avions la plus grande usine de papier du Canada. Je le prouve maintenant en disant que non seulement c'est la plus vaste mais qu'elle détient le record de la production de papier. Cette société possède une autre papeterie quoique moins considérable que celle dont je viens de parler. A elles deux, elles ont produit plus de papier que n'importe quelle couple de papeteries dans le pays. Je sais que certaines sociétés ont plusieurs moulins de papier, mais je salue chapeau bas les employés de ces moulins. Ils travaillent dans la concorde et ils sont bien payés. Un député qui occupe les premières banquettes est président de cette société. Il la dirige avec prudence et intelligence et il a bien réussi dans son entreprise.

La région de la tête des lacs s'intéresse aussi de plus en plus à l'agriculture. Il est beau de faire une affirmation, mais mieux vaut prouver ses avancés. Notre région produit jusqu'à 500 boisseaux de pommes de terre à l'acre. J'ai ici la photographie d'un célibataire qui a produit 733 boisseaux de pommes de terre Chippawa à l'acre. Y a-t-il un autre député qui soit en mesure de me nommer un autre cultivateur au Canada qui a réussi à faire pousser 733 boisseaux de pommes de terre à l'acre ... et, prenez ma parole, ce sont des pommes de terre saines, sans une seule tache.

Un concours auquel ont participé treize producteurs de cette région a établi qu'ils avaient obtenu un rendement moyen de 350·8 boisseaux à l'acre. Voilà nettement un signe de progrès. C'est aussi une indication de travail acharné, surtout dans le cas que j'ai signalé, celui d'un homme qui n'avait personne pour faire sa cuisine et lui remonter le courage lorsqu'il arrivait chez lui fatigué.

Je suis très heureux du progrès accompli à l'égard de la route transcanadienne. Il y a actuellement à Toronto des délégués qui cherchent à persuader le gouvernement provincial du bien-fondé de certaines de leurs propositions et nous croyons, du moins jusqu'ici, que les autorités ont l'esprit ouvert. Ces délégués ont mon appui et celui d'autres personnes qui sont au courant de la situation. Nous croyons que le tracé devrait longer la rive du lac, en passant par Nipigon, Schreiber et Sault-Sainte-Marie. A notre avis, cette route serait une des plus belles du pays du point de vue touristique.

Voici l'avis du rédacteur du *Time Journal* de Fort-William:

> Alors que depuis plusieurs décennies on aménage des routes allant du sud au nord-est d'Ontario, on a laissé le nord-ouest de la province devenir une région impraticable pour les automobiles.

Il y en a plusieurs dans l'Est qui estiment que nous vivons dans une ville forestière, au fond des bois et que nous ne méritons guère d'attention. Il n'y a pas longtemps certaines gens de la tête des lacs ont exprimé l'avis que nous devrions constituer une autre province. Ils ont fait beaucoup de bruit et je crois bien qu'ils ont eu des résultats. Les affaires marchent. Cette route offrirait aux touristes de l'Est un parcours des plus pittoresques. Les voyageurs en se rendant à Fort-William pourraient admirer les environs. Après avoir mangé de la truite du lac Supérieur ils seraient heureux d'avoir fait le voyage.

Si la route suit le tracé projeté, les villes de Fort-William et de Kenora ne seront plus qu'à 600 et à 850 milles respectivement de Toronto. Les gens auront beaucoup d'agrément à suivre cette route qui devrait, à notre avis, longer la côte nord où se trouvent des endroits propices à l'établissement de villes et où le décor est fort pittoresque.

Voici en quelques mots pourquoi l'agriculture fait du progrès à la tête des lacs. En premier lieu nous bénéficions des services de plusieurs diplômés de Guelph. Nous bénéficions également des connaissances d'un homme très compétent qui représente le service provincial d'agriculture. En troisième lieu, nous possédons une sous-station expérimentale dirigée par un cultivateur très compétent qui va à travers le pays conseiller les cultivateurs sur la fertilisation, les pâturages et d'autres aspects de l'industrie. Il s'ensuit que le travail des fermes de la région s'améliore.

Pour passer à nos besoins, je rappelle que nous attendons encore certaines choses, non seulement du gouvernement provincial mais du gouvernement fédéral. D'abord, les chemins de fer Nationaux du Canada devraient avoir à notre champ d'aviation un édifice d'administration. Le personnel du bureau de la Commission des transports est

maintenant logé dans des locaux qui, au point de vue de l'hygiène, ne conviennent pas à cette fin.

En second lieu, nous avons besoin d'un immeuble de protection dans les cours du National-Canadien à Neebing et Port-Arthur. Toute personne de Port-Arthur ou Fort-William qui a dû, en janvier, aller réparer des voitures par des froids de 15 à 40 degrés sous zéro, lorsque le vent souffle du nord-ouest, ne peut que se demander ce qui cloche au National-Canadien, lorsque le Pacifique-Canadien met ses voitures à l'abri, permettant ainsi à ses ouvriers de travailler, et d'exécuter un bien meilleur travail dans des conditions plus hygiéniques, alors que le danger de gelure est moins grand. Le besoin d'immeubles protecteurs est aussi impérieux à Fort-William qu'à Port-Arthur. Nous savons aussi à quel point il est difficile de travailler par une chaleur écrasante sans une certaine protection.

Des quantités considérables, des centaines de wagons de la plus belle hématite, descendent de Steep-Rock, si bien qu'on réclame à la tête des lacs la construction d'une fonderie. A ce sujet encore, les sages de l'Est disent que l'entreprise ne serait pas payante. Ce ne serait peut-être pas avantageux pour les gens qui veulent un établissement dans l'Est; nous sommes cependant d'avis que quiconque aménagerait une fonderie à cet endroit en retirerait des bénéfices. On nous dit que la qualité de notre minerai est si élevée que nous pouvons en vendre à ceux qui produisent du minerai de qualité inférieure. Ils mêlent les deux, puis nous revendent le mélange en réalisant un bénéfice. Cependant, à notre avis, cela ne suffit pas. Raison de plus d'aménager notre propre fonderie. Je suis convaincu que quand le ministre du Commerce (M. Howe) examinera la question plus à fond, il verra à nous fournir une fonderie.

On réclame un parc public à Mount-McKay. Nous aimerions aussi qu'on aménage une route pittoresque. Nous en avons déjà une, mais il en faudrait une autre venant de l'autre direction, de la route Scott, afin que les voyageurs puissent contempler le magnifique paysage. En arrivant à Mount-McKay le voyageur a devant lui la plus belle scène qu'on puisse voir au Canada. Il n'y a rien de plus pittoresque au pays.

Je passe maintenant à la région de Shebandowan, qui est réputée pour la diversité des minerais qu'elle renferme, y compris l'or, l'argent et le platine. Afin d'éviter de créer de la confusion, je ne les mentionnerai pas tous. Il n'en reste pas moins vrai que la région de Shebandewan renferme une grande variété de minerais. L'an dernier, j'ai inscrit au *Feuilleton* une résolution priant le ministre des Mines et Ressources d'aider les gens qui avaient enregistré leurs claims. Je proposais qu'on fasse des forages et des épreuves, dont le coût serait ensuite déduit des recettes résultant de la production. La région de Shebandowan promet beaucoup.

Un mot sur le chômage. S'il y a un fléau qui ne devrait pas s'abattre sur le Canada, c'est bien le chômage. Il suffirait de s'organiser, de prévoir. A la tête des lacs, il faudra élaborer des projets en vue d'employer à l'année les ouvriers saisonniers. Je reconnais que ce sera difficile. Le ministre du Travail (M. Mitchell) propose de modifier la loi sur l'assurance-chômage. Il convient, en effet, d'en étendre la portée. La modification se révélera très avantageuse.

Les syndicats ouvriers de Fort-William accomplissent de la bonne besogne. Je songe à l'exemple qu'ils ont donné en affirmant que si tous les syndicats agissaient comme eux, les relations ouvrières seraient plus harmonieuses. Le dimanche, plusieurs dirigeants ouvriers de l'endroit fréquentent l'église où leurs père et mère leur ont appris à prier. L'Église chrétienne a toujours lutté contre les monopoles résolus à opprimer les travailleurs; lorsque les ouvriers se rendront compte qu'elle est leur alliée et décideront d'unir leurs efforts aux siens, ils jouiront d'une plus grande sécurité.

L'ancien premier ministre en fournit un magnifique exemple. Un membre du Parlement anglais s'est étonné un jour de son bon jugement, mais celui-là n'a rien à craindre qui commence sa tâche quotidienne par la lecture d'un chapitre de la Bible et en prenant comme guide le Maître Artisan. Un tel homme peut se tenir debout et penser par lui-même.

J'amerais en dire davantage, mais j'aurai d'autres occasions. Si les députés désirent voir les beautés de Fort-William, ils en auront bientôt l'avantage grâce à l'achèvement de la route transcanadienne.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Après avoir suivi la discussion et avoir écouté les députés ministériels en particulier, j'en suis à me demander si j'habite le même pays qu'eux. Je voyage beaucoup quand la Chambre ne siège pas. J'ai assisté à bien des réunions et j'ai rencontré une foule de gens depuis la dernière session. Un grand nombre des affirmations que j'ai entendues au cours de la discussion ne cadrent pas avec celles que j'ai entendues à l'extérieur. Il se peut que les autres députés soient plus casaniers.

Les conditions qui règnent actuellement au pays me rappellent celles de 1939. Elles me laissent la même impression. A l'extérieur,

les circonstances deviennent à peu près les mêmes et l'attitude qui règne à la Chambre est à peu près voisine de ce qu'elle était alors. L'apathie semble nous gagner et nous préférons remettre au lendemain. Il nous faut dresser des plans, disait le dernier orateur. Or je croyais que les plans étaient tout dressés. Il est deux choses que j'aimerais signaler, à cause de leur grande urgence. Le temps n'est plus aux paroles. Le moment est venu d'agir à l'égard des questions dont je vais parler.

Tout d'abord, l'évaluation des ressources. Il n'y a plus lieu d'en parler. Nous en parlons depuis que je siège à la Chambre. Le dernier orateur a exprimé sa satisfaction de voir que le discours du trône mentionnait l'abolition de l'évaluation des ressources des ayants droits à la pension de vieillesse. L'honorable député n'a sûrement pas lu le discours que j'ai lu, puisqu'il n'en est aucunement question dans celui-ci. Je crois qu'il songe en ce moment à un projet de résolution qui figure au *Feuilleton*. Le discours du trône contient des prévisions relatives aux mesures législatives que le Gouvernement entend présenter à la Chambre. Pour l'édification de mon honorable préopinant, je signale qu'il n'est nullement question dans le discours du trône de l'abolition éventuelle de l'évaluation des ressources. J'en conclus donc que le Gouvernement ne prendra à cet égard aucune mesure.

Il ne faudrait pas nous faire illusion sur la valeur d'un comité au sujet d'une question de ce genre. Tous ceux qui siègent ici depuis un certain temps savent bien que lorsque le Gouvernement désire se débarrasser d'un problème gênant, il le confie à un comité de la Chambre qui en discute et rédige enfin un rapport qui, consigné aux archives, est destiné à amasser la poussière. Mais, pendant qu'il en discute, il ne nous est pas permis d'en dire grand chose.

Je m'étonne que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ait fait inscrire ce projet de résolution au *Feuilleton*. Je le croyais plus fin politicien. Je m'attends que d'ici très peu de temps, cette affaire lui retombe dessus de façon assez ennuyeuse. On se souviendra de la question du maintien de la régie des prix. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était alors président d'un comité à qui on avait confié le soin de collationner tout ce qui se rapportait à cette question et de faire rapport à la Chambre. Dans l'intervalle la régie des prix fut abandonnée et un rapport fut préparé, mais je crois pouvoir affirmer sans crainte de me tromper que les trois quarts des membres de la Chambre ne l'ont jamais lu. Néanmoins ce moyen a permis au Gouvernement de se soustraire à une obligation qu'il aurait dû assumer et je crains que la même chose ne se produise au sujet de la suppression de la disposition concernant l'évaluation des ressources.

Hier le premier ministre (M. St-Laurent) y a fait allusion quand il a déclaré qu'on en tiendrait compte lorsqu'on établirait le régime des pensions de vieillesse sur une base contributive. Cependant, il en est question depuis fort longtemps. Je me rappelle en avoir pris connaissance en 1919 pour la première fois à la suite d'un congrès du parti libéral qui avait été tenu cette année-là. Il y a eu deux guerres depuis lors, l'univers a été dévasté, la situation a changé du tout au tout, mais tout ce qu'on a fait en vue de donner suite à ce programme de pension c'est de demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'inscrire un projet de résolution au *Feuilleton* afin de confier cette question à un comité qui l'étudiera et fera rapport à la Chambre.

J'ai vu pareilles manœuvres à plusieurs reprises par le passé. On a ainsi classé des questions, ce qui permettait de les soustraire à la discussion publique et de ne rien faire. Dans le cas des pensions de vieillesse on devrait agir. On prétendra qu'elles coûteront plus cher, mais personne ne devrait plus oser invoquer pareil raisonnement à la Chambre. Nous nous rappelons qu'avant la guerre c'était l'argument habituel invoqué contre plusieurs questions soulevées: d'où viendra l'argent? Mais il n'a pas fallu beaucoup de temps pour trouver l'argent quand la guerre a éclaté. Nous avons pu racoler les sans-travail dans la rue et leur donner un uniforme; nous avons su trouver les avions, les chars, et tout le reste.

Cet argent est là quelque part. Il appartient aux membres de la Chambre, quel que soit le secteur qu'ils représentent, d'avoir le courage de se lever pour réclamer cette mesure. Il ne s'agit pas ici de prévoir ni de quoi que ce soit du genre: il s'agit d'être honnête, d'avoir le courage de ses convictions, de prendre une attitude donnée et de proclamer que l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse est l'une des plus grandes taches dans notre histoire, qu'il faut la faire disparaître et que, pour notre part, nous allons voir à la supprimer.

L'argent est là. Réimposons la taxe sur les excédents de bénéfices, mettons à la moitié de ce qu'elle était durant la guerre. Nous obtiendrons ainsi assez d'argent pour payer la pension de vieillesse sans évaluation des ressources. Pourquoi tant de discussions à ce sujet? Le peu d'argent que les titulaires de la pension de vieillesse recevraient en plus de

leur revenu ne ferait qu'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens canadiens. Il ne servirait qu'à leur assurer les nécessités de la vie, mais il stimulerait l'industrie et ouvrirait de nouveaux marchés. Aujourd'hui même, on réclame des marchés pour nos produits. Voici un marché national que nous pouvons créer et tout l'argent retournera à sa source primitive.

Il est vain de proposer la formation d'un comité pour l'étude de cette question. Les députés doivent certainement avoir autant de courage que les dirigeants de certaines de nos grandes entreprises! J'ai devant moi une lettre du président de la *Dominion Steel and Coal,* qui emploie de la main-d'œuvre canadienne. Cette société, avec toutes ses ramifications, emploie plus de gens que toute autre au Canada. Le président de cette entreprise, parlant au nom de la société houillère et de ses filiales, affirmait nettement, il y a quelques semaines, qu'il fallait abolir immédiatement la formalité de l'évaluation des ressources. La société a son propre régime de pension "industrielle", à participation. Les pensions sont peu élevées, $30 par mois peut-être dans le cas de ceux qui, employés depuis quarante ans, se retirent à soixante-cinq, mais c'est quand même appréciable. Cette pension minime, due à la charité de la société industrielle, empêche celui qui la reçoit de bénéficier de la pension généralement versée. Le président de cette société estime donc que l'évaluation des ressources est injuste et illogique et qu'il faut la supprimer. Les députés sont certainement aussi humains que le président de la *Dosco,* société qui acquitte de forts impôts et dont le président affirme qu'il faut abolir l'évaluation des ressources. Point n'est nécessaire de déférer la question au comité des chemins de fer, ni de consulter les spécialistes, et le reste. Nous recourons à ce moyen à tout propos. Le besoin et les fonds existent; la population du Canada exige qu'on agisse. Il est temps que les députés se décident à voter l'argent nécessaire et à autoriser le Gouvernement à effectuer ce changement car, s'il est vrai que notre pays n'a pas les moyens d'assurer la simple subsistance à ses vieillards, nous n'avons pas le droit de nous proclamer une grande nation capable d'envisager l'avenir et de diriger sa propre destinée. Voilà un problème qu'il est possible de résoudre et qui devrait être résolu sans plus de retard.

Une des raisons qui m'ont fait dire que la présente session me rappelle celle de 1939, c'est la crise du chômage. Je me souviens qu'en 1939 et au début de 1940, les refuges et les soubassements d'églises à Toronto étaient remplis de chômeurs. En première page du numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail,* on peut voir, sur une photographie, quelques centaines de chômeurs de Toronto groupés dans le sous-sol d'un refuge. Lorsque la photo a été prise, le thermomètre marquait 10 degrés sous zéro. Ces gens n'ayant pas de logis se sont rendus au refuge. Le chômage s'est généralisé; 375,000 personnes sont inscrites aux registres du service de placement. Le problème est grave. Je suis à peu près sûr qu'on pourrait ajouter 100,000 chômeurs à la liste que possèdent déjà les bureaux du service de placement.

Ce n'est plus le temps de tracer des plans propres à parer à cette situation. Je croyais que c'était déjà fait. En 1942-1943, un important comité parlementaire,—encore un comité !—avait été institué sous le nom de comité de la restauration et du rétablissement. Ceux qui en faisaient partie étaient des hommes sérieux, travailleurs et qui ont accompli de la bonne besogne. Ils ont parcouru le pays, étudiant les industries les unes après les autres et examinant les possibilités d'embauchage pour la période d'après-guerre. Ils ont recueilli les témoignages de chefs de l'industrie du bâtiment et de patrons de grandes entreprises. Ceux-ci se sont donnés beaucoup de mal. Ils ont rédigé des mémoires et les membres du comité ont dressé un état des possibilités d'embauchage dans toutes nos principales industries. Le comité a aussi entendu les représentants de syndicats ouvriers, de chambres de commerce et de bien d'autres organisations qui ont présenté des mémoires. Puis, le gouvernement fédéral a examiné les possibilités de travaux publics. Un rapport soumis à la chambre contenait l'exposé des projets de travaux publics pour tout le pays. Ce rapport a été adopté à l'unanimité. Le Gouvernement avait alors annoncé qu'il viendrait en aide à l'industrie privée dans n'importe quelle partie du pays, promesse qu'il a répétée plusieurs fois par la suite; mais il avait ajouté qu'il interviendrait afin de suppléer à l'entreprise privée dans les cas où celle-ci ne réussirait pas à résoudre le problème du chômage et à relever le niveau d'existence. Ces plans ont été tracés sur papier, mais ils sont allés dormir aux archives. Or, nous avons à faire face aujourd'hui à la situation à laquelle nous voulions parer quand nous avons tracé ces plans.

Rien ne sert de dresser des plans si on ne les met à exécution. Hier, j'ai écouté le discours du premier ministre (M. St-Laurent). J'ai été quelque peu déçu de l'entendre dire que le chômage est saisonnier, local et provisoire. Il a déclaré aussi que tous les projets qu'on a dressés, y compris la réserve de travaux publics destinés à parer au chômage, ont été pour ainsi dire mis au rancart et que le Gouvernement ne peut accomplir tout ce qu'il désire parce qu'il ne veut pas concurrencer l'entreprise privée. Le chômage qui

s'accentue aujourd'hui indique nettement que l'entreprise privée a échoué dans certains domaines. Le programme de l'État visait à suppléer à l'entreprise privée si elle ne suffisait pas à la tâche d'établir, autant que possible, l'embauchage intégral. Ce programme, ainsi que la réserve de travaux publics, n'existent plus. Après avoir entendu le premier ministre énoncer l'attitude du Gouvernement, je crains que le problème ne s'aggrave. Le Gouvernement n'envisage aucune mesure pour parer à l'accroissement du chômage et l'inquiétude règne d'un bout à l'autre du pays.

Je suis déçu de constater que le Gouvernement ne fait rien pour améliorer la situation. Les membres de la Chambre sont assiégés de cartes, de lettres, de vœux à l'égard de l'évaluation des ressources et de l'accroissement du chômage. Mais le Gouvernement n'a aucun programme destiné à régler ces deux questions dans un avenir immédiat. Le discours du trône annonce que le Gouvernement étendra la portée de la loi sur l'assurance-chômage. Ce n'est pas une solution. Il appliquera peut-être la loi aux ouvriers de la forêt, comme il aurait dû le faire depuis longtemps. Il pourra l'appliquer à d'autres groupes, mais il faudra que ces groupes versent 180 cotisations avant d'avoir droit à l'assistance, ce qui n'est guère une solution.

Dix-sept pour cent des 375,000 chômeurs que le pays compte aujourd'hui n'ont aucun revenu. Dix-sept pour cent de ces chômeurs ne touchent pas les prestations prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Comme le fait voir cette photo en première page du *Globe and Mail*, ils ne savent où aller, où dormir, où manger. Allons donc faire comprendre à ces gens que leur cas est considéré comme régional, temporaire et saisonnier. Tout ce qu'ils savent, c'est qu'ils n'ont pas de refuge pour dormir, qu'ils n'ont rien à manger. Ces gens sont des personnes humaines. Ils souffrent, comme nous ferions, de cet état de choses. Il n'est guère réconfortant d'apprendre par les journaux que le Gouvernement considère officiellement votre cas comme un cas régional et saisonnier. On vous traite comme si vous n'aviez aucune sensibilité. On vous annonce qu'on n'a aucun programme pour vous venir en aide. A mon avis, il faut offrir une aide immédiate aux municipalités.

Dans la région que j'habite, la proportion des chômeurs est à peu de chose près la plus élevée. Dix pour cent de nos travailleurs chôment. Or ce chômage n'est pas saisonnier mais permanent. Cette situation existera tant que le Gouvernement ne prendra pas des mesures précises en vue d'établir dans les provinces Maritimes une petite industrie subsidiaire, de rétablir certains des marchés, surtout dans le Nouveau-Brunswick, que nous avons perdus par suite de l'imbroglio du commerce international. La situation qui règne dans les provinces Maritimes n'est pas d'un caractère saisonnier mais permanent. Déterminons d'abord les endroits où le problème est le plus aigu, Toronto par exemple. Ensuite que le gouvernement fédéral fasse jouer la loi remédiant au chômage, qu'il accorde des allocations généreuses jusqu'à ce que les chômeurs trouvent un emploi rémunéré.

C'est assez effrayant si l'on songe que nous venons de sortir d'une guerre importante. Au Canada les chômeurs sont précisément ceux qui ont fait la guerre. Quelques années après leur retour, la situation internationale est menaçante, une nouvelle guerre est possible; sur qui, pensez-vous, ces hommes tireront-ils la prochaine fois? Ils sont humains et ils ont fait une guerre, car plusieurs d'entre eux sont des anciens combattants. Au lieu d'adopter une attitude suffisante à ce sujet, le gouvernement fédéral, le ministre du Travail (M. Mitchell) ou ses adjoints devraient annoncer que dans les régions où la proportion des chômeurs qui ne touchent pas de prestations de chômage est trop élevée, on pourra bénéficier immédiatement de l'assistance publique. On assurerait ainsi aux sans-travail l'abri et de la nourriture jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'emploi. A moins de mesures de ce genre, la situation aura de profondes répercussions.

Je veux surtout traiter cet après-midi la question des achats de charbon du National-Canadien. Je regrette que le ministre des Transports (M. Chevrier) ne soit pas à son siège. Théoriquement en effet, le National-Canadien appartient à la population canadienne. Chaque fois qu'une personne étrangère à la Chambre critique le réseau national, elle le considère toujours comme une entreprise de l'État. Voilà un bon exemple d'administration gouvernementale. Chaque année, on comble un important déficit, lequel est attribué à la mauvaise administration ou à quelque chose du genre. Je suis heureux que cette controverse ait surgi, car elle nous fournit au moins l'occasion de traiter la question.

Dans l'exposé que le ministre des Transports a présenté à la Chambre le 17 février, un ou deux paragraphes portent précisément sur l'administration gouvernementale. Voici l'extrait pertinent, comme en font foi les *Débats* du 17 février:

> Depuis que le National-Canadien a annoncé la réduction des services, mes fonctionnaires et moi-même sommes constamment en contact avec ses administrateurs au sujet des approvisionnements de charbon. J'ai prié le nouveau président, M. Donald Gordon, de me soumettre un mémoire exposant en détail les événements.

Et ainsi de suite. Le ministre a déclaré que le Bureau du National-Canadien n'a consulté ni le Gouvernement ni lui-même avant de réduire le service de 25 p. 100. Est-ce là ce qu'on entend par administration gouvernementale? Est-ce la façon de gérer un réseau de l'État? Une fois par année, lorsque le bilan nous est présenté à la Chambre, le ministre demande la somme nécessaire pour combler un déficit important. La déclaration indique nettement que le président et le Bureau administrent le chemin de fer comme bon leur semble sans consulter ni le ministre ni le Gouvernement. Cela laisse à désirer. Je n'en blâme pas le ministre des Transports puisque l'ensemble du Cabinet est responsable des actes de chacun des ministres.

Eu égard à la situation qu'occupe le ministre, on aurait pu croire que le conseil d'administration, avant de prendre une décision aussi grave, l'aurait au moins consulté pour lui demander son avis sur l'opportunité de cette réduction. Le ministre nous dit que cela n'a pas été fait. Je ne le reproche pas au National-Canadien, mais au Gouvernement, au cabinet tout entier, qui n'a pas eu l'esprit de prévision qu'il fallait pour obliger la direction à consulter le ministère des Transports chaque fois que surgissent des difficultés qui exigent l'attention du public, surtout lorsqu'il s'agit d'une question qui, comme celle-ci, atteint directement la population tout entière.

Cet après-midi le ministre nous a donné lecture de déclarations faites par MM. Vaughan et Gordon. Ce dernier attribue nettement la responsabilité des difficultés dans lesquelles se trouve en ce moment le réseau national à ce qui s'est passé aux États-Unis, à la grève des charbonnages. Voilà son excuse. Dans une autre lettre M. Vaughan se prononce lui aussi, dans le même sens. Des contrats auraient été conclus prévoyant la livraison de charbon américain et si on avait disposé de stocks suffisants de ce charbon, on n'aurait éprouvé aucun ennui. Ici aussi c'est aux États-Unis que s'adressent les reproches. Pourtant, le Gouvernement connaît la situation depuis quelque temps déjà, ou, du moins, le ministre du Commerce (M. Howe) la connaissait. Je suis désolé qu'il ne soit pas parmi nous cet après-midi; les journaux nous apprennent qu'il se promène en ce moment du côté de Rome.

Le ministre du Commerce savait apparemment ce qui allait se passer, mais il semble incapable de persuader ses collègues d'agir avant que le malheur soit sur nous.

M. MacInnis: Exception faite du ministre de la Justice (M. Garson).

M. Gillis: Ce n'est pas ce qui m'intéresse en ce moment. J'ai ici le texte d'une déclaration faite le 13 février par le ministre du Commerce devant l'*Empire Club* de Toronto, et rapportée dans le *Star* de cette ville. En voici la teneur:

> Comme exemple de ce que pourrait produire une pénurie, même provisoire, de charbon si les personnes chargées d'assurer nos approvisionnements n'y veillaient constamment, M. Howe a cité le cas du Royaume-Uni. Le Canada peut vraisemblablement se trouver dans la même situation. "Nos charbonnages ont envers la nation une responsabilité de premier ordre", a-t-il dit.
>
> "La situation qui existe dans les provinces Maritimes pose un problème de plus en plus difficile et angoissant. Si l'on ne trouve pas bientôt un remède aux difficultés de l'industrie, ce sera bientôt une catastrophe pour elle."

En 1947, cependant, le ministre du Commerce (M. Howe) parlait à l'*Empire Club* des approvisionnements en combustible au Canada et expliquait ce qui se passerait advenant une pénurie de charbon. Chacun ici se rend compte de ce qui se produirait si les importations de charbon américain cessaient complètement. L'industrie canadienne aurait à fermer ses portes et les chemins de fer cesseraient de fonctionner. Voilà à quel point nous dépendons du charbon américain.

Voici où je veux en venir. Cette situation ne s'est pas imposée du jour au lendemain au National-Canadien et au Gouvernement. Ils surveillaient les approvisionnements en charbon dès 1947. Le ministre du Commerce savait ce qui pouvait arriver, mais il semble que rien ne s'est fait à cet égard.

Une fois de plus je demande aux honorables députés de se reporter à la dernière session, au mois de juin 1949, au mois de juillet et jusqu'à la fin de l'année. Ils se rappelleront qu'à plusieurs reprises j'ai demandé au ministre des Transports (M. Chevrier) pourquoi on n'exploitait pas du tout certaines houillères de la Nouvelle-Écosse ni du Nouveau-Brunswick alors. Elles étaient complètement fermées. D'autres n'étaient exploitées qu'une partie du temps. On se souvient sans doute des réponses qu'on nous a données. Comme l'a fait remarquer le représentant d'Inverness-Richmond (M. Carroll), cet après-midi,—lorsqu'il a saisi le ministre des Transports de cette question,—en juin dernier les chemins de fer Nationaux ont résilié un contrat comportant la livraison de 65,000 tonnes de houille dans les provinces Maritimes avec certains petits exploitants, au moment même où cette situation surgissait. Ces mines étaient inexploitées.

Le ministre des Transports a prétexté alors que les chemins de fer n'utilisaient pas autant de charbon, et que c'était pour cette raison qu'ils n'achetaient pas de houille des mines des provinces Maritimes. On a prétendu que les chemins de fer ne consommaient pas autant de houille parce que l'hiver était doux.

C'est une excuse stupide, n'est-ce pas? Une locomotive a besoin d'autant de houille l'été que l'hiver. Mais c'est l'excuse qu'on a donnée alors.

Le ministre a déclaré cet après-midi que le nombre des trains en circulation n'aurait pas été réduit si on avait rempli les contrats et accumulé les réserves coutumières. A mon avis, M. Vaughan devrait fournir à la Chambre une réponse aux questions suivantes: pourquoi n'a-t-on pas constitué des réserves par l'exploitation des mines avantageusement disponibles dans la région? Pourquoi n'y a-t-on pas établi des réserves alors que les mines fonctionnaient à mi-temps dans cette région? Il devrait répondre à ces questions, car il ne l'a pas encore fait. Il n'y a pas d'excuse aux réponses que nous avons obtenues de M. Vaughan et de M. Gordon à ce sujet. Ils éludent la question. Tout se ramène à une imperfection du programme appliqué par le gouvernement fédéral en ce qui concerne le combustible et à l'absence de programme de la part des chemins de fer Nationaux du Canada, exception faite de l'achat de charbon américain.

On n'est pas excusable en ce moment de réduire de 25 p. 100 la circulation dans les provinces Maritimes. Quant à la déclaration du ministre, selon laquelle le coup doit porter également sur tous les habitants du pays, c'est une ineptie. Pourquoi doit-on réduire les services là où l'on dispose de charbon, soit dans l'Ouest, soit dans l'Est? Je le conçois dans le cas du Canada central, où les chemins de fer dépendent complètement des États-Unis pour leur combustible. Hier, dans une brève réponse qu'il m'a fournie, le ministre a signalé qu'il n'y avait pas de charbon dans les provinces Maritimes. Nous avons un Office fédéral du charbon, dont la fonction est d'assurer des subventions, de répartir les marchés et le reste. Il jouit de ce pouvoir aux termes de la loi qui l'a créé. Le membre de l'Office fédéral du charbon qui représente les provinces Maritimes et est indépendant des exploitants, est M. D. W. Morrison. Commentant, quelques jours avant l'ouverture de la présente session, la question de la disponibilité du charbon dans les Maritimes, M. Morrison affirmait, à titre de membre de l'Office du charbon, qu'il y avait abondance de charbon disponible dans les Maritimes. Interrogé sur ce point, le directeur de la *Dominion Steel and Coal Corporation* affirmait, lui aussi, que le National-Canadien trouverait, dans les Maritimes, s'il le désirait, de fortes quantités de charbon. Le ministre des Mines dans le gouvernement de la Nouvelle-Écosse,—on ne saurait l'accuser de faire de la propagande contre le Gouvernement ni contre le National-Canadien, car c'est un bon ministre libéral,—y est allé d'une affirmation encore plus catégorique que celles du représentant de l'Office du charbon et du directeur de la *Dosco*. Je cite un bref passage de sa déclaration, qui est plutôt longue. Ces paroles sont tirées du *Post-Record* de Sydney (Nouvelle-Écosse), livraison du 1er février. Voici:

M. MacKinnon a dit qu'il était "difficile de comprendre" l'allégation du National-Canadien selon laquelle il a fallu restreindre le service ferroviaire par suite de la pénurie de charbon.

En 1945, a-t-il dit, le National-Canadien utilisait 122,000 tonnes de charbon canadien dans le centre du pays et 7,296,000 tonnes de charbon des États-Unis. La situation est à peu près la même aujourd'hui.

Le National-Canadien obtient la plupart de son charbon de l'Ohio.

Et ainsi de suite. Parlant de notre situation de dépendance absolue vis-à-vis des États-Unis pour ce qui est du combustible, il s'élève ensuite en termes énergiques,—je ne veux pas m'arrêter au texte même de son affirmation,—contre notre programme actuel à l'égard du combustible, si tant est que nous en ayons un. Tout l'argument de MM. Vaughan et Gordon s'écroule devant la déclaration des marchands de charbon qui ont affirmé que le charbon était disponible, particulièrement dans la région des provinces Maritimes. La situation actuelle n'est pas excusable. Il faudrait trouver de meilleures excuses que celles que le ministre a données. La question n'a rien de mystérieux pour la Chambre, car j'ai maintes et maintes fois proclamé le besoin d'un programme national du combustible et de la mise en valeur de nos propres ressources. On ne fait que commencer à donner suite à cette idée dans le domaine du combustible et si, plus tard, nous ne mettons pas en valeur nos propres ressources, nous en subirons des conséquences beaucoup plus graves qu'à l'heure actuelle. John L. Lewis, l'écroulement de l'industrie et sa querelle avec les exploitants, voilà un problème qu'il appartient au gouvernement des États-Unis de régler; mais le problème qui consiste à maintenir les trains en circulation en notre pays et de fournir le combustible à nos industries en est un dont la solution incombe au gouvernement canadien. Si le premier ministre et les membres de la Chambre ne se fient qu'à l'entreprise privée pour accomplir cette tâche, la situation actuelle continuera d'exister, car, autant que je sache, le programme du gouvernement canadien et du National-Canadien à l'égard du combustible, consiste à trouver des débouchés pour le charbon des États-Unis.

Il est difficile de comprendre qu'un chemin de fer de l'État achète la plus grande partie de son charbon aux États-Unis, dans l'Ohio

et la Virginie occidentale, qu'il le transporte d'un bout à l'autre du pays pour l'emmagasiner à Campbellton (N.-B), tandis qu'à une centaine de milles de là, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, il y a assez de charbon pour alimenter cette partie du réseau ferroviaire.

Il faut tenir compte de la concurrence. Les États-Unis ne peuvent certes pas faire concurrence au charbon des Maritimes dans ces provinces même. Ils y parviennent quelque peu au Québec et ils ont l'avantage en Ontario. J'ai constamment rappelé que le Gouvernement devait adopter une ligne de conduite qui pût ouvrir au charbon canadien les marchés du pays. Les difficultés auxquelles font face les chemins de fer Nationaux mettent la question en évidence. Nous accusons des déficits. Le National-Canadien a certainement payé le charbon américain plus cher, dans la région en question, que ne lui aurait coûté le charbon des provinces Maritimes.

Il faudrait examiner dans l'ensemble le problème de la diminution des services du National-Canadien. En effet, le ministre des Transports (l'hon. M. Chevrier) et M. Vaughan, l'ex-président des Chemins de fer Nationaux, ont, dans les journaux, entamé une controverse à cet égard. Dans une de ses déclarations, M. Vaughan s'en prenait au ministre relativement à la première déclaration formulée par ce dernier à la Chambre. Il faudrait établir nettement si le Gouvernement a compétence en ce qui concerne l'administration de cette société ferroviaire. Si le conseil d'administration du National-Canadien peut prendre une décision comme celle-là sans consulter le ministre ni le Gouvernement; s'il peut, comme il l'a fait, bouleverser toute notre économie, il est grand temps, à mon avis, que la Chambre des communes intervienne. Il existe un comité permanent de la Chambre qui porte le nom de comité des chemins de fer, canaux et télégraphes. Cet organisme devrait être constitué et convoqué immédiatement. Il devrait interroger les dirigeants du National-Canadien, dont M. Vaughan, M. Gordon et les autres intéressés, car c'est en cela précisément que doit consister son travail. Il devrait établir une ligne de conduite propre à éviter à jamais la répétition de ce qui vient de se passer.

Je me suis toujours efforcé de vanter ce réseau. Autant que possible, je le choisis de préférence car je suppose qu'il est la propriété de la nation et que, pour cette raison, il faut le favoriser de notre clientèle dans la pleine mesure possible. Mais je ne suis certes pas satisfait de la façon dont il est administré, pour ainsi dire à distance, puisque ni le Gouvernement ni le ministre ne sont consultés. Je propose donc sérieusement que le comité des chemins de fer soit constitué immédiatement et convoqué en vue d'un examen soigneux de toutes les causes des difficultés qu'éprouve actuellement le National-Canadien.

M. Sinnott: Je désire poser une question au député car, l'ayant écouté attentivement, j'aimerais cependant qu'il m'explique un point obscur. Il a mentionné ceux qui avaient pris part à la dernière guerre et qui se trouvaient, aujourd'hui sans emploi. Il a ensuite posé cette question: S'il y avait une autre guerre sur qui tireraient-ils? Je voudrais savoir de qui il voulait parler?

M. Gillis: Je n'ai pas voulu faire une remarque sur qui que ce soit; je me suis contenté de faire une déclaration fondée sur une certaine connaissance de la nature humaine. Voici l'observation que j'ai faite: Un homme était chômeur avant la première guerre. La guerre éclate. L'État trouve tout l'argent voulu pour équiper cet homme et l'expédier outre-mer où il a été au combat et a connu toutes les souffrances. On lui avait fait une foule de promesses. A son retour, il connaît de nouveau les refuges de nuit et les soupes populaires. Une autre guerre éclate. Puis, il y a encore menace d'une troisième guerre. Si elle éclatait, que ferait encore cet homme qui a vécu de la charité publique une deuxième fois dans sa vie? J'ignore sur qui il tirerait.

M. Sinnott: Je suppose que le député...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Sinnott: ... sait qu'il y a ceux qui économisent et ceux qui dépensent tout. Voilà la grande différence.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, nous avons tous trouvé la session intéressante jusqu'ici. Je crains cependant, comme l'a dit le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), que nous ne nous préparions à une autre période d'inaction semblable à celle qui a jeté un voile sur la Chambre en 1937, 1938 et 1939. Nous pouvions alors parler de tout, sauf de ce qui pouvait nous faire un peu de bien. Il semble aujourd'hui que nous nous acheminions dans la même voie, à moins que quelqu'un ne nous entraîne dans une guerre, ne nous fasse agir.

Dans son discours, le premier ministre a envisagé les réalités. Sachons l'en féliciter. Il s'est montré très sincère dans sa manière d'aborder le problème en général. Il avait l'embarras d'expliquer d'abord pourquoi toutes les promesses retentissantes que les libéraux ont faites par tout le pays commencent à s'évanouir. Par exemple, pendant la campagne électorale, on a donné à entendre à la population qu'elle n'avait qu'à élire ce merveilleux parti libéral pour assurer dès lors des prix minimums à toutes les denrées agri-

coles. L'autre jour, je crois, quelqu'un a signalé que "les prix minimums peuvent bien se trouver à un niveau inférieur à celui auquel on peut normalement s'attendre." Je pourrais m'étendre longuement sur cette trahison dont le parti libéral s'est rendu coupable depuis 1935, mais je crois qu'il n'est guère utile d'insister sur ce point pour le moment. Le premier ministre a dû subir le contre-coup de tout ce qui est arrivé.

On demandera, bien entendu, pourquoi la population les a réélus. Une excellente raison c'est que le parti libéral dispose de moyens de propagande très étendus. Il semble avoir à sa disposition une source intarissable de fonds et exercer sur la presse une influence sans bornes. En général on peut dire, je crois, que la population tient le parti conservateur pour un parti libéral au visage pâle, un second parti libéral. Aussi n'y a-t-il rien à tenter de ce côté-là. Ils ont une crainte mortelle de la C.C.F. qui semble signifier bien des choses. Ils ne savent pas encore que pour avoir un gouvernement honnête et sincère, formé de gens qui tiennent leurs promesses, ils devront élire des créditistes.

M. Graydon: Ne soyez pas si modeste.

M. Blackmore: Nous avons un bel exemple de ce qu'un gouvernement créditiste peut accomplir. Cet exemple on le trouve en Alberta. Ceux qui traitent l'Alberta à la légère ne connaissent pas cette province. A tous les égards l'Alberta a fait un travail magnifique. Quiconque le nie...

M. Whitman: Ne connait pas l'Alberta.

M. Blackmore: ...n'est pas au courant ou manque de sincérité. Le premier ministre (M. St-Laurent) était gravement désavantagé, je le répète. Il n'a donné dans son discours que peu d'espoir, ou même pas du tout, d'une solution de notre problème des marchés extérieurs, ou d'une amélioration du marché intérieur. Il ne nous fait entrevoir aucun espoir, qui en vaille la peine, d'une solution au problème du coût de la vie qui étrangle, ou presque, en ce moment notre population d'un littoral à l'autre. Il n'est question d'aucun espoir véritable de sécurité dans l'emploi.

Le premier ministre, je le répète, a ouvert les yeux sur certains faits. Je souhaite qu'il les ouvre également sur un grand nombre d'autres. Il a prononcé l'autre jour aux États-Unis et à l'adresse de la population des États-Unis un discours qui, compte tenu de tous les éléments de la situation, était d'une impudence absolue. S'adressant à un peuple qui est devenu sur notre continent une grande puissance parce qu'il a su pendant des générations s'assurer ses propres sources d'approvisionnements, il lui a conseillé de discontinuer cette ligne de conduite afin de pouvoir nous aider. Je ne sais quel cas on fera de sa proposition, mais j'imagine qu'on n'en tiendra guère compte. J'aimerais étudier la chose, mais j'en renvoie l'examen à plus tard.

Il suffit de signaler qu'au cours d'une allocution à la radio, en 1944, M. Roosevelt a manifesté l'intention de trouver des emplois à 60 millions d'Américains en triplant les exportations des États-Unis. Puis le premier ministre du Canada se rend outre-frontière pour demander au successeur de M. Roosevelt, le président Truman, de réduire les exportations. Il est difficile de comprendre cette ligne de conduite.

Le premier ministre a témoigné une grande confiance au ministre du Commerce (M. Howe) et j'en suis content. Certains députés semblent vouloir s'acharner à déprécier ce grand Canadien. C'est bien à tort, car il n'est pas responsable des difficultés où se trouve notre pays. Il a accompli de la bonne besogne chaque fois qu'on lui en a donné l'occasion et qu'on l'a laissé libre d'agir. Si nous désirons blâmer quelqu'un, tâchons de trouver un bouc émissaire autre que le très honorable C. D. Howe.

Le premier ministre a formulé deux déclarations qui m'ont plu. Se citant lui-même, voici ce qu'il a dit du ministre du Commerce:

> Il sait que les problèmes restent épineux et qu'il n'existe pas de solution facile. Néanmoins, j'ose prédire que si M. Howe et ses collègues ne trouvent pas une solution, c'est qu'il n'en existe pas.

J'apporte la réserve suivante aux observations générales du premier ministre: si le très honorable C. D. Howe et ses associés ne trouvent pas une solution, ce sera probablement à cause des restrictions qui leur sont imposées et qui les empêchent d'agir comme leurs facultés innées les poussent à le faire. Le premier ministre poursuivait:

> Partout j'ai dit que le problème était grave, mais que je ne croyais pas,—et je disais là ma conviction véritable,—qu'il se trouvât chez nous un homme plus apte à le résoudre que le ministre du Commerce.

Je n'en suis pas convaincu; je pourrais probablement trouver bon nombre de personnes assez prévoyantes et intelligentes pour savoir ce qui s'impose sans avoir à l'apprendre comme, je le crains fort, M. Howe devra le faire. Cependant, ces gens ne pourraient agir si le présent gouvernement libéral restait à la direction des affaires et imposait une limite à leur initiative.

Il y a certes une solution au problème des échanges. M. Howe la trouvera-t-il? Tout dépend des circonstances. Je regrette l'absence du premier ministre parce que j'ai à lui poser une question. D'ailleurs la population a droit à une réponse. Voici: le premier ministre donnerait-il carte blanche au très

honorable C. D. Howe si ce dernier se disait convaincu, après avoir soigneusement examiné tous les aspects de notre problème commercial, qu'il n'a pas d'autre façon de le résoudre qu'en appliquant les principes du crédit social?

Des voix: Ha, ha!

M. Blackmore: Eh oui, toujours les rires insensés. Ces gens resteront sagement assis pendant que nous dévalerons dans un abîme de dépression pire, des trois quarts, que celle des années 30. Ils hausseront leurs inutiles épaules et tordront leurs mains impuissantes; toujours ils refuseront d'entendre qui sait quoi faire, mais jamais ils ne formuleront de propositions sur le parti à prendre. Je les observe depuis quinze ans, ces libéraux. Je connais leurs habitudes. Ils ne savent rien et ne veulent rien faire. Leur unique pensée, c'est de promettre.

M. Hansell: Ils ne savent que rire sottement.

M. Blackmore: Oui. Autre question: Si le très honorable C. D. Howe allait trouver le premier ministre pour lui demander la permission d'appliquer les principes créditistes, et si le premier ministre, à son tour, s'adressait au caucus libéral pour obtenir cette permission, que feraient les députés libéraux? Je me demande combien de temps durerait leur confiance dans le très honorable C. D. Howe. Je me demande combien de temps s'écoulerait avant qu'on demande sa démission.

Une voix: Revenons à nos moutons.

M. Blackmore: Nous y sommes tout à fait et l'honorable député, pour peu qu'il songe à cette question au lieu de ne penser qu'à la politique, le comprendra lui aussi. Il faut que quelqu'un trouve la solution du problème, trouve le moyen de résoudre le problème du dollar américain, celui du dollar canadien, afin que nous puissions vendre davantage à la Grande-Bretagne.

Jusqu'ici il n'a pas été le moins du monde question de la solution du problème. Personne, du côté libéral, voire du côté des conservateurs-progressistes, n'a présenté la moindre proposition utile à cet égard.

Une voix: Et le parti créditiste?

M. Blackmore: Les publications créditistes en sont pleines, et si l'honorable député veut étudier la question et se préparer à la comprendre, il comprendra. Il ne pourra pas comprendre s'il ne se prépare pas, pas plus qu'il ne saurait comprendre l'algèbre sans réflexion.

Quelle réponse pourrait donner le chef de l'opposition officielle, si le très honorable C. D. Howe lui posait la même question? Je me demande combien de temps le ministre du Commerce pourrait tenir devant lui? Un peu moins, sans doute, qu'il ne pourrait tenir devant le parti libéral.

Je regrette d'avoir à dire ceci à propos du parti conservateur-progressiste, mais il nous sert de longs discours, comme celui que prononçait hier le chef de l'opposition (M. Drew). Ce sont de beaux, d'excellents discours, débités d'un ton sonore et avec beaucoup de dignité. Rien n'y manque. Ceux qui les prononcent font bonne figure, mais ils ne formulent pas la moindre proposition pour résoudre un seul problème; ils ne font même pas voir qu'ils comprennent réellement ce qui ne va pas. Il me semble que nous avons droit à un peu mieux que cela!

Si le premier ministre avait le courage de donner carte blanche à l'honorable M. Howe, à l'égard du crédit social, comme je l'ai proposé, je me demande ce que ferait le ministère des Finances. Collaborerait-il avec l'honorable M. Howe? Il faudrait répondre à ces questions avant que toutes les discussions sur nos problèmes puissent aboutir à une solution.

Notre pays compte treize millions et demi d'habitants. C'est un des plus riches au monde en ressources tant humaines que matérielles. Nos chemins de fer, nos banques et nos industries représentent une belle accumulation de capitaux. Nous avons tout ce qu'il faut pour administrer notre pays et en faire un lieu où tous seraient heureux de vivre, mais il nous manque un peu de bon sens.

Chacun est forcé de s'en rendre compte quand les habitants d'un pays très riche craignent d'accroître la production au delà d'un certain point parce que les prix pourront fléchir et la ruine s'ensuivre. Il doit y avoir un vice fondamental dans le jugement de ceux qui croient que plus vous êtes capables de produire, plus vous aurez d'ennuis et pire sera votre situation. Si les libéraux pensent qu'ils peuvent se moquer des opinions des autres, qu'ils s'appliquent sans relâche à résoudre ce problème. Il serait ridicule d'agir autrement.

J'espère que les honorables députés seront indulgents à mon égard quand j'aurai recours à une hypothèse un peu forcée. Je suppose que le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) viendra faire rapport au premier ministre (M. St-Laurent) lorsqu'il aura recueilli tous les faits. Il dira au premier ministre: "Après avoir longuement songé aux problèmes qui se posent à nous, à cette pénurie de dollars qui se manifeste partout chez nous et en dehors de notre pays, aux fluctuations des prix et à tous les dangers en

général, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y a qu'une solution possible, celle qu'offrent les créditistes."

Une voix: C'est tiré par les cheveux.

M. Blackmore: J'ai dit que ce le serait, mais c'est exact. C'est aussi exact que la radio l'était il y a 75 ans, mais les députés de ce temps-là ne l'ont jamais su. Il ajoutera: "Je constate que le Crédit social signifie l'utilisation de toute la capacité productive de la collectivité collaborant à la production des denrées désirées". Puis, le très honorable ministre poursuivra en disant: "Pour que nos industries fonctionnent à plein rendement, l'argent doit être mis au service des producteurs. Autrement dit, le cultivateur qui désire élever des moutons alors que le pays a besoin de moutons pourrait obtenir de l'argent à cette fin. Pour que nos industries fonctionnent à plein rendement, il faut que les consommateurs soient en mesure de consommer notre production et les autres produits contre lesquels nous échangeons une partie de notre production".

"Il faut donc que consommateurs et producteurs disposent de tout l'argent dont ils ont besoin. C'est, on le voit, l'argent qui est la clef du problème".

"Comment les créditistes procéderaient-ils s'ils avaient à régler le problème complexe qui se pose actuellement? Un régime créditiste reconnaîtrait comme principe de politique nationale la création, par le ministère des Finances, de dollars libres de dette en quantité suffisante pour permettre aux consommateurs d'acheter toute la production nationale". Personne, n'es-ce pas, ne soulèvera d'objection sérieuse à cet égard? Si nous créons des dollars pour stimuler la production, pourquoi n'en pas créer pour actionner la circulation et la vente de nos produits?

Une voix: Et le blé?

M. Blackmore: Comme le député s'en souvient sans doute, j'ai dit pourquoi nous produisions ou échangions nos denrées mais peut-être n'a-t-il pas saisi. Si nous ne pouvons acheter tout notre blé nous-même, nous ne pourrions pas non plus acheter tous les produits contre lesquels il serait échangé. C'est l'évidence même et je suis sûr que le député le reconnaît.

Le parti créditiste pose comme principe fondamental que si le Gouvernement peut créer des dollars pour stimuler la production, il peut tout aussi facilement en créer pour activer la consommation des produits. S'il nous est possible de créer des dollars à des fins de production, nous pouvons également en créer pour activer la consommation.

[M. Blackmore.]

Si le parti créditiste était porté au pouvoir, il abaisserait le coût de la vie au moyen de ce qu'il appelle le rabais compensé, c'est-à-dire par le versement, au consommateur, d'une subvention scientifiquement établie, à intervalles réguliers, suivant une formule fondée sur les conditions de l'offre et de la demande sur le marché national. Les contribuables n'auraient pas à en acquitter le coût.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Blackmore: Au moment de la suspension de la séance, je parlais de problèmes de commerce et de vente. Je supposais que le très honorable ministre du Commerce (M. Howe), en cherchant à les résoudre, en était venu à la conclusion que les principes créditistes représentaient la seule solution possible. Je lui proposais donc de renseigner le premier ministre sur les méthodes qu'adopterait une administration créditiste. Je lui faisais dire qu'un gouvernement du Crédit social accepterait comme principe fondamental de son programme national la création, par le ministère canadien des Finances, de monnaie libre de dette émise en vue de permettre aux consommateurs d'absorber la totalité de la production canadienne. J'ajoutais qu'une administration créditiste abaisserait le coût de la vie au moyen de ce que nous appelons le rabais compensé, pratique qui équivaut au versement, au consommateur, d'une subvention calculée scientifiquement, à intervalles réguliers, d'après une formule fondée sur les conditions de l'offre et de la demande sur le marché national.

Je faisais ensuite énoncer au ministre le troisième article du programme créditiste, c'est-à-dire la distribution, aux consommateurs, par divers moyens dont les dividendes, les allocations, les pensions et ainsi de suite, d'une puissance d'achat supplémentaire suffisante pour réaliser l'équilibre entre la consommation, ou demande réelle, et l'offre.

A ce propos, le ministre dirait à peu près ceci: "Maintenant, mon cher premier ministre, quand on songe que le grand problème des Canadiens est de trouver des marchés pour leurs produits, tout homme avisé et prudent doit admettre que le principe du créditisme et la façon d'envisager la question semblent pratiques."

Bien des gens n'aiment pas critiquer notre système monétaire, mais pourquoi présumer que notre régime financier soit parfait? Tout change. Quel argument peut-on avancer pour

prétendre que notre mode d'utiliser l'argent n'a pas besoin d'être simplifié? Dans le rapport de la Banque du Canada du 10 février 1944, M. Towers écrivait:

> Aux niveaux actuels d'efficacité, une force agissante de cette importance pourrait produire beaucoup plus de denrées et de services civils que le Canada n'a produits jusqu'à présent. Du même coup, il faudra augmenter de beaucoup la consommation et la mise en valeur de capitaux pour que cette production soit entièrement absorbée et que l'emploi se maintienne à un haut niveau. Les ajustements requis seront évidemment d'une ampleur sans précédent et la conception de projets audacieux de la part des groupements ouvriers, agricoles et financiers, aussi bien que des gouvernements, s'impose de façon urgente.

Pourquoi ne ferions-nous pas dans notre régime financier quelques-uns de ces ajustements d'une ampleur sans précédent? Rien dans le rapport de M. Towers n'indique qu'il bannirait tout ajustement du système financier canadien.

On a examiné soigneusement quelles rectifications il convient d'apporter au régime financier du Canada. A cet égard, le très honorable Reginald McKenna, longtemps président du conseil de la banque de Midland, en Angleterre, a fait une déclaration catégorique qui a paru dans le *Times* de Londres le 30 janvier 1936. Elle faisait partie d'un rapport de la banque à ses actionnaires. La voici:

> Toutefois, si les autorités veulent exercer leurs pouvoirs, elles peuvent maintenant fournir de la monnaie supplémentaire sans égard au montant d'or que détient la banque centrale. Ainsi le XIX[e] siècle, qui a répandu partout ce mode de paiement à peine connu jusqu'ici en dehors de Londres, a aussi apporté les rouages permettant de le soumettre à un contrôle intelligent.
>
> Nous avons appris qu'une pénurie d'argent peut être aussi délétère qu'un excédent, bien qu'aux yeux de plusieurs la déflation conserve certains avantages. On reconnaît néanmoins de plus en plus qu'un accroissement de productivité appelle une augmentation de l'approvisionnement d'argent, car autrement les prix baissent, les affaires tombent dans le marasme et l'accroissement de la capacité de production demeure inutilisée.
>
> Pour que l'argent soit établi sur une base vraiment solide, il en faut assez pour financer un volume de commerce qui s'accroît normalement mais pas en telle abondance qu'il donne lieu à l'inflation des prix.

Ces paroles suscitent la question suivante: A quoi les Canadiens ont-ils le droit de s'attendre de notre régime économique? Les financiers les plus orthodoxes répliqueront: "Nous comptons qu'il nous procurera un système monétaire de tout repos." C'est très juste. Or qu'est-ce qu'un bon régime financier. Que doit-il apporter au pays? Peut-on considérer notre régime financier comme un bon régime? Niera-t-on qu'un bon régime financier doit nous permettre de financer les services publics, notre production dans la mesure de nos ressources et de nos besoins, notre commerce et la consommation de nos produits.

Il est indéniable que notre régime actuel n'offre pas assez d'argent aux fins de la consommation. Comment expliquer autrement que tant de gens n'aient pas les moyens d'acheter et tant de producteurs les moyens de vendre? Notre régime nous impose une très lourde dette. Il ne permet pas à notre population de jouir d'un niveau de vie proportionné à notre capacité de production. En d'autres termes, notre gouvernement n'a aucun moyen de rendre possible dans le domaine financier ce qui l'est dans l'ordre matériel.

Ces quatre lacunes de notre régime financier constituent de graves inconvénients pour les Canadiens. Elles motivent un examen approfondi du régime. Le moment est venu d'effectuer les rajustements que prévoit sans doute le rapport de M. Towers. Les seules propositions qui semblent offrir un remède aux déficiences de notre régime financier sont celles que formule le Crédit social. J'invite les honorables députés à étudier mes propositions. Peu importe le nombre de libéraux élus le 27 juin dernier, la population du Canada a le droit de s'attendre que le Parlement arrive à des résultats pratiques et trouve une solution aux épineux problèmes internationaux qui réclament notre attention.

Tous les députés qui se rappellent exactement ce qui s'est dit et fait jusqu'ici soutiendront que nous sommes restés bien en deçà de l'objectif, trop en deçà pour nous sentir à l'aise. Existe-t-il une solution? Il doit en exister une parce que nous avons appris à produire plus de denrées que nous n'en pouvons consommer.

L'adoption d'un régime financier fondé sur la réalité, comme celui que j'ai indiqué sans entrer dans le détail, modifierait énormément plusieurs problèmes qui se posent actuellement au pays.

D'abord, nous pourrions résoudre le problème de notre commerce international de la façon suivante. Nous pourrions créer, chez nous, du numéraire libre de dette, des dollars canadiens nécessaires au paiement des produits que nous désirons exporter et dont ont besoin la Grande-Bretagne et d'autres pays. Nous pourrions prêter nos dollars aux Anglais ou à d'autres clients possibles, afin de leur permettre d'acheter directement nos produits. D'aucuns diront que cela n'est pas logique. Si les députés lisent un beau document qui se trouve à la Bibliothèque et qui s'intitule *United States in The World Economy,* ils constateront que les États-Unis ont précisément adopté une ligne de conduite aussi analogue en 1920. Nos voisins ont maintenu cette

ligne de conduite pendant toute la période connue sous le nom des bruyantes années 20, alors qu'ils écoulaient leurs produits si facilement. Le procédé a entraîné, on le sait, des prêts à l'étranger qui ne devaient jamais être remboursés. Ce n'est que lorsque les États-Unis ont mis fin à ce programme de prêts à l'étranger que la crise économique a commencé à se faire sentir.

On pourrait démontrer que certains États, notamment la Grande-Bretagne ont, avec succès, prêté de l'argent aux États voisins pour permettre à ces derniers d'acheter leurs marchandises. Je n'aborderai pas la question du remboursement, si cette méthode était adoptée, mais il y aurait moyen de s'arranger, ou la dette pourait être annulée. Ce qui importe, c'est de vendre ces marchandises. Avant que quelqu'un en ait trop à dire, je tiens à lui rappeler que s'il désire poser des questions, il le peut. Qu'on ne dise rien qui dénote un manque de jugement. Avant qu'on en ait trop à dire, que l'on considère ces questions. Qu'on lise le livre intitulé: *United States in the World Economy* et on ouvrira les yeux. On se rendra compte que nous faisons face à un problème semblable à celui qui se posait aux États-Unis en 1920.

Si pour résoudre nos problèmes nationaux on suivait les conseils que les créditistes ont donnés, le pouvoir d'achat du consommateur en serait augmenté. Le pouvoir d'achat irait au peuple. Les gens pouraient acheter les marchandises produites par le pays. Le niveau de vie de tous serait augmenté et il se créerait des marchés. Cette théorie semble étrange à ceux qui n'y ont jamais pensé, mais plus on étudie la question, plus on est convaincu que les créditistes ont une bonne théorie.

Maintenant, quel serait l'effet de l'emploi, par les créditistes, de cet argent libre de dettes, à l'égard de la pension de vieillesse? Hier soir, le premier ministre nous brossait un tableau assez sombre de ce qui se produirait chez nous, selon lui, si nous décidions de verser $100 par mois à toute personne de plus de 65 ans. Il nous en coûterait plus d'un milliard. Pourquoi s'inquiéter à propos d'un milliard? (*Rires*). Cela semble ridicule. Ne l'est-ce pas si un pays dont la production se chiffre à seize milliards et demi ne peut consacrer un milliard au bien-être des vieillards? Voilà de quoi rire! Un pays dont la production de beurre, de lait, de fromage, de vêtements, d'habitations, etc., atteint seize milliards et demi ne peut créer un milliard et demi à l'intention des vieillards! Un tel pays se révèle insensé. D'où vient donc l'idée saugrenue que l'argent utilisé en vue de la distribution de la production doit provenir du gousset du contribuable? Ce n'est pas le cas, ainsi que le très honorable Reginald McKenna le démontre nettement.

Nous n'accorderions pas de pensions de vieillesse en fonction de ce qu'elles coûteraient au contribuable mais plutôt en proportion de ce que nous produirions à l'intention de ceux qui les recevraient. Il est certain qu'en versant à chaque Canadien âgé de plus de 65 ans une pension de cent dollars par mois, on atténuerait sensiblement les répercussions d'une crise économique. S'il est possible de faire entrer en jeu un tel élément sans augmenter les impôts, la Chambre doit évidemment y recourir.

Passons maintenant au problème des Indiens. Tous les députés, je suppose, conviennent que les vieillards devraient toucher la pension de vieillesse. Tous reconnaissent que nous avons négligé de fournir aux Indiens les services éducatifs nécessaires; qu'on devrait établir une commission des réclamations afin de leur assurer le juste traitement que leur ont promis ceux qui ont signé avec eux les premiers traités il y a une centaine d'années; enfin que les Indiens devraient disposer d'assez de fonds pour s'établir. Or, à l'égard de tous ces points, nous négligeons les aborigènes de façon scandaleuse non pas par mauvaise volonté mais parce que nous ne savons pas comment obtenir les fonds nécessaires, non pas parce que nous sommes incapables de produire toutes les denrées et services nécessaires pour assurer aux Indiens tout le confort auquel ils ont droit, mais parce que nous ignorons comment placer ces denrées et services entre leurs mains.

C'est un état de choses qui donne à réfléchir. On a reproché aux créditistes d'être des pessimistes mais c'est bien à tort. Lorsque je suis arrivé à la Chambre il y a quatorze ans, un des hommes les plus estimables qui aient siégé ici, le très hon. W. R. Motherwell,—quelques députés doivent se souvenir de lui,—qui fut premier ministre de la Saskatchewan et ministre fédéral de l'Agriculture...

M. Boucher: Le député peut-il me dire quand le très honorable M. Motherwell fut premier ministre de la Saskatchewan?

M. Blackmore: Je terminerai d'abord mon discours. M. Motherwell était ministre de l'Agriculture dans le cabinet fédéral. Si je lui attribue à tort le titre d'ancien premier ministre de la Saskatchewan je me rétracterai, mais cela n'a rien à voir au point que je traite.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Blackmore: Si j'ai dit quelque chose de répréhensible à son égard, ce serait déplorable.

M. Boucher: A coup sûr.

M. Blackmore: Mais je n'ai rien dit de tel.

M. Boucher: Vous ne pouviez pas.

M. Blackmore: Non, je n'ai rien dit de tel. M. Motherwell avait dit que notre groupe constituait la seule lueur d'espoir à la Chambre. On finira par se rendre compte que notre groupe est le seul point lumineux, parce qu'il est le seul qui puisse voir clair à travers les difficultés. D'autres ne voient pas cela, non pas faute de lumière, mais parce qu'ils sont aveugles.

Ce qu'il faut noter, c'est que les créditistes, qui pensent en fonction de l'économie nouvelle, ne voient pas autre chose qu'un sujet de réjouissance dans l'accroissement considérable de la production. Pourquoi ne pas se réjouir de ce que nous pouvons produire toutes sortes de denrées en plus grande abondance que l'homme ne peut en consumer? Si nous ne le pouvions pas, ce serait vraiment une cause de souci, mais nous sommes en mesure de produire beaucoup plus, grâce à nos merveilleuses machines, à la merveilleuse habileté que nous possédons d'utiliser l'énergie solaire, à nos connaissances sur les matières plastiques, et le reste. Nous avons atteint le point où nous pouvons produire plus que le monde ne peut utiliser. Cependant, au moins un milliard d'habitants du globe sont menacés de famine et souffrent de ne pas avoir les denrées que nous pouvons produire. Malgré cette situation, nous songeons à réduire notre production, car nous ne savons pas comment distribuer ces denrées dans notre pays et encore moins parmi les populations étrangères.

Le groupe de ceux qui voient dans cette merveilleuse productivité une cause de joie ne peuvent sûrement pas être taxés de pessimisme. Le monde n'a jamais vécu à une époque plus heureuse qu'aujourd'hui. Apprenons à vivre dans une ère d'abondance au lieu de continuer à y mener notre existence d'après un système monétaire adapté à une époque de pénurie. Notre régime financier a été édifié pour parer aux difficultés d'une ère de pénurie. Or nous sommes maintenant en période d'abondance. L'homme a cédé la place à la machine, à l'énergie solaire et à d'autres procédés. Ne pouvant employer les hommes, leur fournir du travail, nous ne savons que faire d'eux. Nous ne savons comment disposer des denrées qu'ils pourraient acheter s'ils avaient l'argent pour se les procurer. A mon sens, nous avons bien raison de nous réjouir, car aucune génération et aucun peuple n'ont été plus favorisés que les nôtres. Examinons un peu la situation et cherchons à aplanir les difficultés. Il nous faudra de l'énergie et des idées nouvelles, mais je suis convaincu que les députés sont capables de trouver des moyens nouveaux de nous tirer d'embarras.

M. J. A. Ross (Souris): Je profite du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour féliciter les deux motionnaires. Ils se sont très bien acquittés de leur tâche, le député qui a proposé l'Adresse ayant surtout fait preuve d'un tact extraordinaire.

Je tiens également à féliciter le nouveau ministre qui, depuis que je siège à la Chambre, est devenu un de mes intimes. Il s'agit de l'honorable représentant de Grey-Bruce (M. Harris). Si j'en juge d'après la façon dont il s'est comporté à la Chambre depuis que je l'ai connu ici, il se distinguera dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Dans le discours du trône, il est question d'une conférence générale projetée pour l'automne prochain. Les gouvernements fédéral et provinciaux se réuniraient pour la discussion de problèmes d'intérêt commun. On devrait déjà se préoccuper du bien-être des municipalités canadiennes, tant urbaines que rurales. Voilà pourquoi j'estime qu'il convient d'inviter les dirigeants d'organismes provinciaux et municipaux à prendre part à la conférence. Le cabinet fédéral ne semble nullement comprendre plusieurs grands problèmes des municipalités. Selon le *Guide parlementaire*, aucun membre du présent cabinet fédéral ne possède la moindre expérience dans l'administration municipale. C'est étrange, vu que les ministres représentent toutes les régions du pays.

Un mot surtout des subventions en remplacement des impôts. Il en est aussi question dans le discours du trône. J'ai reçu copie d'une longue correspondance que les chambres de commerce de Winnipeg et du Manitoba ont adressée, le 30 janvier 1950, au ministre des Finances (M. Abbott). Je tiens à me rallier entièrement à l'avis exprimé dans cette correspondance, mais je n'ai pas l'intention d'en donner lecture. Disons cependant qu'en ce qui concerne Winnipeg, où les biens du gouvernement fédéral ont une valeur de plus de 7 millions et sont évalués à 5 millions, soit un peu plus de 2 p. 100 de l'assiette,—ce qui est donc inférieur aux 4 p. 100 prescrits par le règlement fédéral,—la ville n'a droit à aucune subvention. Encore une fois, je tiens à me rallier entièrement à cette thèse.

Il y a plus. Au dernier congrès des municipalités manitobaines tenu l'automne dernier,—on y voit une espèce de parlement municipal au Manitoba, province que j'habite,—la question des subventions fédérales en remplacement des impôts a été vivement débattue. Le congrès a adopté un vœu énergique pour demander que la question soit examinée

de nouveau. J'espère que le Gouvernement reviendra sur sa décision, car en vertu des règlements actuels la plupart des villes qui se trouvent à l'ouest des Grands lacs, sinon toutes, ne sont pas admissibles.

Puis il y a eu la question de subventions fédérales à l'éducation. Je n'ai pas l'intention de répéter ici le point de vue que j'exprimais à ce sujet lors de la dernière session, mais je tiens néanmoins à marquer à quel point j'abonde dans le sens des observations que formulait hier le chef du parti créditiste (M. Low). Il a, à mon avis, apporté des arguments très probants en faveur du versement de subventions fédérales à l'éducation. Quant à mon propre chef (M. Drew), je rappelle que la population de l'Ontario, en particulier, reconnaît l'excellence du travail qu'il a accompli à la tête du ministère de l'Instruction publique de sa province et la réputation que cela lui a méritée. Lui aussi est tout à fait favorable au versement de subventions fédérales à l'éducation.

Au Manitoba, c'est dans la proportion des trois quarts que les frais de l'instruction publique sont couverts par un impôt foncier. Cette situation est absurde. Dans certaines régions les terrains dont la valeur imposable est la plus haute ne produisent aucun revenu depuis trois ou quatre ans; dans une région, notamment, ce fait est attribuable aux inondations. Et pourtant ce terrain est plus lourdement imposé que tout autre, aux fins scolaires. Il suffit de se rendre compte que 75 p. 100 des fonds consacrés à l'instruction publique dans la province proviennent de l'impôt foncier pour juger à quel point pareil régime est désuet. Je ne tiens pas à répéter les arguments que je faisais valoir au cours de la dernière session, mais je voudrais néanmoins manifester mon entier appui au principe des subventions fédérales à l'éducation et ajouter, à la suite du chef créditiste, combien je suis déçu qu'il n'ait nullement été question d'une mesure de ce genre dans le discours du trône, étant donné le débat que nous avons eu là-dessus au cours de la dernière session. On a également traité cette question l'automne dernier au parlement municipal du Manitoba ou au congrès des municipalités, quand on a adopté un vœu réclamant instamment des autorités fédérales qu'elles aident l'instruction et critiquant vertement le ministère de l'Instruction publique du Manitoba de ne pas faire davantage. Je regrette d'avoir à critiquer ainsi le ministère de l'Instruction du Manitoba, mais il a failli misérablement à la tâche en ce qui concerne la contribution financière qu'il a apportée à l'instruction dans la province, et il a également échoué sous plusieurs autres rapports. Je regrette de dire qu'il est loin de pouvoir se comparer aux ministères de l'Instruction publique de plusieurs autres provinces.

Il est question, dans le discours du trône, de la chute des prix agricoles. La question est fort importante pour tout le pays en ce moment, d'autant plus que divers ministres du gouvernement fédéral ont induit les producteurs en erreur ces dernières années et les ont encouragés à accroître leur production. Je désire rappeler à la Chambre et au pays que le Gouvernement, de 1942 à 1949, en appliquant à l'agriculture canadienne le programme Gardiner, comme l'a dit un de mes voisins, a fait perdre aux cultivateurs du Canada environ deux milliards de dollars qu'ils auraient eus si on leur avait permis de vendre leurs denrées comme l'ont fait les cultivateurs des États-Unis. C'est beaucoup d'argent qu'ils auraient eu en temps de prospérité, afin de leur permettre de sortir victorieusement de l'affaissement du marché qui nous menace soudain. Voilà ce qu'ont coûté à nos producteurs les mesures de réglementation et les interdictions imposées par notre Gouvernement au cours de ces années. Une récente enquête du *Sanford Evans Bureau*, à Winnipeg, a révélé qu'en ce qui concerne le blé, de 1945 à 1949, le contrat anglo-canadien a déjà coûté $536,229,978 aux cultivateurs canadiens. Telle est la perte subie, la différence entre ce que les cultivateurs des États-Unis et ce que nos agriculteurs ont reçu pour le même nombre de boisseaux de leur produit. D'après ce bureau, chaque année la demi-section moyenne de l'Ouest accusait une perte de $1,064 c'est-à-dire que durant ces quatre années le cultivateur des États-Unis a reçu environ 50c. de plus pour chaque boisseau de blé que son voisin du Canada.

A un endroit, à North-Portal, où la rue principale divise le village et où le cultivateur américain livre ses céréales sur un côté de la rue et le cultivateur canadien de l'autre côté, le cultivateur des États-Unis, d'après la mercuriale du 7 février 1950, il y a quelques jours à peine, recevait, à l'élévateur, l'équivalent de $2.14 en monnaie canadienne pour un boisseau. Le cultivateur canadien recevait $1.58½ le boisseau ce qui représentait une différence de 55½c. le boisseau. On voit donc, monsieur l'Orateur que la situation loin de s'améliorer depuis l'enquête du *Sanford Evans Bureau* s'aggrave beaucoup.

Tout récemment, le gouvernement fédéral a modifié les termes de la dernière année du contrat sur le blé. Cette modification ne profite pas aux producteurs de blé mais plutôt à certains autres producteurs beaucoup mieux traités par le Gouvernement, au cours de la guerre, que le producteur de blé. A ce sujet,

je citerai un passage d'un article de fond paru dans le numéro du 23 décembre du *Free Press* de Winnipeg sous le titre: "Les Prairies sont sacrifiées."

Selon les dernières nouvelles d'Ottawa, en vertu d'une entente entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, une somme de deux millions et demi, qui devait être affectée à l'achat de blé, sera consacré à l'achat de bois. C'est la troisième modification du genre qu'on nous signale depuis quelques jours. Le montant global s'élève à 30 millions, ce qui représente 15 millions de boisseaux de blé à $2 le boisseau.

En vertu de l'accord du blé intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni, le gouvernement anglais s'est engagé à acheter 140 millions de boisseaux de blé à $2 le boisseau, à Fort-William, au cours de la campagne agricole se terminant le 31 juillet 1950. C'est la quatrième et dernière année de l'accord. Le contrat prend fin le 31 juillet 1950 et, selon le ministre de l'Agriculture, le très honorable J. G. Gardiner, il ne sera pas renouvelé. Il est bien entendu, cependant, que la quantité de blé qui ne sera pas vendue conformément au contrat à cause des modifications qu'on y a apportées, sera achetée par le Royaume-Uni durant la campagne agricole de 1950-1951, à $2 le boisseau.

On a tenu bien des propos en l'air au sujet de modifications selon lesquelles l'Angleterre achètera du bacon, du bois ou du saumon au lieu du blé. Dans l'Ouest, on a dit qu'il s'agissait tout simplement de remettre à plus tard la vente de quelques millions de boisseaux de blé, ce qui n'entraînera d'ailleurs aucune perte pour les cultivateurs de l'Ouest.

C'est faux. Les producteurs de blé de l'Ouest devraient prendre bien note de ce qui leur arrive en raison de l'ingérence politique dans leurs affaires. L'affectation à d'autres fins de l'argent destiné à l'achat de blé entraînera une perte pour ces producteurs. Il ne s'agit pas d'une nouvelle affectation. Les gens qui toucheront les 30 millions de dollars en question ne seront pas les producteurs de blé de l'Ouest, mais les éleveurs de porcs, surtout de l'Est, les producteurs de bois et les pêcheurs de saumon. Il s'agit d'une perte irrécouvrable pour les producteurs de blé.

J'ai signalé dans des débats antérieurs le grand avantage qu'ont les producteurs de porc de l'Est sur ceux de l'Ouest. Dans toute entreprise florissante nous devrions, je crois, engraisser notre bétail sur la ferme même qui produit la provende au lieu d'encombrer nos réseaux de transport et de compliquer le problème de la main-d'œuvre. Vu cependant le transport gratuit des céréales de provende à destination de l'Est et d'autres avantages, les producteurs de porc de l'Est jouissaient d'un avantage de $9 par porc. Le transport gratuit représentait 125 millions de dollars en subventions que devait acquitter l'ensemble des contribuables canadiens. Ce n'est là qu'un petit exemple d'un domaine considérable de l'industrie. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et son adjoint parlementaire ont encouragé les agriculteurs à produire le blé, le bacon, la volaille, les laitages, les fruits et les légumes et même à accroître leur production d'une année à l'autre dans tout le pays en les assurant que, s'ils acceptaient durant et après la guerre des prix inférieurs à ceux du marché mondial, ils pourraient compter à l'avenir sur d'excellents marchés outre-mer. On sait le brillant tableau qu'ont brossé de notre futur commerce d'exportation, durant la campagne électorale de l'an dernier, le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre de l'Agriculture.

Le ministre de l'Agriculture savait depuis deux ans que l'Angleterre ne voulait plus rien acheter au Canada, sauf le blé. C'est, du moins, ce qu'il affirmait à London récemment. Peut-on concevoir qu'un ministre responsable du Gouvernement en possession de tels renseignements ait, néanmoins, encouragé le plus possible l'expansion de notre production agricole? Je sais plusieurs exploitants avicoles et autres qui ont consacré leur capital à l'agrandissement de leurs établissements. Mais ils apprennent soudain qu'ils ont été induits en erreur et qu'ils ne trouveront pas de débouchés. Si les ministres étaient au courant, il était injuste de leur part de ne pas renseigner les producteurs canadiens.

C'est avec étonnement que j'ai lu dans les journaux le compte rendu du discours prononcé par l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture. Je lis dans une publication de Colombie-Britannique intitulée *Country-Life*:

Selon la Presse canadienne, M. Robert McCubbin adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, le très honorable J. G. Gardiner, a conseillé aux cultivateurs de trouver leurs propres débouchés au lieu d'attendre que le gouvernement fédéral leur en obtienne. En temps normal, ces paroles seraient très sages mais en ce moment on comprend difficilement comment les cultivateurs pourront suivre le conseil puisqu'il leur est impossible de se créer des marchés dans les nations du Commonwealth britannique et à l'étranger.

C'est difficile à comprendre. Je tiens en haute estime le monsieur dont je viens de parler. Il est adjoint parlementaire au ministre; il a aidé celui-ci à encourager les cultivateurs de tout le pays à accroître leur exploitation. Grâce à des régies, interdictions et le reste, il a empêché ces mêmes producteurs de toucher ce qu'ils auraient pu obtenir durant ces années-là. Or maintenant qu'ils sont aux prises avec ce dilemme, il leur faut ne compter que sur leurs propres ressources pour trouver des marchés où ils pourront écouler leurs produits. Je dis donc que ce sont là des propos étonnants dans la bouche d'un adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture. Il a apparemment parlé à titre de membre du Gouvernement et au nom de celui-ci. Il a appuyé toutes les mesures de régie ou de restriction dont j'ai parlé et qui ont eu pour effet de restreindre le revenu du cultivateur.

Durant la guerre l'ancien premier ministre, le très honorable W. L. Mackenzie King, et le ministre de l'Agriculture nous ont à maintes reprises assuré qu'en prenant moins qu'il leur était permis, les cultivateurs s'assuraient pour l'avenir ces marchés européens. La déception n'en est que plus grande. Je ne trouve pas de mots assez forts pour souligner la gravité de la situation. Ayant passé ma vie à étudier l'agriculture, je suis convaincu qu'elle est l'industrie de base sur laquelle doivent reposer toutes nos autres industries, si nous voulons que notre population soit prospère et unie. Voilà pourquoi le Gouvernement doit se faire une grave obligation d'effacer une partie de ces pertes dans les années très difficiles que nous réserve l'avenir immédiat.

Il est une autre question que je tiens à aborder. J'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il institue une commission parlementaire permanente des affaires des anciens combattants. C'est à mon avis extrêmement important. Les anciens combattants ont à faire face, chez nous, à bien des problèmes. On a parlé dans le discours du trône de la présentation de bills intéressant les anciens combattants. C'est une nouvelle preuve, en soi, de la nécessité de ce que je propose.

A mon avis le projet de codification des mesures relatives à la défense nationale devrait être renvoyé à un comité. Je sais bien que, l'an dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a exposé de forts arguments contre la formation d'un comité comme celui-là. S'il est toujours dans les mêmes sentiments, je me permettrai de lui rappeler qu'il est lui-même ancien combattant et que tous les anciens combattants, où qu'ils siègent en cette enceinte, sont extrêmement intéressés en ce moment par la question de la défense nationale. Il me semble que si on constituait un comité spécial chargé d'étudier les questions relatives à la défense nationale, il s'y trouverait plusieurs anciens membres des comités des affaires des anciens combattants. C'est pourquoi je demande avec instance la constitution d'un comité composé des députés anciens combattants, qui serait chargé de s'occuper des affaires des ex-militaires et à qui on pourrait renvoyer cette question très importante.

Je tiens à citer quelques observations du ministre de la Défense nationale parues il y a quelque temps dans la revue *Maclean's*:

> Si le Parlement n'a pas mieux fonctionné c'est que 245 députés sont bien incapables de connaître les dessous d'une question. Le temps manque à la Chambre, en outre, de s'occuper de tout. Il serait donc bon de renvoyer certaines questions à des comités qui pourraient les étudier et en faire rapport.

[M. Ross (Souris).]

Plus loin il ajoute:

> Des comités devraient siéger régulièrement pour étudier des questions comme celles du capital humain et de la main-d'œuvre, des finances et de l'économie, de la reconstruction, des affaires extérieures et de l'information, des munitions et approvisionnements, de l'agriculture...

Puis il énumère les sujets mêmes qu'on trouve dans le nouveau bill:

> ...de l'armée de terre, de mer et de l'air.

Ce sont les termes mêmes qu'il a employés dans le *Maclean's* il y a quelque temps. Il a ajouté:

> Au Sénat des États-Unis, il y a 47 comités qui jouissent de pouvoirs fort étendus. Nous n'en avons pas besoin d'un nombre aussi considérable. Les rapports étroits qui existent entre notre exécutif et nos divisions législatives rendent la chose inutile. Quinze comités parlementaires actifs, dont la plupart ne siégeraient que pendant la moitié de la session, pourraient accomplir le travail. Voici en conséquence, mon cinquième point: chaque fois que la chose est possible, toute question de grande importance devrait être renvoyée à une commission parlementaire et celle-ci devrait, au besoin, disposer de moyens de recherche suffisants.

Chacun conviendra, j'en suis sûr, qu'il s'agit d'une question très importante et que le comité devrait étudier les sujets mêmes qu'a si bien énoncés le ministre de la Défense nationale. Oui, peu de gens ne s'intéresseraient pas à un comité des affaires des anciens combattants. Aussi, j'insiste sur la nécessité de créer un tel comité, afin que le projet de loi puisse lui être déféré.

J'ai déjà mentionné les discours d'un adjoint parlementaire, lorsque j'ai traité cette question des affaires des anciens combattants. Je parlerai d'un autre adjoint parlementaire, un de mes excellents amis, le représentant de Winnipeg-Sud (M. Mutch). Le connaissant comme je le connais, depuis toujours pour ainsi dire, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre le discours qu'il a prononcé l'autre jour devant un club d'hommes d'affaires, à Toronto. J'ai d'autant plus de difficulté à comprendre qu'il s'agit de l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg). Son discours est rapporté dans le *Daily Star* de Toronto, journal qui, en somme, a toujours été assez sympathique à l'égard du Gouvernement, je crois. L'article, intitulé "La sécurité sociale essuie le feu", déclare:

> Dans un discours qu'il a prononcé devant l'Association des hommes d'affaires libéraux de Toronto, M. Leslie Mutch, député libéral de Winnipeg-Sud, a eu de dures paroles pour la sécurité sociale. Il aurait dit que "la sécurité sociale au Canada est un vêtement mal ajusté qui gêne notre développement et pourrait nous étrangler". M. Mutch aurait pu s'en tenir à cela et se dire qu'il lui avait fait son affaire à la sécurité sociale, mais il a jugé à propos d'ajouter qu'elle "est l'excuse du paresseux, le stupéfiant du faible de volonté et le refuge du lâche".
>
> Ces observations et d'autres semblables ne laissent aucun doute quant au sentiment de M. Mutch en matière de sécurité sociale. La chose n'aurait pas

plus d'importance que cela n'était ce fait que M. Mutch est adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants dans un régime libéral.

Je me rappelle que cet honorable député m'a fait la lutte dans ma circonscription, l'été dernier. Par hasard, j'ai sur moi l'une des annonces qui ont été si souvent publiées dans tous les journaux du Canada et qui avaient trait à la sécurité sociale. "Votez pour les libéraux et assurez ainsi votre sécurité sociale future". N'est-ce pas un étrange concours de circonstances? Il est difficile d'en donner une explication valable.

Il est une autre question que j'aimerais aborder et la raison pour laquelle je désire en parler maintenant, c'est que le premier ministre (M. St-Laurent) l'a mentionnée hier. A plusieurs reprises, il a parlé de la Chambre des communes et de la majorité écrasante que le Gouvernement a reçue en juin dernier. Pour ce qui est du nombre des députés élus, je suis d'accord avec lui. Si je l'ai bien compris, il a dit hier que 73 p. 100 des circonscriptions du Canada ont, par leur vote, certainement approuvé le gouvernement actuel et ses programmes.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Très bien!

L'hon. M. Rowe: Elles n'ont approuvé que la partie qu'il leur a exposée.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Et cela se produira de nouveau.

M. Ross (Souris): Depuis que je siège à la Chambre, rares sont les sessions où je n'ai pas préconisé le vote transférable. On ne peut donc pas m'accuser de réclamer une mesure nouvelle uniquement à cause des circonstances actuelles. Le contraire pourrait cependant se produire à l'occasion d'autres élections.

Qu'il me soit permis de déposer certains chiffres qui furent transmis à la Presse canadienne, le 24 août:

Fait sans précédent, 5,856,307 bulletins de vote ont été déposés lors des élections générales du 27 juin, comparativement à 5,246,130, en 1945. C'est ce qu'annonçait, mardi, M. Jules Castonguay, directeur général des élections.

Le parti libéral, qui a repris le pouvoir, avec une majorité écrasante, a reçu 2,926,029 voix, lors des récentes élections, comparativement à 2,170,625, en 1945.

Les conservateurs progressistes, qui, du point de vue du nombre, constituent le deuxième parti à la Chambre, ont reçu 1,742,235 voix, comparativement à 1,455,453.

L'article donne ensuite le nombre de voix recueillies par les partis de la C.C.F. et du Crédit social.

Ce que je désire signaler, c'est que le rapport du directeur général des élections indique que la majorité des électeurs n'a pas voté en faveur du gouvernement actuel, le 27 juin dernier.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Oh! mais alors, en voilà une bonne!

M. Ross (Souris): La décomposition de ce chiffre indique qu'un peu moins de la moitié des voix représente les trois quarts des sièges. Environ 30 p. 100 des voix ont donné aux conservateurs progressistes 16 p. 100 des sièges; 13 p. 100 des voix ont valu 5 p. 100 des sièges à la C.C.F. et 7 p. 100 des voix ont donné 4 p. 100 des sièges aux créditistes et autres groupes.

Autrement dit, d'après ces chiffres, il a suffi d'environ 15,160 voix pour élire un libéral en juin dernier comparativement à 42,450 voix pour élire un conservateur progressiste. En outre, 121 députés ont été élus à la Chambre des communes par un vote minoritaire.

M. Cruickshank: D'autres ont eu la majorité absolue.

M. Ross (Souris): Oui, tous les autres. J'expose ma thèse en faveur du vote transférable tel qu'on l'applique depuis plusieurs années au Manitoba et en Alberta où, pour être élu, un candidat doit rallier la majorité des voix. C'est, à mon avis, la seule méthode vraiment démocratique.

Le très hon. M. Gardiner: Ce régime n'a modifié le résultat que de trois élections complémentaires.

M. Ross (Souris): Je ne discute pas ce point. J'affirme simplement que les députés devraient être élus par un vote majoritaire. J'ai déjà dû mon mandat à une minorité; d'autres fois, j'ai obtenu la majorité absolue des voix. J'ai cependant des idées bien arrêtées sur ce point car j'estime qu'un jour ou l'autre nous serons en butte à de graves difficultés parce que nos députés au Parlement ne représenteront pas la majorité de l'électorat. J'avoue que j'ai déjà été élu par une minorité et je crois l'avoir dit bien nettement. J'exhorte donc le Gouvernement à modifier la loi des élections fédérales de manière à adopter le vote transférable avant d'autres élections.

M. Cruickshank: Cela nous donnerait une plus forte majorité.

M. Ross (Souris): Fort bien, si les électeurs le veulent ainsi. On nous a ensuite caché jusqu'au 7 novembre 1949 le rapport sur la meunerie, rapport du commissaire chargé d'enquêter sur les coalitions et qui était daté du 9 décembre 1948. Lors des débats subséquents, le ministre de la Justice (M. Garson)

et le premier ministre (M. St-Laurent) ont tous deux absolument contredit les déclarations qu'ils avaient apparemment faites au cours de la dernière session.

Puis, le 9 décembre 1949, comme en fait foi la page 3049 des *Débats*, on lit une affirmation ridicule du ministre de la Justice. Il lui était, a-t-il dit, absolument impossible de se conformer à la loi et de publier le rapport dans les quinze jours requis. Plus tard, il s'est ravisé en rendant publics dans les quinze jours fixés par la loi les rapports sur le verre et les allumettes. J'aimerais, à ce propos, citer un extrait d'article paru dans le *MacLean's* du 15 décembre 1949:

Ce Gouvernement s'est rendu coupable de mépris délibéré de la loi, et cela par l'entremise des hommes mêmes qui avaient fait serment de l'appliquer. C'est un délit impardonnable.

La loi des enquêtes sur les coalitions oblige le ministre de la Justice à publier, dans un délai de quinze jours après l'avoir reçu, tout rapport du commissaire des enquêtes sur les coalitions. Le Gouvernement lui-même a tenu à ce que cette disposition soit maintenue dans la loi. Il y a quelques années, M. John Diefenbaker l'a engagé à la modifier; il l'estimait trop rigide car elle obligeait absolument le ministre à publier tout rapport, fût-il injuste. Le Gouvernement a écarté sa proposition, disant qu'il voulait "la lumière éclatante de la publicité" et que la suppression de la disposition irait à l'encontre de l'objet de la loi.

Telle a été l'attitude du Gouvernement jusqu'au 29 décembre 1948, alors que M. Fred McGregor a présenté son rapport sur les minoteries.

Puis plus loin:

Ainsi, de l'aveu du ministre de la Justice, M. Stuart Garson, le Gouvernement "a assumé la responsabilité" de faire fi de la loi. Au lieu de publier le rapport McGregor, il l'a différé jusqu'après les élections.

Cette manière d'agir est indéfendable et le Gouvernement le sait bien. On n'a pas tenté d'y apporter une justification logique. Les députés libéraux avouent allègrement que le Gouvernement a tout à fait tort mais ajoutent railleusement que les votants auront tout oublié en 1953.

Si nous oublions si facilement, nous méritons d'être traités comme nous le sommes.

Puis, cet après-midi, mon bon ami, le représentant de Fort-William (M. McIvor) nous a parlé de la générosité du ministre de la Justice. Si le député avait consulté les représentants de l'association des meuniers il aurait sans doute été appuyé. Ces représentants lui auraient fait savoir qu'ils étaient sensibles eux-mêmes à la grande générosité de notre ministre de la Justice. Le rapport signale que l'association tenait effectivement deux séries de livres. Il aurait fallu prendre des mesures à cet égard. La publication du rapport a été retardée cependant jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour instituer des poursuites judiciaires à l'encontre des meuniers. Les tribunaux pouvaient seuls déterminer s'ils étaient coupables d'un délit ou non.

Mon honorable ami aurait donc pu faire confirmer sa déclaration au sujet de la générosité du ministre de la Justice. Je songe à ceux qui dans nos grandes écoles, nos universités et nos églises s'efforcent d'inculquer à nos jeunes le respect de la loi. Je n'ai pas oublié ce qu'on m'a enseigné et je n'ai jamais entendu parler auparavant d'un ministre de la Justice, à quelque parti qu'il appartînt, qui ne possédât pas la force de caractère, des principes élevés et qu'on pût faire agir à volonté.

On devrait respecter nos institutions parlementaires. Il y a lieu d'inculquer très profondément ce respect dans l'esprit de notre jeunesse. Ces jeunes disent cependant ouvertement aujourd'hui qu'à l'ouverture du Parlement c'est encore le même ministre qui dirige le grand ministère des Finances qui nous inspire tant de respect. On voit là un reproche direct à l'adresse du premier ministre qui est l'auteur de sa nomination. La chose m'émeut profondément. Il importe fort peu, je crois, que certains ministres siègent en cette enceinte ou que j'y siège moi-même, je suis cependant inquiet de l'exemple qu'on donne à la génération montante, étant donné surtout les difficultés qu'elle rencontre avant d'arriver à l'âge adulte.

J'ai été renversé de l'attitude cavalière du ministre de la Justice à l'égard d'une affaire aussi grave. Nous le tenions en haute estime lorsqu'il était au Manitoba. Je déplore l'attitude qu'il a prise à l'égard de cette grave question et l'exemple qu'il a donné, à titre de chef d'un si important ministère, à nos jeunes citoyens canadiens.

L'agriculture étant l'industrie à la base de tout progrès national sur laquelle toutes les autres industries doivent s'édifier au Canada, je prie donc le Gouvernement, avec toute l'énergie dont je suis capable, d'accorder au cultivateur canadien durant 1949 ou 1950 à l'égard de la construction, de l'outillage ou de l'agrandissement de son exploitation, une exonération d'impôt sur le revenu comparable à celle qui a été consentie à l'industrie. Il y a lieu d'adopter immédiatement une loi établissant un prix minimum raisonnable à l'égard des produits agricoles. Le programme relatif à la manutention et à l'écoulement de la récolte de blé de 1950 devrait être connu avant le congé de Pâques, afin que nos cultivateurs sachent à quoi s'en tenir avant les semailles.

J'exhorte le Gouvernement à maintenir la loi relative à l'accord touchant le transport des marchandises par le Pas du Nid-de-Corbeau au lieu de saisir la Commission des transports de la question. Je l'exhorte aussi à accorder de l'aide fédérale à l'enseignement. Cette aide est très importante, comme les représentants de tous les partis l'ont signalé, car les occasions de s'instruire varient sensi-

blement selon les régions du pays. Aujourd'hui, rien n'est aussi important pour nous qu'une bonne instruction.

Je prie le Gouvernement d'examiner de nouveau son programme relatif aux subventions qu'il versera au lieu d'impôts municipaux à l'égard des propriétés fédérales, afin de trouver un régime plus équitable et pratique pour les municipalités. Je l'exhorte à instituer de nouveau le comité parlementaire des affaires des anciens combattants et à y déférer la loi codifiée de la défense nationale, quand la Chambre en sera saisie. Je le prie aussi de modifier la loi des élections fédérales de manière à permettre le vote transférable.

Je me propose de voter en faveur de l'amendement qu'a présenté mon chef, appuyé par l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) et conçu en ces termes:

Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse:

"Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens; et

(2) négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un régime national de pension de vieillesse, à participation et sans évaluation des ressources; et

(3) de propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement pendant dix mois, y compris la période de la récente campagne électorale, le rapport sur l'industrie de la minoterie soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, et refusé au Parlement des renseignements essentiels à l'exercice de sa fonction et au maintien du gouvernement responsable; et

(4) négligé de prendre des mesures suffisantes pour réprimer l'espionnage et toute autre activité nuisible des communistes au Canada.

Pour ces motifs et autres, nous émettons respectueusement l'opinion que les conseillers de Votre Excellence ne méritent pas la confiance de la Chambre."

(Texte)

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, il est toujours consolant de constater qu'à la Chambre des communes nous pouvons indifféremment employer les deux langues officielles au Canada. En effet, nous avons toujours le privilège de parler soit notre langue maternelle, soit celle de la majorité de la population canadienne. Nous désirons faire du Canada un pays bilingue et, à mon avis, si nous le voulons, nous le pouvons. D'ailleurs, le bon exemple qui nous est donné dans cette Chambre devrait se répandre par tout le pays. Les luttes amicales que nous avons connues à différentes périodes ont cessé, ce qui indique que le Canada, fort de sa liberté,—tant religieuse que politique,—et gratifié de deux cultures, peut et doit devenir un des grands pays du monde.

Une excellente coutume nous conseille de féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'appuie. Je le fais avec grand plaisir car ces deux jeunes députés se sont acquittés de leur tâche comme des vétérans de la politique.

Alors, je félicite les deux honorables députés de s'être si bien acquittés de leur tâche et je suis certain que tous les députés ainsi que leurs électeurs, leur en sont très reconnaissants.

Je connais évidemment mieux la circonscription représentée par l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas), pour l'avoir parcourue il y a quelques années, que celle du proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je remarque qu'il a apporté une attention toute particulière à la question minière. La population de la circonscrition de Portneuf s'intéresse particulièrement à la question minière parce qu'on trouve dans mon comté, un terrain minier très riche. De fait, une mine y est déjà exploitée, tandis qu'une autre le sera bientôt. De plus, je suis certain que d'autres se développeront dans un avenir rapproché.

La semaine dernière nous apprenions la triste nouvelle de la mort de l'honorable juge Lucien Cannon, de la Cour supérieure; la population de la circonscription de Portneuf, —qu'il a représentée pendant quelques mois seulement,—en est particulièrement chagrinée.

La magistrature a perdu un éminent juriste. Le monde politique n'a pu demeurer indifférent lui non plus, car il était un de ses plus brillants orateurs. A la Chambre des communes du Canada les députés ont été témoins de débats, demeurés célèbres dans nos annales parlementaires, que Lucien Cannon, alors député de Dorchester, illuminait de son éloquence remarquable et de ses qualités exceptionnelles de brillant orateur.

Ceux qui ont croisé le fer avec lui connaissent, mieux que quiconque, l'acéré de sa lame et l'agilité de son bras. Ses luttes politiques, dans les circonscriptions de Dorchester et de Portneuf, ne s'oublient pas; leur souvenir est toujours vivant à l'esprit de ces populations avides de beaux et de bons discours. Elles aiment les batailleurs, et Lucien Cannon n'avait pas d'égal dans les assemblées populaires.

Chez nous, nous l'avons connu pendant trois mois au cours desquels nous avons pu apprécier son esprit large, son cœur toujours prêt à recevoir les requêtes de ses électeurs, enfin son dévouement le plus complet à l'égard de ceux qui lui avaient fait con-

fiance. Au cours de ces trois mois, M. Cannon a travaillé avec méthode et assiduité dans l'intérêt de ses nouveaux commettants.

La magistrature nous l'a enlevé en 1936, mais nous avons toujours conservé un excellent souvenir de lui.

Brillamment doué, il a bien servi son pays et passera à l'histoire comme une personnalité marquante de la magistrature et de la politique canadienne.

Au risque de passer une fois de plus pour fasciste, pour pro-Franco, je remercie le gouvernement d'avoir permis l'invasion pacifique de l'Espagne par ses attachés commerciaux.

Je suis certain que nos deux pays en tireront grand profit et j'espère que le gouvernement canadien nommera un ambassadeur auprès de ce pays afin que nous puissions profiter, non seulement d'échanges commerciaux mais aussi d'un échange culturel, car, tous les membres de cette Chambre savent jusqu'à quel point la culture espagnole est élevée, comme elle l'est d'ailleurs dans tous les pays latins.

J'espère qu'en formulant cette nouvelle requête au Gouvernement,—demande que j'ai d'ailleurs répétée au cours des trois dernières sessions,—je ne serai pas jugé comme fasciste ou pro-Franco. D'ailleurs, si l'on me prêtait ce sentiment, je ne pourrais que déclarer ceci: je suis démocrate et je crois à l'épanouissement de toutes les libertés politiques, sociales, économiques et religieuses inhérentes à la loi morale. J'ai sollicité le renouvellement de nos relations avec les Espagnols pour deux raisons très importantes. D'abord, l'Espagne a toujours été le rempart anticommuniste en Europe; ensuite, l'Espagne est un point stratégique qui fermerait l'ouverture de la Méditérannée, si jamais nos ennemis,—les communistes en l'occurrence,—s'emparaient d'une partie de l'Afrique et envahissaient d'une manière définitive le continent européen. Voilà les deux raisons que j'ai données et que je renouvelle d'ailleurs. Je suis fier d'avoir insisté pour que nos relations soient renouvelées avec l'Espagne.

Je désire remercier l'honorable ministre des Travaux publics (M. Fournier) et l'honorable ministre des Postes (M. Rinfret) de la construction d'un magnifique édifice public à Donnacona; il est maintenant terminé et le ministère des Postes en a pris possession dernièrement. Le service postal fonctionne parfaitement et je suis certain que toute la population de Portneuf en est reconnaissante aux deux honorables ministres ainsi qu'au Gouvernement.

Maintenant, j'aborde une question dont j'ai déjà parlé en cette Chambre. Je la crois très importante. Il s'agit du creusage d'un chenal entre Deschambeault et Lotbinière. La somme d'argent nécessaire au creusage de ce chenal peut paraître énorme aux profanes et peut faire froncer les sourcils à l'honorable ministre des Travaux publics. Toutefois, si cette somme peut paraître énorme aux yeux des profanes et même si elle peut faire froncer quelque peu les sourcils à l'honorable ministre, je persiste à affirmer que ces travaux sont nécessaires et inévitables pour les raisons que je vais énumérer aussi brièvement que possible.

D'abord toutes les paroisses intéressées, c'est-à-dire les paroisses du comté de Portneuf, très au courant de la nécessité de ce passeur, m'ont envoyé des résolutions me demandant de les transmettre au ministre des Travaux publics et au Gouvernement afin que les fonds nécessaires au creusage de ce chenal leur soient accordés. Les paroisses de Deschambault, Grondines, Saint-Casimir, Saint-Alban, Donnacona, Portneuf, et Saint-Marc des Carrières, m'ont envoyé des résolutions dans lesquelles elles réclamaient l'exécution de ces travaux, car, étant donné le commerce considérable de fertilisants que s'échangent les circonscriptions de Lotbinière et de Portneuf, ce chenal devient absolument nécessaire.

St-Marc produit un fertilisant du nom de Calco, qui est composé de poussière de pierre. Les cultivateurs l'emploient en vue d'augmenter le rendement de leurs fermes. Il est produit par la *Deschambault Quarries* qui emploie quelquefois, au cours de l'année, environ cinq cents hommes. De plus, St-Marc des Carrières compte quatre autres carrières de pierre à chaux. A ces endroits, on s'occupe du commerce de la pierre taillée. Ces carrières emploient, à elles seules, au delà de mille hommes. St-Marc des Carrières est le centre d'un commerce considérable qui intéresse, au point de vue économique, non seulement ma région mais aussi celle de l'honorable député de Lotbinière (M. Lapointe), qui sait ce dont je parle et qui connaît très bien la situation.

Une résolution a été envoyée à l'honorable ministre des Travaux publics, dans laquelle on demandait l'exécution de certains travaux. Je sais que l'honorable Solliciteur général du Canada connaît les besoins de ses cultivateurs. Je suis convaincu qu'il appuiera ma demande auprès du ministre des Travaux publics et auprès du Gouvernement.

Encore une fois, je le répète, le montant affecté à ces travaux peut paraître très élevé, mais il ne l'est pas, car ces travaux de creusage sont absolument nécessaires au développement économique de ces deux régions. En effet, ils favoriseront les fermiers et les manœuvres, non seulement à Saint-Marc des Carrières, mais dans plusieurs autres paroisses du comté. De plus, ces travaux considérables sont très

importants au point de vue touristique, car un bateau passeur pourrait effectuer cette traversée vingt-quatre heures par jour, huit mois par année, et ainsi l'argent réalisé par ce moyen de transport pourrait être dépensé dans ces deux comtés.

A mon avis, il serait superflu de donner des chiffres plus précis au sujet de la production des différentes carrières que j'ai mentionnées tout à l'heure, c'est-à-dire la *Deschambault Quarries, Gingras et Fils, Standard Lime, Canada Lime,* et *J. O. Gauthier Limitée.*

D'autres paroisses m'ont aussi adressé des requêtes. J'espère que mes efforts et ceux de l'honorable député de Lotbinière seront couronnés de succès et que le Gouvernement se rendra à notre demande. Elle est nécessaire, juste et raisonnable. A tout événement, si le Gouvernement peut exécuter ces travaux, il aidera grandement ces régions.

J'espère que mes brèves remarques auront réussi à convaincre le ministre des Travaux publics et le Gouvernement de la nécessité de ces travaux. J'ai confiance qu'ils étudieront très attentivement ces demandes des deux députés de Lotbinière et de Portneuf et que nous aurons le plaisir de voir ces travaux exécutés au cours de l'été; ainsi, mes cultivateurs d'abord, les ouvriers ensuite et les touristes pourront profiter de ce bateau passeur absolument nécessaire.

Maintenant, ce dont je parlerai n'intéressera pas le ministre des Travaux publics, mais plutôt l'honorable ministre des Mines et Relevés techniques (M. McCann). Ça fait rire l'honorable ministre des Transports (M. Chevrier) mais j'y reviendrai tout à l'heure.

L'hon. M. Chevrier: Je m'y attendais plus tôt.

M. Gauthier (Portneuf): Dernièrement je recevais une résolution de *La Corporation de St-Marc des Carrières,* me demandant de faire pression auprès du Gouvernement afin que des travaux soient entrepris pour le drainage des terrains des différentes carrières que je viens de nommer, je tiens à citer en entier cette résolution du 21 novembre 1949:

Attendu que d'importants drainages sont déjà commencés dans les limites de la municipalité;

Attendu que pour compléter cesdits travaux la municipalité doit faire face à des déboursés considérables;

Attendu que ce drainage est devenu d'une première importance pour les exploitants de nos carrières, conséquemment de toute notre population;

Attendu que ces entreprises de carrières relèvent du Ministère fédéral des Mines;

Il est en conséquence proposé par Omer Béland et secondé par Henri Petitclerc et résolu à l'unanimité:

Qu'une demande soit faite à l'honorable ministre des Mines à l'effet d'obtenir un octroi de $25,000 pour compléter ces importants travaux. Et que copie de cette résolution soit adressée à notre député au parlement fédéral le Dr Pierre Gauthier.

Adopté à la séance régulière du sept novembre 1949.

Vraie copie certifiée.

(signée) Jean-Louis Frenette
secrétaire-trésorier

Ainsi, je demande à l'honorable ministre des Mines et Relevés techniques de se rendre à leur demande et de venir en aide à cette municipalité, afin que ce drainage soit exécuté aussitôt que possible pour améliorer la situation et la nature de ces terrains.

J'ai peu de choses à dire à l'honorable ministre des Transports mais je dois le remercier d'être intervenu en temps opportun et lorsque le besoin s'en est fait sentir. Son intervention a convaincu le National-Canadien d'effectuer certains travaux dans la municipalité de Deschambault et à Cap Santé. Permettez-moi de dire qu'à mon avis, l'honorable ministre des Transports a toujours été bien disposé; il semble même avoir un faible pour les gens de ma région qui se sont dévoués,—non seulement au cours de la guerre mais en temps de paix,—au pilotage entre Montréal et Québec et de Québec à Pointe au Père. L'honorable ministre des Transports a aussi reçu avec bonne grâce toutes les demandes et a examiné sérieusement non seulement celles qui concernaient les chemins de fer, mais aussi celles qui touchaient le pilotage. Je l'en remercie, en attendant d'avoir d'autres requêtes plus spécifiques ou encore d'aller le rencontrer avec une délégation.

Je note aussi que mon honorable collègue de Maisonneuve-Rosemont (M. Fournier) a appuyé toutes les demandes des navigateurs du fleuve Saint-Laurent et je n'oublie pas non plus l'honorable député de Lévis (M. Bourget) qui se mêle de la partie.

Maintenant, vous direz peut-être que je félicite souvent le Gouvernement, mais lorsque le Gouvernement agit bien j'aime à le lui dire tout comme je ne manque pas de l'en informer lorsqu'il fait fausse route. Lorsque le Gouvernement a adopté une loi pour la protection de la forêt, je l'ai appuyé avec grand plaisir. Je suis certain que cette loi portera fruit et que les provinces collaboreront avec le Gouvernement afin d'assurer une protection plus adéquate à nos forêts. Lorsque je prenais la parole lors de l'étude de cette loi, j'ai proposé spécialement d'intensifier l'éducation, non seulement de la population en général, mais aussi celle de nos jeunes. Je me permettrai de citer, dans la langue de Shakespeare, un article du journal *Woodland World* concernant l'éducation que nous devrions intensifier dans les écoles. Il est intitulé: *Schools Need Forestry Books.*

(*Traduction*)

Les programmes d'étude qu'on est en voie de reviser dans sept provinces attachent plus d'importance que jamais à la conservation et à la sylviculture. Un nouveau manuel destiné aux instituteurs de l'Alberta indique qu'il se dessine un mouvement encourageant en faveur de l'enseignement de la conservation dans les écoles primaires et secondaires. Il note que cet enseignement a été traditionnellement considéré comme l'une de nos obligations envers le monde de demain, et ajoute que les tendances actuelles démontrent aussi que "même au Canada, pays riche et neuf, les programmes de conservation ont une importance immédiate pour la génération actuelle".

Il y a une ombre à ce tableau qui par ailleurs semble prometteur. C'est l'absence d'outils (des ouvrages de consultation gradués et des aides visuelles appropriées) pour bien faire comprendre le programme. Dans presque toutes les provinces on déplore le fait que les matériaux disponibles, surtout dans les classes élémentaires, dépassent le niveau de compréhension des écoliers et de ce qui peut les intéresser.

On pourrait prendre une mesure immédiate en vue de résoudre ce problème en faisant acheter par les ministères de l'Instruction publique de grandes quantités de l'ouvrage intitulé *The Children's Book of Trees* (à un prix de faveur) de l'Association forestière du Canada. M. Leonard Knott en est l'auteur mais il l'a édité avec la collaboration de la F.C.A. Il y fait l'historique des forêts, de leur protection et de leur conservation en des termes qui intéresseront tous les enfants qui sont d'âge à fréquenter l'école élémentaire.

On pourrait encore faciliter ce travail en plaçant *Woodland World* et *Forest and Outdoors* dans toutes les écoles comme lecture supplémentaire. Grâce à la générosité de 60 bienfaiteurs quelque 700 écoles situées dans des régions reculées reçoivent *F & O*. On pourrait accorder le même traitement à toutes les écoles en établissant un système d'aide en vertu duquel on consentirait des abonnements à des taux de faveur.

Il y a certes lieu de féliciter *Woodland World* d'avoir publié cet excellent article. J'espère qu'on aura créé l'impression chez le public en général qu'il y a lieu d'inaugurer un programme d'enseignement intense chez nos jeunes, et qu'on saura leur faire reconnaître l'importance de nos forêts afin que les générations futures considèrent nos ressources naturelles comme les véritables facteurs qui maintiendront le Canada au premier plan du concert des nations.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, j'aime à revenir assez souvent sur certains sujets. A mon avis, en ce faisant, les paroles que j'ose prononcer sur la même question finiront par produire le même effet que l'eau qui, tombant constamment sur le roc, finit par le creuser et y faire sa trace.

J'ai déjà fait une sortie assez véhémente sur l'alcoolisme dans les provinces de Québec, de l'Ontario, et dans tout le Canada. J'ai spécialement appelé l'attention de tous sur l'énorme quantité de boissons enivrantes qui se consomment dans ces deux provinces.

[M. Gauthier (Portneuf).]

J'y reviens ce soir,—peut-être pour la centième fois,—non pas dans un but politique, mais parce que je constate un manque de sérieux évident en certains quartiers, lorsqu'il s'agit de réclamer auprès des contribuables les fonds nécessaires à l'éducation de nos enfants. Cependant, cette éducation devient tout à fait inutile si on la détruit en procurant à nos gens tous les moyens possibles de la noyer dans un verre de bière ou d'alcool.

On entend souvent parler, spécialement dans ma province, du respect de l'autorité; on le réclame à tout prix. Ceux qui réclament ce respect si fortement ont-ils conscience du ridicule dont ils font preuve? On demande à la population de respecter l'autorité. Pourtant, je ne puis concevoir qu'on inculque ce respect à nos gens en leur fournissant tous les moyens nécessaires à la destruction de leur intelligence, de leur santé et de leur valeur morale, intellectuelle et spirituelle, par une consommation inconsidérée d'alcool.

On parle souvent de la Constitution dans ma province. On devrait parler aussi de la constitution physique de nos gens et de la consommation immodérée de l'alcool, non seulement dans la province de Québec, mais dans toutes les autres provinces. Les statistiques démontrent que le montant d'argent dépensé à la consommation d'alcool est réellement effarant.

Les provinces d'Ontario et de Québec lancent présentement une campagne contre l'alcoolisme. Une campagne semblable est peut-être en cours ailleurs, je n'en ai pas eu connaissance. Nous avons des organisations qui désirent remédier au mal. Si nous voulons qu'elles obtiennent un résultat favorable au point de vue moral, physique, intellectuel et spirituel pour notre nation, les gouvernements doivent leur aider.

Je n'ose demander au gouvernement fédéral de venir en aide à ces organisations car on criera: gare à l'autonomie. Toutefois, je prie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui semble m'écouter attentivement, d'insister davantage sur la médecine préventive, et de lancer, par l'entremise de son ministère, une campagne de médecine préventive tout en la dirigeant spécialement contre l'alcoolisme. Je le prie, avec tout le courage, l'initiative et la franchise que je lui reconnais, de patronner une campagne d'éducation qui puisse aider ces associations à réussir afin de gratifier notre population d'une meilleure protection.

Dans la classe médicale, il se trouve certains de nos confrères qui ne croient pas outre mesure à la prévention. Je mentionnerai simplement une occasion où, souvent, les

confrères de la profession médicale hésitent à accorder l'unanimité nécessaire. Prenons, par exemple, l'emploi du Bacille Calmette Guérin contre la tuberculose. Plusieurs médecins, je le sais, ne croient pas à l'emploi constant ou généralisé du *B.C.G.*, mais le ministre ne doit pas se décourager. Les résultats obtenus aux États-Unis et au Canada seront bientôt assez concluants pour que la population constate que l'emploi constant du *B.C.G.* est réellement une protection pour l'avenir de notre population. Ces résultats permettront au ministre de continuer à préconiser l'emploi du vaccin et d'insister sur la protection préventive médicale afin que l'unanimité se fasse et que cette mesure préventive contre la tuberculose soit employée couramment et sorte victorieuse de la lutte qu'elle doit soutenir à présent dans sa campagne contre cette maladie.

Au cours de la campagne contre l'alcoolisme le ministre pourrait démontrer, à l'aide de ses experts, tous les périls imminents auxquels notre population s'expose. Nous voyons déjà les effets désastreux de la consommation inconsidérée d'alcool chez nos jeunes. Alors, je demande au ministre de pousser cette campagne et d'aider les différentes associations dans leur lutte contre l'alcoolisme. De plus, toutes les autorités du pays pourraient se lever ensemble et ériger un mur contre ce fléau qui nous menace de jour en jour.

(Traduction)

Je continue en anglais. Relativement au coût de l'ivrognerie voici un extrait du rapport de la commission législative chargée de faire enquête sur le problème de l'ivrognerie dans l'État du Massachussets:

Une des tâches précises de la commission était de s'intéresser au coût de l'ivrognerie dans le Massachussets. Elle l'a fait. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, il semble que le coût s'en répartit de la manière suivante:

A. Frais appréciables

1. Le coût annuel des soins à donner aux malades mentaux dont les affections ont été causées ou aggravées par l'alcoolisme est d'environ	$4,000,000
2. Le coût annuel de la criminalité attribuable à l'ivrognerie est d'environ	6,000,000
3. Les frais annuels d'entretien des personnes à charge aux autres (œuvres de charité ou quelque nom qu'on leur donne) par suite d'ivrognerie s'élèvent à environ	51,000,000
Total du coût annuel probable	61,000,000

Entre parenthèses, on peut signaler en regard de ce chiffre que l'État, ses villes et villages, ont perçu en impôts sur les boissons alcooliques, en 1943, la somme de $13,139,266.79.

D'autre part, je sais que si le Gouvernement perçoit des impôts sur la consommation de l'alcool, les caisses électorales reçoivent des fonds des vendeurs de spiritueux, des débits tolérés, surtout dans ma province. Les débits tolérés versent des sommes énormes à la caisse électorale, principalement là où il n'y a pas de permis. Dans mon comté, dans ma paroisse et dans les paroisses environnantes, il n'y a pas de permis; il y a seulement ce qu'on appelle des débits tolérés. Les tenanciers de ces établissements sont obligés,—je le sais et je puis le prouver en tout temps, —de verser des fonds à l'organisation, afin de venir en aide au parti lors des prochaines élections. Sans craindre de trop me tromper, j'oserais dire que les fonds électoraux provenant de ces débits tolérés s'élèvent à plus de deux millions de dollars en quatre ans.

Une voix: Honte!

M. Gauthier (Portneuf): Telle est la situation.

M. Gibson (Comox-Alberni): Quel parti obtient ces fonds?

M. Gauthier (Portneuf): Dans la province de Québec le gouvernement au pouvoir est celui de l'Union nationale. Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas dépasser mon temps de parole. Je parle depuis longtemps déjà. Si je reviens sur le sujet, c'est parce que je vois le danger et le mal qu'occasionne la consommation immodérée de spiritueux. J'exhorte de nouveau le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à aider les divers organismes du pays, notamment ceux de l'Ontario et du Québec, afin que ces organismes ne voient pas leur œuvre s'évanouir et qu'ils ne soient pas pris de découragement après tous les efforts accomplis et toutes les années employées à combattre pour la bonne cause.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je m'unis à ceux qui ont déjà pris part au présent débat pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. Larson et M. Dumas). Ils se sont tous deux acquittés de leur tâche d'une façon admirable et digne des plus hautes traditions de la Chambre.

J'emploierai le temps dont je dispose à formuler quelques observations au sujet de l'intention, annoncée dans le discours du trône, de modifier au cours de la présente session la loi de la marine marchande. Mes observations reposeront sur divers événements qui se sont déroulés, ces derniers mois, sur le littoral du Pacifique.

Sauf erreur, les modifications projetées seront fondées surtout sur les vœux reçus de la Convention internationale sur l'amélioration de la sécurité en mer. Elles s'inspireront également des constatations du tribunal qui a fait enquête sur le désastre que nous avons eu à déplorer l'an dernier, l'incendie du *Noronic*. Je n'entends pas entrer dans le détail de cet aspect des modifications pro-

jetées, mais j'espère que les petits navires qui sillonnent les eaux côtières ne seront pas assujétis à des règlements sévères au point de ne plus leur permettre l'exercice de leur commerce habituel. On formulera peut-être des avis qui, d'application facile dans le cas de vaisseaux d'assez fort tonnage, entraîneraient de si fortes dépenses en ce qui concerne les petits navires de passagers qu'il faudrait les retirer du service, ce qui empêcherait les sociétés intéressées de fonctionner efficacement. Certaines exigences qui pourraient être respectées sur les navires d'une jauge suffisante amèneraient une telle augmentation du tonnage de navires plus petits utilisés dans des eaux paisibles qu'il y aurait réduction sensible de la capacité nette de ces petits vaisseaux et bacs.

Certaines installations d'extincteurs automatiques présenteraient d'autre part un danger aussi grave que celui de l'incendie: l'envahissement de l'eau. Je n'en dirai pas plus long là-dessus.

Passons maintenant à un événement qui s'est déroulé en novembre dernier, sur les côtes de l'île Vancouver. Il s'agit du naufrage du remorqueur *George McGregor*. Parti de Bamberton, (île Vancouver) le 25 novembre, à minuit, en direction de Victoria, ce vaisseau, une fois en haute mer, fut pris dans une violente tempête et sombra. Les sept membres de l'équipage, à l'exception d'un jeune matelot de pont, perdirent la vie. Cette année, à Victoria, on a enquêté sur ce naufrage. La constatation du tribunal fut que le *George McGregor* avait sombré après avoir perdu sa stabilité par suite du mauvais temps. Voici le résumé de cette constatation tel qu'il apparaît dans le rapport:

En tenant compte de toutes les autres causes possibles, nous...

C'est-à-dire le tribunal.

...en sommes venus à la conclusion que le vaisseau manquait de stabilité en ce sens que son couple de redressement était trop faible pour que le navire, une fois incliné, reprenne son équilibre par à peu près n'importe quel temps auquel on pouvait raisonnablement s'attendre et surtout par le temps qu'il faisait cette nuit-là.

Le tribunal fait ensuite la revue des diverses causes du désastre. Il exonère l'équipage, la société, les inspecteurs et tous ceux qu'on aurait pu tenir responsables de cette perte. De fait, il rend hommage à tous les intéressés et aux membres de l'équipage qui ont fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de bons marins pour sauver le navire.

Après avoir félicité les inspecteurs qui avaient effectué l'examen le plus minutieux possible du navire peu de temps avant qu'il entreprenne ce voyage, le tribunal déclare à leur sujet:

[M. Pearkes.]

Les inspecteurs de navires à vapeur savaient que le navire avait été inscrit dans une société reconnue de classification des États-Unis et que rien dans sa construction ni autre chose ne soulevait de doutes dans leur esprit sur sa stabilité. Dans de telles circonstances, on n'avait pas coutume de faire des expériences afin de s'assurer s'il n'était pas sujet à incliner.

Dans ses conclusions, le rapport conseille au ministère des Transports de faire subir dorénavant aux navires canadiens construits à l'étranger des épreuves d'inclinaison et l'inspection pour la première fois des navires à vapeur, s'il n'a pas une preuve satisfaisante que la stabilité du navire a été établie quand celui-ci battait pavillon étranger.

Cela me semble être un vœu raisonnable et j'espère qu'on l'inclura, tel qu'il est ou sous forme modifiée, dans les amendements qu'on apportera cette année à la loi de la marine marchande du Canada. Subséquemment, la commission d'inspection des navires à vapeur de Vancouver a convoqué une réunion des patrons de bateaux de pêche et remorqueurs pour discuter la question des épreuves de stabilité. Si je ne me trompe, la Commission d'inspection a dit alors que les épreuves de stabilité seraient dorénavant faites par les inspecteurs des navires à vapeur.

Je crois qu'il s'agissait là d'une façon de procéder quelque peu différente ou du moins l'indice qu'on allait procéder différemment de la manière suivie jusque là sur la côte du Pacifique. Quand on désirait faire subir une épreuve de stabilité, on avait recours au service d'architectes en construction maritime qui faisaient les épreuves en présence des inspecteurs qui devaient en être satisfaits.

Ce n'est pas du tout la même chose quand l'inspecteur des navires fait lui-même l'inspection et quand il a recours aux services d'un spécialiste en architecture navale qui fait les épreuves devant lui. Je crains qu'on ne soit pas assez exigeant en ce qui concerne les connaissances mathématiques requises des candidats aux postes dans le service d'inspection, car l'inspecteur doit faire des épreuves passablement compliquées afin de se renseigner à fond sur la stabilité du navire.

Les inspecteurs de navires qui ne possèdent pas des connaissances suffisantes ne représentent-ils pas un grave danger pour la navigation et les matelots? Si les épreuves ne sont pas pratiquées efficacement, il peut en résulter bien des pertes de vie.

Sans aller dans tous les détails techniques que supposent les essais de stabilité, je signale qu'il faut faire passer des articles à poids déterminé le long de distances mesurées à la surface d'un vaisseau tout en observant

l'angle de gîte du vaisseau. Puis on obtient le poids du navire en calculant le volume d'eau déplacée. On calcule ensuite la hauteur métacentrique ou G M pour l'angle d'inclinaison donné au navire. Puis suit une analyse de la stabilité du navire dans diverses conditions, c'est-à-dire selon la cargaison, lorsque le navire est chargé à plein ou à demi, lorsque ses soutes sont pleines ou à demi remplies, selon le nombre de passagers et le reste.

Cette analyse permet le calcul des courbes hydrostatiques, c'est-à-dire la hauteur du métacentre au-dessus de la ligne zéro, pour les divers tirants d'eau. Puis, à l'aide d'un instrument plutôt coûteux qu'on appelle intigrateur, on fait le tracé des courbes du bras de redressement. Les gens du métier les appellent les courbes G Z. Ces courbes indiquent le bras de redressement maximum qui sert à remettre le navire en équilibre. Elles indiquent aussi à quel moment le bras de redressement peut disparaître. A ce moment, évidemment, le vaisseau chavire.

Si je comprends bien, il n'existe pas de normes mathématiques précises ni fixes qui permettent de déterminer la portée ou la distance réelle à laquelle le navire peut se redresser ou à laquelle il doit inévitablement chavirer. Voilà où l'on peut profiter de l'expérience personnelle et technique de l'architecte maritime. Des données que lui ont fourni ses calculs et de sa propre expérience il peut exprimer un avis sur la stabilité du navire qui fait l'objet de l'inspection.

Je voudrais qu'on considère maintenant le point suivant: est-il opportun, en ce moment, de confier ces contrôles de stabilité aux seuls inspecteurs de vapeurs ou bien d'exiger de ceux qui postulent des emplois dans ce service un degré d'instruction plus élevé que celui qu'on a cru nécessaire jusqu'ici? Il pourra être opportun de convoquer des architectes maritimes diplômés pour ces inspections, comme cela s'est déjà fait en présence et à la satisfaction de l'inspecteur des vapeurs. Eu égard au malheureux incident qui s'est produit en ce qui concerne le navire dont je parle, il me paraît très opportun que les navires qui passent d'un pavillon étranger à l'immatriculation canadienne soient obligés de se soumettre aux contrôles de stabilité et d'inclinaison qu'on juge aujourd'hui indispensables.

J'en viens à un autre incident qui s'est produit dans les eaux du Pacifique au cours des quelques derniers mois. Je veux parler des aventures du *Lake Canim*. L'été dernier le gouvernement national chinois a informé les divers gouvernements du monde de sa décision d'interdire désormais l'accès de certains ports occupés par les communistes chinois et des eaux territoriales limitrophes de certaines régions de la Chine; c'est-à-dire qu'il se proposait d'établir effectivement un blocus de certains ports et de l'estuaire de certains fleuves naviguables de Chine. La Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada, je crois, ont refusé de reconnaître la validité du blocus annoncé parce que, d'après le droit international, un blocus doit être réel et effectif. Le gouvernement nationaliste chinois n'a pu produire de preuve capable de convaincre les autres grandes puissances qu'il établirait un blocus effectif et réel des eaux qu'il voulait fermer aux navires étrangers. Les grandes puissances, y compris le Canada, je crois, ont déclaré qu'elles conserveraient leur liberté d'action au cas où des incidents se produiraient.

Au même moment le Canada a averti les sociétés de navigation intéressées qu'elles pouvaient s'attendre à des attaques de la part des forces nationalistes ou de l'aviation chinoise contre leurs navires s'ils se rendaient dans ces eaux; qu'on pourrait essayer de les intercepter à leur entrée ou à leur sortie de ces ports. Un peu plus tard, le 20 décembre, je crois, on a annoncé qu'on mouillerait des mines dans ces eaux et on a donné l'avertissement, du moins aux navires des États-Unis, qu'on était en train de prendre cette mesure.

Un navire canadien, le *Lake Canim* dont j'ai parlé, qui est possédé et exploité par la *Western Canada Steamship Company* de Vancouver, et commandé par le capitaine J. Wright, se trouvait alors en extrême Orient. Ce navire s'était rendu au Japon puis avait reçu l'ordre de rallier Hong-Kong. Suivant une déclaration du président de la société, M. J. Racine, le navire avait reçu ordre de prendre une cargaison à Hong-Kong et de se rendre à Changhaï, un des ports que le gouvernement nationaliste de Chine avait désigné comme fermé. Je crois que l'équipage du navire s'est opposé à entreprendre le voyage, mais on l'a quand même effectué. Après avoir forcé le prétendu blocus et livré la cargaison à Changhaï, le *Lake Canim* est retourné à Hong-Kong.

Le navire prit à son bord une deuxième cargaison et reçut de nouveau l'ordre de se rendre à Changhaï. Lorsqu'il s'approcha de l'entrée du fleuve conduisant à Changhaï, il eut des ennuis. Une canonnière chinoise le bombarda, s'il faut en croire les journaux. Le navire échoua et put se libérer juste avant l'arrivée du navire de guerre chinois. Après une troisième tentative, il dut abandonner ses efforts en vue d'atteindre Changhaï. Une canonnière chinoise s'étant lancé à sa poursuite, il dut débarquer sa cargaison à environ

400 milles au nord de Changhaï, à Tsing-tao, puis rallier Hong-Kong, où on le mit en cale sèche.

Le 27 janvier de cette année, le *Daily Colonist* de Victoria a publié une lettre de M. H. Mobsby, mécanicien du navire. L'auteur y décrit certains des mauvais moments que ce navire a passés en cherchant à forcer le blocus à Changhaï. Je donne lecture de cette lettre parce qu'elle renferme une description pittoresque des aventures de ce vaisseau. Je cite:

Jusqu'ici, nous avons tenté deux fois de forcer le blocus. La première fois, il était sept heures du matin, un matin de pluie abondante et de brouillard épais. Nous avions dépassé la canonnière d'environ deux milles et demi ou trois milles, —apparemment, les opérateurs des appareils radars étaient endormis,—lorsque, le brouillard se dissipant, elle nous aperçut.

Elle (la canonnière) tira à la fourchette une couple d'obus, de sorte qu'il nous fallut jeter l'ancre en dehors de la limite de trois milles.

Il nous encadra si bien de ses obus que le suivant, j'en suis persuadé, nous aurait fait sauter.

A la tentative suivante,—il était trois heures du matin,—nous nous sommes enfoncés dans la brume, en pleine obscurité, toutes lumières éteintes, y compris les feux de position.

Quatre milles en amont, nous nous sommes échoués. Elle...

Il s'agit de la canonnière chinoise.

...a dû nous repérer, car elle alluma son projecteur tout comme nous tentions désespérément de nous arracher au banc de vase...

Un peu plus loin, alors qu'il décrit la troisième tentative, il poursuit:

...L'adversaire est de taille: c'est un contre-torpilleur, pouvant faire 35 nœuds et puissamment armé... il bloque l'étroit chenal. Il dispose de plus d'un appareil de radar du type normalement employé dans la marine, soit à écran de grandes dimensions. Toute tentative est donc inutile.

Le *Lake Canim* vira donc de bord afin de décharger sa cargaison ailleurs. Il s'agissait de produits de grande valeur, de composés chimiques surtout. Il semble n'y avoir eu à Hong-Kong, à ce moment, aucun inspecteur de la société Lloyd. Par conséquent, cette société n'a rien eu à voir en ce qui a trait à la nature de la cargaison ni à son entreposage. Quant aux sentiments de l'équipage, voici ce qu'écrit M. Mobsby:

Lorsqu'on apprit que la destination du navire était Changhaï, ce fut un tollé général et tous réclamèrent leur solde et demandèrent à être ramenés au pays. Mais on ne se rendit pas à cette demande... On nous rappela poliment que nous étions engagés pour un an et qu'une rupture de contrat pourrait nous valoir de trois à six mois de prison. Voilà comment nous sommes parvenus à l'embouchure du Yang-Tsé.

On m'a montré des lettres d'autres membres de l'équipage. Elles indiquent également que les marins ne prisaient pas du tout l'idée de pénétrer dans ce qu'ils appellent une zone de guerre, où les risques sont plus grands qu'ailleurs, à destination d'un port que le gouvernement nationaliste chinois a déclaré fermé et après que le gouvernement canadien eut informé tous les intéressés que des mines avaient été mouillées dans ces eaux et que ceux qui y pénétraient s'exposaient aux attaques d'avions et de navires hostiles.

Toutes sortes de règlements protègent les ouvriers de nos usines. Ces marins qui s'étaient engagés pour un voyage d'un an en haute mer étaient prêts à courir tous les risques habituels de la navigation par suite de causes fortuites, comme les ouragans et les tempêtes. Mais voici que soudainement, sans demander leur consentement, on les informe qu'ils doivent s'engager dans une zone où ils seront exposés à des dangers exceptionnels par suite de l'attitude hostile du gouvernement nationaliste. Il me semble que ces marins aux longs cours, qui sont tenus de signer un engagement d'un an et qui peuvent être condamnés à la prison s'ils désertent leur navire ou cherchent à se faire payer leurs gages à un autre port qu'un port canadien avant l'expiration de l'année, méritent plus de protection. Le simple avertissement que l'État donne aux armateurs du danger que courent leurs navires en naviguant dans ces eaux ne suffit pas à protéger ces marins.

En faisant mention de la grève des marins canadiens, voici ce que dit le rapport de la commission maritime au sujet de ces contrats d'un an:

La façon dont les patrons et le syndicat passent un contrat au sujet des salaires et des conditions de travail pour la durée d'un an donne lieu à des griefs de part et d'autre au cours de l'année, de sorte que les pourparlers en vue du renouvellement du contrat annuel débutent d'ordinaire dans une ambiance d'hostilité et de méfiance mutuelles. A notre avis, on surmonterait ces difficultés en instituant une commission maritime nationale composée de délégués des patrons et des marins, comme c'est le cas pour la commission maritime nationale du Royaume-Uni. On y stipule que les négociations au sujet des salaires et des conditions de travail se poursuivront chaque fois que les griefs peuvent être réglés par les commissions d'enquête de chaque part.

Je signale ce rapport à l'attention du Gouvernement dans l'espoir qu'il examinera la question de façon à modifier sur ces points la loi de la marine marchande au Canada, s'il juge cette modification pratique et désirable.

Avant de terminer mes observations, je tiens à signaler les difficultés que nos marins éprouvent à l'heure présente par suite de la réduction du nombre de navires de la marine marchande du Canada. Tous le savent, cette réduction formidable de notre marine du commerce a mis à pied des milliers d'officiers et de marins canadiens. La réduction du nombre de navires de commerce s'est fait

beaucoup sentir aux chantiers maritimes de l'île Vancouver tant au point de vue de la construction qu'à celui de la réparation des navires. En conséquence, un grand nombre d'hommes qui exercent ces métiers connexes ont également perdu leur emploi. J'espère que le Gouvernement ne tardera pas à autoriser la mise en chantier du nouveau dragueur de mines dont la construction par la *Victoria Machinery Depot Company* a été annoncée l'an dernier et n'est pas encore commencée. On atténuera ainsi le chômage dans le domaine des constructions navales et on aidera ces hommes à franchir la phase du rajustement qui leur cause tant d'angoisses et de si graves difficultés. Plusieurs d'entre eux doivent en effet chercher du travail dans des domaines qui diffèrent tout à fait de ceux où ils ont exercé leur activité depuis les jours lointains de leur apprentissage.

M. Raymond Bruneau (Prescott): Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est un grand honneur pour tout membre de la Chambre de prendre la parole afin de faire connaître l'opinion de ses commettants sur l'administration des affaires du pays. Au nom des votants de ma circonscription, j'appuie tous ceux qui ont si éloquemment et admirablement proposé l'adoption du discours du trône, ce qui constitue déjà un vote de confiance dans la présente administration. Quant à ceux qui ont des doutes sur la confiance que la population canadienne témoigne au parti au pouvoir et à ceux qu'elle a reconnus en leur accordant une si écrasante majorité le 27 juin dernier, je leur conseille de se rendre dans ma circonscription. Ils seront tôt convaincus que le cultivateur, l'ouvrier, l'homme d'affaires et le citoyen ordinaire a plus que jamais foi dans le présent régime.

Pour ce qui est de notre chef, M. St-Laurent, mes commettants, dont la majorité sont d'extraction française, ainsi que nos frères d'origine raciale différente, l'estiment autant que nos prédécesseurs estimaient un autre éminent chef libéral, sir Wilfrid Laurier. A cet égard, nous comptons que ses réalisations égaleront celles du régime Laurier. Je me permets de féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) du magnifique exposé qu'il a présenté lorsqu'il a commenté le discours du trône. Il convient de souligner son sens profond du devoir et l'intérêt marqué qu'il porte à la solution des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

Je m'unis à tous mes collègues pour féliciter les motionnaires de l'Adresse qui fait l'objet du présent débat, l'honorable député de Kindersley (M. Larson) et l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas). La province de la Saskatchewan et le Canada en général ont raison, j'en suis sûr, de se réjouir de l'élection du jeune représentant de Kindersley et fondent, à juste titre, de grands espoirs sur une carrière qui promet.

(Texte)

Quant à mon ami, l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas), permettez-moi de le féliciter sincèrement, au nom de tous mes collègues, de la façon admirable dont il s'est acquitté de sa lourde tâche, ces jours derniers. J'estime, sans exagérer, que tous les représentants de langue française dans cette Chambre sont orgueilleux, à juste titre, de leur compatriote, chez qui l'on fonde de grands espoirs.

(Traduction)

Avant de commenter davantage les points saillants du discours du trône, monsieur l'Orateur, il m'incombe de vous fournir certains renseignements au sujet de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Le comté de Prescott est situé à mi-chemin entre la capitale, Ottawa, et la métropole, Montréal. Il couvre une lisière de terrain équidistante entre nos deux principaux cours d'eau, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Ottawa. Au point de vue géographique, je suis certain qu'il se compare favorablement avec toute autre circonscription dans notre vaste pays.

Etablie dans ce que nous appelons le triangle doré dans l'extrémité orientale d'Ontario, au centre de la vallée de l'Outaouais, la classe agricole que je représente à la Chambre cultive le sol le plus fertile du continent nord-américain. Hawkesbury, la plus grosse agglomération de ma circonscription, est une ville industrielle qui compte environ 7,500 habitants. Trois grand routes la traversent. J'espère que le ministre des Ressources et du Développement économique permettra à la grand route 17, qui formera une partie de la route transcanadienne, de traverser cette municipalité. La grand route 34 la relie à Cornwall et à l'État de New-York d'un côté, et le pont interprovincial, à la grand route de la rive nord dans le Québec, de l'autre.

Mes commettants peuvent dire aussi qu'ils possèdent la rivière la plus méchante au Canada, la Nation. Malheureusement, chaque printemps, elle inonde l'extrémité nord-ouest de Prescott. Je demanderais donc à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Fournier) d'inaugurer un programme d'aménagement en vue d'éviter ces inondations. Si la chose n'est pas possible, je demanderais au ministre des Ressources et du Développement économique d'exécuter un programme de reboisement qui pourrait remédier à la situation. On m'a appris qu'environ 3,000 acres de terre inculte dans la région pourraient servir à cette fin.

En outre, dans le comté de Prescott il y a trois aéroports: un à Pendleton, un autre à Saint-Eugène et un troisième à Hawesbury. Les deux premiers aéroports ont bien fonctionné durant la guerre, et je suis sûr que nous pourrions persuader le ministre des Transports (M. Chevrier) de trouver un moyen de bien utiliser ces aéroports. Si l'on songe à tous ces éléments de richesse et à la topographie idéale de ma circonscription, on constatera qu'elle a des possibilités insoupçonnées. Je suis donc sûr que les membres du cabinet se montreront sympathiques à toute entreprise que j'aurai l'occasion de proposer durant cette vingt et unième législature.

J'ai été heureux d'entendre mentionner, dans le discours du trône, que la conférence fédérale-provinciale "a constitué un début prometteur pour l'élaboration d'une procédure satisfaisante pour effectuer au Canada même les modifications à la constitution jugées nécessaires de temps à autre". Je dis immédiatement qu'ayant supprimé les appels au Conseil privé et ayant décidé de s'en remettre à sa propre Cour suprême, le Canada est maintenant un pays vraiment souverain. Je crois qu'il est bien permis de s'attendre à avoir, dans un avenir très rapproché, un drapeau national qui soit agréable à tous, vers lequel nous pourrions lever la tête avec fierté et qui serait un symbole vivant de la vraie souveraineté de notre grand pays.

Il a été également agréable d'apprendre, en écoutant le discours du trône, que les pourparlers se poursuivent en vue de la mise en œuvre des programmes adoptés à la dernière session relativement au logement, à la route transcanadienne et à la conservation des forêts. Ce sont là de grands et urgents problèmes. Pour ce qui est des installations et des services d'hygiène qui seront à l'étude au cours de cette deuxième session, j'espère qu'on songera à adopter un projet de loi en vue de venir en aide aux invalides.

Dans le domaine international, il est réconfortant de savoir que le pays continue "d'appuyer sans réserve la Charte des Nations Unies". Nous espérons tous que la délégation canadienne qui assiste présentement à la session du Conseil économique et social, auquel le Canada a été élu au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, ne négligera rien, de concert avec les autres pays pacifiques représentés à cette réunion, en vue de nous assurer une paix véritable et durable, et, si nécessaire, de tenir en échec la Russie communiste. Le septième paragraphe du discours du trône indique combien le Gouvernement est résolu à favoriser l'avènement de la paix. Il se lit ainsi qu'il suit:

[M. Bruneau.]

Les mesures que prévoit le Traité de l'Atlantique-Nord en vue de maintenir la paix, ainsi que de rétablir et de conserver la prospérité, s'élaborent et s'appliquent aussi rapidement que les circonstances le permettent.

Conscients de ce but, nous ne cessons jamais de songer au meilleur emploi de nos ressources et à l'accroissement de nos effectifs de défense.

Pour ce qui est de l'embauchage, je crois que les dispositions relatives à la sécurité prévues dans la loi de l'assurance-chômage sont le meilleur moyen de contrecarrer les mauvais effets engendrés par les facteurs saisonniers.

Dans le domaine des débouchés pour nos produits agricoles qui ont souffert des rajustements dans la région du sterling, nous sommes en train de nous assurer d'autres débouchés de par le monde. Je tiens à dire ici, monsieur l'Orateur, qu'à une réunion des cultivateurs de ma circonscription, à Plantagenet le 16 janvier dernier, j'ai eu l'occasion de m'apercevoir, lorsque j'ai informé mes commettants que nous nous efforcions de nous assurer des marchés pour nos produits de base "payable au comptant", qu'ils étaient plus à l'aise. Je leur ai même dit que nous n'aurions pas de difficulté à vendre ces marchandises à l'étranger parce qu'elles pouvaient subir la concurrence des exportations de tous les autres pays du monde.

Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que c'est avec un vif plaisir que j'ai entendu, l'autre jour, notre premier ministre (M. St-Laurent) dire en cette enceinte que nous nous efforçons maintenant de trouver des débouchés

...où vendre notre production croissante, mais nous ne voulons pas trouver des débouchés qui absorberont nos produits et ne nous procureront rien en retour.

Mes électeurs, surtout ceux de la classe agricole, seront heureux de lire un peu plus loin dans le discours du premier ministre:

...ces prêts de dollars canadiens, il faudra éventuellement ou les annuler ou les rembourser en denrées. Il nous faut accepter des denrées en paiement de tout ce qu'on nous doit, ou nous résoudre à ne pas être payés.

Telle est évidemment l'attitude à prendre. Les préparatifs actuellement en cours en vue de nouveaux pourparlers qui auront lieu au cours de la présente année, sur le commerce multilatéral, comme le rapporte le discours du gouverneur général, nous assureront sûrement, pour le bien de tous, de meilleurs débouchés. Les cultivateurs, assurés qu'ils seront d'un revenu régulier, posséderont le pouvoir d'achat requis pour acheter ce que fabriqueront les ouvriers des usines, ce qui préviendra le chômage et nous vaudra la

prospérité que nous méritons par suite de notre position dans le domaine économique et de nos richesses naturelles.

Enfin, en nous fondant sur l'examen des lignes de conduite adoptées relativement à la régie des loyers et à la suppression méthodique des restrictions à cet égard, nous espérons être bientôt en mesure de fournir à la classe ouvrière le genre d'habitation qui convient à ses ressources. Ainsi, Dieu bénissant nos délibérations, notre beau pays poursuivra sa marche vers l'avant, de sorte que nous, législateurs, pourrons réaliser la prophétie de sir Wilfrid Laurier: "Le vingtième siècle sera celui du Canada."

M. F. S. Follwell (Hastings-Sud): Dès le début de mes brèves remarques, je désire féliciter les deux jeunes députés, comme moi de nouveaux venus à la Chambre, qui ont proposé et appuyé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. On les a déjà complimentés mais je tenais à leur rendre hommage, moi aussi. Ils se sont certainement très bien acquittés de leur tâche.

Je désire également féliciter le Gouvernement de la façon méthodique avec laquelle il a procédé dans l'établissement du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Du reste, les gouvernements libéraux agissent toujours avec méthode. Je suis sûr que tous les députés conviennent que ce ministère peut rendre des services incalculables en aidant notre grand pays à réaliser sa destinée. Le Gouvernement a eu la main heureuse en confiant à l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris), membre de la Chambre depuis de longues années, la direction de ce ministère. Le nouveau ministre représente une circonscription qui doit sa prospérité à l'agriculture. Il a le sentiment profond à la fois de l'humilité et de la grandeur des Canadiens.

Qu'on me permette de revenir sur une remarque qu'a formulée ce soir le député de Souris (M. Ross). Il a déclaré qu'aucun membre du cabinet ne possède d'expérience dans le domaine municipal. Sans doute a-t-il raison. J'ignore si cette affirmation est exacte mais je le suppose. Je ferai toutefois remarquer au député qu'il se trouve aux banquettes ministérielles plusieurs hommes qui ont fait partie de conseils municipaux ou qui en sont encore membres. Il me fait plaisir de dire que j'ai dix ans d'expérience dans les questions municipales et que les citoyens de Belleville m'ont fait trois fois l'honneur de m'élire maire.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai déjà été moi aussi maire de ma ville.

M. Follwell: Je tiens à dire aux membres de l'opposition que grâce aux députés ministériels qui ont de l'expérience dans les affaires municipales et à ceux qui sont admis aux caucus du Gouvernement, les membres du cabinet prêtent l'oreille aux réclamations que formule le peuple par l'entremise de ses représentants. Ayant été en contact avec les ministres depuis la dernière session, je suis convaincu que le cabinet est disposé à écouter les requêtes des simples députés. Sous ce rapport, je suis d'avis que notre cabinet diffère de celui du très honorable R. B. Bennett.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, on accorde, je crois, quelque latitude au député qui prend la parole. J'aimerais formuler quelques observations sur ce que j'ai pu constater depuis que je siège à la Chambre. Le jour où je suis entré pour la première fois au Parlement, au début de la dernière session, j'ai eu le plaisir de rendre visite à un député qui siège ici depuis plusieurs années. Il m'a dit qu'il serait sage de ma part de siéger jusqu'à la fin de la session en m'efforçant de me mettre le plus possible au courant de la procédure parlementaire et d'observer la façon dont on conduit les affaires publiques à la Chambre des communes. Je commence seulement, je l'avoue, à faire l'étude des affaires parlementaires. Je puis assurer aux honorables députés que je m'efforce de me mettre au courant, et j'espère sincèrement que je pourrai, tant que je siégerai ici, continuer de me renseigner sur certaines des choses essentielles à notre population canadienne.

Je veux signaler à la Chambre où il y aurait lieu, à mon avis, de faire une certaine réadaptation. Le chef du Crédit social a, je crois, signalé l'autre jour à la Chambre qu'il serait bon de reviser certains articles du Règlement. Tous les députés sont certes de cet avis. Je le suis. Au cours des cérémonies d'ouverture de deux sessions auxquelles j'ai eu l'avantage d'assister, je n'ai pas entendu un seul mot du discours du trône que lisait le gouverneur général et je doute fort que plusieurs des députés qui se tenaient à la barre, dans la salle du Sénat, aient pu mieux comprendre que moi. Je propose donc que la personne compétente voie à nous faire bénéficier de certaines améliorations au moins en installant des haut-parleurs, ne fût-ce qu'à l'occasion de l'ouverture et de la prorogation du Parlement, de façon que nous puissions comprendre distinctement les paroles du gouverneur général. J'irais même jusqu'à dire qu'il serait bon d'installer des haut-parleurs dans le reste du Parlement et non seulement à l'intention du gouverneur général pour l'ouverture de la session. J'ai

remarqué la présence, à l'ouverture de la session, de plusieurs centaines de citoyens canadiens qui auraient aimé sans doute entendre à la radio le discours de Son Excellence. Le Parlement serait bien inspiré et ferait preuve d'un bon canadianisme s'il faisait radiodiffuser d'un océan à l'autre la cérémonie d'ouverture. Notre pays compte maintenant dix provinces. Celle de Terre-Neuve est la plus jeune de notre vaste confédération. Tous les habitants de Terre-Neuve s'intéressent, j'en suis sûr, au reste du Canada aussi vivement que nous nous intéressons à Terre-Neuve. Ceux qui habitent les deux extrémités de notre pays n'auront peut-être jamais l'occasion d'assister, comme vous et moi, à l'ouverture du Parlement, ni d'admirer les magnifiques édifices publics et les beautés d'Ottawa. Puisque Radio-Canada est une société d'État, nous devrions en tirer tout le parti possible. Nous devrions fournir à chaque citoyen l'occasion d'entendre la description complète de la cérémonie d'ouverture à chaque session du Parlement.

Nous pourrions faire même davantage: il s'agirait de persuader la Société Radio-Canada de diffuser, certains jours, les débats de la Chambre des communes. Je suis convaincu que des milliers de Canadiens seraient heureux de prendre le temps d'écouter les discours irradiés directement de la Chambre.

Comme il est question de Radio-Canada, je tiens à féliciter le ministre du Revenu national (M. McCann), qui dirige la Société, de la manière dont son service s'occupe, sous la direction du Parlement, d'aménager des postes de télévision. On m'informe que les premiers seront installés à Toronto et à Montréal. Je suis convaincu qu'avec le temps on établira d'autres postes de télévision d'une extrémité à l'autre du pays, afin que la population puisse jouir et bénéficier des programmes télévisés, tout comme elle jouit maintenant de la radio ordinaire.

Dans ma circonscription, bon nombre de gens ont un appareil de télévision, mais malheureusement les programmes et la durée de la réception sont restreints en ce moment. Sauf erreur, les gens de ma région ne peuvent capter que deux postes, ceux de Rochester et de Buffalo, qui ne sont d'ailleurs pas très nets sur l'écran. Je félicite donc le ministre de la façon dont il travaille, avec le ministère, à établir ces postes qui offriront beaucoup d'avantages et d'agrément à ceux qui pouront en capter les émissions. J'invite toutefois le Parlement à songer aux gens qui habitent aux extrémités du pays.

Dans ma circonscription de Hastings-Sud il existe une station du Corps d'aviation royal canadien. C'est la station de Trenton, la plus importante du Corps d'aviation royal canadien au Canada. Au cours de la guerre, sous le régime du plan d'entraînement aérien du Commonwealth, la station de Trenton a formé plusieurs de nos jeunes Canadiens et des jeunes alliés de Grande-Bretagne, de Nouvelle-Zélande et d'Australie, ainsi qu'un grand nombre de jeunes gens venus s'engager des États-Unis.

Je tiens, à cet égard, à rendre un hommage bien mérité à celui qui était à l'époque ministre de la Défense nationale pour l'air, le député de Québec-Sud (M. Power).

C'est un fait bien connu que sous sa direction et grâce à ses conseils ce programme a donné des résultats remarquables qui n'ont pas peu contribué à nous faire gagner le grand conflit. Les honorables députés s'unissent à moi, j'en suis sûr, pour rendre ce témoignage à l'honorable député de Québec-Sud (M. Power).

Le 30 septembre dernier, j'ai eu, avec l'honorable député de Northumberland (M. Robertson),—c'est le comté voisin d'Hastings,—le bonheur d'assister à la dédicace des grilles commémoratives des sacrifices accomplis par les aviateurs qui ont participé au plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. Je prie tous les honorables députés qui ont l'occasion de passer par cet endroit de s'y arrêter pour admirer les grilles magnifiques présentées et érigées par les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des États-Unis. C'est une œuvre d'art propre à inspirer tous les jeunes qui suivent des cours de formation, sous le régime du programme de défense nationale, à la station du C.A.R.C. à Trenton.

Nous avons aussi à Trenton ce qu'on appelle le dépôt de réparations no 6, le plus considérable que maintienne le Corps d'aviation royal canadien. Il s'est révélé d'une grande utilité non seulement pour la poursuite de la guerre mais également pour l'entretien du matériel nécessaire pour tenir nos effectifs de défense en état d'alerte en temps de paix. On me permettra d'ajouter que lors de l'ouverture de la grille à Trenton, lord Tedder, le chef de l'état-major de l'Air, nous a honorés de sa présence en qualité de représentant de la Grande-Bretagne.

Le comté d'Hastings est l'un de ceux où il se produit le plus de fromage au Canada et je dirai avec une fierté bien excusable qu'en 1949 il a tenu le premier rang parmi tous les comtés qui produisent du fromage dans notre vaste pays. Non seulement y fabrique-t-on cette denrée en abondance mais le comté est aussi renommé pour sa production de pommes.

Au cours de l'intersession parlementaire, comme tous les autres députés sans doute,

j'ai assisté à quelques assemblées où les cultivateurs ont protesté contre le fléchissement du prix des produits agricoles. Je me rappelle très bien d'avoir assisté à une réunion de l'association des fromagers de notre comté, où quelqu'un a déclaré qu'il y avait un excédent de fromage. J'ai proposé alors de recourir à la collaboration du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial afin d'établir une méthode d'écoulement du fromage. Il y eut également une discussion au sujet des prix.

Au cours de mes observations, j'ai signalé que j'avais et que j'ai encore la plus entière confiance dans la direction de notre ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). J'ai dit aux personnes réunies en cet endroit que nous pouvions être assurés que le ministre traiterait équitablement les cultivateurs. Mon bon ami, le député à l'Assemblée législative, prit la parole après moi. Il déclara que les cultivateurs n'avaient que faire d'un traitement équitable, que ce qu'ils voulaient, c'était un prix de 30c. la livre pour leur fromage.

Le prix de soutien de 28c. n'avait pas encore été établi, mais il le fut peu après cette réunion. Ce prix a été établi parce que le gouvernement fédéral était disposé à verser une subvention de 3c. la livre au-dessus du prix du contrat. A des réunions organisées subséquemment pour protester contre la situation, je dis à mon bon ami qui avait signalé que les cultivateurs désiraient, non pas un traitement équitable, mais un prix de 30c. pour leur fromage, que le gouvernement fédéral avait jugé à propos de fixer un prix de soutien de 28c. et de verser une subvention de 3c. la livre. J'ajoutai qu'il appartenait au gouvernement ontarien de verser 2c. par livre afin de porter le prix de soutien à 30c., si vraiment un tel prix est nécessaire. Je crois même que ce prix s'impose, car, quel que soit le produit en cause, qu'il provienne de la ferme ou de l'usine, le producteur doit réaliser un bénéfice.

Avant la guerre, les Canadiens consommaient trois livres de fromage par personne, tandis que les Anglais en consommaient seize livres.

Grâce à un programme méthodique de vente, on pourrait accroître la consommation par tête au Canada. On me dit même que celle-ci s'établit maintenant à cinq livres environ. Si on pouvait doubler ce chiffre, le problème des excédents ne se poserait plus. Il ne nous resterait alors que peu de fromage à exporter et nous pourrions donner notre excédent pour venir en aide aux peuples infortunés de l'Europe.

Tous les gouvernements, provinciaux et fédéral, voudront, j'en suis sûr, aider à l'écoulement de notre récolte de pommes. Un accroissement de la consommation intérieure donnerait, à l'égard de ces fruits, les même résultats que dans le cas du fromage. Notre excédent serait si faible que nous pourrions en faire don cependant que tous les Canadiens seraient mieux alimentés et que les producteurs seraient en meilleure posture.

Le gouvernement fédéral a établi un prix minimum de 38c. à l'égard des œufs et depuis lors le prix de cette denrée a eu tendance à se stabiliser. Un député me disait hier encore que sa femme a payé une douzaine d'œufs 54c. à Ottawa.

M. Hodgson: Elle s'est fait attraper.

M. Follwell: Peut-être mais, à ce prix, le bénéfice est raisonnable. Je suis sûr que le producteur qui a touché 54c. doit estimer qu'il ne s'est pas fait rouler.

Je constate avec satisfaction qu'on a inscrit au *Feuilleton* une résolution en vue de l'établissement d'un comité qui sera chargé d'étudier l'opportunité d'instituer un régime contributif de pensions de vieillesse et d'examiner la question de l'évaluation des ressources. Cet organisme devrait également envisager le cas des Canadiens frappés d'invalidité permanente avant d'avoir atteint l'âge de la pension. Il y a, dans ma circonscription, un certain nombre de personnes qui sont devenues invalides à un âge assez tendre mais qui ne peuvent réclamer ni pension ni allocation. Il en est sans doute de même dans toutes les autres circonscriptions. Plusieurs personnes frappées d'arthrite ou souffrant d'incapacité à la suite d'accidents ne sont pas admissibles à la pension de vieillesse.

Je suis heureux de savoir que nous pouvons espérer cette année qu'une conférence fédérale-provinciale posera les fondements de régimes à participation non seulement à l'égard de la pension de vieillesse mais aussi en matière de santé. A mon avis, tous les Canadiens attendent depuis longtemps la mise en œuvre de tels projets. Je suis sûr qu'une foule de députés qui siègent au parlement depuis déjà quelque temps s'en préoccupent aussi au plus haut point.

Grâce à la simplification de notre constitution, il sera sans doute beaucoup plus facile de travailler en collaboration avec les provinces. Espérons que ces deux services sociaux ne tarderont pas à venir. Mais il faudra dire à la population que la portée de ces services et la rapidité de leur mise en œuvre dépendent de sa capacité de payer. Tous devraient savoir que ce sont les mêmes contribuables qui paient tous les impôts, tant municipaux et provinciaux que fédéraux.

En terminant, je tiens à dire que je me compte encore au nombre des jeunes Canadiens et que je n'ai aucune crainte quant à

l'avenir du Canada. Je suis fier de toutes ses belles perspectives et je regrette que nos adversaires tentent de nous faire croire que nous sommes à la veille d'un désastre. Je tiens à leur dire que nous ne tendons qu'aux véritables réalisations. Le Canada est le pays qui ouvre le plus généreusement ses frontières au monde. Nous respirons l'optimisme et non le pessimisme.

(Sur la motion de M. Weir, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure).

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, nous poursuivrons le présent débat.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

LE NATIONAL-CANADIEN

RÉDUCTION DES SERVICES DE TRAINS DE VOYAGEURS—APPROVISIONNEMENTS DE CHARBON

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je pose la question de privilège pour faire une mise au point. Hier, j'ai affirmé, comme en fait foi la page 89 des *Débats*, que:

A l'heure actuelle, comme l'an dernier et l'année précédente, le National-Canadien achète tout le charbon qu'il peut obtenir des mines des deux extrémités du Canada.

Je constate que la déclaration n'est que partiellement exacte. On m'informe, en outre, que la façon dont je me suis exprimé pourrait nuire à la *Dominion Steel and Coal Corporation*. Pour ce qui est de 1950, la déclaration est entièrement exacte. En ce qui concerne 1949, on m'apprend que la société *Dosco* avait offert 998,000 tonnes de charbon au National-Canadien, mais le chemin de fer n'a pu en commander que 646,000 tonnes. Je n'ai pas de renseignements pour l'année 1948.

M. Gillis: Je voudrais poser au ministre des Transports une question qui se rattache à l'observation qu'il vient de formuler. Peut-il dire à la Chambre pourquoi le National-Canadien ne pouvait pas entreposer le supplément de charbon que lui offrait la *Dosco*.

L'hon. M. Chevrier: D'après les renseignements que je possède, la raison en est une de prix. Des négociations se poursuivaient entre la société et le chemin de fer au sujet des prix. Ce sont ceux-ci qui ont empêché l'achat de toute la quantité offerte. J'ai peut-être oublié de signaler que la société *Dosco* fut incapable de livrer la quantité que le National-Canadien avait enfin décidé d'acheter. Elle n'a pu livrer 90,000 tonnes d'une commande de 646,000 tonnes. En toute justice envers la *Dosco*, je dois dire que, comme le sait la Chambre, le produit d'une mine doit être vendu un peu à l'avance. Si les pourparlers avaient eu lieu un peu plus tôt, la *Dosco* aurait pu remplir intégralement la commande, qui était de 998,000 tonnes.

M. Brooks: Puis-je poser au ministre une question découlant de ses observations? Il a employé les mots "en toute justice envers la *Dosco*". Cette société produit les quatre cinquièmes, peut-être, de tout le charbon extrait dans les provinces Maritimes. A-t-on conclu des contrats avec d'autres sociétés que la *Dosco*?

L'hon. M. Chevrier: Oui, on a conclu des contrats avec des sociétés minières indépendantes là-bas mais je n'en connais pas parfaitement les conditions. Je ne sais combien de tonnes de charbon ces établissements pouvaient fournir. Quoi qu'il en soit, on m'a signalé que ma déclaration d'hier pourrait donner une fausse impression pour ce qui est de la Dosco; c'est pourquoi j'ai cru devoir apporter cette rectification, en toute justice envers cette société.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LES ÉTATS-UNIS, LA GRANDE-BRETAGNE ET LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Selon une dépêche de l'*International News Service*, émanant de Londres et publiée hier dans le *Daily Star*, de Toronto, le gouvernement américain a révoqué temporairement une entente avec la Grande-Bretagne touchant l'échange de renseignements sur l'énergie atomique. Il se peut que la suspension vise aussi le Canada. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien a été informé, officiellement ou officieusement, que les États-Unis se proposent de révoquer provisoirement l'accord conclu avec le Canada relativement à l'échange de renseignements sur l'énergie atomique?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas vu la dépêche en question. Je signale, cependant, que le gouvernement américain n'a rien donné à entendre au gouvernement canadien qui puisse avoir un rapport quelconque avec la nouvelle de l'*International News Service*.

M. Graydon: Puis-je poser une autre question? Y a-t-il eu des pourparlers entre les gouvernements canadien et américain en vue de la levée partielle des restrictions prévues par la loi McMahon, en ce qui concerne le Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne saurais donner de réponse précise à la question telle qu'elle a été posée. Des entretiens ont eu

lieu entre les représentants du Canada et ceux des États-Unis sur les meilleurs moyens pour les deux pays de profiter pleinement de tous les renseignements disponibles; les échanges de vues à ce sujet se poursuivent constamment.

LE BLÉ

DÉFICIT AU COMPTE DES VENTES EN COMMUN POUR LA PÉRIODE DE 1945 À 1949—DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): En l'absence du ministre du Commerce, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Hier on a déposé ici le rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne 1948-1949. A la pièce IV il est question d'un déficit de $5,235,621.37 à la caisse commune de 1945-1949. Eu égard à ce déficit et aux emprunts que la Commission a dû contracter auprès des banques afin de couvrir les derniers versements de vingt cents consentis aux cultivateurs, le ministre de l'Agriculture ou le cabinet verront-ils à ce que ce rapport soit confié au comité de l'agriculture dès qu'il sera constitué, de façon qu'il soit soigneusement étudié et que soient déterminées les causes du déficit?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Ces observations ne signalent rien de neuf. La question a été débattue lorsqu'on a annoncé qu'il faudrait emprunter une partie de l'argent pour payer les cultivateurs. On a calculé le chiffre des versements en prévision de ce que serait vraisemblablement la situation à la fin de l'année. Il fallait, en effet, que les cultivateurs touchent leur argent avant les semences. On a posé hier la même question à cet égard que l'an dernier. Afin de faire face à cette situation, il fallait emprunter d'avance. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. C'est une situation qui s'est déjà présentée.

M. Wright: Le ministre ne m'a pas dit, comme je le lui avais demandé, si ce rapport sera soumis au comité de l'agriculture quand ce comité sera institué. L'ancien ministre du Commerce l'avait promis.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Gardiner: Je crois savoir que par les années passées le ministre du Commerce a consenti à soumettre le rapport au comité. Je crois cependant qu'on peut attendre jusqu'au retour du ministre et le laisser prendre sa propre décision.

M. Wright: On ne l'a pas fait depuis 1947.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

LA PÊCHE

PROLONGATION DE LA SAISON DE LA PÊCHE À L'ÉPERLAN À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Pourquoi n'a-t-on pas autorisé la prolongation de la saison de la pêche à l'éperlan dans le cas des pêcheurs de l'Île du Prince-Édouard, comme on l'a fait pour ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Je répondrai demain. J'ignorais qu'on eût modifié les restrictions.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUESTION AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ DURANT LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Vu les instances de la Légion canadienne, le Gouvernement songe-t-il à créer un comité parlementaire spécial des affaires des anciens combattants au cours de la présente session?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): Non, monsieur l'Orateur.

LES COALITIONS

POURSUITES INTENTÉES CONTRE L'INDUSTRIE DES ALLUMETTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Peut-il dire si l'on a décidé de poursuivre les personnes associées à la prétendue coalition dans l'industrie des allumettes?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Oui, des poursuites seront intentées.

(*Voir aussi page 157.*)

LA DÉFENSE NATIONALE

TRANSFERT DE SOLDATS DE L'ARMÉE PERMANENTE—LOGEMENT DES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Étant donné que les soldats de l'armée permanente doivent obéir aux ordres et se rendre là où on leur commande d'aller,

et vu que certains militaires, pères de famille, viennent s'établir à Ottawa, prend-on des dispositions quant au logement de ces soldats ou doivent-ils continuer de se chercher un gîte quelconque moyennant un loyer exorbitant? S'efforce-t-on d'assurer des logements à ces gens?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Le ministre étant absent, qu'il me soit permis de considérer la question comme avis.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion suspendue le mardi 21 février sur la motion de M. F. H. Larson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. L. B. Pearson (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me joins aux préopinants et félicite de tout cœur les motionnaires de l'Adresse. La façon dont ils se sont acquittés de leur tâche est tout à leur éloge. Leurs électeurs ne peuvent qu'en être fiers.

Le discours du trône a touché la question de la situation internationale. Certains des préopinants, notamment le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), ont commenté ces passages du discours. Si j'en avais le temps, je formulerais quelques observations générales sur certains des points que d'autres députés ont soulevés, mais je ne le ferai pas maintenant. J'espère en avoir bientôt l'occasion, lors de l'étude des crédits de mon ministère. J'ai cru bon de communiquer aujourd'hui à la Chambre un rapport aussi bref que possible sur la mission que mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew), et moi-même avons remplie et dont nous sommes revenus récemment. Cette mission nous a conduits à Ceylan et dans d'autres pays de l'extrême Orient que nous avons pu visiter après la conférence du Commonwealth.

Au cours de cette mission, les membres de notre groupe ont parcouru quelque 27,000 milles. Nous avons accompli la grande partie de cette distance à bord d'un avion *North Star* du C.A.R.C. dont le personnel s'est montré compétent et courtois. Je tiens à transmettre les remerciements de notre groupe au Corps d'aviation royal canadien pour les soins dont il nous a entourés. L'équipage aérien a fait honneur à la réputation de notre aviation et ses membres ont dignement représenté le Canada au cours des escales.

Je désire aussi exprimer notre gratitude envers les fonctionnaires qui nous ont accompagnés et nous ont rendu les services efficaces, compétents et empressés auxquels nous pouvions nous attendre de leur part.

Durant ce voyage, les pays que nous avons pu visiter se sont montrés très aimables à notre égard et nous ont accordé une chaleureuse hospitalité. Je tiens ici à signaler ce bienveillant accueil. Nous avons évidemment compris que ces prévenances n'étaient pas envers nos personnes mais plutôt envers le Canada, pays qui jouit d'une grande réputation et d'un beau renom dans ces parties du globe.

J'aimerais diviser en deux parties les observations que je désire faire aujourd'hui. Je vais d'abord parler de la conférence du Commonwealth qui s'est tenue à Ceylan au mois de janvier; puis, je parlerai de quelques-unes des questions se rattachant aux pays d'extrême Orient que nous avons parcourus après la conférence.

La conférence de Colombo a eu lieu au cours de la semaine du 9 janvier. Elle avait pour titre officiel: "Réunion du Commonwealth au sujet des affaires étrangères." Ce fut la première réunion du genre dans l'histoire. Sans doute y a-t-il eu, par le passé, des pourparlers entre pays du Commonwealth relativement aux affaires étrangères. Il a été question de ce sujet lors des réunions des premiers ministres. Les chefs des délégations des pays du Commonwealth ont aussi tenu des pourparlers aux séances de l'Assemblée de l'ONU. Mais c'est la première fois qu'a eu lieu une réunion à laquelle participaient surtout les ministres des Affaires étrangères des pays du Commonwealth et qui a porté exclusivement sur les affaires étrangères.

C'est la première fois aussi qu'une réunion de ministres du Commonwealth a lieu sur le territoire d'un membre asiatique du Commonwealth, ce qui, je crois, n'est pas sans importance. On a ainsi reconnu qu'aujourd'hui le Commonwealth n'a de centre fixe ni à Londres ni ailleurs. On a aussi reconnu par là l'importance des membres asiatiques du Commonwealth nouveau, ces trois pays d'Asie dont la culture et les traditions diffèrent profondément des nôtres, mais dont l'adhésion au Commonwealth est si précieuse et si hautement prisée par les autres membres.

Notre réunion de Ceylan témoigne également de l'importance des problèmes qui se posent en Asie et de la nécessité d'envisager les problèmes internationaux tant du point de vue de l'Asie que de celui de l'Europe et de l'Atlantique-Nord. N'oublions pas que les trois pays asiatiques du Commonwealth représentaient à Colombo 440 millions d'habitants tandis que nous, les autres, nous n'en représentions que 75 millions. Ce nouveau commonwealth est donc non seulement un lien

qui unit les nations asiatiques aux autres mais un lien très précieux entre l'Est et l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, durant la conférence nous avons été les hôtes du gouvernement de Ceylan. Nous avons été sensibles, comme toutes les autres députations, j'en suis sûr, à l'hospitalité que le gouvernement nous a accordée à Ceylan et aux dispositions qu'il avait prises dans notre intérêt.

M. Senanayake, premier ministre de Ceylan, a présidé la conférence. Il a dirigé nos délibérations avec élégance et bienveillance; il a beaucoup contribué au succès de nos réunions. Il a eu recours à un procédé tout nouveau,—à mes yeux du moins,—dans les réunions internationales. Il serait peut-être bon de l'introduire dans d'autres réunions auxquelles il m'est donné d'assister et qui n'ont pas toujours ce caractère de bienveillance et d'amitié qui a marqué celle de Ceylan. Lorsque les discussions devenaient un peu trop violentes ou lorsque la fatigue nous faisait perdre un peu patience, le président donnait invariablement un coup de marteau pour annoncer que le moment était venu de prendre une tasse de thé. C'était là un très heureux expédient qui se répétait normalement trois ou quatre fois par jour. Je crois qu'on pourrait y recourir à Lake-Success.

Le programme de la réunion de Ceylan était court, et les sujets qui y figuraient, très vastes. Nous étions invités à étudier: la situation internationale en général, la situation en Chine, le traité de paix avec le Japon, la situation dans le sud-est de l'Asie et la situation en Europe, surtout la tendance vers l'union politique et économique de l'Europe et les effets d'une telle tendance sur le Commonwealth des nations.

Nous avons tenu onze séances pour débattre ces sujets. Les délibérations étaient simples, amicales et franches. En raison de la bonne entente qui régnait entre les délégués, chacun pouvait parler sans détours. Nous pouvions différer d'opinion et la chose s'est produite sans que personne menace de se retirer. Il n'y a eu là-bas aucun appel aux passions ni aux préjugés, parce que tous étaient animés, comme c'est la coutume dans les réunions du Commonwealth, du désir sincère de s'entendre. Personne n'a parlé pour la galerie, parce qu'il n'y en avait pas.

Pour ce qui est de la valeur des pourparlers, il est vrai qu'ils n'ont donné aucun résultat éclatant; d'ailleurs on n'attendait rien du genre. De nos jours, les pourparlers entre nations du Commonwealth donnent rarement lieu à des décisions de nature spectaculaire. En fait, on ne prend aucune décision. Les délégués se contentent de formuler des vœux qu'ils soumettent aux gouvernements intéressés. Les décisions prises à Colombo sont devant les gouvernements intéressés, qui les adopteront ou les rejetteront, selon qu'ils le jugent à propos.

Nous n'avons élaboré ni cherché à élaborer de ligne de conduite précise et uniforme à l'égard des questions examinées à Ceylan. Nous avons entendu les représentants des autres pays exposer leur point de vue ce qui, à mon sens, a été profitable à tous. L'échange d'opinions entre les représentants de gouvernements de pays dispersés sur cinq continents,—l'Asie, l'Europe, l'Australasie, l'Afrique et l'Amérique du Nord,—peut certes nous aider à modifier certaines idées auxquelles nous tenions avant la réunion elle-même.

La délégation canadienne était inévitablement portée à exprimer l'opinion du Nord américain sur les questions politiques qui ont été discutées et à examiner les problèmes économiques du point de vue du dollar. Chacun avait sa propre façon de penser, mais les délibérations ont aidé à redresser les déformations inévitables qui peuvent résulter du fait que le Canada, par exemple, adopte traditionnellement le point de vue de l'Atlantique-Nord, d'un peuple de l'Amérique du Nord dont la civilisation remonte surtout à la chrétienté de l'Europe occidentale.

En ce moment, il était très utile de tenir les pourparlers à Ceylan parce que, à mon sens, le centre de gravité dans le domaine des affaires internationales passe à l'Asie, du moins dans une certaine mesure. Je veux dire simplement ceci: à mon avis, on a mis un frein aux progrès de l'impérialisme de la Russie communiste, pour l'instant du moins. On n'y a pas réussi en Asie, où la Russie s'efforce avec la dernière énergie à étendre sa domination sur des millions de personnes, de concert avec les forces de libération nationale et de réforme sociale.

La Russie a remporté de grands succès en Chine. En ce moment, au moins la Chine continentale se trouve sous la coupe d'un gouvernement communiste allié à la Russie. Cependant, nonobstant la publication du dernier traité sino-soviétique, nous ne savons pas au juste quelle forme prendra cette alliance. Le nationalisme des peuples asiatiques s'est maintenant affirmé pleinement et définitivement. Dans certains milieux du monde oriental on peut même dire que les gens préféreraient même le communisme au retour du colonialisme, si ce choix pénible leur était imposé. Les nations de l'Europe et de l'Amérique reconnaissent maintenant l'existence de ce sentiment.

Le moule politique qui a graduellement façonné le sud et le sud-est de l'Asie, durant les années qui ont suivi les incursions européennes d'il y a quatre cents ans ou plus, vient enfin de se briser pour toujours. Les

grands empires coloniaux du 19e siècle sont disparus ou sont en voie de disparition dans cette partie du globe. Personne ne sait encore ce qui en sortira. A mon sens, personne ne sait si l'indépendance dont jouissent en ce moment les habitants de cette région peut être partout conservée sous sa forme actuelle ou si leurs problèmes de politique intérieure sont d'une gravité telle qu'affaiblies par eux, ces populations sombreront dans la confusion et le désordre, victimes de ces mouvements subversifs qui cherchent à provoquer,—et, à coup sûr, savent exploiter,— une situation comme celle-là.

A l'heure actuelle, les pays du sud et du sud-est de l'Asie font d'admirables efforts en vue de la création d'États puissants, au sens moderne du mot. Il faudrait que nous, Occidentaux, ne négligions rien pour favoriser et aider ces efforts. Cette montée du nationalisme asiatique a apporté l'indépendance politique à douze États de l'Asie,—à quinze si on tient compte de l'Indochine,—en moins de vingt-cinq ans. Cette situation comporte un danger. En exploitant ce mouvement, l'expansionnisme chinois et russe arrivera peut-être à gagner le sud-est de l'Asie, ainsi que le moyen Orient. A mon avis, pas un seul des problèmes qui se posent au monde en ce moment n'importe plus que cette éventualité.

Du point de vue social et économique, le péril vient de ce que ces populations ont appris que l'indépendance ne suffit pas. La lutte pour la liberté a éveillé en elles d'autres désirs. Elles veulent désormais voir s'améliorer leur niveau de vie, voir disparaître la misère, les privations, la famine même, voir la durée moyenne d'une existence humaine dépasser vingt ans, et leur revenu annuel moyen dépasser cinquante dollars. Ces nouveaux gouvernements démocratiques,—nous en avons visité plusieurs,—cherchent à satisfaire ces nouvelles aspirations, ces nouveaux espoirs, ces nouvelles exigences. S'ils n'y réussissent pas ils compromettront la sécurité non seulement de leur pays, mais aussi de l'univers. Cependant, ils font face à ces dangers en gouvernements démocratiques, libres et responsables, étape par étape, sans détruire les cadres de la société ou du gouvernement en cours de route.

Toutefois, le communisme, en Asie comme ailleurs, cherche irresponsablement à profiter de la misère, de la détresse, du désir bien compréhensible d'un changement. Non seulement promet-il l'indépendance immédiate aux colonies subsistantes mais un meilleur régime de vie à ceux qui sont libres s'ils veulent bien se soulever et créer le chaos d'où surgira le communisme.

Dans l'Inde, en Chine et en Birmanie, aujourd'hui États indépendants, on promet un niveau de vie plus élevé immédiatement; en Malaisie et en Indochine on fait miroiter l'indépendance politique. Ces deux appels sont très puissants, surtout chez des millions d'asiatiques qui ne savent pas qu'ils sont faux dans la bouche des communistes.

C'est à la lumière de ces conditions que nous avons étudié la situation existant dans les divers pays d'Asie au cours de notre conférence à Ceylan. La Malaisie, où les choses vont mieux mais où les bandits communistes,—c'est bien l'épithète qui leur convient en ce pays,—font tout ce qu'ils peuvent pour désorganiser la vie économique, s'achemine vers l'indépendance d'une manière ordonnée sous la direction distinguée et sans contrainte d'un homme que nous connaissons bien et avantageusement à Ottawa, le très honorable Malcolm MacDonald.

En Birmanie, pays maintenant libre mais déchiré non pas par une mais plusieurs guerres civiles, la situation est vraiment difficile. L'Indonésie est libre et reconnue par le Canada comme État libre. Cependant les attaques qu'elle subit de la droite et de la gauche lui causent bien des difficultés.

Quant à l'Indochine, j'ai l'intention d'en parler d'une façon particulière, car c'est un pays très important dans cette partie de l'univers.

Il a semblé à tous les délégués à la conférence que si une vague d'expansionnisme totalitaire inonde toute cette région, les nouvelles nations non seulement perdront l'indépendance nationale qu'elles ont obtenue depuis si peu de temps, mais les forces du monde libre seront chassées de partout sauf d'une partie relativement peu étendue de la vaste région eurasienne. Dans ces circonstances, il ne serait pas facile d'envisager avec sérénité l'avenir du reste du monde.

Voilà, monsieur l'Orateur, les circonstances qui ont servi de toile de fond à nos pourparlers dans la luxuriante et charmante île de Ceylan. Quelques mots maintenant des ententes et conclusions auxquelles ont abouti ces pourparlers.

D'abord, nous avons reconnu, à Colombo l'impossibilité d'arrêter la poussée de l'expansionnisme totalitaire, dans le sud et le sud-est de l'Asie, par le seul recours à la force militaire. Elle ne peut être enrayée si, grâce à la stupidité ou à la politique à courtes vues des puissances démocratiques, le régime totalitaire réussit à s'allier aux forces de la libération nationale et de la réforme sociale. Si nous ne voulons pas que le communisme fasse la conquête du sud et du sud-est de l'Asie, nous devons, nous du monde démocratique, y compris les États asiatiques qui sont libres, prouver que c'est nous, et non pas les Russes, qui représentons la libération nationale aussi bien que le progrès économique et social.

Le problème, pour ces États, se résume à ceci: prouver qu'ils peuvent, par des méthodes démocratiques, améliorer le niveau de vie de la masse de leurs habitants. Leur problème en est donc un d'efforts personnels. Mais il y a aussi notre problème, qui en est un d'aide mutuelle.

La conférence a étudié ce problème. Nous avons décidé de proposer aux gouvernements d'accorder une aide financière à la Birmanie. Les pays du sterling avaient examiné cette question avant la tenue de la conférence, mais le Canada n'a pas participé à ce premier examen. Il s'agit d'un prêt en sterling en vue de renforcer la situation financière du gouvernement birman. Nous étudions ici la position du Canada, dont la monnaie est le dollar, vis-à-vis de ce prêt en sterling. Notre situation particulière à cet égard a été reconnue à la conférence.

Une des plus nobles décisions de la conférence fut la recommandation d'instituer une Commission consultative du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie. En traversant cette région après la conférence, j'ai été frappé du besoin de travaux durables dans tous les pays qui s'étendent du Pakistan à l'Indonésie. Il faut y augmenter le rendement des terres par l'irrigation et en répandant l'emploi des engrais; il faudrait aussi y établir au moins quelques nouvelles industries. J'ai également été frappé du grand besoin d'assistance technique dans ces pays.

Mais, si les besoins sont évidents, les difficultés le sont aussi. De fait, la plupart des difficultés proviennent de l'ampleur même des besoins. Tant de projets de mise en valeur réclament de l'attention qu'il est bien difficile de décider par où commencer. D'autres difficultés viennent s'ajouter aux premières à cause de l'inexpérience relative des services administratifs dans la plupart de ces pays. Il est tout naturel que, lorsqu'ils auront acquis de l'expérience, ces pays, si vieux au point de vue de l'histoire et des traditions mais si nouveaux en matière de souveraineté absolue dans le monde moderne, soient, pendant quelque temps, aux prises avec divers problèmes d'administration; et ces problèmes compliquent inévitablement l'élaboration de programmes à long terme en vue d'élever le niveau de vie.

Déjà, dans ce domaine, les Nations Unies ont fait besogne utile en établissant et en étudiant les besoins économiques de cette région du globe. Le programme en quatre points mis en œuvre par les Nations Unies a eu des répercussions à cet égard. La Commission économique pour l'Asie et l'extrême Orient, l'Office international du travail, et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture s'occupent tous du problème. La prudence s'impose donc lorsqu'il s'agit d'instituer un nouvel organisme afin d'éviter le chevauchement ou la répétition des services. Il ne faudrait pas établir de nouvelle commission simplement parce qu'elle semblerait bien faire dans un tableau déjà encombré

On espère cependant que la nouvelle commission dont on a préconisé l'établissement aux pays, à Colombo, se manifestera de quelque utilité pratique et qu'elle accomplira plus que l'organe qu'elle remplace en cette région La commission pourra bientôt, espère-t-on, établir les rapports nécessaires entre les besoins de ces pays et l'aide financière et technique qu'il est possible d'accorder. Il doit être bien compris, toutefois, c'est ce que j'ai souligné à Colombo, qu'au moment de déterminer l'importance de l'aide que chacun des pays du Commonwealth fournira à la région précitée, on tiendra compte de leurs engagements financiers, non seulement dans cette partie du monde, mais partout.

Comme le Royaume-Uni, le Canada a assumé, dans l'Atlantique-Nord, de lourdes obligations que n'ont pas contractées les autres pays du Commonwealth. C'est au respect de ces engagements, à mon avis, que doit être affectée la part de notre production et de notre revenu national que nous pouvons consacrer, sous forme d'aide mutuelle, au soutien d'autres nations ayant le même régime politique que nous et, comme nous, menacés d'agression par les États totalitaires. Tout en conservant à ces obligations leur priorité, le Gouvernement cherche actuellement les moyens de collaborer à l'œuvre que pourra entreprendre cette commission consultative si l'on décide de la constituer. Le Canada sera évidemment représenté à la nouvelle réunion qui doit avoir lieu sous peu à Canberra, pour étudier les mêmes questions.

L'établissement de cette commission n'est qu'un simple premier pas, mais souvent d'humbles débuts sont le point de départ de grandes réalisations. Je n'hésite pas à dire cependant que les cadres de cet organisme doivent, à mon avis, s'étendre au delà des frontières du Commonwealth car, sans la participation des États-Unis, son champ d'action sera peut-être trop limité. Quoi qu'il en soit, ce sont les pays du Commonwealth qui, cette fois, ont pris les devants. C'est un bon point. Je crois qu'ils ont pris une heureuse décision qui pourrait avoir d'importantes répercussions. Cette initiative constitue assurément un pas dans la bonne voie.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet de l'Indochine. Ayant examiné à fond cette question à Colombo, les délégués ont exprimé de fortes divergences d'opinions sur la situation dans ce pays et sur la façon d'y

faire face. Toutefois, tous ont admis que l'Indochine occupait une position stratégique dans le sud-est de l'Asie, au point de vue politique à cause des combats entre communistes et nationalistes, et au point de vue économique parce que ce pays est le principal producteur de riz de cette partie du monde. Les communistes tentent aujourd'hui leur plus grand effort dans le Viet-Nam, un des trois États de l'Indochine, les deux autres étant le Cambodge et Laos.

Quand ce ne serait que pour ce motif, les liens étroits et amicaux qui nous unissent à la France nous invitent à prêter un intérêt tout particulier à cette marche vers la liberté dans cette contrée, que le gouvernement français appuie si énergiquement et dont le geste mérite, je crois, notre gratitude. Toutefois, les troubles continus au Viet-Nam doivent nous préoccuper. J'espère qu'ils prendront fin bientôt. Je pense que la récente ratification par la France des accords qui avaient été conclus avec ces trois États indochinois représente un geste louable destiné à restaurer la paix et la stabilité en Indochine. Il y a tout lieu de s'attendre que ces accords, qui établissaient trois États autonomes au sein de l'union française, permettront à la population de l'Indochine de réaliser ses aspirations nationales.

Nous souhaitons en particulier au gouvernement de Bao-Daï de réussir pleinement dans ses efforts vers la conquête de l'unité et de la liberté. Le Viet-Nam est aux prises avec une grave menace communiste, qui empire par suite de l'appui politique de l'URSS et de la Chine communiste. Nous reconnaissons qu'actuellement c'est sous la seule égide du gouvernement autonome de Bao-Daï que le Viet-Nam peut acquérir la liberté, l'unité et la stabilité.

Nous avons ensuite examiné le problème de la Chine, objet de tant de discussions. Lors de mon exposé à la Chambre, le 16 novembre dernier, j'ai fait certaines observations quant aux effets de la révolution communiste en Chine et quant aux profonds intérêts mutuels fondamentaux qui uniront toujours Canadiens et Chinois, indépendamment des changements de gouvernement en Chine. J'ai aussi mentionné les facteurs dont il nous faudrait tenir compte avant de nous prononcer pour ou contre la reconnaissance du régime.

Depuis lors, quatre pays du Commonwealth, le Royaume-Uni, l'Inde, le Pakistan et Ceylan, ainsi que certains gouvernements de l'Europe occidentale ont reconnu *de jure* le régime de Peï-Ping. Un franc et utile échange de vues a eu lieu à Colombo entre les pays du Commonwealth qui n'avaient pas reconnu le gouvernement de Peï-Ping, nommément l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine et le Canada, et ceux qui l'avaient reconnu. Il a également été question des futures relations avec la Chine. Nous avons jugé avantageux de savoir quelles sont les vues des membres asiatiques du Commonwealth sur ces questions.

La reconnaissance du nouveau régime de Peï-Ping, par certains États, et l'abstention d'autres États à cet égard, ont créé une situation embarrassante à l'ONU dans d'autres organismes internationaux. La situation pourrait bientôt devenir plus embarrassante encore.

Les représentants soviétiques, avec une arrogance puérile, se sont retirés des organismes des Nations Unies et n'y reviendront que le jour où les représentants du gouvernement de Peï-Ping remplaceront les représentants nationalistes actuels. Il va de soi que nous devons réprouver cette façon d'agir. Prenons garde que les précédents que nous créerons à l'occasion de ce changement de gouvernement en Chine ne donnent lieu à d'autres difficultés plus grandes quand des problèmes analogues se poseront ailleurs au sein des Nations Unies.

Le Gouvernement étudie ici la question de la reconnaissance du gouvernement de Peï-Ping. Il l'étudie de près en se fondant, entre autres choses, sur le rapport que mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) et moi-même avons présenté au Gouvernement à la suite de nos récents entretiens en extrême Orient. Pour l'instant, je ne puis en dire plus long sur cette question.

Nous avons également débattu assez à fond la question d'un traité de paix avec le Japon. On se rappelle qu'au cours de mon exposé du 16 novembre dernier sur les affaires extérieures, j'ai exprimé l'avis que même si la convocation d'une conférence de paix avec le Japon comportait des difficultés, il serait peut-être encore plus périlleux de la remettre indéfiniment. J'ai formulé l'espoir qu'on tenterait de nouveau de tenir la conférence. J'ai eu l'occasion depuis de débattre le problème, à la conférence de Colombo et au cours de mon bref mais fort intéressant séjour au Japon, où j'ai pu m'entretenir de la question et de bien d'autres sujets avec ce distingué Américain, le général Douglas MacArthur. Ces entretiens me laissent plus que jamais convaincu de la nécessité de ne rien négliger pour en venir à un règlement prompt et satisfaisant avec le Japon. L'occupation du Japon dure maintenant depuis plus de quatre ans et ce pays est aujourd'hui complètement démilitarisé. En dépouillant le Japon de ses possessions outre-mer, on a porté un rude coup à sa puissance militaire. L'occupation a, je crois, virtuellement fini de jouer son

rôle punitif et préventif. Conformément aux instructions qu'ils ont reçues de la Commission des onze pour l'extrême Orient, qui siège à Washington, les Japonais ont aporté de nombreuses modifications à leurs lois nationales. Ils se sont soumis à tous les décrets du régime d'occupation et ont pris toutes les mesures qu'on a exigées d'eux.

Je n'entends pas conclure de là que les Japonais ont complètement modifié, en l'espace de quatre ans, leur manière de voir, leurs idées politiques et leur mode de vie; toutefois, il y a à Tokyo des gens qui semblent le croire. Quoi qu'il en soit, il est évident que les Japonais ont assez bien répondu aux exigences de l'occupation et il me semble que, dorénavant, nous devons les encourager à maintenir et à affermir le mode de vie démocratique, ainsi qu'à entretenir d'étroites et amicales relations avec le monde occidental. A mon avis, cela importe autant pour notre sécurité que d'empêcher le Japon de s'armer de nouveau. Ce point de vue nous a été exposé très énergiquement par les membres asiatiques du Commonwealth dans leurs observations sur le règlement de la paix avec le Japon. L'autre point de vue,—ou, si l'on veut, l'autre aspect du même point de vue,—nous a été exposé par les représentants australien et néo-zélandais à Colombo. Comme nous ils veulent empêcher que le Japon ne se relève au point de redevenir une puissance d'agression. Il convient, selon eux, que le traité de paix renferme des dispositions destinées à empêcher qu'il en soit ainsi.

L'occupation prolongée aura peut-être servi une fin utile en nous permettant de mieux comprendre quel genre de traité il convient d'imposer au Japon, afin que la paix soit durable. Le traité devra tenir compte des réalités, mais ne pas être de nature à soulever l'opposition acharnée des Japonais par son injustice. Nous savons qu'un traité punitif pourrait grandement nuire à la paix. Pour ma part, je suis convaincu que l'occupation militaire, dont j'ai déjà parlé, entraînera dorénavant plus de désavantages que d'avantages, car elle se révèle de moins en moins efficace. J'espère donc que tous les gouvernements intéressés au règlement de la paix avec le Japon ne négligeront rien en vue de réaliser cet objectif, même s'il faut tenir une conférence de la paix à laquelle certaines puissances ne seraient pas représentées,—c'est sans doute une solution peu souhaitable,—parce qu'elles refusent d'accepter des conditions raisonnables de participation, conditions que toutes les autres puissances ont agréées.

J'ai trouvé curieux qu'on ait inclus dans le traité récemment intervenu entre l'Union soviétique et le gouvernement de Peï-Ping un article prévoyant qu les deux gouvernements hâteraient, de concert avec les autres puissances alliées de la seconde Grande Guerre, la signature d'un traité de paix avec le Japon. J'aimerais pouvoir tenir pour sérieux cet article, comme aussi tous les autres articles du traité. On sait que la conclusion d'un traité de paix avec le Japon a été retardée surtout par l'opinion contraire de l'Union soviétique relativement à la procédure à suivre pour la rédaction du traité et la tenue de la conférence. Tout dernièrement, un nouveau problème a surgi: quel gouvernement de Chine, du nationaliste ou du communiste, représenterait ce pays à la conférence de paix. La Chine a beaucoup souffert de l'agression japonaise. Principale voisine du Japon, elle ne saurait être écartée d'un traité de paix durable conclu avec celui-ci. Le gouvernement canadien tient beaucoup à ce que l'Union soviétique et la Chine participent pleinement à la conférence de paix japonaise, qui, en cas d'abstention de la part de l'une ou de l'autre, ne serait jamais tout à fait satisfaisante. A cette conférence, cependant, comme aux autres conférences internationales, nous ne pouvons pas accepter qu'une ou deux puissances nous dictent leur volonté par l'emploi arbitraire du veto. Si ces puissances tiennent absolument à agir ainsi, il nous faudra, à mon avis, nous passer de leur concours.

Au Canada, nous reconnaissons le grand rôle que le gouvernement américain doit jouer dans le règlement de la paix avec le Japon. Je l'ai d'ailleurs mentionné lorsque j'ai traité la question à la conférence de Ceylan. Pour cette raison, entre autres, j'étais enchanté d'avoir l'occasion de m'entretenir à ce sujet avec le général MacArthur, à Tokyo. Maintenant, j'espère plus que jamais que les nombreuses déclarations formulées récemment en faveur d'un prompt règlement avec le Japon donneront des résultats concrets. Ainsi, un de nos grands problèmes dans le Pacifique serait résolu. J'ajoute qu'à Tokyo aucun groupement ne semble contester l'opportunité de tenir une conférence de paix avec le Japon le plus tôt possible.

Voilà les principales questions politiques qui furent discutées à la conférence, mais nous avons également traité certains problèmes économiques et financiers, notamment pendant l'examen de la situation en Europe, de l'évolution vers l'unité économique en Europe, du rôle que le Royaume-Uni est tout spécialement appelé à jouer dans ce mouvement et des moyens par lesquels la Grande-Bretagne pourrait concilier son statut de puissance européenne avec celui des nations du Commonwealth. Le ministre des Affaires étrangères en Grande-Bretagne, M. Bevin, qui s'est distingué par la sagesse de son attitude et

l'importance de son rôle à la conférence, a formulé une déclaration à ce sujet. La délégation canadienne s'est également prononcée sur la question; c'est probablement la seule déclaration officielle qu'elle ait présentée à la conférence. Je tiens, d'ailleurs, à en citer des extraits parce qu'il s'agit d'un aspect important du programme économique international. Voici donc un passage de la déclaration que j'ai formulée à Ceylan:

Pour notre part...

Il s'agit, bien entendu, de la délégation canadienne et du programme du gouvernement canadien.

...nous accueillons avec joie la perspective du resserrement des liens économiques entre les pays de l'Europe occidentale. On pourrait en attendre un accroissement de la puissance militaire des pays démocratiques intéressés. En outre, l'élimination de toute production non rentable et l'augmentation du rendement rapprocheraient le jour où ils pourront désormais se passer d'une aide financière extraordinaire de l'étranger. Sans compter que les pays occupés et ravagés par la guerre retrouveraient cette confiance en eux-mêmes qui leur est aujourd'hui plus indispensable que les dollars américains. Une fois de plus, l'Europe occidentale pourrait aspirer à jouer dans le monde le rôle auquel lui donnent droit son histoire et le sens pratique des peuples qui l'habitent.

Depuis quelques mois, on a formulé un grand nombre de propositions tendant à assurer une collaboration plus étroite des pays européens sur le plan économique. Il en est qui sont aussi peu sérieux que les titres dont ils s'ornent. D'autres, pourtant, mieux pensées, méritent davantage de retenir l'attention. Lorsqu'il s'agit de les apprécier, je propose de recourir à deux épreuves. Il s'agit d'abord de savoir si le projet a du fond ou s'il constitue, tout simplement, un geste vide de sens. Y tient-on compte des réalités économiques d'aujourd'hui dans l'Europe occidentale et le reste de l'univers? Favorisera-t-il les fins qu'il est censé servir? En second lieu, on devrait examiner chaque plan en se demandant s'il en résultera graduellement une collaboration plus étendue dans le domaine commercial et les autres questions économiques entre tous les pays de l'univers libre. Mon gouvernement est d'avis que certaines des propositions faites récemment tendent tout autant à favoriser la mise sur pied de nouvelles industries à coût élevé et à accroître en Europe la production agricole à prix de revient élevé, qu'à atteindre une plus grande efficacité et des coûts et des prix plus bas, comme elles sont censées le faire. Il faut éviter de créer un bloc économique inflationniste, fermé, à coût élevé, qu'il s'agisse d'un bloc sterling, d'un bloc du Commonwealth, d'un bloc européen, ou d'un bloc nord-américain, qui rendrait plus difficile les progrès vers l'établissement d'un système plurilatéral de commerce et de paiements. Nous reconnaissons, du moins dans les conditions actuelles, les avantages que la zone du sterling offre au commerce mondial. Nous avons toujours prétendu, cependant, que la zone du sterling, comme nous la connaissons en ce moment, n'en est qu'à une phase de transition et s'achemine vers un régime commercial où les devises seront convertibles, où les régies du change et les restrictions quantitatives seront sensiblement adoucies. De même je soutiens que tout nouveau bloc économique qu'on pourra établir en Europe devrait être organisé de manière à faciliter plutôt qu'à entraver la réalisation de cet objectif.

On dit souvent au Canada que, pour quelque temps du moins, un tel bloc pourrait faire tort au commerce canadien. J'aime à croire que le tort ne serait pas grave. Néanmoins, peut-être vaudrait-il mieux pour nous, Canadiens, d'être temporairement incommodés que de voir impossible, parce que le Royaume-Uni est incapable de s'y associer, la perspective d'une collaboration économique plus étroite, que nous croyons nécessaire en Europe occidentale.

Des membres des délégations représentées à la conférence ont aussi tenu des entretiens d'ordre économique et financier qui se sont déroulés en même temps que les pourparlers entre les ministres; le rapport de ces entretiens a été présenté directement aux ministres des Finances. Nous étions heureux d'avoir à cette réunion des spécialistes de premier plan; ils y ont pris une part active. Les entretiens portaient surtout sur la situation actuelle et les perspectives futures de la région rattachée au sterling. Le Canada, en prenant part à des pourparlers de cette nature, se trouvait dans une situation un peu équivoque, si je puis dire. Il n'en était sûrement pas de même des autres représentants qui tous, sans exception, venaient de la région du sterling. De fait, notre rôle, dans ces pourparlers, a été, si je puis m'exprimer ainsi, celui d'un taon du dollar, d'un taon opiniâtre mais très favorablement disposé. Nous avons fait comprendre aux autres que nous ne pouvions pas, naturellement, nous associer aux efforts tentés par les pays du sterling en vue de diminuer leurs importations du Canada à titre de pays du dollar. Mais nous leur avons dit notre espoir que l'équilibre qu'ils doivent réaliser pourra se faire, dans la plus large mesure possible, s'ils voient à augmenter leur encaisse-dollars en multipliant leurs exportations aux pays du dollar et en favorisant les placements de capitaux en provenance de ces pays.

Autres questions étudiées au cours de ces entretiens: les perspectives prochaines de la zone sterling au chapitre du dollar; les prévisions des revenus en dollars au cours de la prochaine année; les soldes sterling, notamment ceux du Pakistan et de l'Inde, et leur effet sur la situation financière du Royaume-Uni, le déficit général et le déficit dollar des divers pays de la zone sterling. Ces discussions ont été utiles et elles contribueront, je l'espère, à résoudre ces importants problèmes financiers qui se posent actuellement pour les pays du Commonwealth.

Voilà pour ce qui est de la conférence de Colombo. Après cette conférence, mon collègue, le ministre des Pêcheries et moi-même, accompagnés de nos adjoints, avons visité un certain nombre de pays de l'extrême Orient. Dans chaque pays où nous sommes passés, nous avons cherché à étudier les questions politiques et commerciales d'intérêt mutuel.

Les honorables députés reconnaissent, je crois, que le Canada s'intéresse de plus en plus à la possibilité d'écouler les produits canadiens sur les marchés asiatiques. Il va sans dire qu'à l'instar des démocraties occidentales, nous nous intéressons fort à l'expansion des échanges commerciaux avec l'Asie comme moyen de contribuer à l'expansion, à la stabilité et au sain développement économique de ce continent, qui a tant d'importance pour nous. De plus, l'augmentation de nos relations commerciales avec les pays asiatiques servirait deux fins, dans notre cas. Nos importations en provenance de l'Asie pourraient remplacer nos importations en provenance des États-Unis. Cela nous aiderait à équilibrer nos échanges commerciaux avec les États-Unis et fournirait à ces pays asiatiques des devises qui leur permettraient d'importer plus de produits canadiens.

Quant à cet aspect de notre voyage, j'espère que mon collègue, le ministre des Pêcheries, en donnera plus de détails plus tard au cours du présent débat. Durant notre voyage, aucun effort n'a été épargné pour découvrir les possibilités d'augmenter et d'étendre nos échanges commerciaux avec les pays que nous visitions. Partout où nous sommes allés, on nous a témoigné une grande amitié et, de plus, on s'est vivement intéressé à l'expansion de nos relations commerciales. A Tokyo, par exemple, nous avons eu avec le général MacArthur, une discussion portant uniquement sur les questions du commerce. Il nous a exprimé le vif désir de faire son possible pour intensifier les relations commerciales entre le Canada et le Japon. Il a ajouté,—ce qui ne manquera pas d'intéresser particulièrement mon collègue, le ministre du Revenu national (M. McCann),—que le Japon ne désire nullement se livrer à des chicanes commerciales du genre de celles qui nous ont tant inquiétés, au Canada, dans les années d'avant-guerre. Il affirme, puisse-t-il avoir raison, que nous n'avions plus à craindre le dumping de la part des Japonais puisqu'ils avaient supprimé les subventions de l'État et qu'ils avaient donné au syndicalisme une vitalité marquée en établissant les salaires minimums. A son sens donc, le Canada ne devait pas craindre le commerce japonais, du moins sous sa forme d'avant-guerre, et devait plutôt s'efforcer d'établir des échanges commerciaux fondés sur le bien mutuel. Je lui ai déclaré que c'était là le seul genre de commerce qui nous intéressât.

Je m'excuse d'avoir abusé de l'indulgence de la Chambre. En effet j'ai depuis longtemps épuisé le temps que le Règlement m'accorde.

Des voix: Continuez.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: Quelques mots maintenant d'un ou deux pays que nous avons traversés à notre retour et de la situation politique qui y règne. La conférence finie, nous avons d'abord visité le Pakistan. L'atmosphère de progrès et d'énergie qui règne à Karachi, ville champignon, en plein désert où se construit rapidement la capitale d'un nouveau pays, en dépit d'obstacles énormes, nous a fort impressionnés. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Pakistan a accompli en deux ans de remarquables progrès. Les difficultés y sont graves mais le pays s'y attaque avec un patriotisme aussi profond qu'ardent. De fait, pour la population, le Pakistan représente presque autant une religion qu'un État. Tous les députés apprendront avec plaisir que le premier ministre du Pakistan, un des plus grands hommes d'État de l'Orient, visitera bientôt le Canada où il sera reçu par le gouvernement canadien, au cours de son voyage sur notre continent. Après notre séjour malheureusement trop court au Pakistan, nous nous sommes rendus dans l'Inde. Il serait téméraire de tenter de parler de l'Inde après n'y avoir séjourné que deux ou trois jours mais aucun visiteur ne peut manquer d'être impressionné par les richesses latentes aussi bien que par les problèmes de ce grand pays. Nous sommes demeurés à Nouvelle-Delhi mais nous avons eu aussi l'occasion d'observer les coutumes des villages de l'Inde où, depuis des siècles, rien n'a changé. Même là, cependant, les gens ont évolué. Nous avons passé à Nouvelle-Delhi les trois derniers jours de l'ancien régime colonial et la république a été proclamée le jour de notre départ.

Mon collègue et moi avons eu l'avantage d'assister, à Nouvelle-Delhi, au dernier dîner d'État, donné au palais du vice-roi par le dernier gouverneur général de l'Inde, Rajagopalachari, pendant tant d'années collègue et disciple de Gandhi. Il était difficile de voir en lui, comme il le disait lui-même, le dernier d'une longue lignée de gouverneurs depuis Warren Hastings auquel il ne ressemblait guère. Nous avions tous nettement l'impression, ce soir-là, que nous vivions une page d'histoire. Néanmoins, il était consolant de voir que la rupture avec la monarchie, qui s'est produite le lendemain, n'a pas occasionné une scission entre les pays. De fait, les rapports entre le peuple hindou et les autres nations du Commonwealth sont probablement plus amicaux et plus étroits qu'ils ne l'ont été depuis des siècles. M. Nehru, homme éminent et grand premier ministre, qui présidait, ce soir-là, le dîner, avait été l'invité du Roi au palais de Buckingham et avait connu plusieurs fois les prisons de Sa Majesté. Aussi, quand il se leva pour boire à la santé du Roi, nous avons senti qu'il n'accom-

plissait pas là un vain geste. C'est avec sincérité qu'à la Chambre comme dans tout le pays, nous souhaitons tout le bien possible à l'Inde; nous lui souhaitons, comme république, le bonheur et les plus grands succès dans ses entreprises ainsi que la solution des problèmes difficiles qu'elle doit résoudre.

Cependant, une ombre est venue assombrir nos délibérations à Ceylan, ainsi que notre visite au Pakistan et dans l'Inde. Nous étions au courant des différends graves et opiniâtres qui existaient entre les gouvernements de ces deux derniers pays. Evidemment, ces querelles n'étaient pas au programme de la conférence et nous savions que ce n'était pas à nous d'intervenir dans ces malentendus. Cependant, des occasions se sont offertes de parler privément et officieusement de ces questions lors de la conférence et, plus tard, à Karachi et New-Delhi. Pour ma part, j'ai été rassuré en entendant les chefs de l'Inde et du Pakistan parler franchement de ces problèmes et déclarer avec insistance qu'il faudrait y apporter tôt ou tard des solutions pacifiques et équitables. Mais je n'ai pu me défendre d'un sentiment d'angoisse en constatant la ténacité et l'amertume qui existent de part et d'autre à ce sujet, ainsi que les profondes et graves divergences de vues qu'il faudra régler avant d'effectuer une réconciliation.

J'ai été peiné aussi, comme tout visiteur le serait sans doute, par les sérieuses conséquences découlant de la persistance de ces différends qui répandent l'inimitié entre les peuples, à un moment où ils devraient s'employer à régler de nombreuses questions d'intérêt commun. Je crains aussi que ces différends ne détruisent les liens économiques naturels qui existent entre ces deux pays; ils entraînent le sacrifice de précieux marchés en Amérique du Nord et mettent obstacle à la solvabilité de l'ensemble de la zone sterling.

En tant que Canadiens, nous avons, à l'égard de ces problèmes un intérêt immédiat et pressant, car ces pays sont tous deux nos amis, nos associés au sein du Commonwealth, et nous savons que les menaces à la paix et au bien-être public dans la péninsule indienne sont aussi des menaces à la paix et au bien-être du monde entier. Il va sans dire que les gouvernements de l'Inde et du Pakistan doivent trouver eux-mêmes les moyens de résoudre leurs différends au sujet du Cachemire et d'autres problèmes. Si toutefois nous pouvons leur aider de quelque manière à trouver cette solution,—et le Canada, je crois, a donné des preuves sincères de sa bonne volonté à cet égard,—notre Gouvernement sera très heureux de le faire. En participant aux débats du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, où notre représentant le général McNaughton a collaboré de façon si active et si pratique aux efforts tentés en vue de résoudre le problème, nous avons voulu faire notre part. Nous regrettons que nos efforts n'aient pas eu plus de succès. Espérons toutefois que grâce aux éminentes qualités dont les chefs de l'Inde et du Pakistan ont fait preuve, ces deux grands pays pourront, par un accommodement ou un redressement, résoudre les différends qui les divisent si péniblement afin d'apporter, comme par le passé, une contribution importante et avantageuse à la vie politique de l'Asie et du monde entier.

Après avoir quitté l'Inde, nous avons commencé notre voyage de retour en passant par la Birmanie, pays malheureux, la Malaisie, Hong-Kong, où dans un espace de quelques milles carrés, groupée autour d'un rocher, vit une population plus nombreuse que celle de la Nouvelle-Zélande. De Hong-Kong nous nous rendîmes à Tokyo et de là nous sommes rentrés au pays.

Je voudrais, en guise de conclusion, vous laisser, en quelques mots, une impression générale qui sera, je le crains, aussi confuse que ma déclaration. Je suis sûr de ceci, toutefois,—et j'en ai une plus grande certitude qu'au moment de mon départ d'Ottawa le 2 janvier,—il se produit un grand courant dans les affaires qui intéressent plus de la moitié de la population du monde qui vit en Asie, un grand courant qui pourra mener au progrès, à la paix et à beaucoup de bienfaits; mais ce courant, s'il prend un sens contraire, peut conduire au chaos, à l'anarchie et à l'anéantissement. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, notre propre pays, le Canada, si éloigné autrefois de ces problèmes et si près maintenant de ces grands événements, se ressentira profondément et directement du dénouement en Asie.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): La Chambre vient d'entendre, monsieur l'Orateur, un exposé très important et très intéressant de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Notre groupe ayant toujours cherché à maintenir la question des affaires extérieures au dessus des considérations de partis politiques, peut-être la Chambre me comprendra-t-elle parfaitement si, tout en déplorant que notre pays ait le malheur d'avoir à sa tête pour quelques années un gouvernement libéral, je me dis très heureux de voir la direction du ministère des Affaires extérieures aux mains du très compétent Mike Pearson.

D'abord, son exposé souligne de nouveau un des miracles de l'histoire, la souplesse avec laquelle le Commonwealth des nations britanniques s'adapte aux conditions nouvelles. Depuis un an et demi, il a ouvert ses cadres

à trois nouveaux associés en Asie. Il me semble que les paroles du ministre cet après-midi soulignent de nouveau le rôle précieux qu'a joué le Conmonwealth, renforcé de la présence et de la collaboration active de ses trois nouveaux et grands associés, et quelle bienfaisante mission il est appelé à remplir dans l'intérêt de toute l'humanité. Quel spectacle merveilleux de voir que nos associés de l'Inde, dont les chefs il y a si peu de temps subissaient la peine de l'emprisonnement à cause de leur opposition à la ligne de conduite de la Grande-Bretagne, ont la générosité de chasser de leurs cœurs tout ressentiment et d'accueillir comme des frères les représentants de la Grande-Bretagne et ceux des autres pays du Commonwealth pour travailler avec eux à l'acheminement vers des objectifs communs dans l'intérêt de toute l'humanité.

Il y a environ quatre mois que la Chambre a traité la question des relations extérieures du Canada, question qui a une importance capitale. La situation mondiale n'est certes pas moins grave qu'elle l'était il y a quatre mois. Il est vrai que les conditions se sont stabilisées en Europe, grâce, dans une large mesure, à l'efficacité du pacte de l'Atlantique-Nord. Le succès qui a marqué cet accord entre les nations occidentales devrait nous servir de guide utile dans l'élaboration de programmes à l'égard d'autres régions de l'univers. Il est vrai que les communistes ne se croisent pas les bras en Europe. Il est également vrai que les persécutions et les procès qui font fi de la justice vont bon train dans les pays situés derrière le rideau de fer. Néanmoins, dans l'ensemble, on a réalisé une certaine stabilité. L'attention de l'univers se tourne maintenant vers le sud-est de l'Asie et les événements en Chine. Il semble que le gouvernement de cette grande nation et de ce noble peuple ami de la paix subit maintenant l'influence directe du Kremlin, ce qui est une calamité pour toute l'humanité. Nous voulons le bien du peuple chinois. Nous savons que le régime précédent avait de grands torts, mais nous souhaitons que la Chine reste indépendante. Quelque mode de gouvernement que ce pays se choisisse, il importe, pour la paix universelle, qu'il ne soit nullement assujéti au Kremlin. Nous constatons que dans les pays que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a visités, au sud de la Chine, les événements prennent la même tournure qu'en Europe depuis quelques années. Les communistes fomentent la guerre civile. Ils ne complotent jamais uniquement au sein d'un pays mais plutôt sur le plan international, parce qu'ils reçoivent leurs directives du Kremlin. Dans ces pays, les communistes obtiennent l'appui, les secours et l'aide matérielle des troupes communistes au nord, ainsi que des communistes russes. Voilà pourquoi la situation menace gravement la paix de l'univers. Il devient plus évident, de jour en jour, que le Kremlin est nettement décidé à dominer le monde entier.

L'Inde est actuellement le pivot de cette évolution qui se dessine dans le sud-est de l'Asie. Le ministre nous a fort encouragés cet après-midi lorsqu'il a exposé à la Chambre les grands progrès réalisés par les trois nouveaux membres du Commonwealth: l'Inde, le Pakistan et Ceylan.

Le ministre a terminé ses observations en les résumant en quelques phrases. De ses propos et des événements survenus dans cette région-là du globe, tels qu'ils sont apparus à l'observateur au cours des derniers mois, j'entends tirer une leçon. Cette leçon, l'Europe l'a apprise peu de temps auparavant. Nous pouvons déplorer la nécessité d'une course aux armements, nous pouvons déplorer la nécessité d'affecter aux armements des sommes fantastiques; il n'en reste pas moins, et c'est incontestable, que notre pays ne peut pas se permettre de n'être pas prêt à toute éventualité. Nous ne pouvons pas nous fier aux communistes, ni à l'étranger ni au Canada.

Un mot, monsieur l'Orateur, de certaines questions qui nous touchent de près. Au début d'une nouvelle session, j'aimerais,—et très sincèrement,—offrir mes félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse, l'honorable député de Kindersley (M. Larson) et celui de Villeneuve (M. Dumas).

J'aimerais aussi offrir mes félicitations au nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). Si le premier ministre (M. St-Laurent) me le permet, je le féliciterai lui aussi, d'avoir fait un choix aussi judicieux. Il est réconfortant de penser que ce même portefeuille réunit deux questions apparentées, l'immigration et la citoyenneté.

Si j'ai des reproches à formuler au sujet de l'immigration telle qu'elle s'est déjà pratiquée, c'est moins du point de vue du nombre des immigrants ou des conditions de leur entrée chez nous, que parce qu'il nous est souvent arrivé, ayant admis chez nous des immigrants venus ici de leur plein gré, en conformité de nos lois, de les abandonner à eux-mêmes une fois arrivés. Les Canadiens ne les ont pas accueillis avec la considération qu'ils méritaient, en leur qualité de nouveaux Canadiens. Lorsqu'ils débarquent chez nous pour y rester, c'est en tant que Canadiens et c'est dans cet esprit que nous devrions toujours les recevoir.

Nous voulons chez nous asseoir l'unité sur le fondement solide de la tolérance et du respect réciproques, quelle que soit l'origine ethnique de nos concitoyens. Il faut que les

immigrants soient accueillis chez nous en leur qualité de futurs Canadiens. Il est bon de se souvenir que nous ne sacrifions rien d'une culture canadienne vraiment originale en accueillant ceux qui nous apportent, de leurs pays d'origine, de grandes richesses culturelles. Dans ma propre ville nous assistons depuis peu à une floraison de l'opéra comme jamais notre pays n'en a connu, je pense. Il faut attribuer ce phénomène à l'apport culturel de ceux qui nous sont venus de l'étranger ou des enfants de ceux qui tiennent d'autres pays une riche civilisation. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je souhaite que nous pourrons, en mettant à profit la vigueur qu'ils nous apportent, édifier, avec l'aide de ces nouveaux Canadiens quelle que soit leur origine ethnique, un Canada plus puissant et plus libre.

On me permettra de dire quelques mots sur la procédure suivie à la Chambre au cours de la présente session pour en diriger les travaux. Il est bon au cours du débat traditionnel sur le discours du trône de songer un peu au rouage de la Chambre, et de chercher des moyens d'améliorer les méthodes qu'elle a adoptées pour la conduite des affaires publiques. Je suis un de ceux qui sont d'avis qu'en tout temps, sans sacrifier le décorum de la Chambre, nous devrions chercher à hâter les délibérations et à en accroître l'efficacité. On ne sera donc pas étonné de m'entendre parler de nouveau d'un sujet dont j'ai déjà entretenu la Chambre, à savoir la nécessité de recourir plus souvent aux comités.

Il est grand temps de moderniser la procédure de la Chambre. Elle est tellement désuète que nos travaux en sont pénibles, et j'emploie cette expression à dessein. Il est grand temps de l'améliorer, et je crois qu'on peut la moderniser sans rien sacrifier des droits essentiels des députés.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit à la dernière session, quand j'ai signalé que plusieurs comités permanents n'avaient pas siégé depuis des années, et qu'on pourrait les supprimer en faveur de nouveaux comités chargés de l'étude des questions courantes, de ces questions qu'on ne peut étudier convenablement autrement qu'en comité.

Une des fonctions primordiales des Communes, c'est d'examiner minutieusement les dépenses, non pas après coup mais au moment où les demandes de fonds sont présentées par le Gouvernement en vue des dépenses futures. J'affirme donc que la Chambre aurait dû établir depuis très longtemps un comité ou des comités des crédits.

Comme tous les députés le savent, étant donné notre procédure lourde et incommode, il est impossible de scruter le budget des dépenses et d'obtenir des renseignements comme il convient. On ne peut se les procurer que de seconde main, en passant par les ministres, sans que nous ayons l'occasion de descendre jusqu'aux détails des dépenses. Dans ces circonstances, nous ne pouvons nous acquitter de nos fonctions qui consistent à surveiller et contrôler les dépenses publiques.

Nous avons déjà un précédent utile dans le cas du comité permanent des affaires extérieures. Aussi, j'espère que ce comité sera bientôt établi de nouveau et que le ministre adoptera l'excellente attitude qu'il a prise l'an dernier, qu'il se présentera devant le comité afin de discuter les relations extérieures du Canada d'une manière plus détaillée qu'il n'est possible au cours des débats à la Chambre. Les crédits du ministère des Affaires extérieures ont été déférés à ce comité chacune des trois dernières années. Il est juste de dire que les crédits de ce ministère ont fait l'objet d'un examen plus minutieux et mieux entendu que ceux de tout autre ministère, car en comité il est possible d'étudier les crédits dans tous leurs détails et d'obtenir des renseignements de première main.

Les honorables députés se souviennent sans doute du débat qui a eu lieu à ce sujet, le 26 octobre dernier, et dans lequel, au cours d'une discussion utile sur les méthodes d'examiner les dépenses, le ministre des Finances (M. Abbott), comme en fait foi la page 1184 du hansard, a dit ce qui suit:

> Je ne crois pas que la Chambre des communes remplisse de façon satisfaisante sa mission qui consiste à examiner en détail le budget des dépenses proposées pour l'année.

Plus loin, à la page 1197, à la fin d'une fructueuse discussion, il dit:

> Je termine en disant que nous avons eu, à mon avis, un débat des plus utiles. Je ne crois pas que les membres du comité s'attendent que j'exprime une opinion précise à l'égard des différentes propositions qu'on a formulées, mais...

Et voici le passage que je tiens à souligner:

> ...je me ferai un plaisir d'étudier, d'ici la prochaine session, les mesures que le Gouvernement pourrait prendre pour accélérer l'étude des crédits. Avec le concours de tous les partis, il devrait être possible d'améliorer notre méthode.

Il y a lieu en effet d'améliorer au plus tôt la méthode. J'attendrai donc avec grand intérêt les propositions pratiques que le Gouvernement pourra faire en vue d'améliorer cette méthode.

D'aucuns prétendent que le comité des comptes publics est un de ceux qui pourraient entreprendre cette tâche. S'il m'est permis de le dire, cette idée est tout à fait fausse. Le comité des comptes publics a été institué en vue d'examiner les dépenses passées. Ce qu'il nous faut en l'occurrence, c'est une com-

mission qui examinera les prévisions des dépenses avant que la Chambre accorde l'argent au Gouvernement.

Je ne m'étendrai pas sur ces autres questions car les propositions ont été formulées et discutées par d'autres. Nous avons bien besoin d'une commission de la défense nationale, aujourd'hui, de même que d'une commission permanente des Affaires des anciens combattants. Il nous faudrait aussi une commission permanante de la sécurité sociale, non pas une de ces commissions spéciales éphémères, mais une commission permanente. Comme le vœu en a été maintes fois formulé au cours des dernières séances du comité spécial de la radiodiffusion et de Radio-Canada, nous devrions avoir une commission permanente dans ce domaine.

La situation est bien différente de celle qui s'offrait à nous il y a un an: nous avons perdu des marchés, le chômage augmente et le parti au pouvoir a versé dans l'illégalité. Ceux qui ont l'applaudissement facile, qui s'escriment sur leurs pupitres, à la Chambre, et qui se rengorgent en citant les résultats des élections de juin dernier, ceux-là feraient bien de songer aux circonstances dans lesquelles le peuple s'est alors prononcé. Qu'ils s'arrêtent aux changements survenus depuis, sans oublier certaines révélations que la population aurait dû posséder à l'époque, mais que le Gouvernement lui avait, de propos délibéré, trop bien cachées.

Le chômage, déjà fort considérable, est alarmant, non seulement en raison du nombre des sans-travail,—les 375,000 chômeurs qui ont demandé du travail au Service national de placement,—mais à cause de l'augmentation rapide qu'il accuse depuis deux mois. Le nombre des chômeurs, ou du moins de ceux qui cherchent du travail auprès du Service national de placement,—et le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit que les chiffres ne sont pas complets,—s'établissait à 261,000 le 22 décembre. Le 12 janvier, trois semaines plus tard, il avait augmenté de 62,000. Dans les cinq semaines suivantes, il augmentait encore de 52,000. Le 12 janvier, on comptait 100,000 chômeurs de plus qu'à pareille date en 1949.

Le ministre des Finances ne peut plus éluder la question sous prétexte qu'il ne s'agit que de chômage saisonnier. La situation est beaucoup plus grave. Nous devrons évidemment recourir à des expédients pour y remédier. Le remède à y apporter est cependant d'une nature plus profonde et plus générale, parce que la crise actuelle découle directement de la perte de nos marchés.

Il est vraiment tragique que notre industrie nationale de base, l'agriculture, ait aujourd'hui à subir le contre-coup de la perte de nos marchés extérieurs. Toute l'armature de nos marchés extérieurs, édifiée depuis quelques années en vue de l'écoulement de nos produits agricoles, surtout au Royaume-Uni, menace de s'effondrer. De tous les contrats conclus avec la Grande-Bretagne, il n'en reste plus que trois. D'après les données du Bureau fédéral de la statistique, la valeur de nos récoltes, en 1949, pour ce qui est de la seule grande culture, accuse une diminution de 16 p. 100 comparativement à celle de 1948. De 1,696 millions de dollars en 1948, elle est tombée en 1949 à 1,427 millions.

Le gouvernement a promis aux cultivateurs du pays, producteurs de denrées essentielles, que les régies leur vaudraient des profits aussi marqués que durables. Les cultivateurs ont donc sacrifié plus de 500 millions de dollars, dans le seul cas du blé, par suite de l'attitude du gouvernement. Il leur était interdit de vendre leur blé sur les marchés libres du monde. Aujourd'hui, on les prive des avantages qu'on leur avait promis.

Le premier ministre (M. St-Laurent) est peut-être convaincu que le retrait des sommes fournies par l'administration pour la coopération économique en Europe en vue de l'achat par la Grande-Bretagne de nos produits agricoles n'offre aucune importance. Les cultivateurs du pays n'adoptent pas une attitude aussi philosophique, surtout depuis que, le 19 janvier, ils ont appris que l'Angleterre ne pourrait plus employer les fonds de l'ECA à l'achat de notre bacon. Ils constatent que ces fonds diminuent en ce qui concerne les produits du Canada, et ils se rappellent que ces fonds permettaient à la Grande-Bretagne d'acheter nos produits alimentaires ces dernières années. Nos cultivateurs sont de plus en plus inquiets. Le prêt qui, consenti par le Canada à l'Angleterre, rendait possible une dépense de 10 millions par mois sera bientôt épuisé. Tous les Canadiens, et non seulement nos cultivateurs, doivent s'en émouvoir, car l'agriculture demeure toujours l'industrie fondamentale du pays.

Je n'entends pas insister sur les sujets que j'ai traités à la dernière session. Tout en nous réjouissant de l'accroissement de nos exportations aux États-Unis et tout en constatant avec plaisir que notre balance commerciale vis-à-vis de ce pays se rapproche plus que jamais du point d'équilibre, nous n'en croyons pas moins que cet avantage ne suffira pas à compenser la perte du marché britannique. Dans une large mesure, la prospérité de notre économie exige que nous puissions transporter nos produits primaires vers notre littoral de l'Est pour les expédier de là au Royaume-Uni. Pendant que le marché anglais échappe au producteur canadien,

le gouvernement britannique, conformément à son programme de commerce d'État qui n'a en rien aidé le Canada, conclut des contrats avec la Russie, la Pologne, la Hongrie et le Danemark, à l'égard de produits en voie de devenir excédentaires au Canada et que le producteur canadien cherche précisément à écouler sur le marché anglais. Et que fait notre Gouvernement pendant ce temps? Il cherche à couvrir son apathie et son inaction sous le manteau de déclarations spécieuses et illusoires.

On n'oubliera pas de sitôt la déclaration formulée en cette enceinte, en avril dernier, par le ministre du Commerce (M. Howe) portant que nos relations commerciales avec le Royaume-Uni étaient normales. Si le ministre était sincère, la seule interprétation qu'on puisse donner à ses paroles c'est qu'il juge normal la perte du marché anglais pour nos produits alimentaires de surplus. Le ministre du Commerce a dû hypnotiser le premier ministre pour le pousser à parler comme il l'a fait, il y a deux jours, et pour induire la Chambre en erreur. Le Règlement m'interdit d'affirmer qu'il l'a fait exprès. Quoi qu'il en soit, la population, les électeurs et la Chambre ont été induits en erreur au sujet de nos relations commerciales avec le Royaume-Uni.

Que se passe-t-il au conseil des ministres quand il examine, si jamais il le fait, la perte de débouchés essentiels pour nos produits? Je songe en ce moment à un chœur du *Mikado*, l'opéra-comique de Gilbert et Sullivan. Je vois d'ici se lever le ministre du Commerce pour entonner de sa belle voix de baryton: *"I am right"*, et le cabinet de répliquer en chœur: *"And you are right, and all is right as right can be."* Est-ce là la seule réaction de ces honorables messieurs en face de la crise croissante de nos relations commerciales avec le Royaume-Uni?

Nous voyons le chômage dresser sa face hideuse à l'horizon. Nous avons eu dernièrement quelques soirs où le thermomètre marquait à Ottawa 21 ou 22 degrés sous zéro. Ces soirs-là nous étions contents de nous coucher dans nos lits confortables et nous envelopper jusqu'au cou. Mais, à Toronto, des hommes n'avaient ni lit, ni couverture et ils ont été contraints de coucher dans des abris temporaires ou des refuges. Encore des espoirs frustrés et des vies brisées, cortège inévitable du chômage. La Chambre manquera à ses obligations si, en face de la situation, elle laisse le Gouvernement actuel se complaire dans la même apathie et dans la même incurie que celles qu'il a manifestées antérieurement.

Il ne suffit pas au premier ministre de dire que les municipalités du pays doivent être maintenant en bonne posture et devraient entreprendre des travaux publics. Nos municipalités sont-elles en mesure de parer au problème pressant que pose le chômage? Quel malheur que ceux qui occupent les banquettes ministérielles, et surtout le premier ministre, après ce qu'il a dit à la Chambre il y a deux jours, n'aient pas une certaine expérience des affaires municipales. Si le premier ministre possédait une telle expérience, il n'aurait pas parlé comme il l'a fait au sujet de la facilité avec laquelle on peut refiler ce problème aux municipalités.

Les municipalités urbaines aux prises avec le chômage sont celles où affluent les chômeurs surtout d'autres parties du pays. Il est injuste de s'attendre que ces municipalités parent à la situation. Elles ont grand peine à répondre aux besoins croissants qu'elles sont appelées à combler. Certains membres de la Chambre ont demandé au Trésor fédéral d'augmenter son aide à l'instruction parce que les provinces et les municipalités ont peine à porter le fardeau scolaire. Et malgré cet état de choses, malgré les arguments bien fondés qu'on invoque en vue d'obtenir de l'aide fédérale sans nuire à l'autonomie des provinces dans le domaine de l'enseignement, le premier ministre invite les municipalités à résoudre le problème du chômage en effectuant des travaux publics.

Reverrons-nous, comme il y a dix ou quinze ans, le gouvernement fédéral jeter sa responsabilité sur le dos d'autres? Pour peu nombreux que nous soyons dans ce coin-ci de la Chambre, nous lutterons énergiquement contre le Gouvernement s'il tente de passer le problème aux municipalités et aux gouvernements provinciaux.

Une voix: Et après?

M. Fleming: Mon honorable ami peut se réjouir à son aise de ce que j'ai dit; il n'aura guère lieu de se réjouir de ce que je vais dire. S'il tient à appuyer le ministre de la Justice dans une violation préméditée de la loi, qu'il vote contre notre projet d'amendement et qu'il ferme les yeux sur l'illégalité.

Le premier ministre a parlé de la conférence fédérale-provinciale. Le parti conservateur-progressiste, toute la durée de la vingtième législature, a réclamé la reprise de la conférence fédérale-provinciale générale. Nous sommes très heureux que le Gouvernement ait enfin convoqué de nouveau, en janvier de cette année, une conférence générale du Dominion et des provinces.

Il y a deux jours, le premier ministre (M. St-Laurent) a signalé la différence d'at-

mosphère qui régnait durant les délibérations. Si l'atmosphère était plus propice à une entente, c'est surtout parce que le premier ministre a abandonné les tactiques du même gouvernement en 1945-1946, alors qu'il a conduit la conférence à un échec par son attitude intransigeante et hautaine. Je félicite le premier ministre d'avoir modifié sa ligne de conduite et son attitude; c'est seulement dans la mesure où il aura abandonné son attitude intransigeante et hautaine que nous pouvons espérer en arriver au genre d'entente que le parti conservateur-progressiste n'a cessé de réclamer.

La prochaine fois que le premier ministre se reportera aux propositions formulées par son gouvernement lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, j'espère qu'il vérifiera exactement ce qui en est, car il était complètement dans l'erreur en traitant la question à la Chambre avant-hier. Je veux parler des remarques que le premier ministre a prononcées à l'égard de la partie de l'amendement présenté par mon chef. Il reprochait au Gouvernement d'avoir négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un régime national de pension de vieillesse à participation et sans évaluation des ressources. Interrogé à ce sujet, le premier ministre a affirmé à la Chambre qu'à l'heure actuelle il est impossible de supprimer l'évaluation des ressources. On ne saurait s'en dispenser, a-t-il déclaré, sans établir un régime contributif. Peut-être avait-il raison d'affirmer cela, mais il avait tort de soutenir que les propositions formulées par son gouvernement en 1945 en vue de modifier la pension de vieillesse et d'abolir l'évaluation des ressources se fondaient sur l'adoption d'un régime contributif. J'ai eu beau fouiller les propositions que le gouvernement canadien a présentées à la conférence de 1945 et 1946, je n'y ai rien trouvé au sujet d'un régime contributif. Au contraire, le gouvernement fédéral a proposé de supprimer l'évaluation des ressources. C'est précisément ce que le premier ministre déclare maintenant impossible. Avant-hier, d'ailleurs, il a cherché à le prouver à la Chambre avec force données.

A la page 41 des propositions de son gouvernement, je relève le passage suivant:

> ...il est proposé que le gouvernement fédéral établisse un plan de pensions nationales de vieillesse entièrement financées et administrées par le gouvernement fédéral, et payées au taux uniforme de $30 par mois... aux hommes et aux femmes âgés de plus de 70 ans, d'un bout à l'autre du Canada.

Puis il signalait l'avantage du recouvrement partiel qui s'opérerait grâce à l'impôt sur le revenu, la chose même qu'il condamnait en cette enceinte lundi dernier. Quand donc le premier ministre manifestera-t-il un peu de suite dans les idées? Un peu plus loin nous lisons:

> Le trait saillant des pensions nationales de vieillesse proposées est l'élimination de l'évaluation des ressources une fois atteint l'âge de 70 ans.

Puis nous lisons:

> La suppression de l'évaluation des ressources permettrait au gouvernement fédéral d'administrer seul ces pensions sur une base nationale uniforme sans la participation nécessaire des provinces, et allégerait en conséquence considérablement les finances provinciales.

Or voici que le premier ministre, sans s'en apercevoir, essaie maintenant de réfuter chaque mot des propositions présentées par son gouvernement en 1945. Il affirme impossible l'élimination de l'évaluation des ressources. Il affirme aussi que la participation des provinces est nécessaire, alors qu'en 1945, à titre de membre du Gouvernement, il disait: "Si vous adoptez la ligne de conduite que nous proposons et selon laquelle on verserait des pensions de vieillesse à toutes les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, sans évaluation des ressources, il ne sera pas indispensable de s'assurer la participation des provinces". Il est à peu près temps que le Gouvernement fasse preuve à cet égard d'un peu plus de connaissance et de franchise. Nous ne voulons pas qu'il écarte encore une fois ce problème en invoquant les arguments spécieux et en arguant inexactitudes, comme l'a fait le premier ministre ici même avant-hier soir.

Quelle proposition concrète énergique, nous a jusqu'ici soumise le Gouvernement à ce propos? Il nous a simplement laissé savoir qu'il se propose de constituer un autre comité chargé de recueillir des renseignements. Mais ce qui manque à notre pays, au Parlement, ce ne sont pas des renseignements; nous avons tous les renseignements qu'il faut. Il nous faut un peu plus de courage, une volonté d'agir de la part de l'État et une certaine honnêteté qui consiste à tenir parole envers le peuple.

Dans la mesure où le temps que j'ai à ma disposition me le permettra, je voudrais aborder deux autres questions, celle du communisme et celle du respect de la loi. Pour ce qui est du communisme je puis seulement arguer d'une déclaration faite ici même, le 20 février, par le premier ministre, que selon lui il est inutile de prendre des mesures quelconques. Parlant des mesures à prendre éventuellement à la lumière de l'activité communiste, il disait, ainsi qu'en fait foi la page 65 du hansard:

> Toutefois, lorsque des mesures s'imposeront, nous aurons, croyons-nous, le courage.. de les prendre...

Le premier ministre n'a pas dit que le Gouvernement prenait des mesures en ce

moment. Il a eu amplement l'occasion d'indiquer à la Chambre et aux Canadiens toute mesure qu'on prenait. En toute justice pour le premier ministre, nous devons conclure qu'aucune intervention n'est jugée nécessaire de la part du Gouvernement à la lumière de l'activité des communistes au Canada. Les événements de ces dernières années, et surtout des deux dernières, y compris la disparition de la liberté en Tchécoslovaquie, démontrent bien clairement qu'une seule source, un seul centre dirige l'activité des communistes partout dans l'univers. Il s'agit du Kremlin. Les communistes n'agissent pas indépendamment les uns des autres dans les divers pays. Ils font partie d'un régime international dirigé par le Kremlin. Si le Gouvernement pense qu'il est tout à fait légitime et approprié de laisser les communistes jouir au Canada de la liberté d'action qu'ils ont connue dans le passé, qu'il le déclare.

Les récentes révélations à propos de l'activité d'espionnage de Klaus Fuchs en notre pays auraient dû tirer de leur torpeur certains des membres du cabinet qui ont attendu si longtemps jusqu'ici. Ces révélations devraient suffire pour mettre les membres de la Chambre sur leur garde et exiger une intervention déterminée de la part du Gouvernement. Je ne dirai rien des autres questions, par exemple la déclaration faite à la Chambre l'automne dernier par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), disant que son ministère n'était pas disposé à confier à l'Office national du film la réalisation de films portant sur des sujets essentiels à la défense du Canada; ou encore les observations du ministre du Revenu national (M. McCann) au sujet des enquêtes personnelles sur le compte des fonctionnaires préposés à la diffusion outremer de programmes en langues étrangères par le service à ondes courtes de Radio-Canada, enquêtes que le Gouvernement semblait juger nécessaires.

Qu'est-ce que je propose? Tout d'abord, je déclare que le Gouvernement devrait être franc envers nous. C'est bien le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui, dans un discours prononcé devant le club Rotary de Montréal le 19 juillet dernier disait:

On doit faire face à la menace du communisme chez nous "en rendant notre Code criminel plus rigoureux, au besoin, à l'égard des actions qui menacent la sécurité de l'État".

Ces paroles sont du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, celle d'un homme qui a vu de ses yeux les ruines causées par les communistes dans d'autres pays, qui, d'après sa déclaration du 19 juillet dernier, savait qu'on exerçait cette activité au Canada. De quelle façon entend-il rendre le Code criminel plus rigoureux comme il le recommande? Quelle activité des communistes désire-t-il combattre en recommandant de modifier le Code criminel à cette fin? Comme lui je suis d'avis qu'on devrait rendre le Code criminel plus rigoureux. Qu'il nous dise, comme il le devrait, les menées qui lui ont inspiré ces paroles.

Je rappelle à la Chambre que près de quatre ans se sont écoulés depuis le dépôt du rapport de la Commission royale sur l'espionnage communiste au pays. Le premier ministre (M. St-Laurent) a fait état des mesures qu'on a prises. Ceux que nommait le rapport de la commission ont subi leur procès, mais le Gouvernement n'a pas donné suite à tous les vœux formulés. Vu la situation actuelle, il est bon de rappeler quels étaient ces vœux. On les trouve aux pages 709 et 710 du rapport. Ils sont au nombre de sept. Je les passe rapidement en revue. Le premier propose que certaines pièces relatives à l'enquête ne soient pas publiées. Point n'est besoin de nous y arrêter. Voici le second:

Que les autorités compétentes, dans chaque service, ministère et organisme, prennent les mesures jugées opportunes et efficaces, à la lumière du présent rapport, des éléments de preuve et des pièces, en vue de prévenir toute transmission non autorisée de renseignements et d'assurer les autres garanties nécessaires.

Qu'a fait le Gouvernement? Quatre ans après la publication de ce rapport, il nous avoue que des travaux de l'État ne peuvent être confiés à certains ministères et services parce que les employés de ces derniers n'ont pas subi l'opération du filtrage. Cela se passe, je le répète, quatre ans après la publication des vœux formulés par la commission royale.

3. Que toutes les mesures de sécurité soient coordonnées et uniformisées autant que possible.

4. Que les éléments de preuve et les pièces qui accompagnent le présent rapport soient transmis aux personnes compétentes des divers services, ministères et organismes intéressés afin qu'elles les étudient et qu'on puisse dresser, dans chaque cas, une appréciation complète des renseignements et des documents présentés, en vue de déterminer en détail ce qui a été compromis. Il faut décider également s'il convient de communiquer les conclusions aux autorités intéressées du Royaume-Uni et des États-Unis.

Considérons maintenant l'importance du vœu suivant:

5. Que la loi de 1939 sur les secrets officiels soit étudiée à la lumière des renseignements contenus dans le rapport et dans les éléments de preuve et les pièces. Après quoi, si on le juge à propos, qu'elle soit modifiée de façon à fournir des sauvegardes additionnelles.

Le Gouvernement n'a présenté à la Chambre aucun projet de loi en vue de modifier et de renforcir la loi sur les secrets officiels.

6. Qu'on songe à l'adoption de toute mesure additionnelle de sécurité qui aurait pour effet de prévenir l'accès aux postes de confiance au service

de l'État des personnes susceptibles de commettre des actes comme ceux que mentionne le rapport.

Qu'a-t-on fait à cet égard? Quatre ans plus tard, le filtrage n'est pas encore terminé!

7. Qu'on revise la méthode d'émission des passeports canadiens. Bien que la chose ne soit pas mentionnée ailleurs dans le présent rapport, nous avons des preuves démontrant qu'on a obtenu de façon irrégulière des certificats de naturalisation et de naissance. Nous sommes donc d'avis que l'autorité intéressée examine de quelle façon s'effectue l'émission de ces documents.

Quelles mesures le Gouvernement prendra-t-il? On a effectué certaines enquêtes de routine sur les méthodes d'émission de passeports et de certificats de naturalisation, fort bien, mais quand procédera-t-on à l'enquête minutieuse que réclamaient les commissaires?

Je soumets donc au Gouvernement quatre propositions. Premièrement, je l'engage à donner suite aux vœux d'une commission royale qu'il a lui-même instituée. Deuxièmement, conformément à la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), je l'invite à raffermir le Code criminel. Troisièmement, je lui demande de poursuivre sérieusement cette enquête dans les services administratifs. Qu'il soit bien compris que je formule ce vœu non seulement parce qu'il importe de découvrir et de bannir du fonctionnarisme tous ceux qui placent la fidélité au Kremlin avant la loyauté envers leur propre pays, mais aussi afin d'écarter tout soupçon à l'endroit d'honnêtes fonctionnaires dont le patriotisme et la loyauté n'auraient jamais dû être mis en doute, ni ne l'auraient jamais été si le Gouvernement avait fait son devoir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député a épuisé son temps de parole.

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur suppléant: Si la Chambre y consent à l'unanimité, le député peut continuer.

M. Fleming: Je remercie les députés de leur bienveillance; je puis leur assurer que je n'en abuserai pas.

Je disais il y a quelques instants que j'aurais une remarque à faire au sujet des principes juridiques. Les espoirs futurs de l'humanité, qui dépendent de la préservation de la paix dans le monde, reposent en premier lieu sur l'établissement de sains principes juridiques dans les affaires internationales. C'est la condition essentielle de notre liberté de citoyens, liberté qui est tout aussi importante que celle dont nous jouissons au Parlement ou que le droit de suffrage. Également importantes sont les libertés que nous assure le droit des gens. J'entends par là que tous les hommes sont égaux devant la loi et aussi en vertu de la loi. Qu'il soit premier ministre ou simple citoyen, tout homme jouit des mêmes droits que ses semblables et nul ne peut impunément enfreindre la loi.

Un autre principe fondamental est étroitement lié à celui que je viens de mentionner. Cet autre principe c'est que, en vertu de sa constitution, le Parlement légifère pour tous. Les lois qu'il édicte lient tout le monde. Un des ministères du gouvernement, le ministère de la Justice, est chargé d'appliquer les lois établies selon notre régime démocratique. Aucun gouvernement n'a porté de coup plus mortel à cette garantie fondamentale de la liberté pour tous les Canadiens ou à cet espoir pour l'avenir de l'humanité dans les relations entre nations, que celui que vient de porter le Gouvernement au droit des gens quand il a supprimé illégalement, l'an dernier, le rapport du commissaire chargé des enquêtes sur les coalitions. La loi exigeait, en termes catégoriques, que ce rapport, qui avait été remis au Gouvernement en décembre 1948, soit publié dans un délai de quinze jours. On a eu la preuve que cela était parfaitement possible mais, pour des motifs mieux connus de lui-même et non encore franchement révélés, le Gouvernement a préféré cacher ce rapport pendant dix mois. Je ne crains pas d'affirmer que ce rapport n'aurait pas encore été publié, n'eut été la démission de M. McGregor. Les mêmes motifs qui avaient poussé le Gouvernement à cacher délibérément ce rapport pendant dix mois l'auraient induit à le garder secret jusqu'à maintenant si la démission de M. McGregor n'en avait pas forcé la publication. Pourquoi ce rapport a-t-il été tenu secret?

Une voix: Parce qu'on était à la veille des élections.

M. Fleming: En effet.

M. Stewart (Yorkton): Je ne veux pas interrompre le député, monsieur l'Orateur, mais je suis le prochain orateur au programme et mon collègue a déjà parlé 60 minutes.

M. Fleming: Il y a un instant, lorsque la Chambre a consenti à prolonger mon temps de parole, j'ai dit que je n'abuserais pas de l'amabilité de mes collègues et je ne veux pas recourir de nouveau à leur indulgence. Ainsi donc, si le député veut bien me laisser terminer, je ne serai pas long.

Je me contenterai de dire que le Gouvernement s'est montré tout à fait impénitent et qu'il incombe à la Chambre, à son titre de gardienne, de garante et de championne des libertés du peuple, de balayer des banquettes ministérielles les violateurs de la loi pour leur substituer des gens qui la respectent et l'appliquent. Ce qui est arrivé cette fois n'est que l'aboutissement de ce qui se passait ici

depuis très longtemps. Les ministres traitent depuis longtemps le Parlement avec mépris et il s'en faudra de peu qu'ils ne se sentent parfaitement libres d'outrepasser et d'enfreindre une loi du Parlement.

M. A. C. Stewart (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je désire m'associer à ceux qui ont déjà félicité le nouveau ministre de la couronne et les nouveaux adjoints parlementaires à l'occasion de leur nomination. Je désire également féliciter le proposeur de l'Adresse. Non seulement je le félicite de son discours, mais étant un de ceux qui sont peut-être le plus expérimentés au Parlement, je lui conseillerais de mettre à profit sa formation d'aviateur, de s'assurer qu'il suit la bonne route et que son train d'atterrissage est abaissé au bon moment.

La politique n'est pas tout à fait la même chose que le service outre-mer. Quant au député qui a appuyé la motion, j'ai été heureux de l'entendre parler en anglais et en français; c'est une chose que malheureusement je ne puis faire. Cependant, j'ai eu l'avantage de voyager beaucoup dans sa région. Le motionnaire de l'Adresse ayant parlé des provinces Maritimes, j'ai pris note de ses observations à ce sujet. Il a dit que tous les Canadiens devraient se faire un devoir, surtout les membres de la Chambre, de visiter toutes les parties et toutes les provinces du Canada. J'ai eu le plaisir de visiter les provinces Maritimes il y a environ vingt ans. Mon ami le représentant de Cumberland (M. Black) a eu l'obligeance de me conduire en automobile de Digby (Nouvelle-Écosse) à Lunenburg, alors que nous avons porté la parole au congrès des pomiculteurs, à Bridgewater, et à celui des pêcheurs, à Lunenburg. On n'a pas vu les provinces Maritimes, tant qu'on n'a pas pris un véritable dîner au poisson comme celui dont le juge Arsenault, de l'Île du Prince-Édouard, m'a régalé. Les provinces Maritimes ne sont pas étrangères à l'Ouest.

Quant à la province de Québec, on ne saurait dire qu'on l'a vue en visitant Murray-Bay ou Lucerne-en-Québec. Il faut vraiment faire le tour de la péninsule de Gaspé pour voir la province de Québec et venir en contact avec les gens qui y sont établis depuis trois ou quatre siècles. Feu M. Perrault, qui était ministre de la Voirie il y a environ vingt ans, a bien voulu me faire faire cette promenade et me conduire dans tous les villages de cette partie du pays. Une des pires tempêtes de l'histoire soufflait alors sur l'Atlantique. La situation des habitants n'était pas rose. Ils n'avaient pour toute richesse qu'une vache, une embarcation et le vieux régime seigneurial. Mais ces gens sont d'une race solide. Il y a trois ou quatre cents ans qu'ils sont établis là-bas. Ils ne regimbent pas chaque fois que quelque chose va mal. Ce sont gens solides. Personne n'en fera jamais des socialistes ni des cécéfistes. En passant, j'ai une observation à formuler à titre d'habitant de l'Ouest, né de parents ayant tous deux vu le jour en Ontario. J'ai vu plus de bœufs entre Lunenburg et Digby que je n'en ai jamais vu dans l'Ouest, et mon père était là en 1882, de même que le père du général McNaughton.

Pour ce qui est du débat, je tiens à féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) des observations qu'il a formulées à la Chambre, en dépit de ce qu'en a dit la faible opposition. Je ne crois pas pouvoir ajouter grand chose à ce qu'il a dit. D'aucuns estiment que nous formons un groupe trop nombreux, de ce côté-ci de la Chambre, que le Gouvernement est trop puissant et que l'opposition devrait être plus forte. Je suis en faveur d'une opposition plus forte, car je crois que cela serait avantageux. Cependant le Parlement croupion, comme on se plaît à l'appeler, que nous constituons de ce côté-ci de la Chambre représente le groupe le plus considérable siégeant de l'autre côté des banquettes ministérielles. Si l'opposition ne peut remplir son rôle, elle peut être assurée que nous lui donnerons un coup d'épaule à l'occasion, afin que nous ayons un bon gouvernement.

Quant au parti conservateur, qu'il me soit permis de dire que je souhaite le retour au régime des deux partis. Nous aurions ainsi, je crois, un meilleur gouvernement. Le parti conservateur compte des hommes excellents, tels que l'honorable député de Cumberland (M. Black), et l'honorable député de Souris (M. Ross) qui faisait partie du même bataillon que moi. Le parti compte de bons membres et je me demande pourquoi il n'a pas mieux réussi avec les bons membres qu'il possède. Nous vous avons envoyé, ou plutôt vous êtes venus chercher dans l'Ouest certains de vos chefs. Ce fut d'abord le très honorable Arthur Meighen, mais il est disparu. Ensuite, vous avez pris l'honnête John Bracken et il est disparu. Vous avez tenté de vous assurer le concours d'un de nos plus jeunes amis, mais vous ne lui avez pas confié le poste. Vous avez un chef maintenant. Je l'ai entendu parler en cette enceinte et je crois qu'il s'acquitte bien de sa tâche. Il parle avec sincérité et ne néglige aucun point. Ne changez pas de chef tous les jours. Nous voulons que vous "restiez tranquilles" derrière le chef que vous avez. Nous observons déjà des scissions dans votre groupe. Je vois certaines gens qui aspirent à être chef. Ne changez pas de chef encore

une fois. Conservez le même chef pendant un certain temps et nous pourrons abattre de la besogne.

La Chambre est actuellement saisie d'un amendement proposé par le parti conservateur, qui a le droit de proposer un tel amendement. Nous avons ensuite un sous-amendement proposé par les cécéfistes. S'il est deux groupes qui pratiquent la coordination à la Chambre, ce sont bien les cécéfistes et les conservateurs.

Une voix: Non!

M. Stewart (Yorkton): Dans une certaine mesure. Je ne pense pas que le député de Danforth (M. Harris) collabore jamais efficacement avec le groupe de la C.C.F. Je m'en tiens aux faits. Bien des gens seront étonnés quand le hansard leur rapportera cette collaboration. A cet égard, il est étrange qu'au moment de proposer leur amendement, les cécéfistes aient dérogé à l'habitude qu'ils ont de supprimer tout ce qui suit le mot "que". Ils ont approuvé en grande partie l'amendement des conservateurs et se sont contentés d'ajouter quelques mots touchants. Bien entendu, ils ne s'accordent jamais complètement avec qui que ce soit. A cet égard et à l'égard de l'alliance (qui n'a rien de saint) effectuée à la Chambre, je citerai les paroles que M. Coldwell prononçait à Brantford, le 26 mai. Le journal les cite dans un article intitulé: *Alliance néfaste, au dire de M. Coldwell*:

M. Coldwell affirme que MM. Duplessis et Drew, ce dernier, chef du parti conservateur-progressiste, ont conclu une "alliance néfaste". Il a déclaré au cours d'une assemblée politique "qu'un vote en faveur d'un candidat tory est un vote en faveur d'un gouvernement invisible établi à Ottawa et soumis au caprice de Maurice Duplessis".

Je regrette que le député de Papineau (M. Houde) ne soit pas à son siège. Je ne l'y ai pas vu depuis le début de la session. Quoi qu'il en soit, il n'est pas mis en cause dans cet article. Je continue:

Il a fait allusion à un discours prononcé par M. Drew, à Flin-Flon (Man.), dans lequel le chef du parti conservateur-progressiste a déclaré que M. Coldwell aurait conseillé aux électeurs de voter en faveur des candidats libéraux s'ils ne pouvaient pas appuyer de représentant de la C.C.F.

"Je n'ai jamais dit cela", a déclaré M. Coldwell.

Il n'est pas nécessaire qu'il le répète dans notre partie du pays.

La principale plainte formulée par l'opposition dans son amendement a trait aux marchés. Je crois que le premier ministre a apporté à cet égard une réponse assez satisfaisante. Si plus tard il subsiste des doutes, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sera certainement capable de fournir des explications. Comme le savent les députés, ce n'est pas par suite de décisions du gouvernement canadien, mais plutôt à cause de l'attitude du gouvernement britannique que nous avons perdu le marché anglais, c'est-à-dire à cause de la dévaluation de la livre sterling, mesure à laquelle sir Stafford Cripps avait déclaré en maintes occasions que le gouvernement britannique ne recourrait pas. Voilà pourquoi nous avons perdu ces débouchés. Aucun doute n'est possible. Je ne vois donc pas pourquoi on s'acharne à en rejeter le blâme sur le gouvernement canadien.

[M. Stewart (Yorkton).]

Le député de Souris,—je répète que j'ai pour lui le plus grand respect,—a parlé hier d'une perte de deux milliards. Il a quatre fois sursauté en citant les chiffres de la Bourse des grains de Winnipeg et ceux de la brochure qu'il avait en main. Nous n'avons pas perdu deux milliards comparativement aux prix obtenus par le cultivateur américain. De fait, cette comparaison est odieuse puisque, en somme, le marché américain absorbe la plus grande partie de la production de blé des États-Unis. De plus, le gouvernement américain a affecté plus de trois milliards et demi de dollars aux subventions à l'égard de produits agricoles ou au soutien des prix. Personne, je crois, ne demanderait à notre gouvernement d'en faire autant.

M. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, je sais que s'il affirme que j'ai remonté le chiffre du prix, l'honorable député n'entend pas me traiter injustement. Ce chiffre de deux milliards visait le production agricole tout entière; je l'ai distinguée de celle du blé. Je sais que l'honorable député ne veut pas se montrer injuste.

M. Stewart (Yorkton): L'honorable député n'a pas fait cette distinction dans son discours; j'ai contrôlé.

M. Ross (Souris): Production agricole.

M. Stewart (Yorkton): Je parle du discours. Si l'honorable député veut bien contrôler, il verra que je m'efforce d'être équitable et qu'il n'a pas distingué.

Je voudrais en outre ajouter quelque chose au sujet des accords sur le blé. C'est vrai, non seulement des accords internationaux sur le blé, mais encore de tous les autres accords conclus à cet égard. Ils ont été conclus avec l'approbation pleine et entière des syndicats de cultivateurs et des associations agricoles, d'un bout à l'autre du pays, notamment de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui groupe un million et demi de cultivateurs organisés. Il ne s'est trouvé personne pour se plaindre de ce que le Gouvernement ait participé à ces ententes, hors la Bourse des céréales de Winnipeg et certains organismes connexes. J'irai même jusqu'à dire que ces contrats ont aidé à la Grande-

Bretagne au moment où elle en avait besoin et que, s'ils n'avaient pas été conclus et si nous avions exigé des Britanniques le prix maximum que nous aurions pu exiger à l'égard de ces produits, nous aurions assisté, il y a deux ans, à un affaissement de nos marchés et nous n'aurions pas profité, comme c'est le cas en ce moment, d'un marché à peu près stable.

M. Harris (Danforth): L'honorable député est très généreux. Je m'excuse d'interrompre un nouveau député, mais je désire poser une question. Voici. Si, comme il le dit, les chiffres de l'honorable député de Souris (M. Ross) sont inexacts, peut-être arrivera-t-il plus facilement à des conclusions...

M. Stewart (Yorkton): Posez la question.

M. Harris (Danforth): ...s'il ajoute à l'équation générale toutes les autres industries canadiennes sauf la culture du blé. Les cours étaient stabilisés au Canada, monsieur l'Orateur, mais ils ne l'étaient pas aux États-Unis.

Des voix: La question.

M. Stewart (Yorkton): L'honorable député est depuis assez longtemps à la Chambre et moi-même (je ne suis pas nouveau député), j'ai siégé assez longtemps à une assemblée législative pour savoir que ce n'est pas là une question. L'honorable député n'a posé aucune question. Il a fait un petit discours. Je n'y vois pas d'objection.

Pour ce qui est de la vente du blé, je signale que la population, par la décision qu'elle a prise il y a moins d'un an, a appuyé l'attitude du gouvernement,—quoi qu'en pense l'honorable représentant de Danforth (M. Harris),—du gouvernement qui a administré le pays pendant la guerre et le dirige encore. La population qui l'avait vu à l'œuvre, a sanctionné son attitude en lui accordant une majorité écrasante.

Je ne soutiens pas que tous les ministres du cabinet sont parfaite. Le Gouvernement en convient tout probablement. Ils se sont bien acquittés de leur tâche quand tout allait mal. Quant à l'obtention de débouchés, ils se rendent certes compte que les cultivateurs de l'Ouest estiment, et avec raison, qu'ils ont dû se contenter de prix inférieurs et que l'ensemble des contribuables devraient leur venir en aide si la situation empire. Je suis convaincu que c'est là leur opinion. Je suis certain que le Gouvernement verra, comme il l'a déjà fait en établissant des prix minimums, à ce que les cultivateurs jouissent d'autant de sécurité qu'il peut leur en accorder, le Canada étant un pays exportateur.

Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé pendant plus d'une heure. Il a fait mention de divers problèmes économiques et de certains entretiens qui ont porté sur tous les aspects du commerce. Les fonctionnaires demeurés là-bas,—et on m'informe que certains sont restés dans ces pays afin de s'occuper de questions commerciales,—cherchent d'autres marchés pour le Canada. A mon sens, le voyage en Orient n'aura pas été inutile.

J'imagine que le ministre du Commerce (M. Howe) ne s'est pas rendu en Angleterre simplement pour des raisons de santé. Il a également parcouru d'autres pays d'Europe. Il paraissait très fatigué à la fin de la dernière session. J'ose croire, cependant, qu'il ne passe pas son temps à se divertir. Les marchés ne s'obtiennent qu'au moyen de négociations. Le Gouvernement, j'en suis persuadé, se rend compte qu'il importe de trouver des débouchés surtout pour nos excédents de blé.

Bien entendu, l'accord international à l'égard du blé restera en vigueur pendant deux ans; je ne doute pas, en outre, qu'on s'assure d'autres marchés. En Angleterre, la situation n'est pas idéale. L'honorable préopinant, le député d'Eglinton (M. Fleming), affirme que l'Angleterre achète en Russie, en Tchécoslovaquie et ailleurs. Il y aura des élections demain en Angleterre. Je ne parle pas au nom du parti libéral, mais j'espère, pour ma part, que Winnie Churchill sera réélu. On aura alors pour nous plus d'égards qu'on n'en a eu jusqu'ici.

M. Knowles: Je parie que non.

M. Stewart (Yorkton): Les cécéfistes sont toujours optimistes lorsqu'il s'agit de politique. Partout ailleurs, ils se montrent pessimistes. Ils étaient très optimistes dans la circonscription de Battlefords et l'on sait ce qui est arrivé.

On a beaucoup parlé du chômage. Tous les honorables députés ont reçu une avalanche de brochures préparées, sans doute, par les grands cerveaux de la C.C.F. et envoyées sous l'étiquette du Congrès canadien du Travail, son aile gauche ou son pied gauche, je ne sais trop. De toute façon, cet organisme est le bras politique de la C.C.F., à moins que ce ne soit l'inverse. En tous cas, c'est le Congrès canadien du Travail qui a adressé à tous les députés ces brochures imprimées qui ont trait à l'abolition de l'évaluation des ressources.

Le projet d'amendement présenté par la C. C. F. mentionne le chômage. Pour ma part, j'ai écouté ce qu'en disait le premier ministre (M. St-Laurent). Il n'a jamais dit que les municipalités devraient s'en charger, mais il laissait entendre qu'elles devraient assumer la part du fardeau qui leur revient. J'ai fait une étude du chômage dans les trois circons-

criptions entourant Yorkton, desservies par le bureau local de l'assurance-chômage. Or moins de 4 p. 100 des travailleurs susceptibles d'occuper un emploi y sont en ce moment sans travail. Le fonctionnaire qui dirige le bureau m'a en outre assuré que dès que le printemps serait venu, non seulement il n'y aurait plus de chômage, mais il y aurait même pénurie de main-d'oeuvre. Cela ne constitue pas une invitation à la circonscription de Cap-Breton-Sud d'envoyer ses 10 p. 100 dans ma circonscription à moi.

J'ai beaucoup de respect pour le député de Cap-Breton-Sud. Il lui arrive souvent de s'exprimer dans les mêmes termes que nous. J'estime parfois qu'il devrait changer de siège, mais, sans doute, ses fréquentations l'ont gâté. Il nous a parlé hier du chômage. Il l'a fait d'une manière qui m'empêche, vraiment, de le prendre au sérieux. Ces déclarations ne sont d'aucune utilité. Elles ne valent rien pour le moral. Elles n'ont jamais contribué à améliorer le moral, tant à l'Armée qu'ailleurs. Voici ce qu'il disait, ainsi qu'en témoigne la page 100 du hansard:

C'est assez effrayant si l'on songe que nous venons de sortir d'une guerre importante.

L'honorable député affirme que seulement 10 p. 100 des travailleurs sont en chômage dans la circonscription de Cap-Breton-Sud. Je poursuis la lecture de ses observations:

Au Canada, les chômeurs sont précisément ceux qui ont fait la guerre. Quelques années après leur retour, la situation internationale est menaçante, une nouvelle guerre est possible; sur qui, pensez-vous, ces hommes tireront-ils la prochaine fois?

Ils n'avaient aucune expérience. Ils sont humains et ils ont fait une guerre, car plusieurs d'entre eux sont des anciens combattants.

Comme le sait fort bien le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), les chômeurs du Canada n'ont pas fait la première guerre. Très peu de ceux qui faisaient partie de notre bataillon ou d'autres bataillons étaient sans emploi. Il est faux aussi de dire que les chômeurs du Canada ont fait la dernière guerre. Une bien faible proportion des soldats, des marins et des aviateurs de la dernière guerre était chômeurs.

De plus, de l'aveu même du député, les neuf dixièmes des travailleurs du Cap-Breton ont des emplois et je prétends que la plupart sont d'anciens combattants. De plus, dans ma filiale de la Légion, comme dans chaque filiale, chaque député le sait, je n'ai pas rencontré, l'an dernier, un seul légionnaire de Yorkton ou de la région qui m'ait dit qu'il était sans emploi.

La situation n'est donc pas comme on veut nous la dépeindre. On l'exagère et cela pour des motifs purement politiques. Quant à Yorktown, j'ajoute que 95 p. 100 des chômeurs ne le sont qu'à cause de la saison. Quatre-vingt trois p. 100 ont demandé et obtenu l'assurance-chômage. On nous dit que le Gouvernement est sur le point de saisir la Chambre de certaines dispositions visant à accroître le nombre de ceux qui pourront bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage et que ces dispositions aideront à une foule de chômeurs. Je crois respectueusement que le premier ministre (M. St-Laurent) a suffisamment bien exposé la situation et qu'il est inutile d'ajouter quoi que ce soit.

[M. Stewart (Yorkton).]

Pour ce qui est de l'attitude des gens, je dois dire, sans savoir quelles constatations mes collègues ont faites chez eux, que dans ma circonscription, qui est surtout de caractère rural, il y a eu peu de plaintes au sujet des prix. Ma circonscription est formée surtout de gens de pays étrangers, dont plusieurs d'ascendance ukrainienne. Ils ont à leur actif de belles réalisations et envoient leurs fils et leurs filles étudier dans nos universités. Ils améliorent leurs méthodes culturales. J'ai été heureux, à la dernière session, d'entendre le député de Vegreville (M. Decore) signaler que les trois gagnants des prix à la foire mondiale des céréales étaient des gens de Vegreville, d'ascendance ukrainienne.

Cette population fait des progrès. Or, quelle a été l'attitude de ces cultivateurs à mon retour dans ma circoncription? Pas une seule délégation n'est venue me trouver pour se plaindre des prix. Aucun agriculteur que j'ai rencontré ne s'est plaint du prix du porc. Il savait qu'il pouvait s'occuper, dans deux ou trois mois, de l'élevage du porc et l'abandonner à son gré. Ils s'occupent toujours de cet élevage. Je n'ai entendu aucune plainte au sujet du prix des bestiaux et pourtant j'ai fait beaucoup d'élevage moi-même. Le prix des bestiaux est bon, il est satisfaisant. Il continuera de l'être tant que les États-Unis n'imposeront pas d'interdictions sur les expéditions. Je signale, en passant, que le nombre de bestiaux canadiens vendus l'an dernier aux États-Unis ne s'élevait qu'à 1·5 p. 100 des bestiaux abattus dans ce pays. C'est une proportion très faible. L'agriculture de ma région est prospère dans la mesure où le marché des bestiaux est avantageux.

La seule plainte que j'ai reçue,—et je n'approuve pas tous ces propos sur une crise éventuelle,—portait sur le prix des œufs. J'ai examiné la question sans tarder avec le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). J'ai reçu une requête du président de l'Association des aviculteurs de la Saskatchewan, association composée de représentants de toutes les branches de l'aviculture dans la province, les producteurs, les coopérateurs, les vendeurs,

les exploitants de couvoirs, les fabricants de provende et les divisions de l'aviculture de l'université.

Après que le ministre de l'Agriculture eût annoncé l'établissement d'un prix minimum de 38c. la douzaine, j'ai reçu du président de cette association une lettre qu'il avait écrite sur le train en se rendant à la réunion de Niagara-Falls. Le dernier alinéa de la lettre est important. Il est ainsi conçu:

On a annoncé hier qu'on invoquait la mesure relative au soutien des prix à l'égard des œufs. J'estime, pour ma part, que le prix établi est très sage. En effet, un bon exploitant peut faire face à presque toutes ses dépenses, sinon à toutes, et à ses frais généraux, mais avec une marge de bénéfices si faible qu'il ne pourra pas augmenter son exploitation. L'exploitant moins compétent devra restreindre ou cesser son activité, d'où fléchissement dans la production et un certain degré de stabilité pour l'avenir.

Je vous remercie de m'avoir aidé à obtenir ces résultats satisfaisants.

Le document porte la signature du président de l'Association des aviculteurs de Saskatchewan, M. D. L. Davis, de Vanscoy. Ces gens ne touchent pas les mêmes prix que les aviculteurs ontariens parce qu'ils n'ont pas le marché de l'Ontario, où la population est beaucoup plus dense dans le triangle où les villes sont situées. Voilà les sentiments du président de l'Association des aviculteurs de la Saskatchewan.

Je veux dire quelques mots du chômage. A l'égard des grèves en particulier, je signale que nous avons en qualité de ministre du Travail, au sein du Gouvernement, l'honorable Humphrey Mitchell. Syndicaliste lui-même, il s'y connaît en questions ouvrières. Il dispose aussi, je crois, d'un personnel très compétent, au courant des questions ouvrières et en mesure de voir les choses telles qu'elles sont. Aujourd'hui la situation ouvrière au Canada est sensiblement meilleure qu'aux États-Unis. Elle l'est d'ailleurs depuis des années. Cependant, là où la C.C.F. ou un régime socialiste dirige les affaires, on se plaint du chômage. Je songe surtout à la Saskatchewan.

J'ai à la main une photo parue dans le *Leader Post*, montrant des fonctionnaires en grève. Ils sont dirigés par un groupe de jeunes gens dont ils professent penser tant de bien. Il s'agit d'une grève de fonctionnaires préposés au service d'assurance de la Saskatchewan. Cent vingt d'entre eux ont quitté leur travail pendant un certain temps. On voit sur les pancartes: "Les bénéfices sont élevés; le coût de la vie aussi". Le gouvernement s'opposait aux recettes de l'assurance, car il soutenait qu'il s'agissait d'un monopole. Bien entendu, les fonctionnaires réclamaient une part des bénéfices. Ils font la grève parce que, disent-ils, ils ne sont pas assez rémunérés. Sur une autre pancarte on lit: "Nous sommes prêts à négocier de bonne foi". Puis sur une autre: "Vous réalisez les bénéfices, tandis que nous touchons un traitement de famine". Cela se passe en Saskatchewan, sous le régime socialiste de la C.C.F.

Il n'en est pas ainsi en Alberta, où le gouvernement créditiste traite les gens mieux qu'en Saskatchewan.

Une voix: Il y a plus de pétrole.

M. Stewart (Yorkton): Au moins on permet aux gens de rechercher le pétrole et on ne menace pas de le leur enlever s'ils le trouvent. Dans notre province, le gouvernement a tellement effrayé les gens depuis cinq ans qu'ils s'en vont. Personne ne s'établirait en Saskatchewan avec $100,000 de crainte de perdre son argent. Il en va de même du service d'omnibus et ainsi de suite. Personne n'en établit; par conséquent, la population ne s'est accrue que de la moitié autant que d'habitude, les autres provinces bénéficiant de la perte. Dans trois ans, toutefois, la situation redeviendra normale.

Lorsque je les entends se vanter de leurs services sociaux et ainsi de suite, je songe que les adversaires du Gouvernement à la Chambre avec qui les conservateurs ont, aux fins du débat, conclu une alliance provisoire...

M. Harris (Danforth): Pas du tout.

M. Stewart (Yorkton): Il déplaît au député de Danforth que je parle d'alliance. Je suis heureux qu'il soit plus près de nous que ceux qui siègent là-bas.

Au sujet de la pension de vieillesse nous avons relevé, dans ma propre province, un abus de pouvoir des plus flagrants. Au cours de la dernière campagne électorale fédérale on a joint à tous les chèques expédiés aux titulaires de la pension de vieillesse un feuillet portant la signature de M. J. H. Sturdy, ministre du bien-être social et du rétablissement, en date du 31 mai, 1949, c'est-à-dire juste avant les élections. Ce feuillet portait le message suivant:

Cher pensionné,

Il s'agit ici, tout bonnement, d'un brocard à l'adresse du gouvernement fédéral qui verse pourtant les trois quarts de la pension.

Cher pensionné,

Vous avez sans doute appris que les pensions de vieillesse et de cécité sont passées, dans la province de Saskatchewan, de $35 à $42.50 par mois, au maximum. L'augmentation des pensions sera rétroactive au 1er mai. Malheureusement, l'accord conclu avec le gouvernement fédéral visant l'augmentation de la pension ne nous est pas parvenu assez tôt pour que le chèque du mois de mai comporte la pension rectifiée.

Écoutez bien ceci:

Nous sommes déçus de ce que le gouvernement fédéral n'ait permis aucune augmentation du revenu autorisé; tous les pensionnés auraient pu bénéficier plus équitablement de l'augmentation.

Voilà de la pure propagande disséminée avec chaque chèque de pension de vieillesse par le gouvernement socialiste de la Saskatchewan. En outre, à la dernière session, en cette enceinte même, un député signalait que lorsqu'un titulaire de la pension de vieillesse en Saskatchewan entre à l'hôpital, on lui retient une partie de son chèque. On leur promet l'hospitalisation gratuite dans la province, mais on ne la leur donne pas. On prétendait qu'il n'y aurait aucune augmentation des impôts, que le riche paierait pour le pauvre. Voilà la propagande disséminée en Saskatchewan.

Interrogé l'an dernier quant aux poursuites intentées pour non-paiement de la taxe d'hôpital, un député à la législature provinciale a donné à entendre qu'il n'y en avait pas eu. Au contraire, il y en a eu beaucoup. Voici un extrait des journaux de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, page 173, 3 mars 1949:

D. Dans combien de cas a-t-on intenté des poursuites pour non-paiement de la taxe d'hôpital?
R. Dans cent quatre-vingt-douze cas, du 1er janvier 1947 au 20 février 1949.
D. Combien y a-t-il eu de procès?
R. Cent vingt-deux.
D. Combien de condamnations?
R. Cent treize.
D. Quel a été le montant global des amendes et des frais?
R. $1,053.85.

Et c'est ce parti-là qui allait venir en aide aux vieilles gens! Eh bien, voilà la vérité telle que la révèlent les documents. On nous avait dit que l'hospitalisation allait être gratuite. Ensuite on est venu nous réclamer $5 par tête. Puis après les élections, on a majoré le prix de $5 et on l'a porté à $10 par tête. Et maintenant, ils puisent encore $5 par tête dans les recettes générales, de sorte qu'ils touchent en tout $15, et malgré cela ils n'arrivent toujours pas dans leurs comptes.

Et cependant ils blâment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et le Gouvernement de leur inertie dans le domaine du bien-être social. En ce qui concerne les subventions aux hôpitaux il est significatif que vous puissiez obtenir la contribution d'Ottawa mais qu'il vous faille attendre pour obtenir celle de la Saskatchewan. On manque de fonds en Saskatchewan même si le gouvernement fédéral verse à cette province une subvention annuelle de plus de 14 millions de dollars à la place de l'impôt sur le revenu et des autres taxes.

[M. Stewart (Yorkton).]

Le gouvernement de la Saskatchewan est en retard de presque un an dans ses paiements pour l'aménagement de routes et pour certaines autres choses qu'il devrait payer. Cela n'empêche pas ces gens de critiquer, et l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming) de leur faire écho. On prétend qu'on n'a pas rempli certaines promesses au sujet des pensions de vieillesse, et on parle aussi de l'évaluation des ressources. Si l'honorable député veut bien consulter ce livre bleu,—certains d'entre nous l'ont examiné,—il verra qu'il est question d'établir un régime de pensions à participation. Il devrait se rappeler qu'une autre conférence fédérale-provinciale a eu lieu il y a presque cinq ans. Il ne devrait pas oublier non plus qu'à cette époque les gens pensaient que la guerre froide prendrait fin. Le gouvernement du Canada affectait alors environ 250 millions de dollars par année à la défense, mais l'an dernier il a dû y consacrer plus de 380 millions et cette année le montant sera encore plus élevé. Quiconque a fait partie d'un gouvernement vous dira qu'on ne peut faire de dépenses sans se procurer l'argent quelque part, c'est-à-dire des contribuables.

M. Wright: Vous voulez l'obtenir des titulaires de pension de vieillesse.

M. Stewart (Yorkton): Le représentant de Melfort (M. Wright), qui n'est pas à son siège, a posé une question à laquelle je répondrai. Je n'enlèverai rien aux titulaires de pension de vieillesse.

M. Wright: C'est ce que vous avez dit.

M. Stewart (Yorkton): Je tiens à signaler au représentant de Melfort qu'au cours de la dernière campagne électorale mes déclarations étaient très claires. Certains de mes amis, comme le député de Melfort, ne se conforment même pas à la Bible qui dit:

Car on donnera à celui qui a; mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a.

Même les abeilles exterminent les faux-bourdons, mais la C.C.F. les encourage toujours. Je n'ai pas foi en cela. Les gens qui ont colonisé l'Ouest canadien y sont arrivés en 1882; ils n'ont pas demandé au gouvernement de toujours les aider. Quant à la pension de vieillesse, j'ai dit que je n'avais pas foi dans l'évaluation des ressources ni ne pourrais accepter qu'une personne cherche péniblement à épargner un peu d'argent tandis qu'une autre dépense tout et reçoit la même pension. En outre, j'ai dit que toutes les mesures de bienfaisance sociale devraient être contributives et appliquées en vertu d'un régime bien défini.

J'ai même ajouté que certaines sociétés canadiennes avaient leur propre plan de pension. A l'âge de 15 ans, je travaillais dans

une banque qui en avait institué un. La commission en cause devra étudier toutes ces questions. Le Gouvernement pourra tenir compte de ce que certaines sociétés disposent déjà de leur propre plan de pension et il pourra faire état du revenu ou des impôts des sociétés. Il y aura peut-être lieu de distinguer entre les sociétés qui ont de tels plans et celles qui n'en ont pas. La commission pourra proposer que tous les plan d'initiative privée soient intégrés dans le plan d'ensemble. Je crois que la commission peut s'occuper des questions de bien-être.

M. Wright: Ce n'est pas ce que le député a dit aux électeurs en juin dernier.

M. Stewart (Yorkton): C'est précisément ce que j'ai dit à la radio. Si le représentant de Melfort avait écouté de toutes ses oreilles, il aurait entendu ce que j'ai dit. C'est là le langage même que j'ai tenu et c'est pourquoi je le consigne au compte rendu. Que le député vienne dans Yorkton quand il voudra, je ne parlerai pas autrement.

Je ne m'arrête pas à ce que le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) a dit au sujet de la Chine, car, comme je le prévoyais, le terrain a déjà été couvert par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Le chef de la C.C.F. a toujours un point de vue international à l'égard d'une question ou d'une autre, mais ce point de vue se modifie invariablement dans le sens de celui de sir Stafford Cripps. J'ai ici une dépêche donnant le point de vue que l'honorable député a exposé à Halifax, mais j'ignore s'il y souscrira aujourd'hui:

Selon la Presse canadienne, M. Coldwell aurait dit à Halifax qu'il souhaiterait "voir un océan entre le Canada et les États-Unis". La république voisine, aurait-il dit, est "la dernière citadelle du capitalisme" où dort la semence d'une autre "dépression et guerre possible". "Presque tous les économistes éminents, aurait-il ajouté, sont unanimes à dire que les États-Unis entraîneront le monde avec eux lorsque leur structure financière s'effondrera", et c'est ce qui constitue le danger d'une guerre future.

En souhaitant notre isolement des États-Unis, M. Coldwell exprime une opinion diamétralement opposée à celle du gouvernement travailliste anglais. A quelques jours d'intervalle du discours que prononçait M. Coldwell à Halifax, M. Bevin promettait que son gouvernement collaborerait le plus possible avec les États-Unis pour reconstruire l'économie mondiale. M. Coldwell souhaite voir un océan entre le Canada et les États-Unis. Mais le gouvernement anglais, qui est réellement séparé des États-Unis par un océan, cherche à ériger un pont d'amitié au-dessus de cet océan.

Il a fait cette déclaration sur les affaires extérieures. Or, je le répète, il change d'opinion, d'un jour à l'autre et d'une année à l'autre. Il change d'opinion depuis 1914. Nous ne devons prendre part à aucune guerre, a-t-il dit, et nous devons agir dans tel sens ou dans tel autre. Dieu merci! nous avons un gouvernement qui ne change pas d'avis du jour au lendemain à l'égard de tous ces problèmes.

Les députés semblent bien s'amuser. J'espère avoir aidé à les réveiller, le débat ayant été plutôt paisible jusqu'à présent. Le premier ministre (M. St-Laurent) a déjà pris des mesures en vue d'améliorer la constitution. On a présenté un amendement relatif au Règlement, amendement que le préopinant a commenté et auquel je puis m'arrêter, je suppose. La nouvelle méthode devrait accélérer l'étude des crédits. Les députés pourront les étudier de façon à pouvoir affirmer qu'ils savaient à quoi étaient destinés les millions de dollars qu'ils votaient en un seul jour. C'est une sage mesure et j'espère que le premier ministre assouplira également une foule d'autres choses.

Le préopinant a formulé certaines observations à l'égard de la dernière conférence fédérale-provinciale. L'étude du compte rendu de la conférence démontre que le premier ministre mérite des félicitations pour l'urbanité, l'habileté et le savoir-faire avec lesquels il a présidé les réunions. J'irai plus loin et j'affirmerai que le premier ministre de l'Ontario a pris l'attitude qui convenait et a obtenu de meilleurs résultats que ne l'a fait le chef de l'opposition (M. Drew) quand il était premier ministre de la même province. Certains députés de la gauche, plus âgés que moi, sont peut-être beaucoup plus au courant que je ne le suis des devoirs de l'opposition. Nous habitons un pays merveilleux. Si l'on consulte une carte du Canada, on peut constater que le gros de la population est groupé dans un petit triangle dont un côté s'étend depuis le lac Supérieur jusqu'à Sherbrooke, dans le Québec. J'engage les représentants de circonscriptions situées dans ce triangle à visiter le reste du pays tout comme nous, qui habitons hors de cette région, avons parcouru le reste du Canada. Les députés pourront ensuite mieux s'entendre et ils connaîtront davantage leur patrie.

Le Canada doit prendre de l'essor et, avant d'admettre d'autres immigrants, il nous faut mettre en valeur les ressources de nos régions septentrionales. Des villes du nord ne sont guère populeuses, celle de Flin-Flon par exemple ne comptant que 12,000 habitants. Si ces régions étaient facilement accessibles, la population des villes septentrionales augmenterait et l'écoulement de nos produits s'en trouverait facilité. On a sans doute deviné que je n'accepte ni l'amendement ni le sous-amendement et que je voterai contre l'un et l'autre.

M. Ross (Souris): Le député d'Yorkton (M. Stewart), qui vient de reprendre son siège,

s'est acharné à interpréter faussement mes remarques, reproduites aux pages 112 et 113 du hansard, à propos des pertes énormes subies par l'agriculture canadienne. Je ne crois pas avoir le droit de répéter ces affirmations, mais tous ceux qui désirent en prendre connaissance les trouveront à la page 112 des *Débats*.

(Sur la motion de M. Knight la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le ministre suppléant du Travail a demandé aux chefs des différents groupes s'il ne serait pas possible, nonobstant l'entente spéciale faite au sujet du présent débat, d'aborder demain l'étude du projet de résolution inscrit au *Feuilleton* sous le n° 10 et qui a trait à l'assurance-chômage, afin que la Chambre puisse étudier ce projet de résolution et appliquer la loi qui en découlera de façon que les prestations de chômage puissent être versées à compter du 1er mars. Prévoyant l'adoption probable de quelques modifications, le ministère du Travail a fait tous les préparatifs voulus et il sera prêt à verser les bénéfices supplémentaires dès que la loi sera adoptée. Sauf erreur, les chefs des différents partis ont reconnu que cette mesure apporterait quelque soulagement si elle était adoptée au plus tôt. Si telle est l'entente convenue, nous aimerions donc soumettre ce projet de résolution comme premier article à l'ordre du jour de la séance de demain afin de voir quel progrès nous pourrions accomplir dans l'étude de la loi qui permettra d'effectuer ces prestations.

M. Graydon: Comme l'a dit le premier ministre, il a été convenu et entendu d'aborder demain cette mesure législative. Au début, on avait parlé de l'aborder dès aujourd'hui et nous aurions aimé faciliter cette manière de procéder, mais la demande est survenue trop tard hier soir et il nous a été impossible de prendre des dispositions à l'égard de ceux de nos membres qui auraient voulu participer au débat. Vu l'urgence qu'a signalée le premier ministre et qu'a indiquée aussi, hier soir, le ministre suppléant du Travail, nous avons jugé qu'il ne fallait pas retarder l'examen du projet de loi, car il entraînera sans doute beaucoup de discussion. Nous estimons qu'il faut en commencer l'étude le plus tôt possible. C'est pourquoi nous nous sommes crû justifiés de consentir à ce que la mesure soit abordée demain, comme l'a dit le premier ministre. Notre groupe y consent donc volontiers.

Le très hon. M. St-Laurent: Il est entendu que nous demanderons que cette proposition de résolution soit examinée et nous verrons alors jusqu'où nous pourrons aller. Je sais que tous les députés, sans distinction de parti, tiennent à ce que la mesure soit mise en vigueur dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire. Je ne demande pas que nous déterminions tout de suite jusqu'où nous irons. Cela dépendra de ce que les députés constateront au cours du débat. Nous irons aussi loin que nous pourrons.

M. MacInnis: Vu la motion déjà adoptée, il faudra, je crois, obtenir le consentement unanime pour donner suite à la requête du premier ministre. Sauf erreur, le chef du parti C.C.F. s'est entretenu hier soir avec le chef suppléant de l'opposition et avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et nous ne nous opposerons pas à la présentation de la mesure de cette manière.

M. Graydon: Si la résolution est lue pour la première fois et adoptée en comité au stade de la résolution, que ferons-nous par la suite?

Le très hon. M. St-Laurent: Le projet de loi sera prêt pour distribution. Les honorables députés verront s'ils sont disposés à en aborder l'examen tout de suite ou s'ils préfèrent attendre au lendemain. Dès que la question sera réglée, nous reprendrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(A six heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

Bill nº 7 intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Alberta Natural Gas Company*"—M. Maybank.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

POURSUITES CONTRE L'INDUSTRIE DES ALLUMETTES ET L'INDUSTRIE DU VERRE PLAT—À PROPOS DE LA RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE LE 22 FÉVRIER

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): J'aimerais rectifier la réponse que j'ai donnée hier à une question (hansard, page 132). L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a posé hier une question dont il ne m'avait pas fait tenir avis. Lorsque les épreuves du hansard sont arrivées à mon bureau, j'ai constaté en les relisant que la question de l'honorable député n'avait pas trait au rapport sur la verrerie, mais qu'elle se rapportait aux allumettes.

La réponse fournie hier était exacte en ce qui concerne l'industrie de la verrerie. Voici ce qu'il en est du rapport sur les allumettes. Conformément à l'usage, les juristes du ministère de la Justice ont tout d'abord étudié le rapport, puis l'ont transmis à des avocats de l'extérieur le 6 février 1950, pour savoir si, de l'avis de ceux-ci, il y avait lieu d'intenter des poursuites. On s'attend de recevoir cet avis d'ici peu.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES RAPPORTS EXISTANT ENTRE L'EDDY MATCH COMPANY ET L'E. B. EDDY COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'ai donné avis d'une question au ministre de la Justice et je sais qu'il est disposé à y répondre. Il a laissé entendre l'autre jour qu'il y aurait peut-être poursuite judiciaire dans l'industrie des allumettes. Aurait-il l'obligeance de nous faire savoir si l'*Eddy Match Company* dont il est question dans le rapport McGregor a quelque rapport avec l'*E. B. Eddy Company*, qui fabrique du papier à Hull, juste de l'autre rôle de l'Ottawa, en face du Parlement?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je voudrais remercier notre collègue de m'avoir donné avis de sa question. Des renseignements que j'ai pu recueillir depuis lors, je crois pouvoir conclure que l'*E. B. Eddy Company Limited* de Hull et l'*Eddy Match Company*, qui exploite une fabrique à Pembroke (Ont.) sont des sociétés distinctes. C'est tout ce que je puis dire.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je sais pour ma part qu'il n'y a aucun rapport entre la société Eddy qui fabrique du papier à Hull et l'*Eddy Match Company*. Si j'ai bien compris, en 1924 la *E. B. Eddy Company* a vendu les actions de l'*Eddy Match Company* qu'elle détenait à une autre société, canadienne ou étrangère. La société qui se trouve à Hull n'a aucun rapport avec l'*Eddy Match Company*.

M. Knowles: Vu la publicité faite autour de la déclaration que faisait hier le ministre, informera-t-il la Chambre aussitôt que possible de la décision prise dans cette affaire?

L'hon. M. Garson: Oui, comme c'est l'habitude.

M. Knowles: Pas comme la dernière fois.

LE BLÉ

VERSEMENTS À L'ÉGARD DES VENTES RÉCOLTES DE 1945 À 1949

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. Les cultivateurs de l'Ouest tenant beaucoup à ce que la Commission canadienne du blé effectue un paiement provisoire définitif à l'égard de la vente des récoltes de 1945 à 1948, l'adjoint parlementaire sera-t-il bientôt en mesure de nous donner des renseignements à cet égard?

M. J. G. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Je ne suis pas en mesure de fournir beaucoup de renseignements utiles. Nous avons reçu à ce sujet beaucoup de messages de députés, de producteurs et d'associations de cultivateurs. Nous avons transmis toutes ces observations à la Commission du blé et c'est elle qui maintenant étudie la question. Ce sont tous les renseignements que je puis fournir.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACCORD CONCLU AVEC LES PROVINCES— COMMENCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministre nous dira-t-il où en est la signature des accords avec les provinces relativement à l'aménagement de la route transcanadienne? Nous dira-t-il aussi quand, effectivement, commenceront les travaux?

M. l'Orateur: A propos de ces questions, je dois dire que je me suis montré assez large, parce qu'il n'était pas répondu de façon régulière aux questions inscrites au *Feuilleton*. Si je permets maintenant de telles questions qui, normalement, devaient figurer au *Feuilleton*, j'espère que les honorables députés n'abuseront pas de mon indulgence.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du développement économique): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait que la Chambre a adopté cette loi à la dernière session. Sitôt après la prorogation du Parlement, nous avons tenu une conférence pour discuter de points techniques. Le ton de la conférence a toujours été amical et j'estime, pour ma part, que cette réunion a donné de bons résultats. Nous avons poursuivi nos entretiens avec les provinces au sujet de diverses questions, dont le choix du tracé de la route à travers le territoire provincial. Les pourparlers en sont maintenant rendus à un point où je pourrai, je l'espère, adresser d'ici quelques jours un avant-projet d'accord à toutes les provinces.

CHAMBRE DES COMMUNES

DISTRIBUTION DES ANNUAIRES DU TÉLÉPHONE AUX DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): M'est-il permis de vous poser une question, monsieur l'Orateur, ou bien au ministre compétent? Il s'agit ici d'une question qui, je crois, relève de l'Orateur. Je voudrais qu'on me dise quand les députés recevront un nouvel annuaire du téléphone où sont indiqués les changements des numéros des nouveaux ministres, sous-ministres, etc. La situation actuelle est bien ennuyeuse.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'irai aux renseignements, et je tâcherai d'éclairer au plus tôt, sur ce point, mon honorable ami et tous mes collègues.

[M. McIlraith.]

LA PÊCHE

PROLONGATION DE LA SAISON DE LA PÊCHE À L'ÉPERLAN À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Avant l'appel de l'ordre du jour hier, le représentant de Queens (M. McLure) m'a posé une question au sujet de la prolongation de la saison de la pêche à l'éperlan à l'Île du Prince-Édouard. Il ne m'avait pas fait parvenir d'avis de sa question, sans compter de plus je ne l'avais pas bien saisie, mais je suis en mesure de lui répondre maintenant.

De fait nous n'avons reçu aucune demande des pêcheurs de l'Île du Prince-Édouard de prolonger la saison. Lorsque nous avons étudié la question de la prolongation relativement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse nous sommes allés aux renseignements afin de savoir si on désirait pareille prolongation à l'Île du Prince-Édouard, mais nous avons constaté qu'il n'y avait pas de demande générale en ce sens.

M. McLure: Vous auriez dû me consulter à ce sujet.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUESTION AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Victor Quelch (Acadia): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Je ne lui en ai pas donné avis, vu que cela ne m'a pas paru nécessaire. Étant donné qu'il est de règle, depuis quinze ans, d'établir un comité spécial des affaires des anciens combattants au début de chaque nouvelle législature, le ministre me dira-t-il pourquoi il refuse de créer ce comité au cours de la présente session? Je rappelle au ministre que la nouvelle législature en est à sa deuxième session.

M. l'Orateur: A l'ordre. A moins que le ministre ne veuille absolument répondre à cette question, il me semble qu'il s'agit d'un sujet controversable qu'on pourrait réserver pour plus tard. J'ai dit que j'accordais beaucoup de latitude à l'appel de l'ordre du jour, mais j'espère que les députés ne s'abstiendront pas de consigner leurs questions au *Feuilleton* et qu'ils ne s'en tiendront qu'aux questions urgentes, à l'appel de l'ordre du jour.

M. Quelch: Nombre d'entre nous ont reçu plusieurs télégrammes. Nous avons pensé que le ministre aimerait probablement avoir l'occasion d'y répondre.

ASSURANCE-CHÔMAGE

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES PENDANT L'HIVER —AMENDEMENTS DIVERS

L'hon. Paul Martin (au nom du ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi de 1940 sur l'assurance-chômage afin de pourvoir à des prestations supplémentaires durant toute saison d'hiver et à la participation financière du Gouvernement à cet égard, à l'extension du champ d'application de l'assurance, à un rajustement et à une simplification des taux de contribution et aux modifications qui en découlent afin de porter le nombre des membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage de six à huit, et afin d'établir que les membres du Comité national de placement recevront la même rémunération que les membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage.

M. Graydon: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre suppléant du Travail tient à donner un exposé complet relativement à ce projet de résolution. Quant à nous, nous tenons à nous rendre à son désir.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

M. MacInnis: Non, monsieur l'Orateur. Vu les circonstances, je crois que le ministre doit à la Chambre de lui exposer tout ce que comporte le projet de résolution dont elle est saisie. Nous pourrons, après cela, décider s'il y a urgence. Si nous pouvons faciliter le débat plus tard, nous aurons intérêt à le faire, mais nous devons d'abord obtenir la collaboration du ministre.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je suis sûr d'exprimer les sentiments de tous les députés en disant que nous regrettons tous l'absence inévitable du ministre du Travail et que nous espérons le revoir parmi nous très prochainement.

Je souscris, cela va de soi, aux observations de l'honorable préopinant. Il convient de donner des éclaircissements sur la portée générale et les objets généraux des modifications projetées dans le projet de résolution à l'étude.

Nous avons au Canada un plan d'assurance-chômage bien établi et complet, en vigueur depuis le mois de juillet 1941, et qui protège les ouvriers de l'industrie et du commerce. Cette loi a fourni et continuera de fournir aux ouvriers et à leurs familles un premier moyen de défense contre le chômage. Elle protège automatiquement et systématiquement plus de deux millions et demi d'ouvriers. Avec leurs familles c'est plus de sept millions de personnes qui jouissent, de droit, de cette protection et qui ainsi ne reçoivent pas des aumônes ni la charité publique.

Depuis qu'on a commencé à verser des prestations d'assurance-chômage en 1942, les ouvriers en ont reçu pour plus de 223 millions de dollars. On a établi d'un bout à l'autre du Canada un système complet de bureaux locaux et régionaux d'assurance et de placement auxquels on a confié l'application des dispositions de la loi relatives à l'assurance, et on y a greffé un service national de placement.

Ces bureaux ont facilité le placement des travailleurs en faisant connaître les emplois disponibles aux personnes en quête de travail et en informant les employeurs de la catégorie et du nombre d'ouvriers qui cherchaient du travail. Les ouvriers sont embauchés plus promptement qu'il ne serait possible autrement, tandis que les frais de recrutement et de placement occasionnés aux employeurs sont moins élevés. Pour montrer l'importance de ce service en ce qui concerne les travailleurs, les patrons et notre économie en général, il y a lieu de mentionner que ces bureaux ont placé 684,179 personnes l'an dernier, soit 127,059 qui ont été assurés d'un emploi intermittent et 557,120 d'un emploi régulier.

La protection dont jouissent les travailleurs grâce aux prestations d'assurance-chômage durant les périodes de chômage a ajouté sensiblement à la stabilité de notre économie nationale.

En présentant le projet de loi, le Gouvernement se propose d'ajouter une nouvelle partie à la loi sur l'assurance-chômage, afin de mieux protéger les ouvriers durant la période de l'année où, par suite des rigueurs de nos hivers, l'embauchage est normalement à son plus bas niveau, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 mars.

La nouvelle protection à assurer prend la forme d'un versement de prestations supplémentaires, durant les périodes de chômage, aux personnes employées dans les industries ou s'adonnant à des occupations prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Ces prestations supplémentaires seront payables aux personnes en chômage au cours de la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars de toute année, à la condition qu'elles puissent satisfaire aux exigences prévues par la loi; mais, au cours de la présente année civile, les prestations seront payables à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 15 avril 1950.

M. Ferguson: Cette mesure vise-t-elle les députés en chômage?

L'hon. M. Martin: S'ils relèvent de la loi.

Les prestations supplémentaires prévues par la nouvelle partie de la loi seront versées comme supplément et sans porter atteinte

aux droits aux prestations autrement établis par le versement de contributions d'assurance en vertu de la loi.

Les groupes de personnes qui peuvent réclamer des prestations supplémentaires pour la période d'hiver que je viens de préciser et le montant de ces prestations supplémentaires s'établissent comme il suit:

Première catégorie: les chômeurs assurés dont les droits aux prestations garantis par d'autres dispositions de la loi sont périmés ou ont pris fin autrement depuis le 31 mars précédant la date de réclamation, peuvent réclamer des prestations supplémentaires payables durant la période d'hiver spécifiée, jusqu'à concurrence du même nombre de jours de prestations auxquels ils avaient droit durant leur dernière année régulière de prestations, mais ne dépassant pas le nombre de jours compris dans la période d'hiver spécifiée.

Deuxième catégorie: les chômeurs assurés qui n'ont pas versé le nombre minimum de cotisations requis pour avoir droit aux prestations prévues ailleurs dans la loi, soit un minimum de 180 cotisations au cours des deux ans qui ont précédé la demande, mais qui, durant la période écoulée depuis le 31 mars précédent jusqu'à la demande de prestations supplémentaires, ont acquitté un minimum de 90 cotisations quotidiennes, sous le régime de la loi, peuvent réclamer le versement de prestations supplémentaires, au cours de la période d'hiver spécifiée, pendant un nombre de jours de prestations égal au cinquième du nombre de cotisations, mais ne dépassant pas le nombre de jours que comprend la période d'hiver spécifiée.

Le rapport d'un versement supplémentaire par groupe de cinq cotisations correspond au rapport prévu dans la loi actuelle entre les prestations et les cotisations.

Comme je l'ai déjà souligné, le versement de prestations supplémentaires ne restreint, ne diminue ni ne supprime aucun des droits aux prestations accumulées conformément à d'autres dispositions de la loi.

Troisième catégorie: les personnes employées à l'abattage et au débitage du bois dans toute région où il n'était pas nécessaire jusqu'ici, d'acquitter les cotisations dans une telle occupation ou dans une occupation de cette catégorie, et dans d'autres occupations assurables, pendant une période minimum de 90 jours au cours de toute période de douze mois consécutifs comprise dans les dix-huit mois précédant immédiatement la demande, peuvent réclamer le versement de prestations supplémentaires, au cours de la période d'hiver spécifiée, pendant un nombre de jours égal au cinquième du nombre de jours qu'a duré le susdit emploi, mais ne dépassant pas le nombre de jours compris dans la période d'hiver spécifiée.

Quatrième catégorie: les personnes qui, depuis le 31 mars antérieur à la date de la réclamation, ont travaillé pendant au moins quatre-vingt-dix jours dans une industrie rangée, au cours de la période de douze mois ayant précédé la réclamation, dans la classe des industries assurables, peuvent demander une prestation supplémentaire à l'égard d'un cinquième du nombre de jours où elles ont ainsi travaillé, ce nombre ne devant pas dépasser, cependant, le nombre de jours de la période d'hiver spécifiée.

Les prestations supplémentaires payables représenteront les quatre cinquièmes du montant des prestations normales dont le versement est autorisé par la loi.

Le financement des prestations supplémentaires s'effectuera par un relèvement de la cotisation quotidienne tant des employeurs que des employés, à raison d'un cent dans chaque cas, relèvement auquel s'ajoutera une contribution de l'État équivalant au cinquième des cotisations supplémentaires quotidiennes tant des employeurs que des employés. Ces fonds seront versés à la caisse d'assurance.

En outre, l'État contribuera à la caisse de l'assurance-chômage pour les catégories trois et quatre que je viens de mentionner, savoir les groupes qui seront ou qui peuvent être assujétis à l'assurance ou qui l'ont été dans l'année précédant une réclamation et qui, de ce fait, n'ont pas eu le temps de verser à la caisse le nombre de cotisations requises.

On calcule que la disposition financière dont j'ai parlé suffira au paiement de prestations supplémentaires, mais, comme il s'agit d'une nouvelle disposition et qu'il importe de protéger la caisse, les fonds seront garantis jusqu'au 31 mars 1952 contre toute perte subie par suite du versement des prestations supplémentaires.

Cette nouvelle partie de la loi vise tout simplement à mieux adopter notre régime d'assurance-chômage à la situation normale de l'embauchage au Canada où, dans plusieurs régions, le chômage est beaucoup plus prononcé l'hiver et, conséquemment, les emplois plus difficiles à obtenir.

A cause de notre climat, les variations de l'embauchage saisonnier sont beaucoup plus marquées au Canada que dans d'autres pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Aussi j'estime que, tout en nous conformant aux principes fondamentaux de l'assurance-chômage, nous devons nous appliquer, dans la mesure du possible, à établir notre régime d'assurance de manière à tenir compte de ces conditions.

La disposition relative aux prestations supplémentaires, laquelle étend la portée des prescriptions actuelles du régime d'assurance, est conforme, quant aux principes fondamentaux et à l'application, aux dispositions qui régissent actuellement l'assurance et on en financera les frais de la même manière.

Les députés veulent sans doute savoir quel effet la mise en vigueur et l'application de la disposition relative aux prestations supplémentaires aura à l'égard du groupe actuel de chômeurs. Comme on l'a déjà signalé, le nombre connu des postulants d'emploi inscrits auprès de nos services de placement le 2 février 1950 était de 375,600. De ce nombre, au moins 250,000 touchent déjà des prestations ou ont établi à cet égard des réclamations qui sont à l'étude. Il reste donc environ 125,000 personnes en quête d'emploi. Un groupe de 75,000 ont soit touché toutes les prestations auxquelles elles avaient droit soit contribué trop peu pour que nous puissions leur verser des prestations. Un autre groupe de 25,000 personnes seraient normalement employées dans l'exploitation forestière. Enfin il existe un troisième groupe de 25,000 personnes que nous ne pouvons, pour le moment, placer dans une catégorie déterminée faute de renseignements suffisants. On prévoit que les modifications, que nous voulons apporter le plus tôt possible, profiteront à environ 100,000 personnes.

Les modifications étendront également le champ d'application de l'assurance à un plus grand nombre de travailleurs. A l'heure actuelle, la loi assure les travailleurs salariés payés à la semaine ou au mois dont la rémunération annuelle ne dépasse pas $3,120. Les travailleurs qui sont payés à l'heure, à la journée ou à la pièce sont assurés quel que soit le montant de leur rémunération. Les modifications prévues par la proposition de résolution auront pour effet de hausser le maximum à l'égard des travailleurs salariés de façon à inclure ceux qui gagnent $4,800 ou moins. On estime qu'en vertu de la modification 90,000 personnes seront assujéties à l'assurance.

Les autres modifications comprennent des dispositions tendant à donner suite à des vœux du comité consultatif de l'assurance-chômage qui, la Chambre le sait, compte parmi ses membres des représentants du salariat et du patronat. Les plus importantes modifications à la loi sont:

1. Réduction de neuf à six dans nombre de catégories de participants, et création d'une nouvelle catégorie pour les employés gagnant $48 ou plus par semaine.

2. Péréquation des cotisations de l'employeur et de l'employé. Les employés de moins de seize ans ou gagnant moins de 90c. par jour, dont l'employeur payait jusqu'ici les cotisations, et qui n'avaient pas droit aux prestations, verseront, à l'avenir, leur propre part de cotisations et auront droit de toucher les prestations au même titre que les autres requérants.

3. Modification de la première condition obligatoire de la loi. A l'heure présente, tout requérant doit avoir versé 180 cotisations durant les deux ans qui précèdent sa réclamation, dont au moins 60 depuis le commencement de l'année de prestation précédente. On projette de relâcher quelque peu cette disposition en stipulant que, sur les 180 cotisations, 45 doivent avoir été versées moins de six mois avant la réclamation, ou 60 moins d'un an avant ladite réclamation.

4. Modifications au règlement actuel visant le jour non compensable. En ce moment, le premier jour de chômage de toute semaine est incompensable, à moins qu'il fasse partie d'une semaine complète de chômage ou la suive. Après la modification, le premier jour de chômage au cours de toute période de chômage ne sera pas compensable à moins qu'il suive une période d'emploi de trois jours ou moins. De toute façon, si une personne travaille pendant de courtes périodes, le premier jour de chômage durant toute période de chômage est incompensable.

5. Le nombre de membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage est porté de six à huit, ce qui aura pour effet d'accroître la représentation des ouvriers et des patrons. Il y aura aussi certaines modifications destinées à rendre plus efficaces les dispositions visant l'application de la loi ou à rendre plus claires certaines dispositions peu précises.

6. Le montant qu'un réclamant peut gagner dans un emploi accessoire sans nuire à son droit aux prestations est porté de $1.50 à $2 par jour.

J'ai donné des explications générales sur toutes ces questions. Je recommande donc la résolution à la bienveillance de la Chambre en raison des importantes dispositions qu'elle renferme.

M. Gordon Graydon (Peel): Comme le débat porte sur le projet de résolution présenté par le ministre suppléant du Travail (M. Martin), je rappelle qu'on ne peut examiner une mesure de ce genre sans regretter qu'il s'agisse d'un succédané de l'emploi au lieu d'une mesure qui créerait des emplois dans le pays. Qu'on ne voie pas là un reproche, car la plupart d'entre nous sommes chagrins d'avoir à étudier une mesure qui s'impose du fait que des gens ont perdu ou perdront peut-être leur emploi.

C'est un sujet d'inquiétude pour nous tous qu'il faille modifier une loi de ce genre. Tous ceux qui ont déjà connu des mauvais jours

se révoltent à l'idée qu'une nouvelle crise de la même envergure pourrait s'abattre sur la vie nationale du Canada. Je souhaite et je prie avec ferveur qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à la mesure qui découlera du projet de résolution au point où il a fallu, par le passé, accorder de l'assistance à nos gens.

Lorsque le Gouvernement a donné avis qu'il présenterait cette mesure et qu'il en a signalé l'urgence, nous tenions à lui faciliter la tâche le plus possible, pour des raisons qui sautent aux yeux de tous. Nous voulions que les ayants droit puissent toucher ces versements au plus tôt. C'est pourquoi nous sommes disposés à faciliter l'adoption de la loi et à faire étudier le bill.

Le ministre et les autres honorables députés conviendront tout de suite que l'explication du ministre a été complexe. Mais, elle était aussi claire qu'elle pouvait l'être, compte tenu des modifications envisagées. Je ne m'en plains pas, mais le ministre a abordé plusieurs questions qu'on aurait peut-être dû laisser à notre considération plus réfléchie lorsque la Chambre étudiera le bill, avant deuxième lecture, et lorsqu'il sera ensuite étudié en comité. Néanmoins, comme le temps presse, nous nous empressons de vous signaler, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, que nous appuyons la résolution afin que le projet de loi puisse être présenté le plus tôt possible de sorte qu'il n'y aura aucune raison de retarder les paiements qui seront faits en vertu de cette loi. J'aurais souhaité, toutefois, que son but fût de créer des emplois plutôt que d'en fournir un piètre substitut.

Le ministre affirme que l'assurance-chômage est la première ligne de défense contre le chômage. C'est le seul rôle que lui attribuaient en effet les membres du comité sur l'assurance-chômage lors de la présentation du bill original à la Chambre. Il est juste qu'on le dise, en toute justice pour les ouvriers et l'industrie en général, car, même à leur maximum, les allocations d'assurance-chômage n'ont jamais été considérables. On n'y peut voir qu'un bien pitoyable succédané de l'emploi.

Je m'intéresse personnellement à la loi de l'assurance-chômage parce qu'elle s'applique à une multitude d'ouvriers dans ma circonscription. Je m'y intéresse également parce que, membre du comité formé en 1940, j'ai porté une attention particulière aux délibérations. Sans vouloir détonner, je me dis fier, même si je n'étais pas alors député de ce qu'un ex-premier ministre, alors chef de notre parti, ait institué l'assurance-chômage au Canada, en 1934.

[M. Graydon.]

Le moment est bien choisi, je crois, de dire un mot du chômage puisque, en proposant ce changement, le Gouvernement reconnaît par le fait même que le chômage pourrait sévir dans certaines régions. Je ne sais si tous s'en rendent compte, mais toute personne sans ressources qui perd son emploi à un moment où, pour une raison ou pour une autre, il n'a pas droit aux prestations ne peut absolument rien obtenir d'organismes publics autres que les associations charitables soutenues exclusivement par les dons de la population. Il est vrai qu'à certains endroits, il peut compter sur l'aide de la municipalité mais, règle générale, il est absolument sans ressources. Puisqu'il n'en tient qu'à nous de remédier à cet état de choses, nous ne devrions pas permettre qu'un seul chômeur se trouve dans cette situation.

Même si nous ne sommes pas tous d'accord sur la gravité de la situation actuelle, les discours prononcés depuis le début de la session doivent suffire à nous convaincre que le chômage a passablement augmenté dans maintes parties du pays. Je tiens aussi à faire remarquer au ministre que ses chiffres et ceux du Gouvernement, qui fixent le nombre de chômeurs à environ 380,000, ne sont pas, comme d'autres l'ont dit, conformes à la réalité. A l'exception de ceux qui n'ont jamais eu l'intention de s'inscrire en conformité de la loi sur l'assurance-chômage, sans compter les milliers de personnes qui ne recourent pas aux dispositions de cette loi,— il y en a d'autres qui, le ministre le sait fort bien, ne renouvellent pas leur inscription à l'expiration des trente jours à compter de la date à laquelle ils se sont inscrits pour la première fois et qu'alors leur dossier devient inactif. Il se peut qu'ils soient sans emploi mais, dans les archives du bureau de l'assurance-chômage, ils sont classés parmi les gens pour qui il n'y a pas lieu de chercher un emploi. On en déduit tout naturellement qu'ils ont trouvé une situation ailleurs. Il doit y avoir une forte proportion de personnes dans cette catégorie, comme dans celle que j'ai mentionnée auparavant. Par conséquent, le nombre des chômeurs au Canada doit être bien supérieur à 400,000 et, aujourd'hui, ce dernier chiffre est sûrement bien plus près de la réalité.

Mon intention, en prenant part au débat, n'est pas de peindre un sombre tableau du chômage. Il n'y a rien à gagner à exagérer les choses. D'autre part, on n'avancerait à rien si on n'examinait pas la situation telle qu'elle est. Vu les avertissements donnés au sujet de la diminution des marchés et des prix, vu les avertissements et les mises en garde des exportateurs, le problème qui se pose et qui a le plus frappé les députés depuis

l'ouverture de la session, est un des plus importants de ceux que doivent résoudre le Gouvernement et le Parlement: celui de trouver du travail pour les Canadiens. Il ne faut pas attendre que la situation empire. Ce serait un peu comme fermer la cage après que les oiseaux se sont envolés. Il faut étouffer le chômage dans le germe, et non attendre qu'il atteigne des proportions irrépressibles. Je suis donc convaincu que le Gouvernement tiendra compte des avertissements qu'on lui a donnés. L'objet exprès du Parlement, c'est de signaler énergiquement au ministère toute situation qui peut surgir au pays.

Mes collègues savent que je ne suis pas économiste mais comme plusieurs Canadiens sont dans mon cas, je me trouve, pour une fois, du côté de la majorité. Mais en tant que profane qui s'intéresse à l'économie, je crois que l'homme moyen se pose certaines questions qu'il vaut tout aussi bien soulever dès maintenant à la Chambre. A mon sens,—et la plupart des députés sont sans doute de mon avis,—il se pose actuellement une question fort pertinente.

On dira peut-être que 380,000 chômeurs ou plus, ce n'est pas un nombre considérable. Toutefois, c'est un groupe important de personnes et je suis convaincu que le Gouvernement regrette, comme nous tous, que le chômage sévisse à ce point. Mais voici l'une des questions que posent les gens. Pourquoi a-t-il fallu attendre qu'une guerre ravage le monde avant que l'embauchage fût intégral? Le parlement et le pays s'appliquent de leur mieux à écarter l'avènement d'une nouvelle guerre. Les gens se disent que même sans une guerre on devrait pouvoir donner du travail. La chose est évidente. Si c'est l'homme qui détermine un malaise économique, l'homme devrait savoir où trouver un remède. Les nations ont fait beaucoup de progrès dans le domaine de la science, de la médecine et dans d'autres domaines. Faudrait-il admettre que dans le domaine économique, pour une raison ou pour une autre, nous ne pouvons, sans la guerre, assurer à la population un emploi et un haut niveau de vie?

La question intéresse singulièrement l'homme ordinaire. Le monde a résolu bien des problèmes; ne pourra-t-il résoudre celui-ci? D'ailleurs, outre l'angoisse, les privations, la famine et les souffrances inséparables des périodes de malaise et de la désorganisation générale,—ou même partielle,—de notre économie, il faut tenir compte de ce que les démocraties en général,—il ne s'agit pas du Canada en particulier mais de toutes les démocraties,—doivent assurer à leurs peuples la prospérité et le plein emploi. Jamais, les principes démocratiques n'ont eu à subir une telle épreuve contre une autre doctrine. Un autre groupe qui compte un tiers de la population du globe et fait la concurrence à notre mode vie, veut voir comment les démocraties remédieront à ces désorganisations périodiques de notre vie économique. Si nous ne pouvons, en pays démocratique, apporter à ces problèmes la solution qui s'impose, si nous ne pouvons parer aux fléchissements périodiques de l'économie et à leur cortège de misère et de pauvreté, bien des gens, je le crains, en viendront un jour à la conclusion que nous n'avons pas le droit de réclamer l'appui des millions de sceptiques du monde entier qui doivent choisir entre notre mode de vie libre et un autre mode qui l'est beaucoup moins. Nous devrions, à titre de pays démocratique, être capables de montrer à ceux qui seraient disposés à suivre le régime communiste que la démocratie peut, avec un minimum d'enrégimentation et un maximum de liberté individuelle, assurer la prospérité, un haut niveau d'existence et le bonheur à la masse du peuple.

Je recommande à la Chambre les principes généraux dont s'inspire le projet de résolution, quant aux détails de la mesure, nous en ferons l'examen au stade de la deuxième lecture et au comité. J'espère, et tous, j'en suis sûr, partagent cet espoir, que nous n'aurons pas besoin de mesure législative contre le chômage au cours des prochains mois. Il me semble que nous devons non seulement à notre population mais au régime démocratique lui-même d'en assurer le bon fonctionnement et, pour y arriver, nous devrons procurer aux nôtres des emplois, du bonheur et la prospérité.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Dans son exposé des projets de modification de la loi de l'assurance-chômage, le ministre suppléant du Travail (Mr. Martin) s'est arrêté pendant quelques instants à l'objet de cette loi. J'ai eu l'honneur de participer à l'adoption de la mesure lors de sa présentation en 1940. Non seulement l'ai-je appuyée en cette enceinte, mais au dehors, parmi les groupements ouvriers qui, peut-être, ne la comprenaient pas très bien. Je dois dire que je suis désolé d'avoir à me lever aujourd'hui pour marquer à quel point je suis déçu des mesures que le Gouvernement trouve à nous présenter, pendant cette grave période de crise et de chômage, pour parer à cette situation. La Chambre ne doit pas oublier que le chômage est si prononcé au pays que nous avons consenti volontiers à remettre à plus tard le débat sur l'Adresse quand le Gouvernement a demandé d'accorder la priorité à la présente mesure. A mon avis, la mesure n'aidera aucunement à alléger le chômage. Je l'appuierai à titre de mesure progressiste, mais je suis convaincu qu'elle

n'empêchera pas le chômage. Elle ne comblera certes pas les besoins de la majorité des gens qui sont sans emploi. Quand le Gouvernement demande à la Chambre d'accorder la priorité à un projet de loi de ce genre, nous sommes en droit de nous attendre à mieux que la mesure présentée.

Selon une nouvelle parue récemment dans les journaux, le nombre de chômeurs s'élève présentement à 375,600. Dans deux régions du pays, la proportion de chômeurs est si élevée qu'elle a atteint ce qu'on appelle le point dangereux, c'est-à-dire le point où la caisse d'assurance-chômage ne pourrait suffire si le chômage se prolongeait. Dans les provinces Maritimes, le pourcentage de chômeurs atteint 10.2 p. 100 et en Colombie-Britannique, 15.8 p. 100 de la main-d'œuvre. Je signale au ministre que la crise de chômage inquiète vivement les habitants de ma province. Comme d'autres députés de la banlieue de Vancouver, j'ai assisté à plusieurs réunions du conseil municipal de Vancouver et j'ai discuté la question avec des représentants d'associations d'ouvriers et d'anciens combattants. Tous s'inquiètent de cet état de choses. Je suis convaincu qu'ils ne seront guère rassurés quand ils auront pris connaissance des dispositions de la mesure à l'étude.

Examinons brièvement ce qui est proposé: il s'agit de modifier la loi de 1940 sur l'assurance-chômage, de pourvoir à des prestations supplémentaires durant la saison d'hiver, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 mars. Normalement dans ma région, c'est bien là la saison d'hiver mais pas ailleurs au pays ni, cette année, dans ma province. En Colombie-Britannique, les chômeurs étaient très nombreux en novembre et en décembre. En outre, comme je l'indiquerai dans un instant au ministre, le chômage était très répandu par tout le pays en octobre dernier. Il est également proposé d'étendre le champ d'application de l'assurance. C'est une excellente idée dont je reparlerai, d'ailleurs. Voilà les deux aspects du projet de résolution qui se révéleront utiles aux sans-travail; et ce disant, je tiens compte des explications que le ministre a données.

On propose, en outre, de simplifier le barème des cotisations, de porter le nombre des membres du Comité consultatif de six à huit et d'établir que les membres de la Commission nationale de placement recevront la même rémunération que les membres du Comité consultatif. Tout cela, cependant, n'importe guère à ceux qui chôment actuellement. Cette mesure est issue de l'opinion erronée du Gouvernement, selon qui le chômage actuel est, dans une large mesure, saisonnier et provisoire et dû à la température et autres éléments du même ordre. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Le chômage, tout comme les bénéfices, fait partie intégrante du système capitaliste. En réalité, les plus ardents tenants du système capitaliste soutiennent que ce régime ne saurait fonctionner parfaitement sans un peu de chômage et que celui-ci n'est mauvais que lorsqu'il dépasse une certaine norme.

Le Gouvernement devrait prendre la peine de se renseigner sur la hausse et la baisse de l'emploi au Canada depuis trente ans. S'il s'était renseigné à ce sujet et s'il était disposé à profiter de ses constatations, il ne présenterait pas une mesure comme celle-ci pour remédier à l'heure actuelle à une crise de chômage pareille. Qu'on me permette de signaler un extrait du septième rapport de la Commission d'assurance-chômage pour l'année financière 1947-1948. Cet extrait paraît à la page 27:

> La statistique des trente dernières années montre que pour quinze de ces trente années, le chômage a dépassé, durant certains mois, le dixième de la force ouvrière. Cela aurait pu suffire à épuiser la caisse. Pour cinq d'entre elles, le chômage est devenu très grave, puisqu'il atteignait plus de 21 p. 100 en 1931 et même 26 p. 100, durant certains mois de 1933. Or une telle situation épuiserait n'importe quelle caisse d'assurance-chômage. Quoique personne ne veuille envisager le retour d'un chômage aussi généralisé, le sens commun exige qu'on prévoie une caisse d'assurance-chômage fondée sur l'expérience du passé.

Bien entendu, nous ne voulons pas songer à un chômage de l'importance de celui que nous avons connu au cours des années 30, mais pour peu que les conditions soient aujourd'hui les mêmes qu'à cette époque,—voire les mêmes que pendant les années 20 d'où sont, justement, sorties celles des années 30,—il faudra y songer ou bien nous trouver, sans nous y être préparés, devant un état de choses semblable à celui que nous avons connu autrefois. Ce n'est pas d'une mesure comme celle-ci que nous pouvons nous contenter. On aurait pu se rendre compte de ce qui se passe en étudiant attentivement les tendances du chômage, qui croît depuis deux ans, ainsi que les exposés budgétaires du ministre des Finances (M. Abbott), où il signalait continuellement et fidèlement que les fortes ressources financières dont disposait la population à la fin de la guerre, avaient été en grande partie dissipées dès 1947, et que, par conséquent, non seulement les gens utilisaient intégralement leurs recettes courantes, mais qu'ils s'endettaient.

Le Gouvernement devrait être au courant de ces choses et il devrait en tenir compte quand il présente des mesures législatives de cette sorte à l'approbation du Parlement. Durant la seconde session de 1949, j'ai inscrit certaines questions au *Feuilleton* au sujet du

chômage, et j'ai obtenu des réponses du ministère du Travail. Dans ma première question j'ai demandé combien de personnes ont reçu des prestations d'assurance-chômage en septembre et en octobre 1948, et combien en ont reçu pendant les mêmes mois, en 1949. Voici les réponses:

	1948	1949
Septembre	44,761	83,525
Octobre	55,384	105,064

J'avais ensuite demandé combien de personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage au cours des deux mêmes mois en 1948 et en 1949. Voici la réponse:

	1948	1949
Septembre	28,143	51,935
Octobre	38,104	69,349

Le Gouvernement devait certes se rendre compte de la tendance. On ne pouvait attribuer l'augmentation du chômage à la température; un certain recul commençait à se faire sentir dans l'embauchage, une fois le maximum normal atteint.

Dans ma dernière question j'ai demandé combien de requérants inscrits en 1948 et 1949 n'avaient pas été placés. On m'a répondu ce qui suit: 101,622 en octobre 1948; 156,106 en octobre 1949. Dans ces circonstances, le Gouvernement devrait présenter à la Chambre des communes une mesure tendant à assurer de l'emploi. C'est du travail que les ouvriers canadiens veulent. Ils savent déjà par expérience,—de fait, il le savent depuis des années,—quelle sorte de subsistance les secours et même l'assurance-chômage leur procureront. Envisageons la réalité et rappelons-nous toujours que l'assurance-chômage est un moyen qui permet aux travailleurs de se tirer d'affaire pendant de courtes périodes de chômage, je veux dire à compter du moment où ils perdent un emploi jusqu'à celui où ils en trouvent un autre. Elle n'est pas censée leur permettre de subsister pendant longtemps.

Il y a une autre question que nous devons poser au Gouvernement et qui n'aurait pas dû rester sans réponse jusqu'à maintenant. Je crois qu'il y a eu trop de marchandage entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de la responsabilité en ce qui concerne les chômeurs aptes au travail. Je prétends que la responsabilité à cet égard repose entièrement sur le gouvernement fédéral. Je m'appuie en cela sur un motif logique, motif que je crois conforme aux lois et à la constitution.

Le représentant de Peel (M. Graydon) a mentionné la loi sur l'assurance-chômage qui a été adoptée en 1935. Le Gouvernement qui a succédé au régime Bennett a soumis cette loi aux tribunaux. Les tribunaux décidèrent que la mesure excédait les pouvoirs du gouvernement fédéral. En 1940, le gouvernement central demandait la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin que la loi de l'assurance-chômage passât au nombre des questions relevant de la seule compétence des autorités fédérales, telles qu'elles sont énumérées à l'article 91 de l'Acte. Cela signifie ou que l'État central répond de tous les chômeurs aptes au travail, ou qu'il s'engage à s'occuper de ceux qui, du point de vue actuariel, peuvent être assurés grâce aux cotisations de l'employé et de l'employeur et au versement d'une faible contribution par l'État, les provinces devant se charger de ceux qui ne peuvent, dans de telles conditions, participer à l'assurance. C'est du dernier ridicule. Les provinces sont exclues du domaine de l'assurance-chômage. Par conséquent, si nous soutenons que les provinces ont quelque responsabilité en matière d'assurance-chômage, nous devons ajouter qu'elles puiseront l'argent nécessaire à même leur fonds du revenu consolidé. Je ne vois pas qu'elles puissent se procurer cet argent ailleurs. L'argent nécessaire pour faire face au chômage, d'autre part, le gouvernement fédéral l'obtiendra des cotisations versées sous l'empire de la loi sur l'assurance-chômage, comme il l'obtient actuellement. Le moment est venu de renoncer à une telle idée et de préciser nettement à qui incombe le soin de s'occuper des employés des entreprises qui n'acceptent pas les principes d'assurance-chômage.

J'ai dit au début de mes observations, monsieur l'Orateur, que je regrettais d'être obligé d'entreprendre l'examen de cette mesure en critiquant comme je le fais. Je n'en critique pas l'objet, mais je blâme le Gouvernement de chercher à résoudre un problème au moyen d'une mesure qui ne saurait le régler. Ceci dit, monsieur l'Orateur, je faciliterai l'adoption de cette mesure législative à la Chambre par tous les moyens à ma disposition.

M. F. D. Shaw (Red Deer): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi avons écouté de très près l'exposé que le ministre suppléant du Travail a fait cet après-midi à la Chambre. J'avoue que nous avons eu peine à saisir certaines de ses observations, mais nous fondant sur ce que nous avons cru entendre, nous sommes prêts à annoncer pour le moment que nous pourrons appuyer les modifications projetées à la loi de l'assurance-chômage.

Lorsque la Chambre a été saisie de la loi sur l'assurance-chômage, en 1940, nous avons exprimé des opinions bien arrêtées au sujet de cette loi: on en a rappelé quelques-unes aujourd'hui. En 1940, nous avons souligné que nous ne pouvions ni considérer ni ac-

cepter l'assurance-chômage en remplacement d'une économie équilibrée, d'un régime où nos affaires nationales seraient dirigées de façon à assurer à tous les Canadiens l'occasion de gagner un revenu convenable. En cette même circonstance, nous avons également souligné que nous prévoyions une situation comme celle qui se produit actuellement, c'est-à-dire que le revenu national n'atteindrait peut-être pas toujours un niveau aussi élevé que durant les quelques années précédentes. Nous avons fait valoir que la contribution du patron à la caisse d'assurance-chômage réduit d'autant son pouvoir d'achat. De plus, dans plusieurs cas et probablement le plus souvent, la contribution versée par le patron est comprise dans le prix des denrées qu'il vend aux employés. La valeur du dollar de l'employé en est donc réduite d'autant.

En troisième lieu, nous avons souligné que la contribution de l'État provient des impôts, dont une grande partie est tirée du gousset de l'employé. C'est donc l'employé qui, en dernière analyse, paie tous les frais. Si la prospérité générale diminue, et si le revenu de l'employé est relativement faible, nous voyons que la loi elle-même, de par son application, pourrait rendre sa situation extrêmement pénible.

Nous avons également signalé qu'advenant une augmentation anormale du chômage, le fonds serait vite épuisé. Le Gouvernement instituerait donc ce qui reviendrait à des indemnités de chômage sans avoir à les qualifier de secours, ce qui du point de vue politique serait préférable à un régime de secours purs et simples.

Nous nous sommes également opposés à certains articles de la loi, notamment ceux interdisant assistance à quelqu'un qui, ayant longtemps versé ses cotisations, tombait en chômage parce qu'incapable de travailler. Nous avons douté de la sagesse de l'article qui donnait à la commission, ou à l'organisme équivalent, le pouvoir de transférer une personne d'une région à une autre, même contre son gré.

De plus, il nous paraissait déraisonnable que si un employé était congédié, il ne pût, comme cela s'est vu souvent, retirer les prestations prévues. Je n'affirme pas que tout employé congédié devrait recevoir les prestations; je sais cependant que dans bien des cas l'employé aurait dû avoir le bénéfice du doute.

Je ne veux pas dire cependant que notre groupe s'oppose à la loi sur l'assurance-chômage. J'espère que l'on ne se méprendra pas sur la proposition que j'ai formulée au début de mes remarques, c'est-à-dire que, sous aucune forme, l'assurance-chômage ne peut se substituer à une économie équilibrée, c'est-à-dire à une saine direction de nos affaires nationales assurant à tous les citoyens un revenu convenable.

Je suis député depuis les élections de mars 1940. A mon arrivée ici, j'ai constaté avec regret que les débats portaient encore sur des sujets comme le secours aux chômeurs et aux agriculteurs, l'assurance-chômage, l'assistance agricole, le soin des sans-foyer et ainsi de suite.

Nous étions en guerre depuis neuf mois, et pourtant le chômage était encore un grave problème au Canada. Le ministre du Travail de l'époque, déclarait à la Chambre, le 17 juin 1940 (page 847):

Somme toute, c'est un problème d'importance capitale.

Il s'agissait du problème du chômage.

Il s'agit d'un problème dont nous n'avons pu trouver la solution.

Je souligne ce dernier mot car j'entends y revenir.

Il s'agit d'un problème auquel tous les membres du comité, y compris moi-même, seraient heureux de trouver une panacée, une solution, un remède, si cela se pouvait.

Cette déclaration a été faite en réponse à une question qu'avait posé le député de Macleod (M. Hansell). On lit ensuite à la page 848 que le ministre a ajouté ceci:

Permettez-moi de dire que je ne suis pas très fier de consigner ces chiffres: ils sont trop considérables. Je suis le premier à m'en rendre compte et à le reconnaître et je le dis en toute franchise. Ce sont les chiffres revisés. Le nombre global des assistés de quelque manière que ce soit, en mars...

Notez bien que nous étions en 1940...

...a été de 772,542. Ce n'est pas une réponse, je le sais, de prétendre que ce chiffre est inférieur d'un quart à celui du même mois, l'an dernier. On demande pourquoi il doit y en avoir encore.

Le ministre avait ajouté que 80·4 p. 100 des chefs de famille inscrits alors comme chômeurs pouvaient tenir un emploi permanent. On a déjà dit au début de la session que quiconque soulèverait à la Chambre la question du chômage, surtout s'il le fait de façon énergique, passerait pour un prophète de malheur ou un pessimiste. Je réponds à cela que nous ne sommes pas des prophètes de malheur. L'atmosphère s'est déjà assombrie. Tout ce que nous tâchons de faire c'est de percer les ténèbres, d'apporter un peu de lumière, quelque consolation et quelque encouragement aux milliers de personnes actuellement sans emploi.

Je suis atterré chaque fois que je songe à ce chiffre de 375,000 chômeurs inscrits. Comme l'honorable préopinant, je crois ce chiffre bien inférieur au nombre véritable des

chômeurs. Et pourtant on vient nous dire que le chômage n'est que temporaire, régional, local, que sais-je encore? Si on parle ainsi c'est sans doute pour bercer la population d'une sécurité trompeuse en face de l'acuité et de l'aggravation de ce problème. On dirait que le Gouvernement s'est mis dans l'idée que tout ce qu'il a à faire c'est de dire à la population: "Tout va bien" pour que tout aille bien en effet. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous en a-t-il assez fait de déclarations de ce genre, le printemps dernier, et pourtant quelle surprise nous attendait un peu plus tard.

Dans ses observations à la Chambre, le premier ministre (M. St-Laurent) a fort bien réussi à voiler la question, si je puis m'exprimer ainsi. Quant au chômage, il nous faut maintenant y faire face. C'est un grave problème et les chômeurs ne seront guère soulagés par l'affirmation voulant que le chômage soit local, régional ou provisoire.

Il y a un instant, j'ai parlé de ceux qui nous accusent d'être prophètes de malheur, qui nous disent d'être optimistes, de peindre les choses sous le jour le plus favorable possible. Ces admonitions nous sont venues du Gouvernement lui-même. Ayant donc fait un retour en arrière jusqu'en 1935 pour savoir si les libéraux avaient pu alors être des colporteurs de pessimisme, j'ai découvert que l'ancien premier ministre, le très honorable M. King, avait fait une très intéressante causerie à la radio. Voici quelques expressions que j'ai cueillies au hasard: Problème terrifiant, privations cruelles, souffrances physique, situation désespérante, état affreux, ombres menaçantes, terreur qui frappe le pays, situation prédominante et dangereuse, privations et souffrances, angoisse humaine, inquiétude de morale. Toutes ces expressions figurent dans la même causerie et j'ose dire que j'en ai passé plus que je n'en ai recueilli. C'était là un appel passionné. J'admets qu'il y avait beaucoup de terreur au pays, beaucoup d'angoisse, de privations et de souffrance. C'est indéniable. Or si je portais ces mêmes jugements aujourd'hui on m'accuserait immédiatement de pessimisme, d'imaginer des choses, d'être un oiseau de malheur. On m'accuserait d'exagération.

Les conditions n'étaient pas tout à fait les mêmes. En 1935, nous sortions d'années de crise et de chômage. Qui peut dire aujourd'hui que les cinq prochaines années ne seront pas semblables? Les réalisations du parti libéral, depuis 1935 jusqu'à la déclaration de la guerre, ne sont guère brillantes. Je citerai quelques chiffres relatifs à cette période et après plusieurs passages de cette émission radiophonique. Dans leur appel au peuple, en 1935, les libéraux se déclaraient de taille à résoudre le problème. De fait, ils énuméraient toute une série de projets. Je souligne que la crise a régné jusqu'au début de la guerre en 1939.

Lorsque l'ancien premier ministre a fait cette allocution à la radio, lorsqu'il a employé ces expressions choisies, il a estimé le nombre de chômeurs au Canada à 400,000. Son appréciation était peut-être trop modeste, a-t-il dit. Pour sa part le nombre de chômeurs était de 500,000. Il se fondait néanmoins sur une estimation de 400,000. Or nos chômeurs se chiffrent par 375,000 à l'heure actuelle sans compter ceux qui ne sont pas inscrits.

Je citerai maintenant certaines données du Bureau fédéral de la Statistique et, en passant, je tiens à rendre hommage aux employés de ce Bureau dont la collaboration est si généreuse lorsque des membres du Parlement recourent à leurs services pour obtenir des renseignements. Voici la statistique relative au chômage:

1936	434,300
1937	340,400
1938	411,100

Voici maintenant la statistique pour 1939, année de la guerre:

Janvier	485,000
Février	491,000
Mars	494,000
Avril	473,000

Une voix: La guerre sévissait.

M. Shaw: Non, la guerre n'était pas encore déclarée. J'y arrive; on était censé s'y préparer. Voici la statistique:

Mai	395,000
Juin	369,000
Juillet	352,000
Août	332,000
Septembre	300,000
Octobre	283,000
Novembre	296,000
Décembre	364,000

Il y a à peine quelques instants, j'ai donné les chiffres relatifs au mois de mars de l'année suivante. Après avoir affirmé, en 1935, que le chômage était la plus lourde croix que l'homme ait jamais eu à porter, l'ancien chef du parti libéral ajouta, en soulignant qu'il parlait au nom du parti:

> Il faut chercher de deux côtés une solution au problème du chômage. Il y a lieu d'adopter un programme à longue portée et des mesures permanentes propres à créer, grâce à la reprise du commerce et de l'industrie, un certain degré de prospérité. De soi, un tel programme, comportant du travail, réussira mieux que toute autre chose à réduire le chômage.

Cela nous porte à réfléchir, surtout si nous songeons aux échecs du parti libéral dans le domaine du commerce international.

M. Kickham: Combien y avait-il de chômeurs sous le régime Bennett?

M. Shaw: Je signale que je ne suis pas conservateur et que je ne me fais aucunement le défenseur d'une administration conservatrice. J'ai souvent déclaré sur les tribunes publiques que la période 1930-1935 est une des plus sombres et des plus tristes que le Canada ait connues en temps de paix.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): La situation était la même dans tous les pays.

Le très hon. M. Gardiner: Le député fait erreur, même s'il a raison pour la période de régime libéral

M. Shaw: Cette affirmation n'est pas plus convaincante parce qu'elle vient du ministre de l'Agriculture. Je me rappelle fort bien le premier semestre de 1949 et les affirmations qu'il a formulées dans diverses régions du pays. Je cite de nouveau le discours radiodiffusé par l'ancien premier ministre. Je prie les députés de bien noter le passage suivant:

Ce n'est qu'en supprimant les restrictions qui ont paralysé l'importation et l'exportation de marchandises et qu'en cherchant, avec persistance et conviction, à regagner les débouchés que nous avons perdus, que nous pouvons espérer donner un nouvel essor au commerce et à l'industrie et fournir du travail aux hommes et aux femmes de notre pays.

Le très hon. M. Gardiner: Donnez-nous la statistique.

M. Shaw: Il suffit de rappeler que de 1936 à 1939, nous étions encore en pleine crise économique. Le chômage sévissait encore et tout le discours tendait à donner aux électeurs l'assurance que, s'ils étaient élus, les libéraux remédieraient à la situation par l'application de ces mesures.

Le très hon. M. Gardiner: Le député me permet-il de signaler qu'au cours de la période dont il parle, le commerce a augmenté de 50 p. 100 à 100 p. 100, tandis que le chômage a diminué de moitié?

M. Shaw: Dans le discours mémorable qu'il diffusait le 5 août 1935,—j'en ai conservé le texte,—l'ancien premier ministre affirmait que les chômeurs étaient au nombre de 400,000. C'est sur ce chiffre qu'il fondait sa thèse. Selon le Bureau de la statistique, leur nombre s'établissait à 411,100 en 1938.

Le très hon. M. Gardiner: Citez les données du Bureau de la statistique pour les deux périodes.

M. Shaw: Elles émanent effectivement de ce service.

M. Ferguson: On ne peut se fier même aux données des libéraux.

[M. Kickham.]

M. Shaw: Le ministre veut-il donner à entendre que le chef de l'opposition d'alors aurait pu fournir des chiffres inexacts?

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas dit cela.

M. Ferguson: Les chiffres du gouvernement libéral sont de nouveau inexacts.

Le très hon. M. Gardiner: Citez ses chiffres pour les deux périodes et j'aurai encore raison, quels qu'ils soient.

M. Shaw: Il me suffit de souligner qu'il faut plus, pour me convaincre, qu'une simple affirmation du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Voici encore un extrait fort intéressant:

Si nous voulons redonner la vie au commerce et à l'industrie, il nous faut arriver à réduire plutôt qu'à augmenter les frais d'administration, à réduire plutôt qu'à augmenter les impôts...

Je donne lecture rapidement de quelques passages encore. En voici un qui ne manque pas d'intérêt, puisqu'il se rapporte à la première Grande Guerre.

Qui sachant ce qui s'est fait durant la guerre et durant les années difficiles de l'après-guerre immédiat, oserait prétendre qu'un gouvernement aux vues hardies et à la volonté tenace ne pourrait obtenir de toute la nation, en temps de paix, un effort collectif égal à tous les efforts précédents? (...) Les privations et la souffrance, la perte de l'emploi et l'inaptitude à se procurer un emploi sont-elles moindres lorsqu'elles sont dues à ces causes économiques dans notre propre pays?

Puis il parle de ces divers projets. On allait même peindre les clôtures des cultivateurs! L'extrait se lit ainsi:

...le pays accueillerait, tout d'abord, un vaste projet d'améliorations tant urbaines que rurales, qui comporterait, comme il convient, la suppression des taudis, la construction de logis, le peinturage et la réparation des bâtiments et des clôtures, à la ville comme à la campagne. Il verrait aussi avec plaisir l'aménagement des sites, ce qui ferait du Canada du point de vue touristique, un pays de premier plan.

M. Ferguson: Ils se passent eux-mêmes à la chaux.

M. Shaw: Plus loin:

A vrai dire, on pourrait faire en sorte que tous les projets concourent à ces fins.

L'histoire nous apprend qu'au mois d'octobre de cette année-là les conservateurs furent expulsés du pouvoir et remplacés par les libéraux. Pourtant l'histoire enregistre aussi les chiffres dont j'ai parlé. Elle nous rappelle, en outre, qu'en 1939 nous étions précipités dans une guerre. Celle-ci ne durait pas depuis très longtemps, deux ans peut-être, le ministre de l'Agriculture pourra n'être pas d'accord avec moi et je me trompe peut-être de deux ou trois jours...

Le très hon. M. Gardiner: Vous êtes toujours un peu dans l'erreur.

M. Shaw: ...quand une demande sans précédent se fit sentir, comme le représentant d'Acadia (M. Quelch) l'a si souvent fait remarquer à la Chambre, pour presque tout ce que nous étions capable de produire, et ainsi le capital humain est devenu un actif au lieu d'être un passif. La guerre prit fin en 1945, mais les affaires favorisaient encore les marchands parce qu'il y avait une vaste accumulation de commandes pour les denrées durables et les denrées de consommation. Les gens avaient encore leurs économies. On affectait des fonds à la reconversion et d'autres pays dépensaient au Canada les sommes que nous leur avions prêtées pour acheter des marchandises, que nous expédiions à l'étranger. On dépensait également au pays les dollars provenant du programme Marshall. Cela se passait en 1945. Nous en sommes à 1950. En d'autres termes, nous sommes revenus à la situation de 1939. Le nombre des chômeurs est à peu près le même aujourd'hui qu'alors. Ce ne sont pas les réalisations du gouvernement libéral dans ce domaine qui lui ont permis de prendre le pouvoir, ni, j'oserais dire, ses réalisations dans aucun autre domaine. Ce ne sont pas ses actes qui lui ont permis de gagner les élections suivantes. C'est la prochaine qui fera foi de tout.

M. Hatfield: Ce sera différent.

M. Shaw: Il ne se trouvera pas en face de situations comme celles qui existaient en 1939, 1945 et 1949.

Le très hon. M. Gardiner: Vous avez répété la même chose tous les ans depuis que je siège ici.

M. Shaw: Il est assez malheureux qu'on ait dû continuer de revenir à la charge pendant dix ans, afin de rappeler au Gouvernement que ces observations s'imposent toujours.

Une voix: Vingt-cinq dollars par mois.

Une autre voix: Donnez-nous une solution.

M. Shaw: Il est tragique qu'il ait fallu une guerre pour nous libérer d'un état de choses comme celui dont nous avons souffert durant les dix ans qui ont précédé le déclenchement des hostilités. Des vagues de prospérité, des crises et une guerre de temps à autre me semblent essentielles et nécessaires pour permettre l'application de mesures comme celles que le Gouvernement met en œuvre, du moins jusqu'à un certain point. Avant de quitter ma circonscription pour venir assister à la session, je n'ai pu m'empêcher d'entendre le mécontentement qu'on y exprimait partout. Les cultivateurs se montraient vivement inquiets de l'avenir de l'industrie à la suite de ce qui s'était produit dans nos relations commerciales. On m'a signalé qu'en janvier le bureau de placement de Red-Deer a inscrit 609 chômeurs à ses registres. Ils entretenaient des craintes, car tout ce qu'ils pouvaient entrevoir, c'était l'état de choses que nous avons connu avant le déclenchement de la dernière guerre.

La mesure à l'étude aidera quelque peu un grand nombre de travailleurs. J'en conviens volontiers, mais, comme on l'a dit, ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. Il n'est pour s'en rendre compte que de songer un instant aux prix actuels de la nourriture, du vêtement et du logement, et d'essayer d'établir un budget pour la famille de trois ou quatre enfants qui n'a pour vivre, en période de chômage, que le chèque que le père reçoit de la caisse d'assurance-chômage. Sans compter que cette caisse n'est pas inépuisable et que les prestations sont nettement limitées.

Nous allons appuyer la mesure en l'absence de programmes concrets et solides, les seuls capables, nous l'avons maintes fois affirmé, d'assurer l'équilibre de notre économie. Tant que notre économie ne sera pas équilibrée, il convient de le répéter, le Canada ne pourra pas se donner, au chapitre du commerce extérieur, un programme solide, fondé sur la réalité et vraiment pratique. Un pays comme le nôtre dépendra toujours, dans une certaine mesure et parfois même dans une très large mesure, d'un programme pratique pour échanger les excédents réels de sa production.

M. Daniel McIvor (Fort-William: Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots au débat, bien que j'aurai d'autres questions à poser lorsque la Chambre se formera en comité. De concert avec certains préopinants, je reconnais qu'il appartient aux administrations fédérales, provinciales et municipales de tâcher d'assurer l'embauchage intégral. Cependant, je ne crois pas qu'aucun pays puisse être exempt de chômage car il y aura toujours des gens qui, par leur conduite, se rendront inaptes au travail.

La présente mesure est bien accueillie des travailleurs et des patrons, à la tête des lacs, et je crois qu'il faut attribuer cet accueil aux renseignements que certains fonctionnaires de là-bas, entre autres, ont fournis au ministère. Plusieurs chômeurs ne pouvaient bénéficier de l'assurance-chômage sur la base de 180 jours, mais ils le pourraient sur une base de 90 jours. Je ne crois pas, comme le chef suppléant de l'opposition (M. Graydon), qu'il nous faille attendre la prochaine guerre pour redresser la situation.

M Graydon: Je n'ai pas dit cela.

M. McIvor: Nous avons encore les mêmes cerveaux qui nous ont permis de contribuer à la victoire. S'ils ont pu produire ce résul-

tat et transformer nos ouvriers de guerre en travailleurs industriels, nous devrions être en mesure de faire mieux maintenant car nous sommes sensés avoir grandi en sagesse. Le Gouvernement n'a pas attendu la guerre pour instituer l'assurance-chômage et les allocations familiales. Comparons les prestations d'assurance-chômage et les chèques d'allocations familiales qu'on reçoit de nos jours avec ce qui était distribué en 1930, alors que les chômeurs ne recevaient rien du tout. Il y a là, je crois, matière à réflexion; et les amendements projetés amélioreront encore la situation.

Le chômage sévit à la tête des lacs, c'est un fait patent. Tant qu'il y aura un rythme saisonnier,—et il en existera bien après que nous ne serons plus,—il y aura du chômage dans cette région. Les saisons influent sur l'embauche aux lacs, aux élévateurs et dans les sociétés ferroviaires. La fermeture de la navigation a ses répercussions dans ces trois sphères. La température influe également sur l'embauchage. Cette année, elle a parfois été de nature à empêcher tout travail, surtout en forêt. Nos quelque sept importantes usines à papier et à pâte de bois ont fait abattre plus qu'elles ne devaient, les années passées, à cause de la menace de la tordeuse du bourgeon. Cette année, on abat donc moins d'arbres. Il y a chômage aussi à la tête des lacs parce que la plupart des scieries ont dû fermer à cause de la rareté de billes. Je ne devrais peut-être pas en parler vu que c'est du ressort de la province, mais je le ferai quand même puisqu'il s'agit de l'embauchage. Le premier ministre de l'Ontario doit remédier à la situation. Remercions-le d'avance.

Un autre changement s'impose. Un employé qui démissionne devrait toucher ses allocations sans délai. Chaque jour d'attente rend plus difficile l'achat des provisions de bouche. A mon avis, on devrait accorder les prestations à compter du moment où l'assuré perd son emploi. S'il faut une semaine pour donner suite à sa demande, les allocations devraient être rétroactives. La période de 90 jours marque un réel progrès par rapport à celle de 180 jours et je suis sûr que tous les députés savent gré au ministère d'avoir songé à ce changement. Ces modifications auront une autre conséquence utile car elles aideront à maintenir l'argent en circulation. Or même les créditistes reconnaissent que plus on met d'argent en circulation plus on crée d'emplois.

M. Graydon: Le député de Fort-William (M. McIvor) est le dernier des membres de la Chambre qu'on soupçonnerait de vouloir dénaturer délibérément les paroles d'un collègue. Aussi, je suis convaincu qu'il n'a pas saisi la portée de mes remarques. Je n'ai pas dit qu'il fallait attendre qu'une guerre mette fin au chômage, mais précisément le contraire comme l'honorable député pourra s'en rendre compte en lisant mes remarques.

M. McIvor: Je prie le député de m'excuser si je n'ai pas bien saisi ses paroles. J'avais cru l'entendre dire, après d'autres, qu'il fallait une guerre pour réaliser l'emploi intégral. S'il n'a pas dit cela, il est plus sensé que je ne l'avais supposé.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai deux propositions à soumettre au ministre suppléant du Travail (M. Martin) à propos de ce projet de résolution. Je n'ai pas l'intention de prendre part à la controverse sur le chômage, car il se présentera d'autres occasions de traiter la question.

Il reste à notre groupe bien peu de choses à ajouter aux observations du député de Peel (M. Graydon) qui expose d'ordinaire le point de vue de l'opposition. Comme l'a dit mon collègue, nous avons l'intention d'appuyer les modifications proposées à la loi sur l'assurance-chômage, tout en prétendant qu'elles représentent bien peu, un pis-aller en somme, et qu'elles ne constituent guère une solution à la situation dans laquelle se trouve le pays.

Le Parlement devra faire face au problème et le résoudre, s'il veut s'acquitter de ses responsabilités. A l'heure actuelle, 375,000 personnes se sont inscrites comme étant sans emploi. Voilà une proportion de chômeurs qui lance le défi. Je sais qu'il y a un assez fort accroissement de la population et de l'armée des travailleurs depuis les années de crise économique dont notre parti a tellement entendu parler pendant si longtemps. Je tiens, toutefois, à signaler que, de 1932 à 1934, le nombre des chômeurs au Canada, de tous les chômeurs et non pas uniquement les inscrits sur une liste établie en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, était de 402,760 à 497,133. Compte tenu de ceux qui ne se sont pas inscrits, le nombre de chômeurs dépasserait donc aujourd'hui celui de 1934. Que dis-je, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, je vois que les chiffres fournis par le ministère au sujet de l'assurance-chômage sont inférieurs au moins d'un quart au nombre réel de ceux qui sont actuellement sans emploi. Je ne discuterai pas maintenant la question de savoir qui est à blâmer, mais je me rappelle . . .

L'hon. M. Martin: Le député dit que le ministère le reconnaît.

M. Diefenbaker: Non, je n'ai sûrement pas dit cela. De fait, je ne comprends pas très bien pourquoi, il y a quelques semaines à peine, le ministère du Travail a édicté l'or-

donnance prohibant la publication mensuelle du nombre de chômeurs. Les économistes conviennent, même si le ministère du Travail ne l'admet pas, que les chiffres fournis par la Commission d'assurance-chômage sont inférieurs d'au moins un quart au nombre réel de chômeurs. Je ne discuterai pas aujourd'hui, je le répète, la question de savoir qui est à blâmer, je ne rappellerai pas les promesses faites par le Gouvernement ces derniers mois et ces dernières années. A mon avis, le problème est d'envergure nationale et chacun de nous doit faire son possible pour que le parlement puisse parer efficacement à la situation.

Toutefois l'opposition n'a pas agi ainsi de 1930 à 1935. Il n'est pas un seul terme d'opprobre figurant au dictionnaire qui n'ait été employé par ceux qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles et qui alors, étant dans l'opposition, jetaient le blâme sur le ministère. Quoi qu'il en soit, nous qui avons foi en l'entreprise privée et en sa préservation devons trouver une solution au problème. Si, ces prochains mois, nous ne trouvons pas la solution du problème, grâce à d'autres moyens que les expédients, moyens de fortune et de circonstance annoncés l'autre jour par le premier ministre (M. St-Laurent), notre impuissance à faire face à la situation et à donner du travail signifiera que les tenants de l'abolition de l'entreprise privée auront alors beau jeu au pays.

On prétend qu'il ne s'agit pas d'un expédient. Je lirai les propos que le premier ministre a tenus à la Chambre ainsi que le compte rendu en fait foi à la page 61. Le premier ministre parlait, d'une manière générale, des mesures qui seraient prises. Voici ce qu'il a dit:

> Voilà pourquoi les mesures que prendra le Gouvernement afin de régler, cette année, nos problèmes économiques, seront nécessairement flexibles, soumises à quelque sélection et conçues de manière à faire face à des situations spéciales plutôt qu'à préparer des plans et devis grandioses pour l'économie générale de la nation.

Il s'agit donc uniquement d'une mesure temporaire et non d'une solution à la situation qui règne au pays. Le succès de la mesure dépend du caractère du chômage qui règne présentement. Si le chômage est d'un caractère permanent ou s'il est plus durable que le chômage saisonnier déterminé par la température, la mesure n'apportera pas la solution. Elle tiendra lieu de bouche-trou.

L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a dit aujourd'hui que le chômage est le fait du régime capitaliste et un fruit de l'entreprise privée. Je conteste une telle assertion. Y a-t-il un seul membre de la Chambre, partisan ou non de l'entreprise privée, qui désire le chômage? L'honorable député a été jusqu'à dire que le chômage est nécessaire à la marche normale de l'entreprise privée. Voilà une autre affirmation facile mais dénuée de fondement. Le jour approche où nous pourrons enfin, je crois, résoudre le problème des crises économiques et des cycles de progrès et de recul. Je ne suis pas pessimiste et je n'envisage pas la situation du point de vue du conservateur qui tenterait d'en tirer parti. Je l'envisage du point de vue du partisan de l'entreprise privée et j'estime qu'il nous faut trouver une solution à ces problèmes ou nous avouer vaincus et reconnaître le bien-fondé des critiques dont le régime de la libre entreprise est si souvent l'objet.

La statistique que j'ai obtenue pendant le discours du ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Martin) raffermit mon espoir d'une solution. Celui qui jette un coup d'œil sur le demi-siècle qui marque le début de la grande ère industrielle moderne, de 1850 à 1900, constate qu'il y a eu six crises économiques d'une durée totale de 195 mois. Durant la période de cinquante ans de 1900 à 1950, il y a eu cinq crises qui ont duré 102 mois. J'espère que le Gouvernement annoncera à l'égard du commerce une ligne de conduite permettant de remédier à pareil état de choses. Une bonne partie du chômage actuel résulte de la perte de nos marchés depuis un an et demi. Quelle politique le Gouvernement entend-il adopter? Il devrait présenter un programme d'ensemble à l'égard du commerce, au lieu de parer partiellement au chômage. Quelles mesures entend-il présenter à la Chambre en vue d'accroître le nombre d'emplois? Les gens qui chôment en ce moment ne veulent des prestations d'assurance-chômage que comme palliatif. Ils veulent surtout des emplois.

La Chambre a certes le droit de savoir si le Gouvernement se propose de mettre en œuvre un programme de travaux publics, comme l'inauguration d'entreprises d'irrigation afin d'accroître et d'assurer la productivité des terres. Comme le chômage commence à se faire sentir, le moment ne saurait être plus propice à la mise en œuvre de programmes d'irrigation, par exemple sur le bras sud de la rivière Saskatchewan et ailleurs. Il y a trois ans, j'ai demandé au ministre intéressé ce qu'il entendait faire quand viendrait une crise de chômage. Il y a deux ans, je lui ai demandé ce qu'il entendrait faire quand le programme Marshall prendrait fin. Aujourd'hui le Parlement ignore,—comme il l'a ignoré au cours des quelques dernières années,—ce que le Gouvernement entend faire pour assurer des emplois en établissant et en inaugurant des programmes de travaux publics. Le Parlement a sûrement le droit de connaître les

projets du Gouvernement et de savoir ce qu'on fera pour faire face au chômage de nature non saisonnière. En plus de l'exposé très complet que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté sur les amendements prévus, il serait utile que le Gouvernement communique à la Chambre ses projets d'ensemble, ses idées et les mesures qu'il conçoit nécessaires en vue d'assurer de l'emploi à nos 500,000 chômeurs.

J'aborde maintenant une autre question que je signale au ministre. La loi sera amendée. On se propose d'accroître les cotisations adroitement en portant de $3,120 à $4,800 la limite de salaire. C'est, en somme, une taxe indirecte sur les salaires de plus le $3,120. Ainsi sont inclus 90,000 nouveaux assurés, dont la plupart sont administrateurs; c'est du moins le cas de presque tous ceux qui touchent plus de $4,000. Le régime prévoit donc un nouvel impôt qui permettra d'acquitter les frais additionnels qu'entraînent les amendements projetés.

Comme 90,000 personnes de plus contribueront à la caisse, me permettra-t-on d'y aller de mon propre amendement? Je prie les députés d'unir leurs efforts aux miens, en l'occurrence. D'après la présente loi, les prestations d'assurance-chômage sont versées aux conditions énumérées au paragraphe 1 de l'article 27:

> Quiconque, étant assuré sous le régime de la présente loi, prouve qu'il est
> *a*) en chômage;
> *b*) capable de travailler et disponible, et
> *c*) incapable d'obtenir un emploi approprié... a droit... de recevoir des paiements.

Il s'agit d'hommes et de femmes de partout qui pendant des années ont versé des cotisations à la caisse d'assurance-chômage et qui ensuite, du fait de la maladie, sont devenus chômeurs. Ils n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Je songe en particulier à un cheminot qui a travaillé pendant 17 ans. Il a payé l'assurance-chômage tant qu'il a pu, depuis la mise en vigueur de la loi. Il y a un an, il tombait malade d'une maladie incurable. Seuls ont droit aux prestations ceux qui, étant en chômage, "sont aptes au travail et disponibles". Maintenant qu'on procède à la revision de la loi, ne pourrait-on pas inclure parmi les personnes admissibles aux prestations ceux qui ayant versé des cotisations pendant le nombre de mois voulu, sont, par suite de la maladie ou d'un accident, incapables de travailler et ne sont pas, par conséquent, disponibles? Ils devraient être admissibles et avoir droit aux prestations.

Je connais un autre monsieur qui contribue à la caisse depuis 1941. Il y a six semaines, il est devenu invalide, mais non pas à la suite d'un accident; il n'a donc pas droit aux indemnités prévues par la loi des accidentés du travail. Cet homme n'a plus devant lui que la crainte allégée par les incertitudes de la charité et, pourtant, il contribue depuis plusieurs années à la caisse. Si j'ai bien interprété les chiffres dont je dispose, il en coûterait à peine $250,000 de plus par année pour aider ceux dont j'ai parlé et que la loi actuelle ne permet pas d'assister. Il ne serait que juste de les admettre. Ces hommes qui, sans y être pour rien, se trouvent aujourd'hui sans travail par suite de maladie, recevraient au moins quelque chose.

Je pense aussi aux nombreux employés de banque et autres institutions du même genre, qui doivent verser des contributions et qui, dans des circonstances normales,—voire anormales,—n'auront à tout jamais l'occasion de recevoir quoi que ce soit. Je crois que ceux qui contribuent à la caisse tout en exerçant des emplois grâce auxquels ils n'auront sans doute jamais à y émarger, devraient être versés dans une catégorie qui en retour de leurs cotisations leur permettrait de toucher des prestations de chômage pendant la période prévue par la loi durant laquelle ils ne peuvent travailler.

J'ai écouté le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social analyser les modifications qu'on désire apporter à la loi. Il m'est venu à l'esprit que c'est là une mesure que tous les députés appuieront, car elle mérite l'approbation de tous ceux qui croient que les contribuants devraient avoir l'avantage de toucher au moins une partie des fonds qu'ils ont versés.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de revenir sur les arguments déjà invoqués au cours du débat. Je désire plutôt aborder un point qu'on n'a pas encore traité. Avant de ce faire on me permettra de dire que j'appuie de tout cœur l'attitude prise par le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) et par d'autres durant la discussion, à savoir que le véritable problème qui se pose au pays et au Parlement, et surtout au Gouvernement, c'est de trouver un moyen de fournir des emplois. Mes observations feront ressortir, je crois, la nécessité de prendre des mesures en ce sens le plus tôt possible.

Pendant les quelques instants qui suivront j'aimerais analyser en fonction de dollars et de cents, en fonction de jours et de semaines, ce que rapportera aux chômeurs la mesure que vient de présenter le ministre suppléant du Travail (M. Martin).

Le ministre nous a fourni des chiffres. Nous n'avons pas de documents imprimés

sous la main, mais j'ai pris des notes. Le ministre s'est exprimé assez clairement, et je crois que je les ai assez bien saisis.

L'hon. M. Martin: Ne feriez-vous pas mieux d'attendre?

M. Knowles: Je crois plutôt qu'il y a lieu de les mentionner immédiatement.

L'hon. M. Martin: Vous n'avez pas le projet de loi, vous n'avez rien sous la main.

M. Knowles: J'ai pris des notes du discours que le ministre a prononcé. Dans notre institution parlementaire, on a toujours l'espoir qu'en réclamant, au stade du projet de résolution, des dispositions que devrait contenir le bill, le Gouvernement l'examinera de nouveau et l'améliorera avant de le présenter.

Je tiens à signaler que, suivant la déclaration du ministre, les prestations supplémentaires qui seront versées ne s'élèveront qu'à 80 p. 100 des prestations normales auxquelles le sans-travail aurait droit par ailleurs. Voyons ce que cela signifie. Cela veut dire que le chômeur qui relève des catégories ordinaires prévues par la loi et qui gagnait $35 par semaine pouvait normalement toucher des prestations allant jusqu'à $18.30 par semaine. Il s'agit d'un chômeur ayant une personne ou plus à sa charge. Cependant, en vertu des dispositions supplémentaires présentées par le ministre, ce chômeur ne pourra toucher que $14.64 en prétendues prestations supplémentaires.

L'hon. M. Martin: Les observations du député démontrent comme il est peu sage de tirer des conclusions quand on ne possède pas tous les faits. La conclusion qu'il a tirée quant à la catégorie dont il a parlé n'est pas exacte. Quand la Chambre disposera du projet de loi, le député constatera immédiatement que ses observations ne sont pas exactes en ce qui concerne la première catégorie.

M. Knowles: Je parle de la huitième catégorie.

L'hon. M. Martin: Il n'y a pas de huitième catégorie.

M. Knowles: Actuellement, selon la loi même, le chômeur ayant une personne à sa charge verse 36c. par semaine appartient à la septième catégorie; il a droit à une prestation hebdomadaire de $18.30, s'il satisfait aux conditions prévues par la loi. Le ministre a dit que la nouvelle disposition prévoit le versement de 80 p. 100 de cette somme. Or 80 p. 100 de $18.30, c'est bien $14.64 par semaine.

De même, le chômeur qui a des personnes à sa charge et gagne $30 par semaine aura droit à 80 p. 100 de $15.60, soit à $12.48 par semaine. Celui dont le revenu est de $25 par semaine et qui a une ou plusieurs personnes à charge aura droit à 80 p. 100 de $12.90, soit à $10.32 seulement par semaine.

Monsieur l'Orateur, les allocations de secours sont plus élevées que cela dans la ville que j'habite. Je le répète, la présentation d'une telle mesure en ces heures critiques aura pour effet de souligner la nécessité non pas d'améliorer la loi sur l'assurance-chômage mais de créer du travail.

Qu'il me soit permis de signaler aussi, si le ministre m'y autorise, que d'après les détails qu'il nous a laissés entrevoir dans son discours, beaucoup de chômeurs qui devront se tirer d'affaire avec les prestations supplémentaires si peu élevées, ne les toucheront cependant pas durant toute la période de leur chômage. Ils ne les toucheront que pour le nombre de jours auxquels ils auront droit. Nul ne pourra recevoir ces prestations supplémentaires après le 15 avril de l'année en cours ni après le 31 mars de toute autre année.

Mais les députés ne doivent pas supposer que les 70,000 chômeurs dont il a été question, ni les autres 25,000, pourront recevoir même les maigres prestations que j'ai citées, jusqu'au 15 avril de l'année en cours. Ils ne les recevront que pour le nombre de jours auxquels ils auront droit en vertu de la nouvelle partie qu'on ajoute à la loi.

Le ministre a parlé de quatre catégories. La première comprend les gens qui, ayant eu droit aux prestations et les ayant retirées, n'y ont plus droit. Ils auront droit aux barèmes réduits pendant une période égale à celle où ils auront reçu les allocations et qui pourra n'avoir été que de 36 jours, soit le cinquième du minimum requis de 180 jours de travail. Ils ne sont donc pas assurés de toucher même ces barèmes réduits pendant tout le temps où ils chômeront.

La deuxième catégorie groupe ceux qui, au cours des deux années antérieures, n'ont pas accumulé le nombre prescrit de 180 jours. Ils auront droit à l'assurance s'ils ont accumulé 90 jours depuis le 31 mars précédent. Toutefois ils toucheront ces barèmes réduits pour 18 jours seulement. Pourtant, dix-huit jours d'allocations, à ce barème hebdomadaire, ne permettront certes pas au chômeur ni à sa famille de résister à notre hiver.

Il en est de même de la troisième catégorie. Les gens employés à l'abattage et au débitage du bois, autrefois exclus, peuvent maintenant établir leurs droits, à condition que l'année précédente ils aient travaillé au moins 90 jours. Une personne qui ne satisferait qu'au minimum exigé ne pourrait toutefois recevoir cette allocation supplémentaire, aux barèmes réduits que j'ai mentionnés, que pendant 18 jours, soit un cinquième de la période de 90 jours.

La même chose s'applique à la quatrième catégorie, celle qui groupe les gens qui ont cessé d'être assurables au cours de la dernière période de douze mois.

Je sais que le Gouvernement est fatigué de nous entendre dire qu'il ne va pas assez loin, chaque fois qu'il apporte une légère amélioration. Cependant, si cette critique a jamais été justifiée, c'est bien à l'égard de cette mesure. Je répète que les prestations offertes sont lamentablement faibles et n'égalent même pas l'allocation versée par le service de bien-être de ma ville. Il n'est pas à l'honneur du Gouvernement de présenter une telle mesure en ce moment.

Pendant que le ministre lisait sa déclaration, j'ai cru qu'on avait l'impression, en certains endroits de la Chambre, qu'il allait nous soumettre une excellente proposition en vue de verser enfin, aux chômeurs, des prestations qui en valent la peine. Le député de Fort-William nous a parlé de l'argent qu'on mettrait ainsi en circulation et de la puissance d'achat que ces allocations représentent. Qu'on n'oublie pas, de grâce, que ceux qui ne satisfont pas aux conditions requises ne toucheront rien du tout. Ceux qui ont chômé le plus longtemps et qui ont le plus besoin de prestations ne retirent rien sous le régime de la présente mesure. En d'autres termes, on a tout à fait tort de s'imaginer que les nouvelles dispositions de la loi, ou que ces prestations supplémentaires, permettront aux centaines de milliers de chômeurs que compte notre pays actuellement de se tirer d'affaire tant bien que mal.

A ce sujet, l'augmentation de la prime quotidienne me paraît étrange. Le ministre, si je l'ai bien compris, a dit qu'elle serait de 1c. par jour. J'attendrai que nous ayons en mains des précisions. Je veux croire, toutefois, qu'il ne songeait pas à une augmentation quotidienne générale de 1c. Cela constituerait une augmentation de 50 p. 100 pour les participants à faible revenu et de 14⅔ p. 100 seulement pour ceux qui ont un revenu plus élevé.

Le Gouvernement verse un très faible pourcentage. Il fait de belles promesses mais ne les réalise, plus tard, qu'en partie. J'ai sous la main un exemplaire d'un document qu'on cite souvent à la Chambre. Il s'agit du rapport de la conférence fédérale-provinciale de 1945 et 1946. A la page 433, on voit que le premier ministre de l'époque, le très honorable W. L. Mackenzie King dans son exposé des propositions du gouvernement, a déclaré ce qui suit au sujet de l'assistance au chômage:

> Outre l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral établira un régime d'assistance-chômage d'après lequel il versera des prestations représentant 85 p. 1000 des prestations d'assurance-chômage, aux personnes sans emploi qui peuvent et désirent travailler mais qui n'ont pas droit ou ont cessé d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Cette assistance ne sera accordée d'une façon continue que pendant une période maximum de deux ans mais une personne y aura de nouveau droit après une période d'emploi officiellement déterminée.

[M. Knowles.]

Telle était la proposition de 1945: 85 p. 100 du taux normal pour une période de deux ans. Or aujourd'hui où sévit une crise de chômage, voici une offre de 80 p. 100 pour une période maximum de trois mois; et ce sera probablement beaucoup moins, suivant les nouvelles conditions requises.

Je conviens avec le ministre que nous devrons attendre d'être saisis du projet de loi pour faire un examen plus minutieux du programme. Je n'en suis pas moins prêt à soumettre à l'examen des honorables députés, lorsqu'ils auront le bill, l'analyse que j'en ai faite. Je suis quelque peu au courant de la loi en effet, et j'ai suivi de près l'exposé du ministre.

J'estime que les chômeurs ne seront pas très reconnaissants au Gouvernement de présenter une mesure aussi chiche, lorsqu'ils se rendront compte du niveau des prestations et du nombre de jours à l'égard desquels ils les toucheront.

Avant de reprendre mon siège, je veux signaler un point. Je veux parler de l'ensemble du problème qui consiste à attaquer le mal à sa racine, à créer des emplois au lieu de se contenter de verser des prestations de famine. Je cite de nouveau le compte rendu de la conférence fédérale-provinciale de 1945. Voici les paroles que prononçait M. King, comme en fait foi la page 432:

> 3. *Programme fédéral*: Le Dominion intensifiera ses entreprises d'exploitation des ressources naturelles, de conservation et de recherches aussitôt que le permettra la situation à l'égard de la main-d'œuvre et des matériaux.

Qu'attend le Gouvernement? Il est censé faire des placements d'État et se lancer dans un programme de travaux publics "dès que la situation à l'égard de la main-d'œuvre et des matériaux le permettra" selon la promesse faite. Je poursuis:

> Chaque fois que possible, ces entreprises seront mises en œuvre selon la situation générale de l'embauchage et les conditions économiques.

Si la situation générale de l'embauchage et les conditions économiques ne motivent pas en ce moment la mise en œuvre du programme ministériel, qu'attend le gouvernement? Je cite maintenant le paragraphe précédent du même compte rendu:

> Échelonnement des subventions: Le Dominion subventionnera des programmes de travaux publics provinciaux, et par l'intermédiaire du gouvernement provincial, des programmes de travaux publics municipaux, dont l'ampleur et la valeur seront déterminées par le Dominion qui les annoncera en

janvier de telle année au cours de laquelle, à la lumière de la situation générale de l'embauchage et des conditions économiques, le Dominion jugera cette aide opportune.

Je sais que plusieurs villes et municipalités ont pris ces paroles à la lettre, quand on les a prononcées il y a quelques années. Ces villes et municipalités ont préparé les plans d'écoles, d'hôpitaux et d'entreprises publiques nécessaires. On attend que le Gouvernement les mette à exécution, au moment où il jugera qu'il peut obtenir la main-d'œuvre requise. Or elle est certes disponible à l'heure actuelle. Cependant, les travaux en réserve semblent complètement oubliés.

Lorsque le premier ministre (M. St-Laurent) a traité la question, il a simplement renvoyé le ballon aux provinces, aux municipalités et à l'entreprise privée. C'est bien différent du langage tenu par le Gouvernement lorsque le ministre du Commerce (M. Howe) a publié son Livre blanc en avril ou mai 1945. Ce n'est pas de cette façon que nos dirigeants ont parlé à la conférence fédérale-provinciale. Ce n'est pas le tableau qu'ils ont brossé à la population au cours des campagnes électorales de 1945 et de 1949.

A cette époque, des affiches dans tout le pays proclamaient: Des emplois pour tous. J'ai conservé une de ces affiches à mon bureau. Je l'apporterai un de ces jours. Apparemment, le truc a réussi en 1945, puisqu'en 1949 nous pouvions lire les mêmes affiches: Des emplois pour tous. On prétendait avoir un programme composé d'investissements d'État assurant un haut degré d'embauchage et la sécurité sociale à tous les échelons. Le moment est sûrement venu de l'appliquer.

J'insiste beaucoup sur les deux points que j'ai soulevés. La mesure dont nous sommes saisis n'est qu'une demi-mesure. Elle n'assure rien de mieux à ceux qui sont dans le besoin. Aux personnes visées, elle n'assure pas la protection au moment où elles en auront besoin et les prestations prévues seront tout à fait insuffisantes à la lumière du coût actuel de la vie. Nous appuierons la mesure, puisqu'il le faut, mais le Gouvernement ne doit pas s'attendre qu'elle lui mérite la reconnaissance des chômeurs et des travailleurs du pays. Je voudrais insister sur un point que la mesure ne corrigera pas: l'extrême urgence de mesures immédiates et d'un programme étendu destiné à accroître l'emploi et à assurer à la population une sécurité réelle.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, il m'arrive rarement de parler d'un projet de résolution puisque, normalement, je préfère attendre que nous soyons saisis du bill lui-même. Toutefois, à l'instar de l'honorable préopinant, j'ai écouté attentivement, tout à l'heure, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). J'ai pris des notes et j'en ai retiré exactement la même impression que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne crois pas que la Chambre doive accepter aujourd'hui un projet de loi fondé sur les propositions contenues dans la déclaration du ministre en vue de soulager la crise de chômage qui sévit actuellement. Je suis désolé de voir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour qui j'ai le plus grand respect, mêlé à cette affaire. Le ministre qui s'est jeté là-dedans les yeux fermés, c'est le ministre du Travail (M. Mitchell) et c'est lui qui devrait être parmi nous en ce moment.

L'hon. M. Martin: Attendez de voir le bill.

M. Gillis: Je voudrais que le ministre, avant de mettre fin à cette discussion, nous dise si le comité consultatif de l'assurance-chômage a examiné ces propositions et les a recommandées au ministre? Je ne saurais croire que le représentant des travailleurs au sein de ce comité ait approuvé une telle proposition.

Si la situation était normale, si la situation de l'embauchage n'était pas critique, si le ministre nous avait présenté cette mesure simplement dans le but d'améliorer la loi sur l'assurance-chômage, je dirais fort bien qu'il s'agit tout bonnement d'améliorer le régime. Je ne crois pas qu'on ait saisi la Chambre de cette mesure en vue de remédier à la situation du chômage, mais j'imagine que le représentant de Fort William (M. McIvor) parle au nom des membres de l'autre côté de la Chambre quand il reconnaît qu'il en est ainsi.

La question est grave, car il y a aujourd'hui 375,000 chômeurs dans le pays. Ces chômeurs attendent que la Chambre trouve le remède à leur problème. Si c'est le seul que nous ayons à leur proposer ils n'y trouveront pas grand réconfort. Si le bill est conforme au projet de résolution, il aura bien le sens que lui a attribué le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il n'apportera à vrai dire aucun secours aux chômeurs actuels.

L'hon. M. Martin: Cette observation n'est pas exacte.

M. Gillis: Il y a au moins 17 p. 100 des chômeurs qui ne bénéficieront pas de ces avantages, parce qu'ils ne touchent pas d'assurance-chômage. Si on calcule combien de personnes représentent 17 p. 100 de 375,000 on arrive à un assez gros nombre. Beaucoup de ces gens ont plus de 40 ans. Les récentes discussions à la Chambre ont démontré que l'industrie au pays ne veut pas employer quiconque a plus de 40 ans. Une bonne partie des sans-emploi entrent dans

cette catégorie et ne bénéficieront aucunement de ces prestations, quel que soit le niveau auquel vous les porterez.

On n'offre absolument aucune solution, ce qui m'inquiète beaucoup. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a de la veine puisque, comme il l'a dit, le ministère du Bien-être social de sa province dispose d'un meilleur barème de secours; mais dans la partie du pays que j'habite le chômage n'est ni régional, ni saisonnier; il est permanent. Suivant les dernières données que j'ai obtenues de la Commission d'assurance-chômage, 59,000 personnes sont inactives dans les provinces Maritimes et la présente mesure ne prévoit aucun secours pour elles. Au moins 30 p. 100 des sans-travail,—notre proportion est plus élevée que celle de tout le pays,—ne toucheront aucune prestation, car ils ont dépassé l'âge où ils pourraient bénéficier de l'assurance-chômage. Plusieurs d'entre eux n'ont jamais été employés.

La présente mesure ne leur procure aucun avantage. J'interviens en ce moment, car je ne veux pas que mes commettants pensent que j'accepte cette mesure comme un remède à la situation.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas dans cette intention qu'elle est proposée.

M. Gillis: La statistique indique qu'il y a 21,000 chômeurs à Toronto et que les "soupes" populaires, ainsi que les refuges, sont à l'ordre du jour. La mesure à l'étude profitera à peu de ces gens. Si le ministre nous dit qu'elle n'est pas destinée à remédier au problème pressant de chômage avec lequel nous sommes aux prises, que c'est simplement un moyen que prend le Gouvernement pour étendre la portée de la loi et en semer un peu partout les avantages, fort bien. Avant que ces dispositions puissent profiter aux chômeurs, il faut adopter un bill, établir des règlements qui seront ensuite communiqués à la Commission d'assurance-chômage, puis distribuer ces règlements par tout le pays. De la sorte, il faudra un an avant que la mesure soit appliquée. D'ici là, les chômeurs grelotteront dans les rues.

Je crois également, comme l'ont signalé presque tous ceux qui ont pris la parole, que l'État devrait, pour pallier le ralentissement des affaires, disposer d'un programme bien arrêté de grands travaux d'intérêt public. Le ministre des Transports (M. Chevrier), qui n'occupe pas son pupitre en ce moment, procède de la bonne façon: il va faire construire, en Nouvelle-Écosse, un pont dont le coût sera de 13 millions de dollars et il inscrit un crédit à cette fin dans ses prévisions budgétaires. Voilà le genre d'initiatives que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) devrait nous proposer cet après-midi. S'il nous disait qu'en plus de ces faibles mesures qu'il prend pour apporter un peu de soulagement . . .

L'hon. M. Martin: Commençons d'abord par cela.

M. Gillis: . . . l'État entend établir un programme de travaux publics, qu'il se contentera de ces mesures jusqu'en mai, mais fournira ensuite du travail aux chômeurs, ce serait déjà quelque chose. Beaucoup de députés, nouveaux venus à la Chambre, n'étaient pas ici en 1944, lorsque l'ancien premier ministre nous disait tout ce que nous devions à ceux qui se battaient alors pour nous. Nous pensions tous comme lui. Quand ils reviendront au pays, disait-il, ils devront y trouver un nouvel état de choses, un nouvel ordre social. Ce sont là ses propres paroles. Je ne les ai pas oubliées. Il surveille maintenant, avenue Laurier, la statistique du chômage et le nouvel ordre social que nos combattants ont trouvé à leur retour. Quand il lira l'exposé compliqué et entortillé fait cet après-midi par le ministre, qui a bien trompé l'honorable représentant de Fort-William (M. McIvor). . .

L'hon. M. Martin: Apparemment, vous l'avez compris.

M. Gillis: Je l'ai sûrement compris. Je l'ai compris exactement comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a compris. C'est pourquoi j'élève la voix. Nombre de nouveaux députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre n'y comprennent probablement rien. Si le ministre convient que la présente mesure n'est pas destinée à remédier à la crise de chômage actuelle et qu'elle n'est qu'une amélioration de la loi sur l'assurance-chômage en vue d'y assujétir les bûcherons et autres personnes, en même temps qu'une revision du tarif, alors, je consens tout à fait à ce qu'on l'adopte. Mais, demain ou après-demain, nous voulons que quelqu'un se lève de l'autre côté de la Chambre pour nous dire ce qu'on fait en vue de remédier à la crise. Qu'on nous dise que le Gouvernement mettra à la disposition de la ville de Toronto assez d'argent pour aider à prendre soin des 21,000 chômeurs qui s'y trouvent, et qu'il agira de même à l'égard des autres régions où les chômeurs sont en grand nombre. A Windsor, où habite le ministre, on compte environ 9,000 chômeurs et à St. Catharines et à Hamilton . . .

L'hon. M. Martin: Les chiffres que cite mon honorable ami ne sont pas exacts.

M. Gillis: Ne le sont-ils pas? Ils proviennent d'une dépêche expédiée d'Ottawa, le 17 février:

Le ministère du Travail a publié aujourd'hui les données suivantes sur le chômage...

Les détails suivent, avec l'indication des centres où le chômage est le plus marqué. Pour la gouverne du ministre, je cite: Hamilton, 8,023; Kingston, 1,200; London, 2,340; Ottawa, 4,991; St. Catharines, 2,465; Sudbury, 1,910; Toronto, 21,493; et Windsor, 5,803.

L'hon. M. Martin: Ce ne sont pas les chiffres que vous avez mentionnés précédemment.

M. Gillis: J'ai parlé d'environ 9,000; l'écart est donc minime. Si le ministre consent à accepter nos propositions, nous sommes prêts à appuyer la mesure ...

L'hon. M. Martin: Reconnaissez que cette manche est à moi.

M. Gillis: Que le ministre nous assure qu'il prendra des mesures efficaces, notamment dans les centres où le chômage sévit particulièrement, et nous nous unirons à lui afin d'adopter la mesure proposée.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas longtemps les travaux de la Chambre, mais j'aimerais tout de même donner mon avis sur la question qui nous occupe. Tout d'abord, je pense qu'un bon nombre de députés sont fort déçus de voir que le Gouvernement offre le projet de résolution à l'étude comme solution au chômage qui sévit au pays.

L'hon. M. Martin: Le député répète ce qui est évidemment faux. La mesure proposée vise précisément à accomplir ce que j'ai dit. Cette mesure, en ce qui touche le versement de prestations supplémentaires, entend ajouter un supplément aux versements des prestations et cela sur une base actuarielle. Voilà toute la mesure. Personne n'a dit qu'il y avait plus, mais j'ai laissé entendre que la mesure, comme telle, revêtait une grande importance.

M. Knowles: C'est votre remède à la crise.

M. Noseworthy: Nous sommes très heureux d'entendre cette déclaration de la bouche du ministre et, d'ici quelques jours, nous comptons que le Gouvernement nous dise ce qu'il entend faire au juste pour régler la question du chômage. Nonobstant ce que vient de dire le ministre, l'impression qui subsiste au sein de la population et qu'ont fait naître les porte-parole du Gouvernement, c'est que cette modification à la loi sur l'assurance-chômage est proposée comme remède au chômage. On y voit la solution du Gouvernement à ce problème.

Je tiens à réaffirmer catégoriquement, comme d'autres d'ailleurs, qu'un accroissement de l'assurance-chômage ne saurait remplacer le travail. Si tel est le programme que le Gouvernement entend mettre à exécution pour parer au chômage, il est à l'opposé de celui que ce même Gouvernement avait établi pour l'après-guerre. Les divers ministres des Finances nous ont déclaré successivement depuis des années que le programme gouvernemental de lutte au chômage comportait une réserve de travaux publics devant être mis à exécution quand le chômage s'aggraverait. A mon avis, le temps est venu d'appliquer ce programme. D'après les quotidiens de Toronto, en date du 17 février, le premier ministre (M. St-Laurent), parlant en particulier de l'industrie de la construction, a déclaré:

L'industrie de la construction est encore aussi active qu'elle l'a été depuis la fin de la guerre mais il se peut que, prochainement, nous entrions dans une nouvelle phase et que la demande se fasse un peu moins forte.

Cela pourrait avoir son bon côté. Je suis sûr que plusieurs d'entre vous se sont dits, au cours des dernières années, qu'il faut souhaiter une période de consolidation; que la marche ascencionnelle des prix ne peut durer indéfiniment et qu'à la longue tout le monde, y compris les constructeurs, profiterait d'un retour à des normes plus rigoureuses de productivité et d'un abaissement des frais de production.

Cette déclaration signifie, je suppose, que, dans l'exécution de son programme, le Gouvernement compte sur une période de chômage comme celle que nous traversons actuellement, afin qu'un excédent de main-d'œuvre abaisse le coût de production et augmente la productivité.

Nous pouvons affirmer avec raison, je crois, que le gouvernement fédéral est responsable de la crise de chômage qui sévit actuellement au Canada. En 1945 et en 1949, le parti libéral s'est attribué le mérite du haut niveau d'embauchage et de la prospérité générale, lesquels nous disait-il, sur ses panneaux-réclames et dans d'autres annonces, étaient le résultat de la politique libérale. Si la prospérité qui existait alors doit être attribué au gouvernement libéral, on doit, d'après les même normes, rejeter sur lui la responsabilité de la crise de chômage actuelle.

Qu'il doive assumer ou non la responsabilité financière de fournir du travail, le Gouvernement doit certainement prendre l'initiative de réunir les différents gouvernements du pays pour qu'un programme de travaux publics soit prêt à être exécuté le jour où il y a du chômage, comme c'est le cas actuellement, alors que nous sommes revenus au point où nous étions avant la guerre. Le gouvernement fédéral met l'affaire sur le dos des gouvernements provinciaux et ceux-ci renvoient la balle aux municipalités. Celles-ci s'adressent à leur tour au gouverne-

ment de leur province et au gouvernement central, de sorte qu'il n'y a pas eu d'amélioration depuis dix ans, bien qu'on se fût rendu compte qu'il fallait coordonner les efforts des différentes autorités afin de parer à la situation. Ce n'est que l'automne prochain que nous aurons une conférence fédérale-provinciale afin d'étudier les responsabilités des divers gouvernements relativement aux mesures sociales comme celle-ci. Depuis plusieurs années, les groupes de l'opposition et autres organismes supplient le Gouvernement de réunir les autorités provinciales et municipales, et de prendre l'initiative en vue de conclure une entente qui permette de faire face à une situation comme celle du chômage, quand elle se présente.

On a dit que l'assurance-chômage, même si les modifications proposées aujourd'hui l'améliorait, procurerait une somme inférieure à celle que versent nos municipalités à titre de secours. L'assurance-chômage n'a jamais été instituée pour remplacer le travail. On n'a jamais eu d'autre intention que de soutenir un travailleur pendant la période de transition qui s'écoule entre le moment où il perd un emploi et le jour où il en trouve un autre. Jamais nous ne devons considérer l'assurance-chômage comme un moyen de remplacer le travail. Si je comprends bien, l'homme marié qui touche des prestations d'assurance-chômage obtient en moyenne $16 par semaine. Or s'il a trois ou quatre enfants, une somme de $16, même s'il la touche pendant assez longtemps, ne suffit pas à l'entretien de sa famille. Dans le canton d'York, nous versons en secours à une famille de trois la somme de $60.88 par mois, en plus du loyer; à une famille de quatre, $84 par mois outre le loyer; à une famille de cinq, $92 par mois, plus le loyer; à une famille de sept, $125 par mois en plus du loyer. L'assurance-chômage est bien loin de pourvoir aux besoins d'une famille qui compte cinq ou six enfants et jamais elle ne remplacera le chèque de paie hebdomadaire.

Avant de terminer, je désire poser quelques questions au ministre. Il y a moins d'une heure, un membre de la Commission consultative d'assurance-chômage m'a dit que les modifications présentées cet après-midi n'ont été examinées ni par la Commission ni par les représentants des employeurs et des employés qui forment le comité consultatif.

L'hon. M. Martin: Pourquoi le député n'attend-il pas, pour poser ces questions, que nous soyons saisis du projet de loi, et ne nous laisse-t-il pas poursuivre nos travaux?

M. Noseworthy: J'ai appris que le Gouvernement n'a pas tenu compte des vœux que lui a soumis le comité consultatif au sujet de la mesure dont la Chambre est saisie. J'aimerais savoir également pourquoi on a annulé l'audience publique annoncée pour vendredi prochain au sujet de l'assujétissement à la loi des hôpitaux et des institutions de charité publique, et pourquoi il n'en est pas fait mention dans la proposition d'amendement.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Beaudoin.)

Des voix: Il est six heures.

L'hon. M. Martin: Ne pourrions-nous pas faire rapport du projet de résolution? Je crois que nous sommes tous d'accord.

Des voix: Il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Green: J'aimerais que le ministre nous fournisse un peu plus d'explications sur la portée des modifications. Avant de poser ma question, je dois dire un mot de la situation qui existe dans ma propre ville de Vancouver, où il y a beaucoup de chômage; depuis quelques semaines la situation y est peut-être aussi grave que dans toute autre région du Canada. Si j'ai bien saisi le sens des paroles du ministre cet après-midi, les modifications projetées à la loi de l'assurance-chômage n'aideraient que ceux dont les prestations sont épuisées ou ceux qui y auraient droit s'ils avaient versé d'autres cotisations. On prévoit également une disposition relative à deux groupes nouveaux qui ne versaient pas de cotisations et, sauf erreur, la loi finira par s'appliquer à ces groupes. Y a-t-il une disposition visant ceux qui n'entrent pas dans ces quatre groupes?

Sans connaître le nombre des chômeurs en cause, je sais, par exemple, qu'un nombre de ceux de Vancouver n'entrent pas, cet hiver, dans ces quatre catégories. Un grand nombre d'entre eux sont des jeunes gens qui, dans bien des cas, se sont dirigés vers la côte dans l'espoir que l'hiver y est toujours doux. Plusieurs s'y sont sans doute rendus avec cette idée en tête, toutefois, ils ont dû éprouver cet hiver une amère déception. La situation n'en est pas moins tragique. La ville et la province ne peuvent s'occuper de ces jeunes gens parce qu'ils sont aptes au travail. La municipalité et la province ne s'occupent que des gens inaptes au travail. Nous avons donc ces nombreux chômeurs que seuls l'Armée du Salut ou d'autres groupements reli-

gieux peuvent assister. Ces organismes ont accompli de la bonne besogne durant l'hiver, mais cet état de choses ne peut se perpétuer. Les autorités municipales et provinciales estiment qu'il appartient uniquement au gouvernement fédéral de s'occuper de ces gens. Qu'elles aient tort ou raison, c'est là leur attitude et c'est sur quoi se fonde leur ligne de conduite. Elles ont une bonne raison d'agir ainsi car, en formulant ses propositions de 1945, le gouvernement fédéral s'est engagé à s'occuper de tous les chômeurs aptes au travail.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'on peut faire pour ces gens dont la situation est tragique? Il existe certes une lacune qu'il appartient au gouvernement fédéral de combler. Il est malheureux qu'on n'ait encore rien fait pour soulager la misère de ce groupe. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si les modifications proposées permettront d'aider ces gens?

L'hon. M. Martin: La question soulevée par l'honorable député est de portée plus étendue que ne le prévoient les modifications ou la loi d'assurance-chômage. Que nous trouvions la mesure suffisante ou non, n'oublions pas ce qu'elle envisage. Il s'agit de modifier la loi sur l'assurance-chômage de manière à verser des prestations supplémentaires à quatre catégories distinctes de travailleurs. J'en conviens, la modification ne vise pas tous les employés mais elle s'applique aux quatre groupes dont j'ai parlé.

Pour ce qui est des chômeurs aptes au travail, la question ne se rattache pas au bill. Je ne nie aucunement l'importance du problème mais on ne saurait le traiter sans enfreindre le Règlement. Je reconnais que la difficulté se pose, mais en ce moment il faut s'en tenir aux modifications de la loi sur l'assurance-chômage.

Comme je l'ai signalé dans ma déclaration de cet après-midi, nous avons examiné les principes dont s'inspire la loi sur l'assurance-chômage, nous avons reconnu les calculs actuariels sur lesquels elle se fonde ainsi que le caractère d'assurance qu'elle revêt et nous avons prévu le versement de prestations supplémentaires à ceux qui y sont assujétis pendant une certaine période. Il y a d'abord ceux qui ont épuisé leur droit aux prestations après le 31 mars; ensuite ceux qui n'ont pas payé les contributions pendant les 180 jours requis, mais qui ont contribué pendant 90 jours après le 31 mars mais avant la date de leur réclamation. La loi doit les inclure, ainsi que les gens qui n'ont pas versé de cotisation mais ont travaillé 90 jours pendant les douze derniers mois d'une période de dix-huit mois, dans les chantiers de bûcherons, de même que les employés qui travaillent pendant 90 jours dans les industries nouvellement assurées. L'amendement vise tous ces groupes. Il porte sur quatre groupes. Or la façon dont on les traite est la seule question qui soit pertinente en ce moment. Cela ne nous empêche nullement de reconnaître le caractère du problème général qui se pose, mais il ne se rattache pas à la mesure.

M. Green: Je prie le ministre de préciser davantage la manière dont les troisième et quatrième groupes sont inclus dans les catégories assurables.

L'hon. M. Martin: Volontiers. Dans la troisième catégorie entrent ceux qui, pendant au moins 90 jours d'une période de douze mois comprise dans la période de dix-huit mois qui précède immédiatement la date de la demande, étaient employés comme bûcherons dans toutes provinces autre que la Colombie-Britannique. Mon honorable ami comprendra pourquoi nous disons "autre que la Colombie-Britannique". La coupe du bois en Colombie-Britannique est devenue, il y a plusieurs mois, l'une des catégories considérées comme pleinement assurées en vertu de la loi de l'assurance-chômage,—et dans tout emploi assurable où que ce soit. Le travailleur peut exercer pendant une partie de l'année un emploi assurable ou il peut travailler à la coupe du bois dans l'Est, lequel emploi n'est pas assurable. Dans l'un et l'autre cas, il lui faudra travailler pendant 90 jours et remplir les conditions dont j'ai parlé. La quatrième catégorie...

M. Green: Quatre-vingt-dix jours dans une exploitation forestière?

L'hon. M. Martin: Quatre-vingt-dix jours dans une exploitation forestière ou dans tout emploi assurable.

La quatrième catégorie renferme ceux qui, pendant au moins quatre-vingt-dix jours après le trente et unième jour de mars qui précède immédiatement la date à laquelle il fait une demande de prestations supplémentaires, exerçait (1) un emploi devenu assurable à n'importe quel moment durant les douze mois qui précédaient immédiatement la date à laquelle il a demandé des prestations supplémentaires. Prenons un cas concret.

Mettons que le 26 décembre quelqu'un occupe un emploi non assurable qui devient assurable aux termes des pouvoirs généraux confiés par la loi à la Commission, le 28 décembre, par exemple. Cet individu n'a certainement jamais eu l'occasion de verser de cotisations aux termes de la loi sur l'assurance-chômage; pourtant, il n'aura pas à en souffrir. Grâce à cette quatrième catégorie, il sera jugé admissible, à condition qu'il ait travaillé 90 jours depuis le 31 mars. Il existe,

dans cette catégorie, une autre subdivision. C'est celle à laquelle appartiennent les personnes qui ont travaillé 90 jours depuis le 31 mars et qui occupent un emploi quelconque dans le groupe dont j'ai parlé, emploi qui est aussi assurable. Voilà les quatre catégories de personnes que nous cherchons à inclure et qui, à notre avis, comprendront au moins cent mille personnes.

M. Lesage: Le ministre répondra-t-il à une question au sujet de la troisième catégorie? Veut-il dire qu'afin de toucher des prestations, une personne qui aurait travaillé dans une exploitation forestière dans l'Est serait obligée d'avoir occupé un autre emploi assurable pendant 90 jours de suite au cours des dix-huit derniers mois? Ces deux conditions doivent-elles être satisfaites en même temps? Doit-elle avoir occupé un emploi assurable pendant 90 jours de suite au cours des dix-huit derniers mois ou peut-elle toucher des prestations si elle a travaillé pendant 90 jours de suite dans une exploitation forestière?

L'hon. M. Martin: L'un ou l'autre.

M. Lesage: A l'une ou l'autre occupation?

L'hon. M. Martin: L'une ou l'autre. J'espère pouvoir faire une déclaration demain au sujet de l'exploitation des bois et forêts dans l'est du Canada. Cette occupation sera incluse plus tard.

M. MacDougall: Les membres de la Chambre devraient être mis au courant de la situation sur la côte du Pacifique. Tous les députés de la région métropolitaine de Vancouver, ainsi que les représentants de New-Westminster et de Burnaby-Richmond, ont accepté, à l'invitation du conseil de ville et du Conseil des métiers et du travail et de la Légion canadienne de la région, de faire tout leur possible pour essayer de trouver une solution au problème grave du chômage qui existe sur la côte du Pacifique cette année dans la proportion inouïe de 12 p. 100. Tous les députés dont j'ai parlé ont assisté à quelques-unes des assemblées ou à toutes. Le représentant de Vancouver-Quadra, je crois, et moi-même avons eu l'honneur d'assister à toutes ces réunions.

Je suis entièrement satisfait de la mesure qu'on a présentée parce qu'elle répond en grande partie, peut-être jusqu'à concurrence de 90 p. 100, aux besoins et aux exigences signalés par les porte-parole des ouvriers à ces diverses réunions auxquelles nous avons assisté à la Bourse du travail de Vancouver, au cours des mois de décembre et de janvier derniers.

En appliquant la loi à ces autres groupes, le Gouvernement agit à mon sens de façon avisée et humanitaire. Je l'en félicite, même si nous avons l'occasion de critiquer le projet de loi avant qu'il subisse sa dernière lecture. Personne cependant ne pourrait considérer les prestations accordées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage comme des versements qui puissent longtemps tenir lieu de salaire. Tel n'est pas leur rôle. Je ne crois pas qu'un gouvernement au Canada veuille jamais en venir là, mais la mesure prévoit les circonstances critiques qui se présentent de temps à autre dans les diverses régions du pays. Elle vise maintenant un grand nombre de travailleurs jusque là inadmissibles et qui, à mon avis, y avaient légitimement droit. La mesure est donc le parachèvement de la loi.

Elle marque donc un grand pas en avant. On a dit cet après-midi que modifier la loi sur l'assurance-chômage ce n'est pas favoriser l'embauchage. Rien n'est plus vrai. Mais nous examinons la loi sur l'assurance-chômage et les modifications à l'étude ne tendent pas à réaliser l'embauchage continu et intégral.

Une question a été soulevée, cet après-midi, par des députés qui, parce qu'ils siègent ici depuis plus longtemps, sont certainement mieux renseignés que moi sur le programme législatif renfermé dans la mesure qui nous occupe. Je reconnais avec eux que cette mesure ne crée pas d'emplois. Elle n'en crée pas et elle n'a jamais eu pour fin d'en créer. Elle constitue un palliatif et une barrière en face de la persistance du chômage dû à des situations particulières ou au caractère saisonnier de certaines exploitations, mais elle n'est rien de plus.

Nous devrions nous en tenir aux principes à la base de la mesure, au lieu de les heurter en parlant de création d'emplois. Tenons-nous-en aux principes à la base de la loi sur l'assurance-chômage et, lorsque nous retournerons dans nos circonscriptions, nous serons fiers,—il en est ainsi pour moi et, j'en suis sûr, pour tous les députés de Vancouver,—des dispositions législatives proposées dans les modifications à l'étude.

Ma circonscription, celle de Vancouver-Burrard, compte peut-être autant de chômeurs qui profiteront du bill et qui antérieurement n'avaient pas droit aux prestations en vertu de la loi, que toute autre circonscription de la Colombie-Britannique. C'est avec fierté que je retournerai parmi mes commettants, hommes et femmes, qui, j'en suis persuadé, seront extrêmement satisfaits des amendements proposés à la loi sur l'assurance-chômage par le ministre suppléant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Croll: Si j'ai bien compris, le Gouvernement n'entend pas du tout que l'assurance-chômage soit un mode de vie. Il nous dit

que la loi fait partie de nos statuts depuis presque dix ans,—neuf ans pour être exact. Mais à la lumière de l'expérience, on s'est aperçu qu'à certains égards la loi fait défaut. C'est pourquoi on la modifie aujourd'hui pour l'adapter aux besoins du pays.

Cela me paraît raisonnable. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas ce que les amendements contiennent mais plutôt ce qu'ils ne contiennent pas. Nous faisons quelque chose pour des gens que la loi ne visait pas auparavant. J'ignore ce qu'il en résultera, mais je veux bien attendre et voir ce qu'elle donnera. En attendant, les amendements me paraissent acceptables.

Passons à ceux qui sont admis depuis longtemps au bénéfice de la loi. Le ministre s'est-il arrêté à l'article qui prévoit un délai de neuf jours, article injuste et qui cause bien des ennuis?

Les gens admis depuis longtemps au bénéfice de la loi sont d'avis que ce délai trop long et d'ailleurs inutile leur cause de la misère. Il me semble que si, en se fondant sur des données mathématiques, il est possible, dans certains cas, de réduire de 180 à 90 le nombre de jours d'attente, il ne faudrait pas faire attendre les gens plus d'une semaine de travail, soit sept jours au plus.

Voilà qui serait raisonnable. Toute la Chambre, et notamment le député de Fort-William (M. McIvor), estime que c'est là l'une des grandes faiblesses du projet de loi. A mon avis, puisqu'il est question d'amendements, il faudrait agir en ce sens.

M. le président: Règlement! Le bill n'est pas à l'étude.

M. Croll: C'est du projet de résolution que je parlais.

M. le président: Selon moi, il s'agit d'un point qui intéresse le projet de loi.

M. Croll: Le projet de loi renferme-t-il une disposition en ce sens?

M. le président: Je n'en sais rien; nous verrons.

M. Croll: C'est de la loi que je veux parler et non du bill. Ma question est peut-être un peu prématurée mais je saurais gré au ministre suppléant de me dire si on a étudié cet article et si on a pris une décision.

L'hon. M. Martin: Je suis heureux que le député ait soulevé ce point car, bien que je ne puisse peut-être pas répondre à sa question maintenant, ses remarques me donnent l'occasion de fournir un renseignement que j'aurais dû communiquer dès le début de la séance à savoir que la résolution dont le comité est saisi, à cause de sa nature même, n'a pas été conçue en termes généraux comme c'est généralement le cas pour les résolutions qui précèdent la présentation de bills comportant des affectations. C'est évidemment ce fait plutôt que les particularités de la résolution, laquelle n'énonce ni ne renferme aucun principe général, qui nous cause une certaine difficulté.

Je communiquerais volontiers au député le renseignement qu'il demande, mais j'estime que sa question et d'autres qu'on m'a posées, seraient plus appropriées dans d'autres circonstances, c'est-à-dire au moment où la Chambre sera effectivement saisie du projet de loi car nous saurons alors au juste ce que comporte la mesure. Le Règlement m'empêche de communiquer, au moment de l'examen de la résolution, tous les renseignements qu'autrement je fournirais volontiers.

Selon moi, nous devrions quitter le stade du comité, faire franchir au bill l'étape de la première lecture et en distribuer le texte afin que nous puissions l'étudier à fond à l'étape de la deuxième lecture et de l'examen en comité, alors que je serai mieux en mesure de répondre à toutes les questions qui pourront être posées.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Avant que les applaudissements deviennent trop nourris, je tiens à rappeler aux nouveaux députés ce qui nous arrive fréquemment. Quand des mesures comme celle-ci nous sont soumises, nous tâchons d'en discuter les détails en posant des questions, comme vient de le faire le député de Spadina. On nous répond alors de ne pas les poser au moment de la discussion sur l'aspect général de la mesure, mais d'attendre l'étude du bill en comité. Qu'arrive-t-il alors? Nous sommes astreints aux points contenus dans les divers articles du bill.

A mon avis, nous ne perdrions aucun temps à discuter la mesure dès maintenant et à obtenir des éclaircissements sur certains points de portée générale.

M. Fulton: En préparant le bill, a-t-on songé à réduire la période d'attente? Bien que les prestations soient très appréciées, comme il est juste, lorsqu'un travailleur est obligé de chômer, à cause des caprices de la saison, de l'hiver ou autre circonstance semblable, la période d'attente de neuf jours impose de dures privations. C'est ce qui m'a été signalé, comme à d'autres députés.

Je connais des hommes qui, sans les institutions de charité dont j'ai parlé, n'auraient pu se procurer du pain ni de quoi faire du feu. Les délais apportés au versement des prestations ont parfois empiré leur situation.

La question est bien pressante, et je prierais le ministre de nous dire si l'on y a songé et s'il est possible de raccourcir la période d'attente.

L'hon. M. Martin: Je le ferai volontiers lors de l'examen en comité.

M. Hansell: Monsieur le président, j'estime le moment opportun de faire des propositions quant aux articles que devrait renfermer le projet de loi. Nous savons tous combien il est difficile d'apporter des modifications, une fois les bills déposés.

Je ne cherche ni à exalter les mérites du projet de loi, ni à le condamner. Certaines modifications s'imposent. Je n'entends pas non plus dépeindre la gravité de la crise de chômage, mais simplement poser une question ou deux. J'espère que le ministre jugera bon d'y répondre avant de présenter le bill.

Je n'ai pas eu l'occasion d'assimiler le discours que le ministre a prononcé cet après-midi. Il se peut, d'ailleurs, qu'il ait formulé des observations que je n'ai pas saisies. La plupart des députés ont sans doute reçu des communications ou protestations de diverses catégories de travailleurs non visés par la loi sur l'assurance-chômage. Je songe tout particulièrement aux employés d'hôpitaux.

Je n'ai pas l'intention de faire un grand discours sur la question. Dois-je comprendre, cependant, que ces employés seront assujétis à la loi?

L'hon. M. Martin: Non.

M. Hansell: Voilà une réponse bien nette. Je puis donc me rasseoir avec une certaine tranquillité d'esprit. Je suis sûr que les hôpitaux, dont plusieurs relèvent des municipalités et des gouvernements, dont plusieurs jouent presque le rôle d'institutions de charité, seront aussi tranquilles que je le serai dorénavant.

M. Diefenbaker: Le ministre peut-il nous faire connaître son attitude à l'égard de la proposition que j'ai faite de faire bénéficier de la loi ceux qui, ayant contribué à la caisse, se trouvent sans emploi pour cause de maladie? Le ministre peut-il nous dire quelle attitude le Gouvernement va prendre en ce qui a trait à l'assujétissement de ces personnes aux modifications de la loi?

L'hon. M. Martin: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations que le député a faites cette après-midi et j'en connais toute la portée. Les modifications n'admettent pas le principe de prestations en espèces pour maladie. Ma réponse cependant ne veut pas dire que nous n'étudions pas le problème.

M. Diefenbaker: J'espérais, vu la modification de la loi, qu'on ferait davantage. On refuse maintenant toutes prestations à la

catégorie de gens dont j'ai parlé. Il me semble très injuste de refuser toute prestation à ceux qui, après avoir versé leurs cotisations à la caisse, tombent en chômage par suite de maladie. Il doit y avoir un grand nombre de gens occupant des emplois qui, règle générale, ne sont pas exposés au chômage. Je veux parler du domaine bancaire, en particulier. Ceux qui travaillent à la banque versent leurs cotisations à la caisse pendant des années, or, je ne connais aucun cas où un employé bancaire ait pu établir son droit aux prestations de chômage.

Nous avons toujours pris pour règle de ne jamais frapper quelqu'un d'un impôt sans compensation surtout lorsqu'il s'agit d'un impôt personnel. Vu la déclaration du ministre, cependant, on n'y peut rien faire, puisque seul le pouvoir exécutif peut présenter des propositions d'amendement de ce genre.

J'aimerais avoir certains éclaircissements sur un avancé que le ministre a fait cet après-midi. Il a dit, si j'ai bien saisi ses paroles, que la caisse jouit d'une garantie contre toute perte jusqu'en 1952. Parlant de l'absorption de certains nouveaux groupes, il a semblé dire que le montant ou la taxe supplémentaire, si l'on veut, à percevoir du nouveau groupe de 90,000 employés dont les salaires varient de $3,120 à $4,800, suffirait à répondre aux besoins de ceux qu'on assujétit présentement à la loi.

Le ministre peut-il nous donner une estimation du montant des prestations qu'on s'attend de retirer de la caisse, ainsi que des recettes additionnelles provenant de cette tranche de 90,000 employés dont le salaire varie de $3,120 à $4,800. La Chambre a certes droit à ces renseignements. Tout à l'heure, le ministre a signalé que toutes les modifications reconnaissent que la caisse doit se fonder sur des calculs actuariels. Cependant, cet après-midi il a déclaré que si la caisse venait à s'épuiser d'ici 1952 on y pourvoirait de quelque façon, c'est-à-dire que l'État y verserait une contribution.

L'hon. M. Martin: Les fonctionnaires du ministère et de la Commission m'informent qu'il est impossible d'effectuer une approximation satisfaisante des frais. En somme, la situation se résume à ceci: le patron et l'employé devront verser chacun un cent de plus par jour, et le gouvernement versera le reste, jusqu'en 1952, afin d'empêcher la caisse de s'épuiser. On estime que l'ensemble des cotisations versées par les patrons et les ouvriers suffira pour remédier à la situation. Si les conditions changeaient, il faudrait alors modifier la ligne de conduite.

M. Diefenbaker: Le ministre a sans doute des renseignements au sujet des cotisations

que verseront les 90,000 personnes touchant un traitement de $3,120 à $4,800, car on peut sûrement se procurer les chiffres relatifs aux diverses catégories de traitements et au nombre de personnes qui les touchent. Comme le Gouvernement a pu établir à 90,000 le nombre des nouveaux contributeurs, il doit aussi...

L'hon. M. Martin: Le chiffre de 90,000 se rapporte aux personnes désormais admissibles.

M. Diefenbaker: Mais cette extension de l'admissibilité suppose qu'on ajoutera 90,000 personnes dont le salaire varie de $3,120 à $4,800. Le ministère pourrait assurément faire un calcul estimatif des cotisations que verseront ces 90,000 assurés, afin que le comité puisse savoir vaguement quelle somme rapportera leur inclusion parmi les assurés. Le ministre ne peut guère prétendre n'avoir aucun renseignement à ce sujet, puisque la statistique dont je parle existe.

L'hon. M. Martin: S'il y a lieu d'apporter une rectification à la réponse que j'ai déjà donnée, je le ferai plus tard. Je ferai étudier la question attentivement.

M. Hatfield: Je voudrais me renseigner sur le cas de celui qui a travaillé dans une usine de guerre durant la guerre et a versé des cotisations à la caisse d'assurance-chômage, qui plus tard a exercé un autre emploi, agricole peut-être, lorsque la guerre a pris fin et qui maintenant est chômeur. Cet homme qui a versé des cotisations pendant cinq ans peut-être peut-il toucher des prestations?

L'hon. M. Martin: Il s'agit d'une loi d'assurance-chômage. Les risques existent et cela dépendrait des circonstances particulières à chaque cas. Si ce travailleur avait versé 180 cotisations en deux ans, il pourrait obtenir certaines prestations. C'est exactement ce que ce doit être: une loi d'assurance-chômage.

M. Fulton: Le ministre nous donnera-t-il de nouvelles explications au sujet de la quatrième catégorie, je crois, parmi les personnes qui, désormais, seront davantage assurées, à moins que ce ne soit parmi les vœux exprimés par le comité consultatif de l'assurance-chômage visant la diminution du nombre de jours non admissibles? Je n'ai pas très bien compris sa déclaration de cet après-midi.

L'hon. M. Martin: Les personnes appartenant à la quatrième catégorie seraient celles qui n'ont pas moins de 90 jours...

M. Fulton: Le ministre ne m'a pas compris. Il s'agit du quatrième vœu de la commission consultative de l'assurance-chômage relatif, je crois, à la réduction du nombre de jours non admissibles.

L'hon. M. Martin: Verriez-vous quelque inconvénient à attendre que nous soyons saisis du bill? Je n'ai pas ici les détails.

M. Fulton: Le ministre a fait une déclaration à ce sujet cet après-midi.

L'hon. M. Martin: Oui, une déclaration d'ordre général, mais quand nous serons saisis du bill je pourrai expliquer avec plus de précision. Je dois dire que nous avons accepté les vœux du comité consultatif.

M. Fulton: Si le ministre ne veut pas nous fournir de plus amples détails, je devrai poser ma question sans être parfaitement au courant de la modification proposée. Je désirais demander, après avoir entendu l'explication, si cette mise au point aurait un effet quelconque sur la période d'attente de neuf jours.

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Fulton: Quel sera cet effet?

L'hon. M. Martin: La période sera abrégée, c'est tout.

M. Fulton: Plusieurs députés s'intéressent à cette question et aimeraient que le ministre y répondît afin de savoir à quoi s'en tenir.

Une voix: Il n'en sait rien.

L'hon. M. Martin: Si je n'ai pas réussi à me faire comprendre, je le regrette. Nous nous exposons à des difficultés de ce genre quand nous n'avons pas les détails du projet de loi sous les yeux. Il serait de beaucoup préférable d'attendre d'avoir le bill en main. Nous étudierons cette disposition particulière dans la mesure. et je crois que ce sera plus satisfaisant à tous les points de vue.

M. Fulton: J'espère que vous nous accorderez une certaine latitude lorsque nous discuterons ce point.

L'hon. M. Martin: Je vous écouterai avec plaisir.

M. Knowles: J'aurais une couple de questions à poser, mais auparavant j'aimerais formuler une observation. Au cours de la discussion d'aujourd'hui, les membres qui siègent de ce côté-ci ont critiqué le projet de loi en raison de son insuffisance. Le représentant de Vancouver-Burrard, le ministre et d'autres ont répondu que la mesure n'est pas une solution au problème du chômage, qu'elle vise simplement à améliorer davantage la loi sur l'assurance-chômage. Les ministres et les autres qui se sont exprimés ainsi me permettront de leur rappeler que l'amendement à la loi de l'assurance-chômage est le seul article mentionné dans le programme,—soit dans le discours du trône,—que le Gouver-

nement entend mettre en œuvre au cours de la présente session pour remédier au chômage. Ces députés ont dit que ce n'était pas la solution au problème du chômage; sur ce point, ils sont d'accord avec nous. Quelle solution le Gouvernement offre-t-il? Quand aurons-nous une solution à ce pressant problème? Si nous ne l'obtenons pas, nous ne faisons sûrement que notre devoir en signalant l'insuffisance flagrante de la mesure, tant en ce qui concerne la faiblesse des prestations prévues, que le petit nombre de ceux qui en bénéficieront et la période restreinte à l'égard de laquelle les versements seront accordés.

La question que je veux poser au ministre, on la lui a adressée peut-être plus d'une fois au cours de la discussion cet après-midi. Le comité consultatif de l'assurance-chômage a-t-il eu l'occasion d'examiner ces propositions? Je veux parler des principales propositions, de celles qui ont trait à ces quatre catégories, à la prévision d'une prestation de 80 p. 100 pendant un certain nombre de jours et ainsi de suite. Le Comité a-t-il été saisi de ces propositions? Les a-t-il approuvées telles qu'elles figurent à la mesure à l'étude?

L'hon. M. Martin: Je ne puis dire à mon honorable ami si le Comité l'a fait. Je sais que le président du Comité était membre d'un groupe interministériel et que, en compagnie des membres de la Commission d'assurance-chômage, il a assisté aux séances où il a été question du principe à la base des prestations supplémentaires.

M. Knowles: Le ministre sait aussi bien que moi que sa réponse n'est guère satisfaisante: elle contourne la question. Il sait également, s'il a suivi l'étude de ces questions à la Chambre, que nous avons, en matière d'assurance-chômage, formulé des propositions dans le sens de celle que le député de Lake-Centre a faite cet après-midi relativement aux gens qui versent leurs cotisations pendant des années sans jamais rien recevoir en retour lorsqu'ils chôment par suite de maladie, ainsi que d'autres propositions au sujet de ceux qui tombent malades après avoir commencé à toucher les prestations. Le ministre du Travail nous répond invariablement que ces questions devront être soumises au Comité consultatif de l'assurance-chômage. Cet organisme est important lorsqu'on veut se débarrasser d'une question embarrassante, mais il est manifeste que le Gouvernement ne l'a pas consulté avant de présenter une proposition qui est insuffisante.

M. Brooks: Malheureusement, je me suis absenté cet après-midi et je ne comprends pas très bien certains points. On a peut-être, durant mon absence, répondu à la question que je vais poser. Le ministre sait que le chômage est peut-être pire au Nouveau-Brunswick que n'importe où ailleurs au Canada. Ce sont nos bûcherons qui en souffrent le plus. Si j'ai bien compris l'explication du ministre, il faut qu'un bûcheron travaillant dans une exploitation forestière ait occupé antérieurement un autre emploi assurable pendant 90 jours pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Mettons qu'il n'a travaillé à la coupe du bois que durant un mois ou un mois et demi; à moins d'avoir occupé antérieurement un autre emploi assurable pendant 90 jours, il n'aurait pas droit aux prestations? Est-ce bien cela?

L'hon. M. Martin: Je crois avoir expliqué ce cas à deux ou trois reprises. La question posée par mon honorable ami embrasse ce que nous allons faire au sujet des exploitations forestières de l'Est. J'ai déjà dit que j'espère, demain, être en mesure de formuler une déclaration à la Chambre à ce sujet.

Une voix: Il n'en sait rien dans le moment.

L'hon. M. Martin: Je ne puis le dévoiler ce soir à mon honorable ami. Il est quatre catégories de personnes qui jouiront de ces prestations supplémentaires. L'une de ces catégories comprend les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations. Bien qu'ils aient versé 180 cotisations, ils ont épuisé les prestations qui leur revenaient après le 31 mars. L'autre groupe comprend ceux qui n'ont acquitté que 90 cotisations avant le 31 mars qui précède la demande. Puis il y a ceux qui ont travaillé 90 jours au cours des derniers douze mois de la période de dix-huit mois, ainsi que le groupe de ceux qui ont travaillé 90 jours et qui, cependant, sont dans une catégorie que l'on vient de rendre assurable. Bon nombre des gens dont parle le député tomberaient sous l'empire de la mesure.

M. Brooks: Que survient-il dans le cas d'un jeune homme employé à la pêche pendant 90 jours? Dans ma province, c'est la coutume, chez les pêcheurs et les cultivateurs, de prendre un emploi saisonnier dans la forêt. Ces gens ne pourront bénéficier de l'assurance. Lors de l'étude du projet de loi, il conviendrait de faire de ces points l'objet d'amendements. Nous désirons signaler dès à présent au ministre quelques-unes des faiblesses de la loi; il faut en tenir compte, sinon la mesure à l'étude ne servira guère à enrayer le chômage au Nouveau-Brunswick. La loi ne contient rien de tout cela, mais puisqu'il s'agit de secourir les chômeurs, il convient de soumettre un projet de loi qui aide vraiment ceux qui sont dans le besoin. C'est le point que je veux faire ressortir.

L'hon. M. Martin: Tout ce que je puis dire c'est que l'honorable député constatera, à la

première annexe de la partie II de la loi, que la pêche est l'un des groupes exceptés, comme le sont l'agriculture et d'autres groupes.

M. MacInnis: J'ai une question ou deux à poser au ministre au sujet du comité consultatif; mais je veux tout d'abord dire un mot de l'aspect assurance de la loi sur l'assurance-chômage. Insister pour que tous ceux qui versent des cotisations touchent des prestations, c'est manquer de sens pratique. Il s'agit d'une assurance contre le chômage. Si quelqu'un paie des cotisations pendant trente ans sans jamais avoir à réclamer d'allocations, tant mieux pour lui. C'est une sorte de contrat en vertu duquel celui qui a la bonne fortune de travailler continuellement aide ceux qui n'ont pas la même chance. Je n'en dirai pas plus long là-dessus.

Nous devrions nous assurer que les travailleurs qui ont contribué à la caisse et qui quittent leur emploi pour passer immédiatement à une autre occupation non assurable ne perdent pas tous les droits acquis pendant qu'ils versaient des contributions. On devrait les mettre en mesure de profiter plus tard de ces droits. J'ignore dans quelle mesure l'assuré est protégé contre une telle éventualité mais cette protection, à mon sens, devrait être la plus généreuse possible.

J'ai une question à poser au sujet de la commission consultative. Qui en fait partie? Quels groupes représentent les deux nouveaux membres? Je suppose que les membres de cette commission représentent soit les employeurs soit les employés. Je me demande si le ministre peut me fournir ce renseignement. Cet organisme n'est-il pas assez important pour qu'on lui soumette les amendements de cette nature afin qu'il prenne une décision? Sinon, pourquoi en augmenter le nombre de membres?

L'hon. M. Martin: Le député vient de poser une question parfaitement judicieuse. L'agrandissement des cadres du comité consultatif est proposé afin d'y admettre des délégués de la fraternité des cheminots. En ce moment, je ne puis fournir les noms des membres de ce comité. Je puis mentionner le nom de M. George Burt et je sais que M. Mackintosh en est le président. Comme il y en a plusieurs autres, j'ai demandé qu'on me fasse parvenir la liste.

Le comité consultatif conseille la commission au sujet de la loi. Il fait exactement ce que son nom implique. Il avise surtout aux moyens d'améliorer les dispositions existantes de la loi. Il s'occupe par exemple de questions comme celle relative à la période d'attente. Bon nombre des modifications qui vont être proposées ont été étudiées par le comité consultatif et, dans la plupart des cas, approuvées à l'unanimité.

L'article concernant les prestations supplémentaires est entièrement nouveau. Il ne découle pas de ce qui existe actuellement dans la loi, mais il s'y ajoute. C'est une question qui, après avoir été considérée par les comités interministériels,—alors que la commission a eu l'occasion de faire connaître son point de vue,—relève maintenant du Gouvernement qui en accepte la responsabilité.

M. Graydon: Je désire poser au ministre une question au sujet des cotisations qu'on majore dans le cas de certaines catégories d'assurés. Au cours de l'examen en comité de la loi sur l'assurance-chômage, on a beaucoup insisté sur la situation actuarielle de la caisse d'assurance-chômage. Le ministre se rappelle sans doute que le Gouvernement a rejeté un certain nombre de propositions, disant qu'il voulait fonder la caisse sur de solides assises mathématiques. Si j'ai bonne mémoire, c'est l'un des motifs qu'on a avancés, lors d'une séance, pour ne pas inclure certains groupes spéciaux dans le régime primitif. On craignait d'ébranler la solidité de la caisse.

Maintenant que le Gouvernement a pris cette mesure, il a, en quelque sorte, ébranlé la solidité de la caisse. Je ne veux pas dire par là que je m'oppose à la mesure, car elle me paraît indispensable. Toutefois, si nous dérangeons les réserves mathématiques de la caisse, je crois...

L'hon. M. Martin: La caisse ne sera aucunement dérangée. On pourvoira aux prestations supplémentaires, comme je l'ai indiqué, au moyen de primes imposées à l'employé et à l'employeur et le solde sera tiré du Fonds du revenu consolidé. La caisse d'assurance, qui s'élève actuellement à $589,642,210.67, n'en sera aucunement avilie.

M. Graydon: Le ministre ne saisit pas, je crois, ce que je veux dire. Je n'ai peut-être pas exposé la question assez clairement. Le fait que le Gouvernement a décidé de garantir la caisse me semble présager certains changements de la situation mathématique de la caisse. Ce qui m'a inquiété surtout dans l'explication que le ministre a donnée du projet de loi au stade de la résolution, c'est que les travailleurs devront payer 1c. de plus par jour. Cette disposition s'appliquerait également à l'industrie. En supposant que la situation du chômage continue de s'aggraver et devienne générale, serait-il juste de la part du Gouvernement de parer à des conditions d'envergure nationale en exigeant du travailleur ce montant supplémentaire au lieu d'y voir en garantissant la caisse. La situation mathématique change, il me semble que le

Gouvernement va un peu loin en demandant aux travailleurs de payer un autre cent en vue de parer à des conditions à l'égard desquelles le gouvernement fédéral a certaines obligations.

L'hon. M. Martin: Je le répète, parce qu'il est important que je le répète, l'assiette de la caisse, de l'avis de ceux qui ont la formation et l'expérience nécessaires pour en juger, et je songe à nul autre que M. Watson, l'actuaire, et d'autres n'est nullement modifiée.

Relativement à l'autre question de l'honorable député sur l'imposition d'un cent par jour à l'employé et à l'employeur, nous ne faisons que maintenir le principe de l'assurance. L'honorable député conviendra, je crois, à la réflexion, que c'est la ligne de conduite à suivre.

M. Johnston: Je veux poser au ministre une question que lui a déjà posée l'honorable député de Vancouver-Est. De quelle protection jouit en retour de ces cotisations celui qui, après avoir occupé un emploi assurable et participé à la caisse pendant un certain nombre d'années, prend un emploi non assurable ou travaille pour son propre compte? Il peut occuper un emploi non assurable après avoir versé sa cotisation à la caisse pendant quatre ou cinq ans. Jouit-il d'une certaine protection en retour de ce qu'il a versé à la caisse?

L'hon. M. Martin: Cet homme a acheté de l'assurance et c'est ce qu'il a obtenu. Une telle personne se trouve dans la situation avantageuse dont a parlé l'honorable député de Vancouver-Est; elle a été protégée, mais n'a pas eu à recourir à la caisse d'assurance-chômage.

M. Harris (Danforth): Quelques mots au sujet de la situation actuarielle dont on vient de parler. Le ministre convient sans doute qu'elle n'est pas tout à fait la même qu'au début. Voici ce que je veux dire. Les cotisations des employés sont finalement versées au Fonds du revenu consolidé. Le ministre du Revenu national fait signe que non. J'espère qu'il a raison. Même s'il en était comme je le prétends, la caisse reposerait sur une base solide. J'aimerais qu'on dépose à la Chambre un état indiquant l'affectation de ces $589,642,210.67. Je ne crains aucunement que l'argent ne soit pas immédiatement disponible en cas de besoin, mais si l'on vérifie soigneusement...

L'hon. M. Martin: Je crois que cela figure dans les comptes publics.

M. Harris (Danforth): Oui, en effet. Notre bon ami, M. Graham Towers, que je prends à témoin, y a vu. Si l'on additionne tous les montants inscrits aux comptes publics, nous arrivons à un énorme excédent. N'oublions pas qu'un montant de $589,630,000 n'appartient pas au gouvernement du Canada. Agissons en comptables pratiques. Cette somme n'appartient pas au gouvernement canadien, mais bien aux employés. Un jour,—et j'espère que ce ne sera pas prochainement,—il faudra remettre cet argent à ceux qui ont travaillé dans l'industrie et ailleurs. Ce jour viendra peut-être plus tôt que nous ne croyons. L'argent sera remboursé rapidement. Lorsque les comptes publics accuseront une baisse d'un demi-million ou plus, les députés et la population, en examinant le bilan de l'État, ne seront pas aussi enchantés qu'ils le sont en ce moment, alors que les recettes sont si élevées. Si je signale la question, ce n'est pour blâmer qui que ce soit, mais bien pour exhorter les gens à examiner la situation d'une manière sensée. Je ne nie aucunement la nécessité de l'assurance-chômage. Notre comptabilité, cependant, devrait être plus précise afin que nous ne nous fassions pas d'illusions: n'oublions pas que l'énorme excédent renferme une somme de 589 millions de dollars qui appartient non pas à nous mais aux employés dont on a prélevé les cotisations hebdomadaires. Le ministre pourrait expliquer à la Chambre que depuis l'entrée en fonctions de M. Graham Towers, notre méthode de comptabilité a été quelque peu modifiée. Plusieurs députés se font une idée inexacte des excédents dont dispose le Canada. Nous avons la mauvaise habitude d'y inclure des fonds qui appartiennent à nos employés, tout comme certains particuliers versent à leur compte de banque l'argent de leur épouse. Mieux vaudrait renseigner franchement le public. Il faudrait dire aux gens que ces fonds appartiennent non pas à nous mais aux travailleurs industriels et autres qui les accumulent depuis l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami, j'en suis sûr, serait le dernier à vouloir laisser l'impression qu'il en est autrement. Il s'agit d'une caisse de fiducie.

M. Harris (Danforth): Précisément.

L'hon. M. Martin: Gérée par trois fiduciaires.

M. Harris (Danforth): Parfaitement.

L'hon. M. Martin: Ces fiduciaires sont le sous-ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada et M. M. M. Maclean.

M. Harris: Indubitablement.

L'hon. M. Martin: On me dit que la caisse comprend environ 17 milions en espèces, ce qui va de soi, et que le reste se compose

de titres de l'État. Il s'agit d'une caisse de fiducie. Cela s'imposait. La loi le veut ainsi et personne n'a l'intention d'en faire autre chose. Cet argent appartient à ceux-là pour qui on l'administre. Je sais que personne ne voudrait laisser l'impression que la situation n'est pas telle que je l'ai décrite.

M. Harris (Danforth): Je tenais simplement à souligner que cet argent n'appartient pas au Gouvernement, mais à ceux qui ont servi l'industrie.

M. Graydon: Puis-je poser au ministre une question découlant des dispositions pratiques prises en vue du versement de sommes supplémentaires le 1er mars, si j'ai bien compris?

L'hon. M. Martin: Le plus vite possible.

M. Graydon: Quel avis a-t-on donné aux bureaux de l'assurance-chômage de toutes les régions de l'intention du Gouvernement d'apporter ce changement? Cela imposera un lourd fardeau aux bureaux, à moins que le Gouvernement ne leur ait donné un avis préalable suffisant. J'espère qu'ils n'ont pas été avertis seulement depuis quelques jours, car alors on aura encore beaucoup plus de mal à faire parvenir les chèques à ceux qui y ont droit.

L'hon. M. Martin: Nous ne pouvions pas savoir ce qu'allait faire le Parlement. La décision dépend de la volonté de la Chambre. On a toutefois pris des mesures préliminaires afin de réduire le plus possible le retard.

M. Graydon: Le ministre s'attend-il que les premiers chèques soient livrés aux termes du nouveau programme le 1er mars?

L'hon. M. Martin: Le plus vite possible. Je ne voudrais pas fixer de date.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'honorable M. Martin demande ensuite à présenter le bill N° 8 tendant à modifier la loi de l'assurance-chômage, 1940.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

M. l'Orateur: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Knowles: A la prochaine séance.

L'hon. M. Martin: Ne pourrions-nous pas entreprendre l'étude du bill maintenant?

M. Knowles: L'honorable représentant de Peel (M. Graydon) et moi-même, sinon les autres, avons eu une conversation avec le premier ministre (M. St-Laurent) hier soir au cours de laquelle il a convenu, étant donné le caractère technique de la mesure, qu'il ne serait pas déraisonnable de notre part d'exiger qu'on observe le Règlement. Attendons que le bill soit imprimé et distribué, pour en aborder l'étude.

L'hon. M. Martin: Alors nous l'étudierons demain. L'honorable député a fait preuve de collaboration, et je le reconnais.

M. l'Orateur: A la prochaine séance.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mercredi 22 février, sur la motion de M. F. H. Larson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de me joindre à ceux qui ont participé au débat pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). En outre, je me permets de féliciter les chefs des divers partis à la Chambre des excellents discours qu'ils ont prononcés à cette occasion. J'ai été particulièrement heureux d'entendre le représentant de Peace-River (M. Low) consacrer une bonne partie du temps qui lui était alloué à préconiser l'aide fédérale à l'enseignement, cause à laquelle je me suis dévoué par le passé et que j'espère appuyer d'avantage à l'avenir. Mais ce n'est pas le sujet que je désire traiter ce soir.

Le discours du trône a été exactement conforme à nos prévisions. Des orateurs de l'opposition qui m'ont précédé en ont mentionné les lacunes. Quant à moi, j'ai trouvé qu'on y reconnaissait vaguement que la situation au pays n'était pas tout à fait ce qu'elle devrait être et que l'on espérait qu'elle n'empirerait pas. C'est là un espoir louable, mais nous devrons attendre les événements. En vérité nous sommes, non pas les maîtres de notre destinée, mais plutôt ses victimes. Il n'y a guère d'indices que le Gouvernement entend prendre des dispositions pour l'orienter.

J'aimerais dire quelques mots des affaires extérieures. Après l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), j'hésiterais à aborder un tel sujet si je ne m'étais arrêté à penser à tout ce que signifie notre titre de membres libres d'un Parlement libre, de députés possédant le droit d'exprimer librement nos idées à la Chambre des communes, que ces idées soient jugées justes ou fausses.

Je me suis souvent demandé pourquoi une si petite proportion de députés étudient, à la Chambre, la question des affaires extérieures et, d'ailleurs, une foule d'autres sujets dépassant nos propres frontières, même quand ces questions regardent nos propres affaires et agissent directement sur elles. Le député moyen semble éviter de tels débats. Serait-ce un vestige de la longue période pendant laquelle notre diplomatie internationale était presque exclusivement le fait de la métropole, l'Angleterre? Serait-ce que, intimidés par la richesse et la puissance de nos voisins immédiats, nous hésitons à exposer des vues personnelles en matière d'affaires internationales, préférant laisser aux États-Unis le soin de parler, jusqu'à un certain point, en notre nom? Serait-ce qu'une insularité provenant de notre situation géographique (notre pays étant borné par deux océans), nous éloigne des ferments de l'Europe et de l'Asie? De toute façon, l'insularité n'est pas chose facile à maintenir de nos jours. Les affaires mondiales ont des répercussions même sur ceux qui voudraient s'y soustraire ou qui ne s'y intéressent pas. Nous ne saurions nous désintéresser des problèmes mondiaux.

J'ai dit qu'on discute peu les affaires internationales en cette enceinte. Les rares débats qu'on y entend sont, la plupart du temps, les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous les écoutons avec une crainte respectueuse où se mêle peut-être l'envie, ou peut-être sommes-nous conscients qu'il a plus que nous l'occasion de se renseigner sur ces questions particulières. Mais qu'il me soit permis de dire qu'il ne faut pas, sauf le respect que nous devons au ministre, laisser à un seul cerveau, quelque brillant qu'il puisse être, le soin de développer la politique étrangère du Canada.

Le récent discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été pour moi un désappointement. Je ne doute pas qu'il ait également déçu les diplomates qui se pressaient dans les tribunes pour l'entendre. C'était un récit de voyage intéressant à ravir que nous racontait un voyageur plein d'entrain qui a parcouru le monde. Il aurait pu tout aussi bien être raconté par le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) qui l'a accompagné dans ses pérégrinations.

Je disais tantôt que dans ses discours le ministre avait l'habitude d'exposer l'attitude du Gouvernement. Ce n'est pas ce qu'il a fait cette fois-ci: il ne nous a fait part d'aucune décision précise ni d'aucun programme. Entourera-t-on ces décisions, si décisions il y a eu, du même mystère dont le Gouvernement a entouré certaines autres questions? Se peut-il, d'autre part, que le Canada n'ait pas de politique étrangère qui lui soit propre et qu'il lui faille attendre les directives d'autres pays? Nous attendions avec intérêt l'annonce d'une décision quant à la reconnaissance du gouvernement chinois. On nous avait promis de nous en faire part à brève échéance. Il nous aurait plu de voir briller quelque rayon d'espoir en ce qui a trait à la guerre sourde et d'apprendre que le Gouvernement a agi de façon à justifier nos espérances.

Il a tout de même été consolant de constater que le ministre et le Gouvernement semblent comprendre la nécessité d'assister moralement et matériellement les nouveaux pays orientaux, afin de protéger leur indépendance. Je préconise à cet égard le placement, dans ces pays, des valeurs sterling que nous pourrions obtenir en échange de nos produits excédentaires. Là encore, rien de précis n'a été décidé, ou du moins annoncé, en ce qui a trait à nos engagements en ce sens.

Le ministre a signalé que les obligations que nous pouvons contracter en Orient seraient nécessairement limitées par nos engagements dans l'Atlantique. Si, comme il le dit, le centre de gravité dans le domaine international s'est déplacé vers l'Est de l'Asie, on a lieu de se demander si les pays occidentaux ont fait un nouvel examen de leurs engagements. Nous aurions aimé qu'on nous indiquât jusqu'à quel point nos engagements ont atteint leur but.

Cette question cause du malaise dans notre pays. Le Gouvernement, comme aussi je crois la majorité des Canadiens, estime que ces engagements étaient nécessaires pour assurer notre sécurité contre l'agression et qu'ils constituent un moyen efficace de faciliter la coopération économique et le maintien de la paix. Un petit groupe de gens,—heureusement peu nombreux,—s'opposent à toute collaboration à cause de leur désir d'aider une puissance étrangère. Je le répète, ces gens sont heureusement l'exception. Un troisième groupe, composé de citoyens honnêtes et sincères, craint que nos engagements ne nous précipitent dans une guerre ne comportant pas nécessairement de conflit d'idéologie mais mettant simplement aux prises deux puissants États souverains à mentalité nationaliste. Notre participation, dans ce cas, ne serait pas fondée sur l'esprit de collaboration et de compréhension. Nous aurions voulu qu'on nous donnât de nouvelles garanties pour raffermir nos espoirs. Je n'en dirai pas plus long au sujet du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le discours du trône également m'a déçu car il ne renferme aucune proposition pratique visant à améliorer ce que nous ap-

pelons improprement la situation internationale. Rien d'étonnant qu'on n'ait manifesté aucun optimisme. De l'avis de la plupart des journaux, la situation internationale continue de se gâter. En tant que nation, nous ne semblons pas avoir trouvé de solution et nous fondons une foi chancelante sur un programme de défense grandissant mais désastreux.

Une crainte mortelle, la crainte de la guerre, hante les esprits. Cette crainte, la population de ma circonscription et de ma province la partage. Le peuple anglais a la même préoccupation. M. Churchill le savait fort bien quand il a inclus, l'autre jour, dans un de ses discours électoraux, la promesse que, s'il était élu, il ferait tout en son possible pour obtenir la cessation des préparatifs de guerre, présages de désastre. Il aurait été le dernier homme à proposer des entretiens, entre chefs d'État, avec l'Union soviétique, à moins qu'il n'eût été convaincu de la sincérité du désir de paix de la population. Le peuple anglais a parfaitement raison de redouter une autre guerre. Il sait qu'alors sa petite île ne sera plus qu'un aéroport d'avant-garde, une base aérienne pour l'un des deux puissants antagonistes, de sorte que cette île ne saurait être qu'une cible pour les projectiles mortels de l'ennemi.

Quelqu'un en ce pays ou en cette enceinte osera-t-il élever la voix en faveur de la paix sans que ses motifs soient incompris? Quelqu'un osera-t-il soutenir ce truisme selon lequel la guerre ne règle rien pour de bon? Quelqu'un osera-t-il avertir la Chambre que la bombe atomique et la bombe à hydrogène feraient de la guerre un désastre absolu? Quelqu'un osera-t-il affirmer qu'ainsi se répandrait le fléau même que nous voulons à toute force écarter? A mes yeux, il est affreux que les hommes songent à utiliser les engins de destruction qu'ils savent maintenant fabriquer. Aujourd'hui, on a cessé de former des légions de combattants. Les grandes armées sont choses du passé. La guerre a été dépouillée des mâles attributs qu'elle avait autrefois. Non, nous ne formons plus d'infanterie; nous nous en remettons aux savants, aux techniciens. Nous avouons par là que la guerre de l'avenir perdra ses viriles caractéristiques, si jamais elle en a eu; elle deviendra un conflit dont l'enjeu sera de savoir quel côté détruira le premier et le plus complétement les populations civiles formées d'hommes, de femmes et d'enfants sans armes.

Ce sont là de macabres considérations mais je crois qu'il faut de temps à autre dire la vérité à cet égard. J'ai évoqué ici le tableau de ce que serait le désastre d'Hiroshima multiplié à l'infini. Les survivants seront les vainqueurs mais ils ne seront peut-être pas assez nombreux pour préparer une autre guerre.

A une question qu'on lui posait, quelqu'un, —je ne me rappelle plus qui,—répondit qu'il ne savait pas quelles armes on emploierait dans la troisième Grande Guerre mais que dans la quatrième on combattrait, à son avis, avec des arcs et des flèches.

La population du globe, celle qui restera, devra se concerter pour résoudre le problème. Il faudra que d'une façon ou d'une autre la méfiance et la mésentente qui règnent entre les peuples, entre les nations, soient dissipées. Je sais, comme tout le monde, les tentatives exercées à cette fin. Aucun gouvernement, à mes yeux, n'est excusable d'y avoir fait obstacle. Aucune nation ne peut se justifier d'avoir effectivement supprimé tous les rapports de sa population avec les autres pays du monde.

Je crois en la liberté des communications, la liberté de parole, la liberté de choisir soi-même une forme de gouvernement. Bref, j'ai foi en la démocratie, politique, sociale et économique. Or toute ma vie, et celle de la plupart des députés, est faite de deux grands cycles qui se décomposent en trois phases. Chaque phase est amenée par la précédente. Elles sont interdépendantes. Deux grands cycles, dis-je, ou séries de trois phases, marasme, guerre et prospérité. Chaque phase détermine celle qui la suit.

A quel stade de ce cycle sommes-nous? Que chacun en juge. Les années 1912 et 1929 me reviennent sans cesse à l'esprit comme correspondant à l'époque présente. Il nous faut de quelque façon parvenir à rompre ce cycle. Il serait désastreux d'accepter un tel ordre de choses comme nécessaire et inéluctable. La tragédie serait plus grave encore, si notre jeunesse devait envisager la guerre comme le prélude indispensable aux jours heureux et ce, au point d'accepter dans le cours des choses, advenant une crise économique, l'alternative de la guerre.

Il faut résoudre le problème, apparemment insoluble pour l'instant, de la paix. Je sais ce que peut comporter une telle solution. Elle peut exiger le sacrifice d'une partie de la souveraineté nationale. Elle peut en définitive entraîner la formation d'une sorte de gouvernement mondial. Souvent nous avons été appelés à faire des sacrifices pour la cause de la guerre. On peut avoir quelque part et de quelque manière, probablement à titre de nation, à consentir des sacrifices pour la cause de la paix. Lorsque je parle de paix je fais abstraction de toute sentimentalité ou émotivité. Je ne veux pas parler de la paix à

tout prix. Je me rends parfaitement compte que l'état de paix peut être un état de malaise et de suspicion.

Le genre de paix que je désire doit se fonder sur le droit et l'ordre, et s'étendre à tout l'univers. J'aimerais que le Canada trace la voie en vue de la réalisation d'une paix de ce genre.

Bien des Canadiens sont d'avis que la ligne de conduite de notre ministère des Affaires extérieures dans le domaine diplomatique se calque sur celle des États-Unis. Notre union avec les États-Unis aux fins de la défense ne devrait pas nous pousser à l'imiter dans tous les domaines, ni à suivre son exemple sur la scène internationale ou à approuver sans réserve ses décisions. Pour ma part, je ne souhaite aucunement que le Canada, en temps de guerre ou de paix, devienne le satellite des États-Unis. Il semble peut-être ridicule qu'un humble député comme moi s'en prenne à une nation de 180 millions d'habitants. Je suis d'avis, cependant, que les États-Unis ont fait preuve d'une certaine naïveté dans leur politique étrangère, ce qu'on n'a pas constaté chez d'autres nations et je songe surtout à la Grande-Bretagne. Je pense, par exemple, à la façon dont cette dernière a réglé la question de l'Inde. Elle a accepté l'inévitable au bon moment, ne laisant subsister à peu près rien de l'acrimonie qui existait entre la mère patrie et la colonie. Il en est résulté, plutôt, un sentiment d'amitié et de collaboration pour l'avenir.

Je songe également,—je suis sûr que les nations asiatiques y songent aussi,—à l'appui que les États-Unis ont fourni au régime corrompu de Chiang-Kai-check. J'ignore si c'est l'influence des États-Unis qui nous a empêchés jusqu'à présent de reconnaître le gouvernement de la Chine. A mon sens, nous avons eu tort de tellement retarder. Je me demande si même présentement nos dirigeants sont prêts à reconnaître le gouvernement chinois? Il y a longtemps que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) aurait dû formuler une déclaration.

Les communistes dirigent la révolution en Chine mais je ne crois pas qu'il s'agisse, à proprement parler, d'un soulèvement communiste. Un ami à moi récemment rentré de ce pays où il a pu suivre et analyser les événements m'informe que jusqu'à ces derniers temps le gouvernement chinois comptait des groupes à opinions divergentes, et que l'un de ces groupes pourrait peut-être amener la rupture avec Staline. Les démocraties viennent de perdre du terrain, cependant, puisque ces jours derniers on annonçait la signature d'un accord de commerce complet entre la Chine et un groupe de pays situés derrière le rideau de fer. Je me demande si c'est parce que nous avons tardé à reconnaître le gouvernement chinois qu'un autre grand pays a réussi à conclure un traité de ce genre? Peut-être avons-nous trop lambiné une fois de plus. Peut-être avons-nous fait le jeu de Moscou.

[M. Knight.]

Mes amis prétendent que je ne m'y connais guère. J'en conviens. N'étant pas très au courant, je puis simplement juger d'après les données que je possède. Or le présent Gouvernement ne nous a pas fait de confidences au sujet des affaires extérieures.

Les Occidentaux n'ont pas fait preuve d'une perspicacité exceptionnelle dans leurs rapports avec les Asiatiques. Nous avons toujours vu en eux des clients ou une source de main-d'œuvre à bon marché. Jusqu'ici nous n'avons pas consacré notre énergie à leur faire partager une vie meilleure. Par souci de probité intellectuelle, nous devons admettre que jamais, au fond de notre cœur, nous leur avons reconnu un statut d'égalité.

Maintenant la situation du monde occidental a changé. Le regard lucide et critique de millions d'Orientaux est maintenant braqué sur lui. Les Orientaux nous ont vu appuyer l'oppresseur en Chine. Ils méditent sur notre refus de reconnaître le gouvernement. Ils savent que nous n'avons pas encore conclu un traité de paix permanent avec ce grand pays qu'est le Japon. Plusieurs des races orientales ont gagné la bataille contre la domination étrangère. Se trouvant aujourd'hui à la croisée des chemins, elles doivent décider de la direction à prendre. Elle doivent décider de l'emploi qu'elles feront de cette liberté nouvellement conquise.

L'Inde, l'Indochine, le Pakistan, la Birmanie, la Malaisie, tous nous observent. Ces pays étudient la démocratie telle qu'elle existe chez nous. Des gens qui n'ont jamais eu l'occasion de connaître la démocratie, qui n'en connaissent pas les bienfaits et la douceur et qui n'en peuvent juger que par ses effets ont les yeux braqués sur notre démocratie. Ils veulent savoir si elle donne à manger à ceux qui ont faim, si elle relève les opprimés, si elle soigne les malades, si elle garantit à ses adhérents des chances égales d'avenir. Souhaitons que nous n'ayons pas été pesés et trouvés trop légers: il est peut-être plus tard que nous ne pensons.

Pour assurer nos contacts avec les peuples nous avons quelque chose de mieux que la bombe atomique. Pour lutter contre le communisme nous avons une meilleure arme que la bombe à hydrogène: le communisme n'est-il pas en effet, presque toujours, le résultat de la pauvreté, de la faim, de la misère et de l'injustice sociale? Il n'est peut-être pas trop tard pour gagner l'amitié, le respect et la reconnaissance des populations orien-

tales. Il faut que nous le fassions, faute de quoi nous les jetterons dans les bras de l'URSS.

L'Asie assiste en ce moment aux efforts que nous tentons pour résoudre les problèmes des excédents de nourriture et d'autres richesses matérielles. Elle sait que jusqu'ici nous avons assez généralement accepté le principe selon lequel le gaspillage de la guerre est indispensable pour nous débarrasser de ces surplus gênants. Elle peut nous montrer quel meilleur usage nous pouvons en faire. Que pensera-t-elle des propositions qu'on entend en certains endroits et qui voudraient qu'on diminuât la production des biens de consommation, notamment des denrées agricoles? Que pensera-t-elle de cela pendant que ses enfants,—voire quelques-uns des nôtres,—meurent de faim par suite de la pénurie des denrées indispensables à l'existence?

J'ai pris note des observations que le chef de l'Opposition (M. Drew) a faites l'autre jour lorsqu'il a préconisé le lancement, au Canada, d'entreprises susceptibles d'accroître la production de denrées de consommation. Il a parlé entre autres choses d'irrigation. On peut produire des denrées alimentaires en abondance par ce moyen, mais le chef de l'opposition ne nous a pas dit comment nous écoulerions nos excédents dans un monde où la surproduction se fait sentir à plusieurs endroits.

Le passage de la pauvreté à l'abondance est toujours brusque,—les extrêmes se touchent. A un moment donné c'est la pénurie de denrées, puis, soudainement c'est une surabondance qui accable. Elles encombrent les rayons et la seule solution que nous ayons trouvée à ce problème jusqu'à présent c'est d'en détruire le plus possible au cours d'une guerre, ou de remplacer ces denrées de consommation invendables par des armes qui sont détruites mais qui absorbent l'énergie des ouvriers.

J'imagine que le chef de l'opposition n'a aucune solution à offrir pour disposer de cette production accrue. Il est regrettable que sous notre singulier régime économique tous les pays au monde, même ceux qui ne sont pas industrialisés sur une aussi grande échelle que le nôtre, cherchent à vendre d'une part, tandis que d'autre part personne ne désire acheter ou n'a l'argent, ou la bonne sorte de devises pour effectuer des achats. En refusant d'accepter leur argent ou leurs marchandises nous avons forcé les pays d'Europe à se lancer dans la production de céréales et d'autres denrées alimentaires, et ce, dans des conditions peu économiques. Tous les gouvernements de l'Europe occidentale, et d'après ce que j'en sais tous les pays de l'Europe orientale aussi,—bien qu'il soit difficile d'obtenir des renseignements de ces pays,—subventionnent leur industrie agricole en ce moment. On y aide les cultivateurs en leur donnant des conseils, en leur fournissant gratuitement des engrais chimiques, en leur consentant des prêts agricoles, et en établissant des cours extra-muraux dans leurs universités. On cherche à atteindre ainsi un but en particulier; on cherche à rendre ces pays le plus indépendants possible en ce qui concerne les approvisionnements en vivres. Ces gens n'ont pas oublié qu'ils ont souffert de la faim pendant la dernière guerre, ni qu'on a semé la ruine dans leurs champs du haut des airs. Ils n'ignorent pas que la guerre les menace encore. Ce sont là les principaux motifs qui les poussent à prendre l'attitude que je viens de décrire.

Ainsi, la production des céréales, du blé surtout, des laitages, des œufs et de la viande ne cesse d'augmenter, tandis que le besoin d'importations diminue en proportion. Au nombre des pays qui se suffiront avant très longtemps,—ils se suffisent presque actuellement,—il y a le Danemark,—le Danemark en particulier,—la Belgique, la France, la Hollande, la Suède et l'Eire, et enfin en dernier lieu, mais non le moindre, la Grande-Bretagne. On se rappellera que certains de ces pays ont constitué les meilleurs débouchés pour quelques-uns de nos produits. Je crains bien qu'ils ne le soient plus. A qui vendrons-nous nos denrées? Personne ne semble le savoir. Les achats de nos gens diminuent par suite du chômage. Les Américains produisent normalement des excédents des denrées que nous produisons nous-mêmes. Au lieu de devenir nos clients, ils deviennent nos concurrents en ce qui concerne nos marchandises d'exportation.

J'imagine que nos amis des États-Unis sont souvent cités incorrectement, ou peut-être que les journaux à sensation auxquels nous nous sommes accoutumés citent les paroles renversantes et dramatiques des hommes publics du monde entier. Je ne suis donc pas en mesure de juger si l'opinion des États-Unis se reflète correctement dans les mouvements d'humeur de certains de ses hommes publics. Quelques-uns d'entre eux semblent avoir des opinions que les chefs de notre gouvernement, je l'espère, ne partagent pas.

Le ministre de la Défense des États-Unis, M. Johnson, aurait dit récemment, dans un langage plus énergique que judicieux, que "nous devrions donner une belle raclée aux Russes". Même s'il y a provocation,—ce que j'admets volontiers,—c'est là un genre de bravade auquel on ne devrait pas se livrer. Je ne veux pas donner une raclée aux Russes, pas plus que je ne veux qu'on m'en donne une. Ce n'est pas ainsi qu'on fera échec au com-

munisme. Nous avons, je suppose, donné une raclée à l'Allemagne. Cela a-t-il eu pour effet de diminuer ou d'augmenter le nombre des communistes chez elle?

Quel a été le résultat général des efforts tentés pour supprimer le communisme par la force en Allemagne ou en quelque autre pays? Quels sont les gens qui deviennent communistes?

Une voix: Les cécéfistes.

M. Knight: Je dirai ce que je pense de cela dans une minute. Mes amis libéraux de la Saskatchewan ne peuvent oublier un instant cette préoccupation; elle les hante nuit et jour. Soyons sérieux. Quels sont les gens qui deviennent communistes? Ce sont précisément ceux qui attrapent une raclée, que ce soit sur le plan spirituel, économique ou physique. Le communisme est le résultat de la pauvreté, de l'injustice sociale, de la faim et du désespoir. On verra pourquoi j'aborde cette question en étudiant notre politique étrangère. Je songe ici surtout aux nations orientales dont j'ai parlé au début de mes observations.

La guerre produit de telles situations, n'est-ce pas? Espérons que le fait d'avoir découvert, il y a cinq ou six mois, que les Russes possèdent la bombe atomique et le fait que tous se rendent compte combien redoutable est la dernière arme d'extermination totale, la bombe à hydrogène, feront aborder d'une autre façon le problème de la régie internationale de telles armes. Lorsqu'on entend Einstein affirmer, comme il l'a fait à New-York il y a une ou deux semaines, qu'avec la bombe à hydrogène, la destruction de toute trace de vie sur le globe est du domaine des possibilités techniques, il est temps de réfléchir et d'agir en conséquence.

La possession de la bombe à hydrogène n'assurera la sécurité ni aux États-Unis, ni au Canada, ni à tout autre pays. Les États-Unis n'ont pas ou du moins ne garderont pas longtemps le monopole de cette arme particulière. Sa création est une menace pour tous les peuples de la terre et on devrait redoubler d'efforts en vue de la faire proscrire, par toutes les nations, par l'intermédiaire de l'ONU. J'inclurais aussi toutes les autres armes.

Le Gouvernement devrait adopter, ou appuyer, s'il a déjà agi en ce sens, cette nouvelle méthode ou toute autre méthode susceptible d'amener d'heureux résultats. L'inspection et la réglementation des armements, sous l'égide des Nations Unies, semblent implicitement inclues dans tout accord de ce genre. J'entends par "heureux résultats", ceux qui mettraient les deux camps qui participent au conflit en question dans l'impossibilité d'employer le genre d'armes dont je viens de parler.

Récemment, un ancien secrétaire d'État des États-Unis, M. James F. Byrnes, déclarait que le socialisme et le communisme offrent des dangers identiques. Je répondrai maintenant de façon indirecte aux interpellations des députés qui, tout en étant à ma droite, sont à la gauche de l'Orateur. Des conceptions aussi confuses que celles de M. Byrnes, l'ex-secrétaire d'État, à savoir que le socialisme et le communisme présentent des dangers identiques; des conceptions de ce genre, énoncées par les dirigeants de l'Amérique du Nord, leur seront de bien peu de secours dans les tentatives qu'ils prétendent effectuer en vue de sauver l'Europe occidentale du communisme, alors qu'en Europe il ne reste presque plus de pays capitalistes et seulement une nation fasciste de quelque importance. Les seules forces politiques qui s'opposent actuellement au communisme, entre le rideau de fer et les côtes espagnoles de l'Atlantique, sont celles du socialisme démocratique de nations telles que la Belgique, la Norvège, la Suède et la Grande-Bretagne. Ce sont ces nations socialistes qui forment le rempart de la démocratie dans l'Europe actuelle. Aucun député, je crois, ne le niera, du moins ceux qui sont prêts à envisager les faits et à raisonner sans parti-pris.

La Russie communiste n'a jamais mis en pratique les principes démocratiques socialistes; elle les a même écartés dans tous les pays qu'elle a subjugués. Nous courrons grand risque d'arriver trop tard encore une fois. Il est réellement à craindre que le peuple des États-Unis ne soit guère mieux renseigné que l'ancien secrétaire d'État américain et qu'il soit porté à s'isoler des nations qui jusqu'ici ont réussi à conserver leur liberté. Si le continent nord-américain retirait son appui à ces nations, les conséquences en seraient désastreuses pour la cause que nous avons tous à cœur.

Le gouvernement actuel des États-Unis et celui du Canada peuvent bien ne pas admettre les principes politiques de la majorité de ces pays, mais pour ces derniers quel autre choix ont-ils hormis le socialisme? Un des meilleurs moyens d'amener un changement est d'amoindrir et de négliger ses amis ou les alliés possibles qui sont organisés afin de s'opposer à ce régime. Ces pays ont surtout besoin d'espérance. Comme l'a dit hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), les pays ont surtout besoin d'espérance. Ils ont encore plus besoin d'amis que de dollars américains.

L'existence de ces malentendus, comme l'a démontré le député qui m'a interrompu et

dont a aussi parlé l'ancien secrétaire d'État des États-Unis, pourrait fort bien constituer un champ d'action pour notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La rectification de ces erreurs, l'explication des idées des différents pays aux hommes professant des théories politiques diverses mais unis par le désir ardent de sauvegarder la liberté politique, pourraient fort bien solliciter ses capacités.

J'ai lu, l'autre jour, un mot de ralliement adopté par un groupe de Républicains aux États-Unis: "Liberté contre socialisme". On peut redouter la même chose de la part de mon collègue. C'est la même chose qu'on peut lire dans les manifestes électoraux; mais on ne saurait les prendre au sérieux.

Où en est aujourd'hui la Grande-Bretagne, qui a démontré sur tant de champs de bataille sanglants son amour de la liberté et l'empressement de ses fils à mourir pour cet idéal? Après le dernier holocauste, la Grande-Bretagne a adopté le socialisme démocratique comme étant le seul moyen de conserver la liberté de sa population. J'imagine qu'elle fait encore le même choix ce soir, sur la foi des résultats des élections. Indépendamment du résultat des élections qui ont eu lieu aujourd'hui, j'affirme qu'en ce faisant, elle a pu réaliser alors cet objectif et depuis elle a fait au moins quelque progrès dans la voie de la liberté sociale, politique et économique.

Ce qui fait la grandeur du génie des Anglais, c'est d'avoir pu, depuis cinq ans, concilier cet amour de la liberté avec le progrès social et matériel. On admet généralement que ce progrès est de caractère permanent. De fait, chacun en convient, même ceux qui voudraient former en Angleterre un autre gouvernement que celui qui est au pouvoir. Cette tentative de changement a peu de chances de succès actuellement. A mon sens, même si un gouvernement conservateur avait été élu en Angleterre aujourd'hui, il n'oserait demander au peuple anglais, dans l'état d'esprit où il se trouve de rétrograder dans la voie du progrès où il s'est engagé.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'ai été surpris et déçu d'entendre le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Gregg) déclarer hier qu'il n'avait pas l'intention de constituer pour la présente session un comité spécial des affaires des anciens combattants. Depuis les quinze ans que je siège ici la coutume a toujours été de constituer un tel comité au cours de la première session de chaque nouvelle législature. C'est ce qu'on a fait en 1936, 1940-1941 et 1945-1946. Il y aura, à mon avis, beaucoup de ressentiment chez les anciens combattants quand ils apprendront que le comité ne sera pas institué. Ils s'attendaient qu'un tel comité s'occupe, au cours de la présente session, de certains de leurs problèmes. Les anciens combattants se demanderont pourquoi, aux yeux du Gouvernement, leurs problèmes sont moins importants que par le passé.

Quiconque a lu le discours du trône et les discours de certains députés libéraux qui ont parlé à la Chambre au cours de cette session, peut facilement croire que la perte de nos marchés en Europe est attribuable à des facteurs étrangers. Or quiconque envisage la situation sans parti pris doit reconnaître que le gouvernement canadien en est responsable en grande partie. J'ai été surpris d'entendre le représentant d'Yorkton (M. Stewart) attribuer la perte de nos marchés à la dévaluation de la livre sterling par la Grande-Bretagne. Comme je ne veux pas qu'on m'accuse de dénaturer ses paroles, je les citerai telles qu'elles paraissent à la page 150 du compte rendu:

> Comme le savent les députés, ce n'est pas par suite de décisions du gouvernement canadien, mais plutôt à cause de l'attitude du gouvernement britannique que nous avons perdu le marché anglais, c'est-à-dire à cause de la dévaluation de la livre sterling, mesure à laquelle sir Stafford Cripps avait déclaré en maintes occasions que le gouvernement britannique ne recourrait pas. Voilà pourquoi nous avons perdu ces débouchés. Aucun doute n'est possible. Je ne vois donc pas pourquoi on s'acharne à en rejeter le blâme sur le gouvernement canadien.

Un gros doute subsiste, monsieur l'Orateur, car ce n'est pas là un exposé fidèle de la situation. L'honorable député n'a qu'à parcourir le discours que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a prononcé devant la *Canadian Chamber of Commerce* à Londres, Angleterre, en 1948, pour constater que le ministre de l'Agriculture se plaint de la réduction de nos contrats; nous perdions alors des marchés, neuf mois avant la dévaluation. On ne peut donc pas prétendre que la dévaluation y est pour quelque chose.

On ne peut pas non plus prétendre que sir Stafford Cripps a provoqué volontairement la dévaluation. A maintes reprises, il a protesté qu'il n'avait pas l'intention de recourir à cette mesure, mais qu'est-il arrivé? Pendant plus d'un an, on a mené aux États-Unis, et à un degré moindre au Canada, une vigoureuse campagne, à laquelle le Fonds monétaire international a participé, pour faire croire aux gens que la dévaluation était inévitable. On prétendait que la Grande-Bretagne ne pouvait accroître ses exportations aux régions du dollar qu'en réduisant le prix de ses denrées. On disait que le prix des articles britanniques était trop élevé pour avoir accès au marché des

États-Unis et que, par conséquent, la Grande-Bretagne devrait dévaluer la livre. Après un certain temps, les gens étaient convaincus que la dévaluation de la livre était inévitable. Par conséquent, plusieurs grandes maisons d'importation ont retardé leurs achats en Grande-Bretagne, attendant la dévaluation. Cette attitude a aggravé la pénurie de dollars et provoqué, en Angleterre, une crise qui a elle-même entraîné la dévaluation. On ne peut donc aucunement attribuer la perte de nos marchés à la dévaluation.

Durant la dernière session, le ministre du Commerce (M. Howe) a qualifié de pessimistes ceux d'entre nous qui préconisaient une attitude plus pratique à l'égard du commerce international. Il a déclaré que nous confondions réalité et pessimisme. Les événements des quelques derniers mois ont démontré que nos craintes étaient fondées et que le ministre se leurrait d'espoirs ou se berçait de fausses illusions.

Si le ministre et le Gouvernement ne l'ont pas constaté, les groupements agricoles et les cultivateurs s'en rendent compte puisque leurs recettes ont beaucoup diminué par suite de la perte des marchés. A mesure que le nombre de chômeurs s'accroît et que le revenu des cultivateurs baisse par suite de la perte des débouchés, le mécontentement et la crainte se répandent par tout le pays. Les gens s'inquiètent de l'avenir. Les discours prononcés récemment par l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin) et par l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mutch), loin de rassurer la population, l'ont simplement outragée.

A mesure que le monde se divise en deux camps armés, nous ne pouvons tolérer que la crainte et le mécontentement minent le moral des peuples de l'Ouest, que la misère s'implante en terrain d'abondance. Ce serait différent si les ressources de l'univers ne suffisaient pas à ses besoins. Déjà, cependant, certains pays songent à réduire leur production parce qu'ils manquent de marchés, tandis que plusieurs nations sont menacées de famine. L'aspect le plus tragique du problème c'est qu'en 1944 et 1945, il était évident que les programmes financiers de portée internationale appuyés par le Gouvernement devaient inévitablement conduire à la prétendue crise du dollar qui sévit actuellement. Plusieurs associations du Canada et d'ailleurs n'ont pas manqué de nous mettre en garde contre les dangers qui nous menaçaient si nous continuions dans cette voie. Il est certain que notre parti a tout fait, en 1945, pour convaincre le Gouvernement que, s'il appliquait les programmes qu'il prônait alors, il s'ensuivrait inévitablement un fléchissement de la production, par suite de la perte des marchés étrangers.

Deux grands problèmes se posaient à nous à la fin de la guerre. Tout d'abord, la nécessité d'affecter les usines de guerre à la production du temps de paix et de rétablir les régions dévastées. Ensuite, la nécessité d'assurer la distribution des produits des nations, une fois terminées la reconversion et le rétablissement. Tous reconnaîtront, je crois, que nous avons assez bien réglé le premier problème. La production tant au Canada qu'en Europe a atteint un niveau élevé et même en Europe elle est supérieure de 20 p. 100 à celle d'avant-guerre. Mais nous n'avons réalisé aucun progrès dans le règlement du second problème, c'est-à-dire la distribution de la production excédentaire à ceux qui en ont besoin. C'est exactement le même problème qui se posait à nous durant l'entre-deux-guerres, durant les années 30. Nous n'avons pas réussi à résoudre le problème à ce moment-là. Il nous a fallu attendre la guerre, qui ouvrait de vastes débouchés, pour nous débarrasser de cet état de choses. Aujourd'hui, le problème a acquis une acuité plus grande que durant l'entre-deux-guerres, parce que notre puissance de production a beaucoup augmenté.

Je ne veux pas trop insister là-dessus, mais néanmoins, la Chambre me permettra de lui rappeler le programme financier d'après-guerre que l'actuel Gouvernement a non seulement appuyé, mais dont il a eu l'initiative. En 1944 on a présenté au comité parlementaire de la reconstruction certaines propositions internationales visant le financement de la période d'après-guerre. En 1945 on nous a soumis l'accord de Bretton-Woods ainsi que la proposition visant à la constitution du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. Depuis j'ai entendu maintes fois répéter que ces institutions n'avaient pas pour objet la satisfaction de tous les besoins financiers des nations pendant l'après-guerre, mais qu'on les avait créées simplement pour se donner le temps de souffler. Il n'est pas sans intérêt de noter ce qu'avait à dire à ce sujet M. John W. Snyder, secrétaire du trésor des États-Unis et président du conseil d'administration de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur, lors de la première session, tenue en 1946:

> Le Fonds et la Banque avaient l'un et l'autre pour objet de satisfaire aux besoins financiers tant immédiats et plus lointains du monde entier.

Tel en était l'objet, comme l'a déclaré M. Snyder. Tous admettront aujourd'hui que ces deux institutions n'ont pas satisfait les

besoins monétaires de l'univers; non seulement elles ont échoué, mais elles ont échoué lamentablement.

En 1945 nous avons critiqué le Fonds monétaire international parce qu'il avait un penchant bien marqué pour le créancier. Ce fonds était censé assurer la stabilité et l'équilibre du commerce dans l'univers, mais il laissait toute cette responsabilité aux nations débitrices et n'imposait à ce sujet, aucune obligation aux nations créancières. Il est vrai qu'une nation débitrice qui est incapable de faire ses paiements peut obtenir des devises étrangères du Fonds monétaire international en échange de ses propres devises. Cependant, si cette nation est incapable de racheter l'excédent de ses devises que détient le Fonds par rapport à son contingent, ce pays est obligé de verser un taux d'intérêt progressif. Le taux s'accroît tous les ans jusqu'à ce qu'il atteigne 5 p. 100. Dès que le taux d'intérêt atteint 5 p. 100, le Fonds monétaire international est libre d'exiger de ce pays tout taux d'intérêt, à son gré.

Je me demande comment les membres de la Chambre aimeraient signer un contrat en vertu duquel ils s'engageraient à payer tout taux d'intérêt que le créancier pourra exiger, s'ils sont incapables de faire face à leurs engagements. Je ne crois pas qu'un seul membre de la Chambre consente à signer un contrat de cette nature. Plusieurs nations dont la monnaie était dépréciée ne tenaient pas à y apposer leur signature; mais elles y furent contraintes, parce que l'accord de Bretton-Woods était le prix qu'on exigeait en retour de l'aide que leur accordaient les États-nis. Ce danger n'existerait pas si on obligeait la nation créditrice à acheter des denrées de la nation importatrice. Celle-ci pourrait alors obtenir les devises étrangères nécessaires au rachat de sa monnaie. Mais, comme la nation créditrice n'est pas obligée d'acheter des denrées de la nation importatrice, la nation débitrice se trouve dans une situation incertaine et défavorable.

Nous avons maintes fois déclaré que la mise en œuvre de l'accord de Bretton-Woods susciterait un programme d'indépendance économique dans les pays à monnaie dépréciée; bien entendu, c'est exactement ce qui arrive aujourd'hui. Afin d'équilibrer leur commerce, les pays à monnaie dépréciée ne cessent de restreindre leurs importations en provenance de la région du dollar. Elles n'ont pas d'autre parti à prendre. Nous demandons aujourd'hui, comme nous l'avons toujours fait par le passé, qu'on reconnaisse que le véritable objet du commerce international est l'échange de denrées et de services entre les nations sur une base mutuellement avantageuse. Par conséquent comme le sterling est la seule monnaie requise pour l'achat des produits de la zone sterling, nous devrions l'accepter en paiement de nos exportations.

Nous avons également préconisé l'établissement d'une chambre de compensation internationale où les crédits détenus dans un pays pourraient être échangés contre des crédits sur un autre pays. Il est intéressant de noter que plusieurs organismes préconisent maintenant un procédé analogue. La Chambre de commerce de Londres, l'une des plus anciennes institutions qui soient et l'organisme qui possède probablement le plus d'expérience en matière de commerce international, réclame depuis longtemps l'adoption d'un tel procédé. Des organismes agricoles du Canada, des États-Unis et d'ailleurs préconisent maintenant une formule à peu près semblable. La Fédération internationale des producteurs agricoles, la Fédération canadienne de l'agriculture et les spécialistes en matière de denrées de la FAO préconisent l'établissement d'un office international d'échange des produits, organisme qui, à plusieurs égards, ressemble au bureau d'échange international que nous avons nous-mêmes préconisé.

Dans son exposé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé de la situation du sterling. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 139 du hansard:

> Nous avons toujours prétendu, cependant, que la zone du sterling comme nous la connaissons en ce moment n'en est qu'à une phase de transition et s'achemine vers un régime commercial où les devises seront convertibles, où les régies du change et les restrictions quantitatives seront sensiblement adoucies.

J'affirme que ce but ne saurait être atteint que si la région du dollar accepte des exportations en provenance de la région du sterling en paiement de ses exportations. J'ajoute que c'est là la seule solution à long terme. Il est vrai que les États-Unis et le Canada peuvent effectuer des placements à l'étranger dans les pays à monnaie dépréciée, mais ce serait là une solution à court terme. J'affirme que ce ne saurait être une solution à long terme, car, à la fin, nous serions contraints d'accepter des exportations provenant de la région du sterling pour payer les intérêts sur nos placements en plus de ses exportations pour payer nos exportations. A la fin, cela ne ferait qu'aggraver la situation car il nous faudrait alors accepter une balance du commerce défavorable afin de permettre à la région du sterling de solder ses comptes.

La déclaration du premier ministre (M. St-Laurent) m'a fort intéressé: c'est avec fran-

chise qu'il a abordé la question de la convertibilité des devises. Je cite le hansard, page 51:

> Le chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré aujourd'hui qu'il serait sage de rendre les monnaies convertibles. La difficulté tient non pas à la convertibilité des monnaies mais plutôt à l'échange des produits. Commercer ce n'est pas un échange de papiers entre une personne et une autre. Commercer c'est échanger des denrées. Les difficultés relatives à l'inconvertibilité du change proviennent de ce qu'on a manqué de denrées qu'on pouvait échanger contre nos denrées exportées au Royaume-Uni.

Je fais mienne la première partie de cette déclaration. La seconde n'est pas entièrement exacte en ce qui a trait à la situation actuelle. Elle l'était par rapport à l'époque qui a immédiatement suivi la guerre; on ne peut attribuer aujourd'hui la balance défavorable de la Grande-Bretagne vis-à-vis de nous à ce qu'elle n'ait rien à nous vendre. L'Angleterre pourrait exporter chez nous une foule de produits. Malheureusement, nous ne voulons point de ces produits. En outre, rappelons-nous que le gouvernement canadien n'a pas toujours accepté les denrées britanniques en échange des nôtres. Par le passé, nous avons exigé que la Grande-Bretagne nous paie en dollars. Afin qu'aucun doute ne subisse sur ce point, je cite une déclaration de l'ancien ministre des Finances, M. Ilsley. Elle remonte à 1946 et fut formulée à l'occasion d'un débat au sujet d'un prêt à la Grande-Bretagne. Voici ce que disait M. Ilsley (page 777 du hansard):

> Il nous faut obtenir de nos exportations au Royaume-Uni et en Europe des revenus que nous pourrons affecter à l'amortissement de nos propres dettes et à l'achat de produits aux États-Unis.

Autrement dit, nous devons exiger le paiement en dollars de nos exportations à la Grande-Bretagne afin que nous puissions utiliser ces dollars pour combler notre déficit vis-à-vis des États-Unis. Je posai plus tard la question suivante à M. Ilsley (p. 934 du hansard):

> Le Canada est-il prêt à acheter des marchandises du Royaume-Uni, en remboursement de ces prêts? Comment le Royaume-Uni va-t-il maintenir la convertibilité de la livre au Canada si le Canada et les États-Unis ne lui procurent pas les dollars qu'il lui faut en achetant des denrées britanniques pour la valeur du crédit que nous lui accordons?

J'avais dit que, comme nous accordions des prêts à la Grande-Bretagne, celle-ci devrait-elle à l'avenir non seulement nous exporter des marchandises afin de payer le prix de nos exportations, mais aussi devrait-elle exporter ces marchandises afin de rembourser l'intérêt; de sorte que, en définitive, il nous faudra accepter à l'avenir une balance commerciale défavorable. M. Ilsley a répondu:

> Il n'est pas nécessaire que la balance des comptes soit défavorable entre le Canada et le Royaume-Uni pour que le Royaume-Uni soit en mesure de rembourser son emprunt. Il peut payer ses denrées de provenance canadienne en exportant dans d'autres pays, non moins qu'au Canada. Au moyen du commerce plurilatéral et des devises convertibles...

J'aimerais connaître aujourd'hui l'opinion de M. Ilsley à propos de cette déclaration. Il est vrai qu'avant la dernière guerre, la Grande-Bretagne avait de forts placements à l'étranger. Elle touchait l'intérêt sur certains placements sous forme de dollars qu'elle a pu transférer à ses créanciers étrangers de la zone du dollar. La situation n'est plus la même. Plusieurs pays où elle avait de forts placements avant la guerre sont aujourd'hui les créanciers de la Grande-Bretagne, comme l'Inde, le Pakistan, l'Égypte. Au cours d'un débat à la Chambre des communes d'Angleterre, on a dit qu'aujourd'hui 40 p. 100 des exportations de la Grande-Bretagne servent à acquitter des dettes contractées durant la dernière guerre.

Le ministre dit qu'elle peut vendre des denrées payables en dollars à d'autres nations. Quelles nations? Étant donné que les États-Unis ont une balance commerciale favorable de plus de 6 milliards par rapport à la zone sterling, il s'ensuit sans doute un déficit de 6 milliards entre cette zone et celle du dollar. A la vérité, la Grande-Bretagne ne pourra obtenir des dollars américains en exportant des denrées aux États-Unis. En définitive donc, si nous voulons qu'elle puisse nous payer, si nous voulons qu'elle achète nos produits, nous devons lui fournir des dollars en achetant ses exportations. Il n'y a pas d'autre moyen, car le Royaume-Uni fait clairement entendre au monde qu'il ne veut pas s'endetter irrémédiablement par l'entremise du Fonds monétaire international, car alors il lui faudrait verser un taux d'intérêt très élevé. Je soutiens donc que la ligne de conduite que nous avons poursuivie explique, en très grande partie, la perte de nos marchés.

Je tiens à mentionner en particulier le marché des produits agricoles. On nous parle beaucoup d'excédents, de perte des débouchés; on commence à nous dire qu'il faut réduire la production, à cause de l'affaissement des marchés. Quand nous entendons de tels propos nous songeons à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous a dit hier de la pauvreté extrême qui règne dans plusieurs parties de l'Asie, où les habitants, qui souffrent d'un niveau de vie très inférieur, cherchent à obtenir des produits des autres pays.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), dans un discours prononcé à la FAO a souligné la nécessité d'accroître la production de façon à satisfaire les besoins du monde. Voici un passage de son discours publié dans le *Foreign Trade*:

> Encore que la production agricole mondiale ait remonté aux niveaux d'avant-guerre, elle n'a pas augmenté en proportion de la population du globe.

Les approvisionnements, eu égard au chiffre de la population, sont donc inférieurs à ce qu'ils étaient avant la guerre.

Les difficultés d'ordre monétaire menacent le libre mouvement de vivres et d'autres produits nécessaires des régions excédentaires aux régions déficitaires. Il peut s'ensuivre un ralentissement de la production dans certain pays et une hausse des prix capable d'empêcher la population d'autres pays de se procurer des vivres.

Il poursuit:

Nos difficultés monétaires menacent aujourd'hui de faire renaître la situation qui existait il y a vingt ans, l'absence du libre mouvement des vivres provenant de ceux qui en ont trop à destination de ceux qui en manquent.

Et il a ajouté:

A moins de résoudre ce problème, nous ne pouvons espérer que les pays exportateurs fournissent l'effort suprême nécessaire pour alimenter suffisamment la population du monde entier.

Alors tous les honorables députés conviendront sans doute que ce serait folie criminelle de la part d'un gouvernement de réduire la production à un moment où d'autres parties du monde en ont tant besoin.

Le ministre de l'Agriculture a admis franchement qu'il s'agit d'un problème monétaire. Il y a lieu de féliciter, je crois, la Fédération canadienne des agriculteurs et la Fédération internationale des producteurs agricoles du travail de recherche qu'elles ont entrepris à ce sujet et des propositions qu'elles ont offertes à l'égard d'un office d'échange des denrées.

Le mois dernier, j'ai assisté à Niagara au congrès annuel de la Fédération canadienne des agriculteurs. J'ai été grandement impressionné de constater l'unanimité avec laquelle les délégués, tant de l'Est que de l'Ouest canadien, se sont prononcés sur les problèmes dont ils étaient saisis. A mon sens, à l'heure où de graves problèmes surgissent, il faut se réjouir de ce que les cultivateurs de l'Est et de l'Ouest unissent leurs efforts.

Lors du congrès, M. J. K. Galbraith, professeur d'économie à l'Université Harvard, a prononcé sur le commerce international et les marchés étrangers une causerie qui porte à réfléchir. Je me permets d'en citer un extrait qui m'a bien frappé:

Nous sommes tous d'avis que nous réussirons de quelque façon à équilibrer la balance du commerce international. Je partage ce sentiment. Nous avons aussi tous l'illusion, inconsciente mais réelle, que nous parviendrons du même coup à rétablir l'exportation des produits agricoles et des denrées alimentaires de notre continent à l'Europe, en ayant recours aux voies ordinaires du commerce. J'en doute. Quiconque étudie la tendance d'une façon impartiale doit tirer une conclusion tout à fait différente.

Puis il ajoute:

Il faut, d'abord, abandonner l'idée que la reddition des comptes commerciaux aura lieu en 1952. Tant qu'on pensera de cette façon, il faudra s'attendre à obtenir l'équilibre surtout aux dépens des exportations agricoles. Il faut assurer aux pays de l'Europe occidentale que les peuples de notre hémisphère répondront à leurs efforts en les aidant. Cela ne suppose pas nécessairement la prolongation du plan Marshall à son état actuel ou sous quelque pseudonyme adroitement conçu. Il s'agit simplement d'assurer à l'Europe occidentale qu'après 1952 elle pourra obtenir des vivres et de la fibre de notre hémisphère et que, s'il le faut, nous l'aiderons à les acheter. C'est, en partie, ce que devait offrir l'Office international de l'échange des produits, organisme de la FAO dont la création a été proposée.

Il est fort regrettable que la conférence de la FAO ait rejeté la proposition tendant à constituer un office international de l'échange des produits. Je m'arrête brièvement aux motifs que la conférence a invoqués pour rejeter le projet. Cependant, je résume d'abord l'historique de cet office.

En juin 1949, la Fédération internationale des producteurs agricoles a présenté ses propositions en vue de la stabilisation des prix et de la distribution des produits agricoles excédentaires au conseil de la FAO. Les propositions énonçaient le principe de l'Office international de l'échange des produits. Puis le directeur de la FAO a chargé un comité de six spécialistes de préparer, pour la conférence de la FAO qui devait avoir lieu en novembre 1949, un rapport sur les problèmes relatifs aux denrées. Ces spécialistes ont proposé l'institution d'un office international pour l'échange des produits. Cette proposition a reçu l'appui de la Fédération canadienne des agriculteurs, de la Fédération internationale des producteurs agricoles et de plusieurs associations agricoles des États-Unis. Pourtant, comme je l'ai signalé, la conférence de la FAO a rejeté la proposition.

Avant d'étudier les motifs de ce geste, j'aimerais résumer brièvement les fonctions de cette institution. Le Bulletin d'octobre 1949, de la FIPA les résume ainsi:

Les fonctions de l'OIEP comprendraient:—

1. Sous réserve des dispositions exposées ci-dessous, l'achat des produits excédentaires dans les pays à excédents.

2. La négociation de ventes en monnaies non convertibles en vue d'aider à maintenir les échanges commerciaux durant les périodes de déséquilibre monétaire; de tels paiements seraient garantis par les pays acheteurs contre les pertes résultant de l'avilissement du change.

3. La négociation de ventes effectuées à des prix spéciaux, inférieurs aux prix courants, aux pays indigents, des conditions rigoureusement définies devant en régir l'emploi, par exemple, le secours, les programmes spéciaux d'alimentation ou des entreprises de mise en valeur.

4. Comme fonction à longue portée, l'emmagasinage des stocks achetés en période d'abondance afin de constituer des réserves pour protéger les intérêts des consommateurs en période de disette.

5. La négociation d'accords commerciaux bilatéraux ou plurilatéraux ou les échanges de denrées selon un régime de troc.

6. La coordination de la négociation et de l'application des accords internationaux portant sur les denrées, en attendant une décision définitive à ce sujet que doit prendre le Conseil économique

et social postérieurement à l'entrée en vigueur de la charte de l'OIT.

7. L'organisation de consultations entre les gouvernements et les autres institutions en ce qui concerne la politique à suivre du point de vue des denrées ainsi que les accords et transactions du même ordre et en ce qui concerne aussi l'adaptation des terres et des autres ressources nationales aux fins de l'application de ladite politique ou desdits accords et transactions et en vue, enfin, de satisfaire aux exigences nouvelles de la demande et de l'offre mondiale.

Le rapport permet de conclure que le comité estime que les attributions lointaines de l'OIEP ne doivent être précisées qu'à la lumière des expériences postérieures, mais que, d'ici là, l'OIEP utilisera surtout deux moyens de disposer utilement des excédents. Prenons par exemple le blé. L'OIEP procéderait ainsi:

1) Le pays exportateur vendrait son excédent de blé à l'OIEP au prix du marché et les achats seraient financés par l'exportateur qui contribuerait la valeur du blé à l'OIEP en tant que capital additionnel. L'OIEP vendrait alors des quantités de blé au pays importateur en plus de ses achats ordinaires et non pas à leur place. L'OIEP accepterait les devises du pays importateur en paiement, même si elles étaient alors inconvertibles. Le pays importateur garantirait toute perte possible en dévaluant sa monnaie. L'OIEP garderait cet argent au crédit du pays exportateur jusqu'à ce que l'expansion du commerce ou le rétablissement de la convertibilité de cette monnaie permette de régler le compte.

2) L'exportateur vendrait son excédent de blé à l'OIEP à un prix réduit si le paiement était effectué en devises immédiatement acceptables (vraisemblablement convertibles) et à la condition que la quantité de blé soit affectée à une fin spéciale en plus de la consommation régulière du pays importateur. On financerait ces transactions au moyen du fonds automatiquement renouvelable de l'OIEP, établi par un versement initial de 20 p. 100 du capital, mais normalement elles n'occasionneraient pas de pertes à l'OIEP.

Les motifs que la Conférence de la FAO a donnés pour rejeter ces propositions sont, pour dire le moins, un peu étranges. J'aimerais en résumer quelques-uns. En rejetant les fonctions commerciales provisoires de l'OIEP, la Conférence a fait observer que l'accumulation de devises non convertibles se traduirait par une augmentation de la dette des pays déficitaires, entraînant l'obligation d'un remboursement éventuel sous forme d'exportations additionnelles de denrées et de services, et aurait pour effet de retarder la convertibilité en général.

Quiconque lit cette déclaration a raison de douter de la sincérité des personnes qui l'ont rédigée. Quel est l'objet de ces propositions? Elles tendent à assurer la répartition des excédents entre ceux qui en ont besoin. Pourtant on nous dit ici que cette mesure pourrait retarder la convertibilité et que, par conséquent, il faut la rejeter. Il saute aux yeux, à mon sens, que cet organisme a confondu les moyens avec la fin et l'ombre avec la proie.

On nous dit souvent que la convertibilité permettra de faciliter l'expansion du commerce. Dans le cas qui nous occupe, les excédents s'accumulent et l'on formule une proposition en vue de les distribuer à ceux qui en ont besoin, mais on dit que la mesure pourrait retarder la convertibilité. Je suis convaincu que l'expédition des denrées excédentaires aux pays qui en ont besoin intéresse plus les gens que le rétablissement de la convertibilité. Que se produira-t-il si nous ne prenions pas les moyens de mettre ces excédents à la disposition des populations qui en ont besoin? La production diminuera et nous n'aurons pas assez de denrées pour répondre aux besoins des gens. Cette proposition, je le souligne, est faite au nom de la convertibilité.

Voici la raison suivante invoquée pour rejeter les propositions:

La dépense de telles accumulations à l'achat dans les régions à monnaie dépréciée s'effectuerait, dans l'ensemble, pour l'achat de denrées qui, normalement, rapporteraient des devises fermes.

L'OIEP vise à écouler des produits qui ne seraient pas vendus par les voies ordinaires du commerce; on n'a donc pas à craindre que la proposition nuise à celles-ci. Les denrées écoulées par les voies ordinaires à la suite de l'échange de produits continueraient à passer par les mêmes voies, mais, dans la mesure où le pays exportateur ne pourrait pas écouler ses exportations, l'Office international d'échange des produits fournirait le moyen de mettre ces denrées à la disposition des populations qui en auraient besoin.

La conférence a ensuite émis l'opinion que les fonctions financières proposées à l'égard de l'OIEP pourraient être remplies par les gouvernements directement intéressés. L'attitude prise par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) m'a vivement intéressé. En face d'une proposition visant à mettre nos produits en excédent à la disposition des pays qui en ont besoin, le ministre de l'Agriculture déclare: "Nous n'avons pas besoin de cela; nous pouvons le faire nous-mêmes". Le Gouvernement a maintenant affirmé qu'il peut expédier nos excédents de marchandises à l'étranger; il ne pourra donc plus dire qu'il ne peut pas vendre nos produits excédentaires. Il a rejeté une proposition qui aurait favorisé la distribution des excédents, en prétendant qu'il peut le faire sans cela. Les cultivateurs auront hâte de voir le Gouvernement prendre, dans un avenir rapproché, les mesures nécessaires pour disposer de nos excédents de produits. J'espère qu'on ne nous reparlera plus de l'impossibilité d'exporter nos marchandises à l'étranger.

Puis la conférence a décidé d'instituer un comité de la FAO pour l'étude des problèmes relatifs aux produits de base; ce comité fonc-

tionnerait sous la surveillance du Conseil et serait responsable à celui-ci. Je ne crois pas que ce comité soit bien enthousiaste. Composé de six spécialistes, il a élaboré les propositions qui furent rejetées parce qu'elles auraient nui aux méthodes ordinaires de financement du commerce international. Ce comité devra se borner à formuler des propositions qui ne nuiront aucunement aux méthodes reconnues de financement du commerce international.

Je crois que la plus intéressante déclaration a été formulée, à la conférence, lorsqu'on a rejeté la proposition relative aux moyens de financement. La voici:

La conférence a appelé l'attention sur le fait que, bien que l'exécution des plans nationaux d'expansion économique déjà dressés exige beaucoup plus de fonds internationaux que la somme habituellement disponible, les institutions financières internationales n'ont pas encore reçu assez de demandes de prêts bien documentées. La conférence a donné instruction au directeur général de la FAO d'intensifier la collaboration avec la Banque internationale de la reconstruction et avec le Fonds monétaire international et de proposer la conclusion d'accords déterminés avec ces organismes.

On a sans doute compris pourquoi, en réalité, la conférence a rejeté la proposition de l'OIEP. Il est manifeste que des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur étaient présents à cette conférence et qu'ils ont conseillé aux autres délégués de rejeter cette proposition. Non seulement le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction ont-ils échoué lamentablement dans leur tentative d'établir des méthodes de financement de notre commerce international, mais ils ont empêché l'adoption d'autres mesures auxquelles on aurait pu recourir à cette même fin.

Au sujet de la loi sur le soutien des prix agricoles, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'elle ne supprimait pas la nécessité des marchés. Tous, particulièrement les cultivateurs, le reconnaissent. Les cultivateurs n'oublieront pas, cependant, que le ministre, persuadé que le gouvernement canadien peut faire aussi bien que l'Office international pour l'échange des produits, a rejeté une proposition qui nous aurait permis d'exporter nos excédents à d'autres pays. Les cultivateurs estiment qu'il incombe au gouvernement fédéral de trouver des débouchés; le ministre de l'Agriculture ne pourra donc plus prétendre que le gouvernement fédéral ne peut écouler les excédents de produits agricoles. La parution dans un journal d'une déclaration du ministre de l'Agriculture m'a fort intéressé. L'article en question portait le titre suivant:

M. Gardiner accuse certaines personnes d'entraver la distribution des vivres.

L'article se lit ainsi:

M. Gardiner a dit que certaines personnes entravaient l'expédition des excédents dans les régions de consommation.

Et la dépêche poursuit:

Le ministre n'a pas nommé ces personnes. Toutefois, il semble avoir voulu faire allusion à la proposition canadienne en vue de l'institution d'un office international pour l'échange des produits, proposition qui a été rejetée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

La nouvelle, évidemment, est tout à fait erronée puisque M. Gardiner a été l'un de ceux qui se sont opposés à l'institution d'un Office international pour l'échange des produits. La Chambre a le droit de savoir du ministre de l'Agriculture qui sont ces gens qui rendent difficile l'écoulement de nos produits excédentaires dans les pays qui en ont besoin. Je crois bien savoir qui ils sont. Je me rappelle, en effet, que dans le discours qu'il a prononcé en décembre 1948, à la *Canadian Chamber of Commerce* de Londres, il a attribué nos ennuis à un groupe de financiers "timbrés" qui se font passer pour des économistes. Bien qu'il ne les ait pas nommés nous savons fort bien qui sont ces hommes qui dominent notre politique financière internationale. Ce sont, en grande partie, les hommes qui gouvernent le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction, institutions pour lesquelles M. Gardiner lui-même a voté en 1945.

J'ose dire en terminant, monsieur l'Orateur, que si le Canada n'est pas capable d'écouler ses produits agricoles, la faute en est au Gouvernement; c'est sur lui qu'en retombe toute la responsabilité, parce que, jusqu'ici, il a tenu à des mesures qui empêchent la région du sterling d'acheter nos produits parce qu'il lui faut payer en dollars à cause de notre refus d'accepter ses denrées en guise de paiement.

M. Studer: Vu l'heure avancée et le désir de nombreux députés d'écouter ce soir les intéressantes nouvelles à la radio, je désire, monsieur l'Orateur, proposer le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée, et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Comme il a été entendu, nous aborderons tout d'abord demain le bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage, puis nous poursuivrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Sur la motion de l'honorable M. Fournier, la séance est levée à 10 heures et 45 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

LE CURLING

CONCOURS NATIONAL À QUÉBEC—VICTOIRE DE L'ÉQUIPE DE REGINA

M. E. A. McCusker: Usant de mes prérogatives de député, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à mes collègues que nous avons parmi nous aujourd'hui, là-haut dans les tribunes, six jeunes équipes de curling. Quatre représentaient les provinces de l'Ouest, et deux autres l'Ontario, au concours national tenu à Québec, et dont l'enjeu était le trophée Sifton, symbole du championnat de curling scolaire au Canada. Ces jeunes gens me disent qu'ils se sont fort amusés là-bas et que ce concours a beaucoup fait pour cimenter l'entente cordiale.

J'ai également le plaisir de faire part du triomphe de l'équipe de ma ville, celle du *Scot Collegiate Institute*. Cette circonstance, en soi, importe peu. Ce qui importe c'est qu'en ce moment on trouve au Canada des milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui pratiquent ce jeu et apprennent par là à gagner et à perdre de bonne grâce.

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

DÉPÔT DU CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose un exemplaire en anglais du cinquième rapport annuel de la Commission du district fédéral. Je regrette que la version française ne soit pas encore prête. Elle est actuellement entre les mains des traducteurs et sera déposée dès qu'elle sera terminée.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer la nomination de M. Thomas D. MacDonald, K.C., au poste de commissaire des enquêtes sur les coalitions. M. MacDonald a reçu son diplôme de bachelier ès arts en 1931 à l'Université Dalhousie, et son diplôme d'avocat en 1933. Il entrait aussitôt au service du procureur général de la Nouvelle-Écosse. En sept ans il était devenu chef du service et, en 1940, occupait le poste de sous-procureur général. Sauf pendant la période où il a servi dans les forces armées, il a occupé ce poste sans interruption jusqu'en 1949. En avril 1949, il démissionnait pour accepter la situation de surintendant des faillites et de conseiller juridique au ministère fédéral de la Justice. Il a occupé ce poste jusqu'à ce qu'il ait accepté sa situation actuelle.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1950-1951

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier des prévisions budgétaires pour l'année finissant le 31 mars 1951. M. l'Orateur donne lecture du message.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'était la coutume depuis quelques années de déposer les prévisions budgétaires, puis d'en proposer le renvoi au comité des subsides sans donner d'explications à la Chambre. Mon prédécesseur et moi avions l'habitude d'envoyer une brève déclaration explicative aux journaux sitôt après avoir déposé les prévisions budgétaires. Cette année, en réponse à diverses propositions, j'entends donner quelques explications à la Chambre en déposant le budget des dépenses.

On remarquera que le total des prévisions budgétaires proposées à l'égard de la nouvelle année financière commençant le 1er avril s'établit à 2,308 millions de dollars. Cette somme comprend les postes à l'égard desquels nous disposons déjà de l'autorisation statutaire,—soit un total de 1,011 millions de dollars, —ainsi que les 560 crédits pour les dépenses que nous demandons à la Chambre d'approuver et dont l'estimation se chiffre par 1,297 millions de dollars. En outre, nous proposons des crédits à l'égard de prêts et de placements qui vont créer des valeurs productives et dont le total s'établira à 105 millions. Il va sans dire que le total des dépenses ne comprend pas les crédits dont nous venons de parler.

Je veux d'abord montrer comment ces chiffres soutiennent la comparaison avec ceux de l'année financière en cours, qui se terminera en mars. Comme d'habitude, les prévisions budgétaires contiennent une comparaison entre les chiffres afférents au budget

déjà adopté par la Chambre l'an dernier, y compris le budget supplémentaire des dépenses établi jusqu'ici, et les prévisions des dépenses réglementaires dont la Chambre fut saisie à l'occasion du budget, l'an dernier. Ces sommes atteignent, au total, 2,335 millions de dollars: c'est un montant qui dépasse d'environ 27 millions les prévisions budgétaires à l'égard de la nouvelle année.

Il est difficile de déterminer quels chiffres antérieurs pourraient se comparer de façon satisfaisante avec ceux du budget des dépenses de cette année. Le total de l'an dernier, que j'ai cité,—2,335 millions de dollars,—comprend naturellement les crédits spéciaux destinés à défrayer l'extension de nos services à Terre-Neuve et le budget supplémentaire présenté l'automne dernier en vue de pourvoir à certains articles de nos programmes non prévus au budget principal des dépenses de l'an dernier. Il ne comprend pas, cependant, le second et dernier budget supplémentaire qui sera déposé le mois prochain en fin d'année financière pour combler entre autres choses le déficit de 1949 du National-Canadien et d'Air-Canada, auquel ne pourvoient pas les présentes prévisions budgétaires. Nous avons tâché d'inclure dans le budget principal des dépenses de cette année plusieurs dépenses du genre de celles que renfermait le budget supplémentaire de l'an dernier; de cette façon la comparaison des chiffres est juste. Cependant, il devra inévitablement y avoir des crédits supplémentaires cette année. Le National-Canadien et Air-Canada accuseront vraisemblablement un déficit qu'il faudra combler à la fin de la prochaine année financière et je devrai pourvoir dans nos comptes à des réserves pour valeurs actives comme nous l'avons fait ces dernières années. Les crédits affectés à ces postes s'ajouteront donc à ceux du présent budget des dépenses. Non seulement j'espère mais je compte que notre budget supplémentaire cette année sera inférieur au total de 63 millions présenté l'automne dernier,—et même beaucoup inférieur,—à moins que nous ayons à faire face à une sérieuse aggravation de la situation économique ou de la conjoncture internationale.

Pour la gouverne de ceux qui désirent comparer le budget principal des dépenses de l'an prochain avec celui de l'année courante, je dois mentionner que ce dernier se chiffrait par 2,217 millions, outre des crédits au montant de 55 millions destinés à pourvoir à l'extension de nos services à Terre-Neuve, soit un total de 2,272 millions.

Nous pouvons comme d'habitude compter sur une dépense inférieure au montant des crédits demandés dans le budget; c'est un élément qui souvent a neutralisé dans une grande mesure les dépenses effectuées en vertu du budget supplémentaire. Il y aura un tel écart au cours de la prochaine année financière, mais il sera moindre que ces dernières années parce que nous avons pu cette fois-ci, j'en suis convaincu, prévoir nos besoins avec plus d'exactitude que depuis quelques années.

Je ne tenterai pas de commenter les montants affectés à diverses fins ou à divers ministères. Cependant, je crois devoir appeler votre attention sur deux ou trois points.

Parmi les ministères, l'augmentation la plus considérable a trait au ministère de la Santé et du Bien-être social et ce malgré le nouveau mode d'autorisation des subventions à la santé, alors que l'on tient compte de la somme totale qu'atteindra probablement l'ensemble de toutes les dépenses plutôt que de voter le montant maximum pour chacune d'elles. Cette forte augmentation, il faut l'attribuer surtout aux sommes plus considérables affectées aux allocations familiales et à la pension de vieillesse au regard de celles qu'on avait autorisé l'an dernier lors de la présentation des prévisions budgétaires. L'augmentation découle également des mesures adoptées l'an dernier et du plus grand nombre d'allocataires.

La deuxième augmentation d'importance, celle qui représente la principale mesure du gouvernement reflétée dans le présent budget est celle de 42 millions au titre de la défense et qui porte les crédits militaires de 383 millions pour l'année en cours à quelque 425 millions pour l'année prochaine. La somme reflète les décisions prises par le gouvernement à l'égard de l'effectif, du matériel et des services de défense aujourd'hui indispensables, à la lumière de la situation internationale et de nos engagements aux termes du Pacte de l'Atlantique-Nord. La somme totale affectée à la défense comprendra les montants considérables qu'il faut maintenant verser pour l'achat de nouveaux avions, vaisseaux, appareils de radio-repérage et armes de toutes sortes, ainsi que pour la construction des bâtiments et l'aménagement des bases aériennes destinés à remplacer ou à compléter ceux de la dernière guerre. Afin de pourvoir à l'augmentation des dépenses prévues pour fins de défense, de santé et de bien-être, tout en ne dépassant pas le montant total que le Gouvernement jugeait raisonnable, il a fallu examiner soigneusement toutes les autres dépenses afin d'éliminer toutes celles qui ne semblaient pas s'imposer à l'heure actuelle.

Lorsqu'il a autorisé les dépenses prévues aux programmes des divers ministères, le Conseil du Trésor a tenu compte de la situation économique générale des provinces Maritimes et des régions côtières du Québec ainsi que du désir qu'avait le gouvernement

de favoriser le développement économique de cette région, qui a dû faire face à de plus grandes difficultés d'ordre économique que les autres régions importantes du pays.

On remarquera que la forme dans laquelle sont présentées les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics diffère de ce qu'elle était par les années passées. Le détail des entreprises à l'égard desquelles des crédits ont été accordés se trouve à l'annexe détaillée du budget principal. Un tel procédé permet de prévoir plus exactement les montants réellement nécessaires pour ce grand nombre d'entreprises et d'accorder une certaine marge pour les retards inévitables et les difficultés qui surgissent quand il s'agit de trouver les endroits où construire, les entrepreneurs, ainsi que la main-d'œuvre compétente et les matériaux. L'ensemble des crédits de ce ministère sont moins élevés que ceux qui ont été demandés l'an dernier, mais ils sont beaucoup plus élevés que tout ce que nous prévoyions dépenser à ce chapitre durant l'année en cours. La nouvelle façon de présenter les crédits et notre meilleure situation du point de vue des approvisionnements devraient permettre d'équilibrer bien mieux dépenses et crédits au cours de la prochaine année financière que cette année; c'est pourquoi je m'attends a une importante augmentation des dépenses totales réelles du ministère des Travaux publics.

Quant aux travaux de construction en général, les prévisions budgétaires comportent, dans leur ensemble, une disposition prévoyant, tout en tenant compte des subventions aux provinces à l'égard de la route transcanadienne et de la construction d'hôpitaux, des dépenses au chapitre d'entreprises de construction de diverse nature, qui s'élèvent à environ 210 millions de dollars, soit à peu près les mêmes montants que ceux qui sont prévus au budget principal et au budget supplémentaire de l'année courante. Pour les motifs que j'ai indiqués en parlant du ministère des Travaux publics, nous prévoyons que durant la prochaine année les dépenses réelles au chapitre de la construction dépasseront de beaucoup celles de l'année en cours, c'est-à-dire qu'elles se rapprocheront beaucoup plus du montant réel accordé par le Parlement. Outre ces dépenses proprement dites, les crédits portant sur des prêts et des mises de fonds d'une valeur de 105 millions, se rapportent presque entièrement cette année à des postes qui touchent la construction ou le bâtiment de quelque façon, y compris ceux qui se rapportent à la Société centrale d'hypothèques et de logement, et à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ce crédit pour les prêts à la construction est sensiblement le même que celui de l'année en cours. Le programme de logement fédéral-provincial s'ajoute à cela et les montants initiaux nécessaires à sa mise en œuvre sont, grâce à la loi nationale sur l'habitation, disponibles dès maintenant et aussitôt que les provinces seront prêtes à en tirer parti.

De façon générale, nos dépenses pour l'année qui se termine comportent des postes importants de nature financière comme, par exemple, la prise en charge de la dette de Terre-Neuve. Il est évident que nos prévisions pour l'an prochain prévoiront moins de règlements purement financiers et plus de dépenses susceptibles de créer des emplois.

Contrairement à l'an dernier et aux années antérieures, nous avons cru cette année qu'il fallait prévoir au budget des dépenses une allocation importante en prévision d'une autre augmentation générale du niveau des prix et des frais, bien qu'ici et là on ait déjà prévu certaines augmentations. Plusieurs crédits en particulier comportent des augmentations cette année, surtout à cause des hausses de salaires qui ont été accordées il y a un an et qui, pour une bonne part, ont été versées, pour l'année en cours, à même le crédit général des salaires. D'autres augmentations portent sur d'importantes décisions gouvernementales déjà annoncées, comme, par exemple, les subventions à l'égard du transport maritime outre-mer, tandis que d'autres portent sur l'application de programmes d'envergure nationale, comme les dépenses à l'égard des recherches, des relevés techniques et le programme relatif aux pêcheries. D'autre part, nous constatons cette année des diminutions assez sensibles dans plusieurs ministères soit parce que des travaux provisoires d'après-guerre ont cessé ou diminué, soit pour d'autres motifs qui seront manifestes lors de l'examen circonstancié.

Je suis bien aise de signaler que les crédits afférents à mon propre ministère accusent une diminution marquée, parce que pour une large part le service de la dette nationale a fortement diminué, qu'on a prévu une partie substantielle des paiements aux provinces à l'égard de la location des domaines fiscaux à même l'impôt de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés qu'elles prélèvent actuellement, et enfin que divers autres montants nécessaires dans le passé n'étant plus requis, certains crédits sont désormais inutiles.

Pour me rendre au désir qu'on en avait exprimé au comité des subsides l'an dernier, j'ai pris les mesures nécessaires afin que figure dans le détail du budget de cette année le nombre des employés surnuméraires sous chaque poste. Il n'a cependant pas été possible d'indiquer le nombre des fonctionnaires d'emploi intermittent, car celui-ci subit des fluctuations au cours de l'année et ne fait vraiment pas partie des cadres fondamentaux.

L'an prochain, je l'espère, nous serons en mesure d'indiquer la répartition des fonctionnaires surnuméraires d'après les classes ou les groupes de classe, comme nous le faisons maintenant à l'égard des fonctionnaires titulaires. Nous n'en avons pas eu le temps cette année.

A la dernière session, vous vous en souvenez peut-être, monsieur l'Orateur, au cours du débat sur les crédits provisoires, je suis convenu d'aviser à des mesures en vue de faciliter l'étude des prévisions budgétaires au Parlement. Le présent geste, c'est-à-dire la présentation du budget à la Chambre plus tôt que d'habitude dans la session en est le premier résultat. Le Gouvernement a déjà indiqué qu'il est prêt à mettre en discussion le poste le plus général des prévisions budgétaires de chaque ministère assez tôt au début de la session, afin qu'on puisse étudier les questions relatives à chaque ministère avant les derniers jours de la session. Une telle disposition permettrait de discuter au comité des subsides les questions d'intérêt général ou les points comportant un intérêt particulier. J'examine sans cesse toute autre disposition susceptible de permettre l'examen méthodique et détaillé des aspects financiers et administratifs des prévisions budgétaires.

Je propose:

Que le message de Son Excellence et le cahier des prévisions budgétaires présenté ce jour soient renvoyés au comité des subsides.

M. Gordon Graydon (Peel): A propos de l'étude des crédits, j'aimerais formuler une observation et une proposition qui, je l'espère, seront bien accueillies. La proposition n'a rien de neuf et j'espère que le Gouvernement, ayant déjà étudié la question lors de sessions antérieures, consentira peut-être à y donner suite, du moins, jusqu'à un certain point.

Par le passé, c'est sans méthode que nous avons étudié les prévisions budgétaires. Nous consacrons des jours et des jours aux crédits de certains ministères et n'en abordons d'autres que vers la fin de la session. Je proposerais donc que nous tâchions durant la présente session d'étudier plus méthodiquement les crédits afin d'accorder à tous les ministères un temps à peu près égal.

Je propose au premier ministre que la Chambre réserve une journée par semaine à l'étude des crédits, en changeant de ministère toutes les semaines. Si la session est de durée ordinaire, nous aurons, vers la fin de la session, étudié les crédits de tous les ministères, même si notre étude n'est pas complète.

Je crois que le public serait satisfait. Personne alors ne pourrait prétendre que le Parlement n'a pas étudié convenablement tous les crédits à mesure qu'il en était saisi. Il va sans dire qu'à la fin de la session, il restera certains crédits à étudier, mais l'examen des prévisions budgétaires aura été répartie sur tous les services, ce qui n'est pas arrivé depuis bien des sessions, nous le savons tous.

Je préconise cette mesure en toute sincérité dans l'espoir d'établir à la Chambre une tradition qui, tout en étant populaire, soit à l'avantage du Gouvernement et du Parlement en général.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le jour même de l'ouverture de la session, lors de l'examen de la motion tendant à voter l'Adresse, j'ai déclaré que, déjà, on avait préconisé cette mesure, qu'elle avait été étudiée et que nous la mettrions à l'essai. C'est afin de nous mettre en position d'agir de la sorte que la motion a pris la forme que l'on sait.

Nous chercherons volontiers à obtenir l'aide des divers groupes de la Chambre en vue d'établir cette méthode, à savoir, l'appel, un jour par semaine, d'un nouveau ministère dont aucun crédit n'a encore été mis en délibération afin qu'une discussion générale sur les affaires de ce ministère puisse avoir lieu à l'occasion de l'examen du crédit relatif à l'administration. Il faudrait cependant que les divers partis fassent en sorte de ne pas passer toute la journée à débattre la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. Graydon: Tout dépendra des efforts du Gouvernement pour redresser les griefs.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

APPLICATION PLUS ÉTENDUE DE SES DISPOSITIONS DANS L'INDUSTRIE DE L'ABATTAGE ET DU DÉBITAGE DU BOIS

L'hon. Paul Martin (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer, au nom du ministre du Travail (M. Mitchell), le décret C.P. 474. Au sujet de ce décret, je tiens à annoncer que le Gouvernement étend l'application de l'asurance-chômage dans l'industrie de l'abattage et du débitage du bois. Cette importante mesure assurera à quelque 70,000 ouvriers de l'industrie la protection que constitue l'assurance-chômage.

L'exclusion, dans la loi de 1940, de l'industrie de l'abattage et du débitage du bois tenait surtout, on s'en souvient, à des difficultés d'ordre administratif. Les principales difficultés étaient: (1) Le caractère saisonnier de l'industrie dans la plupart des régions du pays, sauf sur le littoral occidental; (2) l'em-

placement inaccessible de certaines exploitations; (3) le fréquent renouvellement des employés; (4) le nombre considérable d'entreprises sous-traitées, et (5) le grand nombre de cultivateurs, pêcheurs et autres personnes non assurées qui travaillent à l'exploitation forestière pendant de très brèves périodes.

Au début, on s'est occupé de l'établissement du plan général d'assurance. Plus tard, à la lumière de l'expérience nouvellement acquise dans l'application de ce programme, on a étudié la question d'étendre l'application de la loi à quelques-unes des occupations exceptées.

La Commission de l'assurance-chômage et le comité consultatif d'assurance-chômage ont diligemment étudié depuis des années la question de savoir s'il y aurait lieu d'étendre la portée de la loi à cette industrie et les moyens à prendre à cette fin.

En 1946, les emplois dans les industries de l'abattage et du débitage du bois ont été déclarés assurables en Colombie-Britannique. Le Gouvernement en était venu à cette décision parce que, en cette province, ces deux industries sont actives toute l'année tandis que dans les autres parties du Canada elles ont, dans une large mesure, un caractère saisonnier. De plus, on jugeait opportun de tenter l'expérience dans une région d'abord avant d'étendre aux autres l'application de la loi.

Depuis lors, le comité consultatif et la Commission ont réexaminé la question de nouvelles extensions et la Commission a tenu des séances publiques. On ne néglige rien en vue d'établir une formule pratique touchant l'assurabilité des employés de cette industrie qui ont besoin de protection.

A la suite d'une enquête approfondie sur les particularités de l'industrie, on a décidé de lui appliquer les dispositions de la loi relatives aux catégories d'emplois saisonniers, sauf en Colombie-Britannique cependant, puisque ces emplois y sont maintenant assurables.

Cela veut dire que seuls ceux qui occupent un emploi assurable dans l'industrie de l'abattage et du débitage du bois peuvent toucher des prestations durant la saison d'abattage. Dans les Prairies, cette saison va du 1er novembre au 15 avril et, dans l'est du pays, du 1er novembre au 31 mars. Toutefois, ceux qui travaillent à l'abattage et au débitage du bois pendant une partie de l'année et occupent un emploi assurable durant le reste de l'année, même si cet emploi n'est pas continu, ne peuvent bénéficier des dispositions relatives au travail saisonnier, car celles-ci n'excluent des prestations, durant la saison morte, que ceux dont l'unique emploi est de caractère saisonnier.

La loi prévoit aussi l'exclusion volontaire des cultivateurs, chasseurs, pêcheurs et autres personnes dont l'occupation principale n'est pas assurable quand ces personnes ne comptent pas travailler à l'abattage et au débitage du bois pendant plus de soixante jours au cours d'une même année. Il serait injuste de percevoir des cotisations de personnes qui ne pourraient pas en verser suffisamment pour avoir droit aux prestations de chômage. Par conséquent, cette exclusion est voulue afin d'accorder une certaine marge dans quelques cas; mais, dans l'ensemble, cette exclusion ne concerne que les personnes dont les cotisations à même le salaire qu'elles touchent dans cette industrie ne suffiraient pas à leur valoir des prestations sous le régime de la loi.

Jusqu'ici, certains ateliers de rabotage mécanique et certaines scieries qui ne fonctionnent qu'une partie de l'année ont été exclus des dispositions de la loi. Ces entreprises seront aussi soumises au régime d'assurance.

On a fixé au 1er avril la date de mise en vigueur de ces nouvelles dispositions, estimant que c'est le moment le plus propice de commencer à percevoir les cotisations. Ainsi, les industriels pourront appliquer les règlements à une date où leur personnel préposé aux salaires n'est pas surchargé de travail. Vu que les carnets d'assurance sont renouvelés chaque année le 1er avril, il sera avantageux d'émettre des carnets à l'occasion de la nouvelle année d'assurance 1950-1951, plutôt qu'à une date plus rapprochée et pour l'année financière courante, car dans ce dernier cas, il faudrait renouveler ces carnets peu après.

Les dispositions relatives à la portée de la loi ont été soigneusement adaptées aux besoins de l'industrie. Comme je l'ai dit hier à la Chambre, les variations de l'embauchage saisonnier sont, à cause de notre climat, beaucoup plus marquées au Canada que dans d'autres pays et nous devons nous appliquer, autant que possible, à établir notre régime d'assurance de manière à tenir compte de ces conditions. Cette extension de la portée du régime d'assurance à l'abattage et au débitage du bois dans les régions du pays où l'activité de l'industrie dépend beaucoup des saisons, apportera à ces travailleurs la protection dont ils ont besoin et qu'ils méritent contre les risques de chômage. Cette mesure est un autre pas important vers l'établissement d'un programme d'assurance complet, premier rempart des ouvriers et de leurs familles contre le chômage.

M. Fleming: Je voudrais poser au ministre une question qui a trait à sa déclaration. A-t-on décidé d'inclure les employés des hôpitaux?

L'hon. M. Martin: J'ai déjà répondu hier soir à cette question.

M. Cruickshank: Puis-je poser au ministre suppléant du Travail une question qui a trait aux observations qu'il vient de faire? Ne sait-il pas que trois représentants de la Colombie-Britannique ont forcé le Gouvernement à étendre aux bûcherons l'application des dispositions de l'assurance-chômage?

L'hon. M. Martin: Quelle que soit mon estime pour le député et ses collègues de la Colombie-Britannique, je dois lui rappeler que le Gouvernement n'a pas été forcé d'agir comme il le prétend. Le Gouvernement, comme par le passé, a examiné la question d'un point de vue pratique. S'il est vrai que le député et d'autres nous ont aidés, il est inexact de prétendre que ses efforts ou ceux d'autres personnes ont forcé le Gouvernement à agir comme il l'a fait.

Des voix: Très bien!

M. Cruickshank: Cela ne m'ennuie pas. Si le ministre se reporte aux *Débats* du jour où la mesure a été présentée, alors que nous étions, lui et moi, de jeunes députés, il constatera qu'à peine trois représentants ont adopté la même attitude que moi.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Vu l'absence du ministre du Commerce, je désire poser au premier ministre une question fondée sur la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à son retour de la réunion du Commonwealth à Ceylan. Le Canada a-t-il reçu d'autres pays des demandes officielles ou officieuses de nommer des représentants canadiens du commerce? Dans le cas de l'affirmative, quels pays ont fait ces demandes et à quelle date?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): La question portant sur une déclaration qu'aurait faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'espère, monsieur l'Orateur, que l'honorable député ne verra pas d'objection à recevoir de lui la réponse. Je crois qu'il est prêt à la lui donner.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la déclaration que l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) m'attribue est sans doute celle qui a paru dans les journaux la semaine dernière. Je suis censé avoir formulé les remarques suivantes au sujet de notre visite en extrême Orient:

> Nous avons constaté une très grande admiration et une très forte amitié pour le Canada; en général, on semblait souhaiter l'accroissement des relations commerciales et économiques avec notre pays.
>
> [M. Fleming.]

Après la citation de mes paroles venait le paragraphe suivant qui est censé être une condensation d'autres paroles qu'on m'attribue:

> Plusieurs pays nous ont demandé de leur envoyer des représentants canadiens du commerce.

Je me suis reporté au texte des paroles que j'ai prononcées lors de cette conférence. J'ai dit que les membres des gouvernements de certains pays de la région où nous n'avons pas de représentant officiel ont exprimé le désir que nous nous y fassions représenter par des fonctionnaires du service diplomatique ou commercial, ou par les deux à la fois, dès que nous le pourrons.

Dans la seconde partie de sa question, le député s'informe d'où les demandes émanent. Il serait quelque peu embarrassant de nommer publiquement les pays intéressés de crainte qu'on s'imagine qu'ils sont plus empressés à recevoir les représentants canadiens que nous ne le sommes à inviter les leurs. J'ai répondu que nous désirons vivement étendre notre représentation commerciale et diplomatique à tous les pays où il y va de notre intérêt, mais que l'extension des services diplomatiques et commerciaux dépend de considérations financières et autres.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES PENDANT L'HIVER—AMENDEMENTS DIVERS

L'hon. Paul Martin (au nom du ministre du Travail) propose la 2e lecture du bill nº 8, tendant à modifier la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai l'intention, monsieur l'Orateur, de formuler quelques observations lors de la motion tendant à la deuxième lecture, même si hier, durant la discussion qui a marqué l'étape du projet de résolution, on a touché la plupart des questions.

Avant d'entrer dans le sujet, il y a lieu, à mon avis, de signaler la déception qu'ont éprouvée tous les honorables députés, de tous les partis, en apprenant que le ministre du Travail (M. Mitchell) est malade et incapable de proposer lui-même la deuxième lecture du projet de loi. S'il est un député ou ministre qui jouit de l'amitié de tous,—c'est d'ailleurs ce qui devrait exister en cette enceinte, —c'est bien le ministre du Travail. Nous espérons qu'il sera bientôt de retour parmi nous pour s'acquitter de ses fonctions.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député sera heureux de savoir que j'ai reçu du ministre du Travail une lettre fort encourageante. Je souhaite avec mon honorable

ami qu'avant peu le ministre puisse revenir à la Chambre dans l'état de santé qui lui est habituel.

M. Diefenbaker: Et tenir encore les propos obligeants qu'on lui connaît.

Il n'y a guère qu'une demi-heure que mon honorable collègue, le chef suppléant de l'opposition (M. Graydon), m'a demandé de dire quelques mots sur l'assurance-chômage. Dans l'intervalle, j'ai été voir quels étaient les vœux et les observations de la commission Sirois et ceux qu'avait soumis le Gouvernement fédéral à la conférence fédérale-provinciale de 1945. Pour peu qu'on relise l'exposé de ces vœux, on reste perplexe quant à leur destin. On en a adopté une proportion si insignifiante, qu'il faut se demander comment il y a pu avoir là-dessus la moindre controverse.

La commission Sirois voulait confier au gouvernement fédéral le soin de s'occuper des chômeurs employables. Comme on le disait hier, si efficace que soit le projet de loi dont nous sommes saisis, il présente tant de lacunes, eu égard à la situation actuelle, que nous l'estimons tout à fait insuffisant pour parer au chômage. Revenons à 1945. Je vais donner lecture de quelques-uns des vœux exprimés à cette époque par certains ministres, afin d'apporter à mon tour certaines suggestions touchant la modification éventuelle de la loi de l'assurance-chômage. Si j'ai bien compris, on peut, lors de l'examen précédant la deuxième lecture, soulever le problème du chômage dans son ensemble. Non seulement sommes-nous saisis du principe général dont s'inspire le bill, mais encore de la situation à laquelle doit aujourd'hui faire face notre pays: celle du chômage.

A la page 6 du compte rendu des délibérations de la conférence de 1945, le premier ministre de l'époque disait:

> Nous sommes convaincus que les Canadiens s'attendent que le gouvernement,—tous les gouvernements,—se charge de créer des conditions propres à maintenir l'embauchage à un niveau élevé et stable. Pour créer de telles conditions, il faut faire en sorte, par la diminution et la simplification des impôts et autrement, que l'entreprise privée puisse aller résolument de l'avant.

Je m'arrête ici un instant afin de signaler que le premier ministre a déclaré tout particulièrement que pour encourager l'embauchage il était nécessaire de diminuer les impôts. Puis il a ajouté:

> L'État,—et encore une fois, j'entends par là les provinces aussi bien que le Dominion,—devrait élaborer des programmes de travaux publics et de conservation qu'on pourra étendre ou restreindre à volonté afin de maintenir en équilibre la hausse et la baisse des autres sources d'emploi.

Je cite ces paroles parce que, comme d'aucuns l'ont dit hier, je suis d'avis que la loi de l'assurance-chômage sous sa forme actuelle ne s'applique pas à beaucoup de chômeurs au pays, non plus que s'y appliquent les modifications envisagées. Il y a plusieurs emplois exceptés; il y a beaucoup de travailleurs à emploi intermittent. Cependant, s'ils n'ont pas de travail, quelle que soit leur catégorie, ils ont besoin d'aide et méritent qu'on les secoure. J'ai parlé des travaux publics.

Le premier ministre actuel (M. St-Laurent) en a également fait mention, dans son discours rapporté aux pages 59 à 64, lorsqu'il a déclaré:

> Le but ne devrait pas être de trouver une panacée au chômage dans de vastes dépenses pour travaux publics. Le problème consiste plutôt dans l'élaboration d'un programme d'améliorations publiques, solide et logique...

L'hon. M. Martin: Je n'aime pas interrompre mon honorable ami, car je sais qu'il s'acquitte sérieusement de sa tâche, mais je dois invoquer le Règlement. Nous devons bien comprendre que la Chambre est saisie d'un bill prévoyant le versement de secours supplémentaires et certaines modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Si l'on songe à l'objet précis de la loi, il me semble, sauf respect, monsieur l'Orateur, que discuter des sujets comme les programmes de travaux publics et les moyens de remédier au chômage,—sans vouloir prétendre que ce sont des questions qu'il ne convient pas de discuter,—c'est déborder les cadres du projet de loi.

M. Diefenbaker: Toutes ces recommandations, ou quelques-unes du moins, ont été formulées à la conférence fédérale-provinciale de 1945. On proposait à l'époque une certaine façon de venir à bout du chômage. Je comptais étudier dans un instant ce que le ministre du Travail avait à dire à cet égard. Il prévoyait deux méthodes, d'abord la loi de l'assurance-chômage et ensuite des secours aux chômeurs. Il affirmait que les chômeurs avaient droit à l'aide du gouvernement fédéral. Enfin, le ministre a formulé certaines propositions visant à étendre la portée de la loi de l'assurance-chômage.

C'est au principe en jeu ici que je m'intéresse. Le ministre sait que la mesure à l'étude vise à remédier à la situation qui règne en ce moment. L'opposition affirme que la mesure, étant donné les dispositions qu'elle comporte, remédiera partiellement à la situation, mais qu'elle ne réglera pas le sort des plus de 100,000 chômeurs qui ne sont pas admis au bénéfice de la loi. C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que je m'arrête aux vœux de 1945. J'espère qu'on me permettra de poursuivre, même si la lecture des promesses faites par les ministres en 1945 démontre que plusieurs de ces promesses sont maintenant oubliées. J'attends votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Il est assez difficile de déterminer le principe qui se trouve à la base du bill modificateur, dont est saisie la Chambre. J'estime, cependant, que cette loi a pour objet d'étendre à d'autres ouvriers les dispositions de la loi dite loi de 1940 sur l'assurance-chômage. Je ne relève dans le projet de loi aucune disposition visant à créer des emplois.

M. Graydon: C'est justement ce qui manque.

M. l'Orateur: Peut-être que oui, peut-être que non; je ne me prononce pas là-dessus. Mais, si je comprends bien, le bill n'est pas destiné à créer de l'emploi, ni n'a trait à des questions de nature à créer de l'emploi, mais bien plutôt à une extension de l'application de la loi, qui s'appliquera désormais à plus de gens qu'auparavent. J'espère que les honorables députés pourront restreindre leurs observations à la question.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je m'incline devant votre décision, mais je signale à la Chambre qu'une partie du bill ne vise en rien l'assurance-chômage, mais bien plutôt ce qui s'appelle l'assistance-chômage et n'a rien de commun avec l'assurance-chômage, ainsi qu'on l'a signalé à la conférence fédérale-provinciale de 1945. Les prestations supplémentaires, aux termes des articles 87A et suivants, ne se rapportent pas à l'assurance-chômage; ils la remplacent.

Je veux dire,—mais je ne m'étendrai pas là-dessus,—que les prestations supplémentaires loin de corriger la situation, n'intéresseront que bien peu de gens. Il reste encore bien des aspects du chômage au sujet duquel rien n'est fait, ni aux termes de l'assurance-chômage, ni aux termes de la disposition visant les suppléments de prestations.

En 1945, le ministre du Travail a fait ses propositions. Ces propositions ne manquent pas d'intérêt aujourd'hui. Ce sont celles du gouvernement fédéral. A certains égards on les a oubliées tout autant que certaines autres mesures de sécurité sociale concernant les pensions de vieillesse.

Le ministre a dit:

Depuis sept à huit ans, le Service national de placement, la commission Sirois et d'autres recommandent que le gouvernement fédéral se charge de fournir les secours nécessaires aux chômeurs aptes au travail. Il a été proposé de façon générale que le gouvernement fédéral accepte cette obligation comme partie de tout règlement général avec les provinces.

Plus loin il ajoute:

Le gouvernement fédéral se chargerait d'assurer qu'un paiement minimum raisonnable sera effectué pour le maintien des chômeurs aptes au travail au moyen,

a) De l'expansion aussi rapide que possible de l'assurance-chômage de manière à comprendre tous les employés...

[M. Diefenbaker.]

Je signale, monsieur l'Orateur, que ces propositions ont été formulées il y a près de cinq ans et qu'on a ajouté depuis lors quelques catégories à celles qui sont visées par la loi. On parle aujourd'hui d'inclure l'exploitation forestière et les bûcherons. Il reste encore plusieurs autres emplois réservés. Aux termes du projet de loi, ils ne recevront rien.

Puis, le ministre du Travail a ajouté:

...au cours de la période où une telle expansion est mise à exécution et avant que des prestations d'assurance proprement dites puissent être établies, en inaugurant un régime d'aide aux chômeurs qui sera administré en collaboration avec la Commission d'assurance-chômage.

De fait, c'est ce que nous avons ici, une aide aux chômeurs. On lui donne un nom différent: prestations supplémentaires. Comme le Gouvernement s'est écarté de ces promesses de 1945!

A propos d'aide aux chômeurs, qui n'est qu'un autre nom donné aux prestations supplémentaires, le ministre a dit qu'en exécution d'une partie des promesses faites par le Gouvernement aux provinces, outre l'assurance-chômage,—je souligne ce mot "outre", —le gouvernement fédéral établira un régime d'aide aux chômeurs, d'après lequel il versera des prestations, égales à 85 p. 100 des prestations d'assurance-chômage, aux sans-travail qui peuvent et désirent travailler mais qui n'ont pas droit ou ont cessé d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Pourquoi n'a-t-on pas rempli cette promesse? Pourquoi la proportion est-elle réduite maintenant à 80 p. 100?

L'hon. M. Martin: Je ne tiens pas à reprendre la parole, mais mon honorable ami continue de parler d'assistance-chômage, ce qui ne se rattache pas au principe de l'assurance. Si je me tenais coi, malgré votre décision, je reconnaîtrais que les paroles de l'honorable député sont pertinentes. Tout cela devrait se dire en une autre occasion. Je ne crois pas que ce soit le moment d'entamer un débat sur ce problème. Nous étudions un amendement apporté à la loi sur l'assurance-chômage et je soutiens qu'il faut nous en tenir à la décision rendue.

M. Knowles: Au sujet du rappel au Règlement, je crois que Votre Honneur avait raison de décider antérieurement que le débat sur ce bill doit porter sur l'assurance-chômage et non sur les moyens de fournir du travail. Je crois interpréter correctement la décision de Votre Honneur. Depuis que vous l'avez rendue, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) l'a observée. Il n'a pas parlé des moyens de fournir du travail mais des modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage.

Je prétends que le Règlement ne nous interdit pas de discuter cet aspect de la loi sur l'assurance-chômage.

L'hon. M. Martin: Si nous nous y bornons.

M. Diefenbaker: Mon honorable ami ne semble pas avoir lu le document.

L'hon. M. Martin: On m'a accusé d'en avoir écrit une partie.

M. Diefenbaker: Je cite les propositions fédérales-provinciales, page 387, où paraît le résumé des propositions fédérales. Je comprends que mon honorable ami ne tienne pas à ce qu'un tel sujet soit discuté. Je signale, cependant, que c'est la même chose que celle qu'on nous présente aujourd'hui sous un autre nom, à cette exception près: le Gouvernement n'a pas tenu la promesse qu'il a donnée en 1945 de se charger de 85 p. 100 des dépenses relativement à ces versements de secours.

Je ne crois pas enfreindre le Règlement. Si nous ne pouvons étudier cette question en marge de l'assurance-chômage, alors que le Gouvernement lui-même l'a placée sous ce signe en 1945, j'en conclus que mon honorable ami cherche tout simplement à étouffer la discussion de cette affaire d'une haute importance pour l'ensemble de la population.

M. l'Orateur: A en juger par les observations du ministre, il ne cherchait pas à étouffer la discussion. Il me signalait que la mesure à l'étude porte sur l'assurance-chômage, non sur les prestations versées aux sans-travail. Il ressort de la loi que la mesure à l'étude a trait aux gens qui, ayant occupé un emploi, ont droit aux prestations. On leur accorde une aide supplémentaire s'ils étaient antérieurement assujétis aux dispositions de la loi. Celle-ci, je le répète, est passablement longue. Je ne veux pas fendre un cheveu en quatre. Je signale que, dans l'examen de ces amendements, nous n'étudions pas toute la loi de l'assurance-chômage, mais seulement certains aspects qu'on propose de modifier.

Je prierais les honorables députés de bien vouloir limiter leurs observations aux amendements dont la Chambre est actuellement saisie.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire un mot sur la question de règlement, car il faudra peut-être qu'une décision soit rendue avant que le point en litige soit définitivement réglé. La seule façon de comprendre ce dont il s'agit, c'est de voir ce que comporte l'article du *Feuilleton*. L'article nº 5 du *Feuilleton* se lit ainsi:

Deuxième lecture du bill nº 8, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Je soutiens que le débat peut porter sur toute la loi de 1940 sur l'assurance-chômage. Si le ministre ne voulait pas de débat général, il aurait dû prendre la précaution de limiter le débat en rédigeant le titre à peu près comme il suit: "Loi modifiant la loi de 1940 sur l'assurance-chômage, extension des prestations". Si le bill avait porté ce titre, il nous aurait fallu nous limiter à la discussion de l'extension des prestations; mais il s'agit d'une revision générale de la loi sur l'assurance-chômage et j'aurai des observations à formuler à ce sujet lorsque viendra mon tour de parler. Nous ne pouvons pas limiter la discussion de ce bill, à moins qu'on n'y mette un nouveau titre.

Les *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne,—commentaire 753, de la 2e édition,—déclarent:

C'est à l'étape de la deuxième lecture d'un bill qu'il convient d'aborder la discussion et de proposer une motion quant au principe dont s'inspire la mesure.

La mesure à l'étude met en jeu une foule de principes; il nous est donc loisible de proposer d'autres amendements à la loi de l'assurance-chômage. La loi est donc à l'étude dans son ensemble.

M. Graydon: Il s'agit d'un projet de loi tendant à établir une assurance contre le chômage. S'il nous est interdit de considérer le chômage sous tous ses aspects, comment peut-on nous demander d'étudier la question de l'assurance contre le chômage? Nous n'aurons jamais, au Parlement, d'occasion plus propice à l'examen de la question du chômage, de ses modalités et des éléments qu'elle met en jeu. N'est-il pas naturel qu'au moment où nous tentons d'établir une loi d'assurance contre le chômage, nous puissions aborder la question du chômage lui-même? S'il nous est impossible de le faire à l'occasion de ce projet de loi, le Gouvernement ferait aussi bien de dire, qu'en ce qui regarde la Chambre, l'affaire est classée. Après avoir fermé les yeux, il classe l'affaire.

M. Green: En toute déférence, j'estime que Votre Honneur a fait erreur en déclarant que le projet de loi ne peut s'appliquer qu'aux employés qui, à un moment ou un autre, ont déjà établi leur droit à l'assurance. C'est peut-être le cas pour les travailleurs des première et deuxième catégories, mais si Votre Honneur veut bien se reporter au nouvel article 87 b), elle y constatera que les troisième et quatrième catégories se composent d'employés qui n'ont jamais eu droit à l'assurance. Cette considération pourrait donc modifier sensiblement votre décision. Il est bien évident que l'amendement ne vise pas uniquement les personnes ayant déjà eu droit à l'assurance.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je désire rappeler au ministre qu'il nous a promis hier de nous accorder aujourd'hui une certaine latitude si nous adoptions la résolution. Quoi qu'il en soit, la simple lecture de la résolution, laquelle ne porte pas uniquement sur les prestations supplémentaires spéciales, pourrait nous aider à trancher la question. En voici le texte:

...afin de pourvoir à des prestations supplémentaires durant toute saison d'hiver et à la participation financière du Gouvernement à cet égard, à l'extension du champ d'application de l'assurance, à un rajustement et à une simplification des taux de contribution et aux modifications qui en découlent afin de porter le nombre des membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage de six à huit, et afin d'établir que les membres du Comité national de placement recevront la même rémunération que les membres du Comité consultatif de l'assurance-chômage.

Vu la haute importance que revêt le sujet, non seulement pour les députés, mais pour des milliers de Canadiens, le ministre devrait revenir sur la proposition qu'il a faite à Votre Honneur et permettre la latitude qu'il a promise hier.

M. Knowles: Je me permets également de signaler à Votre Honneur que la mesure modificatrice propose des changements au barème des primes qu'acquitteront les ouvriers, des changements au barème des prestations que les ouvriers toucheront, des changements aux conditions prévues pour le versement de ces prestations aux ouvriers, des changements quant aux règles régissant les témoignages soumis aux tribunaux...

L'hon. M. Fournier: Il n'y a pas là matière à un rappel au Règlement. L'honorable député prononce un discours. Pourquoi ne pas attendre?

M. Knowles: Il s'agit d'un rappel au Règlement, puisqu'on se demande si cette manière de procéder n'ouvre pas la porte à un nouvel examen de toute la loi. Outre tous ces changements dont parle le ministre des Travaux publics et que j'entends commenter, la loi contient un article tout nouveau au sujet des prestations supplémentaires. A vrai dire, on a remanié toute la loi sur l'assurance-chômage. J'entends me conformer, comme je l'ai dit, à la décision de Votre Honneur qui avez ordonné de nous en tenir à la discussion de l'assurance-chômage, mais il faut admettre qu'il s'agit en somme d'une loi sur l'assurance-chômage entièrement nouvelle et que, par conséquent, nous devrions la discuter au long.

M. l'Orateur: Je ne suis pas tout à fait de l'avis du député de Vancouver-Est (M. MacInnis) qui dit que le présent bill permet une discussion générale de la loi sur l'assurance-chômage. L'ajouté de quelques mots au titre d'un bill ou leur radiation n'autorise ni n'empêche un débat d'ordre général. Je suis enclin à croire que la discussion doit porter sur le principe à la base du bill modificateur, quel qu'en soit le titre.

Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a attiré mon attention sur l'article 87 b), où il est question de ceux qui, employés à l'abattage et au débitage du bois, ont travaillé au moins 90 jours au cours d'une période quelconque de douze mois, en deçà d'un an et demi avant la demande d'assistance. La loi s'applique donc ainsi tout probablement à des ouvriers qui n'avaient jamais été admis jusque-là, mais qui avaient travaillé dans une industrie déterminée.

Je crois m'être bien expliqué. Le ministre a affirmé, et répété tout à l'heure, qu'il ne prend pas une attitude trop stricte. Pour ma part, toutefois, j'estime que ce n'est pas le temps d'entrer à fond dans un débat sur le chômage. Le projet de loi a trait, non aux moyens d'assurer l'embauchage, mais à l'assurance contre le chômage.

M. Diefenbaker: Si j'interprète bien votre décision, monsieur l'Orateur, il m'est permis, en discutant la question, de parler du mémoire soumis par le gouvernement fédéral aux provinces en 1945 à l'égard de l'assurance-chômage ou de l'aide aux chômeurs.

L'hon. M. Martin: De l'assurance-chômage, oui, mais non de l'assistance-chômage, à moins qu'il ne s'agisse d'assurance.

M. Diefenbaker: Si les deux questions étaient liées en 1945, elles vont encore de pair.

L'hon. M. Martin: Pas du tout.

M. Diefenbaker: Le Gouvernement ne fait que changer l'expression "assistance-chômage" en celle de "prestations supplémentaires". Votre Honneur a sans doute remarqué avec quel empressement le ministre a soulevé cette question. Apparemment, on voudrait nous faire croire que le Gouvernement n'a pas dérogé aux promesses qu'il a faites aux provinces en 1945.

Je reviens sur le mémoire soumis par le ministre du Travail aux représentants des provinces au sujet de l'assurance-chômage et des chômeurs aptes à l'emploi. On y trouve cette proposition:

La loi de l'assurance-chômage sera étendue le plus tôt possible afin de s'appliquer à toutes les personnes employées.

Au bout de cinq ans, on peut donc logiquement se demander ceci: Pourquoi le Gouvernement fait-il, aujourd'hui, exception pour tant de catégories de personnes qui ne peuvent bénéficier de secours?

Le ministre a ajouté:

Tel que susdit, l'objectif envisagé consisterait à soumettre à l'assurance-chômage, dans un espace

de temps relativement court, toute la population employée. Une fois ce résultat obtenu, les seuls employés qui pourraient avoir besoin de secours, en contraste avec l'assurance, seraient ceux qui auraient épuisé leurs prestations d'assurance ou qui ne se seraient pas rendus aptes à les toucher.

Ce sont les mêmes employés qui, aujourd'hui, toucheront les prestations supplémentaires. Le ministre continue:

A cette époque, l'expérience acquise grâce au projet d'assurance étendue permettrait de décider s'il y a lieu d'étendre la durée des prestations et d'abréger la période donnant droit à l'assurance.

Voici la question qui se pose tout naturellement: Pourquoi ne pas abréger la période donnant droit à l'assurance? On a mentionné les centaines de millions de dollars amassés grâce aux cotisations. Cinq ans se sont écoulés et l'expérience a démontré que la période donnant droit à l'assurance devrait être abrégée.

Après avoir signalé les mesures qu'il faudrait prendre à l'égard de ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, le ministre a déclaré:

Dans le cas d'une personne assurée ayant épuisé ses prestations d'assurance ou ne remplissant pas toutes les conditions requises pour les toucher, l'échelle de secours serait d'environ 85 p. 100 de la prestation à laquelle ses contributions l'autorisaient auparavant ou l'autoriseraient en temps voulu.

Je demande au ministre pourquoi l'on a modifié la proportion de 85 p. 100 qu'on avait promise en 1945, pour l'abaisser à 80 p. 100 comme elle l'est aujourd'hui? Pourquoi ce changement considérable?

En 1945, le ministre du Travail a fait la promesse suivante:

Les paiements relatifs aux secours de chômage seraient effectués sous le régime d'un crédit voté à cette fin, à même le Fonds du revenu consolidé et non pas à même la caisse d'assurance-chômage.

Or le nouveau régime s'écarte totalement de celui de 1945.

Une voix: Honte!

M. Diefenbaker: Aujourd'hui le projet prévoit la participation des travailleurs et en outre, en ce qui a trait aux titres d'admissibilité, le relèvement du maximum du traitement de $3,120 à $4,800. Le ministre est tenu d'expliquer à la Chambre, au pays et aux provinces, qui ne s'occupent plus des inaptes, le motif de ce changement. Qui l'a conseillé? Le comité consultatif a-t-il conseillé une telle déviation des promesses et engagements de 1945?

Quelles dispositions entend-on prendre pour ce qui est du versement des prestations supplémentaires, dans l'intérêt des jeunes gens sans travail qui n'ont aucun titre aux prestations? Et ces gens qui entrent dans les catégories non prévues par la loi? Ce sont là des questions auxquelles les chômeurs s'attendent qu'on réponde.

Plutôt que de se refuser à débattre ici la question du chômage, le ministre devrait au contraire l'envisager, tâcher de la résoudre. Le député de Peel (M. Graydon) a parlé de livres fermés, du Gouvernement qui ferme les yeux sur le chômage. On ne s'attend certes pas que le Parlement passe le problème sous silence, le problème qui intéresse à tel point un demi-million de nos gens aujourd'hui.

Tout en nous ralliant à l'objet général du projet de loi, nous jugeons qu'il ne va pas assez loin, d'abord, en matière de prestations; deuxièmement, en ce qu'il s'écarte de la promesse faite à la conférence fédérale-provinciale de 1945; troisièmement, parce que le Parlement devrait, aux fins de l'admissibilité, tenir compte de la période d'emploi et de sa réduction; quatrièmement, parce que le Parlement devrait, en vertu de la présente loi, étudier l'à-propos d'étendre l'application de la mesure et de verser des prestations supplémentaires à ceux qui sont aujourd'hui en chômage et ne peuvent compter que sur l'aide du gouvernement fédéral.

Les provinces n'ont aucune responsabilité à cet égard. D'après le rapport de la Commission Sirois, que voici, les dépenses relatives au chômage, pour ce qui est des personnes aptes au travail, ressortissent au gouvernement fédéral qui en a accepté la charge en 1945. Il ne pourra pas s'en acquitter au moyen d'une loi aussi incomplète, même avec ses modifications, que la loi actuelle de l'assurance-chômage

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens, comme l'a fait le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) au début de ses observations, à souhaiter au ministre du Travail (M. Mitchell) de se remettre au plus tôt de son indisposition, afin de nous revenir à la Chambre plein de santé. C'est aussi mon vœu sincère. Je suis en relations avec le ministre du Travail depuis des années et, bien que je ne partage pas toujours son avis, je l'estime beaucoup.

Ayant parlé hier au stade de la résolution, je ne veux pas me répéter. Si certains événements n'étaient pas survenus, je me tairais volontiers à l'occasion de la deuxième lecture. Mais je tiens à protester très énergiquement contre la manière dont le Gouvernement a traité la Chambre en ce qui a trait à cette mesure. On nous a dit,—je me reporte ici aux paroles du premier ministre (M. St-Laurent),—que l'objet du bill est d'étendre la portée des prestations supplémentaires et qu'il est à souhaiter que la mesure soit adoptée afin qu'elle soit promulguée aussitôt que pos-

sible et que soient versées les prestations. Pourtant, le jour de l'ouverture de la session, nous avons adopté une résolution qui stipulait que le discours du trône aurait, cette semaine, la priorité sur toutes les autres mesures, et que, la semaine prochaine, il aurait la priorité trois jours par semaine, les mesures ministérielles devant jouir de la priorité les deux autres jours.

Le projet de loi était d'une telle importance, son objet était d'une telle importance que nous ne pouvions attendre à la semaine prochaine. Il fallait l'étudier sur-le-champ. Je n'y verrais aucune objection, si l'objet du projet de loi était tel qu'on nous l'a exposé mercredi dernier. Voici ce que le premier ministre a dit mercredi avant l'ajournement de la Chambre, ainsi que le compte rendu en fait foi à la page 156:

Je crois comprendre que le ministre suppléant du Travail a demandé aux chefs des différents groupes s'il ne serait pas possible, nonobstant l'entente spéciale faite au sujet du présent débat, d'aborder demain l'étude du projet de résolution inscrit au *Feuilleton* sous le nº 10 et qui a trait à l'assurance-chômage, afin que la Chambre puisse étudier ce projet de résolution et appliquer la loi qui en découlera de façon que les prestations de chômage puissent être versées à compter du 1er mars.

Le premier ministre a dit savoir que les préparatifs du ministère du travail étaient assez avancés pour qu'il soit possible de verser les prestations dès l'adoption de la mesure. Le premier ministre a continué dans ces termes:

Sauf erreur, les chefs des différents partis ont reconnu que cette mesure apporterait quelque soulagement si elle était adoptée au plus tôt.

C'est à cette condition que nous avons consenti à faire passer cette mesure avant le débat sur l'Adresse. Qu'est-ce qui arrive? De quoi sommes-nous saisis? Non pas d'une courte mesure tendant à étendre l'application de la loi, mais d'un projet de loi de dix-sept pages portant sur 25 articles différents de la loi de l'assurance-chômage. Je soutiens que ce n'est pas ainsi que le Gouvernement doit traiter la Chambre. Il s'agit d'une refonte générale de la loi de l'assurance-chômage.

Lors de la présentation de la loi de l'assurance-chômage, en 1940, le comité spécial chargé d'étudier la mesure a entendu des témoignages de toutes les régions du pays. Or, voici qu'on tente de précipiter l'adoption à la Chambre d'une refonte générale de la loi. Un grand nombre de ceux auxquels elle doit s'appliquer n'ont pas été consultés et n'ont même pas vu le bill. En réalité, je n'en ai vu le texte qu'à midi aujourd'hui.

M. Diefenbaker: Nous sommes tous dans le même cas.

M. MacInnis: Un gouvernement qui veut la collaboration de la Chambre et de divers groupes de la collectivité ne devrait pas traiter la Chambre ni la collectivité de cette manière. Je proteste contre la supercherie dont les membres de la Chambre sont victimes.

L'hon. M. Martin: L'honorable député ne s'opposera sans doute pas à ce que je lui donne un conseil, car il observe habituellement le Règlement. Il me semble que le mot "supercherie" à l'égard du premier ministre ou de ceux qui ont pris les dispositions à cet égard, ne décrit pas exactement la situation. Je suis certain qu'il ne tient pas à employer ce mot.

M. MacInnis: Si le ministre estime que le mot "supercherie" est trop fort, il pourrait peut-être m'en proposer un plus général ou plus modéré pour décrire la situation. De toute façon, je suis content qu'il reconnaisse qu'on a trompé la Chambre.

L'hon. M. Martin: Oh, non!

M. MacInnis: Je veux bien laisser les choses où elles en sont.

L'hon. M. Martin: Je proteste énergiquement et je souligne que nous n'avons aucunement trompé la Chambre.

M. MacInnis: Il n'existe aucun doute qu'on nous a trompés. De fait, il faudrait présenter un bill spécial visant les prestations supplémentaires et retarder le reste de la mesure jusqu'à ce que les associations de patrons et d'ouvriers,—et j'ajouterais même les membres du comité consultatif prévu par la loi, —aient eu le temps d'étudier les modifications projetées.

M. l'Orateur: Le ministre a protesté contre les paroles du député de Vancouver-Est, qui prétend que le premier ministre a induit la Chambre en erreur. Je ne crois pas que ce langage soit parlementaire.

M. MacInnis: J'ai parfois de la difficulté à exprimer mes sentiments. Le fait que je n'ai pas eu l'avantage de fréquenter les maisons d'enseignement et que ma langue maternelle est le gaélique ne facilite pas les choses. Comme je cherche mes mots, je vous remercie de m'avoir donné l'expression juste: induit la Chambre en erreur.

M. l'Orateur: Si le député insinue que le premier ministre a, à dessein, induit la Chambre en erreur, son langage n'est pas parlementaire.

M. MacInnis: Je n'ai pas dit "à dessein".

L'hon. M. Martin: Je crois que le député devrait se rétracter.

M. l'Orateur: Même si le député de Vancouver-Est ne s'est pas servi de l'expression

"à dessein", il a donné à entendre que le premier ministre a voulu induire la Chambre en erreur. Il devrait donc retirer l'insinuation.

M. MacInnis: Après ce que j'ai dit, il m'est très difficile, même à la demande de Votre Honneur, de retirer l'impression que j'ai pu donner à la Chambre parce que c'est celle que j'ai eue. Toutefois, si l'expression est antiparlementaire, je me rétracte. Voice ce que je relève dans le bill, et il ne s'agit nullement de l'article le plus important.

L'article 87E, qui a trait à l'emploi approprié, n'a rien à voir aux prestations supplémentaires. Il n'est pas nécessaire pour remédier à la crise de chômage qui sévit en ce moment. L'article est ainsi conçu:

> Tout emploi que, selon un fonctionnaire de l'assurance, une personne réclamant une prestation supplémentaire est apte à remplir doit être considéré comme approprié, nonobstant les alinéas b) et c) du paragraphe 2, et le paragraphe 3, de l'article 40 de la présente loi.

C'est une importante modification, car elle change un principe consacré par la loi initiale. Il appartiendra au fonctionnaire de l'assurance de décider quel emploi est approprié. A mon avis, le Gouvernement ne devrait pas demander à la Chambre d'adopter en vitesse des modifications de ce genre avant de permettre aux intéressés, c'est-à-dire à ceux qui versent les cotisations, de se renseigner sur l'effet des modifications projetées. Il est regrettable qu'on ait procédé de cette façon.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Je serai bref. Je n'entends pas traiter la question générale du chômage bien que, autant que je sache, le programme du Gouvernement ne nous offre pas d'occasion plus propice de discuter le problème. Comme le signalait nettement l'autre jour le député de Red-Deer (M. Shaw), nous ne voyons pas grand inconvénient à l'amendement qui accorde des prestations supplémentaires aux chômeurs assujétis à la loi. D'une manière générale, je ne crois pas que le bill augmente de beaucoup le nombre de bénéficiaires. J'en conviens, certaines industries qui n'étaient pas visées jusqu'ici sont maintenant incluses, le maximum ayant passé de $3,120 à $4,800, ce qui grossira les cotisations. La caisse augmentera donc d'autant. Reste à savoir si les prestations s'accroîtront proportionnellement aux sommes perçues. Peut-être le ministre nous fournira-t-il des explications au cours du débat. Les prestations supplémentaires ne suffiront certes pas à régler le problème.

Le sort des milliers de chômeurs qui ne tireront aucun avantage de ces modifications m'inquiète vivement. Lorsqu'on a présenté la mesure, j'espérais que le Gouvernement ferait en sorte que les modifications apportées à la loi seraient assez vastes pour embrasser au moins la plupart de ceux qui chôment actuellement. Avec l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), je désire m'élever contre la méthode employée relativement à cette mesure. Les projets d'amendement qu'on nous présente sont fort complexes, par rapport aux dispositions de la loi primitive. Il me semble qu'il faut accomplir un travail herculéen pour y voir clair. Cette complexité n'est pas de mise ici, à mon avis. Il vaudrait mieux, selon moi, renvoyer le projet de loi à un comité qui pourrait en faire l'étude approfondie qu'il mérite. Autrement, lorsque les nouvelles modifications entreront en vigueur, il se trouvera que plusieurs associations de grand mérite n'y seront pas assujéties, alors qu'elles auraient dû l'être. A cet égard, la mesure ne remplit pas le rôle qui lui est assigné. Il me semble que le ministre suppléant accepterait volontiers que le bill fût renvoyé à un comité. De toute façon, il pourrait revenir à la Chambre sous une forme acceptable à tous. J'exhorte le ministre à procéder ainsi.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer à la protestation qu'a fait entendre le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis). Personne ici n'ignore qu'il a fallu le consentement unanime de la Chambre pour discuter cette question, aujourd'hui et hier. J'ai certainement raison en ce qui me concerne,—et d'autres, je pense, m'appuieront,—d'affirmer que si nous avons donné ce consentement, c'est qu'on nous avait laissé entendre que la partie la plus importante du projet de loi, sinon le projet de loi tout entier, tendait à trouver le moyen d'étendre les avantages de l'assurance-chômage à des chômeurs qui en sont privés.

On nous a signalé que le ministère avait déjà pris les dispositions nécessaires et que certains chèques pourraient même être envoyés si nous facilitions l'adoption de la mesure. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons souvent, mais, eu égard à la misère véritable, pour reprendre une expression du premier ministre (M. St-Laurent), et à la possibilité qu'elle se trouverait en partie diminuée par cette mesure, nous sommes convenus de ne pas nous en tenir, pour cette semaine, à la procédure normale, et de permettre la présentation du bill. Or, en le recevant aujourd'hui,—une heure ou deux après le début de la séance,—nous nous apercevons qu'il comporte certaines modifications à la partie essentielle de la loi de l'assurance-chômage.

Voilà ce qui a poussé mon collègue de Vancouver-Est à user de termes qu'il a jugé plus conforme à la coutume parlementaire de retirer, mais qui, monsieur l'Orateur, vous montrent bien qu'elle est la situation véritable.

Je ne dirai pas la même chose, mais vous pourrez vous rendre compte de nos sentiments. Sous le prétexte d'une nécessité urgente on ne nous a pas présenté un projet de loi pour y faire face mais une mesure qui constitue un remède lamentable, et qui en même temps apporte des modifications importantes et fondamentales à la loi sur l'assurance-chômage.

Le ministre suppléant du Travail (M. Martin), et l'adjoint parlementaire au ministre du Travail, qui également a eu l'occasion d'exprimer son opinion, savent qu'au cours de sessions antérieures quand nous avons demandé de modifier la loi sur l'assurance-chômage, ou le code national du travail, on nous a répondu que cette loi était le résultat d'une étude prolongée. On nous a dit qu'on en avait soumis des avant-projets aux congrès du travail, à l'Association des manufacturiers du Canada, et aux gouvernements provinciaux, de sorte que cette mesure représentait l'unanimité d'opinion des divers gouvernements et autres organismes intéressés. On nous a donc dit que peu importe l'excellence des propositions que nous avions à offrir à la Chambre, il ne serait pas sage de modifier une mesure législative qui ralliait un tel appui.

Cet après-midi, on nous présente un bill qui renferme des modifications fondamentales à la loi sur l'assurance-chômage. Je puis affirmer catégoriquement que, jusqu'à trois heures cet après-midi, ni le président du Congrès des métiers et du travail du Canada ni le président du Congrès canadien du travail n'avaient vu un exemplaire du projet de loi. J'ignore si les patrons ont pris connaissance de la mesure, mais je doute qu'ils aient pu s'en procurer des exemplaires, car quelques-uns d'entre nous seulement ont pu en avoir une couple d'heures avant l'ouverture de la séance. C'est traiter injustement la Chambre, les personnes intéressées à la mesure, les ouvriers de tout le pays ainsi que les patrons. A ce que j'ai dit au sujet des dirigeants des deux congrès du travail, je puis ajouter que, depuis que les journaux nous ont appris ce qui arrivait, des représentants des ouvriers de cette ville se sont plaints de certaines autres modifications proposées dans la mesure. Mon collègue, le député de Vancouver-Est (M. MacInnis), a parlé de ce que la modification porte sur l'expression "emploi approprié". Même si cela se rattache à la partie de la loi qui a trait aux prestations supplémentaires, il n'en reste pas moins que l'expression "emploi approprié" a été un des plus grands sujets de dispute renfermés dans la loi sur l'essurance-chômage. Nous avons soulevé la question maintes et maintes fois à la Chambre, mais on nous a invariablement répondu que l'expression ne pouvait être modifiée sans consultation préalable de tous les intéressés. On nous propose maintenant un changement qui rend l'expression encore pire qu'avant en ce qui concerne les prestations supplémentaires, et on nous demande de faire vite.

Nous constatons également qu'on a modifié la disposition selon laquelle l'assuré doit avoir versé des cotisations pendant 180 jours au cours des deux dernières années. Dorénavant, l'employé qui veut toucher des prestations devra démontrer qu'il a versé au moins 60 cotisations au cours des douze derniers mois ou 45 au cours des six derniers mois. Il ne s'agit pas là d'un choix: cette disposition s'ajoute à celle qui existe depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1940. Les ouvriers de diverses catégories qui ont versé leurs cotisations pendant des années trouveront qu'il s'agit là, en quelque sorte, d'une rupture de contrat. Il s'agit, il est vrai, d'un contrat unilatéral, en ce sens que c'est une loi qu'ils doivent respecter. N'empêche qu'on modifie les conditions régissant jusqu'ici le versement de leurs primes. Quand j'ai demandé à des directeurs des syndicats ouvriers, à Ottawa, ce qu'ils en pensaient, ils n'ont pu que me répondre: "Nous n'avons pas vu le projet de loi; nous ne savons pas de quoi il s'agit".

M. Côté (Verdun-La Salle): J'invoque le Règlement. Que mon honorable ami me permette de dire que tout ce qui dans le présent bill a trait à la loi actuelle, en modifie ou en élucide une disposition, a été déféré au comité consultatif de l'assurance. On l'a déjà dit, et j'aimerais que mon honorable ami en prenne note. La Partie IIA du projet de loi, qui se rapporte aux prestations supplémentaires, n'a pas été déférée au comité consultatif de l'assurance mais à un comité interdépartemental sur la sécurité sociale.

M. Knowles: Vous reconnaîtrez, monsieur l'Orateur, qu'il n'y avait pas lieu d'invoquer le Règlement. Mais, si c'est une interruption, je ne m'y oppose pas. Au fait, elle m'est utile. Je tiens à signaler que le bill dont nous sommes saisis contient des notes explicatives se rapportant à chaque article. Dans plusieurs cas, il est mentionné que l'article en question a été approuvé, soit en détail, soit en substance, par le Comité consultatif national de l'assurance-chômage. En certains cas, cependant, cette note n'est pas là. Vu l'application qu'on a mise à insérer cette phrase chaque fois qu'il y avait lieu, je ne puis que supposer que le Comité consultatif ignore tout de plusieurs de ces articles, même dans les modifications apportées à la loi primitive. La divergence entre les vues que vient d'exprimer l'adjoint parlementaire et

celles que m'ont exprimées des chefs syndicalistes responsables est pour moi cause d'étonnement. Ils ont vu des comptes rendus où il est mentionné que ces questions leur ont été déférées; mais ils prétendent, cependant, qu'elles ne leur ont pas été soumises.

A tous les changements que nous proposons, on nous répond que le projet de loi a fait l'objet de sérieuses réflexions et qu'il ne faut le modifier qu'après mûre délibération. J'estime donc qu'il est injuste de nous saisir des modifications en question d'une manière aussi peu satisfaisante. On veut modifier l'échelle des cotisations versées par les employés. On observe à cet égard certaines anomalies que je signalerai lors de l'étude en comité. Après l'adoption du projet de loi, bien des ouvriers constateront un accroissement des déductions effectuées sur leurs salaires réguliers et se demanderont ce qui se passe ici. Ils pensent que nous assistons les chômeurs pour qui les prestations supplémentaires sont indispensables, mais ils verront, à leur surprise, qu'on leur retiendra une plus forte partie de leur salaire. Ils apprendront l'étrange façon dont les déductions augmentent: on perçoit le même montant des classes inférieures que de certaines classes plus élevées, à quelques exceptions près.

On a apporté des changements correspondants à l'échelle des prestations. Tous sont des changements fondamentaux modifiant la loi elle-même et cependant on ne veut pas nous fournir l'occasion de les discuter. Le projet de loi comporte une certaine mesure de secours aux chômeurs et si nous le rejetons ou si nous en retardons l'adoption, ou même si nous déférons la mesure à un comité comme le proposait le représentant de Bow-River (M. Johnston), on nous accusera d'avoir retardé le paiement de prestations aux 370,000 chômeurs qui pourraient bénéficier de la mesure. On a aussi apporté un changement, dont la portée me semble plutôt vague, à l'égard du chômage temporaire. De fait, plusieurs personnes m'ont demandé aujourd'hui des éclaircissements sur ce point.

Il me semble que le Gouvernement recourt à ces manœuvres un peu trop souvent. La mesure a du bon. Si elle n'accorde que peu, il vaut encore la peine de l'approuver. Mais elle comporte aussi des points qui, pour ne pas dire plus, méritent un examen plus sérieux. J'estime donc que la protestation du député de Vancouver-Est est parfaitement fondée, et je l'appuie de toute l'énergie dont je suis capable.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je n'ai que quelques mots à dire sur le sujet. Nous parlons maintenant du principe dont s'inspire le bill et c'est l'unique occasion que nous ayons de dire tout ce que nous en pensons. Que prévoit le bill? Il permettra de prélever plus d'argent pour la commission d'assurance-chômage qui pourra réduire d'un cinquième les prestations versées aux chômeurs pendant la période supplémentaire. Dégagé de tout son langage juridique, voilà exactement ce que signifie le bill.

Je ne répéterai pas ce qu'ont dit deux représentants de mon groupe, mais je souligne fortement que nous étudions en ce moment le principe dont s'inspire la mesure. Il règne au pays une crise de l'emploi qui va empirant. A mon avis, le Gouvernement a conçu ce bill afin d'adoucir cette crise. Nous parlons du chômage et, si cela n'est pas bien compris, une foule de gens supposeront que cette mesure remédiera en quelque sorte au problème du chômage.

Prenons, par exemple, cette idée d'accroître la somme d'argent entre les mains de la commission d'assurance-chômage. Le bill propose de modifier l'article relatif au travail des mineurs. Jusqu'ici, le patron payait la cotisation de ces jeunes employés. Dorénavant, en vertu du bill, ceux-ci devront verser eux-mêmes leur cotisation.

L'hon. M. Martin: Sa propre cotisation.

M. Gillis: Parfaitement, mais auparavant, l'employeur la versait pour lui.

L'hon. M. Martin: Mais il ne touchait pas de prestations.

M. Gillis: Si, il en touchait. Nous pourrons débattre ce point, lors de l'examen de l'article approprié. Monsieur l'Orateur ne veut pas, je le sais, que je discute les articles l'un après l'autre. La modification apporte plus d'argent à la commission et très peu d'augmentation dans les prestations. On étend l'application de la mesure à un autre groupe d'environ 90,000 personnes, dont le revenu s'élève jusqu'à $4,800 par an. A mon avis, c'est un groupe assez choisi qui ne retirera rien de la caisse. Ces gens se rangent dans la catégorie des administrateurs et cela signifie plus d'argent pour la Commission. On fait par là retomber le fardeau de l'entretien des chômeurs sur un groupe d'hommes qui, à mon sens, ne tireront jamais d'avantages de la loi. Ensuite, la majoration d'un centin apportera une forte somme à la caisse d'assurance-chômage. Il semble donc que le seul rapport que le projet de loi ait avec le chômage actuel, c'est le versement de prestations depuis janvier jusqu'à la fin de mars et, pourvu que la mesure passe cette année, jusqu'au 15 avril. Bien que les prestations doivent être versées aux personnes qui, par malheur, chômeront tout ce temps-là, la somme qui leur est payable est réduite de 20 p. 100. Je ne puis appuyer ce principe.

Si je comprends bien, le bill s'inspire de ces deux principes: d'abord augmenter le revenu de la Commission et ensuite abaisser les barèmes actuellement en vigueur.

Un mot du comité consultatif. En parcourant le projet de loi, on constate que de tous les articles, il en est deux seulement, d'après les indications, dont le comité consultatif a approuvé la substance. Ce comité se compose de représentants des travailleurs et des employeurs. Si on ne consulte pas ces représentants lorsqu'il s'agit de modifications fondamentales de la loi, le comité est inutile. Le projet de loi prévoit également une augmentation du nombre de représentants au comité. Je connais le programme ouvrier en ce qui a trait aux modifications de la loi sur l'assurance-chômage. Les présentes modifications sont loin de le réaliser. J'ai lieu de croire que la plupart des modifications, comme le projet de loi l'indique, n'ont pas été approuvées par le comité consultatif.

Voilà à mon avis qui pose une objection importante. Je sais bien que si j'étais à la place du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est-à-dire un homme honorable comme il l'est, si j'avais à remplacer le ministre du Travail retenu malheureusement par la maladie, je demanderais tout de suite à l'adjoint parlementaire, au reçu d'un tel projet de loi, si le comité des patrons et ouvriers en a pris connaissance.

L'hon. M. Martin: C'est ce que j'ai fait.

M. Gillis: C'est bien ce que je croyais. Alors, l'adjoint parlementaire serait obligé de me répondre: "Je regrette, deux articles seulement du bill ont été soumis à l'examen de ce comité".

L'hon M. Martin: Il a répondu le contraire.

M. Gillis: Le bill ne l'indique pas. Le bill énonce clairement que le comité a approuvé, en principe, deux dispositions dont l'une prévoit l'augmentation du revenu admissible. Ce sont des détails de peu d'importance. En ce qui concerne les modifications fondamentales, le barème des cotisations et les personnes assurées, le comité n'a pas, sauf erreur, été consulté.

M. Côté (Verdun-La-Salle): Au sujet de la disparition de la fraction de cent dans le barème de la cotisation, nous avons consulté le comité consultatif qui a jugé à l'unanimité que la modification était raisonnable.

M. Gillis: J'en conviens moi-même.

M. Côté (Verdun-La Salle): C'est une modification fondamentale.

M. Gillis: Ce n'est pas une modification fondamentale, mais simplement une modification raisonnable. En réalité, c'est une excellente modification, que j'aurais approuvée moi-même. Ces écritures compliquées et cette chasse aux fractions ne sont qu'une source d'ennuis. Le comité l'a reconnu en principe.

Les rédacteurs du projet de loi ont pris soin, je le répète, de souligner dans la mesure les quelques points à l'égard desquels ils peuvent dire qu'ils ont reçu en principe l'approbation du comité consultatif. Le cas ne se produit que dans ½ p. 100 des dispositions de la mesure. Les autres modifications n'ont pas reçu l'approbation du comité. Je m'inquiète fort au sujet de ce comité consultatif. S'il ne sert qu'à sauver les apparences et lorsque le ministère veut bien y recourir, je crois que nous devrions nous entendre.

Si je faisais partie du comité consultatif, à titre de représentant des ouvriers, au moment où le ministère présenterait un projet de loi d'une portée aussi considérable, je dégagerais certes toute ma responsabilité et je quitterais les rangs du comité. J'aurais mon mot à dire, ou je n'en ferais pas partie. Si les députés savent que les représentants des employés et des patrons ne seront pas consultés à l'égard de ces questions, la Chambre pourrait bien adopter une autre attitude. Quand un comité, qui représente les gens directement intéressés à des questions de ce genre, étudie le problème, je ne suis pas porté à être aussi méfiant que je le serais sans l'existence du comité. A l'avenir, quand des questions comme celles-ci seront examinées, le ministre et son adjoint parlementaire devraient les déférer au comité. Nous serions ainsi assurés que les questions seront étudiées convenablement par un comité, car c'est l'endroit approprié pour les examiner à fond.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Beaudoin, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—*Des fonctionnaires désignés peuvent déférer les serments.*

M. Pearkes: La plupart des préopinants, à l'étape de la résolution ou de la deuxième lecture, ont signalé les répercussions de la mesure dans les grands centres urbains où il y a des bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Comme le premier article du bill vise l'administration de la Commission, j'aimerais dire quelques mots de son fonctionnement dans les centres moins importants où il y a de petits bureaux. Ma circonscription en compte plusieurs. Ces bureaux ont été surchargés de travail au cours des récents mois, en raison de l'affluence de chômeurs . . .

M. Côté (Verdun-La Salle): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nul ne s'oppose à ce que l'honorable député fasse certaines observations générales, mais elles n'ont pas de rapport avec l'article premier du bill. J'ai cru bon de signaler ce point au comité afin qu'on respecte le Règlement.

M. Pearkes: Je parlais d'administration et l'article premier se rapporte sûrement à l'administration et à la direction des bureaux de la Commission. Je ne veux pas parler longuement, mais je crois que mes observations sont pertinentes puisqu'elles se rapportent à l'application de cette loi. Dans ces petites agglomérations, les bureaux de la Commission d'assurance-chômage n'ont pu suffire à l'affluence soudaine des chômeurs qui venaient de perdre leur emploi à la suite de la fermeture des mines ou de certaines exploitations forestières dans l'île Vancouver. Tous les ans, les camps ferment à cette saison; les chômeurs constatent alors que, à cause du manque de personnel expérimenté ou autre, leurs réclamations ne peuvent être réglées sans délai. Il en résulte beaucoup de mécontentement.

Voici donc ma question: se propose-t-on de simplifier les rouages afin d'obtenir immédiatement du personnel supplémentaire à qui on apprendra à régler les nouveaux problèmes qui surgiront dès l'entrée en vigueur de la mesure? En outre, est-il possible d'augmenter le nombre d'arbitres afin d'obvier à la nécessité de déférer les réclamations au bureau central? Celles qui sont présentées à Nanaïmo, par exemple, sont trop souvent transmises au bureau central de Vancouver. Les décisions retardent donc longtemps simplement parce qu'aucun arbitre n'est affecté à Nanaïmo. J'ignore s'il faudrait nommer des arbitres additionnels ou s'il suffirait d'accroître les pouvoirs des agents régionaux dans les petites villes en vue de les autoriser à se prononcer sur certaines réclamations. Je sais, cependant, que les retards survenus dans les petits bureaux ont causé du mécontentement.

Je demande donc de simplifier les rouages, si la chose est possible, et de prendre dès maintenant les dispositions requises afin qu'on puisse donner suite à la loi dès que les chèques seront disponibles.

M. Côté (Verdun-La Salle): Pour répondre à mon honorable ami, je dois dire que la Commission a longtemps cherché un moyen d'augmenter la protection dont jouissent les assurés, dans tout le pays. A la question précise que m'a posée l'honorable député, je puis dire que le nombre des arbitres de l'assurance a augmenté d'un peu plus de deux cents. La Commission a demandé l'autorisation d'augmenter encore sensiblement leur nombre. Cette requête est actuellement à l'étude.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je me demande s'il m'est permis de formuler maintenant certaines observations. Je ne connais pas très bien la loi de 1940 sur l'assurance-chômage, qui a subi plusieurs modifications depuis dix ans. Il faudrait avoir la sagesse d'un Salomon pour comprendre un projet de loi dont on n'a reçu le texte qu'à trois heures. Je sais que la Chambre ne manque pas de sages, mais je ne prétends pas entrer dans cette catégorie. Étant donné que je ne sais pas à quel moment il conviendrait de traiter ces questions, je demande la permission de signaler au ministre certaines difficultés qui, à ma connaissance, ont surgi à Terre-Neuve relativement à l'application de la loi.

Il y a le cas des hommes qui exécutaient des travaux publics et qui, avant les élections provinciales du mois de mai, durent être congédiés en conformité de la loi des élections de Terre-Neuve de 1913. Avant la fin du mois, il en est parmi eux qui eurent occasion de réclamer des prestations d'assurance; ils en touchèrent pour huit jours. Aux termes de la loi, telle qu'elle s'applique à Terre-Neuve depuis le 8 avril 1949, on leur a accordé une aide financière contre le chômage plutôt que des prestations proprement dites, puisqu'ils n'avaient rien versé à la caisse. Ils sont retournés au travail le 31 mai, puis, comme l'emploi avait un caractère saisonnier, ils ont été de nouveau remerciés. Le travail s'est arrêté. Or, ayant réclamé des prestations, ils n'en ont pas touché, sous prétexte qu'en ayant déjà touché pour six jours, ils n'y auraient pas droit avant six mois. Le ministre suppléant et, à coup sûr, l'adjoint parlementaire, connaissent cette question; la situation n'est pas exceptionnelle. Il me semble pourtant extraordinaire que des hommes qui ont travaillé pendant quatre ans ne puissent toucher que six jours de prestations et se voient refuser tout autre versement.

La deuxième catégorie dont je voudrais signaler le cas au ministre est celle de ces autres travailleurs jadis employés dans des entreprises publiques qui attendent depuis cinq semaines qu'on leur verse des prestations. Agissant en leur nom, j'ai saisi de leur cas le bureau local qui m'a dit qu'il était inondé de demandes. Si on veut que cette mesure soit de quelque utilité, il faudrait satisfaire aux demandes avant l'expiration d'une période aussi longue; autrement, ces gens devront vivre de la charité publique ou mourir de faim. Je demande donc au ministre suppléant, et au ministre lui-même quand il sera de retour,—j'espère que ce

sera bientôt,—qu'on s'occupe convenablement de ces réclamations et que les requérants ne soient pas obligés d'attendre si longtemps.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—*Taux des contributions.*

M. Graydon: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude de cet article, je désire faire une observation qui a trait aux taux des contributions. Depuis que le gouvernement fédéral s'est lancé dans les affaires et le commerce sur l'échelle que l'on sait, il est juste d'affirmer que, dans le cours ordinaire des événements, la question du chômage, les conditions de travail, les salaires, les emplois et le reste dépendent dans une grande mesure du programme du gouvernement. Du moins, quand les affaires vont bien le Gouvernement s'en attribue le mérite. J'imagine qu'il ne sera pas aussi porté à en assumer la responsabilité quand elles seront mauvaises, mais il lui faut néanmoins accepter les épines avec les roses.

Cette considération m'amène au point suivant. Les modifications à la loi sur l'assurance-chômage, tant en ce qui concerne les contributions qu'à l'égard des autres articles, sont surtout attribuables à la diminution du nombre des emplois et à l'avenir beaucoup plus incertain de ces emplois au regard d'il y a un an environ. C'est dire que le Gouvernement a certaines obligations en ce qui concerne le chômage et l'assurance-chômage. Le Gouvernement l'a reconnu puisqu'il garantit la caisse. C'est donc dire que si les cotisations ne suffisent pas le Gouvernement comble la différence. En établissant ce principe à l'égard de l'assurance-chômage, le Gouvernement a accepté une certaine responsabilité dans des circonstances qui exigent le versement de prestations plus considérables en vertu de la loi sur l'assurance-chômage.

Voilà le point sur lequel je ne suis pas du tout d'accord avec le Gouvernement: pourquoi le Gouvernement, qui reconnaît être partiellement responsable de cet état de choses, demande-t-il à l'ouvrier de verser une cotisation plus forte parce qu'il y a du chômage dont la cause est attribuable à des mesures ou à des conditions qui sont de la compétence du Gouvernement?

En demandant à l'ouvrier de partager le risque du chômage, l'État, même dans la mesure où il le lui demande actuellement, double ses torts d'un affront. Il ne devrait pas demander cela à l'ouvrier. Dans nombre de cas, l'ouvrier se trouve dans une situation plutôt incertaine. On ne devrait pas lui demander de supporter un peu plus du fardeau des prestations d'assurance-chômage. C'est trop exiger de la population ouvrière que de lui demander d'augmenter ses cotisations en vue de soulager le chômage qui existe au pays ou d'atténuer les résultats de ce chômage. C'est à l'État qu'il incombe de se charger de l'aspect financier de la mesure. Nous n'allons tout de même pas obliger les ouvriers à faire les frais de l'assistance-chômage alors qu'ils sont exposés à se trouver eux-mêmes, un jour ou l'autre, dans une situation difficile. C'est à l'État qu'il incombe d'assumer ce fardeau. Après avoir reconnu le principe, c'est le moins qu'il puisse faire. L'attitude du Gouvernement se fonde peut-être sur d'excellents motifs. L'ouvrier ne l'admettra jamais, cependant, ni moi non plus, d'ailleurs.

A ce stade, le Gouvernement devrait se demander sérieusement s'il ne convient pas de modifier ou de retirer un amendement qui obligerait les ouvriers du pays à verser davantage à la caisse d'assurance-chômage. C'est le contraire qui s'impose. Il faut alléger le fardeau de l'ouvrier plutôt que de l'alourdir.

Le Gouvernement devrait donc faire machine arrière. Sous sa forme actuelle la mesure est inefficace. C'est une demi-mesure que le Parlement accepte faute de mieux. Nous dépassons, à mon avis, les limites du bon sens, en demandant à l'ouvrier de plus fortes cotisations en vue d'enrayer le chômage. C'est là la tâche du Gouvernement et non celle de l'ouvrier.

M. Knowles: J'ai à formuler une remarque analogue à celle que vient d'exprimer le député de Peel. J'estime que le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre suppléant ou de l'adjoint parlementaire, se doit de nous fournir des explications complètes sur la formule d'après laquelle on a établi la nouvelle échelle.

On nous dira, je suppose, que la cotisation supplémentaire qu'on exige de l'employé lui assure le paiement de prestations un peu plus élevées en cas de chômage. C'est un argument qui me paraît assez logique. Mais il est assez difficile de le faire accepter par le travailleur qui ne se croit pas exposé à perdre son emploi et qui constate que le Gouvernement relève les cotisations au moment même où il se montre apparemment généreux en venant en aide aux chômeurs.

L'impression que cette mesure créera chez les ouvriers canadiens sera précisément celle que nous a décrite le député de Peel. C'est comme si on leur demandait d'acquitter une taxe supplémentaire afin de permettre au Gouvernement de verser les prestations auxquelles les chômeurs auront droit après l'adoption de la mesure.

Le ministre a dit que le relèvement serait d'un sou par jour. Cette augmentation paraît bien minime; songez-y, un sou par jour seulement! Évidemment, cela représente 6c. par semaine de retenue additionnelle sur le salaire net de l'ouvrier moyen. J'ai quelques observations à formuler à ce sujet. Tout d'abord, sauf les exceptions que je mentionnerai plus tard, cette déduction de 6c. est générale. Une personne qui gagne $10 par semaine et qui verse actuellement 18c. à la caisse de l'assurance-chômage, contribuera 6c. de plus. Celui qui touche $35 par semaine et qui verse 42c. à la caisse fournira aussi 6c. de plus. Ce n'est pas une méthode fiscale équitable que d'exiger la même retenue d'employés qui ne touchent pas le même salaire.

Prenons le cas d'un jeune garçon qui, comme l'a dit le député de Cap-Breton-Sud, gagne $5.40 ou moins par semaine. J'espère qu'il n'y en a pas beaucoup de cette catégorie à qui on soustrait des cotisations. Même pour un jeune garçon, c'est un salaire ridicule. Néanmoins, la disposition est là dans la loi. Jusqu'ici, le jeune garçon qui gagnait moins de $5.40 par semaine ne versait rien à la caisse d'assurance-chômage.

L'hon. M. Martin: Et il ne touchait pas de prestations.

M. Knowles: Un instant, je vous prie; vous l'avez déjà dit. Il ne verse pas de cotisations et il n'y a pas de retenue sur ce salaire de $5.40. La cotisation versée en son nom était de 18c., soit 9c. représentant la quote-part du patron qui versait aussi 9c. au nom et pour le compte de ce jeune garçon.

Tirons les choses au clair. Un jeune garçon qui touchait $5.40 par semaine ne payait rien.

M. MacInnis: Une jeune fille non plus.

M. Knowles: En effet. Quiconque touchait $5.40 par semaine ne versait rien. En vertu de la nouvelle disposition, une telle personne payera 18c. par semaine. J'ai déjà dit combien cela est tout à fait injuste.

M. Côté (Verdun-La Salle): Puis-je répondre immédiatement?

M. Knowles: Oui.

M. Côté (Verdun-La Salle): Prenons tout d'abord le premier groupe de l'ancienne catégorie, celui des assurés de moins de 16 ans, touchant $5.40. Ce groupe forme, au total, ½ p. 100 de tous ceux qui sont assurés en vertu de la loi.

M. Knowles: J'allais justement aborder ce point pour signaler que même si un seul jeune Canadien, qui jusqu'ici ne versait rien à la caisse d'assurance-chômage, est maintenant obligé de payer 18c. par semaine pour aider au Gouvernement à verser ces prestations supplémentaires, c'est honteux et le Parlement ne devrait pas appuyer pareille mesure.

D'après l'adjoint parlementaire, la proportion est de moins de ½ p. 100. Je suppose qu'il s'agit de plus d'un jeune homme, qu'il s'agit de plusieurs, 100 ou 200 peut-être. Je ne saurais dire au pied levé combien il y en a. J'estime toutefois qu'il est assez mal à propos d'exiger 6c. de plus tant d'une personne qui gagne $10 par semaine que d'une autre qui gagne $35, sans empirer la situation en s'en prenant au jeune homme qui gagne $5.40 par semaine, et en exigeant 18c. . . .

M. Côté (Verdun-La Salle): Il s'agit d'assurance et non d'assistance ni de secours.

M. Knowles: Je crois qu'il s'agit d'assurance. L'adjoint parlementaire fait ressortir nos griefs contre l'ensemble du projet de loi. Sous prétexte de circonstances critiques, sous prétexte de mesures extrêmement urgentes à prendre afin de remédier à un malaise, le Gouvernement a proposé des modifications fondamentales à la loi. Je suis d'avis que des modifications s'imposent. Je les réclame depuis que je siège ici. Il faut cependant attendre pour les étudier que nous ayons tout le temps voulu; il ne convient pas de procéder comme nous le faisons, sous le coup de la contrainte.

A l'instar de l'honorable député de Vancouver-Est, j'ai signalé aux travailleurs qu'il s'agit d'assurance. Cette mesure est excellente et les ouvriers eux-mêmes l'ont réclamée. Par une étrange coïncidence toutefois, il faut majorer ces montants tout juste au moment où le Gouvernement semble se montrer généreux et donner des prestations supplémentaires à quelques milliers de chômeurs qui présentement ne touchent rien du tout.

Je vois là une coïncidence que le Gouvernement aura beaucoup de peine à expliquer. Je veux cependant qu'il le fasse. Je veux qu'il explique comment il est arrivé à cette nouvelle échelle et pourquoi la majoration est de 6c. pour tous. Il n'en est pas tout à fait ainsi, il est vrai, car je sais qu'il y a un cas ou deux où il n'y a aucune majoration par suite du chevauchement de l'ancien groupe et du nouveau. En outre, dans un cas ou deux, la majoration n'est que de 3c. Pour ce qui est des paliers les plus élevés, la majoration sera de 12c. par semaine. Je signale en même temps que les majorations ne sont pas tout à fait les mêmes pour les employeurs. Par suite de la péréquation des cotisations à verser par les employeurs et les employés, le supplément à verser est moins élevé dans le cas des employeurs que dans celui des employés.

Il va falloir expliquer la chose et ne pas se contenter de chiffres tirés on ne sait d'où. Il conviendrait sans doute de répondre dès maintenant à la question de l'honorable représentant de Lake-Centre et de nous dire quelle somme le gouvernement espère obtenir par suite de la majoration des cotisations. En outre, comme l'a demandé le même député, le gouvernement devrait indiquer, quand nous aborderons l'article visant les prestations supplémentaires, combien il s'attend de verser à cet égard. Il semble qu'on majore les cotisations sous prétexte qu'il s'agit d'assurance, tandis qu'il s'agit plutôt d'obtenir les fonds nécessaires au paiement des prestations supplémentaires.

M. Diefenbaker: Quelques mots au sujet des cotisations prévues par cet article. Cet après-midi, j'ai signalé les propositions du gouvernement fédéral lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945. Voici de nouveau comment s'exprimait alors le ministre du Travail, comme en fait foi la page 433 du compte rendu de la Conférence:

> Outre l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral établira un régime d'assistance-chômage d'après lequel il versera des prestations représentant 85 p. 100 des prestations d'assurance-chômage, aux personnes sans emploi qui peuvent et désirent travailler, mais qui n'ont pas droit ou ont cessé d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Cette assistance ne sera accordée d'une façon continue que pendant une période maximum de deux ans, mais une personne y aura de nouveau droit après une période d'emploi officiellement déterminée.

Je l'ai signalé cet après-midi, assistance-chômage signifie prestations supplémentaires, expression qui figure dans le bill. A mon sens, en prélevant de telles sommes des patrons et des employés, on va à l'encontre de l'assurance que le ministre du Travail donnait aux provinces en 1945. Cette façon d'agir est inexcusable et ne devrait pas être tolérée. En 1945, le ministre du Travail s'est engagé, au nom du Gouvernement fédéral, à fournir l'assistance aux chômeurs.

Qu'est-ce qui motive les nouvelles perceptions? Elles vont à l'encontre de la promesse de 1945. C'est fort bien de prétendre que les perceptions sont faibles mais, à la conférence de 1945, le Gouvernement fédéral s'est engagé à aider les chômeurs visés, dans le présent bill, par les dispositions relatives aux prestations supplémentaires. Les provinces ont-elles étudié la question? Ont-elles été consultées? On se moque des engagements contractés à la conférence fédérale-provinciale de 1945.

Non seulement je censure le montant de la perception, mais je doute, étant donné la promesse faite par le ministre du Travail en 1945, qu'on ait le droit de prélever ces montants. Je prie le ministre de me dire si les nouvelles prestations ne correspondent pas à celles que, d'après sa promesse de 1945, le gouvernement fédéral devait verser aux frais de l'ensemble de la population?

Voilà ce qu'on a promis. On peut changer les termes et parler de prestations supplémentaires plutôt que de l'assistance-chômage, comme on l'appelait en 1945, cela revient au même. A mon sens, il est inadmissible de prélever d'autres sommes pour faire face à cette situation dite extraordinaire, due, au dire du Gouvernement, à un climat exceptionnel ou à des circonstances locales d'ordre provisoire, qui ne tarderont pas à disparaître. C'est ce que prétend le Gouvernement et non pas nous.

Cela étant, quel prétexte peut-on invoquer pour tirer de ceux qui travaillent un prélèvement destiné à remédier à une situation que le Gouvernement prétend provisoire et à assurer des prestations supplémentaires. De fait, on veut insérer en catimini, dans la loi de l'assurance-chômage, les dispositions qui visent les prestations supplémentaires. Pareille manœuvre est inadmissible. Il n'est, à ma connaissance, aucune loi d'assurance-chômage qui prévoie des prestations supplémentaires comme celles dont il est ici question. J'ai lu les lois américaines et britanniques. Ceci me paraît un nouvel artifice grâce auquel on élude la responsabilité qu'en 1945 le ministre du Travail avait reconnu au gouvernement central. On y parvient en recourant au subterfuge d'un changement de nom.

Je proteste le plus vigoureusement que je puis contre cette tentative d'imposer davantage le travailleur afin de parer à une situation qui, prétend le Gouvernement, n'est que transitoire, locale, attribuable à des situations particulières à certaines régions au lieu de la considérer comme d'importance nationale. Voici des dépenses que le Gouvernement doit faire depuis 1945. Auparavant,— les débats de 1928 à 1945 en font foi,—on a voulu charger de la responsabilité à cet égard les provinces ou les municipalités. En 1945, le Gouvernement s'est chargé de toute la responsabilité en ce qui concerne l'entretien provisoire des chômeurs.

On ne demande pas grand chose, mais le principe est injuste et faux. Si minime que soit la somme en jeu, si le principe est injuste, il y a lieu de s'opposer à l'imposition qu'on entend ici prévoir.

M. Noseworthy: Avant d'adopter cet article, il s'agirait de bien comprendre de quoi il s'agit. Au cours de mes observations d'hier, le ministre suppléant du Travail nous a assuré tout à fait énergiquement que la modification qu'on entendait apporter à la loi de l'Assurance-chômage n'avait pas pour but de rem-

placer de l'emploi, de pallier le chômage, mais qu'il s'agissait, tout bonnement, d'une nouvelle rédaction de la loi.

La note explicative en regard de la page six nous apprend que le supplément d'un cent par jour doit fournir une partie de l'argent qu'exige le versement de nouvelles prestations et que celles-ci sont exigées par la situation de l'emploi au cours de quelques mois de l'année. Le ministre a beau dire, c'est là la méthode à laquelle le Gouvernement a recours pour parer au chômage qui sévit pendant ces quelques mois.

On demande aux travailleurs de verser une partie de leurs salaires afin d'assurer des fonds que le Gouvernement distribuera aux chômeurs durant certaines saisons de l'année. Le Gouvernement a changé du tout au tout son programme contre le chômage. Jusqu'à présent rien n'indique que le Gouvernement a une mesure à présenter à la Chambre afin de parer au chômage. Je suis bien sûr que les travailleurs sauront mauvais gré au Gouvernement de ce qu'il leur demande de faire les frais du chômage, qui a toujours été la responsabilité du gouvernement fédéral.

Je désire poser une question. Je note que le comité consultatif de l'assurance-chômage recommande de comprendre dans la loi une nouvelle catégorie de travailleurs. A-t-il également recommandé les majorations qu'on trouve dans ce tableau? On devrait donner une réponse directe à cette question.

M. Fulton: Avant que le ministre réponde, j'aimerais ajouter ma voix à celle des honorables préopinants qui ont prétendu qu'il n'était ni juste ni logique de demander aux ouvriers canadiens de verser des contributions aux taux accrus, contributions qui deviendront permanentes et seront incorporées dans la loi, afin de fournir les fonds requis, comme on le déclare nettement dans les notes explicatives, pour verser les prestations supplémentaires dont il est question dans l'article 20. En d'autres termes, afin d'assurer le versement des prestations pendant trois mois de l'année dans des circonstances qui, comme le représentant de Lake-Centre l'a si bien démontré, ne sont que transitoires et résultent de la rigueur extraordinaire de l'hiver au dire du gouvernement, on augmentera les contributions de 6c. par ouvrier à tout jamais ou pendant aussi longtemps qu'il travaillera. C'est exactement ce qu'on fait. La situation ne justifie pas pareille mesure. Elle est contraire aux promesses que le gouvernement fédéral a faites d'assumer la responsabilité entière à cet égard. Le ministre n'en a aucunement démontré la nécessité au cours de ses observations. Je suis certes d'avis que le comité ne devrait pas adopter cet article tant qu'on n'aura pas établi cette nécessité, et pour ma part je ne pense pas qu'on puisse le faire. Avant d'aller plus loin, nous devrions savoir du ministre, je crois, quel sera le rendement probable de ces contributions majorées et ce que coûtera le relèvement des prestations versées durant ces trois mois de l'année.

M. Isnor: Les représentants d'York-Sud et de Kamloops paraissent croire que les travailleurs n'aimeront pas ce relèvement. Si j'envisageais la question en égoïste, je pourrais prendre la même attitude à mon titre de représentant des marchands et des détaillants; mais non. Il y a des années que les organisations ouvrières réclament une mesure de ce genre. Elles se sont réjouies quand l'assurance-chômage est entrée en vigueur, car elle garantissait leur avenir, tout comme les particuliers assurent leur vie ou prennent des dispositions en vue de se protéger et de protéger leurs familles au moyen de placements, de régimes de pension ou de rentes viagères. On n'a que ce qu'on mérite. Si nous voulons plus de protection et si nous voulons étendre à d'autres groupes les prestations, il est normal que nous payions. Lorsque la loi primitive a été établie, le niveau de l'emploi était exceptionnellement élevé et la prospérité régnait; il était fort opportun, à mon sens, de l'inaugurer alors. L'embauchage s'est accru par la suite.

Je songe surtout à la dernière catégorie, celle des gens qui touchent $48 et plus par semaine. Leurs contributions devraient constituer une somme appréciable. Comme les autres députés, j'aimerais savoir combien rapportera au juste la majoration d'un cent dans les diverses autres catégories, mais je m'intéresse surtout à la dernière classe dont j'ai parlé. Le ministre peut-il nous indiquer combien on croit obtenir des gens dans cette dernière catégorie?

Les ouvriers en général, et les marchands également, savent que ces majorations proviendront d'une seule source. La participation du gouvernement restera de 20 p. 100, comme à l'égard des autres contributions. Plus on puisera dans la caisse, plus on diminuera la source de production commune résultant des efforts des ouvriers et des gens intéressés à l'entreprise. Pour ce motif, je suis porté à différer d'avis avec les députés qui ont adopté une autre attitude. J'approuve la mesure si elle doit fournir un plus grand degré de sécurité du point de vue de l'assurance.

M. MacInnis: A mon sens, les députés qui ont censuré ces modifications ne s'opposent pas tant à la majoration des cotisations qu'à la présentation des projets d'amendement sans consultations préalables avec les représentants de ceux qui verseront les cotisations.

C'est une des raisons pour lesquelles nous nous y opposons. Avant que l'assurance-chômage fût prévue dans nos statuts, les syndicats ouvriers la préconisaient depuis longtemps. Les honorables députés se souviendront du temps où l'assurance-chômage fut éventuellement incorporée dans nos statuts. Le gouvernement n'a pas adopté cette mesure parce qu'il croyait en l'assurance-chômage, mais parce qu'il voulait, au moyen des cotisations à l'assurance-chômage, faire obstacle à la tendance vers l'inflation, qui se manifestait à l'époque. Les deux ont coïncidé et c'est peut-être aussi bien ainsi car, autrement nous n'aurions jamais eu d'assurance-chômage.

M. le président suppléant: L'article est-il adopté?

Des voix: Non!

M. Fulton: Nous voulons une réponse.

M. Noseworthy: Le ministre répondra-t-il à ma question?

L'hon. M. Martin: C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté ce qu'on vient de dire. Je n'hésite pas à affirmer dès maintenant,—et je connais la situation ouvrière au pays,—qu'à mon avis tous les travailleurs canadiens consentiront à verser six cents par semaine, à la suite de cette modification à la loi sur l'assurance-chômage, afin de contribuer à un régime d'assurance supplémentaire qui leur assurera des prestations durant les mois d'hiver, au cas où ils chômeraient. Je n'en doute pas du tout; et quiconque ne partage pas ce point de vue, n'a pas la confiance que j'ai dans les ouvriers canadiens. Qu'accomplit donc cette mesure? Nous étendons l'application du principe de l'assurance-chômage grâce à l'aide des trois associés: le patron, l'employé, et l'État. Voilà ce qui donne à la loi de l'assurance-chômage toute sa valeur.

Le Gouvernement aurait pu modifier son attitude et, sans recueillir la cotisation des assistés, défrayer le tout. A quoi cela serait-il revenu? Le Gouvernement représente tout simplement l'ensemble des contribuables. En assumant tous les frais, il aurait non seulement dérogé au principe dont s'inspire l'assurance, mais puisé à une source unique les sommes qu'il recueille présentement en conformité du même principe. Nous propageons au pays, avec raison, à mon sens, l'idée voulant que les services sociaux se défrayent, dans la mesure du possible, à l'aide des contributions des bénéficiaires éventuels. Que pense la Chambre de la pension de vieillesse? On veut, on exige même que le régime des pensions comporte un élément de participation. A l'instar du premier ministre, j'espère qu'on agira en ce sens, dans la mesure du possible.

Pouvons-nous renoncer à ce principe, après avoir établi une excellente tradition dans l'administration de l'assurance-chômage? En y réfléchissant, personne, pas même ceux qui ont critiqué la mesure, ne peut en venir à cette conclusion. Comme je le disais hier soir,—l'honorable député de Danforth (M. Harris) m'avait demandé cette garantie, —la caisse d'assurance-chômage doit demeurer intacte; on ne doit pas lui enlever son caractère de dépôt. Pour s'en assurer, un excellent moyen est d'empêcher tout organisme, et même l'État, d'y puiser directement ou indirectement afin que jamais plus tard la solidité de la caisse ne soit ébranlée. Je rappelle à mon honorable ami que le premier ministre d'alors, le très honorable M. R. B. Bennett, en présentant, en 1935, cette mesure que les tribunaux déclarèrent ensuite inconstitutionelle, avait précisément traité ce point en soulignant la nécessité de pourvoir à des garanties à l'égard de cette caisse. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Il ne s'agit pas ici d'une mesure relative à l'emploi, même si le député d'York-Sud (M. Noseworthy) se plaît à répéter le contraire en dépit des explications que j'ai données hier soir. Tout homme sensé doit reconnaître que même un gouvernement comme celui pour lequel le député a si peu d'estime ne peut manquer de sens commun au point d'adopter une telle attitude. Il ne s'agit évidemment pas d'une mesure pour enrayer le chômage.

M. Knowles: Lisez le discours du trône.

L'hon. M. Martin: C'est exactement ce qu'il dit: il s'agit d'une mesure protégeant les chômeurs, grâce à une assurance à participation, durant une période où il est avéré que le chômage est plus élevé que durant les autres mois de l'année. Voilà l'objet de cette mesure, rien de plus. Pour ma part, en ma qualité de membre du Gouvernement, je serai disposé en temps opportun à m'occuper de l'autre question comme il le faut. Mais ne perdons pas de vue l'objet qui nous occupe en ce moment.

Ma dernière observation se rapportera à ce que le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a dit par deux fois aujourd'hui. Il s'est bien exprimé, mais cela ne rend pas sa thèse exacte ni valide. Il ne cesse de confondre l'assistance-chômage avec l'assurance-chômage. Je ne vois pas comment on puisse confondre les deux. Le député a parlé des discussions qui ont eu lieu en 1945. Évidemment, le Gouvernement avait soumis alors des propositions. Nous songeons encore à l'objet général de ces propositions et elles n'ont pas été abandonnées.

M. Diefenbaker: Mais on n'en a pas tenu compte.

L'hon. M. Martin: On en parlera sans nul doute à la réunion des provinces, en septembre, et nous devrons alors faire face à des problèmes de ce genre. La question qui nous préoccupe n'a rien à voir avec ce genre de secours. Il ne s'agit pas ici de secours, mais d'une assurance, à laquelle contribue l'État, ainsi que les patrons et les employés. C'est un principe sage, qui n'est pas nouveau dans l'assurance-chômage. La seule critique qu'on pourrait légitimement formuler dans les circonstances, c'est qu'au lieu de songer à cette mesure aujourd'hui, il aurait fallu y penser en 1940, lors de la présentation de la loi primitive. Naturellement, la réflexion après coup est toujours meilleure et plus sûre que la prévoyance. Je dis donc qu'au lieu d'affaiblir en aucune manière ce principe visant la contribution, notre groupe y a foi et estime que les travailleurs du Canada seront de notre avis.

M. Ferrie: Un mot seulement du régime actuel d'assurance. J'appuie de tout cœur cette mesure et je crois qu'il faut l'adopter aussitôt que possible, afin que ceux qui ont besoin d'argent touchent leur chèque le 1er mars. A mon avis, toutefois, on a omis une disposition que j'aimerais y voir insérer. Prenons le cas d'un homme qui ayant été employé d'une mine ou d'un chemin de fer, découvre soudainement, après examen médical, qu'il souffre de cancer ou d'un autre mal incurable. Il n'a plus d'emploi et il ne peut toucher d'assurance-chômage. Il a payé son assurance et il va maintenant verser une plus forte somme. J'estime qu'il faut s'occuper d'un tel cas.

M. Knowles: Le ministre devrait répondre à la question que nous avons posée à plusieurs reprises quant à l'accroissement de revenu que ces taux plus élevés vaudront à la caisse, d'après les prévisions.

L'hon. M. Martin: Je ne crois pas devoir tenter de donner une réponse qui ne saurait être d'une exactitude parfaite. La chose dépend de facteurs actuellement inconnus. Nous pouvons donner une estimation; toutefois, elle serait peut-être assez loin de la vérité pour n'avoir aucune utilité. On n'a pas encore calculé toute l'affaire. Il s'agit pour nous d'un essai et, ne sachant pas quel sera le nombre d'employés au cours d'une période donnée, ni le degré de chômage pendant les mois d'hiver, si chômage il y a, j'estime que nous ne pouvons pas raisonnablement donner un chiffre.

M. Knowles: Comment avez-vous établi le chiffre?

L'hon. M. Martin: Le calcul est fondé sur les principes actuariels.

M. Graydon: Ce doit être une conjecture.

L'hon. M. Martin: C'est une estimation et toute estimation comporte un élément de conjecture.

M. Graydon: Vous dites cependant ne pouvoir donner une estimation.

L'hon. M. Martin: C'est un chiffre estimatif et pour ce motif je ne crois pas devoir fournir de précisions qui ne seraient pas voisines de la certitude absolue. Ce que nous savons, c'est que la cotisation de 1c. par jour à verser par l'employeur et l'employé ainsi que la promesse du Gouvernement de combler la différence, entreront en vigueur. A la fin de 1952, forts de l'expérience acquise d'ici là, nous devrons peut-être reviser nos calculs.

M. Knowles: Il y a lieu d'insister, je crois, pour que le ministre nous dise comment on est arrivé à ces chiffres. Il ne croit certes pas que le Gouvernement peut s'attendre que nous approuvions des chiffres que peut-être il a établis par simple conjecture. Il nous faut savoir sur quoi il s'est fondé pour y arriver. Le ministre dit qu'on a consulté l'actuaire. Je ne connais pas d'actuaire dont les chiffres ne soient assez précis. Je puis passer à autre chose, beaucoup d'autres ici verront à exiger des éclaircissements.

Je n'ai pu, parce que j'avais alors la parole, saisir la signification précise d'un chiffre que l'adjoint parlementaire au ministre du Travail a lancé, pendant que je parlais précédemment sur la question. Il a dit que la proportion de ceux qui appartiennent à la catégorie zéro, auxquels s'applique l'assurance-chômage, est moins de ½ p. 100. Peut-il nous donner le nombre de ceux qui appartiennent présentement à cette catégorie?

M. Côté (Verdun-La Salle): Environ 15,000.

M. Knowles: Voyons à quoi cela rime. Si l'adjoint parlementaire m'a fourni des chiffres inexacts, je le prie d'apporter une mise au point avant que je commence mes calculs. Il dit que parmi les assurés, 15,000 personnes gagnent au plus $5.40 par semaine. Il s'agit, je suppose, de garçons et de fillettes. Ils n'acquittent rien de leur propre gousset aux fins de l'assurance-chômage. Entendons-nous bien. Ces 15,000 jeunes qui gagnent au plus $5.40 par semaine sont inscrits à la caisse et visés par la loi sur l'assurance-chômage, mais ils ne versent pas de cotisations.

M. Côté (Verdun-La Salle): Ils ne touchent pas de prestations non plus.

M. Knowles: Nous le savons, mais ils en accumulent.

M. Côté (Verdun-La Salle): Ils aident à constituer les prestations.

M. Knowles: Or 15,000 personnes qui gagnent au plus $5.40 par semaine, n'acquittent rien de leur propre gousset. En ce moment, on paie 18c. par semaine pour eux, 9c. au nom de leur patron et 9c. en leur propre nom; c'est cependant le patron qui verse ce dernier montant. Autrement dit, le patron acquitte 18c. tandis que les jeunes ne versent rien.

M. Côté (Verdun-La Salle): Le nombre exact est 14,850.

M. Knowles: Mettons 15,000 en chiffre rond. Environ 15,000 jeunes gens, garçons et filles, seront invités à payer 18c. par semaine.

Une voix: Ça fait six fois qu'on nous dit cela.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Knowles: Il leur faudra verser 18c. par semaine. Au bout de 52 semaines, cela fait $9.36. En multipliant 15,000 par $9.36 par année, on obtient $130,400.

L'adjoint parlementaire prétend que le chiffre est inférieur à 15,000. Alors, mettons $125,000. Je demande au ministre d'abandonner le style de grande tenue qu'il emploie et de regarder en face ce que le Gouvernement demande au Parlement d'approuver. Nous demandons aux jeunes gens du pays, qui gagnent $5.40 ou moins par semaine, de fournir $125,000 par année afin d'aider à défrayer ces prestations supplémentaires.

L'hon. M. Martin: Puis-je proposer à mon honorable ami qu'il ne saurait mieux faire que d'admettre que ce serait une excellente leçon à donner à la jeunesse canadienne.

M. Knowles: Les propos du ministre me rappellent ceux que tenaient, il y a 150 ans en Angleterre, les gens qui prétendaient qu'il était bon que les enfants peinent dans les mines de charbon ou ramonent les cheminées.

Une voix: Fadaises.

M. Knowles: Fadaises, n'est-ce pas? Ceux qui crient "fadaises" devraient rougir de honte à la pensée que 15,000 jeunes hommes et jeunes filles gagnent $5.40 par semaine.

Une voix: Nous rougissons.

M. Knowles: En êtes-vous fier?

Une voix: Non.

Le président suppléant: A l'ordre; il devrait vraiment y avoir un peu plus d'ordre à nos séances. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas terminé ses observations. Je demande à tout le monde de ne pas interrompre celui qui a la parole.

M. Knowles: Merci, monsieur le président. Je veux répondre au défi du ministre. Je ne crois pas que c'est en imposant à nos jeunes gens et à nos jeunes filles un fardeau de cette sorte, que nous leur donnerons le sens des responsabilités sociales.

J'irai plus loin. N'oubliez pas qu'en prenant la parole, j'ai tout d'abord insisté pour savoir ce que vont rapporter ces nouveaux taux; je veux le savoir avant que l'article soit adopté. Le député senior d'Halifax disait, il y a un instant, que les employés seraient heureux de payer ces taux plus élevés, eu égard à l'augmentation de l'assurance qu'ils rapportaient. J'ai cru comprendre qu'il disait qu'en sa qualité d'employeur il était heureux de payer. Il songe, évidemment, à la déclaration du ministre suppléant du travail touchant la somme de 1c. par jour ou de 6c. par semaine, pour tous les patrons et ouvriers. Le député senior d'Halifax et d'autres me permettront-ils de leur signaler que dans le cas de ceux qui gagnent moins de $15 par semaine, il n'y aura pas d'augmentation dans le montant versé par l'employeur? Qu'on y réfléchisse.

Prenons le tableau qui se trouve à la page 2 du projet de loi que vous avez à la main, et comparons les chiffres avec l'ancienne échelle qui apparaît à la page 43 de la dernière codification de la loi sur l'assurance-chômage. Voici les faits. A l'égard de ceux qui gagnaient moins de $5.40 par semaine, le patron payait 18 cents. Il continuera de payer 18 cents, de sorte qu'il n'y aura pas d'augmentation dans son cas; mais il y a une majoration de 18 cents dans le cas de l'employé. A l'égard des personnes qui gagnaient de $5.40 à $7.49 par semaine, le patron versait autrefois 18 cents. Il versera encore 18 cents et il n'y aura donc pas d'augmentation de contributions pour lui. L'employé qui payait 12 cents paiera maintenant 18 cents, soit une augmentation de 6 cents. Le groupe suivant comprend les employés qui gagnent de $7.50 à $8.99. Autrefois le patron contribuait dans ces cas 24 cents par semaine. Dorénavant il n'en versera plus que 18 cents, soit une diminution de 6 cents. De leur côté les employés verront leur contribution passer de 15 cents à 18 cents, soit une majoration de 3 cents. Le groupe suivant comprend les salariés qui gagnent de $9.00 à $9.59. Par le passé, le patron contribuait 24 cents, et il continuera de verser ce montant. Il n'y a donc pas d'augmentation. L'employé qui contribuait 15 cents, contribuera désormais 24 cents, soit 9 cents de plus. La catégorie suivante embrasse les employés qui gagnent de $9.60 à $11.99. L'employeur continuera de contribuer 24 cents, ce qui veut dire que sa contribution n'a pas augmenté. Celle de l'employé passera de 18 cents à 24 cents c'est-à-dire à 6 cents de plus. La classe suivante gagne de $12 à $14.99. La

situation du patron ne change pas car il continue de verser 24 cents. Cependant, la contribution de l'employé accuse une hausse de 3 cents et passe de 21 cents à 24 cents.

La ligne de démarcation entre ces catégories a été modifiée, de sorte que j'ai dû les répartir en des groupes différents afin de rendre les calculs exacts. J'ai pris toutes les catégories jusqu'à $14.99 par semaine et j'ai démontré qu'en aucun cas l'employeur paie davantage et que, dans un groupe peu important, le patron verse 6c. de moins. Dans tous les cas, les employés paient davantage, soit de 3c. à 6c. et 9c. et, en ce qui concerne les 15,000 jeunes garçons et jeunes filles, 18c. de plus, pour assurer $125,000 à la caisse. Parler de grands principes au sujet de cette mesure, c'est les dénaturer. Les membres de la Chambre sont sûrement favorables, en principe, à l'assurance; ils savent aussi combien il est important que les gens sachent qu'ils ne versent pas ces fonds inutilement. Cependant, c'est dénaturer ce principe que de demander aux petits salariés de verser ces montants additionnels. Je proteste très énergiquement contre cette mesure.

Je répète qu'on devrait nous expliquer comment on est parvenu à établir ce barème de contributions. On doit nous dire,—et j'espère que les députés continueront de m'appuyer sur ce point,—à quelle augmentation des recettes le Gouvernement s'attend grâce à ces nouveaux taux.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. le président: Lorsque la séance a été suspendue, à six heures, nous étions à étudier l'article 3.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous dire maintenant a quel supplément de recettes on peut s'attendre grâce à l'augmentation prévue dans cet article?

L'hon. M. Martin: Il faudra que je donne ce renseignement plus tard au cours de la soirée et je m'efforcerai de le faire. Je ne puis le donner immédiatement.

Je traiterai brièvement le point qu'a soulevé mon honorable ami à six heures, lorsqu'il a mentionné le chiffre 14,850. Peut-être lui avons-nous donné quelque peu raison de dire ce qu'il a dit, mais les renseignements auraient dû être accompagnés d'autres détails que j'ai omis de mentionner. Le chiffre 14,850 ne comprend pas seulement les personnes âgées de 16 ans. La catégorie "O" comprend les personnes âgées de 16 ans ou moins, quel que soit leur salaire. Il faudrait beaucoup de données que je n'ai pas sous la main, ou que je ne saurais me procurer facilement ce soir, pour démontrer que ce chiffre ne représente nullement la majorité. Je ne saurais citer un chiffre exact. Le chiffre comprend aussi, bien entendu, les personnes qui gagnent moins que 90 c. par jour ou $5.40 par semaine.

Ce groupe forme un total de 14,850. La Commission signale toutefois que ce chiffre comprend bon nombre de gens qui gagnent bien davantage. La statistique eût été plus utile si on l'avait décomposée; on ne l'a malheureusement pas fait.

Je ne connais pas le nombre de ceux qui appartiennent respectivement aux catégories *a*) et *b*), à savoir ceux qui gagnent plus que $5.40, et ceux qui gagnent cette somme ou moins. Une personne de moins de seize ans qui gagne $15 appartient à cette classe. Si elle ne gagnait que $5.40 elle appartiendrait également à la catégorie "O", par suite de son âge et de son revenu.

La Commission souligne que la plupart de ceux qui gagnent $5.40 par semaine n'ont que des emplois intermittents. Une personne plus âgée, un pensionné par exemple, qui travaille ici et là, quelques jours par semaine, peut ne gagner en ce laps de temps que la somme minime de $5.40, mais cela ne signifie nullement qu'il ait travaillé toute la semaine. Ce n'est pas ce qu'il gagnerait s'il travaillait toute la semaine qui détermine sa cotisation, mais bien ce qu'il a effectivement gagné pendant la semaine. La situation n'est donc pas la même. Cela ne cadre peut-être pas avec le principe qu'énonçait mon honorable ami, mais j'avoue n'être pas de son avis.

On apprendra sans doute avec intérêt que les cinq premières catégories réunies ne représentent que 3·5 p. 100 des assurés...

M. Knowles: Les cinq premières catégories de l'ancienne classification?

L'hon. M. Martin: Oui. C'est ainsi par exemple, pour ne citer que quelques chiffres, que le nombre de travailleurs de la première et de la huitième catégories est respectivement de 6,600 et de 1,780,075. Grâce à ces données, on peut se faire une meilleure idée de la classification. On voit donc que la situation n'est pas exactement telle qu'elle pouvait sembler.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous indiquer le nombre d'assurés de chaque catégorie? Peut-il consigner ces chiffres au compte rendu?

L'hon. M. Martin: La classe "O" comprend 14,850 employés, y compris, comme je l'ai déjà dit, ceux qui touchent moins de $5.40

par semaine; la majorité d'entre eux cependant reçoivent plus que cette somme. La première catégorie comprend 6,600 assurés; la deuxième, 7,700; la troisième, 16,500; la quatrième, 40,150; la cinquième, 14,675; la sixième, 303,050; la septième, 433,400 et la huitième, ceux qui touchent $34 et plus, 1,780,075.

M. Knowles: Un mot seulement. Je remercie le ministre d'avoir apporté cette rectification à l'égard de la réponse qu'il m'a communiquée avant la suspension de la séance. En fait de renseignements, je ne possédais que les chiffres que m'a fournis l'adjoint parlementaire. Nous savons maintenant que ce nombre de 14,850 comprend ceux qui touchaient $5.40 par semaine ou moins et ceux âgés de seize ans et moins. Ou bien, s'agit-il de ceux de moins de seize ans, sans tenir compte de ce qu'ils recevaient? Le ministre reconnaîtra, comme je le soutenais avant le dîner, que la caisse recevra $125,000 ou plus de deux groupes de salariés, savoir ceux qui gagnent $5.40 par semaine ou moins, et ceux qui n'ont pas atteint l'âge de seize ans. Je prétends qu'il n'y a pas lieu de s'en vanter. Ce n'est certes pas là un moyen de venir en aide aux chômeurs à l'heure actuelle.

Je suis content de voir que le ministre nous a fourni des chiffres pour ces groupes de salariés. Je suis également heureux de constater qu'il est prêt à nous donner, au cours de la séance de ce soir, le montant global que la caisse compte percevoir. Je pourrai alors prendre les chiffres de ces différents groupes et les multiplier par 6c. par semaine afin de m'assurer du montant qu'on espère recueillir. Il n'est que juste que la Chambre et les travailleurs connaissent le rapport entre le supplément que les salariés seront appelés à fournir au cours de l'année et le montant additionnel qui sera versé en prestations supplémentaires.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le tableau publié en page 2 indique le montant total des taux, y compris le supplément de 1c.?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Browne (St-Jean-Ouest): Le ministre me permettra peut-être de lui aider à répondre à la question du député senior d'Halifax, au sujet du montant que verseront les 90,000 autres personnes auxquelles s'appliquera la loi, maintenant qu'on en étend la portée à ceux qui touchent de $3,120 à $4,800.

L'hon. M. Martin: Je devrai fournir ces chiffres plus tard.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je vais vous le dire, car c'est fort simple à calculer. Au taux de $1.08 par semaine, 90,000 personnes verseraient hebdomadairement près de $100,000. Comme il y a 52 semaines dans un an, le total se chiffrerait par environ 5 millions de dollars.

L'hon. M. Martin: Ce calcul est juste pour une part.

M. Johnston: Avant d'approuver l'article, je voudrais obtenir un renseignement qu'ont déjà demandé d'autres députés. Je ne veux pas répéter leurs paroles mais j'avais l'intention d'adresser au ministre une question qui a déjà été posée plusieurs fois, savoir, quel montant supplémentaire on s'attend de percevoir par suite de la majoration d'un cent et quel montant on s'attend de verser aux bénéficiaires que vise l'article. Peut-être le ministre entend-il réserver l'article jusqu'à ce qu'il obtienne ces renseignements. Il ne serait guère juste de nous demander d'adopter cet article sans les renseignements voulus. Je ne l'admettrai pas. Qu'on nous donne les renseignements, puis nous adopterons l'article.

L'hon. M. Martin: J'espère pouvoir les donner plus tard.

M. Johnston: Le ministre veut-il réserver l'article jusqu'à ce que nous ayons les renseignements?

L'hon. M. Martin: Nous pouvons l'adopter d'abord et obtenir ensuite les renseignements.

Des voix: Adopté!

M. Johnston: Non!

L'hon. M. Martin: Je les donnerai plus tard dans la soirée.

M. Drew: L'article est-il réservé dans l'intervalle?

L'hon. M. Martin: A mon avis, nous devrions l'adopter.

M. Drew: Pas si tous les renseignements relatifs à l'article ne nous ont pas été donnés.

M. Knowles: Puis-je faire connaître le résultat de multiplications que je viens de faire? Le ministre nous a révélé le nombre total de personnes comprises dans chacune des catégories sous l'ancien régime. J'ai additionné les chiffres qu'il nous a cités à l'égard des catégories un, deux, trois, quatre jusqu'à concurrence de $14.99 par semaine. J'ai obtenu la somme de 70,950. Or l'augmentation moyenne que ces 70,950 personnes payeront est de 1c. par jour, 6c. par semaine, $3.16 par année. Le produit de 70,950 par $3.16 est $224,202. Par ailleurs, on a déjà réalisé la somme de $125,000 qui provient du groupe de ceux qui gagnent au plus $5.40 par semaine et de ceux qui, quel que soit leur revenu, ont moins de seize ans. Ainsi, tout compte fait, ceux qui gagnent moins de $15

par semaine et les jeunes de seize ans ou moins versent à la caisse la somme de $349,202 qui servira à défrayer les prestations supplémentaires.

M. le président: L'article est-il adopté?

Des voix: Non.

M. le président: L'article est-il réservé?

Des voix: Réservé.

L'hon. M. Martin: Adopté.

M. Drew: Réservé.

M. le président: Réservé. L'article 4 . . .

L'hon. M. Martin: Nous devrions régler le cas de cet article. J'ai dit que je fournirais les autres renseignements. Ils sont étrangers au présent article. Ils ont trait à l'ensemble de la modification et j'espère les obtenir de la Commission plus tard au cours de la soirée. Entre temps, je crois que nous devrions l'adopter.

M. le président: L'article est-il adopté?

M. Graydon: L'article ne devrait pas être adopté même si nous ne pouvons y proposer un amendement qui serait acceptable en vertu du Règlement, car plusieurs députés s'y opposent. Pour ce qui est des cotisations, ils désirent qu'on en revienne à la situation initiale. Si l'article ne peut être accepté du consentement unanime . . .

L'hon. M. Martin: J'ai déjà indiqué que le Comité consultatif l'a approuvé en ce qui concerne le principe de la péréquation. Si l'honorable député désire le mettre aux voix, nous n'y voyons pas d'objection.

M. le président: L'article est-il adopté?

M. Graydon: Sur division.

Des voix: Non.

M. le président: La parole est à l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud.

M. Gillis: A mon avis, il convient d'obtenir de plus amples renseignements, car cet article est le plus important du bill. Quand on a adopté la loi initiale, après étude à la Chambre on l'a déférée à un comité qui l'a examinée à son tour, puis la Chambre en a été saisie de nouveau.

Le ministre nous demande d'approuver la modification du régime des cotisations, mais il ne nous fournit à peu près aucun renseignement sur la façon dont on établit ces chiffres. J'estime qu'il ne s'agit plus d'assurance, mais d'un impôt indirect.

Le ministre affirme, en outre, que le comité consultatif a examiné et approuvé la mesure. Ce n'est pas dit dans la loi mais un article du bill démontre nettement que le comité a été consulté. Pour ma part, j'estime que le léger avantage assuré aux personnes longtemps sans emploi disparaît devant l'injustice qui consiste à prélever les cotisations des petits salariés. Bien que je souhaite l'adoption du bill à cause des avantages, si faibles soient-ils, que les chômeurs peuvent en retirer, j'estime qu'on devrait le réserver afin qu'un comité l'analyse à fond. Cela s'impose parce que le Gouvernement tente de s'attaquer à la racine même de la loi sur l'assurance-chômage.

Chaque fois que j'entends ici une discussion de ce genre, je me rends compte que le Gouvernement devrait établir une mesure générale de sécurité sociale sur un régime contributif. Vu le dédoublement des frais administratifs et ainsi de suite, la situation laisse à désirer. C'est loin de répondre à ce que préconisent nos ouvriers syndiqués. Si nous approuvons la mesure et les cotisations que propose le ministre, il est fort probable qu'on ne modifiera pas la loi de sitôt.

Voilà une ligne de conduite que je conseille sérieusement au ministre. Le reste du bill n'a qu'une importance secondaire. Comme la mesure se fonde sur l'article en question, il vaudrait mieux le comprendre avant de l'adopter.

M. Isnor: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a critiqué le point de vue que j'ai exprimé au nom des patrons contributaires. L'honorable député de Cap-Breton-Sud y voit un impôt direct. S'il a raison, cet impôt direct, en ce qui concerne les avantages qu'on en tire, ne s'applique qu'aux patrons, puisqu'ils versent les deux cinquièmes du total sans en retirer aucun avantage.

Autrement dit, ils versent 40 p. 100 de la contribution versée chaque semaine par l'employeur et l'employé. Ils ne reçoivent, ni directement ni indirectement, aucun avantage. Le gouvernement verse le dernier cinquième. Voilà pourquoi je dis que l'employeur verse 40 p. 100 du total en vue d'une assurance qui ne protège que l'employé.

J'estime devoir consigner ces faits au compte rendu pour soutenir la contre-partie de la thèse de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre en ce qui concerne les taux peu élevés versés aux assurés des paliers inférieurs. Je me demande s'il sait au juste quels sont ces employés. Pour la plupart, ce sont des personnes occupant un emploi intermittent ou des jeunes gens et des jeunes filles qui travaillent durant quelques heures de loisir, après l'école peut-être. Cela leur procure un petit revenu. C'est là un autre point dont l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas tenu compte.

Somme toute, il n'y a que trois genres d'assurance qui nous intéressent. D'abord, l'assurance que nous payons nous-mêmes sous forme d'assurance personnelle. Il s'agit

des sommes que nous mettons de côté en guise de placements, d'assurance-vie, de rentes viagères ou d'autres formes d'assurance dont nous bénéficions. Nous en payons directement les frais.

Le deuxième genre est l'assurance-groupe à laquelle participent à la fois l'employeur et l'employé. Le troisième est le genre à l'étude, qui tombe sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage et auquel participent à la fois l'employeur, l'employé et le Gouvernement. On l'a déjà dit: le patron verse 40 p. 100, l'employé 40 p. 100 et le gouvernement 20 p. 100. Pendant tout ce temps le patron paie sans en retirer le moindre bénéfice personnel.

Le groupe que représentent ici l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Cap-Breton-Sud se montre injuste envers ceux-là mêmes au nom desquels il parle,—ou prétend parler,—les travailleurs. En 1940 et avant, les travailleurs syndiqués étaient favorables à un régime d'assurance-chômage comme celui que nous avons en ce moment. Autant que je sache ils étaient unanimement favorables à cette loi-ci. Or les objections qu'on fait valoir contre l'adoption de ces modifications viennent précisément de ceux qui se prétendent les représentants des travailleurs syndiqués. J'avoue ne rien comprendre à leur point de vue. Il faut que cela se sache afin que l'ouvrier soit fixé sur l'attitude adoptée à cette occasion par la C.C.F.

M. MacInnis: Il suffit de deux mots pour répondre à l'argument que vient de nous présenter le député senior d'Halifax. Il a raison d'affirmer que les syndicats étaient favorables à la loi de 1940 sur l'assurance-chômage, mais le présent bill modifie cette loi en ce qui concerne une certaine catégorie d'assurés. Personne n'a prouvé au comité que les syndiqués aient approuvé ce changement, ni même qu'ils en aient été informés. A moins que le député senior d'Halifax puisse nous apporter des preuves en ce sens, force nous sera de conclure que son argument n'est que de la bouillie pour les chats.

M. Isnor: Je répondrai à l'honorable député que le représentant des employés au comité consultatif a vu ces modifications, et que ledit comité consultatif a informé le Gouvernement...

M. MacInnis: Nous n'avons aucune preuve que ce projet de loi ait été soumis au comité consultatif, ni que ce comité l'ait approuvé.

M. Isnor: ...qu'il approuvait le bill.

M. Gillis: Cette affirmation du représentant senior d'Halifax est sans valeur. Ce n'est que l'expression d'un espoir chimérique. Il espère qu'en voyant ces mots dans le hansard, on y ajoutera foi. Bien des Canadiens sont mieux renseignés là-dessus qu'il ne le pense.

M. Isnor: C'est pour cette raison que les paroles de l'honorable député les laissent indifférents.

M. Gillis: Sans des gens comme moi il n'y aurait jamais eu de loi sur l'assurance-chômage. Je me rappelle qu'il y a trente ans j'ai fait parvenir des résolutions aux gouvernements libéral et tory de notre pays, leur demandant d'adopter une loi sur l'assurance-chômage. Nous avons continué à réclamer pendant des années. J'étais de la Chambre quand on y a présenté cette mesure, et nous l'avons accueillie avec grande joie parce que c'était le couronnement de vingt-cinq années d'efforts. Nous avons fini par convaincre ceux qui détenaient le pouvoir que l'adoption d'une loi de ce genre serait une excellente chose pour le pays.

Je me rappelle l'opposition qu'on a manifestée à cette loi, alors que des représentants de l'Association des manufacturiers et d'autres organismes hostiles aux intérêts de la classe ouvrière intriguaient à la Chambre. Ils n'ont jamais cessé de s'y opposer. Heureusement pour le Gouvernement, et pour cette loi, il sévissait une guerre qui semblait devoir durer quelque temps. On a pensé que c'était une occasion de garnir une caisse en prévision de la crise qui surviendrait après la guerre.

Je n'ai pas d'illusions sur l'attitude de l'ouvrier envers cette loi; mais je ne veux pas entamer de débat sur ce point, car la présente mesure m'intéresse davantage. Je ne veux pas voir les défenseurs du bill anéantir, peut-être inconsciemment, les efforts de trente années. Je préférerais l'ancienne loi sans ce bill.

Le député senior d'Halifax dit que l'industrie contribue pour 40 p. 100 au maintien des chômeurs et n'en retire rien. Il voudrait peut-être faire croire qu'elle verse 40 p. 100 par pure bonté. Mais, à la fin de l'année, quand le patron calcule son impôt sur le revenu, il soustrait le montant payé à la caisse d'assurance-chômage.

En dernière analyse, ce sont les contribuables qui paient ses cotisations. Si, aujourd'hui l'industrie n'avait pas de caisse d'assurance-chômage tripartite, elle paierait de lourds impôts en vue de subvenir aux besoins de ceux qui sont entièrement en chômage. Je ne voudrais pas voir notre pays aux prises avec le chômage que nous avons présentement, sans cette mesure d'allégement. C'est une bonne chose, pour tous les intéressés, que la loi existe.

J'ai deux objections principales. En premier lieu, le fonds fut établi sur une base

actuarielle. Le ministre n'est pas en mesure de nous dire comment les chiffres ont été établis et il se peut fort bien qu'ils chambardent les plans des actuaires. Nous ne voulons pas que cela se produise. Qu'il soit bien compris que l'honorable député d'Halifax est un employeur. Il nous dit que les ouvriers sont en faveur de cette mesure, quand, en réalité, ils ne l'ont jamais vue. Le chef du Congrès canadien du travail habite cette ville.

M. Isnor: J'ai dit que les ouvriers sont en faveur de la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. Gillis: Le présent projet de loi est une chose tout à fait différente.

M. Isnor: Il est fondé sur le même principe.

M. Gillis: Mais il enlève à la loi un peu de son efficacité. Les chefs de deux grands syndicats ouvriers habitent cette ville mais on nous a appris cet après-midi que ni l'un ni l'autre n'a vu ce projet de loi.

M. Diefenbaker: On ne l'a distribué qu'aujourd'hui.

M. Gillis: Cet après-midi.

M. Isnor: Le député affirme-t-il que les dirigeants de ces deux associations ouvrières s'opposent à l'adoption du projet de loi?

M. Gillis: Ils ne l'ont pas vu, et n'en savent rien.

M. Isnor: Y sont-ils opposés?

M. Gillis: Personne qui a un peu de jugeotte ne se prononce pas sur ce qu'il ignore. Le député d'Halifax a oublié de signaler qu'en vertu du nouveau bill l'employeur n'a plus à verser certaines contributions. L'employé qui ne gagne que $5 par semaine,—et le nombre en est par trop considérable,—doit maintenant verser sa propre cotisation alors que d'après la loi de 1940 c'est l'employeur qui devait acquitter cette somme. A signaler également: seuls ceux qui chôment depuis longtemps ou qui sont admis au bénéfice de la loi pourront toucher les prestations. Le député d'Halifax ne désire certes pas que sa position...

M. Isnor: Que le député établisse sa propre thèse. Je présenterai la mienne.

M. Gillis: L'honorable député préconise le prélèvement de $125,000 par année chez ceux qui ne gagnent en moyenne que $5.40 et cela afin de remédier au problème supplémentaire que pose le chômage prolongé! Ensuite, il y a une autre somme d'environ $300,000 qui proviendra du gousset des gens inclus dans les quatre premiers groupes mentionnés par le ministre. La somme de 5 millions s'ajoute à ce montant; elle sera versée par le nouveau groupe de contributaires. Peut-être sont-ils plus en mesure d'acquitter la cotisation, qui ne constitue pas moins un impôt indirect. Pour ce qui est de ce dernier groupe, il ne s'agit pas du tout d'assurance-chômage, car le groupe des administrateurs ne touchera jamais de prestations à même la caisse. Ils consentiront sans doute à assumer leur part du fardeau, mais ils sont les plus durement frappés par le régime d'impôt. Durant la guerre, ce sont eux qui ont été atteints le plus fortement, et ce sont encore eux qui écopent. On obligera maintenant ces contribuables à acquitter un impôt supplémentaire d'environ 5 millions par année, afin de secourir les chômeurs du pays.

Voilà pourquoi je voudrais qu'on réservât l'article. D'aucuns diront que je ne l'approuve pas. Je ne vois pas pourquoi on imposerait des cotisations supplémentaires à des groupes qui peuvent difficilement les payer, afin de verser les prestations prévues par la loi. Je n'y vois guère d'avantages. A mon avis, nous devrions procéder à l'égard du bill exactement comme nous l'avons fait quand la Chambre a étudié la mesure initiale. Il faudrait le déférer à un comité, inviter les représentants des patrons et des ouvriers à se prononcer, comme nous l'avons fait antérieurement, et s'entendre sur les dispositions de la mesure. Si nous étendons la portée de la loi, accomplissons de la bonne besogne. S'il le faut, patientons une autre semaine avant d'étudier de nouveau la mesure pourvu qu'elle soit intelligible. On m'informe que ni les patrons ni les employés n'ont été consultés à propos du bill. Ils n'en savaient rien. On a demandé leur avis sur une ou deux questions insignifiantes, mais en ce qui concerne les cotisations et leur application, ils n'ont pas eu voix au chapitre.

Comme le député senior d'Halifax, je suis représentant de la Nouvelle-Écosse. Je sais que les chômeurs sont nombreux là-bas. Voilà pourquoi je veux que nous nous entendions à ce sujet. Je tiens à ce qu'on trouve la meilleure solution possible. L'expérience m'a appris qu'on n'accomplit rien de bien à la hâte. On s'est trop pressé pour préparer la mesure. A moins d'obtenir des renseignements plus complets, je voterai contre le bill, préférant que la loi sur l'assurance-chômage reste ce qu'elle est. A mon sens, on devrait la déférer à un comité qui l'examinerait comme il convient; c'est ce qui s'impose si on veut en étendre la portée. Entre temps, il incombe au Gouvernement d'aider les chômeurs qui traînent les rues et vivent dans les refuges.

Des voix: Non.

M. Gillis: Si les députés qui siègent à ma droite et ceux qui siègent en face veulent écraser toute opposition à la mesure grâce à la puissante machine qu'ils possèdent actuellement, je veux bien, mais ils devront en assumer la responsabilité à l'avenir, qu'ils s'en souviennent. Le contre-coup d'un tel geste ne manquera pas de les atteindre. Qu'ils ne se fassent pas illusion à cet égard. Vu la gravité du chômage actuel, nous devrions plutôt, à mon avis, essayer d'aider les villes, telles Montréal, Vancouver et Toronto, où il y a concentration de chômeurs qui ont besoin d'aide dès maintenant.

M. Lennard: Hamilton.

M. Gillis: Hamilton, Windsor, Sydney, Halifax, Winnipeg, encore que Winnipeg fasse quelque chose, selon le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Elle fait mieux que ceci.

M. Gillis: Il convient de prendre immédiatement des mesures pour venir en aide aux pires foyers de chômage. Dans l'intervalle, une mesure comme celle-ci n'est pas de celles auxquelles je veuille toucher. S'il nous faut éventrer la loi et la refaire, j'aime qu'on le fasse comme il faut, avec tout le soin voulu.

M. le président: L'article est-il adopté?

M. Drew: Sur division.

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté, sur division).

(L'article 4 est adopté).

Sur l'article 5—*Personnes considérées comme employeurs en certains cas.*

M. Langlois (Gaspé): Avant l'adoption de l'article 5 je tiens à poser deux questions au ministre. Cet article autorise la commission à obliger tous les patrons à voir à ce que soient payées toutes les contributions à l'égard de leurs employés. Dans les notes explicatives connexes je lis ce qui suit:

> Quant au débitage ou à l'exploitation des bois, la personne ainsi astreinte peut être propriétaire ou locataire du bien-fonds, ou des limites à bois, où des opérations se poursuivent avec son assentiment.

Dans ma région il existe plusieurs coopératives de bûcherons ou de syndicats forestiers, comme nous les appellons. Ils représentent des groupes de cultivateurs et de pêcheurs qui, en hiver, travaillent en forêt et appartiennent à des coopératives constituées en société aux termes de lois provinciales. J'en viens à ma première question. Puisque, dans ce cas, employeur et employé sont la même personne, et ces syndicats étant des coopératives ne louant pas des limites du gouvernement provincial mais abattant du bois, avec droit de coupe, seulement sous la surveillance des ingénieurs forestiers ou vendeurs autorisés du ministère des Terres et Forêts, la commission priera-t-elle le gouvernement provincial d'exiger, par son ministère des Terres et Forêts, que les contributions soient payées à la fois par les employeurs et par les employés?

Ma deuxième question a également trait au même régime coopératif. Je le répète les patrons et les employés sont les mêmes personnes. Ai-je raison de croire qu'ils devront verser des contributions doubles, soit en tant que patrons et en tant qu'employés, afin de pouvoir bénéficier des modifications projetées?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4—*Recouvrement des contributions faites pour le compte de l'employé.*

M. Carroll: Monsieur le président, je m'étais levé pour poser une question relativement à l'article 4 quand on l'a déclaré adopté, et l'honorable représentant de Gaspé a alors entrepris l'examen de l'article 5. Je désire poser une question au ministre au sujet de l'article 4; elle a trait au paragraphe 3 de l'article 19 de la loi, qui se lit ainsi qu'il suit:

> Lorsqu'il n'est versé à la personne employée aucun salaire ou autre rémunération pécuniaire par son employeur ou toute autre personne, l'employeur est tenu de verser les contributions payables à la fois par lui et par la personne employée, et il n'a pas le droit d'en recouvrer une partie de la personne employée.

Cette disposition n'est-elle pas beaucoup plus favorable à l'employé qu'auparavant?

L'hon. M. Martin: Je le crois. En réponse au député de Gaspé, je dois dire que l'article 5 apporte simplement une mise au point. Je sais que la Commission étudie sérieusement le sujet que mon honorable ami a mentionné.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Taux des contributions.*

M. Graydon: Je pose la question de privilège au sujet de l'article 3, qui a été adopté tantôt. Le président comprendra qu'il s'est produit une situation un peu exceptionnelle. Lorsque le président a demandé si l'article était adopté, certains d'entre nous ont répondu "sur division". Puis, le représentant de Cap-Breton-Sud a formulé quelques observations et l'article a été finalement adopté. Je veux qu'il soit bien compris, afin qu'il n'existe aucune confusion possible dans les *Débats* ni dans nos archives, que l'article a été adopté sur division. J'espère que cette mention sera consignée, car le président reconnaîtra d'emblée, je crois, que nous nous sommes prononcés en ce sens.

M. le président: Le fait que l'article a été adopté sur division sera mentionné au hansard. L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté sur division.)

Sur l'article 6—*Conditions statutaires.*

M. Knowles: J'espère que le ministre nous donnera des explications détaillées sur les changements que le présent article apporte à l'article 28 de la loi initiale. La disposition à l'étude, qui établit ce qu'on appelle les conditions statutaires, est assez importante. Elle comporte une amélioration en ce sens que les moins de 16 ans auront droit dorénavant aux prestations s'ils satisfont aux autres conditions. Une autre modification, celle qui supprime l'ancien alinéa c), est évidemment d'ordre administratif. Ce qui me préoccupe cependant c'est que l'employé qui présente une première demande doit encore, pour avoir droit aux prestations, avoir contribué à la caisse pendant 180 jours au cours des deux dernières années, dont 60 jours au cours des derniers douze mois et 45 jours au cours du dernier semestre. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il s'agit là d'un changement puisque la prescription portant sur les 60 jours de la dernière année et les 45 jours du dernier semestre,—en sus des cotisations de 180 jours au cours des derniers douze mois,—est nouvelle. La disposition touchant les 60 jours de cotisation s'appliquait déjà aux assurés qui réclamaient les prestations pour une deuxième fois, mais elle n'était pas applicable à ceux qui présentaient une première demande.

Quelques-uns des griefs que nous avons reçus aujourd'hui des représentants des syndicats ouvriers, à la suite des rapports publiés dans les journaux, se rapportaient à ce changement dans les conditions statutaires, et tout cela a trait au principe de la mesure. Si je puis m'exprimer ainsi, je dirai que voici les conditions d'un contrat en vertu duquel des millions de travailleurs verseront des primes à la caisse d'assurance-chômage pendant un certain nombre d'années. Or, on modifie maintenant une des clauses fondamentales du contrat et j'aimerais à en connaître la raison. J'aimerais savoir ce que signifie, dans les notes explicatives, ce passage où il est dit que le Comité consultatif de l'assurance-chômage a approuvé la substance de la modification aux conditions statutaires, en ce qui concerne le nombre de cotisations. Au moins un des chefs du Congrès du travail à Ottawa s'est plaint auprès de moi de cet article en particulier. Je constate qu'il est question de l'approbation de la substance de la modification. Apparemment, voilà des questions qui prêtent à des doutes sérieux et j'espère que le ministre nous fournira une bonne explication de cet article.

L'hon. M. Martin: Comme vient de le dire le député, le comité consultatif a approuvé la substance de cette disposition qui recevra l'approbation de tous les députés.

M. Knowles: Qu'est-ce que cela signifie au juste?

L'hon. M. Martin: Exactement ce que les termes impliquent. La responsabilité législative appartient au Gouvernement. Celui-ci a discuté la question avec le comité consultatif, mais cela ne signifie pas qu'il faille en discuter chaque mot. Il est prêt à assumer sa responsabilité mais le principe en jeu dans cette mesure a reçu l'approbation du comité consultatif.

Pour revenir à l'explication, je signale qu'à l'heure actuelle, une personne doit, pour avoir droit aux prestations, verser 180 cotisations dans le délai de deux ans qui précède sa réclamation. Dans le cas d'une deuxième réclamation ou de toute autre réclamation subséquente, elle doit avoir versé 60 cotisations à compter du commencement de la dernière année de prestation. Cette disposition a créé des embarras aux personnes qui, tombées malades, acceptaient de l'emploi dans une industrie non assurable ou travaillaient à leur propre compte après avoir établi une réclamation. L'amendement modifie cette deuxième condition, de sorte qu'à l'avenir une personne aura droit aux prestations pourvu qu'elle ait versé 180 cotisations, dont 60 dans l'année antérieure à la réclamation ou 45 pendant le semestre qui l'a précédée. On voit donc que 45 cotisations au lieu de 60 constituent un adoucissement et un avantage. En outre, la disposition actuelle a été modifiée de telle sorte que la période d'un an ou de six mois pourra être prolongée après les périodes de maladies, d'exercice d'emploi pour son propre compte ou l'emploi non assurable. Cette modification résulte de propositions formulées par le Congrès canadien du travail et, comme je l'ai dit, elle a obtenu l'approbation du Comité consultatif d'assurance-chômage.

M. MacInnis: Le ministre nous a expliqué que la dernière partie de l'article, celle qui a trait aux 45 jours de contribution durant les 26 semaines antérieures, est un adoucissement à l'avantage au requérant. Ce n'est pas ce qu'on entend à la lecture de la note explicative, dans la page opposée. La note explique qu'il s'agit effectivement de resserrer les restrictions puisque les requérants devront avoir occupé un emploi à une date plus récente qu'auparavant. Je lis la note dans l'intérêt du ministre:

La modification exigerait, d'une manière générale, 60 contributions quotidiennes dans l'année antérieure à la réclamation ou 45 pendant le se-

mestre qui l'a précédée. Il s'agit du caractère récent que doit comporter le lien avec le marché du travail.

Au regard de cette phrase de la note explicative, la déclaration du ministre paraît assez peu vraisemblable. Elle est contraire à l'explication que porte le projet de loi.

Des voix: Adopté!

M. Knowles: Je voudrais poser une question au ministre au sujet d'une partie subséquente de l'article. Je veux voir toutefois s'il a d'autres observations à formuler au sujet de cette partie précédente.

Des voix: Adopté!

M. Knowles: Si le ministre n'a rien à ajouter, il faudra se contenter d'adopter l'article sur division. La note explicative est en effet plus fidèle au texte que les observations du ministre. Il me semble qu'on tend à diminuer sensiblement les prestations que la loi accorde aux ouvriers. C'est un resserrement. La disposition de 60 jours est déjà inscrite dans la loi à l'égard de celui qui demande une seconde prestation; désormais elle s'appliquera à celui qui demande une première prestation. Voici une petite phrase qui en dit long: "Il s'agit ici du caractère récent que comporte le lien avec le marché du travail". En d'autres termes, le pauvre bougre qui est sans travail depuis un peu trop longtemps n'a vraiment pas de chance.

Je veux maintenant poser une question au ministre sur la dernière partie de l'article en cause à la page 4. Quelques lignes soulignées se terminent par les mots suivants: "ne doit en aucun cas dépasser deux années". Cela diffère de l'ancien article qui se terminait par les mots: "mais de manière à ne dépasser en aucun cas quatre années". C'est la partie de la loi qui vise à donner aux employés le bénéfice du temps qu'ils ont perdu pour cause de maladie, lorsqu'il s'agit d'établir les 180 jours pendant les deux années précédentes. J'ai relu cette disposition plusieurs fois pour essayer de m'en faire une idée bien nette. Voici ma question: En somme, le sens de cet article est-il modifié du fait qu'on y a remplacé les mots "quatre années" par les mots "deux années"? S'agit-il simplement d'une addition arithmétique ou a-t-on réellement amoindri le droit de l'ouvrier?

L'hon. M. Martin: Je préfère que l'article soit réservé, car il m'est impossible de répondre à cette question en ce moment.

(L'article 6 est réservé.)

Sur l'article 7—*Lors de la poursuite d'une occupation rémunérée en dehors des heures ouvrables ordinaires.*

[M. MacInnis.]

M. Knowles: Si les députés avaient pu voir ce projet de loi un peu plus tôt, d'autres auraient probablement pu l'examiner et prendre part au débat. Je demande une explication au sujet de l'alinéa *d*) qui paraît à la page 5. Tout d'abord, je tiens à dire que j'approuve la modification dont il est question à la page 4, ligne 40, par laquelle le montant de salaire supplémentaire qu'une personne peut gagner a été porté de $1.50 à $2, dans la disposition relative à l'évaluation des ressources.

L'alinéa *d*) à la page 5 me rend perplexe. Cet alinéa se lisait antérieurement comme suit:

d) le jour de toute semaine civile au cours de laquelle il travaille pendant l'entière semaine de travail;

Cela relevait de l'article selon lequel on ne considérait pas comme chômage cet arrêt du travail.

L'article devient:

d) Le jour de toute la semaine civile au cours de laquelle il travaille pendant l'entière semaine de travail ou pendant quatre jours ou davantage ou quatre périodes de relève en raison d'une réduction temporaire de sa semaine de travail.

Il me semble que là où, auparavant, l'employé pouvait inclure dans sa demande, à titre de jours de chômage, une journée ou deux faisant partie d'une semaine perdue par suite d'une réduction dans le travail, il ne lui est plus loisible de le faire s'il travaille quatre jours. Rien n'indique qu'on ait fait part de cette modification au comité consultatif.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je propose donc la suppression du paragraphe 2 de l'article 7, y compris le sous-alinéa *d*) de la page 5.

M. Knowles: Parfait!

M. le président: L'article ainsi modifié est-il adopté?

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Sur l'article 8—*Taux de prestation.*

M. Knowles: Je m'intéresse au sous-alinéa 2 de l'article 8, ainsi conçu:

(2) Dans le calcul de la contribution quotidienne moyenne,

a) Toutes contributions versées par la personne assurée pendant une période quelconque antérieure au premier juillet mil neuf cent cinquante et un, au taux quotidien de neuf cents, sont censées avoir été versées au taux de huit cents dans le calcul de son taux de prestation pour les périodes antérieures au premier juillet mil neuf cent cinquante et un;

Je crois saisir le sens de cette disposition que je trouve, en somme, assez logique. Les assurés de la nouvelle catégorie, ceux dont le salaire s'établit à $4,800, seront appelés, n'est-ce pas, à verser 9c. par jour, c'est-à-dire

54c. par semaine? Cet article les empêchera de toucher la totalité des prestations qu'une cotisation de 9c. par jour leur vaudrait normalement, avant qu'ils aient contribué pendant deux ans à la caisse. Je vois que l'adjoint parlementaire fait signe que oui.

Que veut dire l'alinéa *b*)? En voici le texte:

b) Un cent doit être déduit de chaque cotisation quotidienne que verse la personne assurée après le premier juillet mil neuf cent cinquante;

Qu'entend-on par là et quel est l'objet de cette disposition?

M. Côté (Verdun-La Salle): Ce cent ne doit représenter que la prime de l'assuré à l'égard des prestations supplémentaires. Lorsqu'on fait le calcul pour une année ordinaire de prestation, il faut se fonder sur la cotisation quotidienne de l'assuré, moins le sou versé à l'égard de la période d'hiver, conformément à la Partie IIA.

M. Knowles: Je m'inquiète moins de ceux qui touchent des salaires assez élevés que des petits salariés, mais je ne crois pas que cela soit équitable. La loi établit les prestations pour une personne sans charge de famille à 34 fois la moyenne des 180 cotisations quotidiennes les plus récentes versées par la personne assurée durant les deux années qui précèdent immédiatement le début de l'année de prestation et, pour la personne ayant quelqu'un à sa charge, à 45 fois cette moyenne, moins 10c du produit ainsi obtenu. C'est ce qu'on a posé comme principe général. Puis, la loi accorde au groupe qui gagne $48 ou plus par semaine et dont on exige une cotisation hebdomadaire de 54c., une prestation égale à la prestation versée à celui qui contribue 48c. par semaine. Est-ce juste? Vous déduisez un cent...

M. Côté (Verdun-La Salle): C'est exact.

M. Knowles: ...de ce que le salarié a versé afin de calculer la prestation qu'il doit toucher?

M. Côté (Verdun-La Salle): Pour la première année.

M. Knowles: Rien dans l'alinéa *b*) du paragraphe 2 ne dit que ce n'est que pour la première année. Voici le texte:

Un cent doit être déduit de chaque contribution quotidienne que verse la personne assurée après le premier juillet mil neuf cent cinquante.

Pendant combien de temps cela se poursuit-il? Il n'y a pas de fin.

M. Côté (Verdun-La Salle): J'ai en main un rapport du Comité consultatif qui a trait au sujet dont parle le député de Winnipeg-Nord-Centre. En voici la teneur:

Le Comité a tenu à ce que les catégories de cotisations et de prestations conservent, à l'égard du revenu effectif, le même rapport qu'elles avaient lors de l'adoption de la loi primitive. Il a antérieurement proposé l'addition d'une catégorie 8 et la loi a été modifiée en ce sens. Il propose maintenant l'établissement d'une catégorie 9 (selon le numérotage actuel) comprenant les personnes qui touchent $48 ou plus, avec cotisations et prestations proportionnées à celles des catégories actuelles. Vu cependant que le taux des prestations est maintenant fixé d'après les contributions moyennes de 180 jours au lieu de 2 ans et vu que l'octroi immédiat de droits aux prestations accrues pourrait occasionner des retraits considérables de la caisse, le comité recommande que, même si les cotisations prévues pour la nouvelle catégorie doivent être perçues dès maintenant, les prestations à l'égard de la nouvelle catégorie soient restreintes aux taux de la classe 8 pendant un an à compter de la date d'établissement de la nouvelle catégorie.

Le rapport confirme donc la réponse que j'ai fournie au député, en disant que l'objet de cette disposition est de laisser l'assuré de cette nouvelle catégorie supérieure contribuer pendant un an d'après les nouveaux taux, avant d'avoir droit aux prestations fondées sur ces contributions.

M. Knowles: L'explication paraît plausible en ce qui concerne 2 *a*), mais il serait difficile de l'accepter à l'égard de 2 *b*). Selon l'alinéa *a*), les gens des catégories supérieures, qui payaient 9c. par jour, ne toucheront que des prestations calculées au taux de 8c. par jour, s'ils soumettent une réclamation avant le 1er juillet 1951.

L'alinéa *b*) du paragraphe 2 semble porter sur une tout autre question. Il figure sous la rubrique générale "calcul de la contribution quotidienne moyenne". Le sous-alinéa *b*) est ainsi conçu:

Un cent doit être déduit de chaque contribution quotidienne que verse la personne assurée après le premier juillet mil neuf cent cinquante.

Je ne vois aucun rapport entre 2*a*), qui établit au premier juillet 1951 la date limite pour les prestations et 2*b*), où on voit que les prélèvements commenceront le premier juillet 1950 et continueront indéfiniment, semble-t-il.

M. Côté (Verdun-La Salle): Le temps est venu, je crois, d'expliquer au comité qu'il existe une différence fondamentale entre l'assistance aux chômeurs et l'objet que visent les prestations supplémentaires prévues dans la présente mesure. Il ne faut pas confondre. La différence ressort précisément de l'alinéa que mon honorable ami m'a signalé. L'augmentation générale des cotisations quotidiennes à raison de 1c. vise uniquement à rendre l'assuré admissible aux prestations supplémentaires pendant la période et aux conditions prévues par la loi.

Cette cotisation supplémentaire de 1c. par jour n'a aucun effet sur le jeu normal de la loi en ce qui concerne les prestations régulières. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agira d'établir le

montant de la prestation à laquelle un assuré a droit après l'entrée en vigueur des nouveaux taux, il faudra d'abord déterminer la moyenne de ses contributions quotidiennes d'après la nouvelle échelle, en déduisant 1c. du taux de contribution quotidienne indiqué dans le nouvel article. Je ne sais si j'ai pu me faire comprendre clairement.

M. Knowles: Pas pour l'instant.

M. Côté (Verdun-La Salle): Ce que je veux souligner c'est qu'après le premier juillet l'assuré versera 1c. de plus pour avoir le droit de recevoir des prestations supplémentaires, aux termes de la partie IIA de la loi.

M. Knowles: Cela durera indéfiniment.

M. Côté (Verdun-La Salle): Jusqu'à ce que le Parlement décide de modifier la disposition.

M. Knowles: Elle n'entre cependant pas en vigueur avant le premier juillet 1950?

M. Côté (Verdun-La Salle): Les cotisations suivant la nouvelle échelle n'entreront en vigueur que le premier juillet. Voilà pourquoi on a fixé cette date.

M. MacInnis: Je ne sais trop si c'est l'adjoint parlementaire qui est embrouillé ou moi-même. On pourrait, je crois, en dire autant des autres membres du comité. L'adjoint parlementaire veut-il nous dire à quoi servira la cotisation de 1c. par jour? Qui la touche et pourquoi? Il me semble que l'objet véritable de cette modification à la loi sur l'assurance-chômage est de fournir du travail aux personnes qui sont en quête de cents au bureau de placement de l'assurance. Devons-nous conclure également qu'on doit garder distincts des fonds ordinaires de la Commission de l'assurance-chômage les deniers requis aux fins de la prestation supplémentaire? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la raison d'une telle disposition?

M. Côté (Verdun-La Salle): Il n'y aura pas de caisse spéciale à cet égard. La cotisation supplémentaire d'un cent par jour versée par le contribuant, patron ou employé, sera affectée à la caisse d'assurance-chômage. Il faudra, cependant, tenir une comptabilité spéciale à cause de certaines dispositions que nous verrons plus loin. Cette comptabilité sera nécessaire à la rectification des comptes entre le ministère des Finances et la commission d'assurance-chômage. L'honorable député sait sans doute que le Gouvernement se porte garant de la Commission et protège la caisse dans la mesure où elle peut encourir des pertes, résultant du versement de prestations supplémentaires et excédant les recettes perçues en raison de la majoration d'un cent par jour.

[M. Côté (Verdun-La Salle).]

M. Knowles: Si nous avions besoin de preuves que la mesure est trop compliquée pour qu'on nous demande de l'adopter à la hâte, nous les avons. Je m'efforce de saisir ce dont il s'agit. J'adresse donc une autre question à l'adjoint parlementaire. L'alinéa 2*a*) vise clairement les gens qui versent une cotisation de 9c. par jour, n'est-ce pas?

M. Côté (Verdun-La Salle): Oui.

M. Knowles: Je pensais, à tort ou à raison, que l'article 2*b*) ne visait que les gens qui paient 9c. par jour. Je me demande maintenant...

M. Côté (Verdun-La Salle): Il s'applique à toutes les catégories.

M. Knowles: Elles sont toutes visées. Enfin je comprends.

M. Côté (Verdun-La Salle): La disposition est très claire.

M. Knowles: Maintenant que je la comprends, je m'y oppose.

M. Côté (Verdun-La Salle): Nous connaissons l'attitude du député.

M. Knowles: Je prie la majorité libérale, qui s'amuse bien, de noter ce que signifie l'article: le chômeur qui réclame les prestations, sachant qu'il a versé mettons 7c. par jour s'attend à toucher $18.30 par semaine. Or à partir du 1er juillet, il n'obtiendra que le montant calculé d'après une cotisation de 6c. par jour, soit $15.60 par semaine. Les deux Paul hochent la tête là-bas, mais pas dans le même sens.

M. Côté (Verdun-La Salle): Nous discutions autre chose; je m'excuse.

M. Knowles: Il est bien évident maintenant qu'à partir du 1er juillet 1950, il faudra, en calculant la prestation à laquelle on a droit, se fonder non pas sur le nombre de cents effectivement versés tous les jours, mais sur un cent de moins. Ce cent-là, comme l'a dit l'adjoint parlementaire, est manifestement le montant versé en vue des prestations supplémentaires.

M. Côté (Verdun-La Salle): Exactement.

M. Knowles: Justement. Celui qui verse 8c. par jour, soit 48c. par semaine, pourra croire qu'il reçoit une augmentation si, ayant à présenter une demande après le 1er juillet 1950, il consulte le barème et voit $21 vis-à-vis de 8c. Or il ne reçoit aucune augmentation, puisqu'il lui faut descendre à la ligne de 7c., ce qui lui donne $18.30 par semaine. De même, celui qui paie en moyenne 4c. par jour ou 24c. par semaine consulte le tableau et s'aperçoit qu'il touchera $10.20 par semaine. Il n'en est rien. A compter du

1er juillet 1950, il lui faut calculer d'après le taux de 3c., ce qui veut dire qu'il ne recevra que $7.50 par semaine. Je donne ici tous les chiffres relatifs aux assurés qui ont une personne à charge. Monsieur le président, je suis trompé encore une fois. Je croyois jusqu'ici, lorsqu'on nous a présenté la prime accrue qui s'applique à la troisième catégorie, —à laquelle certains d'entre nous se sont opposés,—que cette augmentation de la prime supposait un relèvement des prestations payables aux chômeurs, mais je m'aperçois maintenant qu'il n'en est rien. On se fait rouler des deux côtés. On augmente la prime parce qu'il faut couvrir les suppléments de prestations, mais lorsqu'il s'agit de retirer celles-ci, on ne retire pas celles que laisserait prévoir l'augmentation de la prime, mais bien plutôt celles qui correspondent à la prime venant juste en deçà. C'est du sport, à condition qu'on puisse l'exercer impunément! Mais je suis d'avis qu'il y aura beaucoup de lettres désagréables dans le courrier, dès que nos ouvriers auront compris de quoi il s'agit.

En affirmant que cette loi, dans son ensemble, est de celles auxquelles les travailleurs tiennent le plus, le député senior d'Halifax avait, je le répète, parfaitement raison. Ces travailleurs ont même participé à la rédaction de la loi. Maintenant qu'on y apporte ces changements radicaux, ils n'ont rien à dire. Voyez donc combien de temps nous avons pris à comprendre les détails de ces dispositions, nous qui les étudions attentivement. On paye pour ces suppléments de prestations de deux manières; d'abord en augmentant la prime, de 6c. par semaine,—il faut que la chose soit bien comprise,—mais lorsqu'il s'agit de toucher l'assurance, on touche, non pas la prestation correspondant à la somme qu'on a versée chaque jour, mais à une somme inférieure d'un cent.

M. Côté (Verdun-La Salle): J'ai discuté la question avec l'honorable député il y a quelques instants et je ne retire rien de ce que j'ai dit. Toutefois, il a parlé depuis du barème des prestations dont il est question à la page 6 du bill. Vu qu'il a parlé de ce barème, je ferai remarquer qu'on déduit un montant de 1c., lequel est versé directement à la caisse et donne droit aux prestations supplémentaires. Ainsi tout assuré qui se reportera au tableau préparé pour sa commodité, et pour le service de l'administration, n'aura pas à faire de déduction de 1c., car le montant aura déjà été déduit. C'est pour cette raison que la catégorie la plus élevée, celle dont la contribution quotidienne s'établit à 9c., n'apparaît pas dans le tableau.

Si l'honorable député veut bien examiner ce tableau, il verra que l'assuré ne perd rien des prestations auxquelles il a droit, au taux spécifique quotidien, soit de deux, de trois, soit jusqu'à 8c. Il ne perd absolument rien. Cependant, il devra verser 1c. de plus afin d'être admissible aux prestations spéciales dont il est question dans la Partie IIA, dont nous entreprendrons l'examen un peu plus tard.

M. Knowles: Dans les conditions que signale l'adjoint parlementaire n'est-il pas vrai que la personne qui contribue 9c. devra se reporter aux taux de 8c? Il n'y a pas de ligne à 9c. dans le tableau. Si celui qui contribue 9c. doit se reporter à la ligne indiquant un taux de 8c., celui qui contribue 8c. devra se reporter à la ligne de 7c.

M. Côté (Verdun-La Salle): Le contribuant de 9c. aura droit de fixer le chiffre de ses prestations d'après la contribution quotidienne de 8c., après l'expiration d'une certaine période. L'honorable député a reconnu qu'il était sage de laisser l'assuré de la plus haute catégorie accumuler un certain montant de contributions. C'est-à-dire d'après les normes actuarielles établies pour la protection de la caisse de l'assurance-chômage.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 9—*Jours exclus aux fins de prestation.*

M. Knowles: Monsieur le président, tous les députés, y compris le représentant de Spadina à la séance d'hier, ont protesté contre la période d'attente de neuf jours. Je constate, à la 31e ligne de l'article 9, une légère reconnaissance de ces protestations, puisque le nombre des jours d'attente doit être porté de neuf à huit. Comme les libéraux peuvent être libéraux parfois! La période d'attente devrait disparaître complètement ou, si l'on doit y apporter un changement, il ne suffit sûrement pas de la réduire de neuf à huit jours.

J'ai été heureux de constater, lorsque j'ai signalé tantôt un article qui semblait particulièrement défavorable, que le ministre a proposé de le rayer. J'espère qu'il présentera un autre amendement portant modification de ces huit jours en une période plus courte, si tant est que l'article doive demeurer.

Puis-je signaler au ministre que, lorsque nous serons rendus à la page 15 du projet de loi, nous nous rendrons compte qu'on a reconnu l'injustice de la période d'attente en ce qui concerne les prestations supplémentaires. Je constate avec plaisir que l'assuré n'aura pas besoin d'attendre neuf jours pour toucher des prestations supplémentaires, lorsque la mesure aura été adoptée.

M. Côté (Verdun-La Salle): Ce cas est particulièrement prévu.

M. Knowles: Ici, cependant, il s'agit de vieux contribuants qui participent à la caisse depuis longtemps. La seule concession que nous leur fassions, c'est de diminuer la période d'attente de 9 à 8 jours. Il nous a fallu discuter pendant 10 ans pour faire diminuer la période d'attente et il nous faudra peut-être beaucoup de temps pour la diminuer davantage,—à moins que nous ne puissions la diminuer davantage dès maintenant. J'espère que tous appuieront mon idée, soit de supprimer complètement la période d'attente, soit de réduire le nombre de jours. J'espère que le Gouvernement proposera un amendement pour réduire la période d'attente dès maintenant. Je m'en chargerais moi-même, mais comme ce projet entraînera des dépenses d'argent, je ne suis pas autorisé, à titre de simple député, de proposer un tel amendement.

M. Côté (Verdun-La Salle): Plusieurs songent à modifier la période d'attente, et la Commission a étudié cette question. Je crois que dans quelques instants, je serai en mesure de donner un assez bon aperçu de la situation à cet égard.

De temps à autres, on a fait des démarches en vue de diminuer la période d'attente; et la Commission ainsi que le Comité consultatif ont tenu compte de ces démarches en maintes circonstances.

Dans son rapport du 27 juillet 1949, le Comité consultatif déclare ce qui suit:

> Le comité approuve la réduction de 9 à 6 jours, pourvu qu'elle puisse s'effectuer avec les garanties financières et administratives nécessaires; il a prié l'actuaire de faire rapport à cet égard lors d'une réunion subséquente, au cours de l'année.

M. A. D. Watson, actuaire à la section de l'assurance, a depuis présenté son rapport. Ce dernier indiquait qu'une réduction de la période d'attente augmenterait d'environ 4½ p. 100 les prestations versées aux chômeurs,—peut-être même de 10 p. 100 au cours des premières années,—et il s'opposait à la réduction. On signalait également que depuis l'adoption de la loi, il y avait eu certains prélèvements imprévus, notamment, le versement de prestations aux femmes après le mariage, de prestations plus élevées qu'on avait prévu dans le cas des gens âgés et de prestations à des personnes qui, à toutes fins pratiques, avaient pris leur retraite. Le spécialiste soulignait que certains amendements, selon le taux de prestation s'établissant en fonction des 180 dernières cotisations au lieu des cotisations échelonnées sur une période de deux ans, avaient augmenté le rythme d'épuisement de la caisse, et que tant qu'on n'apporterait pas de solution à ces problèmes, il serait imprudent de modifier le délai d'attente.

On signale que dans bien des cas les requérants ne perdent pas les prestations à l'égard de ces jours: l'existence de la période d'attente ne fait que prolonger la période à l'égard de laquelle les prestations sont versées. Dans plus de la moitié des cas de réclamations, on a épuisé tous les jours de prestations autorisés, même avec la période d'attente de neuf jours.

On estime que la réduction de la période d'attente entraînerait une augmentation sensible du nombre des réclamations. Actuellement, ceux qui ne chôment que quelque temps, ne se donnent pas la peine de présenter une réclamation. Il se pourrait aussi qu'une période d'attente moins longue amène une augmentation du nombre des interruptions de travail de courte durée.

On espère que ces dispositions du projet de loi remédieront à certaines conditions qui, jusqu'ici, nous ont empêché d'abréger la période d'attente. Si elles se révèlent suffisantes, on pourra peut-être assez prochainement écourter cette période.

M. Byrne: Quelques mots à ce sujet. J'ai peut-être plus d'expérience pratique que certains de mes amis d'en face en ce qui concerne la main-d'œuvre. J'ai travaillé avec des ouvriers et j'ai appris à connaître leurs aspirations en les cotoyant plutôt qu'en lisant des ouvrages théoriques. Maintes fois j'ai entendu discuter cette question de la période d'attente, aux réunions syndicales, par des ouvriers qui, bien que travaillant régulièrement, pouvaient parfois, à cause des circonstances, avoir à chômer pendant une journée ou deux. En pareil cas, on leur conseille généralement de ne pas attendre et de réclamer immédiatement des prestations de la caisse d'assurance-chômage. Lorsque cette proposition a été soumise, cependant, on l'a rejetée par une écrasante majorité.

Ces hommes sont d'avis que, lorsqu'ils ont un emploi régulier, il leur est indifférent de perdre une journée ou deux de travail, et qu'ils devraient continuer de contribuer à la caisse sans chercher à en retirer quelque argent, dès qu'ils voient qu'ils vont perdre une journée ou deux. J'ai constaté que, depuis l'application de cette loi, on n'a guère désiré réduire la période d'attente, à moins qu'elle ne le soit de manière à permettre à une personne depuis longtemps en chômage de toucher des prestations à compter du premier jour de sa mise à pied plutôt que du dixième. J'ai entendu alors ces hommes dire qu'ils ne devraient pas chercher à obtenir ces prestations pour le moment, mais à obtenir la promesse que quand un homme prend sa retraite tout en demeurant apte au travail, il pourra bénéficier de l'assurance-chômage. Ces

hommes songent à ce jour-là, mais ils ne sont pas aussi rapaces qu'on voudrait nous le faire croire.

M. Gillis: Moi qui ai passablement connu la classe ouvrière, je sais qu'elle s'intéresse à cet aspect de la question. Il y a dans ma circonscription 4,500 ouvriers des aciéries et quelque 6,000 mineurs. Entre les deux sessions, j'ai assisté à la plupart des assemblées des syndicats des mineurs et des ouvriers métallurgistes où je les ai entendus parler de ce qu'ils considéreraient comme de bons amendements à la loi. Ils ont surtout insisté sur l'abolition de la période d'attente. Cela se passait il y a quelques semaines à peine.

Je n'avais pas l'intention d'en parler, mais je ne puis laisser passer inaperçues les observations de mon collègue. Si je me taisais, ceux qui m'ont parlé de cette question, il y a environ deux semaines, m'accuseraient de manquer à mon devoir. Je suis d'avis que cette période d'attente devrait être abolie et ceux que je représente ici pensent de même.

M. Hatfield: La période d'attente devrait être réduite à six jours, comme l'a proposé le comité consultatif. Je ne vois pas pourquoi la Chambre devrait accepter la proposition de M. Watson. Nous avons été élus afin d'édicter les lois.

M. Côté (Verdun-La Salle): La proposition du comité consultatif supposait que les actuaires l'approuveraient.

M. Hatfield: Il s'agit ici d'assurance. Comment l'employé pourra-t-il vivre pendant ces huit ou neuf jours?

M. Côté (Verdun-La Salle): L'avis des actuaires est de prime importance tout simplement parce qu'il s'agit ici d'un régime d'assurance.

M. Hatfield: En assurance-maladie, on n'a pas à attendre neuf jours pour bénéficier de l'assurance.

Une voix: Oh oui.

M. Knowles: A mon avis, le mémoire dont l'adjoint parlementaire a donné lecture milite en faveur du principe de réduire à six jours la période d'attente, comme l'a proposé, bien que provisoirement, le comité consultatif. Je n'aime pas tenir des propos désobligeants à l'égard d'un fonctionnaire mais j'ai eu l'occasion de lire certains mémoires et documents préparés par M. A. D. Watson. Il ne relève pas du ministère du Travail ni du ministère de la défense Nationale, où l'on trouve de bons hommes d'étude.

L'hon. M. Martin: Merci.

M. Knowles: Il fait partie du ministère des Finances. On dirait même qu'il a été formé au Conseil du Trésor. Je songe à un document déposé par le ministre du Travail à la suite d'une motion que j'avais présentée relativement à la vieille question de savoir si les prestations aux bénéficiaires qui tombent malades doivent être suspendues, comme à l'heure actuelle, ou si elles doivent être maintenues.

M. A. D. Watson, à qui le comité consultatif de l'assurance-chômage avait soumis la question, a donné une réponse de 15, 20, peut-être 30 pages. J'en ai un exemplaire en haut. Le seul endroit où le rapport de 30 pages, plus ou moins, fait mention de la question soumise à M. Watson, est dans une apostille à la page trois. M. Watson y fait savoir qu'il n'est d'ailleurs pas de leur avis. Voilà le sens social dont cet actuaire a fait preuve dans l'examen de ce problème d'assurance sociale.

A mon avis, le ministère aurait mieux fait de suivre le conseil du comité consultatif national sur l'assurance-chômage. Il aurait mieux fait de soumettre la question aux congrès du travail ou aux associations d'industriels, même au Parlement,—l'idée est excellente,—comme le député de Victoria-Carleton l'a signalé. Ne nous laissons pas influencer ni mener par l'opinion de M. Watson.

Je crois fermement que nous ne devons pas nous contenter de cette faible réduction de neuf à huit jours. La distinction faite par l'honorable député de Kootenay-Est entre ceux qui touchent les prestations de chômage pour une longue période et ceux qui ne les touchent que pour une courte période est juste, même si l'honorable député nous reproche notre requête. Il partage notre avis toutefois à l'égard de ceux qui sont longtemps sans travail puisque, dit-il, ils devraient toucher les prestations à compter du premier jour de chômage. Le ministre et le ministère seraient bien avisés, j'en suis sûr, de remettre la question à l'étude et de réduire la période d'attente.

M. Hatfield: Celui qui vit à 30 milles du bureau de l'assurance-chômage doit-il se présenter personnellement à ce bureau, toutes les deux semaines, aussi longtemps qu'il touche les prestations?

L'hon. M. Martin: Il peut écrire.

M. Hatfield: Je n'ai pas saisi.

L'hon. M. Martin: Il peut se contenter d'écrire.

M. Hatfield: C'est permis maintenant? Autrefois il fallait que les chômeurs se rendent au bureau.

M. Noseworthy: Avons-nous raison de croire qu'on a diminué la période d'attente

de neuf à huit jours ou s'agit-il de huit jours auquel s'ajoute le premier jour de chômage mentionné à l'alinéa *a*)? L'amendement réduit-il effectivement la période de neuf à huit jours?

M. Côté (Verdun-La Salle): On a voulu faciliter l'application de l'article. Il n'y a aucun changement.

M. Knowles: Vous êtes empressé de me dire que j'avais tort. Vous n'avez pas hésité à affirmer que je m'étais trompé.

M. Côté (Verdun-La Salle): Il est prévu que dans tous les cas, sauf les deux mentionnés dans l'article, le premier jour de chômage n'est pas compensable. Dans ces conditions, la période d'attente comprend neuf jours comme le prévoit la loi existante.

M. Green: Rien n'est changé.

M. Côté (Verdun-La Salle): Il n'y a aucun changement. On a remanié l'article afin d'en faciliter l'application et de simplifier certaines formalités qui causaient des difficultés.

M. Knowles: Je ne retire pas les compliments que j'adressais aux statisticiens et chercheurs dans le cabinet du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je dois retirer mon approbation de ce qu'on ait réduit la période à huit jours au lieu de neuf. Blague à part, je reproche au ministre et à son adjoint d'être restés assis et de m'avoir laissé applaudir à une réduction de neuf jours à huit jours quand il n'en était pas question du tout. On a tout simplement divisé les neufs jours en une journée au haut de la page et huit jours au bas. C'est d'assez mauvais goût. Le député de Vancouver-Est a employé cet après-midi des termes qui nous sont interdits mais qui sont tout à fait appropriés.

M. MacInnis: Pour la première fois ce soir j'ai eu l'occasion d'entendre un représentant des ouvriers, ou du moins quelqu'un qui prétend l'être, s'opposer à une réduction de la période d'attente. J'ai sous les yeux une liste de résolutions reçues de la Fédération du travail de Colombie-Britannique, organisme affilié au Congrès canadien du Travail. Si j'ai bien compris, l'organisme que représente mon ami n'est plus affilié au Congrès, pour des motifs d'idéologie. Parmi les modifications que la Fédération du travail de la Colombie-Britannique voudrait faire apporter à la loi de l'assurance-chômage, la résolution nº 3 demande la réduction de la période d'attente de neuf jours. Tous les congrès de toutes les associations ouvrières au Canada adoptent régulièrement, autant que je sache, une résolution en ce sens. Qu'un soi-disant représentant des travailleurs nous accuse de conformer nos idées à des idéologies et de nous fonder là-dessus pour demander que la période d'attente soit réduite, c'est assez pour me faire dire qu'à mon avis, les travailleurs sauront eux-mêmes régler cette question-là.

M. Hatfield: Le ministre me disait—il y a quelques instants qu'il suffit maintenant de donner signe de vie par la poste. Combien de fois faut-il le faire, combien de signatures faut-il sur la formule?

L'hon. M. Martin: A quelle distance se trouve-t-on du bureau?

M. Hatfield: Mettons vingt-cinq milles?

L'hon. M. Martin: A peu près deux fois; cela dépend pas mal des frais de transport.

M. Cardiff: Je voudrais demander au ministre combien de nouveaux employés il faudra pour assurer l'application de la loi, si tant est qu'il en faille, eu égard aux modifications qu'on apporte.

L'hon. M. Martin: C'est difficile à dire; pas beaucoup, sans doute.

(L'article est adopté.)

(L'article 10 est adopté.)

Sur l'article 11—*Règlements concernant des catégories particulières.*

M. Langlois (Gaspé): L'article 11 a trait à l'article 38 de la loi qui autorise la Commission à édicter des règlements concernant certaines catégories de personnes. Ces règlements... je cite la loi:

(i) imposent des termes et conditions additionnelles à l'égard des contributions et de leur versement, de même qu'à l'égard de la réception de la prestation,

(ii) restreignent le montant ou la période de prestation, et

(iii) apportent des modifications aux dispositions de la présente loi relatives à la détermination des réclamations des prestation...

Dans les catégories de personnes auxquelles ces règlements s'appliquent il faut comprendre celles qui sont employées dans l'industrie de la navigation, ou du transport par eau d'après la définition contenue dans la loi. Au début les employés de cette industrie n'étaient pas considérés comme des risques assurables aux termes de cette loi, mais je crois que la Commission a abandonné cette ligne de conduite il y a deux ans et qu'on a modifié la loi de manière à comprendre cette industrie à la demande particulière, me dit-on, des marins des Grands lacs. Cependant, on a admis cette industrie à certaines conditions ou en lui imposant des restrictions spéciales. On les trouvera aux pages 44 et 45 des règlements et ordonnances spéciales de la Commission de l'assurance-chômage, établis en vertu de l'ar-

ticle 38 de la loi. L'alinéa 5b) de l'article 12 des règlements concernant le travail saisonnier se lit ainsi qu'il suit:

"Industrie saisonnière" signifie et comprend les industries suivantes, que la Commission déclare par les présentes être des industries saisonnières:
(i) L'industrie du transport par eau sur l'un quelconque "des cours d'eau intérieurs du Canada", selon la définition de cette expression dans la loi de la marine marchande au Canada, 1934, ci-après désignée "transport par eau";
(ii) l'industrie de l'arrimage dans tout port intérieur ou port maritime, ci-après désignée "arrimage".

L'alinéa c) va plus loin:

c) "port intérieur" signifie un port situé sur l'un quelconque desdits cours d'eau intérieurs du Canada.

Dans l'alinéa d) voici comment on définit un port maritime:

d) "port maritime" signifie les ports d'Halifax (Nouvelle-Écosse) et de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

Au paragraphe 4 du même article 12 des règlements établis en vertu de l'article 38 de la loi, il est dit en outre que:

44) La morte-saison applicable dans le cas de tout tel ouvrier saisonnier sera déterminée conformément aux règles suivantes:
a) Lorsque l'industrie saisonnière applicable dans son cas est celle du transport par eau, la morte-saison sera celle qui s'applique au transport par eau, soit la période débutant le 16 décembre de chaque année et se terminant le 14 avril suivant.

M. Côté (Verdun-La Salle): Si je puis venir en aide au député, je lui dirai qu'il ne cite pas les derniers règlements de la Commission. Les derniers n'ont été déposés qu'il y a quelques jours et ont été publiés à la fin de décembre dernier. Les règlements prescrivent que la ligne de démarcation entre la haute mer et les eaux intérieures est Cap-Desrosiers. Pour réconforter le député, je lui dirai que c'est une question qu'on pourrait soumettre à la Commission; cette dernière a le pouvoir, aux termes de la loi, d'examiner toutes les observations de ce genre et de formuler des propositions au gouverneur en conseil, si elle juge opportun d'établir des règlements spéciaux.

M. Langlois (Gaspé): En ce qui concerne le premier point soulevé par l'adjoint parlementaire, je citais un extrait de la codification administrative en date du mois d'octobre 1948; c'est la publication qu'il m'a conseillé de me procurer à la bibliothèque, hier soir. De toute façon, je n'ai encore cité aucun extrait se rapportant au commerce intérieur ni aux eaux intérieures.

M. Côté (Verdun-La Salle): Pour tirer les choses au clair, la codification d'octobre 1948 est la dernière en ce qui concerne la loi, mais les derniers règlements ne datent que du mois de décembre 1949.

M. Langlois (Gaspé): Rien de ce que j'ai cité, j'en suis sûr, n'a été modifié dans la dernière édition des règlements dont parle l'adjoint parlementaire. Je me suis abstenu de parler sur la résolution ou à l'étape de la deuxième lecture, parce que je ne voulais pas retarder l'adoption de cet important projet de loi. Je serai bref. Je tiens à formuler quelques observations car je ne suis pas tout à fait de l'avis de l'adjoint parlementaire, qui dit que les rectifications que je propose dans le cas de cette industrie particulière ne sauraient être effectuées que par décret du conseil ou par un règlement. Je n'en suis par certain et je ne vois pas comment l'adjoint parlementaire peut en être sûr, car je n'ai pas encore exposé mon cas au complet. S'il m'est permis de le faire, je continuerai d'exposer le cas aussi brièvement que possible.

Je disais que nous avons institué une catégorie spéciale pour les employés des entreprises d'expédition intérieures. Si durant la morte-saison comprise entre le 16 décembre et le 14 avril, un employé perd son emploi, il faut qu'il ait versé 420 contributions au lieu des 180 qu'on exige de ceux qui font partie des autres catégories. Je n'en suis pas sûr, et il m'a été impossible de le vérifier, mais on m'a dit récemment que ce chiffre de 420 a été réduit quelque peu, mais qu'il reste de beaucoup supérieur au minimum de 180 jours qu'on exige à l'égard des autres catégories.

J'en arrive maintenant aux autres observations formulées par l'adjoint parlementaire. La loi de la marine marchande au Canada définit les eaux intérieures du Canada comme étant celles qui commencent à une ligne tirée à l'est de la Pointe-au-Père à la Pointe-Orient, sur la rive nord du Saint-Laurent. Comme on le sait, cette limite a été déplacée il y a un an et fixée à trois cents milles environ plus en aval de sorte qu'elle est maintenant constituée par une ligne qui va du cap des Rosiers jusqu'à la rive nord en passant par l'extrémité occidentale de l'île d'Anticosti. Il n'a pas été nécessaire de modifier les règlements car on y acceptait la description des eaux intérieures donnée dans la loi de la marine marchande. Lorsque cette dernière a été remaniée, cette définition a été changée automatiquement dans les règlements.

J'en viens maintenant à mon deuxième point. Qu'il soit bien compris que mes remarques s'appliquent à tous les marins, d'où qu'ils viennent, pourvu qu'ils se livrent aux occupations déterminées que je vais mentionner. Mais, bien que mes observations s'appliquent à tous ces matelots, elles concernent particulièrement ceux de ma propre province. Dans le Québec, certains navires qui partent des ports intérieurs de Montréal

et de Québec se rendent plus loin que la limite orientale de nos eaux intérieures. Ils vont jusqu'à Gaspé, jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et au Labrador. On les a rangés, à tort j'en suis convaincu, dans la catégorie des navires de la navigation intérieure. Ils n'appartiennent pas à cette catégorie; ils se livrent au commerce intérieur. Leurs officiers doivent posséder les certificats de compétence requis à cette fin. Il y a plus. Les marins qui garnissent ces navires peuvent facilement,—comme ils le font depuis des années pendant la morte-saison de la région du Saint-Laurent,—trouver de l'emploi sur les navires en partance d'Halifax, de Saint-Jean, ou de Sydney, ou même sur les navires qui, durant l'été, sillonnent le Saint-Laurent et se rendent, l'hiver, au golfe du Mexique afin de s'y consacrer au transport. Pour ceux qui sont assujétis au règlement concernant notre commerce intérieur, le risque de chômage n'est donc pas le même que pour les matelots du commerce dans nos eaux intérieures, les Grands lacs par exemple.

Je signale que cet état de choses a causé des torts graves dans bien des cas. Puisque l'article à l'étude autorise la Commission à édicter des règlements concernant la navigation intérieure, il devrait être entendu que ses décisions ne devraient pas s'appliquer,—comme on les a appliquées injustement par le passé,—aux matelots employés au commerce intérieur plutôt qu'à la navigation dans les eaux intérieures. Voilà pourquoi j'ai jugé à propos de formuler ces remarques au stade actuel de la discussion, c'est-à-dire au moment de l'examen de l'article autorisant la Commission à prendre les décisions dont j'ai à me plaindre. Il serait possible de remédier à cet état de choses en modifiant simplement le règlement mais je soutiens que si on enlevait ce pouvoir imprécis à la Commission elle ne serait plus portée, comme par le passé, à rendre des ordonnances susceptibles d'influer sur notre commerce intérieur.

J'ai une autre proposition à formuler à ce propos. C'est se montrer injuste que de dire que les marins employés sur des navires dans nos eaux intérieures occupent un emploi saisonnier et devraient donc être priés de se conformer à des conditions sévères afin de pouvoir toucher des prestations en vertu de la loi. Avant qu'ils demandent des prestations, nous devrions leur permettre de déclarer qu'ils sont aptes à un emploi dans des industries semblables ou au travail qu'on pourrait leur trouver dans d'autres industries.

Afin d'éclaircir ce point, qu'il me soit permis de citer le cas d'un cuisinier de bord. Ce cuisinier peut être aussi compétent dans un camp de bûcherons durant les mois d'hiver ou dans toute autre industrie qui requiert

les services d'un cuisinier. Il y a aussi le matelot de pont. Sur le navire, on l'oblige à accomplir toutes sortes de besognes comme la manutention de la cargaison et autres tâches. Cet homme pourrait accomplir le même genre de travail dans d'autres industries où il y a des emplois disponibles l'année durant. Il en est de même des mécaniciens, qu'il s'agisse de moteurs à essence ou de moteurs à vapeur. Ces mécaniciens peuvent être employés à bord d'un navire qui fait la navette sur les Grands lacs durant l'été, par exemple, mais cela ne les empêche pas de trouver un emploi dans un garage durant l'hiver, à Windsor par exemple, ou dans toute autre industrie où l'on a besoin d'un mécanicien. Je ne pense pas que ces hommes devraient être privés de leurs prestations par suite des restrictions rigoureuses imposées par les règlements, simplement parce qu'ils travaillent cinq ou six mois par année dans ce que nous appelons l'industrie de la navigation.

L'autre jour, j'ai demandé à un fonctionnaire de la Commission d'assurance-chômage, dans ma province, quel était le sort des employés des hôtels de villégiature, comme il en existe dans Québec. Certains de ces hôtels, exploités par la *Canada Steamship Lines* à Tadoussac et la Malbaie, sont ouverts seulement de mai ou juin jusqu'à septembre. Ce sont des employés saisonniers, mais ils peuvent trouver du travail l'hiver dans d'autres hôtelleries, dans la province, au pays ou aux États-Unis, et ils sont considérés comme assurables. J'ai demandé au fonctionnaire pourquoi il n'en est pas ainsi des cuisiniers, mécaniciens et matelots de pont de nos navires, et il n'a pu expliquer pourquoi on se montre si sévère envers nos marins.

Plusieurs fois à la Chambre, le député senior d'Halifax a mentionné le cas des débardeurs en matière de prestations d'assurance-chômage. Récemment nous avons, tous les deux, vu les fonctionnaires du Gouvernement, afin de leur demander de s'occuper de ces travailleurs. A la vérité, pendant la période de chômage saisonnier, ces hommes pourraient trouver de l'emploi dans d'autres industries où il faut lever de lourds fardeaux, travail auquel ils sont habitués.

J'ai cru de mon devoir de faire ces observations, car j'estime le sujet important. Notre activité maritime ayant décliné, nos marins ont peine à trouver de l'emploi. Je veux bien que les hommes employés à l'abatage et au débitage du bois obtiennent une part des prestations, mais je crois que nos marins ont droit au même traitement, à cause des difficultés qui frappent aujourd'hui leur sphère d'activité. J'ose croire que l'adjoint parlementaire, le ministre, de même que les autorités de la

Commission prendront ces observations en bonne part et aviseront immédiatement aux mesures qui s'imposent.

M. Hansell: J'attendais cet article, car j'ai une ou deux questions à poser à son sujet J'ignore si la disposition à l'étude s'applique aux catégories dites exceptées ou exemptées; je voudrais cependant savoir si la Commission a le pouvoir de déterminer quelles catégories seront assujéties à la loi et quelles catégories ne le seront pas. Par catégories, j'entends les groupes dont j'ai parlé hier, tels les employés d'hôpitaux. Ils ne sont pas assujétis à la loi. Ma question ne vise pas ces employés dont je ne fais mention que pour les frais de la discussion. Je veux savoir si la Commission a le pouvoir d'inclure ces groupes particuliers au nombre des admissibles ou de les en exclure.

L'hon. M. Martin: Aux termes de l'article 86 (2), la Commission a précisément ce pouvoir. Je me rappelle cette disposition, parce que je l'ai lue hier soir. Le vœu de la Commission est subordonné évidemment à l'approbation du gouverneur en conseil.

M. Hansell: Que pense le Gouvernement de la proposition d'après laquelle il y a lieu d'insérer ces groupes parmi ceux qui figurent dans la loi au lieu de les y assujétir par décret du conseil ou par suite d'un vœu de la Commission? Nous devrions, je crois, modifier la loi chaque fois que la chose se produit. Je parle ici de groupes pouvant compter quelques milliers de personnes. Voici où je veux en venir, monsieur le président, et vous constaterez que mon point de vue ne manque pas d'importance: lorsque certains groupes sont tenus, en vertu d'un règlement, d'un décret du conseil ou de toute autre mesure, de participer à un régime de ce genre, ils se trouvent assujétis à une forme d'impôt. On peut employer d'autres mots si on le désire, mais cela revient au même. Par conséquent, en principe, il existe une commission de quelques membres autorisée,—ce que nous admettons,—à formuler des propositions au Gouvernement. Ce dernier prend sur lui, par décret du conseil, d'instituer ce que j'appelle un impôt, car c'est bien ce dont il s'agit.

Je n'approuve pas ce principe. J'estime qu'il appartient au Parlement de prendre une décision de ce genre. C'est précisément la raison pour laquelle nous sommes ici. Je voudrais connaître la réponse que le Gouvernement peut apporter à la question de savoir pourquoi on ne peut pas préciser ces catégories dans la loi et modifier celle-ci au besoin.

L'hon. M. Martin: Je dois avouer que mon honorable ami n'a pas tout à fait tort; il ne dit pas tout, mais ce qu'il a dit est exact. Il sait que la Commission a prévu les catégories sous réserve, bien entendu, d'une enquête et d'une étude sérieuses par le gouverneur en conseil. On n'agit pas ici à la légère. C'est ainsi, par exemple, qu'on a inclus l'exploitation forestière; aujourd'hui encore, j'ai fait part du décret du conseil confirmant le vœu exprimé par la Commission à cet égard. Le Parlement siégeant, j'ai pu déposer le décret et faire une déclaration.

Que mon honorable ami sache qu'en étudiant le bill, cette question m'a frappé. Je ne suis pas en mesure d'agir en ce moment, mais cet aspect du problème sera étudié davantage à la lumière de toutes les circonstances.

M. Carroll: J'allais justement soulever la même question que l'honorable préopinant. Ma question visait les hôpitaux qui, en tant qu'institutions de charité, ne sont pas visés par la loi. Je sais que les hôpitaux et les institutions de charité sont exemptées aux termes de la loi. Je sais aussi qu'un décret du conseil prévoira quelque chose,—peut-être même aux termes de cet article que nous étudions en ce moment,—en ce qui concerne l'emploi saisonnier. Par deux fois le ministre, en répondant aux questions des députés, m'a assuré que les hôpitaux et institutions de charité ne seraient pas visées par la loi. On parle quelque part de l'emploi saisonnier. Je ne doute pas que la commission ait le droit d'assujétir les travailleurs saisonniers à l'emploi des hôpitaux ou des institutions de charité. Je tiens simplement à faire observer que ce sera très dur. Je ne sais pas trop comment on va percevoir la contribution des hôpitaux à l'égard de leurs employés saisonniers. J'y vois une difficulté, mais même si celle-ci ne se présentait pas, je m'oppose tout de suite à ce que la Commission édicte un tel règlement. Il est possible que ma protestation ne soit pas entendue, puisque ce pouvoir est déjà prévu. Mais je m'oppose au nom des hôpitaux de ma province dont pas un ne réalise le moindre bénéfice. Chaque année ils s'enfoncent un peu plus dans le déficit et c'est la charité publique seule qui les fait vivre. Chaque année ils viennent chercher des secours auprès de tous les hommes, de toutes les femmes et de tous les enfants de la province qui ont un cent de trop. Il serait injuste d'imposer à ces hôpitaux cette lourde charge. J'en sais quelque chose. J'ai été douze ans président de la commission de l'hôpital général Victoria. J'ai affaire aussi avec quelques autres hôpitaux d'Halifax et de ma circonscription. Je dis simplement au ministre que la loi ne devrait

pas être rédigée de manière à atteindre même les employés saisonniers des hôpitaux mais qu'elle devrait s'appliquer dans une certaine mesure aux hôpitaux.

L'hon. M. Martin: Comme je l'ai déclaré l'autre soir, les modifications à l'étude ne visent pas à englober les hôpitaux ni les institutions de charité. Inutile de dire au député qu'à un autre titre je m'intéresse beaucoup à cette question également.

M. Knowles: A-t-on édicté des règlements en vue de donner suite à la recommendation relative aux femmes mariées?

L'hon. M. Martin: Non.

M. Knowles: Quelles autres conditions établira-t-on avant que les femmes mariées soient admissibles aux prestations?

L'hon. M. Martin: Je ne puis fournir ces renseignements.

M. Knowles: Un autre blanc-seing!

(L'article est adopté.)

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Sur l'article 14—*Peine additionnelle.*

M. Green: Pourrait-on réserver cet article? Le député de Lake-Centre avait une question à poser au sujet de cette disposition.

(L'article est réservé.)

Les articles 15 à 18 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 19—*Constitution du Comité.*

M. Knowles: J'ai un point d'importance secondaire à signaler. Peut-être vaut-il mieux l'éclaircir. Voici le texte de l'ancien article:

Le Comité se compose d'un président et de quatre à six autres membres.

Voici maintenant l'amendement projeté:

Le Comité se compose d'un président et de six à huit membres.

Pourquoi a-t-on omis le mot "autres". Il me semble que les termes étaient clairs et que le nouveau texte peut prêter à ambiguïté.

L'hon. M. Martin: Nous sommes disposés à accepter la proposition du député.

M. Knowles: Dans l'article tel qu'il est maintenant rédigé, le président peut être compris parmi les huit membres. Je propose l'addition du mot "autres".

L'hon. M. Martin: Le député a parfaitement raison: l'intention était d'inclure ce mot.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

L'hon. M. Martin: Puis-je revenir à l'article 6 afin de discuter la question des quatre années?

[M. Carroll.]

Sur l'article 6—*Conditions statutaires.*

L'hon. M. Martin: Le député de Winnipeg-Nord-Centre m'a posé une question au sujet des quatre années. Je tiens à assurer au comité que la période de base de deux ans peut être prolongée mais, évidemment, de pas plus de deux ans. C'était notre intention. L'article primitif parlait de deux ans et d'une prolongation. Deux ans plus une prolongation de deux autres années égalent quatre. Le nouvel article ne parle que de la prolongation. La mention de deux années est conforme à l'intention du législateur.

M. Knowles: De sorte qu'il n'y a pas de changement dans le temps compris.

L'hon. M. Martin: Non.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 20.

M. Knowles: L'article 20 constitue une partie nouvelle de la loi qui comprenait jusqu'ici les paragraphes 87A, 87B, 87C, 87D, 87E, 87F, 87G. Je propose bien humblement d'étudier chaque paragraphe.

M. le président suppléant: Vous désirez que chacun des paragraphes soient examinés séparément?

M. Knowles: Oui.

Sur l'article 20, Paragraphe 87A—*Droit à la prestation supplémentaire.*

M. Drew: Je constate que ce sujet a été discuté à la conférence fédérale-provinciale de 1945. Le ministre du Travail déclarait alors qu'il s'attendait qu'en pareils cas, le gouvernement fédéral contribue 85 p. 100. On devrait nous expliquer pourquoi la proportion a été réduite à 80 p. 100 au lieu de 85.

L'hon. M. Martin: Oui. Il est vrai que j'en ai déjà parlé mais le député était retenu ailleurs par d'autres affaires. Nous soutenons que la question que me signale le député n'est pas la même que celle à laquelle se rapporte l'amendement. En 1945, il s'agissait d'assistance-chômage. Il n'était nullement question d'assurance. Les taux de prestations fixés ici sont en regard des prestations et de l'échelle des contributions à verser. La question dont parle le député a trait à l'assistance sans assurance aux chômeurs mais, bien qu'elle soit importante, elle diffère totalement de celle-ci. Les taux sont fixés ici de manière à être proportionnés aux prestations.

M. Drew: Je ne crois pas que le compte rendu de la réunion confirme cette opinion. Voici sur cette question en particulier ce que

je lis à la page 114 du compte rendu des délibérations tenues en 1945. C'est un extrait de la déclaration du ministre du Travail:

Dans le cas d'une personne assurée ayant épuisé ses prestations d'assurance ou ne remplissant pas toutes les conditions requises pour les toucher, l'échelle de secours serait d'environ 85 p. 100 de la prestation à laquelle ses contributions l'autorisaient auparavant ou l'autoriseraient en temps voulu.

Je ne crois pas qu'on puisse employer des termes plus clairs que ceux-là pour rendre la mesure applicable à la personne qui touche les prestations d'assurance.

M. le président suppléant: L'article relatif à la prestation supplémentaire est-il adopté?

M. Drew: Je ne crois pas que l'explication fournie cadre avec les paroles que je viens de citer. D'après l'extrait que je viens de lire, il est parfaitement clair que la déclaration du ministre du Travail en 1945,—c'est la ligne de conduite qu'on a suivie depuis,—visait ceux qui touchaient des prestations d'assurance, or ces prestations ont pris fin. La déclaration, j'en conviens, s'appliquait également à un autre groupe. Or les observations du ministre, qu'il avait déjà formulées, me dit-on, visent cet autre groupe sans s'appliquer toutefois aux gens qui ont touché mais ne touchent plus les prestations. On devrait nous expliquer pourquoi le Gouvernement ne verse pas l'apport de 85 p. 100 qu'il entendait fournir à cette époque.

L'hon. M. Martin: Je ne puis en dire davantage. Si l'honorable député lit mon texte attentivement, il constatera sans doute que j'ai raison. Si la situation était différente, l'augmentation du montant supposerait le relèvement de la prime. Or on estime que, dans les circonstances, il ne convient pas d'exiger plus que la prime de 1c.

M. Knowles: Le ministre exagère en soutenant que l'aide aux chômeurs mentionnée dans les propositions de 1945-1946 diffère totalement des prestations supplémentaires prévues dans le paragraphe en question. Le chef de l'opposition a cité un extrait du compte rendu de la conférence. Je me reporte maintenant à la page 43 où le premier ministre de l'époque, M. Mackenzie King, expose le programme du gouvernement. Sous la rubrique "Assistance-chômage", il affirme:

Outre l'assurance-chômage le gouvernement fédéral établira un régime d'assistance-chômage d'après lequel il versera des prestations représentant 85 p. 100 des prestations d'assurance-chômage...

Remarquez bien ceci:

...aux personnes sans emploi qui peuvent et désirent travailler, mais qui n'ont pas droit ou ont cessé d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

C'est une description absolument exacte des personnes visées par l'article dont nous sommes saisis et qui sont, justement, sans emploi mais pouvant et désirant travailler et qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage ou ont cessé d'y avoir droit. Dans le même alinéa on peut lire ensuite:

Cette assistance ne sera accordée d'une façon continue que pendant une période maximum de deux ans, mais une personne y aura de nouveau droit après une période d'emploi officiellement reconnue.

On voit donc que la proposition émise aux conférences fédérales-provinciales de 1945 et de 1946, et où il est question d'assistance-chômage, est précisément celle à laquelle il est en partie donné suite aujourd'hui. Cela ne fait pas le moindre doute. On songeait alors à étendre la portée de l'assurance-chômage; on a claironné d'un bout du pays à l'autre que c'était là une des initiatives que le Gouvernement entendait prendre, savoir, assumer la responsabilité à l'égard des chômeurs aptes au travail.

Nous n'avons cessé de le réclamer depuis qu'on a fait cette promesse. La mesure à l'étude y donne suite en partie. Lorsque nous faisons remarquer qu'il ne s'agit que d'une partie, le ministre cherche à parler de tout autre chose. C'est simplement éluder la question. De fait on avait offert alors 85 p. 100, pendant deux ans sans interruption. Le présent article nous accorde 80 p. 100 et en limite la durée à trois mois. Le ministre devrait nous fournir une meilleure explication pour se justifier de n'accorder qu'une si faible proportion de ce qu'on avait promis.

M. le président suppléant: L'article 87A est-il adopté?

M. Diefenbaker: Oh, non. J'ai soulevé ce point cet après-midi et hier soir.

L'hon. M. Martin: Puis-je dire un mot...

M. Diefenbaker: Très bien.

L'hon. M. Martin: D'après les déclarations qu'on a faites je sais que la Chambre en général désire vivement que nous puissions verser ces prestations vers le 1er mars. Si nous y tenons, nous ferions bien d'adopter la mesure ce soir, si c'est possible. Si j'ai pris la parole, c'était d'abord pour faire cette observation, puis pour ajouter, monsieur le Président, que la présente discussion est certainement irrégulière lors de l'examen de l'article dont le comité est saisi. Nous étudions en ce moment non pas les catégories, mais le taux des prestations qu'on versera aux différentes catégories. Je soutiens avec tout le respect que je dois aux honorables députés que la discussion n'est pas régulière.

M. Diefenbaker: M. l'Orateur a déclaré qu'elle était régulière, lorsqu'il occupait le fauteuil; il a permis d'étudier le sujet dans tous ses détails. J'ai écouté mon honorable ami, cet après-midi, exposer la nécessité de la sécurité sociale, ce dont nous convenons tous. Mais il a un peu reproché à certains d'entre nous d'oser formuler des critiques au sujet de ce qui se fait ici, critiques qui visaient à améliorer la situation. Je ne puis m'empêcher de me souvenir, monsieur le président, que cette sollicitude n'était pas tout à fait aussi marquée en 1935 qu'elle l'est aujourd'hui.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Diefenbaker: Fort bien, monsieur le président. Je vais...

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui rappeler que les discours en comité plénier doivent se rattacher rigoureusement à la question ou à l'article à l'étude. Je ne crois pas que le député se conforme au Règlement lorsqu'il parle de la sollicitude que le ministre manifestait en 1935 ou une autre année. Je sais que le député veut collaborer, afin que la Chambre dispose de la mesure le plus rapidement possible. Je sais qu'il restreindra ses observations à l'article à l'étude.

J'ai entendu plusieurs mentions du livre vert que le député a sur son pupitre et j'ai accordé une certaine latitude quand on en a cité des extraits. Cependant, je crois avoir accordé assez de latitude et, à compter de maintenant, je prierai les députés de limiter leurs observations à l'article à l'étude.

M. Diefenbaker: Avec la plus grande déférence monsieur le président, je reconnais sans hésiter la nécessité de restreindre la discussion à l'article à l'étude. Je réprouve cependant l'attitude du ministre qui voudrait que le débat fût limité parce qu'il tient à ce que la mesure soit adoptée ce soir. Nous le voulons autant que lui, mais cela ne nous dégage pas de notre obligation d'étudier à fond un article comme celui-ci avant de l'adopter. Je signale, comme l'a fait déjà le chef de l'opposition...

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre encore une fois le député. Il sait que, bien que je n'aie pas rendu de décision, je lui ai demandé sa collaboration. Or il en revient encore à l'attitude d'autres membres du comité. Je lui demande simplement de traiter de l'article à l'étude et de s'en tenir là.

M. Diefenbaker: Je donne lecture de l'article car personne ne l'a encore fait, si je ne me trompe:

[L'hon. M. Martin.]

Quiconque prouve de la façon prescrite qu'il entre dans l'une des quatre catégories mentionnées... a droit,... de recevoir les paiements (dénommés dans la présente Partie "prestations supplémentaires"), à des intervalles d'une semaine ou à d'autres intervalles prescrits, aux taux et pour la durée qu'autorise la présente Partie.

C'est surtout sur cette partie de l'article que je désire appeler l'attention du comité. En 1945, la période devait être de deux ans et aucune cotisation ne devait être exigée de qui que ce soit. En 1945, le Gouvernement, ayant entrepris de verser des prestations sans prélèvement, je me permets de parler des promesses faites cette année-là et de signaler que leur mise à exécution en 1950 n'est pas conforme aux déclarations formulée en 1945.

Le ministre du Travail avait alors décidé,—comme on peut le lire à la page 105,—qu'il n'y aurait pas de prélèvement, que ce régime de prestations serait à la charge de l'État, c'est-à-dire de la population en général. Je tiens à préciser que le contenu de l'article 87A s'écarte de beaucoup de l'engagement pris en 1945 par le ministre du Travail envers les gouvernements provinciaux.

Je tiens aussi à préciser qu'il ne s'agit pas ici d'assurance-chômage; qu'on l'appelle comme on voudra il s'agit simplement de prestations supplémentaires versées à des particuliers inclus dans certaines catégories et que ce ne sont pas ces personnes, mais tous ceux qui travaillent qui ont contribué au paiement de ces prestations. Je prétends que l'article 87A et les suivants ne parent pas à la situation et ne seront en somme qu'une mauvaise plaisanterie pour les chômeurs intéressés. L'article n'inclut qu'une période de trois mois à compter du début du chômage saisonnier et cela ne règle en rien le cas des 100,000 chômeurs qui ne tombent pas sous le coup de la loi sur l'assurance-chômage et qui, par conséquent, ne peuvent invoquer l'article 87A.

Nous avons indiqué l'attitude de l'opposition. Nous voulons qu'on prenne des mesures à l'égard des chômeurs qui le méritent. Les bénéfices supplémentaires prévus ici et aux articles subséquents ne peuvent remédier comme il convient à la situation et d'ici quelques mois, s'il est établi que le Gouvernement se trompe en prétendant que le chômage n'est que saisonnier, la mesure décevra profondément ceux qui, en raison de l'accentuation du chômage, réclament quelque soulagement.

Je n'en dirai pas davantage mais, pour remplir mon devoir, je tiens à affirmer que cet article et les autres qui le suivent, tout en suscitant des espoirs, ne les réaliseront pas à l'égard des chômeurs qui demandent plus que ne prévoient ces articles.

M. MacInnis: Je me demande si nous pourrions examiner ensemble les articles 87A et 87B?

L'hon. M. Martin: Fort bien.

M. le président suppléant: C'est très bien et il serait à propos aussi de discuter l'article 20 dans son ensemble.

(Le paragraphe 87A est adopté.)

Sur l'article 20, paragraphe 87B—*Catégories des personnes admises à recevoir la prestation supplémentaire.*

M. MacInnis: Je ne sais au juste jusqu'où l'on peut aller dans la discussion de ce paragraphe, s'il faut s'en tenir à ses termes précis, ainsi que l'exigerait la fidélité absolue aux règles de la discussion. Il semble que je ne puisse rien dire à cet égard sans parler des propositions de 1945, parce que cela implique le principe de l'assistance supplémentaire.

La première objection que je vois au paragraphe 87B c'est qu'il restreint le secours à l'égard de quatre groupes de personnes. Les sans-travail qui ne peuvent entrer dans aucune de ces catégories auront autant besoin de secours et y auront droit au même titre que les autres. Il faudra que le secours vienne de quelque part. Or, comme on le disait hier, il serait logique qu'il vînt du gouvernement fédéral. Le paragraphe 87B et les autres n'offrent pas les dispositions nécessaires pour assurer du secours temporaire aux chômeurs et font abstraction complète de la question de leur fournir du travail ou de toute autre disposition de ce genre.

Je suis bien convaincu qu'aucun régime d'assurance-chômage fondé sur les calculs des actuaires ne peut pourvoir aux besoins de tous les chômeurs. Pour avoir un régime complet d'assurance-chômage, il faut pourvoir à l'établissement de secours aux chômeurs en dehors de la loi sur l'assurance-chômage. Voilà où le Gouvernement a failli à sa tâche. Je conviens avec l'honorable député de Lake-Centre qu'il s'agit ici d'une mauvaise plaisanterie jouée à la classe ouvrière et à la Chambre.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre peut-il nous indiquer le montant des cotisations et des prestations versées en décembre et janvier?

L'hon. M. Martin: Je fournirai le renseignement avant la fin du débat.

M. Blanchette: Le paragraphe 87B est ainsi conçu:

> Les catégories de personnes ayant droit de recevoir la prestation supplémentaire sont les suivantes:

Puis viennent les catégories 1 et 2; ensuite:

> Catégorie 3— Une personne qui, pendant au moins quatre-vingt-dix jours au cours de toute période de douze mois consécutifs compris dans les dix-huit mois qui précèdent immédiatement la date où elle fait une réclamation de prestation supplémentaire était employée
>
> (i) dans le débit et l'exploitation des bois dans toute région du Canada.

Je tiens à plaider la cause de certains Canadiens des cantons de l'Est qui, la plupart du temps, se livrent à l'exploitation forestière dans les États avoisinants, c'est-à-dire au Vermont, au New-Hampshire et au Maine. Plusieurs de mes commettants y passent la plus grande partie de l'année. Cela vaut également dans le cas des habitants de douze ou quinze autres comtés de la province de Québec et de certains comtés du Nouveau-Brunswick.

Je me rends compte que ces gens n'aident pas directement l'économie canadienne, mais ils rapportent d'importantes sommes en dollars américains. En outre, ils rendent service à notre économie en aidant à la production de billes dans les États qui approvisionnement les scieries canadiennes. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il faut traiter avec la plus grande générosité ces bûcherons qui viennent d'au moins quinze comtés de la province de Québec et qui passent la meilleure partie de la saison de coupe dans ces États. Encore une fois, je répète qu'ils ont beaucoup aidé l'économie canadienne en nous apportant des devises américaines et en fournissant, à quelques-uns de nos grands établissements, la matière première qu'il leur faut.

(L'article 20, paragraphe 87B, est adopté.)

Sur l'article 20, paragraphe 87C—*Taux de prestations supplémentaires.*

M. Knowles: Encore une fois je tiens à signaler que je ne suis pas satisfait du chiffre de 80 p. 100 dont il est question au paragraphe 87C. Je ne reviendrai pas à celui de 85 p. 100 dont on a parlé en 1945, mais je veux m'en tenir à celui de 80 p. 100, dont je parlerai objectivement. A mon avis, notre collègue de Vancouver-Est a bien précisé l'état de la question. Il faut faire davantage si nous voulons protéger nos gens en temps de chômage. On peut dire, d'ailleurs, qu'un bill comme celui-ci fait ressortir la nécessité qu'il y a de doter notre pays d'une mesure législative apte à assurer une sécurité sociale intégrale. Cette façon de procéder par bribres ne suffit pas, mais pour nous en tenir à l'assurance-chômage, ne devons-nous pas reconnaître que ce qu'il nous faut c'est une mesure qui donnera à tout chômeur les bénéfices de l'assurance aussi longtemps qu'il chômera. Va-t-on prétendre qu'il est dans l'intérêt du chômeur qu'on réduise ses prestations aux quatre cinquièmes et que, plus tard, on les supprime complètement. Voilà quelque chose que le Parlement

doit se refuser carrément à admettre. Cela a notamment pour effet d'avilir les salaires.

Je soutiens énergiquement qu'on devrait trouver le moyen de maintenir les prestations supplémentaires au niveau prévu dans la loi antérieure. Ne nous montrons pas satisfaits. Je dirai aux députés libéraux, qui cherchent à faire adopter cette mesure, qu'ils regretteront de s'être montrés si enthousiastes à ce sujet. En juillet, leurs partisans se serviront du langage qu'a employé le représentant de Vancouver-Est ce soir et diront qu'on a berné les ouvriers canadiens. Une mesure de ce genre ne sera pas satisfaisante, tant qu'on ne reconnaîtra pas qu'il est tout aussi difficile de subvenir aux besoins des assujétis après que la période normale sera écoulée qu'avant, que cette tâche le sera d'autant plus qu'on aura réduit les prestations à 80 p. 100, et plus encore lorsqu'on les supprimera entièrement. Il nous faut adopter cet article car nous n'avons pas de choix. Nous n'accepterions rien de moins, mais nous protestons certes contre la disposition.

Je ne sais trop si ce serait le moment opportun pour le ministre de répondre aux questions, comme il a promis de le faire. A mon sens le moment serait favorable, car l'une d'elles se rattache dans une certaine mesure à cet article. Nous avons demandé deux questions principales. Quel revenu procureront les taux accrus stipulés à l'article 3? Quel montant atteindront pour l'année courante les versements effectués en vertu du paragraphe 87C? Peut-être le ministre serait-il en mesure de nous fournir ce renseignement?

L'hon. M. Martin: Je surveille l'horloge, car mon principal souci,—comme celui de tous les députés,—est d'assurer que nous puissions rendre ces prestations accessibles le plus tôt possible. Le député dit qu'elles sont insuffisantes. Il a employé d'autres mots; mais, s'il juge que les prestations ont une certaine valeur, je suis sûr qu'il veut les voir accordées le plus promptement possible. Voilà pourquoi je me suis abstenu, à dessein, de fournir une foule de réponses qu'il eût été facile de donner.

M. Diefenbaker: Cette assertion n'est pas conforme aux faits.

L'hon. M. Martin: C'est pour cela que je m'en suis abstenu.

M. Diefenbaker: Vous avez dit que vous n'aviez pas les renseignements.

L'hon. M. Martin: Soyons calmes.

M. Knowles: Comme le dirait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est le temps de servir le thé.

[M. Knowles.]

L'hon. M. Martin: Je l'ai déjà dit à la Chambre, sauf la réserve que j'ai mentionnée, nous tâcherons de fournir les estimations que la Commission a établies avant d'en arriver à la formule proposée. On estime que nous pourrions, au besoin, verser des prestations à 80,000 personnes. Je prends ce chiffre de 80,000 comme chiffre déterminé, pour la période entière de trois mois. La somme distribuée s'établirait à environ $34,320,000. Il s'agit là d'une somme appréciable, quoi qu'en puissent penser certains députés.

M. Knowles: Qu'on me permette...

L'hon. M. Martin: Qu'on me permette de terminer mes observations afin que nous sachions où nous en sommes.

M. Knowles: A quelle période s'applique la somme mentionnée?

L'hon. M. Martin: Voici comment se fait le calcul. Mettons que 2,750,000 assurés versent des cotisations, depuis le 1er juillet 1950 jusqu'au 31 mars 1952, et que le nombre de chômeurs soit, en moyenne, de 100,000 au cours de cette période. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse. Le nombre réel de contributeurs s'établirait donc à 2,650,000. Une cotisation de 25c. par mois pendant 21 mois représenterait $13,912,500. Les employeurs verseraient une somme égale. La part de l'État étant de $5,565,000, la somme globale serait de $33,400,000, le tout en chiffres ronds, bien entendu. Ce ne sont que des estimations. Il n'est pas facile de deviner juste car il s'agit d'une expérience nouvelle. Les paiements s'échelonneront sur sept mois et demi ou trente-trois semaines durant cette période. Pour toute cette période, une personne ayant droit à des prestations touchera $429, si son taux était de $13 par semaine, et s'il fallait, comme je l'ai dit au début, payer des prestations de chômage à 80,000 personnes pour toute la période, cela coûterait en chiffres ronds la somme de 34 millions de dollars. Il faut prendre ces chiffres avec réserve, car tout dépend des contingences qui peuvent survenir.

M. Knowles: Afin de tirer les choses au clair, dois-je comprendre que la somme de $34,320,000 dont a parlé le ministre serait versée à 80,000 personnes pour une période de sept mois et demi?

L'hon. M. Martin: En effet.

M. Knowles: En d'autres termes, ces deux montants sont comparables. Ils sont pour la même période. Cette somme de $34,320,000 sera versée durant un mois et demi de l'année courante, trois mois de 1951 et trois mois de 1952, tandis que la somme de $33,400,000 sera perçue durant la période qui débutera le 1er juillet de cette année.

L'hon. M. Martin: Oui, le 1er juillet.

M. Knowles: Le 1er juillet de cette année et jusqu'au 31 mars 1952. Ces deux montants sont donc presque égaux, sauf qu'il n'y aura pas de paiements supplémentaires d'ici au 1er juillet. Les paiements relatifs à 21 mois égalent à peu près le montant versé pour deux périodes hivernales et demie. Nous avons donc obtenu ce que nous cherchions à savoir au début de la séance. En somme, on cherche à obtenir un montant additionnel égal à ce que l'État compte verser en prestations supplémentaires.

L'hon. M. Martin: Il y aura déficit estimatif d'environ un million.

(Le paragraphe 87G est adopté.)

Sur l'article 20, paragraphe 87D—*Durée de la prestation supplémentaire.*

M. Knowles: Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer l'alinéa c)? Si je comprends bien, les bénéfices supplémentaires devant être versés aux travailleurs qu'il vise, c'est-à-dire à ceux qui sont employés à l'abattage et au débitage du bois, ne s'appliqueront pas après le 31 mars 1951. Autrement dit, il semble n'exister, pour cette catégorie, aucune loi permanente au sujet des prestations supplémentaires, la mesure ne devant s'appliquer qu'à cet hiver et l'hiver prochain.

L'hon. M. Martin: Ces travailleurs passeront alors à la catégorie des assurables.

M. Knowles: En d'autres termes, ils obtiendraient des prestations supplémentaires au titre de groupe de la catégorie 1?

L'hon. M. Martin: C'est exact.

(Le paragraphe 87D est adopté.)

Sur l'article 20, paragraphe 87E—*Emploi approprié.*

M. Shaw: Cette disposition se rapporte à l'article 40 de la loi sur l'assurance-chômage, qui a trait à la perte des droits pour refus d'accepter un emploi ou de suivre un cours. A l'article 40, il est souvent question d'emploi approprié et on y précise ce terme. Je ne prétends pas qu'il soit parfaitement clair, mais il est dit qu'il s'agit d'un emploi raisonnable quant aux circonstances et aux moyens ordinaires d'obtenir cet emploi. Au paragraphe 87E il semble que nous nous écartions entièrement même de la définition partielle fournie à l'article 40 de la loi. Le chômeur est maintenant tenu d'accepter tout travail jugé convenable; l'article va même jusqu'à dire qu'il doit accepter tout travail qu'il peut exécuter. Si les prestations supplémentaires étaient versées sans cotisations additionnelles de la part des employés, je pourrais comprendre qu'on en vienne à une application plus rigoureuse de la disposition; toutefois, je ne vois ici rien qui puisse motiver une telle application, étant donné que les employés achètent la protection supplémentaire. Qu'on n'aille pas croire un seul instant que, depuis 1940, j'aie jamais été satisfait de l'application de la loi en ce qui a trait à cette question d'emploi approprié. J'aimerais qu'un jour une commission parlementaire enquête minutieusement sur l'application de cet article de la loi. Je ne veux pas parler plus longtemps, mais je proteste contre cette application trop rigoureuse de la définition des termes "emploi approprié".

M. MacInnis: Au début de l'après-midi, j'ai signalé que l'article à l'étude était l'un de ceux dont la portée est très considérable et qui, autant que je sache, n'a pas été soumis à l'approbation du comité consultatif ni à aucun organisme ouvrier important. A cet égard je souscris aux observations que l'honorable député de Red-Deer a formulées avec tant de vigueur. La prestation supplémentaire, versée aux termes de la loi, proviendra de la cotisation additionnelle exigée de ceux qui participent déjà à la caisse d'assurance-chômage, ainsi que d'une cotisation nouvelle imposée aux adolescents qui ne versaient jusqu'ici aucune cotisation. Si le fonctionnaire de l'assurance pouvait se prononcer librement dans des cas de ce genre, s'il possédait de l'expérience et comprenait les gens, il rendrait peut-être une décision convenable et logique en matière d'emploi approprié. Toutefois, ces dernières années, on a exercé une telle pression sur les fonctionnaires de l'assurance-chômage qu'ils obligent des gens à accepter des emplois de tous genres nullement appropriés. Le service administratif de la Commission d'assurance-chômage aura donc du fil à retordre si l'article est adopté sans modification. Je conseille au ministre de le rayer et de conserver les présentes dispositions qui régissent les prestations supplémentaires.

L'hon. M. Martin: J'ai tellement hâte qu'on adopte cette mesure afin que les chômeurs puissent toucher les prestations au plus tôt, que je propose que l'article soit rayé.

M. le président suppléant: Le paragraphe 87E est rayé et les paragraphes 87F et 87G sont renumérotés 87E et 87F respectivement.

(Les paragraphes 87E et 87F sont adoptés.)

L'article 20, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 21 à 24 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 25—*Entrée en vigueur.*

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Comme le ministre a promis de nous fournir certains

renseignements avant l'adoption de l'article, je le prie de nous les communiquer maintenant.

M. Côté (Verdun-La Salle): L'honorable député veut savoir quelles ont été les recettes de la caisse en décembre et en janvier puis quel est le chiffre des prestations versées. Pour décembre 1949, les recettes atteignaient $12,533,740.08 et, pour le même mois les prestations se chiffraient par $7,177,759.74. Pour le mois de janvier dernier les recettes s'établissaient, au total, à $12,025,859.32 et les prestations atteignaient $11,779,344.89.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'ai ici la *Gazette du Travail*, de janvier 1950, qui indique comme nombre d'assurés aux termes de la loi de l'assurance-chômage le chiffre de 3,594,000. Or le ministre parle de 2,750,000. Qu'advient-il des autres 844,000? Je parle de la page 139 de cette revue.

L'hon. M. Martin: Quel est le point?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre a parlé d'un nombre d'assurés de 2,750,000; c'est sur ce chiffre qu'il se fondait pour calculer le revenu qui lui viendrait d'un cent par jour. La *Gazette du Travail*, pour sa part, parle de 3,954,000 assurés aux termes de la loi.

L'hon. M. Martin: Les chiffres que j'ai donnés étaient approximatifs.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est donc que la loi vise près d'un million de personnes de plus?

L'hon. M. Martin: Non.

M. Côté (Verdun-La Salle): Mon honorable ami doit distinguer le nombre total d'assurés aux termes de la loi et le nombre total des travailleurs du pays.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Mais ces personnes sont inscrites aux termes de la loi sur l'assurance-chômage.

M. Knowles: Pour ma gouverne j'aimerais poser une question au sujet de cet article. A deux ou trois reprises, ce soir, on a mentionné le 1er juillet de cette année comme date probable où certaines des dispositions essentielles de la mesure entreront en vigueur. Dans un cas au moins, cette date est mentionnée dans le texte. Dois-je comprendre que le Gouvernement a l'intention de proclamer, le 1er juillet, les articles qui doivent l'être?

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Knowles: Cette façon de rédiger une mesure me paraît étrange.

L'hon. M. Martin: C'est ainsi que le voulaient les légistes.

[M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]

M. Knowles: Certains articles fixent cette date, et ce serait embrouillant si une autre date de proclamation était fixée.

(L'article 25 est adopté).

M. le président suppléant: Nous reviendrons à l'article 14, qui a été réservé à la demande du représentant de Lake-Centre. L'article 14 est-il adopté?

(L'article 14 est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

L'hon. M. Martin (au nom de l'hon. M. Mitchell) propose la 3e lecture du bill no 8, tendant à modifier la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne m'opposerai pas à la troisième lecture ce soir, comme nous le permet le Règlement de la Chambre. Je ne parle qu'en mon nom personnel mais je tiens à protester contre l'idée d'adopter la mesure en troisième lecture dès ce soir. J'y consentirai néanmoins puisqu'elle comporte un peu de bon et que personne ne voudrait s'opposer à un projet de loi qui marque une amélioration. Je reproche cependant avec tout l'énergie à ma disposition au Gouvernement d'avoir mêlé au peu de bon que comporte la mesure les dispositions répréhensibles contre lesquelles nous venons de nous insurger.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Avant l'adoption de la motion tendant à la troisième lecture, je veux qu'il soit bien compris que si nous consentons à laisser ce projet de loi franchir cette dernière étape dès ce soir,—et notre consentement est nécessaire à cette fin,—c'est uniquement pour qu'il soit possible de verser sans retard les prestations qui y sont prévues. On ne doit pas en déduire que nous approuvons la façon dont cette mesure a été présentée ni la procédure qu'on a suivie car nous n'avons guère eu le temps d'étudier à fond le projet de loi. On ne doit pas en conclure non plus que nous acceptons les dispositions que nous avons critiquées car nous continuons de nous y opposer. J'ai formulé ces quelques observations parce que, quelles que soient les lacunes de la mesure, je reconnais que nous devons faciliter le paiement des prestations que le Gouvernement est disposé à verser à compter du 1er mars, sous réserve des restrictions prévues par le projet de loi.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Comme je ne veux pas retarder l'adoption du bill, je serai bref. J'ai dit ce que je pensais de l'attitude du Gouvernement. Cet après-midi, j'ai tenu un langage dont il m'a fallu me dédire, monsieur le président, de sorte

que je n'insisterai pas. Le Règlement de la Chambre exige la coopération entre le Gouvernement et les partis de l'opposition. Je comprends que la présente mesure a pour fin tout simplement d'accorder des prestations supplémentaires à ceux qui chôment pendant plusieurs mois et qui ont épuisé la somme qui leur revenait. Or, je dois protester contre le fait de nous soumettre un texte complètement revisé ou retouché de la loi sur l'assurance-chômage. Il me répugnera toujours d'acquiescer à tout ce que le Gouvernement soumettra à l'avenir à la Chambre, si je ne sais pas de façon précise ce qu'il entend faire.

Je proteste contre cette manière d'agir dans les termes les plus énergiques. En adoptant le présent projet de loi, nous avons approuvé des dispositions qui n'auraient pas dû l'être sans consultation en comité, alors que les parties intéressées auraient pu faire entendre leurs points de vue. C'est faire injure aux membres de cette Chambre que de leur soumettre un bill aussi compliqué, à si peu de jours d'avis. Même ceux qui l'ont défendu à la Chambre ne le comprenaient pas.

M. Solon E. Low (Peace-River): Les protestations des trois orateurs qui ont parlé à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi sont fondées. J'ai constaté que, depuis 1945, le Gouvernement nous a trop souvent présenté des mesures en prétendant qu'il fallait les examiner à bref délai. Comme le ministre l'a fait ce soir, d'une voix suppliante le Gouvernement nous a demandé de nous taire afin de faciliter l'adoption de ces mesures. Je donne avis au ministre et au Gouvernement de ne jamais nous demander carte blanche pour faire adopter en vitesse des projets de loi de ce genre.

Tout comme le député de Vancouver-Est (M. MacInnis), je vais voir ce que renferme le bill avant de donner mon approbation. Je ne retarderai pas ce soir la troisième lecture. Si j'accomplissais mon devoir envers la population, je le ferais. C'est honteux de voir comment on a traité les mesures de ce genre à la Chambre depuis les cinq années que j'y suis. C'en est fini.

M. Ferrie: Vous priveriez 70,000 hommes des prestations.

M. Low: Mon collègue de là-bas, prompt à s'emporter ignore ce dont il parle.

M. Ferrie: Vraiment? Je le sais mieux que vous.

M. Low: Le député fait mieux de se taire.

M. Knowles: On a déjà assez parlé, mais les déclarations du député de Mackenzie (M. Ferrie) me font reprendre la parole. Il s'obstine à nous entretenir des personnes qui auraient pu être lésées si nous avions continué à protester contre l'insuffisance des prestations. Nous permettons l'adoption du bill précisément à cause de ces petites prestations, mais qu'il soit bien entendu que les dispositions majorant les contributions à la caisse entreront en vigueur le 1er juillet, de sorte que l'été prochain, quand les jeunes gens de sa circonscription et d'ailleurs se rendront compte qu'ils doivent contribuer 18c. par semaine à cette caisse, eux dont le salaire est moins que $5.40, et qu'ils viendront se plaindre à lui, qu'il n'aille pas, ni aucun autre libéral, se décharger de ses responsabilités sur nous qui avons protesté contre les articles répréhensifs du bill.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 3e fois et adopté sur division.)

L'hon. M. Martin: Malgré ce qu'ont dit les honorables députés, je tiens à remercier la Chambre de sa collaboration. En dépit des malentendus et des prétendus engagements, je signale à ceux qui en ont parlé que j'ai nettement indiqué cet après-midi la manière dont je comprends la situation. La mesure, très importante, a été préparée à la suite d'un examen soigné avant sa présentation à la Chambre et à la suite d'une étude minutieuse en cette enceinte aujourd'hui. Elle aura de grandes répercussions. Voilà pourquoi je remercie les députés de la collaboration dont ils ont fait preuve.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Lundi nous continuerons le débat sur l'Adresse. J'ai été quelque peu stupéfait d'entendre les observations qu'on a faites ce soir à la fin du débat. Durant la dernière session j'ai eu l'honneur de diriger notre côté de la Chambre pour le Gouvernement, et j'aimerais dire aux honorables députés que nous n'avons aucunement cherché à tromper l'opposition. J'ai lu les observations que le premier ministre (M. St-Laurent) a faites l'autre soir et, bien que je n'aie pas assisté à la réunion avec les chefs de l'opposition et que je ne puisse dire ce qui s'y est passé, je donne l'assurance à la Chambre que je suis disposé à faire tout en mon pouvoir pour faciliter la collaboration avec l'opposition au cours de la session.

(A onze heures la séance est levée d'office conformément au Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 9 intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prairie Transmission Lines Limited*"—M. Benidickson.

TRAITÉ CONCERNANT LE DÉTOURNEMENT DES EAUX À NIAGARA

UTILISATION DE L'EAU DE LA RIVIÈRE NIAGARA POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de déposer trois exemplaires des versions anglaise et française du traité sur le détournement des eaux à Niagara, que l'ambassadeur du Canada, M. Hume Wrong, et le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson, signeront cet après-midi, à Washington. Si vous le voulez bien, je formulerai quelques observations à cet égard.

Nous avons étudié avec le gouvernement des États-Unis, la possibilité de modifier l'article 5 du traité des eaux limitrophes de 1909, relativement à l'utilisation des eaux de la rivière Niagara pour la production d'énergie électrique. Nous avons bénéficié, pour ces entretiens, de l'aide précieuse des présidents de la Commission hydroélectrique de l'Ontario et de la Commission des Parcs de Niagara. Les pourparlers ont abouti à la signature du traité concernant le détournement des eaux à Niagara.

Le traité de 1909 sur les eaux limitrophes autorise les États-Unis et le Canada à détourner respectivement 20,000 et 36,000 pieds cubes d'eau par seconde. Le Canada pouvait donc utiliser plus d'eau que les États-Unis. Cependant le supplément d'énergie que lui a valu sa part plus considérable a été exporté aux États-Unis, de sorte que chacun des deux pays a bénéficié d'une part à peu près égale de l'énergie hydroélectrique produite sous le régime du traité de 1909.

Au cours de la seconde Grande Guerre, on a autorisé provisoirement de nouvelles dérivations de 13,000 pieds cubes par seconde du côté canadien et de 12,500 pieds cubes par seconde du côté américain.

Le nouveau traité de Niagara réserve un volume suffisant d'eau pour les chutes et les rapides et autorise l'utilisation du reste à la production de force motrice. Comme c'est la première fois que ces eaux sont réparties également entre les deux pays, notre ambassade à Washington doit informer le gouvernement américain que, lorsqu'on aura aménagé, chez nos voisins, les installations nécessaires à la pleine exploitation de la part attribuée aux États-Unis, le Canada ne renouvellera plus les permis d'exportation à moins que les circonstances ne s'y prêtent.

On ne saurait dire au juste quel supplément d'eau le Canada obtiendra par suite de ce traité, car la fluctuation du volume d'eau dans la rivière Niagara dépend d'une première considération: la conservation de la beauté naturelle des chutes. Toutefois, les deux pays comptent avoir normalement plus d'eau qu'auparavant. De plus, une entente permanente va remplacer les dispositions provisoires prises durant la guerre, ce qui permettra de construire des centrales hydroélectriques du modèle le plus récent, en remplacement des usines actuelles qui ne peuvent utiliser pleinement l'eau disponible. Pour ces deux motifs, il y a lieu de s'attendre à un accroissement notable de l'énergie hydroélectrique produite à Niagara, une fois que le traité aura été ratifié et que les deux centrales auront été aménagées.

Toutefois, la demande d'énergie électrique augmente sans cesse, de sorte qu'on ne saurait s'attendre à ce que l'électricité nouvelle qui sera engendrée à Niagara suffise à tous les besoins de l'Ontario et de l'État de New-York. Les besoins en électricité de ces deux régions ne peuvent être satisfaits que par l'exploitation complète de tout le potentiel d'énergie qu'offre le fleuve Saint-Laurent. L'énergie électrique additionnelle qui sera produite à Niagara aidera à répondre aux besoins jusqu'à ce qu'on ait capté les sources d'énergie du Saint-Laurent, mais le besoin de cette énergie du fleuve demeure aussi urgent qu'autrefois. Le nouveau traité de détournement des eaux du Niagara n'amoindrit d'aucune façon l'intérêt ni le désir du Canada de voir les deux gouvernements ratifier au plus tôt l'accord de 1941 relatif à la canalisation et à l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent.

Le traité renferme deux dispositions en vue de protéger et de mettre en valeur la beauté de la rivière et des chutes Niagara. Il prévoit l'achèvement prochain de travaux de réparation destinés à maintenir uniforme la crête des chutes, au moyen d'une meilleure distribution des eaux. Il prévoit aussi que le débit des chutes et des rapides ne sera pas inférieur à celui qui, d'après l'expérience, est indispensable à la beauté du paysage.

Le président de la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario m'informe que le premier ministre d'Ontario, la Commission hydroélectrique et la Commission des parcs de Niagara approuvent le traité.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les députés, j'en suis sûr, ont été heureux d'entendre la déclaration du ministre, non seulement parce que ce traité accroîtra l'approvisionnement d'énergie d'une région du pays mais parce qu'il témoigne bien de la collaboration amicale et efficace entre les États-Unis et le Canada à l'égard de telles entreprises.

Chacun aussi sera heureux de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ait ajouté que la conclusion de ce traité ne fera aucunement perdre de vue l'énorme importance qu'il y a d'entreprendre l'aménagement hydraulique du Saint-Laurent. Le traité fournira un approvisionnement d'eau supplémentaire qui, grâce à certains perfectionnements dans la construction de centrales électriques, sera très précieux. Ajoutons toutefois qu'au moment où les États-Unis et le Canada songent à préserver la paix, espoir suprême de tous les pays libres, il ne saurait y avoir de preuve plus incontestable de collaboration vraiment pratique entre nos deux pays que la conclusion d'un accord au sujet de l'aménagement hydraulique du Saint-Laurent. Un tel accord augmenterait considérablement les ressources potentielles des deux pays en vue de maintenir la paix ou de parer à tout imprévu.

TRANSFERT DE FONCTIONS

LOI SUR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose un décret du conseil, rendu le 23 février sous le régime de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Il transporte, à compter du 18 janvier 1950, les pouvoirs, fonctions et attributions exercés par le ministre des Finances, en vertu de la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, au ministre des Ressources et du Développement économique, ainsi que le prévoit la loi constituant le ministère des Ressources et du Développement économique. Les juristes de la couronne nous informent que certaines fonctions, après avoir été transférées du ministère des Finances au ministère de la Reconstruction et Approvisionnements, ministère qui a cessé d'exister lorsque le nouveau ministère a été créé, il est devenu nécessaire de rendre un décret afin de transférer les mêmes fonctions du ministère des Finances au nouveau ministère.

M. Smith (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question, uniquement afin d'éclaircir un point qui me semble obscur. Il y a un instant le premier ministre nous disait que le ministre des Finances s'était libéré de certaines responsabilités en les confiant au ministre des Ressources et du Développement économique, et qu'avant cela il s'était libéré de ces responsabilités de la même façon. Comment le ministre des Finances peut-il confier à un ministre quelque chose qu'il a précédemment confié à un autre ministre? Pour se rendre compte qu'il n'a plus rien à passer à quiconque après s'être débarrassé de ses premières fonctions, il suffit d'une simple opération mathématique.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est ce que nous avions cru en adoptant la loi remplaçant l'ancien ministère par le nouveau, mais nos légistes ont exprimé l'avis que l'arrêté en conseil aux termes duquel certaines fonctions étaient transmises du ministre des Finances à son collègue de la Reconstruction et Approvisionnements cessait de s'appliquer au moment de l'abrogation de la loi constituant ce dernier ministère. On a estimé qu'il serait nécessaire de recourir à un nouveau décret du conseil pour confier ces fonctions et ces pouvoirs au titulaire du nouveau ministère. Ils ont naturellement exprimé l'avis qu'en abrogeant la loi constituant le ministère de la Reconstruction et Approvisionnements, on avait par le fait même annulé ce décret et que ces pouvoirs et fonctions se trouvaient ainsi remis au ministre à qui le Parlement les avait primitivement confiés.

M. Smith (Calgary-Ouest): Autrement dit, on ne saurait dire d'un ministère qu'il meurt intestat.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Peut-être plaîrait-il aux honorables députés que nous déposions mercredi, nonobstant le programme donnant priorité au débat sur l'Adresse, les réponses à la plupart des questions inscrites au *Feuilleton*. Il y en a déjà quarante-quatre, et je crois que la plupart des réponses sont prêtes. Si tel est

le bon plaisir de l'ensemble de la Chambre, nous pourrions appeler ces questions ainsi que les demandes de documents et en disposer mercredi.

LA DÉFENSE NATIONALE

TRANSFERT DE MILITAIRES—LOGEMENTS

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Le 22 février dernier, le député de Simcoe-Nord (M. Ferguson) a posé la question suivante comme en font foi les *Débats* de la même date:

Étant donné que les soldats de l'armée permanente doivent obéir aux ordres et se rendre là où on leur commande d'aller, et vu que certains militaires, pères de famille, viennent s'établir à Ottawa, des dispositions sont-elles prises quant au logement de ces soldats ou doivent-ils continuer de se chercher un gîte quelconque moyennant un loyer exorbitant? S'efforce-t-on d'assurer des logements à ces gens?

En réponse, je signale que le ministère de la Défense nationale a pour ligne de conduite de hâter dans les centres plutôt isolés, la construction de logements destinés aux militaires mariés. Toutefois, à cause du grand nombre de troupes postées à Rockcliffe, 108 maisons y ont été bâties et 200 sont en voie de construction ou le seront. En outre, on compte passer des contrats en vue d'en construire 300 de plus cette année. De plus, on affecte aux militaires certaines maisons bâties dans les grands centres par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Comme plusieurs militaires mariés sont anciens combattants, ils ont droit aux maisons destinées à ces derniers. En ce qui concerne le nombre de logements mis à la disposition de militaires mariés, le Canada, compte tenu de ses effectifs, ne le cède à aucun autre pays.

QUESTION AU SUJET D'UN DISCOURS DU GÉNÉRAL MCNAUGHTON DEVANT LA "CANADIAN GEOGRAPHICAL SOCIETY"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je puis dire que je lui en ai donné avis par lettre, mais cet avis était fort bref puisque je n'ai reçu tous les détails à ce sujet qu'un peu avant l'ouverture de la séance. Le discours prononcé par le général A. G. L. McNaughton à la réunion annuelle de la *Canadian Geographical Society* tenue le vendredi 24 février à Ottawa a-t-il été autorisé par le ministère de la Défense nationale ou par quelque autre ministère du Gouvernement Canadien? Que le Gouvernement ait autorisé ou non ce discours, approuve-t-il maintenant les déclarations qu'il renfermait?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il me faudra tenir la question pour un avis. J'ai dû m'absenter en fin de semaine et je n'ai pas eu l'occasion de voir le texte intégral du discours. L'honorable député l'a apparemment lu en entier. J'ai demandé le texte de ce discours dès que j'ai eu pris connaissance de sa lettre, mais je n'ai pu obtenir que le compte rendu qu'en donnait le *Citizen* d'Ottawa. Le compte rendu est incomplet et ne renferme pas le paragraphe dont parlait la lettre de l'honorable député. Je me procurerai le texte intégral.

J'espère que nous aurons prochainement l'occasion de mettre à l'étude les crédits du ministère de la Défense nationale. Nous formulerons alors une déclaration complète sur les questions que le général McNaughton est censé avoir traitées dans son allocution, et nous exposerons la ligne de conduite du Gouvernement.

D'ici là, cependant, je signale que toute déclaration réfléchie du général McNaughton, —qui jouit d'une haute réputation et occupe des postes distingués dans les organismes publics du pays,—sera sans doute lue ou écoutée très attentivement. Cette déclaration sera étudiée avant que le ministre de la Défense nationale présente son exposé à la Chambre. Les questions soulevées dans la déclaration seront alors traitées à fond.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

GUERRE SUD-AFRICAINE — INSCRIPTION AU LIVRE DU SOUVENIR DES NOMS DES MORTS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): J'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. C'est aujourd'hui le cinquantenaire de la bataille de Paardeberg, où le régiment Royal canadien s'est tant distingué. Le ministre voudrait-il étudier l'à-propos d'inscrire dans un Livre du Souvenir et de garder dans la tour de la Paix les noms des 225 soldats canadiens qui sont morts à la guerre sud-africaine?

L'honorable Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): J'étudierai, monsieur l'Orateur, la proposition de l'honorable député.

PAIEMENT DE GRATIFICATIONS AUX EX-PRISONNIERS DE LA DEUXIÈME GRANDE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je voudrais poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question qui découle de lettres et de pétitions que j'ai reçues d'as-

sociations d'anciens combattants de l'armée et de la marine. On y réclame l'adoption au Canada d'un plan semblable à celui qui existe aux États-Unis. Là-bas on verse $1 par jour de détention à ceux qui au cours de la dernière guerre, ont été prisonniers de guerre soit dans le Pacifique soit en Europe, ou aux membres de leurs familles. Au lieu de demander la permission de déposer ces pétitions, je prierais le ministre de nous dire si le Gouvernement a songé à adopter un plan semblable d'indemnités ou de gratifications aux anciens combattants de l'armée canadienne qui ont été prisonniers de guerre, ou à leurs familles.

L'honorable Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): J'ai entendu parler de cette question pour la première fois au cours de la fin de semaine. N'en ayant pas encore causé avec mes collègues, je crois pouvoir répondre que le Gouvernement n'a pas encore étudié la question.

Quelles que soient les opinions au sujet de l'utilisation des deniers publics à cette fin, je ne dois pas manquer d'ajouter que, selon moi, on pourrait s'opposer assez énergiquement à une telle mesure, en raison des effets qu'elle pourrait avoir sur le moral des combattants canadiens au cours d'une autre guerre.

M. Diefenbaker: Si le ministre me permet de le dire, aux États-Unis ces versements sont prélevés sur les réparations, non pas sur les impôts.

L'honorable M. Gregg: Sans vouloir donner de précision, je signalerai qu'il y a beaucoup de différence entre les réparations que le Canada doit recevoir et celles qui sont payables aux États-Unis.

QUESTIONS OUVRIÈRES

PROPOSITIONS EN VUE DE REMÉDIER AU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre pourrait-il me dire s'il songe à exposer bientôt à la Chambre les propositions du Gouvernement en vue de remédier au chômage?

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu du débat de vendredi sur le bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Je le recommande à tous ceux que cette question intéresse. A propos de la motion invitant la Chambre à voter une adresse en réponse au discours du trône, j'ai exposé le programme du Gouvernement au sujet de ce que nous estimons un chômage saisonnier extraordinaire en ce moment. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit alors.

PEINE CAPITALE

DEMANDE DE SUSPENSION DE PROCHAINES EXÉCUTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): En attendant la décision du Parlement relativement au bill nº 2, lequel vise à abolir la peine capitale, je prierais le solliciteur général de nous dire si le Gouvernement songera à suspendre les exécutions au pays, y compris celles qui doivent avoir lieu, à Vancouver, demain matin.

M. Hughes Lapointe (solliciteur général): L'honorable député a eu l'obligeance de me faire tenir avis de sa question. Bien que la Chambre ait déjà été saisie de propositions tendant à l'abolition de la peine de mort, les dossiers de notre service ne mentionnent pas qu'on ait jamais étudié une demande semblable à celle que soumet notre collègue.

Ainsi que le sait le député, l'administration de la justice, à travers le pays, relève des autorités provinciales. La coutume veut donc que les tribunaux de la province décident, en vertu de l'article 1063 du Code criminel, s'il y a lieu de suspendre l'exécution. Nous ne croyons pas avoir le droit d'agir en vertu d'une simple proposition législative comme s'il s'agissait d'un acte législatif. Suspendre des exécutions au pays, comme le propose le député, constituerait, à mon avis, une intervention sans précédent et irrégulière de la part de l'exécutif fédéral dans l'application de la loi actuellement en vigueur, qui doit être appliquée à travers le pays tant que le Parlement, s'il en décide ainsi, ne l'aura pas modifiée.

SERVICE DE TRANSBORDEMENT DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

PRISE DE POSSESSION DE LA "NORTHUMBERLAND FERRIES LIMITED" PAR LE NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'ai une question importante à poser au ministre des Transports. Le National-Canadien prendra-t-il la suite des affaires de la *Northumberland Ferries Limited,* société qui exploite la route Wood-Islands-Caribou? Dans le cas de l'affirmative, quand cela se fera-t-il?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): La réponse pour le moment est non.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 23 février, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. Irvin Studer (Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, puisque nous habitons un pays démocratique, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Même si la coutume ne voulait pas que nous vous félicitions de nouveau à l'occasion de votre élection au poste d'Orateur de la Chambre, nous voudrions le faire quand même car nous croyons que, même si tout ne va pas bien dans le monde, c'est à cause de votre sagesse et de vos conseils que tout va bien à la Chambre des communes.

Je tiens aussi à féliciter le député qui a proposé l'adoption de l'Adresse, particulièrement parce qu'il est de la Saskatchewan, comme nous. Nous sommes reconnaissants au premier ministre (M. St-Laurent) d'avoir choisi pour proposer cette motion un jeune et énergique député de la Saskatchewan. Nous espérons tous que les qualités de l'honorable député de Kindersley (M. Larson) seront de plus en plus appréciées de tous et que l'occasion lui sera fournie dans l'avenir, de rendre à son pays des services plus précieux encore.

Ceux qui ont entendu le député de Villeneuve (M. Dumas) appuyer la motion tendant à l'adoption de l'Adresse ont dû s'étonner de la facilité avec laquelle il s'exprime dans les deux langues. Espérons qu'avec le temps nous pourrons nous-mêmes en faire autant et manifester nous aussi la même bienveillance que les députés de langue française qui nous parlent l'anglais quand ils savent que nous ne comprenons pas le français. Les électeurs de Villeneuve peuvent être fiers de leur député.

Je félicite également le nouveau ministre et les nouveaux adjoints parlementaires. Les gens de Maple-Creek originaires d'autres parties du pays tiendront, j'en suis sûr, à ce que je demande à chacun des députés de transmettre des salutations à leurs lieux d'origine, c'est-à-dire dans presque toutes les parties du pays.

Ma circonscription, située au sud-ouest de la Saskatchewan, est une des plus vastes que comprend la partie colonisée du pays. S'il fallait parcourir toutes les réserves de chemins vicinaux arpentées dans la circonscription de Maple-Creek, il faudrait franchir une fois et demie le tour du monde. Maple-Creek fait partie du triangle Palliser, qui s'étend du centre-nord de la Saskatchewan, embrasse un coin du Manitoba et s'étend au sud-ouest, vers l'Alberta. Quand la pluviosité est bonne, les récoltes sont très abondantes; malheureusement, les périodes de sécheresse y causent aussi des récoltes fort déficitaires. Nous traversons une de ces années où les gens de la région souffrent profondément, non seulement de la sécheresse, mais aussi de la rigueur extraordinaire de l'hiver.

Ceux qui n'ont jamais passé par là peuvent difficilement se faire une idée de ce que comporte la perte d'une récolte. Nous pouvons éprouver de la difficulté à vendre nos produits ou être en butte à d'autres embarras, mais ce n'est rien auprès de celui dont la récolte a été nulle et qui se trouve sans ressources après avoir perdu le fruit d'une ou de plusieurs années de travail. Parfois, il doit abandonner la partie. Les gens de cette région qui n'ont touché aucun revenu depuis des années espèrent que les autorités fédérales et provinciales les mettront en mesure, ce printemps, de continuer l'exploitation de leurs terres afin qu'ils puissent aider à la prospérité de leur pays autant qu'ils l'ont fait déjà pendant leurs années de bonne récolte. Nous ne devons rien négliger pour aider ces gens qui, malgré un avenir extrêmement incertain et des difficultés énormes, n'en sont pas moins restés au Canada dans l'espoir qu'ils pourraient un jour ou l'autre contribuer à la prospérité de leur patrie. On les aiderait beaucoup en relevant, ce printemps, les paiements versés sous le régime de la loi sur l'aide à l'agriculture des Prairies, à un niveau équivalant à la puissance d'achat des versements effectués en 1939, lors de l'entrée en vigueur de la loi. Ce n'est pas trop demander, si, par ce moyen, nous mettons ces gens en mesure de demeurer sur leurs terres et de préparer une autre récolte sans trop s'endetter avant même que leur sol soit ensemencé.

Je n'ai pas l'intention de trop insister là-dessus, car il n'y a pas que des ombres au tableau. C'est à Maple-Creek qu'on trouve le meilleur bœuf canadien. Des gens bien renseignés m'ont confié que ce sont les restaurants de cette ville qui servent les meilleurs biftecks. On trouve également dans ma circonscription les plus beaux moutons du Canada, les meilleurs chevaux légers et le blé à plus forte teneur en protéine. Elle produit le meilleur ou presque le meilleur miel blanc du pays et je n'en veux pour preuve que les prix qu'ont remportés, l'automne dernier, à l'Exposition

nationale du Canada, les apiculteurs de Val-Marie et de Maple-Creek. On y trouve la meilleure eau potable, car c'est cette eau de Shaunavon que le Roi et la Reine ont bue durant leur voyage dans l'Ouest. Il y a là un parc provincial, le parc Cypress-Hills, et un seul lac, le lac Pelletier, au bord duquel est située ma maison. Nous avons de magnifiques institutions d'enseignement à Gravelbourg et ailleurs. Comme d'autres circonscriptions, la mienne est habitée, sans l'ombre d'un doute, par les meilleurs gens du monde.

Aujourd'hui, cette région bénéficie de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, loi appliquée par le gouvernement fédéral. A la longue, on constatera que cette région est l'égale de toutes celles qui tombent sous l'empire de cette loi. Quand cette loi aura été appliquée dans son entier, aucun député n'aura plus à demander à la Chambre de venir en aide aux cultivateurs de ma circonscription. Nous voulons nous tirer d'affaire tout seuls et ne pas quémander sempiternellement. Nous voulons gagner notre vie comme le reste de la population et être sur le même pied que les habitants des autres régions. En 1950, le Dominion et les provinces devraient collaborer afin de rendre la culture possible dans cette région comme dans celles qui se trouvent dans la même situation.

On a proposé un amendement et un sous-amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône. Si j'ai bonne mémoire, l'amendement demande, entre autres choses, la suppression de l'évaluation des ressources à propos de la pension de vieillesse. Tous les Canadiens, indépendamment de leur allégeance politique, sont en faveur de cette suppression. Si l'on supprime l'évaluation des ressources et qu'il n'y ait pas assez d'argent pour soutenir le fardeau additionnel de la pension de vieillesse, quel service social les proposeurs de l'amendement conseilleront-ils d'établir en vue d'alléger ce fardeau supplémentaire? Il n'y a qu'un seul moyen de porter ce fardeau sans maintenir l'évaluation des ressources: c'est d'accroître la production. Je conseille à l'auteur de l'amendement de mettre tous ses efforts à faire augmenter la production partout au pays, car c'est le seul moyen de créer les biens voulus pour subvenir aux frais de services sociaux accrus. Si son groupe veut rendre service aux vieillards, aux aveugles et à tous les autres nécessiteux du pays, qu'il préconise donc partout l'accroissement de la production.

S'il faut travailler huit heures par jour pour atteindre cette fin, qu'on le fasse. S'il faut la journée de neuf ou de dix heures, que ce groupe engage les gens à travailler neuf ou dix heures par jour. Il se peut même qu'il veuille demander à la population d'imiter les cultivateurs, qui travaillent seize heures par jour; personne ne souffrirait de ce régime.

A lire le projet d'amendement, on est porté à croire que les vieillards de notre pays sont dans un état pitoyable. On a dit de l'évaluation des ressources qu'elle est l'évaluation la plus mesquine. Y a-t-il un autre pays, quel qu'en soit le mode de gouvernement, qui ait un meilleur régime de pension de vieillesse, qui admette des déductions aussi généreuses aux fins de l'impôt sur le revenu? S'il en est un, qu'on veuille bien me le nommer. Qu'on vienne en aide aux vieillards et aux aveugles, soit. Qu'on n'aille pas dire, toutefois, que nos réalisations dans ce domaine ne se comparent pas avantageusement à celles des autres pays. A quel pays veut-on nous comparer? A maintes reprises, au cours de la dernière session, on a cité, à titre d'exemple à suivre, les réalisations de l'Angleterre, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. On n'a toutefois rien dit de ces pays au cours de la présente session. On disait jadis, que les initiatives de ces pays devraient nous servir de modèle. Aucun d'eux, cependant, n'a fait autant que le Canada dans le domaine des services sociaux. L'évaluation des ressources existe dans tous les pays. S'il en est un seul qui n'applique pas cette méthode, qu'on le nomme. Le Canada, s'il abolit l'évaluation des ressources, sera le premier pays au monde à le faire.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le parrain de l'amendement est un ancien premier ministre de l'Ontario, et le parrain du sous-amendement dirige un parti qui, en Saskatchewan, a un gouvernement qu'il désire nous faire connaître intimement, voire nous le faire adopter. Avant de préconiser une certaine ligne de conduite à la Chambre des communes, les honorables députés auraient dû au moins, il me semble, prendre les devants dans leurs provinces respectives où ils ont pu, à un moment ou à un autre, exercer directement ou indirectement une certaine influence. La province d'Ontario, la plus riche du Canada, ne verse aucune pension supplémentaire aux vieillards. Elle verse toutefois une allocation aux mères. Il existe dans le monde des familles qui ont eu le malheur de perdre leur soutien. En Ontario, on verse une allocation aux mères moyennant l'évaluation des ressources. J'estime donc que certaines gens devraient pratiquer ce qu'ils prêchent avant de venir à la Chambre des communes nous tracer une ligne de conduite.

Dans la Saskatchewan, en dépit de ce qui se passe en Ontario, les vieillards touchent une pension supplémentaire de $2.50 par mois assujétie à l'évaluation des ressources. Cette mesure est l'œuvre d'un gouvernement socia-

liste. Il faut se soumettre à l'évaluation des ressources avant de toucher même cette somme de $2.50. La province d'Alberta verse un supplément de $7.50 sans évaluation des ressources. La Colombie-Britannique verse, sans évaluation des ressources, un supplément de $10. Les représentants socialistes de la Saskatchewan réclament l'abolition de cette évaluation des resources, et cependant tout vieillard pensionné doit s'y soumettre à l'évaluation de ses ressources avant de toucher même ce modique supplément.

La Saskatchewan verse aussi une allocation aux mères soumise à l'évaluation des ressources, mais c'est la plus faible qui soit versée au pays. Par conséquent, les députés de la Saskatchewan se moquent de nous en affirmant en cette enceinte qu'ils sont les seuls à tenir compte de l'ensemble du Canada.

Je souligne de nouveau que les gens qui présentent un sous-amendement de ce genre devraient commencer par donner l'exemple. Nous devrions tous collaborer afin d'assurer un revenu suffisant aux vieillards et aux aveugles. Il convient de trouver des moyens d'accroître la production, afin de disposer des richesses suffisantes pour permettre au Canada d'être le premier à supprimer l'évaluation des ressources.

Si je ne m'abuse, le sous-amendement reprochait au Gouvernement de ne pas avoir pris des mesures suffisantes pour protéger les libertés civiles et en même temps pour réprimer l'espionnage et toute autre activité nuisible des communistes et des fascistes au Canada. Sauf erreur, il y a trois ou quatre ans, il s'est passé quelque chose au pays au sujet de l'espionnage. Si je ne m'abuse, des membres du groupe socialiste ont alors défendu, directement ou indirectement, les espions traduits en justice.

Que les députés se reportent au hansard du 31 août 1946, page 5752: ils y liront les paroles du ministre actuel de la Santé, en Saskatchewan, au sujet des gens arrêtés pour espionnage au Canada. Il était à l'époque député de Swift-Current. Puis, qu'ils reviennent au sous-amendement portant que le Gouvernement n'a pas pris les mesures qui s'imposaient pour enrayer l'espionnage au Canada. S'il m'était permis d'ajouter quelque chose ou de proposer un autre sous-amendement, je présenterais celui-ci: Que le Gouvernement a négligé de prendre les mesures nécessaires à la protection des droits des particuliers et de mettre frein à l'espionnage et aux agissements pernicieux des communistes, des fascistes et, ajouterais-je, des socialistes, au Canada. Il ne sont pas identiques mais ils se ressemblent. Ils sont unis par des liens étroits. Le socialisme comporte certains éléments du fascisme et les deux ont certaines choses de commun avec le communisme. Ils se ressemblent donc. Quelqu'un me disait hier: "Plus on s'éloigne du socialisme, plus on s'éloigne du communisme." Je crois qu'il a raison.

Quoi qu'il en soit, l'an dernier, certains députés socialistes ont expliqué qu'ils ne sont pas communistes. Ils l'ont donné à entendre encore cette année. Voici ce que j'en pense. Pourquoi se défendent-ils d'être communistes s'ils n'ont vraiment aucune relation avec ce parti? Pourquoi en parlent-ils? Jamais, en cette Chambre, je n'ai entendu un seul de ces socialistes qui siègent à gauche là-bas, prononcer un solide discours contre le communisme. Or tous connaissent assez bien ce sujet et pourraient nous dépeindre les maux qu'entraîne cette doctrine. Ce n'est certes pas la compétence qui leur fait défaut car, jusqu'ici, ils ont pu exprimer une opinion sur tous les sujets qui sont venus sur le tapis. J'ai écouté pendant de longues journées leurs déclarations profondes, solennelles et infaillibles; ils seraient assurément capables de prononcer de bons discours contre le communisme.

L'autre jour le chef de leur parti nous a entretenus des causes du communisme et du fascisme. Qu'il me permette de lui demander quelles sont les causes du socialisme; je parie que ce sont exactement les mêmes, et sinon, je suis prêt à retirer tout ce que j'ai dit. Partout dans le monde, le socialisme passe de mode. S'il y a des Canadiens qui n'ont rien de mieux à nous offrir que le socialisme, je leur conseille de retourner aux études, de relire l'histoire du monde et de se mettre à la recherche des causes des événements, y compris celles de la guerre. J'espère avoir un jour l'occasion de démontrer que, quoi qu'en disent les députés de la gauche là-bas, c'est le culte d'une doctrine en "isme" dans une partie quelconque du monde, notamment au cours des dix dernières années, qui a été la cause de toutes les guerres. Le socialisme est désuet et ne dure pas. Les socialistes vantent les bienfaits du socialisme. Où donc ce régime a-t-il été assez longtemps en vigueur pour dire s'il est bon, mauvais ou indifférent? Il ne dure pas. Il s'évanouit parce que, dès que les gens constatent sur quoi il se base, ils cherchent quelque moyen de s'en défaire le plus rapidement possible. Il n'est pas durable. Il ressemble à ce blé hybride qu'ont produit les agronomes. Ceux-ci prennent deux sortes de blé et ils travaillent pendant des années pour en faire une nouvelle variété, mais leur plus grande difficulté est de conserver cette variété stable, car une fois qu'elle est établie et resemée, elle revient à l'une des souches. Il en a été de même de ce blé hybride que du maïs hybride des États-Unis. Il ne se resème pas.

Il faut revenir à la variété hybride. Il en va ainsi du socialisme. Il ne demeure pas stable. Si ces socialistes, que je regarde comme du bon monde, concentraient leurs efforts à édifier quelque sorte de théorie en "isme", sans avoir à l'importer de quelque pays, ce serait beaucoup mieux. Nous importons plusieurs choses, mais laissons ces "ismes" où ils prennent naissance. Il n'y a pas place pour eux au Canada.

M. Gillis: Qu'est-il arrivé aux libéraux en Angleterre?

M. Studer: Que le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) s'amuse tant qu'il voudra. L'autre jour, il nous a parlé de coups de feu. Qu'il nous dise sur qui il va tirer pour sa part. Si nous voulons étouffer le communisme dans l'œuf, étouffons d'abord le socialisme. Nous aurons alors raison de ces deux théories. Mais dans l'intervalle qu'on ne s'imagine pas que c'est le seul objet de nos soucis. Certaines déclarations qu'on a faites au sujet des causes de ces "ismes" sont assurément exactes. Il nous appartient, en tant que pays démocratique, de supprimer les conditions qui feraient naître une telle situation chez nous.

Il a été question du chômage, qu'on cherche à expliquer de diverses façons. On nous a dit qu'il est imputable aux saisons ou à certaines autres causes. A mon avis, s'il est un mal que les Canadiens doivent combattre, c'est bien le chômage. Si les pères de famille éprouvent de l'angoisse parce qu'ils ne peuvent subvenir aux besoins des leurs, il pourra en résulter de malheureuses conséquences. Je répète ce qu'on a dit si souvent, la faim pousse les gens à prendre tous les moyens pour trouver de quoi nourrir leurs petits enfants. Je prie donc tous les gouvernements, celui que j'appuie et tout autre, de ne pas laisser, dans notre pays, se créer cet état de choses qui accable ceux qui ne peuvent gagner leur pain quotidien de souffrances, de misères, de privations et d'angoisse. Aucun gouvernement démocratique ne peut laisser se créer un tel état de choses. Seuls les pays gouvernés par un régime totalitaire, par une dictature, admettent de telles conditions puisqu'elles leur permettent d'engager les chômeurs dans l'armée ou de les établir dans un camp. Nous ne prenons pas de telles mesures, dans les pays démocratiques.

Appliquons-nous donc à faire disparaître ces causes d'inquiétude au pays et tout ira bien. Mettons à profit toutes nos ressources, dans chacune des provinces, afin de faire disparaître cet état de choses. Sinon, nous ne disposerons même plus de ressources à l'avenir.

Il a été question, je crois, de l'embauchage sur les fermes. On entend quelquefois parler de la tendance des cultivateurs à aller s'établir dans les villes. Cette tendance existe, à mon avis. Les travailleurs jouissent de journées de huit heures, de semaines de quarante heures et de congés rémunérés de deux semaines,—ce qui est une bonne chose,—à quoi pouvons-nous nous attendre? Je veux que la classe ouvrière soit des mieux traitée; je veux que sa puissance d'achat soit le plus élevée possible, car à mon titre de cultivateur je désire vendre mes denrées et, comme les ouvriers sont nos meilleurs clients, s'ils manquent de pouvoir d'achat, je ne pourrai pas vendre mes produits. Je désire donc qu'ils jouissent de tout ce qui peut améliorer leur santé, accroître leur capacité de consommation et leur bien-être. Cependant, si les ouvriers peuvent gagner leur subsistance et maintenir leur niveau de vie en ne travaillant que huit heures par jour et quarante heures par semaine, pendant combien de temps croyons-nous que se perpétuera, au Canada, le régime qui oblige le cultivateur et ses fils à travailler de douze à seize heures par jour sans leur accorder un niveau de vie égal à celui de la classe ouvrière, avec son régime de huit heures de travail par jour?

Les gens ont quitté la terre. Voilà une de nos grandes difficultés. Un jour viendra peut-être où les peuples, ici ou ailleurs, souffriront de la faim. On devrait donc ramener les gens sur les terres et améliorer la vie agricole. Il faudrait moderniser l'outillage et inculquer aux gens l'amour de la terre, sentiment inconnu au pays. Seuls les cultivateurs qui en sont animés consacrent à leur terre tous les soins requis pour empêcher l'érosion. Ils doivent adopter un programme d'assolement et s'occuper de leur terre comme ils veillent sur les membres de leur famille.

Voilà ce qu'on entend par amour de la terre, mais ce sentiment a presque disparu au pays. Or si nous parvenons à faire comprendre à nos compatriotes l'importance de l'agriculture, de la production de denrées alimentaires, nous aurons accompli quelque chose et favorisé le bien-être du pays.

La vie du cultivateur est un mode d'existence que je n'échangerais pour aucun autre. Cependant, bon nombre de gens l'abandonnent pour une ombre qu'ils croient la réalité, c'est-à-dire la vie à la ville ou ailleurs.

Rappelons-nous qu'il n'y a dans l'histoire aucun exemple d'un pays dont l'agriculture ait été trop prospère. Ce danger ne se présente pas. Souvenons-nous de cela, plutôt que d'autres questions moins importantes.

Plusieurs personnes, en cette enceinte et là-bas en Saskatchewan, se sont creusé la tête à rechercher un moyen de remédier à la situation non seulement dans les zones de sécheresse de la Saskatchewan mais dans toute la province. Tout le monde au Canada

sait que la Saskatchewan a des problèmes qui n'existent nulle part ailleurs. Les missionnaires qui ont traversé la région il y a 75 ou 100 ans ont signalé ces problèmes. Ils ont conseillé les gouvernements de l'époque au sujet de la population que cette région pourrait nourrir un jour. Ils exprimaient un avis fondé sur les renseignements qu'ils avaient pu obtenir des premiers colons, les Peaux-Rouges. Ils indiquaient quel était, à leur avis, le nombre de colons à qui l'on devrait permettre de s'établir là-bas. Ils exposaient les mesures qu'à leur avis le gouvernement pouvait prendre. Ils soulignaient le danger que présentait la suradministration, c'est-à-dire un gouvernement trop coûteux pour le nombre de personens habitant une région donnée. Outre les autres problèmes qui se posent en Saskatchewan, celui-là est, à mon sens, un des plus importants. Notre population a trop de gouvernants et ne peut pas porter le fardeau des impôts, ce qui suscite des difficultés financières qui exigent l'intervention du gouvernement fédéral.

On se souviendra qu'au cours des dernières années le gouvernement de la Saskatchewan n'a jamais manqué de venir prier le gouvernement fédéral d'aider la Saskatchewan à se tirer d'une situation dont elle ne pouvait sortir seule. C'est encore ce qui s'est passé à la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en janvier et à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. Le premier ministre de la Saskatchewan a exposé au gouvernement canadien la situation existant dans sa province en décrivant les nouveaux secours qui s'y faisaient vivement sentir. Il a fallu en arriver là, quoique depuis dix ans la Saskatchewan connaisse la plus grande prospérité qu'ait jamais enregistrée son histoire. Et si, pourtant, après toutes ces années de prospérité, on voit maintenant le gouvernement provincial prier maintes fois le gouvernement fédéral de l'aider, que va-t-il donc se passer quand les conditions se seront plus les mêmes? Nos amis socialistes n'annoncent-ils pas depuis un an que les choses vont changer? Je crois même qu'il doit y en avoir beaucoup parmi eux qui se sont donné le torticolis à chercher autour d'eux la crise qu'ils nous annonçent depuis dix ans. Mais lorsqu'elle viendra,—si jamais elle arrive,—j'espère que ce ne sera pas une crise socialiste. Je suis d'avis que nous pouvons sortir de toute crise, excepté de celles qui sont d'origine socialiste.

Je n'ai pas l'intention d'habiter un pays assujéti à un régime qui rationne la pauvreté. Sous notre régime économique nous pouvons produire les marchandises; tous le savent. Nous éprouvons parfois de la difficulté à les distribuer, mais nous pouvons certes surmonter cette difficulté avec le temps. Cependant, le socialisme vise à "appauvrir les riches." Les socialistes ne cessent de dire "qu'il y a trop de riches, et trop de pauvres; et qu'ils vont appauvrir les riches." Le résultat c'est que tout le monde sera pauvre!

Nous voyons donc les provinces demander au gouvernement fédéral de les aider dans le domaine de l'instruction publique, des pensions de vieillesse, des mesures de sécurité sociale, de l'aménagement des routes, de les aider en tout et partout. Cependant, les socialistes de la Saskatchewan ne sont pas en peine pour vous répondre; personne ne peut mieux qu'eux dépenser l'argent des autres, mais lorsqu'il s'agit de trouver des fonds eux-mêmes, ce n'est plus du tout la même chose!

A mon sens, il y a trop de représentants du gouvernement de la Saskatchewan qui viennent présenter des demandes au gouvernement fédéral; ces gens n'ont aucune compétence, si l'on excepte qu'ils ont toujours gagné leur vie avec leur langue. Ils n'ont pas les mains calleuses, mais leur langue doit l'être car ils ne font que parler.

Quiconque voudrait se donner la peine d'examiner le *Feuilleton* de l'Assemblée législative de la Saskatchewan en ce moment y trouverait de nombreuses résolutions demandant l'aide du gouvernement fédéral. Si le gouvernement de la Saskatchewan ne doit pas avoir d'autre objet que celui de dépenser les fonds du gouvernement fédéral, je crois qu'on devrait songer à remédier à la situation qui y existe.

On semble avoir une foule de solutions à ses difficultés. Une de celles-là consiste à faire venir d'autres pays un groupe de spécialistes en dirigisme. Le gouvernement ne pouvait pas dépenser l'argent assez rapidement lui-même. La Trésorerie contenait huit millions de dollars quand il a pris le pouvoir. Comme il ne pouvait s'en débarrasser assez vite, il a fait venir ce groupe de spécialistes en dirigisme pour s'en défaire au plus tôt. Et les choses n'ont pas traîné en longueur.

Les impôts n'ont cessé de monter depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement provincial. Sérieusement, les impôts ont tellement augmenté en Saskatchewan que je me demande si je puis continuer à exploiter ma ferme. Les impôts constituent, en ce qui concerne mon exploitation agricole, un élément des frais généraux au même titre que toutes les autres dépenses que je dois encourir pour obtenir les produits que je récolte là-bas. Si la situation ne s'améliore pas ou si elle empire, je me demande quel avenir attend cette partie du pays.

Les socialistes ont offert une solution. Les districts scolaires locaux faisant face à des ennuis, les socialistes leur ont dit: "Mes amis,

ce n'est pas ainsi qu'on administre un district scolaire. Il faut former un grand district, de sorte que, s'il survient une récolte déficitaire dans un district local, vous pourrez compter sur le grand district."

M. Wright: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. Wright: Je désire poser une question. Qui a inscrit aux statuts la loi relative aux unités scolaires plus étendues?

M. Studer: Cette loi a été inscrite aux statuts afin que les gens s'en servent au besoin; on ne les a pas obligés à y recourir.

Nous avons donc une solution: si dans un district scolaire local la récolte est mauvaise, les cultivateurs se rattacheront à la grande région. Mais si la récolte est mauvaise dans la grande région, que font les cultivateurs? Ils s'adressent tout de suite au Gouvernement, et réclament de l'argent. En Saskatchewan, il existe une autre solution, pour ce qui est des grands districts municipaux. A cause de la possibilité de créer de grands districts, on s'imagine que la solution est toute trouvée.

Je crois qu'en Europe on en est arrivé à la même solution, pratiquée en grand, dans certains endroits. Je crois que dans tous les pays communistes on a proposé, comme solution au problème, de constituer de grandes régions. Les communistes de la Russie étendent leur influence sur le monde entier. Ils exercent leur influence sur les pays étrangers. Hitler avait la même idée. Tous ces "ismes" ont une tendance analogue. Ils y voient la solution de tous les problèmes. Peut-être ont-ils raison et, dans ce cas, je souhaite que l'administration des districts scolaires reste aux mains de la population locale parce qu'ainsi le Gouvernement reste près du peuple. Le peuple court des dangers d'autant plus grands qu'il est plus éloigné de son gouvernement. Il en est de même des conseils municipaux. Puissent-ils rester près du peuple, afin que celui-ci conserve l'idée du gouvernement autonome. Il faut que tous ces gouvernements locaux restent près de la population.

Dans la sphère économique plus vaste des provinces et du pays, peut-être pourrait-on y aller plus rondement sans créer d'ennuis à personne. Il existe, je crois, une solution aux difficultés financières que rencontre le gouvernement de la Saskatchewan. L'histoire le prouve, cette province ne peut maintenir son équilibre financier sans surcharger d'impôts la population. Il ne faut pas se contenter d'une solution incomplète, mais définitive et plus vite on la trouvera, mieux ce sera. Abordons le problème dans son intégrité, dans toute son ampleur.

Je conseille à la province de Saskatchewan et à son gouvernement d'apporter à la prochaine session de l'assemblée législative, une solution à ces problèmes financiers. J'estime que la tenue d'un plébiscite au sujet des mesures dont la population désire l'adoption permettrait de résoudre la question. Au lieu de procéder comme en Europe et d'acquérir une plus grande étendue de terres, la Saskatchewan devrait donner une partie de son territoire. Elle devrait céder au Manitoba la région à l'ouest de Regina et Moose-Jaw, jusqu'au troisième méridien. Quant à la région sise à l'ouest du même méridien, elle devrait la céder à l'Alberta. Elle pourrait ainsi, éviter les frais élevés, les plus élevés au pays, qu'entraîne l'administration de ces régions. Le fardeau de la population serait allégé d'autant.

Il faut prendre des moyens radicaux. La région cédée au Manitoba ressemblerait aux terres arables du Manitoba. De même la région qui s'ajouterait à l'Alberta conviendrait parfaitement à l'économie de cette province, car il s'agirait du même genre de terres. Les gens habitant la région cédée au Manitoba bénéficieraient des mêmes services sociaux que la population de cette province, ainsi que de l'énergie électrique dont les habitants de la Saskatchewan sont maintenant privés. Les gens qui passeraient sous l'administration albertaine toucheraient $7.50 de plus sous forme de pension de vieillesse, sans évaluation des ressources, au lieu de $2.50 qu'ils touchent présentement en Saskatchewan, après évaluation des ressources.

Voilà qui favoriserait l'Ouest. A mon sens, d'ailleurs, le partage se réalisera inévitablement. Il est impossible à 800,000 personnes de supporter le fardeau d'un gouvernement socialiste comme les gens sont appelés à le faire en Saskatchewan. Je ne puis concevoir qu'ils continuent d'acquitter les frais et les impôts qui augmentent d'année en année. Les députés qui doutent de ce que j'affirme n'ont qu'à examiner l'échelle fiscale en cette ère de prospérité sans précédent. Qu'ils remarquent combien les frais de l'administration sont élevés depuis que la province se dépeuple. Aux dernières élections, nous avions une circonscription de moins mais aux prochaines, on nous en enlèvera trois.

Bon nombre de gens au service de l'État en Saskatchewan devraient aspirer à devenir hommes d'État au lieu de rester simples politiciens. Qu'ils agissent de manière à vraiment favoriser la population au lieu de légiférer par bribes. Il se peut que certains d'entre eux ne tiennent pas à passer pour hommes d'État. On m'informe que comme le chef du gouvernement là-bas fait sa violette, il ne recherche pas la gloire. Dans

l'histoire, cependant, mieux vaut passer pour un homme d'État qui a rendu service à l'économie du pays.

La région qui s'annexerait au Manitoba comporte des terres agricoles semblables à celles de cette province. Les gens de la région bénéficieraient d'une réduction des impôts. Ils pourraient moderniser leur fermes, puisqu'ils profiteraient du réseau hydroélectrique de la province. La région qui deviendrait partie de l'Alberta renferme le même genre de grands pâturages. Les gens de la région bénéficieraient des avantages de la richesse minérale de l'Alberta, mais ceux qui habitent la région qui s'annexerait au Manitoba profiteraient de l'économie de cette province.

Nos ressources pétrolières et autres ressources minérales seraient exploitées comme elles ne le sont pas actuellement. La seule façon d'exploiter le pétrole de la Saskatchewan, c'est de percer un tunnel sous la limite de la province. Le manifeste, le manuel ou la bible des socialistes renferme une déclaration qui veut que la C.C.F. n'aura de cesse tant que le capitalisme n'aura pas été complètement extirpé de notre économie, ou quelque chose du même goût. Je ne crois pas avoir trahi leur pensée.

La situation étant telle, comment s'attendre que des capitaux se fixent en Saskatchewan? Si l'État refuse de laisser entrer les capitaux, il doit se faire lui-même bailleur de fonds. Comment soutirer des gens assez d'argent pour engager des capitaux et exploiter les ressources pétrolières? J'aime le régime en vertu duquel le capital exploite l'huile ou autre chose et puis verse des impôts fondés sur la production ou la richesse, comme cela se fait dans tout pays démocratique. Entretemps, ces gens parlent de conserver les ressources naturelles au bénéfice de la population et le pétrole reste enfermé sous terre.

J'ignore à quelle espèce d'arrangement songeait le premier ministre de la Saskatchewan lorsqu'il est allé voir les messieurs de Wall Street, ou de la rue St-Jacques, ou de Bay Street. Peut-être leur a-t-il dit: "Oubliez donc cette histoire de suppression du capitalisme; tout cela c'est pour les vrais socialistes, pour les crypto-communistes. Ne faut-il pas satisfaire tout le monde?" Même si c'est ce qu'il a raconté, je ne crois pas que le capital entre chez lui. Son invitation doit rappeler celle de l'araignée qui disait à la mouche: "Entrez donc dans mon salon"

Voilà une de nos difficultés. Les frais généraux de notre gouvernement sont énormes et, d'année en année, cela devient de moins en moins supportable par suite de la dépopulation à laquelle nous assistons. Ce fardeau va augmenter avec une rapidité folle jusqu'à ce qu'un jour nous soyons obligés de faire deux provinces de nos trois provinces des Prairies. Sir John A. Macdonald proposait en 1895 que la frontière du Manitoba soit sur le troisième méridien. En 1901 sir Charles Tupper saisissait l'assemblée législative manitobaine d'un projet, adopté à l'unanimité, visant l'établissement de la limite le long du troisième méridien à l'ouest de Regina et Moose-Jaw.

Il y a 55 ans, on semblait en effet se rendre compte de ce qui allait se passer en Saskatchewan. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui est vraiment inquiétant.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député a épuisé son temps de parole et il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Knowles: Oh! non, nous en avons eu assez.

M. Studer: Mon assistant parlementaire m'a dit qu'il me restait encore cinq minutes, mais j'accepte les calculs de Votre Honneur. Je voulais dire un mot de la vente des produits, mais j'aurai d'autres occasions de traiter cette question. Je terminerai mes observations en disant que nous devrions tous unir nos efforts afin de faire notre Canada encore plus grand qu'il n'est aux yeux du reste de l'univers.

Notre pays est remarquable surtout à un point de vue, à mon avis. Nous avons le meilleur gouvernement au monde. Je crois que nous avons la meilleure opposition au monde. Je crois que nous avons les meilleurs socialistes au monde. Je crois que nous avons au Canada les meilleurs créditistes. Nous pouvons collaborer et, si on me le permet, je conseillerais à nos amis de l'opposition de ne pas s'échauffer à propos de ces enquêtes sur divers groupements. Ils ne devraient pas y attacher trop d'importance ni s'empresser de chercher à porter secours à tous ceux qui pourraient avoir à souffrir d'une tempête dans un verre d'eau. Tous les membres de l'opposition ont des talents, et je leur conseille de les utiliser afin de faire progresser le Canada.

Si nous collaborons tous, y compris les socialistes, il n'y a rien que nous ne puissions accomplir. Si nous ne sommes pas fiers de notre pays, tout le reste de l'univers l'est. Dans tous les parlements du monde, le Parlement et le peuple canadiens sont cités en exemples aux autres. Nous continuerons de donner le ton en mettant à profit la compétence et les talents de tous, de sorte que le monde entier comptera toujours sur notre direction. Notre pays ne connaît pas les entraves qui affligent les vieux pays. Nous avons les ressources naturelles et tout ce qui contribue à faire de notre pays le plus grand au monde. Aussi chacun d'entre nous peut-il apporter sa contribution.

Qu'il me soit permis de dire en terminant que nous avons accompli toutes ces réalisations et nous avons su conserver notre liberté, chose qu'il ne faut pas oublier dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Nous sommes restés libres et nous le resterons encore. Nous nous efforcerons tous de faire du Canada un grand pays et de maintenir notre liberté afin d'être libres et forts, car seuls les forts peuvent rester libres.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'ai, comme tous mes collègues, écouté avec un vif intérêt les observations de l'honorable préopinant, le député de Maple-Creek (M. Studer). Il a mis un peu d'humour dans le débat. Il est réconfortant de constater que la Chambre compte au moins un député libéral qui va se montrer déterminé et acharné. Il ne manquera pas d'ajouter quelque chose au parti dont il est membre; il le poussera à agir franchement. J'ai écouté attentivement son discours. Il a raison de souligner l'importance du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Aucune phase de notre régime parlementaire n'est attendue avec plus d'intérêt ni avec un sens plus vif des responsabilités que le discours du trône. Ce discours est toujours rédigé avec soin par le Gouvernement au pouvoir et lu par Son Excellence, notre populaire Gouverneur général.

Je m'unis à mes collègues pour féliciter sincèrement le député de Kindersley (M. Larson) et le député de Villeneuve (M. Dumas) de la façon digne dont ils se sont acquittés de leur tâche lorsqu'ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Chacun d'eux a fait preuve de la plus haute compétence. Je les félicite et j'espère qu'ils pourront rendre de longs et utiles services, soit comme membres du parti au pouvoir soit dans l'opposition. D'autre part, je voudrais les féliciter un peu plus que ne l'ont fait les autres députés car il fallait être habile et adroit pour trouver dans le discours du trône, si remarquable par ses omissions, tant de raisons de l'appuyer. De fait, le discours du trône est bien remarquable. Il est rempli de brillantes généralités. Le Gouvernement y est vanté à souhait. Il mentionne la grande demande et les prix élevés de nos produits agricoles mais il prévoit des programmes pour soutenir les prix et écouler les excédents à mesure qu'ils s'accumuleront. Il affirme que l'embauchage est à un niveau élevé au pays et que les temps sont très prospères, mais il demande d'étendre davantage l'assurance-chômage. Il y est question d'abolir les régies mais d'autres régies y sont prévues. Le discours du trône mentionne la sécurité sociale promise et qui, disait-on, était prête même avant les dernières élections, mais il renferme la proposition d'instituer au cours de cette deuxième session de la législature actuelle, une commission chargée de déterminer s'il serait logique de prendre des mesures au cours de la prochaine session. C'est donc un discours qui est important à plus d'un égard.

[M. Studer.]

M. Cruickshank: Le 27 juin.

L'hon. M. Rowe: La chance vous a souri en juin dernier. Le discours du trône parle de la responsabilité à l'égard des marchés, affirme que nous avons eu d'importants marchés outre-mer et que le Gouvernement a le mérite de les avoir obtenus, mais, s'accordant magistralement l'absolution, le Gouvernement s'excuse de tous les risques de perdre nos marchés que nous courons à l'heure actuelle. Le discours du trône semble indiquer que le chômage actuel n'est que temporaire. J'ai été renversé lorsque le premier ministre (M. St-Laurent) a affirmé que la situation n'était que temporaire, et provenait d'une trop forte chute de neige en Colombie-Britannique, ce qui rendait impossible le transport des billes aux scieries.

M. Cruickshank: Le député fait preuve de mauvaise foi!

L'hon. M. Rowe: Trop de neige en Colombie-Britannique pour le transport des billes, et pas assez dans Québec pour faire du ski. Bien qu'il ait affirmé aux Canadiens que l'allègement du chômage constituait l'un des premiers devoirs du Gouvernement, le premier ministre a laissé entendre que si la situation s'aggravait et cessait d'être temporaire ou saisonnière, il serait temps que les municipalités, qui sont riches, fassent leur part. Si un employé de bureau perd son emploi, a-t-il ajouté, il est grandement temps que les administrateurs municipaux l'occupent, aux frais de la ville, au creusage de tranchées d'égouts et de caves, ou à l'aménagement de trottoirs.

M. Cruickshank: Pourquoi ne le faites-vous pas en Ontario?

L'hon. M. Rowe: On a là une esquisse faite au petit bonheur des aspects souriants du passé; mais on ne se préoccupe nullement de parer aux difficultés qui pourront surgir. Je reconnais avec le député de Maple-Creek qu'il n'est pas bon de trop s'attarder au mauvais côté des choses. Lui et moi, comme tous les cultivateurs, savons qu'il ne faut pas ajouter foi aux propos pessimistes. Il serait cependant tout aussi insensé de se laisser aller à un optimisme comme celui du député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) qui ne se soucie nullement des événements, pourvu qu'il n'ait pas à payer plus cher. On ne gagne rien à envisager les faits avec cet optimisme béat.

M. Cruickshank: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Rowe: Je vous en prie.

M. Cruickshank: A-t-on jamais vu plus d'optimisme qu'au congrès provincial de l'Association conservatrice de l'Alberta?

L'hon. M. Rowe: Je ne parle pas de cela. Je n'étais pas là ni mon ami non plus. Le congrès du reste n'aurait rien eu à gagner de sa présence. Comme le député de Maple-Creek, je vois dans le Canada un jeune et grand pays. Nous devrions entrevoir l'aube d'une ère de progrès sans précédent. Mais il faudrait à notre pays des chefs courageux et clairvoyants, deux qualités qui manifestement font défaut à nos dirigeants actuels, comme en fait foi le discours du trône. Nous savons, et le Gouvernement sait, que nos marchés d'outremer nous échappent rapidement, que le chômage augmente. L'instabilité du programme gouvernemental se manifeste dans chacun des discours des députés d'en face, et l'attitude changeante des membres du Gouvernement est une cause d'incertitude. Cet état de choses ressemble étrangement à celui d'il y a vingt ans, celui des années 1929 et 1930. La ressemblance est tragique, car c'est au cours de la dernière année où ce même parti était au pouvoir, avant la débâcle financière de 1930, que nous avons perdu pour la première fois la majeure partie du marché britannique. Durant les dix-huit derniers mois que le gouvernement libéral était au pouvoir, nous avons perdu une plus grande partie du marché anglais que depuis la Confédération.

M. Warren: Allons donc! (*Ici jeu de mots intraduisibles.*)

L'hon. M. Rowe: Nous savons, et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sait aussi bien que nous, qu'à cette époque critique de l'histoire, nous avons perdu le marché anglais plus rapidement qu'en toute autre époque, et ceux qui m'entendent en redoutent les effets sur l'économie du pays. Malgré tout cela, nous voyons ces députés rabâcher toujours la même chose au sujet des épouvantails de Bennett et des prix avilis de 1931-1932.

M. Warren: Pourquoi pas?

L'hon. M. Rowe: Étant cultivateur, mon collègue doit savoir, s'il sait vraiment quelque chose, que tous les élévateurs du pays regorgeaient de blé invendu. Telle était la situation quand les libéraux ont perdu le pouvoir. Ils savaient que la crise économique approchait et ils se sont retirés afin de se dégager de toute responsabilité du gâchis dans lequel ils avaient laissé le pays. Les cultivateurs du Canada savent fort bien ce qui se passe. Cela ne fait aucun doute pour moi qui ai siégé ici pendant plusieurs années et qui ai vu les manœuvres, les tendances du parti libéral. Il est évident que le parti libéral de la deuxième génération est logique au moins sur un point: son incapacité d'établir et d'affermir des relations commerciales avec les pays du Commonwealth britannique et de la zone sterling.

M. Cruickshonk: Tiens! tiens!

L'hon. M. Rowe: Le député peut rire mais, monsieur l'Orateur, le parti qui siège à votre droite a cherché à établir le commerce dans la direction nord-sud au lieu de le faire de l'est à l'ouest, comme il s'est toujours pratiqué depuis des années, ainsi que le démontre l'histoire. Pour le démontrer, j'invoque la déclaration qu'a faite récemment l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin). Dans un discours qu'il prononçait à Londres, le 29 décembre, il a dit que les États-Unis constituent notre marché naturel. Il aurait aussi dit que nous sommes tous Américains; que, quelles que soient nos préférences, nous demeurerons en étroits rapports avec les États-Unis; que nous sommes et resterons un pays de la zone du dollar, même s'il nous faut payer les denrées un peu plus cher. C'est sans doute l'édition XX^{e} siècle du même libéralisme qui, au XIX^{e} siècle a proposé l'union commerciale avec les États-Unis.

A mon avis, pareille insouciance à l'égard des marchés des pays britanniques et de la zone sterling, de la part d'un gouvernement qui a recueilli une si écrasante majorité à la Chambre, est l'un des points les plus noirs à notre horizon économique. Aucun député ne niera que depuis un siècle, du moins depuis la confédération, ces pays ont constitué nos meilleurs débouchés. En lisant un tel discours de la part de l'adjoint parlementaire, j'ai compris que certains hommes sont nés grands, que d'autres atteignent à la grandeur, tandis que d'autres encore se voient attribuer une grandeur qu'ils n'ont pas.

M. Cruickshank: Il y en a qui ne font qu'y aspirer.

L'hon. M. Rowe: Je crains que vous n'y aspiriez longtemps. Osera-t-on dire que le marché du sterling est une plaisanterie? Osera-t-on tourner la question en plaisanterie comme le fait le député? Depuis la Confédération, notre jeune pays, le plus grand dominion du Commonwealth britannique, le premier dominion, a vendu au Commonwealth britannique et aux pays de la zone du sterling des marchandises dont la valeur dépasse de 15 milliards de dollars celle de leurs achats chez nous. Au cours de la même période, nos achats aux États-Unis ont dépassé de 11 milliards nos ventes à ce pays.

La différence s'établit à 26 milliards. En ce qui a trait au travail que ces produits ont exigé, nos économistes affirment que la vente de nos produits le plus complètement transformés aux pays de la zone du sterling a déterminé une balance commerciale favorable qui a donné cinq fois plus d'emplois aux Canadiens que notre balance commerciale avec les États-Unis. Il suffit de constater la hausse rapide du chômage dès que nos marchés d'outre-mer diminuent.

J'invite la Chambre à songer aux effets de la perte de ces marchés qui sont de la plus haute importance à notre pays. Leur perte entraînera le chômage et le faim. Les membres du parti d'en face nous parlent depuis vingt-cinq ans de l'établissement de notre grand statut national. Ils tiennent ce langage presque depuis l'époque du très honorable sir Robert Borden. L'abandon du statut colonial est pour le Canada, je le sais, une excellente chose; à entendre les honorables vis-à-vis, toutefois, on pourrait croire que certains d'entre nous ne savaient pas que nous n'étions plus des coloniaux. A mon avis, notre statut est à peu près le même qu'il y a vingt ans. Sir George Foster le décrivait alors par une phrase de Rudyard Kipling portant que dans la maison de notre mère nous étions la fille, mais dans notre propre maison, la maîtresse; or voici que le premier ministre revient encore à la charge pour faire grand état de l'abolition du statut colonial du Canada. On serait porté à croire que le nouveau statut peut nourrir les affamés; il ne saurait cependant assurer du lait aux bébés, ni des emplois aux citoyens.

Le Commonwealth britannique est le plus grand du monde. Le rôle de premier plan qu'il joue aux Nations Unies en est un témoignage frappant. Voilà pourquoi j'ai préconisé l'an dernier la tenue d'une nouvelle conférence commerciale du Commonwealth. Aucun besoin n'est aujourd'hui plus impérieux, à mon avis, que celui d'une conférence entre le Canada et la région du sterling. A moins de prendre des mesures de ce genre et de recouvrer notre commerce avec la région du sterling, l'honorable député de Maple-Creek (M. Studer) et ses amis de l'Ouest, de même que nous de l'Est, nous connaîtrons des jours sombres. Ceux qui passent leur temps à parler du statut colonial devraient consacrer plus de temps à l'étude de la statistique économique; ils pourraient alors savoir un peu où nous allons.

Il importe au plus haut point de reconquérir ces marchés, bien que le Gouvernement n'ait même pas voulu, jusqu'ici, reconnaître l'existence de ce problème. Il ne prête aucunement l'oreille aux députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. L'an dernier et l'année précédente le Gouvernement a fait la sourde oreille aux exhortations de mon chef et d'autres membres de notre parti. Durant la compagne électorale, nous avons essayé d'exposer les faits à la population. Le Gouvernement a même refusé de prendre connaissance de rapports émanant de ses propres services. Quand la crise a enfin frappé, après les élections, il s'est trouvé confondu.

M. Cruickshank: Ah! ah!

L'hon. M. Rowe: L'honorable député ricane, mais plus il ricane, plus je suis convaincu d'avoir raison. A New-Westminster, en Colombie-Britannique, le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré que notre économie d'après-guerre prenait une expansion si rapide au pays, que nous étions à court de produits pour exporter outre-mer. Puis, le 21 juin, il s'exprimait ainsi à Toronto:

> Les conservateurs soutiennent que le Canada perd ses débouchés à l'étranger. Il n'en est rien. Quiconque prétend que nous perdons nos marchés à l'étranger, surtout en Angleterre, dit des fadaises.

Or le 5 décembre de la même année, nous avons donné lecture à la Chambre d'une déclaration contenue dans un rapport qui émanait de son propre ministère. La voici:

> Des circonstances alarmantes, à l'étranger, menacent le volume des exportations canadiennes cette année. Au cours du mois, il a baissé de 19 p. 100.

Les députés se souviennent que trois jours plus tard, soit le 8 décembre, j'ai demandé au ministre du Commerce si, à la suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture concernant la diminution accentuée de nos marchés en Angleterre, le Gouvernement songerait de nouveau à convoquer les nations du Commonwealth à une conférence du commerce. Le ministre a répondu:

> Autant que je sache, nos débouchés outre-mer ne diminuent pas rapidement.

Il tenait ce propos trois jours après que son ministère l'eut informé de la chose. Même s'ils avaient tenu les répétitions durant la campagne électorale, ces champions politiques n'auraient pas pu être plus unanimes à se désintéresser du problème. J'estime, cependant, que l'un d'eux a remporté le premier prix. Personne, à mon avis, ne pourrait surpasser la versatilité politique du très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Il était, selon moi, la grande vedette de cette troupe ambulante de champions du commerce extérieure.

Le 6 juin, à Spy-Hill (Saskatchewan), le ministre déclarait:

> Lorsque les censeurs du gouvernement prétendent que le Canada perd ses débouchés à l'étranger, ils ne savent pas ce qu'ils disent.

Ces propos sont rapportés dans un communiqué de la Presse canadienne, en date du 7 juin.

Le 23 juin, le ministre de l'Agriculture aurait dit:

Le 23 juin, le ministre de l'Agriculture aurait dit: L'affirmation de M. Coldwell, chef de la C.C.F., voulant que le Canada fût en train de perdre le marché britannique pour ses denrées n'était appuyée d'aucune preuve. M. Gardiner a ajouté que tout indiquait le contraire.

Cela paraît étrange, surtout si l'on songe que le 5 décembre, adressant la parole à un dîner du *Board of Trade* de Brantford (Ont.), le très honorable J. G. Gardiner,—il faut dire ici que lorsque les cultivateurs ontariens veulent s'amuser, ils convoquent le ministre de l'Agriculture, qui leur fait toujours un bon discours.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Rowe: Je voulais dire quelque chose que vous pussiez applaudir.

M. Cruickshank: Comment avez-vous pu le comprendre?

L'hon. M. Rowe: Je crois que le ministre respecte autant l'intelligence du cultivateur ontarien que celle de mon honorable collègue. Portant la parole à Brantford (Ont.), le 5 décembre, le ministre disait que le Canada était devenu le grand fournisseur de la Grande-Bretagne en blé, en pommes, en porc, en œufs et en fromage, et qu'il lui vendait encore de grandes quantités de bœuf et de lait. Puis il a ajouté:

Depuis deux ans, le gouvernement britannique s'est nettement efforcé de chasser du marché britannique chacun de ces produits, sauf le blé. Maintenant que le contrat quadriennal tire à sa fin, on s'efforce de chasser une bonne partie de notre blé.

Il poursuivait:

Si l'agriculture canadienne doit être davantage compromise par une sourde guerre monétaire, même les cultivateurs libre-échangistes se verront contraints de conseiller à tous les cultivateurs d'acheter là où ils peuvent vendre.

Et le seul endroit où ils puissent le faire en ce moment semble être le Canada.

Le 10 décembre, le ministre de l'Agriculture, en répondant au chef de la C.C.F., a déclaré que le gouvernement anglais avait délibérément refusé d'acheter au Canada. Il a dit:

Lorsque nous avons conféré avec eux à l'automne de 1947, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas de nos produits alimentaires, sauf le blé. A leur seconde visite en 1948, ils ont ajouté le fromage, mais ils n'en avaient pas parlé en 1947. Nous préférons, disaient-ils, ne pas recevoir ces produits. De fait, ils ont dit, à certains moments, qu'ils ne les accepteraient pas. Toutefois, nous avons invoqué aussi à certains moments des arguments qui les ont amenés à prendre livraison de ces produits.

Le ministre a ajouté que le peuple britannique désirait obtenir nos denrées alimentaires, mais que les hauts fonctionnaires du gouvernement anglais s'opposaient au contrat. Ce sont eux qu'ils tiennent responsables de la perte de nos marchés. Je ne déclarerai pas que nous vous l'avons dit, mais les membres de la Chambre sont au courant. Il est avéré que ces marchés sont perdus. Il me paraît étrange, monsieur l'Orateur, que le très honorable ministre de l'Agriculture l'ait su depuis deux ans, car deux semaines avant les élections la situation n'avait jamais été plus brillante. Le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce (M. Howe) ont dit aux cultivateurs de ne pas s'inquiéter, que tout irait bien pourvu qu'ils fussent reportés au pouvoir.

Le premier ministre (M. St-Laurent) s'est lui-même joint à ce chœur électoral d'heureux quémandeurs de votes et a inauguré une campagne semblable. Je puis concevoir que le ministre de l'Agriculture berne les cultivateurs, mais je ne peux comprendre qu'il ait berné le très honorable premier ministre à ce sujet. Parlant à Moncton le 19 mai, le premier ministre a assuré les braves gens de cette région que son gouvernement avait pu trouver des marchés pour à peu près tout ce que nous avons à vendre. Il s'imaginait que la plupart des gens avaient l'impression qu'ils pouvaient se fier au Gouvernement à l'avenir, puisqu'il avait été aussi heureux.

Le même jour, à Moncton, le premier ministre disait que les perspectives étaient beaucoup plus brillantes qu'à la fin de la guerre et que, partout où il existait des débouchés pour les exportations canadiennes, le gouvernement libéral les trouverait. C'étaient d'étranges allégations à faire, même en temps d'élections, puisque le ministre de l'Agriculture savait depuis deux ans déjà qu'il n'en était pas ainsi.

Le 13 juin, le chef de notre parti disait que les libéraux cherchaient à dissimuler la perte rapide de nos marchés d'outre-mer, laquelle résultait directement de pratiques monétaires boiteuses, de restrictions, d'interdictions et d'ingérence dans les échanges en général. Il ajoutait que la question était débattue ouvertement en dehors du Canada et que la façon dont on l'envisageait à l'étranger constituait la plus sévère condamnation du régime au pouvoir. Voici la considération qu'il mettait en relief et que je tiens à souligner:

Notre situation commerciale se gâte si rapidement qu'il est permis de dire que le Gouvernement a subitement décidé de tenir des élections avant qu'elle s'aggrave au point de compromettre définitivement sa réélection. Le commerce avec l'étranger est à ce point important pour les Canadiens et la poliitque canadienne.

M. Cruickshank: Combien de sièges avez-vous obtenus?

L'hon. M. Rowe: J'expose la façon dont les vis-à-vis ont obtenu leurs sièges: en présentant les faits sous un faux jour.

Je félicite le ministre de l'Agriculture, si les félicitations sont de mise dans cette auguste assemblée. Maintenant qu'ils savent à quoi s'en tenir, les cultivateurs n'aiment pas le ministre autant que Barbara Ann Scott. Cependant, il reste toujours à leurs yeux le champion équilibriste lorsqu'il s'agit, en politique, de se tenir sur un sujet délicat.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur de ressasser les idées qu'on a déjà exprimées ni de révéler à la Chambre ce que le très honorable ministre de l'Agriculture admet lorsqu'il rend visite à la fédération des agriculteurs, c'est-à-dire que nous avons perdu ces marchés. Il n'est pas injuste d'affirmer que le ministre de l'Agriculture le sait, même si certains députés l'ignorent.

M. Cruickshank: Quant à moi, je l'ignore.

L'hon. Rowe: Cela ne me surprend guère. Le ministre a admis qu'il n'a pas su conserver ce marché.

M. Warren: Non.

L'hon. Rowe: Mon honorable ami ne l'admet pas, mais il ignore ce dont il parle. Il n'a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir. Mais je n'entends pas entrer en controverse avec mon honorable ami, car il reste d'importantes questions à discuter. Ce programme de commerce en masse n'a pas réussi, comme le ministre de l'Agriculture le sait. Son idée de maintenir les prix de nos cultivateurs en dessous des prix mondiaux, afin d'assurer la stabilité de nos marchés en temps de paix, a coûté à nos cultivateurs plus que le milliard de dollars que nous avions prévu. Nul ne l'ignore au pays.

Le très hon. M. Gardiner: Vous diminuez de moitié le chiffre donné par votre collègue.

L'hon. Rowe: Je sais que vous êtes habiles à jongler avec les chiffres.

Cette expérience d'un nouveau genre aura été affreusement coûteuse pour nos cultivateurs et elle leur aura enlevé toute chance de vendre leurs produits aux prix mondiaux. La mesure crée un déséquilibre sur les marchés du pays favorisés alors par les bas prix. Le ministre de l'Agriculture a au moins la distinction d'être le plus grand spéculateur dans l'écoulement des produits agricoles que le pays ait connu.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, malgré les applaudissements et le chahut de ceux qui ne comprennent rien, que l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture est en train de sonder l'opinion sur les tribunes publiques. Il parle sûrement au nom du ministre de l'Agriculture; autrement il ne devrait pas être son adjoint parlementaire. Je prie ceux qui ne me croient pas de bien écouter ce qu'il avait à dire dans l'ouest ontarien.

L'hon. M. Chevrier: Qu'a-t-il dit?

L'hon. M. Rowe: J'y arrive. C'est probablement vous qui avez rédigé son discours. Il a dit que les cultivateurs préfèrent s'occuper eux-mêmes de leurs affaires. Ils devraient régler leurs propres affaires. Voici ce qu'il a dit. Je crois encore que le ministre est l'auteur de ces lignes, même s'il ne le dit pas.

> Plus tôt le gouvernement fédéral abandonnera le commerce des produits agricoles, mieux ce sera pour le cultivateur canadien. A titre de cultivateur, dit-il, je me demande si les cultivateurs désirent que le Gouvernement soutienne les prix de leurs produits au moyen de prix minimums et de subventions.

Voilà, monsieur l'Orateur, l'opinion de l'adjoint parlementaire au ministre qui a tenté si désespérément de régir nos marchés en temps de prospérité et qui essaie si habilement de dégager sa responsabilité à la venue des jours difficiles qui s'annoncent. Il devrait siéger avec vous. Je croyais qu'il bénéficierait d'une majoration de traitement tant il vous aide à vous tirer d'un mauvais pas. Le Gouvernement semble plein d'astuce. D'abord, il ne tient aucun compte du problème. Ensuite, il en rejette toute la responsabilité sur le gouvernement britannique ou sur quelqu'un d'autre. Puis, lorsqu'il lui faut s'en occuper, il confie à d'autres, même s'ils n'ont rien eu à y voir, le soin de le résoudre.

M. Cruickshank: Les conservateurs ont toujours un problème à résoudre.

L'hon. M. Rowe: Je n'insisterai pas. C'est le premier ministre (M. St-Laurent) qui est évidemment le plus responsable de tous ces hommes aux idées changeantes. Avant d'assumer cette tâche importante, il remportait beaucoup de succès en qualité d'avocat et il possède au moins certaines excellentes qualités et des antécédents qui le rendent apte à la remplir. Il était sans doute animé des meilleures intentions quand il a assumé son poste et qu'il s'est associé à ces honorables messieurs. Selon de *Daily Star*, de Toronto, qui, la plupart du temps, le favorise autant que notre chef, voici ce qu'il a dit dans la ville reine:

> Ma longue expérience au barreau, devant les juges qui voulaient connaître les faits et rien de plus, c'est-à-dire la vérité et uniquement la vérité, m'a appris à connaître les hommes et leurs réactions.

C'est là une expérience profitable. Nous, cultivateurs, regrettons souvent de manquer de tels avantages, car la formation juridique est souvent utile. Je la trouve utile quand

je rencontre des gens qui sont aux prises avec certaines difficultés. Elle nous est souvent précieuse au parlement. Un cultivateur m'a déjà déclaré que rien au monde ne valait une formation juridique. J'ai été convaincu en entendant le chef du parti libéral. Cette formation permet aux initiés de manier la vérité adroitement et à leur avantage. Elle leur permet de paraître plus honnêtes que ne peuvent l'être la plupart des hommes encore jeunes. C'est un atout.

Je siège en cette enceinte depuis assez longtemps et j'ai suivi d'assez près certains programmes du parti conservateur-progressiste. Or, certains discours que le premier ministre actuel a prononcés au cours de la dernière campagne électorale m'ont étonné, surtout en ce qui concerne deux ou trois points. Je prie le député d'examiner sa propre conduite au lieu de me montrer du doigt. La population canadienne sait que depuis au moins quinze ans, tous les chefs sous qui j'ai eu l'honneur de servir à la Chambre se sont prononcés en faveur de la concurrence et contre la fusion en ce qui concerne le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. La déclaration a été formulée tant à la Chambre que durant les campagnes électorales, mais depuis la question n'est jamais entrée dans l'arène politique. Les conservateurs ne l'ont jamais discutée ni aux caucus du parti, ni à leurs congrès, ni ailleurs. (*Exclamations.*) Les députés n'ont jamais assisté ni n'assisteront jamais aux caucus de parti des conservateurs. Je sais, comme le sait tout député sensé . . .

M. Cruickshank: Aucun député sensé n'assiste aux caucus du parti conservateur.

L'hon. M. Rowe: Je ne prétends pas que l'honorable représentant n'est pas un homme sensé, mais je n'y puis rien s'il n'est pas affilié au parti conservateur.

M. Cruickshank: Je m'oppose à ce que le député mette en doute l'intégrité de mon chef.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Rowe: Je n'ai rien fait de tel, mais je me demande si, compte tenu des faits, l'intention était vraiment honnête.

Dans un discours prononcé le 18 juin 1949 à Smiths-Falls, le premier ministre a déclaré, selon un communiqué du *Journal* d'Ottawa.

Nous ne croyons pas à la fusion du Pacifique-Canadien et du National-Canadien... Nous ne sommes pas tenants de la formule de fusion proposée par la C.C.F. ni de l'autre sorte de fusion qui, nous le craignons, constitue l'un des objectifs secrets du parti conservateur-progressiste. Nous croyons que notre régime de transports ferroviaires est excellent et qu'il suffira à nos besoins.

Une voix: Qu'est-ce qui ne va pas là-dedans?

L'hon. M. Rowe: Si l'honorable député n'y voit rien qui cloche, je dois dire qu'il est plutôt extraordinaire qu'une déclaration analogue ait, d'après les journaux, été formulée dans un autre grand centre ferroviaire.

M. Warren: Allons donc!

L'hon. M. Rowe: J'ai si longtemps écouté mon honorable ami que je puis dire qu'il est aussi intéressant actuellement, quand personne ne sait de quoi il parle, que lorsqu'il prononce un discours.

Le 3 juin 1949, dans un discours qu'il prononçait à Stratford, autre point divisionnaire important, le premier ministre a dit:

Les libéraux ne veulent ni du genre de fusion préconisée par la C.C.F. ni de celle que désirent secrètement les torys.

Ce vieil attrape-nigaud qu'on a ressorti dans les centres ferroviaires importants au cours de la dernière campagne électorale prend tout son sens si on le rapproche du discours prononcé récemment par le ministre des Transports lui-même, (M. Chevrier) qui parle avec plus d'autorité que ceux qui m'interrompent en ce moment. Il disait en effet que la loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien de 1933, grâce à laquelle on pouvait unifier les opérations dans certaines régions, est une question importante, et que le gouvernement a prié la commission royale d'enquête sur les transports de l'étudier soigneusement. Cela s'est passé il y a dix-sept ans et pourtant on veut aujourd'hui que la commission royale l'étudie pour voir ce que cela signifie, parce que, dit-on, si ce n'était pas une bonne chose à l'époque, on la rapportera maintenant, mais que, par contre, si c'était une bonne chose, on l'appliquera plus que jamais.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas interrompre le cours des pensées de notre collègue, mais je crois que ma mémoire est assez bonne et il me semble n'avoir rien affirmé qui ressemble même de loin à ce qu'il vient de dire.

L'hon. M. Rowe: J'en donnerai donc lecture, monsieur l'Orateur. L'article est tiré du *Star* de Toronto. Ce sera vraiment remarquable si ce journal se montre sévère pour notre ami. Je ne donnerai pas lecture de l'article tout entier, mais on y rapporte les propos que voici du ministre des Transports:

M. Chevrier a rappelé qu'on avait demandé à l'actuelle commission royale sur les transports d'étudier la question. Si les résultats de la loi ont été décevants, il faudra peut-être la rapporter, a-t-il dit. "Sinon, il faudra peut-être l'appliquer plus rigoureusement que par le passé", a déclaré M. Chevrier.

Il s'agit du *Star* de Toronto.

M. Cruickshank: C'est un bon journal.

L'hon. M. Rowe: Comme cette coupure ne m'est plus d'aucune utilité, je la passe au ministre. Cependant, je ferais peut-être mieux de m'en abstenir, car je désire me reporter à une autre partie de cet article. Je le lui enverrai plus tard. Je le répète, il s'agit du *Star* de Toronto, et comme il ne fait jamais d'erreur en me citant, à plus forte raison ne cite-t-il jamais à faux ses amis. Je suis étonné d'apprendre qu'il s'est trompé, mais j'accepte la réponse, et nous ferions mieux de demander des explications au *Star*. C'est plutôt singulier, étant donné ce qu'on a dit avant les élections et les détours qu'on a pris pour obtenir les votes des cheminots. Ce l'est encore davantage si nous tenons compte qu'une rumeur court selon laquelle le National-Canadien mettrait à pied, d'ici peu, de dix à quinze mille hommes. Cette question ne peut manquer de les intéresser.

Plus loin le ministre du Transport a déclaré dans le même discours:

Je suis convaincu que le camionnage a dépassé le rayon où cette exploitation est économique.

J'ajouterai que cet avertissement vaut pour des milliers d'autres personnes. Le ministre a parlé trop ou pas assez. C'est trop dire quand une commission royale siège, et ce n'est pas assez s'il a l'intention de renvoyer la commission royale, de s'occuper lui-même de trouver une solution à ce problème et de nous dire ce qui n'est pas économique.

L'hon. M. Chevrier: En toute justice, le député ne devrait-il pas citer le reste?

L'hon. M. Rowe: Non, je vais faire parvenir le document au ministre, qui n'ajoute pas foi à ce que j'ai cité. Il pourra donc le lire lui-même.

Une voix: Poursuivez.

L'hon. M. Rowe: En ce moment, je dispose de moins de temps que l'honorable représentant. Avant les élections, le premier ministre (M. St-Laurent) a persuadé les gens qu'ils recevraient davantage. N'a-t-il pas dit, à Moncton:

Notre gouvernement tient ses promesses. Si nous revenons au pouvoir, tous les points de notre manifeste électoral se réaliseront.

M. Cruickshank: Et vous verrez bien!

L'hon. M. Rowe: Donnez-vous le temps qu'il faut. Toutefois, dans une allocution radiophonique transmise par tout le Canada,—comparez ce qui suit au discours du trône,—il disait:

En 1945, le gouvernement libéral demandait qu'on le chargeât de maintenir l'embauchage à son maximum et de donner de l'ampleur aux mesures de sécurité sociale: c'est encore là le premier but que vise le gouvernement en ce qui a trait à la politique intérieure.

[M. Cruickshank.]

Voici qu'on compte maintenant près de 400,000 chômeurs. Malgré cela, on remet à la session suivante d'importantes mesures de sécurité sociale, on les renvoie à un comité d'enquête pour s'assurer si les promesses électorales étaient raisonnables ou non.

Si on ne me croit pas, qu'on s'adresse à l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants qui a déclaré, à London le 15 février, que cette sécurité sociale "réclamée dans tous les coins et recoins du pays est indéfinissable, incommensurable et malhonnête". Il a dit:

On promet, implicitement à tous, et directement à d'autres, suivant la localité qu'ils habitent ou la classe à laquelle ils appartiennent, quelque chose d'irréel qui se prête à mille et une interprétations différentes.

Une voix: L'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants?

L'hon. M. Rowe: Oui, s'il vous plaît. S'il veut bien remplir ses fonctions d'adjoint parlementaire, il devrait se faire le porte-parole du ministre ou du moins parler dans le même sens que lui.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Rowe: C'est mon avis. Je ne veux pas retenir plus longtemps l'attention de la Chambre.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Rowe: Qu'il me suffise de dire qu'en dépit de la grandeur potentielle du Canada, un des plus grands pays au monde, n'est-il pas étonnant qu'à la suite de ce changement de direction maladroite et empêtrée, au point de vue de ligne de conduite, la population soit...

M. Cruickshank: Changement de direction?

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, il vaut mieux changer de chefs que de direction, comme le font les députés d'en face. Notre pays a besoin, dans les cercles ministériels, d'un genre d'unanimité différent de celle qu'ils ont manifestée au cours de ces derniers mois. Rien d'étonnant de voir la population inquiète, agitée et incertaine quant à l'avenir, alors que tant d'incertitude règne dans la politique gouvernementale. Il n'est pas de pays au monde qui offre autant de chances d'accroissement, d'expansion et de développement, quand on songe aux grandes ressources qui sont à notre portée. Tout ce qu'il nous faut c'est une direction unanime plus saine afin de faire du Canada le pays le plus grand au monde.

Le progrès et le prestige de notre forme démocratique de gouvernement responsable ne peuvent reposer sur les ruines de faux exposés, de promesses, d'engagements et d'expédients comme ceux dont nous sommes

les témoins. En ces jours malheureux où plusieurs peuples se demandent avec angoisse ce que leur réserve l'avenir, nous devons envisager la réalité; il nous faut un gouvernement qui ait un sens plus aigu de ses responsabilités. Il nous faut, en tant que particuliers et en tant que nation, un sentiment plus profond de nos obligations.

Nous devons veiller à ce que le Gouvernement assume ses responsabilités, non seulement à l'égard de ce qu'il a fait avant les élections mais aussi au sujet des mesures qu'il entend prendre après l'appel au peuple. Je regrette que mon temps de parole soit épuisé.

Une voix: Poursuivez.

M. Cruickshank: Prenez le temps voulu.

L'hon. M. Rowe: Vous voulez sans doute que je prenne le temps que j'ai perdu à cause des interruptions. Je constate que nous avons le plus grand gouvernement ambulant de toute l'histoire.

M. Diefenbaker: Gouvernement itinérant.

L'hon. M. Rowe: Le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) a visité Ceylan dans le dessein de favoriser le commerce; le secréatire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) revient de voyage pour nous dire qu'on veut avoir des conférences ailleurs. Quand j'ai tenté de lui faire apporter des précisions sur ce point au parlement, il a refusé. Le Gouvernement veut des conférences commerciales mais plus il voyage plus nous perdons de commerce.

C'est un étrange état de choses. Ce sont de braves gens, de chics types. Tout ce que veulent les États-Unis, ils le font. Voici mon dernier mot, monsieur l'Orateur. Que ce soit allégeance sentimentale ou non, à la lumière des faits et de la statistique, on constate que nos meilleurs marchés sont dans le Commonwealth britannique et dans les pays de la zone du sterling et qu'il faut les favoriser.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sait mieux que personne. Comme dernier mot, même à ceux qui font la sourde oreille, j'invite le parti auquel le ministre appartient, de regarder à l'est et à l'ouest, plutôt qu'au nord et au sud, surtout pendant cette période temporaire et saisonnière où il dispose de la majorité.

Il n'y a pas si longtemps, l'an dernier, le ministre des Finances (M. Abbott) a parlé à Montréal. Le ministre du Commerce (M. Howe) a parlé à Montréal, à l'appui du ministre de l'Agriculture. D'aucuns prétendent que nous devons chercher des débouchés pour nos produits aux États-Unis. Monsieur l'Orateur, pourquoi nous tourner vers un pays qui a le même superflu que nous?

Que l'on ne voie pas là un coup de griffe aux États-Unis, avec qui nous entretenons les relations les meilleures, pays que nous aimons et qui semble nous aimer, que nous suivrions s'il entrait en guerre et avec lequel nous sommes étroitement alliés.

Dans l'ensemble cependant, monsieur l'Orateur, le commerce avec l'extrême Orient est aujourd'hui aussi important que la fabrication d'avions pour nos régions du nord. Nous avons besoin de protection à l'égard de notre commerce avec l'extrême Orient. Ce serait exécuter en partie la grande charte de l'Atlantique que d'établir un tel commerce en extrême Orient. La fermeté de nos relations commerciales en temps de paix sera une garantie de force en temps de crise; à Dieu ne plaise cependant que nous ayons jamais à faire face à pareille éventualité.

Je conjure le Gouvernement de réfléchir avant qu'il soit trop tard. Qu'il tienne compte du problème qui existe. Chacun en admet l'existence. Qu'on tienne une conférence commerciale du Commonwealth britannique à laquelle participeront les régions d'extrême Orient et du sterling, en vue de trouver une solution. Nous commerçons avec ces pays depuis trois quarts de siècle et nous entendons continuer. Un homme d'affaires ne change pas de clients par suite du manque provisoire de marchés ni de quelque pénurie. Il est plus prévoyant que cela.

Je prie le ministre de l'Agriculture d'y songer de nouveau et d'agir en l'occurrence comme il le ferait s'il s'agissait de l'exploitation de sa propre terre. S'il réfléchit, il constatera qu'à la longue cette façon de procéder sera avantageuse.

En outre, quel que soit notre statut, quelles que soient nos relations nationales, n'allons pas sacrifier le Commonwealth des nations britanniques. N'oublions pas que la zone rattachée au sterling demeure notre meilleur gage de prospérité nationale et d'emploi intégral. Elle permettra à notre grand pays de réaliser pleinement la destinée à laquelle nous aspirons. Que le ministre choisisse cette voie de préférence à l'autre, quels que soient les liens d'amitié qui uniront nos pays à l'avenir.

M. Robert Fair (Battle-River): Je félicite d'abord les motionnaires (MM. Larson et Dumas) de l'Adresse. Ils se sont bien acquittés de leur tâche, compte tenu de la matière qu'ils avaient à traiter.

Avant la fin de mes observations cet après-midi, j'espère expliquer ce que j'entends par là. Je félicite également l'honorable représentant de Grey-Bruce (M. Harris) de son accession au conseil des ministres. Moi qui le connais depuis son entrée à la Chambre il y a quelques années, j'estime que le premier

ministre (M. St-Laurent) a agi sagement lorsqu'il a confié à l'honorable représentant l'important portefeuille qu'il détient. Nous nous attendons à de bons résultats du ministère qu'il dirige.

Quelques mots au sujet d'un autre ministre que je ne félicite pas, cependant. Il s'agit du ministre du Travail (M. Mitchell). On m'informe qu'il n'est pas bien de ce temps-ci. J'espère, avec les autres députés, qu'il se remettra et qu'il nous reviendra bientôt. Son fardeau était lourd mais, d'après les données communiquées à la Chambre et les discussions qui se sont déroulées au cours de la semaine dernière, il semble que sa tâche soit encore passablement ardue. Nous souhaitons qu'il se rétablisse complètement et poursuive ses travaux comme par le passé.

J'aborde maintenant certaines questions qui ne figurent pas dans le discours du trône. Je le fais précisement parce qu'elles sont plus faciles à traiter que les sujets qui y sont mentionnés. Je m'arrête d'abord aux subventions à l'enseignement. On en a longuement discuté au cours de la dernière session. Or, étant donné la déclaration du premier ministre, nous comptions qu'il en serait question dans le discours du trône, mais non. J'espère que plus tard j'aurai l'occasion d'étudier la question plus à fond. Pour l'instant je souscris sans réserve à ce que disait, lundi dernier, mon chef, l'hon. député de Peace-River (M. Low) au sujet de tous les aspects des subventions fédérales à l'enseignement. Tous les députés se rendent compte que les pouvoirs fiscaux actuels des provinces ne suffisent pas à assurer à nos enfants l'instruction nécessaire. Il faut de meilleures écoles si nous voulons que le Canada ait les électeurs qu'il devrait et doit avoir. L'analphabétisme produit des électeurs dénués de jugement et, par conséquent, une mauvaise administration des affaires publiques. Le Canada est le meilleur pays au monde. Il n'y a pas de raison pour que nos gens n'aient pas ce qu'il y a de mieux en fait d'écoles.

J'aimerais faire de brefs commentaires sur certains propos tenus le 20 février par le premier ministre (M. St-Laurent). Je donne tout d'abord lecture d'un passage qu'on trouvera à la page 54 du hansard. Après avoir parlé de l'industrie de la pâte de bois et du papier, le premier ministre aurait dit:

> Voilà un exemple d'un point que je pourrais soulever. Ne nous laissons pas gagner par la peur.

Le premier ministre nous a ensuite parlé du chômage. Puis il ajoutait, ainsi qu'en fait foi la page 57:

> Il faut nous rendre compte que, pour avoir des placements rentables et avantageux, il faut que la paix règne dans le monde, et pour que la paix règne dans le monde il faut que nous fassions notre part dans le traité de l'Atlantique-Nord

Après ces deux déclarations, on se demande pourquoi le premier ministre a peur. On aura remarqué que le budget de la Défense nationale s'établit cette année à quelque chose comme $425 millions, et pourtant nous sommes en temps de paix. Nous savons que l'état du monde n'est pas ce qu'il devrait être, mais peut-être se passe-t-il dans les coulisses plus qu'on le laisse savoir à l'ensemble de la population. A cause des deux mentions de la peur qu'on trouve dans les propos du premier ministre je me demande ce qui va nous arriver dont nous n'ayons pas entendu parler. Puis, à la page 59:

> D'autre part, une partie considérable de nos besoins au chapitre de la matière première industrielle et des biens de consommation ne seront satisfaits que dans la mesure où nous trouverons les dollars américains nécessaires pour solder notre déficit vis-à-vis des États-Unis. Où l'on voit que nous sommes vulnérables au chapitre des exportations comme à celui des importations. Voilà pourquoi la mise en valeur de nos ressources présente un double avantage, notamment pour ce qui est du pétrole et du fer, deux denrées pour lesquelles nous comptons si fortement sur les États-Unis. Cette mise en valeur, en plus d'accroître notre production, notre revenu et notre richesse, nous aide à résoudre le problème des devises américaines qui constitue une menace si grave pour notre commerce

Je rappelle au premier ministre que le gouvernement actuel est responsable de plusieurs de nos difficultés relativement à la pénurie de dollars américains. En 1945, le parti du Crédit social s'est invariablement opposé à l'adoption de la mesure concernant l'accord de Bretton-Woods et a indiqué plusieurs des difficultés qui allaient bientôt surgir. Apparemment certains honorables députés ont pensé que nous étions perdus au fond des bois et ils ont appuyé la mesure en se fondant sur cette hypothèse.

Dans ma circonscription on produit une huile combustible de la meilleure qualité qui soit pour locomotives. Certaines difficultés, surtout à propos de tarifs de transport, nous empêchent de vendre autant de cette huile que nous le voudrions. Il serait peut-être mieux de dire que les tarifs-marchandises différentiels en sont la cause. A la dernière session on a supprimé la taxe de vente de 8 p. 100, mais jusqu'à ce moment-là, cette taxe constituait une autre injustice. On a porté cette question de l'inégalité des tarifs-marchandises à l'attention du ministre du Commerce (M. Howe), du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et du ministre des Finances (M. Abbott). J'espère qu'ils prendront bientôt les mesures qui s'imposent afin qu'on puisse exploiter davantage cette nappe pétrolifère.

Par suite de la pénurie actuelle de houille, il est doublement nécessaire d'accroître la production de ce pétrole et l'on devrait supprimer le tarif-marchandises différentiel. Lorsque le National-Canadien a réduit son service de trains de voyageurs, les producteurs de pétrole de Lloydminster lui ont offert du pétrole gratuit afin d'assurer le service entre Edmonton et Saskatoon, mais le chemin de fer n'a pu accepter cette offre. Comme dans plusieurs autres régions du pays, nous souffrons encore de la réduction du service des trains. Je n'en dirai pas plus long pour l'instant, mais j'espère que la pénurie de charbon sera bientôt moins grave et que notre service de trains sera pleinement rétabli.

Le premier ministre a traité longuement de la pension de vieillesse. Il y a au *Feuilleton* un projet de résolution en vue de créer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui serait chargé d'étudier les régimes de pensions en vigueur dans les autres pays et, probablement, de formuler certains vœux. Avant que ce comité présente son rapport,—je ne m'attends pas que ce soit avant les prochaines élections peut-être,—nous devrions prendre des mesures pour soulager la misère de certains vieillards.

Il n'y a pas longtemps, une modification à la loi des pensions de vieillesse augmentait la pension de $10. Or,—était-ce de propos délibéré?—le montant du revenu admissible n'a pas été relevé. A l'heure actuelle, le pensionnaire célibataire a droit à un revenu de $600, le pensionnaire marié à $1,080. Il aurait fallu, pour faire bénéficier tous ces gens de l'augmentation de $10, autoriser une augmentation mensuelle de $10 à l'égard du revenu. Faute d'une telle mesure, plusieurs ne bénéficient pas de l'augmentation de $10.

Dans certains cas, peu nombreux peut-être, on refuse à des vieillards la pension parce qu'ils ne peuvent établir la preuve de leur âge. On peut établir l'âge de diverses manières, soit au moyen d'un certificat de naissance, un certificat de mariage ou une pièce établissant la date d'adhésion à un groupement quelconque. Plusieurs gens nous sont venus d'Europe, quelquefois en grande hâte. Par suite de l'orthographe inusitée d'un nom, des services de l'État ne peuvent retracer les pièces constatant l'entrée de ces gens au pays. On leur refuse donc une pension parce qu'ils ne peuvent établir leur âge. J'ai été témoin de cas de ce genre et je crois bien que d'autres députés l'ont été également. Lorsqu'on ne peut trouver aucune autre preuve d'âge, on pourrait demander au requérant de se présenter devant un médecin, qui devrait avoir au moins une certaine connaissance de son âge, ou peut-être devant la commission des pensions de vieillesse de la province où le futur pensionné habite.

A mon sens,—et je crois que tous les esprits impartiaux le reconnaissent,—la pension actuelle de $40 par mois ne suffit pas à assurer la subsistance à nos vieillards pensionnés.

Comme tous les autres créditistes, je crois que le minimum devrait être d'au moins $50 par mois et que l'âge auquel la pension est payable devrait être abaissé, car plusieurs de nos gens, surtout ceux qui travaillent dans l'industrie et sur les fermes parviennent à la fin de leur période d'activité longtemps avant d'avoir atteint l'âge de soixante ans. La statistique du chômage révèle, je crois, qu'on ne requiert plus les services de ceux qui ont atteint un certain âge. Les employeurs n'en veulent pas. Où ces personnes âgées trouveront-elles du travail? Toute leur vie elles ont contribué à l'édification du pays. Le pays devrait donc voir à leur assurer une pension qui leur permette de jouir d'un confort raisonnable durant leur vieillesse.

A la dernière session, le député de Fort-William (M. McIvor) a proposé la suppression de la taxe de vente à l'égard des appareils acoustiques destinés aux vieillards pensionnés. Nous appuyons à fond cette proposition, que je ferais porter également sur le matériel dentaire et optique. Le prix de ces articles est actuellement beaucoup trop élevé. D'autre part, nous pouvons nous permettre la perte de la taxe de vente de 8 p. 100 à l'égard de ces divers articles. Il est une autre catégorie de gens dont j'ai parlé à la dernière session et dont j'espère parler encore plus tard: les invalides. Pour plusieurs d'entre nous, pourtant en possession de toutes nos facultés, physiques et mentales, il nous est difficile de gagner notre vie. Songeons combien il doit être difficile de se tirer d'affaire pour ces gens atteints d'invalidité sans qu'il y ait de leur faute. Je crois que l'État devrait venir en aide aux familles qui ont un invalide à charge. J'espère qu'une mesure en ce sens sera présentée avant la fin de la session et qu'elle assurera à ces personnes au moins l'équivalent de la pension de vieillesse.

Passant à l'agriculture, je crois que, par le passé, nombre de gens n'ont pas accordé à cette industrie l'attention qu'elle mérite. J'ai ici un article de fond tiré du numéro du 24 janvier 1950 du *Rural Co-operator*, revue publiée à Toronto. Cet article, qui porte sur un discours que M. Louis Bromfield, romancier, cultivateur et apôtre de la conservation de réputation internationale, a prononcé devant l'Association ontarienne d'amélioration des récoltes, se lit ainsi qu'il suit:

"Jamais homme plus haïssable qu'Hitler n'a vu le jour", dit-il, "et cependant, Hitler a énoncé une vérité. Il a affirmé que l'Allemagne faisait

la guerre parce qu'elle manquait d'espace vital et de denrées alimentaires. Telle fut la véritable cause des deux dernières grandes guerres. Le nazisme n'a été que la manifestation politique de cette cause économique profonde."

Et l'auteur ajoute:

Si nous acceptons cette explication,—et nombreux sont ceux qui l'accepteront,—nous devons répondre immédiatement à cette question: Quelles mesures prenons-nous, aujourd'hui, pour nous assurer qu'aucune nation du monde n'aura jamais plus cette raison, ou cette excuse, de faire la guerre? Au point de vue des relations internationales, est-il bien sage de réduire la production agricole? Tout pays jouissant d'un excédent de produits agricoles ne ferait-il pas mieux de donner ce produit, à tout prix, que de courir le risque d'une autre guerre, dont le prix en argent et en vies atteindrait des proportions fantastiques?

Quant aux cadeaux de denrées alimentaires, j'ai devant moi des chiffres tirés du budget publié le 10 février 1950 par la Coopération du blé de l'Alberta; ils révèlent qu'au 30 novembre 1949 *l'United States Commodity Credit Corporation* avait $3,370,190,000 de placés dans les prêts en vue du soutien des prix et dans l'achat de produits. Il y a là, peut-être, matière à réflexion. J'ai devant moi d'autres passages d'articles que j'aimerais citer à l'appui de ma thèse en faveur de l'agriculture. Et voici maintenant un extrait du compte rendu d'une allocution de M. C. H. Millard, paru dans le *Rural Co-operator,* du 24 janvier. L'en-tête se lit ainsi:

Le travail organisé ne tolère dans ses rangs aucun parasite.

M. Millard, administrateur des *United Steel Workers of America,* déclarait ce qui suit lors d'une réunion de *l'Ontario Federation of Agriculture*:

Nous ne tolérons aucun parasite au sein de nos syndicats. Chacun contribue. L'expérience nous a enseigné que seuls peuvent se permettre de formuler des programmes ceux qui sont prêts à en assumer la responsabilité.

L'article poursuit:

On avait invité M. Millard, l'un des chefs ouvriers les mieux connus au Canada, à exposer aux cultivateurs réunis en congrès le point de vue syndical.

Le conférencier a aussi déclaré:

Notre premier but est d'unir tous les ouvriers. Ces derniers étaient fort désunis quand nous avons commencé notre travail d'organisation. Religion, race, barrières sociales, tout les séparait. Nous avons ensuite tenté de négocier avec les employeurs, ce qui est un art, des conventions collectives, de façon à nous assurer un niveau de vie convenable et des conditions de travail satisfaisantes.

Notre troisième but, a dit M. Millard, est d'assurer notre propre sécurité sociale et celle de nos familles et de chercher à relever sans cesse le niveau d'existence. La classe ouvrière a cru qu'elle ne devait pas limiter son action au domaine économique mais qu'elle devait aussi intervenir dans les sphères politique et législative afin de rendre possible la solution de maints problèmes. "Nous sommes en butte à de graves difficultés politiques qui peuvent influer sur les problèmes économiques, surtout en matière de commerce."

Et il ajouta:

Franchement, les vagues théories de ces dernières années au sujet de la conquête de marchés pour nos prétendus excédents exportables m'intéressent peu... Il faut relever le niveau de vie partout, au Canada aussi bien qu'ailleurs, afin que les travailleurs puissent acheter les produits du cultivateur et le cultivateur ceux des travailleurs.

J'espère que ceux qui ont à dresser nos programmes ouvriers et agricoles tiendront compte de ce fait. Pour ce qui est des associations agricoles, j'estime que tout cultivateur devrait faire partie d'un de ces organismes. J'irai plus loin. A mon avis, il est important que chaque cultivateur assiste aux réunions de ces associations, surtout lorsqu'il s'agit de la préparation de leur programme. Il est important que les cultivateurs élisent les chefs qu'il faut et veillent chaque jour, chaque semaine, chaque année à ce que ces chefs observent une conduite sérieuse et progressive à l'égard de leur groupement. Sinon ils seront entraînés sur une voie qui n'est pas la bonne, au grand détriment des cultivateurs, des travailleurs ou du Canada en général. J'ai déjà donné cet avertissement aux cultivateurs et je le réitère aujourd'hui avec l'espoir que tous, au pays, en profiteront. Je ne parle pas en profane car, depuis mon arrivée au Canada en 1914, je me suis occupé assez activement des groupements agricoles.

J'ai sous les yeux le compte rendu d'un discours que le président de la Fédération canadienne des agriculteurs, M. Hannam, a prononcé le 12 janvier dernier, à Toronto, lors de la réunion ontarienne de la Fédération. Voici un extrait de l'article:

"Nourrir l'univers, a dit aux délégués M. Hannam, est une tâche internationale qui doit être envisagée du point de vue international. Dans tous les pays, les cultivateurs veulent soustraire l'industrie agricole aux risques et à l'insécurité inutiles que comportait l'ordre ancien. Ils veulent produire pour un marché connu avec une certaine mesure de stabilité. Plus que jamais, la stabilité des prix au Canada dépend de celle du marché mondial."

Je poursuis:

"Si le Canada avait acheté davantage du Royaume-Uni au cours des quelques derniers mois, nous n'aurions pas d'ennuis maintenant à l'égard des contrats relatifs à la vente de denrées alimentaires à ce pays", a affirmé M. Hannam.

Des droits douaniers frappent les produits suivants en provenance des îles Britanniques: tissus de laine, vêtements de laine, bottines et souliers, lessiveuses et bicyclettes, pour ne nommer que ceux-là. Voilà une des raisons pour lesquelles nous ne recevons pas plus de produits d'origine anglaise.

Il a ajouté que, ce genre de droits douaniers constituant une subvention à l'industrie, on n'a pas raison de dénoncer les cultivateurs lorsqu'ils veulent obtenir une protection pour

les produits agricoles au moyen du soutien des prix. Je termine là l'exposé de M. Hannam pour passer à certaines observations formulées par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui, je suis heureux de le constater, occupe actuellement son pupitre. Il a l'air réjoui. J'espère que, comme par le passé, il continuera à faire tout ce qu'il pourra pour les cultivateurs. J'ai été heureux d'apprendre que nul, au sein du cabinet, ne s'oppose à ses programmes agricoles, car nombre de gens étaient convaincus que le ministre aurait pu faire mieux n'eût été certaine opposition de la part du cabinet. Une déclaration récente, que je souhaite exacte, nous assure qu'une telle opposition n'existe pas. Prenant la parole au congrès de Niagara-Falls, le 1er février, le ministre aurait dit:

M. Gardiner a affirmé que le Gouvernement n'a pas l'intention de s'établir dans le commerce de l'achat et de la vente, bien qu'il se propose d'établir sur une base permanente les lois sur le soutien des prix, au cours de la prochaine session.

Cependant, a-t-il ajouté, il fera tout son possible pour obtenir des marchés sans utiliser les 200 millions de dollars prévus sous le régime des lois sur le soutien des prix, fonds que le Parlement, à son avis, voterait de nouveau sans difficulté.

Il proposa que, d'ici là les cultivateurs instituent de fortes coopératives et des agences de distribution pour la vente des produits dans toutes les provinces.

Et un peu plus loin:

Bien que c'était un hommage à son ministère que les cultivateurs fussent apparemment satisfaits de la distribution des denrées alimentaires dans les circonstances critiques du temps de guerre...

Je tiens à dire, en passant, que s'ils étaient satisfaits de la distribution, ils ne l'étaient pas des recettes.

...ces circonstances n'existaient plus. Ottawa ne pouvait s'occuper de cette distribution.

Le ministre a ajouté qu'il désirait mettre fin aux rumeurs selon lesquelles le cabinet s'opposerait aux mesures qu'il prend en faveur des cultivateurs.

Selon l'honorable M. Gardiner les cultivateurs ne peuvent espérer que les prix minimums soient fixés aux maximums atteints au cours des trois dernières années. Règle générale ils ont été établis à 10 p. 100 de moins que ces maximums.

Il s'est alors rendu en Alberta, là où le soleil luit sans cesse. S'arrêtant à Lethbridge, il déclarait:

Depuis un an ou un an et demi selon les cas nous avons demandé au consommateur qu'il dédommage le cultivateur de ce que ce dernier a perdu du fait de la régie des prix...

Nul de nos produits agricoles n'est excédentaire au point de causer des ennuis. Les prix des produits agricoles ne doivent encore nous inspirer aucun pessimisme.

M. Gardiner a affirmé que le seul moyen de prospérer pour les cultivateurs de l'Ouest comme pour ceux du Canada tout entier était de produire autant qu'ils pouvaient les produits les mieux adaptés à leurs sols en vue du marché domestique. Tant que l'Angleterre n'atteindrait pas, peut-être au début de 1952, l'objectif fixé, soit l'existence d'une réserve de deux milliards de dollars en vue de ramener son commerce au niveau normal, les cultivateurs canadiens devaient établir leurs entreprises sur des bases solides. Quand une fois de plus, l'Angleterre rétablirait le commerce libre, les cultivateurs canadiens seraient capables, il en était sûr, de conquérir, en dépit de qui que ce soit, les marchés britanniques.

Ce passage peut servir de fondement aux remarques que je me propose de formuler. A mon arrivée au Canada il y a trente-six ans, les cultivateurs, partout au pays, travaillaient de dix à seize heures par jour, parfois plus durant les saisons les plus lourdes. Les ouvriers syndiqués, eux, travaillaient de cinquante à cinquante-cinq heures par semaine. Aujourd'hui, les cultivateurs ont des journées aussi longues qu'alors mais, dans bien des cas, la semaine des ouvriers n'est plus que de quarante-quatre heures et on tente de la réduire à quarante heures. C'est un changement assez appréciable, me semble-t-il. Par ailleurs, les cultivateurs ne sont protégés par aucune caisse de retraite; ils sont à la merci de la température et n'ont pas de congés payés. Les ouvriers syndiqués bénéficient de régimes de pension et de vacances rémunérées; la plupart sont mieux logés que les cultivateurs; ils ont l'électricité, des baignoires, des lessiveuses électriques, et ainsi de suite. Tant mieux pour eux puisque le pays peut produire ces articles ou que les syndicats ont pu leur obtenir ces avantages. Mais le cultivateur, lui, jouit-il de ce confort et possède-t-il ces mêmes garanties de sécurité? Non. Beaucoup lui reprochent le coût élevé de la vie. Voici une brève remarque que j'extrais du *Manitoba Co-operator*, numéro du 5 janvier; elle donne une bonne idée des causes de la hausse du coût de la vie:

Le vendredi 30 décembre, le bacon de dos nº 1 se détaillait à 98c. la livre dans trois boucheries de Winnipeg, tandis que le prix de gros était de 77c. Le bacon se vend en paquets d'une livre et d'une demi-livre, prêt pour la vente au comptoir, et le détaillant retire 21c. de profit par livre, soit 27·3 p. 100. Il en est de même des autres viandes préparées. Un jambon prêt à servir se détaillait 67c. la livre, alors que le prix de gros était de 47c., ce qui représente un profit de 42·5 p. 100. Un jambon ordinaire, vendu 60c. au détail, avait coûté 39c. dans le gros, soit un profit de 53·8 p. 100.

Voilà qui contribue à la cherté de la vie. Dans plusieurs cas, le cultivateur n'y est pour rien, parce qu'il retirait 36c. la livre pour des flancs de porc Wilshire quand les prix étaient à leur plus haut niveau, et cela non pour le poids vif, mais pour de la viande débitée et livrée au quai. Nous avions autrefois plusieurs contrats avec la Grande-Bretagne. Il y a quelques mois à peine, le ministre de l'Agriculture et quelques autres ministres nous ont dit que le Canada ne pourrait renouveler ces contrats. Depuis que ces nouvelles ont paru dans les journaux et ont été lues à la radio, nos cultivateurs ont

exprimé leur mécontentement. Or, grâce à je ne sais quelle bonne fortune, ces contrats pour une certaine quantité de bacon et de fromage ont été renouvelés cette année. Le contrat pour les œufs ne l'a pas été et je présume que les Anglais s'en procurent ailleurs. Malgré toutes les déclarations que nous ont faites les ministres du cabinet, nous avons sûrement subi une perte à l'égard de nos marchés en Grande-Bretagne. J'ai en main le compte rendu d'un discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé devant la Chambre de commerce canadienne, à Londres, en décembre 1948. J'aimerais à en citer un extrait, parce qu'il expose son attitude à l'égard de notre régime du dollar et d'autres questions. Voici ce qu'il a dit au sujet des contrats de 1949:

Je ne fais pas ces déclarations dans l'intention de critiquer le gouvernement du Royaume-Uni ni ses représentants, mais pour vous convaincre que le peuple anglais veut notre bacon, nos œufs, notre bœuf et notre blé. Je les fais afin de signaler que, sans la pénurie de dollars, nous aurions pu vous expédier, en 1949, plus de 300 millions de livres de bacon, près de 200 millions de livres de bœuf, 80 milions de douzaine d'œufs, plusieurs centaines de milliers de barils de pommes, des milliers de boisseaux de haricots et une forte quantité de confitures, produits que vos négociants estiment que vous ne pouvez acheter de nous, par suite de la rareté de dollars. En vertu du régime actuel du dollar, nous ne pouvons vendre à personne nos pommes, nos haricots, nos confitures ni notre saumon et il nous est imposible de disposer de millions de boisseaux de graine de lin à 30c. de moins que vous ne payez à d'autres pays.

Les négociants achètent au Canada 140 millions de boisseaux de blé et 50 millions de livres de fromage, parce qu'ils en ont absolument besoin et qu'ils croient pouvoir se les procurer chez nous en retour d'un nombre moins considérable de dollars.

"Tout cela me porte à me demander si un économiste inconnu, ou n'était-ce pas Abraham Lincoln ou un particulier comme Churchill, n'avait pas raison de dire qu'il préférait son argent dans son gousset, lié à une substance inanimée et inintelligente qui s'appelle l'or plutôt que livré aux manipulations d'un groupe de timbrés qui se croient économistes ou homme d'État."

Le ministre ne nous a jamais dit de qui il voulait parler mais je me demande s'il ne s'agit pas des économistes du ministère des Finances et de la Banque du Canada. Je crois avoir raison de penser que ce sont ces "timbrés" qu'il visait.

Un peu plus loin dans son exposé, il a déclaré:

Je ne suis pas convaincu de l'exactitude de cette dernière déclaration mais je suis persuadé que le monde n'est pas d'humeur à laisser la manipulation d'un système ou de systèmes monétaires faire échec à la volonté de ceux qui ont faim en empêchant les excédents de vivres de leur parvenir. Il serait peut-être bon qu'on suspendît les séances de l'ONU assez longtemps pour que les spécialistes du Royaume-Uni et des États-Unis puissent trouver ensemble une méthode propre à convertir les dollars et la livre sterling, afin que certains pays, comme le Canada, puissent produire et distribuer des vivres pour alimenter les millions d'affamés. Si la chose est impossible, ces spécialistes pourraient déterminer un moyen nous permettant de remplir notre pays de travailleurs qui exploiteront les ressources dont le monde a besoin pour ses engins de guerre et autres machines, pour que soient consommés les excédents qui s'accumulent déjà mais qu'on ne nous permet pas de vendre.

Le temps à ma disposition s'écoule. Aussi, plutôt que de parler de l'organisation mondiale, comme c'était mon intention, j'invite les députés à se reporter au discours que le député d'Acadia (M. Quelch) a prononcé jeudi dernier et dans lequel il traitait la question. Le député a en effet démontré que les spécialistes ou timbrés en matière de finance avaient trompé les délégués à la réunion de l'organisation mondiale qui avait pour objet d'établir un programme pour la distribution des vivres. On nous empêche aujourd'hui de fournir ces vivres aux peuples affamés.

La semaine derniere le député d'Yorkton (M. Stewart) a pris le contre-pied d'une affirmation du député de Souris (M. Ross) en déclarant que l'agriculture avait subi des pertes de 2 milliards de dollars ces dernières années, à cause de la ligne de conduite du Gouvernement. Je ne suis pas prêt à en dire autant puisque je n'ai pas fait le calcul des pertes. Je sais néanmoins qu'à l'égard des années 1946, 1947 et 1948, les cultivateurs ont perdu, sur le marché du blé seulement, un peu plus de 508 millions de dollars. Si le député d'Yorkton veut relever ma déclaration, nous verrons bien. J'ai, pour m'appuyer, la statistique fédérale. A cause des pertes subies par les cultivateurs depuis le début de la guerre, à cause également de certaines mesures qui découlent de la guerre, j'estime que le prix de soutien devrait être établi au niveau de 1949 pour une couple d'années au moins. Ma proposition n'est pas extravagante, il me semble, puisque durant la décennie qui a suivi l'ouverture des hostilités, les cultivateurs ont versé une prime d'assurance assez élevée afin de garantir ces prix.

Le tarif douanier, je le répète, tient lieu de subventions aux industries. Il n'y a aucune raison pour que la journée de travail des cultivateurs soit deux fois plus longue que celle des autres catégories de travailleurs, que leur niveau d'existence soit souvent bien inférieur et qu'on refuse de soutenir leurs prix. J'estime que les Canadiens n'ont aucun sujet de crainte à l'heure présente ni à aucun moment, pourvu que leurs affaires soient bien administrées. Peut-être devrons-nous choisir un autre gouvernement pour nous assurer ainsi une saine administration. Effectuons ce changement, s'il est nécessaire. L'an dernier, la production nationale s'est élevée, sauf erreur, à 16 milliards de dollars. On s'attend, nous disait-on la semaine dernière,

qu'elle atteigne une valeur de 16,250 millions de dollars pour 1950. Or nous sommes loin de donner notre rendement maximum comme le démontre la statistique relative au chômage dont la Chambre entend parler depuis deux semaines. La production augmenterait sensiblement si les chômeurs obtenaient du travail. Les cultivateurs ont fait leur part dans le domaine de la production et ils veulent savoir comment le Gouvernement fera la sienne. Si le Gouvernement n'est pas à la hauteur de sa tâche, renvoyons-le, je le répète, et renvoyons du service tous ces toqués en matière de monnaie. Nous, créditistes, avons un programme qui éliminera dans une grande mesure nos difficultés et celles de nombreux pays.

Comme la mesure régissant la Commission du blé prendra fin en juillet, je suis d'avis qu'il y aurait lieu de présenter une mesure à la Chambre en vue de proroger l'existence de la commission. A mon avis, il conviendrait, par une loi ou autrement, d'abolir la Bourse des céréales, avant qu'elle ait une autre occasion d'étrangler un grand nombre de cultivateurs peu méfiants de l'Ouest. La Bourse des céréales a fait beaucoup de mal. J'exhorte le Gouvernement à prendre les moyens nécessaires, en adoptant une loi ou autrement, afin de débarrasser le pays de ce fléau.

Les créditistes ont un programme non seulement à l'égard de l'agriculture, mais aussi à l'égard d'autres industries. Dans le domaine de l'agriculture, nous désirons que la puissance d'achat de la population demeure constante. Bien des gens soutiennent que cela n'est pas nécessaire, que nous devrions laisser se perpétuer le présent état de choses. Les gens dépenseront tant qu'ils auront de l'argent. Ensuite tant pis pour eux s'ils crèvent de faim. Plusieurs ne peuvent trouver un meilleur emploi. Si la puissance d'achat des Canadiens demeurait constante, notre pays n'aurait pas à s'inquiéter des gênants excédents qui s'accumulent déjà dans certaines régions du Canada.

En deuxième lieu, il faudrait recourir au rabais compensé, afin d'assurer un prix équitable aux producteurs sans entraîner l'inflation. La troisième méthode consisterait en un régime de deux prix, qui serait appliqué par l'entremise d'un office international de l'échange des produits en vue d'assurer un bénéfice paritaire aux cultivateurs. En quatrième lieu, il faudrait accroître les marchés d'exportation et accepter les devises sterling non convertibles afin de regagner et de conserver les débouchés anglais et européens. En cinquième lieu, il convient d'établir sur le plan fédéral-provincial des offices de producteurs chargés de l'organisation des ventes sur lesquels s'appuierait une loi permanente sur le soutien des prix agricoles. Il faudrait établir des prix minimums qui suffiraient aux cultivateurs.

Comme j'ai épuisé mon temps de parole, je traiterai les nombreux autres sujets qui m'intéressent, plus tard pendant la session.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur l'Orateur, de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Larson et Dumas). Quiconque participe au débat a coutume de commencer par ces mots de félicitations. Je tiens donc à assurer aux motionnaires que les sentiments que j'exprime sont sincères, car ils se sont bien acquittés de leur fonction. Ils ont prouvé qu'ils avaient la compétence voulue ainsi qu'une formation solide pour la situation qu'ils occupent actuellement.

Je désire féliciter le premier ministre d'avoir choisi celui qui occupe présentement le poste de ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté (M. Harris). Il doit être agréable au ministre de voir la façon dont les députés de tous les partis ont accueilli sa nomination. C'est un homme compétent, d'un jugement sûr. Il est à espérer qu'il ne sera pas la victime des plans fantastiques de personnes qui voudraient ouvrir toutes grandes les portes du pays aux immigrants et même défrayer l'entrée de certains d'entre eux. Cette proposition coïncide avec une période où certaines régions éprouvent momentanément des difficultés à trouver des emplois pour ceux qui sont nés au Canada ou qui habitent notre pays depuis longtemps. Dans un pays tel que le nôtre, l'immigration est une question importante et, sans me rallier à ceux qui voudraient ne laisser entrer personne, j'estime qu'il y a lieu de peser longuement notre programme à cet égard.

N'oublions pas que souvent le moment d'appliquer une loi importe autant que ses dispositions. Je suis toutefois persuadé qu'en la personne du premier ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous trouverons réunies toute les garanties de cette sagesse et de cette prudence qu'un homme de son intelligence et de son jugement appliquera à coup sûr dans une situation comme celle-ci.

Puisque j'en suis à distribuer les félicitations, peut-être ferais-je bien de féliciter le Gouvernement, et plus particulièrement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), d'avoir proposé la constitution d'un comité chargé d'étudier et d'examiner la meilleure façon d'assurer la sécurité. Il y a un instant, l'honorable député de Dufferin-Simcoe s'est opposé à cette méthode en affirmant que le Gouvernement avait fait des promesses et qu'au lieu de les

tenir, il s'en tirait en constituant un comité. Je ne vois pas pourquoi on s'oppose à la constitution d'un comité. C'est la méthode démocratique: elle permet à tous les partis de la Chambre d'étudier la question avant qu'elle lui soit soumise. Nous nous plaignons souvent d'être saisis d'une mesure sans que les députés aient eu l'occasion d'exprimer leur avis avant que le Gouvernement se soit engagé, même de façon détaillée, à telle ou telle proposition. Il y a lieu, je pense, de féliciter le Gouvernement des mesures qu'il prend en ce moment.

Cependant, à moins qu'on ne modifie la motion, je dois dire combien je regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos d'écouter les plaidoyers et les demandes de plusieurs honorables députés qui comme moi, à plusieurs reprises, ont fait cause commune avec le représentant de Terrebonne (M. Bertrand), afin d'obtenir qu'on étudie la possibilité d'établir un régime de pensions pour les invalides. Le député de Terrebonne a proposé une résolution en ce sens tous les ans depuis plusieurs années, et il l'a fait de nouveau à la présente session. Son projet de résolution est le nº 18 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, et il se lit ainsi qu'il suit:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier, au cours de la présente session, l'à-propos d'ajouter à son programme de sécurité sociale un régime d'allocations à toute personne sans ressources ou sans revenus suffisants qui, par suite de blessure, d'accident, d'infirmité congénitale ou de maladie incurable, est défavorisée dans la recherche ou l'obtention d'un emploi, ou incapable d'assurer sa subsistance, et dont l'âge l'empêche de bénéficier des mesures de sécurité sociale actuellement en vigueur.

A plusieurs reprises, j'ai traité les projets de résolution de cette nature ou les projets rédigés en termes presque identiques, non seulement parce que je connais la situation dans ma circonscription mais parce que tous les ans, chaque fois que j'ai parlé de cette question, j'ai reçu une avalanche de lettres de toutes les parties de la province, de ces endroits où parvenaient les journaux qui avaient rapporté mes observations. Ces lettres m'ont appris la triste situation de plusieurs de ces infortunés. Dans un discours que j'ai prononcé il y a un an j'ai établi, au moyen d'une comparaison avec les pays où pareils plans existent, que le coût d'un plan de pension de cette nature ne serait pas excessif. Aujourd'hui, cependant, j'ai d'autres sujets à traiter. Je me bornerai donc à demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de songer à l'opportunité d'accroître les attributions du comité, de manière à lui permettre d'étudier les pensions pour invalides en même temps que les pensions de vieillesse.

[M. Fair.]

Des rumeurs laissent entrevoir la perspective d'une conférence possible entre les autorités fédérales et provinciales des ministères de la Santé au sujet de la question de l'aide aux incurables. Je me demande si cette conférence étudierait aussi le sujet d'un régime de pensions pour les incurables. S'il en est ainsi, tant mieux. Même si l'on projette une telle conférence, je ne vois pas pourquoi les membres de la Chambre n'auraient pas l'avantage, en même temps qu'ils discuteront la question de la pension de vieillesse, d'exprimer leurs vues sur la question de la pension pour les invalides. On a maintes fois soulevé le sujet en cette enceinte. Comme je l'ai dit tantôt, le Gouvernement ne peut pas fermer les yeux sur la triste condition de ces gens, ni différer davantage la manifestation d'une considération spéciale à cet égard. Plusieurs pays appliquent des régimes de ce genre. En certains pays, les régimes sont contributifs; dans d'autres, ce sont des pensions pures et simples, comme celles que nous accordons aux vieillards. Quel que soit le régime adopté, il y aurait lieu, surtout si c'est un système contributif, de prévoir un traitement spécial ou des dispositions particulières dans le cas de ceux qui sont nés invalides, et n'ont jamais eu d'occupation, tout en restant contributif pour ceux qui le sont devenus plus tard.

Monsieur l'Orateur, comme il est six heures moins une minute et que j'aborde une autre question, je vous prie de déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à 6 heures est reprise à 8 heures.)

Reprise de la séance

M. Picard: Monsieur l'Orateur, pour être loyal envers ceux qui m'ont permis de rester à la Chambre ces dix dernières années, pour être loyal envers ceux qui me sont restés fidèles aux dernières élections générales malgré, je dirais, les attaques venimeuses de mes adversaires, je me dois de consacrer une bonne partie de mon temps à l'avenir de l'agriculture canadienne. Quatre-vingt-cinq pour cent de mes électeurs cultivent la terre pour en arracher, à la sueur de leur front, leur subsistance et celle de leurs familles. Je me préoccupe du sort de ces hommes et femmes qui, pour la majeure partie, travaillent sur la ferme paternelle transmise d'une génération à l'autre ou qui, à titre de fils cadets, se sont aventurés dans la forêt, où ils ont arraché à la nature cette parcelle de terre qui deviendra un jour le patrimoine fertile de leurs fils et de leurs petits-fils.

Voilà pourquoi j'ai maintes fois, ces dernières années, cherché à exposer le point de vue du cultivateur québécois. Voilà pourquoi j'ai cherché à comprendre ses problèmes et à formuler des propositions susceptibles d'avoir pour lui des résultats heureux. Je n'ai jamais connu personnellement les misères du cultivateur. Je n'ai jamais partagé ses travaux, ni n'ai-je fait l'expérience, même indirecte, de ses difficultés. Mais, comme ces cultivateurs ont eu la bienveillance, en 1940, de m'accepter comme leur porte-parole à la Chambre des communes et que, depuis cette date, ils m'ont par deux fois témoigné leur confiance, il est tout naturel que je consacre une bonne partie de mon temps à étudier les conditions locales, nationales et internationales qui peuvent avoir des répercussions sur leur bien-être.

C'est pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir d'exprimer ici quelques-unes des pensées qui me sont venues après avoir étudié le sort de l'agriculture canadienne, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de trouver des débouchés pour nos excédents de produits agricoles.

L'un des plus importants facteurs de notre vie économique aujourd'hui, c'est la vente de ces excédents de produits agricoles tant sous le rapport des prix que nous pouvons obtenir que des quantités à écouler. La situation actuelle est discrètement mentionnée au discours du trône dans le passage suivant:

A cause des circonstances régnant à l'étranger, le prix des produits agricoles a subi un certain fléchissement.

Et plus loin:

....la persistance des difficultés découlant de la pénurie mondiale de dollars a provoqué récemment une diminution dans les achats d'un certain nombre de nos produits d'exportation.

Ces deux déclarations apparemment inoffensives ont trait à un problème bien plus vaste et bien plus important pour notre économie que ne l'indiquent ces paroles circonspectes. Notre économie agricole tout entière et une bonne partie de notre progrès national dépendent de l'écoulement, à des prix raisonnables, de nos excédents de denrées alimentaires. Non seulement parce que je représente une circonscription rurale, mais parce que je suis fermement convaincu que le bien-être du pays dépend d'une agriculture florissante, je consacrerai le temps qui m'est accordé ce soir à l'étude de ces problèmes et à la recherche de solutions possibles.

Avant de chercher à déterminer ce que nous réserve l'avenir, il convient d'examiner, ne fut-ce que brièvement, les résultats de la politique agricole adoptée par le Gouvernement depuis quelques années. Cet après-midi, le député de Dufferin-Simcoe (l'hon. M. Rowe) a abordé la question du bas niveau des prix. Peut-il m'indiquer un seul moment où, pendant que son parti était au pouvoir, les prix ont été comparables à ceux que nous a valus le gouvernement libéral des récentes années?

Il n'est même pas nécessaire que je remonte aux années de la guerre, années qui, sans contredit, ont été très profitables aux cultivateurs canadiens en général. Mais nous avons les chiffres pour les quatre ans, 1946 à 1949, qui ont suivi le conflit, à l'égard des cinq produits dont dépend généralement la prospérité agricole: blé, porcs, bovins, lait et œufs.

A ce propos, je cite quelques passages d'un discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des agriculteurs, le 31 janvier dernier. J'engage les députés d'en face à prendre note de ces chiffres, car ils sont officiels. Voici:

Au cours des quatre années écoulées depuis la fin de la guerre, nous avons vendu en moyenne, chaque année, 90 millions de boisseaux de blé de plus que durant les quatre années qui ont précédé le conflit, soit une augmentation du tiers environ. Durant cette même période, nous avons vendu, en moyenne, 345 millions de livres de porc de plus par an que durant les quatre années qui ont précédé la guerre, soit une augmentation de moitié environ. Enfin, nous avons vendu chaque année 370 millions de livres de bœuf de plus, soit une augmentation de plus de la moitié.

Au cours des quatre années qui ont suivi la guerre, nous avons vendu annuellement deux milliards de livres de lait de plus que durant les quatre années qui l'ont précédée, soit un huitième de plus. Au cours des quatre années qui ont suivi la guerre, nous avons vendu annuellement 150 millions de douzaines d'œufs de plus que durant les quatre années qui l'ont précédée, soit 60 p. 100 de plus.

Pour ces cinq produits, les prix seront en moyenne au moins 65 p. 100 plus élevés. La meilleure façon de voir la différence est de comparer le revenu agricole brut des quatre dernières années avec celui des quatre années précédentes. La moyenne annuelle globale des quatre dernières années est de 2,133 millions de dollars comparativement à 650 millions de dollars pour les quatre années antérieures.

Pour ceux qui le préfèrent, voici les chiffres du revenu net, savoir 1,305 millions de dollars pour la dernière période de quatre ans, comparativement à 435 millions de dollars pour la période antérieure. Les revenus brut et net sont, pour la dernière période de quatre ans, trois fois supérieur à ce qu'ils étaient pour les quatre années qui ont précédé la guerre. Tout semble indiquer que cette moyenne se maintiendra au moins pendant une autre année, ce qui nous assurera les cinq meilleures années que nous ayons connues.

Je ne vois pas comment les pessimistes peuvent jusqu'ici en conclure que nous nous acheminons vers une crise ou des difficultés économiques.

Monsieur l'Orateur, envisageons maintenant la situation actuelle. Voilà ce qu'elle était jusque-là, mais voyons ce qu'elle est

maintenant. Je cite un autre extrait du même discours du ministre de l'Agriculture:

A la fin de 1949, les trois contrats les plus importants subsistent. Quant à la livraison aux îles Britanniques, le contrat relatif au bacon reste en vigueur pendant toute l'année 1950 mais, quant au revenu garanti aux cultivateurs, il vaut jusqu'au premier juillet 1950.

En vertu de ce contrat, le Gouvernement s'engage à prendre livraison de flictus Wiltshire de catégorie A à $32.50 les 100 livres et à en livrer 60 millions de livres à l'Angleterre à raison de $29 les 100 livres. Si tout va comme on le prévoit, le cultivateur est assuré de toucher, pour le porc, un prix minimum d'environ 2c. de plus la livre que celui que nous obtenons pour la quantité livrée en Grande-Bretagne. Ainsi, l'agriculteur recevra du Trésor du Canada, environ un dixième de plus que le prix versé par l'Angleterre, les autres neuf dixièmes provenant directement du consommateur. Le prix de $29 les 100 livres équivaut à $2 de plus que celui que nous avons obtenu en 1947. C'est plus que nous n'avons touché en aucune année, sauf en 1948 et 1949.

Grâce à ce programme, le cultivateur a touché des bénéfices nets plus élevés, ces derniers mois, qu'il n'aurait pu le faire autrement. Il touchera un prix plus élevé que les cultivateurs d'aucun autre pays, sauf ceux de Grande-Bretagne, ne toucheront d'après ce que j'ai pu constater. Ces recettes plus élevées sont motivées puisque le cultivateur, antérieurement, est censé avoir reçu moins qu'il aurait pu recevoir.

Les contrats relatifs au blé et au fromage existent encore. Le contrat relatif au blé expire le 31 juillet 1950.

Nous sommes en pourparlers.

Le contrat relatif au fromage a été renouvelé pour une période d'un an à raison de 5c. de moins la livre que pour la période écoulée du premier avril 1948 au 31 décembre 1949. Le prix est le même, toutefois, que celui qu'on touchait en 1947 et de 5c. de plus qu'en toute année antérieure à 1947. Le Gouvernement a accordé une subvention de 3c. la livre et verse en outre une prime de 1c. à l'égard du fromage au titrage 93 et de 2c. à l'égard du fromage au titrage 94.

En ce qui concerne les œufs, le ministre a laissé entendre qu'en 1950 nous ne pouvions espérer vendre d'œufs, sous aucune forme, au Royaume-Uni. L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a prétendu que nous avions perdu le marché. Je ne vois pas, d'après ces chiffres, que les marchés soient perdus. J'en viendrai dans un instant aux remèdes qu'on pourrait appliquer à la situation, selon la tournure qu'elle prendra. J'aimerais citer encore une fois le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui disait le 14 décembre:

Dans l'intervalle, nous espérons vous sortir heureusement de l'année 1950 grâce à un accord sur le fromage, que nous pensons pouvoir conclure, et à un accord sur le bacon visant le reste de la campagne d'élevage du porc de 1949-1950, que nous avons bon espoir de mener à bonne fin.

Puis, le 31 janvier 1950, le ministre a dit:

Que penser de l'avenir du marché britannique? Il absorbe encore pour une valeur d'environ 400 millions de dollars de nos produits agricoles et reste donc notre meilleur marché extérieur. Il continuera vraisemblablement d'être notre meilleur marché. S'il absorbe tout l'excédent de notre fromage et au moins 120 millions de boisseaux de blé, il restera un marché dont nous ne pouvons nous passer, même s'il n'est pas le meilleur. Il vaut la peine que les cultivateurs n'abandonnent pas leurs efforts en vue de le conserver. En 1950, nous ne perdrons qu'une tranche de 30 millions de dollars du marché britannique, comparativement à ce qu'il nous a rapporté en 1949, en supposant que nous perdions tout ce que nous avons demandé mais n'avons pu obtenir.

[M. Picard.]

Les contrats actuels à l'égard de denrées autres que le blé sont les suivants: 60 millions de livres de bacon d'une valeur, au littoral, d'environ 17 millions de dollars; pour ce qui est du fromage, le contrat peut varier et atteindre un maximum éventuel de 85 millions de livres d'une valeur de 21 millions de dollars f.à.b. Montréal. Cela diffère grandement du sombre tableau que nous a peint cet après-midi l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe. Nous avons maintenant un aperçu de la situation telle que nous la voyons; quant à ses causes, je ne saurais trouver mieux que les mots suivants d'un article publié dans le *National Review*, livraison d'octobre 1949, intitulé *Le Canada et la zone du sterling*. Cet article est dû à la plume du très honorable L. S. Amery. Voici ce qu'il dit du Canada:

Son économie, comme la nôtre, est très déséquilibrée. C'est un pays qui produit d'énormes excédents de denrées alimentaires, de matières premières et de minerais. Si grande que soit son expansion industrielle,—et il est destiné à devenir l'une des grandes puissances industrielles de l'univers,—étant donné l'immense étendue de ses terres agricoles et, ce qui importe peut-être davantage, les vastes ressources minérales à peine exploitées du grand bouclier précambrien, qui couvre la moitié de son territoire, il lui faudra plusieurs générations avant que sa population soit en mesure d'absorber l'ensemble de son abondante production primaire. D'autre part, son économie est déficiente, provisoirement à l'égard de certains éléments industriels, mais d'une façon permanente quant à tous les produits des régions tempérées, semi-tropicales et tropicales du Sud. Comme nous, le Canada doit compter sur le commerce extérieur pour son existence et la pleine expansion de ses ressources.

C'est un fait reconnu et souvent répété que c'est dans la zone du dollar que nous devons acheter bien des marchandises dont nous avons besoin tandis que c'est dans la zone du sterling que nous devons vendre la plupart de nos excédents. Or nos produits superflus comptent surtout des vivres. Bien que le problème soit de portée nationale, il touche avant et par-dessus tout le cultivateur canadien. A cet égard, je cite de nouveau un extrait du discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé le 24 novembre 1949 à la cinquième session de la conférence de la FAO à Washington. Voici:

Ainsi, l'économie du Canada, par rapport à celle d'autres pays exportateurs, dépend tout particu-

lièrement du commerce d'exportation; ce qui compte, c'est non seulement le volume mais aussi la répercussion, sur les prix canadiens, de changements dans les cours mondiaux.

Et plus loin:

Il est essentiel que nous exportions les trois quarts de notre blé. A moins de maintenir nos expéditions, nous ne pouvons continuer d'acheter de fortes quantités de produits aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nous devrions nous procurer d'autres pays, y compris ces deux-là, les marchandises qu'ils peuvent produire à meilleur compte que nous ne le pourrions au Canada.

Je poursuis:

Le rôle important que jouent les exportations agricoles dans notre économie place le Canada dans une situation particulière. Le nombre des produits d'origine agricole, quoique inférieur au niveau du temps de guerre, représente toujours une grande partie du total des exportations. Le blé fournit à lui seul environ 15 p. 100. Les marchés mondiaux revêtent donc pour le cultivateur canadien un intérêt vital. Il craint que des difficultés monétaires et autres entraves au commerce ne nuisent à l'entrée de ses produits sur leur marché naturel, le marché britannique. De tous les pays qui ont approvisionné le Royaume-Uni en temps de guerre, nous sommes le plus rapproché. Nous voulons continuer à l'approvisionner, jusqu'à satisfaction de ses besoins. En restant ses fournisseurs, nous n'aurons aucune difficulté à écouler les produits qu'il nous a achetés durant la guerre.

Avec le député de Dufferin-Simcoe je reconnais que, comme il nous le disait cet après-midi, le marché britannique doit faire l'objet de nos soucis. Mais ce que je ne saurais comprendre, c'est qu'il trouve à redire à ce que les prix du blé aient été fixés pendant la guerre. Je ne puis comprendre pourquoi un des chefs du parti tory se plaint de ce qui a été fait dans l'espoir de conserver, après la guerre, les marchés anglais et dans le dessein d'aider la Grande-Bretagne au cours des hostilités. Il nous a beaucoup parlé cet après-midi des discours prononcés pendant la campagne électorale par le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre de l'Agriculture. A vrai dire, il nous a parlé à peu près de tout sauf des avions *North Star* dont, pourtant, le chef de l'opposition (M. Drew) avait fait un grand cheval de bataille à cette époque. Je ne puis m'empêcher de songer au succès dont ont été couronnés les efforts du Gouvernement et je crois qu'on pourra dire la même chose, un jour, de ceux que tente le ministre de l'Agriculture, afin de résoudre la présente situation.

En ce qui concerne les raisons qui ont fait que, l'an dernier, nos exportations vers la Grande-Bretagne ont diminué, le ministre a fait une déclaration qui m'amène à la prochaine partie de mes observations. Voici ce qu'il disait:

Ce n'est pas parce que le Royaume-Uni ne voulait pas de notre fromage ni de bien d'autres de nos produits, mais parce qu'il n'avait pas les dollars pour nous payer. Si nous pouvions seulement supprimer le problème de la pénurie des dollars, nous aurions, du même coup, fait disparaître un grand nombre des problèmes qui nous préoccupent.

Quant au remède, le ministre a déclaré qu'il serait triple. En premier lieu, il a parlé du prêt de 1,250 millions que nous avons consenti à la Grande-Bretagne et qu'elle doit dépenser graduellement jusqu'en 1952; en deuxième lieu, nous encourageons certains achats au Royaume-Uni en dollars, et, en troisième lieu, nous décourageons l'achat de certaines denrées aux États-Unis.

Dans la troisième partie de mes observations, j'essaierai de démontrer qu'il y a un autre domaine que le Gouvernement ne semble pas avoir exploré. J'y viendrai dans un instant, mais tout d'abord je désire citer une dernière fois le ministre de l'Agriculture. On pourra m'accuser de le citer trop souvent, mais j'avoue avoir un faible pour lui. De tous les spécialistes canadiens en agriculture, il est celui qui a eu raison le plus régulièrement par le passé et sur lequel nous pouvons le plus compter pour l'avenir.

Abstraction faite de considérations d'ordre politique, je suis fermement convaincu que le Canada a été des plus heureux d'avoir eu comme ministre de l'Agriculture au cours des quinze dernières années un homme aussi compétent pour diriger notre programme agricole. Le ministre a essuyé plusieurs tempêtes et il a connu des succès remarquables. Il n'est pas de ceux qui cherchent la louange et il n'aime pas davantage les vains compliments, mais en toute justice et équité il convient de reconnaître sa grande compétence et les services éminents qu'il a rendus tant à son pays depuis qu'il occupe son poste qu'à la cause alliée, durant le dernier conflit.

Bien que ce qui précède ait été véritablement dit sans aucun but politique, je puis ajouter que le fait d'être un des vrais libéraux, à la Chambre et au sein du cabinet, ne diminue en rien, loin de là, l'admiration que j'ai pour lui.

Revenant au sujet que je traitais, je tiens à répéter le dernier extrait des paroles du ministre.

Nous aurions la solution de plusieurs de nos problèmes si nous pouvions remédier au seul manque de dollars de la Grande-Bretagne.

Cette opinion semble confirmée par l'ordre de choses qui régnait durant la guerre, lorsque nous avons fourni au Royaume-Uni le montant de dollars nécessaire pour lui permettre d'obtenir au Canada les vivres et les armements dont il avait besoin. Examinons donc le résumé de la balance des comptes entre le Canada et la région du sterling, surtout le Royaume-Uni, de 1940 à 1945. Nous constatons que la somme des dépenses courantes engagées au Canada pour le compte de la zone du sterling s'élève au chiffre fantastique de 10,430 millions de dollars. La

dépense de sommes si considérables a évidemment fort stimulé l'économie canadienne et explique dans une grande mesure la prospérité de ces six ans du temps de guerre. La vente des denrées alimentaires à la Grande-Bretagne s'élève à 2,290 millions de dollars. Pour que mon exposé soit plus facile à comprendre, je demande à la Chambre l'autorisation de consigner au hansard un court résumé de la balance des paiements ci-haut mentionnée. Il est tiré de la page 38 de la *Balance canadienne des paiements internationaux, 1926 à 1948.*

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: Agréé.

M. Picard: Voici le tableau:

Sommaire des balances de paiements, transactions entre le Canada et la zone du sterling, de 1940 à 1945

(En millions de dollars)

Dépenses courantes au compte de la zone du sterling au Canada:	
Compte des exportations au Royaume-Uni	
Munitions et navires	4,047
Vivres	2,290
Produits du bois	479
Métaux non ferreux	654
Autres denrées	264
Total	7,734
Exportations au compte des autres pays de la zone du sterling	1,113
Transport-marchandises	822
Services de guerre	561
Autres transactions courantes	200
Total, dépenses courantes au Canada	10,430
Paiements courants du Canada à la zone du sterling	
Importations du Royaume-Uni	680
Importations, autres pays de la zone du sterling	670
Dépenses outre-mer du gouvernement canadien	2,597
Intérêts et paiements de dividendes	357
Transport par terre et par eau	235
Autres transactions courantes	261
Total, paiements courants du Canada	4,800
Besoins nets de la zone du sterling, dépenses courantes	5,630
Mode de financement de la différence, compte courant	
Contribution (un milliard)	1,000
Aide mutuelle du Canada à la zone sterling	2,002
Avances provisoires du gouvernement canadien au Royaume-Uni et à l'Inde	206
Prêt de 700 millions au Royaume-Uni (montant net en 1942)	561
Rapatriement officiel de titres par le Canada	703
Rapatriement privé de titres par le Canada	292
Ventes d'or et de dollars américains au Canada	504
Autres mouvements de capitaux	362
Total, transactions de capital et spéciales	5,630

[M. Picard.]

Reste maintenant à examiner comment on a financé ces dépenses,—renseignements qu'on trouve dans le sommaire que je viens de déposer,—car il faut distinguer entre les paiements courants du Canada dans la zone du sterling s'élevant à 4 milliards 800 millions et les méthodes auxquelles on a eu recours pour combler, au compte courant, un écart de 5 milliards 630 millions.

Pour les fins de ma thèse, je divise l'opération financière en deux parties: les sommes touchées par le Canada en paiement et celles qu'il a payées ou absorbées. Dans la première, j'inclus les importations du Royaume-Uni et des autres pays de la zone du sterling, qui s'élevaient à 1 milliard 350 millions, et les valeurs rapatriées (officielles ou particulières), au montant de 995 millions. Comme ces chiffres figurent au tableau que je viens de consigner dans les *Débats*, et que mon temps de parole s'épuise rapidement, je vous fais grâce des détails. On peut donc affirmer, monsieur l'Orateur, sans crainte d'exagérer, que nous avons fait plus que notre part,—d'ailleurs le tableau que j'ai déposé le démontre,—en vue d'aider la Grande-Bretagne à son heure de détresse; mais on doit aussi reconnaître que les ouvriers et les cultivateurs canadiens ont bénéficié de la ligne de conduite du Gouvernement.

Il faut cependant faire une importante réserve. Ces opérations financières ont imposé un lourd fardeau au trésor public; il eut mieux valu demander à la Grande-Bretagne de disposer de toutes ses valeurs canadiennes avant d'être trop généreux envers elle et de nous aventurer dans le domaine des contributions ou des cadeaux.

M. Brooks: Pourquoi ne pas la saigner à blanc?

M. Picard: L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) affirme que nous devrions prendre tous les moyens en vue d'aider la Grande-Bretagne à se procurer les dollars nécessaires pour acheter de plus fortes quantités de nos produits. J'espère qu'il approuvera la proposition que je formulerai dans un instant et qui indiquera où elle peut obtenir des dollars à cette fin.

Le 11 mai 1943, quand j'ai traité le bill de l'aide mutuelle, j'ai expliqué que le prétendu rapatriement des valeurs du National-Canadien consistait simplement à transporter certains montants des comptes d'actionnaires particuliers à celui du gouvernement canadien; toutefois, j'ai alors soutenu que nous devrions nous prévaloir de l'une des dispositions du bill de l'aide mutuelle, ainsi conçue:

Que le gouverneur en conseil peut déterminer les termes et conditions selon lesquels ces approvisionnements de guerre sont mis à la disposition des

Nations Unies, et peut réclamer en certains cas payement ou remboursement en nature ou en biens ou en mesure réciproque ou en fourniture d'approvisionnements ou en tout autre bénéfice direct ou indirect comme il sera jugé convenable.

Je soutenais à l'époque que la Grande-Bretagne aurait dû acheter tous les titres canadiens détenus là-bas et les remettre au gouvernement du Canada. La méthode n'avait rien d'extraordinaire. On l'avait employée à l'égard des titres des États-Unis détenus en Grande-Bretagne. A ce propos, j'aimerais donner lecture d'un extrait d'un rapport publié dans le bulletin de la *Federal Reserve Commission* qui se lit comme suit:

Au début de la guerre, en août 1939, les Anglais détenaient des titres des États-Unis d'une valeur d'environ 950 millions de dollars.

Pour résumer le reste de la citation, disons qu'entre cette époque et la fin de 1940, ils en avaient liquidé pour 334 millions de dollars. Des 616 autres millions, une tranche de 389 millions avait été vendue ou confiée à la *Reconstruction Finance Corporation* en garantie des prêts que cette société de l'État avait consentis à la Grande-Bretagne de janvier à août 1941. Une autre tranche de 60 millions était destinée à être déposée en nantissement auprès de la *Reconstruction Finance Corporation*, le 1er septembre 1941. Il restait 167 millions en titres qui furent rachetés entre la période en cause et la fin de 1943.

La Grande-Bretagne a fait la même chose en ce qui concerne les titres argentins détenus en Grande-Bretagne. Je n'ai pas été le seul à préconiser cette méthode à l'époque. Le 30 septembre 1939, le *Financial Post* avait prévu que cette mesure était inévitable. Il citait même un communiqué officiel de septembre 1939, qui se terminait par les mots que voici:

En premier lieu, l'aide que le Canada va apporter à la Grande-Bretagne en lui fournissant munitions et aliments comportera vraisemblablement le rapatriement des valeurs canadiennes détenues à Londres et, plus tard, des avances de crédits.

Cela se passait en septembre 1939 et, pourtant, à l'heure actuelle, la Grande-Bretagne détient encore pour 1,642 millions en valeurs canadiennes sur lesquelles, pendant la guerre, nous avons payé, pendant six ans, 357 millions et sur lesquelles, en 1947, nous payions toujours 53 millions. Malgré tout on a accordé des crédits, voire des cadeaux, avant de demander le rapatriement. Il est évident que certains experts financiers avaient changé d'avis entre la première déclaration du gouvernement et le moment où la politique a été définitivement précisée.

Si nous avions agi à l'exemple des États-Unis ou de l'Argentine, nous aurions avancé d'un pas dans la solution logique de nos difficultés ferroviaires dont parlait cet après-midi le député de Dufferin-Simcoe, puisque le gouvernement se serait procuré, gratuitement, la direction du Pacifique-Canadien que nous abandonnons petit à petit aux Américains. En 1937, 54.89 p. 100 des actions communes ou ordinaires du Pacifique-Canadien, représentant une somme de 175 millions de dollars, étaient détenues en Grande-Bretagne, de même que 95.09 p. 100 des actions privilégiées, d'une valeur de 133 millions, ainsi que pour 285 millions au moins des obligations de la compagnie. Si en retour de nos cadeaux de 3 milliards de dollars, la Grande-Bretagne avait fait l'acquisition et nous avait transféré les titres du Pacifique-Canadien au montant de 593 millions, elle aurait été encore redevable à notre pays, et nous aurions pu ainsi prendre une première mesure en vue de résoudre notre problème ferroviaire sans grever davantage le Trésor. Cette façon de procéder aurait été bien supérieure à celle que nous avons adoptée à l'époque du Nord-Canadien et du Grand-Tronc et moins coûteuse.

Même si nous ne sommes pas excusables de ne pas être rentrés en possession de ces valeurs pendant la guerre, nous avons encore l'occasion de tirer bon parti de ces 1,642 millions de dollars. Voici la proposition que je fais pour aider à résoudre le problème de nos marchés. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a dit:

Si nous pouvions faire disparaître la difficulté que constitue la pénurie de dollars... nous aurions trouvé une solution à plusieurs de nos problèmes.

Cet après-midi, le représentant de Dufferin-Simcoe a dit: "Aidons la Grande-Bretagne à se procurer des dollars." A ceci je répondrai que la Grande-Bretagne possède un fonds en puissance de plus d'un milliard et demi de dollars qu'elle pourrait affecter à l'achat de marchandises canadiennes. Si elle répartissait ce montant sur une période d'années, la Grande-Bretagne pourrait se procurer les approvisionnements dont elle a besoin tout en assurant un marché au Canada.

Avant d'examiner une méthode susceptible de réaliser le rachat méthodique de ces valeurs, il vaut peut-être la peine de se rendre compte de leur nature. Je me contenterai d'en donner un aperçu. Les obligations canadiennes détenues en Grande-Bretagne en 1946, surtout des fonds d'État et des titres de municipalités, s'élevaient à 105 millions de dollars; les valeurs de chemins de fer et d'utilités publiques, à 315 millions; les titres de corporations, à 97 millions. En outre, on y détenait 675 millions d'actions ordinaires, la plupart des valeurs de chemins de fer. Le solde de 357 millions représentait des placements directs effectués par des Anglais dans des succur-

sales, filiales et autres sociétés canadiennes dont la majeure partie des actions étaient détenues en Grande-Bretagne.

La Banque du Canada et la Commission de contrôle du change étranger pourraient facilement établir la technique d'un tel rachat. Le gouvernement britannique sait où se trouvent ces valeurs. Elles sont enregistrées. Il peut les acheter à un prix équivalent au cours du marché. Les propriétaires pourraient en recevoir le prix d'achat, en tout ou en partie, sous forme d'obligations. Les titres pourraient être alors remis à la Banque du Canada qui, grâce à la Commission de contrôle du change étranger, dispose des moyens pour les liquider méthodiquement sur le marché canadien. On pourrait même, au besoin, vendre certains de ces titres sur le marché des États-Unis. D'aucuns diront peut-être que de cette manière la propriété d'un plus grand nombre de nos industries passerait aux États-Unis. Je ne vois pas comment nous serions dans une situation pire que si ces titres demeuraient en Grande-Bretagne; de toute façon le résultat est le même lorsque des particuliers anglais vendent des valeurs canadiennes sur le marché des États-Unis, à la différence que chaque fois qu'une valeur est vendue elle est créditée au compte britannique en notre pays à titre de remboursement des prêts déjà consentis.

On ne saurait trouver de meilleur exemple que celui du chemin de fer Pacifique-Canadien, que j'ai mentionné il y a un instant. En 1937, je le répète, la Grande-Bretagne détenait 54.89 p. 100 des actions ordinaires de cette société, tandis que les États-Unis en détenaient 22.22 p.100. Suivant le rapport du chemin de fer Pacifique-Canadien pour l'année 1949,—c'est le dernier que nous ayons,—au 31 décembre 1948 la Grande-Bretagne ne détenait que 37.49 p. 100 des actions de la société, ce qui veut dire que des particuliers avaient disposé de ces valeurs. A la même date, cependant, les États-Unis détenaient 43.41 p. 100 des actions. Ainsi, la direction du chemin de fer Pacifique-Canadien, au lieu de nous avoir été accordée complètement, passe maintenant aux mains d'Américains. Si une telle liquidation avait fait partie d'un marché, nous aurions au moins retiré quelque avantage indirect de la transaction.

En outre, si la direction du Pacifique-Canadien passait à un groupe d'Américains cela pourrait avoir des répercussions considérables sur la situation financière du National-Canadien. Qu'arriverait-il si un puissant empire ferroviaire des États-Unis, tel celui qu'édifiait, voici quelques années, M. Robert Young du *Chesapeake and Ohio,* obtenait la haute main sur le Pacifique-Canadien? Une telle compagnie pourrait immédiatement faire passer la plupart de son trafic canadien par les voies de sa filiale canadienne, ou, pour

[M. Picard.]

plus d'exactitude, de la compagnie canadienne qu'elle dominerait. Il ne faut pas oublier qu'il y a soixante-dix ans, le Pacifique-Canadien recevait à peu près autant en subventions que les compagnies qui constituent actuellement le National-Canadien. A l'époque, la compagnie a obtenu de l'État de vastes terres, dont une bonne partie semblent être encore en sa possession. Ce pourrait être là un autre motif pour le pays de reprendre la direction de la société ferroviaire, au lieu de laisser des groupes étrangers bénéficier de la valeur accrue de ces terres, notamment en Alberta.

Cet après-midi, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) se demandait comment nous pouvons vendre aux Anglais alors qu'ils manquent de dollars. Au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et à notre collègue, je propose justement une source de dollars. Bien entendu, la question principale reste toujours celle-ci: les Anglais achèteraient-ils beaucoup plus de nous s'ils ne manquaient pas de dollars. Le manque de dollars est la raison qu'on invoque publiquement pour expliquer la diminution de certains achats, mais il se peut fort bien que la question des prix y soit pour beaucoup car en temps de paix la Grande-Bretagne s'est toujours montrée dure marchandeuse; elle oubliait les intérêts des pays du Commonwealth pour ne penser qu'à elle-même. Cet après-midi, le député de Dufferin-Simcoe a dit: "Ne déprécions pas le Commonwealth britannique". J'ai devant moi un article publié en Nouvelle-Zélande, qui affirme: "La Grande-Bretagne se détourne de l'Empire." Eh bien! les Anglais se montrent bons hommes d'affaires et savent marchander, tandis que nous sommes des sentimentaux. Et je ne blâme pas les Anglais pour cela. Durant la guerre, nous avons même donné notre blé à l'Angleterre à des prix moindres que ceux que nous aurions pu obtenir ailleurs. C'était un autre sacrifice auquel nous consentions en vue de nous assurer la reconnaissance de la Grande-Bretagne et de conserver ses marchés après la guerre. La plus grande partie de ce que nous avons fait, la plupart des négociations que le ministre a poursuivies avaient pour objet ultime la conservation de ces mêmes marchés après la guerre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je soutiens que nous ne pouvons négliger toute méthode qui puisse faciliter l'écoulement de nos excédents de produits agricoles. La Grande-Bretagne semble être un marché tout naturel pour nous; là-dessus, je partage l'avis du député de Dufferin-Simcoe. C'est un marché naturel, mais la Grande-Bretagne diminue de plus en plus ses achats chez nous et elle continuera à marchander durement.

Ce qui distingue la Grande-Bretagne du Canada, c'est qu'elle a le sens pratique de faire des affaires sur un pied d'affaires et de ne livrer la guerre que quand sa suprématie ou sa survivance sont en cause. Nous, au contraire, sommes des sentimentaux. Par le passé, nous nous sommes battus bien plus à la suite de l'attachement de certains pour leur mère-patrie que pour parer à des menaces véritables. Nous n'avons jamais osé demander ce que certains exigent de droit, notamment le rapatriement de nos valeurs; notre habitude a été plutôt de vendre notre blé à rabais dans l'espoir de nous voir témoigner de la reconnaissance. A cette époque, c'était de bonne politique. C'était un des moyens qu'empruntait le gouvernement pour nous assurer des marchés après la guerre. Mais ce n'est pas ainsi que l'Angleterre fait des affaires. Elle achète là où elle obtient le plus d'avantages, qu'il s'agisse de l'ennemi d'hier ou de celui de demain, et ne mentionne la loyauté due à l'Empire que lorsqu'elle la demande d'autrui.

Le temps est venu de la convaincre qu'il lui faut, une fois la paix revenue, manifester sa gratitude. C'est ce qu'on a affirmé après-midi. Nous n'avons pu éveiller sa reconnaissance; tentons de lui démontrer qu'il est de son intérêt de collaborer, de commercer avec nous, même si nos prix sont d'un cent plus élevés. Fournissons-lui les dollars dont elle a besoin grâce au rapatriement de nos valeurs, comme je l'ai expliqué tantôt.

M. J. A. Brooks (Royal): Je n'ai pas l'intention de reprendre, point par point, l'argumentation que vient de nous exposer le député de Bellechasse (M. Picard). J'approuve cependant sa déclaration concernant les mesures de sécurité sociale en faveur des indigents de même que ses remarques sur la nécessité d'assurer des marchés à nos cultivateurs. Je ne puis admettre cependant que nos cultivateurs se tirent mieux d'affaire que par le passé. Je sais que dans ma région, ils paient plus cher que jamais les produits qu'ils achètent. Je sais également que le coût de la vie a maintenant atteint un niveau sans précédent dans toute l'histoire de notre pays.

Je ne puis non plus accepter l'idée du député de Bellechasse qui préconise le rapatriement de toutes les valeurs canadiennes détenues en Grande-Bretagne. Si le Royaume-Uni a été, par le passé, un aussi important marché pour nos produits, c'est qu'il possédait des valeurs, non seulement chez nous, mais partout dans le monde, ce qui lui permettait d'acheter des autres pays. Je ne vois donc pas pourquoi le Canada dépouillerait la Grande-Bretagne d'à peu près tout ce qu'elle possède. Durant la guerre, l'Angleterre a souffert plus que tout autre pays; elle a aidé tous ses alliés, à l'exception des États-Unis. Nous lui enlèverions maintenant ses biens tout en nous attendant qu'elle demeure l'important marché qu'elle était pour nous?

Avant de traiter les sujets contenus dans le discours du trône, j'aimerais faire mien l'hommage rendu à la mémoire de mon ancien compagnon de pupitre, Tommy Church. Il méritait tout ce qu'on a dit de lui. Je ne suis pas entièrement d'avis qu'il était vieux jeu dans plusieurs de ses opinions. Je crois plutôt que les principes qu'il défendait représentaient les sentiments d'un bien plus grand nombre de personnes que semblent nous le faire croire quelques-unes des déclarations faites à la Chambre.

Je tiens moi aussi à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Larson et Dumas). Ils ont indubitablement bien rempli leur tâche et les justes éloges qu'ils ont reçus leur apporteront une légitime satisfaction. Je tiens aussi à féliciter le député de Grey-Bruce (M. Harris), qui est devenu ministre. Je lui ai adressé mes félicitations en particulier. Aujourd'hui, je ne puis lui souhaiter de passer de très longues années au ministère mais je lui souhaite tout le succès possible pendant les quelques années où le Gouvernement demeurera au pouvoir.

Le débat sur l'Adresse offre l'occasion aux députés, à leur titre de représentants du peuple, de parler de la situation existant au pays et de présenter au parlement les vues de leurs mandants au sujet des besoins de la nation. Ce soir, je n'aborderai que quelques sujets, car le temps ne me permet pas de les exposer au long. L'après-guerre nous a apporté de nombreux problèmes, dont l'un des plus complexes est celui de la réadaptation de nos anciens combattants. Il faut aussi opérer un rajustement de l'industrie, du commerce et de notre économie. Ces problèmes se répartissent sur une longue période d'années et un gouvernement sage doit se préparer à les résoudre.

Monsieur l'Orateur, après cinq années de paix, après ce qui s'est passé dans tous les pays à la suite de la première Grande Guerre, on s'attendait d'avoir maintenant la situation bien en main dans notre pays. Le processus de réadaptation qui devrait être terminé ne l'est malheureusement pas. Nous sommes dans une situation économique qui a déterminé, en ce qui a trait au chômage, le problème le plus grave que nous ayons eu à résoudre depuis la fin de la guerre. Et il semble que le problème s'aggrave, quelque assurance que nous donnent des porte-parole du Gouvernement. Le débat sur le chômage, sur le projet de loi relatif à l'assurance-chômage dont la

Chambre a été saisie, témoigne à la Chambre et au pays de la gravité de la situation qui nous confronte.

La statistique place ma propre région du Canada, les provinces Maritimes, au deuxième rang pour ce qui est du chômage. C'est ce qui se produit, à l'ordinaire, chaque fois qu'il y a affaissement économique. J'ai été fort étonné de lire cette phrase du discours du trône qui annonce que l'embauchage et la prospérité se tiennent "à un niveau élevé" au Canada. Nous savons bien, monsieur l'Orateur, que tel n'est pas le cas. L'embauchage et la prospérité ne se tiennent pas à un niveau élevé. On peut le constater surtout dans les provinces Maritimes. Producteurs primaires, nous sommes les premiers à ressentir les effets d'un affaissement. Nous ne sommes pas une population de producteurs secondaires. Nous vivons de l'extraction minière, de la pêche et de l'agriculture. Il est avéré que tout pays, toute région qui dépend des produits primaires, se ressent la première du marasme économique.

Je veux donner lecture d'un court article de J. P. Crossman, paru il y a quelques semaines, dans le *Times* de Moncton sur la situation qui existe dans les provinces Maritimes. En voici les termes:

Dans toutes les régions rurales du comté de Kent on respire une atmosphère de sinistre pressentiment.

Je rappelle que le comté de Kent est situé dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick.

"Il n'y a aucun travail dans la forêt", dit-on tristement. Un court examen de la situation prouve que c'est bien vrai.

La forêt silencieuse n'entend plus résonner la hache du bûcheron ni geindre la scie. L'activité fiévreuse qu'a déployée dans la région l'industrie forestière est chose du passé. Au lieu de cela, les cultivateurs, les petits propriétaires de lot à bois et les journaliers sont inactifs, attendant la solution d'un problème qui met en jeu leur existence même.

Ce paragraphe décrit, monsieur l'Orateur, la situation qui règne dans une vaste région des provinces Maritimes.

L'article poursuit:

L'industrie forestière n'est plus.

C'est une des grandes industries des provinces Maritimes.

Le fléchissement du marché de la pâte de bois a marqué le commencement du déclin au début de l'année et la perte du marché britannique du bois de soutènement a été le coup de grâce.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, il n'y a aucune industrie manufacturière dans cette région du pays. Les gens doivent compter sur l'exploitation forestière pour leur subsistance. Pendant plusieurs années, les habitants du Nouveau-Brunswick et de cette région de la Nouvelle-Écosse comptaient principalement sur nos exportations de bois

d'œuvre à la Grande-Bretagne. Il y a un peu plus d'un an, nous avons perdu ce débouché. Au cours des années passées, nous avons expédié, par terre et par eau, des centaines de milliers de cordes de bois à pâte et d'étais de mines. Nous avons également perdu ce marché. L'industrie des étais et du bois utilisés dans les mines rapportait plus de 9 millions par année aux gens des provinces Maritimes. Quand on a demandé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg) et au Gouvernement de s'occuper de l'industrie, ils ont répondu laconiquement qu'on ne pouvait rien faire pour elle. Comme résultat, bon nombre de gens chôment au Nouveau-Brunswick.

Les habitants du nord de la province désespèrent de recevoir de l'aide du gouvernement. Ils se sont d'abord adressés au ministre qui représente leur province, puis au gouvernement local, mais ils n'ont eu aucune promesse. Ils ont maintenant décidé de s'occuper eux-mêmes de la question, en envoyant en Grande-Bretagne une délégation qui tâchera de faire mieux que le ministre des Affaires des anciens combattants et son collègue du Commerce (M. Howe). Les gouvernements provinciaux comptent sur cette industrie pour leur subsistance. La perte des débouchés n'atteint pas seulement les bûcherons. Dans la vallée de Miramichi ainsi que dans les régions de Richibouctou, de Chatham et de Bathurst, des centaines de débardeurs chôment parce qu'on n'a pas expédié d'étais de mines ni de bois à pâte du nord du Nouveau-Brunswick. En outre, des centaines d'hommes qui normalement transportent ces produits par camions jusqu'aux navires sont également sans travail. Les garagistes et les marchands traversent de mauvais jours. Voilà pourquoi les affaires vont tellement mal dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Si nous ne pouvons vendre nos étais de mines en Grande-Bretagne, c'est parce que nos devises ne sont pas convertibles. Depuis des années, nous réclamons la solution du problème. Si on n'avait pas tellement atermoyé, nous ne serions pas maintenant dans cette impasse. Lorsqu'elle s'est réunie récemment à Montréal, l'Association des exploitants forestiers a proposé deux solutions au problème. Elle a conseillé, en premier lieu, la suppression des restrictions au commerce. Puis, elle a préconisé le libre échange des devises entre pays. Ces mesures aideraient sensiblement si on y avait recours.

Je partage l'avis de ceux qui ont affirmé que l'Angleterre nous offre notre meilleur marché. Si l'assertion vaut dans le cas de l'ensemble du pays, elle vaut davantage dans le cas des provinces Maritimes. Pendant nombre d'années, nous avons vendu notre bois d'œuvre à la Grande-Bretagne et aux

marchés du sterling dans les Antilles. Autrefois, les provinces Maritimes trouvaient là leurs deux grands débouchés. Aujourd'hui, elles ne peuvent compter ni sur l'un ni sur l'autre. Elles ne peuvent vendre non plus à ce que nous appelons le Haut-Canada, à cause des tarifs-marchandises élevés, ainsi que de la concurrence à laquelle elles doivent faire face sur ce marché. Cependant, si les provinces Maritimes pouvaient écouler leurs produits sur les marchés de Grande-Bretagne et des Antilles, je crois que leurs populations seraient prospères.

Celui que je citerai maintenant n'est nul autre qu'un ancien ministre du Commerce, l'honorable J. A. MacKinnon. Prenant la parole à Saint-Jean, voici quelques jours, à son retour des Antilles, il disait:

La population des Antilles anglaises regrette les restrictions qui pèsent actuellement sur le commerce avec le Canada. On a dit devant moi que les représentants des Antilles s'adresseraient peut-être au gouvernement canadien afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de prendre des mesures en vue d'accroître ce commerce lucratif.

J'espère qu'ils feront des démarches en ce sens auprès du gouvernement canadien et j'espère qu'on en arrivera à quelque entente. Ce serait à notre avantage aussi bien qu'à celui des Antilles.

Je me demande parfois, monsieur l'Orateur, si nous achetons de la Grande-Bretagne autant que nous pourrions et devrions le faire. Certains membres du Gouvernement ont pris l'habitude de blâmer l'Angleterre quand nous ne pouvons lui vendre certains produits. Mais achetons-nous d'elle autant que nous le pourrions? Je pose cette question après avoir lu un article paru le 10 janvier dans le *Saturday Night* de Toronto. Cet article avait trait à l'achat d'appareils de télévision au pays. La Grande-Bretagne aurait pu nous fournir ces appareils, mais au lieu de les acheter chez-elle,—c'était là une belle occasion de commercer avec ce pays,—nous les avons achetés aux États-Unis. Sauf erreur, on a prétendu que les appareils anglais n'étaient pas d'aussi bonne qualité. Mais, comme l'article l'affirme, la Grande-Bretagne compte certains des meilleurs ingénieurs du monde. Elle fait œuvre de pionnier dans les domaines du radar et de la télévision. D'autres pays achètent en Grande-Bretagne leurs appareils de télévision. Si nous voulons nous montrer justes, si nous voulons assurer un échange de devises qui nous permettra d'entretenir nos relations commerciales, nulle raison au monde ne nous justifiait de ne pas passer cette importante commande à l'Angleterre et nulle raison au monde ne saurait justifier le Gouvernement de notre pays de ne pas donner l'exemple, en ce qui concerne les achats en Grande-Bretagne.

L'hon. M. McCann: L'honorable député ne préférerait-il pas que ces appareils fussent fabriqués au Canada?

M. Brooks: Ils sont fabriqués par la *General Electric Company* ...

L'hon. M. McCann: Ils sont faits à Peterborough dans une proportion de 70 p. 100.

M. Brooks: ... filiale de *General Electric* des États-Unis.

L'hon. M. McCann: Demandez au député qui siège derrière vous ce qu'il préfère.

M. Drew: Les ministres sont-ils sincères lorsqu'ils parlent d'établir des échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne?

L'hon. M. McCann: Je parle d'assurer de l'emploi aux Canadiens.

M. Brooks: L'article poursuit:

Si le Canada ne nous permet pas de pénétrer dans de tels domaines, affirme un fonctionnaire anglais, nous ne pouvons espérer combler la pénurie de dollars ou acheter davantage du Canada.

Voilà le nœud de la question. Certaines parties du pays ont absolument besoin de commercer avec la Grande-Bretagne. Le Gouvernement affirme que si l'Angleterre nous vend davantage, elle pourra acheter davantage chez-nous. A mon avis, si le Gouvernement est sincère dans ces efforts pour multiplier les échanges commerciaux, il devrait profiter d'occasions comme celle-ci de faire affaires avec la Grande-Bretagne.

Je pourrais donner lecture d'un article de même nature, émanant des États-Unis. On y souligne le même état de choses. Seattle, ville des États-Unis, désirait acheter des générateurs et demanda des soumissions. Deux maisons anglaises en présentèrent. Certaines entreprises américaines firent de même. Les Anglais demandaient plusieurs milliers de dollars de moins que les Américains. Qu'arriva-t-il? Je cite un alinéa du *Christian Science Monitor:*

Voici ce qui arriva lorsque la Grande-Bretagne tenta, une première fois, un réel effort en vue de suivre le conseil de Washington et de profiter de la promesse formelle des États-Unis. Lorsqu'on ouvrit les soumissions, on constata qu'il y avait sept soumissionnaires, dont deux Britanniques. Ces deux derniers avaient présenté des soumissions plus basses que celles des maisons américaines. Le prix le moins élevé était celui de $515,000 de *Ferranti Limited;* le deuxième, celui de l'*English Electric,* était de $572,000. La plus basse soumission américaine s'établissait à $720,000 et la plus haute à $1,321,000.

Il s'agissait de la même société, la *General Electric.* On a donné certaines excuses pour ne pas choisir une soumission britannique. La première, c'est que la distance entre l'usine anglaise et la ville de Seattle serait trop grande, en cas de panne. Mais la maison bri-

tannique signala qu'une succursale de Toronto pourrait assurer le service et effectuer les réparations voulues en cas de panne. Elle rappela également qu'elle pouvait fournir huit générateurs pour le prix de six appareils de fabrication américaine.

Comme ces prétextes ne suffisaient pas, on prétendit ensuite que la maison Ferranti n'avait pas d'expérience dans la construction de générateurs destinés à être utilisés dans des régions septentrionales éloignées. Or à cette même époque, la Ferranti, puissante société britannique, construisait des générateurs pour la ville d'Helsinki, en Finlande; elle fabrique ces appareils depuis 1889 et en vend dans toutes les parties du monde. La véritable raison a été donnée par un préposé aux achats, de Seattle, qui a dit à un journaliste:

J'imagine qu'il y aurait eu une forte réaction chez les fabricants américains si nous avions accepté une des soumissions britanniques.

L'article poursuit:

Une des sociétés des États-Unis intéressée dans cette affaire est la *General Electric* dirigée par M. Phillip Reed, qui, en sa qualité de président de l'*Anglo-American Productivity Council*, préconise le plus d'accroissement des ventes de produits anglais aux États-Unis.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne a dit: "Voulez-vous, oui ou non, acheter nos marchandises?"

Je mentionne ces deux cas, monsieur l'Orateur, parce qu'ils dénotent quelque part un manque de sincérité au Canada comme aux États-Unis à l'égard de nos achats en provenance de la Grande-Bretagne. Je le répète, nous estimons, du moins dans ma région, que nous devrions tenter tous les efforts pour acheter les produits anglais afin que nous puissions vendre quelques-uns des nôtres, puisque de cette vente dépend l'existence même des gens de cette région.

Je désire maintenant traiter un sujet dont la Chambre a été saisie, l'autre jour, savoir la suppression de quelques trains et l'achat de charbon. Il n'est pas nécessaire que j'en parle longuement, le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et celui d'Inverness-Richmond (M. Carroll) ayant déclaré qu'il était inutile de supprimer le quart des trains dans les provinces Maritimes, car les chemins de fer Nationaux auraient pu obtenir un million de tonnes de charbon pour alimenter les locomotives, au moins dans cette région du pays.

S'en fût-on occupé à temps, on aurait pu acheter des mines des provinces Maritimes du charbon destiné aux trains des autres régions du Canada. Le ministre disait l'autre jour qu'il n'était que juste, vu que l'Ontario manquait de charbon, de traiter de la même façon tous les Canadiens. C'est-à-dire que parce que l'Ontario manque de charbon pour faire marcher les trains, les gens des provinces Maritimes, qui en ont plus qu'il ne faut, verront le service ferroviaire réduit du quart.

Autrefois un train de minuit faisait la navette entre Saint-Jean et Halifax. Nous avions aussi le train du dimanche, qu'on a supprimé. Il est impossible de se rendre de l'une de ces grandes villes des provinces Maritimes à l'autre, du samedi midi au lundi midi.

Aucune autre région du Canada n'accepterait, même un seul instant, pareille situation. On ne l'imposerait, à mon avis, à aucune région du Canada sauf aux provinces Maritimes. En 1931, je crois, ces trains sont disparus et on n'a rétabli le service que quelque quinze ans plus tard. La réduction devait être temporaire. Cependant, les trains supprimés en 1931 ne furent remplacés qu'en 1946. J'espère que le ministre ne fera pas durer aussi longtemps le service provisoire actuel.

Je voudrais consacrer quelques instants à parler de ce dont, à mon avis, les provinces Maritimes ont besoin. On a besoin d'une aide temporaire dans cette partie du Nouveau-Brunswick qui a perdu son industrie du bois à pâte et des étais de mine, ainsi que là où l'industrie du bois de charpente est morte. Il faudra que le Gouvernement entreprenne des travaux publics. Mais les habitants de ce pays ne veulent pas vivre de pensions de vieillesse, de prestations d'assurance-chômage ou d'allocations aux mères, comme le leur a dit un des députés à l'Assemblée législative de Fredericton. Ils veulent du travail; ils veulent l'occasion de travailler.

Ce qu'il leur faut tout de suite, c'est une réserve de travaux publics. Des villes comme Bathurst, Chatham, Newcastle et d'autres ont organisé des comités de citoyens dont le principal objet est de trouver du travail aux habitants de ces régions.

C'est en songeant à l'avenir que nous réclamons des marchés pour nos produits. Nous voulons les marchés britanniques et ceux des Antilles. Nous voulons aussi qu'on mette en valeur les ressources hydroélectriques des provinces Maritimes. En présentant le budget des dépenses à la Chambre, le ministre des Finances disait, ainsi qu'en fait foi la page 203 du hansard:

Lorsqu'il a autorisé les dépenses prévues aux programmes des divers ministères, le Conseil du Trésor a tenu compte de la situation économique générale des provinces Maritimes et des régions côtières du Québec ainsi que du désir qu'avait le gouvernement de favoriser le développement économique de cette région, qui a dû faire face à de plus grandes difficultés d'ordre économique que les autres régions importantes du pays.

Nous approuvons cette déclaration. Nous nous demandons ce qu'il compte faire afin d'améliorer la situation économique des pro-

vinces Maritimes. Je vais lui dire ce qu'il nous faut. Il nous faut, comme je l'ai signalé tout à l'heure, des débouchés et de l'énergie électrique à bon marché.

J'ai appris avec intérêt, comme tous les députés sans doute, les nouveaux travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques de Niagara Falls. Nous n'y voyons pas d'objection, même si l'entreprise coûte plusieurs millions de dollars, que paieront en partie les gens des provinces Maritimes. Nous consentons à favoriser l'entreprise. On a voulu savoir si l'entreprise nuirait à l'aménagement du Saint-Laurent et l'on a répondu: non. On compte tirer parti des eaux du Saint-Laurent. Les gens des provinces Maritimes paieront leur part des frais bien qu'ils ne retireront aucun avantage pratique de ces ressources.

Il y a de vastes quantités de ressources hydrauliques qu'on pourrait exploiter dans les Provinces maritimes et, si nous tenons compte des grands travaux exécutés dans d'autres parties du Canada, il ne serait que juste qu'on s'occupe de nous. Je le répète, nous désirons obtenir de l'énergie à bon marché.

A une réunion récente du Board of Trade des provinces Maritimes, tenue à Moncton, Nouveau-Brunswick, on a discuté la question de l'aménagement de la marée dans la baie de Passamaquoddy. Ce vaste projet, si on l'exécutait, serait une des plus grosses entreprises de cette partie du pays. Il s'agirait d'une entreprise mixte et, après l'avoir étudiée, les ingénieurs tant des États-Unis que du Canada l'ont déclarée réalisable.

On calcule que l'aménagement des marées dans la baie de Passamaquoddy pourrait donner plus d'un demi-million de chevaux vapeur d'électricité. On a ainsi quelque idée de la quantité d'énergie qu'on pourrait affecter à la création d'industries dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de parties de la Nouvelle-Écosse.

On croit que la réalisation de cette entreprise marquerait le début d'une ère que le Nouveau-Brunswick attend avec plaisir et que, grâce à la production d'énergie à bon marché, cette partie du pays pourrait s'établir sur un fondement solide en vue de son essor industriel. Il y a plus de quarante ans qu'on songe à la mise en valeur de cette énergie.

Je le répète, si le Gouvernement veut aider, il devrait favoriser la réalisation d'une entreprise de ce genre.

Qu'on me permette de lire un extrait du *Star Weekly*, de Toronto, du 19 novembre 1949, au sujet de cette question. L'article, dont l'auteur est M. J. E. Belliveau, déclare ce qui suit:

"Un beau jour, ici au Maine, nous trairons nos vaches par la force d'attraction de la lune". Telle est la prédiction d'un vieux pêcheur de Lubec, costaud et hâlé par le vent. Il ajoute: "Et au Nouveau-Brunswick", qui est tellement près qu'un lanceur de petite ligue, pourrait envoyer une balle de l'autre côté du détroit et atteindre l'île de Campobello,—"il y aura une industrie dont on n'a aujourd'hui aucune idée."

L'idée n'est pas aussi fantastique qu'elle le semble, car il y a longtemps que des gens de l'Est, déterminés et pratiques, ont décidé de réaliser ce rêve ancien de l'homme: utiliser la lune en maîtrisant les marées en vue de la production d'énergie électrique. Il y a un demi-siècle qu'on songe à capter les forces hydrauliques énormes de la baie de Fundy. L'un des grands ingénieurs du monde en hydroélectrique, Dexter P. Cooper, commençait dès 1912 à établir les possibilités du projet. Dans son enfance, Franklin D. Roosevelt, qui devait devenir président de son pays, regardait ces marées gigantesques balayer le petit détroit de Lubec-Campobello. Lui aussi il a fait des rêves qui l'ont poursuivi dans l'adolescence et l'âge mûr. Puis, en 1930, il s'est employé à les réaliser.

Les Américains ont commencé à s'attaquer à ce projet en 1930, mais la crise les a obligés à l'abandonner. Cependant, le sénateur Brewster, de l'État du Maine et la sénatrice Smith,—sauf erreur la seule sénatrice des États-Unis,—ainsi que le président Truman, insistent pour qu'on le reprenne. Nous savons qu'à un certain moment, le Canada s'est opposé à ce projet de crainte qu'il ne nuise à nos pêches. Cet argument, je crois, a été réfuté. M. Emery, le maire d'Eastport, ville des États-Unis qui compte de nombreuses conserveries de poisson, disait que cet argument n'était pas fondé. Je tiens à citer ses propres paroles:

Notre économie, ici comme au Nouveau-Brunswick, est saisonnière. Le projet Quoddy reste notre seul espoir. Tous les ingénieurs qui ont été consultés à ce sujet disent qu'il y a moyen d'utiliser cette puissance hydraulique. Si le projet Quoddy est raisonnable au point de vue économique, nous savons qu'il sera réalisé en dépit de tous les obstacles. Nous désirons que cette question soit réglée une fois pour toutes. Je me fais vieux maintenant; j'ai préconisé ce projet durant 25 ans et je ne pourrai pas en bénéficier. Mais je serais satisfait, si, avant de mourir, je pouvais voir la réalisation de ce magnifique projet.

Nous aurons d'autres occasions de discuter la question. Si le Gouvernement désire sincèrement le bien économique des provinces Maritimes et si les États-Unis y consentent, il devrait entreprendre ce projet, qui pourrait nous être du plus grand secours, vu qu'il nous assurerait de l'énergie à bon compte.

Est-il besoin que je mentionne le canal de Chignectou? Je crois sincèrement que s'il s'était agi d'une autre région du pays, il y a longtemps qu'on aurait donné suite au projet. J'espère que le Gouvernement y accordera une attention minutieuse, car c'est important pour la population des provinces Maritimes. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet ce soir, sauf pour mentionner que, sans exception, les boards of trade, les groupements locaux de la Légion canadienne, des Kinsmen, des Knights of Columbus, et toutes les asso-

ciations des provinces Maritimes accordent leur entier appui à l'aménagement du canal de Chignectou.

J'ai noté avec joie que le discours du trône mentionnait la présentation d'un projet de loi destiné à placer les anciens combattants de la Grande-Bretagne et des autres pays alliés qui résident au Canada sous le régime de la loi des allocations aux anciens combattants. Ce n'est que justice; la mesure s'imposait depuis des années.

Une voix: Ce n'est pas encore fait!

M. Brooks: J'ai toutefois assez confiance dans le ministre des anciens combattants pour croire que la mesure sera adoptée. Comme la plupart des membres du comité des affaires des anciens combattants,—moi-même y compris,—l'ont affirmé, ces personnes auraient dû recevoir justice bien avant aujourd'hui. Les ex-militaires anglais qui, après avoir pris part à la première Grande Guerre, sont venus au Canada élever leurs enfants, dont certains ont combattu durant la seconde Grande Guerre, devraient recevoir la considération à laquelle a droit tout bon citoyen du Canada. Je félicite le ministre d'avoir inclus le projet dans le discours du trône, rendant ainsi justice à des gens bien méritants, après un délai de plusieurs années, mais j'y reviendrai plus tard.

M. P. E. Wright (Melfort): Mes premières paroles seront pour féliciter les motionnaires (MM. Larson et Dumas) de l'Adresse en réponse au discours du trône du grand honneur qu'on leur a fait en leur confiant cette tâche. Le proposeur, jeune cultivateur de la Saskatchewan, a exprimé des doutes, dans son allocution, quant à l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement pour parer à la situation qui existe actuellement au Canada. Il a déclaré (p. 27 du hansard):

> J'ai l'impression qu'on me blâmera peut-être de ne pas prendre le Gouvernement à partie au sujet de questions d'un caractère plus contentieux.

Je suis sûr que lorsqu'il est retourné dans sa circonscription l'an dernier après la session, en même temps que d'autres députés de la Saskatchewan, il a entendu critiquer certaines décisions du Gouvernement et exprimer des doutes quant à l'efficacité des mesures prises par le cabinet pour résoudre certains problèmes avec lesquels le Canada est aux prises actuellement.

Avant de m'engager plus à fond dans ce sujet, je désire féliciter le député de Grey-Bruce (M. Harris) de son élévation au rang de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, lui souhaitent plein succès dans l'organisation de ce nouveau ministère et dans la préparation d'un programme de citoyenneté et d'immigration qui soit profitable à notre pays.

Il m'a toujours semblé que nous avons négligé le civisme au Canada. Je me rappelle mon arrivée dans l'Ouest, il y a plusieurs années. De nombreux immigrés qui désiraient obtenir leur naturalisation s'adressaient d'ordinaire au représentant de quelque parti politique. Puis, à la veille des élections, le parti obtenait pour ces immigrés leur certificat de naturalisation s'il croyait qu'ils allaient voter pour lui, de sorte que plusieurs de nos nouveaux citoyens éprouvaient envers le parti qui leur avait obtenu leur naturalisation un plus fort attachement qu'envers leur pays d'adoption.

Le ministère devrait tracer un programme éducatif pour nos nouveaux citoyens. Quand ceux-ci sont naturalisés, la circonstance devrait donner lieu à quelque fête ou réunion publique où les habitants de la localité pourraient accueillir les nouveaux Canadiens.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet de l'immigration. A une époque où il y a 375,000 chômeurs au pays, il faut être courageux pour soutenir que nous devrions avoir plus d'immigrants. Cependant, examinons la situation. Considérons les riches gisements de fer du Labrador et du nord de la province de Québec. Considérons les vastes ressources en nickel de Sudbury et du nord du Manitoba. Songeons aux immenses ressources en pétrole de l'Alberta et de la Saskatchewan. Or, en dépit de toutes ces ressources et du grand besoin d'exploitation, il y a 375,000 chômeurs.

Pourquoi en serait-il ainsi? A la vérité, certaines entreprises qui s'imposent au pays pourraient fournir du travail à toute la population. Qu'en est-il de nos marchés? Nous exportons nos ressources, soit sous forme de matières brutes, soit sous forme de denrées semi-ouvrées, à l'Europe où elles sont transformées en articles utilisés au Canada et dans le monde entier. Puis nous envoyons des vivres aux gens qui transforment nos matières brutes.

Ce serait plus logique de transporter chez nous certaines de ces industries, de même que les travailleurs de ces industries, et de transformer au Canada même nos matières brutes, au lieu de continuer à agir comme nous le faisons maintenant. Bien que nous n'ayons pas de débouchés pour nos vivres, nous exportons nos matières brutes à l'étranger pour qu'elles y soient transformées. Nous ne pouvons nous faire payer nos exportations.

Il s'agit de s'organiser, d'établir au pays une économie dirigée qui nous permettrait non seulement de produire des matières brutes mais de les transformer chez nous. Une intelligente politique d'immigration nous amènerait des industries et des travailleurs et résoudrait au moins en partie le problème des marchés.

Je désire aborder ce soir une question que j'ai soulevée l'autre jour à trois heures, à la Chambre. Quand on a déposé le rapport de la Commission canadienne du blé, j'ai demandé s'il serait déféré au comité permanent de l'agriculture. Les députés se rappellent sans doute qu'en 1947, alors qu'il était ministre du Commerce, M. MacKinnon a dit à la Chambre que ces rapports de la Commission du blé seraient déférés chaque année au comité de l'agriculture. Malheureusement, trois années se sont écoulées sans qu'un seul de ces rapports n'ait été déféré au comité.

Après que le rapport eût été déposé, l'autre jour, j'en ai pris connaissance et j'ai été surpris de certains renseignements que j'y ai trouvés. Je sais qu'avant les dernières élections, le Gouvernement ne renseignait pas beaucoup la population sur nombre de choses qui se passaient au pays, entre autres, sur la situation où se trouvait la Commission du blé. J'espère qu'en m'écoutant ce soir, personne n'aura l'impression que je critique la Commission du blé ou sa méthode de vente. Ce que je critique c'est qu'il ressort nettement de ce rapport qu'avant les dernières élections, le Gouvernement s'est servi de la Commission du blé à des fins politiques.

Des voix: Non, non.

M. Wright: Pour justifier mon assertion, je tiens à lire un passage de ce rapport. Je demanderai ensuite aux députés s'il n'en n'est pas ainsi. A la page 18 du rapport, sous le titre: "Emprunts de banque", on lit:

Conformément aux dispositions du décret du conseil C.P. 919, du 24 février 1949, le prix initial versé aux producteurs passait de $1.55 à $1.75 le boisseau, blé nº 1 du Nord, entreposé à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. L'augmentation entrait en vigueur le 1er avril 1949. Le même arrêté ordonnait à la Commission de verser aux producteurs la somme de 20c. pour chaque boisseau livré à la Commission au nom du syndicat du blé du 1er août 1945 au 31 mars 1949. Un tel paiement comportait le versement en espèces par la Commission, à partir du 1er avril 1949, de la somme de $213,445,541.88.

Que les députés notent ce qui suit:

Pour faire face à des versements de ce genre, la Commission disposait au 31 mars 1949 d'un dépôt, dans des banques à charte, d'une somme de $25,051,551.87 et de bons du Trésor du Canada, à ⅜ p. 100, pour une valeur de quarante millions.

En d'autres termes, elle ne disposait que de 65 millions de valeurs liquides pour effectuer les premiers versements d'une somme se chiffrant par $213,445,000. Je poursuis:

Les fonds obtenus de ces sources, de même que ceux qu'ont rapportés les transactions quotidiennes de la Commission lui ont permis d'honorer ses dettes en espèces du 1er avril au 8 juin 1949. A cette dernière date, sa caisse était épuisée et le lendemain la Commission se mit à emprunter des banques à charte au taux courant de 3 p. 100 par an composé mensuellement. Le 31 juillet 1949, les emprunts obtenus des banques à charte s'établissaient à $23,795,698.28 et l'intérêt accumulé à $3,911.62.

Et à la page 9:

L'intérêt qu'a rapporté à la Commission ses fonds de surplus a dépassé la somme qu'elle a versée en intérêt durant les trois premières années de la période de cinq ans de mise en commun du blé. En 1948-1949, l'intérêt versé par la Commission a dépassé de $1,366,659.59 l'intérêt qu'elle a touché.

Est-il un seul député qui, membre d'une commission coopérative ou d'un conseil d'administration, déciderait de verser des paiements de plus de 213 millions de dollars alors qu'il ne possède en caisse que 65 millions. On a entendu maintes critiques dans l'Ouest et certains ont même soutenu que le Gouvernevant voulait y corrompre les électeurs en leur offrant, avec leurs propres fonds,—immédiatement avant les élections, un paiement provisoire de 20c. à l'égard des certificats. D'après ce rapport, on empruntait cet argent des banques à charte à un intérêt de 3 p. 100 composé mensuellement.

Le très hon. M. Gardiner: Le député sait-il que chaque groupement agricole de l'Ouest, y compris les associations locales pour la mise en commun, exigeait ce versement de 20c. avant les semailles, et qu'on ne pouvait faire face à cette demande, sans emprunter l'argent?

M. Wright: Je m'empresse de répliquer au ministre que les cultivateurs de l'Ouest et les associations de mise en commun n'ont jamais demandé un versement de 20c. Ils ont demandé un paiement et, si les cultivateurs de l'Ouest avaient su...

Le très hon. M. Gardiner: Je puis produire une foule de résolutions dans lesquelles ils demandaient 20c.

M. Wright: Si les cultivateurs de l'Ouest avaient su que le Gouvernement empruntait l'argent des banques à 3 p. 100 d'intérêt composé mensuellement afin d'effectuer ce paiement, alors que, dans bien des cas, ceux qui touchaient l'argent en remettaient au moins de 15 à 30 p. 100 à l'État sous forme d'impôt sur le revenu...

Le très hon. M. Gardiner: Il y a une semaine à peine, le député avait demandé que le paiement soit effectué pour l'année courante. Comment veut-il que nous fassions ce paiement, si nous n'empruntons pas l'argent de la banque?

M. Wright: J'ai posé la question avant le dépôt du rapport à la Chambre.

Le très hon. M. Gardiner: Désirez-vous la retirer?

M. Wright: Je sais bien qu'il ne reste rien là pour faire un versement maintenant. Je sais qu'aucun bureau d'administration intelligent, ni aucun conseil de syndicat, mis en présence des faits signalés dans le rapport,

n'aurait effectué l'an dernier un versement de 20c. Il aurait versé 10c., quitte à effectuer cette année un autre versement de 10c.

Le très hon. M. Gardiner: Nous voulons bien laisser le soin de juger cette affaire aux cultivateurs des régions arides qui ont demandé le versement l'an dernier.

M. Wright: En raison de ce versement, les cultivateurs de l'Ouest paient aux banques plusieurs millions de dollars d'intérêt supplémentaire sur la somme qu'on leur a payée, et dont il leur faut rembourser de 15 à 30 p. 100 sous forme d'impôt sur le revenu.

Le très hon. M. Gardiner: Il n'y a pas d'autre moyen d'effectuer un versement au printemps, alors qu'il reste à vendre une part considérable de la récolte.

M. Wright: On aurait pu alors effectuer un versement de 10c. sans emprunter une forte somme mais, voulant se montrer généreux, le parti libéral a versé 20c.; à cette fin, il a emprunté des banques pour faire le versement aux dépens des agriculteurs et non à ses propres frais. Lorsque la Commission du blé avait des placements en bons du Trésor, elle touchait ⅝ p. 100 d'intérêt à cet égard.

Le très hon. M. Gardiner: Vous en avez retiré une partie comme tous les autres.

M. Wright: Quand la commission a voulu emprunter de l'argent on a exigé un intérêt composé de 3 p. 100 calculé sur une base mensuelle.

Le très hon. M. Gardiner: Vous êtes le seul cultivateur de la Saskatchewan à l'ignorer.

M. Wright: Aucun conseil d'administration, sans doute, n'agirait de cette façon. La Commission du blé, j'en suis sûr, n'a pas fait ce versement de 20c. de son gré. Elle a fait le versement en vertu d'un décret du conseil rendu par le Gouvernement. Eût-elle été consultée la Commission aurait jugé que le versement de 20c. n'était pas motivé.

Le très hon. M. Gardiner: C'est de cette façon qu'il sera effectué, si le versement est fait, cette année ou en toute autre année.

M. Wright: Telle est la situation à l'égard de ces versements. Le Gouvernement a fait servir la Commission du blé, de propos délibéré, à des fins politiques. J'ai foi en la Commission du blé. J'estime que c'est la meilleure façon de procéder. Or le Gouvernement tente de lui porter un coup.

M. Harkness: C'étaient les votes à 20c.

M. Wright: ... en la forçant à faire ce que toute autre entreprise commerciale aurait refusé.

[M. Wright.]

M. Stewart (Yorkton): Puis-je poser une question au député?

M. Wright: Si le député d'Yorkton (M. Stewart) veut bien reprendre son siège, il pourra parler quand j'aurai fini.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je dois rappeler à la Chambre que le député qui a la parole ne doit pas être interrompu à moins qu'il n'y consente.

M. Wright: Dites-le au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner).

Le très honorable M. Gardiner: J'ai fini, mettez-vous la corde au cou, si vous le voulez.

M. Wright: Je puis assurer au ministre qu'il s'est mis la corde au cou dans cette affaire. Il aura peine à expliquer la situation à ses mandants dans l'Ouest.

Un mot de la situation générale des marchés au Canada. D'après les discours prononcés jusqu'ici au cours du débat, nos marchés agricoles sont dans le marasme. Je suis convaincu que nous devons trouver des débouchés pour quatre de nos principaux produits agricoles: le blé, le fromage, le bacon et les pommes. Ces quatre denrées proviennent de quatre groupes d'agriculteurs: le blé nous vient des producteurs de céréales, le fromage des producteurs laitiers, le bacon des producteurs de viande et les pommes des fructiculteurs. Si nous pouvons trouver à l'étranger des marchés pour écouler l'excédent de ces produits, nous pourrons peut-être équilibrer, au sein de notre économie, notre production d'autres céréales, laitages, viandes et fruits, mais il nous faut trouver des débouchés à ces denrées.

D'aucuns disent qu'il y a un marché aux États-Unis. Or quiconque a pris connaissance de ce qui se passe en ce pays sait qu'il n'y existe aucun débouché, car les États-Unis ont un excédent de ces denrées. Le seul marché à long terme qu'il y a eu pour ces produits par le passé et le seul qu'il y aura vraisemblablement à l'avenir est le marché européen, notamment le marché britannique. Si nous n'avons pu écouler ces produits sur ce marché, c'est surtout parce que le Gouvernement, immédiatement après la guerre, n'a pas traité avec le gouvernement britannique en vue d'écouler nos principaux produits agricoles sur une base d'échanges ou bilatérale. Le Gouvernement eût-il accepté, en 1947, des produits britanniques en retour de ces denrées, nous aurions pu bénéficier de quelques-uns des contrats à long terme passés avec les pays scandinaves, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. A l'époque, nous n'étions pas disposés à conclure des accords de ce genre. De fait, aucune loi n'existait qui nous eût permis de le faire. Des lois, adoptées durant la guerre, autorisaient la vente de ces produits

outre-mer. Nous ne savions pas, avec certitude, pendant combien de temps la législation serait constitutionnelle. Nous renouvelions les lois d'année en année. Au lieu d'établir un programme à long terme pour la vente de nos produits agricoles, nous avons laissé s'échapper ces marchés. Nous commençons aujourd'hui seulement à ressentir les effets de l'attitude que nous avons prise en 1947. Les marchés sont disparus. Le seul moyen de les recouvrer c'est de prendre certaines dispositions de façon que nous puissions accepter, en retour de nos produits, soit des marchandises britanniques, soit des livres sterling que nous pourrons placer dans d'autres parties du monde.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a dit au cours du débat que nous devrions accepter le paiement en sterling de certaines de nos denrées agricoles, quitte à placer cet argent sterling dans d'autres parties du monde. Certaines des observations que cette proposition a provoquées de la part de diverses personnes occupant des postes de commande en Grande-Bretagne m'ont assez étonné. Voici un commentaire d'"Adelphi", qui n'est autre que Beverly Baxter, membre tory du parlement de Grande-Bretagne et originaire du Canada:

D'après le *Times* de ce matin, la C.C.F. prie le gouvernement canadien d'accepter le paiement en sterling d'une proportion considérable de ses exportations à la zone sterling. Je sais qu'une telle proposition doit secouer jusque dans leurs fondements les rues St-Jacques et Bay; toutefois, il est difficile d'enrayer la crise actuelle sans recourir à une mesure de ce genre.

Les personnes compétentes en Grande-Bretagne se rendent compte que, pour leur permettre d'acheter nos produits, il nous faut leur fournir des dollars de quelque manière ou accepter en paiement la livre sterling. Nous pourrons ensuite placer ces livres dans d'autres parties du monde où de tels placements comporteront des avantages. Les endroits de ce genre ne manquent pas, dans l'Orient moyen, dans l'Inde et dans d'autres pays de la zone du sterling où on a besoin d'entreprises nouvelles propres à enrayer la marche et la diffusion du communisme. C'est cependant manquer de sens pratique que de prétendre que nous pouvons trouver aux Etats-Unis des marchés pour les produits en cause.

Le discours du trône donne à entendre qu'on adoptera une mesure établissant des prix minimums. Les députés se souviennent sans doute que plusieurs d'entre nous ont critiqué la présente loi du soutien des prix agricoles, quand la Chambre en a été saisie en 1944, car il s'agissait d'une mesure provisoire pour la période de transition. Nous avons alors affirmé que la loi devrait demeurer et qu'elle devrait renfermer une disposition permettant d'établir des prix minimums équitables. Nos propositions ont été rejetées. A la présente session, cependant, nous espérons insérer dans la loi ces deux dispositions qu'il aurait fallu y inclure il y a plusieurs années.

Il existe deux méthodes de calculer les prix minimums à l'égard des produits agricoles. Aux États-Unis, on emploie le mot "parité". Les années 1909 à 1914, je crois, servent de période de base sur laquelle se fonde ce qu'on appelle les prix minimums paritaires. En vertu du plan actuel, on paie 90 p. 100 du prix paritaire à l'égard de certains produits agricoles, comme le blé et le coton, 75 p. 100 à l'égard d'autres produits et environ 60 p. 100 en ce qui concerne les denrées périssables. La Grande-Bretagne et certains pays du commonwealth, ainsi que le Canada, établissent les prix minimums d'une autre façon. Nous avons recouru aux marchés à long terme avec la Grande-Bretagne. Toutefois, comme il est impossible de renouveler les contrats, il faut chercher une autre façon d'établir les prix minimums. Le ministre prétend que le chiffre devra être passablement bas.

Le très hon. M. Gardiner: Pas du tout.

M. Wright: Si. A une réunion de la fédération, le ministre a donné à entendre que le minimum établi ne pourrait égaler le coût de revient moyen.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai jamais rien dit de tel nulle part.

M. Wright: D'après les journaux, le ministre a affirmé que le prix minimum devrait être assez bas pour décourager la surproduction de toute denrée agricole.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas dit cela non plus.

M. Wright: Voilà les paroles que les journaux ont attribuées au ministre. Il prétend si souvent avoir été cité à faux qu'il est difficile de savoir à quoi s'en tenir. Je puis simplement me guider sur les comptes rendus des journaux. Je tiens à souligner qu'en établissant des prix de soutien à l'égard des produits agricoles, il faut tenir compte de deux éléments. Non seulement faut-il que les prix de soutien soient justes envers le cultivateur, il faut aussi qu'ils soient fixés à un niveau suffisamment élevé pour permettre au cultivateur de maintenir la fertilité du sol. Le cultivateur peut alors continuer de produire pendant des années.

Lorsqu'on établit le prix de soutien à un niveau peu élevé, à un niveau de bouche-trou, on oblige le cultivateur à épuiser le sol com-

me cela se produit beaucoup depuis des années. C'est tellement courant dans l'Est qu'on peut trouver des fermes abandonnées dans les provinces Maritimes. Qu'on aille visiter les comtés excentriques de l'Ontario. On y verra des fermes abandonnées tout simplement parce que le prix des produits agricoles était trop bas. Notre sol est tellement épuisé qu'il a cessé de produire. Cela peut toujours aller dans un pays aux terres arables illimitées, dans un pays de colonisation. Nous n'en sommes plus là au Canada. Il ne reste pas beaucoup de terres à défricher aujourd'hui. Nous en sommes au point où il nous faudra établir l'industrie agricole sur une base permanente d'exploitation, qui conservera la fertilité du sol. Sans cela, sans des prix de soutien qui permettront au cultivateur d'exploiter rationnellement le sol et d'en conserver la fertilité, de prévenir l'érosion et d'assurer le programme de conservation indispensable à l'agriculture du pays, nous nous créons des ennuis pour l'avenir. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est de fixer le prix de soutien à un niveau tellement bas que les cultivateurs continuent d'épuiser le sol.

Lors de la session qui a immédiatement précédé les élections on a adopté la loi sur la vente des produits agricoles aux termes de laquelle pouvaient être constituées des commissions chargées d'écouler, au Canada, les denrées agricoles. Je voudrais signaler, non seulement à la Chambre, mais encore aux organismes agricoles du pays tout entier, que les cultivateurs eux-mêmes ont ici une responsabilité. Ils ne peuvent attendre du Gouvernement que celui-ci fasse pour eux ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes. La première chose qu'ils doivent entreprendre c'est l'organisation de leur industrie au moyen de commissions de producteurs à qui serait confié l'écoulement de leurs produits, quels qu'ils soient. Je doute fort que la loi adoptée juste avant les élections soit conforme à la constitution et dote ces commissions des pouvoirs indispensables à leur réussite.

Il me semble qu'en ce qui concerne n'importe quel produit agricole,—les porcs, par exemple,—il faut constituer des commissions de vente dans les provinces mêmes, chargées de vendre les porcs élevés par les producteurs de la province en cause, si tant est que nous voulions établir des commissions au pays. Néanmoins il faut prévoir une méthode quelconque grâce à laquelle on pourra créer un organisme de vente central chargé de vendre tous les porcs au Canada. Il ne suffit pas de constituer une demi-douzaine de commissions distinctes, chacune comportant un organisme de vente vendant indépendamment le même produit. La disposition de ce produit sera heureuse dans la mesure où elle sera entièrement confiée à un seul office. Non seulement cela, mais cet office devra rester maître de ce produit jusqu'à ce qu'il parvienne au grossiste ou au détaillant chez nous. A mon avis, il ne suffit pas que les éleveurs de porcs de notre pays établissent des organismes pour la vente de leurs produits à moins qu'ils n'en gardent la maîtrise jusqu'à ce que ce produit parvienne au commerce de gros ou de détail. Il ne suffit pas que ces gens vendent le produit aux abattoirs, puis laissent les exploitants des salaisons et des entrepôts frigorifiques spéculer sur le produit et en retirer des bénéfices injustes.

Le ministre de l'Agriculture sait qu'il en est ainsi. Lors du fléchissement du prix des œufs l'an dernier, il a laissé entendre que certaines phases de la mise sur le marché des œufs lui avaient fort déplu. L'automne dernier, lorsque les œufs rapportaient environ 38c. aux producteurs, le ministre a dit que le consommateur les payait 80c. Si ces offices de denrées établis par les producteurs ne gardent pas la maîtrise de leurs produits et ne les empêchent de tomber entre les mains des spéculateurs, ils ne serviront pas les fins visés par les producteurs. Je doute fort que ces offices jouissent de ce pouvoir, si j'interprète bien la loi actuelle. J'espère qu'ils en jouissent, mais il reste un doute grave dans mon esprit, et dans l'esprit d'un grand nombre d'agriculteurs, sur le pouvoir que peuvent exercer ces offices, en vue de conserver la maîtrise de leurs produits.

Il ne suffit pas de dire que ces organismes devraient se charger de la vente de ces produits lorsqu'ils sont exportés. Je suis convaincu que nous avons besoin d'offices d'exportation et d'importation, sous la régie du gouvernement fédéral, qui se chargent de ces produits agricoles en excédent qu'il nous faut vendre à l'étranger. Les organismes de producteurs n'ont rien à voir à la politique fiscale du pays non plus qu'aux droits douaniers; ils n'ont rien à voir à la question de savoir si leurs produits pourront être échangés contre des dollars une fois rendus en Europe ou ailleurs. Ce sont les programmes arrêtés par le gouvernement fédéral qui déterminent si ces produits pourront être vendus à l'exportation. A lui donc d'assumer la responsabilité en la matière, au lieu de s'en décharger, comme il semble vouloir le faire, sur les organismes de producteurs ou sur les provinces.

Au sujet de la vente des produits agricoles sur les marchés internationaux, je crois que le Gouvernement devrait songer sérieusement à appuyer les efforts que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture tente en vue

d'instituer un office international d'échange pour les produits alimentaires en excédent. J'ai été quelque peu étonné de constater que, dans les déclarations qu'il a formulées à Washington quand la question a été à l'étude, le ministre a émis l'idée que cet office d'échange ne pourrait pas, selon lui, réaliser sa fin. Voici, d'après le *Globe and Mail* du 25 novembre, ce que le ministre de l'Agriculture aurait dit à cette conférence:

La proposition selon laquelle on devrait garder des stocks de vivres en prévision des pénuries qui se produiront, comme l'expérience le démontre, nous paraît fort avantageuse en tant que programme à longue portée. Cependant, comme on l'a signalé au cours d'autres conférences, les gouvernements nationaux peuvent accomplir cette fonction et, de fait, l'accomplissent. Aussi, nous ne concevons pas que des stocks détenus par un organisme international contribuent, pendant quelque temps, à améliorer la situation présente.

Suivant cette déclaration, le ministre est d'avis qu'il s'agit d'une responsabilité du Gouvernement. J'espère que le Gouvernement acceptera cette responsabilité et n'en chargera pas les offices établis par les producteurs ni la province, quand il s'agira de vendre ces produits excédentaires sur les marchés internationaux.

Le très hon. M. Gardiner: A un moment donné, nous avions en mains 600 millions de boisseaux de blé.

M. Wright: C'est très bien, et j'espère que le Gouvernement continuera d'appuyer les offices établis par les producteurs ou les offices des denrées qui seront créés, non seulement pour le blé mais pour les autres produits agricoles. J'espère qu'il acceptera cette responsabilité de la vente sur les marchés internationaux, responsabilité qui lui incombe, à mon sens; mais on semble maintenant enclin à se départir de cette responsabilité ou d'en charger les cultivateurs eux-mêmes. Le Gouvernement a raison de déclarer que les cultivateurs doivent assumer la responsabilité de créer des offices de denrées en vue de la vente au pays. Cependant, quand il s'agit de la vente des denrées agricoles sur les marchés mondiaux, j'affirme que cette responsabilité incombe au Gouvernement, que le Gouvernement doit l'accepter et assurer le maintien de nos débouchés.

Le très hon. M. Gardiner: Si l'honorable député veut citer mes paroles, qu'il s'en tienne à ce que j'ai dit. Aucun autre membre du Gouvernement n'ayant, à ma connaissance, parlé de la chose, je rappelle que le Gouvernement n'a rien dit de ce que lui attribue l'honorable député; il n'a pas dit que nous allions charger les offices de denrées des provinces du soin de soutenir le prix des produits. Nous n'avons pas dit cela du tout.

M. Wright: C'est que le Gouvernement donne à entendre dans le moment en ne concluant pas de marchés à long terme, en ne donnant pas suite à cette proposition relative à une centrale internationale d'échange des denrées et dans toutes les dispositions qu'il a prises depuis un an. Tout ce que je dis, c'est que c'est un indice de la véritable intention du Gouvernement.

Le très hon. M. Gardiner: Le seul excédent que nous ayons aujourd'hui est celui du fromage et nous le soutenons dans le moment.

M. Wright: Pour combien de temps? Jusqu'au 1er août de l'an prochain. Vous avez déclaré qu'à cette date vous abandonnez le marché. Voilà la déclaration du Gouvernement. Telle est son attitude à l'égard du porc.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député répète les déclarations que fait depuis trois mois son chef en Saskatchewan et dont aucune n'est exacte.

M. Wright:. Je répète les déclarations même du ministre.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai jamais dit cela.

M. Wright: Le premier août, le ministre a déclaré que le Gouvernement ne ferait rien à l'égard du porc.

Le très hon. M. Gardiner: Non, je ne l'ai pas dit.

M. Wright: Il a affirmé que le contrat passé avec la Grande-Bretagne était expiré.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas ce que j'ai dit; le député a sans doute entendu la lecture de la déclaration qu'a faite tout à l'heure le député de Bellechasse.

M. Wright: Le ministre a déclaré que le prix était garanti jusqu'au premier août seulement.

M. MacInnis: Deux députés ne devraient pas parler en même temps.

M. Wright: Si mes affirmations sont fausses, le ministre aura l'occasion de les nier. J'espère qu'il aura recours aux actes et non aux promesses comme il l'a fait par le passé. Les cultivateurs veulent qu'on cesse de leur faire des promesses en l'air en qu'on passe aux actes.

M. A. A. Elderkin (Annapolis-Kings): Si les rumeurs qui émanent de Nouvelle-Écosse sont fondées, c'est peut-être aujourd'hui la seule fois que je porterai la parole à la Chambre avant d'être réélu. Je tiens donc à exposer au Gouvernement et aux députés les besoins de mes commettants d'Annapolis-Kings. En ma qualité de représentant des

provinces Maritimes, région qui, selon l'honorable député de Kindersley (M. Larson) est "un monde presque tout différent", je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse et à leur rendre mes hommages.

Il est malheureusement vrai, je le crains, que les provinces Maritimes sont la région oubliée ou, du moins, abandonnée du Canada. Dans ma jeunesse, je m'amusais à écouter les arguments des prétendus sécessionnistes ou de ceux qui voulaient se retirer de la Confédération pour passer aux États-Unis. Avec les années, cependant, et surtout depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai cessé d'en sourire parce que j'ai compris leur sincérité et le bien-fondé d'un certain nombre de leurs plaintes.

Je n'entends traiter ni les droits des provinces Maritimes ni les problèmes de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Je m'en tiendrai plutôt, autant que possible, à la belle circonscription d'Annapolis-Kings que j'ai l'honneur de représenter en ce moment. Je crois exact d'affirmer que les gens de ma région, pour la plupart, sont mieux renseignés sur le Canada que les citoyens du reste du pays le sont sur les provinces Maritimes. Il n'y a là rien d'étonnant, puisque pour se rendre n'importe où, l'habitant des provinces Maritimes doit d'abord s'exiler. Une fois parti, il a tendance à ne plus s'arrêter, tandis que le reste du Canada est si vaste que plusieurs de ceux qui n'habitent pas les provinces Maritimes n'arrivent jamais au littoral de l'Atlantique. J'ai rencontré dans l'Ouest beaucoup de gens qui avaient entendu parler d'Halifax et de Saint-Jean mais qui n'avaient pas la moindre idée de la situation géographique de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

J'ai entendu beaucoup de députés vanter la richesse et les ressources illimitées de leur circonscription. Je crains de ne pouvoir en faire autant pour Annapolis-Kings. A vrai dire, pour autant que nous sachions actuellement, nous n'avons pas de grandes ressources minières ni de vastes régions industrielles. La région est totalement agricole. Même le sol est pauvre, c'est un sol podsolique. Ce mot, dérivé d'un mot russe qui veut dire cendre, indique un sol fort dépourvu d'engrais et de composés chimiques. A l'exception des terres marécageuses, formées de riches dépôts alluvionniens, la vallée d'Annapolis, prétendument fertile, ne l'est guère plus que le reste des terres. A ce propos, j'aimerais exprimer au Gouvernement et au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nos sincères remerciements pour le travail accompli sous le régime de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, qui ajoutera sensiblement au bien-être du pays durant les générations à venir. Ma circonscription est bornée par de l'eau sur plus de la moitié de ses limites, par la baie de Fundy et le bassin des Mines en particulier. C'est le pays qu'ont rendu célèbre l'*Evangeline* de Longfellow et plusieurs hommes éminents.

Nous sommes un peuple riche de traditions, appartenant à une vieille civilisation, du moins si on se place du point de vue simplement canadien. C'est en 1603 que fut fondée, par les Français, Port-Royal, aujourd'hui Annapolis-Royal. Toute la vallée centrale était défrichée longtemps avant la déportation des Acadiens en 1755. La prospérité de notre région, si on peut parler de prospérité en ce qui nous concerne, est attribuable à des générations industrieuses, frugales et économes. Nous éprouvons un sentiment de permanence, l'impression d'avoir toujours été sur place. Il n'est pas rare de trouver une ferme exploitée par la sixième génération d'une même famille, une maison habitée par une troisième ou une quatrième génération.

Nous de la Nouvelle-Écosse nous nous trouvons bien éloignés des marchés du centre et de l'ouest du Canada. De tradition nous sommes une race de marins. C'était surtout vrai à l'époque des hommes de fer et des navires de bois, de sorte que les marchés naturels de nos produits ce sont la Grande-Bretagne, les États de la Nouvelle Angleterre, Cuba, ou les Antilles britanniques.

Avant d'aller plus loin dans cet aspect de notre économie, je voudrais signaler au Gouvernement et aux députés certaines questions qui nous intéressent assez. La proposition qui tend à étendre la portée de la loi de l'assurance-chômage aux hôpitaux et aux institutions charitables a soulevé une tempête de protestations dans notre région et d'un bout à l'autre des provinces Maritimes. Je prends l'exemple de l'*Eastern Kings' Memorial Hospital*, à Wolfville, petit hôpital dont nous sommes très fiers. Si je parle de cet hôpital plutôt que des quatre autres excellents établissements d'Annapolis-Kings c'est que, en ma qualité de membre de son conseil d'administration pendant plusieurs années, j'en connais très bien la situation. C'est un hôpital de trente lits seulement, mais il est reconnu par le Collège américain des médecins depuis plusieurs années. Cette institution est dotée d'un personnel d'infirmières et de médecins compétents. Contrairement à ce qui se passe dans plusieurs hôpitaux plus importants, nous n'avons pas de difficulté à conserver un splendide groupe de gardes-malades. C'est sans doute à cause de l'excellent esprit de famille qui règne entre les médecins, les gardes-malades et les autres membres du personnel. Nonobstant cette administration harmonieuse et efficace, l'institu-

tion a accusé un léger déficit en 1948, mais en 1949, même après avoir relevé les taux, le déficit a atteint presque $7,000. Je prierais le Gouvernement d'y songer sérieusement avant de faire quoi que ce soit de nature à accroître les frais des hôpitaux qui ploient déjà sous un lourd fardeau.

Dans le comté de Kings, à Aldershot, il y a pour l'instruction des militaires un camp qui n'a presque pas servi depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Je demanderais respectueusement au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) d'utiliser le plus possible le camp d'Aldershot pour l'instruction des militaires en temps de paix.

Comme je ne voudrais pas me faire reprocher de trop critiquer, je féliciterai le ministre de la Défense nationale et le Gouvernement d'avoir ouvert de nouveau l'école *H.M.C.S. Cornwallis* et la station du C.A.R.C. à Greenwood. Je regrette que nous soyons obligés d'affecter de si fortes sommes à la défense, mais tous les membres des deux côtés de la Chambre sont d'avis, je crois, qu'il ne saurait en être autrement.

Plusieurs de nos pêcheurs d'Annapolis-Kings ont des problèmes particuliers au sujet de la production, de la transformation et de la vente de leurs produits. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'expliquerai certaines particularités des pêcheries d'où nos pêcheurs tirent leur subsistance. Le littoral de ma circonscription, sur presque toute son étendue, est accidenté et rocheux. Il est balayé par les marées et les tempêtes de la baie de Fundy et du bassin des Mines.

La baie de Fundy, comme certains députés le savent peut-être, est célèbre pour ses très hautes marées; le flux et le reflux quotidiens varient de 20 pieds à un maximum de 60 pieds ou plus. Pour celui qui n'a vu ni les hautes marées ni les forts courants de cette région, il est impossible de se rendre compte de la situation. Même un vent modéré soulève des paquets de mer, quand la marée et le vent sont opposés. Au large de Blomidon, la ruée et le mugissement des eaux à certains stades de la marée sont presque incroyables et, même si le spectacle n'est pas aussi grandiose qu'à Niagara, l'eau qui tombe de cette cataracte n'est qu'un simple filet au regard de celle qui coule à Cape-Split quatre fois toutes les vingt-quatre heures. Nos pêcheurs doivent constamment lutter contre ces puissants courants: ils doivent s'adapter aux marées et en tirer profit.

Sur ce littoral nous n'avons pas de port à marée basse; les embarcations doivent entrer et sortir à mi-marée ou, bien souvent, lorsque la marée a atteint les trois quarts de son niveau. C'est dire que souvent, lorsque survient une tempête soudaine, ils n'ont pas toujours le temps de s'abriter et doivent étaler la tempête jusqu'à ce que la marée soit favorable. Par un fort vent de nord-est ils ne sont pas toujours capables de rallier le port. Au cours des saisons orageuses, nos pêcheurs doivent donc se montrer très prudents lorsqu'ils se rendent aux lieux de pêche, de crainte qu'ils ne puissent rentrer et que la tempête ne les immobilise dans la dangereuse baie de Fundy.

Leur saison de pêche est ainsi plus brève qu'elle ne le serait s'ils disposaient de ports de toute marée. Tout ce qui réduit leur prise compromet leur existence. Voilà pourquoi ils dénoncent les chalutiers qui, disent-ils, non seulement tarissent les approvisionnements d'aiglefin et de morue, mais encore bouleversent les endroits où le poisson se nourrit, de sorte qu'il est à peu près inutile de songer à prendre le poisson qui reste après le passage des chalutiers.

Pour expliquer un peu la situation, disons que les pêcheries de la baie de Fundy ne sont pas faites d'un plateau ou banc continu. Le fond de la baie de Fundy est à peu près comme les contours du rivage: il présente des collines et des vallées; c'est généralement sur les crêtes que le poisson se nourrit.

Quand les chalutiers ont passé par ces crêtes, la marée s'y amène et transporte le plancton qui a été remué. On n'a pas encore déterminé si les endroits où se nourrit le poisson sont simplement déplacés ou s'ils sont temporairement détruits, mais on a établi qu'il s'écoule un certain temps avant que le plancton se retrouve au même endroit.

Les pêcheries de ma circonscription s'étendent de Victoria-Beach, à l'extrême ouest, et de Delaps-Cove, au nord-ouest, jusqu'à la baie de Scott, à l'extrémité est, soit une distance de quelque 130 milles. La partie occidentale de ces contours s'étend le long de cette partie de la baie de Fundy qu'on pourrait à bon droit appeler une partie de l'océan Atlantique. Mais, plus elle se prolonge vers l'est, plus la Baie de Fundy se rétrécit et plus les gens s'opposent à l'activité des chalutiers, car c'est là qu'ils nuisent le plus à ceux qui font la pêche côtière.

Nos propres chalutiers sont censés se tenir au large de la limite de 12 milles, mais les chalutiers américains peuvent légalement s'approcher jusqu'à 3 milles des côtes. J'ignore si on a jamais signalé la présence d'un chalutier américain dans la région dont je parle, mais les chalutiers canadiens n'ont certes pas toujours tenu comptes des limites, particulièrement après la tombée de la nuit.

A part les chalutiers de types classiques, il existe aujourd'hui de plus petits bateaux

dont la longueur n'atteint que 40 pieds ou moins et ces petits bateaux ne respectent pas la limite de 12 milles ni celle de 3 milles, mais s'approchent souvent des côtes en traînant attrape-homards, hareguières, nasses et chaluts.

J'exhorte le Gouvernement, par l'entremise du ministre des Pêcheries (M. Mayhew), à procéder à une enquête minutieuse sur les pêcheries et les conditions de la pêche dans la Baie de Fundy, afin de tâcher de trouver la meilleure solution possible aux problèmes de la pêche, pour que les pêcheurs de ma région puissent prendre la place qui leur revient dans l'économie de notre grand pays.

Je suis en faveur d'un relevé complet et indépendant du canal de Chignectu.

Plusieurs pensent, même en Nouvelle-Écosse, que la région d'Annapolis-Kings produit des pommes et peu d'autres choses. C'est loin d'être vrai, car le comté de Kings, même avant la seconde guerre mondiale, produisait à lui seul des denrées agricoles, autres que des pommes, d'une valeur plus considérable que celle de la production de tout autre comté de la Nouvelle-Écosse.

Il fut un temps où nous avions un commerce très lucratif avec Cuba et les Antilles britanniques, surtout en ce qui concerne les pommes de terre et le poisson. Ces débouchés sont maintenant presque entièrement perdus, à l'exception de la vente de pommes de terre de semence certifiées. La perte de ces marchés est imputable à certains tripotages néfastes. Le plus grand responsable de cette perte, c'est "Sugar Daddy" Rhodes, ministre des Finances sous un régime conservateur, qui augmenta les droits de douane sur le sucre. Les membres de l'opposition doivent-ils s'étonner de voir Annapolis-Kings voter en faveur des libéraux, la plupart du temps? La perte de ces débouchés pour le poisson et les pommes de terre a plongé nos pêcheurs dans la misère et a forcé les cultivateurs à abandonner la culture de la pomme de terre, afin d'éviter la faillite.

L'accroissement des tarifs douaniers nous ayant fermé des marchés que nous pouvions atteindre facilement et économiquement par eau, nous avons dû compter de plus en plus sur la vente de nos pommes à l'Angleterre, où, jusqu'au début de la guerre, en 1939, nous pouvions vendre librement à peu près toute notre production.

Au cours du conflit, nous avons pu, en général, écouler tous nos produits agricoles, sauf les pommes, ces pauvres victimes de la guerre, dont je parlerai plus tard.

Quelques chiffres sur l'augmentation de notre production agricole au cours des récentes années. Le nombre des volailles est passé de 300,000, en 1941, à 800,000, en juin 1949; les porcs, de 13,000 à 19,000; les produits laitiers accusent une augmentation du dixième depuis cinq ans. La superficie ensemencée en pommes de terre a augmenté du cinquième depuis 1941. Le nombre d'acres affectées à la production de poires a passé de 300 en 1939 à 700 en 1949; dans le cas des prunes, l'augmentation a été de 18 p. 100 depuis dix ans et dans le cas des petits fruits et des légumes, de 50 p. 100.

Ces quelques données démontrent que nous nous sommes efforcés de diversifier notre économie agricole. Pendant quelques années après la guerre, nous avons pu vendre notre production accrue à des prix raisonnables mais nous constatons maintenant, pour ce qui est des débouchés, que nous sommes à peu près dans la même situation qu'avant la guerre bien que la puissance d'achat de la population de la région soit beaucoup plus élevée qu'en 1939 et bien que le nombre des consommateurs ait quelque peu augmenté.

On nous a dit, à nous cultivateurs, et on nous répète que nous ne devons pas mettre tous nos œufs dans le même panier et qu'il nous faut varier nos cultures. Nous le ferons volontiers et sans trop de difficulté si nous pouvons compter sur des débouchés.

Je répète qu'avant la guerre le transport de nos produits en chemin de fer jusqu'au Canada central coûtait trop cher dans la plupart des cas. Maintenant que le tarif-marchandises a été majoré de 30 à 50 p. 100, l'accès aux marchés du centre du pays nous est encore plus difficile.

Ma région se trouve aussi désavantagée du fait que nos fraises, nos prunes, nos cerises et nos légumes de variétés hâtives mûrissent plus tard que ceux du centre du Canada, de sorte que la Nouvelle-Écosse regorge des produits de l'Ontario quand nos tomates et nos autres fruits et légumes hâtifs sont mûrs pour la vente. Il suffit de quelques wagons de fruits ou de légumes de l'Ontario pour encombrer notre marché. A l'époque où nos fruits et légumes abondent, il y a déjà pléthore de produits venant de l'extérieur.

Prenons, par exemple, les carottes que nous pouvons faire pousser facilement et économiquement dans plusieurs parties de ma circonscription, mais dont il nous faut écouler l'excédent en dehors de la province. Le 1er février du mois courant, il y avait en entrepôt au Canada, d'après les statistiques de l'État, 8,196 tonnes de carottes. Sur cette quantité, 1,787 tonnes étaient entreposées en Nouvelle-Écosse. Comme, à Montréal, le prix des carottes indigènes n'est que de 2c. la livre, vu la nouvelle récolte importée des États-Unis, quelles chances avons-nous d'écouler ce qui reste de la récolte de l'an dernier

et quel encouragement nous pousse à semer d'autres carottes cette année?

Un autre produit qui d'ordinaire se vend sans difficulté au Canada, c'est la canneberge. Il faut de $1,000 à $2,500 l'acre pour mettre un marais de canneberges en bon état de production. Le système d'arrosage seul coûte $1,500 l'acre. Il faut plusieurs années avant de produire des canneberges mais, avec les soins voulus et de bons moyens de protection contre le gel, on obtient pendant plusieurs années un rendement satisfaisant et de bonne qualité.

D'ordinaire, le Canada ne produit pas assez de canneberges pour alimenter son marché intérieur et, à venir jusqu'à ces dernières années, le volume et la qualité de la production étaient tellement incertains qu'on avait peine à créer une demande suffisante. Aujourd'hui toutefois, l'amélioration des méthodes et une meilleure connaissance de cette culture permettent d'obtenir une qualité et un rendement assez satisfaisants.

Comme plusieurs autres denrées, les canneberges sont visées par les accords de Genève et d'Annecy et il semble impossible, avant la revision du tarif douanier prévue pour cette année, d'imposer des contingents ou des restrictions à l'égard des canneberges du cap Cod exportées au Canada.

En 1948, par suite de l'application des règlements du change, les canneberges du cap Cod n'étaient pas admises au pays et comme la production canadienne était restreinte, les prix atteignirent un niveau élevé. Le prix de gros à Montréal, en novembre cette année-là, était de $9.90 la caisse de 25 livres et, en décembre, il fut porté à $11.13.

Lors de la suppression des restrictions à l'égard du change en 1949, les canneberges du cap Cod inondèrent nos marchés, 3,725,000 livres ayant été admises au Canada l'an dernier. Les prix, évidemment, ont baissé. En novembre 1949, le prix de gros, à Montréal, des canneberges cultivées au Canada était de $2.62 la boîte. En décembre le prix avait remonté à $2.99. Quel espoir peuvent avoir les producteurs de canneberges?

Faute de transbordeur entre Saint-Jean et Digby, nos produits expédiés à Montréal par voie du Pacifique-Canadien sont manutentionnés à plusieurs reprises. Par voie du D.A.R. et du National-Canadien, ces produits, en plus de faire un voyage particulièrement long, sont transportés sur deux chemins de fer.

On sait qu'il est impossible, sans des moyens de transport peu coûteux et suffisants, de constituer et de maintenir un marché pour les produits agricoles périssables. Plus les moyens de transport s'amélioreront, plus la prospérité sera grande au pays.

A cet égard, je voudrais, avec votre permission, citer en partie une déclaration que le ministre des Transports a faite à la Chambre le 7 décembre 1949, au sujet du service de vapeurs, déclaration qui figura à la page 2889 du compte rendu. Voici ce que le ministre a dit:

> Présentement, le vapeur *Yarmouth* fait la navette entre Yarmouth et Boston, à raison de trois voyages par semaine durant l'été.

Et ensuite:

> On estime que si ce navire doit cesser son service, il y aurait lieu de trouver quelque moyen d'augmenter le nombre de voitures de touristes qu'on pourra transporter en Nouvelle-Écosse durant l'été. Les deux gouvernements estiment qu'on ne peut pas laisser la situation dans l'état d'incertitude où elle se trouve présentement et qu'il faut non seulement maintenir mais même augmenter le nombre de touristes qui entrent en Nouvelle-Écosse.
>
> Je suis donc heureux d'annoncer qu'on a décidé de construire un navire qui non seulement conviendra au trafic actuel mais encore pourra aider à augmenter la circulation touristique entre la Nouvelle-Écosse et les États-Unis. Le navire projeté, sera un bac rapide de dernier modèle, pouvant transporter environ 200 automobiles et mille passagers. Le navire en service fera la navette entre Yarmouth et un port de l'est des États-Unis. Ce vaisseau moderne assurera aux touristes,—et à bien meilleur compte,—un service beaucoup supérieur au service actuel, répondant mieux aux besoins de l'heure et aux besoins futurs.

D'accord, j'estime cependant que cette annonce ne va pas assez loin. Nous accueillerons avec plaisir, nous d'Annapolis-Kings, tout accroissement du tourisme découlant de cette mesure, car, à peu d'exceptions près, nous aimons les touristes eux-mêmes et nous aimons leur argent. En outre, nous aimons que les gens jouissent des beautés de notre très belle région.

Je signale respectueusement au Gouvernement que le tourisme ne peut guère résoudre les difficultés financières de notre région de la Nouvelle-Écosse. J'ajoute qu'en traçant les plans du bateau il faudrait faire en sorte qu'il assure le transport efficace, rapide et économique des marchandises. Si nous pouvions expédier, d'une manière efficace, économique et sûre nos marchandises entre Yarmouth et les États de l'Est, le navire mouillant dans un port américain au bon moment du jour, les problèmes économiques de l'ouest de la Nouvelle-Écosse seraient à demi-résolus. En plus d'un service de transport maritime efficace, si l'on abaissait les droits douaniers visant nos produits primaires exportés aux États-Unis, je suis d'avis que nous pourrions résoudre nos problèmes en ce qui concerne les légumes et les petits fruits.

Si l'on pouvait aplanir ces difficultés, dans quelques années nous pourrions produire beaucoup de petits fruits et de légumes, de fraises, de bleuets, sauvages et de jardin, de framboises, de prunes et, croyez-le ou non, de cerises. La région méridionale du comté d'Annapolis convient très bien à la culture

des cerises. En outre, nous pourrions vendre de fortes quantités de volailles et de produits avicoles, du bœuf de qualité, du veau et des produits laitiers.

Nos pêcheurs bénéficieraient d'un tel débouché et pourraient débarquer du poisson frais et congelé, du homard et des pétoncles à Boston. Assurez-nous un service de transport-marchandises rapide, efficace et économique par voie d'eau ainsi que des droits douaniers moins élevés et nous verrons au reste. En demandant cela, je ne crois pas que les gens "d'un monde presque tout différent" s'attendent à trop d'un gouvernement libéral qui n'a pas besoin de s'appeler "progressiste" pour l'être véritablement.

Je consacre maintenant quelques instants au commerce de la pomme. Je suis au courant de la difficulté mais je n'envisage aucune solution immédiate, si ce n'est de regagner d'ici quelques années, au moins en partie, notre vieux marché de Grande-Bretagne.

Si le temps me le permet, j'esquisserai brièvement l'évolution de l'industrie des pommes en Nouvelle-Écosse depuis ses débuts jusqu'en 1939; puis, j'exposerai le problème qui s'est posé à cette époque et j'indiquerai les remèdes que les producteurs ont essayés, l'aide que nous avons reçue du gouvernement canadien et ce que nous attendons de lui maintenant.

C'est à Port-Royal au début du dix-septième siècle qu'on a planté les premiers pommiers de la vallée d'Annapolis. Cependant, l'importance commerciale des pommes ne remonte qu'à 1850 alors que les producteurs en ont, de temps à autre, expédié par voiliers en Angleterre. A mesure que se sont améliorés les moyens de transport, les gens ont planté plus de pommiers. On avait planté surtout des variétés qui plaisaient à l'époque aux acheteurs britanniques. Ces variétés comprenaient surtout des pommes de cuisine, notre sol et notre climat semblant se prêter d'une façon particulière à la culture de ces variétés. Notre production a continué d'augmenter. La plupart des consommateurs étant des gens à revenu modeste ou faible, nous cherchions surtout à produire beaucoup et à bon marché.

Les insectes nuisibles ont toujours ravagé les vergers néo-écossais, mais jusqu'en 1900, ce fléau ne prenait une grande importance qu'à intervalles périodiques. Outre les insectes nuisibles, il y avait la gale de la pomme ou point noir, comme on l'appelle souvent. Cette gale, mycète des basses températures, semble se multiplier davantage lorsque la température est fraîche et humide, comme cela arrive souvent en Nouvelle-Écosse.

[M. Elderkin.]

Ce n'est qu'après la première Grande Guerre que nous avons commencé à faire un emploi régulier des vaporisations et ce n'est qu'après plusieurs années que nous avons découvert que nous pouvions cultiver des variétés comme la *McIntosh,* qui est très peu résistante à la gale. De fait, jusqu'en 1924, la station expérimentale de Kentville déconseillait la culture des *McIntosh* et autres variétés semblables, qu'elle estimait peu propres à notre climat. En outre, nous produisions presque exclusivement pour le marché britannique où, même pour le dessert, le goût semble différent de celui des Nord-Américains. Au Canada on réclamait surtout de grosses pommes rouges, molles et, dans l'ensemble, d'une acidité plus faible. Mais en Grande-Bretagne on voulait des pommes sèches, à chair ferme et acidulée, des pommes qui, comme on dit souvent là-bas, "ont du caractère". Les trois variétés les plus populaires de pommes de table que nous cultivions pour le marché britannique étaient la "Cox Orange", la "Golden Russet" et la "Ribston Pippin", dont pas une ne peut se vendre au Canada à des prix défrayant la production. Il est vrai qu'on pouvait vendre sur le marché britannique de grosses pommes rouges, mais, comme la "King", c'étaient surtout des pommes à deux fins, excellentes pour la cuisson comme pour la table. La plupart de nos variétés exportées étaient vertes, jaunes ou roussâtres.

Cela s'explique notamment par le fait que les fructiculteurs anglais produisent des variétés et que le public, par conséquent, y était habitué, et aussi parce que notre climat est tel que, généralement, nous pouvons produire ces variétés à moindre frais que les variétés rouges qui réclament plus de soleil et plus de soin. Au cours des années 20 toutes les années ont été à peu près mauvaises. Les années 30, par contre, étaient, en général, de bonnes années de pommes, malgré un mauvais hiver en 1933-1934, de grosses gelées en 1936 et deux ouragans désastreux, venant de deux directions différentes, en 1937. Malgré ces ennuis nous avons produit, en moyenne, environ six millions de boisseaux de 1936 à 1938. En 1939 la production dépassait légèrement six millions de boisseaux.

Il était évident même au cours des années trente que nous ne devions pas trop compter sur le marché anglais, car la Grande-Bretagne augmentait sa production au point qu'on n'y désirait pas nos pommes lorsque la récolte y était abondante, et il nous les fallait vendre à bas prix.

Avant 1912, au moment de la formation de la *United Fruit Company of Nova Scotia,* la plupart des producteurs emballaient et expédiaient leurs propres fruits ou les vendaient à des commerçants; tout d'abord en grande

partie telles qu'on les cueillait dans les arbres et par la suite, surtout emballées. Avec l'établissement des coopératives, l'emballage par les cultivateurs a diminué ainsi que les ventes aux commerçants de pommes. En Nouvelle-Écosse un producteur pouvait vendre ses fruits de quatre manières; il pouvait soit les vendre au marché local, soit les expédier en Angleterre lui-même, soit les vendre aux commerçants ou par l'entremise de la coopérative. Notons une fois de plus qu'on insistait sur la quantité plutôt que sur la qualité, sur l'économie et non sur l'excellence. Les producteurs de fruits de la Nouvelle-Écosse ont longtemps cherché à obtenir des variétés qui produisent davantage et qui sont plus profitables mais plusieurs d'entre elles n'avaient que peu ou point de valeur et elles n'ont été supprimées que par la mort ou la greffe. D'autres comme la McIntosh, la Cortland et la Délicieuse étaient importantes, mais leur nombre s'accroissait tellement qu'en 1939 nous en comptions presque 200 variétés différentes.

Nous empaquetions presque toutes nos pommes dans des barils, car ce contenant était fort, bon marché et de manutention rapide et facile. On a commencé à en mettre dans des boîtes dès 1910, et certains producteurs progressifs ne cessaient de faire l'essai de contenants de différentes sortes. Dans presque tous les cas les producteurs sont revenus aux barils, car cette méthode est plus profitable. Ces dernières années j'ai vu de prétendus nouveaux contenants qui étaient presque identiques à ceux que nous avions mis à l'essai et trouvé peu profitables.

Ainsi, lorsque la guerre a éclaté en 1939, nous nous sommes trouvés avec une récolte de plus de deux millions de barils, comprenant surtout des variétés difficiles à vendre au Canada en toutes circonstances et, par suite des hostilités, notre marché d'outre-mer était presque complètement perdu. Si nous avions cherché à vendre cette récolte au Canada, nous aurions non seulement été ruinés, mais les autres régions pomicoles du Canada l'eussent été avec nous. A la suite de pourparlers avec le gouvernement fédéral, on décida de prendre des mesures. A la suite de quoi a été établi l'Office de vente des pommes de la Nouvelles-Écosse, organisme auquel doit être confiée la vente de toutes les pommes provenant des régions provinciales de culture de la pomme pour le commerce. De fait, le gouvernement a acheté et transformé toutes les pommes de la province qui ne pouvaient être vendues sur les marchés de fruits frais. De la récolte de 1939, un million de barils ont été vendus comme fruits frais outre-mer et sur le marché national, tandis que plus d'un million et demi de barils de pommes étaient transformées. De cette façon, le marché canadien était laissé, dans une large mesure, au Québec, à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. Ce genre d'aide, les pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse l'ont obtenu chaque année jusqu'en 1949, la forme que prenait l'aide variant quelque peu d'une année à l'autre. Il s'agissait de transformer une quantité suffisante de pommes néo-écossaises pour que notre production ne gênât pas trop celle du reste du pays.

L'initiative a donné des résultats remarquables, comme le savent tous ceux qui connaissent la situation de cette industrie au pays. Les six ou sept dernières années ont été les plus prospères jamais connues par les pomiculteurs canadiens, à l'exception de ceux de la Nouvelle-Écosse. Les producteurs du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique n'ont jamais connu une telle prospérité.

Que faut-il penser alors de la Nouvelle-Écosse, avec tous ces millions de l'argent des contribuables qui ont été versés dans nos industries? Il est bien vrai qu'on y a fait des affaires d'or en 1946, alors que la production des pommes a dépassé plus de deux millions de barils. On en a vendu de grandes quantités à la Grande-Bretagne à des prix excellents et nos producteurs de pommes ont réalisé des bénéfices. Mais au cours de toutes les autres années entre 1939 et 1949, la plupart des pomiculteurs ont subi des pertes. Si on accepte cette assertion, je dois répondre à deux ou trois questions. D'abord, où l'argent est-il allé? Une partie est allée aux producteurs pour leur aider à couvrir leurs frais de production, mais il a servi surtout à la transformation de cette partie de la récolte qu'on a retirée du marché des fruits frais. On dira peut-être qu'une trop grande partie de l'argent a passé en bénéfice sur les engrais et sur les vaporisateurs. Or la marge de bénéfices avait été établie par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et depuis 5 ou 6 ans, ces objets sont fournis par des coopératives fruitières, de sorte que, de toute façon, les bénéfices retournent aux producteurs de pommes.

Comment les producteurs de pommes ont-ils réussi à gagner leur vie, puisqu'ils subissaient des pertes? C'est la question à laquelle il est le plus facile de répondre. Jusqu'en 1949, et même durant une partie de cette année-là, nous pouvions vendre à bénéfice,—sauf dans quelques cas comme cela arrive toujours dans l'industrie agricole,—presque tous nos produits: bœuf, porcs, œufs, volailles, lait, prunes, poires, pommes de terre, petits fruits et légumes. Pourquoi donc les fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse ont-

ils fait la bêtise de continuer à produire à perte? Rien d'autre que notre confiance aveugle en l'Angleterre, que l'espoir qu'elle pourrait bientôt encore acheter nos pommes, et que la certitude que nous pouvions produire à aussi bon compte que toute autre région! Qu'avons-nous fait nous-mêmes? Nous avons tout d'abord fait de grands efforts afin de faire produire à nos vergers des pommes aux couleurs plus vives, destinées au dessert et plus faciles à vendre au Canada. On a procédé surtout par plantations nouvelles et par greffage. Dans la seule année 1948, on a effectué la greffe sur plus de 40,000 arbres.

On a arraché plus de 700,000 arbres qui étaient, soit trop vieux, soit de variété peu en demande. Nous avons construit quatre entrepôts frigorifiques des plus modernes, pour l'entreposage, la mise en caisse et en paquets de petites dimensions et l'expédition. Tous les autres entrepôts ont le matériel requis pour procéder à l'expédition en contenants de capacité inférieure au baril. Nous avons une centrale de vente depuis onze ans.

Néanmoins, le Canada produit plus de pommes qu'il ne peut en consommer. La Nouvelle-Écosse, d'autre part, produit encore trop de variétés qui intéressent peu le consommateur et pas assez de celles qui l'intéressent. On ne peut, en deux ou trois ans, modifier nos pommeraies. Nous avons déjà arraché plus de 700,00 pommiers. Nous devrions en abattre encore 300,000 autres, cette année. Retraçons brièvement l'histoire de la destruction de nos pommiers, en Nouvelle-Écosse, depuis 1939. En 1939, quelques cultivateurs avaient loué de lourds tracteurs du gouvernement provincial pour l'enlèvement des vieilles variétés et de celles qu'on ne voulait plus cultiver. On n'a pas tenu compte du nombre d'arbres abattus cette année-là. En 1940 et 1941, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fourni gratuitement des tracteurs pour l'enlèvement des arbres. On en coupa environ 100,000 au cours de ces deux années. Comme le déblayage et la reconstitution du sol coûtent très cher et comme les cultivateurs n'étaient pas en bonne posture financière, on demanda l'aide du gouvernement fédéral. De 1943 à 1946, on a arraché 231,477 arbres, la prime étant de $2 par arbre. Ces arbres devaient provenir de vergers commerciaux et satisfaire à certaines conditions quant à la dimension et à la productivité. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fourni gratuitement des tracteurs pour ces travaux.

On n'a pas dressé de programme d'enlèvement en 1947. Lorsqu'on s'est rendu compte cependant que les producteurs n'auraient pas libre accès au marché britannique pendant quelques années, une entente fut conclue en 1948 en vertu de laquelle le gouvernement fédéral s'engageait à aider à l'enlèvement de 300,000 autres arbres. Dans ce cas, il s'agissait d'extirper, avec l'aide de l'État, des arbres d'excellentes variétés commerciales qu'il nous était possible autrefois de vendre en Grande-Bretagne.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier sincèrement le gouvernement du Canada, au nom des producteurs, pour tout ce qu'il a fait depuis des années pour tenter de sauver cette précieuse industrie. Je sais que les producteurs désirent également que j'exprime mes remerciements au gouvernement provincial pour son aide et sa collaboration. En terminant, je manquerais à mon devoir si je ne pénétrais le Gouvernemnt et tous les députés de la nécessité de compenser la perte subie lors de la vente de la récolte de l'an dernier. Tant que le rétablissement de nos fructiculteurs ne sera pas terminé, les pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse auront besoin, semble-t-il, d'un programme d'aide de l'État relativement à cette partie de notre récolte qu'il est impossible d'écouler sur le marché des fruits frais. Outre les 700,000 arbres déjà détruits, il est absolument nécessaire de pouvoir compter sur une aide publique qui assure la suppression de quelque 300,000 autres arbres au cours de la présente année.

M. A. E. Dewar (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, honorables messieurs...

M. Knowles: C'est contraire au Règlement, mais cela nous fait plaisir!

M. Dewar: J'entends quelqu'un faire remarquer qu'il est contraire au Règlement de dire "honorables messieurs". Dans ce cas, je m'en excuse. Il est, je crois, de tradition, de féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Larson) et celui qui l'a appuyé (M. Dumas). Je suis d'autant plus heureux de féliciter le député de Kindersley (M. Larson) qu'il est un de mes collègues de la Saskatchewan. Il s'est acquitté de sa mission avec honneur. Tous les députés se joindront à moi, j'en suis sûr, pour le féliciter très chaleureusement. Je présente les mêmes éloges à celui qui l'a appuyé.

Je suis ici parce que j'ai "battu' une femme. Je ne veux pas qu'on prenne cette remarque de manière que le sexe féminin soit prévenu contre moi. Franchement, je respecte et j'estime beaucoup le sexe féminin, mais n'empêche que je suis ici parce que j'ai "battu" une femme. Mais, pour parler de ma circonscription de Qu'Appelle, j'aimerais mentionner ici un ancien député, feu Ernest Purdy qui, bien qu'appartenant à un autre parti, était un de mes amis intimes. Nous étions adversaires en politique, mais comme amis nous

étions très liés. Puis, il y a cette dame très sympathique que j'ai eu le plaisir de battre aux dernières élections.

La circonscription de Qu'Appelle est essentiellement rurale. C'est une des circonscriptions les plus riches et les plus belles, sinon la plus belle de tout le Canada. La richesse de Qu'Appelle provient de l'agriculture. Je m'intéresse donc tout naturellement à ce que les produits agricoles de ma région se vendent à des prix qui permettront à ceux que je représente de poursuivre leurs entreprises de manière à en retirer un bon revenu et à mener une existence confortable. Je suis en faveur du maintien du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau et je crois que tous les députés de l'Ouest devraient l'être. J'ose croire que personne ne cherchera à modifier ce tarif.

Passons à la Commission du blé. Lorsque j'étais dans les affaires, je m'occupais surtout du commerce des céréales; je m'opposais alors à la vente obligatoire, à la Commission du blé et aux syndicats du blé. Toutefois, ayant eu plus tard l'occasion de constater les inconvénients qu'engendrent la hausse et la baisse des prix du blé, j'en suis venu à approuver fermement le principe de la vente de cette céréale par l'entremise de la Commission. Ces convictions, je les défendrai jusqu'au bout et je sais que les gens de Qu'Appelle veulent que je m'exprime ainsi.

La vente des céréales secondaires se fait de la manière la plus logique qui soit. Il s'agit là de denrées qui, presque toutes, sont consommées à l'intérieur du pays. Si l'on se rappelle qu'environ 80 p. 100 de nos céréales secondaires sont vendues au Canada, on comprendra que la Commission est dans une situation assez délicate quand on lui demande d'être à la fois acheteuse et vendeuse de ces denrées. Naturellement nous qui habitons l'Ouest pressons la Commission du blé de maintenir un prix élevé, tandis que les gens de l'Est et des régions qui ont besoin de provende la pressent de les tenir à un bas niveau.

Nous avons la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, loi qui à mon avis est l'une des mieux conçues que la Chambre des Communes ait jamais adoptées. Le principe dont elle s'inspire est bon et la méthode qu'elle applique est, à mon avis, la meilleure qu'on ait pu trouver à date. Je ne prétends pas qu'il soit impossible de découvrir mieux, je dis que c'est la meilleure mesure que nous ayons adoptée jusqu'ici. Je ferai une observation en passant. Il me semble qu'il est bien temps que les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta reconnaissent leurs obligations. Malheureusement, on réclame trop souvent, l'autonomie provinciale, pour la refuser dès qu'elle s'offre, en prétendant que la question relève de l'autorité fédérale. Je propose donc que dans les cas limites ou isolés, les gouvernements provinciaux assument certaines des obligations qui leur sont dévolues de droit.

J'ai ici une note intitulée "eau". Je viens de boire, comme vous avez pu voir. L'eau est un élément très important. La loi sur le rétablissement agricole des Prairies porte sur la conservation de l'eau et l'aménagement de fossés. Ceux qui n'ont pas eu comme moi l'occasion de voir quels avantages les cultivateurs de l'Ouest en ont retirés ne peuvent guère se rendre compte de toute l'importance de ces entreprises. Le travail a été bien fait. L'argent affecté à l'aménagement de ces fossés sur les fermes a été bien dépensé. On se rend compte comme c'est une heureuse initiative en voyant les petits vergers, les bosquets, la canalisation d'eau sur les fermes, l'amenée d'eau par pression dans les maisons.

Nous avons en Alberta les entreprises d'irrigation. Les représentants de cette province qui ont vu fonctionner des systèmes d'irrigation en connaissent les avantages et savent apprécier à leur valeur ces importants ouvrages. Dans la vallée du Fraser, nous avons les digues...

Une voix: Les bancs de neige.

M. Dewar: Oui, les bancs de neige. Ils font prévoir de l'eau qui, à son tour, fait prévoir des difficultés. On a eu beaucoup d'ennuis dans la vallée du Fraser et je crains qu'on en ait encore. Le programme d'aménagement de digues que le Gouvernement a lancé est très important pour les gens de la vallée du Fraser. Dans l'Est, nous avons l'entreprise de mise en valeur des terres marécageuses, qui est aussi excellente.

Voilà autant de questions qui ont l'eau pour objet. Dans notre propre province nous avons l'entreprise du bras sud de la rivière Saskatchewan. De tous les membres de la Chambre, je suis le seul, je le signale en passant, à avoir vécu à une faible distance de l'endroit où l'on projette d'aménager le barrage en question. Ayant habité la région pendant un certain nombre d'années je puis, en connaissance de cause, parler de la nécessité et de l'urgence de l'entreprise. Au cours de la présente session et de la dernière, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a prétendu que le ministre qui représente la Saskatchewan ainsi que le gouvernement de cette province devraient rougir de honte. Je prétends le contraire. On ne se lance pas, sans en étudier les possibilités, dans une entreprise comportant la dépense de cinquante, cent et peut-être cent cinquante millions de dollars. Après tout le Canada est une nation; il ne s'agit pas uniquement d'un endroit isolé Quand j'af-

firme que la dépense est motivée, je songe au besoin urgent de l'entreprise. Il y a quelque temps, le *Leader Post*, de Regina, publiait un article intitulé "On complote l'échec du projet de barrage", par le procureur général de la province, un nommé Corman. Il prétend que nous avons trahi la population, que nous obligeons le gouvernement de la Saskatchewan à acquitter la moitié des frais de l'entreprise qui s'élèvent à quelque 100 millions, sans quoi le barrage ne sera pas aménagé. Cette affirmation est absolument fausse. On n'a jamais rien dit de tel. Nous voulons cependant nous assurer que les provinces où nous affectons des fonds à des entreprises hydrauliques en bénéficieront. Rien ne sert d'aménager un barrage sur la Saskatchewan-Sud, si l'eau ainsi emmagasinée ne doit servir qu'aux poissons ou qu'aux baigneurs éventuels. Il faut qu'elle serve à une fin utile.

Il y a aussi, sur le continent, le projet de canalisation du Saint-Laurent, dont on parle depuis des années. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour constater que le Canada possède le plus grand réseau maritime intérieur du monde, réseau qui est à notre portée. Ne l'oublions pas. Toutes nos richesses dépendent de l'eau. Un député dit que je suis rempli d'eau. Je n'oserais dire de quoi il est plein. Nous sommes en face du plus grand paradoxe imaginable de nos jours au sujet de cette denrée que nous appelons l'eau. La ville d'Ottawa est située au confluent de deux rivières, mais nous constatons qu'en été les gens ne peuvent obtenir assez d'eau pour arroser leurs pelouses. A Montréal la situation est identique. Le même problème se pose à Vancouver, et cependant il y a de l'eau partout. Si j'avais déclaré il y a huit semaines que l'eau est l'une des denrées les plus essentielles et dont l'approvisionnement est le plus critique au Canada j'aurais peut-être fait rire de moi; d'ailleurs, peut-être rira-t-on de moi quand même maintenant. Si j'avais prédit il y a huit ou dix semaines qu'une ville de l'importance de New-York serait dans une situation précaire à cause d'une pénurie d'eau, d'aucuns auraient dit, "Il est timbré; il ne sait pas ce qu'il dit". New-York ne peut plus prendre d'expansion. Le député peut sourire, mais l'eau est l'une de nos denrées les plus importantes. Si l'eau manque ou si elle n'est pas conservée et utilisée convenablement, il est impossible de vivre.

Voici où je veux en venir: c'est le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui, au Canada, a fait un pas décisif dans la bonne voie. Il a lutté sans se lasser pour obtenir ces entreprises hydrauliques parce qu'il en prévoyait l'importance. Je me demande si notre Parlement, si notre génération de Canadiens auront la sagesse d'aménager les ressources hydrauliques du pays. Il est question du chemin de fer de la baie d'Hudson, projet que j'approuve. D'ailleurs j'approuve aussi l'utilisation de tous les moyens dont nous disposons au Canada. Nous estimons ce chemin de fer important, mais ce n'est qu'une bagatelle en comparaison de la canalisation du Saint-Laurent. Les cultivateurs en retireront au moins 4c. par boisseau de blé vendu. Songeons, en outre, à l'expansion des régions intérieures.

Aujourd'hui, on a annoncé un projet concernant l'énergie. Voilà un autre grand paradoxe. Nous avons oublié cette ressource, mais le Gouvernement y a pensé. Songeons à la puissance virtuelle du Saint-Laurent: 2,200,000 chevaux-vapeur! Ce potentiel se trouve à portée de la main. Je suis à Ottawa depuis six ou huit mois et ce n'est qu'il y a un mois environ que j'ai vu allumer toutes les lumières. Je le répète, il est temps de réfléchir sérieusement. Certains rejettent le blâme sur le gouvernement fédéral, qui n'y est pour rien. En consultant tous les documents, en relisant la correspondance et en examinant les rapports des enquêtes effectuées depuis qu'on a conçu le plan en 1938, on s'aperçoit que les torts sont imputables au Congrès des États-Unis. Je ne devrais peut-être pas dire cela, mais ce n'est pas le Gouvernement qui le dit, c'est moi. Pour ne pas s'aliéner les suffrages de l'État de New-York, le Congrès n'a pas voulu exploiter le potentiel hydroélectrique du Saint-Laurnet. Les provinces d'Ontario et de Québec et les États limitrophes des États-Unis ont tout à portée de la main, sauf l'énergie hydroélectrique. C'est pourquoi je soutiens que le moment est venu où le Canada devrait reconnaître quelles sont ses responsabilités, où il ne devrait pas songer à aujourd'hui ni à demain, mais à la situation dans laquelle il se trouvera dans dix ans d'ici. Nous devrions exploiter nos ressources hydrauliques.

Je passe maintenant à la question du commerce et, plus précisément, de notre commerce avec la Grande-Bretagne. On en a beaucoup parlé aujourd'hui. Disons dès maintenant que je souscris aux propos tenus en cette enceinte, l'automne dernier, par le ministre de l'Agriculture. Je crois qu'il les a repris depuis, mais il a laissé entendre que des dirigeants britanniques faisaient un effort concerté pour se débarrasser des accords commerciaux. Cela dit, je m'attends à entendre des commentaires à ce sujet. Je ne dis pas que les Anglais ne veulent pas commercer avec nous. Non seulement ils le désirent, mais ils tiennent à nos produits, ils en ont besoin. Durant la période où nous avons vendu le

plus de denrées agricoles, en 1946 et en 1947, ce commerce nous a valu 450 millions environ. Aujourd'hui des députés ont dit que notre commerce se disloque. S'ils veulent bien consulter les chiffres ils verront, je pense, que l'an dernier le chiffre de nos affaires avec la Grande-Bretagne a été d'environ 400 millions, soit seulement 50 millions de moins que l'année de pointe. Le Gouvernement n'a pas, je pense, à avoir honte d'une réalisation de ce genre.

Et ce n'est pas tout. Je crois que si on veut bien étudier la situation on se rendra compte que le contrat dont nous jouissons en ce moment et les échanges que nous ferons avec la Grande-Bretagne cette année atteindront presque ce chiffre. Je crois qu'il n'est personne ici qui ne comprenne, du moins dans une certaine mesure, les souffrances et les malheurs de la population de Grande-Bretagne pendant et depuis la guerre. Le Canada a beaucoup aidé la Grande-Bretagne. Il est possible que les accords commerciaux passés avec elle prévoyaient, pour l'après-guerre, un avantage pour nous. Il ne semble pas qu'il en soit ainsi. Maintenant je m'étonne que le ministre britannique chargé de ces contrats, ou du moins celui qui tient les cordons de la bourse, ait agi comme il l'a fait pour gagner à peu près trente millions. C'est ainsi que le gouvernement britannique s'est mérité l'inimitié des producteurs d'œufs, de lait et de fromage au Canada.

Je crois que le cabinet britannique en est responsable. Je crois comprendre que la Grande-Bretagne se fait fort d'avoir en mains, lorsque l'aide en vertu du plan Marshall prendra fin en 1952, une réserve de deux milliards de dollars. Il y a quelques années, la Grande-Bretagne a commencé d'accumuler cette somme. Elle dispose présentement d'environ 1,860 millions de cette réserve, et il reste encore deux ans à courir. Si un député peut me dire à quoi rime de provoquer la malveillance de nos producteurs pour l'amour de 30 millions de dollars, comparativement à deux milliards, quand elle dispose déjà de 1,860 millions, j'aimerais qu'il me le démontre. Je ne puis concilier ces faits moi-même. Si la Grande-Bretagne est dirigée par un gouvernement de ce genre, je crains pour son avenir.

Dans un discours qu'a prononcé le représentant d'Eglinton (M. Fleming), comme le rapporte la page 144 du compte rendu, je relève le passage suivant:

> D'après les données du Bureau fédéral de la statistique, la valeur de nos récoltes, en 1949, pour ce qui est de la seule grande culture, accuse une diminution de 16 p. 100 comparativement à celle de 1948. De 1,696 millions de dollars en 1948, elle est tombée en 1949 à 1,427 millions.

Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas raconté le reste de l'histoire? Cela me rappelle le grand Disraeli; vous en avez tous entendu parler. Au cours d'un débat à la Chambre des communes il aurait dit, a-t-on rapporté, qu'il y a des mensonges, de maudits mensonges et la statistique. En l'occurrence l'honorable député se sert de statistique, mais il s'en sert pour dénaturer les faits. L'honorable député dira en indiquant du doigt nous avons fait ceci, mais vous avez fait cela. Mais il peut présenter les faits sous un faux jour, cela n'a pas d'importance. A-t-il dévoilé le reste du tableau? Il a parlé de 16 p. 100. A-t-il mentionné que près de la moitié de la province de Saskatchewan, la plus importante région de production du pays au point de vue de la valeur, n'avait pas obtenu de récolte et qu'elle ne comptait pour rien cette année? Cela n'explique-t-il pas amplement le 16 p. 100? Il n'a pas mentionné cela, mais moi je le mentionne, car je tiens à corriger une fause impression. Il ajoute un peu plus loin:

> Les cultivateurs ont donc sacrifié plus de 500 millions de dollars, dans le seul cas du blé, par suite de l'attitude du gouvernement. Il leur était interdit de vendre leur blé sur les marchés libres du monde. Aujourd'hui, on les prive des avantages qu'on leur avait promis.

Voici ma première observation. Cet après-midi, le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a affirmé que les cultivateurs avaient perdu un milliard de dollars. Il y a environ une semaine, le député d'Eglinton affirmait qu'ils avaient perdu un demi-miliard. Il y a dix jours à peine, ou moins, le député de Souris (M. Ross) disait que leur perte s'est chiffrée par deux milliards de dollars. Si on veut parler des pertes subies par les cultivateurs, pourquoi ne s'entend-on pas quant au montant, après quoi, on pourrait formuler des propositions au Gouvernement, qui pourrait prendre les mesures qui s'imposent. A mon avis, on n'a rien perdu; je désire le démontrer. Si je n'en ai pas le temps ce soir, nous ajournerons le débat et j'y reviendrai à la prochaine séance.

Au début de la guerre, je m'occupais du commerce des céréales. La loi canadienne des céréales obligeait les commerçants en céréales d'acheter tout ce qu'on leur offrait en vente. La guerre survient donc et ces commerçants ne peuvent vendre leurs céréales. Ils s'adressent au gouvernement, lui chantent une romance, et lui demandent de l'aide. Si la Bourse des céréales avait continué de fonctionner, les cultivateurs n'auraient rien obtenu pour leurs céréales, puisque rien ne se vendait. Et d'un!

M. Hodgson: Ils ont vendu à $1.25 de moins que le prix en cours sur le marché international.

M. Dewar: Vraiment? J'y arrive. Fort bien. La guerre sévissait, ne l'oubliez pas. D'où venait donc l'argent utilisé pour l'achat du blé des producteurs de l'Ouest?

M. Hodgson: Étions-nous en guerre, au cours des cinq dernières années?

M. Dewar: Il ne faut pas m'interrompre. Laissez-moi m'expliquer. Attendez un instant.

M. Whitman: Ne soyez pas si impatient!

M. Dewar: Nous étions alors en guerre. D'où venaient les fonds qu'on a affectés à l'achat de ce blé? Ils provenaient des crédits que le gouvernement canadien avait consentis à la Grande-Bretagne sous un régime de prêt-location. Autrement dit, ils venaient des contribuables. Nous aurions donc pu relever le prix à $2 le boisseau mais nous n'aurions pas été plus avancés. Au lieu de cela, nous avons décidé de tenir le coup et nous y avons parfaitement réussi. Le Gouvernement n'eût-il fait qu'enrayer l'inflation durant la guerre qu'il mériterait d'être félicité. Je suis fier d'appuyer un gouvernement qui a eu cette clairvoyance. Je n'en dirai pas plus long là-dessus.

La Bourse des céréales était très empressée de réaliser des bénéfices sur l'entreposage. Elle ne courait aucun risque puisqu'elle retirait les frais d'entreposage. Elle pouvait amortir le coût de ces compartiments du type ballon et imputer ces frais sur le compte des bénéfices. Dès la fin de la guerre cependant, la vente du blé ne présentait plus aucune difficulté. Que fit alors la Bourse des céréales? Ses dirigeants demandèrent au Gouvernement de leur rendre le blé afin de le mettre en vente. S'imagine-t-on que le producteur aurait touché une part des bénéfices?

M. Sinnott: Il n'aurait rien touché.

M. Dewar: Il est incontestable qu'il n'aurait rien touché. Mon honorable ami et certains de ses collègues n'en ont pas moins l'audace de soutenir que les cultivateurs canadiens ont perdu un demi-milliard de dollars. L'un deux prétend même qu'ils ont perdu un milliard et un autre que leur perte s'établit à deux milliards. Je me demande si l'un n'ira pas jusqu'à trois milliards.

M. Hodgson: Le ministre de l'Agriculture convient du chiffre d'un demi-milliard, comme il l'a dit cet après-midi.

M. Dewar: Si ma mémoire m'est fidèle, le ministre de l'Agriculture n'a jamais dit cela et vous ne réussirez jamais à le lui faire dire.

M. Hodgson: Il l'a dit cet après-midi. Lisez demain les *Débats*.

[M. Hodgson.]

M. Dewar: Le député ferait mieux de les lire lui-même et il saura à quoi s'en tenir.

Nous arrivons maintenant aux années d'après-guerre. Les députés d'en face parlent constamment d'abondantes récoltes et des bons sentiments que nous devons avoir, comme membres du Commonwealth, envers la Grande-Bretagne. Cependant, ils ne perdent jamais une occasion de dire que nous devrions hausser les prix et exiger jusqu'au dernier sou. En d'autres termes, leur charité commence par eux-mêmes. Puis, il y a autre chose...

M. Hodgson: Où sont maintenant les contrats à long terme?

M. Dewar: Calmez-vous un instant: j'y arrive. Mais, monsieur l'Orateur, comme il est onze heures, puis-je proposer l'ajournement du débat?

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, le premier article à l'ordre du jour sera la proposition invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Une fois la motion adoptée, nous mettrons en délibération les crédits de trois ministères: Affaires extérieures, Défense nationale et Agriculture. Puis nous reprendrons le débat sur l'Adresse. Mais la période allant de huit à neuf heures sera réservée aux bills d'intérêt privé et public.

M. Drew: Il y aurait lieu, je crois, d'expliquer pourquoi on juge nécessaire de mettre en délibération maintenant les crédits de trois ministères. Pourquoi faut-il en mettre à l'étude plus d'un ou de deux?

L'hon. M. Fournier: Au début de toutes les sessions depuis que je siège à la Chambre, on n'a jamais commencé par mettre en délibération les crédits d'un seul ministère, mais bien de deux ou trois. En l'occurrence, nous nous efforçons de nous rendre aux désirs de l'opposition qui voudrait avoir une journée pour examiner les crédits de certains ministères. Si je n'ai pas le choix entre trois ministères, je ne pourrai pas promettre à l'opposition que les ministres seront ici au moment qui lui conviendra le mieux. J'estime cette première demande raisonnable. Quant à la semaine prochaine, j'en parlerai avec les membres de l'opposition. Je le répète, je tiens à collaborer. D'autre part, il faut de la collaboration des deux côtés de la Chambre. Je crois vraiment ma demande raisonnable.

M. Coldwell: Je crois que deux ministères suffiraient; si un ministre est absent, l'autre peut présenter ses crédits.

M. Weir: Il pourrait être malade.

M. Coldwell: A tout événement, je rappelle au ministre des Travaux publics (M. Fournier) que le premier ministre (M. St-Laurent) a dit qu'on pourrait appeler un ministère par semaine. Si nous mettons en délibération les crédits de trois ministères ce soir, il ne faut pas voir là un précédent permettant d'en appeler deux ou trois les semaines suivantes. La session peut être relativement longue et, nous le savons, dès que tous les ministères sont mis en délibération, les chances des députés d'exposer des griefs à la Chambre, suivant la coutume, sont restreintes. Vu la déclaration formulée par le premier ministre l'autre soir, l'opposition doit veiller à ne pas permettre l'appel d'un trop grand nombre de ministères en ce moment pour ne pas s'exposer à être dans l'impossibilité de formuler ses griefs à l'occasion de toute motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, si elle désire le faire, d'une semaine à l'autre, jusqu'à la fin de la session qui peut être plus longue que nous ne l'avions prévu à notre arrivée ici.

L'hon. M. Fournier: Une longue session dure, à ma connaissance, à peu près vingt semaines. Or il y a vingt ou vingt et un ministères à appeler. Même si nous présentons trois ministères aujourd'hui, et si nous en portons le nombre à cinq, afin de me donner un peu de latitude lorsqu'il s'agira de mettre les crédits à l'étude, il en restera encore quinze ou seize à présenter. Nous ne pouvons nous former en comité des subsides à moins d'une motion officielle à cette fin. Il faudrait présenter une motion officielle, même si nous n'avions aucun nouveau ministère à présenter. Nous ne pourrions étudier les crédits le lundi, mardi ou mercredi à moins d'une motion officielle. Les députés pourront alors exposer leurs griefs.

Comme il y a très peu de bills au *Feuilleton*, je devrai être en mesure de mettre certains ministères à l'étude, car je ne voudrais pas voir la Chambre sans un programme tracé d'avance. Plus on y songera, plus on verra que je m'efforce d'être raisonnable.

M. Coldwell: Je signale simplement qu'il ne faudrait pas voir là un précédent à invoquer la semaine prochaine ou les semaines subséquentes.

L'hon. M. Fournier: Ce n'est pas notre intention.

M. Coldwell: N'oublions pas que la Chambre a ces derniers temps passé outre à plusieurs règles. Il est contraire à la coutume parlementaire d'inviter la Chambre à se former en comité des subsides avant qu'elle ait témoigné sa confiance au Gouvernement. Il n'y a pas de doute qu'elle le fera, mais la coutume veut qu'on attende l'adoption de l'Adresse avant d'aborder les crédits. Que le débat soit bref ou non, c'est ainsi que la Chambre devrait procéder.

L'hon. M. Fournier: Cela ne constituera pas un précédent, mais l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) conviendra, je crois, que bien que le Gouvernement fixe lui-même l'ordre des travaux, il ne nous arrive jamais de nous conformer strictement au Règlement. Règle générale, nous pressentons les chefs de l'opposition lorsqu'il s'agit de déterminer la meilleure méthode à suivre. Cette année, nous nous proposons de ne pas nous en tenir à la méthode dépourvue de souplesse en vertu de laquelle le Gouvernement annoncerait la méthode qu'il entend suivre et s'en tiendrait rigoureusement à cette méthode. Ce n'est pas, à mon avis, la meilleure façon de hâter les travaux de la Chambre.

M. Knowles: Peut-être est-ce parce que le ministre a été interrompu, mais je ne crois pas qu'il nous ait dit quels allaient être les travaux, quand nous en aurions fini avec la motion tendant à mettre certains crédits en délibération.

L'hon. M. Fournier: J'ai dit que nous reprendrions le débat sur l'Adresse, sauf de huit à neuf, heure consacrée à l'étude des bills d'intérêt public et privé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 heures et 5 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 février 1950

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉS PERMANENTS

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM:

Benidickson
Boisvert
Brooks
Campney
Cardiff
Carter
Coldwell
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Matapédia-Matane)
Courtemanche
Dickey
Dechêne
Diefenbaker
Fair
Fulford
Gingues
Gour (Russell)
Harris (Grey-Bruce)
Hartt
Knowles
Léger
MacKenzie
Mutch
Parent
Pouliot
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Stewart (Yorkton)
Tustin.—29.

(Quorum—10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

MM:

Adamson
Beaudry
Bertrand
Black (Cumberland)
Bonnier
Bourget
Breithaupt
Cannon
Carroll
Carter
Chevrier
Clark
Darroch
Dewar
Douglas
Eudes
Ferguson
Follwell
Garland
Gauthier (Portneuf)
Gibson
Gillis
Goode
Gourd (Chapleau)
Green
Harrison
Hartt
Hatfield
Healy
Herridge
Hodgson
James
Jutras
Lafontaine
Lennard
Macdonald (Edmonton-Est)
Maybank
McCulloch
McGregor
McIvor
McLure
Murphy
Murray (Cariboo)
Nixon
Noseworthy
Pouliot
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Riley
Robinson
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
Shaw
Stuart (Charlotte)
Thatcher
Thomas
Thomson
Weaver
Whiteside
Whitman
Wylie.—60.

(Quorum—20)

BILLS PRIVÉS DIVERS

MM:

Argue
Balcer
Bater
Bonnier
Brooks
Cameron
Campney
Casselman
Cauchon
Cleaver
Côté (Verdun-La Salle)
Cournoyer
Croll
Decore
Demers
Eyre
Ferguson
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Gauthier (Lapointe)
George
Hansell
Hosking
Hunter
Jeffery
Johnston
Kent
Kirk (Digby-Yarmouth)
Knight
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Lennard
Little
MacDougall
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McLean (Huron-Perth)
Murphy
Noseworthy
Parent
Richard (Gloucester)
Roberge
Robertson
Sinnott
Stanfield
Stewart (Yorkton)
Tustin
Valois
Warren
White (Middlesex-Est)
Whitman
Winkler
Wylie.—50.

(Quorum—15)

RÈGLEMENT

MM:

Boisvert
Boucher
Casselman
Denis
Green
Hansell
Henry
Homuth
Huffman
Knowles
Langlois (Gaspé)
Lapalme
MacDougall
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Pinard
Robinson
Ross (Souris)
Smith (York-Nord)
Stuart (Charlotte)
Viau.—20.

(Quorum—8)

MARINE ET PÊCHERIES

MM:

Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Bennett
Black (Cumberland)
Blair
Bryce
Cannon
Catherwood
Conacher
Côté (Matapédia-Matane)
Cournoyer
Fulford
Gibson
Gillis
Harrison
Helme
Henderson
Higgins
James
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Langlois (Gaspé)
Léger
Macdonald (Edmonton-Est)
MacInnis
MacNaught
Maltais
McLean (Huron-Perth)
McLure
Mott
Pearkes
Smith (Queens-Shelburne)
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomas.—35.

(Quorum—10)

COMPTES PUBLICS

MM:

Anderson
Ashbourne
Balcer
Beaudry
Benidickson
Blue
Boisvert
Boivin
Brisson
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Cauchon
Cavers
Cleaver
Cloutier
Croll
Cruickshank
Denis
Diefenbaker
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Fulton
Fraser
Gauthier (Portneuf)
Hansell
Helme
Homuth
Isnor
Johnston
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Langlois (Gaspé)
Larson
Major
Maybank
Murphy
Picard
Pinard
Prudham
Richard (Gloucester)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Robinson
Sinclair
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Warren
White (Hastings-Peterborough)
Winkler
Wright—50.

(Quorum—15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM:

Anderson
Argue
Arsenault
Aylesworth
Bater
Bennett
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blue
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Catherwood
Cavers
Charlton
Clark
Cloutier
Corry
Côté (Matapédia-Matane)
Courtemanche
Coyle
Cruickshank
Darroch
Decore
Demers
Diefenbaker
Dumas
Fair
Fontaine
Gauthier (Lapointe)
George
Gosselin
Gour (Russell)
Harkness
Hatfield
Hetland
Jones
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Laing
Lapalme
Léger
Lesage
MacKenzie
McCubbin
McLean (Huron-Perth)
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Quelch
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Roberge
Ross (Souris)
Sinnott
Studer
Thomson
Whitman
Wood
Wright
Wylie—60.

(Quorum—20)

DÉBATS

MM:

Boucher
Casselman
Fauteux
Henry
Knowles
Major
Murray (Oxford)
Pouliot
Simmons
Smith (Calgary-Ouest)
Valois
Viau.—12.

(Quorum—7)

BANQUE ET COMMERCE

MM:

Adamson
Argue
Arsenault
Ashbourne
Beaudry
Belzile
Benidickson
Bennett
Blackmore
Bradette
Breithaupt
Brooks
Cannon
Cleaver
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Dumas
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Fulford
Fulton
Gibson
Gour (Russell)
Harkness
Harris (Danforth)
Hellyer
Helme
Hunter
Isnor
Laing
Lesage
Low
Maltais
Macnaughton
Macdonnell (Greenwood)
Maybank
Picard
Prudham
Quelch
Richard (Gloucester)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Sinclair
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Weaver
White (Hastings-Peterborough).—50.

(Quorum—15)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM:

Balcer
Beaudoin
Black (Cumberland)
Boucher
Bourget
Brown (Essex-Ouest)
Byrne
Carroll
Cloutier
Côté (Verdun-La Salle)
Croll
Gauthier
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gillis
Gingras
Goode
Higgins
Homuth
Johnston
Kent
Knowles
Lapalme
Macdonald (Edmonton-Est)
MacInnis
Maybank
McWilliam
Mitchell
Murphy
Nixon
Pouliot
Ross (Hamilton-Est)
Smith (Calgary-Ouest)
Stewart (Yorkton)
Thomson
Weaver.—35.

(Quorum—10)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM:

Balcer
Bater
Beaudoin
Benidickson
Bradette
Breithaupt
Campney
Coldwell
Côté (Matapédia-Matane)
Croll
Decore
Dickey
Diefenbaker
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Graydon
Green
Hansell
Jutras
Laing
Léger
Low
MacInnis
Macnaughton
McCusker
Mutch
Pearson
Picard
Pinard
Richard (Ottawa-Est)
Robinson
Stick.—35.

(Quorum—10)

IMPRESSIONS

(Députés représentant la Chambre des communes)

MM:	MM:
Argue	Harkness
Ashbourne	Healy
Bertrand	Hetland
Beyerstein	Hodgson
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Hunter
Blackmore	Knowles
Boivin	Lapalme
Bonnier	MacLean (Cape-Breton-Nord-Victoria)
Browne (St-Jean-Ouest)	Maltais
Bryce	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Cameron	McGregor
Cardiff	McIvor
Cauchon	McLean (Huron-Perth)
Cavers	McWilliam
Charlton	Murray (Cariboo)
Cruickshank	Murray (Oxford)
Darroch	Robertson
Decore	Shaw
Douglas	Sinnott
Fauteux	Smith (Queens-Shelburne)
Ferguson	Stanfield
Ferrie	Studer
Follwell	Tustin
Fontaine	Weaver
Gagnon	Whitman
Gingras	Wright.—54.
Gosselin	
Gour (Russell)	

(Quorum—)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM:	MM:
Adamson	Jones
Benidickson	LaCroix
Black (Cumberland)	Lafontaine
Boivin	Larson
Brisson	Little
Campney	McIvor
Dickey	McWilliam
Dumas	Pearkes
Eyre	Proudfoot
Ferrie	Rowe
Gauthier (Lapointe)	Simmons
Gauthier (Sudbury)	Sinnott
Gourd (Chapleau)	Stick
Harkness	Thomas
Herridge	Weaver
Higgins	Welbourn
Hosking	Wylie.—35.
Hunter	

(Quorum—10)

RESTAURANT

(Députés représentant la Chambre des communes)

M. l'Orateur et MM:	MM:
Breithaupt	Léger
Casselman	Lesage
Cournoyer	Little
Dewar	McCulloch
Ferguson	McGregor
Gauthier (Sudbury)	Ratelle
Gour (Russell)	Richard (Ottawa-Est)
Hansell	Rochefort
Harkness	Simmons
Jutras	Stewart (Winnipeg-Nord)
Lafontaine	Stick
Langlois (Berthier-Maskinongé)	White (Hastings-Peterborough).—24.

(Quorum—)

BIBLIOTHÈQUE

(Députés représentant la Chambre des communes)

MM:	MM:
Applewhaite	Jones
Beyerstein	Kirk (Digby-Yarmouth)
Blackmore	Knight
Brown (Essex-Est)	LaCroix
Carroll	Laing
Carter	Léger
Casselman	MacNaught
Cleaver	McIlraith
Conacher	Pearkes
Coyle	Proudfoot
Dechêne	Ratelle
Demers	Rochefort
Eudes	Ross (Hamilton-Est)
Fauteux	Rowe
Gingues	Smith (York-Nord)
Gourd (Chapleau)	Smith (Moose-Mountain)
Hansell	Tustin
Hellyer	Valois
Henderson	White (Middlesex-Est)
Higgins	Whiteside
Homuth	Winkler
Hunter	Wood.—44.

(Quorum—)

M. Weir propose l'adoption du rapport.

M. Knowles: La liste qu'on vient de déposer comprend-elle les noms des membres du comité spécial des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, régit et exploite?

M. Weir: Non.

(La motion est adoptée.)

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 27 février 1950

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat mardi le 28 février, à 5 heures 45 minutes du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
J. F. Delaute.

TRAVAUX D'IMPRESSION DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité conjoint des deux Chambres à l'égard des travaux d'impression du Parlement et que MM. Argue, Ashbourne, Bertrand, Beyerstein, Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Blackmore, Boivin, Bonnier, Browne (Saint-Jean-Ouest), Bryce, Cameron, Cardiff, Cauchon, Cavers, Charlton, Cruickshank, Darroch, Decore, Douglas, Fauteux, Ferguson, Ferrie, Follwell, Fontaine, Gagnon, Gingras, Gosselin, Gour

(Russell), Harkness, Healy, Hetland, Hodgson, Hunter, Knowles, Lapalme, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), Maltais, McDonald (Parry-Sound-Muskoka), McGregor, McIvor, McLean (Huron-Perth), McWilliam, Murray (Cariboo), Murray (Oxford), Robertson, Shaw, Sinnott, Smith (Queens-Shelburne), Stanfield, Studer, Tustin, Weaver, Whitman et Wright représenteront la Chambre audit comité conjoint des travaux d'impression du Parlement.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Que M. l'Orateur et MM. Applewhaite, Beyerstein, Blackmore, Brown (Essex-Ouest), Carroll, Carter, Casselman, Cleaver, Conacher, Coyle, Dechêne, Demers, Eudes, Fauteux, Gingues, Gourd (Chapleau), Hansell, Hellyer, Henderson, Higgins, Homuth, Hunter Jones, Kirk (Digby-Yarmouth), Knight, LaCroix, Laing, Léger, MacNaught, McIlraith, Pearkes, Proudfoot, Ratelle, Rochefort, Ross (Hamilton-Est), Rowe, Smith (York-Nord), Smith (Moose-Mountain), Tustin, Valois, White (Middlesex-Est), Whiteside, Winkler et Wood soient désignés pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour faire partie du comité mixte des deux Chambres à l'égard de la bibliothèque, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

RESTAURANT DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M. l'Orateur et MM. Breithaupt, Casselman, Cournoyer, Dewar, Ferguson, Gauthier (Sudbury), Gour (Russell), Hansell, Harkness, Jutras, Lafontaine, Langlois (Berthier-Maskinongé), Léger, Lesage, Little, McCulloch, McGregor, Ratelle, Richard (Ottawa-Est), Rochefort, Simmons, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, et White (Hastings-Peterborought), pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité du restaurant.

(La motion est adoptée.)

ATTRIBUTION DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

LOI DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

DISPOSITION POUR POURVOIR À LA NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉMENTAIRE—DÉFINITION DU MOT "INVENTION"

Le très hon. L.-S. St-Laurent (au nom du ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, en vue de l'examen de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi du Conseil national de recherches en vue de pourvoir à la nomination d'un vice-président supplémentaire du Conseil national de recherches et de rendre ladite loi conforme à la loi des brevets en ce qui concerne la définition du terme "invention".

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

MME EMMA MOIR

FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE SON 106e ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-E. Roberge (Stanstead): Je désire signaler à la Chambre qu'il y a dans ma circonscription un cas de chômage chronique auquel nous n'aurons pas à remédier, je l'espère. Une vénérable dame, Mme Emma Moir, de Beebe (P.Q.), célèbre aujourd'hui son 106e anniversaire de naissance. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je lui présente nos félicitations en même temps que nos vœux de bonheur et de bonne santé.

SUBSIDES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

CONDITIONS COMMERCIALES—PROCHAINE CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, selon une vieille tradition, la proposition qui vient d'être faite permet aux membres de la Chambre des communes d'appeler l'attention des conseillers de Sa Majesté sur des questions qui revêtent à leurs yeux une certaine importance. C'est le plus grand privilège que possèdent les membres du Parlement. Remontant à quelque 475 ans, ce privilège permet à tout député de signaler au pouvoir exécutif les sujets qui, de l'avis de ceux qui profitent de l'occasion qui leur est ainsi offerte, exigent une attention immédiate.

Je veux donc profiter de ce privilège pour porter à l'attention du ministère et de la Chambre des communes, un sujet déjà débattu en d'autres occasions; afin que la Chambre puisse émettre son avis, je proposerai un amendement. Les députés, conscients comme ils doivent tous l'être de la situation du commerce, auront de la sorte l'occasion d'exprimer leurs idées sur la façon de résoudre ce problème extrêmement difficile.

Je serai bref, sans prodiguer les données statistiques. Dans son récent exposé, que j'ai suivi avec l'intérêt que mérite toute déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), j'ai été frappé de l'entendre dire que le monde est divisé en deux camps: les tenants de la démocratie et ceux du communisme. Il a parlé en particulier de la situation en Asie, déclarant entre autres choses, qu'on devait étudier la question du commerce, mais semblant vouloir laisser au ministre des Pêcheries (M. Mayhew) qui, nous l'espérons, prendra bientôt la parole, le soin d'y revenir dans le détail. Ce n'est qu'en sauvegardant notre commerce et en maintenant l'embauchage à un haut niveau, tous les citoyens des pays démocratiques s'en rendent compte, que nous parviendrons à empêcher le communisme de progresser et d'exister sur une plus grande échelle qu'il ne le fait actuellement.

Je n'entends pas, pour l'instant, examiner l'aspect agricole de la question du commerce mais, en général, la nourriture offre le meilleur antidote au communisme. Chez les peuples libres, l'abondance des vivres et l'élévation du niveau de vie règlent le problème du communisme, pourvu qu'on y joigne un mode de vie démocratique et libre. Le marasme économique, le chômage, les marchés perdus, etc., voilà ce qui favorise la dissémination de fausses idéologies dans le monde. L'Organisation des Nations Unies elle-même l'a soulignée il y a quelques jours à peine. D'après une déclaration du 17 février, publiée par des économistes éminents des Nations Unies, le commerce mondial a perdu du terrain en 1949, et tous les efforts en vue de rétablir l'équilibre ont échoué. De l'avis de M. Norman Altstedter, auteur de l'article que je cite, la longueur du passage consacré dans cette déclaration au commerce mondial, indique qu'aux yeux des économistes ce problème est de toute première importance. L'article fait savoir que la production mondiale continuait d'augmenter, que l'embauchage se maintenait a un niveau élevé. En ce qui a trait au Canada, voici ce qu'il dit:

> Le Canada a éprouvé des difficultés à trouver des débouchés étrangers pour les excédents de certains produits, y compris les produits du bois. Le Canada pouvait s'attendre aux mêmes difficultés à l'égard du blé.

On signale ensuite la raison de cette situation qui règne dans le monde aujourd'hui:

> Le problème fondamental qu'on expose est celui de la désorganisation du commerce trilatéral. Les pays européens payaient autrefois leurs importations des États-Unis en vendant, à prix de dollars, des produits aux pays peu évolués. Ces derniers pays manquent aujourd'hui de dollars parce que les ravages de la guerre les ont forcés de réduire leurs exportations aux États-Unis, parce qu'on a fabriqué aux États-Unis des succédanés synthétiques et parce que ces pays peu évolués ont vu s'accroître chez eux la consommation de leurs propres produits.

Des économistes ont exprimé le même avis, à diverses reprises, dans nos revues nationales. Je n'en citerai qu'un seul, M. P. M. Richards, qui a publié un article dans le numéro du 17 février 1950 du *Saturday Night* de Toronto. M. Richards, en plus d'exposer le problème, explique ce qui l'a déterminé et pourquoi il subsiste. Voici ce qu'il dit:

> A l'heure actuelle se consomme la division du monde en trois zones économiques distinctes, chacune ayant ses propres barrières commerciales. Une d'elles est la Russie soviétique et ses satellites. Une autre est la zone du sterling et la troisième comprend les États-Unis d'Amérique et le Canada. Presque rien ne saurait, du point de vue économique, être plus préjudiciable au Canada; or, ce n'est pas eux, mais nous, il est important de le remarquer, qui sommes les auteurs de cette division entre les pays à monnaie instable et nous-mêmes.

En 1948, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, alors sous-secrétaire, faisant ressortir l'importance du commerce extérieur pour notre pays, s'exprimait dans les termes suivants:

> Au Canada, c'est le commerce mondial qui détermine si les tables seront bien garnies ou si les gens devront faire la queue pour toucher les bons de pain.

C'était là une description épigrammatique et saisissante de la situation. A moins de maintenir, en effet, notre commerce avec les pays du Commonwealth et les autres pays, sans cependant porter atteinte à notre commerce avec les États-Unis, dont je m'abstiendrai de parler aujourd'hui, le chômage chez nous ne peut s'atténuer; au contraire, il s'aggravera.

Certains prétendent que la crise de chômage qui sévit au pays n'est pas grave. Dans la livraison de février 1950 de *Listening Post*, publication de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, je relève les mots suivants:

> La Fédération s'inquiète vivement de l'accroissement constant du chômage. Les administrations municipales ne sont guère plus en mesure d'assumer les frais élevés des secours aux chômeurs qu'elles ne l'étaient durant la crise des années 1930.

Ce n'est rien de nouveau car, depuis deux ans et demi, les membres de ce côté-ci de la Chambre, sans distinction de partis, exhortent le Gouvernement à leur faire confiance ainsi qu'à la population canadienne, en leur faisant part de la situation de notre commerce. Quand nous avons mis le Gouvernement en garde, il a ri de nous. Quand nous avons exposé des faits, il nous a répondu en citant de prétendues données statistiques. Les données statistiques ne sont pas de nature à fournir de l'emploi aux chômeurs. Nous avons signalé la situation du commerce

d'avant les dernières élections, mais en raison des remboursements d'impôt et de versements à l'égard du blé s'élevant à 460 millions, la puissance d'achat de la population était plus élevée, ce qui entraînait un degré d'embauchage supérieur à celui qui existerait autrement. Les journaux ont aussi souligné l'aggravation de la situation commerciale: le *Financial Post*, en janvier 1949, et *Canadian Business* en avril 1949, renfermaient le compte rendu d'une allocution prononcée par M. Henry G. Birks, où il exposait la situation en ces termes:

Ce terrible problème jette son ombre sur le Dominion.

L'Association des exportateurs canadiens, qui se compose de commerçants, a présenté un mémoire dans le même sens au Gouvernement, en 1949. Ils ont affirmé, en somme, que le Canada perd ses bons marchés, établis de longue date dans plusieurs pays du Commonwealth et de l'Empire britannique. Ils conviennent qu'il nous faut des dollars américains, mais soutiennent qu'on ne doit pas entraver le cours normal de nos exportations et qu'il importe de songer à l'avenir. La Chambre de commerce canadienne a également averti le Gouvernement en 1949. On nous a caché les renseignements, au lieu de nous les communiquer. Lorsque les députés ont prié le Gouvernement de leur faire confiance, nos dirigeants ont répondu que tout allait bien en dépit de ce que nos perspectives commerciales empiraient partout, sauf aux États-Unis.

En 1949, les exportations canadiennes aux États-Unis ont atteint une valeur de $1,503,500,000, niveau sans précédent; il n'est que juste d'en convenir. D'autre part, nos importations en provenance des États-Unis représentaient $1,951,900,000. Le déficit s'établit donc à $427,800,000, montant qui dépasse de 144 millions celui de l'an dernier. Voilà un état de choses dont il faut tenir compte.

En l'année 1949, nos importations en provenance de la Grande-Bretagne ont atteint au total $307,400,000, soit le chiffre le plus élevé de l'histoire. Le Canada avait vis-à-vis du Royaume-Uni un solde créditeur de $401,800,000, comparativement au solde beaucoup inférieur de 1948. La marge s'en trouve donc accrue, loin de diminuer. La situation était connue et pourtant, à la fin de la dernière session, comme en avril, nous sommes retournés dans nos circonscriptions bien mal renseignés sur la véritable situation. Par ailleurs, nous étions disposés, en notre qualité de Canadiens, à collaborer alors comme maintenant avec le Gouvernement qui chercherait une solution au problème.

Combien de députés sont bien renseignés sur les accords commerciaux de Genève? On

[M. Diefenbaker.]

se dépêchait, il y a deux ans, de convoquer le Parlement pour étudier ces accords. Je me rappelle fort bien la soirée du 17 novembre 1947, au cours de laquelle le premier ministre, M. Mackenzie King, affirmait que ces accords constituaient le progrès le plus marquant dans l'histoire du commerce mondial. On a convoqué le Parlement, mais que s'est-il passé? Nous n'en avons plus entendu parler. Le Parlement avait été convoqué dans le dessein exprès de ratifier ces accords, mais cela n'a donné aucun résultat. Où en sommes-nous aujourd'hui, en ce qui concerne les accords commerciaux de Genève?

J'aimerais aussi demander au Gouvernement ce qu'il est advenu des négociations relatives à la réciprocité commerciale entamées avec les États-Unis il y a deux ou trois ans. On nous vantait les perspectives de cet avant-projet d'accord avec les États-Unis, mais nous n'en avons plus entendu parler. La rumeur veut qu'on l'ait rédigé, puis abandonné, la discussion ayant pris fin par suite d'une intervention du Gouvernement. Le 22 mars dernier, le ministre des Finances (M. Abbott) signalait que lorsque le Congrès américain aurait adopté la loi des accords commerciaux réciproques, il nous serait loisible de rechercher de nouvelles ententes commerciales avec les États-Unis. Que s'est-il passé? Devons-nous rester perpétuellement dans l'ignorance? Ne sont-ce pas là des questions qui touchent le Parlement et la population du Canada? Faut-il que nous nous contentions, lorsqu'il s'agit de commerce, de savoir ce qui s'est passé seulement après la fin des négociations et la conclusion d'un accord? Il faudrait que les députés aient l'occasion de discuter un peu ces questions, de façon que, les avis étant mis en commun, on puisse proposer certaines solutions de nature à éclairer le Gouvernement.

Je le répète, je vais aujourd'hui m'attacher surtout au Commonwealth britannique. J'ai sous les yeux un éditorial du *Financial Post* en date du 29 janvier 1949. Il est intitulé: "Devons-nous renoncer à notre commerce britannique?" On trouve, vers la fin de l'article, les mots suivants:

Il est grand temps que nous apprenions quelle place nous devons occuper dans cette nouvelle politique de troc...

C'est-à-dire la politique britannique.

...et de la mise sur pied de la production de denrées alimentaires dans les colonies. Des centaines de milliers d'emplois au Canada, et un grand nombre d'agglomérations canadiennes dépendent de notre commerce d'outre-mer, pour ne pas parler de terrains, d'usines et d'outillage d'une valeur de plusieurs millions de dollars qui sont également en cause. Si nous ne devons pas souffrir et souffrir gravement dans un avenir prochain, il faut savoir nettement ce qui s'en vient et faire d'autres plans immédiatement au besoin.

On a publié cet article il y a plus d'un an. Monsieur l'Orateur, qu'a fait le Gouvernement au cours des treize mois écoulés depuis lors. Les membres de notre côté de la Chambre sont d'avis qu'il faut agir immédiatement afin d'apporter un remède à la diminution de notre marché d'outre-mer. Nous n'allons pas nous créer des marchés au moyen de déclarations officielles optimistes non fondées sur des faits. Nous n'allons pas édifier ces marchés par des déclarations d'optimisme béat ni par les expressions diffuses de satisfaction de la part du Gouvernement.

On ne nous a jamais expliqué ce que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a voulu dire par une déclaration qu'il faisait dans un discours prononcé à une réunion du *board of trade* de Brantford, le 5 décembre 1949. Je vous lirai ses paroles. Il est temps, je crois, que le Parlement et les Canadiens se rendent compte de la signification de ces paroles. Lorsque le ministre les a prononcées il n'improvisait pas, il suivait un texte préparé. Voici ce qu'il a dit:

> Au cours des deux dernières années, on s'est nettement efforcé en haut lieu de chasser du marché britannique chacun de ces produits...

Il parlait des pommes, du porc, des œufs, du fromage, du bœuf et du lait.

> ...sauf le blé. Maintenant que le contrat quadriennal du blé tire à sa fin, on s'efforce de chasser une bonne partie de notre blé.
>
> Si l'agriculture canadienne doit être davantage compromise par une sourde guerre monétaire, même les cultivateurs libre-échangistes se verront contraints de conseiller à tous les cultivateurs d'acheter là où ils peuvent vendre.

Le moment est venu où le Parlement a le droit de demander au ministre de l'Agriculture ce qu'il entendait par ces paroles. Quelles étaient ces personnes en haut lieu qui s'efforçaient, en Grande-Bretagne, de chasser chacun de ces produits? Quelles personnes menaçaient de poursuivre la "guerre sourde"? Ce sont des choses que peut déterminer seule une conférence publique, à laquelle participeraient des représentants de toutes les parties du Commonwealth.

Je ne prétends pas que le Gouvernement n'a pas essayé de conserver notre clientèle. Nous avons des délégués qui parcourent le monde; on organise des pèlerinages de côté et d'autre, avec des foules de conseillers. Que ramènent-ils, sauf des rapports? Ils nous disent combien ils se sont amusés, combien les réunions ont été utiles, mais nous ne voyons jamais utilité de ces pèlerinages. Que nos représentants ambulants se promènent autour du globe, c'est magnifique! C'est une excellente chose que le Canada soit représenté à ces conférences. Nous avons certes le droit de savoir ce que nos représentants accomplissent, à part dépenser l'argent qu'on demande au Parlement de voter à l'égard de ces visites. Je ne prétends pas que le Gouvernement n'a pas essayé.

M. McIlraith: L'honorable député voudrait-il que nous rappelions les représentants commerciaux?

M. Diefenbaker: L'adjoint parlementaire aura bien l'occasion de nous le dire. Il n'est pas, cependant, l'un de ceux qui ont fait ces voyages. Il n'a pas le teint bronzé comme certains autres.

M. McIlraith: Que le député réponde à la question.

M. Diefenbaker: Je ne puis comprendre ces interventions murmurées, monsieur l'Orateur, ces chuchotements d'une voix qu'on ne veut entendre que par les sténographes du hansard.

M. Robinson: Le député ne veut pas répondre.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, voici des extraits d'un article paru dans le *Daily Star* de Toronto, le 11 février:

> On a déclaré aux fabricants anglais que s'ils n'exportent pas davantage vers la zone du dollar, "nous devons nous passer d'une foule de matières premières et d'aliments essentiels que nous achetons aux États-Unis et au Canada".

L'article cite alors le premier ministre:

> Il est de notre plus grand intérêt national de favoriser l'importation par le Canada des produits anglais.

Voilà une déclaration opportune. L'article attribue ensuite au ministre du Commerce (l'honorable M. Howe) la phrase suivante:

> Les Canadiens désirent depuis longtemps acheter davantage de la zone du sterling.

Le désir n'a donc pas manqué aux gouvernants. Les observations faites en Angleterre n'ont pas été formulées au cours d'une conférence publique organisée à cette fin, ce qui aurait permis d'établir les responsabilités de l'échec.

Je désire citer le compte rendu d'une entrevue donnée à Londres à M. Warren Baldwin par lord Swinton, adjoint du chef du parti conservateur à la Chambre des Lords. Voici ce que disait lord Swinton, entre autres choses:

> Vous et moi savons à quelles mesures nous pourrions recourir si nous étions réunis autour d'une table de conférence.

L'ancien premier ministre avait l'habitude de dire que ces réunions donnaient plus sûrement des résultats, pourvu que les délégués fussent vraiment les représentants de la population et des parlements qui les y avaient envoyés. Le 16 février, lord Beaverbrook déclarait, selon le compte rendu du *Daily Express* de Londres:

Le Canada ne pourra conserver sa prospérité économique que si l'important marché qu'est la Grande-Bretagne demeure ce débouché impérial sur lequel les cultivateurs canadiens peuvent absolument compter...

Je cite maintenant le principal représentant d'un groupe d'hommes d'affaires. Le 22 février, M. John A. Marsh, administrateur général de l'Association canadienne des exportateurs, aurait, d'après les journaux, formulé une proposition en ce sens:

S'adressant à la Chambre de commerce de Port-Arthur, il a émis cette idée comme point d'un programme que pourraient appliquer le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, afin de surmonter les difficultés commerciales actuelles.

Il a demandé que le Canada convoque à Ottawa une conférence de ce genre, vu qu'il y a tout lieu de croire que le Commonwealth et l'Empire forment une solide et digne association de nations pour le bien du monde et du commerce.

Puis, il a déclaré:

Tout indique que plusieurs des dominions verraient d'un bon œil cette conférence et qu'un bon nombre des colonies, surtout les Antilles anglaises, en attendraient les décisions avec intérêt.

Voilà l'idée soumise par le principal représentant d'un groupe d'exportateurs. Notre parti croit que le Parlement devrait se prononcer sur la convocation d'une telle conférence, non pas afin de limiter exclusivement au Commonwealth les échanges commerciaux, mais afin de pouvoir, grâce à cette conférence, rétablir les marchés perdus depuis quelques années, tout en maintenant nos relations commerciales avec les États-Unis et d'autres pays. Nous croyons que cette rencontre serait profitable. Les renseignements utiles ne devraient plus être gardés secrets. Il faut agir.

Notre ministère du Commerce a dans la plupart des pays de bons services administratifs. Le service du commissaire canadien du commerce a fait de l'excellente besogne. Nous comptons 95 commissaires du commerce dans 45 pays. Les hommes qui nous représentent là-bas ont besoin d'une déclaration formulée par tous les membres du Commonwealth et de l'Empire, touchant le commerce, l'expansion de nos marchés et le rétablissement des marchés que nous avons perdus. D'autres conférences du commonwealth, tant économiques que politiques, ont eu d'excellents résultats. Aucune n'a été néfaste.

Les paroles que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcées l'autre jour, m'ont ému, alors qu'il rendait compte des événements qui se sont déroulés à Colombo et qu'il exprimait la fierté qu'éprouvent tous les membres du Commonwealth d'en faire partie. On ne nous a guère renseignés sur les entretiens relatifs à la situation commerciale. Il ne s'agissait pas d'une conférence commerciale. Au vrai, la conférence ne visait qu'à débattre certaines questions afin de formuler des veux que la conférence ne se proposait d'ailleurs pas de mettre à exécution.

Nous croyons qu'une conférence commerciale, entre représentants des gouvernements, aurait d'heureux résultats. Mais la conférence ne devrait pas se dérouler à huis clos. Si quelques hauts fonctionnaires anglais, comme l'a laissé entendre le ministre de l'Agriculture, se sont ingérés dans notre commerce en vue de nous contrecarrer, la population britannique devrait en être avertie. Nous devrions connaître, tout comme les Anglais, le nom de ces fonctionnaires. Si l'on convoquait une conférence de ce genre entre représentants des gouvernements, pleinement conscients de la situation où se trouvent le Commonwealth et l'Empire, et en vue de rétablir entre les divers pays du Commonwealth des relations commerciales au moins égales à celles du passé, on aurait beaucoup fait pour remédier au chômage actuel, qui pourrait bien augmenter de beaucoup d'ici quelques mois ou quelques années. Si les paroles du ministre de l'Agriculture ont un sens, nous estimons qu'en convoquant une telle conférence, nous pourrions attribuer la responsabilité de la situation actuelle à qui elle revient. Nous pourrions tracer un programme de production au sein du Commonwealth et de l'Empire. Nous prendrions des mesures avec le même esprit qui a animé les membres du Commonwealth et de l'Empire par le passé afin de maintenir la prospérité du moins en conservant les marchés que nous avons perdus.

En me fondant sur le pouvoir traditionnel dévolu au Parlement lorsqu'une motion comme celle dont nous sommes saisis est présentée, je propose, appuyé par le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe):

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient remplacés par les mots suivants:

"La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures afin de convoquer aussitôt que possible une conférence des nations du Commonwealth britannique et des pays de l'Empire qui étudierait les moyens de rétablir nos marchés perdus et, partant, de fournir du travail à notre population canadienne."

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a présenté cet après-midi une proposition d'amendement sur un sujet qui intéresse vivement non seulement la Chambre mais tout le pays. Je ne doute pas qu'au cours de la présente session le Parlement ne s'occupe beaucoup, et à juste titre, du problème de nos relations commerciales. Les députés s'efforceront, j'en suis sûr, d'aider au Gouvernement à rétablir notre position commerciale et à prévenir la perte de nos marchés dont nous sommes menacés.

Je reconnais comme l'honorable député que depuis deux ans, après un débat très important à la Chambre, après qu'on eut déclaré, comme il l'a déjà signalé, que les accords de Genève marquaient un progrès dans l'histoire du commerce international et des relations internationales, nous n'avons jamais entendu parler de ces accords! A la session de 1948, je crois, le *Feuilleton* portait une proposition de résolution invitant la Chambre à ratifier les accords déjà conclus à Genève. Les choses en sont restées là, parce que d'autres conférences se déroulaient alors. Depuis, nous n'avons pas entendu parler des accords de Genève. Puis-je rappeler à la Chambre...

L'hon. M. Abbott: Ils sont en vigueur.

M. Coldwell: Ils sont en vigueur...; je répète cependant ce que j'ai dit. La Chambre n'a plus entendu parler de la proposition de résolution qu'elle était censée étudier, il y a plus de deux ans, en vue de la ratification des accords de Genève. S'ils sont en vigueur, ce ne devrait être que par la volonté et du consentement du Parlement et non seulement en vertu d'un simple décret du conseil du gouvernement canadien. Ce n'est pas satisfaisant, étant donné surtout que certains d'entre nous ont alors déclaré qu'à leur avis, les accords de Genève, qui devaient entrer en vigueur et de fait sont entrés en vigueur le 1er janvier 1948, allaient porter atteinte à nos relations commerciales avec notre meilleur client, la Grande-Bretagne.

Nous avons adopté les dispositions concernant l'égalité de traitement, alors que nous n'étions pas tenus de les approuver avant un an si la situation monétaire entre notre pays et la Grande-Bretagne continuait à créer des embarras. Si je ne m'abuse, nous aurions pu, en vertu de l'accord, demander un délai supplémentaire aux parties contractantes en leur indiquant que nous n'étions pas en mesure de donner suite aux ententes commerciales. Nous aurions pu recourir à ce moyen, mais nous ne l'avons pas fait. Les contingents et l'interdiction de l'importation de certains produits, mis en vigueur en 1947, à l'égard des relations commerciales entre le Royaume-Uni et le Canada, ont nui davantage à notre commerce avec l'Angleterre qu'à nos échanges avec les États-Unis.

L'hon. M. Abbott: Au contraire.

M. Coldwell: Je prends le ministre à témoin. Il a annoncé récemment que les contingents et interdictions disparaîtraient d'ici quelques mois. Il espérait, a-t-il ajouté, que cela permettrait surtout au Royaume-Uni de vendre davantage au Canada.

L'hon. M. Abbott: Je ne veux aucunement interrompre l'honorable député, mais peut-il me dire à quel moment j'aurais affirmé qu'on supprimerait les restrictions et le régime des contingents?

M. Coldwell: Il n'y a pas très longtemps, le ministre a déclaré que le 1er avril et le 1er juillet...

L'hon. M. Abbott: Afin de mettre les choses au point, je signale que cette année comme l'an dernier, j'ai annoncé qu'on adoucirait les restrictions visant les importations, certaines le 1er avril et d'autres le 1er juillet. C'est ainsi que nous avons agi l'an dernier, conformément à la ligne de conduite du Gouvernement, lorsque j'ai annoncé que les restrictions seraient abolies à mesure que nos réserves de devises étrangères s'amélioreraient.

M. Coldwell: C'est précisément de cela que je parle.

L'hon. M. Abbott: Voilà ce qui en est.

M. Coldwell: Si j'ai bien compris la déclaration alors formulée, on donnait à entendre que ces dispositions aideraient la Grande-Bretagne en lui permettant d'exporter davantage au Canada. Si elles doivent aider notre commerce avec le Royaume-Uni et avec les pays de la zone du sterling, en général, il est tout naturel de conclure que l'adoption de ces restrictions et contingents, quand on les a appliqués, avait pour objet d'entraver le commerce avec les pays rattachés au sterling, et surtout le Royaume-Uni.

L'honorable député de Lake-Centre a parlé de la déclaration formulée le 5 décembre par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je n'ai pas le document sous les yeux. Je me souviens que j'ai mentionné le discours en question, le 10 décembre, en cette enceinte. J'ai soulevé la question, et il y a eu discussion. Le ministre de l'Agriculture n'avait pas nié l'exactitude des propos qui lui étaient attribués mais il en avait beaucoup modifié la portée, ou, pour mieux dire, il en avait donné une explication assez sensée.

Depuis assez longtemps, j'ai suivi de près la discussion qui se poursuit en Grande-Bretagne au sujet des relations commerciales. Je n'ai trouvé nulle part, dans aucune déclaration d'un ministre britannique responsable, que les Britanniques veuillent imposer au Canada un régime d'exception,—c'est la pensée qu'on leur a attribuée,—en ce qui concerne les achats de denrées à l'étranger. Jamais je n'ai vu de déclaration de ce genre. Au contraire, comme l'a déjà laissé entendre le député de Lake-Centre, j'ai vu ce qu'avait vu le rédacteur financier du

Saturday Night de Toronto. Le problème n'est pas particulier à la Grande-Bretagne; c'est aussi le nôtre et, en gagnant des dollars, la Grande-Bretagne pourra continuer et même augmenter, si possible, ses achats de denrées chez nous. Voilà, à mon avis, le point capital du problème.

J'ai lu dans le *Times* de Londres et d'autres journaux britanniques qui nous parviennent par avion, et que je cherche à lire aussi complètement que possible, certaines questions posées au ministre des vivres et les réponses données par lui au cours de la campagne électorale. J'ai remarqué qu'une des difficultés auxquelles avaient à faire face ce ministre et son gouvernement était la perpétuelle critique de la hausse du coût de la vie et de ce que certaines catégories de denrées étaient achetées au Canada plus cher qu'on aurait pu les payer ailleurs. On parle du désir des Britanniques de restreindre les achats au Canada. Je ne parle pas seulement ici des gouvernements actuels; s'il y avait changement de gouvernement là-bas, l'attitude serait la même. Quel que soit le parti au pouvoir en Grande-Bretagne, elle cherchera à augmenter autant que possible le commerce avec notre pays, notre économie, on le sait, étant dans une large mesure complémentaire de la sienne. Quel que soit le gouvernement au pouvoir chez nous, nous devons nous rendre compte de ce fait et comprendre que notre meilleur marché se trouve dans la zone du sterling. C'est pour ces motifs que j'ai proposé,—et je veux maintenant renouveler cette proposition,—qu'il y aurait lieu de discuter avec les Britanniques des moyens de conserver ce marché et de leur permettre, au cours de cette période de difficultés temporaires, d'acheter les marchandises dont ils ont besoin et que nous sommes en mesure de leur fournir. On peut douter, je le sais, de la possibilité de recourir à ce moyen; je crois néanmoins qu'il vaut la peine d'envisager l'opportunité pour le Canada d'accepter, provisoirement du moins, des livres sterling en échange de produits canadiens, pourvu cependant que ces fonds ne soient pas immobilisés en Grande-Bretagne car, dans ce cas, ils deviendraient plus tard une charge pour elle. On pourrait affecter ces valeurs, comme on l'a déjà fait sur notre continent, à des placements dans les régions les moins développées du monde et particulièrement dans la zone du sterling.

Si l'amendement proposé par le représentant de Lake-Centre prévoit que la conférence en question nous vaudra des accords semblables à ceux qu'on a adoptés dans cette ville il y a quelques années, alors je ne pense pas que nous puissions l'appuyer. Je ne suis pas d'avis que nous devrions chercher à nous entourer, ni à entourer le Commonwealth des nations, de barrières commerciales qui en susciteraient de semblables dans d'autres régions. Je ne crois pas que c'est à cela que l'honorable député songeait, mais je veux qu'il soit bien entendu que nous ne saurions approuver des mesures de ce genre.

Puis il y a une chose que le Canada pourrait faire. Il pourrait examiner notre tarif douanier. Il existe plusieurs industries au Canada qu'on a protégées contre la concurrence de la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'univers, il y a plusieurs années, parce que c'était au dire de certains, des industries naissantes. Or il y a longtemps qu'elles ont franchi l'époque de l'enfance; elles ont même franchi le stage de l'adolescence. Elles ont grandi et sont en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés de l'univers. En conséquence, nous pourrions examiner le tarif douanier ainsi que les règlements établis en vertu de la loi sur le tarif des douanes, afin de voir si nous ne pourrions pas adoucir les droits douaniers en faveur de la zone du sterling, ce qui nous permettrait de recevoir plus de marchandises de ces pays tout en leur faisant gagner, chez nous, des dollars avec lesquels ils pourraient acheter les denrées que nous avons à vendre et que nous devons vendre à l'étranger.

J'aimerais que des membres de l'opposition officielle nous parlent davantage de leurs projets relativement à la conférence projetée. Je ne crois pas qu'une conférence ait jamais été une mauvaise affaire. Comme le déclare le représentant de Lake-Centre, c'est une bonne chose. Mais il ne faut pas avoir de motif secret pour convoquer une telle conférence ou y assister. J'aimerais qu'on me fournisse d'autres détails sur les propositions qui seraient étudiées à cette conférence ou sur les travaux qu'elle devrait accomplir. On devrait y aborder l'étude de tous les sujets qui permettront à notre pays de rétablir la confiance dans nos marchés, de protéger nos nombreux agriculteurs contre la perte des débouchés, perte dont ils sont menacés depuis quelques mois.

Je crois parler au nom de mes collègues, quand je dis qu'une des principales obligations de la Chambre en ce moment est de reviser nos relations commerciales et notre tarif douanier, afin de s'assurer qu'ils ne font pas obstacle à la vente de nos denrées à l'étranger. Il faut toujours se rappeler qu'une entrave douanière est non seulement un obstacle aux importations; c'est en réalité un obstacle au revenu national. Nous devons nous efforcer de faire tout en notre pouvoir pour aider à maintenir notre production et notre revenu, soit individuellement soit collectivement: individuellement, en tant que membres du Parlement, en cherchant à faire

œuvre utile au bien-être de l'État; collectivement, par l'intermédiaire des partis politiques représentés à la Chambre et, peut-être davantage, à titre de membres du Parlement du Canada.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'ai été étonné de voir cette question soulevée de cette façon, étant donné que des amendements à l'Adresse en réponse au discours du trône portent sur le sujet. Ce n'est pas, toutefois, que la question ne soit pas de la plus haute importance. Ce qu'il y a de remarquable dans la prétendue pénurie de dollars et la perte de débouchés, c'est que la situation n'est pas survenue du jour au lendemain: elle a commencé à se manifester il y a plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années. Ce que la population ne peut comprendre, c'est que nous ayons laissé la situation atteindre son point culminant avant de prendre les moyens d'y remédier.

On me permettra de citer un bref extrait d'un amusant article intitulé *A la louange de la crainte* et dû à la plume de M. P. M. Richards, publié dans le *Saturday Night* de Toronto, du 7 février:

> Ce qu'il y a de ridicule dans toute cette affaire, c'est qu'on aurait dû se rendre compte dès le début que la crise mondiale du dollar était inévitable. Nos hommes politiques, nos économistes et nos banquiers devaient certes le savoir. Mais ils ont préféré suivre la loi du moindre effort.

Je crois que nous partageons tous les vues de l'auteur. Il indique une solution au problème. L'auteur de cet article badinait peut-être, mais néanmoins, on y trouve un germe de vérité. Voici le moyen qu'il propose pour éviter une telle crise:

> J'ai un plan pour éviter les crises économiques. Il est simple, mais je crois qu'il serait efficace. Chaque pays devrait nommer un tsar de l'économie, le rémunérer généreusement et le combler d'honneurs tant que tout ira bien, mais dès que l'économie sombrerait au-dessous d'un minimum déterminé il faudrait le pendre (sans accepter d'excuses). Ce tsar recevrait de fortes gratifications en espèces, et certains suppléments comme, par exemple, de belles danseuses égyptiennes, s'il réussissait merveilleusement bien. Mais si, par malheur, la situation devenait très mauvaise, il faudrait pendre aussi tout le personnel du tsar de l'économie.

Il me semble que ceux qui acceptent des situations comportant de vastes responsabilités, des postes bien rémunérés, devraient être obligés, jusqu'à un certain point, d'obtenir des résultats. Mais, en pratique, lorsqu'ils ne réussissent pas, on les nomme sénateurs ou juges de la Cour suprême, ou bien on augmente leur traitement afin de les inciter à faire mieux à l'avenir. Ils ne sont nullement punis pour ne pas avoir réussi à accomplir la tâche qu'on leur avait confiée.

Depuis quelques mois, je lis avec beaucoup d'intérêt les discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et je tiens à le féliciter de la façon dont il blâme ceux qu'il appelle les esprits fêlés de la finance: les économistes. Il a déclaré l'autre jour que certains d'entre eux rendaient difficile l'envoi de nos excédents aux régions qui en ont besoin. De qui s'agit-il? Le ministre de l'Agriculture ne devrait pas s'arrêter là, mais nous dire plutôt quelles sont ces personnes qui rendent impossible l'envoi de nos excédents aux pays qui en ont besoin.

On a déclaré à la conférence de la FAO qu'il était inopportun d'adopter la proposition de l'OIEP, laquelle tendrait à retarder la convertibilité. Les habitants de l'Inde, de la Chine et d'autres parties du monde qui souffrent de la famine trouvent insensé qu'on leur dise de demeurer affamés, en dépit de l'existence d'excédents considérables, parce qu'autrement la convertibilité de la monnaie serait retardée. Ils désirent beaucoup plus obtenir les denrées disponibles que voir instaurer la convertibilité.

On sait depuis longtemps à quoi s'en tenir; de fait, depuis 1944 et 1945, années où la Chambre a débattu par le détail le financement du commerce international et a déféré la question au comité de la reconstruction. M. Clark, sous-ministre des Finances, avait été assigné comme témoin et nous avons discuté la question à fond. J'ai critiqué les propositions qu'on avait soumises au comité,—propositions qui servirent de point de départ à l'accord de Bretton-Woods,— d'abord parce qu'elles ne pourvoyaient pas aux moyens de reconstruire les régions dévastées de l'Europe. Ces propositions ne procuraient pas aux pays intéressés les moyens de reprendre rapidement leur production. En outre, rien dans ces accords financiers n'obligeaient les nations créancières d'accepter en paiement de leurs exportations les produits importés des pays qui avaient remis en marche leurs industries.

Le même point a été soutenu lors du débat sur les accords de Bretton-Woods. Je tiens à rappeler aux conservateurs qu'à cette époque ils ne semblaient pas avoir parfaitement saisi la portée de ces accords. Voilà pourquoi nous en subissons aujourd'hui les conséquences, parce que personne à la Chambre ne pouvait vraisemblablement supposer que les fonds prévus grâce à ces accords remédieraient au déséquilibre commercial actuel. Néanmoins, on nous a dit alors que ces propositions répondraient aux besoins financiers du monde durant la période de transition d'après-guerre et pour plusieurs années à venir.

L'autre jour, j'ai consigné au compte rendu une déclaration de M. Snyder. On nous a dit tant et plus que nous ne voulons plus de ces restrictions et règlementations commerciales dont nous avons souffert durant les années de crise économique. En effet, qui-

conque passe en revue cette période constate que cette règlementation visait à rétablir les relations commerciales. La crise vint d'abord, suivie de la règlementation visant à y parer. Cela est clairement exposé dans une brochure publiée par le secrétariat du Commerce des États-Unis et intitulée: *The United States in the World Economy*. A la page 13, sous la rubrique "Problèmes et programmes futurs", je trouve le passage suivant:

> A moins que l'approvisionnement de dollars ne suffise à répondre aux besoins d'autres pays, ils invoqueront sûrement leur droit de regard quant à l'emploi des sommes disponibles, ainsi que leur droit de se ménager des relations plus étroites avec de tiers pays, au moyen d'accords commerciaux portant traitement de faveur réciproque. A moins de mettre des dollars en disponibilité avec plus de régularité que par le passé, il serait aussi injuste qu'imprudent d'exiger la suppression de restrictions et d'une réglementation qui visaient surtout à protéger contre le choc et la pression extérieurs l'économie interne d'autres pays.

Au cours du débat sur l'accord de Bretton-Woods, il a souligné à maintes reprises que celui-ci favorisait nettement le créancier et qu'il n'obligeait aucunement les nations créancières à permettre aux nations débitrices d'acquitter les dettes par le seul moyen dont elles disposent, notamment par l'exportation de leurs marchandises. On nous a alors expliqué qu'il s'agissait d'accords commerciaux et que des accords internationaux ultérieurs feraient le partage des responsabilités. Nous avons eu plus tard l'accord commercial de Genève. A-t-il remédié à la situation? Les accords commerciaux de Genève ont beaucoup aggravé la situation. Non seulement ils ont imposé à la nation débitrice l'obligation d'équilibrer le commerce mais ils lui ont également imposé des restrictions qui l'empêchent de se protéger contre les surplus d'exportations des pays créditeurs.

Je songe évidemment à la clause relative à l'égalité de traitement. La brochure dont j'ai parlé, *The United States in the World Economy*, souligne que les nations débitrices, afin de protéger leur balance des comptes, doivent pouvoir imposer une certaine règlementation, certaines restrictions au commerce. Le comité permanent de la banque et du commerce, ayant été saisi des accords de Genève, ne les a pas approuvés. Les accords ont été renvoyés à la Chambre sans la ratification du comité. La question n'a pas été présentée de nouveau au Parlement. Pourquoi? La chose paraît fort étrange. Le Gouvernement suit les accords de Genève; il a conclu des ententes avec les autres pays signataires. Les accords, d'abord soumis au comité de la banque, qui ne les a pas approuvés, ne sont jamais revenus devant le Parlement. Et pourtant nous continuons de leur donner suite ou du moins d'en faire l'éloge.

[M. Quelch.]

M. Low: Très bien! D'où tirent-ils l'autorité nécessaire?

M. Quelch: La disposition vicieuse de l'accord commercial de Genève est celle qui a trait à ce qu'on appelle l'égalité de traitement. Il est certes évident qu'une nation qui a une balance commerciale défavorable vis-à-vis une autre nation et une balance commerciale favorable vis-à-vis une deuxième, devrait être autorisée à restreindre ses importations de la nation avec laquelle sa balance commerciale est défavorable et à les accroître de l'autre avec laquelle elle a une balance commerciale favorable. En vertu de l'accord commercial de Genève, cependant, elle ne peut restreindre ses importations d'un pays à moins de les restreindre également d'autres nations même si sa balance commerciale avec ces dernières est favorable. Une telle disposition est absolument injustifiable. On ne peut la défendre à aucun point de vue. Lorsqu'il en a été question, j'ai remarqué qu'on n'a pas vraiment défendu la politique dite de l'égalité de traitement. Le ministre des Finances (M. Abbott) a exposé un jour à la Chambre un léger prétexte, disant que les États-Unis y tenaient beaucoup et que, à son avis, nous devions nous montrer conciliants avec eux, ou quelque chose en ce sens. Je ne cite pas ses propres paroles, mais il a certes donné l'impression que vu l'insistance des États-Unis, pays sur la bonne volonté duquel nous comptions beaucoup...

L'hon. M. Abbott: Pas du tout; le ministre des Finances tient lui-même à l'égalité de traitement et il l'a dit.

M. Quelch: Qui a dit cela?

L'hon. M. Abbott: C'est moi, et ce n'est pas parce que la ligne de conduite plaît aux États-Unis, mais parce que nous l'approuvons.

M. Quelch: Le ministre des Finances a déclaré que les États-Unis l'approuvaient au point d'en faire un culte et que c'était pour cette raison que nous adoptions cette attitude. Il ne faut pas oublier que les accords de Genève renferment des clauses de résiliation, parce qu'on a reconnu que certaines nations ne pourraient s'acquitter de leurs engagements. Cependant, le ministre des Finances a déclaré qu'il ne veut pas recourir aux dispositions abrogatoires. Il est d'avis que nous devons respecter le principe de l'accord. Pourquoi alors y a-t-on inséré des clauses de résiliation? C'est sans doute parce qu'on s'est rendu compte qu'elles seraient nécessaires durant la période de transition. On espérait pouvoir s'en dispenser après quelques années. Il est reconnu que l'équilibre du commerce mondial ne sera pas encore rétabli en 1952. Le rapport intérimaire du PRE le reconnaît franchement.

On a beaucoup parlé aujourd'hui des mesures qui s'imposeront quand cessera l'aide prévue par le plan Marshall. Nous reconnaissons tous qu'il faudra recourir à quelque autre mesure. Il est vraiment regrettable que le Gouvernement n'ait pas jugé bon d'appuyer la proposition formulée par les spécialistes de la FAO en matière de produits de base. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) approuvait le principe fondamental mais ne l'appuyait pas parce qu'il semblait d'avis que le Canada pouvait lui-même prendre bon nombre des mesures proposées. Selon lui, nous pouvons entreposer nos excédents et financer directement les achats des nations intéressées au lieu de passer par un office international pour l'échange des produits. Je ne censure pas le Gouvernement si tel est son programme. S'il se propose de prendre dès maintenant les dispositions requises en vue d'entreposer nos excédents jusqu'à ce qu'on en ait besoin et s'il entend financer les exportations de denrées aux nations qui n'ont pas les dollars nécessaires pour les payer, je ne lui reproche pas d'avoir refusé son appui à l'office international pour l'échange des produits. D'autres part, s'il ne se propose pas d'agir ainsi, il a décidément trompé les Canadiens et les autres peuples de l'univers. Tous les hommages que les gens qui s'occupent de ces mesures ont rendus à des organismes tels l'ONU et la FAO se révéleront peu sincères si on accumule des excédents et diminue la production, alors qu'il existe des populations affamées.

L'amendement peut jouer un grand rôle ou ne rien donner. Mettons qu'il s'agisse de convoquer les pays du Commonwealth à une conférence en vue d'examiner des propositions d'ordre pratique, proposition où l'on reconnaîtrait qu'il incombe autant aux nations créancières qu'aux nations débitrices d'équilibrer le commerce. Si nous l'admettons et si nous consentons à recevoir des importations en retour de nos exportations, à placer notre excédent de livres dans les pays peu évolués, nous aurons quelque chance de succès. D'ailleurs, si nous sommes prêts à reconnaître que le régime dit d'égalité de traitement prévu par les accords de Genève n'est pas opportun, une telle conférence pourrait accomplir une tâche utile. D'autre part, si les conservateurs préconisent la tenue d'une telle conférence afin d'y présenter les propositions qu'ils appuient à la Chambre, comme les propositions qui visent à rendre les monnaies convertibles, la conférence serait vouée à l'insuccès. Les conservateurs ont reproché à maintes reprises au Gouvernement de n'avoir pas rendu les monnaies convertibles. Parler de convertibilité dans un monde où l'écart général dépasse 6 milliards de dollars est tout à fait insensé.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'attarder à discuter le projet d'amendement. Je ne comptais pas prendre la parole, mais au cours de la discussion deux ou trois points ont surgi dont je veux parler.

Le projet d'amendement présenté par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) propose que le Canada prenne l'initiative de convoquer, comme il dit, une autre conférence des nations du Commonwealth et de l'Empire, dans le dessein d'élaborer une méthode de rétablir les marchés perdus et d'assurer ainsi des emplois aux Canadiens. Ainsi que l'a fait observer le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), les conférences de ce genre sont toujours utiles. Je ne vois pas trop quel programme étudierait une telle conférence, dans la pensée de mon honorable ami. Comme le signalait l'honorable député de Rosetown-Biggar, je ne suis pas sûr que cette conférence n'aboutirait pas, comme celle des années 30, à la majoration des droits de douane et à la création d'une zone spéciale et privilégiée. Si la conférence devait aboutir là, je ne voudrais pas, à l'instar de l'honorable député, y participer.

Il est vrai qu'il existe présentement bien des difficultés, du point de vue du commerce mondial, mais j'ai appris par expérience qu'elles ne tiennent pas à l'absence de conférences. J'ai participé à certaines de ces réunions, y compris la conférence de Bretton-Woods dont on vient tout juste de parler. Au pied levé, je me suis rendu à Londres en juillet dernier pour assister à une réunion qui groupait les ministres des Finances des pays du Commonwealth, qui n'ont pas manqué de discuter de questions d'ordre commercial. Ce fut une conférence extrêmement utile, qui a abouti à une nouvelle conférence, tenue en septembre à Washington, et au cours de laquelle on a de nouveau discuté de questions commerciales et financières. On y a, je pense, précisé certains objectifs à long terme et on est tombé d'accord sur certaines mesures à court terme qui se sont montrées utiles. Je ne crois vraiment pas, pourtant, qu'on puisse résoudre les problèmes commerciaux du monde simplement en convoquant une nouvelle conférence. Pour moi, je ne voudrais, ni prendre l'initiative d'une telle conférence, ni y assister, à moins de savoir précisément de quoi on y parlera. Quoique je ne doute pas qu'il soit un jour utile de convoquer une autre conférence pour discuter des questions commerciales, je me demande si la tenue d'une grande réunion impériale ou du Commonwealth ajouterait quoi que ce soit aux connaissances de notre pays ou d'un autre pays du Commonwealth en ce qui concerne les solutions précises appliquables à nos difficultés commerciales.

Un mot maintenant des allusions qui ont été faites aux accords commerciaux de Genève. La Chambre sait que ces accords, en ce qui regarde le Canada, n'ont été appliqués que provisoirement. Ils sont en vigueur depuis dix-huit mois, je pense. Ils se sont révélés d'une grande utilité pour notre pays et, à mon avis, si nous avons fortement augmenté nos exportations vers les États-Unis, l'an dernier, nous le devons dans une large mesure aux concessions douanières obtenues sous le régime des accords de Genève. Ceux-ci sont sujets à la ratification du Congrès des États-Unis, comme à celui de notre Parlement à nous et il est bon, je pense, de ne pas précipiter les choses, de ne pas exiger que nous les ratifiions avant que le Congrès américain en ait été saisi.

M. Coldwell: N'ont-ils pas figuré au *Feuilleton* longtemps?

L'hon. M. Abbott: C'est bien vrai; ils figuraient au *Feuilleton,* mais la Chambre n'a pas atteint ce numéro de l'ordre du jour avant la dissolution du Parlement.

Cela suffit pour les accords de Genève eux-mêmes. Je dirai un mot maintenant de la politique de l'égalité de traitement à laquelle le représentant d'Acadia (M. Quelch) s'est opposé si énergiquement. S'il est un pays au monde dont l'intérêt lui commandait de préconiser le principe de l'égalité de traitement dans les échanges commerciaux, et de combattre les interdictions arbitraires et autres mesures semblables, c'est bien le Canada. L'honorable député habite une région qui, si je ne fais erreur, est fort intéressée à l'exportation de bovins de boucherie aux États-Unis, aussi bien qu'à celle d'autres produits agricoles. Si nous commencions à imposer toute une série d'interdictions les États-Unis pourraient fort bien nous répondre; "Nous interdirons l'entrée du bétail canadien aux États-Unis", ce qui, à mon avis, ne serait pas à notre avantage. La même observation s'applique à beaucoup d'autres choses, et non seulement dans le cas des États-Unis mais à l'égard de plusieurs autres pays. Pour ma part, et je crois exprimer le point de vue du Gouvernement à ce sujet, nous approuvons carrément le principe de l'égalité de traitement. En ce qui concerne le Canada, l'application de droits douaniers raisonnables est la seule barrière que nous désirons dresser contre les importations; et nous nous efforçons constamment de les réduire au moyen d'accords réciproques avec les autres pays.

Si les députés se reportent à l'histoire de notre pays depuis 1935, ils se souviendront que dès que notre gouvernement a repris le pouvoir, il a négocié le premier accord commercial réciproque avec les États-Unis. Vinrent ensuite deux traités, dont l'un était en réalité un traité tripartite avec le Royaume-Uni; c'est alors que notre situation commerciale par rapport aux États-Unis a commencé à s'améliorer. Si j'ai bonne mémoire, nous vendons maintenant à ce pays, chaque année, des denrées et des services d'une valeur d'environ un milliard et demi de dollars. C'est là un élément absolument essentiel de notre commerce. Toute démarche de notre part que notre voisin du sud pourrait juger hostile serait à mon sens fort inopportune pour le Canada.

J'aimerais traiter brièvement un seul autre point qu'a soulevé le représentant de Rosetown-Biggar. Nous devrions, dit-il, accepter des livres sterling en échange de certains produits excédentaires que nous avons à vendre, mais que quelques-uns de nos clients compris dans les régions à monnaies dépréciées n'achètent pas faute de fonds. Le député a apporté une réserve en disant que nous ne devrions pas accepter du sterling bloqué, mais accepter celui que nous pourrions utiliser plus tard d'une manière ou d'une autre ou placer dans une autre partie du monde. En réalité, nous accepterions du sterling bloqué, le sterling n'étant pas convertible actuellement. Nos producteurs et nos ouvriers ne peuvent accepter du sterling et s'en servir pour acquitter leurs comptes. Ainsi donc, il nous faudrait fournir des dollars canadiens à nos propres concitoyens relativement aux produits que nous aurions échangés contre du sterling. Autrement dit, nous accorderions de nouveaux crédits à ces acheteurs. La chose peut être ou ne pas être opportune. Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'en acceptant du sterling, de quelque forme que ce soit, en paiement de nos marchandises, nous accordons du crédit à l'acheteur. En outre, et je donne l'avertissement pour ce qu'il vaut, nous assumons un risque en matière de change.

Mon opinion, et je l'ai déjà exposée ici, c'est que si nous pouvons et si nous voulons accorder de nouveaux crédits à l'étranger, nous devrions le faire dans notre propre monnaie. A l'heure actuelle, on le sait, nous continuons à accorder du crédit au Royaume-Uni, au rythme de 10 millions de dollars par mois, sur le montant très considérable primitivement consenti. A mon avis, nous ne pouvons faire davantage pour le moment, car, ne l'oublions pas, un pays ne peut accorder du crédit à un autre pays que de l'une ou l'autre de trois façons. Il doit consommer moins qu'il ne produit et le Canada consomme aujourd'hui presque tout ce qu'il produit. Nous n'avons guère d'excédents pour accorder du crédit à l'étranger. En second lieu, nous pourrions emprunter de l'argent ailleurs pour le prêter à un tiers pays. Autrement dit, nous

pourrions fort bien emprunter de l'argent des États-Unis pour accorder du crédit au Royaume-Uni ou à l'Europe occidentale. Mais, je n'ai jamais entendu proposer sérieusement que nous adoptions ce moyen. En troisième lieu, nous pourrions accorder du crédit à même nos réserves accumulées en or et en dollars américains. Je n'ai sûrement pas besoin de dire à la Chambre que même si ces réserves sont aujourd'hui un peu meilleures, elles ne sont certes pas plus que suffisantes pour satisfaire aux besoins d'une nation commerçante telle que le Canada.

En imposant des restrictions encore plus sévères des interdictions et autres choses semblables à l'égard de l'importation, ce qui empêcherait les gens d'importer des États-Unis des denrées essentielles telles que l'acier et le charbon, nous pourrions réduire notre consommation et ainsi disposer de plus d'argent pour prêter à l'étranger. Est-il besoin que je signale à la Chambre que le Canada, aujourd'hui, est un pays qui a besoin de forts placements de capitaux. Les champs pétrolifères de l'Ouest du Canada, qu'on est en train de mettre en exploitation, nécessitent de grands capitaux.

Je dois donc dire qu'à mon sens, on ne peut guère s'attendre que le Canada produise de forts excédents généraux qui puissent être prêtés à l'étranger. Nous ferons notre possible à l'avenir, comme nous l'avons fait par le passé. Personne ne doit continuer à se figurer que nous pouvons consentir d'autre crédit, soit par l'accumulation de monnaie sterling en vue de placements en Birmanie, dans l'Inde ou ailleurs, soit sous toute autre forme, à moins que nous soyons prêts à restreindre notre propre consommation au pays.

Je n'ai plus rien à ajouter. La motion présentée par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, équivaut à une motion de défiance. Je le disais au début et je le répète, je ne crois pas que nous ayons quoi que ce soit à gagner à la tenue d'une nouvelle conférence du genre de celle qu'on propose. Nos difficultés, quelles qu'elles soient, ne découlent pas du manque de conférences. De telles conférences toutefois sont toujours utiles. Nous n'avons jamais décliné l'invitation d'y assister. Pour terminer, je ne crois pas que le Canada doive prendre des dispositions pour convoquer une telle conférence.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion du député de Lake-Centre (M. Diefenbaker): elle est d'importance capitale pour le pays. Comme d'autres de mes collègues sans doute, je ne partage nullement les craintes du ministre des Finances (l'hon. M. Abbott), qui y voit un moyen détourné d'élever les tarifs douaniers au profit de quelque groupement commercial impérial, et une façon de nuire ainsi à notre commerce avec les États-Unis. Qu'on se rassure, il n'en est rien. Personne ne le sait plus que le ministre des Finances et son collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner).

On a évoqué le même spectre, en cette enceinte, il y a plusieurs années. Je siégeais ici au moment où, en 1930, dans des conditions similaires, le très honorable M. Mackenzie King a formulé sa fameuse mise en garde: "ne faisons rien qui puisse provoquer les États-Unis." Nous avons grandi, et les États-Unis ne nous en admirent que plus. Quelques années plus tard, le même parti proposait l'établissement de droits compensateurs. Cinq ans auparavant à peine, ils avaient ri du programme donnant donnant appliqué par le très honorable M. Arthur Meighen, lorsqu'il dirigeait notre parti. Il ne s'agit pas ici de tarifs douaniers. Chaque fois que la question des tarifs douaniers se posait, on s'écriait immédiatement: "Doucement, tout doucement! Il ne faut pas contrarier les États-Unis."

Nos voisins du Sud ne considèrent pas le grand pays indépendant qu'est le Canada comme un enfant encore dans les langes. Ils savent que nous sommes une des plus importantes nations commerçantes du globe. Avec le ministre des Finances, j'entrevois pour le Canada un brillant avenir dans le domaine commercial. A mesure que notre pays prendra de l'expansion, son évolution naturelle tendra vers une augmentation progressive de son commerce avec les États-Unis, peu importe qu'il soit gouverné par des libéraux, par des conservateurs ou par quelque autre groupe politique. Ce n'est que naturel puisque nous sommes voisins des États-Unis. Je reconnais avec le ministre des Finances que nous avons besoin de ce pays et je sais qu'à l'heure actuelle il nous faut 100 millions de dollars pour mettre en valeur les grands champs pétrolifères de notre riche province d'Alberta qui deviendra un jour ou l'autre, si elle ne l'est déjà, la plus riche de nos provinces.

J'ai été témoin de l'expansion de notre pays et je puis maintenant entrevoir le moment où des pipe-lines transporteront notre pétrole hors du Canada et où nous ne verrons plus de wagons poussiéreux nous apporter la houille d'autres pays. Je sais qu'une usine en particulier a déjà affecté un million de dollars à la transformation de ses chaudières à vapeur qui seront désormais alimentées au pétrole albertain plutôt qu'au charbon de Pennsylvanie. On ne peut envisager l'avenir sans songer à un accroissement de notre commerce

avec les États-Unis. A titre de cultivateur, j'entrevois même une augmentation de la population américaine au point que les États-Unis en viendront à acheter de plus fortes quantités de nos produits agricoles. La république voisine compte actuellement 150 millions d'habitants tandis que le Canada, malgré ses abondantes ressources naturelles, n'a qu'un faible chiffre de population. Au cours des campagnes électorales nous parlons beaucoup de notre vaste arrière-pays, du pétrole de l'Ouest, de notre houille et de nos autres ressources naturelles . . .

L'hon. M. Abbott: Et nos grandes usines de papier.

L'hon. M. Rowe: En effet, et elles sont aussi bien administrées qu'est notre pays entre les mains du Gouvernement, mais ce n'est guère un compliment. Je ne veux pas dire par là que le ministre des Finances ne pourrait pas bien gérer une papeterie. En tout cas, je ne tiens pas à discuter ce point ni à me laisser entraîner sur une autre voie. Sérieusement parlant, la motion à l'étude ne vise aucune denrée en particulier ni aucun groupe quelconque de fabricants. Elle embrasse l'économie générale du pays. Je l'affirme avec la plus ferme conviction: l'attitude du Gouvernement m'étonne et me bouleverse.

L'an dernier, je lisais dans la *Gazette* de Montréal que le ministre des Finances avait fait entrevoir la brillante perspective de relations commerciales plus étendues avec les États-Unis. Il avait insisté sur ce point. J'ai lu dans un autre article que le ministre du Commerce avait tenu les mêmes propos. Pas un seul député, d'où qu'il vienne, n'éprouve pas de sentiments amicaux envers les États-Unis et n'entrevoit pas avec optimisme les rapports commerciaux avec ce pays. Cela va de soi. Mais, monsieur l'Orateur, il doit y avoir moyen de tirer le Gouvernement de sa torpeur. Il doit y avoir moyen de lui faire comprendre que nous cherchons des débouchés pour des produits dont les États-Unis ont maintenant un excédent et qu'eux aussi cherchent à écouler. Je ne comprends rien à la manière de voir du Gouvernement! Ainsi, le gouvernement des États-Unis possède maintenant en propre 230 millions de livres de lait sec, 95 millions de livres de beurre, 22 millions de livres de fromage, 64 millions de livres d'œufs déshydratés (ce qui correspond à 192 millions de douzaines d'œufs), 172 millions de boisseaux de blé, 83 millions de boisseaux de maïs et presque quatre millions de balles de coton.

Une voix: Des pommes de terre.

L'hon. M. Rowe: Quelqu'un dit des pommes de terre. Des millions de quintaux de pommes de terres se vendent à un cent le quintal. Comment un homme d'affaires averti et, encore moins, un député (*Rires*) peut-il songer un instant... Oui, j'aurais dû transposer mes termes. Comment peuvent-ils songer un instant qu'ils réussiront à trouver des débouchés pour l'excédent de produits agricoles dont disposent les Canadiens qui s'adonnent à la culture mixte? Songez-y! J'exhorte aujourd'hui le gouvernement, monsieur l'Orateur, avec toute la sincérité possible, à maintenir les relations commerciales si amicales que nous entretenons avec le plus grand pays du monde, c'est-à-dire, avec les États-Unis. Mais nous les prions de se rencontrer avec les premiers ministres des pays britanniques et avec les représentants d'autres pays. On peut invoquer, il est vrai, comme le ministre des Finances (M. Abbott) l'a fait aujourd'hui, une foule de prétextes pour démontrer ce qu'on ne peut pas faire. Quoi qu'il en soit, dans le commerce et les affaires privées, on n'arrive jamais à rien en se contentant de chercher les motifs qui empêchent de faire quelque chose. Nous voulons exposer les raisons pour lesquelles la chose est possible. Cela s'est déjà fait, monsieur l'Orateur.

Voici ce qui m'inquiète encore davantage. Aujourd'hui, ce qui nous préoccupe le plus, même en dehors de notre économie, c'est probablement la sécurité; ceux qui ont des enfants et des petits-enfants se préoccupent, comme tous les membres de la Chambre, de la sécurité de la population. Le Gouvernement compte sur le pacte de l'Atlantique pour défendre notre sécurité à un point de vue. Nous dépensons à cette fin 400 millions de dollars cette année et peut-être en dépenserons-nous l'an prochain 800 millions. Je ne critique pas cette dépense. Peut-être sera-t-il nécessaire de dépenser un milliard de dollars. Dieu seul le sait. Nous le prions de nous épargner la nécessité de continuer nos dépenses pour nous préparer à la guerre. Nous avons beau discourir, nos chances de sauvegarder la paix sont entre les mains des autres.

L'histoire des deux grandes guerres nous l'apprend, les armées marchent sur leur ventre, et la production agricole des nations est d'importance capitale. Nous savons à quel point il a été difficile de nourrir les troupes outre-mer durant la première guerre. Nous savons comment, au cours de la seconde, les pauvres enfants d'Europe sont presque morts de faim. Sans vouloir répéter les articles publiés dans les revues, je signale que la ménagère britannique s'est tirée d'affaire, comme nous le savons tous, avec trois ou quatre onces de beurre par semaine malgré la pénurie d'autres denrées alimentaires. Je tiens à souligner aux membres du Gouvernement l'importance capitale que nous devons

attacher à la production de vivres et à la conservation des débouchés nécessaires à cette production, car tout cela se rattache étroitement à l'ensemble de notre programme de défense. Impossible d'en sortir. Qu'allons-nous faire?

Il n'y a pas très longtemps, comme les autres députés qui étaient alors ici, j'ai entendu le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous dire ce qui pourrait arriver si la guerre continuait. Dans un discours intéressant, il a signalé que les gens auraient peut-être à manger plus de céréales et moins d'autres aliments et qu'il nous faudrait peut-être disposer de notre production de céréales et d'autres denrées de manière à permettre aux gens même de subsister si la guerre durait encore longtemps. C'est très important. Dans un pays froid comme le nôtre, le coût élevé des machines et des immeubles ne nous permet pas de maintenir cette production à moins d'être assurés de débouchés, qui absorberont nos produits à un prix raisonnable, même s'il n'est pas aussi élevé que par le passé. D'aucuns diront sans doute que les prix sont plus élevés que jamais. Qu'importe. Nous ne parlons pas des prix élevés qui avaient cours durant la guerre. En 1919 et après le premier conflit mondial les prix étaient également élevés. Le blé s'est vendu très cher. Le prix des porcs a atteint $26 les 100 livres. Comme bien d'autres députés, je me souviens que, de 1925 à 1930, même les cultivateurs disaient, entre autres choses, que ces conditions se perpétueraient. A cette époque, nous fournissions d'énormes marchés en Angleterre. Je songe à la période subséquente à 1914 et 1917 alors que nous avons réussi à l'approvisionner. En temps normal, c'est-à-dire lorsqu'elle ne rationnait pas les vivres, elle en achetait abondamment du Canada. Nous lui avons vendu de la viande pour une valeur de 77 millions de dollars en 1921 et 250 millions de livres de bacon en 1920. Cette même année, nous lui avons exporté plus de fromage que nous lui en enverrons en 1950.

Qu'est-ce qui cloche? C'est facile d'invoquer la crise du dollar, mais je vous laisse répondre, monsieur l'Orateur. Je répète donc: un commerçant intelligent qui ferait des affaires avec un client depuis un demi-siècle l'abandonnerait-il simplement parce que ce client se trouverait dans la gêne pendant un an ou deux? D'ailleurs, nous ne perdrions pas les marchés américains. Le ministre des Finances se contente de citer textuellement les discours prononcés en cette enceinte par M. Robb lorsqu'il détenait ce portefeuille. Je me souviens d'une occasion, c'était si j'ai bonne mémoire en 1926 et je siégeais à la Chambre à cette époque, où des déclarations de ce genre ont été formulées. Dans notre campagne électorale, nous nous étions servis de l'assertion de M. King: "Il ne faut pas contrarier les États-Unis d'Amérique". Nous l'avons publiée dans une des brochures mensuelles utilisées au cours de la campagne.

Le très hon. M. Gardiner: C'est fort bien d'être affilié à un parti qui peut conserver ses chefs et ses programmes.

L'hon. M. Rowe: En effet, mais un ancien chef du parti ministériel, feu sir Wilfrid Laurier, affirmait qu'on devrait abandonner un mauvais programme au lieu de le conserver. Le ministre devrait étudier les paroles de cet ancien chef parce que après deux ou trois échecs il faudrait au moins comprendre que les choses vont mal et se mettre à apprendre.

En 1922, le tarif douanier Fordney-McCumber diminuait de beaucoup, du jour au lendemain, notre marché pour le bœuf de boucherie aux États-Unis. Puis, après que nous eûmes agi de façon à ne pas irriter les États-Unis, le tarif Hawley-Smoot de 1930 nous fermait complètement ce marché. On ne pouvait blâmer les États-Unis de prendre cette mesure. Peut-être quelques éleveurs ont-ils eu à s'en plaindre au début, mais aucun député n'en a voulu aux États-Unis de s'être occupés de leurs affaires. Peu de temps auparavant, nous vendions, ici en Ontario, du bœuf à environ 20c. la livre. Je me rappelle qu'après l'adoption du tarif Hawley-Smoot nous vendions ces bovins,—qui n'avaient rien perdu de leur qualité,—à raison de 5c. la livre. Je me rappelle avoir vendu des porcs encore moins cher. Tout cela est fort beau, mais nous avions perdu ce marché.

L'hon. M. Abbott: Nous en regagnons plusieurs actuellement.

L'hon. M. Rowe: Le ministre me dira-t-il quels sont les produits dont j'ai parlé qui jouissent d'un marché assuré aux États-Unis? Quand le lait américain sûrit?

L'hon. M. Abbott: Nous vendons des pommes de terre, des céréales secondaires, du bœuf.

L'hon. M. Rowe: Beau marché que celui où vous vendez des pommes de terre, quand ce produit s'y vend 1c. le quintal! Le ministre affirme pourtant que tout va bien.

L'hon. M. Abbott: Néanmoins, nous les vendons.

M. Sinnott: Ce n'est pas à nous à s'en préoccuper.

L'hon. M. Rowe: Voilà, monsieur l'Orateur! A chaque jour suffit sa peine. Peu leur chaut ce qui leur arrive.

M. Sinnott: Ce n'est pas à nous de nous en inquiéter.

L'hon. M. Rowe: L'honorable député ne semble guère s'inquiéter de quoi que ce soit en cette affaire. Je ne devrais pas parler ainsi, puisqu'il est occupé à rédiger une lettre et qu'il n'a pas entendu ce qui vient de se dire. En vérité, il n'est personne qui, m'entendant, puisse prétendre que cela nous importe peu. Que dirait le ministre, bon avocat et excellent homme d'affaires, et chargé du portefeuille des Finances? Prétendra-t-il qu'il est sage de vendre nos produits et d'en chercher un marché assuré dans un pays qui dispose lui-même d'une quantité telle du même produit qu'il ne sait plus qu'en faire?

L'hon. M. Abbott: Je crois qu'il faut que nous vendions nos produits à ceux qui peuvent nous les acheter et nous les payer.

L'hon. M. Rowe: Voilà justement ce que je veux dire du marché que nous avons eu. C'est au Royaume-Uni que nous avons vendu la meilleure partie de notre production agricole depuis trois quarts de siècle; cela ne fait pas le moindre doute.

L'hon. M. Abbott: Nous ne lui avons jamais vendu de pommes de terre.

L'hon. M. Rowe: Peu me chaut que nous ayons vendu ou non des pommes de terre.

L'hon. M. Abbott: Dites cela au député de Victoria-Carleton (M. Hatfield).

L'hon. M. Rowe: Je n'ai jamais cultivé beaucoup de pommes de terre. (*Exclamations*) En ce qui concerne cette question, je sais qu'à diverses époques on a vendu de grandes quantités de pommes de terre aux États-Unis.

L'hon. M. Abbott: On l'a certes fait.

L'hon. M. Rowe: Certainement, mais en 1920 nous vendions 250 millions de livres de bacon sur le marché anglais; tandis qu'en 1930, alors que la situation était quelque peu semblable à celle d'aujourd'hui, comme le ministre l'indique aujourd'hui nous importions du bacon du Danemark, qu'on vendait chez les bouchers de Regina, bacon qui, à l'aide de céréales importées de l'Ouest canadien, était produit au Danemark. Le Danemark vendait aussi plus de 600 millions de livres de bacon par année à la Grande-Bretagne. Nous avons effectivement perdu ce marché, comme le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sait si bien.

Il est vrai qu'actuellement le Royaume-Uni est dirigé par un gouvernement socialiste, mais même cela peut changer...

Une voix: Nous l'espérons.

[L'hon. M. Rowe.]

L'hon. M. Rowe: Même à part ce fait nous avons perdu ces marchés et personne ne le sait mieux que le ministre de l'Agriculture. Il semble disposé à le dire lui-même, mais il n'aime pas que je le dise. Il sait que nous perdons ce marché. Il y a plusieurs années, il nous a dit à la Chambre combien nous avions conclu d'accords commerciaux avec la Grande-Bretagne. Il les a mentionnés maintes et maintes fois. Nous avions des accords commerciaux en ce qui concerne le fromage, le bacon, le blé, les œufs, le lait en poudre. Nous avions toutes sortes d'accords commerciaux. Nous avons tout perdu.

Le très hon. M. Gardiner: Nous n'en avons jamais eu autant que vous le dites, de votre côté.

L'hon. M. Rowe: Nous les avons perdus si rapidement qu'il était difficile de se tenir au courant.

En 1946, le Royaume-Uni a conclu de nouveaux accords commerciaux avec des pays étrangers, d'autres parties de l'Empire, d'autres régions de la zone sterling et même d'autres pays situés de l'un ou l'autre côté du rideau de fer. Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'aspect le plus alarmant de ces accords commerciaux. Ce qu'il y a de plus alarmant, c'est qu'ils ont été conclus pour cinq et dix ans. Voilà pourquoi, en toute sincérité, je demande instamment au Gouvernement de prendre connaissance de la motion qu'on a présentée, et de chercher à se concerter avec les autres membres du Commonwealth et de l'Empire britannique afin de s'assurer s'ils ont besoin de certaines denrées. Je sais parfaitement qu'au cours des deux dernières années nous avons importé au Canada des produits, évalués à plusieurs millions de dollars, que nous aurions pu acheter dans la zone sterling. Je sais,—et d'autres députés le savent,—que le Royaume-Uni a vendu à la Russie, à la Tchécoslovaquie, à la Yougoslavie et à la Pologne du matériel lourd en acier que nous aurions pu utiliser chez nous.

Il serait facile de consulter des hommes d'affaires afin d'arrêter avec eux quelque solution au problème. Que va-t-il se produire? Pourquoi dépenser un milliard de dollars pour nous préparer à appuyer le pacte de l'Atlantique si notre commerce reste instable? Ne serait-ce pas là la question à poser lors de la conférence qui groupera tous les membres du Commonwealth et de l'Empire? Qu'arrivera-t-il si nous nous trouvons subitement aux prises, dans une lutte à mort, avec la grande Puissance qui se trouve à l'ouest de notre pays? Ne pourrions-nous pas dire à un membre du Commonwealth: "Vous vous êtes procuré des étais de mines là-bas, vous avez acheté votre bois là-bas,

ainsi qu'un million de tonnes d'orge et de blé, alors que nous ne pouvons vendre notre blé". Ce sont là des situations qu'on pourrait faire valoir.

Je sais que le ministre de l'Agriculture, tous les membres du Gouvernement et tous les députés s'inquiètent un peu de l'avenir immédiat. La situation serait modifiée du jour au lendemain, car il nous faudrait les approvisionner de nouveau. Par conséquent, si nous leur sommes à ce point indispensables en période difficile,—et nous faisons état du pacte de l'Atlantique en insistant sur le besoin de se sentir les coudes en période difficile,—il devrait nous être possible de conférer avec eux en temps de paix.

Le très hon. M. Gardiner: La presse tory va vous attaquer.

M. Smith (Calgary-Ouest): La *Free Press* vous a bien attaqués.

L'hon. M. Rowe: J'espère que je ne suis pas comme certains membres de la Chambre. Si la presse tory ou la presse libérale m'attaque, je ne prétendrai pas avoir été cité incorrectement.

L'hon. M. Abbott: Vendez-leur le journal.

Le très hon. M. Gardiner: Parfois la presse vous cite incorrectement.

L'hon. M. Rowe: Non, je ne leur vends pas.

Le très hon. M. Gardiner: Vous serez peut-être attaqué à cause de votre discours.

L'hon. M. Rowe: Je ne m'inquiète aucunement et je n'ai pas honte d'aider à forcer un geste qui rapportera beaucoup d'argent à notre pays. Loin de là. J'apprécie les observations plaisantes de mes honorables amis, mais l'agriculture m'intéresse toujours. J'en ai peut-être trop de l'agriculture et de mes autres occupations à l'heure actuelle. J'ai cultivé la terre probablement durant aussi longtemps que le député moyen et je cultive encore de grandes terres. L'industrie bovine m'intéresse quelque peu. Je possède cent "Shorthorn" anglais de pure race, que je vendrais à qui voudrait les acheter. Je fais un peu de réclame. On ne parviendra pas à me faire prendre la tangente! Quelqu'un a dit: "Vendez-les à la Grande-Bretagne". Il faut nous efforcer de conserver les marchés de la zone sterling. Les pays précités ont conclu des contrats. Ces pays achetaient de la Grande-Bretagne du matériel lourd. On a signé 46 contrats commerciaux relativement aux produits suivants: bacon, œufs, fromage, céréales, pommes, poisson, bois, étais de mines, papier-journal, et le reste. Nous utilisons d'énormes quantités d'acier sous forme de matériel lourd, et de grandes quantités de charbon. Avant la guerre, nous achetions un million et demi de tonnes de charbon gallois: nous n'en utilisons plus que 50,000. L'Angleterre pourrait nous fournir une foule de produits, chimiques ou autres, dont nous avons besoin. Les accords intéressaient la Pologne, la Hongrie, la Russie, la Suède et la Hollande et avaient trait aux produits mêmes que nous avons à vendre. On les échange précisément contre des produits que nous désirons.

De grandes manchettes dans les journaux ont signalé certaines paroles du ministre de l'Agriculture, à savoir qu'il n'éprouve aucune crainte relativement au marché anglais. Selon lui, l'Angleterre demeurera jusqu'en 1952 l'un de nos principaux débouchés.

M. Lennard: Quand cela a-t-il paru?

L'hon. M. Rowe: La coupure de journal porte la date du 12 février 1950. On y dit que l'Angleterre demeurera l'un des principaux débouchés du Canada jusqu'en 1952 et qu'à cette date, elle deviendra l'un de nos meilleurs marchés. Il affirme qu'elle sera un débouché satisfaisant jusqu'en 1950 et qu'ensuite elle constituera l'un de nos meilleurs marchés. C'est à n'y rien comprendre. C'est un raisonnement que je ne saisis pas très bien. Qu'on me permette de revenir encore une fois au *Star* de Toronto, journal qui n'a jamais dénaturé les paroles du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). D'après ce quotidien, le ministre aurait dit que le Royaume-Uni deviendrait, dans deux ans, aussi prospère que jamais. Notons que c'est à peu près vers ce temps que cessera l'aide apportée au Royaume-Uni par le plan Marshall, plan qui nous permet d'écouler les produits que nous vendons actuellement. Il cessera d'être appliqué en 1952, année pour laquelle le ministre de l'Agriculture nous prédit le retour de l'Angleterre à la prospérité. J'espère qu'il a raison.

M. Towers, de la Banque du Canada, nous dit que les perspectives sont très sombres et qu'il faudra fournir un effort long et soutenu. Le tableau d'ensemble, dit-il, n'est guère encourageant et tant que ces consommateurs auront de la difficulté à se procurer des dollars pour l'achat de denrées alimentaires et de matières premières, ils seront peu intéressés à l'achat de produits complètement ouvrés. Quoi qu'il en soit, il lui reste un espoir, celui que les peuples du monde en viennent un jour ou l'autre à mieux ajuster leur niveau d'existence grâce au commerce plurilatéral.

Le ministre des Finances (M. Abbott) a dit alors que le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) avait proposé la tenue d'une conférence, mais qu'il se demandait quel pourrait bien en être le programme. Si le ministre le désirait, le député de Lake-Centre et moi-même pourrions fort bien en tracer un, mais

on ne saurait guère s'attendre à ce que mon collègue fixe l'ordre du jour d'une conférence des membres du Commonwealth. A notre avis, il est un des députés les plus brillants de la Chambre, mais nous n'avons jamais cru qu'on pourrait lui demander de tracer en un après-midi le programme d'une conférence impériale. Qu'on lui accorde du moins un peu de temps. Il ne consentirait pas, dit-il, à ce genre de conférence, parce qu'à son avis elle augmenterait les droits de douane.

L'hon. M. Abbott: J'ai dit que je n'y consentirais jamais, s'il s'agit de répéter ce qui s'est fait entre 1930 et 1935.

L'hon. M. Rowe: Apparemment, le ministre ne peut concevoir que notre parti puisse proposer une conférence à moins qu'elle n'ait pour objet de soulever de quelque manière la question douanière. Je lui donne ma parole que cela ne se rattache en rien au sujet que nous traitons. Je suis heureux de voir le ministre faire un signe d'assentiment. Il me croit maintenant.

Le ministre dit ensuite qu'il n'est pas désirable de tenir une conférence plénière, mais je me demande quelle autre sorte de conférence il faudrait souhaiter. C'est pourtant ce qui s'impose dans une situation aussi critique que la nôtre.

J'ai le plus grand respect pour le ministre des Finances; j'ai beaucoup de respect pour le ministre de l'Agriculture, car nous cultivateurs devons nous appuyer les uns les autres de notre mieux; je respecte aussi le ministre des Affaires extérieures. Comme l'a fait observer le député de Lake-Centre cet après-midi, ces pèlerinages se dirigent sur tous les points du globe et nous créent d'heureuses relations à l'étranger.

L'hon. M. Abbott: Pour assister à des conférences.

L'hon. M. Rowe: Nos délégués s'envolent ici et là. Nous nous réjouissons de l'accueil qu'ils reçoivent. J'ai trouvé charmant l'autre jour que le ministre nous informe qu'on interrompait les séances pour servir le thé. J'aurais aimé être de la partie. Ces gestes, cependant, ne procurent pas des chaussures aux enfants, ni de l'emploi aux pères de famille. Mon collègue a, paraît-il, vendu du thé, mais à mon avis il n'y a pas lieu de s'enorgueillir si l'on ne parvient pas à réussir autrement qu'en vendant une boisson.

J'exhorte le Gouvernement à étudier la question avec le plus grand soin. Je ne critique en rien les membres du cabinet, qui sont tenus en haute estime. Cependant, quoique je n'approuve pas la ligne de conduite du premier ministre (M. St-Laurent), je suis persuadé que lorsqu'il se rencontre avec les représentants des autres pays du Commonwealth il nous représente avec autant de dignité que de compétence. Quand il est là-bas, nous de l'opposition nous le tenons pour notre premier ministre tout autant que vous qui le réclamez comme chef de votre parti.

M. Stewart (Yorkton): Pas si la motion est adoptée.

L'hon. M. Rowe: Prenez-garde! Si la mesure n'est pas adoptée, il ne sera peut-être pas premier ministre. Qu'il soit premier ministre ou que vous le soyez, je dis qu'il ne faut pas sous-estimer le Commonwealth britannique. Que tout homme d'affaires qui le sous-estime se retourne un peu vers le passé.

Tout en maintenant nos rapports avec la grande république du sud et en y activant nos ventes, sachons apprécier l'utilité de nos liens avec le Commonwealth britannique. En établissant des relations commerciales plus étroites avec la Grande-Bretagne, nous pourrons nous enorgueillir davantage de faire partie des Nations Unies, et nous aurons plus d'importance aux yeux des États-Unis. Nos cultivateurs seront capables de payer leurs moissonneuses-batteuses et leurs tracteurs, ils pourront cultiver d'autres champs. Nous pourrons mettre en valeur nos vastes ressources et s'il nous faut encore attaquer pour nous défendre, nous aurons d'amples moyens de produire tant dans le domaine agricole que dans le domaine industriel.

Ce ne sont pas seulement des produits agricoles qui sont exportés à ces pays. A Toronto, on est à construire toute une usine qui sera établie dans l'Inde. A Montréal, on construit une filature. Sauf erreur, un seul établissement de Montréal aurait employé un groupe supplémentaire de 2,000 à 3,000 hommes s'il avait pu vendre en extrême Orient une commande de matériel lourd. Même si la commande a été perdue, on voit que la chose peut se faire. Je sais qu'il n'y a pas que les cultivateurs au pays. J'ai le cœur brisé à la pensée de celui qui ne peut trouver d'emploi. Je tremble à la perspective d'un retour des jours sombres où des hommes sérieux, intelligents, honnêtes affluaient, en quête d'emplois, aux portes des usines.

Nous ne devons rien négliger à cet égard. Le ministre des Finances conviendra sans doute que nous ne nous en porterons pas plus mal. Il ne veille certes pas avec un soin trop jaloux sur le trésor fédéral, puisque des groupes font des envolées de 26,000 ou 27,000 milles. Le coût de la mesure ne serait pas si élevé. Si elle ne fait pas de mal, à votre avis, nous estimons, par ailleurs, qu'elle ferait du bien. Si elle fait du bien, si elle aide les

cultivateurs, si elle facilite la vente des produits industriels dans la zone du sterling, si elle procure du travail à nos citoyens, il y a lieu, je crois, de l'adopter.

Pendant trois quarts de siècle la Grande-Bretagne nous a accordé une balance commerciale très favorable et je prie le Gouvernement de ne pas écarter cette vérité à la légère. Si j'ai l'honneur de siéger encore longtemps à la Chambre, j'espère ne jamais plus entendre dire, comme durant les années trente, que nous ne devons pas provoquer les États-Unis. Les Américains ne nous aiment pas mieux lorsque nous prenons cette attitude. Ils veulent que nous nous mêlions de nos affaires. Ils veulent que nous soyons forts et que nous nous comportions en adultes. Le Canada, compte tenu de sa population, est le plus grand producteur au monde. Nous sommes un peuple fier et nous n'avons jamais contrarié les États-Unis. Nous considérons nos voisins comme des amis et nous entretenons d'importantes relations commerciales avec eux.

Mais ils ont interdit nos produits du jour au lendemain. Ils ne l'ont pas fait par esprit d'antagonisme ni d'amertume; c'était pour sauver leurs propres marchés. Il y a à peine deux semaines, on a dit au Congrès que lorsqu'une denrée deviendrait surabondante, l'entrée en serait interdite aux États-Unis. J'aimerais savoir ce que contient l'accord de Genève, qui est actuellement en vigueur avant même d'avoir été ratifié par le Parlement. J'aimerais savoir ce qui, dans cet accord, affirme, lorsqu'un cultivateur du Texas ou de l'Oklahoma prétend qu'il a plus de bœuf ou de bacon qu'il ne saurait en disposer: "Gardez vos bouvillons du Texas, nous nous proposons d'acheter au Canada. Vous avez toujours été gentils pour nous et ne nous avez jamais contrariés; mais vous pouvez garder vos animaux sur le ranch parce que nous désirons maintenant acheter du Canada." Songeons-y, monsieur l'Orateur. Cela est déjà arrivé deux ou trois fois et si je prétends que la même chose pourrait se répéter, ce n'est pas par malice. C'est tout simplement que les États-Unis savent voir à leurs propres affaires. Ils veulent notre prospérité économique et croient que nous sommes capables de nous diriger nous-mêmes.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, la question dont la Chambre est saisie cet après-midi est de la plus haute importance pour le Canada. Elle est certes trop importante pour qu'on en dispose aussi facilement que vient de le faire le ministre des Finances (M. Abbott). Un récent relevé de l'opinion publique a révélé qu'aucune question nationale n'intéresse autant la population en ce moment que la perte de nos marchés. Il n'y a pas lieu de s'en étonner car, depuis des années, les régimes au pouvoir et les partis politiques n'ont cessé de nous rappeler l'importance de nos marchés d'exportation. Si la question intéresse tant les gens aujourd'hui, c'est qu'ils la rattachent à celle de l'emploi. Les Canadiens craignent que la perte de nos marchés n'entraîne le chômage et une nouvelle crise, comme durant les années 1930.

Le ministre a rejeté l'amendement, signalant que s'il n'y avait aucun mal à convoquer une autre conférence, comme il était proposé dans l'amendement, nous ne pourrions en retirer aucun bénéfice. Il a affirmé que le Gouvernement possède tous les renseignements qu'il pourrait espérer obtenir au cours d'une telle conférence. En d'autres termes, il prétend qu'une conférence de ce genre serait une perte de temps. Il a ensuite dit que les conservateurs traceraient peut-être le programme de cette conférence, puis il a demandé au motionnaire de l'amendement de lui indiquer l'ordre du jour de la conférence. Il a donné à entendre qu'il ne tient pas à assister à une autre conférence appelée à traiter des questions du genre de celles qui ont été examinées au cours des années 1930. Cependant, il y a certes une différence. Il m'étonne que le ministre ait même songé à proposer que les conservateurs aient voix au chapitre. Peut-on concevoir que l'imposant gouvernement libéral ayant convoqué une conférence invite la poignée de conservateurs qui siègent de ce côté-ci de la Chambre à en tracer le programme? Le Gouvernement serait certes en mesure, s'il convoquait une conférence de ce genre, de décider quelles questions y seraient discutées.

En outre, le ministre oublie que depuis 1930 le parti conservateur est devenu "progressiste". Il se peut donc que même dans le domaine des conférences internationales, les conservateurs soient plus éclairés qu'ils ne l'étaient pendant les jours sombres de la crise économique. A moins que le ministre ne propose une autre solution au problème, j'appuierai l'amendement même au risque de voir les conservateurs dicter le programme de la conférence aux libéraux.

Il nous faut trouver des débouchés à nos produits; voilà le problème qui se pose. Le ministre nous l'a nettement indiqué, nous ne pouvons espérer vendre nos produits à d'autres pays qu'à certaines conditions. Nous devons accepter les leurs en retour. Si, comme c'est le cas de plusieurs pays qui ont aujourd'hui besoin de nos produits, ils n'ont pas les produits voulus pour faire des échanges, il nous faut trouver un autre moyen qui leur permette de nous payer. L'exportation de

notre excédent de produits est tellement indispensable à l'économie canadienne que la Chambre devrait, selon moi, refuser d'adopter la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides tant que le Gouvernement n'aura pas établi, à la satisfaction de la Chambre, qu'il a trouvé un moyen de résoudre le problème, puisque le projet d'amendement n'offre aucune solution.

Le ministre dit que nous pouvons exporter nos produits en prêtant des dollars à ces pays, mais il affirme que nos réserves de dollars ne suffisent pas à motiver un tel expédient. Il nous a dit qu'il nous était possible d'emprunter des États-Unis et de prêter cet argent aux pays qui veulent acheter nos produits, mais il a indiqué que cette solution est inacceptable et que personne n'en veut. Il a proposé comme troisième méthode la réduction des achats au pays même, ce qui entraînerait une accumulation de devises que nous pourrions prêter. Selon lui, la réduction de la consommation au Canada nous permettrait plus aisément de prêter aux pays qui voudraient acheter nos produits, mais il n'a pas donné à entendre que le Gouvernement songerait à proposer cette méthode de résoudre le problème.

J'exprime au ministre l'avis qu'à cet égard le public canadien est beaucoup plus avancé que le Gouvernement. Il n'est pas à notre honneur, je suis sûr que les Canadiens n'estiment pas à notre honneur, en tant que nation, d'essayer de consommer autant que possible de notre production alors que des millions de gens, dans d'autres parties du monde, sont dans le besoin, alors que nous avons des excédents que nous ne pouvons ni consommer ni leur vendre. Peut-être ne serait-il pas aussi difficile que le croit le ministre d'instituer au pays un programme modifié d'austérité afin de fournir aux pays qui ont besoin de nos excédents les moyens de les acheter. Si le Gouvernement n'est pas disposé à accepter le projet d'amendement, qu'il propose un autre programme pratique et qu'il nous montre qu'il s'occupe de résoudre le problème qui se pose au pays.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, la question dont nous sommes saisis est d'une telle importance pour l'avenir de notre pays et le bien-être de notre population, que je ne saurais me dispenser d'en dire quelques mots. Il y aurait lieu je pense, de féliciter le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) d'avoir soulevé aujourd'hui cette question très importante qu'est celle de notre commerce extérieur. Avant de terminer, j'aurai un mot à dire de la proposition d'amendement de notre collègue, mais, monsieur l'Orateur, il me faut manifester ma surprise de l'attitude désinvolte prise par le Gouvernement au sujet de cette question, qui compte parmi les plus importantes qui se posent en ce moment à notre pays, celle de notre commerce.

Mon collègue d'Acadia (M. Quelch) rappelait que cette situation se préparait depuis des années, étape par étape. Ce qu'on nous a signalé n'a rien de neuf. Notre problème commercial actuel a des origines tellement lointaines que si les responsables de l'administration s'en étaient occupés et avaient été libres ou désireux d'agir de leur propre iniative, de tenir compte des faits, nous n'en serions pas où nous en sommes en ce moment et nous aurions pu éviter ces difficultés. En 1946 le gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, disait dans un rapport en date du 8 février de cette année-là:

> Cependant, si nous envisageons l'avenir il n'y a pas lieu d'être satisfait. La plupart de nos véritables problèmes de rajustement d'après-guerre attendent encore une solution. Les commandes en souffrance ne seront pas considérables par rapport à la capacité de production quand on aura terminé la reconversion de l'industrie et porté les inventaires aux niveaux ordinaires. Lorsqu'on aura rattrapé le retard que comporte la démobilisation, les dépenses du Gouvernement fléchiront rapidement. Les prêts consentis aux pays étrangers pour financer l'achat des marchandises canadiennes ne pourront pas rester indéfiniment à leur niveau actuel. L'optimisme qui règne en Amérique du Nord est dangereux s'il détourne l'attention des problèmes que nous devons envisager.

C'est la fin de l'avertissement que le gouverneur de la Banque du Canada a donné en 1946. Cet avertissement est devenu une prophétie; et la conduite et l'inertie du Gouvernement ont justifié la dernière partie de la déclaration de M. Towers. Le gouvernement libéral n'a tenu aucun compte non seulement de l'avertissement de M. Towers mais de ceux des autres qui voyaient venir cette situation. Il n'est pas nécessaire de s'en tenir à 1946; nous pouvons remonter plus loin et indiquer au gouvernement actuel que la mauvaise situation commerciale de ce moment est attribuable à des mesures précises qu'il a prises.

Au sujet de la conférence proposée par le représentant de Lake-Centre, le ministre des Finances (M. Abbott) dit qu'il ne désire pas s'y rendre sans savoir exactement ce qu'on a l'intention d'y faire. Le ministre n'était pas dans le Cabinet en 1944, mais il était député ministériel. Lorsque la conférence a été convoquée à Bretton-Woods, le Gouvernement a-t-il déclaré qu'il n'y participerait pas sans savoir exactement ce qu'on y ferait? Je vous affirme, monsieur l'Orateur, qu'il s'est empressé de prendre part à cette conférence; non seulement ignorait-il complètement ce qui s'y déroulerait, mais il en est revenu tout a fait ahuri et confus de ce qu'on y avait fait. Si l'on veut une preuve de cette asser-

tion, on n'a qu'à lire les débats qui ont eu lieu à la Chambre en 1945 au sujet de la proposition de Bretton-Woods.

Il est vrai que le ministre actuel n'y était pas, mais il doit assumer une certaine responsabilité de ce qui s'est fait. Qu'on me permette une seule autre observation au sujet de cette question de ne pas savoir en quoi consisteront les travaux d'une conférence. Après la guerre, l'influence du Canada était grande dans le monde entier. Jamais les avis, les conseils ou les avertissements du Canada n'avaient eu autant d'importance. A ce moment-là le monde entier aurait vraisemblablement tenu compte des observations du Canada. Si alors le Canada s'était servi de son influence pour faire inclure dans l'accord de Bretton-Woods une disposition comme la suivante: "Les nations créditrices s'engagent à accepter des denrées et des services en paiement des denrées et des services qu'elles exportent, et cette obligation sera constamment reconnue et observée", je suis convaincu qu'on l'y aurait incluse. Mais, au lieu de faire jouer notre influence en ce sens, nous avons aveuglément souscrit aux propositions, sans nous rendre pleinement compte des effets que ces accords auraient pour nous, sans discerner combien la convertibilité des monnaies resterait impuissante en face de la situation commerciale qui s'annonçait, étant donné que les États-Unis voulaient à tout prix s'en tenir au programme qu'ils suivent depuis nombre d'années, programme qui, pensent-ils, exige que la balance du commerce soit favorable aux États-Unis d'une année à l'autre.

Si les États-Unis n'achètent pas suffisamment de l'étranger pour fournir des dollars aux autres pays, ceux-ci ne peuvent acheter des États-Unis ni du Canada. Tout cela était manifeste à l'époque. Pourquoi, dès lors, la délégation canadienne s'est-elle rendue à Bretton-Woods sans connaître la moindre chose au sujet de la teneur des propositions qu'on allait lui soumettre? Pourquoi est-elle revenue sans trop savoir ce qu'elle avait accompli? Le Ministre répondra-t-il à ces deux questions? Je ne vois pas pourquoi il redouterait une conférence du genre de celle qu'a proposée le député de Lake-Centre. Je ne voudrais pas me rendre à une conférence sans connaître un peu ce qu'on va y proposer. Quant à avoir une idée précise du programme de la conférence, c'est une autre chose. Si le Gouvernement tenait à étudier le problème franchement et ouvertement avec tous les partis représentés à la Chambre, on pourrait arrêter un programme acceptable, qu'il serait possible, j'en suis persuadé, de faire accepter également des autres membres du Commonwealth.

Le ministre affirme que les accords de Genève doivent procurer les plus grands avantages au Canada. A titre d'exemple, il cite l'augmentation de nos échanges avec les États-Unis, qui a eu pour cause certaines concessions douanières. Voilà peut-être un des résultats favorables des accords. Mais je crois que le ministre tient Genève pour un fétiche. Je ne pense pas qu'il puisse expliquer la faiblesse de la clause de l'égalité de traitement vu que cette clause ne permet pas à un pays tel que le Canada de choisir ses sources d'approvisionnement. Cette disposition interdit aux pays signataires de choisir leurs sources d'approvisionnement. Dans un monde qui préconise la justice dans le domaine commercial, cela paraît inéquitable. J'aurais pensé que le ministre des Finances fût le dernier à appuyer les dispositions relatives à l'égalité de traitement, que comportent les accords de Genève. Ne l'ont-elles pas mis à l'embarras en 1947? Bien plus, le ministre a placé le Canada dans une situation absurde en l'empêchant d'acheter sa propre production sans acquitter certains droits, simplement pour apaiser certains Américains qui exigeaient l'application de la disposition d'égalité de traitement, contenue dans les accords de Genève.

Le ministre des Finances devrait être le dernier à appuyer cette disposition; elle a rendu impossible l'importation de légumes verts et de tomates en provenance des États-Unis, car le ministre l'avait interdite afin d'enrayer l'épuisement de notre réserve de dollars américains. Les Canadiens ne l'oublient pas. Ce sont eux qui exigent que le ministre se justifie autrement qu'en disant que la réduction des tarifs douaniers nous a été grandement profitable. On aurait pu apporter de telles réductions sans la disposition d'égalité de traitement. Une nation vraiment juste et équitable dans le domaine commercial n'insiste pas sur l'application de cette disposition. Elle cherche d'abord quelles réductions elle peut effectuer dans ses tarifs douaniers sans recourir à des articles de ce genre. La disposition relative à l'égalité de traitement ne serait pas nécessaire si les États-Unis et les autres pays créanciers assumaient leur pleine responsabilité dans un monde où le commerce est marqué d'un aussi grave déséquilibre qu'à l'heure actuelle, déséquilibre qui résulte principalement d'une inégalité prononcée de la capacité de production industrielle.

J'estime que rien n'oblige les États-Unis à suivre le programme qu'ils appliquent depuis plusieurs années, celui de la conquête économique. Il serait certes possible au Canada d'user de son influence et de proclamer qu'il entamera des négociations en vue de faciliter

le commerce et d'aider à la suppression des restrictions, pourvu qu'on n'insiste pas sur cette néfaste disposition d'égalité de traitement. Le ministre a fait mention de nos exportations de bovins aux États-Unis. Il a prétendu que la supposition du député d'Acadia (M. Quelch) était erronée puisque les États-Unis étaient disposés à accepter un assez grand nombre de bovins canadiens. Nos voisins devraient être les derniers à interdire l'importation de bétail canadien. Les États-Unis, pays créancier, ont une balance commerciale favorable tandis que la nôtre ne l'est pas. Je ne prends pas trop au sérieux la déclaration du ministre.

L'hon. M. Abbott: L'inégalité de traitement peut s'exercer dans les deux sens.

M. Low: Celle dont parle le ministre me fait songer à quelqu'un qui en voulait aux chemins de fer. Pour se venger, il voulait acheter un billet aller et retour bien qu'il n'eût pas l'intention de revenir. Il s'agit ici d'inégalité de traitement en vue de réaliser l'équilibre commercial et non en vue de rompre cet équilibre. Le ministre des Finances a dit que s'il nous fallait accepter la livre sterling, il est probable qu'il nous faudrait réduire la consommation au Canada. Je ne partage pas le point de vue du député d'York-Sud (M. Noseworthy). Je désire signaler à la Chambre les excédents que nous avons ou que nous pourrions avoir, si le Gouvernement n'avait pas appliqué ces impôts et cette réglementation qui découragent la production.

Voici un bref extrait du discours que le ministre de l'Agriculture prononçait en 1948, à Londres, devant les membres de la Chambre de commerce canadienne:

> Comment peut-on s'attendre que nous ne soyons pas déçus des contrats de 1949? Ces contrats comprennent 16 millions de livres de bacon, 50 millions de livres de fromage, mais pas une livre de bœuf.

Le ministre avait ajouté:

> Le Royaume-Uni n'a pas de dollars pour acheter les pommes du Canada. Voilà pourquoi nous avons subventionné en partie l'abatage de 240,000 pommiers en Nouvelle-Écosse. Le trésor anglais ne possède pas non plus de dollars pour acheter notre poisson.

S'il était possible d'abandonner les pêcheries, j'imagine que le gouvernement s'y résignerait, quitte à le regretter. Ligne de conduite propre à décourager ainsi qu'à restreindre la production. Agir de la sorte, c'est empêcher les Canadiens de venir en aide à un monde qui manque sérieusement de vivres.

Lorsque le ministre s'est rendu en Angleterre, ne l'oublions pas, il ne s'agissait pas seulement de négocier la vente aux Anglais de 160 millions de livres de bacon. Ailleurs dans son discours, le ministre a affirmé:

> Toutes nos discussions sur les contrats visant les denrées alimentaires se sont poursuivies de façon satisfaisante jusqu'au moment où des difficultés ont surgi à propos de l'équivalence du dollar et de la livre. Nous aurions voulu fournir au Royaume-Uni 350 millions de livres de bacon, 125 millions de livres de fromage, 75 millions de douzaines d'œufs et disposer de 400,000 têtes de bétail que nous aurions pu vendre soit aux États-Unis soit au Royaume-Uni.

Au lieu de cela, nous avons dû signer un contrat portant la vente de 160 millions de livres de bacon et 50 millions de livres de fromage. Si on avait su s'assurer le marché aux termes d'un accord, il n'y a aucun doute que les cultivateurs canadiens auraient réussi à produire les 350 millions de livres de bacon. Une fois assurés du marché, ils auraient produit jusqu'à la limite de leur capacité, si les impôts et autres mesures du gouvernement n'étaient pas venus gêner cette production. Nous pourrions au moins regarder comme des excédents virtuels de denrées les vivres que nous n'avons pas produits et que nous aurions pu expédier à ces autres pays au lieu de réduire la consommation comme l'a dit le ministre; ce qui alors ne serait pas nécessaire. En face des événements, une telle attitude est absolument insensée. Il y a lieu de produire tous les vivres dont on a besoin ou pour lesquels il existe un marché quelque part dans le monde. Aucun de ceux qui peuvent travailler à la production de certains articles ne doit rester sans travail aussi longtemps que d'autres sont disposés à acheter ces articles.

Il est incontestable que nous pouvons accepter la monnaie sterling et la financer au pays jusqu'au jour où nous pourrons échanger cette monnaie inconvertible dans la zone du sterling en retour de marchandises que nous pourrons faire entrer au pays. Aucun argument en sens contraire ne m'a convaincu jusqu'ici. J'ai autre chose à signaler au ministre de l'Agriculture. A la conférence de la Fédération canadienne des agriculteurs, tenue à Niagara le mois dernier, on a signalé aux délégués que la production avicole était réduite de 8 à 12 p. 100 par suite de la perte du marché britannique; voilà une réduction considérable. C'est autant de volailles et d'œufs dont on aurait pu faire le commerce si on n'en avait pas restreint la production de peur de ne pas trouver de marché. On voit à quoi je songe quand je déclare qu'il ne faut pas examiner la situation telle qu'elle est, mais plutôt telle qu'elle pourrait être si les conditions étaient favorables.

En terminant, je signale un autre point. Comme l'honorable représentant d'York-Sud (M. Noseworthy) et d'autres préopinants, j'estime que le Gouvernement devrait présenter un programme pratique, s'il est d'avis qu'une conférence ne résoudrait pas les difficultés commerciales ou s'il croit qu'elle aboutirait à un échec. A moins qu'il n'agisse

ainsi, les membres de notre groupe et moi-même devons appuyer la motion présentée par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker).

M. E. D. Fulton: En appuyant l'amendement du député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), je conviens avec certains préopinants que l'attitude et le raisonnement du ministre des Finances (M. Abbott) sont incompréhensibles. Il semble avoir rejeté très promptement, et sans y réfléchir, la proposition tendant à convoquer les pays du Commonwealth à une conférence en vue d'y discuter le commerce et d'autres questions connexes.

Si j'ai bien suivi le discours du ministre, il a affirmé, en somme, que la tenue d'autres conférences en ce moment ne donnerait rien. N'oublions pas, cependant, qu'aucune conférence de ce genre n'a eu lieu depuis 1932. Depuis cette époque, les pays du Commonwealth ne se sont pas réunis pour examiner les questions commerciales en conférence plénière. J'en conviens, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) les a traitées avec les représentants qui sont allés dans le sud-est de l'Asie. Il l'a d'ailleurs signalé dans le rapport qu'il a présenté sur son récent voyage. Toutefois, la conférence n'était pas appelée à examiner les problèmes commerciaux. Aucun spécialiste en questions de ce genre n'y assistait. Il ne s'agissait donc que d'entretiens officieux, le commerce ayant été discuté comme question accessoire. Ce problème ne faisait certes pas l'objet principal de la conférence. D'après le rapport du ministre, il semble évident que, en ce qui concerne non seulement le commerce mais les questions qui ont motivé la conférence, les délégués n'avaient pas projeté et ne s'attendaient pas d'en venir à des ententes. Ne nous a-t-il pas dit qu'il était assez agréable de s'asseoir autour d'une table, à une conférence, et d'apprécier la distance qui sépare son opinion de celle des autres sans, pour cela, en venir aux coups? Est-ce parce que les pays en cause étaient tous membres du Commonwealth, est-ce parce qu'on prenait le thé ensemble? Le ministre ne nous l'a pas dit, mais il me semble qu'arriver à une conférence dans cet esprit, c'est à peu près certainement condamner celle-ci à l'échec.

Avant d'en venir au fond même du projet de résolution, je voudrais rappeler un autre des points soulevés par le chef du groupe de la C.C.F. qui disait, si je l'ai bien compris, qu'il reconnaissait le principe à la base de l'amendement, mais qu'il serait incapable de l'appuyer, à moins d'être persuadé que cela ne comporterait pas l'érection de barrières douanières. L'honorable député de Dufferin-Simcoe a expliqué ce point dans les observations qu'il a prononcées à la suite de celles du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Mais s'il faut d'autres assurances,—je puis au moins parler ici en mon propre nom,—je dois avouer que je n'appuierai pas la motion, ni par mes paroles ni par mon vote, si c'était là, à mon avis, l'objet de la proposition. Mais ce n'est pas ainsi que je la comprends. J'y vois une proposition visant à la tenue d'une conférence qui serait chargée de discuter les moyens de supprimer les entraves au commerce entre les pays du Commonwealth, ni plus, ni moins. C'est, de ce point de vue, l'antithèse même d'une conférence qui chercherait à relever les droits douaniers.

La proposition tendant à la convocation d'une conférence me paraît justifiée si on songe que les deux grandes préoccupations des Canadiens en ce moment sont d'abord l'accroissement du chômage et, ensuite, la perte des marchés et la chute des prix des denrées agricoles. On a dit récemment, avec beaucoup de justesse, je pense, qu'il n'est pas bon d'insister, surtout en cette enceinte, sur les craintes, les doutes et le pessimisme vis-à-vis de l'avenir. Ce n'est pas dans ce dessein que je parle du chômage et de la diminution du commerce, mais il reste que ces deux problèmes existent et qu'ils prennent une grande importance dans l'esprit de la population.

Nous ne les résoudrons pas si nous ne nous y arrêtons pas, si nous ne les discutons pas, si nous ne prenons pas à leur endroit des mesures franches et précises. Si nous le faisons, monsieur l'Orateur, je crois que nous pourrons faire disparaître cette difficulté. Je crois aussi que l'adoption de mesures susceptibles de faire de notre pays une grande et prospère nation commerciale, le principal associé du Commonwealth, amie et alliée des États-Unis, est propre à régler ce problème. Mais aussi fermement que je crois que le Canada peut devenir un pays comme celui-là, je pense que si nous allons à la dérive, si nous permettons à la tendance actuelle de s'accuser, non seulement nous ne réaliserons pas cette ambition, mais nous risquerons de faire face à des difficultés autrement plus graves que celles qui nous assaillent aujourd'hui.

En parlant du problème du chômage et de celui de l'avilissement du prix des produits agricoles, on me permettra de faire remarquer qu'on peut les attribuer tous deux à la même cause, soit à la perte de nos marchés, surtout de ceux du commonwealth et de la zone du sterling. On peut les attribuer aussi au déséquilibre marqué de l'économie canadienne, car nous produisons, surtout dans le domaine agricole, beaucoup plus que nous ne pouvons consommer au pays. En conséquence, nous dépendons, dans une grande mesure, peut-être plus que tout autre

pays, des marchés d'outre-mer pour l'écoulement de notre production. Jusqu'à présent l'histoire de notre pays révèle une succession d'excédents quand les marchés pour une raison ou une autre nous échappent, et nous restons alors avec de vastes quantités de denrées que nous ne pouvons vendre chez nous.

Je désire traiter le sujet de l'amendement dont la Chambre est saisie dans son aspect général et aussi par rapport à un problème qui est d'un grand intérêt pour ma région; il s'agit de la situation de nos producteurs de pommes. Dans ce domaine, comme en 1930 et à plusieurs reprises antérieurement, nous avons à faire face à des excédents périodiques qu'il faut attribuer entièrement à la perte des marchés. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, un producteur de pommes met de sept à douze ans à réaliser son programme. Il ne peut changer son programme de vente du jour au lendemain, car il faut de sept à huit ans pour que ses arbres commencent à rapporter et au moins douze ans pour qu'ils produisent complètement. Il n'est donc pas aussi bien partagé que d'autres producteurs, qui peuvent modifier leur programme du jour au lendemain. Quand ses marchés sont perdus, il n'y peut rien. Telle est la situation où se trouvent nos producteurs de pommes, surtout ceux de la Colombie-Britannique.

C'est en songeant à cet état de choses que je veux étudier le projet de résolution proposant que nous ayons une conférence des pays du Commonwealth en vue de discuter nos problèmes commerciaux, car notre important débouché pour les pommes a toujours été le Royaume-Uni. Si nous ne pouvons rétablir ce marché, nous ne résoudrons pas le problème qui se pose à nos producteurs.

M. l'Orateur: Nous attendons un message du Sénat d'un moment à l'autre.

M. Fulton: Pour les fins du présent débat, peut-être me permettra-t-on de déclarer qu'il est six heures.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il soit régulier de déclarer qu'il est six heures, car les députés reviendront ici après s'être rendus au Sénat. Je demanderais donc à l'honorable député d'interrompre son discours.

M. Fulton: Volontiers.

SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

[M. Fulton.]

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

De retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

ALBERTA NATURAL GAS COMPANY

M. Ralph Maybank (Winnipeg-Sud-Centre) propose la 2e lecture du bill n° 7, tendant à constituer en corporation l'*Alberta Natural Gas Company*.

Des voix: Explications!

M. Maybank: Monsieur l'Orateur, il n'y a guère d'explications à donner, car j'imagine que tous ici sont au courant de ce projet de loi. C'est le même qui a été présenté et longuement débattu au cours de la dernière session. Qu'il me suffise de rappeler qu'il s'agit simplement d'une demande de charte en vue de faire affaires.

Dans le bill de cette année il n'y a qu'une différence, et c'est dans les noms des requérants. Autrement les dispositions sont les mêmes que celles des autres mesures que la Chambre a adoptées. On se rappellera que la principale opposition à l'ancien bill portait sur une disposition qui eût permis à la société, une fois constituée en corporation, de demander la permission d'aménager un pipe-line au Canada ou en dehors du Canada. Ce même droit a été accordé aux autres sociétés qui se sont adressées à la Chambre.

Le bill auquel celui-ci fait pendant a donné lieu à un débat prolongé. J'imagine que tous les députés connaissent les arguments invoqués au cours de la dernière session. Si je prolongeais mes observations, je ne ferais qu'employer inutilement le temps réservé aux mesures d'initiative parlementaire, d'autant plus que les adversaires du projet de loi tiennent sans doute à employer eux-mêmes ce temps. Je crois donc qu'il vaut mieux mettre fin à mes observations après ces quelques mots d'explication.

M. Smith (Calgary-Ouest): Où va-t-on aménager le pipe-line?

M. Maybank: Je l'ignore.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le député le sait bien, n'est-ce pas?

M. G. A. Cruickshank (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur ce projet de loi. Comme je l'ai dit l'an dernier, la Colombie-Britannique compte dix-huit représentants, mais aucun d'eux n'a voulu être le parrain d'un bill autorisant l'aménagement d'un pipe-line à moins que ce pipe-line ne soit entièrement en territoire canadien. Il semble bien ce soir que c'était l'avis de tous. Je ne suis pas très au courant des articles du Règlement de la Chambre, excepté ceux que je viole. Ce projet de loi n'est pas d'un caractère politique, cependant aucun membre de la Colombie-Britannique n'a voulu s'en faire le parrain.

Ce n'est qu'à cause de l'indulgence dont ont fait preuve ceux qui désirent que le tracé soit entièrement en territoire canadien que la Chambre a attendu que l'honorable député vienne proposer la deuxième lecture de la mesure. Je suis plutôt jeune à la Chambre, car je n'y siège que depuis 1940, mais c'est la première fois à ma connaissance qu'il nous a fallu attendre qu'on trouve un parrain au bill pour en proposer la deuxième lecture.

Il a fallu traverser notre grand pays pour trouver un parrain à cette mesure, et on a fini par en prendre un dans la province située au centre du Canada. J'ai beaucoup d'admiration pour le Manitoba car c'est là que mon père a épousé ma mère. C'est la meilleure chose qui soit jamais arrivée au Manitoba. Une province qui a pu inspirer à deux personnes le désir de donner le jour au célèbre député de Fraser Valley doit renfermer quelque chose de bon.

Une voix: Un climat froid.

M. Cruickshank:. Quelques-uns de mes collègues manitobains formulent quelques observations. Ainsi que je l'ai déjà dit, aucun des dix-huit députés que compte la Colombie-Britannique n'a voulu être le parrain de ce projet de loi. Cependant, nous sommes généreux en Colombie-Britannique. Combien de fois ne nous sommes-nous pas saignés pour les provinces Maritimes, combien de fois n'avons-nous pas versé notre écot pour les provinces centrales! Ce soir, faisant preuve de notre générosité habituelle, nous avons attendu que le projet de loi fût mis en délibération. J'ai même failli le présenter moi-même, estimant qu'il ne fallait pas le laisser se perdre dans le désert.

Je conserve, à l'égard de ce projet de loi, la même attitude que l'an dernier. Je n'hésite pas à le dire et je n'ai pas d'excuses à offrir. A la dernière session, certains d'entre nous ont été accusés de faire obstructions à cette mesure. Je ne crois pas, pour ma part, que nous ayons fait d'obstruction, mais qu'il me soit permis d'affirmer, à l'instar du député de MacLeod (M. Hansell), que je ne m'excuse pas d'en faire au besoin, lorsqu'il s'agit d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ma circonscription et ma province, et quand il y va de l'intérêt de l'économie nationale. L'obstruction est l'une des rares armes dont dispose le simple député quand les intérêts de sa circonscription et de sa province sont en jeu.

Certaines observations ont été formulées, bien qu'un peu tard, par le parrain du bill. Je comprends facilement qu'on ait hésité à saisir la Chambre de ce qu'on croyait juste. Si j'étais le parrain d'une mesure qui n'était pas dans le meilleur intérêt de l'Ouest du Canada, ou de la majorité de mes citoyens, moi aussi j'hésiterais avant de la présenter à la Chambre. Je tiens à être bien compris. Certains m'ont critiqué, au cours de la dernière session, pour avoir adopté l'attitude que je prends ce soir. Je parle ce soir à titre de député de la circonscription de Fraser-Valley et de nulle autre circonscription de la Colombie-Britannique. Toutefois, je crois avoir le droit, de même que tout autre député de cette province, de parler au nom de toute la province. Je défends ce soir les intérêts de ma circonscription, dont tous les habitants, de quelque race, religion ou parti qu'ils soient, —et je défie qui que ce soit de le nier,— approuvent mon attitude présente. J'insiste, car on a prétendu que je me faisais trop souvent sans mandat le porte-parole de la Colombie-Britannique. A ce propos, je pense avoir plus que n'importe quel député de la région le droit de parler au nom de cette province, car j'en représente la plus belle partie.

Nous ne nous opposons pas à une société déterminée. Sauf erreur, ceux qui s'opposaient à l'adoption du projet de loi, l'an dernier, le font encore. Je crois parler au nom de la Colombie-Britannique tout entière lorsque j'affirme que nous cesserons toute opposition,—et nous sommes sincères en ce disant,—à compter de l'instant où la société, pour employer les paroles du député de Calgary-Ouest (M. Smith), "ajoutera quelques mots à la charte, à savoir que la route suivra un parcours entièrement canadien". Les adversaires du projet de loi ont confiance en l'avenir du Canada, de l'Ouest en particulier. Pour réaliser ces espoirs il faut mettre en valeur les ressources du pays.

Je profite de l'occasion pour dire à mes amis des provinces Maritimes qui, dans bien des cas, n'ont pas obtenu du reste du Canada la juste part de ce qui leur revenait, que les citoyens de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont vu, dans la mesure où ils le pouvaient, à ce qu'une aide financière fût

accordée aux provinces Maritimes. Nous nous sommes efforcés d'obtenir qu'on leur rende justice. Je signale également aux gens de l'Ontario et du Québec que c'est grâce aux efforts et aux richesses de l'Ouest canadien qu'ils ont pu se tailler une place de première importance au sein de la nation. On entend beaucoup parler du projet de canalisation du Saint-Laurent. Pour que ce projet se réalise, il faudra d'abord que l'Ontario et le Québec se gagnent l'appui des provinces de l'Ouest, surtout de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

M. Fulford: Et la collaboration des États-Unis.

M. Cruickshank: Je suis tout disposé à parler du Canada; quant à Harry Truman, il devra se tirer d'affaire seul. Comme par le passé, nous sommes prêts à faire notre part. Qui a payé les frais d'aménagement du canal Welland? Nous avons fait notre part. Et pourquoi? Parce que cette entreprise contribuait à la mise en valeur du Canada tout entier et non de l'Ontario seulement. Les contribuables de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont acquitté leur part du coût et ils sont disposés à le faire de nouveau à l'égard du projet de canalisation du Saint-Laurent.

J'en appelle à mes amis d'Ontario et de Québec. Si nous sommes disposés, comme nous l'avons été déjà, à contribuer au progrès du Canada central, n'est-il pas juste qu'à leur tour ils nous aident à développer l'Alberta et la Colombie-Britannique? Je répète aux députés des provinces Maritimes que nous sommes au courant des injustices dont ces provinces ont été les victimes depuis la Confédération. Je défie tout député des provinces Maritimes de dire que quelque député de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ait refusé d'appuyer les légitimes demandes de subventions de ces provinces de l'Est. Je fais appel en particulier à Terre-Neuve, la nouvelle et dixième province qui, par son entrée dans la Confédération, complète notre Dominion. Elle doit se rendre compte plus que toute autre de ce que cela signifie d'obtenir justice dans sa propre sphère. Voilà tout ce que nous demandons, monsieur l'Orateur. Nous n'avons d'intérêt dans aucune société en particulier. Nous ne sollicitons ni subvention ni aide particulière; nous demandons que les ressources du Canada soient exploitées au sein du pays à l'avantage des Canadiens en général.

Il est naturel qu'à l'instar de tout autre député, je m'intéresse à ma circonscription. Qu'on me permette une digression. La Chambre des communes compte 262 députés, tous hommes dignes et sincères, qui s'efforcent de remplir leur mission de leur mieux, au nom de leur circonscription et du pays tout entier. A l'heure actuelle, nous ne sommes que 261. Je voudrais qu'ils voient les choses du même œil que moi et ne participent pas au débat dans l'unique intention de le prolonger, ce que je n'entends pas faire moi-même. Qu'ils songent au bien-être du Canada dans l'ensemble et surtout qu'ils se souviennent que la prospérité de l'Ouest assure leur propre prospérité. Trop souvent on fait preuve de régionalisme, une partie du pays s'élevant contre une autre, une province contre une autre. Ce n'est pas ce qui favorise l'intérêt bien entendu du Canada. Plus que tout autre projet de loi que nous ayons jamais eu à étudier, celui-ci est de nature à bouleverser l'économie canadienne.

Pendant quelques années, vous ne l'ignorez pas, l'Alberta a été financièrement en très mauvaise posture. Heureusement pour elle, de l'or liquide a jailli de terre. Nous nous en réjouissons, car l'Alberta est maintenant plus prospère qu'elle ne l'a jamais été. En mesure de faire honneur à ses obligations, la province, me dit-on, pourra très prochainement acquitter sa dette. Contribuable de la Colombie-Britannique, je ne sais quand nous réussirons à liquider la nôtre; mais si l'on adopte la mesure que nous préconisons, nous jouirons bientôt de la même prospérité que l'Alberta.

A l'heure actuelle, l'Alberta offre les meilleures perspectives à l'égard du pétrole sur le continent nord-américain. L'avenir, paraît-il, s'annonce aussi rose en Saskatchewan. Quand je parle de pétrole et de gaz, je songe à la sorte de gaz que nous brûlons et que nous utilisons et non à celle dont on entend parler dans cette province à l'heure actuelle. Nous, de la vallée du Fraser, nous sommes tous d'accord sur la question. J'espère qu'au cours des quatre prochaines années, je bénéficierai du même appui unanime qu'on m'accorde à l'égard de cette question. Je le répète, on ne trouve pas dix-huit personnes en Colombie-Britannique qui favorisent ce tracé par les États-Unis. On n'a même pas pu trouver un parrain de notre province pour le bill. Car personne dans la province n'approuve le parcours méridional.

Le procureur général de ma province est du même avis que moi. Tout député à la Chambre est susceptible d'être accusé de parler uniquement dans l'intérêt de sa circonscription. Je n'ai pas qualité pour parler au nom du gouvernement provincial. Seul un représentant de ce gouvernement peut le faire. Il y a eu concurrence, dans notre province, pour la direction du parti. Il y a eu des concours également dans d'autres partis, si je ne m'abuse. Celui qui a été défait au

concours pour la direction du parti a été nommé procureur général. En Colombie-Britannique, le procureur général passe pour un homme important. J'ignore si c'est la même chose dans les autres provinces. Je citerai, brièvement, ce qu'il a dit. Je ne veux pas retarder nos travaux. Je voudrais que la question se réglât d'une manière ou d'une autre. Il s'agit du *Herald* de Calgary, auquel je ne suis pas abonné et que je ne connais pas. Le nom Calgary me rappelle que l'année dernière, au match final pour la coupe Grey, j'ai perdu un peu d'argent en misant sur les *Stampeders*. Voici ce que dit le journal dans son numéro du 7 février:

La Colombie-Britannique désire vivement obtenir du gaz de l'Alberta

Le procureur général expose le point de vue du gouvernement à l'audience.

Le procureur général de la Colombie-Britannique, l'honorable Gordon Wismer, dit que son gouvernement désire vivement que la population de la Colombie-Britannique puisse obtenir du gaz naturel lorsque le gouvernement de l'Alberta jugera qu'il est conforme aux intérêts de la population albertaine d'accorder un permis d'exportation.

Voilà l'opinion du procureur général de la Colombie-Britannique, d'où je viens. J'expose de mon mieux les vues de cette province sur l'exportation du gaz.

Il a fait cette déclaration ce matin en présentant un mémoire au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique à la Commission de conservation du pétrole et du gaz naturel de l'Alberta, qui entend présentement la demande de la *West Coast Transmission Company* d'un permis d'exportation du gaz de l'Alberta.

Je veux porter cette question à l'attention des honorables députés des provinces centrales et des provinces Maritimes dont nous avons toujours appuyé les appels à la justice. Je les invite à peser en particulier le reste de la citation.

M. Wismer a dit que le gouvernement de la Colombie-Britannique appuyait fortement la proposition demandant que le pipe-line parte du nord de l'Alberta et passe par la Colombie-Britannique, pour se rendre ensuite dans les États américains de la partie nord du littoral, s'il y a assez de gaz.

Les députés se rendent sans doute compte de l'importance de cette déclaration, qui expose l'opinion de la Colombie-Britannique; il convient donc, selon la proposition, d'aménager le pipe-line à l'intérieur du Canada, afin de desservir les habitants de notre pays, et surtout ceux de ma province. Nous avons raison de croire que le nord de la Colombie-Britannique renferme des dépôts de pétrole et de gaz comparables à ceux de l'Alberta. Nous sommes aussi d'avis que le nord de l'Alberta recèle encore des gisements d'une richesse égale sinon supérieure à ceux qu'on exploite déjà dans cette province. Le seul moyen de mettre ces gisements en valeur, c'est de trouver un débouché. Pour cette raison, je me crois motivé de citer un autre extrait des remarques du procureur général de la Colombie-Britannique. Selon l'*Albertan* de Calgary, livraison du 8 février, M. Wismer s'est exprimé ainsi:

Si l'Alberta dispose, pour l'exportation, d'un excédent de gaz, la Colombie-Britannique voudrait qu'elle réponde aux besoins des Canadiens avant d'en expédier aux États-Unis. Voilà ce qu'a déclaré mardi le procureur général de la Colombie-Britannique, l'honorable Gordon Wismer, à la Commission albertaine de la conservation du pétrole et du gaz naturel.

M. Wismer a été accueilli par le procureur général de l'Alberta, l'honorable Lucien Maynard, qui s'est exprimé en ces termes: "Nous ne sommes pas tellement endurcis que nous nous désintéressions des malheurs qui frappent la Colombie-Britannique depuis quelques semaines et de la possibilité qu'elle soit de nouveau éprouvée par des inondations désastreuses. Les conseils ou observations que M. Wismer formulera à la commission, quels qu'ils soient, seront étudiés très attentivement par cet organisme, ainsi que par le gouvernement et la population de la province."

Voici ce que recommandait M. Wismer: Nous avons appuyé, et continuons de le faire, la proposition tendant à aménager, pour l'exportation du gaz, un pipe-line qui partirait du nord de l'Alberta, passerait par la Colombie-Britannique et, de là, s'il restait suffisamment de gaz, se dirigerait vers les régions du nord-ouest des États-Unis qui donnent sur le Pacifique.

Ce n'est là qu'un extrait. Certains prétendent que nous nous opposons à l'exportation du gaz aux États-Unis. Or ceux qui luttent contre la mesure sont précisément de l'avis contraire. Ils savent que le pipe-line ne peut se réaliser à moins que l'excédent ne soit exporté aux États-Unis. Nous ne posons qu'une seule condition: le gaz doit être expédié de Vancouver au lieu d'arriver par les États-Unis à cette ville, qui serait alors à l'extrémité du pipe-line.

J'ai ici un exemplaire d'une annonce parue dans les journaux de Calgary l'an dernier. Je n'en donnerai pas lecture, puisqu'un des représentants de Calgary s'en est chargé. L'annonce était publiée par la société qui demande présentement une charte. Elle nous apprend que la société voudrait transporter le gaz en passant par les États-Unis et que tout excédent, s'il en était, serait dirigé sur Vancouver, pourvu que les États-Unis le permettent. J'affirme, sans crainte de me tromper, monsieur l'Orateur, que Vancouver est celle de nos villes qui croît le plus rapidement. Avec la partie sud de la vallée du Fraser elle comprend 58 p. 100 de la population de toute la province. L'une des sociétés entend construire son pipe-line exclusivement au Canada, mais la société qui demande présentement une charte lui fait opposition. Des spécialistes de la plus importante société américaine d'ingénieurs et entrepreneurs en construction de pipe-lines ont déclaré que le tracé exclusivement cana-

dien était possible. Cette société se charge d'installer le pipe-line et de livrer du gaz à la ville de Vancouver dès 1952. Ce tracé alimenterait les villes de Vernon, Kamloops, Penticton et Kelowna et comporterait un embranchement vers Trail. On parle beaucoup de Trail, ce qui ne m'étonne pas. Comme le disait dimanche soir une émission de Radio-Canada, Trail est une des villes les mieux conçues du Canada.

Sans avoir été témoin occulaire, puisque j'étais alité, je sais que ce devait être un spectacle affligeant que de voir les habitants de ma circonscription faire la queue pour toucher les deux sacs de charbon auxquels ils avaient droit. N'avons-nous pas le droit de nous faire livrer le combustible moins cher, comme la compagnie peut et veut le faire? Une des sociétés est disposée à livrer le gaz qui peut servir à des fins domestiques ou commerciales, tandis que l'autre nous demande une charte pour le transporter à travers les États-Unis avant de le ramener au Canada. Je sais très bien que les exemplaires de ces bills privés ne se trouvent pas dans beaucoup de maisons de la Colombie-Britannique. J'ai été étonné d'apprendre, cependant, que dans ma circonscription comme dans d'autres le hansard trouve de nombreux lecteurs. C'est donc afin que mes commettants ainsi que, je l'espère, les habitants d'autres circonscriptions de la Colombie-Britannique sachent bien qui sont ceux qui désirent mettre en valeur les ressources naturelles du Canada, non pas pour le bien des Canadiens, mais pour le bénéfice matériel qu'ils en retireront, eux, que je me propose de donner les noms des parrains de cette compagnie. La soif de l'or est égale à celle du pouvoir. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi des multi-millionaires désirent encore s'enrichir, si ce n'est parce que chez eux la soif du pouvoir dépasse celle des richesses.

Ce bill n'étant pas distribué dans ma circonscription, ni dans la province, en général, je vais donner lecture des noms des membres du conseil d'administration, tels qu'ils y figurent.

John Joseph Connolly, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, un des conseils de Sa Majesté; William Joseph Dick, de la cité d'Edmonton, province d'Alberta, ingénieur-conseil; Abner Faison Dixon, de la cité de Houston, État du Texas, et de la cité de New-York, géologue et ingénieur;

J'espère que les habitants de la Colombie-Britannique noteront tout particulièrement ce qui suit.

Harvey Reginald McMillan, C.B.E., de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, industriel; John Wray Moyer, de la cité de Calgary, province d'Alberta, directeur d'une société d'extraction de pétrole; Cortelyou Ladd Simonson, de la cité de New-York, État de New-York, banquier en valeurs mobilières;

[M. Cruickshank.]

Voici un autre nom que je signale à l'attention des habitants de la circonscription de Fraser-Valley.

Austin Cottrell Taylor, C.B.E., de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, directeur d'une société minière, ainsi que les autres personnes qui deviendront actionnaires de la compagnie, sont constituées en une corporation portant nom *Alberta Natural Gas Company*, ci-après appelée "la Compagnie".

Cette société n'a pu s'assurer un parrain parmi les députés de la Colombie-Britannique. J'espère que les gens de la Colombie-Britannique le remarqueront.

Comme je l'ai déjà dit, certains peuvent avoir la soif du pouvoir, d'autres la soif de l'or. J'ignore de quel sentiment il s'agit dans le cas qui nous occupe. Je pourrais poursuivre mes observations, mais je ne veux pas prendre plus que ma juste part de temps de parole. On a dit que cette société ne pourrait pas se financer. Au moins deux d'entre nous qui ont pris la parole l'an dernier ont déclaré qu'il ne serait pas pratique d'avoir deux pipe-lines qui aboutiraient au littoral, du moins pendant dix ans. Chacun sait que ces sociétés doivent se financer sur le marché de l'argent en général tant aux États-Unis qu'au Canada. Ces gens cherchent à faire de l'argent, à en faire beaucoup, j'imagine. Il n'est pas pratique d'avoir deux sociétés. On dit maintenant qu'une société qui a adressé une demande à la Commission de l'Alberta il y a déjà près de trois semaines, à propos de l'établissement d'un tracé entièrement en territoire canadien, s'est opposée à cette société qui veut faire passer sa canalisation par les États-Unis.

Je ne comprends pas très bien. Il n'y a pas si longtemps, des gens qui sont beaucoup plus habiles que moi n'étaient pas plus riches que moi, mais ils sont aujourd'hui multi-millionnaires grâce à l'argent qu'ils ont arraché à la Colombie-Britannique. Ce sont ces gens-là qui veulent exploiter le Canada et leur propre province, en vue de gagner des millions, en faisant passer le pipe-line par les États-Unis.

Veut-on connaître le sentiment de la *B.C. Electric*, la société qui distribue le gaz à Vancouver?

La *B.C. Electric Company* a appuyé, aujourd'hui, l'aménagement d'un pipe-line à gaz naturel en territoire exclusivement canadien, de l'Alberta à Vancouver.

Cette société est la plus importante société distincte que nous possédions en Colombie-Britannique. Je poursuis la citation:

La *B.C. Electric* appuie la *West Coast Transmission Company*, qui a demandé à la Commission de conservation du pétrole et du gaz naturel de l'Alberta la permission de faire passer le pipe-line par le pas de Yellowhead, dans les Rocheuses, et la vallé du Fraser pour atteindre le littoral occidental.

La Commission entend présentement, à Calgary, les exposés relatifs à la demande.

La *B.C. Electric* a soumis un mémoire dans lequel elle fait valoir que, par suite de l'aménagement du pipe-line, la Colombie-Britannique fera grand usage de gaz naturel de l'Alberta pour fins de chauffage et de procédés industriels.

La société prévoit que le charbon, le bois et l'huile seront remplacés par le gaz albertain,—si on autorise la *West Coast Transmission Company* à aménager le pipe-line.

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à répéter que, si la société mentionnait simplement dans sa demande que le tracé du pipeline sera "entièrement au Canada", je cesserais toute opposition, et j'ai tout lieu de croire que d'autres députés pensent comme moi et en feraient autant. L'occasion en est fournie à la société; il lui appartient d'agir. Une seule société peut se charger de la tâche, selon les témoignages rendus devant la commission albertaine et, si j'en avais le temps, je citerais des passages du rapport, mais je veux être bref.

Disons aussi que d'après le premier ministre de l'Alberta, cette province n'exporterait pas de gaz du tout à moins d'en avoir un excédent suffisant pour satisfaire à tous les besoins de la province. Je le félicite de cette déclaration; je crois qu'il fait preuve de discernement. Le premier ministre de l'Alberta a également affirmé que la population canadienne doit être servie d'abord. Nous ne parlons pas autrement quand nous nous opposons à ce projet de loi. Nous affirmons que la population canadienne doit être servie la première. Après tout, si nous voulons que le Canada grandisse dans l'unité, il faut que nous travaillions ensemble, en nous aidant les uns les autres. Il faut que les provinces sachent collaborer. Dans le cas présent, d'éminents financiers canadiens et américains s'offrent à commanditer l'aménagement d'un tracé tout canadien, le long duquel cheminerait le gaz naturel de l'Alberta, ce qui permettrait la mise en valeur des réserves de gaz et de pétrole du nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

M. Murray (Cariboo): Puis-je poser une question au député de Fraser-Valley (M. Cruickshank)? Pourquoi la société dont il se fait tant l'ardent avocat refuse-t-elle de distribuer aux habitants de Dawson-Creek (Colombie-Britannique) le gaz produit par des puits qui lui appartiennent et qui sont à moins de six milles du centre de la ville?

M. Cruickshank: Je n'épouse la cause d'aucune société en particulier. Je n'en remercie pas moins le député d'avoir soulevé le point. J'ignore le temps qu'il me reste: je voudrais bien vider la question. Je me ferais un plaisir de répondre, mais il semble que mon temps de parole est écoulé.

M. l'Orateur: En effet.

Des voix: Continuez!

Une voix: Répondez à la question!

Le très hon. M. St-Laurent: A mon avis, il ne devrait pas y avoir d'extension de temps lors de l'étude des bills d'intérêt privé, étant donné ce qui est survenu l'an dernier.

Une voix: On ne devrait tolérer aucune interruption!

M. Cruickshank: Il y en a eu. M'accorderat-on une minute pour finir? Monsieur l'Orateur, on m'a interrompu.

M. Diefenbaker: Certainement.

Des voix: Poursuivez.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Cruickshank: Voici que le parrain du bill me dit de m'asseoir; il n'a pas besoin de me le dire.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député ne peut poursuivre ses observations qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Poursuivez.

D'autres voix: Non.

M. l'Orateur: Apparemment le consentement n'est pas unanime.

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): Si je ne me suis pas levé immédiatement entre la remarque du premier ministre (M. St-Laurent) et la dernière observation du député de Fraser-Valley (M. Cruickshank), c'est que je supposais qu'on accorderait sans hésiter une minute de plus au député de Fraser-Valley, un des membres les plus influents de la Chambre, pour lui permettre de répondre au député de Cariboo (M. Murray). Comme on lui a refusé cette autorisation, je tiens à dire au député de Cariboo qu'il lui est possible de se procurer autant de gaz qu'il en veut s'il désire aménager un pipe-line et un réseau de distribution jusqu'à Dawson-Creek. Qu'on ne blâme personne de ne dépenser d'argent à des travaux d'aménagement que la localité entreprendrait elle-même si elle avait quelque fierté.

M. Murray (Cariboo): Le député parle-t-il en tant qu'avocat de la *West Coast Transmission Company,* monsieur l'Orateur? La proposition intéresse Dawson-Creek.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Cruickshank: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Le député veut savoir si celui qui a la parole est l'avocat de la *West Coast Transmission Company.* Il ne l'est pas et je demande que cette remarque soit retirée.

Une voix: Laissez-le se défendre lui-même.

M. Cruickshank: Quand le député de Calgary-Ouest m'appuie, je me porte à son aide, moi aussi. La question était inopportune.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je ne demande pas au député de Cariboo de rétracter quoi que ce soit. Qu'il passe sa rage. Ça lui va très bien. Évidemment, il débite des fadaises, et je les accepte comme telles.

J'entends m'attaquer au sujet qui nous occupe. Je devrais peut-être m'excuser, car je ne veux pas jouer au plus fin avec qui que ce soit, pas même avec le député de Cariboo s'il veut seulement se calmer et ne pas s'emporter quand il interrompt ceux qui ont la parole. J'avoue que le rouge qui lui monte aux joues lui va très bien, si bien qu'il devrait continuer sur ce ton.

Je disais donc que j'entends traiter cette question, en évitant autant que possible de me répéter, vu l'aspect sérieux de la proposition que nous étudions. Je me permets un exemple qui me touche de près, afin d'indiquer à la Chambre l'importance de ce gaz naturel. J'habite Calgary depuis quarante ans; il y a eu quarante ans exactement le mois dernier. Or, je n'ai jamais brûlé une livre de charbon dans les trois maisons que j'ai habitées. A l'heure actuelle, j'habite une maison plus petite que l'année dernière, mais assez spacieuse cependant. L'étage supérieur est moins grand que ne sembleraient l'exiger les fondations. Si le constructeur l'avait bâtie plus haute, elle aurait été de proportions assez grandes. Le mois de décembre a été le plus froid que nous ayons connu à Calgary depuis quarante ans. J'emploie le gaz naturel pour le chauffage, pour le lavage et la cuisson ainsi que pour le chauffage du garage dans un bâtiment distinct. La note entière pour le mois où la température est tombée bien au-dessous de zéro a été de $22. On me dit qu'ici des gens débourseront de $70 à $80 pour chauffer une habitation à peine plus grande que la mienne. Je mentionne ces chiffres qui soulignent l'importance actuelle de la question du point de vue du combustible, mais ne tiennent pas compte de la valeur du pétrole à titre de matière première dans les usines de transformation.

Il y a, par exemple, aux abords de la ville de Calgary, une usine d'ammoniaque, construite pendant la guerre par le gouvernement fédéral. Avec le seul gaz naturel à l'état brut, l'usine a fabriqué plus d'ammoniaque qu'aucune autre. On sait l'importance de ce produit dans la fabrication des explosifs. C'est à cette source que se sont approvisionnés pour une large part le Canada et le Royaume-Uni et, jusqu'à un certain point, les États-Unis. On fabriquait autrefois l'ammoniaque au moyen d'un procédé électrolytique, mais ici on le tirait du gaz naturel.

L'usine est maintenant affectée à la fabrication d'engrais. Ils ont ajouté un autre produit, je ne me rappelle plus lequel, qu'on trouve dans la Saskatchewan. Malgré le prix du transport, le produit se vend en grande partie sur le littoral du Golfe, aux États-Unis. Ils soutiennent la concurrence des prix de transport et expédient le produit à cette très grande distance. L'usine n'appartient pas, à l'heure actuelle, à l'État mais à la *Consolidated Mining and Smelting Company*. L'usine a été vendue environ 7 millions de dollars. Je tiens à féliciter le ministre du Commerce (M. Howe). Dès que la demande, à l'égard de l'ammoniaque devint moins forte, le Gouvernement s'est lancé dans la fabrication de l'engrais grâce à quoi il a pu réaliser la différence entre le prix de vente de l'usine et le prix qu'elle avait coûté à l'État. En d'autres termes, il s'agit d'un placement dans une entreprise du temps de guerre, et le moins qu'on puisse dire c'est que l'État n'a pas perdu d'argent.

En quoi cela se rapporte-t-il à l'exportation du gaz de l'Alberta? Je tiens à expliquer la chose bien clairement, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'il ne sera plus nécessaire de le répéter. Dès que le gaz sort du Canada, le Canada le perd. Le pays n'a plus rien à y voir. Ce sont les gens d'outre frontière qui en sont les maîtres. Poussons notre étude un peu plus loin et voyons ce que cela comporte. Supposons que ceux qui réclament l'adoption de ce projet de loi soient mis en mesure d'exporter du gaz de l'Alberta. Qu'est-ce qui les empêcherait de le transformer en engrais à l'endroit le plus rapproché du marché aux engrais. Ce serait tout à fait pratique et normal; cependant le splendide établissement industriel que nous avons aux abords de Calgary aurait ainsi un nouvel obstacle à vaincre: la concurrence de l'engrais dérivé du gaz naturel.

Je lisais l'autre jour un article dû à la plume de M. Ritchie Donald que j'ai l'honneur de connaître et qui fait partie d'une entreprise de génie chimique dont les laboratoires comptent parmi les plus importants au Canada. Cette société a son siège à Montréal. Il parlait à Chicago et, au nombre des produits dont il a parlé pour l'avenir, les plus importants pour l'ensemble du Canada sont ceux qu'on peut tirer du gaz naturel. Sans me rappeler les noms fantaisistes de ces produits, je sais qu'on en fabrique des tapis de table que ne peut tacher un verre de whisky, ni brûler une cigarette. L'avenir de l'industrie des produits plastiques tirés du gaz naturel est plein de promesses, au Canada, à cause des progrès extraordinaires réalisés aujourd'hui dans le domaine de la chimie appliquée.

Le bill n° 7, je tiens à le préciser, ne fait, comme celui de l'an dernier, nulle mention du tracé. Lorsque j'ai interrompu le parrain du bill,—je lui en fais mes excuses,—pour lui demander: "Quel en est le tracé?", il m'a répondu: "Je ne le sais pas". Les honorables députés l'ont entendu.

M. Maybank: En effet.

M. Smith (Calgary-Ouest): C'est ce qu'il a répondu. Voyons ce que nous examinons et de quoi il s'agit exactement. C'est une charte. Je sais qu'il faudra ensuite prendre d'autres dispositions. La charte accorde l'autorisation d'aménager un pipe-line sans préciser d'où il partira ni où il se terminera. Personne ne le sait.

Comme il est neuf heures, je propose l'ajournement de la discussion.

(Sur la proposition de M. Smith (Calgary-Ouest) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: L'heure réservée aux bills d'intérêt public et privé étant expirée, la Chambre reprendra l'étude de la mesure dont elle était saisie avant six heures.

SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'hon. M. Abbott, l'invitant à se former en comité des subsides.

SITUATION COMMERCIALE—CONFÉRENCE PROJETÉE DES NATIONS DU COMMONWEALTH—PROJET D'AMENDEMENT DE M. DIEFENBAKER

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, comme je le signalais avant le dîner, la situation commerciale du Canada, qui devient de plus en plus grave, justifie certes la motion que nous examinons, tendant à convoquer les nations du Commonwealth à une conférence commerciale. Des renseignements publiés aujourd'hui dans un communiqué du Bureau fédéral de la statistique motivent amplement cette affirmation. Un peu plus loin, je me reporterai à ce communiqué et je citerai les chiffres qu'il renferme au sujet de notre commerce périclitant.

Prenons quelques exemples concrets, afin de constater ce que signifie pour nos producteurs la perte de nos marchés dans la zone sterling. Commençons par les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique, dont la situation désespérée démontre à quel point il importe de reconquérir nos débouchés dans la zone sterling. Les chiffres que je citerai motivent bien l'emploi des mots "situation désespérée". Nos producteurs de pommes risquent de perdre complètement le marché anglais. A ce sujet, je citerai des données concernant nos exportations au cours des années. Auparavant, toutefois, je me reporte à une déclaration que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a formulée hier soir, comme en font foi les *Débats* page 293:

> Le seul excédent que nous ayons aujourd'hui est celui du fromage, et nous le soutenons dans le moment.

Nos producteurs de pommes ont constaté qu'il n'y avait qu'un moyen de se débarrasser de leur excédent: c'était d'en donner un million de caisses au Royaume-Uni. Les producteurs de la Colombie-Britannique lui ont fait ce cadeau il y a plus d'un mois. A mon sens, la déclaration du ministre de l'Agriculture est une des plus extraordinaires qu'on ait entendues récemment. Elle n'est aucunement fondée. D'après les chiffres officiels, nous avons en entrepôt quelque 28 millions de livres de beurre. La Colombie-Britannique a un excédent de pommes. En outre, il est fort probable que la récolte de 1949 ne se vende à peu près pas.

Nos aviculteurs seront étonnés d'entendre le ministre déclarer qu'il n'y a d'excédent qu'à l'égard du fromage. Nos producteurs d'œufs aimeraient savoir où écouler leurs produits. Je suis sûr que les producteurs de baies de la vallée du Fraser, dont le représentant défend les intérêts chaque année, seront heureux de savoir qu'il n'y a d'excédent au Canada qu'à l'égard du fromage et que le ministre de l'Agriculture va y voir.

Je sais, pour ma part, qu'il y a excédent de pommes. En consultant les chiffres relatifs à nos exportations et à la production, nous voyons bien qu'il y a excédent. Nous n'avons plus le vaste marché d'exportation du Royaume-Uni. Des chiffres tirés de l'Annuaire du Canada démontrent que de 1933 à 1939 nous avons exporté, en moyenne, près de 2 millions de barils de pommes par année au Royaume-Uni. N'oublions pas qu'un baril renferme un peu plus que trois caisses. En 1936, nous en exportions 2,202,000 barils; en 1938, 2,473,000. En 1939, malgré l'interruption du commerce provoquée par l'ouverture des hostilités, nous en avons exporté 1,427,000 barils. La guerre a interrompu le commerce, mais en 1946, la première année commerciale complète depuis la fin de la guerre, nous avons exporté 1,151,054 barils de pommes au Royaume-Uni, soit environ 3 millions et demi de caisses.

Le Royaume-Uni ne nous a acheté de pommes ni en 1948 ni en 1949. Les chiffres montrent que nos exportations de pommes, avant et après la guerre, jusqu'à la perte de nos marchés, étaient sensiblement égales. Malgré ce qui s'est dit ici et ailleurs, les chiffres communiqués par les fonctionnaires du ravitaillement en Grande-Bretagne, quant à la consommation des pommes sur son mar-

ché intérieur, montrent clairement que le marché britannique reste, en puissance, celui qu'il faut à nos pommes à condition que ce pays puisse trouver le moyen de nous les acheter. Les chiffres des importations britanniques jusqu'à 1946 ou 1947, communiqués par la mission de ravitaillement du Royaume-Uni, montrent qu'après les années de guerre les importations de pommes du Canada ont été à peu près les mêmes qu'avant la guerre et que, sans les difficultés du change, nous aurions conservé là-bas un grand marché pour nos pommes.

Rappelons-nous qu'en 1948 et en 1949 le Royaume-Uni ne nous a pas acheté de pommes, ou peu s'en faut. Les seules livraisons jusqu'ici ont été le million de caisses envoyées en cadeau par la Colombie-Britannique. Il n'est pas étonnant que nos pomiculteurs soient dans une situation désespérée. Leur économie dépend du marché britannique. La production pomicole est établie en fonction d'un cycle de douze ans. Il faut de sept à huit ans pour qu'un arbre commence à porter et il faut attendre douze ans pour qu'il produise à plein rendement. Ce n'est pas en un jour qu'on peut changer un programme comme celui-là.

On a proposé certaines solutions aux problèmes qui se posent aux producteurs de pommes. On devrait y apporter une solution immédiatement, du moins pour cette année, et pour les années à venir jusqu'au rétablissement de nos marchés, en fixant un prix minimum ou un prix de soutien à l'égard des pommes de la Colombie-Britannique, ainsi que de la Nouvelle-Écosse, je crois. Il est nécessaire d'établir un prix minimum à cause de la situation critique, mais ce n'est pas cet aspect de la question que je désire traiter en ce moment. J'espère que j'aurai des observations à faire à ce sujet lorsque nous étudierons les crédits du ministère de l'Agriculture. Je sais qu'on est en instances auprès du ministre et, comme des entretiens sont en cours, il n'est peut-être pas opportun d'en dire davantage au sujet d'un prix minimum en ce moment.

L'établissement d'un prix minimum n'apporte qu'une solution de courte durée, tandis que nos problèmes agricoles exigent une solution à longue portée. Il me semble que nous devrions nous efforcer de trouver un moyen de disposer de nos excédents périodiques de produits agricoles. Il me semble que nous pourrions y parvenir d'une ou deux manières. Nous produisons plus que nous ne pouvons consommer au pays et, en conséquence, nous devons soit vendre outre-mer, soit accroître la population canadienne au point qu'elle puisse consommer au moins une plus forte partie de notre production.

[M. Fulton.]

Le projet de résolution dont la Chambre est saisie me semble avoir pour objet de rétablir notre marché d'outre-mer. La première condition requise est de supprimer les restrictions monétaires. Malgré ce qu'a déclaré le ministre des Finances (M. Abbott), je ne crois pas que nous ayons la preuve que l'imposition de restrictions monétaires et la non-convertibilité qui en résulte permettent fort d'espérer une solution à notre problème commercial. Il faut convoquer une conférence commerciale des pays du Commonwealth. Les restrictions entravent le commerce. A cet égard, j'aimerais citer un extrait d'un article de *Newsweek*, livraison du 13 février, rédigé par M. Henry Hazlitt, commentateur commercial. Il raconte une petite histoire qui se rattache au sujet à l'étude, je crois:

Un pauvre paysan, suivant un vieux conte populaire, s'était rendu chez le sage de son village pour en obtenir aide et conseils. Le paysan habitait une hutte de terre d'une seule pièce avec sa femme et ses quatre enfants. Le bruit, les querelles, les mauvaises odeurs, la saleté, l'insuffisance et la médiocrité des aliments, la pauvreté, la maladie et la misère dans laquelle sa famille vivait le poussaient à bout.

"Je vous aiderai", lui dit le sage. Et, le lendemain, amenant un bouc à la hutte du paysan, il dit: "Vous devez nourrir ce bouc, le faire entrer et le laisser dormir dans la hutte." "Pourquoi?" demanda le paysan. "Tu verras, répondit le sage; reviens me voir à la nouvelle lune."

Le soir de la nouvelle lune, le paysan se présenta au sage et lui dit: "Ma vie n'est plus tenable. Le bruit, dans la hutte, est affreux. La senteur est quelque chose d'incroyable. Le bouc renverse les enfants et mange tout ce que nous avons. Je suis plongé dans le malheur et le désespoir."

"Je vais t'aider", lui dit le sage, qui vint chercher le bouc. La semaine suivante, le paysan revint le voir tout souriant. "Ma vie, dit-il, est maintenant merveilleuse. Tu ne peux t'imaginer le changement depuis que tu as repris le bouc. La hutte est moins bruyante. La senteur horrible est disparue. Ma famille mange presque à la faim. Comment te remercier d'être venu chercher le bouc? Comme tu es sage d'avoir songé à un plan aussi merveilleux!"

Nous sommes à peu près dans la même situation. Au cours de sa discussion avec le chef des créditistes (M. Low), ou peut-être était-ce avec le chef des cécéfistes (M. Coldwell), le ministre des Finances (M. Abbott) a dit, cet après-midi: La suppression de ces restrictions a un effet très bienfaisant sur notre commerce avec la région du sterling et les États-Unis. M. Hazlitt poursuit:

Je ne puis m'empêcher de songer à cette fable en lisant les nouveaux programmes des bureaucrates dans toutes les parties du monde. Ils imposent à leurs populations une infinité de restrictions, de fardeaux, de coercitions et d'interdictions; ils vont presque jusqu'à étouffer la production et le commerce. Et ensuite, leurs solutions les plus heureuses consistent à enlever un ou deux des fardeaux et interdictions qu'ils ont eux-mêmes décrétés.

C'est à peu près tout ce que le Gouvernement nous offre comme moyens d'augmenter le commerce à l'avenir. Le ministre des Finances nous a imposé quelques boucs et il en a retiré un ou deux. Et maintenant, il nous dit: Voyez ce que j'ai fait pour le commerce canadien. De plus, il ajoute qu'il s'est tenu plusieurs conférences. On a mentionné, cet après-midi celle de l'extrême Orient qui ne se rapportait pas au commerce du tout. Le ministre des Finances va débattre à Washington la question des restrictions à l'égard du change: il n'amène toutefois pas le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ni le ministre du Commerce (M. Howe). Le ministre de l'Agriculture, lui, à Ottawa, entre en pourparlers avec les autorités britanniques sur les contrats de vivres; il n'a cependant à ses côtés ni le ministre des Finances ni celui du Commerce. Le ministre du Commerce se rend outre-mer examiner certains problèmes commerciaux mais, là encore, ni le ministre de l'Agriculture ni celui des Finances ne l'accompagnent. Néanmoins, le ministre des Finances déclarait cet après-midi que les conférences s'étaient trop multipliées. Depuis 1932, on n'a tenu aucune conférence commerciale du genre de celles dont je parle,—de celles qui s'imposent pour régler les problèmes commerciaux du Commonwealth.

Étant donné les problèmes qui se posent: vente des produits agricoles, notamment des pommes, situation dans laquelle se trouvent les ouvriers, et le reste, on est renversé d'entendre le ministre des Finances affirmer qu'une autre conférence serait inutile,—alors qu'on en a pas encore tenue,—et que d'ailleurs ce n'est pas au Canada de faire le premier pas.

L'autre solution que j'ai proposée à nos problèmes agricoles est une solution de longue haleine qui doit aller de pair avec nos efforts pour reconquérir nos marchés d'outre-mer. Ce résultat, nous ne pouvons l'obtenir que par la suppression immédiate des restrictions à l'égard du change. Elle consiste à prendre des mesures pratiques afin d'accroître le chiffre de notre population car, actuellement, nous produisons plus que nous ne consommons. Bien que la reconquête des marchés d'outre-mer puisse nous aider beaucoup, elle ne suffira pas à résoudre le problème car nous demeurerons très exposés aux répercussions des crises économiques et des bouleversements qui pourront atteindre ces marchés. Dès que nos clients cesseront d'acheter, nous nous trouverons encore avec des excédents de vivres sur les bras. C'est pourquoi les deux programmes doivent marcher de pair. Le problème des excédents périodiques continuera de se poser tant que nous ne nous rendrons pas compte des possibilités d'expansion de notre pays, à la fois pour ce qui est du nombre de Canadiens occupés à des emplois de production utile qu'en ce qui concerne l'absorption de plus fortes quantités de produits par le marché intérieur. Dans ces circonstances, nous n'y gagnons rien à proclamer que le Canada doit s'efforcer d'accroître son commerce avec les États-Unis. Revenons à la situation de nos producteurs de pommes. Quelle chance ont-ils de vendre leurs produits aux États-Unis?

Une voix: Une excellente chance!

M. Fulton: Avant que le débat prenne fin, j'aimerais que le député nous parle de l'accroissement de la vente de nos pommes sur le marché des États-Unis. J'aimerais qu'il me donne la confirmation de ce qu'il avance, savoir que le marché américain suppléera à la perte du marché anglais. Le ministre des Finances a aussi dit qu'il n'aimerait pas qu'on tienne une conférence sans qu'il sache quel doit en être le programme. Un simple examen du problème suffit, il me semble, à faire naître des sujets de discussion. Afin d'exposer clairement le problème, qu'on me permette de citer un extrait du bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique, en date de ce jour. Le premier alinéa se lit ainsi:

> Pour le troisième mois consécutif, les exportations de denrées canadiennes aux États-Unis avaient, en janvier, une valeur bien supérieure à celle des exportations d'il y a un an. Les expéditions au Commonwealth et aux autres pays ont été plus faibles, et la valeur globale de nos exportations à tous les pays a été inférieure à celle du mois de janvier 1949.

Plus loin, je lis ceci:

> En janvier, les exportations globales à tous les pays sont tombées à $221,200,000, comparativement à 237 millions, il y a un an.

Il s'agit d'une réduction de l'ordre de 16 millions. Le communiqué poursuit:

> La valeur des expéditions vers les États-Unis s'est établie à 59 p. 100 du total pour le mois, au regard d'un peu plus de 50 p. 100 pour les douze mois de 1949.

Dans l'ensemble, notre situation commerciale se détériore. Le communiqué ajoute:

> Les ventes au Royaume-Uni, qui ont fluctué depuis quelques mois, se sont chiffrées par $48,608,000, —soit un peu moins qu'en décembre,—comparativement à $55,813,000 un an plus tôt.

A noter qu'en janvier les ventes aux États-Unis avaient fléchi de quelque 7 millions. Je cite de nouveau:

> En comparaison avec l'an dernier, les exportations vers d'autres pays du Commonwealth ont aussi diminué. On a enregistré les diminutions les plus sensibles à l'égard des exportations aux pays asiatiques du Commonwealth, lesquelles ont fléchi de $14,937,000 à $3,473,000, et les exportations vers l'Inde, qui sont tombées de $11,190,000 en janvier à $495,000.
>
> ...Les exportations aux Antilles anglaises, y compris la Guyane anglaise, les Bermudes et l'Honduras britannique, ont baissé à $2,512,000 comparativement à $4,618,000; aux pays africains du Com-

monwealth elles ont baissé de $4,991,000 à $3,831,000; enfin, les exportations au groupe de l'Océanie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Fidji, elles ont fléchi de $3,145,000 à $2,612,000.

L'alinéa se termine avec cette phrase:

La valeur totale des exportations à tous les pays du Commonwealth, y compris le Royaume-Uni, était de $62,336,000 comparativement à $83,706,000.

Au cours du mois de janvier, nos exportations aux pays du Commonwealth ont baissé de 21 millions de dollars.

Vu la situation générale et les conditions dans lesquelles se trouvent, tous les honorables députés le savent, les producteurs, particuliers ou groupements, de leurs circonscriptions, le ministre des Finances a tort de dire qu'une conférence ne serait d'aucune utilité et qu'il ne sait même pas quel sujet une telle conférence pourrait débattre. Une conférence pourrait étudier les moyens de rétablir le commerce, de supprimer les entraves au commerce et de commercer entre pays du Commonwealth à l'avantage de chacun. Elle pourrait étudier l'à-propos de lever les restrictions monétaires, étudier le genre d'articles qu'un pays peut expédier à un autre et ce qu'il peut en recevoir en retour, ainsi que les moyens d'assurer la balance des comptes qui résulteraient de ces transactions. Elle pourrait également mettre à l'étude la question de l'immigration et de l'émigration entre pays du Commonwealth. Une telle conférence pourrait aborder de nombreux problèmes dont la population désire la solution. Ce sont des problèmes auxquels le Gouvernement n'a encore apporté aucune solution. Même s'il n'est pas généreux de décrier les efforts tentés par divers ministres et missions envoyés outre-mer, il n'est que juste de dire que ces missions distintes, isolées ici et là sur divers points du globe, consistant chacune en un ministre ou un groupe de spécialistes sans la coordination qu'exige une conférence commerciale, sont vouées à un échec certain en face de la situation commerciale dans laquelle se trouvent aujourd'hui notre pays et le monde en général.

En terminant, je m'associe aux paroles des représentants de ce côté-ci de la Chambre, qui ont exprimé des sentiments que partagent sûrement tous les députés. Depuis des années, notre meilleur client, c'est-à-dire celui qui a acheté de nous plus qu'il ne nous a vendu, c'est le Commonwealth des nations britanniques, et surtout le Royaume-Uni. Ce serait une grave erreur que de sacrifier le Commonwealth, comme l'a signalé récemment un honorable député. En raison des restrictions en matière de change, la Grande-Bretagne ne peut plus acheter du Canada plus qu'elle ne lui vend, car les devises dont elle dispose pour payer ses achats ne sont pas convertibles. Voilà le problème qu'il faut régler si l'on veut rétablir le commerce avec le Commonwealth et mettre fin à la tendance que révèle clairement le communiqué publié aujourd'hui par le Bureau fédéral de la statistique.

Au nom du groupe que j'ai mentionné,—c'est-à-dire les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique,—au nom des exploitants forestiers de cette province et des provinces Maritimes, et au nom de tous les producteurs de denrées dont d'autres peuples ont besoin, j'exprime l'espoir, comme l'ont fait les honorables préopinants, que le Gouvernement ne niera pas le besoin d'une conférence du genre de celle qu'a proposée cet après-midi l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) dans son amendement, conférence qui pourrait se révéler avantageuse.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Je désire traiter brièvement l'amendement à l'étude; le Gouvernement est prié de prendre dès maintenant des dispositions en vue de convoquer le plus tôt possible les nations du Commonwealth britannique et les pays de l'Empire à une conférence en vue d'élaborer des programmes susceptibles de nous rendre nos marchés perdus et, partant, de fournir des emplois aux Canadiens.

Je ne prétends pas, comme le fait l'opposition conservatrice-progressiste, que notre commerce soit dans une impasse, mais je n'approuve pas le Gouvernement lorsqu'il soutient que la situation n'est pas alarmante. J'estime plutôt que, d'une manière générale, les relations commerciales, non seulement du Canada mais du monde entier, deviennent difficiles. Cet état de choses ne serait pas nécessairement grave si les événements dans la sphère commerciale et économique ne prenaient, dans le monde entier, une tournure que nous connaissons trop bien pour en avoir été témoins après la première Grande Guerre. A cette époque, nous avons traversé quelques années d'activité économique alors que nous exhortions les gens à produire davantage et à consommer moins. Puis vint bientôt la débâcle. Bon nombre de gens ne pouvaient plus acheter, non à cause d'une pénurie de denrées mais parce que quelque chose clochait dans l'échange des produits entre nations et au sein du pays. En ce moment, nous retraçons la même courbe. A la fin de la guerre, on avait grandement besoin de denrées de consommation et de biens de production. Ces observations s'appliquent plus aux pays d'Europe qu'à l'Amérique du Nord, mais en l'espace de quatre ou cinq ans nous avons rattrapé cet arriéré des besoins de consommation et nous possédons maintenant

des installations capables de produire beaucoup plus et de fournir plus de services que par le passé. Maintenant que nous sommes mieux organisés que jamais pour répondre aux besoins du peuple et relever le niveau de vie, voici que celui-ci est à la baisse: situation paradoxale. J'ignore jusqu'à quel point la situation se détériorera cette fois-ci, mais si nous ne trouvons pas le moyen de distribuer la richesse que nous produisons si abondamment, rien ne nous empêchera de connaître une crise comme celle que nous avons vécue de 1930 à 1939 et dont la guerre nous a tirés.

Que la présente crise commerciale, comme le ministre des Finances, M. Abbott, le déclare, ne soit pas attribuable à l'absence de conférences, ou qu'elle ne puisse nécessairement être améliorée par la convocation d'une autre conférence, je suis convaincu d'une chose, c'est qu'elle ne se règlera pas d'elle-même. Soit que nous cherchions à trouver une solution à nos problèmes par tous les moyens possibles, soit que nous levions les bras au ciel et disions qu'il n'y a plus rien à faire. C'est uniquement pour cette raison que je serais en faveur d'une conférence commerciale. Nos représentants y étudieraient alors non seulement la simple question de l'échange des denrées, mais encore les difficultés fondamentales, ainsi que la situation et les méthodes économiques de distribuer la richesse.

Au cours des deux dernières sessions, j'ai été consterné d'entendre des députés condamner le gouvernement britannique parce qu'il refusait d'acheter des denrées canadiennes en plus grande quantité. Quiconque, étant assez intelligent pour devenir membre de la Chambre, s'exprime ainsi, fait preuve d'une ignorance inexcusable. Si le ministre de l'Agriculture a formulé la déclaration qu'on lui attribue et selon laquelle on se serait entendu en Grande-Bretagne pour ne pas acheter de marchandises canadiennes, les mots me manquent pour exprimer ce que j'en pense.

Il est généralement admis en matière de commerce international, que les denrées que nous exportons servent à payer ce que nous importons. Si nous n'avons rien à exporter, nous devrons cesser d'importer; telle est la situation en général. Examinons la situation qui existe entre le Canada et le Royaume-Uni. Voici un exemplaire du 8 février 1950 de *Commerce extérieur*, publication du ministère du Commerce. Pour l'année civile 1949, nos exportations au Royaume-Uni se sont élevées, non compris l'or, à 705 millions de dollars. Ce chiffre représente la valeur des produits que nous avons exportés là-bas. Nos importations en provenance du Royaume-Uni se sont chiffrées par $307,400,000. Autrement dit, pour chaque dollar de marchandises que nous avons achetées au Royaume-Uni, il en a acheté de nous pour $2.30. A moins que les Anglais puissent obtenir des dollars ou de l'or de quelque façon, ils ne peuvent accroître leurs achats chez nous. C'est pure hypocrisie, pure déraison de la part des députés que de se plaindre de ce que l'Angleterre n'achète pas davantage du Canada.

Qu'en est-il des échanges entre le Canada et les États-Unis? Au cours de la même année civile, c'est-à-dire 1949, nous avons vendu aux États-Unis des denrées dont la valeur globale s'établit à 1,503 millions de dollars, tandis que nous leur en avons acheté pour une valeur de 1,951 millions de dollars. Autrement dit, pour chaque dollar de marchandises que nous avons vendues aux États-Unis, nous leur en avons acheté pour $1.30. Et nous nous préoccupons de conserver nos dollars, afin de pouvoir continuer à nous approvisionner aux États-Unis. Si le Canada achetait $2.30 de marchandises des États-Unis pour chaque dollar de marchandises qu'il leur vend, le ministre des Finances insisterait-il autant qu'il l'a fait cet après-midi sur l'importance de la parité de traitement en matière de commerce?

En 1947, lorsque nous avons restreint nos importations en provenance des États-Unis, on camouflait jusqu'à un certain point l'attitude que nous prenions sur la parité de traitement. Bien que la balance des comptes ne fût pas alors tout aussi mauvaise qu'elle l'est aujourd'hui entre le Canada et le Royaume-Uni, les restrictions ont été imposées sur les importations en prevenance des États-Unis, les mêmes que sur les importations en prevenance des autres pays, y compris le Royaume-Uni. Mais le ministre des Finances a affirmé ici même que si nous imposions effectivement les mêmes restrictions au Royaume-Uni, elles étaient sans importance puisque nous n'achetions au Royaume-Uni aucune de ces marchandises interdites. Soyons donc pratiques à l'égard de ces questions! Comprenons que nous ne pouvons vendre à un pays guère plus que nous achetons de lui. Il faut que toutes les nations du monde,—et pour les fins de mon argument, j'entends ici les nations du monde libre,—se rendent compte que pour développer leur économie, accroître leur prospérité nationale et hausser le niveau de vie de leur population, elles devront décider, beaucoup mieux que nous ne l'avons fait nous-mêmes, ce qu'elles peuvent se vendre l'une à l'autre et s'acheter l'une à l'autre.

A mon sens, il ne s'agit moins d'améliorer la situation commerciale du Canada que d'assurer la prospérité internationale,—la prospérité des pays du monde occidental. Et plus

encore, car cela fait partie de notre défense contre l'agression, soit de notre préparation militaire. Tout marasme économique au sein du monde occidental nous vaudra la défaite avec les États totalitaires. Ne nous y trompons pas! Le maintien de la prospérité du monde occidental est un élément de sa protection contre l'agression. De là découle toute l'importance de la question. Voilà pourquoi le problème du chômage grandissant et de la disparition des marchés prend une telle importance aux yeux de ceux qui croient en la collaboration et la prospérité. Impossible de collaborer sur le plan militaire en vue de la défense commune contre l'ennemi et de se faire la lutte sur le plan économique. Le temps est venu de constater l'incompatibilité d'un tel régime économique avec les besoins du monde de 1950.

Il me semble qu'il importe peu qu'une conférence comme celle-là accomplisse quelque chose, mais que l'essentiel c'est de réunir les nations du Commonwealth,—qui sont aujourd'hui de l'Orient autant que de l'Occident,—afin de préciser ce que chaque pays offre en vente et ce que chaque pays est disposé à acheter. Ne ferions-nous qu'un pas dans cette direction, nous n'aurions pas perdu notre temps. A moins que ceux qui s'opposent à la tenue de cette conférence soient en mesure d'apporter une meilleure solution à nos maux économiques, il ne faudrait certainement pas rejeter celle-ci sans l'avoir très sérieusement étudiée.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle disposée à passer au scrutin?

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: Avant de mettre la question aux voix, je tiens à faire observer que je me suis demandé si la proposition d'amendement était conforme au Règlement.

Il est vrai que lorsqu'il s'agit d'amendements à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, une large tolérance est exercée. Il est également vrai, d'autre part, qu'il existe diverses catégories bien précises d'amendements qui, pour d'excellentes raisons, ne peuvent être soumis lors de l'examen d'une motion comme celle-là. C'est ainsi, par exemple, qu'on n'est pas autorisé à présenter en guise d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, une question dont on a donné avis ou qui est inscrite au *Feuilleton.* Voir la page 420 de l'ouvrage *Parliamentary Procedure,* de Bourinot.

Le première disposition de la proposition d'amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône présentée par le chef de l'opposition (M. Drew) se lit ainsi qu'il suit:

[M. MacInnis.]

Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens...

Le présent projet d'amendement ressemble à celui dont je viens de donner lecture en ce qu'il a trait à un aspect particulier d'une question plus vaste et qu'il propose une méthode particulière de la régler. On pourrait présenter la substance de la présente proposition d'amendement au cours du débat sur l'Adresse. D'ailleurs, je crois qu'on l'a déjà fait.

Je dois signaler à la Chambre que je doute que cette proposition d'amendement soit recevable. Il s'agit d'un cas indécis, mais il convient, à mon avis, d'accorder au représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) le bénéfice du doute. C'est pourquoi je ne déclarerai pas la proposition d'amendement irrégulière.

La motion de M. Diefenbaker, mise aux voix, n'est pas adoptée.

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Herridge
Aylesworth	Higgins
Balcer	Hodgson
Beyerstein	Johnston
Blackmore	Jones
Blair	Knight
Brooks	Knowles
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Lennard
Bryce	Macdonnell (Greenwood)
Cardiff	MacInnis
Casselman	McGregor
Catherwood	McLure
Charlton	Murphy
Coldwell	Noseworthy
Courtemanche	Pearkes
Coyle	Poulin
Diefenbaker	Quelch
Fair	Ross (Souris)
Fleming	Rowe
Fraser	Shaw
Fulton	Stanfield
Gagnon	Stewart (Winnipeg-Nord)
Gillis	Thatcher
Graydon	Thomas
Green	White (Hastings-Peterborough)
Harkness	Wright
Harris (Danforth)	Wylie.—55.
Hatfield	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Abbott	Blanchette
Anderson	Blue
Applewhaite	Boisvert
Ashbourne	Boivin
Bater	Bonnier
Beaudoin	Boucher
Benidickson	Bradette
Bennett	Bradley
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Breithaupt
	Brisson

Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Carter
Cauchon
Chevrier
Claxton
Cloutier
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Verdun-La Salle)
Croll
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Demers
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Dumas
Elderkin
Eyre
Fauteux
Ferrie
Fournier (Hull)
Fulford
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
Gibson
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Helme
Henderson
Henry
Hetland
Hosking
Huffman
Hunter
Isnor
James
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapalme
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Lesage
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacDougall
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Macnaughton
McCann
McCusker
McIlraith
McIvor
McWilliam
Major
Maltais
Massé
Martin
Matthews
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nadon
Pearson
Pinard
Pouliot
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
Simmons
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomson
Tremblay
Valois
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood.—148.

(La motion de l'hon M. Abbott est adoptée.)

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

M. White (Middlesex-Est): Je tiens à dire que j'avais pairé avec le député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin). Autrement j'aurais appuyé l'amendement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

64. Administration, $2,378,880.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

202. Pour pourvoir à l'entretien des Forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, et pour autoriser des engagements à venir au montant de $579,301,670, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 29 de la loi du Revenu consolidé et de la vérification, à contracter des engagements de $438,178,000 pour l'année courante et des engagements de $141,123,670 pour les années futures, relativement auxquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1950-1951 ne dépasseront pas $384,932,304.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Administration, $293,670.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 27 février, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. A. E. Dewar (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je me proposais, hier soir, au début de mes observations, de faire mention du groupe illustre de partisans du Gouvernement dans ce coin de la Chambre. Ce groupe, naguère réputé pour son ardeur bouillante, est aujourd'hui calme et serein. N'allons pas croire, toutefois, que nous n'ajoutons pas quelque poids à cette auguste assemblée. De fait, nous comptons parmi nous les hommes les plus pesants de la Chambre, y compris le député de Nipissing (M. Garland), citoyen de North-Bay. A l'heure actuelle, nous pouvons fournir un effort en rapport avec notre poids et nous espérons même, en temps opportun, pouvoir en prêter à d'autres sections de la Chambre.

Passant maintenant à la question du commerce avec la Grande-Bretagne et les prétendues pertes de revenus pour nos cultivateurs, j'aimerais ajouter quelques considérations à celles que je faisais hier soir. Nos collègues de l'opposition officielle ont donné à entendre qu'on avait perdu certaines sommes par suite des contrats passé à des prix inférieurs au niveau mondial. Il n'ont pas tort d'affirmer que les prix étaient inférieurs au prix mondial mais, que ne sont-ils logiques dans leur argumentation?

A un moment donné un député s'apitoie sur le sort du Commonwealth et des Anglais et l'instant d'après un autre orateur se plaint de ce que nous ayons perdu 500 millions. Le jour suivant un autre affirme que nous avons perdu un milliard, tandis que le suivant, qui ne veut pas se laisser distancer, prétend que nous avons perdu 2 milliards.

M. Fleming: Vous avez perdu le compte ou la tête.

M. Dewar: Je répondrai de ma propre tête, comme vous de la vôtre. Il suffit de songer à la pénurie de dollars dont souffrait le Royaume-Uni pendant les années d'après-guerre ainsi qu'à la source de ces dollars, pour comprendre qu'on ne pouvait maintenir les prix au niveau mondial. Le gouvernement que j'ai l'honneur d'appuyer et continuerai d'appuyer est celui qui a instauré ce programme. C'est lui qui a fourni les dollars avec lesquels le Royaume-Uni a acheté nos produits.

Le contribuable canadien qui proteste à grands cris contre les impôts atroces aurait été forcé de fournir plus de dollars à la Grande-Bretagne si les prix eussent été fixés au cours mondial. Car la Grande-Bretagne, il ne faut pas l'oublier, n'avait qu'un montant limité de dollars à dépenser. Le Gouvernement, en conséquence a conclu une entente afin de permettre aux Anglais d'acheter les denrées qu'ils pouvaient utiliser.

Le député d'Eglinton (M. Fleming) était absent hier soir quand je l'ai signalé. Je répéterai donc ce que j'ai dit. Le député a confondu la baisse de 16 p. 100 du revenu agricole et le déclin du commerce. Il a prétendu qu'il y a eu un déclin de 16 p. 100 du revenu.

M. Fleming: Il s'agit du déclin de la valeur des grandes cultures.

M. Dewar: Appelez-les grandes cultures ou ce que vous voulez, peu importe. Appelons-les grandes cultures. Avant de commercer, il faut produire. Le déclin de 16 p. 100 n'est donc pas un effet du commerce. Il représente une baisse de la production domestique par suite d'une sécheresse. Compte tenu de la somme d'argent que rapporte d'une année à l'autre la vente de nos produits de l'Ouest et du fait que le tiers de la province de la Saskatchewan ne produit aucune récolte, un fléchissement de 16 p. 100 ne représente qu'une fraction de l'ensemble de la production.

On a dit et répété à satiété, et sans doute continuera-t-on de dire, ce que la Grande-Bretagne a fait pour le Commonwealth. D'accord. Ce qu'elle a fait, comme on dit, lui a été remis au centuple. Qu'on n'oublie pas toutefois que ce que la Grande-Bretagne est devenue, elle le doit au Commonwealth. En d'autres termes, si elle s'obstine dans la voie où elle s'est engagée et refuse de faire ce que, d'après nous du Canada, elle devrait faire, il n'est pas impossible qu'un jour elle reste seule, petite île isolée au seuil de l'Europe. Les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne sont connus pour leur finesse. Ils sont comme tous les membres de la Chambre des communes. Les membres de l'opposition seraient les premiers au Canada à critiquer le Gouvernement s'il achetait d'un pays donné un produit qu'il pourrait obtenir à meilleur compte ailleurs. Il en est de même de l'Empire britannique. Il achète ses produits là où il peut les obtenir à meilleur compte.

M. Noseworthy: Que le député parle au nom de son propre parti.

Une voix: Son parti n'en vaut pas la peine.

M. Dewar: Le gouvernement canadien a donc agi de bonne foi. La situation malheureuse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui résulte de facteurs irrépressibles de notre époque. Il en est ainsi de toutes les administrations du pays. De même, ce sont précisément ces facteurs qu'il faut maîtriser en ce qui concerne notre commerce extérieur. Ce sont la Grande-Bretagne et les États-Unis qui détiennent la clé de nos problèmes. S'ils agissent d'une manière sage et sympathique, l'avenir de notre pays est assuré. Sinon, aucun gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir, ne pourra complètement résoudre les difficultés.

Quelques mots maintenant au sujet de la Commission du blé. Le 21 février, l'honorable représentant de Melfort (M. Wright) et l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) ont prié le Gouvernement d'annoncer le versement d'autres sommes à l'égard du blé et des céréales secondaires. Hier soir, l'honorable député de Melfort a accusé le Gouvernement de chercher à se faire du capital politique en accordant une prime de 20c. par boisseau, le 1er avril 1949. A mon avis, c'est plutôt l'honorable député qui voulait se faire du capital politique, l'autre jour, en posant sa question. Il n'avait pas sitôt reçu le rapport de la Commission du blé qu'il croyait prendre le Gouvernement au piège.

Chose étonnante, il a changé d'attitude au sujet des cultivateurs qui touchent les paiements. A vrai dire, il ne se trouve pas lui-même dans une région de sécheresse. Il m'a paru assez curieux qu'il critique les montants versés par l'État le printemps dernier. Contrairement à ce qu'on nous a donné à entendre hier soir, les paiements ont été annoncés cinq mois à l'avance. La séche-

resse était tellement générale dans l'Ouest que les organismes de cultivateurs ont demandé que les montants soient versés le plus tôt possible. Le ministre de l'Agriculture a contesté la déclaration portant qu'on n'avait pas réclamé les paiements. Or il se trouve que j'ai ici une lettre et une résolution adressées au ministre le 7 décembre 1948.

Une voix: Où les avez-vous obtenues?

M. Dewar: Personne de votre groupe ne me les a fournies. La lettre est ainsi conçue:

Cher monsieur Gardiner,

A la séance régulière de notre conseil tenue hier, nous avons adopté la résolution suivante que nous vous prions d'examiner attentivement.

Attendu que la Commission du blé est censée payer 20c. le boisseau à l'égard de la récolte de blé de 1945, 1946 et 1947, il est à ces causes résolu que nous invitions la Commission du blé à effectuer ces paiements le plus tôt possible au cours de la nouvelle année étant donné, entre autres raisons, que la municipalité est située dans la région qui a droit à une prime pour récolte déficitaire et qui a grandement besoin d'aide pour acheter la provende et la semence d'avoine avant le printemps.

Je ne vois pas comment on peut honnêtement prétendre que le Gouvernement cherche à s'attirer des avantages politiques grâce au versement, vu les centaines de lettres et de demandes qu'il a reçues.

M. Johnston: La Commission du blé a déjà communiqué la nouvelle.

M. Dewar: Je n'ai pas très bien saisi.

M. Johnston: On a déjà fait savoir qu'il y aurait un versement.

M. Dewar: N'était-ce pas parfaitement légitime? Pourquoi le représentant de Melfort nous accuserait-il de chercher un avantage politique?

M. Johnston: Parce que c'est vrai.

M. Dewar: Quel avantage politique cherchions-nous? On a annoncé le versement plusieurs mois avant d'avoir songé à tenir des élections.

M. Knowles: Qui avait écrit la lettre?

M. Dewar: Je veux bien vous renseigner là-dessus. La lettre est partie de Strasbourg (Saskatchewan), village de la circonscription de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Ce village fait partie de la municipalité rurale de McKillop, n° 220. La lettre est signée par M. C. H. Chapin, secrétaire-trésorier.

M. Johnston: Organisateur libéral.

M. Dewar: L'honorable député de Melfort s'est aussi opposé au versement d'intérêts au montant de cinq millions. Comment diable peut-on, à la Commission s'occuper de blé sans, à un moment quelconque, être obligé d'emprunter? Quiconque connaît un tant soit peu le commerce des céréales et l'écoulement du blé sait bien que dès que le cultivateur livre un boisseau de blé, il en touche le prix, mais que cela ne signifie pas que le blé soit parvenu à la tête des lacs ou à port d'expédition. Il faut donc trouver l'argent quelque part. L'honorable député s'est lourdement trompé en reprochant cette mesure au gouvernement fédéral. C'est la seule façon de faire. Il me semble que s'il allait proposer à ceux qui votent pour lui dans la circonscription de Melfort que ces versements soient différés jusqu'à ce que la Commission ait terminé son travail pour l'année, il ne resterait pas longtemps parmi nous.

Nos amis de la C.C.F. prétendent que nous devrions rougir de honte.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Vous commencez à apprendre.

M. Dewar: Ils nous disent que nous devrions avoir honte de notre conduite. J'ai écouté des observations de cette nature durant toute la dernière session et pendant une bonne partie de la présente. Je répéterai certaines des déclarations que j'ai faites au cours de la dernière campagne électorale afin de faire un peu de lumière sur la question. Mes partisans et les habitants de Qu'Appelle en général connaissent mon attitude. Je ne leur ai fait aucune promesse. J'ai dit à plusieurs reprises que j'approuverais tous leurs désirs à la condition qu'ils consentent à en faire les frais. Je ne voulais pas les insulter, comme d'aucuns l'ont fait, en leur promettant la lune, ni voudrais-je m'abaisser aux tactiques de la surenchère pour m'assurer leur appui. Les honorables députés constateront que je suis maintenant à Ottawa.

Dimanche dernier j'ai eu le bonheur d'aller à l'église. De nos jours les églises sont les meilleurs éléments de bien qui soient au Canada comme dans tout autre pays de l'univers. Comme nous, libéraux, formons un groupe varié et véritablement national, nous reconnaissons nos erreurs et nos omissions. Nous avons toutes les faiblesses de la nature humaine.

Des voix: Bravo, bravo.

M. Dewar: Si j'en juge par les discours d'honorables vis-à-vis, je m'attends presque de leur voir des auréoles et des ailes un de ces jours. Ainsi dimanche j'ai pris connaissance d'une confession que les groupes de l'opposition voudront bien, je l'espère, inclure dans leurs manifestes respectifs.

M. Wylie: Attention!

M. Dewar: Voici:

Si vous alliez, ô Seigneur désigner les iniques, qui resterait debout? N'entrez pas en jugement avec vos serviteurs, car en votre présence nul homme vivant n'est justifié. En votre présence, notre Père, sous la lumière de votre sainteté, nous nous voyons tels que nous sommes, de viles et mesquines créatures qui recherchent leurs propres intérêts en dépit de leurs nobles prétentions.

Ayez pitié de nous. Accordez-nous la grâce de nous rendre mieux compte de nos fautes, afin que nous puissions vraiment nous répentir.

J'aimerais que les députés remarquent les paroles suivantes:

Nous reconnaissons que le péché de l'univers est le nôtre, que la cupidité que nous condamnons lorsqu'elle aboutit à une cruauté manifeste réside dans notre cœur, que le monde est injuste parce que nul d'entre nous n'aime la justice avec assez de renoncement, que les vices de la civilisation se composent des convoitises de nous tous. Accordez-nous la grâce de descendre dans nos cœurs avant que nous lancions la pierre de la condamnation.

En terminant, je dirai que c'est la foi dans l'avenir et un travail ardu qui ont permis à notre pays d'atteindre à sa présente grandeur. Pour accomplir sa destinée, le Canada doit rectifier sa manière de penser; j'entends par là les Canadiens. Cette façon de penser a été et est constamment faussée par les propagandistes des groupes de l'opposition, qui demandent que le Gouvernement se charge de plus en plus des problèmes de l'individu. Ils insistent sur "ce que le pays me doit",—qu'on ne le nie pas,—plutôt que sur "que puis-je faire pour mon pays?" J'espère que la génération actuelle dira, comme l'ont dit ces héros qui ont sacrifié leur vie durant la dernière guerre: "Que puis-je faire pour mon pays?"

Cela m'amène à la question de la prudence. Le moment est venu de faire preuve de prudence avant d'entreprendre de vastes programmes publics destinés à relever par tous les moyens notre bien-être matériel. Demandons-nous, non seulement si la fin avouée est bonne, mais encore quels effets les moyens mis en œuvre pour l'atteindre auront sur le caractère de la population, s'ils comportent plus de contrainte de la part de l'État et moins de responsabilité personnelle. Demandons-nous si nous ne pourrions pas atteindre la même fin par des moyens moins entachés de contrainte.

M. Henri-A. Gosselin (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que j'ai le plaisir de prendre la parole au cours d'un débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens tout d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse, qui se sont si bien acquittés de leur tâche. J'essaierai d'être aussi bref que possible mais j'estime qu'il est de mon devoir de porter à l'attention de la Chambre certaines questions qui, je crois, touchent au bien-être et à l'avenir de la génération future.

A titre de cheminot, je crois qu'il est aussi de mon devoir de dire quelques mots au sujet d'une question qu'on a mentionnée à maintes reprises à la Chambre ces derniers jours, c'est-à-dire la pénurie de charbon, qui a provoqué une reduction du service des voyageurs du National-Canadien. Ayant travaillé pour le compte des chemins de fer pendant 37 ans, je crois en connaître le côté administratif. Il me semble que nous ne devrions pas montrer tant d'empressement à critiquer nos chemins de fer, qui ont tant contribué à l'expansion de notre pays. Il est vrai qu'une pénurie de charbon a contraint le National-Canadien à restreindre le nombre de trains de voyageurs, mais qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que la situation financière de nos sociétés ferroviaires laisse à désirer; elles sont forcées d'exploiter à perte les chemins de fer, tout en donnant à la population le meilleur service possible. Je suis persuadé qu'une bonne partie des critiques émane de membres de la Chambre qui ne voyagent jamais par chemin de fer quand ils peuvent se rendre à leur destination en automobile ou en avion. Les dirigeants de la compagnie de chemin de fer ont préféré maintenir le trafic-marchandises afin de causer le moins d'ennuis possible à la population et réduire plutôt le trafic-voyageurs. Je les en félicite. Il est nécessaire en effet que la direction de nos sociétés ferroviaires songe à l'avenir du pays tout en accroissant le rendement de leur entreprise, particulièrement en ce qui a trait à la rapidité du transport, en vue de faire face à la concurrence d'autres moyens de communications. Abstenons-nous donc de reproches à l'endroit de ceux qui s'efforcent d'étendre nos réseaux ferroviaires. Les chemins de fer ont des filiales qui exploitent, soit des lignes de navigation océanique, soit de grands hôtels, à l'usage des gens du pays et des touristes.

Oui, nos chemins de fer ont grandement contribué au progrès du pays. Alors qu'il n'y avait aucun autre moyen de transport de voyageurs ou de marchandises, nos compagnies ont maintenu leurs services, même à perte. Ayant été à l'emploi de ces compagnies pendant de nombreuses années, je déplore les critiques qu'on leur adresse. Au lieu de critiquer, les députés devraient comprendre qu'il est du devoir des administrateurs de les maintenir en saine position financière et de protéger par le fait même les intérêts financiers du pays.

Je félicite maintenant le Gouvernement d'avoir fait tout son possible pour améliorer l'enseignement au pays. Il me faut cependant

affirmer qu'il existe encore certaines lacunes. Une population éclairée est le plus important élément d'actif qu'un pays puisse posséder. A bien des égards, on a négligé l'instruction publique et j'estime, pour ma part, que nos gouvernements devraient jouer un rôle plus actif dans ce domaine en fournissant l'aide financière nécessaire au relèvement de nos normes éducatives. Au cours des quelques dernières années, nos gouvernements provinciaux, sur qui retombe la charge de l'enseignement, ont dû négliger l'instruction de nos enfants, faute de fonds. Le gouvernement fédéral a reconnu qu'il était de son devoir de pénétrer dans ce domaine et d'aider les provinces. En conséquence, les professeurs et les instituteurs seront mieux payés que par le passé. Le caractère se forme à l'école et persiste toute la vie. Il n'est donc aucune question plus importante que celle de l'instruction de la population qui grandit.

Une fois de plus, je félicite le Gouvernement de ses efforts pour aider les provinces à étendre le principe de l'instruction à ce point que les normes éducatives que nous avons établies sont pour ainsi dire à l'abri de toute critique de la part de nos hommes publics. Je le félicite également des mesures qu'il a prises en matière d'hygiène. Aucune catégorie de services sociaux n'est aussi nécessaire, particulièrement pendant les années que nous traversons, puisque notre population est exposée à des maladies dangereuses et contagieuses. Peu importe les besoins des autres services de l'État, le Gouvernement doit employer les fonds nécessaires à l'hospitalisation et aux soins médicaux de nos malades, ce qui permettra à nos gens de compter sur tous les soins requis, leur vie durant.

Je regrette que, dans un pays jeune comme le nôtre, il soit impossible de tout accomplir d'un seul coup. Je persiste à croire que le Gouvernement a posé les bases solides de services sociaux. Ce programme peut se diviser en deux parties: la santé et l'enseignement. Je le répète, monsieur l'Orateur, un peuple instruit et sain est le fondement de la prospérité de tout pays. J'exhorte le Gouvernement à ne pas abandonner ces principes fondamentaux si importants au bien-être du Canada.

Il est une autre question importante, celle du versement aux vieillards d'une pension qui suffise à assurer leur subsistance. Après avoir passé la majeure partie de son existence à élever une famille, une personne âgée aura le sentiment d'être protégée. J'espère que le Gouvernement examinera cette question et trouvera le moyen de garantir à nos vieillards une pension satisfaisante, sans évaluation des ressources. Telle qu'elle est, la pension de vieillesse est hautement appréciée mais, à mon avis, elle n'est pas assez élevée. Je n'aime pas que la pension de vieillesse passe pour un geste de charité.

Des hommes de 65 ou de 70 ans, qui ont consacré leur vie entière au service de leur pays, doivent souvent s'humilier au point de réclamer ce genre d'aumône. Le Gouvernement, j'en suis sûr, examinera tous les moyens possibles d'accorder la pension de vieillesse à ces gens, sans évaluation des ressources, afin que les personnes qui méritent la pension n'aient pas le sentiment qu'on leur fait la charité. De l'avis d'un grand nombre, je le sais, un tel régime de pension dépasse nos moyens financiers. Je compte bien, cependant, que l'État réussira à surmonter les difficultés financières afin de résoudre ce problème.

Qu'il me soit permis de féliciter le Gouvernement de l'adoption des allocations familiales. Il a trouvé moyen de verser ces allocations à toutes les familles, indépendemment de leur état de fortune. La mesure assure à nos jeunes les nécessités de la vie.

Je me propose maintenant, monsieur l'Orateur, d'appuyer le programme du Gouvernement à l'égard de l'agriculture. Comme je le disais il y a un moment, je suis cheminot de profession, mais je suis également cultivateur. Depuis ma jeunesse je m'adonne à l'agriculture. Fils de cultivateur, j'entends ne rien négliger pour améliorer le bien-être et assurer la prospérité des cultivateurs. Quand j'étais jeune, monsieur l'Orateur, nous en convenons tous, le cultivateur était loin d'être prospère. Rien ne le retenait sur la terre. Par suite des événements des dernières années, nos produits se vendent de façon plus avantageuse. Nos écoles d'agriculture ont également mis au point des méthodes destinées à accroître le revenu des agriculteurs. J'estime, toutefois, que le Gouvernement actuel, ou tout autre gouvernement, doit songer à d'autres mesures propres à assurer la prospérité des cultivateurs sur lesquels reposent la prospérité et la stabilité financière de tous les pays du monde. Aucun gouvernement ne doit donc négliger de maintenir la stabilité de l'agriculture puisque, ce faisant, il garantit la stabilité financière du pays dont il est chargé d'administrer les affaires.

Avant de poursuivre mes observations sur la situation agricole, je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), cultivateur lui-même, qui comprend la nécessité de maintenir le cultivateur sur sa terre. Il sait qu'il est nécessaire, plus que jamais, d'assurer au cultivateur un mode de vie confortable. Il comprend que c'est son devoir et il a démontré qu'il veut y obéir en faisant bénéficier les cultivateurs de subventions proportionnées à la situation financière du pays.

On a dit souvent, surtout depuis quelques mois, que le cultivateur est oublié et va se décourager. Non! Je l'ai dit plusieurs fois, en particulier à la Chambre devant un groupe d'administrateurs du pays, nous devons nous donner la main pour assurer le maintien des principes qui garantissent la prospérité des cultivateurs sur qui repose, nous le savons tous, notre stabilité financière, au lieu de faire des discours propres à les décourager et de prédire que dans six mois ou un an ils se trouveront dans une situation désastreuse à cause de l'absence de marchés pour leurs produits. Ayons plus de confiance dans l'avenir, monsieur l'Orateur. Ayons confiance que toute personne qui se consacre à la vie publique, à quelque parti qu'elle appartienne, saura fournir cet encouragement. Indépendamment de la doctrine politique de mes collègues cultivateurs, j'aurais préféré les entendre dire au Gouvernement que pour le moment nous devons faire face à une baisse de la valeur de nos produits mais que nous avons confiance, toutefois, de commercer avec des pays étrangers et avec les États-Unis, d'écouler ainsi nos excédents et de maintenir les prix de nos produits agricoles. De cette façon, au lieu de décourager notre population agricole pour de mesquines raisons politiques, on leur aurait rendu service. Je l'affirme avec toute la sincérité que me donne ma qualité de cultivateur qui a une expérience de plusieurs années.

Nous savons tous qu'après une guerre il faut apporter des rectifications à la situation financière d'un pays. Il n'y a aucun doute que le Royaume-Uni est aux prises avec les mêmes difficultés que nous du point de vue financier. Il lui est impossible de payer ses achats en sterling et d'étendre davantage l'échange des produits, comme on l'a expliqué en cette enceinte. J'estime que tous les pays doivent se reporter au passé, mais ils doivent aussi songer à l'avenir. Nous espérons tous sincèrement que nous n'aurons pas à traverser les épreuves d'une autre guerre. Nos dettes augmenteraient tellement que les ouvriers réclameraient des salaires plus élevés afin de subvenir aux besoins de leur famille, ce qui entraînerait une augmentation des sommes versées par leurs patrons. De nouveau, souhaitons de n'avoir pas à faire face à une autre guerre.

Je félicite le Gouvernement des mesures qu'il prend en vue de rétablir l'équilibre financier nécessaire à la protection et à l'avenir de notre pays. Il importe que les députés s'unissent, sans distinction de partis, afin d'étudier les moyens propres à encourager nos jeunes. Il ne faudrait pas qu'ils se sentent abandonnés après avoir profité des avantages d'une vie aisée, si on la compare à celle que des gens comme moi, et d'autres plus jeunes, ont connue.

Je ne blâme personne et j'espère qu'on ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles. Les revenus et les recettes étant élevés dans toutes les catégories d'emploi, nous, pères de famille, ne sommes pas obligés d'enseigner à nos enfants à ménager, comme on nous l'a enseigné jadis. De nouveau, donc, je félicite le Gouvernement d'avoir assuré, par tous les moyens possibles, la solidité des finances du pays afin que les détenteurs d'actions n'aient jamais à craindre pour la sécurité de leurs économies. Il incombe au Gouvernement de garantir, en premier lieu, ses obligations, puis d'adopter des mesures sociales qui permettront à la population de se sentir en sécurité; en troisième lieu, de nouer des relations commerciales avec d'autres pays et, enfin, d'échanger des produits en vue d'assurer la vente de nos excédents. Je sais que le Gouvernement s'inspire de ce principe, qu'il songe à l'avenir et qu'il est plus éclairé que ne le prétend l'opposition.

Je suis sûr que lorsqu'il faudra exporter au Royaume-Uni, on prendra des mesures à cette fin et qu'on nous fournira l'assurance que nous pourrons continuer de commercer avec le Royaume-Uni ainsi qu'avec nos bons voisins, les États-Unis. Ayons des propos encourageants pour ceux avec qui nous correspondons. Ne leur faisons pas croire à une crise incurable. Il importe beaucoup pour le Canada que nous conservions une mentalité confiante en l'avenir. Ne décourageons pas les jeunes en leur disant que les perspectives pour l'avenir sont peu rassurantes. Quels que soient nos sentiments, à cause de la situation responsable que nous occupons ici, supprimons toutes paroles qui pourraient induire la jeunesse à perdre foi en l'avenir. Je suis donc persuadé que tous les hommes publics feront ce qu'il faut pour le bien-être et l'avenir de la région qu'ils habitent.

Je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) trouvera moyen d'aider nos cultivateurs à augmenter la production.

Une voix: Production excédentaire.

M. Gosselin: L'opposition parle de production excédentaire. Nous ne devrions pas envisager l'avenir avec pessimisme, mais organiser notre travail et notre activité comme si l'avenir s'annonçait brillant. Neuf fois sur dix, le succès couronnera nos efforts.

J'espère que le ministre de l'Agriculture, dans l'exercice de ses fonctions actuelles, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, donnera à nos cultivateurs l'aide qu'il leur faut pour assurer l'augmentation de la production sans augmenter pour autant le travail qu'ils doivent consentir. C'est ainsi

qu'il fournira à nos cultivateurs l'encouragement qui leur est nécessaire pour qu'ils récoltent et livrent les excédents possibles à l'ouvrier, à des prix réduits. De cette manière, le cultivateur pourra vendre moins cher ses produits à l'habitant des villes, cette réduction de prix correspondant à celle qu'il y a lieu d'appliquer aux salaires des ouvriers si nous voulons stabiliser notre économie.

Un exemple. En ce qui concerne les salaires, les ouvriers ne réclament rien d'autre que ce qu'il leur faut à la fin de la semaine pour s'acquitter de leurs obligations familiales et pour acheter la nourriture. Le prix élevé des denrées les ont obligés à demander une hausse de salaire.

Je me souviens qu'entre 1914 et 1918 les cheminots avaient reçu des augmentations de salaire et, qu'après la stabilisation économique, attribuable sans doute à l'intervention du gouvernement de cette époque, il y eut en 1923 une réduction de salaire correspondant à une réduction du coût de la vie. On l'a acceptée avec assurance et satisfaction, vu que la classe ouvrière pouvait acheter avec ce montant ce qui lui était naguère encore inaccessible. L'agriculture est la base essentielle de la prospérité, et les produits agricoles sont des choses indispensables à tous. On devrait fournir les moyens aux cultivateurs d'accroître leur production. On aurait dû leur assurer l'aide financière voulue pour leur permettre de se procurer, à eux et à leurs familles, tout ce qui est de nature à les encourager à rester sur la ferme. Le régime des salaires élevés et des courtes heures de travail, qui existe dans les villes, ne devrait pas être établi sur les fermes.

Comme un député l'a déclaré il y a quelques jours, je suis d'avis que les heures de travail sont illimitées sur la ferme. Cependant, si les longues heures de travail du cultivateur lui assurent un gain raisonnable, lui et ses fils ne seront pas tentés de déserter la terre.

(Sur la motion de M. Gosselin, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, comme le premier ministre (M. St-Laurent) l'a annoncé, nous passerons, avant l'appel de l'ordre du jour, aux questions et aux demandes de documents. Ensuite, nous poursuivrons le débat sur l'Adresse.

(A onze heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

RÉGIE DES LOYERS

RÉGLEMENTATION DES LOYERS EN TEMPS DE GUERRE—DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose deux exemplaires de la décision rendue ce matin par la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à la réglementation des loyers en temps de guerre.

(*Plus tard*)

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je désire poser au ministre de la Justice une question qui découle du renvoi à la Cour suprême de la question des ordonnances sur les baux en temps de guerre. Dans le jugement rendu, la Cour suprême déclare-t-elle que des circonstances critiques existaient effectivement, ou a-t-elle accepté la déclaration du Parlement, ou la déclaration contenue dans le préambule aux réglements, selon laquelle des circonstances critiques existent, et a-t-elle fondé son jugement sur cette hypothèse?

M. Lesage: Lisez le jugement vous-même.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Puis-je demander à l'honorable député s'il veut parler du jugement qu'on vient de déposer?

M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Garson: Je le regrette beaucoup, mais je n'ai pas encore eu le temps de le lire.

M. Diefenbaker: Le ministre pourrait peut-être nous donner la réponse demain.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député pourrait peut-être lire le jugement.

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION À LA LOI DE 1947-1948—RÉINTÉGRATION ET DÉDOMMAGEMENT

M. J. W. Noseworthy (York-Sud) demande à déposer le bill no 10 ayant pour objet de modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (réintégration et dédommagement).

Des voix: Explications.

M. Noseworthy: Le projet de loi vise à insérer un nouvel article dans la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Comme l'indique le bill, le nouvel article conférerait au Conseil le pouvoir d'ordonner à un patron de reprendre à son emploi tout employé congédié contrairement aux dispositions de la loi et de lui rembourser l'argent qu'il aurait perdu à cause de ce congédiement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE DE 21 ANS À 18 ANS L'ÂGE DES VOTANTS

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande à déposer le bill no 11 visant à modifier la loi des élections fédérales, 1938 (Âge des votants).

Des voix: Explications!

M. Argue: Ce bill a pour objet de tenir compte de l'instruction et de la formation supérieures que reçoit aujourd'hui la jeunesse canadienne et tient aussi compte de ce qu'à dix-huit ans les jeunes gens du pays sont jugés assez vieux pour faire partie des services armés du Canada. Le projet de loi vise donc à modifier la loi des élections fédérales de manière à réduire de vingt et un à dix-huit ans l'âge des votants.

M. Pouliot: L'âge de raison c'est sept ans.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

SOUTIEN DES PRIX—HARICOTS BLANCS

M. White (Middlesex-Est):

1. Combien de boisseaux de haricots blancs, de la récolte de 1948, possède actuellement l'Office de soutien des prix agricoles?
2. Combien de boisseaux de la récolte de 1948 l'Office a-t-il vendus?
3. A quels pays les a-t-il vendus?
4. Quel prix le boisseau, en dollars canadiens l'Office a-t-il vendu ces haricots?

M. McCubbin:

1. Aucun.
2. Aucun. L'Office de soutien des prix agricoles n'a pas vendu de haricots blancs de la récolte de 1948, mais il en a acheté 38,000

boisseaux et, conformément à une entente du ministère des Affaires extérieures, les a expédiés pour fins de secours aux réfugiés de la Palestine; cet envoi a coûté à l'Office $194,419.88.

3. Voir réponse au nº 2.

4. Voir réponse au nº 2.

LOI DES ÉPIZOOTIES

M. White (Middlesex-Est):

1. Quelle somme d'argent le Parlement a-t-il votée, en 1949, en vue d'indemniser les propriétaires de bestiaux sous le régime du bill nº 147, relatif à la loi des épizooties?
2. Jusqu'à ce jour, à combien de cultivateurs a-t-on versé une telle indemnité en vertu dudit bill?
3. Quel montant a-t-on dépensé de cette somme jusqu'à ce jour?

M. McCubbin:

1. Aucune.
2. A aucun.
3. Aucune somme n'a encore été votée.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Knight:

1. Y a-t-il un conseil ou une commission d'État chargé de l'administration des Territoires du Nord-Ouest?
2. Dans le cas de l'affirmative, en vertu de quelle autorité a-t-on institué ce conseil?
3. Quels en sont les membres actuels?
4. Y a-t-il une commission ou un comité local qui agit à titre consultatif auprès de l'organisme d'État?
5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels en sont les membres, *b*) quels organismes représentent-ils?

M. Prudham:

1. Oui.

2. La loi des territoires du Nord-Ouest autorise le gouverneur en conseil à nommer un administrateur en chef désigné sous le nom de commissaire des territoires du Nord-Ouest pour administrer les Territoires conformément aux instructions reçues de temps en temps du gouverneur en conseil ou du ministre des Ressources et du Développement économique. Conformément à l'article 8 de la loi des territoires du Nord-Ouest, le gouverneur en conseil a nommé un conseil chargé d'aider le commissaire dans l'administration des Territoires.

3. Le conseil se compose actuellement des personnes suivantes: Commissaire: M. H. L. Keenleyside, sous-ministre des Ressources et du Développement économique. Adjoint au commissaire: M. Roy A. Gibson, directeur de la division du développement économique, ministère des Ressources et du développement économique. Autres membres MM. Stuart T. Woods, commissaire de la Gendarmerie Royale; D. M. MacKay, directeur de la division des Affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; Louis C. Audette, Commission maritime canadienne; Harold B. Godwin, ministère de la Défense nationale; et John G. McNiven, Yellowknife (T. du N.-O.)

4. Non.

5. Voir réponse ou nº 4. Toutefois, en vertu de l'ordonnance relative aux districts d'administration locale, on a établi à Yellowknife et à Hay-River des comités consultatifs locaux.

Le comité de Yellowknife est ainsi constitué: Président: le docteur O. L. Stanton; Membres: le docteur J. D. Bateman et MM. E. C. Rudd, John H. Winter, Mervyn A. Hardie, John M. McMeekan, J. Guy Wheeler, Albert Thomas Rivett.

Le comité local de Hay-River est ainsi constitué: Président: M. D. J. Martin; Membres: MM. Edward R. Osborne, Robert W. Porritt, Mme M. Thorsteinson, M. William Clark.

CHÔMAGE—NOMBRE ESTIMATIF DES CHÔMEURS INSCRITS—STATISTIQUES DISPONIBLES

M. Coldwell:

1. Quel jour de la semaine le Gouvernement reçoit-il un nouvel état estimatif du nombre des chômeurs inscrits au Service de placement national?
2. Quel est le délai entre ce jour et la date où ces renseignements sont communiqués au public?
3. Le Gouvernement a-t-il modifié sa ligne de conduite à l'égard de la publication de la statistique sur le chômage depuis le 1er janvier 1949?
4. Dans le cas de l'affirmative, quelles modifications y a-t-il apportées?

M. Côté (Verdun-La Salle):

1. Les bureaux locaux du Service de placement national font le compte, chaque jeudi, du nombre de personnes dont les demandes d'emploi n'ont pas encore été retirées. La compilation de ces données par région et pour l'ensemble du pays prend de dix à douze jours et les résultats en sont communiqués au Gouvernement.

2. Les chiffres relatifs aux prestations d'assurance-chômage de même qu'une analyse de la situation sont communiqués au milieu et à la fin de chaque mois, environ deux semaines après que les bureaux locaux ont fait le compte de leurs listes.

3. Non, sauf en ce qui concerne la fréquence des communiqués de presse.

4. Voir réponse au nº 3.

DISTRIBUTION DES ÉTOILES FRANCE-ALLEMAGNE AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Harkness:

1. A-t-on distribué aux anciens combattants qui ont pris part à l'expédition de Dieppe la décoration dite Étoile France-Allemagne?
2. Sinon, quels sont les motifs de ce retard?

M. Blanchette:

1. Non.

2. On a établi les règlements qui régissent l'attribution des étoiles en ce qui regarde toutes les campagnes, ainsi que des médailles militaires, après que les divers pays du Commonwealth se fussent consultés. L'Étoile France-Allemagne a été instituée à l'intention de ceux qui se sont distingués dans le nord-ouest de l'Europe, après le débarquement en Normandie, le 6 juin 1944. La décoration ne s'applique donc pas à ceux qui ont participé à l'opération de Dieppe, le 19 août 1942.

Les militaires, les aviateurs et les marins qui ont pris part aux opérations côtières ont obtenu cependant l'Étoile 1939-1945 pour la seule opération de Dieppe, alors que la période de service qui donne normalement droit à la décoration mentionnée est de six mois pour les militaires et les marins, et de deux mois pour les membres de l'aviation. On a spécialement reconnu de la manière suivante les services de ceux qui ont pris part à l'opération de Dieppe: Croix Victoria 2; Ordre du service distingué, 19; Croix militaire, 29; Médaille de la conduite distinguée, 20; Médaille militaire, 65; Mentions dans les dépêches, 150; soit 285 en tout.

CHÔMAGE—NOMBRE PAR PROVINCE À CERTAINES DATES

M. Knowles:

Quel était, par province, le nombre total des chômeurs au Canada *a*) le 1er juillet 1948, *b*) le 1er janvier 1949, *c*) le 1er juillet 1949, *d*) le 1er octobre 1949, *e*) le 1er novembre 1949, *f*) le 1er décembre 1949, *g*) le 1er janvier 1950, *h*) le 1er février 1950?

M. Côté (Verdun-La Salle):

Le tableau ci-dessous donne, par province et pour les dates indiquées, le nombre de personnes inscrites, en vue d'obtenir du travail, auprès des bureaux locaux du Service national de placement.

Province	1948 1er juil.	1948 30 déc.	1949 30 juin	1949 29 sept.	1949 3 nov.	1949 1er déc.	1949 29 déc.	1950 2 fév.
Terre Neuve	.....	.....	5,400	6,800	7,200	7,700	9,000	14,700
Île du Prince-Édouard	800	1,700	1,100	900	700	1,200	1,900	2,600
Nouvelle-Écosse	9,200	10,900	9,100	8,700	9,600	11,600	14,900	20,200
Nouveau-Brunswick	5,300	8,000	8,100	8,600	8,500	11,600	14,000	17,200
Québec	29,000	55,900	42,400	43,900	51,900	67,300	88,200	109,300
Ontario	36,700	48,500	41,200	38,200	48,200	61,000	70,200	94,700
Manitoba	7,300	10,100	8,200	6,100	8,600	11,200	13,100	18,200
Saskatchewan	3,900	7,200	4,000	3,200	4,600	6,700	9,200	12,800
Alberta	4,500	6,900	5,200	4,700	6,400	8,100	10,200	16,400
Colombie-Britannique	21,900	37,600	22,500	21,900	26,600	34,400	43,300	69,500
Canada	118,600	186,800	147,200	143,000	172,300	220,800	274,000	375,600

LE BLÉ—COMMISSIONS SUR VENTES OUTRE-MER

M. Whiteside:

1. La Commission canadienne du blé vend-elle du blé à la Grande-Bretagne ou à des pays d'Europe par l'entremise de la Bourse des céréales?

2. A quelles sociétés a-t-on eu recours pour conclure ces marchés?

3. Quelles commissions a-t-on versées à ces sociétés pour leurs services ?

M. McIlraith:

1. Non. Pour la vente du blé, la Commission recourt aux services d'expéditeurs et d'exportateurs, lesquels peuvent cependant être membres de la Bourse des céréales de Winnipeg ou peuvent y avoir des représentants.

2. Comme on l'a dit dans la réponse à la première question, aucune transaction à l'égard du blé n'est effectuée par "l'entremise de la Bourse des céréales". Voici quels sont les agents de la Commission pour ce qui est de l'expédition de blé par les ports de l'Est ou de l'Ouest:

Est

The Agro Company of Canada Limited
Bunge Corporation Limited
The Canadian Consolidated Grain Company Limited
Cargill Grain Company Limited
Continental Grain Company (Canada) Limited
Federal Grain Limited
Folliott Grain Limited
Gauer Grain Co. Ltd.
The Grain Growers Export Company Limited
Hallet and Carey Limited
Kerr Gifford & Co. Inc.
Lake of he Woods Milling Company Limited
Leval and Company Incorporated
McCabe Grain Company Limited
Maple Leaf Milling Company Limited
National Grain Company Limited
Norris Grain Company Limited
The Northern Grain Company Limited
The Ogilvie Flour Mills Company Limited
Parrish and Heimbecker Limited
Pethick Grain Limited
Purity Flour Mills Limited
Range Grain Company Limited
Reliance Grain Company Limited
Richardson, James and Sons Limited
Robin Hood Flour Mills Limited

Saskatchewan Pool Elevators Limited
Scottish Co-operative Wholesale Society Limited
Searle Grain Company Limited
Stoddart & Company Limited, K.B.
Toronto Elevators Limited
Western Grain Company Limited

Ouest

Buckerfield's Limited
Bunge Corporation Limited
The Canada Grain Export Company Limited
Cargill Grain Company Limited
Continental Grain Company
Co-operative Wholesale Society Limited
Earle and Stoddart Limited
Federal Grain Limited
The Grain Growers Export Company Limited
Hall Bryan Limited
Hallet and Carey (B.C.) Limited
Kerr Gifford and Company Incorporated
Leval and Company Incorporated
McCabe Grain Company Limited
Midland Pacific Terminal Limited
Milroy Grain Company Limited
James Richardson & Sons Limited
F. W. Rudolph
Searle Grain Company Limited.

3. Lorsqu'on recourt aux services de ces sociétés pour les ventes d'exportation, on leur verse une commission d'un cent (1c.) par boisseau pour le transport du blé de l'entrepôt de la tête des Lacs à un port du littoral de l'Atlantique d'où l'expédition s'en fera f.à.b. Cette commission est comprise dans le prix de vente du blé livré au Royaume-Uni sous le régime de l'accord anglo-canadien ou vendu directement par la Commission à d'autres acheteurs. A l'égard d'expéditions analogues de ports du Pacifique, comme les opérations de transport ne sont pas les mêmes que lorsqu'il s'agit de blé livrable dans des ports de l'Est, l'allocation est actuellement de 3/8c. le boisseau. Avant le premier janvier 1950, elle était de ½c. le boisseau. Pour les expéditions analogues par le port de Churchill, l'allocation était de ½c. le boisseau.

Dans les cas où le blé est vendu aux exportateurs ou aux agents, soit aux termes et conditions de l'accord international à l'égard du blé soit comme blé de la deuxième catégorie, la commission de vente est établie par une entente entre l'acheteur et l'agent de la Commission du blé, sauf que dans le cas d'expéditions des ports de l'Atlantique, une allocation de ½c. le boisseau pour les services rendus dans le transport du blé depuis la tête des Lacs jusqu'à l'Atlantique est comprise dans le prix demandé.

Dans tous les cas, la vente du blé comporte une commission et celle-ci est versée par l'acheteur.

[M. McIlraith.]

BREVETS

M. Knowles:

1. En 1949, combien de demandes de brevets ont été déposées *a*) par des sociétés, *b*) par des particuliers?
2. Au cours des dix années terminées le 31 décembre 1949, combien de demandes de brevets ont été déposées *a*) par des sociétés, *b*) par des particuliers?
3. En 1949, combien de brevets a-t-on délivrés *a*) à des sociétés, *b*) à des particuliers?
4. Au cours des dix années terminées le 31 décembre 1949, combien de brevets a-t-on délivrés *a*) à des sociétés, *b*) à des particuliers?
5. Quel est le nombre des brevets exploités actuellement *a*) par des sociétés, *b*) par des particuliers?

L'hon. M. Bradley:

1. *a*) 2,403; *b*) 10,569.
2. *a*) 12,440; *b*) 113,543.
3. *a*) 5,989; *b*) 2,371.
4. *a*) 54,706; *b*) 21,090.
5. *a*) 97,049; *b*) 45,767.

*CHÔMAGE—PROGRAMME ANNONCÉ EN 1945

M. Coldwell:

1. A-t-on modifié la ligne de conduite annoncée, en avril 1945, par le ministre de la Reconstruction de l'époque dans un Livre blanc intitulé: Embauchage et Revenu?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles modifications a-t-on apportées et pour quelles raisons?
3. Sinon, quelle est la portée de l'ensemble des entreprises judicieusement prévues mentionnées à la page seize du Livre blanc?
4. Dans quelle mesure a-t-on eu recours à ces projets en vue de soulager le chômage?
5. Combien a-t-on employé d'hommes dans ces entreprises?
6. Combien pourrait-on en employer dans les entreprises prévues?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, après qu'on eut inscrit cette question au *Feuilleton*, j'ai présenté à la Chambre un exposé complet de la question. On trouvera les réponses demandées aux pages 57, 58, 59 du hansard du 20 février.

M. l'Orateur: Il a été répondu à la question.

NATIONAL-CANADIEN—PROPRIÉTÉS MINIÈRES AUX ÉTATS-UNIS

M. Low:

1. Le National-Canadien est-il propriétaire ou actionnaire important de houillères des États-Unis?
2. Dans le cas de l'affirmative, où sont-elles situées?
3. Quelle est la participation financière du National-Canadien dans ces mines à titre de propriétaire ou d'actionnaire?

L'hon. M. Chevrier:

1. Oui. La *Rail and River Coal Company.*
2. La mine se trouve dans le comté de Belmont, près de Bellaire (Ohio), États-Unis.
3. Capital-actions de la *Rail and River Coal Company,* 20,000 actions de $100 chacune: $2,000,000.

Prix payé par la société: $1,323,000.00

Avances consenties par les chemins de fer Nationaux du Canada à la *Rail and River Coal Company* en vue d'immobilisations, au 31 décembre 1949: $3,152,187.00.

IMPÔTS SUR LE REVENU AGRICOLE, OUTILLAGE ET BÂTIMENTS NOUVEAUX

M. Ross (Souris):

Est-ce qu'à l'égard de l'outillage et des bâtiments nouveaux ou de l'agrandissement de leur installation les cultivateurs jouissent d'une exemption d'impôt sur le revenu à l'égal des industriels pour 1949 ou 1950?

L'hon. M. McCann: Non. Les déductions pour immobilisations, à l'égard des contribuables autres que les cultivateurs et les pêcheurs, ont été établies dans des règlements publiés aux Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires (Partie II de la Gazette du Canada) du 8 février 1950.

Les déductions pour immobilisations, à l'égard des cultivateurs et des pêcheurs, ont été établies dans des règlements publiés aux Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires (Partie II de la Gazette du Canada) du 22 février 1950.

CHARBON—SUBVENTIONS SUR EXPÉDITIONS À L'ONTARIO ET AU QUÉBEC

M. Hansell:

1. Combien de tonnes de charbon a-t-on expédiées dans les provinces d'Ontario et de Québec en provenance de chacune des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique complète?
2. Quel a été le taux de la subvention payée par tonne à l'égard du charbon expédié de chacune de ces provinces?
3. A quelles sociétés de transport, dans chaque province, a-t-on versé ces subventions, et quelle a été la somme totale versée à chaque société?

M. McIlraith:

1. Voici le nombre de tonnes pour lesquelles une subvention a été payée durant l'année civile 1949 et qui ont été expédiées aux provinces d'Ontario et de Québec par les provinces suivantes:

Saskatchewan	Alberta	Col.-Brit.
94,957 tonnes	334,409 tonnes	16,767 tonnes

2. Voici la moyenne des taux de la subvention payée par tonne durant l'année civile 1949 à l'égard du charbon expédié aux provinces d'Ontario et de Québec par les provinces suivantes:

Saskatchewan	Alberta	Col.-Brit.
$0.68	$2.17	$1.70

3. Voici le nom des sociétés de transport à qui des subventions ont été versées durant l'année civile 1949, ainsi que la somme versée à chacune de ces sociétés à l'égard du charbon expédié aux provinces d'Ontario et de Québec en provenance des provinces suivantes:

	Sask.	Alb.	Col.-Brit.
National-Canadien	$19,440	$362,696	néant
Pacifique-Canadien	45,493	340,104	$28,430
Northern Alberta Ry	néant	24,493	néant

AÉROPORT DE PRINCETON (C.-B.)

M. Jones:

1. A-t-on demandé des soumissions publiques pour la construction de six logis destinés au personnel du ministère à l'aéroport de Princeton (Colombie-Britannique)?
2. Dans le cas de l'affirmative, de qui a-t-on reçu des soumissions?
3. Quel a été le montant de chaque soumission?

L'honorable M. Chevrier:

1. Oui.

2. *A. G. Turner and R. B. Sauder,* Vancouver (C.-B.); *Dominion Construction Company Limited,* Vancouver (C.-B.); *Kenyon and Company Limited,* Penticton (C.-B.); et *A. R. Grimwood Limited,* Vancouver (C.-B.).

3. *A. G. Turner and R. B. Sauder* $69,156.95; *Dominion Construction Company Limited,* $79,469.75; *Kenyon and Company Limited,* $86,609.00; *A. R. Grimwood Limited,* $91,145.50.

DEMANDE DE PENSION POUR INCURABLES

M. Knowles:

1. Depuis le 1er janvier 1949, des démarches ont-elles été faites auprès du gouvernement en vue de l'adoption d'un plan de pensions et d'autres mesures à l'égard des incurables?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui a fait de telles démarches?
3. A-t-on étudié ces requêtes?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le résultat de cette étude?

L'hon. M. Martin:

1. Oui.

2. M. L. Bertrand, député—Avis de motion, Ordre du jour, Chambre des communes.

Shut-In's Day Association of Canada, Goderich, Ontario.

Cerebral Palsy Adult Association, Toronto, Ontario.

Canadian Association of Incurables, Calgary, Alberta.

The Good Will Club, Muenster, Saskatchewan.

Conseil du canton de Rainham, Selkirk, Ontario.

Conseil canadien du bien-être social, Ottawa, Ontario.

Council for Guidance of Handicapped, Vancouver, British Columbia.

Society for Crippled Civilians, Toronto, Ontario.

Conseil municipal de Galt, Galt, Ontario.

Handicapped Civilians Association, Moose Jaw, Saskatchewan.

Board of Trade, Bow Island, Alberta.

The Shut In Friends Association Inc., Toronto, Ontario.

Conseil municipal de Stratford, Stratford, Ontario.

Contribuables du district municipal de Forty Mile N° 12, Foremost, Alberta.

Belvedere Women's Institute, Sherbrooke, P. Q.

Muenster Co-Op. Association, Muenster, Saskatchewan.

Farmer's Union of Alberta, Edmonton, Alberta.

En outre, beaucoup de personnes ont écrit, surtout en février 1949, à l'occasion de la "semaine de l'envoi d'une lettre à Ottawa", que l'Association canadienne des incurables avait organisée.

3. et 4. La question est constamment à l'étude. Une conférence sur la réadaptation des personnes désavantagées a été annoncée et sera tenue prochainement en vue d'étudier tous les aspects de ce problème.

ASSURANCE-CHÔMAGE—DEMANDES DE PRESTATIONS, ETC., DÉCEMBRE 1949 ET JANVIER 1950

M. MacInnis:

1. A combien de personnes a-t-on versé des prestations d'assurance-chômage au cours de décembre 1949 et de janvier 1950?

2. Combien de personnes ont fait des demandes de prestations d'assurance-chômage au cours de décembre 1949 et de janvier 1950?

3. Combien de personnes n'avaient plus droit à des prestations d'assurance-chômage en décembre 1949 et en janvier 1950?

4. Combien de personnes n'avaient pas le droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage, parmi celles qui en avaient fait la demande, en décembre 1949 et en janvier 1950?

M. Côté (Verdun-La Salle):

1. Ces renseignements ne sont pas disponibles sur une base mensuelle mais plutôt hebdomadaire, comme il suit:

Semaine du 10 au 16 décembre 1949, 125,225; semaine du 28 janvier au 3 février 1950, 218,963.

2. Le nombre des réclamations initiales et renouvelées a atteint 139,406 au mois de décembre 1949 et 182,053 au mois de janvier 1950.

3. Le nombre des personnes ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage au mois de novembre 1949 s'est chiffré par 7,029. (Les chiffres se rapportant aux mois de décembre et de janvier ne sont pas encore disponibles.)

4. En décembre 1949: 22,404; en janvier 1950: 31,039.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL

M. White (Middlesex-Est):

1. Quelles ont été, au cours de 1948 et 1949, les dépenses globales relatives au Collège militaire royal?

2. Quelles ont été les dépenses au titre: *a*) des soldes et allocations de l'état-major et du personnel, *b*) des traitements du personnel civil, *c*) des fournitures de tout genre et de toute catégorie, avec leurs détails, *d*) des services, y compris les services publics, *e*) de l'entretien, *f*) de toutes les autres dépenses non mentionnées ci-dessus?

3. Combien y avait-il d'employés civils dans ledit collège au cours de chacune desdites années?

4. Combien de militaires le personnel et les effectifs de ce collège comptaient-ils au cours de chacune desdites années?

M. Blanchette:

1. De septembre 1948 (époque de la réouverture) jusqu'à mars 1949 inclusivement, $543,903.55; d'avril 1949 à janvier 1950 inclusivement, $863,095.41

2.	1948-49	1949-50
a) Soldes et allocations	$ 58,728.69	$ 85,235.25
b) Traitements du personnel civil	138,229.01	179,708.73
c) Matériel, approvisionnements et équipement, y compris l'habillement et l'équipement du personnel, le matériel de casernes, d'hôpital, de campement, le matériel divers et les approvisionnements en vivres	168,885.11	171,195.25
d) Frais d'exploitation des propriétés	40,887.06	17,622.66
e) Entretien et réparations	67,484.26	123,252.53
f) Autres dépenses	69,689.42	286,080.99
3. Nombre d'employés civils	116	92
4. Personnel militaire	28	26

STATION NAVALE D'ESQUIMALT (C.-B.)—ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LE SAVON

M. MacInnis:

Qui a obtenu les contrats, et pour quel montant dans chaque cas, relativement aux demandes de soumissions nos R.33-23-34 (4) et R.33-23-34 (3) faites, le 29 décembre 1949, par la Corporation commerciale canadienne à l'égard de fournitures destinées à la marine, à Esquimalt (C.-B.)?

[L'hon. M. Martin.]

M. McIlraith:

Il n'existe pas de demandes de soumissions nos R.33-23-34 (3) et R.33-23-34 (4). Il y a toutefois des demandes de soumissions nos R.33-29-34 (3) et R.33-29-34 (4) relativement à du savon destiné à la marine, à Esquimalt (C.-B.).

Les adjudicataires sont:

R.33-29-34 (3) La *Kavanagh Soap Co. Ltd.*, Vancouver-Nord (C.-B.); 10,000 livres de savon mou à $0.1015 la livre.

R.33-29-34 (4) La *Hygiene Products Ltd.*, Ottawa (Ont); 1440 pains de savon de toilette à $0.08 chacun; La *Kavanagh Soap Co. Ltd.*, Vancouver-Nord (C.-B.); 100 gallons de savon de toilette liquide à $0.88 le gallon.

HÔPITAL SHAUGHNESSY, À VANCOUVER

M. MacInnis:

Qui a obtenu les contrats, et pour quel montant dans chaque cas, relativement à la demande de soumissions nº 1162 faite, le 28 décembre 1949, par l'hôpital Shaughnessy, de Vancouver?

M. Mutch:

Article nº 1: la *Kavanagh Soap Co.;* $6.10 le sac de 50 livres; conditions, escompte de 1 p. 100, 15 jours.

Article nº 2: la *Western Soap Co.;* $3.50 le sac de 40 livres; conditions, net, 30 jours.

Article nº 3: la *Western Soap Co.;* $5.00 le seau de 50 livres; conditions, net, 30 jours.

Article nº 4: la *Kavanagh Soap Co.*; $4.70 la caisse de 50 livres; conditions, escompte de 1 p. 100, 15 jours.

BASES AMÉRICAINES À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. A-t-on conclu un nouvel accord avec les États-Unis concernant les bases utilisées à Terre-Neuve par ce pays, à la suite de la visite à Terre-Neuve de la Commission permanente canado-américaine de défense?
2. Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste cet accord?

L'hon. M. Pearson:

1. Non.
2. Voir réponse au nº 1.

NOS ÉCHANGES AVEC L'ESPAGNE

M. Hansell:

1. Existe-t-il un accord commercial entre le Canada et l'Espagne?
2. Quelle a été, s'il y a lieu, la valeur des exportations du Canada à l'Espagne à l'égard de 1948 et de 1949?
3. Quelle a été, s'il y a lieu, la valeur de nos importations en provenance d'Espagne au cours de 1948 et de 1949?

M. McIlraith:

1. Oui. Aux termes de la loi du traité avec l'Espagne, 1928, Statuts du Canada 18-19 George V, chapitre 49, on a accepté au nom du Canada un traité de commerce et de navigation conclu entre le Royaume-Uni et l'Espagne, signé le 31 octobre 1922 (revisé le 5 avril 1927), et comportant, en matière de tarif douanier, la clause de la nation la plus favorisée.

2. Pour l'année 1948, $596,118; pour l'année 1949, $387,037.

3. Pour l'année 1948, $2,586,163; pour l'année 1949, $2,426,617.

FUMIGATION D'IMMEUBLES À STADACONA

M. Brooks:

1. Au cours de 1949, a-t-on fait exécuter à forfait la fumigation de certains immeubles à la station navale *Stadacona?*
2. Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on adjugé l'entreprise?
3. Quel a été le coût de l'entreprise?
4. Avait-on demandé des soumissions?
5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel a été le montant de chaque soumission?
6. Quel est le cubage des immeubles ainsi désinfectés?
7. Quelle est la quantité, ainsi que la nature, du désinfectant utilisé?

M. Blanchette:

1. Non.

2 à 7. Voir réponse au nº 1.

LE "MAGNIFICENT"—FUMIGATION

M. Brooks:

1. Au cours de 1949, a-t-on fait exécuter à forfait la fumigation du *Magnificent*?
2. Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on adjugé l'entreprise?
3. Quel a été le coût de l'entreprise?
4. Avait-on demandé des soumissions?
5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel a été le montant de chaque soumission?
6. Quel est le cubage des locaux ainsi désinfectés?
7. Quelle est la quantité, ainsi que la nature du désinfectant utilisé?

M. Blanchette:

1. Oui.
2. La W. E. Mackie Ltd., Halifax (N.-É.).
3. $1,500.
4. Le temps ne permettant pas de demander des soumissions cachetées, on a demandé des soumissions verbales.
5. Des maisons W. E. Mackie Ltd, Halifax, et Scotia Pest Control, Halifax, invitées à offrir des soumissions, seule la W. E. Mackie Ltd. a soumissioné.
6. 2,700,000 pieds cubes (fumigation complète).
7. 361 boîtes de 40 onces de cyanure d'hydrogène.

*CONTRATS ACCORDÉS PAR L'ÉTAT SUR LA RECOMMANDATION DE MEMBRES DU PARLEMENT

M. Knowles:

1. Dans le cas de combien de contrats accordés par l'État dans chaque province, au cours de chaque année depuis le 1er janvier 1945, les adjudicataires ont-ils embauché des employés sur la recommandation de membres du Parlement?
2. A qui a été accordé chacun de ces contrats, quels en ont été l'objet et le montant?
3. Au cours de chaque année depuis le 1er janvier 1945, combien de personnes, dans chaque province, ont été nommées au service de l'État, à titre permanent ou temporaire, sur la recommandation de membres du Parlement?
4. Quel a été le nombre des nominations à Ottawa?

5. Au cours de chaque année depuis le 1er janvier 1945, combien a-t-on nommé de maîtres de poste ou de courriers d'entreprise, dans chaque province, sur la recommandation de membres du Parlement?

6. Combien l'État a-t-il accordé de contrats, au cours de chaque année depuis le 1er janvier 1945, dans chaque province, sur la recommandation de membres du Parlement?

7. A qui a été accordé chacun de ces contrats, quels en ont été l'objet et le montant?

8. Au cours de chaque année depuis le 1er janvier 1945, combien d'immeubles ont été achetés ou loués par l'État ou l'un de ses départements ou l'une de ses divisions, dans chaque province, sur la recommandation de membres du Parlement?

Le très hon. M. St-Laurent: Je répondrai oralement. Aucun membre du Gouvernement ne nierait avoir reçu de la part de députés appartenant à divers partis certaines observations en ce qui a trait aux contrats, nominations, et même au choix des ouvriers que les adjudicataires des contrats embaucheront. Ces observations n'ont aucun caractère officiel et ne sont consignées dans aucun dossier officiel. D'après les rumeurs qui me parviennent de temps à autre, j'ai l'impression que certains députés, au moins, de ce côté-ci de la Chambre, ne sont pas toujours satisfaits du cas qui est fait de leurs observations. (*Exclamations.*)

Le très hon. M. St-Laurent: . . . par des ministres ou des sous-ministres ou même par la Commission du service civil. Tous les honorables députés comprendront qu'on ne peut répondre aux demandes de renseignements adressées au Gouvernement qu'en consultant les documents officiels; or la réponse officielle exacte à cette question doit être que le renseignement demandé n'est pas disponible.

M. l'Orateur: Il a été répondu à la question.

INSTALLATION DE PROTECTION À BONAVENTURE-OUEST

M. Courtemanche:

1. Combien ont coûté les réparations aux installations de protection à Bonaventure-Ouest, dans le comté de Bonaventure, de décembre 1949 au 15 février 1950?

2. Qui y a surveillé ou dirigé les travaux?

3. Quel a été le taux de son salaire quotidien et quel montant total a-t-il perçu?

L'hon. M. Fournier:

1. $3,994.99.

2. Phocas Bernard.

3. *a*) $8; *b*) $304.

KLAUS EMIL JULIUS FUCHS

M. Gagnon:

1. Klaus Emil Julius Fuchs a-t-il été interné au Canada? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. A-t-il été libéré? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quelle raison?

[M. Knowles.]

M. Blanchette:

1. Klaus Emil Julius Fuchs a été interné au Royaume-Uni le 12 mai 1940. Il a été envoyé au Canada par le Royaume-Uni à la demande duquel il a été interné dans un camp d'internement canadien le 13 juillet 1940.

2. Le 17 décembre 1940, il a été renvoyé au Royaume-Uni à la demande des autorités britanniques.

QUAI DES PÊCHEURS À BONAVENTURE

M. Courtemanche:

1. Au cours de 1949, a-t-on demandé des soumissions pour la construction ou l'agrandissement du quai des pêcheurs à Bonaventure, dans le comté de Bonaventure?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

3. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

4. A-t-on versé à l'entrepreneur des sommes supplémentaires dépassant le montant de la soumission?

5. Dans le cas de l'affirmative, quel montant?

6. Qui a surveillé ces travaux et à quelle date a-t-il été nommé?

7. Quel a été le taux de son salaire quotidien et quel montant total a-t-il perçu?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui, pour l'agrandissement du quai des pêcheurs.

2. Fortunat Bernard et Arthur Bujold, $15,306.50; Julien Cavanagh, $15,709.50; J.-Roméo Allard, $16,490.00.

3. Fortunat Bernard et Arthur Bujold, $15,306.50.

4. Non.

5. Voir réponse au nº 4.

6. *a*) Achille Raymond; *b*) Le 12 janvier 1950.

7. *a*) $8 par jour; *b*) $136 pour la période s'étendant du 12 au 31 janvier 1950. (Les travaux ne sont pas terminés).

ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Goode:

1. Le 31 décembre 1949, combien d'anciens combattants, en Colombie-Britannique, recevaient l'allocation aux anciens combattants?

2. Sur ce compte, combien touchaient les dix dollars mensuels supplémentaires?

M. Mutch: Chiffres au 31 décembre 1949. Ces chiffres ont trait au territoire qui relève du bureau régional de Vancouver, mais ne visent pas la petite partie de la Colombie-Britannique qui entre dans la zone d'Edmonton.

1. 6,390.

2. Anciens combattants mariés, veufs ou divorcés, ayant un enfant ou des enfants et recevant $15 par mois: 153.

Anciens combattants célibataires recevant $10 par mois: 123.

(Ces chiffres ne comprennent pas les 921 anciens combattants qui ont reçu de l'aide de la caisse de secours (W.V.A.) jusqu'au 31 décembre 1949, mais qui ont touché *a*) un versement global unique, *b*) un versement mensuel qui a pris fin avant le 31 décembre 1949, *c*) un versement mensuel qu'ils touchaient toujours au 31 décembre 1949 mais qui se fondait sur leurs besoins plutôt que sur les taux réguliers de $10 ou $15 par mois.)

IMPÔT SUR LE REVENU—RÉCLAME PAR LA RADIO

M. Fraser:

1. Au cours de l'année 1949, la division de l'impôt sur le revenu a-t-elle radiodiffusé des communications, de la réclame?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant total dépensé à cette fin, au cours de 1949?
3. La division de l'impôt sur le revenu se sert-elle de la radio à cette fin en 1950?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le coût estimatif de cette initiative à l'égard de janvier, février et mars 1950?

L'hon. M. McCann:

1. La division de l'impôt du ministère du Revenu national s'est livrée à une campagne radiophonique nationale au cours de 1949, au coût de $8,609.73 dans le dessein:

a) de prier les contribuables de déposer tôt leur déclaration d'impôt, évitant ainsi de verser l'amende prévue pour le retard;

b) d'inviter les contribuables à visiter leurs bureaux régionaux de l'impôt afin qu'on les y aide à préparer leur déclaration.

La division de l'impôt prépare une campagne radiophonique analogue en 1950, le coût estimatif étant, au 31 mars, de $12,000.

2. Voir réponse au nº 1.
3. Voir réponse au nº 1.
4. Voir réponse au nº 1.

DÉFENSE NATIONALE—LANCEMENT DE GRENADES PRÈS DU CAMP BORDEN

M. Fraser:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il enquêté sur la mort et sur les blessures causées à des enfants par l'éclatement d'une grenade à main, près du camp Borden, au cours de la première semaine de janvier 1950?
2. Le ministère de la Défense nationale a-t-il fait usage de grenades à main chargées, au camp Borden, depuis 1950?
3. Dans le cas de l'affirmative, exerce-t-on un contrôle sur la distribution et l'utilisation des grenades ?
4. Après chaque manœuvre, fait-on l'examen du terrain en vue de se rendre compte de l'éclatement de toutes les grenades?
5. Le gouvernement paiera-t-il des dommages, etc., si la mort de certains enfants, près du camp Borden, a été causée par l'éclatement d'une grenade provenant de ce camp?

M. Blanchette:

1. Oui.
2. Oui, sur le terrain d'exercice au lancement des grenades, dans les limites du camp.
3. Oui.
4. Oui. On est tenu de rendre compte de toutes les grenades en les déclarant éclatées ou en les retournant.
5. L'enquête n'a révélé aucun fait qui puisse porter à croire que la grenade qui a éclaté provenait du camp Borden. Il n'y a donc pas lieu de verser d'indemnisation.

INDIENS ET ESQUIMAUX—PROGRAMME DE SANTÉ

M. Dewar:

1. Quels services de santé et quel personnel assurent le traitement des Indiens et des Esquimaux?
2. Quels sont les progrès les plus remarquables dus à l'amélioration des services de santé des Indiens et des Esquimaux?
3. A quels points de vue les services de santé des Indiens ont-ils produit des résultats marquant dans la campagne contre la tuberculose et les autres maladies évitables?
4. A-t-on construit un nouvel hôpital indien récemment à Sioux-Lookout (Ontario)?
5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à combien d'Indiens assurera-t-il le traitement, *b*) quel centre desservira-t-il, *c*) combien de lits comprendra-t-il, *d*) combien de personnes compte son personnel?

L'hon. M. Martin:

1. Les Indiens et les Esquimaux sont desservis par 21 hôpitaux du Service de santé des Indiens, qui sont situés à des endroits stratégiques d'un bout à l'autre du Canada, et par 35 dispensaires situés à des avant-postes fort éloignés les uns des autres.

Le personnel des services de santé des Indiens se compose de 1,000 personnes, y compris 60 médecins, 5 dentistes, 65 infirmières diplômées en service ambulant et 125 infirmières en service dans les hôpitaux du ministère.

En outre plus de 900 médecins et dentistes sont en service intermittent. Dans les régions où il n'y a pas d'aménagements du Service de santé des Indiens, la Direction confie le soin des malades indiens et esquimaux aux centaines d'hôpitaux et de sanatoriums canadiens, en vertu d'ententes avec ces institutions.

2. On a sensiblement réduit,—soit de 40 p. 100,—la mortalité par la tuberculose chez les Indiens et les Esquimaux depuis 1944. Il y a eu aussi des fléchissements considérables dans les autres maladies contagieuses comme la diphtérie, la coqueluche, la petite vérole, la typhoïde, etc.

3. *a*) On a sensiblement accru les aménagements pour l'hospitalisation,—on traite maintenant neuf fois plus de malades indiens dans les hôpitaux qu'on ne le faisait il y a neuf ans.

b) On a augmenté considérablement le personnel des hôpitaux et des services ambulants.

c) Les fonctionnaires itinérants des Services de santé des Indiens ont participé activement à toutes les campagnes d'immunisation contre la diphtérie et autres maladies évitables.

d) On a lancé une campagne très active en vue de dépister les cas de tuberculose chez les Indiens,—on a radiographié plus de 70 p. 100 de la population indienne en 1949.

4. Oui.

5. *a*) plus de 5,000 Indiens; *b*) un territoire de plus de 100,000 milles carrés qui s'étend à l'est jusqu'à Nakina, à l'ouest jusqu'à la frontière du Manitoba et au nord jusqu'à la baie d'Hudson; *c*) 65; *d*) 30.

IMMIGRATION—RESSORTISSANTS ALLEMANDS

M. Hansell:

A-t-on modifié les règlements concernant l'immigration au Canada de ressortissants allemands depuis la déclaration faite par le ministre le 26 septembre 1949?

L'hon. M. Harris: Non.

"CANADA LAND AND IRRIGATION COMPANY"—RÉGIME DE PENSION POUR LES EMPLOYÉS

M. Hansell:

1. A-t-on conclu le contrat d'achat de la *Canada Land and Irrigation Company*?

2. La *Canada Land and Irrigation Company* avait-elle un régime de pension pour ses employés?

3. Ce régime est-il encore en vigueur et le gouvernement entend-il continuer de verser des pensions aux bénéficiaires?

4. Combien d'employés reçoivent actuellement des pensions?

M. McCubbin:

1. Non. Nous en sommes venus à une entente générale avec la société; on est à en rédiger les conditions précises, dans l'espoir que le contrat puisse être définitivement exécuté dans un avenir rapproché.

2. Il est entendu que la *Canada Land and Irrigation Company* a un régime de pension pour ses employés, mais le Gouvernement ne possède pas de détails à ce sujet.

3. *a*) Aucun renseignement; *b*) non.

4. Aucun renseignement.

COMMERCE AVEC L'ALLEMAGNE

M. Catherwood:

1. Le ministre du Commerce a-t-il étudié la question d'étendre notre représentation commerciale en Allemagne, en vue d'accroître, si possible, notre commerce avec ce pays. Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure?

2. A combien évalue-t-on nos exportations dans ce pays en 1949?

3. A combien évalue-t-on nos importations en provenance d'Allemagne en 1949?

M. McIlraith:

1. Oui. Un fonctionnaire du ministère du Commerce a d'abord été nommé en Allemagne le 14 février 1947. En juillet 1949 on lui nommait un adjoint. Selon la coutume, le fonctionnaire actuellement titulaire de ce poste sera transféré à un autre et remplacé par un fonctionnaire plus ancien.

2. $23,451,452.

3. $7,134,030.

[L'hon. M. Martin.]

ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Pearkes:

1. Combien d'anciens militaires, en Colombie-Britannique, reçoivent des allocations payables aux anciens combattants?

2. Sur ce compte, combien touchent des sommes supplémentaires sous le régime des allocations spéciales payables aux anciens combattants?

M. Mutch:

La statistique qui suit est établie au 31 décembre 1949. Les données ont trait au territoire relevant du bureau régional de Vancouver et non pas à la zone peu étendue de la Colombie-Britannique qui se trouve dans la région d'Edmonton.

1. 6,390.

2. Nombre de ceux qui touchent des versements mensuels sous le régime des allocations spéciales, 880.

(Ce chiffre ne comprend pas 317 anciens combattants qui ont obtenu des secours de la caisse d'assistance jusqu'au 31 décembre 1949, mais qui ont touché *a*) une somme globale, *b*) un versement mensuel qui avait cessé avant le 31 décembre 1949.)

AMÉNAGEMENT DE BARRAGES AU MANITOBA

M. Winkler:

1. Quel a été le coût *a*) du barrage sur la rivière Pembina à l'extrémité orientale du lac Rock, au Manitoba, *b*) du barrage ou des barrages, à Carman (Manitoba), sur la rivière connue sous le nom de la Boyne ou la Morris?

2. Combien de pieds acre sont emmagasiné dans chacun de ces réservoirs?

M. McCubbin:

1. *a*) et *b*) réunis: Construction: $17,216
Terrains: 4,985

$22,201

2. *a*) 75 pieds acre; *b*) 200 pieds acre.

ANCIENS MARINS DE LA MARINE MARCHANDE—COURS PAR CORRESPONDANCE

M. Pearkes:

1. Les marins ayant servi dans la marine marchande du Canada au cours de la guerre peuvent-ils suivre des cours par correspondance?

2. Dans le cas de l'affirmative, sur quelles matières portent ces cours?

3. Quel niveau d'instruction exige-t-on avant d'admettre les étudiants à ces cours ?

M. Mutch:

1. Oui, pourvu qu'ils habitent au Canada et qu'ils aient touché, ou eu le droit de toucher, une prime en vertu du décret relatif à la prime spéciale des marins de la marine marchande ou du décret de 1944 relatif à la prime pour service de guerre des marins de la marine marchande.

2. Ces cours portent sur chacune des 74 matières anciennement offertes par les services d'enseignement de la Légion canadienne.

Ils comprennent des cours élémentaires pour ce qui est de la lecture, de l'écriture et de l'orthographe, des cours complets conduisant aux diplômes d'immatriculation junior et senior, des cours commerciaux portant sur la tenue des livres et la sténographie, des cours techniques et professionnels en matière d'agriculture, d'horticulture, de moteurs automobiles et diesel, d'électricité et de tôlerie.

3. Aucun niveau spécial d'instruction n'est requis de ceux qui veulent s'inscrire à ces cours.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

TRAVAUX PUBLICS—MONTANT INDÉPENSÉ DES SOMMES VOTÉES

M. Knowles:

1. Quel a été le montant indépensé des sommes votées, pour chaque province, pour des travaux publics au cours des années financières terminées en 1946, 1947, 1948 et 1949?

2. Dans chaque cas ci-dessus mentionné, quelle somme a été votée de nouveau au cours des années subséquentes mais n'a pas été dépensée?

3. Quel est le montant indépensé des sommes d'argent votées pour des travaux publics, dans chaque province, à l'égard de l'année financière expirant le 31 mars 1950?

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE OU TÉLÉPHONIQUE ENTRE DILLON ET BULT'S HOUSE (SASKATCHEWAN)

M. Coldwell:

1. Le Parlement a-t-il voté une certaine somme pour la construction d'une ligne téléphonique ou télégraphique entre Dillon et Bult's-House, en Saskatchewan?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et combien?

3. A-t-on demandé des soumissions pour l'ensemble ou une partie des travaux de construction?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les montants de chaque soumission?

5. Qui a été déclaré adjudicataire et quelles étaient les clauses du contrat?

6. Quand a-t-on commencé les travaux de construction?

7. Quand les a-t-on terminés?

8. Quelle est la longueur exacte de la ligne?

9. Quel montant a-t-on versé par mille?

10. Quand le Gouvernement a-t-il approuvé ce montant?

CHÔMAGE ET DEMANDES D'AIDE

M. Coldwell:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide, de la part de provinces ou de municipalités, pour faire face aux dépenses de secours aux chômeurs depuis le 1er janvier 1950?

2. Dans le cas de l'affirmative, de la part de quelles provinces et de quelles municipalités a-t-il reçu des demandes?

3. Quelles ont été les réponses du Gouvernement à ces demandes?

COMMISSION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

M. Jean-François Pouliot:

1. Depuis l'établissement de la Commission Massey pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts, quels montants ont été payés à chacun de ses membres, à chacun des membres de son personnel et à chacun des experts à l'emploi de ladite commission *a*) pour salaires, *b*) pour frais de voyages, *c*) pour frais de subsistance, *d*) et pour tout dédommagement, bonis ou indemnité?

2. Dans la période ci-dessus mentionnée, quel a été le coût total de cette commission?

M. Jean-François Pouliot: Je me contenterai d'une réponse en particulier.

Le très hon. M. St-Laurent: J'allais demander que cette question soit transformée en ordre de dépôt de document, étant donné que ces renseignements peuvent en intéresser d'autres. Je suis prêt à déposer le document, et je puis en fournir une copie immédiatement à l'honorable député afin de le renseigner.

M. Jean-François Pouliot: Je vous remercie.

M. l'Orateur: Le document est déposé maintenant.

SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

M. Wright:

1. Quels produits agricoles ont reçu le soutien prévu par la loi sur le soutien des prix agricoles?

2. Quel a été le prix de soutien à l'égard de chaque produit et comment y a-t-on pourvu?

3. Quelle quantité de chaque produit l'État a-t-il achetée?

4. Quelle quantité de chaque produit l'État possédait-il le 15 février 1950 ou à la date la plus rapprochée pour laquelle on a des données statistiques?

IMMIGRATION—FRAIS DE TRANSPORT, ETC., DEPUIS 1945

M. Gagnon:

1. Combien de réfugiés et d'immigrants sont entrés au Canada du 1er septembre 1945 au 31 décembre 1949?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour recruter ces réfugiés et ces immigrants, les transporter et les établir aux endroit désignés?

L'ABATTAGE DU BOIS DANS LES RÉSERVES INDIENNES ET LES PARCS NATIONAUX

M. Wright:

1. Le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il demandé des soumissions pour l'abattage du bois ou d'autres produits forestiers dans des réserves indiennes et (ou) dans les parcs nationaux, dans la province de la Saskatchewan, au cours des années 1947, 1948 et 1949?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on adjugé les contrats et pour quels montants?

3. Quelle quantité de bois, de bois de pâte ou d'autres produits forestiers a-t-on abattue dans les réserves indiennes, les parcs nationaux ou sur les autres terres fédérales, dans la province de la Saskatchewan, au cours des années 1947, 1948 et 1949?

LE "POURCENTAGE CRITIQUE" DES CHÔMEURS — RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS AUX JOURNAUX

M. Knowles:

1. Comment en est-on arrivé à déterminer le nombre des travailleurs au Canada?

2. Comment a-t-on obtenu le pourcentage critique des chômeurs *a*) à l'égard de tout le Canada, *b*) à l'égard de régions spécifiées, et qui a établi ce chiffre?

3. Les fonctionnaires régionaux de la Commission d'assurance-chômage doivent-ils obtenir la permission d'Ottawa avant de communiquer aux journaux les renseignements relatifs au chômage?

4. Dans le cas de l'affirmative, quand et par qui a été imposée cette condition?

CHÔMAGE ET ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

M. Knowles:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu, depuis le 1er janvier 1949, des comités nationaux de placement de la Commission d'assurance-chômage des recommandations relatives à des entreprises de travaux publics?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle décision a-t-il prise à ce sujet?

3. Depuis le 1er septembre 1949, quelles entreprises fédérales de travaux publics a-t-on commencées en vue de remédier au chômage?

4. Combien de personnes a-t-on employées dans ces entreprises?

5. Quelle somme a-t-on dépensée à cet égard?

6. A qui a-t-on adjugé des contrats pour ces travaux?

7. Dans quelles régions a-t-on entrepris ces travaux?

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Knowles:

1. Quel est, actuellement, le nombre total de chômeurs au Canada?

2. Combien de personnes reçoivent actuellement des prestations d'assurance-chômage?

3. Quelle est la somme moyenne reçue par ces personnes?

4. Combien de personnes n'avaient plus droit à des prestations entre le 1er octobre 1949 et le 28 février 1950?

5. Sur ce compte, combien auront droit à des allocations supplémentaires à compter du 1er mars 1950?

6. Quelle est la moyenne de jours pendant lesquels ces personnes auront droit à ces allocations supplémentaires?

7. Combien de chômeurs ayant demandé des prestations, entre le 1er octobre 1949 et le 28 février 1950, ont constaté qu'ils n'avaient pas versé de contributions suffisantes pour toucher ces prestations?

8. Sur ce compte, combien auront droit à des prestations supplémentaires à compter du 1er mars 1950?

9. Quelle est la moyenne de jours pendant lesquels ces personnes auront droit à ces prestations supplémentaires?

M. MacInnis:

Quel a été le nombre des bénéficiaires d'assurance-chômage qui, avant d'obtenir un emploi, ne retiraient plus de prestations, au cours de chacun des mois de novembre et décembre 1949 et janvier 1950?

[M. Wright.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

ASSURANCE-CHÔMAGE—LISTE D'ENVOI DU RAPPORT MENSUEL

Copie de la liste d'envoi du rapport mensuel publié par la Commission d'assurance-chômage sur les demandes de prestations d'assurance, au 1er août et au 1er février 1949, ainsi qu'une déclaration indiquant les motifs des modifications effectuées entre ces deux dates.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE ENTRE DILLON ET BULT'S-HOUSE EN SASKATCHEWAN

M. Coldwell:

Copie de tous télégrammes, correspondances, documents et autres pièces échangés entre M. L. M. Marion et le ministère des Transports, tout ministre de la Couronne et tout fonctionnaire ou employé du gouvernement, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à ce jour, relativement à la construction d'une ligne télégraphique ou téléphonique entre Dillon et Bult's-House en Saskatchewan.

INSTALLATIONS DE PROTECTION À BONAVENTURE-OUEST (P. Q.)

M. Courtemanche:

Copie de toutes les feuilles de paie et d'un état indiquant la quantité et le coût des matériaux utilisés pour la réparation aux installations de protection à Bonaventure-ouest, dans le comté de Bonaventure, de décembre 1949 au 15 février 1950.

ASSURANCE-CHÔMAGE—DIRECTIVES DONNÉES AUX BUREAUX

M. Knowles:

Copie de toutes les directives et instructions données aux bureaux de l'assurance-chômage, depuis le 1er janvier 1949, concernant la question du chômage, y compris les voies et moyens de répondre aux demandes de prestations d'assurance-chômage, concernant la signification à donner à l'expression "emploi approprié", et copie de toutes les directives et instructions particulières concernant les personnes déplacées et toutes autres questions connexes.

M. Côté (Verdun-La Salle): Le député consentirait-il à réserver sa motion jusqu'à la prochaine séance? A la vérité, j'aimerais en étudier la teneur afin de savoir dans quelle mesure nous pouvons nous rendre à cette requête.

M. Knowles: Volontiers et, tandis que j'y suis, l'adjoint parlementaire pourrait consulter les dossiers de 1945 et 1946. Il constatera qu'une question semblable a déjà reçu une réponse officielle.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

ASSURANCE-CHÔMAGE—RAPPORTS FAITS À LA COMMISSION

M. Knowles:

Copie de tous les rapports faits à la Commission d'assurance-chômage et (ou) au ministre ou au sous-ministre du Travail, depuis le 1er septembre 1949, relativement au problème du chômage.

M. Côté (Verdun-La Salle): L'interprétation de la motion indique nettement qu'il s'agit uniquement de questions intéressant les ministères entre eux. Dans ces conditions, il nous serait impossible d'accepter l'adoption d'une telle motion. Peut-être le député songe-t-il à autre chose ou serait-il satisfait du dépôt de tout communiqué provenant d'une source extérieure ou qui leur était destiné? Dans ce cas, nous serions prêts à accepter une modification de la motion et à l'adopter ensuite.

M. Knowles: L'adjoint parlementaire consentirait-il à réserver cette motion, tout comme la précédente d'ailleurs, à laquelle elle se rattache, afin que nous puissions en discuter?

(La motion est réservée.)

DÉFENSE NATIONALE

ALLOCUTION DU GÉNÉRAL MCNAUGHTON À LA "CANADIAN GEOGRAPHICAL SOCIETY"

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je voudrais répondre à une question que le chef de l'opposition a posée lundi au sujet d'une allocution prononcée par le général McNaughton à la *Canadian Geographical Society*. Je lui avais signalé que je n'avais pas eu l'occasion de lire le texte de l'allocution. Or, j'ai pu le lire depuis et je l'ai examiné avec mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Je suis maintenant en mesure de répondre à la question.

On se rappelle que la question était ainsi conçue:

Le discours prononcé par le général A. G. L. McNaughton à la réunion annuelle de la *Canadian Geographical Society* tenue le vendredi 24 février à Ottawa a-t-il été autorisé par le ministère de la Défense nationale ou par quelque autre ministère du gouvernement canadien? Que le Gouvernement ait autorisé ou non ce discours, approuve-t-il maintenant les déclarations qu'il renfermait?

Il n'y a pas eu d'autorisation officielle parce qu'il n'en était pas besoin. Le général McNaughton fait partie de la *Canadian Geographical Society* depuis quelque temps. Il parlait à ses collègues de la société. En termes explicites, il a signalé, comme on peut le voir à la page 19 de son texte, qu'il exprimait son opinion personnelle.

Je souligne que ce que je vais dire ne représente que mon opinion personnelle.

Comme l'honorable député sans doute, je n'en ai pas moins lu le texte du discours avec un très vif intérêt, et, après en avoir conféré avec mon collègue de la Défense nationale, je dois dire que nous partageons entièrement les vues que le général McNaughton a exposées à cette occasion.

Le chef de l'opposition a surtout attiré mon attention sur le paragraphe suivant:

Pour ce qui est de l'organisation et de la mission du Commonwealth, j'estime qu'il y a lieu de mettre l'accent sur les aspects pacifiques de la collaboration, immédiate ou à longue portée, beaucoup plus peut-être que sur la garantie de sécurité collective que le Commonwealth offre à ses membres et que, dans les circonstances et vu les dangers actuels, il n'est guère propre à entreprendre. Nous avons, à cet égard, par suite de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération, assumé l'entière responsabilité quant à la solution des importants problèmes que pose la défense de notre littoral de l'Atlantique.

La dernière phrase est un énoncé de faits. Cette partie du littoral atlantique fait maintenant partie du Canada; c'est à nous qu'il incombe en premier lieu d'assurer la défense de nos côtes. J'estime qu'il ne faut pas isoler ce paragraphe de son contexte. Afin d'éviter tout malentendu, il convient sans doute que je consigne au compte rendu une partie du texte dont le paragraphe ci-dessus a été extrait.

Le général McNaughton a parlé du fonctionnement de la Commission permanente canado-américaine sur la défense: la déclaration relative à la défense formulée simultanément en février 1947, à Washington par le président des États-Unis et en cette enceinte par mon prédécesseur au poste de premier ministre, et la création en avril 1948, de la Commission canado-américaine de mobilisation industrielle. Après avoir donné des éclaircissements sur le fonctionnement de ces organismes, il continue en ces termes:

Ces mesures permettent de discuter librement et intimement et d'aborder comme il convient les questions de défense qui intéressent à la fois le Canada et les États-Unis. Les citoyens de nos deux nations, ou de tout autre pays, peuvent donc être assurés que nous prenons toutes les précautions nécessaires à la sécurité de l'Amérique du Nord.

Je le répète, le Canada, comme les États-Unis, se rend parfaitement compte que sa sécurité ne réside pas uniquement dans la protection du territoire continental. Nous constatons qu'il faut une collaboration de tous les instants avec les autres peuples de bonne volonté qui, comme nous, se consacrent à la cause de la paix.

Il y a tout d'abord le Commonwealth. Outre qu'il est une nation du continent nord-américain et, maintenant, signataire du pacte Atlantique, le Canada est aussi membre du Commonwealth. Il tient à cette association avec toute la conviction qui caractérise notre histoire depuis le tout début. Il tient à cette association à titre de nation souveraine, exerçant tous les pouvoirs d'un État souverain et heureux de collaborer à tout ce qui assure la paix, l'ordre et le progrès au sein du Commonwealth et dans le monde.

Certains trouveront inconciliables notre situation de nation du continent américain et notre adhésion au Commonwealth. D'autres s'inquiéteront de l'effet que peut avoir sur nos relations avec le Commonwealth notre participation au pacte Atlantique, mais je ne partage pas ces craintes.

Tout d'abord, j'estime qu'en principe les véritables intérêts des États membres du Commonwealth se rapprochent beaucoup de ceux des États-Unis

et des pays démocratiques de l'Europe groupés par le pacte Atlantique. Nous nous faisons nettement les champions de la paix, de la liberté individuelle et de la démocratie en laquelle nous voyons la bonne formule de gouvernement. Deuxièmement, nous sommes, à mon sens, un peuple pratique prêt à étudier à fond et d'après les faits toute question à mesure qu'elle se présente. Nous ne voyons rien qui pourrait susciter des conflits d'intérêts entre le Commonwealth d'une part; les États-Unis et l'Europe occidentale, d'autre part. Au contraire, nous découvrons plusieurs motifs de collaboration et vous pouvez être sûrs que les Canadiens, profondément soucieux du bien-être de chacune des grandes associations de peuples auxquelles ils participent intimement, chercheront toujours à réaliser l'unanimité de point de vue.

Voici maintenant le passage dont on a voulu parler:

Pour ce qui est de l'organisation et de la mission du Commonwealth, j'estime qu'il y a lieu de mettre l'accent sur les aspects pacifiques de la collaboration, immédiate ou à longue portée, beaucoup plus peut-être que sur la garantie de sécurité collective que le Commonwealth offre à ses membres et que, dans les circonstances et vu les dangers actuels, il n'est guère propre à entreprendre. Nous avons, à cet égard, par suite de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, assumé l'entière responsabilité quant à la solution des importants problèmes que pose la défense de notre littoral de l'Atlantique.

Je crois que cette déclaration est conforme au programme énoncé depuis des années, non seulement par les membres du Gouvernement, mais par les représentants des autres nations du Commonwealth. Nous ne considérons pas le Commonwealth comme une alliance défensive. Malheureusement, les circonstances et les périls actuels font que cet organisme n'assure pas à chacun de ses membres une sécurité suffisante. Cette pensée a été clairement exprimée par mon prédécesseur dans un discours qu'il prononçait devant les deux Chambres du Parlement du Royaume-Uni le 11 mai 1944, et dont j'extrais les passages suivants:

Comme les nations qui le composent, le Commonwealth des nations britanniques a en lui-même un esprit qui n'est pas d'exclusion, au contraire. Là est sa force. Cet esprit se manifeste dans la collaboration. C'est là le secret de son unité. La collaboration est susceptible d'une extension indéfinie. Voilà l'espoir de l'avenir.

Il importe au plus haut point pour le Commonwealth que cette collaboration continue de s'exercer entre ses membres de la façon la plus étroite. Il importe au même degré, je pense, à l'avenir du genre humain tout entier, que l'après-guerre apporte avec elle la collaboration la plus intime entre tous les pays.

Notre collaboration du temps de guerre n'est pas née d'une unité formellement établie, mais d'accords intervenus sur des lignes de conduite utiles à tous. En outre, ce sont ces lignes de conduite qui se proposent à l'approbation de "toutes sortes d'hommes dans toutes sortes de pays", à la seule condition qu'ils soient tous hommes de bonne volonté.

Pour maintenir la puissance et l'unité du Commonwealth après les hostilités, on devra établir, non pas un programme exclusif, mais un programme auquel d'autres nations pourront participer. Je suis fermement convaincu que pour maintenir notre unité, il faut l'appuyer sur des principes qui puissent s'appliquer à toutes les nations. Je suis également sûr que la seule façon de maintenir l'unité dans le monde est de l'appuyer sur des principes universellement applicables.

La guerre a certes convaincu toutes les nations, de la plus petite à la plus grande, que la sécurité nationale ne peut se trouver dans l'isolement d'une nation ou d'un groupe de nations. La sécurité future des nations pacifiques dépendra de l'importance et de l'efficacité de la collaboration internationale.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

C'est ainsi que se sont exprimés maintes et maintes fois des membres du Gouvernement. J'ai vu dans le discours du général McNaughton, un exposé clair et solide des mêmes vues.

TARIFS-MARCHANDISES

DEMANDE D'AUGMENTATION DES TARIFS—DÉCISION RENDUE PAR LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le ministre des Transports déposerait-il, pour la gouverne des députés, la décision rendue par la Commission des chemins de fer relativement à la demande d'augmentation des tarifs-marchandises soumise par les sociétés ferroviaires? J'ai une proposition à ajouter à ma demande. Au lieu de mettre cette question à l'étude quand nous nous formerons en comité des subsides un de ces jours, le Gouvernement pourrait peut-être faire en sorte que les députés aient l'occasion de discuter la décision avant que les nouveaux tarifs entrent en vigueur. La question est de la plus haute importance.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): En réponse à la première partie de la question de l'honorable représentant, je dirai que nous n'avons pas l'habitude de déposer les jugements de la cour, étant donné que les députés peuvent les obtenir du secrétaire de la Commission des transports.

Quant à la seconde partie de sa demande, je dirai qu'y faire droit constituerait une immixtion dans le jugement du tribunal. Par le passé, le Gouvernement a adopté comme ligne de conduite de ne pas toucher au cours ordinaire de la justice ni aux jugements des tribunaux. Si des parties se croient lésées, elles peuvent faire usage de leurs droits en vertu de la loi des chemins de fer.

M. Coldwell: Puis-je poser une autre question au ministre? Vu les graves conséquences que pourrait entraîner la hausse autorisée des tarifs et étant donné la suprématie du Parlement, le Gouvernement permettra-t-il à la Chambre, après entente, d'engager un débat

sur la question avant que la majoration entre en vigueur?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je suis sûr que cette question n'a pas été formulée dans un but de critique. Le Gouvernement ne croit pas qu'il lui appartienne de décider s'il y a lieu de permettre ou non la tenue d'un débat. C'est la Chambre elle-même qui établit sa propre procédure et qui décide si elle doit ou non engager un débat. Je suppose qu'on veut savoir si le Gouvernement s'efforcera de fournir une occasion, en conformité du Règlement, de discuter cette question...

M. Coldwell: Exactement.

Le très hon. M. St-Laurent: S'il est possible, tout en se conformant au Règlement, d'amorcer un débat à ce sujet, le Gouvernement apportera volontiers sa collaboration. Comme je l'ai dit une ou deux fois déjà, nous avons l'intention d'appeler les crédits d'un ministère afin qu'il soit possible, au début de la session, d'engager un débat sur toute question intéressant ce département. Le ministère des Transports est un de ceux dont les crédits doivent être appelés à la prochaine occasion. S'il n'est pas possible cependant d'appeler ces crédits assez tôt, nous nous efforcerons de trouver une autre occasion qui permette aux députés d'amorcer une discussion sur les questions ferroviaires en conformité du Règlement.

M. Coldwell: Je désire remercier le premier ministre. J'avais peut-être mal posé ma question, mais son interprétation répond exactement à l'objet que j'avais en vue.

LE NATIONAL-CANADIEN

DIMINUTION DU SERVICE DES TRAINS DE VOYAGEURS—COMITÉ DES CHEMINS DE FER ET CANAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Considérera-t-il l'opportunité d'instituer le comité des chemins de fer et des canaux de l'État, en vue d'étudier la modification récente du service des trains du National-Canadien?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je suppose que l'honorable député songe au comité des chemins de fer et de la marine marchande.

M. Gillis: En effet.

L'hon. M. Chevrier: Il a dit: chemins de fer de l'État.

M. Gillis: J'aurais dû dire: chemins de fer et marine marchande.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député veut parler de la commission des chemins de fer et de la marine marchande, et s'il demande si le Gouvernement étudiera la question, je réponds: assurément. Mais je tiens à signaler à l'honorable député que le but du comité des chemins de fer et de la marine marchande est d'étudier le budget et le rapport annuels du National-Canadien, le rapport sur les valeurs du National-Canadien détenues en fidéicommis, le rapport d'Air-Canada et autres rapports semblables. Il serait inutile d'instituer le comité avant que ces rapports soient prêts.

Étant donné l'intérêt que mon honorable ami et la Chambre aussi, j'en suis sûr, portent à cette question, je demanderai aux fonctionnaires du National-Canadien de hâter la préparation du rapport afin que nous puissions le discuter le plus tôt possible.

M. Graydon: Quand a-t-on déposé ce rapport, l'an dernier?

L'hon. M. Chevrier: Ce ne fut certainement pas avant le mois d'avril. Je parle de mémoire, mais je suis sûr que ce n'est pas en mars. Si ma mémoire est bonne, on n'a jamais, depuis 1945, institué ce comité avant le mois d'avril. Mais je puis me tromper quant à la date.

M. MacInnis: Puis-je poser une autre question? Je crois savoir qu'on renvoie certains des crédits mentionnés au comité des chemins de fer de l'État. Ne pourrait-on pas constituer ce comité pour lui soumettre les postes en question? Peut-être pourrait-on ensuite étudier, à l'appel de cette rubrique, les sujets mentionnés par le député de Cap-Breton-Sud?

L'hon. M. Chevrier: Pour faire suite à mes remarques de tantôt, je dirai que le comité mentionné sera constitué bientôt. Dans le passé, on examinait les crédits dont parle le député à l'occasion du dépôt des rapports. J'espère que le comité sera bientôt formé.

COLLISION ENTRE DEUX RAPIDES ENTRE MONTRÉAL ET HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Transports. A-t-il reçu un rapport sur la collision survenue entre deux rapides, vendredi soir, entre Montréal et Halifax? Le cas échéant, peut-il fournir des précisions sur la cause de l'accident?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): A mon regret, je ne puis fournir d'éclaircissements. Je m'informerai et peut-être pourrai-je répondre à l'honorable député dans une couple de jours.

TARIFS DOUANIERS ET COMMERCE

EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS—VISITE PROJETÉE DU SECRÉTAIRE À L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. H. Hatfield (Victoria-Carleton): J'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. Est-il exact, comme l'affirme le *Daily Star* de Montréal, dans son numéro d'hier, que l'honorable M. Brannan, secrétaire à l'Agriculture, aux États-Unis, viendra à Ottawa par avion afin de conférer avec le ministre du Commerce (M. Howe) au sujet d'envois internationaux de blé au Japon et à l'Allemagne occidentale, et de l'exportation de pommes de terre canadienne aux États-Unis.

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on demande si le compte rendu du *Daily Star* de Montréal est exact. Ce compte rendu est assez long et contient une foule de conjectures, ce qui m'empêche de dire s'il est exact ou non. Je confirme cependant l'arrivée prochaine à Ottawa de l'honorable M. Brannan, secrétaire à l'Agriculture, aux États-Unis, en vue de rencontrer, vendredi prochain, le ministre du Commerce. Le but principal de la réunion est de débattre la question du blé; on y étudiera d'autres questions, mais le secrétaire à l'Agriculture, aux États-Unis, est seul à savoir quels sujets il voudra discuter.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—DÉPENSES ENCOURUES PAR L'ÉTAT ET D'AUTRES ORGANISMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser un question au secrétaire d'État. Aurait-il l'obligeance de voir ce qui est advenu d'un groupe de questions que j'avais posées. On les a transformées en ordres de dépôt de documents, le 9 novembre 1949. Elles se rapportaient aux sommes dépensées au Canada pour la santé et le bien-être?

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'y verrai volontiers.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mardi 28 février, sur la motion de M. F. H. Larson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Henri Gosselin (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, à l'ajournement hier, j'étais à souligner que si, comme dans le passé, nous encouragions suffisamment nos agriculteurs, leurs fils ne seraient pas si tentés de déserter la terre. Mais puisque je n'ai plus que quelques minutes à ma disposition, je me fais un devoir d'aborder une question très importante et d'exprimer mes vues à l'égard de nos ressources naturelles. Tous les députés ont le devoir de s'assurer que la mise en valeur de nos ressources naturelles se fera au bénéfice des générations futures. La Providence a doté notre pays d'immenses ressources naturelles dont bénéficieront ceux qui viendront après nous. A ce sujet des ressources naturelles, le partage diffère dans chaque province et il serait regrettable, ce me semble, de ne pas les exploiter à l'avantage de nos gens.

Ne ménageons rien pour mettre en valeur nos ressources naturelles et montrer à notre jeunesse que ceux qui dirigent les affaires du pays ont pensé à son avenir, ont fait en sorte qu'il lui soit possible de participer à la prospérité future du pays. Le Gouvernement, pour autant qu'il s'efforce de mettre en valeur nos ressources naturelles, aura, j'en suis convaincu, l'appui de tous les députés. Nous avons lieu d'être fiers de notre population. Nous avons lieu de croire qu'elle fera toujours de son mieux. Le passé témoigne de l'unité qui règne chez nous. L'unité est le fondement sur lequel repose la prospérité du pays. L'exemple de nos militaires, au cours de la dernière guerre, démontre que l'unité, la concorde assurent la prospérité que nous souhaitons et que nous prisons.

Le temps à ma disposition est presque écoulé. Je crois opportun d'inviter tous les députés à s'unir, à faire de leur mieux afin de persuader notre population qu'on prendra les mesures indispensables à son avenir et à son bien-être. Je regrette que le temps à ma disposition ne me permette pas de continuer d'exposer ce qui, à mes yeux, serait un remède à quelques-uns de nos malaises. J'estime encore que le Gouvernement ne néglige rien qui puisse assurer l'avenir des Canadiens.

Je voudrais dire quelques mots du chômage. A l'heure qu'il est, monsieur l'Orateur, il peut sembler désastreux; mais, quand nous regardons autour de nous, nous nous rendons compte que les difficultés des gens ne sont pas celles qu'ils ont éprouvées par le passé. Les Canadiens envisagent l'avenir avec confiance. Ils savent parfaitement qu'une mise au point s'impose. Ils n'ignorent pas que le Gouvernement doit se montrer prudent. Notre gouvernement devra procéder de telle sorte que ses actes soient utiles. Notre gouvernement prend des mesures de sécurité

contre l'agresseur. Nos gens sont fiers de ses gestes, car ils croient que notre immense richesse sera répartie si possible. Unissons-nous et donnons à nos gens l'assurance que nous travaillons en vue de leur bien-être, en vue d'assurer l'avenir à chacun d'eux. Je crois que nous créerons ainsi un principe de garantie financière. Nous garantirons la prospérité de ceux des nôtres qui attendent de nous l'assurance de leur bien-être et les moyens de mener une existence convenable. Nous créerons aussi des liens d'amitié au Royaume-Uni et dans toute l'Europe chez ceux qui espèrent que nous maintiendrons les principes que nos soldats ont si vaillamment défendus.

Mon temps de parole étant épuisé, je dois terminer ici mes observations. J'espère toutefois avoir l'occasion de participer à d'autres débats lorsque je jugerai à propos de le faire dans l'intérêt de ceux que j'ai l'honneur de représenter.

M. G. S. White (Hastings-Peterborough): Je veux offrir d'abord, monsieur l'Orateur, mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). Je félicite également mon vieux compagnon d'armes de son élévation au poste de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). A mon avis, c'est un avancement bien mérité et je lui souhaite tous les succès.

C'est avec regret que j'ai appris l'autre jour l'intention du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg) de ne pas former, à la présente session, le comité des affaires des anciens combattants. La plupart des honorables députés savent que la Légion a présenté au Gouvernement un mémoire sur diverses questions intéressant les anciens combattants, mémoire dont un comité pourrait fort bien faire l'examen.

Les journaux ont annoncé que le ministre présenterait, au cours de la session, certaines propositions d'amendement à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Le comité pourrait étudier de telles propositions. Je relève au *Feuilleton* un projet de résolution inscrit au nom de l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode), dans les termes suivants:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos de porter à $50 par mois le taux de base de l'allocation payable aux anciens combattants célibataires et aux veuves et à $85 par mois, celui de l'allocation payable aux anciens combattants mariés et aux veuves avec enfants.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le nombre imposant de résolutions qui figurent au *Feuilleton* pour se rendre compte que la Chambre ne sera certes pas saisie de cette importante résolution au cours de la présente session. Si le ministre voulait bien revenir sur sa décision et instituer un comité la question mentionnée dans la résolution pourrait être étudiée à fond. Le dernier comité des Affaires des anciens combattants a déjà examiné la question et formulé certaines propositions à cet égard. Je crois sincèrement,—et c'est sans doute aussi l'avis de plusieurs députés anciens combattants,—que ces propositions n'étaient pas tout à fait au point. Il importe donc de permettre au comité d'apporter les rectifications nécessaires.

Cependant, si le ministre est bien décidé à ne pas proposer l'institution du comité, je le prie de nous en donner les raisons car tous les députés, sans distinction de partis, s'intéressent beaucoup à la question.

A la dernière session, juste avant le jour de l'Armistice, j'ai demandé au premier ministre (M. St-Laurent) si ce jour était considéré comme fête légale et si la Chambre siégerait ce jour-là. Il m'a répondu que c'était une fête légale, mais que la Chambre siégerait quand même, comme d'habitude.

Diverses succursales de la Légion dans ma région ont étudié la question de faire du jour de l'Armistice un jour de congé. Les membres de la Légion estiment qu'on devrait en faire au Canada une fête nationale, tout comme le vendredi saint, la Noël, la fête du Travail et les autres jours de congé. Le jour de l'Armistice est lourd de sens pour la plupart des Canadiens. Cependant, lorsque le Gouvernement refuse de l'observer comme fête nationale, il ne faut pas trop se plaindre si le reste du pays suit cet exemple.

J'ai reçu copie d'une résolution adoptée par le conseil du comté de Hastings, que j'habite, demandant que l'anniversaire de l'Armistice soit désormais considéré comme une fête nationale. Je souhaite qu'avant le mois de novembre le Gouvernement ait pris une mesure quelconque pour donner suite à ce vœu.

Pendant qu'il est question de congé, je propose au Gouvernement de songer à faire en sorte que tous les congés, exception faite de Noël, du vendredi saint et du jour de l'Armistice, soient observés le lundi suivant le jour où tombe la fête. Une fête légale qui tombe au milieu de la semaine ne convient qu'au petit nombre. D'autre part le congé qui allonge la fin de semaine, de préférence le lundi, leur donne, non seulement une fin de semaine plus longue, mais permet à beaucoup d'entre eux de faire des voyages qu'il leur serait impossible de faire si le congé tombait au milieu de la semaine. Je crois que cette modification n'impliquerait qu'un

petit amendement de la loi des titres de change. Je prie le Gouvernement d'examiner soigneusement les questions touchant la célébration des fêtes le lundi et la proclamation du jour de l'Armistice comme fête nationale.

Je signale au ministre des Affaires des anciens combattants la rumeur selon laquelle serait fermé le bureau des Affaires des anciens combattants à Peterborough. Ce bureau intéresse beaucoup d'ex-militaires de cette région et, si on le ferme, ils auront à s'adresser aux bureaux de Toronto ou de Kingston. Dans bien des cas le voyage jusqu'à l'un ou l'autre de ces centres serait long, cher et incommode. Avant la fermeture du bureau, j'espère que le ministre songera sérieusement aux inconvénients que cela comporterait pour les nombreux ex-militaires qui bénéficient en ce moment de son existence.

Je voudrais signaler au ministre des Finances une résolution du conseil du comté d'Hastings. Elle est ainsi conçue:

Attendu que les hospices de vieillards du comté sont obligés de payer la taxe de vente quand ils achètent quelque denrée assujétie à cette taxe,

Attendu que les hôpitaux sont exonérés de cet impôt.

Il est par les présentes résolu que le conseil de comté d'Hastings adresse une pétition au ministre des Finances du gouvernement fédéral le priant de supprimer la taxe de vente dans les hospices de vieillards du comté.

Je recommande cette résolution au ministre avec l'espoir qu'on placera les hospices sur le même pied que les hôpitaux.

Je vois l'honorable représentant d'Hastings-Sud (M. Follwell) à son siège. Je profite donc de l'occasion pour le féliciter de l'excellence de son premier discours à la Chambre. Il a parlé de la place que tenait le fromage dans l'économie du comté d'Hastings, et déclaré avec raison que non seulement on en produit plus que dans les autres comtés de la province, mais aussi qu'on y produit le fromage de la meilleure qualité. Le fromage "Black Diamond", fabriqué et mûri dans le comté d'Hastings, est renommé dans le monde entier.

On peut se faire une idée de l'importance de l'industrie du fromage dans le comté d'Hastings si on lit une nouvelle qu'a publiée l'*Ontario-Intelligencer* de Belleville le 21 février 1950. On y annonce que le premier entrepôt aménagé par les producteurs, qui renfermera des chambres de mûrissage et d'entreposage, ainsi qu'un laboratoire de recherches, est en voie de construction à Belleville.

M. Heath, secrétaire de l'Association des producteurs de fromage de l'Ontario, a déclaré que ces entrepôts répondraient aux fins suivantes:

(1) Le rassemblement de vastes quantités de fromage permet aux producteurs de classer le produit selon ses qualités au point de vue de la conservation, de l'absence de substances étrangères et autres caractéristiques de ce genre, et de le vendre d'après les catégories établies; cela devrait être de nature à favoriser la concurrence en matière d'achat, étant donné qu'on pourra livrer au commerce le produit qu'il préfère.

(2) Cette initiative fournit également aux producteurs un immeuble où ils pourront entreposer leur fromage lorsque le marché se révélera instable ou défavorable.

(3) Elle fournit aux producteurs les moyens d'étudier les nouvelles méthodes de vente.

En plus de produire du fromage en abondance, le comté d'Hastings fournit également plusieurs autres denrées agricoles, y compris un grand nombre de produits du porc. Comme l'agriculture est la principale industrie du comté, il est naturel que les producteurs agricoles s'intéressent de très près à la baisse des prix de leurs produits.

L'agriculture est l'industrie la plus fondamentale qui soit. Elle fournit la plus grande partie des aliments dont le monde a besoin; et malgré son expansion industrielle, le Canada reste un pays foncièrement agricole. Le Canada est l'un des rares pays du monde où la production agricole peut encore être augmentée. La prospérité de notre agriculture peut contribuer à une économie nationale saine et équilibrée et elle est un important facteur de prospérité générale au pays.

Les difficultés croissantes de l'agriculture ont été causées par la guerre et par l'erreur qu'on a faite en continuant l'écoulement obligatoire sur des marchés fermés et à des prix fondés sur des considérations politiques. L'expérience démontre que la restauration des marchés libres pour les produits alimentaires, à la fin de la guerre, et le financement de certains acheteurs étrangers auraient favorisé l'établissement de justes prix pour nos produits alimentaires. Des prix naturels auraient assuré au cultivateur un revenu raisonnable par rapport au salaire de l'ouvrier de la ville. Le coût d'exportation de produits alimentaires, ainsi que de certains cadeaux en nature, aurait pu, alors, être réparti entre tous les citoyens du Canada et les cultivateurs ne l'auraient pas assumé intégralement. La très grave disparité de traitement entre les producteurs des villes et ceux de la campagne, au début de la guerre, ne pouvait pas être corrigée par les régies de temps de guerre. A cette époque, l'ouvrier était en mesure d'exiger un salaire plus élevé pour un travail beaucoup moindre que celui du cultivateur; et il fallait absolument accorder à l'ouvrier le salaire nécessaire au maintien de la production. Nul gouvernement ne peut susciter la prospérité par des réglementations. Il peut cependant agir sur l'économie d'un pays au profit de certains groupements plus influents que d'autres sur le plan politique, si la majorité des gens, quand ils peu-

vent le faire, consentent à accorder à ces groupements plus que ces derniers ne méritent.

Dans un pays à économie dirigée, comme le Canada, il était inévitable que ces groupements de citadins influents l'emportent sur les producteurs ruraux. Il y a deux fois plus de citadins que de ruraux. La vente obligatoire à des prix fondés sur des considérations politiques n'est plus avantageuse pour les consommateurs urbains, qui d'ailleurs ont toujours été incapables de comprendre les problèmes agricoles, et le seront toujours. Ces gens comprennent maintenant combien il était insensé de maintenir les prix d'inspiration politique à un niveau inférieur à ceux du marché réel.

Maintenant qu'il est établi que les réglementations inévitables du temps de guerre et que la vente obligatoire à des prix fondés sur des considérations politiques, en temps de paix, ont fait perdre aux cultivateurs canadiens des millions de dollars, il faudrait amortir l'effet de la diminution des prix en établissant certaines garanties en vue de supprimer les pertes. De telles garanties subsisteraient tant que ne seraient pas disparus les programmes de vente à prix régis et tant que l'expansion ou la création de véritables coopératives n'auraient pas eu lieu.

Pendant la guerre, le problème de la surproduction ne s'est pas posé dans le domaine de l'agriculture. De fait, le Gouvernement invitait les cultivateurs à augmenter le plus possible leur production. Le Gouvernement a exhorté les cultivateurs à élever plus de bestiaux, à accroître leur superficie ensemencée, enfin à faire tout leur possible pour augmenter la production de vivres. Durant la guerre, la main-d'œuvre agricole était rare. On ne trouvait que peu d'hommes disposés à travailler sur les fermes. Les gens préféraient se porter vers les villes où le travail dans les industries leur rapportait une rémunération plus élevée. Les machines agricoles étaient rares et coûteuses. Cependant, en dépit de tous ces désavantages, le cultivateur a pu accroître sensiblement le nombre de ses bestiaux, ensemencer une superficie beaucoup plus étendue et augmenter appréciablement la production de vivres.

Durant les hostilités, le prix des produits agricoles ne pouvait guère monter puisqu'il était assujéti à une régie rigoureuse. La plupart des industries cependant étaient exploitées, et le sont encore aujourd'hui, sous le régime de la régie interessée de sorte que les articles qu'elles fabriquent se vendent à un prix qui représente non seulement les frais de production, mais aussi un bénéfice raisonnable.

La Commission laitière de l'Ontario de 1947 a constaté que la production de 100 livres de lait coûtait $2.69. Elle indiquait également dans son rapport que le cultivateur touchait alors entre $1.95 et $2.10 pour cette quantité. Voici un passage que j'extrais de ce rapport; il s'intitule "Fromage et petit lait":

> Les résultats d'une enquête générale faite par les comptables au service de la Commission et donnés aux pages 126 et 127 du rapport, indiquent qu'en 1946, le prix de revient net de 100 livres de lait destiné à la fabrication du fromage était en moyenne de $2.34, auquel montant il faut ajouter 35c. pour dépenses d'administration, ce qui portait le coût total de production à $2.69 les cent livres. A l'époque de cette enquête, le producteur de lait pour les fromageries touchait un revenu de $1.95 et $2.10, plus la valeur, aléatoire dans bien des cas, du petit lait provenant de chaque cent livres de lait. Si cette moyenne s'appliquait à tous, comme je le pense, cela confirme la prétention de l'association des fromagers que l'échelle des prix alors en vigueur ne rapportait pas au cultivateur suffisamment d'argent pour défrayer la production et lui assurer un bénéfice même le plus modeste.

C'est peut-être à la suite de cette enquête que le prix du contrat de vente du fromage pour 1948-1949 a été fixé à 30c. Je prétends que si le producteur devait toucher un prix de 30c. en 1948-1949, il devrait recevoir aujourd'hui le même montant ou plus afin de couvrir les frais accrus de la production laitière. Je citerai quelques chiffres qui démontrent l'accroissement du coût de certains articles utilisés pour la production du lait. Je parlerai d'abord des prix de la provende par wagonnée, en vigueur dans l'est de l'Ontario. Ces prix sont ceux du 2 août 1948 comparativement à ceux du 2 août 1949.

	2 août 1948	2 août 1949
1. Provende (la tonne), wagonnées livrées dans l'est de l'Ontario		
Ration de vache laitière 16 p. 100	$62.25	$65.00
Ration concentrée, pour vache laitière, à 24 p. 100	67.50	75.00
Ration de vache tarie ou sur le point de vêler	61.00	66.00
Gruau pour veaux	83.00	89.00

Les taux de transport, même sans compter l'augmentation annoncée aujourd'hui, ont aussi augmenté. Pour la provende ensachée, le taux est passé de 21c. à 24c. les cent livres de 1948 à 1949, alors qu'à l'égard des céréales non ensachées, il augmentait de 35c. à 38c. Durant la même période, les frais d'expédition du fromage par chemin de fer, de Belleville à Montréal, augmentaient de 28c. à 32c. les cent livres. Je pourrais citer quelques exemples de l'augmentation du prix des instruments aratoires entre 1948 et 1949.

	1948	1949
Tracteur	$1,372.14	$1,482.14
Moisonneuse	365.00	405.00
Charrue sur tracteur	148.50	195.00
Faucheuse lourde	154.50	179.00
Trayeuse	291.35	325.41
Écrémeuse	129.75	141.05

Pendant ce temps, le coût des menus objets nécessaires sur une ferme a augmenté d'au

moins le quart. Le prix de l'essence a monté, de même que celui de l'énergie, au moins en Ontario, et l'on parle de majorer le tarif du téléphone. Le prix de tout le matériel dont se servent les fromageries a monté de 1948 à 1949. Personne ne me reprendra si je soutiens qu'en 1950, il en coûtera beaucoup plus cher pour produire du lait destiné à fabriquer du fromage qu'en 1948 et en 1949. Je rappelle, en outre, au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que, depuis 1941, 150 fromageries ont fermé leurs portes en Ontario, soit environ le quart de toutes les fromageries de cette province. Au cours de la guerre, le fromage passait pour un aliment très important, aussi bien pour les troupes que pour les civils. Que le ministre m'en croie, comme simple mesure de défense, il faudrait faire en sorte de maintenir en opération le reste des fromageries de l'Ontario.

Ces dernières années, le comté d'Hastings a produit environ 70,000 porcs par année. D'après un rapport du Bureau de la statistique, au 1er décembre 1949, le nombre de porcs, sur les fermes du Canada, était de 19 p. 100 plus élevé qu'à la même date de l'année précédente. On ne sait pas encore quelles dispositions on prendra pour écouler ce surplus de porcs. Ce que je viens de dire au sujet des frais plus élevés pour produire du lait destiné à fabriquer du fromage s'applique tout autant à l'élevage du porc destiné à la vente.

Je n'exposerai pas de nouveau les nombreux arguments présentés au cours du débat, par le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) en particulier, relativement aux grands avantages dont les producteurs canadiens ont pu bénéficier grâce aux marchés du Royaume Uni. Le ministre de l'Agriculture, j'en suis sûr, se rend bien compte que le marché des États-Unis ne pourra jamais remplacer celui du Royaume Uni. Je voudrais citer, à cet égard, certaines observations d'un ancien premier ministre cultivateur de l'Ontario ainsi qu'elles paraissent dans *The Rural Scene,* numéro de janvier 1950. Il s'agit de M. E. C. Drury, ancien chef du parti des fermiers-unis de l'Ontario, interrogé par M. E. J. Young, cultivateur de la Saskatchewan pendant 44 ans et ancien membre de la Chambre des communes. Voici le compte rendu de l'entrevue:

J'ai proposé de commencer par les États-Unis. Je lui ai demandé si, à son avis, on pourrait écouler notre excédent de produits agricoles dans ce pays.

"De façon sporadique et intermittente, seulement" a-t-il répondu. "Parce que protégé, étroit, le marché américain est limité. D'ailleurs on ne peut s'y fier.

"C'est un article de foi, pour les Américains, de favoriser leurs producteurs en achetant chez eux. Ils n'ont jamais hésité à interdire nos importations, par une intervention de l'État, dès que leurs producteurs se sont plaints de la concurrence de l'extérieur.

"L'étranger qui compte sur ce marché est constamment menacé d'en être exclu par suite d'un modificatif subit du tarif douanier américain. Le Canada en a fait plusieurs fois l'expérience.

Par ailleurs, a-t-il ajouté, le marché britannique a toujours été pour nous le plus sûr dans le passé et il peut l'être encore si nous savons le conserver.

Considérons un instant ce qui en a fait un marché si merveilleux. C'était un marché libre. Le monde entier pouvait expédier ses excédents à la Grande-Bretagne et il pouvait aussi y acheter tout ce dont il avait besoin.

[M. White (Hastings-Peterborough).]

Les observations que le premier ministre (M. St-Laurent) a formulées au cours du débat et le compte rendu, publié dans les journaux du matin, de son entrevue d'hier avec un groupe de délégués de Montréal, ne confirment pas ce que portaient les grandes affiches qu'on voyait partout en Ontario avant les élections et d'après lesquelles tout le monde avait un emploi sous le régime libéral. Le 18 février dernier, le journal de Belleville publiait un appel du directeur local du Service national de placement demandant des emplois de tous genres pour venir en aide au grand nombre de chômeurs de la ville et du comté de Hastings. Il aurait dit, d'après le journal, que son bureau versait des prestations de chômage à 1,440 personnes, parmi lesquelles ne figurent pas une foule de gens qui ne sont pas inscrits, et un bon nombre qui, n'étant pas admissible aux prestations, ne se présente pas au bureau. Hastings étant un comté agricole, la présence de plusieurs milliers de chômeurs est loin de donner raison aux annonces mirobolantes qu'on multipliait avant les élections.

Depuis une dizaine d'années le Gouvernement s'est chargé d'écouler tous les produits des cultivateurs. Dans la région que je représente, on s'interesse surtout au fromage. Le Gouvernement l'a réquisitionné. Comme il y avait pénurie de vivres durant la guerre, il était facile de vendre n'importe quel produit agricole. A présent que nous sommes en train de perdre nos débouchés et que le problème de la convertibilité du sterling crée des difficultés, il semble que le Gouvernement laissera aux cultivateurs le soin d'écouler eux-mêmes leurs produits, bien que tous reconnaissent l'important apport des cultivateurs à notre effort de guerre. Pendant la guerre, on a déclaré aux cultivateurs qu'ils auraient toujours des débouchés pour leurs produits. On les a souvent forcés d'accepter un prix inférieur au cours mondial. Il convient donc,—je le signale au ministre,—de prendre des dispositions afin d'atténuer le choc durant la période de rajustement.

Le fléchissement des prix agricoles atteindra un grand nombre d'ex-militaires qui ont employé leurs gratifications et leur crédit de réadaptation en vue de s'établir sur une terre. Tous ces anciens combattants ont contracté de lourds engagements financiers. Si l'on tient à leur heureux rétablissement dans l'économie du temps de paix, il faut leur assurer un bénéfice raisonnable sur leurs placements et un prix équitable pour leurs produits. Si nous voulons que tous les Canadiens travaillent, si nous tenons à conserver notre niveau de vie, je suis d'avis qu'il y a lieu, en quelque sorte, d'assimiler le producteur-cultivateur à l'ouvrier. Assurons-le d'un revenu juste et équitable, eu égard, non seulement à ses immobilisations, mais encore à son travail.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais donner lecture d'une résolution adoptée par les fédérations agricoles des comtés de Northumberland et de Hastings, lors d'une réunion tenue récemment à Belleville.

Attendu que, du point de vue économique, l'avenir du cultivateur est tout à fait instable, voire compromis, et attendu que le cultivateur et sa famille ont travaillé de longues heures pendant la guerre sans songer à la rémunération exigée par l'industrie;

Attendu aussi que le tiers des forces armées était composé de jeunes cultivateurs qui se sont battus et qui sont morts, non pas seulement pour la démocratie, mais pour les droits de tous;

Et attendu que plusieurs milliers d'entre eux se sont établis sur des fermes et ont donc à faire face à de lourdes obligations;

Et attendu que le gouvernement a assuré aux cultivateurs que leurs droits seraient respectés après la guerre, puisqu'ils n'avaient pas reçu de rémunération pendant la guerre;

Et attendu qu'en Grande-Bretagne, en Europe et en Asie on est toujours rationné et privé de nourriture et que nous assistons à une accumulation de denrées agricoles excédentaires;

Et attendu que d'après la proportion actuelle des prix, le salaire horaire moyen du travailleur industriel peut aujourd'hui acheter une plus forte quantité de produits agricoles qu'à toute autre époque depuis 1913,

Il est résolu que cette réunion des fédérations des comtés de Northumberland et de Hastings félicitent le cabinet fédéral du soutien des prix déjà accordé, tout en estimant qu'il y aurait lieu de relever encore les prix de soutien pour établir la parité avec le travail et l'industrie.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'appuie le sous-amendement proposé par le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je traiterai tout particulièrement des deux premiers paragraphes du sous-amendement qui se trouve à la page 71 du hansard. Je cite:

Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont

(1) négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens; et

(2) négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse.

Avant de poursuivre mes observations sur le sous-amendement, je tiens à dire que j'appuie l'attitude prise par le député de Rosetown-Biggar, mon chef, à propos de la situation internationale, au cours du présent débat. Il est indubitable que partout les gens réfléchis s'inquiètent sérieusement de la situation internationale. On s'alarme beaucoup du chômage et de la perte des marchés, cependant les récentes informations sur la bombe à l'hydrogène et ses terribles possibilités ont concentré l'attention du commun des mortels sur l'urgente nécessité d'un contrôle international de ce terrible engin de guerre. Comme le représentant de Rosetown-Biggar, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que nous sommes en présence d'une alternative. Ainsi que le rapportent les pages 67 et 68 du compte rendu du 20 février, il s'est exprimé dans les termes suivants:

Ou bien désespérer de la situation, nous organiser de ce côté-ci du rideau de fer pour nous lancer dans une folle et intolérable course aux armements; ou bien faire l'impossible pour trouver un plan acceptable de régie et d'inspection internationales et supprimer en même temps les causes de guerre, vieilles comme le monde.

Les indices d'inquiétude grandissante au sujet de la création de cette arme terrible émanent de milieux qui se multiplient de jour en jour. Comme on l'a déjà dit, le sénateur McMahon, président conjoint du comité de l'énergie atomique du Congrès des États-Unis, a formulé une proposition généreuse et importante. Suivant ses calculs, les États-Unis dépensent quinze milliards par année en armements et préparatifs de guerre. Tout dernièrement, il a proposé que les États-Unis pourraient donner le ton en offrant au monde, par l'intermédiaire de l'ONU, les deux tiers de ce montant pour cinq ans et moyennant deux conditions. Sa première condition est l'acceptation générale d'un programme satisfaisant établi en vue du contrôle efficace de l'énergie atomique. Sa seconde, c'est que tous les pays s'engagent, en une entente qui sera contrôlée par des inspections, à affecter à des fins constructives les deux tiers de leurs dépenses actuelles au chapitre des armements.

La proposition continue à recevoir un appui étonnant de la part de tous les milieux américains. Nombreux sont les particuliers et les groupements qui, au Canada comme ailleurs, lui ont fait bon accueil. A mon sens, une

proposition aussi généreuse mérite le plus entier encouragement de la part du gouvernement du Canada.

Afin d'indiquer la façon de penser d'un grand nombre de Canadiens, je cite brièvement quelques journaux. L'éditorial dont je vais maintenant donner lecture expose de façon brève et concrète les sentiments qui m'ont été révélés dans des lettres qu'on m'a écrites ou dans des conversations que j'ai eues avec mes commettants. Comme il m'incombe d'exposer les vues de mes commettants, je cite un article de fond publié dans le *Kootenaian*, livraison du 16 février 1950. Voici:

La paix ne peut s'obtenir par les bombes.

Après la première guerre mondiale, les efforts sincères tentés par la Société des nations pour assurer la paix furent contrecarrés par les agents impitoyables des capitalistes internationaux vivant à Londres et à New-York. Ce sont ces gens-là qui, aux États-Unis, déchirèrent l'âme de Wilson en manœuvrant pour que leur pays retirât son appui à la Société des nations. Comme les États-Unis étaient le plus riche pays du monde, ce geste ne permit pas à la Société des nations d'assurer au monde une paix durable.

Après avoir gagné la seconde Grande Guerre, on institua l'Assemblée des Nations Unies à qui on confia l'établissement de la paix mondiale. Mais la Russie n'ayant pas réussi à s'entendre avec les démocraties occidentales au sujet des conditions, les choses se gâtèrent encore une fois et on parle ouvertement d'une troisième Grande Guerre. Sachant que les États-Unis possédaient la bombe atomique, nous nous sommes endormis derrière la puissance militaire des États-Unis.

Nous ne voulons pas entrer dans une controverse au sujet de qui a raison et de qui a tort. Comme nous le signalions dans notre dernier numéro, la plus grande majorité des hommes de toutes races veulent une paix durable, mais il semble que les extrémistes des deux camps nous empêchent d'arriver à une solution qui nous permette de l'obtenir. N'est-il pas inévitable que les militaristes soient les pires gens à qui confier le soin de discuter de paix mondiale? Est-il quelqu'un pour douter que les trusts internationaux de l'armement usent encore une fois de leurs vastes pouvoirs financiers pour empêcher l'établissement de la paix?

Jusqu'à ce jour, la science a donné ses découvertes au monde entier, sans tenir compte des frontières nationales. Des savants éminents de l'Égypte, de la Grèce, de l'Italie, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, des États-Unis et du Canada ont tous contribué à la somme des connaissances scientifiques qu'on applique universellement aujourd'hui au bien-être de l'humanité.

Nous possédons maintenant la bombe atomique et la bombe à hydrogène, et on les conserve précieusement comme moyens d'assurer la paix. Mais ce n'est pas ainsi qu'on réussira. Déjà les Russes semblent être au même point que les Américains dans la fabrication de la bombe. Et nous n'avons qu'à les imaginer en première place, dans ce domaine, pour constater la futilité de tels gages de paix.

La paix véritable est tout à l'opposé du matérialisme déifié qui trouve son expression dans le militarisme et les armes meurtrières. La paix est la conséquence naturelle de la culture, la manifestation de l'esprit du christianisme. Nous vivons,—on pourrait parfois en douter,—dans des pays chrétiens. Par conséquent, si nous recherchons sincèrement la paix, pourquoi ne confions-nous pas à l'Église chrétienne sa juste part de l'œuvre de l'établissement de la paix? A notre avis, c'est contre l'influence païenne de nos gouvernements et de notre diplomatie qui, graduellement mais sûrement, acheminent le monde vers l'Harmaguédon biblique que l'Église devrait diriger aujourd'hui le gros de ses forces missionnaires.

[M. Herridge.]

J'ai cité ce passage parce qu'il résume bon nombre de lettres qui me sont parvenues.

Avant de passer à autre chose, je cite l'extrait suivant du *Rural Co-operator*, de Toronto, numéro du 14 février:

Nous croyons cependant qu'il faut maintenir la paix à presque n'importe quel prix. A notre époque, on ne peut conserver la paix sans en acquitter le prix. A la pensée des terribles conséquences d'une nouvelle guerre, nous sommes d'avis qu'il faut être prêt à payer pour maintenir la paix, même un prix très élevé.

Pour terminer ces citations je vous lirai une nouvelle que je trouve dans le *Citizen* d'Ottawa de ce matin. Elle est intitulée: "York demande la tenue d'entretiens sur la bombe H", et se lit en partie ainsi qu'il suit:

Le révérend Cyril Garbett, archevêque d'York, qui occupe le deuxième poste en importance dans la hiérarchie de l'Église d'Angleterre, a demandé hier que "les plus hautes autorités" cherchent à conclure un accord avec la Russie au sujet de la bombe à hydrogène.

Ces éditoriaux, monsieur l'Orateur, et ces demandes qui nous viennent de hautes autorités ecclésiastiques et de sociétés religieuses démontrent que de plus en plus, dans l'univers, on est d'avis que les pays de l'hémisphère occidental doivent faire tout leur possible pour essayer d'en venir à une entente avant qu'on développe davantage ces terribles engins de guerre. Croire qu'on pourra apporter une solution à la crise mondiale simplement en résistant au communisme et en l'arrêtant est une chimère. Beaucoup de gens sont convaincus qu'il faut d'abord prendre les moyens de résister et de contenir cette force, et que non seulement il faudra subordonner les mesures de sécurité sociale à cet objectif mais quil faut même les sacrifier dans plusieurs domaines.

Ceux qui, chez nous se préoccupent de la situation internationale et de l'évolution de la pensée dans le domaine social, liront avec intérêt les commentaires de personnes éminentes sur la situation actuelle. Pour la gouverne de la Chambre je citerai brièvement un article paru dans le numéro d'août 1949 de l'*Atlantic* et intitulé: "La conquête de l'Amérique". Cet article est d'Archibald MacLeish, professeur à Harvard.

Quiconque a suivi la carrière de ce monsieur sait quel poste élevé il occupe et quel apport important il a fourni à l'enseignement et à la culture aux États-Unis. Je conseillerais à tous de lire l'article, car il renferme

plusieurs pensées profondes. Je donne lecture de ces extraits parce qu'ils indiquent clairement les dangers qui peuvent surgir dans une société démocratique par suite des craintes qu'engendre la possibilité d'une agression de la part d'autres puissances:

L'imperfection de notre attitude, inspirée par un mobile étroit et négatif, n'est que trop manifeste. On ne peut triompher ni du communisme ni d'aucun autre ensemble de doctrines positives, dans une période de mécontentement et de malaise internationaux, uniquement en les désavouant ou en offrant, pour les remplacer, l'état actuel des choses dans la société. On ne peut le combattre qu'en lui opposant une véritable solution. Et la véritable solution au communisme n'est pas l'état de choses actuel dans la société; c'est certes encore moins une autre forme d'autoritarisme.

Le véritable choix doit se faire entre toutes les formes d'autoritarisme, d'une part, et le rêve d'une liberté humaine complète et responsable, d'autre part...

En effet, en plaçant au premier plan la haine et la crainte de la Russie, nous avons livré ce que nous avons de plus cher, notre liberté la plus essentielle,—la liberté de pensée,—à ceux d'entre nous qui ont toujours détesté cette liberté et savent parfaitement comment se servir de notre crainte de la Russie comme d'une masse pour couvrir leurs attaques déguisées. Les progrès de la réglementation légalisée de la pensée, depuis certains foyers d'infection au sein du Congrès jusqu'aux législatures des divers États, n'est pas l'œuvre du hasard. C'est l'œuvre d'hommes qui détestent la liberté. Et nous avons laissé la nation à leur merci par nos craintes...

Nous ne pourrons pas soutenir, quand le temps aura agi contre nous, que nous ne savions pas ce qu'il fallait faire. Les hommes d'État les plus sages, les plus calmes et les plus réalistes de notre génération nous ont, voici trois ans, donné l'avertissement que l'important,—que nous fussions ou non entourés de communistes,—était de faire passer la liberté dans les faits dans le monde d'après-guerre. Et Henry L. Stimson n'a pas été le seul a élever la voix.

Comme le disait si bien un de mes correspondants, nous devons présenter un front commun en face de ces problèmes, au lieu de nous cantonner dans les limites des partis politiques ou des diverses croyances religieuses; nous devons, pour résoudre les problèmes qui se posent à nous, sur le plan national et international, leur opposer un christianisme positif et dynamique. A mon sens, le gouvernement du Canada devrait appuyer à fond le principe dont s'inspirent les appels lancés par les Églises et les hommes d'État en vue de nouveaux efforts vers une entente avec l'Union soviétique.

Je m'arrêterai brièvement à la première partie du sous-amendement, laquelle se lit ainsi qu'il suit:

(1) négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens;...

Avant de terminer, je crois pouvoir apporter des preuves qui nous justifieront profondément d'appuyer le sous-amendement proposé par mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). La perte de nos marchés et l'accroissement du chômage prouvent que le Gouvernement n'a respecté ni ses engagements ni ses promesses antérieures. Le sous-amendement est donc tout-à-fait justifié.

Tout d'abord, en 1945, nous avions les promesses que le Gouvernement avait faites au cours de la campagne électorale de 1945. D'un bout à l'autre du pays s'étalaient des panneaux-réclames où on pouvait lire: "Votez pour un nouvel ordre social", ce qui donnait à entendre qu'il y aurait un nouvel ordre social. Aux dernières élections, nous avions des panneaux-réclames qui disaient: "Votez pour plus d'emplois pour plus de gens" et d'autres qui disaient: "Votez pour des marchés et pour la prospérité". A mon sens, le Gouvernement actuel a, depuis 1945, complètement changé d'attitude au sujet de l'embauchage intégral et des marchés étrangers. Je vais tenter de prouver mon assertion par quelques citations tirées de documents officiels. D'abord, l'article 55 de la Charte des Nations Unies se lit ainsi:

En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront:

a) le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;

b) la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes; et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;

c) le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Voici maintenant l'article 56:

Les Membres s'engagent, en vue d'atteindre les buts énoncés à l'article 55, à agir tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation.

N'oublions pas que notre gouvernement a signé la Charte des Nations Unies.

Abordons maintenant la question du Livre blanc que déposait à la Chambre, au début de 1945, le très hon. C. D. Howe, ministre du Commerce. Je donne lecture de quelques extraits:

On n'a pas pu, pendant la guerre, accumuler une importante réserve de travaux publics prêts à être exécutés. La poursuite de la guerre primant tout, les ingénieurs professionnels avaient momentanément quitté les services gouvernementaux. Notamment, il a été impossible d'entreprendre la mise au point de programmes nouveaux de grande envergure. D'autre part, tous les gouvernements, à l'échelon fédéral, provincial ou municipal, ont à exécuter une foule de projets d'intérêt public, en vue du maintien et de l'expansion des services normaux, projets dont la guerre a re-

tardé la réalisation. Dans certains cas, les plans sont au point; dans d'autres, ils peuvent le devenir à brève échéance. Les gouvernements désirent réaliser ces projets dès que la main-d'œuvre et les matériaux redeviendront suffisants.

En conséquence, comme programme approprié pour la période en cause, le gouvernement fédéral se propose d'accélérer l'élaboration des projets différés qu'il avait lui-même conçus et d'inviter les provinces et les municipalités à en faire autant...

Il faut faire l'expérience de l'emploi délibéré des investissements d'État comme instrument permanent du programme relatif à l'emploi.

Or, après cinq ans, nous apprenons que les progrès énoncés dans le Livre blanc n'ont pas été réalisés. A un moment où le chômage se fait sentir, le Gouvernement reconnaît qu'il n'a aucune réserve de travaux publics conçus depuis plusieurs années, comme il aurait dû en avoir, et destinés à être entrepris lorsque l'embauchage fléchirait. Je reconnais qu'au cours des récentes années il n'a pas été nécessaire de recourir à cette réserve de travaux publics mais, en 1945, le Gouvernement nous avait assurés qu'il dressait des plans de travaux qu'il désirait tenir en réserve en vue de les mettre à exécution dès que le besoin s'en ferait sentir.

J'ai lu attentivement le discours du premier ministre et j'y ai constaté que, manifestement, le Gouvernement a changé d'attitude depuis 1945. On insistait alors sur la nécessité des placements publics en vue de maintenir l'embauchage à son plein niveau. Aujourd'hui le Gouvernement, qui a foi en l'entreprise privée, nous affirme carrément qu'elle est en mesure de fournir des emplois. N'oublions pas ceci: Quoi qu'en disent les tenants de l'entreprise privée, celle-ci recourt toujours au Gouvernement pour lui demander de secourir les victimes du chômage.

Que proposait le gouvernement fédéral dans son Livre vert d'août 1945? De nouveau, je cite:

Plus simplement, nos objectifs sont la réalisation d'un niveau stable et élevé de revenu et d'embauchage et un sens plus vif de la responsabilité publique à l'égard de la sécurité économique et du bien-être des particuliers. La réalisation de ces buts pour tous les Canadiens, en tant que Canadiens, aura, nous l'espérons, le double effet de soulever l'enthousiasme et de favoriser l'unité de la nation.

Le Gouvernement a des opinions claires et nettes sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Voici ces moyens, en résumé:

Premièrement, faciliter l'initiative des particuliers en vue de la production et de l'emploi;

Deuxièmement, encourager une action hardie de la part de l'État dans les domaines où l'intérêt public demande l'initiative des pouvoirs publics pour assurer le développement du pays;

Troisièmement, assurer, au moyen de placements publics, l'emploi productif de nos ressources humaines et matérielles lorsque les conditions des marchés internationaux ou autres menacent le rythme de l'embauchage privé; et

[M. Herridge.]

Quatrièmement, parer, au moyen de petits versements réguliers, aux grands risques et aux grandes incapacités qui affectent le travail, comme le chômage, la maladie et la vieillesse.

On peut dire, sans crainte de se tromper, que le Gouvernement n'a pas vu de façon énergique à établir une réserve de travaux publics destinés à parer au chômage et il n'a certainement pas soumis au Parlement un programme général de sécurité sociale.

Si l'on s'en tient aux exposés du Gouvernement actuel, aux communiqués parus dans les journaux et aux discours des membres actuels du cabinet, en 1945 et même avant, depuis 1943, les gouvernements des provinces du Canada étaient invités à élaborer des programmes en prévision de la période de relèvement d'après-guerre. A la suite d'une décision de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, nous avions institué, dans cette province, le conseil du rétablissement d'après-guerre. On s'entendait très bien et on était enthousiaste à la pensée que les administrations fédérales, provinciales et municipales collaboreraient à l'établissement d'un ordre économique prévoyant l'embauchage intégral et des marchés pour les produits agricoles. Les membres de ce conseil ont parcouru toute la Colombie-Britannique, recevant des mémoires des conseils municipaux et s'appliquant à préparer des mémoires destinés à tracer les grandes lignes de travaux à entreprendre pendant des années. Le conseil a reçu une collaboration semblable de la part des syndicats ouvriers, des coopératives et des groupements d'anciens combattants. Toute la province, pour ainsi dire, a bien voulu soumettre son avis au conseil de rétablissement. Tout ce travail et le rapport très complet qui a été rédigé ont assurément été accomplis dans la pensée que le gouvernement fédéral irait de l'avant et entreprendrait un programme de travaux publics en collaboration avec les administrations provinciales et municipales. A l'époque, j'étais député à la législature provinciale. Nous étions à examiner la question quand celle des travaux publics fut portée à l'attention du gouvernement. On devait affecter 210 millions à l'aménagement de routes. A une question sur le mode de financement d'une telle entreprise, un ministre a répondu, à l'Assemblée législative, que d'après les renseignements à sa disposition, le gouvernement fédéral y apporterait une contribution généreuse. Voilà à quoi on s'attendait.

Je parlerai de quelques-unes des conclusions du rapport du conseil de rétablissement d'après-guerre pour la Colombie-Britannique. Voici ce que dit le rapport au sujet de l'extension des marchés.

On promet l'extension des marchés parce qu'on estime que l'un des principes fondamentaux de la reconstruction est l'augmentation de la puissance d'achat mondiale.

Le rapport tire cette conclusion:

Les problèmes d'après-guerre qui se poseront en Colombie-Britannique et ailleurs seront si compliqués que le gouvernement seul ne pourra les résoudre. Leur solution exige la coordination étroite de l'activité des trois gouvernements, fédéral, provincial et municipal.

Par la voix de son gouvernement et d'organismes représentant divers groupes de la collectivité tant agricoles qu'industriels, la population de la Colombie-Britannique, je le dis sans hésitation monsieur l'Orateur, a exprimé ces vœux en pensant que le Gouvernement prendrait sur lui de lancer au pays un programme national de travaux publics.

Le rapport continue, phrase très intéressante dans les circonstances:

Une des autres lacunes du programme public lors de la dernière crise économique, c'est que les immobilisations publiques ont été trop faibles et sont venues trop tard.

J'espère que l'histoire ne se répétera pas à ce sujet, bien que le mal existe déjà à un certain degré. Si le Gouvernement avait eu un programme bien arrêté, en effet, il aurait pu dans une grande mesure atténuer le chômage qui sévit au pays et qui ne découle pas exclusivement de circonstances saisonnières.

Quelle a été l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne l'embauchage intégral sur le plan international? Je me permets de signaler à la Chambre les vœux des Nations Unies à l'égard des mesures nationales et internationales destinées à assurer l'embauchage intégral. Elles ont enjoint à l'Assemblée Générale, par l'entremise du Conseil économique et social, d'examiner la question de l'embauchage intégral et de formuler des propositions précises à l'égard d'entreprises internationales qui pourraient assurer l'emploi intégral.

En décembre 1949, les cinq économistes auxquels le secrétaire général de l'ONU avait déféré la question, ont présenté leur rapport unanime. Ce rapport laisse entrevoir d'immenses possibilités et diffère entièrement de tout rapport qu'aurait pu présenter un organisme analogue il y a cinq ans. En raison de la situation économique, ces éminents économistes préconisent l'établissement d'une méthode qui serait appliquée automatiquement, en vue de maintenir la puissance d'achat dans le monde, dès qu'apparaîtrait de graves indices d'une récession économique dans n'importe quel des principaux pays. Ils exhortaient les pays à prendre des mesures propres à empêcher un effondrement de la demande sur son marché national, et à mettre à la disposition du reste de l'univers un important surplus de sa propre devise.

Les économistes proposent qu'on emploie ces fonds surtout pour favoriser l'expansion des pays emprunteurs. Ils demandent aussi qu'on modifie radicalement le statut de la Banque internationale et du Fonds monétaire international.

Ce qui peut intéresser dans ces propositions, c'est qu'on reconnaît que les investissements effectués, à titre particulier, par les principaux pays dans les pays économiquement faibles ne sauraient atteindre l'importance ou la stabilité qu'exige le maintien de l'embauchage intégral et que la seule solution réside dans des prêts consentis de gouvernement à gouvernement, par l'intermédiaire d'une institution internationale neutre. Le rapport, que j'ai lu attentivement, expose cette thèse d'une manière claire et définitive.

Comment le gouvernement du Canada a-t-il pris ces propositions sur le plan international? Afin de démontrer que le Gouvernement ne croit pas au planisme international ou même national pour régler la question du chômage ou de la perte de ses marchés, j'aimerais citer la *Gazette* de Montréal du 20 janvier 1950, en ce qui a trait à l'accueil fait par le Canada à ces propositions. Voici le titre:

Le Canada rejette le plan antichômage
Fait savoir à une commission de l'ONU qu'une régie totale du travail serait impratique ici.

Lake-Success (New-York) le 19 janvier—Le Canada a dit aujourd'hui à un groupe économique des Nations Unies que son économie ne lui permet pas le recours à des mesures sans souplesse, automatiques, en vue de parer au chômage.

John Deutsch, directeur des relations économiques internationales au ministère canadien des Finances, a déclaré que l'économie canadienne est, dans une large mesure, liée à la mise en valeur de ses ressources naturelles et à la vente de ses produits à l'étranger. La rectification automatique de l'imposition et des dépenses, en cas de chômage, ne lui convient donc pas.

Il s'est adressé aux quinze membres de la commission des questions économiques et de l'emploi, qui se livre en ce moment à l'étude de vœux formulés récemment par cinq grands économistes en vue de l'adoption de mesures universelles et nationales de lutte contre le chômage.

M. Deutsch a prié instamment le comité de ne pas agir directement en conformité de ces vœux, mais de les transmettre aux États membres en priant tous les gouvernements de donner leur avis sur ce problème.

Quant aux propositions des économistes tendant à assurer l'action sur le plan international, M. Deutsch a déclaré que l'équilibre instable du commerce mondial et de la balance des paiements est de la plus haute importance pour le Canada, et que, par conséquent, le rétablissement d'un cours suffisant d'investissements internationaux proposé par les spécialistes serait une excellente chose. Il ajoutait pourtant que compte tenu des circonstances actuelles, la chose paraissait peu probable.

C'est la fin de la citation tirée de la *Gazette* de Montréal. Cependant, il faut en conclure que le représentant du Canada a rejeté les propositions faites par cette commission de l'ONU, dans lesquelles elle exhor-

tait les Nations Unies à chercher à résoudre la question de l'embauchage intégral par une action internationale concertée.

Que faisons-nous en vue d'accroître nos marchés? Je constate que mon temps de parole est presque épuisé, mais avant de reprendre mon siège je conseillerai à ceux qu'intéresse la question de la vente des produits agricoles de lire le discours du représentant d'Acadia (M. Quelch), qu'on trouvera à la page 193 du hansard, en date du 23 février. Comme à l'ordinaire, l'honorable député a fait une revue complète et intelligente de la situation.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) reconnaît qu'il faut relever le niveau de vie des habitants des pays orientaux si on veut y implanter la démocratie. D'un côté nous refusons l'occasion de mettre tout le monde au travail en recourant au dirigisme international et, de l'autre, nous voyons des gens souffrir de la faim. Cependant, il faut reconnaître que la démocratie ne fera pas de progrès dans ces pays si nous ne mettons pas nos excédents à leur disposition.

Que s'est-il passé? Nous avons des programmes internationaux à l'égard des vivres. En septembre 1946, lord John Boyd Orr a formulé des propositions concernant la création d'une commission internationale des vivres, destinée à stabiliser, sur le marché mondial, le prix des produits agricoles. Il proposait, entre autres choses, la création d'une caisse qui assurerait cette stabilité. Le temps ne me permet pas d'exposer son plan au long; je signale, cependant, qu'il a été rejeté. En septembre 1947, le Canada a été élu membre du Conseil international des vivres. Toutefois, à la suite d'une modification de ces propositions, on a perdu tout espoir de réaliser le programme. Rien ne me porte à croire que le Canada les ait appuyées.

En outre, la conférence de la Fédération internationale des producteurs agricoles, qui s'est tenue à Guelph au mois de juin 1949, a proposé la conclusion, en matière de denrées, d'accords intergouvernementaux, prévoyant la création d'un organisme international qui s'occuperait des produits en cause.

De plus, la Fédération internationale des producteurs agricoles a recommandé l'élaboration de programmes spéciaux en vue de l'expédition des excédents de produits agricoles, qui existent déjà dans certains pays, à d'autres pays dont les habitants sont mal nourris et mal vêtus faute de moyens de production et de puissance d'achat. Rien n'indique que le Canada ait appuyé ces propositions.

A la réunion qu'elle a tenue à Washington, en novembre 1949, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a projeté d'établir un office international d'échange de produits afin de faire parvenir les excédents agricoles aux pays où le besoin de vivres est impérieux. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous a fait clairement comprendre que le gouvernement du Canada est opposé à tout projet de ce genre. Il aurait dit de l'office international d'échange des produits: "Nous n'en avons pas besoin; nous pouvons faire cela nous-mêmes."

Il ne fait aucun doute que le gouvernement du Canada a rejeté les propositions de dirigisme international, celles qui tendent à assurer l'embauchage intégral et la vente des excédents mondiaux par des moyens jugés peu orthodoxes.

Quelle est l'attitude du cultivateur? Je n'ai pas le temps d'approfondir la question, mais nous savons que le cultivateur canadien appuie ces propositions. A son dernier congrès annuel, tenu en janvier, l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique a adopté une résolution dans laquelle elle appuyait sans réserve le geste de la Fédération canadienne des agriculteurs, ainsi que la résolution adoptée par cette dernière en ces termes:

Attendu que l'Office international pour l'échange des produits, organisme de la FAO, cherche à:

1. Maintenir la production et l'embauchage à un niveau élevé
2. Amoindrir les restrictions au commerce, y compris les restrictions douanières, quantitatives et monétaires;
3. Relever les normes de l'efficacité productive, surtout dans l'Ouest de l'Europe;
4. Financer les excédents exportables et importables au moyen de placements internationaux; et
5. Rétablir la convertibilité des devises et les transactions plurilatérales comme base du commerce mondial, ces mesures visant à nourrir convenablement un monde sous-alimenté et à utiliser toute la production de vivres et de fibres, actuellement disponible et potentielle.

L'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique, réunie à son congrès annuel de 1950, recommande à la Fédération canadienne des agriculteurs de favoriser efficacement le principe de la réserve mondiale de vivres et aux soixante et un États Membres de la FAO de prendre des dispositions en vue de donner activement suite à ce principe essentiel au monde entier, et elle prie le gouvernement du Canada d'accorder son appui complet à ce projet.

Les fructiculteurs de la Colombie-Britannique s'intéressent beaucoup à cette proposition, car ils font face à une situation grave en ce qui concerne les revenus qu'ils ont retirés de la récolte de cette année et la vente de la prochaine récolte. Je ne traiterai pas à fond cet aspect de la question, car le représentant d'Yale (M. Jones) se propose de le faire plus tard au cours du débat.

En vue de maintenir nos marchés, j'appuie la proposition du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell): au lieu d'exiger paiement en dollars de la région du sterling, nous devrions

accepter plus de denrées et un paiement partiel en sterling, puis placer ce sterling dans les régions peu évoluées qui sont rattachées au sterling. Ce n'est pas une solution complète, mais c'est un moyen de faire face immédiatement aux présentes difficultés économiques mondiales.

De plus, nous sommes en faveur des programmes que, sur le plan international, on dresse conformément aux conseils de l'OIEP, en vue de la répartition de nos excédents agricoles là où le besoin s'en fait sentir.

Il nous faut admettre, avant tout, que pour jouer notre rôle dans le rétablissement de l'économie mondiale, il nous faudra dans certains cas faire des dons à divers pays. Il me semble préférable de nous débarrasser ainsi de nos excédents agricoles, quitte à en acquitter le coût à l'aide d'impôts, que de consacrer d'énormes sommes à l'assistance-chômage. Notre moral se maintiendra mieux si nous produisons; de plus, nous ferons quelque chose de tangible en vue de la solution des problèmes économiques.

Quelques mots du chômage. Il y a présentement au Canada environ 400,000 chômeurs inscrits. La situation existe en dépit de nos ressources naturelles et de notre potentiel humain. Quelle est à cet égard la situation des États-Unis et de l'Angleterre? Ce dernier pays, aux dernières nouvelles, compte 329,000 chômeurs, sur un total de 23 millions d'employés, soit 1¼ p. 100. Les États-Unis comptent 4,800,000 chômeurs, sur un total de 60 millions d'employés, soit 7·5 p. 100. Le Canada compte 323,000 chômeurs sur 5·1 millions d'employés, ce qui donne 6·3 p. 100.

Et l'Australie, et la Nouvelle-Zélande? Elles se trouvent toutes deux dans une situation très différente de la nôtre. Il n'y a pas de chômeurs en Nouvelle-Zélande; et, d'après des renseignements radiodiffusés de l'Australie, ce pays compte environ 1,000 chômeurs inscrits, mais il a 107,000 emplois pour lesquels on ne peut pas trouver de postulants.

Comparons la situation en Australie avec celle du Canada. Nous disposons ici, de plus vastes ressources naturelles et de plus d'occasions de réussir. J'admets que nous avons le chômage saisonnier, forme de chômage auquel la loi sur l'assurance-chômage peut remédier. En plus de cela, cependant, comme le démontre le nombre croissant des chômeurs au début de l'automne, nous avons au Canada du véritable chômage qui n'a aucun rapport avec les conditions climatériques.

Le Gouvernement devrait remplir les promesses qu'il a formulées dès 1945 et dresser un programme de travaux publics dont l'exécution ne peut être menée à bien que s'il a été préparé de longue date. Voilà l'un des principaux reproches que j'adresse au Gouvernement. Ces projets n'ont pas été préparés ni mûris de façon qu'ils puissent être exécutés au fur et à mesure des besoins. Nous savons que le Gouvernement s'occupe de l'aménagement d'une route transcanadienne. Il dépense des fonds sous le régime de la loi sur la sylviculture et affecte des capitaux à diverses autres entreprises. Il n'en reste pas moins que des milliers de Canadiens sont actuellement sans emploi et que leur capacité de production nous est perdue parce que le Gouvernement n'a pas mis à exécution les projets qui pourraient leur assurer du travail.

Quelques mots maintenant au sujet de ma circonscription. Dans Kootenay-Ouest le nombre des chômeurs inscrits s'établit actuellement à environ 2,000. Pour un certain nombre, il s'agit sans aucun doute de chômage saisonnier, néanmoins, si le Gouvernement avait songé à leur procurer des emplois, ils enrichiraient notre pays d'autant par leur travail. Certaines entreprises peuvent être mises à exécution durant l'hiver. Je n'en reconnais pas moins que cette saison rend difficile, dans certaines parties du Canada, la réalisation de divers projets, quoi qu'il en soit, j'énumère, pour la gouverne de la Chambre, certaines entreprises dont on pourrait, par des plans appropriés, préparer la mise à exécution, dans ma circonscription afin de venir en aide aux chômeurs. Il faudrait, par exemple, dépenser un million de dollars pour prolonger le mur de soutènement le long du Columbia, afin de protéger la ville de Trail. Non pas que je veuille attribuer la majeure partie du blâme au Gouvernement fédéral, à cet égard, car je crois réellement qu'il s'en tient à un principe sain, savoir qu'il appartient aux gouvernements provinciaux de lui soumettre leurs programmes. Les municipalités devraient tout d'abord aborder le problème, quitte aux provinces en cause à soumettre les demandes en leur nom. Le Gouvernement a bien raison d'affirmer que rien n'a été fait, étant donné que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne lui a pas fait part de la nécessité d'aménager un mur de soutènement à Trail.

D'autres travaux pourraient très bien être exécutés au cours de l'hiver dans les régions non encore érigées en municipalités le long du Columbia. C'est l'époque où on les exécutait dans le passé. Je veux mentionner, par exemple, les travaux destinés à empêcher l'érosion des rives du fleuve, à certains endroits. Trail a également besoin d'un nouvel édifice fédéral; mais construire semblable édifice pour employer les chômeurs à certaine époque de l'année oblige à dresser d'abord des plans et qu'on me permette

l'expression, à un effort extraordinaire. La ville de Nelson a besoin elle aussi, d'un nouvel édifice fédéral. Voilà certains travaux qu'on pourrait exécuter dans ma circonscription, même en hiver.

Je n'ai pas le temps de parler de l'article 2 du sous-amendement qui reproche au Gouvernement de n'avoir pas soumis un programme général de sécurité sociale. On peut avoir entièrement raison d'appuyer les articles 1 et 2 du sous-amendement parce que le Gouvernement n'a pas soumis à la Chambre un tel programme. Allons-nous persister à gaspiller nos ressources humaines et matérielles? Dans la conduite de nos affaires économiques, allons-nous accepter ce que je pourrais appeler la théorie des changeurs qui régissent encore la politique économique du monde occidental? D'autre part, allons-nous prouver que nous sommes une démocratie chrétienne en utilisant nos ressources humaines et matérielles à l'avantage des Canadiens et de l'humanité tout entière? En face des actes du Gouvernement et des preuves que nous possédons, la Chambre aurait parfaitement raison d'appuyer le sous-amendement.

M. W. M. Mott (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre. Parce que je suis un des nouveaux membres du côté du Gouvernement,—je n'ai siégé que cinq semaines la dernière session et deux semaines à celle-ci,—je m'estime très heureux de l'occasion d'exprimer mes vues à la Chambre et certaines idées qui pourront profiter à l'ensemble de notre beau pays. En premier lieu, je veux moi aussi offrir mes félicitations et témoigner mon estime à celui qui a proposé l'adoption de l'Adresse (M. Larson) et celui qui a appuyé la motion (M. Dumas). Je ne saurais rien ajouter aux louanges qu'on leur a déjà faites. Nous sommes tous fiers de ces deux jeunes députés. Nous voulons croire qu'ils se feront souvent entendre.

La circonscription de New-Westminster, que j'ai l'honneur de représenter, comprend trois grandes municipalités dans la région avoisinante. Il y a plus de vingt ans, le sénateur Tom Reid, ancien représentant de cette circonscription, était admis aux Communes. Dès son entrée à la Chambre il a sans doute fait connaître ses vues à l'égard de sa circonscription. Il convient donc que je prenne également la parole, au nom de mes commettants. Quand un député parle de sa circonscription, on suppose qu'il est au courant de la question. Avant d'aborder cette question, je tiens à dire à quel point les citoyens de New-Westminster et de la région sont sensibles à l'honneur fait à Tom Reid par son élévation au Sénat. Il a fait son apprentissage à la Chambre en s'acquittant de ses fonctions avec fidélité. Mes commettants veulent, j'en suis sûr, que je remercie en leur nom le premier ministre (M. St-Laurent) de cette opportune nomination.

New-Westminster est une ville industrielle qui renferme une partie du port de New-Westminster, le port d'eau douce dont le développement est aujourd'hui le plus rapide au Canada. C'est un centre d'exportation et d'importation où il ne se fait presque pas de cabotage. La ville compte des industries à l'intérieur de ses limites. Elle possède même certaines des scieries les plus considérables de l'Empire britannique. On pêche le saumon sur le fleuve Fraser et la grande industrie des conserves de saumon emploie environ 20,000 personnes. De l'autre côté de la rivière, nous avons trois municipalités rurales dont l'agriculture est la principale industrie: Surrey, Delta et Langley. Elles longent sur une distance d'environ cinquante milles la rive sud du Fraser; elles sont situées entre le fleuve, d'un côté, et la frontière internationale de l'autre. J'inclus ces trois municipalités avec la mienne pour la bonne raison que la plupart des questions traitées en cette enceinte les touchent d'une façon ou de l'autre. Si je ne m'abuse, notre région se classe au premier rang dans le domaine de l'exploitation avicole en Colombie-Britannique.

Je n'ai aucune expérience dans les principaux organismes administratifs, mais j'en possède dans les affaires municipales. J'ai été cinq ans membre du conseil, six ans maire de New-Westminster, et quelque temps président de l'union des municipalités de la Colombie-Britannique. Après avoir consacré autant de temps à l'activité municipale, il va sans dire que je m'intéresse particulièrement à l'administration municipale. Je consacre donc une partie de mon temps de parole à certains problèmes avec lesquels les municipalités sont aux prises.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable préopinant, qui a traité plusieurs questions que je m'apprêtais à mentionner. Je m'efforcerai, cependant d'en parler d'après ma propre expérience. J'aborde d'abord le problème du régime financier des municipalités. Nous sommes sans doute tous au courant de leurs principales sources de revenu. Signalons d'abord l'impôt foncier, auquel s'ajoute dans certaines grandes villes, la taxe d'affaires. D'autres municipalités retirent certains bénéfices de l'exploitation de services publics. Dans l'ensemble, cependant, la principale source de revenu demeure l'impôt foncier. Quand les lois provinciales laissent l'administration des écoles aux municipalités, elles doivent en défrayer le coût à même l'impôt foncier.

J'aimerais, pendant quelques instants, aborder un aspect du chômage. Je me suis rendu, durant l'intersession, dans plusieurs municipalités de l'Ouest. Or j'ai vu que les municipalités seraient en mesure de fournir plusieurs emplois si elles disposaient d'un moyen de percevoir l'argent nécessaire. Comme l'a dit l'honorable préopinant, il n'est que trop vrai que la municipalité est obligée de s'adresser au gouvernement fédéral en passant par les provinces, car ce sont aux provinces qu'on demande d'assumer la responsabilité des finances municipales. C'est pourquoi je propose la réadoption de la loi de l'aide aux municipalités, abrogée en 1937. Il est incontestable que, si elles recevaient aujourd'hui cette assistance, les municipalités pourraient mieux s'occuper des chômeurs et aider ainsi à soulager le chômage actuel. On n'a accordé une telle aide qu'en période de bas chômage. Toutes les municipalités pourraient employer des hommes au creusage de fossés, au sarpage des broussailles et à plusieurs autres besognes semblables. Je sais bien qu'il faut demander cette aide par l'intermédiaire du gouvernement provincial et, si je comprends bien, les municipalités de la Colombie-Britannique prient le gouvernement provinical de demander que cette aide leur soit de nouveau accordée. Je fais maintenant la même demande, afin que, si la chose est possible, les municipalités puissent bénéficier de cette aide dès maintenant ou dans un avenir immédiat.

Je crois que nous convenons tous que le chaînon le plus solide parmi tous ceux qui constituent notre régime administratif, c'est le gouvernement municipal. Certaines municipalités n'ont pas été représentées à la dernière conférence fédérale-provinciale. Je crois que certains gouvernements provinciaux, avant de se rendre à la conférence, ont fait part de leur point de vue aux municipalités, mais ce n'est pas le cas de toutes. On ne nous a pas permis, à nous de la Colombie-Britannique, de soumettre à notre gouvernement provincial certaines requêtes qu'on aurait pu faire valoir à ce moment-là. Je ne crois pas qu'on puisse modifier notre constitution dans la mesure où elle influe sur les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces sans toucher de quelque façon aux rapports province-municipalité. C'est pourquoi je propose que le gouvernement, à la prochaine conférence fédérale-provinicale, permette à un groupe représentatif de l'association des maires d'exprimer son avis, sous forme de mémoire, ou autrement, avant qu'on en arrive à des accords définitifs.

Veut-on un exemple de ce à quoi je songe à cet égard? Mentionnons la taxe sur les amusements, dont le gouvernement fédéral s'est emparé pendant la guerre. Lorsqu'on a renoncé à ce droit, les gouvernements provinciaux l'ont pris à leur propre compte. Pour ma part, je crois qu'en l'abandonnant, le gouvernement fédéral se proposait de le remettre aux municipalités. Dans une municipalité, le conseil, par exemple, doit demander l'avis des contribuables s'il désire affecter des fonds à l'aménagement d'une patinoire ou d'un centre récréatif qui pourront aider à l'amélioration de la santé de nos futurs citoyens mais il n'en devra pas moins percevoir la taxe d'amusement de 25 p. 100 simplement parce qu'on y pratique le hockey ou le baseball professionnels. Je cite cet exemple à l'appui de ce que j'ai déclaré au sujet des relations fédérales-provinciales-municipales.

J'ai un mot à dire au sujet de la loi de l'habitation adoptée l'an dernier. En toute sincérité, je félicite le Gouvernement de cette mesure qui facilitera jusqu'à un certain point la construction des habitations dont on a tant besoin et qui peuvent être d'une plus grande utilité dans nos centres urbains que dans nos régions rurales, pourtant de plus en plus populeuses. Durant l'intersession, je me suis entretenu avec des représentants de diverses municipalités. On m'a appris que le principal obstacle à l'ouverture de terrains à la construction n'est pas le remboursement du coût des installations nécessaires mais la question des écoles. La construction de nouvelles habitations dans des quartiers déjà surpeuplés ne fait qu'accroître, pour les municipalités, un fardeau scolaire déjà lourd. Le gouvernement fédéral pourrait, je crois, aider dans une certaine mesure au financement des écoles.

Ayant déjà fait partie d'un conseil municipal, je tiens ici à remercier le Gouvernement d'avoir reconnu les terres de la couronne et institué une subvention en remplacement de l'impôt. Ce n'est peut-être pas exactement ce que nous voulions, mais c'est tout de même un pas dans la bonne voie. Ce premier pas que nous attendions depuis longtemps incitera probablement le Gouvernement à aider les municipalités à défrayer des services qui ont pesé si lourdement sur les contribuables municipaux.

J'ai écouté avec intérêt plusieurs de ceux qui ont pris part au débat. Nouveau venu, je connais fort peu de députés de sorte que j'ai peine à saisir leurs idées ou à comprendre les critiques qu'ils adressent au Gouvernement. A entendre tous ces discours, je me suis souvenu de mes années comme ouvrier syndiqué, alors que j'avais écouté de fort intéressantes dissertations sur le principe de l'offre et de la demande. Quiconque pourrait résoudre ce problème serait tenu en très haute estime. En écoutant ce débat, on se rappelle les nombreuses occasions où ce problème a paru être sur le point d'être réglé mais, faute d'une formule parfaite, nous sommes restés au

même point. Si nous pouvions résoudre ce problème, nous pourrions ensuite progresser beaucoup plus rapidement.

Je tiens à faire quelques propositions. Tout d'abord, en matière de chômage, nous devrions prévoir un programme convenablement conçu. Si nous avions un tel programme qui s'appliquerait à tout le pays, le problème du chômage serait pour une bonne part réglé. Il semblerait que le chômage actuel soit simplement saisonnier. Il n'en reste pas moins que nous ne savons pas ce qui va arriver de grave et, n'ayant pas de programme tracé d'avance, il pourra bien nous en coûter des millions en indemnités de chômage. A cet égard, nous ferions bien de suivre l'exemple des municipalités qui ont adopté des programmes d'urbanisme. Même si leurs programmes sont moins importants, nous pourrions, comme elles, en adopter un qui s'appliquerait à tout le pays.

Arrêtons-nous à certains aspects que peut comporter un tel programme et qui, selon moi, s'appliqueraient aux conditions qui existent dans ma circonscription. Tout d'abord, il y a certains édifices à construire ici et là au pays, peu importe l'endroit ou que s'en charge l'entreprise privée, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial. Les programmes fédéraux ou provinciaux devraient tenir compte du nombre des métiers qui sont exercés au pays. Si nous savions quels métiers atteindra une crise, nous pourrions dresser un programme. La coutume de publier, chaque printemps, des annonces dans les journaux pour mettre la construction d'édifices publics en adjudication ne vaut rien, à mon avis. Il faudrait que le travail s'exécute toute l'année durant et aux endroits où il est nécessaire de fournir de l'emploi.

Quelques mots au sujet d'un autre problème qui intéresse les habitants de la région du Pacifique. Il s'agit de notre commerce d'exportation et d'importation, à l'égard duquel il y a lieu de tracer un programme. Quelles mesures avons-nous prises ou allons-nous prendre en vue de disposer de ces cargaisons. Le port de New-Westminster, par exemple, compte neuf quais. Avant la guerre, le plus grand nombre de navire hauturiers à venir dans le port était d'environ 550. Nous devons maintenant envisager le problème du commerce qui, nous le souhaitons, s'amorcera avec l'extrême Orient, soit avec le Japon et la Chine, avec qui se faisait, avant la guerre, une grande partie du commerce qui tenait le port en activité. Je suis sûr que les quais du port de New-Westminster ne pourront jamais suffire à ce commerce et je ne crois pas que Vancouver puisse, non plus, l'assurer. Je soulève la question parce qu'il faut sans doute tirer des plans, afin qu'il soit possible d'emprunter de l'argent et que nous sachions à quoi nous en tenir.

Je voudrais parler d'une autre question qu'il y a lieu d'étudier à mon avis parce qu'elle peut avoir un effet sur l'expansion de notre pays. Il s'agit des ports francs, des zones franches et des entrepôts francs de nos ports. Plusieurs ont parlé de la question. Il existe à Seattle une certaine zone à cette fin. Je ne crois pas que nous ayons jamais étudié à fond la question des ports francs, des zones franches et des entrepôts francs dans l'intérêt de nos ports. La chose n'est pas nouvelle. Elle existe depuis plus de deux siècles en Europe. Nous n'avons jamais étudié la question en vue de déterminer si cette méthode pouvait nous être avantageuse ou non.

Il y a lieu de mener également une enquête approfondie au sujet des chemins de fer, non seulement de ceux de l'État, mais aussi de ceux qui appartiennent aux provinces. Je ne parle ici que de la Colombie-Britannique. Nous avons actuellement un tronçon de chemin de fer que le gouvernement provincial a sans doute l'intention de parachever au grand avantage non seulement de la Colombie-Britannique mais du Canada tout entier. Je crois qu'il y aurait lieu d'arrêter le détail des derniers aménagements de ce chemin de fer en collaboration avec le gouvernement fédéral, le ministère de la Défense nationale et peut-être nos amis américains du sud de la frontière. Peut-être n'est-il pas nécessaire de faire intervenir tous ces organismes, mais j'estime qu'il y a lieu de songer à une telle mesure en vue de l'avenir.

Pour ce qui est du chômage, je n'ai qu'une proposition à offrir, à titre d'article d'un programme ordonné de travaux à exécuter, c'est l'aménagement d'un tunnel à l'embouchure du fleuve Fraser. C'est une entreprise d'une valeur estimative de 6 ou 7 millions de dollars. Elle n'intéresse peut-être pas le gouvernement fédéral, mais elle importe au gouvernement provincial. C'est une entreprise à laquelle il y a lieu de songer en prévision de l'avenir. Un organisme de 350 membres et plusieurs municipalités réclament ce tunnel. Ils ne demandent que $10,000 pour défrayer un levé convenable. L'aménagement du tunnel, qui serait à péage et se paierait ainsi, fournirait du travail à des milliers de personnes. Il coûterait environ 5 ou 6 millions de dollars. Il est presque impossible de savoir d'où viendrait l'aide pour amorcer l'entreprise.

Je n'en dirai pas davantage pour l'instant. J'ai encore sous la main un grand nombre de renseignements, des coupures de journaux et le reste. Je me proposais de parler quarante minutes, vu que c'est la première fois que je

prend la parole en cette enceinte. Cependant, vous m'entendrez plus souvent quand je serai au courant de la procédure parlementaire. Je signale, au nom de mes commettants, que nous savons gré au Gouvernement du magnifique travail qu'il a accompli jusqu'ici. Je suis convaincu que nous nous acquitterons des promesses faites durant la dernière campagne électorale. D'ailleurs, dans la magnifique allocution qu'il a prononcée sur l'Adresse, le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré que notre parti réaliserait sans doute le programme qu'il s'est tracé. Il a déjà rempli une de ses promesses. Je termine à l'instant. Je tiens, toutefois, à signaler que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole en cette enceinte. J'espère que le gouvernement examinera attentivement certaines de mes propositions.

M. F. D. Shaw (Red Deer): Je veux tout d'abord cet après-midi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis persuadé que tous ceux qui ont entendu l'honorable député de Kinderley (M. Larson) et l'honorable représentant de Villeneuve (M. Dumas) reconnaîtront qu'ils se sont très bien acquittés de leur tâche.

Le discours du trône lui-même touche à plusieurs sujets. Je constate, entre autres choses, qu'il fait mention de conférences avec les représentants des provinces, de l'habitation, de la route transcanadienne, des affaires internationales, de la défense nationale, de l'embauchage et du chômage, du commerce, de la régie des loyers, des lois visant les anciens combattants, de la revision de la loi des Indiens et le reste. Nous avons déjà discuté assez longuement un certain nombre de ces questions. Je n'ai pas l'intention de les évoquer toutes. Dans la première partie de mes remarques, je me propose même de n'en point parler du tout. L'allusion à la loi des Indiens a pu me rappeler quelque chose dont je saisissais la Chambre le 9 décembre dernier. Ceux d'entre nous qui étaient présents à cette occasion se souviendront peut-être que nous étudions alors les crédits des services de la santé des Indiens. J'avais alors saisi la Chambre d'un problème extrêmement important. Il est vrai que ce problème se rapportait particulièrement à ma propre circonscription et intéressait environ 350 personnes, c'est-à-dire les Indiens assujétis au traité de la réserve des Cris Fils-du-Soleil. Il intéressait aussi les Saulteux non assujétis au traité. Au cours des observations que je formulais en décembre, j'insistais beaucoup sur l'état de santé fort lamentable qui régnait alors parmi ces gens. D'ailleurs, il en est encore ainsi. J'attribue cette situation à plusieurs causes, entre autres à la pénurie de logements et à l'absence de plans qu'on pourrait exécuter de façon convenable, mais avant tout, monsieur l'Orateur, je l'attribue à l'absence de plans en vue de faire chez ces gens un relevé complet en matière de santé. J'avais eu alors l'intention de traiter longuement des événements des derniers mois et des dernières années, afin de présenter à la Chambre une analyse complète du problème. Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, (M. Martin) m'a rendu cette tâche inutile,—du moins j'ai pensé qu'elle était inutile,—quand il a fait les observations qu'on trouve à la page 3075 du hansard du 9 décembre. Je rappellerai aux honorables députés que le ministre m'a interrompu après que j'eus parlé dix à quinze minutes:

> Si l'honorable député veut bien me permettre une observation, il n'aura peut-être pas à en dire beaucoup plus long sur le sujet. Il se rappellera m'avoir déjà signalé ce point. Nous avons alors institué une enquête et décidé de nommer une infirmière. Nous avions espéré qu'elle irait là-bas plus tôt, mais il lui faut quitter un autre poste avant de pouvoir donner suite à cette enquête. Je remercie mon honorable ami de m'avoir signalé la question. Je puis dire également que nous avons pris avec les médecins là-bas des dispositions qui sont, je crois, satisfaisantes. L'honorable député reconnaîtra que nous avons pris les moyens de remédier à la situation qu'il nous a signalée.

J'ai exprimé ma reconnaissance au ministre et au Gouvernement en ajoutant que, pour lors, je n'irais pas plus loin. Après tout, je recherchais une solution. Je terminais ainsi:

> Je visiterai ces Indiens et je m'entretiendrai avec les médecins et l'infirmière.

Le ministre disait:

> J'espère que le député me tiendra au courant; sinon, j'irai moi-même là-bas.

J'ai effectivement passé pas mal de temps là-bas le mois dernier et ce que j'y ai appris m'autoriserait à me montrer aujourd'hui passablement caustique. Pourtant je voudrais que mes observations soient surtout, aujourd'hui, empreintes de chagrin, eu égard à la façon dont on m'a trompé en décembre dernier.

Les 9 et 10 janvier, et de nouveau les 28 et 29 janvier, je me suis rendu dans la région de Rocky-Mountain-House. Je me suis entretenu avec les médecins, avec les autorités de l'hôpital, avec plusieurs personnes de l'endroit et avec un certain nombre d'Indiens Cree et Chippewa. Voici ce que j'ai appris. D'abord, aucune entente n'a été conclue avec les médecins. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne leur a même pas encore écrit à ce sujet. Deuxièmement, aucune mesure n'a été arrêtée avec les autorités de l'hôpital municipal en vue de l'admission des Indiens; de fait, faute d'une entente en ce sens, ils sont exclus de l'hôpital. Troisièmement, il n'existait aucun signe

d'enquête en matière d'hygiène, à moins qu'on considère comme une telle enquête la visite d'un jour qu'une infirmière rend à la ville, qui se trouve à trente milles de la réserve. Pour ma part, je ne considère pas cela comme une enquête digne du nom.

Évidemment, il faudra que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social donne des explications à ce sujet. Je me rends compte qu'il ne peut pas être personnellement au courant de tout ce qui se passe dans chaque division de son ministère. Il doit se fier aux renseignements que lui transmettent les chefs des diverses divisions de son ministère. Peut-être a-t-il été trompé? De toute façon, il devra donner des explications, sinon, il aura du mal à s'en tirer sans se rendre lui-même sur les lieux, comme il avait déclaré devoir peut-être le faire.

Qu'on me permette de revenir sur un sujet que j'avais abordé à cette occasion, c'est-à-dire sur le sort en quelque sorte désespéré de ces gens. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls atteints. Quelques-uns vont à la ville tous les jours et circulent parmi les blancs. Je rappelle qu'environ la moitié d'entre eux seraient atteints de la tuberculose et on dit même qu'un nombre à peu près égal souffrent de maladies vénériennes.

On peut supposer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou ses fonctionnaires, en soient venus à des arrangements avec des médecins autres que ceux de Rocky-Mountain-House. Ce n'est cependant pas l'impression que nous a donnée la déclaration formulée l'automne dernier. J'avais nommé les médecins en cause. Je puis également supposer qu'on en est venu à s'entendre sur l'hospitalisation des malades ailleurs que dans le voisinage. Il se peut aussi qu'une enquête d'hygiène publique soit en cours mais rien ne l'indique.

Qu'on me permette de souligner que c'est sur place que ces gens devraient être soignés. C'est dans leur propre région qu'il conviendrait de les hospitaliser, sauf, bien entendu, ceux qui sont atteints de tuberculose avancée. A mon avis, les tuberculeux devraient être transportés à l'Hôpital Charles-Camsell. C'est l'endroit tout désigné pour les traiter. Comme la direction de l'hôpital et les médecins de la région n'ont pas pu s'entendre sur ce point, presque tous les malades sont dans un état incurable quand ils arrivent à cet hôpital d'Edmonton.

L'automne dernier, j'ai pris connaissance de cas de malades âgés de cinq à trente-six ans. Ces rapports nous font frissonner. Je n'insisterai pas davantage sur ce point. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prendra les décisions qui s'imposent en l'occurrence. Autrement j'y reviendrai chaque fois que l'occasion s'en présentera. Nous devrions être en mesure d'affirmer, au moins d'ici la fin de la session, que des dispositions concrètes ont été prises en vue de régler le problème.

Le même jour, le 9 décembre, nous avons examiné les questions relatives à la division des affaires indiennes, division qui relevait alors du ministère des Mines et des Ressources. J'ai appelé l'attention du ministre intéressé sur cette question de santé. "Il faut absolument, ai-je dit, que les fonctionnaires de la division des affaires indiennes se rendent parfaitement compte de leurs obligations à cet égard." J'ai parlé des Indiens Chippewa qui se refusaient à un traité. Les événements qui suivirent, monsieur l'Orateur, attestent qu'on a mal compris le sens de mes paroles, du moins dans un certain milieu. J'ai reproché à quelqu'un, que je n'ai pas voulu nommer, sa façon de traiter ces Indiens Chippewa. Je songeais, à ce moment-là, à l'ancien agent des Indiens et à nul autre. J'ai dit que j'étais mécontent du fonctionnement de l'agence des Indiens et de l'aspect économique du problème de ces Indiens. Je tiens à rendre hommage à l'ancien ministre des Mines et Ressources qui a fait les premières démarches, les plus importantes.

Il me semble que le nouvel agent à Rocky-Mountain-House possède l'expérience et les qualités requises. Nous sommes aussi d'avis qu'il est tout désigné pour le poste en raison de son attitude généralement sympathique à l'égard du problème. Nous espérons qu'il saura aplanir les nombreuses et épineuses difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises depuis longtemps. Cependant deux facteurs décideront de la réussite ou de l'échec de ses efforts: d'abord, la ligne de conduite du Gouvernement et, en second lieu, le degré de collaboration qu'il recevra de ses supérieurs.

Je me suis rendu dans la réserve, qui est située à trente milles de Rocky-Mountain-House. La région est fortement boisée. En cette occasion, j'ai assisté à une réunion typiquement indienne. Voici quelques faits que j'ai recueillis de mes entretiens avec les Indiens. J'espère qu'on transmettra mes commentaires aux fonctionnaires de la division des affaires indiennes.

J'ai appris, en premier lieu, que les Indiens de la région désirent surtout qu'on leur permette de suffire à leurs propres besoins. Je signale, en passant, qu'on ne semble guère les encourager; c'est très important si nous voulons qu'ils parviennent à se suffire. Un crédit vise les bestiaux. Je me propose de me renseigner sur le montant exact qu'on affecte à cette fin. Il faut défricher ces ter-

rains, sous surveillance, afin qu'on puisse en tirer de la provende pour le bétail; j'emploie le mot "défricher" à dessein, puisqu'il s'agit de terrains boisés. Rien n'est plus terrible que de voir ce que j'ai vu moi-même là-bas, du bétail mourant, faute de fourrage. Rien ne serait plus décourageant pour les Indiens que de déboiser, comme bon nombre d'entre eux l'ont fait, afin de semer du fourrage, et puis ensuite d'avoir à attendre trois ou quatre ans avant qu'on leur permette de labourer. Puis, on laboure en octobre. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sait bien ce qui arrive au sol quand on laboure à une époque où il gèle la nuit.

Il faut qu'il y ait un contrôle pour la construction de maisons. Il est grotesque de voter de l'argent pour construire des maisons dans cette région, pour permettre ensuite ce qui s'y est passé. Bon nombre de ces maisons ont été perdues parce que personne n'a enseigné aux Indiens à fabriquer du ciment. Il est bien difficile d'accepter de gaîté de cœur que les portes, les chassis, les matériaux de recouvrement et autres matériaux de construction soient laissés en plein air pendant deux ans et se gâtent au point de ne plus pouvoir servir. Ce sont là des matériaux, qui, je le pense, ont été achetés afin de servir aux Indiens.

Voici le pire aspect de toute cette affaire. On estime que cette réserve renferme environ 25 millions de pieds de bois marchand; c'est un spécialiste dans ce domaine qui m'a fourni ce renseignement. Si cette forêt était bien exploitée, les Indiens pourraient en retirer un millions de pieds de bois par année pendant les vingt-cinq prochaines années, ou un demi-million pendant les cinquante prochaines années. Mais on massacre cette forêt,—je ne puis penser à une expression mieux appropriée. Il y a une scierie tout prêt de la réserve. C'est un blanc qui l'exploite mais, soit dit en passant, il prend entièrement l'intérêt des Indiens. Toutefois il n'est pas autorisé à mettre les pieds dans la réserve.

Ces Indiens y abattent les arbres, mais on s'imaginerait qu'ils se ferment les yeux et frappent à l'aveugle avec leurs haches. Il en résulte qu'ils laissent debout une partie du meilleur bois, les gros arbres. Le vent les renversera lorsqu'ils auront coupé les autres. On ne leur donne aucun conseil à ce sujet, de sorte que le coût de l'abatage et du charroyage des billes est presque prohibitif.

Certes ce n'est pas trop exiger du ministère que de lui demander de donner aux Indiens les directives et les conseils nécessaires si on veut qu'ils tirent le meilleur parti possible de ce bois. J'ai demandé l'automne dernier, et je répète cette demande aujourd'hui, qu'on les aide à installer une ou plusieurs scieries mobiles dans la réserve.

Je crois savoir qu'on s'occupe de leur instruction, mais les progrès sont lents de ce côté. On a demandé aux Indiens de couper des billes d'une longueur d'environ 30 pieds pour se bâtir une école, mais je doute fort qu'ils puissent parvenir à les transporter aux endroits requis parce qu'on n'exerce aucune surveillance sur l'abatage.

Comme il est presque six heures et que je ne pourrai terminer mes observations maintenant, je propose l'ajournement du débat.

(La motion de M. Shaw est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain nous poursuivrons la présente discussion.

(A 5 heures et 55 du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

RECUEIL DES TRAITÉS DU CANADA, 1948 ET 1949

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dépose onze documents, instruments diplomatiques, publiés dans le *Recueil des Traités du Canada* de 1948 et de 1949. La liste pourrait peut-être en être publiée dans les *Procès-verbaux*, à moins que les honorables députés ne désirent que j'en donne lecture immédiatement.

MARINE MARCHANDE

AIDE DE L'ÉTAT À L'INDUSTRIE CANADIENNE DU TRANSPORT MARITIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Dickey (Halifax): Le ministre des Transports nous éclairera-t-il sur les mesures prises afin d'appliquer le programme d'aide à la marine marchande canadienne, au montant de trois millions?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je ne puis répondre complètement à la question. Tout ce que je puis déclarer c'est que la Commission maritime a, à la suite du discours du premier ministre, en décembre dernier, pris à cet égard les mesures d'usage. Dès le début de décembre, cet organisme a demandé à tous les armateurs ou propriétaires de navires de présenter leurs demandes, de façon à déclarer s'ils désiraient arborer le pavillon anglais ou s'ils préféraient profiter de la subvention de trois millions. Telle est la situation. Est-ce bien le point que le député désire soulever?

Le premier ministre me signale, d'autre part, que le budget des dépenses comporte un poste relatif à cette subvention.

LA COMMISSION DES PORTS NATIONAUX

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL—PRÉTENDUE OFFRE DE VENTE DU RÉSEAU DE CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Léon Balcer (Trois Rivières): Le ministre des Transports peut-il dire si son ministère a appris que la Commission du havre de Montréal a offert de vendre ses lignes de chemin de fer au National-Canadien? Dans le cas de l'affirmative, le ministre est-il disposé à formuler une déclaration au sujet de cette transaction?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'une question d'une telle importance mérite préavis. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas au courant de la situation dont parle le député. Je sais que les membres de la Commission des ports nationaux se sont rendus à Montréal, comme ils se rendent dans tous les autres ports qui leur ressortissent, afin de discuter les questions courantes relatives au havre. Il est possible qu'une pareille discussion ait eu lieu quand la Commission s'est rendue à Montréal, mais je ne suis certainement pas en mesure de répondre à la question posée par l'honorable député.

RETOUR DE M. HOWE D'UN VOYAGE EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Usant de ma prérogative de député, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que je me sens tout à fait en sécurité maintenant que mon voisin, le ministre du Commerce (M. Howe), est de retour, sain et sauf d'outre-mer.

LA RÉGIE DES LOYERS

RÈGLEMENTS DU TEMPS DE GUERRE CONCERNANT LA TENURE À BAIL—RÉGIE ASSURÉE PAR LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Vu la décision rendue hier par la Cour suprême relativement à la régie des loyers, le ministre nous dira-t-il si le gouvernement fédéral s'offre toujours à acquitter pendant un an les frais d'administration des provinces qui désirent assumer la régie?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, l'offre tient toujours.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mercredi 1er mars, sur la motion de M. F. H. Larson tendant à voter une

Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Hier après-midi, monsieur l'Orateur, j'ai consacré tout mon temps à l'examen de plusieurs problèmes intéressant les Cris Fils-du-Soleil et les Indiens Saulteux établis dans ma circonscription. En cette circonstance, j'ai particulièrement insisté sur ce que, jusqu'ici, rien n'indique que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se rend compte de la gravité du problème de la santé chez ces Indiens. En outre, rien n'indique qu'on ait pris les mesures convenables en vue de faire face à la situation ou même d'apporter une solution partielle au problème.

A mon sens, cet état de choses résulte d'une de deux causes: ou bien beaucoup pensent que ce problème n'intéresse que peu de gens, probablement établis loin des sentiers battus des blancs; ou bien le programme ministériel est tel que justice ne peut être rendue à ces malheureux. A propos de programme, j'aimerais citer un extrait d'une déclaration formulée par le ministre. Sauf erreur, il s'agit d'une directive adressée par le ministre à certains hauts fonctionnaires de son service. En voici le texte:

> Bien que le gouvernement fédéral ait assumé des obligations précises quant à certains citoyens, sa seule responsabilité vis-à-vis des indigènes est d'établir un programme d'hygiène à l'intention des groupes qui ne sont pas encore capables de prendre eux-mêmes des mesures en ce sens. Les fonctionnaires des services de la santé des Indiens sont chargés d'administrer sagement les fonds affectés à ce programme d'hygiène. Nous n'avons pas l'intention d'exploiter un service complet non contributif. Celui que nous offrons actuellement est certes de beaucoup supérieur à tout ce qui aurait pu être implicitement promis.

Je cite maintenant une déclaration du directeur des services de la santé des Indiens. Elle est encore plus précise que l'autre. Il a dit:

> Le gouvernement fédéral n'est pas tenu de fournir des soins médicaux gratuits aux Indiens.

Cette déclaration va à l'encontre de celle-ci, que formulait un autre fonctionnaire du ministère, le Dr Meltzer, directeur médical de l'hôpital indien Charles Camsell, à Edmonton:

> Il nous incombe directement de nous occuper de la santé des Indiens.

Je proposerais que lorsque le comité des affaires indiennes se réunira, ses membres étudient les avis exprimés et cherchent a obtenir une déclaration catégorique sur la responsabilité du Gouvernement et sur la ligne de conduite qu'il entend suivre dans ce domaine. Je n'en dirai pas davantage, monsieur l'Orateur, au sujet des services d'hygiène des Indiens.

[L'hon. M. Abbott.]

Hier, j'ai traité d'autres aspects de la question qui sont de la compétence de la Division des affaires indiennes. En terminant mes observations, je tiens à dire que je désirerais qu'on prenne immédiatement des mesures en vue de délimiter les terrains boisés que j'ai mentionnés. Je crois que c'est essentiel et qu'on le fera probablement. Je voudrais qu'on surveille la construction de ces maisons et qu'on fournisse des conseils techniques à ces Indiens afin qu'ils puissent exploiter les terres cultivables. Ils pourraient ainsi produire les aliments nécessaires aux bestiaux qu'ils possèdent déjà et dont il leur faudra accroître le nombre s'ils veulent un jour subvenir à leurs propres besoins.

Je tiens à souligner qu'évidemment certaines personnes qui font affaires avec les Indiens ne savent pas qu'on ne peut pas abuser de leur confiance et s'attendre à obtenir d'eux la collaboration vers laquelle la ligne de conduite du Gouvernement devrait tendre. Les Indiens peuvent-ils nous garder leur confiance lorsque, se réunissant à notre demande en un endroit déterminé, le 21 décembre, afin de recevoir leurs colis de Noël, ils doivent attendre deux ou trois jours parce que personne n'arrive et que certains ne reçoivent rien même après un mois? Je sais qu'on présentera sous peu une nouvelle loi des Indiens, mais ni la nouvelle loi, ni les belles phrases ne suffiront à régler un problème aussi ancien que celui des Indiens du Canada. Un esprit approprié doit vivifier la loi: il faut vraiment désirer le bien de ces gens. Il importe avant tout de cesser de considérer les aborigènes comme des gens de race inférieure; cette attitude a constitué une de nos principales difficultés.

Puisse le succès accompagner les efforts du ministre dont relèvent maintenant les affaires indiennes. Il prendra, j'en suis sûr, la bonne attitude et sa détermination à régler les problèmes que soulève la nouvelle loi des Indiens apporteront effectivement une solution satisfaisante.

J'aimerais églalement cet après-midi commenter certains passages du troisième paragraphe du discours du trône. Ce paragraphe est ainsi conçu:

> Dans l'intervalle, les pourparlers se poursuivent avec les gouvernements provinciaux en vue de la mise en œuvre des mesures adoptées à votre dernière session relativement au logement, à l'établissement d'une route transcontinentale et à la conservation des forêts.

C'est à la route transcanadienne que je désire maintenant consacrer quelques instants. Lorsque son aménagement est devenu une question de brûlante actualité,—j'entends lorsqu'elle a commencé de donner lieu à des discussions animées car elle a pour ainsi dire toujours été d'actualité,—j'ai été très

amusé de constater l'empressement qu'ont mis les Chambres de commerce les *boards of trade*, les conseils municipaux et les associations agricoles et d'autres, dans l'Ouest surtout, à préconiser tel tracé particulier. Des associations se sont formées et des caravanes se sont mises péniblement en route vers notre littoral du Pacifique, s'efforçant de gagner, chemin faisant, l'appui de citoyens en faveur de parcours particuliers et d'y éveiller l'intérêt de la population. On a imprimé et distribué des tonnes de brochures. De fait, c'est sur le parquet de la Chambre, partiellement du moins, que s'est livrée la bataille de la route.

Mon opinion personnelle à cet égard peut se résumer ainsi: D'abord, la défense de notre territoire et la prospérité économique du pays exigent assurément l'aménagement immédiat d'une route transcanadienne. Deuxièmement, je conservais l'espoir que cette question ne servirait jamais de ballon politique. Troisièmement, j'étais convaincu que si l'on prenait la décision la plus sage, une commission d'enquête composée de représentants des autorités fédérales et provinciales serait constituée immédiatement. Enfin quatrièmement, je supposais qu'un jour ou l'autre nous posséderions un vaste réseau routier,—du moins dans cette partie du pays située à l'ouest de Winnipeg,—composé d'au moins quatre routes transcontinentales.

Ce qui m'a frappé,—je parle surtout de la route ou des projets de tracés dans ma propre province,—c'est que les journaux et autres sources de renseignements ont toujours mentionné le col du Nid-de-Corbeau, celui du Cheval-qui-rue ou celui d'Yellowhead. Le député de Lethbridge (M. Blackmore) et d'autres ont réclamé fermement et avec insistance l'adoption du parcours passant par le col du Nid-de-Corbeau; le représentant de Medicine-Hat (M. Wylie) et ses collègues de Calgary-Est (M. Harkness) et de Calgary-Ouest (M. Smith) voudraient que la route passe par Calgary et Banff et par le col du Cheval-qui-rue. Les députés de Battle-River (M. Fair), de Vegreville (M. Decore), d'Edmonton-Est (M. Macdonald), d'Edmonton-Ouest (M. Prudham), de Peace-River (M. Low) et d'Athabaska (M. Dechêne) préconisent l'aménagement de la route par le col d'Yellowhead. Je ne voudrais pas amorcer un nouveau débat sur cette question mais je suis stupéfait de constater que, dans leur empressement à préconiser un parcours desservant leurs propres régions, chacun de ses députés a négligé de faire mention du tracé le plus pratique de tous, c'est-à-dire le parcours qu'on appelle communément la route David Thompson.

Les députés de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de Kindersley (M. Larson) pourraient, j'en suis sûr, avancer de forts arguments contre l'idée de faire passer la route transcanadienne à travers une région mi-aride et mi-déserte dans le sud de la Saskatchewan et le sud-est de l'Alberta. Ils ne manqueraient pas de motifs pour proposer que cette route, à partir de Winnipeg, en direction de l'Ouest, traverse leur circonscription. De son côté, le député d'Acadia (M. Quelch) pourrait donner autant de bonnes raisons pour que la route passe par sa circonscription. Si la route traverse ces trois circonscriptions, comme elle le devrait, elle atteindra infailliblement la ville de Red-Deer, en Alberta.

Une voix: Où est cette ville?

M. Shaw: Où est Red-Deer? Comme réponse je n'ai qu'à citer un court éditorial paru dans le *Bulletin* d'Edmonton:

> Red-Deer est une des localités albertaines qui mérite l'attention.
>
> Cette ville, au passé si intéressant, a un avenir très prometteur.
>
> A mi-chemin entre Calgary et Edmonton, elle est admirablement située pour répondre à la tendance actuelle qui consiste à décentraliser l'industrie.
>
> Récemment, en maintes occasions, on a parlé de Red-Deer comme d'un centre industriel qui progresse rapidement et le Gouvernement lui-même a manifesté sa foi en l'avenir de cette ville quand Ottawa a annoncé qu'il y construirait un édifice fédéral de $361,000.

Permettez-moi de faire ici une digression, monsieur l'Orateur, pour remercier le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et le Gouvernement, au nom de tous les citoyens de la ville de Red-Deer, de s'être enfin rendu compte du grave problème qui existe dans cette ville et d'y apporter une solution. Nous nous réjouissons de l'érection d'un édifice de cette importance dans la ville. Je poursuis la citation:

> Indépendamment de sa situation géographique et de ses avantages, Red-Deer peut fort bien se tenir à la hauteur des progrès incessants, car c'est le centre de la région de culture mixte la plus prospère de la province.

Quel contraste, si j'ose dire, avec la circonscription de l'honorable député de Medicine-Hat.

M. Wylie: Que vous dites!

M. Shaw: Je poursuis:

> C'est aussi le centre d'une nouvelle route pénétrant dans la région Nordegg des contreforts vers l'Ouest.

Nordegg, soit dit en passant, est une des régions qui produisent le plus de charbon à vapeur de l'Ouest canadien. J'espère que bientôt le National-Canadien et le Gouvernement s'en rendront compte. Je continue:

> Une fois la route achevée, Red-Deer bénéficiera d'abondantes ressources en bois et en charbon.
>
> On prévoit que la route se prolongera de Nordegg vers l'Ouest jusque dans les montagnes

où elle se reliera à la route Banff-Jasper. S'il en est ainsi, Red-Deer, à l'égal d'Edmonton et de Calgary, servira de base au tourisme estival en montagne.

J'estime que c'est mieux que chez eux. Toutefois, l'opinion que je cite est celle du *Bulletin* d'Edmonton. Enfin:

Somme toute, Red-Deer passe pour un autre endroit d'une bonne province où il est agréable de vivre.

C'est la fin de l'article de fond du *Bulletin*. Le voyageur qui part de Red-Deer et se dirige vers l'Ouest, traverse l'une des meilleures régions pour la culture mixte au Canada avant d'arriver à Rocky Mountain House. Le nom de la ville suffit, messieurs les députés, à évoquer tout le pittoresque qu'elle revêt.

M. Blackmore: Surtout "Rocky Mountain".

M. Shaw: De Rocky Mountain House, le voyageur traverse une région où la province de l'Alberta est à aménager une des plus belles routes de cette partie du pays. Le voyageur arrive, ensuite, comme je l'ai dit, à Nordegg où gisent les grandes houillères Brazeau, houillères qui produisent une quantité énorme de houille grasse pour nos industries. En direction Ouest, la route traverserait les plaines du Kootenay. Monsieur l'Orateur, on sait que la Colombie-Britannique se vante, de temps à autre, de ses vallées tropicales. Nous avons ici le meilleur exemple de ce qu'on peut appeler une vallée tropicale dans nos montagnes Rocheuses. Ces plaines du Kootenay sont aussi planes que la région des Prairies. La température y est toujours plus élevée de 15 à 20 degrés que celle qu'on enregistre aux endroits à l'extérieur de ce défilé. Il n'y a pas de neige quand on en trouve deux pieds sur le sol partout à partir des Prairies jusque dans l'Est, et cette route passe à cet endroit pour raccorder avec la grand route Banff-Jasper. Sur un parcours de 45 milles au delà de la grand route Banff-Jasper cette route passerait par le défilé de Howse, qui est le moins élevé de tous ceux qui traversent les Rocheuses, soit d'une altitude de 4,840 pieds. Cette région serait une des plus faciles à déblayer l'hiver et une des moins coûteuses à aménager. Il y a moins de neige dans cette région que dans toute autre partie des montagnes Rocheuses sur le continent nord-américain.

C'est bien différent des chutes de trente pieds de neige qui s'observent souvent dans la région à l'ouest de Banff et du lac Louise. Nous sommes toujours d'avis,—et je m'adresse ici au gouvernement de l'Alberta et au gouvernement du Canada,—que si l'on veut établir la route transcanadienne dans une localité où le coût d'aménagement et d'entretien sera le moins élevé, où les beautés naturelles sont inégalées sur notre continent et où la faune abonde, et si l'on se rend compte des avantages qu'offre ce tracé et de la faible altitude, il n'y a plus à se demander où passera la route transcanadienne dans cette région.

Je tiens à dire au gouvernement du Canada et à celui de l'Alberta que si cette route passe par Calgary, Lethbridge et Edmonton en seront froissées. Si elle passe par Lethbridge, deux autres villes en seront offensées. Si elle passe par Edmonton, il y en aura encore deux qui ne seront pas satisfaites. Nous ne voulons certes pas nous mettre à dos toutes ces villes. Si donc les gouvernements intéressés ne veulent pas indisposer au moins deux de ces municipalités, ils s'empresseront d'accepter le tracé dont j'ai parlé car c'est le plus pratique. Nous croyons pouvoir fournir au Gouvernement et aux autorités provinciales les arguments les plus solides à l'appui de ce choix. Pour ma part, j'espère qu'un jour ou l'autre ces villes se trouveront toutes quatre sur le parcours d'une route transcanadienne car il faudra en définitive que la partie du pays située à l'Ouest de Winnipeg soit desservie au moins par les quatre grandes routes dont j'ai parlé.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, selon l'aimable coutume, je félicite d'abord le proposeur (M. Larson) de l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général et celui qui l'a appuyé (M. Dumas) de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. La démocratie a ceci d'agréable qu'en dépit des divergences politiques, elle nous permet ces marques de courtoisie. C'est dans le même état d'esprit bienveillant que nous saluons le retour à son siège du ministre du Commerce (M. Howe). Nonobstant toutes nos divergences d'opinions, nous sommes heureux de le revoir. Nous pouvons lui assurer que nous ne l'avions pas complètement oublié, que nous avons souvent mentionné son nom, parfois de façon fort élogieuse et parfois moins élogieusement.

J'entends, cet après-midi, soulever à la Chambre la question du contrôle des changes tel qu'il existe dans le monde occidental, c'est-à-dire dans le monde non-communiste. Bien que nous en ayons parlé dans le passé de façon plutôt superficielle, il ne sera pas difficile de convaincre la Chambre que, pour nous tous, c'est une question fort importante. Le contrôle des changes nous est d'abord arrivé comme hôte de guerre. Nous espérions que, comme les autres hôtes de guerre mieux accueillis, il nous quitterait une fois le conflit terminé. Mais il est resté. On l'a en réalité admis dans, mettons, la famille financière, en lui conférant une sorte de titre juridique. En dépit de sa lamentable origine, comme je le le démontrerai plus tard, il semble presque

que le ministre des Finances (M. Abbott) peut maintenant à peine distinguer cet enfant, d'origine lamentable, je le répète, des membres plus respectables de sa famille.

Nous pourrons, je l'espère, vu les circonstances où nous nous trouvons, faire retourner cet enfant dans son lieu d'origine, c'est-à-dire les pays totalitaires, afin qu'il s'y développe de son mieux. Certes, l'enfant a acquis de bonnes manières, mais n'allons pas pour cela nous tromper sur sa valeur.

Je tiens à souligner quatre points à la Chambre cet après-midi. Je désire tout d'abord la convaincre,—ce ne devrait pas être difficile,—que nous souffrons actuellement du contrôle des changes; que les fers qui lient les pays non communistes les divisent en deux zones séparées par le rideau dollar-sterling; qu'à certains égards ils nous contraignent à revenir au troc et qu'ils nous empêchent de bénéficier des progrès réalisés au cours des siècles.

En second lieu, je parlerai de la dévaluation qui a eu lieu l'automne dernier. Je tenterai de persuader à la Chambre que la dévaluation ne suffit pas, car la dévaluation sans la liberté ne peut atteindre l'objet que nous visons.

En troisième lieu, je veux persuader à la Chambre que si chacun attend que tous soient prêts, il se peut que nous attendions jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Au Canada, où nous estimons tant les effets de notre exemple, nous serons en mesure, je veux le croire, de donner un peu l'exemple chez nous.

Enfin, je veux démontrer que nous sommes en bonne posture pour le faire.

Ce n'est pas la première fois que je tente d'appeler l'attention du Gouvernement sur la question. On n'y a guère réussi jusqu'ici. Il est difficile de faire comprendre à des gens prospères, à des gens qui ont de l'argent plein les poches, qui pensent que tout va bien dans le meilleur des mondes, que des nuages peuvent obscurcir l'horizon. Les difficultés commencent cependant d'apparaître. Si je ne m'abuse, il n'est pas très difficile de persuader aux cultivateurs que tout ne va pas très bien. Parlons d'une seule autre industrie sur laquelle je reviendrai plus tard; les fabricants de papier à journal pourraient sans doute nous dire quelque chose des difficultés qu'ils ont à surmonter par suite du contrôle des changes.

J'espère convaincre la Chambre et le Gouvernement que ce sont les mesures relatives au contrôle des devises étrangères, répandues sur tous les points du monde dit libre et constituant autant d'entraves pour ceux qui essaient de continuer leurs affaires, qui sont à la racine du mal dans les deux cas. Puisque maintenant les cultivateurs et les ouvriers industriels peuvent accepter la chose, le Gouvernement le peut également, je l'espère.

Depuis le printemps dernier, il n'est plus de mode de faire la cour aux cultivateurs, et nous ne vivons plus dans le pays des merveilles où il n'était pas nécessaire de grandir. Je crois que nous grandissons. On peut croire, à certains indices, que le Gouvernement apprend quelque chose. Il a appris, de lundi à mercredi de la semaine dernière, qu'il y a du chômage au pays. Le discours du premier ministre (M. St-Laurent), lundi, nous a réellement portés à nous demander s'il n'était pas inconvenant de faire mention du chômage tant il a dit d'une façon insinuante, persuasive, désinvolte qu'il n'y avait pas de chômage, ou que, s'il y en avait, c'était un effet du mauvais temps qui disparaîtrait au printemps avec le retour des oiseaux. Le mercredi, quelques jours plus tard, il y a sans doute eu une modification, car on a de nouveau, pour la deuxième ou troisième fois, empiété sur le temps réservé au débat sur l'Adresse, afin d'adopter la mesure visant la loi d'assurance-chômage. Je suis bien content qu'on l'ait adoptée. Ce qui m'étonne, cependant, c'est que lundi le premier ministre ne savait pas qu'il fallait l'adopter. Je fonde donc quelque espoir sur le Gouvernement. Le retour du ministre du Commerce et la nouvelle de son arrivée, parue dans les journaux du matin, sont de bon augure. La *Gazette* de Montréal portait en manchette: "Howe prédit l'expansion de nos exportations". Je me suis immédiatement souvenu que le *Citizen* d'Ottawa a publié, lui aussi, une manchette analogue. En effet, le 9 mai 1949, ce journal affirmait: "Howe révèle l'existence d'un nouvel accord". C'est bien ce que nous pourrions appeler un appât électoral. Plus loin, nous pouvions lire que le ministre du Commerce avait négocié des contrats d'une valeur de 25 millions. Ce n'est pas un bien gros montant si l'on tient compte de l'ensemble de notre commerce, mais c'était toujours un commencement.

Il est certes intéressant de se reporter aux paroles que le ministre du Commerce prononçait hier à New-York. Il a expliqué qu'il avait profité de ses vacances pour exhorter certains pays à accroître leurs exportations au Canada. Puis, il s'exprime ainsi:

> En ce qui concerne l'accroissement du commerce avec l'Europe, les perspectives, dans l'ensemble, continuent de s'améliorer.

C'est excellent. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sera enchanté de l'apprendre. A vrai dire, il est regrettable qu'il ne l'ait pas su plus tôt. Le ministre du Commerce poursuit:

Le Canada encourage les commerçants particuliers à passer des accords de troc...

Je suppose que si nous ne pouvons commercer, nous pouvons troquer. A défaut de commerce véritable, nous devons nous contenter de troc. C'est regrettable d'être obligé de rétrograder ainsi. Le ministre a également affirmé que:

Nous encourageons ces marchés en vue de faciliter la tâche aux commerçants particuliers.

La conclusion de l'entrevue m'a parue fort encourageante. Voici:

M. Howe rentre à Ottawa demain où, dit-il, "certains travaux de routine l'attendent".

Lorsque le ministre voudra savoir ce qui s'est passé ici, il découvrira que bien des questions à l'ordre du jour, notamment le chômage, ne sont pas qu'affaires de routine, comme il l'a peut-être cru. Son retour est opportun. L'optimisme qui le caractérise le porte à persuader tout le monde que le Gouvernement dont il fait partie est des plus sages. Le premier ministre a tout fait pour nous convaincre que le ministre du Commerce (M. Howe) possédait effectivement ces qualités.

La régie du change étranger est pour nous une entrave. Voici quelques témoignages qui confirmeront mes dires. Je citerai les mots désormais fameux prononcés par le ministre de l'Agriculture à Brantford, en décembre dernier. Mais auparavant, je m'arrêterai à ce qu'il disait le 28 mai dernier, à Winnipeg, alors qu'il affirmait: "Il importe que nous ayons encore plus de produits agricoles à vendre."

C'était le 28 mai; toutefois, le 1er décembre, il déclarait aux cultivateurs qu'il leur faudrait acheter là où ils pourraient vendre, et poursuivait:

Le Canada est le seul marché où nous puissions présentement vendre librement.

Il laissait donc entendre qu'il nous fallait tout vendre au Canada. Ça ne sera pas une mince tâche pour nous que de consommer tout le blé que produit la Saskatchewan. C'est pourtant ce que le ministre demande.

Nous nous rappelons tous ce qu'il a dit à la Chambre il y a quelques jours, à savoir que le gouvernement britannique,—notons qu'il a dit le gouvernement et non le peuple britannique,—s'attaquait délibérément au commerce canadien.

Je désire pousser mon raisonnement un peu plus loin et expliquer ce qui est arrivé dans le cas du papier-journal canadien. Si j'ai bonne mémoire, nous avions conclu un contrat comportant l'exportation d'environ 300,000 tonnes de ce produit. Nos industriels ont approvisionné le marché anglais, sans pendant des années, en tirer de grands avantages et à des prix inférieurs à ceux que les autres pays demandaient à la Grande-Bretagne. Les importateurs anglais tenaient à nos contrats. Mais en janvier dernier, c'est-à-dire il y a deux mois, le gouvernement britannique les informa qu'il ne pouvait leur livrer de permis d'importation avant six mois et qu'il ne pouvait non plus leur donner de garantie pour plus tard.

Personne ne s'imagine que c'est par malice ou par plaisanterie que le gouvernement britannique agit ainsi. La vérité c'est que, comme les autres gouvernements, il se trouve pris dans l'enchevêtrement de régies sévères qui soutiennent la valeur de la monnaie à un niveau trop élevé par le rationnement rigide du change étranger. Il a donc été extrêmement difficile de persuader la population de prendre le problème au sérieux et, n'eut été l'existence de nos propres difficultés, nous ne pourrions encore le faire prendre au sérieux.

Les régies sont nombreuses: régie des importations, régie des exportations, régies de toutes sortes: elles débordent! C'est la Grande-Bretagne évidemment qui, en 1949, nous en a fourni l'exemple classique. Toute personne bien informée, à l'exception du Chancelier de l'Échiquier, savait que la livre sterling était négociée à un prix bien inférieur au taux fixé et finalement, le Chancelier de l'Échiquier a dû recourir à la dévaluation; mais on n'a pas adouci la rigueur des régies. La livre sterling est simplement tombée de $4.03 à $2.80. A ce sujet, j'aimerais lire un passage de l'*Economist* de Londres. Les députés y verront que ce journal adopte envers le gouvernement anglais une attitude non seulement sympathique mais généreuse. Sympathisant donc, en somme, avec le but que visait le gouvernement britannique, voici ce que l'*Economist* du 15 octobre 1949 dit de dévaluation:

Il est maintenant clair que l'occasion fournie par la dévaluation a été ratée. A l'étranger, on a été fort désappointé, en même temps qu'étonné, de voir qu'une réduction aussi prononcée de la valeur de la livre sterling sur le marché des changes n'ait pas été accompagné d'un adoucissement quelconque des restrictions qui rendent la livre sterling si rigoureusement inconvertible. "La dévaluation, dit un commentateur averti du continent, résulte ordinairement de l'abolition du contrôle des changes. C'est une très mauvaise affaire que de payer si cher quand on n'obtient rien en retour".

On a maintenu, je le répète, tous les anciens pouvoirs. Tout indice d'optimisme est disparu. La Nouvele-Zélande et l'Australie se sont effectivement détournées de la réglementation. En Angleterre, le résultat des récentes élections ne saurait passer pour une approbation enthousiaste des régies.

Nous ne devons pas, naturellement, oublier les difficultés qui confrontent l'Angleterre, ni sa dette de trois milliards et quart de livres, ni l'énorme partie de ses ressources qu'elle a consacrée à la conduite de la guerre. Au sur-

[M. Macdonnell (Greenwood).]

plus, des théoriciens y sont à l'œuvre aujourd'hui comme hier. On a bien cherché à instaurer certaines libertés en vue d'encourager les placements à l'étranger, mais on n'a fait que substituer un labyrinthe de tracasseries à un autre, et dans l'intervalle, le flot vivifiant des placements à l'étranger est resté coupé.

Qu'est-ce donc, en termes simples, que le contrôle des changes? Voici: le gouvernement d'un pays fixe par rapport à sa monnaie la valeur de celle d'autres pays; puis, appuyé sur la force disciplinaire de l'État, il impose le taux édicté au public, à ses propres citoyens, en ne leur laissant aucune échappatoire.

On se rappelle peut-être de ces prérogatives de police. Je voudrais, sans prendre trop de temps, citer quelques-unes des prérogatives les plus hautes. Voici:

> Le gouverneur en conseil peut édicter des règlements prescrivant que des personnes qui autrement seraient résidentes seront réputées non-résidentes ou que les personnes qui autrement seraient non-résidentes seront réputées résidentes pour l'une quelconque des fins de la présente loi.

J'ai toujours cru que le parlement britannique était revêtu de tous les pouvoirs sauf celui de changer un homme en femme, et une femme en homme. Mais l'article semble aller encore plus loin. Il y a un autre alinéa que je voudrais lire. On peut décréter la réglementation:

> Nonobstant toute disposition contraire contenue ailleurs dans la présente loi, exemptant toute personne ou catégorie de personnes, ou toute opération ou catégorie d'opérations, d'une disposition de la présente loi.

En d'autres termes par cet organisme, le gouverneur en conseil a le pouvoir absolu d'agir à sa guise. Je m'empresse d'ajouter qu'à mon avis, ces prérogatives ont été exercées avec discernement et modération. On en a, pour ainsi dire, adouci les rigueurs. Le pouvoir n'en existe pas moins. Ne l'oublions pas, une fois les régies abolies, il suffit de conserver le contrôle du change pour tout réglementer. Aussi longtemps que le Gouvernement peut exercer un contrôle arbitraire sur toute les transactions où une devise étrangère est en cause, il a virtuellement la haute main sur tout: pouvoir prodigieux.

Qu'à cela s'ajoute la loi d'urgence sur la conservation des devises et c'est complet. Nous savons qu'il est permis encore une fois d'importer des tomates et de la laitue. L'importation de ces produits est tantôt autorisée, tantôt interdite. Nous ne savons jamais ce qui va se produire d'un jour à l'autre. Peut-être faudrait-il être plus au courant des goûts personnels du ministre des Finances et du ministre du Commerce en matière de vivres, nous pourrions alors essayer de prévoir les mesures dont ces articles feront l'objet.

Toute transaction, si petite soit-elle, doit faire l'objet d'un permis, de sorte que la commission met le nez dans les affaires personnelles de chacun. Elle a le droit de demander à celui qui désire émigrer aux États-Unis quels sont ses motifs, s'il désire, par exemple, s'éloigner de sa belle-mère. Elle a le droit d'étudier la chose et de juger si elle est motivée. A cause de ces prérogatives de police, on ne peut envoyer quelques livres à la Grande-Bretagne si la Commission n'est pas convaincue de la nécessité de l'envoi. Nous avons essayé ferme d'obtenir certains adoucissements, mais on nous a dit, il y a quatre ans, que c'était tout ou rien. Faut-il s'étonner qu'un citoyen canadien éminent ait déclaré que cette mesure n'est pas nécessaire en temps de paix et qu'elle porte atteinte aux droits fondamentaux du citoyen canadien? C'est le sénateur Crerar qui, en 1946, exprimait cette opinion au Sénat. Le sénateur McGeer donnait au Sénat une description assez humoristique de l'autorisation de délivrer des permis lorsqu'il disait que, sans permis, on ne pouvait passer la frontière avec une valise pleine d'effets personnels. Un autre sénateur disait que pour s'en tenir strictement au régime des permis, il faudrait traverser la frontière en costume d'Adam.

D'où vient le contrôle du change étranger? J'ai dit qu'il était de lignée exécrable et je m'efforcerai de le prouver. Comme le mulet, il ne s'enorgueillit pas de son lignage et, je l'espère, ne compte pas avoir de descendants. Bien qu'ils se soient montrés modérés, ce sont les bolchevistes qui, en 1917, ont été les premiers à employer le contrôle du change étranger, mais son véritable inventeur, celui qui peut en revendiquer l'honneur, c'est M. Schacht, d'Allemagne, qui l'a introduit au début des années 30. Inutile de vous dire que ce contrôle a été le grand ressort qui, s'ajoutant aux autres régies, a permis à Hitler, à Schacht et à la Gestapo de faire tous leurs préparatifs de guerre. Pour employer le jargon du turf, disons que le contrôle du change étranger est par Schacht et Gestapo.

On a d'autres exemples de tentatives faites pour régir les prix internationaux. On se souviendra notamment des efforts tentés à l'égard du caoutchouc et du café. J'ai lu l'autre jour dans les journaux un rapport qui expliquait la hausse du prix du café. L'explication, à en croire cet article, était fort simple. On a fixé le prix, puis, cela fait, on a supprimé les millions de plants de café productifs, de sorte que maintenant que le prix est remonté, le café manque. Et je ne parle pas des difficultés que cela créé aux intéressés, en majeure partie les petits producteurs, sans doute.

Je voudrais simplement rappeler à quel point il est difficile pour quelques individus de prévoir les conséquences considérables d'actes comme ceux-là. Si les hommes étaient des robots, si nous étions tous, du point de vue économique, soumis à des règles mécaniques, il y aurait peut-être davantage lieu de se prononcer en faveur de ce régime. Mais tous les êtres humains ont leurs propres sentiments, leurs propres désirs, leurs propres idées sur la conduite de leur existence; chercher à les régir d'en dehors, c'est courir à la faillite.

Combien il est plus difficile de régir le prix d'une denrée comme l'argent, qui influe sur toutes les autres denrées d'usage courant! Cela est bien plus difficile! Ce n'est pas exagérer que d'affirmer que celui qui prétend ainsi posséder la sagesse suprême finit toujours dans le désastre. Quand je parle de cette prétention orgueilleuse je ne songe pas aux fonctionnaires qui appliquent les dispositions de la loi, mais simplement aux principes généraux dont s'inspire le contrôle du change étranger et que nous aurons la sagesse, je l'espère, de commencer au moins à faire disparaître.

Il est bien entendu que le régime de contrôle du change compte des amis. Il y a tout d'abord ceux qui sont convaincus de son excellence; il y a les adeptes de ce régime. Il y a des gens que je respecte, bien que leurs vues soient entièrement erronnées, à mon avis. Je les respecte à cause de leur sincérité. Ils nous disent qu'ils vont nous assujétir à ce régime et que nous devons être sur nos gardes. J'espère toujours que la lumière finira par se faire dans leur intelligence et qu'un jour ils abandonneront ces opinions; néanmoins ils les défendent et c'est leur droit.

Cependant, il y a une tout autre catégorie de gens que je n'admire pas autant. Ce sont ceux qui ne cessent de proclamer leur attachement à la liberté mais qui, de fait, aiment beaucoup qu'on régisse leurs affaires. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point si ce n'est pour raconter à la Chambre un petit incident que m'a signalé mon meilleur ami chez les banquiers. A l'époque de la guerre, il causait avec un importateur qui lui faisait part de la belle vie qu'il menait. Il disait au banquier: "Mes importations m'arrivent à un prix fixe; je les vends à un prix fixe après l'avoir majoré raisonnablement. Je n'ai aucune raison de me soucier du change; les produits se vendent à un prix déterminé. Je puis me permettre de fermer mon bureau tous les jours à midi et d'aller faire ma partie de golf." Mon ami le banquier lui répondit très sérieusement dans les termes suivants: "Vous savez ce qui est arrivé, vous n'êtes plus dans les affaires". Je crois que cette réplique dit tout.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

J'aime citer le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) à ce sujet. Il a formulé à la Chambre une déclaration que j'ai toujours approuvée et que j'aime à répéter. Un jour, le député a dit: "Je ne m'oppose pas à l'entreprise privée; mais, si elle veut réaliser des bénéfices, elle doit également assumer des risques". Je ne voudrais pas qu'on s'imagine que je cite le représentant de Rosetown-Biggar comme la personnification de la sagesse divine, mais je crois que cette assertion était judicieuse. J'aimerais la répéter à tous ceux qui, à mon sens, sont les pires ennemis de la liberté qu'on puisse trouver, car ils se proclament ses amis, lorsque leurs gestes les trahissent.

Qu'il me soit permis d'établir une relation entre cette manière de voir et la difficulté particulière que nous éprouvons avec le Royaume-Uni. Pourquoi perdons-nous nos débouchés au Royaume-Uni et craignons-nous que cette perte s'accentue? Bien entendu, la situation serait différente, si la livre était tout à fait convertible. Les habitants du Royaume-Uni pourraient dépenser leur argent à leur gré. Ils pourraient acheter chez nous du blé ou toute autre denrée pourvu que le prix fût raisonnable. Je ne dis pas que la convertibilité produirait un miracle du jour au lendemain, mais j'affirme qu'elle serait le commencement du remède.

A mon sens, nous sommes en danger à cause de ce dédale de réglementations,—comme l'indiquent les documents que je citerai tantôt,—la situation est mauvaise et nous ne sommes pas fondés à nous attendre qu'elle s'améliore. Soit dit en passant, j'ai relevé dans le rapport annuel de la Banque Royale du Canada, publié ces derniers jours, une très sage remarque du président de cet établissement. Il dit que la réglementation n'est plus motivée, maintenant que la production européenne est revenue à son niveau d'avant-guerre. Sauf erreur, la production agricole est presque à son niveau d'avant-guerre, tandis que la production industrielle est de 15 p. 100 supérieure à ce qu'elle était avant la guerre. Par contre, jetons un coup d'œil sur la situation dans laquelle se trouve l'Angleterre six mois après la dévaluation. Apparemment, les Anglais n'ont guère d'argent à consacrer à l'achat des produits agricoles nord-américains, non plus qu'à celui de papier-journal. Que font-ils de leur argent? Ils l'affectent exclusivement à l'achat de produits nord-américains comme le tabac de Virginie et les films. Je ne dis pas cela pour critiquer l'Angleterre,

mais bien pour dénoncer le régime qui nous paralyse tous et dont nous devons nous défaire.

Bien entendu, la libération de la livre ne mettrait pas subitement à la disposition des Anglais tous les dollars américains dont ils ont besoin, mais elle marquerait le début d'une amélioration. Les placements, je l'ai déjà dit, commenceraient alors à affluer et la situation actuelle s'améliorerait. Les économistes compétents sont tous de cet avis; ils se demandent si toute autre solution serait suffisante, si toute autre solution remédierait à la pénurie de dollars.

L'aspect le plus ironique de la réglementation,—qui est censée nous être si salutaire,—c'est qu'elle écarte cela même qui pourrait commencer à redresser la situation. Comme je le disais tout à l'heure, on a tenté d'assurer la liberté des placements en Angleterre. Sauf erreur, on a modifié le nombre d'années qu'il faut attendre avant de pouvoir exporter de l'argent. Ce n'était que compliquer le formalisme administratif imposé à l'homme d'affaires qui veut placer quelque argent. L'homme d'affaires ne veut pas avoir affaire à des fonctionnaires de l'État mais à d'autres hommes d'affaires. A moins d'être bien tentés, comme par le pétrole de l'Ouest par exemple, les hommes d'affaires ne feront pas de placements, sauf où ils sont libres de le faire.

N'oublions pas que ce régime de réglementation ne dure que depuis vingt ans, tandis que l'autre avait duré des centaines d'années. Durant tout ce temps où le monde était encore civilisé, le problème n'existait pas. Si quelqu'un dit: "Oui, nous avons peut-être connu la stabilité avant la guerre, mais certaines gens ont éprouvé bien des embarras, parfois, surtout quand il leur a fallu se réadapter". J'en conviens mais, grâce aux nouvelles méthodes et grâce à notre nouvelle attitude et à nos espoirs au sujet du bien-être social, ces difficultés devraient être résolues. L'existence de ces embarras ne nous justifie pas de nous résigner aux inconvénients de la réglementation.

Je ne suis certes pas un expert; je ferai donc appel à un ou deux spécialistes, comme on dit à l'émission *Information Please*. J'aimerais lire un bref passage tiré d'un rapport d'un organisme qui a été en butte à des critiques en cette enceinte: Le Fonds monétaire international, mais a mérité, l'autre jour, les éloges d'un banquier compétent et pratique, le président de la Banque Royale Lorsque j'apprends qu'un banquier pratique fait l'éloge d'un organisme de ce genre et qu'il dit en même temps qu'il préconise la liberté, je crois que le fait est digne de mention. J'aimerais donner lecture de ce bref passage et je prie les honorables députés d'écouter attentivement.

Les pays membres...

C'était en avril 1949.

...sont tenus de mettre en vigueur le plus tôt possible des mesures susceptibles à la fois d'améliorer leur balance des paiements et de rendre possible la réduction graduelle et la suppression définitive des restrictions aux paiements et aux transferts à l'égard des transactions internationales courantes.

Puis on lit:

L'acceptation des conditions, où la concurrence jouerait davantage, qui résulteront nécessairement d'un tel programme comporte des risques évidents et divers, mais à moins que ces risques ne soient acceptés, l'amélioration de la situation économique mondiale réalisée jusqu'ici pourrait céder le pas à une aggravation de cette situation.

Voilà une affirmation qui, à mon avis, reste en deçà de la vérité. Il ne faut pas dire qu'elle pourrait céder le pas à une aggravation, mais qu'elle cède effectivement le pas. Puis on ajoute:

Si l'on ne profite pas de la première occasion raisonnable pour modifier les programmes de restrictions, la difficulté de rétablir le commerce sur une base économique, dans des conditions plus normales, s'accroîtra énormément et le commerce mondial aura de plus en plus tendance à s'effectuer par accords bilatéraux, au moyen de devises inconvertibles.

Le rapport poursuit:

Le rétablissement du mouvement libre des capitaux internationaux privés, essentiel à l'utilisation maximum des ressources productives du monde, ne saurait guère se réaliser si de nouvelles restrictions monétaires plus compliquées continuent de plus en plus à restreindre les usages auxquels on peut affecter les revenus tirés des placements à l'étranger.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que c'est hier, le 1er mars 1950, qu'aux termes des dispositions de l'accord, le Fonds devait faire rapport à ses membres sur les restrictions en vigueur à ce moment-là. Autrement dit, après trois ans d'application, il allait y avoir une espèce d'inventaire ou revue générale de la situation.

Je voudrais signaler à la Chambre quatre points particuliers qui sont le fruit de mes lectures: premièrement, la nécessité de supprimer les restrictions; deuxièmement, l'aggravation de la situation qui résulterait de notre négligence à cet égard; troisièmement, la reconnaissance de l'existence d'un risque; mais c'est tout notre régime qui est fondé sur le risque, car là où il n'y a pas de risque il ne peut pas y avoir le maximum d'efforts chez ceux qui sont doués d'énergie et d'initiative; et enfin, quatrièmement, l'importance des mises de fond internationales.

Si nous voulons souligner la vérité de ces déclarations, reportons-nous à trois ans en arrière, en 1947. Que s'est-il donc passé à

cette époque? Deux choses: les Britanniques n'ont pu rendre la livre convertible, et on a négocié l'accord de Genève, qui s'est révélé à peu près inefficace, sauf en ce qui concerne les États-Unis et le Canada.

J'ai parlé de la déclaration du président de la Banque Royale. Elle porte sur deux points. Il signale les embarras financiers de la Grande-Bretagne et recommande même au reste de l'univers de lui venir en aide parce qu'elle s'est imposée ce fardeau au nom de tous. Il recommande ensuite d'établir la liberté des échanges pendant une certaine période où on laisserait le marché déterminer le cours du change, tout comme après la première guerre mondiale. Il juge que par ce moyen on pourrait s'acheminer vers une période de stabilité, comme celle que nous avons connue antérieurement.

Je résume. Il y a quelques instants j'ai dit que la dévaluation de l'automne dernier avait eu quelque utilité; mais ce n'est pas suffisant. J'ai cité trois autorités que je tiens pour compétentes, le Fonds monétaire international lui-même, l'*Economist* de Londres, et le président de la Banque Royale. Si la situation est inquiétante, monsieur l'Orateur, sera-t-elle meilleure à la fin du plan Marshall? En nous félicitant de ce qui s'est passé, nous avons souvent oublié de mentionner combien le plan Marshall et ses organismes auxiliaires avaient allégé la situation.

Est-ce que ce problème du change se posera toujours chez nous? Est-ce que le ministre va garder ce fils douteux dans son organisation financière nonobstant sa déplorable origine, où va-t-il l'en expulser?

Quel est l'obstacle à la restauration de la liberté? Il y a tout d'abord l'orgueil. Je ne suis pas membre du Gouvernement, mais j'ai toujours l'espoir de le devenir. Je ne doute pas que gouverner inspire de l'orgueuil. On ne veut pas admettre que le Gouvernement a pu se tromper. Il y a cependant un membre du Gouvernement qui ne semble pas imbu d'orgueil sous ce rapport. Je veux parler du ministre de l'Agriculture. Je tiens à citer une déclaration qu'il a formulée à Londres il y a un peu plus d'un an, car je la trouve bien vraie:

> Je suis convaincu que le monde n'est pas prêt à laisser la manipulation d'un régime monétaire contrarier la volonté des affamés, si cette manipulation doit les empêcher d'acheter et de distribuer les excédents de vivres.

C'est exactement ce qui arrive: les manipulations des devises empêchent ces achats et cette distribution. Je conseille au ministre de signaler cet état de choses à ses collègues. Je crois que cette remarque est plus sage que la mention du chaos dont a parlé le premier ministre. Le mot chaos a un sens très étendu, un de ceux que nous employons tous sans peut-être vouloir dire beaucoup. Le premier ministre l'a employé le 6 juin de cette année à Québec, lorsque, parlant de la dévaluation, il a dit:

> L'économie canadienne sombrerait dans le chaos dans douze mois environ.

Le ministre des Finances dira peut-être que lorsque le Canada a dévalué sa devise, l'automne dernier, il l'a fait à un moment où d'autres monnaies avaient été dévaluées. Cependant, je le répète, la fierté entre ici en jeu. Le premier ministre, qui a employé le mot "chaos", trouverait peut-être difficile de modifier son point de vue.

Cependant, il existe une autre difficulté et elle me paraît plus réelle que la première. Les fonctionnaires du Gouvernement ont appliqué toutes ces régies. Reconnaissons immédiatement qu'ils ont fait bonne mine à mauvais jeu. Il n'en reste pas moins que ceux qui ont appliqué les régies devront accomplir un véritable tour de force intellectuel avant de décider que le moment est venu de les abandonner, et cela pose un problème difficile. Dans l'entre-temps, l'anormal devient le normal. Pour eux, j'en suis sûr, les paroles du sénateur Crerar que j'ai citées semblent venir d'un autre monde. Il est de bon ton maintenant d'avoir des régies. Avant-hier, le ministre lui-même a parlé des ordonnances émises cette année comparativement à celles de l'an dernier. Tout naturellement, je suppose, il en a parlé comme s'il ne s'agissait pas là de mesures dont nous devrions nous débarrasser.

J'ai signalé les effets de la dévaluation et j'ai démontré qu'elle a été plutôt stérile en ce qui nous concerne. J'ai cité le ministre de l'Agriculture, qui conseillait à nos cultivateurs de vendre leurs produits au pays. J'ai aussi démontré que cette régie sévère empêche les hommes d'affaires d'effectuer des placements, qui restent notre meilleur espoir pour l'avenir. On pourra peut-être objecter que les placements ont été nombreux au Canada en dépit des régies; mais, quant à moi, ce n'est pas une preuve que les taux fixes ne militent pas contre les placements. Après tout, on avait de bonnes raisons d'effectuer des placements ici; et à celui qui dira qu'on a effectué des placements au Canada, je pourrai bien répondre, comme tout autre député d'ailleurs, que ces placements auraient été beaucoup plus importants sans la régie.

La Grande-Bretagne n'attire pas comme notre pays les capitaux de placement, mais elle n'en est pas moins un marché de 45 millions de consommateurs. Certains de mes amis, hommes d'affaires, m'assurent que les

placements seraient librement effectués, en Angleterre, si le monde pouvait se libérer de ces entraves.

J'ai dit, il y a un instant, que si nous attendons, nous arriverons peut-être trop tard. Et c'est ce qui m'amène à formuler ma proposition. Commençons donc dès maintenant. Après tout, nous avons acquis assez d'expérience depuis septembre dernier. Je crois que le cours officiel correspond au cours du dollar sur le marché libre, tel qu'il est; le dollar est coté à une fraction près du cours officiel qui est 90c. Il y a trente ans, nous avons couru les risques tels quels. Notre situation est infiniment plus forte aujourd'hui, tant absolument que relativement. Elle est renforcée et grandement améliorée du fait de la découverte de minerai de fer et d'huile. Au cours des quatre derniers mois de l'année, nous avons amélioré notre position, en matière de change, de quelque 130 millions de dollars. En réalité, quelqu'un l'a signalé, nous soutenions d'autant, à ce moment-là, le dollar des États-Unis. Notre dette nationale ne nous pose pas, comme en Angleterre, de graves problèmes. Le moment serait donc opportun. Tout indique qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne, on est moins porté à tout réglementer. La libération du dollar canadien n'accomplira certes pas de miracle, pas plus que ne le ferait la libération de la livre anglaise, car après tout il n'y a là ni mystère ni magie. Comme Churchill, je demande simplement que le gouvernement s'efface et laisse à ceux qui en ont le désir, l'occasion de manifester leur initiative, leur énergie, leur ingéniosité, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir de permis pour toutes sortes de choses.

Si rien n'est fait, les nombreuses réglementations ne pourront que s'enraciner. Si le Gouvernement ou la Commission, mieux au courant que nous de la question des comptes de capital, juge préférable de rétablir le régime de liberté pour les seuls comptes courants, nous serons déçus, mais nous n'en saluerons pas moins là un commencement. Commençons donc! Même si nous exagérons parfois dans le sens contraire, ne sous-estimons par l'influence que nous exerçons. Nous constituons un élément appréciable dans le monde. Notre position est fortifiée de par notre proximité des États-Unis. Notre geste de précurseur pourrait trouver des imitateurs.

Comme je le disais avant l'arrivée du ministre, la journée d'hier a été en quelque sorte un jour d'inventaire et nous aurions pu en profiter pour faire enquête sur l'état actuel des régies.

Le ministre a prononcé l'automne dernier, aux États-Unis, un discours que j'ai lu avec intérêt. Il a déclaré, avec une fierté toute naturelle à mon avis, que l'audace et le sens du moment opportun avaient été les deux principales caractérisques des décisions du ministère des Finances. Le ministre pardonnera aux membres de l'opposition s'ils lui disent que c'est surtout à propos de la date des élections que le Gouvernement a su choisir le moment opportun. Je n'insiste pas car ce n'est pas le première fois que nous lui adressons ce reproche. Nous avons déclaré au ministre l'an dernier qu'il nous semblait tenir un plus grand compte du cycle politique que du cycle économique. Mais pour parler sérieusement, je louerai deux qualités chez le ministre: l'audace et le sens du moment opportun. C'est peut-être en ce moment que notre intervention pourrait exercer une réelle influence. J'espère qu'il n'aura pas un de ces jours à confesser, hélas! que "le Canada a agi trop peu et trop tard."

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer au débat, je me rends compte que les députés ont l'habitude de profiter de cette occasion pour parler de leurs circonscriptions; aussi j'espère que mes électeurs et mes collègues ne croiront pas que c'est un manque d'intérêt ou de fierté envers ma propre circonscription qui m'a empêché de prendre plus tôt la parole. J'ai attendu jusqu'à la deuxième session de cette vingt-et-unième législature parce que, tout d'abord, à l'instar des autres membres de mon parti, je tenais à ce que la Chambre ait suffisamment de temps, l'automne dernier, pour étudier les crédits et adopter la législation soumise au cours d'une session nécessairement brève.

Je désire féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas) des excellents discours qui ont provoqué ce débat. Je ne m'attends pas que les éloges d'un nouveau député les comblent de joie, mais je tiens quand même à joindre mes compliments à ceux qui leur ont été adressés. Si je cherchais à parler de tous les sujets que j'aimerais traiter, la Chambre me soupçonnerait peut-être de vouloir partir encore une fois afin d'assister à un congrès. Je tiens à assurer au député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) qui vous a si éloquemment prévenus de mon absence, l'an dernier, que je m'intéresse sérieusement à ce qui se passe.

La circonscription de Kootenay-Est, que j'ai l'honneur de représenter, comprend une grande partie de l'extrémité sud-est de la province de la Colombie-Britannique. Les rivières Kootenay et Columbia forment trois grandes vallées. Ces rivières reçoivent les eaux de presque toute la région septentrionale de nos Rocheuses. Il existe, pourrait-on dire, trois grandes vallées du Fraser fondues en une seule, bornée par des montagnes riches

en charbon et en minéraux. La vallée du Columbia, dans la partie septentrionale de ma circonscription, est remarquable pour les agréments qu'elle offre aux touristes. On pratique également, dans la région, l'extraction minière et l'agriculture. Dans la vallée Creston, on cultive les fruits. J'allais dire que c'est une industrie prospère mais on comprendra plus tard pourquoi je ne puis la qualifier ainsi. On cultive donc les fruits dans cette région où le touriste trouve également de nombreux divertissements.

Le grand lac adjacent Kootenay est La Mecque des amateurs de sports de toutes les parties du pays. Cranbrook, sise au centre de la circonscription, est remarquable pour ses richesses touristiques. C'est un centre d'exploitation forestière et un point important du réseau ferroviaire. La ville est en effet desservie par le célèbre chemin de fer du Pas du Nid-de-Corbeau et par la route nord-sud qui mène aux endroits pittoresques dont j'ai parlé, à Banff et au lac Louise. Les régions carbonifères du Pas du Nid-de-Corbeau et de Fernie ont beaucoup enrichi l'intérieur de la province. Il est regrettable qu'à cause de l'hiver rigoureux, à cause du manque de wagons pour le transport du charbon il y ait eu tant de chômage dans la région. La population essaie de tenir le coup. Grâce aux prestations d'assurance-chômage, je crois bien qu'elle se tire d'affaires. Bientôt, les mines fonctionneront à plein rendement.

J'ai gardé pour la fin, à dessein, ma propre ville de Kimberley. Sans m'arrêter à décrire la ville elle-même, je vais en signaler les industries et poursuivre mes observations sur la sécurité sociale. Kimberley possède la mine de plomb et de zinc la plus considérable du monde. On en extrait chaque jour 10,000 tonnes de minerai; le minerai concentré de 800 à 1,000 tonnes est expédié à la fonderie de Trail dans la circonscription de Kootenay-Ouest et assure du travail à près de 6,000 personnes, soit à environ 2,000 citoyens de Kimberley et, sauf erreur, à plus de 4,500 habitants de la région de Trail. Certes, la région de Kootenay-Ouest en bénéficie beaucoup. Je pourrais même dire que sans la mine Sullivan, l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) et moi-même serions à peu près privés de circonscription.

Comme je prends la parole sur l'Adresse, il convient que j'en dise quelques mots. Sans être économiste, mon expérience, surtout à l'égard des salaires, des ventes et le reste, m'a fait acquérir quelques connaissances en économie. Je suis donc en mesure de me former une opinion et d'approuver ou de rejeter les arguments qui sont présentés.

[M. Byrne.]

Au cours de leurs discours sur l'Adresse, les membres de l'opposition ont déclaré que le Gouvernement n'a rien fait pour assurer des débouchés à nos produits agricoles et prétendent qu'aucune mesure n'y vise à alléger le chômage. Plusieurs députés ministériels, y compris l'honorable représentant de Bellechasse (M. Picard), ont bien défendu les aspects du discours du trône qui portent sur les produits agricoles. Je me permets de rapporter certains faits. A mon avis, ceux qui s'occupent de l'exploitation des principaux produits agricoles, comme le blé, le bœuf, le porc, la volaille et les produits laitiers, n'ont guère perdu jusqu'ici. En 1948, leur revenu brut s'établissait à 2 milliards 449 millions; en 1949, il s'élevait à 2 milliards 409 millions, soit une diminution de 40 millions en un an, c'est-à-dire 1 1/3 p. 100. C'est loin des 16 p. 100 dont on a tant parlé depuis le début de la session.

Les prix des produits agricoles étaient fixés pendant et après la guerre. Voilà un état de choses qui a été maintes fois discuté. Or, durant le conflit, les salaires étaient également fixés. Nous avons à peine protesté contre cette décision du gouvernement fédéral. La réglementation était nécessaire. A vrai dire, nous pouvons nous féliciter d'avoir évité la dégringolade des prix qui a eu lieu dans les régions où l'inflatation s'est implantée.

J'ai des données du Bureau de la Statistique qui démontrent que l'année 1926 représentant 100 p.100, les prix des produits agricoles dépassaient de 9 points à la fin de 1949, ceux des articles partiellement ou entièrement ouvrés. La question intéresse au plus au point les employés dans les usines. Les données semblent démontrer que les taux de la main-d'œuvre étaient, en 1939, inférieurs de 8 au 9 points aux prix des produits agricoles.

Toutefois, on semble avoir complètement oublié un groupe de cultivateurs, les producteurs de pommes du centre de la Colombie-Britannique. Jusqu'à présent, la récolte de 1949 n'a guère rapporté. J'ai déjà parlé de la vallée Creston, où bon nombre de cultivateurs sont acculés à la ruine. C'est que la récolte de pommes, plus abondante que d'habitude, se vend mal. Les producteurs seront donc ruinés si on ne leur aide pas.

Il faut six ou sept ans avant qu'un verger soit en état de produire. Le terrain et les terrains environnants coûtent environ $1,000 à $2,000 l'acre. Le fructiculteur ne peut compter sur une culture auxiliaire pour les années de récolte déficitaire. Celui qui fait de la culture mixte peut se reprendre sur autre chose, si l'un de ses produits ne lui rapporte rien. On peut dire sans crainte de se tromper que les cultivateurs de blé des plaines du centre ont découvert que, grâce à l'amélioration des méthodes et à l'introduction

de machines agricoles plus puissantes et plus perfectionnées, ils peuvent réduire leurs frais de production. Il n'en est pas ainsi, cependant, du fructiculteur. La fructiculture ne se prête guère à l'usage des machines. Les salaires actuellement versés, qui sont justes et raisonnables, occasionnent nécessairement un supplément de dépenses. L'amélioration des méthodes de vente a entraîné un supplément de manutention qui comporte une augmentation des salaires. Un verger exige des soins toute l'année. Si l'hiver est doux et même s'il ne l'est pas, le fructiculteur doit émonder ses arbres. Il lui faut, au printemps, commencer tôt à appliquer aux vaporisateurs la première couche de produits antiparasites. S'il pleut le jour de l'application, c'est à recommencer. Ces vaporisations, parfois, ne cessent pas au cours de l'été. Il faut aussi effeuiller à la main et puis éclaircir les pommes. Dans un seul verger il faut manipuler des millions de pommes; il faut en enlever à partir du stade du bouton afin de permettre à de grosses pommes d'arriver à maturité. La cueillette doit certainement se faire à la main. Jusqu'à présent, on n'a inventé aucune machine à cueillir les pommes. J'ai entendu parler d'essais, mais ils n'ont pas réussi car les pommes doivent être sans défaut à leur sortie du verger. Si on y découvre la moindre tache, la pomme est rejetée, car le consommateur n'en veut pas. On constatera donc que les frais des producteurs de pommes ne cessent d'augmenter.

Voici quelle est leur situation en ce moment.

Ils ont engagé des fonds dans cette production; les pommes sont en entrepôt, prêtes à être expédiées, mais il n'y a pas de débouchés. L'Office des fruits de vergers a cherché, avec une certaine générosité j'oserais dire, à résoudre le problème des excédents considérables, qui se pose aux producteurs. Nous savons que ces pommes se gâteront et devront être jetées, si on les garde trop longtemps en entrepôt. C'est bien différent dans le cas du blé qu'on peut garder en entrepôt même des centaines d'années, au besoin; et certainement pendant une année ou deux jusqu'à ce que le marché se stabilise et permette aux cultivateurs de vendre à des prix qui leur rapportera au moins leurs frais de production et un certain bénéfice. Cependant, je crois comprendre que les fructiculteurs de la Colombie-Britannique ont offert de donner une certaine quantité de leur récolte à la Grande-Bretagne. Les Canadiens qui sont assez bien partagés, du point de vue économique, ne devraient pas permettre pareille chose sans accorder quelque appui à ces producteurs de fruits. Je compte que tous les députés représentant des circonscriptions agricoles appuieront entièrement l'appel lancé au gouvernement fédéral en vue d'aider aux fructiculteurs qui sont dans une telle situation précaire.

Il est regrettable que nous ayons environ 350,000 chômeurs au Canada. La situation tient à plusieurs facteurs, dont le plus important est probablement la pénurie de charbon en raison des grèves aux États-Unis. L'hiver rigoureux que nous avons eu dans l'Ouest y est pour quelque chose également. Même si le temps a été beaucoup plus doux dans l'Est, il n'est pas favorable au lancement de grands travaux de construction. L'aménagement de la route transcanadienne et le programme national de l'habitation devraient faire du bien. Sinon, je suis sûr qu'aucun député de ce côté-ci de la Chambre ne retournera dans sa circonscription sans avoir l'assurance que les autorités fédérales auront pris des mesures, au besoin, pour lancer quelque entreprise. Si les autorités fédérales ne lancent pas elles-mêmes un programme en ce sens, elles verront, j'en suis sûr, à en lancer un en collaboration avec les autorités provinciales. Nous ne retournerons pas dans nos circonscriptions, à l'été, à moins d'être sûrs que la situation est maîtrisée.

M. MacInnis: Il va être dangereux de rentrer chez soi.

M. Fraser: Le député retournera dans sa circonscription quand son chef lui dira de le faire.

M. Byrne: Des députés ont signalé que d'autres pays ne connaissent pas le chômage. Je citerai l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge), non pas parce que je m'en prends à lui, mais parce que j'ai présent à la mémoire le discours qu'il prononçait hier. Il disait, comme en fait foi la page 379 du compte rendu:

> Ce dernier pays (l'Angleterre), aux dernières nouvelles, compte 329,000 chômeurs, sur un total de 23 millions d'employés, soit 1¼ p. 100. Les États-Unis comptent 4,800,000 chômeurs, sur un total de 60 millions d'employés, soit 7·5 p. 100. Le Canada compte 323,000 chômeurs, sur 5·1 millions d'employés, ce qui donne 6·3 p. 100.

M. Gibson: A-t-il fait bien froid en Angleterre?

Une voix: Il a fait froid après les élections.

M. Knowles: C'était, là encore, une bien piètre consolation.

M. Byrne: Il est intéressant de noter que les pays où règne le plus haut niveau de vie, à l'heure actuelle, ont le plus grand nombre de chômeurs. La situation est certes regrettable, mais voyons ce qui se passe au Canada aujourd'hui. Les prestations au montant de $18 que touche le chômeur aujourd'hui sont plus élevées que le salaire du travailleur industriel moyen au Royaume-Uni. J'admets,

cependant, que les subventions versées en Angleterre à l'égard des produits alimentaires et autres, mettent les Anglais dans une situation plus favorable que ces chiffres ne le font supposer. L'ouvrier anglais, cependant, doit encore payer l'impôt sur son salaire de $17 à $20 par semaine.

Puis, l'honorable député de Kootenay-Ouest poursuit ainsi:

Et l'Australie, et la Nouvelle-Zélande? Elles se trouvent toutes deux dans une situation très différente de la nôtre. Il n'y a pas de chômeurs en Nouvelle-Zélande; et, d'après des renseignements radiodiffusés de l'Australie, ce pays compte environ 1,000 chômeurs inscrits, mais il a 107,000 emplois pour lesquels on ne peut pas trouver de postulants.

Voilà certes un bon endroit où diriger les émigrés. Toutefois, je tiens à signaler à la Chambre que bien que le Canada accuse présentement un nombre considérable de chômeurs pour des raisons que j'ai signalées, cependant, après la guerre, le Canada a annulé entièrement la dette que lui devait la Grande-Bretagne. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, l'Égypte, l'Afrique du Sud et certains autres membres du Commonwealth n'ont pas pris de telles mesures. L'Angleterre leur doit encore environ 15 milliards de livres. L'Australie en est proportionnellement plus prospère; mais peut-être ne convient-il pas d'insister là-dessus pour le moment. Il est évident que ces pays, dont le niveau de vie est inférieur, ne souffrent pas du chômage.

M. Knowles: Qu'en est-il des États-Unis?

M. Byrne: L'Inde n'a pas de chômeurs; il est vrai que dans ce pays la faux n'a pas encore remplacé la faucille. En Australie, la classe moyenne elle-même ne possède encore que peu d'automobiles. L'ouvrier ne caresse même pas le rêve d'en avoir une. Il n'y a pas de chômage en Chine, où c'est encore le bœuf qui traîne la charrue à soc de bois. En Égypte, c'est à l'aide d'une roue à chevilles qu'on élève l'eau du Nil au niveau des champs. En Angleterre même certains électeurs sont allés voter en diligence.

L'ennui gagne certains députés. Ils s'attendaient à un discours sur la sécurité sociale. A ce propos, voyons ce qui s'est accompli à Kimberley. Les honorables députés me pardonneront, je l'espère, de tenter de prouver à l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) que, même si j'ai représenté les ouvriers sans aucune rémunération, j'ai eu beaucoup de succès. L'honorable député affirme à l'occasion que je me donne pour représentant des ouvriers; je lui dirai que je ne prétends à la Chambre représenter aucun groupe particulier de citoyens de ma circonscription. Je représente les employés, les cultivateurs, les chefs de petites entreprises à l'échelon du détail et des services, les ouvriers, les chômeurs, les vieillards et les infirmes. Il est de mon devoir de m'assurer que les fonds recueillis de ces divers groupes seront employés à bon escient, et d'éviter tout ce qui pourrait accroître le fardeau de l'impôt, déjà assez élevé. J'estime donc qu'il ne faut pas s'en servir maintenant, comme certains membres de l'opposition l'ont proposé, afin de nous permettre d'accepter du sterling de la Grande-Bretagne, et d'équilibrer notre balance commerciale à l'égard de ce pays.

Il n'y a pas lieu, il me semble, d'employer 300 à 400 millions de dollars en vue d'aider un régime socialiste, déjà en mauvaise passe. Je ne m'étendrai pas sur l'organisation du syndicat à Kimberley. Je signale, cependant, que grâce à ses efforts inlassables, le syndicat s'est gagné le respect de la compagnie et des gens de la région. Il a négocié l'une des ententes collectives les plus avantageuses au Canada.

Avant la formation du syndicat, les ouvriers travaillaient 56 heures par semaine et n'avaient droit à aucun congé statutaire. En général, les conditions étaient à peu près analogues à celles qui existent dans tout camp non organisé, sauf peut-être que les conditions d'existence étaient nécessairement meilleures, vu que les employés y demeuraient en permanence. J'oubliais de signaler qu'au rythme actuel d'épuisement, le gisement de minerai en exploitation durera encore cinquante ans. Le fait est connu depuis longtemps; c'est ce qui a poussé les employés à construire leur propre maison.

La mine Sullivan est la seule mine canadienne à roche dure qui ait adopté la semaine de quarante heures, ce qui lui a permis d'accroître de 20 p. 100 le nombre de ses employés. Depuis l'inauguration de ce régime, la production a augmenté de 2,000 tonnes par jour grâce aux nouvelles méthodes d'extraction et de transport inaugurées par la société. La semaine de quarante heures donne 2,000 tonnes de plus que les exploitants n'en obtenaient avant la signature de l'accord syndical.

En voici certains points: une excellente échelle d'ancienneté reconnaît la période de service des ex-militaires, qu'ils soient ou non anciens employés de la *Consolidated Mining and Smelting Company* qui exploite la mine. Mettons qu'un ancien combattant, après plus de six ans de service militaire, entre à l'emploi de la société. Au bout de quatre-vingt-dix jours, la *Consolidated* lui reconnaît, aux fins de l'ancienneté, une période de six ans.

En outre, un comité patronal-ouvrier joue un rôle consultatif. Il existe également un comité mixte de sécurité qui a abattu de la bonne besogne. Je suis heureux de reconnaî-

tre que la mine Sullivan a failli gagner le prix pour ses réalisations dans le domaine de la sécurité au cours de l'an dernier. Elle possède un comité de négociations et les mineurs travaillent aux termes d'un contrat. Ce comité a maintenu les prix fixés au contrat à un chiffre assez élevé pour que certains mineurs aient touché l'an dernier des salaires fort supérieurs aux indemnités versées aux députés.

Il existe une excellente procédure d'arbitrage des différends. Les ouvriers touchent un supplément pour toutes leurs heures de travail au delà de huit. Ils sont payés pour les fêtes légales chômées, et touchent double salaire s'ils travaillent. Ils ont deux semaines de vacances payées et la retenue des cotisations syndicales. Enfin, leurs salaires varient de $1.09 à $1.53 l'heure plus des suppléments de quatre et de huit cents selon les équipes. En outre, chaque employé touche généralement, à Noël, une prime de $75. Il bénéficie également d'un régime de pension sans cotisation qui, compte tenu de la paye actuelle d'un mineur ayant travaillé là toute sa vie, lui donnerait de $90 à $100 par mois.

Les employés de Kimberley possèdent une mutuelle de secours en cas de maladie dont la création n'est pas attribuable uniquement au syndicat, mais qui a été grandement améliorée. L'employé y verse $1.50 par mois, la même somme étant versée en contre-partie par la compagnie aux termes d'une récente convention collective. Les membres du conseil d'administration ont le droit de modifier la somme qui sera payée, mais, crois-je comprendre, au moins le premier mois, le syndiqué malade touchera $4 par jour pour trente jours. Ce chiffre augmentera à $5 et à $6 pour les cent derniers jours de l'année, soit $180 par mois.

Nous avons aussi un régime d'assurance-maladie. La prime exigée est de $3.50 et comprend tout: honoraires de médecin, hospitalisation, honoraires de spécialistes et transport par Air-Canada ou par C.P.A. Nous retenons généralement les services de la C.P.A. s'il faut transporter le malade chez un spécialiste, sans que cela lui coûte plus cher. Aux termes d'un accord, la compagnie verse une somme correspondante en contre-partie. Je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail, mais l'employé n'a pas à s'inquiéter en ce qui concerne les frais médicaux l'hospitalisation à condition qu'il appartienne à la mutuelle. Il peut passer des années à l'hôpital, être tout le temps soigné par le médecin et être parfaitement protégé financièrement, pourvu qu'il acquitte les cotisations.

M. Gibson: C'est de l'entreprise privée, n'est-ce pas?

M. Byrne: Certainement. J'ai omis, faute de temps, de nombreux détails et réalisations du local 651 du syndicat international des travailleurs de mines, moulins et fonderies. Pendant tout ce temps, je me suis tenu en étroites relations avec le syndicat, dont j'ai été un chef. Je rappelle que tous ces gains découlent exclusivement des négociations menées par le syndicat sur le plan collectif sans l'aide d'aucun parti politique.

L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a donné à entendre dernièrement, au cours du débat, que le syndicat auquel j'appartenais et dont j'étais un chef, (j'ai résigné mes fonctions depuis mon entrée à la Chambre) a été expulsé du Congrès canadien du travail. C'est parfaitement vrai. Si l'honorable député était sincère lorsqu'il a dit que c'était pour des motifs idéologiques, c'est également très vrai. Mon syndicat a en effet résolument refusé de faire partie de la machine politique de la socialiste C.C.F.

M. O. L. Jones (Yale): Je prends la parole à l'appui du sous-amendement et plus particulièrement de son premier alinéa qui a trait aux marchés agricoles et aux moyens de les reconquérir. Je m'en tiendrai à la fructiculture. Il est vrai que plusieurs députés ont déjà abordé ce sujet mais je n'ai pas à m'excuser d'y revenir car les trois quarts de la récolte de pommes de la Colombie-Britannique viennent de ma circonscription. J'ai du reste une certaine expérience en cette matière; j'ai été fructiculteur et je suis depuis trente ans en contact étroit avec les producteurs de fruits. La ville que j'habite, Kelowna, se trouve au cœur même de la zone fructicole.

Un mot de l'état de désorganisation où se trouvait cette industrie il y a trente ans. A l'époque, les fructiculteurs n'étaient pas groupés. Ils vendaient leurs récoltes au prix qu'on leur en donnait. Divers établissements, dans bien des cas sans aucune organisation, obtenaient les fruits en consignation et les jetaient sur n'importe quel marché pourvu qu'ils pussent en tirer quelque bénéfice, si bien que la situation des fructiculteurs devint si désespérée qu'ils décidèrent de se grouper. C'est alors qu'ils ont formé le conseil de la fructiculture, l'un des organismes canadiens les mieux organisés.

Tous nos fruits sont maintenant recueillis, classés et empaquetés en vue de leur expédition à tous les coins du monde. Nous sommes fiers de notre conseil de la fructiculture. Nous avons eu des difficultés à surmonter, surtout parce que nous sommes à 4,000 milles de plus que la Nouvelle-Écosse du marché britannique. La qualité du produit comme celle de l'emballage ont été améliorées afin de surmonter ces difficultés, si bien qu'aujourd'hui la commission des fructiculteurs

veille à l'intérieur de la Colombie-Britannique à l'écoulement de produits fruitiers valant 25 millions de dollars.

Il faut noter qu'une bonne partie de nos fruits sont vendus aux États-Unis, ce qui rapporte des dollars américains au Canada. Une revue des conditions agricoles au Canada indique qu'en 1947-1948 les États-Unis ont acheté un million et demi de boisseaux de pommes du Canada et qu'en 1948-1949, ils en ont acheté 2,500,000 boisseaux, les neuf dixièmes de ces pommes provenant de Colombie-Britannique. En 1948, la récolte de pommes aux États-Unis a été inférieure à la normale, de sorte que le pays voisin a acheté une grande quantité de nos pommes. Voilà comment l'exportation de nos fruits aux États-Unis a rapporté au Canada plusieurs millions de dollars.

La population des fructiculteurs est très cosmopolite. Des représentants de presque toutes les races du globe cultivent des fruits. Les délégués de l'ONU gagneraient beaucoup à venir voir comment les gens de toutes les races vivent heureux dans notre vallée. Même le fructiculteur d'origine russe s'entend très bien avec ses amis japonais ou anglo-saxons. C'est que leur intérêt commun est la prospérité de leur industrie.

Notre vallée, longue d'environ 120 milles et très étroite à certains endroits, compte de 120,000 à 150,000 habitants. Je ne m'étendrai pas longuement sur notre climat car les journaux lui ont fait assez de réclame pour le moment. Nous avons eu du mauvais temps, mais la Californie en a eu aussi; je ne présente donc pas d'excuses. La gelée, cependant, causera peut-être de grands dégâts. On prévoit que nombre d'arbres hâtifs seront morts et que nos pêchers et abricotiers seront fort avariés. Il est trop tôt pour connaître l'ampleur exacte des dommages, mais ils seront sûrement considérables.

Ces gens ont bien des difficultés. Une de celles-là consiste à créer un marché stable malgré les variations de la récolte. Un arbre, comme on le sait, porte de bons fruits une année et de médiocres fruits l'année suivante. Afin d'y obvier on a recouru à la méthode scientifique de la défloraison contrôlée. Il nous a fallu lutter contre presque tous les fléaux connus du fructiculteur orthodoxe, mais on a presque complètement éliminé la pyrale des pommes, l'un des pires fléaux, grâce au D.D.T. et autres vaporisations.

La grêle, à laquelle on ne peut rien, a aussi endommagé nos récoltes. Les fructiculteurs ont organisé cette année leur propre société d'assurance contre les dommages de la grêle. Chacun devra verser une cotisation en vue de constituer une caisse pour dédommager le propriétaire des quelques vergers dénudés par la grêle. Des grands vents se lèvent aussi quand le fruit est mûr. Si on ne le cueille dans l'espace de quelques jours, la récolte est perdue. Une autre difficulté tient à ce que notre campagne coïncide avec celle de Washington et d'autres États. J'ai voulu donner un aperçu des difficultés qui se posent aux producteurs de fruits. C'est en vue de lui permettre de surmonter certaines de ces difficultés que le Gouvernement a invité l'industrie à s'emparer des débouchés britanniques. A cette fin, il a fallu cultiver une espèce de pomme différente de celle qu'on vendait au pays. Il a fallu tailler les arbres d'une façon particulière afin d'obtenir la pomme qui se vendait dans la métropole. L'industrie a été organisée de manière à produire environ 3 ou 4 millions de caisses de ces pommes. Le marché n'existe plus et certaines pommes ne conviennent pas aux marchés canadien ni américain.

Les expéditions normales de cette espèce de pommes en Grande-Bretagne s'établissaient entre 2.5 et 3.5 millions de caisses par année. Tout ce que nous avons vendu à la Grande-Bretagne, cette année, est 434,000 caisses, achetées par le ministère britannique des vivres, ce qui veut dire que le gouvernement canadien a acquitté la moitié des frais. Nous n'avons pas pu vendre notre production de cette année. Au moins un million et demi de caisses risquaient de se perdre. Les producteurs ont attaqué le problème de front; ils ont résolu de ne pas subir cette perte. Sans attendre les dispositions qu'aurait pu prendre le Gouvernement, ou tout autre organisme, ils ont décidé à la hâte, le produit étant périssable et exigeant qu'on s'en occupe sans délai, d'en expédier 1,150,000 caisses à la Grande-Bretagne en cadeau. Autrement, c'était le gaspillage et, plus tard, le dumping.

En outre, nous vendons 500,000 caisses aux apprêteurs de jus de fruit à un prix variant de $7 à $9, soit une moyenne de $8. Ce prix, soit dit en passant, ne couvre pas les frais de production. Le coût de la production se calcule très simplement. Il y a d'abord les frais d'emballage. La plus grande partie de ces pommes était déjà emballée et avait occasionné des frais d'emballage. Le coût de la manutention, de l'emballage et de l'entreposage d'une boîte de pommes sera de 90c. à $1; et ces frais sont d'ordinaire imputés sur les pommes en entrepôt. Le coût de production des pommes varie selon l'importance de l'entreprise, le genre de terrain, l'emplacement du verger,—s'il fait face au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest,—le volume et la qualité de la récolte; mais règle générale le coût varie de 75c. à $1.25, ce qui fait en moyenne $1. Je ne parle que des frais; ces chiffres ne renferment aucun montant pour

les bénéfices ou quoi que ce soit du genre.

Cette année, nous avons eu a manutentionner plus de huit millions de caisses de pommes, ce qui a été un problème. Bien entendu, il répugne quelque peu aux cultivateurs de demander au gouvernement de les aider. Cependant, ils sont trop modestes, à mon avis, car pendant la guerre ils ont accepté l'établissement de prix maxima pour leurs pommes, ce qui les a empêchés de réaliser de plus gros bénéfices et de se constituer des réserves qui leur auraient permis de faire face à une situation comme celle-ci. Les impôts sur les fermes propres à la culture des fruits sont élevés, surtout ceux qu'exige la province. L'irrigation est coûteuse, et les autres frais sont multiples. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) est au courant de la situation, et bien qu'on ait critiqué sévèrement sa conduite à d'autres égards, je dois reconnaître qu'il a accordé une aide considérable aux fructiculteurs de la vallée d'Okanagan et de la Colombie-Britannique en général.

Notre lutte de treize ans, en vue d'obtenir une loi de l'organisation du marché, a été couronnée de succès. Comme les députés le savent, on a adopté une loi sur l'organisation du marché l'an dernier et elle est encore en vigueur. Cependant, ces mesures en elles-mêmes ne suffisent pas à vaincre les difficultés auxquelles les producteurs sont en butte. Il y a des éléments qui nous échappent, surtout la pénurie de dollars et la perte du marché du Royaume-Uni. Il n'est pas nécessaire que je revienne sur ces faits, car la Chambre les connaît aussi bien que moi. C'est surtout à cause de la perte de ce marché, et parce que nous avons dû expédier un cadeau de 1,150,000 caisses de pommes outre-mer afin d'empêcher qu'elle ne se perdent, que je prie le gouvernement de tenir compte de la situation critique qui a surgi cette année.

Le Gouvernement a sagement mis de côté une somme de 200 millions de dollars à laquelle l'Office peut puiser pour soutenir les prix des produits agricoles. Cette mesure énonce qu'elle vise à établir un rapport équitable entre le revenu de l'agriculteur et celui des autres Canadiens. Je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que les producteurs de fruits ne peuvent aucunement, étant donné l'état actuel du marché et les autres carences dont je vous ai parlé, obtenir un prix susceptible de leur assurer un bénéfice raisonnable. Le moment est donc venu de les aider. Je connais leurs embarras, et je crois sincèrement qu'ils ne sont que temporaires. C'est en me plaçant à ce point de vue que je formule ma demande.

L'aide qu'on accordera devra tenir compte au moins des frais de production et de manutention déjà encourus par les producteurs. J'ai dit que ces frais s'établissent à environ $2. Il faudrait également que le producteur touchât un bénéfice convenable, afin de pouvoir maintenir un niveau de vie convenable. Je ne demande pas de l'aide pour des gens qui ne s'aident pas eux-mêmes. Les fructiculteurs ont beaucoup accompli. Ils ont accru leur production, amélioré le classement et l'emballage, et ils n'ont rien négligé pour allonger la saison grâce aux entrepôts frigorifiques. Ils ont affecté de fortes sommes à la publicité et ils cherchent à pousser la vente, convaincus qu'ils sont que le marché canadien peut être amélioré. Je le crois également. En 1948, les Canadiens consommaient 33 livres de pommes par personne. En 1949, ils n'en consommaient plus que 27 livres. Non seulement nous pouvons reprendre le terrain perdu à l'étranger, mais nous pouvons accroître la consommation nationale, car, à 27 livres par personne, elle n'est pas considérable. Ils ont également cherché à améliorer la qualité de leurs pommes avec le concours de la ferme fédérale expérimentale de Summerland. Cette année, ils accordent $5,000 à cette ferme en vue d'expériences sur les insectes nuisibles et d'autres travaux relatifs aux problèmes qu'ils ont à résoudre.

Je crois donc que ces producteurs ont fait tout leur possible pour conserver leurs marchés d'exportation; mais, comme je l'ai signalé, il sont impuissants devant le problème du commerce international et la situation mondiale. Les fruits sont différents des autres récoltes. Comme le député de Kootenay-Est (M. Byrne) l'a signalé, les arbres fruitiers atteignent leur plus haut rendement entre douze et trente ans. Au cours de cette période, plusieurs événements peuvent survenir tels que la guerre, la crise économique, la perte des marchés, etc. Le fructiculteur n'en doit pas moins continuer son exploitation en dépit des circonstances défavorables. Ses arbres restent debout, qu'il le veuille ou non, et il doit se tirer d'affaires malgré les fluctuations de notre économie. Le fructiculteur doit être aidé pour qu'il puisse continuer son exploitation, car il peut être un actif, ou un passif; or le premier est de beaucoup préférable au second. En temps prospère, il paie de lourds impôts sur ses vergers et sur son revenu; il paie de fortes taxes à l'égard de l'irrigation. Il emploie de nombreux ouvriers et assure à sa famille un niveau de vie assez élevé. Durant les mauvaises années, il a besoin d'aide pour continuer son exploitation jusqu'à ce qu'il ait de nouveau accès à ses anciens marchés.

J'en reviens à la mesure législative en vertu de laquelle je fais ce plaidoyer. La mesure dit que l'Office cherchera à assurer aux producteurs agricoles des prix suffisants et

stables. Et voilà sur quoi porte ma demande. On a affecté, à cette fin, une somme annuelle de 200 millions de dollars, la partie non dépensée devant retourner au compte du revenu général. On a donc le pouvoir et l'argent voulus, mais il faudra agir avant la fin du mois. Je réclame cette aide au nom des fructiculteurs parce que, comme ils se trouvent à 3,000 milles d'ici, ils n'auront pas l'occasion de se présenter devant la Chambre, du moins pas en foule. Je demande donc qu'on leur vienne en aide au moins pour qu'ils puissent récupérer leurs frais de production.

Je voudrais parler d'une autre question dans l'intérêt des municipalités de la Colombie-Britannique. J'ai été en effet assez surpris et inquiet d'entendre dire ces jours-ci, de l'autre côté de la Chambre, que les municipalités seront appelées à acquitter une plus grande partie des frais de secours aux chômeurs. Les municipalités, pour y parvenir, devront augmenter l'impôt foncier. Or toute augmentation de l'impôt foncier dans les municipalités, dans celles de ma province surtout, risquerait de les désorganiser. Que vienne une crise, comme il se peut, et des acres de terre retourneront aux municipalités pour cause de non-payement des impôts. Les producteurs, dont je viens de parler, se trouveraient dans la même situation pénible que dans les années 30, alors qu'ils ne pouvaient, de la terre, tirer assez d'argent pour acquitter les impôts.

Une telle éventualité réduirait les revenus municipaux au point de nuire gravement à l'administration. La situation s'est déjà présentée et a forcé plusieurs municipalités à déclarer faillite. Voici comment le Gouvernement pourrait aider. Le premier point a trait aux biens-fonds que le gouvernement fédéral possède dans les villes. On a adopté l'an dernier un projet de loi selon lequel certains versements symboliques étaient effectués proportionnellement à la valeur des propriétés fédérales situées dans chacune des municipalités. Généralement parlant, les petites municipalités de notre province ne recevront rien car elles ne remplissent pas les conditions requises. Le gouvernement a des responsabilités à cet égard. D'ordinaire, les immeubles du gouvernement, qu'il s'agisse de bureaux de poste, ou d'immeubles des douanes, s'élèvent aux plus beaux endroits de la ville, là où les impôts seraient les plus élevés. On me répondra que le bureau de poste rend service et que, par conséquent, il ne peut donner lieu à la perception d'impôts. Les débits de spiritueux rendent service et pourtant ils sont assujétis à l'impôt! Les départements qui rapportent des revenus, comme les postes et la douane, pourraient acquitter du moins le coût des services de viabilité, de police et de protection contre l'incendie, enfin de tous les services municipaux.

Le Gouvernement pourrait apporter son aide d'une autre façon, c'est-à-dire en assumant une part du coût de l'instruction publique. Dans ma province, et partout ailleurs je suppose, ce coût augmente rapidement. Dans plusieurs municipalités et même dans certains territoires non organisés, il représente la moitié des impôts perçus. Le coût des immeubles et les traitements des instituteurs sont plus élevés qu'ils ne l'étaient. On ne doit pas lésiner à propos de l'instruction publique sous prétexte qu'on manque de fonds car il s'agit après tout de préparer nos citoyens de demain. Le Gouvernement fédéral devrait donc pénétrer dans ce domaine car le coût entier de l'enseignement ne devrait pas retomber sur les propriétaires fonciers. Le régime des subventions pourrait susciter de l'opposition et c'est pourquoi je ne propose aucune méthode en particulier. J'affirme simplement qu'il faut trouver moyen d'aider les contribuables fonciers de ma province. Un bon régime d'instruction publique donnera naturellement d'excellents citoyens. Toute subvention du Gouvernement devrait être versée directement aux municipalités ou affectée expressément à une réduction de l'impôt foncier.

J'ai eu beaucoup à m'occuper de cette question car avant mon entrée dans l'arène fédérale, j'ai fait, comme le député de New-Westminster, de la politique municipale. J'ai été quatre ans maire de ma ville et dix ans échevin. On m'a élu avec le représentant de New-Westminster membre du conseil de l'union des municipalités de la Colombie-Britannique et j'ai été, pendant la durée d'un mandat, président de cette association. J'ai aussi été président de la commission qui s'est occupée de dresser une liste d'entreprises publiques en vue d'enrayer le chômage après la guerre. Nous avons entrepris ces travaux en présumant que l'État nous aiderait dans leur exécution. Chaque municipalité de la province a collaboré et nous avons en réserve des travaux publics prêts à être entrepris dès qu'une situation semblable surgira à Vancouver. Cependant, sans l'aide fédérale, nos projets tomberont à l'eau, car nous ne pouvons les exécuter seuls. Plusieurs de ces projets sont devenus d'une nécessité urgente. La plupart sont rentables. Pour ce motif, je demande au Gouvernement de nous prêter de l'argent à 2 p. 100 d'intérêt, comme y pourvoit la loi pour favoriser les améliorations municipales. J'ai plusieurs requêtes de municipalités qui désirent emprunter de l'argent sous l'empire de cette loi, entre autres Arm-

strong et Enderby qui ont besoin de renouveler leur aqueduc. Ces municipalités hésitent à emprunter sur le marché libre, à un taux d'intérêt élevé, mais elles pourraient faire honneur à des prêts à bas intérêt comme le permet la loi, vu que l'amortissement est à échéance raisonnable et que ces prêts sont pour des frais généralement rentables.

L'État pourrait aussi aider les municipalités en tenant compte des réalités au sujet des subventions aux hôpitaux. D'après la loi, la subvention aux hôpitaux est égale au tiers du coût total, mais ne doit pas dépasser mille dollars par lit. Cependant, au coût actuel, le prix est de $6,000 à $7,500 par lit. De fait, le coût par lit pour un hôpital de Vancouver qu'on projette de construire sera de $10,500. Je conseille au ministre de songer au moins à doubler ce montant afin de le rendre comparable de plus près aux frais de construction plus élevés aujourd'hui. On constate, en examinant les crédits de l'an dernier, les comptes publics de cette année, que la Colombie-Britannique comptait consacrer 13 millions à la construction d'hôpitaux. Elle n'y a en réalité dépensé que $2,223,000. Elle n'a utilisé que 17 p. 100 du crédit pour une raison bien évidente. Une fois versés la subvention du gouvernement fédéral et un montant égal de la part du gouvernement provincial, le solde était si grand que les conseils d'administration des hôpitaux et les municipalités n'ont pu y pourvoir. Il nous faut agrandir nos hôpitaux à cause de l'accroissement de la population. L'adoption de la loi sur la santé en Colombie-Britannique a aussi attiré plus de clients, pour ainsi dire, à nos hôpitaux. Chaque hôpital de la province est rempli à pleine capacité et beaucoup doivent garder dans les corridors des patients en quête d'une chambre libre. Parfois des patients hospitalisés pour maladie grave sont renvoyés chez eux en vitesse afin de faire place à d'autres.

En terminant, je signale au Gouvernement que la santé et l'instruction de nos gens sont responsabilités nationales car de petites unités ne peuvent pas donner les meilleurs résultats. Il ne faut pas confier les services de santé au soin d'une petite ville où un médecin à service discontinu est responsable de la santé et du bien-être de la population, mais leur donner plus d'envergure. On ne devrait pas dispenser l'enseignement comme on le fait aujourd'hui en exigeant d'un instituteur qu'il s'occupe de quatre ou cinq classes différentes. En général, les petites unités ne sont guère efficaces. C'est pourquoi, le gouvernement fédéral devrait occuper ce domaine afin de remédier à un certain désordre qui y règne. Nous avons besoin d'autres hôpitaux, d'autres dispensaires, d'autres écoles. Seul le Gouvernement peut nous les donner. Seul le Gouvernement peut se montrer généreux. Le Gouvernement, à mon avis, peut se montrer particulièrement généreux envers la Colombie-Britannique puisqu'il a conclu, il y a quelques années, un marché magnifique en ce qui a trait à l'entente fiscale. En 1948-1949, en vertu de cette entente, le gouvernement fédéral a perçu $148,563,000 dans notre province; en retour il a versé $21,960,000.

L'impôt sur le revenu est juste. Il se fonde sur la capacité de payer. Ma province, évidemment, a la capacité de payer environ 150 millions. J'estime toutefois que pour assurer à la province ses écoles, ses hôpitaux et ses dispensaires, il y a lieu de lui faire remise d'une plus forte proportion de cet argent, soit par suite d'un nouvel accord, soit au moyen de subventions plus généreuses aux municipalités. On pourra ainsi faire face à l'accroissement des frais relatifs à l'hospitalisation et à l'enseignement.

(Texte)

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur le président, je désire profiter de mon privilège de participer à ce débat pour demander instamment au Gouvernement de mon pays d'accorder, au comte Jacques de Bernonville, le droit d'asile et de séjour définitif au Canada.

Convaincu de son innocence et de sa parfaite honorabilité, je crois de mon devoir, en dépit de tous les inconvénients que mon attitude puisse me susciter, de faire entendre ma voix en cette Chambre en faveur d'un citoyen français, persécuté par ses ennemis politiques, persécuté par les organisations communistes françaises, persécuté, ici même au pays, par des sympathisants communistes notoires.

Une campagne ignominieuse de mensonges et d'accusations perfides, sans aucune preuve est actuellement lancée contre cet homme. Je veux m'efforcer de détruire, avec preuves à l'appui, les préjugés dont il a été jusqu'ici victime et tenter de le réhabiliter dans l'opinion de certains honorables membres de cette Chambre et dans l'opinion de la population du pays.

Qui est cet homme contre lequel s'acharnent, depuis bientôt près de quatre ans, les communistes français et les sympathisants communistes canadiens?

Le comte Jacques Dugé de Bernonville, depuis l'âge de dix-sept ans et pendant les deux Grandes Guerres, a servi son pays et la cause des Alliés.

Pendant la guerre 1914-1918, il a combattu dans l'armée française, avec laquelle il a mérité des promotions et des décorations par suite de faits d'armes et d'actes d'héroïsme.

Il a été promu officier de la Légion d'honneur,—le plus jeune de France pour faits de guerre,—décoré de la Croix de guerre en 1918, et, en 1940, cité huit fois à l'ordre du jour, blessé cinq fois, et il compte trente cicatrices, résultat de blessures de balles ou d'obus.

Entre les deux guerres, il a occupé des postes honorables et importants dans l'industrie et le commerce. Lors de la déclaration de la dernière guerre, en 1939, il était désigné au poste de commandant d'un bataillon de Chasseurs alpins. Il a combattu dans l'armée française et y a reçu une nouvelle citation à l'ordre du jour, pour héroïsme. Après l'Armistice, il est demeuré sous les armes jusqu'à la démobilisation de l'armée française. Emprisonné par les Allemands, il a été libéré lors de l'avance alliée sur le sol français.

Ses états de services sont tels qu'il n'a aucune leçon de patriotisme à recevoir de qui que ce soit.

Au mois de juin 1944, Jacques de Bernonville était nommé, par ordre du gouvernement du Maréchal Pétain, commandant des forces du maintien de l'ordre de la région militaire de Lyon, en France.

D'ailleurs, voici quelques témoignages éloquents relativement à ses états de services pendant qu'il occupa ce poste, soit, du mois de juin au mois d'août 1944. Le docteur Pierre Bertrand, professeur agrégé à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, et maire de la ville de Lyon en 1944, alors que M. Herriot était interné, donne l'attestation suivante, le 22 août 1944:

J'ai connu le commandant Jacques de Bernonville durant son séjour à Lyon, de juin 1944 à la fin août 1944. Il commandait les troupes en uniforme du maintien de l'ordre (Garde mobile-gendarmerie, groupes mobiles de Réserve); il n'a jamais eu sous ses ordres la milice.

Le Commandant de Bernonville est arrivé à Lyon précédé de sa réputation d'officier sans peur et sans reproche. C'est avec courage et désintéressement qu'il a servi, non pas une politique, mais son pays. Il a, durant ces trois mois, accompli une tâche ardue; il n'a jamais donné un ordre qui put aboutir à un attentat contre la vie d'un compatriote ou d'un allié, ni contre la propriété privée de quiconque.

Le Commandant de Bernonville a droit à mon estime et à mon respect.

(Signé) Pierre Bertrand
Ancien Maire de la Ville
de Lyon (1944)

Voici un autre témoignage de Cap d'Ail, en date du 27 août 1949:

Je, soussigné, abbé Victor Bouillon, déclare sur l'honneur que le Commandant Jacques de Bernonville, s'est, de ma connaissance, toujours conduit comme un chef, un chrétien et un gentilhomme, que non seulement aux époques troublées de 1940 à 1944, il n'a jamais commis aucun attentat contre les Français, les Alliés et contre les propriétés, mais qu'au contraire, par son attitude courageuse vis-à-vis des Allemands, il a, avec les troupes qu'il avait sous ses ordres, assuré le ravitaillement, protégé les personnes et maintenu l'ordre facilitant ainsi la tâche des Alliés, qui, dans leur avance, ont trouvé le maximum d'ordre.

Je certifie que j'ai personnellement vu le Commandant de Bernonville à l'œuvre en 1940, à Cap d'Ail, où il était mon paroissien très fidèle et unanimement très estimé, puis en 1944, à Lyon, où il commandait les Forces du Ministère de l'ordre, et où j'ai eu l'honneur d'être son hôte à deux reprises. La première fois, le soir du 21 juillet, à l'occasion d'un sermon qu'il m'avait invité à prononcer au cours d'une messe organisée par lui, avec l'agrément de Son Éminence le Cardinal Gerlier, pour toutes les forces du maintien de l'ordre réunies, et qui eut lieu effectivement, le lendemain, 22; en l'église St-Bonaventure. La seconde, trois semaines plus tard, le 14 août, de passage à Lyon, je soupai et couchai chez lui, le 15, lui-même me servit la messe, à laquelle il communia, ainsi que plusieurs de ses officiers,—tout ce que j'ai su et entendu de lui à l'époque, le respect universel dont il était entouré, l'espèce de vénération que lui portaient les officiers et ses hommes, l'atmosphère même qu'on respirait dans sa maison, m'oblige à dire que je crois qu'il a rempli sa mission difficile avec une abnégation, un dévouement, et une honnêteté sans limites et qui auraient mérité, dans des conditions normales, la reconnaissance de la nation et non pas la persécution dont il est l'objet.

En foi de quoi, je donne cette attestation librement et pour contribuer à rétablir la vérité sans vouloir m'immiscer dans un cas qui est du ressort du gouvernement Canadien, je déclare comme prêtre et comme Français, que le Canada n'aurait qu'à gagner à autoriser un homme comme le commandant de Bernonville, combattant magnifique, chrétien sans reproche, patriote n'ayant vécu que pour son pays, de s'y établir, au milieu d'un peuple connu pour sa générosité et sa qualité chevaleresque.

(Signé) Abbé V. Bouillon,

Docteur en Théologie,
Lauréat de l'Académie Française,
Ancien Curé de Cap d'Ail,
Missionnaire diocésain du
diocèse de Nice.

Voici le témoignage d'un autre officier de la Légion d'honneur, je cite:

Je, soussigné, Colonel Groussard, déclare avoir connu Monsieur Jacques de Bernonville durant l'année 1940. Monsieur de Bernonville m'est apparu comme un homme absolument droit et intègre, incapable de vilenie et je suis sûr qu'il n'a jamais rien fait qui puisse être contraire à ses sentiments de bon chrétien.

Paris, le trente octobre 1948

(Signé) G. Groussard

Officier de la Légion d'honneur
Croix de Guerre
O.B.E.

Voici un autre témoignage:

Je soussigné, Quivaux André, chef d'Escadron de gendarmerie en non-activité, 17 boulevard Saint-Marcel à Paris (13e) ayant commandé la compagnie de gendarmerie du département de l'Isère du 15 janvier au 14 juillet 1944, certifie sur l'honneur avoir été avisé courant juin 1944 par mes chefs militaires hiérarchiques que le Commandant de Bernonville venait d'être nommé au commandement des Forces du maintien de la région militaire de Lyon dont dépendait la gendarmerie de mon département.

Ayant eu à me rendre dans les bureaux du Commandant de Bernonville à Lyon, début juillet 1944, j'y ai rencontré plusieurs officiers de la garde qui étaient ses adjoints.

En 1944 la gendarmerie française dépendant directement du Président du Conseil et la garde du Ministère de la Guerre, il est évident que, pour avoir autorité sur ces deux formations de la plus ancienne tradition militaire, le Commandant de Bernonville n'avait pu être nommé à ces importantes fonctions que par les plus hautes autorités du gouvernement français siégeant à Vichy.

Pendant cette courte période, je n'ai eu qu'un seul rapport de service avec le Commandant de Bernonville, c'était pour lui demander d'intervenir au sujet de l'arrestation injustifiée de deux de mes brigadiers de montagne (brigade de Pont-en-Royans, brigade de Villars-de-Lans) par des formations de la milice et de la garde. J'ai trouvé auprès de lui l'accueil le plus bienveillant et le plus compréhensif, m'étant porté garant de la fidélité de mes subordonnés à leur devoir militaire, le Commandant de Bernonville a immédiatement ordonné devant moi la libération de ces brigades.

Fait à Paris, le 20 juin 1949

(Signé) A. Quivaux

Voici un autre témoignage, qui me vient de deux révérends pères bénédictins, je cite:

Abbaye Saint Pierre de Solesmes

Par Sablé sur Sarthe-Sarthe

Nous soussignés, Dom Renaud de Bentzmann, Dom Paul Barazer de Lannurien, moines bénédictins et prêtres de l'Abbaye S. Pierre de Solesmes (Sarthe), en France, certifions connaître depuis assez longtemps monsieur Jacques Dugé de Bernonville, ancien officier de l'armée française, officier de la Légion d'Honneur, engagé volontaire à 17 ans et mutilé lors de la guerre 1914-1918, et attestons la parfaite honorabilité de ses mœurs, la sincérité de ses sentiments patriotiques et de sa pratique très sérieuse de la Religion Catholique.

Fait en l'Abbaye S. Pierre de Solesmes, ce 25 octobre 1948

(Signé) R. de Bentzmann, m.b. pr.

P. Barazer de Lannurien, pr. m.b.

Enfin, voici un dernier témoignage. Ce n'est pas le moins important puisqu'il nous parvient d'un homme qui a lui-même mérité la Médaille de la Résistance, et dont je lirai la citation tout à l'heure, je cite:

1 rue Charles Dickens, XVIème;

Paris, le 24 octobre 1948

Je soussigné, Gérard Landry de Lagatinerie, certifie sur l'honneur ce qui suit:

Le Commandant Jacques de Bernonville est non seulement un héros de la guerre de 14-18 et de celle de 39 mais aussi un Français digne de l'admiration de tous.

Le Signataire de ces lignes, titulaire de la Médaille de la Résistance, de la Croix de Guerre de 39, titulaire de la citation ci-incluse, souhaite ainsi que les survivants de son corps franc, que la France de demain puisse compter quelques hommes aussi merveilleux que Monsieur Jacques de Bernonville.

(Signé) G. L. de Lagatinerie.

Voici la citation dont je parlais tantôt:

Citation de M. Gérard Landry de Lagatinerie

Gouvernement militaire de Paris

Extrait de l'ordre général nº 345

en date du 18 juillet 1945

Le Général de Corps d'Armée Koenig

Gouverneur Militaire de Paris

cite:

de Lagatinerie, Gérard Landry

Motif de la Proposition: Dans la Résistance depuis *1941* a participé aux combats de la Libération de Paris, en août 1944, à la tête d'un corps franc, prenant part notamment à la prise du bastion de Neuilly (avenue de Madrid) le 25 août tuant six Allemands et en capturant trois autres.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile.

(Signé) Général Koenig

Monsieur le président, nous sommes forcés, devant tous ces témoignages éloquents, de conclure que Jacques de Bernonville a commis le seul crime d'avoir été fidèle au gouvernement légitime et légal de la France, qui était reconnu par le gouvernement canadien et auprès duquel notre pays, le Canada, était officiellement représenté. Ainsi, de Bernonville était obligé d'obéir à ce gouvernement sous peine de voir son pays, la France, sombrer dans l'anarchie au profit des éléments de désordre.

Dans toutes les circonstances, il a agi, non comme policier, non comme politicien intéressé, mais comme officier de l'Armée française, c'est-à-dire avec honneur et conscience.

Je sais, on me l'a fait remarquer, que Jacques de Bernonville a été défendu, ici au Canada, par des adversaires politiques du gouvernement actuel; mais il ne peut en subir un préjudice.

Quand cette campagne a commencé, Jacques de Bernonville se trouvait enfermé, avec tous les membres de sa famille, dans les locaux de l'Immigration. Isolé du reste du monde et ignorant de tout, il ne peut être tenu responsable de ces malheureuses polémiques.

Par ailleurs, on a répandu le bruit dans le public que dans le cas de son retour en France, il subirait un nouveau procès, qui, cette fois dit-on, serait régulier. Eh bien! si l'on qualifie de régulier ce nouveau procès qu'on lui promet, c'est donc que le précédent, sur lequel on se base pour l'accuser, était irrégulier. Pourtant, les avocats du ministère de l'Immigration se sont fondés sur ce procès irrégulier pour porter leur récent jugement.

En effet, quel tribunal a condamné Jacques de Bernonville en France? Ils s'agissait d'une cour dite de justice, c'est-à-dire un tribunal d'exception, essentiellement politique et composé de jurés choisis sur le carreau parmi des adversaires politiques.

Ce nouveau procès, qui lui est promis, aurait lieu, non pas devant une Cour régulière, mais encore devant une cour de justice, c'est-à-dire de nouveau devant un tribunal politique d'exception et formé exactement de la même manière.

Nous savons que les communistes ont régné en France à l'époque de la Libération, pen-

dant que les véritables résistants marchaient avec les troupes. Les tribunaux d'épuration français, ou cours de justice, ont donc été composés de jurés pris sur les listes de résistants, par conséquent composés, en grande majorité, de communistes. C'est un tribunal de ce genre qui a condamné de Bernonville, à Toulouse, centre communiste reconnu et ville où il n'a jamais mis les pieds.

Ces tribunaux, ou cours de justice, ont été depuis supprimés, sauf pour les cas des condamnés par contumace, comme celui de Jacques de Bernonville, s'ils sont jamais repris.

Conséquemment, de Bernonville serait jugé par des communistes si on le renvoyait en France.

Monsieur le président, au sujet du caractère de ces tribunaux d'épuration, je désire de plus signaler un article, qui vient de paraître dans le numéro du 13 janvier 1950, de la *France Catholique* dont je dégage le paragraphe suivant; je cite:

> Nous savons tous aujourd'hui que ce n'est pas la justice, mais une terreur voulue par un parti, organisée par lui.

Le signataire de l'article, J. de Fabrègues, ajoute:

> ...cette pseudo-justice a sévi contre tout ce qui pouvait arrêter le parti communiste dans son œuvre de désintégration nationale."

Je désire également appeler l'attention des honorables membres de cette Chambre sur un article paru le 7 janvier dernier dans *The Tablet* de Londres, Angleterre, sous la signature de Frank MacMillan, et intitulé *After the French Purges*, dont je traduis le paragraphe suivant:

> De plus, plusieurs des principaux membres du gouvernement (français) qui ont autorisé le procès du maréchal Pétain, sont précisément les mêmes hommes qui l'ont hissé à la direction, sous la forme la plus strictement constitutionnelle, en 1940. Si d'éminents hommes d'État, comme Lebrun, ancien président de la république, Vincent Auriol, Blum, Reynaud, Daladier, Herriot, et autres ont voté en faveur du maréchal Pétain pour l'élire chef d'État français en 1940, ont reconnu l'autorité de son administration pendant quatre ans, et ont recommandé à la population française d'obéir aux ordres du maréchal, pendant ces quatre années, n'est-il pas absurde que des citoyens ordinaires aient été par la suite traînés devant des cours de justice, sous l'accusation d'avoir obéi au gouvernement Pétain?

D'ailleurs, d'éminents juristes français ont abondamment démontré que ces cours, dites de justice, étaient illégales et que, conséquemment, leurs sentences étaient entachées de nullités.

De plus, Jacques de Bernonville n'a jamais eu de résidence et n'a jamais exercé de fonctions publiques à Toulouse, où il n'est d'ailleurs jamais allé. Cependant un tribunal siégeant à Toulouse, en son absence, l'a jugé et condamné.

[M. Arsenault.]

Ainsi ces faits nous offrent la preuve formelle du caractère de réfugié politique du comte Jacques de Bernonville. Et c'est à ce titre de réfugié politique qu'il demande la faveur d'être admis définitivement au Canada et d'y vivre en paix au milieu d'une population dont l'idéal et les traditions sont exactement les siennes.

Cette faveur a déjà été accordée dans multiples cas, et pour des réfugiés politiques et pour des étrangers arrivés au Canada sans visa. Je la demande au gouvernement de mon pays, pour un français, pour le comte Jacques de Bernonville.

Des journaux et même des personnages officiels ont raconté que de Bernonville serait responsable de la mort de soldats alliés et probablement de Canadiens, cherchant ainsi à le rendre un objet d'horreur pour les parents de ces présumées victimes et de répulsion pour les anciens combattants canadiens.

Cette allégation est ignoble. Personne n'a jamais publié les noms, lieux, dates et circonstances de ces présumés crimes. Personne ne pourra jamais les publier, parce que ce sont de pures calomnies.

A l'origine de ces infamies, nous voyons la dénonciation dont le comte Jacques de Bernonville a été l'objet de la part d'un non-chrétien et les insinuations calomnieuses d'un ambassadeur d'occasion, ancien vice-président du Conseil des ministres en France, à côté de celles d'un autre vice-président du nom de Maurice Thorez.

Par contre, en obéissant au Maréchal Pétain, que l'histoire reconnaîtra,—je suis fier de l'affirmer,—comme l'une des plus grandes et des plus nobles figures de France, le comte Jacques de Bernonville a aidé la cause des Alliés, il a sauvé de nombreuses vies françaises et, très certainement, des vies canadiennes.

Pendant la dernière guerre, Jacques de Bernonville a eu l'occasion d'aider plusieurs officiers de l'Armée canadienne à fuir des camps de concentration où ils étaient emprisonnés. Le capitaine Antoine Masson, de Montréal, l'a attesté publiquement et sous serment devant les tribunaux. De plus, il a affirmé, sous serment, que de Bernonville n'avait jamais ni molesté, ni fait prisonnier, ni fait tuer des aviateurs canadiens, comme on l'a insinué. En droit, au Canada, ces témoignages doivent être considérés à leur valeur et refutent toute accusation contraire qui aurait pu être lancée par des inconnus.

Voici le télégramme que me faisait parvenir le 23 février, ce brillant officier canadien, le capitaine Antoine Masson, Croix Militaire, qui a récemment témoigné devant la Commission d'enquête et a déclaré sous serment,

qu'il devait son évasion et sa vie, aux ordres donnés par le commandant Jacques de Bernonville.

Voici le texte de son télégramme:

23 février 1950 11 PM 48

Bona Arsenault, député
Bureau du Gouvernement, Ottawa.

Pour faire suite votre demande de plus amples informations sujet comte Jacques Dugé de Bernonville que les autorités veulent déporter je tiens à vous dire que j'ai déclaré sous serment que cet officier français fut personnellement responsable de mon évasion du camp de Chambaran dans l'Isère une journée avant l'occupation entière de la France par les forces allemandes le 8 novembre 1942 ce qui permit d'apporter aux alliés informations des plus importantes et des plus nécessaires dans le temps stop Tout ceci existe dans mon rapport détaillé au *London War Office* en février 1943 et peut être confirmé par la lecture de ces records.

Capt Antoine Masson MC

Et j'ai le plaisir de saluer le capitaine Masson qui écoute actuellement ces paroles, de la galerie.

Enfin, il y a le jugement de l'honorable juge Cousineau de la Cour supérieure, qui, après avoir soigneusement étudié le dossier du comte Jacque de Bernonville, recommanda vivement au gouvernement canadien de l'admettre au Canada.

Dans son jugement, rendu le 21 février 1949,—cassant le premier arrêt de déportation,—l'honorable Juge Cousineau affirme que rien, absolument rien ne peut être retenu contre de Bernonville. Voici quelques extraits de la page 31.

Nous n'avons aucune hésitation à déclarer que si le Ministre et son gouvernement avaient eu l'avantage de pouvoir examiner le dossier de nouveau, et faire la preuve complète des faits, qui ont été établis devant cette Cour, le droit d'asile aurait été accordé aux requérants. Car le requérant de Bernonville mérite tous les égards. Il est d'une noble lignée familiale, son dossier militaire est tellement glorieux que, pour ses hauts faits d'armes, à 20 ans, il était décoré de la Légion d'Honneur, et à 23 ans, promu capitaine et décoré officier de la Légion d'Honneur.

Le jugement dit plus loin:

Il est évident que le requérant de Bernonville était un proscrit politique lorsqu'il est entré au Canada.

Voici ce qui apparait à la page 32:

Le Docteur Keenleyside, sous-ministre, a prouvé, par affidavit, que depuis deux ans l'honorable ministre des Mines avait admis sans aucune formalité 64 personnes; elles ne pouvaient être soumises aux exigences de la Loi d'Immigration; certaines d'entre elles, incontestablement, n'avaient pas de passeport ou ne pouvaient pas subir les formalités du Conseil d'enquête.

Plus loin dans ce même jugement, nous lisons:

Le requérant devrait recevoir au Canada l'asile que tous les pays accordent en de tels cas. Il l'aurait certainement reçu en Grande-Bretagne, qui, depuis des siècles, a été la terre de refuge des proscrits politiques,...

Le droit d'asile a toujours été un droit sacré pour les pays civilisés et chrétiens depuis des siècles, et la race anglo-saxonne s'est toujours fait un point d'honneur, comme nation et comme peuple, de garder la première place dans le monde entier, en ce qui concerne l'accueil fait aux réfugiés politiques...

Voici quelques considérants de ce jugement:

...Considérant qu'il ressort de toute la preuve que le requérant de Bernonville a bien rempli ses devoirs de soldat et de citoyen et qu'il n'a quitté son pays que pour échapper à des persécutions politiques,

Considérant que le requérant de Bernonville est un réfugié politique cherchant asile au Canada,

Considérant que le droit d'asile est reconnu en ce pays, qu'il a été maintes fois consacré par les pouvoirs publics, surtout dans ces derniers temps, et qu'il serait contraire à l'ordre public et à l'harmonie entre les divers groupes de la population d'en accorder le bénéfice d'une façon arbitraire et partiale...

La Cour recommande fortement aux autorités compétentes du Canada d'accorder aux requérants un permis d'entrée et de séjour, décide et statue que l'intimé n'a établi aucune cause valable pouvant justifier l'arrestation et la détention des requérants, non plus que l'ordre de déportation émis contre eux, et déclare qu'au contraire, cette arrestation, cette détention et cet ordre de déportation sont irréguliers, illégaux, nuls et nonexistants.

Je désire signaler à l'attention des honorables députés sur ce que déclarait le sous-secrétaire d'État britannique aux Communes anglaises le 26 août 1948 (A.F.P. du 27):

Le Gouvernement britannique a décidé de mettre fin à l'extradition des criminels de guerre, réclamés par divers pays.

Le comte Jacques de Bernonville n'est pas un criminel de guerre. A plus forte raison, le gouvernement canadien devrait, il me semble, adopter à l'endroit des condamnés politiques qui se sont réfugiés au pays, particulièrement envers le comte de Bernonville, la même politique que la Grande-Bretagne a adoptée à l'endroit des criminels de guerre.

Comme une dépêche de la *Canadian Press* le mentionnait récemment, si, au cours des troubles en 1837 William Lyon MacKenzie n'avait pas trouvé refuge aux États-Unis, nous n'aurions jamais eu de W. L. Mackenzie King, dont il était l'ancêtre, et si Louis-Joseph Papineau n'avait pas obtenu droit d'asile en France, au cours de la même époque, nous n'aurions jamais eu d'Henri Bourassa.

Notre pays n'a-t-il pas dans le passé, particulièrement au cours des dix ou quinze dernières années, accordé le droit d'asile à certains personnages politiques sur lesquels pesaient de graves accusations? N'avons-nous pas donné asile à l'ancien président du Cuba, M. Gerardo Machado, ainsi qu'à M. Escobar? Actuellement, nous donnons asile à un ancien président d'une république des Antilles, qui a été déposé à la suite d'une récente révolution. Ce personnage ne demeure-t-il pas dans les environs d'Ottawa,

jouissant actuellement du droit d'asile que lui a accordé et lui accorde encore le gouvernement canadien?

C'est une coutume internationale établie que d'accorder le droit d'asile à certaines personnes injustement accusées dans leur propre pays. Si, en jugeant ces causes le gouvernement canadien commettait une erreur, je suis du même avis que le très honorable James J. Gardiner et je dis que cette erreur doit au moins pencher du côté de la mansuétude. Je cite textuellement la déclaration du très honorable Gardiner:

If we made any mistakes, I hope we made them on the side of mercy.

Je termine mes remarques en citant quelques paragraphes d'un article que vient d'écrire le R.P. Joseph Ledit, s.j. sur le Droit d'asile, dans l'Actualité des Tracts, nº 53:

Partout, mais surtout à Rome, les maisons religieuses ouvrirent leurs portes aux gens poursuivis (au cours de la dernière guerre) sans leur demander qu'elles étaient leurs opinions politiques et ce qu'ils avaient fait.

Ainsi de nombreux socialistes doivent leur vie au fait que des religieux et des religieux risquèrent la mort pour eux.

Depuis lors, des religieux ont été molestés pour avoir donné asile à des refugiés de l'obédience politique adverse.

Le pauvre, en état de nécessité extrême, qui me demande l'aumône n'y a pas le droit strict en justice; il a tout de même le droit à la vie, que la loi naturelle lui donne, et que Jésus-Christ lui confirme.

En niant ce droit au pauvre déterminé, qui recourt à moi dans cette circonstance, je pèche contre le commandement suprême de la Charité.

Le légiste qui cherche en tout et partout des textes de lois pourra techniquement faire arrêter ce pauvre, s'il viole un arrêté municipal sur la mendicité. Cette justice sera une iniquité.

C'est ce que le peuple chrétien, souvent plus près de Dieu, de l'éternelle Justice et de la divine Charité, que ses élites, ressent avec une force irrésistible.

Je termine. Le gouvernement canadien, nous l'espérons, se montrera bon Samaritain. Il ne manquera pas cette occasion exceptionnelle d'accorder le droit d'asile définitif à un Français véritablement digne de ce nom, qui a droit à la reconnaissance canadienne.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Traduction)

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le débat sur l'Adresse nous est précieux surtout en ce qu'il nous permet, au début de la session, d'exposer les idées et les espoirs de nos commettants, beaucoup mieux que nous ne le pouvons quand la session est plus avancée.

[M. Arsenault.]

Si récente encore que soit la dernière session, nous avons tout de même eu l'occasion de consulter nos électeurs. Nous l'avons pu, même à Vancouver, en dépit d'abondantes chutes de neige dont les députés de l'Est ne cessent de me parler depuis mon retour. Je n'en suis pas moins fier de ma ville. J'en profite pour signaler qu'à Vancouver les gens admireront leurs perce-neige et leurs crocus tandis que dans l'Est on grelottera encore par un froid de quinze au-dessous de zéro et un vent du nord. La région du littoral occidental est encore la plus tempérée du pays.

Depuis la dernière session, il s'est produit d'importants événements. Nous avons appris, par exemple, qu'il est possible de fabriquer des bombes hydrogéniques. Voilà un événement d'importance capitale pour l'humanité. Nous avons aussi appris que le communisme continue de se répandre en Asie. Il est survenu à travers le monde bien des événements de nature à inquiéter vivement les Canadiens. Les gens sérieux sont fort déçus. D'ailleurs, on le comprend aisément. C'est une période bien inquiétante pour les Canadiens qui savent réfléchir. Il serait donc très utile que le Parlement donne le ton.

Dans cet ordre d'idées, j'ai à formuler quatre vœux auxquels il pourrait donner suite au cours de la présente session. En premier lieu, voyons à ce que le Canada se range énergiquement du côté des pays qui souhaitent la paix mais qui, n'étant pas craintifs, sont prêts à repousser toute agression. Cela me rappelle les jeunes Canadiens engagés dans nos forces actives ainsi que dans la réserve. Un excellent groupe de jeunes gens est au service du pays. Non seulement faut-il qu'ils maintiennent leur efficacité mais, ce qui importe peut-être davantage, ils doivent sentir que leurs compatriotes apprécient leurs efforts. Ces jours derniers, ils ont pris part aux manœuvres *Sweetbriar* qui ont eu lieu au Yukon et en Alaska. Il faut que les députés sachent regarder les choses en face. La route qui offre l'accès le plus direct et le plus facile aux arsenaux et au cœur même de la démocratie, c'est celle qui passe par le détroit de Bering et l'Alaska pour arriver au nord du Canada et, de là, aux États-Unis. Le régime communiste de la Chine, qui compte plus de quatre cents millions d'habitants, s'est maintenant rangé du côté des Soviets. J'espère qu'il n'y aura pas d'incidents fâcheux, mais compte tenu des relations entre la Russie et la Chine, le Canada est plus exposé que tout autre pays démocratique.

Si jamais le guerre éclate dans le Pacifique, ce sera probablement dans le nord plutôt que dans le sud. Je préviens donc le Parlement qu'il incombe au Canada de pren-

dre l'initiative d'une conférence des nations du Pacifique plutôt que de jouer le rôle d'un observateur. L'attitude adoptée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) dans son discours de l'autre jour m'a inquiété. Certes, il était réconfortant de le voir insister sur l'importance de la situation dans le Pacifique, mais en faisant rapport sur la conférence récemment tenue à Colombo, il semblait être d'avis que le Canada n'y siégeait qu'à titre d'observateur. Ainsi, il a employé ces mots: "Le Canada, pays de la zone du dollar, assistait à une fête des pays de la zone du sterling". Je sais qu'en employant ces mots, il songeait surtout aux problèmes monétaires, mais cela suffit à indiquer quelle était son attitude. Il a dit aussi: "Le Canada a joué le rôle d'un taon du dollar, opiniâtre..." Puis, au sujet de la commission consultative du Commonwealth, dont la conférence a proposé la création, il n'a pas indiqué si le Canada en ferait partie. En réalité, il a dit que cette commission serait inutile sans la participation des États-Unis. Cela m'a rappelé l'attitude adoptée il y a quelques années lorsque notre ambassadeur à Washington a été obligé d'assurer au State Department qu'aucune décision ne serait prise à une conférence qui devait avoir lieu à Canberra. Bref, il a enterré sous des fleurs le simple projet d'une conférence consultative du Commonwealth. Une attitude comme celle-là n'est guère celle qu'il faudrait adopter, eu égard à la menace qui pèse sur le Canada dans la région du Pacifique. J'espère qu'en prenant la parole demain le ministre nous dira que le Canada a décidé de se joindre à ce comité. J'espère aussi qu'il nous apprendra que notre gouvernement a décidé de se prononcer en faveur d'un pacte du Pacifique analogue au pacte de l'Atlantique.

Je crois qu'une telle proposition aurait ses adhérents. J'ai ici une dépêche de Bangkok, en Thaïlande, datée du 15 février. En voici le titre: "Les diplomates américains désirent une alliance du Pacifique." Le désir d'un pacte du Pacifique est général et il me semble que la situation actuelle est telle que le Canada devrait prendre l'initiative de le proposer. En ce moment, nous sommes dans une situation grotesque. De tous les pays du Commonwealth seuls la Grande-Bretagne et le Canada ont adhéré au pacte de l'Atlantique. Ni l'Australie, ni la Nouvelle-Zélande, ni l'Afrique du Sud ne peuvent le faire.

La deuxième proposition que j'entends faire au Parlement, c'est qu'il montre en ce moment la voie à la population en adoptant dès la présente session, des mesures législatives destinées à relever le niveau de vie de ceux de nos compatriotes qui sont dans le besoin. C'est de toute première importance quand le communisme nous menace. Nous révélons notre point faible en ne prenant pas de mesures de ce genre quand les communistes canadiens nous attaquent dans notre pays.

On voudra bien me permettre de donner quelques exemples de ce que nous pourrions faire. Tout d'abord, en ce moment, personne ne veut accepter de responsabilité à l'égard des chômeurs aptes au travail, à moins qu'ils n'aient droit aux prestations d'assurance-chômage. Il y a des milliers de chômeurs qui n'y sont pas admissibles. D'un bout à l'autre du pays on se dit que c'est au gouvernement fédéral de subvenir aux besoins de ces hommes et femmes. Notre Gouvernement devrait nous dire quelle responsabilité il accepte à l'égard de ces personnes, dans une situation si pénible. Je crains que le Gouvernement n'élude cette question. J'espère qu'on voudra bien faire une déclaration au cours de la présente session afin de préciser quelle responsabilité Ottawa accepte à ce sujet.

Le relèvement du maximum de revenu admissible aux termes de la loi des pensions de vieillesse, de manière à le faire correspondre avec l'augmentation de pension qu'on a accordée il y a un an, constituerait un autre exemple. Au moins un quart des vieillards pensionnés au Canada n'ont pas profité pleinement de cette augmentation, parce qu'on n'a pas pris cette mesure. Je crois qu'il s'agit d'environ 63,000 citoyens âgés du Canada. En agissant de la sorte nous désavantageons l'épargne, parce que les personnes qui n'ont pas touché le plein montant de l'augmentation sont celles qui avaient quelque modeste revenu.

Nous devrions encore, au cours de la présente session, établir un régime de pensions contributives et abolir l'évaluation des ressources. La grande majorité des Canadiens sont disposés à participer à un régime de pensions contributives. Ils n'ont pas d'autre moyen d'épargner assez pour prendre leur retraite lorsqu'ils sont vieux. J'ose dire que peu de députés peuvent autrement pourvoir à leurs vieux jours, étant donné le niveau élevé des impôts et du coût de la vie. La plupart des Canadiens sont dans ce cas. Nous ne devrions plus différer l'adoption de mesures susceptibles de les protéger par un régime de pensions contributives.

D'ailleurs, bien peu de Canadiens, sans doute, ne désirent pas l'abolition de l'évaluation des ressources. C'est une mesure qui déplaît et qui humilie. Elle est indigne du Canada et doit disparaître. Elle disparaîtra; ce n'est qu'une question de temps. Elle retarde l'établissement de pensions suffisantes dans l'industrie canadienne. Je crois que la plu-

part des membres de la Chambre, lorsqu'ils se sont présentés devant leurs électeurs, leur ont promis d'abolir l'évaluation des ressources. Pourtant, la présente législature en est à sa deuxième session et il est bien évident qu'on n'a pas l'intention de supprimer l'évaluation des ressources. Tout ce que nous devons avoir, c'est un comité qui examinera la question et présentera ensuite un rapport à la fin de la session. Vous savez, monsieur l'Orateur, et tous les députés savent comme moi qu'il ne s'agit que d'atermoiements.

Un autre groupe qui est dans le besoin et qui devrait recevoir de l'aide au cours de la présente session, c'est celui des ex-militaires âgés, ceux qui ont servi le Canada sur les champs de bataille de France et de Belgique. Le discours du trône mentionne que l'allocation aux anciens combattants sera versée aux ex-militaires des troupes alliées. Il convient de féliciter le Gouvernement de cette initiative, même s'il la prend quinze ans après que quelques-uns d'entre nous ont commencé à la préconiser. La mesure sera, je l'espère, d'application assez étendue pour embrasser les anciens combattants de la guerre sud-africaine aussi bien que ceux de la première Grande Guerre.

Il y a grande urgence à apporter d'autres modifications à la loi des allocations aux anciens combattants. Il conviendrait de porter l'allocation au niveau de la pension de vieillesse. En Colombie-Britannique, le vieillard pensionné et son épouse touchent chacun $50 par mois. En plus de la somme de $100 qu'ils sont ainsi assurés de recevoir chaque mois, ils ont tous deux droit à l'hospitalisation, aux soins dentaires et à d'autres services sans qu'il leur en coûte un sou. Cependant, le titulaire de l'allocation aux anciens combattants, l'ex-militaire qui a servi son pays dans les tranchés, ne reçoit que $40, s'il est célibataire, et environ $70 s'il est marié. Il peut recevoir des prestations d'hospitalisation, mais sa femme n'y a pas droit. De fait, sous le régime provincial d'hospitalisation, l'ex-militaire doit verser un certain montant au gouvernement provincial pour les frais d'hospitalisation de sa femme. Il lui faut alors puiser à même sa faible allocation. Je sais le cas d'un homme qui, durant la première Grande Guerre, a servi dans l'armée allemande et qui, après s'être établi au pays, reçoit maintenant, avec son épouse, une pension de vieillesse de $100 par mois. L'ancien combattant canadien qui a combattu contre lui ne touche qu'environ $70 par mois. Je crois que cette situation est ridicule et qu'elle devrait être redressée au cours de la présente session.

En outre, le temps est venu de décentraliser l'application de la loi des allocations aux anciens combattants. On peut maintenant trouver dans les régions des régisseurs de premier ordre, de même que des personnels compétents. Ils sont en contact étroit avec les anciens combattants et peuvent régler leur cas sans délai. La Commission des allocations aux anciens combattants a perdu contact avec les anciens combattants. Bien que cette Commission ait accompli une somme considérable de bon travail, elle ne peut pas juger la situation de l'ancien combattant de la même manière que les gens qui vivent avec lui. Il y a parfois de longs délais. Je crois qu'il faut autant de temps pour obtenir une décision d'Ottawa qu'il en a fallu pour procéder à l'enquête dans la province. En outre, s'il y a paiement en trop, le cas n'est jamais rajusté sans délai. Et l'ancien combattant est tout surpris de recevoir une lettre lui disant qu'il lui faut rembourser une grosse somme d'argent. Je crois que si ces demandes d'allocations étaient étudiées par des bureaux locaux et si on pouvait lancer un appel à la Commission, à Ottawa, ces cas seraient réglés beaucoup plus vite, de façon beaucoup plus juste et satisfaisante. Il ne faut pas oublier que lorsqu'un ancien combattant a besoin d'allocations, le besoin est urgent. Il n'est pas en mesure d'attendre longtemps la décision d'Ottawa.

J'avais l'intention de parler des marins marchands, mais les députés connaissent fort bien mon attitude sur cette question. On devrait bien mieux traiter les marins marchands. J'espère qu'on s'occupera d'eux au cours de la présente session et je demande instamment, à l'instar de tant de préopinants, que soit créé un comité spécial des affaires des anciens combattants au cours de cette deuxième session du présent parlement. Ce comité, nous ne l'avons pas encore. Le Parlement compte plusieurs nouveaux députés. Il faudrait leur donner l'occasion de se familiariser avec les lois relatives aux anciens combattants; nous y gagnerions en obtenant leur avis sur les moyens de perfectionner ces mesures.

En troisième lieu, je parlerai des moyens de parvenir à un maximum d'efficacité dans les services administratifs. Je m'adresse donc particulièrement à cet égard au ministre des Travaux publics (M. Fournier). En une période comme celle que nous traversons, accompagnée de menaces de guerre, de chômage, de frais d'existence inabordables, d'impôts maintenus au niveau de ceux du temps de guerre, le Gouvernement accorde ses contrats sans exiger les garanties normalement réclamées dans le commerce; il les adjuge à des favoris. Trois immeubles publics de Vancouver ont fait l'objet de telles transactions; les immeubles *Alvin, Begg,* et *Catallini.*

A la fin de la dernière session, il a été question des deux premiers. Qu'on se reporte à la page 3181 du hansard de 1949. Pendant l'intersession, le ministre des Travaux publics a eu l'amabilité de me faire parvenir les documents que je lui avais demandés, le dernier jour de la session.

Parlons d'abord de l'immeuble *Alvin*. Le 6 avril 1948, un décret du conseil, dont j'ai ici le texte, autorisait le ministre à louer un certain immeuble non encore construit. Le document signale la rareté d'immeubles à bureaux à Vancouver. Je ne le nie point. Toutefois, on aurait pu acheter bien d'autres immeubles. Voici un passage du décret:

On a obtenu cependant de l'*Alvin Estates Limited* l'offre de construire, sur ses terrains,...

Qu'on le note bien: sur ses terrains.

...un immeuble à l'épreuve du feu que la société louerait à la couronne aux termes et conditions suivants.

L'immeuble, à l'épreuve du feu, doit être de quatre étages, avec sous-sol. Le loyer sera de $96,000 par an, une assez jolie somme. Le bail vaudra pour dix ans à compter de la date d'occupation et l'État aura une option lui permettant d'acheter la propriété au prix de $554,000, n'importe quand au cours des douze premiers mois d'occupation.

Le décret du conseil, qu'on le note bien, déclare que le bail sera obtenu de l'*Alvin Estates Limited*. Comme on n'a demandé aucune soumission, il n'y a pas eu de concurrence. La société n'existait pas encore à l'époque, si je ne me trompe. Elle n'a obtenu sa charte qu'une semaine plus tard environ, soit le 14 avril 1948. Depuis, il n'y a jamais eu que trois actionnaires qui étaient en même temps administrateurs. Il peut y avoir eu par-ci par-là quelque actionnaire statutaire mais, règle générale, il n'y a eu que trois actionnaires et trois directeurs, MM. Allan et Viner, entrepreneurs de la maison *Allan and Viner Construction Company Limited* et M. Braidwood, avocat, tous trois dans les bonnes grâces du Gouvernement. Ces messieurs ont apparemment trouvé qu'ils avaient une chance de faire des affaires avec l'État. Dans ses réponses qu'on trouve à la page 3181 des *Débats* de l'automne dernier, le ministre des Travaux publics m'a dit qu'en mars 1948, soit un mois avant le décret du conseil, *Alvin Estates Limited* avait offert de construire un édifice de quatre étages. Apparemment, cette société n'avait été constituée en corporation qu'une fois le décret rendu. Elle n'a acheté la propriété que le 11 juin 1948, l'ayant acquise de ces trois mêmes personnes moyennant la somme de $45,000. Un d'eux détenait un tiers de la propriété depuis deux ans. Quant aux deux autres tiers, ils ont été achetés par les autres en mai 1948, à raison de $7,000 chaque tiers. C'est dire que ces deux hommes ont vraisemblablement versé $14,000.

Puis, le 20 juillet 1948, un autre décret du conseil a été rendu. C'est dire que cette affaire ne concerne pas uniquement le ministre des Travaux publics, mais que chaque décision a été prise par le cabinet. J'ai ici le décret du conseil du 20 juillet 1948 où il est dit que trois autres étages seront ajoutés à l'édifice et que le loyer annuel sera de $146,940. Le prix d'achat est de $862,155. Le décret dit aussi qu'il y a eu un crédit parlementaire, portant le numéro 828 et affectant la somme de $800,000 à l'achat, aux réparations et agrandissements de l'immeuble *Alvin Estates Ltd.* Ici encore, il n'y a pas eu de mise en adjudication et personne n'a pu soumissionner. On peut logiquement conclure que ces trois personnes ont pu financer le coût de construction grâce en grande partie au bail qu'ils avaient obtenu de l'État. Des obligations ont été émises. Je ne puis le vérifier, mais on m'a dit que ces trois hommes détenaient la majeure partie des obligations déposées sans doute comme garantie dans une banque ou quelque autre maison de prêt pour obtenir l'argent nécessaire.

Vient ensuite un autre décret du conseil, un troisième,—en date du 8 février 1949,—relatif à du matériel et à des appliques pour l'édifice, des objets qui y seront apparemment en permanence. Il y a maintenant augmentation de $200,950 jusqu'à ce que le loyer annuel mentionné dans le décret atteigne $183,995. A noter qu'il s'agit d'un bail de dix ans, c'est-à-dire qu'on recevra plus de $1,800,000 et restera ensuite propriétaire de l'édifice. Le prix total d'achat, si on exerce son droit d'option, se trouve maintenant porté à $1,063,105. Le décret mentionne qu'on a l'intention d'exercer le droit d'option afin d'acheter l'édifice dans le délai spécifié et que le loyer est si élevé qu'il faudrait agir sans tarder. Il y a un an de celà. L'exemplaire en ma possession indique un loyer mensuel de $13,332.90 mais c'est une erreur, à mon sens, et ce devrait être $15,-332.90. Le dernier paragraphe du décret autorise à procéder à l'acquisition définitive de l'édifice.

Le ministre des Travaux publics a déclaré, en réponse à ma question en décembre, que son ministère allait exercer le droit d'option et acheter l'édifice. On a fait beaucoup de publicité à ce sujet à Vancouver, et je crois savoir que le Gouvernement n'a pas encore exercé ce droit d'option et verse toujours le loyer de $15,332.90 par mois. Il ne lui reste apparemment que quelques jours pour se prévaloir de l'option, car elle expire le 16 mars.

Je ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement a confié cette affaire à ses amis. Il n'a pas même essayé de demander des soumissions. L'évaluation municipale de la propriété est fixée à $508,725. Le montant indiqué dans la demande de permis de construction est de $451,000, mais ce montant ne devait servir qu'à couvrir les premières démarches, j'imagine. Les entrepreneurs ne se sont pas souciés de demander d'autres permis de construction. Si cette transaction est complétée, il en coûtera un montant global au pays de $1,063,105, plus le montant versé en loyer qui représentera une somme additionnelle de $100,000 à $200,000.

On ne parle que de cette transaction à Vancouver. L'homme de la rue, les entrepreneurs compétents, les agents d'immeuble et les ouvriers qui ont travaillé à cette construction, jugent ce marché fantastique. Le *Sun* de Vancouver, chaud partisan du gouvernement actuel... (*Exclamations*). Les honorables députés sont fort heureux de recevoir son appui en temps d'élections, et ils l'ont certes obtenu. Le *Sun* de Vancouver, dis-je, s'est lancé à l'attaque à ce sujet et demande qu'on fasse la lumière, et avec raison. Il demande qu'on exproprie cet édifice.

Nous comptons bien que le Gouvernement et notre ministre de la Colombie-Britannique, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew), verront à réparer promptement ce désordre.

Un décret du conseil du 20 avril 1948 a autorisé l'achat du deuxième édifice, l'édifice *Begg*, au prix de $375,000. Il s'agissait d'un magasin d'automobiles, et on l'a payé le prix fort. Le 7 janvier 1949, on a accordé un contrat pour agrandissement au groupe *Alvin*, à l'*Allan and Viner Construction Company, Limited*. Tout s'est produit alors qu'on construisait l'édifice *Alvin*. Le contrat était de $850,000. Il n'y a eu ni concurrence ni soumission. Le contrat stipule que la société doit toucher un honoraire de $25,000. C'est également la coutume sur le littoral, je crois, d'accorder à ces sous-traitants une certaine commission, jusqu'à 10 p. 100 en certains cas. Le 24 août 1949, le cabinet a accru ce chiffre de $200,000 et l'a porté à $1,050,000. Sur cette augmentation de $200,000, il est accordé un supplément de 3 p. 100 à la firme. Depuis lors, je crois que ce montant s'est encore accru de $375,000, de sorte que les réparations et l'amélioration de cet édifice coûtent $1,425,000; si l'on ajoute cette somme au prix d'achat primitif, on obtient un total de $1,850,000 et, sauf erreur, les travaux ne sont pas encore terminés. Ils ne l'étaient pas lorsque j'ai quitté Vancouver.

Le troisième immeuble est l'immeuble *Catelli*. Sans soumissions, sans concurrence d'aucune sorte, on a accordé à la même entreprise, au prix de $67,197, le contrat de transformation de cet immeuble. Les mêmes personnes ont donc reçu, sans avoir présenté de soumissions, des contrats dont le total s'élève à plus de deux millions et demi. Le Gouvernement n'a pas le droit de faire un tel emploi des deniers publics, d'accorder des préférences à qui que ce soit. Le Parlement pourrait, devrait même, dès cette session-ci, prendre les mesures requises pour améliorer le mode d'administration actuel.

En quatrième lieu, afin de permettre aux Canadiens de faire de leur pays une grande nation, le Parlement pourrait leur indiquer la voie en faisant en sorte que les ressources du Canada soient utilisées au pays même autant que possible, au lieu d'être vendues aux États-Unis. Les découvertes, fort prometteuses, de réserves de pétrole, de gaz naturel, de fer et d'uranium militent en faveur d'une telle mesure. Elles sont à la base de l'établissement d'un grand pays; sans ces ressources, une nation ne peut, en cette deuxième moitié du 20e siècle, devenir vraiment grande. Il nous faut au Canada un programme rationnel de mise en valeur, sur le plan national, de nos ressources de pétrole et de gaz naturel. Il nous faut aussi une politique nationale du fer et de l'acier afin que les Canadiens puissent profiter pleinement de ces ressources. Si nous n'élaborons aucun programme déterminé, c'est aux citoyens des États-Unis qu'iront la plupart des avantages. Règle générale, ce sont eux qui placent des capitaux dans les entreprises de mise en valeur; naturellement, à moins que le Gouvernement, ou le Parlement, n'adopte un programme vraiment national, les Américains se réserveront une part aussi large que possible de ces richesses.

J'ai l'impression que le Gouvernement cherche à vendre aux États-Unis d'aussi grandes quantités que possible de ces ressources naturelles brutes, pétrole, gaz et fer. A ce propos, je suis heureux que le ministre du Commerce (M. Howe) soit revenu. Nous savons que le Gouvernement expédie notre pétrole à Superior, dans le Wisconsin. Pour ce qui est du gaz naturel, nous avons vu l'an dernier le ministre du Commerce et le premier ministre (M. St-Laurent) s'efforcer de faire adopter une mesure qui aurait autorisé une société à expédier le gaz naturel, par pipe-line, jusqu'aux États de Washington et d'Oregon avant de desservir la Colombie-Britannique. Quant au fer, attendons et nous verrons si le programme n'est pas le même. On veut l'expédier au Massachusetts ou à Cleveland, ou encore le vendre à l'état brut contre argent comptant. On ne songe nullement à en utiliser la plus grande partie possible au pays afin de raffermir notre économie. L'exportation de ces denrées aux États-Unis crée

des emplois chez nos voisins. Cela veut dire que nos fils devront probablement émigrer aux États-Unis pour trouver du travail. Il se peut alors que d'ici la fin du siècle, le Canada devienne un satellite des États-Unis plutôt qu'une grande nation autonome.

Nous sommes les gardiens de ces découvertes, de ces grandes ressources pour les Canadiens de demain. L'allure du progrès du Canada au cours des cinquante prochaines années dépendra pour beaucoup de ce que le Parlement décidera au cours des quatre ou cinq années à venir.

Voilà mes quatre propositions, monsieur l'Orateur. J'ose croire que chacune d'elles sera chaleureusement approuvée par les citoyens de Vancouver-Quadra que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, indépendamment de leur allégeance politique. Je soumets ces propositions à l'attention du Gouvernement et plus particulièrement à celle des simples députés. J'ai plus confiance en eux qu'aux membres du cabinet. Je soumets donc ces propositions à la Chambre pour qu'elle les étudie avec le sérieux et l'empressement propres au membres du présent Parlement.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, suivant la tradition, d'offrir tout d'abord mes sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). La façon dont ils ont présenté leur message à la Chambre et au pays est tout à l'honneur de ces deux députés et de leurs commettants. J'espère qu'ils continueront de siéger longtemps au Parlement.

Je n'ai pas souvent eu l'occasion de féliciter ceux qui ont participé au débat sur l'Adresse. Je n'y ai pas pris part depuis 1942. Il m'a fallu une invitation spéciale pour me décider à parler. Je m'occupe, en général, des travaux de mon ministère et de ceux de la Chambre en m'efforçant de plaire à tout le monde.

Depuis les sept années et cinq mois que je dirige le ministère des Travaux publics, c'est la seconde fois qu'on me prend à partie à l'égard du travail du ministère. En une autre occasion, qui remonte au temps de guerre, j'ai été tenu sur pieds pendant plusieurs heures lors de l'examen des crédits, au sujet de la suppression de Ripple-Rock.

M. Green: Elle n'a pas encore sauté.

L'hon. M. Fournier: Cela venait aussi de la Colombie-Britannique. C'est donc la seconde fois qu'un représentant de la Colombie-Britannique critique mon ministère. Lors d'un voyage en Colombie-Britannique en 1947, j'ai dû me rendre à Ripple-Rock. Le matin, à mon réveil, j'ai pris connaissance d'un article de journal intitulé: "Dormez bien, monsieur Fournier". J'ai bien dormi. Le rocher est encore là; on a dépensé, en vain, 1 million de dollars pour faire disparaître ce rocher de la Colombie-Britannique. Je suis allé aux États-Unis consulter les meilleurs ingénieurs, sans succès.

Ce soir, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) me prend à partie. Dès son retour de Vancouver, j'ai remarqué que quelque chose n'allait pas. Il n'était pas aussi souriant que d'habitude. Il n'est pas venu me serrer la main comme la chose se fait entre gens qui sont collègues depuis quinze ans. Qu'est-ce qu'il a, me suis-je demandé. Je pourrais l'aider à bien dormir et à bien digérer. Cet après-midi vers trois heures et demie, il m'a fait parvenir une note très polie m'annonçant qu'il allait nous montrer comment diriger le ministère des Travaux publics.

M. Green: Non, j'ai dit que j'allais signaler certaines de vos erreurs.

L'hon. M. Fournier: Pourquoi ne pas même essayer de le diriger. Si jamais l'honorable député devient ministre des Travaux publics, je lui souhaite de remplir sa tâche aussi bien que j'essaie de la remplir moi-même.

De toute façon, je lui ai su gré de sa note. C'était une marque de courtoisie. Je suis donc allé le trouver à son fauteuil afin de savoir ce qui n'allait pas. Je lui ai dit: "Êtes-vous furieux ou seulement un peu fâché?" "Oh, je serai tout à fait modéré", m'a-t-il répondu. Je lui ai assuré que j'en étais content, parce que je n'aime guère me monter après le dîner. Durant mon petit discours, je m'efforcerai donc de ne pas sortir de mes gonds et de rester doux.

L'honorable député a parlé pendant quarante-deux minutes. Durant dix-huit minutes, il a traité les affaires extérieures, les chômeurs inaptes au travail et le chômage. Il a aussi parlé de la pension de vieillesse, des affaires des anciens combattants et des marins du commerce. A 8 heures 20, il a cru le moment venu de nous dire comment administrer efficacement un service de l'État. Il s'est attardé dix-huit minutes sur le sujet. Il a déclaré qu'il voulait indiquer à la Chambre trois choses qui n'allaient pas. Cependant, il a manqué de souffle et il est resté sur la question du gaz. Il a donc parlé des pipe-lines pour le transport du gaz, de l'exportation d'énergie et le reste.

J'avais entendu dire depuis deux ou trois mois qu'un journal canadien s'intéressait à l'activité des Travaux publics dans une ville du pays. De tous les journaux et hebdoma-

daires canadiens, ce journal a entrepris de faire alterner sur sa première page ma photo et celle de l'honorable représentant de Vancouver-Quadra, puis d'exposer ce qui s'est passé le 10 décembre, durant la dernière session.

Je me suis renseigné. J'ai même poussé la courtoisie jusqu'à inviter plusieurs membres du personnel à mon bureau. Là, je leur ai montré les dossiers. Puis j'ai demandé au jeune homme ce qu'il penserait des marchés s'il siégeait ici. Je ne vous communique pas la réponse, qui était d'ordre confidentiel. Toutefois, j'ai été enchanté de constater qu'il avait un bon jugement.

Or à son tour, son journal a publié certains renseignements que j'avais communiqués. Les commentaires, cependant, ne cadraient nullement avec les questions qui faisaient l'objet des trois marchés.

Le dernier jour de la session, deux heures avant la prorogation, le député a abordé mes crédits. Il a d'ailleurs été le seul à les traiter. Voilà, à mon sens, une excellente moyenne. Des 262 députés, un seul a adressé des reproches au ministère des Travaux publics. La proportion s'établit à environ 97·5 p. 100.

M. Green: Vous avez retardé l'examen de vos crédits jusqu'au dernier jour.

L'hon. M. Fournier: Je fais erreur; ce serait 97·5 des membres de l'opposition mais environ 99·2 p. 100 de l'ensemble de la députation. A la fin de la session, j'étais donc persuadé que je ne me débrouillais pas trop mal. Et voici pourquoi. Après l'interrogatoire...

M. Green: Je vous en avais avertis le soir précédent, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. Fournier: Pardon?

M. Green: Je vous avais avertis que je poserais des questions.

L'hon. M. Fournier: De cela et de bien d'autres choses.

M. Green: Mais je...

Des voix: A l'ordre.

L'hon. M. Fournier: Non, le député a parfaitement raison, car nous sommes si bons amis qu'une fois les discours finis, nous nous féliciterons de notre éloquence. S'il a des questions à poser ou des observations à formuler, qu'il n'hésite pas.

Si les honorables députés veulent bien consulter le hansard du 10 décembre, à la page 3180, ils pourront lire ceci:

> M. Green: Je tiens à me renseigner auprès du ministre à l'égard de deux édifices de Vancouver, l'un connu sous le nom d'*Alvin Estate* et l'autre sous le nom de *Beggs*...
>
> [L'hon. M. Fournier.]

Puis il a parlé de l'emplacement du nouveau bureau de poste de Vancouver. Il a demandé qui étaient *Allan and Viner* et ce qu'avait coûté cet édifice. La Chambre étudiait alors un crédit de $1,100,000, spécialement destiné à l'achat de l'immeuble connu sous le nom d'*Alvin Estate*. C'est ce crédit qui a suscité le débat.

Je ne donnerai pas lecture de tout ce qui s'est dit à cette occasion, mais on me permettra de donner un résumé de ce qui m'a fait la plus forte impression. Je me suis rendu compte que mon collègue de Vancouver-Quadra n'aime pas deux messieurs du nom d'Allan et de Viner, qui habitent Vancouver.

M. Green: Je ne les déteste pas du tout.

L'hon. M. Fournier: Je ne sais pas, mais j'ai conclu de ses observations qu'il était loin de les porter dans son cœur. N'a-t-il pas dit:

> J'espère que le ministère ne fera plus de transactions de ce genre et qu'il cessera de passer des contrats à la société *Allan and Viner*.

Si l'honorable député aimait ces messieurs, peut-être m'engagerait-il à leur adjuger des entreprises. Mais ce n'est pas ce qu'il faisait. Il entendait me dire qu'ils étaient amis du pouvoir et qu'ils obtenaient des contrats du ministère des Travaux publics. Que l'honorable député de Vancouver-Quadra sache que j'ai eu tellement de mal à trouver un endroit dans sa belle ville que, si la chose était à recommencer, j'hésiterais à entreprendre la tâche. L'honorable député a parlé du *Vancouver Block* dans son petit discours. En 1945, il y avait déjà 40 ans que cet édifice avait été construit. C'était un immeuble assez vieux et je peux en fournir une description à la Chambre si c'est nécessaire. On a offert cette construction au ministère au prix d'un million et demi. J'ai fait préparer un rapport sur ce qu'il en coûterait pour rénover l'édifice de manière à pouvoir y loger confortablement les fonctionnaires de l'État, et on m'a dit que ces frais s'élèveraient à environ un million de dollars. Cet achat aurait donc entraîné une dépense de deux millions et demi et l'édifice n'est pas aussi bon que l'édifice *Alvin*.

M. Green: Mais il est situé en plein centre de la ville.

L'hon. M. Fournier: L'honorable député parle maintenant de l'emplacement, et non pas de l'immeuble. Je ne parlerai pas d'affaires extérieures ce soir ni d'aucun autre sujet, si ce n'est de ces trois questions. Je ne doute pas de la bonne foi de l'honorable député, mais je vais essayer de démontrer que j'avais raison de suivre les avis qu'on m'a donnés. La loi des travaux publics sti-

pule que je dois suivre les avis de ces personnes, et c'est ce que j'ai fait. C'est en me fondant sur ce fait que je défendrai ces trois marchés.

On a dit qu'on avait fait profiter des amis du Gouvernement de ces transactions. Mes hauts fonctionnaires ne connaissent pas ces gens, je crois, et je ne les connais certes pas. Je ne les ai jamais connus ni vus. On ne saurait s'attendre que le ministre des Travaux publics parcoure le pays pour faire la connaissance des entrepreneurs afin de décider si on leur confiera l'exécution de certains travaux. Je reçois des avis, et la loi déclare que je dois me conformer aux avis de certains fonctionnaires du ministère. Au cours des sept années et cinq mois que j'y ai passés, on m'a toujours bien conseillé, je crois.

J'en viens maintenant à ces trois transactions. En 1947, à Vancouver, on réclamait plus d'espace; c'était surtout le cas de trois ministères. J'en perdais le sommeil, certaines nuits, à la pensée que le bureau de l'assurance-chômage pourrait être jeté sur le pavé, quand on lui a fait évacuer l'Hôtel Vancouver. A ce moment-là, les bureaux de l'impôt sur le revenu occupaient six édifices différents: l'édifice *Winch,* l'édifice des Postes, l'édifice *Metropolitan,* l'édifice *McAuley-Nicolls,* l'édifice *Begg* et, comme resserres, l'édifice *Winch,* l'édifice des Postes, l'édifice de la *Royal Insurance* et l'édifice de l'Immigration. C'est ainsi qu'étaient organisés les bureaux de l'impôt sur le revenu en 1947 à Vancouver.

J'ignore combien d'édifices le bureau de l'assurance-chômage occupait. Il n'y avait pas de continuité dans l'organisation des bureaux de ces ministères. Pourquoi?

Durant la guerre, il ne s'est pas construit d'immeuble à bureaux dans Vancouver. La construction du dernier, commencée en 1933, s'est terminée en 1939. Nous avons obtenu un peu d'espace au début de la guerre aux prix fixés par la régie des loyers et nous avons été tellement désagréables envers ces gens que des députés ici présents sont venus me demander de faire évacuer les locaux occupés par l'État, afin de fournir à de jeunes démobilisés l'occasion de s'établir dans les carrières libérales. En ce moment, je porte les regards vers les honorables députés qui sont venus m'adresser cette requête.

A l'automne de 1947, je recevais de M. Dawson un rapport sur les locaux qu'on pouvait louer ou acheter. Pendant la guerre et même jusqu'en 1947, la ligne de conduite du Gouvernement a été de ne pas construire d'immeubles publics. Nous voulions permettre à la population de se procurer les matériaux et la main-d'œuvre disponibles. Certaines des plus importantes associations de constructeurs du pays m'ont adressé des délibérations et des lettres dans lesquelles elles me demandaient de ne pas construire d'immeubles publics en raison de la grande demande de main-d'œuvre et de matériaux. Lors de l'étude de mes prévisions budgétaires à la Chambre, en 1946 et 1947, un grand nombre de députés ont reconnu que j'avais raison de ne pas faire construire d'immeubles publics. Ces années-là, mon budget s'est limité à environ 15 millions de dollars.

En 1947, la guerre était finie depuis deux ans et il y avait encore un besoin urgent de locaux. Nous ne pouvions pas construire d'immeubles, mais il nous fallait trouver des locaux. En ma qualité de ministre des Travaux publics agissant pour le compte des autres ministères, c'est à moi qu'il incombait de trouver ces locaux. Qu'avons-nous fait? M. Dawson est architecte en poste à Vancouver. Il y a vécu presque toute sa vie, sauf lorsqu'il s'est rendu outre-mer pendant la guerre. Il est né et a grandi à Birmingham, en Angleterre, où il a reçu sa formation d'architecte, puis il est venu s'établir à Vancouver. Selon les rapports que je reçois de Vancouver, M. Dawson est si honnête que personne, dans la province, n'oserait insinuer quoi que ce soit contre lui. Je le tiens des plus hautes autorités de la province. Il jouit de la confiance de mon ministère depuis qu'il est dans cette région. Je l'ai trouvé bon conseiller et, en vertu de la loi, je dois suivre les conseils qu'il lui incombe de donner.

La situation l'a tellement découragé que j'ai dû envoyer M. Cherry, chef du service de l'immeuble, au bureau central de mon ministère. J'ai également envoyé M. Boucher, le chef des baux. Ils sont revenus bredouille, après s'être efforcés de trouver des gens qui loueraient, vendraient ou construiraient des immeubles pour l'usage de l'État.

Après avoir tenu une réunion, nous avons décidé d'envoyer M. A. K. Mills, qui est architecte-surveillant dans mon ministère et probablement l'un des plus éminents architectes au pays. Il séjourna deux ou trois semaines à Vancouver et à son retour il fit rapport à mon sous-ministre qui, soit dit en passant, s'est chargé de plusieurs entreprises de construction au cours de la guerre. M. Mills déclara que la seule société qui pouvait construire un immeuble de quelque 75,000 à 100,000 pieds carrés était la maison *Allan and Viner,* M. Mills ajouta qu'il avait discuté la question avec eux, sans engager le ministère. La question fut étudiée par le sous-ministre et l'architecte en chef, qui, à leur tour, l'ont discutée avec moi, à titre de ministre.

La lecture complète du premier décret du conseil aurait révélé au député que rien de ceci ne s'est fait à l'improviste. Nous avons pris près de six mois à trouver quelqu'un qui puisse nous garantir la construction d'un im-

meuble dont les départements de l'impôt sur le revenu et de l'assurance-chômage auraient besoin dans l'année même. L'assurance que nous pourrions enfin disposer de l'espace requis à Vancouver m'enleva un pesant fardeau des épaules. J'ai alors fait part de cette soumission au cabinet. Parlant de Vancouver et des différents immeubles qu'y occupait la Division de l'impôt sur le revenu, j'ai signalé que même avec 981 fonctionnaires, il y avait encombrement, et qu'il serait manifestement impossible de trouver l'espace suffisant pour les employés supplémentaires qui porteraient le nombre des fonctionnaires au chiffre prévu de 1,280.

C'est moi qui suis l'agent de ces ministères. La loi me charge de leur trouver l'espace dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions. Le ministre du Revenu national (M. McCann) avait le droit de me demander de lui trouver l'espace nécessaire. Voici ce que j'ai dit:

> Autre problème: toutes les formules d'impôts sont conservées pendant quatre ans. L'espace actuellement consacré à cet entreposage est insuffisant et se prête fort peu au travail. Il ressort des relevés effectués qu'il faudra au moins 50,000 pieds carrés supplémentaires afin (1) d'abriter le personnel actuel, (2) de loger le personnel supplémentaire dont on prévoit la nomination et (3) de classer de façon appropriée les formules d'impôts sur le revenu et les autres documents.

On ne saurait sans doute trouver de meilleures raisons de conclure un marché afin de loger un ministère essentiel de l'État, celui qui perçoit les deniers dont nous avons besoin pour défrayer l'administration du Canada. Voici l'opinion de ces fonctionnaires:

> Aucun édifice de bureaux à louer n'a été érigé à Vancouver depuis 1939 et, vu l'expansion très rapide de la ville...

Je suis heureux de savoir que Vancouver prend de l'essor tous les jours; peut-être est-ce la raison pour laquelle les édifices y deviennent plus coûteux.

> ...il n'y a aucun bureau disponible.

Dois-je m'en tenir à l'avis de ces hommes en qui j'ai confiance et qui sont nommés pour me conseiller?

> Nous avons obtenu cependant des *Alvin Estates Limited* l'offre de construire sur son terrain un édifice à l'épreuve du feu, qu'elle louerait à la couronne aux conditions suivantes:

M. Green: Quelle est la date?

L'hon. M. Fournier: Ceci s'est passé après que nous eûmes vu presque tous ceux qui possédaient des locaux pour bureaux, ou qui auraient pû être disposés à vendre ou à construire, ou être en mesure de nous aider à loger sous peu ces ministères. C'est après toutes ces démarches que nous avons présenté cette requête au cabinet. On nous demandait un loyer de $96,000 pour cet espace. De prime abord, ce loyer semble exorbitant, mais que serait-il advenu si nous avions loué 100,000 pieds carrés du *Vancouver Block* à $3.35 le pied carré. Vous rendez-vous compte que nous aurions versé un loyer de $335,000 par année? Dans le cas de l'édifice *Alvin*, le loyer revient à $2.14 le pied carré. Désirez-vous savoir combien nous payons, le pied carré, à l'égard des autres édifices loués à Vancouver? Je vous en citerai sept et vous verrez pourquoi je suis si fier de cette transaction. Vous connaissez tous ces édifices:

Édifice Wolverton	$2.90	le	pied	carré
Édifice Benthal	2.75	"	"	"
Édifice Stock Exchange	2.75	"	"	"
Vancouver Block	3.30	"	"	"
Édifice Marine	2.75	"	"	"
386 ouest, rue Hastings	2.60	"	"	"

Si l'on compare ces prix à celui de $2.14 que nous versons, je crois que tous les députés, sauf une couple peut-être, approuveront le décret. Inutile de dire que j'ai obtenu le consentement unanime du cabinet. Je vous révélerai un secret. Le Gouvernement préférait ne pas ériger d'édifices lui-même, car je sais le temps qu'il faut pour construire un immeuble fédéral. Nous songions toujours à acquérir l'immeuble, en tenant compte du cubage, de l'aire, et le reste. Après avoir discuté la chose avec mes fonctionnaires, ces derniers ont estimé que l'immeuble vaudrait $554,000, s'il avait été construit selon les prescriptions établies à cette époque. Je leur ai donc dit d'obtenir une option d'achat à ce prix, de ne pas trop se préoccuper du loyer si nous pouvions acquérir l'édifice dans le courant de l'année, mais de chercher à obtenir un prix, en vue de l'achat.

Le cabinet a adopté la proposition, mais le temps a passé. Le Gouvernement ne reste jamais au même point; les ministères grandissent et requièrent plus d'espace. Je ne puis demander à ces ministères de laisser leurs fonctionnaires travailler dans un local de cinquante pieds carrés par personne, comme je l'ai fait durant la guerre. S'attend-on que je maintienne ces fonctionnaires au travail dans des locaux étroits et insalubres? Par la suite, nous avons appris que l'hôtel Vancouver allait être démoli et que le bureau de l'assurance-chômage, autre service important dans notre pays, serait sur le pavé. Nous avons essayé de transformer en bureaux la salle d'exercices militaires de Vancouver, mais on m'a dit qu'il en coûterait trop cher et que nous nuirions à l'activité du ministère de la Défense nationale. Comme deux services se trouvaient sans locaux, il nous fallut adopter un second décret le 20 juillet 1948. Je relate les événements dans l'ordre où ils se sont produits, et je le fais en songeant aux vieux et compétents fonctionnaires de mon ministère qui ont préparé ce dossier, m'ont

conseillé en la matière et dont j'ai adopté les suggestions. Le second décret portait:

Que le décret du conseil C.P. 1382 du 6 avril accordait l'autorité de louer de la succession Alvin...

Ce n'est que la répétition du décret.

Que le décret du conseil (C.P. 1466) du 20 avril 1948 accordait l'autorité d'acheter, pour y loger le ministère du Travail (Commission d'assurance-chômage), la propriété de l'immeuble Begg, situé rue George, à l'angle de la rue Thurlow, et s'étendant jusqu'à la rue Alberni, avec 132 pieds de façade sur chaque rue, de la *Begg Motors Limited*, pour la somme de $375,000, et d'y effectuer les modifications et améliorations nécessaires au coût estimatif de $354,500;

Que, après avoir consulté les ministères du Revenu national et du Travail, il a été décidé que la meilleure façon de répondre aux besoins de ces deux ministères était de loger le ministère du Revenu national dans l'immeuble Begg et le ministère du Travail dans l'immeuble de la succession Alvin;

Que l'immeuble projeté, que devait construire l'*Alvin Estates Limited*, rue Robson, devait se composer de quatre étages et d'un sous-sol mais qu'on a jugé nécessaire, en vue de fournir au ministère du Travail tout l'espace qu'exige son activité croissante, d'aménager un immeuble à six étages dont le loyer serait de $135,504 par an et dont le prix d'achat serait porté à $781,641;

Que l'architecte en chef du ministère des Travaux publics vient de faire part...

Qu'on note bien ceci, car je cite le décret pour bien démontrer qu'on s'est conformé à la loi.

...que la ville de Vancouver a décidé d'élargir la rue Robson à cet endroit et de prendre à cette fin une bande de sept pieds de largeur de chaque côté de la rue. Ce changement réduira l'aire de l'immeuble de six étages projeté et, sur le conseil de l'architecte régional résidant du ministère des Travaux publics et du directeur régional de la Commision de l'assurance-chômage à Vancouver, l'architecte en chef a signalé que l'addition d'un septième étage, comportant un coût additionnel de $80,514 et un loyer supplémentaire de $11,436, sera nécessaire.

Dans les crédits de 1948, un poste de $800,000 pourvoyait à l'achat de cet immeuble. Cet argent n'a pas été dépensé parce que les travaux n'étaient pas complétés et que nous ne pouvions pas prendre possession de l'édifice. On voit maintenant ce qui arrive. Le service d'assurance-chômage sera logé à l'immeuble *Alvin* où toutes ses divisions, à l'exception de celle des emplois intermittents, seront centralisées, tandis que le service de l'impôt sur le revenu sera logé dans l'immeuble *Begg*. C'est dans l'édifice *Begg* à Vancouver, m'a-t-on dit à maintes reprises, que la Division de l'impôt sur le revenu est le mieux logée au pays.

M. Green: Cela va de soi, si l'on songe à la somme versée.

L'hon. M. Fournier: Attendez que j'y vienne, car vous ne savez de quoi vous parlez. Vous n'avez pas étudié la question comme moi. Soyez donc patient et je vous renseignerai.

M. Smith (Calgary-Ouest): Adressez-vous à l'Orateur.

L'hon. M. Fournier: Je retire d'avance, monsieur l'Orateur, toute parole brusque qui pourrait m'échapper. Deux ministères occupent donc des locaux dans l'édifice *Begg* qui, le ministre vous l'affirmera s'il prend la parole, est le plus magnifique qu'il ait dans tout le pays. Lorsque le député m'a tenu sur la sellette le 10 décembre, un de mes collègues a protesté en disant que la Commission de l'assurance-chômage à Vancouver avait de plus beaux bureaux que dans n'importe quelle autre ville du Canada.

M. Green: Ils ont aussi coûté plus cher.

L'hon. M. Fournier: La note n'a pas encore été réglée; de sorte que vos remarques sont prématurées. Quand nous avons décidé de bien loger ces deux ministères afin que le public reçoive le service qu'il mérite et que les fonctionnaires, confortablement logés, puissent accomplir leur travail convenablement et efficacement, j'ai cru qu'en favorisant l'efficacité des autres ministères, je démontrais l'efficacité du mien.

Le 31 janvier 1949, pour achever l'aménagement de l'édifice *Alvin*,—notez-le bien,—les fonctionnaires de mon ministère auraient pu accomplir ce travail, mais pas aussi vite que le pouvait la société en question. La Commission de l'assurance-chômage nous a prévenus par la suite de certains travaux supplémentaires afin de parachever l'édifice, et les bailleurs ont reçu l'ordre d'inclure le prix de ces travaux avec entente que le loyer annuel et le prix de l'option seraient revisés en conséquence. C'est alors que nous avons installé trois chambres fortes, des canalisations téléphoniques et des prises de courant. Nous avons installé des suspensions à ampoules fluorescentes afin de fournir un éclairage de 35 pieds-bougies à hauteur de pupitre. Nous avons aussi installé une armoire et un lavabo pour le concierge au rez-de-chaussée; une douche, un cabinet de toilette et un évier au sous-sol pour l'ingénieur de machines fixes. Nous avons aussi fait installer des murs de séparation intérieurs, des rampes, des comptoirs, des cloisons de bois et de verre jusqu'au plafond, un évier et des armoires dans la salle à manger et des murs à l'abri du son. Les plans que nous a fournis la Commission d'assurance-chômage portaient tous ces détails. Le décret du conseil donne le détail de ces dépenses. C'est la Commission d'assurance-chômage et les hauts fonctionnaires de mon ministère qui ont préparé

les estimations. Compte tenu de ce montant, ajouté le 31 janvier 1949, les trois prix que nous avons, comportant faculté d'achat, s'élèvent à $1,063,105.

Cette estimation que ma donnée l'architecte local a été confirmée il n'y a pas longtemps par les évaluateurs d'une des plus importantes sociétés d'entrepreneurs au pays. Nous n'avons pas jugé de la valeur de l'édifice au premier coup d'œil. Nous avons demandé à une importante société canadienne de nous donner son opinion. Nous avons soumis tous les cahiers des charges, le détail des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires à l'érection de l'immeuble, à deux des plus brillants évaluateurs qui travaillent pour le compte d'une des plus grandes sociétés canadiennes, la *E. G. M. Cape and Company*.

M. Green: A quelle date?

L'hon. M. Fournier: Après tout le bruit qu'on sait au sujet de la dilapidation des deniers publics. L'accusation m'avait stupéfié. Nous n'avons pas encore acheté l'édifice, de sorte que tous les articles du *Sun* sont dénués de fondement. Nous n'avons pas conclu de marché.

M. Green: Le ministère va-t-il acheter l'immeuble?

L'hon. M. Fournier: Si l'honorable député veut bien se montrer un peu patient, il trouvera mon histoire très intéressante. Lorsque j'arriverai à la conclusion, je crois que l'honorable député sera d'accord avec moi. On a tenté de faire une évaluation. On a donc procédé à un contrôle régulier, comme on en ferait dans un bureau d'architecte ou d'ingénieur. C'est-à-dire qu'on a déterminé la quantité exacte de chaque partie de la construction de l'immeuble et la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux. Des prix ont été fixés par les deux estimateurs d'entreprises, prêtés par l'une des plus grandes entreprises de construction du Canada. J'ai nommé la *E. G. M. Cape and Company*. Je ne sais pas si cette maison est bienveillante à notre endroit, mais c'est une des plus grandes maisons du genre au Canada.

M. Green: Est-elle de Montréal?

L'hon. M. Fournier: Je l'ignore. Elle nous a donné une évaluation au-dessus du montant mentionné dans ce décret du conseil.

J'ai considéré cette question sérieusement et, dans mon propre intérêt, j'ai expliqué la situation au chef d'une des plus grandes maisons d'expertise au Canada. Cette maison est située à Toronto et est connue sous la raison sociale de *Bosley Company*. J'ignore si vous connaissez cette maison. J'ai vu M. Bosley une ou deux fois seulement, mais on me dit qu'il a travaillé dans toutes les régions de notre pays. J'ignore ses opinions politiques. On l'a envoyé à Vancouver regarder l'immeuble. Il a dit que ce serait une bonne affaire.

Je crois avoir donné au député de Vancouver-Quadra la plupart des renseignements. Si seulement il les avait tous communiqués à la Chambre, j'aurais été content. Lorsqu'il m'a interrogé le 10 décembre il était seulement en quête d'irrégularités, croyant que le ministère des Travaux publics essayait de favoriser ses amis.

M. Green: Ce n'est pas juste.

L'hon. M. Fournier: Si je me trompe, je retirerai ce que je viens de dire.

M. Green: Mais la chose n'a fait l'objet d'aucune mise en adjudication.

L'hon. M. Fournier: Je conduirai l'honorable député à mon bureau et je lui donnerai un mois d'instruction. Quand on achète un terrain ou un immeuble, il n'y a pas d'adjudication. Si on en a besoin, on négocie en cherchant à en obtenir le meilleur prix possible. C'est quand on construit qu'il y a adjudication. Ce n'était pas là la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement. Il fallait que je trouve de l'espace. On ne met rien en adjudication quand on achète terrain ou immeuble, mais on envoie sur place quelqu'un qui s'y entend, pour discuter avec le propriétaire et conclure une bonne affaire. Dans toutes ces transactions, même entre particuliers, il y a toujours quelqu'un qui s'estime content et quelqu'un qui se croit trompé ou roulé. Il n'y a pas de valeur fixe lorsqu'il s'agit de construire ou même d'acheter. Il n'y a pas deux évaluateurs qui donnent le même chiffre.

Lorsque le ministère prépare des estimations avant de demander des soumissions à l'égard d'une entreprise d'un million de dollars, il reçoit de maisons réputées des offres dont l'écart peut aller de cinquante mille jusqu'à deux cent mille dollars. On ne peut arriver au chiffre exact. Je suis satisfait si nous n'avons qu'à payer 3 p. 100 de plus que la valeur estimative d'un immeuble. En pareil cas, j'estime que mes techniciens m'ont bien conseillé. Il s'agissait là, remarquez bien, de la première transaction. Le député ne croit-il pas que nous devrions acheter l'immeuble? Il a entendu mes observations; je lui ai dit que j'avais reçu l'avis de mes propres fonctionnaires, que je me suis adressé à d'autres et que j'ai obtenu des évaluations d'autres établissements. Voilà le prix; le député ne croit-il pas qu'il serait sage d'acheter?

M. Stewart (Yorkton): Certainement.

L'hon. M. Fournier: Du reste, le député lui-même a approuvé, le 10 décembre, le crédit touchant l'achat de cette propriété. Un poste de $1,100,000 a été voté et les fonds sont disponibles. Je suis autorisé à acheter l'immeuble. Personne n'a tenté d'empêcher l'adoption du crédit; l'assentiment a été unanime.

M. Lennard: Non, pas unanime.

M. Green: C'est une excuse plutôt faible.

L'hon. M. Fournier: Nous n'étions pas particulièrement nombreux ce jour-là et ceux qui s'écrient "non, non" étaient probablement absents.

Examinons maintenant le cas de l'édifice Begg qui était occupé par la Corporation des biens de guerre. Comme nous avions peine à trouver des locaux et que les travaux de la corporation diminuaient, nous lui avons demandé si elle ne pourrait pas trouver un autre local. Comme j'entrevoyais la disparition de cet organisme, j'ai jugé que nous pourrions installer dans cet édifice un ministère appelé à prendre de l'expansion. Cet édifice a été érigé sous la surveillance de M. Viner. Je ne le connais pas personnellement mais j'ai appris qu'il est un de ceux qui ont participé à la construction du premier édifice *Begg* pour le compte de M. Begg.

Lorsqu'il s'est agi de réparer, de modifier, d'agrandir et de repeindre cet édifice, mes conseillers m'ont dit que cet homme le connaissait mieux que n'importe qui. Il nous fallait effectuer ces travaux promptement. Il arrive souvent qu'on ne demande pas de soumissions avant de confier ces travaux de réparation ou de réfection à des entrepreneurs, parce que même ces derniers ne savent pas exactement ce qu'il y a à faire. Ils le constatent à mesure que le ministère indique ce qu'il lui faut au cours de la construction.

Il nous fallait ajouter à cet édifice je ne sais trop combien d'étages. M. Lort, de Vancouver, architecte de l'extérieur, a préparé des plans et devis à cette fin. Il a calculé alors que les travaux projetés coûteraient $850,000. Nous avons offert à Viner des honoraires fixes de $25,000 pour l'exécution d'une entreprise de $850,000, et il a accepté. Il était entendu que si on modifiait les plans de manière à entraîner la dépense de plus de $850,000, il se contenterait de bénéfices de 3 p. 100. Notre propre architecte a surveillé les travaux de construction. Il s'agit d'un édifice de 1,900,000 pieds cubes.

M. Green: Ce n'est pas un édifice à bureaux.

L'hon. M. Fournier: Les édifices fédéraux coûtent d'ordinaire environ $1.25 le pied cube. L'édifice *Begg* a coûté $1. L'édifice *Alvin* a coûté environ 92c. le pied cube. Si nous comparons à ces chiffres le coût des autres édifices qu'on a construits ou qu'on construit en ce moment à Vancouver, nous constatons qu'il varie de $1.06 à $1.10 le pied cube.

Je n'ai pas encore mentionné un des points les plus importants. Ces édifices ont été livrés au Gouvernement dans l'année, dans moins d'onze mois. Depuis que je suis ministre des Travaux publics ou depuis que je siège en cette enceinte, jamais à ma connaissance le ministère des Travaux publics n'a érigé un immeuble d'un million de dollars dans moins de trois ans.

Je parlerai maintenant de l'édifice *Catelli*, C'est à cet endroit que nous nous sommes réfugiés lorsqu'on nous a fait évacuer l'hôtel Vancouver. Nous avons obtenu un bail de cinq ans au prix de 67c. ou 68c. le pied carré. On dira que ce n'est pas tout. Assurément. L'état des locaux ne permettait pas de loger les fonctionnaires. L'établissement de cloisons, les modifications, la peinture et l'agencement nous ont coûté $67,000. Sait-on combien il en a coûté au pays par pied carré? Il en a coûté $1.26. C'est le moins que nous ayons dépensé pour des locaux à Vancouver.

M. Green: A-t-on demandé des soumissions?

L'hon. M. Fournier: Non; pas pour ces travaux de réparations. Fort bien; j'adopterai une autre attitude afin de chercher à satisfaire le député.

M. Casselman: Quarante-cinq minutes sont écoulées.

L'hon. M. Fournier: Puisque mon honorable ami va jusqu'à dire que le ministre ou ses fonctionnaires n'ont pas agi en conformité de la loi, je lui demanderais de se reporter à l'article 36 de la loi des Travaux publics. J'ai cherché à démontrer à la Chambre que cette question était urgente. Le député peut me croire ou non, mais mes collègues savent qu'il y avait urgence.

Si l'honorable député veut bien consulter l'article 36, il y verra que la loi impose au ministre l'obligation suivante:

> Quant un ouvrage doit être construit sous la direction d'un ministère du gouvernement, le ministre qui a la charge de ce ministère demande des soumissions pour l'exécution de cet ouvrage au moyen d'annonces publiques, excepté dans le cas
> *a*) D'urgence, alors que des délais seraient préjudiciables à l'intérêt public;

Qui doit déterminer s'il y a urgence? J'ai toujours cru que c'est le ministre. Peut-être devrais-je consulter les membres de la Chambre avant de conclure une affaire, mais je n'ai pas cru que tel était l'esprit de la loi.

M. Green: Y a-t-il eu, en Colombie-Britannique, d'autres contrats adjugés en l'absence de soumissions?

L'hon. M. Fournier: Au pays?

M. Green: En Colombie-Britannique.

L'hon. M. Fournier: Nous avons, je m'en souviens, fait des appels de soumissions, dans la province, les dernières années de la guerre, mais nous n'en avons reçu aucune.

M. Green: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

L'hon. M. Fournier: Je ne saurais répondre de mémoire. Il me faudrait consulter les dossiers. Si le député voyait tous les travaux qui s'effectuent dans cette province où nous dépensons plusieurs millions de dollars, il comprendrait mieux. Habituellement, nous faisons des appels de soumissions et nous publions ces appels. Les députés n'envisagent pas la question d'espace sous son vrai jour. Qui rien ne sait de rien ne doute.

M. Green: Le ministre est particulièrement bien placé pour le savoir.

L'hon. M. Fournier: Si je ne connaissais pas si bien la question des travaux publics, je ne plaiderais pas la cause comme je le fais. Puisque le député demandait des explications, j'ai cru tout simplement qu'à l'égard de ces trois cas, je devais fournir tous les renseignements que je pouvais. J'ai fait de mon mieux.

Afin d'épargner le temps de la Chambre, je donnerai privément au député toutes les explications supplémentaires qu'il demandera. Le Gouvernement est bien disposé.

(Texte)

M. P. E. Gagnon (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, les problèmes économiques et les brillantes perspectives d'avenir existant dans certaines parties de l'Ouest et de l'Est du Canada nous ont été savamment exposés par les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je les félicite de leur succès et me réjouis grandement des éloges mérités dont ils ont été l'objet en cette Chambre.

Dans la circonscription que j'ai l'insigne honneur de représenter ici, la grande préoccupation des autorités civiles et religieuses, à l'heure présente, est la lutte contre le chômage.

En septembre dernier, lors de mon intervention dans le débat en cours, j'avertissais le Gouvernement que ce fléau avait fait son apparition chez nous, que la population inquiète voyait venir l'hiver avec appréhension et qu'il était urgent de prendre les mesures nécessaires pour parer à cette désastreuse éventualité. Rien n'a cependant été proposé, rien n'a été entrepris pour enrayer la marche de ce courant funeste tant à la vie matérielle qu'à la vie morale de notre classe laborieuse. Les esprits sont maintenant agités. L'angoisse étreint les cœurs. La peur de la misère est devenue un cauchemar et l'oisivité un accablant fardeau.

[L'hon. M. Fournier.]

Un passé de malheurs est encore tout près et l'arrière-pensée de l'ouvrier, qui se souvient de la dépression économique des années 1930, se porte vers la crainte de l'indigence et le spectre de la misère pour lui-même et sa famille.

L'insécurité est le grand ennemi du travailleur.

Ce sentiment profondément humain, les autorités du gouvernement fédéral l'éprouvaient lorsque, dans le discours du trône de janvier 1944, elles proclamaient:

> Le but de notre politique domestique d'après-guerre sera la sécurité sociale et le bien-être des humains.

Avoir un idéal et des principes très élevés ou encore une série de plans d'envergure enfouis dans les tiroirs, c'est quelques chose, mais c'est autre chose que de les mettre en pratique, de passer du rêve et de l'ébauche à la réalisation.

L'honorable C. D. Howe, alors ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, disait bien pourtant en 1945:

> Dans l'intérêt des membres des trois armés et de la population civile, le programme de reconstruction doit d'abord faire la transition, sans heurt et sans désordre, des conditions économiques qui ont prévalu pendant la guerre à celles qui surgiront avec le retour de la paix et de maintenir le travail et les revenus à un niveau élevé et stable. Le Gouvernement adopte cet article comme première fin de sa politique. Lorsqu'il se fixe comme but un niveau élevé et stable du travail et des revenus, le Gouvernement ne vise pas une cible plus facile que l'embauchage total, car, le Gouvernement sait que le travail et les revenus subiront des fluctuations provenant du commerce international qui ne sauraient être corrigées entièrement et instantanément, et il sait que l'on ne saurait surmonter les fluctuations saisonnières qui résultent de notre climat et des habitudes établies dans le commerce, sans une attention qui exige beaucoup de patience et d'adresse.

Apparemment, ces deux attributs ont manqué aux ministres de la Couronne. En face d'énoncés si clairs et si parfaitement exacts, la conduite de nos dirigeants actuels est pour le moins étonnante.

On semble, en haut lieu, ne pas constater que les événements qu'on a si bien prévus sont arrivés. Aucune proposition concrète n'est soumise en vue de soulager véritablement la détresse du peuple. Quels que soient les modifications et les avantages apportés à la loi d'assurance-chômage, ce n'est qu'un palliatif, un remède temporaire et non une solution définitive de ce mal chronique.

> Par rapport au travail et aux revenus, les dépenses du Gouvernement sont de trois sortes, continuait le ministre de la Reconstruction:
>
> 1. les dépenses courantes pour des marchandises et des services;
> 2. le transfert de sommes, comme les pensions, les allocations et autres paiements semblables;
> 3. les dépenses publiques d'immobilisation ou de placement pour des édifices, de l'outillage, des

routes, des aéroports et d'autres travaux de construction ou d'amélioration durable. Les dernières dépenses mentionnées peuvent, jusqu'à un certain point, être faites en temps opportun pour contribuer à donner du travail quand le besoin s'en fait sentir.

Voilà le moment de mettre ce programme à exécution, de secourir les sans-travail, de soulager les souffrances cruelles des petits et des pauvres.

Le Gouvernement, en 1945, annonçait qu'il avait l'intention de faire des dépenses susceptibles de fournir des sources de revenu alternatif dans les régions atteintes par les fluctuations sur les marchés d'exportation et ainsi combattre la majorité de nos crises économiques au point même où elles se manifestent plutôt qu'après qu'elles se soient répandues dans tout le système économique.

Qu'attendons-nous pour traduire en actes ces belles paroles? Les gens de ma région, qui, aux points de vue militaire, industriel et agricole ont accompli une œuvre merveilleuse de 1939 à 1945, sont particulièrement affectés par la dépression qui sévit depuis six mois. Ainsi, le *Soleil*, organe libéral, écrivait le 10 février 1950, en parlant de la situation de notre comté:

Ce n'est pas sans besoin que la région de Chicoutimi demande des travaux publics pour venir en aide aux familles affectées par le chômage. On les compte par centaines dans les centres naguère si prospères de Chicoutimi, d'Arvida et de Jonquière. Au total, on peut dire que des milliers d'hommes, de femmes, et d'enfants souffrent de la faim. On vit chichement sous l'assurance-chômage, et misérablement lorsqu'on n'a pas autre chose que les allocations familiales pour acheter du pain.

Le gouvernement fédéral a également le devoir de se porter au secours des populations ouvrières du Saguenay. Dans leur cas, il est facile d'établir qu'elles sont victimes des conditions de rajustement de l'après-guerre. Lorsque les besoins de nouvelles industries réclamaient plus de bras que cette région agricole n'en pouvait fournir, les agences officielles encourageaient la migration de familles entières de ce côté. On ne leur a pas dit qu'il s'agissait d'un emploi temporaire, d'une durée qui dépendait d'un conflit mondial où le Canada était engagé par des circonstances fortuites. Dans bien des cas, on payait les frais de déplacement de ces ouvriers pour qu'ils se portent au secours d'entreprises indispensables à l'effort national. Ces conditions n'obligent-elles pas le gouvernement à prendre soin de ces familles affamées par une crise régionale de chômage qui était prévisible.

Prévisible, en effet, puisqu'en 1945, le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements disait:

Il y aura de la désorganisation et des retards inévitables dans quelques régions où les demandes du temps de guerre ont occasionné une forte concentration de commandes et amené une population anormale. Dans ces endroits plus qu'ailleurs les annulations de contrats de guerre requerront des réajustements importants.

Le Gouvernement, par l'entremise du ministère de la Reconstruction, élabore des projets pour régler ces situations locales. Ils seront appliqués dans la mesure nécessaire et désirable en accordant une attention spéciale à la question du logement et des travaux publics.

Nous n'en exigeons pas plus, monsieur l'Orateur.

L'élimination des traverses à niveau, particulièrement dans la ville de Chicoutimi, où elles présentent un danger très grave; la réparation des quais de Grande-Baie et Petit Saguenay; la construction d'édifices publics, de murs de protection, dont le besoin est de plus en plus urgent dans maintes localités— sont réclamées depuis longtemps par la population de mon comté. Ces améliorations utiles et nécessaires, en plus de combler des lacunes graves, aideraient au rétablissement de notre équilibre économique, si elles étaient entreprises immédiatement.

Votre tâche, messieurs qui dirigez les affaires de notre pays, consiste à fournir à tous l'opportunité d'exercer leur droit au travail, source de richesse nationale, de bonheur et d'aisance. C'est l'impérieuse obligation qui vous incombe. Le spectacle de tous ces braves gens pleins de santé, d'ardeur et de courage, condamnés à l'inaction et au désœuvrement est triste et désespérant.

L'État, dont il ont participé à soutenir les frais par leurs impôts et leur labeur, leur témoigne moins de sollicitude qu'il n'en consacre aux étrangers.

On continue de recruter des parias en Europe et d'inonder notre pays de métèques, quand la patrie n'a rien à offrir à ceux qui se sont sacrifiés pour elle. C'est une vilenie et un non-sens.

L'immigration est une des causes du chômage actuel. On a beau dire et beau faire, les 362,451 immigrants entrés au pays du 1er septembre 1945 au 31 décembre 1949 ont pris la place qu'occupaient ou que devraient occuper les Canadiens.

S'il est vrai que, présentement, environ 375,000 personnes se cherchent un emploi, c'est que le flot de refugiés qui a déferlé sur nos rives a encombré le marché du travail et que nos ouvriers sont aujourd'hui victimes de cette politique plus que trop généreuse.

L'immigration n'a jamais été, pour le Canada, d'ailleurs, la source de bénédictions que la propagande des chemins de fer et des compagnies de transport ont tenté de nous faire croire.

Chaque effort accompli par notre pays pour amener des immigrants s'est révélé une faillite.

De 1900 à 1933, 4,671,927 individus ont franchi nos frontières en vue de s'établir dans notre pays. Ce mouvement migratoire a coûté 80 millions aux contribuables canadiens. Pendant ce temps, 4,013,523 Canadiens émigraient un peu partout dans le monde. Sur 340,000 nouveaux sujets reçus en 1925,

1926 et 1927, 282,000 prenaient le chemin des États-Unis. En tenant compte de l'accroissement naturel de notre population, un demi-siècle d'histoire nous prouve que celle-ci n'a augmenté qu'au rythme normal prévu et que l'immigration n'a joué, dans ce domaine, qu'un rôle fort secondaire.

Parlant de l'expérience du Canada à ce sujet durant les 90 ans, de 1851 à 1941, monsieur Herbert Marshall, statisticien du Dominion, a déclaré devant le comité du Sénat en 1946:

Il n'y a aucun doute que depuis 1851, le Canada a importé plusieurs millions d'immigrants de plus qu'il n'en pouvait absorber. Ce fut une mesure coûteuse et troublante, mais, continua-t-il, le fait qu'il existait une porte de sortie vers les États-Unis a prévenu des situations plus graves.

Il rappela au comité que cette porte est désormais fermée et qu'en conséquence:

il faut maintenant qu'une politique d'immigration canadienne à longue vue soit aussi intimement liée que possible aux besoins du présent. Si l'on admettait, comme par le passé, des immigrants en nombre supérieur à notre capacité d'absorption, le résultat serait désastreux!

Voilà qui est clair et précis!

La menace constante de voir leur niveau de vie réduit par l'arrivée de nouveaux venus, prêts à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel salaire et dans n'importe quelles conditions afin d'éviter la misère et la famine, assombrit lourdement la pensée des travailleurs.

L'immigration ne doit pas être, pour l'employeur peu scrupuleux, un réservoir de sans-travail qu'il peut embaucher à meilleur marché et réaliser de plus gros bénéfices au détriment de la main-d'œuvre locale.

Rappelons-nous que durant la décennie qui précéda la première guerre mondiale, quand l'immigration était florissante, que nous avions d'immenses terrains agricoles disponibles, de la meilleure qualité, que d'énormes capitaux étaient déversés sur notre territoire, alors que notre capacité d'absorption était à son maximum,

le nombre des immigrants dépassait de 37 pour cent cette capacité

déclare monsieur Marshall.

Le Canada n'est plus un pays agricole au premier chef. La guerre nous a placé de façon définie et finale au tout premier rang des nations industrielles. Nous ne pouvons donc recevoir le volume et la qualité d'immigrants que nous avons accepté dans le passé.

Au stade actuel de notre développement économique, soumet monsieur Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries, nous n'avons pas besoin d'un plus grand nombre de cultivateurs et de pêcheurs, tout au plus des mineurs, des manœuvres pour gros travaux, des domestiques, etc.

N'en déplaise au ministre de l'Immigration.

[M. Gagnon.]

Alors, je soutiens que tant qu'on n'aura pas trouvé moyen de fournir un abri convenable à la classe ouvrière et de satisfaire à sa demande de logements; tant que nous n'aurons pas trouvé les marchés indispensables à l'écoulement des produits de nos cultivateurs; tant que nos lois n'assureront pas un emploi suffisamment rémunérateur à des centaines de milles chômeurs saisonniers, aussi longtemps que la stabilité de notre avenir national ne sera pas assurée, nous devrons envisager le grave problème de l'immigration avec très grande prudence.

Notre pays ne grandira pas en important du bétail humain mais en protégeant la famille, en encourageant les naissances et en assurant à tous les Canadiens la paix et un foyer heureux.

Si le Canada peut faire vivre une population plus considérable que celle qui l'habite maintenant, il n'y a pas de raison pour qu'il y ait des indigents, des sans-travail et de la misère au sein d'un patrimoine aussi riche,

Pas d'immigration tant qu'il y aura du chômage! Pas de faveurs aux étrangers tant que le droit des nôtres au pain quotidien n'aura pas été pleinement satisfait! Pas de privilèges aux réfugiés tant que les fils de pionniers de notre pays n'auront pas reçu le traitement juste et équitable qui leur est dû! Positions, salaires, confort, loisirs et sécurité aux Canadiens d'abord! C'est ce que nous voulons, ce que nous exigeons, parce que nous y avons droit et c'est ce que les milliers de chômeurs du comté de Chicoutimi attendent du gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un réel plaisir de féliciter sincèrement le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Larson) et celui qui l'a appuyé (M. Dumas). Sans doute, les hommages d'un débutant comme moi n'ont pas la valeur de ceux des orateurs distingués qui m'ont précédé, mais ils n'en sont pas moins très sincères. Ces deux députés méritent bien toutes nos félicitations, car leur tâche était d'autant plus difficile que le discours du trône, étant totalement inadéquat, n'offrait aucune solution à nos problèmes nationaux.

M. Côté (Verdun-La Salle): C'est moins bien.

M. Courtemanche (Labelle): L'avenir nous le dira.

M. Balcer: Au début de cette session, mon devoir de représentant du comté de Trois-Rivières m'oblige à traiter tout d'abord du problème du chômage qui frappe si durement notre pays et la région de la Mauricie en particulier.

Comme le disait si bien tantôt le distingué député de Chicoutimi (M. Gagnon), le nombre des sans-travail croît sans cesse. Malgré les prédictions optimistes du ministre du Commerce (M. Howe) et du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), la situation s'est aggravée, même si le Gouvernement ne semble pas le réaliser.

Nous sommes dans une situation qui doit être examinée sérieusement et au sujet de laquelle le Gouvernement doit employer tous les moyens dont il dispose pour en enrayer ou tout au moins en diminuer les effets.

Mon comté est un de ceux qui ont vraiment à souffrir de ce fléau. La ville de Trois-Rivières, dont la population s'élève à 50,000 âmes, compte près de 5,000 chômeurs enregistrés au bureau local de la Commission d'assurance-chômage. Selon les experts il y aurait un autre millier d'ouvriers, actuellement en chômage, qui ne se sont pas enregistrés à ce bureau.

Je ne prétendrai pas que tous ces sans-travail sont pères de famille, mais, lors même qu'ils ne constitueraient pas la majorité, leur nombre est assez imposant pour que cette situation ait un effet désastreux sur la vie économique de mon comté, tant au point de vue commercial qu'agricole.

A l'exposé des faits présentés si justement par le chef de mon parti à ce sujet, le Gouvernement a répliqué que le chômage n'était que local et saisonnier. Mais il n'en est pas moins vrai que la population du pays sait très bien que cet état de chose existe d'un océan à l'autre et que toutes les provinces se ressentent de l'ampleur du chômage que le Gouvernement se plait à considérer comme purement local.

Le Gouvernement semble étonné de l'inquiétude de la population parce qu'il y a actuellement près de 500,000 chômeurs au pays.

Le parti libéral trouve normal qu'il y ait des chômeurs chaque hiver; qu'à certaines dates, il soit normal, dans certaines régions du pays, que 5, 10 ou 15 p. 100 de la force ouvrière soit sans travail. Sans doute il n'était pas question d'une telle attitude avant le 27 juin dernier.

Le Gouvernement se doit de faire tout ce qui est humainement possible pour remédier à cet état de choses déplorable. Nous prétendons qu'il ne le fait pas.

Certes, tous les partis reconnaissent que la portée de la loi de l'assurance-chômage doit être élargie le plus tôt possible. Mais, encore une fois, une telle mesure n'est qu'un palliatif temporaire et absolument inadéquat. Ce que la population des régions frappées par le chômage réclame présentement, ce sont des travaux publics qui tendraient à assurer la prospérité future de ces régions. D'ailleurs, les grandes unions ouvrières du pays réclament une telle initiative de la part du Gouvernement. Cependant celui-ci refuse d'exécuter des travaux publics, en déclarant que le chômage actuel n'est que local et temporaire. Eh bien! C'est un argument de plus pour que ces grands travaux soient accomplis. En effet, si le chômage est temporaire et local, les travaux publics le sont par nature.

Dans la ville de Trois-Rivières, qui compte actuellement près de 6,000 chômeurs, un grand nombre de travaux publics s'imposent pour assurer la prospérité future de toute la région. Par exemple, l'aménagement de nos quais laisse à désirer et la construction de nouveaux hangars est nécessaire si le port de Trois-Rivières doit continuer à tenir le rang qu'il occupe parmi les grands ports de mer du pays.

A Trois-Rivières encore, comme dans les autres villes du pays où le chômage sévit, des familles nombreuses habitent des taudis et sont forcées de vivre dans des conditions déplorables tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue social. En plein XX^{e} siècle, dans un pays riche comme le nôtre, une telle situation n'est pas excusable.

Je crois sincèrement que le temps n'a jamais été plus propice pour le gouvernement fédéral de conclure une entente avec le gouvernement provincial et la municipalité de Trois-Rivières afin de s'attaquer à ce mal antisocial.

Une autre entreprise publique qui s'impose dans notre région est la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, entre Trois-Rivières et Sainte-Angèle. Il n'existe aucun pont sur notre grand fleuve entre Montréal et Québec. Un tel pont désservirait une dizaine de comtés et aiderait à éliminer le chômage dans notre région pour plusieurs années à venir.

Je désire citer à ce sujet un éditorial paru dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, numéro du 25 février dernier, intitulé: Les Conseils de Ville de la Mauricie réclament la construction du pont. Je cite:

> Les maires et les échevins des conseils municipaux de la Mauricie, qui se réunissent dans la ville de Shawinigan aujourd'hui, seront invités à se prononcer sur une résolution demandant aux autorités fédérales de hâter la construction d'un pont sur le Saint-Laurent entre Trois-Rivières et la rive sud comme mesure remédiatrice au chômage qui prend des proportions de plus en plus considérables dans notre région.
>
> Nous ne doutons pas que cette résolution ralliera l'unanimité des membres présents en cette deuxième assemblée des autorités municipales de la vallée du Saint-Maurice. La construction d'un pont entre les deux rives du fleuve serait en effet un excellent moyen d'assurer pendant quelques années un ouvrage régulier à des milliers de personnes, sur-

tout aux journaliers, qui sont toujours les plus affectés lorsque se produit le chômage saisonnier que nous traversons actuellement.

Ce serait certes une mesure salutaire et salvatrice qui permettrait de fournir un travail rémunérateur à des milliers de personnes.

En plus de remédier au chômage, la construction d'un pont sur le Saint-Laurent est une mesure nécessaire pour assurer des communications rapides et faciles entre la Mauricie, la rive sud de la province et les États-Unis. Il est question plus que jamais de compléter la route Trois-Rivières-Mégantic jusqu'aux États-Unis (dans l'État du Maine) et ce projet pour donner tous les résultats qu'on en attend dépend en grande partie de la construction d'un pont sur le fleuve.

On a déjà parlé à plusieurs reprises dans le passé de ce projet et les autorités fédérales le connaissent bien. Il y a quelques années la quasi-totalité des municipalités des deux rives du Saint-Laurent adressèrent des résolutions aux autorités leur demandant la construction de ce pont. C'était alors le temps de guerre et on laissa entendre que ce projet pourrait figurer sur des travaux d'après-guerre.

Eh bien! monsieur l'Orateur, la guerre est finie depuis cinq ans et il est temps que le Gouvernement fasse quelque chose à ce sujet.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour réclamer la construction d'un bureau de poste dans la municipalité de Yamachiche. Yamachiche est aujourd'hui un centre de distribution de la malle rurale pour plusieurs paroisses environnantes et cette construction serait d'une très grande utilité.

Un autre domaine où l'aide du gouvernement fédéral serait vraiment appropriée est celui de la construction d'aqueducs dans les municipalités rurales de mon comté. Cela serait un excellent moyen d'aider aux sans-travail de nos campagnes ainsi que d'assurer un système hygiénique de distribution d'eau courante et un moyen adéquat de protection contre les incendies à nos belles paroisses rurales. Celles-ci ont déjà à souffrir sérieusement de la perte de nos marchés agricoles et une telle aide du Gouvernement allégerait en partie leur fardeau.

Je n'ai mentionné que quelques-uns des travaux publics que le Gouvernement devrait entreprendre pour venir en aide aux sans-travail de mon comté. Il y en a beaucoup d'autres, si le Gouvernement veut les entreprendre.

Jusqu'à date, le Gouvernement n'a trouvé qu'une solution: que les municipalités intéressées procurent du travail à leurs chômeurs.

C'est une étrange façon de faire face aux problèmes que de s'esquiver de ses responsabilités. Car notre population sait pertinemment que 76 p. 100 de toutes les taxes perçues au pays vont au trésor du gouvernement fédéral, alors que les provinces et les municipalités doivent se contenter du reste, soit 24 p. 100.

Que peuvent accomplir les municipalités avec à peine 10 p. 100 des impôts? Il est matériellement impossible à ces dernières de régler le problème du chômage sans l'aide du Gouvernement qui touche la part du lion et refuse de faire face à ses responsabilités.

Aux yeux du Gouvernement, le chômage actuel n'est que local et temporaire; raison de plus pour employer tous les moyens possibles à l'arrêt de son expansion. Parmi ces moyens, le plus logique est l'exécution d'un programme de travaux publics qui tendra à assurer la prospérité future des localités les plus affectées.

Maintenant, je désire aborder un autre sujet d'actualité, bien que dans un tout autre ordre d'idées.

Il est bien regrettable que le discours du trône ne comporte aucune mesure pour doter notre pays d'un drapeau vraiment national et vraiment canadien. Telle mesure répondrait à un vœu exprimé par toutes les provinces du pays.

Sous le régime du gouvernement actuel, notre pays semble souffrir d'un *inferiority complex*. Alors que tous les autres pays du monde possèdent, depuis des siècles, un drapeau qui leur est propre, le Gouvernement ne considère pas notre grand pays en âge d'arborer un symbole de l'âme de sa nation.

Nous sortons d'une guerre mondiale, où nos armées se sont couvertes de gloire. Pourtant, nos soldats, nos marins et nos aviateurs, n'ont jamais su sous quel drapeau ils combattaient. Depuis lors, la division des Affaires extérieures de notre pays a établi, à travers le monde, plus de cinquante ambassades, légations ou consulats généraux. Cependant, nos représentants n'ont même pas un drapeau vraiment canadien à faire flotter sur nos ambassades. Ici, des milliers d'édifices publics, construits à même les deniers de nos concitoyens, ne peuvent même pas arborer un drapeau qui inspire un sentiment vraiment canadien aux populations qui les regardent.

Dans toutes nos écoles canadiennes, de la plus petite école du rang jusqu'à nos grandes universités, des instituteurs dévoués s'efforcent de développer chez tous les jeunes Canadiens le sens de la fierté nationale.

A l'heure actuelle, notre ministère de l'Immigration prend tous les moyens à sa disposition pour faire connaître le Canada et sa glorieuse histoire à des milliers de nouveaux Canadiens.

Mais notre Gouvernement hésite, malgré cette majorité que ses partisans ne manquent

jamais de mentionner, à donner aux Canadiens un symbole qui leur inspirerait une juste fierté.

Un tel symbole doit être libre de tout lien colonial; cela ne convient plus à un pays autonome comme le nôtre.

Le drapeau canadien ne doit être ni anglais, ni français, ni ukrainien, mais bien canadien. Il renforcerait d'autant l'unité nationale, qui doit être fondée sur la fierté légitime de tous les citoyens envers leur noble pays. Que nos ancêtres aient été des Français ou des Anglais ou des Polonais, ne nous empêche nullement d'être avant tout des Canadiens.

Nous avons, à l'heure actuelle, un mouvement qui a gagné l'assentiment populaire d'un bout à l'autre du pays.

Il porte le nom de: Ligue du Drapeau national. Cette ligue préconise un emblème vraiment canadien, conforme aux données héraldiques et dont le dessin, avec sa feuille d'érable bien en relief, plaira à tous les vrais Canadiens.

Je demande donc au Gouvernement de poser un geste national et d'adopter ce drapeau sans plus tarder.

M. Arthur Massé (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je me lève avec une certaine émotion, puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser la parole dans cette Chambre et que, de par mes fonctions, j'ai été plus souvent en contact avec la grande nature qu'avec un auditoire aussi distingué. Toutefois, confiant dans l'indulgence des membres de cette enceinte, je me sens déjà réconforté et me promets d'apporter le message de mes électeurs du beau comté de Kamouraska, comté remarquable par ses luttes politiques et par les hommes qui l'ont représenté depuis la Confédération. Entre autres, il me fait plaisir de mentionner le nom de celui qui fut le disciple de sir Wilfrid Laurier, le père de l'honorable solliciteur général du Canada, le très honorable Ernest Lapointe, dont le nom occupe la première place dans le cœur de tous les libéraux de ma région depuis un quart de siècle.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de vous féliciter de la dignité et l'impartialité avec lesquelles vous accomplissez la tâche qui vous incombe. Le sens de ce qui est vrai, juste et raisonnable semble inné dans votre personnalité.

Je suis heureux de féliciter, comme tous les députés qui m'ont précédé, le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, mon honorable collègue, le député de Kindersley (M. Larson), et celui qui l'a appuyé, le digne représentant de la circonscription de Villeneuve (M. Dumas), mon confrère de la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec et de l'Association des ingénieurs forestiers de la même province. Le député de Villeneuve incarne le caractère et le désir de voir grandir et prospérer cette riche région du nord-ouest du Québec, qu'il connaît dans toutes ses parties, parce qu'il l'a parcourue dans toutes ses directions.

Je n'insisterai pas sur la description du comté de Kamouraska, car il est bien connu des membres de cette Chambre. Qu'il me suffise de vous dire que le fleuve St-Laurent le borne au nord, la ligne canado-américaine au sud, le comté de Témiscouata à l'est et le comté de Montmagny-l'Islet à l'ouest.

Conséquemment, il sera traversé sur toute sa longueur par la route trans-Canada, initiative du Gouvernement actuel, pour laquelle je dois le féliciter et le remercier.

Kamouraska, région agricole et forestière; je me permets d'ajouter qu'aujourd'hui, lorsqu'on parle d'agriculture on sent le besoin d'y insérer les boisés qui y sont inhérents et connexes, car dans une région non industrielle comme le comté de Kamouraska, l'agriculture et la forêt doivent être à l'honneur afin que l'une puisse soutenir l'autre quand l'équilibre de l'économie nationale a besoin de stabilisation.

J'ai applaudi, au cours de la dernière session, lorsque le Gouvernement de mon pays a adopté une loi sur la conservation de nos forêts. Il est temps de constater que nos forêts ne sont pas inépuisables, à moins qu'on ne les soumette à un régime sylvicole adéquat.

Ma circonscription compte un centre culturel, à Ste-Anne-de-la-Pocatière, qui rayonne par son collège classique, son école d'agriculture, son école des pêcheries et la ferme expérimentale du gouvernement fédéral. De ces phares jaillissent des rayons qui illuminent toute la région. Je crains en ce moment que ma faible éloquence ne puisse exprimer tout le bien que ce centre culturel a dispensé à la région de Québec et ailleurs.

Permettez-moi de demander au Gouvernement de mon pays de se montrer généreux et d'accroître les octrois dont il gratifie ces institutions, afin que nous puissions poursuivre avantageusement nos recherches en agriculture.

A mon avis, on devrait ajouter à la ferme expérimentale du Dominion, certains lots boisés qui seraient soumis à une étude suivie, afin que la forêt, qui est le complément de la ferme dans mon comté, puisse recevoir la même attention de nos gouvernements que l'agriculture.

Permettez-moi de citer des statistiques descriptives du comté provincial de Kamouraska:

	Acres	P.c.
Terrains forestiers (superficies dénudées ou semi-denudées comprises)	517,322	76·18
Terrains destinés à la culture	149,577	22·03
Terrains productifs	666,899	98·21
Cours d'eau, lacs, etc.	7,816	1·15
Routes, chemins de fer, etc.	4,325	0·64
Terrains improductifs	12,141	1·79
Total	670,040	100

La situation économique est telle que nous devons mettre en pratique toutes les méthodes susceptibles de développer nos ressources naturelles. Je suis heureux de féliciter le parti libéral des lois sociales qu'il préconise, car, j'en suis certain, elles sont un rempart très efficace contre les idées subversives qui naissent généralement de la misère.

Représentant d'une région agricole, je suis heureux de féliciter le Gouvernement et particulièrement le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sur son attitude au sujet des prix du bacon, du fromage, des œufs et de certains autres produits agricoles. En ce faisant, il a rempli d'espoir le cœur de la population de mon comté.

Les allocations familiales et les pensions de vieillesse apportent du soleil au cœur de nombreux foyers. Quant aux pensions de vieillesse, me serait-il permis de dire que cette loi devrait être amendée ou corrigée afin que nos gens puissent la toucher à l'âge de 65 ans, sans tenir compte des moyens des parties. Je reçois de nombreuses lettres d'électeurs qui me font la remarque suivante: Voici deux voisins, l'un a toujours travaillé pour réussir à économiser un certain montant; par contre l'autre qui n'a jamais peiné et qui a vécu dans l'oisivité est seul éligible à la pension. Je comprends facilement qu'une loi ne puisse satisfaire tout le monde et son Dieu. Toutefois, je suis convaincu que le Gouvernement accordera toute son attention à cet état de choses.

A mon avis, le Gouvernement doit faire l'impossible pour activer les travaux d'ordre public, afin de faciliter les échanges d'argent et créer ainsi des œuvres durables.

Je disais il y a un instant, que la forêt, dans un comté comme Kamouraska, complète l'agriculture; en effet elle en est un complément très utile.

Cette année, la température a pratiquement paralysé toute l'industrie du bois dans notre région. La coupe s'est faite dans des conditions idéales, mais le transport en a été retardé jusqu'au point d'en compromettre, pour un certain temps, l'exploitation.

Puis-je proposer une généreuse collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en vue de soumettre certaines terres à bois à un régime sylvicole, afin d'obtenir le plus possible des lots susceptibles de donner un meilleur revenu.

Pour l'exploitation de ces produits, il faut des moyens de transports.—Ce sont: les chemins de fer, les routes et le fleuve Saint-Laurent. Je tiens à féliciter le Gouvernement d'avoir établi et restauré les quais qui s'échelonnent le long du fleuve Saint-Laurent dans mon comté. Ils servent de point de départ à une grande proportion du bois de pulpe qui est exploité dans les forêts de Kamouraska. De plus, le fleuve Saint-Laurent sera toujours l'une des routes naturelles par où pénètrent les importations et s'écoulent les exportations; ce serait donc une erreur que de négliger ce mode de transport de nos produits.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je réclame l'honneur d'offrir mes plus sincères félicitations au premier ministre (M. St-Laurent) pour la dignité avec laquelle il a mené sa campagne électorale de 1949. Toute la population de Kamouraska lui en est reconnaissante et, tant que le parti libéral continuera d'aller de l'avant dans la voie où il s'est engagé et où le premier ministre l'a dirigé, nos paroisses, nos comtés et notre pays, le Canada, n'auront rien à craindre de l'avenir.

M. R. J. Wood (Norquay): C'est la première fois, monsieur l'Orateur, que j'ai l'honneur de parler à la Chambre et je suis heureux de participer au débat sur l'Adresse. Je tiens à offrir mes félicitations au proposeur de l'Adresse (M. Larson) et à celui qui l'a appuyée (M. Dumas). Il est réconfortant de voir deux jeunes hommes éminents, comme l'honorable député de Kindersley et l'honorable député de Villeneuve, prendre une part active à la conduite des affaires fédérales.

Représentant la circonscription de Norquay, Manitoba, je veux parler brièvement de sujets qui intéressent mes commettants. Ma circonscription s'appelait autrefois Selkirk; toutefois, depuis le remaniement de 1948, la ville de Selkirk, qui est située à l'extrémité sud de l'ancienne circonscription de Selkirk, et certaines banlieues de la ville de Winnipeg forment la circonscription actuelle de Selkirk. L'ancienne circonscription de Selkirk, que je représente aujourd'hui, s'appelle Norquay, du nom de l'honorable John Norquay, de tous les premiers ministres du Manitoba le premier en date qui fût originaire de la province.

Les ancêtres des gens de Norquay tirent leur origine d'environ vingt-cinq pays différents. Je puis donc dire avec raison que la population de Norquay est cosmopolite. Certains des premiers colons sont venus d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, de France, d'Islande,

de Norvège, de Suède, du Danemark, d'Allemagne, d'Ukraine, de Pologne, des États-Unis et certains du centre du Canada.

Dès 1870, un certain nombre d'Islandais ont quitté le Dakota-Nord pour venir s'établir sur les rives du lac Winnipeg et du lac Manitoba. Plus tard d'autres groupes sont venus, soit des Dakotas, soit directement de l'Islande. Les premiers Islandais se sont établis d'abord à Gimli et à Hecla. C'étaient de robustes pionniers. Ils s'occupaient surtout de pêche, mais quelques-uns se livrèrent à l'élevage des bestiaux et à la culture sur une grande échelle. Les meilleurs pâturages au pays se trouvent sur la rive est du lac Manitoba. Les Islandais sont des gens sobres, laborieux, intelligents et progressistes.

C'est dans cet établissement islandais, situé sur la rive occidentale du lac Winnipeg, que Vilhjalmur Stefanson, explorateur de l'Artique et écrivain, a vu le jour le 3 novembre 1879. Lorsqu'il avait quatre ans, son père est retourné au Dakota-Nord où Vilhjalmur a fréquenté l'école et l'université. En 1905, il a fait partie d'une expédition dans l'Arctique au cours de laquelle il s'est perdu. Il a vécu parmi les Esquimaux pendant dix-huit mois, a appris leur langue et s'est familiarisé avec leurs coutumes. En 1914, avec deux compagnons, il s'est rendu à 600 milles au nord de Martin Point en Alaska, se nourrissant de chair de phoque et d'ours polaire. On l'avait cru mort, mais il est revenu à la civilisation en 1918 après avoir exploré plus de 100,000 milles carrés de territoire polaire inconnu et en avoir dressé la carte. Il a ainsi ajouté trois grandes îles et plusieurs petites à la carte de la région située au nord de l'île de Melville. Vilhjalmur n'a jamais renoncé à son titre de citoyen canadien. Cette colonie d'Islandais, établie dans la région des lacs du Manitoba, a donné plusieurs hommes et femmes de marque qui sont devenus éminents dans les domaines du droit, de la médecine, de l'enseignement, des arts, de la politique et des sports.

En 1896, lorsque le gouvernement de sir Wilfrid Laurier ouvrit les portes aux immigrants de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale, un des premiers groupes d'immigrants d'ascendance ukrainienne arrive au Canada le 24 mai 1897. Quarante familles de ce groupe de nouveaux Canadiens partirent de Winnipeg pour se rendre jusqu'à Stonewall par chemin de fer et, de là, au nord de Teulon. Certaines s'y rendirent dans des voitures tirées par des bœufs, plusieurs voyagèrent à pied. Toutes ces familles s'établirent dans la région de Teulon, sur des terres que plusieurs d'entre nous jugeaient alors impropres à la culture. Cependant, ces colons défrichèrent de petits lopins de terre et desséchèrent les marais. Ils construisirent des maisons et des granges en "bois rond", recouvertes de chaume. Les hommes travaillaient aux voies ferrées ou dans les champs et, même si les quelques premières années de leur existence au Canada furent horribles et difficiles, chaque colon avait une concession de 160 acres de terre. Ils construisaient leurs maisons et défrichaient lentement le sol en vue de la culture. Bientôt ils érigèrent de meilleures maisons et de meilleures granges. Ils s'adonnaient à la culture mixte dans la plupart des cas.

Aujourd'hui, après cinquante ans d'existence, cette agglomération compte quelques-uns des meilleurs et des plus prospères cultivateurs du pays. Les colons y habitent des maisons modernes. Ils disposent du téléphone et de l'électricité. Leurs granges sont grandes, du dernier modèle et revêtues d'une belle couche de peinture. Tous possèdent un outillage motorisé et une automobile neuve ou presque neuve. De bonnes routes mènent à tous les petits centres urbains de la collectivité. Ces gens, qui sont venus au Canada de l'Europe orientale, en 1897, avec l'espoir d'y trouver la liberté, veillent, je suis heureux de le dire, avec un plus grand soin que nombre d'entre nous sur les libertés dont nous jouissons au pays. Dans cette agglomération de Canadiens d'origine ukrainienne, nous trouvons des gens qui occupent maintenant une place importante dans l'enseignement et dans la vie culturelle, politique et économique du pays. Pendant les deux Grandes Guerres, nombre de jeunes gens ont quitté cette agglomération pour s'engager, avec d'autres jeunes Canadiens, dans l'armée de terre, de mer ou de l'air.

On peut dire des habitants de la circonscription de Norquay qu'ils sont des producteurs primaires. Ils tirent leur subsistance de l'agriculture, de la pêche, du piégeage des animaux à fourrure, de l'exploitation forestière et de l'exploitation de carrières. La plus forte proportion d'entre eux, et de beaucoup, s'adonne à l'agriculture; en plus de cultiver des céréales, ils pratiquent l'élevage du bétail, du porc et de la volaille. Bien qu'ils cultivent beaucoup de blé, je crois que près de la moitié des récoltes est faite d'orge, d'avoine, de lin, de seigle, de trèfle et de graine de luzerne. La région des lacs compte tant de bovins, de porcs, d'ovins et d'oiseaux de basse-cour; elle produit tant de laitages, d'œufs et de légumes que ma circonscription porte le titre de garde-manger de Winnipeg. Nos pêcheries d'eau douce sont, sinon les plus importantes, du moins parmi les plus importantes du pays. L'an dernier, on a tiré du lac Winnipeg près de six millions de livres du seul merlan. Vingt-cinq nationalités différentes ont formé la population de la circonscription de Norquay,

chacune apportant son concours à la formation de l'esprit national. Aucune nationalité ni aucun groupement ne peut prétendre constituer la nation canadienne ni ne peut affirmer que les autres n'en font pas réellement partie. Pour cette raison, il nous paraît opportun d'adopter aussitôt que possible un drapeau qui soit vraiment canadien dans les moindres détails.

Comme nous produisons des matières non ouvrées, nous devons vendre bon nombre de nos produits à l'extérieur. Notre principal problème, à l'heure actuelle, est probablement celui des débouchés. Nous nous opposons à toute loi qui ébranlerait ou indisposerait à notre endroit les marchés extérieurs. Une vente ne s'effectue qu'entre deux parties, le vendeur et l'acquéreur. Quand les ventes diminuent, c'est la faute, de l'une ou l'autre des parties, ou des deux. Nous sommes en faveur du commerce plurilatéral. Les accords commerciaux bilatéraux nuisent à notre commerce dans les zones libres. Nul pays ne doit jouir de préférences, car il y a alors injustice envers certains autres. Les tarifs douaniers, quel qu'en soit le genre, doivent être réduits au minimum ou même supprimés. Nous voudrions qu'on mît fin aux ordonnances administratives, pires encore que les droits douaniers, qui empêchent le libre mouvement de nos produits vers les pays qui en ont besoin. Sauf erreur, les droits douaniers ont d'abord été institués pour favoriser et protéger nos industries canadiennes naissantes dont la plupart se trouvent dans le Canada central. Ces industries sont protégées depuis plus de cinquante ans par toutes sortes de droits et, presque invariablement, en établissant leurs prix, elles en profitent pleinement. Bien que nous ayons à vendre nos excédents sur les marchés étrangers, parfois en dépit de droits douaniers imposés par les pays importateurs, nos consommateurs des Prairies tout comme ceux des provinces Maritimes, devons payer des prix plus élevés pour les produits que nous achetons à cause de barrières douanières et parfois à cause d'ordonnances administratives dont notre industrie canadienne profite.

Je le répète, les marchés constituent probablement notre principal problème. Les membres de la gauche soutiennent que nous avons perdu ou que nous sommes en voie de perdre nos débouchés. A qui la faute? Les socialistes de la C.C.F. nous ont prédit une crise économique il y a quatre ans et parlent encore sur le même ton. On peut dire avec raison qu'ils nous semblent déçus. Si la population était appelée à se choisir un gouvernement capable de lui assurer des marchés pour ses produits surabondants, je suis convaincu qu'elle ne songerait pas à élire un gouvernement socialiste. Pour ce qui est des conservateurs, souvenons-nous que ce sont eux qui ont les premiers établi des droits douaniers au Canada. Tous les autres régimes conservateurs ont majoré ces droits sur toute la ligne.

M. Higgins: Quelle preuve en avez-vous?

M. Wood: En 1930, le gouvernement conservateur de R. B. Bennett a surpassé tous les autres gouvernements conservateurs en érigeant une muraille douanière plus haute que tout ce qu'on avait vu jusque-là ou qu'on a vu depuis, au Canada. Je ne dis pas qu'il a été responsable de la crise économique durant les années de famine qui ont suivi 1930, mais j'affirme que sa politique douanière a certainement aggravé la crise puisqu'elle a poussé les autres pays à user de représailles sous forme de tarifs douaniers et de mesures administratives, destinées à empêcher nos denrées excédentaires de trouver des débouchés.

En 1934, quand le Congrès des États-Unis a adopté le traité de réciprocité, le gouvernement Bennett a négligé d'en tirer parti, alors même que les denrées de surplus encombraient le marché domestique. Je me souviens qu'en 1934 le bétail se trouvant dans les parcs à bestiaux de Winnipeg se vendait de 1½c. à 2c. la livre. En 1934, on pouvait acheter à Winnipeg une vache de mille livres pour $5 et j'ai vu arriver, de l'Ouest à Winnipeg, wagons après wagons remplis de bestiaux ensuite abattus et vendus à ce prix. Pourtant, à la même époque, les habitants de l'Europe occidentale payaient la viande de cheval 25c. la livre et ils n'en trouvaient pas suffisamment pour se nourrir. Voilà ce qui arrive quand un gouvernement cherche à forcer un pays à se suffire à lui-même. Mais, en 1936, après que le gouvernement King eût assumé le pouvoir, M. King a conclu un traité de réciprocité avec feu M. Roosevelt, alors président des États-Unis. Ce dernier pays avait alors consenti à acheter du Canada 250,000 têtes de bétail par année, à raison de 63,500 par trimestre, grâce à un tarif réduit de 3 à 2c. la livre.

M. Warren: Vous avez raison.

M. Wood: Grâce à ce traité, notre bétail s'est tout de suite vendu environ 4c. la livre, à mesure que les États-Unis prenaient la quantité fixée par l'accord de réciprocité En d'autres termes, au lieu de vendre notre bétail 1½ à 2c. la livre, nous avons obtenu de 5 à 6c. C'était en 1936. Depuis lors, bon an mal an, notre bétail a augmenté de prix, si bien qu'aujourd'hui nos meilleurs bouvillons se vendent 24c. la livre dans les parcs à bestiaux de Winnipeg. Le prix de notre

bétail n'est jamais retombé depuis 1936 et nous avons toujours un gouvernement libéral.

Je tiens à féliciter le Gouvernement et ses ministres d'avoir conclu les accords commerciaux des quinze dernières années. Je ne crois pas que nous subirons une crise, du moins pas sous un régime libéral. Il se peut que nous soyons contraints d'accepter des prix plus bas pour plusieurs de nos produits, mais tant que nous aurons un gouvernement qui cherche à trouver des débouchés pour la vente de nos excédents, les possibilités d'une crise sont fort éloignées.

M. Higgins: Il ferait mieux de se mettre à l'œuvre dès maintenant.

M. Wood: La situation de nos cultivateurs n'a jamais été meilleure qu'à l'heure actuelle.

Je félicite le Gouvernement d'avoir établi des missions commerciales dans plusieurs pays du monde, en vue de trouver des marchés. Je le félicite de son attitude vis-à-vis du commerce avec nos voisins et meilleurs clients, les États-Unis. Nous ne devrions négliger aucun effort ni aucun moyen pour accroître nos échanges avec les États-Unis. En 1949, la moitié de nos exportations sont allées aux États-Unis. Il faut donc ménager nos voisins dans nos relations commerciales et ne jamais les traiter injustement.

Je félicite le Gouvernement du prix minimum qu'il a établi à l'égard des œufs. Il ne faut pas, quelle que soit la denrée en cause, que le prix minimum soit établi à un niveau trop élevé, car cela serait de nature à provoquer une accumulation de stocks au pays. Ce n'est pas l'établissement d'un prix minimum qui réglera le problème des œufs, mais bien la présence de débouchés. Il en est de même pour tous nos produits en excédent.

Le gouvernement qui, par son manque d'énergie ou par des mesures insuffisantes, ne parviendrait pas à trouver des débouchés à nos produits primaires en excédent, constaterait qu'un prix minimum ne tiendrait pas longtemps. Efforçons-nous par tous les moyens possibles d'établir, parmi les divers pays du monde, un système de commerce multilatéral, fonctionnant de pair avec un système bancaire international. Diminuons ou supprimons les droits douaniers et les entraves au commerce. Plusieurs pays ne demanderaient pas mieux que d'acheter nos produits en excédent.

Je désire féliciter le Gouvernement de ses efforts en vue d'aménager une route transcanadienne. Tous les Canadiens accueilleront ce projet avec plaisir. Je le félicite également d'avoir présenté et fait adopter, il y a six ans, une mesure intitulée: Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Avant l'adoption de ce projet de loi les cultivateurs, qui désiraient obtenir des fonds pour acheter des instruments aratoires, des camions, construire des dépendances, réparer des bâtisses, drainer et clôturer des champs, devaient acquitter des taux d'intérêt excessifs. Ces taux variaient de 12 à 15 p. 100 et comprenaient l'intérêt proprement dit, l'évaluation de la propriété et l'assurance. De nos jours les cultivateurs peuvent se procurer ces fonds à 5 p. 100 d'intérêt en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette mesure a permis aux cultivateurs de l'Ouest d'épargner des millions de dollars en frais d'intérêt; et bien que cette loi soit maintenant en vigueur depuis presque six ans, la garantie donnée par le Gouvernement n'a occasionné aucune perte au trésor fédéral.

Les pionniers du début sont venus s'établir dans notre pays parce qu'ils savaient que la liberté y régnait. Ils s'enorgueillissaient de conserver leur dignité et leur liberté individuelles. Cependant, il y a des gens chez nous qui voudraient détruire cette liberté s'ils en avaient l'occasion, afin d'établir le dirigisme d'État. Protégeons bien nos libertés traditionnelles. A quarante milles exactement de Winnipeg, sur la rive ouest du lac Winnipeg, nous avons des stations de villégiature à Sans-Souci, Matlock, Whytewold, Ponemah, Winnipeg-Beach, Sandy-Hook et Gimli. Chacun de ces endroits est doté de magnifiques plages de sable; les rives en sont parsemées d'érables, d'ormes et de conifères. Je puis ajouter qu'à la plage de Winnipeg, au cours de l'été, environ 40,000 personnes affluent de plusieurs régions du Canada et du centre des États-Unis pour y passer leurs vacances.

(*Texte*)

M. Auguste Maltais (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette deuxième session du vingt et unième Parlement. Il me fait aussi plaisir de suivre la tradition et de féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, (M. Larson) ainsi que celui qui l'a appuyé (M. Dumas). Je ne puis le faire en termes aussi élogieux que ceux qui m'ont précédé, mais mes félicitations n'en sont pas moins sincères.

Je profiterai de l'occasion que m'offre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour vous exposer quelques-uns des besoins de ma circonscription, et faire quelques commentaires sur la situation économique de notre pays.

Je désire particulièrement signaler les besoins d'une partie de ma circonscription. La région de Montmorency, qui s'étend de Sainte-Tite des Caps jusqu'à Château-Richer, comprend une population en majorité agricole.

Sainte-Anne de Beaupré est une des paroisses les mieux connues de ma circonscription. Cette paroisse est devenue un lieu de

pèlerinage international. Au-delà de un million de visiteurs y viennent chaque année, ce qui crée, dans cette municipalité, un problème de circulation et de stationnement. Ce problème est maintenant très serieux. A plusieurs reprises, on m'a prié d'intercéder auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir, soit un octroi, soit des travaux qui permettraient aux révérends pères qui dirigent l'église concernée d'agrandir leur terrain afin d'avoir plus d'espace pour le stationnement des automobiles de ces visiteurs. Je demande au gouvernement fédéral de bien vouloir accueillir favorablement cette demande.

J'appelle également l'attention du Gouvernement sur le chômage qui sévit actuellement dans cette partie de ma circonscription.

Je désire maintenant appeler l'attention sur un problème qui concerne toute ma circonscription; il s'agit du chemin de fer qui conduit de Québec à la Malbaie. Ce chemin de fer a été construit alors que M. Forget représentait ma circonscription dans cette Chambre. Je ne saurais vous dire toute l'importance de l'amélioration de ce chemin de fer car, pour couvrir une distance de quatre-vingt-dix milles, il vous faut y rouler au-delà de quatre heures. J'aurais probablement l'occasion d'y revenir en temps opportun.

Je n'ai pas la prétention de faire des commentaires qui apporteront une solution à tous les problèmes auxquels le Gouvernement doit actuellement faire face. Toutefois, en jetant un rapide coup d'œil sur la situation économique de notre pays, on a vite fait de constater qu'il nous faut nécessairement exporter certains surplus en vue de soutenir notre économie nationale.

Il est tout naturel, lors d'un fléchissement de nos exportations, qu'un ralentissement général des affaires surgisse. Ainsi, lorsque la Grande-Bretagne a diminué ses achats sur nos marchés, soit dans l'industrie du papier, soit dans les produits agricoles, il était tout à fait naturel pour nous, d'en ressentir une certaine inquiétude et d'être témoin de la transition à laquelle nous devons faire face actuellement.

Cependant, je ne partage pas l'avis des membres de l'opposition et de certains journalistes de notre pays, qui vont jusqu'à dire que nous traversons actuellement une grave crise économique.

Je sais que le chômage sévit présentement dans certaines régions du pays. Ma circonscription en souffre, mais j'ai confiance que le problème soit bientôt réglé. J'ai pleine confiance en ce jeune pays, mon optimisme me vient peut-être du fait que je suis jeune moi-même, mais, à mon avis, cette situation se rétablira et les choses redeviendront bientôt non pas prospères, mais normales.

[M. Maltais.]

Je suis heureux d'apprendre l'établissement de nouveaux marchés avec l'Espagne et l'Amérique latine. Je ne partage pas l'opinion exprimée par l'opposition de vouloir vendre nos produits d'exportation en échange de livres sterling. C'est encore un autre moyen de donner des milliers de dollars à un autre pays, afin de faire vivre un régime socialiste qui semble vouloir mourir. Ce serait vouloir mourir avec eux que de tenter une expérience aussi dispendieuse.

Nos richesses naturelles n'en sont qu'au début de leur développement. Je suis convaincu que l'exploitation des mines de fer du Labrador produira un bon effet, non seulement en ce qui concerne la province de Québec, mais sur la situation du Canada entier.

J'ai été heureux, en examinant les crédits, de constater que le Gouvernement avait accordé une attention bienveillante aux demandes que j'avais formulées.

Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur un autre sujet. Il s'agit de la pension aux invalides.

Chaque semaine, je reçois plusieurs lettres de ces gens qui sont, en quelque sorte, handicappées soit par une maladie ou par un accident qui les rend inaptes à gagner leur vie sans l'aide des autres. Je comprends que le Gouvernement a dépensé des sommes considérables pour les services sociaux et, à mon avis, ce problème particulier devrait être étudié très sérieusement.

J'ai beaucoup de sympathie pour cette classe de gens qui semblent tout-à-fait incapables de se défendre eux-mêmes et de pourvoir à leur propre besoin. Il faut absolument que l'État leur vienne en aide. La population, que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, apprécierait beaucoup un projet de loi tendant à venir en aide à ces invalides.

Je me réjouis également de la mesure qu'a présentée le Gouvernement pour ce qui a trait à l'assurance-chômage. Dans mon comté, un grand nombre de bûcherons ont déjà commencé à recevoir des prestations et cela aidera énormément mes concitoyens.

Cependant il est une classe de gens que le Gouvernement n'a pas oubliée non plus,— je parle de ceux qui s'adonnent à la navigation sur le fleuve Saint-Laurent, mais un nombre considérable de ces navigateurs qui travaillent sur les bateaux durant toute la saison de l'été, deviennent sans travail à l'arrivée de l'hiver. Bien que cette catégorie de travailleurs ne tombe pas sous la loi de l'assurance-chômage, il me semble possible d'améliorer la loi dans ce sens et je prie le Gouvernement de tenir compte de cette classe de gens afin qu'ils puissent aussi bénéficier de la loi de l'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer car mon comté présente d'autres problèmes urgents. Cependant, j'espère, avoir l'occasion, en d'autres circonstances, de faire valoir le point de vue des gens que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

(Sur la motion de M. Knowles, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose la levée de la séance.

—Demain, nous nous formerons en comité des subsides et mettrons en délibération le premier crédit du ministère des Affaires extérieures. Je crois comprendre que nous consacrerons la journée à la discussion générale du premier crédit. Si nous terminons ce débat, nous demanderons à la Chambre de revenir à l'examen de la motion inscrite au nom du Gouvernement et portant renvoi des crédits du ministère au comité des affaires extérieures. Puis, s'il nous reste du temps, nous poursuivrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je dois ajouter que, de huit à neuf, il y aura une heure réservée aux bills d'intérêt privé et d'intérêt public.

(La motion est adoptée et la Chambre lève la séance à 10 heures et 45 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

LOI DU DIVORCE

LOI ATTRIBUANT COMPÉTENCE À LA COUR D'ÉCHIQUIER À L'ÉGARD DES INSTANCES DE DIVORCE INTRODUITES DANS LES PROVINCES DE QUÉBEC ET DE TERRE-NEUVE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill nº 13 pourvoyant à la juridiction de la Cour d'échiquier du Canada en matière de divorce.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Le bill a pour but de transférer du Parlement à la Cour d'échiquier le pouvoir d'instuire les causes de divorce émanant de personnes domiciliées dans les deux provinces canadiennes où il n'y a pas de tribunaux de divorce. Les tribunaux de ces provinces demeureront compétents en ce qui a trait aux pensions alimentaires, à la garde des enfants et aux autres causes matrimoniales. Le projet de loi ne modifie en rien les motifs de divorce, n'institue aucun tribunal de divorce dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve et n'accorde aux habitants de ces provinces aucun privilège qu'ils ne possèdent déjà. Il s'agit uniquement de transférer du Parlement à la Cour d'échiquier du Canada l'audition des pétitions de divorce en provenance de ces deux provinces.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES

MODIFICATIONS RELATIVES AUX CONCESSIONS, BEAUX, TERRES RELATIVES À LA DÉFENSE ET LE RESTE

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose la 1re lecture du bill nº 12 (du Sénat) concernant les concessions de terres publiques.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CHAMBRE DES COMMUNES

CONVOCATION DE LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE—TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET AUTRES QUESTIONS.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au sujet de la commission de régie interne dont M. l'Orateur est, je crois, président. Comme il est interdit d'interpeller l'Orateur à la Chambre, j'adresse ma question au ministre des Travaux publics. La commission de régie interne a-t-elle eu l'occasion de se réunir en vue d'étudier le barème de traitement et autres questions intéressant les fonctionnaires de la Chambre des communes? Sinon, pourra-t-elle se réunir prochainement? Si la commission s'est réunie, nous fera-t-elle part de ses décisions?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Quant à la première question, je dois répondre par l'affirmative. La commission s'est réunie mercredi après-midi, le 1er mars. Ma réponse à la première question répond aussi à la deuxième. Quant à la dernière, je l'espère, mais je ne voudrais pas donner de réponse définitive avant de consulter les autres membres de la Commission.

ÉTAIS DE MINES

DISPOSITIONS PRISES EN VUE DE LA VENTE OUTRE-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Brooks (Royal): J'avais l'intention de poser au ministre du Commerce une question qui découle de la perte de nos marchés pour les étais de mines en Grande-Bretagne. Il est absent mais j'ai prévenu son adjoint parlementaire de ma question. La voici: au cours de son récent voyage en Europe, le ministre a-t-il pris des dispositions en vue de la vente des étais de mines en Grande-Bretagne ou ailleurs? A-t-il des renseignements à nous communiquer quant aux perspectives d'écoulement de ce produit du bois?

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): La question en est une à laquelle le ministre devrait répondre lui-même. Malheureusement, il est absent aujourd'hui. Le député aurait-il l'obligeance de réserver sa question jusqu'à lundi?

M. Brooks: Oui.

AERO TIMBER PRODUCTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UNE ANCIENNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous indiquer plus tard quel ministère a en sa posses-

sion les dossiers de l'*Aero Timber Products Limited*, ancienne société de la couronne qui a cessé de fonctionner en 1945?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'irai aux renseignements et tâcherai de les communiquer au député.

LE CHARBON

MESURES PRISES POUR REMÉDIER À LA CRISE EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Mines et Ressources ou à celui des Transports. Le Canada souffrant en ce moment d'une extrême pénurie de charbon, de briquettes, etc., le Gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de favoriser la production et le transport du charbon aux villes de l'Ontario dont la population est en ce moment rationnée?

M. Cruickshank: Nous essayons de vous obtenir du gaz.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il me semble qu'à une question analogue il y a quelques jours le ministre des Transports (M. Chevrier) a répondu que les chemins de fer faisaient de leur mieux pour assurer la priorité aux localités qui, selon leurs relevés, risquaient le plus de manquer de charbon.

M. Fraser: La situation a bien empiré depuis une semaine, à cause des grands froids.

Le très hon. M. St-Laurent: Et les mineurs américains se sont obstinés de plus en plus.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

64. Administration, $2,378,880.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je profite avec plaisir de l'occasion qui m'est offerte en ce moment de faire la déclaration coutumière sur les affaires internationales en général, afin d'amorcer le débat sur la question. Je le fais avec plaisir parce que bien entendu il est de la plus haute importance —comme tous les honorables députés le reconnaîtront,—que les habitants de notre pays, qui ont subi et qui subiront les graves répercussions des événements internationaux, soient renseignés le mieux possible sur la ligne de conduite générale que suit leur gouvernement dans ce domaine.

Le meilleur moyen de tenir les Canadiens renseignés sur ces questions, abstraction faite des discussions comme celles que nous avons aujourd'hui et comme celles que nous aurons au comité parlementaire des Affaires extérieures, consiste à leur présenter les faits dans une forme aussi accessible que possible. Le ministère que j'ai l'honneur de diriger s'y emploie de diverses manières. Jeudi dernier, par exemple, j'ai déposé le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures sur le Bureau de la Chambre. On y trouvera une revue plutôt brève mais assez complète de l'activité du ministère durant l'année civile 1949, ce qui me dispensera de vous fournir une masse de détails en ce moment.

Le ministère publie également un rapport annuel intitulé *Le Canada et les Nations Unies*. Celui de 1949 sera déposé sous peu. Le volume renferme non seulement un exposé du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies et de la participation du Canada à cette activité, mais aussi une vaste sélection de documents portant sur le sujet. Ces faits démontrent, si tant est qu'il faille le démontrer, que nous attachons une grande importance à notre participation à l'Organisation des Nations Unies; le rôle que nous nous efforçons d'y jouer demeure le fondement même de notre politique internationale et aussi, en définitive, notre meilleur espoir de paix.

Le ministère publie également un bulletin mensuel intitulé *Affaires extérieures*, qui a un assez bon tirage, de même que le texte de traités, diverses brochures sur les affaires internationales, des documents de référence et autres. Nous tâchons ainsi de renseigner autant que possible le public et les députés sur les affaires extérieures. On dira peut-être,—de fait on l'a déjà fait remarquer ici,—qu'il s'agit d'informations portant uniquement sur ce que le ministère a déjà accompli. On voudrait que nous renseignions davantage la Chambre et le public sur ce que nous faisons et sur ce que nous proposons de faire. J'en conviens, du moins dans une certaine mesure. Comme j'ai tenté déjà de le souligner cependant, on ne pourrait mener à bien de délicats pourparlers diplomatiques si l'on donnait une sorte de compte rendu des délibérations au fur et à mesure qu'elles progressent. Évidemment il nous faut établir clairement d'avance les principes auxquels nous nous en tenons dans ces discussions. Nous devons, dès que nous le pouvons, fournir des détails sur les négociations et, en toute circonstance, en communiquer les résultats au public. C'est, je crois, ce que nous cherchons à faire, monsieur le président.

Dans l'exposé que je ferai aujourd'hui, je consacrerai peu de temps aux affaires du Commonwealth,—peut-être même n'en parlerai-je pas du tout,—non parce que je n'en apprécie pas l'importance mais parce que j'en ai fait mention quand j'ai parlé de la

conférence du Commonwealth, qui a eu lieu à Colombo. Pour le même motif, je consacrerai peu de temps aux affaires d'extrême Orient. Toutefois, je ne puis laisser passer l'occasion sans répondre de mon mieux aux questions relatives à l'extrême Orient que m'a posées, hier soir, le député de Vancouver-Quadra (M. Green).

Quant à l'une de ces questions, je crois que le député n'a pas saisi ce que j'ai voulu dire, la semaine dernière, au sujet de cette région du globe. Parlant hier soir de la commission consultative du Commonwealth, il a prétendu que je n'avais pas dit si nous allions, oui ou non, faire partie de cette commission. Il me semble, cependant, avoir dit bien clairement que si jamais le gouvernement australien nous invitait à une réunion à Canberra afin d'étudier cette question, invitation que nous n'avons pas encore reçue, nous serions très heureux de l'accepter et d'avoir un représentant du Canada à cette réunion ou dans cette commission, si celle-ci était alors instituée.

Le député a également prétendu que nous manquions d'initiative au sujet d'un pacte entre les nations du Pacifique. J'ai touché à la question dans mon exposé sur la politique extérieure, le 16 novembre dernier. J'ai alors souligné que la situation dans le Pacifique, pour ce qui est d'un pacte comme celui-ci, était très différente de celle qui justifiait et même imposait la conclusion du Pacte de l'Atlantique-Nord. Mon opinion là-dessus n'a pas changé; au contraire, la récente réunion du Commonwealth, tenue à Colombo, l'a raffermie. Si nous avions à ce moment pris l'initiative d'amorcer un pacte,—et nous ne devons pas hésiter à prendre l'initiative quand les circonstances l'exigent,—nous aurions constaté que deux, au moins, des pays les plus vivement intéressés à un accord régional de sécurité dans le Pacifique, notamment le Royaume-Uni et l'Inde, n'auraient pas pu nous appuyer, ni même, à l'heure actuelle, appuyer le principe d'un pacte régional entre les pays du Pacifique. Nous nous rendions aussi compte, alors comme aujourd'hui, que les États-Unis ne sont pas en mesure de participer maintenant à des négociations en vue d'un pacte de ce genre. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont sans doute d'avis, entre autres raisons, qu'une telle conférence devrait sûrement réunir la Chine et l'URSS, si ces pays étaient disposés à accepter l'invitation d'y participer. Or il serait peut-être assez embarrassant, pour le moment, d'inviter la Chine à une réunion de ce genre. Si le Royaume-Uni envoyait l'invitation, il ne l'adresserait peut-être pas au même bureau de poste que si c'était les États-Unis qui l'envoyaient. Et si c'était le gouvernement canadien, peut-être que dans quelque temps il ne l'adresserait peut-être pas au même bureau de poste que s'il envoyait l'invitation aujourd'hui. On voit donc que la convocation d'une conférence du Pacifique en vue de conclure un pacte régional pose, du point de vue pratique, certaines difficultés manifestes.

Qu'on ne se méprenne pas, toutefois, sur le sens de mes paroles. Je ne veux pas donner à entendre que le Gouvernement s'oppose au projet d'un pacte du Pacifique. Si les circonstances en viennent à rendre souhaitable un tel pacte, nous étudierons la question aussi attentivement que nous avons étudié le projet du pacte de l'Atlantique-Nord.

Monsieur le président, si bref que l'on veuille rendre un exposé des affaires internationales, il n'y a pas moyen de passer sous silence les questions économiques internationales. Dans ce domaine, en effet, il est difficile de savoir où tirer la ligne entre les questions politiques et les questions économiques. Inutile d'insister sur l'importance d'une saine économie et de programmes sociaux judicieux lorsqu'il s'agit de traiter avec le communisme et les États communistes. Notre meilleure défense et la plus durable contre le communisme réside dans l'établissement de programmes économiques et sociaux avisés. Les relations économiques entre les États démocratiques libres revêtent la même importance. La collaboration économique bien inspirée peut et doit resserrer les liens qui nous unissent. L'absence d'une telle collaboration peut diviser des États amis. On peut voir, à certains indices, que si nous ne prenons garde, des difficultés internationales d'ordre économique pourront affaiblir notre unité et notre habileté à travailler de concert.

Si nous laissons, par exemple, se stabiliser dans le monde des zones du dollar et des zones du sterling, entre lesquelles les relations et échanges commerciaux deviendraient difficiles, il peut arriver en fin de compte que les relations politiques en souffrent. Nous avons donc tous, je crois, plus conscience que jamais des difficultés que traverse l'économie internationale à mesure que nous nous rendons compte que le programme d'aide en dollars d'après-guerre peut cesser avant que les pays qui en ont bénéficié se soient suffisamment relevés des ravages et de la destruction causés par la guerre pour pouvoir rétablir par eux-mêmes à un degré satisfaisant l'équilibre de leur commerce avec des pays plus heureux comme le Canada. Les mesures qui s'imposent dans les circonstances à tous les pays intéressés, et non pas simplement au nôtre, constituent probablement le problème le plus important qui se pose aujourd'hui dans le domaine de l'économie internationale. Les

honorables vis-à-vis soulignent à l'envie que les difficultés économiques et commerciales s'aggravent. Ils critiquent le Gouvernement de n'avoir pas fait davantage pour les éliminer, d'avoir fait si peu, comme ils disent, pour maintenir et accroître le commerce entre le Canada et la zone sterling. Je crois, monsieur le président, qu'ils mettent au minimum l'importance des problèmes extérieurs qui ont causé ces difficultés et portent au maximum les prétendues déficiences, ou les péchés, d'omission et de commission, du Gouvernement à l'égard de ces problèmes. Ils fulminent contre le Gouvernement, mais quel remède proposent-ils? Pour l'instant, si j'ai bien saisi, leur principale proposition a trait à la tenue d'une conférence économique du Commonwealth, en tant que remède possible aux malaises dont nous pourrions souffrir dans le domaine commercial.

Nous avons eu plusieurs conférences du Commonwealth au cours des deux dernières années, dont la plupart, sinon toutes, ont porté sur le commerce. Mais les membres de l'opposition disent que le seul objet de ces réunions a été de faire voyager et promener des représentants qui agissaient individuellement et isolément. Mais ce que nous voulons maintenant, ajoutent-ils, c'est une grande conférence économique du Commonwealth, une conférence d'envergure comme celle de 1932, où tous les pays seraient représentés et où l'on étudierait tous les problèmes: nous ne voulons pas simplement que le ministre des Affaires extérieures aille prendre le thé à Ceylan, mais que tous se rendent à Londres pour vendre des produits alimentaires et, suivant le représentant de Kamloops (M. Fulton), étudier les questions de l'immigration et de l'émigration. Bref, ce serait une conférence plus importante et de meilleur ordre, où les décisions se prendraient sur les lieux, probablement par une sorte de super-cabinet impérial.

Notre méthode est peut-être tout de même la meilleure. Outre ces conférences officielles, —qui sont parfois à désirer,—les ministres intéressés, après avoir discuté à fond les questions au sein du cabinet, où le programme est accepté d'un commun accord, tiennent des pourparlers, chaque fois que les circonstances l'exigent, avec leurs confrères à Londres ou ailleurs, afin de chercher une solution à leurs problèmes grâce à des arrangements qui sont ensuite ratifiés par les gouvernements intéressés. Entre ces réunions, le comité permanent des relations commerciales anglo-canadiennes tient périodiquement des conférences. On sait que ce comité est formé de hauts fonctionnaires. Il va de soi aussi que les gouvernements du Commonwealth, par d'autres moyens, se tiennent quotidiennement au courant de ces questions.

[L'hon. M. Pearson.]

Voyons ce qui s'est passé dans ce domaine. Depuis deux ans, le Canada a pris part à quatre conférences générales sur l'économie internationale, puis il a assisté à cinq réunions commerciales et économiques du Commonwealth, à trois discussions tripartites sur le commerce, qui concernaient le Royaume-Uni, ainsi qu'à quatre réunions internationales sur le commerce et l'économie, convoquées à diverses fins.

A mon avis, ce ne sont pas les conférences qui redresseront la situation, bien qu'elles puissent parfois être d'une grande utilité. On n'y remédiera pas non plus en agitant une baguette magique qui transformerait l'inconvertibilité en convertibilité. Le remède, plus facile à prescrire qu'à appliquer, serait que tous les pays démocratiques libres, non seulement le Canada, acceptent une saine politique financière et commerciale; que les pays du sterling évitent de créer des zones d'exceptions et de restrictions où les coûts sont élevés et que, d'autre part, les pays du dollar adoptent des programmes qui permettent aux pays débiteurs du sterling d'augmenter leurs exportations de denrées et de services, afin que ces pays puissent équilibrer leur commerce international grâce à leurs propres efforts et à un niveau élevé.

Nous sommes d'avis que le programme du Canada dans le domaine économique international a été ordonné à cette fin, et qu'il se révèle de plus en plus efficace. Nos importations, par exemple, représentaient 92 p. 100 de nos exportations en 1949, soit une augmentation de 6 p. 100 par rapport à 1948. Les importations des États-Unis se sont établies à 55 p. 100 de leurs exportations pendant une période de onze mois en 1949, soit une diminution de 6 p. 100 comparativement à 1948.

Comme je viens de parler des États-Unis, j'aimerais parler pendant quelques instants de nos relations avec ce pays. Elles continuent, bien entendu, d'être amicales et elles sont caractérisées par cette bonne volonté et cette entente mutuelle qui permettent de trouver des solutions mutuellement satisfaisantes à presque tous les problèmes qui se posent, et ils sont multiples.

On accuse parfois le Gouvernement de ne pas prendre des mesures, qui autrement seraient souhaitables, parce qu'elles seraient de nature à irriter les États-Unis. Monsieur l'Orateur, le bon sens et la saine diplomatie nous commandent de ne pas mécontenter qui que ce soit inutilement, surtout s'il s'agit d'un bon ami et d'un voisin important. La diplomatie fondée sur la provocation ne vaut pas grand chose, ni sur le plan national ni sur le plan international. Avant de prendre des mesures susceptibles de répercussions internationales, nous étudions les effets qu'elles

produiraient sur nos amis, puis eux étudient, nous l'espérons, les effets que leur politique peut avoir sur nous. Toutefois, quand certaines mesures de portée internationale s'imposent pour le bien du Canada, nous les prenons. Nous ne cherchons pas querelle, comme le voudraient certains esprits échauffés, afin de nous montrer indépendants; mais cette attitude ne signifie pas du tout que d'autres pays dictent notre conduite. Notre conduite est libre, bien que, dans un monde interdépendant comme le nôtre, elle doive s'inspirer un peu de ce qui s'accomplit ailleurs.

Dans une brève revue de la situation internationale, que je faisais à la Chambre le 16 novembre, je signalais certaines questions que soulèvent nos relations avec les États-Unis, questions qu'il fallait résoudre conformément à l'esprit de collaboration qui caractérise nos relations. Les problèmes en cause trouveront bientôt une solution.

Un de ces problèmes avait trait à la difficulté que nous avions d'obtenir l'application de l'accord aérien bilatéral, signé le 4 juin 1949. La principale de ces difficultés c'est que les autorités américaines ne pouvaient accorder de permis aux Lignes aériennes Trans-Canada à l'égard de la route Montréal-New-York, un des nouveaux parcours cédés au Canada dans cet accord bilatéral. Elles en étaient empêchées parce que la *Colonial Air Lines* contestait devant les tribunaux américains la validité de cet accord. Dans l'entre-temps, les autorités canadiennes qui émettent les permis de navigation aérienne accusèrent la *Colonial Air Lines* d'avoir manqué aux obligations que comportait le permis canadien qui lui avait été accordé en vertu de cet accord bilatéral.

Plus tard, comme le savent les députés, il y eut des pourparlers à Ottawa, et il fut convenu qu'on suspendrait certains nouveaux droits accordés aux États-Unis sous le régime de l'accord jusqu'à ce que les tribunaux américains aient rendu une décision. Ces difficultés n'existent plus maintenant. Le 5 février, la *Colonial Air Lines* a interrompu ses procédures judiciaires et les autorités américaines sont à compléter les arrangements juridiques qui leur permettront d'accorder un permis aux Lignes aériennes Trans-Canada à l'égard de la route Montréal-New-York. On s'attend que tous les nouveaux droits cédés au Canada par l'accord de 1949 nous soient pleinement reconnus d'ici quelques jours.

En novembre dernier, j'ai également exposé les difficultés auxquelles s'étaient heurtés, à la frontière, des Canadiens désireux de visiter les États-Unis. Depuis lors, des fonctionnaires de mon ministère, accompagnés du Directeur de l'immigration, se sont rencontrés avec les titulaires des mêmes postes aux États-Unis afin de discuter cette question, qui a causé une certaine inquiétude partout au Canada. Lors de ces entretiens qui, sauf erreur, ont eu lieu le 15 décembre dernier, on a étudié en détail les problèmes soulevés et on en est arrivé à des conclusions qui diminueront considérablement le nombre de ces incidents malencontreux.

Comme je le disais à la Chambre l'autre jour, nous avons signé avec les États-Unis un nouveau traité visant le détournement des eaux aux chutes Niagara. En déposant ce traité, j'ai dit, et j'y reviens aujourd'hui, que nous ne sommes pas moins intéressés à la canalisation du Saint-Laurent du fait de la solution, à nos yeux satisfaisante, du problème du Niagara. Dans son message annuel du 3 janvier dernier sur la situation du pays, le président des États-Unis a conseillé au Congrès d'approuver, au cours de la session qu'il tient actuellement, le traité relatif au fleuve Saint-Laurent. Nous avons le ferme espoir que le Congrès pourra bientôt étudier cet important projet.

En novembre dernier, j'ai fait part des négociations avec le gouvernement des États-Unis portant sur les droits et privilèges dont jouit l'armée américaine à Terre-Neuve. Ces entretiens se poursuivent de façon satisfaisante mais, vu les nombreuses questions difficiles et complexes qu'ils embrassent, ils ne sont pas encore conclus.

J'aimerais dire quelques mots maintenant de la situation européenne.

Depuis mon dernier rapport à la Chambre, les pays démocratiques et libres de l'Europe continuent de jouir d'un regain de confiance et de stabilité. A mon avis, cela tient en grande partie à ce que le Pacte de l'Atlantique-Nord a dissipé les inquiétudes et continuera de plus en plus à rassurer les pays bénéficiaires à mesure que se poursuivent les livraisons d'armes et d'équipement. Cela tient aussi à l'aide économique apportée par l'Amérique du Nord ainsi qu'au réveil de l'activité et de l'esprit national dans ces pays. Ils sont encore sous le coup des soubresauts de la guerre et de l'occupation ennemie, mais avant de recouvrer toute leur vigueur, un sentiment de sécurité leur est indispensable.

Le Kremlin, il va sans dire, a avantage à mettre obstacle à la réalisation de ces conditions. Dans ces pays, la propagande communiste cherche à détourner la population de toute activité positive, ainsi qu'à inspirer et à entretenir un climat de crainte et de pessimisme. Tablant sur la crainte de la guerre et conformément aux directives de Moscou, les communistes lancent alors des "offensives de paix", visant à affaiblir les mesures de résistance que suscitent invariablement leur

propre aggressivité; offensives de paix semblables quant aux auteurs, aux fins, que celles qu'on dirige dans notre pays. En Europe, où les habitants ont encore fraîches à la mémoire toutes les horreurs de la guerre, il n'est pas difficile de trouver un terrain propice à cette propagande. Heureusement, elle s'étend de moins en moins depuis quelques mois, grâce à la confiance qui renaît dans ces pays. Même si ces projets sinistres peuvent tromper certaines gens sincères et bien intentionnés, nous avons lieu de croire qu'ils ne réussiront pas du tout dans notre pays.

La tactique grossière et violente que comportent les projets communistes en Europe est précisément ce qui les a fait échouer dans une certaine mesure. Les travailleurs, même les communistes, commencent à en avoir assez des grèves et du sabotage ordonnés, pour des motifs politiques, par un petit groupe de dirigeants à la solde de Moscou, pour qui les directives du Kremlin passent avant l'intérêt du pays et de la classe ouvrière. Bien que les communistes soient encore assez forts dans certains pays de l'Europe occidentale, à mon avis, les gens comprennent de mieux en mieux leur jeu. On peut voir un indice de cette tendance dans la défaite que les communistes ont subie lors des élections en Finlande et dans l'élimination totale des candidats communistes au cours des récentes élections au Royaume-Uni.

De fait, rien n'indique plus clairement la supériorité des forces démocratiques dans le monde occidental que la situation actuelle du parti communiste dans les pays où les élections sont libres. Depuis la période qui a suivi immédiatement la guerre, alors qu'ils ont atteint le point culminant de leur influence, ces partis ont décliné rapidement tant du point de vue de leur nombre que du point de vue de leur force. Or ce ne sont pas les mesures de suppression ni de persécution qui ont amené le changement. Le sort des communistes a été laissé au jugement des électeurs. Ils n'ont subi les peines de la loi que lorsqu'ils ont commis des actes illégaux en vue de trahir leur pays. Cette confiance dans le jeu libre de la démocratie a été bien justifiée.

Au Royaume-Uni, par exemple, aux récentes élections, les communistes étaient tout à fait libres de participer à la campagne. Ils bénéficiaient comme les autres de périodes gratuites à la radio de l'État. Ils avaient tous les moyens de gagner des suffrages. Ils ont lancé pour y arriver tous les genres d'appels insidieux, à commencer par demander des majorations de salaire immédiates pour tous, jusqu'à flatter bassement les plus vils préjugés antiaméricains. Que s'est-il produit? De par la volonté des électeurs, aucun communiste, ni même aucun sympatisant communiste, n'a été élu. Ils n'ont recueilli qu'une proportion insignifiante du suffrage populaire et, en très grande majorité, ils ont perdu leurs dépôts. Voilà qui prouve à l'évidence que, en face d'un danger extérieur, les peuples libres savent serrer les rangs.

D'autre part, dans les sombres régions derrière le rideau de fer, la situation s'aggrave et le gouvernement soviétique tente de rompre toute relation possible entre les populations malheureuses des pays satellites et le monde libre extérieur. Il ne permet plus au moindre rayon de lumière de l'ouest d'y pénétrer. Des pays, comme la Tchécoslovaquie dont les traditions parlementaires sont déjà vieilles, qui a hérité d'une riche culture, dont les relations avec l'Ouest datent de loin, sont soumis à la quarantaine en permanence contre l'infection de la liberté. Le Kremlin et ceux qui, à Prague, suivent ses directives, sont nerveux au point que les relations amicales de deux fonctionnaires subalternes de notre légation avec des personnes de cette ville sont considérées comme dangereuses et subversives. Il a fallu forger des accusations contre eux pour les expulser. Il va sans dire que nous pouvons prendre des mesures de représailles, et nous n'hésiterons pas à y recourir, contre tout pays qui les mérite et se les attire.

La politique communiste d'isolement et d'expulsion est révélatrice. Elle jette une lumière plutôt sombre sur la crainte qui hante les dirigeants de l'Union soviétique à l'égard des pays qu'ils ont attirés ou entraînés de force dans leur sphère d'influence. Ils craignent que ces pays, se rendant compte que l'intérêt de Moscou prime leurs intérêts nationaux, réagissent comme l'a fait la Yougoslavie. C'est ce qui explique les épurations répétées qui ont lieu parmi les membres de ces gouvernements. C'est aussi ce qui donne lieu aux odieux procès, aux aveux forcés et aux condamnations barbares dont nous avons eu l'exemple à Budapest, Sofia, Bucarest, Varsovie et Prague. C'est également ce qui explique les accusations d'espionnage et de conspiration portées contre certaines missions diplomatiques et certains ressortissants de nations occidentales dans ces pays. Nous devons avoir beaucoup de compassion à l'endroit des habitants des pays satellites de la Russie, dont les gouvernements sont forcés par Moscou d'appliquer des programmes si manifestement contraires à leurs intérêts nationaux. Mais j'affirme que les leçons que nous enseignent ces événements ne passent pas inaperçues de ce côté-ci du rideau de fer, où plusieurs indécis dans maints pays hésiteront avant de se livrer au communisme, ayant devant eux tant de preuves que le

[L'hon. M. Pearson.]

communisme n'est qu'une façade derrière laquelle se cache le nouvel impérialisme russe.

Pour combattre ces dangers, l'une de nos plus grandes sources de force est encore l'ONU,—où ils peuvent être exposés publiquement,—et le traité de l'Atlantique-Nord, grâce auquel nous pourrons nous défendre collectivement contre toute agression possible. Je suis heureux d'annoncer que le traité commence à donner des résultats bien qu'il reste beaucoup à accomplir. D'ailleurs, le ministre de la Défense nationale en dira probablement davantage à ce sujet lorsqu'il présentera ses crédits.

Depuis la dernière session du Parlement, le comité militaire et celui de la défense se sont réunis à Paris en vue d'approuver les programmes de la commission de la production et des approvisionnements et de la commission financière et économique de la défense, ainsi que les grands principes sur lesquels les divers groupes régionaux peuvent se fonder pour organiser la défense. Depuis les réunions de Paris, des commissions compétentes examinent les problèmes de production et d'approvisionnement militaires, ainsi que les questions financières relatives à l'exécution du traité de l'Atlantique-Nord. Les divers groupes régionaux ont commencé à s'organiser. Nous abordons maintenant les problèmes détaillés que présente l'élaboration d'une méthode efficace de défense collective pour la région de l'Atlantique-Nord.

Les projets conçus par l'organisme de l'Atlantique-Nord en vue de la production et des approvisionnements de matériel militaire sont en voie d'exécution. A mesure qu'ils se réaliseront, il faudra tenir compte de la spécialisation et des moyens de production de chaque pays de l'Atlantique-Nord. Il faut également surmonter les difficultés qui entravent l'échange d'outillage et d'approvisionnements entre les pays de l'Atlantique-Nord, afin de tirer le meilleur parti possible des moyens de production. La solution de ces difficultés s'impose si les pays du pacte Atlantique veulent tirer plein parti de la puissance de production actuelle et future du Canada. Évidemment, on ne saurait s'acquitter des responsabilités que comporte l'adhésion au pacte de l'Atlantique-Nord par la seule création de commissions ou d'équipes de spécialistes en recherches et en préparation de plans, si utiles que puissent être ces travaux. Seuls les gouvernements et les populations intéressés peuvent s'acquitter de ces responsabilités.

Aux termes de l'article du traité relatif à l'aide mutuelle et aux efforts individuels, le Canada s'engage à participer de la manière la plus efficace à cette entreprise collective. Mais tant qu'on n'aura pas fini d'étudier les besoins de nos associés et qu'on n'aura pas poussé plus loin l'élaboration de plans militaires détaillés, il sera encore trop tôt, à mon sens, pour décider quelle forme et quelle envergure notre participation devrait prendre. Il faudra, évidemment, qu'elle soit en rapport avec la puissance et les exigences de notre économie, ainsi que celle des autres signataires.

J'aimerais terminer mes quelques remarques au sujet de cette question en particulier en citant un paragraphe d'un ouvrage très important intitulé *Modern Arms and Free Men*. L'auteur M. Vannevar Bush, déclare:

> La course peut être perdue...

Il songe à la course pour la sécurité, voire pour la survivance.

> La course peut être perdue, comme toutes celles qui dépendent de l'endurance humaine. On peut la perdre parce qu'on n'a pas assez fait, ou qu'on a voulu trop faire, trop tôt.

Il ajoutait:

> A quoi bon nos stocks de bombes et d'avions si nous allons provoquer ainsi l'anéantissement de notre édifice administratif et industriel? Nous voilà engagés dans une longue et rude carrière. Le mieux pour nous c'est de nous y bien apprêter et de bien surveiller l'utilisation de nos ressources.

C'est non pas seulement par ces événements, que j'ai voulu évoquer rapidement, qu'a été modifiée la situation mondiale, mais encore parce que nous avons compris que les dangers de l'ère atomique grandiront avec la fabrication d'armes atomiques de plus en plus destructives aboutissant à celle de la bombe H. On a déjà parlé de cette question au cours de la présente session. Je propose, à cet égard, que notre politique soit double. D'autre part, nous du monde libre devons continuer de chercher par tous les moyens possibles,—j'espère m'étendre un peu sur ce sujet tantôt,—à réaliser, quant au contrôle efficace de l'énergie atomique, une entente internationale qui puisse nous assurer une véritable sécurité contre l'horrible possibilité d'une guerre atomique. Par contre, tant que le danger d'une telle guerre persistera, nous devrons faire tout en notre pouvoir, de concert avec les nations amies avec lesquelles nous collaborons, pour ne pas nous laisser distancer dans le domaine de l'énergie atomique en ce qui concerne le développement des connaissances et de l'habileté technique. Il importe également de convaincre, si possible, nos collaborateurs que nous n'utiliserons jamais les armes atomiques à des fins d'agression.

Dans un discours que j'ai trouvé très profond, le représentant de Saskatoon (M. Knight), comme le rapporte la page 189 du compte rendu, s'est exprimé l'autre soir dans les termes suivants:

La population du globe devra se concerter de quelque façon pour résoudre le problème.

Il parlait du problème de l'énergie atomique. Au cours de ses observations, il a également dit: "Il nous faut de quelque façon parvenir à rompre ce cycle", qui empêche d'en arriver à des résultats. "De quelque façon", mais comment? Le député a demandé d'être rassuré à l'égard de ces questions afin de raffermir son espoir, et il s'est dit déçu que ma déclaration antérieure n'apportât aucune nouvelle garantie. En toute franchise, j'avoue qu'il n'est pas facile de donner de nouvelles garanties en la conjoncture actuelle. Cependant, je puis donner à notre collègue et à tous les autres députés l'assurance que le Gouvernement ne négligera aucun effort et ne se laissera pas distancer dans la recherche d'une solution.

Il arrive un moment où celui qui lutte contre une tempête de neige se dise fatigué et désespéré, qu'il ferait peut-être aussi bien de se laisser choir, de ne plus lutter et de mourir. De même, dans le domaine international, nous avons parfois l'impression d'avancer dans une tempête glaciale et aveuglante, mais ce serait courir à la mort que de céder à la tentation de ne plus lutter, tout comme il serait funeste de se laisser aller à la panique et de se lancer follement dans de nouvelles voies sans savoir où elles mènent. Pour ce qui est du Canada,—et nous sommes tous d'accord sur ce point, j'en suis sûr,—jamais il ne refusera de chercher une solution à ce problème et aux autres qui nous séparent du monde communiste.

Aucun de ces problèmes n'est insoluble. L'énergie atomique ne signifie pas nécessairement notre destruction; elle peut, au contraire, nous apporter une ère de progrès extraordinaire. Les difficultés qui se posent au sujet de l'avenir de l'Allemagne et du Japon ne sont pas non plus insurmontables. Le monde communiste et le monde non-communiste peuvent en arriver à un *modus vivendi*, à une entente qui permette à l'un et à l'autre de vivre. Mais il faut pour cela, de part et d'autre, consentir à une politique de compromis et d'arrangements sincères. S'il reste un doute au sujet du désir des puissances occidentales de trouver une base de compromis et d'entente, nous devons, il va de soi, essayer de le dissiper. La chose peut exiger un nouvel effort considérable de la part de tout le monde, peut-être quelque nouvelle réunion des hommes de premier plan, peut-être une conférence en règle des puissances les plus intéressées,—soit quinze, seize ou dix-sept pays,—à toutes les formes de désarmement, même atomique, ou peut-être autre chose. Cela peut exiger une réunion de l'Assemblée des Nations Unies à Moscou, réunion à laquelle il ne serait peut-être pas facile d'obtenir une invitation. S'il y avait moyen d'amorcer des négociations directes entre les grandes puissances afin d'en venir à un commencement d'entente, personne ne saurait s'y opposer en se fondant sur le protocole ni sur les préjugés. Je partage à cet égard les vues du Secrétaire général des Nations Unies, qui, tout dernièrement, se disait en faveur de pourparlers entre les grandes puissances:

...à n'importe quel moment et à tous les échelons au sein des Nations Unies comme en dehors de cette organisation.

Il ne faut pas se borner à une seule conception, qui tienne ou non compte des armes atomiques, ni se persuader que les solutions présentées sont nécessairement parfaites et définitives.

Le Conseil mondial des Églises, lors d'un congrès qui a eu lieu récemment à Genève, préconisait la tenue de tels pourparlers:

Les Gouvernements doivent accepter à l'heure présente d'inéluctables responsabilités. Le monde est partagé en camps hostiles par la méfiance, les soupçons et l'incapacité des nations à soumettre leurs relations mutuelles aux prescriptions de la justice et de l'ordre. Au nom des Églises chrétiennes, nous préconisons la mise en œuvre d'un mouvement renouvelé et puissant en faveur de la paix. Celle-ci a fait de la part des Gouvernements l'objet de débats ardents. Cependant, les âpres conflits politiques et la menace d'une guerre atomique n'en prennent pas moins une acuité grandissante. Nous exhortons les gouvernements à entrer de nouveau en pourparlers immédiatement et à faire tout en leur pouvoir pour dégager le monde de la tragique impasse où il se trouve.

Evidemment, tout le monde est d'accord là-dessus. Il est essentiel, toutefois, qu'on use de la plus grande prudence avant de risquer une nouvelle tentative d'établissement de la paix par l'élimination des divergences entre nations. En outre, les peuples libres doivent proclamer clairement,—ils en sont capables,—qu'ils n'accepteront jamais, par suite de l'angoisse, de la crainte ou de l'incertitude que peut leur causer la situation actuelle, de faire des sacrifices inutiles et d'affaiblir leur position en retour de rien. Ne nous laissons pas gagner par la panique; nous sommes plus forts que nous l'étions. Mais quelle que soit notre puissance, il serait absurde de fonder notre politique uniquement sur la force. Comme on l'a dit, le premier devoir de la diplomatie c'est d'éviter que seuls les puissants aient leur mot à dire. Nous pouvons et nous devons donc réaffirmer notre désir de nous efforcer encore, par des pourparlers, de mettre un terme aux divisions qui déchirent le monde.

Les circonstances fussent-elles les plus favorables, il n'en serait pas moins difficile de régler les problèmes qui séparent le monde communiste des nations libres. De nouvelles interventions, comme celle qu'a préconisée le

député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) dans son intéressante analyse de la crise actuelle, pourraient marquer le début d'un rapprochement. Il va sans dire que le Gouvernement appuiera par tous les moyens toute nouvelle initiative susceptible de réussir. Dans notre détermination, notre désir, notre souci d'accomplir quelque chose, n'oublions pas toutefois que le chemin à parcourir sera inévitablement long et ardu. Il faudra nous y aventurer avec patience et prudence, mais aussi avec persistance et en tenant compte des réalités. Si, par exemple, notre nouvelle façon d'envisager les choses ne nous conduit nulle part,—ce qui est toujours possible,—nous ne devrons pas succomber à l'inévitable réaction de désespoir qui pourrait suivre.

Ce point est nettement exposé dans un éditorial de l'*Economist* du 18 février, que les députés ont sans doute lu. Voici un passage de cet article:

> Au fond des espoirs d'un prompt accord avec la Russie réside plus que l'ombre d'un sentiment voulant que la paix puisse s'obtenir sans trop de peine, grâce à un simple marché et non, comme c'est la vérité brutale, par un effort politique intelligent, coûteux et soutenu qui durera toute une génération. Des propos répétés de règlements, d'ententes et de pactes peuvent détourner l'attention des hommes d'État comme des peuples de la réalité qui veut que, pour le monde occidental, l'unique diplomatie possible,—celle d'une entente grâce à la force, —est à peu près la diplomatie la plus difficile qu'on puisse demander aux nations démocratiques de poursuivre. Cela veut dire que, pour plusieurs années à venir, le monde non-communiste devra maintenir ses préparatifs militaires et conserver une très grande stabilité économique.

Nous aurons également besoin d'une union démocratique très étroite, afin de faire face à la politique d'agression des communistes, dirigée d'un centre unique et libre de tout scrupule, comme des entraves de la sincérité et du sens moral. Il nous faut payer cher notre liberté, tant collective qu'individuelle, par les divergences d'opinion et les disputes qu'elle entraîne parfois parmi nous. Ainsi, le congrès s'oppose au parlement; le dollar, à la livre; les associations du Commonwealth, à la fédération des États d'Europe; la sécurité assurée au moyen de la stratégie militaire, à la sécurité assurée par le pouvoir social et politique; les obligations d'ordre international, aux responsabilités nationales. Tout État démocratique a de tels conflits au sein de son pays, et tout groupe d'États en a entre ses membres. Il y a lieu, cependant, de s'assurer que ces divergences ne nous affaiblissent pas trop devant les dangers qui nous menacent.

Dans la muraille des problèmes non résolus qui nous encercle en ce moment, il y a peut-être une brèche où nous pourrions nous mettre à l'œuvre. Cherchons-là avec soin et patience; l'ayant trouvée, efforçons-nous par tous les moyens que nous offrent la diplomatie et les négociations, de l'agrandir. Nous ne hâterons pas les choses, cependant, si nous permettons à notre soif de paix de nous orienter vers des solutions chimériques. D'autre part, nous les retarderions beaucoup si nous proclamions d'un ton belliqueux que tout va très bien ici et que de toute façon nous sommes en mesure de battre Staline!

Pendant les quelques minutes qui me restent, monsieur le président, j'examinerai les initiatives de l'Union soviétique dans le domaine particulier du contrôle de l'énergie atomique.

Ces trois ou quatre derniers mois, alors que les États-Unis étaient en train de prendre une décision difficile et lourde de conséquences quant à la poursuite des travaux sur la bombe à hydrogène, les Russes, se fondant sur l'absence d'une entente sur la régie internationale de l'énergie atomique, ont discrètement et énergiquement tenté, et avec quelque succès, de favoriser l'impression qu'ils avaient déjà formulé de nouvelles propositions en vue d'une telle entente et que nous les avions refusées. On trouve de telles insinuations dans les comptes rendus vagues et hypothétiques qui ont passé la censure de Moscou et dans certaines observations que M. Vishinsky a formulées à la dernière assemblée de l'ONU sur l'énergie atomique, d'après lesquelles les Russes auraient offert certaines concessions que nous aurions refusées. Rien n'est aussi fallacieux ni si contraire à la vérité. Rien ne peut être aussi dangereux que la généralisation de cette impression.

Jusqu'au mois de septembre dernier, notre public n'était guère au courant de l'attitude de la Russie à l'égard du contrôle de l'énergie atomique. Aussi, quand l'automne dernier M. Vishinsky a proposé à l'Assemblée, comme si c'était une idée nouvelle, de constituer un régime d'inspection rigoureuse et de surveillance en vertu d'une entente sur l'énergie atomique, plusieurs ont cru naturellement qu'on offrait des concessions, qu'enfin nous sortirions de l'impasse. Peut-être M. Vishinsky avait-il l'intention de concéder et non pas d'embrouiller; toutefois, certaines de ses déclarations d'alors semblaient plutôt équivoques et, dans certains cas, étaient même contradictoires. Au cours du récent débat à Lake-Success, il a tout dit à propos de tout. J'ai fait l'analyse minutieuse, approfondie de ses paroles; cette analyse révèle qu'il n'a rien dit qu'on ne puisse interpréter comme étant parfaitement compatible avec les propositions soviétiques de juin 1947, lesquelles n'offraient aucune formule satisfaisante en matière d'inspection et de régie internationales.

Si M. Vishinsky voulait donner à ses paroles un sens nouveau et différent, j'espère qu'il nous le dira clairement à la première occasion. Il importe grandement que nous le sachions. En ce moment, nous ne pouvons guère nous renseigner à Lake-Success. Les députés se souviennent sans doute que l'automne dernier, l'Assemblée a demandé aux six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique de se renseigner sur le sens des nouvelles,—si l'on peut employer l'expression,—propositions soviétiques relatives au contrôle de l'énergie atomique. Mais le représentant soviétique a quitté la réunion sans préciser son attitude à aucun égard. Quand les pourparlers reprendront, comme je le souhaite, nous pourrons peut-être obtenir des précisions. D'ailleurs, nous devrions les exiger vu qu'elles sont indispensables à l'examen de l'ensemble de la question.

Afin d'être aussi clair et précis que possible sur ce point, je me permets d'établir une comparaison entre les propositions contenues dans le principal discours que M. Vishinsky a prononcé sur la question à l'Assemblée générale, en novembre dernier, et les propositions formulées par le représentant soviétique lors de la douzième réunion de la Commission de l'énergie atomique, le 11 juin 1947.

En résumant le point de vue soviétique sur l'inspection,—et c'est là le nœud du problème,—M. Vishinsky a soulevé, en novembre dernier, six points qui n'étaient, en somme, qu'une condensation des propositions soviétiques initiales. Quant à l'essence même de la question, M. Vishinsky a dit qu'il faudrait, et je cite ses paroles, "une enquête spéciale et périodique sur l'activité d'entreprises qui extraient des matières premières servant à l'énergie atomique". C'est-à-dire une enquête spéciale menée par quelque commission internationale de l'énergie atomique. Cela semblait excellent. Voici maintenant un extrait des propositions qu'avait formulées la Russie quelque deux ans auparavant:

> La commission de contrôle international doit périodiquement inspecter les installations servant à l'extraction de matières premières de nature atomique et à la production de matériaux atomiques ainsi que d'énergie atomique... et diriger des enquêtes spéciales dans les cas où il y a lieu de soupçonner des infractions.

A cette déclaration, M. Vishinsky s'est contenté d'ajouter qu'il espérait

> ...faire nettement comprendre qu'inspection périodique signifie inspection à des intervalles fixés par la nécessité ou par une décision de la commission de contrôle international, lorsqu'elle juge à propos de faire de telles inspections.

C'est excellent mais un tel régime international ne suffit pas pour assurer le degré de sécurité indispensable à la signature d'un accord international. La proposition, par exemple, ne prévoit pas que les inspecteurs internationaux seront constamment à l'œuvre, ce que nous jugeons essentiel; elle n'explique pas, non plus, comment la commission de contrôle international saurait si un pays a fait connaître tous ses moyens de production.

L'Union soviétique n'a rien ajouté à ses vœux les moins satisfaisants puisque M. Vishinsky n'a pas expliqué comment les "enquêtes spéciales" pourraient se faire dans un pays qui ne permettrait pas aux inspecteurs d'aller ailleurs qu'aux établissements atomiques dont il aurait déclaré l'existence. Rien, dans ces propositions, n'empêche un pays de dissimuler dans un coin isolé de son territoire, une série d'installations atomiques dont il ne parlerait pas nécessairement et dont les inspecteurs ne seraient, par conséquent, jamais au courant puisqu'ils ne pourraient se rendre que là où on les conduirait, et seulement à certains intervalles.

Lorsque nous examinons des propositions du genre dont j'ai parlé, il faut prendre garde et veiller surtout à ce que dans le pays on ne les interprète pas faussement ni de manière qui induise en erreur, du moins si nous pouvons l'empêcher. En ce moment, toutefois, j'essaie plutôt de trouver une solution à l'impasse que d'indiquer qui il faut blâmer de l'échec. Je répète donc qu'en poursuivant nos recherches dont dépend, à vrai dire, la survivance, nous devons conserver tous les chemins, tous les sentiers, toutes les pistes qui peuvent conduire au but si ardemment souhaité. Nous devons, cependant, prendre toutes les mesures morales économiques et militaires qui sont nécessaires en vue de nous défendre collectivement contre quelque agression de la part des éléments réactionnaires et subversifs qui ont, jusqu'à présent, entravé la paix.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, on est généralement d'avis, ici comme au dehors, que les députés ne devraient pas reprocher au Gouvernement l'attitude qu'il prend vis-à-vis des grands problèmes de politique extérieure, mais devraient plutôt chercher un terrain d'entente commun afin que la nation puisse, dans la mesure où la chose est humainement possible, parler d'une voix unanime au conseil des nations.

Il serait pourtant bon de rappeler ici qu'on ne saurait attendre de l'opposition officielle qu'elle suive aveuglément le Gouvernement chaque fois que celui-ci a pris une décision en matière de politique étrangère. Lorsque nous discutons ces questions, il n'est pas un seul ministère qui ait, en quelque sorte, tant d'atouts en main que celui des Affaires extérieures; tout favorise ici le Gouvernement, tout nuit à l'opposition. C'est qu'il n'existe pas chez nous, en ce moment, d'organisme grâce auquel tous les partis pourraient être

mis au courant de renseignements confidentiels et autres. Quand le ministre des Affaires extérieures (M. Pearson) expose les raisons pour lesquelles le Gouvernement va prendre telle ou telle attitude, il dispose, avec ses spécialistes, de tous les renseignements, secrets, confidentiels, et autres. Le comité permanent des affaires extérieures ne reçoit guère de renseignements autres que ceux qu'il a déjà pu obtenir, ou obtiendra, dans les journaux.

Il y aurait lieu de renseigner davantage les députés sur les dessous des affaires étrangères. Après tout, ne représentent-ils pas le peuple? Et ne faut-il pas que celui-ci connaisse les faits sur lesquels le Gouvernement fonde ses décisions, que ce soit dans le domaine intérieur ou dans le domaine extérieur?

Il m'est pénible d'avoir à le dire, mais je crois que c'est nécessaire. Les sources d'information internationale dont disposent ceux qui ne font pas partie du cercle ministériel le plus intime se sont taries chez nous. Je prie le Gouvernement, compte tenu des exigences de la sécurité de l'État et de l'usage diplomatique, d'assurer de nouveau la libre circulation des renseignements. Il est tout à fait inconvenant et manifestement injuste de vouloir, d'une part, que nous parlions d'une voix unanime au conseil des nations et, de l'autre, de nous priver des renseignements qui permettraient une discussion plus éclairée et plus efficace des événements mondiaux. A mon avis, il faudrait lever les stores de l'édifice de l'Est, afin que nous, de l'immeuble central, puissions voir au moins un peu ce qui se passe.

Je souhaite que, lorsque le comité permanent des affaires extérieures étudiera les crédits qui lui seront, sous peu, déférés par la Chambre, les membres du comité auront l'occasion, que le comité lui-même leur a refusée l'an dernier, d'entendre ceux qui sont allés sur les lieux, faire rapport sur les pays où ont surgi les crises les plus aiguës. C'est bien beau que les fonctionnaires du ministère à Ottawa racontent ce qu'ils ont appris de tierces personnes, ce qui nous permet d'en faire part à nos commettants, mais qui plus que les membres de la Chambre des communes siégeant en comité, ou ici en cette enceinte, a droit d'obtenir des renseignements de première main? Voici une occasion où l'on ne devrait pas les leur refuser. Nous avons droit à autre chose que des ouï-dire.

Au comité l'an dernier on a fait valoir bien des raisons de ne pas entendre l'ambassadeur Davis, qui avait passé plusieurs mois en Chine avant cela. On nous a refusé ce privilège après avoir pris un vote en comité, et après, dirai-je, que le Gouvernement eut manifesté son désir de ne pas convoquer l'ambassadeur. Cette situation ne devrait pas se répéter. Nous devrions pouvoir faire toute la lumière possible sur les affaires extérieures si nous voulons discuter cette question intelligemment comme le public canadien s'y attend.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le ministre des Affaires extérieures ait été un peu pessimiste dans son rapport de la situation en extrême Orient. On peut résumer son exposé en ces quelques mots: "Là-bas, tout peut arriver." Si nous nous rendons compte de la grande avance que l'impérialisme soviétique a prise en extrême Orient, et si nous comprenons en outre l'immensité de la tâche que nous aurons à accomplir pour éteindre la conflagration communiste alimentée par la misère et la pauvreté dans ce pays, ces faits devraient suffire à secouer l'indifférence de tous les partisans de la démocratie. Quand on y ajoute les événements des cinq dernières années, on ne peut envisager cette partie du globe sans gravement s'inquiéter au sujet de l'avenir. Il y a cinq ans, une nation sur douze était dirigée par un communiste. Aujourd'hui, une sur trois est sous la domination communiste. L'impérialisme russe, sans coup férir et sans jeter de bombe, a remporté la plus grande victoire en temps de paix dans le plus bref délai que rapporte la longue histoire de l'univers au sujet de tout mouvement comparable. C'est une réalisation sur laquelle aucun Canadien, aucun démocrate au monde, ne peut fermer les yeux, car elle révèle que la campagne de la Russie en vue de la domination mondiale est en marche.

La Chambre a écouté avec grand intérêt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exposer ses vues, si laconiquement que ce fût, à propos de la situaion au Japon. Son point de vue, qui semble favoriser la prochaine conclusion d'un traité de paix avec le Japon, n'a pas l'appui de tous, si on lit les articles que les journaux publient de temps à autre. Cependant, peut-être dispose-t-il de renseignements qu'on refuse de communiquer au Parlement et à tous ceux qui adoptent une attitude contraire. Cette considération entrera nécessairement en ligne de comte dans mes observations.

Le Japon pourrait être, pour les nations démocratiques, un précieux bastion en extrême Orient, où il se trouve en meilleure situation que tous les autres pays de là-bas pour arrêter l'agression russe. Il pourrait également être une proie facile pour cette même agression. D'où l'importance, du point de vue stratégique, que revêt actuellement le Japon.

De tous les pays orientaux, seul le Japon a pris, voici plusieurs décennies, des mesures efficaces en vue de rendre ses habitudes éco-

nomiques, sociales et politiques conformes à celles de l'Occident. Il est vrai que cela l'a conduit à la dictature économique et au désastre, mais il possède tous les éléments nécessaires à l'établissement d'un puissant État démocratique, s'il décide d'agir en ce sens. Si le Japon est disposé à adopter sincèrement notre mode de vie, il peut devenir un chaînon essentiel d'une chaîne mondiale d'États démocratiques.

Le Japon est occupé par une nation qui est son ennemi avoué depuis des années. Que le Japon renferme actuellement des éléments secrètement opposés au maintien du joug américain, rien de plus naturel. Toutefois, tant que les puissances occidentales ne posséderont pas l'assurance que le Japon est disposé à devenir ce chaînon de la chaîne mondiale des pays démocratiques, ce serait un projet pour le moins aventureux que de songer à lever l'occupation en ce moment. Si la Russie et sa propagande communiste internationale pénétraient dans le nouvel État avant que ce dernier ait eu le temps d'affermir son gouvernement démocratique, nous constaterions sous peu qu'il aurait mieux valu ne pas lever si tôt l'occupation par les troupes du général MacArthur.

Un jour, il faudra lever l'occupation, mais le nouvel arbre qui croît dans le vent puissant, qui, à l'heure actuelle, souffle des rivages chinois et russes pliera plus facilement devant la volonté communiste qu'un chêne solide dont les racines pénétreraient profondément dans le sol.

En témoignage de cette assertion, voici ce qu'écrit un vieux correspondant du *Times* de New-York, qui habite le Japon depuis la reddition. Je cite:

> Il faut songer qu'il est possible que les communistes s'emparent du Japon même. Tant que durera l'occupation, il est peu probable que cela se produise, mais que nous réserve l'avenir, si on retire les troupes américaines? Il ne faut pas oublier que si, après avoir réhabilité le Japon, nous permettons que ce pays tombe aux mains des communistes, nous aurons simplement présenté à la Russie, sur un plateau d'argent, précisément ce qu'elle cherche à obtenir et ce qui lui échappe depuis la guerre russo-japonaise d'il y a plus de quarante ans, c'est-à-dire un centre industriel en extrême Orient.

En ce qui a trait au Japon, il me semble qu'avant de s'empresser de lui laisser toute initiative, les pays occidentaux doivent s'assurer qu'ils ne font pas ainsi le jeu de la Russie, dans son gigantesque plan de conquête de tout l'extrême Orient. C'est tout ce que je désire présentement signaler au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le chef de notre parti abordera certains autres aspects de la question de l'extrême Orient. J'y reviendrai peut-être moi-même au cours du débat. Commentant d'autres déclarations du ministre, j'affirme que la

tâche principale des nations éclairées est de mettre fin au flottement actuel sur la scène internationale. Ce flottement alarme grandement l'homme moyen, qui craint que ces alliances de nations contre nations n'aboutissent à une nouvelle boucherie humaine.

Rien ne préoccupe davantage le Canadien moyen que ce que je viens de dire au sujet des perspectives qui se dessinent.

Nous en sommes peut-être au tournant critique. La nation doit donc appliquer pleinement son énergie, ses aptitudes et son esprit d'initiative à la solution de l'impasse internationale qui, si on ne la surmonte pas, peut avoir de terribles répercussions. Il est peut-être normal de signaler que grâce aux nouveaux moyens de transport et de communications, l'univers a tellement rétréci que sur le globe, tous sont maintenant voisins. Le temps et la distance ont été immensément abrégés et voici que dans un univers rétréci on vient de lancer deux des armes les plus dévastatrices que l'imagination puisse concevoir. De plus, l'ère de l'ingéniosité destructrice n'en est peut-être encore qu'à ses débuts. A la grande stupéfaction de tous ses citoyens, le monde a passé de la course aux armements à celle de la bombe atomique puis à celle de la bombe à hydrogène. Il se pourrait fort bien que le monde n'ait plus à choisir entre la paix et la guerre mais entre la paix et l'anéantissement complet du genre humain.

Quels que soient les maux qui nous affligent ils n'ont plus qu'une portée insignifiante quand on les compare aux dangers auxquels nous exposeront les découvertes que la science s'efforce de mettre à point le plus tôt possible. La solution des principaux problèmes qui pourraient nous conduire à la guerre est donc, pour chacun de nous, d'une importance capitale.

Il fut un temps où l'expérience la plus dangereuse qu'on pût imaginer consistait à s'asseoir sur un baril de poudre. Aujourd'hui, on s'y trouverait dans une sécurité relative si l'on songe à la puissance de destruction des armes modernes. Avant qu'il soit trop tard, il faut mettre un terme à la course aux armes atomiques et à la bombe à hydrogène car l'histoire ne manque pas d'exemples où la préparation d'armes a vite conduit à leur utilisation.

Avant que le monde soit paralysé de nouveau par les bombes atomiques, les populations pacifiques doivent tenter un dernier effort pour enchaîner les bellicistes.

J'ai plus d'une fois exprimé à la Chambre la crainte que la belle Organisation des Nations Unies, qui compte d'innombrables succès dans le domaine de la paix internationale, bien qu'elle n'ait pas réussi à unifier deux mondes, a les mains liées quand il

s'agit de régler les problèmes mondiaux, parce que les chefs, surtout ceux des grandes puissances, ont jugé bon de se tenir à l'écart des sessions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela a réduit l'ONU, de fait comme aux yeux du public, au rang d'une gigantesque société de débats dont on n'attend rien de pratique et d'où ne s'échappent que de vaines paroles.

Il se peut que ceux d'entre nous qui avons assisté à la naissance de l'ONU à San-Francisco, il y a près de cinq ans, ne partageaient pas les mêmes idées que d'autres au sujet de l'Organisation des Nations Unies en général. Néanmoins, je croyais fermement que cette organisation ne donnerait pas lieu à des réunions de second ordre entre fonctionnaires, mais qu'elle grouperait les chefs d'État de tous les pays afin de prendre des décisions en vue d'établir la paix mondiale. Il semble qu'il ne devait pas en être ainsi, quoique ce résultat était l'un de ceux que j'attendais fermement de cette belle organisation.

Il y a lieu de renouveler la confiance du public en l'Organisation des Nations-Unies, mais nous n'y réussirons, en fin de compte, que si les chefs des grandes et des petites puissances reconnaissent en elle l'organisme par lequel les nations de la terre ont décidé de collaborer. Ayant fait leur choix, ces chefs devraient à l'avenir s'abstenir de traiter de haut ce proche parent.

J'ai constaté avec étonnement que les chefs des grandes et des petites puissances entretenaient ces sentiments, même le Gouvernement du Canada, quoique le premier ministre (M. St-Laurent) ait parfois assisté à des réunions. A l'égard de nombre d'autres pays, il me semble que l'heure est venue pour eux d'ouvrir les yeux, de se rendre compte que l'organisation des Nations Unies ne peut indéfiniment rester le hochet des délégués ordinaires et qu'ils ne peuvent continuer à boycotter l'Assemblée ni le Conseil de sécurité en refusant d'y envoyer leurs principaux représentants.

Je ne suis pas sûr que les récentes propositions formulées par quelques-unes des grandes nations du monde répondent parfaitement aux exigences de la situation internationale. Certains réclament une autre conférence des trois Grands, indépendante de l'ONU, qui travaillerait à la réalisation des espoirs de paix que le monde entretient. Si louable que soit cette intention, les moyens proposés laissent à désirer.

Je propose donc aujourd'hui que l'ONU ne soit pas contournée, qu'une réunion spéciale du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale soit au contraire convoquée et que le Canada prenne les devants à cet égard. A quelque endroit qu'on tienne cette réunion internationale, j'estime que le chef de chaque État membre des Nations Unies devrait y assister, en personne, afin de tenter résolument un dernier effort en vue de préparer la paix future. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est allé un peu loin, à mon avis, quand il a proposé, il y a quelques instants, de tenir cette réunion spéciale à Moscou. Dans le discours qu'il a prononcé hier, le président Truman, était, je crois de mon avis. Nous voulons tenir une réunion spéciale des Nations Unies à un endroit assez pratique. Notre pays, toutefois, ni aucun autre pays démocratique ne doit se mettre aux genoux d'un pays concurrent. Nous voulons nous rencontrer avec ses représentants, où que ce soit, sur une base juste, raisonnable, équitable et convenable.

Ces propositions répondraient aux vœux exprimés par M. Churchill et par d'autres qui ont formulé des propositions analogues. Ce serait aussi une réponse aux objections de ceux qui croient que cette nouvelle démarche de paix devrait se faire par la voie de l'organisation internationale telle qu'elle existe.

Sans porter atteinte aux hautes qualités des hommes et des femmes des paliers inférieurs du gouvernement ni aux excellents services qu'ont rendus ces personnes qui n'ont rien épargné pour faire triompher la cause de la paix au sein de l'Organisation des Nations Unies, j'estime qu'on s'en remet beaucoup trop, du soin d'établir effectivement la paix dans le monde, aux personnes qui détiennent des postes administratifs inférieurs dans les nations qu'elles s'efforcent si consciencieusement de représenter. Des gens qui ne font qu'obéir aux ordres de leurs chefs au pays ne peuvent résoudre des problèmes graves et épineux comme celui de la bombe atomique ni de la bombe à hydrogène. Ce dont le monde a besoin, c'est que les chefs se réunissent à une même table à une assemblée des Nations Unies et tentent sincèrement de donner à tous les peuples ce qu'ils attendent et réclament, une paix juste et durable.

Comme des nuages de guerre menacent toutes les parties de l'univers, il importe de donner suite sans retard à une proposition du genre. Il y a à peine quelques jours, le premier ministre Nehru disait:

> Si vous croyez que tout est intolérable dans l'univers, vous n'avez qu'à laisser la bombe à hydrogène y mettre fin. Si, au contraire, vous tenez à ce que les choses aillent assez bien débarrassez-vous de la bombe à hydrogène. Vous n'avez pas de choix.

Il serait ridicule de croire qu'il est facile de régler le problème troublant de l'interdiction de la bombe atomique et de la bombe H. Le discours qu'a prononcé le ministre, cet après-midi, nous a indiqué assez clairement

les principales difficultés sérieuses avec lesquelles les nations sont aux prises. Depuis le massacre d'Hiroshima, les trois grandes puissances ne cessent de formuler des propositions et des contre-propositions en vue d'interdire l'emploi d'armes de ce genre. Mais les pourparlers n'en sont jamais arrivés au point où il semblerait qu'on puisse sortir de l'impasse. Somme toute, l'impasse vient de ce que les démocraties occidentales ont proposé que l'extraction, la fabrication et l'emploi de l'énergie atomique à des fins militaires soient assujétis à une régie internationale et à l'inspection internationale complémentaire. Comme le signalait tout à l'heure le ministre, l'URSS a accepté ces propositions, sauf en ce qui concerne les inspections internationales. L'URSS ne consent qu'à une inspection restreinte et les restrictions qu'elle veut imposer à l'inspection fait qu'en réalité un État peut continuer à extraire et à fabriquer des éléments radioactifs et qu'elle peut, à son gré, préparer à des fins militaires la bombe atomique ou à hydrogène. Efficacement, la contre-proposition russe n'offre aucune garantie en ce qui concerne la proscription de ces inventions destructives de la science.

L'un des aspects des propositions occidentales, visant la proscription totale et l'inspection internationale intégrale, qui ne laisse pas d'inquiéter, c'est, évidemment, qu'elles constituent une garantie avant la déclaration de la guerre, tant que règne la paix, mais qu'à bien y réfléchir, elles n'offrent aucune garantie une fois les hostilités ouvertes, puisqu'il serait presque impossible alors d'assurer les inspections internationales. Si la guerre se prolongeait, les nations ne pourraient pas oublier l'énervante possibilité que l'énergie atomique pourrait servir à des fins militaires et détruire un nombre incalculable de civils.

Il faudrait toutefois que le monde tente encore une fois de proscrire la bombe et, en même temps, d'obliger les nations à se mêler de ce qui les regarde. Il faudrait mettre au ban les politiques nationales destinées à conduire à la révolution mondiale, ce qui, dans la pratique, correspond à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des États dotés d'autres régimes. Il faut l'instauration d'une politique mondiale de "chacun chez soi".

Ce sont ces deux problèmes, plus que tous les autres, qui divisent en ce moment le monde en deux. Avant que les démocraties occidentales soient obligées de conclure que la Russie est absolument décidée à conquérir le monde et à nous imposer à tous son régime communiste, il faudrait que soit tenue la réunion mondiale dont j'ai parlé. Cela sera peut-être la dernière chance du monde, mais au moins les démocraties occidentales sauront alors, et leurs populations comprendont, que tout a été fait pour conserver la paix et pour assurer aux hommes l'occasion de vivre au soleil de la confiance internationale plutôt que dans les nuages et le brouillard de la crainte, de l'incertitude et de l'inquiétude.

[M. Graydon.]

Les démocraties ont à faire face à une rude épreuve. Il faut qu'elles maintiennent chez elles, à un haut degré, cette prospérité et cet emploi qui sont aussi nécessaires dans la lutte que nous menons pour défendre notre mode de vie que les préparatifs militaires entrepris par nous. Il faut que nous trouvions la solution de ce problème. C'est l'un des aspects les plus importants de la lutte victorieuse qu'il nous faut mener contre les progrès du communisme athée.

Comme le ministre l'a fait il y a quelques instants, je prie la Chambre de m'excuser si je dis quelques mots au sujet d'une autre question qui est étroitement alliée au problème de la paix et de la guerre. De temps à autre nous entendons parler de visites du général Worthington à diverses régions du Canada. Nous entendons parler de certaines mesures de coordination par rapport à nos services de protection contre les incendies, par exemple. Cependant, si nous tenons compte de l'ardeur qu'on a mise à créer de nouveaux procédés de destruction, tous les dispositifs et services d'hier ne seront d'aucune utilité dans la guerre d'après demain. Si une autre guerre éclatait, à Dieu ne plaise que nous en soyons jamais témoins! les populations civiles de notre pays et d'ailleurs, sans préparatifs adéquats, pourraient se trouver dans un état d'impuissance tel que le monde n'en a jamais connu au cours de guerres antérieures. Il faut renseigner la Chambre entièrement et franchement sur les mesures qu'on prend en vue d'assurer la sécurité et l'hospitalisation de nos ressortissants en cas de guerre.

Il n'est pas nécessaire d'invoquer des raisons de sécurité aux fins de cacher ce que le Canada fait en vue de protéger ses habitants contre ces périls. Nous avons lu dans les journaux de la semaine dernière que M. Paul Larsen, qui est maintenant directeur du bureau de la défense passive aux États-Unis, a laissé entendre qu'il présenterait sous peu un programme visant à défendre Washington contre toute attaque atomique. M. Larsen a déclaré aux journaux:

> Notre première tâche consistera à remanier l'organisation actuelle des bureaux de l'administration dans la capitale et d'établir les locaux ailleurs. Leur dispersion dans la région de Washington et dans des installations souterraines soit dans la capitale soit en dehors sera notre moyen général de défense. Nous pourrons utiliser des abris souterrains situés à moins de trente ou quarante milles de Washington.

"Que fait-on pour protéger nos citoyens?" Voilà ce que le pays veut savoir. Nous ne

voulons pas en entendre parler neuf mois trop tard, comme dans le cas du rapport du commissaire chargé d'enquêter sur les coalitions ou de l'examen des fonctionnaires de l'Office national du film. A la suite de ces fâcheux moments qui sont encore bien frais dans la mémoire des parlementaires, nous avons le droit de demander et d'exiger qu'on fasse connaître nos préparatifs de défense passive. De fait, le comité de la défense, dont l'opposition a demandé la création, devrait s'assurer que le général Worthington et les membres de son personnel soient convoqués comme témoins, afin qu'on soit mis pleinement au courant de la situation en ce qui concerne notre défense passive.

La diplomatie qui ne s'accompagne pas de quelque chose de substantiel est inefficace et sans âme. Les longues observations que le ministre a formulées cet après-midi au sujet de l'aspect économique des affaires extérieures confirment mon assertion. Un ex-chef européen disait naguère: "Si le commerce ne franchit pas les frontières internationales, les armées les franchiront". Sans souscrire pleinement à une telle théorie, je dirai que les relations diplomatiques et, pour tout dire, la paix elle-même dépendent de la faculté qu'ont les populations du monde de gagner convenablement leur vie. Ces derniers mois, nos producteurs au premier degré ont perdu, un à un, leurs débouchés au Royaume-Uni. Il nous faut revivifier notre commerce avec les membres du Commonwealth et de l'Empire. Comme le ministre des Affaires extérieures le disait tantôt, non seulement notre agriculture, mais toute notre économie doit être prospère. C'est reprendre une grande vérité que d'affirmer que le Canada ne peut être prospère si son agriculture ne l'est pas.

Au risque de répéter ce qui s'est déjà dit à la Chambre cette semaine mais qu'on ne saurait redire trop souvent, j'affirmerai que le Canada aurait beaucoup à gagner en prenant l'initiative de convoquer une grande conférence commerciale du Commonwealth. Je dois avouer que, lorsque le ministre a formulé son exposé, il y a une semaine ou deux, relativement à la conférence de Colombo,—peut-être n'ai-je pas bien saisi ses explications,—le comité consultatif du Commonwealth sur lequel il a quelque peu insisté, m'a semblé bien peu compenser la tenue d'une grande conférence visant à régler les problèmes auxquels le Commonwealth fait face à l'heure actuelle. J'ignore ce que pensent les autres honorables députés de cette déclaration au sujet du Comité consultatif du Commonwealth, mais il me semble que les Canadiens, en particulier ceux qui s'occupent de l'industrie primaire, s'attendaient à beaucoup mieux.

Le Royaume-Uni, par le passé, a été le marché traditionnel de nos produits agricoles et il offre peut-être plus de stabilité que tout autre marché. La conférence ne devrait pas avoir pour but d'augmenter les droits douaniers ni les autres obstacles ou restrictions élevés contre les autres pays; ce devrait être plutôt une réunion qui permette encore une fois aux pays du Commonwealth de trouver une formule leur permettant d'établir de solides et prospères relations commerciales avec les autres pays. Il faut que nous mettions tout en œuvre pour trouver des débouchés et des prix convenables pour notre production agricole. Il faut que la ligne de conduite générale vise à maintenir la prospérité pour que puisse survivre la démocratie sur le front mondial.

Au sujet encore du commerce avec le Commonwealth, les rapports de la conférence de Colombo sont entachés d'idées vagues et contiennent des passages comme celui-ci:

> Les pays du Commonwealth continuent d'envisager les problèmes courants des affaires étrangères d'un point de vue assez collectif.

Si jamais il y eut avilissement de la langue anglaise jusqu'à la vider de son sens, c'est bien dans ces déclarations. C'est tellement vrai qu'un correspondant de presse réputé au pays comparait cette nouvelle aux bulletins transmis au sujet de malades importants: "L'état du malade demeure satisfaisant".

On semble pouvoir déduire des nouvelles en provenance de Colombo que les nouveaux pays asiatiques membres du Commonwealth ont embrassé la cause démocratique et choisi de s'opposer aux progrès du communisme. Il semble exister un programme d'aide mutuelle et de mise en valeur que l'aide technique et financière de pays du Commonwealth plus avancés viendrait compléter.

Les pourparlers tripartites tenus à Washington en septembre dernier ont signalé la nécessité de renouer nos relations commerciales avec certains pays asiatiques. Le Canada a pris l'engagement de créer des réserves de caoutchouc et d'étain provenant de ces pays, cela pour trois motifs: tout d'abord en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale; ensuite, pour aider l'Angleterre à augmenter ses réserves de dollars; et enfin, pour prêter assistance aux pays de l'Asie qui ont perdu leurs marchés. Il y a six mois de cela. La presse du 18 février publiait une déclaration provenant de sources officielles à Ottawa, selon laquelle le Gouvernement et l'industrie canadienne menaient des pourparlers en vue de la constitution de réserves de caoutchouc naturel et d'étain au Canada. De mois en mois, depuis septembre dernier, nos stocks de caoutchouc naturel ont baissé,

alors que la consommation qui en est faite ne fait que s'accroître pour des raisons auxquelles je ne m'arrêterai pas maintenant. Voilà un cas où le Canada aurait pu agir promptement et faciliter sensiblement la solution pratique de quelques-uns des problèmes qu'on a reconnus comme les plus pressants de l'heure à la conférence de Colombo le mois dernier. On aurait pu prendre des mesures à l'égard de quelques-unes des difficultés que nous laisse entrevoir le passage obscur que je viens de lire. Je signale à la Chambre et au Gouvernement que ces conférences internationales nous ont valu surtout des mots alors que le Canada devrait s'efforcer par des actes plutôt que par des phrases de contribuer à la stabilisation du commerce en extrême Orient. Si ce cas peut servir d'exemple général de la célérité avec laquelle le Gouvernement s'attaque aux problèmes de l'extrême Orient, il est temps qu'on change de programme et qu'on se démène un peu plus.

Durant les premiers jours de la dernière Grande Guerre, le Canada et d'autres nations ont appris à leurs dépens qu'il importe d'être prêt. Notre population ne tolérera pas qu'on se dérobe aux problèmes de l'heure et qu'on se contente d'attendre les événements. Il y a des nations qui ne comprennent pas d'autre langage que celui de la force. Il faut donc apprendre à leur parler car, bien que les préparatifs fassent songer à la guerre, les gens pratiques y voient une garantie de paix. Le Canada ne doit pas être pris au dépourvu; notre politique étrangère doit être appuyée par une force suffisante pour qu'elle puisse être appliquée avec fermeté et vigueur.

Toutefois, dans nos projets à longue portée en vue de sauvegarder la démocratie et nos libertés contre le communisme et son esclavage, nous ne devons pas oublier que l'écrasement de la Russie et de ses pays satellites par quelque fusion de force militaire que ce soit ne détruira pas nécessairement le communisme. Pour quelques hommes, le communisme est un concept, pour d'autres, une religion, pour d'autres encore, une croisade, mais qui peut croire que nous puissions mettre en prison un concept, annihiler une religion, bombarder une croisade. Le communisme comme concept, comme religion, comme croisade ne s'avance pas sur les champs de bataille, ne sillonne pas les mers, ne s'aventure pas dans les airs, mais il fait son chemin dans le cerveau humain. Il pénètre avec le plus de succès dans l'esprit de ceux qui ont souffert d'injustices économiques et sociales, qui ont connu la pauvreté, les souffrances, les privations et la détresse.

Par conséquent, tout en projetant la défense de notre sécurité nationale, sachons lutter contre l'infiltration du communisme dans les esprits. Sachons donc démontrer aux centaines de millions de personnes qui aspirent à l'indépendance et à une existence meilleure, mais qui ne savent pas encore dans quelle direction aller, qu'un régime qui favorise la liberté, plutôt que l'enrégimentation et le totalitarisme, peut conférer aux massses moins favorisées du sort une existence plus riche que sous tout autre régime. Nous croyons, nous devons même prouver que notre régime peut accomplir tout cela, sinon nous luttons avec moins de chances de succès.

Dans la lutte contre le communisme dans l'Inde, le premier ministre Nehru semble compter moins sur la force brutale que sur le soin d'assurer à l'Inde un gouvernement qui puisse, par des moyens démocratiques, améliorer le niveau de vie de toute la population. Dans la guerre tiède que livre la liberté au communisme, ce moyen de défense se révèle de plus en plus puissant. La suppression radide et efficace des maux dont se nourrit cette misérable doctrine, il ne faut donc pas l'oublier, constitue une des ailes les plus fortes de notre attaque contre le communisme athée ainsi que la prospérité et le niveau de vie convenable de la population. Efforçons-nous de démontrer aux peuples de la terre que la justice et la charité universelles sont le propre d'une véritable démocratie ainsi que les meilleures sauvegardes d'une paix durable. Dans nos efforts vers ce but louable, à titre de peuples démocratiques, rappelons nous les vers immortels de Tennyson:

Ring out false pride in place and blood.
The civic slander and the spite;
Ring in the love of truth and right,
Ring in the common love of good.

Ring out old shapes of foul disease;
Ring out the narrowing lust of gold;
Ring out the thousand wars of old,
Ring in the thousand years of peace.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur le président, je serai bref et ce pour deux raisons. Tout d'abord, au cours du débat sur l'Adresse, deux membres de la C.C.F. ont déjà parlé des affaires extérieures. D'autres auront peut-être des observations à formuler cet après-midi. La seconde raison, c'est que je ne veux pas retarder l'examen du comité puisque, en général, j'admets en grande partie, sinon intégralement, ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Tout ce qui m'empêcherait d'accepter sans réserve son exposé serait l'assurance,—assurance que probablement le discours renfermait d'une façon implicite,—que le ministre formulait la ligne de conduite du Gouvernement et non simplement son propre point de vue. Nous devons tous admettre aujourd'hui que le problème des affaires internationales est difficile à résoudre, parce que le monde est

divisé comme il ne l'a jamais été auparavant. Il existe deux doctrines générales entre lesquelles il ne semble y avoir rien de commun.

Comme de nombreux membres de la Chambre, j'ai eu l'avantage d'assister à une session des Nations Unies. Il m'a paru très clair que l'Union soviétique n'avait qu'une seule ligne de conduite, qui consistait à dire non à toutes les mesures que proposaient les autres nations. C'est vrai, je crois, non seulement aux réunions de l'Assemblée, mais à presque toutes les réunions d'organismes et de commissions des Nations Unies. Tant que les choses en resteront là, toute collaboration est impossible dans les affaires internationales. Je confesse tout de suite que je n'ai aucune solution à offrir. Je suis moins confiant que l'honorable député de Peel. Il a confiance sans doute qu'il sortira quelque chose de bon de sa proposition, d'après laquelle on devrait convoquer une conférence à laquelle assisteraient les chefs de toutes les nations qui font partie de l'Organisation des Nations Unies. Il m'a toujours semblé un peu naïf de prétendre que si MM. Churchill ou Attlee, par exemple, et le président Truman et Staline se réunissaient, leur attitude à l'égard des affaires internationales différerait de celle de Molotov et Vishinsky. Ceux qui le pensent, ne comprennent pas les principes fondamentaux des relations internationales. Quand Vishinsky prend la parole à l'ONU, il exprime l'opinion de Staline. Sinon, l'Union soviétique n'est certes pas assujétie à une réglementation aussi sévère qu'on nous le fait croire. N'allons pas penser qu'un représentant de l'Union soviétique peut exposer à l'ONU ou ailleurs une politique différente de celle de Staline.

A mon sens, si nous voulons bien comprendre les difficultés qui existent dans les relations internationales, il faut commencer par nous débarrasser de cette idée-là. Il m'a plu d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parler de la situation économique. A mon avis, les préparatifs militaires comportent un danger: nous pouvons attacher aux problèmes militaires une importance si grande que nous ne puissions relever notre niveau d'existence. Si nous en arrivons là, les avantages obtenus ne seront pas proportionnés aux préparatifs. L'honorable représentant de Peel signale que nous ne pouvons enrayer le communisme par la force militaire, et je partage son avis. Nous devons, cependant, préparer nos moyens de défense. En fin de compte, le meilleur moyen d'enrayer le communisme est de relever le niveau d'existence de toute la population, sans distinction de classes. N'oublions pas que le communisme est né du despotisme du gouvernement des tsars. La plus grande tragédie de l'histoire du monde, c'est le tournant que la révolution de la Russie a atteint à l'heure actuelle. D'après ce que j'ai lu, aucun événement n'a été plus acclamé par les nations de l'univers que la révolution de 1917 en Russie. Elle a éveillé l'espoir de millions d'opprimés. Or on constate maintenant qu'elle a émancipé le peuple russe de l'oppression du tsar pour l'asservir davantage.

Bon nombre de gens n'y comprennent rien. Comme ceux qui espèrent que si Staline assiste à une conférence tout s'aplanira, ces gens comptent que si la méfiance de l'Union soviétique envers le monde occidental disparaît tout ira bien. Or je suis convaincu qu'il ne s'agit nullement de soupçons mais plutôt d'un excellent programme tendant au communisme mondial. Je souligne qu'il est dangereux de trop insister sur les préparatifs militaires. Il nous serait peut-être plus utile d'accorder de l'aide économique à l'Europe occidentale que d'affecter une somme correspondante à nos fournitures militaires. N'oublions pas que l'agression communiste est interne aussi bien qu'externe. Du jour au lendemain, le terrain gagné en France et en Italie pourrait être perdu si la situation économique de ces pays empirait trop. Le monde occidental doit surtout ne pas oublier qu'il faut relever le niveau de vie des masses. Le peuple doit se rendre compte que la démocratie est autre chose que le seul droit de suffrage aux élections, qu'elle comporte le droit de vivre convenablement, d'élever une famille et de faire instruire ses enfants. La démocratie doit représenter tous ces avantages en plus du droit de prendre part à l'élection d'un gouvernement.

En tenant compte de tous ces aspects, nous pourrons, je crois, non seulement fournir les armes dont nous avons besoin pour nous défendre mais augmenter notre production de façon qu'il ne soit jamais nécessaire d'utiliser ces armes.

M. Solon E. Low (Peace-River): Je ne compte pas m'étendre pour l'instant sur le projet de résolution dont nous sommes saisis, mais puisque la question des relations extérieures est devenue peut-être le plus important des problèmes qui se posent aux Canadiens, il importe, à mon avis, que le groupement créditiste fasse connaître ses vues à cet égard. Cela, parce que l'expression "relations extérieures" comprend, parmi tant d'autres questions importantes, l'ensemble de nos rapports commerciaux avec les autres nations.

Disons tout d'abord que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a toute ma sympathie. Je reconnais volontiers qu'il lui faut compter avec un ensemble de circonstances que bien peu, s'il en est, de ministres des Affaires extérieures, de ministres des Affaires étrangères ou de secrétaires d'État aux

Affaires extérieures ont connu jusqu'ici. Étant donné que la confusion règne dans les relations internationales, il n'est pas sage, à mon avis, de faire des critiques malveillantes. Le Gouvernement doit se rendre compte de l'extrême importance qu'il y a à prendre les mesures les plus avisées que peuvent prendre des hommes de bonne foi et à pouvoir se dire qu'on a l'appui de toute la population. Dans le discours qu'il prononçait cet après-midi, le ministre a manifesté, à mon sens, le désir de tenir la population au courant des événements et de leur évolution. Nous savons bien qu'il ne peut pas nous communiquer certains renseignements que nous aimerions connaître. J'entrevois facilement les difficultés que supposerait un récit détaillé,—c'est, je crois, l'expression employée cet après-midi par le ministre,—des négociations intervenues entre le gouvernement canadien et ceux des autres nations du monde ou même de certains événements survenus à l'ONU. Pourtant, j'estime qu'on pourrait faire beaucoup de choses pour mieux renseigner les Canadiens.

Je ne saurais en ce moment formuler de propositions précises sur ce qui devrait encore être fait, sinon de conseiller au ministre et à ses collègues de faire plus de déclarations en cette enceinte analogues à celles que nous a communiquées le secrétaire d'État aux Affaires extérieures deux fois en dix jours. Cet après-midi il disait qu'il estimait toujours que c'était dans l'ONU que reposait notre meilleur espoir pour la paix. Il est sans doute obligé, en quelque sorte, de formuler cet espoir, mais il me semble que ce point de vue consacre le triomphe de l'espoir sur l'expérience. Comment peut-il en être autrement? Le ministre sait ce qui s'est passé, sait où en est aujourd'hui l'ONU dans un monde coupé en deux. Ce qu'il exprime là, c'est un espoir qui rejette les leçons du passé.

Il y a sans doute beaucoup à dire en faveur d'une tribune internationale. C'est un qualificatif qu'on a souvent donné aux Nations Unies. De mon passage là-bas en 1947 j'ai rapporté l'impression que ce rôle n'était peut-être pas inutile. Le ministre l'a déjà dit une ou deux fois, je pense,—sinon ici, du moins à moi, et il ne m'en voudra pas de le répéter,—"tant qu'on parlera on ne se fusillera pas." C'est naturellement mon avis à moi aussi. Mais je crois que nous faisons surgir un danger en prenant cette attitude. Je crains fort que le son de notre voix à l'ONU et au Conseil de sécurité ne finisse par nous obséder au point que nous ne sachions pas ce qui se passe pendant que nous parlons. Il est bien évident que lorsque les nations parlaient haut et faisaient résonner le tambour de la propagande aux Nations Unies, le communisme a envahi et occupé les pays les uns après les autres, et l'ONU s'est montrée incapable de faire face à cette situation d'une manière efficace. Je sais qu'il ne sert à rien de faire des déclarations belliqueuses ou autres du genre de celles auxquelles le ministre songeait cet après-midi, contre Joe Staline, le communisme, la Russie ou qui que ce soit. Cependant, nous devrions nous rendre compte des lacunes de l'organisation que nous avons établie. Il me semble que nous nous rendrions coupables d'une grave erreur d'omission en les méconnaissant.

Examinons un peu les résultats obtenus par l'ONU dans un domaine qui semblait alors sans grande importance. Je veux parler du problème israélien. L'ONU avait décidé de partager le territoire qui constitue le présent État d'Israël et celui qui l'entoure, partage que les diverses nations de l'univers avaient accepté. Cependant, quiconque se donne la peine d'examiner la carte aujourd'hui constatera que le territoire occupé par Israël diffère sensiblement de celui que l'Assemblée de l'ONU lui avait attribué. Pourquoi? Parce que des petits pays et des groupes de gens ont pris à l'égard des Nations Unies une attitude de défiance à laquelle cette organisation n'a pu résister. Voyons un peu maintenant ce qu'ont donné les derniers efforts tentés par l'ONU en vue d'établir une forme quelconque d'administration à Jérusalem pour la protection des lieux saints. Je signale simplement l'attitude défiante de l'État d'Israël à l'égard de cette décision. Nous ne devons pas ignorer que même les groupements les moins importants et les plus petites nations ont pu réussir à défier cet organisme mondial et ont rendu fort difficile, sinon impossible, le premier pas vers la paix mondiale.

Comme le ministre, j'ai le ferme espoir qu'on puisse trouver un moyen d'unir les nations qui ont participé aux assemblées et aux réunions de l'ONU en vue d'établir une paix efficace; mais je dois dire que mon attitude n'a pas changé à cet égard depuis 1945, lorsque j'ai signalé les lacunes de la Charte et de l'Organisation des Nations Unies, lacunes qu'on n'a pas encore comblées et qui existent toujours, monsieur le président. J'espère qu'on trouvera un moyen de les combler. Passons maintenant à un autre aspect de la question de l'ONU.

L'orsque j'étais à New-York, en 1947, avec la délégation du Canada, j'ai eu l'impression que la plupart des nations se servaient presque exclusivement de l'Assemblée comme d'un organisme de propagande. J'ai entendu maints orateurs, y compris notre bon premier ministre, qui occupait alors le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je dois dire que je ne l'ai pas entendu faire de la pro-

pagande. Je suis heureux de pouvoir affirmer que, prenant la parole à l'Assemblée des Nations Unies, peu après son ouverture en 1947, il a fait un exposé sincère de la position du Canada, un exposé qui n'était pas de la propagande. Par la suite, et je crois que le premier ministre en conviendra, presque tous les discours que nous avons entendus pendant des semaines n'étaient que de la propagande.

Il est une autre chose que j'ai notée. Quand M. Vishinsky ou quelque chef des pays satellites de la Russie prenait la parole, la presse des États-Unis lui accordait de grosses manchettes, souvent les plus grosses dont elle disposait, en rouge. Un jour, à une réception donnée après un discours de M. Vishinsky, certains délégués russes (sinon des délégués, du moins des membres du personnel de la délégation russe) m'ont appris que M. Vishinsky avait reçu 30,000 télégrammes de la part d'Américains qui le félicitaient de s'être levé à l'assemblée pour traiter M. Dulles, et peut-être quelques autres, de fauteurs de guerre. Voici la réflexion que je me suis faite alors. On a choisi New-York pour siège de l'ONU. La Russie et ses satellites viennent dans cette ville du pays censément le plus libre du monde et doté d'une presse libre et ils tirent tout le parti possible des moyens ainsi mis à leur disposition. On ne cherchait pas à peser les nouvelles, à placer sous leur vrai jour les propos que tenaient ces hommes. A la lumière de ces faits, qu'arriverait-il si le siège de l'Organisation des Nations Unies était à Moscou? Je me suis également demandé, monsieur le président, si la délégation canadienne a soulevé la question de tenir bientôt une réunion de l'Assemblée des Nations Unies à Moscou. Sauf erreur, c'est le sénateur McMahon qui, l'autre jour, formulait cette proposition aux États-Unis. Son idée, je crois, avait du bon. Il me semble que c'est une excellente idée que les Nations Unies s'invitent d'elles-mêmes à se rendre à Moscou. Je n'ai pas la témérité de prétendre que Moscou les inviterait ou même les laisserait s'y rendre, mais j'affirme que si les nations du monde faisaient connaître publiquement l'offre de tenir bientôt une réunion des Nations Unies à Moscou, plusieurs gens derrière le rideau de fer modifieraient peut-être leur façon de penser. Il existe sûrement des moyens de leur transmettre ce renseignement.

A cette assemblée, j'entends parler d'un poste de Radio-Canada qui irradie de nos rivages des émissions destinées à l'étranger. Nous pouvons certainement nous servir de ces puissantes ondes radiophoniques pour transmettre notre proposition aux Russes, pour leur dire que nos intentions sont pacifiques et que notre seul but est de nous rendre dans leur pays afin de leur montrer ce que signifie la tenue d'une réunion des Nations Unies dans leur pays. J'ignore le succès que nous pourrions obtenir, mais il me semble que cela pourrait être très utile. La voix de la presse nous serait refusée, évidemment. D'autres moyens se présentent toutefois. La vue de milliers de délégués et d'attachés aux délégations circulant dans la région new-yorkaise me fit penser qu'ils constitueraient un magnifique instrument de propagande s'ils étaient à Moscou: que de nouvelles et d'idées ils pourraient transmettre aux moscovites! Ce serait certes pour le mieux. Ce n'est pas à nous de décider, mais la délégation canadienne devrait proposer quelque chose du genre. Bien des États Membres l'appuieraient.

S'il ne faut pas avoir trop confiance aux Nations Unies, comment peut-on espérer maintenir la paix? Il ne faut pas trop attendre des conférences. Des réunions, au cours desquelles on discute franchement les problèmes mondiaux, commerciaux ou autres, fort bien! Elles peuvent amener de bons résultats. Mais, quand le monde est divisé en deux camps par une philosophie incompatible, nulle conférence ne nous rapprochera de la Russie et de ses satellites si ni elle ni eux ne sont prêts à faire la moindre concession en ce qui a trait à nos problèmes.

Certaines paroles prononcées récemment, et rapportées dans *The Ensign*, ont attiré mon attention. Je suis abonné à cette publication parce que j'aime à me tenir au courant de l'opinion des divers éléments de la population canadienne. A mon avis, *The Ensign* réflète assez bien l'opinion du groupe catholique. Il y a certes du vrai dans ces paroles. Je cite donc l'article:

> L'ennemi le plus puissant de la Russie communiste n'était pas la force militaire ou politique de ses adversaires mais bien la ferveur spirituelle du monde chrétien.

Ce passage est de M. Robert W. Keyserlingk, éditeur de *The Ensign* à New-York. Passant en revue les événements politiques des vingt dernières années, il déclare:

> La bataille du siècle semble porter sur des questions politiques; en réalité elle se livre entre deux conceptions fondamentalement différentes de l'homme. Le concept totalitaire voit dans l'homme un tout fonctionnel dont la destinée est de servir l'État; le concept chrétien veut que l'homme ait été créé par Dieu pour réaliser dans la liberté son salut éternel.

Divers membres de notre groupe, notamment le député de Macleod (M. Hansell) la dernière fois qu'il a pris part au débat sur les affaires extérieures, ont déclaré ici que le conflit actuel met aux prises les forces du bien contre les forces du mal.

Il importe également de souligner que les forces du mal sont représentées par les États totalitaires pour qui l'homme n'est qu'une dent de la roue d'engrenage, un serviteur de l'État qui est souverain et dont émane

toute directive. D'autre part, les forces du bien sont représentées par celles qui se réclament de la doctrine chrétienne, qui voient dans l'homme un être portant en lui l'étincelle divine, un être qui doit être le centre de toute activité puisqu'il est d'une essence supérieure.

Dans nos efforts en vue d'assurer la paix, n'oublions jamais tout ce que cette lutte comporte, nous rapellant toujours qu'il nous faudra prendre parti. Le Gouvernement et le ministre, j'en ai la conviction, ne renonceront jamais aux idées chrétiennes et se rangeront toujours du coté du droit.

Au sein d'un monde ballotté par la violence, la crainte et la pauvreté, les États-Unis et le Canada demeurent des oasis où règnent l'abondance, la liberté et une certaine sécurité. Voilà pourquoi l'Amérique du Nord a une mission spéciale à remplir dans ce combat entre la vérité et l'erreur athée. Voilà ce que dit M. Keyserlingk et je suis parfaitement d'accord avec lui.

Nous sommes en face d'effroyables menaces: menace de la bombe à l'hydrogène, menace de la guerre chimique, menace de la guerre biologique, menace d'une diffusion plus grande encore du communisme. Mais si nous voulons faire revivre la foi et l'espoir en l'avenir, il nous faudra chercher au delà des choses matérielles, au delà des faibles forces physiques de l'homme lui-même, car nous sommes tombés dans un tel abîme de confusion qu'il est temps de nous agenouiller et de prier bien humblement le Tout-Puissant de nous dégager de nos difficultés.

Voici une déclaration que je vous lirai, car je ne saurais m'exprimer aussi bien. Je désire la verser au compte rendu car elle traduit fidèlement le fond de ma pensée sur cette poursuite de la paix mondiale!

Des dangers affreux menacent le monde. Ce ne sont ni les traités, ni les conférences, ni l'ONU, ni aucun moyen humain qui auront le dernier mot. Ces moyens sont sages et nécessaires. Mais seuls la prière et le sacrifice de l'humanité peuvent écarter le désastre imminent. Les derniers perfectionnements de la science mettent en danger l'existence même de notre planète et menacent d'innombrables vies. La dévastation terrible causée par la dernière guerre n'est rien quand on songe à celle qui suivra le prochain conflit entre les hommes. Le retour vers Dieu, dans le vrai sens du mot, voilà notre salut. La conclusion saute aux yeux.

Que ces paroles sont réconfortantes pour une nation chrétienne et fière d'avoir observé toujours les principes chrétiens. Pour ma part je ne crains pas particulièrement la bombe à l'hydrogène pourvu qu'une forte proportion du genre humain reconnaisse qu'elle tient tout de Dieu. Alors la crainte de la bombe à l'hydrogène s'évanouit. Mais il nous faudra vivre ces principes et non pas seulement les énoncer. Nous devons les introduire dans notre vie, montrer au reste du monde que nous avons foi dans les principes chrétiens. Dans nos rapports internationaux, c'est par des actes et non par des paroles qu'il faut nous affirmer.

J'en arrive ainsi à un autre point, à la mise en ordre de nos propres affaires afin que notre voix se fasse unanime, que nous puissions montrer au monde, par nos actes, que nous avons foi en la doctrine que nous prêchons.

Depuis quelques mois, j'essaie de comprendre ce qu'il faut faire en ce qui a trait au communisme. J'y songeais quand j'ai lu dans la page financière du *Globe and Mail* du 22 février 1950, un article qui m'a fait réfléchir et que devrait faire réfléchir tous les Canadiens.

Le voici:

La loi des enquêtes sur les coalitions du Canada vise les coalitions, les monopoles et les trusts constitués entre employeurs mais elle ne dit rien, selon un feuillet publié par *Unioneer* (Syndicats fédéraux du travail, 73 rue Adelaide-ouest, Toronto) de "cette nouvelle paralysie qui s'insinue et qui se nomme monopole des êtres humains." On constate avec angoisse qu'un homme peut, dans l'industrie houillère, "paralyser tout un continent et susciter à une multitude de gens qui n'y sont pour rien la misère et les souffrances." Ce monopole gigantesque du travail, bien qu'il soit loin de nos frontières, a néanmoins un effet important sur notre économie.

Cette "main cachée" est établie en sûreté hors de la portée des lois canadiennes, dit l'*Unioneer*, et tend à dépouiller l'industrie de même que l'ouvrier du droit de penser. L'auteur de la brochure est heureux de constater que, de leur propre initiative, les travailleurs ont de tous côtés condamné le communisme; cependant, il n'aime pas que nos lois ne renferment aucune disposition ayant pour objet de sauvegarder la liberté personnelle de chaque travailleur. En réalité, la loi le contraint "à renoncer à ces droits aux fins de la convention collective".

A tout moment, un petit groupe d'hommes peuvent paralyser nos aciéries de base, nos houillères, nos chemins de fer, nos fabriques d'automobiles; or, chacun de ces établissements est essentiel au bien-être de notre population. Il faudrait à tout prix que la loi vise d'une manière impartiale une coalition de ce genre.

Je ne saurais dire si toutes ces affirmations se fondent sur des faits. Cependant, ce que je viens de signaler devrait porter les Canadiens à faire un sérieux examen de conscience, afin de savoir s'ils n'ont pas permis l'existence chez eux d'un état de choses aussi communiste que le bolchévisme russe. Dans le cas de l'affirmative, si nous voulons lutter victorieusement contre le communisme, il convient de mettre de l'ordre au pays même. Je suis convaincu que plusieurs milliers de gens sont devenus les esclaves d'un, de deux ou de quelques hommes. En vertu des lois actuelles, y pouvons-nous quelque chose?

Comment combattrons-nous le communisme? Je me permets de formuler une proposition. En plus de vivre selon les

[M. Low.]

principes dans lesquels nous avons foi, en plus de démontrer au reste de l'univers que nous respectons les enseignements du sermon sur la charité fraternelle, j'estime qu'il faudrait lancer un programme rationnel d'éducation.

La lutte contre le communisme a posé certains problèmes par le passé. Trop souvent, par exemple, les gens, les journaux et les périodiques ont fait appel aux préjugés et à la crainte en vue de mettre la population en garde contre ce mal insidieux. A mon sens, la méthode n'est pas très bonne. Il ne suffit pas de signaler les atrocités du régime communisme en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Bulgarie, en Russie ou en Chine. De tels propos finissent par ne plus émouvoir. Les gens prétendent souvent qu'ils sont exagérés.

J'estime qu'il vaut mieux recourir à un programme d'information bien conçu et qui fasse appel à la logique plutôt qu'aux préjugés et à la crainte. Si nous préparions et diffusions par tout le pays une comparaison modérée et prudente de l'économie réglementée, d'une part, et de l'économie libre, d'autre part; et si, aux fins de la comparaison, nous exposions tous les faits concernant le niveau d'existence dans les divers pays en cause, les Canadiens réagiraient beaucoup mieux qu'en face d'un programme fondé sur la haine, les préjugés et la terreur.

Un appel de ce genre lancé par Radio-Canada compenserait bon nombre de ses autres émissions. En outre, sur le plan économique, il faut certes, comme le ministre l'a signalé, mettre l'ordre au pays même.

Cependant, les déclarations de ce genre perdent beaucoup de leur force lorsque nous entendons des ministres affirmer ici même que le Canada doit recourir à la "méthode de la rareté", comme l'a fait l'autre soir le ministre des Finances (M. Abbott). Selon lui, pour aider les gens de la zone sterling, grâce à nos excédents, les Canadiens devraient réduire leur consommation au Canada. Il favorisait effectivement la diminution de la production. C'est là un complexe de pénurie qui trahit la crainte de l'abondance, la crainte de chercher à installer chez nous une économie fondée sur l'abondance.

Il faut, à mon avis, modifier notre point de vue si nous voulons installer le Canada sur un solide fondement économique, qui nous permettrait d'être utiles au monde et de démontrer la supériorité de l'entreprise libre sur le communisme, de montrer aux individus atteints de ces petites aberrations,—on les appelle parfois des schizophrènes, tels le docteur Fuchs,—que l'entreprise privée, libérée de ses abus, peut incontestablement assurer au peuple, le niveau de vie le plus élevé que procurerait n'importe quel genre d'organisation connue. Quand nous aurons fait cette démonstration et quand nous aurons libéré notre population de la crainte de l'avenir, du point de vue économique, nous n'aurons plus à craindre que les masses se tournent vers le communisme.

Je sais que nous sommes pressés de toutes parts par des difficultés commerciales, par des problèmes de convertibilité ou de non-convertibilité de devises, et ainsi de suite, mais il reste que notre grand pays possède des ressources à peu près sans limites; nous avons autant d'énergie, autant de main-d'œuvre qu'il faut pour assurer un niveau de vie élevé à tous les Canadiens. Tout cela est réalisable. Il ne faudrait donc pas que nous nous restreignions de quelque façon que ce soit lorsqu'il s'agit de produire, en abondance, biens et services. Il ne faudrait pas que nous permettions à certains cerveaux fêlés, comme ceux dont parlait le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de nous empêcher de répartir cette abondance de façon à libérer les Canadiens de la crainte et de la misère.

Il me semble que si le premier ministre (M. St-Laurent) se levait en cette enceinte pour dire que le Gouvernement ferait de son mieux pour qu'aucun obstacle d'ordre financier ne vienne plus empêcher la population canadienne de jouir de l'abondance des richesses que notre pays peut produire, notre population en retirerait un véritable encouragement. Pour faire disparaître l'inquiétude dont le communisme profite pour gagner du terrain, il suffirait qu'il ajoute: "Nous organisons nos affaires de telle sorte que pas un homme qui désire un emploi rémunérateur n'en soit désormais privé."

Je veux que nous puissions partager un commun terrain d'entente avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du point de vue des relations internationales. C'est par ce vœu que je termine mes observations. Les créditistes recherchent avec ardeur le programme rationnel qui leur permettra de collaborer avec le Gouvernement dans l'établissement de la paix mondiale et de la bonne volonté dans les rapports internationaux. Nous ne critiquerons pas le ministre quand il fait de son mieux, mais nous le critiquerons ainsi que le Gouvernement si nous pensons qu'il ne fait pas tout ce qu'il peut. En outre, nous lui adresserons des reproches si nous constatons que le Canada ne profite pas de toutes les occasions pour agir indépendamment des autres. Je suis convaincu que le Canada n'a pas pu agir librement dans plusieurs cas. Nous ne voulons certes pas irriter les autres nations, mais vient un moment où la servilité est bien pire que l'insolence. Je ne veux pas que notre pays soit asservi à un pays ni à un groupe d'hommes quelconque dans le monde.

Nous appuierons le Gouvernement tant qu'il conservera son indépendance et résistera de toutes ses forces à ceux qui cherchent à asservir les corps et les âmes des humains, mais si nous croyons qu'il ne le fait pas, alors nous nous réservons le droit de le critiquer et de proclamer qu'il fait fausse route.

J'ai aimé la déclaration franche que le ministre a faite l'autre jour. Elle ne renfermait pas trop de substance, et il n'a pas voulu qu'il en soit autrement, je crois. J'ai aimé sa déclaration bien catégorique d'aujourd'hui, mais elle ne va pas assez loin; j'aurais aimé y trouver plus de renseignements. Je ne sais trop si nous pourrons les obtenir plus tard, mais j'assisterai aux séances du comité des affaires extérieures, où on examinera les crédits de ce ministère, avec l'intention d'y obtenir le maximum de renseignements fondés sur les faits, afin de pouvoir discuter ces questions en connaissance de cause, une autre fois, quand ce budget sera de nouveau soumis au comité des subsides.

M. Bradette: Monsieur le président, j'apprécie l'honneur que la Chambre m'a fait il y a quelques années, lorsqu'elle m'a nommé le premier président du comité des affaires extérieures. De nouveau, ce matin, on m'a accordé le même honneur et confié la responsabilité qui l'accompagne, en me désignant président du même comité pour l'année 1950. Avant d'aller plus loin, je tiens à rendre un hommage spécial aux membres qui composaient ce comité au cours des années antérieures pour l'excellent esprit de collaboration qu'ils ont manifesté en toutes circonstances. Il y a quelques jours, j'ai demandé au représentant de Peel s'il accepterait de nouveau d'être nommé vice-président du comité. J'ai été heureux de l'entendre dire qu'il consentirait volontiers. C'est donc dire qu'en ce qui concerne les affaires extérieures de notre pays, les considérations politiques n'entreront nullement en ligne de compte.

Lorsque le comité a été établi pour la première fois, l'ex-premier ministre, M. William Lyon Mackenzie King, était secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelques mois plus tard, nous nous trouvions sous l'habile direction du premier ministre actuel. Maintenant, nous travaillons sous la conduite habile et éclairée du présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a abandonné un poste de tout repos et comportant des responsabilités pour entrer dans le brouhaha de la vie publique, il a fait un sacrifice; mais, en répondant à l'appel, c'est le sens du devoir qui l'a le plus influencé. Il est vraiment très heureux, non seulement pour le Parlement, mais pour le pays tout entier, qu'il ait pu accepter la lourde responsabilité de son ministère. On ne peut s'empêcher de mentionner sa modestie. Je l'ai vu à l'œuvre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je l'ai vu à l'œuvre à Lake-Success et à Flushing-Meadows. Je l'ai vu à la présidence de comités chargés de lourdes responsabilités. J'ai vu fonctionner son esprit réfléchi, où tout s'inscrit de ce qui se dit à des réunions qui durent des heures. J'ai noté l'estime qu'ont pour lui tous les membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela lui fait honneur et fait honneur à tous les Canadiens.

Je le félicite également, ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient, du beau travail accompli à Colombo et dans plusieurs régions d'Asie. Là encore, il nous a représentés magnifiquement et en véritable homme d'État. Partout, il a exposé clairement et nettement l'attitude du Canada, en s'appuyant sur la logique et une vaste expérience. Au cours de la présente session du Parlement, tout le pays a été impressionné par ses dons d'observation, ses qualités d'homme d'État et la lourde responsabilité qui lui incombe. De tous les ministères de l'État, c'est probablement le sien qui comporte actuellement la plus lourde responsabilité. Chaque parole qu'il prononce à la Chambre ou ailleurs doit être empreinte de logique et circonspecte jusqu'à un certain point. Je répète au ministre qu'il accomplit un excellent travail et que la population canadienne est fière de lui.

Je tiens à commenter brièvement la déclaration formulée par l'honorable député de Peel au sujet des renseignements que les députés devraient obtenir au comité des affaires extérieures. On n'a soulevé la question qu'une fois, à ma connaissance, et ce l'an dernier, lorsque certains membres du comité ont demandé que l'ambassadeur de Chine comparaisse devant eux. Quant à moi, je m'y suis opposé. Certains membres ont cru que nous pourrions tenir une séance à huis clos, mais je m'y suis opposé. Si certaines questions que se pose à l'heure actuelle le peuple canadien exigeaient une séance à huis clos, la salle de comité ne pourrait loger tous ceux qui voudraient y assister. En pareil cas les deux Chambres du Parlement, et non le comité, devraient tenir une séance à huis clos. J'exprime là une opinion personnelle, mais à titre de président du comité des affaires extérieures, je ne prendrais pas cette responsabilité dans de telles circonstances.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PRAIRIE TRANSMISSION LINES LIMITED

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River) propose la 2e lecture du bill nº 9, constituant en corporation "Prairie Transmission Lines Limited".

M. Cruickshank: Expliquez-vous.

M. Benidickson: Le projet de loi est à peu près le même que celui du même nom qui a été adopté au Sénat l'an dernier et étudié en cette enceinte, sans toutefois faire l'objet d'une mise aux voix ni d'un renvoi au comité pour examen supplémentaire. Certains députés, lors de la dernière session, avaient demandé des renseignements au sujet des requérants. Il paraissait étrange que quelques-uns de ces derniers fissent partie de l'étude chargée d'agir au nom de la société en cause. On a exprimé le désir de connaître les noms des véritables requérants. La nouvelle liste de requérants constitue la seule modification apportée au texte de l'an dernier.

Les sept requérants, qui seront les administrateurs provisoires de la société, sont tous domiciliés dans la province d'Alberta. Plusieurs députés les connaissent. Ces personnes sont associées à d'autres citoyens éminents de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario et elles se proposent de garder au Canada la propriété de cet important réseau de pipe-line. On me dit qu'il ne s'agit pas de représentants d'une société américaine. Ces requérants sont des citoyens canadiens qui, comme la plupart d'entre nous, estiment que c'est aux Canadiens que doit profiter la mise en valeur de nos ressources naturelles. Ils ont comme associés des ingénieurs réputés et compétents de même que des conseillers techniques. Ils se sont assuré l'appui d'importants courtiers en valeurs qui ont accepté de vendre les obligations nécessaires à l'obtention des fonds qu'exige une entreprise de ce genre. C'est au comité des chemins de fers, canaux et télégraphes, où l'on pourra interroger des représentants de la société, qu'il conviendrait le mieux d'examiner les plans et autres modalités de l'entreprise.

Au cours de la dernière session, quelques députés ont consacré beaucoup de temps à une discussion générale et on n'a guère eu l'occasion d'étudier en comité le fond du bill ni les projets de la société. Ceux qui s'opposent à cette mesure ont eu amplement l'occasion l'an dernier d'exposer leurs vues; j'espère donc qu'ils permettront maintenant à la Chambre de se prononcer et au comité d'examiner tous les points qui peuvent intéresser les députés.

Il faut que cette société soit constituée en corporation pour que les pétitionnaires puissent solliciter des divers organismes régulateurs la permission d'aménager un pipe-line afin de transporter le gaz de l'Alberta jusqu'à la côte du Pacifique, à l'intérieur du Canada et dans le nord-ouest des États-Unis. Il est bon, je crois, de rappeler à la Chambre que le présent projet de loi se résume à une constitution en corporation, comme dans le cas de cinq autres sociétés qui ont obtenu une charte fédérale au cours de la session du printemps dernier. A cette même session, le Parlement avait adopté une loi concernant les pipe-lines en général et autorisant la Commission des transports à règlementer tout pipe-line interprovincial ou international. La loi exige de toute société qui se propose d'établir un pipe-line d'être constituée en corporation par le Parlement. Or, comme le Parlement en a statué ainsi, il est de son devoir d'examiner toute requête de constitution en corporation quand des pétitionnaires s'adressent à lui afin d'obtenir une décision. Au Parlement maintenant de rendre cette décision dans un sens ou dans l'autre. Il ne suffit pas de la retarder de façon intolérable au moyen d'un débat inutile qui, de l'avis de bien des journaux, constitue ni plus ni moins que de l'obstruction.

Une fois qu'une société a été constituée en corporation par le Parlement, elle doit s'adresser à plusieurs organismes régulateurs. Je le répète, la Commission des transports a été chargée par le Parlement d'établir des règlements. En vertu d'une mesure adoptée en Alberta en juillet dernier toute société qui a l'intention d'exporter du gaz d'Alberta doit d'abord obtenir un permis de la Commission de conservation du pétrole et du gaz naturel de l'Alberta. En troisième lieu, comme on nous le disait au cours de la dernière session, tout requérant qui veut exporter du gaz doit, en outre, obtenir un permis du ministre du Commerce, conformément aux dispositions de la loi concernant l'exportation de l'électricité et des fluides.

A ce propos, il est peut-être utile de revoir brièvement l'historique de cette entreprise qui a suscité un si vif intérêt en Alberta ainsi qu'à la Chamrbe des communes. Les nappes de pétrole considérables rencontrées en Alberta depuis quelques années ont donné de grandes réserves de gaz naturel. Les marchés pour ce gaz qu'ouvrirait la mesure procureraient des avantages aux gens d'Alberta et permettraient une exploitation plus poussée du pétrole et du gaz. Le projet portant l'aménagement d'un pipe-line destiné à desservir les États américains du nord-ouest sur le

Pacifique aussi bien que la Colombie-Britannique, constitue une initiative importante pour l'avenir de l'Ouest canadien. A noter qu'afin de motiver les frais énormes qu'entraînera l'aménagement du pipe-line même, il faudra écouler les quatre cinquièmes au moins du rendement d'un tel pipe-line vers les États américains du nord-ouest qui longent le Pacifique, ce qui nous vaudrait une source très précieuse de devises américaines.

Toutefois, il est de première importance de voir à ce que les intérêts du Canada, à l'égard de cette entreprise, soient sauvegardés. D'après le programme qu'il a annoncé, le gouvernement de l'Alberta verra à ce qu'aucun permis ne soit accordé avant qu'on ait tenu compte des intérêts des citoyens de l'Alberta d'abord et de ceux des autres provinces ensuite. En outre, on peut le voir à la page 1595 du compte rendu de la dernière session, le ministre du Commerce (M. Howe) a dit à ce propos:

> ... en ce qui concerne le Gouvernement, l'exportation du gaz ferait l'objet de la même réglementation que celle de l'électricité, c'est-à-dire qu'on veillerait avant tout aux besoins du Canada et qu'on le protégerait d'une manière définitive, toutes les autres considérations devant céder le pas à celle-là.

Puis, à un stade plus avancé du débat, il a fait cette déclaration qu'on peut lire à la page 3849 du compte rendu:

> Il faut que Vancouver soit servie avant qu'on approvisionne appréciablement les États-Unis.

Quels sont les intérêts du Canada en cette matière? A mon avis, avant d'exporter du gaz il importe de satisfaire aux besoins de consommateurs canadiens éventuels.

Non seulement il faut tenir compte de l'approvisionnement de gaz, mais aussi de son coût pour le consommateur canadien. C'est un facteur important dans la détermination du tracé que suivra le pipe-line. On me dit que son aménagement coûtera environ 100 millions de dollars. Tous les honorables députés comprendront qu'on ne saurait réussir à financer cette entreprise si on n'est pas assuré d'un marché pour le gaz. On ne pourra pas vendre les obligations nécessaires au financement de cette construction, à moins qu'on ne soit assuré d'un marché pour cette production. Où se trouve ce marché?

Dans la région du Pacifique, on dit que 85 p. 100 du marché se trouve du côté des États-Unis, d'après les renseignements que m'ont fournis des ingénieurs, dans les villes de Portland, Seattle, Tacoma, Spokane ainsi que dans les régions industrielles de l'État de Washington. A ces endroits, le gaz naturel doit concurrencer les prix des autres combustibles tels que le charbon, le pétrole et l'électricité. Un problème se pose, celui d'aménager un pipe-line rentable et susceptible de permettre l'établissement de prix raisonnables pour le consommateur canadien en Colombie-Britannique, très éloigné de la source d'approvisionnement. Plus le pipe-line sera court, cela va de soi, moins il faudra de capital d'immobilisation et moins les frais généraux seront élevés. En outre, lorsque le pipe-line passe par des centres de population, chaque dérivation pratiquée à des points intermédiaires réduit d'autant les frais de transport, l'unité.

C'est pourquoi les meilleurs ingénieurs consultés dès le début par les requérants de la présente charte avaient affirmé que le tracé qui, partant de l'Alberta du sud, passerait aux États-Unis à Kingsgate à travers les plaines égales de l'État de Washington, ménageant un embranchement vers Trail et se terminera dans la région de Vancouver, coûterait environ 20 millions de moins que le parcours le plus économique qui ne sortirait pas du territoire canadien. De cette façon, le producteur d'Alberta vendrait plus de gaz et le consommateur en Colombie-Britannique le paierait moins cher que s'il avait dû passer par un pipe-line plus coûteux. Je n'entends pas me prononcer sur l'exactitude de ces détails techniques. Il me semble que la meilleure façon de nous assurer à cet égard, serait d'inviter les ingénieurs à témoigner devant les membres d'un comité parlementaire. A mon sens, l'honorable représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) nous a donné de sages conseils à ce sujet durant la dernière session. Je m'en rapporte aux *Débats* du 22 novembre:

> Seul le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes,—où des spécialistes et des ingénieurs approuvant ou désapprouvant ce projet pourraient être assignés comme témoins et renseigner les membres du Parlement mieux que ne le peuvent ceux qui ne connaissent pas à fond le sujet,—serait en mesure de rendre une décision. Pour se motif et à mon titre de député de la Colombie-Britannique aimant sa province autant que quiconque, j'appuierai la motion tendant à la deuxième lecture de ces bills, ne serait-ce que pour obtenir qu'on les étudie comme il convient en comité. A moins qu'on n'indique au comité de très bonnes raisons de croire que cette entreprise, si elle passait par la Colombie-Britannique, serait contraire aux principes d'une saine économie, je voterai contre ces bills quand ils reviendront à la Chambre.

Et, page suivante:

> ... mais j'affirme qu'ils devraient être lus pour la deuxième fois puis déférés au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, ne serait-ce que pour donner à la Chambre et au public quelque connaissance des faits plutôt que de simplement communiquer l'avis des députés, dont plusieurs, manifestement, n'entendent rien aux problèmes de génie que cela comporte.

A la dernière session, on a beaucoup parlé du tracé des pipe-lines. Les gens intéressés par le bill à l'étude désirent aménager le pipe-line en suivant la route la plus économique, afin d'assurer aux Canadiens des

approvisionnements suffisants à un prix raisonnable. Si le gouvernement de l'Alberta, ou la Commission des transports, ou le ministre du Commerce (M. Howe), sous le régime de la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, décident que le tracé du pipe-line doit passer en terre canadienne à partir de l'Alberta méridionale jusqu'à Vancouver, avant d'entrer aux États-Unis, la société en cause serait disposée, me dit-on, à aménager le pipe-line le long de cette route dite exclusivement canadienne.

Impossible, toutefois, de régler la question du tracé avant que les organismes régulateurs, qui auront à trancher la question aient étudié tous les facteurs en jeu. On peut apporter de temps à autre des considérations susceptibles d'influer sur la décision finale quant au tracé. Il existe un autre projet de pipe-line qui vise à transporter le gaz naturel de l'Alberta vers l'Est, jusqu'en Saskatchewan et au Manitoba. Il faudra répartir les champs de gaz de l'Alberta entre les deux entreprises, ce qui peut influer sur le point de départ du pipe-line. Il se peut qu'on découvre d'autres vastes réserves de véritable gaz avant l'octroi d'un permis à une société ce qui encore peut modifier le point de départ d'un pipe-line. Le progrès économique de la Colombie-Britannique méridionale ou de certaines grandes villes américaines peut également déterminer le tracé définitif. La concurrence d'autres champs de gaz des États-Unis, comme ceux du Wyoming, ou d'autres combustibles, peut aussi déterminer le choix d'un tracé.

Lorsque les organismes intéressés du gouvernement auront pesé tous ces facteurs, ils approuveront un tracé. Toutes choses égales, les requérants de cette loi, me dit-on, favoriseront un tracé exclusivement canadien jusqu'à Vancouver. Je le répète, il s'agit de Canadiens qui n'ont à cœur que les intérêts du Canada et non ceux des États-Unis.

Enfin, je tiens à rappeler à la Chambre qu'il existe une autre charte autorisant le transport du gaz au moyen d'un pipe-line. Il y a lieu de signaler qu'à la session du printemps dernier la *Westcoast Transmission Company* a obtenu une charte du Parlement, grâce à un bill dont l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) s'est fait le parrain. L'automne dernier il a été souvent question de ce bill au cours des débats. On a même appelé la compagnie en cause celle qui propose un tracé tout canadien. Comme en fait foi le hansard de la dernière session, l'honorable député de Fraser-Valley a dit qu'il appuyait la compagnie simplement parce qu'elle se proposait de suivre un tracé entièrement canadien. D'après le compte rendu des délibérations, page 2867, l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) aurait dit:

> Lors de l'adoption du bill l'an dernier, nous savions que le tracé serait exclusivement en territoire canadien.

Comme à la dernière session, je signale que la *Westcoast Transmission Company* a présenté à la Commission des Transports et n'a jamais retiré une demande relative à un tracé comparable à celui qui, au dire des ingénieurs de la société ici en cause, la *Prairie Transmission Company* et l'*Alberta Natural Gas Company*, est à ce stade le plus économique. Il est donc évident que le Parlement n'a imposé aucune restriction à l'autre société à l'égard du choix d'un tracé et que ladite société n'a certes observé aucune restriction de ce genre dans ses diverses demandes.

Les gens qui demandent la constitution en corporation de la *Prairie Transmission Lines Limited* veulent simplement que cette société puisse, comme la *Westcoast Transmission Company*, proposer le tracé qu'elle estimera le plus économique et le plus favorable pour le Canada. Il ne faudrait accorder de monopole à aucune société à cet égard. C'est bien là l'attitude du gouvernement albertain, comme le démontre le télégramme que le premier ministre Manning adressait au sénateur Turgeon, le 17 octobre 1949, télégramme qu'on peut trouver dans les *Débats* du 1er novembre. En voici un extrait:

> Le gouvernement de l'Alberta ne s'oppose pas à la constitution en corporation de l'*Alberta Natural Gas Company* ni d'aucune autre société authentique, sous le régime de la loi sur les pipe-lines. Au contraire il s'opposerait énergiquement à ce qu'on refusât de constituer en corporation une société authentique, estimant que ce refus priverait la province de son droit de traiter avec n'importe quelle société reconnue, intéressée à l'exportation du gaz, et restreindrait les pourparlers aux seules sociétés dont le parlement aurait favorisé la constitution en corporation.

Les honorables députés ont sans doute remarqué que le 23 novembre 1949, le chef du parti créditiste albertain a déclaré ce qui suit en cette enceinte:

> Les députés créditistes sont d'avis qu'on devrait en finir avec ces mesures en les soumettant au vote de la Chambre.

Les députés en conviennent sans doute.

M. Cruickshank: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Benidickson: Oui.

M. Cruickshank: Le représentant de Kenora-Rainy-River peut-il me dire si la société dont il se fait le parrain est prête à se conformer aux termes de la demande et

à consentir, comme les autres sociétés l'ont fait, à aménager le pipe-line entièrement en territoire canadien? Y consentira-t-elle?

M. Benidickson: J'ai déjà indiqué que la société était prête à aménager son pipe-line par la route que pourra prescrire l'un quelconque des organismes régulateurs.

M. Cruickshank: J'aimerais poser une autre question, si l'honorable député veut bien. Ai-je raison de croire que la direction de la société dont il se fait le parrain a subi quelque modification depuis sa dernière requête?

M. Smith (Calgary-Ouest): Oui, elle compte maintenant quelques-uns de mes amis.

M. Benidickson: J'ai rappelé que les pétitionnaires n'étaient plus les avocats de la société mais des personnes qui agiront au début comme administrateurs.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Il est évident que certains honorables députés s'impatientent de la durée du débat sur le projet de loi relatif aux pipe-lines. Je les invite à tenir compte que les représentants de la Colombie-Britannique qui ont pris ou prendront part au débat se font les porte-parole de la grande majorité de la population de leur province, indépendamment de leur allégeance politique, parce qu'il s'agit d'une question très importante qui intéresse l'expansion intérieure de la province.

Je veux établir d'abord, à l'aide de certains témoignages, que l'opinion publique en Colombie-Britannique appuie l'attitude qu'ont prise à la Chambre plusieurs représentants de cette province. Voici une coupure du *Times* de Victoria, en date du 28 février. Elle démontre une fois de plus quelle est l'attitude du gouvernement de la Colombie-Britannique. L'article est intitulé:

Le ministre des Terres et Forêts, M. E. T. Kenney, a réclamé lundi à la législature un tracé entièrement canadien pour le pipe-line de l'Alberta.

"Nous devons nous efforcer d'obtenir que le pipe-line destiné à transporter du gaz naturel de l'Alberta au nord-ouest des États-Unis, passe exclusivement en territoire canadien. On a achevé les travaux de génie en vue de l'aménagement d'un pipe-line pour le transport du pétrole entre Edmonton et Vancouver, en passant par la même route que le pipe-line à gaz projeté, c'est-à-dire par le pas de la Tête Jaune, puis vers le sud en direction de Kamloops et Princeton (longeant la route qui relie Hope et Princeton) et de là à Vancouver.

Ce tracé aurait une longueur de 725 milles jusqu'au littoral, soit 350 milles de moins qu'une route partant d'Edmonton, se dirigeant vers le sud jusqu'au Montana, pour ensuite revenir vers l'ouest jusqu'à Vancouver". C'est ainsi que s'exprimait M. Kenny.

Même aux prix actuels, a-t-il ajouté, il a été démontré que le pipe-line projeté pour le transport du pétrole était réalisable, compte tenu des frais d'aménagement, d'exploitation et d'entretien.

Le ministre a énuméré six avantages qui résulteraient de l'aménagement en Colombie-Britannique du pipe-line pour le transport du gaz naturel. Il fournirait du combustible à meilleur compte; les Canadiens seraient servis les premiers; des dollars américains seraient affectés à son aménagement; des Canadiens seraient employés pour l'aménagement, l'entretien et la réparation du pipe-line; sa réalisation favoriserait l'établissement de nouvelles industries. Enfin, comme mesure de défense, le pipe-line pourrait ravitailler en carburant indispensable les points stratégiques du littoral.

En outre, nous connaissons déjà l'opinion du procureur général de la Colombie-Britannique, car l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) nous en a fait part mardi dernier. Avant d'aborder une autre question, je tiens à dire à la Chambre que plusieurs de mes commettants, indépendamment de leur affiliation politique, m'ont prié de remercier le député de Fraser-Valley des efforts qu'il a déployés au cours des débats sur les pipe-lines.

Je désire maintenant citer un extrait tiré du *Daily News* de Nelson, le quotidien le plus important de l'est et de l'ouest de la région de Kootenay. C'est un journal conservateur. Je le lis, bien entendu, même s'il ne m'est pas très sympathique non plus qu'au parti que j'ai l'honneur de représenter. Dans l'éditorial en question, le *Daily News* de Nelson expose l'opinion des habitants de la région.

L'article s'intitule:

En faveur d'un tracé entièrement canadien.

La Colombie-Britannique s'intéresse tout particulièrement au mouvement lancé en Alberta en vue de faire passer le pipe-line projeté pour l'exportation du gaz naturel à la côte du Pacifique par le pas de la Tête Jaune, dans la région de Jasper, puis par les régions de Kamloops, Princeton et Hope et de là à Vancouver. L'autre tracé qui passerait par le sud de l'Alberta pour atteindre l'Idaho avant de se diriger vers l'Ouest par Washington et de nouveau vers le sud jusqu'à Portland ne serait, pour ce qui est du gaz naturel, guère utile à la province et comporterait d'autres désavantages que n'a pas le tracé du pas de la Tête Jaune, projeté par la *Westcoast Transmission Company Limited.*

Le *Daily Times* de Victoria signale que la route d'entretien qui longerait le pipe-line, d'Edmonton à Vancouver à travers le pas de la Tête Jaune, constituerait une addition au réseau actuel qui pourrait servir beaucoup à la mise en valeur de la région. Les pipe-lines d'alimentation, rayonnant du pipe-line principal, fourniraient du gaz, à peu de frais, aux localités de l'intérieur situées dans le sud de la Colombie-Britannique qui ne sont pas desservies à l'heure actuelle. Un pipe-line dérivé qui, partant de Kamloops, passerait par Vernon, Kelowna, Penticton et Trail, par exemple, ouvrirait des régions fort prometteuses. Le marché d'exportation de Portland sera toujours desservi, mais seulement après que la Colombie-Britannique aurait obtenu ce dont elle a besoin. Le pipe-line qui passerait par les États-Unis exposerait Vancouver à ne recevoir que l'excédent inutilisable aux États-Unis.

L'avantage qu'il y a à dépenser au Canada plutôt qu'aux États-Unis le gros des frais de construction saute aux yeux, de même que la perspective de mettre en valeur les régions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui, actuellement, sont dépourvues de moyens de transport et de combustible. Ce sont là des considérations importantes pour le Canada et notamment pour les provinces de l'Ouest.

Il est à souhaiter que la Commission albertaine de conservation du pétrole et du gaz naturel en tienne soigneusement compte en appréciant les requêtes des sociétés pétrolières dont elle est actuellement saisie.

De retour dans ma circonscription, après la dernière session du Parlement, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à des réunions de tous genres, et ainsi de prendre contact avec bien des gens. J'ai compris mieux que jamais que les habitants du sud-est de la Colombie-Britannique tiennent à ce que leurs représentants défendent, avant tout, en l'occurrence, les intérêts du Canada.

Nous exprimons simplement ici l'opposition publique de la province à ces bills-ci. Cette opposition se fonde uniquement sur la conviction qu'il y a lieu, avant tout, de songer aux intérêts et aux besoins des localités canadiennes. Dès que nous aurons été persuadés que ce sont ces préoccupations qui prendront le pas sur toutes les autres, nous cesserons de nous opposer à l'adoption de ces bills.

Il est bien entendu, étant donné mes affiliations politiques, que je préfèrerais que ces pipe-lines et ces canalisations de gaz fussent étatisés. Comme nous savons que nous ne pouvons faire adopter notre programme à la Chambre, nous faisons donc de notre mieux pour protéger l'intérêt des Canadiens en général, et des habitants de la Colombie-Britannique en particulier, en demandant qu'on commence par satisfaire les besoins des Canadiens.

Je représente une circonscription située à l'intérieur de la Colombie-Britannique, à savoir, Kootenay-Ouest, qui possède de vastes ressources naturelles, encore inexploitées, et qu'on ne pourra pas mettre en valeur tant qu'elle ne disposera pas de grandes quantités d'énergie. J'habite cette région depuis mon enfance et je l'ai vu passer de l'état purement sauvage à l'état, comment dirai-je, misauvage. De grandes entreprises minières ainsi que des scieries et des fonderies importantes sont établies dans la région mais, pour équilibrer l'économie, il nous faut des industries secondaires.

Afin d'expliquer le point de vue de mes commettants, je donnerai des exemples de ce qui se passe dans ma circonscription. Je sais que les représentants d'autres régions de la Colombie-Britannique pourront, en ce qui concerne les bills sur les pipe-lines, exposer les circonstances qui existent chez eux.

Je le répète, nous avons de grandes entreprises minières ainsi que des scieries et des fonderies importantes. Depuis des années, cependant, les Chambres de commerce, les organismes de cultivateurs et d'autres groupements publics, ont compris qu'il importe d'obtenir des industries secondaires. Ils préconisent donc l'établissement d'une industrie de pâte de bois ainsi que d'une entreprise sidérurgique dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. L'établissement de ces industries et d'industries secondaires est tellement nécessaire à la région que le gouvernement de Colombie-Britannique y a envoyé un représentant du ministère provincial du Commerce et de l'Industrie. Ce fonctionnaire, qui habite Nelson depuis trois ou quatre ans, a pour unique fonction de se renseigner à fond sur les ressources naturelles de la région ainsi que sur les avantages qu'elle peut offrir à l'industrie et sur les endroits qui sont propres à l'exploitation de l'énergie. Il doit ensuite intéresser des capitalistes et industriels de l'extérieur, ainsi que d'autres, à la possibilité d'établir des industries secondaires dans la région.

De nos jours, l'énergie est le principal élément de l'exploitation industrielle. C'est sur le Kootenay que se trouve notre plus grande station génératrice. Cest la *Consolidated Mining and Smelting Company* qui emploie le gros de cette énergie. Une partie sert à des fins ménagères dans la ville de Trail et à des fins industrielles dans le sud de la vallée de l'Okanagan. Le Kootenay dessert aussi la ville de Nelson.

Outre cette station, nous en avons de plus petites, un peu partout dans la région, qui desservent les villages et les villes de moindre importance. On est à construire en ce moment une vaste usine génératrice sur les lacs Arrow, à Watshan. La majeure partie de cette énergie servira dans le nord de la vallée de l'Okanagan.

Cette dernière région manque d'énergie. Elle possède sur la rivière Pend d'Oreille, un autre emplacement qui pourra bientôt fournir beaucoup d'énergie, dont la *Consolidated Mining and Smelting Company* aura sans cesse besoin. Voilà une des raisons pour lesquelles les gens de ma circonscription s'intéressent tant à ces projets de loi et aux avantages qu'ils retireraient d'un tracé entièrement canadien.

Pendant les dernières années de la guerre, et un peu après, on a exécuté un relevé de toutes les possibilités industrielles de la région de Kootenay. J'ai déjà dit que nous pourrions faire vivre une industrie de la pâte de bois. Je crois que nous possédons dans le bassin du Columbia, à proximité des moyens de transport, un des plus riches peuplements propres à la production du bois à pâte, de tout le continent nord-américain. Mais il ne nous est pas possible pour l'instant de créer là cette industrie, même si nous avions le capital, car il n'y a pas assez d'énergie électrique.

Il y aurait aussi la possibilité d'établir une industrie sidérurgique, vu la présence de charbon et de minerai. Un rapport du gou-

vernement de la Colombie-Britannique nous apprend qu'il y a à Kimberley, 25 millions et demi de tonnes de résidus d'une teneur de 47 p. 100 en fer et de 27 p. 100 en soufre. Nous possédons les autres minéraux et matériaux nécessaires à l'établissement d'une industrie sidérurgique, mais cela doit encore attendre la production de l'énergie nécessaire.

On a, en outre, laissé entendre que nous avons besoin, dans l'intérieur, d'une fabrique de tôle ondulée. Ce serait là une industrie secondaire. Nous fournissons une grande quantité de blocs de pin blanc à la *Eddy Match Company Limited* pour la fabrication d'allumettes. Nous produisons aussi le soufre pour les allumettes, à Trail, dans ma circonscription. Nous produisons également quelque cinq millions de pieds de pin blanc par année sous forme de billes à allumettes qu'on expédie aux allumières d'Ontario et d'ailleurs. A notre avis, il faudrait établir une allumière dans Kootenay-Ouest, c'est-à-dire dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique. Ainsi nous n'aurions pas à payer le transport sur le pin et le soufre à destination et en provenance d'Ontario, quand nous possédons tous les matériaux essentiels à la fabrication d'allumettes de première qualité. Je vois un député de l'Ontario, qui fait le commerce du bois, et qui n'est pas tout à fait de mon avis.

Comme il se trouve chez nous des argiles de différentes sortes, on pourrait y mettre sur pied une industrie de la brique et d'articles de poterie. Des recherches ont démontré la présence de cette matière première mais, je le répète, nous manquons d'énergie motrice. Il y a aussi quantités de bouleau, de peuplier et d'autres essences qui pourraient servir à la création d'une industrie de bois de placage, mais là encore il faudrait de l'énergie.

La région se prêterait bien à l'établissement de moulins à bardeaux et de nombreuses autres petites scieries, mais la question de l'énergie est toujours le cauchemar de celui qui organise une scierie, un moulin à bardeaux ou quelque autre petite industrie de ce genre.

C'est une des raisons pour lesquelles un si grand nombre de mes commettants s'intéressent à cette entreprise. Nous voulons une usine de déshydratation pour disposer d'une partie de nos excédents de fruits, surtout de pommes. Nous voulons une confiturerie et des conserveries. Cette région se prêterait bien à l'aménagement d'une modeste industrie de confitures et conserves. Elle convient également à l'établissement d'une industrie des matières plastiques et d'une très importante industrie du meuble, car nous avons en abondance les bois nécessaires à la fabrication de meubles de haute qualité.

[M. Herridge.]

Mais ces industries secondaires n'existeront pas ni ne pourront exister tant que nous n'aurons pas l'énergie voulue dans cette région. Les gens de Kootenay-Ouest ont travaillé des années à l'élaboration de plans en vue de créer des industries secondaires. Ils ont reçu l'appui des administrateurs des grandes industries, y compris les directeurs de la *Consolidated Mining and Smelting Company,* les propriétaires des importantes scieries, les propriétaires de mines et d'autres entreprises. Tous ont reconnu qu'il faut développer l'industrie secondaire, afin d'établir la localité sur un fondement stable. Voilà pourquoi on n'a cessé de poursuivre des recherches étendues et des études sur tous les aspects de la création possible d'une industrie secondaire.

Étant donné l'insuffisance d'énergie à l'heure qu'il est et la possibilité qu'elle persiste encore des années, n'est-il pas facile de comprendre l'attitude de mes commettants quand ils constatent que les ressources naturelles s'éloigneront vraisemblablement de leur région, au Canada, pour aller desservir d'abord des localités des États-Unis.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est une industrie très importante. Il suffit de lire les comptes rendus des journaux, les articles de revues et les livres publiés sur le sujet pour se rendre compte que c'est une entreprise colossale et profitable. Bien que l'exploitation en soit fort rémunératrice, s'il faut en croire les bilans et les rapports publiés aux États-Unis, on a également édifié d'immenses fortunes simplement en obtenant des législatures des chartes ensuite vendues à d'autres sociétés, profitant ainsi du monopole créé par la charte.

D'aucuns se demandent qui aura le monopole? Nous savons tous, je crois, qu'il en coûtera environ 100 millions de dollars pour aménager ce pipe-line de l'Alberta au littoral du Pacifique. Il n'y aura donc pas deux ou trois sociétés qui établiront des pipe-lines. Quand on examine le réseau des pipe-lines aux États-Unis, on constate qu'il existe un monopole dans chaque région servie. Aucune société ne placera des capitaux aussi considérables dans une région où une autre fait déjà des affaires. Un pipe-line étant une entreprise d'utilité publique de par sa nature, il doit devenir un monopole, comme les autres industries de service.

Certains disent que les adversaires de ces projets de loi appuient un monopole, car on aménagera trois pipe-lines si toutes ces sociétés obtiennent des chartes. Nous savons que c'est absolument faux. Avant de terminer, j'aimerais citer un extrait d'un article publié dans *Fortune,* livraison de décembre 1949, intitulé: "Le gaz naturel... Houf!" Si

quelqu'un s'intéresse à la question, je me ferai un plaisir de lui passer mon exemplaire, car il s'agit d'un article captivant sur l'extraction et le financement de l'exploitation de pipe-lines à gaz naturel aux États-Unis. Voici l'article:

Aux fins de la discussion, voyons le genre d'entreprise qui devrait intéresser les capitalistes de nos jours. D'abord, le produit serait un article indispensable à tout foyer, se vendant à un prix que presque tout le monde peut payer. Deuxièmement, le produit répondrait à des fins générales importantes dans le commerce et l'industrie, tout en se prêtant à des usages industriels particuliers dont le nombre et l'importance iraient augmentant. Troisièmement, il serait pour ses principaux usages, meilleur et moins cher que les produits concurrents. Quatrièmement, il n'exigerait qu'un minimum de main-d'œuvre, d'où risque réduit d'interruptions d'approvisionnement par suite de différends ouvriers.

L'entreprise idéale pourrait compter sur un marché assuré, mettons, pour vingt ans, sur des sources d'approvisionnement assurées également pour vingt ans, à des prix convenus d'avance, et sur une énorme demande permettant une expansion illimitée. L'entreprise serait, dans une large mesure, à l'abri des crises économiques et fonctionnerait dans des conditions lui assurant en somme un rendement généreux sur le capital engagé. Enfin, les titres de l'entreprise seraient fort intéressants du point de vue de la spéculation.

Personne ne peut dire de façon certaine qu'il existe une telle entreprise idéale, mais un grand nombre de gens ont cru la reconnaître dans l'entreprise des pipe-lines de gaz naturel, un assez grand nombre pour que le gaz naturel devienne le favori de *Wall Street* en 1949.

Avant de poursuivre cette citation, je tiens à dire que même si ceux dont les noms paraissent dans le projet de loi habitent l'Alberta, je parierais cent contre un que c'est *Wall Street*, à New-York, qui financera le projet. L'article continue:

Leurs prévisions, exposées dans les paragraphes précédents, expliquent bien des choses. Elles expliquent, par exemple, l'importance de l'enjeu lorsque le Sénat, obéissant aux pressions exercées par l'industrie du gaz naturel, a dernièrement rejeté la nouvelle nomination, proposée par le président Truman, de M. Leland Olds, à la *Federal Power Commission*, l'organisme qui régit les pipe-lines entre les États. Elles expliquent pourquoi des costauds se lamentent et grincent des dents dans la bataille des pipe-lines qu'ils se livrent pour décider qui desservira le marché inexploité de la Nouvelle-Angleterre et pourquoi d'importants groupes de la Nouvelle-Angleterre se sont départis de leur dignité putative en se hâtant de prendre part à cette lutte. Elles expliquent pourquoi de grandes sociétés d'assurance placent des centaines de millions de dollars dans les sociétés de pipe-lines de gaz naturel (à elle seule, la *Metropolitan* a placé 345 millions jusqu'à ce jour) et pourquoi on a récemment formé un trust de placement qui se spécialisera dans les valeurs en gaz naturel. Elles expliquent comment on a réussi à accumuler des fortunes sur les valeurs de fondation des nouvelles sociétés de pipe-lines et pourquoi le prix des actions ordinaires a augmenté depuis quatre ans, bien au delà des moyennes industrielles *Dow-Jones*. Elles expliquent pourquoi les bénéfices nets de ce commerce atteignent, en moyenne, 20 p. 100 du chiffre des ventes et pourquoi presque toutes les sociétés de pipe-lines de gaz naturel se développent à une allure folle.

Plus loin:

Fait patent, bien rares sont ceux qui ne réclament pas à cor et à cri la distribution du gaz naturel. La demande est illimitée... et probablement impossible à satisfaire. Les capitalistes américains, en brasseurs d'affaires qu'ils sont, ne pouvant constater la demande sans la satisfaire, se sont empressés d'agir. De 1939 à 1948, les immobilisations en l'industrie du gaz naturel se sont multipliées par douze, alors que dans le même temps les placements particuliers, au pays même, n'ont que quadruplé. Elles se chiffrent présentement à près d'un milliard par année.

Enfin:

Le nord-ouest de la région du Pacifique, où le gaz utilisé provient d'usines à gaz, constitue un débouché tout indiqué pour le gaz naturel. On ne fait pas entrer cette région dans les calculs, car elle utilisera probablement le gaz qui lui parviendra des nappes extraordinairement riches, récemment découvertes en Alberta.

La carte des États-Unis sur laquelle est indiquée l'expansion du réseau de pipe-lines montre que les États du Sud et de l'Est, de même que ceux de la Californie et du golfe du Mexique, sont assez bien partagés. Le Nord-Ouest des États-Unis ne possède ni gaz naturel, ni pétrole et, comme l'indique l'article, doit compter sur le Canada à cet égard. Vu l'énorme demande de pétrole et de gaz aux États-Unis et étant donné que la zone nord-ouest de la République voisine doit obtenir son gaz du Canada, il est naturel de s'attendre que Vancouver et d'autres régions de la Colombie-Britannique n'obtiennent qu'une faible part des approvisionnements si l'on accorde l'autorisation d'exporter du gaz, par Kingsgate, en territoire américain.

Cette question nous préoccupe beaucoup parce qu'elle inquiète la population que nous représentons ici. Nous nous opposons donc à ces mesures parce que nous estimons que les ressources naturelles canadiennes doivent servir d'abord à satisfaire aux besoins des Canadiens et des collectivités canadiennes. Nous croyons que c'est la main-d'œuvre canadienne qui doit profiter de l'expansion de l'industrie des pipe-lines. Nous sommes d'avis que c'est l'industrie canadienne qui doit profiter de la vente des matériaux nécessaires à l'aménagement de ces pipes-lines qui coûtent énormément cher. Enfin, à notre sens, les impôts que rapportera constamment l'établissement de ce réseau de transport devraient aller aux gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada.

Voilà pourquoi, parlant au nom de tous mes électeurs à quelque parti qu'ils appartiennent, cécéfistes, conservateurs, libéraux et autres, je déclare que je voterai contre les mesures relatives aux pipes-lines tant qu'on ne nous aura pas assurés que le Canada sera le premier servi.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Kenora-

Rainy-River (M. Benidickson) d'avoir si bien expliqué la nature du bill. De fait, il a fourni une si bonne explication qu'il a presque converti le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank). J'appuie le projet de loi à l'étude. Il y a beaucoup de chômage au Canada en ce moment. Certains croient même que nous nous acheminons vers une crise économique. Or voici une société qui est prête à affecter 100 millions de dollars à la mise en valeur des ressources naturelles du Canada. Pourquoi l'en empêcherait-on?

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retarder la mise aux voix, ce soir, de la mesure à l'étude, mais j'aimerais formuler quelques brèves observations. Il est regrettable que ces sociétés doivent s'adresser à la Chambre comme elles le font, car seul un examen objectif justifierait l'étude que nous faisons de leurs demandes. Je ne comprends peut-être pas très bien la procédure parlementaire, mais je puis dire que les débats auxquels ces mesures ont donné lieu, l'automne dernier et au cours de la présente session, n'étaient guère empreints d'objectivité. Pourtant, notre examen, pour être juste, doit rester objectif. Si nous continuons à poser comme condition à la constitution en corporation d'une société que le pipe-line qu'elle projette d'aménager doit passer par tel ou tel endroit, nous finirons par rester sans pipe-line. Nous aurons l'occasion, quand le bill sera renvoyé à une commission parlementaire, d'entendre des spécialistes en la matière. Ces projets soulèvent des questions d'ordre technique. Nous pourrons donc nous enquérir auprès des spécialistes s'il est économiquement pratique d'établir un pipe-line en territoire exclusivement canadien.

Soyez sûrs que le gouvernement albertain et sa Commission de conservation sauvegarderont les intérêts de l'Alberta et des autres provinces. Je crois qu'il existe une loi relative à l'exportation de ces produits. Je suis persuadé que lorsque la mesure sera déférée à un comité, nous aurons une meilleure occasion de convaincre le ministre du Commerce (M. Howe) de l'opportunité de protéger les intérêts des Canadiens d'abord avant d'exporter ces produits aux États-Unis. Nous ne sommes pas en mesure de dire que ces sociétés ne doivent pas être constituées en corporation avant d'avoir donné l'assurance qu'elles adopteront tel ou tel tracé. Si nous renvoyons le bill à un comité, où nous serons en mesure d'interroger des spécialistes, nous pourrons critiquer ces projets de loi, ainsi que les prévisions et les programmes des diverses sociétés, à la lumière de renseignements dont nous ne disposons pas en ce moment.

Je crois que les députés qui ont pris part aux débats sur ces mesures l'automne dernier et au cours de la présente session ont rendu un service à la population en attirant son attention sur les immenses ressources de l'Alberta. Nous, de la Colombie-Britannique, sommes résolus de collaborer avec cette province à l'immense essor qu'elle prend actuellement, car j'affirme que l'Alberta possède aujourd'hui plus de ressources que toute autre province du Canada. Il m'a fait plaisir d'entendre le parrain du bill dire que la société installera le pipe-line entièrement en territoire canadien si le parcours est considéré comme pratique au point de vue technique. La population de la Colombie-Britannique le préférerait de beaucoup. Sous ce rapport, je partage l'avis des préopinants. Nous avons une région centralisée en Colombie-Britannique. Vancouver et sa banlieue comprennent 62 p. 100 de toute la population de la province et la ville n'est qu'à seize milles au nord de la frontière des États-Unis. Cette forte agglomération dans une seule zone, suscite quelques-uns des problèmes et des ennuis qui découlent parfois du chômage. Nous voulons la décentralisation de nos industries dans la province, mais je répète que si nous ne faisons pas preuve de plus d'objectivité à propos de ces bills, nous nous trouverons finalement sans pipe-line.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): A l'instar du député de Fort-William, je félicite le parrain du projet de loi, mais non de la même chose: je lui rends hommage d'avoir prononcé un excellent discours en faveur d'une bien mauvaise cause. Le bill est le même que celui de l'an dernier, sauf qu'on a modifié la liste des requérants. Quand on l'a présenté l'an dernier, ceux qui s'y opposaient n'ont demandé qu'une chose, que les requérants indiquent le tracé qu'ils entendaient suivre, et que ce soit un tracé entièrement canadien. J'ai laissé entendre, à l'époque, que pour ma part, dès qu'on satisferait à cette condition je mettrais fin à mon opposition à la constitution en corporation de cette société, ainsi que de l'autre groupement commercial au sujet duquel un projet de loi a été présenté l'an dernier et à cette session-ci.

Nos demandes sont raisonnables. Si ces sociétés avaient agi de la sorte avant de présenter une nouvelle demande, elles auraient pu escompter un succès presque immédiat. Tel est le motif de notre opposition d'alors et d'aujourd'hui. Les bills n'ont pas été modifiés; aussi les députés qui s'y opposaient l'an dernier s'y opposent encore pour les mêmes raisons. Des députés ont signalé l'an dernier et je désire répéter qu'on a commis une erreur lors de l'adoption du bill principal concernant les pipe-lines, en ce sens

qu'il ne s'y trouve aucune disposition portant qu'une société qui demande une charte doit indiquer quel parcours suivra le pipe-line, tout comme une compagnie de chemin de fer doit spécifier quel sera le tracé de la voie ferrée. Nous avons soutenu,—et nous avions parfaitement raison, je crois,—que les sociétés de pipe-lines devraient être assujéties à cet égard à la même règle que les compagnies de chemins de fer, c'est-à-dire qu'elles devraient établir le tracé avant qu'on puisse leur octroyer une charte. Si une compagnie de chemins de fer demandait simplement au Parlement l'autorisation d'aménager une voie ferrée, sans donner plus de détails, sa demande serait écartée. On ne lui accorderait pas de charte. Il faut qu'elle indique à quel endroit elle aménagera cette voie. On devrait exiger ce même renseignement de la part des sociétés de pipe-lines.

(Sur la motion de M. Harkness, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: L'heure réservée aux bills d'intérêt privé étant expirée, la Chambre doit reprendre maintenant le débat interrompu à six heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

64. Administration, $2,375,880.

M. Bradette: Je l'avoue, monsieur le président, en toute sincérité, c'est avec beaucoup d'humilité et un certain émoi que je prends la parole au sujet des crédits du ministère du secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Quand on pénètre dans l'arène nationale que constitue la Chambre des communes et qu'on songe à toutes les difficultées qui confrontent le Canada afin de résoudre, mettons le problème de ses relations fédérales-provinciales, qui revêtent une si grande importance au stade actuel de notre évolution nationale, alors on saisit facilement les difficultés qui nous confrontent dans le domaine des affaires extérieures, des problèmes internationaux et des relations étrangères. Il ne faut pas être trop absolu, à l'égard de ces questions puisque, dans une certaine mesure, il s'agit de questions abstraites. Il ne faut pas non plus être trop catégorique. La situation internationale est si mobile qu'elle change d'heure en heure, ou du moins de jour en jour. Ni le ministère des Affaires extérieures, ni aucun député, ni personne dans la vie publique ou ailleurs ne peut exprimer un avis avec la certitude qu'il sera aussi vrai demain qu'il l'est aujourd'hui.

Cet après-midi, le député de Peel a rappelé d'une façon vivante et éloquente les progrès de la science ces dernières années. Grâce à ces progrès, le monde a rapetissé, les distances se sont presque évanouies. Cet état de choses aurait dû faire naître l'espoir dans le monde. Qu'est-il arrivé? Au lieu d'un monde, nous en avons deux. Une grande partie des gens qui habitent derrière le rideau de fer pourraient aussi bien vivre sur une autre planète puisqu'ils n'ont aucun contact politique, culturel, personnel ni autre avec les autres deux tiers de la population de l'univers. C'est un état de choses monstrueux, un état de choses que tous les peuples démocratiques, et même tous ceux qui habitent derrière le rideau, j'en suis sûr, déplorent énormément. Il est pénique de songer qu'en 1950, malgré tous les progrès de la civilisation dans les domaines de la culture et de la science, il existe des pays comme la Russie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, pour ne nommer que ceux-là, qui ont rompu toute communication avec le reste du monde. Presque tout le monde se rend compte de la gravité de la situation.

La faute n'en est pas aux démocraties. Quoi que nous disions, ou quelque longues que soient nos discussions, le gouvernement canadien, le gouvernement britannique ou le gouvernement des États-Unis ne refuserait pas, je le sais, à un citoyen russe ni à tout autre qui habite derrière le rideau de fer la permission de visiter le pays. En effet, si le gouvernement russe annonçait demain au gouvernement canadien qu'un groupe de 200 jeunes étudiants désirent visiter nos universités, je sais que nous ouvririons nos portes toute grandes à chacun de ces étudiants. Mais si nous voulions envoyer en même temps en Russie certains de nos hommes d'affaires ou de nos hommes publics, la chose serait impossible. Il est donc facile de voir le mur qui sépare effectivement ces pays.

Cet après-midi, nous avons débattu les moyens de démolir ce mur. Comment pouvons-nous le faire? A notre point de vue, il n'y a aucun mur. Rien au monde n'empêche les gens qui habitent derrière le rideau de fer de communiquer avec nous, s'ils le désirent. Tout ce que nous désirons c'est qu'ils puissent se mêler aux autres peuples. Un député a dit que les démocraties doivent faire en sorte de mettre à la portée des gens les douceurs de la vie. C'est parfaitement vrai. Personne n'y peut trouver à redire. Nous avons atteint un degré de civilisation où nous sommes prêts à admettre qu'il ne doit pas y avoir de catégorie privilégiée. Les choses qui agrémentent la vie doivent être à la portée de toutes les classes de la société. Nous ne sommes pas responsables du présent état de choses, car un monde qui n'est pas

libre de la guerre ni de la crainte de la guerre n'est pas à l'abri de la gêne. Notre région de l'univers n'est pas responsable de la crainte de la guerre. Notre pays n'a jamais entrepris de guerre d'expansion. Nous avons pris une grande part aux deux conflits mondiaux, mais nous n'avons jamais réclamé d'avantages territoriaux ni maritimes. Nous ne voulons saigner personne à blanc. Nous voulons seulement sauvegarder et préserver les principes de la démocratie, de la liberté et du christianisme. Il en va de même des États-Unis, de l'Amérique du Sud et de toutes les démocraties de l'univers.

Nous devons prendre bien garde de ne pas nous aventurer trop loin et de ne pas parler des avantages que nous tenons de notre mode de vie car, si la démocratie assure le confort et l'accès aux douceurs de la vie, elle impose certaines obligations et responsabilités à ceux qui bénéficient d'un tel régime. Ils ont des devoirs envers leurs semblables. Les particuliers doivent sacrifier certains privilèges et certaines prérogatives en vue du bien commun. Ceux qui affirment que les adeptes du communisme sont des gens qui ont vécu dans la privation, ne disent qu'une partie de la vérité. Je ne comprends pas qu'un Canadien, de langue française ou anglaise, ou qu'un Canadien par naturalisation puisse devenir communiste. Comment un homme, digne du nom de Canadien, peut-il suivre des directives, empreintes d'un tsarisme impérialiste sous une forme nouvelle, qui émanent de Moscou. Il suffit d'examiner le rapport sur l'espionnage pour se rendre compte que les inculpés n'étaient ni des opprimés ni des nécessiteux. Au contraire, il s'agissait de gens redevables au Canada des hauts postes qu'ils occupaient. Tous les députés ont sans doute lu les comptes rendus des journaux au sujet du dénommé Fuchs. Cet homme jouissait de la confiance de l'Angleterre, des États-Unis et du Canada. Il avait occupé certains des postes les plus importants et les plus élevés que ces pays pouvaient confier. Cet homme n'était certes pas à la gêne; il n'avait rien à reprocher à notre mode de vie, il n'avait jamais manqué un repas excepté volontairement. Malheureusement, il faut prendre garde si nous croyons que le communisme ne se répand que dans les quartiers pauvres. La théorie n'est que partiellement juste. Songez aux chefs du mouvement communiste dans tous les pays. Je demande de nouveau comment un Canadien peut devenir communiste et trahir son pays? Comment de jeunes Canadiens intelligents peuvent-ils quitter le Canada, la patrie de leurs ancêtres, pour fréquenter l'université de Moscou qui empoisonne leurs âmes et leurs esprits contre leur propre patrie. Je n'y comprends rien.

[M. Bradette.]

Je ne m'explique pas, non plus, que des citoyens de ma mère-patrie, la belle vieille France, soient communistes. Depuis des siècles, cette nation donne le ton à l'Europe dans le domaine des arts et des sciences et contribue aux réalisations culturelles de l'univers civilisé. En France, à l'heure actuelle, on est aux prises avec un groupe de gens qui interdiront les cadeaux fournis grâce au plan Marshall. Comment peuvent-ils, s'ils examinent leur conduite, se dire dignes de la terre de France? Pourtant, il y a, en France, des hommes qui, au cours des 25 dernières années de leur vie politique, ont accepté les directives de Moscou et sont prêts à trahir leur patrie.

Lorsqu'on a annoncé les résultats des élections anglaises, la plupart d'entre nous ont constaté avec plaisir que les communistes n'ont obtenu qu'environ 65,000 voix. C'est typique de la Grande-Bretagne. Je ne puis concevoir que soient communistes des gens d'ascendance écossaise, irlandaise, anglaise ou galloise, ni que puisse l'être aussi aucun membre des magnifiques peuples qui habitent ces petites îles à population dense et qui ont créé l'un des plus beaux empires du monde.

La Grande-Bretagne a donné la liberté à plusieurs peuples et nations, et dernièrement nous avons eu l'exemple de l'Inde et du Pakistan. Je me demande comment il se fait qu'un Anglais respectueux de ses ancêtres puisse aller à cette infâme université à Moscou qui empoisonne sans vergogne l'esprit de notre jeunesse. Je félicite l'électorat anglais de ce qu'il a fait aux dernières élections générales contre le communisme.

Je crois que le même principe s'applique avec autant de vigueur à la république au sud de notre pays. Comment un Américain, digne de ce nom, peut-il appartenir au parti communiste aux États-Unis? Cette grande nation, dont le niveau de vie est sans égal ailleurs, a contribué au développement de la science, de l'industrie et de la prospérité; elle a donné partout l'exemple au monde.

Il est des gens qui se prétendent Américains mais qui suivent les directives de Moscou et du parti communiste. Pareille mentalité est-elle concevable? Je dois avouer encore une fois que je ne comprends pas les citoyens de cet acabit. Je n'arrive pas du tout à m'expliquer leur attitude, puisqu'un Américain, un Canadien ou un Français digne du nom n'acceptera jamais la sorte d'impérialisme préconisé pendant des siècles par le régime tsariste, que Moscou emploie présentement sous le nom et la forme de communisme, tout en cherchant à l'étendre à d'autres régions du globe. On peut en dire autant de l'Italie, magnifique nation issue de l'empire romain, admirable fusion des civilisations grecques et romaines qui, même à cette époque lointaine, renfermaient le germe de la démocratie et de

la liberté. Aucun Italien digne du nom ne consentira à obéir aux ordres et aux ukases de Moscou. Ils n'ont rien en commun, ni la civilisation ni la culture. Ces individus,—je le répète en cette enceinte,—ne sont pas dignes du nom d'Italiens. Je l'affirme catégoriquement.

En parlant de communisme aujourd'hui, nous savons qu'il y a autre chose qu'une idéologie politique. C'est le même virus qui a infesté la politique européenne des six derniers siècles, sous le régime tsariste, avant même Pierre le Grand, et qui a essayé de se propager à toutes les régions de l'Europe et de l'Asie. Pourquoi des personnes n'habitant pas la Russie consentent-elles à faire le jeu de cette grande idéologie impérialiste? Voilà qui me dépasse complètement.

Passons maintenant à la Grèce, patrie de cette vieille civilisation connue de tous. Au moins le cinquième des études que nous avons faites dans notre jeunesse, dans les universités et les maisons d'enseignement, était fondé sur l'antique philosophie gresque. Voilà six ans que nous assistons au spectacle douloureux de la Grèce contrainte de sauver sa propre âme, ses propres fils. Il en est parmi les Grecs, fils de cette belle civilisation, qui obéissent aux ordres de la Russie, pour trahir et détruire leur patrie.

Et que penser de la Chine? Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète, mais je vais néanmoins prédire que d'ici quinze ans la Chine fera tort à la Russie, car la Chine a plus d'un compte à régler. Il faut que nous nous souvenions que la Chine, nation asiatique, a toujours considéré la Sibérie comme partie intégrante du continent asiatique et n'a jamais vu d'un bon œil l'infiltration dans ces régions que ce fut par la politique, les missionnaires ou les armes. Comment le gouvernement chinois, Mao, le peuple chinois lui-même, pourraient-ils se conformer aux directives de la Russie communiste? Et la Mandchourie? N'est-elle pas partie intégrante de la grande nation qu'est la Chine? Et la Mongolie extérieure? Les terribles serres du communisme se sont refermées sur elle. Et que penser de la Mongolie intérieure? Voilà encore une partie intégrante de la Chine russe. Et le Tibet? Il est vrai que le Tibet veut rester indépendant, mais, malgré tout, je puis voir d'ici l'ours russe se disposer à mettre la patte sur ce magnifique petit pays. Dans l'état actuel de bouleversement où ils sont, il est possible que les Chinois ne voient pas très bien la situation qui existe quant à leurs aspirations et à l'intégrité de leur territoire, mais le jour viendra, et cela ne tardera pas, je pense, où même M. Mao et les dirigeants chinois se rendront compte qu'il ne peut y avoir de véritable amitié entre eux et la Russie, et de toutes leurs forces, ils s'efforceront de secouer le joug de Moscou. Il est vrai que l'histoire de la Chine révèle que des puissances européennes ont violé dans certains cas le sol sacré de cette grande nation, mais aucune n'est allée la moitié ou le dixième aussi loin que la Russie l'a fait contre les nationalistes chinois et la nation chinoise.

En traitant un sujet de cette envergure, il est assez difficile de s'arrêter à une question en particulier, mais je crois que le moment et le lieu se prêtent bien à la discussion du conflit économique qui sévit maintenant et que nous avons déploré après la guerre de 1914-1918, et qui a pris une ampleur presque aussi grande après la seconde Grande Guerre. Je veux parler de restrictions commerciales et de murailles douanières établies par les nations même en dehors du rideau de fer. Il y a deux ou trois ans, parlant en cette enceinte, j'ai formulé l'espoir sincère qu'il n'y ait plus jamais de guerre économique entre les démocraties. Le Canada et les États-Unis se livrent encore une certaine lutte économique, car quiconque veut vendre ou acheter se heurte à certaines restrictions, à des droits douaniers qui non seulement gênent notre économie nationale mais aussi celle des États-Unis. Tous les Canadiens se sont réjouis à la pensée de l'importance pour le monde civilisé de la déclaration qu'a faite il y a quelques semaines M. Paul Hoffman, l'administrateur de l'ECA, selon laquelle il désire que les 270 millions d'Européens achètent librement les uns des autres. Cette déclaration semble révolutionnaire. Je lis l'en-tête d'un article publié dans le magazine *Life*. On y trouve un message de grande importance pour la nation américaine, et qui comporte de grandes leçons. A titre de sujet canadien, je puis dire qu'il m'est arrivé plus d'une fois d'être déconcerté quand la grande république du sud a jugé opportun de nous donner une gifle (je parle ici du passé, non du présent, et je songe aux restrictions douanières), bien que nous ayons toujours été ses meilleurs clients. Aujourd'hui, pour ce qui est du plan Marshall, les Nations Unies posent un geste sans précédent dans l'histoire du monde. En effet, quoi que nous disions quand nous faisons des cadeaux pour venir en aide à l'Europe, nous privons notre population de certains biens; la même chose s'applique, mais dans une plus large mesure, aux Américains.

Le grand pays que sont les États-Unis va-t-il répéter l'erreur qu'il a commise après la première Grande Guerre, alors que ses économistes s'attendaient que la Grande-Bretagne, la France et les pays d'Europe pourraient acquitter leurs dettes envers les

États-Unis sans vendre aux Américains. La chose est absolument impossible. Quand M. Hoffman demande aux pays d'Europe de faire tomber les murs qui accusent une guerre économique entre la Belgique et la France, par exemple, entre la France et l'Italie, entre l'Allemagne, la Hollande, le Luxembourg et plusieurs autres pays d'Europe, il parle en homme logique; il sait que même les États-Unis ont eu à souffrir de certaines restrictions qu'ils ont appliquées si rigoureusement par le passé. Si nous livrons une guerre économique, elle n'a guère de chance de succès entier, même de notre côté, car il en coûte toujours lorsqu'on arrête le cours normal du commerce et de la finance d'un pays. Il faut bien l'admettre. Après la première guerre mondiale,—et je sais ce que je dis, car j'ai des parents qui vivent encore en Normandie,—le gouvernement français versait des primes aux cultivateurs pour leur faire produire du blé qui coûtait à l'État deux fois plus cher que s'il l'avait acheté du Canada. Ce n'était pas conforme à la saine économie alors; ce ne peut l'être maintenant. Nous pouvons apprendre quelque chose même chez nous. On entend dire que, si nous importons certaines denrées de la Grande-Bretagne, quelques-unes de nos industries pourront en souffrir. Soyons justes à cet égard. Je ne crois pas qu'elles en souffriront gravement, si nous cherchons à nous entendre, si nous nous efforçons de rendre le commerce un peu plus libre qu'il ne l'est présentement. Je ne parle pas du libre-échange, mais d'une plus grande liberté d'échanges, de certaines anomalies qui ont existé en Europe et dans les deux Amériques pendant les quatre dernières années et qui existent encore dans une certaine mesure, anomalies qui constituent une situation dangereuse et sont susceptibles de créer beaucoup de désaccord et de friction, même parmi les nations amies, si on ne s'applique pas de façon intelligente à y remédier.

L'expérience ne nous a-t-elle pas appris à être raisonnables, à essayer de comprendre le point de vue des autres nations? Les honorables députés ont sans doute lu un article paru dans le *Reader's Digest*, livraison de février dernier, je crois. On érige actuellement à New-York,—les députés le savent, —un vaste immeuble destiné à l'ONU. C'est le Trésor américain qui actuellement finance cette construction, mais les frais en seront plus tard assumés par toutes les nations membres de l'ONU. Les matériaux ont été achetés exclusivement aux États-Unis. Je n'ai pas l'intention de critiquer, mais je mentionne ces choses tout comme on devrait le faire entre amis. Lorsque nous parlons d'un pacte de l'Atlantique, nous devrions aussi parler d'un pacte économique entre toutes ces nations afin que nous puissions entretenir entre nous des relations plus libres qu'actuellement.

Il y a pis encore. Pour construire l'immeuble de l'ONU, on a fait venir du marbre du Vermont, aux États-Unis. Des ouvriers, on le sait, ont dit que ce marbre ne servirait pas parce qu'il n'a pas été poli à New-York. Voilà qui démontre ce qui se passe dans notre propre coin du monde. Rien de cela n'existe de l'autre côté du rideau de fer et, d'autre part, nous ne voulons pas du mode d'existence qui y existe, même s'il a quelque chose de bon. Les dirigeants y imposent leur volonté. La population doit agir sans avoir été consultée. Il y a quelques années, on dévaluait le rouble des trois cinquièmes. Ni les soldats ni les cultivateurs, ni la population de la Russie n'y pouvaient rien, même si du jour au lendemain on anéantissait ainsi à peu près toutes leurs économies. Nous ne voulons rien de tel pour les démocraties civilisées. Il est essentiel de connaître les dangers qui nous menacent en ce qui a trait aux luttes économiques. Toute guerre qui se livre sur le plan des droits de douanes présente du danger par les frictions et les craintes qu'elle engendre. Des éléments de mésentente suivent invariablement l'absence du libre échange de denrées qui devrait exister entre les nations. Sans des achats plus considérables de notre part en Europe, la situation ne s'améliorera ni au Canada ni aux États-Unis. Songeons que si nos achats en Europe s'élevaient à un milliard de plus, les pays européens s'en porteraient infiniment mieux. Le revenu national des États-Unis se fonde sur des échanges commerciaux d'une valeur de 60 milliards. On voit là l'influence que peuvent exercer tout groupement bien organisé, les droits vexatoires et les restrictions sur l'économie nationale et internationale. Tâchons d'empêcher pareille situation; éloignons chez nous les causes de friction et débarrassons le commerce des entraves qui le paralysent.

Au sujet de la division de l'univers en deux camps et de la situation dangereuse où se trouve le monde en ce moment, je ne puis mieux faire que citer un passage d'un discours que prononçait à Montréal, il y a trois ans, le secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures:

> La plus grande menace à la paix actuellement, c'est cette division du monde entre deux régimes sociaux fondamentalement opposés, division qui défie toute frontière nationale. D'un côté, nous avons le respect de la dignité, de la conscience et de la liberté du citoyen et l'État n'a sa raison d'être que par la contribution qu'il apporte à la prospérité commune; de l'autre, le particulier n'est qu'une pièce d'une machine inhumaine, le concept du droit n'existe pas et l'État tout-puissant façonne l'homme à l'image de la masse et, s'il ne peut y réussir, l'écrase.

Quelques mots maintenant au sujet de l'Organisation des Nations Unies. Certains ont critiqué son œuvre. Pour ma part, en tenant compte des conditions dans lesquelles elle a dû exercer son activité depuis la conférence de San-Francisco, je n'ai que des éloges à formuler à l'endroit de cet excellent organisme international. Il est vrai que, comme à l'ancienne Société des Nations, les ambitions humaines comme les ambitions et les interventions nationalistes jouent leur rôle et entravent le travail de l'Organisation des Nations Unies. Songeons à ce que serait demain, par exemple, si nous pouvions compter sur la collaboration de la république soviétique et de ses satellites au même titre que sur celle des autres pays de l'ONU? Voilà qui changerait les choses du tout au tout dans le monde entier si nous pouvions obtenir cette collaboration.

J'ai eu l'honneur de représenter le Canada comme délégué à l'ONU. A l'Assemblée générale, nous savions d'avance quel serait le résultat du vote. Nous savions qu'il allait être de six, sept ou huit tout au plus, c'est-à-dire la voix de la Russie et de ses nations vassales, ni plus ni moins. Chaque fois qu'une nation démocratique soumettait une mesure pour le bien de l'humanité, nous savions comment la délégation russe allait voter.

Le député de Peel (M. Graydon) a dit avec émotion et sincérité qu'il aimerait voir les chefs d'État se réunir autour de la table de la Conférence. Je l'approuve jusqu'à un certain point, mais je crois que l'initiative devrait venir de M. Staline. Il n'a jamais, que je sache, quitté la Russie, certainement pas depuis que la guerre est finie. Les chefs des pays démocrates ont tous manifesté leur consentement à se rencontrer avec les chefs de la Russie dans n'importe quelle région du globe.

Il est un homme aujourd'hui qui, plus que tout autre, pourrait rallumer l'espoir du monde entier. M. Staline dût-il demain inviter à Moscou les chefs d'État du monde entier afin que tous discutent ensemble pendant deux ou trois semaines la question de la paix mondiale, ce serait la plus notable démarche en vue de la paix que le monde ait connue depuis six ou sept ans. Toute l'humanité accueillerait le message avec jubilation.

Ne nous faisons pas illusion là-dessus. On ne prend pas une vipère comme on veut avec un bâton: son poison est trop dangereux. Impossible de rester passif. Aux Nations Unies, tous les pays, tous les diplomates, tous les délégués ont traité la question. Des Anglais, des Français, des Américains et bien d'autres personnages éminents se sont rendus en Russie à maintes reprises; plusieurs d'entre eux nous ont transmis des mots d'espoir tombés des lèvres mêmes de Staline. Ils ne l'avaient pas quitté, ils n'étaient pas encore rentrés chez eux, que le chef d'un des plus grands pays au monde avait traité sa parole comme un chiffon de papier et passé immédiatement aux actes. Que voulez-vous faire d'un tel homme? Peut-on espérer qu'il s'amendera?

Dussions-nous aller à Moscou, je le répète, c'est des dirigeants de la Russie communiste et de ses sateillites que doit venir le message. Nous avons parfois commis des erreurs, mais eux aussi ont certainement commis de très graves erreurs.

Il nous faut collaborer avec eux; mais ils n'ont jamais indiqué qu'ils voudraient collaborer avec nous. La guerre, nous le savons, n'a rien de bon et n'a jamais rien résolu. La première Grande Guerre a été une calamité pour tous ceux qui y ont pris part. La seconde n'a rien résolu. De fait, en plus d'aggraver les vieux problèmes, elle en a créé une foule de nouveaux. Certes, les chefs de la Russie soviétique doivent savoir, precisément comme les pays démocratiques, qu'une autre guerre où entreraient en service les nouveaux et effroyables engins de destruction que l'imagination de l'homme a créés, pourrait anéantir notre civilisation. Quand une cinquantaine d'avions passent dans le ciel, des États-Unis ou de la Russie, nous rendons-nous bien compte que ces appareils pourraient détruire 10 ou 15 millions de vies humaines? Non, nous ne nous rendons pas compte de l'importance du message. Or l'imagination de l'homme, non satisfaite devant les ravages qui pourraient se produire, crée présentement une bombe mille fois plus puissante, dit-on, que la bombe atomique. Ainsi, le peuple vainqueur de la prochaine guerre ne gagnera absolument rien; il sera maître d'un monde dévasté où nos problèmes actuels seront infimes et insignifiants à côté de ceux qui se poseront alors.

Dans quelques mois, deux au plus, on ouvrira le nouveau siège des Nations Unies à New York. Au cours de la dernière guerre, en 1943 je crois, la revue *Life* a envoyé quelques-uns des meilleurs artistes américains sur le théâtre de guerre du Pacifique. Là, avec l'aide de l'Australie, les Américains ont pu regagner pas à pas le terrain perdu et finalement écraser l'ennemi qui avait presque détruit au moins une partie de la flotte de la grande nation, à Pearl-Harbour. La lutte a été terrible. Des milliers de jeunes vies ont été fauchées, des jeunes hommes qui s'accordaient bien avec le monde, des garçons dans la fleur de l'âge, qui pensaient à l'amour, au foyer, à leurs parents, à leur grand pays, à

leur avenir, au seuil même de l'existence dont ils attendaient l'enchantement et la réalisation de toutes leurs espérances.

Ils combattaient à des milliers de milles de leurs foyers, dans les conditions les plus horribles auxquelles des êtres humains puissent être assujétis au point de vue climatique et autre. J'ai vu dans un numéro de la revue *Life*, que je n'ai pas ici, une peinture d'artistes des scènes qui se sont déroulées dans la réalité, de l'affreux désastre qu'ont subi des milliers de jeunes hommes tués et pulvérisés sur les rivages de certaines de ces îles au moment où ils passaient en hâte d'un endroit à un autre pour atteindre le Japon et le continent asiatique. J'ai vu des cadavres qui, après être restés sur les plages, étaient gonflés au point d'être trois ou quatre fois plus gros que la taille normale. On voyait les blessures et le sang qui en jaillissaient. On voyait aussi la longue file des croix marquant le terme de la carrière de ceux qui étaient tombés pour la défense de la liberté et de la démocratie.

Je me rappelle, en particulier, ceux qui ont perdu la vie en Grande-Bretagne, et tous les sacrifices que la population à dû faire. A titre de Canadiens d'ascendance française, j'ai parfois été sceptique devant la description de la tenacité proverbiale du peuple britannique; j'y crois aujourd'hui implicitement. Après avoir vu la population dense de cette petite île tenir tête aux hordes barbares pendant plus d'un an, en faisant au monde un rempart de chair humaine, on ne peut plus s'empêcher de croire à la valeur des chefs britanniques et à la tenacité à toute épreuve de la population.

J'aimerais que les gens chargés de la construction des nouveaux édifices qui logeront l'Organisation des Nations Unies puissent librement inviter des artistes et des sculpteurs à exécuter avec le plus de réalisation possible dans le marbre, la pierre ou le granit des œuvres d'art qu'on placerait juste au-dessous de la tribune dans la salle de l'Assemblée générale. Je songe à des scènes qui rappelleraient les nombreuses vies sacrifiées. Ces jeunes gens, Russes, Allemands ou Canadiens, n'en voulaient à personne; tous étaient dans la fleur de l'âge.

Je me souviens d'avoir assisté, au cours du dernier conflit, au salut au drapeau par nos jeunes du C.A.R.C. Ils avaient belle apparence quand ils s'avançaient fièrement sur la colline parlementaire. Ils paraissaient remplis de vie et d'espérance. Ils portaient l'uniforme bleu du Corps d'aviation royal canadien. En les regardant défiler, je me demandais combien d'entre eux ne reverraient plus leur foyer, combien de pères et de mères de ces jeunes gens ne reverraient plus leurs fils..

[M. Bradette.]

qui auraient donné leur vie? Je me demandais combien tomberaient loin de la terre canadienne. Aucun d'eux n'avait de haine contre une autre nation, contre qui que ce fut, mais tous ont répondu à l'appel du devoir.

On devrait donc, si possible, rappeler dans l'édifice des Nations Unies les sacrifices des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, qui ont perdu un bras ou une jambe, ou qui sont infirmes pour le reste de leur vie. Certains d'entre eux pourraient peut-être y prendre place avant l'ouverture des délibérations de l'Assemblée. Ainsi, toutes les nations se rendraient compte de l'énorme prix de la guerre. Devant de telles preuves, aucun pays ne pourrait fermer les yeux. Il faudrait peut-être inviter des mères, peut-être des épouses qui ont perdu leurs jeunes maris, qui ne les ont jamais revus et qui pleureront amèrement jusqu'à leur dernier jour parce qu'à une époque très bouleversée, leur mari leur fut enlevé sans qu'elles y puissent rien.

Je le dis en toute sincérité, car si on suivait mon conseil, nos délibérations se rapprocheraient de la réalité, ce qui manque parfois à l'ONU.

Je remercie le comité de m'avoir écouté avec tant d'attention. L'univers peut encore espérer. Bien entendu, il faut s'inquiéter dans une certaine mesure mais aussi espérer et prier, car l'inquiétude n'a jamais résolu aucun problème. Le Tout-Puissant, la Providence n'a certes pas mis sur terre les joyaux de la création, les humains auxquels il a infusé la vie et une parcelle de sa vie divine simplement pour qu'ils s'entre-détruisent. S'ils en viennent là, ce sera par suite de leurs propres actions, par leur propre volonté, à cause de leurs propres passions, de leurs propres convoitises, non de par la volonté divine.

Les chefs des grands pays doivent se rendre compte que parfois ils tiennent au creux de leur main le sort de dixaines de millions de personnes. Quel être humain digne du nom pourrait ne pas hésiter devant une telle responsabilité? Quel gouvernement déclencherait délibérément pareille catastrophe? Les principaux chefs tiennent dans le creux de leur main le sort de la civilisation telle que nous la connaissons.

Le Créateur a voulu que nous circulions dans l'espace à une allure vertigineuse, dans un grand voyage à travers les cieux. Si la destruction du monde est inévitable, qu'elle se produise naturellement, mais qu'elle ne soit pas le fait des humains. Lorsque je songe à la grande attraction qu'exerce le système planétaire et solaire, je suis convaincu que nous sommes destinés à un merveilleux rendez-vous où tous reconnaîtront la grandeur de la création, dans l'infinité du Créateur.

Qu'on me permette de répéter, très sincèrement, qu'un Canadien voyageant à l'étranger ne peut tenir langage plus noble que de se dire Canadien. C'est le magique *Sésame, ouvre-toi* qui ouvre toutes les portes. Et pourquoi? Parce que, je pense, deux fois en une seule génération le Canada a donné deux fois de son sang, de ses richesses et de ses services, pour le salut de la liberté, de la démocratie et du christianisme. Il a donné ce que nous chérissons le plus. En participant aux délibérations de la Chambre, nous n'entourons pas le Canada d'un rideau, mais au contraire, nous tendons la main à toutes les nations du monde, prêts à faire tout en notre pouvoir pour faire du monde un endroit où tous pourront vivre plus heureux.

On me permettra de conclure mes observations en consignant au compte rendu les paroles d'un grand savant, une personnalité qui a prêté à la controverse et défrayé la chronique de l'actualité chez nos voisins depuis trois ans. C'est M. David E. Lilienthal. Je voudrais citer de lui un passage que j'extrais du *Christian Science Monitor* d'hier. M. Lilienthal était jadis président de la Commission de l'énergie atomique et peut parler, non seulement de la destruction qu'on peut attendre de l'énergie atomique et de la bombe hydrogène, mais de leurs possibilités constructives. Il ne désespère pas, croyant implicitement en la bonté de l'humanité. Il disait il y a quelques jours, à New-York:

M. Lilienthal a prévenu la nation américaine que si elle se laissait conquérir par le pessimisme que peut engendrer l'aspect terrible de l'énergie atomique au lieu de se rendre compte que "dans les moments difficiles, l'humanité a toujours trouvé tant bien que mal des solutions", elle ne réalisera pas les grandes promesses qui sont à sa portée dans les domaines de l'alimentation, de la médecine ou du progrès industriel. Il ajoutait toutefois: "Que Dieu soit loué du bon sens des Américains!"

Parlant au Canada il se serait exprimé dans les mêmes termes, j'en suis sûr, à l'endroit des Canadiens. L'article poursuit:

"Il faut, a-t-il déclaré, que nous ayons foi en notre Créateur à tous, qui n'a pas créé l'homme à son image et ne l'a pas doté de la faculté de percer les mystères de l'atome pour détruire le monde si merveilleux et tout ce qu'il contient."

Puisse Dieu se rendre à nos plus ardentes prières et nous accorder la clairvoyance et la force nécessaires pour assurer bientôt une paix durable!

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur le président, tous les députés, j'en suis sûr, feront écho aux paroles du député de Cochrane (M. Bradette) qui, avec une telle confiance, a dit qu'il y avait lieu d'espérer. Il y a beaucoup d'espoir pourvu que tous ceux qui, à titre de représentants élus en pays libres, ont pour mission de faire connaître une opinion, se rappellent clairement les leçons du passé et abordent les problèmes de l'heure en faisant bien connaître notre pensée, notre intention et la responsabilité que nous assumerons en vue de sauvegarder la paix pour laquelle tant de jeunes gens sont morts.

A la lumière de ces observations, je ne puis qu'exprimer mon regret qu'en un moment aussi critique le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ait donné si peu de véritables renseignements à la Chambre sur la politique canadienne. Notre sécurité économique, l'embauchage, la prospérité et l'accomplissement chez nous de certaines choses souhaitables dépendent de la possibilité d'éviter la destruction dont on nous a fait la peinture, aujourd'hui, dans plusieurs discours.

Tant dans le discours qu'il a prononcé plus tôt à la Chambre que dans celui d'aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a guère semblé se rendre compte de l'existence de la Chine. Ce pays est certes l'endroit où la situation est le plus critique dans l'univers et tout ministre des Affaires extérieures qui présente à la Chambre un exposé de la situation internationale sans tenir compte des problèmes critiques qui se posent dans ce vaste pays ne se fait guère honneur.

En somme, la paix future de notre pays ne dépend pas seulement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni du Gouvernement. C'est non seulement le droit mais c'est aussi le devoir de tous les membres de cette Chambre d'obtenir les renseignements essentiels qui leur permettront de comprendre parfaitement la ligne de conduite que le Canada a l'intention de suivre à l'avenir. Affirmer que notre politique se rattache à celle des États-Unis, ce n'est guère exposer notre attitude, à un moment où les événements se succèdent avec une telle rapidité que les nouvelles de la semaine dernière semblent parfois des nouvelles de très longue date.

On a négligemment passé sous silence un aspect particulier de la situation qui règne en Chine. La Chambre n'a pas encore obtenu de renseignements qui fassent connaître les vues du Gouvernement sur les considérations qui devraient préoccuper les députés et les Canadiens en général, en ce qui concerne la question très importante de la reconnaissance du régime Mao par notre pays. On a dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songeait à cette question aujourd'hui, lorsqu'il a parlé de la possibilité de changer l'adresse du destinataire des messages à expédier.

Il est inutile, cependant, de chercher à interpréter ces paroles qui sont aussi vagues que plusieurs autres de son discours, car on a traité ce sujet en des termes assez explicites il y a quelques jours. Quelle que soit l'incertitude qui règne au sujet de l'autorité qu'a le

général A. G. L. McNaughton de parler en connaissance de cause des intentions du Gouvernement en ce qui concerne les affaires militaires, il ne peut y avoir de doute sur ses connaissances, son autorité et sa responsabilité quand il parle de l'activité de l'ONU, et plus particulièrement de la Commission de l'énergie atomique établie par cet organisme. Il représente le Canada au sein de cet organisme. Le gouvernement canadien l'a désigné à cette fin. Par conséquent, il convient d'attacher une importance particulière à la déclaration qu'il a formulée au cours d'un discours public prononcé le 23 février. Avant de citer ses paroles, un mot d'explication s'impose relativement au sujet auquel elles se rattachent. Il parlait des difficultés que pose l'étude du problème relatif au contrôle de l'énergie atomique depuis que les délégués de la Russie et de ses pays satellites ont quitté les réunions de la Commission et d'autres organismes des Nations Unies. C'est alors qu'il a employé les paroles que voici:

Malheureusement, le progrès de ces réunions a été arrêté par le refus des Soviets d'y participer tant que les délégués chinois représenteront le gouvernement nationaliste. Toutefois, nous pouvons nous attendre que ces réunions reprennent sous peu, quand cette difficulté aura été surmontée.

Ces paroles ne prêtent pas à une interprétation douteuse. Elles ne peuvent signifier qu'une chose: on va faire disparaître la difficulté que soulève la présence du délégué qui représente là-bas le gouvernement nationaliste, et on va se rendre aux demandes des Russes relativement à la reconnaissance du régime Mao. Je crois donc qu'il appartient aux députés qui ont des opinions à ce sujet de les exprimer dès maintenant. Bien entendu, c'est au Gouvernement à décider, mais il faut que ces opinions soient exprimés avant qu'on prenne une décision. La question de la reconnaissance a déjà été discutée dans cette enceinte lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité la question au cours de la dernière session. Il a signalé la possibilité de reconnaître le régime communiste en Chine. Il a ensuite énoncé les conditions auxquelles doit satisfaire le Gouvernement en cause pour être reconnu. Le texte de son exposé paraît à la page 1885 du hansard du 16 novembre 1949:

Si, ayant démontré que la Chine est dominée par les communistes, on y établit un gouvernement chinois indépendant,—je souligne le mot "indépendant",—qui soit capable d'exercer ses responhabilités internationales, un gouvernement accepté par la population chinoise... nous devrons envisager les faits en temps et lieu, après avoir consulté les autres gouvernements amis.

La déclaration mentionne trois conditions importantes. Tout d'abord, le gouvernement de la Chine communiste doit jouir de l'indépendance. Il doit ensuite être capable d'exercer ses responsabilités internationales. Enfin, il faut que la population de la Chine l'accepte. D'où certaines questions quant à la nature même de la reconnaissance diplomatique. La presse s'est emparée de la question. Abordons le sujet de façon systématique afin de pouvoir ensuite employer le mot reconnaissance avec la parfaite compréhension de son ancienne signification, de son sens logique et de l'acception qu'il a prise dans le langage diplomatique. M. H. Lauterpacht, professeur à l'université de Cambridge, une des plus éminentes autorités du monde actuel en matière de droit international, traitait récemment, dans un article, les principes qui gouvernent la reconnaissance diplomatique. Ses explications se rangeaient sous quatre rubriques. Je cite:

1. La reconnaissance est la déclaration d'un fait existant. Lorsqu'un gouvernement satisfait aux conditions posées, la reconnaissance lui est un droit acquis.

Le professeur développe cette idée et explique quelles sont les conditions. Il passe ensuite au deuxième point:

Le droit international interdit la reconnaissance prématurée d'un gouvernement révolutionnaire. Tant que le gouvernement légalement constitué conserve une chance raisonnable d'affirmer son autorité, la reconnaissance est un acte hostile et une violation du droit international. La présomption joue en faveur du gouvernement établi. Comme l'écrivait sir William Harcourt, premier titulaire de la chaire Whewell de droit international à l'Université de Cambridge, dans une lettre adressée au *Times* pendant la guerre civile américaine:

"Un État ami est tenu d'exiger une preuve absolument concluante et indisputable qu'un gouvernement avec qui il entretient des relations, a perdu définitivement et de façon permanente sa souveraineté à l'égard d'une partie quelconque de ses anciennes possessions."

Je poursuis la citation de l'article du professeur Lauterpacht:

D'autre part, "c'est faire violence à un droit par ailleurs incontestable que de soutenir qu'un gouvernement légitime qui résiste dans une forteresse isolée a droit d'être reconnu *de jure*". Il s'agit de s'assurer de bonne foi si, de fait, l'autorité du gouvernement légitime n'existe plus que de nom.

Voici le troisième point:

Peut-on raisonnablement reconnaître un gouvernement révolutionnaire qui ne peut pas démontrer qu'il a l'appui "expressément manifesté par la volonté du peuple", selon l'expression de Jefferson. L'efficacité pure et simple est-elle l'épreuve décisive, ou faut-il exiger comme condition à la reconnaissance du régime la légitimation par la voix populaire librement exprimée du changement survenu par suite d'une révolution? Voilà une des conditions que posait l'Angleterre avant de reconnaître un pays avant la première Grande Guerre. Les États-Unis, surtout du temps du président Wilson, s'en tenaient à la même pratique, mais pour raisonnable et avantageuse qu'elle fût, on l'abandonna après la première Grande Guerre. Elle ne fait plus maintenant partie du droit international. Elle reverra peut-être le jour lorsque le droit de l'homme à un gouvernement de son choix fera partie intégrante de la loi positive

[M. Drew.]

des peuples, loi munie de sanctions appropriées et effectivement appliquée. Nous n'en sommes pas encore là.

Suivent d'autres observations à cet égard. Voici ce qu'il dit au sujet du quatrième point.

Enfin, il y a la question de savoir si le gouvernement dont on étudie la reconnaissance est disposé à faire honneur à ses engagements internationaux et à en donner l'assurance.

Je relis ce quatrième point:

Enfin, il y a la question de savoir si le gouvernement dont on étudie la reconnaissance est disposé à faire honneur à ses engagements internationaux et à en donner l'assurance.

Même si les trois premières conditions étaient réalisées, on peut se demander si, dans l'état actuel des choses, le régime Mao en Chine remplit la quatrième. Mais si on peut reconnaître l'autorité considérable du professeur Lauterpacht en cette matière, il a oublié une considération fort importante. Lorsqu'il affirme qu'une des conditions sur lesquelles la Grande-Bretagne a, dans le passé, fondé sa reconnaissance était l'existence d'une approbation populaire du gouvernement, il se trompe. Il n'en est plus ainsi. Il semble avoir oublié la décision de l'ONU de décembre 1946. A tort ou à raison on a statué alors qu'il y a lieu de tenir compte du consentement du gouvernement. C'est le 12 décembre 1946, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution relative au gouvernement Franco d'Espagne. Il est bon, je crois, d'en citer une partie, que j'extrais du compte rendu des délibérations de l'assemblée:

L'Assemblée générale,

Convaincue que le gouvernement fasciste de Franco en Espagne, qui a été imposé par la force au peuple espagnol, avec l'appui des Puissances de l'Axe, et qui a fourni une aide matérielle aux Puissances de l'Axe dans la guerre, ne représente pas le peuple espagnol et rend impossible, tant qu'il restera au pouvoir en Espagne, la participation du peuple espagnol aux affaires internationales avec les autres peuples des Nations Unies:

Recommande que l'on empêche le Gouvernement espagnol franquiste d'adhérer à des institutions internationales établies par les Nations Unies ou reliées à l'Organisation et de participer aux conférences ou autres activités qui peuvent être organisées par les Nations Unies ou par les institutions précitées, jusqu'à formation d'un gouvernement nouveau et acceptable en Espagne.

M. Pouliot: L'honorable député veut-il me dire qui a appuyé cette résolution?

M. Drew: Je crois que l'honorable député le sait parfaitement, mais je serai heureux de lui passer le document tout à l'heure.

M. Pouliot: C'est une question polie.

M. Ferguson: Pour une fois, le député pose une question sensée.

M. Pouliot: Le député devrait se tenir tranquille.

M. Drew: La question n'a rien d'impoli, mais je signale que plusieurs pays s'étaient faits les parrains de la résolution. L'honorable député veut dire, je suppose, que la Russie et certaines nations satellites avaient fortement appuyé la résolution. D'autres nations l'avaient aussi appuyée.

M. Pouliot: Merci.

M. Drew: Je poursuis la citation:

Désirant, en outre, que tous les peuples pacifiques, y compris le peuple espagnol, participent à la communauté des Nations,

Recommande que, si dans un délai raisonnable, il n'est pas établi un gouvernement tenant son autorité du consentement des citoyens, qui s'engage à respecter la liberté de parole, de culte et de réunion, et à organiser sans délai des élections par lesquelles le peuple espagnol, libéré de toute contrainte ou intimidation, et sans considération de partis, puisse exprimer sa volonté, le Conseil de sécurité étudie les mesures adéquates à prendre pour remédier à cette situation;

Recommande, dès maintenant, à tous les membres des Nations Unies de rappeler de Madrid les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires qu'ils y ont accrédités.

L'Assemblée générale recommande, en outre, aux États Membres de faire rapport au Secrétaire général et à la prochaine assemblée sur les mesures qu'ils auront prises en exécution de la présente recommandation.

La résolution est consignée dans les dossiers de l'ONU. Pour l'instant, je n'en traite ni les avantages ni les désavantages. Je signale simplement que par un vote majoritaire assez important pour que les États Membres de l'Organisation en tiennent compte, il a été décidé de ne pas reconnaître ce gouvernement tant qu'il n'aurait pas obtenu l'assentiment des gouvernés. Voilà une déclaration de droit international très énergique qui vaut tant qu'elle n'est pas abrogée. Il est certes impossible d'y passer outre. Ce serait honteux d'agir ainsi à cause du problème à l'étude. Quoi qu'on dise du gouvernement de l'Espagne, personne ne peut donner à entendre qu'en Chine le régime Mao n'a pas été imposé aux Chinois par la force et par des troupes que le gouvernement de la Russie a fournies. D'après le droit international existant, voilà une considération dont il faut tenir compte si nous voulons que le respect de la résolution soit jugé comme un acte responsable du Gouvernement du pays.

Pourquoi tant de hâte à vouloir accorder cette reconnaissance? Même s'il nous était possible de surmonter l'obstacle que constitue la résolution du 12 décembre 1946, qu'est-ce qui nous prouve qu'on a rempli ces conditions? Il est une autre considération importante dont il faut tenir compte. Il n'est pas nécessaire et il n'y a pas lieu d'exprimer un avis sur le gouvernement de Chiang Kai-chek en ce moment. Il fut un temps, évidemment, où la population canadienne a effectivement exprimé son admiration de la force

d'âme du chef des armées chinoises qui, pendant plusieurs longues années, ont combattu l'envahisseur japonais. A ce moment-là, la Société des Nations temporisait et ne prenait aucune mesure pour donner suite aux obligations que comportait le Pacte. Cette admiration peut n'avoir pas été méritée, mais les Canadiens ont fait la même chose dans tous les coins du pays.

Aujourd'hui, l'autorité de Chiang Kai-chek ne s'exerce que sur une faible superficie. Il semblerait qu'elle ne s'exerce que dans les îles de Formose et d'Haï-Nan, mais des millions de personnes habitent ces îles. Ces îles sont encore les bastions qui s'opposent à la domination complète de tout le littoral chinois par les communistes. De Formose, je ne dirai que ceci: sa remise à la République de Chine, après la guerre, constitue l'une des obligations assumées par les États-Unis. Toute reconnaissance prématurée du régime maoïste comme gouvernement légitime de la Chine comporterait l'obligation de livrer à Mao l'île de Formose, puisque cette reconnaissance lui accorderait tous les droits et toutes les obligations diplomatiques. C'est une question qui demande une étude attentive de la part du gouvernement des États-Unis, et il n'y manque certes pas. Ces faits et les agissements des forces communistes de Chine le long de la frontière sud-ouest de ce pays exigent un examen sérieux et sont de nature à refroidir l'enthousiasme de ceux qui désirent précipiter la reconnaissance du régime communiste de Chine aujourd'hui. Rien ne nous oblige d'agir à la hâte; nous devons plutôt faire preuve de la plus grande prudence, agir avec grand soin après avoir examiné toutes les conséquences qui découleraient de cette reconnaissance en ce moment.

Il ne s'agit pas simplement de la formalité de la reconnaissance, ni de sa signification pour nous. Il s'agit de savoir ce que cette reconnaissance comporterait pour les Chinois, les Russes, et tous les pays du sud-est de l'Asie qui s'efforcent par tous les moyens d'endiguer le flot exécrable du communisme qui déferle sur eux. Les événements qui se sont produits au sud de la Chine devraient être présents à l'esprit de tous les membres de la Chambre et de tous les Canadiens qui s'intéressent au sort de cette vaste région, où l'avenir de l'univers se fixera peut-être. En ce moment on se bat dans l'État du Viet-Nam qui a été reconnu récemment. Deux régimes différents ont été reconnus dans le Viet-Nam ainsi que dans deux pays avoisinants. Ces reconnaissances contradictoires jettent une certaine lumière sur l'importance de la reconnaissance pour les habitants de ces régions et sur ce qu'elle signifie pour les autorités du Kremlin. Il y a le gouvernement légitime du Viet-Nam. Il a été reconnu par la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et d'autres pays qui se sont unis avec eux dans leurs efforts en vue de sauvegarder la paix. Il y a également les forces du Viet-Minh que la Russie a reconnues; elles combattent le gouvernement du Viet-Nam sur le territoire chinois et reçoivent des armes de Mao. Chaque fois qu'elles sont acculées à la frontière de la Chine, elles battent en retraite dans ce pays, se réorganisent, se réarment et envahissent de nouveau le Viet-Nam. Dans cette région, la reconnaissance de la Chine serait presque considérée comme un coup mortel porté au gouvernement du Viet-Nam que nous avons reconnu. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut hocher la tête; mais il est regrettable qu'il ne nous ait pas donné certains de ces renseignements de vive voix, au lieu de les réserver à cette vague interprétation.

[M. Drew.]

L'hon. M. Pearson: J'ai donné des renseignements sur ce point l'autre jour.

M. Drew: Je puis ajouter que c'est le point de vue exprimé publiquement par des hommes ayant beaucoup plus d'expérience que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de notre Gouvernement. C'est une région qui indique ce qui peut arriver, car au delà du Viet-Nam il y a la Malaisie, la Birmanie et, plus loin encore, la grande nation de l'Inde. Quand on se montre confiant que Mao n'a pas d'ambitions territoriales dans cette région, nous nous rappelons tristement l'assurance qu'Hitler donnait à MM. Chamberlain et Daladier au mois de septembre 1938, quand il leur disait que l'Allemagne n'avait pas d'autres ambitions territoriales en Europe. Les ambitions territoriales de l'empire soviétique, dont le régime Mao fait maintenant partie, ne connaissent pas de bornes, si ce n'est que les dirigeants reconnaissent qu'il peut y avoir un point qu'ils n'oseraient dépasser. La question qui se pose à ceux qui espèrent préserver la liberté à l'heure actuelle est celle qui se posait aux populations d'Europe et du monde en 1938 et au début de 1939. Elle se résume à ceci: jusqu'à quel point tolérerons-nous l'agression sans autre réaction que des mots de regret. Cette question, on peut la poser sans donner à entendre qu'il faille prendre à la hâte des mesures quelconques. Mais nous savons tous par les dossiers de l'état-major général allemand et du gouvernement allemand, publiés à la face du monde à Nuremberg, qu'il aurait suffi, pour prévenir la guerre à cette époque, d'opposer aux Allemands une attitude ferme en 1938 et 1939. Les faits démontrent nettement que, deux fois au cours d'une même génération, le

monde a été plongé dans le sang parce que les nations libres n'ont pas su s'unir dans une attitude ferme alors que cela aurait suffi pour retarder l'aggression et préserver la liberté et la paix du monde.

Voyons ce qui était en jeu dans les paroles du général McNaughton quand il a bien fait comprendre que la reconnaissance prochaine du régime est à l'étude, si elle n'a pas déjà été décidée. Un exemple typique de ce qu'on a lu ces dernières semaines, c'est l'article paru dans le *Times* de New-York, livraison du 24 janvier, sous le titre: "Pour la quinzième fois, un Soviet quitte l'ONU au sujet de la question chinoise." L'article explique ensuite ce qui s'est produit le 23 janvier. Je cite:

> Valentin I. Kobushko, de l'Union soviétique, a quitté la Commission de l'organisation non-gouvernementale du Conseil économique et social, après qu'il n'eut pas réussi à faire évincer le représentant de la Chine nationaliste. Cette dernière tentative, —on connaît bien maintenant la méthode russe d'invoquer le règlement: la riposte à la Chine, le vote et finalement la décision de quitter les lieux, —s'est effectuée presque machinalement et n'a pris qu'un peu plus de quatre minutes. Lorsque M. Kobushko a tourné le dos à la réunion, il a porté à 15 le nombre total des sorties en masse récentes des six organismes de l'ONU, effectuées par les Soviets.

A leur point de vue, les représentants du gouvernement soviétique et de ses satellites ont peut-être toutes les raisons de préconiser que le représentant actuel de la Chine auprès de l'ONU ne soit plus autorisé à siéger au sein de cette organisation; mais ils pourraient employer d'autres moyens que de quitter brusquement la conférence.

Le veto russe a plongé les Nations Unies dans la quasi-impuissance en ce qui a trait aux questions internationales de quelque importance. L'Organisation fait maintenant face à des manœuvres d'abstention, tout simplement parce que certains groupements qui y appartiennent refusent de céder sans lutte aux demandes suscitées par une vile tyrannie devant laquelle il ne faut pas plier.

La situation est nette. Les Russes n'ont jamais obtenu plus de trois voix au Conseil de sécurité, jamais plus de deux dans les autres organismes, lorsqu'il s'est agi d'étudier leur proposition visant à priver le représentant chinois actuel de son statut diplomatique. Ils ont le droit d'argumenter, d'exposer toutes les prétentions qu'ils croient favorables à leurs intérêts en vue d'en arriver à leurs fins. L'Organisation des Nations Unies ne peut toutefois se laisser dicter de ligne de conduite s'il elle désire sauvegarder sa dignité et rester en mesure de résoudre les problèmes internationaux.

L'Organisation a trop souvent permis à la Russie d'empêcher toute action efficace. La sauvegarde de la paix et de la liberté exige que nous nous rappelions un peu plus fréquemment les conséquences de la "politique d'apaisement" qui a ensanglanté le monde il n'y a pas si longtemps.

Heureusement, il se produit, à l'occasion, dans le bloc solide de la représentation communiste, des défections qui donnent raison à ceux qui soutiennent que tout espoir n'est pas perdu. A la suite de ces départs, M. Alexandre Rudzinski, représentant polonais, a annoncé au secrétaire général de l'Assemblée qu'il ne représentait plus la Pologne et qu'il demanderait asile aux États-Unis. Il a donné comme raison qu'on lui avait fait part de faits démontrant à l'évidence qu'il n'existait plus le moindre semblant de liberté dans son pays. Mais la preuve la plus sûre et la plus concluante qu'il n'y avait plus en Pologne de gouvernement indépendant, c'est que les représentants soviétiques avaient fait exercer sur lui une pression directe par le Kremlin et que les autorités russes avaient insisté pour qu'il quittât la réunion de l'ONU, en sa qualité de représentant de la Pologne. Si, comme le dit le général McNaughton, cette difficulté doit être surmontée par la reconnaissance diplomatique de Mao, c'est que l'Organisation des Nations Unies et ses membres auront cédé au chantage et cet acte rendra vains tous les efforts de l'ONU pour des années à venir. Je suis porté à employer l'expression "Société des Nations". En présence de ces événements, on ne peut que frémir à la pensée d'événements précédents de même nature. On éprouve le même sentiment que celui de ce voyageur qui achète vite un de ces petits romans à couverture de papier, avant de sauter dans le train ou l'avion,—et je ne parle pas ici des ouvrages récemment interdits,—et qui, après avoir lu un ou deux chapitres, s'aperçoit qu'il a déjà lu l'histoire quelque temps auparavant.

Quand on prend connaissance de ce qui se passe en Chine et au Viet-Nam et qu'on songe à ce qui pourrait survenir en Malaisie, en Birmanie et finalement dans l'Inde, on se dit que si le flot communiste n'est pas endigué au moyen d'une intervention énergique et positive que pourront comprendre les personnages du Kremlin, nous aurons à faire face aux mêmes événements.

Quand je parle "d'intervention énergique", je veux dire une intervention concertée afin de sauvegarder la paix, intervention que les Russes reconnaîtront aujourd'hui, tout comme les Allemands l'auraient reconnue soit en 1914 soit en 1939. Il faut remonter aux événements tragiques des années passées. Ceux qui ont encore frais à la mémoire ce qui s'est déroulé depuis 1918, se doivent de rappeler à la population du Canada et à tous les citoyens libres du monde ces leçons

qui touchent si vivement ceux qui espèrent voir se réaliser les conditions de la victoire que nous avons remportée en 1945. Le 11 novembre 1918, les Alliés remportaient la victoire la plus décisive de l'histoire. L'armée de terre la plus puissante que le monde ait connue se soumettait sans réserve. La plupart d'entre nous se rappellent de la jubilation de cette journée, de la confiance que nous avions dans le traité qu'on allait signer à Versailles. On croyait, à l'époque, on croyait fermement que la grande lutte était terminée, que jamais plus les nations du monde ne seraient entraînées vers un holocauste aussi effroyable.

Ces hommes qui ont siégé dans la galerie des Glaces, attenante malheureusement au salon de la Guerre, ont rédigé une entente dans laquelle, en termes clairs et compréhensibles, ils ont exprimé les aspirations et les espoirs d'hommes et de femmes, de toutes les parties du monde, qui souhaitaient de ne plus jamais voir se répéter une telle tragédie. Bien que le traité fût long, les termes en étaient simples et assez explicites. Il donnait à entendre clairement que chaque pays jouissait du droit de se gouverner et du droit de disposer de lui-même, que chaque pays pouvait choisir son propre mode de gouvernement sans aucune intervention d'une autre nation.

Il avait été également expressément convenu,—et je dis bien convenu,—que les pays collaboreraient en vue du maintien de la paix. C'est uniquement sur la foi de cette entente que la France a abandonné sa surveillance des têtes de pont, à l'Est, sur le Rhin. Elle n'aurait jamais rendu possible aux Allemands, durant cette génération, une nouvelle invasion de l'Ouest, si elle n'avait pas cru que, en vertu du traité de la Société des Nations, les nations conjugueraient leurs efforts pour arrêter l'agresseur.

Après quelque temps, nous avons appris que les nations qui avaient signé le pacte n'étaient pas prêtes à accepter cette interprétation de ses dispositions. Certains événements inquiétants se sont produits; la première infraction grave aux termes du traité de la Société, cependant, a été l'invasion par les Japonais du territoire chinois en Mandchourie.

La Société des Nations n'a pris aucune mesure au sujet de l'agression. Elle n'a appliqué aucune sanction pour l'empêcher. Au contraire, les nations libres ont fourni au Japon du fer de rebut, de l'huile, du nickel, de l'aluminium et d'autres articles qui pouvaient lui permettre d'édifier sa puissance aux fins militaires mêmes qu'interdisait le traité de la Société.

Vint ensuite l'occupation de la Rhénanie par l'Allemagne, qu'interdisait explicitement le traité. On n'a pris aucune mesure. On l'a acceptée comme fait accompli, tout comme on a ainsi accepté d'autres événements depuis quelques années.

Puis l'Italie a envahi l'Éthiopie, ce qu'on aurait facilement pu empêcher, sans coup férir. L'Italie envoyait des troupes en Éthiopie, soit une distance de 3,000 milles. L'Italie ne pouvait obtenir du pétrole que des nations qui désapprouvaient sa conduite. Il aurait suffi pour empêcher l'occupation de l'Éthiopie de prendre des mesures pour interdire l'exportation de pétrole à l'Italie. On ne l'a pas fait.

Ainsi, pas à pas nous nous sommes acheminés vers la guerre inévitable. Tous les Canadiens et les autres qui ont eu connaissance des mêmes événements, se souviennent sans doute que nous nous croyions tous bien sages en 1939 et 1940 quand, malgré les opinions contraires du passé, les gens des nations libres affirmaient qu'ils ne chercheraient jamais plus à apaiser un agresseur. Ils ont dit, et avec conviction, qu'ils avaient appris par expérience une terrible leçon: l'apaisement conduit à la guerre. Tous étaient convaincus que la meilleure façon d'éviter la guerre et de préserver la paix était la solidarité entre les nations libres, décidées à empêcher à tout prix un agresseur de les priver de leur précieuse liberté.

C'est la grande leçon que nous étions tous censés avoir apprise au cours de ces terribles années. Les nations se sont réunies à San-Francisco au printemps 1945 lorsqu'il était évident que la résistance allemande croulait et qu'il fallait songer à l'après-guerre. Là, les pays qui ont formé les Nations Unies ont de nouveau affirmé, dès le début, que chaque nation a le droit de choisir son propre gouvernement et d'être libre de toute pression ou intervention armée. Le principe du consentement des gouvernés a également été affirmé.

A-t-on donné suite à ces principes au cours des années passées? Cet après-midi, le député de Peel (M. Graydon) a signalé que, il y a cinq ans, une personne sur six dans le monde était assujétie à la domination communiste, tandis qu'à l'heure actuelle une personne sur trois est sous la tyrannie communiste. C'est révélateur.

Personne ici n'ignore que si le communisme s'est installé en Pologne, en Roumanie, en Hongrie, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, en Lettonie, en Lituanie et en Estonie et dans tous les États établis sur leurs frontières, ce n'est pas parce que les habitants de ces pays l'ont librement voulu. Aujourd'hui l'empire soviétique comprend près du tiers de la population du monde et, dans chaque cas, cette immense tyrannie a été imposée aux peuples

par de petites minorités qui, toujours, ont pu exercer par la force leur autorité.

Il vient un temps où il faut se souvenir des leçons du passé et les suivre. Autrement nous parcourrons de nouveau le terrible chemin qui mène à la guerre. Toutes les effrayantes découvertes de la science provoqueront des destructions dont l'horreur dépasse l'imagination. Mais il y a de l'espoir, un espoir fondé sur l'unité de but de ceux qui se sont joints pour la défense commune de la paix et de la liberté.

Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green), a plusieurs fois proposé, en cette enceinte, la conclusion d'un pacte du Pacifique analogue à celui de l'Atlantique et le complétant. Aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit que c'était impossible car si nous voulions inviter les nations du Pacifique à conclure un pacte il faudrait également inviter la Russie et la Chine. On n'a pourtant pas invité la Russie aux réunions de la conférence des pays de l'Atlantique, et pourtant elle a un accès tout à fait direct vers cet océan par la Baltique ou par Hambourg, qu'elle peut atteindre n'importe quand en franchissant les trente-cinq milles qui la séparent de ce grand port allemand.

Cette pensée peut faire frissonner, mais c'est là un fait qui démontre quel intérêt vital la Russie porte aux affaires de l'Atlantique. La Russie n'a pas été invitée à participer, pour une raison bien évidente. Le pacte atlantique avait été conçu, élaboré et mis en œuvre dans le seul dessein de contenir l'agression russe. Pourquoi prétendre qu'il avait un autre objectif? Il ne sert à rien de prétendre aujourd'hui qu'un pacte du Pacifique servirait à autre chose qu'à empêcher une agression, de la part de l'empire soviétique, dans le Pacifique et l'Orient.

Voilà l'un des aspects chimériques et terribles de la situation. Avant qu'il soit trop tard, tous ceux qui peuvent parler devraient dire à ceux qui parlent le charabia diplomatique de s'éveiller avant que notre liberté soit disparue et que le monde se détruise lui-même parce qu'ils parlent un langage que le monde ne comprend pas. Pourquoi cacher la réalité sous les propos vagues qu'on entend aujourd'hui? Pourquoi ne pas regarder en face l'affreuse vérité? Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra éviter l'épouvantable possibilité que le pacte atlantique était censé écarter.

A quoi pourra bien servir le pacte atlantique si, grâce à lui, nous empêchons la guerre en Europe pour voir ensuite tout l'Orient sombrer sous la marée rouge? A quoi servira le pacte de l'Atlantique si nous gardons l'avant de la civilisation humaine intact et laissons tout l'arrière de cette vaste structure aux mains du communisme? De quelle utilité sera le pacte atlantique si cette puissance soviétique qui a déferlé si vite à travers la Chine continue sa course dans le Viet-Nam, en Malaisie, en Birmanie, dans l'Inde pour atteindre le Tibet, l'Afghanistan, puis la Perse, et présente ensuite un immense front aux puissances occidentales?

C'est une possibilité épouvantable qui se rapprochera davantage si l'ONU se soumet à ce chantage des Soviets et se rend aux demandes de ces gens qui ont violé tous les principes élémentaires de la conduite honorable, lorsqu'ils disent: "Vous ferez ce que nous vous disons ou nous ne vous parlerons même pas". On n'établira jamais la paix en se rendant à des exigences de cette nature, pas plus qu'elle n'a été maintenue en 1939 en acceptant les conditions imposées lors des fréquentes visites à Berchtesgaden.

Toutes mes paroles expriment un désir de paix. Cependant, elles visent aussi à rappeler aux membres de la Chambre les terribles leçons du passé. J'ai demandé au Gouvernement, dans toutes mes paroles, de déclarer en termes bien clairs, nonobstant l'attitude de tout autre gouvernement: "Nous n'irons pas plus loin dans la voie de l'appaisement; le passé nous a donné une leçon et nous n'aurons rien à faire avec pareille tyrannie tant qu'elle ne sera pas disposée à se conformer aux règles ordinaires de la conduite internationale."

On ne gagne rien, ni espoir de paix, ni espoir de sécurité, en préparant les voies à de nouvelles discussions sous le coup de telles menaces.

La reconnaissance par le gouvernement du Royaume-Uni du régime Mao Tsé-tung pose un problème, un réel problème. Ce n'est pas une raison pour que le Gouvernement reconnaisse le régime communiste de Chine. Le Gouvernement est en mesure de fournir des renseignements qu'il faut communiquer. J'aimerais lire un extrait d'un article écrit dernièrement par M. Anthony Eden. Cet article qui, à mon sens, offre la solution à cet important problème, a été publié à Londres le 16 janvier:

> La politique des puissances de l'Atlantique et de leurs amis à l'égard de l'extrême Orient est passablement compliquée. Toutes tendent au même but, mais elles procèdent à une allure tellement différente qu'elles marchent à contre-pas et par à-coups.
>
> La reconnaissance du gouvernement communiste de Chine fournit un récent exemple de cet illogisme, bien qu'il ne soit pas le plus important. La divergence de vues et la disparité des initiatives entre le gouvernement britannique et le gouvernement américain, à cet égard, peuvent être salutaires si, dans les deux pays, elles attirent l'attention sur l'urgente nécessité de coordonner leur politique sans plus tarder.
>
> En ce qui concerne la reconnaissance même, il y a lieu d'argumenter assez longuement sur les motifs d'ordre pratique et d'ordre juridique. Il est

vraiment malheureux qu'en cela, comme dans le cas d'autres questions relatives à l'extrême Orient, nous agissions sans méthode, tant au sein du Commonwealth qu'entre le Commonwealth et les États-Unis.

Voici un autre passage de ce même article:

Nous devons d'abord déterminer la nature de notre problème dans le sud-est de l'Asie, puis étudier comment nous pouvons nous employer tous ensemble à sa solution. En premier lieu, il s'agit d'un problème d'ordre économique. Ce serait commettre une funeste erreur que de minimiser l'importance du défi lancé aux pays libres. Le triomphe écrasant de Mao Tze-tung, en Chine, a transformé toute la situation en extrême Orient. Ses méthodes serviront désormais de modèle aux plans communistes et au programme d'action communiste à travers l'Orient.

Je cite maintenant la dernière partie de l'article:

Les principales puissances intéressées devraient s'entendre sur la stratégie à suivre dans toute cette région et répartir convenablement leur fardeau pour ce qui est des troupes et de la responsabilité politique. Il est également nécessaire de reviser et de coordonner nos divers services de renseignements en extrême Orient.

Je répète donc que le besoin le plus urgent est celui d'un programme commun quant à ces questions. Aucun pays ne peut, à lui seul, sauver l'extrême Orient. Notre programme commun doit reposer sur notre volonté d'aider les populations du sud-est de l'Asie à vivre à l'abri de la misère et de la crainte.

Sans notre aide, ils sont voués à toutes les conséquences de la domination communiste. S'ils échouent, qui peut douter que le danger qui menace la paix mondiale se rapprocherait de plus en plus de nous?

Ce sont là les paroles du personnage éminent qui fut secrétaire aux Affaires étrangères en Grande-Bretagne, pendant la guerre. Il a eu le courage de protester contre l'apaisement avant la guerre en démissionnant du gouvernement Chamberlain. Il élève maintenant la voix pour affirmer les mêmes principes et exhorter les nations libres à agir de concert en vue de sauvegarder leurs idéaux. Voilà pourquoi les Nations Unies se réunissent à Lake-Success.

Espérons qu'à l'avenir, les circonstances permettront de reconnaître la Chine et les autres nations de ce grand continent. A l'heure actuelle, toutefois, ce qui incombe par-dessus tout à chaque gouvernement qui a une part de responsabilité dans le Pacifique ainsi que dans l'Atlantique, c'est d'exiger une action concertée ainsi qu'une stratégie claire, uniforme, une stratégie qui soit connue de toutes les nations libres, et comme aussi, dans les moindres détails, des pays qui menacent notre paix et notre sécurité. A coup sûr, il ne faudrait pas reconnaître le régime de Mao jusqu'à ce que ces conditions aient été remplies, jusqu'à ce que les nations qui s'intéressent au maintien de la paix, à la fois dans l'Atlantique et dans le Pacifique, puissent arrêter une stratégie commune acceptable à tous.

Après un séjour de deux mois à Moscou, Mao est retourné dans sa capitale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit qu'il n'est pas encore possible de préciser quels sont les termes de l'accord sino-russe. Nous savons cependant que c'est un pacte d'amitié et d'action commune. On nous a au moins laissé savoir cela. J'espère que tous les députés ont vu la photo de la signature de ce pacte au Kremlin. Sinon, qu'ils la relèvent et ils y verront les trois mêmes Russes qui étaient présents lors de la signature du traité d'amitié avec l'Allemagne, le 26 août 1939, traité qui a rendu inévitable la déclaration de guerre. Ce sont Staline, Molotov et Vishinsky. Mao est assis à la place qu'occupait jadis Ribbentrop. Ils sont tous aux mêmes endroits. Regardons cette photographie, et pensons à ce que ce pacte d'amitié peut apporter au monde libre à moins qu'on ne se souvienne des leçons du passé et que les nations ne soient prêtes à maintenir ensemble la paix pour laquelle tant de nos jeunes gens et de nos jeunes filles sont morts, pour laquelle une si grande partie de la jeunesse du monde a tout sacrifié.

Qu'on ne nous dise pas qu'il faut attendre les autres. Dans les circonstances confuses et incertaines où nous nous trouvons, le monde libre tout entier attend un appel clair et vibrant qui lui montrera le chemin de l'honneur et de la paix. Cet appel peut venir du Canada, que personne ne peut accuser de poursuivre des intérêts égoïstes en Asie, en Europe ni n'importe où dans le monde. C'est là à la fois un défi et une occasion qui ne s'offrira peut-être plus jamais au Gouvernement.

M. Pouliot: Puis-je poser une question? Je félicite l'honorable député de son magnifique discours mais je tiens à lui demander s'il croit réellement que son discours est un appel en faveur de la paix.

M. Drew: Je le crois certainement. Je crois sincèrement que chaque parole que j'ai prononcée est une exhortation à suivre la seule voie qui puisse nous conduire à la paix. J'ai ce soir sonné le réveil du gouvernement canadien, des membres de ce Parlement et de la population canadienne, car je vois le très grave danger que nous courons en suivant la même voie qui, il y a à peine quelques années, nous a conduits à des résultats si désastreux.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Lundi, nous reprendrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(A 11 heures et 5 minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

APPROVISIONNEMENT DE HOUILLE—REPRISE DU SERVICE NORMAL DES TRAINS DE VOYAGEURS

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire concernant la reprise du service normal des trains de voyageurs sur les lignes des chemins de fer Nationaux du Canada. M. Donald Gordon en annonce la nouvelle à 3 h. 30, cet après-midi, à Montréal, et il a eu l'amabilité de me faire parvenir une copie de sa déclaration afin que je puisse en faire part à la Chambre. Je ne voudrais pas que la Chambre pense que j'en vole la primeur à M. Gordon, vu qu'il n'est que trois heures et dix minutes. Voici le texte de la déclaration de M. Gordon:

Quand la pénurie de charbon a contraint les chemins de fer Nationaux du Canada à réduire du quart le service des trains de voyageurs, la direction du réseau avait promis que les trains provisoirement discontinués seraient remis en service dès que les conditions le justifieraient. Nous tenons parole. Le service complet des trains du National-Canadien sera rétabli le mercredi soir 8 mars. Tous les trains dont la marche avait été interrompue à cause de la pénurie de charbon reprendront le service selon leur horaire normal. Nous remercions le public de son appui intelligent et nous lui disons que, comme par les années passées, les chemins de fer Nationaux du Canada continueront de lui procurer un service rapide, sûr et moderne. Outre la reprise des services de trains de voyageurs, la direction a ordonné que le transport du charbon destiné aux fins commerciales et autres ait la priorité sur nos lignes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER ET DE LA MARINE MARCHANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Le ministre des Transports me permet-il de lui poser une question que m'inspire sa déclaration? Cette déclaration, que tous ont écoutée avec plaisir, j'en suis sûr, manifeste bien la compétence dont fait preuve le ministre dans l'exécution de ses fonctions.

L'hon. M. Chevrier: Il va pourtant me tomber une tuile sur la tête!

M. Gillis: Le ministre convoquera-t-il bientôt le comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande de l'État, en vue de régler entièrement cette affaire?

L'hon. M. Chevrier: La dernière fois qu'on m'a posé la question, j'ai manifesté mon intention de convoquer ce comité le plus tôt possible. Je ne puis en indiquer le moment précis, mais je compte bien le faire avant le congé de Pâques. La préparation des rapports à présenter au comité, notamment, ceux des chemins de fer Nationaux et d'Air-Canada, exige un certain temps et personne à la Chambre ne désire, j'en suis sûr, faire revenir inutilement les administrateurs du National-Canadien. Je compte donc pouvoir fixer la date de convocation aux environs du 27 mars, ce qui recevra, je l'espère, l'approbation de la Chambre.

SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER PAR AUTOBUS ET CAMIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Je désire poser une question au ministre des Transports. Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils fait, à toutes les provinces, une proposition générale semblable à celle qui a été faite au gouvernement de la province de l'Île du Prince-Édouard, de prendre à leur charge tous les services de transport routier par autobus ou camions, et de placer ces services sous la régie de la Commission des transports?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Voilà une question parfaitement régulière. Je n'ai pas reçu avis de cette question, mais je puis dire au député que je ne suis pas au courant d'un mouvement dans ce sens. En tout cas, je puis dire que ni les chemins de fer Nationaux ni le gouvernement fédéral n'ont de compétence à l'égard des routes provinciales dans l'Île du Prince-Édouard, pas plus qu'à l'égard des autres matières qu'a mentionnées le député. Je n'ai pas d'autres renseignements à lui donner en ce moment.

NATIONS UNIES

QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO—RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je dépose sur le Bureau des exemplaires anglais et français du rapport de la Délégation canadienne à la Quatrième session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue à Paris du 19 septembre au 5 octobre 1949.

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

ANNAPOLIS-KINGS—CERTIFICAT ET RAPPORT CONCERNANT LA PÉTITION D'ÉLECTION—NOUVELLE ÉLECTION DÉCRÉTÉE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. le juge Doull et M. le juge MacQuarrie, de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, désignés pour instruire la pétition d'élection aux termes de la loi des élections fédérales contestées, m'ont fait parvenir le certificat et le rapport relatifs à l'élection tenue dans la circonscription d'Annapolis-Kings.

Dois-je donner lecture du rapport?

Des voix: Ce n'est pas nécessaire.

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 69, chapitre 50 des Statuts revisés du Canada, 1927, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au sujet du rapport dont vous venez de donner lecture, à propos des élections d'Annapolis-Kings. Je tiens à demander au Gouvernement si on a cherché à déterminer dans quelles circonscriptions les suffrages illégaux auraient été donnés de la bonne façon. Autrement dit, on a donné ces suffrages dans la mauvaise circonscription; ils appartenaient à d'autres circonscriptions.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Sauf erreur, ces suffrages ont été donnés dans cette circonscription, de telle manière qu'ils ne pouvaient pas être comptés ailleurs, car l'électeur avait écrit sur son bulletin le nom de la personne pour qui il votait. Or cette personne n'était candidat que dans la circonscription où on s'est rendu compte que les suffrages ne pouvaient pas être donnés légalement.

[L'hon. M. Chevrier.]

LA COMMISSION DU BLÉ

RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Ross (Souris): Je désire poser une question au ministre du Commerce. Le rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1948-1949, qu'on a déposé sur le Bureau de la Chambre le 21 février et qui indique un déficit de $5,235,-621.37 au compte des ventes de blé mis en commun de 1945 à 1949, sera-t-il renvoyé au comité permanent de l'Agriculture durant la présente session, afin qu'on puisse faire une étude approfondie du rapport et de l'activité de la Commission du blé?

De plus, je suppose que le ministre en répondant à cette question voudra également faire une déclaration au sujet de la rencontre avec M. Charles Brannan, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ross (Souris): . . . secrétaire à l'Agriculture, aux États-Unis . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Quand je me lève pour rappeler à l'ordre un honorable député qui pose une question, j'insiste pour qu'il reprenne immédiatement son siège.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le rapport de la Commission du blé pour la campagne agricole 1948-1949 a été déposé à la Chambre. Si le comité de l'agriculture veut l'examiner, le ministère lui facilitera la tâche par tous les moyens possibles. L'honorable député constatera, je crois, que le prétendu déficit mentionné dans le rapport n'a aucune signification sauf en tant qu'élément ordinaire du capital de roulement.

M. Macdonnell (Greenwood): Une simple écriture aux livres.

Le très hon. M. Howe: Quant aux pourparlers avec M. Charles Brannan, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et moi-même avons discuté avec lui ce que sera la répartition du contingent de blé entre les États-Unis et le Canada lorsque l'Allemagne et le Japon adhéreront à l'accord relatif à cette denrée. Nous en sommes venus à une entente complète; mais, comme l'Australie s'intéresse également à la répartition et que le Conseil international du blé doit prendre la décision définitive, il n'est guère sage de mentionner les chiffres en ce moment. Nos entretiens seront suivis d'un rapport, dont le Conseil sera saisi, à Londres.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN ACCORD AVEC LES DIX PROVINCES—CHOIX DU TRACÉ EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. C. Stewart (Yorkton): J'aimerais poser deux questions au ministre des Ressources et du Développement économique. A-t-on fait parvenir aux dix provinces les accords relatifs à l'aménagement de la route transcanadienne? Quel gouvernement a choisi la grand route nº 1 comme tracé de la route transcanadienne en Saskatchewan, au mois de décembre 1948 ou de janvier 1949?

M. L'Orateur: Je doute qu'on puisse poser une question de ce genre à l'appel de l'ordre du jour.

ÉTAIS DE MINES

DISPOSITIONS PRISES EN VUE DE LA VENTE OUTRE-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Brooks (Royal): Vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre du Commerce au sujet de débouchés pour nos étais de mines. Son adjoint parlementaire m'a dit qu'on me répondrait aujourd'hui. La réponse est-elle prête?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Nos commissaires de commerce dans divers pays s'occupent de trouver des débouchés pour nos étais de mines; on espère en vendre une certaine quantité. Je craindrais de compromettre l'issue de la transaction, si j'en disais plus long.

M. Brooks: On nous avait dit que dès que les élections auraient eu lieu en Grande-Bretagne . . .

Le très hon. M. Howe: Oui, elles ont eu lieu la semaine dernière.

M. Brooks: Je le sais.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre ferait mieux de retourner là-bas lui-même.

M. Brooks: La réponse du ministre me suggère une question. Peut-il nous dire vers quel moment seront complétés ces pourparlers avec d'autres pays.

Le très hon. M. Howe: Dès que les autres pays indiqueront leur volonté d'acheter des étais de mines.

M. Brooks: Nous nous attendions à ce genre de réponse.

AERO TIMBER PRODUCTS

DOSSIERS DE CETTE ANCIENNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Vendredi dernier, le député de Peace-River (M. Low) a demandé au premier ministre s'il indiquerait quel ministère a en sa possession les dossiers de l'*Aero Timber Products Limited.* C'est le ministère du Commerce qui a la garde de ces documents.

LE BEURRE

SOUTIEN DES PRIX—VENTE DE 10 MILLIONS DE LIVRES EN ENTREPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron-Nord): Je désire poser au ministre de l'Agriculture une question fondée sur la déclaration qu'ont publiée les journaux de samedi relativement à la situation du beurre au Canada. Est-il exact que l'État va vendre 10 millions de livres de beurre? Dans le cas de l'affirmative, à qui et à quel prix?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Quand le gouvernement a décidé d'acheter du beurre à un prix minimum, il avait l'intention de tout le revendre plus tard. Sauf erreur, la quantité dont il dispose actuellement s'élève à un peu moins de 25 millions de livres. Nous finirons, je l'espère, par écouler tout ce beurre de la façon ordinaire.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 2 mars, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour protester; ce faisant, j'ai la ferme conviction d'exprimer l'indignation que ressentent des milliers de Canadiens en face de l'attitude du Gouvernement, qui néglige de remplir une de ses promesses les plus importantes dans le domaine de la sécurité sociale.

La population du pays, malgré toute la patience dont elle a fait preuve à l'égard du parti libéral, s'offusque beaucoup de son infidélité à tenir les promesses solennelles qu'il a faites. L'une des offres, l'une des promesses que les Canadiens se rappellent bien, est

l'offre du mois d'août 1945 au sujet de la pension de vieillesse. Cette proposition, on l'a énoncée bien clairement. La pension devrait être de $30 par mois, mais, et je souligne à part, payable à tous les Canadiens dès l'âge de 70 ans, sans évaluation de ressources, le gouvernement fédéral devant financer et administrer tout le programme.

Je sais que depuis quelques années des milliers de personnes espèrent, chaque année, qu'enfin on donnera suite à cette offre. L'été dernier, après les élections du 27 juin, plusieurs ont cru que rien n'empêcherait l'énorme majorité libérale de donner suite à son projet en accordant une pension à tous les vieillards, sans évaluation des ressources.

Or, non seulement revient-on sur cette proposition, mais on nie l'avoir faite. Je vais citer la réponse du premier ministre (M. St-Laurent) à une observation que j'ai faite au cours de son discours du 20 février dernier. Elle est consignée à la page 63 du hansard. Il parlait de la pension de vieillesse et de l'à-propos, pour ce qui est du Gouvernement, de viser à l'établissement d'un régime de participation directe. Voici mes paroles:

M. Knowles: Ce n'est pas l'offre que le gouvernement fédéral a faite aux provinces en 1945. N'a-t-on pas fait cette offre sans qu'il fût question d'un régime contributif?

Et voici la réponse:

Le très hon. M. St-Laurent: Non, on ne l'a pas faite. Si l'honorable député veut bien se reporter à la proposition, il constatera, je crois, qu'on n'a jamais offert de pension sans évaluation des ressources et qui ne comportât pas de contribution.

Voilà pourquoi je proteste cet après-midi; non seulement le Gouvernement fait marche arrière et ne remplit pas ses promesses, mais le chef même du Gouvernement nie qu'on ait jamais fait une telle promesse dont cependant tous les Canadiens ont eu connaissance.

Et il ne s'agit pas d'une observation fortuite du premier ministre, car il a ajouté:

C'était impossible...

En d'autres termes, il était impossible de faire une telle proposition.

...car le système ne pouvait fonctionner. Nous ne pouvons pas affecter à la pension de vieillesse cette proportion du revenu de la nation provenant des impôts ordinaires.

Il a ensuite signalé qu'il était sensible au sort des vieillards, mais il a donné à entendre qu'il n'approuvait pas le principe de l'évaluation des ressources:

Pourquoi toucherais-je, dans les deux prochaines années, une pension de $40 par mois dont il me faudra remettre au Trésor seulement 45 ou 50 p. 100?

Le premier ministre a longuement expliqué son idée; on y voit bien qu'il exprimait exactement sa pensée en déclarant que le Gouvernement n'avait jamais offert d'instituer un régime de pension sans évaluation des ressources et sans participation. Je tiens à démontrer avec plusieurs preuves à l'appui qu'il s'agit là, comme je le soutiens, tout au moins d'un exposé erroné.

J'ai ici un exemplaire des propositions que le Gouvernement du Canada a formulées en août 1945, lors de la conférence fédérale-provinciale du rétablissement. Sous la rubrique "Pensions nationales de vieillesse à 70 ans", à la page 41, je trouve l'extrait suivant:

Comme partie des propositions générales maintenant à l'étude de la Conférence, il est proposé que le Gouvernement fédéral établisse un plan de pensions nationales de vieillesse entièrement financées et administrées par le Gouvernement fédéral, et payées au taux uniforme de $30 par mois, sans considération de fortune personnelle, aux hommes et aux femmes âgés de 70 ans, d'un bout à l'autre du Canada.

On estime que le coût des pensions nationales de vieillesse aura atteint en 1948, par exemple, 200 millions. (Voir détail au Tableau I ci-dessous.) Un recouvrement partiel s'opérerait des personnes de plus de 70 ans qui paient l'impôt sur le revenu.

Plus loin, à la page 42, un autre passage indique ce que comportait la proposition:

Le trait saillant des pensions nationales de vieillesse proposées est l'élimination de l'estimation des ressources une fois atteint l'âge de 70 ans, jugée inopportune en ce qui concerne le groupe le plus âgé de la collectivité, dont plus de 80 p. 100 sont incapables de se suffire à eux-mêmes par un travail rémunérateur utile.

Impossible de l'affirmer plus nettement. Le trait saillant de la proposition est l'élimination de l'estimation des ressources une fois atteint l'âge de 70 ans. Le 20 février dernier, cependant, le premier ministre a déclaré qu'aucune offre de ce genre n'avait jamais été formulée. Je poursuis la citation du paragraphe:

Le paiement de pensions comme droit des personnes de cet âge offre la meilleure espèce de sécurité économique. Il fait disparaître la crainte de la misère beaucoup plus sûrement que toute autre méthode, et libère les personnes âgées de la nécessité de se chercher du travail, ou de tenter de continuer à travailler dans des conditions défavorables et au delà de l'âge auquel elles devraient être en mesure de prendre leur retraite sans devenir une charge pour leur famille ni compter sur la charité. Ce système assure un minimum de subsistance à ceux qui n'ont pas d'autres ressources et permettrait en plus à d'autres personnes possédant en propre des économies modérées de quitter le travail actif plus tôt ou dans un confort plus grand qu'il ne serait possible autrement.

L'offre faite en 1945 a été un fait marquant et depuis longtemps désiré dans l'évolution de la sécurité sociale chez nous. Je me souviens très bien d'un éditorial paru dans le *Free Press* de Winnipeg, il y a quelques semaines. On nous y reprochait de tant insister sur les pensions de vieillesse, d'en parler tellement que nous faisions naître dans le cœur des vieillards des espérances qui ne seraient jamais comblées.

Je me reconnais coupable d'avoir insisté sur la question, mais j'espère avoir encouragé les Canadiens à penser qu'un avenir prochain réserve un sort meilleur à nos vieillards. Je tiens pourtant à rappeler que le document qui a vraiment fait espérer à la population que l'évaluation des ressources serait abolie était, non pas un texte de propagande partisane, mais une déclaration officielle et précise, celle dont je viens de donner lecture. Voilà où on en était jusqu'au 20 février dernier. Le gouvernement fédéral avait décidé de supprimer l'évaluation des ressources.

A la page 106 les propositions du Gouvernement ajoutent:

La suppression de l'évaluation des ressources permettrait au gouvernement fédéral d'administrer seul ces pensions sur une base nationale uniforme, sans la participation nécessaire des provinces, et allégerait en conséquence considérablement les finances provinciales. Vu que le gouvernement fédéral assumerait entièrement la responsabilité financière de ces pensions, il en administrerait aussi le paiement.

Remarquez que dans cet exposé de la proposition il est bien précisé qu'il n'y aura pas d'évaluation des ressources et que c'est au gouvernement fédéral qu'appartiendrait intégralement la responsabilité de payer ces pensions. Or voici que le premier ministre affirme qu'il n'a jamais été question d'offrir une pension non-contributive et sans évaluation des ressources, de sorte que...

L'hon. M. Martin: Pourquoi ne pas représenter correctement la situation?

M. Knowles: C'est ce que je fais et je suis loin d'avoir fini. J'entends rapporter plusieurs fois les paroles mêmes du ministre, à l'appui de ma thèse, que, depuis 1945, le Gouvernement a préconisé l'abolition de l'évavaluation des ressources.

A la page 110 du même document on trouve d'autres mentions de cette affaire. Il y a notamment un alinéa qui se rapporte au financement des plans élaborés en 1945:

Le système projeté de pensions de vieillesse payables de droit, sans preuve des moyens d'existence, aux personnes de 70 ans et plus serait institué et administré par le gouvernement fédéral, et des conventions spécifiques avec les gouvernements provinciaux ne seraient pas essentielles à sa mise à exécution.

Voilà, en termes précis, ce qu'on a proposé. Le programme se fondait sur le principe des accords fiscaux; or une fois ceux-ci établis, aucun autre accord spécifique ne devait intervenir avant la mise à exécution par le gouvernement de son programme d'une pension de vieillesse accordée à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, sans évaluation des ressources, et versée entièrement par le gouvernement fédéral. Les propositions ajoutent:

Le Dominion a le pouvoir de financer sa part du coût collectif de l'assurance-santé et des pensions de vieillesse à même le fonds du revenu consolidé, en faisant adopter au régime des impôts les modifications que, de l'avis du Parlement, les avantages universels de l'assurance-santé et des pensions de vieillesse, ainsi que les autres fins de déboursés fédéraux, justifieraient.

Toutefois, il y a des avantages précis, à l'égard de l'efficacité administrative, de l'acceptation des conditions et de la compréhension populaire des plans, à fixer des modalités comportant plus nettement la participation et en relation plus étroite avec les dispositions relatives à l'assurance-santé et à la pension de vieillesse. Ces modalités additionnelles et utiles faciliteraient et hâteraient l'inauguration effective des plans et le gouvernement fédéral demande que les conventions particulières conclues avec les gouvernements provinciaux en tiennent compte.

Je sais comment agit le Gouvernement. Il se fonde sur cette mention subsidiaire d'un régime à participation lorsqu'il est question de grouper les programmes de la pension de vieillesse et de l'assurance-santé. Avant la fin de mon discours, j'aurai un mot à dire de la façon abusive qu'on interprète l'expression "à participation". C'est un terme qu'il importe de définir.

J'ai lu le dernier alinéa afin d'exposer, pour ainsi dire, les deux versions, de faire comprendre les termes que le Gouvernement emploie lorsqu'il prétend avoir toujours songé à un régime à participation. Je signale, cependant, que, dans l'alinéa que je viens de citer, le régime à participation entre en jeu uniquement lorsqu'il est question de grouper, dans un programme général, la pension de vieillesse et l'assurance-santé. Je suis d'accord sur ce point. Il ne faut pas oublier, cependant, que l'offre qu'on a faite de donner suite aux propositions relatives à une pension de vieillesse universelle sans évaluation des ressources était catégorique et bien précise. L'alinéa que j'ai cité stipule qu'il ne serait pas nécessaire, à cette fin, de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux.

Cette proposition a fait alors l'objet d'une grande publicité. Voici le Bulletin 9-A de la Commission d'information en temps de guerre; ce document, qui porte la date du 11 août 1945, renferme un résumé de ces propositions. C'est sur ce résumé que sont fondés les articles de journaux dont la population canadienne a pris connaissance. En voici le texte:

Le gouvernement fédéral financerait et administrerait lui-même un régime national de pension de vieillesse au bénéfice des personnes de plus de 70 ans. La pension serait établie au niveau uniforme de $30 par mois, indépendamment des ressources. Pour être admissible à la pension, il faut avoir vécu au Canada pendant au moins vingt ans depuis l'âge de 18 ans, y compris la période de trois ans qui précède immédiatement la date de la demande de pension.

Cette partie du programme coûterait au gouvernement fédéral, dès 1948, la somme d'environ 200 millions de dollars, dont il recouvrerait cependant une certaine partie, puisque certaines personnes âgées de plus de 70 ans acquittent l'impôt sur le revenu.

S'il reste quelque doute sur l'interprétation que la Commission d'information en temps de guerre et les journaux du temps et le public ont donnée à ces propositions, j'invoque, à l'appui de ma thèse, le témoignage du ministre actuel de la Justice (M. Garson). Voici le texte de l'exposé budgétaire qu'il a fait, le 27 mars 1947, à l'Assemblée législative du Manitoba, à titre de trésorier provincial et de premier ministre du Manitoba. En sa qualité de trésorier provincial, il a traité la question dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée législative du Manitoba sur le résultat des négociations fédérales-provinciales de 1946-1947. Le ministre actuel de la Justice, qui était alors trésorier provincial du Manitoba, a commencé par traiter brièvement les pourparlers d'ordre financier, puis il a déclaré:

En outre, au chapitre de la sécurité sociale, le Dominion a offert de verser les subventions suivantes:

1. A toute personne âgée de 70 ans et plus, une pension de vieillesse au taux de $30 par mois, sans évaluation des ressources; le Dominion assumerait l'entière responsabilité des versements et des frais d'administration.

Le ministre de la Justice est un homme intelligent qui ne se laisse pas berner. Il savait exactement ce que signifiaient les propositions, comme il l'a indiqué clairement dans son rapport à l'Assemblée législative du Manitoba.

L'hon. M. Martin: Nous avons fait mieux que cela, car nous avons relevé la pension depuis.

M. Knowles: Le montant global de la pension a été relevé grâce à la participation provinciale; dans certains cas, le gouvernement fédéral verse maintenant $30. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ne devrait pas chercher à me faire dérailler. Il faudrait accorder la pension à un âge moins élevé et en accroître le montant, mais d'abord en supprimant l'estimation des ressources et en rendant la pension de vieillesse payable à tous les Canadiens, on surmontera l'obstacle le plus important. C'est le point principal. C'est parce qu'on a formulé une offre en ce sens, bien que le premier ministre (M. St-Laurent) le nie, que je m'exprime de cette façon.

Je rappelle aux députés, surtout à ceux qui faisaient partie du dernier Parlement, que la question a été maintes fois discutée à la Chambre au cours de la vingtième législature. Nous nous sommes réunis pour la première session de la législature le 6 septembre 1945. Or le 14 septembre, dans le débat sur l'Adresse, le présent ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui détenait alors le portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social, a traité des propositions fédérales-provinciales. Je le rappelle simplement pour démontrer qu'ici même un membre du Gouvernement actuel a confirmé l'interprétation de la Commission d'information en temps de guerre, des journaux, de la population canadienne et du présent ministre de la Justice, alors premier ministre du Manitoba. Je cite donc un extrait du discours prononcé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, comme en font foi les *Débats* du 14 septembre 1945:

Viennent ensuite les propositions concernant la pension de vieillesse. On recommande en premier lieu un régime national de pension de vieillesse de $30 par mois payable par le gouvernement fédéral à toute personne ayant dépassé l'âge de 70 ans et, en deuxième lieu, une contribution de la part de ce même gouvernement, représentant 50 p. 100 du coût des pensions versées à des personnes de 65 à 69 ans, moyennant preuve qu'il s'agit de personnes nécessiteuses, ces dernières pensions devant être administrées par les provinces.

Je poursuis:

Ces propositions soumises par le gouvernement fédéral sont aussi généreuses que nous pouvons les rendre si nous voulons maintenir notre économie nationale en équilibre. Nous avons trouvé le point d'équilibre de nos estimations; le plan se tient et est susceptible de fonctionner.

Voilà les paroles du présent ministre de la Défense nationale. Je répète, le plan se tient, et il est susceptible de fonctionner. Je les compare à celles que le premier ministre a prononcées le 20 février dernier lorsqu'il a affirmé que la pension sans évaluation des ressources et sans participation n'a jamais été offerte et ne saurait l'être parce que le système ne peut fonctionner. Or voici que non seulement on ne remplit pas les promesses qui avaient inspiré tant d'espoir en ce qui regarde l'abolition de l'évaluation des ressources, mais on nie les avoir faites.

Un peu plus tard, le 18 septembre 1945, je prenais la parole au cours du débat sur l'Adresse. Personne ne s'étonnera si je dis que je parlais des pensions de vieillesse. J'ai alors exprimé certains avis qui ont poussé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors à m'interrompre. D'après la page 281 du hansard de cette année là, j'aurais dit:

En passant, cette pension n'est encore qu'une simple proposition et tous les chiffres y afférents, dans les propositions de la Conférence fédérale-provinciale, de même que tous les chiffres fournis l'autre jour par le ministre, visent l'année 1948. Pourquoi 1948? Est-ce l'année des prochaines élection?

Des voix: Oh, oh.

Prévision assez juste. Je ne m'étais trompé que d'un an. Voici la suite:

L'hon. M. Claxton: Puis-je répondre à cette question maintenant?

M. Knowles: Soumettre des propositions ne suffit pas.

L'hon. M. Claxton: Puis-je répondre à la question maintenant?

M. Knowles: Le ministre me fera plaisir en y répondant.

L'hon. M. Claxton: La plupart des chiffres relatifs à la proposition soumise à la conférence reposent sur l'année 1948. A notre avis, 1948 devait être la première année d'après-guerre où la conversion de l'économie de guerre à l'économie de paix serait complète.

M. Knowles: Le Gouvernement, le ministre ou tout autre porte-parole du Gouvernement a-t-il laissé entrevoir que la proposition comportant un versement de $30 par mois sera mise en pratique avant 1948?

L'hon. M. Claxton: Elle le sera dès que les provinces accepteront les propositions.

Et voilà une nouvelle confirmation. Le gouvernement n'attendait que la conclusion d'accords fiscaux entre le pouvoir central et les provinces, mais cette condition une fois remplie, une proposition précise, bien définie, visant une pension générale, sans évaluation des ressources et payable à tous, devait entrer en vigueur.

Nous sommes revenus à la charge en 1946 et avons soulevé la question durant la session de cette année-là. J'aimerais citer de nouveau l'actuel ministre de la Défense nationale, alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Auparavant, d'autres services administratifs examinaient les mesures législatives de sécurité sociale et c'est ainsi qu'on a préparé les propositions que le Gouvernement a soumises à la conférence fédérale-provinciale.

Notons, vu l'étude qu'on nous demande maintenant de faire par l'intermédiaire d'un comité spécial que la question avait déjà été étudiée avant l'élaboration des propositions de 1945. Je poursuis ma citation:

Il s'agit de propositions que le peuple canadien peut réaliser à son avantage. Nous croyons aussi que l'économie canadienne est en état de porter ce fardeau.

Le premier ministre affirme aujourd'hui qu'il n'y a jamais eu pareille offre et qu'il ne pouvait pas y en avoir, même si le ministre de la Défense nationale disait le 10 avril 1946,—comme on avait déjà dit en 1945,—que les propositions précédemment élaborées étaient fondées sur des études et seraient pratiques. Plus loin, à la même page, figurent ces autres paroles du ministre:

Les propositions soumises par le gouvernement fédéral aux provinces comportent le paiement d'une somme de $30 par mois, indépendamment de l'évaluation des ressources, à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans. On calcule que ce projet entraînerait une dépense de 200 millions de dollars en 1948.

M. MacNicol: A tout le monde?

L'hon. M. Claxton: Oui, à toutes les personnes de plus de 70 ans.

Encore une fois, voilà justement le point important dans toute cette affaire, celui dont je parle cet après-midi, soit l'universalité de la pension de vieillesse ou la suppression de l'évaluation des ressources. Il faut relever le chiffre de la pension et abaisser l'âge à partir duquel elle sera accordée. Supprimons d'abord l'évaluation des ressources. On sait qu'on nous prie de toutes parts en ce moment de supprimer cette exigence. C'est évidemment pourquoi j'en parle au nom de centaines de correspondants, mais j'en parle aussi parce que mon étude de la question m'a convaincu que c'est là le grand obstacle à surmonter. Nous pouvons modifier autrement la pension de vieillesse, mais si nous n'avons pas changé son application, si, en somme, nous ne l'avons pas étendue à tous, elle ne sera jamais satisfaisante.

Si nous établissons un régime à participation qui ne s'applique qu'à une partie de la population, nous éprouverons les mêmes difficultés que celles auxquelles le mode adopté aux États-Unis a donné lieu. Ce qui importe le plus, c'est de supprimer l'évaluation des ressources et d'appliquer le régime à tous les Canadiens.

Afin de compléter l'exposé de ma documentation sur l'attitude que le Gouvernement a prise à partir de 1945 jusqu'à ce que le premier ministre prononce certaines paroles plutôt étonnantes le 20 février au soir, je me reporterai au hansard du 18 juin 1947, page 4280. La Chambre étudiait alors un projet de loi modifiant la loi des pensions de vieillesse afin d'autoriser certaines augmentations cette année-là. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui parle et voici comment il s'exprime:

Pour la partie de ce programme relevant de la sécurité sociale, le gouvernement fédéral a proposé un mode national de pension de vieillesse. D'après ce mode, l'État fédéral assumerait l'entière obligation du paiement des pensions, à raison de $30 par mois à toutes les personnes de 70 ans et plus, au Canada.

J'espère que le ministre ne se lèvera pas maintenant pour nous dire que le Gouvernement verse actuellement ses $30 par mois, soit sa quote-part de la pension de $40, parce qu'il ne verse pas ce plein montant à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, ce qui constitue le nœud du problème.

M. MacInnis: Et sans recourir à l'évaluation des ressources.

M. Knowles: Si l'on supprime l'évaluation des ressources, tous reçoivent la pension. C'est

définir la même chose de deux manières. Je poursuis la déclaration que le ministre a formulée alors:

Le gouvernement fédéral proposait le versement de cette pension à toute personne admissible sans distinction de revenus; il offrait d'administrer le régime lui-même et d'en supporter intégralement les frais qui, selon les prévisions, s'élèveront à 200 millions de dollars par an.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une requête adressée de ce côté-ci de la Chambre. C'est une déclaration bien nette et spontanée du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans laquelle il confirmait les propositions formulées en 1945. Il les confirmait dans le sens qu'en avaient déduit les journaux, et le public, ainsi que mon ami le ministre de la Justice, alors premier ministre du Manitoba. Plus loin, dans le même discours, je relève les paroles suivantes:

Telles ont été, en somme, les propositions du gouvernement fédéral aux provinces à l'égard des vieillards et des aveugles. Elles font partie intégrante des buts de sécurité sociale que le Gouvernement s'efforcera d'atteindre, dès que des accords d'ensemble satisfaisants pourront être conclus avec les provinces, sur les questions de sécurité sociale, de fiscalité, et autres.

L'hon. M. Martin: C'est exact. C'est toujours vrai.

M. Knowles: Un instant. Vous disiez encore, à l'époque, que la seule condition nécessaire à l'exécution d'un tel programme était l'entente fédérale-provinciale. Le premier ministre n'a pas mentionné cela l'autre soir. Il affirme maintenant qu'il n'a même jamais été question d'offrir une pension qui serait versée à tout le monde sans l'évaluation des ressources et sans participation. Il a même dit que pareille offre n'a pu être faite, et que, d'ailleurs, il n'était pas en faveur d'un programme de ce genre.

L'hon. M. Martin: Pourquoi ne pas citer exactement les paroles du premier ministre?

M. Knowles: Je l'ai fait plusieurs fois. Voyons encore ce qui s'est passé le 18 juin 1947. Celui qui dirigeait l'opposition à l'époque avait la parole, mais le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social l'a interrompu plusieurs fois. Ces interpellations se trouvent à la page 4287 du hansard du 18 juin 1947; je n'ai pas besoin de les citer. Toute la question se ramène à ceci: le chef de l'opposition d'alors soutenait que le Gouvernement avait modifié son attitude; le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, posant la question de privilège, a déclaré qu'il n'en était rien, que le Gouvernement suivait toujours la ligne de conduite énoncée en 1945.

Je passe maintenant à la page 4642 du hansard du 25 juin 1947. C'est encore le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social qui a la parole. Je cite:

[M. Knowles.]

Mon honorable ami pourrait néanmoins méditer sérieusement ce que j'ai dit des propositions générales relatives à la sécurité que le Gouvernement a formulées à l'adresse des provinces en août 1945.

Qu'on veuille bien écouter ceci:

S'il n'accepte pas mes garanties, je lui rappelle ce qu'a dit en juillet dernier l'actuel ministre de la Justice (M. Ilsley) lorsqu'il était ministre des Finances, soit que, dès la conclusion d'accords fiscaux avec les provinces, le programme de sécurité sociale devenait une partie essentielle des objectifs que poursuit le Gouvernement.

A l'appui de mon assertion, je rappelle la déclaration que le présent ministre des Finances (M. Abbott) a formulée à deux reprises, cette année, une fois à Toronto et une fois à la Chambre. Je rappelle également les affirmations que j'ai faites à titre de ministre responsable de la couronne. Si cela ne suffit pas à l'honorable député, je lui rappelle ce qu'écrivait le premier ministre dans un télégramme qu'il adressait le 15 juillet 1946 au premier ministre de la Saskatchewan et qu'il a répété à trois reprises dans d'autres communications. Voici ce qu'écrivait le premier ministre du Canada:

Comme on l'a signalé dans l'exposé budgétaire, les propositions relatives aux entreprises de l'État et à la sécurité sociale soumises en août dernier, demeurent une partie fondamentale du programme du gouvernement fédéral. Dès qu'il y aura acceptation suffisante des ententes fiscales projetées,...

La seule condition est l'acceptation suffisante, non l'acceptation complète,—

...nous serons prêts à examiner, lors d'une conférence générale, ou autrement, la possibilité de conclure des ententes mutuellement satisfaisantes à l'égard de l'ensemble ou d'une partie des propositions relatives aux entreprises de l'État et à la sécurité sociale, que nous avons soumises antérieurement.

Reportons-nous à la page 4708 du hansard du 26 juin 1947. Le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social, engagé dans un débat avec le chef de l'opposition de l'époque, signale:

La pension de vieillesse que, sous l'empire de ce régime, le Gouvernement consentait à verser à toute personne d'au moins 70 ans, sans l'évaluation des ressources, lui coûterait 200 millions par année. Ce sont là des chiffres plutôt extraordinaires. Dans le programme du Gouvernement, chaque article avait sa place.

M. MacNicol: Qu'entend le ministre par l'expression "le programme du Gouvernement"?

L'hon. M. Martin: Les propositions qu'il a offertes aux provinces en août 1945. Le Gouvernement s'en tient à ces propositions.

L'hon. M. Martin: Et il s'en tient encore là.

M. Knowles: Je suis heureux d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous le répéter. J'espère qu'il tiendra ce langage au premier ministre.

L'hon. M. Martin: Rien de ce que le premier ministre a dit ne vient en conflit avec cette proposition.

M. Knowles: Il a dit qu'on n'avait jamais offert d'établir un régime de pension sans évaluation des ressources ni sans cotisations; il a ajouté que cela serait impossible, que ce régime serait inapplicable.

M. Fleming: Le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne peuvent avoir raison tous les deux.

M. Knowles: Un peu plus loin on constate que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a repris son attitude. Inutile de donner lecture de ce passage des *Débats* du 26 juin 1947: c'est la réitération des assurances que le ministre avait déjà données, citant de nouveau le télégramme du premier ministre au premier ministre Douglas de la Saskatchewan et la déclaration de M. Ilsley du 27 juin 1946, qui prouvait de façon bien nette que l'offre du Gouvernement restait la même et qu'il s'en tenait à ses propositions de 1945.

Nous passons ensuite à 1948, alors que, le 16 juin, nous voyons, à la page 5495 des *Débats*, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit:

> Comme il faut voir les choses bien en face, je rappelle avec bienveillance, ainsi que dirait mon collègue du Travail, que nous avons présenté certaines propositions aux provinces. Le premier ministre, le présent titulaire du portefeuille de la Justice, notre ministre des Finances et moi-même avons exposé l'attitude du Gouvernement à l'égard de ces propositions. Elles correspondent encore, en principe, au programme du gouvernement canadien.

Après quoi se tint le congrès libéral de l'été 1948 qui a adopté un long programme de vingt et un articles. L'article nº 14 réitère les propositions de la Conférence fédérale-provinciale de 1945. Puis ce fut la campagne électorale de 1949. J'ai sous la main une annonce commanditée par le parti libéral et parue dans la *Winnipeg Free Press* immédiatement avant les élections. On y fait l'éloge des divers candidats libéraux, dont le député de Winnipeg-Sud (M. Mutch), qui se défend maintenant de préconiser la sécurité sociale mais plutôt la justice sociale, nuance assez subtile, ma foi. Mais voilà sa photographie à côté des mots: "Appuyez les libéraux et la sécurité sociale."

En outre, j'ai sous les yeux deux exemplaires d'une brochure intitulée *Canadian Outlook* et diffusée pendant la campagne électorale, du moins dans la ville que j'habite. De votre fauteuil, monsieur l'Orateur, vous en pouvez déchiffrer la manchette "sécurité".

> Le programme électoral des libéraux est un programme vivant, progressiste, pratique de sécurité sociale croissante.

On y joignait l'avertissement que si, par malheur, le parti libéral ne ralliait pas majorité des voix au parlement, le pays devrait peut-être se passer de sécurité sociale plus étendue. Et maintenant, qu'avons-nous: une majorité libérale écrasante, et la dénégation du premier ministre qu'on ait jamais formulé une offre en 1945. Et de nouveau, selon un autre manifeste électoral:

> L'intérêt du Canada vous intéresse. Assurez le maintien de la prospérité du Canada. Sauvegardez votre sécurité le 27 juin. Votez pour les libéraux.

Monsieur l'Orateur, tout cela démontre que tel est bien ce que selon nous, les Canadiens ont compris. Depuis le mois d'août 1945, la population a cru que le Gouvernement était disposé à supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse, à laquelle il comptait d'autre part admettre tous les Canadiens de 70 ans et plus, et même d'un âge moins avancé. Or voici que le premier ministre le nie. C'est à la fois ennuyeux et fort désappointant. J'estime qu'il faudrait changer d'attitude.

On parle beaucoup aujourd'hui d'un régime contributif. De fait, c'est le seul qui puisse exister. Les vieillards pensionnés ont contribué à l'avoir d'où ils tirent leur pension. Ils ont contribué au bien-être économique du pays. Il existe d'autres régimes contributifs. On pourrait instituer un régime d'après lequel les intéressés verseraient une contribution directe leur donnant droit à une pension proportionnée au montant de leur contribution. J'espère que nous ne connaîtrons pas un régime restrictif de cette sorte, qui ne vaudrait guère mieux que les plans des sociétés d'assurance particulières. En vertu d'un autre régime contributif, tout le monde participe aux frais de l'État en payant l'impôt sur le revenu dont une partie est imputable à la sécurité sociale, comportant de droit la pension de vieillesse pour tout le monde. Je reconnais le mérite du Gouvernement. Je crois que telle était son intention lorsqu'il a présenté ses propositions en 1945. Il songeait sans doute que le coût d'application des propositions entraînerait des rajustements ou même des majorations de l'impôt sur le revenu de façon à charger le Trésor fédéral des frais globaux de la pension de vieillesse sans évaluation des ressources. Un tel régime serait excellent, parce qu'il permettrait aux gens de payer suivant leurs moyens et de toucher la pension de droit, à l'âge approprié.

Qu'est-ce qui se passe maintenant? Ceux qui ont fait ces promesses, en juin dernier, surtout les libéraux, essaient de se libérer en parlant de vagues régimes contributifs, ou à participation, tout en sachant qu'on mettra peut-être des années avant de pouvoir inaugurer un tel régime. Un candidat libéral au moins s'est prononcé sur la question en juin dernier. Je veux dire l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Campney) qui, à même les $21,000 qu'il a dépensés durant sa compa-

gne électorale, a fait publier dans le *News-Herald* de Vancouver, le 13 juin 1949, l'annonce suivante:

6. Je réclamerai comme un droit un régime contributif de pension de retraite pour tous les vieillards de plus de 65 ans.

7. En attendant l'établissement de cette mesure, je réclamerai le versement d'une pension de vieillesse, sans l'évaluation des ressources, aux hommes de 65 ans et aux femmes de 60 ans, et suffisante pour assurer un niveau convenable d'existence.

Le député en question devrait prendre la parole afin de formuler ses réclamations, comme il l'a promis; aujourd'hui on se contente de parler beaucoup d'un régime contributif, simple excuse pour ne pas appuyer notre demande d'abolir l'évaluation des ressources. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le premier ministre et les autres qui auront à prendre des décisions, se prononcent pour un régime contributif de pensions avant de rendre la pension universelle, ils compromettront pour longtemps la sécurité de nos vieillards. C'est là un des grands problèmes qui se pose actuellement aux États-Unis, malgré les bons points que présente leur texte législatif. Leurs difficultés proviennent de ce qu'ils ont établi un régime à participation, sans l'étendre, dès le début, à tous les citoyens. Il leur est maintenant très difficile de l'appliquer à tout le monde.

Nous devrions premièrement commencer par la proposition formulée par le Gouvernement en 1945. Il s'agissait là d'un progrès dans notre manière de penser officielle; aujourd'hui je suis d'avis qu'il importe grandement de censurer, le plus tôt possible au cours de la présente session, l'idée exprimée récemment par le premier ministre. Il ne faudrait pas y penser davantage. Ce qui importe en premier lieu, ce n'est pas de mettre en œuvre le régime de contributions; cela viendra, et facilement. Il faut d'abord supprimer l'évaluation des ressources, verser la pension à tous les Canadiens, en d'autres mots, la rendre universelle. Aux députés qui reçoivent ces cartes et pétitions comme j'en reçois moi-même des centaines, je conseille d'appuyer fortement sur la justesse du point de vue que j'exprime, celui de faire disparaître d'abord l'évaluation des ressources.

Je viens de rappeler que dans une page de réclame publiée en juin dernier par le *Free Press* de Winnipeg, le parti libéral invitait les gens à l'appuyer s'ils voulaient obtenir la sécurité sociale, puis, vis-à-vis de la photo du député de Winnipeg-Sud paraissait,—imaginez,—les mots: "sécurité nationale." Il est devenu célèbre du soir au lendemain par le discours qu'il prononçait récemment à Toronto, y affirmant que si d'autres libéraux étaient embrouillés, lui ne l'était certes pas et ajoutant que ce qu'il faut au pays c'est non pas la sécurité sociale mais bien la justice sociale.

M. Macdonnell (Greenwood): Il sondait l'opinion.

M. Knowles: En effet. Il a dit:

Relever les personnes déchues, aider les malheureux, intervenir entre les faibles et ceux qui cherchent à les opprimer, voilà ce que signifie la justice sociale.

Il a ajouté, cependant:

Aux dernières élections les conservateurs-progressistes et les cécéfistes ont parlé de sécurité sociale. Le programme libéral établissait une distinction entre sécurité sociale et justice sociale. J'avoue que certains libéraux ne voient pas bien la différence.

Le discours ne manquait pas d'intérêt. Il veut la justice sociale; il veut relever ceux qui sont tombés et aider les malheureux; il veut s'interposer entre les faibles et ceux qui pourront chercher à les opprimer. Mais qu'on n'aille pas leur donner la sécurité sociale: il suffit de la leur offrir, dans une annonce, la veille des élections. Il ajoutait que toute discussion sur la sécurité sociale est foncièrement malhonnête. Je ne sais pas qui parle de malhonnêteté quand on lit, au temps des élections, des choses comme "Votez libéral et obtenez la sécurité sociale" et quand, immédiatement après, on se fait dire que les libéraux ne sont pas tenants de la sécurité sociale mais d'une généralité qui porte le nom de justice sociale.

M. Macdonnell (Greenwood): Après tout, les libéraux peuvent toujours faire valoir leur victoire aux élections.

M. Knowles: Ah oui, leur rengaine préférée: ils ont gagné les élections. C'est probablement leur dernière victoire. (*Rires*). Mes honorables amis ont beau rire, ils savent que s'ils font machine arrière en ce qui concerne les propositions de sécurité sociale, ils ne sortiront plus jamais victorieux des élections.

J'assure à l'honorable député de Winnipeg-Sud que si son discours à Toronto l'a rendu impopulaire à bien des endroits, il lui a valu des amitiés à la Chambre de commerce canadienne. Dans son dernier bulletin elle a publié un très intéressant petit article intitulé: "Franc-parler de M. Mutch". Il y est dit que ces propos lui feront beaucoup d'ennemis, mais aussi beaucoup d'amis, lesquels se trouveront sans doute chez ceux à qui est destiné le bulletin. Dans ce discours, si j'en crois le rapport qu'en publiait le bulletin, le représentant de Winnipeg-Sud disait:

L'expression "sécurité sociale" est indéfinissable, inappréciable et malhonnête.

J'ai presque fini, monsieur l'Orateur, mais j'ai tout de même quelque chose à dire de cette observation du député de Winnipeg-Sud, lequel prétend que l'expression "sécurité sociale" est malhonnête. Je ne vois pas très bien ce qu'il entend par là, mais j'ai comme l'idée qu'il estime malhonnête de faire croire aux gens qu'ils peuvent obtenir quelque chose pour rien. On me permettra de dire que ce que je déplore le plus dans notre régime économique actuel, c'est sa malhonnêteté, ainsi qu'en témoignent les milliers, voire les millions de personnes qui ne peuvent jouir de la richesse qu'ils produisent. S'il est un fait incontestable, c'est que dans notre économie des millions de personnes ne bénéficient pas entièrement des richesses qu'ils produisent, alors que d'autres en recoivent plus qu'ils n'en méritent. C'est cette malhonnêteté, cette injustice fondamentales que nous cherchons à supprimer en prônant les mesures de sécurité sociale qui s'imposent. Je prie le Parlement et, en particulier, ses députés libéraux, d'insister autant qu'ils le peuvent auprès du gouvernement pour que soit renversée cette tendance dont le premier ministre témoignait le 20 février en niant l'existence d'une offre comme celle de l'octroi d'une pension à tous sans évaluation des ressources, en prétendant que cela ne pouvait pas être et que ce serait impraticable. J'exhorte le Gouvernement à revenir à la conception essentiellement raisonnable des propositions de 1945, qu'on verse sans retard à tous les Canadiens, sans évaluation des ressources, la pension des vieillards.

M. E. A. McCusker (Regina): Monsieur l'Orateur, je m'associe aux honorables préopinants pour féliciter les motionnaires de l'Adresse, ainsi que l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Prudham) qui a été nommé au poste d'adjoint parlementaire. Il y a quelques jours la Chambre s'est formée en comité des subsides pour étudier les crédits du ministère des Affaires extérieures. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous a fait un exposé de l'activité de son ministère et de la situation internationale. Il nous a parlé des principaux problèmes qui ont été étudiés à la conférence, et il a insisté sur la situation peu satisfaisante et inquiétante dans laquelle se trouvent les démocraties pacifiques, de nos jours, à cause de l'attitude hostile et des intentions incertaines des pays dominés par les communistes.

Il a été tantôt critiqué, tantôt louangé, par ceux qui se sont succédé à la tribune. L'honorable représentant de Peel (M. Graydon), qui est absent aujourd'hui, s'est plaint que le ministère ne renseigne pas pleinement les membres de la Chambre en général, et le comité des affaires extérieures en particulier, sur la situation actuelle, ni sur ses projets pour l'avenir. Il a trouvé à redire parce qu'on n'avait pas permis au comité de convoquer M. Davis, qui a été notre ambassadeur en Chine, afin de pouvoir l'interroger. Comme je suis l'un de ceux qui se sont opposés à la convocation de M. Davis au comité, je ferai remarquer que M. Davis n'aurait plus eu aucune utilité comme ambassadeur dès qu'il aurait assisté à une séance du comité, et qu'une fois l'interrogatoire terminé, ses déclarations eussent été rendues publiques. J'aurais aimé entendre son rapport sur la Chine, car il aurait probablement été très intéressant, mais je désire voir M. Davis rester dans ce service.

On ne peut s'attendre que les titulaires de postes comme ceux qu'occupe M. Davis fassent rapport à d'autres qu'au chef de leur ministère ou au premier ministre. Je crains bien que nous membres du comité ne devions nous contenter des maigres renseignements transmis par le ministère. Quand je dis "maigres renseignements" je n'accuse pas le ministère de cacher les renseignements auxquels nous avons droit. Nous devons nous rendre compte que le ministère dispose de certains renseignements qu'il ne peut divulguer à un comité, alors que le public en serait mis au courant.

J'ai écouté attentivement et étudié les discours prononcés à la Chambre sur les affaires extérieures depuis l'ouverture de la session. Je félicite les orateurs des recherches qu'ils ont faites pour préparer leurs discours, mais je maintiens toujours que la plupart de leurs renseignements sont glanés dans les nombreux périodiques que nous trouvons dans notre courrier de nos jours et que tous les Canadiens peuvent se procurer. Ils ne jettent aucune lumière nouvelle sur le problème; ils tendent seulement à souligner les craintes et les anxiétés de ceux qui prennent la parole. Pour ma part, la situation n'a pas changé depuis quelques années. Elle suscite de graves inquiétudes et doit retenir l'attention de notre premier ministre (M. St-Laurent) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), mais il ne faut pas permettre que sa gravité décourage nos gens ni ne suscite chez eux un sentiment de crainte et de futilité.

Cette malheureuse situation internationale nous oblige à assumer de fortes dépenses pour la défense de la démocratie. Bien que le fardeau soit lourd, il n'est pas au-dessus de nos forces. Nous estimons, cependant, faire tout ce que nous permettent d'accomplir les ressources dont nous disposons. Il nous incombe donc, à nous qui ne sommes pas

pleinement pris par cette tâche, de mettre notre pays en valeur afin qu'il puisse faire face à ces dépenses sans cesse croissantes.

Je signalerai maintenant les nombreux problèmes d'ordre pratique qui exigent notre attention immédiate. D'abord, le chômage. Dans un pays comme le nôtre, où l'hiver est rigoureux, il est inévitable que le chômage saisonnier se fasse sentir. Cette année, pour avoir prêté l'oreille à ceux qui prédisaient une crise économique, certains employeurs ont restreint l'embauchage plus que de raison. En outre, la mise à pied d'employés du transport maritime a grossi le nombre des sans-travail. Dans ma province, le chômage se fait toujours sentir en hiver. Cette année, il est plus considérable que d'habitude. Cependant, le printemps approche à grands pas. Les gens pourront bientôt retourner aux travaux de la terre. En outre, quand on commencera l'exécution des grands travaux projetés, la main-d'œuvre encore inoccupée sera rapidement absorbée.

La situation à Vancouver a été aggravée, cette année, par l'arrivée de bien des gens qui, chaque hiver, quittent les Prairies pour se rendre à Vancouver, à la recherche d'un climat plus doux et qui tâchent de se trouver un emploi afin de payer une partie de leurs dépenses de l'hiver. Cette année, leur voyage les a désappointés. On m'a même dit que la situation était si mauvaise à Vancouver et à Victoria, les rues si encombrées de neige fondante que les vieux retraités ont été contraints d'installer des moteurs hors bord à leurs fauteuils roulants afin de pouvoir circuler, ce qui, évidemment, a fort contribué à l'embouteillage de la circulation.

M. Cruickshank: Quelle blague!

M. McCusker: Il n'est pas un député qui ne sympathise pas avec les chômeurs et leurs familles. Je suis persuadé que tous se réjouissent de la rapidité avec laquelle la Chambre leur est venue en aide, grâce à l'extension des prestations d'assurance-chômage. Je suis persuadé que ni le travailleur ni l'employeur ne s'opposeront à verser une contribution supplémentaire d'un cent par jour.

Les assurés doivent se réjouir d'apprendre que le fonds, fort considérable, est administré sagement. Le débat a révélé que certains confondaient l'assurance-chômage et l'assistance-chômage. Pourtant, il n'y a pas de quoi se méprendre.

Je félicite, un peu tard, il est vrai, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) de sa nomination au cabinet. C'est avec énergie, j'en suis certain, qu'il s'attaquera au problème de l'immigration.

[M. McCusker.]

Le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) m'a signalé que bon nombre de jeunes des provinces Maritimes doivent au sortir de l'école supérieure chercher de l'emploi aux États-Unis ou dans d'autres régions du Canada. Les industries qui auraient pu les embaucher n'existent plus. Il faudrait tout faire pour persuader ces jeunes à demeurer au Canada. Le ministre devrait avoir ses coudées franches à cet égard. A quoi sert-il d'attirer au Canada les sans-foyer d'Europe si nos jeunes doivent, à la fin de leurs études, quitter le pays?

C'est dans une large mesure par des moins de vingt ans que l'Ouest canadien a été colonisé. Ces jeunes ont joué un rôle de premier plan dans la mise en valeur de cette partie du pays. M. Isaac Pitblado, qu'on a honoré l'autre jour à Winnipeg, était un de ceux-là. Il n'avait que dix-neuf ans quand il a ouvert son bureau d'avocat à Winnipeg. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'avait pas encore vingt ans, je crois, lorsqu'il est venu s'établir là-bas. Il a été instituteur et a contribué à la mise en valeur de l'Ouest. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir le premier réclamé le droit de suffrage pour les jeunes de dix-huit ans. A l'époque, on jugeait ses idées trop avancées mais elles ont porté fruit et aujourd'hui, en Saskatchewan, tous les citoyens de dix-huit ans et plus peuvent voter. Le gouvernement fédéral pourrait sans inconvénient suivre cet exemple.

Pendant les deux périodes de guerre qu'il a traversées, le Canada a progressé plus rapidement qu'il aurait pu le faire peut-être en temps de paix dans la voie de la prospérité et de l'autonomie. Il est vrai qu'il a accepté de lourds sacrifices et que les Canadiens ont beaucoup souffert. Mais que peut-on obtenir sans sacrifice et sans souffrance? Laisserons-nous se perdre les progrès réalisés durant ces années parce que nous voulons la sécurité, la prospérité et le confort? J'espère que non. Aujourd'hui nous sommes en bonne posture car jamais notre pays n'a été plus prospère mais ce temps ne durera qu'aussi longtemps que nous consacrerons tous nos efforts à la mise en valeur de nos abondantes ressources.

Nous possédons de riches gisements de minerai de fer: nous avons ceux de Steep-Rock en Ontario et ceux du Labrador. Nous avons les importants gisements houillers des provinces Maritimes. Il est vrai qu'il n'y a pas de charbon à proximité des mines de Steep-Rock et que le minerai doit être dirigé vers le sud. Cependant, faut-il vraiment que le minerai du Labrador aille exclusivement aux fonderies du sud et faut-il que nos compatriotes prennent le même chemin afin de trouver de l'emploi? Nous avons du charbon dans les provinces Maritimes et la main-

d'œuvre voulue pour l'extraire. Nous y comptons également des aciéries. Pourquoi ne pas développer ces deux industries? Une bonne industrie de l'acier dans ces provinces assurerait la vie économique d'une population trois fois plus nombreuse que celle qui habite cette région du pays.

Il y a du charbon en Alberta, qui compte aussi du pétrole en abondance, tout comme dans la région de Lloydminster, en Saskatchewan. Ne devrions-nous pas exploiter toutes ces ressources le plus rapidement possible? L'*Imperial Oil Company* est à établir un pipeline qui atteindra Regina en octobre et la ville de Superior au début de l'an prochain. De Superior, le pétrole sera transporté par bateau jusqu'à Sarnia et Toronto pour y être raffiné. Aujourd'hui, Montréal reçoit son pétrole d'Amérique du Sud. Il existe un pipeline de Portland à Montréal et, si je ne me trompe, on est à en installer un second. Pourquoi ne pas en avoir un de Parry Sound, sur la baie Georgienne, jusqu'à Ottawa et d'ici à Montréal, afin d'utiliser le pétrole de l'Ouest? Advenant une guerre, Montréal pense-t-il avoir un approvisionnement de pétrole ininterrompu? Ou nous imaginons-nous que la métropole en aura un. Je ne le crois pas. Vu les nombreux sous-marins dont dispose maintenant la Russie, son approvisionnement, à mon sens, serait gravement atteint. Parry Sound n'est qu'à 225 milles d'Ottawa et à 325 de Montréal. Pourquoi ne pas aménager un pipe-line maintenant, en temps de paix?

Quelques mots maintenant au sujet de l'irrigation. L'Alberta compte actuellement quelque 175,000 acres de terres irriguées. Sa grande industrie de la betterave y occupe bien des bras. Outre l'industrie betteravière, il y a les conserveries, car comme il faut assoler les cultures de betteraves, on y cultive aussi les produits maraîchers. Le Canada ne produit qu'un dixième de son approvisionnement de sucre. Voilà une industrie qu'on pourrait exploiter sans peine. Certaines personnes qui assistaient à une réunion de producteurs de betteraves dans la capitale récemment m'ont affirmé qu'en Alberta cette année les produits secondaires de cette industrie fourniraient la provende pour 60,000 bovins et 125,000 moutons. L'industrie est le gagne-pain d'un très grand nombre de personnes.

On est en train de mettre la dernière main au barrage de la rivière St. Mary. Une fois terminé, il permettra d'irriguer quelque 500,000 acres de terre dans les régions de Lethbridge et de Medicine-Hat; de cultiver, devrais-je dire, car pendant les années de sécheresse on ne cultive pas grand chose dans cette partie du pays. L'entreprise de Red-Deer permettra de cultiver ou d'irriguer un demi-million d'acres de terre de plus. En outre, elle permettra d'offrir en vente 20 millions de kilowatts annuellement. La plus grande entreprise est celle de la rivière Saskatchewan, à Elbow, qui donnera assez d'eau pour irriguer 650,000 acres de terre. Cette entreprise pourra en outre produire annuellement 435 millions de kilowatts soit assez pour répondre à une fois et demie les besoins actuels de la province. Les revenus en seront assez considérables pour acquitter le coût de l'entreprise dans une quarantaine d'années. Je suis stupéfait, cependant, de constater que les crédits de l'agriculture ne prévoient, cette année, qu'un million à l'égard de cette entreprise, soit la moitié des affectations de l'année dernière. Sauf erreur, la difficulté provient de ce qu'il n'existe aucune entente entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de la répartition des frais que la distribution de l'eau entraînerait, une fois le barrage construit.

A mon avis, les députés qui siègent à ma gauche, les groupes de la C. C. F. et du Crédit social, s'ils faisaient comprendre à leurs amis qui font partie du gouvernement de l'Alberta et de la Saskatchewan la nécessité de conclure prochainement une entente à ce sujet, rendraient un grand service à leur pays et à ces provinces.

M. Wylie: Au gouvernement libéral surtout.

M. McCusker: Attendez quelques années encore et vous pourrez vous adresser à un gouvernement libéral en Saskatchewan. Je ne veux pas attendre jusque là avant de voir le projet se réaliser.

M. Wylie: Vous ne savez jamais de quoi vous parlez.

M. McCusker: Je ne saurais laisser échapper cette occasion sans dire tout le plaisir que j'éprouve de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a inscrit au *Feuilleton* un projet de résolution relatif à la pension de vieillesse. Je suis heureux de savoir qu'il a l'intention de soumettre la question à un comité qui entendra tous les points de vue. Le comité est, à mon avis, l'endroit tout désigné pour le faire et tous les honorables députés seront sans doute heureux de libérer la Chambre d'une partie considérable des débats fatigants que nous avons entendus jusqu'ici sur la question. Réglons ces problèmes au comité.

Je rappelle à l'honorable préopinant que durant la dernière campagne électorale je me suis prononcé, comme je l'ai fait d'ailleurs en cette enceinte, en faveur d'un régime de pension de vieillesse à participation sans évaluation des ressources. Toute ma réclame portait cette déclaration, que j'ai répétée, cette année, pendant mon séjour dans ma

circonscription. C'est d'ailleurs, j'ose dire, une opinion qu'approuve la majorité de la population de Regina.

M. Quelch: L'honorable député veut-il préciser ce qu'il entend par l'expression "à participation"?

M. McCusker: Je prendrai l'honorable député à l'écart et lui donnerai plus tard les éclaircissements qu'il désire. Je n'ai pas le temps de le faire ici parce que j'ai autre chose à dire. Pendant que j'ai la parole, je tiens à aborder certaines autres questions, entre autres, celle de la route de la Baie d'Hudson, qu'on néglige depuis trop longtemps et à laquelle on devrait s'intéresser. Je crois cependant qu'un autre honorable député fera plus tard un examen plus approfondi du problème.

Il existe, en Saskatchewan, un bureau chargé de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Les employés du bureau contribuent sensiblement au rétablissement des cultivateurs de la région occidentale de la province, surtout dans les environs de Gull-Lake. Cette région est représentée par l'honorable député qui a récemment fait ce que j'ai pris pour une plaisanterie au sujet du partage de la province. Peut-être croit-il qu'il faudrait recourir à ce moyen pour se débarrasser du gouvernement au pouvoir en Saskatchewan. Je ne suis pas de cet avis, car, à mon sens, il est à la veille de disparaître; il n'est là, de toute façon que jusqu'aux prochaines élections.

Voici pourquoi, à mon avis, son règne achève. Vers 1941 ou 1942, la compagnie *Imperial Oil*, croyant que le principal gisement de pétrole se trouvait en Saskatchewan a entrepris, dans cette province, des travaux d'exploration et de forage. A cette fin, elle a amené des spécialistes dans les travaux de forage et de sismographie. Quand le régime C.C.F. est arrivé au pouvoir, il a adopté des mesures de confiscation qui ont entraîné le départ des équipes. Elles se sont rendues en Alberta où elles espéraient être mieux traitées. Ce sont précisément ces équipes chassées de la Saskatchewan, qui ont découvert, en Alberta, les champs Leduc et Redwater, et effectué d'autres découvertes minières dans la région.

Nous aurions pu jouir de la prospérité qui règne en Alberta si nous avions confié notre gouvernement à des gens expérimentés.

M. Blackmore: Un gouvernement créditiste en Saskatchewan aurait pu vous l'assurer.

M. McCusker: Il aurait peut-être valu la peine de tolérer un gouvernement créditiste pour connaître un tel essor.

M. Blackmore: En effet.

[M. McCusker.]

M. McCusker: Car il faut une certaine compensation. Au cours du débat, les députés ordinaires ont l'occasion d'exposer les besoins de leurs commettants. Or j'ai la bonne fortune de réclamer, pour ma circonscription, des travaux d'importance nationale. Le ministre de la Justice (M. Garson) sait-il qu'à Regina les édifices de la Gendarmerie royale sont en très mauvais état? Personne n'est coupable de négligence. Mais les édifices sont construits depuis longtemps, certains remontant à 1882 ou 1883, voire à une époque encore plus reculée. Les fondations en blocaille ne sont plus solides. L'édifice qui loge la chapelle était, avant d'être agrandi, une cantine-buvette. Aujourd'hui cette agréable chapelle est un monument à la mémoire des membres de la Gendarmerie morts pendant l'accomplissement de leur devoir. Ce serait une honte que de ne pas réparer cet immeuble ou d'en permettre la destruction. La chapelle attire beaucoup de touristes. En outre, la caserne ne suffit plus, puisque, on le sait, la Gendarmerie ne cesse de recruter. Regina est un centre d'instruction où sévit le surpeuplement. Il faut aussi assurer des locaux supplémentaires au personnel instructeur. J'espère que le ministre de la Justice ne l'oubliera pas et qu'il y verra.

Depuis que je siège en cette enceinte, j'ai entendu plusieurs députés nous vanter la grandeur de la nation canadienne. Nous nous enorgueillissons du nouveau statut national. De retour de l'étranger, nos représentants nous disent le respect qu'on a pour nous. Nous avons aujourd'hui l'occasion de prouver que nous sommes dignes des grands pionniers qu'étaient nos ancêtres. Malgré les nuages qui assombrissent l'horizon, malgré le fardeau imposé par la défense du Canada, malgré l'importance des problèmes intérieurs, les perspectives restent grandes et illimitées. C'est la façon dont nous nous acquitterons de nos fonctions qui dira si vraiment nous sommes une grande nation, un grand peuple.

M. G. F. Higgins (St-Jean-Est): C'est encore une fois un grand plaisir, en ma qualité de représentant de la nouvelle province, de féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). Malheureusement, je n'ai pas eu le plaisir de les entendre, mais ayant lu attentivement leurs discours, je dois reconnaître qu'ils étaient en tous points excellents.

Si je ne les ai pas entendus, cela tient à deux raisons. La première est le temps, à propos duquel on ne peut rien. Toutefois, la deuxième raison, qui a trait au National-Canadien, est de la compétence du ministre des Transports (M. Chevrier). Je songe particulièrement à la situation existant à Louisbourg (Nouvelle-Écosse). Je ne parlerai point

de cela maintenant, puisque, à mon avis, il conviendrait mieux d'y revenir une autre fois.

Mon chef (M. Drew) disait du discours du trône, ainsi qu'en fait foi la page 38 du hansard:

En ce qui concerne le discours du trône, il renferme si peu de précisions que toutes les observations qui peuvent contribuer à l'étude efficace de nos problèmes doivent nécessairement porter sur ce que le discours du trône ne mentionne pas, plutôt que sur ce qu'il exprime.

Autrefois, lorsque nous avions un parlement à Terre-Neuve, une expression y avait cours qui semble bien résumer les paroles du chef de l'opposition. Nous aurions dit que le discours du trône était plus remarquable par ses omissions que par son contenu. Ou encore, comme le disait un de mes commettants dans une lettre que j'ai reçue l'autre jour: "Il y a beaucoup de fumée, mais pas de feu."

Je ne traiterai que les questions provinciales dans mes observations. Il est peut-être préférable que j'adopte cette ligne de conduite parce qu'on ne connait pas encore très bien les problèmes de la nouvelle province. Chaque fois que l'occasion permettra aux représentants de Terre-Neuve de se faire entendre à la Chambre, ils devraient s'efforcer de renseigner leurs collègues sur les problèmes de cette province.

J'ai été fort bouleversé l'autre jour lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg) a carrément refusé d'établir un comité parlementaire des affaires des anciens combattants, car au nombre des requêtes reçues par les députés de Terre-Neuve, il y en a une de notre association d'anciens combattants, qui réclame l'institution d'un comité de cette nature. Il m'a fallu leur répondre que pour une raison quelconque, que nous ignorions toujours, le ministre refusait catégoriquement de se rendre à notre demande. Dans cette lettre on nous demandait également d'appuyer la requête de la Légion recommandant de porter le taux de base des allocations aux anciens combattants et aux veuves de $40 à $50 dans le cas des célibataires et des veuves sans enfant, et à $80 pour les ex-militaires mariés et les veuves ayant des charges de famille. Le mémoire de l'Exécutif central de la Légion canadienne, présenté en novembre dernier, je crois, déclarait qu'en certaines provinces les allocataires reçoivent moins qu'ils toucheraient en vertu de la loi des pensions de vieillesse. La Légion a apprécié l'aide supplémentaire accordée, mais elle avait la ferme conviction qu'un relèvement général du taux de base serait plus satisfaisant pour tous les intéressés. J'ai confiance que le ministre et le cabinet songeront encore à la nécessité d'examiner de nouveau la décision prise à cet égard.

Je remarque que le ministre des Transports (M. Chevrier) n'est pas à son siège, mais j'aimerais profiter de l'occasion pour signaler une situation qui existe à l'aéroport de Gander. Un règlement édicté durant la guerre interdit l'érection de nouveaux immeubles dans un rayon de moins de cinq milles de l'aéroport. Il s'ensuit que les conditions du logement sont tout simplement odieuses. Des familles versent $110 par mois pour se loger dans d'anciennes casernes transformées. La situation étant ridicule, j'espère qu'on prendra les mesures nécessaires en vue de l'abolition immédiate de ce règlement.

Ainsi que vient de le déclarer le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), tous les députés reçoivent des requêtes à propos de la pension de vieillesse et de la suppression de l'évaluation des ressources. Comme les autres représentants de Terre-Neuve, j'en ai reçu un grand nombre. Le premier ministre (M. St-Laurent) a, en somme, donné à entendre, l'autre jour, que le Canada ne peut faire les frais de telles pensions. Cependant, après la solide argumentation de l'honorable député, je suis convaincu que notre recueil de lois devrait renfermer une mesure en ce sens.

Je souscris aux paroles de l'honorable représentant de Skeena (M. Applewhaite) au sujet de l'établissement d'un service de garde-côte. J'ai moi-même abordé la question à la Chambre au cours de la dernière session. Le député a signalé la nécessité d'un tel service sur le littoral occidental. Les sages, on le sait, viennent de l'orient; tout ce que je puis dire, c'est que le besoin d'un tel service est aussi grand sur le littoral oriental que sur le littoral occidental. Je suis en faveur d'un service de garde-côte semblable à celui des États-Unis. Nous n'avons rien à reprocher à la Gendarmerie royale, qui exerce actuellement la surveillance, mais elle ne devrait pas être chargée de cette tâche.

J'ai une autre question à soulever, bien que je ne sache pas trop quelle valeur aura mon argument. Ainsi qu'on le sait, Terre-Neuve compte actuellement trois sénateurs et elle doit en obtenir trois autres. Je propose au premier ministre d'agir comme on l'a fait lorsque de nouvelles provinces se sont jointes à la Confédération, c'est-à-dire de ne pas nommer tous les sénateurs d'après les liens de parti. Je lui propose de choisir les nouveaux sénateurs en dehors de son parti, de nommer des gens qui ne sont pas libéraux.

Autre question à l'égard de laquelle bien peu d'espoirs semblent permis: avant de s'unir au Canada, Terre-Neuve admettait les livres en franchise, afin de favoriser le relèvement culturel. Or depuis la confédération, tout

volume importé des États-Unis à Terre-Neuve doit acquitter un droit de douane. La suppression de ces droits n'affaiblirait guère les revenus du pays et serait à l'avantage de tous, même des habitants des vieilles provinces. Les Terre-neuviens verraient ce geste d'un fort bon œil, j'en assure le Gouvernement.

Le discours du trône fait mention de la conférence fédérale-provinciale de janvier dernier. L'adjoint parlementaire au premier ministre de Terre-Neuve déclarait le 15 février, lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée législative, qu'il avait remarqué toute l'estime dont jouissait à Ottawa le premier ministre de Terre-Neuve. Il lui avait vraiment semblé que seuls trois premiers ministres participaient à la conférence: le premier ministre du Canada, M. Duplessis et M. Smallwood, groupe qu'il comparait au trio Churchill, Roosevelt et Staline, sans toutefois établir de correspondance individuelle. De fait, il ne devait pas comparer le premier ministre à Staline, car il ne pouvait certes comparer M. Smallwood au maître de la Russie. Un conflit semble donc se dessiner entre le Québec et Terre-Neuve relativement aux frontières du Labrador. Soit dit en passant.

Le discours du trône mentionne que l'embauchage et la prospérité restent à un niveau élevé, mais en ce qui concerne la partie du pays que j'habite, cette assertion n'est pas conforme à la réalité. Comme je l'ai dit antétieurement, je n'ai pas l'intention de décrire la situation générale, mais plutôt de brosser un tableau de la sombre situation à Terre-Neuve. Le chômage est grand et les perspectives d'emplois sont loin d'être brillantes. En janvier, sans parler des titulaires de prestations d'assurance-chômage, le nombre des personnes occupées à des travaux de secours atteignait 10,237.

A la fin de l'année, le ministre des Finances de Terre-Neuve a remis un communiqué qui a paru dans le *Daily News* et dans lequel il déclarait qu'on s'attendait de voir la province terminer l'année, le 31 mars, non pas avec un surplus en espèces de 40 millions de dollars, mais juste au-dessous de 32 millions. Il a ajouté qu'il faudrait dépenser, à même ce surplus en espèces un total de $8,500,000, au cours de l'année. Pour les huit mois d'avril à décembre, la province accusait un déficit de plus de 4 millions de dollars au chapitre des dépenses ordinaires. On n'a qu'à songer que le revenu global pour cette période ne dépasse pas 20 millions de dollars pour se rendre compte de la gravité de la situation.

Le minerai de fer destiné à la *Dosco*, à Sydney, provient en grande partie de Belle-Isle, mais ces mines sont aux prises avec des difficultés à l'heure actuelle. On s'attendait de conclure, l'an dernier, avec les aciéries anglaises, un contrat prévoyant l'expédition de 1½ millions de tonnes de minerai par année pendant dix ans, mais le gouvernement anglais n'y a pas consenti à cause de la situation du change. Il a permis de terminer le contrat de 1949. En novembre dernier, il semblait possible de vendre 1,125,000 tonnes de minerai, devant être livrées cette année, dont 300,000 tonnes à destination de l'Allemagne occidentale. Avant la guerre, notre minerai a toujours trouvé en Allemagne un marché considérable, 300,000 tonnes à l'Angleterre et le reste à l'aciérie de Sydney. Malheureusement cette transaction a également échoué. Sauf erreur on devait plus ou moins financer le marché au moyen du plan Marshall et, par suite de je ne sais quel événement, plus probablement à cause d'une restriction des fonds, l'affaire a échoué. La seule perspective qui nous reste est la quantité de minerai qu'on peut expédier à Sydney, soit à peu près 700,000 tonnes, quantité qui peut, d'après les derniers renseignements que nous avons, subir une nouvelle réduction de 100,000 tonnes.

A l'heure présente deux mines seulement sont en activité à l'île Bell, et ce cinq jours par semaine, de sorte que, sur 2,000 travailleurs, il y en a près de 1,000 en chômage. De l'avis des personnes les mieux renseignées la situation se prolongera et même le nombre des hommes au travail pourra subir une nouvelle réduction par suite des perfectionnements apportés à l'entreprise et des nouvelles machines qu'on est à y installer et qui réduiront naturellement le nombre des emplois. Sauf erreur, c'est une conséquence ordinaire de l'installation de machines. C'est ce que me dit l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) qui doit s'y connaître. A tout événement, la situation est une source de graves inquiétudes non seulement pour la population de l'île Bell, mais également pour le gouvernement provincial.

Afin qu'on prenne les dispositions nécessaires, je signale au ministre intéressé que certaines difficultés relatives au versement des prestations d'assurance-chômage ont créé beaucoup de mécontentement. Les chômeurs ne touchent pas leur chèque régulièrement. Certains d'entre eux attendent depuis deux mois. Il leur faut faire un trajet de douze milles, par terre et par eau, jusqu'à Saint-Jean, afin de toucher leur chèque. Comme ces gens sont sans le sou et qu'ils doivent prendre des moyens de fortune pour se rendre à Saint-Jean, j'espère qu'on fera en sorte qu'ils n'aient pas à attendre leurs prestations pendant deux mois à l'île Bell.

Le gouvernement provincial a entrepris à Terre-Neuve,—comme je l'ai sans doute dit à la dernière session,—des travaux de se-

cours qui lui infligent un lourd fardeau financier. Jusqu'ici, le gouvernement terre-neuvien a versé un million et quart en secours aux chômeurs. C'est énorme si l'on tient compte du peu de population de la province. Elle ne pourra certes continuer ainsi encore longtemps. Tant que nous aurons voix en cette enceinte, nous réclamerons une revision favorable des conditions de l'union. Il le faudra si l'on veut que Terre-Neuve se maintienne sur le même pied que les autres provinces. Je voudrais signaler une autre question sur laquelle on vient d'attirer mon attention, bien qu'on aurait dû le faire plus tôt. Certains commerçants de Terre-Neuve m'ont signalé un élément qui n'a pas été mentionné mais aurait dû l'être dans les pourparlers relatifs à la confédération. Il s'agit de l'accroissement du commerce, nouvel avantage très précieux pour le Canada. Nous achetons maintenant au Canada presque tous les articles que nous obtenions auparavant aux États-Unis. Les ventes du Canada à Terre-Neuve dépassent de 40 millions de dollars le niveau d'avant la confédération. Voilà un élément important dont il faudra tenir compte lorsque nous demanderons la revision des termes, ce qui s'imposera sous peu.

J'avais espéré que les modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage viseraient les pêcheurs. Je suppose que c'était impossible de les inclure mais je ne comprends pas pourquoi. Il est fort regrettable qu'on ne puisse appliquer aux pêcheurs la loi sur l'assurance-chômage. Qu'adviendra-t-il de ces pauvres malheureux qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage? Aucun organisme fédéral ne s'occupe d'eux. Ils émargent donc aux institutions de charité, ce qui est ridicule dans un pays que l'an dernier le député de Spadina (M. Croll) a qualifié d'État providence. Oui, le chômage, très répandu, est en grande partie directement attribuable à la confédération. Voilà une parole un peu dure.

Je sais bien que les plus irréductibles adversaires de la confédération ne peuvent pas en rejeter le blâme sur l'Union, mais même ses plus ardents tenants,—y compris les représentants de Terre-Neuve qui siègent du côté ministériel,—doivent admettre qu'on peut attribuer à ce fait les malheurs de nos industries secondaires et la fermeture d'un certain nombre d'entre elles. Si j'ai bien compris, une demi-douzaine environ ont déjà fermé leurs portes. Les autres s'efforcent bravement de continuer, mais ce qui s'est produit dans les provinces Maritimes, en ce qui concerne les industries secondaires, arrivera à Terre-Neuve. La meilleure preuve,—on comprendra, j'en suis sûr, que ce n'est pas parce que je m'opposais à la confédération que je le dis,—je la trouve dans les propres paroles du gouvernement.

J'aimerais citer le mémoire présenté par le gouvernement de la province de Terre-Neuve à la commission royale des transports ou, plus précisément, cette partie du mémoire qui a trait aux perspectives économiques de Saint-Jean. Presque toutes nos industries secondaires se concentrent dans cette ville. On peut lire dans le mémoire:

> En ce qui concerne Saint-Jean, principal centre de commerce et de distribution de l'île, la confédération aura une profonde influence. Saint-Jean a jusqu'ici joué le rôle de principal centre de réception et de distribution des importations terre-neuviennes.
>
> Les marchandises ne venant plus désormais des États-Unis et de l'Europe, mais du Canada, il a fallu les faire entrer par des ports plus près de la terre ferme que Saint-Jean. C'est ainsi que l'importation, et le commerce de distribution qui la double, seront à jamais perdus pour la capitale. Il n'est pas inexact d'affirmer qu'un jour l'activité commerciale de Saint-Jean n'intéressera à peu près plus que la seule péninsule d'Avalon. Cette perspective inquiète vivement cette partie de la population qui habite ces régions et plus particulièrement l'habitant de Saint-Jean.
>
> Il n'existe pas en cette ville d'industrie de base, ni de ressources naturelles susceptibles de constituer le fondement d'une économie, à une exception près. Avec la diminution de l'importation par son port, et son remplacement en tant que grand centre de distribution pour l'île, Saint-Jean devra donc constituer chez elle une économie de rechange, faute de quoi, non seulement elle ne conservera pas sa situation actuelle, mais elle subira des pertes très sérieuses du point de vue de l'embauchage et du commerce.
>
> Les industries locales de la région pourront survivre tant bien que mal pendant un certain temps, mais il est difficile de voir comment les établissements manufacturiers de Saint-Jean pourront lutter avec succès contre les établissements correspondants qui produisent en série sur le continent.
>
> Il n'est qu'un rayon de soleil dans cette sombre perspective. C'est qu'on peut créer à Saint-Jean un vaste centre de production et de préparation des fruits de la mer. Le port est libre de glaces à l'année...

Ce qui n'est pas exact, du moins pour cette année.

> ...et pour cette raison on pourrait l'utiliser comme base à cette fin.

Cette déclaration, qui émane du gouvernement Smallwood et qu'on peut considérer, par conséquent, comme impartiale, signifie, en somme, qu'à la suite de la confédération, Saint-Jean, une des plus anciennes villes de notre continent, ne peut aspirer à plus qu'à devenir un simple village de pêche. Elle ne peut s'attendre à mieux. Les perspectives ne sont donc pas encourageantes. Je me demande ce qu'il adviendra des gens qui deviendront sans emploi par suite de la fermeture de nos industries régionales. Pour ma part,—beaucoup d'autres éprouvent le même sentiment que moi,—ce que je trouve le plus triste c'est que vaisemblablement les

gens qui sont actuellement à l'emploi de ces industries secondaires seront réduits à émigrer vers les autres provinces. Nous assisterons sans aucun doute d'ici quelques années à un exode de la population de Terre-Neuve vers les autres provinces du Canada.

Je suis heureux d'apprendre, par le discours du trône, qu'on se propose de modifier la loi sur le soutien des prix. J'espère que les pêcheurs de Terre-Neuve bénéficieront d'une aide financière car, je le répète, l'économie de ma province repose sur le commerce du poisson de mer. Un certain nombre de marchands de poisson de Terre-Neuve sont aujourd'hui à Ottawa. Le but principal de leur mission est de demander au cabinet la conversion de la livre sterling. Je sais que ce problème de conversion du sterling est d'intérêt général au Canada, mais je prétends que les habitants de Terre-Neuve doivent obtenir un traitement spécial pour quelques années à venir. N'oublions pas que les conditions existant sur la terre ferme se sont établies au cours de nombreuses années. Nous cherchons à nous intégrer à cette structure, mais il est absolument impossible de s'attendre que les habitants de Terre-Neuve y arrivent du jour au lendemain, surtout pour ce qui est du commerce d'exportation, et en particulier du poisson que nous vendions sur des marchés n'intéressant pas beaucoup les autres provinces du Canada. Il nous sera donc très difficile de nous adapter à la tournure générale du commerce régnant sur le continent, à moins que notre province ne jouisse d'un traitement spécial. Ce que nous demandons et ce qu'appuieront tous les députés de ma province, c'est que, pour quelques années à venir, le Gouvernement règle la question de la conversion du sterling à l'égard du commerce du poisson. Le montant en jeu n'est pas excessif; tout au plus quinze millions de dollars par année, mais ce montant est d'intérêt vital pour Terre-Neuve. Je prie donc les membres du cabinet de considérer bien sérieusement la requête que je présente aujourd'hui au nom des Terre-neuviens.

Il y a encore un autre point. Nous n'hésitons jamais à demander, et autant vaut faire connaître tous nos besoins. D'importance historique, notre pêche du phoque, on s'en rend compte, assure l'existence de nos gens. Cette année, trois bateaux de pêche seulement s'y adonnent. L'un d'eux vient de la terre ferme; les deux autres sont affrétés par la société Bowring Brothers, surtout pour des raisons sentimentales, et parce qu'elle s'intéresse depuis très longtemps à la pêche du phoque. Comment expliquer le fait? C'est que les fabricants canadiens n'utilisent plus l'huile du phoque, mais se procurent plutôt des huiles végétales qu'ils achètent avec des dollars américains. A mon avis, il y aurait lieu d'exiger que ces fabricants achètent l'huile marine au même prix qu'on leur demande pour l'huile végétale aux États-Unis. L'huile de phoque est aussi bonne et j'ignore pourquoi ils ont cessé de s'en servir. On devrait sûrement prendre une telle mesure. Cela nous aiderait énormément et, tout en atténuant beaucoup le chômage, conserverait les dollars américains. A mon sens, la proposition mérite bien qu'on l'étudie.

La question du tarif-marchandise, pour ce qui est des industries secondaires de Terre-Neuve, est de la plus haute importance. Je m'intéresse au plus haut point à la question qui a prêté à beaucoup de publicité chez nous. Par "chez nous", j'entends ma province. Je ne parviens pas encore à m'adapter parfaitement au milieu. Voici l'état de la question en ce qui a trait au tarif-marchandise. Membre de la députation primitive à Ottawa, en 1947, accompagné du secrétaire d'État actuel (M. Bradley) et du député de Grand-Falls-White-Bay (M. Ashbourne) je me suis fait, alors, une idée bien nette de la situation, tout comme, j'en suis sûr, ces deux autres députés. Nous avons compris que Terre-Neuve serait traitée de façon qu'elle puisse faire la concurrence, à l'égal des provinces Maritimes. Telle était l'idée bien nette que nous avions en retournant chez nous. Voilà ce qu'on avait donné à entendre aux signataires des conditions de l'union, en 1948, telle était l'impression qu'avaient ceux qui ont débattu la question.

Que s'est-il passé? Au lieu de s'en tenir à cette entente, on a appliqué à Terre-Neuve un tarif tout à fait différent. Nous avons le tarif C17 et les provinces Maritimes le tarif C19. Ma province a dû, en conséquence, payer une majoration de 28 p. 100. Je citerai quelques exemples afin que les députés puissent suivre mon argumentation.Les chiffres que je vous fournirai ne comprennent pas la dernière majoration de 16 p. 100, car on les a préparés avant la mise en vigueur du dernier relèvement. Je ne vous communiquerai pas de chiffres à date puisque les nouveaux tarifs n'ont pas encore été déposés. Il s'agit des anciens, qu'on majorera vraisemblablement de 16 p. 100, et voici quelle est la situation en ce moment. Du Bic à Campbellton il y a 133 milles, et on exige un tarif de 66c. pour le transport de 100 livres de marchandises de la catégorie I. La distance de Saint-Jean à Clarenceville (Terre-Neuve), est de 131 milles, et on exige 76c. pour le transport d'une même quantité de marchandises de cette catégorie. De Saint-Jean à Blackland (N.-B.), la distance est de 254

milles. Le tarif exigé pour le transport de la même quantité de marchandises de cette catégorie est de 79c. La distance qui sépare Saint-Jean de Lewisporte est de 253 milles, soit un mille de moins, mais on exige $1.02 pour un transport identique. De Saint-Jean à Campbellton, il y a 276 milles, ainsi que de Saint-Jean à Grand-Falls (Terre-Neuve), mais on exige 83c. au Nouveau-Brunswick pour y transporter 100 livres de marchandises de la catégorie I, tandis qu'à Terre-Neuve on exige $1.05.

Coïncidence étrange, le tarif afférent à toutes les catégories de marchandises transportées entre Oak-Bay (Québec) et Halifax, distance de 405 milles, est exactement le même à l'égard de la même quantité de marchandises expédiée de Saint-Jean à Grand-Falls, distance de 276 milles. Le prix exigé à l'égard d'une distance de 405 milles est le même qu'on nous demande à Terre-Neuve pour une distance de 276 milles.

Le dernier exemple que je citerai, monsieur l'Orateur, a trait au transport entre Sydney et Upsalquitch (N.-B.), distance de 547 milles: les frais sont de $1.14 les 100 livres. Cependant, pour la même distance exactement, de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Port-aux-Basques, le tarif est de $1.62.

Pour la gouverne des députés, qu'il me soit permis de signaler que le gouvernement de Terre-Neuve a demandé à la Commission des transports de révoquer le tarif en vigueur, c'est-à-dire celui dont je viens de parler, et d'y substituer un tarif basé sur celui qu'on applique dans les provinces Maritimes. Dans une décision rendue le 14 février dernier, la Commission a refusé cette demande qui se fondait sur l'article 32 des conditions de l'union. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 32 des conditions de l'union sont ainsi conçus:

2. Aux fins de la réglementation des tarifs ferroviaires, l'île de Terre-Neuve sera comprise dans la région maritime du Canada et le transport direct entre North Sydney et Port-aux-Basques sera classé comme exclusivement ferroviaire.

3. Toute législation du Parlement du Canada accordant des taux spéciaux pour le transport des marchandises à l'intérieur, à destination ou en provenance de la région maritime sera, dans la mesure appropriée, rendue applicable à l'île de Terre-Neuve.

Ainsi que plusieurs se le rappelleront, quand cette question des tarifs-marchandises a été étudiée au cours de la première session de 1949, un certain nombre de députés qui se trouvent encore ici ont pris part au débat. Comme en fait foi la page 627 du hansard, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit au sujet de cet accord et de ces tarifs-marchandises:

Nous avons examiné la question, de concert avec les représentants de Terre-Neuve, qui s'inquiétaient beaucoup à ce sujet. Nous n'avons pu faire mieux que leur dire que la Commission des transports en tiendrait compte.

Et ces autres paroles, qu'on trouve à la même page:

Voilà un problème qui a été discuté à fond avec les représentants de Terre-Neuve. Il leur a été dit que la Commission des transports examinerait toutes ces questions. Il est prévu que le tarif ferroviaire s'applique jusqu'à Port-aux-Basques et le tarif maritime à l'intérieur de Terre-Neuve. A l'heure actuelle, ce tarif ne vise pas les marchandises transportées par eau depuis Halifax jusqu'à tout endroit à Terre-Neuve; toutefois, afin de fixer le tarif ferroviaire qui convient, la Commission devra tenir compte de tous les éléments appropriés qui entrent en jeu. En définitive, les délégués terre-neuviens se sont déclarés satisfaits lorsque nous leur avons assuré que nous ne voulions rien qui pût nuire à l'économie de Terre-Neuve ou aux pratiques commerciales ordinaires des provinces Maritimes. Nous espérons qu'au lieu d'entraver les relations commerciales, on les favorisera. La Commission des transports devra s'occuper de la question.

Voici maintenant, comme en fait foi le compte rendu à la page 637, les paroles que prononçait le ministre des Transports (M. Chevrier):

Aux termes du bill, les chemins de fer Nationaux du Canada sont tenus de déposer le tarif auprès de la Commission des transports le 31 mars, en supposant que la confédération ait lieu à cette date et que les lignes de chemins de fer de l'île de Terre-Neuve de même que les services de vapeurs entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques soient confiés le même jour au National-Canadien. Ce tarif devra se conformer plus ou moins aux tarifs en vigueur dans les autres provinces. Autrement il établirait une exception. Or, la loi des chemins de fer ne permet pas qu'il y ait écart dans une même région. C'est pourquoi, je le répète, le tarif se conformera à peu près aux tarifs en vigueur dans les autres provinces.

Je vous prie, monsieur l'Orateur, de noter l'emploi du mot "écart", car il revient dans le jugement de la Commission des transports. Je cite la dernière page de ce jugement:

Ce paragraphe peut aussi signifier que le tarif à Terre-Neuve doit être à peu près conforme au tarif en vigueur dans les autres provinces Maritimes, mais nous ne croyons pas que le présent paragraphe renferme quoi que ce soit de nature à influer de quelque façon sur les principes dont la Commission s'est inspirée par le passé en matière d'écart aux termes de la loi des chemins de fer.

La Commission croit apparemment qu'elle peut établir un écart, tandis que le ministre des Transports semble croire le contraire. Pour régler cette question, le premier ministre de Terre-Neuve présente au cabinet, aujourd'hui même si je ne m'abuse, une demande pour que soit respectée cette partie des conditions de l'union.

Voici tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur. Puisque telle était l'entente, puisque le secrétaire d'État (M. Bradley) était membre de cette délégation, et que l'honorable député de Grand-Falls-White-Bay (M. Ashbourne) et moi-même avons fait partie de la première délégation, et puisque des membres du parti

libéral de Terre-Neuve se sont servis de cette entente comme argument au cours de la campagne qu'ils ont faite, j'affirme donc que c'est la seule chose que doivent faire tous les députés terre-neuviens, sauf mon savant confrère, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) qui n'a pas pris une part active à cette affaire à l'époque. J'affirme en toute sincérité que si le cabinet ne respecte pas cet accord sur lequel nous nous sommes entendus, ils doivent démissionner. On dira peut-être que les conditions de la Confédération ne mentionnent pas explicitement cette question, mais c'est bien ce que nous avons compris. A moins que nous soyons sur un pied d'égalité avec les provinces Maritimes, j'affirme que, pour sauver l'honneur, la seule chose que puissent faire le secrétaire d'État, l'honorable député de Grand-Falls-White-Bay et les autres membres du parti libéral de Terre-Neuve, c'est de démissionner de la Chambre.

M. Ashbourne: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Qu'il me soit permis de proposer que l'honorable député...

Un voix: Que le député pose sa question.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. On devrait permettre à l'honorable député de poser sa question de privilège.

M. Ashbourne: Voici le point qu'avec la permission de la Chambre je désire souligner: Comment un député peut-il parler au nom d'autrui? Que le député se contente d'exposer ses propres vues. J'expose les miennes et le secrétaire d'État est libre d'en faire autant.

M. Higgins: Que nul ne s'y méprenne: j'expose mes propres idées. Libre aux autres membres de la Chambres d'agir à leur guise. Pour ma part, si le cabinet ne respecte pas cet accord, je résigne mon poste de député afin de tenter par tous les moyens possibles de faire rompre l'union de Terre-Neuve au Canada et de lui faire abandonner le titre de province canadienne. Telle est mon intention si on ne respecte pas cette promesse.

M. Lennard: Enfin, une opinion personnelle.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Je félicite tout d'abord les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je crois sincèrement que leurs discours, fort bien débités, contenaient d'excellentes idées.

Les observations des députés de Terre-Neuve, jointes aux miennes, convaincront la Chambre que les députés des Maritimes, profondément mécontents, partagent à bien des points de vue les mêmes idées.

Un passage du discours du trône m'a particulièrement intéressé: il y était question de nos relations commerciales avec différents pays disposés à commercer avec nous. Pour les provinces Maritimes, le commerce international est une des questions les plus importantes. Nous sommes dans une situation différente de celle de bien d'autres régions du Canada puisque notre économie repose pour ainsi dire entièrement sur notre commerce avec les États-Unis. C'est pourquoi plus les relations entre le Canada et la république voisine seront étroites et plus les accords commerciaux entre les deux pays seront avantageux, plus les provinces Maritimes en profiteront.

Il arrive souvent qu'on traite à la Chambre la question des balances commerciales défavorables. Règle générale, lorsqu'il y a déséquilibre, on tente par tous les moyens d'y remédier. Je me demande toutefois si nous accordons assez d'attention aux balances commerciales défavorables entre provinces, qui constituent le plus grave problème pour les provinces Maritimes. A ce propos, je puis ajouter qu'il nous a été beaucoup plus facile de pénétrer sur les marchés américains que sur ceux du Canada central. Nous avons toujours été en mesure de commercer avec les États-Unis. Nous avons toujours pu nous entendre avec eux bien que les denrées que nous produisons soient également produites aux États-Unis. Ils nous ont toujours traités avec égard et nous les tenons pour nos amis.

On nous disait, pendant la guerre, qu'il faudrait grouper les industries dans cette partie du Canada et que, la guerre finie, cette centralisation cesserait et que notre région aurait un meilleur partage que pendant la guerre. La plupart des usines de guerre en Ontario et Québec, à l'aménagement desquelles nous avons fourni notre quote-part, ont été presque toutes remises entre les mains d'industries de ces deux provinces, une fois le conflit terminé. J'en ai vu à Hamilton et dans d'autres villes du Canada central. Nous avons contribué notre part à la construction de ces beaux établissements. Or, la guerre finie, ces immeubles ont été presque donnés afin d'y installer d'autres industries et d'en inviter d'autres à prendre naissance dans les provinces du Centre, plutôt que de remettre aux provinces Maritimes la part qui leur revenait. C'est la même chose qui se répète depuis la confédération: la centralisation industrielle.

J'entends soumettre une proposition qui, je l'escompte, sera discutée ouvertement dans un avenir rapproché et qui intéresse au plus haut point la région que j'habite. Depuis cinq ans que je suis à Ottawa, j'ai entendu des députés d'Ontario et de Québec, dont la sincérité ne fait aucun doute, affirmer qu'ils aimeraient avoir l'occasion d'aider la population des pro-

vinces moins fortunées. Ils ont aujourd'hui cette occasion. Il y a quelques années seulement, un député d'Ontario rendait visite aux provinces Maritimes. Il s'agit de l'ancien député de Toronto-Davenport, M. John R. MacNicol, Canadien très distingué. D'après le *Telegraph Journal* de Saint-Jean, voici ce qu'il déclarait alors dans un discours prononcé dans la ville de Saint-Jean:

Qu'on n'ait pas aménagé le canal de Chignectou il y a cinquante ou soixante-quinze ans, il y a là une injustice flagrante à l'égard des provinces Maritimes. L'aménagement de ce canal renouvellerait de fond en comble l'économie des trois provinces Maritimes.

Il a ensuite ajouté certaines observations élogieuses au sujet des provinces Maritimes. Il était, j'en suis sûr, parfaitement sincère.

Dans la province de Québec et au Labrador, on a découvert depuis quelques années d'énormes gisements de minerai de fer. Mais on n'obtient pas de fer sans houille et, autant que je sache, Ontario et Québec en sont dépourvus. Aussi, si l'on doit centraliser cette industrie dans la même partie du pays que la plupart des autres, il faudra expédier ce fer vers le centre du Canada et puis dépenser des dollars américains pour importer de la houille des États-Unis. Plusieurs journaux de l'Ontario, et bien des gens, ont exprimé cet avis en termes énergiques. Je voudrais citer ici un court passage de la revue Maclean's, revue nationale lue partout au pays. L'article a été écrit par un observateur. Il porte la date du 15 février 1949 et se lit ainsi qu'il suit:

Si le projet de canalisation se réalise, Ottawa, cela va de soi, se réjouira.

L'auteur songe au projet de canalisation du Saint-Laurent qui permettrait le transport du minerai du Labrador jusque dans les régions centrales du pays. Je ne vois pas que pour les députés des provinces Maritimes il y ait lieu de se réjouir à la nouvelle de la canalisation du Saint-Laurent. Les gens des provinces centrales s'attendent que les provinces Maritimes apportent une contribution proportionnée à la canalisation du Saint-Laurent de façon que le minerai qui devrait être transformé là-bas le soit dans les provinces centrales, dans leur intérêt. A mon avis, cette affirmation est égoïste. Elle se poursuit ainsi:

L'établissement d'un droit de passage élevé détournerait le minerai du Labrador de la région des Grands lacs et l'orienterait vers le littoral de l'Atlantique.

Aux yeux d'un habitant du centre du Canada, ce serait, je m'en rends compte, une terrible calamité; ce serait cependant aux yeux de la population des provinces Maritimes, la seule mesure logique et économique à prendre. Il serait logique et économique de transformer le minerai du Labrador là où il y a de la houille. Je suis sûr que bientôt on invoquera à la Chambre des arguments tendant à établir qu'il y a lieu de transformer ce minerai au centre du Canada. Je me rends compte qu'on nous demandera d'appuyer une telle mesure. Or, il serait possible de transporter ce minerai à une distance beaucoup moins considérable où nous avons déjà de la houille. L'industrie de la houille pose déjà un problème dans les provinces Maritimes: elle ne peut trouver de débouchés. On nous dit qu'elle ne peut soutenir la concurrence même vers l'Ouest jusqu'à Montréal. Voilà pour les honorables représentants du centre du Canada, s'ils sont sincères, une occasion d'aider les provinces Maritimes. Voici, du point de vue économique et du point de vue de l'épargne de devises des États-Unis, une occasion de ne rien négliger pour assurer la transformation de ce minerai dans les provinces Maritimes.

Lorsqu'on aura creusé un jour le canal de Chignectou,—et j'espère qu'on y arrivera,—une bonne partie de ce minerai pourra être traité sur le littoral oriental des États-Unis. Je ne doute pas qu'il en est à qui cela déplairait, mais j'aimerais beaucoup que ces gens puissent avoir ce minerai. Voilà plusieurs années qu'ils nous en fournissent à nous. Ils nous ont passé beaucoup de marchandises impossibles à obtenir chez nous. Je n'adopterai jamais l'attitude égoïste selon laquelle il faudrait le conserver chez nous. Si nous avons un excédent il ne faudrait pas hésiter à le vendre à nos voisins du sud qui n'ont jamais manqué de nous témoigner la plus généreuse considération.

Je me permets de donner lecture d'un autre article, à peu près dans le même sens, tiré d'une livraison récente du *Northern Miner*. Il y est question du minerai provenant du Labrador:

Notre production de fer, qui s'accroît chaque année, pourrait bien atteindre 20 millions de tonnes, ce qui laisse prévoir une expansion industrielle formidable au Canada. Ce trésor gigantesque résulte de la découverte de gisements atteignant des centaines de millions de tonnes.

Tout ne s'arrêtera pas à l'extraction du minerai et au chargement à bord d'un train ou d'un bateau. L'affluence annuelle de dollars américains résultant de ces simples opérations,—au rythme probable de 100 millions ou plus,— n'est certes pas à dédaigner. Cependant les Canadiens qui ont du courage et de l'imagination attendront encore davantage de la découverte de ces gisements

Ils envisagent sans doute une expansion formidable de l'industrie sidérurgique, sans oublier l'expansion de 60 p. 100 survenue depuis environ six ans et les travaux en cours. Ils voient beaucoup plus loin. Ils songent à l'agrandissement des aciéries et à l'établissement de nouvelles entreprises sidérurgiques, à la tête des lacs, par exemple.

Chaque fois qu'on parle d'utiliser le minerai en provenance du Labrador, il est question de la tête des lacs. A ma connaissance,

ni l'Ontario ni le Québec n'ont jamais donné à entendre que ce minerai devrait être transformé dans les provinces Maritimes. Je me répète peut-être, mais avant d'aborder une autre question je rappelle que notre thèse est logique: nous avons le charbon nécessaire, mais aucun débouché. Nous tirerons la main-d'œuvre des rangs des chômeurs. Du point de vue économique, il n'y a pas lieu de favoriser une autre région du pays. J'espère donc que s'il est question d'approfondir le Saint-Laurent en vue de transporter le minerai de fer au centre du pays, tous les députés des provinces Maritimes protesteront énergiquement.

M. Brooks: J'aimerais mieux l'expédier au Canada central qu'aux États-Unis comme le député vient de le proposer.

M. Stuart (Charlotte): Je parlais de l'excédent. En réponse au représentant de Royal, je rappelle que j'ai plus de sympathie que lui pour nos voisins du sud.

M. Brooks: Je n'en doute pas.

M. Stuart (Charlotte): La bonne entente canado-américaine règne. Dans la région que j'habite la bonne entente canado-américaine règne depuis la Confédération. J'appuierai chaleureusement tout ce qu'on pourra faire pour aider nos voisins méridionaux.

Un autre argument milite en faveur de la transformation dans les provinces Maritimes. On nous a toujours dit qu'il était moins coûteux de transporter le produit fini ou ouvré que les matières premières. Si, après sa fabrication, cet acier doit aller dans le centre, il serait facile de le tranporter. Ce serait mois cher que de transporter les matières premières.

Nous subventionnons depuis des années les fabricants de l'Ontario et du Québec. Ces subventions peuvent se dissimuler sous un autre nom, comme, par exemple, la protection douanière. Néanmoins, il s'agit vraiment d'une subvention directe, quand on l'impose aux habitants des provinces Maritimes. S'il y avait compensation, je suis sûr qu'on pourrait s'entendre avec ceux-ci, mais depuis la Confédération, on n'a favorisé qu'une région du pays.

Comme en fait foi la page 269 du hansard, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), parlant des ministres, déclarait, dans un discours prononcé il y a quelques jours en cette enceinte, ce qui suit:

> Ce sont de braves gens, de chics types. Tout ce que veulent les États-Unis, ils le font.

L'auteur de cette déclaration pensait peut-être que les habitants du pays situé au sud du nôtre n'ont pas traité la province qu'il habite aussi généreusement qu'ils ont traité les provinces Maritimes. Je doute fort que l'honorable député aurait tenu pareils propos, s'il avait profité de cette générosité.

Au sujet de l'observation selon laquelle les États-Unis nous dictent notre ligne de conduite, on me permettra de citer brièvement une publication de Londres, en date du 8 janvier. J'y lis:

> Le *Financial Times* déclare aujourd'hui que le Canada "ferait bien d'y réfléchir sérieusement" avant d'adoucir les restrictions sur les importations de denrées de consommation en provenance des États-Unis.

Ces instructions nous viennent d'outre-mer.

> En faisant l'analyse d'une déclaration de l'honorable M. Abbott, ministre des Finances, sur les réserves de devises canadiennes, la publication déclare qu'une aggravation sensible de la situation domestique du Dominion, ces dernières années, porte naturellement Ottawa à chercher des moyens d'accroître au Canada les approvisionnements de denrées de consommation et de biens de production.

Il semble en ce moment que des citoyens d'autres pays cherchent à nous donner des directives sur la façon dont nous devrions conduire les affaires de notre pays. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis,—et je puis parler au moins au nom de cette province,—la balance commerciale nous a toujours été favorable. Nous avons toujours pu vendre aux États-Unis plus qu'on ne nous a permis d'y acheter. Nous aurions acheté davantage, mais la protection douanière établie dans notre pays nous en a empêchés. Des règlements sévères et rigoureux nous contraignent d'acheter des monopoles subventionnés, dans d'autres parties du Canada.

L'expression "monopoles subventionnés" peut sembler un peu violente à certains députés. C'est le ministre des Finances (M. Abbott), je crois, qui s'en est servi dernièrement pour désigner nos fabricants de réfrigérateurs. Il a dit qu'ils constituaient un monopole. C'est un sujet dont nous nous occupons depuis des années.

Mardi dernier, le représentant de Dufferin-Simcoe a formulé une autre déclaration qui m'a peiné. Il parlait alors de la difficulté que nous avons à vendre nos excédents de produits agricoles. A propos des excédents de pommes de terre, comme le rapporte la page 324 du compte rendu, il a dit:

> Peu me chaut que nous vendions ou non des pommes de terre.

Voilà une déclaration typique des gens de l'Ontario. La situation des pommes de terre laisse froid le député de Dufferin-Simcoe. Comme ce sont surtout les provinces Maritimes qui sont en cause, le problème ne le préoccupe guère. Cependant, les déclarations de ce genre et celles que nous lisons

dans les journaux des provinces centrales nous ont à peu près convaincus, là-bas, que tout ce qu'on attend de nous, c'est de faire les frais d'un nouveau système de canaux destiné aux provinces centrales, de payer notre part proportionnelle, même si l'on doit prendre quelque chose que nous estimons nous revenir de plein droit. Nous devons payer à ces deux provinces tout ce qu'elles souhaitent posséder, mais en échange, il nous est interdit de leur vendre. On ne pourrait trouver ailleurs, sur le plan national ou international, balance commerciale plus défavorable.

C'est là une situation qui existe depuis des années. Il a beaucoup été question des droits des provinces Maritimes. Je ne crois pas qu'il faille prêcher les droits des provinces Maritimes. Il s'agit ici d'un droit naturel. Pour qu'une partie du pays soit prospère, il faut que tout le pays soit prospère. Il faut que tout le monde vive. Efforçons-nous de travailler la main dans la main. Trouvons les moyens de supprimer l'inégalité de traitement partout où elle se manifeste. Il y a des années que la Chambre est placée en face de cette situation, mais on ne semble pas avoir fait grand chose jusqu'ici pour y remédier.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, j'ai bien hâte d'entendre les arguments qu'on invoquera, avant la fin de la session, au sujet du creusage du Saint-Laurent et de l'exploitation du minerai du Labrador. Je ne sais quels arguments on invoquera, mais ils devront être solides pour que les provinces Maritimes s'y laissent prendre.

Depuis le peu de temps que nous sommes ici, plusieurs propositions ont été formulées par des membres de l'opposition, au sujet des relations commerciales entre le Canada et la Grande-Bretagne, et entre le Canada et d'autres pays. En écoutant ces arguments, je me suis demandé pourquoi on disait telle chose un jour et autre chose le lendemain. Au cours des deux dernières semaines, j'ai entendu des membres de l'opposition affirmer qu'il fallait mettre tout en œuvre pour accroître nos échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne; et ensuite j'ai entendu un autre membre du même groupe se plaindre que, dans sa circonscription, l'industrie est menacée par l'importation de produits anglais. Il y a quelques jours à peine, je lisais dans le *Christian Science Monitor* un article qui laisse entendre que ces histoires sont maintenant connues outre-frontière. Je tiens à citer un bref passage de cet article:

> Et la chose s'explique, mais on voit tout de même quelle pression peuvent exercer certains industriels canadiens afin d'empêcher toute importation susceptible de modifier leur situation actuelle. Jamais la pression n'aura été si grande que sous le régime actuel, car depuis dix ans le Canada a cessé de produire exclusivement des matières premières et est devenu une nation industrielle, ce qui, au point de vue politique, a eu pour effet de déplacer le centre de gravité.

Plus loin:

> La lutte n'a pas été aussi vive sur les points secondaires; quelques députés conservateurs ont protesté contre toute nouvelle concurrence de la part de l'Angleterre.

Le commerce avec l'Angleterre ou toute autre nation pacifique devrait s'effectuer dans les deux sens. Je suis fermement opposé à la tournure qu'a prise notre commerce avec l'Angleterre depuis quatre ou cinq ans. Tout s'est effectué en sens unique. L'Angleterre, je le conçois fort bien, a profondément souffert et a dû accepter bien des privations. Je n'en prétends pas moins que certains Canadiens n'ont pas reçu le traitement auquel ils ont droit.

On a posé maintes questions ici au sujet du commerce des étais de mines dans les provinces Maritimes. Au début de la guerre, des délégations sont venues de Grande-Bretagne dans notre province pour demander aux commerçants de bois à pâte de résilier leurs contrats et de produire plutôt des étais de mines pour le Royaume-Uni. Sans cette résiliation, à laquelle on a consenti, les contrats dureraient encore. Cependant, lorsque la Grande-Bretagne a constaté qu'elle pouvait acheter ailleurs des étais de mines à quelques sous de moins, elle a mis fin immédiatement à ses achats au Canada, causant ainsi un tort considérable au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse.

A mon avis, les producteurs d'étais de mines n'ont pas été traités équitablement. On ne leur a pas accordé la considération qu'ils méritaient. Ils n'ont pu renouveler leurs contrats avec les fabricants de pulpe et de papier et ils ont été laissés vis-à-vis de rien. Les étais de mines se sont entassés sur les jetées parce qu'on ne pouvait les écouler. Ces producteurs ont donc été traités injustement. On aurait pu procéder de quelque autre façon ou rompre un peu moins subitement les contrats afin que ces gens disposent au moins de quelque temps pour tenter de trouver ailleurs des débouchés.

En terminant, je tiens à dire que les remarques que j'ai formulées au sujet de la canalisation du Saint-Laurent et de la mise en valeur du Labrador ne représentent que mes vues personnelles. Je répète cependant que si les députés estiment que la population des provinces Maritimes n'est pas aussi fortunée que celle d'autres parties du pays et que s'ils désirent réellement lui venir en aide, ils nous en fourniront un témoignage,—que nous attendons avec impatience,—lorsqu'ils seront appelés à se prononcer sur l'op-

portunité d'un programme de fabrication de l'acier dans ces provinces.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, quand cinquante députés ont pris part au débat, il est plutôt difficile de trouver de nouveaux arguments. Je puis débuter en disant que je représente la plus belle circonscription du pays, ce qui me sera chose facile, et je passerai ensuite à d'autres sujets dont on a déjà parlé.

Remaniée l'an dernier, la circonscription de Selkirk est aujourd'hui mi-rurale mi-urbaine, mais elle compte encore les descendants des pionniers qui ont colonisé cette région au début du siècle dernier et ouvert la route des plaines dorées de l'Ouest. Nous voici au milieu du XX^{e} siècle, et quand nous jetons un regard sur ces cinquante dernières années, marquées par deux guerres mondiales et la plus terrible crise économique que le monde ait connue, nous exprimons l'espoir que la seconde moitié du siècle soit exempte de tels désastres.

Il est vrai, et tous mes collègues en conviendront, que depuis quelques années, notre population a été mieux nourrie que jamais. Il est également vrai que nos fermes et nos fabriques ont produit plus que jamais. Pourtant, il y a encore plusieurs Canadiens qui ne mangent pas à leur faim et un grand nombre de travailleurs ne touchent pas de bons salaires. Plusieurs de nos vieillards ont une bien maigre pension. Parfois, l'obligation de dévoiler d'autres revenus les empêche de toucher une pension suffisante.

J'ai reçu plus de lettres, soit dit en passant, au sujet de cette évaluation des ressources que je n'en ai jamais reçu sur aucune autre question. Dans les circonstances actuelles, on inflige une peine à celui qui a pratiqué l'économie afin de pourvoir à sa vieillesse. Au panier percé, à celui qui n'a peut-être jamais acquitté d'impôt, on permet de toucher la pension entière. Je le répète, on punit l'esprit d'économie de quiconque s'est privé pour garnir son bas de laine. On ne devrait permettre à aucune loi de punir l'esprit d'économie, si longtemps tenu pour l'une des grandes vertus de la race écossaise. La seconde moitié du siècle, nous l'espérons tous, se révélera plus heureuse et plus prospère que la première.

Il y a un autre problème sur lequel je tiens maintenant à appeler l'attention du Gouvernement; il s'agit de l'apport financier que le gouvernement fédéral devrait fournir à l'instruction. Depuis quelques années on s'efforce de déplacer les gens des régions urbaines encombrées vers les municipalités voisines.

[M. Stuart (Charlotte).]

La ville est donc dégagée de cette responsabilité. Les municipalités, qui doivent pourvoir à l'instruction de nos enfants, ont cependant un nouveau problème à résoudre. La loi exige que tout enfant garçon ou fillette, fréquente l'école. Les gens exigent aujourd'hui un meilleur mode d'enseignement qu'il y a 30 ou 40 ans. On répète que l'enseignement ressortit à la province. La situation est telle que les gouvernements provinciaux n'y peuvent plus faire face. Pour que nos districts scolaires puissent obtenir des instituteurs compétents, leur verser un traitement équitable comparable à celui qu'on verse dans les autres professions, ériger de nouvelles écoles et agrandir les écoles actuelles de façon à admettre les élèves des autres régions, il est indispensable que le gouvernement fédéral vienne en aide aux provinces.

Le discours du trône annonce un projet de loi tendant à reviser la loi des Indiens. Tous ceux qui s'intéressent au bien-être des Indiens s'en réjouiront. La mesure plaira beaucoup aux membres du comité qui, pendant trois ans, ont examiné des vœux qui pourraient être insérés dans la loi. A titre de membre du comité, je sais la tâche énorme qu'il a accomplie en ces trois ans. Que le fruit des travaux du comité, sous la forme de modifications à la présente loi des Indiens, soit soumis à la Chambre aura l'effet d'encourager non seulement les Indiens mais ceux-là qui ont travaillé avec tant d'ardeur en vue d'améliorer la loi.

J'ai déjà félicité le ministre auquel ressortiront désormais les affaires des Indiens, l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris). Espérons que la loi des Indiens, refondue, sera pour les 135,000 Indiens du Canada une nouvelle Grande Charte. Puisse le nouveau ministre détenir son poste assez longtemps pour accomplir du travail utile dans la division des Indiens. Je ne suis député que depuis sept ans, mais durant ce temps le nouveau ministre est le cinquième à prendre la direction des affaires indiennes. J'espère donc qu'il sera assez longtemps à la tête du ministère pour obtenir les meilleurs résultats possible.

Depuis quelques jours, on parle beaucoup de marchés et on attribue à différentes causes nos difficultés du moment. Je sais que nous chercherions en vain une solution simple et immédiate de nos problèmes. Une des causes invoquées est la pénurie de dollars. Une autre cause, dit-on, c'est que l'amélioration des méthodes de production a créé des excédents. Une autre cause encore, c'est que l'organisation des marchés, en honneur depuis cinquante ans, est maintenant désuète. Enfin, tout récemment, ç'a été le chômage généralisé. Il y en a peut-être d'autres en-

core, mais contentons-nous d'examiner celles-là. Pour ce qui est du problème des dollars, à vrai dire il n'y a pas de pénurie. Ce qui manque ce sont les denrées qui peuvent être produites en Europe et vendues au Canada et aux États-Unis en échange de minerai de fer, de pétrole, de coton et de blé, que ces pays doivent acheter de notre continent, parce qu'ils sont incapables de les obtenir ailleurs en ce moment.

Les États-Unis et le Canada insistent pour se faire payer en dollars et imposent un tarif douanier si élevé qu'ils empêchent la vente, au Canada et aux États-Unis, de produits de l'étranger. Les Anglais ont cru pouvoir s'en tirer en dévaluant la livre. Le résultat fut que les marchandises britanniques se vendaient meilleur marché au Canada et les nôtres là-bas étaient plus chères. Et pourtant le déséquilibre subsiste, quoique moins marqué. Moi, je ne suis pas financier,—je l'ai déjà avoué ici même,—mais à mon sens, on n'aurait pas dû insister pour que la Grande-Bretagne dévalue la livre ou pour que nous abaissions la valeur de notre dollar. A l'époque où la Grande-Bretagne était prospère nous avons établi des droits douaniers parce qu'elle fabriquait à meilleur compte que nous. Or on nous dit qu'elle a dévalué la livre parce que, ses frais de production étant très élevés, elle pourra ainsi s'assurer des débouchés au Canada et aux États-Unis. Il eût été plus simple d'abolir les droits douaniers. On les a établis parce que la Grande-Bretagne fabriquait à bon compte. Maintenant, toutefois, ses frais de production sont élevés; voilà son problème. La solution consiste donc à abolir les droits douaniers.

En somme, la Grande-Bretagne et les autres pays, tous dans la même impasse, s'efforcent de s'approvisionner à d'autres sources. Comme ils peuvent acheter le blé, les œufs, le fromage, le bacon et le beurre ailleurs, ils le font. A vrai dire, afin de rester en bons termes avec le Canada et de lui aider à résoudre son problème, la Grande-Bretagne paie notre fromage 5c. de plus que celui de la Nouvelle-Zélande.

J'estime, cependant, que c'est surtout à cause des droits douaniers que les pays rattachés au sterling doivent s'approvisionner ailleurs. En conséquence, le Canada perd une partie de ce marché. Comme ces événements sont tout récents, les députés s'en souviennent sûrement. Bien entendu, l'amélioration de nos méthodes de fabrication au pays accélère la production, ce qui aggrave davantage le problème.

L'ancienne méthode de vente permettait au cultivateur d'obtenir un bon prix lorsque sa récolte était déficitaire, mais il ne recevait rien, lorsque la récolte était bonne, parce qu'il y avait excédent. En somme, bonne récolte, vil prix; prix forts, pas de récolte. Ces grandes fluctuations du marché ont ruiné des milliers de cultivateurs. Il suffit de se reporter aux fluctuations du seigle sur le marché libre, il n'y a pas si longtemps. Lorsque le cultivateur achetait de la semence, il payait le seigle environ $4. Lorsqu'il vendait le seigle, il touchait environ $1.50. De telles fluctuations ne font l'affaire de personne, sauf du spéculateur.

Si notre régime des marchés était plus rationnel, on entreposerait nos excédents pendant les années d'abondance en prévision des années de mauvaises récoltes, au lieu de tout jeter sur le marché à la fois, ce qui abaisse les prix de façon ridicule. S'il existait des commissions d'importation et d'exportation, on pourrait mesurer les besoins du monde et mettre en entrepôt les excédents afin de compenser pour les années de sécheresse, de maladie ou de fléaux d'insectes. En ce moment pourtant il n'est pas question d'excédents d'aliments, puisque la nourriture manque encore dans bien des pays. Il s'agit, malheureusement, de pays peu évolués, qui ne peuvent nous donner ni biens ni argent en échange de nos exportations. A la longue il serait plus sage de notre part de donner nos excédents pendant un certain temps plutôt que de les voir se gâter ou de les détruire. Il me semble qu'on ferait bien d'établir un office international pour l'échange des produits, comme en préconise l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch). Puisque l'honorable député en a parlé assez longuement, je n'aurai pas à y revenir, mais c'est avec regret que j'ai appris que la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada n'en veulent pas. Peut-être changeront-ils d'avis. Je l'espère bien!

A cause de la difficulté qu'ils ont de commercer avec le Canada et les États-Unis, les pays d'Europe, nos anciens clients qui échangeaient leurs produits ouvrés contre nos denrées alimentaires, se sont mis à produire eux-mêmes plus de vivres. Des méthodes modernes les aident à mettre plus de terre en culture et à produire une proportion de plus en plus considérable de ce qu'il leur faut. Autrefois la Grande-Bretagne ne produisait qu'environ le tiers de ses besoins, mais d'ici deux ans je crois qu'elle en produira les deux tiers. Je suis retourné dans mon pays natal, en Écosse, il n'y a pas bien longtemps, et j'ai constaté que les landes, où je m'amusais dans mon enfance, ont été nivelées, afin d'en obtenir des récoltes. On y a augmenté la production de façon prodigieuse, et vous pouvez m'en croire, notre marché en souffrira autant que de toute autre cause.

On trouvera dans l'industrie laitière, un excellent exemple de cette augmentation de la production accomplie sous l'égide de la commission de vente des produits laitiers, qui a fait un travail magnifique. Je pourrais rappeler aux députés que la création de cet organisme est due à un gouvernement non pas travailliste, mais conservateur. On s'est rendu compte qu'elle n'avait aucun succès, parce qu'elle n'était pas obligatoire. Mais je dois reconnaître que, lorsque les conservateurs se sont rendu compte de ce qui n'allait pas, ils ont fait de cette commission un organisme obligatoire, et, depuis lors, tout va très bien. Je voudrais avoir le temps de m'attacher plus longtemps à cette question, mais je dois me hâter. Comme je le disais, cette commission est aujourd'hui obligatoire et vous remarquerez que dans les régions où elle opère, personne n'a voté pour les conservateurs, au cas où ils la changeraient.

La production laitière augmente et on produit maintenant du fromage en Écosse, ce qu'on n'a pas fait de toute ma vie, c'est-à-dire depuis une cinquantaine d'années. Voilà comment on peut augmenter la production.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Bryce: Pour reprendre mes observations, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il y a un autre élément important qui ne s'est manifesté que dernièrement relativement à la vente. Il s'agit du chômage massif. Les producteurs laitiers, les aviculteurs et les éleveurs en général ont particulièrement raison de s'inquiéter de la situation. Dès qu'un travailleur perd son emploi et, de fait, dès qu'il voit le chômage s'accroître, il commence à réduire ses dépenses. Il achète de la margarine au lieu du beurre. Il y a présentement au Canada plus de beurre en entrepôt que jamais auparavant, soit 46 millions de livres ou environ 20 millions de plus qu'à la même date l'an dernier. Plus il y aura de chômage, plus on consommera de margarine et moins on consommera de beurre. Le sans-travail achète moins de lait. La consommation de lait par tête n'a cessé de diminuer depuis la fin de la guerre et déclinera encore. Non seulement ce déclin restreindra-t-il le marché du lait, mais il augmentera la possibilité de la maladie. Tous les députés savent que le lait est un des meilleurs aliments courants que nous ayons, surtout pour les enfants. Mais de même que le chômage ne manquera pas de s'intensifier, de même les ventes de lait diminueront et la maladie augmentera.

[M. Bryce.]

Le chômeur achètera moins d'œufs. Quand il travaillait, il pouvait déjeuner d'œufs et de bacon ou de jambon. Mais, une fois qu'il a perdu son emploi, lui et sa famille se contenteront de pain et de confiture ou même de pain sans confiture ni margarine. On peut en dire autant de viandes telles que le bœuf, le porc et le poulet. La viande, pour lui, c'est alors du bœuf haché, des retailles de bacon ou quelque morceau semblable. Quand l'ouvrier est sans travail, il ne remplit pas sa boîte à lunch tous les jours: il n'y met ni pain, ni viande, ni fruit. Cette situation entraîne la perte de débouchés pour le cultivateur et le fructiculteur.

Le chômage, dans les villes, représente ce qui peut arriver de pire au cultivateur, particulièrement à l'heure où il court le danger de perdre le marché d'outre-mer. La situation des marchés préoccupe, j'en suis sûr, tout homme réfléchi. Je sais que les cultivateurs qui songent à demain sont vivement inquiets. Les habitants des villes devraient l'être également, car si le cultivateur ne peut vendre ses récoltes, ni son bétail ni son lait, il ne peut acheter les instruments, l'outillage, les vêtements ni les meubles que les citadins ont à vendre.

Cultivateurs et ouvriers des villes dépendent les uns des autres. La prospérité des uns fait la prospérité des autres, de même que leur misère a tôt fait de provoquer celle des autres. Le plus tôt on reconnaîtra cette vérité, le mieux ce sera pour tous les intéressés. Il existe un rapport bien marqué entre le revenu de la classe agricole et celui de la classe ouvrière. Quand le revenu de l'une diminue, celui de l'autre s'en ressent immédiatement. Le revenu national net, au Canada, est de quelque 8 milliards plus élevé qu'avant la guerre. Les salaires, les impôts, les loyers, le bois, l'acier et les produits agricoles accusent tous un niveau plus élevé. Dans mes randonnées ici et là au pays et à l'étranger, des gens m'affirment que les prix des produits agricoles sont bien trop élevés et que pour résoudre le problème, il faudrait baisser le prix des aliments. Mais on n'a qu'à se renseigner auprès du Bureau fédéral de la Statistique pour se rendre compte qu'au cours de la guerre et de ces dernières années, où les prix ont été si élevés, la consommation d'œufs, de bacon, de bœuf et de produits du porc et de produits laitiers, par habitant, a été de beaucoup supérieure à celle d'avant-guerre, alors que les prix étaient peu élevés. Par exemple, la consommation par habitant s'établissait comme il suit:

	1939	1947
Œufs	20·1 douzaines	24·0 douzaines
Volaille	19·5 livres	24·8 livres
Porc	43·6 livres	52·7 livres
Bœuf	56·0 livres	67·7 livres

Dans tous les cas, le prix du gros de ces denrées était au moins deux fois plus élevé qu'en 1949. Donc, ce n'est pas la baisse des prix du bacon et des œufs qui résoudra le problème. A moins que les aliments ne soient achetés et consommés, la baisse des prix ne signifie rien. Pour résoudre le problème, il faudrait que la population ait un pouvoir d'achat assez élevé pour consommer toute la production.

Le cultivateur, me dit-on, réalise des bénéfices déraisonnables au détriment du consommateur et les prix des produits agricoles sont hors de proportion. Ceux qui font de telles assertions sont peut-être en mesure de nous dire pourquoi la production des œufs a baissé en 1949 de 50 millions de douzaines et la production des porcs de 338,000. La production des œufs a baissé parce que le prix de revient est trop élevé. Le cultivateur peut se procurer des œufs à l'épicerie à meilleur marché qu'en élevant des poules à cette fin. Nos cultivateurs,—tous les gens réfléchis l'admettent,—ont un sérieux problème à résoudre, celui de l'écoulement méthodique de leurs produits. Ils risquent de perdre à la fois les débouchés étrangers et le marché national. Pourquoi? Parce que les maîtres de notre continent, un continent prospère pendant la guerre tandis que le reste du monde s'enfonçait dans la misère, n'ont pas respecté leurs obligations. Ces maîtres du négoce n'ont recherché que bénéfices en dollars, au lieu de se préoccuper de production utile. Il y a encore dans le monde d'innombrables humains qui ont besoin de pain, d'outils, de machines, de logement, de vêtement, de routes, d'écoles et d'usines. A cause des restrictions artificielles imposées par les gouvernements canadien et américain, ces multitudes ne peuvent commercer avec notre continent. Ils ne peuvent acheter nos produits que s'ils ont des dollars canadiens ou américains. A l'égard du commerce d'outremer, je propose l'abaissement des barrières douanières. Acceptons une partie du paiement en livres sterling et plaçons des capitaux dans les pays européens. Ces solutions cependant ne sont que provisoires car la seule façon de régler le problème en permanence c'est d'adopter les principes de la collaboration internationale. Que les denrées soient produites là où on peut les produire le plus efficacement et qu'elles soient consommées partout où elle sont nécessaires sans qu'aucune restriction n'entrave leur mouvement.

Pour le commerce national, adoptons le programme qui assurera le plus haut niveau d'embauchage aux salaires les plus élevés et aux bénéfices le plus bas possible. Ce n'est que par ce moyen qu'il sera possible de consommer chaque année la totalité de la production.

Rappelons-nous que le niveau d'existence se mesure par le volume des denrées produites et consommées. Si les bénéfices sont élevés, il ne reste pas assez d'argent entre les mains de la population pour l'achat des produits de sorte que les excédents s'accumulent et que le chômage recommence.

Que le Gouvernement songe à l'opportunité d'enquêter sur les prix, jamais les mêmes, que les abattoirs payent pour le bétail. Pourquoi ces fluctuations d'un jour à l'autre? C'est ce qui a toujours intrigué les éleveurs de bestiaux. Les cultivateurs éprouvaient la même perplexité avant la création de la Commission du blé. Pourquoi les bouvillons valent-ils tant le lundi et un peu moins le mardi? Il semble ne plus exister de concurrence dans le commerce de l'abatage des animaux. Puisque tous les abattoirs paient le même prix, le cultivateur en conclut que ce prix a été fixé et agréé d'avance. La viande se vend au même prix puisque celui que paie le consommateur est ferme et n'oscille pas d'un jour à l'autre. Ainsi, en septembre dernier, à Winnipeg les porcs se vendaient $30 les cent livres. Le Gouvernement a entrepris des démarches auprès de la Grande-Bretagne afin d'obtenir un nouveau contrat pour le bacon. Les journaux rapportaient que le prix serait plus bas. Le cultivateur a aussitôt appris que les abattoirs avaient baissé le prix des porcs à $24 les cent livres. Cette baisse n'avait pas sa raison d'être puisque le bacon allait être vendu au Canada et que le consommateur allait payer le même prix.

M. Ferrie: Non.

M. Bryce: Je suis disposé à débattre ce point avec mon collègue quand il lui plaira.

M. Ferrie: Le député a tort; comme j'en achète chaque semaine, je suis au courant.

M. Bryce: Je veux poursuivre M. l'Orateur. A moins d'interruptions, j'aurai terminé dans un moment. Je disais donc que le consommateur versait le même prix pour ses achats. Je soutiens que j'ai raison et j'ai droit à mon opinion. On a publié le nouveau prix de 29c. la livre franco à bord. Le gouvernement s'est aussi engagé à verser aux abattoirs une subvention de 3½c. la livre sur les flèches wiltshire destinées à l'exportation. De sorte qu'en vertu de ces prix le cultivateur perd $9 sur son porc et l'abattoir $4.20. A noter cependant qu'un porc sur pied, pesant 200 livres donne 150 livres de viande, dont 120 livres de flèches wiltshire. Il suffira aux députés d'en faire le calcul eux-mêmes pour se rendre

compte que l'abattoir a tout de même gagné $1.80 par porc de plus qu'autrefois.

L'an dernier nous nous sommes engagés par contrat à fournir à l'Angleterre 195 millions de livres au prix de $36 franco à bord, mais nous ne leur en avons livré que 100 millions. Cette année, nos contrats s'établissent à 60 millions de livres tandis qu'on en écoulera environ 900 millions de livres sur le marché national. On a donc fixé le prix pour le grand public d'après celui qui était établi pour une petite minorité. Ces 60 millions déterminent le prix pour les 900 millions parce que le prix à l'exportation est moindre. Et il en coûte plus pour nourrir un porc cette année que l'an dernier.

M. Cardiff: C'est encore la faute du Gouvernement.

M. Bryce: J'ai invité le Gouvernement déjà, au moyen d'une proposition de résolution, à examiner l'à-propos de charger une commission du bétail, d'assujétir à un permis et de réglementer les aménagements pour la manutention, le classement, la vente et la transformation du bétail, de la volaille et de leurs produits. Jusqu'ici je n'ai eu aucun succès. Je sais que le commerce du fabricant de conserves consiste à acheter au meilleur marché pour vendre le plus cher possible. Il n'en fait pas un secret. Il le proclame volontiers. Toutefois, aux mains de quelques sociétés, l'entreprise devient un monopole que certains députés appellent l'entreprise libre. Lorsqu'elle en arrive à détruire la prospérité du cultivateur, cette entreprise dépasse les limites.

Monsieur l'Orateur, en guise de conclusion, j'estime que le Gouvernement devrait entreprendre une enquête sur les méthodes adoptées par les établissements de conservation de la viande en ce qui concerne surtout l'assurance contre l'interdiction, la fluctuation des prix et l'écart entre les prix que touche le producteur et ceux que verse le consommateur. Chaque année, nous constituons de nouvelles régions indemnes de la tuberculose et pourtant le taux de l'assurance contre l'interdiction est le même qu'il y a trente ans. Il est temps certes de le reviser après tout ce que le ministère de l'Agriculture, les organisations d'éleveurs de bétail et les municipalités ont accompli en vue de faire disparaître la tuberculose. Aujourd'hui, l'industrie de la conservation de la viande exerce un monopole tout aussi puissant qu'en 1935. Je cite ce qu'on en disait en 1935. Le passage suivant est tiré du rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, page 175:

Tout récemment, cette situation a complètement changé, principalement pour deux raisons. La première, l'élimination des petites entreprises de salaisons et du boucher grossiste, soit par fusion et absorption, soit par la concurrence acharnée. De nos jours, comme on l'a vu au chapitre IV, l'industrie des salaisons s'est concertée en quelques rares mains. La *Canada Packers, Ltd.* occupe le haut du pavé; ses affaires dépassent en importance celles des cinq plus grandes sociétés réunies. Or un tel état de choses a diminué la concurrence au détriment du producteur. Les acheteurs de la *Canada Packers* se retrouvent à tous les principaux parcs à bestiaux du Canada et reçoivent leurs instructions, quant aux prix, aux méthodes d'achat et aux procédés à employer, d'un seul bureau situé à Toronto. La *Swift Canadian Company*, dont les établissements sont disséminés dans six villes canadiennes, envoie ses acheteurs aux mêmes parcs et les dirige de son siège de Toronto. La maison *Burns Limited*, installée à Calgary, Vancouver et Edmonton, dirige ses acheteurs sur tous les parcs de l'Ouest et leur fait tenir leurs instructions de Calgary. C'est ainsi que les achats de bétail se trouvent confinés en quelques mains seulement; résultat, comme l'a montré la preuve, il y a absence de concurrence entre les fabricants de salaisons, quant aux prix.

Une déclaration non contredite d'un ancien employé supérieur de la *Canada Packers Limited* révèle qu'à Toronto cette maison avait l'habitude de s'entendre avec la maison Swift avant l'ouverture du marché, sur les prix à payer pour l'achat du bétail. De son côté, le directeur de la *Western Stock Growers' Association*, une des entreprises d'élevage les plus considérables de l'Alberta, a déclaré que, quand un acheteur d'une fabrique de salaisons offrait un prix quelconque à la ferme d'élevage, ce prix n'était haussé par aucun autre acheteur de maisons de salaisons ni à la ferme ni aux parcs à bestiaux.

Un autre procédé des établissements de salaisons, qui a réduit la concurrence en marché libre, consiste à vendre au boucher grossiste les animaux abattus, sur le rail, au prix de revient majoré des frais d'abatage; par ce moyen le boucher grossiste se trouvait éliminé de la concurrence aux parcs à bestiaux publics.

Je ne citerai pas d'autres extraits du rapport, car mon temps de parole s'épuise. Je signale, cependant, qu'il n'y a aucune amélioration.

L'an dernier, nous avons reçu le rapport de la Commission royale d'enquête sur les prix. Voici un bref extrait, tiré de la page 31:

Il existe, dans l'industrie primaire du bétail et le commerce de boucherie au détail, une grande concurrence; l'industrie de transformation est aux mains d'un petit nombre. Les trois plus importants abattoirs détenaient à eux seuls les trois cinquièmes des animaux abattus et inspectés au Canada. Cela semble démontrer que la concurrence s'exerce dans un cadre plutôt restreint, même s'il y a beaucoup de rivalité entre les sociétés. Ces importantes maisons fonctionnent très efficacement; par conséquent, même en ne réalisant qu'un faible bénéfice par unité, dans l'ensemble les gains sur leurs placements sont passablement élevés. Les très fortes immobilisations nécessaires et le rapport décroissant entre le coût de revient et l'expansion du commerce, sont de nature à empêcher les concurrents éventuels de se lancer dans le commerce.

Les trois plus importants abattoirs ont signalé qu'ils ont réalisé un bénéfice net de 4·3 millions durant les quatre mois qui ont suivi l'abolition de la régie des prix et le règlement de la grève des employés d'abattoirs, en octobre 1947, comparativement à moins d'un million au cours de la période correspondante de l'année précédente. Les sociétés, qui avaient du bœuf et du porc en entrepôt fri-

gorifique à la fin de 1947, ont réalisé d'importants bénéfices forfuits à la suite de l'accroissement de la valeur de leurs inventaires quand les prix prévus dans le contrat avec le Royaume-Uni ont fait monter les cours au pays. Les deux tiers des approvisionnements en entrepôts frigorifiques étaient aux mains de quatre sociétés; il semble qu'elles aient réalisé des bénéfices élevés sur ces stocks.

Ces importantes sociétés, qui conviennent de s'entendre entre elles, réalisent des bénéfices élevés en saignant à blanc les producteurs et les consommateurs.

Je termine par une autre citation, tirée du *Globe and Mail* du 2 mars dernier. Elle était un argument que j'ai avancé plus tôt. L'article s'intitule: "L'abattoir paie 1 c. de plus; le boucher 8c. de plus; le consommateur, de 3c. à 10 c. de plus". Le voici:

Les prix du bœuf qui, pendant la dernière quinzaine, ont augmenté d'environ 1c. la livre aux parcs à bestiaux, ont été, au cours de la même période, majorés, en moyenne, de 3c. à 10c. la livre au détail. Le prix du gros payé par le boucher s'est accru de près de 8c. la livre durant la même quinzaine.

La majoration, transmise au consommateur, passe de 3c. la livre dans le cas de l'épaule, à 10c. la livre dans le cas du châteaubriant. Les prix sont cotés par un boucher indépendant établi dans un quartier à revenus et à loyers moyens.

Les augmentations de prix sont plus accentuées sur les marchés de luxe mais les pièces ainsi majorées ne sont pas celles que le consommateur ordinaire achète d'habitude.

Le tableau ci-après indique le relèvement des prix constaté au cours de la dernière quinzaine sur un marché moyen.

	Hier prix la livre	Trois semaines plus tôt prix la livre
Romsteck	75c.	60c.
Aloyau	79c.	72c.
Châteaubriant	85c.	75c.
Épaule	83c.	75c.
Entrecôte	58c.	55c.
Paleron	56c.	52c.
Culotte	68c.	65c.

Le 15 février, les bouvillons légers, de bonne qualité, se vendaient de $21.50 à $22.50 le quintal. Hier, ils se vendaient de $22.50 à $23.50 le quintal.

Un boucher de détail signalait que le prix de gros du bœuf non débité était passé de 34½c. à 42½c. la livre, soit une augmentation de 8c.

Là-dessus le cultivateur touchait 1c. de plus!

Il prétendait que cela lui permettrait d'augmenter son prix de vente de 13c. la livre, s'il s'en tenait à sa marge de bénéfice habituelle. Il signalait, cependant, qu'il ne pouvait pas augmenter les prix de 13c. la livre à l'égard de certaines catégories de bœuf et qu'il lui fallait répartir l'augmentation de manière à faire payer davantage aux acheteurs des premières catégories.

Le prix du bœuf, disait-il, varie selon le quartier qu'habite le boucher. Les bouchers des zones à loyers élevés n'oseraient pas vendre le faux filet 85c. la livre, comme il le faisait lui-même. Il calculait que dans ces zones-là, la meilleure catégorie se vendrait entre 90c. et 95c. la livre.

Pas un de ses clients ne s'était plaint, disait-il, mais plusieurs avaient commencé à acheter des morceaux moins coûteux ou plus petits.

Le moment est venu pour les producteurs et les consommateurs d'exiger qu'on fasse enquête sur le fonctionnement de l'industrie des salaisons, puisque directement ou indirectement, il influe sur tout le monde au Canada.

M. H. H. W. Beyerstein (Camrose): Monsieur l'Orateur, si on analyse le discours du trône du point de vue albertain on ne tarde pas à se rendre compte qu'il ne présente rien de neuf. Rien ici ne nous laisse entendre que le Gouvernement possède la clef des problèmes actuels: disparition des marchés, chômage croissant ou perspective d'une nouvelle crise économique.

Toutefois, si on tient compte des déclarations faites il y a quelques semaines par une couple de ministres fédéraux en Alberta, on comprend tout de suite l'absence de propositions utiles dans le discours du trône relativement à la solution des problèmes dont je viens de parler. J'ai justement l'intention de m'attacher ce soir à ces déclarations des ministres de l'Agriculture (M. Gardiner) et de la Défense nationale (M. Claxton).

De passage à Edmonton il y a quelques semaines, le ministre de l'Agriculture disait que l'Alberta n'avait pas exploité ses ressources naturelles. Si riche que fût la province, a-t-il ajouté, elle n'avait rien fait pour les mettre en valeur. Il faut un certain toupet pour parler ainsi en Alberta. Les Albertains, d'ailleurs, n'ont pas tardé à lui répondre.

Le *Bulletin* d'Edmonton, numéro du 11 février, publiait en page éditoriale:

Même le plus partial des adversaires n'oserait affirmer que le gouvernement albertain a été tardif ou maladroit à mettre en valeur les ressources pétrolières de l'Alberta.

Sur la plupart des points, le programme de l'Alberta en matière de pétrole est le meilleur au monde. En tout cas, grâce à ce programme, on y extrait du pétrole, on en fait bon usage, et on en fait profiter les coffres de l'État.

A cause du programme industriel de l'Alberta, des sociétés pétrolières de tout le continent américain n'ont pas hésité à venir s'établir là. Ils sont venus dans la province à la douzaine avec leurs installations de forage et leurs équipes de prospecteurs. Leduc est devenu un centre de production très important et on calcule qu'il renferme environ 250 millions de barils de pétrole. On a découvert ensuite Redwater, qui est encore plus considérable que Leduc, et dont on évalue les réserves à 500 millions de barils. Le succès ne cesse de sourire aux exploitants de Joseph Lake, Golden Spike, Bon-Accord, Stettler, Excelsior et Normanville. Je ne saurais trouver de paroles plus appropriées pour répondre à la déclaration du ministre que celle de M. John R. White, vice-président de l'*Imperial Oil Limited*, qui a déclaré au sujet de la mise en valeur des ressources de l'Alberta:

Qu'est-ce qu'on ne pourrait pas faire avec 50 milliards de tonnes de houille, environ un milliard de barils de pétrole, trois milliards de pieds cubes de gaz naturel et 250 millions de dollars en produits agricoles par année?

Ajoutez-y les salines qu'on trouve presque partout dans le sol de la Saskatchewan et en Alberta jusqu'à la région de l'Athabaska. Comprenons aussi les 15,000 milles carrés de sable bitumineux, les 150,000 milles carrés de bois marchand et les 106,000 c.v. que les chutes de l'Alberta peuvent produire à elles seules.

En présence de ressources fondamentales de cette nature, il n'est guère nécessaire de tenir compte des matériaux plus rares comme la potasse, le brome et l'iode dont on a découvert des traces dans quelques-uns des trous forés par les chercheurs de pétrole. C'est inutile, car l'Alberta peut faire venir de l'extérieur les rares produits qui lui manquent; elle peut les faire venir, par exemple, des mines de métaux qui l'encerclent.

On trouve dans l'Ouest les matières premières nécessaires à la fabrication de produits plastiques de toutes catégories, de presque tous les produits chimiques industriels et électro-chimiques importants. La région possède les matières premières utilisées dans la fabrication de la rayonne, du nylon, du caoutchouc synthétique, des matières plastiques dérivées du phénol et de la cellulose, du carborundum, du graphite, de la cyanamide, de l'acétylène et de ses nombreux produits apparentés.

Si les matières premières nécessaires à ces produits de base existent, il s'ensuit qu'il est possible de les faire servir à l'établissement d'industries secondaires et tertiaires, comme la chose s'est faite dans d'autres parties du monde.

Telles sont les possibilités de l'Alberta, province qui ne pouvait même pas acquitter l'intérêt dû sur ses obligations il y a quinze ans. Voilà la suite d'événements qu'a bien pu faire déclencher la découverte de la nappe de Leduc.

L'Alberta n'a pas tiré de l'arrière en ce qui concerne l'essor industriel. Nous avons en Alberta environ 1,400 établissements industriels, dont la production annuelle est estimée à 300 millions de dollars. En 1948, trente-deux nouvelles industries ayant des capitaux de 31 millions de dollars se sont établies dans la province. En 1949, l'Alberta a vu surgir quarante-trois nouvelles industries. C'est un progrès magnifique, si l'on tient compte des obstacles que cette province a dû vaincre.

Quand le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, en Alberta, la caisse de l'État était vide et la dette de la province était énorme. En outre, aux premiers jours de ce régime, les institutions de prêt pratiquaient, sur une vaste échelle, la disparité de traitement au détriment de ceux qui devaient emprunter pour produire. Le régime des tarifs-marchandises n'a jamais favorisé notre province. Nous avons donc réalisé de magnifiques progrès, compte tenu des obstacles qu'il nous a fallu surmonter au cours des quinze dernières années.

La Corporation industrielle de l'Alberta, organisme établi par le gouvernement provincial, a consenti aux nouvelles industries lancées dans la province des prêts qui totalisent $2,700,000. De plus, la Trésorerie est au service des cultivateurs, des hommes d'affaires et des simples citoyens. Les prêts qu'elle a consentis s'élèvent à plus de 10 millions de dollars. Je signale encore que les taux d'intérêt, en Alberta, sont les plus faibles du pays. Afin d'illustrer la façon dont l'Alberta favorise l'expansion industrielle, je cite un article paru dans la *Saturday Night* du 14 février 1950, sous le titre "Le pétrole albertain imprime un vif mouvement au progrès de l'économie industrielle"; on y verra combien le gouvernement albertain est disposé à aider même les petits fabricants:

Un homme d'un certain âge, à Radway, au nord de l'Alberta, s'est aperçu que les cultivateurs devaient souvent parcourir de grandes distances pour se rendre à la ville, à la seule fin d'y faire aiguiser les lames de leurs charrues à disques par le forgeron, opération qui prend quelques minutes tout au plus, mais dont les cultivateurs ne peuvent pas se charger eux-mêmes, faute d'outillage et d'habileté. Notre cultivateur a donc inventé un appareil simple actionné par le dispositif de transmission d'un tracteur agricole, qui permettait d'aiguiser les disques sur des meules émeri accolées, sans danger de gaspiller les pièces. Cet aiguiseur était de petites dimensions et pouvait être fabriqué pour se vendre $15.

Après avoir reçu une commande d'essai de la part de la Commission de vente provinciale, un jeune aide-forgeron de High-River, Alberta, construisit 100 aiguiseurs. La Commission les fit examiner par les spécialistes du Conseil de recherche et après avoir reçu leur approbation, elle soumit les aiguiseurs au ministère de l'Agriculture afin de juger de leur utilité aux cultivateurs.

Comme aide finale, la Commission contribua à faire des démonstrations du nouveau dispositif aux foires rurales et aux autres endroits où elle pouvait atteindre les cultivateurs en grand nombre. Pour employer les paroles mêmes d'Oberholtzer, "la vente, après cela, ne se fit pas attendre".

Pour s'assurer ce genre d'aide, bien entendu, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Et c'est une excellente chose pour ses programmes que le gouvernement albertain dispose de beaucoup d'argent ces jours-ci. L'Alberta, compte tenu de sa population, a certes le gouvernement le plus riche au Canada.

Cette citation indique que l'Alberta, tout en s'intéressant aux sociétés importantes, fait son possible pour venir en aide à la petite industrie. Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour l'établir. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) vient déclarer en Alberta que nous ne faisons rien pour exploiter nos ressources. En guise de réplique, nous lui demandons d'indiquer quelles mesures on a prises pour mettre en valeur nos ressources hydrauliques. Il a déclaré que notre province possède le plus fort potentiel d'énergie hydraulique au Canada. Que fait-on en vue de l'utilisation maximum de notre charbon, dont nos gisements, au dire du ministre, constituent les trois vingtièmes des approvisionnements mondiaux. Qu'il nous expose donc le programme national d'exploitation de la houille!

[M. Beyerstein.]

Le *Herald* de Calgary du 1 février attribuait une autre déclaration au ministre de l'Agriculture, et il est intéressant de noter d'après ces propos tenus à Calgary, qu'il a apparemment perdu un peu de son enthousiasme coutumier. Au sujet de l'agriculture, l'article mentionne ce que le ministre a déclaré à ce propos:

Il a prédit que l'année 1950 serait une année satisfaisante pour les cultivateurs canadiens "bien qu'on ne puisse compter qu'elle soit aussi bonne que l'an dernier, l'année la plus prospère encore vue". Il a dit qu'il fallait s'attendre à un certain ajustement. Le ministre estime qu'on aura des débouchés pour la récolte de blé de 1950 mais il a souligné qu'on ne saurait savoir à quoi s'en tenir exactement que lorsque la récolte sera rentrée. Toutefois, il s'attend que les débouchés soient nombreux, du moins au prix minimum de $1.40 le boisseau.

Qu'on note bien que le texte de cette déclaration diffère totalement de celui d'autres déclarations formulées avant les dernières élections générales. On y trouve les mots "satisfaisante", "on ne peut compter qu'elle soit aussi bonne que l'an dernier", "il faut s'attendre à un certain ajustement". Le ministre "s'attend qu'on trouve des débouchés". Il déclare aussi qu'on ne saurait savoir "à quoi s'en tenir exactement", bien qu'il suppose que les marchés seront nombreux. On voit donc qu'il n'a plus la même assurance que l'an dernier.

M. Wylie: Il a fait cette déclaration après les élections.

M. Beyerstein: Et voilà pour les commentaires du ministre de l'Agriculture. Qu'il me soit permis de faire mention ici d'une déclaration du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), rapportée par le *Bulletin* d'Edmonton, sous le titre suivant:

Claxton réclame de l'aide pour Harper

Voici l'article en question:

"Marchez derrière Harper, aidez-le quand le temps viendra et vous aurez un nouveau gouvernement provincial", a dit l'honorable Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, aux libéraux d'Edmonton et de la région à un déjeuner libéral donné, hier à l'hôtel Corona. Le ministre a dit que si le chef libéral de la province, M. J. Harper Prowse, M.P.P., était aussi solidement appuyé par les libéraux de l'Alberta que le parti l'a été aux élections fédérales, on assisterait au retour du parti libéral dans la "sphère d'influence" de la politique albertaine.

M. Blackmore: Et à un désastre complet pour l'Alberta.

M. Beyerstein: Evidemment, avant de faire cette déclaration, le ministre n'avait pas pris la peine de lire le programme politique que les libéraux avaient défendu lors des dernières élections provinciales. J'ai ici un exemplaire de la déclaration libérale publiée dans le *Bulletin* d'Edmonton du 13 août 1948, juste avant les élections provinciales.

En voici le titre:

Les libéraux—100 millions pour les routes

Voici l'article:

Nous avons l'intention d'affecter 100 millions à l'aménagement de routes pendant les cinq prochaines années. On consacrera 25 millions à l'aménagement des routes conduisant aux marchés et destinées à desservir les agglomérations rurales. Le solde de 75 millions servira à aménager des routes définitives, carrossables en toutes saisons, et ouvertes à la circulation générale.

M. Low: Même aux fonds électoraux.

M. Beyerstein: L'article se poursuit:

Nous affecterons 5 millions chaque année à l'aménagement de routes rurales, à même le revenu courant, ce qui représente une somme deux fois plus élevée que celle qu'y consacre le gouvernement actuel. Et nous continuerons à dépenser au moins cette somme chaque année jusqu'à ce que nos régions rurales jouissent d'un réseau routier satisfaisant. Les routes que nous comptons aménager seront des routes permanentes, qui puissent durer au moins trente ans.

Suit ensuite la déclaration la plus intéressante pour nous:

Nous emprunterons les fonds nécessaires à l'aménagement de ces routes, que nous paierons à mesure que nous les utiliserons pendant une période d'une vingtaine d'années.

M. Blackmore: Hypothéquez l'industrie pétrolière.

M. Beyerstein: L'article continue ainsi:

L'intérêt annuel s'élèvera à 1 million et demi. Le remboursement annuel au compte du capital s'élèvera à 3 millions et trois quarts. Le versement total s'établira donc à 5 millions et quart par année. A même le revenu courant nous comptons prélever une somme d'un demi-million en vue d'assurer un entretien suffisant. Le coût annuel total sera donc de 5 millions et trois quarts soit 3 millions et quart de moins que le Crédit social ne dépense sans nous donner de routes permanentes.

C'est un bon principe en affaires d'emprunter pour des immobilisations, comme le seront ces routes, pourvu qu'on sache comment procéder au remboursement. Nous savons comment nous pouvons le faire.

Grâce aux riches réserves pétrolifères de l'Alberta, ils pourront sans doute acquitter la dette. Pourquoi emprunter, cependant, quand il est possible de payer à mesure avec, à la longue, les mêmes résultats? Je rappelle au chef libéral pour l'Alberta qu'il y avait une dette énorme quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Cette dette, bien qu'elle ait diminué ces dernières années, s'élève à 128 millions de dollars.

M. Blackmore: Dette libérale, en grande partie.

M. Beyerstein: Le gouvernement libéral a contracté une bonne partie de cette dette de 128 millions de dollars et le gouvernement des Fermiers-unis de l'Alberta en a contracté le reste. Pour arriver au pouvoir, les libéraux, bien que nous n'ayons pas réussi à acquitter les dettes qu'ils ont contractées

durant les premières années de la province, ont préconisé l'emprunt d'une autre somme de 100 millions de dollars.

M. Wylie: Ils n'ont pas à s'inquiéter. Ils ne prendront jamais le pouvoir.

M. Beyerstein: La dette actuelle de l'Alberta est, je le répète, de 128 millions de dollars et les frais annuels qu'elles entraîne dépassent 5 millions. Comme les recettes provenant du pétrole sont d'environ 35 millions de dollars par année et vu que l'essor en est à peine à ses débuts en ce domaine, il est manifeste que l'Alberta pourrait se débarrasser de ses dettes en assez peu de temps, ce qui serait une réalisation sans pareille aujourd'hui pour un gouvernement. Le contraste avec 1935 est renversant. Nous pourrions nous libérer de nos dettes en quelques années; toutefois, nos amis libéraux estiment que nous devrions nous endetter davantage en empruntant encore 100 millions.

M. Blackmore: Qu'ils mettent seulement leurs mains sales sur l'Alberta!

Une voix: Que penser de votre dividende de $25 par mois?

M. Beyerstein: A de nombreux indices, cependant, on peut prévoir que d'ici cinq ou dix ans les recettes provenant du pétrole de l'Alberta atteindront près de 60 millions par an, ce qui permettrait au gouvernement, s'il le voulait, d'administrer les affaires de la province sans lever le moindre impôt. Nous pourrions nous tirer d'affaires à même les recettes courantes et, cependant, les libéraux prétendent que nous devrions contracter des emprunts aussi considérables que 100 millions de dollars afin de payer des intérêts plus considérables aux institutions financières.

M. Smith (Calgary-Ouest): N'abandonnez pas la boisson. Elle nous rapporte 11 millions.

M. Beyerstein: C'est exact. Cette année, sans emprunter, l'Alberta a mis en œuvre un programme de travaux publics, qui nous dotera de routes dont la valeur atteint environ 20 millions. Tous les travaux seront payés à mesure qu'ils seront terminés. En outre, la province s'apprête à ériger un sanatorium de 300 lits à Edmonton, au coût d'un million et demi. Elle construit aussi un nouvel hôpital pour tuberculeux à l'institution provinciale pour maladies mentales, à Oliver. L'Alberta aménage aussi un édifice pour la mobilisation articulatoire à l'hôpital de Penoka pour les maladies mentales, au coût de $75,000. Elle verse, en partie sous forme de prêt, plus de 1 million de dollars à l'Université d'Alberta en vue de la construction d'un immeuble de $706,000 qui abritera la bibliothèque et d'un autre qui servira au cercle des étudiants.

[M. Beyerstein.]

Le gouvernement aménage à Edmonton un édifice de huit étages destiné aux services administratifs et affecte $250,000 à la construction d'un laboratoire provincial. Le reste du budget de 75 millions de dollars, pour cette année, servira à l'aménagement de nouvelles routes, de ponts et d'entreprises d'irrigation ainsi qu'à la conservation des forêts du versant est des montagnes Rocheuses. Le gouvernement albertain se tire donc bien d'affaires sans emprunter une centaine de millions de dollars.

En conclusion, je conseille aux ministres de surveiller leurs déclarations lorsqu'ils vont en Alberta. Je me souviens de deux jeunes gens qui prenaient le café le lendemain de l'exposé du ministre dans cette province. Après l'avoir lu, l'un d'entre eux a fait la remarque: "Il ne faut pas être timbré pour comprendre ces gens-là, mais ça aiderait beaucoup".

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. L'usage veut, je le sais, qu'on félicite les motionnaires de l'Adresse de leur participation au débat et, pour ma part, je tiens à rendre hommage au beau travail qu'ils ont accompli et à l'attitude qu'ils ont prise, eu égard au caractère très complexe de ce discours du trône.

J'estime, comme le député de Kindersley (M. Larson) que les cultivateurs se ressentent plus de l'économie nationale que toute autre catégorie de personnes. Nous devons aussi voir en notre pays une nation unie. Il m'a beaucoup peiné d'entendre le député de Saint-Jean-Est (M. Higgins) déclarer, cet après-midi, que le Gouvernement traitait de cette façon la nouvelle province de Terre-Neuve. Nous espérons tous, j'en suis sûr, qu'on réglera bientôt ces questions, car je sais que nous ne voulons pas perdre le représentant de Saint-Jean-Est. Le Canada est une nation unie et nous devons voir en chaque province un élément de notre grand pays. Nous, du centre et de l'Est, devons faire état de l'Ouest et de ses problèmes. L'Ouest doit, par ailleurs, reconnaître les nôtres. En cette ère que j'appellerais atomique, nous du Parlement sommes vraiment tenus d'étudier et de régler ces problèmes du mieux que nous pouvons.

Un des avantages de la discussion c'est qu'elle permet aux députés de soulever toutes sortes de questions qu'ils estiment extrêmement importantes pour notre pays. Je regrette fort que le Parlement n'ait pas cru bon d'adopter la motion du député de Lake-Centre, proposant la convocation d'une conférence des nations du Commonwealth. Il me semble que nous devrions saisir toutes les occasions qui se présentent d'augmenter le

commerce tant entre les pays du Commonwealth que dans le monde entier. C'est pourquoi je suis navré que notre proposition dans ce sens n'ait pas été acceptée par le Gouvernement.

Je voudrais encore mentionner un autre aspect de la question du commerce mondial, dont a parlé d'ailleurs le représentant de Peace-River (M. Low) et certains autres de nos amis créditistes, ainsi que notre collègue de Selkirk (M. Bryce). Je veux parler de la proposition selon laquelle nous devrions constituer un organisme complémentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Canada a besoin d'un marché extérieur pour une petite partie seulement de ses produits agricoles, mais l'excédent dont il dispose, si réduit soit-il, peut provoquer un avilissement des cours agricoles. C'est pourquoi j'estime que grâce aux efforts conjugués des dirigeants agricoles des nations membres de la FAO, on devrait en arriver à un accord qui rende ce projet acceptable. Je suis convaincu que ce plan serait réalisable, qu'il est raisonnable et sensé, et que par l'entremise de cet organisme mondial des vivres, on pourrait au moins trouver une solution partielle aux graves problèmes qui se posent dans le domaine du commerce mondial. Il faut trouver un moyen de surmonter les difficultés auxquelles sont en butte les nations qui font leurs transactions commerciales en devises autres que les nôtres, et une occasion incomparable s'offre à notre gouvernement de battre la marche dans ce domaine. J'avais espéré qu'à son retour de la conférence tenue à Washington en octobre et en novembre derniers,—sur laquelle nous fondions de grandes espérances,—le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) aurait fait une déclaration à la Chambre afin de nous exposer les raisons pour lesquelles on n'a pas réussi à s'entendre sur les principes. Abstraction faite des causes de l'échec, je suis fermement convaincu que jusqu'à ce qu'on établisse un office international pour l'échange des produits, il n'y aura aucune possibilité d'apporter une solution immédiate à un problème qui nous intéresse tous au plus haut point. Le Canada possède des ressources naturelles d'une richesse incalculable, mais il est en même temps excessivement vulnérable lorsque la situation commerciale est anormale. Je prierais le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre de l'Agriculture d'indiquer la voie, afin que des cendres de la conférence de Washington puisse surgir un nouvel organisme plus fort qui finira peut-être par établir un nouvel ordre mondial dans le domaine des relations commerciales.

Les Canadiens et les Américains ont éprouvé une vive inquiétude lorsqu'un haut fonctionnaire du secrétariat de l'Agriculture des États-Unis a annoncé qu'on devait détruire 50 millions de livres de pommes de terre. Cette pratique est contraire aux lois reconnues des pays civilisés. Comment se fait-il que de pareilles mesures doivent s'imposer de la part de gens éclairés et intelligents, comme prétendent l'être les Canadiens et les Américains? Tous savent que, tandis que nous avons un excédent de vivres au Canada et aux États-Unis, il est indéniable que des millions de personnes, surtout dans les pays asiatiques, réclament en pleurant une croûte de pain. C'est à fendre l'âme. J'ai vu ici, à Ottawa, il y a quelques semaines, un documentaire décrivant la situation qui règne dans ces pays d'Asie. C'était presque incroyable. J'y ai vu des enfants sous-alimentés et mourants de faim. J'y ai également vu les parents de ces enfants qui vivaient d'un bol de soupe et de quelques cuillerées de riz par jour. Ce spectacle nous porte presque à demander à grands cris pourquoi de telles conditions doivent exister.

Ces observations ne se rattachent peut-être pas étroitement aux fonctions du Parlement. Je n'en estime pas moins que, si nous ne faisons rien pour alléger des situations de ce genre, où qu'elles se rencontrent dans le monde, les conséquences de notre inaction pourront être plus désastreuses et d'une plus grande portée que nous ne saurions l'imaginer. Je crois, en effet, que la propagande communiste ne trouve pas de terrain plus fertile que le cœur et l'esprit des gens qui ont faim. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) peut n'approuver que rarement les opinions que nous émettons de ce côté-ci de la Chambre, mais il sera certainement d'accord avec moi sur un point, savoir que l'infiltration communiste ne connaîtra pas un succès si considérable en Chine et par toute l'Asie, aussi bien qu'en Europe, n'était le manque de vivres dont souffrent ces populations mal nourries.

Il est vraiment réconfortant pour nous de constater que le Gouvernement a enfin reconnu le problème du chômage, au point de présenter la mesure que nous avons adoptée la semaine dernière en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage. Ce n'est pas là, toutefois, la solution au problème. Il y a une semaine, j'ai assisté à l'office divin à Ottawa. Au cours de son sermon, le révérend pasteur Finlay a parlé de la mesure proposée. Il a dit, et j'en conviens, que la mesure ne réglera pas les problèmes de chômage. Il faudrait plutôt, a-t-il dit, permettre aux gens de gagner leur pain quotidien. C'est très juste. Un ouvrier, comme nous tous, aime sentir

qu'il travaille, qu'il accomplit une tâche utile et qu'il sert la société tout en gagnant son pain quotidien.

Quand la mesure était à l'étude en cette enceinte, on a présenté d'intéressantes propositions au ministre suppléant du Travail (M. Martin). J'espère qu'on en tiendra compte quand on remaniera la loi.

Je suis persuadé que le ministre suppléant du Travail donnera suite à toutes ces propositions émanant de ce côté-ci de la Chambre, car il y en a eu de bonnes. J'espère qu'il les incorporera toutes dans la loi.

Je tiens à parler d'une question qu'a mentionnée le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), c'est-à-dire les chômeurs qui, malades souvent depuis plusieurs mois, ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage. Ils ne peuvent toucher de compensation. J'espère que le ministre, dont l'instinct humanitaire est bien connu, donnera également suite à cette proposition dans la loi.

Au sujet d'actes humanitaires, qu'il me soit permis de signaler que j'ai souvent songé qu'il faudrait résoudre le problème de nos gens qui, infirmes à cause de l'arthrite ou de la polyomiélite n'ont pour tout revenu que les secours que peuvent leur accorder les municipalités. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) tiendra compte de ces gens dans les propositions qu'il formulera à la Chambre à l'égard de l'hygiène.

Je me réjouis également que le discours du trône mentionne les mesures sur le soutien des prix agricoles à l'égard de nos cultivateurs. Je sais que la presse d'un bout à l'autre du pays ne voit pas cette proposition d'un bon œil et la presse, qu'on le veuille ou non, exerce une profonde influence sur la population. Mais je crois que les prix minimums s'imposent à l'heure actuelle. Cultivateur, j'ai toujours cru à la loi de l'offre et de la demande. Voilà l'élément niveleur le plus puissant qui ait joué au cours des siècles. La loi de l'offre et de la demande a grandement perdu de son effet, ces dernières années, par suite de l'institution du dirigisme d'État, tant au pays qu'à l'étranger, de telle sorte qu'elle ne s'applique effectivement plus. J'espère toutefois que la situation, redevenue normale, permettra l'abolition des mesures de réglementation et de maintien des prix. Je fais cependant observer qu'un programme de maintien des prix des denrées agricoles s'impose pour le bien des cultivateurs.

Certaines gens à la mémoire courte oublient trop facilement que les cultivateurs canadiens ont dû pendant la guerre se contenter de prix de beaucoup inférieurs à ceux du marché mondial. Tant qu'il y aura, à la Chambre, des représentants de cultivateurs, j'espère que les députés de circonscriptions urbaines continueront de reconnaître que pendant longtemps nous avons accepté des prix considérablement plus bas que ceux du marché international. Je ne devrais pas me mettre en cause, mais je n'en déclare pas moins avoir perdu à l'égard d'une certaine denrée, comparativement aux prix du marché mondial, la somme de $3,000 au cours d'une période de cinq ans. Il y en a des centaines de mille dans mon cas, au Canada. J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi en cause.

Pendant que je traite d'agriculture, je désire signaler un point à l'attention du ministre des Finances (M. Abbott) ou de son collègue du Revenu national (M. McCann). Je leur demande de voir à la simplification des instructions concernant la déclaration d'impôt. Il faudrait simplifier les formules de façon qu'il soit beaucoup plus facile de les interpréter. Au sujet d'une brochure qu'on distribue aux cultivateurs pour les aider à préparer leur déclaration d'impôt, voici un passage que cite le correspondant d'Ottawa du *Spectator* d'Hamilton:

> Lorsqu'au cours d'une année fiscale le contribuable a utilisé régulièrement une partie d'une propriété afin de s'assurer un revenu au moyen de l'exploitation agricole et une autre partie à d'autres fins que la production de revenu, le coût dépréciable de la propriété, pour ce qui est de cette partie, est cette proportion de la somme qui serait autrement le coût dépréciable que représente l'usage régulier fait de la propriété pour la production de revenu au moyen de l'exploitation agricole, par rapport à l'usage fait habituellement de la totalité de la propriété.

C'est très simple.

M. Fraser: C'est d'une obscurité limpide!

M. Catherwood: Il m'a fait plaisir de voir que le ministère du Revenu national reconnaissait l'intelligence des cultivateurs. Nous pouvons, il est vrai, interpréter ces instructions, mais cela prend beaucoup de temps. Je sais, pour ma part, que les cultivateurs préféreraient consacrer plus de temps aux travaux de la ferme.

J'aimerais ensuite, monsieur l'Orateur, appeler votre attention sur un sujet dont a parlé le député de Camrose (M. Beyerstein). Je veux dire la nécessité d'un programme relatif au charbon. Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) en a aussi parlé. La nécessité d'une ligne de conduite quelconque relative au charbon s'impose à la suite de la récente grève des mineurs des États-Unis qui, nous sommes heureux de l'apprendre, a été réglée, mais qui a donné lieu à une situation pénible au Canada car la pénurie de charbon qu'elle a causée a contraint à instaurer au Canada le rationnement par les soins des marchands de charbon. La grève avait aussi paralysé

nos services ferroviaires. Nous avons été heureux d'apprendre du ministre des Transport (M. Chevrier) que le service normal des trains sera rétabli. La grève a aussi partiellement paralysé l'industrie dans tout le pays, tout cela à cause des caprices et des paroles d'un seul homme, John L. Lewis. Tous les députés, j'en suis sûr, veulent qu'on rémunère bien ceux qui travaillent dans les entrailles de la terre pour extraire la houille. Ils courent de grands dangers, comme nous le reconnaissons tous, et nous ne prétendons pas un seul instant qu'ils gagnent trop d'argent. Mais lorsqu'il est possible à un seul homme de paralyser l'industrie d'un pays autre que le sien, l'heure est venue pour notre gouvernement de songer à établir une ligne de conduite nationale à l'égard du charbon, portant utilisation au pays de nos propres ressources.

Afin qu'on puisse se faire une idée de l'envergure de l'industrie houillère, je donne quelques chiffres ayant trait à l'importation.

Importations en provenance des États-Unis

	Tonnes	Valeur
Briquettes de charbon ou de coke	166,270	$ 1,939,618
Criblures d'anthracite	8,708	53,143
Anthracite, grosseurs domestiques	2,704,553	33,312,066
Anthracite, plus petits	562,048	3,954,640
Houille grasse	16,596,310	86,539,036
Coalex d'entrepôts, de navires et de magasins	345,408	1,871,312
Total	20,383,297	$127,669,815

Ainsi, la guerre de la houille aux États-Unis se répercute assez dûrement sur le Canada.

Cette dernière menace à notre économie constitue, à mon sens, la goutte qui fait déborder la mesure. Nous disposons dans le Nord-ouest canadien de vastes gisements d'anthracite non encore exploités et dont on pourrait extraire le charbon à d'assez faibles frais pour nous permettre de l'expédier par chemin de fer jusqu'à la tête des Lacs et puis, par bateaux, vers le sud et l'ouest de l'Ontario.

L'existence d'un programme qui favoriserait l'extraction de la houille nous permettrait de vendre dans les régions centrales du Canada de la houille qui abonde dans les provinces Maritimes. L'assurance d'un débouché pour le produit de ces mines, non seulement contribuerait à stabiliser l'industrie mais constituerait également un puissant facteur d'équilibre commercial. Je prie donc le Gouvernement d'examiner attentivement l'à-propos d'établir un programme à l'égard du charbon au Canada.

Un mot de l'immigration et de la citoyenneté. Le Gouvernement, en matière d'immigration, doit faire preuve de prévoyance et de discernement. Je suis heureux de voir que le premier ministre (M. St-Laurent) a jugé opportun de nommer M. Walter Harris à un poste régulier de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. M. Harris est jeune et entreprenant. Souhaitons qu'il donne au nouveau ministère une direction vigoureuse, ce dont notre service de l'immigration a grand besoin.

Certains estiment que nous devrions réduire le plus possible l'immigration dans notre pays surtout dans les années difficiles. A mon avis, une telle ligne de conduite n'est pas à conseiller. Nous avons toujours été fiers de voir notre population augmenter d'année en année. Nous avons toujours été heureux d'apprendre, par la statistique, que notre population s'accroissait. Un tel état de choses nous est essentiel. Quelle serait aujourd'hui la situation du Canada, s'il n'avait pas eu un bon régime d'immigration? Au début du siècle, en 1900, notre population dépassait à peine 5 millions d'âmes. En 50 ans, elle a atteint, d'après les dernières données du Bureau de la statistique, 13,728,000 âmes. L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) me disait l'autre jour que les Pères de la Confédération envisageaient une population de 40 à 50 millions d'âmes pour 1950. Nos progrès ont été lents; je n'en estime pas moins que nous devons poursuivre notre politique d'immigration sélective afin de favoriser le développement de nos industries. Grâce à une méthode d'immigration sélective en vue de l'exploitation de nos fermes et de nos nouveaux domaines de production si riches de promesses qui s'ouvrent présentement et continueront de s'ouvrir à un rythme accéléré par suite des récentes et étonnantes découvertes d'huile brute, de minerai de fer, de titane, d'uranium et d'autres ressources naturelles précieuses, le Canada avancera à pas de géant. Pour assurer la mise en pleine valeur de ces nouvelles sources de production ainsi que l'indépendance économique qui en découle, le Canada doit accroître suffisamment sa population.

C'est grâce à un programme sélectif d'immigration appliqué pendant plusieurs années que les États-Unis d'Amérique ont porté leur population au point où ils sont incontestablement reconnus comme la nation la plus puissante au monde.

Un autre service du ministère, celui de la citoyenneté, est probablement aussi important que celui de l'immigration, même si en général on ne le juge pas ainsi. A cet égard, une responsabilité nous incombe à nous citoyens. En l'acceptant, nous accueillerons comme il convient les nouveaux Canadiens. Notre tâche commence là où se termine celle du service de l'immigration. Les immigrants ont rompu avec les traditions et les liens des vieux pays dans l'espoir de trouver un pays libre. L'étendue du Canada ainsi que les

différences de langue et de culture influent tellement sur les nouveaux venus qu'il leur faut du temps pour s'adapter à notre mode d'existence et pour devenir de bons citoyens. La ville de Thorold (Ontario) s'est distinguée par l'acceuil qu'elle a accordé aux nouveaux Canadiens. Voici un passage tiré du *Financial Post*, livraison du 12 mars 1949:

> Thorold a reconnu que les nouveaux venus au Canada sont peut-être plus exposés que d'autres à se laisser séduire par la propagande rouge. C'est pourquoi, par l'intermédiaire du conseil municipal et du *board of trade*, les gens s'attirent la sympathie des nouveaux citoyens en manifestant chaleureusement leur amitié et leur bonne volonté, en s'offrant à aider sans compter, en leur aidant chaque fois qu'ils le peuvent, en s'intéressant sincèrement à eux.
>
> Voici ce que disait un Hongrois reconnaissant: "Vous nous avez fait bon accueil... vous nous avez manifesté de l'intérêt et vous avez témoigné votre joie de nous voir habiter parmi vous... vous nous avez comptés parmi les vôtres... savoir que nous sommes admis parmi vous nous touche davantage que de pouvoir gagner notre vie."
>
> Peu de temps après leur arrivée, les nouveaux venus reçoivent la visite du *board of trade* de la ville. Certains membres de cet organisme les invitent ensuite à passer une soirée chez eux. Ils font comprendre que le *board of trade* s'offre à expliquer nos coutumes, notre système monétaire, nos maisons d'enseignement et de distraction et le reste.

Ce n'est là qu'une partie des efforts déployés pour accueillir les nouveaux Canadiens. Rappelons-nous que nous ne pouvons faire connaître le Canada à ces nouveaux venus que par la façon dont nous les accueillons, en ne les traitant pas en étrangers et en aubains. Ce mot-là déplaît. Ce n'est pas ce que nous cherchons. Si nous allons dans quelque pays lointain, nous n'aimons pas passer pour des étrangers. Voyons en eux des amis, montrons leur de la sympathie et de l'amitié. La sympathie et la bonté sincères leur inspireront envers leur nouveau pays, le Canada, des sentiments d'affection. Ils s'adapteront d'autant plus vite à leur nouvelle existence.

Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) a prié le Gouvernement d'inaugurer dès cette session un programme de sécurité sociale, d'abolir l'évaluation des ressources et de créer un régime de pension contributif. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a également insisté ce soir sur ce point. Voilà, à mon avis, quelque chose qui tient une grande place dans les préoccupations de nos concitoyens. Nous ne pourrions, je pense, nous occuper d'une autre question plus importante. C'est pourquoi, comme notre collègue de Vancouver-Quadra, l'autre soir, j'insiste pour que nous nous mettions sans plus tarder à la besogne pour témoigner de notre sincérité envers tous nos vieillards. Que, sans plus tarder, on donne suite à cette proposition.

[M. Catherwood.]

En terminant j'aurais un mot à dire de ma circonscription. Je serai bref. Le comté d'Haldimand célébrera l'été prochain son centenaire. Ce sera un des événements les plus marquants dans le comté au cours de ce siècle. Le gouverneur général et lady Alexander ont déjà accepté l'invitation d'y assister. Je tiens à inviter tous les honorables députés à venir nous rendre visite l'été prochain aux mois de juillet et août. Je tiens à inviter le premier ministre (M. St-Laurent). Le premier ministre s'est rendu dans notre comté au cours d'une visite officielle l'an dernier, mais je n'ai pas eu le privilège de lui souhaiter la bienvenue à cette occasion. S'il veut bien nous rendre visite, ainsi que les membres du cabinet, en juillet prochain, nous ferons tout pour rendre agréable leur séjour dans le comté d'Haldimand. Je vous promets que tout le comté sera à votre disposition. Nous vous remettrons la clef du comté. Je sais que vous reviendrez à Ottawa enchanté de votre voyage.

M. T. J. Kickham (Kings): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je désire me joindre aux honorables préopinants afin de féliciter les motionnaires (MM. Larson et Dumas) de l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence le gouverneur général.

J'aimerais tout d'abord dire un mot de notre industrie de la pêche, qui est importante dans les provinces Maritimes, surtout dans l'Île du Prince-Édouard. J'ai éprouvé une grande joie lorsque j'ai pris connaissance du programme progressiste énoncé par le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) en vue d'améliorer la qualité des produits de la pêche, d'étendre les services d'inspection, de trouver des débouchés, de renseigner les pêcheurs et les consommateurs éventuels sur la manière de préparer le poisson afin qu'il soit agréable au goût et attrayant sur la table, et d'aider financièrement les pêcheurs dans les régions dépourvues.

On ne saurait trop insister, par exemple, sur les renseignements à fournir au sujet de la manière de décongeler le poisson et des nombreuses façons de l'apprêter pour la table. La préparation du poisson d'une manière attrayante pourrait facilement, je crois, déterminer une consommation beaucoup plus considérable des produits de la pêche au Canada. Chaque Canadien consomme environ douze livres de poisson par année. En Europe, la consommation est d'environ trente-cinq livres par personne par année; par rapport à la consommation en Europe, il semble donc qu'il y soit possible d'établir, tôt ou tard, un puissant débouché au pays même. J'espère que le programme exposé par le

ministre et son personnel compétent sera poussé énergiquement jusqu'à une heureuse conclusion.

J'ai signalé à la Chambre l'an dernier,—ce que le ministre sait fort bien,—la nécessité de draguer les eaux peu profondes de nos ports et, dans certains cas, de prolonger les ouvrages de protection jusqu'en eau plus profonde afin de faciliter l'entrée et la sortie des bateaux. Il continuera d'y avoir du mécontentement chez les pêcheurs et chez les fabricants de conserves tant qu'on n'aura pas accompli cette tâche.

Le moment est venu où nos pêcheurs ont besoin de bateaux plus considérables du genre chalutier. Les petites embarcations dont on se sert maintenant pour pêcher au chalut, près de la rive, la merluche et la morue ne sont à vrai dire d'aucune utilité. Avec ces embarcations les pêcheurs doivent attendre que le poisson vienne à eux. Les bateaux plus considérables, pourvus de chaluts, permettent aux pêcheurs de se rendre là où le poisson se trouve. Nos pêcheurs seront heureux de savoir que le gouvernement actuel favorise la construction de bateaux plus considérables en versant une subvention de $165 par tonne, par bateau.

D'aucuns affirment que les chalutiers détruisent les régions d'alimentation du poisson, tandis que d'autres soutiennent le contraire. Les pêcheurs d'expérience ne sont pas convaincus que la pêche à la drague endommage la nourriture du poisson ni qu'elle fait mourir le petit poisson. Il n'y aurait aucun mal à permettre à nos pêcheurs des provinces Maritimes d'utiliser la drague pendant un certain temps; s'ils estiment par la suite que le poisson diminue, il y aura moyen sans doute de recourir à d'autres méthodes.

Plusieurs électeurs de mon comté désirent l'abolition de l'évaluation des ressources et la réduction à 65 ans de l'âge d'admissibilité. Je suis heureux que le Gouvernement nomme un comité chargé de formuler des vœux sur lesquels il se fondera pour adopter les mesures appropriées. J'ai confiance que des délibérations du comité découlera une plus grande sécurité pour les vieillards et que le Gouvernement adoptera des mesures législatives en ce sens.

Pour ce qui est de la radio, j'estime qu'il y a lieu d'abolir les droits relatifs au permis et d'éliminer ainsi les frais élevés d'application et de perception, substituant à ces frais une augmentation de la taxe de vente proportionnée aux besoins.

Relativement à l'agriculture, je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le Gouvernement de l'aide apportée aux producteurs d'œufs, de fromage, de beurre et de porcs, sous forme de soutien des prix et de primes. En janvier dernier, le prix des œufs était tombé dans notre province à 19c. pour la catégorie A et 13c. pour la catégorie C. C'était la ruine des producteurs d'œufs. Le marché du bœuf, du veau et de l'agneau est très satisfaisant.

Nous espérons que le ministère de l'Agriculture soutiendra les prix des pommes de terre cette année seulement afin d'aider à stabiliser un marché fort avili en ce moment.

Plusieurs de nos producteurs de pommes de terre sont d'avis, cependant, qu'en soutenant le prix de cette denrée on pousse des spéculateurs à la cultiver, et il en résulte que nous avons une trop grande quantité de ce produit à vendre, ce qui fait fléchir le marché. J'aimerais beaucoup qu'on laisse la culture de la pomme de terre aux véritables cultivateurs, ce qui leur permettrait de réaliser à l'automne un montant suffisant pour acheter du combustible et des vêtements pour leurs familles. Comme les spéculateurs dans ce domaine disposent de ressources financières plus considérables que le cultivateur ordinaire, ils enlèvent à celui-ci toute chance de réaliser des bénéfices sur ses opérations et lui causent beaucoup de misère et de désappointement.

Étant donné qu'il y a eu surproduction au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral est inondé de requêtes lui demandant d'établir un prix de soutien. Le Gouvernement hésite à y faire droit vu qu'il s'agit d'une denrée périssable comme les pommes de terre. Je suis d'avis que l'établissement d'un prix de soutien incite les spéculateurs autres que les véritables producteurs à cultiver plus de pommes de terre que les marchés prévisibles ne peuvent en absorber.

A mon sens, la production peut se restreindre de deux façons: premièrement, en réduisant la superficie en culture; deuxièmement, en assujétissant chaque cultivateur à une taxe par acre. Je favorise cette dernière mesure, comme moyen le plus efficace de réglementer la production. A titres d'essai, j'aimerais soumettre des propositions à l'examen des députés, me rendant compte que toute mesure remédiatrice doit émaner des gouvernements de chaque province, puisque le gouvernement fédéral n'a pas compétence dans ce domaine. Néanmoins, si mes avis plaisent aux députés, ils pourront les discuter avec les ministères provinciaux de l'Agriculture.

Je propose:

Que tous les gouvernements provinciaux imposent à tous les producteurs de pommes de terre, dans leurs provinces respectives, une taxe:

1. De $25 par acre à ceux qui plantent plus de cent acres.

2. De $20 par acre à ceux qui plantent de cinquante à cent acres.

3. De $15 l'acre à ceux qui plantent de trente-cinq à cinquante acres.

4. De $10 l'acre à ceux qui plantent de vingt à trente-cinq acres.

5. Vingt acres ou moins, aucune taxe.

L'adoption, par les provinces, de lois de ce genre fournirait une façon efficace de restreindre les excédents de pommes de terre et de réserver la culture de ce tubercule aux producteurs de carrière. La culture d'un maximum de vingt acres en pommes de terre s'intègre aisément dans un programme d'assolement et contribue grandement à la disparition des mauvaises herbes par suite des sarclages répétés qui s'imposent. Grâce à de telles lois provinciales, le marché serait toujours ferme et les gouvernements provinciaux s'enrichiraient au lieu d'être importunés chaque année par des demandes de soutien des prix.

Il est de mon devoir d'exposer mes vues quant à l'aide fournie à ma province comparativement à l'assistance accordée aux autres provinces.

La part par tête qui nous échoit, à même les subventions fédérales, paraît relativement faible par rapport à celle des autres provinces. Certaines provinces bénéficient de certains secours qui ne s'appliquent pas à la nôtre, notamment de subventions en vue de l'élimination des taudis, de l'aide à l'exploitation des mines d'or, de l'assistance à l'agriculture des Prairies, de l'application de la loi nationale sur l'habitation, de l'expansion des entreprises minières, de la mise en valeur des ressources pétrolières, et le reste. Pour nous placer sur un pied d'égalité avec les autres provinces, des dispositions particulières devraient s'appliquer aux subventions fédérales que notre province peut obtenir.

Je me bornerai ce soir à un seul domaine, celui de l'enseignement. Ainsi que je le signalais ici l'an dernier, nos instituteurs sont moins bien rémunérés chez nous que dans toute autre région du pays. A ce sujet, certains chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique sont de nature à intéresser les députés. Le tableau que j'ai sous les yeux établit une comparaison entre les traitements versés aux instituteurs dans les diverses provinces. Pour les besoins de ma thèse, je consigne au compte rendu les traitements que touchent instituteurs et institutrices dans une école d'une seule pièce, d'abord dans l'Île du Prince-Édouard puis dans l'Ontario. Dans l'Île du Prince-Édouard, l'instituteur touche $950 et l'institutrice $925, tandis que, dans l'Ontario, pour un travail identique, le traitement est de $1,580 pour l'instituteur et de $1,516 pour l'institutrice. J'ai dit que cette situation tient à ce que le revenu, par habitant, est plus faible dans l'Île du Prince-Édouard que partout ailleurs au pays.

Nous avons besoin de fonds pour l'enseignement technique et professionnel. Notre surplus de population émigre vers le centre et l'ouest du pays. Que les députés se rendent bien compte que si le Gouvernement contribuait financièrement à l'instruction de nos enfants, il ne ferait pas la charité à l'Île du Prince-Édouard mais le meilleur placement qu'un gouvernement puisse faire. Toutes les provinces profiteraient de ce placement puisque nos jeunes gens, garçons et filles, qui iraient s'établir dans leur territoire seraient formés aux professions de teneur de livre, arpenteur, ingénieur, technicien, médecin, infirmière, et ainsi de suite. Elevés dans un milieu idéal, la plupart des jeunes gens qui ont reçu leur instruction dans l'Île du Prince-Édouard s'en vont vivre dans d'autres provinces qui prennent actuellement de l'essor et qui offrent d'excellentes occasions de succès. Ces jeunes appartiennent à des familles qui ont les ressources nécessaires pour les faire instruire. Il en est d'autres cependant qui n'ont que peu d'instruction à leur départ parce que leurs parents étaient trop pauvres; il leur faut donc travailler au pic et à la pelle ou, dans le cas des filles, s'engager comme bonnes à Montréal. C'est injuste. Nos jeunes gens devraient jouir des mêmes occasions de s'instruire que les enfants des autres provinces. Je pourrais comparer, chiffres en main, le revenu par tête dans l'Ile du Prince-Édouard et dans les autres provinces, mais comme j'ai déjà donné l'an dernier les chiffres afférents au revenu par tête je n'insiste pas. Tous les députés de même que le Gouvernement désirent rendre justice à notre province. Le Canada ne saurait être sain si une de ses parties est malade.

Nul membre de la Chambre ne désire priver la moins forte des provinces de droits égaux à ceux des autres. Le député de Kindersley (M. Larson) a mis en lumière un point important lorsqu'il a déclaré que l'Ouest du Canada considérait les provinces Maritimes presque comme un pays à part. Les provinces devraient mieux se comprendre et se connaître de façon à permettre au Gouvernement d'établir un meilleur équilibre économique et de donner à chacune des provinces une part plus égale de la richesse économique du Canada, comme la chose existe déjà dans le domaine des impôts directs et indirects.

Citons quelques chiffres. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a valu aux provinces en cause, de la part du gouvernement fédéral, pour les années 1947, 1948, 1949, les sommes respectives de $11,156,147;

$17,669,568; et $14,382,805. Au cours des mêmes années, l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a apporté à ces mêmes provinces les sommes de $2,354,448; $3,546,627; et $4,857,560. On a versé, toujours durant la même période, la somme de $4,179,742.35 en vue de la mise en valeur de nos ressources pétrolières et $3,332,196.07 en subventions, par l'entremise du bureau des mines. Au cours des dix-neuf derniers mois, l'application de la loi sur l'Aide à l'exploitation des mines d'or a coûté $15,613,051.60.

Le gouvernement fédéral, j'en suis fermement convaincu, a eu pleinement raison de venir en aide à ces provinces dans la mesure où il l'a fait. J'espère qu'il continuera à agir en ce sens, en vue de poursuivre la mise en valeur des ressources du pays. On me permettra de citer une déclaration que formulait, en 1935, l'ancien premier ministre, le très honorable William Lyon Mackenzie King. Voici:

> Le parti libéral reconnaît que le problème de la distribution est devenu plus important que celui de la production; il croit que la personnalité humaine est plus sacrée que la propriété. Il s'emploiera à trouver les moyens d'effectuer une juste et équitable répartition des richesses, en attachant de plus en plus d'importance aux besoins de l'homme, au progrès de la justice sociale et à l'avancement du bien commun.

A ces paroles, ajoutons celles-ci, que le premier ministre actuel (M. St-Laurent) prononçait treize ans plus tard:

> Nous ne serons pas satisfaits tant que, de concert avec les gouvernements provinciaux, nous n'aurons pas établi un niveau national de sécurité sociale et de bien-être qui assure, dans la plus large mesure possible, la justice sociale à tous les Canadiens.

Ces provinces bénéficient d'un traitement tout différent de celui qu'on accorde aux provinces Maritimes, et je parle ici surtout au nom de l'Île du Prince-Édouard. Nos jeunes représentent un élément d'actif à même lequel les autres provinces ont puisé sans nous verser de compensation équitable pour le coût de leur éducation. On estime que le coût de l'instruction d'un enfant depuis l'école primaire jusqu'à son admission au sein d'une profession s'établit à $10,000 environ. La subvention versée aux anciens combattants qui désiraient profiter de l'offre du Gouvernement concernant la poursuite de leurs études a été de $2,012 en moyenne. Le montant global versé s'établissait à $110,400,139 le 31 octobre. Bon nombre des 54,859 anciens combattants qui ont profité de l'offre de l'État n'ont fréquenté que peu de temps les écoles de formation, ce qui a abaissé le coût moyen par ancien combattant. Quand on sait que sur 262 députés à la Chambre, 156 représentent le Québec et l'Ontario contre 106 seulement pour les huit autres provinces, on peut se faire une idée du chiffre de population du Canada central.

Je fais miennes les remarques des députés de Regina (M. McCusker) et de Charlotte (M. Stuart) au sujet de la possibilité d'établir une industrie minière en Nouvelle-Ecosse au lieu d'expédier le minerai le long du Saint-Laurent. Les perspectives sont brillantes; cette acquisition créerait un marché pour nos produits agricoles. A ce propos, voici ce que déclarait, le 2 mars, le premier ministre Jones de l'Île du Prince-Édouard:

> C'est le comble de la folie que de vouloir entasser au Labrador deux millions de tonnes de minerai, pour l'expédier ensuite par bateaux le long du Saint-Laurent jusqu'à l'ouest de l'Ohio, en passant par les canaux. Partant de Sept-Îles, un navire pourrait se rendre jusqu'à Baie-Verte et atteindre Portland aussi vite que Montréal. Il semble ridicule de songer à transporter là-bas le minerai parce que la *Bethlehem Steel Company* a construit une grosse usine non loin de Philadelphie. Pourquoi ce minerai ne remonterait-il pas le Saint-Laurent au lieu de descendre vers l'Atlantique.
>
> De quel droit installe-t-on des écluses à nos frais, alors qu'un pont franchira le détroit de Canso? Je ne vois pas pourquoi Sydney ne deviendrait pas un grand empire de l'acier.

Après l'ouverture du canal de Chignectou, la Nouvelle-Écosse pourrait devenir le Pittsburgh des provinces Maritimes. Depuis la Confédération et sous tous les gouvernements, les provinces Maritimes ont été une mine prolifique pour le centre du Canada, tant au point de vue économique qu'au point de vue des hommes de talent qu'elles ont fournis. Si ces provinces se détachaient soudainement du centre du pays, sa "vache à lait intarissable" lui manquerait. La majoration du tarif-marchandises empêche aussi les provinces Maritimes de soutenir la concurrence sur les marchés du Canada central.

En terminant, qu'il me soit permis d'affirmer que les jeunes de l'Île du Prince-Édouard qui passent à d'autres provinces canadiennes ne nourrissent ni le fanatisme, ni les théories économiques touchant le commerce, les questions monétaires ou sociales, que nous servent ici les cécéfistes. Le problème de l'assimilation ne se pose pas chez nous car nos gens comptent parents et amis dans chacune des provinces du Canada. Certains cécéfistes se sont portés candidats chez nous, aux élections générales, mais ils y ont fait piètre figure et perdu leur dépôt dans chaque cas. Nous ferons bon accueil à ses candidats, j'en assure le chef du parti C.C.F., le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), car le gouvernement saura bien utiliser ces dépôts aux fins sociales qu'il prétend appuyer.

Nos gens ne croient guère aux mirages économiques et politiques. Ils préfèrent s'en remettre aux deux partis politiques déjà fermement établis, c'est-à-dire, les partis libé-

ral et conservateur, qui ont dirigé le Canada depuis sa naissance et à travers le stade pénible de sa croissance. Que nous ayons aujourd'hui atteint notre pleine maturité nationale, nous le devons en grande partie à ces deux vieux partis.

(Texte)

M. Henri Courtemanche (Labelle): Monsieur le président, on me permettra, au début de mes remarques, d'élever la voix sur une note plutôt pénible. Une paroisse de ma circonscription a été le théâtre d'une tragédie d'un caractère assez inusité. Dans la province de Québec comme ailleurs, on utilise en hiver les routes de glace pour abréger les parcours; cette pratique a occasionné, dans le village Labelle, un accident dont les journaux ont beaucoup parlé et je me dois de le signaler à la sympathie des honorables membres de cette Chambre.

Quatre personnes traversaient le lac Labelle en voiture. La glace cède et l'auto glisse dans l'eau glacée. Un seul des occupants parvient à se dégager, les trois autres trouvent une mort dont vous imaginez, sans peine, les supplices et les angoisses. Deux personnes sont demeurées prisonnières dans la voiture.

Permettez-moi de déplorer les difficultés auxquelles nous avons dû faire face pour trouver un scaphandre muni des appareils nécessaires. Nous avons téléphoné à Halifax, où l'on a répondu qu'il était impossible de fournir un grément permettant de descendre à 225 pieds de profond, vu qu'à cette profondeur la pression est de 91 livres par pouce carré. On nous a même informés que seule la marine américaine possédait un outillage capable d'être utilisé sous telle pression. N'y aurait-il pas moyen de doter les ports nationaux de Montréal d'appareils appropriés afin qu'à l'avenir nous n'ayons plus à exposer trop de vies, car les gens de l'endroit ont dû se relayer par équipes de 25 et travailler sur la glace, alors que la température était sous zéro, en utilisant que des instruments de fortune.

Une autre question passionne, depuis un certain temps, l'opinion publique du Québec. Le Comte Jacques de Bernonville sera-t-il déporté ou non? Je sais que son cas est actuellement à l'étude au ministère de l'Immigration. J'ignore tout de son passé en France, mais l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) en a donné dernièrement un tableau assez succinct.

Qu'il ait été condamné à mort par un tribunal d'exception, c'est-à-dire une cour de justice politique composée de résistants et de communistes, n'ajoute rien ni pour lui ni contre lui.

Qu'il soit entré au Canada sans passeport, le contraire serait bien étonnant. Il est plutôt rare que les adversaires d'un régime politique, en quittant leur pays, aient le privilège de faire viser leurs papiers avant leur départ.

Si les États-Unis, pendant la Révolution de 1837, avaient exigé des pièces en bonne et due forme de Louis-Joseph Papineau et de William Lyon Mackenzie, grand-père du prédécesseur de l'honorable premier ministre actuel (M. St-Laurent), ils seraient tous deux rentrés au pays pour augmenter le nombre des pendus. L'Angleterre, comme toute nation civilisée, a pratiqué le droit d'asile sans demander aux nouveaux venus s'ils avaient été condamnés à mort par contumace. Le Canada en 1950 est-il plus arriéré que l'Angleterre, à la fin du 18e siècle?

Je m'explique difficilement l'acharnement du gouvernement canadien contre Jacques de Bernonville. Au-dessus de sa personne, il y a un principe de justice et de *fair-play*. Pourquoi cette application rigoureuse d'un règlement qui ne peut s'adapter à son cas sans blesser l'équité? Qu'on fouille les dossiers, au ministère de l'Immigration, et qu'on me dise si d'autres étrangers ne sont pas entrés au Canada dans les mêmes circonstances que le comte Jacques de Bernonville, sans devoir, toutefois, gravir le calvaire qui lui a été imposé, ainsi qu'à sa famille, depuis deux ans. Les antécédents, à travers l'histoire, ne sont pas nouveaux.

En mars 1939, 500,000 réfugiés espagnols se sauvaient en France, sans passeports en règle, et pourtant on leur accordait le droit d'asile.

Manuel Azana, président du conseil des ministres en Espagne en 1936, se sauva en France pour fuir la persécution et y mourut en paix à Montauban, le 4 novembre 1940.

Francisco Largo Caballero, surnommé le Lénine espagnol, qui était devenu le premier ministre socialiste d'Espagne en 1936, se réfugia en France lui aussi, sans visa en règle et mourut à Paris en mars 1946, sans être inquiété.

Par le traité de Versailles du 28 juin 1919, signé dans la Galerie des Glaces, à Versailles, 27 pays s'étaient engagés à demander et exiger l'extradition du Kaiser Guillaume II; pourtant, il mourut, sans subir de procès,—à Doorn, petit village de Hollande.

Voilà autant de faits différents qui militent en faveur du comte Jacques de Bernonville.

Les Grecs et les Romains, pourtant païens, accordaient une protection légale aux étrangers et reconnaissaient le droit d'asile. Et le Canada n'accorderait pas refuge à un Français qui nous a fait l'honneur de croire à la liberté canadienne? Le Gouvernement de mon pays doit se comporter de telle façon que nous nous sentions fiers d'être Canadiens.

Qu'on me permette maintenant de féliciter le nouveau greffier, qui vient de doter la Chambre d'un diagramme bilingue. Cette innovation s'imposait pour placer sur un pied

d'égalité les deux langues officielles au Parlement et au pays. Ce geste n'en démontre pas moins, de la manière la moins équivoque et la plus louable, le patriotisme canadien de bon aloi de son auteur. Cependant, je regrette de ne pouvoir formuler une opinion aussi flatteuse à l'égard de la politique actuelle du Gouvernement. Il semble que le pays s'engage dans une triple impasse, à savoir: la perte de nos marchés, le chômage qui en résulte et, comme conséquence normale, le communisme.

Les contribuables de ma circonscription sont déçus. Le parti libéral, durant la dernière guerre, nous a demandé de nous sacrifier pour l'après-guerre. Cette politique s'est avérée une politique à courte vue. On nous avait promis la prospérité; mais nous nous trouvons aujourd'hui en face d'une véritable crise économique. Le Gouvernement a beau laisser croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, nos cultivateurs connaissent une année très dure et l'avenir est des plus sombres, tandis que le nombre des chômeurs s'accroît toujours dans les grandes villes.

La vérité éclate; l'électeur du Québec se rend compte qu'il a été trompé. Il l'a été alors que les orateurs libéraux promettaient la prospérité et qu'ils vantaient les accords signés avec la Grande-Bretagne, qui devaient nous permettre de jouir d'une enviable exclusivité sur le marché anglais. Tandis que cette idée était lancée dans le public par la propagande libérale, à Ottawa, au Cabinet, on savait très bien que sir Stafford Cripps, au nom de l'Angleterre, avait avisé le gouvernement canadien que Londres n'achèterait plus rien, ou presque, de notre pays.

La politique de sécurité agricole du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), s'est effondrée et ce n'est pas d'hier que cette imprévoyance s'est fait sentir; voici ce qu'en disait M. Gérard Filion dans le *Devoir* du 31 janvier 1948:

> Toute la politique agricole du Canada est à reprendre à pied d'œuvre. Nous avons systématiquement refusé de vendre à ceux qui voulaient nos denrées; nous nous sommes obstinés à vendre à ceux qui ne veulent plus acheter de nous. Nous serons bientôt dans la position peu confortable du monsieur qui doit s'asseoir entre deux chaises.

Le Canada aurait pu, à la faveur de la guerre et de l'après-guerre, diversifier davantage ses marchés d'exportation afin d'arriver à un meilleur équilibre de ses échanges. Il aurait pu se créer des débouchés intéressants aux États-Unis et compenser, par une forte exportation de denrées alimentaires, son déficit de dollars américains.

Pour remplir nos contrats avec l'Angleterre, on a interdit l'exportation du bacon, du bétail et du fromage aux États-Unis. On a créé artificiellement la crise du dollar. On a rendu nécessaires les restrictions sur les voyages outre frontière et sur les achats en provenance des États-Unis. On a bouleversé l'économie canadienne dans l'intention de réaliser un bénéfice lointain et une sécurité illusoire.

Il est bon de rappeler qu'au cours de la guerre les cultivateurs ont été suppliés de consentir à toutes sortes de sacrifices, d'abord pour obtenir la victoire, ensuite pour restaurer la Grande-Bretagne. Ainsi, pendant que l'Argentine vendait son blé $3.55 le boisseau à l'Angleterre, nous, du Canada, vendions le nôtre $1.55 seulement. Il en a été ainsi pour toutes les denrées, pour tout ce que nous avons exporté outre-mer.

Le ministre de l'Agriculture a tellement compris son imprévoyance qu'il s'écriait l'automne dernier:

> A mon avis, c'est plutôt dur pour l'agriculture canadienne que d'apprendre que l'Angleterre ne compte sur elle qu'en temps de guerre.

En une autre circonstance, le même ministre, interrogé par les journalistes, sans doute à la suite de quelques paroles amères contre la Grande-Bretagne, déclarait ce qui suit:

> J'ai affirmé à plusieurs reprises que les autorités britanniques cherchaient à nous empêcher d'écouler nos produits sur leur marché et je n'ai aucun mot à retrancher.

Voilà la situation. Nous avons perdu nos marchés, nos sacrifices ont été vains; nos industries veulent fonctionner, nos ouvriers s'inquiètent, mais nous n'avons pas les débouchés voulus pour leur aider.

La machine ne marche plus, l'usine est près de fermer ses portes, les ouvriers traversent une période de pré-chômage, toujours faute de marchés. Pourtant, notre pays est riche d'espace, de matières premières, riche en main-d'œuvre. Comprend-on bien que la perte de ces marchés entraîne le chômage? Nous devons déjà y faire face. Ce chômage, pire qu'une des dix plaies d'Egypte, qui est la honte de notre époque sinon une malédiction qui pèse, non pas sur nos ouvriers, mais sur les responsables: nos gouvernants actuels.

Il est grave et honteux de constater qu'on ne puisse pas vivre avec une certaine aisance dans un pays qui s'enorgueillit du signe de la corne d'abondance. *Vox populi est vox Dei.* Le peuple réclame le droit de vivre et de subsister. Les chômeurs grondent, menacent, crient vengeance contre ceux qui sommeillent, qui tergiversent et qui poursuivent une politique qui nous force à conclure qu'un certain groupe propriétaire et dirigeant ne souffre pas. Le peuple ne tolérera pas cette situation, comme ce fut le cas dans les années 1929 à 1939, nous le sentons. Dans ce temps-là, le peuple était soumis, il était craintif. On se rend compte, à l'heure actuelle, qu'il y a des coupables qui sommeillent et qui n'ont pas pris leur responsabilité. Le chômage

organisé, comme il se manifeste à l'heure présente, nous réserve des surprises désagréables. Cet état de chômage engendrera des hommes qui donneront du fil à retordre.

Comment blâmer les chômeurs? On peut les traiter de paresseux, de non prévoyants. Ils répondront qu'ils n'étaient pas des chômeurs hier, parce qu'il y avait du travail; aujourd'hui il n'y en a pas et ils sont remerciés par milliers. Les gouvernants actuels doivent être tenus responsables de cet état de chose puisque gouverner c'est prévoir, et, ils n'ont pas prévu.

Plusieurs ont sursauté en apprenant que l'honorable premier ministre (M. St-Laurent) avait demandé aux municipalités de s'endetter à nouveau et davantage pour procéder à l'exécution de travaux de chômage.

Le gouvernement d'Ottawa suscite une crise du logement en mobilisant la main-d'œuvre, en expédiant nos matériaux de construction outre-mer et en provoquant une invasion des villes. Quand la crise devient trop grave, on rejette le tout sur le dos des provinces. Le gouvernement d'Ottawa impose, par la régie des loyers, un fardeau trop lourd à des milliers de locataires, en même temps qu'il témoigne d'une injustice criante à l'endroit de certains propriétaires. Quand la situation se gâche trop et que les récriminations se font générales, le Gouvernement s'en lave les mains: Que les provinces s'occupent de la régie des loyers.

Monsieur le président, ne l'oublions pas, le chômage est le fourrier du désordre, de la misère, de l'inquiétude, du communisme. Le chômage est la clef du communisme; il faut nécessairement le conjurer. Nous avons tenté de le combattre au moyen de mots. Ce fut vain, inutile et futile. Le peuple ne peut pas comprendre qu'on ait trouvé tant de travail et d'argent pendant la guerre, alors qu'il y en a si peu en temps de paix. Si l'on trouve de l'argent et du travail pour des œuvres de mort, on doit en trouver pour des œuvres de vie. Le trop petit nombre de consommateurs peut-il servir à justifier la famine dans leurs foyers?

On redoute actuellement une troisième guerre mondiale, on craint que les Russes possèdent le secret de la bombe atomique et de la bombe à l'hydrogène.

Oublie-t-on que cette troisième guerre, les communistes la livrent actuellement en s'emparant, un à un, des pays qui l'entourent. Oublie-t-on qu'ils possèdent une arme supérieure à toutes les autres, la 5e colonne fermement installée dans tous les pays, y compris le Canada.

[M. Courtemanche.]

Cette 5e colonne fait des siennes en ce moment, et, au moment propice, pourra agir de façon encore plus efficace.

Les communistes poursuivent actuellement leur activité au Canada dans 3 grands secteurs différents:

a) parmi les syndicats ouvriers,

b) dans les cercles d'études et les centres de culture,

c) dans l'administration gouvernementale.

D'ailleurs, tout cela a été prouvé lors de l'enquête Kellock-Taschereau; mais le gouvernement d'Ottawa refuse de prendre les mesures énergiques que réclame la situation.

Loin de moi la pensée de vouloir excuser le communisme, cette peste mortelle qui s'attaque à la moelle de la société humaine et qui l'anéantit, a dit Léon XIII. Je le connais trop à ses œuvres pour ne pas le dénoncer. Les communistes perdront la prochaine guerre, s'ils la provoquent ou la déclenchent, mais le chômage, ce bouillon de culture et de mécontentement, cet ensemble de causes troubles, incitera la population à ne voir que le communisme comme solution à l'éternelle question sociale.

Ainsi, je demande à ce Gouvernement de panser et de guérir ces plaies alarmantes; il en a le pouvoir et le devoir spécifiques. Le citoyen canadien peut vivre dans un pays d'une superficie de 3,700,000 milles carrés.

Non seulement en mon nom, mais au nom de ma circonscription, au nom de ma province, au nom de ma race, et au nom de tout le pays menacé de la même crise et de malheurs identiques, j'adjure les autorités d'obvier à cette désastreuse situation.

Qu'on trouve le moyen de donner du travail; c'est le seul moyen de pourvoir nos Canadiens d'un salaire. Qu'on ne le fasse pas au moyen des travaux quelconques, mais par des travaux constructifs et utiles à l'embellissement du pays. Qu'on ne combatte pas le communisme par des mots, mais par des faits, honnêtement, en assurant au peuple qui y a droit, l'ordre, la justice, la prospérité et la sécurité nationales dans ce beau, puissant et grand pays qu'est le Canada.

(Traduction)

M. J. S. Sinnott (Springfield): Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de vous féliciter du poste que vous occupez en ce moment, c'est-à-dire celui d'Orateur suppléant (M. Beaudoin). Vous êtes mon ancien camarade de bureau et j'éprouve une grande satisfaction à vous voir là. Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse, surtout le premier, à qui je suis particulièrement heureux d'offrir des félicitations puisque je le connais depuis plusieurs années.

Il se passe en ce moment plusieurs choses dans la circonscription de Springfield dont je voudrais informer la Chambre et la population tout entière, ainsi que d'autres encore. Il s'agit de la raffinerie de pétrole qu'on est à construire, au coût de dix millions, dans une partie de la circonscription. Cette raffinerie emploiera un certain nombre de personnes pendant longtemps. Son rendement lui permettra de fournir tout le pétrole dont le Manitoba a besoin. J'aimerais donner lecture d'un article paru il y a quelque temps dans le *Free Press* de Winnipeg:

La construction à East St-Paul (Manitoba) de la raffinerie de l'*Imperial Oil Company*, au coût de dix millions de dollars, commencera vers le 15 mars ou aussitôt que la température le permettra. C'est ce que déclarait mardi M. J. K. Jamieson, de Sarnia (Ont.), directeur de la division du génie et de l'exploitation de cette société.

M. Jamieson est arrivé à Winnipeg lundi avec d'autres employés supérieurs de la société afin de mettre la dernière main aux plans de l'entreprise.

Les premiers travaux entrepris sur le terrain de 400 acres situé à sept milles au nord de la limite municipale de Winnipeg, consisteront en l'érection de bureaux temporaires, de clôtures et en l'aménagement d'une voie ferrée provisoire.

L'entreprise la plus importante figurant au programme du service de fabrication de la société, la construction de l'établissement, emploiera de 500 à 600 hommes durant la période de plus grande activité. Le mois fixé pour l'achèvement de l'entreprise est encore le mois de mai 1951, a déclaré M. Jamieson.

La raffinerie, qui pourra produire 10,000 barils par jour, subviendra à tous les besoins en pétrole de l'*Imperial Oil* au Manitoba, en travaillant 24 heures par jour et sept jours par semaine. Tout le pétrole brut à raffiner viendra de l'Ouest canadien par le pipe-line en voie d'aménagement entre Edmonton et Superior.

"Nous nous proposons de transporter le pétrole brut dans des wagons-citernes de la tête du pipeline, située à Gretna, jusqu'à l'usine de Winnipeg" a expliqué M. Jamieson. "Cependant, on discute toujours la possibilité d'utiliser un pipe-line depuis cette localité", a-t-il ajouté.

L'emplacement de la raffinerie est adjacent aux voies ferrées du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, et les deux sociétés ferroviaires doivent installer des aiguillages en commun.

Les plans de la raffinerie prévoient également la construction d'une usine d'asphalte. La fabrication de ce dérivé du pétrole dépend du type de pétrole, du genre d'asphalte recherché sur le marché et de sa vente, ont expliqué des directeurs.

M. Jamieson a souligné que les déchets de l'usine ne seront guère ou pas du tout susceptibles de polluer les eaux de la rivière Rouge.

"On devrait maintenir la pollution au minimum", a-t-il dit. "Nous installerons l'outillage le plus moderne pour purifier les 12 millions de gallons d'eau qui passent à travers la raffinerie tous les jours."

"De fait, l'eau devrait être plus propre à la sortie de la raffinerie qu'elle ne l'est au moment d'y entrer," a-t-il ajouté.

Lorsqu'on aura terminé l'aménagement de la raffinerie elle comprendra 42 réservoirs d'emmagasinage tant pour le pétrole brut que pour le produit raffiné, d'une capacité globale de 35 millions de gallons.

Cette usine produira de l'essence de haute qualité pour automobile, du combustible pour les moteurs diesel et du pétrole combustible pour les maisons et les industries. M. Jamieson a dit qu'on n'y produirait pas d'essence à haute teneur en octane, pour les avions.

La société de construction accordera également des sous-traités à des firmes locales chaque fois que la chose sera possible, a ajouté M. Jamieson.

Les travaux de construction comprendront 15,000 pieds de matériaux à clôture, 16 milles de conduites, 8,000 pieds de route, 5,000 verges de béton, 13,000 tonnes d'acier et un embranchement ferroviaire de 3 milles.

M. Smith (Calgary-Ouest): Combien d'égouts?

M. Sinnott: Cela dépendra de vous.

Il est une autre entreprise commencée dans la circonscription de Springfield. C'est l'aménagement d'une centrale d'énergie au coût de vingt millions, sur la rivière Winnipeg. J'ai le grand honneur de représenter cette circonscription, la clé du Manitoba tout entier. J'entends par là qu'on y fabrique toute l'énergie de la province, y compris celle qui sert à la grande ville de Winnipeg. Nous avons discuté la question du chômage assez longuement en cette enceinte il y a quelques jours. Il en est parmi nous qui estiment que la situation est grave, mais, pour ma part, je ne partage pas ce point de vue. Il en est qui pensent que les gouvernements ont un remède à tous les maux. Pas moi. Je crois que, dans l'ensemble, le Canada se ferait beaucoup de mal s'il devait sans cesse compter à peu près uniquement sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour résoudre les problèmes du chômage.

Ces problèmes ne sauraient être résolus simplement par d'énormes travaux publics. Cela permet simplement de traverser des passes difficiles; les gouvernements se trouvent alors grevés de lourdes charges pécuniaires qui doivent, en fin de compte, être acquittées par les contribuables eux-mêmes. Si nous devions souffrir sérieurement du chômage à l'avenir,—et j'espère que non,—il faudrait qu'hommes d'affaires, membres des professions libérales, chefs syndicalistes et autres dirigeants, collaborent plus intelligemment à la solution du problème. L'établissement de programmes dans l'industrie contribue à créer des emplois stables. Je crois que les chefs syndicaux peuvent nous aider à élaborer et à appliquer des programmes créateurs d'emplois en faisant profiter l'industrie et l'État des talents et des idées de l'ouvrier. Ne regardons pas toujours tout en noir, ne perdons pas la tête; c'est une bonne façon de nous jeter à l'aveuglette dans des aventures pleines de périls.

Il y a quelques jours, le député de Souris (M. Ross) a dit que peu de membres du parti ministériel possèdent de l'expérience en matière municipale.

M. Ross (Souris): Vous ne m'avez pas compris.

M. Sinnott: Je suis heureux que le député soit à son siège.

M. Casselman: Il y est toujours.

M. Sinnott: A-t-il dit que je fais erreur? Il y a des ministres qui ont de l'expérience municipale. Le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) par exemple, en a passablement.

Le ministre de l'agriculture (M. Gardiner) et le ministre du Travail (M. Mitchell) ont eu l'un et l'autre de l'expérience dans ce domaine, comme d'ailleurs, d'autres députés qui siègent à l'arrière-plan, de ce côté-ci de la Chambre. Qu'il me suffise de mentionner le député des Battlefords (M. Bater), avec ses 31 années d'expérience, le député de Mackenzie (M. Ferrie), le député d'Hastings-Sud (M. Folwell), le député de Spadina (M. Croll), le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Maybank), adjoint parlementaire, le député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin), adjoint parlementaire lui aussi, le député de Nipissing (M. Garland), le renommé député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) et ceux de New-Westminster (M. Mott), de Lafontaine (M. Ratelle), de Sainte-Anne (M. Healy), de Moose-Mountain (M. Smith), de Swift-Current (M. Whiteside) et enfin le député de Springfield, qui a été huit ans préfet municipal et qui l'est encore en dépit des articles du *Free Press*. Vous n'ignorez pas qu'on m'a donné un nouveau nom. On me nomme maintenant "John le cumulard". L'éditeur de la *Free Press* a bien voulu me donner ce nom en disant que je ne pouvais pas administrer la municipalité tout en étant député au fédéral. Or, j'ai laissé le soin de régler ce point au sens pratique et à l'esprit démocratique des gens de la circonscription. Un si grand nombre de contribuables de la municipalité où j'habite m'ont demandé de poser ma candidature que j'ai accepté, et me voici. Je n'ai pas tenu d'assemblées politiques d'aucune sorte, et on m'a élu quand même. J'ai laissé cette question entièrement au peuple. Nonobstant la *Free Press* et ses éditoriaux, nous avons laissé la question comme le dit mon ami de Montréal, à la véritable démocratie et à son bon jugement. Les contribuables ont préféré écouter quelqu'un qui les avait déjà servis pendant plusieurs années plutôt que le rédacteur timbré d'un journal.

Certains membres de l'autre côté de la Chambre ont déclaré que les cultivateurs avaient perdu 2 millions de dollars; d'autres ayant fixé le montant à 5 millions, nous ne savons guère quel chiffre est exact. Il y a eu tant d'estimations différentes qu'il est difficile de dire laquelle est la bonne. Le contrat n'est pas encore expiré et, s'il devrait se solder par une perte, ce serait au Gouvernement à la combler en puisant dans le Fonds du revenu consolidé, vu qu'il a aidé les aviculteurs et les autres producteurs.

M. Ross (Souris): Vous êtes un bon ministre des Finances.

M. Harkness: Pourquoi l'hypothèse?

M. Sinnott: Les cultivateurs en général ne s'attendent jamais à des aumônes. Comme les députés le savent, durant la guerre plusieurs d'entre eux ont travaillé de seize à dix-huit heures par jour et certains, vingt heures par jour, pour gagner autant que les ouvriers des usines recevaient en travaillant environ huit heures par jour. Je demande donc au Gouvernement d'y songer deux fois avant l'expiration du contrat et, advenant une perte, il devrait la combler en puisant au Fonds du revenu consolidé.

Je désire remercier le Gouvernement d'avoir inauguré son programme de santé.

Des voix: Lequel?

M. Knowles: Où l'applique-t-on?

M. Sinnott: En vertu de ce plan, on a construit dans ma circonscription un hôpital d'environ $22,000. On y érige un autre hôpital de $100,000, dont le gouvernement fédéral paie une bonne part. Tiens, on ne rit plus!

Cet après-midi, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a parlé de la pension de vieillesse. Je croyais qu'il nous fournirait toutes les panacées; mais non, il a simplement demandé au gouvernement fédéral de supprimer l'évaluation des ressources. Nul député n'est plus en faveur de la suppression de l'évaluation des ressources que les députés ministériels.

M. Knowles: Est-ce pour cela que vous avez rejeté l'initiative l'automne dernier?

M. Sinnott: Mais nous devons nous demander où nous prendrons l'argent. Pouvons-nous, contribuables, nous permettre un tel geste?

M. Hansell: Le député devrait le savoir; il s'est déjà présenté comme créditiste.

M. Sinnott: J'étais alors comme le petit chat dont les yeux ne s'ouvrent qu'au bout de neuf jours. Les députés libéraux, je le répète, tiennent plus que quiconque à l'abolition de l'évaluation des ressources.

Une voix: Pourquoi ne l'abolissent-ils pas?

M. Sinnott: Quand les deux provinces les plus riches du pays participeront au programme national, à l'automne, nous serons alors en mesure, croyons-nous, de l'abolir.

Nous avons un régime de pension pour les aveugles, mais il est une catégorie de citoyens pour lesquels il n'existe pas de pension.

Je veux parler de ceux qui, invalides, sont incapables de travailler. Préfet de municipalité, je sais qui fait les frais en pareil cas. Tout le fardeau retombe sur les municipalités elles-mêmes. Les gouvernements provinciaux et fédéral devraient intervenir dans ce domaine et accorder des pensions à ces gens-là, tout comme ils en accordent aux aveugles et aux vieillards. Ces invalides passent leurs journées dans des fauteuils roulants à lire des livres d'histoires pour passer le temps. Ils sont incapables de se tirer d'affaire. Ils devraient bénéficier d'un régime fédéral de pension.

J'aimerais que les tarifs-marchandises du pas du Nid-de-Corbeau restent inchangés. Ils figurent dans nos statuts depuis longtemps et devraient, à mon sens, y demeurer.

J'aimerais également qu'on achève le plus tôt possible la route transcanadienne. Cette route, nous le savons, traverse toute la circonscription de Springfield. Non seulement sera-t-elle un lien entre l'Est et l'Ouest mais elle nous épargnera des dollars américains. Voilà, monsieur l'Orateur, les observations que je voulais formuler.

M. E. B. Huffman (Kent, Ontario): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à faire miennes les paroles de félicitations qu'ont eues les autres députés à l'endroit de celui qui a proposé (M. Larson) et de celui qui a appuyé (M. Dumas) l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite également tous ceux qui ont pris part au débat. C'est la première fois que j'adresse la parole à la Chambre des communes et il conviendrait peut-être que je fasse part aux députés des impressions que j'ai recueillies en écoutant les discours d'autres députés au cours de la présente et de la dernière session.

J'ai été intrigué par la description que l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite) a faite des beautés de sa circonscription. Il a vanté ses grands arbres, ses beaux paysages et tout le reste. D'autres députés ont rappelé également la beauté d'autres circonscriptions du Canada mais, ravi par les descriptions des députés qui prenaient part aux débats, j'ai songé aux beautés de ma propre circonscription de Kent.

Qu'il me soit permis de signaler que le comté de Kent, que j'ai l'honneur de représenter, a réussi à produire 12 des 17 plus grandes récoltes du Canada. On a, cet après-midi, attiré l'attention des députés sur l'industrie de la betterave à sucre. Qu'il me soit permis d'ajouter que c'est là l'une des principales industries du comté de Kent. Ce comté possède l'une des plus grandes raffineries de sucre du continent nord-américain et presque toutes les betteraves qui y sont transformées proviennent de ce comté et des comtés voisins. Chaque dollar versé par les sucriers pour acquitter le coût des betteraves représente une valeur supplémentaire de $1.25 de produits et de services, ce qui est remarquable et contribue à la prospérité du pays tout entier.

L'industrie est établie là où elle est à cause de l'harmonie des relations entre patrons et employés. En 1948, Chatham, la seule ville du comté, a reçu le titre de ville industrielle de l'année. Son essor industriel, plus marqué que dans toute autre ville, provient des efforts d'une commission industrielle fort active, qui a su mettre en valeur les avantages offerts par Chatham et persuader bon nombre d'industries de s'y établir.

On nous a dit cet après-midi que l'industrie tendait à se déplacer vers le centre du pays. Quiconque souhaite la venue en sa circonscription d'industries nouvelles doit se persuader de la nécessité première d'un bon spécialiste en relations extérieures ou d'un commissaire du commerce. M. W. M. Gray, qui remplit ce rôle auprès de la ville de Chatham, s'est acquis une excellente réputation par tout le pays pour les contacts amicaux qu'il a établis entre les administrateurs municipaux et les industriels que l'idée de s'installer à Chatham intéressait.

L'industrie du sucre a fourni de l'emploi à beaucoup de gens du comté de Kent. La culture de la betterave est la moins aléatoire qui soit. Comme un autre député qui a pris la parole cet après-midi, j'entrevois le moment où le Canada produira lui-même une part beaucoup plus forte de la quantité de sucre qu'il consomme.

Fait encourageant, l'Administration nationale du logement a fait construire des habitations à Chatham, pour tous ceux qui y sont allés. Les ouvriers sont satisfaits et bien logés et cela ne peut qu'être avantageux pour la collectivité. Je suis sûr qu'on obtiendrait les mêmes résultats ailleurs, par les mêmes moyens.

Je désire dire un mot de la situation géographique de ma circonscription à cause de son importance au point de vue international. Kent comprend la partie la plus méridionale du pays et son extrémité sud a la même latitude qu'une partie de l'État de Californie. Nous jouissons donc d'un excellent climat et d'un sol fertile.

De plus, nous avons une flotte de pêche qui a son port d'attache sur le lac Erié. Elle est actuellement au travail en vue de fournir du poisson, pendant le carême, à nos clients de l'Ontario, des provinces avoisinantes et de la grande République voisine. Un fait significatif ressort au sujet d'un port sur le lac Érié: Il est presque complètement entouré de terre, sauf à un endroit si peu large qu'on peut lancer des pierres d'une rive à l'autre. Il a

neuf milles de longueur et six milles de largeur et il est fermé d'un côté par la lisière d'une forêt appartenant à la province et de l'autre par des terres en culture.

Je signale au ministre des Travaux publics qu'une requête a été soumise à son ministère, il y a quelque temps, en faveur de l'amélioration de ce port. C'est le port le plus méridional du pays et, je le répète, l'activité actuelle d'une flotille de pêcheurs prouve que la glace n'y crée pas de difficultés. Si on l'aménageait maintenant ou bientôt, le ministère aurait un des ports les plus sûrs des Grands lacs, qui serait le premier ouvert au printemps et qui recevrait les cargos qui voudraient y hiverner. On pourrait étendre ces travaux. Plusieurs industries, désireuses de s'établir dans ce port, nous ont demandé des renseignements. Le ministère des Travaux publics aidant, je suis sûr que nous pourrions faire beaucoup pour améliorer ce port. Le port tient à une région séparée de l'eau par une digue, où des gens de toutes les parties de l'Europe centrale se mêlent aux nôtres pour travailler cette terre fertile d'où ils tirent deux récoltes par saison.

J'ai une autre question, d'importance nationale peut-être, à porter à l'attention du ministre des Transports (M. Chevrier). Au sud de Chatham, il existe un champ d'aviation municipal. Il est à mi-chemin de la route aérienne London-Windsor et sur la voie aérienne des envolées à New-York, Niagara-Falls, Buffalo et Chicago. Le champ est également sur le parcours des avions d'Air-Canada qui viennent de Montréal, Ottawa, Toronto, London et Windsor. En 1941, il est arrivé, dans le comté voisin, l'une des plus pénibles tragédies de l'air de notre histoire. Si les aménagements du champ avaient été étendus, il est fort possible que ce gros avion de transport aurait pu y être dirigé. S'il avait été possible d'épargner les vingt et une vies que l'accident a coûtées, les dépenses, j'en suis sûr, auraient été jugées dans l'intérêt non seulement de notre propre ligne de transport mais de celle qu'exploite notre grand voisin d'outre-frontière.

J'ai quelques observations à formuler au sujet de l'agriculture. L'histoire nous révèle l'essor qu'a pris l'agriculture non seulement dans notre pays, mais chez nos voisins du sud. Les premiers colons se sont établis dans l'Est canadien; au cours des ans cependant, ils ont étendu leur conquête et ouvert maintes fois à la charrue le sol vierge de notre pays. Nous avons récolté les avantages immédiats qui découlent de ce genre d'exploitation; toutefois, dans bien des cas nous n'avons pas assez rendu au sol pour assurer à nos successeurs le même patrimoine dont ont bénéficié ceux qui, les premiers, ont eu accès au sol vierge de notre pays.

J'espère sincèrement que le programme agricole du Canada sera de nature à encourager nos cultivateurs à rendre suffisamment au sol pour en maintenir la grande richesse et la production actuelles. A mesure que les siècles se succèdent et que s'ouvrent de nouveaux domaines de production, les zones de sol vierge, j'en suis convaincu, comme sans doute beaucoup d'autres, se font de plus en plus rares. N'oublions pas que le sol arable ne représente que 8 p. 100 de la surface du globe. Si nous continuons de fouiller le sol, nous provoquerons des résultats déplorables et nous ne pourrons pas nourrir la population toujours croissante du globe.

Dans l'histoire du pays, on n'a jamais tant parlé de conservation. Jamais auparavant les agriculteurs canadiens n'ont eu de meilleures occasions de mettre en pratique les principes de la conservation. Je suis convaincu que nous pouvons équilibrer notre agriculture de manière à mieux satisfaire aux exigences de notre génération. L'an dernier le discours du trône mentionnait le reboisement, que nous avons négligé par le passé. Si nous travaillons dans ce domaine de concert avec les autorités provinciales, l'ensemble du Canada en bénéficiera. Nous pourrons aussi produire les denrées essentielles à notre économie.

Quelques mots au sujet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Nous sommes fiers que le ministre ait passé six années de sa jeunesse à Chatham; les gens de la région s'enorgueillissent de ses réalisations. Nous sommes convaincus que les bonnes habitudes acquises dans la jeunesse se conservent dans l'âge adulte. Je ne voudrais pas formuler de remarques au sujet du Canada qui ne soient pas dans l'intérêt du pays. Si nous nous efforcions tous,—et surtout les députés,—de faire l'éloge du Canada à l'étranger, la seule chose que nous craignons par-dessus tout (et selon l'ancien président des États-Unis, il n'y a rien à craindre, sauf la crainte elle-même) n'arrivera pas, car aucun communiste ni sympathisant de doctrines analogues ne serait rassuré par nos remarques. Ainsi nous attirerions au Canada des gens qui ne partagent peut-être pas nos opinions, mais que nos actions pourraient rallier à notre cause.

L'honorable représentant d'Haldimand (M. Catherwood) a parlé du centenaire de la fondation du comté d'Haldimand. Je signale ici que le premier ministre (M. St-Laurent) a consenti à rendre visite au comté de Kent à l'occasion du 157e anniversaire de la fondation du village de Fairfield, qui, fondé par les Moraves, fut plus tard connu sous le nom

de Moraviantown. Tous les députés connaissent assez bien l'histoire pour savoir que c'est de là que venait le grand patriote indien, Tecumseh. On commémorera, cette année, la bataille de la Thames. Comme la fête aura un caractère international, on a invité, en plus du premier ministre du Canada, le président des États-Unis et les gouverneurs de cinq des États avoisinants dont les militaires participèrent à cette bataille pendant la guerre de 1812-1814. Quatre des cinq gouverneurs en cause ont accepté l'invitation. De même que le député d'Haldimand, je tiens, au nom de ceux qui m'ont fait l'honneur de me choisir pour leur représentant, à inviter tous les membres de la Chambre à assister au 157e anniversaire de la fondation du village de Fairfield.

J'aimerais dire un mot des gens qui vivent dans le comté de Kent. Nous avons eu le bonheur de compter parmi nos premiers colons des gens venus de la province voisine, le Québec. Dans les premières luttes qu'ils livrèrent pour fonder une colonie, dont la première année ne fut pas heureuse, ils donnèrent à leur agglomération le nom de Pain-Court. On m'a informé que ce nom se traduit en anglais par "short bread". Je regrette qu'il me soit impossible d'honorer les députés de langue française en m'exprimant dans leur langue mais je puis affirmer que depuis qu'on a nommé ce village, ces gens comptent parmi les meilleurs cultivateurs du comté de Kent et leurs terres sont des plus productives.

En ce qui a trait au commerce, je suis sûr que les gens du comté de Kent voudraient que je rende hommage au ministre du Commerce (M. Howe). De nos jours, on parle beaucoup de la perte de tel ou tel marché, mais si ces marchés ont été perdus, ce n'est pas dû au manque d'efforts de la part du ministère du Commerce. Nul pays au monde n'a de service de commissaires du commerce plus élaboré que le Canada. Ces jeunes gens ont été formés dans les bureaux des divers ministères à Ottawa et ils sont les meilleurs ambassadeurs que le Canada puisse avoir. Dans tous les pays, ils s'efforcent de favoriser l'écoulement de nos produits, non seulement nos produits industriels ou agricoles, mais de tout ce que le Canada a à offrir sur les marchés du monde. Je sais qu'ils font tout leur possible pour vendre les denrées que nous avons à offrir. Je me rappelle que l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite), a dit que tout n'est pas parfait dans notre monde imparfait.

Quelques mots à l'adresse du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg). Tous les députés se rendent compte, j'en suis sûr, que les ex-militaires canadiens ont été exceptionnellement bien traités par le Gouvernement. Comme l'a dit l'honorable député, tout n'est pas parfait. Quoi qu'il en soit, j'ai à signaler un point qu'on a maintes fois porté à mon attention. Au sujet des petites propriétés constituées sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, plusieurs ex-militaires me disent qu'ils ne peuvent s'établir comme ils le voudraient à cause de deux difficultés. La première c'est que, dans les régions où il n'y a que de petites localités, la loi exige l'achat de deux acres de terre si le prix en est de $500 ou plus par acre. Si le prix est de moins de $500, c'est trois acres qu'il faut acheter. Dans maintes petites localités, les terres environnantes sont très productives et, dans le comté de Kent par exemple, le prix de deux acres serait de $2,000 à $2,500. La part de propriété qui reste à l'ancien combattant ne suffit donc pas à l'aménagement d'une habitation répondant à ses besoins. Après leur retour de la guerre, plusieurs ont dû louer soit une maison soit des chambres. Ils élèvent des familles. Personne ne songerait à leur nier le droit d'être propriétaire, satisfaction qui est à la base même de notre mode d'existence. Comme ce fait a été maintes fois porté à mon attention, je demande qu'on l'étudie en exigeant à nouveau une demi-acre. Je sais que la construction de maisons sur les petites propriétés sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ne devait pas constituer une entreprise d'habitations; néanmoins, cette mesure a contribué à atténuer la pénurie de logements au Canada. Mon temps de parole expire avant que j'aie pu aborder maints autres sujets qui se rattachent au comté de Kent; j'y reviendrai en une autre occasion.

Je tiens à dire, en terminant, que la population que j'ai l'honneur de représenter ne demandera, j'en suis sûr, aucune faveur, sauf s'il y va de l'intérêt du Canada tout entier. Représentant de l'une des 262 circonscriptions canadiennes, je m'efforcerai de voir à ce que les services assurés par l'État soient équitablement et également répartis et je m'intéresserai activement aux affaires publiques au nom de mes commettants.

(Sur la motion de M. Blair, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement.

—Demain nous commencerons par l'examen de la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures tendant au renvoi de ses crédits au comité des affaires extérieures. Nous croyons que le débat sera bref, étant

donné que la journée entière de vendredi a été consacrée à la discussion du premier poste de ces crédits. Puis nous examinerons la motion inscrite au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; il s'agit de créer un comité de la sécurité pour la vieillesse. Au cours de la journée, la Chambre sera invitée à se former en comité des subsides et on présentera les crédits du ministère des Finances et ceux des Transports, ce dernier parce que plusieurs députés ont demandé d'étudier vendredi le premier poste de ce ministère. Je désire mettre en délibération les crédits du ministère des Finances parce qu'une fois qu'on aura déféré ceux des Affaires extérieures à un comité, il nous restera peu de ministères. Or comme les ministres sont parfois absents ou malades, je préfère, si on n'y voit pas d'inconvénient, que les crédits d'au moins trois ou quatre ministères soient mis en délibération.

(La motion est adoptée et la séance levée à 10 heures et 55 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT D'AUTRES LETTRES ÉCHANGÉES AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose d'autres lettres échangées par le premier ministre avec les premiers ministres de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de Québec et de la Colombie-Britannique au sujet de la conférence générale projetée pour l'automne prochain. J'ai déposé la correspondance antérieure le 16 février. Les députés désirent peut-être, comme ce fut le cas jusqu'ici, que cette correspondance soit publiée en appendice au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que cette correspondance figure en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: Adopté.

(*Le texte de la correspondance figure à l'appendice, page 574.*)

CHAMBRE DES COMMUNES

TARIF DE RÉMUNÉRATION DES STÉNOGRAPHES ET SECRÉTAIRES

M. l'Orateur: Je désire faire part à la Chambre que les membres de la commission de régie interne, à une réunion tenue le mercredi 1er mars 1950, ont examiné le tarif de rémunération des sténographes et secrétaires de la Chambre des communes.

Je tiens à présenter le rapport, même s'il n'est pas conforme à l'usage d'agir ainsi à ce stade des délibérations, à cause de l'intérêt général que les députés ont manifesté à ce sujet.

Après un examen attentif de la question, il a été décidé d'adopter un programme que les commissaires estiment propre à fonder la rémunération des sténographes et des secrétaires de la Chambre sur leur compétence et leur expérience, et à constituer un stimulant pour ces employées.

Je tiens à assurer à la Chambre qu'avant d'établir le tarif dont je vais faire part, on s'est renseigné sur les traitements versés en dehors de la Chambre des communes à l'égard de postes analogues et de fonctions semblables. Ce tarif a été établi de façon qu'il soit acceptable s'il arrive que des sténographes surnuméraires à service continu soient titularisées.

A l'avenir, les sténographes des députés, sauf les sténographes qui sont au service des adjoints parlementaires, se répartiront en trois groupes:

1. Groupe I—Personnes très compétentes; Groupe II—Personnes compétentes ne possédant pas certaines qualités importantes; Groupe III—Personnes moins expérimentées que celles du groupe II ou ne collaborant pas suffisamment ou sans expérience à la Chambre des communes.

Traitements prévus: Groupe III, $5.90; Groupe II, $6.50; Groupe I, $7.00.

Le classement se fera par les soins du chef de la division des sténographes des députés, sous la surveillance du Greffier de la Chambre des communes.

Toutes les nouvelles titulaires toucheront le traitement minimum, soit $5.90 par jour, pour la première session. Elles peuvent ensuite passer à un groupe supérieur suivant leurs aptitudes, lesquelles feront de temps à autre l'objet d'un examen.

2. Les sténographes au service d'adjoints parlementaires toucheront le tarif maximum visant les sténographes qui font partie du service général des sténos, savoir $7 par jour, mais seulement durant leur affectation au service d'un adjoint parlementaire. Si, plus tard, elles travaillent pour de simples députés, elles toucheront de nouveau le tarif mentionné plus haut à l'égard des sténographes ordinaires.

3. Pour ce qui est des secrétaires des *Débats*, comme leur travail exige des aptitudes spéciales et qu'elles doivent être au poste de 11 heures du matin à 11 heures du soir quand la Chambre siège, elles toucheront un traitement se fondant sur le barème suivant: $7.50, $8 et $8.50 par jour.

Dans le cas de nouvelles nominations, le tarif actuel vaudra, c'est-à-dire $7.50 par jour; les employées dont les services sont satisfaisants et qui sont engagées de nouveau pour les sessions suivantes auront droit, pour les sessions subséquentes, à une augmentation de 50c. dans le tarif journalier jusqu'à ce qu'elles atteignent le maximum de $8.50.

Ces modifications seront rétroactives au début de la présente session.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que les crédits nos 64 à 84 inclusivement du budget principal des dépenses de 1950-1951 soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

—La motion que j'ai l'honneur de proposer déférerait au comité des Affaires extérieures certains crédits de mon ministère. Il s'agit de permettre à un comité d'examiner les travaux du service et le programme du Gouvernement dans le domaine des affaires extérieures. Ce genre d'examen s'est révélé très utile par le passé. Une motion analogue a déjà déclenché une discussion générale sur nos relations extérieures.

On l'a entamée vendredi dernier lorsque la Chambre a été invitée à se former en comité des subsides. Je crois savoir, toutefois, que la discussion n'est pas terminée. La présente motion permettra donc aux députés qui y tiennent de traiter de nouveau les affaires extérieures d'une manière générale. Cela me permettra, je l'espère,—je profite en ce moment de l'occasion,—d'aborder certains points soulevés vendredi dernier et de répondre à queques-unes des questions posées au Gouvernement ce jour-là. Cela me permettra aussi, je l'espère de dissiper la confusion et les malentendus que les observations formulées ce jour-là auraient pu susciter.

Dans un discours fort intéressant, le représentant de Peel (M. Graydon) a déclaré qu'en discutant les affaires extérieures, l'opposition n'a pas un atout en main puisque, naturellement, elle n'a pas accès à tous les renseignements confidentiels dont dispose le Gouvernement.

C'est vrai, évidemment, jusqu'à un certain point, mais dans une certaine mesure, cela s'impose. Cependant, nous nous efforçons de renseigner la Chambre aussi soigneusement que possible à ce sujet. Lorsque des questions d'intérêt général et de première importance sont en jeu, il conviendrait, selon moi, que les chefs de l'opposition reçoivent à cet égard des renseignements confidentiels des ministres. S'il se présentait des questions de nature à intéresser les chefs des groupes de l'opposition ou les honorables députés, j'aimerais beaucoup pouvoir leur transmettre des renseignements confidentiels à ce sujet.

Pour ce qui est des atouts dont on ne dispose pas, je me borne à signaler que lors de la discussion que nous avons eue à ce sujet, le chef de l'opposition (M. Drew) a passé un

[M. l'Orateur.]

certain temps à discuter la situation existant en Chine et le problème de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance du gouvernement communiste de ce pays. Or nous lui avions déjà fourni un mémoire qui comprenait beaucoup de renseignements de nature confidentielle, voire extrêmement secrète sur cette question. Je crois qu'en l'occurrence il convenait que nous procédions de cette façon.

L'honorable député de Peel a répété qu'il était temps que nous communiquions à la Chambre et au pays plus de renseignements sur la politique étrangère du Gouvernement. Il a utilisé l'image assez expressive, "lever les stores de l'édifice de l'Est". J'ignore au juste ce qu'il voulait dire par là, mais j'espère qu'il profitera de l'occasion qui lui sera offerte d'étudier la chose un peu plus à fond, peut-être aux séances du comité. En effet, autant que je sache, il n'est pas un ministère des Affaires extérieures d'un gouvernement démocratique qui communique plus de renseignements au public et au parlement que nous. Non seulement nous consentons à relever les stores mais, lorsque l'occasion s'y prêtera, nous serons très heureux d'ouvrir les fenêtres de l'édifice de l'Est, même si cela nous oblige parfois à nous asseoir dans un courant d'air.

Le chef de l'opposition s'est plaint vendredi soir dernier, au cours de ses observations sur les affaires extérieures, que dans ma déclaration de l'après-midi je n'avais pas parlé de la Chine. Pour me servir de ses termes, il a dit que je n'avais guère semblé me rendre compte de l'existence de la Chine, si on en juge par ma déclaration. Il a laissé entendre qu'il aurait été préférable de renseigner la Chambre sur la question de la reconnaissance du gouvernement communiste de Chine.

A ce sujet je ferai remarquer que le Gouvernement étudie présentement cette question. Elle est assez difficile et complexe, étant donné que des pays comme le Royaume-Uni et l'Inde ont reconnu le gouvernement communiste de Chine, tandis que d'autres comme les États-Unis et la France ne l'ont pas fait. Ainsi la question se pose de savoir si le Gouvernement, au milieu de pourparlers difficiles et quelque peu délicats sur cette question, devrait rendre publics en ce moment tous les motifs pour ou contre l'adoption d'une ligne de conduite particulière.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'une fois la décision prise à la lumière de tous les faits, nous la communiquerons à la Chambre des communes et au pays. Bien entendu, sous notre régime parlementaire, cette décision incombe au Gouvernement, comme le chef de l'opposition l'a signalé lui-même l'autre soir. Il nous a alors mis en garde contre toute hâte à cette égard. Pour me servir de ses propres paroles:

Rien ne nous oblige d'agir à la hâte; nous devons plutôt faire preuve de prudence, agir avec grand soin après avoir examiné toutes les conséquences qui découleraient de cette reconnaissance en ce moment.

Je suis parfaitement de cet avis; de fait, nous agissons avec beaucoup de prudence. L'une des raisons de procéder lentement, c'est de donner aux députés l'occasion d'exprimer leurs vues sur cette question. De fait, ce sont les honorables vis-à-vis qui ont réclamé du Gouvernement l'occasion d'exposer leur point de vue sur cette question avant qu'on prenne une décision. Cette occasion leur a été fournie. Le parti cécéfiste a exposé ses vues sur la question. Le parti conservateur, par la voix de son chef et de ses membres, a eu lui aussi l'occasion d'exprimer ses vues. Et le Gouvernement tiendra compte de ces opinions avant d'en venir à une décision.

Il me semble que dans la déclaration qu'il a formulée l'autre soir, le chef de l'opposition a tiré une conclusion tout à fait fausse de faits insuffisants, lorsqu'il a affirmé qu'on semble avoir pris une décision. Pour appuyer sa conclusion, il a cité une déclaration du général MacNaughton. Voici ce que déclarait le chef de l'opposition, comme en fait foi la page 475 du compte rendu:

Voyons ce qui était en jeu dans les paroles du général MacNaughton quand il a bien fait comprendre que la reconnaissance prochaine du régime est à l'étude, si elle n'a pas déjà été décidée.

Les paroles, de fait, tout le discours du général McNaughton, ne signifient rien de tel. Dans la déclaration dont il a été question, le général McNaughton a affirmé, comme le relate le hansard, page 472:

Malheureusement, le progrès de ces réunions...

Il s'agit des réunions de la Commission de l'énergie atomique, formée des membres permanents du Conseil de sécurité et du Canada.

...a été arrêté par le refus des Soviets d'y participer tant que les délégués chinois représenteront le gouvernement nationaliste. Toutefois, nous pouvons nous attendre que ces réunions reprennent sous peu, quand cette difficulté aura été surmontée.

C'est là une déclaration personnelle du général McNaughton au sujet de la composition et des réunions de la Commission de l'énergie atomique, qui constitue un sous-comité du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Je suis persuadé que dans ces déclarations le général McNaughton ne s'en rapportait aucunement à l'étude que faisait de la question le gouvernement canadien. Le général ne sait rien officiellement de tels débats, qui d'ailleurs ne l'intéressent pas directement.

Le sens de sa déclaration est très clair. Il parlait d'un groupe désigné par le Conseil de sécurité pour l'étude des questions atomiques. C'est le Conseil lui-même qui devait déterminer la composition de ce groupe et décider si la Chine y serait représentée. Apparemment, le général McNaughton avait alors l'impression qu'un ou deux autres membres pourraient être ajoutés aux cinq du Conseil de sécurité qui ont déjà reconnu le gouvernement chinois, et que cela pourrait rompre l'équilibre au sein du Conseil et entraîner ainsi un changement dans la composition de la Commission de l'énergie atomique. Mais ses paroles ne pouvaient s'appliquer au Canada puisque notre pays ne fait pas partie actuellement du Conseil de sécurité et qu'aucun changement de ce genre au sein de cet organisme ne peut l'intéresser.

Au cours du débat l'autre soir, le chef de l'opposition a consacré quelque temps à la question de la "reconnaissance diplomatique" aux termes du droit international. Il a cité une autorité reconnue dans ce domaine, M. le professeur Lauterpacht. Il me semble qu'on se fait une idée assez confuse de ce que comporte la reconnaissance diplomatique et je crois que l'occasion est bonne d'élucider ce point, du moins dans la mesure où je le puis. Le sujet revêt une importance immédiate à cause du problème particulier de la Chine.

Dans l'examen de cette question, il faut d'abord distinguer entre la reconnaissance d'un nouvel État et celle d'un nouveau gouvernement. Ce sont deux choses fort différentes. A l'égard de tout nouveau gouvernnement, il faut distinguer entre la reconnaissance de fait et la reconnaissance de droit, entre la reconnaissance tacite et la reconnaissance expresse. Nous devons aussi établir la distinction entre la reconnaissance d'un gouvernement dont l'autorité est contestée par quelque autre forme de gouvernement et celui dont l'autorité ne l'est point. Il faut enfin faire la distinction entre la reconnaissance d'une part et la représentation diplomatique d'autre part, ce qui est tout à fait différent, bien qu'il ait existé, l'autre soir, quelque confusion à ce sujet.

Quant à la Chine actuelle, nous considérons uniquement la reconnaissance d'un nouveau gouvernement et non d'un nouvel État. Quant il s'agit de décider si un nouveau gouvernement doit être ou ne pas être reconnu, certains critères ou, si l'on veut, certaines conditions ont été établies par des autorités en droit international comme Oppenheimer, Brierly, Jessup, Lauterpacht et autres. Cependant, ces conditions n'ont jamais été posées avec l'intention de les appliquer rigidement et sans exception. J'ai mentionné quelques-uns de ces critères dans ma déclaration de décembre dernier, alors que je parlais de la question chinoise. J'ai dit que, si les conditions que j'ai mentionnées se réalisaient en Chine à notre satisfaction, "il nous faudrait envisager les faits qui nous confrontent".

Les quatre conditions,—le chef de l'opposition en a mentionné trois, je crois, vendredi soir dernier, mais il en existe au moins quatre,—sont les suivantes: autorité réelle du gouvernement concerné; indépendance dudit gouvernement, ce qui n'est pas toujours facile à déterminer, surtout dans le cas de pays comme le Tibet, le Viet-Nam et la Chine; habileté et disposition à accepter des obligations internationales, condition qui, naturellement ne peut pas toujours s'appliquer trop rigoureusement et exactement car autrement nous reconnaîtrions peut-être aujourd'hui le gouvernement de M. Kerensky à Moscou; enfin, acceptabilité du nouveau gouvernement pour ceux sur qui il exerce son autorité.

A propos de cette quatrième condition,—importante, d'ailleurs,—le professeur Lauterpacht, autorité déjà citée, a déclaré, et avec raison à mon sens, que le terme acceptabilité ne signifie pas nécessairement que le gouvernement concerné soit reconnu comme acceptable par voie,—et je cite ses paroles,—d'un "vote populaire librement exprimé". Il faut d'autres preuves. Il faut tenir compte de la résistance de la population à l'adversaire du gouvernement ou du sentiment de la population à l'égard du nouveau gouvernement et de la façon dont elle accepte le nouveau régime. Cependant, le chef de l'opposition a déclaré à cet égard l'autre soir que la résolution adoptée par l'ONU en 1946 a de nouveau posé le principe que l'acceptabilité d'un gouvernement doit se reconnaître à l'approbation populaire librement exprimée. J'aimerais citer une partie de sa déclaration. Il a dit qu'en 1946 l'Assemblée des Nations Unies avait adopté, au sujet de l'Espagne de Franco, une résolution portant que le gouvernement espagnol franquiste ne serait pas reconnu tant qu'il n'aurait pas été accepté par les administrés. Il a poursuivi en disant que cela modifiait le droit international existant parce qu'il s'agissait d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies. Puis, faisant allusion à cette résolution, le chef de l'opposition a ajouté ceci:

> Voilà une déclaration de droit international très énergique qui vaut tant qu'elle n'est pas abrogée.

A ce sujet, je tiens à faire remarquer que les résolutions adoptées par l'ONU ne constituent pas de nouveaux articles de droit international du seul fait de leur adoption à Lake-Success. Il a été bien établi là-bas, ce qu'a accepté chaque délégation qui assiste aux séances de l'ONU, qu'une résolution de cette organisation ne constitue pas un nouvel article de droit international. Elle n'est que l'expression d'une opinion internationale, mais elle ne modifie en rien le droit international; or en cette occasion, à mon avis, la résolution ne modifiait nullement le droit international existant.

[L'hon. M. Pearson.]

D'autre part, monsieur l'Orateur, cette résolution ne se rapportait nullement à la reconnaissance d'un État; elle concernait le gouvernement de l'Espagne. Elle portait opposition, entre autres choses, à la participation du gouvernement actuel de l'Espagne aux réunions de l'ONU et réclamait le rappel de Madrid des ambassadeurs et des ministres. Elle ne se rapportait d'aucune façon à la reconnaissance de Franco. De fait, elle ne conseillait même pas la rupture des relations diplomatiques avec Franco. Elle proposait uniquement qu'ambassadeurs et ministres fussent rappelés d'Espagne. La résolution ne proposait pas la fermeture des missions diplomatiques et ces dernières n'ont pas été fermées depuis l'adoption de la résolution.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, qu'il est impossible d'établir une analogie entre notre attitude vis-à-vis de l'Espagne franquiste et l'attitude que nous prendrons éventuellement vis-à-vis du gouvernement de la Chine. De fait, le gouvernement canadien a reconnu le gouvernement franquiste d'Espagne en 1939 et n'a pas, depuis lors, modifié son attitude à cet égard.

Le chef de l'opposition a invoqué l'autre soir une autre raison de ne pas reconnaître la Chine communiste. Voici ce qu'il a dit:

> Dans cette région, on considérerait la reconnaissance de la Chine comme un coup presque fatal porté contre le Viet-Nam.

Il parlait du nouvel État créé en Indochine. Si c'est vrai, ce coup fatal a déjà été porté par la Birmanie, l'Inde, le Pakistan, Ceylan et le Royaume-Uni, qui ont tous reconnu le gouvernement communiste de la Chine. Le gouvernement de l'Indonésie, qui est maintenant un État très important dans la région, a dit qu'il serait heureux de reconnaître le gouvernement communiste de la Chine dès que ce gouvernement l'aura reconnu. Néanmoins, le chef de l'opposition a ajouté, au sujet de l'opinion d'après laquelle le coup serait fatal au Viet-Nam:

> C'est l'opinion qu'ont exprimée publiquement des hommes doués d'une expérience beaucoup plus longue que celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

C'est fort possible; il nous serait utile cependant, dans l'étude de ces questions, de savoir qui a préconisé une telle ligne de conduite. En outre, le chef de l'opposition a dit que nous avions déjà reconnu l'État du Viet-Nam et lorsque j'ai branlé la tête en signe de dénégation, l'autre soir, j'ai obtenu simplement la réponse que je viens de citer. Je voulais alors signaler,—je puis

évidemment le signaler maintenant,—que nous n'avons pas encore reconnu l'État du Viet-Nam.

En traitant cette question, le chef de l'opposition a souligné une objection qu'il a ensuite repoussée; c'est que si nous ne reconnaissons pas la Chine communiste, la délégation soviétique à l'ONU n'assistera pas aux réunions. Ce serait, dit-il, du chantage, et j'en conviens. Mais l'attitude des délégués soviétiques n'influera aucunement sur notre ligne de conduite en l'occurrence. J'ai déjà qualifié d'arrogance enfantine pareille tactique des délégations de la Russie et de ses satellites. Avec le chef de l'opposition, j'estime que nous ne devons pas nous en laisser imposer par cette façon d'agir. Il a aussi ajouté, en traitant ce point l'autre soir, que la manie qu'ont les Russes d'abandonner les séances paralyse l'ONU. Sans doute nuisent-elles à la conduite efficace des affaires de l'ONU. Elles discréditent l'Organisation, mais moins que les délégations qui agissent ainsi. Elles ne paralysent pas l'ONU et il ne faut pas qu'elles aient ce résultat. Certaines institutions de l'Organisation, et parmi les plus importantes, comme le Conseil économique et social, se sont réunies continuellement depuis la sortie des Russes. Ces organismes ont exécuté leur travail beaucoup plus vite depuis l'absence de la délégation soviétique qu'ils ne l'avaient pu en sa présence.

En outre, le Conseil de sécurité s'est réuni depuis que ces défections se sont produites.

Le chef de l'opposition a parlé, l'autre soir, de la situation existant à l'égard de la reconnaissance de la Chine communiste et de ses conséquences pour l'ONU, déclarant que deux protagonistes seulement de la reconnaissance étaient maintenant membres du Conseil de sécurité et trois seulement étaient représentés au sein des autres organismes de l'ONU. De fait, l'Assemblée générale de l'ONU compte quinze États membres qui ont reconnu la Chine communiste. Sur les onze membres du Conseil de sécurité, cinq ont reconnu la Chine communiste. Cinq des douze membres de la Commission de l'énergie atomique ont reconnu le gouvernement de la Chine communiste. Le Conseil économique et social en compte sept qui l'ont reconnu; l'Office international du Travail, dix-sept; l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, seize; et le reste. Les États membres de l'ONU qui ont adopté cette attitude sont plus nombreux que ne l'a indiqué, l'autre soir, le chef de l'opposition.

De fait, au sein de quelques-uns de ces organismes, la majorité des membres intéressés seront avant longtemps représentants d'États qui ont reconnu le nouveau gouvernement de la Chine communiste. Si l'on en arrive à ce point-là, les États qui n'ont pas accordé une telle reconnaissance seront en butte à une très grande difficulté. Si nous nous trouvons en minorité, devrons-nous sortir des salles de délibérations? Ce serait absurde. Mais, si nous n'en sortons pas et que nous ne reconnaissons pas la Chine communiste, il n'y aura pas d'autre solution que d'y rester et de travailler avec les délégations de la Chine communiste. Et, en agissant ainsi, nous lui accorderons une sorte de reconnaissance de fait. Tout cela fait ressortir la complexité et la difficulté du problème.

Au cours des remarques qu'il a formulées l'autre soir, le chef de l'opposition a déclaré avec beaucoup d'insistance, d'éloquence et de solennité que nous devions endiguer le communisme en Asie. En effet; mais comment? Dans sa réponse, j'ose dire qu'il est tombé dans le genre de piège auquel je me fais souvent prendre lorsque j'essaie de formuler des observations concrètes à la suite de déclarations générales. Il a affirmé, toutefois, que nous devrions éviter le jargon diplomatique en répondant à cette question. J'en conviens; mais lorsqu'il a tenté d'indiquer la solution, il a énuméré certaines conditions que j'espère citer correctement.

En premier lieu, a-t-il déclaré, il ne faut pas agir à la hâte. D'accord; en l'occurrence, par ailleurs, on ne saurait nous reprocher un trop grand empressement. Il ne convient pas de reconnaître le régime, a-t-il affirmé, avant que certaines conditions, énumérées dans son exposé, ne se soient réalisées. La plus importante à mon avis, et j'espère la citer correctement, portait sur l'action concertée: il faut une stratégie claire et uniforme, connue de toutes les nations libres et, dans ses moindres détails, des nations qui menacent notre paix et notre sécurité. Certes, a-t-il ajouté, il ne faudrait pas reconnaître le régime Mao avant que ces conditions soient réalisées.

Il ne sera pas facile de s'entendre sur une politique commune,—c'était la condition qu'il mettait à la reconnaissance,—parce qu'une telle politique est impossible tant que certains États de cette région du globe continueront à reconnaître la Chine communiste. A ce propos, l'honorable député a cité une déclaration de M. Anthony Eden, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères à Londres, selon laquelle il faut user de prudence en ce qui concerne l'apaisement et la reconnaissance prématurée. J'aimerais consigner de nouveau au compte rendu un paragraphe de la déclaration de M. Eden citée par le chef de l'opposition:

> En ce qui concerne la reconnaissance même, il y a lieu d'argumenter assez longuement sur les motifs d'ordre pratique et d'ordre juridique. Il est vrai-

ment malheureux qu'en cela, comme dans le cas d'autres questions relatives à l'extrême Orient, nous agissions sans méthode...

C'est là la déclaration dont le chef de l'opposition a donné lecture l'autre soir. Le texte de la déclaration formulée à cette occasion par M. Eden et dont j'ai pris connaissance contenait quelques mots de plus que la citation. Je vais donc consigner ce texte au compte rendu:

En ce qui concerne la reconnaissance même, il y a lieu d'argumenter assez longuement sur les motifs d'ordre pratique et d'ordre juridique. Il est certain qu'on ne saurait échapper à la nécessité de reconnaître...

Voilà les mots ajoutés dans mon texte.

La troisième condition exigée par le chef de l'opposition,—quoique je me demande s'il s'agit vraiment d'une condition,—c'est que nous devrions convenir d'aider les peuples asiatiques. Il est certain que personne n'y verra d'inconvénient.

En quatrième lieu, il a parlé d'un pacte du Pacifique, question très importante, dont j'aurais dit, selon lui:

Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green), a plusieurs fois proposé, en cette enceinte, la conclusion d'un pacte du Pacifique alanogue à celui de l'Atlantique et le complétant. Aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit que c'était impossible car, si nous voulions inviter les nations du Pacifique à conclure un pacte, il faudrait également inviter la Russie et la Chine.

Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. J'ai déclaré que ce serait une des considérations dont il faudrait tenir compte, lorsqu'on aurait a déterminer la possibilité d'inviter la Russie et la Chine à une conférence qui étudierait la question d'un pacte régional dans le Pacifique. Bien entendu, je ne pousse pas la naïveté jusqu'à croire que les Russes accepteraient quelque invitation de cette nature, si elle renfermait les conditions que comportent normalement ces invitations. Je ne suis pas même certain qu'il y ait quelque utilité à leur adresser pareille invitation. Ce qui me porte à m'opposer à un pacte du Pacifique en ce moment,—dont il n'est pas question dans cette déclaration,—c'est qu'à mon avis il serait futile et peu sage de tenir une conférence en vue de négocier un pacte de sécurité et de garantie mutuelle pour le Pacifique quand les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Inde ont laissé entendre qu'ils ne pourraient pas participer à une conférence de cette nature. Ce motif est certes assez grave pour expliquer pourquoi nous n'avons pas accepté l'avis que d'aucuns nous ont donné à la Chambre de nous hâter de conclure un pacte du Pacifique.

Je croyais avoir exposé bien nettement mon attitude à ce sujet tant vendredi qu'en d'autres occasions antérieures, et qu'en ce faisant je n'avais pas eu recours au jargon diplomatique. Si, cependant, la situation dans le Pacifique changeait et devenait semblable à celle qui régnait du côté de l'Atlantique quand nous avons élaboré le pacte de l'Atlantique, nous devrions alors étudier de nouveau notre attitude à ce sujet.

[L'hon. M. Pearson.]

Enfin, le chef de l'opposition, en un langage énergique et éloquent, s'est élevé contre toute action qui pourrait être interprétée comme un geste vis-à-vis de l'agression communiste. Je suis également de cet avis, bien que l'expression "apaisement" soit l'un de ces mots difficiles et dangereux qui peuvent être interprétés de plusieurs façons. Je suis sûr que nous sommes tous contre l'apaisement, s'il faut entendre par là la compromission de notre propre sécurité ou de la sécurité du monde démocratique par des concessions extorquées et inutiles faites à un agresseur possible dans l'espoir de l'apaiser, ou s'il faut entendre l'aide, l'encouragement et le renforcement que nous apporterions à ceux que nous soupçonnerions de desseins belliqueux. Le mot "apaisement" est un mot dangereux, qu'il ne faut pas employer à la légère. Apaisement n'est pas synomyme de paix, non plus que du désir de la paix.

Au cours de son discours de vendredi soir dernier, le chef de l'opposition a également dit:

J'ai demandé au Gouvernement, dans toutes mes paroles, de déclarer en termes bien clairs, nonobstant l'attitude de tout autre gouvernement: "Nous n'irons pas plus loin dans la voie de l'apaisement; le passé nous a donné une leçon et nous n'aurons rien à faire avec pareille tyrannie tant qu'elle ne sera pas disposée à se conformer aux règles ordinaires de la conduite internationale."

Voici ce que j'ai dit dans ma déclaration:

Pour ce qui est du Canada, jamais il ne refusera de chercher la solution des problèmes qui nous séparent du monde communiste.

J'affirme qu'il n'y a rien de contradictoire dans ces deux déclarations. A ce sujet, j'ai parlé de la nécessité de véritables compromis et d'accommodements, et j'ai bien fait ressortir, j'ose le croire, que le Gouvernement canadien se rend compte du danger que représente la sorte d'apaisement que je viens de signaler mais qu'il est aussi conscient de son devoir de continuer à chercher un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle.

Vendredi dernier, l'honorable député de Peel a parlé à peu près dans le même esprit, avec peut-être moins de réserve que moi. Voici ses paroles:

...la tâche principale des nations éclairées est de mettre fin au flottement existant actuellement sur la scène internationale...

Ces paroles, je le rappelle, sont tirées du discours prononcé par le député de Peel.

Ce flottement alarme grandement l'homme moyen, qui craint que ces alliances de nations contre nations n'aboutissent à une nouvelle boucherie humaine.

Ce sont là des paroles auxquelles je souscris entièrement.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): La motion dont la Chambre est saisie est nouvelle; elle ne faisait donc pas l'objet du débat lors de l'étude générale qui a eu lieu vendredi soir. Je vais donc commenter la motion et les observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

Je déplore d'abord qu'au cours d'un si important débat le secrétaire d'État ait consacré tant de temps à ergoter sur sa déclaration de vendredi dernier. Je dois commencer par dissiper l'impression tout à fait inexacte qu'il a donnée, à savoir que la citation faite des paroles de M. Anthony Eden était tronquée. Je verserai au hansard la déclaration toute entière, en dépit des répétitions inévitables.

En ce qui a trait au Gouvernement, au Parlement tout entier, chaque député doit assumer la responsabilité de ses fonctions. Il ne doit imiter aveuglement qui que ce soit. Toutefois, M. Anthony Eden, qui a eu le courage de démissionner du cabinet anglais lors de la crise italo-éthiopienne, peut se prévaloir d'une plus longue expérience que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. J'attache une très grande importance à l'avis qu'il a exprimé. Je vais donner lecture de la déclaration toute entière, même s'il faut y consacrer quelques minutes, parce qu'on a prétendu que les mots sautés pouvaient modifier le sens de la citation.

Il n'est pas nécessaire que je signale, à ceux qui ont lu le hansard ou qui ont suivi le débat, que j'en ai cité beaucoup plus long que ne l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'article a paru le 16 janvier simultanément dans un grand nombre de journaux partout dans le monde, dix jours exactement après la reconnaissance du régime de Mao par la Grande-Bretagne. Il est important de se rappeler qu'il n'a pas été publié plus tôt. Voici:

La politique des puissances de l'Atlantique et de leurs amis à l'égard de l'extrême Orient est passablement compliquée. Toutes tendent au même but, mais elles procèdent à une allure tellement différente qu'elles marchent à contre-pas et par à-coups.

La reconnaissance du gouvernement communiste de Chine fournit un récent exemple de cet illogisme, bien qu'il ne soit pas le plus important. La divergence de vues et la disparité des initiatives entre le gouvernement britannique et le gouvernement américain, à cet égard, peuvent être salutaires si, dans les deux pays, elles attirent l'attention sur l'urgente nécessité de coordonner leur politique sans plus tarder.

En ce qui concerne la reconnaissance même, il y a lieu d'argumenter assez longuement sur les motifs d'ordre pratique et d'ordre juridique. Il est vraiment malheureux qu'en cela, comme dans le cas d'autres questions relatives à l'extrême Orient, nous agissions sans méthode, tant au sein du Commonwealth qu'entre le Commonwealth et les États-Unis.

Je dois à ce point mentionner que c'est là la citation à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a ajouté quelques mots. Voici les paragraphes qui suivent immédiatement:

Les Français aussi semblent embarrassés par notre cadence. Tout cela me paraît déplorable, non pour des motifs d'adresse diplomatique, mais parce que cela souligne l'absence d'entente entre amis pour ce qui est des affaires d'extrême Orient.

Quelle tentation pour les forces communistes qui cherchent à enfoncer un coin entre nous!

A mon retour de la Malaisie le printemps dernier, j'ai prévenu que la menace communiste dans le sud-est de l'Asie prenait une ampleur de plus en plus grande. J'ai demandé instamment que les membres du Commonwealth et les signataires du traité de l'Atlantique-Nord conviennent d'un programme commun afin de ranimer et de soutenir les forces anti-communistes.

Par malheur, on a gaspillé beaucoup de temps l'année dernière. La conférence de Colombo a été la première manifestation d'un véritable plan coordonné en vue de faire face à cette menace. Certains, pour qui les soulèvements constants en extrême Orient ne sont que le signe d'un nouveau nationalisme en travail, doivent à coup sûr reconnaître maintenant que ce malaise est peut-être la semence d'une faiblesse fatale.

Il nous faut d'abord déterminer la nature du problème qui se pose à nous dans le sud-est de l'Asie, puis étudier comment aviser à sa solution. C'est avant tout un problème d'ordre économique.

Nous commettrions une erreur fatale en faisant trop peu de cas de la mise en demeure adressée aux nations libres. Le triomphe éclatant de Mao Tsé-toung en Chine a modifié du tout au tout la situation en extrême Orient. Ses méthodes sont maintenant copiées en vue de l'exécution des plans d'action communiste dans tout l'Orient.

Pour l'instant du moins, la Chine suit la route classique tracée par Lénine et cette route part de Moscou et y aboutit. Le communisme nationaliste indépendant est certainement possible plus tard, mais nous serions insensés d'y compter.

Le problème qui confronte les puissances dans le sud-est de l'Asie est infiniment plus compliqué que celui que vise à résoudre le plan Marshall d'aide à l'Europe. Les pays orientaux ont une richesse, une philosophie et des conceptions politiques qui contrastent énormément avec les nôtres. Leurs traditions, leur histoire, leurs religions et leurs conceptions du devoir et de la responsabilité sont à l'opposé des nôtres. Ils n'ont presque pas de dénominateur commun, pourtant il importe de les grouper et de les aider, grâce aux moyens limités que les autres pays libres peuvent leur apporter, à édifier l'existence économique sur laquelle peut être fondée leur résistance politique au communisme.

Nous devons concevoir de vastes plans d'aide économique au sud-est de l'Asie, compte tenu des engagements actuels et des ressources dont dispose encore le monde libre. De tels plans doivent faciliter les placements de capitaux étrangers, sans exacerber les sentiments nationaux, sans établir ces placements avec une rudesse telle qu'il n'y en aurait plus d'autres. On devrait pourvoir à l'installation de machines, à des travaux d'irrigation et à des services de transport et de communications. Sur tous ces points, les puissances de l'Atlantique et les nations du Commonwealth peuvent contribuer dans les sphères matérielles et techniques.

L'aide aux pays d'Orient devrait donc s'effectuer de trois façons. En premier lieu, il est essentiel de fournir un appui financier et économique, sans lequel on ne peut créer de conditions qui permettent de vaincre la menace du communisme. En second lieu, il importe d'offrir une assistance militaire sous forme de missions, d'armes et d'équipement. (La collaboration étroite des pays voisins est, à elle seule, un besoin pressant.) Troisièmement, les puissances les plus intéressés doivent convenir d'un plan stratégique dans cette région. Le fardeau de ces puissances, tant du point de vue militaire que politique, doit être réparti équitablement.

Il est également nécessaire que nos divers services de renseignements en extrême Orient soient étudiés de nouveau et coordonnés.

Je répète donc que le besoin le plus pressant est celui d'établir une ligne de conduite commune relativement à ces affaires. Aucune nation ne peut, seule, sauver l'extrême Orient.

Notre ligne de conduite commune doit se fonder sur notre volonté d'aider aux populations du sud-ouest de l'Asie à vivre libres de l'indigence et de la crainte. Sans notre aide, ces populations seront victimes des conséquences du régime communiste. Si elles tombent, qui peut douter que les dangers qui menacent la paix du monde n'approchent encore plus près de nous?

Voilà, citée au complet, l'opinion du grand ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne pendant la guerre. Elle a paru, le 20 janvier 1950, dans le *Times* de New-York, où j'en ai pris connaissance et que tous reconnaissent sans doute comme une publication absolument digne de foi.

Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) parle assez cavalièrement des difficultés qu'il a éprouvées, et se livre à des observations générales qu'il voudrait ensuite faire suivre de déclarations d'ordre pratique, il a certes qualité pour parler pour lui-même. C'est, je n'en doute pas, un tableau fidèle de la situation dans laquelle il se trouve ordinairement. J'ai poursuivi en disant très clairement que là était la solution du problème. Il ne s'agit pas d'un énoncé fait avant la reconnaissance britannique. Lorsqu'il dit que la reconnaissance du gouvernement en cause par la Grande-Bretagne, l'Inde, le Pakistan et d'autres pays rend maintenant impossible l'adoption d'une ligne de conduite uniforme, il met en doute le bon sens et l'exactitude de l'énoncé de M. Anthony Eden, dont je viens de donner lecture, sur cette question. Ces mesures de reconnaissance avaient déjà été prises, en effet, au moment où il a fait cet énoncé bien net.

J'aimerais traiter certains points soulevés aujourd'hui, car il s'agit, à mon avis, d'une situation à l'égard de laquelle il n'y a pas lieu d'ergoter ni de badiner. Comme l'a signalé M. Anthony Eden, la question constitue présentement un important défi pour l'ensemble de l'univers. Le Parlement et le Gouvernement du Canada ne devraient pas oublier que, si une telle situation critique entraîne une explosion, peu importe que nous ayons respecté tous nos autres engagements et appuyé sans réserve et de tout cœur le pacte atlantique: ces façons d'agir n'auront aucunement aidé à préserver la paix, objectif que vise tout homme réfléchi, au Canada et dans le reste du monde.

[M. Drew.]

Je tiens à signaler un certain point. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en sa qualité officielle, a certes traité avec courtoisie les députés et les autres qui n'ont aucun titre officiel, qu'ils soient du parti ministériel ou d'un autre groupe, je le reconnais bien volontiers. Cependant, je veux qu'il soit bien compris qu'il ne m'a rien dit qui puisse indiquer clairement quels renseignements le Gouvernement possède présentement sur cette importante question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a cependant fait tenir un mémoire secret sur la question chinoise. Il m'a dit qu'il était très secret; d'ailleurs, il l'avait inscrit sur le document qu'il m'a remis le 29 novembre 1949. C'était avant son voyage en Orient et, soit dit en passant, avant que l'Inde, le Royaume-Uni, le Pakistan et les autres nations dont il a parlé eussent reconnu le régime Mao. Or bien des choses se sont passées depuis. La situation en Chine et en Orient a complètement changé; en effet, le régime Mao a passé un accord avec l'Union soviétique. On a donné à entendre, si je ne m'abuse, que le Gouvernement n'était pas entièrement au courant de l'accord. Ai-je raison?

L'hon. M. Pearson: Il y a apparemment des dispositions secrètes.

M. Drew: Je m'informe parce que le *Times* de New-York a publié l'accord intégral dans sa livraison du 15 février. Des dispositions secrètes peuvent s'y ajouter, mais le texte intégral indique le caractère de l'alliance conclue, pour une période de trente ans, entre l'Union soviétique et le régime Mao à la suite de négociations à Moscou qui ont duré deux mois. J'ai rappelé, l'autre soir, la ressemblance étonnante entre plusieurs dispositions de l'accord et celles de l'entente signée le 26 août 1939 par le gouvernement d'Hitler et celui de la Russie.

Je recommande à ceux qui s'intéressent à l'évolution historique de bien étudier la photographie publiée dans le *Times* de New-York, livraison du 16 février. Ils y verront MM. Staline, Molotov et Vishinsky participant à la signature de l'accord, en présence de M. Mao. Je leur signale cette photographie, à cause de son extraordinaire ressemblance avec celle qui a paru après que Ribbentrop eut signé un accord, au nom de l'Allemagne, en ce jour mémorable du 26 août 1939.

En ce qui concerne le mémoire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me l'a effectivement transmis, mais je tiens à préciser que je ne reçois secrètement aucun renseignement qui m'aiderait à comprendre quelle ligne de conduite le Gouvernement est susceptible de prendre, à la lumière des événements qui surviendront; et c'est durant cette période que les événements importants ont eu lieu. Il est certain que pas un des trois discours prononcés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a communiqué de renseignements propres à nous aider à cet égard.

Une voix: Mumbo jumbo.

M. Pouliot: Jumbo vous-même.

M. Smith (Calgary-Ouest): Bébé Jumbo.

M. Fraser: Il n'a pas encore ouvert la fenêtre.

M. Drew: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a cherché à laisser entendre que la déclaration du général McNaughton était tout simplement l'expression d'un point de vue personnel sur ce qui se passait à Lake-Sucess. Le général McNaughton ne saurait se dissocier de ses fonctions officielles. Il est allé là-bas en tant que fontionnaire désigné par le gouvernement canadien; il représente encore le Canada dans la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies. Il est encore président de la section canadienne de la Commission canado-américaine de défense. Il occupe ces fonctions officielles et ne saurait tantôt porter l'insigne de ses responsabilités en ce domaine et tantôt s'en débarrasser.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend que le général McNaughton parlait des délibérations d'un groupe occupé à étudier des questions d'énergie nucléaire. Le général McNaughton traitait la manie qu'ont les délégués soviétiques et ceux des pays satellites de quitter les séances, ce qui s'est produit plus d'une fois. On a compté quinze défections, de divers comités. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend que le Canada n'est pas en cause, mais je crois qu'au contraire notre pays doit vivement se préoccuper de la pression qu'ils exercent afin que les autres pays se conforment à leurs désirs dans les questions de ce genre. Ce n'est pas quelque chose qui peut se produire, mais qui s'est produit. Quant à la situation dans laquelle se trouverait le Canada, si la chose se réalisait, inutile d'en parler, c'est déjà fait. Les délégués soviétiques se sont retirés en vue d'une fin particulière: affirmer leur attitude à l'égard de la question chinoise.

Je l'ai dit l'autre soir et je le répète aujourd'hui, c'est là du chantage; si les autres nations admettent une telle ligne de conduite, les délibérations qui ont lieu là-bas deviendront à peu près inutiles. J'ai déclaré l'autre soir et je répète aujourd'hui que la Russie a une façon de formuler son point de vue. Elle peut exposer des arguments; elle a le droit de le faire, si elle croit que le représentant actuel de la Chine ne devrait pas être là et que celui de Mao devrait y être. C'est ainsi qu'elle devrait procéder.

Je n'ai jamais dit que le Canada devrait quitter les séances. Comme l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), ce serait absurde. Franchement, je crois qu'il est même absurde de sa part de supposer qu'on pourrait y songer. Nous ne l'avons jamais proposé. Ce qu'on a dit, c'est que de nouveaux événements se sont produits, étant donné que la Grande-Bretagne et l'Inde ont reconnu le régime de Mao.

Revenons à la déclaration du général McNaughton. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a donné lecture. J'y relève ce qui suit:

> Malheureusement, le progrès de ces réunions a été arrêté par le refus des Soviets d'y participer tant que les délégués chinois représenteront le gouvernement nationaliste. Toutefois, nous pouvons nous attendre que ces réunions reprennent sous peu, quand cette difficulté aura été surmontée.

J'ai dit quand j'ai déjà parlé de cette question, et je répète maintenant que les paroles du général McNaughton en cette occasion n'ont aucun sens à moins qu'elles ne veuillent dire qu'on a triomphé de cette difficulté, la présence du représentant actuel de la Chine, en lui substituant un représentant du régime Mao. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait signe que oui. C'est exactement ce que j'ai dit l'autre soir, et ce que je répète maintenant. Il a dit que d'après le délégué des Soviets et ceux qui l'appuient nous retardons les délibérations. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclare que rien n'est retardé. Le général McNaughton a dit que "le progrès de ces réunions a été arrêté."

Il se peut qu'il ne le sache pas, mais il est notre représentant au sein de cette commission. Il parle d'une situation qui a trait à quinze gestes différents posés d'après un plan commun.

Le secrétaire d'État a ensuite parlé de la question de la reconnaissance. Il a dit qu'il faut établir une distinction entre un gouvernement donc l'autorité est contestée et un gouvernement qu'on vient tout juste de former; aussi qu'il faut distinguer entre la reconnaissance d'un État et la reconnaissance d'un nouveau gouvernement. Il a dit que dans le cas de la Chine il s'agit de la reconnaissance

d'un nouveau gouvernement, et non pas d'un nouvel État. Eh bien, cela ne change rien à la discussion précédente. Cela ne diminue aucunement la validité des observations qui ont été formulées. L'acte posé par les Nations Unies le 12 décembre 1946 en était un qui écartait la reconnaissance, au point que nous relevons maintenant dans la presse, presque chaque jour, l'insinuation que l'Espagne de Franco est sur le point d'être reconnue.

Il est toujours très intéressant de relever des contorsions de douleur sur les traits du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais elles ne correspondent pas à ses paroles. Il semble souffrir d'une inquiétude qui indique qu'il possède plus de renseignements qu'il n'était disposé à nous en communiquer tantôt.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a nettement donné l'impression que l'événement du 12 décembre 1946 n'a rien à voir à la reconnaissance. S'il en est ainsi, n'est-il pas étrange qu'en plusieurs pays, on se demande actuellement s'il convient ou non de reconnaître le régime? Les journaux nous apportent continuellement des nouvelles en ce sens.

Pour ce qui est de l'interprétation à accorder aux paroles du général McNaughton au sujet de la Chine, j'ajouterai à ce que j'ai déjà dit là-dessus que le *Journal* d'Ottawa semble attacher à ces paroles le même sens que moi puisque, dans un article de rédaction publié le 27 février et intitulé "McNaughton est d'avis que la Chine sera reconnue", il dit:

> Mais nous ne nous sommes pas lancés nous-mêmes dans les pronostics. C'est le général McNaughton qui l'a fait, et sa prophétie nous intéresse.

La seule raison pour laquelle je cite ce passage, c'est que ce journal, dont les opinions sont si hautement respectées, a publié les mêmes conclusions dans sa page éditoriale. Voici ce que je voulais signaler, lorsque j'ai cité les quatre points établis par le professeur Lauterpacht, non pas trois seulement, comme l'a laissé entendre, aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. S'il veut bien lire le hansard, il s'en rendra compte. J'ai cité quatre points que le professeur Lauterpacht avait établis comme conditions de la reconnaissance et j'ai signalé qu'il fallait aussi considérer cette autre question. Or, ce qui ressort nettement de la déclaration du professeur Lauterpacht et ce qui est clair dans la discussion de cette question de la reconnaissance dans les manuels, c'est qu'il s'agit d'une question qui prend corps de temps à autre à la lumière de l'expérience et des vues qui sont établies.

Dans le même article que j'ai cité vendredi soir, le professeur Lauterpacht dit que, jusqu'à ces dernières années, la Grande-Bretagne avait insisté sur l'approbation de la population comme condition de la reconnaissance, mais que cette attitude a changé. L'ONU n'est pas une organisation qui rédige de jour en jour un code de loi internationale; elle représente un important groupe de nations et on ne doute pas que ses gestes en tant que groupe de nations reflètent effectivement ce qui peut être considéré comme le point de vue international à l'égard de tel ou tel sujet, à un moment donné.

A l'époque, en décembre 1946, on a signalé que la reconnaissance de pays dont les représentants se réunissaient, afin d'exposer leurs vues, présentait quelque importance. Les observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures me forcent à répéter que s'il y avait là motif à mettre fin à la reconnaissance, ou, si le ministre veut chicaner sur le sens du mot "reconnaissance", mettons plutôt à rappeler les représentants diplomatiques, alors la résolution se fondait certainement sur l'opinion d'après laquelle le gouvernement franquiste n'avait pas véritablement l'appui de la population espagnole. Je répète que si telle a été l'attitude adoptée, il est pour le moins étonnant que le gouvernement d'un État membre des Nations Unies la rejette quand se pose le problème de la reconnaissance du gouvernement de la Chine.

A cet égard, je déclarais vendredi soir que j'espérerais voir le jour où la situation rendrait possible la reconnaissance de gouvernements en Chine et ailleurs. Tout homme pacifique espère aussi, et doit espérer, comme fondement de la paix, que la situation internationale s'améliore assez pour permettre au Canada et aux autres nations de reconnaître tous les gouvernements légitimes de tous les pays du monde.

Revenons à l'appel vibrant lancé par M. Anthony Eden, dont l'attitude à l'égard de la question est bien définie. Il a su prévoir les événements et il a compris clairement que, devant une agression comme celle-là, la fermeté et la solidarité étaient nécessaires. Il a quitté le gouvernement Chamberlain parce qu'il estimait qu'apaiser Mussolini conduirait à la guerre. Il avait également des idées bien arrêtées à l'égard de la politique d'apaisement vis-à-vis de l'Allemagne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de dire que l'apaisement n'est pas la paix et que ce mot n'exprime même pas un désir de paix. Non, car il veut dire exactement le contraire. En 1939, nous avons appris que l'apaisement est le moyen le plus sûr de rendre la guerre inévitable. Si les nations qui se réunissent à Lake-Success cèdent aux manœuvres de la Russie et de ses satellites, nous répéterons les erreurs de 1939 qui ont entraîné de si coûteuses conséquences.

La reconnaissance du régime Mao n'est qu'un point du problème. Sans le vouloir, j'en suis sûr, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné jusqu'à un certain point l'impression que je considérais la reconnaissance du gouvernement chinois comme l'unique problème à l'égard de la Chine. Dans mon exposé de vendredi, je n'ai pas limité la question à ce seul point. J'ai déclaré clairement que le problème est de grande envergure. J'ai dit (p. 472 du hansard):

> La Chine est certes l'endroit où la situation est le plus critique dans l'univers et tout ministre des Affaires extérieures qui présente à la Chambre un exposé de la situation internationale sans tenir compte des problèmes critiques qui se posent dans ce vaste pays ne se fait guère honneur.

Puis, abordant ce problème particulier, j'ai déclaré:

> On a négligemment passé sous silence un aspect particulier de la situation qui règne en Chine. La Chambre n'a pas encore obtenu de renseignements qui fassent connaître les vues du Gouvernement sur les considérations qui devraient préoccuper les députés et les Canadiens en général, en ce qui concerne la question très importante de la reconnaissance du régime Mao par notre pays.

Je n'entendais pas proposer que nous nous substituions au Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités. J'ai déclaré que le Gouvernement ne nous avait pas encore fait connaître ses vues sur les considérations qui devraient nous préoccuper. Et nous ne savons pas encore, en ce qui concerne le Gouvernement, les considérations auxquelles nous devrions réfléchir à l'égard de cette importante question.

Je termine mes observations en soulignant ce qui, dans cette situation, me paraît de la plus haute importance. Dans son discours, M. Anthony Eden parle de "conséquence fatales". Il songeait aux terribles dangers qui nous menacent. On peut donc souligner ses paroles sans hésitation. Il s'est exprimé en ces termes: "Ce serait commettre une erreur fatale que de sous-estimer l'importance du problème qui se pose aux nations libres." Je parle en ma qualité de député d'une situation qui peut ruiner tout espoir de paix dans le cœur des Canadiens si on ne la regarde bien en face, en ce moment critique, si on n'admet les faits au lieu de les nier.

Je prie de nouveau le gouvernement canadien, qui a encore les mains libres et qui sait toutes ces choses qu'on ignorait le 6 janvier alors que les gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Inde ont reconnu le régime Mao, de prendre l'initiative de demander,—il ne peut que demander,—l'établissement d'un plan stratégique uniforme pour toute la région du Pacifique. Comme ces observations le signalaient, le plan stratégique doit prendre trois formes. Il ne doit pas se rattacher uniquement à des faits politiques. Car il faut également tenir compte de l'aspect économique. Il convient d'autre part d'examiner l'à-propos de fournir une aide militaire semblable à celle qu'on apporte en Europe. Il importe de convenir d'un plan stratégique dont les nations qui cherchent à empêcher l'agression, tout comme les nations qui menacent la paix du monde, connaîtront l'existence. La question dépasse aujourd'hui toutes les autres en importance, parce que la ligne de conduite que nous suivrons peut nous conduire à de longues années de paix ou, de nouveau, plonger le monde entier dans la guerre.

Voici une carte de l'Europe et de l'Asie. C'est un spectacle peu réconfortant. La très grande majorité des terres de ce vaste continent qui s'étend de l'Atlantique, à l'ouest, au Pacifique, à l'est, sont aux mains de la Russie ou de ses satellites. Même si nous ne voyons aucune menace de conflit imminent le long de la ligne qui divise l'Est de l'Ouest, et qu'on appelle si à propos le rideau de fer, nous savons que dans l'Est et, en particulier, dans le sud-est de l'Asie, se livrent des combats, s'exerce une activité subversive et éclatent des troubles; nous avons là un tableau d'incertitude et de malaise qui révèle qu'on n'en est pas encore arrivé à la stabilité.

Si nous voulons assurer la stabilité dans le monde entier, toutes les nations de l'Atlantique et du Pacifique doivent étudier et analyser ces faits, comme le propose M. Anthony Eden, fort de sa longue expérience acquise en temps de guerre comme en temps de paix. Quant au Canada, dont la voix est nouvelle et sans préjugé, il devrait prier les autres nations de se réunir, qu'elles aient ou non reconnu le régime Mao, car le fait de l'avoir reconnu ne constitue pas une entrave. Il y aurait lieu alors de réclamer un plan stratégique général auquel nous conformerions à l'avenir notre ligne de conduite.

On m'a demandé vendredi soir si mes paroles comportaient des espoirs de paix. J'ai répondu affirmativement, mais si nous voulons la paix, je le répète, nous devons nous rappeler les leçons du passé. Il nous faut comprendre tout de suite qu'apaiser l'agresseur n'est pas un moyen de préserver la paix. Une foule de gens ont souligné, depuis quelques semaines, la béate tranquillité dont on fait preuve à l'égard de la question. En Europe on a pris des mesures vigoureuses afin de sauvegarder la paix grâce à l'assistance économique, à la fourniture d'armes et à la collaboration constante. Le besoin d'une telle collaboration est aussi grand dans le Pacifique si l'on veut sauvegarder la paix mondiale. Etant donné ce qui se passe presque sous nos yeux dans cette enceinte et dans d'autres parlements semblables, il est urgent qu'on se

réveille immédiatement avant qu'il soit trop tard et qu'on agisse de concert en vue de sauver la paix pour laquelle tant d'hommes et de femmes sont morts.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): En premier lieu, je signale que nous favorisons le renvoi des crédits au comité permanent des affaires extérieures, comme l'a proposé le ministre compétent (M. Pearson). Il convient de donner de temps à autre aux députés tous les renseignements possibles, afin qu'ils puissent comprendre la politique extérieure du Canada et la situation internationale mieux qu'ils n'ont pu le faire par le passé. Je constate avec plaisir que le présent parlement semble s'intéresser aux affaires extérieures plus que les législatures précédentes. Avant la guerre, le plus souvent à la demande du défunt chef de la C.C.F., M. J. S. Woodsworth, nous consacrions une demi-journée à la question, mais habituellement la discussion prenait fin au bout de quelques heures. Je suis content que les députés s'intéressent de nouveau à la question, comme semble l'indiquer le nombre de présences à la Chambre vendredi (j'étais moi-même absent) et aujourd'hui.

J'espérais que la discussion d'aujourd'hui aurait une portée plus générale que les relations entre le Canada et la Chine. Cependant, comme la discussion a pris cette tournure, je dirai quelques mots de la situation un peu plus tard. Je tiens tout d'abord à souligner que, par le passé et même maintenant, nous avons été trop portés à aborder la question des affaires internationales sans tenir compte de certains faits d'ordre économique. On devrait savoir maintenant que les soulèvements de nature politique ou d'autres, d'ordre international, sont attribuables, peut-être plus qu'on ne se l'était imaginé par le passé, à certains faits économiques. Dans mon exposé, je ne m'en tiendrai pas à un mode de régime totalitaire parce que, au cours du dernier quart de siècle, on en a connu deux genres, le communisme soviétique et le fascisme. Les deux, profondément enracinés dans le monde, existent toujours. On ignore quand le fascisme se dressera de nouveau contre le communisme.

Depuis plusieurs années, nous soulignons l'importance des conditions économiques dans le monde entier, y compris le Canada. En Russie, la détresse et l'oppression qui étaient le partage des gens sous le tsarisme ont donné naissance au communisme qui s'est répandu dans le monde entier. C'est parce que le peuple italien croupissait dans la misère que Mussolini a pu organiser la marche sur Rome et le régime fasciste. C'est également parce que le peuple allemand était plongé dans le chômage et la pauvreté que Hitler et son parti nazi ont réussi, pour notre malheur, à s'emparer du pouvoir dans le puissant pays qu'était l'Allemagne.

A l'heure actuelle, le monde est gravement menacé par le communisme parce que des millions de gens sont dans la plus grande détresse. Selon une dépêche émanant de Londres en date du 6 mars, l'ancien directeur général de la FAO, lord Boyd Orr qui, soit dit en passant, a remporté le prix Nobel en 1949, a déclaré:

> C'est la famine et non la politique qui est responsable des progrès communistes en Asie.

Qu'on me permettre de signaler que nous disons la même chose depuis des années. Je me souviens qu'en parlant du Livre blanc relatif au bill des crédits de guerre, je disais, en avril 1945:

> Aucun accord financier ne peut réussir s'il ne trouve pas le moyen d'assurer la distribution mondiale de la richesse réelle qui existe dans le monde. Le monde ne peut conserver la paix ni ne peut garder ce que nous entendons par la liberté si la moitié de l'univers n'est pas suffisamment nourrie, vêtue, logée et demeure désavantagée sous tous les rapports.

Telle est notre conviction. Nous avons essayé, à maintes reprises, de la faire partager à la Chambre et au pays. Je crois que si, aujourd'hui, nous sommes menacés par le communisme soviétique dans tous les coins du monde, c'est parce que les nations n'ont pas su jusqu'ici combler cette exigence fondamentale de l'existence humaine. Nous savons que l'acceptation, par les peuples pauvres, d'un tel communisme comporte l'abandon de prérogatives que nous tenons pour très précieuses, c'est-à-dire la liberté de pensée, la liberté de parole et la liberté de culte, qui constituent les fondements mêmes de la démocratie en laquelle nous avons foi. Nous pouvons bien discuter des programmes d'armement, malheureusement nécessaires, ou encore voter d'immenses crédits destinés à l'achat de matériel de guerre, à la fabrication de bombes atomiques, etc., mais nous n'aurons jamais de quoi lutter contre la propagande totalitaire, communiste ou fasciste, à moins que nous n'ayons amélioré le niveau de vie de millions de personnes de par le monde. Les circonstances actuelles et nos défaillances passées font que nous avons désormais à jouer notre rôle avec les autres nations démocratiques du monde dans la défense de nos institutions démocratiques et de notre liberté si jamais elles sont menacées par une agression armée. Je ne m'en plains d'ailleurs pas. Mais si nous ne contribuons pas à supprimer la pauvreté et la misère chez nous et ailleurs, nous aurons perdu la bataille que nous livrons en ce moment. Voilà, je crois, le point de vue essentiel où il faut nous tenir pour considérer les relations étrangères du Canada.

On a beaucoup parlé aujourd'hui et vendredi dernier de la reconnaissance de la Chine. On s'est souvent reporté à l'article du professeur Lauterpacht, K.C., F.B.A., professeur de droit international à Cambridge, publié dans le *Times* de Londres. Que signalait là l'auteur de l'article? Que le problème de la reconnaissance des gouvernements est un des plus ardus du droit international, ce sur quoi, je pense, nous tomberons tous d'accord. Il a dit que refuser de reconnaître un gouvernement, c'est priver tous les citoyens qu'il gouverne de la plupart des avantages du droit international. Cet acte comporte, entre autres choses, le refus de reconnaître la validité de ces mesures législatives et judiciaires et la perte, pour le gouvernement et ses organismes, des immunités ordinaires en matière de compétence. D'autre part, il occasionne toutes sortes de difficultés au gouvernement qui refuse d'en reconnaître un autre en ce sens qu'il lui devient impossible de recourir aux méthodes internationales habituelles pour protéger ses nationaux et ses intérêts dans les territoires soumis aux régimes qu'il refuse de reconnaître.

Et voici ce qu'il déclare (je cite ses propres paroles):

Certains soutiennent qu'en dépit de toutes ces considérations, la reconnaissance est un acte purement discrétionnaire, un geste de courtoisie qu'on peut révoquer à loisir et dont on peut légitimement user comme d'une arme à des fins d'intervention politique ou de pression économique. Cette opinion semble insoutenable eu égard à la pratique générale suivie dans notre pays...

C'est-à-dire au Royaume-Uni.

...et dans d'autres pays. Au contraire, la grande majorité des autorités signalent qu'il existe un devoir juridique de le reconnaître, pourvu que les conditions que pose le droit international soient remplies.

Il énumère ensuite les conditions fondamentales que pose le droit international. Il dit tout d'abord que la reconnaissance est évidemment la déclaration d'un fait existant. Une fois qu'un gouvernement révolutionnaire jouit de l'obéissance de la masse de la population et qu'il a pris possession effective de la grande partie du territoire, il a droit à la reconnaissance. Puis il ajoute, et je cite:

Cela n'a rien à voir avec son origine révolutionnaire ni avec les moyens révolutionnaires qu'il a employés pour effectuer ce changement.

En deuxième lieu, il est interdit, dit-il, de reconnaître un gouvernement révolutionnaire tant que le gouvernement légitime peut raisonnablement compter réaffirmer son autorité. Nul ne soutiendra assurément que l'ancien ou légitime gouvernement chinois a quelque chance de reprendre autorité sur son territoire. Puis, en troisième lieu, il continue:

Le gouvernement par consentement des administrés n'est pas une condition, bien qu'on l'exigeât au début du siècle. On l'a abandonnée après la première guerre mondiale et elle ne figure plus au droit international.

Certains pensaient, a-t-il déclaré, qu'un gouvernement légitime faisant la lutte dans une forteresse isolée,—j'aurais peut-être dû mentionner cela plus tôt,—continue d'avoir droit à une reconnaissance de droit. Puis il a dit qu'avoir une telle opinion ce serait forcer jusqu'à la rompre une règle par ailleurs incontestable. Il s'agissait, a-t-il poursuivi, d'établir de bonne foi si l'autorité du gouvernement légitime n'est plus que nominale, mais c'est là le quatrième point qu'a signalé le chef de l'opposition (M. Drew) vendredi soir comme en fait foi la page 472 du hansard.

Je relis ce quatrième point:

Enfin, il y a la question de savoir si le gouvernement dont on étudie la reconnaissance est disposé à faire honneur à ses engagements internationaux et à en donner l'assurance.

Même si les trois premières conditions étaient réalisées, on peut se demander si, dans l'état actuel des choses, le régime Mao en Chine remplit la quatrième.

Eh bien! qu'en pense le professeur Lauterpacht? Au risque de m'étendre plus que d'habitude en des citations, je donne lecture du paragraphe relatif à ce quatrième point, d'ailleurs important surtout parce qu'on l'a discuté et que l'autre jour j'ai déclaré que l'heure était venue de reconnaître le nouveau gouvernement de la Chine. Voici:

Enfin, il y a la question de savoir si le gouvernement, dont on étudie la reconnaissance, est prêt à remplir ses obligations internationales et à s'y engager.

Il poursuit en ces termes, et ceci est important:

On a souvent eu recours à cette épreuve particulière avant d'accorder la reconnaissance. Il en a été beaucoup question récemment parmi le public et dans des articles de fond du *Times*. Il est extrêmement douteux, cependant, que cette épreuve soit juste ou qu'elle soit prévue par le droit international. Elle ne faisait pas partie des méthodes britanniques du dix-neuvième siècle. On a souvent abusé de cette épreuve de reconnaissance contre des gouvernements faibles en vue de tirer d'eux des avantages et des concessions unilatérales. Quand il s'agit du gouvernement d'une grande nation, la futilité de cette épreuve est évidente. C'est une règle bien précise du droit international que tout gouvernement nouvellement reconnu est assujéti aux obligations de son prédécesseur et au droit international en général.

On n'exige de lui aucune assurance particulière. D'ailleurs, on ne saurait s'attendre que le gouvernement d'un grand État consente à fournir de telles assurances si ce n'est à titre de mesure de réciprocité et d'égalité. En l'absence de bonne volonté, la valeur de ces assurances est insignifiante. Il y a donc lieu de présumer que le gouvernement d'un État souverain remplira sincèrement ses obligations, faute de quoi, les autres États seront libres d'adopter telles méthodes de persuasion que les circonstances et le droit international permettent.

Voilà qui explique, à mon avis, le quatrième point dont on a parlé. L'auteur ajoute quelque chose que je désire citer:

Il y a lieu de faire une distinction entre reconnaître un gouvernement et entrer en relations diplomatiques avec lui. Aucun État n'est obligé en droit, d'entamer ni d'entretenir des relations diplomatiques avec un État ou gouvernement qu'il reconnaît. Par ailleurs, il ne peut entretenir des relations diplomatiques normales et complètes avec un État ou un gouvernement qu'il ne reconnaît pas.

La reconnaissance d'une nouvelle autorité gouvernementale, qui s'accompagne nécessairement du retrait de la reconnaissance accordée à l'autorité précédente, comporte une décision odieuse, qui peut être désagréable et inquiétante, quand il s'agit de vieux amis. Cependant, des décisions de ce genre sont inévitables. Plus on retarde à les prendre, plus elles deviennent difficiles.

Puis il ajoute:

Pour ce qui est de la question dont le gouvernement de Sa Majesté est présentement saisi...

C'est-à-dire la reconnaissance de la Chine.

...il serait peut-être important de rassurer le public en signalant que la décision du gouvernement n'est pas arbitraire et ne vise pas à obtenir ce qui pourrait se révéler des avantages passagers, mais qu'elle se conforme au principe respecté et à la coutume suivie par les nations éclairées, y compris notre ami et allié le plus intime.

C'est une allusion à ce qu'il avait dit un peu plus tôt, dans le même article, au sujet d'antécédents, dans l'histoire des États-Unis, relatifs à la reconnaissance de gouvernements révolutonnaires. Le *Times* de Londres semble être convenu que, compte tenu des conditions exposées dans l'article et des exigences de l'heure, il faut reconnaître la Chine. J'ai, d'ailleurs, un communiqué de la Presse associée émanant de Londres en date du 7 janvier et publié dans nos journaux locaux le lendemain de la reconnaissance du nouveau régime chinois par le gouvernement britannique. En voici la substance: La presse anglaise a, avec grand enthousiasme, approuvé la reconnaissance du nouveau régime chinois par la Grande-Bretagne. Tous les journaux, tant travaillistes que conservateurs, étaient du même avis. Selon le *Daily Express* de lord Beaverbrook, la reconnaissance constituait une sage décision. D'après le *Times* de Londres, la Grande-Bretagne acceptait un régime communiste en Chine comme elle l'a déjà fait en Russie mais résisterait à toute tentative de la part du gouvernement chinois d'imposer le communisme à d'autres pays.

Ainsi, dans un pays qui possède une longue expérience dans le domaine international et qui sait comment les choses s'y passent, tous les journaux, depuis le *Times* de Londres jusqu'au journal travailliste, le *Daily Herald,* approuvent avec enthousiasme la reconnaissance accordée. J'affirme donc que cette décision est conforme au droit international ainsi qu'aux intérêts du peuple anglais.

Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Drew) a parlé d'un article publié par M. Anthony Eden dix ou douze jours après la reconnaissance. Mais notez bien ceci, car c'est un fait: la lecture de l'article de M. Eden démontre qu'il ne critiquait pas la reconnaissance de la Chine en soi, mais le moment de l'accorder. Il déplorait que toutes les nations du Commonwealth, de fait toutes les nations qu'interesse le Pacifique, n'aient pas agi en même temps. Comme le chef de l'opposition l'a indiqué en lisant l'article, et comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a fait remarquer dans son discours, M. Eden a déclaré que la reconnaissance était inévitable. Elle devait venir. La seule critique qu'il en a faite porte sur le moment choisi. M. Eden était d'avis qu'on aurait dû s'entendre d'abord sur la ligne de conduite à suivre. Je sais que le parti conservateur de Grande-Bretagne est de cet avis depuis assez longtemps. Il a toujours pensé qu'il devrait exister une politique étrangère impériale, dirigée d'un point central. Aucune des nations du Commonwealth, du moins au cours des 25 ou 30 dernières années, ne s'est montrée disposée à envoyer des représentants à un endroit donné, ou d'établir un organisme quelconque en vue de l'élaboration d'une politique étrangère commune.

Je suis certain que les Canadiens ne voudraient pas que le Parlement actuel approuve la formation d'un cabinet suprême qui règlerait les questions de politique étrangère sur le plan impérial. Il s'agit là, à mon avis, du vieux plaidoyer en faveur d'une politique étrangère impériale, politique que, heureusement ou malheureusement selon l'opinion de chacun, on a mise au rancart il y a longtemps. De fait, même si l'idée nous plaît, il est impossible d'y donner suite en raison de la divergence de nos conditions économiques et géographiques. Une politique adaptée au Royaume-Uni ne conviendrait pas nécessairement au Canada. Comme nous l'avons constaté, elle ne serait certes pas acceptable aux nouvelles républiques du Commonwealth, celles de l'Inde et du Pakistan. A mon sens, le genre d'association du Commonwealth que nous avons, association de peuples et de gouvernement libres, vaut beaucoup mieux qu'un système rigide, qui s'effondrerait avec le temps et ne laisserait plus aucun lien.

M. Macdonnell (Greenwood): Le député me permet-il une question?

M. Coldwell: Oui.

M. Macdonnell (Greenwood): N'ai-je pas raison de croire qu'en ce qui concerne les initiatives communes et la stratégie concertée, M. Eden ne faisait pas uniquement allusion aux nations du Commonwealth mais, entre autres, aux États-Unis?

M. Coldwell: Oui; mais, ce que je dis, c'est que sa déclaration reflète probablement encore le vieux concept du parti conservateur anglais. J'allais ajouter, comme je le vois dans mes notes, que sa proposition de janvier avait plus d'ampleur que l'accord signé par les pays du Commonwealth. Quiconque est au courant de la situation au États-Unis, des discussions qui ont eu lieu au Congrès et des discours prononcés par M. Acheson ces derniers mois ne peut manquer de conclure que les États-Unis n'ont pas de politique bien nette en ce qui concerne l'extrême Orient. Il a semblé à un moment qu'ils allaient envoyer de l'aide au gouvernement de Chiang à Formose, conformément aux conseils du général MacArthur. Il est apparu plus tard qu'ils avaient renoncé au projet.

Le 12 janvier, si je ne m'abuse, M. Acheson a prononcé, à Washington, un discours dans lequel il laissait entendre que les États-Unis devaient attendre que la situation se précise. Il a alors souligné que les populations du sud-est de l'Asie avaient besoin d'aide économique pour faire face à la menace du communisme. Cela ne fait que renforcer ma thèse, savoir que, dans les présentes conjonctures, il est nettement impossible d'en arriver à une politique commune vis-à-vis de l'Asie et des autres questions internationales intéressant nos divers pays, si utile une telle politique puisse-t-elle être. Cela tient à l'incertitude de la politique des États-Unis et à l'état de choses qui règne au Congrès.

Dans l'étude de ces questions, il faut retenir deux facteurs mentionnés par M. Acheson. En Asie, les populations se révoltent contre la pauvreté et la misère dont elles ont si longtemps souffert. En second lieu, elles rejettent aussi toute domination étrangère. Nombreux sont les pays du sud-est de l'Asie qui ont rejeté cette domination. La Chine a-t-elle troqué une forme de domination étrangère contre une autre? N'oublions pas cependant, que la domination que l'Union soviétique exerce sur la Chine en est une qui porte sur les idées plutôt que sur la vie économique, bien que cette dernière forme de domination puisse venir plus tard. Le fait même que l'Inde désirait tant reconnaître le nouveau gouvernement chinois indique, à mon sens, que l'Inde croyait et croit encore que la meilleure façon de mater l'ambition dominatrice de la Russie, ce n'est pas de construire une muraille autour de la Chine et de refuser de s'occuper des millions d'habitants qui fourmillent dans ce pays. Ce qui est économiquement vrai du sud-est de l'Asie, l'est également de l'Europe et du reste du monde. A l'heure actuelle, le communisme est tenu en échec en Europe grâce au plan Marshall et aux progrès accomplis par le Royaume-Uni dans les relations économiques et sociales.

Je tremble à la pensée de ce qui se produirait, si l'économie anglaise s'écroulait, entraînant à sa suite de grandes difficultés sociales dans ce pays. Tout le continent européen en perdrait l'espoir qu'on puisse jamais réaliser des progrès au moyen des institutions et des régimes démocratiques. Le danger qui menace l'Europe, bien entendu, reste le danger de l'effondrement économique. Qu'il me soit permis de dire qu'un tel effondrement se produirait inévitablement, si l'Angleterre ne réussisait pas à se rétablir et à accomplir les progrès qu'elle a réalisés au cours de ces dernières années. Il ne faut jamais oublier que la politique étrangère de la Russie, voire toute sa politique, est fondée sur le postulat voulant que tôt ou tard l'économie des pays non communistes s'effondrera et qu'à la faveur de cette confusion, le communisme se répandra et finira par dominer le monde entier. Voilà pourquoi de temps à autre je souligne la nécessité d'une aide économique de préférence aux dépenses considérables sur le plan militaire. Je soutiens, cependant que, tant que nous serons menacés et que nous participerons au pacte de l'Atlantique, dont tous reconnaissent l'absolue nécessité, il nous faudra assumer notre part des préparatifs de la défense commune.

On a beaucoup parlé de la Chine mais la situation de l'Allemagne de l'Ouest me préoccupe beaucoup également. En Allemagne occidentale il y a deux millions de chômeurs. Le gouvernement communiste de l'autre côté du rideau de fer dissémine sa propagande communiste. Que se passe-t-il exactement derrière ce rideau? Mais il y a du chômage en Allemagne. Bien que le rendement général, que les exportations du reste de l'Europe occidentale aient augmenté par rapport à 1939, la production allemande reste faible, soit environ 76 p. 100 de la production d'avant-guerre. L'Allemagne occidentale consomme actuellement sur place les denrées qu'elle devait exporter dans le dessein de payer les matières premières et les denrées alimentaires dont elle a besoin.

A vrai dire, les États-Unis insistent surtout, depuis des années, sur le retour au marché libre, sur la suppression du contingentement et des régies. Eh bien, c'est ce qu'a fait le nouveau gouvernement d'Allemagne, et aujourd'hui les montres des magasins sont pleines de denrées qu'on aurait dû exporter. Les Allemands qui ont de l'argent peuvent acheter plus de choses et, nous dit-on, vivre mieux que les gens de l'autre côté de la mer du Nord, en Grande-Bretagne, où il y a

rationnement et régies et où l'on a fait tout ce qu'on pouvait pour augmenter les exportations afin de se procurer des produits de l'étranger.

En Allemagne, le rationnement a cessé; les régies ont pris fin; c'est le retour au marché libre. Il en est résulté la faillite des exportations et le chômage de deux millions de personnes. Les Allemands aisés mangent et vivent mieux, tandis que le plus grand nombre crève de faim. Voilà qui est propre à favoriser l'éclosion d'une forme quelconque de totalitarisme. C'est pourquoi on assiste en Allemagne à la renaissance de l'ancien parti nazi, sous une autre forme, ainsi, d'ailleurs, qu'à un accroissement de l'influence du communisme. C'est vrai en Italie comme en Allemagne et, dans une certaine mesure, en France. C'est pourquoi j'affirme qu'il faut nous préoccuper attentivement des relations économiques et aider ces pays à améliorer leur économie de façon qu'ils puissent résister à la poussée des communistes ou des fascistes qui s'assureraient la direction du pays par la diffusion de leurs doctrines. Je suis tout à fait persuadé que la sécurité et la défense du Canada sont de toute évidence liées aux conditions qui existent en Asie, en Europe et, en général, dans le monde entier.

J'allais ajouter quelque chose au sujet de l'énergie atomique et de la bombe à l'hydrogène, cette arme épouvantable qui menace en ce moment le monde, mais je n'en ferai rien cet après-midi; l'occasion s'en représentera sans doute bientôt. Je voulais simplement aujourd'hui, pour ma propre satisfaction, préciser les données de la situation internationale telle que je la comprends, et faire part de mon point de vue à la Chambre. Je voulais encore préciser la question de l'opportunité de reconnaître le gouvernement chinois, telle que je l'entends. Il ne faut pas oublier que les Chinois ont été nos alliés pendant la dernière guerre. Si nous considérons l'histoire des cent dix et quelques dernières années depuis que les Britanniques ont obtenu possession de Hong-Kong et que d'autres nations se sont vu octroyer d'immenses concessions en Chine même, nous ne saurions oublier nos agissements passés. Nous n'avons pas lieu d'être fiers de notre conduite. Essayons de faire oublier ce qu'elle offre de honteux en aidant de notre mieux les peuples de la Chine et des autres nations du sud-est de l'Asie, ainsi que ceux de l'Inde, du Pakistan, de l'Indonésie, de l'Indo-Chine et d'autres pays de l'Asie à remettre leur économie sur pied et à améliorer leur niveau d'existence. Aidons-les par tous les moyens à notre disposition et donnons-leur, dans la plus grande mesure possible, les vivres et autres approvisionnements nécessaires à leur vie économique. De cette façon, nous nous protégerons mieux contre l'agression et nous défendrons mieux le monde contre les régimes totalitaires qu'en constituant, pour la sauvegarde de notre intégrité territoriale, des armées, des marines et des corps d'aviation.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe appuient la motion du ministre, tendant à déférer les crédits de son ministère au comité des affaires extérieures. On a suivi cette coutume ces dernières années avec beaucoup de succès.

Avant de commencer mes observations j'aimerais commenter brièvement une citation d'Anthony Eden que le chef de l'opposition (M. Drew) a consignée au compte rendu. Il a signalé que M. Eden avait dit que les plus grands besoins du sud-est de l'Asie étaient surtout d'ordre économique. Quiconque est le moindrement renseigné le sait très bien. Je ne comprend pas pourquoi on trouve si importante cette déclaration. Comment venir en aide à ces nécessiteux: voilà le problème auquel on ne peut échapper. Il faut y apporter une solution nette, une solution fondée sur des moyens pratiques et suffisants. Pareille solution, monsieur l'Orateur, n'a pas même été proposée par aucun des orateurs politiques autorisés à parler au nom des nations occidentales, à partir des États-Unis en descendant. Ce fait notoire doit remplir les nations et les peuples moins fortunés d'un sentiment voisin de la consternation, voire du désespoir.

Je ne comprends pas bien, monsieur l'Orateur, comment il se fait que des gens responsables, depuis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures jusqu'aux autres membres du Gouvernement,—et il en est ainsi des personnages qui occupent des postes semblables dans d'autres gouvernements,—ne s'en rendent pas compte. Qu'ont-ils? Ont-ils peur? N'osent-ils pas dire quelles mesures on devrait prendre? Quelque force extérieure les empêche-t-elle de faire face à la réalité comme ils le devraient?

Si j'habitais un autre pays, mettons la France, je trouverais que ce manque de franchise et cette absence de programme pour l'avenir comptent parmi les principales causes des difficultés que nous éprouvons.

Comme la discussion porte sur les affaires extérieures, voyons un peu quels sont nos voisins. A quelles sortes de gens avons-nous affaire dans le domaine international? Examinons de façon pratique quelques-uns des importants voisins dont les initiatives influent sur les nôtres. C'est un sujet auquel j'aimerais consacrer le temps dont je dispose cet après-midi. Prenons, tout d'abord, le cas des États-Unis. *America's Needs and Resources*, publication authentique et très importante de 1947, renferme, à la page 675, une décla-

ration selon laquelle la productivité agricole des États-Unis serait plus que suffisante pour répondre à tous les besoins imaginables.

Ce qui m'impressionne tout d'abord au sujet des États-Unis, en tant que Canadien moyen et membre du Parlement, c'est leur puissance énorme de production et la place qu'ils occupent dans l'économie mondiale. J'ai déclaré, l'autre soir, qu'à mon avis le premier ministre (M. St-Laurent) s'était montré audacieux dans le discours qu'il avait prononcé aux États-Unis.

Il se peut que mon observation ait été un peu trop sévère, mais je vais exposer quelques-unes des considérations qui m'ont poussé à la formuler. J'ai eu là un mot impulsif, mais un mot fondé sur certains faits. Voici:

En 1935, les États-Unis étaient en mesure de produire des biens et des services en quantité suffisante (soit pour une valeur de 135 milliards de dollars) pour mettre à la disposition de chaque famille du pays $4,400 de biens et de services par année. Cela sans ajouter le moindrement à l'outillage du pays. Ceux qui aimeraient obtenir la preuve de l'authenticité de mes avancés la trouveront dans un ouvrage de premier ordre que renferme notre bibliothèque. Cet ouvrage, publié en 1936 et intitulé *Chart of Plenty*, est dû à la plume de M. Harold Loeb, autorité indiscutable.

Selon le président Truman, les États-Unis pourront, en 1954, mettre à la disposition de chaque famille $5,000 de denrées et de services par année. C'est ce que pourra recevoir chaque famille, non pas en argent, mais en biens et en services. Cette situation est étudiée en première page du *Citizen* d'Ottawa, numéro du 6 janvier 1950.

Première considération: quel besoin un pays comme celui-là a-t-il de nos produits, exception faite pour l'amiante et quelques autres denrées qui peuvent lui manquer, pour augmenter ses ressources énormes et sa formidable capacité de production?

Deuxièmement, les États-Unis sont une grande nation industrielle en même temps qu'une grande nation productrice au premier degré. A mon sens, une des pires erreurs de jugement des gens qui m'entourent, c'est de se figurer que d'une façon ou d'une autre, les gens, tant aux États-Unis qu'ailleurs, croient que les États-Unis pourront importer des denrées tout comme l'Angleterre le faisait lorsqu'elle était la grande nation créditrice du monde. Il y a autant de différences entre la Grande-Bretagne, pays presque dépourvu, et les États-Unis, nation qui se suffit presque elle-même, et qui se suffit toujours de plus en plus, qu'il y en a entre les deux pôles.

A moins d'être en mesure de corriger cette grave erreur qui entache nos pensées, nous ne réussirons jamais à résoudre le problème qui nous confronte, car ce problème découle des faits concernant les États-Unis.

Troisièmement, les États-Unis, ont, en conséquence, un grand désir d'exporter.

Quatrièmement, les États-Unis résistent fortement à l'importation. Dans une publication intitulée *The Measure of a Nation*, on peut lire en page trois qu'en 1960 les États-Unis seront en mesure de produire six fois plus qu'en 1850 pour chaque heure de travail accompli par un ouvrier. On nous apprend à la page 90 de ce volume que les États-Unis, en 1944, ont accru du dixième la superficie ensemencée et du cinquième leurs récoltes et leur cheptel, tout en diminuant de 17 pour 100 le nombre des travailleurs.

Voilà qui peut jeter dans l'erreur ceux qui se reportent à la situation des États-Unis. Nos voisins du Sud traversent une ère d'abondance, qui peut donner lieu au chômage, à la réduction du pouvoir d'achat, et à la contraction du marché intérieur, considérations qui expliquent l'attitude qu'ils prennent en général. Le gouvernement américain a actuellement plus de quatre milliards d'excédents agricoles.

Cinquièmement, les États-Unis ont dû prêter outre-mer, par l'entremise de porte-feuillistes particuliers, des sommes considérables après la première Grande Guerre. Depuis cette époque, le pouvoir de production de ce pays a bien augmenté, de même que sa tendance à l'autarcie. Il devra donc adopter un programme de prêts à l'étranger s'il tient à écouler ses produits sur les marchés extérieurs en quantités encore plus grandes qu'après la première Grande Guerre.

Me permettra-t-on de donner lecture de deux brefs passages de l'excellente brochure dont j'ai parlé, comme certains membres de mon groupe, mais dont personne des autres partis n'a dit mot, bien qu'on leur en ait signalé quelques fois l'existence. Il s'agit de l'ouvrage intitulé *The United States in the World Economy*, document du gouvernement américain, paru en 1943, et consacré à l'étude de la situation d'après-guerre. On y lit à la page 5:

> Durant la période de quatre ans 1926-1929, la somme fournie en dollars a varié de 7,300 millions à 7,500 millions. Le revenu étranger, les habitudes de dépenses et la dette internationale s'étaient assez bien ajustés à ce niveau.

Ces chiffres indiquent jusqu'à quel point les États-Unis avaient jugé nécessaire, jusqu'à 1926, de prêter à l'étranger. Ils ont alors cessé cette pratique et c'est ce qui a causé la terrible crise économique qui a suivi. Une citation de la même page explique les causes de la crise:

La chute marquée des approvisionnements de dollars, soit une diminution de 5 milliards ou de 68 p. 100 dans une courte période de trois ans, a nécessité de vastes changements à l'égard de l'affectation de ces fonds à l'étranger et des transformations économiques dans les pays d'où émanait la demande.

Quelques commentaires à ce sujet. En retirant cette somme de cinq milliards des pays européens et d'autres pays, les États-Unis ont forcé ces nations à relever leurs barrières douanières pour protéger leur économie et les ont obligées également par exemple, à se livrer à la culture du blé, à n'importe quel prix. Ce fut le cas pour la France et l'Italie. Et les représentants influents des États-Unis ont eu ensuite l'invraisemblable audace de s'élever contre ces restrictions, au cours de leur campagne de 1945, à la conférence de Bretton-Woods et ailleurs, restrictions qu'ils ont interprétées comme un désir de la part des pays de l'Ouest européen de lutter contre l'économie américaine.

Je ne sache pas qu'on ait jamais fait circuler une fausseté aussi colossale. Pourtant, des députés ne cessent ici de répandre cette fausseté fantastique.

n° 6: Le besoin de prêter à l'étranger est encore plus grand, mais l'ennui c'est que de tels prêts coûtent de l'argent à la nation. Afin d'accorder ces prêts à la nation, les États-Unis doivent ou majorer les impôts ou augmenter leur dette, ce qui répugnera à la population et ce à quoi elle va s'opposer avec une détermination sans cesse grandissante.

De sorte que le gouvernement des États-Unis aura de moins en moins d'argent à prêter à l'étranger comme moyen de mitiger le malaise que le pays va ressentir par suite de sa nécessité d'exporter. C'est un fait indéniable pour quiconque sait envisager la situation.

Qu'arrivera-t-il? C'est ce dont nous devrions parler à la Chambre au lieu de futilités insensées comme la reconnaissance de tel ou tel pays, la lutte contre le communisme et tout le reste qui, à tout prendre, ne mérite pas une minute d'attention. Voilà tout ce qu'on a pu nous dire au cours de deux débats, des paroles creuses, des paroles parfaitement inutiles, étant donné le véritable problème qui nous confronte.

Quelles tendances se manifestent aux États-Unis. Ce pays semble-t-il disposé à modifier sa ligne de conduite? C'est un pays qui, grâce à la fabrication de produits synthétiques, suffit plus amplement à ses besoins. J'invite tous ceux que la question intéresse à lire un excellent article du numéro de décembre 1949 du *Reader's Digest*. L'article, écrit par M. C. Lester Walker s'intitule "Il n'est pas étonnant que le monde manque de dollars".

[M. Blackmore.]

L'auteur donne une longue liste de produits essentiels que les États-Unis importaient autrefois mais qu'ils n'ont plus besoin d'importer grâce aux méthodes de fabrication synthétique qui leur permettent de produire au pays ces diverses denrées.

La cryolite, utilisée dans la fabrication de l'aluminium, est le premier produit dont il est question. Les États-Unis en ont importé 11,000 tonnes du Groenland en 1939. Toutefois, au cours de la seconde Grande Guerre, les États-Unis ont réussi à produire la cryolite synthétique. Ils en produiront 27,000 tonnes en 1950. Les États-Unis pourront donc vendre de la cryolite à l'étranger. Le Groenland, colonie du Danemark, n'en expédiera que quelques milliers de livres. Quel est le résultat de ceci. Le Danemark et le Groenland, du moins, dans la mesure où ils n'exporteront plus de cryolite, auront moins de dollars américains.

Pour ce qui est du caoutchouc, on avait l'habitude de l'acheter de pays comme la Malaisie qui, me dit-on, approvisionnait le Canada. En 1940, les États-Unis ont importé 1,800 millions de livres de caoutchouc. En 1944, les usines des États-Unis ont fabriqué 2,000 millions de livres de caoutchouc synthétique. Où sont allés les dollars des États-Unis qui servaient à l'achat de ce caoutchouc? Ils se sont évanouis. Peut-on les retrouver? Évidemment non. Peut-on prétendre que les États-Unis poussent la stupidité jusqu'à cesser la fabrication du caoutchouc synthétique pour acheter à l'étranger? Le ferions-nous? Serions-nous disposés à démolir la fabrique de caoutchouc de Sarnia? Aucun député n'appuierait une mesure aussi stupide. Voilà donc autant de dollars des États-Unis disparus.

Relativement au mica, les États-Unis ont importé de l'Inde, en 1939, 95 p. 100 du mica qu'ils ont utilisé. Les troupes des États-Unis ayant saisi des Allemands le secret de la fabrication du mica synthétique, adieu le mica comme source d'approvisionnement en dollars des États-Unis et la part que l'Inde y trouvait, de même que les chances qu'avait la Grande-Bretagne d'obtenir des devises américaines en retour de mica qu'elle obtenait par suite de ses échanges commerciaux avec l'Inde, la monnaie devenant ainsi convertible.

Passons au camphre. Avant 1933, les États-Unis importaient le camphre de Formose. Depuis 1933, ils en produisent plus qu'il n'en peuvent utiliser et en mettent en vente sur le marché mondial. Ils en expédieront problablement à Formose pour faire concurrence au camphre de Formose. Sait-on jamais?

Ces quatre produits nous fournissent des exemples de ce qui se passe dans l'économie des États-Unis depuis trente ans. A la page 36 du *Reader's Digest,* M. Walker déclare:

Ce pays a réalisé une autarcie économique presque fantastique. Aucun autre peuple n'a jamais réussi à l'égaler. Les États-Unis, qui ont toujours possédé d'abondantes ressources de produits de base comme le charbon et le fer, sont devenus un véritable colosse dans tous les domaines.

Si la population canadienne pouvait jeter un coup d'œil sur nos amis conservateurs en cette enceinte,—précisément ceux-là qui devraient être le mieux renseignés sur cette question,—elle verrait qu'un très petit nombre d'entre eux sont présents et que ceux qui sont ici ne portent aucune attention à ce qui se dit sur cette question d'importance capitale.

M. Pouliot: Le discours de l'honorable député est très intéressant.

M. Blackmore: Il se borne à exposer des faits; rien de plus.

Il y a 35 ans, le verre d'optique venait d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Au moment de la seconde Grande Guerre, les États-Unis en employaient pour une valeur de 13 millions et demi chaque année, mais ils n'en achetaient que pour environ 2 millions à l'étranger. Cela démontre la rapidité de leur expansion dans le domaine du verre d'optique. Maintenant, les États-Unis peuvent fabriquer tous les genres de verre dont ils ont besoin, ce qui privera l'Angleterre, la France et l'Allemagne de dollars américains.

Quant au papier à cigarettes, les États-Unis avaient coutume de l'acheter en France. Les achats s'élevaient à 10 millions par année. Aujourd'hui, les États-Unis produisent tout ce dont ils ont besoin, au moyen de filasse de lin. Là encore, la France perd des dollars des États-Unis.

J'ai deux mots à dire, si on me le permet, à mes amis conservateurs. Je souhaite ne plus les entendre parler à la légère de convertibilité, tant qu'ils n'auront pas compris que la convertibilité demeure absolument impossible à moins qu'il n'y ait échange de produits pour motiver la convertibilité. Or, précisément, il n'y a pas échange de produits entre les nations; cet échange est nécessaire mais impossible. Lorsque nous nous serons rendus compte de ces faits, nous cesserons de tenir en cette enceinte des propos vaporeux.

La soie venait autrefois du Japon. Les États-Unis en achetaient chaque année de 80 à 90 millions de livres. Ils produisent maintenant du nylon, fait de charbon, d'air et d'eau,—les matières premières ne manquent pas,—pour une valeur d'un demi-milliard par an.

Les États-Unis avaient coutume d'acheter des fèves soja de la Mandchourie; ils en produisent maintenant 200 millions de boisseaux par année. Ils achetaient autrefois des figues de la Turquie et de la Grèce; ils en produisent maintenant plus de 60 millions de livres par année.

M. Pouliot: Ils sont malins, ces Américains.

M. Blackmore: C'est juste. Non seulement sont-ils malins, mais ils ont encore les ressources et, par dessus tout, l'intelligence de protéger leurs propres industries de façon qu'elles puissent progresser. Ils n'agissent pas comme nous l'avons fait cette année envers nos producteurs de céleri. Nous avions en Ontario des producteurs qui ont dépensé beaucoup d'argent pour mettre leur céleri dans des entrepôts frigoriques. Là-dessus nous avons importé du céleri des États-Unis, infligeant ainsi une grosse perte à nos producteurs. Si vous pouvez trouver un meilleur exemple de la manière dont il ne faut pas conduire les affaires d'un pays, je vous serais reconnaissant de me le laisser savoir, car je m'intéresse aux monstruosités. Mais les États-Unis ont eu l'esprit de ne pas agir ainsi; c'est l'explication de leur croissance.

Les États-Unis obtenaient jadis des dattes de l'Afrique du Nord et du moyen-Orient, maintenant ils en produisent plus de vingt millions de livres par année. Jadis ils obtenaient le chicle du Mexique et du Guatemala; aujourd'hui ils le fabriquent synthétiquement. Ils allaient autrefois chercher le tungstène de la Chine et de la Bolivie, mais aujourd'hui ils utilisent dans une large mesure le molybdène. Ils achetaient jadis de la laque aux Indes, mais en ce moment ils la tirent de résines synthétiques ou la remplacent par des substances extraites du gluten du maïs. Autrefois ils trouvaient le jute aux Indes, mais en ce moment ils fabriquent des sacs de gros canevas au moyen de fort papier d'emballage fabriqué avec de l'épinette résistante à longues fibres.

Il existe une infinité d'objets, en plus de ceux que j'ai mentionnés y compris les décorations d'arbres de Noël, que les États-Unis obtenaient antérieurement de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie, et qu'ils produisent eux-mêmes maintenant. Ils obtenaient autrefois de la Chine la soie de porc pour brosses. Ils emploient maintenant la soie de nylon. Ils importaient du Japon et de l'Afrique la poudre de pyrèthre pour insecticides, mais ils emploient maintenant des produits synthétiques, fabriqués par leur industrie chimique. De fait, les économistes estiment que les États-Unis produisent 94 p. 100 des produits dont ils ont besoin. Les économistes prédisent que bientôt les États-Unis produiront le tiers des denrées mondiales, bien qu'ils ne comptent qu'une faible proportion de la population mondiale, soit environ le seizième, j'oublie le chiffre exact.

Ces faits sont importants. Les États-Unis importeront-ils beaucoup à l'avenir? L'auteur de l'article du *Reader's Digest* semble siffler pour se donner du courage. M. Walker parle des importations que les États-Unis devront faire, comme les minéraux d'importance stratégique, pour constituer des réserves militaires; il s'agit de la bauxite pour la fabrication d'aluminium, du platine, de l'étain, de la chromite, du cobalt, du manganèse, de quelques produits alimentaires comme le thé, le café et les bananes, ainsi que des parfums, des dentelles, des champagnes et de la porcelaine de France. Il y aura ensuite les importations invisibles qu'on transportera dans des cales étrangères que les États-Unis noliseront,—et ils s'en débarrassent aussi rapidement qu'ils le peuvent,—et les dollars dépensés par les touristes américains. Compte tenu de toutes ces choses, je crains que M. C. Lester Walker ne soit plutôt optimiste, quand il examine avec complaisance cet aspect de la question. Il suppose que les États-Unis ne feront pas d'autres découvertes dans le domaine des produits synthétiques.

Il y a un facteur important dont il faut tenir compte relativement à l'importation de ces substances et matières premières d'autres pays. Lorsque ces derniers exportent des minéraux comme l'aluminium ils épuisent leurs propres ressources. Aucune nation ne saurait exporter indéfiniment ses minéraux essentiels et épuiser ses ressources au détriment des générations futures. Dans quelle mesure alors pouvons-nous équilibrer notre économie avec celle des États-Unis ou d'autres nations en expédiant aux États-Unis ces minéraux essentiels dont nos enfants auront besoin? En outre, en exportant nos produits bruts, notre bétail et notre orge par exemple, nous expédions aux États-Unis une matière première qu'ils transformeront pour, probablement, nous vendre ensuite à bénéfice les produits qu'ils en auront tirés. Le pays qui pratique, sur une vaste échelle, la vente des produits bruts et l'achat des produits usinés devient bientôt un pays serviteur. Nous en avons un exemple au Canada. Les quatre provinces de l'Ouest ont été obligées d'expédier leurs matières premières, leurs produits bruts, aux marchés des deux provinces centrales, où ils ont été transformés. Qu'est-il arrivé? Les quatre provinces de l'Ouest sont devenues les servantes des deux provinces centrales et elles le demeureront tant qu'elles ne se seront pas industrialisées.

Un autre aspect de la question, c'est que, non seulement les États-Unis tendent vers l'autarcie, mais ils semblent déterminés d'abord à écouler leur production à l'étranger. Dans un discours qu'il prononçait à la radio, en octobre 1944, le président Roosevelt disait son intention de trouver des emplois à soixante millions d'Américains en triplant les exportations. Les États-Unis sont déterminés à vendre de plus en plus à l'étranger. Pourquoi? En vue d'obtenir assez d'argent pour acheter leur propre production. C'est précisément la politique que le Canada cherche à suivre. Une telle politique ne saurait réussir, sans compter qu'elle tend à la destruction des autres pays.

De plus, les Américains, de même que les Canadiens, entretiennent à l'endroit de la monnaie des idées fanatiques. Le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Pearson) et le chef de l'opposition (M. Drew) adoptent sans doute la même attitude. Ils manifestent le plus profond fanatisme. Ils ne veulent même pas étudier l'idée de créer de la monnaie libre de dette et de l'utiliser au bénéfice du pays. Ils l'écartent complètement quelle qu'en soit la valeur scientifique. Ils induisent donc en erreur toute la population du pays, de sorte que, selon toute apparence, on n'effectuera pas de sitôt une telle réforme. Les États-Unis vont rejeter la seule méthode qui leur permettrait de régler le problème qui les confronte, soit la distribution au sein des nations, au moyen du crédit social, du pouvoir d'achat requis pour acheter les biens qu'ils produisent, de façon à élever le niveau de vie du pays tout entier et de créer de nouveaux marchés intérieurs. Ils rejettent cette méthode. Ils ne veulent même pas y songer. On ne peut donc conserver aucun espoir de ce côté.

Les États-Unis préconisent un programme d'égalité de traitement, ce qui revient exactement à la politique de la nation la plus favorisée, qu'ils ont adoptée en 1922, ce qui a provoqué la seconde Grande Guerre et ce qui, en particulier, a forcé le Japon à se lancer dans le conflit. Je puis fournir des documents à l'appui de cette affirmation. Avant de mettre en doute sa véracité, on ferait bien par conséquent de m'écrire pour me demander ces témoignages. La clause non conditionnelle de la nation la plus favorisée a causé depuis trente ans, entre les mains des États-Unis, plus de tort que n'importe quelle autre mesure. Et les États-Unis n'y ont pas encore renoncé. Malgré cela, le ministre des Finances (M. Abbott) vient nous dire ici qu'il a foi dans cette clause de l'égalité de traitement qui rend la vie absolument impossible aux pays déshérités et faibles.

Voyons comment cette disposition s'applique dans le cas de la Grande-Bretagne. Après la dernière guerre, le Royaume-Uni a demandé à emprunter de nos voisins parce qu'on avait interrompu le prêt-location. Or pendant les années où la Grande-Bretagne a dépensé ces fonds, elle a été forcée d'acheter une foule de produits américains dont elle

n'avait pas besoin au lieu de denrées importantes comme le coton qu'elle voulait se procurer. On a obligé la population anglaise à acheter de fortes quantités de tabac américain alors que la Grande-Bretagne aurait fort bien pu s'approvisionner en Rhodésie et donner ses propres produits en échange. C'est l'égalité de traitement poussée à l'extrême. Ce programme correspond exactement aux vues des dirigeants américains et influe sensiblement sur notre politique extérieure.

De plus, les États-Unis tendent vers l'expansionnisme: ils ne sont pas complètement satisfaits de l'énorme tranche du globe qu'ils possèdent déjà. Ils en veulent davantage, afin de monopoliser les marchés dans diverses parties du monde, et ce, à l'exclusion des autres nations qui doivent, de toute nécessité, commercer les unes avec les autres afin d'obtenir ce dont elles ont besoin. Que doit-on en conclure? Les journaux nous l'ont dit tout récemment, en nous apprenant que la France avait dû adopter certaines mesures pour protéger son vin contre le coca-cola yankee. Voilà un exemple de la politique d'expansion des États-Unis.

Il importe aussi de se rappeler que tout probablement les États-Unis ne se renseigneront pas et ne changeront pas de politique. Il est difficile de modifier l'avis des États-Unis parce que plusieurs de leurs politiciens, du haut des tribunes publiques, se soucient peu de dire la vérité. Tout ce qui les intéresse c'est d'être réélus. Ils faussent donc, altèrent ou suppriment la vérité de part et d'autre, de sorte que la population est de plus en plus déroutée. Il suffit d'écouter les absurdités que débitent les orateurs, au cours d'une campagne électorale aux États-Unis, pour être fixé sur ce fait indéniable.

En outre, les États-Unis craignent naturellement le chômage, l'accroissement de la dette et des impôts, l'incertitude des approvisionnements, le manque de puissance d'achat et, partant, la pénurie de marchés intérieurs et la pauvreté, laquelle y est très grande. Ces considérations portent naturellement les États-Unis à maintenir l'attitude qu'ils ont affichée jusqu'ici.

Le sentiment et l'attitude des États-Unis se fondent sur de solides motifs découlant des faits brutaux auxquels ils se heurtent sous leur actuel régime financier et capitaliste. S'ils veulent changer de régime financier et adopter le crédit social, ils constateront qu'ils pourraient distribuer leurs produits chez eux sans augmenter leur dette et modifieront du tout au tout l'influence qu'ils exercent sur le monde entier.

Cela dit au sujet des États-Unis, jetons un regard rapide sur certaines autres nations et surtout sur les problèmes des nations pauvres. Voyons le cas du Japon, par exemple. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a un peu attristé quand il nous a déclaré, si j'ai bonne mémoire, qu'on avait organisé des syndicats ouvriers au Japon et qu'on y avait pris diverses autres mesures de nature à faire monter le prix des marchandises japonaises, ce qui les empêcherait de concurrencer les nôtres. Je ne veux pas de leur concurrence, mais qu'on me dise donc comment les Japonais réussiront à vendre assez pour se procurer les articles dont ils ont besoin si on augmente automatiquement leurs prix? Soixante-dix-sept millions de Japonais encombrent une superficie restreinte et sans grandes ressources. Comment peuvent-ils vivre? Voilà un problème réel que le ministère des Affaires extérieures pourrait étudier. Le Japon s'est efforcé de diverses manières de diminuer ses frais de production. C'est ainsi, m'a-t-on dit, qu'on y a fabriqué, en 1935, une bicyclette qu'on aurait payé au Canada $5.75, alors que les Canadiens produisaient et vendaient une bicyclette identique au prix de $50. Voilà ce que les Japonais étaient prêts à faire pour vivre et obtenir les produits dont ils avaient besoin. Placés dans la même situation que les Japonais n'aurions-nous pas, nous-mêmes, songé à des mesures comme celles de Pearl-Harbour?

Je parlerai maintenant de la France, un autre pays qu'on pourrait dire symbolique et typique de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Hollande et de plusieurs autres pays. Que s'est-il passé en France? D'après le numéro du 20 février 1950 du *Christian Science Monitor*, l'avenir de l'industrie française est bien incertain. En 1949, la France a produit 26½ p. 100 plus d'acier qu'en 1948 accusant ainsi une augmentation de 9 millions de tonnes. Elle produisait d'autre part, la même année, 6 millions de tonnes de charbon de plus qu'en 1948. Or la France a employé à sa production 187,000 travailleurs tandis qu'en 1948 elle en avait besoin de 217,000. Qu'est-ce à dire? Plusieurs des travailleurs employés à la production du charbon ont été congédiés et ont manqué de puissance d'achat en 1949. Quelles mesures prendre à l'égard de ces gens? Voilà bien une cause de communisme, s'il en est une. Nous n'y voyons rien à redire. Peut-être, mais un tel état de choses est une source de graves ennuis. La France a également augmenté considérablement sa production d'énergie électrique depuis 1938.

Les industriels français devront maintenant semble-t-il, soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. A qui la livreront-ils? Aux États-Unis, par exemple, et à la Grande-

Bretagne sur des marchés où il y a déjà surabondance de ces produits. Une forte proportion de la population française parvient tout juste à payer le loyer et les aliments. La France est menacée de surproduction. Comment y parer? Elle est aux prises avec le même problème que les États-Unis.

Selon le *Christian Science Monitor,* livraison du 27 février 1950, les importations américaines mettent en danger le plan Marshall. Au Congrès, certains représentants qui s'opposent à l'admission de marchandises en provenance de l'étranger demandent avec instance que les pays favorisés par le plan Marshall achètent des produits américains. Le sénateur Tom Conolly aurait même, à ce qu'on prétend, exhorté les pays d'Europe à se procurer, avec les dollars obtenus grâce au plan Marshall, du pétrole aux États-Unis plutôt qu'en proche Orient. M. Henry Cabot Lodge fils demande pourquoi il est permis à la Grande-Bretagne d'exporter certains textiles aux États-Unis alors que plusieurs filatures de la Nouvelle-Angleterre devront probablement fermer leurs portes, ce qui entraînera du chômage. Selon le même journal, un important fabricant anglais d'appareils électriques a présenté, à l'égard d'installations pour une centrale d'énergie à Seattle, une soumission inférieure de $250,000 à celle de son plus proche concurrent, une maison américaine. Cependant, la soumission a été rejetée. Certaines gens, entre autres le ministre des Finances, prétendent, néanmoins, que l'Angleterre devrait abaisser ses frais et ses prix afin de soutenir la concurrence sur le marché américain!

A quoi tout cela rime-t-il? Le même journal publiait un article au sujet de l'édifice de l'ONU, qui se construit présentement à New-York, au coût de 65 millions, montant approuvé par l'Organisation. Les trois cinquièmes des fonds proviennent d'outre-mer. Le Congrès américain a décidé d'abolir tous les droits de douane à l'égard des matériaux importés, nécessaires pour la construction de l'édifice. Mais qu'est-il arrivé? Jusqu'ici on a adjugé des entreprises d'une valeur de 42 millions, mais aucun contrat n'a été accordé en dehors des États-Unis. Est-ce de cette façon que les États-Unis entendent collaborer? Une commision de spécialistes a recommandé l'emploi d'un isolant synthétique fabriqué en Angleterre, mais on a rejeté la proposition, de crainte que les syndicats de New-York refusent de s'en servir. Cela démontre la gravité des problèmes. La *British Bath and Portland Stone Company* a présenté, à l'égard de matériel de revêtement, la soumission la moins élevée mais on a accepté, apparemment pour des motifs analogues, du marbre provenant du Vermont.

[M. Blackmore.]

Certaines commandes ont été passées même sans soumission. Une maison de New-York, la société *Harrison and Abramovitz* s'occupe de la construction de l'édifice des Nations Unies. Ce sont toujours des étrangers qui présentent les soumissions modiques, mais ils n'obtiennent pas de commandes. Faisons face à la réalité lorsque nous nous demandons s'il est possible que les États-Unis modifient leur ligne de conduite en ce qui nous concerne.

Je passe maintenant au problème du communisme, question que je m'abstiendrai de traiter pour l'instant. Nous n'avons qu'à observer l'attitude de la Russie à l'égard du gouvernement communiste de Chine pour nous rendre compte des méthodes qu'emploient les communistes pour gagner la confiance et la sympathie des populations; ont-ils tort ou raison, je l'ignore. Voilà cependant le nœud du problème et, si nous voulons combattre le communisme, c'est là que nous pouvons commencer.

Quelles mesures s'imposent? Il y en a trois qui sont nécessaires à la solution de nos problèmes. D'abord, nous devons établir ici, au Canada et aux États-Unis, un régime scientifique de distribution correspondant au Crédit social. Nous devons aussi établir à l'étranger un véritable régime scientifique de distribution comportant l'échange de denrées de l'ICCH payables en monnaie libre de dette, ce qui n'entraînerait aucune augmentation des impôts ni de la dette de la nation contribuante. La création de la monnaie libre de dette s'impose si nous voulons arriver à ces résultats.

Notre prochain objectif doit être l'autarcie nationale. Je sais que plusieurs en cette enceinte n'en veulent pas, mais qu'avons-nous fait durant la guerre? Nous avons produit le caoutchouc dont nous avions besoin. Eh bien, si nous sommes sensés, nous produirons, durant la prochaine guerre, du sucre et d'autres denrées, comme l'ont fait les États-Unis.

Ceux-ci aboutiront à l'autarcie et nous imposeront leur méthode. Ils l'ont déjà imposée à la Grande-Bretagne, comme le démontrait hier soir le représentant de Selkirk (M. Bryce).

Le Canada doit donc favoriser la production et assurer la meilleure distribution possible au sein du pays, selon des principes semblables à ceux du Crédit social.

Nous devons être prêts à faire notre part lorsqu'il s'agit d'aider les peuples moins fortunés et nous devons financer cette aide non pas à l'aide d'impôts ni de prêts, mais en vertu d'un régime qui, en temps utile, fera disparaître les dettes et les impôts. Il nous faut absolument adopter un régime financier

fondé sur la réalité des faits et rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que j'avais à dire au sujet de l'épineux problème des affaires extérieures.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), mais je reste fort embarrassé d'en conclure quoi que ce soit. En premier lieu il a donné lecture d'un long article du *Reader's Digest* qui nous a appris que les États-Unis étaient parvenus à se suffire à eux-mêmes dans bien des domaines où ils ne l'étaient pas avant la guerre. Sa conclusion, dans cette partie de son discours, c'était que la politique américaine n'est pas la bonne. J'avais l'intention d'envoyer au président Truman et à M. Dean Acheson des exemplaires du discours.

M. Blackmore: Vous ne sauriez mieux faire; je fournirai moi-même ces exemplaires.

M. Pouliot: Mais maintenant je n'enverrai qu'une partie du discours de l'honorable député, parce que si je le leur envoyais en entier, ils seraient aussi embarrassés que moi. Ils se demanderaient à quoi rime son autre conclusion, selon laquelle le Canada devrait lui aussi se suffire à lui-même. Il a commencé par dire que les États-Unis avaient commis le faute de se suffire à eux-mêmes.

M. Blackmore: Non, je n'ai pas dit cela.

M. Pouliot: C'est ce que j'ai compris.

M. Blackmore: Oh, non!

M. Pouliot: Leur bévue a consisté à décourager le commerce international en produisant chez eux des denrées qu'ils importaient auparavant. C'est ce que l'honorable député a dit.

M. Blackmore: Je suis sûr que l'honorable député ne veut pas me présenter sous un faux jour. Je n'ai pas blâmé les États-Unis de devenir économiquement indépendants. J'ai simplement dit que c'était ce qui arrivait. C'est exactement le fait qui se pose à nous.

M. Pouliot: L'honorable député a semblé très indigné lorsqu'il a formulé ces déclarations, d'où j'ai conclu qu'il était mécontent de cette politique. Plus loin, il a recommandé que le Canada se suffise. Sa deuxième conclusion était juste, mais elle m'empêche de transmettre son discours à MM. Truman et Acheson.

M. Blackmore: Je devrai le faire moi-même.

M. Pouliot: Oui, l'honorable député leur causera quelque embarras.

M. Blackmore: Il y aurait lieu de le faire.

M. Pouliot: Ils ne sauront pas quelle a été la conclusion de l'honorable député. J'aimerais qu'il nous dise s'il croit que les États-Unis feraient bien d'adopter un programme selon lequel ce pays serait économiquement indépendant, et si le Canada devrait adopter un programme identique?

M. Blackmore: Oui, je le crois dans le cas de ces deux pays.

M. Pouliot: Je suis fort heureux d'entendre cette réponse. Alors j'enverrai le discours, et j'indiquerai la page où la rectification a été faite.

M. Blackmore: Il n'y a pas de rectification à faire. Vous trouverez cette déclaration dans le discours.

M. Pouliot: Tout y est, mais je n'ai pas compris ce que l'honorable député a voulu dire.

M. Blackmore: L'honorable député devait être sorti de la Chambre quand j'ai fait cette déclaration.

M. Pouliot: J'étais ici tout le temps et j'ai écouté très attentivement. Comme l'honorable député ne manque pas de voix, aucune de ses paroles ne m'a échappé. Voilà pourquoi ses observations m'ont intrigué. Peut-être était-ce l'opinion du *Digest* et non la sienne. Il est donc d'avis que le Canada doit se suffire et se suffit déjà pas mal. L'industrie a fait beaucoup de progrès. En traversant Toronto hier, j'ai vu les nouvelles industries qui ont surgi dans l'ouest de la ville. Je conseillerais à l'honorable député d'aller les voir, afin de se rendre compte de ce qui est arrivé à Toronto et dans plusieurs autres localités au Canada.

M. Blackmore: Je suis heureux de l'apprendre.

M. Pouliot: Je suis content que l'honorable député en soit heureux. Il faut attribuer cet état de choses en grande partie à l'encouragement que le Gouvernement a donné aux entreprises commerciales. Il s'est efforcé de rendre l'industrie canadienne prospère. Le programme du Gouvernement dans ce domaine est judicieux.

M. Blackmore: C'est exact.

M. Pouliot: Je suis content que l'honorable député le reconnaisse, et je le félicite de se montrer large d'esprit, même s'il n'est pas toujours logique.

Je sais gré à l'honorable député de citer des faits, car je n'y vois pas d'inconvénient, vu que nos raisonnements doivent s'appuyer sur les faits. Cependant, je ne m'explique pas qu'on cite les opinions d'autres personnes.

En effet, une opinion n'est qu'une opinion, que ce soit celle de M. Eden ou d'un professeur au nom étrange qui enseigne le droit international à Columbia. L'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) sait peut-être que le premier et le plus important auteur en matière de droit international, non pas le droit international privé mais le droit international public, était un vieillard, mort il y a longtemps, du nom de Grotius. Il publia un livre à Paris, en 1625, sur le droit de la guerre et de la paix. Son ouvrage est intitulé *De jure belli et pacis.*

M. Low: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Pouliot: Cela veut dire le droit de la guerre et de la paix. A l'époque, le français était la langue internationale reconnue. Ce livre s'appelait également *Le Droit des gens.* Je me suis laissé dire que c'est un livre intéressant, mais je ne l'ai jamais lu. Je sais que tous les traités et manuels de droit international publiés depuis n'étaient qu'explications et commentaires, que les principes fondamentaux restaient les mêmes. S'il existe des principes nouveaux de droit international, et mon honorable ami sait qu'il en existe, ils doivent procéder d'ententes entre les nations. Ils reposent sur les principes essentiels établis par Grotius il y a plus de trois siècles.

Je ne partage pas l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lorsqu'il prétend que les nations ne sont pas liées par ce qui se dit à l'Assemblée des Nations Unies ni au Conseil de sécurité. J'ai été étonné de voir certains députés applaudir cette déclaration. Naturellement, tout ce qui se dit à ces réunions est subordonné à l'approbation des divers parlements. Rigoureusement parlant, ces déclarations peuvent ne pas lier les pays en cause, mais, d'autre part, elles énoncent des principes du droit international. Nous trouvons la plupart de ces principes déjà exposés dans Grotius, autorité reconnue en la matière.

Pour revenir à ce que j'ai déjà dit, le député de Lethbridge s'est montré plus sage que le chef de l'opposition (M. Drew)...

M. Blackmore: Je l'espère bien.

M. Pouliot: ...car il a mentionné des faits. Les États-Unis produisent plus de mica et de jute. Au lieu d'importer du caoutchouc, ils fabriquent du caoutchouc synthétique. Voilà des faits. Le chef de l'opposition nous a fait part de l'opinion qu'exposait M. Eden dans un discours avant les élections. Quelle était cette opinion? M. Eden faisait simplement du battage pour lui-même et pour son parti, en s'opposant à la politique du Gouvernement Attlee qui venait de reconnaître la Chine. Il y a peu d'avantage à citer l'opinion d'un spécialiste à moins de connaître les circonstances dans lesquelles cette opinion a été émise.

M. Blackmore: C'est exact.

M. Pouliot: Les circonstances ont de l'importance. C'était une importante occasion pour M. Eden, qui voulait probablement redevenir ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni. Il a émis son opinion durant la campagne électorale, alors qu'il voulait critiquer la conduite du gouvernement.

On a mentionné un illustre professeur, au nom étrange. Il s'appelle M. Lauterpacht. Il est peut-être brillant, mais il n'est pas aussi grand que Grotius.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

ALBERTA NATURAL GAS COMPANY

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 28 février, sur la motion de M. Maybank, proposant la deuxième lecture du bill nº 7 tendant à constituer en corporation l'*Alberta Natural Gas Company.*

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): J'ai entendu exposer des arguments assez impressionnants. Comme j'ai encore la parole, j'estime que je me dois de fournir de nouvelles raisons pour appuyer une thèse plutôt que l'autre, la thèse précisément qu'a soutenue un député qui siège tout près de moi, à ma droite.

Avant l'ajournement du débat la semaine dernière, j'ai parlé de l'usage qu'on peut faire du gaz naturel. Depuis ce temps cependant, un fait est survenu que je me crois tenu de porter à l'attention de la Chambre. S'il faut en croire le journal que j'ai sous les yeux, je suis maintenant très riche. Voici le premier alinéa d'une dépêche provenant d'Edmonton que ce journal, le *Herald* de Calgary, numéro du 3 mars, reproduit:

M. Arthur Wray (créditiste indépendant)...

Je vais fournir l'explication dans quelques instants.

...de Banff-Cochrane, a provoqué tout un émoi à l'Assemblée législative, jeudi après-midi, quand il a prétendu qu'un "homme de Calgary" lui avait dit que la *Westcoast Transmission Company* avait versé $200,000 en pots-de-vin afin d'obtenir une concession.

Plus bas, je lis que les noms mentionnés sont celui de mon frère et le mien. L'article rapporte que mon frère, qui est en Alberta l'avocat de la Commission chargée des régies

de l'exportation du gaz naturel, avait empêché ce monsieur de répondre aux questions qui lui étaient posées lors d'une audience de la commission. J'y reviendrai plus tard. Le député a ajouté que cet homme, M. C. E. Smith est frère de A. L. Smith qui avait fait de l'obstruction contre l'adoption de ce projet de loi à la Chambre des communes. J'avoue que ce vilain monsieur est mon frère. Il est un des conseillers du Roi, un des avocats les plus habiles que je connaisse; je le dis incidemment afin de vanter notre étude d'avocats, car les affaires ne vont pas si bien depuis que j'ai quitté mon bureau. En tout cas, c'est ce que ce député prétend; mais je n'ai pas encore reçu les deux cent mille dollars. Je devrais adopter la méthode du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui, interrogé hier quant à la vente du beurre, a donné une de ces réponses claires et lucides. Il le vendra, a-t-il dit, s'il le peut, comme et quand il le pourra. Je vais donc céder mes $200,000 à ce M. Wray si jamais on me les verse. Voilà qui le satisfera, je crois. Par contre, monsieur l'Orateur, j'incline à croire qu'il devrait me dédommager de ma peine et des frais judiciaires encourus à l'occasion de cette cession car, même si je suis impécunieux et compte le rester, je ne tiens pas à y perdre dans cette affaire de $200,000 que je suis censé brasser actuellement.

Je conviens en toute franchise, monsieur l'Orateur, que mes yeux n'ont jamais vu $200,000, mais si je reste député assez longtemps, mettons trente ou quarante ans, et touche les $6,000 dont on nous fait l'honneur, et ne mange rien dans l'intervalle ni ne paie de loyer, j'approcherai peut-être alors des $200,000. Voilà naturellement des suppositions que je n'ai pas le droit de faire, car si je vis aussi longtemps, je serai centenaire. D'ailleurs je serai probablement battu à la prochaine élection dans ma localité.

J'ai un compliment à faire au représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Le député a traversé le parquet hier pour venir me voir. Il m'a signalé que la dépêche dont j'avais parlé avait paru également dans un journal de Vancouver. Voici le compliment que je veux lui faire et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que ceci est bien vrai. Avec toute sa modestie naturelle et sa générosité calculée, le député n'a pas tout demandé. C'est pourquoi je lui fais ce compliment.

Si étrange que cela paraisse, à la suite de circonstances qui échappent à ma volonté, il se peut que cette chose exécrable fasse l'objet d'un vote à la Chambre. C'est pourquoi je veux faire savoir, pour la dernière fois je l'espère, pourquoi j'estime que la proposition de loi doit être rejetée. Que les députés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique nous disent pourquoi, par exemple, aucun député ministériel de la Colombie-Britannique, sauf le représentant de Fraser-Valley, ne prend une attitude qui devrait être dans l'intérêt de ces deux provinces de l'Ouest. Ils pourraient nous le dire en quelques instants. Au cas où je n'aurais plus d'occasion de traiter le sujet, je voudrais vous expliquer, monsieur l'Orateur, à vous et à la Chambre, pourquoi je prends cette attitude et pourquoi, à mon avis, toute personne qui adopte une attitude différente est tenue de s'expliquer.

La semaine dernière, quand j'ai commencé mes observations, j'ai dit que je m'efforcerais de ne pas me répéter sur ce sujet. C'est pourquoi je veux m'en tenir aux événements qui se sont produits depuis la dernière fois que j'ai parlé à la Chambre sur cette question. Le bill dont nous sommes saisis est en effet le même que nous avons étudié l'an dernier bien que les sociétaires ne soient pas les mêmes.

Je constate que dans l'intervale, MM. Austin Taylor et H. R. McMillan de Vancouver, les deux hommes les plus riches de la région peut-être, se sont unis à eux. Il y en a quatre seulement. Je me demande pourquoi les fondateurs n'ont pas intéressé à l'entreprise mon vieil ami Tammy Hamber et Ronnie Graham. Ce sont là les quatre plus grands propriétaires de biens mobiliers et immobiliers des provinces de l'Ouest. Nul doute qu'en agissant ainsi, ils ont voulu revêtir d'un caractère un peu canadien le vol infâme qu'on cherche à perpétrer aux dépens des gens de l'Ouest.

Je dois rendre hommage à la franchise de l'honorable député de Winnipeg--Sud-Centre (M. Maybank), hommage mérité, non seulement en l'occurrence, mais toujours; depuis le peu de temps que je connais l'honorable député, en effet, il a toujours été franc au sein de notre assemblée dite délibérante. Je dis "délibérante" parce que les membres de la Chambre des communes tirent certaines conclusions des exposés qu'ils entendent de certains faits. Leur vote se fonde sur ces conclusions.

Il y a dans le monde bien des fables amusantes, celle que je viens de rappeler prime cependant toutes les autres. Je ne suis pas Ésope, sans doute, puisque les fables de ce dernier, beaucoup plus simples que la mienne, n'étaient admises que par les personnes crédules. Or personne ici, il va sans dire, n'est crédule. Nous formons tous notre jugement d'après les faits qui nous sont exposés. Avec sa franchise habituelle, l'ho-

norable député de Winnipeg-Sud-Centre m'a dit, lorsque je lui ai demandé où passait le tracé, qu'il n'en savait rien.

M. Maybank: C'est exact.

M. Smith (Calgary-Ouest): Pour la seconde fois, il confirme la chose et simplifie d'autant le problème que les membres de la Chambre sont appelés à résoudre. Il ne s'agit pas d'une mesure du Gouvernement, je le souligne, mais plutôt d'un bill d'intérêt privé.

Depuis la dernière session, nous avons beaucoup entendu parler de certaines dispositions qu'il faut prendre pour exporter du gaz de l'Alberta à Vancouver par divers parcours, dont l'un exclusivement en territoire canadien et un autre, dans une proportion des quatre cinquièmes en territoire américain. Depuis, la Commission de conservation du gaz et du pétrole s'est réunie en Alberta. Il y a quelques semaines, elle s'est ajournée au 3 avril, car la loi exige que tous les membres de l'Assemblée législative soient avertis que la Commission doit tenir une réunion, afin qu'ils puissent être présents. Comme une session de l'Assemblée législative a été convoquée dans l'intervalle, les députés provinciaux ne pouvaient assister à la réunion. C'est pourquoi la Commission s'est ajournée jusqu'à une date à laquelle la session provinciale sera probablement terminée.

Il s'est passé bien des choses là-bas. Je signale d'abord que les parrains du bill ont assisté à toutes les séances. Je les ai rencontrés dans des réunions sociales; je puis donc affirmer qu'ils sont très charmants et que leurs habitudes sont passablement analogues aux miennes. Nous nous entendions assez bien. Il y avait M. Dixon qui est, je crois, le *deus ex machina*, et M. Logan, avocat new-yorkais, que j'estime très compétent. Ils étaient représentés par un avocat canadien. M. H. G. Nolan, qui a de nombreux titres. Il est bien connu du Gouvernement, car il a rendu de grands services à Ottawa durant la guerre en qualité d'adjudant général.

Ces gens n'étaient donc pas de pauvres gosses égarés qui se faisaient mener par de rudes Canadiens. Ils ont assisté aux séances où ils ont entendu tout ce que j'ai moi-même entendu, et davantage puisque je n'étais présent que de temps à autre.

Je me suis rendu sur la côte ouest, ce coin toujours vert du Canada, où les tempêtes de neige m'ont retenu pendant une semaine. Je ne pouvais m'en aller parce que c'était impossible de partir. Le député de Nanaïmo (M. Pearkes) me rappelle que je n'ai pu atteindre l'île. Il neigeait et il ventait tellement que personne ne pouvait s'y rendre. De fait le vent a presque emporté tous les habitants de l'île.

Je me permets une légère digression: mon ami, le député de Kenora-Rainy-River (M. Benedickson) affirme que la société qu'il représente aménagerait un pipe-line au Canada si elle recevait des directives à cet effet. Je n'y comprends rien: une société désire aménager une conduite pour le transport du gaz de tel à tel endroit, détail que ne renferment pas les bills; elle ajoute qu'elle le fera passer à un certain endroit si la Commission des transports le lui ordonne. J'ai souvent eu affaire aux commissions ferroviaires; j'avais toujours quelque chose à demander. Je ne réclame pas, cependant, de pouvoirs généraux comprenant l'autorisation d'exproprier vos propriétés et la mienne sans indiquer quels sont les terrains visés, où ils sont situés, et ainsi de suite. Or, en l'occurrence, aucun renseignement de ce genre n'est fourni.

Ces New-Yorkais roublards ont prétendu qu'il fallait transporter le gaz par les États-Unis, puisqu'il était impossible de le faire passer au Canada. J'ai écouté là-bas les propos d'un certain nombre d'employés de la maison *Ford, Bacon and Davis*, la plus importante société d'ingénieurs du monde. Ils affirmaient sans ambages que la chose était possible, mais ce qui m'a surtout convaincu, c'est l'avis d'un Canadien, autrefois ingénieur en chef de la Commission des transports. Son nom m'échappe pour le moment. Connaissant bien la région, l'ayant parcourue d'un bout à l'autre, il estimait non seulement que c'était grotesque, mais encore tout à fait insultant pour ceux qui habitent l'intérieur de la Colombie-Britannique et le nord de l'Alberta que de prétendre qu'il fallait aménager le pipe-line en territoire américain.

J'ai vu là-bas des plans, préparés à l'échelle d'un dizième de mille. Ceux qui ont quelque expérience de relevés visant de vastes étendues ou d'énormes distances savent qu'aucun relevé topographique ne saurait être plus précis que celui qui est rapporté à l'échelle d'un dizième de mille. Cette affirmation alors faite sous serment n'a jamais été contredite.

On a dit aussi bien des sottises au sujet de la longueur et du coût du pipe-line. Disons, tout d'abord, que le prix payé par les gens de Seattle, Portland, Spokane, Tacoma ou Bellingham ne m'intéresse pas particulièrement. Si le gaz leur revient moins cher qu'un autre combustible, ils s'en serviront. Je rappelle tout de même le point de vue que voici. Celui qui entend transporter de grandes quantités de gaz de l'Alberta aux États-Unis et à Vancouver doit se persuader que le tracé qui traverse en son milieu la Colombie-Britan-

nique, c'est-à-dire le tracé canadien, est celui qui tient le plus compte des réalités. Vous savez sans doute, monsieur l'Orateur, que toutes les récentes découvertes de gaz se placent dans le nord de l'Alberta. Je demande à mes collègues de bien se mettre en tête les données du problème. On a, d'une part, une immense nappe de gaz près de Pincher-Creek, puis très peu de gaz dans la région de Calgary et, enfin, ces nappes immensément riches, dont le rendement se mesure en milliers de milliards, découvertes aux abords d'Edmonton et plus loin vers le nord. Tout cela ne doit former qu'un tout, doit devenir une seule grande réserve dont vivra désormais cette industrie d'exportation.

Qu'on regarde n'importe quelle carte, qu'on trace une ligne de Pincher-Creek jusqu'à la région de la rivière la Paix, en Colombie-Britannique, et jusqu'à la circonscription de l'honorable député de Cariboo (M. Murray), d'où vient le gaz. On verra tout de suite que quand on parle de la longueur du pipe-line, il faudrait s'entendre sur le point d'origine du gaz. Je parle en quelque sorte contre ma propre thèse. Quiconque utiliserait à Vancouver du gaz produit en Alberta, ne saurait si ce gaz vient de Pincher-Creek ou de cinq ou six cents milles de plus au nord, soit peut-être de 150 milles au nord d'Edmonton. C'est ainsi que les arguments quant à la longueur du pipe-line perdent tout leur sens.

Je vais faire quelques autres observations en ce sens, pour préconiser le tracé entièrement en territoire canadien. Au sujet de ces projets de loi, on me permettra de faire remarquer que nous avons commis une erreur en en adoptant un à la première session de 1949, je crois, sans en faire une étude appropriée. C'est la société qui présentement demande à la Commission de conservation de l'Alberta la permission d'aménager un pipe-line. Ce dernier traversera le pas de Yellowhead, descendra la vallée de la Thompson-Nord jusqu'à Kamloops, traversera la vallée de l'Okanagan et desservira Penticton et les trois villes de la région, puis il se rendra à Princeton et longera la grand route Princeton-Hope qui est déjà établie jusqu'à Vancouver.

Je parle en ce moment de pétrole, monsieur l'Orateur, et je vous ferai observer que les projets de loi à l'étude autorisent l'aménagement de conduites tant pour le pétrole que pour le gaz. Vancouver la côte occidentale et l'intérieur de la Colombie-Britannique dans une certaine mesure obtiennent leur pétrole brut de la Californie. C'est un fait connu que la production de cet État tire rapidement à sa fin. Ainsi, en Alberta, nous entrevoyons le jour où nous approvisionnerons la côte occidentale du Canada en pétrole brut qu'on y raffinera et vendra sous forme d'essence dans cette province.

Edmonton est le centre de la production pétrolière. J'espère que mes amis du nord de l'Alberta reconnaîtront qu'un pipe-line, qui franchirait le pas de Yellowhead, descendrait la vallée de la Thompson-Nord pour atteindre Kamloops, se dirigerait vers le sud jusqu'à Princeton et longerait ensuite la grand route Princeton-Hope, serait de 325 milles plus court que tout autre tracé suivi pour transporter le pétrole en passant par Calgary au sud, par Pincher-Creek, pour traverser à Kingsgate et ainsi de suite. On désire transporter le pétrole à un endroit situé le plus près possible de la raffinerie, et le tracé du nord est de 325 milles plus court que celui qui passe par le sud.

Je veux formuler certaines observations, car mes amis les créditistes de l'Alberta me désappointent un peu. Leur premier ministre déclare qu'il y a trois catégories de consommateurs. Il dit qu'il y a d'abord les habitants de l'Alberta,—je suis de son avis,—et que nous devons avoir des réserves avérées pour cinquante ans, compte tenu de l'accroissement de la population et de tous les autres facteurs. Puis, il affirme que le pétrole doit être consommé par les Canadiens. Ce sont des déclarations publiques que nul ne saurait nier. Enfin, il dit que si nous avons un excédent de gaz, nous l'exporterons.

Je m'arrête pour poser une question bien simple. Si la société dont le projet de loi est à l'étude se propose de suivre un tracé en territoire canadien, pourquoi ne le mentionne-t-elle pas? C'est le temps de le dire. Il est d'une ineptie insigne de vouloir laisser la décision au gouvernement de l'Alberta, à la Commission des Transports ou au ministre du Commerce (M. Howe). Nous, députés, siégeons en cette assemblée délibérante. Dans le cas qui nous occupe, nous prendrons une décision: voulons-nous un tracé établi entièrement en territoire canadien ou non? C'est la seule décision à prendre en ce moment. L'an dernier, j'ai dit maintes et maintes fois,—je suis sûr que certains députés penseront peut-être que je suis revenu trop souvent à la charge,—que si l'on apportait au projet de loi une modification de quelques mots portant que la canalisation sera aménagée en territoire canadien, entre l'Alberta et Vancouver, je cesserais de m'y opposer, que je l'accueillerais avec plaisir. Je me suis exprimé bien clairement. Je le fais encore ce soir. Pourrait-on trouver attitude plus équitable?

La réponse, naturellement, est évidente. Bien que le parrain du projet de loi, dans sa grande honnêteté et sa grande franchise, nous ait dit ignorer le tracé que suivra le pipe-line, je sais que les intéressés se pro-

posent de lui faire franchir l'extrémité méridionale de notre province, par Kingsgate, Spokane et ainsi de suite, laissant Vancouver au bout d'un petit tronçon. Leurs plans sont établis en ce sens, aucun doute là-dessus. Je répéterais la même chose en dehors de la Chambre, même s'il y avait risque à le faire. Je sais le tracé que suivra le pipe-line. Il va franchir l'extrémité méridionale de la province pour aller desservir les États-Unis. Quant au reste de l'Ouest canadien, que le diable l'emporte! Tel est le projet de loi sur lequel nous serons probablement appelés à nous prononcer. Je crois, en effet, que la mesure va être mise aux voix. C'est que je n'ai pas le dernier mot dans cette affaire. Cependant, que les intéressés se prononcent, dans le projet de loi, en faveur d'un tracé entièrement canadien, et je serai le premier à appuyer la mesure.

M. Cruickshank: Très bien!

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous me regardez, monsieur l'Orateur, mais j'ai, moi aussi, tenu compte de mon temps. J'accepterai vos calculs, bien entendu; habitué que vous êtes des champs de course et autres endroits semblables, vos calculs sont certainement exacts. Dites-vous que mon temps de parole est épuisé?

M. l'Orateur: Je ne dis rien, mais il sera bientôt épuisé.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je bénéficie apparemment d'un changement d'attitude, car, à en juger par l'expression que j'ai lue il y a un instant dans les yeux de l'Orateur, il n'était guère disposé à me laisser poursuivre mes observations, bien qu'il n'ait pas ouvert la bouche à ce sujet.

Je n'ai pas l'intention de faire appel à l'indulgence de la Chambre des communes, mais je veux enfin établir bien clairement que nous siégeons en cette enceinte après y avoir été envoyés sans aucune contrainte de la part de personne. Nous sommes venus ici pour représenter la population qui nous a élus, ainsi que les intérêts de l'ensemble du Canada. Voici une occasion où tous les représentants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique devraient se prononcer ouvertement. Sur quoi? Est-il en faveur d'un tracé entièrement canadien ou veut-il que le tracé sorte du Canada par Kingsgate? Allons, soyons sérieux! Telle est la simple proposition sur laquelle nous allons nous prononcer.

Une voix: Le temps de parole du député est expiré.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'informerai le député ou tout autre qui prendra la parole, lorsque son temps de parole sera expiré.

[M. Smith (Calgary-Ouest).]

M. Smith (Calgary-Ouest): Il me semble que la voix que je viens d'entendre doit être celle d'un de vos parents éloignés, monsieur l'Orateur, car j'ai cru que c'était votre voix. Nous arrivons donc à cette simple proposition. Je veux répondre au silence de mes amis créditistes, qui ont reçu de leur excellent premier ministre de l'Alberta, M. Manning, un télégramme leur disant qu'il aimerait voir plusieurs sociétés constituées en corporations pour que le gouvernement puisse conclure le meilleur marché possible. Le gouvernement albertain n'a pas le choix entre A, B et C: il ne peut pas leur dire: "Produirez-vous ce gaz pour telle somme?" Il n'y aura qu'un seul pipe-line; ce sera un monopole. Il existe beaucoup de monopoles. Le gouvernement albertain détient le monopole du whisky et il ne manque pas d'en tirer un profit: $10,300,000 pour cette région si peu peuplée, l'an dernier. Voici la situation. Le gouvernement albertain, grâce à sa commission de services publics, régit le prix de vente du gaz dans cette province. Il détermine les taxes qui s'appliquent aux pipe-lines existants, comme il le fait depuis plusieurs années pour ceux qui unissent Calgary à la vallée Turner. La société *Imperial Oil* fait parvenir le pétrole de la vallée Turner à sa raffinerie de Calgary. Elle agit ainsi à titre de transporteur public ce qui la place sous l'autorité de la commission précitée. Personne ne s'en est jamais plaint.

Il n'est donc pas question d'instituer une adjudication et de demander: "Qu'offre-t-on?" Le gouvernement de l'Alberta est parfaitement indifférent à cet égard. Le premier ministre de cette province est l'un des hommes les plus admirables que j'aie connus, l'un des plus compétents, mais il n'a pas étudié la question avec toute l'attention qu'il lui aurait consacrée, en eusse-t-il eu le temps. J'ai jeté un regard vers l'Orateur: point ne lui est besoin de se lever, car je n'ai pas encore terminé. Je suis donc heureux de ne pas m'être engagé à ne plus prendre la parole. Il y a autre chose. Après mes révélations, les députés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, lorsque viendra le temps de se prononcer, sauront prendre une décision en conséquence.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard): Le 28 octobre dernier, j'ai pris la parole ici à l'occasion de l'examen du projet de loi dont nous sommes de nouveau saisis cette année. J'ai entendu maints discours, tant à la dernière session qu'à cette session-ci, sur les pipe-lines, le gaz naturel et le pétrole. Je dois avouer cependant que bien peu d'orateurs ont pu faire la lumière sur ce pro-

blème et que très peu ont bien saisi la portée exacte de la décision que nous avons à prendre.

Par ce bill, on demande au Parlement de constituer une société sous le régime de la loi sur les pipe-lines. Le but de la société est d'aménager un pipe-line pour le transport du gaz naturel. Elle s'adresse au Parlement parce que, selon la loi du Canada, c'est lui qui accorde les chartes comme celle qu'elle demande. Aucune charte accordée par une autre autorité que le Parlement ne lui permettrait d'entreprendre les travaux qu'elle projette.

Le bill n'accorde pas l'autorisation d'aménager un pipe-line. Rien ne nous assure que la société en aménagera un, même si on lui donne une charte. Il ne serait pas pratique pour elle de le faire avant d'avoir obtenu du gouvernement de l'Alberta un permis pour le transport du gaz hors de la province. Il lui faudrait aussi, avant d'exporter du gaz à l'étranger, obtenir un permis du ministère du Commerce. Elle aura besoin de l'un et l'autre de ces permis pour desservir des marchés situés hors de l'Alberta, tant ceux des autres provinces que ceux des États-Unis. Nous avons le droit de supposer qu'avant d'accorder un permis, les autorités compétentes sauvegarderont l'intérêt des citoyens de l'Alberta et du Canada en général. J'ai déjà dit que la Chambre ne délivre pas de permis et je répète que l'adoption du projet de loi ne veut pas dire qu'un permis sera octroyé.

J'ai dit aussi que la mesure n'autorise aucunement l'établissement d'un pipe-line. En consultant la loi sur les pipe-lines, que le Parlement a adoptée à la session du printemps 1949, les députés verront qu'avant d'aménager un pipe-line une compagnie doit en obtenir la permission de la Commission des transports. L'article 11 de la loi se lit en partie comme suit:

> Une compagnie ne doit pas... commencer la construction d'une section ou partie d'un pipe-line de compagnie, tant
> a) que la Commission n'a pas par une ordonnance accordé à la compagnie la permission de construire la canalisation...

M. Cruickshank: J'invoque le Règlement, car cela m'intéresse particulièrement. Est-il permis de lire le texte de son discours à la Chambre? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: Sauf erreur, le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) cite un article de la loi.

M. MacDougall: Je continue à donner lecture des dispositions de l'article 11:

> a) que la Commission n'a pas par une ordonnance accordé à la compagnie la permission de construire la canalisation;
> b) que les plan, profil et livre de renvoi de la section ou partie de la canalisation projetée n'ont pas été approuvés par la Commission.

Dans son discours du 28 février dernier, le député de Calgary-Ouest (M. Smith) aurait demandé au parrain du bill...

M. Lennard: Vous ne citez pas la loi actuellement.

M. MacDougall: ..."Où aménage-t-on cette canalisation?" Le député qui a répondu, à titre de parrain du bill, lui a dit catégoriquement qu'il l'ignorait, ce qui était tout à fait exact. Nul député ne sait encore où l'on va aménager telle ou telle canalisation.

M. Cruickshank: Tout cela ne rime à rien.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Cruickshank: Il n'existe pas de loi à cet égard.

M. MacDougall: Le député de Calgary-Ouest n'a pas su interpréter la réponse du parrain du bill.

M. Smith (Calgary-Ouest): Si j'ai mal interprété les paroles de qui que ce soit, j'aimerais bien le savoir.

M. MacDougall: De fait, personne ne sait où l'on aménagera le pipe-line. Pour l'instant, la société se contente de demander à être constituée en corporation. Elle n'obtient pas de charte; elle doit obtenir de l'Alberta un permis pour l'exportation du gaz. Ensuite, elle devra demander à la Commission des transports l'autorisation d'aménager le pipe-line. Personne ne peut dire d'avance quel parcours prescrira la Commission des transports. Le sous-alinéa 3 de l'article 12 de la loi sur les pipe-lines est ainsi conçu:

> Le Commission doit, dans l'étude de la demande, tenir compte de toutes les considérations qui lui semblent être pertinentes et, en particulier, de l'opposition de toute partie intéressée, d'un intérêt public qui, de l'avis de la Commission, peut être atteint par l'acceptation ou le rejet de la demande, et de la responsabilité financière du requérant.

En vertu de cet article, la Commission des transports doit tenir compte de l'intérêt public en accordant ou en refusant une demande relative à l'aménagement d'un pipe-line. Le choix du tracé intéresse certes le public. Si la conduite passe en terrain accidenté, où il sera difficile de l'entretenir, les frais seront très élevés, ce qui signifie que les gens paieront le gaz plus cher. Les consommateurs de l'Alberta seraient ainsi éprouvés, mais ceux de la Colombie-Britannique le seraient également. Si le choix du parcours hausse de plusieurs millions de dollars les frais d'aménagement du pipe-line, chaque consommateur s'en ressentira, puisque le prix du gaz s'en trouvera accru.

A l'examen de l'article, les députés constateront, en outre, que la Commission doit entendre les objections posées par tout intéressé. Les nombreux discours prononcés à

la Chambre au sujet du parcours indiquent que plusieurs députés s'y intéressent. Je signale, toutefois, que ce n'est pas l'endroit pour discuter le tracé qu'il convient d'arrêter. En adoptant cet article de la loi des pipelines, le Parlement a décrété que la Commission des transports déciderait du tracé du pipe-line. Il conviendrait donc, à mon avis, qu'invoquant le Règlement, monsieur l'Orateur, vous déclariez irrégulière toute discussion sur le tracé du pipe-line, étant donné que le Parlement n'est plus compétent en la matière.

Plusieurs députés ont déclaré qu'ils appuieraient le projet de loi, s'il renfermait un article prévoyant un tracé entièrement canadien. Ajouter un tel article à la loi serait usurper les fonctions de la Commission des transports. Supposons, aux fins de la discussion, que le bill prévoie un pipe-line se rendant à Vancouver sans quitter le sol canadien, avant que ne soit aménagé un pipe-line dérivé vers les États-Unis. Supposons aussi qu'étant donné une telle disposition, une société demande à la Commission des transports d'approuver son tracé et que la Commission décide que le tracé en question n'est pas le plus avantageux à la population canadienne. En pareille occurrence, il est bien évident que la Commission ne pourrait pas statuer sur la demande de la société tant que la charte de celle-ci n'aurait pas été modifiée.

M. Cruickshank: Quelle loi le député lit-il?

M. MacDougall: Monsieur l'Orateur, je dois rappeler qu'il y a huit jours je n'ai pas eu la grossièreté d'interrompre l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) ni tout autre député.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il serait bon, je pense, de signaler que toutes les interruptions ne sont pas nécessairement grossières. Je demande donc à l'honorable député de retirer la partie répréhensible de cette observation.

M. MacDougall: Avec plaisir. En prenant la parole devant la Chambre le 28 octobre dernier, j'ai dit aussi que je tenais à ce que soient protégés les intérêts du consommateur canadien. Je tiens à ce que nos compatriotes aient le premier droit sur ce gaz naturel, plus particulièrement les habitants de la Colombie-Britannique et, surtout, ceux de la région métropolitaine de Vancouver. Nous avons le droit de profiter de ce gaz avant les citoyens des États-Unis. Je crois que ce résultat peut être assuré par les fonctionnaires chargés de la délivrance de permis à l'exportation et que ces autorités, à Edmonton comme à Ottawa, y verront sûrement. J'ai dit aussi à l'époque que je n'avais à plaider la cause d'aucune société en particulier, mais que je m'opposais à l'attribution d'un monopole à toute société déjà constituée en corporation, par le refus de faire droit à cette requête ou à toute autre du même genre.

J'ajoute que l'on considère les membres du Parlement comme un corps démocratique éminemment juste. Les personnes qui constituent l'*Alberta Natural Gas Company* ont compté sur notre équité en nous demandant de nouveau d'adopter cette mesure. En ce faisant, elles ont encouru des frais additionnels. Je sais qu'il leur a fallu dépenser plusieurs autres milliers de dollars pour faire connaître par l'entremise des journaux du pays leur intention d'adresser cette nouvelle requête au Parlement. Si elles n'étaient pas assurées de notre esprit de justice et de la possibilité qu'elles ont d'agir dans l'intérêt des Canadiens, elles ne seraient pas revenues à la charge.

On voudra bien me permettre maintenant de citer quelques phrases d'une des plus vieilles publications de la Colombie-Britannique. Cet article a paru dans le *Columbian* de New-Westminster la semaine dernière:

> Au cours des récentes auditions tenues à Calgary relativement à l'aménagement d'un pipe-line, il y a eu de longues discussions sur les importantes réserves de gaz naturel de l'Alberta et sur la possibilité d'exporter une partie de ce combustible précieux en Colombie-Britannique. Ces discussions ont mis en lumière certains faits.
>
> Pour ceux que la question intéresse de près, ce n'est peut-être rien de neuf, mais pour les habitants de la Colombie-Britannique qui désirent simplement qu'on transporte dans leur province le gaz naturel de l'Alberta, il est intéressant de noter un fait sur lequel tout le monde apparemment est d'accord. Il ne sera économiquement possible de transporter par pipe-line jusqu'au littoral le gaz naturel de l'Alberta que si l'on en transporte également une certaine quantité jusque dans la région plus peuplée située outre-frontière, c'est-à-dire l'État de Washington. Notre fierté provinciale peut en être blessée, mais mieux vaut voir les choses telles qu'elles sont et reconnaître que c'est seulement ainsi que nous pourrons obtenir du gaz de l'Alberta.

Monsieur l'Orateur, pour les divers motifs que j'ai déjà mentionnés et afin que le débat ne se prolonge pas outre mesure, je propose donc, appuyé par l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode):

> Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. O. L. Jones (Yale): Monsieur l'Orateur, je manquerais à mon devoir, si je ne prenais pas part au débat sur le bill à l'étude au nom de mes commettants de la Colombie-Britannique. L'honorable préopinant a résumé la controverse en deux mots, quand il a dit que personne ne savait quel tracé aurait ce pipe-line. Ce qu'il y a d'ennuyeux, c'est que nul ne le sait ni ne semble s'en soucier, pourvu que le projet de loi soit adopté. En Colombie-Britannique, nous voulons le savoir et nous nous en soucions. Voilà pourquoi je prends la parole, ce soir.

Nous nous opposons à ce que ce pipe-line prenne la direction des États-Unis pour les mêmes motifs que nous avons exposés à la dernière session. En cette circonstance, nous avons exprimé l'avis que la canalisation irait directement à Spokane et, de là, jusqu'à Seattle et Tacoma. On ne l'a pas nié. Les membres de l'autre côté de la Chambre n'ont pas non plus présenter d'argument valable pour réfuter notre assertion, selon laquelle cette entreprise serait préjudiciable à la Colombie-Britannique. L'absence d'une telle dénégation m'indique que nous avions vu juste. En m'opposant au projet de loi, je tiens à préciser bien nettement que je ne blâme ni la société ni les gens qui la composent. J'ai entendu parler de la plupart d'entre eux, mais je ne les connais pas. Autant que je sache, il s'agit d'une société ordinaire dont le mobile est le profit et, pour réaliser le plus de profit, elle veut atteindre le meilleur débouché de la manière la moins coûteuse possible, ne tenant aucun compte des habitants de la Colombie-Britannique ni de l'Alberta qui s'intéressent vivement à ce qu'il adviendra de cette ressource naturelle.

Non seulement la demande dont nous sommes saisis ce soir ne tient pas compte des propositions que nous avons formulées, mais elle fait bon marché, à mon sens, des sentiments manifestés par la Chambre. Un groupe, je le sais, est resté silencieux, mais il se peut que certains de ses membres partagent notre façon de voir. Tant que la disposition que nous réclamons ne sera pas insérée dans le projet de loi, c'est-à-dire tant que ce dernier ne mentionnera pas que le pipe-line suivra un tracé exclusivement canadien, nous continuerons, on peut en être sûr, à soulever nos objections.

La question soulève l'opinion en Colombie-Britannique. Je ne saurais mieux faire que de donner lecture d'un article de fond publié dans le *Sun* de Vancouver le 3 de ce mois. Le *Sun* a le plus fort tirage de tous les journaux de la province. Sauf erreur, il est d'inspiration libérale. Il chercherait donc à indiquer aux députés libéraux de la Colombie-Britannique la voie qu'ils devraient suivre. L'article est ainsi conçu:

D'ordinaire, nous regretterions le spectacle de manœuvres obstructives où les députés gaspillent le temps que le Parlement pourrait utilement consacrer à d'autres questions.

Mais, pour ce qui est des manœuvres obstructives qui se déroulent actuellement à Ottawa, sous la direction de M. George Cruickshank, de Fraser-Valley, et de M. A. L. Smith, de Calgary-Ouest, nous regrettons seulement qu'elles soient nécessaires.

Ces députés croient qu'aux grands maux il convient d'apporter les grands remèdes. Ils luttent, de la seule façon qui leur soit permise, contre les capitalistes américains qui cherchent à siphonner les ressources pétrolières de l'Alberta, au détriment de la Colombie-Britannique.

C'est pourquoi M. Cruickshank et ses collègues tentent d'empêcher l'adoption du projet de loi tendant à constituer en corporations des sociétés américaines.

La question est de savoir si les excédents de gaz de l'Alberta seront transportés par pipe-line jusqu'aux marchés du littoral du Pacifique en passant par la Colombie-Britannique ou s'ils seront dirigés vers les États-Unis, au sud. Une société qui a déjà été constituée en corporation, a convenu que le tracé de son pipe-line passerait par l'intérieur de la Colombie-Britannique. Les autres requérants ne veulent pas le promettre. Tout porte à croire qu'ils n'en ont pas du tout l'intention. Il semble que la plupart des députés, sauf M. Cruickshank et ses collègues, ne s'en inquiètent pas.

La question est d'importance vitale pour le développement de la Colombie-Britannique. Les résultats auront de fortes répercussions sur notre avenir économique. Considérant l'importance de l'enjeu, nous félicitons sincèrement ceux qui font de l'obstruction et nous leur souhaitons toute la force et la volubilité nécessaires pour contrecarrer une grave injustice économique.

Voilà, monsieur l'Orateur, les vues du *Sun* de Vancouver et elles représentent bien celles de la population de la Colombie-Britannique au sujet de ce projet de loi en particulier. Comme le rédacteur de cet article, je crois que nous ne devrions pas accaparer la Chambre par la discussion de ce projet de loi. Malheureusement, ce n'est qu'en en parlant que nous pouvons en empêcher l'adoption. Nous consentons bien à le discuter ou à entendre les raisons que les honorables vis-à-vis peuvent invoquer pour expliquer que le pipe-line ne peut pas passer par la Colombie-Britannique. Jusqu'ici, je n'ai entendu aucune raison valable. J'ai devant moi un rapport, que je ne lirai pas pour le moment, mais qui démontre qu'il est possible d'aménager le pipe-line jusqu'à Vancouver en passant par la région de Cariboo.

Il peut fort bien s'agir de la dernière nappe de pétrole de quelque importance de l'Amérique du Nord. Les nouvelles parues dans les journaux me donnent l'impression que nous l'exploitons au hasard, sans penser au lendemain. Il me plaît de voir que le gouvernement de la province d'Alberta prend les mesures nécessaires pour la conservation du pétrole et du gaz naturel. J'espère qu'il fera ce que, de toute évidence, le gouvernement fédéral n'accomplit pas, c'est-à-dire conserver nos ressources pour l'avenir. Ces ressources sont irremplaçables. Rien n'est plus triste qu'une région épuisée, qu'il s'agisse de pétrole, de bois, ou d'autre chose. Les maisons tombent en ruines, les écoles et les magasins se vident, les gens partent.

Nous nous sommes bien peu intéressés à la conservation de nos ressources naturelles. Je félicite l'Alberta d'avoir comblé cette lacune et d'avoir pris les mesures de conser-

vation qui s'imposaient. Les ressources de cette province pourraient lui assurer la prospérité pendant un siècle mais, au rythme où on les exploite, elles dureront à peine de 30 à 50 ans. Il est vrai qu'on peut accumuler de grandes richesses et utiliser à bon escient ces richesses naturelles avant qu'elles s'épuisent. Ceux qui se rappellent ce qui s'est produit dans la vallée de Turner et en Californie, où l'exploitation des ressources naturelles s'est faite sans aucune mesure de conservation, envisageront avec crainte l'indifférence avec laquelle notre Gouvernement permet de canaliser vers les États-Unis les produits de nos puits de pétrole.

L'heure étant expirée, monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la suite du débat.

(La motion de M. Jones est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: L'heure réservée à l'examen des bills d'intérêt privé et d'intérêt public étant expirée, la Chambre reprend la suite du débat interrompu à six heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA QUESTION D'UNE PROPOSITION TENDANT À FORMER LA CHAMBRE EN COMITÉ DES SUBSIDES

L'hon. M. Fournier (ministre des Travaux publics): Avant que la Chambre reprenne les travaux qu'elle a interrompus à six heures, monsieur l'Orateur, je tiens à formuler une proposition qui est moins contentieuse que le sujet que nous venons de discuter pendant une heure. Hier soir, lorsque j'ai annoncé les travaux de la Chambre pour aujourd'hui, j'ai mentionné qu'au cours de la journée nous proposerions que la Chambre se forme en comité des subsides pour examiner les crédits de deux ministères; ceux des Transports et des Finances. J'ai expliqué que c'est parce que vendredi, plusieurs députés ont demandé que nous discutions le premier poste des crédits du ministère des Transports. Nous avons alors décidé que nous tâcherions d'accéder à la demande de ces députés. L'autre raison c'est que, si nous adoptons la motion visant à déférer les crédits des Affaires extérieures au comité des affaires extérieures, il ne restera que les crédits de deux ministères à examiner vendredi et je ne suis pas assuré que les deux ministres intéressés pourront être ici ce jour-là. Je désire donc demander immédiatement à la Chambre de m'autoriser à présenter une motion l'invitant à se former en comité des subsides en vue de l'appel des crédits de ces deux ministères. Naturellement, si un débat s'engage sur la motion, je la retirerai immédiatement car je n'entraverais pas la possibilité de la faire adopter. Il vaudrait mieux, dans ce cas, poursuivre le débat sur les affaires extérieures.

S'il est impossible de présenter cette motion ce soir,—nous en sommes au dernier jour cette semaine où nous puissions formellement présenter une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides,—je ne sais trop quels crédits nous pourrons mettre à l'étude. Si la Chambre convient unanimement d'adopter la motion, je demanderai au député de Témiscouata (M. Pouliot) s'il aurait l'obligeance d'ajourner le débat sur la motion visant à déférer les crédits du ministère des Affaires extérieures au comité des affaires extérieures.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Fût-on tout disposé à répondre aux désirs de quiconque voudrait que la Chambre adoptât une procédure inusitée, il reste qu'un débat est en cours et qu'on ne peut l'interrompre que par une motion demandant son ajournement. Personne ne peut prévoir quelle tournure prendra un autre débat alors que le débat actuel n'est pas encore terminé.

Il n'y a qu'une chose à faire: décider de la ligne à suivre et proposer une motion à cet effet.

L'hon. M. Fournier: Je tiens à expliquer, monsieur l'Orateur, que le député de Témiscouata m'a assuré de son assentiment à proposer la suspension du débat sur la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je ne l'exigerai pas à moins d'avoir la certitude qu'il n'y aura pas de débat à l'appel de la motion proposant que la Chambre se forme en comité des subsides. Certains groupes m'ont promis qu'ils ne discuteraient pas cette motion. Je sais que tout ira bien si le chef de l'opposition veut bien donner le mot à ses adhérents.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, cette proposition découle de ce qui s'est passé le premier jour de la session. Ce jour-là, tout indiquait qu'on voulait se départir du règlement traditionnel de la Chambre. Depuis lors, maints efforts ont été tentés afin de rétablir l'ordre dans la procédure parlementaire, à la suite de la confusion qu'avait déclenchée la première tentative. Le règlement a été institué de longue date pour des motifs bien définis. C'est uniquement parce qu'on s'est écarté de cette procédure qu'une proposition comme celle-ci se présente. Je ne puis ni n'ai l'intention d'intervenir ou de proposer quoi que ce soit. Chaque député est libre de décider s'il doit poursuivre le débat ou en proposer la suspension.

L'hon. M. Fournier: Comme cela semble aussi contentieux que le bill sur les pipelines, je ne proposerai pas que la Chambre se forme en comité des subsides.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE À UN COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Pearson tendant au renvoi des crédits au comité permanent des affaires extérieures.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): D'après ce qu'on a dit avant six heures, en traitant la question du commerce au chapitre des affaires extérieures, le député de Lethbridge (M. Blackmore) n'enfreignait pas le Règlement car les consuls et les commissaires du commerce relèvent du ministère des Affaires extérieures. A mon humble avis, tous ceux qui s'occupent du développement de notre commerce devraient relever de la surveillance et de la direction immédiate du ministère du Commerce, ce qui simplifierait la besogne du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la suspension de la séance, j'en étais à parler de M. Lauterpacht, professeur à l'Université Columbia. Le chef de l'opposition ne s'est-il pas avisé que l'opinion de ce monsieur cadrait avec la politique extérieure du gouvernement américain? Sans imputer de motifs à qui que ce soit, je ne serais pas étonné que M. Acheson ait demandé audit professeur de formuler une opinion fouillée contre la reconnaissance de la Chine, tout simplement pour servir ses propres fins politiques. Je ne connais ni M. Acheson ni le professeur, mais je suppose que cela aurait pu arriver comme c'est bien possible.

Puisque mon honorable ami, le chef de l'opposition, a eu l'amabilité d'exiger la continuation du débat, je voudrais maintenant lui être utile. Je lui signale que vendredi, et non aujourd'hui, j'ai été fort surpris de l'entendre, même si son discours était excellent. Avant les dernières élections, il parlait d'un ton assez tranchant; il parle depuis un langage plus académique qui lui va bien, à mon avis. Nous sommes, lui et moi, dans la même position. Ni l'un ni l'autre nous ne faisons partie du comité des affaires extérieures. Les chefs des autres groupes, soit le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) et celui du Crédit social (M. Low) sont membres de ce comité. Les députés ont donc, quand siège le comité, l'occasion d'exprimer leur propre opinion et celle de leur groupe.

Quand les crédits du ministère ont été appelés vendredi, le premier poste mis à l'examen a été celui de l'administration du ministère. J'ai été bien surpris de constater que le chef de l'opposition n'a fait connaître ni son avis ni celui de son parti sur les crédits. On se plaint quelquefois du niveau des impôts. Les crédits peuvent augmenter ou diminuer. Il aurait été fort intéressant de connaître l'opinion du chef de l'opposition et celle de son parti sur ces questions. Ils se réunissent chaque matin en comité. Leurs comités conduisent à la vérité collective, à la sagesse collective ou à l'erreur collective. Je n'irai pas jusqu'à dire cela. Je donne à chacun le bénéfice du doute. Il aurait pu demander, par exemple, à quoi il faut attribuer l'augmentation de plus de $91,000 au chapitre de l'administration? Il ne l'a pas fait. Le poste relatif à nos représentants à l'étranger a diminué de $708,571. Pourquoi? D'où vient cette réduction? Voilà des questions intéressantes auxquelles le génial secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait été trop heureux de répondre pour renseigner à la fois le chef de l'opposition et le comité.

Il y a d'autres questions. Je signale au chef de l'opposition le poste 71. Il y a là un crédit de $7,500 pour le président de la section canadienne de la commission permanente canado-américaine de défense. Voilà un sujet intéressant. Quel doit-être le titulaire de ce poste? Pourquoi doit-on le payer, puisqu'on n'a payé personne avant lui. Il aurait pu poser cette question. J'essaie de l'aider. Le ministre aurait répondu, et nous n'aurions pas à attendre la réponse pendant des semaines. Je suis de ceux qui s'intéressent aux affaires extérieures, mais qui ne reçoivent aucun renseignement secret. Je ne puis reprocher au ministre de ne pas fournir de renseignements spéciaux au chef de l'opposition (M. Drew). Il n'a pas droit à plus de renseignements que les députés ordinaires. Durant le dernier parlement je me suis plaint, entre autres choses, de ce que l'ancien premier ministre, quand il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faisait plus confiance aux chefs de l'opposition qu'à aucun de ses propres partisans. Je me souviens qu'il confiait des secrets à M. Hanson et à mon bon ami M. Graydon, mais aucun de ses partisans n'était au courant des rouages internes de l'administration des affaires extérieures.

Maintenant, c'est différent. Je suis content que le chef de l'opposition se soit plaint car, à mon sens, il convient de ne pas lui fournir plus de renseignements qu'aux députés qui appuient le Gouvernement. Pourquoi lui confierait-on des secrets? Il serait d'ailleurs impossible de lui faire des confidences, car les ministres sont tenus de ne pas dévoiler ce qui se passe au conseil avant qu'une déclaration ait été formulée à la Chambre. Un ministre manquerait à son serment d'office s'il faisait des confidences au chef de l'opposition et lui révélait ce qui s'est passé à huis clos dans le bloc de l'Est.

En qualité de chef de son parti et de premier ministre de sa province, le chef de l'opposition a acquis assez d'expérience pour savoir cela. Je tiens également à lui dire, bien que je craigne de blesser sa modestie en m'exprimant ainsi, que je ne puis comprendre pourquoi il cite les paroles de M. Eden avec tellement d'enthousiasme. M. Eden n'est pas plus que moi. C'est un député. Il était plus important auparavant quand il était ministre des Affaires étrangères.

Le chef de l'opposition occupe un poste de confiance. Son parti l'ayant désigné chef, il dirige le grand parti conservateur-progressiste. Dans le Commonwealth, son statut est donc bien supérieur à celui de M. Eden. En outre, j'estime que lorsqu'il prend la parole à la Chambre, il parle sérieusement et ne saurait avoir les motifs qui ont inspiré la déclaration de M. Eden. Il ne sied donc pas au chef de l'opposition de citer les paroles de M. Eden; c'est plutôt à M. Eden de citer celles de notre chef de l'opposition. C'est clair; personne ne peut s'y opposer.

On a beaucoup discuté la question de reconnaître la Chine et la signature d'un pacte du Pacifique analogue au pacte de l'Atlantique. Le chef de l'opposition prononce d'excellents discours en dehors de la Chambre des communes. (*Exclamations.*) Mieux vaudrait attendre que j'aie terminé avant d'applaudir. Il prononce de magnifiques discours. Lorsqu'il a porté la parole, récemment, à la salle paroissiale devant le cercle des hommes de la *Dominion United Church*, il a parlé du traité de l'Atlantique et de ce qu'il devrait signifier pour nous. Le pacte de l'Atlantique-Nord était une excellente chose et, disons-le, c'est le premier ministre (M. St-Laurent) qui en a été le parrain. L'initiative prise à San-Francisco ayant abouti à un échec, à cause du veto et de l'unanimité exigée des Nations Unies à l'égard des questions importantes, les nations qui partageaient les mêmes convictions ont dû s'allier et présenter un front commun pour la défense de la démocratie.

C'est la conception que j'en ai. Le chef de l'opposition sait fort bien que c'est le premier ministre qui a pris l'initiative, accueillie avec empressement par plusieurs pays. Or voici que plusieurs nations amies de la paix ont signé le pacte Atlantique.

Le chef de l'opposition a parlé du pacte du Pacifique. Adhérerait-il à un tel pacte s'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou premier ministre du Canada? Signerait-il, par exemple, un pacte avec le Japon à l'heure actuelle? Il y a quelques semaines, des représentants du Japon étaient de passage ici. Ces gens appartenaient à l'élément libéral japonais. Ils ont été bien accueillis ici et c'est, à mon avis, une excellente chose qu'ils soient venus.

Notre pensée se tourne vers l'Australie, pays qui se tire bien d'affaires à l'heure actuelle. La Nouvelle-Zélande est dans le même cas. Il n'y a pas si longtemps, M. Nehru, premier ministre de l'Inde, prenait la parole en cette enceinte. La réception réservée aux grands personnages lui était accordée. L'absence d'un pacte entre le Canada et ces pays ne signifie pas que nous ne sommes pas bons amis, au contraire. Outre l'Inde, le Pakistan, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il y a la Chine. Je ne rappellerai pas au chef de l'opposition ce que j'ai déjà dit à la Chambre en d'autres occasions. Peut-être lorsqu'il n'était pas ici s'occupait-il à d'autres besognes et n'avait-il pas le temps de lire mes discours. Quelque temps avant la venue de M^me^ Chiang-Kaichek à Ottawa je disais ici que tout ce qui avait été fait pour la Chine était perdu, à cause des mandarins, depuis toujours les exploiteurs du peuple.

Le chef de l'opposition sait qu'en Chine des milliers, sinon des millions de personnes, meurent de faim chaque année. Bien entendu, ceux qui souffraient en Chine ne se montraient guère enthousiastes de voir notre gouvernement et ceux d'autres pays fournir à Chiang-Kaichek de l'argent, des armes et du matériel, sachant que ceux de son entourage s'enrichissaient avec ce qui aurait dû aller aux pauvres. Le fait est bien connu. Inutile de lire tous les livres qu'on a publiés sur la Chine. Tout le monde connaît la vérité, et c'est cela qui est la vérité.

En conséquence on en voulait au régime Chiang, aux Songs et à tous les autres exploiteurs de la Chine. C'est ainsi que la révolution a débuté. C'est parce que Mao leur plaisait et qu'il était bien représentatif de ces gens qu'il a renversé le régime. Chiang est maintenant à Formose. Ce nom signifie "beau", et Formose est une belle île. Maï-nan est située près de Formose, mais comment la population de ces deux îles peut-elle se comparer aux centaines de millions d'habitants de la Chine? Aucunement.

En droit international, comme dans les affaires ordinaires, ce qui compte c'est le fait accompli. Dans le cas présent le fait accompli c'est que Mao est maintenant l'autorité reconnue en Chine. Il vient de signer un pacte de trente ans avec la Russie. J'espère que nous nous mettrons vraiment à l'œuvre, afin d'assurer la paix au monde. A quoi sert dénoncer un pays, du parquet de la Chambre des communes? Qu'est-ce que cela change? Où en sommes-nous arrivés depuis la fin des hostilités? Quelles nouvelles lisons-nous dans les journaux? C'est toujours la même chose, les

mêmes dénonciations; plus ça change, plus c'est la même chose. Pourquoi tous sont-ils provocateurs au lieu de chercher à en venir à une entente avec les autres puissances du monde? Je ne crois pas qu'il y ait de communiste ici, à la Chambre. Je ne dirais d'aucun de mes collègues qu'il est communiste. Mais, si nous voulons la paix, devons-nous toujours travailler en vue de la guerre? Devons-nous défier les autres nations du monde, comme l'ont fait l'autre jour le chef de l'opposition (M. Drew) et quelques autres députés? Si nous agissons ainsi, nous aurons ici une atmosphère semblable à celle qui règne parmi les diplomates à Lake-Success, à Paris et ailleurs, et le résultat sera le même. J'espère qu'à l'avenir, lorsque des diplomates et des représentants des nations se réuniront, ils chercheront à s'entendre et s'efforceront d'en venir à un accord afin que la guerre puisse être différée le plus possible.

Qui peut parler avec autorité de ce qui se passe derrière le rideau de fer? Qui en est au courant? Si le ministre le savait, je suis sûr qu'il nous en parlerait. Il n'en sait pas plus long que nous à ce sujet. C'est un secret bien gardé. C'est vraiment plaisanter que de demander au ministre de révéler de tels secrets. Je le dis à regret, mais la discussion de questions de vie ou de mort pour les Canadiens devrait se faire avec plus de sérieux, et sur un ton moins pédant et dogmatique. La politique n'y a point de place. Nous tiendrons-nous à l'écart? Qu'arriverait-il si nous le faisions? Les États-Unis sont nos alliés. L'Angleterre est là, bien qu'il ne faille pas compter sur elle plus que de raison après ce qui s'est passé au sujet de Hong-Kong. Tout le monde en est au courant. Je n'apporte point de longues citations. J'en appelle à chacun; que les députés repassent dans leur esprit ce que les journaux leur ont appris. Si l'Angleterre a reconnu le gouvernement chinois, c'est qu'elle craignait de perdre Hong-Kong. Tout le monde le sait.

Que s'est-il produit pendant la dernière guerre? La presse nous annonçait récemment la condamnation d'Alger Hiss et son emprisonnement pour trahison. M. Acheson a pris sa défense. Quoi qu'il en soit, Alger Hiss était un des conseillers de Roosevelt à Yalta, et c'est à son instigation que le président a fait tant de concessions à la Russie et que le gouvernement américain a reçu des renseignements inexacts sur la puissance militaire du Japon vers la fin de la guerre. Rien de cela n'est nouveau: c'est du domaine public. Mais il nous faut prendre un ton solennel et un air dogmatique quand nous discutons cette question. M. Roosevelt était incontestablement un grand homme mais il avait de mauvais conseillers. A cet égard, il était comme le chef de l'opposition. Je lance un appel spécial au chef de l'opposition. Je lui demande de mettre de côté la politique chaque fois qu'un aussi important problème vient sur le tapis. Il en est capable, je le sais. J'ai beaucoup de respect pour lui depuis qu'il a dit que le Canada est un pays souverain. C'est l'an dernier qu'il a dit cela et je l'en ai félicité. C'était un grand changement par rapport à l'attitude passée des tories.

Je désire mentionner autre chose, c'est-à-dire ce qu'a écrit M. Churchill au sujet de la représentation des États-Unis et du Canada auprès de la France. A la page 508 de son ouvrage sur la seconde Grande Guerre, intitulé: *Their Finest Hour,* je relève ceci:

> En même temps, il était nécessaire de se tenir en contact non seulement avec la France mais avec Vichy.

Il ne s'agit pas d'une opinion mais d'un fait.

> Je me suis donc toujours efforcé de tirer le meilleur parti possible de la situation. J'étais très heureux lorsque, à la fin de l'année, les États-Unis envoyèrent à Vichy un ambassadeur aussi influent et aussi énergique que l'amiral Leahy, ami personnel du président. J'ai constamment encouragé M. Mackenzie King à y maintenir son représentant, l'accompli et habile M. Dupuy. Nous avions au moins une fenêtre donnant sur une cour à laquelle nous n'avions pas d'autre accès.

Nous étions représentés à Vichy par M. Dupuy, qui est aujourd'hui ambassadeur du Canada quelque part ailleurs.

M. Fleming: En Hollande.

M. Pouliot: En effet. A Vichy, il faisait les courses de Churchill. Le Canada a reconnu Vichy, les États-Unis de même. Le Royaume-Uni l'a aussi reconnu implicitement, vu que M. Dupuy représentait ce pays de façon officielle à Vichy. Si l'on me demande pourquoi je dis cela, je répondrai que j'ai entendu quelques déclarations erronées au sujet du maréchal Pétain, chef de la France inoccupée durant la guerre. Il a été traité comme s'il n'avait pas été reconnu par les États-Unis, le Canada et, de façon non officielle, par le Royaume-Uni. Comme ces faits doivent être véridiques, et j'invoque le témoignage de Winston Churchill lui-même, je m'étonne qu'on n'admire pas ce vieillard qui a fait de son mieux pour sauver le plus possible la vie de ses compatriotes. Qui aurait pu faire mieux que lui pour épargner les vies des Français qui habitaient cette partie du territoire? A son âge, c'était pour lui un sacrifice que d'accepter ce poste. Il y a plus. Mon collègue, le député de Bonaventure (M. Arsenault) a prononcé, l'autre jour, un discours au sujet de Bernonville. Il m'est inconnu. Tout ce que je sais de lui, c'est ce que le député de Bonaventure a dit sur son compte à la Chambre. Ceux qui se plaignent de lui n'en connaissent pas plus long que le

citoyen ordinaire. C'est facile de raconter des choses abominables sur le compte de tout homme. Cependant, qui sont les Canadiens qui sont morts à cause du comte de Bernonville? Pourquoi ne les nomme-t-on pas? Qu'on nous dise qui ils sont. Des Canadiens, prétend-on, ont été tués à cause du comte de Bernonville, mais on ne donne pas de noms. Ce qui importe davantage, c'est que le tribunal de Toulouse l'a condamné par contumace. Or Toulouse est une ville de France entièrement aux mains des communistes. Dernièrement, il s'y est produit une confiscation d'armes. On entend des dénonciations de la part de communistes; lorsqu'un homme est attaqué par eux, les gens sont assez crédules, assez naïfs pour dire: "Débarrassons-nous de lui."

La conduite de l'ancien ambassadeur de France au Canada, dans l'affaire Bernonville, a été odieuse. J'ignore ce qu'il lui a pris, mais je songe en ce moment que la France a beaucoup plus à espérer du Canada que le Canada de la France.

Voici ce à quoi je pensais au sujet des crédits il y a un moment: en ce qui concerne les affaires extérieures, ce n'est pas le ministère des Affaires extérieures qui compte le plus, mais bien celui de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je félicite le nouveau titulaire (M. Harris). Il doit se rendre compte de l'importance des tâches que lui a confiées le premier ministre (M. St-Laurent) et former ceux qui ne sont pas de vrais Canadiens, ceux qui, bons citoyens peut-être, ne sont pas dans leur cœur vraiment fiers de leur pays et ne considèrent pas d'abord le Canada lorsque des questions importantes sont en jeu.

J'ai noté ce qu'a déclaré le chef du groupe cécéfiste (M. Coldwell) au sujet de la mentalité d'Anthony Eden. Il y est allé discrètement, mais je partage son opinion. Je n'en reviens pas des progrès que le parti conservateur a accomplis dans le sens de l'esprit canadien depuis que le chef actuel de l'opposition (M. Drew) le dirige à la Chambre. Jamais, je l'avoue sincèrement, je n'ai compté là-dessus. J'ai cru quelque temps que le parti serait surtout divisé en un parti canadien et un parti composé d'impérialistes, de tous ceux qui souffrent d'un complexe d'infériorité, de communistes, de toutes sortes de gens. Je vois maintenant qu'il y a du progrès. Je félicite donc le chef de l'opposition et le chef de la C.C.F. Je vois qu'il y a du progrès également dans l'autre coin. Soyons Canadiens; soyons fiers de notre race, et de notre grand pays, et ne nous laissons pas effrayer par de fausses déclarations faites par des gens qui ne peuvent les appuyer.

M. Knowles: Aucun progrès à signaler de votre côté?

[M. Pouliot.]

M. Pouliot: Je suis sur un bon côté; venez donc. Je le répète, nous vivons dans une ère nouvelle. C'est un changement complet et les députés le savent bien. C'est pourquoi plus que jamais, je suis fier de mon parti.

M. Johnson: Faites attention sinon vous n'y resterez pas. Vous serez ici de nouveau.

M. Pouliot: Non. Je dis qu'il y a du progrès. Il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

M. Knowles: Le député devrait le savoir.

M. Pouliot: Le député de Bow-River (M. Johnson) est trop habile, trop brillant, trop expérimenté en politique pour le nier. Il ne peut nier ce qui est évident. Je n'insisterai pas. J'ai presque fini. Je compte que le nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a assez d'esprit de justice, de patriotisme, de dignité et de fierté pour ne pas prendre des mesures qu'il regrettera toute sa vie. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre de m'avoir écouté encore une fois avec tant de bienveillance.

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): Pour un nouveau membre de la Chambre, ce peut être une épreuve d'exposer ses vues sur les affaires extérieures. Au cours du débat on a beaucoup parlé de la situation qui règne en Orient. On s'est plaint que nous n'obtenons pas assez de renseignements sur les affaires extérieures pour nous prononcer en connaissance de cause. A première vue, c'est là une observation que nous pouvons partager. Les affaires extérieures ont aujourd'hui une telle importance que nous devons étudier l'à-propos de déterminer une politique étrangère unie et appuyée par tous les membres de la Chambre, éliminant ainsi parmi nous toute dispute sur ce que doit être notre ligne de conduite en Orient ou en Occident en vue du maintien de la paix.

A titre de membre du comité des affaires extérieures, je partage l'avis du président, l'honorable député de Cochrane (M. Bradette), qui donnait à entendre, vendredi soir, qu'il ne pouvait recevoir du ministère, sans les précautions voulues, des renseignements confidentiels. Sauf erreur, un de mes devoirs à la Chambre est de veiller à la sécurité de la nation. Malgré mon vif désir d'être mieux renseigné sur les affaires extérieures, à l'exemple de l'honorable député de Cochrane, je ne suis pas prêt à recevoir tel renseignement qui pourrait, par hasard, tomber aux mains de l'ennemi et mettre l'État en danger. Vu les événements qui se sont déjà déroulés au Canada en matière d'espionnage, et ceux qui se sont produits dernièrement sur la scène mondiale, j'estime que nous ne pouvons nous montrer trop circonspects au sujet de la nature des renseignements à fournir. Nous

avons eu connaissance du procès d'Alger Hiss, aux États-Unis et de celui de Fuchs à Londres. Celui qui occupe maintenant le poste de secrétaire à la Guerre, en Grande-Bretagne, affichait des tendances communistes il y a à peine quelques années. Que faisons-nous? Sur quelle voie nous acheminons-nous?

Le péril communiste constitue une grave menace pour le Canada et le reste de l'univers. Il importe de s'en rendre bien compte. J'aimerais citer un article publié le 12 février dernier dans le *Times* de New-York. Il ouvrira peut-être les yeux de certains députés sur notre attitude et celle de notre grand voisin du sud à l'égard de l'Ouest. L'article leur montrera peut-être à quel point l'activité communiste dans le monde menace nos deux nations. L'auteur est Arthur Krock, correspondant politique de Washington du *Times* de New-York. Il est reconnu comme le doyen et l'oracle des correspondants dans la capitale américaine. Je cite l'article:

Voici à quoi se résume les déclarations formulées cette semaine par le président et le secrétaire d'État, M. Acheson, lorsqu'ils ont exposé les principes sur lesquels se fonde la politique étrangère américaine à la lumière des événements mouvementés de date récente. Les États-Unis ne peuvent traiter avec la Russie soviétique (pas plus qu'ils ne le pouvaient avec Hitler), sauf lorsqu'une série d'événements donnent lieu à des circonstances qui obligent nécessairement le Kremlin à atténuer sa politique d'agression. Cela s'est produit avec succès à Berlin, en Grèce, en Turquie et en Iran; nous devons donc nous efforcer d'accroître le nombre de régions de ce genre dans le monde.

Voici la réaction, au Congrès, de représentants importants, tant démocrates que républicains, dont certains avaient tellement réclamé un programme concret qu'ils ont obtenu les déclarations officielles: vous rejetez la proposition pratique du sénateur Brien McMahon qui conseille d'aborder le problème autrement, d'offrir au cours d'une période de dix ans 50 milliards de dollars sous forme de cadeaux et de prêts à toutes les nations, y compris la Russie, en retour de la suppression efficace des armes atomiques. L'expérience à démontré, d'après vous, qu'il est futile de compter s'entendre avec la Russie à cet égard ou de croire qu'elle respecterait des accords en ce sens.

Par le même raisonnement, on rejette la proposition concrète du sénateur Millard E. Tydings selon laquelle il faudrait chercher à tenir une conférence générale du désarmement.

Sous prétexte que les obligations morales de ce gouvernement rendent déshonorante et même contraire à ses intérêts d'amoindrir ou d'abolir la souveraineté du régime nationaliste chinois à Formose, on rejette au moins une occasion de confiner les communistes internationaux au territoire dont ils sont présentement les maîtres en Asie.

Je vous ferai part maintenant de la situation qui existe au secrétariat d'État à Washington, telle que nous l'a décrit ce journal:

Dans d'autres services administratifs et au Capitol, cependant, les nerfs sont fort tendus. Nous n'attribuons pas le moindrement cet état de choses à la panique ni à une lacune quelconque dans la formule de M. Acheson. Plusieurs adjoints au Président sont franchement inquiets au sujet de la sécurité, non seulement en ce qui concerne les secrets atomiques mais aussi au sujet de l'activité générale de la cinquième colonne au sein de l'administration même.

Un de ces hauts fonctionnaires nous a déclaré qu'il était sûr qu'une telle colonne était à l'œuvre dans le service où il occupe le deuxième rang en importance, mais qu'il ne pouvait encore déterminer les autorités à effectuer un nettoyage en règle. Un autre a dit qu'il n'aurait pas l'esprit tranquille au sujet de l'application heureuse de toute politique étrangère, si judicieuse et énergique fût-elle, tant que "cinq ou six individus" ne disparaîtront pas d'un très important service administratif.

J'aimerais citer une dépêche du correspondant du *Times* de New-York, à Paris:

Suivant l'attitude des États-Unis, il est inutile d'entamer de nouveau un échange de vues alors qu'il est évident que l'Union soviétique n'a pas l'intention d'y donner suite par des actes.

Le premier ministre Staline a déjà dit lui-même: "Les institutions et les régimes ne se changent pas par des paroles, mais par des causes naturelles".

Les "causes naturelles" qui semblent prédominer dans l'esprit du Politburo soviétique démentissent les "paroles" d'amitié. L'URSS pousse la guerre froide contre les États-Unis et leurs amis. Tant que ne cessera pas cette hostilité voulue, les "paroles" ne sauraient servir à grand chose.

Il a beaucoup été question, à la Chambre, de la paix, envisagée du point de vue humanitaire. Nous approuvons tous les sentiments qui ont été énoncés et la façon dont ils ont été exposés. Nous souhaitons tous la paix, aujourd'hui plus que jamais. Mais il nous faut garder le sens des réalités dans cette question de la paix. J'affirme que le Canada doit faire entendre une seule voix, sinon on fera état de ce qu'il n'est pas uni. Quelle que soit la politique qu'il adopte, s'il n'est pas uni, elle ne contribuera pas à la paix du monde.

On a beaucoup parlé de la politique que le Canada devrait adopter vis-à-vis de l'Orient. Je sais, pour avoir servi en Orient pendant deux ans, ce que sont les émeutes là-bas. Je sais quel serait le sens, pour l'Orient, d'une mauvaise politique adoptée par les pays occidentaux. Feu le président Wilson adopta une politique d'autodétermination pour tous les peuples. Comment cette politique au nom ronflant a-t-elle été accueillie en Orient? La nouvelle se répandit dans les bazars comme une traînée de poudre et les populations crurent qu'elles pouvaient agir comme bon leur semblait, qu'elles pouvaient faire fi de la loi et de l'ordre public. Il fallut appeler les troupes à la rescousse.

Nous ne comprenons pas la mentalité des Orientaux. Nous, les Occidentaux, sommes matérialistes et pratiques, tandis que les Orientaux ont l'esprit abstrait ou mystique. Si nous croyons pouvoir adopter une politique ici, avec nos idées occidentales, sans bien comprendre la mentalité des Orientaux, nous échouerons lamentablement. Qu'il me soit permis de donner un seul exemple. Au

Canada, le menuisier scie du haut en bas, tandis qu'en Orient, le menuisier scie du bas en haut. Autrement dit, les Orientaux voient la vie du point de vue opposé et il nous faut comprendre leur point de vue, leur civilisation, leur religion, et leurs problèmes sociaux si nous voulons que notre politique réussisse.

J'étais dans l'Inde quand le *Times* de Londres a proposé une politique qu'à prime abord tout habitant du monde occidental pouvait appuyer; mais si la même politique avait été adoptée dans l'Inde, il en serait résulté des troubles sans fin et nous, qui vivions là-bas, le savions. J'ai vu les émeutes dans l'Inde; j'ai parcouru Delhi, Amritsar et Lahore peu après ces émeutes et je sais combien elles furent sérieuses. Je sais toute la gravité du problème que pose le monde oriental. En adoptant ses programmes d'actions, le Canada doit tenir compte de la mentalité orientale. Les Russes ont obtenu tant de succès en Orient parce qu'ils sont eux-mêmes à demi orientaux et comprennent la mentalité particulière de l'Est.

La situation en Chine est loin d'être claire. Il existe un gouvernement communiste, mais les îles de Formose et d'Haï-Nan restent aux mains des armées nationalistes. Que faire à l'égard de ces îles? Si nous appuyons les forces nationalistes de Chine nous serons accusés de nous mêler des affaires internes de ce pays, car Formose a été cédée à la république de Chine, après la guerre. Si nous aidons les armées nationalistes qui y sont installées, il nous faudra leur fournir les armements et l'argent nécessaires à la lutte. Les stratèges affirment que les nationalistes ne pourront conserver Formose quand les communistes chinois auront complété leur armement et réorganisé leur aviation avec l'aide de la Russie. Dans une telle éventualité, on ne pourrait défendre Formose avec succès.

Que faire? Enverrons-nous des hommes et des munitions? Si nous prenions cette décision pourrions-nous compter sur l'appui de la population du Canada et des États-Unis? Si nous ne soutenons pas les nationalistes et si Formose devient territoire communiste on s'en servira comme d'un tremplin pour répandre la propagande communiste et favoriser l'infiltration de cette doctrine dans les Philippines et dans les îles orientales. Je ne connais pas la réponse à cette question mais je sais que le problème existe. Le chef de l'opposition (M. Drew) a raison de dire qu'il faut être prudent et prendre le temps d'examiner soigneusement toutes ces questions.

Dans une certaine mesure, le même problème se pose en Indochine. Nous livrons une guérilla contre le communisme dans les États fédérés malais. Le Siam ne sait pas de quel côté pencher. Une armée de 30,000 communistes est sur son territoire et il craint qu'en les désarmant et en les internant, il ne s'attire l'inimitié du régime communiste de Chine. Comme tant d'autres faibles États de l'Orient, il doit se contenter d'attendre les événements. Le désordre règne en Birmanie et la situation de l'Inde mérite d'être soigneusement étudiée.

Combien de députés connaissent la composition de l'Inde? Nous parlons du Canada comme d'une nation; dans le cas de l'Inde, toutefois, il s'agit plutôt d'une agglomération de peuples. Plus de trois cents dialectes se parlent dans l'Inde et dans le Pakistan. Les habitants du Marah et les Sikhs sont encore plus divisés que les Français et les Allemands. une guérilla contre le communisme dans les La différence est plus marquée dans le cas des Bengalis et des Radjpoutes, des Tamils et des habitants du Pendjab. Comment M. Nehru parviendra-t-il à unir ces peuples?

Il a toute notre sympathie. Il a prononcé un discours en cette enceinte et reçu un accueil chaleureux. M. Nehru est aux prises avec un problème très important et tout aussi complexe. L'ONU a décidé d'envoyer une mission pour régler le différend relatif au Cachemire. Cette mission essaie de le régler. Elle s'est dit qu'un plébiscite permettrait à la population de décider elle-même. La mission se trouve sur les lieux depuis des mois, mais le plébiscite n'a pas encore eu lieu. Le Cachemire est une épine au pied de l'Inde. Si cette question ne se règle pas bientôt, elle pourrait bien entraîner une guerre civile entre le Pakistan et l'Hindoustan. Voilà une situation qui comporte de grands dangers. Si nous pouvons aider M. Nehru et les Indiens à la régler, de grâce, faisons-le.

L'Inde est un rampart de la démocratie, si on peut dire, contre l'influence communiste qui descend de l'Afghanistan par le pas de Khaïbar. Nous devons appuyer toutes les mesures que M. Nehru prendra pour empêcher l'agitation communiste de s'étendre à cette région de l'Asie, car une fois installée là, elle poussera plus loin.

On a beaucoup parlé ici de la paix dans le monde. J'espère qu'elle se réalisera. L'automne dernier, le premier ministre déclarait que la guerre n'était pas imminente. Sa déclaration a beaucoup réconforté tous les députés. Pas plus qu'un autre, le premier ministre ne peut garantir la paix future. Comme le rappelle l'article du *Times* de New-York, la preuve en a été faite maintes et maintes fois. Ce n'est pas en tenant

conférence sur conférence, en allant d'échec en échec, qu'on assurera la paix. Quelles sont les intentions de la Russie par rapport au reste du monde? Hitler a écrit un ouvrage intitulé *Mein Kampf*, dans lequel il exposait les projets qu'il avait l'intention de réaliser. Ceux qui ont lu le livre se sont dit que personne ne serait assez fou pour nous prévenir de ce qu'il allait faire avant de s'y essayer. Il a quand même tenté l'aventure. Lénine a écrit que le communisme et le christianisme ne sauraient vivre paisiblement côte à côte dans le monde et qu'il fallait que l'un d'eux disparaisse. Il serait bon que nous croyions cela, quelle que soit la politique de la Russie, et quels que soient les compromis auxquels les circonstances pourront l'incliner. Le principe essentiel du communisme, c'est que le christianisme doit disparaître, faute de quoi il disparaîtra lui-même. Il faut que nous comprenions cela. Signer des pactes avec des gens pour qui les dix commandements et le sermon sur la montagne n'ont aucun sens, cela ne veut rien dire. Ils ne peuvent que nous lier, mais ils ne les lient pas de leur côté.

Convoquer aujourd'hui une conférence des têtes dirigeantes, faire confiance à nos adversaires, c'est nous condamner à la déception. La seule langue qu'ils comprennent, c'est celle de la force. Il faut que notre pays et les autres nations démocratiques soient forts, pour résister à l'agression et pour montrer aux hommes du Kremlin que s'ils déclenchent la guerre ils détruiront peut-être, mais ils seront détruits à leur tour. Si les Allemands n'ont pas utilisé les gaz délétères au cours de la dernière guerre, c'est qu'ils craignaient les représailles. Il faut faire comprendre au Kremlin que s'il commence la guerre nous lui rendrons la pareille, car c'est le seul langage que ces gens entendent. Si nous ne pouvons pas leur faire entendre raison, nous devrons essayer d'arriver à nous faire comprendre du peuple russe et des pays dominés par les communistes. Signalons-leur que la ligne de conduite qu'ils adoptent vise à la destruction, et que, même s'ils détruisent, ils seront anéantis. Personne ne tient à se suicider. C'est le langage que ces gens comprennent, et c'est en ces termes que nous devons leur parler si nous voulons que la paix règne dans l'univers.

Nous du Canada, ainsi que les autres pays démocratiques du monde, devons être puissants si nous ne voulons pas avoir la guerre. C'est la route que nous suivons présentement, reconnaissons-le, que la chose nous plaise ou non. Je ne veux pas de la guerre, car j'en ai vu assez. Quiconque a été témoin de choses comme celles que j'ai vues ne veut pas de la guerre. Cependant, je ne veux pas qu'on outrage ma femme ni qu'on emmène mes enfants Dieu sait où, si c'est là le prix du communisme. Je désire que la liberté règne dans le monde. J'ai combattu pour la défendre il y a plusieurs années, et je suis prêt, même à mon âge, à la défendre encore aujourd'hui. Je désire la paix dans le monde, mais je veux aussi que la liberté y règne. Si nous pensons que nous pouvons avoir la paix sans la liberté, nous commettons une grave erreur. Pendant l'intersession j'ai parcouru notre pays de la côte est jusqu'à la côte ouest. J'ai fait la connaissance de bien des Canadiens et j'ai causé avec plusieurs d'entre eux. Nous habitons un beau et bon pays. C'est une terre d'espoir et de gloire; d'espoir, parce que les Canadiens ont foi en l'avenir de leur pays; de gloire, à cause des exploits de nos ancêtres. Dieu merci, c'est encore un pays libre. Faisons en sorte qu'il reste libre.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques observations. Le débat sur les affaires extérieures est généralement réservé aux experts. Il y a assez longtemps que je siège à la Chambre pour comprendre que des experts ça n'existe pas. C'est surtout à cause des experts que nous sommes dans le pétrin. Je prends la parole en ce moment, parce que j'ai lu un discours qu'a prononcé à Lake-Couchiching le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Le compte rendu en était rapporté dans le *Canadian Unionist* de septembre 1949. Ce discours est un chef-d'œuvre. Je conseille donc à tous les députés, surtout ceux de l'autre côté, d'en obtenir un exemplaire et de le lire. Dans cette étude assez longue, le ministre a parlé de presque toutes les obligations d'une société libre. Si, dans l'administration de son ministère, il suit les rouages qu'il mentionne dans son entretien, il ne s'écartera guère de la bonne voie.

Ce discours m'est donc un exposé de son opinion. Aussi, lorsqu'il a inauguré le présent débat, j'ai été un peu déçu de constater qu'il n'était pas aussi libre que je l'avais vu antérieurement à la Chambre, quand il était revenu de derrière la scène des affaires extérieures. Le ministre a semblé un peu ébranlé quand il a prononcé son discours. J'ai eu l'impression que, en sa qualité de membre du cabinet, il était obligé de chercher à excuser le programme de régie interne, en se servant de questions relatives aux affaires extérieures pour le dissimuler. Je compte m'être trompé. Il m'a semblé se livrer à une habile manœuvre. J'en ai été un peu désappointé. Une des raisons de mon intervention est de rappeler au ministre ce discours et les rouages qu'il y mentionnait, afin qu'il puisse rajuster son tir.

Je le disais il y a un instant, les affaires étrangères ne devraient pas constituer un mystère pour nous. Je suis du reste à peu près sûr que ce n'est pas le cas en ce qui concerne la plupart de nos citoyens. Presque tous, nous avons vu deux guerres qui nous sont venues de l'extérieur. Nous savons quelle a été l'attitude du Canada au cours de ces deux guerres; nous avons une idée assez juste de ce pourquoi nous nous sommes battus. Je me souviens très bien de la vieille Société des Nations. J'étais d'ailleurs membre de la Ligue pour la Société des Nations. J'ai, entre les deux guerres, prêché la sécurité collective à de nombreuses réunions publiques. Je croyais que nous étions parvenus à convaincre tout le monde. Le chef de l'opposition, je m'en souviens très bien, faisait partie de cette organisation avant de passer à la politique. Lui aussi, il prenait position en matière de sécurité collective. Nous nous rappelons tout cela, qui n'a rien de mystérieux. Nous savons comment nous nous acheminons vers les crises économiques et ce qui amène les guerres. Deux fois, de notre vivant, nous avons vu la propagande à l'œuvre d'abord en faveur d'un pays puis contre lui. Il est difficile, quand on lit les journaux, de dire où finit la propagande et où commence la réalité.

J'aimerais revenir un instant à l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans tout cet exposé, le ministre, et avec raison je crois, disait qu'il y a deux extrêmes dans le monde et que la seule ligne de conduite sage et sûre que peut suivre notre pays est celle qui lui permettra de servir de tampon entre ces deux extrêmes, afin qu'il ne puisse se produire, de notre vivant, ni choc ni guerre. Je suis d'accord là-dessus. Mais je ne vois pas que le Gouvernement dont il fait partie suive cette ligne de conduite en ce moment. A mon sens, nous ne faisons pas Charte des Nations Unies. Je reconnais avec tout notre possible. Nous ne respectons pas les obligations assumées en vertu de la l'honorable préopinant qu'il nous est pas mal difficile de psychanaliser l'Orient, de le comprendre, de résoudre ses difficultés et le reste. Mais, à l'ONU nous avons pris certain engagements qu'en tant que nation nous pouvons respecter. Je ne crois pas que nous les respectons. Je m'explique. A mon sens, ce dont le monde a le plus besoin aujourd'hui, c'est de nourrir ceux qui ont faim. C'est dans cet esprit que l'ONU a institué la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Cette organisation qui compte des spécialistes de toutes les parties du monde, a adopté certains programmes, a décidé qu'il fallait faire certaines choses pour alimenter ceux qui souffrent de la faim. J'aimerais qu'au cours du présent débat, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous dise, si en tant que nation, nous faisons tout notre possible pour réaliser les propositions formulées par cette organisation particulière de l'ONU. Je ne crois pas que nous le fassions et c'est une chose que nous pourrions faire.

Deuxièmement, je ne crois pas que nous respectons nos engagements en vertu de la Charte des Nations Unies lorsque nous refusons d'accepter le rapport présenté dernièrement par la commission de spécialistes en affaires économiques. Le but principal de la Commission, exposé dans ce rapport particulier, était de trouver des voies et moyens, au sein de chaque nation, de maintenir l'embauchage intégral. Certains vœux ont été formulés. Ils sont plutôt longs. Je suppose que la plupart des députés ont lu ces conclusions. Je ne les citerai pas ce soir. Pour tout résumer, la Commission conseillait le maintien de l'embauchage au maximum dans tous les pays. Elle préconisait certaines mesures à prendre si le chômage s'accentuait: programme de travaux publics, de mesures de sécurité sociale; maintien du pouvoir d'achat au plus haut niveau possible si le chômage dépassait la moyenne "normale" et touchait plus de 4 ou 5 p. 100 des travailleurs. Le chiffre est déjà dépassé; le nombre des chômeurs au pays est fort élevé. Sauf erreur, le Gouvernement n'a pris aucune des mesures principales préconisées par la Commission. De fait, c'est le contraire qui est vrai, car notre représentant en ce domaine différait d'opinion. J'ai en ma possession une copie de sa déclaration à la Commission relativement aux mesures qu'elle préconisait pour maintenir l'embauchage intégral. Il diffère entièrement d'opinion avec elle. Il a déclaré qu'il faudrait mettre de côté les conclusions de la Commission jusqu'au moment où le gouvernement pourrait les étudier, et le reste. Il lui semblait que les conseils de ces spécialistes en la matière venus de tous les coins du monde, étaient impraticables en ce moment au pays. S'il était impossible de donner suite à ces vœux à ce moment-là, ou en septembre 1949, on ne pourra jamais réaliser ces projets nulle part au monde car, à mon avis, notre pays est le seul qui ait en surabondance les ressources nécessaires pour procurer du travail à son monde. Nous retardons à cet égard. Le moins que nous puissions faire, c'est de réaliser dans notre pays, dans la pleine mesure possible, les projets dont l'Organisation des Nations Unies préconise l'exécution.

Il n'est pas difficile de désillusionner les gens et de répandre le scepticisme et le doute.

Depuis dix ans et surtout depuis trois ou quatre ans, nous entendons à tout propos des phrases ronflantes. Le chef de l'opposition nous a parlé de la Charte de l'Atlantique. Au cours de sa campagne électorale, M. Churchill a réclamé une large part du mérite à l'égard de la préparation de ce document. Que signifiaient ces belles paroles? Rien du tout. Ce n'était que de la propagande préparée à des fins de guerre, à la veille d'une invasion, afin de stimuler les troupes. Ce n'est qu'un document officiel et les gens en sont venus à la conclusion qu'il n'a aucune portée légale. Ils le savent parce que, de fait, Roosevelt l'a reconnu lui-même. Ce n'était que de la propagande pour amener la population à intensifier son effort de guerre. Toutes les belles phrases de la Charte de l'Atlantique sur le libre accès aux matières premières du monde, et ainsi de suite, ne sont que de la poudre aux yeux. Elles ne veulent rien dire. Il nous faut nous mettre à l'œuvre si nous voulons sortir indemnes de la période actuelle.

La discussion qu'a soulevée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la reconnaissance de la Chine, revêt de l'importance, car il faut que cette question soit bien comprise. J'ai eu l'impression qu'en la soulevant en ce moment, le ministre n'a voulu que tâter le terrain afin d'obtenir tous les renseignements possibles à ce sujet. Je crois qu'il sonde l'opinion publique et qu'il lit les articles des journaux. C'est précisément ce que je ferais moi-même si j'étais à sa place et si je devais m'occuper de cette question, parce que je sais,—il vaut aussi bien l'avouer franchement,—que des éléments sectaires exercent une forte pression en ce moment. Pour ma part, je ne me laisse pas influencer par tout cela. Si, en face de la situation mondiale, la majorité des députés, comme le Gouvernement lui-même, sont d'avis qu'il importe de prendre une certaine décision, que la Chambre fasse quelque chose, parce que, en avisant à la situation, nous ouvrirons peut-être la bonne porte; mais si nous ouvrons la mauvaise et si quelqu'un se met à lancer des bombes atomiques, ces bombes ne seront ni catholiques ni protestates: ce seront tout simplement des bombes qui frapperont sans distinction. C'est ce qu'il importe de bien comprendre.

Le chef de notre groupe a déjà dit qu'en ce qui le concerne il estime que nous devrions reconnaître le gouvernement chinois. Le chef de l'opposition, d'autre part, a affirmé qu'à son avis, il ne faudrait pas le faire. C'est pour lui la voie de l'apaisement. Nul ne devrait mieux connaître la route de l'apaisement que ce parti-là. Je ne dis pas cela pour discréditer le chef actuel de l'opposition (M. Drew). Mais ses membres ont approuvé le recours à l'apaisement en honneur avant la dernière guerre et en ont même tracé la voie. Je n'en dirai pas plus long, cependant.

Le Gouvernement pratique exactement la même chose. Il lance un ballon d'essai. Je ne l'en blâme pas car c'est lui qui, en somme, est responsable. A lui incombe la décision. Je ne vois pas grand ressemblance entre l'attitude qu'on est à prendre et celle qui régnait avant la dernière guerre sur la question de l'apaisement. De fait, nous n'apaisons personne.

L'aspect juridique de la question ne m'intéresse pas. On a dit cet après-midi qu'un certain professeur, se fondant sur le droit international, s'est prononcé en faveur de la reconnaissance du fait de l'existence d'un certain gouvernement. Voilà ce que c'est que le droit international. Qui rédige le droit international? Voilà la question que je me pose. Il n'existe certainement pas de gouvernement international ni de loi internationale. Il s'agit simplement de l'opinion de quelque avocat très calé. Il énonce un principe qu'on se croit obligé d'accepter comme parole d'Évangile. Cet aspect de la question ne m'intéresse pas du tout.

Je m'inquiète de notre position, de nos rapports avec la Chine. Je me demande si nous pouvons, de la Chambre des communes, donner à notre population une direction bien avisée. Nous avons reconnu plusieurs pays satellites non pas parce que nous aimions ces pays, non pas parce que nous aimions la doctrine qu'ils professaient, mais uniquement parce qu'ils existent. Nous avons établi des rapports commerciaux avec eux et c'est à peu près tout.

Pour ce qui est de la Chine voici quelle est, je crois, notre position. Une population de 450 millions, mal gouvernée par le passé, dépourvue des moyens de subsistance et victime d'une exploitation effrénée, est prête à se soumettre à n'importe quoi pourvu qu'elle change de régime. C'est le genre de gouvernement qui existe aujourd'hui en Chine.

On parle beaucoup du rideau de fer, des occasions qui manquent de le pénétrer pour faire savoir aux gens ce que nous tentons de faire. Eh bien, au lieu d'apaisement, comme le veut le chef de l'opposition, ne s'agit-il pas plutôt de savoir si nous fermerons la porte sur la Chine, si nous tendrons un autre rideau de fer qui isolerait complètement la Chine du monde extérieur et la jetterait dans les bras de la Russie.

Ne vaut-il pas mieux admettre pour l'instant que personne n'est absolument maître de ce pays aujourd'hui; je crois d'ailleurs que personne n'y exercera de notre vivant la

maîtrise absolue. C'est un pays en évolution. Les armées d'un certain groupe représentant le communisme y sont cantonnées, mais elles ne peuvent avoir une profonde emprise. Sauf, erreur, les Chinois sont très changeants et il ne sera pas facile de ne pas tenir compte de leurs désirs.

Ne ferions-nous pas mieux de reconnaître ce que la Grande-Bretagne a reconnu? Devant la menace d'une guerre immédiate et la perte éventuelle de Hong-Kong, elle a reconnu la Chine. En réalité, elle n'aurait pas pu tenir. Ne valait-il pas mieux rester là, conserver cette partie de la Chine et inaugurer des relations commerciales entre les gens de la région et la population chinoise pendant que la situation locale est encore instable?

Ne vaudrait-il pas mieux faire de même à notre tour? Ne serait-il pas sage de notre part de créer des relations commerciales, car bon gré mal gré, nous faisons partie de l'Organisation des Nations Unies. A mon avis, on reconnaîtra les représentants du gouvernement actuel de la Chine et, bientôt, ils siégeront aux Nations Unies. Quelle tentative d'apaisement y a-t-il à vouloir prendre la seule mesure qui soit logique à l'heure actuelle et qui consiste à rester dans le pays et à aider les Chinois à sortir du désordre où ils sont présentement plongés?

Je représente une circonscription où les gens sont bien renseignés sur les affaires internationales et qui compte un vieux syndicat coopératif. Ils ont étudié la question à fond. Comme je me suis entretenu avec mes commettants pendant mon séjour là-bas, je n'hésite aucunement à déclarer qu'ils estiment qu'il appartient au Gouvernement de prendre une décision à ce sujet.

Le ministre a exposé certaines dispositions précises qui s'imposent avant de reconnaître le régime. Une fois que le Gouvernement aura pris ces dispositions et qu'il sera convaincu que le régime avec lequel il établira des relations est en mesure de s'acquitter de ses obligations internationales, il conviendrait alors, il me semble, que le Gouvernement reconnaisse le régime chinois, afin de rester aussi près que possible du peuple de la Chine.

Je n'hésite pas à l'affirmer. D'autre part, je suis convaincu que si l'ensemble de la population était au courant de la situation, elle approuverait le Gouvernement de prendre une mesure de ce genre. Cependant, la plupart des gens entendent tellement de propos en l'air à ce sujet, qu'ils ne savent au juste à quoi s'en tenir. Beaucoup de gens craignent de se prononcer tant qu'ils ne savent pas de quel côté souffle le vent. Comme résultat, la population manque de direction et ne comprend pas la situation. En outre, les éditoriaux de divers journaux exposent souvent une opinion contraire, ce qui contribue à

[M. Gillis.]

rendre les gens perplexes. Ces journaux ne s'intéressent pas tant à la responsabilité du Gouvernement qu'aux bénéfices qu'ils peuvent retirer d'une certaine propagande. En conséquence, les gens sont embrouillés. La question est tellement grave et peut créer tant de confusion que le ministre et le Gouvernement ont le droit de demander à chaque député d'exprimer son attitude sans ambages. Ainsi, la population serait renseignée et recevrait des directives éclairées de la Chambre des communes.

Quatre-vingt-quinze pour cent de nos électeurs ne peuvent mettre le temps qu'il faut pour lire et comprendre les dessous de ces questions. Les députés, toutefois, ont les loisirs voulus; ils devraient donc étudier ces problèmes. A mon sens, les membres de la Chambre des communes sont moralement tenus d'expliquer aux gens la ligne de conduite qui s'impose lorsque surgit une question de ce genre qui peut devenir la clé de l'énigme, du moins en ce qui a trait à la guerre.

Je prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de réclamer énergiquement au sein de son parti la mise en œuvre des vœux formulés par les commissions de l'ONU parce que, à mon sens, aucun pays ne peut, mieux que le Canada, donner suite aux propositions relatives à l'emploi intégral et aux conseils de la FAO. Je suis persuadé que si nous pouvons montrer à nos gens, aux peuples qui font partie de l'ONU et à ceux qui n'en font pas partie, que le Canada respecte ses engagements et s'y conforme, nous pourrons plus facilement influencer les Tchèques, les Yougoslaves, les Chinois et ceux du même camp.

Je crois avoir répété souvent en cette enceinte que je ne crains pas que la guerre se déclare. Tout d'abord, les États-Unis ne prendront aucune mesure d'agression pour déclencher la guerre. Ensuite, aucun pays du monde, à mon avis, ne craint plus la guerre que la Russie. Je pense, depuis longtemps d'ailleurs, que la Russie se trouve aujourd'hui dans la même situation que l'Allemagne de 1944. Elle a agrandi sa zone d'influence et plus elle l'agrandit, plus elle s'affaiblit. Elle me fait penser à la mouche qui a capturé le papier tue-mouches; elle s'y est établie et la voilà prise elle-même. Lorsqu'un pays est obligé de maintenir l'ordre dans la moitié de l'Europe et ensuite venir au secours de la Chine, lorsque ses troupes se trouvent éparpillées de par le monde, il ne devient pas plus puissant.

Si quelque pays voulait demain déclencher la guerre, que feraient, selon vous, les Tchèques, les Polonais, les Roumains ou les Bulgares? Qu'on n'aille pas s'y tromper: personne ne sait mieux que Joseph Staline ce

qui arriverait. Il y aura un grondement de révolte, car ces gens ne sont pas soumis. Pour le moment, ils sont sous la botte russe. A mes yeux, je ne crois pas que l'Oncle Joe veuille déclencher une guerre et ouvrir peut-être ses propres frontières à une contre-révolution. Je ne pense pas que les États-Unis lancent jamais une bombe atomique ni une bombe à l'hydrogène. A mon avis, ce n'est pas leur genre. Ils n'ont aucunes visées impérialistes ni expansionnistes.

Cette guerre froide de la part de la Russie fait partie de sa stratégie. Quiconque lit le programme du parti communiste,—et la plupart des députés le connaissent,—savent qu'il est présentement dans la phase de la révolution nationale, ce qui consiste à fomenter la révolution dans chaque pays qu'il conquiert et à passer ensuite les rênes à ses vassaux. Tel est aujourd'hui son programme. Il n'a pas pour fin de déclencher une guerre. Cependant, s'il crée le chômage et amène l'effondrement inévitable du capitalisme, ce qui consiste, comme il le dit, à créer la confusion et le chaos, et à enlever aux gens tout désir de résister, c'est là de la bonne propagande pour la Russie. C'est de la bonne propagande que d'installer sa propre organisation dans ce pays.

Hitler a fait la même chose. Il n'y a rien de neuf dans tout cela. C'est la méthode totalitaire de conquérir un pays. La Russie procède exactement comme a procédé Hitler avant que la guerre éclatât. Les populations de l'Europe étaient affamées. Hitler leur offrait du pain. Il leur a demandé de renoncer à leur liberté. Tout ce que nous leur avons jamais dit, c'est de se cramponner à leur liberté. Tout ce que nous leur avons jamais dit, c'est de se cramponner à leur liberté, la liberté de mourir de faim. Nous devons leur offrir, avec la liberté, quelque chose à manger. La partie qui se joue est la même qu'avant 1939 sauf que le joueur est meilleur et plus puissant. Je crois cependant que nous avons appris depuis. Je souhaite au ministre bonne chance et bonne santé dans l'administration de son ministère. J'espère qu'à l'occasion il pourra se procurer cet exemplaire de *Canadian Unionist* et y relire son discours qui, à mon avis, est un chef-d'œuvre. J'en conseille la lecture à tous les députés. Je compte que chaque fois qu'il en aura l'occasion, le ministre mettra en pratique la doctrine qu'il y prêche, tant sur le plan national que sur le plan international.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) nous parle avec un bon sens des plus rafraîchissant. Une fois de plus il l'a fait à l'occasion du débat sur les affaires internationales. Amorcé vendredi dernier par le ministre, une bonne partie du débat a porté sur la reconnaissance de la Chine. La question ne m'emballe pas beaucoup. En novembre dernier, au cours du dernier débat, j'ai déclaré que la reconnaissance de la Chine devait être un geste spécial et qu'il fallait le poser avant qu'il soit trop tard pour en bénéficier, mais pas trop tôt de peur d'aider et d'encourager un régime que nous détestions. Cette dernière réserve ne vaut manifestement plus. La reconnaissance de la Chine, je le répète, n'est pas affaire d'idéologie; il s'agit d'agir après avoir bien pesé tous les faits.

Un ami m'a demandé samedi après-midi ce que je pensais du discours et des vues du ministre. Certains n'y voient peut-être qu'un exposé plutôt froid de la situation, mais pour ma part je n'ai pu le décrire qu'en recourant à une comparaison. Le ministre, accompagné d'une meute, a pris un sentier bien tracé, mais de temps à autre un des chiens s'écartait pour s'engager dans un fourré. Mais avant qu'il fût trop loin le ministre l'avait rappelé et à la fin du voyage ils étaient tous ensemble. Il aurait été plus intéressant de voir le ministre laisser quelques-uns de ces limiers intellectuels pénétrer plus avant dans le sous-bois. Mais pour de bonnes raisons il s'en est abstenu.

A la suite de sa déclaration, le chef du parti conservateur a prononcé un discours. J'ai cru qu'il réclamait une croisade, une guerre sacrée contre l'infidèle. Quand j'ai lu le discours, cependant, je n'en étais pas si sûr et après l'avoir relu je l'étais encore moins. Toute la déclaration peut se résumer dans cette phrase que j'extrais de la page 473 du compte rendu:

> A l'heure actuelle, toutefois, ce qui incombe pardessus tout à chaque gouvernement... c'est d'exiger une action concertée ainsi qu'une stratégie claire, uniforme, une stratégie qui soit connue de toutes les nations libres, comme aussi, dans les moindres détails, des pays qui menacent notre paix et notre sécurité.

Quelle sorte d'action concertée? Action concertée sous l'égide des Nations Unies ou bien action commune sous le régime du pacte du Pacifique, dont il désire l'adoption, jugée encore impossible? Dans le cas de la négative, sous l'égide de qui envisage-t-il cette action concertée et quelle forme voudrait-il lui donner? Il en est question de nouveau à la page 474 du hansard:

> Les ambitions territoriales de l'empire soviétique,... ne connaissent pas de bornes, si ce n'est que les dirigeants reconnaissent qu'il peut y avoir un point qu'ils n'oseraient dépasser.

Là encore il a fait surgir dans mon esprit certaines questions. Quel est le point auquel l'Union soviétique s'arrêtera? Le chef de l'opposition le sait-il, ou M. Staline lui-même en sait-il quelque chose? Je l'ignore; le chef du parti conservateur devrait nous dire son opinion à ce sujet. Est-ce au Viet-Nam?

Est-ce en Malaisie? Est-ce en Thailande, ou même aussi loin que l'Inde, en extrême Orient?

De nouveau, comme en fait foi la page 463, il parle d'intervention énergique en ces termes:

> Quand je parle "d'intervention énergique", je veux dire une intervention concertée afin de sauvegarder la paix, intervention que les Russes reconnaîtront aujourd'hui, tout comme les Allemands l'auraient reconnue soit en 1914 soit en 1939.

Là encore il a oublié de mettre les points sur les "i". Il semble vouloir imposer ses propres conditions aux Russes. Pour ma part, j'estime qu'aucune nation au monde ne peut dicter de conditions à ce pays. Voici ce qu'il disait vendredi dernier, comme en font foi les *Débats*:

> "Nous n'irons pas plus loin dans la voie de l'apaisement; le passé nous a donné une leçon et nous n'aurons rien à faire avec pareille tyrannie tant qu'elle ne sera pas disposée à se conformer aux règles ordinaires de la conduite internationale."

De nouveau, l'honorable député semble vouloir que les Russes se conforment à son opinion sur la façon ordinaire de se comporter dans le domaine international. Je crains que sa conception et la mienne ne diffèrent, car trop souvent la norme qui prévaut dans les affaires internationales peut se comparer à celle de la jungle. Il réclame la paix et prétend que son discours est une exhortation à la paix. Je signale de nouveau que le genre de paix qu'il envisage est une paix conçue d'après nos conditions. Les Russes ont indiqué bien clairement qu'ils ne sont pas prêts à les accepter.

Il a affirmé qu'il ne convient pas de reconnaître le régime Mao avant l'adoption d'une ligne de conduite uniforme. Or on a déjà signalé, si je ne m'abuse, qu'il est maintenant inutile de songer à l'action concertée puisque certains pays du Commonwealth et du Pacifique ont déjà reconnu le gouvernement Mao tandis que d'autres, y compris les États-Unis, ne l'ont pas fait. En outre, l'action concertée ne saurait se réaliser dans un monde qui se compose d'États souverains surtout préoccupés de leurs intérêts nationaux. Les Anglais ont reconnu Mao non pas parce qu'il leur plaît, mais parce que c'est dans l'intérêt de leurs relations commerciales. Les Américains, pour des motifs à eux, dont la question de maintenir leur prestige n'est pas le moindre, n'ont pas reconnu ce régime.

Comment, alors, concilier ces deux points de vue nationaux? Le chef de l'opposition officielle (M. Drew) a aussi demandé à la Chambre de se prononcer sur la question de la reconnaissance. Selon lui, le régime Mao a été imposé par la force. Je ne le conteste pas, mais il est bien évident, par ailleurs, que cette force était acceptable à la majorité des Chinois. Elle était acceptable aux paysans, aux travailleurs des villes et aux intellectuels. De toute évidence, le régime du Kuomintang n'avait pas su s'attirer la loyauté ni l'affection du peuple chinois. Qu'on songe seulement à la défection des troupes chinoises et à la reddition d'une ville chinoise après l'autre et l'on se rendra compte que Chiang ne pouvait espérer conserver ces villes ou la loyauté de la population. La raison en est que les communistes offraient de la nourriture au peuple de Chine. Un bol de riz est, aujourd'hui, un argument autrement plus convaincant que toutes les idéologies que peut inventer le cerveau humain. Force nous est de réapprendre qu'actuellement, la nourriture constitue l'argument le plus puissant dont on puisse user contre le communisme. Nous voyons maintenant Formose écrasée sous la bureaucratie des réfugiés nationalistes et sous la menace du gouvernement de Pékin. A mon avis, la chute de l'île est inévitable.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Certains arguments militent en faveur de la reconnaissance. J'en ai mentionné un: nos intérêts nationaux. Je ne saurais dire à quel moment précis il conviendra de reconnaître la Chine, mais il est certainement un autre aspect de la situation qu'il y a lieu de considérer, c'est que la reconnaissance du gouvernement chinois est, à coup sûr, une arme dans la stratégie de la guerre froide qui se livre en ce moment dans le monde entier. La non-reconnaissance par les puissances de l'Ouest peut simplement signifier un abandon à Moscou de la direction que nous devrions assurer à l'Asie. C'est un des grands dangers qui nous menacent.

Nous savons que Mao a conclu un accord avec le Kremlin; c'est exact. De prime abord, il ne paraît pas défavorable à Pékin. La Chine profitera des services de certains techniciens russes et on lui rendra quelques villes mandchoues. Il faudra pourtant attendre jusqu'à 1952 pour voir ce qui va vraiment se passer. On prévoit en outre un emprunt de quelques 300 millions répartis sur cinq ou six ans, ce qui, compte tenu du relèvement qui s'impose en Chine, est moins que rien. Il reste que cet accord témoigne des relations étroites qui lient Pékin à Moscou. Que la Chambre se souvienne cependant que cela ne signifie pas que la Chine soit perdue. Si Moscou veut en user envers la Chine comme il l'a fait envers d'autres pays dominés par les partis communistes, s'il veut en faire une autre nation satellite, sa politique, j'en suis persuadé, est vouée à l'échec.

Par ailleurs, je suis également certain que nous ne pouvons pas nous faire une alliée de la Chine. En conséquence, nous devrions

essayer de nous assurer de sa neutralité par nos actes, car toute mesure qui semblera hostile à ce pays ne fera que l'incliner davantage vers la Russie. Présentement le communisme n'est pas la force la plus puissante en Asie. Le nationalisme est au premier rang, puis vient le désir du progrès économique. Si nous saisissions bien tout cela, l'Occident serait capable de battre la marche, ce qui est si essentiel.

Il y a une autre partie de la thèse du chef de l'opposition qui m'a fort intrigué. Il s'est opposé dans une certaine mesure à la reconnaissance de la Chine pour des motifs d'ordre juridique, mais en même temps et dans le même discours il a accueilli avec plaisir la reconnaissance accordée au Viet-Nam. Je ne sais trop sur quelle raison il s'appuie, car la reconnaissance du Viet-Nam est loin de pouvoir se justifier aussi bien que le serait celle de la Chine. Par ailleurs, il se peut qu'il invoque des motifs d'ordre moral selon lesquels nous devons détester et mépriser le communisme, et par conséquent ne pas donner l'accolade de la reconnaissance à un régime de cette nature. Si nous devons recourir à cette raison morale, soyons logiques et retirons la reconnaissance aux nations dominées par les communistes auxquelles nous l'avons déjà accordée. J'irai plus loin. Les nations dominées par les communistes ne sont pas les seules dont je déteste profondément les coutumes. Si nous voulons être parfaitement logiques dans notre condamnation morale, nous devons aller jusqu'au bout. Si nous agissons ainsi, il nous faudra réduire notre personnel diplomatique jusqu'à ce qu'il ait peut-être l'importance d'une garde de caporal.

J'ai dit que le Viet-Nam ne répondait pas aux conditions juridiques nécessaires pour être reconnu. Encore une fois, cette question ne m'inquiète pas outre mesure, car la reconnaissance du Viet-Nam n'est pas une question juridique. C'est une manœuvre diplomatique et une autre phase de la guerre sourde. Nous devons tenir compte de ce qui arrive dans ce pays par suite des gestes que posent les puissances de l'Ouest et la Russie. Il y a deux factions dans le Viet-Nam. La première est dirigée par Bao Daï. C'est un fantoche français qui a reçu sa formation en Europe. J'ai appris qu'il est un peu luron mais c'est un jeune homme. Il a abdiqué en 1946 pour servir ensuite sous Ho. D'autre part il y a Ho Chi Minh son grand rival. C'est un agent communiste, qui a travaillé avec Borodin en Chine; il est très habile et très rusé. C'est lui que la Russie a reconnu; c'est important, car la Russie n'aurait pas reconnu Ho si le Kremlin n'avait pas été raisonnablement sûr qu'il l'emporterait sur son rival. La Chambre se rappellera que la Russie n'a pas reconnu les insurgés en Grèce, mais qu'elle a accordé sa reconnaissance à Ho. Cependant, ce dernier a peut-être reçu son coup de mort lorsque Tito lui a accordé, dernièrement, la reconnaissance diplomatique.

Certains arguments militent en faveur de la reconnaissance de Bao Daï. Le premier, c'est que son prestige parmi les populations indigènes s'est accru depuis que les États-Unis, le Royaume-Uni et, naturellement, la France l'ont reconnu. L'argument n'est probablement pas sans valeur. Un autre, c'est qu'il a la haute main sur les grands centres de population dans le Viet-Nam. Cependant, je doute qu'il possède l'appui du quart de la population du pays. En tout cas, il n'a pas celle de la majorité des masses agricoles. On a dit qu'il fallait choisir entre lui et Ho, que nous ne pouvions agir autrement que nous l'avons fait. Il est peut-être également vrai que nous voulons appuyer la France, que les Français tenaient à reconnaître Bao Daï pour préserver la stabilité du gouvernement français à cet égard, et qu'il fallait nous conformer à leurs désirs. Le meilleur argument, c'est peut-être que la réalité de la guerre froide exigeait cette reconnaissance.

D'autre part,—et je soumets l'autre point de vue à la Chambre,—il existe des arguments contraires. D'abord, Bao Daï est, de toute évidence, un pantin que fait agir la France. Il ne dirige pas les affaires étrangères de son pays et il n'a pas la haute main sur les armées de son pays.

Il ne domine pas les finances de son pays ni la magistrature. Ces choses relèvent de la France et tant que les Viet-namiens n'exerceront pas plus d'influence dans leur propre pays, je doute fort qu'il soit possible de persuader les nationalistes de se rallier à Bao. Ce qu'il semble que nous du monde occidental avons fait, ça été de tenter de soutenir un régime colonial. Nous sommes en présence de la reconnaissance d'Ho par les Russes et, l'ayant reconnu, les Russes peuvent juger qu'il convient de l'appuyer. Le monde occidental a reconnu Bao et l'ayant reconnu il lui faut l'appuyer ou subir une autre perte de prestige. Ainsi, nous qui souhaitons du bien à Bao, nous nous trouvons, bon gré mal gré, mêlés dans une guerre civile dans ce pays du sud-est de l'Asie et c'est une lourde responsabilité que nous entreprenons là. Encore une fois, il semble que nous ayons été amenés à appuyer un régime dont le seul mérite est d'être anticommuniste et ce moyen-là est insuffisant pour faire échec au communisme ou pour le vaincre. Voici une excellente occasion de faire nos preuves comme il ne s'en présente pas souvent et si nous voulons que Bao réussisse, il faudra que nous lui

accordions autre chose que nos bons souhaits. Le monde occidental devra se rendre compte qu'il a envers lui des obligations matérielles aussi.

Si le ministre prend la parole pour clore le débat, il pourra nous éclairer sur ce qui s'est passé à Ceylan, alors que la plupart des membres du Commonwealth ont décidé de reconnaître Bao, mesure à laquelle M. Nehru s'est opposé pour la raison, suffisante à mon sens, que la situation de Bao est loin d'être fermement établie.

Le ministre a également soulevé une question à laquelle il convient de réfléchir. Il nous a exposé les propositions russes à l'égard du contrôle de l'énergie atomique. Il a signalé que depuis deux ou trois ans la position russe n'a pas changé. Deux choses sont évidentes: la Russie rejette le plan Baruch, qui conserve ce nom en dépit des modifications dont il a été l'objet; elle s'oppose à l'inspection continue. Rien de nouveau dans cette attitude maintenue dès le début: il faut toutefois en tenir compte. Le ministre a déclaré que la proposition de M. Vishinsky n'offre pas cette sécurité, sous un contrôle international, qui nous paraît essentielle à tout accord international. C'est exact, la proposition n'offre pas beaucoup de sécurité. Pourtant, nous n'avons présentement aucune sécurité, et même une sécurité très limitée nous offrirait plus d'espoir que l'absence complète de sécurité en ce moment. Puisque, sans contredit, la Russie possède la bombe atomique, il me semble qu'elle a encore moins de motifs qu'auparavant d'accepter les propositions américaines d'il y a deux ou trois ans.

Quelle sera notre réponse à ce refus de la Russie? Il nous en faut une. Dans ce cas aussi, le ministre a fait luire un rayon d'espoir en déclarant que, dans notre lutte pour la survivance, nous devons garder ouvertes toutes les voies qui pourraient mener à un compromis. Nous devons reconnaître qu'il est désormais impossible de se prémunir entièrement contre une attaque de l'ennemi. Malheureusement, la seule solution, pour les puissances de l'Ouest, c'est d'imaginer des moyens de destruction plus dévastateurs que ceux dont dispose l'ennemi. Ce n'est pas cependant la façon la plus pratique ni la plus sensée d'aborder le problème. Les pays de l'Ouest semblent obsédés par l'idée qu'il leur faut accroître leur puissance militaire; ils ont l'illusion qu'ils assureront ainsi leur sécurité. Ils font fausse route à mon avis. Si c'est là la réponse que nous opposons au refus de la Russie, nous ne sommes pas du tout en sécurité.

Il nous faut une sorte de régie, tout inefficace qu'elle puisse être. Bien que je ne sois pas prêt à accepter toutes les propositions de la Russie, je n'en crois pas moins qu'il nous faut faire notre part si nous voulons trouver un terrain d'entente. Il nous faut assujétir à une sorte de régie non seulement la bombe atomique mais le droit de faire la guerre. Même si la Russie acceptait le plan Baruch, pourrait-on soutenir que ce plan peut nous assurer une sécurité absolue? J'en doute, en face d'une nation aussi puissante que la Russie. Tout est donc à recommencer.

Il y a eu un changement de tactique et, dans certains milieux, un changement d'attitude. Un article du numéro d'hier du *Journal* d'Ottawa portait sur des reproches que M. Lilienthal adressait à certains savants qui voient, dans l'avènement de la bombe à hydrogène, la fin du monde. M. Lilienthal a qualifié ces craintes d'absurdités intellectuelles. L'article va plus loin. Il prétend qu'Hiroshima n'est qu'un point sur la carte et que la bombe à hydrogène, fût-elle mille fois pire, ne pourrait guère être plus destructive. Hiroshima n'était pas qu'un point sur la carte; ce n'est là qu'un exemple de la folie morale dans laquelle le monde est tombé. A Hiroshima, on a simplement assassiné des milliers d'innocents au nom de la guerre. Je ne condamne ni ne défends l'utilisation de la bombe mais Hiroshima n'était certes pas qu'un point sur la carte. De même que la présence d'un point dans un organisme physique peut marquer le début d'un cancer capable de causer la mort, ainsi la présence d'un point de cette nature dans un organisme politique peut conduire inéluctablement au même genre de mort.

Hiroshima n'était pas qu'un point. J'ai souvent lu, dans le même journal, des éditoriaux où le rédacteur invoquait les principes chrétiens. Sa propre paralysie morale démontre que ces principes ne signifient rien pour lui, puisqu'il considère l'anéantissement de dizaines de milliers d'innocents comme une bagatelle. C'est sans doute une digression, mais je me devais de signaler ces choses.

Il convient de modifier notre tactique. La retenue négative ne suffit évidemment pas. Peut-être aurions-nous obtenu de meilleurs résultats en y ajoutant le désir d'améliorer le sort des peuples de l'univers. Je crains que nos efforts en ce sens ne soient insuffisants. On affecte de plus en plus d'argent à la fabrication d'armes. L'histoire aurait pourtant dû nous apprendre que plus nous dépenserons à nous armer, plus nos adversaires éventuels dépenseront eux aussi. Il en résultera une crainte, une tension grandissante, et la possibilité très nette que la guerre éclate.

En ce moment, l'illusion de la sécurité nationale l'emporte sur presque toutes les questions. Par le pacte de l'Atlantique-Nord, nous essayons de garantir notre sécurité, mais ce moyen ne suffit pas.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Le Canada a de graves obligations de ce côté, car le Gouvernement a, avec raison, insisté pour qu'on insère l'article 2 dans ce traité. C'est l'article qui a trait à une collaboration économique plus étroite. Si nous ne réussissons pas à faire disparaître la rivalité et la guerre économiques qui existent présentement, nous ne trouverons pas la sécurité que nous désirons dans le domaine de la collaboration militaire. Si nous collaborons sur le plan économique aussi bien que sur le plan militaire, nous y trouverons peut-être un élément de sécurité. Je crois qu'il incombe au Gouvernement d'appuyer sur ce point de vue, au besoin, tant publiquement que privément.

Pour moi, je suis convaincu que ce qui perpétue l'état de bouleversement dans lequel se trouve le monde, c'est la souveraineté nationale. Jusqu'à ce que celle-ci soit disparue, nous n'atteindrons jamais, je le crains, la sécurité. Nous avons appris à céder une partie de nos droits individuels dans la collectivité. Chacun de nous a dû renoncer à un peu de souveraineté en faveur de la collectivité, afin que celle-ci puisse préserver l'ordre. C'est ainsi qu'on assure le respect de la loi. Mais nous n'avons pas encore eu l'intelligence de faire passer cette doctrine sur le plan des affaires internationales. Jusqu'à ce que nous ayons pris l'initiative, que nous ayons cherché à saisir l'imagination des peuples du monde, nous ne réussirons pas à contenir le communisme. Il est possible que la proposition que je viens de faire soit accueillie avec beaucoup de scepticisme dans certains milieux, mais je crois, vraiment, que nous pourrions prendre ici l'initiative en offrant aux Nations Unies de renoncer à une partie de notre souveraineté nationale en leur faveur. Cette partie de notre souveraineté nationale aurait trait, bien entendu, à notre défense nationale.

Je ne crois pas un seul instant que cette offre serait acceptée par la Russie ni par ses satellites, mais c'est nous, au moins, qui l'aurions faite. Si cela ne marchait pas, il faudrait que nous essayions de réaliser quelque chose sur un plan plus modeste, c'est-à-dire parmi les cosignataires du pacte de l'Atlantique. Alors, si nous cédons collectivement une partie de notre souveraineté, tout n'est pas perdu. A mon avis, le Gouvernement doit indiquer non seulement aux Canadiens, mais aux nations du monde, la voie à prendre. Cela, nous le pouvons et devons.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

M. Hansell: Non, monsieur l'Orateur. Je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement de la Chambre.

—Demain, nous continuerons le débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 50 minutes du soir.)

APPENDICE

AUTRES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX AU SUJET DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE PROJETÉE

(*Traduction*)

Terre-Neuve

Cabinet du Premier Ministre

Saint-Jean, le 17 février 1950

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., M.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Notre gouvernement sera très heureux de participer à la conférence fédérale-provinciale que vous avez annoncée pour l'automne prochain. Nous n'avons encore aucun sujet à proposer pour inscription à l'ordre du jour et nous entendons nous guider sur ce que les autres provinces présenteront en fait de propositions.

Agréez, avec mes meilleures salutations, l'assurance de tous mes bons sentiments.

J. R. Smallwood

Nouveau-Brunswick

Cabinet du Premier Ministre

Fredericton, le 23 février 1950

Le très honorable Louis St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Vous nous avez écrit le 27 janvier, au sujet de la conférence fédérale-provinciale que vous projetez pour l'automne prochain, afin de discuter des questions générales d'intérêt commun pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Vous nous demandiez en même temps nos avis relativement à l'ordre du jour de cette conférence. Mon secrétaire a accusé réception de cette lettre en mon absence le 31 janvier.

Depuis mon retour, j'ai examiné l'affaire et j'ai l'intention de demander aux ministères intéressés de faire un relevé des suggestions que notre gouvernement pourrait bientôt soumettre à cet égard.

Je communiquerai de nouveau avec vous à ce sujet dans un avenir rapproché.

Votre tout dévoué,

John B. McNair

(*Texte*)

Province de Québec

Cabinet du Premier Ministre

Québec, le 22 février 1950

Très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Les travaux additionnels très importants, nécessités par la session de la Législature de Québec, m'ont empêché de pouvoir vous écrire avant aujourd'hui au sujet de votre lettre du 6 février 1950, concernant une nouvelle conférence inter-gouvernementale canadienne en septembre ou octobre prochains.

Je vous l'écrivais le 14 décembre dernier:

"Le gouvernement de la province de Québec est toujours heureux de coopérer, sur des bases justes et constitutionnelles, au bien-être et à la prospérité des provinces et du pays. Il est évident que les conférences qui se tiennent à Ottawa comportent, pour les autorités provinciales, des dérangements et des inconvénients considérables que nous acceptons avec plaisir, lorsqu'ils ont pour résultat de réaliser le progrès et la prospérité de la confédération canadienne et des provinces qui la composent et l'ont créée."

Dans votre lettre, vous dites:

"Mais il y a d'autres problèmes qui intéressent à la fois les autorités fédérales et provinciales et c'est pour en délibérer ensemble que j'ai proposé que nous nous réunissions en conférence générale à l'automne."

Ne croyez-vous pas, monsieur le premier ministre, qu'il serait opportun de procéder de façon à ne pas compliquer ou à ne pas retarder le règlement de nos problèmes constitutionnels? A notre humble avis, il ne faudrait pas que la multiplicité des conférences ait pour résultat de rendre la situation plus difficile.

Assurément, à part les questions constitutionnelles ayant fait l'objet de la conférence du mois de janvier et en outre des questions vitales que mentionne la lettre que je vous adressais en date du 1er février courant, nombreux sont les autres problèmes en ces domaines. Pour en mentionner quelques-uns,—et cette nomenclature est évidemment incomplète,—il y a les problèmes se rattachant aux droits exclusifs des provinces en matière d'assurance; ceux du chômage; ceux de la radiodiffusion, etc., etc.

Êtes-vous d'opinion, monsieur le premier ministre, qu'il soit pratique de soumettre ensemble tous ces problèmes? Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu d'abord d'étudier et de décider les questions fondamentales concernant les droits respectifs des autorités fédérales et provinciales en matières fiscales? Il nous semble qu'il est nécessaire d'établir d'abord, de façon précise et incontestable, les pouvoirs fiscaux de chaque autorité, c'est-à-dire nos moyens d'action et nos possibilités de réalisation.

Soyez persuadé, monsieur le premier ministre, que c'est le désir sincère du gouvernement de Québec de coopérer, avec diligence et amicalement, à l'étude et au règlement de tous ces problèmes, sur des bases justes et constitutionnelles.

C'est notre intime conviction que ces problèmes doivent être étudiés et décidés sans aucune préoccupation partisane. C'est notre plus ardent désir de coopérer au progrès et à la prospérité du Canada et des provinces, de la nôtre en particulier, et cela dans le respect des droits de chacun.

L'invitation cordiale du gouvernement de Québec à tenir des conférences dans la vieille capitale, s'applique à toutes et chacune de ces conférences.

Veuillez accepter, monsieur le premier ministre, nos sincères salutations et l'assurance de notre entière volonté de faire tout en notre possible pour que ces différents problèmes soient résolus de façon amicale, juste et constitutionnelle.

M.-L. Duplessis

(*Texte*)

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 28 février 1950

L'honorable Maurice-L. Duplessis,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Mon cher monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 février, traitant de la conférence qu'on projette de tenir en septembre ou octobre entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral est, comme vous et vos collègues, convaincu qu'on ne doit pas compliquer ou retarder le règlement de nos problèmes constitutionnels. Nous estimons toutefois que l'entente de janvier sur la procédure constitue une étape importante dans cette direction. Nous ne souhaitons aucunement que les conférences soient trop nombreuses mais, comme plusieurs des gouvernements provinciaux, nous sommes d'opinion qu'il existe d'autres problèmes qu'il conviendrait de résoudre aussitôt que possible.

Quant aux sujets spécifiés dans votre lettre, notamment l'assurance, le chômage et la radiodiffusion, le gouvernement fédéral n'aurait certes aucune objection à ce qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour de la conférence projetée, si les gouvernements provinciaux en manifestent l'intention. Nous espérons cependant que la question du chômage ne prendra pas des proportions telles qu'elle pèsera bien lourdement à ce moment-là.

Il est évident que les questions fiscales seraient de première importance à une conférence générale de ce genre. Bien que le gouvernement fédéral ne puisse envisager aucune possibilité de renonciation définitive à ses droits constitutionnels en matières fiscales, nous croyons qu'il existe un champ très vaste d'ententes pratiques possibles fondées sur un désir général de coopération.

En terminant, je tiens à ajouter que, comme vous, nous sommes convaincus que l'étude et le règlement de tous ces problèmes devraient se faire sans aucune préoccupation partisane.

Veuillez agréer, mon cher premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Louis-S. St-Laurent

(*Traduction*)

Colombie-Britannique

Cabinet du Premier Ministre

Victoria, le 10 février 1950

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Je désire accuser réception de votre lettre du 27 janvier et vous répondre que le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique sera heureux de prendre part, au moment voulu, à la conférence proposée pour discuter des questions d'intérêt commun pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Je note que vous voudriez savoir mon opinion concernant les questions à discuter à cette conférence. Il me fera plaisir de vous faire parvenir mes commentaires au sujet de l'ordre du jour, après la prorogation de la législature de la Colombie-Britannique.

Mes meilleures salutations.

Bien à vous,

Le premier ministre,

Byron I. Johnson

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

PROPOSITION VISANT À MODIFIER LA PRIÈRE D'OUVERTURE DES SÉANCES QUOTIDIENNES

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège afin d'appeler votre attention sur un point qui intéresse la Chambre des communes. Le troisième alinéa des prières de la Chambre me paraît désuet. Il ne convient pas à notre régime constitutionnel actuel et ne tient pas compte du sentiment des députés qui veulent inclure dans leurs prières tous les États souverains du Commonwealth. Je propose donc que l'alinéa soit rédigé de nouveau.

ARTISANAT DE QUÉBEC

EXPOSITION À OTTAWA—INVITATION AUX DÉPUTÉS ET AUX JOURNALISTES

M. Lesage (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre et nos amis de la tribune des journalistes ont en effet reçu l'invitation de visiter l'exposition artisanale de Québec, ce soir à 8 heures 30, au Château Laurier. Je puis assurer à chacun qu'il y sera accueilli d'une manière digne de l'hospitalité légendaire des Canadiens français. L'exposition elle-même est une merveille d'art et de bon goût. Elle se tient ici à Ottawa afin de montrer à tout le Canada la perfection à laquelle notre population a atteint dans les arts manuels, arts dont la pratique s'est transmise de génération en génération.

A titre de représentant de Montmagny-L'Islet, je suis fier de vous signaler en particulier un des plus beaux étalages, celui des travaux de sculpture sur bois par des artistes de renommée mondiale, les Bourgault de Saint-Jean-Port-Joli.

LE BLÉ

A PROPOS D'UN ARTICLE DU "GLOBE AND MAIL", DU 7 MARS

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le *Globe and Mail* du mardi 7 mars renferme, à la page 3, un article intitulé "Les conservateurs progressistes s'opposeront probablement à l'augmentation du prix du blé". Je cite le premier paragraphe:

> Les conservateurs progressistes se préparent sans doute à censurer la ligne de conduite du Gouvernement, qui, avant les élections, a porté le prix initial versé aux cultivateurs de l'Ouest pour leur blé, de $1.55 à $1.75 le boisseau, à compter du 1er avril 1949.

On sait sans doute que j'ai souvent rappelé à la Chambre la lourde perte qu'ont subie, de ce fait, les producteurs de blé.

Des voix: La question.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Ross (Souris): Je n'ai pas saisi.

M. l'Orateur: Je prie les députés de baisser le ton afin que l'honorable représentant de Souris puisse s'expliquer sans se faire interrompre.

M. Ross (Souris): Merci, monsieur l'Orateur. Je ne citerai pas l'article au complet parce qu'il est plutôt long. Il découle d'une question que j'ai posée au ministre du Commerce (M. Howe) l'autre jour lorsque je lui ai demandé si le dernier rapport de la Commission du blé serait déféré au comité de l'agriculture pour plus ample examen.

Je tiens à réfuter ce que donne à entendre le titre de l'article. Il n'est que juste envers le journaliste, M. Warren Baldwin, de signaler que l'article lui-même ne motive aucunement ce titre.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

POURSUITES À INTENTER CONTRE L'INDUSTRIE DES ALLUMETTES

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je désire me reporter à une déclaration que j'ai formulée à la Chambre le vendredi 23 février au sujet du rapport sur l'industrie des allumettes préparé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions. Le document a été soumis à un avocat indépendant à qui on a demandé s'il estime qu'il y aurait lieu d'intenter des poursuites.

J'ai dit à ce moment-là que cet avis devait nous parvenir avant longtemps. Nous l'avons maintenant reçu: on nous dit qu'il y a lieu d'intenter des poursuites. Le procureur général du Canada a retenu les services de M. John G. Ahern, C. R., de Montréal, qui sera premier avocat. M. Ahern a reçu instruction d'entamer les poursuites. Il aura comme adjoint M. Guy Favreau, avocat, également de Montréal.

M. Smith (Calgary-Ouest): Est-ce du même homme qu'il s'agit dans le rapport primitif?

L'hon. M. Garson: Nous avons soumis le rapport à M. Ahern, afin qu'il nous dise si, à son avis, il y avait lieu d'intenter des poursuites. En retenant ses services, nous nous conformons à l'usage établi. Lorsque nous demandons à un avocat, en lui soumettant un rapport, de nous dire s'il y a lieu d'intenter des poursuites, l'usage veut que nous retenions les services de cet avocat s'il répond par l'affirmative.

M. Drew: C'est-à-dire, ce que vous faites parfois.

M. Smith (Calgary-Ouest): J'ai lu dans le rapport de M. McGregor qu'il était beaucoup redevable à M. Ahern d'avoir mené l'enquête. Est-ce ce même M. Ahern qui, ayant fait enquête et soumis un rapport au commissaire, a ensuite reçu le rapport et déclaré qu'il y avait lieu de poursuivre? C'est encore lui dont on vient de retenir les services? C'est le même homme partout?

L'hon. M. Garson: Oui.

L'hon. M. Claxton: En faudrait-il quatre ou cinq?

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES CULTIVATEURS—MODIFICATION DU MODE D'ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national au sujet du décret du conseil nº 458 du 31 janvier 1950, qui modifie la façon d'évaluer la dépréciation. Comme ce décret visait l'impôt de 1949 et pourra jeter la confusion chez les agriculteurs qui, conformément aux dispositions de la loi, ont communiqué leurs déclarations provisoires le 31 décembre conformément à la loi, le ministre envisagera-t-il de retarder d'une année encore son entrée en vigueur?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Le ministre du Revenu national étant absent aujourd'hui, je lui signalerai cette question, afin qu'il puisse y répondre demain.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

AFFECTATION DU PATROUILLEUR LE "ST-ROCH" À UN AUTRE PORT QU'ESQUIMALT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Je désire poser une question au ministre de la Justice relativement au patrouilleur de la Gendarmerie royale du Canada, le *St-Roch*. A-t-on

l'intention d'affecter ce bateau à un autre port qu'Esquimalt et, dans l'affirmative, remplacera-t-on ce bateau?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): A la première partie de la question de l'honorable député je répondrai que le *St-Roch* a dû recevoir à Esquimalt les soins et l'entretien que son état exigeait depuis sa croisière dans l'Arctique occidental il y a deux ans. Comme nous pourrons l'utiliser avantageusement sur la côte orientale cet été nous avons l'intention de l'y envoyer à ces fins. A la deuxième partie de la question je dirai que l'affaire est à l'étude.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

QUESTION AU SUJET D'UN RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ORGANISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Au cours de la dernière session, le ministre a déclaré que le Gouvernement avait engagé une maison de gestion, en vue de vérifier la direction et autres activités de l'Office national du film. Cette maison a-t-elle terminé son rapport et, dans le cas de l'affirmative, le ministre le déposera-t-il à la Chambre?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): La maison de gestion a terminé son étude, mais n'a pas encore présenté de rapport. Je m'attends à ce qu'il soit déposé à la Chambre quand il aura été reçu.

M. Fraser: Le ministre sait-il quand le rapport sera rédigé? Nous aimerions en prendre connaissance avant l'examen des crédits de ce service.

L'hon. M. Winters: Le relevé est terminé depuis une semaine environ. J'ignore le temps qu'il faut à une maison de gestion pour rédiger un rapport de ce genre. Je m'attends qu'il soit disponible d'ici deux semaines à peu près.

M. Fraser: Et le ministre le déposera?

L'hon. M. Claxton: Il n'a pas dit cela du tout.

L'hon. M. Winters: J'ai dit que je m'attends à ce qu'il soit déposé.

ÉTAIS DE MINE

ACHATS PAR LA TURQUIE AU MOYEN DE DOLLARS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. T. Richard (Gloucester): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce.

On a prétendu hier que la Turquie demandait l'autorisation d'affecter des dollars américains à l'achat d'étais de mine dans l'est du Canada. Le ministre peut-il nous renseigner à cet égard?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je n'ai pas vu le rapport en question. La Turquie a acheté des étais de mine par le passé et des négociations avec ce pays ont eu lieu. La chose est sans doute exacte.

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

ANNAPOLIS-KINGS—CERTIFICAT ET RAPPORT CONCERNANT LA PÉTITION D'ÉLECTION—NOUVELLE ORDONNANCE DE PROCÉDER À UNE ÉLECTION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aurais une question à poser au premier ministre. Puisque le rapport sur les élections d'Annapolis-Kings déposé à la Chambre par M. l'Orateur contenait des vœux à l'adresse de la Chambre, tendant à apporter des modifications à la loi des élections ou aux règlements concernant les élections, s'est-on demandé s'il y a lieu d'instituer un comité spécial chargé de s'enquérir de la loi des élections et de déférer ledit rapport audit comité?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): L'opportunité d'instituer un comité chargé de s'enquérir de la loi des élections a été étudiée même avant réception du rapport en question. Les députés se rappelleront que les conditions de l'union de Terre-Neuve contenaient des dispositions spéciales autorisant le directeur général des élections à adapter la loi des élections aux conditions existant à Terre-Neuve lors des premières élections générales. Mais le directeur général des élections ne jouit plus de ce pouvoir maintenant que des élections générales ont eu lieu, et afin de rendre la loi des élections applicable à la situation terre-neuvienne, le directeur général des élections m'informe qu'il faudra y apporter des modifications. Mes collègues et moi-même attendons d'autres recommandations du directeur général des élections afin de soumettre la question à un comité chargé de s'enquérir de la loi des élections.

M. Knowles: Ce rapport sera-t-il aussi déféré au comité?

Le très hon. M. St-Laurent: Le directeur général des élections m'a dit que d'ordinaire il formule des vœux et transmet les observations que lui font les intéressés.

M. Higgins: Le premier ministre peut-il me dire, étant donné sa réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre, si les dispositions de la loi des élections fédérales sont légalement applicables à Terre-Neuve?

Le très hon. M. St-Laurent: Il a été déclaré qu'elles font partie des lois du Canada applicables à la nouvelle province de Terre-Neuve. Toutefois, certaines expressions de la loi des élections fédérales ne sont pas d'application dans la province de Terre-Neuve.

LE BLÉ

PAIEMENT À L'ÉGARD DES VENTES EFFECTUÉES DE 1945 À 1949

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): A cause des nombreux mémoires et résolutions qui nous viennent d'associations de cultivateurs de l'Ouest, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. La Commission du blé versera-t-elle ce printemps d'autres sommes à l'égard des ventes de blé effectuées de 1945 à 1949. La Commission a-t-elle étudié la question?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): On étudie la question, qui présente certaines difficultés. Comme il s'agit de cinq récoltes, le nombre des chèques s'élève à environ 1,200,000. La Commission évalue à un demi-million les frais qu'entraînera le versement des acomptes. Je n'ai pu déférer la question à mes collègues afin qu'ils décident s'il y a lieu de verser les paiements dans des circonstances de ce genre.

M. Diefenbaker: S'il y a moyen de les accorder avant les travaux du printemps, ce serait fort apprécié.

LE NATIONAL-CANADIEN

COLLISION DE RAPIDES ENTRE MONTRÉAL ET HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours j'ai posé une question au ministre des Transports au sujet de la collision de deux rapides sur la voie principale du National-Canadien, entre Montréal et Halifax. Le ministre a dit alors qu'il y répondrait dans quelques jours.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): J'ai demandé aux hauts fonctionnaires du National-Canadien de me fournir un rapport. Je le regrette, mais il ne m'est pas encore parvenu. Je me ferai un plaisir de communiquer ces renseignements à l'honorable député dès que je les aurai obtenus.

EXPÉDITION DE POMMES DE TERRE ET DE NAVETS —WAGONS FRIGORIFIQUES POUR L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'ai une question urgente à poser au ministre des Transports, à cause d'appels téléphoniques que j'ai reçus de Charlottetown et de Toronto juste avant d'entrer à la Chambre. Le ministre enjoindra-t-il au National-Canadien de mettre à la disposition de l'Île du Prince-Édouard des wagons frigorifiques pour l'expédition de pommes de terre et de navets? La pénurie de ces wagons est pire en ce moment qu'elle ne l'a été depuis des années.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je me ferai un plaisir d'enquêter sur la situation des wagons frigorifiques dans l'île du Prince-Édouard. Après, je formulerai une déclaration à la Chambre.

LE LOGEMENT

PROGRAMME ONTARIEN DE CONSTRUCTION ET DE VENTE SOUS LE RÉGIME DE L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Le ministre des Ressources et du Développement économique aurait-il l'obligeance de me dire s'il y a eu des pourparlers entre son ministère et les autorités de Queen's Park au sujet du programme annoncé il y a deux jours par le gouvernement ontarien au sujet du logement? On sait que le gouvernement provincial a fait part d'un programme visant la construction et la vente de maisons en vertu d'une entente fédérale-provinciale qui supprimerait le paiement initial. Le Gouvernement fédéral a-t-il approuvé cette ligne de conduite?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. D'après une dépêche de la *Presse canadienne,* parue dans les journaux d'hier matin, le premier ministre Frost aurait déclaré qu'on n'exigerait peut-être aucun versement initial. Ne sachant dans quelles circonstances M. Frost a fait cette déclaration, je ne crois pas pouvoir y voir dès maintenant l'énoncé d'une ligne de conduite.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

IRRIGATION DANS LES PRAIRIES—RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES, EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Je désire poser une question au secrétaire d'État. Le 31 octobre 1949, la Chambre a approuvé deux motions inscrites à mon nom et comportant le dépôt de documents. Le 7 décembre dernier, la Chambre ordonnait le dépôt de documents qui m'étaient destinés. Rien n'a encore été fait à ce sujet. Le ministre aurait-il l'obligeance de s'occuper de l'affaire, afin qu'on dépose les documents le plus tôt possible?

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): Je m'en occuperai volontiers.

CHAMBRE DES COMMUNES

INEXACTITUDE DES HORLOGES DANS LES CORRIDORS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Le ministre des Travaux publics aurait-il l'obligeance de faire rectifier les horloges dans les corridors de la Chambre? Certaines d'entre elles avancent ou retardent d'une demi-heure.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je m'en occuperai dès que j'aurai terminé ma besogne à la Chambre.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 6 mars, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. W. G. Blair (Lanark): Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône permet aux députés de signaler à la Chambre des conditions influant sur le bien-être des circonscriptions qu'ils représentent. La circonscription de Lanark, que j'ai l'honneur de représenter, est depuis longtemps le centre de l'industrie du fromage au Canada. Le terrain se prête admirablement au pâturage, tandis que de vastes étendues de terres arables fertiles permettent la grande culture. La circonscription de Lanark a joué un rôle dans l'établissement d'un commerce d'exportation de fromage cheddar, surtout à la Grande-Bretagne, il y a soixante ans. Près de la gare du Pacifique-Canadien à Perth, un monument rappelle que le plus gros fromage du monde a été fabriqué dans cette ville. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sait, puisque c'est lui qui a officiellement dévoilé le monument il y a quelques années.

L'histoire du fromage géant est intéressante du point de vue de nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne, qui a cons-

titué notre marché d'exportation pour le cheddar. Je vais raconter à la Chambre les origines de ce commerce. Le fromage géant avait été fabriqué, primitivement, pour l'exposition mondiale de Chicago, tenue en 1893. Les fonctionnaires de la division laitière du ministère de l'Agriculture ont collaboré à cette occasion avec les fromagers de Lanark. On a constitué une énorme presse avec des plaques généralement utilisées pour la fabrication des chaudières; le moule lui-même avait 9 pieds de diamètre, 6 pieds de hauteur et pesait 3,000 livres. Le poids du fromage était d'environ 22,000 livres, 272,000 livres de lait ayant été utilisées pour la fabrication. Le poids total du fromage avec son moule et son couvercle était de 13 tonnes.

Le fromage était conservé pendant l'hiver à une température constante de 40 degrés F. Pour qu'il fût exposé à l'exposition de Chicago il a fallu construire une estrade, ainsi qu'un camion pour le transporter. Ce camion était massif, conçu pour augmenter encore l'impression d'énormité du fromage. Le moment étant venu de transporter le fromage à Chicago il fut installé sur un wagon-plateforme; un autre wagon transportait quatre fromages de 1,000 livres fabriqués dans le comté de Glengarry. Le Pacifique-Canadien avait fourni un train spécial. A son arrivée à Chicago, le fromage provoqua un certain émoi en passant au travers du plancher, trop faible pour son poids. L'incident valut plus de publicité au fromage qu'à tout autre produit exposé là-bas. En même temps, les journaux britanniques et européens ont publié des articles illustrés sur les meules en question. C'était là de l'excellente réclame pour l'industrie canadienne du fromage. En 1893, les procédés frigorifiques étaient inconnus. Le fromage, qui était sous un globe de verre, a donc subi une véritable épreuve, puisqu'il a été exposé durant tout l'été dans une pièce où la température atteignait parfois 93 degrés. Néanmoins, le fromage a remporté un si grand nombre de points qu'il a mérité une médaille de bronze et un certificat à l'exposition. Des spécialistes en avaient loué la qualité. Toutefois la rumeur courut que le fromage s'était gâté et sir Thomas Lipton, l'acheteur, répudia son contrat. Un fournisseur de Londres l'acheta cependant et le fit expédier en Grande-Bretagne. A l'arrivée, il fallut obtenir du conseil municipal de Londres l'autorisation de le transporter du quai à l'entrepôt. On utilisa six forts chevaux de trait pour tirer la voiture spéciale qui portait le fromage. La curiosité du public fut d'autant plus vive que les autorités avaient exprimé la crainte que le fromage ne se brisât en route. Quand le fromage fut dépecé, le haut commissaire du Canada et plusieurs notables étaient présents. On en envoya une tranche à Ottawa en mai cette année-là et on en distribua partout des échantillons, dont un morceau à chacun des membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Toute intéressante que soit cette histoire du plus gros fromage du monde, rappelons que c'est la réclame et la publicité que nous a values ce fromage géant, fabriqué dans le comté de Lanark, qui ont marqué le début de nos exportations de ce produit en Grande-Bretagne. Ce commerce s'est maintenu sans interruption depuis 1893. Dans une large mesure, c'est de l'Est de l'Ontario que provient ce produit, la fabrication de fromage étant l'une de nos principales industries.

Les fromageries rapportent des revenus à la population de l'est de l'Ontario. En 1904, les 253 millions de livres de fromage que nous avons exportées en Grande-Bretagne nous ont rapporté 21 millions de dollars. Le prix était bas, mais il en était de même des autres denrées. A cette époque, on fabriquait surtout du fromage avec l'excédent de lait. Au cours de la dernière guerre, la vente du lait en poudre a concurrencé les fromageries locales. Aujourd'hui, cependant, le fromage est le seul laitage excédentaire que nous exportions et c'est lui qui règle les prix des autres produits laitiers. Si le beurre est fixé à un prix minimum de 53c., comme le rapportent les journaux, les crémeries toucheront un prix net de $1.80 les cent livres de lait à 3·4 p. 100 de gras. Si le fromage se vend 28c., déduction faite de 4c. pour sa fabrication, le prix net pour le cultivateur sera de $2.15 les cent livres, soit moins que le prix de revient.

Il faut donc trouver des marchés qui assureront au cultivateur un bénéfice raisonnable. La Grande-Bretagne est en mesure de consommer plus de fromage cheddar que nous ne lui en vendons, soit 80 millions de livres en vertu du dernier contrat. Je répète qu'en 1904, nous exportions en Grande-Bretagne 253 millions de livres de fromage. Le marché britannique pour notre fromage cheddar, qui existe depuis soixante ans, devrait être maintenu puisqu'il a été et continuera d'être notre meilleur débouché. C'est surtout la concurrence que nous font d'autres pays qui nous a fait perdre ce marché. Il est bien clair que si nous voulons que la Grande-Bretagne achète plus de fromage chez nous, il nous faudra importer plus de ce pays; mais nous devrons varier nos importations, afin de ne pas nuire à notre propre industrie.

Notre marché du fromage au Royaume-Uni doit être maintenu, je l'admets, mais je tiens aussi à souligner qu'il serait possible

d'augmenter la consommation domestique si nous mettions sur le marché canadien une bonne variété de cheddar convenablement empaquetée, en pains de cinq à dix livres, par exemple, dont la maturité serait à point pour la consommation au pays. Une enquête récente du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, démontre à accroître les ventes de fromage au Canada. N'a-t-on pas révélé que dans 35 p. 100 des foyers canadiens, on ne sert jamais de fromage. D'ailleurs, la consommation moyenne de fromage, au pays, est d'environ quatre livres par personne. Pussions-nous la porter à sept livres, elle atteindrait, pour toute la nation, plus de 90 millions de livres, tout en demeurant l'une des plus faibles de tous les pays du monde. Cette consommation de sept livres par personne par année ne signifierait qu'une augmentation moyenne de deux onces par personne par semaine ou, pour donner un exemple plus pratique, deux sandwiches au fromage par personne par semaine. Les résultats de la "semaine nationale du fromage", tenue au mois de novembre dernier, démontrent qu'il est possible, grâce à des programmes de vente, de stimuler la consommation de notre produit. D'après la statistique dressée par une société importante, la vente du fromage, dans certains centres, a augmenté de 100, 200 et même 300 p. 100. L'augmentation des ventes de fromage, après la campagne régulière, témoigne des avantages de la "semaine nationale du fromage".

En outre, toute mesure qui pousserait la vente du lait nature jusqu'au niveau qu'elle a atteint en 1945, eu égard à la population, profiterait à l'industrie entière. Cette année-là, la consommation de lait et de crème par tête a atteint 479 livres. Toutefois, depuis 1945, la consommation a beaucoup diminué. En 1949, elle s'établissait à 419 livres. Si nous pouvions augmenter notre consommation de lait nature par tête, en 1950, le surplus de nos laitages, pour lequel nous cherchons des marchés d'exportation, diminuerait dans une proportion de 7 à 3 p. 100 de notre production totale de lait. L'augmentation de notre consommation de lait profiterait aux vendeurs non seulement de lait liquide mais de tous les laitages. Il semblerait donc judicieux de stimuler les ventes sur le marché intérieur de façon à réduire nos surplus pour l'exportation.

Il y a un autre aspect de l'industrie du fromage dont le Gouvernement doit tenir compte. La fabrication du fromage sec que nous exportons aujourd'hui au Royaume-Uni exige une plus forte quantité de lait par livre. Depuis dix ans nos classeurs réclament un fromage plus sec pour l'exportation. Le Royaume-Uni demande un fromage sec, à mon avis, parce que les gens de là-bas préfèrent plus de fromage et moins d'humidité. Une partie considérable du fromage utilisé en Grande-Bretagne est transformée, et on conçoit facilement que les bénéfices de l'apprêteur sont d'autant plus élevés que le fromage est plus sec. Dans le Wisconsin le prix d'achat du fromage est fondé sur le degré d'humidité, le prix s'établissant à environ 1c. par livre au-dessous et au-dessus du degré normal d'humidité fixé par une loi de l'État. Depuis dix ou douze ans, la quantité de lait requise pour la production d'une livre de fromage a augmenté de près d'une livre. Autrefois, il suffisait de 11¼ livres de lait pour faire une livre de fromage; en 1949 cependant, une livre de fromage primé exigeait au moins 12 livres de lait. Dans l'établissement du prix de vente de notre fromage, il y a donc lieu de tenir compte de cette livre de lait supplémentaire requise pour produire une livre de fromage.

La mammite et l'avortement infectieux ont contraint la Nouvelle-Zélande à pasteuriser le lait en vue de la fabrication du fromage. La pasteurisation lui a fait perdre la saveur qui caractérise maintenant le fromage Cheddar canadien, très recherché au Royaume-Uni. La pasteurisation ajoute également aux frais de production. Si nous pouvons faire concurrence à la Nouvelle-Zélande, où les pâturages sont exploités à l'année longue, c'est uniquement parce que les frais de production y sont plus élevés que chez nous. En raison du climat, les troupeaux peuvent paître douze mois par année en Nouvelle-Zélande, tandis qu'ici nous avons une période de quelques mois durant laquelle l'alimentation doit se faire à l'étable. La division de la pathologie vetérinaire du ministère de l'Agriculture devrait se rendre compte de ce qu'ont été les conséquences de cette maladie en Nouvelle-Zélande. Pareille situation pourrait facilement surgir chez nous, et nous pourrions être obligés de pasteuriser notre lait avant de le transformer en fromage si nous ne prenons pas des mesures en vue de réprimer la mammite.

Il est nécessaire d'emmagasiner le fromage pendant une période de 90 jours pour triompher des organismes qui existent dans ce produit. L'existence de la mammite dans certaines régions laitières de l'Ontario atteint des proportions graves. Lorsque le fromage sort des presses il renferme de l'acide lactique. On y trouve aussi des bactéries susceptibles de produire des gaz et des germes morbides, en plus de la présure qui y déclenche un procédé digestif. Si nous gardions notre fromage en entrepôt pendant huit à dix jours, à une température plus élevée, cet entreposage permettrait à la présure et à

l'acide lactique de détruire les bactéries morbides, et empêcherait notre meilleur fromage de prendre un goût de fruit et de devenir rance après un séjour de trois mois en entrepôt.

Le ministère de l'Agriculture devrait étudier sérieusement la question de la mammite, non seulement à cause de ses effets sur le lait vendu à l'état nature ou sous forme de fromage, mais aussi à cause des grands ravages qu'elle cause chez les animaux laitiers de premier ordre. Avec l'amélioration des méthodes d'élevage et la formation de troupeaux de haute qualité, inscrits au registre, il semble que ces bêtes manquent de résistance et sont plus sujettes aux maladies. Si nos cultivateurs doivent continuer de créer des troupeaux de haute qualité, surtout les cultivateurs laitiers, il faudra aider les éleveurs et les propriétaires à réprimer les ravages causés par ces maladies.

Au mois de janvier, les cultivateurs du comté de Lanark ont tenu une assemblée de protestation à Perth. Des cultivateurs représentant tous les secteurs importants de l'industrie agricole de cette région assistaient nombreux à cette réunion. Ils se sont vivement inquiétés de la baisse des prix du bacon, des œufs, des produits laitiers, ainsi que de la situation en ce qui concerne nos débouchés d'outre-mer. Ces cultivateurs constituaient un magnifique groupe et, en toute justice, je dois dire que leurs requêtes ont été fort raisonnables. Ils ont reconnu que l'agriculture est l'industrie fondamentale du Canada. Lorsque l'agriculture est prospère, le reste du Canada l'est également. Ils n'ont pas réclamé des prix élevés et injustifiés pour leurs produits agricoles, mais seulement des prix qui leur permettraient de réaliser un bénéfice raisonnable. Ce groupement s'est rendu compte que, si les cultivateurs étaient obligés d'acheter des denrées à un prix plus élevé que celui qui est fixé pour leurs produits, il en résulterait non seulement une diminution de leur puissance d'achat, mais un déclin général de la prospérité agricole. Ils savent que l'abaissement des prix des produits agricoles se traduit par un accroissement du chômage et une diminution du pouvoir d'achat à l'égard de ces produits dont il y a déjà excédent sur le marché. Ils ont simplement réclamé une économie équilibrée et la parité des prix.

Dans une résolution adoptée à cette assemblée, on demande que les prix agricoles soient soutenus de manière à concorder avec ceux des produits ouvrés. Une résolution énonce qu'il faut toucher 42c. la douzaine d'œufs, afin de couvrir les frais actuels de production, et prie le Gouvernement d'établir un prix minimum de 42c. L'assemblée a également adopté des résolutions portant sur l'établissement d'un prix minimum de 36c. la livre à l'égard des flèches de Wiltshire, catégorie A, livrées sur le littoral, et de 30c. la livre pour le fromage Cheddar, f. à b. fabrique.

J'ai souligné le rôle important que joue le fromage dans le comté de Lanark. Je signale de nouveau combien il est essentiel de maintenir notre marché traditionnel pour le fromage cheddar: l'Angleterre. Il est essentiel que le cultivateur touche un prix qui tienne compte de son travail et du capital qu'il a engagé.

L'assemblée a jugé que les producteurs d'œufs et de porc sont dans la même situation que les producteurs de fromage. L'industrie du fromage et l'élevage du porc ont, par le passé, marché de pair. Le petit lait, sous-produit du fromage, sert à engraisser les porcs et contribue à diminuer les frais d'alimentation. On estime que la valeur alimentaire du petit lait s'établit au dixième de celle des concentrés utilisés dans l'alimentation du porc, produits dont le prix atteint $80 la tonne. Certaines régions de l'Ontario oriental exportent du petit lait aux États-Unis, où il sert à la fabrication de la pénicilline.

Il y a eu beaucoup de malentendus au sujet de la situation agricole parmi ceux qui ne sont pas au courant de la situation. Même si nous sommes fiers des progrès et de l'expansion de notre industrie, rappelons-nous que l'agriculture est l'industrie fondamentale de notre pays. Pour les agriculteurs, il ne s'agit pas de travailler tant d'heures par jour ou par semaine; il leur faut travailler tout le temps. Non seulement les heures sont-elles longues et le travail ardu, mais tout cultivateur progressif est obligé de placer son argent dans de l'outillage et dans l'entretien général de sa ferme. J'ai mentionné qu'étant donné les maladies dont les bestiaux sont atteints, l'élevage des bestiaux comporte aujourd'hui des risques financiers. Au cours de le guerre, on encourageait le cultivateur à augmenter sa production par tous les moyens. Lors de l'institution des régies, on croyait en général que le prix des denrées agricoles n'avait pas atteint le niveau des autres denrées au pays. On conseilla aux cultivateurs d'augmenter leur production. Ce n'était pas facile, à cette époque, de se procurer des aides agricoles. L'industrie s'occupait de la fabrication massive du matériel de guerre et les salaires étaient généralement élevés.

En retour, pour l'augmentation de leur rendement, le gouvernement canadien promit aux cultivateurs qu'après la guerre on maintiendrait à un niveau convenable le prix des denrées agricoles. Voici un extrait d'un article de la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles:

...doit s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables... et tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations.

On se souvient de la déclaration de l'ancien premier ministre M. Mackenzie King, au sujet des prix minimums des produits agricoles. Il déclarait au cours d'une émission transmise sur le réseau national, le 4 décembre 1943:

Je remercie ce soir les cultivateurs du Canada du rôle admirable qu'ils jouent dans le domaine de la production. Je veux en même temps les prier d'aider à contenir l'inflation en appuyant le programme de limitation des prix.

Puisque, en vue de gagner la guerre, on demande aux cultivateurs d'accepter l'établissement de prix maximums, il nous semble qu'ils ont également droit à l'établissement de prix minimums afin de les protéger contre une crise agricole après la guerre. Comme partie intégrante de son programme d'après-guerre, le Gouvernement a l'intention de demander au Parlement, à la prochaine session, d'établir un ensemble de prix minimums à l'égard des principales denrées agricoles.

Le discours du trône, lors de la prorogation du Parlement, le 31 janvier 1945, contenait ce qui suit:

Afin de mieux assurer un niveau de vie de base, on a prévu à la présente session, l'établissement de prix minimums pour les produits agricoles et les produits de la pêche. Ces mesures protègent deux grandes industries primaires contre les risques d'un affaissement des marchés ou des prix après la guerre.

Les cultivateurs sont aujourd'hui en présence d'une situation où les frais de production ne cessent d'augmenter sans que le prix des produits agricoles augmente proportionnellement. Les fromagiers estiment que les prix actuels ne suffisent pas à couvrir les frais de production et ne rapportent pas de bénéfices correspondant au travail et aux capitaux affectés à la fabrication. Tout fléchissement du revenu des cultivateurs entraîne une réduction des achats de produits industriels et influe sur le salaire ou sur les emplois de tous les travailleurs du pays. Bien que les consommateurs puissent bénéficier d'un abaissement du prix des laitages, il convient de signaler que la rémunération des ouvriers industriels dépend dans une plus large mesure encore de la vente de nos produits agricoles sur le marché intérieur. C'est l'ouvrier industriel qui se ressentira le premier d'une diminution de la puissance d'achat du cultivateur. Si toutes les classes de la société comprenaient mieux les difficultés auxquelles l'agriculteur est en butte, la solution de plusieurs problèmes qui se posent aujourd'hui aux cultivateurs en serait facilitée. Le maintien de prix convenables pour les produits agricoles et l'assurance d'un juste revenu pour le travail et les capitaux sont deux points qui influent sur toute l'économie de la nation.

[M. Blair.]

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le débat sur l'Adresse se poursuit depuis quelque temps, mais ce n'est pas mon intention, cet après-midi, de tenter, en quarante minutes, de répondre à tout ce qui s'est dit à propos des initiatives du ministère de l'Agriculture. Toutefois, j'aimerais donner mon point de vue à l'égard de certaines questions qu'a soulevées le préopinant et ceux qui ont parlé avant lui et qui se trouvent dans l'opposition.

Avant de répliquer aux accusations d'ordre général qu'ils ont portées contre moi-même en ma qualité de ministre de l'Agriculture et aux critiques à l'égard des mesures que j'ai prises avant, durant et depuis la campagne électorale, je désire joindre mes félicitations à celles qu'on a adressées au proposeur de l'Adresse et à celui qui l'a appuyé. Il va sans dire que je m'intéressais de très près au discours du proposeur pour un motif que plusieurs députés ignorent probablement. Quand je fus élu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan en 1914, j'avais pour voisin de pupitre un de ces sympathiques immigrants scandinaves qui, à cette époque, arrivaient dans l'Ouest canadien directement de leur pays ou par voie des États-Unis. Ce voisin de pupitre n'était autre que le grand-père du député de Kindersley (M. Larson). Je sais que tous les représentants de cette noble race qui se sont établis dans l'Ouest seront heureux de voir qu'un de leurs descendants se soit si bien comporté au début de la session.

Quant à celui qui l'a appuyé, je n'ai guère saisi ce qu'il a dit, parce que je ne parle que l'anglais et encore, selon certains, je ne le parle pas bien. J'ai cependant trouvé que la traduction indique que la partie française se lisait aussi bien que la partie en anglais qui était très bien. Je tiens donc à féliciter ces deux jeunes députés de leurs discours.

Il est, pour les gens de l'Ouest, deux sujets d'intérêt particulier, qui ont été abordés plus tôt au cours du présent débat, l'un par le député de Souris (M. Ross) et l'autre par le député de Melfort (M. Wright). Je tiens donc, dès maintenant, à faire disparaître certaines impressions qu'auraient pu susciter les déclarations qui ont été faites.

Si je me souviens bien, le député de Souris a cité un article de fond de la *Free Press* de Winnipeg. Je ne sais pas s'il prenait à son compte les idées que contenait l'article; en tout cas il l'a lu à la Chambre. Or un député ne fait-il pas siens tous les textes qu'il lit en cette enceinte, surtout s'il s'agit de critiques portant sur le programme du Gouvernement? (*Exclamations.*)

M. Diefenbaker: Êtes-vous dans ce cas-là?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, je souscris à presque tout ce que je lis à la Chambre, à moins d'indication contraire précisée au moment où je cite un texte, car parfois je ne suis pas d'accord.

La déclaration donnait à entendre que les cultivateurs de l'Ouest perdraient probablement à l'égard du blé prévu au contrat de 140 millions de boisseaux, qui a fait cette année l'objet d'un échange dans le dessein d'amener les Anglais à acheter nos produits du porc, nos sciages et nos produits du bois, qu'ils n'auraient pas acheté sans cela,—puis à acheter notre poisson qu'ils n'auraient probablement pas acheté autrement. Je veux répéter les observations que le premier ministre (M. St-Laurent) a faites aux représentants des cultivateurs lorsque la question fut soulevée au cours de la réunion de la Fédération canadienne de l'agriculture, tenue peu avant la session. Le premier ministre m'a demandé, quand on a fait cette observation l'autre jour, si j'allais parler. Je lui ai répondu que je parlerais probablement. Il a exprimé l'avis qu'il convenait de donner la même réponse à la Chambre qu'il avait donnée aux cultivateurs.

J'ai une autre raison d'en parler. Elle ne concerne pas particulièrement mon ministère mais celui du Commerce. Toutefois, le ministre du Commerce (M. Howe) n'était pas présent quand les représentants des cultivateurs se sont rencontrés avec ceux du Gouvernement. Il n'a donc pu prendre part aux entretiens. Il était ici cependant au moment du débat sur la question de l'échange. Ce que je rappelle à la Chambre et au pays, c'est que le permier ministre a déclaré aux cultivateurs que, au cours du premier débat, il a été décidé que chaque dollar auquel le syndicat du blé avait droit, par suite de l'accord conclu avec la Grande-Bretagne, lui serait versé avant la fin de la présente campagne. L'accord avec l'Angleterre comporte en effet livraison du produit, de sorte que les cultivateurs de l'Ouest canadien n'ont à redouter aucune perte éventuelle par suite de cet échange. Le Gouvernement versera l'argent au syndicat et, advenant des pertes que nous n'avons pas lieu de prévoir, c'est le Trésor qui les absorbera ou les comblera au moyen d'un règlement conclu avec l'Angleterre en vertu de la disposition dite compensatoire, au lieu de les laisser retomber sur les cultivateurs eux-mêmes. J'ai cru qu'il fallait tirer la chose au clair dès maintenant afin d'éviter toute discussion à ce sujet à l'avenir.

L'autre point soulevé par l'honorable député de Melfort et qu'il y a lieu d'éclaircir est également, dans une certaine mesure, du ressort du ministre du Commerce. Depuis que la question a été soulevée, il a déclaré à la Chambre que si elle y consent, il se propose de déférer le rapport de la Commission du blé au comité de l'agriculture. Il est donc inutile que je m'étende sur la question. Je me borne à signaler qu'en 1946 on a invité la Commission du blé à verser en 1948 les fonds accumulés grâce aux ventes de 1945, 1946 et 1947. Tous les députés de l'opposition qui ont pris la parole à la Chambre ont insisté sur le paiement de cet argent. A vrai dire, en 1946 et 1947, lorsque nous discutions le montant initial, soit $1.35, le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a déclaré, si je ne m'abuse, qu'il convenait de porter l'acompte à $1.55. La Chambre a même été saisie d'une motion appuyée unanimement par l'opposition. On prétendait que le Gouvernement n'avait pas le droit de garder pour les verser plus tard sous forme de dernier paiement des fonds qui appartenaient aux cultivateurs de l'Ouest.

Cette année-là, nous avons donc effectué trois paiements, savoir 20c. à l'égard de chacune des années 1945, 1946 et 1947. C'était une jolie somme. C'est dire que le montant reporté à l'année suivante était insignifiant.

Puis, à l'automne de 1948, les cultivateurs de l'Ouest, comme l'indiquait une résolution consignée au compte rendu par le représentant de Qu'Appelle (M. Dewar), ont exprimé le désir de toucher encore une fois un paiement de 20c., payable avant les semailles et non après. Signalons que la récolte avait été une des pires que l'Ouest canadien eût connues, aussi mauvaise que n'importe quelle récolte des années 30, sauf peut-être celles de 1931 et de 1937, et que la récolte de l'année précédente avait été déficitaire.

Afin de m'assurer que je ne me trompais pas lorsque j'ai soulevé la question l'autre soir, durant le discours de l'honorable député de Melfort (M. Wright), j'ai fait rapidement consulter mes dossiers, où j'ai trouvé plusieurs résolutions comme celle que j'ai ici, qui correspondent à celle dont on a donné lecture l'autre jour.

Ce ne sont pas des particuliers, mais des conseils municipaux qui ont adopté ces résolutions qui exprimaient la façon de voir des cultivateurs. Pour montrer à quel point ce petit nombre de résolutions, la demi-douzaine que j'ai à la main expriment un sentiment général, il me suffit de signaler que la première vient de la municipalité nº 220 en Saskatchewan, que la deuxième vient de la municipalité nº 221. Ces deux municipalités sont limitrophes. La troisième résolution vient de la municipalité nº 141, située

assez loin des deux premières. La quatrième vient de la municipalité nº 108 et la cinquième, de la municipalité nº 315.

M. Johnston: Quelles en sont les dates?

Le très hon. M. Gardiner: Le 4 novembre 1948, le 7 décembre 1948, le 11 janvier 1949, le 8 janvier 1949, le 28 février 1949 et le 29 décembre 1948. A vrai dire, à l'exception de celles qui sont de janvier et février 1949, toutes se placent vers la fin de 1948.

Quelle est la nature de ces résolutions? Elles ne sont pas toutes rédigées de la même façon, mais toutes veulent dire la même chose. En voici une de la municipalité nº 108, qui m'est adressée:

Il est résolu que nous devons prier le gouvernement fédéral de se servir de son influence afin d'assurer le plus tôt possible un versement de 20c. par boisseau à l'égard des récoltes de 1945-1946 et 1947 pour les régions atteintes par la sécheresse et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, ainsi qu'à la Commission canadienne du blé.

Ces résolutions ont été adoptées dans toutes les régions. Si j'en parle, c'est seulement pour répondre à l'honorable député de Melfort qui disait l'autre jour que les cultivateurs n'avaient pas demandé 20c. Ils l'ont fait au contraire, au moyen d'une résolution précise à cet effet.

Il n'y a qu'une manière d'obtenir des fonds pour financer la mise sur le marché du blé pendant la campagne agricole, lorsqu'un paiement a eu lieu l'année précédente, et c'est d'emprunter de la banque. Depuis que la Commission du blé est chargée de la vente de ce produit, elle a toujours été autorisée à emprunter en tout temps. Elle ne saurait conduire ses opérations autrement d'année en année. Lorsque le blé commence à arriver aux élévateurs, il faut verser au cultivateur un paiement initial. Cette année on l'a fixé à $1.75 le boisseau; antérieurement il était de $1.55. Chaque boisseau de blé apporté à l'élévateur doit être payé dès qu'on a pris livraison, et l'argent qu'on verse alors en paiement est emprunté.

Les transactions se continuent. On transporte graduellement le blé au littoral, puis en Europe, en Grande-Bretagne ou à quelque autre endroit. Tant qu'on n'a pas effectivement vendu le blé et obtenu le paiment, il faut financer ces opérations de cette manière, comme on l'a toujours fait.

D'aucuns se plaignent,—et à ma connaissance ils sont tous dans cette enceinte, et dans l'autre endroit,—parce que ceux qui font ces transactions n'ont pas deviné exactement le montant qu'il leur faudrait payer. En d'autres termes, en déboursant 213 millions de dollars, ils ont constaté à la fin de juillet que leurs ventes ne leur avaient pas rapporté autant en espèces qu'ils en avaient emprunté à la banque pour effectuer les versements. L'accusation de mon honorable ami énonçait qu'un membre du Gouvernement était dans l'erreur. Je crois en savoir aussi long sur le commerce du blé que tout autre membre du Gouvernement. Je suis également sûr que mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe) est aussi versé que moi dans ce domaine. J'ose dire qu'aucun de nous ne prétendrait pouvoir estimer à quatre ou cinq millions de dollars près les versements qui devaient se faire. Le versement s'est effectué à raison de 20c. le boisseau sur une période de quatre ans et, comme on l'a dit tantôt, lorsque le paiement a lieu, cette période englobe maintenant cinq ans.

Dans les circonstances, nous n'avons pas à blâmer l'honorable député d'exprimer son avis en se fondant sur celle d'un membre siégeant dans un autre endroit. Mais nous nous sommes demandé pourquoi tous ont cessé d'en parler dès qu'il eut formulé son avis en cette enceinte. Je crois qu'on l'a probablement prévenu qu'il n'y avait pas d'autre manière d'accomplir la tâche et, que si nous recommencions, nous agirions de la même manière. Et, comme il a voulu que nous recommencions, il vaudrait probablement mieux qu'il se tienne tranquille désormais. Je crois que c'est probablement la réponse à la question ou la conclusion raisonnable qu'on puisse tirer.

Voilà les quelques questions qu'on a soulevées et que je voulais traiter. Mais je voudrais aussi parler d'un autre aspect d'une question qu'on a soulevée au cours du débat. Les députés de l'opposition semblent se demander comment il se fait que notre parti ait réussi à s'assurer les trois quarts des sièges, aux dernières élections. C'est ce qui les a tracassés.

M. Cardiff: Encore?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, et sans doute, cela ne vous plaît guère. Monsieur l'Orateur, je suis dans la vie publique depuis près de trente-six ans. Je ne suis pas très calé lorsqu'il s'agit de citer Shakespeare ou quelque autre maître de la langue anglaise, mais je me rappelle que quelqu'un a déjà dit quelque part: Celui qui me vole ma bourse, ne me prend pas grand chose; mais celui qui me fait perdre ma réputation, me prend quelque chose qui me laisse vraiment pauvre.

J'ai toujours cru que, sous notre régime démocratique, il n'y a qu'une façon de se faire élire plus de deux fois. On peut se faire élire une fois et même deux fois en trompant la population, mais on ne peut répéter le manège bien souvent. J'ai réussi à me faire

élire à douze reprises. Je m'inquiète donc un peu quand des membres de la Chambre, à commencer par le chef de l'opposition (M. Drew) et jusqu'au chef du groupe cécéfiste (M. Coldwell),—mes amis créditistes ne sont pas allés jusque-là, bien qu'ils semblent en caresser l'idée,—affirment que, si nous sommes si nombreux de ce côté-ci de la Chambre, c'est que nous avons présenté les faits sous un faux jour et que les plus grands coupables à cet égard sont le ministre du Commerce (M. Howe) et moi-même, en ma qualité de ministre de l'Agriculture.

Je crois savoir pourquoi il y a tant de députés de ce côté-ci de la Chambre et si peu de l'autre côté. A mon avis, si le parti conservateur avait fait plus grand état de son conservatisme aux dernières élections, il aurait fait élire plus de candidats; et si les cécéfistes n'avaient pas tant été de l'avis des conservateurs, ils auraient remporté plus de victoires. Étant donné la campagne que les deux partis ont menée, j'ai été un peu surpris de voir que les créditistes ne forment pas le groupe le plus fort de l'opposition, car, après tout, ils exposaient un plus pur conservatisme que tout autre groupe de l'opposition.

Il y a lieu, je crois, d'indiquer brièvement à l'opposition quelle voie elle aurait dû prendre pour recueillir plus de votes. Il existe une publication canadienne que l'on considère comme un manuel classique du commerce. Cet ouvrage, dû à la plume de M. Porritt est intitulé: *Sixty Years of Protection in Canada.* Il constitue un dossier complet de tout ce qui s'est passé, jusqu'à une époque donnée, quant à l'établissement de la protection. Un paragraphe de ce livre démontre quand, comment et par quels moyens le parti conservateur a adopté la ligne de conduite qu'il a suivie pendant tant d'années à l'égard du commerce. Le livre contient une citation d'un discours prononcé par le vénérable et ancien chef du parti conservateur, qui, soit dit en passant, a présidé à l'institution du parti conservateur: sir John A. Macdonald. Ce discours fut prononcé à Stanstead (P.Q.), en 1877, avant les élections de 1878. En voici un extrait:

> Ne dirons-nous pas que le Canada est pour les Canadiens et ne protégerons-nous pas nos marchés pour nous-mêmes?

Quand le préopinant exposait tout à l'heure de semblables idées, le député de Lethbridge (M. Blackmore) a manifesté oralement sa satisfaction. Sir John continue:

> Ne pouvons-nous pas dire que si la récolte est faible, nos gens la consommeront et la paieront un prix équitable?

Plus loin:

> Nous dirons aux États-Unis: "Nous étions libre-échangistes, à l'instar de la mère-patrie. Nous n'avons pas tenu compte des différences qui existent entre un pays neuf comme le nôtre et une vieille nation. Nous admettons avoir eu tort: vous aviez raison. Nous agirons à votre égard comme vous agissez à notre endroit."

Telle est la bonne vieille attitude des tories, attitude que soulignent nos amis quand ils reprochent au Gouvernement d'être trop ami avec les États-Unis. Cette attitude, aussi ancienne que le parti tory, a été adoptée par ce groupe au moment du choix de son programme, il y a bien longtemps, en 1877. Je signale que nul Gouvernement tory n'a jamais pu gagner d'élections au Canada en préconisant d'autres programmes que celui-là. C'est ainsi que M. Borden a obtenu le pouvoir en 1911, et M. Bennett en 1930. Jamais les tories n'ont pu obtenir le pouvoir en préconisant d'autres lignes de conduite.

Beaucoup de conservateurs se sont demandés pendant la dernière campagne électorale pourquoi le parti tory avait choisi George McCullough du *Globe and Mail* comme son principal porte-parole. J'ai écouté un de ses discours à la radio. Je ne savais pas qui parlait car il en était déjà au milieu de son allocution quand j'ai commencé à l'écouter. J'ai demandé qui était cet orateur, tout en faisant remarquer qu'il présentait une excellente thèse en faveur des libéraux. Les membres de ma famille me répondirent qu'ils ne l'avaient pas entendu nommer. Avant de terminer cependant, c'est-à-dire à la fin de son éloquent plaidoyer libéral dans lequel il préconisait diverses initiatives déjà réalisées par les libéraux,—il tentait de persuader les libéraux qu'ils n'allaient pas assez loin dans la voie du libéralisme,—il demanda à ses auditeurs d'aller voter en faveur de M. Drew et de son programme.

Ce n'est pas par ce moyen qu'on peut se gagner les suffrages des Canadiens. Il faut exposer une doctrine et tout faire pour la défendre. Il faut chercher à convaincre la population. Lorsqu'un orateur, à la radio ou sur une tribune publique, déclare à la population que le meilleur programme est celui que préconise un autre parti, les gens s'empressent d'aller voter en faveur de cet autre parti. Plusieurs d'entre nous ne seraient peut-être pas ici,—il est permis d'en douter cependant,—si on avait adopté une tactique différente.

Quand, en 1935, M. Bennett s'est frayé un chemin jusqu'aux marchés du monde, qu'a-t-il dit? Je cite ses paroles extraites de la page 83 des *Débats* de 1934:

> Là où un débouché existait il y a une trentaine d'années, il n'y en a plus à l'heure actuelle, et l'on peut dire la même chose si nous remontons seulement à une dizaine d'années en arrière. Nous nous efforçons de suppléer à nos besoins et les autres pays font de même.

En d'autres termes, il n'existe aucune possibilité de sauver le pays par le commerce.

Pour ne pas être en reste, le chef de la C.C.F. a déclaré à son tour, à la session de 1935, ces paroles qu'on trouve aux pages 82 et 88:

A mon sens, ce n'est qu'en nous éloignant de l'idée voulant que seule une augmentation du commerce peut résoudre nos problèmes... que nous nous mettrons sur la voie qui conduit à la solution permanente de nos problèmes économiques.

C'est avec raison que le premier ministre (M. Bennett) a dit que le marché libre était chose du passé. A mon avis, il n'a pas constaté aussi nettement qu'il en était de même du marché mondial, de l'expansion des marchés.

Ce qui revient à dire que ces messieurs étaient d'accord en 1935. Je puis ajouter que l'organisateur du parti créditiste était aussi de leur avis quand il a dit: "Ne tenez aucun compte de ces propos insensés au sujet du commerce et du tarif". Du moins sont-ils tous du même côté de la Chambre. Ces députés ne sont guère nombreux, même en comptant tous ceux qui siègent de leur côté. Le fait qu'ils se trouvaient tous du même côté, à cette époque, nous a peut-être valu la victoire aux élections.

Mais, passons à une époque plus rapprochée. Comment se fait-il que nos amis n'ont pas préconisé, depuis que la session est commencée, tout ce qu'ils se vantaient d'accomplir quand ils seraient ici? Je m'étais préparé un excellent discours en conséquence, mais il m'a fallu totalement le remanier parce qu'ils n'ont pas fait du tout ce à quoi je m'attendais.

M. Harkness: Quel malheur que nous vous ayons déçu.

Le très hon. M. Gardiner: Pas du tout; je ne m'en suis trouvé que mieux. Je me suis dit qu'on n'agit jamais sans raison.

Une voix: Quelle maladresse.

Le très hon. M. Gardiner: Tout récemment, une élection complémentaire a eu lieu en Saskatchewan. Le gouvernement de cette province avait cru que les importantes assemblées de protestation qui ont eu lieu en Ontario (on en a mentionné une tantôt), me tiendraient tellement occupé que je ne pourrais aller en Saskatchewan. On s'est donc dit qu'il fallait tenir l'élection sans retard et qu'en soulevant des questions d'intérêt fédéral, le candidat libéral au scrutin provincial serait battu. Mais les voyages se font rapidement aujourd'hui et je me suis arrangé pour être sur les lieux. Peu de temps auparavant, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) avait fait un discours où il avait prononcé les paroles que voici:

Tous les Canadiens sont intéressés aux programmes agricoles, mais l'avenir de notre agriculture n'est pas brillant. Les programmes relèvent de M. Gardiner et je souligne qu'ils constituent, au cours de la présente élection, l'une des principales questions en jeu. Grâce à des ententes, M. Gardiner a promis aux cultivateurs des marchés, au Royaume-Uni, pour leurs produits. Mais, a affirmé M. Diefenbaker, cette tentative d'assurer la sécurité a complètement échoué.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Il poursuit en ces termes:

Le parti libéral fédéral considérera comme un signe d'approbation de son programme agricole tout appui accordé au candidat libéral.

Voilà pour ce qui est du parti conservateur. Voyons ce que le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) a dit vers la même date:

Je suis désireux d'empêcher l'élection des candidats libéraux, tant dans le domaine provincial que dans le domaine fédéral, à cause de l'effet que cela pourrait avoir sur le gouvernement libéral d'Ottawa. Ce qui intéresse tout particulièrement cette circonscription, d'ajouter M. Coldwell, est le fait que l'honorable James G. Gardiner et le gouvernement fédéral n'ont pas protégé les intérêts de nos producteurs agricoles. Nos cultivateurs ont vu leurs marchés disparaître et leur revenu diminuer sensiblement.

Jamais deux hommes, parlant à des endroits et à des dates différents, et sans s'être rencontrés,—car je ne crois pas qu'ils se soient rencontrés,—ont tenu des propos aussi semblables que ceux de ces représentants du parti conservateur et de la C.C.F. Savez-vous ce qui s'est passé? Nous tenons des élections dans cette circonscription depuis longtemps. Nous avons remporté la victoire, une fois par une marge de dix-neuf voix et une autre par vingt-neuf. Une de nos plus fortes majorités a été, je crois, d'un peu plus de 400 voix. Les gens de la circonscription, prenant la parole de l'honorable député de Lake-Centre, n'ont pas voté pour le parti conservateur. Le parti n'a obtenu que 373 voix dans toute la circonscription. Une fois, les conservateurs sont venus près de l'emporter sur les libéraux en ne leur laissant qu'une majorité de dix-neuf voix et une autre fois une majorité de vingt-neuf voix. Je sais d'ailleurs où sont allées les voix qu'ils n'ont pas recueillies cette fois-ci. En additionnant les deux nous conservons une marge de 132. Je comprends pourquoi on ne revient plus sur cette question. On en a fort peu parlé depuis le début de la présente session.

M. Ross (Souris): Ne serait-il pas juste de parler de la déclaration que M. Tucker a faite ce soir-là?

Le très hon. M. Gardiner: La déclaration de M. Tucker était exacte. Il y a des conservateurs qui suivent les bons conseils et nous en avons eu quelques-uns. Telle fut la situation en 1935 et en 1949. Tout ce que je veux en dire, c'est que depuis le discours de sir John A. Macdonald à Stanstead (P.Q.), en 1877, jusqu'aujourd'hui, le parti conservateur se refuse à trouver dans le commerce la solution de nos problèmes nationaux, comme s'y refuse aussi le parti de la C.C.F.

D'autre part, le parti libéral a pour ligne de conduite de favoriser le commerce afin d'améliorer les affaires nationales.

M. Hatfield: Le libre échange.

Le très hon. M. Gardiner: C'est dire que les régimes libéraux ont valu la prospérité au pays; quand une administration conservatrice était au pouvoir, le contraire se produisait.

M. Knowles: Le ministre a-t-il oublié de dire "libre échange"?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai sous la main un volumineux dossier qui démontre que tout ce que l'opposition a dit sous forme de reproches au sujet de mes déclarations, avant et après les élections, était faux; je signale cependant que le dossier démontre aussi que les journaux ont raison. Chaque fois que je prends la parole pour réfuter des affirmations d'honorables vis-à-vis, ils soutiennent que je condamne les journaux. Je ne prétends rien de tel. Tout ce que renferme le dossier est exact. Il contient des déclarations que j'ai formulées depuis 1944 jusqu'à ce jour au sujet de la loi sur le soutien des prix agricoles. J'ai toujours prétendu qu'il s'agissait d'une mesure destinée à parer à certaines éventualités, comme par exemple l'absence de contrats pour l'écoulement de nos produits agricoles. L'opposition soutient que les propos n'ont eu lieu qu'après les élections. Or, c'est précisément ce que j'ai déclaré à la population durant la campagne électorale. Les honorables députés affirment que j'ai exposé la situation sous un faux jour. Je prie les députés de m'excuser si j'ai recours à un moyen que je n'ai pas l'habitude d'employer à la Chambre. On me permettra sans doute de me reporter à un de mes discours diffusé par voie du réseau national de Radio-Canada le 28 mai dernier, peu de temps avant les élections. J'ai prononcé le discours à la demande de l'organisation libérale, afin d'exposer aux cultivateurs le programme du Gouvernement en matière d'agriculture. Voici donc l'appel que je leur ai lancé, les invitant à appuyer les candidats libéraux par tout le pays:

Nous sommes en pleine campagne. Les élections fédérales auront lieu le 27 juin. Le très honorable Louis St-Laurent a diffusé un discours à la nation entière. Il a signalé qu'au cours de la période de transition, nous avons conservé la prospérité à la population canadienne en la guidant du pied de guerre au pied de paix. La plupart des gens, nous n'en doutons pas, reconnaîtront au Gouvernement le mérite de les avoir guidés de manière à assurer la sécurité et la prospérité.

Puis, j'ai parlé des conservateurs:

Deux groupes nous censurent. Les conservateurs prétendent que nous aurions dû supprimer les régies du temps de guerre dès la cessation des hostilités afin de donner carte blanche à tous ceux qui désiraient s'enrichir par la mise en valeur de nos ressources naturelles.

M. Drew: Vous saviez que ce n'était pas vrai.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député y croira lui-même avant que j'aie fini. J'ajoutais:

Nous devrions, disent-ils, supprimer les catégories d'impôts qu'on jugeait nécessaires à la poursuite de la guerre. A les en croire, cela aurait donné aux particuliers et aux sociétés le goût de produire en vue de réaliser des bénéfices, bénéfices qu'ils auraient distribués en assurant de l'emploi.

C'est là le bon vieux programme de sir John A. Macdonald.

M. Drew: Avez-vous parlé des meuniers?

Le très hon. M. Gardiner: Je continue:

Ils ne semblent pas croire qu'il est possible qu'un particulier ou qu'une société, lorsqu'ils ont leurs franches coudées, puissent soutirer des producteurs de base ou des travailleurs plus qu'ils ne devraient, en s'attribuant un bénéfice trop considérable.

M. Knowles: Que faut-il penser des franches coudées dont jouissaient les meuniers?

Le très hon. M. Gardiner: Je constate que cette déclaration irrite autant les tories et les cécéfistes que lorsque je l'ai formulée à la tribune. Passons maintenant aux socialistes.

M. Knowles: Parlons du rapport McGregor et de la façon dont vous l'avez tenu secret.

Le très hon. M. Gardiner: Vous montrez votre jeu lorsque vous venez au secours des tories. Ils viendront à votre rescousse dans un instant:

D'autre part, les socialistes ou cécéfistes et les communistes soutiennent que notre pays, comme d'ailleurs tous les autres, devrait conserver à jamais les régies qui, selon eux, ont apporté la prospérité aux masses pendant la guerre. Il ne faudrait pas, à les entendre, qu'il y ait de bénéfices; il faudrait que la production soit en fonction de l'utilisation et non du bénéfice. Si on permet de produire en vue du profit, disent-ils, celui qui devient capitaliste, c'est-à-dire qui acquiert des biens, est généralement si égoïste qu'on ne peut compter sur lui pour les gérer convenablement. Ils prétendent que les biens eux-mêmes doivent être saisis par l'État ou que du moins que les produits obtenus par l'application du travail aux ressources naturelles doivent être écoulés par des organismes de vente établis par l'État. Lorsqu'un produit est vendu, disent-ils, il faut que des organismes d'État chargés d'élaborer les programmes voient à ce que cette partie des recettes qui correspondaient primitivement au bénéfice soit affectée au service de la population. Il faudrait rendre aux producteurs juste ce qu'il faut pour qu'ils puissent continuer à produire.

Les socialistes savent que ce n'est pas là une doctrine très populaire et veulent, en la présentant, l'édulcorer suffisamment pour leur permettre d'obtenir la haute main sur un nombre suffisant de gouvernements provinciaux pour arriver au pouvoir à Ottawa. Cela fait, ils appliqueront intégralement cette politique.

Les libéraux pensent qu'aucune de ces critiques n'est fondée. Les libéraux croient que la guerre

est la méthode la plus stupide de chercher à arranger les choses. Néanmoins, nous nous rendons compte que, durant les deux dernières guerres, nous avons passé par des épreuves qui nous ont servi de leçons. Nous devons profiter de ces leçons. Nous ne sommes pas de l'avis des conservateurs qui prétendent que toutes les formes de régie et tous les impôts nécessaires à la poursuite de la guerre auraient dû disparaître à la fin des hostilités. D'autre part, nous ne reconnaissons pas que toutes les mesures de réglementation et tous les impôts jugés nécessaires durant la guerre sont de mise en temps de paix.

Les libéraux croient que les particuliers doivent être libres de posséder des biens et d'acquérir des droits en vue de mettre nos ressources naturelles en valeur. Nous croyons qu'il importe de favoriser la réalisation de bénéfice par les particuliers et les sociétés commerciales, auxquels on doit laisser la liberté d'arrêter des décisions, en ce qui concerne l'expansion de leurs opérations ou le transport de leurs placements d'un exploitant à un autre. Les libéraux croient que, si l'essor d'une industrie dépend de l'utilisation des produits de base ou de la main-d'œuvre, les particuliers ou les sociétés commerciales doivent être libres de s'assurer qu'une proportion convenable des bénéfices est répartie entre les producteurs primaires ou les travailleurs, avant de permettre que les bénéfices s'accroissent outre mesure.

Les libéraux sont d'avis que si les particuliers ou les administrateurs de sociétés attachent trop d'importance aux bénéfices, ou si, par inadvertance, ils laissent les bénéfices dépasser un niveau raisonnable, alors l'État doit intervenir, soit pour réglementer les bénéfices soit pour imposer ces excédents de manière à les faire entrer dans le Trésor.

Les libéraux sont d'avis qu'une fois ces bénéfices versés au Trésor sous forme d'impôts ils devraient être répartis de manière à mettre entre les mains des producteurs primaires ou des ouvriers des montants que la direction aurait dû leur verser d'abord. On parviendra à ces fins soit au moyen de paiements directs soit sous forme de services sociaux. En réponse aux socialistes, nous disons que la réglementation aveugle et l'établissement d'un régime qui nient le droit au particulier ou à une société de réaliser ce qu'on pourrait appeler des bénéfices, privent l'individu d'une liberté qu'il a obtenue de l'État après des siècles de lutte.

Alors, qu'avons-nous fait dans ce domaine; quelle a été la pratique suivie? Voici ce que j'ai déclaré aux électeurs du Canada:

Le Gouvernement applique maintenant avec succès une méthode dont il a fait l'expérience pendant la guerre. Il nous fallait alors trouver, pour faire les frais de la guerre, dix fois plus d'argent que nous n'en pouvions percevoir avant la guerre. Alors qu'autrefois le pays empruntait de l'Angleterre ou des États-Unis, nous avons, pendant le dernier conflit, obtenu 5 milliards par année en empruntant la moitié de cette somme de la population et en prélevant le reste au moyen d'impôts.

Les libéraux décidèrent de ne pas recourir aux moyens proposés par les autres partis. J'ajoutais:

Les libéraux décidèrent de ne pas employer ces moyens, mais plutôt de réaliser une bonne partie des sommes nécessaires au moyen d'impôts spéciaux après que le particulier ou la société commerciale aurait indiqué quels bénéfices pouvaient être réalisés. Ils décidèrent, d'autre part, de distribuer de fortes sommes aux anciens combattants, aux mères au moyen des allocations familiales, aux ouvriers au moyen de l'assurance-chômage, aux vieillards pensionnés, aux malades grâce à

[Le très hon. M. Gardiner.]

l'hospitalisation, et à la population en général au moyen d'une aide accordée à l'industrie et à l'agriculture.

Chacun de ces programmes a de beaucoup augmenté le pouvoir d'achat des citoyens et a ainsi amélioré le marché domestique de toutes nos denrées. Et le pouvoir d'achat de la masse des consommateurs a été augmenté considérablement par la réduction de 32 p. 100 de l'impôt sur le revenu des gens à faibles revenus. Parmi les personnes qui versaient l'impôt sur le revenu avant le 1er janvier 1949, 770,000 n'en versent plus. La réduction de l'impôt sur le revenu et d'autres dégrèvements laissent 369 millions de dollars dans le gousset de ceux qui payaient des impôts plus élevés l'an dernier. En 1948-1949, les revenus des mères de famille ont augmenté de 271 millions de dollars, grâce aux allocations familiales. Grâce à la pension de vieillesse, Ottawa a donné à nos vieillards environ 67 millions de dollars. Les prestations d'assurance-chômage augmentent le pouvoir d'achat de 49 millions de dollars. Les paiements relatifs à la démobilisation et à la reconstruction s'élèvent à 434 millions de dollars... Ces programmes ont augmenté le pouvoir d'achat, là où le besoin s'en faisait le plus sentir, de plus d'un milliard de dollars, dont 800 millions proviennent de ces taxes spéciales.

Qu'est-ce que cela signifie? J'ai déclaré ensuite:

Cette augmentation du pouvoir d'achat a eu un effet marqué sur le marché domestique à l'égard des denrées alimentaires.

Je suis persuadé que mes amis de l'autre bout de la Chambre seront d'accord.

Les cultivateurs du Canada ont produit plus d'aliments au cours des dix dernières années qu'au cours de toute autre période de même durée. Pendant la première moitié de ces dix ans, la vente des céréales a présenté de grandes difficultés et il nous a fallu transformer ces dernières en viande et en laitages. Nous n'en avions pas moins un excédent de 600 millions de boisseaux de blé, un an environ avant la fin de la guerre. Ce blé, et tout celui qu'on a produit depuis, soit deux milliards et demi de boisseaux, a été vendu en cinq ans.

Tel est le grand problème qui se pose à l'Ouest: la vente du blé. Nous en avons vendu deux milliards et demi de boisseaux en cinq ans.

C'est autant qu'en vendaient il y a quelques années tous les pays exportateurs réunis. L'avoine et l'orge, à l'exception d'une petite quantité utilisée en vue du maltage, ont été transformés en viande et en laitages...

Au cours des cinq dernières années, les porcs étaient moins nombreux sur les fermes qu'ils ne l'étaient au cours de la période quinquennale précédente, mais le poids habillé moyen s'est accru. On ne fait pas face à des excédents pour lesquels il n'y a pas de débouchés et les prix obtenus récemment dépassaient ceux du marché américain. Nous ne pouvons pas remplir les engagements pris avec la Grande-Bretagne.

Notre production laitière a été plus élevée au cours des cinq dernières années qu'au cours de n'importe quelle autre période de cinq ans dans toute notre histoire. La demande de lait sous d'autres formes est telle que la production de fromage est plus faible qu'elle ne l'a été depuis longtemps bien que le prix canadien soit plus élevé que celui qui a cours dans le Minnesota. La quantité prévue par le contrat britannique a été sensi-

blement réduite au cours de chacune des deux dernières années parce que nous savions que nous n'aurions pas d'excédent. Nous n'avons pu produire même cette quantité réduite et la raison en est évidente. Nous avons consommé le lait sous d'autres formes et nous n'avons donc aucun excédent à écouler.

Mes amis me reprochent parfois d'avoir dit que nous n'avons pas d'excédent à écouler.

Nous ne manquons de débouchés pour aucun des principaux produits agricoles de l'Ouest. Jusqu'à tout récemment nous n'avons pu en vendre sur la plupart des marchés parce que c'était pour nous le seul moyen d'approvisionner notre principal client permanent. Même à l'heure actuelle, pendant que la Grande-Bretagne manque provisoirement de dollars, nous avons pu négocier des contrats qui portent sur des quantités plus fortes que celles que nous avons à vendre.

Que mes honorables amis écoutent bien ceci:

En l'occurrence il est non seulement insensé mais inexact de prétendre que le Canada perd ses marchés.

Mon ami, le chef de la C.C.F. est assez insensé pour croire que ma remarque ne s'adressait qu'à lui. Il n'avait pas tant d'importance, du moins à mes yeux. Ma remarque s'appliquait à tous ceux qui faisaient cette affirmation.

Puisqu'il en est ainsi, il est aussi insensé que faux d'affirmer que le Canada perd ses marchés. La vérité ne serait-elle pas plutôt qu'il est incapable de satisfaire pleinement tous les marchés disponibles pour nos aliments principaux?

La principale raison que j'y vois, c'est que notre propre puissance d'achat a bien augmenté. Depuis cinq ans, le Canada a vendu presque deux fois plus de blé que jamais auparavant. Aux prix où se vend la viande, on peut alimenter les bestiaux avec du blé. N'avons-nous pas, au cours des cinq dernières années, consommé un tiers plus de bœuf que durant les cinq années précédentes et, l'an dernier, la moitié plus qu'il y a dix ans? Quant au porc, nous en avons consommé 20 p. 100 de plus, au cours des derniers cinq ans, que durant la même période antérieure et 70 p. 100 plus qu'il y a dix ans. Nous consommons plus de lait et de produits laitiers que jamais. A la vérité, nous consommons presque tout ce que nous produisons.

Admettons que certains produits particuliers dans lesquels nous nous sommes lancés à cause de la guerre, par exemple, la graine de lin et la pulpe de baies, nous créent certains embarras, mais là encore les difficultés s'aplanissent. Ce n'est qu'avec les pommes que nous avons des difficultés. D'ailleurs, ces embarras ont commencé au début de la guerre et ils provenaient en partie des accords commerciaux de 1932. Le Gouvernement a toutefois pris des mesures pour que notre récolte de pommes soit vendue au prix le plus élevé que le pomiculteur avait jamais reçu et pour qu'il n'y ait pas d'excédent. Les entrepôts sont vides et prêts à recevoir la prochaine récolte.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'informer le ministre qu'il a épuisé son temps de parole.

Des voix: Qu'il poursuive, afin de consigner les faits au compte rendu.

Le très hon. M. Gardiner: Il en reste très peu. Voici:

De tout notre programme, c'est notre politique commerciale qui nous inspire le plus confiance. Les tories et les membres de la C.C.F. devraient être les derniers à nous exhorter à trouver des débouchés. Quelques années avant la guerre, celui qui dirigeait alors le parti conservateur a dit: "Les débouchés d'il y a trente ans n'existent plus". Celui qui dirigeait la C.C.F. à cette époque a affirmé que le chef du parti conservateur n'avait jamais rien dit de plus vrai.

J'ai lu cette déclaration il a quelques instants.

Les créditistes soutenaient que le seul moyen de vendre nos produits était d'augmenter la puissance d'achat de notre population. Les conservateurs soutenaient que le seul marché à rechercher était le marché intérieur. Depuis que ces déclarations ont été faites nous nous maintenons au pouvoir. Nous sommes arrivés au pouvoir en soutenant qu'il existait des marchés et que nous les trouverions. Nous n'avons pas, cependant, perdu de vue les avantages qui découleraient de l'amélioration de nos marchés intérieurs. Nous avons réduit le chômage de moitié avant le début de la guerre et nous avons vu à ce qu'il ne revienne pas. Nous avons augmenté la puissance d'achat de la masse en imposant ceux qui étaient en mesure de payer, en réduisant les impôts à l'égard des personnes à faible revenu, en augmentant la pension de vieillesse, en versant des allocations aux anciens combattants et en instituant les allocations familiales. En outre, nous avons trouvé des marchés et nous les trouvons encore à l'égard de presque tous nos produits agricoles.

Les libéraux ont lieu d'être fiers des conversions qu'ils ont opérées en matière de commerce. Le parti tory prétend aujourd'hui que le commerce extérieur est la seule solution possible aux problèmes qui peuvent se poser. Les cécéfistes proclament que nous sommes menacés de perdre nos marchés extérieurs. Les deux partis estiment que la perte de nos marchés extérieurs entraînerait chez nous les malheurs d'une crise, dont le chômage.

Lorsque le gouvernement libéral a pris le pouvoir, les deux partis nous ont averti qu'il n'existait pas de marchés. Nous avons réussi à les persuader que le commerce est notre seule planche de salut. Les réalisations qui ont suffi à les convaincre sont fort impressionnantes.

Le commerce du Canada chaque année s'est élevé en moyenne à 2,250 millions de dollars durant les quatre dernières années du premier gouvernement King. Il est tombé de moitié lorsque, de 1931 à 1935, le gouvernement Bennett s'ouvrait un chemin à la dynamite vers les marchés internationaux. La moyenne de notre commerce annuel a augmenté de 60 p. 100 sous le gouvernement libéral de 1936-1940. De 1941 à 1945, elle a augmenté de 245 p. 100 sur le chiffre de 1936-1940. Nos adversaires diront que c'est à la faveur de la guerre. Mais nous n'étions pas en guerre de 1946 à 1948 et l'accroissement du commerce a été plus fort que jamais. Le chiffre annuel moyen pour cette période est de 5,455 millions de dollars. Il accuse donc une augmentation de 300 p. 100 sur celui de 1936-1940, dernière période de paix avant la guerre, et il est cinq fois plus considérable que durant la dernière période du régime tory au Canada.

Rien d'étonnant que les conservateurs aient laissé tomber leur cri de guerre: "Il n'y a pas de marchés", pour le remplacer par l'axiome libéral de 1935-1940 et 1945: "Les marchés assurent la prospérité".

Cette prospérité ressort du fait que le Canada comptait, en 1948, 5,031,000 personnes occupant des emplois rémunérés tandis qu'il n'en comptait que 3·7 millions en 1939; le nombre en a donc augmenté du tiers.

Cette prospérité se démontre par le fait que le revenu net des cultivateurs qui n'était que de 484 millions de dollars en 1939 dépasse 1,700 millions en 1948. Bref, il est plus de trois fois plus élevé. Elle ressort aussi du fait que notre revenu national est, en 1948, trois fois plus élevé qu'en 1938.

Enfin, cette prospérité se révèle par la réduction, depuis 1945, dernière année de la guerre, d'environ 1,300 millions de dollars des impôts, et de 1,600 millions de dollars de la dette publique.

Il n'est donc pas étonnant que nos adversaires en soient venus à la conclusion que la devise libérale: "Les libéraux sont partisans du commerce. Le commerce assure la prospérité", est la seule qu'on puisse invoquer pour obtenir des suffrages.

Ils l'ont reconnu, monsieur l'Orateur. La population canadienne a été convaincue, je le répète, qu'il serait dans son intérêt de maintenir au pouvoir le parti qui avait toujours préconisé cette ligne de conduite. C'est ce qu'elle a fait.

Si nous avons réussi à convertir les chefs des groupes d'opposition, c'est dire que nous avons convaincu la masse de la population. Vous savez sans doute que ceux qui ont proposé l'idée il y a quinze ans et y ont donné suite avec tant de succès depuis sont le plus en mesure de continuer à appliquer cette ligne de conduite.

Sous le régime libéral, le marché intérieur a connu une prospérité sans précédent.

Nos marchés d'exportation nous rapportent cinq fois plus sous le régime libéral que sous la dernière administration tory.

Les débouchés favorisent le commerce; à son tour, le commerce amène la prospérité. Le libéralisme favorise le commerce, l'industrie et la prospérité.

Mais le parti libéral n'a pas l'intention de se reposer sur ses lauriers. Par bonheur, le Canada peut disposer de ses excédents au pays même et à l'étranger. Heureusement, le revenu national est élevé au Canada. Heureusement aussi, il n'y a à peu près pas de chômage au pays. Il faut, cependant, maintenir cet état de choses, voire l'améliorer.

(*Rires.*) L'honorable député ricane. Je signale que durant toute la campagne électorale il na pas démontré qu'il y avait beaucoup de chômage au pays. Je poursuis la lecture du discours:

C'est sous le régime libéral que le Canada a connu les plus grandes périodes d'expansion.

M. Knowles: Le ministre a épuisé son temps de parole mais de toute façon je ne lui passe pas cette affirmation. J'ai sûrement parlé du chômage, ainsi que des propositions que le Gouvernement a formulées en 1945, sans y donner suite.

Le très hon. M. Gardiner: Je poursuis la citation:

La guerre a pris fin et nous sommes en période de paix; nous devons donc aider à la maintenir en favorisant l'essor national.

[Le très hon. M. Gardiner.]

J'ai ensuite parlé des moyens à prendre en vue d'assurer le progrès.

M. Knowles: Avez-vous oublié de mentionner le rapport McGregor?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai terminé mon discours en invitant la population à voter en faveur de nos candidats à cause des programmes libéraux qu'ils préconisaient, surtout dans le domaine de l'agriculture. J'ose croire que toutes les déclarations qu'on m'a reprochées sont renfermées dans ce discours radiodiffusé. La population, toutefois, ne l'a pas censuré. C'est pourquoi les trois quarts des députés appartiennent à notre parti.

Certains députés de l'opposition ont affirmé que c'est en partie grâce au ministre de l'Agriculture et à son collègue du Commerce (M. Howe) que le Gouvernement a obtenu une majorité écrasante aux dernièrees élections. Ils ont ajouté que c'est parce que nous avons faussé les faits. Je signale que nos déclarations électorales sont précisément celles que nous formulions depuis 1944.

Le hansard et les journaux sont là pour le prouver. Et d'ailleurs, j'ajoute que tout ce que nous avons affirmé au cours de cette campagne électorale s'est réalisé depuis. (*Exclamations.*)

M. Harkness: Personne n'a jamais poussé si loin l'aveuglement!

Le très hon. M. Gardiner: Depuis la semaine dernière, la Commission de la FAO nous a demandé quels excédents nous pourrions expédier aux autres pays du monde. On peut les résumer en quelques mots: nous n'avons que quelques millions de livres de fromage, de beurre et de miel. Lorsque nous en aurons disposé, il ne nous restera plus rien.

Une voix: Combien?

Le très hon. M. Gardiner: Un peu. Il y a un an mes amis prétendaient énergiquement que nous devions distribuer comme surplus dix millions de livres de beurre dans le pays pour que les consommateurs puissent l'avoir à la fin de l'année. Or nous n'en aurons guère plus à la fin de l'année.

Une voix: Trois fois autant.

Le très hon. M. Gardiner: Autrement dit nous hésitons à proclamer en ce moment au monde qu'il y a un fort excédent disponible. (*Exclamations.*) Nous possédons aussi un petit excédent de fromage, de beurre et de miel...

Des voix: Le ministre à épuisé son temps de parole.

Le très hon. M. Gardiner: ... et mes honorables amis s'en émeuvent. S'ils étaient au

pouvoir nous en serions de nouveau au chômage des années trente.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur...

M. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Bow-River...

M. Ross (Souris): Une question seulement.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Ross (Souris): Ne permettra-t-on aucune question?

Une voix: Pas de questions.

M. Ross (Souris): Je voudrais poser au ministre cette seule question.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Bow-River.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Faut-il s'étonner, monsieur l'Orateur, que les libéraux aient obtenu tant de voix aux dernières élections...

M. Knowles: D'ailleurs, ils n'ont reçu que 49 p. 100 des voix.

M. Johnston: ...lorsqu'on entend ce grand orateur politique, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je suis convaincu qu'il n'y a pas de meilleur harangueur des foules que lui. Ce qui m'amuse, c'est la facilité avec laquelle les gens se laissent berner. Le ministre de l'Agriculture est un spécialiste en contradictions.

Pendant son discours,—je l'écoute toujours avec grand plaisir,—j'ai été scandalisé de l'entendre parler de l'importance de notre production. Il est vrai que le Canada est capable de produire une abondance de denrées agricoles, mais après l'avoir entendu dire, il y a quelques instants, que le Canada ne pouvait plus suffire à la demande et qu'il avait dû dire à la FAO, qui lui demandait de livrer les produits excédentaires en vue de leur distribution à travers le monde, qu'il n'y avait que très peu d'excédents, j'en suis resté abasourdi.

Je me suis immédiatement reporté aux paroles qu'avait prononcées le ministre en décembre 1948. Je n'ai pas le texte de son discours, mais l'honorable député de Peace-River (M. Low) en parlait le 28 février de cette année. Après le discours que vient de prononcer le ministre, il serait bon de consigner au compte rendu les observations que formulait le député de Peace-River à l'égard du discours prononcé par le ministre à la Chambre de commerce canadienne, en décembre 1948. Les observations du député de Peace-River se trouvent à la page 330 du hansard:

> Je désire signaler à la Chambre les excédents que nous avons ou que nous pourrions avoir, si le Gouvernement n'avait pas appliqué ces impôts et cette réglementation qui découragent la production.
>
> Voici un bref extrait du discours que le ministre de l'Agriculture prononçait en 1948 à Londres, devant les membres de la Chambre de commerce canadienne.

J'aimerais que les députés et les Canadiens en général constatent la différence qui existe entre la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui et celle qu'il a faite à Londres, il y a un an. Je cite:

> Comment peut-on s'attendre que nous ne soyons pas déçus des contrats de 1949? Ces contrats comprennent 160 millions de livres de bacon, 50 millions de livres de fromage, mais pas une livre de bœuf, ni de bovins.

Où trouve-t-on la forte production dont le ministre nous a parlé il y a un instant? Puis le député de Peace-River continue:

> Le ministre avait ajouté:
>
> Le Royaume-Uni n'a pas de dollars pour acheter les pommes du Canada. Voilà pourquoi nous avons subventionné en partie l'abatage de 240,000 pommiers en Nouvelle-Écosse. Le trésor anglais ne possède pas non plus de dollars pour acheter notre poisson.

Où sont ces importants marchés dont le ministre vient de parler? Où trouverons-nous cette production supplémentaire dont il a fait mention? De quelle manière obtiendront-ils des marchés? Nous n'avons certes pas d'excédents à exporter parce que nous avons ruiné et découragé la production dans notre pays. L'honorable député a ensuite ajouté:

> S'il était possible d'abandonner les pêcheries, j'imagine que le gouvernement s'y résignerait, quitte à le regretter. Ligne de conduite propre à décourager ainsi qu'à restreindre la production. Agir de la sorte c'est empêcher les Canadiens de venir en aide à un monde qui manque sérieusement de vivres.
>
> Lorsque le ministre s'est rendu en Angleterre, ne l'oublions pas, il ne s'agissait pas seulement de négocier la vente aux Anglais de 160 millions de livres de bacon. Ailleurs dans son discours le ministre a affirmé:
>
> Toutes nos discussions sur les contrats visant les denrées alimentaires se sont poursuivies de façon satisfaisante jusqu'au moment où des difficultés ont surgi à propos de l'équivalence du dollar et de la livre. Nous aurions voulu fournir au Royaume-Uni 350 millions de livres de bacon, 125 millions de livres de fromage, 75 millions de douzaines d'œufs et disposer de 400,000 têtes de bétail que nous aurions pu vendre soit aux États-Unis, soit au Royaume-Uni.

Je crois que cette déclaration répond parfaitement à la question de savoir ce qu'il est advenu de notre production et de nos débouchés.

Je passe maintenant à un autre sujet qui se rattache beaucoup aux observations dont je viens de donner lecture, sujet qui intéresse les cultivateurs au plus haut point. Étant

donné que nous perdons rapidement nos marchés depuis des années, surtout depuis quelque temps, les cultivateurs canadiens sont fort découragés. Il les intéressera de remarquer que la loi sur le soutien des prix agricoles deviendra peut-être permanente. Jusqu'ici on l'a renouvelée chaque année, mais on propose maintenant d'en faire une mesure permanente, ce que les députés créditistes de la Chambre et d'autres préconisent depuis longtemps.

Prenant la parole au congrès de la Fédération canadienne des agriculteurs, tenue à Niagara-Falls, le 1er décembre, le ministre de l'Agriculture disait:

Les cultivateurs ne peuvent s'attendre que les prix minimums soient fixés au plus haut niveau atteint au cours des trois dernières années. Dans la plupart des cas, les prix ont été fixés à environ 10 p. 100 de moins que le plus haut niveau.

Je signale au ministre de l'Agriculture que les cultivateurs en particulier s'inquiètent du prix de soutien, en raison de la baisse des marchés. Rappelons-nous que, pendant les années de guerre, le Gouvernement a eu soin de promettre aux cultivateurs qu'ils ne perdraient pas d'argent parce qu'ils vendaient alors leurs produits à des prix inférieurs aux cours mondiaux. Voici, à ce sujet, un article paru dernièrement dans le *Citizen* d'Ottawa. L'article, tiré du numéro du 6 mars 1950 et intitulé "Une réduction du prix du beurre alarmerait les cultivateurs", se lit en partie comme suit:

Le prix du beurre est actuellement maintenu à 58c. la livre. Des spécialistes de l'industrie laitière ont prédit à Ottawa, vendredi, que le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, annoncera bientôt une diminution de 5c. ou 6c. la livre à l'égard du prix minimum.

M. Milburn portait la parole devant ce congrès de la Fédération canadienne de l'agriculture. L'article se poursuit ainsi:

M. Milburn a dit dans une déclaration qu'il y a une tendance à la baisse dans les prix des denrées agricoles et qu'éventuellement les autres prix fléchiront.

"Cela signifie que les revenus des cultivateurs seront réduits à une époque où la main-d'œuvre et d'autres professions reçoivent des augmentations de prix et de salaires. Nous ne voyons pas pourquoi le cultivateur recevrait moins."

C'est le danger que prévoient les cultivateurs. De tous côtés, ils voient augmenter le prix des denrées qu'ils doivent acheter tandis que baisse le prix des denrées qu'ils vendent.

Qu'on me permette un avertissement aux agriculteurs au sujet des marchés. Il me semble que le seul moyen de vendre dont ils disposeront ce seront les organisations qu'ils institueront eux-mêmes, en vue de la vente en commun.

Le *Rural Co-operator*, du jeudi 28 février, déclare:

Le numéro du 6 janvier du *United States News* contenait dans sa chronique financière d'intéressants pronostics pour 1950:

"Les bénéfices des sociétés incorporées s'accroîtront d'un milliard et trois cinquièmes. Le revenu en espèces des cultivateurs baissera de la même somme.

On déclare plus loin:

Si les pronostics du *United States News* se réalisent, les propriétaires de valeurs encaisseront l'argent que les cultivateurs ne gagneront pas.

Réveillez-vous, cultivateurs! Organisez-vous afin de défendre vos intérêts!

La seule façon qui reste d'assurer la vente méthodique des denrées est d'utiliser les services des coopératives de vente que les cultivateurs ont eux-mêmes organisées. C'est de cette façon qu'il va falloir agir! N'est-il pas étrange que le Gouvernement prenne maintenant l'attitude qu'il ne doit aider en rien les cultivateurs à écouler leur production excédentaire? Il n'a pas hésité durant la guerre, car il était alors facile de vendre. Comme ça ne l'est plus, on dit aux cultivateurs: "C'est à vous d'y voir! Nous ne voulons plus nous en occuper".

J'ai été heureux d'entendre le ministre, il y a quelques instants pendant qu'il parlait d'agriculture, faire mention des transactions de la Commission du blé. Ce qu'il a dit m'a intéressé. D'après lui, une des raisons pour lesquelles la population a voté en faveur des libéraux c'est qu'il lui faut avoir foi en quelque chose. Quoi qu'il en soit, comme je le disais au début de mes remarques, personne au Canada ne peut, plus facilement que le ministre de l'Agriculture, contredire aujourd'hui une déclaration qu'il a faite hier. Il a dit qu'il a réussi à se faire élire douze fois, ce qui n'est pas mal, à son avis.

M. Knowles: Il a dit qu'il avait pu s'en tirer.

M. Johnston: En effet; je m'excuse, il a pu s'en tirer. Il a réussi à passer.

Le très hon. M. Gardiner: Une majorité de 4,700 voix n'est pas trop mal.

M. Johnston: Il n'y a là rien de mystérieux car le ministre est capable de faire croire aux cultivateurs,—il y a probablement réussi,—qu'ils ont été traités encore mieux qu'ils auraient pu s'y attendre, sous une administration libérale.

Je passe aux transactions de la Commission du blé. Après mes explications, le ministre comprendra peut-être pourquoi tant de gens ont été induits en erreur aux dernières élections. J'ai toujours cru que les fonctions de la Commission du blé consistaient à vendre les produits agricoles au meilleur prix possible. A cet égard la commission me semble un organisme très utile. Elle pourrait continuer de fonctionner fort avantageu-

sement avec la collaboration des organismes de vente provinciaux. Je voudrais qu'elle continue de fonctionner, en tant que telle, et qu'elle serve à écouler notre surproduction par l'intermédiaire de l'OIEP.

Le ministre a parlé du versement provisoire de 20c. que le député de Melfort (M. Wright) a étudié ici l'autre jour. Le ministre a signalé que seul un emprunt permettrait de verser ce montant aux cultivateurs. Il l'a donné à entendre bien nettement aujourd'hui. D'ailleurs, si son affirmation n'était pas nette aujourd'hui, elle était certes bien claire le 27 février lorsque, en réponse aux observations du député de Melfort, le ministre a prononcé ces paroles qu'on peut lire à la page 289 du compte rendu:

Le député sait-il que chaque groupement agricole de l'Ouest, y compris les associations locales pour la mise en commun, exigeait ce versement de 20c. avant les semailles...

Je veux bien partager l'avis du ministre à cet égard. A la question que je lui ai posée tantôt, le ministre a répondu que les résolutions dont il donnait lecture avaient été rédigées du 4 novembre 1948 au 28 février 1949. Il n'est pas étonnant que les syndicats, les organisations de cultivateurs et même les députés aient exigé le versement. Ils pensaient que ce versement serait effectué à même les sommes qui avaient été portées au crédit de la Commission du blé. A vrai dire, dès le mois de mars 1948, et le ministre n'avait pas encore reçu de résolutions, on a donné à entendre qu'un versement de 20c. serait effectué. Bien entendu, les organismes agricoles, les syndicats et les députés ont réclamé les paiements, mais ils savaient que la Commission du blé avait accumulé les fonds.

Le très hon. M. Gardiner: Je me permets d'apporter une mise au point. Comme le député affirme que mes déclarations ne valent plus une fois examinées, je lui conseille de n'en pas formuler qui ne puissent subir la même épreuve.

M. Johnston: Je m'en garde bien.

Le très hon. M. Gardiner: La Commission du blé a discuté la question que le député traite en ce moment. Tous ceux qui étaient en rapports avec cet organisme savaient à quoi s'en tenir. A vrai dire, tous les marchands de céréales du pays étaient au courant de la situation. Si certains membres de la Chambre des communes n'étaient pas renseignés, c'est qu'ils ne consultent pas les documents à leur disposition.

M. Johnston: Je suis enchanté que le ministre ait parlé de documents parce que je suis sur le point de m'y reporter afin de prouver qu'il a tort.

Le très hon. M. Gardiner: Mais vous ne pouvez le prouver. Le rapport démontre que la Commission ne disposait que de 65 millions de dollars et qu'il fallait verser 213 millions. Comment pouvez-vous payer sans emprunter?

M. Johnston: Je vais démontrer si oui ou non, je suis capable de le prouver. Mais, avant de le faire, je désire finir ma citation. Le 27 février dernier, le ministre de l'Agriculture a répondu au député de Melfort:

Le député sait-il... qu'on ne pouvait faire face à cette demande sans emprunter l'argent?

Cette déclaration, faite le 27 février, ne prête à aucun malentendu. Le ministre a répété aujourd'hui qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'effectuer ce versement, sauf celui d'emprunter, de sorte que le sens de ses paroles est bien net.

Je remonte aux *Débats* du 27 février 1948, alors que la même question était sur le tapis. Ce jour-là, le ministre du Commerce (M. Howe) participait à un débat au sujet de la loi sur la Commission canadienne du blé. Voici ce qu'il a dit au sujet de ce paiement de 20c., comme en fait foi la page 1725:

Le Gouvernement se réserve plutôt le droit d'accroître de temps à autre le paiement initial, chaque fois que le motivera le fonds commun.

"Chaque fois que le motivera le fonds commun". Aucun député ne peut douter un seul instant que l'argent était dans le fonds afin d'en faire la distribution proposée.

Si on en doute... car le ministre de l'Agriculture peut fort bien dire qu'on ne peut le tenir responsable des déclarations du ministre du Commerce...

Le très hon. M. Gardiner: J'en conviens; néanmoins, cela ne prouve pas vos avancés.

M. Johnston: Au contraire. Voyons maintenant ce que disait, le même jour, le ministre de l'Agriculture au sujet de la même question. J'entends prouver que tous les partis représentés ici partageaient alors l'avis que j'expose aujourd'hui, savoir que l'argent était là, au compte de la Commission canadienne du blé. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), ainsi qu'en fait foi la page 1769 du hansard du 27 février 1948, disait:

Mais comment faudrait-il procéder? Nous serions forcés d'emprunter des banques moyennant intérêt. Les cultivateurs de l'Ouest ne nous demandent pas à l'heure actuelle d'emprunter des banques en vue de leur verser un supplément de 20c. en sus du supplément possible de 20c. que prévoit la mesure en cause, quitte à leur faire payer l'intérêt sur ces emprunts. Ils veulent simplement que nous écoulions leur blé aux meilleures conditions possibles, en conservant suffisamment de fonds pour maintenir le programme en vigueur jusqu'à l'échéance.

L'équivoque est ici impossible.

Le très hon. M. Gardiner: Quel jour ai-je dit cela?

M. Johnston: Le 27 février 1948; juste avant que vous ayez reçu la résolution.

Le très hon. M. Gardiner: Avant d'avoir reçu les nouvelles demandes des municipalités.

M. Johnston: Le ministre ajoutait:

Ils nous demandent de modifier la loi afin que, avec le temps, nous puissions rembourser les sommes que nous avons à leur crédit.

Ce n'est pas là de l'argent emprunté.

Le très hon. M. Gardiner: Voilà ce que j'ai dit à la Chambre et au pays, mais même alors, les municipalités ont envoyé des résolutions demandant un versement.

M. Johnston: La résolution que le ministre a consignée au hansard n'exprimait pas ce point de vue. Si j'ai bonne mémoire, elle déclarait qu'on voulait un versement et qu'on avait sûrement droit de s'y attendre, puisque le ministre leur avait dit que cet argent avait été déposé à leur nom. Pour éviter tout malentendu, qu'on me permette de citer encore la page 1719, où le ministre aurait dit:

Il se peut qu'à diverses époques de l'année et non seulement une fois, les ventes effectuées permettent à la commission d'avoir en main assez d'argent comptant...

On ne saurait dire plus expressément qu'il ne s'agit pas d'argent emprunté.

...pour faire des versements aux cultivateurs, que ce soit en été, en hiver ou à un autre moment de l'année; nous devrions être en mesure de déterminer si la Commission peut faire ces versements.

Le ministre nous a déclaré en termes bien nets quand il a été question de ce versement que la Commission avait les fonds requis en main. Au cas ou d'aucuns diraient que c'est ce que j'ai compris, mais qu'aucun autre membre de la Chambre ni qui que ce soit au pays n'a compris cela...

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai affirmé rien de semblable. Je dis que le public réclamait toujours le versement de 20c., même après avoir pris connaissance de ces faits.

M. Johnston: Le ministre cherche à créer l'impression que ces organismes et les membres de tous les partis à la Chambre savaient fort bien qu'il faudrait emprunter cet argent. Inutile de dire une chose un jour et de se contredire le lendemain, car le compte rendu de la Chambre est toujours là.

M. Knowles: Le ministre ne leur a pas dit cela dans le discours qu'il a prononcé à la radio, et dont il a donné lecture à la Chambre aujourd'hui.

M. Johnston: Il ne le leur a pas dit durant la campagne électorale. Est-il étonnant qu'ils aient voté pour lui? Son éloquence les a ensorcelés. Je me reporte maintenant à la page 2177 du compte rendu du 11 mars 1948, soit un peu avant le 27 juin, où je constate que le représentant de Provencher (M. Jutras) portait la parole. Le député a mentionné alors quelques-uns des sujets dont j'ai parlé aujourd'hui. Qu'on ne s'y méprenne pas, tous les partis à la Chambre pensaient qu'on avait l'argent en main pour effectuer ce versement de 20c.

Le très hon. M. Gardiner: Quelle est la date déjà?

M. Johnston: Le 11 mars 1948.

Le très hon. M. Gardiner: C'est là le versement effectué à l'égard des trois premières campagnes agricoles; il n'a rien à voir avec celui dont nous parlons. On a fait ce versement au milieu de l'été à l'égard des campagnes de 1945, 1946 et 1947. L'honorable député parle maintenant du versement de l'année suivante.

M. Knowles: On a effectué le versement juste avant les élections.

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit de l'année avant les élections.

M. Johnston: C'est le versement dont le ministre a parlé l'autre jour. Voici ce que déclarait le représentant de Provencher à cette occasion:

Telle est bien la situation en ce moment; il est bien entendu que tous les honorables députés se le rappellent, qu'ils ne votent pas ici une affectation de deniers publics. Je parle du prix initial. Je conclus, des observations qui me sont soumises de temps à autre, que plusieurs honorables députés se méprennent à ce sujet. On ne saurait les blâmer, puisqu'on leur dit qu'ils doivent voter une certaine somme qui sera versée aux cultivateurs de l'Ouest, lorsqu'en réalité ils ne font qu'autoriser la Commission canadienne du blé à verser un léger supplément ou une somme déterminée, qui appartient au cultivateur.

Un des députés libéraux qui ont pris la parole en cette enceinte, l'a indiqué clairement.

M. Hetland: Les cultivateurs se plaignent-ils?

M. Johnston: Ils se plaignent lorsqu'ils ont à verser des millions de dollars en intérêt pour se faire amadouer par des libéraux.

M. Hetland: Ils sont bien satisfaits.

M. Johnston: J'arrive maintenant à un autre groupe de la Chambre. Voici ce que disait un membre d'un autre parti, comme en fait foi la page 2255 du compte rendu...

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député n'y trouvera rien à l'appui de sa thèse. Je vais donc aller lire le hansard ailleurs.

M. Hansell: Le spécialiste sort.

M. Johnston: Le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) pensait également la même chose lorsqu'il a dit, à cette occasion:

De fait, cela ne s'ajoute pas au montant payable au cultivateur, comme paiement initial à l'égard de chaque boisseau. C'est plutôt un versement anticipé à même son compte de participation. Puisqu'il en est ainsi, le Gouvernement sait exactement combien il versera,—environ 230 millions,—c'est-à-dire la somme qu'il détient et qui appartient aux cultivateurs canadiens.

Le montant exact était de 213 millions, d'après le rapport de la Commission. Je parle donc de la même chose. Le ministre a alors interrompu le député en ces termes:

Tout le monde, à l'exception de l'honorable représentant de Lake-Centre, le savait.

Savait quoi? Que la somme de 213 millions qui allait être versée était en espèces disponibles. Cependant, le ministre prétend que tout le monde savait qu'on allait **emprunter** cet argent. Passant à un autre groupe de la Chambre, je cite maintenant le député de Battle-River (M. Fair). Voici les paroles que lui attribue la page 2256 du compte rendu de 1948:

Que personne n'aille commettre l'erreur de penser que les cultivateurs émargent au Trésor fédéral, car ces fonds appartiennent aux gens des provinces des Prairies, de même que plusieurs millions de dollars qui ne se trouvent pas dans la caisse à l'heure actuelle. Dans bien des cas, les cultivateurs acquittent encore de l'intérêt sur les dettes dont ils auraient dû se libérer à l'aide de ces paiements tardifs sur leur blé.

Voici maintenant l'opinion d'un membre d'un autre parti. A la page 2248 du hansard, je relève ces paroles du député de Melfort (M. Wright):

A même le montant disponible à cette fin,—il est de 234 millions je crois,—on pourrait verser une somme assez importante...

Personne, à la Chambre, ne s'imaginait que l'argent qui allait être versé n'était pas en espèces disponibles. Nous n'avons découvert la vérité que le jour où a été déposé à la Chambre le rapport de la Commission du blé. Le ministre du Commerce (M. Howe) et, après lui, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous avaient assuré que les sommes versées provenaient de l'encaisse. Le rapport de la Commission du blé nous a révélé qu'il n'en était rien. Reportons-nous à la page 18 de ce rapport sur la récolte de 1948-1949, au chapitre des "prêts bancaires":

Conformément aux dispositions du décret du conseil C.P. 919, du 24 février 1949, le prix initial versé aux producteurs a été porté de $1.55 à $1.75 le boisseau...

Je signale en passant qu'il s'agit du versement dont nous parlions et non de celui que le ministre a mentionné pour nous dérouter. Le rapport poursuit:

...pour le blé du Nord nº 1, emmagasiné à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. L'augmentation entre en vigueur le 1er avril 1949. Le même décret ordonne aux commissaires...

Les commissaires ont dû, malgré leurs convictions, se conformer aux directives du Gouvernement, ce qui justifie les accusations voulant que la Commission du blé soit un instrument politique chargé de protéger les intérêts d'un certain parti. Le rapport continue:

Cette augmentation est entrée en vigueur le 1er avril 1949 et, aux termes du même décret, la Commission avait instruction de payer aux producteurs, pour les livraisons qui lui ont été faites, la somme de 20c. par boisseau à même le compte de mise en commun pour 1945-1949, c'est-à-dire pour la période allant du 1er août 1945 au 31 mars 1949.

Il n'y a donc pas de malentendu sur ce point. Nous ne parlions aucunement d'autres paiements. Le rapport ajoute:

Ce versement, commencé le 1er avril 1949, comportait la distribution, par la Commission, d'une somme de $213,445,541.88 en espèces.

C'était deux ou trois mois avant les élections. Je continue:

Pour faire face à cette obligation et à d'autres de même nature, la Commission disposait, le 31 mars 1949, d'une somme de $25,051,551.87 en dépôts dans les banques à charte et de billets du Trésor de 5/8 p. 100 du Dominion du Canada, d'une valeur de 40 millions de dollars. Ces fonds, de même que le produit des transactions quotidiennes de la Commission, lui ont permis d'honorer ses obligations au comptant, du 1er avril au 8 juin 1949. A cette dernière date, les fonds de la Commission étaient épuisés et, le 9 juin 1949, celle-ci s'est mise à emprunter quotidiennement l'argent nécessaire des banques à charte, au taux d'intérêt établi de 3 p. 100 par année, composé mensuellement.

Notez-le bien, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un intérêt à 3 p. 100 composé à tous les trente jours. Ce n'est pas un profit à dédaigner quand on songe que la Commission recevait $\frac{5}{8}$ p. 100 de son argent. Rien d'étonnant que les libéraux aient une riche caisse électorale. Si la population a voté pour les libéraux aux élections de 1949, c'est sûrement que son vote était acheté à même l'argent des cultivateurs. Ce paiement effectué à même la caisse commune avait un but déterminé: berner les cultivateurs, et je félicite le parti libéral d'y avoir réussi. Au grand désespoir des cultivateurs, ceux-ci constatent aujourd'hui que s'ils ont été dédommagés de la manière qu'on connaît, cela va leur coûter plusieurs millions de dollars en service d'intérêt. Non seulement doivent-ils absorber une baisse des prix des produits agricoles, mais ils seront saignés à blanc pour avoir élu un gouvernement libéral.

M. Boucher: Vos observations sont injurieuses pour les cultivateurs du Canada.

M. Johnston: Je m'appuie sur des faits. Tous ceux qui m'ont écouté savent que je n'ai pas cité mes paroles mais le compte rendu, et que tous les partis à la Chambre, y compris celui du député, avaient la même impression que moi.

M. Boucher: Les observations du député sont une insulte au bon sens de nos agriculteurs.

M. Johnston: Certaines gens ne savent pas ce que c'est qu'une insulte, aussi n'en dirai-je pas davantage là-dessus.

Que le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) me permette de lui adresser quelques observations, non pas des critiques parce qu'il a accompli d'assez bon travail depuis le peu de temps qu'il est en fonction. Il a permis que la loi nationale sur l'habitation soit améliorée à bien des égards et il mérite d'en être félicité. Il a aussi pris certaines dispositions excellentes à l'égard de la route transcanadienne, bien qu'un peu en retard, il est vrai. Je ne m'arrêterai pas au tracé de la route, dont il a maintes fois été question. J'en ai moi-même parlé l'an dernier et j'ai souligné la décision heureuse du ministre, qui voulait laisser aux provinces le soin de régler cette question du tracé. Je savais bien que l'Alberta prendrait une décision judicieuse. Les autorités ont adopté un tracé qui passe par Calgary et je crois qu'elles ont eu raison.

Dans une occasion antérieure, j'ai indiqué au ministre des Ressources et du Développement économique qu'à mon avis il faudrait aménager une route à quatre voies. J'ai signalé que la circulation augmenterait et que, dans certaines localités, il deviendrait nécessaire d'aménager des routes à quatre pistes pour répondre aux besoins du tourisme et du transport des marchandises. Il m'a alors donné à entendre que tel était son objectif, ce qui était de sa part une preuve de bon jugement.

J'ai également signalé alors au ministre qu'il faudrait respecter les règlements relatifs au camionnage. J'étais d'avis que le Gouvernement pourrait tenter d'entraver le libre exercice des droits de camionnage au Canada, et je ne me trompais pas. Cette question m'inquiète pour deux motifs. Dans l'Est canadien, les chemins de fer ont à soutenir une certaine concurrence, en particulier, en ce qui concerne le transport des marchandises. Le fleuve Saint-Laurent, les Grands Lacs et les canaux qui font partie de cette grande voie navigable font une réelle concurrence aux chemins de fer. Dans l'Ouest, nous n'avons rien d'analogue. Nous ne pouvons qu'espérer qu'un jour le camionnage pourra offrir une concurrence plus sérieuse. Un tel espoir est tout naturel, et il y a lieu de permettre aux camions de faire aux chemins de fer une juste et raisonnable concurrence.

La population a raison de croire sans doute qu'on retarde depuis vingt ans l'aménagement de la route transcanadienne pour protéger les intérêts des chemins de fer du Canada. Dieu sait qu'ils jouissent assez, à l'heure présente, de la protection du Gouvernement. Je constate que mes soupçons sont fondés. Voici un article du *Citizen* d'Ottawa, numéro du 23 février, intitulé:

La cause des routes serait jugée d'avance

L'article est conçu dans les termes suivants:

Le président de l'Association du transport automobile d'Ontario, M. G. M. Parke, a dit hier que le Gouvernement a préjugé les questions soumises à l'examen de la Commission royale d'enquête sur les transports. M. Parke a signalé au congrès de l'Association des bonnes routes de l'Ontario un discours prononcé ici lundi par le ministre des Transports, M. Chevrier. Il a cité les paroles suivantes qu'aurait prononcées M. Chevrier: "Je crois que le camionnage a pris aujourd'hui une telle envergure qu'il constitue une menace très grave au bon fonctionnement de notre réseau ferroviaire".

Les chemins de fer ne craignent certes pas un peu de concurrence. Tentent-ils d'interdire l'usage des routes aux camions afin de pouvoir majorer, comme ils l'ont fait dernièrement, leur tarif d'un autre 10 ou 20 p. 100? Il semble que le ministre des Transports (M. Chevrier) cherche à les aider. Il poursuit:

Si l'on ne remédie pas à cet état de choses, il nuira certes à l'efficacité de nos chemins de fer et mettra fin aux avantages dont nous jouissons encore du point de vue économique.

Je ne voudrais pas donner l'impression que je préconise l'interdiction complète du camionnage sur les grandes routes. Je suis convaincu, cependant, que le rayon d'activité des camionneurs est trop étendu pour être profitable, puisque leur exploitation a, dans une large mesure, entraîné l'épineux problème du transport, avec lequel nous sommes aux prises au Canada.

Il est évident que le ministre sait très bien où il veut en arriver. Il soutient qu'il ne veut pas interdire complètement le camionnage; d'autre part, il signale que le rayon d'activité de cette industrie est trop étendu pour être profitable. A quel titre peut-il se prononcer? Seules les associations de camionneurs sont en mesure de le faire. Quand leur activité dépassera le rayon économique, ils s'en rendront compte par la diminution de leurs recettes. Ils réduiront alors leur rayon d'action. Je suis convaincu que le Gouvernement désire restreindre le rayon d'action des camionneurs, afin qu'ils ne puissent concurrencer efficacement les chemins de fer. Qu'arriverait-il si on le restreignait à 50 milles? Pour faire transporter son mobilier de Calgary à Edmonton, un particulier devrait s'adresser aux chemins de fer. En ce moment, un camionneur peut se rendre à domicile,

charger le mobilier d'une maison de cinq ou six pièces, le livrer le jour même à Edmonton et le décharger à l'endroit voulu. Or le ministre des Transports prétend que cette façon de procéder n'est pas économique. Balivernes. Mieux vaut examiner le problème pendant qu'il se pose. Il est évident que par l'entremise du ministère des Transports, le Gouvernement cherche à restreindre l'activité du camionnage en vue d'aider les chemins de fer. Les députés devraient donc prendre garde et s'assurer que l'industrie fonctionnera sans ingérence de la part de l'État qui ignore tout du problème.

Quelques mots au sujet de la pension de vieillesse. Je ne puis laisser passer l'occasion sans parler de nos vieillards. Je suis enchanté qu'une motion, inscrite au *Feuilleton*, propose de renvoyer la question à un comité qui l'examinera à fond et formulera des vœux. Il y a longtemps qu'on aurait dû étudier le problème afin de traiter nos vieillards d'une manière plus humanitaire. J'ai souvent pensé à un bon moyen de décider si la pension permet aux bénéficiaires de vivre convenablement: ce serait d'obliger les députés à se tirer d'affaires avec le montant de la pension de vieillesse. Il ne serait plus alors nécessaire de réclamer à la Chambre une pension de vieillesse qui réponde aux besoins minimums.

Les créditistes ont toujours soutenu que la pension de vieillesse devrait être touchée de droit par toute personne ayant atteint l'âge de 70 ans. Nous estimons aussi que cette pension devrait ne comporter aucune participation. N'allons pas croire un instant que le vieillard pensionné ne contribue pas en ce moment à défrayer sa pension. Chaque fois qu'il achète quelque chose, il contribue sensiblement aux recettes du pays. Lorsque cette question fera l'objet d'une étude en comité, j'espère qu'on tiendra compte de toutes ces considérations et qu'on soumettra un vœu dans le sens que j'ai indiqué.

Autre point. Mon temps de parole s'écoule rapidement; mais je tiens à dire un mot de l'évaluation des ressources, dont les créditistes préconisent l'abolition. Il est possible qu'au moment où sera lancé ce régime de pensions sans participation, il faille procéder lentement; aussi, peut-être devrons-nous modifier notre point de vue à cet égard. Cependant, je reviendrai là-dessus dans un instant. Les observations formulées à ce sujet par le représentant de Maple-Creek (M. Studer) m'ont renversé. On les trouvera à la page 256 du hansard:

Tous les Canadiens, indépendamment de leur allégeance politique, sont en faveur de cette suppression.

Qu'on me permette de dire tout de suite que l'honorable député va être bien trompé. La population canadienne, encore une fois, a été bernée, puisque tous les partis représentés ici ne sont pas favorables à la suppression de l'évaluation des ressources. L'un d'eux est le parti libéral.

Une voix: Non.

M. Johnston: Qui a dit cela? On dirait que c'est quelqu'un de l'Ouest. Je voudrais rappeler que le parti libéral dans l'Ouest, et, pour être plus exact, le parti libéral albertain, ne croit pas à la suppression de l'évaluation des ressources. Je n'entends personne me répondre, et pourtant j'ai attendu...

Une voix: Fadaises!

M. Johnston: Ah! vraiment? Tout ce qui vient du parti libéral dans l'Ouest, ce sont des fadaises, et il n'est personne là-bas qui l'ignore. J'ai ici une coupure du *Herald* de Calgary du 4 janvier 1950; l'article est intitulé: "Les libéraux sont favorables à l'évaluation des ressources." Mais qu'on me permette d'en donner lecture.

L'Association libérale d'Edmonton a approuvé, mardi soir, une résolution qu'on doit présenter au congrès provincial du parti, le mois prochain, dans laquelle on demande de tenir le congrès annuel soit à Calgary soit à Edmonton.

L'Association a rejeté un amendement proposé à une résolution concernant les pensions,—l'un de plusieurs qu'on a adoptées,—amendement qui préconisait l'abolition de l'évaluation des ressources. La résolution demandait qu'on porte le taux de la pension de vieillesse au niveau de celui qui est appliqué en Colombie-Britannique.

Ainsi à cette assemblée on a proposé l'abolition de l'évaluation des ressources, mais l'Association libérale, en congrès, a rejeté cette résolution Même ceux de l'est du Canada feraient mieux de ne pas se fier aux libéraux de l'Ouest; mais nous savons tous maintenant que le parti libéral de l'Alberta, non pas en tant qu'individus mais en tant que parti, préconise le maintien de l'évaluation des ressources Je continue ma citation:

Une autre résolution demandait au gouvernement de l'Alberta de diminuer certaines de ses obligations découlant de sa participation au plan fédéral d'hospitalisation.

En vertu du programme provincial d'hospitalisation, on cherche à assurer l'hospitalisation à tous les habitants de la province moyennant un dollar par jour, mais le parti libéral de l'Alberta s'y oppose. Et sait-on qui assistaient à la réunion? Ce détail devrait intéresser les députés. La nouvelle déclare:

Fred Macdonald et George Prudham, députés libéraux d'Edmonton-Est et d'Edmonton-Ouest, ont pris la parole.

Il ne faudrait pas s'y méprendre. Le parti libéral n'est pas en faveur de la suppression de l'évaluation des ressources. Ainsi, lorsque le représentant de Maple-Creek dit que tous

au pays, indépendamment du parti, favorisent l'élimination de l'évaluation des ressources, il ne sait pas ce dont il parle. Puis il ajoute:

Si on l'élimine et qu'on ne dispose pas d'assez de fonds pour supporter le fardeau additionnel de la pension de vieillesse, quel service social les parrains de l'amendement proposent-ils de supprimer pour assurer le versement d'une pension supplémentaire aux vieillards?

Il semble donc que nous nous trouvions plutôt en mauvaise posture. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) vient de nous dire combien nous pouvons produire au pays, combien riche est notre pays. Cependant, un député libéral prétend que, si nous supprimons l'évaluation des ressources, il nous faudra abolir quelque autre service social.

Puis il ajoute:

Il n'y a qu'un seul moyen de verser la pension de vieillesse sans appliquer l'évaluation des ressources: c'est d'augmenter la production.

Où était donc l'honorable député pendant tout ce temps-là? Le premier ministre l'a renseigné sur la production dans son discours du 20 février. Ce discours paraît à la page 56 du compte rendu. En voici un extrait:

Le produit national brut, c'est-à-dire la valeur globale des denrées produites et des services rendus au pays, a triplé. Notre commerce étranger est près de quatre fois ce qu'il était en 1939.

Faut-il l'augmenter encore avant de pouvoir donner aux titulaires de la pension de vieillesse un montant qui leur permettra de vivre?

Puis le premier ministre a ajouté:

Ces augmentations sont remarquables en elles-mêmes et au regard de ce qui est arrivé dans d'autres pays.

De fait, je crois que notre produit national brut s'établissait à environ 16 milliards de dollars.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré et qu'il ne peut continuer son discours que du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Continuez.

M. Johnston: Je n'en ai que pour quelques instants; je ne voudrais pas abuser de la générosité de la Chambre. Je tiens à rappeler que si nous fondons le montant de la pension de vieillesse sur notre capacité de produire des denrées et des services,—je dirais même que ce devrait être la seule limite,—nous n'avons pas à nous inquiéter au sujet du service social qu'il nous faudra discontinuer, si nous abolissons l'évaluation des ressources, puisque nous avons augmenté notre production, dans la mesure indiquée par le premier ministre.

[M. Johnston.]

Nous sommes d'accord aussi, monsieur l'Orateur, sur l'abaissement à 65 ans de la limite d'âge. L'épouse devrait automatiquement avoir droit à la pension dès que son époux touche une pension. Je crois que cette attitude s'explique d'elle-même; je n'en dis donc pas davantage pour ne pas retarder les travaux.

Il y a un instant, j'ai parlé des mesures initiales à prendre en vue de la suppression de l'évaluation des ressources. Je veux être bien compris. J'estime que l'évaluation des ressources devrait être abolie définitivement. C'est une pratique criminelle. Comme premier pas, nous pourrions reconnaître un principe énoncé par l'Association des pensionnés de l'Alberta dans une déclaration qu'elle m'a communiquée récemment. Comme ce document expose assez bien la question, j'en donne lecture:

Nous réclamons le niveau d'existence reconnu par la loi de l'impôt sur le revenu. Le maximum prévu par la loi de la pension de vieillesse est de $600 pour un homme seul, ayant dépassé 70 ans, mais celui qu'autorise la loi de l'impôt sur le revenu pour un homme seul âgé de plus de 65 ans est de $1,500. L'homme marié et son épouse de plus de 70 ans ont droit à un maximum de $1,080 sous le régime de la loi de la pension de vieillesse. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu cependant, l'exonération est de $2,500. Nous soutenons que les deux lois devraient reconnaître le même niveau d'existence et que les vieillards pensionnés, célibataires ou mariés, devraient bénéficier de la même exonération que celle que prévoit la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des célibataires et des personnes mariées, les deux normes étant établies d'après le niveau d'existence.

J'espère que, le jour où cette loi des pensions de vieillesse sera étudiée en comité elle recevra une attention toute particulière et nous reviendra modifiée dans le sens de certaines des propositions que je viens de faire.

M. Côté (Verdun-La Salle): Le député a-t-il bien dit qu'à son avis la disposition relative à l'évaluation des ressources devra éventuellement être supprimée?

M. Johnston: Oui.

M. Côté (Verdun-La Salle): Le député reconnaît donc qu'il peut surgir quelque difficulté dans la manière de le faire et qu'il pourrait y avoir un nivellement avant l'abolition de l'évaluation des ressources?

M. Knowles: Eventuellement, pourquoi pas maintenant?

M. Johnston: J'ai fait ressortir que je sais parfaitement que le gouvernement libéral n'a pas l'intention de supprimer l'évaluation des ressources et je crois que toute la population devrait être mise au courant,

sachons-le bien. Je m'efforce d'obtenir le plus possible pour les vieillards, en dépit du gouvernement libéral. Comme premier geste, celui-ci devrait admettre pour maximum du revenu, à l'égard de la pension de vieillesse, les abattements prévus par la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Côté (Verdun-La Salle): Comment le député peut-il être au courant de la ligne de conduite du parti? Je ne l'ai jamais vu à aucun de nos caucus.

M. Johnston: Puis-je signaler au député que pendant une réunion du parti libéral dans la salle du comité des chemins de fer, dont les portes étaient gardées par des policiers, je me suis joint au groupe sans connaître la nature de la réunion et y suis demeuré tant que je n'eus pas reconnu avec qui je me trouvais. Alors, je suis sorti.

M. Major: Comme il est près de six heures, je propose le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement de la Chambre.

—Demain, nous continuerons ce débat.

(La motion est adoptée et la séance est levée, à 5 heures et 45 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

LE BEURRE

VENTE DES STOCKS ACCUMULÉS PAR L'ÉTAT

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège afin de formuler, dans l'intérêt public, une déclaration au sujet du beurre.

Hier, j'ai communiqué aux journaux un résumé des indications que nous ferons parvenir à l'industrie. Je regrette que certains comptes rendus en aient donné une interprétation susceptible d'induire en erreur. C'est pourquoi, je veux répéter ma déclaration à la Chambre, où j'aurais probablement dû la faire en premier lieu.

Voici la déclaration communiquée aux journaux:

Ottawa, le 8 mars 1950

Le très honorable James G. Gardiner a déclaré aujourd'hui qu'on ne prévoyait aucune modification d'ici la fin de mars, du prix de vente du beurre détenu par l'État. M. Gardiner a également déclaré que si le gouvernement décidait de diminuer son prix de vente, ceux qui auraient acheté du beurre de l'État seraient protégés à l'égard du stock en mains contre toute perte qu'entraînerait ce changement.

Voilà ce que nous faisons savoir à l'industrie et les intéressés sauront exactement à quoi s'en tenir. Il pourrait résulter de la confusion si l'on y ajoutait des commentaires en laissant croire qu'ils émanent du ministère. Je tiens donc à formuler la présente déclaration.

Je signale, pour la gouverne des honorables députés, que la quantité moyenne de beurre entreposé au cours des dix dernières années s'élevait, le 1er mars, à 19 millions de livres, en chiffres ronds. Jusque là, les chiffres d'entreposage les plus élevés étaient de 23 millions de livres, en 1940, et de 24 millions en 1947. Le 1er mars 1950, la quantité de beurre en entrepôt s'élevait à 36 millions de livres, dont 25 millions pour le compte du gouvernement.

Dans l'industrie laitière, l'année se termine le 30 avril. La quantité moyenne de beurre entreposé au cours des dix dernières années s'élevait, le 1er mai, à 10 millions de livres, en chiffres ronds. Au cours de cette période, les chiffres d'entreposage les plus élevés étaient, en chiffres ronds, de 12,700,000 livres, en 1945, et de 13,500,000 livres, en 1949. L'an dernier, nous avons acheté du beurre, afin d'avoir un report à distribuer.

D'après ces chiffres, il y aura environ 25 millions de livres de beurre à écouler, en plus de la production courante, du 1er mars au 1er mai, si nous désirons conserver l'excédent habituel à la fin de l'année. La semaine dernière, le Gouvernement a écoulé deux millions et demi de livres de beurre.

Il ne faut pas oublier que ni les producteurs ni le Gouvernement ne favorisent une production de beurre supérieure aux besoins ordinaires du Canada. C'est en raison des modifications qui s'imposeront afin d'assurer cet objectif que nous avons jugé opportun de formuler la déclaration qui a été publiée hier. Je tiens à consigner ces explications aux *Débats*.

M. Wright: Monsieur l'Orateur, vu la déclaration que vient de formuler le ministre, me serait-il permis de lui poser une question? Dans quelle situation les petites laiteries du pays qui auront des stocks de beurre le 1er avril se trouveront-elles? Jouiront-elles de la même protection que ceux qui achètent du beurre à même la réserve du Gouvernement?

Le très hon. M. Gardiner: Elles sont protégées du fait qu'en tout temps, jusqu'aux dates mentionnées dans la déclaration, elles peuvent livrer du beurre à l'Office même.

M. Wright: Ce beurre doit-il être livré par wagonnées ou en quantités moindres?

Le très hon. M. Gardiner: Il a été de règle de le livrer par wagonnées. J'ignore si on peut l'accepter autrement. Il s'agit de s'entendre avec les commerçants.

M. Drew: J'aimerais poser une question découlant de la déclaration du ministre. A qui et à quel prix a-t-on vendu du beurre la semaine dernière?

Le très hon. M. Gardiner: On l'a vendu aux marchands ordinaires dans tout le Canada. Trois des principaux marchands ont téléphoné ce matin à la suite de la déclaration formulée hier; ils ont accepté les conditions mentionnées. Un d'entre eux a dit: "Nous prendrons probablement trois wagonnées de beurre détenu par le Gouvernement à cette date-là et nous nous en procurerons une autre ailleurs. Est-ce à dire que nous obtiendrons un règlement à l'égard des trois

quarts du beurre?" On lui a répondu par l'affirmative. Il a ajouté qu'il comprenait parfaitement les principes en jeu. Toutes les ventes se sont faites à des commerçants canadiens la semaine dernière.

M. Drew: A quel prix?

Le très hon. M. Gardiner: A 60½c.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre de l'Agriculture me dira-t-il si, au cours des dernières semaines, on a vendu aux industries certaines quantités de beurre à un prix inférieur à celui qu'il a mentionné il y a quelques instants?

Le très hon. M. Gardiner: A ma connaissance, on n'a pas vendu de beurre, jusqu'ici, à moins de 60½c. la livre. Il s'agit du prix en cours à Montréal. Il n'est peut-être pas le même dans d'autres parties du pays.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je ne veux pas parler d'écarts d'un cent ou deux. Le ministre aurait-il l'obligeance de s'en informer? Pour parler franchement, je songe au savon.

Le très hon. M. Gardiner: Jusqu'aujourd'hui, nous n'avons eu, que je sache, aucun beurre à vendre aux savonneries, comme c'est parfois le cas.

LE RADIUM

VOL—AIGUILLES LOGÉES DANS UN HANGAR EN ARRIÈRE DE L'IMMEUBLE DES RECHERCHES NATIONALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Faut-il ajouter foi aux nouvelles parues dans les journaux, selon lesquelles des aiguilles de radium représentant des milliers de dollars de l'argent des contribuables auraient été logées dans un hangar non protégé, derrière l'immeuble du Conseil national de recherches, et non dans une chambre forte, comme on le fait habituellement? Ces aiguilles de radium auraient été volées et mettraient actuellement en danger la vie de quiconque viendra en contact avec elles.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de rapport sur cette affaire, bien que j'en aie fait la demande. Je répondrai à la question demain.

M. Fraser: Merci.

[Le très hon. M. Gardiner.]

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

EXPÉDITION DE POMMES DE TERRE ET DE NAVETS—WAGONS FRIGORIFIQUES DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je désire revenir sur une question que m'a posée hier le député de Queens (M. McLure), au sujet des wagons frigorifiques. Voici une partie de la question:

> Le ministre enjoindra-t-il au National-Canadien de mettre à la disposition de l'Île du Prince-Édouard des wagons frigorifiques pour l'expédition de pommes de terre et de navets? La pénurie de ces wagons est pire en ce moment qu'elle ne l'a été depuis des années.

J'ai promis au député de m'informer auprès du National-Canadien. Or j'apprends aujourd'hui même qu'il y a actuellement 454 wagons frigorifiques disponibles dans l'île du Prince-Édouard ou en route pour cette province. Ce chiffre se décompose ainsi:

Wagons dans l'Île du Prince-Édouard	..	292
En transit à Cap-Tormentine	.....	43
Moncton	.....	30
Truro	.....	22
Campbellton	.....	22
Monk	.....	45
Total	.....	454

Au témoignage des fonctionnaires du National-Canadien, la situation est jugée satisfaisante lorsqu'on dispose d'environ 300 wagons frigorifiques. Lorsque leur nombre dépasse ce chiffre, la circulation même des wagons peut faire naître des difficultés de transport. Les honorables députés peuvent donc constater qu'on ne manque pas de wagons. Au contraire, la situation est excellente.

COLLISION DE RAPIDES ENTRE MONTRÉAL ET HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Hier, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) a posé de nouveau sa question au sujet de l'accident survenu dans la province de Québec à deux trains du National-Canadien. J'ai sous les yeux un exposé relatif à cet accident. Comme il n'est pas trop long, je pourrais le transmettre au député ou le consigner au compte rendu. Il ne s'agit pas d'un rapport résultant de l'enquête car celle-ci n'est pas terminée. J'ai pu me procurer ce rapport des chemins de fer Nationaux du Canada. Je ferais peut-être mieux de l'envoyer au député.

M. Isnor: Est-ce à dire que le rapport sera consigné aux *Débats*?

L'hon. M. Chevrier: Il vaudrait peut-être mieux que je le lise à la Chambre. Il s'agit du compte rendu d'un accident survenu à Saint-Cyrille, province de Québec, le 24 février 1950, sur la ligne du National-Canadien.

Le 24 février, à 10 h. 45 du soir, le train de voyageurs n° 60, le *Scotian*, en route de Montréal à Halifax, a tamponné le convoi de voyageurs n° 1, appelé l'*Express maritime*, en route vers Montréal, à deux milles environ à l'est de la gare de Saint-Cyrille et à environ six milles à l'est de Drummondville. Quatre-vingt-treize voyageurs et douze employés des convois ont été blessés, mais aucun grièvement.

Les directeurs du chemin de fer feront une enquête en règle sur l'accident. Il semble, cependant, d'après certains récits, qu'il découlait dans une certaine mesure d'un autre accident survenu douze heures auparavant, lorsqu'un train a heurté un camion au passage à niveau de Saint-Cyrille, endommageant ainsi le circuit central de commande de la circulation entre Drummondville et Saint-Cyrille. Les convois ont dû, par suite, circuler sur cette section suivant des instructions particulières données à chacun.

On a donné des instructions au train n° 60, à Saint-Hyacinthe, ainsi qu'à plusieurs autres, portant que le train n° 1 devait circuler avec un retard de six heures et le train n° 60, circuler de Drummondville-Est jusqu'à Saint-Cyrille-Ouest. Le train n° 60 aurait dû arrêter au signal de Saint-Cyrille-Ouest qui marquait "arrêtez" afin de communiquer avec le surveillant des trains à Lévis qui l'aurait autorisé à poursuivre sa marche jusqu'à la gare de Saint-Cyrille où on lui aurait donné un bulletin de voie libre jusqu'au terminus. Au lieu d'agir ainsi, le convoi n° 60 a passé outre au signal "arrêtez", n'a pas obtenu le bulletin de voie libre jusqu'au terminus, a passé le signal régulateur à l'aiguille est de Saint-Cyrille qui marquait également "arrêtez", et a brûlé l'aiguille de la voie d'évitement ouverte au train n° 1. Le train n° 60 est donc ainsi entré sur le territoire de la commande centrale de la circulation devant le train n° 1.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES CULTIVATEURS—MODIFICATION DU MODE D'ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le ministre du Revenu national serait-il prêt à répondre à la question que j'ai posée hier au sujet de l'évaluation de la dépréciation des biens agricoles?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): On vient tout juste de porter à mon attention la question de l'honorable député de Rosetown-Biggar qui voulait savoir si nous ne pourrions différer l'entrée en vigueur du taux de dépréciation prévu par le décret du 31 janvier à l'égard de l'année 1949. Je réponds qu'il ne serait pas sage de différer l'entrée en vigueur de ce taux à l'égard des cultivateurs puisqu'à la fin de l'année ces derniers ne font qu'une déclaration provisoire. Le cultivateur, comme tout autre contribuable, dépose sa déclaration définitive au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Il a donc tout le temps voulu pour la modifier. Cela ne l'incommode nullement. Nos services peuvent y voir un léger inconvénient; nous sommes prêts néanmoins à nous charger de cette tâche supplémentaire.

M. Hansell: Un comptable m'a fait parvenir une lettre où il signale que plus de 50 de ses clients ont déjà présenté leurs déclarations sans être au courant des changements en cause. A l'égard de ceux qui ont déjà présenté leurs déclarations définitives,—et il y en a quelques-uns,—l'application du règlement se fondera-t-elle sur les anciens taux?

M. Knowles: Ces personnes ont fait diligence parce qu'une réclame les invitait à le faire.

L'hon. M. McCann: Les nouveaux taux sont beaucoup plus avantageux pour le cultivateur. S'il ne veut pas tirer parti du taux majoré de dépréciation, sa cotisation sera fondée sur le taux qui a servi à établir sa déclaration.

M. Hansell: C'est une réduction du taux de dépréciation à l'égard des instruments aratoires.

M. Ross (Souris): Le 1er mars, on a répondu à une question que j'avais posée sur le même sujet. J'ai étudié le décret du conseil et reçu des lettres de cultivateurs qui ont rempli leurs déclarations. Ils constatent des modifications qui jouent moins à l'avantage des cultivateurs que l'ancienne disposition sous ce rapport, ce qui donnera lieu à bien des contestations.

M. Charlton: Voici une autre question. L'an dernier, au cours du débat sur le budget, le Gouvernement n'a-t-il pas promis aux cultivateurs que la modification ne viserait pas l'impôt de 1949?

L'hon. M. McCann: Le député se souvient des objections soulevées au Parlement. On a demandé que le nouveau barème de dépréciation ne s'applique pas aux cultivateurs et aux pêcheurs qui avaient recours au régime du solde régressif; dans le cas des cultivateurs, l'ancien barème reste donc en vigueur comme avant l'adoption des décrets

du conseil. C'est une question d'administration. Le cultivateur en bénéficie puisqu'il peut reporter ses pertes à une période d'années antérieures ou subséquentes. Il n'a qu'à s'entendre avec les fonctionnaires de l'administration.

M. Charlton: Ai-je tort de croire que les décrets du conseil ont abaissé de 5 p. 100 le taux de la dépréciation autorisée à l'égard d'appareils motorisés? J'ai évidemment raison.

M. Ross (Souris): Je voudrais être bien fixé là-dessus, car des propriétaires de véhicules automobiles m'ont écrit à ce sujet. On avait coutume de leur accorder une dépréciation de 20 p. 100 mais le décret du conseil l'établit à 15 p. 100. Auront-ils droit à l'ancien taux?

L'hon. M. McCann: On m'a adressé, au sujet de la dépréciation, tellement de questions, que je n'ai pas toutes saisies d'ailleurs, que je vais être obligé de préparer une déclaration pour demain ou après-demain.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 8 mars, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. W. J. Major (Glengarry): C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir participer pour la première fois au débat à l'Adresse en réponse au discours du trône et de prendre la parole au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter les motionnaires de l'Adresse qui fait l'objet du débat. J'ai écouté le député de Kindersley (M. Larson) avec beaucoup d'intérêt et je suis sûr que les gens de la circonscription ont de bonnes raisons d'être fiers de leur représentant.

(Texte)

Quant à mon ami et compagnon de bureau en Chambre, l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas), permettez-moi de le féliciter bien sincèrement de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche, et surtout pour le bel exposé qu'il nous a fait de son cher bouclier canadien.

Monsieur l'Orateur, je désire profiter de la première occasion qui m'est offerte pour rendre mes hommages à notre chef, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), à la suite de sa belle victoire de l'an dernier. Il doit être fier de la grande confiance que le peuple canadien lui a témoignée. Cela lui permettra de continuer à gouverner le Canada avec autant de sagesse que par le passé.

(Traduction)

On me permettra de me joindre à mes collègues pour féliciter le représentant de Grey-Bruce (M. Harris) de son accession au poste de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Il en est parmi nous qui, au cours de la dernière session, ont constamment parlé de la tranquillité des nouveaux membres. Je puis pourtant vous dire que, pour ma part, j'ai suivi les débats avec le plus grand intérêt. Quoique j'ai parfois été enclin à riposter, je m'en suis abstenu, car mes seize années d'expérience dans le domaine municipal m'ont appris que ce n'est pas la meilleure façon de procéder en pareil cas.

Je puis vous assurer monsieur l'Orateur que, bénéficiant de la sagesse de votre direction et ayant cherché à me conformer aux méthodes de travail du Parlement, j'ai tiré de tout cela beaucoup de profit, tant de mon point de vue à moi que de celui de ma circonscription.

On a beaucoup parlé de l'unité nationale. On me permettra peut-être de signaler que c'est là un des grands atouts de ma circonscription. Glengarry est le pays de ces loyaux et braves Écossais des Highlands et Loyalistes qui s'y sont primitivement établis. Je n'ai pas à vous dire combien ils sont sympathiques. Leurs fils vigoureux, établis dans tout le pays, en sont en eux-mêmes une preuve suffisante. Comme le comté de Glengarry est situé à l'extrémité est de l'Ontario, et est ainsi voisin du Québec, il fallait s'attendre que ces deux peuples imbus de traditions, les Français et les Écossais, ne pussent se côtoyer sans finir par influer l'un sur l'autre. Ainsi la camaraderie entre voisins a porté ces gens à se mêler les uns aux autres et nous trouvons maintenant dans Glengarry autant de Québecois que de descendants des courageux premiers colons de ce comté. On n'a pas besoin de séjourner longtemps dans Glengarry pour se rendre compte que l'harmonie parfaite et la bonne entente règnent entre les deux.

La plupart de ces gens tirent leur vie de l'agriculture soit directement soit indirectement. Nos villes et leurs industries croissantes dépendent surtout de la clientèle agricole. Les cultivateurs tirent leurs revenus de trois sources principales, soit de l'industrie lai-

tière, de l'élevage des porcs et de l'aviculture, mais la production du lait tient le premier rang. Comme la plus grande partie du revenu des fermes laitières provient du lait transformé en fromage, on comprendra tout de suite l'importance que nos producteurs attachent à la vente de ce produit et à son prix.

Les États-Unis nous ont été un excellent débouché pour notre bétail laitier. On a récemment terminé dans mon comté une sixième campagne de tuberculinisation. Sur 34,690 bestiaux soumis à l'épreuve, on n'a repéré que 9 réagissants. On peut voir à quel point les animaux sont sains. Les éleveurs de Glengarry devraient donc pouvoir accroître leurs exportations. Il est facile de comprendre que le prix touché à l'égard de ces produits influe beaucoup sur le bonheur et le succès des cultivateurs.

Afin de faire mieux comprendre la situation exacte de nos producteurs, je me permets de rappeler l'état de choses qui existait durant les années 1930. Les denrées alimentaires se vendaient à vil prix; à tel point que le revenu moyen que les cultivateurs tiraient de la vente de produits laitiers et d'autres denrées alimentaires ne suffisait pas à leurs besoins immédiats. On s'imagine facilement à quel point ils ont dû négliger l'entretien de leurs bâtiments et de leurs instruments aratoires. On comprend que les cultivateurs souhaitaient que le prix des produits agricoles augmente, afin de renouveler leurs instruments et de réparer leurs bâtiments qui tombaient en ruines. Les cultivateurs ne pouvaient négliger plus longtemps leurs bâtiments, si importants à la production économique; il leur fallait aussi effectuer certaines dépenses en vue d'accroître la fertilité de leurs terres.

Puis la guerre a amené des restrictions. Les prix ont commencé à s'ajuster mais au cours de cette période nous avons compris la nécessité d'encourager l'effort de guerre du peuple anglais. Nous aurions pu obtenir des prix plus élevés, mais malgré les cours très avantageux aux États-Unis, nos cultivateurs ont vendu leurs vivres moins cher. Le bénéfice net, toutefois, ne leur a pas permis d'engraisser suffisamment le sol ni de réparer et d'entretenir comme ils le voulaient leurs bâtiments et instruments aratoires.

L'homme peut régler et diriger la production industrielle, mais le rendement agricole est plus ou moins à la merci de la nature. Le cultivateur, sachant quelle quantité de vivres il faut au pays, doit toujours chercher à produire au delà de nos exigences immédiates afin que la réserve soit suffisante. Chacun en conviendra, j'imagine, les recettes que le cultivateur tire de sa production alimentaire devraient au moins égaler le coût de revient et les frais d'entretien. S'il doit s'assurer un rendement excédentaire afin de répondre aux exigences de ses compatriotes, l'écoulement des vivres superflus est une responsabilité qui incombe à tous les citoyens. On ne devrait pas demander au producteur de se contenter d'un prix inférieur au prix de revient parce que dans ce cas la production de vivres à bon compte deviendrait son fardeau à lui seul au lieu d'être supporté en partie par ses compatriotes, comme cela s'impose.

On sait que celui qui se livre à la culture mixte doit travailler fort et que ses journées sont très longues. Il ne s'agit pas pour lui de huit heures par jour, avec vacances payées, mais de travailler de l'aube au crépuscule, sept jours par semaine. Il lui faut prendre soin du bétail et traire les vaches, même le dimanche. Il n'y a donc pas de quoi s'étonner si le fils du cultivateur quitte cette besogne pénible, si peu rémunératrice, pour une tâche moins difficile qui lui permet de se reposer avant de regagner son plumard. Lorsque les déportés commencèrent à arriver, les cultivateurs ont cru que, dans une certaine mesure, cela réglerait le problème de la main-d'œuvre agricole. Cependant les nouveaux venus n'ont pas tardé à nous dire que la journée de travail était trop longue et la tâche trop ardue pour le salaire qu'on leur payait. Bien avant l'expiration du contrat, les déportés ont cherché un emploi qui leur rapporterait davantage, malgré la réduction des heures de travail.

Tant que le producteur agricole peut échanger la valeur d'une journée de travail agricole contre la valeur d'une journée de travail industriel, il ne se plaint pas trop de la difficulté de la tâche et des longues heures de travail. Mais lorsqu'il lui faut payer plus que la valeur d'une journée, il perd toute ambition et sa puissance d'achat fléchit. Il faut prendre bien soin de ne lui faire perdre ni son ambition ni sa puissance d'achat, au point de mettre en danger la stabilité du pays. La vieille méthode de la liberté des marchés, du jeu de l'offre et de la demande, suffisait peut-être lorsque la main-d'œuvre n'entrait pas en ligne de compte ou que le producteur pouvait, par exemple, faire tanner son cuir au village et se faire fabriquer des chaussures à bon marché par le cordonnier de l'endroit. A cette époque on n'était peut-être pas très sensible à la fluctuation des prix, mais aujourd'hui où le cultivateur doit posséder les appareils les plus perfectionnés afin de produire aussi efficacement et aussi économiquement que possible, au point de vue tant de la quantité que de la qualité, il ne peut fixer pour son produit un prix inférieur au prix de revient. Ou alors non seulement il ne pourrait continuer, mais sa perte de pouvoir d'achat aurait des repercussions très graves sur toutes les autres industries.

On a de ce phénomène un exemple récent et particulièrement impressionnant. C'est le non-renouvellement du contrat conclu avec la Grande-Bretagne, qui a abandonné la vente de ce produit aux méthodes de vente ordinaires. Il est vrai que, depuis quelque temps, les intéressés demandaient à écouler eux-mêmes leurs produits sans l'intervention de quiconque. C'est dommage qu'ils aient dû montrer à quel point ils étaient incapables de vendre leurs produits et de maintenir un prix de vente raisonnable. Il en est résulté la chute brusque et brutale du prix des œufs. Nous avons aussi vu vendre les volailles sur un marché durement touché. Cela durerait toujours, sans l'intervention du Gouvernement qui, usant des pouvoirs que lui conférait la loi sur le soutien des prix agricoles, a annoncé que les œufs entreposés l'automne prochain seraient achetés au prix fixé. Il est certain que la vente des volailles au marché aurait continué jusqu'à ce que les œufs soient devenus non plus un mets apprécié mais une véritable curiosité.

On peut dire que le malheur du producteur a fait le bonheur du consommateur qui a pu quelque temps se procurer des vivres à un prix dérisoire; mais, monsieur l'Orateur, ce n'est qu'une illusion, car pendant que le consommateur obtenait ses vivres à bas prix, le producteur liquidait son troupeau à prix décourageant, improfitable et ne le reconstituera peut-être qu'en partie. Aussi est-il fort probable qu'il y aura rareté d'œufs à l'automne. Ainsi quand on avilit le prix d'un produit plus que de raison le producteur doit subir une perte et le consommateur devra probablement plus que combler la différence lorsque la pénurie se fera sentir.

Heureusement, tant pour le consommateur que pour le producteur, le Gouvernement dans sa sagesse a décidé de rajuster le bas prix des œufs. En rétablissant le prix à un niveau raisonnable, on a donné au producteur l'encouragement requis pour l'empêcher de liquider son troupeau entièrement. On l'a encouragé aussi à reconstituer son troupeau de manière à assurer une production suffisante, qui se vendra à un prix raisonnable tant pour le consommateur que pour le producteur.

Se rappelant les prix décourageants que, malheureusement, ils recevaient dans les années trente et, pour réagir contre cet état de choses, nos producteurs agricoles, encouragés par leurs diverses organisations agricoles et par la ligne de conduite éclairée de notre Gouvernement, ont maintenant un meilleur moral qu'à toute autre époque de notre histoire, ce qui aura inévitablement une forte répercussion sur notre prospérité future.

[M. Major.]

Un autre sujet d'intérêt et de satisfaction pour les producteurs agricoles, c'est l'annonce faite par le Gouvernement à propos du projet de loi qui sera présenté au cours de la présente session en vue de modifier la loi sur le soutien des prix agricoles afin d'autoriser le maintien du soutien des prix. Je tiens à féliciter le Gouvernement de la mesure qu'il a prise. Voilà une mesure qui, j'en suis persuadé, contribuera à stabiliser les prix et à maintenir la prospérité en notre pays.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de féliciter le représentant de Glengarry (M. Major) du premier discours qu'il vient de prononcer à la Chambre. Mon hommage représente un des agréments qui rapprochent les membres des deux côtés de la Chambre, car nous nous rendons tous compte que le Parlement ne peut répondre à son but: légiférer de façon à permettre au Canada de réaliser la destinée que nous lui souhaitons tous, que s'il réussit à attirer dans son enceinte de jeunes représentants compétents. Il y a beaucoup trop de gens qui considèrent le service public comme une chose digne de dérision.

En félicitant mon honorable ami de son aptitude à s'exprimer dans les deux langues, je n'accomplis pas une simple formalité. C'est un talent qu'envient ceux d'entre nous qui en sont dépourvus. C'est un talent d'une valeur inestimable permettant de réaliser les aspirations d'idéalisme non seulement de la race à laquelle j'appartiens, mais de la race française qui a si largement contribué à l'édification de notre pays. Que ne puis-je m'exprimer en français! Bien que je comprenne cette langue, monsieur l'Orateur, je crains bien que si j'essayais de la parler, j'aurais besoin d'un traducteur pour interpréter mes observations.

Les discours des motionnaires de l'Adresse n'ont pas manqué de m'impressionner également. L'entrée à la Chambre de jeunes hommes de leur compétence et de leur talent contribue au maintien de l'héritage que le Parlement nous a légué et qu'il nous incombe de transmettre à d'autres.

Cela dit, je formulerai quelques observations à l'adresse du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) au sujet du discours qu'il a prononcé hier, discours plus important pour ce qu'il taisait que pour ce qu'il exposait. Cependant, avant que de ce faire, je veux saisir la Chambre d'une ou de deux propositions que je ne crois pas, à toutes fins pratiques, prêter à la controverse.

La première, que j'ai déjà eu l'occasion de formuler, porte sur l'examen des comptes du Parlement. L'entreprise privée ne saurait être maintenue au pays à moins que les particuliers ne réalisent des bénéfices plus élevés. Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut ou que le revenu national soit maintenu ou que les impôts soient diminués. Le gouvernement fédéral dépense actuellement quelque 2,400 millions de dollars, comparativement à 500 millions avant la deuxième guerre mondiale et les municipalités dépensent 1,300 millions cette année, comparativement à 600 millions pendant les années de guerre. L'étude des dépenses étant l'une des grandes responsabilités de la Chambre des communes, je crois qu'on devrait prendre des mesures en vue d'améliorer notre pouvoir et nos moyens dans ce domaine. Lorsqu'on se rend compte que, cette année, les Canadiens dépenseront plus de 400 millions de dollars pour la défense, soit une augmentation de quelque 40 millions par rapport à l'an dernier, et lorsqu'on se rend compte de la situation mondiale telle qu'elle a été exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et par mon propre chef, dans le discours qu'il prononçait l'autre soir, l'un des plus puissants discours jamais prononcés en cette enceinte sur la situation internationale, j'affirme qu'il ne répugne pas à la population de notre pays de dépenser de l'argent pour la défense et la sauvegarde de la paix, mais, comme dans le cas des autres dépenses, la population a le droit de savoir si oui ou non elle retirera le plus d'avantages possible des dépenses encourues. C'est pourquoi j'affirme que le comité des comptes publics de la Chambre, tel qu'il est actuellement constitué, est inefficace et tout au plus un trompe-l'œil. Ce comité ne se réunit presque jamais; lorsqu'il siège, il ne remplit pas ses fonctions.

Aux Communes anglaises, il existe un comité des comptes publics, et il faudrait en créer un semblable ici. L'opposition y compte plus de représentants que le gouvernement. Ce n'est pas le gouvernement qui nomme le président; il est choisi par le comité, parmi les membres de l'opposition. Ce comité assure le meilleur rendement possible des sommes dépensées. Je dis une fois de plus au Gouvernement que, si l'économie préside aux dépenses et s'il n'y a rien à cacher, un tel comité ne peut découvrir aucune affectation outrée ou mal à propos. Je préconise la convocation dudit comité des comptes publics. Les dépenses ne peuvent continuer d'augmenter d'année en année, cependant que le Parlement ne peut en faire qu'une étude superficielle, sans s'assurer qu'on s'efforce vraiment de pratiquer l'économie.

Je passe maintenant à des sujets qui intéressent directement la Saskatchewan et les provinces de l'Ouest et revêtent une importance nationale. Les nouveaux députés de la Saskatchewan qui ont pris la parole jusqu'ici ont fait preuve d'une largeur de vue qui leur a gagné l'approbation de tous. Les députés de cette province sont d'accord sur certains points. On a parlé aujourd'hui, avant l'appel de l'ordre du jour, de la dépréciation aux fins de l'impôt sur le revenu. Je tiens à dire au ministre du Revenu national (M. McCann) que jamais auparavant son ministère n'a aussi bien réussi à forcer les contribuables à acquitter l'impôt et que jamais il ne les a suivis d'aussi près. La Division de l'impôt est tellement efficace, que des injustices se sont glissées; elle a été si énergique que, dans bien des cas, on s'explique difficilement les décisions prises.

Récemment, le ministère a fait connaître la règle établie à l'égard des taux maximums de dépréciation autorisés aux fins de l'impôt sur le revenu. Je demande au ministre de vouloir bien, à la lumière de l'expérience, remettre la question à l'étude. Dans une large mesure, l'exploitation agricole est mécanisée dans ma circonscription. Des cultivateurs m'ont écrit au sujet de la dépréciation, dont les taux sont maintenant les suivants: moissonneuse-batteuse autopropulsée, 15 p. 100; moissonneuse-batteuse, 10 p. 100; traîneaux, 15 p. 100; andaineuses, 10 p. 100; semoirs, 10 p. 100; tracteurs, remorques, camions et charrettes, 15 p. 100. Plusieurs cultivateurs m'ont dit qu'ils jugent ces changements incroyablement stupides et que certains taux sont difficiles à comprendre. L'un d'eux m'écrit que la dépréciation a été réduite de 20 à 15 p. 100 à l'égard des automobiles, des moissonneuses-batteuses autopropulsées, des tracteurs et des camions. Dans le cas des traîneaux, des charrettes et des remorques, il y a eu augmentation de 10 à 15 p. 100 tandis que le maximum à l'égard des andaineuses et des semoirs à disques en sens unique n'est que de 10 p. 100.

La dépréciation de ces machines et instruments agricoles, est rapide, et il faudrait adopter les taux aux conditions nouvelles. Tous les députés des provinces de l'Ouest appuieront cette requête, sans doute; les représentants des autres provinces, pour tout l'Ouest canadien et où l'on utilise ces machines, nous accorderont aussi leur concours.

L'hon. M. McCann: Je m'excuse d'interrompre le député, mais j'aurais une remarque à faire. Nous savons qu'il faudra de temps à autre rajuster ces taux, après nous être renseignés sur la durée de ces machines.

M. Diefenbaker: J'en remercie le ministre. Je m'en rends très bien compte, et c'est pourquoi je signale la question à la Chambre. J'espère que le ministre agira avec célérité, car plusieurs se plaignent de ce que le barème actuel des taux ne donne guère justice aux cultivateurs.

J'aborde maintenant les tarifs-marchandises. Les députés de l'Ouest devraient prier le cabinet de retarder la majoration récente accordée par la Commission des transports jusqu'à ce qu'on ait aboli les tarifs injustes actuellement appliqués au détriment de l'Ouest et d'autres régions du pays. Je ne propose pas une intervention permanente car nous savons tous qu'il faut augmenter les tarifs-marchandises si, d'après la Commission, les chemins de fer doivent majorer leurs frais d'exploitation. Les récentes augmentations accentueraient l'inégalité qui règne actuellement.

Il y a aussi la protection accordée aux tarifs-marchandises prévus par la loi, nommément le tarif du pas du Nid-de-Corbeau. On s'en prend à ce tarif aujourd'hui. Chaque député de l'Ouest, peu importe son parti, devrait se lever en Chambre et demander qu'on ne touche pas à ce tarif. Tout accroissement, ainsi qu'on le propose, entraînerait pour les cultivateurs de l'Ouest des frais additionnels énormes et diminuerait sensiblement les revenus qu'ils tirent de leurs grandes cultures.

D'après le tarif du pas du Nid-de-Corbeau, la déduction moyenne en Saskatchewan est de 13c. le boisseau, taux qui serait à peu près doublé. Le syndicat du blé de la Saskatchewan verrait hausser ses frais de transports à $41,236,000, presque le double de l'an dernier. Les cultivateurs de l'Ouest ont le droit de demander qu'on ne touche pas au tarif actuel du Nid-de-Corbeau et qu'on fasse disparaître, en ce qui concerne le régime des tarifs-marchandises, l'inégalité dont souffrent aujourd'hui l'Ouest et les provinces Maritimes.

Je veux traiter une autre question dont j'ai déjà parlé une ou deux fois. Les conditions générales qui règnent aujourd'hui dans l'Ouest,—on peut le constater d'autant plus facilement dans la Saskatchewan, où la récolte a été la plus mauvaise que nous ayons eue depuis les années 30,—rappellent à nos cultivateurs qu'il n'y a pas si longtemps, au cours de la campagne électorale et même avant, on leur a assuré que l'argent disponible suffisait à payer en avril dernier non pas 20c. mais de 33 à 35c. le boisseau. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a lui-même parlé de ce sujet à Moose-Jaw, en avril dernier. Il a signalé que le versement de 20c. effectué en printemps de 1949 n'était qu'un versement partiel, qu'un montant de 12c. à 15c. le boisseau demeurait au crédit des cultivateurs. Or, à cause de cette déclaration, les cultivateurs de toutes les régions de l'Ouest se demandent pourquoi on doute qu'ils aient droit à un versement, à raison de 20c. le boisseau, plus élevé que la somme à leur crédit. Je renouvelle l'appel que j'ai fait en d'autres occasions au moyen de questions posées au ministre. On estime que le ministre du Commerce (M. Howe) devrait faire en sorte de verser le plus tôt possible aux cultivateurs de l'Ouest les sommes qui leur reviennent ou au moins un montant provisoire considérable, afin de les aider, ceux surtout à qui la sécheresse a fait perdre une partie ou la totalité de leur récolte, à mener à bien les travaux du printemps.

Pour remédier au chômage, je demande au Gouvernement de donner suite à la promesse que le ministre de l'Agriculture a faite, au cours de la campagne électorale, surtout à Melville (Saskatchewan) le 29 avril 1949, et d'après laquelle le Gouvernement aménagerait le barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud et réaliserait l'entreprise d'irrigation. J'ai ici la citation avec bien d'autres. L'article était intitulé: "Gardiner prédit que l'érection du barrage commencera en 1950".

Après avoir étudié la situation et jugé de la nécessité de lancer l'entreprise à titre d'entreprise nationale, le chef de l'opposition (M. Drew) a promis avant et durant la campagne électorale que l'entreprise serait exécutée sur le plan national. Avant les élections, il n'a pas été question de n'entreprendre les travaux que si la province y collaborait. L'entreprise est aujourd'hui en suspens sous le prétexte que le gouvernement provincial de la Saskatchewan doit assumer sa part des frais relatifs aux travaux d'irrigation. Or il n'a jamais été question de la chose avant ni durant la campagne électorale de 1949.

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je placer un mot? J'avais quelque chose à dire mais je n'en ai pas eu l'occasion.

M. Diefenbaker: Le ministre...

Le très hon. M. Gardiner: Je voudrais seulement dire quelques mots, si l'honorable député croit devoir me répondre, je prierai M. l'Orateur de prolonger son temps de parole.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

Le très hon. M. Gardiner: Très bien, puisque l'honorable député refuse, je parlerai plus tard.

M. Diefenbaker: Tant mieux, c'est précisément ce que je veux. Hier, le ministre a parlé pendant une heure; durant ce temps il a donné lecture d'une causerie qu'il a prononcée à la radio en 1949.

Le très hon. M. Gardiner: La question que je voudrais...

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Gardiner: Je précise que je ne pouvais formuler cette déclaration hier; il faut la faire aujourd'hui ou plus tard. Si l'honorable député le désire, je lui en ferai part; sinon, qu'il continue son discours.

M. l'Orateur: Il conviendrait d'observer le Règlement. Il ne faut pas interrompre celui qui a la parole, s'il s'y oppose.

M. Diefenbaker: Hier j'ai simplement écouté le ministre. C'est à tort que le compte rendu m'attribue une interruption. Je me suis contenté d'écouter mais aujourd'hui je vais discuter certaines questions que le ministre a omises hier. Voici un problème qu'il aurait dû aborder dans le discours qu'il a prononcé hier.

Le très hon. M. Gardiner: J'allais dire que je ne le pouvais. La décision n'a été prise qu'aujourd'hui.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Diefenbaker: Au compte rendu, on ne lira que des paroles marmonnées. Hier j'ai écouté le ministre. Cet après-midi, j'aborderai plusieurs questions, celles qu'il a traitées aussi bien que celles qu'il a omises. Si le ministre tient à prononcer un autre discours, on lui en fournira l'occasion plus tard.

Au nom de la population de la Saskatchewan, je demande qu'on commence les travaux à titre d'entreprise nationale et qu'on tienne la promesse que publiait le *Leader-Post* de Regina le 21 avril 1949.

J'aborde maintenant une autre question qui intéresse tout particulièrement l'Ouest. Il s'agit du chemin de fer de la baie d'Hudson. Même si nos cultivateurs ne touchent pas des prix maximums pour leurs produits, ils pourraient accroître leurs recettes en abaissant leur prix de revient. J'aimerais voir les honorables députés de l'Alberta et du Manitoba se joindre à ceux de la Saskatchewan pour exiger qu'on emploie davantage le chemin de fer et les installations de Churchill. Nous voulons établir le commerce dans les deux sens sur la voie de la baie d'Hudson, qui passe par Churchill, et nous ne voulons pas que le programme officieux de quelques hauts personnages d'Ottawa ou du ministère du Commerce puisse entraver ce commerce. Nous voulons donner à ce chemin de fer et aux installations de Churchill l'occasion d'aider l'Ouest canadien. C'est ce qu'on demande depuis des années. Les installations nécessaires sont là, mais à toutes fins pratiques, elles sont inutiles.

Je passe maintenant au discours prononcé hier par le très honorable ministre de l'Agriculture. J'ai ici quelques citations. A les réunir toutes on aurait une série de déclarations contradictoires qui prouveraient n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand. Hier, mon honorable ami a parlé des années 30, l'argument préféré de mes honorables amis. Ils évoquent les années 30 et rejettent sur les conservateurs la responsabilité du fléchissement des prix agricoles. C'est ce qu'ils prétendent et c'est ce que prétendait hier mon très honorable ami. Il n'y a pas si longtemps, le 19 janvier exactement, le ministre de l'Agriculture faisait une déclaration à une conférence de presse tenue à Ottawa. Parlant du dumping des produits agricoles par les États-Unis, il disait:

> Cela peut certainement influer sur le marché d'exportation du Canada pour les produits agricoles.
>
> La politique américaine n'est pas nouvelle; elle est appliquée depuis les années 30. En 1932, lorsque les États-Unis ont commencé à payer à leurs producteurs des prix plus élevés que ceux qu'ils touchaient sur le marché, le gouvernement américain a commencé à vendre des céréales à des prix inférieurs au prix de revient.
>
> Voilà pourquoi notre blé est tombé à 36c. le boisseau.

Le très hon. M. Gardiner: Les accords d'Ottawa étaient en vigueur en 1932.

M. Diefenbaker: Voilà ce que veut bien affirmer le ministre de l'Agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Ils ont compris ce que j'ai dit.

M. Diefenbaker: C'est assez exact. Nous avons eu la déclaration d'hier après une autre, différente, du 19 janvier. A ce moment le ministre disait que si les prix du blé étaient tombés pendant les années 30, c'était à cause de l'intervention du gouvernement américain, —je crois qu'il est bon de le répéter,—alors que depuis toujours c'est à notre parti qu'on a reproché l'avilissement des prix, phénomène pourtant mondial.

Le ministre nous a brossé hier un tableau extrêmement optimiste. Quelle est la situation? Les ventes au Royaume-Uni ont varié depuis quelques mois et, en janvier dernier, sont tombées de $7,205,000, atteignant $48,608,000. La valeur totale des exportations à tous les pays du Commonwealth, y compris le Royaume-Uni, se chiffrait par $62,336,000 contre $88,706,000 il y a un an, d'après les statistiques provenant du ministère du Commerce. Voilà la situation. J'écoutais hier le ministre en me demandant si c'était bien là le même personnage qui, pendant la campagne électorale, avait tracé de la situation de notre

commerce un tableau aussi optimiste. Hier le ministre nous a donné lecture d'extraits d'un discours qu'il a prononcé à la radio le 28 mai 1949 et qui était un chef-d'œuvre. Comme je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu, je citerai des passages de certains autres discours de cette campagne électorale. Au cours de ses observations hier, pourquoi n'a-t-il pas dit aux cultivateurs où se trouveraient leurs marchés après 1950, 1951 et 1952? Pourquoi n'a-t-il pas dit aux Canadiens quels débouchés existeront pour notre blé en dehors de l'accord international sur le blé? Pourquoi n'a-t-il pas dit ce qu'il entendait par la déclaration qu'il a faite à Brantford le 6 décembre, comme on le lui a si souvent demandé? Dans un discours prononcé devant le *board of trade* de cette ville à cette date il aurait dit:

On s'est nettement efforcé en haut lieu de chasser du marché britannique le blé et plusieurs autres denrées alimentaires canadiennes.

Pourquoi ne désigne-t-on pas ces personnages? Quels hauts fonctionnaires de Grande-Bretagne entravent, car c'est ce qu'il faut comprendre, le commerce du Commonwealth avec ce pays dont le marché est d'une si grande importance pour le Canada?

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas la signification de ces paroles, mais je ne dois rien dire.

M. Diefenbaker: Le ministre a lui même parlé du marché britannique lorsqu'il a pris la parole à l'organisation de l'alimentation et de l'agriculture à Washington.

Le très hon. M. Gardiner: Il ne s'agit pas de "hauts fonctionnaires" mais d'un effort tenté "en haut lieu".

M. Diefenbaker: Il a alors déclaré:

J'espère que rien dans le rapport ne donnera à entendre que les États-Unis ne devraient pas se conformer aux mesures de conservation que le délégué de ce pays a énoncées. Cette attitude jointe à la suppression de l'interdiction de sortie du blé canadien aux États-Unis éliminerait la plupart de nos difficultés et contribuerait pour beaucoup à résoudre tout problème international en ce qui concerne les excédents de blé.

Et qu'a-t-on fait pour supprimer l'embargo? Puis, à propos du marché britannique, il a déclaré:

Les cultivateurs s'intéressent donc encore au plus haut point aux débouchés mondiaux; ils craignent que les difficultés d'ordre monétaire et les autres entraves au commerce ne leur interdisent l'accès à leur marché naturel, celui de Grande-Bretagne.

Je le prie de dire à la Chambre ce qu'il voulait dire à Brantford et ailleurs, quand il a parlé d'obstruction en haut lieu. Dans sa longue série de déclarations, affirmait-il simplement tour à tour qu'il n'y avait pas d'excédent et qu'il y en avait un? De fait, lorsqu'il a porté la parole devant l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture de l'ONU, à Washington, il a signalé que les excédents menaçaient gravement le Canada. Aussi, j'aimerais me reporter à la déclaration qu'il y a formulée:

Le rapport signale en outre que nous pouvons avoir à faire face, dans un avenir rapproché, au danger d'"excédents",—si artificiels qu'ils puissent être du point de vue mondial,—pour ce qui est de denrées comme les céréales panifiables, les céréales secondaires, le riz, le sucre, les graisses et les huiles et le poisson. Le Canada a déjà été menacé d'excédents à l'égard de la plupart de ces denrées, sauf pour le riz et le sucre.

Que voulait dire le ministre quand il a prononcé ce discours à Brantford, à l'automne de 1949? Qui sont ces gens de Grande-Bretagne qui nuisent à notre commerce? A notre commerce qui, comme le ministre le disait à Washington, est si important. Le ministre en a trop dit ou pas assez. De fait, le *Free Press* de Winnipeg, numéro du 9 décembre 1949, disait:

D'après la Presse canadienne, M. Gardiner n'a pas précisé l'origine ni l'importance de l'effort tenté en haut lieu et, à moins de preuves à l'appui, nous ne pouvons que faire peu de cas de l'existence d'un effort en ce sens.

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit, on voudra bien le noter, d'effort en haut lieu, non pas d'effort de hauts fonctionnaires.

M. Diefenbaker: Effort en haut lieu, très bien. Que le ministre dise à la Chambre qui sont ceux qui, en haut lieu en Grande-Bretagne, refusent au Canada ses marchés naturels. Il devrait certes exister entre les membres d'une même famille la plus grande liberté de commerce, ce qui, comme le signalait le ministre dans son discours à Washington, est le commerce naturel. La franchise devrait certes marquer toutes les relations entre les gouvernements du Commonwealth. Hier, le ministre a parlé d'absence d'excédents. Voici un fait intéressant à noter. Le 13 février 1950, alors qu'il parlait à la séance d'ouverture du Conseil canadien d'horticulture, le ministre disait:

Il est des gens dans le monde qui rendent difficile au Canada de distribuer des aliments excédentaires aux régions qui en ont besoin. La situation n'est pas encore normale et le Canada produit des excédents de denrées alimentaires dont on a besoin ailleurs.

C'était le 13 février. Le ministre s'adressait à des cultivateurs qui connaissent la situation. S'il leur avait dit qu'il n'y a pas d'excédents, ils auraient répliqué: Pas d'excédents, qu'est-ce qui ne vas pas? C'est pourquoi il leur a affirmé qu'il y a des excédents. Le *Globe and Mail* du 1er octobre 1949 rapporte une déclaration que le ministre faisait au sujet des marchés. Ce jour-

là, accordant une entrevue aux journalistes, il déclarait à l'égard des marchés offerts par l'Angleterre aux denrées alimentaires canadiennes:

Nous nous efforçons de conserver les marchés que possède le Canada en Grande-Bretagne, mais rien ne nous assure du succès.

Remarquez ce qui suit:

Le Canada n'a pas "encore souffert de la situation créée en Grande-Bretagne. On ne perd pas un marché quand on n'a rien à y envoyer".

En janvier, il dit qu'il y avait des excédents. En octobre, après la récolte, il déclare qu'il n'y en avait pas. Tâchons de savoir au juste laquelle de ces affirmations est exacte. Ou il y a des excédents, ou il n'y en a pas. A la suite de ses déclarations, le ministre de l'Agriculture est enfermé dans un dilemme.

Le très hon. M. Gardiner: Lisez tout mon discours. Vous verrez que mes déclarations ont été les mêmes.

M. Diefenbaker: Fort bien!

M. l'Orateur: Règlement!

M. Diefenbaker: Vous savez, Monsieur l'Orateur, en présence de réactions comme celles-là, je vois que mes paroles n'obtiennent pas l'approbation unanime.

Le très hon. M. Gardiner: Personne de ceux qui étaient présents à la réunion n'est de cet avis.

M. Diefenbaker: Je n'ai pas tout lu. Je ne saurais exposer toutes les contradictions que j'ai relevées.

Le très hon. M. Gardiner: Si vous lisiez le texte au long, la difficulté serait résolue.

M. Diefenbaker: Je n'ai jamais vu mon honorable ami autant s'agiter. Il se plaît à nous lancer des attaques enflammées que j'écoute en silence, mais il ne veut pas être payé de retour.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Diefenbaker: Il déclare aux producteurs qu'il existe des excédents, car il ne peut faire autrement, mais à d'autres, pour tenter d'expliquer la situation actuelle et pour excuser la perte définitive ou prochaine des marchés étrangers, il affirme que nous n'avons pas d'excédents. A l'un il dit qu'il y a surabondance et à l'autre qu'il y a disette. Ces deux attitudes opposées me font penser à la chanson *I got plenty of nothing.*

M. Warren: Quelqu'un de l'opposition pourrait-il faire mieux?

M. Graydon: Trève d'interruptions officielles, là-bas.

Une voix: Quack, quack!

M. Diefenbaker: Il y a excédent de canards à la Chambre. Pris seul, le discours radiophonique consigné hier, a l'air d'un orphelin: il lui faut un compagnon. Je lui procure comme compagnons un certain nombre de discours que le ministre de l'Agriculture a prononcés durant la campagne électorale. Parlant à Simpson le 12 mai, le ministre a dit ceci:

Le marché est sûr, dit Gardiner

Attaquant ses adversaires politiques qui ont accusé le gouvernement libéral de faire perdre au Canada ses marchés, le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, a déclaré, à une assemblée populaire tenue à Simpson, mercredi soir, que ces prétentions étaient fausses. "Nous pourrions, dit-il, vendre beaucoup plus de produits agricoles si nous en avions en excédent."

Le 11 juin, le ministre a prononcé les paroles suivantes:

"Nous ne perdons pas nos contrats d'outre-mer, a déclaré M. Gardiner. Tous les contrats expirent automatiquement à la fin de l'année et ils sont ensuite renouvelés, avec modifications s'il y a lieu. Le Canada n'a pas d'excédent de denrées et nous ne perdons pas nos contrats."

Parlant à Regina le 10 mai, le ministre aurait déclaré:

"La vente du blé ne pose pas de problème. Le problème qui confronte l'agriculture canadienne n'est pas de vendre du blé à l'Angleterre mais de trouver d'autres marchés à notre excédent de blé", a déclaré lundi à Regina le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner.

Voilà pourquoi je m'attendais que le ministre nous indiquât, quand il a pris la parole hier, quelles mesures on est à prendre. Il a mentionné que la FAO achèterait une partie de notre excédent, mais cela n'est qu'un expédient.

Le très hon. M. Gardiner: Lisez le reste de ces discours et vous aurez le réponse.

M. Diefenbaker: Le rapport continue:

M. Gardiner a déclaré qu'on n'avait jamais douté que l'Angleterre pouvait acheter du blé canadien.

Puis, le 24 juin il a affirmé:

Il n'y a aucune preuve à l'appui de cette affirmation... d'après laquelle le Canada est en train de perdre le marché britannique des vivres...

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas le bon discours. Lisez celui de Simpson.

M. Diefenbaker: Le ministre veut choisir les discours que je vais lire. Je me suis montré plus juste. Je lis les comptes rendus sans faire de choix.

M. Gardiner a déclaré à une assemblée de l'association libérale de Moose-Jaw, convoquée pour choisir un candidat, que les difficultés à trouver des débouchés pour notre blé ne se posent plus comme durant les années trente. Le ministre a ajouté qu'il y aurait des élections à une date qu'il ignorait.

Que ces deux dernières affirmations se suivent n'est que coïncidence, je suppose. Puis, j'ai cette autre dépêche du 30 mai:

Samedi soir, le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, a prédit que bientôt le Royaume-Uni aura suffisamment de dollars pour acheter plus de vivres du Canada. "Le Royaume-Uni et d'autres pays a-t-il dit, seront bientôt capables de payer". "Le Canada aura prochainement besoin de deux choses, dit M. Gardiner, plus de denrées alimentaires à vendre...

Voilà, monsieur l'Orateur: devant l'Association des horticulteurs nous avons un excédent; à la Chambre des communes, nous l'avons entendu hier, il n'y a pas d'excédent. Mon temps de parole est épuisé et j'aurais beaucoup d'autres passages à citer.

Le très hon. M. Gardiner: Je lirai les autres lorsque je prendrai la parole.

M. Diefenbaker: C'est seulement la modestie sans doute qui a empêché le ministre d'en donner lecture hier.

Le très hon. M. Gardiner: Non, uniquement votre refus de m'accorder plus de temps.

M. Diefenbaker: En terminant, j'invite le ministre et le Gouvernement à exposer à la Chambre notre situation commerciale. Au dire du ministre notre commerce va très bien maintenant et nous n'avons rien à craindre; or, pendant que le ministre parlait hier, nous recevions de Genève, par télétype, la nouvelle suivante:

La Grande-Bretagne a donné avis, hier, qu'elle ordonnera de nouvelles réductions dans ses importations des pays du dollar si la demande de produits britanniques fléchit aux États-Unis.

Le ministre nous a démontré à quel point notre commerce se maintient et prend de l'expansion. Néanmoins, les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la Statistique, à l'égard du mois de janvier, indiquent une diminution dans notre commerce avec la Grande-Bretagne. Hier, à Genève, le gouvernement britannique a annoncé qu'il devra restreindre de nouveau ses achats. C'est pourquoi les membres de l'opposition, conscients de leur responsabilité, ont signalé et rappelé que la situation commerciale et les circonstances sont extrêmement graves. Par conséquent, au risque de nous répéter, nous exhortons le Gouvernement à convoquer, le plus tôt possible, les nations du Commonwealth à une conférence du commerce. C'est pour faire œuvre utile que nous avons présenté la motion, et c'est dans le même esprit que nous abordons le sujet aujourd'hui. La population a le droit de savoir ce qui en est. En ce moment, elle doit se contenter de déclarations contradictoires de la part des ministres. Les uns affirment que nous avons des excédents; d'autres soutiennent le contraire. Il importe que nous

connaissions les faits. Il faut mettre fin à la politique contradictoire du Gouvernement en matière de commerce.

M. L. A. Mutch (Winnipeg-Sud): Tout comme les honorables préopinants, j'aimerais commencer mon discours en adressant des félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour le talent avec lequel ils se sont acquittés de leur tâche et pour l'honneur qu'ils ont fait rejaillir sur eux-mêmes et leurs commettants.

Je siège ici depuis longtemps et je me crois aussi dénué de méchanceté que certains des arguments que j'ai dû écouter pendant dix-sept sessions étaient dépourvus de logique, mais on s'attend sans doute,—j'y prendrai certainement un vif plaisir,—que je relève certaines observations formulées en cette enceinte l'autre soir. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a fait l'honneur de parler assez longuement du compte rendu que donnaient les journaux d'un discours que j'avais prononcé à Toronto. Je sais qu'il n'a pas entendu prononcer ce discours; il est bien évident aussi qu'il ne l'a pas lu, de telle sorte que les renseignements qu'il possède lui viennent uniquement des nouvelles de presse. Je regrette de n'avoir pas été ici pour l'entendre, car si l'honorable député manque souvent la cible, il n'est jamais ennuyeux et continue à tirer, peu importe le nombre de ratés. On peut dire de lui ce qu'on a dit jadis d'un autre étudiant: il s'est plongé dans plusieurs étangs de la connaissance, mais jamais il n'a touché le fond. Il est certain que lorsqu'il a traité des faits relatifs à ce qui avait été dit dans ce discours, qu'il a voulu critiquer ici l'autre soir, il n'avait pas réussi à toucher le fond.

Les extraits que le député a cités, extraits tirés de la propagande libérale qui a été couronnée d'un si beau succès au Manitoba au cours de la campagne électorale, sont parfaitement justes. J'en suis sûr, ne doutant pas qu'il s'en est procuré des exemplaires. Cependant, s'il avait entendu ou lu le discours qu'il se mêlait de censurer, il aurait constaté que lorsque j'ai exprimé certaines opinions, j'ai signalé que tous les membres de mon parti ne les approuveraient pas nécessairement.

M. Knowles: C'est ce que j'ai dit.

M. Mutch: En effet. Mais le député tenait tellement à ce que je me contredise, qu'il m'a attribué ce qu'il souhaitait me faire affirmer sans se donner la peine de vérifier mes paroles. Il y a longtemps que l'honorable député s'intéresse sincèrement à la question de la sécurité sociale. Lorsque je l'ai connu d'abord il s'intéressait surtout à la sécurité que nous connaîtrons dans l'autre monde.

L'intérêt personnel qu'il pouvait y avoir consistait probablement à recueillir sur un plateau d'étain sa juste part de la manne qui tombe du ciel. A un moment donné, il est entré dans la vie publique au Canada, et il s'est rendu compte qu'elle constituait une forme de sécurité temporelle. L'honorable député ne m'en voudra pas, je crois, de dire que sa réaction, quand il est arrivé ici pour la première fois, fut quelque peu comme celle de l'Écossais qui, ayant parié deux shillings sur une course de chevaux, en gagne trente et demande ensuite à l'Anglais depuis combien de temps cette sorte d'entreprise existe. Ces gens sont si heureux de profiter d'un peu de sécurité sociale qu'ils voudraient en accroître la mesure.

Je n'ai jamais, ni dans mon discours à Toronto le 14 février ni en toute autre occasion, déprécié le désir normal et légitime qu'ont tous les gens respectables de réaliser la sécurité sociale. Il n'y a pas de plus puissant mobile chez les gens civilisés. Je soutiens, et j'ai soutenu, qu'en assurant la justice sociale, le Gouvernement actuel a permis à un plus grand nombre de Canadiens de jouir de la sécurité sociale. J'ai dit en cette occasion, et je le répète, que la crainte a porté des gens de toutes les classes de la société à avoir trop de foi, trop de confiance dans les mesures législatives de sécurité sociale. J'ai dit alors que ce culte de la sécurité sociale avait détruit la confiance en nous-mêmes et dans la société telle qu'elle est présentement organisée. J'ai déploré, monsieur l'Orateur, et je déplore encore que l'aide à l'État soit un piège et une illusion. J'ajoute maintenant que c'est une supercherie. Elle présuppose que nous pouvons continuer d'obtenir quelque chose pour rien. Malgré l'éloquence que mon honorable ami a déployée sur ce sujet l'autre soir, c'est un fait fondamental et élémentaire qu'on ne peut obtenir quelque chose pour rien.

M. Knowles: Mais une foule de gens en obtiennent.

M. Mutch: Je crois que la modestie devrait empêcher le député de formuler une remarque de ce genre. Je suis porté à croire que l'observation la plus pratique qu'il ait faite sur son discours est la suivante: "Je ne sais pas exactement ce qu'il voulait dire".

L'honorable député a poursuivi en disant que plusieurs prennent mon nom en vain à cause des vues que j'ai exprimées dans mon discours à Toronto. Je ne m'en inquiète pas outre mesure s'il en est ainsi, mais je ne puis m'empêcher de me demander si sa source d'information à cet égard est plus sûre que celle où il a puisé pour savoir ce que j'ai dit. Il s'est alors moqué de moi parce que la Chambre de commerce du Canada, dans une publication dont j'ai oublié le nom, a cité des extraits de ce discours qu'elle approuvait manifestement. J'ai toujours été assez insensible soit à la louange, soit au blâme. Peut-être, en toute justice à mon égard et à l'égard des autres qui ont des opinions semblables, devrais-je dire qu'il y a assez longtemps que je suis à la Chambre sans avoir trop de qualités qui plaident en ma faveur, si ce n'est que je puis penser par moi-même et que je suis prêt à exposer franchement mes vues.

Je comprends que mon honorable ami et le député qui a lancé une remarque pendant qu'il parlait se demandent pourquoi j'adopte une ligne de conduite qui ne correspond peut-être pas à celle de certains de mes collègues du parti libéral. Je ne me fais pas d'illusions sur l'appui que mon parti accorderait à certaines de mes opinions, à certaines vues qu'il m'arrive d'exprimer. Cependant, la liberté de parole et la liberté de pensée sont encore reconnues dans le parti auquel je suis inféodé. Dans le parti auquel le député appartient, il faut ou se conformer aux directives ou passer à la planche, comme ont dû le faire récemment deux députés manitobains. Dans notre parti, je suis heureux de le dire, il nous est encore possible d'exprimer des opinions fondées sur d'honnêtes convictions, même si elles ne sont pas nécessairement partagées par tous les membres du parti. De fait, les directives politiques émises par le parti libéral depuis que je siège ici ne sont pas tant des directives que l'opinion réfléchie émanant de la rencontre de plusieurs points de vue. Cette façon d'arrêter une ligne de conduite a donné d'heureux résultats au pays.

Je disais tantôt que l'honorable député s'était permis de se moquer de ce qu'un organe de la Chambre de commerce avait cité, en les approuvant, certaines observations tirées du discours que j'ai prononcé à Toronto. Que le député ne prise pas mes vues, cela m'est égal. Franchement, je crois que la Chambre de commerce est capable de se défendre. Cependant, il est une observation que je crois utile de formuler. Bien que peu sensible aux éloges et aux reproches tant qu'il m'est possible d'exprimer mes opinions franches et sincères, je crois que j'apprécierais beaucoup mieux l'approbation de certaines personnes qui sont mêlées à cette organisation que l'approbation de mon honorable ami ou de ceux avec lesquels il s'associe. Je n'ignore pas qu'il exprime les vues du parti sur ces questions. La chambre de commerce, cependant, compte des hommes qui ont contribué à maintenir notre pays dans un état sain et prospère. C'est une organisation forte et virile. Ses membres ont rendu

notre pays assez fort pour qu'il puisse résister à l'activité des termites politiques sans que son économie en soit atteinte; songeons aux résultats désastreux que l'effondrement de notre économie aurait pu avoir.

M. Knowles: Est-ce ainsi que vous qualifiez les gens de Winnipeg-Sud qui veulent la sécurité sociale?

M. Mutch: Non, je ne qualifie personne ansi; l'expression est une façon inoffensive de présenter ces gens qui, par leurs attaques, cherchent à détruire une chose qu'ils seraient tout à fait incapables de remplacer, s'ils réussissaient à l'annéantir.

A mon sens, on perd rarement ses amis ou la confiance des gens en étant honnête et franc. C'est celui qui ne dit pas la même chose à tous et qui cherche à plaire à trop de gens à la fois qui encourt la colère publique. Je suis quelque peu fier qu'un discours prononcé hors de la Chambre devant des hommes d'affaires ait frappé mon honorable ami. Je comprends un peu le motif de son intérêt. En exprimant des vues personnelles à des gens que cela pouvait intéresser. Je formulais, pensait-il, des déclarations susceptibles de me nuire sur le plan politique. Voilà ce qui l'a inspiré. A titre d'homme politique, je ne m'oppose pas à ce qu'on cherche dans les déclarations d'autrui ce qui peut plus tard lui nuire. Si tel était le but visé par le député il n'a réussi qu'à me faire de la réclame gratuite.

M. Knowles: Le député obtient ce résultat lui-même avec beaucoup plus de succès.

M. Mutch: Je m'en remets, à cet égard, à mon passé. Je suis arrivé ici le premier, je serai peut-être le dernier à partir. Le député, en attirant comme il l'a fait l'attention sur moi et sur un de mes discours, dont il n'a pas lu le texte, désirait, en se fondant sur des comptes rendus de journaux, donner l'impression que je m'opposais à un programme de justice sociale comportant une certaine mesure de sécurité sociale, programme que le gouvernement actuel et moi-même avons préconisé au cours de la dernière campagne électorale.

C'est bien avant 1949 évidemment que je me suis mis à préconiser des réformes comme l'ajustement de la pension de vieillesse, l'assistance en matière d'instruction publique et de législation sociale et ainsi de suite. Dût-on être mal renseigné, ou encore malintentionné, c'est peut-être en politique une bonne tactique politique de détacher certaines phrases authentiques d'un texte. Mes honorables amis et, en général, tous ceux qui ont pu me citer, ne m'ont jamais attribué de paroles que je n'avais pas dites mais ils ont parfois supprimé du contexte certaines paroles que j'avais dites. Quoi qu'il en soit, il reste que, dans mon passé, rien de ce que j'ai dit ne peut donner l'impression à qui que ce soit d'honnête que j'étais opposé à des mesures législatives adoptées depuis, soit à l'amplification de l'aide de l'État ou de la sécurité sociale dont le coût est, à bon droit, assumé par l'ensemble de la collectivité au profit de la nation.

Je n'ai pas dit que les méthodes adoptées par le gouvernement actuel ou par ses prédécesseurs,—nous pourrions nous en tenir au gouvernement actuel puisque c'est à lui que nous devons la plupart de nos lois sociales,—étaient parfaites mais j'ai toujours appuyé les réformes effectuées. Je reconnais que, sous certains rapports, ces mesures que j'estimais non seulement nécessaires mais sages, étaient plutôt l'aveu d'un échec qu'un hommage au mérite de ce moyen de résoudre les problèmes sociaux de notre pays. Cependant il ne convient ni à mon collègue ni à quiconque de prétendre que, lors de l'étude de ces mesures, je ne leur ai pas accordé une attention sincère et empressée.

Je les ai sans cesse appuyées. Ce n'est ni à lui ni à moi de décider si j'ai fait preuve de bon ou de mauvais jugement. J'ai été élu quatre fois député. La première fois, on m'a cru sur parole et les trois autres fois, la majorité des électeurs ont approuvé ma sincérité. Le point de savoir si ces mesures sont idéales reste discutable. Peu importe que j'aie tort ou raison quand je dis que quelques-unes de ces lois sociales ne sont qu'un aveu de défaite et quelques autres, une nouvelle panacée recommendable pour le bien-être de l'humanité. En effet, dans un monde pratique il faut faire face aux réalités. Le gaspillage des valeurs humaines d'une nation est une rançon trop forte à verser pour la défense de théories, que ce soit pour des motifs économiques ou humanitaires.

Il s'agit de mesures de conservation auxquelles tous participent pour le bien de la nation. Je n'ai pas manqué ni ne manquerai d'appuyer tout geste de cette nature, mais, je l'avoue franchement, la conception moderne de l'État-providence me fait horreur. Je me méfie instinctivement des dirigistes et j'ai une foi vive et durable dans le bon sens de la grande masse de gens qui, avant tout, désirent se protéger du petit nombre de gens malhonnêtes et rapaces et travailler en paix à leur propre salut.

Les subventions, quelles qu'elles soient, ne me disent rien qui vaille. Si elles doivent être inévitables, qu'elles soient franches, manifestes et données pour telles. N'allons pas les proposer comme nouvelle panacée à l'avantage de tous, mais reconnaissons-les franchement pour ce qu'elles sont: l'aveu et le

prix de l'échec. Nous continuons à nous débarrasser de certaines des contraintes exceptionnelles du temps de guerre, mais il en reste encore trop de plus anciennes.

Je traiterai brièvement la question du commerce. Je signale au Gouvernement et à la Chambre que le commerçant particulier, s'il était libre, trouverait des marchés à nos marchandises; il saurait bien se tirer d'affaire au pays, comme cela s'est fait de tout temps, ou bien il placerait le produit de son commerce à l'étranger, ce qui aiderait à assurer des marchés à sa patrie. De fait, pour autant que la chose est possible dans un monde économique embrouillé et réglementé à l'excès, j'estime que nous devrions nous appliquer à libérer les voies commerciales afin de permettre à nos exportateurs de denrées, de monnaie et de services de commercer où ils peuvent. On peut toujours trouver des capitaux pour un risque commercial honnête. Le problème qui se pose depuis quelques années tient à ce que l'État, ici comme ailleurs, réglemente, occupe ou restreint le champ d'activité commercial.

On nous presse d'avancer plus vite dans la voie de la sécurité sociale. Or cette thèse de la sécurité subventionnée par l'État, si on continue de la répandre, fera disparaître toute possibilité d'instituer, dans l'intérêt de qui que ce soit, de véritables mesures de sécurité sociale. Au risque d'être mal compris, de bonne ou de mauvaise foi, j'avoue que je ne vois pas d'un bon œil que d'autres groupes de Canadiens, en tant que tels, soient payés par l'État. Je ne retire rien de ce que j'ai dit cet après-midi sur les mesures de sécurité sociale que le public en général défraie et qui sont dans son intérêt. Voilà l'angle sous lequel, il me semble, nous devrions invariablement envisager ces questions, au lieu de les considérer du point de vue d'après lequel on nous demande d'acquitter une dette que le public nous doit, par l'intermédiaire du Gouvernement. Je me rends parfaitement compte de la tendance déplorable de ceux qui cherchent à obtenir du gouvernement fédéral et des autres gouvernements qu'ils exercent leurs pouvoirs en vue de réalisations qui en soi sont justes et excellentes, réalisations que trop souvent nous envisageons moins comme étant souhaitables, bonnes et conformes à l'intérêt public, que simplement acceptables en vertu de la formule: "Demandez et vous recevrez"; car en définitive, tous tant que nous sommes, dans la personne morale de l'État, nous devons quelque chose à quelqu'un. C'est là une doctrine non seulement erronée mais extrêmement dangereuse. Je ne reproche pas à l'État les mesures déjà prises, du moins certaines d'entre elles, dans le domaine social. Certains m'accusent de manquer de sincérité.

Dans son numéro du 28 février 1950, le *Star* de Montréal prétend que le paternalisme socialiste me paraît acceptable s'il est proposé et mis en vigueur par un gouvernement libéral. Le rédacteur de ce journal est très bien renseigné. Comme il me connaît bien, il sait que je suis au courant des répercussions que le socialisme a eues sur le parti libéral britannique de 1900 à 1923, alors que le parti était à la merci des dirigistes. Le socialisme ne me plaît pas davantage quand il est préconisé par les libéraux. De fait, je le crains encore plus, car la paternité libérale lui confère un air convenable.

Dans ma jeunesse, quand j'étudiais l'histoire et la politique j'avais une certaine sympathie pour les idées que préconisaient les socialistes Fabiens au début des années 1900. Je croyais alors qu'il s'agissait d'un groupe de membres du puissant parti libéral qui penchaient vers la gauche. J'avoue que je m'intéressais beaucoup à certains projets des Fabiens, sur lesquels je fondais de grands espoirs. Quand je songe aux événements survenus depuis, je suis non seulement déçu, —je l'avoue franchement,—mais aussi effrayé par les mesures que peuvent prendre les dirigistes, d'abord sous le déguisement de libéraux de gauche, puis en véritables socialistes.

Je suis parfois porté à être satisfait de la situation au Canada; on m'en excusera sans doute après ce qui s'est passé l'an dernier. Quand je songe non pas au présent, mais à l'avenir du parti libéral en Grande-Bretagne, je deviens pessimiste. En principe, la différence entre les socialistes et les libéraux se limiterait à la méthode employée et non à l'objectif visé. De nouveau j'avoue que, par le passé, j'ai peut-être partagé et même exprimé cette opinion. J'affirme franchement à la Chambre toutefois, que si j'ai déjà préconisé cette théorie, aujourd'hui je la renie et la dénonce.

A l'examen, l'ensemble des programmes d'aide lancés par les États aux fins de la sécurité sociale révèlent une grande lacune. J'en ai déjà parlé mais je la signale de nouveau: on est plutôt enclin à attendre que le grand public approuve une idée, qu'un appel soit lancé ou, comme dans le cas des socialistes Fabiens, que les nouvelles théories soient acceptées, grâce à des méthodes d'infiltration, par un parti dont la réputation inspire confiance. Ainsi on donne l'impression que l'assistance de l'État diffère, en quelque sorte, de ce qu'elle est véritablement. En recourant à une influence bénigne, on cherche à leurrer le grand public sur les frais réels. Je ne

songe pas uniquement aux sommes en cause, car, à mon sens, nous pouvons probablement nous permettre de conserver et d'accroître notre législation en matière de bien-être social. Je crains plutôt, et non seulement pour une époque où cela ne vaudra peut-être plus, les répercussions au sein de la population.

Les plans des socialistes sont d'autant plus dangereux que d'ordinaire leurs auteurs sont tout à fait sincères en préconisant des mesures qui semblent à la fois humanitaires et étroitement alliées aux aspirations et aux besoins de l'humanité, mais ils ne se soucient pas de démontrer en même temps aux gens ce que coûteraient leurs réalisations, s'ils ont recours aux méthodes qu'ils proposent.

Peu de gens se rendent compte qu'à mesure qu'ils font accepter l'idée que l'État se doit d'assurer la subsistance à l'individu, puis qu'il se doit de déterminer son niveau de vie, peu de gens, dis-je, se rendent compte qu'en agissant de la sorte ils deviennent des otages entre les mains de doctrinaires politiques extrémistes qui finiront par établir un État communiste, s'ils poussent leurs théories à leur conclusion logique.

Les communistes chez nous sont paisibles et savent se contenir en ce moment. Ils peuvent se permettre d'être inactifs, car plusieurs de ceux qui détestent sincèrement le communisme et dénigrent les communistes accomplissent leur besogne. Quand le doctrinaire a rendu l'étatisme acceptable à sa victime involontaire, la scène est toute prête pour l'avènement, en notre pays ou partout ailleurs, de l'État communiste.

Les adeptes du planisme social insistent alors sur ce que l'État peut ou doit donner. Celui qui signale l'importance de ce que le socialisme nous enlève ou essaie d'en évaluer le coût, comme le disait l'autre jour mon honorable ami,—c'est l'argument que j'aurais fait valoir alors et que je fais valoir aujourd'hui,—est accusé d'être réactionnaire, de manquer d'humanité ou même de sens chrétien. L'idée maîtresse, c'est que l'État est tenu d'assurer à chacun sa subsistance. A ce propos, qu'on me permette de dire ceci. Lorsque les gens tiennent cette idée pour fondée, il n'est pas un appel à la raison qui vaille, pas un avertissement qui soit écouté, pas un ensemble de principes qui empêche la population d'une nation d'accepter une telle philosophie.

Faisant des commentaires sur le discours si souvent cité, un autre monsieur qui s'intéresse, lui aussi, à une autre sorte de sécurité sociale,—je veux parler de M. H. H. Hannam, —a donné aux journaux un communiqué fondé sur le compte rendu de mon discours qui avait paru dans les journaux. Il a affirmé que, sans l'aide de l'État, plusieurs Canadiens étaient incapables d'assurer seuls leur sécurité. Je soutiens que cela, évidemment, n'est pas vrai, sauf dans son sens individuel le plus étroit et même là, cela n'est vrai que d'une minorité d'infortunés. La vérité brutale, c'est que cet état de choses pourrait se réaliser si nous continuons à suivre les conseils de ce monsieur et de ceux qui pensent comme lui. Les frais de la sécurité qu'il préconise retombent sur chacun d'entre nous. Il se peut que ses idées pourraient nous mettre en état de ne pouvoir compter que sur la sécurité assurée par l'État, ce qui, en définitive équivaudrait à la disparition de toute sécurité.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai écouté le représentant de Winnipeg-Sud (M. Mutch). Il est certain que nombreux sont les Canadiens qui regretteront de l'avoir entendu répéter ce qu'il a dit à la désormais fameuse réunion de la Chambre de commerce. Il craint, semble-t-il, d'ajouter encore, comme il dit, au nombre de ceux qui émargent au budget de l'État. Je suis persuadé pourtant que les titulaires de la pension de vieillesse seraient heureux d'émarger au même budget que lui et moi. Je lui dirai que s'il prononce encore beaucoup de discours comme celui-là, les électeurs lui enlèveront l'occasion de le faire désormais.

M. Mutch: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Argue: Oui.

M. Mutch: L'honorable député a-t-il pu conclure des observations que je viens de faire que j'étais en quelque sorte insensible au sort des titulaires de la pension de vieillesse, ou que ceux avec qui je suis en rapport le sont?

M. Knowles: Non, on peut simplement conclure à la pauvreté du jugement.

M. Argue: Si j'ai bien compris, l'honorable député est opposé à la suppression de l'évaluation des ressources?

M. Mutch: Je n'en ai jamais parlé. Je propose à mon honorable collègue de lire le discours. S'il ne l'a pas entendu, je m'en excuse.

M. Argue: Si je n'en retire pas davantage à le lire qu'à l'écouter très attentivement, cela, je le crains, ne serait qu'une perte de temps.

A l'instar d'autres députés qui ont participé à cette discussion, je tiens à féliciter très sincèrement les motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). Je crois que ces deux députés se sont acquittés de cette tâche d'une façon qui les honore en même temps

qu'elle honore leurs circonscriptions. J'ai joui d'entendre l'honorable député de Kindersley. Comme moi, il vient en effet de la Saskatchewan, et je suis heureux de l'honneur qui échoit ainsi à notre province. J'ai également été heureux de constater qu'on avait choisi un jeune cultivateur pour proposer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je m'étais d'abord proposé de parler du problème de la conservation des sols et de l'utilisation des terres, puis de signaler qu'un vaste programme de conservation de la forêt, de la terre et de l'eau s'imposait vraiment chez nous. Nos ressources s'épuisent rapidement. Il est grand temps que le gouvernement fédéral, de concert avec les autres gouvernements et les organismes publics, inaugure un programme de conservation du sol et de la forêt. Je recommande aux députés un excellent article publié à ce sujet en janvier dernier dans l'*Agricultural Institute Review* et dont l'auteur est M. C. Gordon O'Brien, secrétaire général de l'Institut agricole du Canada. L'institut agricole du Canada compte environ 3,200 agronomes. Cet organisme est d'avis que le problème de l'utilisation et de la conservation du sol est une question que notre pays ne peut pas se permettre de ne pas aborder très prochainement.

Je veux commenter maintenant les sujets que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a traités hier à la Chambre. Il s'est dit heureux que les journaux l'aient cité correctement durant la campagne électorale et en d'autres circonstances. J'ai été heureux de constater, hier, qu'il n'a pas tenté de nier les nouvelles publiées à l'occasion dans la presse. Il semble que le ministre de l'Agriculture tâche d'être tout à tous. De même que d'autres membres du cabinet, il semble avoir formulé, au cours de la campagne électorale, des déclarations auxquelles il a donné le démenti par la suite. Que je cite celle qu'il formulait à Indian-Head, le 24 juin 1949, et que le *Leader-Post* rapportait en ces termes, le 27 janvier dernier:

> Le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, a dit à une assemblée politique, tenue ici vendredi soir, que le refus du gouvernement cécéfiste de la Saskatchewan de payer sa part de la route transcanadienne est l'une des raisons du retard apporté à l'établissement définitif des plans relatifs à l'aménagement de cette route.

Le ministre de l'Agriculture a affirmé que, si l'établissement des plans retardait, cela était dû au gouvernement de la Saskatchewan. On me permettra de lire le deuxième paragraphe d'une lettre que le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters), de qui relève la construction de la route transcanadienne, adressait, le 7 avril 1949, au ministre de la Voirie de la Saskatchewan. Voici:

> Il ressort nettement de l'attitude serviable que vous avez adoptée à la conférence et de votre correspondance subséquente que vous avez hâte de procéder sans retard.

A mon sens, voilà qui prouve irréfutablement que le ministre de l'Agriculture a fait à Indian-Head des déclarations non fondées. Je me souviens du débat qui a eu lieu l'automne dernier au sujet de l'irrigation. L'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher) a fort habilement débusqué le ministre de l'Agriculture et lui a fait exposer sa conception nouvelle de l'irrigation prochaine en Saskatchewan. Malgré les déclarations formulées pendant pluiseurs années par le ministre et selon lesquelles le gouvernement fédéral entreprendrait des travaux d'irrigation, en particulier dans la région du sud de la Saskatchewan, il a dit au cours de la session de l'automne dernier que si le gouvernement fédéral décidait de mettre en œuvre ce programme de la plus haute importance, il faudrait que le gouvernement de la Saskatchewan fournisse de 50 à 60 millions de dollars dans une période de temps donnée. Je tiens à lire un extrait du *Leader-Post* de Regina, livraison du 23 juin 1949, où il est question d'un discours prononcé par le ministre à Lemberg. Je cite:

> "L'entreprise projetée sur la Saskatchewan-Sud donnerait lieu à la production économique d'énergie motrice, amènerait l'expansion de l'industrie dans les petites villes et encouragerait les jeunes à demeurer dans la province. Les débuts sont prometteurs", a dit l'honorable M. Gardiner.
>
> "Donnez-nous l'occasion de terminer notre œuvre."

Mais voici! Après que la Saskatchewan et le reste du pays ont réélu le Gouvernement et le ministre afin qu'ils terminent l'œuvre commencée, l'un des premiers gestes du ministre a été de déclarer que l'entreprise ne serait menée à bonne fin que si la Saskatchewan fournissait de 50 à 60 millions de dollars. Je saisis fort bien l'attitude présente du ministre à l'égard de l'irrigation. Il sait qu'il existe des excédents de denrées agricoles fort difficiles à écouler. Il sait que ni lui ni le Gouvernement n'ont de programme qui puisse amener la vente de ces excédents. Il en conclut donc: "Pourquoi réaliser un projet d'irrigation en Saskatchewan si cela doit avoir pour effet d'accroître des excédents déjà considérables?"

Avant les élections du 27 juin, les ministres, les uns après les autres, ont formulé des déclarations ou fait des promesses auxquelles ils ont renoncé depuis ou se sont abstenus de fournir à la population les renseignements auxquels elle avait droit. Prenons par exemple l'attitude du ministre et du Gou-

vernement à l'égard de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies dont l'objet est d'assurer un certain revenu aux cultivateurs pendant les années de mauvaise récolte. A la session qui a précédé les élections, on a fait part du projet de modifier la loi sans préciser cependant la nature de l'amendement. Dans ma circonscription,—pour le moment, je m'en tiens à la mienne,—des inspecteurs chargés de l'application de cette loi ont déclaré aux cultivateurs que si les candidats libéraux étaient élus et le Gouvernement maintenu au pouvoir, les paiements seraient doublés. Lorsque j'ai pris le train pour Ottawa en septembre dernier, un inspecteur m'a déclaré: "Je suppose que vous appuierez l'amendement en vue de porter les paiements de $2.50 à $5 l'acre".

Je sais que le ministre n'a jamais promis que les paiements seraient portés à $5 l'acre. Néanmoins, on avait l'impression là-bas qu'ils seraient augmentés grâce au nouvel amendement, et le ministre n'a pas eu le courage de dire aux cultivateurs de la Saskatchewan ce que comporterait exactement l'amendement que le Gouvernement se proposait d'apporter à la loi s'il était réélu. Je parierais qu'aucun ministre du cabinet ne peut trouver, dans un de ses discours ou ceux de ses collègues, un extrait indiquant que si le Gouvernement était retourné au pouvoir et que si, dans moins de huit mois après les élections, le chômage était général au Canada, le Gouvernement abandonnerait complètement son programme d'une réserve de travaux publics. J'ai été étonné et démoralisé d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) annoncer, dans son premier discours de la présente session, que le Gouvernement n'était pas disposé à entreprendre un vaste programme en vue de parer au chômage général, qui constitue un problème grave en ce moment. Il a dit que le chômage était inégal, saisonnier, local et que la venue du printemps y remédierait. En attendant, même si le premier ministre a raison,—ce dont je doute fort,—il y a 375,000 chômeurs qui vivent ou de la pitance de l'assurance-chômage ou des secours de leurs municipalités. Quand on songe que ces chômeurs ont charge de famille, on peut dire qu'aujourd'hui un million de Canadiens n'ont pour tout revenu que les maigres prestations de l'assurance-chômage ou quelque autre forme d'assistance. Si quelque ministre avait dit, au cours de la campagne électorale: "Si le parti libéral est réélu, le Gouvernement ne fera rien, au cas où, dans huit mois, un million de Canadiens n'ont pas un niveau de vie raisonnable à cause de l'insuffisance des emplois", le Gouvernement aurait certainement été battu de façon décisive.

[M. Argue.]

Je pourrais citer bien d'autres cas où, à mon avis, le Gouvernement a dupé l'électorat avant le 27 juin. Il est question actuellement, par exemple, du problème de la pension de vieillesse; de partout on demande de supprimer l'évaluation des ressources. La campagne en faveur de cette suppression découle de ce qu'il est temps que la population rappelle au Gouvernement ses promesses. Je citerai à ce propos un passage de la page 42 du Livre vert du gouvernement fédéral, où sont contenues les propositions faites aux provinces en 1945:

> Le trait saillant des pensions nationales de vieillesse proposées est l'élimination de l'évaluation des ressources.

Voilà la principale proposition. Ce n'est qu'à la présente session que le Gouvernement a annoncé qu'il ne supprimerait pas l'évaluation des ressources même si les provinces signaient des accords financiers. Depuis l'échec des conférences de 1945, les porte-parole du gouvernement nous ont maintes fois affirmé à la Chambre que la faute entière en était au premier ministre du Québec, (M. Duplessis) et à celui de l'Ontario, le chef actuel de l'opposition (M. Drew). Je sais maintenant pourquoi le Gouvernement a changé d'attitude; c'est parce que les accords financiers actuels doivent prendre fin très tôt. On étudiera alors de nouveaux accords financiers, et le Gouvernement craint que cette fois-ci toutes les provinces consentent à signer, le forçant ainsi à mettre à exécution son propre programme. Que fait-on alors? On constitue une commission d'enquête. Je doute fort que les vieillards pensionnés obtiennent guère plus d'ici longtemps.

On a récemment encore majoré le tarif-marchandises. On l'avait tout d'abord relevé de 21 p. 100 en 1948 malgré les vives protestations de sept provinces qui, tenant pour injuste le barême déjà existant, se sont adressées au gouverneur général. Le 12 octobre 1948, on a rendu le décret du conseil C.P. 4678, mandant à la Commission des transports de commencer une enquête générale sur le tarif-marchandises. Voici le texte en partie:

> Le comité fait remarquer que l'un des griefs des gouvernements pétitionnaires c'est qu'une majoration générale ou uniforme de 21 p. 100 du tarif-marchandises aggrave, au lieu d'en tenir compte, les inégalités qui existent dans ledit tarif et que la chose a déjà fait l'objet de directives données à la Commission. Aux termes du décret du conseil C.P. 1487, du 7 avril 1948, la Commission est chargée de mener une enquête approfondie dans le tarif des chemins de fer et des compagnies de chemins de fer qui relèvent de la compétence du Parlement, en vue d'établir un tarif-marchandises juste et raisonnable qui, dans des circonstances à peu près analogues, s'appliquera d'égale façon à toutes les personnes et localités...

La Commission est de plus chargée d'étudier les questions exposées dans la pétition des provinces en même temps que la demande en instance d'une nouvelle majoration du tarif-marchandises. En d'autres termes, le Gouvernement a chargé la Commission des transports de mener une enquête approfondie dans la question du tarif-marchandises, d'examiner la demande d'une majoration de la part des chemins de fer et de rendre une décision sur les deux questions. La Commission n'a pas pris la peine de mener l'enquête. Au lieu de cela, nous avons une soi-disant majoration du tarif-marchandises de 16 p. 100, qui équivaut à 19·36 p. 100 du tarif en vigueur avant la majoration de 21 p. 100.

Les augmentations du tarif-marchandises, celle de l'automne dernier et celle de ces jours-ci, ont fait suite à une campagne électorale au cours de laquelle le Gouvernement a fait savoir à la population que s'il y avait modification du tarif, la Commission des transports avait reçu l'ordre de voir à ce que les taux de transport soient plus équitables et plus justes. On ne l'a pas fait. Si la population avait su qu'en plus de la majoration de 21 p. 100 il y aurait une autre augmentation générale de 16 p. 100, je suis sûr que le résultat des élections du 27 juin aurait été fort différent.

Hier, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a consacré beaucoup de temps à l'examen de nos marchés. Il a terminé ses observations en affirmant que nous avions quelques excédents de produits agricoles, tels le fromage, le beurre et le miel. Or les cultivateurs estiment que nous avons également un excédent d'œufs puisque le prix de gros, à Saskatoon par exemple, en a baissé de 52c. le 23 décembre 1948 à 33c. la douzaine du 23 décembre 1949, prix qui n'assure au producteur que 20c. la douzaine, qualité moyenne. A Winnipeg, du mois d'août de l'an dernier au mois de février de cette année, le prix des porcs a diminué de $7 le cent livres. Les cultivateurs se rendent compte qu'il existe des surplus agricoles quand ils voient leur revenu tomber si brusquement. Nous avons perdu le marché britannique en ce qui concerne les œufs. Notre contrat de bacon avec la Grande-Bretagne, au lieu de prévoir 160 millions de livres comme l'an dernier n'en prévoit que 60 millions cette année. Le contrat prendra fin en juillet. Le Canada perd à une allure rapide ses marchés britanniques.

Hier, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'en est pris au parti conservateur. Retraçant son histoire, il a condamné M. R. B. Bennett, qui avait pris des moyens trop énergiques en vue de trouver des débouchés à l'extérieur. Je signale au ministre que la politique de M. Bennett, malgré son insuccès, était plus sensée que la sienne. Le ministre de l'Agriculture semble prendre tous les moyens pour perdre nos marchés le plus rapidement possible.

J'ai aussi constaté que le ministre n'a pas répliqué aux interruptions de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet du rapport McGregor. Je suis convaincu que la population se serait prononcée autrement le 27 juin, si elle avait su que le ministre de la Justice (M. Garson) avait enfreint la loi, aidé et encouragé par le ministre du Commerce (M. Howe), si elle avait su qu'après le dépôt du rapport McGregor sur la meunerie on ne sévirait aucunement contre la prétendue coalition,—ce qui a poussé le commissaire à démissionner.

Enfreignant la loi, le ministre de la Justice et son collègue du Commerce ont réussi à étouffer le rapport McGregor pendant près de dix mois. Le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture ont également caché avec succès aux cultivateurs l'état financier de la Commission du blé. Par les nombreuses déclarations qu'il a formulées, le ministre de l'Agriculture a donné à entendre aux cultivateurs que la Commission du blé avait, au printemps 1949, versé un paiement de 20c. le boisseau à même l'excédent en caisse. La thèse soutenue hier par le ministre se fondait surtout sur les résolutions de novembre et de décembre 1948 ainsi que sur celle de janvier 1949 qui réclamaient un versement de 20c. Qu'est-ce qui les motivait? Le 27 février 1948, le ministre à déclaré à la Chambre qu'un autre paiement de 20c. le boisseau serait sans doute versé à l'égard du blé en 1949. Puis le 13 novembre dernier, le ministre portant la parole devant le congrès des syndicats de blé en Saskatchewan a affirmé selon le *Leader-Post* que la Commission du blé serait en mesure d'effectuer un paiement additionnel et que le montant s'établirait probablement à près de 20c. le boisseau. Par suite de cette déclaration, plusieurs municipalités situées dans la région de sécheresse ont adopté des résolutions exposant au ministre que si la Commission allait verser des paiements comme il l'avait annoncé, il convenait de leur accorder la priorité parce que leurs cultivateurs étaient dans l'embarras.

Puis, faisant des remontrances au député de Souris (M. Ross), le ministre a déclaré qu'il serait peu sage de verser un supplément de 40c. le boisseau, car cela grèverait lourdement les avoirs de la Commission. Qu'on me permette de citer le hansard du 27 février 1948, à la page 1769:

> Nous serions forcés d'emprunter des banques moyennant intérêt. Les cultivateurs de l'Ouest ne

nous demandent pas à l'heure actuelle d'emprunter des banques en vue de leur verser un supplément de 20c. en sus du supplément possible de 20c. que prévoit la mesure en cause, quitte à leur faire payer l'intérêt sur ces emprunts.

Il a dit aux cultivateurs du Canada et aux députés que le Gouvernement ne donnerait pas instruction à la commission de verser un supplément de 20c. le boisseau, s'il fallait que celle-ci empruntât l'argent des banques. Les cultivateurs ont donc pris pour acquis, l'an dernier, lorsqu'on a fait un versement de 20c., que la Commission du blé avait assez d'argent en caisse pour n'avoir pas à emprunter des banques.

On a dit souvent, en cette enceinte, que l'année financière de la Commission du blé, terminée le 31 juillet 1949, s'était soldée par un déficit de plus de 5 millions et qu'à cette époque, la commission devait plus de 23 millions aux banques. A cette époque la Commission du blé était complètement ruinée, son solde débiteur s'établissant à plus de cinq millions. Les banques à qui elle s'adressa lui consentirent un prêt à un intérêt de trois pour cent, composé mensuellement. D'autre part ce gouvernement bénévole, généreux, dépositaire des fonds des cultivateurs, versait à la Commission du blé un intérêt de cinq-huitièmes p. 100 à l'égard de l'argent que la Commission avait placé en billets du Trésor.

Hier le ministre nous a dit que la Commission du blé emprunte tous les ans de l'argent pour assurer l'écoulement de la récolte nouvelle. Bien entendu, il faut qu'elle le fasse et ce n'est pas à cela que nous en avons. Voyons quelle était la situation financière de la commission le 31 juillet 1949, relativement à ce qu'elle était un an auparavant à pareille date. Si on en croit son bilan consolidé on voit que l'an dernier elle avait en banque un peu plus de $4,000 et devait aux banques près de 24 millions. L'année précédente, elle ne devait rien aux banques, au contraire, c'est celles-ci qui lui devaient 57 millions, c'est-à-dire ce qu'elle y avait déposé. Le gouvernement fédéral lui devant 50 millions sous forme de bons du Trésor, cela faisait, au total 107 millions en réserves liquides le 31 juillet 1948. Le 31 juillet 1949, cette réserve liquide était tombée à 23 millions de moins que rien.

Pourquoi a-t-on adopté cette ligne de conduite? Le Gouvernement sait, comme nous tous, que le prix du blé est une question de vie ou de mort pour un gouvernement en Saskatchewan. Il s'est donc dit: "Nous verserons 20c. le boisseau aux cultivateurs, et nous leur laisserons croire qu'ils toucheront encore un supplément de 20c. le boisseau, ce qui assurera leur vote à notre parti." Cependant, les cultivateurs jetteront les hauts cris lorsqu'ils apprendront qu'à l'expiration de la période de cinq ans, quand on aura tenu compte de tout, ils ne devront pas espérer recevoir plus de 6c. le boisseau en paiement additionnel, sauf si la Grande-Bretagne consent à payer davantage, ce qui me paraît douteux.

Avant l'élection les cultivateurs en se rendant à leurs bureaux de poste respectifs y ont trouvé des chèques de quelque $800 en paiement du blé de 1945. La semaine suivante ils ont reçu des chèques de quelque $1,000 à l'égard du blé de 1946. Puis moins de deux semaines après ils ont touché environ $1,200 relativement au blé de 1947, et la veille de l'élection on leur remettait un chèque de $1,000 pour le blé de 1948. En d'autres termes ils ont touché quatre, cinq ou six mille dollars avant le scrutin; et d'après les déclarations que le ministre a faites à diverses reprises, ils comptaient recevoir un 20c. additionnel le boisseau.

M. Sinnott: Que pensez-vous de l'élection de The Battlefords?

M. Argue: J'y viens. Qu'on me permette de citer ce que le ministre a déclaré, comme le rapporte la page 1769 du compte rendu du 27 février 1948:

> En vertu du plan quinquennal de paiements inauguré en 1945 le cultivateur sait que, s'il est victime d'une sécheresse, il pourra compter sur un supplément de 20c. le boisseau pour chaque année, peu importe le moment où se produit la sécheresse..

Le ministre répondait au représentant de Souris, qui avait proposé d'accroître les versements de 40c. Il lui dit que sa proposition ne valait rien, que nous avions eu une période de sécheresse, que nous pouvions en avoir d'autres non seulement l'année suivante, mais durant la dernière partie de la période de cinq ans. Il croyait qu'il valait mieux donner aux cultivateurs 40c. le boisseau à chaque printemps, à compter de maintenant jusqu'à la fin du régime quinquennal de mise en commun. Les cultivateurs savent malheureusement que la Commission du blé a servi d'instrument pour faire élire le parti libéral. Ils savent que le ministre de l'Agriculture avait raison lorsqu'il disait, en février 1948, que les cultivateurs ne voulaient pas que l'État contracte des dettes envers la banque ni ne provoque la faillite de la Commission du blé afin d'effectuer un versement supplémentaire.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le bilan consolidé de 1949, de la Commission du blé, pour constater que les cultivateurs ont rendu service aux consommateurs en leur procurant du blé à bas prix. Les cultivateurs ont contribué financièrement à maintenir à un bas niveau les prix du blé vendu au Royaume-Uni.

Les chiffres indiquent que le blé de la catégorie II se vendait, en moyenne, $2.39 le boisseau au moment de l'entrée en vigueur de l'accord conclu avec l'Angleterre. Aux termes de cet accord, le prix moyen pour les trois premières années s'établissait à $1.70. Pour la même période, le prix, au pays, a été de $1.61 le boisseau. Si,—et ce n'est qu'une supposition,—les cultivateurs avaient touché le prix de la catégorie II à l'égard de tout le blé vendu sur le marché domestique, la Commission du blé disposerait maintenant d'une somme additionnelle de 159 millions de dollars. Si, aux termes du marché conclu avec l'Angleterre, le prix avait été celui du blé de la catégorie II pour les trois premières années, la Commission du blé disposerait maintenant d'une somme additionnelle de 332 millions de dollars. Les cultivateurs savent combien considérable, certes, a été leur participation financière.

Je dis au Gouvernement que, s'il a l'intention de maintenir un programme stabilisé à l'égard du blé, comme je crois qu'il doit le faire, s'il a l'intention de traiter les cultivateurs canadiens avec une justice même élémentaire, il devra, lorsqu'il modifiera la loi sur la Commission canadienne du blé, autoriser la mise en commun du blé pour une autre période de cinq ans comportant prix initial non inférieur au montant qu'ont touché les cultivateurs lors de la mise en commun quinquennale qui vient de se terminer. Les agriculteurs étaient disposés à accepter le programme de stabilisation du Gouvernement, à la condition que, par stabilité, on n'entendît pas seulement le maintien du prix des denrées agricoles à un niveau peu élevé mais aussi à un niveau élevé, à l'avenir. Si le Gouvernement conclut un autre accord de cinq ans, et j'espère qu'il le fera, en vertu duquel le prix initial ne sera pas inférieur au prix obtenu durant la dernière mise en commun quinquennale, je crois que les cultivateurs diront que le programme du Gouvernement à l'égard du blé est en somme excellent.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à consigner une dernière citation au compte rendu. Elle a trait à la remarque faite par l'honorable député de Springfield (M. Sinnott). Comme en fait foi la page 588 du compte rendu, le ministre a parlé hier de l'élection complémentaire de la circonscription de The Battlefords. Avant de citer les paroles mêmes du ministre, qu'il me soit permis de signaler qu'il a prétendu que les cécéfistes avaient soulevé des questions fédérales et que toute la campagne a porté sur des questions fédérales. Il a dit que les libéraux ont remporté une grande majorité des voix et une grande victoire; qu'en conséquence les programmes du Gouvernement étaient approuvés. En terminant, il prononça ces paroles au sujet des votes libéraux, conservateurs et cécéfistes:

Quand ils...

Il s'agit des cécéfistes et des conservateurs progressistes.

...eurent ajouté les deux nombres, notre majorité, relativement à ce total, était de 132.

Ce passage, comme tant d'autres, ne correspond pas aux faits. Le parti libéral a obtenu la victoire, mais non pas avec une majorité absolue de 132. Il lui manquait au contraire 243 voix pour jouir de la majorité absolue.

Je cite les résultats qu'a donnés le scrutin dans cette circonscription lors des trois dernières élections. Aux élections provinciales de 1948, le parti libéral a obtenu 436 voix de majorité. Dans la circonscription de The Battlefords lors des élections fédérales de 1949, la majorité des libéraux s'élevait à 1,319. En février 1950, la majorité effective sur les cécéfistes se chiffrait par 138 voix. La majorité libérale a donc été satisfaisante en 1948, écrasante en 1949 et des plus réduites en 1950. Le ministre de l'Agriculture affirme que les élections portaient sur des questions d'intérêt fédéral. Dans ce cas, et si le scrutin du 8 février dernier indique bien l'opinion des gens de la Saskatchewan, le parti cécéfiste, supposé la tenue ce jour-là d'élections provinciales, aurait conquis 38 des 52 sièges en jeu.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Je me propose, en prenant part au débat sur l'Adresse, de traiter deux problèmes d'intérêt général. Ensuite, à l'exemple d'autres orateurs, je m'arrêterai aux questions commerciales et à leurs répercussions sur la situation agricole existant au Canada.

La première des deux questions d'intérêt général que j'entends aborder avant de passer au commerce et aux remarques du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), a trait à la demande générale qui se manifeste partout au pays, en faveur de l'établissement d'un comité des affaires des anciens combattants à la présente session. Tous les députés ont reçu, des succursales de la Légion canadienne de leur circonscription, de groupements féminins affiliés à la Légion et d'autres organismes intéressés, des lettres dans lesquelles on réclame l'établissement de ce comité. C'est une demande générale et raisonnable. La déclaration catégorique du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg) portant que le Gouvernement n'a pas l'intention d'établir cet organisme ne suffit pas à l'écarter. Le ministre n'a donné aucune explication depuis et il ne nous a pas dit non plus comment il en était venu à cette décision. Je

n'hésite pas à dire, vu les problèmes qui se posent à notre population et à nos citoyens anciens combattants, qu'on ne pourra se passer de ce comité. La réponse du ministre ne satisfait ni les membres de l'opposition ni la plupart des associations d'anciens combattants. Nous insisterons sur l'établissement de ce comité jusqu'à ce que nos efforts soient couronnés de succès.

La grande agitation en faveur de la suppression immédiate de l'évaluation des ressources est l'autre question d'ordre général que je veux traiter. Je ne suis qu'un des 262 députés et j'ignore si j'ai reçu autant de cartes imprimées en faveur de cette demande que les autres députés, mais j'ai de plus en plus de difficulté à suffire à ma correspondance à cause du nombre de ces cartes. Si les autres députés en reçoivent autant, il doit en arriver plusieurs centaines de milliers à la Chambre des communes de tous les coins du pays. Le nombre n'en serait pas aussi élevé si les candidats du Gouvernement n'avaient point, d'un bout à l'autre du pays durant la campagne électorale de juin dernier, incité la population, en particulier les vieillards pensionnés, à compter sur la suppression de l'évaluation des ressources.

M. Knowles: Y compris Winnipeg-Sud.

M. Fulton: Je désapprouve les groupes qui exercent des pressions, autant que vous les désapprouvez, monsieur l'Orateur, ou que les désapprouve tout autre député; mais il ne s'agit pas ici d'un groupe qui exerce une pression. Il s'agit d'une requête bien sincère de la population en faveur de l'application de ce qu'elle a compris être, si les mots ont un sens, une partie du programme que le Gouvernement devait mettre en œuvre s'il était élu, comme il l'a été en juin dernier. Il ne suffit pas que le premier ministre (M. St-Laurent) dise, en remettant cette affaire à plus tard, qu'il lui est impossible de décider quoi que ce soit sans conclure un accord avec les provinces. Ce n'est pas ce qu'il avait dit en mai et juin 1949. Il ne suffit pas de nommer une commission parlementaire. Lors de la campagne électorale de 1949, le premier ministre n'a pas dit que c'est cela qu'il ferait. Il a dit nettement, et c'est l'impression qui demeure, que si le Gouvernement était réélu il soumettrait un régime de pension à participation et abolirait l'évaluation des ressources.

Ne pas remplir cette promesse, monsieur l'Orateur, c'est manquer à la parole donnée et refuser de se conformer à une promesse faite délibérément durant la campagne électorale. Au cours du débat de ces deux derniers jours, nous avons entendu beaucoup de propos contradictoires: on dit une chose, mais on veut en dire une autre. Cette promesse de supprimer l'évaluation des ressources cadre avec le reste.

Je veux maintenant aborder la situation commerciale du Canada. Aucun problème, aux yeux de notre population, ne revêt une si grande importance que celui de la perte de nos marchés extérieurs. Nous, de l'opposition, avons insisté pour qu'on prenne certaines mesures en vue de résoudre le problème. Nous avons insisté, et nous continuerons d'insister pour qu'on convoque une conférence des pays du Commonwealth sur le commerce. La question a été débattue toute une journée à la Chambre. Qu'un seul orateur ministériel se soit soucié d'aborder la question du commerce au cours de ce débat de toute une journée est significatif. J'ai eu l'impression, en effet, que le Gouvernement avait donné l'ordre à ses partisans de ne rien dire au sujet du commerce.

Une voix: La situation est toute autre.

M. Fulton: Je suis heureux de l'apprendre. Toutefois c'est l'impression que j'ai eue. Un seul porte-parole du Gouvernement a jugé le sujet assez important pour exprimer ses vues; aucun député ministériel ne s'est prononcé en l'occurrence. Il est significatif également que le seul orateur du côté du Gouvernement, le ministre des Finances (M. Abbott), ait parlé moins de cinq minutes pour dire, en somme, qu'une conférence sur le commerce ne résoudrait pas nécessairement le problème. Il n'en voyait pas l'utilité et il n'appartenait pas au Canada d'en prendre l'initiative. Voilà à quoi se résume l'apport du Gouvernement aux délibérations qui se sont déroulées ce jour-là sur ce qui est pour le Canada un grand problème. D'autres, il est vrai, avaient parlé de la question en passant. Au cours du débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous a dit, par exemple, qu'il ne voyait pas l'utilité d'une conférence du Commonwealth sur les questions commerciales. Par ailleurs, il se dit prêt à assister à des conférences interminables au sujet de l'énergie atomique et des difficultés qui nous séparent de la Russie. Pour ce qui est des problèmes du commerce entre membres du Commonwealth, cependant, la seule conclusion qui semble s'imposer, c'est qu'il serait stupide de croire qu'on puisse les résoudre au moyen d'une conférence. Il va de soi qu'à l'égard de l'énergie atomique nous n'avons jamais pu nous entendre avec la Russie. Cependant on semble croire qu'une conférence aurait de bons résultats. Mais lorsqu'il est question de pourparlers au sujet du commerce, d'entretiens entre amis, entre nations du Commonwealth qui ordinairement

s'entendent assez bien, on prétend qu'une telle conférence ne donnerait probablement aucun résultat.

Le ministre du Commerce (M. Howe) n'a pas encore participé à la présente discussion. On sait qu'il est revenu récemment d'Europe. J'ai sous les yeux le compte rendu d'un interview ou de ce qui est censé être un interview, qu'il a accordé à son arrivée à New-York. L'article, qui est daté de New-York le 1er mars, est intitulé "Howe prévoit l'accroissement des exportations. Le ministre du Commerce rentre chez lui après un séjour de six semaines en Europe". Avant les élections, le ministre du Commerce a déclaré d'un bout à l'autre du pays que nos exportations augmenteraient. Cependant, plus il prévoit que nos exportations s'accroîtront, plus nos envois outre-mer semblent diminuer. Cette fois-là, le ministre n'a exposé aucun fait à l'appui de sa conviction inébranlable dans l'accroissement de nos exportations. L'article poursuit:

M. Howe, qui vient de débarquer du *Queen Mary*, a déclaré que, dans l'ensemble, la possibilité d'accroître notre commerce avec l'Europe "augmente constamment". Il a ajouté que le Dominion ne "néglige aucun moyen" de favoriser davantage le commerce avec les pays d'outre-mer.

Le ministre n'a pas dit comment les pays européens réussiraient à payer nos produits avec des devises non convertibles. Puis l'article lui fait ajouter:

Le Canada a conseillé aux commerçants particuliers de recourir au troc lorsqu'il se révèle plus avantageux. Cependant, le gouvernement canadien ne s'occupe pas directement de ce genre de commerce.

A l'examen, tout ce qu'on peut déduire des déclarations du ministre, du moins en attendant qu'il donne des précisions à la Chambre, c'est que, par suite des restrictions monétaires, nous avons dû rétrograder de quelque quatre siècles. Nous en sommes au point où l'argent ne facilite plus les transactions internationales. On encourage même les commerçants particuliers à recourir au troc. Bien entendu, le Gouvernement ne s'en mêle pas. Il se borne à pousser les commerçants particuliers à conclure des ententes de ce genre après quoi il se dégage de toute responsabilité si quelque chose cloche.

Voici à peu près ce qui en est, monsieur l'Orateur: mettons qu'on vous encourage, vous qui représentez une circonscription ontarienne où se cultivent les pommes, à conclure une entente avec le Royaume-Uni en vue de vendre des pommes. Le Gouvernement vous approuverait si vous acceptiez, en retour, du coton d'Égypte. Il vous faudrait alors vous lancer dans le commerce de coton afin de le vendre. Le Gouvernement, toutefois, se désintéresserait complètement de la transaction et ne vous aiderait probablement pas si vous n'arrivez pas à vendre votre coton.

En ce qui a trait au commerce extérieur, notre situation cette année ressemble fort à celle des années 1928 et 1929, où nous avons commencé à perdre nos marchés étrangers, particulièrement dans la zone du sterling. Le ministre de l'Agriculture se plaît à répéter que le régime Bennett est seul responsable de la perte des marchés canadiens d'outre-mer. C'est archifaux et on aurait bien tort de s'y méprendre. Je prouverai tout à l'heure, statistique officielle à l'appui, que nous avons commencé à perdre nos marchés pendant les deux dernières années du régime King, soit de 1928 à 1930, et que nous n'en avons jamais autant perdu que durant cette période-là. Ce n'est pas avant que le gouvernement Bennett eût pris des mesures à cet égard, en 1932, en convoquant la conférence économique impériale, que cette tendance fut interrompue et que le commerce canadien commença son long et lent mouvement ascensionnel qui allait le tirer du pétrin dans lequel l'avait mis le régime libéral.

M. Ferrie: Le blé à dix-neuf cents.

M. Fulton: Si les députés libéraux tiennent à m'interrompre, qu'ils veuillent bien le faire à tour de rôle, pour que je puisse répondre à chacun.

M. Ferrie: Parfait. Que penser du blé à dix-neuf cents?

M. Fulton: La citation dont l'honorable député de Lake-Centre a donné lecture cet après-midi fournit peut-être l'explication des dix-neuf cents qui intéressent tant mon honorable ami. Dans cette citation, l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), et l'un des dirigeants de votre parti, expliquait que si le prix du blé canadien a tombé c'est à cause du programme américain et que la tendance remonte aux années 1928-1930. Si mon honorable ami veut patienter encore un peu, je lui citerai des chiffres à l'appui de ces autres chiffres.

M. Ferrie: Qu'on me donne l'argent qu'on m'a soutiré, et je serai satisfait.

M. Fulford (Orateur suppléant): A l'ordre!

M. Smith (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais être le premier à vous féliciter d'être en mesure d'exercer en ce moment votre autorité. Je regarde vers ma gauche.

M. Ferrie: Merci beaucoup.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, les journaux du jour nous apportent mille preuves de ce que, malgré les dénégations réitérées

des ministres, le Canada est en passe de perdre ses marchés extérieurs. J'ai ici un extrait du *Star* de Toronto du 15 février 1950, ainsi conçu:

Le Canada ne réussit pas à réduire sa balance commerciale défavorable vis-à-vis des États-Unis

Si le commerce étranger du Canada, élément clef de la prospérité nationale, est resté élevé l'an dernier, il existait certains dangers qui laissent peut-être présager des tempêtes.

Il s'agit là de l'année 1949, où la tendance commençait déjà à s'accuser.

Le rapport de fin d'année du bureau fédéral de la statistique révèle que le Canada n'est pas plus avancé aujourd'hui en ce qui concerne la solution du problème de la convertibilité des devises qu'il l'était il y a un an. Il est généralement reconnu que la solution à long terme pour le Canada consistera à augmenter nos achats de la Grande-Bretagne et à accroître nos ventes aux États-Unis. Le rapport démontre que le Canada n'y est pas parvenu à un degré sensible dans l'un ou l'autre cas au cours des douze mois terminés en décembre dernier.

Le communiqué du bureau fédéral de la statistique, auquel on a déjà fait allusion une ou deux fois, qui couvre le premier mois de 1950, nous est parvenu au moment même où cette question particulière est en discussion, au moment même où le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce (M. Howe) et d'autres disent qu'il est insensé de prétendre que le Canada est en train de perdre ses marchés d'outre-mer. Il est regrettable que les ministres n'aient pas le temps de lire les publications de leurs propres services, ni de se fier à leur exactitude, comme les membres de notre côté de la Chambre le font, s'ils se donnent la peine de les lire.

Ce communiqué démontre que nos exportations au Royaume-Uni ont diminué de sept millions de dollars en janvier cette année, par rapport à celles de janvier l'an dernier.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député doit savoir pourquoi. Il sait que les chemins de fer en Colombie-Britannique, qui transportent les exportations au littoral en hiver, étaient bloqués.

M. Fulton: Ils n'ont pas été bloqués durant tout le mois de janvier.

Le très hon. M. Howe: Ils l'ont été pendant une bonne partie. Le déficit provient presque entièrement du déclin des expéditions de blé.

M. Fulton: Il est réconfortant d'entendre le ministre fournir cette explication pour la première fois, mais elle ne jette pas de lumière sur la tendance qui était si évidente au cours des mois antérieurs de 1949.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami sait...

M. Fulton: Les chemins de fer ont-ils cessé de fonctionner durant toute l'année 1949?

[M. Fulton.]

Le très hon. M. Howe: En 1949, les exportations ont diminué de 2 p. 100 exactement; ce déclin a eu pour cause la baisse des prix au cours du second semestre de l'année. Si c'est un désastre pour le commerce, j'espère que nous n'en aurons pas de plus grave.

M. Argue: En volume?

Le très hon. M. Howe: En dollars.

M. Fulton: Je constate avec joie que le ministre du Commerce est conséquent dans la déclaration qu'il vient de faire et celles qu'il a formulées avant les élections. Peut-être pourrait-il passer un peu de sa logique au ministre de l'Agriculture, qui nous a dit que...

Le très hon. M. Howe: Incidemment, ces exportations ont diminué de 2 p. 100 par rapport au niveau le plus élevé qu'elles aient jamais atteint en temps de paix chez nous.

M. Fulton: D'accord. Personne n'a jamais nié que nos exportations ont atteint un niveau plus élevé ces dernières années. Cependant, selon la déclaration même du ministre, cela tient, dans une large mesure, à l'inflation monétaire et, dans une autre large mesure, à l'aide accordée par les États-Unis en vertu du plan Marshall.

Le très hon. M. Howe: Si mon honorable collègue voulait bien laisser le plan Marshall de côté pour s'en tenir à ce qu'il comprend, cela serait fort utile.

M. Fulton: Le ministre voudra peut-être me permettre de terminer mon exposé.

Le très hon. M. Howe: Le député fait tellement d'exposés inexacts.

M. Fulton: Le ministre n'a pas indiqué qu'on est à établir des programmes destinés à résoudre le problème, qui sera deux fois plus aigu à l'expiration du plan Marshall. Il sera intéressant de savoir si le ministre attribuera à la température de la Colombie-Britannique le fléchissement de 21 millions de dollars qu'accusent, en janvier 1950, nos exportations à la région du sterling. On peut attribuer à la température de la Colombie-Britannique une foule de choses, mais je ne crois pas qu'on puisse lui attribuer celle-là.

M. Diefenbaker: Le chômage aussi a été mis sur le compte du mauvais temps.

M. Fulton: Oui, comme dit l'honorable député de Lake-Centre, on a prétendu que le mauvais temps a été la cause du chômage en Colombie-Britannique. Je ne puis voir qu'on puisse expliquer de la même façon le chômage au Nouveau-Brunswick où ceux qui s'occupent de l'industrie des étais de mines ont perdu le marché du Royaume-Uni. Je crois fort peu que le mauvais temps en Colombie-Britan-

nique puisse expliquer pourquoi les producteurs de pommes de cette province n'ont pas vendu une seule caisse de pommes au Royaume-Uni depuis deux ans. Le mauvais temps explique fort peu pourquoi les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique ont dû faire cadeau d'un million de caisses de pommes cette année.

Le très hon. M. Howe: Ce cadeau n'était pas nécessaire; c'est un acte de générosité.

M. Fulton: Le ministre expliquera peut-être ces questions lorsqu'il prendra part au débat. Les chiffres du Bureau fédéral de la Statistique démontrent, monsieur l'Orateur, qu'au cours du mois de janvier 1950, le commerce dans toute la région du sterling a diminué de 21 millions de dollars par rapport au mois de janvier 1949.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Fulton: Immédiatement avant la suspension de la séance, nous avons entendu le ministre du Commerce nous faire une déclaration extraordinaire: il a dit que le fléchissement de notre commerce avec le Royaume-Uni était attribuable surtout à la température qui a sévi en Colombie-Britannique cet hiver. Cette déclaration est presque aussi renversante que celle qu'a formulée hier le ministre de l'Agriculture quand il a voulu donner l'impression que la politique suivie par le gouvernement Bennett dès 1932 était la cause de la diminution actuelle de notre commerce avec la Grande-Bretagne. Le Gouvernement cherche à rejeter le blâme sur celui-ci ou celui-là, bien qu'il soit facile d'établir, avec faits et chiffres à l'appui, que c'est au programme ministériel qu'est attribuable, dans une large mesure, le fléchissement de notre commerce.

Nous avons entendu ce soir une autre déclaration vraiment extraordinaire du ministre du Commerce. Il soutient que si les fructiculteurs de la Colombie-Britannique ont fait cadeau au Royaume-Uni d'un million de boîtes de pommes, ce n'est pas parce qu'ils avaient un excédent mais simplement parce qu'ils étaient en veine de générosité. Cette affirmation est évidemment la plus renversante de toutes; elle dépasse les bornes. Si telle est l'attitude du Gouvernement à l'endroit de nos fructiculteurs, ils ne peuvent guère espérer qu'on leur vienne en aide et qu'on prenne des mesures pratiques pour les dégager de l'impasse où ils se trouvent. Cette remarque caractérise bien la façon dont le Gouvernement cherche habituellement à se tirer d'une difficulté. Comme il ne peut offrir d'explication plausible, il prend un ton désinvolte et use de faux-fuyants. Le fait est que notre commerce avec le Royaume-Uni et les pays de la zone sterling décline au point de nécessiter des mesures d'une extrême urgence, prises conjointement avec les autres pays du Commonwealth, afin de mettre fin à cette tendance.

Si nous lisons le compte rendu des paroles que le ministre de l'Agriculture prononçait hier, nous voyons que, non seulement il semble, comme l'ont dit d'autres députés, s'amuser à tenir des propos contradictoires, en disant blanc un jour et noir le lendemain, mais il veut maintenant répéter ses discours. Ainsi, il a cru, hier, qu'il ferait bien de lire au long l'allocution radiophonique qu'il a prononcée en juin dernier, au cours de la campagne électorale. Non content de relire ses propres discours à la Chambre, il veut que nous les lisions. Puis, il a tenté, cet après-midi, de les faire relire au député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Si, au moins, ses discours comportaient quelque remède à la situation, ce ne serait pas si mal; mais, quand l'unique objet de ses propos est d'embrouiller les choses, c'est pis encore.

Le ministre affirme que nos exportations de denrées agricoles vers le Royaume-Uni se maintiennent à un niveau satisfaisant, mais d'autres de ses déclarations ainsi que les faits et les dires d'autres ministres le contredisent. Ainsi le ministre des Finances (M. Abbott) s'inquiète fort du déclin de notre commerce avec l'Angleterre. Lors de son exposé budgétaire de mars dernier, il a carrément affirmé que les autorités canadiennes avaient officiellement protesté auprès des autorités anglaises contre les accords de troc intervenus entre l'Angleterre et d'autres pays, dont certains se trouvent situés au delà du rideau de fer. La situation est assez grave pour nous autoriser à demander au Gouvernement et au ministre quelles protestations on a faites auprès de qui et avec quels résultats.

M. Fleming: La situation mérite également l'attention du ministre.

Le très hon. M. Howe: Ne pouvez-vous pas prononcer un discours sans notre concours? Ce n'est pas très intéressant.

M. Fulton: Il me semble parfois que le pays pourrait être dirigé sans votre concours. On pourrait parler à la Chambre, je suppose, sans que le ministre prêtât attention.

L'hon M. Abbott: Le seul hic c'est que mon honorable ami fait trop de discours et de trop ennuyeux.

M. Fulton: C'est l'attitude typique du Gouvernement. Il estime trop nombreux les discours de l'opposition. Il aimerait pouvoir

gouverner sans aucune opposition, ce qu'il n'est pas près de faire. Ne nous échauffons pas. Je parlais de certaines déclarations que le ministre a faites lors de son exposé budgétaire du printemps dernier. Voici le compte rendu que les journaux ont donné de ses observations:

Le gouvernement du Canada a fait maintes demandes en très haut lieu afin que les autorités du Royaume-Uni et des autres pays du Commonwealth fassent tout en leur pouvoir pour tirer parti des avantages que le Canada leur avait offerts pour ce qui est de leurs exportations.

Le gouvernement canadien a également laissé clairement entendre qu'il ne voyait pas d'un œil favorable les achats et les marchés bilatéraux qui tendent à éloigner du Canada les produits britanniques ou coloniaux...

Vu la déclaration assez semblable que le ministre de l'Agriculture a faite il y a quelque temps, j'espérais entendre le ministre des Finances nous dire auprès de qui les démarches ont été faites et quelles en furent les résultats. On affirme que les démarches ont été faites dans les milieux officiels. Certains ministres ont donc reconnu, pour quelque temps du moins, que notre commerce avec le Royaume-Uni et le bloc sterling est dans une situation précaire.

Le ministre de l'Agriculture modifie son attitude et contredit ses déclarations antérieures. Il dit que nous n'avons pas d'excédent de production à écouler, après avoir dit que le Canada ne pouvait pas écouler sa production agricole en raison des difficultés commerciales créées par le sterling. Le ministre de l'Agriculture a dit, le hansard du 27 février en fait foi à la page 293, que le seul excédent que nous ayons aujourd'hui est celui du fromage et, dit-il, "nous le soutenons dans le moment".

Si nous n'avons aucun excédent, le ministre de l'Agriculture nous dira-t-il pourquoi les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique ont dû donner un million de caisses de pommes au Royaume-Uni? Ce ne sont pas seulement ses déclarations antérieures, mais aussi les faits qui contredisent les paroles du ministre à cet égard et à bien d'autres. Nous nous rappelons tous, par exemple, qu'il disait depuis un an ou deux qu'il n'y a plus de marché pour les pommes canadiennes au Royaume-Uni. Il ne s'est pas contenté de dire que le Royaume-Uni ne peut pas acheter les pommes du Canada, mais même qu'il produit toutes les pommes dont il a besoin pour sa propre consommation domestique.

Il nous a dit qu'en Angleterre des millions de pommiers étaient tellement chargés que leurs branches touchaient le sol. S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement britannique a-t-il accepté avec tant d'empressement ce cadeau d'un million de caisses de pommes?

Je signale, en passant, qu'il a ensuite réalisé un bénéfice appréciable en les vendant sur le marché britannique.

Le ministre de l'Agriculture disait le 6 juin, durant la campagne électorale, à Spy-Hill (Saskatchewan)... Monsieur l'Orateur, la Chambre apprendrait sans doute avec intérêt ce que se disent en tête-à-tête le ministre des Finances (M. Abbott) et son collègue du Commerce. Leur conversation semble très intéressante ou amusante, si l'on en juge par l'ampleur de leurs gestes. J'espère qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle mésentente au sein du cabinet. Les ministres peuvent poursuivre leur tête-à-tête, qui ne me dérange aucunement. Si leurs confidences sont aussi inexactes que leurs déclarations publiques, elles ne seraient d'ailleurs pas très édifiantes.

L'hon. M. Abbott: Il m'est toujours plus facile de suivre l'honorable député quand je prends connaissance de son discours dans le hansard.

M. Fulton: Nous ne pouvons certes pas en dire autant de certaines déclarations du ministre ou d'autres représentants, lesquelles ne figurent pas dans les *Débats* telles que nous les avons entendues à la Chambre.

M. l'Orateur: Je me demande si le député s'en prend au compte rendu.

M. Fulton: Pas du tout, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Abbott: Je ne le crois pas.

M. Fulton: Je n'avais aucunement l'intention de critiquer le compte rendu. Tout au contraire, je crois que les circonstances actuelles et les déclarations contradictoires des ministres au sujet de l'existence d'excédents agricoles au Canada motivent la convocation du comité de l'agriculture. Les spécialistes des divers ministères pourraient y comparaître afin de nous renseigner sur la production agricole au pays et de nous indiquer s'il existe des excédents dans ce domaine.

Hier, dans ses observations au sujet de l'écoulement de nos produits agricoles au Royaume-Uni et dans les pays rattachés au sterling, le ministre de l'Agriculture a eu recours à un truc devenu très en vogue. Comme il était acculé au mur, il a remonté aux années 1930 et a de nouveau essayé de blâmer le régime Bennett ainsi que la conférence impériale de 1932 des circonstances qui sévissent actuellement. Je désire donc me reporter à son discours, qui est consigné dans les *Débats* d'hier. A vrai dire, il a parlé non seulement de 1932 mais même de 1877. Le Gouvernement est au pouvoir depuis quinze ans, mais le ministre de l'Agriculture attribue

encore les présentes difficultés aux paroles prononcées par sir John A. Macdonald en 1877:

> Tout ce que je veux dire, c'est que depuis le discours de sir John A. Macdonald à Stanstead (P.Q.), en 1877, jusqu'aujourd'hui, le parti conservateur se refuse à trouver dans le commerce la solution de nos problèmes nationaux, comme s'y refuse aussi le parti de la C.C.F. D'autre part, le parti libéral a pour ligne de conduite de favoriser le commerce afin d'améliorer les affaires nationales.

L'honorable député de Victoria-Carleton (M. Hatfield) l'a alors interrompu en disant "commerce libre". A cet égard, je suis d'avis contraire, bien qu'il s'agisse d'un membre de mon parti. Je signale que le parti libéral, supposément un parti à tendance libre-échangiste, a maintenu, pendant la durée de son mandat, des barrières douanières plus élevées que celles que n'importe quel autre régime a établies, dans l'histoire du pays. Le ministre poursuit:

> La prospérité a donc régné quand le parti libéral détenait le pouvoir, tandis que les crises économiques ont suivi l'arrivée des conservateurs à la direction du pays.

Des voix: Très bien!

M. Fulton: Je suis heureux d'entendre mes honorables amis applaudir à cette déclaration, car peut-être applaudiront-ils aux chiffres que je vais maintenant citer. En consultant l'ouvrage du Bureau fédéral de la Statistique intitulé *Commerce du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1948*, volume 1, ils trouveront les chiffres afférents à notre commerce avec le Royaume-Uni et les autres pays d'année en année jusqu'à 1948 inclusivement. En examinant ces chiffres, notamment ceux qui ont trait aux années 1928-1937 inclusivement, ils constateront que le fléchissement de notre commerce avec le Royaume-Uni, la zone sterling et tous les autres pays étrangers, a commencé en 1928 et s'est rapidement aggravé jusqu'en 1930. Il faut certes convenir que cette tendance a persisté jusqu'en 1932. Un gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1930, mais le mouvement à la baisse était si puissant qu'on n'a pas pu l'arrêter avant 1932.

Cette année-là a vu prendre des mesures destinées à redresser cette tendance et à rétablir le commerce du Canada avec la zone sterling. Ces efforts ont été couronnés de succès. Les honorables députés qui analyseront ces chiffres verront qu'à partir de 1932 notre commerce a augmenté chaque année et a continué d'augmenter, pour atteindre petit à petit l'importance qu'il avait avant d'être saboté par les programmes du gouvernement King, entrés en vigueur de 1928 à 1930. J'ai ici les chiffres, monsieur l'Orateur, et, avec votre permission, je les consignerai au hansard. Commençons toutefois par faire cette analyse. Si l'on prend le tableau des exportations canadiennes au Royaume-Uni, on verra que le chiffre le plus élevé d'avant 1930 a été celui de 1925 et le moins élevé, celui de 1931. De 1928 à 1930, nos exportations au Royaume-Uni ont diminué de 47 p. 100, soit de près de moitié, pour atteindre leur plus bas niveau en 1931. Puis elles se sont remises à grimper en 1932. De 1931 à 1935, elles ont remonté, sous le gouvernement Bennett, de 77 p. 100, ayant diminué de 47 p. 100 sous le gouvernement King.

Si l'on considère les exportations canadiennes vers d'autres pays, le chiffre le plus élevé d'avant la crise a été celui de 1929 et le moins élevé, celui de 1932. De 1928 à 1939, il y a eu diminution de 18 p. 100. Du niveau le plus bas, celui de 1932, elles ont augmenté de 94 p. 100 jusqu'en 1945, après avoir diminué de 18 p. 100 au cours des deux dernières années du régime King. Si l'on parle des exportations canadiennes vers tous les pays britanniques, la tendance est la même. Elles ont atteint leur niveau le plus élevé en 1926, le plus bas en 1932. De 1928 à 1930 elles sont tombées de 44 p. 100. Après la conférence économique de 1932, elles se remirent à la hausse et, entre 1932 et 1935, elles s'étaient relevées de 73 p. 100, chiffre qu'il faut rapprocher du fléchissement de 44 p. 100 enregistré au cours des deux dernières années du gouvernement King. Il y a donc de bonnes raisons d'affirmer que le parti libéral a absolument tort de prétendre charger le gouvernement Bennett de la responsabilité de la crise, sachant fort bien qu'il n'en est rien et que la crise a vraiment commencé en 1928.

Je vous donnerai une série de chiffres bien caractéristique; ils ont trait à nos exportations vers tous les pays britanniques. Elles baissèrent de 545 millions de dollars en 1928 à 316 millions de dollars en 1930, soit un fléchissement de 230 millions de dollars en deux ans. Or les honorables députés soutiennent qu'il faut attribuer la crise au gouvernement conservateur dirigé par R. B. Bennett, quand les faits démontrent que le régime Bennett avait hérité de cette énorme diminution dans notre commerce d'outre-mer. Il a eu le courage de prendre des mesures pour y faire face, par exemple à la conférence économique de 1932. Il ressort des statistiques qu'à partir de ce moment notre commerce avec le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth, ainsi qu'avec le reste de l'univers, n'a cessé de s'accroître sous l'impulsion de cette conférence économique impériale.

C'est pourquoi le moment est venu, quand nous voyons une tendance semblable s'accuser, de prendre des mesures pour l'arrêter.

Le ministre du Commerce (M. Howe) reconnaît que notre commerce avec les pays de la zone sterling a fléchi de 2 p. 100 en 1949.

Le très hon. M. Howe: Nos exportations, non pas l'ensemble de notre commerce.

M. Fulton: La proportion de 2 p. 100 peut ne pas sembler bien importante, mais elle représente un montant de l'ordre de 15 millions de dollars; elle révèle une tendance qui se poursuit, suivant les rapports qui nous parviennent. Cette tendance exige sûrement que le Gouvernement prenne des mesures, comme celle de la convocation d'une conférence des pays du Commonwealth au sujet du commerce, afin de faire face à la situation et d'intensifier le commerce du Canada au lieu de le laisser péricliter, comme à l'heure actuelle

M. Dickey: Le député voudrait-il consigner au compte rendu des données analogues quant au commerce du Canada avec tous les pays, pour les années qu'il a mentionnées?

M. Fulton: Je le ferai volontiers. Je demande la permission de consigner ces tableaux au hansard. Ils sont extraits de la publication du Bureau fédéral de la Statistique dont j'ai parlé.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député consigne ces tableaux au compte rendu?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Pour répondre au représentant d'Halifax (M. Dickey), je puis dire que les chiffres relatifs aux exportations canadiennes à tous les pays autres que ceux du Commonwealth accusent la même tendance. De 794 millions de dollars en 1928, les exportations passent à 547 millions en 1930 et à 272 millions en 1932, alors qu'elles ont atteint leur plus bas niveau. A compter de cette année-là, elles ont commencé leur ascension lente et continue, pour toucher leur sommet en 1941. Voici les tableaux:

TABLEAU I

Exportations canadiennes au Royaume-Uni

1928	$447,867,539
1929	291,829,232
1930	236,527,017
1931	171,660,175
1932	179,094,627
1933	211,313,930
1934	271,369,655
1935	304,318,168
1936	396,270,341
1937	403,358,618
1938	341,424,375

Chiffre maximum antérieurement à 1930: $493,170,355 (1925)
Année marquée par le chiffre minimum: 1931
Augmentation de 1931 à 1935: 77 p. 100
Déclin de 1928 à 1930: 47 p. 100

TABLEAU II

Exportations canadiennes à d'autres pays britanniques

1928	$ 99,227,726
1929	105,006,494
1930	81,128,537
1931	49,183,951
1932	38,985,273
1933	44,483,457
1934	64,926,281
1935	74,143,267
1936	84,294,078
1937	104,159,107
1938	103,213,752

Chiffre maximum antérieurement à 1930: $105,006,494
Année marquée par le chiffre minimum: 1932
Augmentation de 1932 à 1935: 94 p. 100
Déclin de 1928 à 1930: 18 p. 100

TABLEAU III

Exportations canadiennes à tous les pays britanniques

1928	$545,356,393
1929	395,301,058
1930	316,342,496
1931	219,781,406
1932	217,156,953
1933	255,180,681
1934	335,418,138
1935	377,644,113
1936	479,646,028
1937	506,221,201
1938	442,902,437

Maximum (1926): $554,924,454
Année marquée par le minimum: 1932
Augmentation de 1932 à 1935: 73 p. 100
Déclin de 1929 à 1930: 44 p. 100

TABLEAU IV

Exportations globales à l'étranger (y compris les États-Unis)

1928	$794,053,169
1929	757,115,272
1930	547,341,265
1931	367,872,034
1932	272,726,159
1933	274,268,848
1934	313,896,098
1935	347,333,346
1936	458,178,905
1937	491,145,717

Maximum (1928): $794,053,169
Minimum: 1932
Déclin de 1928 à 1930: 31 p. 100
Augmentation de 1932 à 1935: 27 p. 100

M. A. J. Bater (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour appuyer la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, je tiens d'abord à adresser les compliments d'usage. Je rends hommage au très honorable premier ministre (M. St-Laurent), qui, en décembre dernier, a été choisi par plusieurs rédacteurs de journaux canadiens l'homme de l'année au Canada. Je suis heureux de signaler qu'il était suivi de près par quelqu'un que nous avons écouté avec un vif intérêt au cours des derniers jours: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Je regrette, monsieur l'Orateur, que l'hommage que je vous adresse soit un peu tardif: il n'en est pas moins sincère. Je pro-

fite donc de l'occasion pour vous féliciter de votre accession au poste élevé que vous occupez, ainsi que de la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions. Je suis sûr que l'enseignement que vous nous avez donné à la dernière session, à l'occasion de la visite du premier ministre de l'Inde, est inscrit pour longtemps dans notre mémoire.

Depuis que je suis arrivé ici pour assister à la présente session, j'ai entendu dire qu'il s'était tenu, voici tout juste un mois, des élections dans la circonscription de The Battlefords. Je ne reviendrai pas sur ces élections; on en a déjà assez parlé. Cependant, au début du présent débat, on a parlé de scrutin et de boîtes de scrutin relativement aux dernières élections, et singulièrement de l'usage qu'on fait des boîtes de scrutin en Russie et du genre de scrutin auquel on pourrait recourir en Chine. Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura jamais de comparaison entre les bulletins de vote que nous employons en notre pays et ceux qu'on emploie en Russie ou en Chine, et ce pour une excellente raison. Nous possédons un grand pilier du régime démocratique qui, je le crois, empêchera un état de chose semblable de s'implanter au pays. Ce grand pilier, c'est la presse canadienne. Comme notre presse fonctionne tous les jours, au cours des campagnes électorales, entre les campagnes et même jusque dans cette enceinte, qu'elle regarde de son œil perçant et ne cesse jamais de tendre une oreille attentive, elle verra à ce que le régime du scrutin continue de valoir exactement ce qu'il faut qu'il vaille.

Nous avons beaucoup entendu parler du très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, car j'ai remarqué cette semaine que le ministre sait fort bien se défendre. Je crois que lui et ses collègues se rendent bien compte que, si notre agriculture est prospère, le reste du pays l'est aussi; et je suis persuadé qu'il verra à ce que l'agriculture soit prospère au pays. Je ne crois pas qu'aucun homme politique au Canada ait jamais tenté d'accomplir ni jamais accompli plus que le ministre, non seulement pour l'agriculture de l'Ouest mais pour l'agriculture en général.

La question du commerce a suscité bien des commentaires. Certains disent: "Pourquoi ne pas importer de l'Angleterre, le seul pays qui achète notre blé?" Ils affirment d'autre part: "N'importons pas à la légère! Ne laissons entrer dans ma circonscription rien de ce qui ferait concurrence aux fabriques qui y sont déjà établies." Le débat sur le commerce avec la Grande-Bretagne a été marqué de beaucoup d'illogisme. On a préconisé la tenue d'une conférence. A mon sens, avant de convoquer une conférence des pays du Commonwealth, il conviendrait de réunir des représentants de toute la population du Canada afin de décider sans ambages ce qu'on importera et ce qu'on n'importera pas, de même que ce qu'on exportera à l'Angleterre. C'est ce qu'il faudrait faire au lieu de dire à un moment donné qu'il faut accroître notre commerce avec l'Angleterre et d'affirmer ensuite qu'il faut interdire l'importation des tondeuses à gazon et des textiles parce qu'elle nuirait au bien-être économique de notre pays. Il y a là matière à réflexion.

Quelques observations sur la circonscription que je représente, The Battlefords. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle, mais je n'en dirai pas moins quelques mots en passant. On sait que la circonscription de The Battlefords s'étend depuis un point situé à trente milles à l'ouest de Saskatoon jusqu'à la frontière de l'Alberta. La route nº 5, qui fera partie un jour, je l'espère, de la route transcanadienne, la traverse de part en part. La ville de North-Battleford se trouve au centre de ma circonscription et la ville pétrolière de Lloydminster, dans sa partie occidentale, sur la frontière albertaine. Les agriculteurs se livrent surtout à la culture mixte, bien qu'on produise aussi beaucoup de céréales, moins cependant que dans les plaines du blé, un peu plus au sud. On y élève beaucoup de bestiaux. C'est dans ma circonscription que se trouvent quelques-uns des plus beaux troupeaux de Hereford courtes-cornes et d'Aberdeen Angus du Canada. En 1947, la plus grande exposition canadienne d'animaux engraissés eut lieu à North-Battleford,—sous les auspices de l'Association agricole de la même ville.

La plupart des députés savent que c'est à Lloydminster que se trouvent les plus importants gisements de schistes bituminuex non seulement du Canada mais, sauf erreur, de tout le continent nord-américain. A ce propos, je tiens à dire quelques mots de la réduction récente du service ferroviaire. Le service normal doit reprendre aujourd'hui, je crois. Je félicite sincèrement le ministre des Transports (M. Chevrier) et le président des chemins de fer Nationaux d'avoir répondu promptement et avec courtoisie aux lettres que je leur ai adressées au nom des voyageurs, des hommes d'affaires et des employés de chemin de fer du poste divisionnaire de North-Battleford. J'espère que cette réduction du nombre des trains du National-Canadien se révélera un bienfait insoupçonné, mais une telle situation ne devrait pas se répéter. S'il le faut, que notre charbon et notre pétrole jouissent de subventions plus élévées, afin qu'on puisse les transporter aux points névralgiques, ce qui permettra aux chemins

de fer de l'État de ne manquer ni de l'un ni de l'autre, et de n'avoir pas à se procurer des dollars américains.

De cette façon, nous procurerons plus de travail aux houilleurs et à ceux qui travaillent dans les champs pétrolifères. Nous ouvrirons aussi de nouveaux emplois aux chemins de fer Nationaux. Cette question des chemins de fer me remet en mémoire qu'il a été question, cet après-midi, de la voie ferrée de la baie d'Hudson. A ce propos, je signale qu'aucun parti n'a plus contribué à l'établissement et à l'exploitation de ce chemin de fer que le parti libéral. Après l'avoir établi, notre parti a aussi érigé les élévateurs à grains. J'ai appris que des bestiaux pouvaient être transportés d'Écosse jusqu'au port de Churchill à raison de cent livres sterling par tête. Je crois avoir mentionné ce cas particulier, lors de la dernière session. Cela mérite examen. Quelque société d'assurance devrait songer à assurer les cargaisons de bétail et peut-être aussi d'autres denrées qui pourraient être transportées à Churchill. Le gouvernement de la Saskatchewan pourrait étudier la question, vu qu'il s'occupe d'assurance. J'ai reçu, l'autre jour, ce renseignement, d'ailleurs facile à vérifier.

On a mentionné aujourd'hui la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. C'est une mesure dont on doit remercier le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui s'est sincèrement efforcé de l'étendre à toutes les régions de l'Ouest ainsi qu'à d'autres régions du Canada. A propos de cette loi, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a critiqué comme à l'ordinaire. Il n'a cessé de blâmer le Gouvernement du retard apporté à l'achèvement de l'entreprise de la Saskatchewan-sud. Je signale à cet honorable député que le gouvernement de la Saskatchewan et celui de l'Alberta sont enfin convenus avec le ministre de l'Agriculture que les provinces sont responsables dans une certaine mesure du financement de ces travaux d'irrigation. Le député de Lake-Centre sera sans aucun doute étonné, et même enchanté, d'apprendre que le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral ont enfin conclu un accord au sujet de l'entreprise de la rivière St. Mary. Cet accord, espère-t-on, servira de modèle à d'autres accords qu'a prédits le ministre de l'Agriculture à la dernière session.

On a aussi mentionné le tarif du pas du Nid-de-Corbeau. Monsieur l'Orateur, la seule époque où nous sommes venus près de perdre ce tarif c'est sous le régime Meighen. A la fin de la première Grande Guerre, la Chambre a adopté un projet de loi qui tendait à supprimer le tarif du pas du Nid-de-Corbeau. Le sénateur Watson, libéral de Portage-la-Prairie, décédé depuis, proposa le renvoi du bill aux Communes afin qu'on y insérât une clause stipulant que le tarif ne pouvait être suspendu que pour trois ans. Lorsque la question fut mise à l'étude, en 1922, les libéraux étaient au pouvoir et le tarif fut rétabli à son niveau statutaire. Pour en venir à des temps plus récents, les députés libéraux de l'Ouest ont, au cours de la dernière session, signé une pétition dans laquelle ils demandaient que ce tarif ne soit pas changé. La pétition a été présentée à la Commission des transports.

Tous les députés, j'en suis sûr, ont été heureux de voir que le discours du trône faisait mention d'une nouvelle loi des Indiens. Au cours de la dernière session, si je ne m'abuse, on a parlé des Indiens comme de méconnus. Nous avons tous l'espoir que le sort des Indiens s'en trouvera amélioré durant ces années de grande évolution.

Je tiens également à parler d'un autre groupe: il s'agit des membres de la Gendarmerie royale qui sont, bien entendu, moins nombreux que les Indiens. Je me rappelle, et je suppose que plusieurs députés de l'Ouest ont des souvenirs du même genre, que dans ma jeunesse, vers 1906 et 1907, pendant un hiver rigoureux, le gendarme avait l'habitude de s'arrêter chez nous. A cette époque, nous demeurions à 22 milles de Battleford. Il ne voyageait pas en avion muni de skis mais à cheval. Souvent, après avoir dîné chez nous et nourri son cheval, il priait mon père de signer sa feuille de route pour montrer qu'il s'était occupé des colons et s'était assuré qu'ils n'étaient ni souffrants ni affamés. Or il ne faudrait pas qu'aujourd'hui ces gendarmes soient privés du nécessaire voire d'un certain confort. J'espère qu'on songera à eux. A la veille de mon départ pour la capitale j'ai causé avec l'épouse d'un de ces membres de la Gendarmerie âgé de 82 ans. Elle m'a dit qu'eux n'étaient pas dans le besoin, mais que d'autres, qui avaient autrefois fait partie de la gendarmerie avec son mari, accepteraient volontiers de l'aide. J'espère que le Gouvernement s'occupera de ces hommes. Il en reste peu et il ne faut pas les laisser dans le besoin.

A quel prix peut-on assurer le règne de la paix et de l'abondance dans le monde? On le peut à des conditions faciles et telles que tous, en fin de compte, en bénéficieront et que personne n'en souffrira. Nous n'aurons pas à sacrifier, à titre de nation, une plus forte partie de notre caractère national, de nos aspirations ou de nos idéals que nous n'avons à le faire, à titre de particuliers, pour assurer le respect des lois et de l'ordre au

sein de la nation, mais nous ne persistons pas à croire que nous pouvons arriver à la prospérité en imposant des restrictions à la production et au commerce, car la collaboration politique et l'isolement économique sont deux choses incompatibles. Les mesures qui s'imposent ne comportent ni régime social nouveau ou non éprouvé, ni doctrine économique fantastique. Il s'agit simplement d'abattre ces barrières artificielles qui divisent les hommes et les nations et qui sont la cause de tous nos différends internationaux, ainsi que de rendre à tous les peuples la prérogative la plus précieuse de la société organisée, le droit de commercer librement les uns avec les autres. La liberté du commerce et des relations entre les hommes et les nations favorise la bonne entente et la compréhension. C'est aussi le seul moyen d'assurer à tous les mêmes occasions de succès qui doivent être l'attribut de la citoyenneté.

Notre navire d'État piloté par le premier ministre, s'aventure sur la haute mer de la nationalité et des affaires internationales. Les membres du cabinet remplissent les cadres d'officiers tandis que les députés ministériels forment le reste de l'équipage. Le premier ministre sait sans doute que pour arriver au port, il faut naviguer tantôt avec, tantôt contre le vent. Il faut cependant naviguer et non pas rester à l'ancre ou aller à la dérive.

En terminant, j'aimerais donner lecture d'un poème de (Miss) William Allen Dromgoole. A mon avis, ces vers devraient refléter l'attitude du Parlement. Je cite aussi le poème à titre d'hommage personnel à un député que je n'ai connu qu'à la dernière session. J'ai parfois eu l'occasion de faire un bout de chemin avec lui du Parlement à l'hôtel. C'est à feu T. L. Church que je veux rendre cet hommage. Voici le poème:

An old man going a lone highway
Came in the evening cold and grey
To a chasm vast and deep and wide
Through which there flowed a sullen tide.

The old man crossed in the twilight dim,
The sullen stream had no fears for him.
But he stopped when safe on the other side
And built a bridge to span the tide.

"Old man" said a fellow pilgrim near,
"You are wasting your strength with building here;
Your journey will end with the ending day,
You never again will pass this way.
You've crossed the chasm deep and wide,
Why build you this bridge at evening tide?

The builder lifted his old grey head,
"Good friend, in the path I have come" he said,
"There followeth after me today
A youth whose feet must pass this way.
This chasm which has been naught to me
To that fair-haired youth may a pitfall be.
He, too, must cross in the twilight dim.
Good friend, I am building the bridge for him."

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je désire simplement faire quelques remarques, plutôt brèves, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En effet, je m'en voudrais de prendre inutilement le temps de cette Chambre, voilà pourquoi je serai bref.

Je félicite avec grand plaisir le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Larson) et celui qui l'a appuyé (M. Dumas). A mon humble avis, tous deux ont présenté un travail d'une très haute valeur et les éloges que je pourrais en faire n'ajouteraient rien à la valeur intrinsèque de leurs discours.

Le Gouvernement, par le truchement du discours du trône, a exposé le problème du chômage au pays. Sans me lancer dans une discussion oiseuse, je crois de mon devoir de signaler que le chômage sévit actuellement d'une façon inquiétante dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. J'ai reçu, de presque toutes les paroisses de mon comté, des requêtes couvertes de centaines de noms et des résolutions des conseils municipaux, attestant jusqu'à quel point le problème est grave. Après une enquête sommaire, je peux déclarer que ma circonscription compte actuellement plus de 2,500 chômeurs. Certains villages sont très affectés. De plus, comme la grande majorité de ces chômeurs, journaliers et bûcherons, n'ont pas l'avantage de toucher les prestations d'assurance-chômage, la situation est d'autant plus critique. Vous comprenez facilement l'angoisse qui étreint ces hommes, pour la plupart, des pères de familles, qui, n'ayant pas travaillé depuis quatre, six et même dix mois, n'ont pour seules ressources que les allocations familiales. Elles sont d'un grand secours, en l'occurrence, je le concède, mais tout de même insuffisantes pour vivre convenablement. Si au moins ceux qui ont la chance de travailler pouvaient toucher un salaire raisonnable!

Le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), parlant dans cette Chambre le 20 février dernier, disait ceci,—je cite les Débats à la page 54:

> Notre industrie du papier a jugé prudent de réduire le volume de ses biens à l'inventaire où une bonne partie de son fonds de roulement était immobilisé alors que les frais de production étaient assez élevés.

Les frais de production sont assez élevés, je le concède; les compagnies ont réduit leur inventaire, soit, mais elles n'ont pas oublié non plus de réduire,—de façon scandaleuse,—

le prix payé pour le bois de pulpe acheté des petits commerçants, ou encore de réduire les salaires qu'elles paient pour la coupe du bois, qu'elles font exécuter à forfait par les bûcherons. Au prix que les compagnies de papier reçoivent aujourd'hui pour la pulpe, c'est une véritable honte que de les laisser payer aux ouvriers de la forêt les salaires dérisoires qu'elles les forcent d'accepter, le couteau sur la gorge, si l'on me permet cette expression. L'ouvrier de la forêt se soucie peu de savoir que les compagnies de papier aient réduit leur inventaire, mais il se demande avec anxiété ce qui est survenu tout à coup, dans le commerce du bois de pulpe, puisque le papier se vend aussi cher ou plus cher qu'il ne se vendait il y a un an ou deux, tandis que son salaire a été diminué de moitié ou même des deux tiers.

La semaine dernière, j'ai fait la visite de ma circonscription. Elle est peuplée de gens sérieux, de bons travailleurs et de gens habitués à gagner leur vie par un travail ardu. L'an dernier ou il y a deux ans, ces personnes recevaient, pour couper une corde de bois, de $5 à $7; cet hiver, les compagnies paient la coupe du bois, dans des conditions à peu près identiques, $3, $2.50 et même $2. Y a-t-il combine, exploitation, ou collusion en quelque part? Voilà une question que se pose, avec amertume et aigreur, l'ouvrier de la forêt. Et voilà aussi un excellent sujet d'enquête pour la commission d'enquête qui s'est rendue célèbre, l'an dernier, dans l'affaire des meuneries.

M. Lesage: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Est-il au courant qu'il y a une loi provinciale sur les salaires minimums pour les ouvriers de la forêt dans le Québec? Sait-il que cette loi, en vertu de la constitution, relève évidemment du gouvernement provincial et que, conséquemment cette question, qui concerne les ouvriers de la province de Québec, devrait plutôt être adressée à M. Duplessis.

M. Poulin: Je suis parfaitement au courant de cette loi, mais peu importe à quel parti politique revient le droit et le devoir de faire observer ces lois; quant à moi je me sers des moyens à ma disposition pour revendiquer les droits des bûcherons. D'ailleurs, je n'ai pas accusé le gouvernement fédéral d'être cause des salaires minimums des bûcherons, et, s'il y avait combine quelque part, la commission d'enquête, dont je parlais tout à l'heure, aurait là une excellente occasion de se reprendre. A tout événement, je réclame pour les bûcherons, avec toute la vigueur dont je suis capable, un salaire digne d'un être humain.

Si jamais le Gouvernement se décidait d'entreprendre des travaux pour enrayer le chômage dans la Beauce, les municipalités seraient heureuses de lui fournir une liste de travaux pratiques, utiles, réalisables et raisonnables, qui représenteraient un actif pour nos paroisses.

Le très honorable premier ministre disait encore, dans cette Chambre, le 20 février dernier, je cite les Débats à la page 59; il parle d'un moyen de remédier au chômage:

> Il reste, cependant, que des problèmes resteront à résoudre, à l'occasion, dans certaines régions et que c'est aux autorités locales que revient le soin de s'en occuper.

Monsieur l'Orateur, c'est précisement ce que font les autorités locales et c'est pourquoi les dirigeants des municipalités de ma circonscription m'ont envoyé de nombreuses résolutions et pétitions, dans lesquelles elles réclament l'aide du gouvernement fédéral afin de régler un problème qu'ils se sentent impuissants à solutionner.

Les dirigeants de nos municipalités sont au courant des besoins locaux; ils connaissent mieux que n'importe qui,—y compris les membres du Gouvernement et les représentants de tous les partis en cette Chambre, —les moyens insuffisants dont ils disposent pour satisfaire à ces nécessités. Les autorités de nos paroisses savent parfaitement bien que nos municipalités ne sont pas en état de remédier à cette crise. Nos dirigeants municipaux sont prêts, ou devraient être prêts, à concourir,—dans une proportion minime sans doute, —aux paiements des travaux dont j'ai parlé tout à l'heure.

Partout, des hommes éclairés nous demandent d'intensifier notre lutte contre le communisme. Puis-je signaler, bien humblement, que la misère est mauvaise conseillère, que le communisme prend toujours racine plus facilement auprès des pauvres qui ne méritent pas ce sort La dépense de quelques centaines de millions de dollars pour procurer, à ces gens, un travail qui sauvegarderait leur dignité d'homme libre, ne serait-elle pas un moyen de les rendre heureux et, conséquemment, réfractaires aux appels du communisme? A mon avis, il est raisonnable de se poser la question.

Passons maintenant à un autre domaine. J'ai été très intéressé par le discours que prononçait récemment, en cette Chambre, l'honorable représentant du comté de Portneuf (M. Gauthier). Médecin de profession, il a attaqué un sujet,—sur lequel il nous affirme être revenu bien des fois,—et auquel j'attache moi-même une certaine importance puisqu'il entre bien dans le cadre de notre profession commune; il s'agit de l'alcoolisme chez la population canadienne.

Un seul député peut-il douter de l'importance de ce problème? Examinons, un peu,

la statistique que je vais citer à l'instant, où l'on trouve un tableau comparatif des dépenses d'un citoyen canadien pour ses différentes nécessités de la vie au cours de l'année 1948; je cite:

Selon le *Temperance Advocate* d'octobre 1949, voici un état de certaines dépenses que le Canadien moyen a faites en 1948:

Formation particulière et universitaire..	$ 5.
Bijoux	5.50
Tabac	24.
Combustible	27.
Frais médicaux et funéraires	28.50
Meubles et appareils domestiques	47.
Boissons alcooliques	48.

Voilà des chiffres, on l'admettra sans discussion, qui forcent tout homme sérieux à réfléchir.

A mon avis, l'honorable représentant de Portneuf a grandement raison lorsqu'il demande à l'honorable ministre de la Santé (M. Martin) d'intensifier sa campagne de médecine préventive, en y incluant la lutte contre l'alcoolisme.

Cette lutte est une affaire d'éducation à tous ses paliers, c'est-à-dire, dans la famille, à l'école et à l'époque postscolaire. Je n'ai pas confiance aux règlements ou à la police pour empêcher les gens de boire. L'expérience des siècles est là. D'ailleurs, pour appuyer mon opinion, voici ce que déclarait, à Montréal, il y a quelques semaines, le docteur Adrien Plouffe, directeur adjoint du Service de la Santé de la ville de Montréal:

> La suppression de la fabrication et de la vente des liqueurs alcooliques est un mythe, une chose fabuleuse, impossible à réaliser. La lutte contre l'alcoolisme est une affaire d'éducation.

Monsieur l'Orateur, on ne devient pas vertueux par décret. Il y a longtemps que Cicéron, le prince des législateurs, a dit:

> Que valent les lois sans les mœurs?

Que valent les lois sans le désir de les observer, sans la conviction nécessaire à l'acceptation du joug? D'où peut venir cette conviction, sinon de l'éducation?

Cette éducation elle doit venir d'en haut d'abord. Un proverbe chinois dit:

> Si vous commencez à nettoyer l'escalier par en bas, il sera toujours sale.

Si nous commençons à faire l'éducation de la tempérance par en bas, c'est déjà bien, mais ce n'est pas suffisant. Je tiens à témoigner mon admiration et ma gratitude à un groupement, qui s'est donné pour mission de lutter contre l'alcoolisme simplement par la pratique de l'abstinence totale. Ce groupement porte le nom de Cercle Lacordaire. Il couvre toute la province de Québec et une partie des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Au lendemain du dixième anniversaire de sa naissance, il compte déjà 90,000 membres qui sont et demeurent des êtres humains, sans doute susceptibles de se tromper, mais qui n'en constituent pas moins un apport important, essentiel même à cette organisation, dans sa lutte contre l'alcoolisme. Ce groupe joue le rôle d'une espèce d'université populaire. Cependant, ce n'est pas suffisant, loin de là. C'est pourquoi je supplie, à mon tour, l'honorable ministre de la Santé de lancer et de soutenir une grande campagne d'éducation sur la tempérance. Je demande, en outre, à l'honorable ministre,—qui me semble un homme bien disposé,—de faire valoir son influence afin que nos universités canadiennes endossent le mouvement, qu'elles le soutiennent et en prennent même la direction. D'ailleurs, les centaines de diplômés, techniciens et hommes de science que nos univercités déversent chaque année, dans notre société, seront d'une bien piètre utilité si la société est rongée par le cancer de l'alcoolisme!

Ce qui se pratique ailleurs, notamment aux États-Unis, devrait et pourrait se pratiquer ici. Chaque université canadienne devrait avoir une chaire où l'on enseignerait, de façon scientifique, ce qu'est l'alcoolisme, sa nature, ses méfaits, les moyens de le prévenir et de le guérir. Chaque faculté de médecine canadienne devrait avoir sa clinique pour alcooliques, non seulement aux fins de guérir les malades alcooliques, mais surtout en vue d'y enseigner la prévention contre l'alcoolisme. Toutes nos universités et nos facultés de médecine ont des chaires ou des cliniques qui s'occupent des maladies sociales: tuberculose, syphilis, mortalité infantile. Un peu à l'instar du singe de la fable qui avait oublié d'allumer sa lanterne, on n'oublie qu'une chose: s'occuper de cette autre maladie sociale qui très souvent, trop souvent hélas,—je ne crains pas de l'affirmer parce que je suis en mesure de le prouver,—est la cause de toutes les autres, c'est-à-dire l'alcoolisme.

Monsieur l'Orateur, je désire traiter brièvement d'un autre sujet qui se rapproche un peu de celui dont je viens de parler, puisqu'il s'agit d'éducation. Le 8 avril 1949, l'honorable premier ministre déposait en Chambre le décret du conseil nº C.P. 1786. Ce décret créait une commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, des Lettres et des Sciences. Cette commission devait enquêter et formuler des propositions appropriées sur les sujets suivants:

Les relations du gouvernement canadien et l'un ou l'autre de ses organismes avec les divers groupements bénévoles d'envergure nationale qui intéressent la présente enquête.

Des audiences publiques ont eu lieu en plusieurs endroits du Canada et plusieurs organismes ou individus sont venus exposer leurs vues sur divers aspects du problème.

Or, avant même que cette enquête ne soit terminée, avant que ces commissaires,—payés à même les deniers publics,—n'aient fini d'entendre tous les témoignages, avant que tous les éléments de la preuve n'aient été recueillis, un certain commissaire avait déjà émis une opinion, discutable dans sa justesse et prématurée dans sa proclamation. En effet, le révérend père Lévesque, de Québec, qui est membre de cette commission aurait déclaré à peu près ceci:

L'éducation formellement scolaire et la culture sont deux choses différentes lorsqu'on parle d'éducation en général. La première relève directement des provinces, la seconde peut être l'object des attentions du gouvernement fédéral. Personne n'est plus désireux que nous de laisser aux provinces l'éducation formellement scolaire. Reste l'éducation populaire ou la culture en général. Il s'agit là de la pensée humaine. Sur ce plan, il y a intervention légitime du gouvernement fédéral. J'ai cité d'après le journal le *Devoir* du 20 février 1950; depuis, je n'ai vu nulle part de démenti à cette citation. J'ai donc toutes les raisons de croire que cette citation est conforme aux faits.

Le moins que je puisse dire, c'est que rien ne pressait ce commissaire de faire une déclaration aussi hâtive. S'il avait attendu la fin de l'enquête, peut-être aurait-il modifié son jugement? Peut-être n'aurait-il pas fait cette déclaration qu'une partie importante de la population de sa province désapprouve.

Ce grand éducateur, à qui j'accorde le plus profond respect, mais dont j'ai le droit de discuter les jugements,—tout comme il a le droit de discuter les miens,—est-il disposé à accepter, pour notre jeunesse, tout ce qui nous viendra des organismes du gouvernement fédéral? Sinon, qui fera la distinction entre ce que l'on peut accepter et ce que l'on doit refuser? Pour ma part, je refuse d'accepter ce point de vue et je suis loin d'être le seul à penser ainsi, dans la province de Québec.

De plus, ce jugement prématuré était de nature à influencer les rapports qui ont été déposés ou qui auraient pu être déposés, par la suite, devant cette commission. Pourquoi faire une enquête si l'opinion des commissaires était déjà bien arrêtée?

Alors, je conseille à ceux qui ont créé cette commission d'insister auprès de ces commissaires afin que certains d'entre eux tempèrent leur hâte fébrile de confier aux autorités fédérales un domaine qui, à mon humble avis, doit relever des provinces. Que le gouvernement du Canada apporte son aide

à l'éducation, à certaines conditions bien précises, soit, mais qu'il intervienne directement, comme le dit prématurément le père Lévesque, je m'y oppose très humblement mais formellement.

Je désire ajouter que le Gouvernement doit apporter la plus grande attention possible au règlement du problème des marchés et des prix de nos produits agricoles. Je sais que le problème est très complexe. Raison de plus pour que le Gouvernement s'en occupe avec soin. Le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a fait beaucoup, depuis quelques mois, pour tenter de solutionner le problème. Il a suivi, dans une proportion très convenable, les propositions qu'il a reçues de la part des cultivateurs. Il y a quelque chose de fait mais il en reste encore beaucoup à accomplir. Dans plusieurs provinces du Canada, le succès de l'agriculture est à la base même de notre sécurité économique et sociale; la province de Québec fait partie de cette catégorie.

Les associations agricoles sont incapables de régler seules le problème, mais elles sont en mesure de conseiller le Gouvernement. Voilà un aspect du problème que je désire signaler. A mon avis, les associations professionnelles de cultivateurs, connaissant bien le problème de leurs membres pour l'avoir étudié en détail, ont déjà soumis au très honorable ministre de nombreuses propositions.

Pour ma part, plusieurs groupements agricoles de ma circonscription m'ont indiqué leurs vues et je les ai transmises fidèlement à qui de droit.

J'ai confiance qu'à l'aide de ces renseignements et avec la bonne volonté du très honorable ministre, il y sera possible d'améliorer le sort d'une classe extrêmement importante et non moins intéressante; la classe agricole canadienne.

Enfin, monsieur l'Orateur, au risque d'abuser, peut-être, je ne veux pas terminer mes remarques sans rappeler un petit événement auquel vous avez vous-même pris part hier soir, soit la visite de l'exposition artisanale de la province de Québec, au Château Laurier. Pour ma part, ce n'était pas la première fois que je voyais la plupart des objets qui y sont exposés, mais, en les voyant tous réunis en un seul endroit,—surtout en dehors de ma province,—dans une ville aussi accueillante et sympathique que la belle ville d'Ottawa, j'ai éprouvé un sentiment de fierté bien légitime.

J'ai particulièrement remarqué deux de ces objets d'artisanat,—peut-être ai-je eu un moment de faiblesse à cet instant-là,—mais ces pièces étaient exhibées par des gens de

mon comté, M. Henri-Louis Lévesque et M. et Mme Gérard Poulin. Ces gens-là ont exécuté un travail magnifique et je ne crois pas abuser de la bienveillance de la Chambre en leur offrant mes félicitations et en affirmant qu'ils ont accompli un travail vraiment magnifique.

(Traduction)

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, je désire féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Larson et Dumas) et les assurer que la concision de mes observations sont en raison inverse du respect et de l'admiration que m'inspirent leurs excellents discours.

Nouveau député, je suis profondément conscient de l'éminence de certains représentants de la Nouvelle-Écosse qui, depuis vingt ans, ont siégé en cette enceinte. Je me rappelle les parlementaires éminents que furent le très honorable J. L. Ilsley, actuellement juge en chef de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse et le colonel l'honorable J. L. Ralston, décédé, qui ont tous deux dirigé très brillamment plusieurs ministères du gouvernement. Je me rappelle aussi M. Vincent-J. Pottier, K.C., actuellement juge de comté de la province de Nouvelle-Écosse et juge d'amirauté en Nouvelle-Écosse pour la Cour d'échiquier du Canada, et le major Loran E. Baker, ancien adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Claxton).

Bien qu'on ait modifié le contour de la circonscription de Digby-Yarmouth pour le faire concorder avec les limites du comté, la municipalité de Digby remplaçant le comté de Shelburne, l'économie et la population sont restées à peu près les mêmes.

Essentiellement, c'est une circonscription de petits producteurs de denrées de base, dont chacun a son problème particulier à résoudre. Elle se distingue en outre en ce que deux grandes races y vivent, chacune apportant un élément spécial à la constitution d'une commune citoyenneté. Les comtés de Digby et d'Yarmouth se trouvent dans une région où, depuis des générations, Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française, représentant deux grandes races, vivent côte à côte dans la sympathie et la compréhension les plus parfaites.

En ce qui concerne une de nos industries de base, on me permettra de dire que la déclaration formulée ici même lundi dernier par le ministre du Commerce (M. Howe), selon laquelle les commissaires du commerce dans plusieurs pays poussent la vente des étais de mine et qu'il y a quelque espoir que leurs efforts aboutissent,—est un grand motif d'encouragement pour les cultivateurs et camionneurs du comté de Digby, plus particulièrement.

Quant à l'industrie primaire qu'est la pêche, elle a doublé sa production dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse depuis trente ans. Dans ma circonscription, ceux qui en vivent connaissent bien le programme de mise en valeur expliqué à la Chambre le 6 décembre dernier par le ministre des Pêcheries (M. Mayhew).

Le Canada a accès aux plus riches régions de pêche du monde dans l'Atlantique. Nous voulons un programme d'expansion qui interdise désormais tout nouveau fléchissement économique. La tendance vers la livraison du poisson frais ou congelé, plutôt que salé, se poursuit. Nous sommes parfaitement au courant de la nécessité de recourir aux dernières méthodes de prélèvement des filets, d'empaquetage et de congélation.

Le long de la côte de Digby, on a fait et on poursuit des recherches sur les effets de la pêche au chalut du point de vue de la destruction des régions d'alimentation du poisson, à la suite de plaintes en ce sens. On enquête également sur le prétendu tort que les chalutiers causent aux autres méthodes de pêche en vigueur près de la côte. Nous attendons avec un vif intérêt le rapport relatif à ces deux enquêtes.

Il y a d'autres questions qui ont trait à l'industrie de la pêche et dont je parlerai plus tard lorsque la Chambre étudiera les crédits du ministère des Pêcheries.

Je passe maintenant de la pêche commerciale aux concours internationaux de pêche au thon qui ont lieu tous les ans à Wedgeport, agglomération de 1,500 habitants qui sont presque tous de descendance acadienne-française. Le siège du concours de pêche au thon est à Wedgeport, et c'est de cet endroit que partent les bateaux pour se diriger vers Soldier's Rip, qui jouit d'une réputation internationale, où, au moyen d'une canne à pêche et d'une ligne, on capture les énormes poissons bleus.

L'automne dernier, des équipes venues de l'Argentine, du Brésil, de l'Empire britannique, de Cuba et des États-Unis ont participé à ce concours. L'an prochain, nous comptons que les pays scandinaves enverront au moins deux équipes. L'an dernier, les pêcheurs ont pris environ 1,800 thons, dont la plupart pesaient quatre, cinq et même six cents livres, en quelques semaines seulement. Le plus gros qu'on ait capturé jusqu'ici avec une canne à pêche et une ligne pesait 890 livres.

La pêche au thon devient rapidement une des plus grandes attractions des touristes en Nouvelle-Écosse. L'été prochain, nous espérons que deux des honorables députés qui

occupent les premières banquettes à droite de l'Orateur s'adonneront à ce sport à titre d'invités de la *Tuna Guides' Association* de Wedgeport.

Les fonctionnaires des ministères des Pêcheries, des Transports et des Travaux publics songent toujours à une circonscription qui est tributaire de la pêche dans une si large mesure et qui a un littoral de plusieurs milliers de milles. Pareil littoral où les petites péninsules, les caps, les baies, les ports et les havres abondent, doit nécessairement être doté de nombreux appareils de balisage. Il faut constamment entretenir et réparer les bouées, les bouées à fuseau, les phares et les bateaux-phares. Comme une bonne partie de ce travail doit s'effectuer à partir d'un navire, ceux qui ont toujours recours à ces balises sont d'avis qu'il serait plus économique et plus efficace si l'un des navires servant à cette fin était posté à Yarmouth, qui occupe le centre de la région côtière entre la pointe Prim et le cap Sable.

Qu'il me soit permis de signaler au ministre des Transports (M. Chevrier) la requête tendant à établir la base d'un tel navire à Yarmouth, et de lui rappeler les diverses résolutions que les organismes intéressés ont déjà envoyées à son ministère relativement à cette question.

Maintenant que le budget principal des dépenses est déposé, nous sommes particulièrement heureux, dans Digby-Yarmouth, d'y trouver certains crédits, mais nous regrettons beaucoup qu'on en ait exclu certains autres très importants. J'ai déjà signalé à l'attention du ministère des Travaux publics quelques-uns des ouvrages qui sont extrêmement nécessaires pour les pêcheurs des régions intéressées. Au nom de ces pêcheurs, je me permets d'insister pour que ces entreprises soient comprises dans les crédits supplémentaires.

Les habitants des régions côtières de ma circonscription sont, je le sais, extrêmement contents du personnel ambulant du ministère des Travaux publics avec lequel ils sont en contact. Ils souhaitent que le personnel de l'ingénieur régional soit bientôt au complet.

Le ministre des Travaux publics, à qui je signale ces questions, me permettra de formuler une autre demande. N'y aurait-il pas moyen de nous fournir de petits bateaux-dragues supplémentaires, afin qu'on puisse utiliser pleinement, à marée basse, les petits ports, les chenaux et les quais servant à la pêche.

La population néo-écossaise en général a applaudi à l'annonce de l'inclusion dans les crédits d'une somme d'un million de dollars en vue de la construction d'un transbordeur qui fera la navette entre Yarmouth (Nouvelle-Écosse) et un port du Maine. Ainsi que le ministre des Transports l'annonçait le 7 décembre dernier, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse partagent les frais de construction de ce transbordeur, soit une somme estimative de trois millions de dollars. En annonçant la présentation d'un crédit d'un million, le Gouvernement fédéral manifestait son désir de réaliser le projet aussitôt que possible. Sauf erreur, le Gouvernement attend l'approbation du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait aux détails de la proposition. Quand on aura fait part de cette approbation, le comité chargé de représenter les ministères en cause pourra aller de l'avant, passer des plans préliminaires déjà existants aux plans détaillés du navire et prendre les décisions finales en ce qui a trait au générateur de force motrice et aux installations d'accostage.

Le service de bac passeur permettra à Yarmouth de conserver sa suprématie. Porte d'entrée du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, Yarmouth a été pendant des années avant la seconde Grande Guerre le port d'arrivée de la plupart des gens qui entraient en Nouvelle-Écosse. Selon des gens sérieux du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, l'inauguration d'un service de bac passeur pour automobiles, entre Yarmouth et l'un des ports du Maine, marquerait un aussi grand progrès que l'inauguration, vers la fin du siècle dernier, d'un service de transport par navire à vapeur entre Yarmouth et Boston. Depuis vingt ans les conditions de voyage ont beaucoup changé et un service assurant une courte traversée de jour du Maine à Yarmouth sur la baie de Fundy serait extrêmement utile. Un tel transbordeur, destiné en premier lieu au transport des passagers et des automobiles, permettra, j'en suis sûr, la création de services de camions frigorifiques et d'autobus pour voyageurs.

Je signale en terminant que plusieurs de ceux qui sont engagés dans divers genres de commerce dans la circonscription de Digby-Yarmouth sont à préparer et arrêteront, dès l'annonce du commencement des travaux de construction du transbordeur, des plans définitifs en vue de faire face à l'accroissement du tourisme et du commerce en 1951.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je me joins aux autres députés pour féliciter le représentant de Kindersley (M. Larson) qui s'est fort bien acquitté de sa tâche en présentant la motion demandant le vote d'une Adresse à Son Excellence, et aussi le représentant de Villeneuve (M. Dumas) de l'admirable façon dont il a, dans les deux langues, appuyé la motion.

La description du mode d'existence des citoyens de l'étrange province de Saskatchewan, que nous a donnée le parrain de la résolution, m'a particulièrement intéressé. La

vie affairée sur les ranchs, les blés d'or resplendissant au soleil d'une fin d'été, ces habitations où l'on passe une vie heureuse et longue, d'une simplicité arcadienne, tout cela m'a intéressé. Les députés conviendront cependant qu'ils ont été brusquement arrachés à leur rêve quand le représentant de Maple-Creek (M. Studer) leur a dit que les impôts étaient tellement élevés dans cette province qu'il songeait à vendre sa ferme et lorsqu'il a proposé que la partie de la province située à l'ouest du troisième méridien soit cédée à l'Alberta et l'autre partie au Manitoba.

Le député de Villeneuve nous a dit combien riches et variés sont les ressources de sa circonscription et il nous a peint le tableau de barges géantes qui remonteraient le fleuve Saint-Laurent chargées de minerai de fer provenant des mines du Québec et du Labrador, à destination de fonderies établies dans la province de Québec. Cette perspective n'a suscité aucun applaudissement de la part des députés des provinces Maritimes, car Sydney possède déjà depuis cinquante ans de puissants hauts fourneaux alimentés par le charbon des mines de l'endroit et servant à fondre le minerai de fer venant de Belle-Isle, au large de Terre-Neuve, tandis que le calcaire de la côte occidentale de Terre-Neuve entre également dans le procédé de transformation.

Le fer est considéré comme l'élément le plus nécessaire à l'établissement et au développement de l'industrie, et le Canada semble être aujourd'hui le pays le plus riche sous ce rapport. Outre les mines de minerai de fer de Belle-Isle, d'une richesse presque inépuisable, nous avons les nouveaux chantiers d'exploitation à Steep-Rock aussi bien que les récentes découvertes de minerai à la frontière entre Québec et Labrador. Pourquoi donc n'aurions-nous pas, en plus de ceux de Sydney, des hauts fourneaux dans Québec et Ontario. En présence d'aussi riches gisements de minerai de fer dans ses limites, l'avenir du Canada paraît très brillant, étant donné surtout que les gisements du Minnesota, aux États-Unis, semblent s'épuiser.

L'honorable député de Charlotte (M. Stuart) s'est plaint encore une fois de l'indifférence et de la négligence dont les provinces Maritimes sont victimes de la part des provinces centrales. Il a déclaré, fort justement j'en suis sûr, que la valeur des articles que les provinces Maritimes achètent des provinces centrales dépasse de beaucoup celle des articles que ces dernières achètent des Maritimes. Dans plusieurs régions des provinces Maritimes cependant, surtout dans les régions rurales,—ceux qui les ont visitées le savent,—il y a des maisons qui donnent une impression de confort assuré.

Le débat a été marqué de nombreux discours intéressants, voire de très bons discours, et la tentation est forte d'étudier les nombreuses questions qu'on y a abordées. Le premier ministre (M. St-Laurent) s'est donné beaucoup de mal, par exemple, pour analyser à fond la crise de chômage que le Gouvernement essaie de minimiser. Il nous a aussi exposé le programme des travaux à exécuter au cours de 1950. Les déclarations diverses des membres du Gouvernement me laissent cependant fort perplexe. A entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre du Commerce (M. Howe) la crise de chômage qui sévit au pays ne serait pas très grave; or la statistique révèle un tout autre ordre de choses. Le montant versé en assurance-chômage au mois de décembre a été le même qu'en avril de l'an dernier, soit un peu plus de 7 millions de dollars; mais, en janvier, les prestations ont presque égalé le montant perçu en primes d'assurance, soit environ 12 millions. Aussi, avons-nous vu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), agissant en l'absence du ministre du Travail (M. Mitchell), présenter un projet de loi et supplier les députés de l'adopter aussi rapidement que possible, parce que plusieurs travailleurs étaient inactifs et chômaient depuis si longtemps qu'ils avaient épuisé toutes les prestations auxquelles ils avaient droit et qu'il était nécessaire d'étendre les prestations jusqu'au 30 avril de cette année et d'assurer que, désormais, ces prestations se prolongeraient de trois mois au delà du 1er janvier.

N'est-il pas paradoxal que, dans notre grand et riche pays, où nos élévateurs à grain débordent de blé, où des excédents se produisent à diverses saisons de l'année à l'égard de certaines denrées,—comme en ce moment à l'égard du beurre, du fromage, des œufs et du bacon,—parfois non vendues et parfois invendables, on compte 400,000 bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage. Ces gens, vu la faible somme qu'ils touchent par rapport à leur gain normal, doivent vivre moins bien. Que les ministres étudient sérieusement ce paradoxe. La situation me paraît extrêmement grave et ce n'est pas l'assurance-chômage qui peut y remédier, non plus que des travaux publics de grande envergure, car ce sont là des expédients qui n'atteignent pas le mal à sa source.

La plupart des députés, monsieur l'Orateur, pensent au revenu des gens, mais sans songer aux biens d'où il provient. Mieux vaudrait que le Gouvernement s'efforçât d'aviser à

procurer aux gens des biens productifs comme l'a fait l'administration responsable des affaires des anciens combattants. A leur retour au pays, on les a aidés à acquérir des terres pour y gagner leur subsistance. On a aussi enseigné un métier à plusieurs d'entre eux. Les sommes énormes consacrées à l'assurance-chômage ne me semblent pas donner les résultats durables que nous souhaitons. Chaque année se pose ce même problème qui peut s'aggraver. Ni le premier ministre (M. St-Laurent), ni le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), ni le ministre du Commerce (M. Howe), ni le ministre des Finances (M. Abbott), ni aucun député à la Chambre ne sauraient prédire ce qui se produira au pays au cours des 12 prochains mois. On ne peut que faire des conjectures. Nous avons des richesses. Sont-elles bien réparties? Il importe donc, à mon avis, que les gouvernements provinciaux et fédéral fassent tout en leur pouvoir afin d'aider la population à prendre possession des biens productifs, car ce sont ces biens qui comptent et non le revenu.

Tout récemment, nous apprenions qu'aux États-Unis il y avait des surplus de produits agricoles comme au Canada. On y a détruit de ces produits comme durant les années trente. On a détruit des pommes de terre comme on se défaisait des truies durant les années trente. Je me rappelle qu'en 1933, sir Wilfred Grenfell, décédé depuis, a incité le gouvernement de Terre-Neuve à demander au gouvernement des États-Unis quelques-unes des truies vouées à la destruction. Nous n'avons pu en obtenir. Si nous avions pu en avoir, les gens de Terre-Neuve auraient pu faire l'élevage du cochon. Le gouvernement des États-Unis a pris des dispositions en vue de vendre à l'Espagne une quantité considérable de pommes de terre à un prix fictif. Par suite de la sécheresse dans ce pays, les légumes et le blé y sont rares. Si le Canada a un surplus de vivres, et je crois savoir que nous avons des surplus de certains produits, il vaudrait mieux les donner que de les détruire.

L'honorable député de Saskatoon (M. Knight) est un autre orateur intéressant qui nous a servi un discours délicieux à bien des égards. Plaidant la cause de la reconnaissance du gouvernement de la Chine communiste, il a déclaré que la conquête de la Chine par les armées communistes ne constitue pas une révolution communiste. Je voudrais bien savoir ce qui constituerait aux yeux de l'honorable député la preuve d'une révolution communiste. Je suis bien sûr que Mao Tse Tung ne trouverait pas flatteur d'être appelé autre chose que communiste ou révolutionnaire. Je me demande si l'honorable député est prêt à demander aux missionnaires ce qu'ils pensent des événements qui se sont produits dans ce pays dont ils se sont enfuis. Des missionnaires ont été insultés et d'autres, assassinés; ils ont vu leurs églises profanées. Leurs dispensaires qui servaient au soulagement de la population chinoise ont été confisqués et détruits.

L'honorable député de Saskatoon a aussi fait une observation extraordinaire qu'il a défié toute personne de nier. Il a dit, comme en fait foi le hansard, page 192:

> Les seules forces politiques qui s'opposent actuellement au communisme, entre le rideau de fer et les côtes espagnoles de l'Atlantique, sont celles du socialisme démocratique de nations telles que la Belgique, la Norvège, la Suède et la Grande-Bretagne. Ce sont ces nations socialistes qui forment le rempart de la démocratie dans l'Europe actuelle. Aucun député, je crois, ne le niera.

L'honorable député conviendra sans doute que la présence en Europe de troupes des États-Unis et de fonctionnaires américains chargés d'administrer le programme Marshall constituent aussi une importante force politique. Je signale à l'honorable député que la Belgique compte un puissant parti catholique et qu'en France le gouvernement au pouvoir se compose surtout de membres du Mouvement Républicain Populaire. L'alliance entre les socialistes et le MRP a pour objet d'empêcher le général de Gaule de s'emparer du pouvoir. En Allemagne occidentale, le gouvernement se compose de démocrates chrétiens. Catholiques et protestants unissent leurs efforts au sein de ce parti en vue d'aider le pays à résoudre les problèmes à la fois délicats et dangereux qui l'assaillent après la vague de haine soulevée par la guerre. En Italie, c'est le parti démocrate chrétien, dirigé par M. de Gasperi, qui administre les affaires, aidé il est vrai, des socialistes; mais il s'agit de socialistes de la droite et non de la gauche. De même, une administration démocrate chrétienne est au pouvoir aux Pays-Bas. A mon avis, le genre de socialisme qu'on trouve dans les deux pays scandinaves, la Norvège et la Suède, diffère du socialisme qui existe dans les autres pays de l'Europe. Les Suédois et les Norvégiens sont très individualistes; les deux pays comptent d'importantes entreprises capitalistes.

Puis, que dit le député du gouvernement du général Franco? N'est-ce pas là un rempart contre le communisme? Partant de l'Afrique en 1936, le général Franco a combattu à travers toute l'Espagne jusqu'à ce qu'il eût conquis les communistes. Il représente certes une puissance politique de quelque importance dans la région dont le député a parlé. Que dit-il du gouvernement de M. Salazar au Portugal? Au pouvoir pendant 24 ans, ce dirigeant, ayant une fois démissionné, a été invité par son peuple à reprendre la direction des affaires. Que pense le député des élections en Grande-Bretagne

alors que 15 millions d'habitants ont voté contre le gouvernement socialiste tandis que 12 millions l'ont appuyé? Ne convient-il pas qu'une puissance politique de quelque importance résiste au communisme? C'est à Léon XIII qu'on doit l'expression "démocrate chrétien" dont je me suis servi pour désigner les partis qui estiment que les gouvernements doivent s'inspirer de principes chrétiens. Le député s'en rend compte, la plupart des partis socialistes de l'Europe sont antichrétiens et ne partagent pas le point de vue chrétien qui, du moins je le suppose, est le sien.

Pour l'instant, je passe sous silence la C.C.F. pour revenir aux membres du Gouvernement. Plusieurs députés ont dû fort goûter, même s'il les a étonnés, le discours prononcé hier par le ministre de l'Agriculture. Personne ne niera son patriotisme. Personne à la Chambre n'écoute plus attentivement que lui. Je lui reconnais ce mérite. Il écoute tous les discours, même certains qu'il doit trouver assommants. Mais hier, il n'a pas été à la hauteur de son talent. Je crois bien qu'un jour le ministre sera peu fier du jeu auquel il s'est laissé aller. Il savait bien que sa description de la situation était exagérée, qu'il donnait à certains détails une importance hors de proportion avec les autres. Il a vanté les hauts faits du parti libéral. Bien entendu le parti libéral a accompli de la bonne besogne, de l'excellente besogne. Sous le régime libéral des dix dernières années, le commerce a fleuri. Autrement, il y aurait lieu de douter de l'intelligence des membres du parti libéral.

Après son discours, j'ai été à la bibliothèque réclamer un volume où je pusse trouver des données statistiques sur le commerce mondial. J'ai mis la main sur l'annuaire statistique de l'ONU pour 1948. J'ai ici plusieurs colonnes de chiffres afférents au commerce avec le monde entier ou, du moins, avec les principaux pays du monde. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sait mieux que tout autre que l'état du commerce, de 1928 à 1948, était à peu près le même dans tous les pays du monde, sauf en Europe durant la guerre. Le déclin a certainement commencé en 1929, après le krach. A ce moment-là, les obligations de certains pays sont passées de $100 à $10 et toutes les actions cotées à la bourse se sont effondrées. Pendant plusieurs années après le krach, le monde entier a connu une crise économique qui n'avait pas réellement pris fin à la déclaration de la guerre. Je me souviens que, dans une gare normalement affairée de Boston, les porteurs de bagages jouaient au baseball, faute de clients. Je me rappelle avoir fait le voyage entre Boston et New-York en mai 1939. Dans le wagon que j'occupais, nous n'étions que deux. La crise sévissait dans le monde entier. Depuis la guerre, je pourrais citer les chiffres afférents au commerce avec Terre-Neuve. A ce moment-là, nous ne connaissions pas à Terre-Neuve les bienfaits du gouvernement libéral. Une commission de gouvernement administrait le pays et même cette commission a réussi à accumuler des excédents, soit dit pour la gouverne de l'honorable député. Si Terre-Neuve avait eu à ce moment-là un gouvernement responsable, elle aurait pu accumuler de fortes réserves, tout comme la commission gouvernementale.

La chose la plus remarquable dans tout ce discours ce n'était pas ce qu'il contenait, mais plutôt ce qu'il ne contenait pas. Je vais vous demander, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux autres députés, d'écouter ce que j'ai à dire à présent. Je pense que quand l'honorable député eut fini son discours radiodiffusé, une petite voix se fit entendre juste après, la petite voix douce de la conscience, qui disait ceci:

Une voix: Oh non!

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): "Ecoutez, bonnes gens, j'ai un secret à vous dire."

Une voix: Silence!

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): "M. F. A. McGregor, le commissaire aux enquêtes sur les coalitions, considérant que les meuniers de notre pays s'étaient concertés pour relever les prix de la farine, commence, en septembre 1947 une enquête qu'il termine en décembre 1948. Après quoi il dépose un rapport. Le ministre du Commerce (M. Howe) est furieux. Naturellement il dispose d'une influence énorme auprès du premier ministre (M. St-Laurent) qui a une grande confiance en lui et persuade le ministre de la Justice (M. Garson), qui vient d'arriver et qui n'y entend pas grand chose, de ne pas publier ledit rapport."

Une voix: Balivernes.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): La voix a dit, j'imagine: "Mes amis" nous ne publierons pas le rapport. Nous n'en avons rien dit au Parlement alors qu'il siégeait. Nous l'avons gardé secret parce que les conservateurs auraient pu s'en servir pendant la campagne électorale; et quant à la C.C.F., si jamais ce parti en prenait connaissance, il serait le prochain gouvernement du Canada. Nous ne leur avons donc rien dit à ce sujet, et nous ne renseignerons pas davantage le peuple. Ce qu'il ignore ne saurait lui faire tort." Je me suis imaginé que le très honorable député avait été assez franc pour dire aux gens ce que sa conscience lui reprochait tout le temps;

mais je suppose qu'il a quand même lieu de se vanter de ses exploits, bien que d'aucuns ne soient pas de cet avis. Toutefois, monsieur l'Orateur, je pense que notre pays serait plus honoré à l'ONU et partout ailleurs chez les gens bien pensant s'il voulait faire passer le respect du droit et l'amour de la justice avant le commerce; il serait de beaucoup préférable de faire régner le respect du droit chez nous afin que le riche et le pauvre soient égaux devant les tribunaux Je demande aux honorables députés à ma droite et à ceux qui siègent en face s'ils ne préféreraient pas que le Canada soit connu comme un pays respectueux des lois et où pauvres comme riches obtiennent justice auprès des tribunaux, plutôt que comme le premier pays de l'univers dans le domaine commercial.

Au cours de la dernière session, j'ai signalé que, durant les négociations qui ont abouti à la confédération, on a tenu compte à Charlottetown, à Québec et à Londres d'un principe qui a été appliqué dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais que les membres du gouvernement canadien ont écarté. Voici de quoi il s'agit: lorsque Terre-Neuve négociait un pacte en vue de son union au Canada, elle avait un excédent considérable et une dette peu élevée par tête. Ce principe a été consacré dans ces documents qu'on respecte si hautement et qui sont devenus la loi de notre pays. Si les députés voulaient se donner la peine de lire les résolutions adoptées à la conférence de Québec, ils trouveraient énoncés aux paragraphes 60 à 63, surtout au paragraphe 63, les principes que j'ai mentionnés, à savoir que Terre-Neuve à cette époque, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse devaient recevoir un intérêt de 5 p. 100 sur la différence existant entre la dette globale du pays et ce qu'elle aurait été si leur dette par tête avait été la même que la dette du Canada. Si l'on avait agi ainsi à l'égard de Terre-Neuve, nous aurions eu une importante subvention annuelle au lieu de celle que nous touchons, subvention transitoire qui va en diminuant.

A cet égard, je tiens à appuyer les observations que mon honorable et savant collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. Higgins), a formulées au sujet de la représentation au Sénat. Si les députés veulent bien relire le paragraphe 14 des résolutions de Québec et le paragraphe 15 des résolutions de Londres, ils y trouveront le principe que je recommande au premier ministre et à tous les membres du Gouvernement. Le premier choix des membres du conseil législatif, comme on désignait le Sénat, se fera, sauf en ce qui concerne l'Île du Prince-Édouard, parmi les membres des conseils législatifs des diverses provinces. Ces membres seront nommés par la couronne, à la recommendation du gouvernement exécutif général et sur la présentation des gouvernements locaux respectifs. Dans ces nominations on devra avoir égard aux droits des conseillers législatifs qui représentent l'opposition dans chaque province, afin que tous les partis politiques soient, autant que possible, équitablement représentés.

Les membres du Gouvernement croient-ils le Sénat leur propriété exclusive? Peuvent-ils y nommer leurs partisans et personne d'autre de Terre-Neuve? Des quatre nominations qui nous ont été accordées jusqu'ici, quatre sont allées à des partisans du régime libéral, tous quatre ayant appuyé la confédération. Et ceux qui représentent les gens qui ont voté contre la confédération, soit 48 p. 100 de la population? Et ceux qui ont voté contre le parti libéral? N'ont-ils pas le droit d'être représentés au Sénat? A l'entrée d'une province dans un aussi vaste pays, il est tout naturel qu'elle ne soit pas représentée en tenant compte des partis dans le corps législatif dont on parle. Je signale aux députés, particulièrement au ministre des Travaux publics (M. Fournier) qui me fait l'honneur d'écouter, c'est un homme impartial; il m'a dit lui-même qu'il l'était...

L'hon. M. Fournier: Vous l'avez cru?

Le très hon. M. Gardiner: Il était question du petit nombre de libéraux qui siégeaient au Sénat quand nous avons obtenu le pouvoir.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est fort possible. Mais deux noirs ne font pas un blanc. Si l'on a agi de la sorte dans le passé le parti libéral avec son immense majorité ici et dans l'autre endroit pourrait se montrer quelque peu généreux à l'égard de cette petite province.

Si on avait reconnu le principe dont j'ai parlé, qu'on trouve dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui a trait à la différence dans la dette par tête, le gouvernement actuel de la province de Terre-Neuve se serait trouvé dans une situation bien différente, car il aurait touché une subvention annuelle importante qu'il ne reçoit pas présentement.

Où cette province trouvera-t-elle le revenu nécessaire, lorsque la subvention d'un peu plus de six millions de dollars qu'elle reçoit maintenant commencera à diminuer, après l'expiration d'une période de trois ans? Lors d'une conférence sur la pêche, tenue dans l'Est l'autre jour, le ministre des Pêcheries et des coopératives a dit que l'île était de quatre-vingts ans en retard sur le reste du pays. C'est parce que Terre-Neuve n'a pu obtenir ses impôts de grandes industries comme celles qui sont établies dans les

provinces centrales. Elle n'a pas pu se développer comme les autres régions du Canada, mais, maintenant que nous faisons partie du Canada, nous devrions avoir les moyens de mettre nos ressources en valeur.

Un fait remarquable, monsieur l'Orateur, c'est qu'à Terre-Neuve la situation de l'économie s'est gâtée plus rapidement, depuis un an, que partout ailleurs au pays. Je ne dirai pas que cela est attribuable à la confédération, bien que ce soit partiellement exact, comme je vais l'indiquer. Nous qui nous sommes opposés à la confédération avions prévu cette situation. Nous avons mis la population en garde contre ce qui allait se produire, notamment à Saint-Jean, et libéraux et conservateurs reconnaissent tous maintenant que nous disions vrai. Les libéraux, je suppose, savaient à ce moment-là que nous avions raison. Ne pouvant soutenir la concurrence des grandes usines des provinces centrales, les usines de Saint-Jean doivent fermer leurs portes. Dès novembre, c'était déjà fait pour huit d'entre elles et, quand j'ai quitté Saint-Jean, une autre ne fonctionnait que deux jours par semaine. S'il ne se produit pas quelque chose qui soit de nature à lui venir en aide, elle devra fermer ses portes elle aussi; c'est une simple question de temps.

Le tableau n'est pas très brillant pour ceux de nous qui, comme l'honorable député et moi-même, ainsi que l'honorable représentant de Trinity-Conception (M. Stick), sont nés, ont grandi et ont passé leur vie là-bas. Il est dur pour la population d'assister à la fermeture des usines et à l'arrêt du travail. Cette ville nous est chère. Elle compte une longue histoire. C'est l'endroit où les Européens ont jeté l'ancre pour la première fois au Nouveau-Monde. Six ans avant l'Armada espagnole, sir Humphrey Gilbert en prenait possession au nom de la couronne d'Angleterre. Avant de remonter le Saint-Laurent, Cartier visita Terre-Neuve. Avant Champlain, avant Maisonneuve, les flottes d'Espagne, du Portugal et d'Angleterre fréquentaient le port de Saint-Jean. C'est de l'histoire ancienne des plus interessante. La ville de Saint-Jean a joué un rôle de première importance pendant les guerres napoléoniennes, la guerre de l'indépendance américaine, la guerre de 1812. Au cours de la dernière Grande Guerre, elle a constitué la principale base de la marine de guerre canadienne. Voilà ce que je signale aux membres du Gouvernement afin qu'ils ne l'oublient pas.

Le gouvernement actuel de Terre-Neuve a reçu en héritage la magnifique somme de 40 millions de dollars, mais le gouvernement fédéral ne doit pas supposer que la somme est inépuisable. Le gouvernement provincial s'efforce de placer la province sur le même pied que les autres en ce qui a trait au bien-être social; il travaille avec un zèle fiévreux à assurer la prospérité du pays, mais les fonds finiront par s'épuiser. A mesure que diminuera la subvention versée en vue d'assurer le succès de la transition, ils feront face à un problème que j'estime insurmontable, celui d'équilibrer le budget tout en dépensant au même rythme que les provinces Maritimes, alors que le chômage est si marqué.

Les conditions de l'Union renferment une disposition, l'article 29, que je tiens à signaler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui a participé à leur rédaction. Voici:

29. Vu la difficulté de prédire avec une suffisante exactitude les conséquences financières qu'amènera pour Terre-Neuve le fait de devenir une province du Canada, le gouvernement du Canada désignera, dans les huit années qui suivront la date de l'Union, une Commission royale qui sera chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de formuler des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces Maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

A mon sens, la présence de cet article dans les conditions de l'Union témoigne de la bonne volonté du gouvernement du Canada et indique qu'il reconnaissait le problème qui occupe maintenant le premier plan. Il faut favoriser et développer l'agriculture pour bien établir l'économie dans Terre-Neuve. Au cours de la dernière session, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'il entendait faire de son mieux pour aider Terre-Neuve à remettre sur pied son agriculture. Autant que je sache, le gouvernement fédéral n'a guère fourni d'assistance jusqu'ici; c'est pourquoi je vais tenter de faire comprendre au ministre ce soir que l'agriculture est, pour Terre-Neuve, d'une importance capitale.

Nous ne pouvons consommer tout notre poisson mais nous pouvons absorber tous nos produits agricoles. Au cours de la dernière saison, beaucoup de bateaux sont venus des provinces avoisinantes nous vendre leurs produits. Ils sont allés dans toutes les anses et dans tous les ports de la province. Je sais que les provinces Maritimes ont d'énormes excédents de pommes de terre,—100,000 tonnes me dit-on,—et qu'elles peuvent les transporter, à peu de frais, à travers l'étroit bras de mer qui les sépare de Terre-Neuve.

Mais qu'arrivera-t-il si l'on n'encourage pas Terre-Neuve à développer sa propre industrie agricole? Cette province retournera à 450 ans en arrière et redeviendra ce qu'elle était du temps de Cabot, un simple vaisseau de pêche amarré aux bancs. Pour mettre en valeur cette province, il faut développer son agriculture qui est son industrie de base comme elle est l'industrie de base du Canada. Les députés seront surpris d'apprendre que nous pouvons produire toutes les denrées agricoles dont nous avons besoin. Je veux parler ici des légumes, car je ne dirai pas que nous pouvons produire tout le lait, tout le beurre et toute la viande qu'il nous faut. Nous pourrions l'entreprendre, mais peut-être le prix de revient en serait-il trop élevé. Il serait assez facile de faire pousser tous les légumes nécessaires à notre population. Je déclare aux députés que les légumes de Terre-Neuve valent bien, autant que je sache, ceux des autres régions du Canada.

J'ai remarqué dans le rapport de la commission Duncan, de 1926, que la même chose était survenue en Nouvelle-Écosse après la confédération. La population de cette province avait pris l'habitude d'importer de grandes quantités de denrées agricoles qu'elle aurait pu produire elle-même.

Terre-Neuve, avant la confédération, s'était habituée à ses lois. Elle se débrouillait du mieux qu'elle pouvait. Nous avions notre chemin de fer et quelques grandes routes. Nous avons fait de notre mieux dans le domaine de l'hygiène publique. Néanmoins, notre population s'était accrue à une allure encore plus rapide que celle des provinces Maritimes, mais pas autant qu'au Canada pris dans son ensemble. Il est très difficile de calculer l'accroissement réel de la population du Canada, à cause du grand nombre d'immigrés qui entrent au pays, mais la population de notre île augmentait alors que celle de l'Île du Prince-Édouard diminuait. En 1910, la population était de 220,000 âmes. Elle est aujourd'hui de près de 350,000. Elle ne se maintiendra pas à ce niveau, si les usines ferment leurs portes à Saint-Jean et s'il faut réduire la production du minerai à l'île Bell. Si nous ne pouvons pas vendre notre poisson et s'il nous faut recevoir les produits des provinces Maritimes, qui restera à Terre-Neuve?

Je me rends compte des grands avantages que nous retirons des services sociaux que nous assure le gouvernement fédéral. La pension de vieillesse a apporté un rayon de soleil à plus d'un vieillard. Les allocations familiales, que je préconise personnellement depuis 1938, ont amélioré sensiblement le sort de centaines de familles à Terre-Neuve, mais les honorables députés reconnaîtront comme moi qu'un pays ne peut en vivre exclusivement. Les habitants de la province de Québec profitent des avantages de ces mesures de sécurité sociale et les chômeurs de la tête des lacs touchent des prestations d'assurance-chômage, mais sont-ils satisfaits de cet état de choses? Qui le serait? Certes aucun homme, ni aucune femme, de plus de 16 ans et de moins de 70 ans ne voudrait rester dans un pays simplement à cause de ces avantages. Nos gens quitteront leurs foyers pour venir grossir les rangs de vos chômeurs, ou peut-être pour essayer de passer aux États-Unis.

Le grand champion de la confédération chez nous a parlé en termes identiques à ceux que je viens d'employer. Il a dit que l'avenir de Terre-Neuve dépend, non pas de ces choses, mais de l'énergie et de la compétence des gens. Ils devront produire ou mourir, et le gouvernement actuel de la province a l'intention de la conduire au succès ou à la ruine au cours des trois prochaines années. Je crains fort que ce monsieur ne s'épuise à la tâche avant de réussir dans de telles conditions, à moins qu'il n'obtienne l'aide qu'on aurait dû lui accorder tout d'abord sous la forme d'une subvention annuelle généreuse, versée à même le trésor fédéral.

Toute personne raisonnable qui écoute ces propos désespérés doit nécessairement conclure que la confédération en soi ne s'est pas revélée le salut de Terre-Neuve. Les honorables députés se sont montrés très bienveillants et courtois à l'égard de nous tous. Ils me demandent souvent: "Comment vont les choses là-bas?" J'aimerais pouvoir leur répondre que tout va sur des roulettes, mais je dois déclarer: "Je regrette d'avoir à vous dire que ça ne va pas très bien". Les députés deviennent alors un peu indifférents et ennuyés, mais je leur dis que c'est la vérité. L'industrie languit et des établissements ferment leurs portes. A l'île Bell, deux mines importantes ont cessé leur exploitation et la troisième n'emploie que des effectifs réduits. Nous avions conclu un contrat de dix ans avec la Grande-Bretagne en vue de la vente de 1,250,000 tonnes de minerai. On a réduit ce contrat à 300,000 tonnes, puis on l'a annulé. Nous nous étions engagés à vendre 350,000 tonnes de minerai à l'Allemagne, mais ce contrat n'existe plus. Tout ce qui reste, c'est le débouché à Sydney. Au nom de cette pauvre petite sœur, de cette nouvelle petite sœur qu'est Terre-Neuve, je demande au Gouvernement s'il ne peut pas nous aider à vendre ce minerai à la Grande-Bretagne. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est très influent auprès de l'ONU, je suis sûr qu'il pourrait faire procurer des fonds à l'Allemagne afin qu'elle puisse acheter ces 350,000

tonnes de minerai. Ce serait l'abondance, au lieu de la pauvreté qui régnerait dans la circonscription de mon honorable ami, Saint-Jean-Est.

Ces hommes travaillent dur. Si les houilleurs de John L. Lewis trouvent qu'il est pénible de pelleter du charbon à $14.75 ou $15 par jour avec les autres gratifications qu'ils touchent, combien n'est-il pas pénible de pelleter du minerai de fer qui pèse beaucoup plus? Si les députés voulaient s'y essayer pendant un jour, je crois que ce serait une bonne chose. S'ils passaient dans la mine une journée, ils auraient plus de sympathie pour les houilleurs qu'ils en ont peut-être actuellement.

Quand je fais part aux députés de la difficulté que nous éprouvons, ils disent: "Vous êtes entrés dans la Confédération juste au bon moment pour bénéficier de l'assurance-chômage et des allocations familiales". La question est très sérieuse pour nous. Comme le disait le grand apôtre de la Confédération: "Il nous faut produire ou mourir". Nous ne pouvons pas vivre des assurances sociales. Le gouvernement fédéral doit reconnaître que les conditions étaient insuffisantes. Nous ne voulons pas être obligés d'attendre pendant quarante ans, comme la Nouvelle-Écosse, qui a dû attendre jusqu'en 1907. Ecoutons ce que disait sir Wilfrid Laurier en présentant la mesure modificatrice, le 25 mars 1907. Je cite la page 5459 du hansard de cette année-là.

Quarante années d'expérience ont attiré bien des fois l'attention du Parlement et du pays sur ce fait. Je rappellerai à la Chambre, à l'appui de mon assertion, que non seulement une fois mais bien des fois le Parlement a été mis en demeure d'une façon systématique et à intervalles presque réguliers de voter tantôt en faveur de cette province, tantôt en faveur de cette autre des subventions bien plus élevées que celles prévues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et chaque nouvelle province qui est entrée depuis dans le Confédération a obtenu des conditions plus avantageuses que celles que prescrit le pacte fédératif.

Que nous soyons entrés dans la Confédération en obtenant ou non des conditions plus avantageuses que celles prévues dans l'Acte, nous n'y sommes pas entrés sur un pied d'égalité. Il est grandement nécessaire d'améliorer ces conditions, si nous ne voulons pas voir se répéter la triste histoire de la Nouvelle-Écosse. Dans son rapport de 1926, la commission royale dite "Commission Duncan" déclarait que les représentants du gouvernement fédéral manifestaient trop de crainte dans leurs décisions à ce sujet. Ils craignaient les observations qui parviendraient du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Il ne faut avoir aucune crainte lorsqu'il s'agit de rendre justice.

Le Gouvernement doit savoir qu'en deçà d'un certain minimum, le gouvernement provincial ne peut fonctionner. Ce dernier établit présentement de nouveaux avantages sociaux, notamment l'allocation aux mères, l'allocation aux infirmes, qui existent déjà en Nouvelle-Écosse, je crois, et qui, à la Chambre, ont fait l'objet d'une motion lui demandant son avis à cet égard pendant la dernière session. C'est ce que le Gouvernement fait présentement à Terre-Neuve. Il semble encore plus féru de l'État-providence que ne l'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). De plus, comme je le signalais, il s'efforce de pousser l'expansion industrielle de la province.

Terre-Neuve doit étudier une autre question, qui ressortit au ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters): la route transcanadienne. La plus grande partie de la superficie de la province est inhabitée. L'entretien d'une route de 500 milles de longueur, qui traverserait de telles régions coûterait fort cher. Où prendrait-on l'argent nécessaire à cette fin? Comme le gouvernement de la province ne disposera pas immédiatement de ces fonds, cela lui créera de nouvelles difficultés. A l'égard de toute proposition qu'on pourra lui soumettre, la province devra tenir compte de la somme qu'il faut dépenser et du revenu sur lequel elle peut compter. Comment pourra-t-elle maintenir cette route en aussi bon état qu'elle doit l'être malgré un fléchissement de l'embauchage et des recettes ?

Les revenus actuels, y compris les subventions provisoires, ne suffiront pas à équilibrer le budget provincial. Le déficit sera de l'ordre de plusieurs millions. Il sera cette année de huit à dix millions de dollars, somme qu'il faudra puiser à même le surplus. Dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique on avait promis à la Nouvelle-Écosse le service de l'*Intercolonial Railway* mais, pour des raisons stratégiques, on a aménagé 250 milles de voie ferrée de plus qu'il ne fallait. C'est une des raisons pour lesquelles le tarif-marchandises, pour les provinces Maritimes, a été réduit au-dessous du niveau applicable aux autres provinces.

Je ne veux pas qu'on impose à Terre-Neuve un trop lourd fardeau et je crois que ses charges actuelles sont trop onéreuses. Lorsque le surplus sera épuisé, le gouvernement provincial ne tardera pas à constater qu'il doit s'adresser au gouvernement fédéral comme il lui a fallu le faire déjà à l'égard de divers points qui n'avaient pas été convenablement réglés par le pacte d'union. Bien que la situation ne soit pas désespérée, elle est très grave et très pressante. C'est pour nous la première occasion de mettre à l'épreuve la bonne volonté et le sens de la justice du gouvernement fédéral.

Depuis l'établissement du chemin de fer, nous n'avons jamais cessé de transporter en

franchise, à travers le détroit, les denrées de Sydney-Nord jusqu'à Port-aux-Basques. Que transportions-nous? Des marchandises du Canada sans toucher aucune subvention. L'an dernier, avant la confédération, nous avons acheté des marchandises du Canada pour une valeur de 55 millions de dollars, tandis que le Canada n'achetait de Terre-Neuve qu'une valeur de dix millions. Autrefois, comme le député le sait, nous avions avec les États-Unis une balance commerciale favorable de plus de 25 millions de dollars qui passe maintenant dans les coffres du Canada. Le commerce canadien s'est accru de 40 millions de dollars. C'est à l'honorable député que j'emprunte ces chiffres. Je sais qu'une bonne part de ce commerce américain a été détourné vers le Canada. Les provinces centrales en bénéficieront. Nous avons donc droit à une certaine considération à l'égard de la question du tarif-marchandises dont le Gouvernement est présentement saisi. De plus, des considérations géographiques particulières et d'autres raisons, l'étroitesse de nos voies ferrées par exemple, devraient jouer en notre faveur et nous valoir des avantages spéciaux en matière de tarif-marchandises au lieu de nous causer l'inconvénient de tarifs plus élevés que ceux des provinces Maritimes.

Le Gouvernement fédéral a une armée d'ambassadeurs, de consuls et de commissaires de commerce à l'étranger. J'imagine que, par ses impôts, la population de Terre-Neuve aide au maintien de ces représentants. Quels services peuvent-ils nous rendre si ce n'est de favoriser notre commerce? J'espère que nous pourrons compter sur leur aide. J'ai été heureux d'apprendre,—je suppose que le député de Trinity-Conception (M. Stick) le sera lui aussi,—que l'Espagne a convenu d'acheter 200,000 quintaux de poisson cette année. J'ai parlé maintes fois l'an dernier d'une transaction de ce genre et je suis heureux qu'elle ait abouti. J'espère que ce commerce, qui date de quatre siècles, continuera. Nous devrions également commercer avec l'Italie et la Grèce car ces pays désirent acheter notre morue.

La petite province de Terre-Neuve ne compte que 350,000 habitants et je crois que pour elle la morue a plus de prix que toute autre denrée ailleurs au Canada. Si on peut vendre la morue dans certains de ces pays, les Terre-Neuviens ne s'en trouveront que mieux. C'est-à-dire qu'il faudra trouver des dollars en contre-partie du sterling qui servira à nous payer.

J'espère ne pas prendre trop à la légère toutes les difficultés qui confrontent le Gouvernement: dépenses énormes pour les affaires étrangères, les transports, la sécurité sociale, la défense nationale, l'industrie ou l'agriculture. Je crois qu'à Terre-Neuve le gouvernement verse plus de vingt millions par année en prestations de sécurité sociale, ce qui est une somme assez coquette et ce dont nous sommes à coup sûr reconnaissants. Néanmoins nous devons nous souvenir,—et je pense que tout le monde est de cet avis,—que nous devons contribuer à ces dépenses. Si utiles que soient ces prestations, le bien-être d'une région quelconque d'un pays dépend bien plus du progrès de son agriculture, de son commerce et de ses industries que de ces versements. Il est impossible de prévoir quels succès connaîtra la confédération à Terre-Neuve, mais tous les avantages ne sont pas d'un seul côté. Nous versons aussi des impôts au gouvernement fédéral. Nous dépensons pour acheter des denrées de l'argent qui circule dans les autres provinces. Il est bien difficile d'évaluer les sommes que nous versons en impôts. La solution du problème dépendra évidemment du programme qu'adoptera le Canada à l'égard des questions dont j'ai parlé.

Enfin, j'espère que les députés saisiront la portée de mes paroles. A ma venue ici l'an dernier, je n'éprouvais pas d'amour particulier pour le Canada. On m'a certes accueilli comme un frère, et j'en suis touché. J'entenddais consacrer mes quelques talents au bien-être de toute la nation. Je comprends fort bien les sentiments qu'a exprimés l'autre soir mon collègue dans sa sortie véhémente. Je le connais, et mieux même que quiconque. Humains que nous sommes, nous pouvons nous laisser emporter au point de nous décharger le cœur. Je tiens à travailler à la prospérité du pays dans toute la mesure de mes faibles moyens.

C'est pourquoi je formule sérieusement les propositions suivantes à titre d'apport concret. Les ministres les trouveront peut-être extravagantes et difficiles à accepter. Je propose néanmoins la formation immédiate, et non pas dans huit ans lorsque Terre-Neuve se sera enlisée dans le bourbier, d'une commission royale, aux termes de l'article 29 des conditions de l'union, chargée de *a*) déterminer la première subvention annuelle nécessaire à Terre-Neuve pour maintenir ses services, compte tenu de ses propres revenus, et b) de déterminer la structure du tarif-marchandises. S'ils ne peuvent en arriver maintenant à une décision finale au sujet du tarif-marchandises, qu'ils prennent du moins une décision provisoire. La commission royale pourrait fort bien approfondir cette question; *c*) les ministres pourraient s'enquérir de quelle façon ils pourraient le

mieux venir en aide aux pêcheries, qui revêtent une si grande importance pour nos gens.

Je conseille ensuite au Gouvernement de nous aider le plus possible à développer notre agriculture. L'an dernier, il a dépensé dans ce domaine de 80 à 90 millions de dollars. De cette somme, quel montant a été dépensé à Terre-Neuve? Je prétends que le montant était bien minime et bien inférieur à celui auquel nous avions droit. Je demande aussi au Gouvernement de fournir des dollars pour la vente du poisson dans la zone du sterling. Les marchands de Terre-Neuve doivent maintenir ce marché d'exportation. C'est leur cauchemar que de songer constamment à assurer la subsistance de 28,000 pêcheurs. Songeons au grand nombre de familles et aux milliers de personnes intéressées dans ce commerce. Le Gouvernement devrait s'occuper de ce problème. Il devrait installer à Saint-Jean un port national, comme il en existe au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. L'État devrait affecter plus de fonds à l'aménagement et à l'amélioration d'entreprises publiques et maritimes qui ont été négligées pendant tant d'années. Le ministre des Travaux publics sait que je lui ai exposé, de temps à autre, les besoins de ma région. Il sait aussi qu'il dépense beaucoup d'argent dans d'autres parties du Canada. Nos quais tombent en ruines et nos ports sont remplis de limon. J'espère qu'il verra bientôt à ce que sa drague soit achevée afin qu'elle puisse entreprendre ses travaux dans nos estuaires.

L'hon. M. Fournier: Elle est presque en route.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Enfin, avec l'assurance que le Gouvernement agira avec justice à l'égard de tous les Terre-neuviens, je le prie d'accorder une représentation égale à tous les partis politiques dans l'autre Chambre.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord ajouter mes hommages à ceux qu'ont rendus les préopinants aux motionnaires (MM. Larson et Dumas) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme il y a en ce moment environ 20,000 chômeurs dans Toronto et sa banlieue, j'aimerais comparer l'ancienne politique du Gouvernement à l'égard du chômage avec celle qu'a énoncée le premier ministre dans son discours du 20 février dernier. Je m'arrêterai à la ligne de conduite exposée dans le Livre blanc qui a été déposé à la Chambre en avril 1945. Le Gouvernement l'a énoncée plus en détail dans les propositions qu'il a formulées lors de la conférence fédérale-provinciale tenue en août de la même année. Il les a ensuite mises au rancart le 28 juin 1949. Je me permets de citer un passage, tiré de la page 23 du livre blanc:

> Dans ce livre, le Gouvernement affirme, en termes non équivoques, qu'il se donne pour l'un de ses principaux objectifs d'établir l'embauchage et le revenu à un niveau élevé et stable, et partant, de relever le niveau de vie.

Voici ce que nous lisons, à la première page du livre:

> L'œuvre principale de la reconstruction est de maintenir l'embauchage et le revenu à un niveau élevé et stable. Le Gouvernement adopte cet objectif comme l'un des principaux articles de son programme.

Puis, plus loin, à la même page:

> En prenant pour objectif d'établir un niveau élevé et stable d'embauchage, le Gouvernement ne vise à rien de moins que le plein emploi.

Le livre explique ensuite que le plein emploi se fonde sur quatre catégories de dépenses; dépenses relatives au commerce d'exportation, aux placements particuliers, à la consommation, aux placements publics. Le Gouvernement reconnaît dans le Livre blanc qu'un haut degré d'embauche dépend dans une certaine mesure des fluctuations du commerce international. Ces fluctuations cependant ne devaient pas paralyser le programme d'embauchage intégral du Gouvernement. A la page 7 du Livre blanc, on nous donne l'assurance que par un travail patient et ingénieux on peut surmonter la difficulté. De même, à la page 7, on nous dit qu'on adoptera en temps de paix comme en temps de guerre un programme de collaboration hardie et souple en vue d'accroître le commerce d'exportation, de renforcer le programme national de placement et de mettre ainsi la population à l'abri du besoin. C'était le moment où les libéraux parlaient du nouvel ordre de choses qu'ils allaient créer après la seconde guerre mondiale. Une de ces mesures souples et hardies prévues au Livre blanc devait être l'extension du crédit aux pays auxquels nous voulions vendre nos denrées. A la page 9 du Livre blanc, nous lisons le passage suivant:

> Le Gouvernement étendra volontiers à ces pays des crédits suffisants pour financer dans la mesure où la chose est nécessaire leurs importations du Canada.

Je prie les honorables députés de bien noter cette déclaration. Il y est affirmé que des crédits suffisants seront mis à la disposition de ces pays, selon leurs besoins, pour leur permettre de financer leurs achats au Canada. Il y a quelques jours, le ministre des Finances (M. Abbott) a déclaré que nous avions avancé tous les prêts qu'il nous était possible de consentir pour l'instant. Le Gouvernement convient sans doute que ces crédits sont insuffisants pour permettre au Royaume-Uni d'acheter au Canada toutes les

marchandises dont il a besoin ou toutes celles que nous pourrions lui vendre. Le Gouvernement remplace maintenant la formule de 1945 "des crédits suffisants dans la mesure nécessaire" pour la nouvelle formule "les crédits que nous pouvons consentir". Je soutiens donc que le Gouvernement a modifié sa ligne de conduite au sujet de ces crédits.

L'hon. M. Abbott: En 1945, nous avons consenti des crédits au montant de deux milliards.

M. Noseworthy: La ligne de conduite qui était appropriée en 1945 semble maintenant erronée. Cependant, si la guerre froide se transformait soudainement en conflit armé et que la Grande-Bretagne avait besoin de canons au lieu de vivres, nous trouverions le moyen de l'aider comme nous l'avons fait durant la dernière guerre. Nous trouverions un moyen de rendre financièrement possible ce qui l'est physiquement. Or il est matériellement possible de produire, à l'intention de la Grande-Bretagne et des pays rattachés au sterling, plus de vivres qu'il n'est financièrement possible de leur vendre. Voilà un exemple, entre autres, du fonctionnement de l'économie capitaliste orthodoxe.

Les placements de particuliers représentent la deuxième catégorie de dépenses indispensables pour assurer un haut niveau d'emploi. A la page 11, le Livre blanc donne à entendre que, en vue de pousser les gens à placer leur argent dans des usines, de l'outillage et d'autres biens durables ainsi qu'à acheter des valeurs, on adoptera un nouveau programme fiscal tendant à maintenir le niveau de revenu et d'emploi. Voici un extrait tiré de la page 11:

> Il est proposé d'abolir et d'abaisser tout particulièrement les impôts qui haussent les frais de production.

Et à la page 21, on lit:

> Afin de parer au chômage imminent, le Gouvernement sera prêt à accuser des déficits et à relever la dette nationale pour mettre en œuvre son programme en matière de revenu et d'emploi.

Puis, à la page 64 des propositions: Fixer ses plans de dépense et ses plans d'imposition au cours du cycle de façon à niveler les périodes de déflation et d'inflation. Plus loin à la page 64, on dit que le budget gouvernemental moderne doit être le régulateur de l'économie.

Hier soir le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a consigné au compte rendu une allocution radiophonique prononcée en mai 1949. En passant, monsieur l'Orateur, je signale que ce serait regrettable si tous les députés profitaient du débat pour consigner au hansard un de leurs discours électoraux. D'autres que le ministre de l'Agriculture pourraient en faire autant. Comme le signalait le ministre, on a apporté certaines modifications au régime fiscal, en réduisant l'impôt sur le revenu et d'autres impôts. Nous aurons davantage à dire là-dessus lorsque nous en serons au budget. Peut-être celui de 1950 nous permettra-t-il d'espérer l'instauration de ce nouveau régime fiscal si différent de l'ancien, dont nous parle le livre blanc. Peut-être même pourrons-nous envisager la suppression de la taxe de vente, conformément aux prévisions du Livre blanc.

Un autre élément du maintien d'un niveau élevé de l'emploi est le suivant:

> Pour atteindre cet objectif, le maintien des prix est une condition essentielle.

Je crois que nous pouvons laisser à la ménagère canadienne le soin de décider si le Gouvernement a effectivement empêché la hausse des prix.

La troisième forme de dépense destinée à maintenir un niveau élevé d'embauchage était appelée dépenses de consommation. A la page 69 on signale que ces dépenses seront fonction du maintien et de la distribution du revenu. On nous assure ensuite qu'outre diverses mesures de sécurité sociale telles l'assurance-chômage, l'allocation familiale, les programmes de prix de soutien pour les produits de la pêche et de l'agriculture, déjà en vigueur en 1945, on allait, au moyen de ces nouvelles lois, assurer une meilleure répartition du revenu national. Le gouvernement fédéral devait verser la pension entière aux vieillards à partir de 70 ans, sans évaluation des ressources. Il était aussi question d'un plan de pensions pour les personnes âgées de 65 à 75 ans, dont les gouvernements provinciaux devaient assumer une partie des frais. On nous assurait aussi que nous aurions un plan d'assurance-santé, dont les provinces acquitteraient en partie les frais, ce qui serait un moyen de distribuer le revenu national et de maintenir l'embauchage à un niveau élevé.

Le 20 février, le premier ministre, en parlant des dépenses de consommation, a déclaré ce qui suit, comme on peut le voir à la page 57 du hansard:

> Depuis 1939, la production et la consommation de denrées et de services véritables se sont accrus de 50 p. 100 par personne.

Je suis d'avis que nous devrions examiner non pas ce qui s'est passé depuis 1939, mais la tendance qui s'est manifestée durant les deux dernières années, soit en 1948 et en 1949. Il est vrai que pendant les années de guerre, et durant les deux années suivantes, nous avons réussi à relever le niveau de vie de nos gens. Cependant, quelle est la situation depuis

1947? De 1948 à 1949, notre population s'est accrue de 318,000, c'est-à-dire de 2·4 p. 100. Au cours de la même année, le coût de la vie est passé de 155 à 160·8, soit une augmentation de 3·7 p. 100. L'addition de ces pourcentages forme un total de 6·1 p. 100.

Pour que le revenu dont nous disposions en 1949 fût le même qu'en 1948, il aurait fallu qu'il accusât une augmentation de 6·1 p. 100. Si nous vérifions les chiffres mentionnés à la page 17 de la publication intitulée: *Le Canada au demi-siècle,* nous constatons que notre revenu disponible cette année-là s'est accru de 5 p. 100, soit 1 p. 100 de moins qu'il aurait fallu pour maintenir la puissance d'achat des consommateurs au même niveau qu'en 1948. En envisageant la question à un autre point de vue, notre revenu personnel disponible s'établissait à $754 par tête en 1947, suivant un document parlementaire déposé à la Chambre le 23 mars 1949. S'il faut en croire les chiffres donnés à la page 17 de la publication *Le Canada au demi-siècle,* notre revenu personnel disponible en 1949, en fonction de l'indice du coût de la vie en 1947, était de $740 par tête, déclin de $14 par tête. Cette baisse de $14 par tête équivaut à une diminution d'environ 180 millions de dollars, en ce qui concerne le pouvoir d'achat des Canadiens en 1949 par rapport à 1948.

Je fournirai un autre exemple. Suivant un tableau consigné au compte rendu du 14 mars 1949, page 1469, par l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce (M. McIlraith), la consommation d'articles de consommation et de services, en fonction de la valeur du dollar durant la période de base de 1935 à 1939, est passée de $521 en 1947 à $500 en 1949. Incidemment, la valeur prévue pour 1949 dans ce tableau était de $509, soit $9 de plus par tête que la valeur réelle. Ces chiffres, monsieur l'Orateur, révèlent que la déclaration du premier ministre, rapportée dans le hansard du 20 février, crée une impression erronée quant aux dépenses effectuées en vue de la consommation durant les deux dernières années et démontrent que la puissance d'achat n'a cessé de décliner depuis 1947. Tout indique qu'elle déclinera encore en 1950.

M. McIlraith: Ce n'est pas là une déduction légitime.

M. Noseworthy: Le quatrième genre de dépenses qui devait maintenir l'embauchage et le revenu est désigné sous le nom de dépenses publiques. Voici ce que nous lisons, à la page 15 du Livre blanc, au sujet des dépenses publiques:

> Le Gouvernement a la ferme intention d'instituer un régime qui lui permette de diriger ses dépenses en immobilisations de façon qu'elles contribuent le plus largement possible à l'amélioration et à la stabilisation de l'embauchage et du revenu.

Les mêmes déclarations reviennent, sous d'autres formes, à la page 16 du Livre blanc. Je prends le temps d'en lire quelques phrases parce qu'elles sont intéressantes à la lumière de la déclaration que formulait le premier ministre le 20 février. A la page 16 on peut lire:

> Entreprendre de projeter d'avance tous les travaux fédéraux nécessaires et désirables afin de constituer une réserve de projets sagement préparés, prêts à être mis à exécution lorsque les perspectives d'embauchage justifieront l'augmentation des dépenses de travaux publics.

Et plus loin:

> L'exécution, de concert avec les provinces, d'un nouveau programme fédéral de dépenses en vue du développement et de la conservation des ressources naturelles.

Et un peu plus loin:

> Les ressources des fermes, des forêts, des mines, des pêcheries et des rivières sont à la base de l'expansion canadienne et les dépenses qu'on effectuera prudemment en vue de leur conservation et de leur développement constitueront véritablement des placements très avantageux... ces dépenses assureraient des revenus complémentaires aux régions atteintes par la diminution des marchés d'exportation...

Même en 1945, les libéraux prévoyaient la diminution possible des marchés d'exportation.

> ...et permettraient de résister aux crises économiques dès leurs premières manifestations, au lieu d'attendre qu'elles s'étendent à toute l'économie.

On trouve aux pages 23 et 24 des propositions en vue de la conférence fédérale-provinciale, un programme détaillé de travaux publics. Ce sont les travaux publics qui devaient constituer cette réserve et qu'on devait mettre à exécution dès que le chômage se ferait sentir. Ces entreprises sont énumérées sous au moins 7 titres et 17 sous-titres. Tel était le programme de travaux publics dont le gouvernement fédéral devait assumer l'entière responsabilité. L'exposé, sous 17 sous-titres qui couvrent deux ou trois pages, en est très détaillé. Les travaux que le Gouvernement devait entreprendre de concert avec les provinces se groupent sous 44 titres et 8 sous-titres, couvrant environ deux pages du livre.

On nous a dit qu'on déterminerait le moment des dépenses relatives à ces entreprises, de façon à les faire concorder avec des périodes où l'embauche serait à la baisse et à les réduire lorsque l'embauche serait à la hausse.

Page 8, nous lisons:

> Au cours des périodes d'activité décroissante des affaires, provenant peut-être de dépressions à l'étranger, il est proposé que ces dépenses soient augmentées hardiment.

Les orateurs libéraux et les membres du Cabinet ont reconnu le concept de la réserve

de travaux durant la campagne électorale de juin 1949; tous les membres du Cabinet, à commencer par le premier ministre, l'ont reconnu. Dans un discours prononcé le 19 mai à Moncton, comme le rapporte le *Daily Star* de Toronto,—et malheureusement, ou heureusement, c'est le journal que je lis d'ordinaire,—le premier ministre est censé avoir dit ce qui suit:

L'embauchage au Canada atteint maintenant un niveau sans précédent et le Gouvernement cherchera à le maintenir en favorisant le commerce, la mise en valeur des ressources naturelles et le lancement d'entreprises comme la canalisation du Saint-Laurent et la route transcanadienne.

Puis, qu'on écoute bien ceci:

On inaugurera un programme de travaux publics, au besoin, pour donner du travail.

Ces paroles ressemblent beaucoup à une promesse, à mes yeux. Je sais qu'au cours de la causerie qu'il a prononcée à la radio, il y a quelques jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dit que le premier ministre n'avait pas fait de promesse électorale. Il a répété la déclaration que formulait le premier ministre après les élections, le soir des élections, et dans laquelle il affirma que la seule promesse qu'il avait faite, c'était de faire de son mieux. Si la phrase "On exécutera des programmes de travaux publics au besoin pour donner du travail" ne constitue pas une véritable promesse électorale, alors les mots ont perdu leur sens séculaire.

Dans un discours qu'il prononçait à Nelson, Colombie-Britannique, le 28 mai, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew), selon un compte rendu du *Leader-Post* de Regina, livraison du 30 mai, a déclaré qu'il existait "une abondante réserve de travaux" qui pouvaient être mis à exécution à bref délai. De plus, comme le rapporte le *Daily Star* de Toronto, dans son numéro du 4 juin, le premier ministre aurait déclaré à Stratford la veille:

Le parti libéral s'est engagé à faire tout son possible pour maintenir l'embauchage intégral.

Ensuite, comme l'a rapporté le *Daily Star* de Toronto, le 6 juin, le premier ministre aurait déclaré le jour précédent à Hamilton:

Nous, les libéraux, avons promis en 1945 de tâcher de maintenir l'embauchage intégral; or l'embauchage, au Canada, est à un niveau plus élevé que jamais. Le maintien de l'embauchage intégral est aujourd'hui l'objectif du parti libéral tout autant qu'il l'était en 1945...

Voici maintenant le point que je tiens à signaler aux députés. Le premier ministre déclare:

Mais nous nous préparons en prévision de crises possibles car il sera peut-être nécessaire de stimuler l'embauchage par une intervention encore plus directe...

D'un bout à l'autre du Canada, d'importantes entreprises, comme la canalisation du Saint-Laurent, que nous pourrons exécuter, créeront beaucoup d'emplois au Canada d'ici quelques années pourvu que nous ayons foi dans l'avenir de notre pays et que nous soyons résolus à traduire notre foi en actes.

A en juger par les circonstances actuelles, il semble que le gouvernement libéral n'a pas foi dans l'avenir du Canada et qu'il n'est pas non plus déterminé à traduire sa foi en actes.

Il est difficile de faire concorder les déclarations qu'a faites le premier ministre durant la campagne électorale et que je viens de citer avec la remarque suivante formulée le soir des élections et répétée ensuite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Vous venez de nous donner, à mes collègues et à moi, le vote de confiance que nous vous avons demandé. Je tiens à réitérer ma promesse,—la seule que j'aie faite durant les élections,—de servir le mieux possible vos intérêts.

Si la presse canadienne et les journaux, dont le *Daily Star* de Toronto, ont rapporté fidèlement ces paroles, le premier ministre a bel et bien fait des promesses durant les élections à propos de cette réserve de travaux publics. Autrement, les mots n'ont plus aucun sens.

Quelle est l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette réserve de travaux publics? Le premier ministre nous en fournit la réponse à la page 58 du hansard du 20 février où se trouvent rapportées ses paroles:

On a fait, l'an dernier, l'examen du degré de préparation de toutes les entreprises importantes du gouvernement fédéral, y compris certains travaux, tel l'aménagement de la route transcanadienne, à exécuter de concert avec les gouvernements provinciaux.

On voit un peu plus loin:

Les résultats de l'enquête ont convaincu le Gouvernement que l'exécution de travaux en réserve, limités à ceux qui se rangent dans son propre programme de placements, n'offre pas la meilleure solution à l'heure actuelle.

A mon avis, cela signifie tout simplement que le recours aux travaux de réserve si abondamment exposé dans le Livre blanc, dans les propositions de la conférence fédérale-provinciale et dans les promesses bien nettes que le premier ministre et les membres de son cabinet ont faites au cours de la campagne électorale, est maintenant abandonné comme remède au chômage.

M. Knowles: Les travaux de réserve ont été mis au rancart.

M. Noseworthy: Je répète que nous sommes motivés de demander à quel moment l'enquête a été effectuée l'an dernier. Etait-ce avant ou après les élections? Si elle était antérieure au 27 juin, le premier ministre et les membres du cabinet ont induit la population en erreur lorsqu'ils se sont dits décidés, à ce moment-là, à ne pas abandonner le

programme de travaux en réserve. Même si l'enquête est subséquente aux élections, elle a dû les suivre de si près que le premier ministre et les membres du cabinet n'avaient pu encore oublier les promesses aux électeurs.

A cet égard, je citerai un passage dont j'ai déjà donné lecture mais que je tiens à répéter. Il est tiré de la page 16 du Livre blanc. Le voici:

Ces dépenses...

C'est-à-dire les immobilisations relatives aux travaux en réserve.

...fourniraient une autre source de revenus dans les régions éprouvées par la perte de marchés étrangers et combattraient la plupart de nos crises économiques dès qu'elles apparaîtraient au lieu d'attendre qu'elles s'étendent à tous les domaines de l'économie.

Or la déclaration formulée par le premier ministre le 20 février est l'opposé de ce programme. Des entreprises du genre s'imposent certes en ce moment. Des régions du pays sont certainement frappées par la diminution de nos marchés d'exportation. Si nous voulons enrayer une crise pendant qu'elle est encore à ses débuts, il faudrait le faire dès maintenant, afin d'éviter qu'elle s'étende à l'ensemble de notre économie.

Quelles raisons le premier ministre a-t-il données pour motiver l'abandon de ce programme de travaux? Je voudrais m'y arrêter quelques instants. Non que le moment ne soit pas propice. Si j'en juge par les raisons apportées par le premier ministre, il s'agit de motifs d'ordre plus fondamental que la question du moment opportun. Elles révèlent une politique toute nouvelle et une attitude bien différente de la part des libéraux. Examinons un peu les quatre raisons, si nous pouvons les désigner ainsi. Il s'agit plutôt d'excuses. Voici la première raison, qui pouvait s'appliquer jusqu'au moment des élections, mais pas depuis. On a prétendu que ce qui empêchait de réaliser le programme d'entreprises publiques, c'était la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux. Cette œuvre était peut-être valable jusqu'au début de 1949. Elle ne l'est plus aujourd'hui.

Voici l'autre raison, donnée à la même page:

Il nous semble que ce n'est que lorsque l'entreprise privée perd de son initiative qu'il faut accroître les placements publics afin de maintenir l'embauche et la prospérité.

Si les placements particuliers ne sont pas insuffisants à l'heure actuelle alors que 400,000 canadiens chôment, quand donc le seront-ils? Ce n'est certes pas une excuse pour ne pas recourir maintenant à la réserve de travaux publics.

Voici la troisième raison:

Autre considération d'ordre pratique. Nous n'aurions pu retenir les services d'un personnel technique suffisant pour dresser un programme général, en plus des travaux départementaux réguliers, à moins de faire concurrence à l'entreprise privée pour obtenir les services de spécialistes déjà à son emploi.

On ne trouve rien de tel dans le Livre blanc de 1945. On y consacre des pages entières à un résumé des projets du Gouvernement, projets dont il devait même entreprendre l'exécution avant la fin de la guerre avec le Japon, pour ce qui est par exemple des travaux de recherches et de la formation de personnel pour ces travaux.

La quatrième raison est la suivante:

Non seulement la nature du chômage que nous nous préparions à combattre a-t-elle changé radicalement depuis 1945 mais l'expérience pratique que nous avons acquise en tentant de constituer une réserve de travaux, sans la collaboration des provinces et des municipalités, a démontré la nécessité d'adopter une méthode plus souple dans nos préparatifs en prévision d'une crise possible.

La raison, autrement dit, c'est que le Gouvernement ne pouvait obtenir la collaboration des provinces et des municipalités. Qu'a-t-il fait depuis 1945 pour se gagner cette collaboration. Il a convoqué une conférence fédérale-provinciale où deux premiers ministres provinciaux ont refusé ses offres. Et la conférence a pris fin. Autant que je sache, on n'a nullement cherché, depuis quatre ou cinq ans, à convoquer une autre conférence. Toute la population du Canada réclame une autre tentative. Le Gouvernement s'est départi de ses responsabilités en blâmant les premiers ministres provinciaux d'avoir saboté l'unique conférence qu'il avait convoquée, mais il n'a pas cherché à en convoquer une autre avant l'automne prochain. Nous ignorons si, même alors, cette idée de travaux en réserve sera discutée à cette conférence.

D'après ce qu'a dit le premier ministre, il semble que le Gouvernement a complètement changé d'attitude à ce sujet et que, pour le gouvernement libéral, le projet de travaux en réserve est lettre morte.

Au milieu de son discours du 20 février, alors qu'il parlait de coopération avec les autorités provinciales et municipales, le premier ministre a cherché à démontrer que la plupart de ces travaux publics à exécuter dans certaines municipalités relevaient plutôt du domaine provincial et municipal. Voici ce qu'il a dit:

Il reste, cependant, que des problèmes resteront à résoudre, à l'occasion, dans certaines régions et que c'est aux autorités locales que revient le soin de s'en occuper. Si elles ont besoin qu'on les aide elle devront, avant tout, recourir aux gouvernements provinciaux...

Bref, nous voici revenus au point où nous en étions à l'époque de crise. Des groupements viennent demander aux municipalités la solution du chômage; celles-ci les renvoient au gouvernement provincial qui à son tour renvoie la balle au gouvernement fédéral qui la retourne au gouvernement provincial et aux municipalités. Au cours des cinq années écoulées depuis la guerre et durant lesquelles il aurait pu amplement aviser à la situation qui nous confronte, le Gouvernement n'a pas réussi à s'entendre davantage avec les provinces et les municipalités afin de trouver solution au chômage. Les 20,000 chômeurs de Toronto s'adressent au conseil municipal, à Queen's Park, à Ottawa, puis de nouveau à Queen's Park, tout comme les chômeurs des années 30.

M. Sinnott: Vous avez bien réussi à ne rien faire.

(Sur la motion de M. Boucher, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier (Hull): Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons la motion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (l'honorable M. Martin) tendant à l'institution d'un comité en vue d'examiner la question de la sécurité pour la vieillesse. Si nous terminons l'étude de cet article, nous passerons ensuite au projet de résolution inscrit au nom du ministre du Commerce (l'honorable M. Howe) tendant à modifier la loi du Conseil de recherches. Si nous terminons l'examen de ces deux mesures, nous tâcherons de terminer l'étude de la résolution tendant à renvoyer les crédits du ministère des Affaires extérieures au comité des affaires extérieures.

M. Drew: Et après?

L'hon. M. Fournier: Je crois que nous pourrions ajourner à n'importe quelle heure si nous expédions tout ce travail.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMITÉS PERMANENTS

AGRICULTURE ET COLONISATION—IMPRESSIONS

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

La substitution du nom de M. Herridge à celui de M. Argue sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation et la substitution du nom de M. Noseworthy à celui de M. Knowles sur la liste des membres du comité mixte des impressions, ainsi que l'envoi d'un message au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La motion est adoptée.

LE RADIUM

VOL D'AIGUILLES ENTREPOSÉES DANS UN HANGAR À L'ARRIÈRE DE L'IMMEUBLE DES RECHERCHES NATIONALES

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Je pose la question de privilège. Comme l'ordre du jour ne sera probablement pas appelé aujourd'hui, le ministre du Commerce aurait-il l'obligeance de répondre à la question que j'ai posée hier, au sujet des aiguilles de radium et de leur manutention?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Avec la permission de l'Orateur, j'y répondrai volontiers:

Depuis plusieurs années, le Conseil national de recherches reçoit des aiguilles de radium en vue de leur calibrage. On a établi, à l'arrière de l'immeuble principal, un dépôt spécialement aménagé pour l'entreposage de radium pendant une brève période. Avant de transporter les envois au laboratoire principal, on les examine afin de déceler toute trace de contamination ou de fuites indésirables qui pourraient gravement endommager des instruments scientifiques très sensibles employés aux fins de recherches. On calibre et renvoie les aiguilles à leurs propriétaires le plus tôt possible. Du point de vue commercial, les aiguilles de radium n'ont aucune valeur à moins d'être accompagnées d'un certificat.

Depuis que la question a été posée, les autorités ont retrouvé toutes les aiguilles mais comme on a forcé l'entrée du dépôt et volé des aiguilles de radium et des récipients en plomb d'une valeur de $2,000 à $3,000 ainsi que d'autres articles, le Conseil national de recherches et la Gendarmerie royale s'efforcent de mieux protéger le local contre de tels actes de vandalisme.

Un éditorial paru dans le *Citizen* du matin se fonde sur une conception à peu près complètement erronnée des faits.

En premier lieu, il est ridicule de prétendre que, par négligence, du radium a été jeté dans des poubelles derrière l'immeuble du Conseil national de recherches. On a forcé l'entrée du dépôt qui est solidement construit, et on a volé de lourds récipients en plomb contenant des aiguilles ainsi que d'autres outils et appareils. Jusqu'à présent, les autorités n'ont retrouvé que les aiguilles.

Il est aussi inexact d'affirmer que la valeur du radium qui se trouvait dans le hangar d'où on l'a volé s'établissait à $145,000. Les aiguilles de radium valaient plutôt environ $3,000.

En outre, il est faux de prétendre que, même en petit nombre, les aiguilles sont mortelles. On les prépare pour traiter les gens et souvent on en introduit plusieurs dans un même malade. Réunies en grand nombre elles constituent cependant un risque et il serait dangereux d'en avaler.

La raison pour laquelle nous ne pouvons apporter les aiguilles directement dans l'immeuble principal, c'est qu'on a observé que certaines d'entre elles coulaient et que nous avons eu dans le passé des ennuis dus à la contamination. Cette contamination ne constituait pas un danger pour la santé du personnel, mais la présence de quantités même infimes de substances radioactives dans un laboratoire scientifique rend impossible toute mensuration précise dans les expériences de physique.

D'autre part, l'incident prouve que notre baraque de réception n'est pas à l'abri des cambrioleurs. Nous sommes à étudier la situation, de concert avec la Gendarmerie royale, à qui est confié le soin d'assurer la sécurité.

M. Fraser: N'est-il pas vrai qu'il n'y avait qu'un panneau de verre entre les aiguilles de radium et les intrus et que ceux-ci n'avaient qu'à briser le carreau?

Le très hon. M. Howe: Non; il y avait un carreau de verre recouvert d'un fort treillis métallique. La bâtisse avait été construite à cette fin. Ce n'était pas une baraque, mais une bâtisse bien construite. Néanmoins, des inconnus y ont pénétré et ont emporté presque tout ce qui s'y trouvait.

LE CURLING

CHAMPIONNAT NATIONAL MÉRITÉ PAR L'ÉQUIPE DE KIRKLAND-LAKE

M. Walter Little (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais, usant de mes prérogatives de député, informer la Chambre qu'une équipe du Curling-Club de Kirkland-Lake a gagné le championnat au concours de Vancouver. Nous du nord de l'Ontario sommes très fiers de ces hommes, comme devraient l'être, je pense, tous les Ontariens, car, si loin au nord que nous soyons, nous faisons

toujours partie de la province. Pour ma part je suis particulièrement fier de ces hommes que je connais depuis leur jeune âge.

DÉFENSE NATIONALE

MODE D'ADJUDICATION DES CONTRATS—DEMANDE DE SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, avant que nous passions à l'article suivant de l'ordre du jour je désire proposer, appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), la suspension de l'ordre du jour en vertu de l'article 31 du Règlement, afin de discuter une question pressante d'intérêt public; il s'agit de la nouvelle selon laquelle un groupe de membres libéraux du Parlement a rencontré l'administrateur directeur de la Corporation commerciale canadienne afin de discuter avec lui la question d'adjuger les contrats relatifs à la défense en s'inspirant de favoritisme politique, ainsi que la nouvelle voulant qu'on tienne compte de toute demande raisonnable d'adjudication de certains de ces contrats aux endroits où ils profiteront le plus aux amis du parti.

On me permettra d'ajouter que la dernière phrase est tirée textuellement d'une dépêche émanant d'un correspondant bien connu de la tribune des journalistes, et reproduite par la *Gazette* de Montréal dans son édition de ce matin. Je crois que les Canadiens, en général, voudront que la question soit discutée et tirée au clair sans plus de retard.

M. l'Orateur: L'honorable député a présenté une motion portant suspension de l'ordre du jour, afin que la Chambre discute une question pressante d'intérêt public. Il s'agit d'une nouvelle voulant que certains députés libéraux aient eu des pourparlers avec l'administrateur directeur de la Corporation commerciale canadienne, en vue de discuter l'adjudication de contrats en matière de défense selon des normes de favoritisme politique et le reste.

La motion est présentée aux termes de l'article 31 du Règlement, qui est ainsi conçu:

(1) Tout député qui désire proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, doit en demander l'autorisation après que les travaux de routine ont été achevés (article 15 du Règlement) et avant la prise en considération des avis de motion ou des ordres du jour.

Il me semble que la motion a été présentée au moment opportun.

(2) Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion de cette affaire grave et urgente et fait connaître ce dont il s'agit.

C'est ce que le député a fait.

[M. Little.]

(3) Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de la question dont il propose la mise en discussion...
...qui, si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre et qu'elle a une importance publique pressante...

Tenant compte des questions que la Chambre aura l'occasion d'étudier de temps en temps, il me faut maintenant décider si la question en cause est d'une importance publique pressante. A mon avis, il s'agit d'un sujet susceptible de faire l'objet d'un débat lors de l'étude du discours du trône, que la Chambre reprendra lundi.

M. Coldwell: Avant que vous exprimiez votre décision, Monsieur l'Orateur, je me permets de signaler, en ce qui a trait à l'étude de cette question lors du débat sur le discours du trône, que j'ai épuisé mon temps de parole relativement à ce débat. De plus, puisque nous avons prévu, aux fins de la défense nationale, des sommes fort considérables, il me semble bien important de considérer la question avant d'accorder d'autres contrats.

M. l'Orateur: Le député a raison de dire qu'il ne peut plus débattre la question de l'amendement ni du sous-amendement. Il aura toutefois l'occasion de prendre la parole lors du débat sur la motion principale, car il ne l'a pas encore fait. Le député pourra donc à l'occasion du débat sur le discours du trône aborder cette question ou n'importe quelle autre. Je signale également que le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré l'autre jour qu'au moins une fois la semaine il proposerait que la Chambre se forme en comité des subsides, ce qui donnerait aux députés l'occasion de formuler leurs griefs.

Je n'estime donc pas pouvoir, en vertu du Règlement de la Chambre, accepter une telle motion.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Puisqu'on a soulevé cette question, je tiens à informer la Chambre que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a adressé l'avis de question suivant, que j'ai reçu à trois heures moins cinq:

A-t-on signalé à l'attention du premier ministre la nouvelle parue dans le numéro de ce matin de la *Gazette* de Montréal concernant la présence de l'administrateur délégué de la Corporation commerciale canadienne à une réunion de députés libéraux il y a une couple de jours. On en conclut à un retour partiel au régime de la clientèle politique, particulièrement à l'égard des contrats de la défense. Cette nouvelle est-elle fondée, en tout ou en partie?

Je n'avais pas pris connaissance de cet article. L'honorable député ayant eu l'amabilité de me le communiquer, j'en ai parcouru le texte. La nouvelle a pour titre: "Rumeur d'une révolte dans les rangs libéraux; on voudrait le rétablissement de la clientèle politique.", et émane du correspondant d'Ottawa de la *Gazette*, M. F. C. Mears. En voici une partie:

Ottawa, 9 mars. Une révolte de la part d'une soixantaine de députés libéraux la semaine dernière a amené le rétablissement partiel du régime de favoritisme politique, a-t-on appris aujourd'hui de diverses sources autorisées, malgré les efforts qu'on a tentés pour empêcher la nouvelle de s'ébruiter.

Personne, de quelque côté que ce soit, ne m'a donné à entendre qu'il y eût un mouvement de révolte de la part d'un seul ou de 60 députés. Tout me porte à croire que le journaliste a fait jouer son imagination en toute liberté ou qu'il s'est naïvement laissé influencer par ce qu'il appelle des "sources dignes de foi".

M. Drew: Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a ranimé cette discussion, je prétends qu'il serait opportun d'examiner la motion qui vous a été soumise.

Des voix: Règlement!

M. Drew: Si les observations du premier ministre ne visaient pas cette motion, elles n'ont pas leur raison d'être en ce moment. Après tout, le premier ministre a jugé à propos d'exprimer son opinion relativement à cet article. Il a dit ce qu'il en pensait. Je n'ai aucun doute que, si les députés libéraux ont ri, c'était de ce que quelqu'un puisse douter que cette réunion ait eu lieu. Vu les observations du premier ministre, je suis d'avis qu'on devrait étudier la question dès maintenant.

Le très hon. M. St-Laurent: Mes observations ont été inspirées par la déclaration du député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) qui avait fait remarquer que, l'appel à l'ordre du jour n'ayant pas été fait, le député de Winnipeg-Nord-Centre n'aurait pas l'occasion de recevoir une réponse à cette question qu'il jugeait importante. Voilà pourquoi j'ai fourni spontanément la réponse.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, vous devriez, la Chambre de même, tenir compte du point qu'a soulevé le chef de l'opposition. D'après l'article paru dans le journal, la question ne concerne pas seulement des membres du parti libéral qui appuient le Gouvernement, mais aussi un fonctionnaire qui, dans le poste important qu'il occupe, est en mesure d'accorder des contrats. Puisque le premier ministre ramène le sujet sur le tapis (il aurait fallu, ce me semble, en discuter lorsque le député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a posé sa question), la Chambre devrait savoir aujourd'hui même de quoi il retourne.

M. l'Orateur: Lorsque j'ai rendu ma décision, personne n'en a appelé. Je fais cependant remarquer au chef de l'opposition (il s'en rend compte sans doute), qu'il aura l'occasion d'aborder le sujet en litige, puisqu'il a encore le droit de parler sur le sous-amendement, à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse.

M. Drew: Je n'entends pas contester la décision qui a été rendue, ni rouvrir la discussion sur le sujet. Je souligne cependant le bien-fondé des avancés du motionnaire. Vu que nous allons étudier des questions relatives au ministère de la Défense nationale, il faudrait auparavant vider cette question. Si le rapport que nous en avons a quelque fondement, les députés se trouveront en face d'une situation très grave dont ils devraient être au courant lors de l'examen des crédits du ministère de la Défense nationale.

SÉCURITÉ DES VIEILLARDS

CONSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER MESURES LÉGISLATIVES, ALTERNATIVES, ETC.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose la résolution suivante:

Le Chambre décide qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué en vue d'examiner et d'étudier l'application et les effets de la législation actuelle du Parlement du Canada et des diverses Assemblées législatives concernant la sécurité pour la vieillesse, la législation semblable dans les autres pays, les autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance contributive, les frais probables de ces régimes et les méthodes possibles de leur financement, les dispositions constitutionnelles et financières, s'il en est, nécessaires à l'application efficace de ces régimes, et toutes les autres questions connexes;

Que vingt-huit membres de la Chambre des communes, qui seront désignés plus tard par la Chambre, soient membres du comité mixte, pour représenter la Chambre, et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet;

Que le comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, d'assigner des témoins, de faire produire des documents et dossiers, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport de temps à autre;

Que le comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages qu'il pourra commander pour son usage et celui du Parlement, et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet, et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui demander de se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, quelques uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé.

—Monsieur l'Orateur, en proposant l'adoption de ce projet de résolution, je voudrais indiquer certaines données et considérations essentielles qui pourront intéresser le comité envisagé et faire l'objet d'une nouvelle étude par lui.

Qu'on me permette de rappeler en commençant que, comme l'a dit le premier ministre (M. St-Laurent) le 20 février dernier, le Gouvernement attache la plus grande importance à l'amélioration de la sécurité économique de nos vieillards.

Quelque amélioration que nous puissions apporter à notre régime actuel de pension ou quelque nouveau régime qu'on puisse proposer ou instituer, nous pouvons tous, à quelque parti que nous appartenions, nous entendre sur un objectif commun: élaborer le meilleur régime possible de pensions de vieillesse et de retraite afin d'assurer pleinement le bien-être de tous les Canadiens. Le comité mixte projeté peut rendre de réels services à la population en frayant la voie à un meilleur régime de pensions pour nos citoyens âgés si, après enquête, on estime opportun de modifier le régime existant.

L'idée d'instituer un comité parlementaire de la pension de vieillesse n'est pas nouvelle à la Chambre. De telles commissions furent institutées en 1908 et en 1924 et il en est résulté des avantages dans les deux cas. Le comité de 1908 a été immédiatement suivi de l'adoption de la loi des rentes viagères sur l'État. Le comité en 1924 a préparé la présentation en 1926, et l'adoption par le Parlement en 1927, de la première loi sur la pension de vieillesse, laquelle a servi de fondement à la législation actuellement en vigueur dans toutes les parties du pays. Elle repose sur le principe de la collaboration et de l'association fédérales-provinciales et elle est, par conséquent, conforme à la situation constitutionnelle qui existait en 1927 et qui existe encore aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'établissement d'un comité mixte de la sécurité des vieillards, nous tiendrons compte de l'état actuel des choses. Ce que nous voulons, ce que le pays veut, c'est un comité qui examinerait objectivement les modifications à apporter aux divers aspects de cette question à la fois importante et complexe.

Il ne conviendrait guère, à ce stade des délibérations, que je préconise un régime particulier de sécurité pour les vieillards. J'estime néanmoins que ces facteurs variables, ce problème complexe que notre ministère et le Gouvernement ont étudié avec beaucoup de soin, devraient également faire l'objet d'un examen soigné et attentif au Parlement. L'opinion publique doit se faire connaître sur tous les aspects de la question. Le comité, s'il est constitué, sera composé de représentants des deux Chambres et de tous les partis politiques. Il permettra aux représentants du travail, de l'industrie, de l'agriculture, des groupements de bienfaisance, et d'autres groupes intéressés de faire connaître leurs vues sur cette question sociale essentielle.

[L'hon. M. Martin.]

En étudiant le problème, le comité mixte tiendra compte, cela va de soi, des limites aux prérogatives constitutionnelles du Parlement en matière de sécurité pour les vieillards et du domaine de compétence des gouvernements fédéral et provinciaux. Lorsque le Parlement a adopté la loi des pensions de vieillesse de 1927, il a tenu compte pleinement de ce partage des prérogatives constitutionnelles.

Il n'est que juste de dire qu'on est indubitablement de plus en plus favorable au Canada à l'établissement d'un régime de sécurité à participation pour nos vieillards. Bien que quelques députés, d'après certains indices, changent d'idée à cet égard, il reste vrai que, jusqu'à ces derniers jours, seuls les membres du Crédit social ont combattu la proposition. Il faut cependant reconnaître qu'un régime à participation exigeant de la part des bénéficiaires des cotisations obligatoires sur le plan national comportera une modification de la constitution, tout comme notre loi de l'assurance-chômage a dû être précédée d'une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Ces restrictions au pouvoir fédéral de légiférer en matière d'assurance sociale obligatoire à participation demeurent aujourd'hui un élément capital dont il y a lieu de tenir compte dans l'examen de tout programme propre à assurer la sécurité à nos vieillards. La question de la pension de vieillesse fera sans doute, à la conférence de l'automne, l'objet de délibérations entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral et sans doute aussi les provinces bénéficieront donc, je crois, au plus haut point de l'examen minutieux et approfondi qu'aura fait du problème, en tenant compte des facteurs variables, un comité composé de représentants de tous les partis politiques des deux Chambres du Parlement. Quand le comité se mettra à l'œuvre, il voudra sans doute, en premier lieu, se renseigner sur les résultats obtenus dans le domaine de la sécurité sociale depuis l'adoption de la loi, en 1927.

Comme on le sait, la loi initiale a été modifiée à plusieurs reprises, notamment en 1937, 1947 et 1949; les amendements ont grandement accru la portée les bénéfices prévus par cette importante mesure de sécurité sociale. Comme l'a signalé le premier ministre (M. St-Laurent), les présentes dispositions relatives à la pension de vieillesse sont loin d'être parfaites. On constatera, néanmoins, que notre loi comporte des aspects qui se comparent avantageusement avec ceux

de mesures analogues de n'importe quel autre pays. Voici une liste de données que le comité tiendra à examiner:

1. En mars 1950, le nombre de pensionnés atteignait 293,000, sept fois plus qu'en 1930, où il y en avait 42,000.

2. Depuis treize ans, le nombre de pensionnés a doublé, passant de 146,524 en mars 1937 à 293,000 en mars 1950.

3. Depuis sept ans, la pension maximum a doublé. De $20 qu'elle était au début de 1943 elle est passée à $40 en 1949. Depuis trois ans, on a majoré la pension de 60 p. 100; de $25 qu'elle était en 1947 elle est passée à $40 en 1949.

4. Le montant du revenu autorisé, y compris la pension, a été relevé de $365 à $600 par année à l'égard des célibataires, et à $1,080 dans le cas des gens mariés. La limite atteint même $1,200 et $1,320 quand un ou les deux conjoints sont aveugles.

5. Les affectations annuelles du gouvernement fédéral au chapitre de la pension de vieillesse ont triplé en sept ans, passant de 33 millions et demi en 1943-44 à 67 millions de dollars en 1948-49 et à $103,626,000 en 1950-51.

6. Depuis trois ans, les dépenses fédérales entraînées par la pension de vieillesse ont plus que doublé. Les frais au compte fédéral s'établissaient à 45 millions et demi pour l'année financière 1946-1947 et à 94 millions de dollars pour l'année financière 1949-1950. En mettant ces chiffres en regard des données de pays où les circonstances sont comparables, on constatera qu'ils représentent, d'une part, une jolie somme dans un domaine particulier de la sécurité sociale et, d'autre part, compte tenu du montant global des recettes et des dépenses de la nation, un apport très généreux à l'ensemble du programme de sécurité sociale.

7. Durant l'année écoulée, les frais du gouvernement fédéral en matière de pension ont augmenté de 27 millions de dollars. De $66,764,285.03 qu'ils étaient en 1948-1949 ils sont passés au montant estimatif de 94 millions pour 1949-1950.

8. Les dépenses globales, tant fédérales que provinciales, atteignent présentement 135 millions de dollars par année.

9. Depuis mars 1947, c'est-à-dire depuis les modifications apportées à ce moment-là, les noms de 77,000 nouveaux pensionnés se sont ajoutés à la liste, soit une augmentation de 35 p. 100.

10. A la suite des modifications adoptées en 1947 à l'égard des aveugles,—on a réduit l'âge d'admissibilité de 40 à 21 ans,—le nombre des titulaires de pensions de cécité a augmenté, de 7,311 qu'il était en mars 1947, à 10,300 en mars 1950, soit une augmentation de 40 p. 100 durant les trois années qui ont suivi les modifications de 1947.

Si, par hasard, on voulait qualifier la présente mesure d'insuffisante, on ne devrait pas oublier les nombreux avantages accordés jusqu'ici aux vieillards de chez nous par la mesure actuelle et ses modifications.

Je dois dire, naturellement, que quelques provinces ont ajouté un supplément, plus ou moins élevé, au montant statutaire que touchent les pensionnés aux termes de la loi des pensions de vieillesse.

La Colombie-Britannique bat la marche en payant un supplément de $10, sans évaluation des ressources, à tous les pensionnés de cette province, ce qui porte à $50 par mois la pension totale payée en Colombie-Britannique.

M. Low: C'est également vrai de l'Alberta.

L'hon. M. Martin: L'Alberta verse également un supplément mensuel de $7.50.

M. Low: Elle verse $10 par mois.

L'hon. M. Martin: ...de $7.50 par mois...

M. Low: $10 par mois.

L'hon. M. Martin: ...à tous les pensionnés, aux mêmes conditions que la Colombie-Britannique, ce qui fait une pension totale de $47.50 par mois.

M. Low: Me permettra-t-on une interruption? Le ministre ne veut pas, assurément, s'écarter de la vérité. Le budget présenté au début de la semaine par M. Manning prévoit un supplément de $2.50 aux titulaires de la pension de vieillesse en Alberta, ce qui porte le supplément à $10.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami verra par la suite de mes observations que je ne cherche pas à faire de comparaisons désavantageuses. Il sera heureux d'entendre ce qui suit.

Le supplément que verse la Saskatchewan est un peu plus modeste, soit $2.50 par mois...

M. Low: Je n'en suis pas plus heureux.

L'hon. M. Martin: ...et même ce supplément est, il va sans dire, assujéti à une évaluation des ressources fondée, non pas sur les règlements préparés par le gouvernement fédéral, mais sur des règlements provinciaux analogues en principe à ceux de l'évaluation des ressources qui s'appliquent aux termes de la loi des pensions de vieillesse.

Ces trois provinces, outre ces suppléments en espèces, accordent gratuitement à leurs pensionnés des soins médicaux et un service d'hospitalisation assez complets.

L'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont cessé de verser les suppléments qu'ils accordaient avant l'augmentation de la pension en mai 1949; mais la Nouvelle-Écosse et l'Ontario assurent à leurs pensionnés des soins médicaux de caractère restreint.

Il ressort de ce que je viens d'exposer qu'on a beaucoup fait dans les cadres mêmes de la loi actuelle, pour améliorer la situation de nos vieillards et leur assurer une mesure de sécurité égale à celle que les autres pays accordent aux personnes âgées.

Le comité, j'en suis sûr, tiendra à étudier, non seulement la situation actuelle, mais aussi les progrès réalisés; il voudra sans doute, à la lumière de son enquête, comparer notre programme actuel aux régimes en vigueur dans d'autres pays.

Comment notre programme se compare-t-il, par exemple, à ceux des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni?

Aux États-Unis, le programme actuellement en vigueur comporte deux grands aspects. En premier lieu, un plan d'assurance à participation existe depuis 1935. Employeurs et employés versent chacun 1½ p. 100 de la feuille de paye à une caisse spéciale d'assurance-vieillesse. Le gouvernement fédéral ne verse rien à cette caisse d'où l'on tire les prestations d'assurance-vieillesse accordées aux assurés âgés de 65 ans ou plus, aussi longtemps qu'ils n'occupent pas certains emplois prévus. La moyenne des premières prestations payées après qu'on a contribué pendant 15 ans s'élève actuellement à $26 environ par mois. Le titulaire perd le droit à cette prestation chaque mois où il gagne plus de $15 dans un emploi prévu. Aujourd'hui, environ 1,200,000 ouvriers à la retraite, soit 10 p. 100 de la population des États-Unis de plus de 65 ans, reçoivent pour eux-mêmes et pour les personnes à leur charge des prestations en vertu de ce programme d'assurance.

Ensuite, parallèlement à ce plan d'assurance il y a, aux États-Unis un programme de secours aux vieillars semblable à celui qui est en vigueur au Canada. La Chambre et le comité tiendront à en faire l'étude. Le nombre des allocataires continue d'augmenter chaque année. On aurait cru, cependant, que le nombre de ceux qui étaient assujétis à l'évaluation des ressources aurait diminué à mesure que le plan d'assurance à participation se développait. La quote-part maximum du gouvernement central à tout plan d'État est de $30, montant exactement égal à celui que verse le Gouvernement en vertu du programme canadien.

Le gouvernement fédéral des États-Unis ne verse toutefois que les trois quarts des premiers vingt dollars, tandis qu'au Canada le gouvernement fédéral verse les trois quarts des premiers quarante dollars de toute pension. Si la participation du gouvernement fédéral américain correspond, en gros, à la nôtre, les contributions des États sont, dans certains cas, plus généreuses que celles des provinces canadiennes. Il en résulte un grand écart dans la moyenne des prestations versées, de $19 par mois au Mississipi à $75 au Colorado. La moyenne des pensions pour tous les États, après évaluation des ressources, est d'un peu moins de $45. Environ 2,700,000 personnes (23 p. 100 des vieillards) reçoivent des secours en vertu de ce programme, qui prévoit l'évaluation des ressources. Celle-ci varie d'État à État, mais le comité constatera qu'elle est en général plus sévère qu'au Canada.

Dans l'État du Michigan, par exemple, que je connais le mieux parce qu'il est situé tout près de ma ville et de ma circonscription, un pensionné célibataire ou marié qui a des biens immobiliers d'une valeur dépassant $6,000 est automatiquement privé de sa pension; le régime en vigueur dans le Michigan compte, chez nos voisins, parmi les plus généreux. Quelle est la situation au Canada dans des circonstances semblables? Chez nous, on calculerait la valeur de location des biens immeubles de cette personne aux fins d'évaluation de son revenu, mais elle aurait quand même droit à une pension, pleine ou partielle, suivant son état matrimonial. De même, au Michigan, une personne qui a à la banque plus de $500, si elle est célibataire, ou plus de $750, si elle est mariée, est privée automatiquement de sa pension, tant qu'elle n'a pas réduit aux chiffres mentionnés ses épargnes en espèces.

D'après le système en vigueur au Canada, un pensionné célibataire peut avoir à la banque de $1,400 à $1,500 et toucher cependant la pleine pension. Il n'est pas entièrement privé de sa pension tant que ses valeurs disponibles ne dépassent pas $6,000, parce que dans ce cas on ne fonde pas les calculs sur les valeurs disponibles mais sur le revenu qu'on peut en tirer.

Dans le cas des pensionnés mariés, au Canada, un mari et son épouse peuvent avoir des valeurs disponibles, d'une valeur d'environ $12,000 avant d'être privés entièrement de leur pension. Si l'épouse n'a pas atteint 70 ans et qu'elle ne reçoit pas de pension, son mari peut avoir près de $7,000 en banque et conserver son droit de retirer la pleine pension de $40.

Je me demande si les honorables députés qui critiquent le Gouvernement ont tenu compte de la libéralité des dispositions de notre loi des pensions de vieillesse par rapport à ce que versent d'autres pays, car ces comparaisons démontrent combien le régime de

l'évaluation des ressources varie d'un pays à l'autre. On voudra sans doute que le comité projeté étudie en détail les diverses caractéristiques des mesures législatives en vigueur dans d'autres pays dont les systèmes peuvent se comparer au nôtre. Ce comité pourrait étudier avec avantage, par exemple, le régime de la Nouvelle-Zélande, dont on a si souvent parlé à la Chambre et qui renferme une particularité intéressante connue sous le nom de *Universal Superannuation Plan.* En vertu de cette loi, on verse une pension fondée sur les cotisations prélevées sous forme d'impôt général de sécurité sociale mais sans évaluation des ressources, à toute personne âgée de 65 ans ou plus.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si ces cotisations sont versées spécifiquement à l'égard de la pension de vieillesse,—c'est-à-dire l'*Universal Superannuation Benefit,* ainsi qu'on la désigne, —ou pour l'ensemble des mesures de sécurité sociale?

L'hon. M. Martin: Non; la cotisation dont je parle n'a trait qu'à la pension de vieillesse, au revenu qu'on peut tirer du plan de sécurité sociale en vigueur dans ce pays.

En vertu du plan en vigueur en Nouvelle-Zélande, la pension de vieillesse s'établit présentement à £32 10s. par année, soit un peu moins de $100. Ce montant augmente annuellement de £2 10s., soit de $7.75, et atteindra éventuellement, en 1988, un maximum de £130 par année, soit environ $400 en argent canadien. La pension maximum versée au Canada, actuellement, est de $480 par année.

M. MacInnis: Quelle est la différence en ce qui concerne l'âge? En outre, il n'y a pas d'évaluation des ressources.

L'hon. M. Martin: Je ne discute pas ce point. Je mentionne simplement les résultats comparables. J'ai dit au député que l'âge était de 65 ans. On y accorde des avantages que nous n'avons pas ici. Mais je pense que le député constatera, avant la fin de mes observations, que le jugement qu'il aimerait porter sur la question ne donnera pas exactement les résultats auxquels il songe.

Pendant les 40 années qu'il faudra à ce projet pour venir à maturité, la Nouvelle-Zélande a recours à un programme de pensions avec évaluation des ressources qui prévoit une pension maximum de £130 ($400), ce qui se compare, je le répète, à la pension canadienne de $480, aux personnes jugées admissibles après une évaluation des ressources semblable à la nôtre.

Ja passe maintenant à l'Australie...

M. MacInnis: Avant que vous cessiez de parler de la Nouvelle-Zélande...

Des voix: Asseyez-vous.

M. MacInnis: Quelle est la différence entre la Nouvelle-Zélande et le Canada en ce qui concerne l'âge d'admissibilité à la pension?

L'hon. M. Martin: J'ai déjà répondu deux fois à cette question.

M. MacInnis: Pas du tout.

L'hon. M. Martin: Oui, j'y ai répondu; je l'ai dit au député.

M. MacInnis: Quel est l'âge d'admissibilité en Nouvelle-Zélande? Il est de 60 ans en Nouvelle-Zélande et de 70 ans au Canada.

L'hon. M. Martin: J'expose le plan qui est en vigueur en Nouvelle-Zélande.

M. MacInnis: Je le sais, mais vous ne dites pas tout.

L'hon. M. Martin: J'ai dit en quoi consistait le plan, et j'ai signalé que l'âge était différent. Je l'ai dit deux fois. Je le dis une troisième fois, si je puis satisfaire le député que j'affectionne et respecte beaucoup.

Le régime appliqué en Australie est plus comparable, car c'est un État fédéral comme le Canada. Ce pays présente des points intéressants de comparaison. De fait, son système se compare de très près à celui du Canada parce qu'il se fonde exclusivement sur un programme d'évaluation des ressources semblable à celui qui est en vigueur chez nous. Mais telle n'a pas toujours été la situation en Australie. Sous l'ancien gouvernement de M. Menzies, une loi d'assurance-vieillesse à participation a pris place dans les statuts australiens. Il est intéressant de noter que le gouvernement travailliste, il y a un an ou à peu près, a abrogé cette mesure, après avoir décidé de s'en tenir à l'expansion et à l'amélioration du programme comportant l'évaluation des ressources plutôt que d'adopter un régime d'assurance à participation. Tous les détails de ces programmes, ainsi que ceux du régime actuellement en vigueur au Royaume-Uni, seront mis à la disposition du comité mixte.

Autre observation au sujet de l'Australie. Bien que son programme repose entièrement sur l'évaluation des ressources, cette évaluation n'est pas aussi généreuse que celle que nous appliquons en vertu de la loi adoptée en 1927 et des modifications qui y ont été apportées. Il est également intéressant de noter que la pension actuellement versée en vertu de notre loi est plus élevée que celle qui est payée en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Royaume-Uni. Elle est aussi plus forte que la moyenne des prestations versées à l'heure actuelle en vertu du plan d'assurance à participation appliqué aux États-Unis. Elle est, cependant, un peu moins forte que la moyenne de la pension fondée sur l'évaluation des ressources et versée aux États-Unis.

Cela tient en partie, comme je l'ai déjà dit, à ce que la contribution des États américains est relativement plus généreuse que celle des provinces canadiennes.

Après avoir étudié sérieusement et dans le détail les plans des autres pays, tels que ceux que je viens de mentionner, le comité projeté fera bien d'examiner les divers projets que l'on pourrait appliquer au Canada. Je ne cherche pas à faire croire que notre régime est parfait, qu'il n'y a pas lieu de l'améliorer. Je signale tout simplement qu'il sera très utile, en recherchant les moyens de l'améliorer, de tenir compte de l'expérience d'autres pays, ainsi que de diverses circonstances (sur lesquelles je reviendrai plus tard) propres à notre pays et à notre économie et intéressant toute notre population.

Tout le long de cette étude, le comité fera bien de déterminer exactement le plein montant des dépenses que chaque projet entraînera. Pourquoi? Parce que nous voulons, dans tous les plans tenus pour désirables, faire preuve du sens des responsabilités aussi bien que du sens des proportions. Tous les députés, je crois, sont d'accord là-dessus. Nous ne devons pas, en effet, perdre de vue nos obligations, financières ou autres, dans un grand nombre de domaines. Il est d'autres prestations d'assurances sociales que nous tiendrons à verser. Nous ne voudrons donc pas faire quoi que ce soit qui nous empêcherait de songer à la réalisation de ces autres mesures.

Incidemment, je tiens à déclarer dès maintenant, qu'autant que n'importe qui en cette enceinte,—et je suis persuadé que nous sommes tous du même avis en cette matière,—je souhaiterais que l'évaluation des ressources soit abolie. Mais nous comprenons que cette abolition dépendra des dispositions qui seront prises de concert avec les provinces et de la sorte de régime qu'on finira par instituer.

Le pays n'y gagnerait rien je crois, mais y perdrait plutôt infiniment si nous adoptions un régime que nous n'ayons pas les moyens de continuer à l'avenir. On sait ce qui se passe à ce sujet en Californie. On sait comment ont a réduit les prestations de sécurité sociale dans d'autres pays, et nous avons lu les comptes rendus des effets de ces réductions parmi la population de ces pays.

Nous manquerions de sagesse également, si nous adoptions un projet de telle ampleur qu'il nous empêcherait en somme de songer à d'autres mesures importantes de sécurité sociale telles que l'assurance-santé, les secours d'invalidité et les autres secours qui doivent faire partie de la réalisation de tout programme de sécurité sociale.

Si le comité le désire, nous serons prêts à lui soumettre divers projets et à lui communiquer, avec les projets eux-mêmes, tous les détails des engagements financiers que les divers plans entraîneraient.

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais, à ce sujet, insérer dans les *Débats* un tableau indiquant le coût de divers projets de sécurité du vieil âge à divers âges et montants, d'application générale, sans évaluation des ressources, et englobant plusieurs propositions déjà faites à la Chambre. Je ne commenterai pas ces chiffres mais je les consignerai au compte rendu pour que les députés puissent les étudier à loisir; je bornerai mes commentaires à un ou deux de ces chiffres.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de la Chambre de consigner le tableau au compte rendu?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Martin: Voici le tableau:

COÛT DES PROJETS DE SÉCURITÉ DE VIEILLESSE À DIFFÉRENTS ÂGES ET MONTANTS
(Base générale, sans évaluation des ressources)

	Population	$30	$40	$50	$60	$100
Âge 70—	674,500 (1951)	$ 242,820,000	$ 323,760,000	$ 404,700,000	$ 485,640,000	$ 809,400,000
.....	869,300 (1961)	312,948,000	417,264,000	521,580,000	625,896,000	1,043,160,000
.....	1,042,100 (1971)	375,156,000	500,208,000	625,260,000	750,312,000	1,250,520,000
Âge 70 (H)—	877,100 (1951)	315,756,000	421,008,000	526,260,000	631,452,000	1,052,520,000
65 (F)— .	1,119,300 (1961)	402,948,000	537,264,000	671,580,000	805,896,000	1,343,160,000
.....	1,337,300 (1971)	481,348,000	641,904,000	802,380,000	962,856,000	1,604,760,000
Âge 65	1,101,400 (1951)	396,504,000	528,672,000	660,840,000	793,008,000	1,321,680,000
.....	1,372,500 (1961)	494,100,000	658,800,000	823,500,000	988,200,000	1,647,000,000
.....	1,630,000 (1971)	586,800,000	782,400,000	978,000,000	1,173,600,000	1,956,000,000
Âge 65 (H)— .	1,354,100 (1951)	487,476,000	649,968,000	812,460,000	974,952,000	1,624,920,000
60 (F)— .	1,667,700 (1961)	600,372,000	800,496,000	1,000,620,000	1,200,744,000	2,001,240,000
.....	2,018,000 (1971)	726,480,000	968,640,000	1,210,800,000	1,452,960,000	2,421,600,000
Âge 60	1,631,900 (1951)	587,484,000	783,310,000	979,136,000	1,174,962,000	1,958,272,000
.....	1,969,700 (1961)	709,092,000	945,456,000	1,181,820,000	1,418,184,000	2,363,640,000
.....	2,366,900 (1971)	852,084,000	1,116,110,000	1,380,136,000	1,644,162,000	2,760,272,000

[L'hon. M. Martin.]

Le tableau indique, par exemple, que le versement d'une pension de $30, à toute personne âgée de 70 ans, sans évaluation des ressources, exigerait la dépense de 243 millions en 1951, 313 millions en 1961, et 375 millions en 1971. Le versement d'une pension de $40 à 65 ans, pour tous, sans évaluation des ressources, porterait la dépense à 529 millions en 1951, 659 millions en 1961 et 782 millions en 1971. Autre exemple: le versement d'une pension de $50 sans évaluation des ressources, à toutes les femmes âgées de 65 ans et à tous les hommes âgés de 70, exigerait la dépense suivante: 526 millions en 1951; 672 millions en 1961, et 802 millions en 1971. Je ne me suis pas servi, dans mon commentaire, de certaines données tirées du même tableau et se rapportant à diverses propositions formulées à la Chambre. La réalisation de tels projets porterait le total de 1951, en ce qui a trait à un seul aspect de la sécurité sociale, à plus que ce que le gouvernement fédéral consacre à toutes les initiatives de sécurité sociale, y compris la pension de vieillesse, les allocations familiales, les allocations aux anciens combattants, le programme d'hygiène, et le reste, sans tenir compte des dépenses effectuées en vue de la sécurité sociale par les provinces et les organisations bénévoles du pays.

Plus que quiconque, je désire mettre en œuvre un programme de sécurité sociale. Je ne crains pas d'appuyer le principe de la sécurité sociale. Je ne distingue pas nécessairement, comme on l'a fait, entre sécurité sociale et justice sociale, mais j'affirme que nulle personne sensée désireuse de réaliser un tel programme ne peut négliger de se demander tout d'abord si le pays peut supporter ce fardeau. A cause de l'intérêt considérable suscité par les régimes contributoires de pension de vieillesse . . .

M. Diefenbaker: C'est la première fois qu'on en entend parler.

L'hon. M. Martin: Mon ami prétend n'en avoir jamais entendu parler. Qu'il me signale un seul de mes discours, prononcé soit à la Chambre soit ailleurs, où je n'aie pas inclus cet important détail.

M. Diefenbaker: La responsabilité financière?

L'hon. M. Martin: Mon ami, pour qui j'ai grand respect, ne prête pas autant d'attention que je l'aimerais à mes discours. A cause du grand intérêt suscité par les régimes contributifs de pension de vieillesse, le comité, une fois établi, voudra étudier avec un soin particulier, j'en suis persuadé, les divers régimes contributifs en vigueur dans les autres pays. Il désirera connaître les traits essentiels de ces divers plans. Il étudiera les modalités du régime de la Nouvelle-Zélande, lequel, je l'ai déjà signalé, fonctionne concurremment avec un programme d'évaluation, des ressources. D'aucuns s'étonneront peut-être de la modicité des prestations pendant les premières années de la longue période nécessaire à la mise en œuvre complète du programme, des lourdes cotisations exigées, et du coût formidable de l'application du programme, quand il sera pleinement réalisé en 1988.

Pour accorder à chacune des solutions possibles toute l'attention qu'elle mérite, il faudra également se renseigner sur les modalités de tous les régimes à participation en vigueur dans d'autres pays. Le nouveau régime de sécurité pour le vieil âge, inauguré il y a quelques mois à peine, surtout aux États-Unis et consistant en une pension industrielle supplémentaire, donne maintenant une importance spéciale à la question des pensions à participation. Nous convenons tous, je crois qu'il n'est que juste et raisonnable que l'industrie reconnaisse ses obligations envers ses employés, à l'égard non seulement de la sécurité pour le vieil âge mais de toutes les autres formes de sécurité sociale. Pour cette raison, les intéressantes expériences qui se déroulent actuellement aux États-Unis méritent notre plus grande attention. Aussi le comité devra-t-il en examiner tous les détails. Je suis sûr aussi que la Chambre s'y intéressera de plus en plus.

Patrons et ouvriers ont conclu, aux États-Unis, diverses ententes assurant une pension globale de $100 par mois à l'employé mis à la retraite à l'âge de 65 ans après vingt-cinq ou trente ans de service auprès du même employeur. Cette pension se répartit ainsi: (1) la prestation payable sous le régime du plan fédéral de la pension de vieillesse; et (2) une prestation supplémentaire non contributive versée par le patron pour porter la somme globale à $100.

Les événements survenus récemment au Canada dans le domaine des relations industrielles indiquent que, dans certains milieux, on est favorable à l'établissement, dans notre pays, de régimes de pension à participation analogues aux plans américains dont je viens de parler. Le comité dont je propose la formation, par la présente résolution, se devra certainement d'étudier cet aspect de la sécurité sociale industrielle. Il s'agira de déterminer, après un examen soigneux de tous les détails, si nous désirons l'établissement, au Canada, d'un régime semblable à celui qu'on est en voie de mettre au point actuellement aux États-Unis.

Avant d'adopter ce projet auquel plusieurs attachent une grande importance,—projet que préconisent maintenant quelques syndicats ouvriers et qu'un grand nombre de patrons ont accepté,—il faudra s'assurer que les syndicats, les employeurs et les membres de la Chambre sont pleinement au courant de tous les faits concernant ces régimes de pension et qu'ils peuvent en mesurer les répercussions.

A ce propos, il est un fait d'une extrême importance dont on ne se rend pas pleinement compte, je crois, à savoir que, dans tous les cas, ce sont les employeurs et les employés qui pourvoient entièrement à la pension industrielle de $100 aux États-Unis.

M. Coldwell: Et le consommateur.

L'hon. M. Martin: L'État ne contribue pas un sou. Mon honorable ami est d'avis...

M. Knowles: Nous disons "et le consommateur".

Une voix: Qui, à part cela, va contribuer?

L'hon. M. Martin: Et le consommateur, vu qu'il achète les produits; mais, quant au bénéfice direct, les États n'apportent aucune contribution, non plus que le gouvernement fédéral américain. Je ne veux rien préjuger, mais la question que je vais poser indique mon sentiment personnel. Est-ce là le genre de sécurité du vieil âge que nous voulons au Canada? Voulons-nous que le Gouvernement se libère de sa responsabilité financière actuelle qui entraîne chaque année le paiement par l'État fédéral et les provinces de 135 millions de dollars? Voulons-nous voir le fardeau retomber sur les employés en cause et sur l'industrie, puis laisser l'industrie et ses employés défrayer en entier les régimes de sécurité du vieil âge? Le gouvernement fédéral peut aisément le faire et, dans la mesure où il y réussirait, les provinces et lui-même seraient libérés du compte des pensions qui s'élève actuellement à 135 millions de dollars par année. Pour se mettre sur le même pied que le gouvernement des États-Unis, à l'égard de la pension industrielle de $100, il lui suffirait, de pourvoir, sans qu'il lui en coûte un sou, à l'administration des contributions que l'employeur et l'employé versent à la caisse fédérale d'assurance-vieillesse.

Voulons-nous établir au Canada un régime d'assurance à participation qui laisserait tout le fardeau des frais aux employés et à l'industrie et qui serait destiné à soulager d'autant les gouvernements de cette dépense qu'à l'heure actuelle ils paient en grande partie à même leurs revenus généraux? J'insiste sur ce dernier point car, d'après le courrier que je reçois de toutes les parties du pays et qui vante les avantages de ce régime d'assurance, il me semble que la question a été étudiée avec tout le soin qu'elle méritait.

Voilà un point que je soulève tout simplement pour faire bien saisir, avant de décider quel programme nous semble convenir aux Canadiens, qu'il faut absolument savoir ce que comportent les programmes préconisés.

Le comité sera sans doute intéressé à étudier un aspect particulièrement significatif, celui de la longévité grandissante de notre population et, partant, l'accroissement du nombre de nos vieillards. Au 1er juin dernier, on calculait que le Canada comptait 625,000 personnes de 70 ans ou plus et qu'il s'en trouvait, en outre, 398,000 dont l'âge variait de 65 à 70 ans, soit un total de 1,023,000 personnes qui avaient 65 ans et plus. Mais ce n'est pas tout. Un devoir qui s'impose à nous législateurs, et au comité en particulier, parce que nous sommes chargés de prévoir un programme pour des années, c'est de peser les données du problème en tenant compte des dix, peut-être même des vingt prochaines années.

Le nombre des vieillards au Canada augmente chaque année de 25,000 à 35,000. Lorsque, en 1951, aura lieu le recensement régulier, si l'on s'en tient à ce chiffre, le total des Canadiens ayant 65 ans et plus sera, d'après les prévisions les meilleures que nous puissions obtenir, de 1,100,000, dont 675,000 auront plus de 70 ans. Mais en 1961, les Canadiens de plus de 65 ans atteindront presque le chiffre de 1,375,000, dont 870,000 auront plus de 70 ans. Dix ans plus tard, les Canadiens de plus 65 ans dépasseront le nombre de 1,600,000, dont plus d'un million auront dépassé les 70 ans. En d'autres termes, dans vingt et un ans d'ici, le nombre des septuagénaires, au Canada, sera égal ou dépassera le nombre actuel des personnes au-dessus de 65 ans. Voilà une démonstration saisissante, ce me semble, de l'accroissement du nombre de nos vieillards.

On dira peut-être que 1971 est bien loin. Le comité n'est-il pas à étudier des modifications proposées à une loi qui a été adoptée il y a au moins vingt et un ans? Songeons que la loi s'applique aujourd'hui dans une proportion bien plus grande. Aussi, le comité devra-t-il tenir compte des chiffres que j'ai mentionnés et qui sont importants à tous égards. Il faut évidemment se dire que la population du Canada n'augmentera pas proportionnellement au nombre de nos vieillards. Voilà tout autant de considérations qui, avec

bien d'autres que je n'ai pas le temps d'aborder, recevront assurément la plus grande attention du comité.

On dira sans doute, étant donné le sujet en discussion (je suis sûr qu'on le dira, je ne saurais m'attendre à autre chose) que la proposition d'établir un comité mixte n'est qu'une mesure dilatoire.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Martin: Je m'attendais bien à ces exclamations. En ma qualité de membre du Gouvernement j'affirme qu'il n'en est rien. Nous estimons d'une importance essentielle pour la population du pays les prochaines mesures que nous prendrons en vue de développer un programme complet de sécurité du vieil âge, et nous voulons, quand le moment sera venu de les prendre, être bien sûrs de nos positions. Le pays s'attend, je crois, à une attitude aussi sérieuse de notre part.

A ce propos, je souligne de nouveau qu'il s'agit d'un problème que nous devons régler en association avec les dix gouvernements provinciaux. Il nous importe donc de chercher la solution de concert avec les provinces, car, à l'heure actuelle, l'assurance-vieillesse à participation relève clairement d'elles et le seul moyen de répartir équitablement les responsabilités financières réside dans les pourparlers et les ententes avec les provinces. Nous avons commencé ce régime de consultation quand nous avons réuni les provinces, en janvier de cette année, en vue de débattre des conditions importantes avant l'examen des questions de bien-être social cet automne. Tous les députés, j'en suis sûr, sont convaincus, comme je le suis, que la conférence à réalisé des progrès importants grâce à la collaboration sincère de tous les premiers ministres provinciaux qui y étaient présents. Avec des débuts qui augurent si bien, nous croyons qu'il y a de bonnes chances que soient couronnés du succès les autres pourparlers qui se tiendront plus tard cette année.

Les objectifs d'ensemble que le Gouvernement espère réaliser dans ses entretiens avec les provinces ont déjà été exposés par le premier ministre (M. St-Laurent); en ce qui concerne particulièrement la sécurité du vieil âge, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre la déclaration qu'il a faite il y a quelques mois, déclaration qui semble avoir été oubliée ces derniers jours, dans les discussions de la Chambre. La déclaration du premier ministre mérite d'être insérée dans le contexte de mes observations. Voici ce qu'a dit le premier ministre, l'an dernier, à Vancouver, ce qui résume bien la question:

L'une de nos principales préoccupations d'ordre domestique a trait à l'établissement de la sécurité sociale pour tous les Canadiens. Les deniers distribués sous forme de pensions de vieillesse, d'allocations familiales, de pensions aux aveugles, de subventions à l'hygiène et d'autres mesures, en plus de profiter directement aux bénéficiaires, ont ajouté une forte influence à la hausse dans le maintien des niveaux d'emploi. Comme vous le savez, notre programme de sécurité sociale n'est pas complet, loin de là. Il nous reste encore bien du chemin à faire avant que nous connaissions au Canada un niveau de sécurité sociale qui soit satisfaisant... Nous ne sommes certes pas satisfaits de notre législation sur la pension de vieillesse bien que l'échelle des pensions soit de 50 p. 100 plus élevée, en dollars, qu'elle ne l'était avant la guerre. Nous avons visé à réaliser un régime de pension de vieillesse à participation, en vertu duquel nos vieillards toucheraient leur pension de plein droit, sans évaluation de leurs ressources.

M. Diefenbaker: Puis-je savoir où la déclaration a été faite?

L'hon. M. Martin: A Vancouver.

M. Diefenbaker: A quelle date?

L'hon. M. Martin: La date précise m'échappe en ce moment. Le premier ministre a poursuivi:

Par pension à participation versée par l'État je n'entends pas la sorte de pension que chacun d'entre nous pourrait obtenir d'une compagnie d'assurance en retour d'une prime annuelle. Ce n'est pas une pension à l'égard de laquelle chaque Canadien aura un compte distinct et qu'il ne pourra toucher que jusqu'à concurrence du montant de ses cotisations majoré des intérêts. Ce que nous entendons par pension de vieillesse à participation c'est un régime en vertu duquel tous les Canadiens verseraient chaque année leur contribution à une caisse de pension de vieillesse et, lorsqu'ils auraient atteint l'âge d'admissibilité, toucheraient de plein droit ladite pension.

Il a ensuite ajouté:

Le montant de la pension sera le même pour tous à l'âge d'admissibilité et toute personne d'âge à payer l'impôt y participera directement. Toutefois, nous ne pouvons avoir un régime à participation sans une entente préalable avec tous les gouvernements provinciaux en vue de modifier la constitution, comme la chose s'est faite dans le cas de l'assurance-chômage...

Pour ce qui est de la pension de vieillesse et de toute assurance sociale, ces questions sont, aux termes de la constitution de 1867, de la compétence des provinces et, aussi longtemps que je serai au Parlement, je m'opposerai à toute tentative, de la part du Parlement canadien, d'enlever aux législatures provinciales, à moins qu'elles n'y consentent elles-mêmes, la moindre parcelle des prérogatives qui leur sont dévolues aux termes de la constitution.

Si ce consentement est accordé, il sera dès lors possible d'établir un régime de pension de vieillesse à participation qui sera le même pour tous les Canadiens, dans chaque province du Canada.

Suit un second et dernier paragraphe que je signale au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le voici:

Voilà des questions qui font l'objet de l'examen sérieux qu'elles exigent. Je réitère de nouveau que nous nous en tiendrons aux propositions formulées aux provinces en 1945, bien que nous soyons toujours disposés à étudier des modifications si elles peuvent faciliter l'entente et si les circonstance présentes ou futures motivent ces changements.

M. Knowles: S'agit-il toujours du discours que le premier ministre a prononcé en avril 1949?

L'hon. M. Martin: Je l'ignore, mais je crois qu'il date de cette année.

M. Drew: Non, pas de cette année.

L'hon. M. Martin: Le chef de l'opposition a raison. Or, le premier ministre et les membres du Gouvernement restent toujours de cet avis.

M. Drew: J'hésite à interrompre mais étant donné l'importance de la déclaration qui vient d'être attribuée au premier ministre, on devrait nous en faire connaître la date ainsi que les circonstances dans lesquelles elle a été prononcée.

L'hon. M. Martin: A mon sens, les circonstances importent peu mais le député a le droit de connaître la date. Je la lui communiquerai. Il est maintenant reconnu, je crois, par tout le pays, qu'on peut se fier à la parole du premier ministre, peu importe les circonstances.

M. Drew: Peut-être. Cependant, nous avons le droit de vérifier ses paroles quand elles sont répétées. Nous ne savons pas la date.

L'hon. M. Martin: Je m'efforcerai d'en faire connaître la date à l'honorable député avant la fin du débat.

Ces paroles du premier ministre montrent à l'évidence les rapports qui existent entre nos efforts en vue d'établir un meilleur régime de sécurité pour le vieil âge et les consultations qui doivent avoir lieu plus tard cette année avec les provinces. Mais, lorsque nous aborderons ces entretiens avec les provinces, il nous sera utile de connaître les vues réfléchies de tous les partis représentés à la Chambre, du syndicalisme, de l'industrie, des organismes représentatifs du bien-être social et des autres groupes intéressés, parmi notre population, qui étudient depuis plusieurs années la question très importante de la sécurité du vieil âge. A mon avis, avant d'établir un programme et de consulter les provinces, il convient sûrement de faire part de nos intentions, par l'entremise du comité, aux divers groupes d'ouvriers syndiqués, aux cultivateurs et aux autres organismes. Les députés approuveront sans doute cette attitude et cette façon de procéder.

Dans tout ce que nous ferons, je le répète, nous devons nous assurer que tout programme que nous élaborerons ne dépassera pas la capacité financière de la population canadienne.

A ce propos, je cite la déclaration de l'honorable député de Vancouver-Est, telle qu'elle paraît à la page 480 des *Débats* du 3 octobre 1949:

[L'hon. M. Martin.]

Jusqu'ici je n'ai pas parlé de la méthode de financement d'un programme de sécurité sociale. Je m'en suis tenu aux principes généraux sans m'arrêter aux détails. Je ne me fais pas d'illusion sur les moyens qu'il faudrait prendre pour en acquitter le coût. Le programme serait financé à même le revenu national qui provient directement de la production nationale et indirectement du travail de la population. Les services de sécurité ne feraient que fournir des biens matériels, vivres, vêtements, logements et autres denrées de toutes sortes que doit produire l'élément actif de la population.

Et plus loin:

Je me permets ces observations parce qu'on s'imagine qu'il existe quelque source mystérieuse d'où peuvent provenir la nourriture, le logement et le vêtement sans qu'il soit besoin d'en faire payer le coût par ceux qui produisent ou possèdent ces articles essentiels. Cette source n'existe pas.

Il convient, il me semble, de répéter ces paroles de l'honorable représentant de Vancouver-Est. On ne peut trop souligner qu'il faut payer pour la sécurité sociale à même la production, et que c'est la population elle-même, grâce à son dur labeur, qui doit fournir aux gouvernements les ressources financières pour maintenir ces services sociaux. Nous devons aborder la question en toute franchise. Quand nous examinons des projets de ce genre, il convient d'en signaler les frais et d'indiquer la responsabilité additionnelle que leur réalisation imposera à la population. Les gens, semble-t-il, désirent que nous procédions ainsi; d'ailleurs, c'est la façon sérieuse de s'y prendre.

Songeant à ce qui précède, ce que nous voulons faire, c'est d'élaborer, dans les limites de la capacité financière de notre peuple seulement, et en tenant compte de nos engagements d'ensemble dans le domaine de la sécurité sociale, et d'autres responsabilités administratives, le régime de pension de vieillesse le plus simple, le plus efficace et le plus humanitaire qu'il nous soit possible d'organiser. Nous voulons y arriver, non pas en foulant aux pieds les droits, les intérêts ni les préoccupations des provinces, mais bien plutôt au moyen de consultations, d'ententes et d'association complètes avec elles. Voilà notre objectif dans le domaine de la sécurité du vieil âge. C'est en pensant à cela et à d'autres questions aussi importantes que nous nous préparons à notre conférence avec les provinces, qui aura lieu l'automne prochain; et c'est pour nous permettre d'étudier tous les points de vue possibles qui pourraient nous être utiles dans l'élaboration de plans et programmes futurs que nous proposons l'établissement du comité mixte des deux Chambres sur la sécurité du vieil âge.

De cette manière, nous pourrons non seulement connaître l'opinion des divers partis de la Chambre et de l'autre endroit, mais examiner le programme et l'expérience

des autres pays; nous pourrons obtenir les avis du syndicalisme et de l'industrie; nous pourrons entendre les témoignages experts de représentants d'organismes de bien-être social; nous pourrons étudier les conséquences possibles du présent courant d'opinion en faveur des régimes industriels de pension, et jusqu'à quel point ils pourront s'adapter à un programme d'ensemble; nous pourrons évaluer les qualités et les faiblesses relatives de notre présent régime; nous pourrons étudier les mérites relatifs des mesures avec et sans participation, des programmes d'évaluation des ressources qui existent encore dans tous les pays du monde; nous pourrons étudier pour quels motifs l'Australie, alors qu'elle avait un gouvernement travailliste, a rejeté l'assurance-vieillesse à participation pour favoriser la continuation, avec perfectionnements, de son programme actuel d'évaluation des ressources; nous pourrons examiner le programme orthodoxe d'assurance à participation des États-Unis, le plan de retraite universel de la Nouvelle-Zélande, le plan national de sécurité du vieil âge du Royaume-Uni et les régimes de sécurité de la vieillesse d'autres pays.

En somme, nous fournirons au comité l'occasion de peser les divers projets envisagés au Canada. On en compte au moins quatre. Voulons-nous premièrement, une expansion et un perfectionnement du régime actuel, fondé sur une direction mixte fédérale-provinciale d'un programme avec évaluation des ressources comme en Australie? Nous pourrions sans doute perfectionner grandement ce régime. Voulons-nous deuxièmement un régime orthodoxe à participation comme celui des États-Unis, dont la portée est limitée et l'accès graduel en ce qui concerne les prestations maxima? Voulons-nous troisièmement un système de pension de retraite universel comme celui de la Nouvelle-Zélande, dont l'accès aux prestations maxima est graduel, qui supprimera progressivement l'évaluation des ressources pour tous les vieillards, mais qui prendra de 30 à 40 ans pour arriver à ce résultat? Voulons-nous préveler un impôt spécial de sécurité sociale pour financer le coût d'un tel régime? Voulons-nous enfin un régime universel de pension, dont les prestations maxima seraient payables sur-le-champ, à un âge déterminé, tel que l'a énoncé le gouvernement fédéral en 1945 dans ses Propositions aux Provinces? Voilà seulement quatre des divers moyens que voudra peut-être étudier le comité dont on propose l'établissement. On pourrait en énumérer d'autres.

Pour ces motifs, monsieur le président, je recommande cette résolution à l'attention de la Chambre.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'est attribué apjourd'hui un nouveau rôle. D'ordinaire, quand il prend la parole en cette enceinte, il a l'air d'un prophète qui vient annoncer la venue d'un nouveau ciel et d'une nouvelle terre.

Le discours qu'il a prononcé aujourd'hui n'était pas dans le même goût. Dans l'ensemble, il était plutôt déprimant. Les renseignements que le ministre a voulu nous communiquer ont eu un effet attristant sur tous ceux qui venaient ici en pensant que le Gouvernement ou le Parlement sortiraient bientôt de leur torpeur.

Le discours du ministre visait effectivement à justifier le régime actuel de pensions de vieillesse. Il se résumait, en somme, à une apologie du *statu quo*. Le ministre a vanté ce qu'il appelait la générosité du système actuel. En ce qui concerne l'évaluation des ressources, il en a, délibérément ou non, pris la défense. Après avoir entendu la déclaration du ministre, on en vient à se demander à quoi le comité pourra bien servir, puisque le Gouvernement s'est déjà prononcé à ce sujet. Le comité est condamné à un rôle tout à fait nul. On pourrait donner du discours du ministre l'appréciation suivante: les perspectives qu'avait un comité d'accomplir une tâche utile et constructive s'annonçaient plus brillantes avant que le ministre ait prononcé son discours.

Le projet de résolution nous porte à croire que le comité sera chargé surtout de colliger des renseignements. Il aura la faculté d'étudier plusieurs choses. Si ce sont des renseignements qu'on cherche, je suis d'avis qu'ils sont présentement disponibles. Le ministre nous a communiqué toutes sortes de renseignements plutôt déprimants et il est bien évident que le comité lorsqu'il aura à se renseigner, sera obligé de s'adresser aux mêmes endroits que le ministre, c'est-à-dire qu'il les demandera aux fonctionnaires du ministère.

Ce n'est pas de renseignements dont nous avons besoin ici. En deux mots, ce qu'il faut, c'est une intervention énergique du gouvernement fédéral. Les renseignements ne manquent pas. Tous ceux dont le Gouvernement dispose aujourd'hui pourraient nous être communiqués au moyen d'un livre blanc, d'un discours, ou autrement. Ce n'est pas de renseignements dont on a surtout besoin dans ce domaine en ce moment.

Le ministre, regardant le présent comme l'avenir, a cherché à transmettre certains renseignements à la Chambre, en ce qui concerne à la fois la situation au Canada et à l'étran-

ger, notamment dans les nations-sœurs du Commonwealth. Tous les renseignements que le comité cherchera à recueillir, je le répète, il aura sans doute à les trouver auprès du Gouvernement. Il n'est pas question qu'il aille en demander directement aux autres pays du Commonwealth. Je crois que si c'est là tout ce qu'on va lui permettre de faire, son rôle ne sera guère utile.

Le ministre a soulevé des questions d'ordre juridique et constitutionnel. Où le comité prendra-t-il ses directives à ce sujet? Il lui faudra s'adresser aux légistes de la Couronne, si on permet à ces derniers de se présenter au comité pour y être interrogés. Tous ces renseignements sont à la disposition du Gouvernement et il aurait pu les fournir en cinq minutes à la Chambre s'il n'avait pas négligé de se les procurer.

Je résumerai mes observations sur ce sujet en disant que nous n'avons pas besoin de plus amples renseignements sur cette question en ce moment car il en existe suffisamment. Ce qu'il nous faut c'est de l'action. Il y a longtemps que nous attendons que le Gouvernement agisse à ce sujet.

Examinons en toute justice la proposition du point de vue des fonctions, des attributions et des fins du comité projeté. Il y a des lacunes manifestes.

D'abord, son champ d'action est trop restreint. Il ne devra s'occuper que de la sécurité de la vieillesse. On ne lui permettra pas d'examiner la question de la sécurité à l'égard de ceux qui, invalides, ne peuvent pas plus que les vieillards gagner leur propre subsistance. Le ministre a dit que certaines mesures relatives à la pension de vieillesse pourraient compromettre des initiatives envisagées dans d'autres domaines de la sécurité sociale, et il a mentionné l'assurance-santé. Si le ministre espère sérieusement obtenir du comité les résultats qu'il en attend, n'aurait-il pas été judicieux d'en étendre les attributions de manière à lui permettre d'envisager le sujet sous tous ses aspects? C'est ainsi que le comité devrait procéder si l'on veut que les questions de sécurité sociale soient étudiées autrement que ne l'a fait le Gouvernement par le passé; s'il n'a pu arriver à une solution complète, c'est qu'il a procédé par bribes et sans méthode. Ce qu'il faut, c'est aborder la question dans son ensemble. Or ce comité au mandat restreint n'offrira pas l'occasion d'approfondir le problème de la sécurité sociale.

En second lieu, je dois signaler que le comité sera trop nombreux. Il comprendra vingt-huit membres de la Chambre des communes et, comme ce sera un comité mixte, l'autre endroit en désignera vraisemblablement un nombre égal. Un comité de cinquante-six membres constituera un organisme gauche et n'ira pas vite en besogne. Il peut servir les fins du Gouvernement qu'il en soit ainsi, que le comité s'embourbe en raison du nombre de ses membres; mais je soutiens que cet organisme ne parviendra pas au but que le ministre a mentionné.

Il y a deux ans, lorsque le Gouvernement a formulé une proposition analogue portant création d'un comité spécial chargé d'enquêter sur les causes de la hausse des prix, il a fait valoir, pour justifier l'établissement de ce comité, qu'il ne compterait que seize membres, y compris le président. Les membres devaient rester peu nombreux afin de pouvoir expédier la besogne. Mais le comité projeté, qui comprendra vraisemblablement cinquante-six membres, s'embourbera irrémédiablement.

L'hon. M. Martin: Je puis dire à mon honorable ami que nous n'avons pas l'intention d'instituer un comité aussi considérable. Le comité se composera de vingt-huit membres de la Chambre et, sauf erreur, de quelque neuf membres de l'autre endroit.

M. Fleming: Le nombre de membres que désignera l'autre endroit ne dépend nullement du ministre.

M. Knowles: Pourquoi ne pas les nommer tous? Ne touchent-ils pas une pension?

L'hon. M. Martin: Nous verrons bien.

M. Fleming: Le projet de résolution porte que l'autre endroit sera invité à choisir quelques-uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé.

Si le Gouvernement tient à obtenir un comité qui exécute un bon travail, que ne met-il en pratique les conseils qu'il donnait à la Chambre il y a deux ans? Il soutenait alors qu'un petit comité accomplirait la tâche plus rapidement.

Je passe à la troisième faiblesse évidente du comité projeté. Il n'est pas autorisé à soumettre un seul vœu à la Chambre.

L'hon. M. Martin: Si.

M. Fleming: Je soutiens le contraire. Le projet de résolution ne renferme rien qui autorise le comité à soumettre un seul vœu à la Chambre. C'est là une question de la plus haute importance.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement. Mon honorable ami interprète le règlement de la Chambre. Il ne fait aucun doute qu'un comité a, en vertu du règlement de la Chambre, le pouvoir de soumettre des vœux. Le député sait, par exemple, que le comité des prix en a soumis. J'incline à croire que le comité projeté voudra en faire autant.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout de l'avis du ministre et j'aurai un mot à dire au sujet des vœux formulés dans une autre circonstance et de la façon dont on les a présentés subrepticement, après avoir dit au comité et à la Chambre que l'organisme en question ne jouissait pas d'un tel pouvoir.

Quant au pouvoir de formuler des vœux, voyons ce qui s'est passé il y a deux ans; il s'agit du cas auquel le ministre a fait allusion. Le 2 février 1948, la Chambre étudiait une motion présentée par le Gouvernement en vue de l'institution d'un comité d'enquête sur les causes de la hausse des prix. Nous, de l'opposition officielle, avons dit que s'il devait y avoir un comité, il faudrait que ce fût un comité vraiment efficace. Nous avons demandé qu'on accorde au comité le pouvoir de formuler des vœux. Et, monsieur l'Orateur, nous avons proposé un amendement à la motion du Gouvernement. Nous voulions ajouter au projet de résolution du Gouvernement ces mots qu'on trouvera à la page 774 du hansard du 2 février 1948:

> Que, en plus de faire rapport de ses conclusions, le comité formule de temps en temps à la Chambre des communes les vœux qu'il pourra juger nécessaires en vue d'assurer autant que possible une rémunération juste et équitable aux producteurs, aux employés et aux employeurs, ainsi que des méthodes justes et équitables de vente et de distribution qui sauvegarderont les intérêts tant des consommateurs que des producteurs.

L'amendement a été déclaré irrecevable. Le chef du parti de mon honorable ami, faisant opposition à l'amendement, a fait déclarer l'amendement irrecevable. Nous en avons appelé de la décision, il y a eu scrutin et, tout naturellement, l'honorable député et ceux qui partagent ses vues politiques ont appuyé la décision qui déclarait l'amendement irrecevable. Que le ministre relise le compte rendu des délibérations qui ont donné lieu à l'adoption de la motion, il y a deux ans. Il constatera que le premier ministre d'alors a appuyé celle qui ne comportait pas le droit de formuler des conclusions, parce qu'il prévoyait l'effet possible de ces conclusions, craignant que les vœux du comité ne cadrent pas avec les lignes de conduite du Gouvernement. Telle est la crainte qui a poussé le premier ministre, et le Gouvernement auquel le ministre appartient encore, à refuser au comité, il y a deux ans, le pouvoir de formuler des vœux.

C'est pour la même raison que la résolution à l'étude ne comporte aucune disposition en ce sens: le Gouvernement veut museler le comité afin d'étouffer toute proposition contraire à ses propres vues. Tout dans le discours du ministre manifeste la volonté du Gouvernement de garder la haute main sur le comité, afin d'empêcher celui-ci de formuler de sa propre initiative certaines conclusions susceptibles d'aller à l'encontre de ses vues.

Ma quatrième observation à l'égard de cette résolution, c'est qu'on préconise simplement l'établissement d'un comité spécial. S'il faut constituer un comité,—et je crois cette mesure nécessaire,—pourquoi n'établit-on pas un comité permanent de la Chambre au lieu d'un organisme champignon qui ne pourra siéger qu'au gré du Gouvernement et qui sera supprimé dès que le ministère aura atteint son but?

M. Pearkes: Comme le comité des affaires des anciens combattants.

M. Fleming: Toujours la même chose. Le Gouvernement a consenti à l'établissement d'un comité spécial quand cela faisait son affaire mais dès que le comité a manifesté la moindre indépendance et a refusé de se plier aux ordres qui lui étaient donnés parce qu'il voulait répondre aux besoins des anciens combattants, le Gouvernement est intervenu en déclarant qu'il ne voulait ni d'un comité spécial ni d'un comité permanent. La même chose se répète aujourd'hui. Si les arguments que le ministre nous a exposés cet après-midi sont valides, ils militent en faveur de l'établissement d'un comité permanent et non d'un organisme champignon.

Lors de la dernière session, le Gouvernement avait l'occasion d'accéder à ma demande en faveur de la création d'un comité parlementaire permanent chargé d'étudier les problèmes de santé, de bien-être, de sécurité sociale et d'habitation. Un projet de résolution à cet effet a été débattu à la Chambre le 12 octobre, mais il a été rejeté sur division, le Gouvernement a voté contre la motion, après que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), qui agissait alors comme ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, s'y fût opposé vigoureusemetn en prétendant que cette résolution serait contraire à la coutume parlementaire et au principe du gouvernement responsable.

Je ne dis pas que le ministre a tort, aujourd'hui, de proposer la formation d'un comité; malheureusement il ne propose pas le comité qu'il convient. Le ministre qui avait parlé au nom du ministre de la Santé, le 12 octobre, avait absolument tort de condamner l'institution d'un comité permanent de la Chambre en vue d'étudier ces importants problèmes.

Il est bon de se rappeler, monsieur l'Orateur, qu'en parlant de la portée et des attributions d'un tel comité, le ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré, comme en fait foi le hansard du 12 octobre:

> Tout d'abord, un comité chargé d'examiner des questions de principe et d'administration, et de

scruter les crédits et les dépenses serait inutile, s'il ne soumettait pas de propositions à la Chambre.

D'après le raisonnement du ministre en cause, le présent comité, s'il n'a pas le pouvoir de soumettre des propositions, sera parfaitement inutile. Est-ce que beaucoup de députés seront disposés à s'attaquer à une telle tâche en comité, s'ils sont d'avance convaincus que leur travail sera inutile?

J'ajoute que si le Gouvernement, en voulant instituer un tel comité, entend tâter le terrain et savoir quelles sont les vues des divers partis politiques, des autres organismes qui s'intéressent à la question au Canada et même de toute la population, il a eu amplement le temps de sonder les opinions. La Chambre a suffisamment étudié la question, au cours des récents débats, pour que le ministre et le Gouvernement sachent maintenant quel est l'avis des partis politiques à cet égard. Tout ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de l'action et une action bien précise. Bien des motifs militent en faveur de la formation d'un comité chargé d'étudier la question, mais nous n'aurons, de la part du Gouvernement aucune assurance que l'action suivra.

Quel est le motif véritable de ce vœu, de cette proposition du Gouvernement qui contrecarre tout à fait la thèse qu'exposait le ministre de la Défense nationale, au cours du débat dont j'ai parlé, celui du 12 octobre 1949?

Il est notoire, monsieur l'Orateur, qu'on presse le Gouvernement d'agir en ce qui a trait à la pension de vieillesse. On presse les députés d'agir. Plus que jamais, le public s'indigne des imperfections du régime actuel de pension et juge intolérale l'évaluation des ressources.

Sans doute presse-t-on vivement les partisans du Gouvernement à la Chambre de donner suite aux promesses généreuses qu'ils ont faites au cours de la campagne électorale du printemps dernier. Le Gouvernement a sans doute jugé nécessaire d'atténuer la pression qui pèse sur lui en adoptant une ligne de conduite susceptible de donner ce résultat. Voilà, en effet, ce qui se produit. Car la pression a sans doute doublé d'intensité depuis que le Gouvernement a fait connaître, le 19 septembre, 1949, en termes catégoriques, son attitude relativement à l'évaluation des ressources. Le Gouvernement avait l'occasion voulue, à ce moment-là, d'annoncer qu'il remplacerait le régime actuel et l'évaluation des ressources par un régime national à participation exempt de cette évaluation odieuse. Mais non, le Gouvernement a préféré se déclarer fermement en faveur du maintien de l'évaluation des ressources. Les membres du Gouvernement, y compris le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ont voté en bloc contre la proposition d'amendement suivante, qu'on peut lire à la page 51 du compte rendu du 19 septembre 1949:

Nous regrettons, toutefois, que les conseillers de Son Excellence n'aient proposé aucune mesure en vue de supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse.

L'hon. M. Martin: Tel n'était pas l'objet de la motion.

M. Fleming: Tel était son effet. Ce sont les termes de la motion. Le Gouvernement a voté en bloc contre la motion, telle quelle. Le ministre comptait parmi ceux qui l'ont rejetée.

J'ai amplement démontré que le Gouvernement a cru nécessaire d'employer un stratagème qui fournirait l'occasion de faire diminuer la pression qui, la Chambre s'en rend compte, est très forte. Voilà donc le Gouvernement méditant gravement sur la question, dans le dessein non pas de répondre aux impératifs de la situation ni de faire face à la réalité et aux insuffisances du régime actuel de pensions, mais de trouver moyen d'éluder la question et de temporiser.

Le discours prononcé par le ministre cet après-midi nous offre un exemple frappant, tout à fait caractéristique, de la tactique préférée du Gouvernement: temporiser, gagner du temps. Nous sommes en présence aujourd'hui, évidemment, d'une tactique de défilement, de la tactique fabienne à laquelle le Gouvernement a si souvent recours.

M. Knowles: Jamais de la vie!

M. Fleming: L'honorable député qui siège à ma gauche a l'esprit trop moderne. L'allusion au Fabius primitif a trait à un homme qui temporisait. La temporisation était sa seule tactique militaire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) fait très bien, très naturel dans un gouvernement dont la principale tactique en est une de temporisation.

Il en est parmi nous qui siégaient ici il y a seulement deux ans et qui se souviendront de la discussion de février 1948 au sujet d'un problème qui était alors aussi aigu que l'est en ce moment celui de la pension de vieillesse. Ces députés n'auront pas manqué d'observer la ressemblance entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui, ainsi que celle qui existe entre les méthodes adoptées par le Gouvernement, dans l'un et l'autre cas, pour régler le problème.

Les députés se souviennent sûrement qu'à cette époque on était intervenu de la même façon auprès du Parlement afin que celui-ci empêchât la hausse vertigineuse du coût de la vie. Il en est qui avaient à présenter au Gouvernement des formules directes à cet

égard et l'opposition officielle fit effectivement entendre quelques propositions concrètes. Pourtant le Gouvernement n'était pas du tout disposé à y donner suite. Il s'est contenté de recourir à un expédient destiné à soulager la pression, qui, on s'en souviendra, était très forte à ce moment-là. C'est alors qu'il eut recours à cette adroite tactique,—j'aurai charité de dire tactique encore qu'il s'agisse plus exactement d'un tour,—pour échapper à la pression, pour laisser, si on veut, la locomotive sur une voie d'évitement.

Je signale à la Chambre la similitude qu'offrent la méthode que le Gouvernement a adoptée alors et celle qu'il adopte aujourd'hui, parce que ce qui va suivre est directement pertinent. La Chambre manquera à son devoir si elle tolère qu'on procède à l'institution du comité de la même manière qu'il y a deux ans. Rappelons-nous que les prix ont continué à monter pendant que siégeait le comité des prix; la hausse a peut-être été plus accentuée. Aujourd'hui, ceux qui souffrent de l'insuffisance et des faiblesses de notre régime désuet de pension de vieillesse continueront à souffrir, pendant que le comité en question siégera.

Deuxièmement, le comité des prix a siégé pendant fort longtemps,—quatre mois et demi,—et il a tenu soixante-dix-sept réunions publiques. L'argent des contribuables qu'il a dépensé pour se documenter représente une somme considérable. Apparemment, on entend nous traiter de la même façon maintenant. On va charger un comité de recueillir les faits. Mais tout le monde connaît les faits. Ce n'est pas plus de faits ni une meilleure connaissance des faits qu'il nous faut: ce sont des actes.

Troisièmement, privé de la faculté de présenter des vœux, le comité des prix s'est attaqué à une tâche parfaitement futile, tout comme le fera le comité projeté si le Gouvernement ne supprime les restrictions gênantes.

Quatrièmement, personne ne croira qu'en rédigeant le projet de résolution à l'étude le Gouvernement ne s'est pas dit qu'il empêcherait ainsi la discussion, à la Chambre, des questions rentrant dans le cadre des attributions du comité.

Quelle heureuse situation pour le Gouvernement! Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, on a maintes fois attaqué le Gouvernement pour son indifférence et son inaction devant la très grave situation qui confronte plusieurs de nos vieillards et les conditions dont ils souffrent,—et j'emploie le mot "souffrent" à dessein. Peut-on imaginer un plan mieux susceptible de servir les fins du Gouvernement que la cessation, à la Chambre, de tout débat sur cette question? Rien ne servirait mieux les fins du Gouvernement, comme le démontre l'exemple d'il y a deux ans dont j'ai parlé, alors que durant quatre mois et demi, tandis que le coût de la vie continuait d'augmenter rapidement, toute discussion sur ce sujet était exclue de la Chambre. Il n'a pu en être question à la Chambre, avant que le comité présentât un rapport, une couple de jours avant la prorogation, à la fin de juin 1948.

Ainsi, les honorables députés se rendront compte qu'en dépit de toutes ses protestatons (et, sauf erreur, comme la reine dans *Hamlet*, "Il me semble que Madame proteste vraiment trop") le ministre devait éprouver certains tiraillements de conscience quand, avec beaucoup de sérieux, il a déclaré à la Chambre n'avoir nullement l'intention de retarder le débat ni l'adoption de mesures. La Chambre est bien prête à reconnaître l'absence d'arrière-pensées chez certains de ses membres; mais pour en convaincre la Chambre dans le cas présent, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devra apporter de plus solides arguments que son discours de cet après-midi.

La question des rapports provisoires se pose ici comme elle s'est posée il y a deux ans. Ayant éprouvé pendant quatre mois et demi l'angoisse que provoquait chez moi, avant même le début des délibérations, le sentiment que nos travaux allaient être inutiles, je me souviens très bien que certains membres du comité, convaincus d'avoir quelque chose d'utile à transmettre de temps à autre à la Chambre, désiraient déposer un rapport provisoire. De fait, le premier ministre de l'époque a déclaré en février 1948, avant l'établissement du comité, que cet organisme pourrait soumettre un rapport provisoire. Mais le Gouvernement détenait la majorité au sein du comité et, chaque fois que nous avons préconisé la préparation d'un rapport provisoire, notre proposition a été rejetée par la majorité.

Si le comité est établi sans qu'on en étende les attributions ou qu'on en modifie la constitution il ne présentera pas de rapport provisoire que la Chambre puisse étudier, et son rapport définitif ne sera prêt qu'à la fin de la session, à la veille de la prorogation, j'imagine.

Il n'est pas nécessaire que je répète ce que j'ai dit déjà au sujet des conclusions si ce n'est pour rappeller qu'on n'a cessé de dire au comité établi il y a deux ans qu'il n'avait pas le pouvoir de formuler des vœux. Cette attitude du Gouvernement nous a été révélée par son porte-parole, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, président du comité, qui répétait à tout

propos: "pas d'expressions de vœux", car on n'avait pas accordé au comité ce pouvoir que pourtant l'opposition officielle avait réclamé pour lui.

Se rappelle-t-on ce qui est arrivé? Pour ma part, je ne l'oublierai jamais. Je n'oublierai pas de sitôt qu'à une réunion de cet organisme dite session exécutive,—quel nom pittoresque,—à laquelle ni le public ni les journaux n'étaient admis, il s'est passé des choses que le Gouvernement n'aurait jamais tolérées si la réunion avait été publique. L'avant-projet de rapport que le comité étudia depuis dix heures le matin jusqu'à tard le soir...

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre! Je crois avoir donné assez de latitude au député pour lui permettre de dresser une comparaison entre le comité dont il parle et celui dont il est question dans la résolution. Je lui demande maintenant de revenir à l'établissement du comité dont il s'agit ici au lieu de nous parler d'un comité qui a siégé il y a deux ans.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, vous serez sans doute heureux d'apprendre que j'ai presque fini de traiter cette question, mais j'ai voulu, en guise de préface à mes observations, tracer un parallèle entre, d'une part, le comité qu'on nous propose et ses attributions et, d'autre part, le comité qui fut proposé il y a deux ans, et ses attributions. Vous vous rappelerez que c'est le ministre lui-même qui, en m'interrompant, a mentionné ce comité d'il y a deux ans, au sujet du pouvoir de formuler des vœux. Avec tout le respect que j'ai pour votre personne et vos décisions, monsieur l'Orateur, je prétends avoir droit de parler d'une question soulevée par le ministre.

A ce propos, je tiens à vous signaler que le Gouvernement n'a cessé de nous dire que le pouvoir de soumettre des vœux ne fut pas attribué au comité d'il y a deux ans, et que, partant, il ne pouvait en formuler. Je sais que le ministre va répliquer que le comité a soumis des propositions. Je lui répondrai que ce comité a siégé toute la journée, qu'il n'avait été saisi d'aucune proposition et qu'il avait suspendu la séance à onze heures. Sortis pour une intermission de cinq minutes, la majorité des membres sont revenus au bout de trois quarts d'heure et, après minuit, le comité a été saisi d'un groupe de quatorze propositions rédigées avec soin et prêtes à être emportées comme un colis joliment emballé. Il ne faudrait pas que le comité dont l'institution est proposée ait le même sort que celui d'il y a deux ans, parce que le mandat ne comporte pas, aujourd'hui, l'autorisation de soumettre des propositions. Je ne veux pas qu'on rappelle constamment aux membres du comité projeté qu'ils ne peuvent pas présenter d'avis à la Chambre, quelque désir qu'ils en aient à certains moments de leurs travaux, pour ensuite que les membres appartenant à la majorité ministérielle soumettent aux toutes dernières réunions du comité une jolie gerbe de vœux que le Gouvernement leur aura transmis. Si le Gouvernement a des propositions à faire à la Chambre, qu'il les fasse dès maintenant, et ici.

Il est une autre question qui, ce me semble, mérite plus qu'une simple allusion. La pension de vieillesse n'est pas un sujet nouveau en cette enceinte.

M. Dickey: Le parti libéral en a parlé pour la première fois en 1926.

M. Fleming: Le parti libéral n'a guère avancé depuis lors en matière de pension de vieillesse.

M. Knowles: Et encore y était-il forcé.

M. Fleming: Depuis ce jour, toute mesure prise, sous un régime libéral, en matière de pension de vieillesse est le fait d'une Chambre qui n'a cessé d'aiguillonner le Gouvernement. Obtenir qu'il fasse quelque chose était aussi difficile qu'extraire une dent.

M. Maybank: Aiguillonner et extraire, est-ce la même chose?

M. Fleming: De fait, nous avons dû recourir à presque tous les moyens honnêtes imaginables afin de pousser le Gouvernement à agir. Comme on le sait, la tâche était ardue, bien que plusieurs de nos gens n'aient pas touché un revenu suffisant pour vivre convenablement en ces dernières années. Non, le Gouvernement n'y pouvait rien. C'était toujours la même histoire. Je répète, pour la gouverne du député d'Halifax (M. Dickey), que toute mesure prise depuis 1926 en vue d'instituer un meilleur régime ou des allocations plus convenables a été le fait...

M. Dickey: D'un gouvernement libéral.

M. Fleming: ...d'une opposition qui n'a cessé d'aiguillonner un Gouvernement peu disposé à prendre les mesures propres à satisfaire aux besoins de nos vieillards. Le Gouvernement, en cette matière, n'a jamais marché de pair avec l'opinion publique. Compte tenu de l'attitude des partis, j'ai cru que cela ne faisait aucun doute.

Je laisse aux partis qui siègent à ma gauche le soin d'exposer leur cause; toutefois, je tiens à rappeler au ministre, qui a parlé au-

jourd'hui si cavalièrement des autres partis, que le parti conservateur, pour sa part, a depuis longtemps exposé son attitude à l'égard de la pension de vieillesse. Il l'avait fait avant son congrès national à Ottawa en 1948; à cette occasion, cependant, il en a fait un article de toute première importance de son programme, article que tous les délégués au congrès ont adopté à l'unanimité dans les termes suivants:

Le Parti conservateur-progressiste préconise un "Programme de sécurité sociale à participation" pour tous les Canadiens, quelle que soit leur occupation. Ce programme comportera les avantages suivants:

1. Pension de retraite à 65 ans, sans évaluation des ressources;

2. Prestations d'accidents, de maladie et d'invalidité;

3. Assurance-santé y compris soins médicaux et hospitalisation convenables.

4. Extension des prestations d'assurance-chômage, y compris les paiements pour toute perte de rémunération attribuable aux accidents ou à la maladie;

5. Prestations du même genre accessibles, sans participation, à toutes les personnes "inaptes au travail".

Ce "programme de sécurité sociale à participation" sera établi en collaboration avec les provinces et appliqué par celles-ci.

Des lois permissives seront adoptées afin de donner le droit aux provinces de recourir au plan, obviant ainsi à la nécessité de modifier la constitution ou de conclure immédiatement une entente entre le Dominion et toutes les provinces.

Jusqu'à ce que le plan à participation soit intégralement appliqué, le Dominion versera au moins les trois quarts d'une pension de retraite qui ne sera pas inférieure à $40 par mois.

Voilà le texte même du programme du parti conservateur-progressiste, qui a été adopté à l'unanimité au grand congrès national. Voilà donc quelles sont les vues du parti conservateur-progressiste sur la question. Nous croyons que le régime actuel de pension de vieillesse est absolument insuffisant, désuet, et qu'il y a lieu, depuis longtemps, de le remplacer par un régime national de pension à participation. Voici les caractéristiques du régime que nous proposons:

1. Le régime sera d'envergure nationale. Il doit s'appliquer à tout Canadien indépendamment de son occupation.

2. Il doit être à participation. C'est, en réalité, un plan d'épargnes.

3. Il comporte une pension, non la charité. Le pensionné y sera admissible de droit.

4. Ce sera un régime de pension de retraite, c'est-à-dire que les prestations sont destinées à permettre à tout le monde de vivre convenablement durant la vieillesse.

5. Elle sera versée à 65 ans. La présente limite de 70 ans en prive un grand nombre de nécessiteux.

6. Il n'y aura pas d'évaluation des ressources. Cette détestable évaluation s'est révélée injuste envers les gens économes et a établi une distinction inopportune entre les vieillards. Il en est résulté une ingérence inspiré par un excès de zèle dans les affaires personnelles de bons citoyens. Il faut donc la remplacer par un régime à participation.

7. En raison des exigences de la constitution canadienne, la réalisation du projet supposera la participation conjointe des autorités fédérales et provinciales. En vertu de la constitution, ce sont les provinces qui doivent appliquer le programme; le gouvernement fédéral devrait cependant assumer la plus grande part des frais revenant à l'État.

Un tel programme s'impose sans retard. Le présent régime de pension de vieillesse comporte plusieurs lacunes. Son principal défaut tient à l'évaluation des ressources. En outre, le montant versé est insuffisant. A l'heure actuelle, le pensionné ne touche pas de droit la pension. De fait, il ne s'agit pas véritablement d'une pension, mais d'une allocation de charité qui se fonde sur le besoin. Le Canada devrait faire mieux. Nous aurions dû, il y a longtemps, mettre en œuvre un programme de pension de vieillesse à participation. Aujourd'hui, le besoin s'en fait sentir plus que jamais. La population l'attend avec impatience.

On a présenté, récemment, un argument nouveau et très fort en sa faveur. L'inauguration d'un régime national de pension à participation contribuera à prévenir les malaises industriels. L'un des objectifs reconnus du monde ouvrier organisé est l'établissement d'un régime de pension pour le vieil âge. L'institution d'un régime national de pension à participation peut contribuer puissamment à la paix industrielle et, partant, à la création de la richesse qui ne peut sortir que d'une seule source, la production.

Les réalisations du Gouvernement démontrent clairement que par le passé il a simplement tripoté avec le problème. Or il faut l'aborder énergiquement et d'une manière équilibrée; en outre, il nous faut un programme d'ensemble. En y allant par bribes, le Gouvernement a nui, par le passé, à un examen sérieux de la part du Parlement. Le moment est venu de prendre des mesures courageuses et énergiques. Le Canada réclame un régime national de pensions contributives.

Je me demande quelle est la ligne de conduite du Gouvernement. On en déduit que son programme en matière de pension de vieillesse se borne à la création d'un comité. C'est tout ce que nous a appris l'exposé du ministre cet après-midi, à part les nombreux raisonnements d'ordre négatif qui nous feraient désespérer d'accomplir quoi que ce soit si nous les acceptions.

Les rédacteurs du bulletin mensuel des employés du National-Canadien ont invité le ministre et deux autres députés à exposer,

dans la livraison de février, leurs opinions sur la pension de vieillesse. Or, d'après l'interprétation du ministre, le programme du parti libéral se borne à la création d'un comité. Voilà comment le Gouvernement fait face à la situation et répond aux exigences des nombreux vieillards qui resteront dans la détresse pendant que le comité siégera.

Lorsqu'il est question de sécurité sociale, il est une chose que les conservateurs-progressistes tiennent à souligner. Le ministre a parlé aujourd'hui des frais qu'elle comporte. Il est certain que le groupement dont j'ai l'honneur de faire partie a, là-dessus, des idées très saines. Nous ne parlons jamais des besoins qui existent sans indiquer en même temps les moyens à prendre pour y répondre. Nous affirmons, depuis toujours, que les mesures de sécurité sociale coûtent de l'argent. Seul le revenu national permet de défrayer la sécurité sociale. Par conséquent, si nous voulons pouvoir assurer à nos gens des mesures de sécurité sociale, nous devons appliquer les programmes qui favoriseront le plus l'accroissement du revenu national. La production est la seule source de richesse. Il n'est pas d'autre moyen de subvenir aux coût des mesures de sécurité sociale que le revenu national, représenté par la production nationale. Nous affirmons donc, depuis toujours, que le régime qui promet le plus en matière de sécurité sociale, le régime qui assure le revenu national le plus élevé est celui de la libre entreprise, fondée sur la concurrence, que nous avons toujours vigoureusement appuyé.

Le ministre a cherché à s'attribuer une bonne part du mérite des mesures prises, paraît-il, par le Parlement à la demande du Gouvernement en ce qui concerne les améliorations tardivement présentées à la Chambre en 1947 et 1948. A la page 69 de l'article de magazine dont je viens de parler, il formule une déclaration tout à fait modeste, ce qui lui sied bien:

J'ai eu la chance, depuis trois ans, d'obtenir du Parlement qu'il approuve...

Ne dirait-on pas que ce croisé a extorqué à un parlement rebelle ces mesures nécessaires à l'amélioration du sort des pensionnés, alors que chacun sait que c'est exactement le contraire qui s'est produit? La vérité est que l'opposition aiguillonnait le ministre et le Gouvernement, cherchait à leur faire faire quelque chose, et attendait depuis longtemps cette tardive mesure gouvernementale. Mais, modestement, le ministre disait:

J'ai eu la chance depuis trois ans d'obtenir du Parlement qu'il approuve l'augmentation des pensions et des abattements fiscaux, l'abaissement de l'âge d'admissibilité des aveugles, ce qui a augmenté le nombre des titulaires d'un tiers et plus que doublé les prestations.

[M. Fleming.]

Il y a là matière à réflexion. J'ai déjà parlé en termes généraux des gens qui ont poussé le Gouvernement à agir après qu'il eut montré beaucoup de répugnance et de lenteur; mais je serai un peu plus précis maintenant. Le ministre parle du relèvement du montant du revenu admissible. Il est vrai que le chapitre 67 des Statuts de 1947 l'autorise dans une certaine mesure, mais que faut-il penser de l'amendement de 1949, que le ministre a présenté avec grand fracas de fanfare, à la veille des élections? Je soutiens que si nous n'avions pas été à la veille du scrutin, et que si mon chef n'avait pas talonné le Gouvernement afin d'obtenir qu'il donne effectivement suite à une résolution inscrite au *Feuilleton*, nous n'aurions pas alors obtenu de faire adopter cet amendement.

Voyons un peu ce qui s'est passé en 1949. Le ministre a présenté avec beaucoup de fanfaronnade des modifications visant à porter la pension de base, à laquelle le Gouvernement contribuerait 75 p. 100, de $30 à $40 par mois. On lui a demandé, à la Chambre, et avec raison, "Quelles mesures prendrez-vous dans le cas du revenu admissible que ces pensionnés obtiennent d'autres sources"? Bien entendu le ministre a fait la sourde oreille, car la question était plutôt embarrassante; le ministre n'avait pas le temps alors de s'occuper de questions de cette nature.

Le ministre s'attribue beaucoup de mérite pour ce qu'il appelle le relèvement du revenu admissible. Que faut-il en penser? En quoi consiste ce généreux maximum des revenus? De fait, depuis la modification apportée en avril 1949, un titulaire de pension de vieillesse n'a pas droit de toucher un revenu global, pension comprise, plus considérable qu'auparavant. Présentement, il a droit à la jolie somme de $120 par année ou à un revenu de $10 par mois en plus de sa pension. S'il touche un sou de plus, on le déduit de sa pension de $40 par mois. Voilà l'idée que le ministre se fait de la libéralité. Il a parlé aujourd'hui de la libéralité du présent régime. Que dire des personnes mariées? La loi les autorise à toucher un revenu global, pension comprise, de $1,080 par année. On n'a pas changé ce total quand la pension a été portée de $30 à $40 en avril 1949. Quelle est la situation d'un couple marié recevant une pension de vieillesse? A $40 par mois chacune, ces deux personnes touchent $960 par année; or, elles peuvent avoir un revenu global de $1,080. Ainsi, on accorde la magnifique allocation additionnelle de $120 par année à deux personnes. En d'autres termes, on permet à ces deux personnes de travailler dur et de toucher ensemble un supplément de $120 par année ou de $10 par

mois mais, si elles reçoivent un sou de plus, le ministre éprouve toute la satisfaction qu'il peut de voir qu'une déduction correspondante est faite de la pension de base de $40 par mois.

Devant cet état de choses, le ministre a la témérité de faire imprimer une déclaration dans laquelle il parle du mérite qui lui revient d'avoir relevé les revenus admissibles.

Passons à une autre réalisation dont se vante le ministre. Il fait état de l'abaissement de l'âge d'éligibilité relativement à la pension des aveugles. A qui en revient le mérite? En 1947, le présent régime nous soumettait un amendement destiné à abaisser à quarante ans l'âge d'admissibilité à la pension aux aveugles. Celui qui était alors mon chef, M. John Bracken, dans un des meilleurs discours jamais entendus à la Chambre, défia le Gouvernement de faire le seul geste raisonnable, d'abaisser l'âge d'admissibilité à vingt et un ans. Ce fut son intervention qui poussa le Gouvernement, avant la fin du débat, à réduire de 40 à 21 ans l'âge de ceux qui ont droit à la pension, comme le mentionne aujourd'hui la loi des pensions de vieillesse. Le Gouvernement croyait que la limite d'âge devait être fixée à quarante ans, lorsque fut présenté l'amendement en 1947. J'affirme que tout l'honneur d'avoir effectué ce changement revient à l'opposition.

Lorsqu'on voit la grande majorité à votre gauche et à votre droite, monsieur l'Orateur, on serait porté à croire que si le Gouvernement cherchait à obtenir l'appui de plusieurs avant de prendre des mesures, il devrait, maintenant qu'il compte 193 membres, se sentir la force de démontrer un peu de courage en s'attaquant à ce problème. Combien d'autres députés lui faudra-t-il, monsieur l'Orateur, avant qu'il puisse remonter son courage au point de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation? S'il ne suffit pas de 193 membres, nul ne saurait alors espérer qu'aucune mesure soit prise par ce Gouvernement inactif et peu disposé à agir.

Quelle est l'attitude du Gouvernement? J'ai soutenu qu'il est difficile de la déterminer. Nous savons cependant qu'il a pour ligne de conduite d'instituer un comité parlementaire et apparemment c'est là toute la ligne de conduite que le Gouvernement entend prendre à l'égard de la pension de vieillesse. Toutefois, je me souviens que dans un discours prononcé à Kitchener, le 27 mars 1949, comme le rapportait une nouvelle de la *Presse canadienne*, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit:

> Le programme du gouvernement libéral vise maintenant l'établissement d'un régime national contributif de pensions de vieillesse et d'un programme national d'hygiène publique...

A quand l'exécution de ce programme? Pourquoi ne pas commencer maintenant? Au lieu de se perdre en belles paroles, le Gouvernement devrait s'occuper plutôt de remplir la promesse qu'il a faite d'établir un régime national contributif de pensions de vieillesse. Si le ministre était sérieux quand il a formulé cette déclaration en mars 1949, pourquoi s'est-il donné la peine de tant insister sur les difficultés dans le discours qu'il vient de prononcer.

Il y a aussi évidemment un discours du chef du Gouvernement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ne nous a pas encore dit à quel moment au juste le premier ministre a prononcé ce discours à Vancouver. C'était peut-être pendant la tournée qu'il a faite dans l'Ouest, l'an dernier, pendant le congé de Pâques. A l'époque il voulait tâter le pouls de l'électorat. Pendant cette même tournée, le premier ministre a prononcé à Edmonton un autre discours que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas cité aujourd'hui, mais dont on peut trouver le compte rendu dans un journal respectable, le *Telegram* de Toronto. Ce compte rendu a été préparé par un membre réputé de la tribune des journalistes qui accompagnait le premier ministre dans sa tournée. Voici le texte de son article:

> "La majorité, dit-il, pense qu'une pension de base de $30 par mois ne vaut pas, à l'heure actuelle, comme pouvoir d'achat ce qu'elle valait avant sa majoration."
>
> Il a ajouté que l'idée d'une pension de base, telle qu'approuvée par le Gouvernement, vise à un régime à participation sans évaluation des ressources, mais cette fin ne peut être atteinte que le jour où l'on aura trouvé quelque moyen de répartir les contributions. Il n'entrevoyait aucune difficulté à obtenir une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui permettrait l'institution d'un régime national de pension de vieillesse à participation.

Je fais remarquer ici que, s'il ne voyait aucune difficulté à obtenir l'adoption d'une telle modification, pourquoi ne l'a-t-il pas fait adopter plus tôt, afin d'instituer un régime national de pension de vieillesse à participation?

L'article poursuit:

> M. St-Laurent a dit que plus la présente pension deviendra attrayante, plus il sera difficile de faire accepter par la population un régime d'assurance-vieillesse à participation.
>
> Le premier ministre a ajouté qu'il serait injuste envers les pensionnés actuels et ceux qui sont sur le point de l'être de retarder les majorations de pensions de vieillesse jusqu'au jour où l'on aura conçu un mode de pension par contributions.
>
> Verser des pensions, selon le mode actuel, sans exiger l'évaluation des ressources, coûterait au Trésor fédéral une autre somme de 200 millions de dollars par année, ce qui est impossible si la population désire payer moins d'impôts. L'inau-

guration d'un régime de pension à participation dépend moins du Parlement que de l'opinion publique.

Un régime national de pensions de vieillesse et de services sociaux à participation rendrait tous les Canadiens égaux, au dire de M. St-Laurent. Un Canadien pourrait passer d'une province dans une autre sans avoir à se préoccuper si ce régime lui procurerait plus de prestations qu'il n'en perd. Comme l'assurance-chômage, devenue possible grâce au consentement des provinces, a accru le mouvement de la main-d'œuvre au Canada, de même un régime national de sécurité sociale rendrait, en général, les Canadiens plus libres d'aller où ils voudraient.

Le premier ministre avait certes raison d'affirmer qu'aucun obstacle ne pourrait empêcher la mise en œuvre d'un programme général de pension à participation, qu'il s'agisse de la collaboration des provinces ou d'une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Des ministres d'autres gouvernements se sont prononcés sur la question. Le ministre du Bien-être, en Ontario, l'honorable W. A. Goodfellow n'a-t-il pas réclamé l'institution immédiate, pour tout le Canada, d'un régime de pension de vieillesse à participation? Il a indiqué, en détail, en septembre 1948, les motifs pour lesquels un tel régime remédierait aux inconvénients graves que comporte le régime actuel.

Mais avant de passer à autre chose, je me permets de rappeler une dernière phrase qu'a prononcée, à Ottawa, le premier ministre, le 16 décembre 1948. Voici ce qu'il a dit:

> Le parti libéral vise l'établissement d'un régime à participation qui, grâce aux montants que le travailleur aura versés pendant les années où il pouvait travailler, lui permettra d'obtenir la sécurité durant sa vieillesse.

Si c'est là le programme du Gouvernement monsieur l'Orateur, j'affirme qu'il n'est ni excusable ni justifiable de continuer de retarder à agir. Il n'a pas besoin d'autres renseignements; il n'est plus justifié de différer davantage. Ce qu'il faut en ce moment eu égard aux besoins des Canadiens, ce que réclament les députés soucieux des besoins des gens, ce qu'on exige du Gouvernement à la suite des promesses qu'il a faites, lui et plusieurs de ses partisans élus en juin 1949, c'est de l'action, une intervention immédiate et déterminée en vue de réaliser avec les provinces la collaboration qui sera facile à obtenir, comme le Gouvernement le reconnaît, afin d'inaugurer un régime national et contributif de pension de vieillesse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Depuis huit ans que je suis à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai entendu un très grand nombre de beaux discours. Un certain nombre de ces discours étaient de nature, en réalité, à nous faire croire que nous étions à la veille de jouir d'un nouveau paradis terrestre. Je me rappelle les discours par lesquels le premier ministre nous annonçait durant les années de guerre que le Gouvernement préparait pour l'après-guerre un ordre mondial nouveau. Je me rappelle le discours que le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements (M. Howe) prononçait, en avril 1945, pour exposer le programme d'embauchage d'après-guerre du Gouvernement. Je songe aux discours que nous avons entendus de temps à autre sur l'habitation. Je songe à l'important discours que l'ancien premier ministre prononçait, en mai 1948, au sejet de la santé publique. Je pense maintenant aux discours que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a prononcés par le passé, et à celui d'aujourd'hui, sur la sécurité des vieillards. C'étaient de beaux discours, tournés de manière à être reproduits dans les journaux et à donner au pays l'impression qu'il allait bientôt entrer dans une ère merveilleuse. Nous attendons encore ce nouvel ordre mondial, nous attendons encore la réalisation de ces propositions relatives à l'embauchage; nous attendons encore la solution du problème du logement; nous attendons encore un programme satisfaisant en matière d'hygiène publique et nous attendons encore l'établissement d'un régime national satisfaisant de pension de vieillesse. J'ai suivi attentivement l'exposé du ministre et j'y ai réfléchi depuis. Je dois conclure qu'il est dans la même catégorie que les autres discours. Il était agréable de l'entendre; le ministre a donné lecture d'intéressantes citations dont je parlerai dans un instant. Cependant, son exposé ne laisse prévoir aucune disposition immédiate en vue de régler le problème de la sécurité du vieil âge.

A mon sens, le ministre a mal commencé. D'abord, dès les premières minutes de son exposé, il s'est efforcé de créer l'impression que c'était une bonne idée d'instituer un comité d'enquête sur la pension de vieillesse, donnant à entendre qu'on prendrait ensuite les dispositions nécessaires. Sauf erreur, il a rappelé l'existence de deux comités antérieurs sur la pension de vieillesse, l'un en 1908 et l'autre en 1924. Le ministre a signalé que la création du comité de 1908 a entrainé l'adoption de la loi des rentes viagères servies par l'État. Il a ajouté que le comité de 1924 avait donné lieu à la présentation de la loi des pensions de vieillesse, en 1926, et à son adoption en 1927. Le ministre sait sans doute que ce ne furent pas là les seuls comités sur la pension de vieillesse.

L'hon. M. Martin: Il y en a eu deux autres.

M. Knowles: En 1907, on a présenté, puis retiré, une motion tendant à la création d'un tel comité. Un comité a été établi en 1908. Il y a également eu des comités en 1912, 1913, 1921, 1924 et 1925. Le ministre n'a parlé que

de deux. Il prétend que c'est le comité de 1908 qui a donné lieu à l'inauguration des rentes sur l'État. Je me permets de signaler le paragraphe suivant tiré d'un rapport subséquent de ce comité:

Le 10 février 1908, un comité spécial de neuf membres a été créé. Le président s'était entendu avec MM. Blue, Acland et King afin qu'ils fournissent certains renseignements au comité. On avait communiqué avec le professeur Adam Shortt et avec deux autres sociologues réputés qui devaient apporter de précieux témoignages. Après trois séances, cependant, il n'a plus été possible de réunir le comité parce que la Chambre avait commencé à siéger le matin. Le président n'a présenté aucun rapport à la Chambre sauf une déclaration verbale qu'il a formulée le 10 juillet, dix jours avant que le Gouverneur général accorde la sanction royale à la loi des rentes viagères servies par l'État.

Un rapport a été présenté le 10 juillet. Or le bill a été lu pour la deuxième fois le 18 juin 1908. Or, le comité n'a pas le crédit de la loi des rentes viagères. Je retiens la date parce que je suis né ce jour-là. Si je m'attarde sur cette question, c'est qu'il convient d'atténuer l'optimisme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui compte obtenir des résultats de la création d'un comité. La Chambre en a établi beaucoup plus que les deux dont il a parlé. Or il a fallu bien du temps et d'innombrables comités pour arriver à quelque chose.

Outre les comités dont j'ai parlé, il y a eu en 1943 le comité de la sécurité sociale et en 1944, le comité de la reconstruction et de la réhabilitation qui ont étudié ces questions. En ce qui concerne la présente législature, elle n'a pas à se vanter de l'efficacité des comités de la sécurité sociale. Ces comités accumulent un tas de renseignements qui servent à la discussion en cette enceinte et, à mon avis, aident nos gens à se renseigner sur la sécurité sociale, mais ils n'aident pas à prendre les mesures nécessaires.

Pour ce qui est des séances des comités, il faut souligner, comme l'a fait l'honorable préopinant, que lorsque l'opposition demande la formation de comités chargés d'étudier telle ou telle question, les porte-parole du Gouvernement prennent l'attitude opposée. Le 12 octobre 1949, lorsque l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a proposé la constitution d'un comité permanent de la sécurité sociale, du logement et des questions connexes, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'y est opposé énergiquement.

Le ministre signalait que ce serait là porter atteinte au principe même du gouvernement responsable, qu'on ne pouvait pas confier à des comités composés de membres de tous les partis le soin de tracer la ligne de conduite à suivre, surtout lorsqu'il s'agissait d'engager de l'argent. Le ministre a déclaré que c'est au Gouvernement qu'il appartient de présenter à la Chambre les programmes à adopter, puisque le Gouvernement est responsable envers le Parlement qui, à son tour, est responsable envers le peuple. Le ministre a exposé à ce sujet une longue thèse. Il est spécialiste en la matière puisque, à un certain moment, il a écrit dans une revue un article qui soutenait le point de vue opposé. Ayant changé d'avis,—il l'a souventes fois fait en cette enceinte,—il a réagi de la même façon, les 3 et 18 novembre 1949, lorsque le chef de l'opposition (M. Drew) a demandé que soit constitué un comité de la défense.

Voilà le point de vue du Gouvernement. Je conviens que nous avons un gouvernement responsable; il nous est arrivé d'essayer de faire comprendre aux ministres ce que cela veut dire. L'automne dernier nous avons même livré un combat épique contre le ministre de la Justice (M. Garson) au sujet du sens véritable de la responsabilité gouvernementale. Mais je parle en ce moment de ces questions relativement aux comités de la Chambre. Les comités peuvent étudier des questions, peuvent recueillir des renseignements et les répandre d'abord parmi les députés puis dans le pays tout entier, mais ce ne sont pas eux qui agissent. La seule façon d'agir pour le Gouvernement, responsable au Parlement et par lui à la nation, est de soumettre des mesures législatives aux Communes.

Je regrette beaucoup que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait aujourd'hui fait ce que le ministre de la Défense nationale réprouvait le 12 octobre 1949. Il a en effet, refusé de donner le point de vue du Gouvernement sur cette question se contentant d'affirmer simplement qu'elle serait renvoyée à un comité.

On voudra bien me permettre d'indiquer la nature des observations du ministre. Il a consigné au compte rendu quelques opinions, et, après avoir soulevé des objections et donné des réponses censées très claires, il a fait soupçonner son opinion sur un ou deux points. Il a cité un passage du discours que le premier ministre (M. St-Laurent) a prononcé à Vancouver le 14 avril 1949. Il a commenté les plans en vigueur aux États-Unis. Il a esquissé quatre différents plans que le comité pourrait examiner. Je suis certain que sur la foi des paroles prononcées le rapport des journaux sur ce débat laissera chez les Canadiens l'impression que ce comité donnera des résultats. Cependant, le ministre au nom du Gouvernement n'a pas désigné une proposition en particulier en disant, "Nous déposerons un projet de loi tendant à donner suite à ce programme ou à ce point de vue." On a laissé toute la question au comité, qui

n'a aucun pouvoir législatif. Comme le ministre de la Défense nationale le disait l'automne dernier: "A quoi servirait la création d'un comité s'il ne peut présenter de vœux, et de quelle utilité seront ces vœux s'il faut d'abord les faire approuver par le Gouvernement?"

Je soutiens que le ministre se devait aujourd'hui, non pas de nous faire un intéressant discours sur la question de la sécurité du vieil âge, mais plutôt de nous dire quelles sont les mesures législatives que le Gouvernement entend présenter à ce sujet au cours de la présente session.

M. Ferrie: Que dire d'Ontario et de Québec?

M. Knowles: Comme le représentant de Mackenzie parle encore des provinces, peut-être vaudrait-il mieux que je traite ce sujet immédiatement. Je voulais l'aborder plus tard, mais il vaut aussi bien le faire maintenant, car le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il espérait pouvoir faire supprimer l'évaluation des ressources, mais qu'il fallait auparavant conclure les arrangements nécessaires avec les provinces. Si je l'ai bien compris, il y avait une mention analogue dans l'extrait qu'il a lu du discours du premier ministre à Vancouver, en avril dernier.

Qu'il me soit permis de le rappeler au Gouvernement et au député de Mackenzie, cette sorte d'argument a occupé une place importante dans les discussions qui ont eu lieu au milieu de la décennie de 1920 à 1930, alors que la Chambre des communes étudiait la question de la pension de vieillesse. A cette époque, les objections qu'on soulevait au sujet de la pension de vieillesse étaient les mêmes qu'on formule aujourd'hui contre une meilleure pension de vieillesse. Un des arguments portait sur la constitution; les consultations avec les provinces en étaient un autre. Il y avait également le problème financier dont il fallait tenir compte. Il y avait encore le grand problème d'ordre moral dont le député de Winnipeg-Sud (M. Mutch) fait maintenant état, savoir qu'il nous faut nous demander si des mesures de ce genre sont une bonne chose pour l'ensemble de la population.

M. Blackmore: Tout sert d'excuse.

M. Knowles: Au milieu des années 1920, je le répète, un de ces comités, je crois que c'est celui de 1925, a réuni des rapports provenant de diverses provinces quant à leur attitude vis-à-vis de l'institution d'un régime de pension de vieillesse. En outre, il a obtenu un avis motivé du ministère de la Justice. Je veux que le député de Mackenzie (M. Ferris) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,—je suppose que le ministre est parfaitement au courant,—sachent bien que les opinions des provinces et l'avis motivé du ministère de la Justice semblaient alors constituer des obstacles infranchissables. Dans leurs réponses aux questions que leur avait soumis Ottawa, les provinces révélaient de quelle façon peu chaleureuse, pour ne pas dire froide, elles avaient accueilli le projet.

Je n'ai pas le temps de donner lecture de toutes ces réponses, mais en voici une que je trouve intéressante. Daté de novembre 1924, elle porte la signature de l'honorable M. Gardiner, alors ministre du Travail et de l'Industrie dans la province de la Saskatchewan. Écoutons bien ceci. Je cite les Journaux de la Chambre des communes de 1925, page 456:

> Le gouvernement de la Saskatchewan est d'avis que c'est le gouvernement fédéral, seul, qui saurait le mieux adopter un régime national de pension de vieillesse.

C'était là le jeune Jimmy Gardiner de novembre 1924. Je continue:

> Il semble y avoir tant d'entraves à la réalisation d'un régime acceptable aux neuf provinces du Canada, que la tâche en est presque impossible. On comprendra facilement que si toutes les provinces n'y participent pas, tout régime, quel qu'il soit, entraînera nécessairement pour les provinces qui en feront partie, des dépenses considérables qui normalement seraient à la charge des provinces exclues.

Qu'on écoute bien cette dernière phrase:

> Bien que nous nous inclinions à croire qu'il faudrait adopter un régime de pension de vieillesse, les obstacles qui nuisent à la réalisation du régime proposé semblent presque, sinon tout à fait, insurmontables.

De fait, ce n'est pas là, de toutes les réponses émanant des gouvernements provinciaux, la plus catégoriquement négative. De plus, la commission de 1925 a reçu de la part du ministère de la Justice une décision voulant que tout ce qui a trait à la pension soit du ressort provincial, et que le gouvernement fédéral ne puisse établir de régime de pension de vieillesse qui oblige les citoyens des provinces à verser des cotisations. Par la même décision, le ministère de la Justice reconnaissait au gouvernement fédéral le droit de verser la pension de vieillesse,—on supposait à cet égard que les frais en seraient acquittés à même les recettes fiscales,—mais soulignait que toute tentative visant à faire verser directement par les particuliers certaines cotisations à une caisse de retraite serait anticonstitutionnelle. Si je ne me trompe, nul tribunal n'a rendu jugement à cet égard. La seule opinion officielle que nous ayons, sauf erreur, est la décision du ministère de la Justice. De toute façon, on n'en a pas encore contesté la validité. Quand le député d'Eglinton soulignait cette possibilité, je me deman-

dais si l'on ne pourrait pas convoquer les fonctionnaires supérieurs du ministère de la Justice afin qu'ils exposent leurs vues au comité. J'ai alors songé que le fameux principe du *stare decisis*, dont il a tant été question l'automne dernier, pourrait peut-être nous empêcher d'obtenir une décision plus favorable qu'il y a vingt-cinq ans.

Voici ce que je voulais dire. Outre l'opposition des provinces au projet de pension de vieillesse du gouvernement fédéral en 1925 et 1926, outre l'opinion adverse du ministère de la Justice, le parti conservateur de l'époque, qui constituait alors l'opposition officielle, s'est opposé fortement et de façon véhémente à cette mesure. J'ai ici quelques extraits de ce qui s'est dit. M. Bennett...

M. Fleming: Ne pouvez-vous pas le laisser reposer en paix?

M. Knowles: ... prononçait, le 26 mars 1926, les paroles suivantes:

Les membres étaient individuellement d'avis...

M. Bennett parlait des membres du comité d'alors.

Les membres étaient individuellement d'avis que le Parlement ne devrait légiférer sur la pension de vieillesse que si les provinces étaient d'accord et en étaient venues à une conclusion à ce sujet, et, comme le ministre le disait cet après-midi, il n'a pas échangé d'autre correspondance; il suit donc que le Parlement ne devrait pas donner suite à ce projet dans le moment et, monsieur l'Orateur, j'irai jusqu'à adjurer mes amis d'en face de ne pas insister pour l'heure auprès du Gouvernement.

M. Stevens a également pris part au débat. Mais comme mon temps de parole s'épuise, je ferai grâce à la Chambre de toutes ces citations.

L'hon. M. Martin: Qui a prononcé les paroles que le député vient de citer?

M. Knowles: M. Bennett. J'allais donc dire que j'avais aussi un texte de M. Stevens qui siégeait ici à cette époque et qui avait insisté pour qu'on en reste là avec la loi de 1926, au moins, ainsi que le souligne le député de Mackenzie, tant que les provinces n'auraient pas été consultées. Qu'a répondu M. King lorsque M. Stevens lui eût demandé de retarder la mesure? Voici comment les choses se sont passées, ainsi que le rapporte le hansard du 26 mars 1926 (page 1996):

L'hon. M. Stevens: Ne vaudrait-il pas mieux alors que la conférence ait lieu avant que nous adoptions cette loi?

Le très hon. Mackenzie King: Si mon honorable ami y réfléchit sérieusement...

La belle phrase!

...il conviendra avec moi que s'il en est en état de soumettre aux représentants des provinces un projet qui a été soigneusement préparé et étudié, et une loi adoptée par le Parlement, et appeler l'attention des provinces sur ce qui peut être essentiel pour sa modification ou ses rapports avec leur propre loi, nous pourrons obtenir une mesure de coopération qui serait impossible si les provinces étaient réunies sans avoir aucun projet de loi prêt à être soumis à leur examen.

Un peu plus tard, au cours de la même session, M. King, ainsi qu'en fait foi le hansard du 15 avril (page 2510) s'est exprimé dans les termes que voici:

Parlant des réponses des neuf provinces, que l'honorable député vient de lire, je pourrais dire que ces réponses mêmes ont convaincu le Gouvernement de la futilité d'établir un régime de pension de vieillesse mis en vigueur par une loi correspondante des provinces. Nous en avons conclu que le meilleur moyen était de préparer une loi concrète. Nous avons pensé que c'était le seul moyen d'arriver à quelque chose.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement de 1926 avait écouté les objections de la province, les décisions du ministère de la Justice, les protestations de l'opposition officielle, la loi n'aurait pas été adoptée cette année-là et qui sait si aujourd'hui même nous aurions dans nos statuts une ébauche de pension de vieillesse. Non, par la force des choses, bien entendu, le gouvernement de l'époque a jugé nécessaire d'agir au lieu d'en consulter d'autres, de tenir des conférences, de retourner le problème. Il a donc consigné la loi dans nos statuts. On sait que la loi a été rejetée à l'autre endroit. Ces messieurs, tout en paraissant favorables à une pension pour eux-mêmes, ont rejeté la première loi des pensions de vieillesse. Pour que le tableau soit complet, je dois rappeler que c'est la majorité conservatrice à l'autre endroit qui a étouffé le premier projet de loi relatif à la pension de vieillesse. Qu'a fait le premier ministre du temps? Il en a fait un article de son programme au cours de la campagne électorale et s'est engagé à rétablir la mesure dans nos statuts s'il était reporté au pouvoir. A la session suivante, c'est ce qu'il a fait et le chef du parti conservateur, à cette époque, s'est prononcé à la Chambre des communes en faveur de la mesure.

J'estime, monsieur l'Orateur, que par l'adoption de cette mesure, le gouvernement a alors passé outre aux objections des provinces, à l'opposition du ministère de la justice, aux objections de l'opposition officielle, pour s'en remettre à la décision du plus haut tribunal, à la population elle-même. La population s'est prononcée en faveur de la mesure et dès que le nouveau Parlement s'est réuni, elle a été inscrite dans nos statuts.

J'estime que telle est la ligne de conduite que le Gouvernement devrait suivre en ce moment. Au lieu de prendre tous les moyens possibles pour temporiser, il devrait saisir la Chambre de la mesure dès la présente session.

J'ai reproché au ministre de ne s'engager à rien de concret ni lui, ni le cabinet. Je crois que l'honorable député d'Eglinton mérite le

même reproche. Il dit que ce que la Chambre veut ce n'est pas un comité, mais une décision énergique et il ajoute que son parti est généralement en faveur d'un régime national de pension de vieillesse à participation. Il ne précise pas cependant quelle mesure législative il y a lieu de préparer et de présenter au Parlement dès la session en cours. Ayant critiqué les deux honorables préopinants à cet égard, je dois m'efforcer d'exposer clairement et sans équivoque la ligne de conduite que je préconise à ce sujet, c'est-à-dire l'opinion du parti que je représente.

Je vais employer un mot dont j'aimerais préciser le sens. Il s'agit du mot "contributif". Mais avant de le définir, je signale que nous préconisons un programme général de sécurité sociale à base contributive. Qu'il soit bien compris que nous approuvons le principe des contributions, mais en fonction seulement d'un plan d'ensemble. Tout régime mesuré devrait être non-contributif. Par "général" nous entendons un programme de sécurité sociale qui comprend la pension de vieillesse, la pension de retraite, l'assurance-chômage, l'assurance-santé, les prestations de maladie, la pension d'invalidité, les allocations familiales, enfin tout ce qu'il faut pour fournir une véritable sécurité sociale dans le sens où on l'entend de nos jours.

Voilà ce que nous préconisons. Le programme que nous avons disséminé par tout le pays l'indique clairement. C'est le but que vise notre parti. Nous convenons, bien entendu, qu'un programme de cette envergure doit se réaliser par étapes. Voyons, maintenant, quelle devrait en être le premier stade. J'aurais aimé que le ministre, et l'honorable député qui siège à ma droite, l'indiquent cet après-midi. Malheureusement, ils ne l'ont pas fait.

Quel devrait être, à notre avis, le premier pas en vue de la réalisation de ce programme? Je répète,—comme je l'ai déjà signalé lundi dans un autre débat,—qu'il faut d'abord supprimer l'évaluation des ressources. Depuis quelques années, l'opinion publique se soulève contre l'évaluation des ressources, ce qui est très significatif. Personne ne s'y rallierait maintenant. On dit aux gens qui ont quelques économies, qui ont un foyer, qui ont acquitté les impôts et aidé à enrichir le pays qu'ils ne peuvent toucher la pension tandis que d'autres, dans la détresse, l'obtiennent. C'est insensé. Les milliers de cartes adressées au Parlement ces jours-ci exposent une opinion entièrement fondée. Le député de Winnipeg-Sud (M. Mutch) reconnaîtra, j'espère, que ces correspondants s'expriment avec une conviction très sincère en affirmant que le moment est venu de supprimer l'évaluation des ressources.

[M. Knowles.]

M. Mutch: Le député de Winnipeg-Sud semble vous échauffer la bile. Prononcez votre propre discours.

M. Knowles: Je n'avais pas depuis longtemps entendu un discours aussi amusant que celui que prononçait hier le représentant de Winnipeg-Sud.

M. Mutch: Je m'entends très bien avec les gens de Winnipeg-Sud.

M. Knowles: Fait intéressant, les journaux semblent avoir compris à quoi le député voulait en venir.

J'ai affirmé que, selon nous, le premier obstacle à supprimer c'est l'évaluation des ressources. Les députés libéraux qui se trouvent gênés d'avoir voté contre notre projet d'amendement le 19 septembre 1949, lequel tendait justement à supprimer cette exigence, essayent de se tirer d'embarras en affirmant qu'ils y consentent à condition qu'on établisse un régime contributif. Autrement dit, ils vont chercher ce beau mot "contributif" dans notre programme de sécurité sociale générale, le retirent de son contexte et en font ce qu'un mien concitoyen d'en face a appelé un piège et une illusion.

Si on veut la preuve de ce que j'avance, on n'aura qu'à la chercher dans le discours du ministre. Il disait tout à l'heure en effet, si je l'ai bien compris, que seulement dix p. 100 des personnes d'un âge avancé aux États-Unis touchent des allocations de retraite en vertu du régime contributif appliqué dans ce pays. Il disait qu'il y avait, outre ce faible pourcentage, un grand nombre de personnes bénéficiant des programmes de secours publics tels qu'il en existe chez nous. Mais ce que j'entends prouver, et ce qu'il a prouvé lui-même, c'est que si on tient à un régime contributif, mais seulement en ce qui concerne la pension de vieillesse, on ne résout pas le grand problème, celui de l'application générale de la pension, de droit, pour tous.

On pourrait parler longtemps du programme de sécurité sociale des États-Unis, mais son grand défaut c'est de ne pas s'appliquer à tous. Ils ont eu le tort de commencer par l'élément contributif, plutôt que de supprimer au départ l'évaluation des ressources.

Ce qui m'inquiète, et ce qui explique peut-être mon émotion, c'est que je crains de conclure de ce qu'a dit le premier ministre (M. St-Laurent) en cette enceinte le 20 février, et de ce que les libéraux disent de toute cette question, que le Gouvernement se verra obligé à commencer par un programme incomplet, un programme contributif, sans évaluation des ressources, mais qui n'avantagera qu'un petit nombre de gens.

Qu'on songe au mal que nous avons eu à faire appliquer l'assurance-chômage à tout le monde chez nous. Rappelons-nous le mal que le Gouvernement a à percevoir de tous les Canadiens l'impôt sur le revenu. Compte tenu de ces difficultés, tout groupe de fonctionnaires chargés d'élaborer un régime comportant participation, refusera complètement de chercher à le mettre en œuvre s'il faut pour cela percevoir de tous les habitants du pays.

La contrainte qui s'exerce aujourd'hui risque, a mon sens, d'entraîner l'élaboration d'un programme qui ne s'appliquera qu'à une partie de la population, mais qui dissipera les ennuis des députés ministériels parce qu'il réglera les problèmes de quelques Canadiens. Je prie instamment le ministre de résister à toute contrainte que voudraient exercer sur lui les membres de son parti ou ses collègues du cabinet. Il ne faut pas commencer comme ça, mais y aller de la bonne façon, en supprimant l'évaluation des ressources et en assurant un régime de pension qui s'applique à tout le monde.

M. Ferrie: Puis-je poser une question? Vous dites que vous représentez votre parti et vous parlez de l'évaluation des ressources. Pourquoi votre parti a-t-il maintenu l'évaluation des ressources en Saskatchewan?

M. Knowles: Le député ne semble pas avoir écouté la citation que j'ai donnée tantôt, au sujet du ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner) quand il faisait partie du cabinet de la Saskatchewan.

M. Ferrie: Elle n'a rien à voir avec la question.

M. Knowles: Elle s'y rapporte sûrement. Le ministre de l'Agriculture savait, lorsqu'il était dans l'arène provinciale, que la province ne pouvait se charger d'un régime de cette nature et que la seule façon possible de mettre en œuvre un régime de pension de vieillesse applicable à tous était d'en confier le soin au gouvernement fédéral. Non seulement le ministre de l'Agriculture le savait-il en 1924 quand il était ministre en Saskatchewan, mais il le savait en 1945 lorsque, en sa qualité de membre du gouvernement fédéral, il a préconisé une proposition tendant à l'établissement d'un régime universel de pension de vieillesse au Canada, que le gouvernement fédéral devait défrayer et administrer entièrement.

Il n'y a rien d'embarrassant dans la question que le représentant de Mackenzie a posée...

M. Ferrie: Vous voyez...

M. Knowles: Un instant... car seules les autorités fédérales maîtrisent l'économie du Canada et peuvent sans restriction percevoir des revenus et imposer des taxes. C'est le seul organisme capable de financer entièrement un programme complet de sécurité sociale.

C'est une des choses, si on veut bien me permettre de le dire, que je n'aime pas et que je déplore dans les observations de ce genre et dans les remarques de l'honorable représentant de Mackenzie. Si la mesure législative que ce comité proposera se fonde sur la participation fédérale-provinciale, alors nous n'aurons pas résolu ce problème, et nous ne jouirons pas encore de la sécurité sociale complète.

M. Côté (Verdun-La Salle): Que faites-vous de la Colombie-Britannique?

M. l'Orateur: Comme il est six heures je quitte le fauteuil.

Une voix: Que pensez-vous de l'Alberta?

M. Knowles: Nous vivons au Canada; et vous?

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"PRAIRIE TRANSMISSION LINES LIMITED"

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 3 mars, sur la motion de M. Benidickson, qui propose la 2e lecture du bill n° 9 tendant à constituer en corporation la *Prairie Transmission Lines Limited.*

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Il y a une semaine, au cours de mes brèves remarques, j'ai déclaré que je m'oppose au projet de loi pour la même raison que l'an dernier, c'est-à-dire parce que le tracé de la route n'est pas indiqué. De fait, tout porte à croire que la société aménagera la principale partie du pipe-line en territoire américain si elle obtient les permis et les autorisations nécessaires. Je n'en veux pour preuve que le simple fait que la société, dans sa demande primitive, avait effectivement indiqué le tracé. Le 22 novembre 1949, j'ai donné lecture du texte de cette demande de charte, ainsi qu'en fait foi la page 2142 du hansard. Au lieu de relire ce texte au long, je me contente d'en citer le passage qui a trait au parcours. Voici:

...à partir d'un endroit situé dans la région de Calgary, en Alberta, jusqu'à un endroit au voisinage de Blairmore dans ladite province, et de là jusqu'à un endroit dans le voisinage de Kingsgate en Co-

lombie-Britannique et de là jusqu'aux États-Unis d'Amérique, lesdits pipe-lines devant sortir du Canada à un endroit situé à Kingsgate ou près de Kingsgate dans ladite province de la Colombie-Britannique et devant rentrer au Canada dans le voisinage de Blaine, dans l'État de Washington, et devant se diriger vers le nord jusqu'à la région de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique,...

La société a nettement indiqué son tracé quand elle a soumis sa première demande, alors qu'elle croyait être tenue de le spécifier. Cependant, comme je l'ai déjà dit, le tracé n'est pas indiqué dans le projet de loi qui a été soumis à la Chambre. De plus, en présentant la mesure la semaine dernière, le parrain du bill a bien dit que la société désirait toujours établir le pipe-line en suivant le même tracé. Il a déclaré en même temps que la société, si elle y était contrainte, consentirait à aménager le pipe-line entièrement en territoire canadien. Il a ajouté qu'avant de pouvoir installer son pipe-line, la société était tenue d'obtenir des permis de la Commission des transports, du gouvernement de l'Alberta et du ministre du Commerce.

Voilà qui indique bien que la société en cause aménagera le pipe-line en passant par les États-Unis à moins d'être obligée de l'établir au Canada. J'ai toujours soutenu que si l'on veut que le tracé soit tout canadien, il faut, comme premier pas, l'indiquer bien clairement dans le bill que la Chambre va adopter et qui ne devrait d'ailleurs pas être adopté à moins qu'il n'y soit mentionné que le tracé sera tout canadien. Voici, par exemple, ce qu'a mentionné le parrain du bill, lorsqu'il a présenté la mesure il y a une semaine. On lit au compte rendu du 3 mars (page 458):

Toutefois, il est de première importance de voir à ce que les intérêts du Canada, à l'égard de cette entreprise, soient sauvegardés.

Puis à la page suivante :

Quels sont les intérêts du Canada en cette matière? A mon avis, avant d'exporter du gaz, il importe de satisfaire aux besoins de consommateurs canadiens éventuels.

Je souscris sans réserve à ces déclarations, mais j'ai toujours prétendu qu'on ne pourra sauvegarder les intérêts du Canada que si le tracé est exclusivement canadien. D'abord, il semble évident que la condition posée par le parrain du bill, savoir qu'avant d'exporter du gaz, il importe de satisfaire aux besoins de consommateurs canadiens éventuels, exige que le pipe-line soit aménagé de façon à desservir le plus grand nombre possible de consommateurs canadiens. Il ne fait aucun doute qu'un tracé exclusivement canadien mettra le gaz à la disposition d'un bien plus grand nombre de collectivités canadiennes, et partant d'un bien plus grand nombre de consommateurs canadiens, qu'un tracé dont la majeure partie se trouve outre-frontière.

[M. Harkness.]

En outre, quand le gaz laisse le pays pour passer aux États-Unis, il échappe à notre contrôle. Alors, quels que soient les besoins des consommateurs américains, il y sera fait droit avant qu'on songe à réexporter du gaz au Canada pour répondre aux besoins des Canadiens. Le parrain du bill a ensuite soutenu que le consommateur de la Colombie-Britannique paiera le gaz moins cher si le tracé passe par les États-Unis au lieu de rester en territoire canadien, étant donné que le pipe-line sera moins long. L'argument ne vaut que si le gaz qui doit passer par le pipe-line provient des champs pétrolifères de Pincher-Creek, dans le sud-ouest de l'Alberta. De fait, il est probable que la majeure partie du gaz destiné à l'exportation proviendra de champs situés beaucoup plus au nord, dans la région d'Edmonton. Par "région d'Edmonton" j'entends la ville et le territoire situé au nord de celle-ci. Si la plus grande partie du gaz provient de ces régions, un tracé exclusivement canadien, de là à Vancouver, sera plus court qu'un tracé passant par les États-Unis.

Il est un autre point auquel nous songeons dans cette affaire. Nombre de personnes qui ont fait des recherches sur le transport du gaz par pipe-line entre l'Alberta et Winnipeg ont affirmé que le meilleur gisement à exploiter pour que le pipe-line soit court et coûte le moins cher possible, c'est celui de Pincher-Creek. Si le pipe-line passe par les États-Unis, il prendra la plus grande partie du gaz de ce gisement et il sera probablement impossible d'aménager un autre pipe-line de cet endroit pour alimenter Winnipeg et les villes intermédiaires.

Au cours du mois dernier, on a mené une enquête sur le gaz à Calgary. Cette enquête a trait à la demande formulée par la *West Coast Transmission Company* en vue d'obtenir la permission d'aménager un pipe-line exclusivement canadien jusqu'au littoral de l'Ouest. L'enquête menée par la commission albertaine de conservation du gaz naturel et du pétrole,— je crois que c'est ainsi qu'on la nomme,— a révélé des chiffres intéressants. Un article de l'*Albertan* de Calgary, numéro du 2 février, nous renseigne partiellement à cet égard. Je le consigne au hansard afin de comparer les répercussions financières qu'aurait, sur les habitants de Vancouver et du reste de la Colombie-Britannique, l'adoption d'un tracé, soit canadien soit américain. L'article, intitulé "Le tracé canadien nous vaudrait annuellement 14 millions de dollars", est ainsi conçu:

L'enquête actuellement en cours sur le gaz, nous a appris jeudi que le transport du gaz sur un parcours entièrement canadien vaudrait au pays un revenu annuel de $14,500,000. La veille, on nous a démontré que sur 114 millions consacrés à l'amé-

nagement du pipe-line, 95 seraient dépensés au Canada. La totalité des frais de transport du gaz, lesquels après la cinquième année s'appliqueraient à soixante millions de pieds cubes par année, serait versée aux Canadiens, en dollars américains. Tel est le sens des déclarations de M. William B. Poor, ingénieur et spécialiste en entretien, de la société Ford, Bacon et Davis, de New-York.

Selon M. Poor, les frais moyens de transport, pendant les cinq premières années, s'élèveraient à environ 17 millions par année.

On dépenserait quelque $14,500,000 de dollars au Canada et deux millions et demi aux États-Unis, depuis la frontière internationale jusqu'à Portland.

On a déjà révélé que les trois quarts du gaz exporté seraient consommé aux États-Unis. Le gros des frais de transport serait donc payable du côté canadien, en fonds américains.

Il est évident que si le pipe-line était aménagé en territoire américain, le réseau se terminant à Vancouver, la majeure partie des frais de transport ne reviendrait pas au Canada mais serait versée à une filiale ayant son bureau principal aux États-Unis. La somme annuelle s'accroîtrait appréciablement, estime-t-on, lorsque le pipe-line commencerait à donner son plein rendement, c'est-à-dire à compter de la cinquième année. Les frais de transport du gaz vendu en Colombie-Britannique s'établiraient à 29·2c. par mille pieds cubes, soit 5·9c. représentant les frais d'extraction en Alberta et 23·3c. les frais de transport d'Edmonton à Vancouver.

Aux États-Unis, le prix global serait de 29·2 par mille pieds cubes, plus 6·4c. de frais supplémentaires pour le transport depuis la frontière jusqu'au point de livraison. La somme serait donc de 35·6c. les mille pieds cubes comparativement à la somme de 29·2c. qui serait versée à Vancouver. Les trois quarts du gaz, environ, seraient expédiés et consommés aux États-Unis. Les frais relatifs à la ligne canadienne seraient acquittés en dollars américains.

Le compte rendu des audiences tenues à Calgary sur la question du gaz fait clairement ressortir, à mon avis, les avantages que Vancouver et d'autres endroits de la Colombie-Britannique retireraient d'un tracé exclusivement canadien. Le prix du gaz livré à ces autres serait inférieur de 5 à 6c. à celui du gaz livré aux villes américaines directement au sud. Dans le domaine de la concurrence, on voit quels avantages les établissements industriels qui utilisent le gaz retireraient, en ce qui concerne le prix de revient. Les usines de Vancouver et d'autres endroits de la Colombie-Britannique seraient nettement avantagées au regard d'usines semblables des États-Unis. Toutefois, le contraire serait vrai si la ligne passait aux États-Unis et un tronçon seulement montait à Vancouver. Le prix du gaz à Vancouver serait alors de 5 ou 6c. plus élevé que dans les villes américaines au sud. Les gens qui utilisent le gaz à des fins industrielles seraient alors nettement désavantagés. Il en serait de même, cela va de soi, dans le cas des gens qui se servent du gaz à la maison pour la cuisson ou le chauffage.

Ces faits, mis à jour à l'audience relative au gaz et signalés dans la dépêche, devraient suffire par eux-mêmes à persuader presque tous les gens de la Colombie-Britannique que le tracé devrait être en territoire exclusivement canadien. Si les membres de la Chambre les appréciaient à leur valeur, ils seraient eux aussi, il me semble, persuadés que le tracé doit être entièrement canadien.

Je veux aborder maintenant un autre aspect de la question. Il est incontestable qu'un pipe-line à gaz de l'Alberta à la côte occidentale sera un monopole naturel. Le marché à alimenter étant tout juste suffisant pour motiver les frais très élevés d'aménagement d'un pipe-line, on n'en aménagera qu'un seul. Dans ce cas, comme il est établi ou du moins présumé qu'il existe assez de gaz pour motiver l'aménagement du pipe-line, la principale question à régler est celle qui consiste à en déterminer le tracé le plus avantageux pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'ensemble du Canada. Il me semble que c'est réellement le seul problème important à résoudre à l'égard de cette mesure ou de l'autre bill analogue dont la Chambre est saisie. Ces bills prévoient la constitution de sociétés en corporation. Si nous voulons nous prononcer sur la très importante question de savoir où passera le pipe-line, c'est avant d'accorder une charte qu'il faut le faire.

Quant à l'organisation qui favoriserait le mieux l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'ensemble du Canada, elle suppose nécessairement un réseau de récupération du gaz en Alberta et un pipe-line afin de transporter le gaz sur le littoral du Pacifique. Le réseau de récupération en Alberta comprendrait des conduites reliant les champs gazifères du Sud à ceux de Pincher-Creek. De là les conduites devraient se rendre dans la vallée Turner, et à Jumping Point, ensuite vers l'Ouest, en direction de Calgary, puis remonter jusqu'à Edmonton, où elles relieraient les nombreux champs situés à l'est et au nord de cette ville. Elles se dirigeraient ensuite dans la région de la rivière de la Paix, en Alberta et en Colombie-Britannique. Peu importe où passera le pipe-line, je suis convaincu qu'il faudra établir un réseau de conduites de ce genre pour la récupération du gaz. Il s'agira tout au plus d'en déterminer l'étendue.

En second lieu, il faut absolument aménager un pipe-line pour transporter le gaz sur la côte du Pacifique. On pourrait le brancher à n'importe quel endroit du réseau de récupération, mais tous les autres avantages étant égaux, plus le pipe-line sera au nord, plus le Canada en bénéficiera. Plus il se rapprochera du nord, plus il favorisera la colonisation. Je songe non seulement au forage de puits de gaz et de pétrole, mais aussi à l'aménagement de routes et de chemins de fer, ainsi qu'à la mise en valeur de la région aux fins agricoles.

J'ai traité la question deux ou trois fois au cours de la dernière session alors que j'ai exposé, comme l'ont fait d'autres députés, les avantages du tracé canadien. Ils sont tellement évidents que quiconque examine la question conviendra que ce parcours nous est indispensable. Je tiens donc à les résumer, sans m'étendre, toutefois, sur ceux dont j'ai déjà parlé ce soir.

En premier lieu, le parcours canadien fournira du gaz naturel à un plus grand nombre de nos citoyens. C'est évident. Nul doute que plus le pipe-line desservira de collectivités canadiennes, plus se multiplieront les occasions d'établir des industries le long du parcours qui, d'ailleurs, permettrait à un plus grand nombre de gens de se chauffer et de faire la cuisson à l'aide de ce combustible peu coûteux. En deuxième lieu, le Canada conserverait la haute main sur les approvisionnements jusqu'à ce que les besoins des nôtres fussent satisfaits. Ce soir, j'ai traité assez longuement cet aspect de la question. En troisième lieu, l'aménagement et l'entretien du pipe-line assureront de l'emploi à un plus grand nombre de nos compatriotes si on choisit le tracé canadien. En outre, plus d'ouvriers canadiens travailleront à la fabrication des conduites et accessoires nécessaires. En pareille conjoncture, au moment où le chômage se fait sentir au pays, au moment où l'on craint qu'il ne se généralise encore davantage, il me semble qu'il y aurait lieu d'examiner avec le plus grand soin tout projet qui tendra à augmenter encore le chômage chez nous.

Il est bien évident que si les trois quarts du pipe-line sont aménagés aux États-Unis, ce seront des ouvriers américains qui exécuteront le travail. Les équipes d'entretien qui, par la suite, assureront le fonctionnement du pipeline seront composées d'Américains. Des Américains et non des Canadiens profiteront de ces emplois. Si l'on aménage le pipe-line au Canada, de deux à trois mille Canadiens y trouveront un emploi durant la période d'aménagement, qui durera deux ou trois ans. En outre, les préposés à l'entretien auront un emploi permanent. De la même façon, l'aménagement, aux États-Unis, des trois quarts du pipe-line suppose la fabrication dans ce pays-là des tuyaux, des éléments de raccordement et des stations de compression dont est fait un pipe-line.

Le quatrième avantage, c'est que l'établissement de ce pipe-line au Canada ouvrirait des régions nouvelles, ce qui entraînerait des forages nouveaux. L'aménagement de routes sera l'un des éléments de la mise en valeur de ces nouvelles régions. Les gens pourront ainsi se rendre à des endroits actuellement inaccessibles. La recherche du pétrole se confond, dans une certaine mesure, avec celle du gaz. Quand un pipe-line passe près d'une région susceptible de produire du pétrole, on y fera beaucoup de puits si on y découvre du gaz, même lorsqu'on n'y trouve pas beaucoup de pétrole. Si le marché manque pour le gaz, ou qu'on ne peut l'y transporter, ces régions restent inexploitées.

Le cinquième point que je voudrais signaler, c'est que le tracé canadien diminuera le prix que devra payer le consommateur de la Colombie-Britannique, comparativement à celui qu'il devrait payer si on adoptait le tracé américain. J'ai déjà parlé de cet aspect de la question et je n'y reviendrai pas.

Sixièmement, les industriels utilisant le gaz se trouveront avantagés vis-à-vis de leurs concurrents des villes américaines du littoral. C'est là un autre point que j'ai exposé ce soir.

Septièmement, on gagnera plus de dollars américains en adoptant le tracé canadien. Je crois que l'article de l'*Albertan* dont j'ai donné lecture traitait cet aspect du problème. Selon lui le tracé canadien rapporterait 14 millions et demi en frais de transport. Si, par contre, le tracé était surtout américain il y aurait là-dessus des frais de transport, d'environ trois millions en devises américaines, le solde étant payé aux États-Unis. Il y a lieu de tenir compte de l'avantage que nous procurerait cette source de dollars américains, eu égard à notre situation commerciale actuelle, à notre balance défavorable vis-à-vis des États-Unis.

La huitième raison que j'invoque, c'est qu'il serait nettement avantageux du point de vue de la défense d'aménager le pipe-line au Canada. La construction d'usines de guerre dans les montagnes, qui pourraient utiliser de l'énergie bon marché de cette nature, pourrait être d'une grande utilité. Certes, c'est un avantage marqué que de pouvoir compter sur un combustible essentiel bon marché à l'intérieur de notre pays, plutôt que d'être obligé de compter sur d'autres combustibles pour obtenir notre énergie. Ces considérations s'appliquent, bien entendu, surtout aux endroits situés à l'intérieur de la Colombie-Britannique, comme Kamloops, Trail et ainsi de suite.

Je passe maintenant à un autre point. L'an dernier, et de nouveau au cours de la présente session, des orateurs ont prétendu que nous devrions adopter ce projet de loi, et que nous n'avions rien à voir au tracé. Ils disent que cette question est du ressort de la Commission des transports, du gouvernement de l'Alberta, et du ministre du

Commerce (M. Howe); que nous n'avons pas à nous en occuper. Nous n'avons qu'à accorder la charte ou à la refuser.

Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Les membres du Parlement ont l'obligation, lorsque des questions de cette nature se posent, de faire en sorte qu'on n'accorde pas de charte dont on pourrait se servir pour gaspiller les ressources du Canada, ou qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour certaines parties du pays. Dans ce cas, je fais allusion tout particulièrement à la Colombie-Britannique. Il me semble qu'en notre qualité de membres de la Chambre, nous devrions décider si le projet de loi doit mentionner le tracé. Il est impossible de proposer une modification en ce sens; autrement, je le ferais. Il nous incombe également de décider si le tracé du pipe-line doit être au Canada.

Des députés ont déclaré qu'ils appuieraient la motion tendant à la deuxième lecture, afin que le projet de loi soit renvoyé au comité où l'on discutera en détail la question du tracé et d'autres sujets. Étant donné ce qu'on a dit jusqu'à présent cette année et les observations qu'a formulées au cours de la dernière session le ministre du Commerce (M. Howe), je ne doute pas qu'on fasse accepter le bill. Si la mesure est envoyée au comité, je suis sûr que les renseignements fournis aux députés seront conformes aux remarques que j'ai faites et révéleront clairement que le tracé en territoire canadien offre tous les avantages. Si les députés ne sont pas satisfaits des renseignements qu'on leur fournira, si l'on ne mentionne pas l'établissement du tracé en territoire canadien, j'espère qu'ils s'opposeront au projet de loi quand il reviendra à la Chambre pour y subir sa troisième lecture.

M. A. F. Macdonald (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de député d'Edmonton-Est, circonscription située au centre de la région pétrolifère la plus riche de la province d'Alberta, je m'inquiète de voir qu'une faible minorité des députés tentent de retarder les travaux de la Chambre. Cette minorité nous empêche de voter sur la question à l'étude. Elle ne nous permet pas d'étudier les bills publics et les projets de résolution des députés qui, à mon avis, sont de la plus haute importance pour le pays. Soutenant que les députés devraient avoir le loisir d'exprimer leur opinion sur cette question, je propose, appuyé par le député de Jasper-Edson (M. Welbourn):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, à la dernière session du Parlement, le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a jugé opportun d'accorder une période de temps supplémentaire pour l'examen d'un projet de loi semblable à celui dont nous sommes saisis, en raison de l'importance que cette mesure présentait pour la population du pays. Qu'un député prétende qu'il n'est pas dans l'intérêt de la démocratie de discuter tous les aspects de la mesure à l'étude, voilà qui est tout simplement absurde.

J'ai formulé des observations lors de l'étude d'un bill semblable, au cours de la dernière session, parce que j'estimais qu'il serait à l'avantage de la région que je représente que le pipe-line passât uniquement par le Canada. A mon sens, il était à l'avantage du Canada tout entier d'aménager le pipe-line en territoire exclusivement canadien. Je ne reprendrai pas les arguments que j'ai avancés à la dernière session, mais je prétends que nous devrions envisager la proposition du point de vue national, au lieu de songer aux seuls avantages qu'en pourraient retirer nos circonscriptions respectives.

Dans ses dernières observations, le député de Calgary-Est (M. Harkness) a mentionné l'importance, pour notre défense nationale, d'aménager le pipe-line en territoire exclusivement canadien. Je tiens à développer ce point, car j'estime que, dans l'intérêt de notre défense nationale, il est de la plus haute importance que le pipe-line passe uniquement en territoire canadien. On a dit que certaines industries pourraient être établies le long du pipe-line et que certaines installations militaires pourraient être aménagées ou maintenues dans les montagnes, à proximité du pipe-line, là où elles pourraient obtenir de la force motrice à bon compte.

Avant d'aborder ce point particulier, je tiens à dire qu'à mon sens la Chambre ferait bien de se rendre compte de nos moyens de défense sur le littoral du Pacifique. Au cours de la dernière session, j'ai soulevé cette question lorsque j'ai parlé de l'insuffisance de nos mesures de défense sur le littoral du Pacifique, à partir de la frontière internationale jusqu'à l'Alaska. Depuis la dernière session, on n'a pris aucune mesure en vue de combler cette lacune. La situation a même empiré.

L'an dernier, la Marine royale canadienne maintenait dans les eaux du littoral du Pacifique un croiseur que l'on considérait comme navire de combat. Vers la fin de la dernière session, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a informés qu'on allait convertir ce croiseur en navire-école. Il n'y a pas de chasseurs de sous-marins sur le littoral du Pacifique comme il y en a sur l'Atlantique, où, advenant une autre guerre,

le porte-avions *Magnificent* et certaines frégates pourraient faire la chasse aux sous-marins. Au cours des derniers mois, selon des rapports émanant des États-Unis, des sous-marins inconnus seraient venus tout près du littoral de la Colombie-Britannique et des États de l'Ouest. La marine de guerre canadienne ne compte dans l'océan Pacifique aucun navire de taille à s'en prendre aux submersibles de type nouveau que certaines Puissances possèdent certainement. Ce n'est là qu'un aspect de la question. Il y a quelques mois, alors que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) répondait à certaines questions que soulevait le rapport Mainguy, il a déclaré, sans équivoque, qu'à son sens la défense de la côte du Pacifique ne présentait pas la même importance que celle de la côte de l'Atlantique. L'établissement d'une buanderie, que demandaient depuis des années les autorités navales d'Esquimalt, question de moindre importance soulignée dans le rapport Mainguy, avait été refusé parce que d'autres stations jouissaient d'une plus forte priorité à cet égard.

Je recevais aujourd'hui un exemplaire du *Colonist*, de Victoria, numéro du 4 mars, dans lequel un article de fond déplore l'inexistence d'un poste de commandement de l'aviation militaire en cette ville.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Les observations du député ne se rapportent pas au bill relatif aux pipe-lines.

M. Pearkes: Je m'efforce de démontrer combien nos installations de défense sont insuffisantes sur le littoral du Pacifique et de souligner qu'il est fort important, en conséquence, de déplacer quelques-unes de nos fabriques situées dans le voisinage de ce littoral ou dans nos villes côtières. Avant d'effectuer ce déplacement, cependant, il importe de trouver ailleurs, pour leur installation, des endroits où des sources d'énergie sont facilement accessibles. On voit donc que si nous exportons cette énergie à l'est des Rocheuses ou aux États-Unis, nous n'aurons plus aucun endroit où installer ces industries.

Je souligne que nos moyens de défense aérienne sur le littoral du Pacifique sont étonnamment faibles. Chaque année, les dirigeants du C.A.R.C. à Victoria réclament l'établissement, là-bas, d'une escadrille auxiliaire ou d'un centre de formation de personnel aérien. Comme on le déclare dans cet éditorial,...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je prie le député de s'en tenir au principe dont s'inspire le bill.

[M. Pearkes.]

M. Graydon: Il est dans le vif du sujet.

M. Fulton: Il est très difficile de contenir le gaz naturel.

M. Pearkes: Si vous préférez, monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas du centre dont les dirigeants du C.A.R.C. réclament l'établissement à Victoria. Je me contenterai de faire mention d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui du ministre de la Défense et dans laquelle il m'informe qu'on continuera d'étudier la question, de même que divers autres projets et que les travaux de construction ne commenceront qu'une fois qu'on aura satisfait à d'autres besoins plus pressants. J'insiste sur ces mots "plus pressants". Le ministre de la Défense nationale croit sans doute que les fonds affectés à la défense devraient être dépensés dans d'autres régions avant d'en consacrer une partie au littoral du Pacifique. On serait tenté de conclure qu'advenant une troisième guerre, la Colombie-Britannique serait considérée comme étant sacrifiable, tellement sont déplorables nos ouvrages de défense le long de ses côtes. Cela fait ressortir davantage l'importance qu'il y a de déménager les établissements industriels des grands centres comme Vancouver, Burnaby et New-Westminster qui seraient tellement vulnérables en cas d'attaque.

Tout le long de la vallée du Fraser et de la rivière Thompson et le long des deux chemins de fer transcontinentaux, se trouvent plusieurs endroits propices à la décentralisation d'usines aujourd'hui concentrées dans la périphérie de Vancouver et qui sont si vulnérables en cas de guerre.

Quelques années avant le dernier conflit, on avait songé à choisir un point où réunir les réserves de matériel de guerre. Le point le plus central qu'on ait trouvé était situé aux alentours de la ville de Kamloops. On y avait donc aménagé des magasins pour l'armée de terre, de mer et de l'air. Je ne dirai pas en quoi consiste ce matériel de guerre. Qu'il me suffise de mentionner qu'il est d'une importance extrême non seulement pour la Colombie-Britannique mais pour tout le pays. Il faut posséder ce matériel en quantité suffisante et, dans certains cas, à une température uniforme. Il importe aussi d'avoir ce qu'il faut pour le réparer, tout l'outillage, et l'énergie électrique nécessaires à cette fin. Il ne s'agit là que d'un endroit, mais qui est très convenable, vu que les deux chemins de fer transcontinentaux y passent, de même qu'y passera la route transcanadienne projetée. D'autres routes mènent vers le nord, par exemple, d'Ashcroft à Cariboo, à Prince-George et peut-être, qu'à partir de là, on ralliera, en dernier ressort, la région de

la rivière de la Paix et qu'on se rendra jusqu'à la route de l'Alaska. Ne sera-t-il pas également possible d'aménager une route qui longerait le tracé du National-Canadien?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais le débat porte sur les pipe-lines, non pas sur la voirie ni sur les chemins de fer. J'invite le député à faire porter ses remarques sur le principe dont s'inspire la mesure à l'étude.

M. Pearkes: Pour qu'il soit possible d'aménager le pipe-line en question, il faudra un chemin de fer et une route. Je ne vois pas qu'il soit possible d'aménager un pipe-line sans un chemin de fer ou une route pour transporter des matériaux jusqu'à la ligne. Une voie existe sur la ligne du National-Canadien qui va d'Edmonton à Kamloops en traversant la vallée Thompson et que longe une route partiellement terminée. Il faudrait, j'en suis sûr, améliorer cette route.

A en croire les journaux, la route transcanadienne ne suivra pas cette voie. La semaine dernière encore le *Journal* d'Edmonton, je crois, soutenait, dans un article très étendu, que la route transcanadienne devrait passer par le col de la Tête Jaune. Je ne crois pas que cette route doive faire partie de la route nationale. Rien n'empêcherait toutefois, d'aménager une seconde route, par là, qui...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La proposition de loi porte sur l'aménagement non pas de routes mais d'un pipe-line.

M. Pearkes: Je m'excuse si, en tentant d'éclaircir un point, mes observations deviennent un peu compliquées. Ce sont les propos du député d'Edmonton-Est (M. Macdonald) qui m'ont incité à prendre la parole. Je n'ai pas préparé mon discours.

Je veux démontrer que, après l'aménagement du pipe-line, la région devra être desservie par une autre route si elle ne l'est pas, comme la chose est possible, par la route transcanadienne. L'aménagement de cette route pourra précéder ou suivre l'établissement du pipe-line.

Au point de vue de la défense nationale, c'est une question d'extrême importance, parce que nous n'avons à l'heure actuelle aucune route remontant vers le nord-est de Kamloops à Edmonton. Il faut passer par le Big Bend, les Rocheuses, le parc national de Banff, ou Calgary et de là remonter à Edmonton. On raccourcirait ainsi sensiblement le tracé.

L'aménagement du pipe-line et de la route connexe offrirait donc des avantages non seulement au point de vue de la défense nationale mais aussi à celui de la mise en valeur de la région. J'espère donc, quelle que soit la valeur de mon exposé, qu'on tiendra compte de ces éléments importants avant d'en venir à une décision définitive au sujet du projet de loi. Il y a lieu, en effet, de tenir compte du point de vue canadien et de celui de la défense qui est étroitement lié au choix qu'on fera du tracé de ce pipe-line.

Si l'on veut ne tenir aucun compte de la Colombie-Britannique, si l'on veut considérer la Colombie-Britannique comme une province sacrifiable, si le Gouvernement veut adopter dans cette province une politique de dévastation, on n'a qu'à établir le pipe-line à l'est des Rocheuses et de le faire passer par les États-Unis. Mais que le Gouvernement n'oublie pas de dire aux habitants de la Colombie-Britannique qu'il se désintéresse d'eux. Peut-être même penseront-ils alors que les Rocheuses assureront une bonne défense.

Des voix: Adopté.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je n'ai pas l'intention de retarler l'adoption de la mesure. N'eût été l'amendement proposé, je n'aurais pas pris la parole. Le député estimait, peut-être, que sa motion hâterait les travaux mais je lui rappelle que l'amendement permet à tous ceux qui se sont déjà fait entendre de prendre de nouveau la parole.

M. Cruickshank: Très bien. D'ailleurs, nous n'y manquerons pas.

M. Gillis: La motion paralyse simplement les travaux. Je ne suis pas très enthousiaste d'une mesure de ce genre.

M. Smith (Calgary-Ouest): Elle fait partie d'une série.

M. Gillis: A la Chambre des communes, les députés ont assez de latitude pour examiner toute espèce de questions. Il me déplait donc que de telles méthodes s'infiltrent dans les débats. Dans plusieurs organismes du pays, de grands prêtres ont pris la haute main. Or ce sont précisément ces méthodes auxquelles ils ont recours. On reçoit les ordres d'en haut et on les exécute. La Chambre des communes, toutefois, doit se mettre en garde.

Le principe dont s'inspire le bill m'intéresse. Jusqu'ici, les représentants de l'Alberta et de la Saskatchewan se sont partagé la discussion. Les premiers, qui tiennent à vendre du pétrole, veulent que le pipe-line soit aménagé au plus tôt tandis que les autres réclament un tracé canadien. Les deux attitudes sont peut-être quelque peu égoïstes mais j'appuie le groupe de la Colombie-Britannique qui demande un tracé canadien.

Je signale, en toute déférence, que le parrain du bill s'est contenté de nous dire que la mesure serait examinée par un comité, que

la société réclamait une concession et qu'elle se proposait d'aménager un pipe-line. Il ne pouvait en dire davantage. Qu'arrivera-t-il une fois que la société aura obtenu une concession. La Chambre a déjà examiné cinq bills analogues. Chaque fois, on nous a dit que l'aménagement des pipe-lines créerait beaucoup de travail au Canada pour les Canadiens, que les usines canadiennes fabriqueraient du tuyau, des centaines de milliers de tonnes,—enfin que l'entreprise fournirait des emplois aux Canadiens.

Selon le *Star-Phoenix*, de Saskatoon, on importe des États-Unis les 78,000 tonnes de tuyau nécessaires à l'aménagement du pipeline reliant l'Alberta au Wisconsin. Ceux qui appuyaient alors le bill étaient convaincus qu'il fournirait du travail à nos usines et à nos aciéries.

M. Robinson (Simcoe-Est): Je pose la question de privilège. Si je ne m'abuse, j'étais le parrain du projet de loi dont parle l'honorable député. Je n'ai rien dit de tel.

M. Gillis: On comptait cinq de ces bills. Ils ont occasionné bien des discours.

M. l'Orateur suppléant: Règlement!

M. Green: Renvoyez la suite du débat!

M. Gillis: Je propose la reprise du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur suppléant: L'heure réservée aux bills d'intérêt privé et public étant expirée, la Chambre doit reprendre maintenant le débat interrompu à six heures.

SÉCURITÉ DES VIEILLARDS

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE EN VUE DE L'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION, D'AUTRES MESURES POSSIBLES, ET LE RESTE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'hon. M. Martin.

La Chambre décide qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué en vue d'examiner et d'étudier l'application et les effets de la législation actuelle du Parlement du Canada et des diverses Assemblées législatives concernant la sécurité pour la vieillesse, la législation semblable dans les autres pays, les autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance contributoire, les frais probables de ces régimes et les méthodes possibles de leur financement, les dispositions constitutionnelles et financières, s'il en est, nécessaires à l'application efficace de ces régimes, et toutes les autres questions connexes;

Que vingt-huit membres de la Chambre des communes, qui seront désignés plus tard par la Chambre, soient membres du comité mixte, pour représenter la Chambre, et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet;

[M. Gillis.]

Que le comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, d'assigner des témoins, de faire produire des documents et dossiers, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport de temps à autre;

Que le comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages qu'il pourra commander pour son usage et celui du Parlement, et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet, et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui demander de se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, quelques uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je résumerai tout d'abord les observations que j'ai faites avant six heures, relativement à la motion tendant à l'établissement d'un comité sur la sécurité pour la vieillesse.

J'ai signalé que nous, cécéfistes, préconisons un programme général de sécurité sociale. Un tel régime devrait mettre les Canadiens à l'abri des malheurs qu'ils ne peuvent empêcher, et devrait comprendre l'assurance-santé, les prestations d'assurance-maladie, l'assurance-chômage, et le reste, tout en insistant, à cause de la motion dont nous sommes saisis, sur la sécurité pour la vieillesse. J'ai déjà dit et je tiens à le souligner, tout régime général de sécurité sociale doit comporter l'élément contributif. Je tiens à bien préciser aussi que nous n'appuyons pas la participation à l'égard d'un programme incomplet qui n'embrasse qu'un seul aspect, comme celui qui semble rallier les suffrages de plusieurs députés. Il y aurait lieu, à mon avis, d'apporter cette réserve aux observations que formulait le ministre cet après-midi. Il nous a comptés parmi les tenants du régime contributif de sécurité, sans mentionner la réserve que j'ai indiquée. Nous voulons bien d'un régime général complet, contributif, mais dès qu'il est question d'un programme qui ne vise qu'un seul aspect, nous estimons qu'exiger l'élément contributif "c'est préparer un piège, une illusion et une fraude", pour citer encore une fois la remarque du député d'en face.

J'ai donné l'essentiel de notre thèse fondamentale, l'idéal que nous cherchons à réaliser et que le pays devrait, à notre avis, chercher à réaliser avec nous. Nous sommes saisis en ce moment d'un projet de motion qui ne vise pas la sécurité sociale générale et intégrale. Il n'a trait qu'à un aspect de la sécurité, celle des vieillards. La motion n'envisage que la constitution d'un comité, mais tout en prévoyant que cela pourra comporter des modifications à la loi, une fois les travaux du comité terminés, je n'entrevois comme modifications qu'une seule mesure ne visant

qu'un seul aspect de la sécurité sociale. Pour parler en termes concrets et pratiques, la question dont le Parlement est actuellement saisi est la suivante: quelle sera la prochaine mesure à prendre dans le domaine de la sécurité des vieillards? Je déclarais lundi et encore cet après-midi avant six heures que, selon nous, la première mesure à prendre consiste à supprimer l'évaluation des ressources à laquelle est assujétie la pension de vieillesse.

M. Larson: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Knowles: J'ai permis tant d'interruptions avant six heures que j'ai presque épuisé mon temps de parole. Si vous voulez me poser votre question dès que je reprendrai mon siège, je serai heureux d'y répondre. Ne l'oubliez pas.

M. Larson: Je le ferai.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit qu'il faut attacher un sens authentique aux milliers de pétitions que nous recevons ces jours-ci pour insister sur la nécessité de supprimer l'évaluation des ressources. Il est également significatif que dans le mémoire présenté hier au gouvernement fédéral par le Congrès des métiers et du travail l'article relatif à la pension de vieillesse comportait en tout premier lieu une demande touchant la suppression de l'évaluation des ressources, outre plusieurs autres requêtes. Il est un point sur lequel j'insiste aussi vigoureusement que je puis. Je le répète, le plus que nous puissions espérer c'est qu'on apportera une seule modification au régime de la sécurité sociale, moins encore, une seule modification au régime de la sécurité des vieillards. Je soutiens énergiquement que la première modification qu'il y a lieu de faire ce n'est pas de prévoir la participation, ce qui donnerait lieu à toutes les difficultés dont on a souffert aux États-Unis, mais,—c'est le premier obstacle à surmonter,—de supprimer l'évaluation des ressources. De cette manière on pourrait verser, de droit, à tous les Canadiens sans exception la pension de vieillesse.

Étant donné que telle est la situation en ce moment, je n'approuve pas la rédaction de la motion dont la Chambre est saisie parce qu'elle ne confère pas au comité proposé le droit ou l'autorité de discuter ou d'étudier la possibilité de supprimer immédiatement l'évaluation des ressources du régime actuel de pensions de vieillesse. Les honorables députés savent que les attributions mentionnées dans la motion qui établit un comité sont très importantes. Elles sont en quelque sorte la constitution qui délimite l'activité du comité. Notez bien que le comité aura le droit d'étudier l'application et les effets de la législation actuelle. Il aura aussi le droit d'étudier d'autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance contributive. Je soutiens que cette partie constitue l'essence même de la motion. Le reste a trait au droit d'examiner les frais probables, les modifications constitutionnelles qui pourront s'imposer, les problèmes d'ordre financier et le reste, mais l'essentiel de la motion se trouve dans les mots portant que le comité aura le droit d'étudier d'autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance contributive. Il faut bien remarquer que la motion accorde au comité le droit d'étudier d'autres régimes de pension, non les modifications qu'on peut apporter à la loi. Elle ne l'autorise pas à examiner la possibilité de prendre la première mesure qui s'impose, à mes yeux, soit la suppression de l'évaluation des ressources du régime actuel de la pension de vieillesse. Aussi, monsieur l'Orateur, en raison de cette grave lacune dans la motion dont la Chambre est saisie . . .

L'hon. M. Martin: Le comité peut étudier tout ce qu'il veut. La motion a beaucoup d'ampleur.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur . . .

M. Ferrie: Ne créez pas d'embarras.

M. Knowles: Le ministre et le représentant de Mackenzie (M. Ferrie) peuvent m'interrompre, mais quiconque siège à la Chambre depuis quelque temps sait que l'activité d'un comité est limitée à ses attributions. Ceux qui ont déjà fait partie des comités savent que les présidents s'assurent qu'ils n'outrepassent pas leurs pouvoirs.

L'hon. M. Martin: La motion n'apporte aucune restriction; le député le sait.

M. Knowles: Plaît-il?

L'hon. M. Martin: La motion n'apporte aucune restriction; le député le sait.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, elle est fort restrictive. Elle limite l'étude aux autres mesures possibles et, à cet égard, insiste sur des régimes fondés sur les principes d'une assurance contributive. Il faut bien remarquer que . . .

L'hon. M. Martin: Pures arguties.

M. Knowles: . . . la motion ne prévoit pas l'étude du genre de régime contributif dont le ministre a parlé cet après-midi, lorsqu'il a cité les paroles que le premier ministre

(M. St-Laurent) a prononcées à Vancouver, au mois d'avril 1949. Le premier ministre ne parlait pas, là-bas, des principes à la base de l'assurance contributive ou à participation; il parlait de versements effectués selon la capacité de payer des intéressés,—comme dans notre régime fiscal,—et de prestations touchées à titre de droit acquis plutôt qu'en fonction des sommes versées. Quant aux principes à la base de l'assurance contributive ou à participation, c'est de cela que le premier ministre parlait le 20 février, dans cette enceinte, lorsqu'il s'est dit en faveur d'un régime à participation directe, lorsqu'il a affirmé qu'il fallait qu'il y eût contrat, lorsqu'il a avoué ne pas connaître de moyen de supprimer l'évaluation des ressources, à moins qu'il n'existe un contrat en vertu duquel chaque intéressé contribue au service d'une pension.

Je me réjouis de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a consigné au compte rendu, cet après-midi, la déclaration que le premier ministre formulait, le 14 avril 1949, à Vancouver. On peut ainsi faire le rapprochement entre cette déclaration et celle qu'il a faite le 20 février 1950. De fait, j'espère que cela annulera les remarques faites par le premier ministre, le 20 février dernier.

Je désire maintenant proposer l'amendement dont je parlais tantôt, afin que nous ayons l'assurance que le comité aura le droit d'étudier le point le plus important à l'heure actuelle en matière de pension de vieillesse au Canada, soit la suppression de l'évaluation des ressources. Je propose donc, appuyé par mon collègue, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis):

Que la motion soit modifiée par l'insertion après les mots "principes de l'assurance contributoire" des mots suivants: "et aussi la possibilité de la suppression immédiate de l'évaluation des ressources dans le régime actuel de la pension de vieillesse".

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait remarquer que le comité peut discuter n'importe quoi. J'ai déjà débattu ce point avec lui, mais selon l'expérience que j'ai en la matière, je sais que j'ai raison d'affirmer que les attributions doivent comprendre les sujets qu'on désire discuter, car il n'y a pas moyen de passer outre. Si, toutefois, le ministre veut dire ce qu'il a fait supposer, c'est-à-dire que le comité peut fort bien discuter la possibilité de la suppression immédiate de l'évaluation des ressources du régime actuel de pension de vieillesse, alors qu'il accepte la présente modification afin que les attributions du comité ne soient pas équivoques.

L'hon. M. Martin: Le député me permet-il une observation? La résolution, telle qu'elle est rédigée, permettra l'étude la plus détaillée de la question de la sécurité pour le vieil âge. Je dois dire, en toute déférence, que l'objet de l'amendement n'est pas de clarifier un texte déjà clair; on a autre chose en vue.

M. Knowles: Pas du tout. Le but de mon amendement est très clair, même si le ministre cherche à donner l'impression qu'il s'inspire de motifs douteux. Le fait est,—il en conviendra, je crois,—qu'il importe de régler dès maintenant le point sur lequel porte mon amendement. J'espère qu'il le reconnaît car il s'agit de la plus importante mesure à prendre dans le domaine de la sécurité pour les vieillards. Je répète cependant,—beaucoup de députés savent par expérience que j'ai raison, —que lorsque les attributions d'un comité ne sont pas assez étendues, on a vite fait de nous interdire la discussion de sujets qui ne sont pas mentionnés dans ces attributions.

L'hon. M. Martin: Il n'y aura pas d'interdiction.

M. Knowles: Le ministre contribuerait davantage à l'amélioration de notre loi de la pension de vieillesse en acceptant mon amendement qu'en tentant de démontrer que ma proposition est inutile.

Si, comme il le prétend, il est en faveur de mesures de sécurité pour le vieil âge, j'espère que nous ne nous trouverons pas dans l'obligation, au comité, de nous en tenir à deux genres de régimes, surtout en ce qui concerne l'assurance à participation. Même si le comité devait présenter un rapport en ce sens, je demande de ne rien décider avant la conférence fédérale-provinciale de l'automne prochain ni même avant les prochaines élections. Comme je le réclame depuis le commencement de mes observations, nous demandons de cesser ces propos d'ordre général et d'offrir au Parlement quelque chose de concret au cours de la présente session.

M. Ferrie: Mettons-nous au travail.

M. Knowles: Pour une fois, je suis du même avis que mon collègue. Mettons-nous au travail et abolissons l'évaluation des ressources à cette session-ci, en ce qui concerne la pension de vieillesse.

M. Ferrie: Mais vous ne laissez rien passer.

M. Larson: Alors qu'aujourd'hui, en l'an de grâce 1950, tout le monde a l'esprit tourné vers les questions de sécurité sociale, j'aimerais savoir comment le député peut concilier son attitude avec celle du gouvernement de la Saskatchewan. Ce dernier n'exige-t-il pas l'évaluation des ressources à l'égard du plus minime supplément à la pension de vieillesse

et de la plus faible allocation aux mères nécessiteuses, qui soient au pays, alors qu'en cette enceinte les tenants du même parti voudraient supprimer totalement l'évaluation des ressources.

M. Knowles: Pour répondre à la question, je dois tout d'abord dire que j'ai cité, cet après-midi, le témoignage du ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner), ce pontife auquel l'honorable député est soumis; il s'agit d'un témoignage qui remonte à 1924 et d'après lequel les gouvernements des provinces n'étaient pas en mesure de participer à un régime de pension de vieillesse. Le ministre de l'Agriculture le savait bien en 1924 et il l'a déclaré; il le savait également en 1945, alors qu'il a adhéré aux propositions soumises à la conférence fédérale-provinciale.

Des voix: Que le député réponde à la question.

M. Knowles: On m'a posé une question; qu'on me laisse y répondre. Le ministre savait parfaitement que la seule façon d'instaurer un régime d'envergure nationale sans évaluation des ressources, c'est de l'établir sur le plan fédéral. La Saskatchewan n'est pas seule dans ce cas; toutes les provinces sont incapables d'établir un tel régime de pension sans évaluation des ressources.

M. McIlraith: Cessez d'éluder la question et répondez.

M. Knowles: L'honorable député ne semble même pas tenir à une réponse. Le seul gouvernement qui soit en mesure de financer une pension de vieillesse pour tous, sans évaluation des ressources, c'est le gouvernement fédéral; cela est vrai de toutes les provinces. L'autre réponse à la question de l'honorable représentant de Kindersley (M. Larson), c'est que la Saskatchewan applique le régime d'évaluation des ressources prévu dans les règlements fédéraux touchant les pensions de vieillesse.

M. Ferrie: Et les allocations aux mères?

M. Knowles: Oh! allez donc en réclamer une!

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, à la suite de ce petit jeu accessoire, on pourra penser que ma participation au débat nous ramène, en quelque sorte, à la réalité. J'avoue, toutefois, qu'entouré de députés à l'esprit socialiste, je me sens quelquefois, dans mon coin, comme Daniel dans la fosse aux lions. La question qui vient d'être posée au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me paraît fort à propos. Je conviens avec le député que tout programme général de services sociaux doit sans doute s'instituer à l'échelle fédérale. Mais on voulait savoir pourquoi un gouvernement provincial, capable également d'imposer le revenu des gens, exigeait l'évaluation des ressources à l'égard d'un versement supplémentaire de $2.50 par mois. Telle était la question posée. On n'y répond guère en affirmant que le programme doit être appliqué sur le plan national.

La réponse c'est que la Saskatchewan manque de revenu, autant vaut l'admettre. Les autres provinces qui ne peuvent majorer la pension de vieillesse sont dans le même cas. Ce n'est pas un mystère. La Saskatchewan n'est pas aussi favorisée que d'autres provinces qui perçoivent plus de revenus. La Colombie-Britannique, sauf erreur, impose une taxe de vente. La Saskatchewan, qui en imposait une, l'a supprimée.

M. Stewart (Yorkton): L'honorable député ne sait-il pas que la Saskatchewan, dont les recettes atteignent aujourd'hui le chiffre sans précédent de 55 millions de dollars, conserve encore la taxe de vente qu'elle a majorée hier d'un cent?

M. Hansell: C'est très bien ainsi. Je ne cherche pas querelle à la Saskatchewan. Qu'elle dirige ses propres affaires. Mais prétendre que la mesure doit être appliquée sur le plan national, c'est tout simplement se dérober à l'obligation de nous dire s'il y a lieu pour la Saskatchewan d'imposer l'évaluation des moyens dans le cas d'une majoration de $2.50 de la pension. C'est donc une réponse qui porte à faux. Je laisse cependant à ces honorables députés le soin de tirer entre eux la chose au clair.

Certains d'entre nous siègent à la Chambre depuis longtemps, monsieur l'Orateur, et des membres de l'opposition attendent patiemment, depuis bien des années, que le Gouvernement au pouvoir présente des mesures législatives assez généreuses pour éclipser ce que j'appelle depuis plusieurs années le régime sordide de pension de vieillesse qui est en honneur chez nous. A chaque campagne électorale, les libéraux promettent, s'ils sont élus, d'améliorer le sort des vieillards. J'ai pris note de la réclame qui a été faite durant les élections, depuis 1935, et presque chaque fois, c'est la même chose.

Je m'exprime ainsi à dessein. Il y a quelques jours, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) quelles dispositions on entendait prendre à l'égard des incurables. Que lui a-t-il répondu? Il a dit que le Gouvernement étudie constamment la question. Ce n'est pas une réponse satisfaisante. Une fois qu'un gouvernement res-

ponsable a étudié une question n'est-il pas censé présenter un projet de loi qui se fonde sur ses constatations? Si l'étude ne durait que depuis six mois, la réponse du ministre pourrait avoir un sens. Cependant, comme la question est à l'étude depuis au moins dix ans, la réponse n'est guère satisfaisante. Il me semble que si le Gouvernement a examiné la question des pensions de vieillesse, même à l'égard d'un régime à participation, il devrait maintenant être en mesure de présenter un projet de loi conforme à ses propositions et à sa ligne de conduite.

Pour ce motif certains d'entre nous estiment que la motion tendant à l'institution d'un comité n'est qu'un moyen de détourner l'attention, de faire croire aux gens que le Gouvernement agira prochainement. De fait, le comité permettra simplement de retarder la mise en œuvre d'un meilleur régime de pension de vieillesse. Certains préopinants ont affirmé que le Gouvernement possède certes tous les chiffres et toutes les données nécessaires puisqu'il est censé étudier la question depuis dix ou quinze ans. J'opine dans le même sens. J'estime donc que le comité ne pourra obtenir plus de renseignements que le Gouvernement n'en possède déjà. Autrement, le Gouvernement n'a sûrement pas étudié la question suffisamment à fond.

A mon sens, la raison pour laquelle le comité, conformément à son mandat, enquêtera sur la question de la pension de vieillesse, c'est que le Gouvernement estime ne pas devoir taxer davantage la population. Il sait que, pour améliorer le régime de la pension de vieillesse, il faudra beaucoup d'argent. Où se procurer les fonds? Comme il estime ne pas devoir relever les impôts, le Gouvernement se voit dans une impasse. Il propose donc d'aller plus loin et d'inaugurer un régime de pension de vieillesse à participation. Ainsi, le fardeau, au lieu de peser sur les recettes fiscales générales, passera à l'élément de la population qui versera des cotisations à la caisse de la pension de vieillesse. En somme, au lieu de prélever des impôts sur l'ensemble de la nation, comme il le fait actuellement, au lieu de hausser les impôts au niveau requis pour améliorer le régime de la pension, le Gouvernement taxera les gens autrement. L'adoption du régime à participation les obligera à verser des cotisations à la caisse désignée. Voilà donc un autre mode d'imposition. Puis, le Gouvernement soutiendra que plus l'apport des gens sera élevé, plus ils pourront retirer de la caisse. C'est peut-être logique.

Je ne suis pas aussi convaincu que l'est le ministre que cela entraînera une législation progressive. On peut y voir plutôt, à mon avis, un moyen pour le Gouvernement d'éluder ses responsabilités, car le Gouvernement ne saurait mettre en vigueur un programme plus élaboré sans augmenter les impôts. Ce n'est donc que se ménager une porte de sortie que de mettre en vigueur un régime de pensions à participation et de faire passer le fardeau des impôts du revenu ordinaire à la caisse des pensions de vieillesse.

J'ignore si le Gouvernement s'est posé la question, mais il ferait bien de se demander à quoi doit servir un système économique. Il me semble que l'objectif d'un régime économique est d'assurer à la population le niveau de vie et de sécurité le plus élevé possible, compte tenu de la production nationale, c'est-à-dire les biens et services que la nation peut produire et répartir. Comment le Gouvernement administre-t-il le système économique? Que ferait tout autre gouvernement, dont les principes monétaires seraient les mêmes, qui pourrait être appelé à le remplacer? Sous le régime actuel, les choses se passent comme ceci: nous atteignons un niveau de productivité élevé, puis, quand les gens n'ont pas d'argent pour acheter, nous essayons de nous débarrasser de nos produits de diverses manières, au lieu de chercher un mode de répartition qui rendrait ces produits accessibles. Les excédents continuent à s'accumuler et le chômage se généralise. Nous avons alors des revenus insuffisants et le chômage au milieu de l'abondance. Le Gouvernement commence à se ronger les ongles, en se demandant ce qu'il va faire.

Puis, bien entendu, il regarde nos vieillards en rougissant de confusion. "Bien sûr, dit-il, on trouve en abondance les nécessités de la vie, mais nous sommes désolés, nous ne pouvons guère que vous consentir une pitance." Voilà la situation. Il n'est personne qui pourra le nier. Que se passera-t-il donc, si on met en œuvre le programme de la pension à participation sans changer le régime financier? Ceux qui s'en tiennent toujours aux doctrines usées des vieux partis diront: "C'est votre faute, voici que vous vous trouvez privés de pension dans l'abondance; c'est que vous n'avez pas contribué suffisamment jusqu'ici." C'est, je crois, ce qu'on va dire. Non seulement le Gouvernement déplace le fardeau des impôts, mais il entend encore déplacer les responsabilités.

On me permettra de dire qu'à mon avis il ne faut pas être très malin pour diriger une administration sous le régime de l'imposition. Certes il ne faut pas être bien intelligent pour dire: "Nous ferons exactement ce que nos moyens nous permettront et nous déterminerons ces moyens par ce que

nous pourrons arracher au contribuable." Aucune intelligence n'est nécessaire pour élaborer pareil plan. Un enfant d'école pourrait raisonner de la sorte. Il se rend en ville pour s'acheter des billes ou autres choses et dit: "Je ne puis acheter qu'un certain nombre de billes avec l'argent en ma possession." C'est de l'enfantillage. Un gouvernement n'a pas besoin de beaucoup d'intelligence pour administrer les affaires d'une nation, s'il peut, au moyen de mesures législatives, contraindre le contribuable à lui verser les fonds dont il a besoin à cette fin. Il n'est pas nécessaire d'être bien malin pour y parvenir; il suffit d'un peu de culot et de perspicacité politique pour le faire et se maintenir au pouvoir.

Qu'adviendra-t-il, sous un régime à participation, de ceux qui ne peuvent pas participer? Quel sera le sort de ceux qui, par le passé, n'ont cessé de se déplacer sans qu'il y ait de leur faute? Qu'arrivera-t-il aux cultivateurs établis sur des terres ingrates? Certains d'entre nous connaissent de ces cultivateurs qui autrefois menaient une existence de famine. Je ne tiens pas à peindre la situation en noir quand ce n'est pas nécessaire, mais nous savons dans quelle situation se sont trouvés des cultivateurs durant les années 30. Leurs terres étaient grevées au maximum d'hypothèques, les prix étaient avilis, les récoltes mauvaises et les sociétés hypothécaires voulaient s'emparer des fermes. Les cultivateurs venaient nous supplier à genoux de faire quelque chose pour eux. C'est pour cette raison que le gouvernement Aberhart a établi le régime des dettes moratoriées, simplement pour sauver les cultivateurs.

C'est seulement lorsque la guerre a éclaté et que les prix ont commencé à monter que les cultivateurs ont pu se débarrasser de leurs dettes afin de garder leurs fermes. Comment pourront-ils contribuer à un régime à participation, quand ils n'ont pas de récoltes ou que les prix sont avilis?

M. Côté (Verdun-La Salle): Ce sont des questions à poser au comité.

M. Fleming: Le Gouvernement ne connaît-il pas déjà les réponses?

M. Knowles: Je croyais que nous avions le gouvernement responsable.

M. Hansell: J'espère que ces observations sont consignées au compte rendu. J'espère que l'adjoint parlementaire au ministre du Travail parle avec une certaine autorité, car j'ai douté que ce comité étudierait les facteurs économiques auxquels notre pays a dû faire face depuis des années. S'il le fait, il devra solliciter le concours des créditistes. Je ne veux pas que le ministre ni l'adjoint parlementaire se tiennent tranquilles maintenant; je veux qu'ils se mettent au blanc un peu plus.

Toute la question se ramène à savoir si le Gouvernement est disposé à changer son programme financier. Il devrait être prêt à envisager la réalité et dire: "Nous modifierons notre programme financier si celui qu'on propose est judicieux et acceptable, s'il peut fonctionner; nous prendrons cette attitude, afin de réaliser un système économique qui procurera à nos gens la sécurité et le contentement toute leur vie".

Il est, dans cette motion tendant à l'institution d'un comité, une phrase que je tiens à signaler. Cette phrase du mandat pourrait passer inaperçue, si je ne la signalais pas. D'ailleurs j'ai l'intention de m'y arrêter un peu. Il est dit, au premier paragraphe, que le comité est autorisé à étudier les frais probables de ces régimes et les méthodes possibles de leur financement. Je remercie le ministre d'avoir inséré ces mots dans la motion. Je crois qu'il l'a fait par délicatesse de conscience. Je le prierais de répondre à cette question: est-il compris que le comité entendra divers spécialistes financiers appartenant aux diverses écoles, afin que le comité puisse recommander des modifications au chapitre de la politique financière?

M. Knowles: Le ministre m'a dit que le comité pourrait étudier n'importe quelle question.

M. Hansell: Je prie le ministre de répondre à cette question quand il reprendra la parole. Il a dit, dans son exposé, que le Gouvernement tenait à connaître les vues de tous les partis. Que le parti libéral fasse venir ses spécialistes de la finance, ce qu'il fera de toute façon. Que le parti conservateur convoque ses spécialistes des questions financières.

Une voix: Ce sont les mêmes.

M. Hansell: Ce seront tout probablement les mêmes. Sinon, je suis certain qu'ils donneront les mêmes conseils. Que nos amis socialistes siégeant ici fassent venir leurs spécialistes en matière de finance.

Une voix: Ce seront les mêmes.

M. Hansell: J'incline aussi à croire que ce seront les mêmes.

M. Knowles: Ce seront les plus intelligents.

M. MacInnis: Qui M. Aberhart a-t-il fait venir?

M. Hansell: Que les créditistes fassent venir quelques-uns de leurs spécialistes en matière de finance.

Une voix: M. Douglas?

M. Côté (Verdun-La Salle): Nous voulons terminer nos travaux cette année.

M. Hansell: Je ne crois pas qu'ils l'oseraient. S'il est question d'obtenir de l'argent, les spécialistes créditistes seront les seuls qui pourront donner une réponse.

M. Blackmore: Je les mets en défi de venir débattre la question sur le parquet de la Chambre.

M. Hansell: Le ministre a dit qu'il voulait connaître les vues de tous les partis et ensuite il a commencé à exposer ses propres vues et celles du Gouvernement sur le programme monétaire en disant: il n'y a pas d'autre moyen. S'il n'y a pas d'autre moyen, pourquoi le ministre veut-il connaître les vues de tous les autres partis?

Une voix: Pourquoi créer un comité?

Une autre voix: Il aime tout le monde.

M. Hansell: En déclarant qu'il n'existait pas d'autre moyen, le ministre a parlé si énergiquement que je croyais entendre la voix des dieux. Puis il a cherché à motiver son assertion par une explication d'ordre monétaire. J'aurais supposé qu'il s'adresserait plutôt à quelqu'autre autorité, à un spécialiste en questions financières et monétaires. Il l'a peut-être fait, mais je l'ignore. Il n'a pas pu s'appuyer sur une meilleure autorité que celle de ce génie financier, ce spécialiste en méthodes de régie monétaire, le député de Vancouver-Est (M. MacInnis). J'éprouve pour lui le plus grand respect; il possède une profonde expérience, est depuis longtemps député, manifeste bien de la personnalité dans ses vues et fait preuve de beaucoup d'esprit pratique. Je l'estime donc grandement, mais je ne crois pas qu'il se considère comme un des grands génies de l'économique et de la finance.

M. MacInnis: J'ai prouvé que je n'en étais pas un.

M. Hansell: Il me fait plaisir de l'entendre dire au député. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a présenté la résolution, l'a cité, puis a ajouté: "Je suis de cet avis. Il n'y a pas d'autre moyen: l'argent doit provenir de la production".

M. Hatfield: Le crédit social.

M. Hansell: Nous croyons que l'argent doit provenir de la production. Nous, créditistes, sommes de cet avis, mais nous ne concevons pas de la même façon la méthode selon laquelle la production crée l'argent. Le député d'Eglinton (M. Fleming) a exprimé le même avis. Bien entendu, il a développé quelque peu cette idée: "Il doit provenir du revenu national et, bien entendu, les conservateurs, s'ils étaient au pouvoir, adopteraient les mesures susceptibles de porter le revenu national au maximum". Tout cela n'était que verbiage, car le député n'a rien dit de ces mesures. Je lui dis donc...

M. Knowles: C'est un secret.

M. Fleming: La libre entreprise.

M. Hansell: Le député parle de la libre entreprise. J'ai beaucoup de respect pour lui, de même que pour le député de Vancouver-Est. Il déclare: "Notre programme consisterait à favoriser la libre entreprise". C'est aussi le programme du gouvernement actuel. Il faudrait qu'il ajoutât par quelles mesures il entend porter le revenu à un niveau plus élevé que celui qu'on atteint par les méthodes actuelles. Il nous dit également qu'on ne peut gagner d'argent que par la production.

M. Fleming: Je n'ai pas parlé d'argent; j'ai dit qu'il n'y a pas d'autre source de richesse que la production. J'établis une distinction entre l'argent et la richesse.

M. Hansell: Je ne m'engagerai pas dans un débat avec le député pour le moment car je crois qu'il s'embourbe. Je ne veux donc pas profiter de sa situation embarrassante. Je pose une question en demandant au ministre de me répondre. Si la production est le seul moyen d'obtenir de l'argent, comment se fait-il que, bien que nous ayons livré la guerre au moyen de notre production nationale et non de notre revenu national, il nous ait quand même fallu assouplir notre régime monétaire et créer quatre milliards de dollars pendant les hostilités?

Je ne conteste pas l'axiome qui dit que l'argent doit provenir de la production; je soutiens que nous interprétons cette phrase autrement que les autres partis. De plus, voici ce que j'ai à dire au ministre: s'il croit ce qu'il a avancé, qu'il remonte avec moi aux années 30, à titre d'exemple, époque qui peut fort bien se répéter. Le même malaise commence à se faire sentir. Des marchandises s'entassent dans les entrepôts, sur les rayons des magasins et des vivres pourrissent sur le sol. Voilà de la production intense, tandis que les citoyens contemplent ces monceaux, le gousset vide et que d'autres sont sans emploi. D'un côté, des chômeurs sans argent, subsistant de secours; de l'autre, une forte production. Qu'il me dise de quelle manière il va extraire de l'argent de cette production. La production ne manque pas: le Gouvernement en retire-t-il de l'argent? Non pas; il détruit la production. Cela lui rapporte-t-il? Les États-Unis teignent leurs pommes de terre en bleu: cela leur rapporte-t-il? Voilà ce que je demande aux ministres qui prétendent que l'unique source de l'argent c'est la production. Qu'ils répondent à mes questions. S'ils ne le peuvent

pas, ils ne pourront jamais majorer la pension de vieillesse et procurer à nos gens la sécurité et la satisfaction qu'un pays riche et producteur comme le nôtre est en mesure de leur donner.

Le seul groupe politique, dis-je, qui soit en mesure de répondre à cette question en cette enceinte, c'est le groupe créditiste. Que va-t-on faire? Recourir aux impôts ou obtenir l'argent d'une autre façon, déplacer le fardeau, établir un régime de pension à participation. Il faudra en venir là, ou bien nous écouter: c'est à prendre ou à laisser. Libre à chacun de faire la sourde oreille, s'il le préfère.

Cependant, et c'est mon dernier mot, le projet de résolution me déçoit sous au moins un aspect. Il devrait assurément tenir compte d'un groupe de Canadiens, les incurables, à l'égard duquel le comité aurait fort bien pu s'assurer s'il n'était pas possible de les faire bénéficier d'un régime contributif quelconque de pension. C'est évidemment une classe de gens qui ne peuvent bénéficier d'un régime de pension, parce que, par suite de leur état physique, ils sont incapables de gagner un revenu. Mais n'avons-nous pas par le fait même une obligation particulière à leur égard?

Sans vouloir prolonger la discussion, je tiens à proposer un amendement à l'amendement qui a déjà été présenté. Voici mon amendement, appuyé par le député de Bow-River (M. Johnston):

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin du premier alinéa: "Et d'étudier la possibilité d'accorder la pension aux incurables qui sont incapables de gagner leur vie".

M. Beaudoin (Orateur suppléant): Je signale aux honorables députés l'article 50 du Règlement. J'attire l'attention des honorables députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Macleod (M. Hansell) sur cet article et je leur conseille aussi de consulter le hansard du 17 mai 1929, à la page 2554, ainsi que les *Journaux* de 1945, à la page 234.

M. David A. Croll (Spadina): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de voir cette résolution figurer au *Feuilleton*. Avant que vous fassiez vos observations, j'estimais que le sous-amendement présenté par le député de Macleod avait beaucoup d'à-propos et je comptais certes lui donner mon appui. Le projet d'amendement m'a porté à croire qu'il y avait des élections complémentaires en perspective et que le député avait jugé le moment opportun de le présenter.

L'amendement nous porte à le croire. La résolution m'a paru en effet fournir l'occasion de débattre presque tous les sujets qu'elle embrasse. A tout événement, je suis heureux que pour la première fois depuis vingt-cinq ans nous ayons une occasion d'examiner le problème national que j'estime le plus important, problème aux répercussions très profondes.

L'occasion s'offre au comité de faire un examen étendu de notre régime de pension actuel. Ceux qui sont au courant de la situation conviendront certes que nos programmes non seulement manquent d'équilibre mais chevauchent et, jusqu'à un certain point, se font concurrence. Nous avons les programmes fédéral et provinciaux de pension de vieillesse avec évaluation des ressources; nous avons les programmes institués par les employeurs et ceux qui résultent d'accords avec les syndicats. Nous avons également, dans une certaine mesure, un supplément provincial.

Le projet de résolution nous fournit l'occasion de faire l'inventaire de nos réalisations et de préconiser les mesures à prendre à l'avenir. Depuis vingt-trois ans, le ministre l'a signalé, nous travaillons à édifier un régime de bien-être; je souligne qu'il s'agit de "bien-être". J'estime que tout État contemporain a le devoir d'assurer la sécurité et le bien-être à ses citoyens; or, le désir de la sécurité, sous une forme ou sous une autre, pour les vieux jours, est généralement tenu pour une des aspirations normales des êtres humains avancés.

Je suis partisan de la sécurité sociale et du régime de bien-être. Je rappelle aux honorables députés, surtout à ceux qui siègent de notre côté à la Chambre, que nous étions, aux dernières élections, le parti du bien-être national et que la population nous a appuyés d'une façon irrésistible. Je saisis donc cette occasion, que j'attends depuis longtemps, de protester contre les dires de ceux qui, dans cette enceinte ou dans l'autre endroit, prétendent qu'en élargissant les cadres du bien-être, par l'adoption de nouvelles mesures de sécurité sociale, nous faisons des Canadiens une nation de parasites, que nous les dorlotons et les gâtons, que nous les rendons trop mous en leur enlevant tout esprit d'initiative.

A ma connaissance, c'est la deuxième fois qu'on raisonne de cette façon. Je me souviens qu'on a invoqué cet argument durant les années 1930. De 1929 à 1939, mes divers postes, surtout au gouvernement provincial, m'ont amené à m'occuper du bien-être des habitants d'Ontario. J'étais alors responsable des secours accordés à la population sous forme de vivres et de vêtements. Je me souviens fort bien que quand nous avons décidé de relever l'allocation de secours, on nous a dit que nous favorisions la mollesse. On a également affirmé, quand nous avons décidé de verser l'allocation en espèces de préférence aux bons,

que les bénéficiaires s'en serviraient pour acheter des articles autres que des aliments.

Je me rappelle ces raisonnements. Je me souviens aussi que durant la guerre de 1939, nos ennemis ne prenaient pas les Canadiens pour des mous. Personne n'a alors prétendu que nous n'avions pas assez d'initiative pour devenir l'arsenal de la démocratie. Par conséquent, quand j'entends les gens parler ainsi, je sais exactement à quoi m'en tenir sur leurs propos. Je ne crois pas que les mesures de sécurité sociale transforment les gens en voyous. Je suis convaincu que l'assurance-chômage n'a pas eu ce résultat néfaste.

Qui soutiendra que les choses allaient mieux au Canada avant l'ère de la pension de vieillesse, de l'assurance-chômage et des allocations familiales? Qui prétendra que les mesures sociales adoptées par les trois dernières administrations ont nui au Canada et que nous n'avions pas les moyens de les mettre en œuvre?

Il est normal que les gens aspirent à la sécurité. La sécurité personnelle des nécessiteux, des malades, des vieillards et des personnes inaptes au travail se trouve compromise. Cet état de choses engendre l'instabilité, l'inquiétude et la crainte. Or la crainte se propage très facilement.

A mon sens, le projet de résolution fournit aux députés l'occasion de formuler des vœux conformes à l'esprit du siècle. Ainsi s'ouvrira pour les particuliers une ère de sécurité durable. Personne n'aura plus à craindre de finir ses jours dans la pauvreté ou l'invalidité.

En ce moment, deux éléments de la société ont surtout besoin d'aide: les jeunes et les vieux. Nous devons nous occuper de chacun de ces groupes selon leurs exigences et nos moyens, mais il ne faut pas favoriser l'un aux dépens de l'autre.

Je rappelle à la Chambre qu'en matière de sécurité, la tendance générale se maintient dans le monde entier. S'il y a une leçon à tirer des élections en Grande-Bretagne, c'est que tous les partis, ainsi que la population, ont approuvé les mesures de sécurité sociale qui, soit dit en passant, devancent les nôtres d'une génération. Ne l'oublions pas.

Je conviens avec le ministre qu'il vaut mieux attendre jusqu'à la tenue de la conférence fédérale-provinciale. Des problèmes, d'ordre financier et constitutionel, attendent leur solution. Mais la dernière réunion tenue au début de janvier nous permet d'espérer, puisqu'elle a montré qu'elle groupait des hommes soucieux d'en arriver à une entente et persuadés qu'il faut y réussir. En effet, nous avons maintenant à nous occuper non seulement des vieux et presque vieux, mais encore des travailleurs industriels, des directeurs d'entreprises et des financiers, qui tous sont aujourd'hui plus unis qu'ils n'ont jamais pensé l'être. Tous se tournent vers nous, pour nous demander d'indiquer la voie à suivre et de prendre l'initiative de mesures relatives aux pensions, l'industriel et le financier commençant à trouver que le soulier pince.

[M. Croll.]

Le comité est chargé d'une tâche immense, d'une très grande portée. Il n'a pas à se préoccuper de problèmes d'ordre constitutionnel et économique. Mais, parmi les grands problèmes humains dont nous avons à nous occuper, il y a la question des pensions. Il est vrai qu'il nous faut connaître les programmes, tant privés que publics, des autres pays. Je partage l'avis de ceux qui ont prétendu qu'il faut que le comité mette au point un régime général de pension pour tout le pays. J'estime que ce plan doit être comparable pour la portée, le but et l'effet au rapport Archambault, qui, dans son domaine propre, constitue une norme de perfection.

La plupart des objections qu'a fait valoir aujourd'hui l'opposition font état de ce que nous temporisons, que nous cherchons à gagner du temps. S'il en était ainsi, je serais le premier à protester. Cette question est trop importante pour que nous puissions nous le permettre. C'est, je crois, l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) qui disait que nous disposons d'une grande abondance de renseignements. Que savons-nous pourtant des régimes de pension au Canada? Je voudrais parler du Bureau fédéral de la Statistique. S'il est un service qui devrait le savoir, c'est bien lui et, pourtant, dans son bulletin documentaire du mois de décembre 1949 il affirme:

> On ne dispose que de peu de renseignements sur le coût et l'excellence de la protection prévue par les programmes de pensions en vigueur dans l'industrie canadienne.

Il est évident que le Bureau fédéral de la Statistique ne connaît pas tous les détails des plans de pensions en vigueur au Canada. J'imagine que le comité formulera un vœu visant à pourvoir suffisamment aux besoins matériels des vieillards par une pension de retraite, qui en même temps servît de base aux pensions industrielles. Toute recommandation devra tenir compte de nos besoins futurs dans une économie grandissante, et comprendre tous les habitants de notre pays où qu'ils se trouvent.

Combien y a-t-il de régimes de pensions au Canada? La Chambre apprendra sans doute avec intérêt qu'il y en a 464. De ceux-ci 64 p. 100, soit 298, ont été établis pendant la guerre. Je vous signale tout particulièrement ce point parce qu'il comporte un aspect important. Soixante-quatre pourcent de nos régimes sont entrés en vigueur au cours du conflit. Vous en connaissez peut-être

la raison. Durant la guerre on ne pouvait pas augmenter les salaires mais on pouvait établir des régimes de pension. Comme les patrons désiraient garder leurs employés, même si des concurrents leur offraient une meilleure rémunération, ils leur offrirent des régimes de pension. Il y avait aussi la taxation des surplus de bénéfices à laquelle on se soustrayait dans une certaine mesure en établissant des pensions. Tous les montants affectés aux pensions durant la guerre pouvaient être déduits du revenu imposable, comme maintenant d'ailleurs, si ce n'est qu'alors les revenus étaient plus élevés. C'est ainsi que ces régimes de pensions se sont multipliés. Nous avons à leur égard, des obligations dont je vous parlerai un peu plus loin.

Sur ces régimes, 455 étaient contributifs et neuf ne l'étaient pas et, en ce qui concerne les 455 régimes contributifs, tous les employeurs tiraient parti du dégrèvement auquel ils avaient droits aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. J'affirme aux députés que plus ils étudient le problème de la pension, plus il devient compliqué et difficile. J'avoue ne pas connaître toutes les solutions. Je ne suis pas aussi heureux que le représentant de Macleod (M. Hansell), qui semble avoir plusieurs solutions au problème.

M. Blackmore: Vous en avez encore long à apprendre de lui.

M. Croll: Je sais en tout cas que le monstre à plusieurs têtes, l'évaluation des ressources, doit sûrement disparaître à la suite de la création d'un comité durant la présente session. Il est beaucoup trop tard pour chercher à appuyer l'évaluation des ressources en soulevant la question des revenus admissibles ou en parlant de les rendre généreux à plusieurs égards. Notre régime est plus généreux que certains autres; tout se ramène à savoir laquelle de ces deux mesures qu'on supprime est la moins onéreuse. Ni l'une ni l'autre ne devrait exister.

Je déclare au ministre que l'évaluation des ressources est discréditée. Son règne est révolu, mais de toute façon on n'y sera plus assujéti. Les gens en ont pris leur parti. J'ai constaté avec plaisir que l'Assemblée législative du Manitoba a adopté, mardi dernier, une résolution souscrivant à un régime contributif et proposant la suppression de l'évaluation des ressources. Par le passé, la plus grande opposition à la suppression de l'évaluation des ressources est venue des industriels et des financiers, mais on note, à cet égard, un changement remarquable et plutôt intéressant. Le *Globe and Mail* du 3 mars renferme une nouvelle au sujet d'un différend, en matière de pension, entre la société Ford et les Ouvriers unis de l'automobile. Ne pouvant s'entendre sur le montant de la pension, les intéressés, dit le journal, sont venus à Ottawa pour y discuter l'évaluation des ressources avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Voici la partie intéressante de la nouvelle:

> Les délégués sont venus ici sur la proposition de la société. Ils étaient accompagnés du directeur du personnel chez la société Ford, M. Wallace Clark.

Ce sont ces gens-là qui veulent la suppression de l'évaluation des ressources, suppression qu'ils réclament aussi énergiquement que leurs ouvriers. De fait, j'ai ici des renseignements vraiment très révélateurs. Par exemple, voici du *Telegram* de Toronto, numéro du 3 mars, un compte rendu portant sur la revue mensuelle de la Banque de la Nouvelle-Écosse. J'y relève ces mots:

> On estime généralement que les régimes contributifs favorisent l'amour-propre, que l'absence de l'évaluation des ressources permet d'autres formes d'épargnes et supprime le stigmate du paupérisme...

Puisque je parle de cette question, autant vaudrait que je l'expose en entier. Qu'il me soit permis de donner lecture d'un extrait d'un article paru dans le numéro du 27 janvier du *Journal* d'Ottawa. Voici:

> M. H. D. Burns, président de la société d'assurance *Crown Life*, a proposé aujourd'hui un régime de pension de vieillesse, sans évaluation de ressources et destiné à pourvoir aux besoins essentiels.

Mon but en lisant ici ces extraits, c'est de démontrer que de moins en moins on s'oppose à la suppression de l'évaluation des ressources, et voici maintenant que des industriels et des financiers préconisent la suppression de l'évaluation des ressources. Et, ils ont peut-être un motif, ne l'oublions pas. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas de motif, mais leur motif ne m'intéresse pas. Je suis d'accord avec eux. Il leur en coûtera certes beaucoup moins si nous supprimons l'évaluation des ressources, mais en même temps, si nous servons le public, de quel droit chercherions-nous un motif? Il est difficile aujourd'hui de trouver quelqu'un qui soit en faveur de l'évaluation des ressources. La seule réponse qu'on obtient, c'est que nous ne pouvons pas nous payer ce luxe, que nos moyens ne nous le permettent pas. Je n'étais pas ici lorsqu'on a institué pour la première fois la pension de vieillesse, mais j'ai consulté le compte rendu et les députés de l'époque ont affirmé la même chose. Je sais certainement qu'ils ont dit la même chose au sujet des allocations familiales; ils l'ont répétée et certains le répètent encore, bien que nous ayons les allocations familiales; nous en avons besoin et nous pouvons nous les payer.

La rengaine est qu'il importe d'avoir un régime "contributif". On lance cet adjectif avec aplomb et le tour est joué: tout le monde approuve. Pourtant un régime contributif n'a rien de magique. Il faut tout d'abord tenir compte de la cotisation individuelle. Personne, dit-on, ne doit consacrer plus du quart de son revenu aux frais de logement; pourtant bien peu y réussissent. "Il ne faut dépenser en vue de l'alimentation plus du quart du revenu". Qui peut le faire? Il faut toujours bien qu'il reste quelque chose de la paye? Le mot "contributif" a de multiples acceptions selon les individus. S'il s'agit d'assurances, on ne reçoit que ce qu'on a payé et pour s'assurer une pension de $30 à $40 par mois il faudra au moins les trente ans dont il est question. D'autre part, s'il s'agit du Trésor, que chacun contribue à former, c'est une question toute différente. Établissant la comparaison habituelle, certaines gens disent: Qu'on mette au point un régime contributif de pensions de retraite suivant le plan qu'on a adopté pour l'assurance-chômage". Ils se trompent: Ceux qui parlent ainsi ne saisissent pas exactement la portée du problème. C'est pourquoi il importe d'étudier cette question sans précipitation, afin que la population puisse se renseigner et la bien comprendre.

N'oublions pas que l'assurance-chômage ne date que de dix ans. Pendant les neuf premiers mois on n'a versé aucune prestation; on n'a fait que percevoir les cotisations. Pendant neuf ans, on a surtout accumulé des fonds en ne puisant que rarement à la caisse de sorte qu'on a constitué une réserve de 600 millions de dollars. Ce n'est qu'en février cette année que les dépenses ont dépassé les recettes, encore que de bien peu.

Le problème des pensions de retraite est tout différent. Il faudra commencer les paiements immédiatement. La population compte déjà des vieillards; pour d'autres, la vieillesse approche. Nous ne pourrons donc pas mettre dix ans à constituer une caisse. Il faut commencer immédiatement à payer. Au Canada, on fixe habituellement l'âge de la retraite à soixante-cinq ans mais les probabilités de survie sont de douze ans de plus que cet âge pour les hommes et de quatorze ans de plus pour les femmes. Le prolongement de la longévité humaine devrait nous réconforter et nous faire plaisir. Nous ne pouvons vraiment ni le regretter ni le négliger. Ce serait une triste dérision que de dépenser des millions pour l'avancement de la science afin de permettre aux hommes de vivre plus longtemps pour ensuite négliger de les faire vivre convenablement.

[M. Croll.]

Je suis en faveur du régime de pension contributif ou à participation, mais je ne me fais pas illusion à ce sujet. Je sais que cette assurance n'englobe pas tout le monde. En vertu du même régime en Grande-Bretagne, le cinquième de la population n'en bénéficie pas, tandis qu'aux États-Unis, les deux tiers en sont exclus. Je sais également que la pension est très modique. En Nouvelle-Zélande, une personne qui a versé des cotisations pendant dix ans ne touche que $9 par mois, tandis qu'aux États-Unis, le pensionné ne touche que $28 par mois après avoir contribué à la caisse pendant quinze ans. Ces personnes ont besoin d'autre assistance, mais on impose l'évaluation des ressources. Donc, si nous disons aux Canadiens qu'en ajoutant au régime actuel de pension, un régime de pension contributif avec évaluation des ressources, ce sera la solution à notre problème, nous commettrons une erreur, car cela ne résoudra rien à l'heure actuelle. Il se peut que ce soit la bonne solution dans trente ans, mais pas aujourd'hui. C'est répandre une erreur et créer la confusion que de parler de la sorte et, si nous créons cette impression, nous devrons y mettre fin.

A mon avis une seule solution s'impose. Tout le monde devrait bénéficier de notre régime de pension, aussi bien l'agriculteur que les domestiques et ceux qui travaillent à leur propre compte. De plus la prestation minimum devrait être assurée à tous à partir d'un certain âge. De même que nous payons pour tout ce que nous achetons, nous devrions payer pour la pension, sous forme d'un impôt de sécurité sociale qui correspondrait à nos moyens. N'avons-nous pas là l'occasion de faire œuvre de pionniers, tout comme nous l'avons fait dans le cas des allocations familiales? On a pris exemple sur notre loi des allocations familiales qui a fait partout l'objet d'éloges. Jusqu'ici, nous avons seulement tâtonné à l'égard du problème à l'étude, mais décidons-nous donc à aller de l'avant.

Lorsqu'il est question d'un régime contributif, nous songeons à l'avenir des gens qui travaillent, mais que faisons-nous des vieillards d'aujourd'hui? Leur réservons-nous le traitement qui sera le nôtre? Allons-nous punir les ouvriers devenus vieux parce que nous sommes en retard et que nous n'avons pas établi un régime contributif il y a plusieurs années? Les syndicats ouvriers n'ont-ils pas, du plus loin que je me souvienne, réclamé un tel régime pour le pays? Les nouvelles pensions industrielles entrent maintenant en jeu. Elles existent, non plus en théorie mais dans la réalité. Les syndicats travaillent à établir la pension de retraite et un régime de prestations d'invalidité et de

maladie. Aux États-Unis, les syndicats ont fait du progrès dans ce sens dans les industries du textile, de l'automobile, du caoutchouc et de l'exploitation minière.

Une voix: Et dans l'industrie houillère.

M. Croll: En effet. Je croyais que l'industrie houillère était comprise dans l'exploitation minière. Je répète qu'au Canada 464 plans existent dans les industries du textile, de la pâte de bois, l'exploitation minière et dans quelques autres industries. A l'heure actuelle, le plan Ford prévoit une pension de $55 par mois sous réserve de l'évaluation des ressources. Les syndicats, cependant, sont disposés à lutter jusqu'au bout afin d'exempter la pension sans cette évaluation. Les députés seront peut-être étonnés d'apprendre que les employeurs estiment cette demande raisonnable en principe et l'appuient. Je pourrais lire certaines déclarations d'employeurs qui étonneraient les députés. La chambre de commerce des États-Unis, déposant devant un comité de Washington, estime que les prestations minimums à une famille devraient être portées de $85 à $120. Voilà qui est nouveau. On voit à quel point ils se rendent compte maintenant de l'importance de ces problèmes.

On a tendance à mettre la convention de travail négociée dans l'établissement canadien d'accord avec celle qui existe à l'usine-mère aux États-Unis, lorsque les conditions sont les mêmes dans les deux pays. Or, les conditions ne sont pas les mêmes dans les deux pays. Et c'est là une source virtuelle de graves différends industriels et un motif pour lequel le travail et l'industrie réclament si instamment la solution de ce problème de la pension. Aux États-Unis, on a une base de pension. Je l'ai déjà signalé, après une participation de quinze ans, il existe une pension de base de $26 que, dans certains cas, on peut augmenter un peu. Aux États-Unis, l'ouvrier a l'occasion d'édifier cette pension. Il peut le faire par suite de conventions industrielles collectives ou à même ses épargnes personnelles. Nous n'avons au Canada aucune base de ce genre, à cause de l'existence de l'évaluation des ressources qui constitue la grosse pierre d'achoppement. Je crois que le moment est venu pour le Canada d'instituer un régime de pension applicable à tous et comportant une garantie minimum contre la pauvreté.

J'ai une question à poser à la suite de celles qu'a posées l'honorable député de Macleod (M. Hansell). Voici deux hommes qui travaillent depuis le même nombre d'années, au même salaire, dans la même usine. Un homme se prive afin de se payer une rente viagère de $40 par mois à 70 ans; un autre ne fait aucune économie, mais touche quand même à 70 ans une pension de vieillesse de $40. S'il a la chance d'habiter la Colombie-Britannique, sa pension sera même de $50. Ne devrait-on pas essayer de rectifier cette anomalie? On peut jeter la faute sur l'individu, mais, à mon avis, il y a quelque chose qui cloche dans un régime qui permet une telle situation.

Examinons un peu certains grands établissements. Je conviens que les sociétés Ford, Chrysler, General Motors et Goodyear ont les moyens de verser une pension. Les petits établissements comptant 15, 20, 30 ou 40 employés peuvent-ils verser une pension et, dans le cas de l'affirmative, sera-t-elle aussi élevée? Pour que l'harmonie règne au Canada, ne sommes-nous pas tenus d'élaborer un régime sur lequel les gens puissent compter ? Ne sommes-nous pas tenus, surtout quand nous accordons des dégrèvements fiscaux, de voir à ce que la pension soit versée chaque mois et chaque année, la vie durant? Le Gouvernement, lorsqu'il accorde un dégrèvement fiscal, devrait avoir son mot à dire au sujet de ces régimes de pension. A mon sens, rien ne nuirait davantage au pays que l'insolvabilité de certains régimes de pension.

Ainsi le Gouvernement doit non seulement garantir le régime de pension, il doit le certifier, de la même manière dont il en use avec les compagnies d'assurance. J'ai dit qu'à mon sens nous devrions avoir une pension généralisée, tout comme nous avons des allocations familiales. On peut y trouver des inconvénients, mais elle offre un avantage. On se demande, je le sais, si nous pouvons nous permettre de l'établir. J'en parlerai dans quelques instants. Une pension généralisée assure l'uniformité de traitement à tous les Canadiens; elle écarte de redoutables problèmes d'ordre administratif.

Il me vient une idée. Je sais parfaitement que les travailleurs industriels obtiendront leur pension, même s'ils doivent se mettre en grève pour y déterminer les patrons. Tout le monde le sait. Qu'arrivera-t-il dans ces circonstances, si le cultivateur, qui apporte lui aussi son apport à l'économie du pays, paie la pension des travailleurs industriels et n'en touche pas lui-même? Ne nous préparons-nous pas des ennuis? Je crois que le moment est venu où nous devons établir un régime de base qui permettra à tous, cultivateurs ou ouvriers, de contribuer en y versant leurs économies. Le travailleur industriel pourrait en même temps y contribuer grâce aux conventions collectives. Il ne faut pas oublier que le montant qui revient au travailleur industriel sous forme de pension est un salaire différé et que le régime ne doit pas être contributif. Les provinces peuvent alors suppléer à la pension.

Je suis en faveur de l'institution de ce comité, car je crois que la population attend une direction et des actes. L'objection qu'on oppose habituellement au versement de la pension à tout le monde, c'est que cela coûtera de l'argent. Bien entendu, cela coûtera de l'argent. Que fait-on de la crainte et de l'insécurité? Ne devons-nous pas envisager la question comme un grand problème intéressant l'homme, plutôt que comme un problème d'ordre financier? Je suis sûr que nous pouvons nous permettre de verser les 200 ou 250 millions de dollars dont nous parlons. En outre, si je vivais en dehors de l'Ontario, je songerais, il me semble, à la nouvelle répartition des richesses que provoquera un tel régime. Il y a un nivellement qui se fait, comme dans le cas des allocations familiales, et c'est un nivellement par le haut.

L'Ontario, ma province, acquitte 45.5 p. 100 des impôts prélevés au pays. Nous percevons en allocations familiales 29 p. 100 de l'impôt, de sorte que 16 p. 100 environ est réparti à travers les autres régions du pays. Il en serait de même pour ce qui est du versement de la pension à tout le monde. L'Ontario ne recevrait que 24 p. 100 des pensions versées, de sorte que, là encore, 21 p. 100 de cet argent serait distribué aux régions moins riches du pays. J'ai toujours cru qu'en élevant le niveau de vie d'un habitant de Saskatoon, j'améliore les possibilités d'emploi d'un citoyen de Spadina.

Je crois que la véritable mesure de notre force comme nation, ce n'est pas seulement nos établissements militaires, mais la vigueur, la santé de la population elle-même et l'esprit qui l'anime. C'est ce qui constitue la partie vitale de la démocratie canadienne et c'est notre plus grand moyen de défense générale, advienne que pourra. Je me rends compte que je n'ai pas été trop spécifique au sujet de la pension universelle. Je crois, cependant, que si nous en approuvons les principes, nous n'aurons pas de difficulté à nous accorder sur les détails. Je suis d'accord avec la déclaration du député de Vancouver-Est (M. MacInnis) et avec ce qu'a répété le député d'Eglinton (M. Fleming), c'est-à-dire que les sommes à verser doivent provenir du produit national. Celui qui travaille doit payer les prestations de celui qui ne peut pas travailler. Les employeurs imputeront leurs contributions à leurs frais généraux, ce qui, dans certains cas fera hausser les prix faits aux consommateurs, bien que je ne comprenne pas pourquoi, lorsque je songe aux montants des bénéfices publiés de temps en temps dans nos journaux. Somme toute, celui qui a gagné un pain doit en partager une tranche ou deux avec son voisin pauvre.

[M. Croll.]

Au cours de mes lectures sur l'histoire, je n'ai jamais lu qu'un État se soit ruiné en assurant à ses sujets un minimum social. J'ai lu, par contre, que certains États sont disparus parce qu'ils ne l'ont pas fait. Je crois, monsieur l'Orateur, que cette motion qui nous fournit l'occasion de discuter ouvertement la pension et qui donne à des hommes, des femmes et des organisations l'occasion de venir nous exposer leurs vues, aura une valeur éducative au pays. Les gens comprendront plus facilement le problème dont nous sommes saisis et nous aideront peut-être à le résoudre.

Lors de la dernière session, nous avons adopté une modification fort importante à la loi sur l'habitation. Cette modification commence à porter d'heureux fruits sous forme d'habitations plus nombreuses et mieux construites. Le nom du Parlement actuel sera inscrit en lettres indélébiles dans l'histoire de notre pays pour avoir adopté une mesure de sécurité générale qui assurera un logement à toute la population. J'appuierai donc la motion.

M. J. H. Dickey (Halifax): C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole immédiatement après le député de Spadina (M. Croll). Je le félicite de son discours. Comme lui, j'appuie la motion tendant à établir le comité projeté. Le texte de la motion expose brièvement le désir du Gouvernement d'étudier à fond la question de la pension de vieillesse. Le Gouvernement choisit l'institution parlementaire qui convient pour procéder à cet examen.

La pension de vieillesse suscite en ce moment bien des commentaires, tant à la Chambre que par tout le pays. Certains, membres de la Chambre ou non, ne saisissent pas suffisamment la complexité des problèmes que pose l'augmentation des bénéfices versés sous la forme de pension de vieillesse ou d'autres mesures de sécurité sociale. Depuis le début de la session, certains députés ont réclamé le relèvement de la pension, la suppression de l'évaluation des ressources, de même que d'autres modifications au régime actuel. Il convient donc au moins d'étudier soigneusement la question de la pension de vieillesse au Canada et d'en venir à certaines conclusions à cet égard.

Le 14 avril 1949, le premier ministre a dit, par exemple, à Vancouver:

> Nous ne sommes certes pas satisfaits de notre régime de pension de vieillesse, même si l'échelle de la pension est de 50 p. 100 plus élevée, en dollars, qu'elle ne l'était avant la guerre.

Nous avons la pension de vieillesse au pays, monsieur l'Orateur, depuis 23 ans. Le programme restait de nature provisoire, même

s'il a été amélioré et si on en a cinq fois étendu la portée au cours d'une période de 23 ans. J'approuve dans une certaine mesure le député d'Eglinton (M. Fleming) qui affirmait cet après-midi que, par le passé, nous n'avons pas légiféré méthodiquement en matière de pension de vieillesse. Les modifications, toujours des améliorations, ont, compte tenue de leur portée, favorisé le bien-être social de la population. Or le Gouvernement propose au député d'Eglinton et à tous les membres de la Chambre d'établir une commission parlementaire afin d'examiner la question ainsi que les progrès réalisés et d'envisager les moyens à prendre en vue d'éviter qu'on nous reproche d'avoir étendu la portée du programme sans peser toutes les circonstances. J'estime donc que les objections que le député a posées cet après-midi à la création du comité étaient illogiques et mal fondées.

En discutant s'il convient d'étendre la portée du programme de sécurité visant les vieillards, on s'est arrêté à quatre points principaux; les voici:

1. L'abolition de l'évaluation des ressources.

2. L'abaissement de l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse.

3. Le relèvement du barème des pensions.

4. L'introduction d'un régime contributif de pensions de vieillesse.

Pour montrer l'importance et la complexité des problèmes qu'il nous faut aborder en examinant cette question, j'aimerais dire un mot des quatre points dont j'ai parlé et dont ont parlé, dans une mesure plus ou moins grande, les orateurs qui m'ont précédé. Actuellement, nous versons aux personnes de plus de 70 ans des pensions comportant évaluation de leurs ressources. Le nombre des plus de 70 ans atteint environ 625,000 et environ 42 ou 43 p. 100 touchent des pensions de vieillesse de $40 par mois, plus certains suppléments dans quelques unes des provinces, après évaluation de leurs ressources. Les pensions actuellement versées entraînent, de la part du gouvernement fédéral, une dépense de plus de 100 millions et de la part des provinces, une dépense d'environ 33 millions, soit un total de 133 millions.

Supposons que nous mettions en pratique la proposition que formulait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) touchant la première mesure à prendre pour améliorer et étendre notre régime de sécurité de vieillesse, c'est-à-dire l'abolition de l'évaluation des ressources. Cette seule mesure augmenterait le coût annuel de la pension de $40 payable à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans de plus de 300 millions par année, soit un supplément de 200 millions.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a signalé que ceux qui l'avaient précédé n'avaient pas formulé de propositions concrètes en ce qui concerne l'abolition de l'évaluation des ressources ou une autre mesure quelconque. Il ne doutait pas, a-t-il dit, que la première chose à faire c'était de supprimer l'évaluation des ressources. Pourtant il n'a pas été plus loin; il n'a pas expliqué où il prendrait les 200 millions de plus que réclamerait l'application de cette mesure. Je ne dis pas que nous n'aurons pas à trouver cette somme, mais je voudrais rappeler que si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, ou un autre de nos collègues, tient à s'attaquer sérieusement à ce problème, il faudra qu'il nous dise, non pas: "Nous ferons ceci ou cela", mais bien: "Il faudrait que nous fassions ceci ou cela, et l'argent viendra de tel ou tel endroit".

Le comité a pour tâche d'étudier les mesures à prendre éventuellement et la façon de les financer. L'honorable député ne saurait couvrir de son mépris qui que ce soit en cette enceinte pour ne pas apporter de proposition concrète quand il ne nous offre lui-même que la moitié d'une suggestion. Ne nous dit-il pas: "Abolissez l'évaluation des ressources!" sans nous dire où nous prendrons l'argent? Voilà ce dont il faut tenir compte en formulant des exigences de ce genre.

La deuxième proposition vise à abaisser l'âge d'admissibilité à la pension. Supposons qu'en plus de supprimer l'évaluation des ressources nous songions que le moment est venu d'abaisser l'âge d'admissibilité. Quelqu'un, à l'extérieur, a proposé que l'âge d'admissibilité soit abaissé à 65 ans dans le cas des femmes, maintenu à 70 ans pour les hommes, et qu'une pension de $40 soit accordée à tous. Le versement d'une pension de $40 par mois à toutes les femmes âgées de 65 ans et à tous les hommes qui ont atteint l'âge de 70 ans entraînerait une dépense de $390,624,000 cette année. Si on abaissait l'âge d'admissibilité à 65 ans, tant pour les hommes que pour les femmes, le coût de ces pensions s'élèverait à 491 millions de dollars cette année, soit presque un demi-milliard.

Je signale ces chiffres simplement afin de souligner l'importance du problème et non pour indiquer ce que nous devrions faire ou ne pas faire, ni ce que nous pouvons ou ne pouvons pas nous permettre. Je veux simplement faire remarquer qu'en préconisant ces changements nous devons songer au problème qui se pose, c'est-à-dire trouver le moyen de payer ces pensions. Supposons qu'on décide qu'une pension de $40 n'est pas suffisante. Plusieurs députés ont soutenu fermement que cette somme représente le strict minimum et qu'on ne peut laisser la pension

à ce niveau. Supposons qu'on en vienne à la conclusion qu'une pension de $50 répondrait aux besoins actuels. Si tous les vieillards de 65 ans touchaient cette pension il en coûterait 614 millions de dollars au trésor public et, d'après cette même norme, le coût en serait de 960 millions de dollars, soit près d'un milliard, en 1971. Cela peut nous donner une idée de l'envergure du problème.

J'ai examiné trois des points que j'ai mentionnés au début de mes remarques. Le quatrième et dernier point, c'est-à-dire l'établissement d'un régime à participation, a été traité assez à fond par d'autres députés. Je signale néanmoins que tout régime de pension suppose nécessairement la participation. Les fonds viennent de la production nationale et sont versés soit dans le trésor public sous forme d'impôts, soit à une caisse spéciale sous forme de cotisations, c'est-à-dire d'impôts spéciaux. Le fait de dire qu'un régime comporte la participation ne change absolument rien aux dépenses qu'il entraîne. Il s'agit donc simplement de déterminer la façon dont on obtiendra les fonds nécessaires.

Le comité pourra examiner toutes ces questions aussi importantes que compliquées. Je dis bien respectueusement au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'à mon sens, le libellé de la résolution confère autant de latitude que le permet la langue anglaise et que le pouvoir dont il voudrait que le comité jouisse, comme le demande son amendement, se trouve indiqué dans ce texte, de sorte que l'amendement ne servirait qu'à dire deux fois la même chose.

M. Knowles: Il n'y aurait pas de mal à cela.

M. Dickey: Vous en retireriez une grande satisfaction. Je crois inutile d'adopter cet amendement.

Outre les questions que je viens d'énumérer, le comité aura d'autres problèmes importants à résoudre. Vu l'autorité législative des provinces en matière de propriété et de droits civils, un problème d'ordre constitutionnel devra être réglé au moyen d'une entente avec les provinces. Je fais remarquer en passant qu'il n'est pas toujours facile à résoudre. Il a fallu neuf ans, à compter du jour de l'adoption de cette loi en 1927, pour conclure l'entente avec les provinces afin de mettre en vigueur le régime dont nous jouissons actuellement. C'est en 1936 que les deux dernières provinces ont approuvé le régime. Voilà un autre problème que devra examiner le comité.

Le comité devra tenir compte de l'avis de bien des gens dont les opinions diffèrent. Ainsi, on voudrait, de façon générale, que quelque chose soit fait au sujet de l'évaluation des ressources. Les remarques du député de Spadina (M. Croll) à cet égard me vont parfaitement, mais bien des gens m'ont fait remarquer que ce qui s'impose tout d'abord, c'est de prendre des mesures à l'égard de toutes les personnes nécessiteuses, avant de songer à puiser dans le trésor public pour verser une pension de vieillesse à des gens qui n'en ont nullement besoin. N'est-ce pas ce qui résulterait de la suppression de l'évaluation de ressources?

Le député de McLeod (M. Hansell) a, pour sa part, fait un plaidoyer qui n'était pas inédit en cette enceinte. Il a demandé qu'on prenne soin des incurables. Pour beaucoup de Canadiens, ce problème a priorité sur une pension de vieillesse sans évaluation des ressources. Selon eux, bien des aspects de notre programme de sécurité sociale devrait prendre le pas sur les problèmes que suscite la pension de vieillesse.

Qu'il me soit permis d'ajouter à ce qu'a souligné le député de Spadina quant aux pensions versées dans les industries et de ce que pensent bien des industriels canadiens au sujet de l'évaluation des ressources. Beaucoup de députés semblent croire qu'en réclamant, à la Chambre, la suppression de l'évaluation des ressources, ils tiennent des propos extraordinaires et que tout le monde n'est pas de leur avis. Aujourd'hui tout le monde, je crois, est d'accord sur ce sujet au pays. Il y a deux mois à peine, le président de l'une des plus importantes sociétés au pays, a déclaré, à une réunion du *board of trade* qu'à son avis l'évaluation des ressources désavantageait les employés de sa société qui bénéficiaient d'une caisse et d'un plan de retraite financés par la société et qu'il y avait lieu de modifier l'évaluation des ressources de façon qu'elle ne cause aucun préjudice à ces personnes.

En guise de conclusion, j'invite tout simplement les députés qui croient avoir accès à tous les renseignements qui se rapportent à la question, et même ceux qui pensent que certains députés possèdent tous les enseignements nécessaires pour prendre une décision éclairée, tous les députés qui pensent avoir la réponse aux questions, tous les députés qui pensent être en mesure de proclamer à la population qu'ils tiennent la solution du problème, la bonne, et qu'ils ont tenu compte de tous les éléments essentiels, à voter contre la résolution et l'institution du comité puisque ce dernier ne serait pas nécessaire. D'autre part, tous les députés qui estiment, comme moi-même et le député de Spadina, qu'il nous reste encore à obtenir et à interpréter une foule de renseignements, qui ne pensent pas être en mesure de répondre à toutes les questions, qui sont d'avis qu'afin de nous acquitter de nos responsabilités envers la

population il est indispensable d'étudier ce sujet avec le plus grand soin et aussi à fond que les attributions du Parlement le permettent. Je dis qu'ils s'accordent avec le représentant de Spadina et moi-même, et doivent voter pour la motion et se réjouir de l'institution de ce comité.

M. Brooks: Monsieur l'Orateur...

M. Pouliot: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Témiscouata.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Je ne veux pas être injuste à l'égard de l'honorable député de Royal (M. Brooks), mais j'étais le dernier sur la liste au moment où j'ai envoyé mon billet. Personne n'a envoyé un mot à M. l'Orateur pour lui dire qu'il devait parler avant moi. Mon nom suivait celui de l'honorable député junior d'Halifax (M. Dickey). Je ne veux cependant pas prendre la place de l'honorable député de Royal et, s'il désire prendre la parole, je me ferai un plaisir de reprendre mon siège.

M. Brooks: Allez-y.

M. Pouliot: Merci.

Le premier alinéa de la proposition de résolution renferme, monsieur l'Orateur, un résumé de toute la question sociale. Je félicite l'industrieux et diligent ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de s'en être fait aujourd'hui le parrain. Il est opportun que les membres du Parlement se réunissent pour débattre toutes ces questions sans esprit de parti, afin d'en arriver aux conclusions les plus avantageuses pour tous.

Comme l'a signalé le député junior d'Halifax, nous examinerons objectivement l'ensemble de la question dans l'intérêt de ceux qui doivent bénéficier de toute loi adoptée par le Parlement. A ce stade de la discussion, je tiens à féliciter tous ceux qui ont traité cette question très importante. Qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre que des amis à moi, l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand), l'honorable représentant de Compton-Frontenac (M. Blanchette) et l'honorable député de Bellechasse (M. Picard) ont porté un intérêt tout spécial au problème.

J'en conviens, les membres du parti conservateur-progressiste, ceux de la C.C.F., ceux du groupe créditiste et même mon ami le représentant indépendant de Chicoutimi (M. Gagnon) s'intéressent également à la question. Nul ne prétendra qu'il l'a plus à cœur que les autres. Nous nous y intéressons tous et nous nous efforçons tous de faire de notre mieux pour la population canadienne, surtout pour les invalides et pour ceux dont le malheur peut être soulagé, du moins partiellement.

Tous les députés rencontrent un grand nombre de gens. Ce n'est pas pour me vanter, mais je puis affirmer que quand je vais chez moi, je reçois à mon bureau de cinquante à soixante personnes par jour. Je n'exerce pas ma profession d'avocat car mes fonctions parlementaires ne m'en laissent plus de loisir. J'accepte de temps à autre une cause, mais je ne puis le faire régulièrement.

Mon bureau est presque un salon ou une salle de réception où affluent les gens qui viennent me conter leurs malheurs. Quant à vous, monsieur, vous savez que lorsqu'un pauvre se présente à vous, s'ouvre à vous en vous confiant ses sentiments intimes et des problèmes qu'il ne confierait qu'à un ami, vous êtes flatté de cette marque de confiance. Cela arrive très souvent. Des électeurs viennent demander à leur député de redresser les torts dont ils sont les victimes ou viennent lui raconter leurs malheurs.

Voilà la seule façon dont nous pouvons être informés de l'effet des lois adoptées par le Parlement. Les gens viennent à nous en toute confiance, parlent librement, présentent des requêtes. C'est légitime et je ne m'en plains pas. Aussi longtemps que la population du Canada nous renouvellera nos mandats de représentants, il faudra le faire. Cela fait partie de nos fonctions. Je ne m'en plains pas et le jour où je serai tenté de m'en plaindre, je donnerai ma démission, sachant que je ne suis plus digne dêtre député.

Le récit des événements intimes dans la vie de nos électeurs nous permet de nous composer une espèce de mosaïque. Tout député qui écoute ses commettants a dans l'esprit cette image du bonheur et du malheur de certains éléments de la population canadienne. Ceux pour lesquels j'ai le plus de sympathie sont ceux qu'on appelle en français "les pauvres en habit noir", c'est-à-dire ceux qui sont aussi bien habillés que le leur permettent leurs moyens. Ils cherchent à tirer le meilleur parti possible de leur situation. Ils sont trop fiers pour mendier mais, afin de sauver les apparences, ils se présentent sous leur meilleur jour. Personne ne devrait rester insensible aux avances de ces gens encore si fiers, qui viendront vous faire part de leurs embarras et de leurs infirmités. Personne ne devrait faire la sourde oreille à leurs doléances afin de pouvoir les aider un jour.

Une voix: Onze heures.

M. Pouliot: Encore un instant. En parlant ainsi je suis certain que j'exprime les sentiments de mes collègues à la Chambre des communes qui se sont trouvés dans des situations semblables; je suis sûr que tous s'y sont trouvés.

J'estime donc que le problème dont le ministre a saisi la Chambre est un des plus importants à discuter au Parlement. De la discussion jaillit la lumière. Même si la question n'est pas la seule question importante que nous aurons à étudier, elle est certes importante et nous ne devrons pas prendre pour acquis qu'on fera droit à toutes les demandes.

Quand on a accordé la pension de vieillesse à une seule condition, celle de l'âge, j'ai déclaré bien sincèrement qu'on avait commis une erreur. Je l'ai répété à mes commettants et la plupart m'ont approuvé. A mon sens, l'âge ne devrait pas être le facteur qui donne droit à la pension; ce devrait être plutôt le besoin.

Il y a des hommes et des femmes qui n'ont pas atteint soixante-dix ans, mais qui méritent de recevoir une pension. La preuve en est que les pensions aux aveugles sont versées à des gens plus jeunes. Le Parlement a consenti à cela; la seule objection, c'est que l'âge était encore trop élevé.

Une dernière observation puis je proposerai le renvoi de la suite du débat. Les pensions seront versées à même les impôts; mais les pensions aux invalides seront payées à même les impôts acquittés par des gens qui ne sont pas aussi malheureux et qui, bien qu'invalides, sont en mesure de gagner leur vie. Plus les pensions seront élevées, moins les contribuables seront en mesure d'en faire les frais.

Je propose le renvoi de la suite du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Lundi, nous reprendrons le débat sur le discours du trône.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

ALBERTA

APPARITION DU PREMIER RAT VIVANT

A l'appel des motions.

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): Les journaux de la fin de semaine m'ont appris que le premier rat vivant vient d'apparaître en Alberta. C'est exact; je ne plaisante pas, et nous savons très bien ce qui nous menace. Chose assez curieuse, le rat, trouvé à Edmonton, venait de l'est. Comme nous avons tous reçu des journaux d'Edmonton où il était question d'un parcours spécial pour une certaine route, il m'a paru étrange qu'on ait choisi cet animal pour frayer le chemin à travers la broussaille.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

HOSPITALISATION—ADOUCISSEMENT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires anglais et français d'un règlement édicté en vertu de la loi du ministère des Affaires des anciens combattants et promulgué par le décret C.P. 1266 du 10 mars 1950.

Le règlement permet au ministère d'hospitaliser et de traiter les ex-militaires inadmissibles d'après les dispositions actuelles, mais dont les frais d'hospitalisation sont acquittés en vertu d'un plan d'assurance provincial ou particulier, ou encore les ex-militaires qui, n'étant pas assurés, ont les moyens de défrayer eux-mêmes le coût du traitement qu'ils désirent subir dans un hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants.

Les hôpitaux du ministère doivent d'abord traiter les ex-militaires atteints d'une invalidité qui leur donne droit à une pension. Il va sans dire que ces anciens combattants auront la priorité absolue à l'égard des lits dans nos hôpitaux. Les ex-militaires en mesure de payer ne seront admis, en vertu du nouveau règlement, que si les lits ne sont pas requis pour d'anciens combattants y ayant droit.

Nous avons l'intention de mettre le nouveau règlement à l'essai pendant un an. Cela nous permettra de juger de sa valeur et d'établir un barème de tarifs approprié à l'égard des diverses régions du Canada.

Dans l'avenir immédiat, nous ne disposerons pas d'un nombre de lits élevé à cette fin, de sorte que nous ne permettrons pas d'accepter tous ceux qui en feront la demande.

A partir du 31 mars prochain, les bureaux régionaux du ministère des Affaires des anciens combattants et les groupements d'anciens combattants seront en mesure de donner plus de détails à l'égard du programme.

M. Green: La mesure s'appliquera-t-elle à la marine marchande?

L'hon. M. Gregg: Non.

M. Wright: Le ministre fera-t-il connaître les frais qui seront demandés?

L'hon. M. Gregg: On remarquera dans mon énoncé que nous travaillons à dresser ce tarif. D'ici à la fin du mois, le directeur de nos services médicaux confèrera avec tous les représentants régionaux afin de déterminer ces frais. Nous visons à établir un tarif qui peut se comparer dans l'ensemble à celui qui est imposé par les hôpitaux civils dans les diverses régions.

HOSPITALISATION DES EX-MILITAIRES

M. Pearkes: Le ministre nous dira-t-il si le tarif exigé des anciens combattants qui ont droit à l'hospitalisation sera maintenant fixé d'après le plan provincial en vigueur dans la Colombie-Britannique? Les anciens combattants qui ne sont pas en mesure de verser tous les frais d'hospitalisation seront-ils admis ou n'accueillera-t-on que ceux qui peuvent verser intégralement le tarif exigé par les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. M. Gregg: Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, on est actuellement à régler plusieurs points se rattachant à la question qui vient d'être posée. Pour répondre d'abord à la deuxième question, on acceptera les anciens combattants qui verseront intégralement le tarif fixé pour cet hôpital en particulier. On cherche à faire inclure les secours versés en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, en vertu des programmes d'assurance provinciaux.

VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS NON PENSIONNÉES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il reçu des communications réclamant certaines améliorations des dispositions de la loi des allocations aux anciens combattants, relativement aux veuves d'anciens combattants non pensionnés? Dans le cas de l'affirmative, sera-t-il tenu compte de ces demandes avant la présentation du projet de loi destiné à modifier la loi existante?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): J'ai reçu les communications en cause; toutefois je n'ai pas l'intention pour le moment de conseiller à mes collègues de modifier la loi dans le sens des demandes qui nous ont été communiquées.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES CULTIVATEURS—MODIFICATION DU MODE D'ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière on a posé un certain nombre de questions au sujet du décret du conseil nº 458, qui a trait à la dépréciation. La question dont j'ai reçu avis, de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), est ainsi conçue:

Comme ce décret visait l'impôt de 1949 et pourra jeter la confusion chez les agriculteurs qui, conformément aux dispositions de la loi, ont communiqué leurs déclarations provisoires le 31 décembre, le ministre envisagera-t-il de retarder d'une année encore son entrée en vigueur?

A cette question, ainsi qu'aux autres, j'ai répondu que je ferais plus tard une déclaration à ce sujet. Je me propose de la formuler maintenant.

Aux termes des dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, applicable en 1948 et au cours des années antérieures, il n'était pas accordé de dépréciation en dehors de celle qu'autorisait, seul, le ministre du Revenu national, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires. Par contre, la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, applicable en 1949 et au cours des années ultérieures, prévoit que les dégrèvements à l'égard des frais d'immobilisation seront fixés par le gouverneur en conseil. Si l'application du règlement est suspendue, le contribuable est privé du droit de prévoir la moindre déduction à l'égard de la dépréciation en 1949. C'est pourquoi j'ai parlé de la demande de suspension du décret du conseil.

D'importantes modifications ont été introduites par le budget de 1949 et, à la demande de certains députés, le Gouvernement a décidé de modifier la loi de façon que certaines dispositions ne s'appliquent pas aux cultivateurs ni aux pêcheurs. C'était, plus précisément, la nouvelle méthode de calculer la dépréciation et les dispositions de reprise. Dès que le Parlement eut approuvé cette mesure législative, on a préparé des règlements, approuvés par décret du conseil et publiés. Les barèmes applicables aux pêcheurs et aux cultivateurs y sont clairement indiqués. On les a conformés à ceux qui s'appliquent à tous les autres contribuables canadiens, eu égard à ce que pêcheurs et cultivateurs échappent à certaines dispositions de la loi, ainsi que je viens de le rappeler. Par exemple, le taux de 15 p. 100 accordé aux cultivateurs et aux pêcheurs à l'égard du matériel automobile sous le régime dit de la "ligne droite" prévoit une dépréciation de 90 p. 100 en six ans. Les taux de 30 p. 100, sous le régime de la valeur décroissante à l'égard du matériel automobile, applicables à tous les contribuables à l'exception des cultivateurs et des pêcheurs, prévoient une dépréciation de 88·24 p. 100 en six ans.

L'écart est,—je l'ai indiqué dans ma réponse,—plutôt favorable au cultivateur.

TARIFS-MARCHANDISES

NOUVEAU RELÈVEMENT DE LA PART DES CHEMINS DE FER—DEMANDE DE SUSPENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Je désire poser une question au ministre des Transports. Elle découle d'une dépêche de la Presse canadienne, en date de samedi, selon laquelle les compagnies de chemins de fer sollicitent la permission de relever le tarif-marchandises de 3·4 p. 100 de plus. Je voudrais savoir si le Gouvernement songe à différer, aux termes de l'article 52 de la loi des chemins de fer, la mise en vigueur du relèvement de 8 p. 100 déjà autorisé, ou toute autre augmentation des tarifs-marchandises, jusqu'à ce que la Comission royale sur les transports ait soumis son rapport et que la Commission des transports ait terminé son enquête générale sur les tarifs-marchandises?

L'hon. Lionel Chevrier (Ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que le chef du parti de l'honorable député a déjà posé cette question sous une autre forme durant la présente session. A tout événement, si mes souvenirs au sujet de l'article 52 sont exacts, les pouvoirs du gouverneur en conseil à ce sujet ont un caractère judiciaire. A ma connaissance, on ne les a jamais exercés depuis la Confédération, sauf une fois. Or les circonstances en ce moment ne me semblent pas assez graves pour justifier l'exercice de ce pouvoir.

LE BLÉ

ACCORD INTERNATIONAL—CONFÉRENCE DE LONDRES—NOUVELLE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce au sujet de la conférence internationale du blé qui s'ouvre à Londres aujourd'hui. Est-il en mesure de dire quelle sera l'attitude des représentants du Canada à cette conférence en ce qui concerne la nouvelle répartition des approvisionnements mondiaux de blé et, en particulier, combien de boisseaux de plus on attribuera au Canada en vertu du nouvel arrangement?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Les représentants du Canada ont reçu l'ordre de favoriser l'adhésion de l'Allemagne et du Japon à l'accord. Certaines nations s'y opposent, mais le Canada y est favorable.

Si ces deux pays sont admis, l'accord visera 100 millions de boisseaux de blé de plus par année, quantité qui permettra au Canada de recouvrer les 230 millions de boisseaux qu'on estimait tout d'abord être sa juste part des débouchés mondiaux. C'est à peu près tout ce que nous pouvons nous engager à fournir de façon continue. Il y a certains détails des arrangements de cette année et des deux années suivantes que je préfère ne pas révéler tant qu'on ne les aura pas annoncés à Londres. Ils ont été élaborés en vertu d'une entente conclue avec les États-Unis; s'ils sont adoptés, ils seront très satisfaisants à ceux qui sont chargés de la vente de la récolte canadienne de blé.

IMMEUBLES PUBLICS

ÉDIFICE ALVIN, DE VANCOUVER—NOUVELLE ÉVALUATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): La presse de Vancouver annonçait samedi que la durée de l'option sur l'immeuble Alvin pourrait être prolongée au delà du seize de ce mois. De plus, à la demande du ministre, deux évaluateurs de Vancouver procéderaient à une nouvelle évaluation de l'édifice. Est-ce exact? Quels bureaux d'évaluateurs a-t-on choisis?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): A la suite des observations de mon honorable ami, l'autre soir, j'ai demandé à mes fonctionnaires de confier à deux bureaux d'évaluateurs de Vancouver le soin d'évaluer l'immeuble Alvin. Les évaluateurs ont accompli leur tâche mais n'ont pas encore soumis de rapport. Il s'agit de MM. McCarter et Nairn, architectes, et de la *Northern Construction Company* et la *J. W. Stewart Limited.* Si je multiplie les évaluations, le coût de l'immeuble va s'accroître.

LE BUDGET

DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Le ministre des Finances peut-il me dire s'il est exact, comme l'affirme un communiqué de presse, que le budget sera présenté ce mois-ci? Sinon, quand le sera-t-il?

L'hon. Douglas Abbott (Ministre des Finances): Les journaux font de prudentes conjectures, comme d'habitude. Je ne suis pas encore en mesure de dire à quelle date nous pourrons présenter le budget, mais nous le présenterons le plus tôt possible.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 9 mars, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), a donné à entendre, lorsqu'il a présenté son premier rapport sur la conférence de Colombo, que je devais prendre part au présent débat. Mes remarques porteront sur quatre points principaux, soit: la convention de Mysore sur l'Organisation internationale du travail; la conférence du Commonwealth à Colombo; notre situation, au point de vue économique, dans ces pays; enfin mes propres réflexions et conjectures sur les mesures que nous pourrions prendre.

Qu'il soit bien entendu que, en l'occurrence, je parle uniquement en mon nom personnel. Avant d'aller plus loin, cependant, je tiens à offrir les félicitations d'usage aux deux députés qui ont proposé (M. Larson) et appuyé (M. Dumas) l'Adresse en réponse au discours du trône. Mes compliments, qu'ils ont bien mérités, prendront cependant une tournure un peu différente de la tournure habituelle. Ces deux représentants ont eu l'occasion de se faire mieux connaître de la population canadienne en général. Cela nous est très encourageant d'entendre les jeunes députés prononcer leur premier discours à la Cham-

bre. Il est également encourageant pour la population de voir sortir constamment de ses rangs de jeunes hommes de talent, ayant la formation et la préparation voulues pour combler les vacances qui se produisent dans les cadres du gouvernement du Canada. Le fait que ces hommes jeunes aient montré la volonté et le courage d'embrasser la carrière parlementaire est une des raisons qui font avoir tellement confiance en notre régime démocratique.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance au premier ministre (M. St-Laurent) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous avoir permis, à ma femme et à moi, de faire ce long voyage, qui a été, pour nous, intéressant et instructif. C'est notre vœu le plus cher à tous deux que le Canada retire de ce voyage d'aussi grands avantages que nous en avons retiré nous-mêmes; mais je me demande si cela est possible.

J'ai l'intention de parler de l'assemblée de l'Organisation internationale du travail, car ma principale mission à l'étranger était d'y assister. Je suis également d'avis que l'OIT accomplit un travail très utile et mérite bien notre appui. C'est une des organisations internationales les plus anciennes et les plus efficaces. Fondée après la Grande Guerre comme organisme de la Société des Nations, c'est la seule qui ait survécu à la deuxième guerre mondiale. Le nombre de ses membres a bien augmenté depuis quelques années, ce qui, avec l'accroissement de ses travaux, indique bien la vigueur de l'organisme et l'appui qu'il reçoit. Ne compte-t-il pas aujourd'hui plus de soixante États Membres?

L'Organisation internationale du travail cherche à encourager et favoriser la justice sociale dans tous les pays. Elle s'efforce, grâce à de meilleures relations industrielles, d'améliorer le niveau de vie et, grâce aussi à des ententes et à une législation internationale, d'assurer la stabilité économique et sociale. Il s'agit d'un organisme qui sort du commun, puisqu'il comprend les représentants de trois parties intéressées: les gouvernements, les patrons et les ouvriers. Voilà, selon moi, le secret de sa force. Les délégués de l'OIT savent comprendre le point de vue des autres et s'efforcent de créer l'harmonie dans la diversité. Ses réunions ont aussi un caractère exceptionnel en ce sens que jusqu'aujourd'hui, du moins, on n'y a presque pas observé de ces divergences d'opinions doctrinales ni politiques qui ont tant gêné le travail de l'Organisation des Nations Unies.

Le conseil d'administration de l'OIT se réunit quatre fois par année. J'ai assisté à Mysore, à la fin de décembre et au début de janvier, à sa cent-dixième réunion, qui avait un sens particulièrement significatif et important, étant donné que c'était la première fois, depuis trente ans qu'existe l'OIT, que son conseil d'administration se réunissait en Asie. C'est un indice de l'intérêt croissant que les pays de l'Europe et les Amériques portent à cette partie du monde, en même temps qu'un hommage aux nouvelles nations indépendantes qui se sont constituées. En choisissant l'Inde pour y tenir sa réunion, l'OIT s'est montrée désireuse de s'acquitter de ses obligations envers toutes les régions et de mettre en pratique les principes de l'universalité.

La réunion de l'Inde a permis d'appeler l'attention sur les problèmes nombreux et ardus qui se posent en Asie, tant dans le domaine social que dans celui du travail. Elle a fait ressortir combien le besoin d'aide financière et surtout d'aide technique est pressant dans ces pays. La réunion a fait voir les graves conséquences auxquelles on peut s'attendre si une telle aide fait défaut. Tous les délégués, je crois, ont bien compris qu'ils ne pouvaient, dans leur propre intérêt, fermer les yeux sur les nombreux problèmes que pose le relèvement social et économique de l'Asie et qu'il était illusoire d'essayer d'établir un haut niveau de vie dans une moitié du monde alors que, dans l'autre moitié, la population doit lutter pour son existence.

Durant l'intervalle entre les réunions et pendant les fins de semaine, j'ai parcouru, en voiture, près de 400 milles dans la région méridionale de l'Inde. Mysore est une région un peu isolée. Aussi, ce que nous y avons vu, quoique typique de la vie rurale dans l'Inde, ne figure pas dans le guide du touriste. Nous avons pu admirer beaucoup de belles choses et apprécier une bonne partie des richesses potentielles de ce pays enchanteur.

Peut-être le programme de la réunion de l'organe directeur intéresse-t-il les honorables députés? Il leur donnera une idée de l'ampleur de la tâche de l'Organisation. Je termine donc ce bref exposé par quelques observations sur un ou deux des articles les plus importants du programme.

Je n'en signale que quelque-uns pour donner une idée des sujets étudiés: propositions relatives aux bourses d'études; questions ayant trait à la liberté d'association; rapport sur les mesures prises contre le chômage; sécurité dans les houillères; statistique de la main-d'œuvre; rapport du comité sur les employés à salaire et les travailleurs professionnels; rapport du comité relatif à la récréation; rapport du comité sur l'embauchage des jeunes; rapport des membres du comité sur les spécialistes en matière de sécurité sociale; rap-

port du comité de l'assistance technique; projet d'établissement d'un comité consultatif pour l'Asie.

Voilà quelques-uns des vingt-six articles au programme de la session.

L'une des propositions les plus intéressantes est celle qui a trait aux bourses d'études. Le conseil d'administration est convenu d'établir un régime de bourses d'études propre à permettre aux jeunes hommes et jeunes femmes, surtout ceux des pays peu évolués, d'obtenir une formation pratique dans les pays plus avancés au point de vue technologique. Ce programme de bourses s'ajoutera au programme analogue, mais plus important, qui existe déjà à l'ONU. En adoptant la proposition, l'OIT a reconnu que les pays peu évolués ont besoin d'aide technique.

La sécurité sociale était une autre importante question à l'ordre du jour. Peu après la première Grande Guerre, l'OIT a rédigé des conventions et des vœux portant sur des normes de sécurité sociale. Ces normes ont servi de modèle à plusieurs pays dans l'élaboration de leurs mesures nationales de sécurité. L'OIT se propose maintenant de remanier ces vœux et conventions, afin de les fusionner et de les adapter aux progrès réalisés en ces dernières années. Elle a ordonné à une commission de spécialistes de reviser ces documents internationaux et d'établir les objectifs et les normes minimums d'un programme d'ensemble bien équilibré.

A la 110e session du Bureau de l'OIT, la question la plus épineuse, la plus contentieuse et la plus importante fut sans doute la proposition invitant l'OIT à constituer une commission internationale de conciliation et d'enquête sur la violation des droits syndicaux ou de la liberté d'association, dont certains États Membres sont censés s'être rendus coupables. Il va sans dire que le Canada a appuyé la proposition, parce qu'il tient à préserver les droits et les responsabilités des syndicats sur le plan international aussi bien que national.

La proposition approuvée par le Bureau prévoit la création d'une commission internationale qui enquêterait sur toute accusation sérieuse d'infraction aux droits syndicalistes. Elle se composerait de neuf membres, tous reconnus et respectés comme autorités dans le domaine des questions ouvrières. Le Bureau examinerait d'abord toutes les plaintes soumises à la commission afin de rejeter les accusations futiles. Elle n'enquêterait donc que sur les griefs légitimes.

Comme le gouvernement intéressé doit prier la commission d'intervenir avant qu'elle puisse se mettre à l'œuvre, il reste à savoir jusqu'à quel point la Russie et ses pays satellites permettront à un organisme international d'enquêter sur ce qui se passe en deçà de leurs frontières.

En terminant mon rapport sur la réunion de l'OIT, je signale que le fonctionnement de cet organisme m'a vivement impressionné. Je suis très fier que le Canada en fasse partie depuis son établissement et qu'il compte parmi les huit grandes nations industrielles. Nous sommes toujours restés en contact étroit avec l'OIT dont nous avons, d'ailleurs, accueilli le secrétariat pendant la guerre. J'espère que le Canada continuera de participer le plus possible aux travaux de l'organisme.

Ceux qui aimeraient obtenir de plus amples renseignements sur la question pourront consulter le rapport détaillé qui a été adressé au ministre du Travail.

Une fois terminée la réunion de l'Organisation internationale du travail à Mysore, région dont j'ai dit qu'elle était plutôt isolée, nous avons eu l'occasion de voir comment on vit dans les villages de l'Inde. Nous avons laissé notre avion à la première étape de notre voyage vers Bangalore. Quelque 90 milles nous séparaient de Mysore. Les villages indiens se succédaient tout le long de ces 90 milles. Nous avons passé dix jours à Mysore, puis nous sommes revenus, en voiture, vers Bangalore. Là, nous avons pris l'avion jusqu'à Madras et de Madras jusqu'à Colombo. A ce dernier endroit, nous nous sommes joints à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la conférence des ministres des Affaires étrangères.

Je tiens à dire combien j'étais heureux de l'occasion d'assister à cette conférence, de rencontrer des hommes que nous connaissons par nos lectures mais que nous avons rarement l'occasion de voir. Pour moi,—et je m'écarte ici des sentiers ordinaires,—le plus heureux résultat de l'organisation de cette conférence ne découle pas des discussions qui ont eu lieu à la conférence elle-même, mais bien plutôt des discussions qui se sont déroulées aux réceptions et aux réunions mondaines qui nous ont été offertes à Colombo et à Mysore. Chacun des délégués avait alors l'occasion de s'entretenir librement avec ceux qu'il avait comme voisins à ces divers déjeuners et autres réunions. La bonne volonté qu'a provoquée cette conférence en valait vraiment la peine.

Je ne voudrais pas donner à la Chambre ni au pays l'impression que nous étions une bande de nomades qui faisions le tour du monde sur un tapis magique, un œil magique tourné vers les oasis, les conforts et l'hospitalité, et que nous ne voulions travailler que dans ces endroits. Œil magique ou non, le

voyage a été bien organisé. Nous avons partout reçu un accueil amical et fort hospitalier. J'espère que certaines de mes paroles ou du moins, un peu de la sincérité que j'y mets, retourneront dans ces pays qui nous ont accueillis pour nous fêter si agréablement et nous donner l'occasion de les voir et de les connaître.

M. Harris (Danforth): Pendant que le ministre pense à Colombo et aux endroits qui l'ont fêté à divers moments, peut-être dirait-il quelque chose d'encourageant pour les indigènes de Colombo, en ce qui concerne la comparaison de leur niveau de vie au nôtre et l'aide que les Canadiens sont disposés à leur accorder.

L'hon. M. Mayhew: J'espère que rien de ce que j'ai déjà dit ou pourrai dire à l'avenir ne sera en aucune façon de nature à insulter ces gens. C'est même le contraire qui est vrai. Je serais volontiers optimiste, si l'on me demandait de vivre dans ce pays. A mon avis, les gens y ont d'excellentes raisons d'avoir foi en l'avenir et je serais le dernier à faire preuve de pessimisme en ce qui concerne l'Inde, le Pakistan, le Ceylan et les autres pays que nous avons eu l'avantage de visiter.

Nous entendons beaucoup parler de l'immensité de la tâche qui consiste à assurer un meilleur niveau de vie à ces hommes magnifiques et travailleurs. Ils sont aussi bons que qui que ce soit au monde et tiennent beaucoup à progresser. Ceux d'entre vous qui s'intéressent à cette question feraient bien de lire l'article qui a paru sous la signature de M. Edwin Miller dans le numéro de mars du *Reader's Digest*. Il y verront ce qu'il serait possible de faire sans dépenser beaucoup d'argent. On doit se souvenir que ni l'Inde ni Ceylan,—c'est d'ailleurs le cas pour tous les pays sud-asiatiques,—ne sont des contrées à une seule récolte. Ils n'ont aucun mal, à condition que l'eau ne manque pas, à recolter trois, quatre, voire, en certains endroits, cinq moissons par année.

On doit aussi se rappeler que cette partie du monde, du point de vue des instruments aratoires, est tout à fait arriérée. Je crois qu'elle est la victime du même complexe dont le Canada est lui-même saisi. Elle craint autant de voir l'instrument moderne déplacer l'ouvrier que nous craignons l'immigration, pour la même raison. Pourtant ils apporteront l'un et l'autre la prospérité; l'instrument perfectionné dans l'Inde, l'immigration au Canada.

Quiconque du Canada ou des États-Unis songerait à employer un tracteur, une grosse moissonneuse-batteuse ou une lourde charrue ne serait pas compris là-bas, et ces machines ne feraient pas l'affaire, vu que les terres arables sont divisées en lopins de trois, quatre ou cinq acres. Une famille ne pourrait cultiver convenablement des lopins plus grands, si elle veut en tirer trois ou quatre récoltes au cours de l'année.

Je devrais peut-être faire part à la Chambre de mes observations. En matière d'irrigation,—et mes remarques sont surtout vraies de l'Égypte,—nous avons constaté que ces gens puisent l'eau avec des seaux à la rivière, puis la transportent au sommet de la rive et la versent dans un canal d'irrigation. Dans certains cas on se sert d'un manège à plan incliné pour pomper l'eau. D'autres emploient l'ancienne méthode de la vis d'Archimède, dont le principe est bien connu de tous. D'après cette méthode un homme tourne une manivelle et fait monter une petite quantité d'eau. Une pompe comme on en voit partout au Canada permettrait probablement d'irriguer vingt fois plus de terrain que ces gens n'en peuvent irriguer par ces divers moyens.

On voit donc par là que le problème n'est ni colossal ni spectaculaire. Au contraire on s'y attaque par des moyens bien simples. Il y aurait lieu d'encourager ces gens à constater si nos instruments modernes ne pourraient pas leur être de quelque utilité. C'est un nouveau pays qui se reprend à vivre, sous la direction d'un nouveau chef. Il va de l'avant à un rythme qui commande l'admiration de tous et réclame très peu d'encouragement. A mesure qu'il progressera, il accroîtra sa production de caoutchouc, de thé, de café, d'épices et de toutes les denrées dont nous avons besoin chez nous, et qui seront disponibles en plus grande quantité lorsqu'il se mettra vraiment à l'œuvre. J'ai confiance que ce pays atteindra rapidement un niveau élevé de production.

Je crois bien m'écarter complètement du sujet que j'avais l'intention de traiter. Je ne consacrerai pas trop de temps aux observations que je m'étais proposé de formuler ni au discours qu'on m'avait quelque peu aidé à préparer soigneusement, mais que je ne puis terminer faute de temps.

J'aimerais traiter un point qu'on a passé sous silence, il me semble, au cours du débat, jusqu'à présent. On semble croire que les entretiens qui ont eu lieu à Colombo n'ont consisté qu'en une conférence des ministres des Affaires étrangères et que toutes les discussions avaient un caractère politique. Bien entendu, il n'en a pas été ainsi. Il s'y est déroulé en même temps des pourparlers sur le commerce et les finances. Trois représentants du Canada y ont pris part et travaillé constamment, pendant que l'autre conférence se poursuivait.

Après la conférence de Colombo, nous nous sommes rendus à Karachi où nous sommes restés deux jours avec les habitants de cette capitale du Pakistan. Nous n'avons pas beaucoup visité les autres parties du Pakistan, mais je puis dire qu'à Karachi nous avons vu les travaux d'aménagement de la nouvelle capitale qui, dans quelques années, sera vraiment digne de ce beau pays. Durant notre séjour, cependant, nous avons eu l'occasion de discuter des questions commerciales avec presque tous les ministres. J'étais peut-être en mesure de parler plus librement que mon collègue et de consacrer plus de temps aux entretiens d'ordre commercial, sans oublier, bien entendu, la vente du poisson.

Je crois que nous avons remporté beaucoup de succès à ces conférences. J'ai devant moi des chiffres se rapportant au commerce et qui intéresseront peut-être les honorables députés. Ces chiffres démontrent qu'entre Ceylan, le Pakistan et l'Inde, ce n'est qu'avec Ceylan que nous avons une assez forte balance commerciale favorable. Au cours de 1949, nos exportations à Ceylan se sont chiffrées par environ $2,159,000 et comprenaient principalement les denrées suivantes: produits laitiers, traverses de chemins de fer et papier-journal. Au cours de la même année, nous avons importé pour $11,635,000 de marchandises comprenant du thé pour une valeur de $8,765,000 et du caoutchouc pour une valeur de $1,593,000.

En 1949, nous avons exporté au Pakistan des marchandises pour une valeur d'environ $18,097,000, notamment: véhicules commerciaux, plus de deux millions de dollars; matériel destiné à la défense, plus de huit millions; navires et avions, un million. Durant la même période, nous avons importé des denrées pour environ $1,193,000, surtout du jute et du thé.

Les exportations du Canada à l'Inde, en 1949, ont atteint $72,551,000; nous y avons expédié du blé et de la farine pour une valeur de $22,960,000, ainsi que des locomotives et leurs pièces pour une valeur de $27,125,000. Nous avons exporté vers ce pays d'autres produits importants: papier-journal, rails et autre matériel pour voie ferrée, véhicules commerciaux, wagons de chemin de fer, métaux non ferreux, engrais chimiques, aluminium et navires. Au cours de la même période, nous avons importé des marchandises pour une valeur de $26,233,000. Voici quelques détails à cet égard: thé, $8,555,000; tissus de jute, $10,528,000; noix, $1,564,000; tapis, $1,270,000.

Partant de l'Inde, nous nous sommes arrêtés quelque temps à Singapour. Les fonctionnaires gouvernementaux et les hommes avec lesquels nous nous sommes entretenus, loin de manifester de la crainte, se sont montrés plein d'optimisme, bien que les troubles politiques dont le Nord de la Fédération malaise et l'Indonésie sont le siège puissent nuire au commerce du caoutchouc et de l'étain.

En 1949, le Canada a exporté à Singapour pour environ $5,439,000 de marchandises, dont $1,741,000 de produits laitiers, $800,000 de véhicules commerciaux et de pièces, plus de $400,000 de farine et $450,000 de papier-journal. Au cours de la même période, nous avons importé pour plus de $16,208,000 de cette même région, les principaux articles étant le caoutchouc (valeur $10,139,000) et l'étain ($4,834,000).

Notre escale suivante fut probablement la plus impressionnante. Nous venions de toucher le sol de Hong-Kong après avoir été habilement dirigés dans un pays couvert de montagnes, et malgré de bas nuages, lorsque deux pneus de l'appareil crevèrent. Jamais deux crevaisons n'ont fait l'objet de tant d'attention.

Là encore la confiance régnait et l'activité était intense. La désorganisation du commerce avec la Chine s'y fait sentir, cependant, et les magasins et entrepôts sont remplis de denrées qui seront expédiées en Chine lorsque le commerce reprendra.

L'an dernier, le Canada a exporté à Hong-Kong des marchandises d'une valeur approximative de dix millions de dollars, dont $3,438,000 de farine de blé, plus de $840,000 de stylos et $490,000 de papier-journal, outre diverses quantités de poissons, de laitages et d'engrais chimiques. Durant la même période, nous avons importé de Hong-Kong des denrées d'une valeur de $2,989,000, y compris $810,000 d'étain, $230,000 de cacahuètes et $185,000 de pièces pyrotechniques. Nos derniers entretiens commerciaux ont eu lieu à Tokyo avec le général MacArthur et les membres de son état-major, ainsi qu'avec des ministres, des fonctionnaires et des hommes d'affaires japonais. Ce n'est que le premier janvier que nous avons fait part aux autorités japonaises de notre politique en matière de commerce extérieur. Néanmoins, nous nous étions assurés du désir du Japon de dépenser au Canada autant de dollars que nous avions dépensés dans ce pays et de son intention de ne pas favoriser d'autres pays à monnaie ferme au détriment du Canada.

Durant 1949, nous avons exporté au Japon des denrées d'une valeur de $5,860,000, y compris de la pâte de bois pour une valeur de $2,145,000 ainsi que du whiskey, du bœuf, du papier-journal, du nickel et du soufre pour une valeur de $818,000.

L'an dernier, nos importations du Japon se sont chiffrées par $5,551,000, dont environ

$950,000 en jouets, environ $1,350,000 en textiles et leurs produits, et environ $493,000 en oranges et de petites quantités de porcelaine, de poterie et de thé.

Il faudrait, selon moi, négocier bientôt un traité de paix avec le Japon. Je ne sais vraiment pas ce qui pourra se produire tant qu'on en sera pas venu là et que le Japon ne saura pas ce que lui réserve l'avenir. Le Japon a perdu ses colonies, un cinquième de son territoire seulement est cultivable, sa population s'accroît et il ne peut vendre que ce que ses habitants fabriquent de leurs propres mains. Pas plus le Canada que les États-Unis ne tiennent à acheter les produits du Japon, parce que nous craignons le chômage chez nous. Il faut cependant bien envisager la situation et, à mon avis, personne ne peut prévoir ce que l'avenir réserve au Japon tant que le traité de paix n'aura pas été négocié.

Je n'entends pas m'immiscer dans les questions relevant du ministre du Commerce (M. Howe). J'aimerais cependant soumettre une proposition qui, je crois, a quelque valeur. D'ailleurs, on ne saurait soumettre de plan qui ne se fonde sur de fortes conjectures et ne soit que très difficilement réalisable.

Nous sommes dans une situation privilégiée du point de vue des exportations. De façon générale, nous avons pu équilibrer assez bien nos exportations outre-mer pour solder notre déficit en devises américaines. Jusqu'à récemment, notre commerce outre-mer nous paraissait plutôt une opération financière qu'un débouché pour nos produits d'exportation. Mais depuis quelques années, notre problème, tout en restant foncièrement le même, a considérablement changé d'aspect. Notre déficit en devises américaines diminue petit à petit et depuis quatre ans nos industries se sont beaucoup adaptées aux nouvelles exigences du commerce international.

Il n'en reste pas moins que ces marchés d'outre-mer continuent d'être indispensables pour certaines matières premières,—le blé, la farine, le tabac, le poisson, le fromage, les œufs et le bacon,—et certains produits ouvrés, par exemple les véhicules automobiles, le textile, le caoutchouc, la machinerie et les produits chimiques. Quant aux premiers, les restrictions imposées par les pays d'outre-mer vont entraîner chez nous l'accumulation d'excédents exportables; quant aux autres, celle des produits ouvrés, les restrictions amèneront chez nous du chômage. Le gouvernement fédéral sera obligé de prendre diverses mesures pour faire face à ces problèmes mais, au fond, le problème sera identique et analogue quant à sa source, et il se résoudra de la façon la plus efficace par des mesures qui seront de nature à accroître notre commerce avec les pays d'outre-mer. C'est pourquoi, il nous faut trouver des moyens d'exporter nos excédents dans les pays situés en dehors de la zone du dollar, et d'obtenir en échange les produits qu'il nous faut. Il est évident que nous ne pouvons trouver de solution si nous nous attachons soit à la zone du dollar, soit à celle du sterling. Ce n'est pas un problème financier, mais c'en est un échange de produits. Le problème, pour le Canada, sort peut-être du commun, aussi sa solution dépend d'un remède qui sort du commun. Bref, notre pays doit trouver un compromis.

A cause du caractère assez élémentaire de notre ancienne technique commerciale nous manquons, à plusieurs égards, des moyens nécessaires à la solution de problèmes de ce genre. Nous n'avons pas les connaissances que possèdent les établissements de courtage et de commerce européens, connaissances en matière d'expédition et ainsi de suite. Le bloc du sterling jouit de ces moyens et s'en sert à l'égard du commerce européen et oriental. Il en résulte que nos exportateurs n'ont aucun contact direct avec des marchés qui pourraient accepter nos produits et exporter chez nous en retour. Plusieurs pays ne gagnent peut-être pas tous les dollars que les ventes ou la production pourraient leur assurer. Les sociétés canadiennes qui veulent faire le troc se voient souvent engagées à vendre un produit qui ne les intéresse aucunement. On pourrait surmonter ces difficultés, en bonne partie, en étendant la portée des échanges de produits dont nous avons surabondance.

Les sociétés par actions ayant été formées à l'origine pour s'occuper du commerce extérieur, alors qu'il n'existait aucun mode de financement international, il conviendrait peut-être d'étendre la portée du principe en cause. Au lieu de nous en tenir à des sociétés individuelles, nous pourrions créer un lien d'interdépendance entre les sociétés. Nous pourrions établir, ainsi, une société nationale d'exportation et d'importation qui s'occuperait, en premier lieu, des pays qui achètent actuellement peu de nos produits. Ce serait peut-être plus facile au Canada que dans n'importe quel autre pays puisque une grande partie de notre commerce se trouve concentré aux mains d'un petit nombre d'entreprises. D'autre part, l'État prendra peut-être possession bientôt d'une grande partie de nos excédents de produits primaires.

Il semble donc possible de mettre au point au Canada une formule d'entente entre les groupes très considérables de fabricants, les grossistes. Le Gouvernement pourrait, par

l'entremise de ses commissaires du commerce, fournir une aide appréciable aux administrateurs et aux capitalistes qui leur permettrait d'effectuer des transactions bilatérales et d'obvier au manque de moyens qui paralyse toute société livrée à ses seules ressources. L'organisme créé à cette fin pourrait faire l'échange de colis de marchandises diverses du Canada contre des importations diverses de pays liés au dollar et lesdites marchandises pourraient comprendre évidemment des biens de production ainsi que des vivres et des matières premières.

C'est un instrument que l'on pourrait mettre à l'essai dans la mesure où il constitue un nouveau moyen de résoudre les problèmes qui naissent des excédents et du chômage. A moins de recourir à une formule de ce genre, il y a danger que les diverses commissions qui s'occupent des excédents ne les donnent indépendamment les unes des autres et qu'on ne tente également de remédier aux effets divers du chômage local au moyen d'assistance publique, de travaux publics ou d'autres mesures qui atténueront, mais ne feront pas disparaître la cause du mal.

Cette dernière opinion m'est personnelle, elle est le fruit de mes réflexions pendant mon séjour là-bas et depuis mon retour. Il nous faut trouver une solution à ce problème. Si quelqu'un a une meilleure formule à proposer, qu'il nous le dise. Je dois dire à la Chambre qu'en offrant cette proposition, je ne parle pas au nom du Gouvernement, pour qui, j'imagine, la formule est nouvelle.

M. J. A. Charlton (Brant-Wentworth): Qu'il me soit d'abord permis de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Larson et Dumas) de l'admirable façon dont ils se sont acquittés d'une tâche vraiment difficile si l'on tient compte des sujets qu'ils avaient à traiter. J'adresse aussi mes meilleurs vœux à l'honorable représentant de Grey-Bruce (M. Harris), qui est devenu ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Je répéterai sans doute bien des choses déjà traitées par d'autres; cependant, je n'ai aucunement à m'en excuser, si l'on songe au discours qu'a prononcé mercredi dernier le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Son discours du 28 mai 1949, dont nous avions lu le compte rendu, aurait dû suffire, et il aurait pu éviter de doubler ses torts d'un affront en le répétant. Un grand nombre de cultivateurs canadiens partagent sans doute mon avis. Je ne vois pas du tout ce que le ministre cherchait à démontrer, à moins qu'il n'ait voulu,—ce qui est certes superflu,—nous convaincre qu'il est l'un des plus habiles politiciens,—avec un grand "P",—que le Canada ait connus.

Le programme de prix modiques auquel les cultivateurs canadiens se sont soumis pendant la guerre est, à ma connaissance, le seul du genre dans le monde entier. Il est donc juste que le Gouvernement les récompense en leur garantissant pendant l'après-guerre, alors que les rajustements économiques risquent de nuire à l'agriculture, un certain degré de stabilité. D'ailleurs, il le leur avait promis. Je tiens maintenant à citer un extrait du discours diffusé à la nation le 4 décembre 1943 par l'ancien chef du parti libéral, M. King. Voici:

Ce soir, je désire remercier les cultivateurs canadiens du magnifique concours qu'ils ont apporté à l'effort de production. Je les invite également à continuer la lutte contre l'inflation en conservant leur appui au plafonnement des prix. S'il faut, en vue de gagner la guerre, demander aux cultivateurs de se contenter de prix restreints, nous estimons qu'ils ont droit à des prix minimums susceptibles de les protéger contre une crise agricole après la guerre. A la prochaine session, le Gouvernement se propose donc d'inviter le Parlement à fixer des prix minimums à l'égard des principaux produits agricoles; c'est là une partie intégrante de son programme d'après-guerre.

Par conséquent, en 1944, la Chambre a adopté, à l'unanimité, la loi sur le soutien des prix agricoles. Le paragraphe 2 de l'article 9 est ainsi conçu:

Lorsqu'il prescrit des prix aux termes des alinéas *a*) et *c*) du premier paragraphe du présent article, l'Office doit s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables en favorisant l'adaptation régulière des conditions de guerre aux conditions de paix, et tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations.

Les honorables députés savent que c'est là la formule conservatrice-progressiste que notre ex-chef, M. John Bracken, a imposée au Gouvernement, grâce à la pression exercée par notre parti et les associations agricoles de tout le pays.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais pas si j'ai bien saisi les paroles de l'honorable député, tout à l'heure, mais a-t-il bien dit que le ministre de l'Agriculture, qui est absent, était un habile politicien, avec un grand "P"?

M. Charlton: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député ne devrait pas employer une telle expression, surtout lorsque le ministre n'occupe pas son siège.

M. Charlton: Les députés qui se trouvent en face ont applaudi et j'avais l'impression de rendre hommage au ministre.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que l'expression soit permise. Je ne crois pas qu'il soit parlementaire de traiter un honorable député d'habile politicien, avec un grand "P".

M. Charlton: Je supprimerai donc le grand "P".

M. l'Orateur: Je suis d'avis que l'honorable député devrait retirer l'expression; je lui demande de le faire.

M. Charlton: Soit, monsieur l'Orateur. L'automne dernier, cependant, les intentions du Gouvernement étaient précisées dans un projet de résolution inscrit au *Feuilleton* par le ministre de l'Agriculture:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter que l'article neuf de la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles continuera d'être en vigueur pendant toute période ou toutes périodes que le Gouverneur en conseil pourra de temps à autre fixer par proclamation, mais expirera lors de la dissolution du vingt et unième Parlement.

Puisque c'est là la seule disposition de la loi qui soit pratique en ce qui concerne les prix minimums, le projet de résolution semble indiquer que le Gouvernement avait l'intention d'abroger la loi.

Les cultivateurs canadiens, pendant la guerre, grâce à des efforts tout particuliers, avaient pu porter les exportations de bacon à un chiffre maximum de 675 millions de livres au cours des treize mois terminés le 31 décembre 1943. En 1947, nos exportations étaient tombées à 225 millions de livres et, en 1949, on passait un contrat pour 160 millions, la quantité envoyée en Grande-Bretagne dépassant un peu plus de la moitié de ce montant. Nous n'avons jamais compté maintenir les exportations de bacon à leur maximum du temps de guerre, mais nous avions tout lieu de croire qu'on pouvait conserver et qu'on conserverait une partie de ce marché. Je citerai certaines paroles du ministre de l'Agriculture que je trouve à la page 422 du hansard du 24 mars 1945:

J'attirerai votre attention sur les contrats conclus avec la Grande-Bretagne, car, en somme, ce sont eux qui ont établi les prix minimums depuis le début des hostilités jusqu'au moment actuel.

Et plus loin:

Si le Canada peut, d'ici quelques années, produire 450 millions de livres de bacon par an outre la quantité requise pour sa consommation, nous serons en mesure d'approvisionner la partie du marché britannique que nous espérons conserver pour l'après-guerre.

Le Gouvernement actuel a donc promis, entre autres choses, que nous conserverions une bonne partie du marché du Royaume-Uni, mais lorsque le ministre s'est mis à appliquer son programme de régie des subventions et à recourir à d'autres manipulations, plusieurs cultivateurs, surtout ceux de l'Ouest, ont abandonné la production porcine. En 1947, le ministre a expliqué à la Chambre des communes que, dans la négociation des contrats de vivres avec la Grande-Bretagne, une estimation de la quantité que les cultivateurs pouvaient fournir avait remplacé les objectifs qui servaient de stimulants à la production canadienne. Je me rappelle fort bien qu'il prit alors la peine de déclarer qu'il ne s'agissait nullement d'une diminution

[M. l'Orateur.]

effectuée par le gouvernement du Royaume-Uni; mais maintenant il affirme que c'était cela. La vérité, c'est que par suite de sa manipulation des subventions aux céréales de provende le Canada n'a pu, au cours des années subséquentes, remplir ses contrats de bacon avec la Grande-Bretagne, encourageant ainsi et, de fait, contraignant le Royaume-Uni à chercher son bacon ailleurs.

A la suite de chaque diminution prévue dans le contrat, nos exportations ont continué de décliner au-dessous des contingents stipulés. Le ministre et ses collègues savaient, depuis au moins deux ans, comme il l'a reconnu à la Chambre des communes le 10 décembre 1949, que le Royaume-Uni réduirait considérablement ses importations en provenance du Canada. Pourtant, malgré cela, le ministre a obstinément soutenu, durant la dernière campagne électorale, que nos débouchés britanniques n'étaient pas amoindris, qu'ils étaient tout à fait normaux. Des dépêches de la Presse Canadienne, rapportant les déclarations du ministre, le prouvent. Je cite un extrait d'une nouvelle parue le 23 juin 1949:

Comme le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, l'a déclaré ce soir, rien ne prouve l'assertion du chef de la C.C.F., M. Coldwell, selon laquelle le Canada perd le débouché anglais pour nos vivres. M. Gardiner a ajouté: "C'est tout le contraire qui est manifeste".

Puis, le 18 novembre 1949, il aurait dit:

Dans tous mes entretiens avec sir Stafford Cripps et le ministre des Vivres Strachey, a dit M. Gardiner, je n'ai jamais eu l'impression qu'ils n'étaient pas disposés à acheter du Canada tous les produits qu'ils pouvaient se permettre d'acheter.

J'ai eu l'avantage d'entendre le ministre à Brantford, le 5 décembre, quand, dans le discours qu'il a prononcé, dans une soirée agricole, devant la Chambre de commerce de cette ville, il a atteint un point qui ne saurait être dépassé en fait de langage ambigu et de protection de soi. Les observations du ministre me paraissent assez bien exposées dans cet article de rédaction, paru dans le *Journal* d'Ottawa, numéro du 7 décembre:

Notre ministre de l'Agriculture fait une découverte.

A Brantford, lundi soir, notre ministre de l'Agriculture, M. James Gardiner, a dit à la Chambre de commerce qu'on s'est "nettement efforcé en haut lieu de chasser du marché britannique le blé et d'autres produits canadiens". "Depuis deux ans, a-t-il dit, on s'est nettement efforcé en haut lieu de chasser du marché britannique chacun de ces produits (porc, fromage, bœuf, œufs, etc.). Maintenant que s'achève le marché de quatre ans relatif au blé, on s'efforce d'en chasser aussi une bonne partie de notre blé." Ces mots semblent être de Earle Stanley Gardner, auteur de romans policiers, plutôt que de James G. Gardiner, ministre de l'Agriculture du Canada. Mais comme nous devons supposer que le journaliste n'a pas fait d'erreur sur la personne nous devons forcément nous demander comment il se fait que ce n'est qu'aujour-

d'hui que M. Gardiner nous fait part de cette conspiration anglaise en haut lieu contre nos produits alimentaires, si elle dure depuis deux ans? Comment se fait-il qu'il l'a révélée à un auditoire de Brantford et non pas à la Chambre des communes où il aurait dû la révéler et où il aurait pu subir un interrogatoire contradictoire?

Les paroles de M. Gardiner ne nous ont pas surpris du tout. D'ordinaire, nous serions portés à lui dire qu'à Brantford il en a dit trop long ou pas assez et à lui demander de dire qui sont ces Anglais haut placés qui auraient travaillé contre nous. Mais nous croyons que ce que M. Gardiner semble avoir révélé à Brantford ne tient pas du tout de la révélation; il admet tout bonnement maintenant une chose que les Anglais nous disent en toute franchise depuis plus d'un an, chose que M. Gardiner, comme nous-mêmes, savait fort bien mais qu'il refusait obstinément d'admettre à cause des promesses qu'il avait souvent faites à plusieurs. Autrement dit, tout ce qui est arrivé en somme, c'est que les événements ont déjoué M. Gardiner, ont réduit à néant ce que lui-même et certains de ses collègues distingués ont cherché à nous dire à leur avantage politique avant, durant et depuis les élections.

On n'a pas tenu compte dans cet éditorial d'un passage de l'important discours de M. Gardiner,—discours, soit dit en passant, fort opportunément prononcé à Brantford, un des plus grands centres canadiens de fabrication d'instruments aratoires. Le ministre a déclaré que, partisan du libre-échange, il conseillait aux cultivateurs d'acheter là où ils pouvaient écouler leurs produits, c'est-à-dire au Canada. Cette déclaration revient à dire que le ministre préconise, sur le plan national, l'adoption d'un programme d'autarcie. Une telle affirmation, de la part d'un ministre qui fait partie d'un gouvernement voué à la libre expansion du commerce, ne peut qu'étonner ses amis de l'Ouest.

Plus récemment encore, à la dernière séance de la dixième conférence annuelle fédérale-provinciale de l'agriculture, tenue à Ottawa, le 14 décembre, on admettait la défaite. Voici à cet égard, un article du *Globe and Mail*, dépêché par la *Presse canadienne* le 15 décembre 1949. Il porte le titre: "Peu de bacon, pas d'œufs: écroulement des contrats de vivres avec la Grande-Bretagne; quelques possibilités en ce qui a trait au fromage." Et en sous-titre: "M. Gardiner ne conserve que de pauvres espoirs à l'égard de l'agriculture: on lui demande d'établir un régime de soutien des prix."

Voici un passage de l'article:

M. Gardiner, ministre de l'Agriculture, parlant des contrats anglo-canadiens de vivres, a dressé aujourd'hui un sombre tableau pour l'année 1950.

Aucun renouvellement des contrats de 1949 à l'égard du bacon, du fromage, des œufs, du saumon et des pommes, n'est en perspective, sauf à l'égard du fromage et celui-là même est incertain. L'entente de deux ans à l'égard du blé expire l'an prochain.

Le ministre trouvait de plus en plus difficile d'obtenir ces contrats du Royaume-Uni pour en communiquer la nouvelle à la population juste avant Noël. Et pourtant, le premier ministre déclarait à Moncton le 19 mai 1949, comme le rapportait le *Daily Star* de Toronto:

Les perspectives sont plus brillantes aujourd'hui qu'à la fin de la guerre. Là où il est possible de trouver des marchés pour l'exportation des produits canadiens, le gouvernement libéral se charge de les trouver.

Puis l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture fit de son mieux, dans des circonstances difficiles, pour lancer un ballon d'essai à la conférence sur la vie rurale tenue à l'Université Western de l'Ontario, le 28 décembre. Voici une dépêche parue le lendemain, 29 décembre 1949, dans le *Globe and Mail*:

M. McCubbin est d'avis que les cultivateurs seraient mieux sans aide de l'État.

M. Robert McCubbin, député fédéral de Middlesex-Ouest et adjoint parlementaire à M. Gardiner, ministre de l'Agriculture, a préconisé le prompt retour à l'entreprise privée pour la vente des produits agricoles du Canada plutôt qu'au moyen de contrats de l'État.

"Plus tôt le gouvernement fédéral s'abstiendra de la vente des produits agricoles, mieux ce sera pour le cultivateur canadien", a-t-il dit à une centaine de cultivateurs et de jeunes agriculteurs réunis en une conférence de trois jours sur la vie rurale à l'Université Western, d'Ontario.

"Les contrats du Gouvernement, dit-il, avaient leur raison d'être durant la guerre et pendant les deux ou trois années d'après-guerre, mais je pense que les cultivateurs devraient maintenant écouler leurs propres produits."

Je me rappelle fort bien, monsieur l'Orateur, que deux ans après la fin du conflit, notre parti a cherché de son mieux à persuader le Gouvernement de ne plus se mêler des transactions commerciales, mais de laisser les groupements agricoles vendre eux-mêmes les denrées pour le compte des producteurs. Le discours de l'adjoint parlementaire ressemble de très près à celui d'un bon conservateur.

M. McCubbin: Oh non!

M. Charlton: L'article poursuit:

En tant que cultivateur, je me demande si les agriculteurs tiennent à ce que le Gouvernement continue à assurer la vente de leurs produits grâce aux prix minima et aux subventions.

Si le député avait assisté, par tout le pays, à autant d'assemblées de protestation que moi sur ce sujet, il saurait que la réponse à la question est certainement affirmative. L'article continue comme il suit:

Une fois que le contrat avec la Grande-Bretagne à l'égard du bœuf fut annulé, les agriculteurs canadiens expédièrent leur produit vers le marché naturel, les États-Unis, où ils en obtinrent un prix plus élevé. Il en a été de même à l'égard de la volaille. N'est-ce pas en 1948 que nos expéditions de volaille aux États-Unis ont atteint un chiffre sans précédent? Et tout cela s'est fait sans aide de l'État, à souligné M. McCubbin.

Quant à l'avenir des agriculteurs du Canada en matière de marchés mondiaux, a-t-il continué, "notre équilibre commercial avec la Grande-Bretagne est irréalisable. On ne peut demander à une population de 13 millions d'établir un équilibre commercial avec un pays de 50 millions: ce sera toujours impossible. Nous ne pourrons jamais acheter autant de la Grande-Bretagne que nous pourrons lui vendre."

Je voudrais dès maintenant mentionner certains chiffres relatifs à notre commerce avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. N'est-ce pas que depuis quatre ans notre balance commerciale favorable avec la Grande-Bretagne a été inférieure à notre balance défavorable vis-à-vis des États-Unis?

Je tiens à citer ces chiffres-ci: en 1946, le déficit de notre balance de commerce avec les États-Unis s'élevait à 496·7 millions; en 1947, il était de 918·1 millions; en 1948, de 283·6 millions et en 1949, de 427·8 millions. Pour les mêmes quatre années, notre balance commerciale vis-à-vis du Royaume-Uni accusait un excédent de 397·4 millions en 1946, de 564·3 millions en 1947, de 389·2 millions en 1948 et de 401·8 millions en 1949. On se rend compte que tous ces chiffres montrent que le déficit vis-à-vis des États-Unis était plus grand que l'excédent réalisé vis-à-vis du Royaume-Uni. Si nous ne parvenons pas à équilibrer notre commerce avec la Grande-Bretagne, qui ne compte que 40 ou 50 millions de personnes, comment pourrons-nous y réussir à l'égard des États-Unis, dont la population est de 150 millions?

L'article dont j'ai cité un extrait ajoute:

Outre l'inégalité de la population, il y a, a-t-il dit, une autre raison pour laquelle les Canadiens ne réussiront jamais à équilibrer leur commerce avec la Grande-Bretagne. "Nous sommes Américains et, bon gré mal gré, nous conserverons des rapports étroits avec les États-Unis et nous continuerons d'acheter le gros de nos importations des États-Unis. Nous sommes un pays de la zone du dollar et nous le resterons. Même s'il nous faut payer un peu plus cher, nous continuerons à acheter aux États-Unis."

Selon lui, une certaine solution du problème du commerce mondial serait possible si l'on pouvait adopter "une devise commune" pour se débarrasser des taux du change.

On a beaucoup parlé de la décision qu'avait prise la Grande-Bretagne de ne pas renouveler le contrat relatif aux œufs et de réduire ses achats de bacon, "mais il faut se rappeler que les Anglais n'ont pas changé depuis cinq cents ans. Ils sont toujours des commerçants avisés et achèteront là où ils paient moins cher".

Monsieur l'Orateur, il n'est guère flatteur pour la population du Canada de dire que les Anglais, habiles commerçants, achèteront où ils trouveront le meilleur marché. Or le député signale que bon gré mal gré nous paierons plus cher nos importations des États-Unis. Il poursuit en ces termes:

A moins de leur vendre les œufs à un prix aussi bas que les autres pays, ils les achèteront ailleurs. Il en va de même à l'égard du bacon. La Grande-Bretagne achètera notre bacon pourvu que nous puissions l'offrir à un prix aussi avantageux que celui des autres pays.

A son avis, les organisations agricoles devraient arrêter un plan en vue de réduire les frais de production des vivres et de soutenir la concurrence mondiale, surtout celle de l'Europe occidentale, sur les marchés européens.

Monsieur l'Orateur, l'adjoint parlementaire estime-t-il que seuls les cultivateurs doivent diminuer leurs frais de production? Les marchés européens, nous le savons, nous échappent. Toutefois, presque toutes les autres industries au pays sont dans la même situation.

Je serais heureux que l'adjoint parlementaire nous dise comment réduire nos frais sans devenir mineurs du sol; une telle situation, tous en conviendront sans doute, est dangereuse. Les cultivateurs ne se plaignent pas tant du fléchissement des prix que de ce qu'ils sont les seuls producteurs dont le revenu baisse. Sans doute pourrait-on s'attendre à une attitude différente des cultivateurs si les prix des articles manufacturés et des services étaient à la baisse, mais à l'heure présente une telle baisse ne semble guère probable; au contraire la tendance semble à la hausse.

A cause des nouveaux prix prévus au contrat et de leurs répercussions sur tous les prix au pays, les cultivateurs doivent subir cette année une réduction de 200 millions à 250 millions de dollars de leur revenu comparé à la moyenne des deux dernières années.

On a examiné avec soin le ballon d'essai dégonflé que l'adjoint parlementaire a lancé et dont la chute a été si rapide. Le ministre a découvert qu'avec l'avènement des surplus et l'avilissement des prix il ne serait pas si facile de renvoyer son vieux panier usé aux producteurs. On s'attend que les cultivateurs se soumettent à la vieille pratique de l'étranglement; toutefois, l'économie nationale est aujourd'hui mieux équilibrée qu'à l'époque où les producteurs de vivres étaient simplement des scieurs de bois et des porteurs d'eau non organisés. L'agriculture n'est plus seulement un mode de vie, c'est une industrie, d'autant plus qu'elle assure un marché formidable aux articles qui sortent de nos usines et de nos fabriques. Mais encore lui faut-il la puissance d'achat nécessaire à cette fin. La hausse de leur prix de revient et la baisse de leur revenu forcera les ruraux à diminuer leurs achats et bientôt les montants des opérations de banque, les ventes et le niveau mensuel de l'embauchage refléteront leur détresse.

Les cultivateurs, les industriels et le Gouvernement l'ont compris de mieux en mieux à mesure que le chômage s'accentuait au point d'approcher les chiffres élevés des années

30. Il fallait y remédier, mais il s'agissait de savoir comment et à quel moment les critiques venaient de toutes parts. Les gens se réunissaient pour formuler des protestations. Enfin, on a négocié avec la Grande-Bretagne un contrat de fromage et de bacon à des prix sensiblement réduits. Le contrat de bacon prévoyait l'achat de 60 millions de livres de flèches Wiltshire à 29c. la livre. Le Gouvernement devait verser une subvention de $3.50 les 100 livres. Le contrat de fromage prévoyait la vente de 75 à 85 millions de livres, à raison de 25c. la livre, f. à b. Montréal. La subvention à l'égard de ce fromage s'établissait à 3c. la livre.

Le fromage cheddar canadien est le meilleur au monde. C'est un des meilleurs débouchés que nous ayons pour notre production excédentaire de lait. Le Royaume-Uni pourrait et voudrait certes en acheter d'avantage. Cependant, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, si nous voulons conserver ce marché, sachons progresser en matière d'emballage et de mise sur le marché. Je suis d'avis que nous devrions aménager en Grande-Bretagne un établissement de transformation et d'emballage. Quand les meules de cheddar, qui pèsent 90 livres, arrivent outre-mer, on pourrait reclasser le fromage, le couper et l'emballer selon la demande, puis transformer les restes en fromage mou. Nous ne pouvons certes pas espérer continuer d'employer pour la vente du fromage les méthodes vieilles d'un demi-siècle, car il nous faut concurrencer le fromage emballé, provenant de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Il s'agit de savoir mousser la vente de notre produit. C'est sûrement possible.

Le ministre affirme que nous avons quelque excédent de fromage. Le total s'établissait à 38,613,000 livres au 1er mars 1950 et à 27,873,000 livres à pareille date l'an dernier, soit un accroissement de près de 11 millions. Qu'a-t-on fait des 17 millions de livres que le Gouvernement a prises à son compte l'an dernier? Le fromage s'est-il bien conservé ou faudra-t-il le vendre à des établissements de transformation?

Ce n'est que le 26 janvier que le Gouvernement s'est prononcé officiellement sur le prix minimum à l'égard des œufs. Pendant plus d'un mois et demi, il a abandonné à leur sort les producteurs avicoles. C'est pourquoi des troupeaux entiers ont été sacrifiés à des prix dérisoires. Des œufs non classés se sont vendus 16c. la douzaine. Le mal est fait, cependant; donc, à moins que les ventes des couvoirs n'augmentent sensiblement d'ici deux mois, les œufs seront chers à l'automne à cause d'une autre gaffe commise par le Gouvernement. Le prix minimum de 38c. garanti aux marchands auquel s'ajoutent au moins 4c. aux fins d'emmagasinage n'assure rien aux producteurs. Ce chiffre ne permet qu'aux plus compétents de se maintenir. Voilà ce qui explique les faibles commandes passées aux couvoirs. En janvier, par exemple, elles n'atteignaient que le quart de celles du mois correspondant l'an dernier. Les commandes pour le mois de février n'accusent qu'une faible augmentation. Afin d'éviter les grands écarts dans le chiffre de la production, il aurait fallu fixer le prix minimum aussi près que possible du prix de revient moyen. De cette manière, seul le producteur inhabile se voit contraint de liquider ses volailles et on évite les variations subites et prononcées des prix. Voilà un contrat bel et bien perdu, quoi qu'en dise le ministre.

Le 26 janvier, s'adressant au congrès des producteurs laitiers, auquel j'avais l'honneur de participer, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a cherché à justifier un excédent de 10 à 20 millions de livres de beurre entreposé au printemps, c'est-à-dire au début de la nouvelle saison de production. Mercredi dernier, il a encore essayé de dissiper les craintes qu'on pouvait éprouver à l'endroit d'un petit excédent de beurre; il a dit à l'opposition que ce n'était guère que ce que nous demandions il y a une couple d'années. Je pense que le ministre se rend trop bien compte que la situation, à cet égard, n'est plus tout à fait la même qu'il y a un an. Le ministre et son Gouvernement n'ont pas eu le courage de régler comme il l'aurait fallu la question de la margarine. Il s'en est soulagé sur le dos de la Cour suprême et l'a ensuite repassée aux provinces. Maintenant qu'on vend de la margarine, ce n'est plus, comme auparavant, une disette de beurre qu'on craint, mais un excédent comme celui qui existe en ce moment.

Le *Journal* d'Ottawa a publié le 3 mars un article intitulé "Réduction de six cents prévue", et qui se lit en partie comme suit:

> Les cultivateurs laitiers feront observer au Gouvernement qu'on devrait les protéger davantage contre la concurrence de la margarine. Ils affirment qu'aucun autre dominion n'accorde une aide si négligeable pour aider les cultivateurs laitiers à maintenir leur industrie en face de la concurrence des produits fabriqués au moyen d'huile végétale.
>
> Ils prétendent que leur revenu en 1949, même avec le soutien des prix agricoles, accuse un fléchissement de 12 p. 100 pour les six mois terminés en septembre. Ils ajoutent qu'en appliquant cette proportion à toute l'année la perte des cultivateurs laitiers s'établirait à 46 millions de dollars. Si on réduit le prix du beurre, cette perte sera encore plus considérable.

Puis un peu plus loin je lis:

> Les chiffres du mois de janvier démontrent que la concurrence de la margarine, qui se vend moins cher, s'accroît de plus en plus car la consommation s'établit à 8,152,000 livres comparativement à un retrait de 19,400,000 livres dans les stocks de beurre de crémerie.

Le 1er février, les stocks de beurre représentaient un total de 46,500,000 livres, y compris les trente millions de livres que le Gouvernement avait achetées en vertu du programme de soutien des prix. C'est douze millions de livres de plus que la quantité maximum détenue à pareille date et 27,500,000 livres de plus que la quantité en entrepôt à la même date l'an dernier.

Puis, il y avait dans la *Free Press* de London du 10 mars une dépêche de la Presse canadienne intitulée: "La production de margarine dépasse celle du beurre de fabrique". En voici un extrait:

Pour le premier mois depuis qu'elle a été autorisée, la production de margarine a dépassé celle du beurre de fabrique. Cela est arrivé en février, alors que, pour plusieurs raisons, la production de beurre au Canada y est toujours à son minimum. Pendant ce mois, la production de margarine s'est élevée à 8,646,000 livres comparativement à 8,494,000 livres de beurre de fabrique.

Le jeudi 9 mars, le ministre a formulé à la Chambre une déclaration sur les approvisionnements de beurre. Comme on peut le voir à la page 603 du compte rendu, il a dit:

Je signale, pour la gouverne des honorables députés, que la quantité moyenne de beurre entreposée au cours des dix dernières années s'élevait, le 1er mars, à 19 millions de livres, en chiffres ronds. Jusque-là, les chiffres d'entreposage les plus élevés étaient de 23 millions de livres, en 1940, et de 24 millions en 1947. Le 1er mars 1950, la quantité de beurre en entrepôt s'élevait à 36 millions de livres, dont 25 millions pour le compte du gouvernement.

Suivant les données que j'ai obtenues du ministère, le total est un peu plus élevé, mais la différence n'est pas très considérable, soit 578,000 livres seulement. De fait, le Gouvernement pourrait considérer cette différence comme négligeable.

Incidemment, je pourrais mentionner quelques autres petits excédents que le ministre semble avoir écarté parce qu'ils avaient peu d'importance. Le 1er janvier 1950, les stocks de miel s'établissaient à 10 millions de livres, soit un million de plus qu'à la même date l'an dernier. Quant aux haricots blancs, je suis sûr que l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture a entendu parler de la quantité estimative de 200,000 boisseaux au delà des besoins domestiques. Le ministre pourrait également qualifier de négligeable notre excédent de pommes de terre. Le 1er mars dernier, notre approvisionnement global n'était que de 432,020 tonnes, soit 17,280,800 boisseaux, la plus forte quantité jamais relevée au pays à cette époque de l'année. Il est également intéressant de noter que, cette année, nous avons jusqu'ici exporté 3,298,112 boisseaux de pommes de terre de table, alors que nous n'en avons exporté que 3,444,965 boisseaux l'an dernier.

Notre approvisionnement global s'établit actuellement à 82,625 tonnes de plus que l'an dernier. Ces chiffres sont tirés du rapport nº 49 du ministère fédéral de l'Agriculture, publication portant sur les marchés des fruits, des légumes et du miel. Notre approvisionnement s'établit actuellement à 432,020 tonnes, comparativement à 349,395 tonnes l'an dernier. Ces chiffres embrassent tout le pays. La différence de 82,625 représente 3,305,000 boisseaux.

Les pommes accusent également un léger excédent. Commençons par les provinces Maritimes. La statistique porte sur les entrepôts frigorifiques et les entrepôts ordinaires. En 1949, on comptait 9,111 boisseaux de pommes dans les entrepôts frigorifiques. Cette année, on en compte 210,165 boisseaux. S'il se tient sous peu une élection complémentaire là-bas, on verra assurément à écouler ces pommes d'ici là. Je me dispense de lire tous ces chiffres. Dans le Québec, les entrepôts renferment moins de pommes cette année que l'an dernier. Dans l'est de l'Ontario, ils en renferment beaucoup plus que l'an dernier. Dans l'Ontario occidental, il y avait 229,951 boisseaux de pommes en entrepôts l'an dernier; cette année, il y en a 258,783 boisseaux en entrepôt frigorifique. Je rappelle à la Chambre que ces chiffres se rapportent aux pommes en entrepôts frigorifiques et ne tiennent pas compte des entrepôts ordinaires. Il y a beaucoup d'autres pommes en entrepôts ordinaires. Au 1er mars 1950, le total pour tout le Canada atteignait 2,332,663 boisseaux par rapport à 1,181,308 boisseaux à la même date l'année précédente. La différence est de plus d'un million de boisseaux.

Le ministre de l'Agriculture a gâché le programme agricole de notre pays. Il s'est efforcé de nous placer dans une situation où il nous est bien difficile d'entretenir des relations commerciales avec notre meilleur client; et il existe entre le Canada et le Royaume-Uni une atmosphère de méfiance gênante. Il abandonne à son sort le cultivateur canadien, auquel il ne reste plus qu'un vestige de ses marchés étrangers, sans espoir de les remplacer bientôt.

Notre Gouvernement a trop compté que l'Administration pour la coopération économique, des États-Unis, fournirait les dollars nécessaires à nos marchés du Royaume-Uni. Or la caisse de cet organisme s'épuise rapidement pour nous, étant donné les excédents considérables des États-Unis.

Les cultivateurs canadiens, pour employer une comparaison, ont acquitté la prime exigée,—prime fort élevée: plus d'un milliard de dollars,—en ce qui a trait à une police d'assurance sur la stabilité des prix, que le Gouvernement leur avait offerte et qu'il avait acceptée. Ils ont payé à l'avance et ils désirent que le Gouvernement reconnaisse la validité de la police, au lieu de la rejeter sans même remettre la prime versée.

Les textes publicitaires présentés par les organisations libérales, lors des élections, ne correspondaient pas toujours aux déclarations des chefs du parti. Voici à l'appui une annonce parue dans le *Prairie Examiner* du 13 juin 1949, où leurs projets sont nettement exposés. On y déclare à l'endroit de leurs programmes passés:

Voilà qui révèle le succès des efforts passés. Jamais les cultivateurs du Canada n'ont été si prospères, si assurés du lendemain. Jamais n'ont-ils reçu une aussi forte part du revenu national.

Au sujet de l'avenir:

Prix minimums à l'égard des produits de la ferme afin d'assurer aux cultivateurs un revenu minimum; loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies afin de protéger les producteurs de céréales advenant une récolte déficitaire; plans à longue échéance en ce qui a trait à la conservation.

Et le reste. On y dit ensuite:

Ces initiatives et diverses autres mesures pratiques sont l'aboutissement du programme libéral qui consiste "non seulement à assurer aux cultivateurs un minimum de stabilité et de sécurité mais à les aider à atteindre un niveau de plus en plus élevé de prospérité".

Cette réclame a été insérée par le comité libéral national.

M. Fulton: Elle est pour ainsi dire officielle.

M. Charlton: J'ai consulté plusieurs dictionnaires et tous semblent s'accorder sur la signification exacte du mot "minimum". C'est le plus petit degré auquel une chose puisse être réduite. Jusqu'ici tout indique que les libéraux n'ont jamais dit si vrai que dans cette réclame électorale.

Comme le disait l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, on s'applique actuellement à insister sur le marché américain et à déprécier la valeur du marché britannique. Je signale au Gouvernement que, pour la plupart de nos produits agricoles, le marché américain est très instable. Les États-Unis nous font concurrence et bien que nous puissions y vendre certaines denrées, nous ne pouvons jamais être sûrs qu'ils n'établiront pas de contingents ni de restrictions s'il survient un engorgement de leurs marchés.

Notre balance commerciale avec les États-Unis a toujours été défavorable, tandis que celle avec le Royaume-Uni a toujours été favorable, comme le démontrent clairement les chiffres que je viens de donner. Ne pourrions-nous pas acheter du Royaume-Uni plusieurs des articles que nous nous procurons actuellement aux États-Unis? Cela améliorerait notre situation à l'égard de la vente de nos produits agricoles. Sans nuire à nos propres industries, cela transférerait simplement au Royaume-Uni les achats que nous faisons aux États-Unis.

J'exhorte donc le Gouvernement à convoquer une conférence commerciale avec les pays de l'Empire afin de chercher quelque solution à ce problème très pressant. Nous devons au moins garder pied sur le marché anglais.

Je prie aussi instamment le Gouvernement de maintenir les prix de soutien tant que les associations de producteurs n'auront pas appliqué une loi de l'organisation du marché susceptible de répondre aux exigences.

Dans son discours de mercredi dernier, le ministre de l'Agriculture a rappelé, sur un ton badin, qu'il avait pris le temps de se rendre à une élection complémentaire dans sa province et qu'il avait gagné cette élection. J'aurais cru que, jouissant d'une majorité écrasante, le Gouvernement abandonnerait son attitude arrogante à laquelle il tient tant et que le ministre, délaissant le qualificatif de "petits" pour parler de nos excédents, pourrait fort bien oublier les "petites" considérations politiques pour s'occuper un "petit peu" de nos affaires.

M. J. H. Harrison (Meadow-Lake): Monsieur l'Orateur, je désire commencer mon bref discours par les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Larson et Dumas). A ce propos, je puis dire que la population de la Saskatchewan est très flattée de ce qu'on ait choisi le représentant de Kindersley pour proposer l'Adresse. Les agriculteurs de l'Ouest ne seront-ils pas étonnés de lire au hansard les remarques des députés de Melfort (M. Wright) et d'Assiniboïa (M. Argue) qui ont tous deux protesté contre le versement provisoire, le printemps dernier, d'un montant de 20c. à l'égard des céréales? Les deux députés en question ont prétendu qu'il n'aurait pas fallu effectuer un tel versement. L'un d'eux n'a-t-il pas même été jusqu'à prétendre que le versement aurait dû être de 10c. et même moins?

Voilà une attitude étrange pour des députés qui représentent des circonscriptions agricoles. Je sais fort bien que dans le sud de ma circonscription où la récolte a manqué pendant trois ans, le versement de 20c. était absolument nécessaire. Il a fallu, a-t-on dit, que le gouvernement empruntât l'argent nécessaire. Évidemment et tous les agriculteurs le savaient fort bien, parce qu'ils ne peuvent, en même temps, avoir leur grenier rempli et l'argent à la banque. Tant que le blé n'est pas vendu, on ne peut avoir son argent pour payer.

On a aussi fait état de ce que les agriculteurs devront faire les frais de l'intérêt de l'argent qui a été ainsi emprunté. C'est possible. De toute façon, n'auraient-ils pas été obligés d'aller emprunter à la banque et ils

ne s'en seraient peut-être pas aussi bien tirés qu'avec le gouvernement? Ils auraient peut-être dû emprunter tout le montant, tandis que le gouvernement n'en a eu besoin que d'une petite partie, vu qu'il vendait des céréales de temps en temps. Si les commettants des députés en cause sont dans la même situation que ceux de la mienne, je me demande comment ils s'expliqueront l'attitude de leurs représentants à la Chambre.

Le député d'Assiniboïa a également donné à entendre que si les cultivateurs avaient su, en juin dernier, ce qu'ils savent maintenant, ils n'auraient pas voté dans le même sens. Au cours d'une tournée que j'ai faite, au temps de Noël, dans ma circonscription, où les gens en savaient beaucoup plus long qu'au temps des élections, j'ai cru me rendre compte que les partisans libéraux étaient plus nombreux que le 27 juin. Cela ne dépend peut-être pas tant de mon attitude ni de celle d'un autre membre du Gouvernement que des mesures du gouvernement de la C.C.F. en Saskatchewan.

Je ne veux pas être injuste à l'égard des honorables vis-à-vis. Je doute, en effet, qu'ils approuvent la plupart des mesures prises par le gouvernement de la Saskatchewan. Leur attitude à la Chambre est certes habituellement tout à l'opposé de celle que le gouvernement de la Saskatchewan montre par ses actes.

On a également prétendu que le versement de 20c. avait été offert en vue d'influencer les cultivateurs au moment des élections de juin. Sans doute, les méthodes employées par la C.C.F. en vue d'exercer une influence au moment des élections sont-elles quelque peu différentes. Ils ont néanmoins leur façon d'influencer les votants.

Je n'ai pas l'intention de traiter à fond la question des élections dans The Battlefords, bien qu'il en ait été fait mention. Peut-être puis-je signaler cependant que le candidat de la C.C.F. n'a eu rien de plus pressé à l'ouverture de la campagne que d'annoncer à la radio qu'il dépenserait $200,000 dans la circonscription s'il était élu. Il visait évidemment à influencer les électeurs. Si nous voulons remonter jusqu'en 1944, nous constaterons que les membres du parti de la C.C.F. ont dit bien des choses pour influencer les électeurs.

Je me rappelle fort bien un discours que le chef de la C.C.F. a prononcé dans une salle de Medstead où je demeure. Je suis allé l'entendre et je reconnais qu'il a fait un excellent discours. Parlant de la taxe d'enseignement, imposée au cours des années de crise économique par le gouvernement Patterson, il a dit de cette taxe imposée à des fins d'enseignement qu'elle était très mauvaise et inéquitable. Il est même allé jusqu'à dire qu'elle était inique et qu'il l'abolirait.

Si elle était inique alors, elle l'est certes bien davantage aujourd'hui. Nous venons de prendre connaissance du budget de la Saskatchewan et nous constatons que cette taxe d'enseignement est majorée de 2 p. 100 à 3 p. 100. Si elle était inique en 1944, l'iniquité s'est aggravée de moitié.

Je ne sais si les honorables députés sont au courant du nouveau budget présenté en Saskatchewan. Dans le cas de l'affirmative, ils se rendent sans doute compte qu'il est tout à fait contraire à l'attitude des députés cécéfistes en cette enceinte. Ils nous répètent que nous devrons traverser des temps difficiles, peut-être même une crise, et ainsi de suite. Ils sont toujours d'avis que les choses iront mal. Nous pourrions en conclure qu'ils pensent également de cette façon en Saskatchewan.

Il semble que M. Fines ait dit quelque chose en ce sens en présentant son exposé budgétaire en Saskatchewan. Voici un compte rendu publié à ce sujet dans le *Leader-Post* de Regina:

> Selon moi, déclare M. Fines, nous avons franchi le sommet et, à compter de maintenant, les recettes vont diminuer. Je ne m'attends pas à un brusque affaissement dans les six prochains mois, mais plutôt à une diminution graduelle et continue.
>
> Le résultat de notre récolte et la façon dont nous pourrons disposer de nos produits agricoles à des prix raisonnables décideront de l'avenir.

La déclaration nous porterait à croire qu'il songeait à l'avenir. Malgré tout, cependant, le budget augmente de 6 millions, passant de 49 millions l'an dernier à 55 millions cette année. Si on ajoute à ce montant d'autres impôts, c'est-à-dire les subventions du gouvernement fédéral, l'assurance obligatoire des automobiles et les taxes d'hôpital, il est évident que cette année, l'Assemblée législative dépensera près de 69 millions dans la province.

Au Manitoba, cependant, où le gouvernement prévoit des affectations d'environ 39 millions, la C.C.F. prétend que ce montant est exagéré. En Saskatchewan, toutefois, le gouvernement cécéfiste se propose de dépenser 69 millions de dollars.

Compte tenu de ces divers éléments, il est difficile de faire cadrer le budget avec les déclarations formulées par le ministre provincial des Finances dans son exposé budgétaire ainsi qu'avec certains discours prononcés à la Chambre des communes par des membres de la C.C.F. qui soutiennent qu'il faut s'attendre à une régression tout au moins. Bref il s'agit de verser environ $80 à chaque homme, femme, et enfant en Saskatchewan, soit $400 par famille moyenne de cinq membres. Or si les récoltes

ne restent pas aussi bonnes que depuis quelques années, les prix deviendront peut-être trop élevés pour que l'exploitation agricole survive. Si l'impôt n'est pas versé, on s'emparera du terrain plutôt que de le laisser aux propriétaires actuels. Comme l'indique le budget de la Saskatchewan, la dette nette a augmenté d'environ 3 millions. La nouvelle taxe d'enseignement de 3 p. 100 assurera à la province une recette supplémentaire de 3 à 4 millions.

Certains députés ont entendu la discussion qui a eu lieu l'autre soir après le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Le ministre signalait que l'évaluation des ressources prévue en Saskatchewan se fonde sur le supplément de $2.50. Je me rappelle fort bien que durant la campagne électorale de 1944, je pouvais voir dans ma circonscription des affiches où se lisait "L'humanité d'abord" et "L'homme avant le bénéfice". Ces affiches foisonnaient. Il y a de quoi s'étonner qu'un gouvernement appuyant de pareils slogans impose une évaluation des ressources comme celle dont j'ai parlé et ensuite aille raconter qu'il faudrait supprimer l'évaluation des ressources.

Je suis, moi aussi, pour la suppression, mais la Saskatchewan pourrait facilement la supprimer parce que l'évaluation n'y porte que sur le supplément de $2.50. Certains députés ne s'en rendent sans doute pas compte, mais la participation de l'Assemblée législative de Saskatchewan aux pensions n'est pas plus élevée qu'elle ne l'était en 1927, lors de l'institution du régime de pensions. En même temps on a triplé les recettes de ce gouvernement. D'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, payent $50 ou plus. Voilà ce à quoi elles croient et ce pourquoi elles se sont battues en cette enceinte. Il serait naturel de croire qu'on ferait cela en Saskatchewan.

M. Knowles: Et l'Ontario et le Manitoba; que payent-ils?

M. Harrison: Ils paient un peu moins, mais ils ne se sont pas levés en cette enceinte en 1944 pour dire que nous devrions verser une pension de $50. Voilà ce que je veux dire. Vos actions ne sont en rien conformes à vos paroles.

Une voix: Charabia.

M. Knowles: L'honorable député me permettra-t-il une question? Sait-il qu'il y a quelques minutes il a critiqué le gouvernement de la Saskatchewan qui a dépensé trop d'argent et que maintenant il lui demande d'en dépenser davantage? Qu'est-ce qu'il veut donc?

M. Harrison: La question est juste. Vous avez 69 millions. Je vous dirai volontiers comment on peut y arriver. Au cours de la campagne de 1944 votre chef a reproché au gouvernement de l'époque le trop grand nombre de fonctionnaires. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) en critiquant la taxe pour l'instruction publique, disait qu'il allait en congédier 600. Or il y en a maintenant environ 1,600 de plus qu'auparavant.

Je dirai quelques mots maintenant au sujet de ma circonscription.

M. Knowles: Étrange circonscription.

M. Harrison: Je vous ferai part de quelques-uns des besoins de cette région. La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a donné d'excellents résultats. Beaucoup de cultivateurs se livrent à l'industrie laitière dans ma circonscription, surtout dans le sud, mais nous ne bénéficions pas des avantages de cette mesure parce qu'elle n'est pas comprise dans le bouclier précambrien. Le niveau hydrostatique dans cette partie de ma circonscription a baissé de 25 pieds au cours des 20 ou 25 dernières années, ce qui n'est pas sans inquiéter les cultivateurs laitiers. Ils auront peut-être à diminuer leurs troupeaux à un moment où ils ne devraient pas y être obligés. Lorsque la Chambre étudiera cette question, je demanderai que la loi s'applique, non seulement aux régions comme ma circonscription mais aussi aux provinces Maritimes et à d'autres parties du pays. Supprimons le mot "prairie" dans le titre de la loi, et considérons la mesure comme un plan de rétablissement applicable à tout le pays.

Le représentant de The Battlefords (M. Bater) a parlé de la diminution du nombre de trains et a demandé que nos chemins de fer, surtout le National-Canadien, utilisent notre houille et notre huile combustible. On devrait en arriver à utiliser notre propre houille, peut-être exclusivement, même s'il nous fallait verser des subventions additionnelles à cette fin. Si nous utilisions davantage notre houille et notre huile combustible nous épargnerions des dollars américains tout en aidant nos propres industries.

J'ai lu dans le journal, l'autre jour, que le National-Canadien avait adopté l'huile combustible pour le chauffage de 200 locomotives dans la région de l'Alberta. C'est un pas dans la bonne voie. La nappe de Lloydminster, située au sud de ma circonscription, profitera beaucoup de cette mesure. Le *Star-Phoenix* de Saskatoon annonçait, le 9 mars, que la nappe de Lloydminster produit maintenant à plein rendement. L'an dernier elle a donné

123,000 barils. On dit qu'elle peut facilement doubler cette production si un marché existe. Je répète qu'on devrait songer à utiliser notre huile combustible et notre houille sur notre chemin de fer national.

Plusieurs de mes commettants s'attendront que je dise un mot du chemin de fer de la baie d'Hudson. Cependant, comme un projet de résolution sur le sujet est inscrit en mon nom au *Feuilleton*, j'en parlerai plus longuement au moment voulu. Je remercie le ministre des Travaux publics (M. Fournier) du bel édifice qu'on a érigé à St-Walburg et qui servira de bureau de poste et de caserne pour la Gendarmerie royale du Canada.

Ainsi que le savent peut-être les députés, la circonscription de Meadow-Lake, qui se trouve à l'extrémité nord-ouest de la Saskatchewan, occupe encore la première place à plusieurs égards. Bien que nombre de gens la considèrent comme une région de lacs et de forêts,—elle n'en manque pas, car elle est très étendue,—ma circonscription renferme une vaste superficie de terres agricoles fertiles. La population s'y adonne surtout à l'agriculture, au piégeage, à la pêche, à l'exploitation forestière et à l'industrie laitière. Je tiens à dire qu'il se vendra cette année, dans la ville de Meadow-Lake, un peu moins de 4 millions de boisseaux de céréales, ce qui indique que la région compte autre chose que des forêts et des lacs. Je doute qu'il se trouve au pays ou ailleurs, un point de livraison qui accepte une quantité de céréales se rapprochant de celle-là.

J'ai lu avec intérêt, dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon du 8 mars, un article portant sur la production d'uranium dans la partie septentrionale de ma circonscription. Cet article, qui porte la date du 8 mars et a été envoyé de Toronto par la Presse canadienne, se lit ainsi qu'il suit:

> La région du lac Athabaska, dans le nord de la Saskatchewan, est celle qui accuse le progrès le plus considérable dans la mise en valeur du minerai d'uranium et c'est l'Ontario qui offre le plus grand nombre de mines en perspective.
>
> Voilà ce qu'a mis en lumière, mardi, la discussion par groupes qui a eu lieu au congrès annuel de l'Association des prospecteurs et exploitants miniers.

Et plus loin:

> La plupart des prospecteurs croient sans doute que le gouvernement fédéral devrait verser plus que $2.75 la livre, comme il le fait actuellement, comme prix minimum des oxydes d'uranium.
>
> La région du lac Athabaska et la région de Goldfields accusent le plus de progrès parce que l'*Eldorado Mining and Refining Company Limited*, société de la couronne, et la *Nicholson Mines Limited* sont actuellement en exploitation.

L'essor a lieu sur la rive nord du lac Athabaska à l'extrémité nord de ma circonscription. Je traiterai surtout les sujets dont on a déjà parlé: la perte de nos marchés,

notre programme agricole et le remède proposé par le parti conservateur, c'est-à-dire la tenue d'une conférence du Commonwealth. Mes commettants s'intéressent surtout à la partie du discours du trône qui prédit l'établissement de prix minimums pour les produits de la ferme et de la pêche. Une telle ligne de conduite assurera la stabilité de leurs marchés.

Le discours du trône mentionne également: le commerce international, les affaires extérieures, la guerre froide, la défense, le pacte de l'Atlantique et le chômage. Ces questions constituent le fonds des discours prononcés jusqu'aujourd'hui. En proposant l'amendement de l'Adresse, le chef de l'opposition (M. Drew) a reproché au Gouvernement d'avoir perdu le marché britannique et a proposé la tenue d'une conférence des pays de l'Empire en vue de favoriser le commerce. Il ne devrait pas être difficile de tenir une conférence avec la Grande-Bretagne et les autres pays de l'Empire, mais la première question qui se poserait serait la suivante: Avec quoi allons-nous payer vos produits agricoles? Pour sa part, la Grande-Bretagne ne peut fabriquer suffisamment pour payer les vivres dont elle a besoin. Tout ce qui assure sa subsistance en ce moment, ce sont les fonds du plan Marshall en provenance des États-Unis et le milliard de dollars que lui a prêté le Canada.

A la conférence proposée il nous faudrait: ou donner à l'Angleterre des denrées jusqu'à ce qu'elle puisse fabriquer suffisamment de produits pour en acquitter le prix ou lui en faire cadeau purement et simplement.

Le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a proposé un amendement en ce qui a trait à une telle conférence. En réponse aux avancés du chef de l'opposition (M. Drew), le ministre des Finances (M. Abbott) a déclaré qu'une conférence des pays du Commonwealth ne serait d'aucune utilité. Il avait probablement à l'esprit la situation que j'ai exposée, à savoir, que si nous devons faire cadeau de nos produits, soit en une fois soit par étapes, nous pouvons confier à nos commissaires du commerce le soin de régler les détails de l'opération.

A mon avis, bien que nous ayons grand besoin d'échanges commerciaux avec l'Angleterre, et désirions l'aider de toutes nos forces à reprendre son équilibre, certaines limites s'imposent en ce qui a trait aux dons et aux prêts faits par le Canada. Nul pays, pas même les États-Unis, n'a donné autant que nous, par habitant, à l'Angleterre, ce qui est remarquable pour un pays neuf, qui fait encore face à des problèmes de croissance

et ne compte même pas 14 millions d'habitants. Le sentiment général est que nous ne pouvons faire plus.

Aux États-Unis comme au Canada, les gens pensent de plus en plus que l'Angleterre ne prend pas une attitude pratique en face de ses problèmes, qu'elle ne peut maintenir l'ensemble considérable de ses services sociaux gratuits sans que son alimentation en souffre. Ces services dont le coût s'élève à des milliards de dollars, comprennent par exemple le don de deux perruques aux personnes chauves qui en font la demande. On ne peut pas se contenter d'une seule, il faut en accepter deux et ces perruques coûtent de £32 à £60 chacune; au cours actuel du change, il en coûte donc de $90 à $168 pour chaque tête chauve. J'ignore ce que coûterait l'exécution du même programme au Canada mais, si j'en juge d'après les membres de la Chambre, son prix serait passablement élevé.

On peut dire également que, pour un pays aux prises avec de si terribles difficultés, la Grande-Bretagne ne s'attaque pas avec assez d'esprit pratique au problème que pose l'insuffisance de sa production. Aucun particulier qui a des dettes envers l'épicier et le boucher et qui doit compter sur des emprunts ou des cadeaux pour faire vivre sa famille ne songerait qu'il peut se remettre sur pieds en travaillant seulement huit heures par jour et cinq jours par semaine. Il ne songerait pas non plus à s'acheter une perruque. Autrement dit, il est douteux que la Grande-Bretagne puisse s'offrir l'expérience du socialisme et en même temps surmonter ses difficultés actuelles.

On pourra me répondre évidemment que la journée de huit heures et la semaine de cinq jours donnent d'excellents résultats aux États-Unis. Sans aucun doute. Mais, parce qu'ils sont mieux outillés, une équipe d'ouvriers américains produit plus en huit heures qu'une équipe de travailleurs anglais en douze heures. Non seulement les États-Unis n'ont aucune dette envers leurs voisins mais ils possèdent chez eux à peu près toutes les denrées alimentaires dont ils ont besoin et ils ont beaucoup d'argent à la banque. Les Américains peuvent donc se permettre de ne travailler que cinq jours par semaine et peuvent, à l'occasion, s'offrir un congé bien mérité sans que leur production en souffre. Les pionniers de l'Ouest ou d'autres régions du Canada se rappellent l'époque où ils étaient dans une situation comparable à celle où se trouve actuellement la Grande-Bretagne. Ils n'avaient ni les tracteurs ni la machinerie qui facilitent tant la production de nos jours. Ils ne possédaient qu'un attelage de chevaux ou de bœufs. Il leur fallait tout acheter. Il y avait des forêts à abattre, un sol à défricher et ils travaillaient de l'aube au crépuscule. Ils ont enfin pris le dessus. Ils travaillent maintenant huit heures par jour. Ils peuvent prendre un jour de repos, si le cœur leur en dit, ou passer deux semaines au bord d'un lac. Il est raisonnable qu'il en soit ainsi.

C'est ce à quoi devaient songer les nombreux Canadiens qui souhaitaient la victoire de Winston Churchill, lors des dernières élections. Il aurait sûrement balayé le pays si les Canadiens avaient pu voter en sa faveur. Ceux-ci ne sentaient-ils pas que Churchill aurait cherché à envisager de façon pratique les problèmes de la Grande-Bretagne, comme il l'a fait quand il a dit que son pays paierait la victoire de son sang, de ses sueurs et de ses larmes. N'est-ce pas l'espoir de tous les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest, de voir la Grande-Bretagne retrouver bientôt sa prospérité, sa journée de travail de huit heures, un congé de temps en temps à la plage, comme nous et nos voisins du sud pouvons le faire? Tant qu'elle ne le pourra pas, elle n'achètera du Canada que le strict nécessaire ou bien il nous faudra lui prêter de l'argent ou lui donner tout simplement nos produits. Qu'elle envisage ses problèmes de façon pratique et elle verra le Canada lui venir en aide puisque, ce faisant, nous retrouverons un de nos meilleurs clients. Que personne ici ne croie que je veuille blâmer trop sévèrement la Grande-Bretagne. Je crois cependant qu'elle devrait envisager ses difficultés sous un autre angle. J'ai tout lieu d'aimer la Grande-Bretagne puisque j'y suis né et d'ordinaire on garde toujours une affection particulière pour sa terre natale. Cette affection, je l'ai conservée. Mais je crois que si la Grande-Bretagne envisageait ses difficultés autrement, elle s'en porterait mieux.

Le chef de l'opposition a prétendu que la solution de nos problèmes en matière de commerce serait de tenir une conférence des pays du Commonwealth. A examiner les choses de près, une conférence aide bien peu à résoudre les difficultés. On verrait immédiatement surgir, je le répète, la question de la monnaie à employer. Le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) a, pour sa part, proposé que le Canada accepte des livres sterling en échange de ses denrées. La proposition aurait du bon si nous étions en mesure d'accorder plus de crédit, parce qu'en définitive, c'est à cela qu'elle se ramène. Sir Stafford Cripps ne l'a-t-il pas indiqué clairement dans l'entrevue dont le *Star* de Toronto a publié un compte rendu le 11 février? Voici ce qu'il a déclaré:

> Que le Canada accepte des livres sterling au lieu de dollars, et le problème n'en sera pas résolu pour autant. Une telle mesure ne résoudrait rien,

elle ne ferait que reporter le paiement à plus tard. Ce serait tout simplement un crédit sans intérêt qu'accorderait le Canada.

Voilà ce qui en est. Le chef du Crédit social (M. Low) est allé un peu plus loin et il a proposé qu'à notre tour nous immobilisions notre sterling dans les pays de l'Empire. J'ai pensé que son avis méritait d'être étudié attentivement; mais je crains que les États-Unis soient le seul pays au monde qui puisse se charger de cette tâche. C'est à peu près le seul pays qui possède assez de capitaux pour mettre sur pied sa propre économie et jouir d'un excédent qui puisse être engagé à l'étranger. Nous sommes dans le cas d'un jeune homme qui, débutant dans les affaires, a besoin de tout son capital pour sa propre entreprise. Le Canada a beaucoup à faire chez lui: il a effectivement besoin de capitaux étrangers pour poursuivre la mise en valeur de ses propres ressources. Partant de ce principe, j'admets avec le chef du Crédit social que la politique qu'il a proposée serait avantageuse, non seulement pour notre pays mais aussi pour l'établissement de la paix. Cependant, je crains que le besoin que nous avons de nos propres capitaux ne nous empêche d'accepter cette théorie.

L'avenir de la vente de nos produits agricoles n'est pas trop sombre, bien que notre gouvernement doive y apporter de la réflexion et une politique commerciale avisées, et que la Grande-Bretagne elle-même doive envisager ses problèmes d'une manière pratique. A toute éventualité, elle achètera beaucoup dans notre pays, mais il nous faudra peut-être, à l'occasion, réduire nos emblavures et produire plus de céréales secondaires que nous vendrons aux États-Unis sous forme de bœuf de boucherie. En d'autres termes, il nous faudra effectuer certains ajustements. Il nous faudra peut-être accroître notre production de porcs pour consommation au pays. Notre production en effet dépasse à peine les 90,000 bêtes consommées chaque semaine. Nous ne pourrons même pas remplir le contrat de peu d'importance que nous avons passé avec la Grande-Bretagne.

On prévoit que durant 1950 l'activité économique se maintiendra à un niveau élevé. D'après une enquête menée par la division des recherches du ministère du Commerce auprès des gouvernements, aux divers échelons, et de 17,500 sociétés commerciales, nous dépenserons, cette année, en améliorations et en travaux d'agrandissement, plus de 3 milliards et demi de dollars. Ces chiffres nous permettent toujours d'estimer le progrès du pays. Ce sont les plus fortes dépenses engagées jusqu'ici dans des travaux d'expansion. Elles représentent 22 p. 100 du revenu national estimatif, établi cette année à 16,250 millions de dollars, soit huit fois plus que notre revenu d'avant-guerre. Bien que notre population ne représente que ½ p. 100 de la population du globe, nous figurons au troisième rang parmi les nations commerçantes. Compte tenu de notre population, notre commerce est trois fois plus élevé que celui des États-Unis, et deux fois plus élevé que celui de la Grande-Bretagne. On vient de découvrir de vastes nappes de pétrole qui contribueront à diversifier et à stabiliser notre économie. Si nous ajoutons à tout cela l'avantage d'avoir un grand chef national, dans la personne du premier ministre (M. St-Laurent), nous avons lieu d'envisager l'avenir avec confiance.

Quant à mes commettants de Meadow-Lake, je n'ai qu'un vœu à formuler afin qu'ils soient prospères: que vers le 1er juin ils aient de la boue jusqu'aux genoux. Cette conjoncture, en plus de la direction dont j'ai parlé et les mesures éprouvées du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) assureront à tous mes commettants un haut niveau de prospérité.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): L'honorable préopinant a dit, monsieur l'Orateur, qu'il avait un faible pour son pays d'origine. Je me demande ce qu'il adviendrait de la Grande-Bretagne s'il n'avait pas ce faible. Il veut que les Britanniques abordent leurs problèmes d'une façon plus pratique. Ne sait-il pas que, d'après la statistique internationale, préparée par un organisme international, la Grande-Bretagne se relève mieux et plus rapidement que tout autre pays qui a subi comme elle les effets de la guerre. La production de la Grande-Bretagne dépasse aujourd'hui de plus de 130 p. 100 le niveau de 1938.

Une voix: Qui en a payé les frais?

M. MacInnis: Elle est le fruit des sueurs de la population britannique.

Une voix: Et des prêts.

M. Knowles: Ces députés ne connaissent pas la différence qui existe entre l'argent et la production.

M. MacInnis: Ils ne connaissent rien. On présume que la Grande-Bretagne vit à même les prêts qu'elle obtient des États-Unis. On est moins au courant de ce qu'en dépit de ses maigres ressources, la Grande-Bretagne a avancé à d'autres pays des prêts en livres presque aussi considérables que ceux qu'elle a reçus des États-Unis. Pour quiconque désire la statistique exacte, la Grande-Bretagne a reçu des États-Unis la somme de 1,538 millions et elle a prêté à d'autres pays 1,494 millions de dollars.

L'honorable représentant de Meadow-Lake (M. Harrison) est d'avis que les Anglais devraient travailler de l'aurore au coucher du soleil, à seule fin d'acheter du Canada. Ne sait-il pas que plus les heures de travail des ouvriers anglais seront longues, plus il nous sera difficile de soutenir, sur les marchés mondiaux, la concurrence anglaise. Au cours de la discussion sur la nécessité de notre commerce avec la Grande-Bretagne, j'ai eu l'impression que nous songions beaucoup plus à nos intérêts qu'à ceux du Royaume-Uni. Nous avons autant besoin du marché de celui-ci qu'il a besoin du nôtre. Je n'en dirai pas davantage.

Avant d'aborder les divers sujets que je me propose de traiter, j'aimerais m'arrêter à deux questions à l'égard desquelles on a mentioné mon nom durant la discussion. En prenant la parole, l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) s'est opposé à ce que je dise qu'il représentait les ouvriers. Il m'a sans doute mal compris. Je songeais plutôt à sa qualité de syndiqué et à son poste de directeur de syndicat ouvrier, qu'il a pris bien soin de souligner chaque fois qu'il a porté la parole à la Chambre. Si je me suis trompé, mon erreur est certes excusable. L'honorable député signale qu'il représente ici tous ses commettants et j'en conviens. Il en est de même de nous tous. Je le prie de croire que je n'ai pas voulu lui attribuer un autre rôle.

Le député de Kootenay-Est a également parlé de moi à un autre sujet; cette fois c'est plus grave. Voici la conclusion du discours qu'il a prononcé lorsqu'il a participé au débat. L'extrait est tiré du compte rendu du 2 mars:

> L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a donné à entendre dernièrement, au cours du débat, que le syndicat auquel j'appartenais et dont j'étais l'un des chefs,—j'ai résigné mes fonctions depuis mon entrée à la Chambre,—a été expulsé du Congrès canadien du travail. C'est parfaitement vrai. Si l'honorable député était sincère lorsqu'il a dit que c'était pour des motifs idéologiques, c'est également très vrai. Mon syndicat a en effet résolument refusé de faire partie de la machine politique de la socialiste C.C.F.

Je réponds brièvement que la déclaration ne cadre pas avec les faits. Deux questions sont en jeu dans la lutte qui se poursuit au sein du syndicat international des ouvriers des mines, des aciéries et des fonderies. Il s'agit, en premier lieu, d'un conflit de juridiction entre ce syndicat et celui des ouvriers unis de l'acier. Cela ne me regarde pas, mais je ne puis laisser passer l'accusation indigne que le député de Kootenay-Est a portée contre le Congrès canadien du travail. Une telle déclaration est grave, mais elle l'est doublement losqu'elle est formulée par quelqu'un qui occupe le poste responsable de membre du Parlement.

Tout le monde sait que les syndicats ouvriers combattent pour se débarrasser de la direction communiste. Les Canadiens devraient savoir de quel côté se range le député de Kootenay. Appuie-t-il les communistes ou ceux qui travaillent à détruire l'influence communiste sur les syndicats ouvriers? Le syndicat des ouvriers des mines, des aciéries et de fonderies n'est pas le seul que le mouvement syndical canadien ait expulsé parce qu'il était dirigé par des communistes. Le syndicat des électriciens affilié au Congrès canadien du travail s'est vu expulser pour la même raison. Le Congrès des métiers et du travail du Canada a expulsé le syndicat des marins canadiens. Autant que je sache, le Congrès des métiers et du travail ne subit pas l'influence de la C.C.F.

Aux États-Unis, le CIO s'est vu obligé d'expulser le syndicat international des ouvriers des mines, des aciéries et des fonderies. Là aussi, pour autant que je sache, l'influence politique de la C.C.F. ne s'étend pas jusqu'au CIO, aux États-Unis. Puisqu'on a soulevé la question, il peut intéresser les députés d'entendre le dernier paragraphe du rapport de la commission du CIO qui a fait enquête sur les accusations portées contre les syndicats des ouvriers des mines et aciéries:

> Pour les motifs indiqués et conformément à tous les témoignages recueillis par lui, le comité conclut à l'unanimité que la ligne de conduite et l'activité du syndicat des employés des mines et aciéries tend vers la réalisation du programme et des buts du parti communiste plutôt que vers les objectifs et les programmes inscrits à la constitution du CIO.

Le député de Kootenay-Est doit savoir que la direction du syndicat des employés des mines, des aciéries et des fonderies est entre les mains du parti communiste. Il doit savoir que Harvey Murphy, chargé de l'organisation de son syndicat en Colombie-Britannique, est l'un des dirigeants du parti communiste canadien. Il doit certainement savoir que le gouvernement canadien a jugé bon de déporter certains organisateurs de ce syndicat, le dernier événement du genre s'étant produit il y a quelques semaines à peine en Colombie-Britannique.

Il se livre en ce moment une lutte destinée à détruire l'influence du parti communiste dans les syndicats canadiens. Le député de Kootenay-Est doit donc préciser son attitude; est-il pour Harvey Murphy ou pour Pat Conroy? Avant qu'il se décide, il me permettra de lui conseiller amicalement de s'entretenir avec le représentant de Sudbury (M. Gauthier).

M. Gibson (Comox-Alberni): Faut-il qu'il soit obligatoirement socialiste ou communiste?

M. MacInnis: La question ne se pose pas, et lorsque le représentant de Kootenay-Est fait

des affirmations pareilles, il répète comme un perroquet les vues exprimées par Harvey Murphy.

Ma principale raison de participer au débat, monsieur l'Orateur, est de signaler au Gouvernement l'inquiétude des habitants de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver au sujet du chômage et d'autres questions importantes que nous devons envisager. Comme 15·8 p. 100 des travailleurs de la province sont inactifs, la situation du chômage a atteint les proportions d'une circonstance très critique. En outre, l'insouciance des autorités fédérales accroît l'inquiétude des gens de la province et de ma ville.

Lorsque le premier ministre (M. St-Laurent) a porté la parole au cours du présent débat, il a terminé son discours par la lecture d'un éditorial publié dans le *Star* de Montréal et intitulé: "1950, année de rajustement". Il convenait, je crois, que le premier ministre terminât son discours en lisant un article puisé dans le journal le plus conservateur au Canada, car son discours était aussi conservateur que tout ce que j'entends à la Chambre depuis des années.

Que 1950 soit vraisemblablement une année de rajustement, voilà une des raisons pour lesquelles l'inquiétude envahit tant d'esprits. Les gens sont inquiets parce qu'ils voient se dérouler sous leurs yeux le cours de ce rajustement, et ce qu'ils voient ne leur inspire ni espoir ni confiance dans l'avenir. Ayant éprouvé des rajustements semblables par le passé, ils savent les souffrances humaines qu'ils entraînent. Ils constatent que le coût de la vie augmente, que l'embauchage diminue et, ce qui est pis encore, que le Gouvernement abandonne le programme relatif au plein emploi et à l'amélioration de la sécurité sociale, qui lui a permis de gagner deux élections. S'il fallait autre chose pour achever de les désillusionner et accroître leur crainte en face de l'avenir, le premier ministre y a pourvu dans son discours sur l'Adresse.

Je ferai remarquer aux honorables députés de tous les côtés de la Chambre que nous traversons une époque qui nous oblige à faire une étude approfondie du fonctionnement de notre régime économique. A mon avis il est en butte à des difficultés que le capitalisme n'a jamais réussi à surmonter par le passé. Je m'explique. Notre prétendu régime de la libre entreprise oscille entre les extrêmes de la grande prospérité à certaines périodes et la stagnation des affaires ou le marasme à d'autres moments, ou, en d'autres termes, entre l'embauchage élevé et le chômage général. En temps de grande prospérité, comme celle que nous avons connue depuis 1939, tout le monde est plus ou moins prospère. Lorsque la situation est mauvaise, des millions de personnes sont dans le besoin. Nous devrions essayer de découvrir les causes de ces périodes successives de prospérité et de marasme.

Il faut attribuer cette prospérité soit à la production d'articles nécessaires à la guerre, comme nous l'avons fait deux fois au cours des trente-cinq dernières années, soit à une forte demande de marchandises durables au pays ou à l'étranger, ou aux deux. Notre régime présente un paradoxe étonnant en ce sens que les temps difficiles commencent lorsque nous avons réussi à satisfaire nos besoins de denrées durables ou ceux des autres. C'est tout le contraire de ce qui devrait arriver dans tout système de production sensé. Lorsque nous avons satisfait la demande de denrées durables, nous devrions alors être en mesure d'accroître notre production de denrées de consommation. Mais paradoxalement, c'est le contraire qui se produit: nous restreignons alors la production de denrées de consommation.

L'exactitude de mes propos ne fera aucun doute pour quiconque se donnera la peine d'étudier les périodes de prospérité et de crise économiques que le monde a traversées au cours des cent dernières années. Les périodes de grande prospérité et d'affaissement économiques se sont succédé, les premières se faisant de plus en plus brèves et les secondes de plus en plus longues avec chaque cycle économique. Chaque fois que nous atteignons le point où il nous serait possible de nous attaquer systématiquement à la pauvreté en vue d'en diminuer l'ampleur et de relever le niveau de vie de cette partie de la population dont les normes ne sont jamais ni convenables ni conformes à l'hygiène, les affaires commencent à ralentir, les occasions de placement se font plus rares, le chômage augmente et des milliers et des milliers de gens perdent tout ce qu'ils avaient gagné en période de grande production. Du plus loin qu'il m'en souvienne, telle a toujours été la situation et telle a été la situation pendant le siècle précédent. Je suis convaincu qu'actuellement, en 1950, nous serons bientôt aux prises avec une situation comme celle que je viens d'esquisser, à moins que nous ne prenions immédiatement des mesures pour la conjurer.

Que pouvons-nous faire? Mettant à profit les leçons de la grande crise économique et de notre effort de guerre, alors que le pays était tendu vers un seul but, le Gouvernement a, en 1945, esquissé, dans un Livre blanc, le programme que l'État devrait suivre pour éviter les hauts et les bas dont a toujours souffert notre économie. Jeudi soir, le député d'York-Sud (M. Noseworthy) a parlé des points saillants du Livre blanc et je ne répéterai pas ce qu'il a dit. Je crois, cependant,

que les députés reconnaîtront avec moi que les propositions contenues dans le Livre blanc sont bien utiles. Les auteurs de ce document se sont rendu compte que les éléments sociaux essentiels qui y sont mentionnés,—occasions, bien-être et sécurité,—ont manqué à des centaines de milliers de Canadiens au cours des dix années avant 1939. De plus, considérant les progrès réalisés par la production au cours de la guerre, ils étaient convaincus que cet état de choses n'était pas nécessaire. Je suis persuadé que c'est précisément pour cette raison qu'on a rédigé ce Livre blanc.

Le Gouvernement lui-même a attaché beaucoup d'importance au Livre blanc lors de sa parution. Voici ce que déclarait, le 12 avril 1945, le ministre actuel du Commerce (M. Howe), alors ministre de la Reconstruction, au moment où il a déposé ce document. Ses paroles paraissent à la page 838 du hansard de 1945. Ce détail peut être sans importance mais c'était le jour avant la prorogation du Parlement; il y eut dissolution des Chambres et élections par la suite. Voici ce que le ministre de la Reconstruction de l'époque a dit:

Monsieur l'Orateur, à titre de ministre de la Reconstruction, je désire déposer sur le bureau de la Chambre une déclaration sur la politique du Gouvernement au sujet de l'embauchage et des revenus, en ce qui a trait tout particulièrement à la première phase de la reconstruction.

Je vous engage à étudier soigneusement ce document. C'est peut-être le plus important de tous ceux que le Gouvernement a présentés au Parlement depuis quelques mois.

Il est regrettable que le Gouvernement en ait oublié si tôt l'importance. Puis il expose les projets à réaliser. Je cite le hansard, page 840:

Un coordonnateur des travaux publics encouragera la préparation de plans de travaux publics et verra à l'opportunité et à la nature des dépenses du Gouvernement en fait de travaux publics. Le but est de toujours avoir en réserve des travaux publics tout prêts pour être mis à exécution lorsqu'il sera nécessaire de stimuler le travail dans une région.

Le premier ministre nous a dit, l'autre jour, que le chômage était sporadique, local. Le programme exposé au Livre blanc s'applique précisément à une telle situation et vise à supprimer le chômage à chaque endroit où il se manifeste.

Je poursuis la citation:

Pour tenir le ministère en relations suivies avec chaque région du Canada, des conseils régionaux ont été institués, à raison d'un par province et de deux dans les provinces les plus industrialisées, celles de Québec et d'Ontario. Ces conseils comprendront un personnel administratif permanent. Les comités auront pour fonctions de tenir le ministère au courant de la situation de l'emploi dans leurs régions respectives, de recommander les projets de travaux publics qui conviennent à chaque région et d'y faire connaître à la population l'œuvre du ministère. Ces comités compteront des représentants des divers groupements économiques de la région, y compris des représentants des classes ouvrières.

Une ou deux courtes phrases et je termine l'exposé des projets qui ont été esquissés de façon si théâtrale par le ministre de la Reconstruction, à la date précitée:

Le besoin de mesures immédiates et élaborées en vue de la reconstruction n'est pas encore apparu, mais le rouage est prêt et entrera rapidement en action dès que nous atteindrons la période de transition qui suivra la défaite de l'Allemagne. Cependant, ce mécanisme ne peut fonctionner sans une politique d'ensemble qui guidera son action et fixera les objectifs à atteindre. Ici encore, on a tracé la marche à suivre, formulé les principes et ouvert la voie à l'action.

La voie a été ouverte, mais on n'a rien fait. Voici le dernier paragraphe:

Vouloir résumer ce document serait exposer les honorables députés à éviter l'étude du document lui-même. Je ne tenterai donc pas de faire un tel résumé. De nouveau, permettez-moi de vous recommander avec instance de lire et d'étudier cet exposé de la politique du Gouvernement.

M. Knowles: Le Gouvernement l'a-t-il jamais étudié?

M. MacInnis: Je doute fort que le ministre l'ait même parcouru après qu'il l'eût déposé. Peut-être l'a-t-on lu car, un peu plus tard, le Gouvernement a soumis, dans le Livre vert, des propositions qui semblent provenir du Livre blanc. Quoi qu'il en soit, le moment est assurément venu de mettre ce programme à exécution, car le besoin s'en fait sentir à nombre d'endroits.

Nous traversons depuis la fin de la guerre une période d'incertitude mais la production n'en a pas moins augmenté énormément presque partout, surtout dans les pays démocratiques. Je lisais il y a quelques jours dans une revue, que la production atteint actuellement 130 p. 100 du chiffre d'avant-guerre dans tous les pays européens qui bénéficient du plan Marshall, sauf l'Allemagne. Partout dans l'Europe occidentale et sur notre continent les pénuries de produits disparaissent. Si certains pays doivent se passer de denrées dont ils ont besoin, ce n'est pas parce que ces produits manquent, mais plutôt parce qu'ils n'ont pas d'argent pour se les procurer.

Je me demande si la facilité avec laquelle s'est opérée la transition entre la production du temps de guerre et celle des années de paix n'a pas bercé le Gouvernement de sécurité trompeuse. Il semble avoir oublié de quelle façon fonctionne le capitalisme. N'a-t-il pas oublié également la crise économique des années 30 et les circonstances qui l'ont amenée? Son insistance à prétendre que le grave chômage qui sévit actuellement dépend de la température indique qu'il a perdu la mémoire ou refuse de se rendre à l'évidence.

Mais, afin de démontrer que le chômage repose sur d'autres motifs plus profonds, je vais citer ce qu'a dit le premier ministre, au cours du même débat. J'extrais ce passage du haut de la page 54 des *Débats*:

Les députés savent qu'il y a environ huit ou neuf mois l'activité économique des États-Unis a donné des signes de ralentissement. Notre industrie du papier a jugé prudent de réduire le volume de ses biens à l'inventaire où une bonne partie de son fonds de roulement était immobilisé alors que les frais de production étaient assez élevés.

En conséquence, il y a eu dans les bois cette année, me dit-on, 35,000 emplois de moins que les années précédentes. Le chômage qui en découle n'atteint pas simplement 35,000 hommes.

Le premier ministre a ensuite indiqué comment bien des travailleurs dans d'autres industries étaient tombés en chômage par suite de la présumée prudence des chefs de l'industrie de la pâte de bois et du papier.

Le député de Beauce (M. Poulin), lorsqu'il a pris part au débat, la semaine dernière, exposé le sort de ceux qui fournissent le bois aux établissements en question. Voici ce qu'il a dit:

Les frais de production sont assez élevés, je le concède; les compagnies ont réduit leur inventaire, soit...

Il faisait allusion aux paroles du premier ministre. Il a poursuivi:

...mais elles n'ont pas oublié non plus de réduire,—de façon scandaleuse,—le prix payé pour le bois de pulpe acheté des petits commerçants, ou encore de réduire les salaires qu'elles paient pour la coupe du bois, qu'elle fait exécuter à forfait par les bûcherons. Au prix que les compagnies de papier reçoivent aujourd'hui pour la pulpe, c'est une véritable honte que de les laisser payer aux ouvriers de la forêt les faibles gages qu'elles les forcent d'accepter, le couteau sur la gorge, si on me permet cette expression.

Le couteau sur la gorge, c'est la peur de la faim, la crainte du chômage. Si je signale cette citation, que je tire du discours du premier ministre comme de celui du député de la Beauce, c'est pour montrer que le chômage n'est pas attribuable au temps qu'il fait et pour indiquer aussi à quel point la vie humaine tient à peu de choses sous un régime dit d'entreprise libre.

Je ne trouve pas dans ma ville cet optimisme facile qui se manifeste si volontiers dans les discours du premier ministre. Les autorités de Vancouver sont persuadés que le chômage résulte du ralentissement des affaires. La situation est plus grave, cet hiver, qu'elle ne l'était l'an dernier. On prévoit qu'à moins de prendre des mesures appropriées, la situation s'aggravera l'hiver prochain.

J'ai ici une copie d'un mémoire que le conseil municipal de Vancouver a envoyé au premier ministre. J'en lirai deux courts

[M. MacInnis.]

alinéas afin de faire comprendre comment le conseil municipal de cette ville envisage le problème du chômage:

La situation ne paraît ni extraordinaire ni surprenante si on songe qu'avant le début de la dernière guerre notre économie était encore chancelante, après la pire crise de notre histoire. Au contraire, la dernière grande crise a rendu la population et son gouvernement plus conscient des effets néfastes de mesures législatives improvisées dans un moment de crise provoqué par un marasme économique. Cette conscience publique s'est affermie, même dans le domaine international où elle a déterminée les vœux formulés, dans l'intérêt des nations, et insérés dans la Charte des Nations Unies.

Ce qui a encouragé les classes laborieuses du Canada, même avant la victoire écrasante du gouvernement aux dernières élections, c'est le désir publiquement exprimé de résoudre la crise de chômage qui sévit présentement et le programme élaboré à cette fin. Ces sentiments exprimés avec une sincérité apparente sont sans doute l'une des raisons de cette victoire écrasantes aux élections.

Les sentiments dont ils parlent sont ceux que l'on retrouve dans les propositions consignées au Livre blanc et les discours prononcés subséquemment par des membres du Gouvernement.

J'ai recu aussi une lettre que je voudrais consigner au compte rendu. Elle me vient d'un homme qui s'emploie depuis plusieurs années à aider ceux qui, dans la lutte pour la vie qui se poursuit tous les jours, ne réussissent pas à gagner leur subsistance. Cette lettre donne, je crois, un aperçu beaucoup plus juste de la situation actuelle que l'éditorial dont le premier ministre (M. St-Laurent) a donné lecture. L'auteur sait voir la vie sous toutes ses coutures. Il vient en relations avec les gens qui les premiers subissent les effets de la misère. Je ne lirai pas toute la lettre; mais je suis sûr que le tableau qu'elle nous trace de la situation qui existe à Vancouver peut s'appliquer à tous les grands centres du Canada. Voici:

Nous vous invitons cependant à vous efforcer d'obtenir des mesures immédiates pour assurer une aide financière aux familles de chômeurs qui à l'heure présente ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage... Ce groupe ne peut obtenir actuellement à Vancouver aucune aide en matière de vivres, de logement ni de combustible.

Nous savons par expérience que les problèmes du logement et le coût élevé de la vie ne permettent pas aux familles à revenu moyen de s'assurer un niveau convenable de santé et de bien-être et de réaliser des économies pour les mauvais jours. Comme il n'y a pas d'emplois disponibles, qu'ils ont épuisé leurs économies et qu'ils sont inadmissibles aux secours, certains soutiens de famille en chômage, à Vancouver, doivent compter sur l'épicier, le propriétaire et les voisins, ou bien demander l'aumône.

C'est inouï qu'en 1950 à Vancouver, une des trois plus grandes villes du pays, des familles d'anciens combattants ou non soient dans la misère et qu'aucun des trois gouvernements ne veuille accepter de les secourir. On sait qu'en 1945 le gouvernement fédéral a élaboré un vaste programme d'assistance-chômage; d'autre part, les lois de la province

renferment des dispositions autorisant l'assistance, et la charte de Vancouver délimite les responsabilités de la ville à l'égard des secours aux pauvres et aux déshérités. Malgré tout, chaque année, à mesure que le chômage augmente, un nombre croissant de familles sont privées des nécessités élémentaires de la vie.

Il indique ensuite les conséquences de cette négligence. Voici ce qu'il dit du service du bien-être familial qui dessert Vancouver et la banlieue:

Pendant vingt-deux ans, l'organisme s'est efforcé de resserrer les liens de la famille; l'impasse dans laquelle il se voit est à la fois évitable et alarmante. Nous savons que la sous-alimentation, la crainte et le désespoir minent insidieusement la santé, physique et mentale tant des parents que des enfants. C'est ce qui entraîne l'effectation de deniers publics beaucoup plus élevés à la lutte contre les maladies physiques et mentales ainsi que contre la criminalité sous ses diverses formes.

Si le rédacteur du *Star* de Montréal avait eu à s'occuper de ces gens, il serait moins optimiste qu'il a semblé l'être dans son article.

Je voulais commenter l'étonnant discours que le représentant de Winnipeg-Sud (M. Mutch) a prononcé au cours du débat, mais le temps me manque. Je signale, toutefois, que le député semble hanté par la crainte. L'étatisme, j'ignore ce qu'il entend par cela, lui inspire de la méfiance. Il est porté par nature, c'est-à-dire depuis toujours, à se méfier des dirigistes. Il tremble à la seule idée de l'État providence et se méfie de toute subvention. J'ignore si cela complète la liste de ses phobies. Les députés conviendront, toutefois, qu'un homme ainsi hanté par la crainte n'est pas en état d'examiner objectivement les problèmes qui se posent dans le monde.

M. Knowles: Il devrait consulter un psychiatre.

L'hon. M. Gibson: Il ne vote pas pour les socialistes.

M. MacInnis: Dieu merci! J'aurais des choses à lui dire, mais ce serait sans doute inutile.

M. Knowles: Cela ne ferait qu'ajouter à ses craintes.

M. MacInnis: Un homme en proie à tant de craintes est...

Une voix: Perdu.

M. MacInnis: Oui, perdu. Rien à faire avec lui.

En terminant, je prie le Gouvernement et la Chambre de revenir à l'état d'âme qui a produit le Livre blanc et, plus tard, les propositions figurant au Livre vert. Il faudrait qu'ils reviennent non seulement à l'état d'âme, mais encore à l'esprit qui nous animait alors et nous faisait travailler en vue de la réalisation d'un objectif commun, d'envergure nationale. Tant que nous n'en serons pas là, tant que nous ne réussirons pas à faire primer la collaboration sur l'égoïsme individuel, nous ne parviendrons pas à résoudre les problèmes qui nous assaillent de tous côtés.

Tout programme présupposant que la prétendue libre entreprise assurera l'embauchage intégral indéfiniment ou même un peu longtemps est voué à l'échec. Le capitalisme n'assurera d'emplois qu'aussi longtemps que des bénéfices importants seront réalisés, ce qui ne se produit qu'en période de disette. Il se dérègle toujours dans les époques d'abondance. Si nous savons profiter des leçons du passé il faudra que, sans retard, nous formulions et appliquions des doctrines qui montrent à la population que plus elle travaille, plus elle produit, plus sûre sera sa vie. Elle est en ce moment dans un sentiment exactement contraire, estimant que l'abondance crée la pauvreté et la misère.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre tout d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse. L'honorable représentant de Kindersley (M. Larson) et l'honorable représentant de Villeneuve (M. Dumas) se sont acquittés de leur tâche d'une manière qui non seulement les honore mais qui en même temps fait honneur aux circonscriptions qu'ils représentent. Je veux également rendre hommage au député de Grey-Bruce (M. Harris) à l'occasion de sa nomination au poste très important de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A mon titre de nouveau venu à la Chambre, je suis certain de me faire l'interprète de la plupart des nouveaux membres en disant que le ministre a été fort bienveillant à notre égard en nous initiant à notre nouveau milieu et en nous encourageant à assumer les obligations qui nous incombent dans cette nouvelle sphère. Comme je suis Albertain,—et, soit dit en passant, ma province est toujours connue sous le nom de l'Alberta ensoleillée, même si elle est dirigée par un gouvernement créditiste,—je félicite l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Prudham) d'avoir été nommé au poste d'adjoint parlementaire. Ceux d'entre nous qui le connaissent savent que c'est un homme de talent et de grande droiture. Nous ne doutons pas qu'il s'acquittera efficacement et consciencieusement de ses fonctions et nous espérons

que très prochainement on lui confiera des responsabilités encore plus grandes, qui lui permettront de prendre une part plus active à la conduite des affaires du pays.

Je ne parlerai pas longuement de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, sauf pour mentionner ce que la plupart des députés savent déjà, j'imagine, à savoir qu'elle renferme la plus importante région pétrolifère au Canada, la fameuse nappe Redwater. Ma circonscription compte des cultivateurs fort progressifs qui, par leurs efforts, se sont acquis une réputation mondiale depuis des années. L'an dernier, des cultivateurs de la circonscription de Vegreville ont remporté trois grands prix à la foire royale de Toronto et à l'exposition mondiale de Chicago.

Dernièrement et, de fait, ces dernières années, des membres de l'opposition à la Chambre et d'autres personnes dans tout le pays ont déclaré maintes et maintes fois qu'une grande crise était sur le point de se produire et que notre pays s'acheminait vers la ruine économique. Même s'il nous faut être sur nos gardes, les paroles de ces prophètes de malheur ne servent pas les meilleurs intérêts du pays. A cet égard, on me permettra de signaler un éditorial récent de la *Gazette* de Montréal. Je choisis la *Gazette* à dessein. Nous savons tous, en effet, que ce journal appuie certaines opinions politiques au pays. Je cite:

> Le chef de la société Ford s'en prend aux prophètes de malheur.
>
> Le nouveau président de la société Ford du Canada, M. Rhys M. Sale, a fait hier à Toronto, une déclaration publique utile et opportune. Il a dénoncé énergiquement les dangers et l'absence de tout fondement réel que présente la tendance qu'on a, en certains milieux, à redouter et à prédire l'avènement d'une crise économique d'ici deux ou trois ans. Il a avoué, non sans raison, son inquiétude en face des "prophètes de malheur professionnels qui font de leur mieux pour nous faire croire que la crise économique est inévitable".
>
> M. Sale s'inquiète, à bon droit, de ce que, même en l'absence de tout fondement solide ou de tout signe d'effondrement économique, les propos de ces prophètes de malheur peuvent provoquer la crainte chez la population, ce qui pourrait suffire à causer le marasme et l'instabilité économiques. Les témoignages recueillis dans des sondages de l'opinion publique ou autrement indiquent, a-t-il dit, qu'il commence à exister un courant profond de crainte non fondée qui ressemble à la panique à laquelle nous devons, dans une large mesure, la crise économique des années 30.
>
> Le chef de la société d'automobiles ne voit pas "le moindre fondement" aux craintes que suscitent "certains opportunistes" et les exposés alarmants des problèmes économiques courants qui, bien qu'ils soient réels, n'ont pas, en somme, conduit le pays à la porte du désastre. Il signale que l'accroissement progressif de la population canadienne, des capitaux de placements et de nouvelles richesses, ainsi que le niveau élevé des salaires permettent d'avoir tout à fait confiance dans l'avenir, quelque rajustement modéré ou temporaire que puisse subir de temps en temps l'allure des affaires.

[M. Decore.]

Nous nous rendons tous compte que nous sommes en pleine transition de l'économie de temps de guerre à l'économie de temps de paix. Toute la situation canadienne doit nécessairement en subir les effets. Au cours de la guerre, nous n'avions pas de difficulté à écouler nos excédents, surtout les excédents de produits agricoles, parce que le monde entier voulait notre blé, notre bacon, notre bœuf et tout ce que nous avions à offrir. Mais graduellement l'économie des pays européens subit les rajustements et nous en éprouvons bien entendu, certaines difficultés. Je répète, toutefois, qu'il n'y a pas de place au Canada pour les prophètes de malheur. Certains de ces pessimistes semblent même désirer un grave crise économique afin de pouvoir s'écrier: "Je vous l'avais bien dit!" S'ils continuent de semer la crainte et la méfiance, ils peuvent fort bien déclencher une crise.

Un mot maintenant de la route transcanadienne. Je sais qu'on a adopté une loi à cet égard, l'an dernier; je ne voudrais donc pas que l'on croie que je soulève une question depuis longtemps réglée. Le problème de la route transcanadienne est loin de l'être, surtout en ce qui a trait aux provinces des Prairies. C'est du tracé qu'il s'agit, bien entendu. Je n'ai pas à expliquer pourquoi je préfère le tracé passant par le pas de la Tête-Jaune, puisque je représente l'Alberta septentrional. J'examine la question, non seulement à titre d'habitant de Vegreville, d'Albertain ou de citoyen de l'Ouest, mais à titre de Canadien. Je ne mets en doute la valeur d'aucun gouvernement, mais j'affirme que pas un gouvernement provincial de l'Ouest du pays n'a compétence pour juger de la question du point de vue des intérêts du pays tout entier. Chacun se fondera sur des considérations provinciales et non sur des raisons d'ordre national.

L'aménagement d'une route transcanadienne est d'une grande importance pour la défense de notre pays. On sait que nous affecterons de fortes sommes cette année à notre défense nationale. Le choix d'un parcours pour cette route transcanadienne revêt une grande importance au point de vue stratégique, je le répète. On m'a dit que les trois provinces de l'extrême ouest semblent favoriser le tracé passant par Calgary et le pas du Cheval-qui-rue. Si j'étais convaincu que le choix du parcours passant par Calgary et Banff a été effectué par des personnes compétentes et en possession de tous les faits, j'accepterais volontiers cette décision. Mais je n'en suis pas persuadé.

J'estime que le tracé par Calgary et le col du Cheval-qui-rue ne se classe qu'au deuxième rang, et ne peut se comparer, loin de là, au parcours par le pas de la Tête-Jaune. Le député de Calgary-Ouest (M. Smith) a parlé d'un rat et du rôle important que cet animal, aperçu à Edmonton, pourrait jouer en partant de l'Est et en marquant le tracé de la route transcanadienne. Pourquoi ce rat, au lieu de passer par Medicine-Hat et la région avoisinante et de s'arrêter à Calgary après avoir traversé par le pas du Cheval-qui-rue, des centaines de milles de terres arides et inhabitées, de cactus et de sécheresse, a-t-il décidé de se diriger sur Edmonton? C'est une question intéressante et la réponse en est simple, à mon avis. Même un rat ne s'y laisserait pas prendre.

Ayant déjà fait mention d'Edmonton, le député de Calgary-Ouest a dit qu'il n'avait appris quelque chose au sujet de cette ville que le jour où il avait entendu parler d'un endroit nommé Leduc, et que c'est ce dernier endroit qui avait fait connaître Edmonton. Il a ajouté que sur plusieurs milles aux environs d'Edmonton, on ne voyait que marécages. Le sort veut que cet endroit fasse partie de ma circonscription et j'avoue que quelques-uns de mes mandants se sont plaints à moi à ce sujet. Je tiens à dire que ceux d'entre nous qui venons de cette région de l'Alberta, estimons beaucoup le député de Calgary-Ouest et reconnaissons ses talents de parlementaire. Il nous arrive tous d'être éprouvés et le devoir nous impose parfois des tâches qui nous répugnent. Or c'est le triste sort du député de Calgary-Ouest de représenter ici une partie de cette ville de bestiaux qui se nomme Calgary.

M. Harkness: C'est l'unique ville de l'Ouest qui soit connue hors de la province.

M. Decore: Que le député de Calgary-Est (M. Harkness) sache que je compte beaucoup d'amis à Edmonton. Ils me disent que, quand ils veulent se distraire après une rude journée de travail, ou passer une fin de semaine tranquille, ils vont soit à la campagne, soit à cet endroit qui est en bonne voie de devenir la banlieue d'Edmonton. J'ai nommé Calgary.

M. Harkness: S'il est possible, ils ne resteront certainement pas à Edmonton.

M. Decore: Il a déjà été fait mention ici des avantages du tracé passant par le col de la Tête-Jaune. Des députés ont pris connaissance, j'en suis sûr, de l'article éditorial sur le sujet paru dans le *Journal* d'Edmonton, le 28 février dernier. En voici un extrait:

L'Association de la route de la Tête-jaune a indiqué les avantages de la route d'éternelle verdure. Voici quels sont les plus importants:

1. Une telle route a une valeur exceptionnelle à notre époque parce qu'elle pourrait servir à des fins militaires. Elle unit plus directement le centre du pays à l'Alaska, ainsi qu'à Vancouver et à Prince-Rupert. L'expédition *Sweetbriar* indique bien le rôle de la route de l'Alaska, si on se place du point de vue de la défense du Canada et des États-Unis. La route du nord est tout aussi bonne que celles du sud qui y conduisent. L'aménagement d'une voie militaire peut prendre du temps avant qu'on puisse en avoir besoin pour des fins de défense.

Voilà, monsieur l'Orateur, un aspect très important sur lequel il importe de bien s'arrêter. Aussi, j'y reviens, les provinces n'ont pas qualité pour décider la question de défense en se plaçant au point de vue du pays.

L'article se continue ainsi:

La grand route d'éternelle verdure serait la plus belle voie carrossable pour le touriste dans l'Ouest. De l'Est à l'Ouest, elle relierait quatre grands parcs nationaux, et cinq magnifiques parcs provinciaux. Considérée dans son entier, elle traverserait un pays boisé et légèrement vallonné, tel un parc magnifique au lieu de centaines de milles de terrain plat où l'on voit rarement un arbre. Elle attirerait les touristes loin dans le pays et les y retiendrait pour qu'ils prolongent leurs périodes de "dépense".

3. Les frais d'entretien de la route éternellement verte seraient moins élevés, en particulier à travers les Rocheuses, car le col de la Tête-jaune est plus bas. Son altitude est de 3,717 pieds comparativement aux 5,337 du col du Cheval-qui-rue et aux 4,450 pieds du col du Nid-de-corbeau.

M. Smith (Calgary-Ouest): C'est insignifiant.

M. Decore: C'est beaucoup. Je continue la lecture de l'éditorial:

La chute de neige est également moindre sur la route de la Tête-Jaune. Les avalanches de boue, de pierres et de neige constituent une menace constante dans le col du Cheval-qui-rue, contrairement aux conditions que l'on trouve sur la route de la Tête-Jaune, car le col y est de beaucoup plus large.

M. Johnston: Tout récemment encore les trains du col de la Tête-Jaune devaient passer par le col du Cheval-qui-rue.

M. Decore: Je me permets de citer quelques lignes d'un article de fond paru dans le numéro du 9 février du *Bulletin* d'Edmonton:

La route du Cheval-qui-rue conduit au passé, où tout progrès à cessé. La route de la Tête-Jaune mène vers l'avenir où le progrès se poursuivra pendant un siècle et plus.

Je reviens au rat qui a pénétré dans Edmonton. On me dit que les rats se tiennent de préférence où il y a concentration d'êtres humains. Voilà qui me paraît très significatif.

M. Smith (Calgary-Ouest): A moi également.

M. Decore: Il est significatif que notre rat ne se soit pas dirigé vers Calgary. Les rats,

me dit-on, ont le sentiment de la noblesse de leur caste; ils aiment mieux n'avoir rien à faire avec la vermine humaine.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je constate qu'il y a trop d'interruptions.

M. Decore: Bien qu'en vertu de la proposition, la province soit appelée à payer la moitié des frais et le gouvernement fédéral l'autre moitié, il reste que c'est le contribuable canadien qui supportera la somme des frais d'aménagement et d'entretien. Le contribuable canadien a tout intérêt à s'assurer, comme il en a le devoir, que les deniers affectés à cette entreprise nationale servent les meilleurs intérêts de notre beau pays. Il a déjà été question du point de vue de la défense nationale et j'y reviens. Il y a lieu d'instituer une commission d'enquête ou une commission royale chargée d'étudier tous les aspects de l'aménagement de la route transcanadienne. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourraient aussi créer une commission indépendante chargée de déterminer le tracé de la route de Winnipeg à Vancouver. Les frais énormes de l'entreprise et les effets qu'elle aura sur l'économie nationale nous font une obligation de régler l'affaire promptement et d'une manière non seulement impartiale, mais encore sur le plan national plutôt qu'à l'échelle provinciale.

Au point de vue de la défense nationale, de l'essor national et de l'économie nationale, le choix du tracé de la route transcanadienne revêt une importance capitale, non seulement pour la population de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, mais pour tous les Canadiens, qu'ils habitent l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse ou toute autre région du Canada.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): J'ai beaucoup de peine à me lever pour prendre la parole. J'ai pris part à une joute de curling très serrée et j'ai les muscles passablement endoloris.

Cet après-midi, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a consigné dans les *Débats* un état de la production au Royaume-Uni depuis 1938. Il a signalé que cette année la production était supérieure de 138 p. 100 à celle de 1938. Nous convenons tous que la Grande-Bretagne a besoin de cet accroissement. Cependant, l'honorable député a donné l'impression que l'augmentation résultait directement de l'œuvre du régime travailliste. J'ai sous la main une déclaration de M. Alfred Edwards, député au parlement britannique. Il était représentant travailliste sous la dernière administration. Voici ce qu'il dit:

[M. Decore.]

Examinons un peu ce qui se passe dans les houillères sous le régime d'étatisation et dans les aciéries sous l'entreprise particulière. On sait que l'entreprise privée ne dirigeait pas les houillères de façon exemplaire. Le parti travailliste a nationalisé les mines. Il a affecté l'équivalent de 100 millions de dollars à leur mécanisation, afin d'augmenter la production de chaque mineur. Malgré l'accroissement de la mécanisation et la nationalisation,—les houillères n'étant plus exploitées par de cupides capitalistes,—de juin à octobre 1948, la production des houillères a été inférieure de 158,000 tonnes par semaine à celle de 1938.

Il ajoute que la plupart des industries gérées par des particuliers ont sensiblement augmenté leur rendement depuis 1945 tandis que les houillères accusent un déficit. Ces dernières, à vrai dire, sont devenues la risée de l'Angleterre. Un caricaturiste a représenté un mineur qui s'entretient avec le ministre à qui il dit: "Vous nous avez promis que sous le régime socialiste, nous obtiendrions plus d'argent en travaillant moins. Or vous avez obtenu moins de travail; pourquoi ne nous obtenez-vous pas plus d'argent?" La déclaration poursuit:

La sidérurgie est le prochain objectif des socialistes. Cette industrie est, de toute évidence, la plus efficace de l'Angleterre, peut-être du monde entier. Son rendement est passé de 11 millions de tonnes en 1938 à 15 millions en 1948, l'outillage ayant été à peine accru. L'industrie n'a pas connu de grève depuis trente ans. D'après une entente, les salaires augmentent et diminuent proportionnellement aux prix.

C'est tout à fait contraire à l'impression qu'a donnée le député de Vancouver-Est cet après-midi. Il semble que la Grande-Bretagne ait réalisé de grands progrès non grâce au gouvernement travailliste, mais malgré lui.

De là, j'aimerais passer à une autre entreprise d'État, canadienne celle-là. Depuis la réduction du service ferroviaire,—je suis très heureux de voir que le service a repris intégralement,—j'ai reçu plusieurs lettres et résolutions. Je ne m'attarderai pas à en donner lecture, mais elles demandent qu'on fasse enquête à tous les égards: réalité de la pénurie de charbon, causes de cette pénurie, effets de la réduction sur le transport du courrier, tant sur la livraison à domicile que sur le transport par train express, le nombre de clients perdus aux autobus et au Pacifique-Canadien, la situation de l'emploi dans la mesure où il a été atteint à ce moment-là.

Comme en fait foi la page 23 du hansard, le ministre a traité la question, du moins partiellement, lorsqu'il a dit que le Bureau du National-Canadien, à sa réunion d'octobre 1948, avait approuvé l'objectif de 2,365,000 tonnes pour le 31 décembre 1949. M. Vaughan ayant donné instruction de réduire l'objectif à la quantité nécessaire pour trois mois, la réserve n'était que de 1,043,000 tonnes au 31 décembre 1949. Eût-il étudié la question, le ministre aurait découvert que la

réserve proposée équivalait à 52,000 tonnes de charbon par mois, c'est-à-dire des approvisionnements pour quatre mois et demi. Si l'on avait amassé la réserve proposée par M. Vaughan, nous aurions eu une fois et un tiers la quantité que nous avions à la fin de décembre. Ce supplément d'un tiers aurait rendu parfaitement inutile la réduction de 25 p. 100 dans le nombre des trains de voyageurs appliquée par le National-Canadien.

Le ministre nous a communiqué les chiffres touchant le nombre de milles de voie du Pacifique-Canadien et du National-Canadien dans l'Est, le Centre et l'Ouest, en rappelant que c'est dans le Centre que se trouvent la plupart des lignes du National-Canadien et que, par conséquent, il n'y avait pas de charbon sur place. Il a oublié de dire que le chemin de fer de l'État dessert aussi les charbonnages Brazeau en Alberta, ainsi que Mountain-Park, Cadomin, Nacmine, Luscar et nombre d'autres centres d'extraction de la houille. Nous pourrions en nommer d'autres encore, tels Drumheller et Camrose, également desservis par le National-Canadien. Certes la houille extraite de certaines de ces mines n'est pas bonne pour les locomotives, mais dans bien des cas c'est le contraire qui est vrai. J'ai eu le plaisir, au mois de janvier, de passer quelque temps à Mirror, division desservant Brazeau. J'ai consulté le tableau de la gare et j'ai eu le surprise d'y constater,—vous me croirez si vous voulez,—qu'on n'y avait inscrit aucun départ de wagons tombereaux pour Brazeau. Les trains quittaient Brazeau avec des chargements incomplets, et les mines de cette localité ont congédié 27 hommes en janvier. Comme les mines, la houille, les mineurs disposés à produire, tout était là, il me semble qu'en temps de crise nationale non seulement les trains devraient prendre des chargements complets, mais qu'on devrait mettre des convois additionnels en service. Où étaient les wagons à charbon? L'Alberta renferme des réserves de houille qu'on estime à 46 milliards de tonnes. Si les chemins de fer avaient besoin de houille nous aurions pu leur en fournir, et les importantes mines des provinces Maritimes auraient pu faire de même de leur côté. Les grosses mines du Cap-Breton sont desservies par le National-Canadien.

Je demanderais la tenue d'une enquête complète sur le service transcanadien des trains de marchandises, afin de déterminer s'ils ont transporté des chargements complets entre les houillères de l'Alberta et le Canada central, ainsi qu'entre les mines des Maritimes et le centre du Canada, et si on a profité au maximum des possibilités et des réserves de ces deux parties du pays. On ne saurait évaluer les dommages qu'on a causés en diminuant le nombre des trains.

Pendant la crise, le National-Canadien a supprimé une partie du service de trains entre Edmonton et Calgary, soit les convois nos 13 et 14 passant par Mirror et les nos 25 et 26 par Drumheller. Cette suspension ne devait être que temporaire et s'imposait à cause de la situation financière, mais on n'a jamais rétabli le service comme antérieurement sur ces lignes. Il n'a jamais été nécessaire de les remettre pleinement en service, car dès que le National-Canadien en a suspendu l'exploitation, le Pacifique-Canadien a dû ajouter des trains entre Edmonton et Calgary. La société Greyhound a accru le nombre de ses autobus et toutes les petites villes ont de nombreux camions. On ne peut jamais réparer le dommage causé.

J'ai reçu de nombreuses propositions de diverses succursales de la Légion canadienne de ma circonscription. J'aimerais en consigner une au compte rendu, que m'a adressée la succursale no 229, de Millet (Alberta), et qui est ainsi conçue:

La succursale Millet de la Légion canadienne, B.E.S.L., no 229, approuve de tout cœur ce qui suit:

Premièrement, la nécessité urgente d'un relèvement de l'allocation de base aux anciens combattants;

Deuxièmement, la nécessité évidente d'assujétir complètement les veuves et les épouses à la loi des allocations aux anciens combattants, afin de les faire bénéficier des mêmes avantages que les hommes;

Troisièmement, l'importance de créer un comité parlementaire spécial des affaires des anciens combattants.

Sauf erreur, l'allocation de base s'établit actuellement à $40.41 pour le célibataire et à $70.83 pour l'homme marié. Ces ex-militaires touchent une compensation pour la déperdition de force qu'ils ont subie au cours de la première Grande Guerre. On les récompense pour les services qu'ils ont rendus. Il est regrettable qu'ils soient lésés dans la mesure où l'allocation qu'ils touchent est inférieure à la pension de vieillesse. J'exhorte fortement le ministre à étudier l'opportunité de porter l'allocation de base à $50 pour le célibataire et à $85 pour l'homme marié. Ce relèvement serait conforme aux vœux soumis par les divers groupements militaires du pays.

Un autre point a trait aux veuves de ces allocataires. A l'heure actuelle, elles touchent une allocation supplémentaire aussi longtemps qu'elles ont un mari qui voit partiellement à leur entretien; mais, dès que leur mari meurt, elles ne touchent plus rien.

J'exhorte fortement le Gouvernement à supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de ceux qui touchent l'allocation aux anciens

combattants, ou du moins à porter l'allocation au minimum de l'abattement à la base en vigueur en matière d'impôt sur le revenu.

Il est un autre groupe d'anciens combattants qui mérite d'être beaucoup mieux traité qu'il ne l'a été jusqu'ici. Nous espérons que la Chambre adoptera la mesure actuellement inscrite au *Feuilleton* et tendant à accorder aux vétérans des armées impériales l'allocation versée aux anciens combattants. Je songe à un homme qui, venu s'établir ici en 1919, a travaillé ferme pour élever sa famille. Il s'est toujours montré excellent citoyen. L'allocation de base qu'il touche actuellement est de $8.41.

Je veux, à l'instar de tant d'autres, réclamer pour l'ancien combattant un titre incontesté en vertu de la loi d'établissement de soldats. L'été dernier, je recevais la visite d'un vieux militaire qui, à cause de certains ennuis d'ordre financier, n'avait pu continuer de payer ses intérêts ni commencer à amortir le capital. Il a dû abandonner sa terre grevée d'une dette de $2,000. Dès qu'il fut parti, sa terre fut vendue à un autre colon pour un montant de $800, y compris le coût des améliorations.

En outre, tout cela pourrait être accompli sans nouveaux impôts, au moyen de la richesse du pays. Je vois des honorables députés hocher la tête. Ils se rappelleront peut-être avoir entendu le ministre des Finances affirmer que l'argent provient de la production. Je ne puis souscrire entièrement à cette affirmation du ministre. A l'heure actuelle, l'argent provient de la facilité qu'a le producteur de rembourser un emprunt avec intérêt après avoir assuré sa propre existence à même le fruit de sa production. La production moyenne par tête, en 1948, s'est élevée à peu près à $1,250. La puissance moyenne d'achat pour la même période s'élevait, au Canada, à $1,000; il manque donc en moyenne $250 pour acheter toute la production.

S'il veut acquitter le coût de tout cela et mettre en œuvre un vaste programme de services sociaux, le gouvernement fédéral n'a qu'à émettre suffisamment de monnaie libre de dette pour équilibrer la production et la puissance d'achat.

Une remarque au sujet des allocations familiales. A l'heure actuelle, les allocations sont versées depuis la naissance jusqu'au moment où l'enfant commence ses études secondaires et a le plus besoin d'argent. Il conviendrait donc de prolonger le versement des allocations familiales jusqu'à la fin des études de l'enfant ou jusqu'à sa sortie de l'école.

Je m'arrête quelques instants au sous-amendement proposé par le chef de la C.C.F.

[M. Thomas.]

La modification projetée au deuxième alinéa de l'amendement des conservateurs progressistes est couchée en termes généraux. Ce passage expose le but que nous visons, à savoir une économie fondée sur la justice sociale pour tous.

On semble entrevoir une économie si bien organisée qu'elle assurera à chaque Canadien les vivres, le vêtement et le logement, la seule limite étant celle de la productivité canadienne. On ne dit rien cependant de la méthode par laquelle on réalisera cet objectif. C'est donc à nous de déterminer en détail le plan qui permettra de réaliser cette sécurité sociale. Comme nous sommes en faveur des objectifs généraux qui y sont exposés, nous appuierons le sous-amendement tout en nous réservant le droit d'indiquer par quels moyens nous tenterons de réaliser cette sécurité sociale générale au Canada. Qu'il soit bien compris qu'il est impossible, à notre avis, d'atteindre cet objectif par la nationalisation ou par la socialisation. De plus, s'il faut compter principalement sur les impôts, nous ne parviendrons jamais à faire régner la justice sociale dans notre pays. Je ne doute pas que nous puissions produire assez de denrées et de services pour que tous les Canadiens mangent à leur faim et mènent une existence heureuse et confortable. Je suis absolument convaincu qu'on pourrait réaliser un juste niveau général de sécurité sociale au moyen d'une sage réforme de notre régime de distribution.

Pour ce qui est de la deuxième partie du sous-amendement, les termes en sont tellement vagues qu'on peut l'interpréter de diverses façons. D'après notre interprétation, on veut dire que le Gouvernement aurait dû prendre des mesures énergiques pour réprimer le communisme et le fascisme tout en respectant rigoureusement les droits et les libertés des particuliers.

Un bon moyen efficace de combattre tous ces mouvements, c'est d'abolir au Canada les conditions de vie indésirables. Le Gouvernement néglige certes depuis trop longtemps de remédier au coût exhorbitant de la vie chez nous. C'est pourquoi nous nous proposons d'appuyer aussi cette partie du sous-amendement. Je le répète, nous appuierons le sous-amendement, mais nous nous réservons le droit de choisir notre propre mode d'application.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Je me proposais de parler à la Chambre des beautés de la circonscription de Burnaby-Richmond et des talents de sa population.

Une voix: Que dites-vous de son climat?

M. Goode: Son climat est également bon. En tout cas, je tiens à dire ce que pensent les Canadiens, non seulement nous à la Chambre des communes, mais toute la population. De temps à autre, nous entendons dire et nous lisons dans les journaux que le président des États-Unis a donné ordre de fabriquer la bombe à l'hydrogène. Pourquoi faut-il qu'en ce siècle de la science et à cette étape de notre évolution, on entreprenne une guerre de destruction qu'il devrait y avoir moyen d'éviter?

Notre population, comme mes collègues, demande ce soir de quelle façon empêcher le carnage avant qu'il commence. Les cimetières de l'Europe sont pourtant assez remplis des ossements de nos compatriotes. Il faudrait empêcher de quelque manière toute autre guerre avant qu'elle éclate.

La peur règne dans le monde et non sans motif. Nous venons d'assister à la conquête de la Chine par la Russie. Je vais citer quelques chiffres pour démontrer que la Russie entreprend maintenant une série de conquêtes et que nous ne sommes pas prêts à faire face à cette situation.

Qu'on me permette de mentionner en particulier un article de *Newsweek* (numéro du 13 mars) intitulé: "Comment nous nous armons contre la Russie". L'avenir du Canada, on le sait, est intimement lié à celui des États-Unis. Voici ce que dit *Newsweek*:

> L'armée des États-Unis compte aujourd'hui dix divisions, y compris une division blindée et une division aéroportée. A tout prendre, ces divisions ont une puissance de tir de beaucoup supérieur à tout l'attirail militaire qui a pu servir durant la dernière guerre. Les hommes sont très bien formés et ils ont un excellent moral. Mais sauf, peut-être, la 82e unité aéroportée et quelques unités d'infanterie en service au Japon, l'armée manque d'hommes et de matériel. De son côté, l'armée rouge aurait de 150 à 170 divisions, y compris une trentaine de divisions blindés. L'effectif de combat de toutes ces divisions est au complet.
>
> L'aviation des États-Unis compte 48 escadres qui disposent d'environ 3,300 avions de chasse et de 5,500 avions de transport et de soutien. L'aviation russe possède environ 9,000 avions de chasse et peut-être 8,000 appareils de transport et de ravitaillement. Plus de la moitié des avions de chasse de la Russie sont des appareils à réaction, environ 300 sont de la classe TU-4, bombardiers à grand rayon qui ressemblent beaucoup au B-29 des États-Unis.
>
> La marine américaine possède 7 gros porte-avions, 8 porte-avions plus petits, 1 cuirassé d'escadre, 13 croiseurs, 140 contre-torpilleurs, 70 sous-marins et 414 autres navires faisant partie de la flotte en activité de service. Mais la marine russe possède trois cuirassés d'escadre, 14 croiseurs, 110 contre-torpilleurs, environ 270 sous-marins...

et plus d'un millier d'autres navires de soutien.

Telle est la situation en peu de mots. Les particularités l'embellissent à certains égards, et l'assombrissent à d'autres points de vue. Comme je l'ai dit, l'avenir du Canada dépend de celui des États-Unis. Je crois avec mes concitoyens qu'il n'est aucunement nécessaire que ces deux grandes forces entrent en conflit. Nous sommes convaincus que si nous usons de gros bon sens et il en existe sûrement en haut lieu, si ensemble les hommes les mieux doués étudient sérieusement le problème, le sort du monde en sera un jour amélioré.

Certains diront que la Russie a refusé de faire honneur à ses engagements. C'est peut-être vrai, mais nous pensons qu'il faudrait tenter une fois de plus de sauver le monde de la destruction qui s'ensuivra si nous nous engageons plus avant dans la voie actuelle. Les savants nous disent que si l'on emploie aujourd'hui la bombe à hydrogène il s'ensuivra une réaction en chaîne qui plongerait la civilisation dans le chaos pour cinq siècles. Toute vie disparaîtra du globe. D'autres savants affirment que la bombe à hydrogène ne sera jamais utilisée. Il semble y avoir confusion dans les esprits, non seulement de la masse, de l'homme de la rue, mais chez les savants et les hauts fonctionnaires de l'État.

Avant les élections britanniques, M. Winston Churchill a dit que si son parti était élu, il convoquerait immédiatement en conférence les chefs afin de chercher à rapprocher la Russie et les démocraties occidentales et de trouver une solution quelconque. Malheureusement, heureusement pour certains peut-être, cette conférence n'aura pas lieu dans un avenir rapproché. Je suis d'avis que le Canada devrait convoquer cette conférence. Nous avons des hommes bien doués qui ont démontré, par leur participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils avaient les qualités requises pour entreprendre cette œuvre. Le Canada devrait prendre l'initiative de rapprocher la Russie et les grandes puissances afin de prévenir cet holocauste.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de prendre part au débat sur l'Adresse de la dernière session. Aussi, mes premières paroles, en m'engageant dans le présent débat seront pour vous féliciter de votre élévation au haut poste que vous occupez à la Chambre. Je veux rendre hommage à l'impartialité dont vous avez fait preuve dans les décisions que vous avez rendues au cours de la présente session et de la précédente. Il est d'usage que les orateurs qui participent à ce débat offrent leurs félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). Je n'ajouterai aucune épithète à celles qu'on a déjà employées, car il serait bien inutile de répéter tout ce qu'on a dit de bien de ces deux députés à la suite de l'impression que

leur premier discours a créée. A mon humble avis, si l'on tient compte du texte qu'ils avaient à traiter ils ont fait du bon travail.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte de féliciter le député de Cumberland (M. Black), qui vient de reprendre son siège à la Chambre après une maladie de trois ou quatre semaines. Le député travaille inlassablement au bénéfice des provinces Maritimes. Il n'est pas ici dans le moment. Je suis très heureux toutefois de savoir qu'il est de retour et j'espère que sa santé lui permettra de rester avec nous jusqu'à la fin de la session.

Bien que le discours du trône porte sur plusieurs sujets, le débat sur l'Adresse permet à tout député de parler sur toute question de son choix sans se faire tancer pour manque d'à-propos. Aucune des observations formulées au cours du débat ne saurait comporter le moindre élément de blâme pour la vie privée ni pour la vie publique de Son Excellence qui n'a fait que lire un document préparé par ses conseillers politiques.

Le discours du trône est vague et rempli de vains espoirs. Après avoir entendu de nombreux discours et en avoir lu d'autres,—quand je n'avais pas eu le plaisir de les entendre,—depuis le commencement du débat, je suis profondément persuadé que le discours du trône est, à un degré exceptionnel, vague et rempli d'espoirs vains et creux. Je n'ai pas l'intention de m'attacher aux nombreux discours que nous avons entendus, mais je devrai peut-être relever certaines observations.

Le Gouvernement semble s'être rendu compte de sa situation défavorable en préparant le discours du trône. Le discours trahit, en effet, la faiblesse du Gouvernement en face des divers problèmes qui existent et il vise, semble-t-il, à prévenir les critiques de la loyale opposition de Sa Majesté. Le Gouvernement se montre très orthodoxe, car il semble estimer qu'une confession générale soulagera son âme. Le discours du trône n'est qu'une tentative maladroite de leurrer le public. Il révèle un complet désarroi et une incapacité totale de résoudre les graves problèmes qui sévissent au pays et dont l'aggravation provoque, à l'heure actuelle, une profonde misère.

Les deux principales causes de la misère qui règne au pays sont le chômage et le manque de débouchés pour nos produits agricoles. Les remèdes que le Gouvernement propose dans le discours du trône sont insuffisants pour remédier à la situation. C'est ainsi que le fait d'étendre la portée de la loi d'assurance-chômage ne créera pas de bons emplois. Même si le Gouvernement donnait immédiatement suite aux promesses qu'il a faites avant et pendant la dernière campagne électorale, de mettre en œuvre certains travaux, cela ne suffirait pas aux besoins actuels des chômeurs. Quelles mesures le Gouvernement peut-il offrir afin de remédier au chômage? Comme je viens de le signaler, il s'est engagé à étendre la portée de la loi d'assurance-chômage. Voyons un peu une autre cause de gêne extrême partout au pays. Que fait-on des produits des cultivateurs? Ils sont encore dans les caves ou les entrepôts, bien que le Gouvernement ait promis de les écouler. Il sait fort bien que beaucoup de ces produits du sol sont invendables, même à des prix inférieurs au coût de revient.

Une voix: Quels produits?

M. McLure: Si le député ne les connaît pas, il n'a pas suivi la discussion qui dure depuis déjà trois semaines. Le Gouvernement peut les énumérer mieux que moi. Or la vente de ces produits ne rapporte pas même le coût de revient. Durant la campagne électorale, le Gouvernement a promis de trouver des marchés pour nos produits agricoles. Les a-t-il dénichés? Non. Il se contente de sympathiser avec les cultivateurs. En somme, il leur rappelle qu'ils ne doivent jamais désespérer. Dans le discours qu'il a prononcé à Toronto le 7 avril 1949 devant l'Association libérale de l'Ontario, le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements d'alors (M. Winters) a affirmé, selon le *Globe and Mail* du 8 avril:

> Les ministères fédéraux ont, à l'état de projet, certains travaux de réserve qui serviraient de rempart en cas de crise.

Il est censé avoir ajouté que ces entreprises fourniraient de l'emploi au moment voulu et favoriseraient le bien-être économique général. Bien entendu, il s'agissait là de propagande électorale destinée à gagner des suffrages. Le ministre a mentionné en même temps divers travaux dans divers ministères. Cette assurance, donnée avec tant de brio par le ministre et approuvée en toute occasion par ses collègues du cabinet, a valu plusieurs votes lors de l'épreuve du 27 juin.

Jetons maintenant un regard sur la réserve de travaux publics. On a peut-être entassé dans la réserve un si grand nombre de travaux qu'on n'a pas pu les en sortir. Un simple coup d'œil suffit pour voir le grand nombre de chômeurs. La statistique la plus récente donnait un peu plus de 400,000. Une statistique plus récente encore donnerait, à mon avis, plus d'un demi-million. Mais même si le nombre des chômeurs n'est que de 400,000,—c'est le chiffre qu'on nous a fourni il y a quelques jours,—pourquoi n'a-t-on pas puisé dans la réserve de travaux, s'ils existaient vraiment, pour remédier au chômage? Bien des gens, aujourd'hui, sont dans une situation désespérée. Je sais que dans plu-

sieurs localités dont j'ai reçu des nouvelles, le chômage est tel que plusieurs personnes meurent presque de faim. Et pourtant le Gouvernement ne veut pas mettre en œuvre les travaux publics qu'il promettait à la veille des élections. Il n'y a pas très longtemps, j'ai lu une allocution que le premier ministre lui-même (M. St-Laurent) a prononcée, je crois, devant la Chambre de commerce de Montréal. Il est censé avoir dit que le Gouvernement s'en remettait à l'entreprise privée pour qu'elle donnât de l'emploi à la population canadienne.

Il aurait ajouté que les réserves de l'honorable M. Winters n'étaient pas destinées à cette fin, ne devant servir que dans des conditions et circonstances admises par le Gouvernement. A toutes fins pratiques, nous nous trouvons donc en présence ici d'une promesse du 27 juin, qui a effectivement donné des résultats. Je participe depuis longtemps à la vie publique, mais je dois avouer que jamais je n'ai connu un gouvernement qui manifestât un si cavalier mépris de la vérité avant les élections et une si parfaite indifférence à l'égard des promesses, une fois celles-ci terminées, que celui qui entoure aujourd'hui le premier ministre.

Regardons d'un peu plus près certaines promesses électorales du Gouvernement. Ma province est agricole et, en ma qualité de député d'une des circonscriptions de l'Île du Prince-Édouard, je me fécilite de ce que nulle part ailleurs au Canada ne cultive-t-on la terre avec autant de science et d'efficacité. Du reste, nous ne nous sommes pas arrêtés à la terre. Nous tirons même parti du fond de la mer sur les bancs d'huîtres de Malpèque. Ce ne sont pas seulement les provinces Maritimes, mais le Canada tout entier qui peut venir dans notre petit coin tirer des leçons d'agronomie.

Le Gouvernement actuel a promis des marchés à nos cultivateurs pour leur beurre, leur fromage, leurs œufs, leur volaille, leur bacon, leurs pommes de terre, et autres produits. Le printemps dernier, avant l'élection, quand les cultivateurs avaient un excédent de pommes de terre, le Gouvernement a acheté tout ce qu'ils avaient en main à 69c. le boisseau en leur permettant de les donner en nourriture à leurs animaux, ou de les jeter sur le tas de fumier s'ils le préféraient. Cette mesure a créé l'impression chez les cultivateurs,—de fait on le leur a promis,—que le Gouvernement les protégerait cette année à l'égard du prix de l'excédent de pommes de terre. L'a-t-il fait? Pas encore, et le problème ne semble pas près d'une solution. Les délégations se sont succédées auprès du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) afin d'obtenir de l'aide.

Examinons une autre promesse du Gouvernement. Avant l'élection du 27 juin, on a promis d'accorder une pension aux vieillards canadiens sans l'évaluation des ressources. A-t-on tenu cette promesse? Non. En outre, on a laissé entendre aux ouvriers retraités qui bénéficient de faibles pensions,—comme les cheminots à la retraite qui touchent une allocation de $27, $30, $40 ou même $50 par mois,—qu'ils pourraient obtenir la pension de vieillesse sans évaluation des ressources. On n'a aucunement donné suite à cette promesse, et tout indique qu'on ne fera rien.

J'aimerais approfondir la question du chômage. Le chômage augmente partout et il devient de plus en plus difficile de l'enrayer. Même dans la petite province que j'habite, il y a beaucoup de chômage. Il a atteint de telles proportions que le maire de Charlottetown a lancé une proclamation, demandant à tous les citoyens de participer à une campagne en vue de trouver des emplois, afin de remédier au nombre croissant de sans-travail qui sont quotidiennement en quête de nourriture et d'abri. Il est pénible d'avoir à mentionner ces événements qui arrivent dans sa circonscription, mais ce sont des faits. Si l'on avait rempli quelques-unes des promesses faites au peuple, surtout en ce qui concerne les travaux publics, la ville de Charlottetown n'aurait pas la moitié des chômeurs qu'elle a actuellement.

A cet égard, je puis dire que des travaux publics s'imposent sûrement à Charlottetown. Depuis trois ou quatre ans, on nous promet un édifice public qui abritera tous les bureaux du gouvernement fédéral et le bureau de poste. Malgré cette promesse, il est difficile d'obtenir une déclaration au sujet de cet édifice public. Même l'emplacement n'en a pas encore été choisi définitivement. Les propriétaires fonciers et les locataires, à qui on a ordonné d'évacuer les lieux le 1er avril, se demandent ce que fera le ministère des Travaux publics. Les propriétés de plusieurs de ces gens n'ont pas été évaluées; on ne leur en a pas non plus versé le prix. Je crois que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) devrait y voir immédiatement et nous mettre au courant de ses décisions. J'aimerais savoir combien de ces propriétés foncières ont été évaluées et si leurs propriétaires en toucheront le prix, ou si l'État s'emparera du terrain, quitte à procéder à un arrangement plus tard. Le ministre des Travaux publics devrait apprendre à la Chambre et à la population de l'Île du Prince-Édouard la date à laquelle commencera la construction de l'immeuble. Comme solution au problème du chômage, cette construction devrait être entreprise immédiatement.

Il est d'autres questions auxquelles j'aimerais m'arrêter. Ainsi, il y a des années

que la ville de Charlottetown a reçu la promesse qu'on améliorerait les installations du port. La Commission Rae Duncan s'est fortement prononcée en faveur de ces améliorations. Le ministre des Travaux publics dira peut-être qu'on effectue certaines améliorations. Je reconnais qu'on a, ces deux ou trois dernières années, voté des sommes pour améliorer les hangars du quai maritime et ferroviaire. En dehors de cela, on a fait miroiter à nos yeux la perspective de ces améliorations. L'aménagement d'une cale de halage serait une amélioration qui fournirait beaucoup de travail. Tous les partis nous en ont fait la promesse dès 1911.

En 1911, le parti conservateur promettait d'aménager une cale sèche ou cale de halage comme on la désigne probablement aujourd'hui. Quand le régime Borden arriva au pouvoir, il entreprit immédiatement de donner suite à ses promesses. La principale avait trait au service de bac passeur Borden-Tormentine. Le Gouvernement a tenu sa promesse, nous assurant ainsi pour la première fois un moyen effectif de communication avec la terre ferme, bien que l'acte d'union de notre province au Canada en 1873 nous eût garanti des moyens suffisants de communication. De plus, le Gouvernement Borden a autorisé l'achat d'un terrain adjacent à la mer en vue de l'aménagement d'un slip de carénage, installation nécessaire à la réparation des vapeurs. L'achat s'est effectué et on a adjugé le contrat de fabrication de l'installation à une entreprise de Liverpool, mais la guerre éclata et tout fut remis à plus tard. En 1921, on a soulevé de nouveau la question sous forme de promesses faites à la ville de Charlottetown.

Un slip de carénage s'impose. Nos propres navires ont constamment besoin de réparations, notamment ceux qui sont au service de la province de l'Île du Prince-Édouard. Il faudrait l'aménager pour qu'il puisse recevoir tous nos navires. Voici le nom de quelques-uns des navires du gouvernement: le *Brant*, le *Sorel*, le *Prince-Nova*, le *Charles A. Dunning*, le *Prince-Edward Island* et le vapeur *Abegweit*. On compte de plus, une foule de petits bacs affectés au service sur les côtes de l'île, de remorqueurs et de dragues. Un slip de carénage approprié fournirait de l'emploi toute l'année, et rien qu'à Charlottetown, à 200 ou 250 ouvriers. Nous avons tous les mécaniciens et tous les ateliers d'usinage qu'il nous faut. Or où fait-on exécuter ces travaux? Presque entièrement hors de notre province car on dit que nous ne pouvons effectuer de réparations au-dessous de la ligne de flottaison. Où ces travaux sont-ils exécutés? A Pictou, à Halifax, à Saint-Jean et à Sorel; on dépense ainsi des milliers et des milliers de dollars qui devraient être versés à nos propres ouvriers de l'Île du Prince-Édouard. De plus, le déplacement de ces navires jusqu'à Sorel, ou même jusqu'à Saint-Jean ou Halifax, comporte certains dangers. En 1941, nous avons perdu le *Charlottetown* pendant que ce navire se rendait à Saint-Jean pour des radoubs. Le Gouvernement devrait nous dire s'il entend tenir les promesses qu'il a faites au cours de la dernière campagne électorale et qu'il faisait déjà depuis nombre d'années.

Il y a quelque temps, j'ai dit qu'il était difficile de se renseigner sur des questions intéressant ma province. A l'occasion, j'ai eu peine à obtenir des informations sur des sujets concernant ma propre circonscription. J'en cite un exemple qui ne remonte qu'à quelques jours. Le 6 mars, j'ai posé la question suivante au ministre des Transports (M. Chevrier), ainsi qu'en fait foi la page 479 du hansard:

> Je désire poser une question au ministre des Transports. Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils fait, à toutes les provinces, une proposition générale semblable à celle qui a été faite au gouvernement de la province de l'Île du Prince-Édouard, de prendre à leur charge tous les services de transport routier par autobus ou camions, et de placer ces services sous la régie de la Commission des transports?

Voici la réponse du ministre:

> C'est toute une question. Je n'ai pas reçu avis de cette question, mais je puis dire au député que je ne suis pas au courant d'un mouvement dans ce sens. En tout cas, je puis dire que ni les chemins de fer Nationaux ni le gouvernement fédéral n'ont de compétence à l'égard des routes provinciales dans l'Île du Prince-Édouard, pas plus qu'à l'égard des autres matières qu'a mentionnées le député. Je n'ai pas d'autres renseignements à lui donner en ce moment.

Le ministre m'a réellement étonné en affirmant qu'il n'était pas au courant de pourparlers de cette nature entre le gouvernement d'une province et les chemins de fer Nationaux du Canada. Le ministre devrait certes être renseigné sur les services de transport du National-Canadien. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de fournir au ministre les quelques renseignements suivants. Des pourparlers se poursuivent depuis longtemps entre les chemins de fer Nationaux du Canada et la province de l'Île du Prince-Édouard. Les chemins de fer ont effectivement présenté un rapport dans lequel ils font part de ce qu'ils sont prêts à accorder à la province et de ce qu'ils espèrent en retour. Nous savons tous, évidemment, que l'affaire se résume à une question de compétence à moins que les intéressés concluent un accord amical. Cependant, il suffira d'une décision de la Commission des transports et de la Commission des services d'utilité publique pour régler l'établissement de ce mode de circulation routière. Le

mémoire des chemins de fer Nationaux a tellement confondu le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard qu'il n'a pu prendre de décision. Devait-il accepter ou rejeter les propositions du réseau national qui consistaient à amalgamer les services d'autobus, de camions et de trains, le tout soumis à la gestion des chemins de fer Nationaux du Canada?

Avant la présentation du mémoire des chemins de fer, le 15 février dernier, on en connaissait déjà une bonne partie soit par lettre, soit à la suite de conversations. En effet, le 22 février, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard écrivait une lettre au vice-président et gérant général du National-Canadien à Moncton, pour lui dire:

Veuillez agréer et transmettre à M. F. A. Gaffney nos remerciements pour l'exposé lucide des propositions contenues dans votre lettre du 15 février, et pour la façon fort claire et convaincante avec laquelle vous les avez présentées verbalement, les 8 et 9 février.

J'ai ici un article de journal où se trouvent exposés tous les détails et le mémoire complet des chemins de fer Nationaux du Canada. La lecture en serait trop longue; je me ferai donc un plaisir de transmettre cet extrait de journal au ministre. J'aimerais maintenant une réponse réelle à la question suivante:

Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils soumis aux autres provinces une proposition générale analogue à celle qu'ils ont adressée au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard?

S'ils l'ont fait et si les gouvernements des diverses provinces acceptaient la proposition, le National-Canadien aurait alors la mainmise complète sur tous les moyens de transport, non seulement des marchandises destinées à la province ou en sortant, mais aussi la mainmise sur tous les moyens de transport et sur les routes de la province elle-même. Le mémoire doit comporter quelque chose de particulier, sans quoi on ne serait pas entré dans de si longs détails.

Je m'arrête quelque peu à la question du transport, parce que, pour l'Île du Prince-Édouard qui est surtout agricole, il s'agit d'une question très importante. Depuis 1945, j'en ai fait grand état maintes fois en cette enceinte. Nous nous sommes battus avec tous les gouvernements pour que se réalise convenablement pour nous ce qui nous avait été promis lors de la Confédération. Nous avons discuté et avons eu recours à des méthodes diverses. Jusqu'ici, nous avons remporté certains succès. Sous le régime Borden, nous avons obtenu le traversier Borden-Tormentine.

Je voudrais, en quelques mots, donner certains renseignements sur un autre service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard, service qui fonctionne durant l'été. Il s'agit du service de Northumberland qui relie Wood-Islands à Carribou et qu'on appelle le service de transbordement Wood-Islands-Caribou. L'entreprise privée a établi ce service de transbordeurs avant la dernière guerre. Plusieurs ont cru à l'époque que l'entreprise privée se lançait dans une mauvaise affaire. Le service des travaux publics a aidé à l'entreprise à aménager des quais; il lui a aussi aidé d'autres façons. Le gouvernement lui a accordé une subvention. Le service a pris une telle importance que le National-Canadien et même l'État songent à en prendre possession. Le National-Canadien s'est occupé du service de Northumberland lorsqu'il fut forcé par suite de la concurrence de ce dernier, de réduire le prix de son service de transbordement de Borden. On cherche à prendre possession du service. C'est la rumeur qui circule depuis assez longtemps. J'ai posé une question à ce sujet. La rumeur doit avoir quelque fondement. Je pourrais en parler plus longuement si j'avais le temps.

Dans le contrat que l'entreprise a conclu avec le gouvernement, le tarif est déterminé. Les cultivateurs savaient combien il leur faudrait payer le transport de leurs produits par ce transbordeur.

Une autre région de l'Île du Prince-Édouard qui devrait obtenir le transbordeur qu'on lui a promis est celle de West Point-Bouctouche. Cette question était à l'ordre du jour aux dernières élections; toutefois, on l'a depuis mise au rancart avec bien d'autres. Les cultivateurs de la région, cependant, désirent toujours obtenir ce service.

Je le disais il y un instant, le problème du transport est l'un des plus graves et des plus importants de notre province. Je tiens à signaler les progrès qu'a faits le service de transbordeur qui relie Wood-Island et Caribou. On disait au début que le transbordeur ne transporterait pas mille voitures. Or, l'an dernier, pendant la saison d'exploitation qui dure du 1er mai au 1er novembre, il a transporté 67,000 passagers, 16,000 automobiles et plus de 5,000 camions. Cette statistique explique les rumeurs d'après lesquelles le National-Canadien, ou quelque conseil d'administration veut s'emparer de ce service bien qu'aucune ligne ferroviaire n'atteigne ni l'un ni l'autre de ces endroits. On a déjà dit que si le Gouvernement, ou le National-Canadien, s'empare de ce service, il y affectera un bac plus gros de moitié que le plus considérable qui est actuellement en service. Voilà, peut-on dire, une promesse importante. Pourquoi? Je parle en ces termes parce que le *Charles A. Dunning*, le plus gros bateau que nous ayons à cet endroit, a un trop fort tirant d'eau en certaines occasions. Nous avons

eu beaucoup de mal à obtenir du ministre des Travaux publics qu'il fasse draguer le port afin que ce bateau puisse se rendre à quai sans difficulté. Il semble qu'en se fondant sur un principe ou un motif secret quelconque on cherche à obtenir la maîtrise complète du système de traversier et des moyens de transport dans l'Île du Prince-Édouard.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il a épuisé son temps de parole.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle unanime à autoriser l'honorable député à continuer ses observations?

Des voix: Oui.

M. McLure: Comme je ne veux pas abuser de la générosité de la Chambre, je ne traiterai qu'un autre point. Mercredi dernier je tenais beaucoup à poser une question au ministre des Transports. J'ai hésité assez longtemps parce qu'il s'agissait des wagons frigorifiques. Je tiens à dire pourquoi j'ai posé cette question. On la trouvera à la page 580 du hansard. La voici:

Le ministre enjoindra-t-il au National-Canadien de mettre à la disposition de l'Île du Prince-Édouard des wagons frigorifiques pour l'expédition de pommes de terre et de navets? La pénurie de ces wagons est pire en ce moment qu'elle ne l'a été depuis des années.

Le ministre a répondu, comme on peut le voir à la page 604 du hansard:

Je désire revenir sur une question que m'a posée hier le député de Queens, au sujet des wagons frigorifiques. Voici une partie de la question:

Après avoir lu ma question, il a ajouté:

J'ai promis au député de m'informer auprès du National-Canadien. Or j'apprends aujourd'hui même qu'il y a actuellement 454 wagons frigorifiques disponibles dans l'Île du Prince-Édouard ou en route pour cette province.

Peut-être étaient-ils à cinq mille milles de distance et qu'ils sont encore en route.

Ce chiffre se décompose ainsi:

Wagons dans l'Île du Prince-Édouard ..	292
En transit à Cap-Tormentine	43
Moncton	30
Truro	22
Campbellton	22
Monk	45
Total	454

Au témoignage des fonctionnaires du National-Canadien, la situation est jugée satisfaisante lorsqu'on dispose d'environ 300 wagons frigorifiques. Lorsque leur nombre dépasse ce chiffre, la circulation même des wagons peut faire naître des difficultés de transport. Les honorables députés peuvent donc constater qu'on ne manque pas de wagons. Au contraire, la situation est excellente.

En terminant, qu'il me soit permis de dire qu'on m'a incriminé lorsqu'on a déclaré que j'avais fourni des renseignements faux et que je n'avais pas présenté les faits sous leur vrai jour. Cependant, même si je n'ai pas répondu alors, je savais que mes renseignements étaient exacts; j'ai été vraiment désolé que le ministre ait été aussi mal informé ou qu'on lui ait fourni de faux renseignements.

Depuis ce temps, le ministre a reçu les renseignements exacts et se rend compte, qu'il veuille le reconnaître on non, que je disais la vérité. Il y a actuellement dans cette province la plus grande pénurie de wagons frigorifiques qui ait jamais existé à cette saison de l'année.

L'hon. M. Chevrier: Je ne puis laisser passer cette affirmation sans protester.

M. McLure: Le ministre en aura l'occasion dès que j'aurai fini. Un instant seulement.

L'hon. M. Chevrier: Si le député veut bien me le permettre, j'ai dit que je ne pouvais laisser passer cette affirmation sans protester. La déclaration que j'ai consignée au compte rendu renferme des données et des faits que m'ont fournis les chemins de fer Nationaux du Canada. Je les crois exacts. On m'a informé qu'il n'y a pas pénurie de wagons frigorifiques dans l'île. Je dois accepter cette déclaration et je crois que le député le doit également.

M. Gibson: C'est une bonne histoire, de toute façon.

M. McLure: Le ministre devrait l'accepter également, n'étaient les protestations de l'Association pour la vente des pommes de terre et des navets. Sauf erreur, cet organisme a adressé un télégramme au ministre; j'ai moi-même reçu copie de ce télégramme. Je crois avoir ici la réponse du ministre; il y avouait qu'il ignorait que la situation fût si mauvaise.

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai rien avoué dans le télégramme.

M. McLure: Peut-être vaut-il mieux en donner lecture.

M. Gibson: Quel journal cite le député?

Des voix: Quarante minutes!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il a épuisé son temps de parole.

L'hon. M. Chevrier: Qu'il termine son discours.

M. l'Orateur suppléant: Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord!

M. McLure: Merci, messieurs. Voici la réponse que le ministre a adressée à l'association pour la vente des pommes de terre et des navets:

Au sujet de votre télégramme. Suis incapable de comprendre situation décrite. National-Canadien m'assure nombre convenable de wagons frigorifiques disponibles et nulle difficulté prévue pour le transport du reste de la récolte. Tous les wagons frigorifiques vides sont expédiés des régions centrales pour répondre aux besoins des provinces Maritimes. Serais reconnaissant de me faire tenir tous autres renseignements que vous pouvez posséder.

Ensuite, les membres de l'Association font parvenir par lettre, je crois, les renseignements demandés. Ils affirment qu'à l'heure actuelle il faudrait 2,000 wagons frigorifiques pour la récolte prête à être transportée. Même si le prix n'est pas alléchant, ils ne veulent pas voir la récolte se gâter. Comme l'affirmait un des plus importants expéditeurs, il faudrait 50 wagons par jour pendant quarante jours pour transporter toute la marchandise prête à être expédiée.

Je ne voulais pas soulever cette question, mais chaque fois que j'ai parlé de wagons frigorifiques c'était, je le crois, dans l'intérêt du ministre des Transports (M. Chevrier), du chemin de fer et de la population de l'Île du Prince-Édouard. Nul ne saurait m'accuser de consigner au compte rendu des chiffres qui ne soient absolument authentiques. J'espère que cette question se réglera et qu'on fournira à notre population des wagons en nombre suffisant pour transporter les pommes de terre et les navets qui ne sont pas encore vendus.

(Texte)

M. David Gourd (Chapleau): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de la façon impeccable avec laquelle vous avez exercé vos hautes fonctions au cours de la deuxième session de 1949. Je désire aussi féliciter le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues de leur choix des motionnaires, M. Larson et M. Dumas.

Je profite également de l'occasion pour offrir mes félicitations à l'honorable député de Kindersley, proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi qu'à mon bon ami, le représentant du comté de Villeneuve qui est voisin du mien. Il a traité les points les plus intéressants et les plus importants qui concernent son comté et tout le nord québécois. Il a certainement mérité l'honneur qui lui a été fait. Il me fait doublement plaisir de le féliciter de son éclatante victoire à l'occasion de l'élection du représentant du beau comté de Villeneuve qui porte si fièrement le nom de l'illustre prélat disparu. Le parti libéral est chanceux de compter dans ses rangs des hommes de ce calibre, qui travaillent dans l'intérêt de notre beau pays.

Monsieur l'Orateur, je désire parler maintenant d'un sujet qui me tient bien à cœur, c'est-à-dire, du comté de Chapleau, que j'ai l'honneur de représenter. C'est un des rares comtés du pays à renfermer autant de richesses, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industries minière et forestière.

Au sujet de l'agriculture, je disais, lors de mon premier discours à la Chambre, en 1946, que nous avions récolté pour $25,150 de blé, $472,540 d'avoine, $31,680 d'orge et $2,261,500 de foin en Abitibi au cours de l'année 1944 sans compter les milliers de dollars de sarrasin, de seigle, de pois, de fèves et de grains mélangés ainsi que $587,820 de patates, sans compter la luzerne, les navets et le maïs. C'est pour cette raison que je demande au ministre de l'Agriculture d'aider autant que possible à cette nouvelle région, en lui accordant des octrois pour les entrepôts frigorifiques ainsi que pour le drainage. De plus, il faudrait un nombre suffisant d'agronomes, qui pourraient établir, dans chaque paroisse, des fermes-écoles, vu que nous sommes trop éloignés de la ferme expérimentale de Kapuskasing. Inutile de dire qu'un propagandiste spécialement attaché à notre région serait bienvenu.

Dans un autre de mes discours, en 1946, j'insistais sur l'importance des mines situées dans le nord du Québec et je mentionnais l'extraction des métaux tels que l'or, le cuivre, etc. Voilà les chiffres que je citais, à ce moment-là, relativement à la valeur de ces mines: l'or, une valeur de trente-deux millions, le cuivre, une valeur de vingt-deux millions, sans compter les autres minéraux. J'ajoutais que le Gouvernement devait, dans l'intérêt de l'économie du pays, continuer à dispenser son aide aux mines.

Au cours de ce discours, je disais aussi que nous avions expédié cent millions de pieds de bois de sciage ainsi que des millions de cordes de bois de pulpe.

Si ma circonscription renferme de si grandes ressources naturelles, il faut les développer. Tout d'abord, il faudrait continuer le réseau ferroviaire de Barraute à Beattyville, en suivant exactement la zône minière d'or, etc. jusqu'à Bachelor Lake, pour continuer un peu plus tard jusqu'à Chibougamau. Actuellement un grand nombre de compagnies minières très importantes se trouvent dans l'impossibilité d'exploiter leurs mines parce qu'elles ne peuvent pas transporter leur minerai. C'est la raison pour laquelle je m'adresse particulièrement à la compagnie des chemins de fer Nationaux et la prie d'étudier de nouveau toutes les demandes qui

m'ont été faites par les corps publics, tels que municipalités, chambres de commerce et le Conseil d'Orientation économique, qui lui ont prouvé la nécessité et l'urgence de la construction immédiate de ce réseau.

Ensuite, ne serait-il pas légitime que la province de Québec obtienne du gouvernement fédéral les octrois nécessaires à la construction d'une distance proportionnelle à celle qui est accordée aux autres provinces pour la construction de la route trans-Canada, tel que je l'ai déjà réclamé au cours de l'un des discours que j'ai prononcés en 1949? Je disais que la route actuelle, en laissant la frontière du Manitoba, à 35 milles de Kenora, et passant par Fort-William, Kapuskasing et Ottawa, est d'une longueur de 1,390 milles, alors que la route qui part de Pointe-Fortune, dans la province de Québec, et qui atteint la frontière du Nouveau-Brunswick près d'Edmunston, parcourt une distance de 388 milles seulement, ce qui veut dire que les trois-quarts de son parcours sont tracés dans l'Ontario.

Si l'on donnait suite à ma proposition, la route, à partir de Kenora, passerait encore par Fort-William, Hearst, Kapuskasing et Cochrane; alors le parcours serait de 894 milles en Ontario. Ensuite, de Cochrane, la route se dirigerait vers La Reine, dans la province de Québec, de là elle passerait par La Sarre, Mont-Laurier et Montréal, pour se rendre à la frontière du Nouveau-Brunswick; elle traverserait alors la province de Québec sur un parcours de 828 milles, ce qui me semble équitable pour les deux provinces, sans compter que cela raccourcirait la distance de 56 milles, des provinces de l'ouest et du nord de l'Ontario à Ottawa, Montréal et Québec.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de l'Ontario ne construit pas un chemin couvrant la distance minime de quarante milles, entre Norembega et La Reine! Les chambres de commerce le réclament depuis très longtemps,—je peux en parler en connaissance de cause, car j'ai été président de la Chambre de Commerce d'Amos. Dernièrement, j'ai organisé une délégation de ma circonscription pour rencontrer les membres des Chambres de commerce du nord de l'Ontario ainsi que les députés fédéraux et provinciaux du nord de l'Ontario, afin de continuer la pression qui a été exercée auprès du gouvernement de l'Ontario, relativement à la continuation de ce chemin jusqu'à la frontière de la province de Québec, à La Reine. Nous l'avons tous à cœur et cela contribuerait à resserrer les liens de bonne entente entre les deux provinces.

Me serait-il permis d'ajouter une autre proposition très importante. Elle a trait au chômage. On en souffre un peu, ce n'est un secret pour personne. Ne serait-il pas possible de conclure une entente avec le gouvernement de la province de Québec, en vue d'aider à la colonisation, en construisant de nouveaux chemins, vers le nord, jusqu'aux lacs Mistassini et Metagami? Ce serait évidemment un moyen efficace d'enrayer le chômage. Ces routes s'ouvrant vers de nouvelles terres, la colonisation serait la première à en bénéficier et, avec l'aide que le gouvernement de Québec donne à ses colons, je suis assuré que tous les chômeurs, dont il est question, bénéficieraient de ces développements et pourraient aller s'y établir.

Si je vous ai parlé de mon comté et de ses richesses naturelles, telles l'agriculture, les mines et les forêts, et si, de plus, j'ai pris la liberté de réclamer votre secours pour aider son développement, c'est parce que j'ai à cœur de voir mon comté progresser et, par le fait même, je favorise l'expansion de mon pays.

(*Traduction*)

M. E. W. George (Westmorland): Monsieur l'Orateur, je m'unis aux préopinants dans leurs félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas). Leurs commettants peuvent être fiers d'eux. Tout dire au sujet de ma circonscription prendrait trop de temps. J'exposerai plutôt une idée, encore ignorée du grand public, mais que certains estiment sensée et qui peut améliorer la situation peu florissante des provinces Maritimes.

Les Maritimes constituent l'endroit idéal au monde pour écouler son existence. Elles sont toutefois privées de certains des avantages économiques qu'offrent d'autres coins du Canada. Nos industries sont trop peu nombreuses. On n'en a pas suffisamment établi durant la guerre parce que nous manquions d'énergie motrice. Nous disposons de beaucoup de houille mais non d'une énergie électrique suffisante. Tous les députés ne demandent pas mieux que de nous aider; on nous a maintes fois demandé d'exposer nos problèmes et assurés de toute l'aide requise pour en arriver à une solution.

Je crois qu'on a trouvé la solution. Je veux parler de l'installation d'usines marémotrices, c'est-à-dire de l'entreprise de St. Mary's, d'où l'on pourrait obtenir un maximum de 2,336,250 c.v. Ces ouvrages seraient aménagés dans les comtés de Westmorland et Albert, au Nouveau-Brunswick, et de Cumberland, en Nouvelle-Écosse. Je désire profiter de l'occasion pour présenter mes hommages au député de Cumberland (M. Black) qui est revenu à la Chambre cet après-midi; je lui souhaite bonne santé d'ici la fin de la session.

Si ce projet était exécuté, on ne pourrait pas, pour des raisons que j'exposerai plus tard, aménager le canal de Chignectou sur le parcours projeté. Je ne voudrais pas qu'on eût l'impression que je tente d'empêcher l'aménagement de ce canal ni la production d'énergie électrique à cet endroit. Je propose un autre plan qui comporterait un canal ainsi que la production de deux millions et un tiers de chevaux-vapeur comparativement à 135,000 seulement. Si ce projet est adopté, une bonne part du mérite en reviendra à la Commission du canal de Chignectou qui a largement contribué à faire comprendre au public la nécessité de cette entreprise.

L'entreprise marémotrice de la rivière St. Mary's est le dernier produit de l'imagination créatrice de M. W. A. S. Melanson, I.C., M.E.I.C., de Moncton, au Nouveau-Brunswick; c'est le fruit de longues années d'études et de travail. Cet ingénieur doit être félicité de sa clairvoyance. On n'a pas étudié chaque emplacement où se présente la possibilité de production d'énergie marémotrice et les observations qui vont suivre méritent l'attention de tous ceux qui ont à cœur le progrès des provinces Maritimes.

L'étude visant à n'importe quelle exploitation de force marémotrice dans les provinces Maritimes ne saurait être abordée convenablement sans qu'on cite et passe en revue le rapport sur l'énergie marémotrice des estuaires de Petitcodiac et de Memramcook, publié par le ministère des Mines et Ressources, Canada 1945, partie I—essai, et Partie II—plans. Cette étude fait connaître tous les résultats et constatations des enquêtes menées sur place, d'août 1944 à octobre 1945, par la société *H. G. Acres and Company*, ingénieurs consultants, de Niagara-Falls (Ontario).

Par malheur, les conclusions désavantageuses du rapport, si on se place au point de vue économique, ont tellement indisposé l'opinion publique que trop peu de gens se sont même donné la peine de lire le rapport en entier. Je me demande si nos hommes de lettres ou de science, qu'ils appartiennent ou non à nos institutions de haut savoir, ont étudié avec assez de soin ce très important sujet de l'essor des provinces Maritimes. Quoi qu'il en soit de ces préjugés apparents. le rapport en question contient, sous une forme concise, des traités sur les marées telles qu'on les observe dans la baie de Fundy et dans les cours d'eau qui s'y jettent, sur les effets astronomiques des phases de la lune et du soleil sur les marées, sur les barrages remplis de pierre et établis sur un fond instable, sur les barrières assurant l'entrée et la sortie des eaux, sur les divers modèles de turbines hydrauliques et sur leur choix, sur les dynamos génératrices, y compris les devis portant sur les centrales d'énergie hydroélectrique et les postes de transformateurs. Ces sujets et bien d'autres sont entremêlés d'une foule de renseignements scientifiques complets qui permettent de préparer graduellement et convenablement toutes les constructions que nécessite une aussi importante entreprise.

Deux désavantages matériels que comporte l'emplacement n'a pas permis de réaliser l'entreprise du point de vue économique. Tout d'abord, un dépôt vaseux de 80 pieds d'épaisseur et comprenant des lits de boue et de gravier barre l'entrée des deux estuaires; il y a aussi la grande différence qui existe entre l'étendue relative des estuaires. Je ne m'étendrai pas davantage sur les raisons qui rendaient impraticable "l'entreprise marémotrice de Petitcodiac", mais je dirai seulement que si on avait pu l'exécuter sur un emplacement plus avantageux, on aurait pu économiser près de la moitié des frais estimatifs.

A dix milles des estuaires de Petitcodiac et de Memramcook, se trouve le confluent de la baie de Shepody et du bassin de Cumberland, à la tête de la baie de Chignectou. Relativement larges, ces deux estuaires sont séparés par la péninsule de Maringouin hérissée de rochers qui se termine par une pointe de terre basse au cap Maringouin, ce dernier s'avançant vers l'Ouest dans la baie de Shepody sur une distance d'un mille. A ce point-là, l'étroit cap Maringouin sépare la baie de Shepody qui, avec ses tributaires, couvre une étendue de 70 milles carrés du bassin de Cumberland qui couvre 60 milles carrés avec ses tributaires.

On propose d'ériger deux digues, l'une en travers de la baie de Shepody, pour relier le côté ouest du cap Maringouin aux masses rocheuses de l'île Demeule et à la pointe St. Mary, et l'autre, du côté est du cap Maringouin à Ragged Point, sur le rivage de la Nouvelle-Écosse.

Des nombreux caractères physiques des masses rocheuses existantes qui entreraient dans le plan général de cette entreprise, la formation rocheuse de la pointe St. Mary constitue la plus vaste et la plus facilement utilisable. Une péninsule rocheuse qui fait saillie à Harvey Bank, dans le comté d'Albert, s'avance vers l'est jusqu'à St. Mary's Point. Elle dépasse alors le banc Ste-Marie, l'ancrage Ste-Marie, le banc Demeule et l'île Demeule, dont l'extrémité extérieure portait autrefois le nom de pointe Ste-Marie. L'altitude des bancs Ste-Marie et Demeule est juste au-dessous du niveau moyen de la mer et permettrait donc l'aménagement économique d'un grand nombre de portes

l'arrivée. L'ancrage Ste-Marie ou l'île Demeule se prêteraient de façon idéale à l'aménagement d'une écluse qui permettrait le passage des navires en tout temps. La longueur de la péninsule Ste-Marie est de trois milles, soit un peu plus de la moitié de la distance qui sépare à l'embouchure les deux côtés de la baie Shepody. Ces détails expliquent l'origine du titre donné à ce projet d'exploitation d'énergie marémotrice. Les portes de sortie, la centrale et les portes d'arrivée supplémentaires seraient situées à ou près l'extrémité méridionale de la péninsule Maringouin, centre de distribution d'énergie fort bien situé pour toutes les provinces Maritimes.

La carte n° 354 de l'Amirauté britannique révèle l'existence du rocher qui forme le lit de la baie Shepody à un brassiage moyen de huit toises au-dessous de la ligne de repère, tandis que le rocher qui traverse la partie supérieure de la baie de Chignectou est indiqué comme étant à un brassiage moyen de cinq toises au-dessous de la ligne de repère. On a découvert très peu de vase ou de limon du côté sud de la péninsule de Maringouin où il y a un banc de vase. Cependant, sa présence est précieuse, car on en aura besoin pour remplir le centre du barrage du bassin de Cumberland. On peut obtenir la vase dont on aura besoin pour le barrage de Shepody des hauts fonds de Shepody ou de New-Horton. Il n'y a donc pas lieu de faire de sondages ni d'essais relativement aux assises, car on ne saurait douter le moindrement de la présence de lits de roc.

On a examiné attentivement sous tous les aspects économiques et pratiques la question du choix, soit du bassin de Cumberland soit de celui de Shepody, comme bassins à marée haute et à marée basse. Voici le résultat de cet examen:

1. La formation rocheuse qu'on trouve à l'entrée du bassin de Cumberland est exactement à la bonne hauteur pour que la construction des écluses de sortie puisse se faire le plus économiquement possible.

2. Le côté sud-est de la péninsule de Maringouin est le seul endroit propice à la construction d'une usine d'énergie électrique.

3. On ne saurait réussir à barrer économiquement l'embouchure de la baie de Shepody autrement qu'en construisant un barrage en pierre perdue avec centre de vase.

4. On pourrait creuser à peu de frais un canal d'amenée à travers le cap Maringouin et utiliser le roc dans la construction du barrage en pierres perdues en travers de l'embouchure de la baie de Shepody et d'une partie du bassin de Cumberland, ce qui permettrait de construire une série de vannes d'entrée près de l'usine d'énergie électrique.

5. Le rocher de St. Mary permet d'établir très économiquement les vannes d'entrée, qui doivent être fort nombreuses.

6. Le long des rives du bassin de Cumberland et de ses tributaires s'étend la majeure partie des terrains marécageux, dont la superficie est estimée à 40,000 acres. Pour faire de Cumberland un bassin à bas niveau, il faudra mettre en valeur tous les marécages, ce qui supprimera pour toujours la nécessité d'aménager des digues et des aboiteaux. Ainsi, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les cultivateurs n'auront pas à dépenser de fortes sommes pour l'assèchement.

7. L'importante usine de gypse, à Hillsborough, qui fonctionne vingt-quatre heures par jour et dont les débouchés se trouvent aux États-Unis, doit compter dans une large mesure sur le transport par eau pour écouler ses produits. En outre, l'usine d'engrais chimiques qu'on propose de construire à Weldon aura recours au transport par eau.

8. On reconnaît que le bassin de la baie de Shepody vient avant l'autre quant au volume de la navigation.

On a donc proposé la baie de Shepody comme bassin d'amont et celui de Cumberland comme bassin des basses eaux. La désignation du bassin de Cumberland comme bassin des basses eaux, pour des raisons économiques, modifiera un peu le projet d'un canal à travers l'isthme. Cependant, ce projet d'entreprise hydraulique est tellement vaste et bénéficiera tellement à toutes les provinces Maritimes, que nous devons nous laisser guider par les meilleurs avantages qu'en retirera le plus grand nombre.

On ne saurait trop louer le mérite du comité du canal de Chignectou, non plus que celui des hommes d'affaires et des journaux qui l'ont si noblement appuyé dans sa campagne pour faire saisir aux provinces Maritimes et au pays tout entier la nécessité du canal de navigation. M. R. Herbert Cooper, qui a su distinguer les possibilités d'aménagements hydro-électriques aussi bien que les avantages du canal, mérite également de grands éloges. Son projet est pratique et d'une grande valeur. L'usage du bassin de Cumberland comme bassin de raz de marée dans une vaste entreprise d'aménagement d'énergie marémotrice ne diminue en rien la nécessité du canal de Chignectou, au contraire, il la fait ressortir. A la sortie du bassin Shepody, on a le choix entre deux ou trois tracés. Tous les tracés projetés présentent des avantages et des inconvénients, mais ils finiraient par relier les eaux de la rivière Petitcodiac au port de Shediac.

[M. George.]

Il en est un qui possède de nombreux avantages naturels. Par ce tracé, la distance entre le port de Moncton et celui de Shediac est de 15 milles. La distance qui sépare la baie de Fundy et le Haut-Canada serait, grâce à ce tracé, de 75 milles moins longue que par le tracé proposé à travers l'isthme de Chignectou.

Les données relatives à la marée sur lesquelles on se fonde pour les aménagements hydroélectriques sont longues et détaillées. Je ne m'y arrête donc pas. J'ai ici les données relatives aux marées de la baie de Fundy et aux aménagements hydroélectriques possibles. Si la Chambre veut bien me le permettre, je les consignerai au compte rendu.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que ces données soient consignées au hansard?

M. Knowles: S'agit-il de tableaux?

M. George: Il serait difficile d'en saisir la portée si je les lisais. La vue d'ensemble de ces chiffres présenterait beaucoup plus d'intérêt.

Des voix: Adopté.

(Voir page 748.)

M. George: Les données actuellement connues indiquent que le projet de M. Melanson est réalisable. Le cheval-vapeur commercial reviendrait à environ $190, chiffre qui se compare avantageusement au prix de revient actuel, soit de $200 à $250 le cheval-vapeur. Les frais d'établissement me paraissent moins importants que les frais d'exploitation. Si ces derniers, y compris les frais d'entretien, sont modiques, et s'il nous est possible de capter à bon marché cette immense quantité d'énergie, tout milite en faveur de la dépense initiale.

Le gouvernement fédéral consacre des sommes considérables à la protection de 40,000 acres de terres marécageuses contre l'invasion de l'océan. La réalisation du projet assurerait la protection des terres du bassin de Cumberland, ce qui économiserait plusieurs millions de dollars affectés à la récupération de ces terres. On n'aurait plus besoin d'entretenir les digues et les aboiteaux.

Il se peut que le niveau de l'eau soit plus élevé que les marécages dans la région de la rivière Petitcodiac. Des spécialistes me disent qu'en pareil cas il ne serait pas difficile de drainer les terres au moyen de pompes comme on le fait en Hollande. On devrait disposer d'assez d'énergie électrique peu coûteuse à cette fin. L'autre solution consisterait à acheter les terres et à laisser l'océan les envahir.

J'ai foi en l'avenir des Provinces maritimes. Notre économie, de forestière qu'elle était, devient graduellement agricole. Le rythme d'épuisement des forêts a été plus rapide que le reboisement. Nous construisons pour l'avenir car, dans un siècle, le monde aura besoin de tous les vivres qu'il pourra produire. Pour que les Provinces maritimes soient prospères, il leur faut des industries et aussi, par conséquent, de la force motrice à bon marché. Je suis sûr qu'on pourrait facilement écouler toute la production. J'espère sincèrement que le Gouvernement jugera opportun d'entreprendre immédiatement des levés en vue de l'exécution de ce projet. Cette étude pourrait comporter deux parties, d'abord un examen du rapport H. G. Acres en tant qu'il peut s'appliquer au projet St. Mary's et un rapport de génie sur cette entreprise.

Un communiqué de presse paru dans le numéro du 10 mars 1950 du *Daily Times* de Moncton expose une autre bonne raison de favoriser cette entreprise. Il a pour titre: "On s'oppose au projet de Passamaquoddy". En voici le texte:

> Le bureau du budget a informé aujourd'hui le Congrès que le président Truman s'oppose à un bill, dont les Chambres sont saisies, visant l'aménagement d'usines marémotrices sur la rivière Passamaquoddy.

S'il nous fallait une raison de plus, Monsieur l'Orateur, je crois que nous l'avons là précisément.

Je ne demande pas cela à titre de droits des provinces Maritimes. C'est là un point de vue sur lequel on a trop insisté, je crois. Je le demande parce que nous faisons partie du Canada, et parce qu'il est nécessaire d'exploiter toutes nos ressources naturelles si nous voulons contribuer de façon constante à la prospérité du pays.

(Texte)

M. J.-A. Gour (Russell): Comme la plupart des honorables membres qui ont parlé avant moi, je félicite avec plaisir le proposeur de l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable député de Kindersley (M. Larson), et l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas), qui l'a appuyé, de la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.

J'en profite aussi pour féliciter monsieur l'Orateur,—qui n'est pas ici,—et ses adjoints de leur impartialité. Je félicite, de même, mes collègues de leur délicatesse envers les honorables membres de l'opposition; en effet, je m'efforce moi-même d'être aussi gentil que possible envers eux, quoique je les trouve parfois très exagérés. Toutefois, je n'envie pas leur sort car tout indique que le parti libéral continuera à diriger le pays pendant de nombreuses années.

La divine Providence nous protège en nous donnant des hommes aussi doués que le très honorable Louis St-Laurent comme premier ministre.

Je remercie le ministre de l'Agriculture, le très honorable James Gardiner,—je suis heureux de le voir ici dans le moment,—ainsi que tous les membres du Cabinet de leur attitude à l'égard du prix des produits agricoles, tels que le bacon, le beurre, le fromage, les œufs, etc.

J'ai l'honneur de représenter une circonscription mi-urbaine, mi-rurale. Le comté de Russell compte des milliers de cultivateurs et je sais qu'ils sont très reconnaissants au Gouvernement de cette mesure. En effet, un grand nombre de nos cultivateurs élèvent des troupeaux d'au delà de cinquante vaches à lait, vendent deux cents à trois cents porcs par année, et gardent de 7,000 à 8,000 volailles pour la production des œufs et pour la consommation.

Depuis au delà de vingt ans, les troupeaux laitiers de mon comté ont subi l'épreuve de la tuberculine. L'automne dernier, ma circonscription a obtenu le meilleur résultat de tout l'Ontario. Ce fait étant connu, nous avons de nombreux acheteurs, surtout des États-Unis, ce qui permet aux cultivateurs de vendre leurs bestiaux à meilleur prix et, conséquemment, les incite à faire l'élevage sur une grande échelle. Ils ne sont pas tant intéressés à vendre leurs produits à prix élevé qu'à obtenir un profit net qui leur permettra de vivre convenablement sur la ferme.

Toutefois, les cultivateurs trouvent les prix trop élevés lorsqu'ils veulent se procurer ce dont ils ont besoin; c'est aussi mon avis et c'est malheureusement le cas chez notre population urbaine aussi, surtout pour nos ouvriers.

J'ai l'honneur d'avoir dans mon comté une des villes les plus prospères du Canada, la ville d'Eastview, où l'on voit s'ajouter à d'autres institutions importantes des écoles secondaires des plus modernes, un centre récréatif, un hôpital et tant d'autres bâtisses qui dénotent bien son importance grandissante. Ma circonscription compte aussi plusieurs autres endroits qui ne sont pas à négliger; par exemple, Manor Park, très joli village qui existe depuis trois ans seulement; Rockcliffe, le plus important aérodrome de la Défense nationale; Overbrook et Billings Bridge, deux centres bénis de la Providence puisqu'ils ont eu le bonheur de voir le séminaire diocésain s'ériger dans leurs parages. De plus, Billings Bridge qui est relié à Uplands, l'un des plus importants endroits de l'aviation commerciale, ainsi qu'un grand nombre d'autres petites villes où habitent de nombreux salariés. Tous sont d'accord sur un point; ils désirent une baisse du coût de la vie.

[M. Gour (Russell).]

A mon avis, nos industriels devraient se contenter d'un moindre profit et se mettre à la tâche, afin de faire concurrence aux prix du marché mondial. Je crois qu'ils encaissent de trop gros bénéfices, leurs prix sont trop élevés. Entre autres, les machines aratoires, les automobiles, les poêles, les glacières électriques, les meubles, les textiles, le bois de construction, les articles de plomberie et les chaussures se vendent de 10 p. 100 à 20 p. 100 trop cher.

En baissant leurs prix, ces industriels feraient plus de ventes, car ils donneraient l'occasion aux cultivateurs et aux classes moins fortunées de se procurer ces produits en plus grande quantité. Ils seraient obligés d'augmenter leur production; cela nécessiterait plus de main-d'œuvre et aiderait à enrayer le chômage.

J'entends souvent les honorables membres de l'opposition s'écrier que nous avons perdu nos marchés et que nos produits se vendent à des prix ridicules. Je tiens à leur rappeler les années de 1930 à 1935, alors que nos fermiers vendaient des porcs de 200 livres pour $7 à $8, transport payé, le bétail de 1,000 à 1,200 livres pour $12 à $15, transport payé aussi, tandis que le gouvernement actuel paie $8 de prime sur un porc de 200 livres classé *A select* pour l'exportation. C'est donc dire que cela rapporte maintenant au cultivateur de $40 à $50, sans compter que le même animal de 1,000 à 1,200 livres se vend actuellement $125 à $150, soit 10 fois plus qu'en 1932.

Si je comprends bien, un ou des marchés locaux sont conclus entre deux ou plusieurs individus, alors que des marchés mondiaux sont conclus entre deux ou plusieurs gouvernements. Alors, voici la règle élémentaire; c'est le prix qui compte. Nous en avons une preuve, nous avons donné des milliards à l'Angleterre,—j'ai voté moi-même en faveur de ce bill. Nous avons fait plus que n'importe quel pays au monde afin d'aider les nations qui étaient dans de mauvais draps, nous sommes encore prêts à le faire. Mais, quand il s'agit de conclure un marché, c'est le prix de la marchandise qui compte; après tout, c'est naturel, c'est bien humain cette façon de comprendre les choses!

Nous sommes un des peuples les plus habiles, tous en conviennent. Alors, nous pouvons produire de façon à rivaliser de prix avec les concurrents honnêtes, et ce, sans baisser notre niveau de vie actuel.

Je tiens à signaler que nos gens devraient diminuer leurs achats de boissons alcooliques, parce que cela avilit l'âme et, trop souvent, prend une bonne partie des revenus essentiels aux nombreuses familles. Il en est de même de nombreux amusements qui sont loin d'être nécessaires au bien-être de notre population.

Monsieur l'Orateur, je crois avoir émis une opinion qui préviendrait le chômage, et je désire proposer un autre moyen de le combattre. Puisque le gouvernement de la belle province d'Ontario, que j'habite, ne fait rien pour venir en aide aux cultivateurs, je me sens forcé de réclamer davantage du gouvernement fédéral. Alors, je m'adresse à l'honorable ministre des Finances (M. Abbott),—il n'est pas ici, mais j'espère qu'il lira mon discours. Je lui ai déjà parlé ainsi qu'au très honorable ministre de l'Agriculture de perfectionner le prêt agricole. Je tiens à citer un exemple: Une terre de cent acres, avec de bons bâtiments, donne droit à un prêt d'environ $4,000. Comment voulez-vous qu'un père de famille établisse ses fils ou qu'un jeune homme essaie de s'installer sur une ferme avec un si petit montant? Il en coûte d'abord environ $4,000 pour un troupeau moyen et les machines nécessaires à la culture d'une ferme, sans compter $10,000 à $12,000 pour la ferme. Si cette maison de ferme était bâtie dans un centre urbain, on obtiendrait facilement un prêt de $4,000 et plus. Alors, je prétends et affirme même que le prêt agricole n'est pas pratique pour nos fermiers.

Au delà de 50 p. 100 des fermiers de mon comté n'ont pas réclamé de prêt parce qu'ils savent que c'est inutile. D'après les renseignements que j'ai obtenus de sources autorisées, environ 50 p. 100 des demandes de prêts agricoles ont été refusées en 1949-1950, dans la province d'Ontario.

J'ai aussi des requêtes a présenter à l'honorable ministre des Transports (M. Chevrier) ainsi qu'à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Fournier). J'ai devant moi un plan tout tracé qui a trait au projet de la rivière Nation, au sujet de travaux faits par le gouvernement d'Ontario. Il me fait plaisir de féliciter notre gouvernement provincial au sujet de ce plan, car il m'a l'air très bien réparti. Je puis en soumettre une copie à chacun des ministres intéressés et je me permettrai d'en lire, dès maintenant, quelques lignes, démontrant très bien la nécessité de ce plan, après quoi je demanderai à la Chambre de le consigner aux Débats.

(*Traduction*)

Le bassin hydrographique du bras sud de la rivière Nation a une aire de 1,511 milles carrés à l'extrémité orientale de l'Ontario et englobe des parties des circonscriptions de Prescott, Russell, Dundas, Stormont, Glengarry, Carleton et Grenville.

Du sud-ouest au nord-est, le bassin hydrographique s'étend sur une longueur de 76 milles en ligne droite, et sa plus grande largeur, du nord-ouest au sud-est, est d'environ 35 milles. L'aire principale, de la source à l'embouchure, a 69 milles de longueur en ligne droite.

Il n'y a ni cité ni ville importante dans cette aire d'alimentation, mais on y trouve un certain nombre de villages érigés en municipalités, dont Winchester, avec une population de 1,094; Chesterville, 1,241 habitants; Casselman, 1,089; Finch, 390; et Maxville 812. Il y a aussi plusieurs villages non érigés en municipalités, dont Spencerville, South-Mountain, Crysler, Metcalfe, Moose-Creek, Limoges, Russell et Bourget sont les plus importants.

On voit donc que le bassin hydrographique en question constitue en somme une région rurale de l'Ontario.

(*Texte*)

Il s'agit de travaux de creusage, de barrages, etc., des travaux très urgents et bien nécessaires, puisqu'ils rendraient de très grands services à la population des douze municipalités suivantes: Matilda, Mounta, Winchester, Edwardsburg, Augusta, Finch, Cambridge, Plantagenet-Sud, Alfred, Plantagenet-Nord, Chesterville et Casselman. Je cite encore un extrait du même plan, démontrant particulièrement les parties ravagées:

(*Traduction*)

Les inondations dans le bassin méridional de la Nation menacent gravement les moyens d'existence des populations de toutes les municipalités rurales de la région et causent du détriment à l'économie de tous les centres commerciaux avoisinants. Il va de soi, en effet, que la destruction périodique des récoltes, les inondations qui abîment les routes, emportent les ponts et des milliers de tonnes du meilleur terreau, s'ils se produisent dans une région de la province, constituent une perte pour toute la province.

Par malheur, de telles pertes importantes ne sont pas l'effet de phénomènes rares mais, au contraire, elles ont été subies vingt-six fois au cours des trente ans écoulés de 1918 à 1947 inclusivement. Et dans six de ces années, la Nation a inondé ses rives à six reprises au moins deux fois la même année.

Les inondations de 1938 et 1947 qui ont été les pires qu'on ait connues, indiquent que le fléau devient de plus en plus grave.

C'est dans deux régions que se produisent les pires inondations, soit celle de Brinston, en amont de Chesterville et qui comprend les terres fertiles des townships de Winchester, Mathilda et Mountain, et la région du lac Cobb, y compris les terres basses riveraines de Lemieux à Plantagenet.

La crue de 1938 a inondé, dans la région de Brinston, une superficie d'environ 24 milles carrés; les eaux ont même monté jusqu'à 9 pieds et bien des maisons avaient de deux à trois pieds d'eau au-dessus du plancher du rez-de-chaussé. La crue de 1947 aurait été tout aussi grave.

L'inondation qui se produit au cours des crues de printemps est une source de dérangements, de difficultés et de détresse. Les cultivateurs font leur possible pour affronter cette menace: ils transportent le bétail et les fournitures dans les greniers ou en d'autres endroits sûrs et diffèrent les semailles jusqu'à ce que les inondations soient passées. Jusqu'à neuf jours et demi se sont écoulés du moment où le cours d'eau a inondé les rives jusqu'à ce qu'il regagne son lit.

Ces inondations ne se produisent pas seulement lors de la crue des eaux du printemps, mais souvent l'été, à la suite de fortes pluies. Ce sont d'ailleurs ces pluies qui causent le plus de dégâts car alors les récoltes sont complètement emportées ou croupissent sous les eaux. On rapporte que l'inondation a déjà détruit la récolte d'un même cultivateur quatre années de suite.

Je ne lirai pas tout le mémoire, car je ne veux pas ennuyer les députés; j'aimerais cependant qu'il soit inséré au compte rendu. Le ministre concerné devrait au moins en avoir un exemplaire.

Le coût de ce projet n'est pas très élevé; un peu plus de 2 millions de dollars, qui devraient être payés par la province et le gouvernement fédéral. Ces travaux se feront dans des centres agricoles cependant, et par conséquent, les municipalités ne sont pas en état de fournir aucun pourcentage. Toutefois, il se fait des travaux d'irrigation partout au Canada, dont le coût est défrayé tant par le gouvernement fédéral que par les autorités provinciales. Dans le cas du projet déjà mentionné, on empêcherait l'inondation de milliers d'acres de terre fertile, et l'on fournirait du travail aux résidents de ces centres ruraux, ce qui empêcherait le chômage.

Je félicite le Gouvernement d'avoir adopté un projet de loi, à la dernière session, en vue d'aider au reboisement. Le comté de Russell possède la plus importante plantation affectée au reboisement, au Canada; c'est la forêt Larose. Commencée il y a plus de 20 ans, elle occupe une superficie d'au delà de 15,000 acres, et comprend plus de 6 millions d'arbres, des pins, des sapins, des épinettes, des érables, etc. Nous avons l'intention de majorer ce projet au point d'atteindre au moins 25 millions d'arbres; c'est pourquoi j'insiste sur l'aide du gouvernement fédéral dans ce domaine. Je suis de ceux qui s'occupent de reboisement; j'ai fait planter sur mes fermes...

Sur la ferme, j'ai plus de 200,000 arbres, pins, épinettes, érables et autres. Je suis très heureux d'offrir à tous les membres de la Chambre et de l'autre endroit, à tous les journalistes et à tous les employés de la Chambre un arbre gratuit pour le prochain Noël, à condition qu'ils paient les frais de transport.

Je saisis l'occasion d'inviter tous ceux qui auraient le désir de visiter cette forêt en mai prochain à m'en avertir et je serai très heureux de les y accompagner. Leur visite les convaincra que nous ne négligeons rien pour conserver le sol.

Il y a aussi la culture du lin qui se pratique sur une grande échelle dans le comté de Russell. Comme j'ai l'honneur d'être le président du Conseil national du lin, j'en profite pour remercier le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), de ce qu'il a fait en faveur de cette culture. En même temps, je désire lui demander ainsi qu'à l'honorable ministre du Commerce de nous aider financièrement afin de nous permettre d'améliorer cette industrie déjà établie à Plessisville, dans la belle province de Québec, où l'on carde, file et tisse le lin. Voici un échantillon du travail qu'on exécute à Plessisville, il me fait plaisir de le montrer à tous les honorables députés.

C'est ce qu'on appelle toile de lin. C'est une toile de lin faite d'une qualité inférieure de lin que nous appelons étoupe. Il s'agit d'un lin à longue tige qu'on transforme dans ma propre ville de Casselman. Voici le travail que nous exécutons au moyen de cette tige de lin. Si le sol est bon, le climat aidant, cette tige atteint de 36 à 44 pouces de longueur.

Je suis en état de vous démontrer les avantages que son développement peut signifier pour le Canada.

Si nous avions les manufactures nécessaires à la finition de cette matière brute, qui nous permettraient de produire le fil d'étoupe qui peut être utilisé au Canada; ceci remplacerait le coton et tous les autres tissus de moindre valeur que nous sommes obligés d'importer. D'ailleurs, c'est la seule fibre qui peut être cultivée au Canada, et, heureusement c'est le meilleur produit dans l'univers. Alors que, dans le moment, nous sommes obligés d'exporter 90 p. 100 de notre matière brute, c'est-à-dire la fibre d'étoupe, qui se vend à des prix ridicules, nous devons la racheter sous la forme de toile, de fil, etc., à des prix exorbitants, souvent de 20 à 30 fois plus cher que nous l'avons vendue. De plus, ces manufactures procureraient du travail aux ouvriers, donneraient l'occasion aux cultivateurs de produire plus de lin, leur permettraient de gagner plus d'argent, de garder leurs fils sur la ferme et d'engager des hommes pour aider à la culture, car pour cultiver le lin nécessaire à notre pays seulement, il faudrait exploiter 400 à 500 mille acres de lin.

Une superficie de 1,000 acres de lin peut fournir du travail à nos usines locales,—où a lieu le premier traitement d'extraction de la fibre et de la graine,—à 40 hommes pendant six mois. Ce travail se fait de l'automne au printemps et permet aux fils de cultivateurs et aux ouvriers de ces localités de travailler durant les saisons moins occupées dans les centres ruraux. Dans la localité où j'habite, nous y employons un nombre considérable d'hommes qui seraient sans travail cet hiver.

La raison pour laquelle j'insiste et je persiste à réclamer l'aide financière du gouvernement fédéral est bien simple; il se produit du lin dans plusieurs provinces et je désire que cette production se répande dans

toutes les provinces du Canada, car le lin pousse bien en terre fertile.

(*Traduction*)

Certifiée n° 1; germination, 96; variété, Dominion. Ce groupe de cultivateurs a formé une coopérative. J'en ai été le président et le gérant pendant plusieurs années, mais j'ai cessé de la gérer quand on m'a élu à la Chambres des communes. C'est une des plus belles circonscriptions au Canada.

(*Texte*)

Tous les produits de cette plante sont utiles, la graine à semence, la graine à l'huile et la fibre de toutes qualités, qui est utilisée dans toutes espèces de produits, à partir du fil à coudre les chaussures, jusqu'à celui dont on se sert pour la fabrication de lignes à pêcher, des filets, etc.; les résidus servent à faire des lits pour les volailles et plusieurs usines s'en servent pour leur force motrice,—c'est ce que nous faisons à Casselman.

La toile, qui représente vraiment le plus important de ces produits, est très durable et sert à la fabrication de nappes, draps, taies d'oreillers, essuie-mains, sous-vêtements, robes, etc.,

(*Traduction*)

On pourrait faire servir les fibres les moins dispendieuses à la confection de salopettes.

(*Texte*)

La toile d'une moindre valeur, qui est fabriquée avec la fibre la plus commune, sert à la fabrication des salopettes, couvertures de camion, tentes, sacs à malle, corde à lieuse, etc.

Monsieur l'Orateur, je félicite le Gouvernement qui, lors de la dernière session, a adopté la loi abolissant les appels au Conseil privé. Ainsi, nos derniers appels sont maintenant décidés par la Cour suprême du Canada. Je suis d'opinion que nos juristes sont des mieux qualifiés. Il était grandement temps que cette loi soit modifiée dans un pays comme le nôtre.

Je suis aussi des plus heureux de la loi qui nous permet d'amender notre constitution, sans être forcés d'en demander la permission à un autre pays.

Il m'a aussi fait bien plaisir d'assister, comme spectateur, à la conférence fédérale-provinciale, en janvier dernier. J'en profite pour féliciter notre très honorable premier ministre, de la manière si habile avec laquelle il a présidé. Je désire aussi féliciter les premiers ministres de chaque province de l'impartialité qui les a animés à cette occasion. Souhaitons qu'il en soit ainsi lors des conférences à venir, afin que nous puissions amender notre constitution suivant le développement du pays, sans enfreindre les droits légitimes de chacune des provinces.

En terminant, permettez-moi d'affirmer qu'il est grand temps que notre pays arbore un drapeau distinct,—par le mot distinct,—je veux dire un drapeau vraiment national, sans aucune trace des emblèmes des pays de nos ancêtres, soit la France, l'Angleterre, l'Irlande ou l'Écosse. Oublions la fleur-de-lis ou l'Union Jack. Nous sommes une nation et il nous faut un drapeau. J'ai ici un modèle qui, à mon avis, recevrait l'approbation de tous les Canadiens; il contribuerait à l'unité des races, et, par le fait même, réveillerait la fierté nationale.

Je crois aussi qu'il serait bien à propos d'avoir un représentant diplomatique auprès du Saint-Siège. Presque tous les pays en ont un, sauf ceux qui sont dirigés par les communistes. Je suis certain que cela serait d'une grande valeur diplomatique pour le Canada. Je désire que tous les honorables membres de cette Chambre y contribuent afin qu'on n'en fasse pas une question de religion, mais bien une question de diplomatie.

Il me semble aussi que nous devrions avoir un Canadien comme représentant de Sa Majesté le roi. En effet, les lieutenants gouverneurs des provinces sont des Canadiens et nous n'avons pas à nous en plaindre.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes remarques, je désire proposer qu'on permette au public d'entrer dans les galeries avant la récitation de notre belle prière à l'ouverture.

M. Edgar Leduc (Jacques-Cartier): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et j'en profite pour participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On me permettra de m'associer à tous les honorables préopinants qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse (M. Larson et M. Dumas). Ils se sont bien tirés d'affaires et nous ont donné un aperçu des mesures législatives que la Chambre devra vaisemblablement étudier. Ils ont aussi fait des propositions que les membres voudront examiner très attentivement.

Je félicite le premier ministre (M. St-Laurent) d'avoir nommé l'honorable Elphège Marier, ancien député de Jacques-Cartier, au poste de juge de la Cour supérieure du district de Montréal. M. Marier, avec ses connaissances du droit et l'expérience acquise dans l'exercice de sa profession pendant plusieurs années, son jugement sain, ses qualités de cœur et son esprit de justice, remplira les fonctions de juge d'une façon idéale.

Je félicite M. Marier de sa nomination bien méritée. Je suis convaincu que l'honorable E. Marier s'acquittera de ses fonctions honorablement et conformément aux traditions d'honnêteté qu'on sait exister dans nos tribunaux. Cette nomination a créé une vacance qui m'a permis de poser ma candidature et d'être élu à la Chambre.

Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de me présenter aux membres de la Chambre. J'ai l'honneur de représenter le comté qui port le nom du découvreur du Canada, Jacques Cartier. Il y a 36,000 électeurs dans ce comté, qui renferme une région agricole, mais aussi une région industrielle plus importante. Nous y comptons les usines canadiennes les plus importantes qui, grâce à leurs ouvriers spécialisés, ont si largement contribué à gagner la guerre et continuent à rendre le Canada plus puissant et plus prospère, la *Dominion Bridge Company*, la *Dominion Engineering Works*, deux fabriques de câble métallique, une filiale de la *Steel Company of Canada*, la *Canadian Allis Chalmers*, la *Jenkins Valves*, qui sont toutes des industries utilisant l'acier, et plusieurs autres petites usines. Ces industries sont prospères et continuent leur expansion.

Nous avons chez nous une importante distillerie, la *Distillers Corporation*. Nous avons également un collège d'agriculture, le Collège Macdonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue. Vous constaterez que j'ai l'honneur de représenter un comté très important.

J'aimerais posséder l'expérience et la compétence de certains députés, afin de m'acquitter comme il convient de mes obligations de représentant d'un comté aussi important. Cependant, je puis assurer à la Chambre que mon travail et mon zèle au service de mes commettants suppléeront à mon éloquence.

Nous comptons une population mixte, dont quelque 35 p. 100 est de langue anglaise et 65 p. 100 de langue française. La bonne entente et l'harmonie règnent entre les deux races. Les chefs d'industrie et les syndicats s'entendent si bien que nous n'avons eu à regretter ni grèves ni désertions de travail depuis des années. Les griefs ont été réglés dans l'intérêt mutuel des intéressés, ce qui a permis aux municipalités du comté de réaliser des progrès et de connaître la prospérité.

Nouveau député, je n'ai pas l'intention, au début de la présente session, de dicter mes vues à la Chambre; je suis disposé à écouter, à étudier, à acquérir de l'expérience et, à l'occasion, à soumettre des vœux.

Qu'on me permette d'ajouter que j'entends m'en tenir à la ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'ici, c'est-à-dire que je me propose d'appuyer les mesures du parti libéral que j'estime les plus opportunes dans les circonstances tout en conservant ma liberté d'action à l'égard d'initiatives que je pourrais juger contraires à mes principes ou que ma conscience réprouve. J'espère qu'aucune de ces questions contentieuses ne surgira pendant la durée de mon mandat.

Bien que n'étant qu'un libéral indépendant, je me suis assez bien entendu avec les ministres de la couronne durant les deux derniers mois que j'ai siégé ici. J'espère qu'en considération des services que j'ai rendus au parti libéral pendant les vingt-sept années ininterrompues où j'ai adhéré à ce parti à titre d'organisateur, jusqu'à ce qu'on me qualifie d'indépendant, on en viendra à reconnaître pleinement mon statut. J'ai appuyé le premier ministre et je le félicite du succès qu'il a remporté aux dernières élections générales. Je me réjouis personnellement des résultats que j'ai obtenus le 24 octobre.

(*Texte*)

Je remercie les membres de la Chambre de l'attention qu'ils ont apportée aux paroles que je viens de prononcer en anglais pour être mieux compris de la grande majorité des députés. J'aurai, sans doute l'occasion de parler plus à l'aise dans ma langue maternelle plus tard.

Permettez-moi, cependant, d'ajouter qu'avant de m'occuper de politique j'avais déjà fait une sorte de noviciat, puisque j'ai été pendant vingt-deux ans au service du public. D'abord, j'ai été secrétaire-trésorier de la municipalité de Lachine pendant huit ans, puis, échevin de la même municipalité et président de la Commission des finances pendant dix ans, pour devenir plus tard maire de la municipalité de Lachine. J'ai goûté à la victoire et fini par connaître la défaite.

Maintenant, voilà ce qui a inspiré mon travail dans le passé; ce sont quatre vers alexandrins appris sur les bancs de l'école et dont je me souviens encore. Je cite:

> La route est dure et la montagne est haute,
> Mais la fleur de l'idéal pousse sur les sommets,
> Et les découragés qui dorment à mi-côte,
> En y rêvant toujours ne la cueillent jamais.

Ma devise a été: ardeur et désir; ardeur au travail et désir de servir. Les vers que je citais tout à l'heure m'ont inspiré dans la victoire comme dans la défaite, et, dans cette fleur de l'idéal, je vois la récompense du travail ainsi que la satisfaction du devoir accompli.

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

RETRAIT DE LA DEMANDE D'INSERTION D'UN TEXTE AU HANSARD

M. E. W. George (Westmorland): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Plus tôt au cours de la soirée, j'ai obtenu la

permission d'insérer au compte rendu le rapport intitulé *Fundy Tidal Facts* et les données relatives à l'énergie hydroélectrique en rapport avec l'entreprise marémotrice de la rivière St. Mary. Je n'aurais pas dû, dit-on, faire une telle demande et je voudrais maintenant la retirer. Si des députés veulent consulter les documents en question, je les ai à ma chambre.

M. l'Orateur suppléant: Le député peut-il retirer sa demande?

Des voix: Entendu.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain étant une journée consacrée aux travaux d'initiative ministérielle, la Chambre se formera en comité des subsides. Si la motion est adoptée, nous mettrons en délibération les crédits de trois ministères: Transports, Finances et Pêcheries. De huit à neuf heures du soir, la séance sera consacrée aux bills d'intérêt privé et aux bills publics. S'il y a débat sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et que ce débat prenne fin au cours de la journée, nous examinerons la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui propose le renvoi de ses crédits au comité des Affaires extérieures. Si elle est adoptée, nous étudierons la motion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social portant sur l'institution d'un comité devant être chargé d'étudier la sécurité pour la vieillesse.

Voilà l'ordre des travaux que je propose. Si la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides ne soulève aucun débat, nous mettrons en délibération les crédits du ministère des Transports.

M. Drew: Afin de bien comprendre l'ordre des travaux, puis-je demander si, dans les semaines qui vont suivre, le Gouvernement a l'intention de mettre en délibération les crédits d'un ministère, comme il l'a déjà mentionné?

L'hon. M. Fournier: Oui. Comme je n'ai pas réussi, la semaine dernière, à obtenir que la Chambre se forme en comité des subsides, je n'ai pu mettre en délibération aucun crédit. Les seuls que je puisse mettre en délibération maintenant sont ceux de la Défense nationale; ils le seront vendredi, j'espère bien. Je demande donc de mettre en délibération les crédits des trois autres ministères que j'ai mentionnés, pour être sûr d'en avoir au moins quelques-uns à ma disposition.

M. Drew: J'ai posé cette question simplement pour savoir où nous en sommes. Lorsqu'on a proposé l'appel des crédits de trois ministères, j'ai cru qu'on en était revenu à la proposition initiale en vertu de laquelle deux ministères devaient être appelés la semaine dernière et un cette semaine. Je désirais simplement savoir si dorénavant on n'étudierait chaque semaine que les crédits d'un seul ministère.

L'hon. M. Fournier: Le Gouvernement n'a pas l'intention de mettre en délibération les crédits de plus d'un ministère par semaine, à moins que l'on ne reconnaisse la nécessité de procéder autrement.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

COMPTES PUBLICS

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose:

Que les comptes publics du Canada et le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1949, déposés à la Chambre le 31 octobre 1949, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES PRODUITS AGRICOLES

PROROGATION DE L'APPLICATION POUR UN AN

Le très hon. L.-S. St-Laurent (au nom du ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur les produits agricoles en vue de proroger l'application de la loi pour une période d'une année.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

IMMIGRATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPULSION D'ENRIQUE MONTENEGRO ET D'ANGEL PARRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Vu l'absence du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet des deux jeunes marins du commerce espagnols, Enrique Montenegro et Angelo Parra. Il semble qu'on les a envoyés de Vancouver à Montréal où ils arriveront demain matin, et repartiront aussitôt pour New-York. Des personnes de Vancouver m'ont appris que ces jeunes gens sont des réfugiés politiques qui couraient un grave danger s'ils étaient renvoyés en Espagne. On me dit également que le Guatemala leur a promis un passeport qui doit arriver ici bientôt. Quoi qu'il en soit, ne pourrait-on pas, dans les circonstances, garder ces jeunes gens à Montréal jusqu'à plus ample information?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne savais encore rien d'Enrique Montenegro ni d'Angelo Parra lorsque l'honorable député m'a appelé ce matin à mon bureau par téléphone. J'ignore leurs antécédents politiques et les promesses qu'a pu leur faire le gouvernement du Guatemala. Ayant pris des renseignements cependant, j'ai su qu'on devait les garder à Montréal pour étudier leur cas et qu'aucun ordre ne serait émis à leur sujet avant que le ministre ait eu l'occasion d'examiner le rapport des enquêteurs.

M. Green: Je remercie le premier ministre de sa réponse.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le Gouvernement pourrait-il nous dire si les questions et les demandes de documents seront étudiées demain?

Le très hon. L.-S. St.-Laurent (premier ministre): Nous avions l'intention de répondre aux questions la semaine dernière. Toutefois, on s'est tellement plaint que nous nous écartions du Règlement que nous avons jugé à propos de laisser s'achever le débat sur l'Adresse avant de demander de nouveau l'assentiment unanime.

M. Knowles: Tout dépend de celui qui le demande.

LE RADIUM

VOL D'AIGUILLES ENTREPOSÉES À L'IMMEUBLE DES RECHERCHES NATIONALES—BRÛLURES SUBIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Le ministre du Commerce peut-il me dire si le Gouvernement acceptera l'entière responsabilité du traitement du garçon qui s'est infligé aux mains deux brûlures de radium, par suite, de la part du gouvernement, d'une négligence grossière et du manque de précautions appropriées dans la manipulation et l'entreposage des aiguilles de radium?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Au lieu de poser une question, l'honorable député s'est permis certaines allégations sur l'exactitude desquelles je ne puis me prononcer.

M. Fraser: C'est ce que je voudrais savoir.

Le très hon. M. Howe: J'examinerai les allégations dans les *Débats* et, après avoir consulté mes fonctionnaires, je répondrai à l'honorable député.

LES DROITS DE L'HOMME

CRÉATION D'UN COMITÉ—APPROBATION DE LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Voici une question à l'intention du premier ministre. Il s'agit de la déclaration des droits de l'homme que le Canada a appuyée de son vote en décembre 1948 à l'Assemblée des Nations Unies. Le Gouvernement se propose-t-il d'établir, au cours de la présente session, un comité des libertés humaines? Si non, a-t-il l'intention d'inviter le Parlement à examiner et à approuver la déclaration acceptée par nos représentants?

Le très hon. L.-S. St.-Laurent (premier ministre): Le Gouvernement n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Il a exposé son point de vue, apportant les réserves voulues, lorsque l'ONU était saisie de la question. Depuis, la question n'a pas été étudiée.

EXPLOSION D'UNE BOMBE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES BLESSURES REÇUES PAR UN GARÇON ET SA MÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Le ministre de la Défense nationale a-t-il l'intention de faire une déclaration à la Chambre en ce qui concerne le déplorable accident au cours duquel un garçonnet a perdu la main et sa mère, Mme MacLaurin, a été blessée par une bombe garnie d'une fusée à éclatement et appartenant à l'Armée canadienne, il y a quelques jours?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): L'honorable député me paraît faire un certain nombre d'allégations dont bien peu de preuves établissent l'exactitude.

M. Fraser: Nous voulons établir la responsabilité.

L'hon. M. Claxton: On ne m'a signalé aucun élément de preuve qui indiquerait qu'il s'agit d'une fusée à éclatement de l'armée canadienne. Il faudra enquêter à ce sujet. Je dois dire que, tout comme l'honorable député, je déplore cet accident, mais rien ne prouve qu'il ait été causé par une fusée à éclatement de l'armée canadienne ni que l'armée ait fait preuve de négligence. De fait, les nouvelles parues dans les journaux semblent indiquer que la couronne n'en est pas du tout responsable.

M. Fraser: J'aimerais poser une autre question au ministre. Ne sait-il pas que les grenades à main ou les bombes garnies de fusées à éclatement ne peuvent provenir que des dépôts de matériel du gouvernement canadien?

L'hon. M. Claxton: Pas du tout. Il ne s'agit aucunement d'une bombe militaire. Ce n'est qu'un pétard fabriqué par des entreprises commerciales.

M. Fraser: Puis vendu à l'État.

L'hon. M. Claxton: Les organismes civils s'en servent aussi bien que les services de l'État. Rien ne prouve jusqu'ici que la bombe en question a déjà appartenu à l'État.

CHAMBRE DES COMMUNES

INTERPELLATION AU SUJET DU DÉPÔT DE RAPPORTS STATUTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre peut-il me dire ou peut-il s'informer si on a présenté tous les rapports dont la loi exige le dépôt à la Chambre durant les quinze jours qui suivent l'ouverture du Parlement ou dans quelque autre délai analogue?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'irai aux renseignements.

SUBSIDES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides. Projet de commission spéciale de la défense nationale.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Le Règlement autorise, lors de la présentation de la motion proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, un simple député à exprimer ses griefs ou à signaler à la Chambre toutes les questions d'intérêt public qui l'intéressent, avant qu'elle se forme en comité des subsides. Je profiterai donc, cet après-midi, de cette disposition pour signaler à la Chambre une question qui m'inquiète beaucoup de même que d'autres collègues et le pays tout entier, celle de la défense nationale.

Depuis la dernière session nous avons assisté à des événements d'une immense portée.

De graves événements ont eu lieu en Europe, en Asie et dans d'autres pays du monde. En cette enceinte et ailleurs, on a entendu des propos faits pour répandre l'angoisse chez nous. En Asie, nous avons vu la vague communiste déferler sur la Chine. La Russie a reconnu le nouveau gouvernement du peuple. Il y a eu dans divers pays d'Europe, ces jours derniers, des élections générales dont il est assez difficile de prévoir les conséquences, mais qui auront sans doute de très grandes répercussions sur la paix future de l'univers.

Depuis la dernière session du Parlement, nous avons obtenu la confirmation que la Russie était parvenue à fabriquer une bombe atomique. De plus, nous avons appris que la grande république au sud de notre pays a adopté une mesure législative qui autorisera la création d'armes encore plus épouvantables que la bombe atomique. Plusieurs conférences ont eu lieu en Europe, relativement à la défense, depuis la fin de la dernière session de notre Parlement. Notre ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a participé à une conférence tenue à Paris. D'après les rapports que nous en avons obtenus, non seulement on y a étudié les principes généraux de plans de défense, mais aussi les détails quant à la production et aux approvisionnements militaires en vue de l'application des dispositions du traité de l'Atlantique-Nord. Il semblerait que les états-majors des divers pays sont à étudier les détails des problèmes relatifs à la défense collective. Ces obligations découlent de l'adhésion au traité de l'Atlantique, mais on ne saurait s'en acquitter en se contentant de réunir des commissions de spécialistes. Il faut en plus que les habitants de ces pays pacifiques appuient sincèrement leurs spécialistes afin que les peuples en cause s'acquittent eux-mêmes des obligations assumés par leurs gouvernements.

Pour y parvenir, il est essentiel de créer chez les gens un état d'esprit qui révélera une détermination de travailler en vue d'assurer la sécurité collective et de consacrer tous leurs efforts à la réalisation de plans destinés à prévenir une troisième guerre mondiale. Tous les efforts que nous déployons en vue de la défense nationale doivent tendre à prévenir la guerre. Une nation ne peut travailler de tout cœur à atteindre cette fin que si ses citoyens sont convaincus que leur gouvernement s'achemine dans la bonne voie et, en outre, s'ils sont pleinement au courant de la situation en ce qui concerne la défense.

En vertu d'un accord, nous sommes partie à cette entreprise collective. Il s'agit d'un traité pour la sécurité non seulement de l'Atlantique-Nord, mais du monde entier, car aucune guerre ne peut se confiner au littoral de l'Atlantique-Nord. Tout nouveau conflit serait sans doute général, en ce sens qu'aucun continent n'y échapperait. Mais, durant les pourparlers, les Canadiens n'étaient pas fixés sur l'importance des engagements que le Canada prendrait; ils se sont demandé si nous serons en mesure de remplir les engagements déjà souscrits ou ceux que nous pourrons prendre à l'avenir.

Ces derniers jours, on a déposé sur le Bureau les prévisions budgétaires pour l'exercice 1950-1951. Les crédits de la défense sont plus élevés qu'à toute autre époque de temps de paix dans notre histoire. Ces crédits ont été augmentés de quelque 42 millions de dollars. D'un bout à l'autre du pays, on se demande si nous pouvons consacrer une si forte somme à la défense, étant donné nos nombreuses obligations. D'autre part, certaines gens, alarmés par des renseignements émanant de diverses sources et dont je reparlerai plus tard, se demandent si cette somme est suffisante et si elle est sagement distribuée? On semble se demander avec assez d'inquiétude si la somme répartie entre les divers services de nos forces armées est sagement distribuée.

Le 16 février, le *Citizen* annonçait une modification très prononcée de la ligne de conduite de la Marine royale canadienne. Cette nouvelle, datée du 16 février à Ottawa, provient de la Presse canadienne. En voici le texte:

> La marine annonce aujourd'hui qu'elle projette de créer une flotte de deux divisions qui constituerait une petite force maritime prête à se déployer rapidement en cas d'urgence. La principale caractéristique de ce projet, c'est la division de la flotte en deux unités principales: la première destinée à l'instruction et la seconde aux opérations navales.

Et plus loin:

> Les porte-parole de la marine déclarent que le projet de création de deux divisions constitue la plus importante mesure prise par la marine depuis la guerre.

Notons que la nouvelle date du 16 février. On explique ensuite que le premier pas dans cette voie a été d'attribuer un nouveau rôle au croiseur *Ontario*. Ce navire de combat devient un navire d'instruction. C'est apparemment là une modification fondamentale du programme.

On nous a parlé il y a quelque temps d'équipes de chasse aux sous-marins. Le livre blanc publié au cours de la dernière session déclarait à cet égard qu'il faudrait donner des cours d'instruction spéciaux et mettre au point un matériel nouveau. D'après le *Times* de New-York, numéro du 3 mars, les États-Unis auraient accru de 200 p. 100, dans leurs crédits de la défense, les sommes que pourra affecter la marine américaine à la lutte contre les sous-marins. Dans nos crédits de cette année, l'augmentation n'est que de

4 millions, soit 5 p. 100 seulement, par rapport à la somme de 84 millions votée l'an dernier. On ne peut que se demander si cette augmentation de 5 p. 100 seulement suffira à l'établissement des nouvelles équipes de chasse dont l'organisation est censée être la première tâche de notre marine.

Ne comptons-nous pas trop sur notre réserve de navires démodés ou en voie de le devenir? Depuis quelques mois on a publié beaucoup de renseignements sur le type de sous-marins que possèdent certains autres pays, notamment la Russie, et qu'on appelle communément les sous-marins snorkel. Ces submersibles peuvent faire de 20 à 25 nœuds sous l'eau, c'est-à-dire qu'ils peuvent atteindre une vitesse vraiment alarmante, contre laquelle les frégates et les corvettes de la marine canadienne ne pourraient lutter efficacement. De plus, nos destroyers ne sont pas munis d'appareils pour la lutte contre les sous-marins.

Bien que notre objectif soit d'accroître notre flotte antisous-marine, il semble donc que nous n'ayons pas encore d'embarcation de ce genre. On est à armer trois navires à cette fin, mais j'ignore où en sont les préparatifs. Nous ferions bien d'étudier les qualités reconnues des sous-marins des diverses flottes du monde. Non seulement sont-ils plus rapides que ceux qui étaient en service à la fin de la guerre, mais ils peuvent s'enfoncer à de plus grandes profondeurs. Ce dernier facteur confère au sous-marin un avantage indiscutable.

Avec les instruments dont sont équipés actuellement nos navires est-il possible de localiser un sous-marin à une profondeur de mille pieds par exemple? Des grenades sous-marines atteindraient-elles ces submersibles? Songeons aussi que le sous-marin moderne a une endurance telle qu'il peut demeurer submergé indéfiniment. Il porte dans ses flancs des armes beaucoup plus mortelles que celles dont on se servait lors de la dernière guerre. Elles comportent des torpilles munies de cônes de charges magnétiques ou acoustiques que dirigent des radiogoniomètres; une fois lancées dans la direction générale d'une cible, ces torpilles peuvent l'atteindre même si elles doivent changer leur direction.

Dans la marine on se demande beaucoup si notre flotte suit actuellement le programme qu'il faut, ou si l'on n'aurait pas dû s'attacher davantage à ce qui est désigné comme notre principal objectif naval.

Parlons maintenant d'aviation. Le maréchal de l'air W. A. Curtis a annoncé récemment que le Corps d'aviation royal canadien allait dorénavant accorder plus d'importance aux opérations et que ce changement constituait un écart de la théorie des cadres de l'aviation, en train de s'élaborer peu à peu.

[M. Pearkes.]

Les crédits à déposer vendredi indiquent que le rapport entre l'argent dépensé par le passé au chapitre de l'aviation et les dépenses qu'on effectuera à l'avenir s'établit par 42·6 contre 44·8. La question est de savoir si pareil changement est suffisant et si, vu nos engagements, nous ne devrions pas nous occuper encore plus de la défense en dépensant pour l'aviation une plus grande partie de nos dollars affectés à la défense.

Peut-être n'a-t-on pas encore atteint d'équilibre véritable entre l'armée et l'aviation. Le 21 février, un correspondant, témoin des récentes manœuvres *Sweetbriar,* a fait observer que le C.A.R.C. projette de constituer cette année une autre escadrille d'avions à réaction. Selon le communiqué de presse, le Canada compte à l'heure actuelle deux escadrilles d'avions à réaction comptant des *Vampires*; l'une est à Montréal et l'autre à Chatham. D'après le rapport, on avait d'abord projeté d'ajouter cette année deux escadrilles supplémentaires d'avions à réaction, mais il est peu probable qu'on en ajoute plus qu'une, en raison de difficultés budgétaires. Le rapport signale ensuite que d'après un officier supérieur de la force aérienne il faudrait cinq escadrilles de ce genre pour assurer la protection de régions vitales du Canada, c'est-à-dire, pour protéger les régions vitales seulement.

Demandons-nous de nouveau si dans l'administration du C.A.R.C. nous économisons de l'argent aux dépens de la sécurité. D'après le *Financial Times* de la semaine dernière, il est évident que ces questions préoccupent non seulement les officiers supérieurs des divers services mais aussi le cabinet ainsi que d'autres gens dans tout le pays. Je lis dans le *Financial Times*:

> La discussion la plus chaude a roulé autour des crédits budgétaires de la défense. Tous les services ont aligné de puissants arguments à l'appui d'une augmentation des crédits en 1950-1951. Ils ont fait valoir qu'il fallait de quoi payer l'outillage commandé et promis au cours des années antérieures, et qui sera livré en 1950-1951.
>
> On a également rappelé que, du fait des engagements que le pacte de l'Atlantique impose au Canada, la guerre sourde créait des exigences croissantes.
>
> Et qu'a-t-on fait? On a taillé dans le vif des projets de défense!

Les récents commentaires sur l'exercice *Sweetbriar,* qui s'est déroulé au Yukon et en Alaska, ont semé de l'inquiétude dans le pays. On a été unanime à louer la valeur individuelle des aviateurs et des soldats qui y ont pris part. On a cependant déclaré qu'en dépit des progrès réalisés, nous n'avons pas, loin de là, le matériel indispensable à la conduite de la guerre dans la zone polaire. M. Baldwin,

dans une chronique du *Times* de New-York, décrit de façon saisissante les modalités de la guerre dans l'Arctique:

La puissance aérienne a triomphé du froid.

Il est évident qu'on peut livrer une guerre dans l'Arctique pourvu qu'on puisse compter sur une force aérienne suffisante. Divers journaux du pays ont commenté, dans des éditoriaux, l'article écrit par M. Baldwin dans le *Times* de New-York. La population du Canada s'inquiète de cette franche déclaration portant que l'exercice *Sweetbriar* a révélé de flagrantes lacunes militaires en Alaska et au Canada. M. Baldwin ajoute:

Le nombre d'avions que le Canada se propose de maintenir ne suffira probablement jamais au transport, en temps de paix, des trois bataillons à la fois.

Il parle ici des trois bataillons de l'armée active canadienne qu'on est à transformer en infanterie de l'air dans le but exprès d'effectuer au besoin des raids de diversion dans l'extrême Nord. Nous savons qu'un régiment, celui de l'infanterie légère canadienne de la princesse Patricia, a démontré qu'il avait été bien formé mais les appareils qu'on a utilisés pour le transport des hommes rendraient le succès extrêmement douteux au cours d'opérations réelles. Les avions *North Star* ne sont pas équipés pour le parachutage.

M. Baldwin affirme que le corps d'aviation canadien était bien petit auprès de celui des États-Unis. Les soldats du *Princess Patricia,* je le répète, furent transportés à bord d'avions Dakota et C-47, qui, franchement, ne sont ni assez efficaces ni assez modernes pour transporter l'infanterie de l'air. En parlant du *Princess Patricia,* un officier a dit:

Nous avons là un beau buggy, mais pas de cheval pour le tirer.

Voilà qui décrit bien la situation. Nous avons un beau régiment composé d'excellents soldats, qui ont accompli beaucoup de progrès dans les sauts en parachute et comme bataillon aéroporté; mais malheureusement nous n'avons pas d'avion pour le transporter là où il le faut. Voilà pourquoi on peut se poser la question suivante: Existe-t-il un réel équilibre entre l'armée et l'aviation? Les paroles prononcées par d'autres fonctionnaires supérieurs du ministère de la Défense nous ont fort alarmés; je veux parler ici du discours qu'a prononcé M. O. M. Solandt, président de la Commission des recherches sur la défense. Dans ce discours, M. Solandt laisse entrevoir jusqu'à quel point les armées de l'avenir seront mécanisées. Après avoir parlé du remplacement des hommes par les fusées, les appareils à réaction et autres machines, M. Solandt ajoute:

La tendance à la mécanisation, déjà implantée, va s'étendre rapidement à tous les services.

Après avoir parlé des progrès accomplis dans le domaine des projectiles dirigés, il ajoute:

L'usage des connaissances actuelles permet tous ces progrès. Aussi la plupart de ces connaissances sont-elles prêtes à passer des mains de savants qui se consacrent aux recherches à celles d'ingénieurs qui, s'intéressant à ce domaine, traduiront les projets en réalités et transformeront les grossières maquettes d'expérimentation en machines absolument au point, efficaces et sûres.

Puis il termine comme suit:

Nous ne sommes qu'au seuil de l'âge atomique Bien des années s'écouleront avant que l'énergie nucléaire soit employée dans l'industrie sur une bien grande échelle, mais elle servira beaucoup plus tôt à des fins militaires, comme la propulsion des navires de guerre et des sous-marins.

Voilà quelques-unes des questions qui créent de l'inquiétude chez les Canadiens. Il n'y a qu'un moyen de satisfaire le pays et d'amener efficacement les citoyens à appuyer les efforts tentés pour empêcher une troisième guerre mondiale, c'est de publier entièrement tous les détails. Si on explique aux gens les particularités des engagements qui ont été pris par le Gouvernement, je suis alors d'avis qu'ils réagiront favorablement. Je cite de nouveau l'éditorial paru dans le *Globe and Mail* du 28 février:

Il est hors de doute que, mise au courant des dangers actuels et des nouveaux engagements du pays, la nation canadienne approuvera en principe cette augmentation. Mais les citoyens désirent connaître, et ils ont le droit d'apprendre ce que l'on achète à même les crédits, quelles responsabilités particulières le Canada s'impose, et jusqu'à quel point nos plans de défense répondent aux besoins.

L'argument selon lequel ces questions doivent rester secrètes n'est pas fondé. Alors que les États-Unis et la Grande-Bretagne discutent ouvertement de la suffisance de leur moyens de défense, il est insensé d'affirmer que notre sécurité sera compromise si l'on publie les plans du Canada.

Je vous ai parlé de maints événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois. Le discours du trône nous apprend que le Gouvernement a l'intention de présenter une mesure tendant à reviser et à codifier les lois qui régissent actuellement les forces armées du pays depuis un grand nombre d'années, à conférer l'autorité exclusive au Canada sur ses forces armées, à les rendre essentiellement canadiennes, et à leur fournir un code uniforme. La mesure renfermera aussi de nouvelles dispositions qui répondront aux besoins présents et futurs des services.

Le ministre de la Défense nationale a insisté sur l'importance de cette mesure en l'exposant au Sénat durant la dernière session du Parlement. Lorsqu'il en a parlé à la Chambre des communes au cours de

ladite session il a déclaré qu'il serait disposé à en confier l'étude à un comité parlementaire vu son importance et sa grande portée.

Dans le discours du trône il est question aussi d'une mesure ayant trait à la loi des pensions de la milice. Bien que le ministre ne l'ait pas indiqué, j'imagine qu'il consentira également à déférer cette mesure au comité. Je demanderai maintenant,—ce qui à mon avis serait une solution au problème qui se pose aux Canadiens et un moyen de les soulager de leurs craintes et de leurs inquiétudes,—ce que les membres du parti conservateur progressiste et d'autres ont réclamé à plusieurs reprises par le passé, c'est-à-dire la création d'un comité spécial chargé d'enquêter sur la question de la défense nationale. J'adresse cette demande car, hier soir, le leader du Gouvernement à la Chambre a annoncé que les crédits du ministère de la Défense nationale seraient mis en délibération vendredi prochain. On soumet ces prévisions budgétaires chaque année. Les députés savent que le ministre ne peut guère fournir en quelques mots les renseignements demandés, si disposé qu'il soit à répondre aux questions que lui posent les membres de l'opposition. On ne peut s'attendre non plus que ces derniers fassent subir au ministre un interrogatoire contradictoire prolongé, afin de mettre à jour les innombrables détails permettant d'avoir une idée complète des moyens de défense du Canada qui, je le répète, visent uniquement à prévenir une troisième guerre mondiale.

Si nous avions un comité où les députés particulièrement intéressés à la défense de notre pays et ceux qui ont une certaine expérience en la matière en raison de leur formation antérieure pouvaient, non seulement demander au ministre d'exposer le programme général, mais convoquer les officiers supérieurs des divers services, nous pourrions obtenir les renseignements que nous désirons. Comme je l'ai signalé, des officiers supérieurs ont énoncé leurs vues dans tout le pays. Nous pourrions appeler à comparaître devant ce comité des gens d'expérience qui font autorité dans le domaine de l'industrie et de la science et qui sont habitués à s'occuper des services sociaux au Canada. Je ne crois pas que nous en demandions trop. Nous avons déjà formulé la même demande et il me semble qu'à une époque où de si vastes changements se produisent dans le monde et dans la ligne de conduite de nos forces de défense, c'est bien le temps de demander qu'on mène une enquête des plus vastes et des plus complètes. C'est pourquoi appuyé par le député de Calgary-Est (M. Harkness) je propose:

Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par les mots suivants:

[M. Pearkes.]

"Il est opportun d'instituer un comité spécial de la Chambre chargé d'étudier les affaires du ministère de la Défense nationale et de l'Armée du Canada et de présenter un rapport à cet égard; et que ledit comité ait le pouvoir d'assigner des témoins, de faire produire des documents et des dossiers et de soumettre de temps en temps des rapports à la Chambre.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, en me levant pour appuyer la motion du représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) je tiens d'abord à signaler que l'expérience acquise ces cinq dernières années nous enseigne qu'il est impossible de poursuivre de façon satisfaisante un débat général sur les questions intéressant la défense ni l'examen des crédits de la défense, quand la Chambre siège, comme actuellement, sous la présidence de l'Orateur, ou qu'elle est formée en comité plénier. Il a été nettement démontré, il me semble, qu'un député ne peut, en de telles circonstances, obtenir les renseignements détaillés dont il a besoin pour se faire une idée exacte et intelligente de la situation du pays en matière de défense et des besoins qui se font sentir dans ce domaine. C'est là un des motifs qui, ces quatre ou cinq dernières années, a poussé notre parti à réclamer l'institution d'un comité permanent de défense.

Depuis que je fais partie de la Chambre, c'est le député de Vancouver-Quadra (M. Green) qui a soulevé la question pour la première fois. Il convient de noter que le Gouvernement n'a pas adopté à l'époque, à l'égard de l'institution d'un tel comité, l'attitude intransigeante qu'il manifeste depuis deux ans. On me permettra, à ce sujet, de donner lecture d'un bref passage du hansard qui indique l'attitude adoptée par celui qui était alors ministre de la Défense nationale et qui détient aujourd'hui le portefeuille des Finances (M. Abbott), lorsque le député de Vancouver-Quadra a soulevé la question pour la première fois. Je cite la page 902 des *Débats* du 9 octobre 1945:

L'hon. M. Abbott: La deuxième recommandation de l'honorable député de Vancouver-Sud tendait à la nomination d'un comité spécial pour étudier la question de défense.

M. Green: Un comité permanent.

L'hon. M. Abbott: Oui. Pour ma part, et je tiens à le dire, je favoriserais l'établissement d'un tel comité dont j'attendrais beaucoup de bien. La discussion et l'étude de problèmes de défense ne devraient pas devenir affaire de parti et j'estime qu'un organisme du genre recommandé pourrait nous être très utile. Je me hâte d'ajouter cependant que l'institution d'un tel comité ne me paraît pas possible au cours de la présente session laquelle est d'un caractère un peu spécial. Je ne saurais engager le cabinet, mais pour ma part je suis bien prêt à recommander pareille initiative pour la prochaine session alors que nous disposerons sans doute de plus de temps qu'en ce moment.

Telle est l'attitude qu'a prise celui qui était alors ministre de la Défense nationale, attitude qui est presque la même que celle

que le parti a adoptée depuis cette époque. Il ne s'est opposé à la formation immédiate du comité que parce que la chose était irréalisable, au cours de la courte session d'après-guerre.

Plus tard, au cours de la même session, le premier ministre, M. Mackenzie King, a dit qu'il n'était pas opposé à l'idée de former un comité. Il a même ajouté que, à son avis, un tel comité pouvait être utile. Comment expliquer que l'attitude du Gouvernement diffère à ce point aujourd'hui de ce qu'elle était en 1945? Le Gouvernement a-t-il quelque chose à cacher? Veut-il empêcher le comité de découvrir la vérité? Ce serait une raison de plus de créer le comité. Je ne prétends pas que ce soit le cas, mais je me demande si le Gouvernement ne juge pas qu'il a tout à gagner à renseigner les membres du Parlement le moins possible sur les questions relatives à la défense. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles il se refuse avec tant de fermeté à former un comité. Peut-être aussi est-ce simplement une marque du dédain général dont le Gouvernement fait preuve depuis quelques années à l'égard du Parlement. Je suis porté à croire que cela cadre bien avec son attitude générale. A tout événement, le Gouvernement n'a donné aucune explication satisfaisante de son changement radical d'attitude au sujet de la formation du comité.

Je ne crois pas que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) puisse motiver la volte-face du Gouvernement. Il me semble que cela fait partie d'un plan d'ensemble du Gouvernement qui cherche à priver les députés de tous les renseignements possibles. C'est la manifestation d'une attitude qui consiste à dire qu'il ne veut pas que les autres se mêlent de ses affaires. Quant à la valeur d'un comité, tous conviennent, j'en suis sûr, non seulement de l'importance, mais de l'indispensabilité d'en établir un, afin que certains groupes de députés soient bien renseignés sur nos questions de défense. En ce moment, il n'y a aucun moyen de savoir ce qui se passe. Un député a toutes les peines du monde à obtenir des renseignements là-dessus.

Comme je l'ai signalé, il ne suffit pas de discuter la question au petit bonheur comme nous le faisons ici. L'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) a dit que le temps ne nous permet pas de traiter à fond toutes les questions sur lesquelles nous voudrions nous renseigner. En outre, il existe certaines questions, nous en convenons tous, à l'égard desquelles les chefs des services armés ne veulent pas divulguer de renseignements au public. Le Gouvernement refuse de répondre aux questions portant sur ces sujets. J'estime, cependant, qu'il en profite trop souvent pour s'abstenir de répondre aux questions qui lui sont adressées. Il n'en reste pas moins qu'il existe des sujets sur lesquels le Gouvernement ne peut fournir publiquement des renseignements.

Depuis quatre ou cinq ans, très peu de députés prennent part aux discussions sur la défense nationale. La plupart s'en désintéressent et n'assistent même pas au débat. Pourquoi? Parce que c'est un sujet qu'ils ne connaissent pas. Ils ne sont pas au courant de la question. Il est évident que nul ne s'intéresse à ce qu'il ne connaît pas. D'autre part, plus on approfondit une question, plus on s'y attache. Or la création d'un comité permanent de la défense se révélerait très utile parce que ce serait un moyen d'accroître l'intérêt que la députation et la population portent à cette grande question. Ainsi le comité rendrait service à nos effectifs de défense. Leur rôle, mieux expliqué, serait mieux compris du public. Notre programme de recrutement en recevrait donc plus d'appui.

J'ai maintes fois signalé qu'il convient d'établir un comité permanent où comparaîtraient les chefs des services armés ainsi que leurs adjoints. Les députés obtiendraient des renseignements détaillés qui leur aideraient à décider si notre programme en matière de défense se révèle suffisant et si, à un moment donné, nous orientons dans la bonne voie nos effectifs de défense. Cela nous permettrait aussi de savoir si notre programme de défense a évolué avec les circonstances et si notre organisation nous a permis de détourner les menaces à notre sécurité qui ont pu se présenter, à l'occasion. Un coup d'œil jeté sur le budget des dépenses pour cette année montre la nécessité d'un comité permanent de la défense. On constate que les trois ministères qui dépensent le plus d'argent,—je laisse de côté les affectations statutaires,—sont celui de la Défense nationale, dont les crédits seront d'environ 420 millions, celui des Affaires des anciens combattants, dont les crédits s'élèveront à environ 199 millions, et celui des Travaux publics, à qui la Chambre votera 100 millions. Ce sont les trois ministères les plus importants.

De ceux-ci, le montant consacré au ministère de la Défense nationale est le plus grand, soit deux fois plus grand que celui des Affaires des anciens combattants et quatre fois plus que les crédits du ministère des Travaux publics. Des 420 millions, environ 408, soit presque la totalité des crédits, sont répartis entre deux postes 500 et 501. Ces deux crédits comportent une affectation de 408 millions, qu'on nous demande de voter.

Il est certain que s'il faut un comité pour revoir les dépenses du ministère des Affaires extérieures, il en faut un aussi pour celui de la Défense nationale. L'expérience que nous avons eue l'an dernier, lorsque nous avons voulu connaître le détail des crédits, le démontre bien. Les crédits ayant été présentés vers la fin de la session, j'ai voulu obtenir des renseignements à l'égard d'un certain nombre de questions. Chaque fois que je me levais pour poser une question, une tempête de protestations s'élevait des banquettes d'en face et à ma droite. On me criait "Asseyez-vous", "Nous voulons rentrer chez nous" et ainsi de suite.

Une voix: Des banquettes ministérielles.

M. Harkness: Naturellement. J'ai reçu en outre des billets de l'autre côté de la Chambre me priant de ne plus poser de questions. Voilà ce qui se passe quand un seul député veut poser quelques questions sur la défense nationale. Le grand nombre de partisans du Gouvernement ici présents font tout pour qu'il se taise, pour qu'il abandonne sa tentative. Dans ces conditions il nous faut évidemment recourir à d'autres méthodes de contrôle des immenses dépenses de ce ministère. Autant que je sache, la seule façon d'y arriver,—la seule d'ailleurs, qu'on ait proposé,—est la constitution d'un comité permanent de la défense. Il y a une semaine environ j'ai reçu d'un officier de réserve une lettre où il me signale plusieurs questions touchant la défense. J'ai connu cet homme outre-mer; c'est d'ailleurs un vieil ami. Il me dit notamment:

Ne peut-on sans publicité discuter la défense nationale en exprimant des avis contraires à ceux de l'État-major de l'Armée?

J'ai dû lui dire en lui répondant qu'il n'y avait aucun moyen de le faire. Cette lettre démontre que les membres de l'armée de réserve qui s'intéressent à cette question et ont des idées contraires à celles de l'autorité constituée, aimeraient trouver un moyen de porter ces idées à l'attention du ministre et des chefs de la défense afin d'en discuter les mérites avec eux. Présentement c'est tout à fait impossible. C'est donc une autre preuve qu'il y aurait lieu de fournir l'occasion aux députés de communiquer leurs idées et celles qui leur parviennent d'autres personnes qui s'intéressent aux questions de défense. On devrait pouvoir obtenir que les chefs des services de la défense expriment leurs opinions sur ces idées qui ne correspondent pas aux leurs, et disent pour quelles raisons elles ne sont pas pratiques.

J'aimerais ajouter un mot au sujet de la défense passive. J'en ai déjà parlé à la Chambre à plusieurs reprises. Le ministre et le Gouvernement ne nous ont jamais donné de réponse satisfaisante quant aux mesures prises à ce sujet, ni indiqué qu'on faisait quoi que ce soit dans ce domaine. Nous avons appris qu'on avait demandé au général Worthington d'étudier la question et de faire rapport, c'est tout.

L'an dernier, lorsque la Chambre a examiné les crédits de la Défense nationale, le ministre a dit que la préparation d'un plan de défense passive en cas d'un bombardement ordinaire, un bombardement atomique ou tout autre genre d'attaque, ou la préparation d'un plan d'évacuation de nos grandes villes et le reste, était une question de réglage, de choix du moment. Je veux bien accepter ce point de vue. Il s'agit probablement d'une question d'opportunité. Cependant, on a donné à entendre que le moment n'était pas venu pour nous de prendre des dispositions en ce sens. Néanmoins, une foule de gens pensent que non seulement le moment est venu de prendre des mesures précises, mais que nous aurions dû agir depuis longtemps. Il suffit d'avoir lu les journaux ces derniers mois pour se rendre compte que le public reconnaît de plus en plus la nécessité de mettre en œuvre des plans de défense passive ou, du moins, de ne pas s'en tenir uniquement à l'enquête qu'on a tenue et au rapport qu'on a présenté, autant que nous sachions.

Un comité comme celui que nous préconisons serait l'endroit tout désigné où l'on pourrait discuter une question de cette nature, où les chefs des services pourraient prendre connaissance des avis et des idées que les députés reçoivent de leurs commettants dans tout le pays, où ces chefs pourraient en quelque sorte être déterminés à prendre des mesures précises.

Le député de Nanaïmo (M. Pearkes) a mentionné la mesure, relative à la défense nationale, qui a été présentée dans l'autre endroit l'an dernier et que nous serons appelés à étudier cette année. Le ministre a exprimé l'avis que cette mesure de l'an dernier devrait être confiée à l'examen d'un comité. La Chambre ne compte aucun comité apte à étudier cette mesure. Si, comme le croit le ministre, il convient de confier à un comité l'étude de cette longue et importante mesure, le Gouvernement n'a pas le choix: il lui faut nommer un comité de défense qui s'occupera de la question. Le moment semble donc tout particulièrement indiqué, puisque l'étude de cette mesure se présente au cours de cette session, d'instituer une commission parlementaire permanente en matière de défense. Le Gouvernement, je l'espère, accordera aux arguments que nous invoquons et que nous avons invoqués par le passé d'attention qu'ils méritent et il procédera à l'établissement de cette commission.

M. P. E. Wright (Melfort): Je tiens à dire quelques mots, monsieur l'Orateur, à l'appui de l'amendement proposé par le député de Nanaïmo (M. Pearkes) et tendant à l'institution d'une commission parlementaire de la défense. Il me semble que nombreux sont les autres députés qui, comme moi, ne disposent que de peu de renseignements sur la situation de la défense au pays. Il est vrai que, chaque année, les crédits de la défense sont soumis à la Chambre et discutés mais, bien souvent, nous ne sommes saisis de ces crédits qu'aux derniers jours de la session, alors que la discussion est limitée, et nous n'obtenons pas tous les renseignements dont nous aimerions disposer à l'égard de cette question.

Cette année nous conserverons à la défense, une bien plus grande partie de notre budget que ces deux dernières années. Au fait, cette année, nous affectons environ 425 millions de dollars à la défense sans compter les crédits supplémentaires, quels qu'ils soient; sans compter la somme quelconque qui sera dépensée pour les travaux de recherches et sans compter toute somme qu'on pourra dépenser à l'égard des travaux relatifs à l'énergie atomique. Nous dépenserons probablement en tout 500 millions de dollars. Il me semble qu'étant donné la situation où se trouve le monde aujourd'hui et les forces du mal qui agissent, nous, membres de la Chambre, devrions accorder plus d'attention au budget de la défense et chercher à nous assurer que l'argent que nous dépensons ainsi rapporte le plus possible. Je ne doute pas que le Gouvernement fasse de son mieux et cherche à appliquer aux meilleures fins possibles chaque dollar qu'il dépense. Nous n'en ressentons pas moins quelque alarme à la lecture, dans les journaux, d'articles du genre de celui que publiait récemment la *Gazette* de Montréal. On y affirmait que, lors d'une réunion d'étude de certains députés ministériels à laquelle étaient convoqués des fonctionnaires supérieurs, les députés avaient manifesté plus d'intérêt à la question de la clientèle politique, en ce qui a trait au budget de la défense, qu'aux façons d'obtenir le meilleur service possible. On n'a pas nié la nouvelle et il me semble nécessaire, dans les circonstances, de former une commission parlementaire qui soit autorisée à convoquer les fonctionnaires supérieurs du ministère de la Défense afin de s'assurer que les sommes consacrées à cette fin sont dépensées au meilleur escient.

Avant la guerre,—en 1939, sauf erreur,—on avait établi sous l'empire d'une loi spéciale du Parlement, un Conseil des achats de la défense. Au début des hostilités ces fonctions furent confiées au ministère des Munitions et Approvisionnements; c'est lui qui effectuait les achats nécessaires au trois armes. La guerre finie, on a confié ces fonctions à la Corporation commerciale canadienne, plutôt qu'au Conseil des achats de la défense, conformément à la loi de 1939,—loi qui, soit dit en passant, était assez complète et protégeait grandement le Gouvernement et la population quant aux achats effectués.

La loi en vertu de laquelle la Corporation commerciale canadienne a été constituée ne me paraît pas donner autant de protection que la loi relative au Conseil des achats de la défense, surtout quant au favoritisme politique dans ce domaine et à l'utilisation la plus efficace possible des sommes consacrées à cette fin.

Il y a aussi la question de la défense civile. Le général Worthington a été désigné, je crois, pour mener une enquête et soumettre des conclusions au Gouvernement quant aux mesures à prendre dans ce domaine. Jusqu'ici, on n'a guère renseigné la Chambre sur les mesures précises qu'on a pu prendre à cet égard. Si un troisième conflit survenait,—espérons qu'il n'y en aura pas d'autre,—la question de la défense civile prendrait une importance beaucoup plus grande que jamais auparavant, maintenant qu'on dispose de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène. Il faudrait donc l'organiser. On devrait nous renseigner sur les mesures de défense passive, non seulement pour rassurer la population en l'informant qu'on veille à sa protection, mais aussi afin que nous soyons sûrs que les civils ne resteront pas sans défense.

Voilà quelques points qu'un comité de la Chambre devrait étudier. L'idée est excellente. Nous serions en bien meilleure posture si les crédits de la défense étaient déférés à un comité et si les membres du Parlement, par l'entremise de cet organisme, s'intéressaient plus activement aux questions de défense nationale, car cet intérêt accru ne manquerait pas de se manifester également au sein de notre population.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas accaparer trop longtemps le temps de la Chambre, mais je désire appuyer la proposition du député de Nanaïmo (M. Pearkes) en faveur de l'établissement d'un comité parlementaire de la défense. La Chambre est réellement fortunée de compter parmi ses membres, un homme aussi renseigné sur les questions militaires que l'est le député de Nanaïmo. J'ajoute qu'il est également heureux qu'un si grand nombre de membres,—je veux parler surtout des anciens combattants de la dernière guerre,—soient en mesure de nous conseiller et de faire partie d'un tel comité.

Il n'y a pas de question plus importante que celle de la défense, pour notre population et celle du monde entier. Rien n'est aussi compliqué et rien ne préoccupe autant le gouvernement canadien que la défense de nos frontières. Les guerres actuelles ne ressemblent pas à celles du passé. Elles peuvent peut-être se comparer aux deux dernières mais, dans les conflits d'autrefois, il ne s'agissait que de mettre en présence deux armées et les laisser se battre. La population civile n'avait presque rien à y voir.

Comme l'a déclaré un collègue, advenant une guerre les minutes de préparation seraient comptées. Aujourd'hui un pays doit se tenir prêt. Dans la première Grande Guerre, nous avons eu le temps d'attendre pendant des mois tandis que la France, la Grande-Bretagne et d'autres pays tenaient le coup, pour ainsi dire, pour nous. Il en a été plus ou moins de même au cours de la seconde guerre mondiale, mais, j'en suis sûr, tous sont convaincus qu'advenant un autre conflit le délai ne serait pas une question de mois ni de semaines. Nous n'aurons peut-être que quelques jours pour préparer notre armée et notre défense.

Plusieurs questions pourraient et devraient faire l'objet de discussions au comité. Tout en ne voulant pas répéter des propos déjà tenus, je signale à titre d'exemple qu'un comité de la défense pourrait discuter la décentralisation de nos usines de munitions. Nous ne l'ignorons pas, elles se trouvent plus ou moins à des endroits vulnérables, d'un bout à l'autre du pays. Ces usines seraient sûrement les premières victimes du bombardement. Voilà un problème qu'on pourrait et devrait étudier et résoudre longtemps avant l'ouverture des hostilités.

Puis se pose la question des approvisionnements et de l'entreposage des vivres. Advenant un conflit, il nous faudra beaucoup de nourriture qui devra être emmagasinée à différents endroits à travers le pays. Voilà une question qu'un comité pourrait fort bien discuter.

Un comité de la défense ne s'occupe pas nécessairement de l'aviation, de la marine ou de l'armée exclusivement; il peut et devrait considérer presque chaque aspect de notre vie.

La défense civile, que soulignaient cet après-midi le représentant de Calgary-Est (M. Harkness) et celui de Melfort (M. Wright), est une question au sujet de laquelle je veux dire quelques mots. Il me suffira, semble-t-il, de faire remarquer que les États-Unis ont préparé et préparent encore leur défense civile d'une manière élaborée. Je crois que, toute proportion gardée, ils s'intéressent beaucoup plus que nous à cette très importante question. J'ai en mains une coupure du *Christian Science Monitor* qui date de quelque temps déjà (je regrette de n'en pas connaître la date), due à la plume de M^lle^ Josephine Ripley, et intitulée: "La défense civile s'organise tranquillement". En voici un extrait:

> Cette organisation avance tranquillement, mais non secrètement.

Il n'est pas nécessaire de la garder secrète. Les citoyens doivent savoir ce qui se passe. Je continue:

> L'organisation se poursuit dans le calme et sans excitation anormale. Elle avance sans hâte folle, mais d'un pas régulier; d'un pas délibérément accéléré, toutefois, depuis que le président Truman a annoncé que la Russie possédait la bombe atomique.

Depuis, bien entendu, on a parlé de la bombe à l'hydrogène et on nous a dit que les Russes en savait aussi long que nous là-dessus. Les États-Unis songeraient entre autres mesures, à éloigner les services administratifs de Washington et à disperser les usines de munitions et les autres établissements industriels importants.

Pour ce qui est du service de guet contre les avions, l'article observe:

> Il est notamment question d'un appel pour 150,000 guetteurs volontaires qui compléteront le service de radio-repérage.
>
> Ces guetteurs étendront leur activité à 25 États du nord-ouest et du littoral de l'Atlantique. Ils seront prêts à scruter le ciel à toute heure du jour, s'il le faut. Ce guet aux avions s'effectuera, plus tard, dans tout le pays.

J'estime que nous pourrions nous inspirer de la ligne de conduite des États-Unis à cet égard. L'instruction spéciale qu'on dispense en vue de combattre les effets délétères de la radiation et d'autres conditions mérite également d'être signalée. Sauf erreur, nous avons pris des mesures dans le même sens; j'estime toutefois qu'elles ne suffisent pas. Chaque ville du Canada susceptible de subir une attaque aérienne devrait dès maintenant se préparer à faire face à de telles éventualités.

L'article signale en outre qu'on prend de telles mesures non seulement au quartier général, à Washington, mais dans les divers États qui, tous, reconnaissent la nécessité de la défense civile. Je crois inutile d'insister. Il conviendrait, je le répète, de charger un comité d'étudier ces questions. Le Gouvernement et, j'en suis sûr, la population, en bénéficieraient grandement.

J'ai lu récemment, non sans éprouver une vive inquiétude, un article sur la qualité des armes fournies à l'Europe. Il importe évidemment que nos alliés éventuels en vertu du pacte de l'Atlantique soient munis d'armes et de munitions satisfaisantes. Or, l'article paru dans le numéro du 21 janvier de *The Ensign*, publié à Montréal, avait pour titre: "L'Europe doute de la qualité des armes

qu'elle attend des États-Unis. Les spécialistes sont d'avis qu'il y aurait lieu de mettre au point un char de combat spécial destiné à parer à toute situation imprévue." L'article, qui est daté d'Amsterdam, signale que l'envoi de munitions secondaires en Europe n'est pas satisfaisant. Les fournitures de la dernière guerre, dit-il, ne suffiraient pas en face d'une attaque déclenchée par la Russie. Les habitants des pays en cause estiment qu'on devrait mettre sur pied une sorte d'armurerie de l'Europe occidentale, afin de n'avoir pas trop à compter sur les armes d'occasion qu'ils reçoivent des États-Unis et du Canada.

Voilà une question qu'un comité pourrait étudier, j'en suis sûr, pour notre plus grand bien et celui de nos amis. L'an dernier, le ministre a formulé dans les termes suivants, le sixième article de son programme de défense:

> Le Canada ne pouvant faire l'objet d'une attaque que par la voie des airs ou par mer, il y a lieu de veiller surtout aux moyens de défense; par air,—poste de radar et moyens de communications, appuyés par des avions de chasse et des éléments de brigade mobiles relativement faibles; par mer,—vaisseaux anti-sous-marins et relève-mines pour la protection des navires et des eaux côtières.
>
> Le meilleur endroit pour vaincre un ennemi c'est le plus loin possible du Canada; nos troupes devraient servir de noyau à l'expansion maximum de nos forces.

Nous convenons tous que c'est là l'idéal. Il est vrai que le meilleur endroit pour vaincre un ennemi c'est le plus loin possible du Canada. Cependant, le ministre, le Gouvernement et l'ensemble de la population se rendent sans doute compte qu'il faudra probablement, dans tout nouvelle guerre, vaincre l'ennemi au pays même. Le ministre est d'avis qu'il suffit d'éléments de brigades mobiles pour assurer la défense. J'estime qu'ils seraient loin de suffire.

J'ai lu récemment un article sur la possibilité d'une attaque contre le Canada ou les États-Unis. L'article m'a beaucoup inquiété. Si jamais la Russie déclenche la guerre, ce sera contre les États-Unis. Sa première attaque sera donc dirigée contre notre voisin, mais en passant par le Canada. L'article signalait que la Sibérie,—contrée semblable à l'Alaska, qui touche au Canada,—compte 25 millions d'habitants et que la Russie a 20 divisions dans cette partie du monde. Ces gens-là ne se bornent pas à des manœuvres du genre de l'expédition *Sweetbriar* à laquelle ont pris part 4,000 ou 5,000 hommes. Ils sont plutôt à former des milliers de troupes habituées pendant de longues périodes au froid et aux rigueurs du climat. Le Canada, lui aussi, devrait se préoccuper de la formation de ses effectifs dans les régions septentrionales.

Je félicite le ministre d'avoir fait un premier pas. Les manœuvres peu importantes, auxquelles 4,000 ou 5,000 hommes ont pris part, n'ont duré que dix jours. Il s'agissait, si je ne m'abuse, d'un essai. Je ne doute pas que les autorités canadiennes et américaines aient obtenu de précieux renseignements. Avec le temps, toutefois, j'en suis d'ailleurs convaincu, le ministère se rendra compte que nos régions septentrionales sont les plus exposées au pays. Auparavant, nous estimions cette contrée de neige et de glace imprenable à cause des rigueurs avec lesquelles tout combattant serait aux prises. Maintenant, toutefois, nous savons que cette région est la plus exposée.

A mon sens, un comité aiderait beaucoup le ministre à examiner les circonstances qui règnent là-bas. Je ne retarderai pas davantage les travaux de la Chambre, mais j'estime que le ministre et le Gouvernement devraient établir un comité parlementaire chargé d'examiner non seulement le rôle de la Marine, de l'Armée et du Corps d'aviation, mais chaque aspect du programme de défense qui englobe presque l'ensemble de l'activité de la population.

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Étant donné que l'honorable député de Melfort (M. Wright) a parlé, au cours du présent débat, des articles parus dans la *Gazette* de Montréal, vendredi et samedi de la semaine dernière, au sujet de la question qui fait aujourd'hui l'objet de la discussion et étant donné aussi qu'on a soulevé la question, vendredi dernier, lors d'une motion portant ajournement du débat, il convient, à mon avis, que je fournisse une explication pour régler une fois pour toutes la question d'une prétendue modification du programme d'achats en matière de défense.

Les faits sont plutôt simples. Il n'y a eu aucune modification à cet égard. Le programme mis en vigueur par la Corporation commerciale canadienne, qui s'occupe des achats du ministère de la Défense, est resté exactement le même, ainsi que l'indique son rapport annuel et de nombreuses déclarations formulées en cette enceinte.

En réalité, il n'a jamais été question de ce qui, au dire des journaux, avait été l'objet d'une discussion. En somme, un certain journaliste a recueilli certains faits et, je le crains, en a tiré des conclusions qui ne cadraient pas avec les faits. Pourquoi? A cause de renseignements mal fondés ou d'un excès d'imagination ou pour quelque autre raison? Je ne sais trop. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi d'autres chercheraient à percer le mystère.

La vérité est simple. J'ai formé un cercle d'étude de députés libéraux au cours de la dernière session et de cette session-ci. Ce groupe s'est réuni régulièrement, très exactement,—si la chose peut intéresser les honorables députés,—quatre fois. On n'y a parlé que de questions intéressant l'organisation du ministère: réglementation d'urgence de l'importation, division des recherches et du développement économique, Corporation commerciale canadienne, ce dernier sujet ayant été discuté le mardi 7 mars dernier. Il s'agit d'un simple groupe d'étude qui examine les faits se rapportant à l'organisation et aux fonctions des services administratifs. Il n'a nullement été question, en cette circonstance, de faveurs politiques.

De fait, tous les députés comprendront combien il serait irrégulier de débattre un tel sujet (si on devait le débattre) avec un employé de la couronne ou un fonctionnaire. Il est difficile de nier absolument cette nouvelle, car elle correspond si peu à la réalité et elle est si ridicule. Il est exact qu'une réunion a eu lieu. Elle a été tenue normalement. Ces réunions ne datent pas d'hier. De fait, quelques-unes ont fait l'objet d'une certaine publicité dans les journaux. L'automne dernier, on publiait en première page un long article sur le régime des groupes d'étude en général. Ces réunions ont lieu à intervalles plus ou moins réguliers, selon la date à laquelle les fonctionnaires intéressés peuvent y assister. Je suppose qu'elles se poursuivront tant que le besoin s'en fera sentir.

Les députés ont raison de s'inquiéter au sujet de l'article de journal, je veux dire le premier, car c'est une grave atteinte qu'il porte au régime. Comme la Corporation commerciale canadienne effectue de fortes dépenses, on aurait à s'inquiéter si des modifications avaient été proposées ou apportées. Aucune modification n'a été étudiée, ni effectuée ni proposée.

Il y a une autre nouvelle intéressante à la fin de l'article du journal. On y dit que l'administrateur délégué de la Corporation a déjà été obscur fonctionnaire aux chemins de fer Nationaux du Canada à Montréal avant de venir à Ottawa prendre la direction des achats de la défense, il y a onze ans. Cette allégation est tout à fait ridicule. De fait l'administrateur délégué de la Corporation faisait partie du personnel du service des achats du National-Canadien. On l'a fait venir ici en 1939 et depuis lors il a toujours été directement associé à l'achat des munitions. Le National-Canadien l'a rappelé à son service pendant une courte période en 1942, mais je crois que ses états de services sont remarquables, inspirent la confiance et établissent sa compétence dans ce genre de travail. Je ne puis m'expliquer cette observation particulière dans l'article du journal.

La Chambre trouvera peut-être profit à entendre lire une lettre que l'administrateur délégué a adressée au ministre le 13 mars. Les honorable députés se rappellent qu'on a publié le premier article vendredi, le 10 mars, et le second samedi, le 11 mars. Voici la lettre, portant la date du 13 mars:

Le 13 mars 1950

Au très honorable C. D. Howe,
ministre du Commerce,
Ottawa (Ontario).

Cher monsieur Howe,

Étant donné la nouvelle publiée dernièrement dans un journal de Montréal, peut-être vous intéressera-t-il d'apprendre de moi ce qui a transpiré lorsque, à la demande de M. McIlraith, j'ai porté la parole devant un groupe d'étude de libéraux, à la Chambre des communes, le 7 mars. La plupart des personnes présentes étaient de nouveaux députés, peu au courant des fonctions de cette société.

Les observations que j'ai formulées ont porté exclusivement sur le programme et les méthodes suivis par la société. Il est vrai que j'ai répondu à plusieurs questions, mais on a semblé bien accueillir les renseignements fournis. Je n'ai constaté aucun désaccord au sujet du programme de la société qui, vous le savez, consiste à rechercher toutes les sources possibles d'approvisionnement, sans autre souci que celui d'obtenir le nécessaire dans le temps voulu et au plus bas prix, d'établir les prix et d'accorder les contrats par voie de soumissions accessibles à tous les concurrents chaque fois qu'il est possible.

Aucun des députés présents à la réunion n'a proposé de modifier le programme de la société.

Je vous prie de croire à mes sentiments distingués,

Le directeur-administrateur,

W. D. Low.

Cette lettre devrait sûrement régler la question une fois pour toutes.

M. Wright: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. McIlraith: Je vous en prie.

M. Wright: Pour ce qui est des achats de la défense, la Corporation commerciale canadienne est-elle régie par les dispositions de la loi de 1939 sur les achats de la défense? Sinon, pourquoi pas?

M. McIlraith: Je ne puis répondre à la question au pied levé. Si j'ai bonne mémoire, cette mesure a été remplacée par la loi sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements. Actuellement, la Corporation est régie par la loi sur la Corporation commerciale canadienne. J'irai aux renseignements cependant et je répondrai au député à la prochaine occasion.

M. Wright: La loi sur les achats de la défense comportait certaines garanties que

n'assure pas la loi sur la Corporation commerciale canadienne. La nouvelle loi devrait prévoir les mêmes garanties.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que tous les députés se réjouissent de la déclaration que vient de faire l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce (M. McIlraith) lorsqu'il a dit qu'aucune modification n'a été apportée dans la ligne de conduite à l'égard des achats pour la défense que suit la Corporation commerciale canadienne. En s'en tenant à ce que renferment ses paroles, il faut dire qu'il est réconfortant de recevoir une telle assurance. A mon avis, c'est dommage tout de même qu'on n'ait pas donné cette explication plus tôt car la déclaration plutôt équivoque que faisait le premier ministre (M. St-Laurent) le vendredi 10 mars, en parlant de cette question a suscité bien de l'inquiétude. On se souviendra que son démenti, si on peut qualifier ainsi sa déclaration, n'allait pas tout à fait aussi loin que la déclaration que vient de faire l'adjoint parlementaire. Le premier ministre a simplement dit qu'à sa connaissance il n'y avait pas eu de soulèvement parmi les députés libéraux. N'eût été de cette déclaration équivoque, on n'aurait peut-être pas aussi facilement cru les nouvelles données antérieurement. Puisqu'il en est ainsi, il est certes opportun que nous recevions cette assurance de la part de l'adjoint parlementaire.

Il me semble que cette conjoncture démontre le besoin d'un comité de la défense qui serait chargé d'étudier les modes d'adjudication des contrats de défense. Si le président de la Corporation commerciale canadienne a le temps de répondre à l'invitation d'un adjoint parlementaire et d'assister à une réunion de députés libéraux, à plus forte raison serait-il avantageux et opportun qu'il comparaisse devant un comité plénier de la défense. Que de telles réunions privées aient lieu, c'est en soi un argument à l'appui de ceux qui prétendent que tous les députés devraient, comme ce groupe de libéraux, avoir l'occasion de discuter franchement et librement.

Une autre raison milite en faveur de la création immédiate d'un comité de la défense. Les préopinants ont signalé quelques-unes des occasions où cette demande a été présentée. Nous avons même pensé à un certain moment qu'on l'accepterait. Qu'il me soit permis de citer certaines déclarations ministérielles, qu'on n'a pas encore rappelées au cours du présent débat.

Le 29 mars 1946, le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a demandé au ministre de la Défense d'alors, aujourd'hui ministre des Finances (M. Abbott), s'il songerait à l'idée d'instituer pareil comité. On trouve cette demande à la page 415 des *Débats*. Ce jour-là, le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) avait déclaré:

> Nous avons appuyé la proposition l'an dernier, et nous le faisons encore cette année.

M. Coldwell: Et nous le faisons encore aujourd'hui.

M. Fulton: Comme vient de le dire le député, le parti de la C.C.F. le fait encore aujourd'hui. Or, le ministre de la Défense nationale avait alors répondu ceci:

> Je crois avoir assuré au député, l'an dernier, que sa proposition serait étudiée avec bienveillance, mais j'ai signalé que la session était trop avancée pour qu'on pût prendre les dispositions nécessaires. J'ai promis, toutefois, qu'on étudierait la question.

Sur ce, l'ex-premier ministre (M. Mackenzie King) a fait remarquer:

> Le député a fait une excellente proposition et le ministre de la Défense nationale est disposé à l'examiner avec bienveillance. Une fois de plus, cependant, la Chambre doit se demander combien de comités elle peut constituer. Nous en augmentons le nombre, ce qui diminuera l'assiduité à la Chambre. Toutefois, la proposition du député touchant la formation dudit comité est excellente.

Au sujet de la question de savoir si oui ou non la Chambre peut se permettre cet autre comité, vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, qu'au cours des débats engagés depuis lors sur le remaniement général de la structure des comités de la Chambre, on a avec raison signalé que plusieurs de nos comités ne siègent jamais, d'autres seulement à l'occasion, et que de fait nous pourrions et devrions former un autre comité qui s'acquitterait d'une fonction réglementaire et utile en permettant à la Chambre de mieux comprendre les questions de la défense, qu'à l'heure actuelle.

Plus tard en 1946, on a de nouveau soulevé la question. A la page 5294 du hansard du 23 août 1946, j'ai demandé au ministre:

> Quelles sont les intentions du Gouvernement quant au comité de la défense?

Le ministre a répondu:

> Ainsi que je l'ai déjà dit, j'en approuverais l'établissement. Au cours de la session, les circonstances ont voulu que ce comité cède le pas à d'autres organismes. Quelle qu'en soit la raison, le nombre des comités spéciaux importants, y compris celui des Affaires des anciens combattants, a atteint un chiffre fantastique. J'espère que, à l'avenir, le comité des affaires des anciens combattants n'aura pas à entreprendre une tâche aussi lourde que cette année, ce qui pourra nous permettre au début de la session prochaine,—qu'on pourra considérer comme la prochaine session normale de la présente législature,—d'envisager cette question. L'unique raison pour laquelle on n'a pas étudié cette proposition cette année, c'est que nous avions trop de problèmes importants au programme et qu'il n'aurait pas été possible de demander aux membres de la Chambre de faire partie d'un autre comité.

On peut en conclure que le comité de la défense n'a pas été établi parce que le comité des affaires des anciens combattants était considérable et actif. Au cours de la présente session d'une autre législature, le ministre intéressé et le Gouvernement ont bien fait comprendre qu'ils n'entendaient pas établir un comité des affaires des anciens combattants. Aussi rien ne nous interdit, notamment au début d'une session, conformément à la proposition du ministre de la défense nationale d'alors, de faire établir un comité maintenant.

Plus tard en 1948, alors que le Ministre actuel de la Défense nationale (M. Claxton) traitait de cette question, il a laissé entendre clairement qu'il ne s'opposait pas catégoriquement à l'idée d'une commission de la défense. De nouveau, il fut interrogé à ce sujet par l'honorable représentant de Vancouver-Quadra, et la réponse du Ministre est rapportée à la page 5981 du hansard du 24 juin 1948. La voici:

L'honorable représentant de Vancouver-Sud a demandé de nouveau si le Gouvernement songerait à la possibilité d'établir un comité chargé d'étudier les questions de défense. L'an dernier, lorsqu'on m'a posé cette question, j'ai dit que, pour ma part, je verrais la chose d'un bon œil. Je trouverais assez avantageux, comme ministre, d'avoir l'occasion de discuter ouvertement ces questions et de les faire expliquer en comité. Cependant, je dois reconnaître que cette proposition fait surgir des considérations qui l'emportent de beaucoup sur mon penchant personnel, et j'ai fait part de ces considérations à la Chambre et au comité au cours d'une discussion antérieure.

Le Ministre faisait allusion à certaines de ses déclarations antérieures. Il n'était pas bien sûr, avait-il dit, qu'il y avait lieu d'amplifier le régime des commissions car à son avis cela pourrait nous conduire à un système de commission comme celui qui existe aux États-Unis. Et il ajoutait:

Mon attitude n'est pas du tout définitive...

C'est donc dire qu'il n'a pas fait valoir ces motifs ni aucune autre forme d'opposition au comité d'une façon définitive. Il y a donc lieu de croire que le ministre a encore l'esprit libre à ce sujet, que nous pourrons peut-être, avec les arguments présentés cet après-midi, l'amener à juger d'un bon œil la constitution d'un tel comité. Je rappelle, monsieur l'Orateur, que le ministre a déjà eu des vues qui y étaient nettement favorables. Certes, tout le monde a droit de changer d'avis. Le ministre a fait preuve de beaucoup de franchise, par le passé, en reconnaissant qu'après réflexion, il devait modifier ses vues. Qu'il nous permette donc d'exprimer l'avis, après réflexion, que les vues du ministre, soutenues si fermement, exprimées si nettement, défendues d'une façon si convaincante dans cet article paru en 1943, étaient justes, que ses vues actuelles ne le sont plus autant.

[M. Fulton.]

Dans le domaine de la défense plus que dans tout autre domaine de notre vie nationale, il me semble nécessaire d'aborder les problèmes qui se posent en tenant compte autant que possible du régime d'opposition. Le besoin est encore plus pressant dans ce domaine que dans celui des affaires extérieures. Il n'est certes guère raisonnable d'exiger que nous acceptions et appuyions de tout cœur et sans réplique une ligne de conduite dont nous ignorons les motifs, les conséquences, et les antécédents. Nous ne nous en cachons pas, nous critiquons le ministre et le Gouvernement. C'est notre devoir, en qualité de membres de l'opposition; toutefois, je puis donner au ministre l'assurance que nous désirons lui faciliter dans la mesure du possible l'édification de notre armée de défense et collaborer au plus haut point à perfectionner les moyens de défense du Canada. Nous ne pouvons le faire, et on ne saurait s'y attendre, si le ministre et le Gouvernement ne nous font pas confiance et ne nous donnent pas l'occasion d'examiner tous les éléments qui coucourent aux décisions prises en matière de défense. C'est à cette seule condition que nous pouvons, en connaissance de cause, donner notre entier appui à la ligne de conduite adoptée. Autrement, les divergences d'opinion se feront de plus en plus graves et inévitables à l'égard de la défense nationale, et conduiront inéluctablement à la critique et à l'opposition pure et simple à la Chambre.

Lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que la défense nationale, d'une question qui nous touche tous de si près, comme l'a signalé l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Harkness), si le Gouvernement refuse constamment notre collaboration, malgré notre désir d'aider, nous devrons conclure qu'il veut nous empêcher de collaborer, qu'il cherche peut-être à nous cacher certaines choses. Je tiens à assurer au ministre que nous désirons vivement collaborer à cet égard, dans toute la mesure possible. Si le ministre voulait bien nous en donner l'occasion, qui suppose nécessairement la création d'un comité, il se rendrait compte que nous n'abuserions pas de sa générosité et que nous appuierions et formulerions des programmes de défense dont le ministre et l'ensemble de la population bénéficieraient.

Les autres raisons qui me convainquent de la nécessité d'un comité de la défense, résultent de l'étude d'un livre dont il a été question plus tôt au cours de la sesion. Il s'agit de *Modern Arms and Free Men,* de Vennevar Bush, qui expose très à fond la question de la défense dans notre monde moderne. L'auteur élabore ce qu'il estime être un programme pratique de défense pour une démocratie libre,

dans les circonstances actuelles. Il semble donner à entendre que la plupart des armes destinées à une attaque massive ont elles-mêmes suscité les moyens de les combattre. Il signale que la chose se passait durant la dernière guerre, mais que les moyens de défense ne permettraient pas encore de repousser les grands bombardements et les autres attaques. Or les projectiles dirigés marquent l'avènement de la défense contre les attaques massives; les moyens de protection existent maintenant même s'ils ne sont pas répandus. M. Bush souligne donc l'importance d'un réseau de défense très efficace et dont l'effectif pourra, avec le temps, parer à toute éventualité.

Il signale, cependant, les dangers, je ne crois pas le mot trop énergique, auxquels on s'exposerait en établissant ce réseau trop tôt. Il souligne également l'importance, aux fins de la défense, d'un groupe très compact de première ligne. Ces troupes ne participeraient pas à l'offensive d'ensemble mais repousseraient l'ennemi immédiatement après qu'il nous aurait attaqués. Elles joueraient donc un rôle défensif. M. Bush signale également qu'il faut un réseau d'alerte afin de nous mettre en garde contre les attaques imprévues. Autant de nouveaux problèmes qu'il importe de traiter. En dressant nos cadres de défense et en assignant aux divers services les grands et les petits rôles, il faut tenir compte de ces nouveaux éléments. Dans cet article, le problème de la défense apparaît sous un jour nouveau et beaucoup plus complexe. Voilà pourquoi il importe d'établir un comité qui étudierait nos difficultés à fond et d'une façon pratique, et chercherait le moyen de les surmonter.

Soit dit en passant et sans vouloir formuler de critiques inutiles, il me semble que, compte tenu de ce qu'a dit M. Bush au sujet de la nécessité de troupes de première ligne bien organisées et toujours prêtes à intervenir, l'exercise Sweetbriar a démontré,—c'est peut-être ce qu'elle devait démontrer et je sais qu'elle était destinée à le mettre à l'épreuve,—que le Canada ne possède pas actuellement de forces capables de remplir le rôle d'une force effective de défense. Comme l'ont signalé les nouvelles de presse, notre personnel militaire est instruit, prêt à combattre, mais les moyens de transport manquent pour lancer une offensive ou pour permettre à ces troupes de s'acquitter de leur tâche dans les conditions qui règnent dans le nord. A mon avis, un comité de la défense étudierait cette question. Le comité devrait aussi savoir quelles mesures on est à prendre pour combler cette lacune. En réalité, certains membres du comité pourraient proposer un moyen d'y remédier plus rapidement qu'on ne saurait le faire autrement.

La chambre devrait, à mons sens, examiner certains passages où M. Bush souligne la nécessité d'une commission. A la page 53 de ce volume broché, que j'ai ici, M. Bush déclare:

> Le gros de nos efforts...

Il s'agit de la création de forces de défense.

> ...devraient tendre à fabriquer et à livrer des bombes, jusqu'à ce que la logique ait démontré qu'il y a lieu d'ajouter à cela d'autres moyens importants de défense. Le moment viendra où les sommes affectées aux installations de défense réduiront à tel point les chances qu'aura l'ennemi de frapper la cible que ces moyens indirects de défense seront plus avantageux que les moyens directs.
>
> De cette manière nous serions davantage assurés, si la guerre venait, de la gagner rapidement et à moins de frais pour nous, de tous points de vue. Si nous voulons déterminer assez tôt le moment précis où cela se présentera, il faut veiller avant tout à l'organisation des services de renseignements et d'analyse. Nous ne possédons pas encore...

Il s'agit des États-Unis.

> ...ces services et, pour peu que nous tenions à notre sécurité, il faut que nous nous en dotions. Il ne suffit pas d'aller vaille que vaille, eu égard au conflit dans lequel nous sommes aujourd'hui plongés, ou à celui que pourra nous apporter l'avenir.

L'auteur ajoute qu'il nous faut nous attacher particulièrement à ce service de renseignements sans chercher à constituer en ce moment un réseau de défense absolument impénétrable. S'il est vrai que, comme le dit M. Bush, les États-Unis ne possèdent pas en ce moment d'organisation de ce genre, on peut conclure, au moins jusqu'à ce que le ministre nous ait détrompés, que le Canada n'en possède pas non plus. Il s'agit, évidemment, de l'opinion d'un seul homme, mais d'un homme qui jouit d'une grande autorité dans son domaine. Il nous dit que cela devrait être notre premier soin en matière de défense. Voilà qui, à mon sens, pourrait faire l'objet d'une étude par un comité de la défense, celui-ci n'ayant pas à s'occuper uniquement de la constitution et de l'armement de nos forces armées, mais du programme général de défense. C'est une question à laquelle on pourrait s'attaquer impartialement, dans un esprit de collaboration.

Puis M. Bush traite de la nécessité, alors que nous élaborons ces plans d'ensemble et organisons notre système purement défensif, de se prémunir contre toute attaque-surprise. Voici comment il s'exprime à la page 54:

> Il nous faut traiter l'attaque-surprise comme faisant partie d'une guerre déclarée, car il est certain que si un dictateur commence un autre grand

conflit, il le déclenchera par une attaque-surprise dévastatrice qui visera à nous paralyser avant que nous puissions nous mettre en garde.

Un peu plus loin, à la page 55, il ajoute:

La situation est différente dans une dictature, car même un dictateur ne voudrait pas lancer une attaque-surprise sur une petite échelle. Elle serait de grande envergure, ou n'aurait pas lieu, parce qu'en soulevant un peuple par une petite attaque sournoise, on s'expose à des représailles. Ceux qui étudient ces questions s'en rendent compte depuis Pearl-Harbour, s'ils ne le savaient déjà. Cependant un dictateur, dont la maîtrise serait absolue et le rideau de fer tout à fait impénétrable, pourrait lancer une puissante attaque-surprise en déclenchant les hostilités.

M. Bush nous met donc en garde contre cette attaque surprise. Il formule certaines propositions à cet égard, revenant sur la nécessité de nous tenir sur nos gardes et de maintenir un service de renseignements aussi bien organisé que possible qui puisse nous avertir de tout mouvement de l'ennemi. Il ajoute:

Nous pouvons faire davantage. Il est possible de réduire les effets de la surprise en nous tenant dans une certaine mesure sur le qui-vive, même en temps de paix. Nous ne pouvons réduire à zéro le facteur surprise mais nous pouvons en atténuer sensiblement la portée. Je n'entends pas par là cependant que toutes nos garnisons doivent être sur pied ni tous nos canons prêts à tonner, en tout temps. Cela coûterait trop cher et nous pouvons employer plus efficacement nos efforts ailleurs car une vigilance continuelle finirait par nous lasser. Sans recourir à cet extrême, c'est-à-dire sans maintenir sur pied tous nos effectifs, nous pouvons faire beaucoup.

Un élément de nos forces devrait être prêt à entrer en jeu à la moindre alerte. Ce groupe, c'est celui qu'on réserve aux représailles.

Un groupe dont j'ai déjà parlé.

C'est lui qui attaquera sans répit, en moins de vingt-quatre heures après le lancement de la première bombe, qui surmontera tous les obstacles et qui pressera l'attaque avant que l'ennemi ait eu le temps d'organiser sa défense, car même alertée, celle-ci sera moins efficace qu'elle pourrait l'être par la suite.

Les avions du groupe de représailles doivent toujours être équipés, prêts à prendre le vol, leurs bombes bien en place. Ils doivent être protégés de toute manière pour que le bombardement même le plus inattendu ne les empêche pas de quitter le sol. Leurs équipages doivent être parfaitement formés, avoir reçu toutes les instructions utiles et subi des essais au cours de fréquentes manœuvres. Il devrait exister un mode d'inspection indépendant de tout commandement jusqu'aux plus hauts échelons, afin de s'assurer qu'il n'y aura jamais de négligence dans ce groupe trié sur le volet ni d'assurance trompeuse. Les membres de cette force devraient être jeunes, avec roulement du service, car les hommes ne peuvent rester sous cette tension extrême pendant de longues périodes. Mais, par rapport à notre puissance militaire complète, ce service doit être relativement restreint.

Si nous nous arrêtons à étudier cette citation, nous voyons que sa proposition comporte la nécessité d'un constant remaniement de nos plans et de notre mode de défense comme il le déclare lui-même, non seulement par le gouvernement,—qui il va de soi, sera prédisposé à voir d'un bon œil les plans qu'il a tracés et exécutés,—mais aussi par un organisme tel qu'un comité de la Chambre, dont les membres seraient impartiaux. Je le répète, il ne s'agit pas de critiquer mais de faire étudier le problème par tous ceux qui, s'y intéressant comme groupe, ont leur part à faire même si,—je concède ce point au ministre,—sous notre régime de vie, ils ne sont pas immédiatement responsables de l'exécution de ces plans. Dans une large mesure, leur apport pourrait par le fait même, être utile pour ce qui est de l'établissement et de la critique impartiale de ces plans.

Ce comité de la défense pourrait donner suite à une autre proposition formulée par M. Bush et qui se trouve à la page 56:

Ce n'est pas la seule mesure que nous puissions prendre pour diminuer la possibilité d'une attaque surprise. Plus tard nous pourrons mettre sur pied un système de défense toujours prêt à l'action. Dans l'intervalle, toutes nos forces militaires pourront être prêtes, même si elles ne sont pas constamment en état d'alerte, et, la tension augmentant, il y aurait moyen de les tenir ainsi en alerte avant que l'attaque se produise. Nous sommes en mesure de préparer les civils à se défendre et à parer au désastre.

Le principal élément de nos préparatifs en vue de la possibilité d'une attaque surprise réside dans un service de renseignements extrêmement efficace, qui puisse nous avertir clairement des préparatifs d'une attaque. Aucun rideau de fer n'est absolument impénétrable. Les opérations nécessaires pour mettre en branle une attaque surprise d'envergure sont laborieuses et d'une grande portée. La dictature et l'oppression produisent des individus qui ont le courage de s'échapper et de parler ensuite. Il nous faut un organisme de renseignements moderne dans toute la force du mot, qui utilisera les méthodes modernes partiellement mises au point au cours de la dernière guerre; non pas une affaire d'opérette ni un refuge de formalisme, pas même l'organisation peu heureuse que nous avons, mais un organisme capable de répondre aux besoins du monde dans lequel nous vivons. Il peut restreindre la menace d'une attaque surprise. Il nécessite peu de frais; établissons-le coûte que coûte.

Il continue:

Nous devrions savoir comment l'établir. Or les hommes vraiment compétents qui étaient alors en service...

C'est-à-dire au cours de la dernière guerre.

...se sont, en grande partie, dispersés dans la vie civile, la compétence requise est difficile à trouver, et le travail n'est guère intéressant. Le travail pourrait se faire par une personne douée de grandes qualités intellectuelles et de grandes aptitudes pour les entreprises d'organisation, qui détient une autorité suffisante et jouit de tout l'appui du président des États-Unis. Si nous voulons la paix de l'esprit, il importe que nous nous mettions à la tâche.

Voilà, à mon avis, ce qui peut nous porter à envisager sous un angle nouveau notre programme général de défense. En premier lieu, le réseau de radar s'impose pour nous éviter toute surprise; puis, l'opinion de

M. Bush d'après laquelle il serait impossible et peu pratique d'ériger une muraille protectrice autour du pays et, par conséquent, nécessaire de concentrer la défense à des points stratégiques. Comme ces données donnent lieu à de nouvelles réflexions, si elles ne font pas naître des idées nouvelles, j'estime qu'un comité de la défense pourrait aider énormément à en faire l'application pratique ou même à résoudre le problème. Ce qui importe par dessus tout, cependant, je le répète, c'est qu'un comité de la défense pourrait confier la surveillance de ce programme aux soins constants et coordonnés des meilleurs cerveaux de toutes les régions du pays, qui s'intéressent au plus haut point à l'élaboration de notre programme de défense et veulent y collaborer.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Je ne ferai qu'une observation ou deux, monsieur l'Orateur, mais vu la gravité de la situation internationale, je tiens à reconnaître non seulement l'importance, mais la nécessité de créer le comité proposé. Lors de l'examen des crédits, nous avons, il est vrai, l'occasion d'étudier ces problèmes; j'ai cependant l'impression que l'examen des crédits dégénère ordinairement en bataille politique. La nomination d'un comité permettrait des entretiens libres, à cœur ouvert, au cours des réunions, et nous pourrions en retirer des renseignements beaucoup plus utiles que ceux que nous obtenons présentement.

Nous ne saurions nous attendre évidemment, nous le savons, à obtenir des renseignements de caractère hautement confidentiel, mais nous pourrions nous renseigner suffisamment pour comprendre beaucoup mieux les moyens de défense du Canada. La majorité des députés y gagneraient beaucoup, parce que, de retour dans leur circonscription, ils pourraient en connaissance de cause, rassurer à ce sujet les organismes d'anciens combattants. Je m'arrête ici, monsieur l'Orateur. Vu la situation générale, je le répète, nous avons l'intention d'appuyer la motion.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): J'appuie le projet d'amendement du vaillant député de Nanaïmo (M. Pearkes) pour des motifs que la Chambre sera intéressée à connaître, je crois.

Par le passé, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est toujours opposé à la création d'un comité de la défense. Il s'y est opposé pour des motifs qui lui ont semblé valables. Il a dit que l'établissement de comités au Congrès des États-Unis enlevait à l'Exécutif de ce pays les pouvoirs de légiférer. Si la création d'un comité de la Chambre enlevait à l'Exécutif le pouvoir et l'obligation de diriger le pays, je m'y opposerais également et pour les mêmes raisons. Cependant, il n'en est rien.

Nous avons un régime parlementaire en vertu duquel le Gouvernement a la haute main sur la Chambre des communes, et la responsabilité du Gouvernement s'exerce directement par la Chambre qui est régie par le Gouvernement. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, j'affirme qu'aucun comité établi ici ne pourrait enlever le pouvoir exécutif au Gouvernement. Les principaux arguments du ministre sont donc faux. Il a également fait valoir que ce comité nuirait au fonctionnement des services, qu'il compromettrait la liberté d'expression d'opinion en ce qui concerne le fonctionnement des trois services armés, en d'autres termes, qu'il y susciterait de l'inefficacité. Je crois cette assertion également injustifiée.

Les événements qui se sont déroulés récemment aux États-Unis ne sont pas sans intérêt pour nous, du moins je le crois et je vais exposer les motifs que j'ai de le croire. La récente querelle, si on peut dire, survenue entre les trois services des États-Unis et qui a fait l'objet d'une publicité considérable a plus contribué à l'unification de ces services et à la bonne entente, pour l'instant et pour l'avenir, entre ces services que si l'on avait caché et dissimulé l'existence de jalousies mesquines.

Il est un autre point que je m'empresse de signaler. C'est le danger que la population, chez nous, considère les chefs des services de défense comme des galonnards de la plus belle eau. S'il est un pays au monde qui aime la paix, c'est bien le Canada. S'il est un pays où l'habitant des concessions se méfie des galonnards, c'est le Canada. Pour ce motif, et uniquement pour ce motif, je suis d'avis que nous aurions tout intérêt à fournir aux chefs des trois services, aux techniciens, l'occasion d'exposer à la Chambre et au pays leur thèse relativement à la dépense de 400 millions de dollars.

A cet égard, voici l'opinion de M. Albert Einstein sur la mentalité militaire:

> Il est caractéristique de la mentalité militaire de tenir pour essentiels les éléments non humains (bombes atomiques, bases stratégiques, armes de toutes sortes, possession de matières premières, etc.) et de considérer comme secondaires et de peu d'importance l'être humain, ses désirs et ses pensées, bref, les éléments psychologiques. Voilà qui, jusqu'à un certain point, ressemble au marxisme, du moins en ce qui concerne son seul aspect théorique. L'individu n'est plus qu'un vil instrument, du "matériel humain". Les buts normaux des aspirations humaines disparaissent dans un tel point de vue et sont remplacés dans la mentalité militaire par la "puissance nue" qui devient un but en elle-même,—c'est l'une des plus étranges illusions auxquelles puisse succomber l'homme.

Il règne une crainte considérable parmi la population civile, parmi la population pacifique du Canada qui ne veut qu'une chose, qu'on la laisse tranquille; elle craint que la mentalité militaire ne la bouleverse. Les honorables députés se rappelleront que durant la guerre on désignait les hommes par le mot "corps". On disait: "Donnez-nous douze ou quatorze corps pour accomplir un certain travail". L'expression s'est tellement répandue que plusieurs états-majors durent transmettre des ordres pour en faire cesser l'usage. Voilà qui, à mon sens, démontre le danger de la mentalité militaire. Si une autorité militaire parle devant un comité de la Chambre, ses problèmes et les problèmes de la défense de notre pays seront bien plus en évidence, et je soutiens que la tâche de ceux qui ont pour mission de créer des forces armées efficaces en serait d'autant plus facilitée à cause de l'oreille sympathique que leur tendraient les membres du comité.

Les spécialistes devraient avoir le droit de soumettre leur cas de façon que les renseignements obtenus en cette enceinte et transmis à la population soient les plus complets possible. De plus, la question des frais, les mille et un problèmes de défense nationale, recevraient en détail toute l'attention requise.

Le comité américain de même nature, qui a fait l'objet de controverses si violentes, a récemment déposé un rapport sur l'unification. On sait que de vives animosités entre la marine et l'aviation des États-Unis ont découlé de certains témoignages rendus au sein de ce comité. La Chambre sait quelle aigreur marque les relations entre ces deux armes. Comme je l'ai dit, le comité a déposé son rapport. Ce rapport, à l'exception d'un article relatif à un officier, l'amiral Denfeld, a été adopté sans voix dissidente. Je mentionnerai les quatre sections importantes.

Ils sont assez importants pour que je les cite textuellement. L'article 11 du rapport signale:

> Un organisme politique ne peut, par lui-même et au moyen de délibérations, prendre des décisions finales à l'égard de questions purement militaires. Il doit compter sur un procédé d'exploration, d'étude et de coordination,—qu'il doit favoriser,—au sein des officiers des divers services. Cette méthode permettra de fonder un programme de défense sur les principes pratiques, d'élaborer des plans facilement applicables et de constituer des unités équipés de manière à surmonter toutes les difficultés à prévoir en cas d'attaque. Il importe surtout de s'assurer que le programme de défense nationale tient suffisamment compte de l'opinion de spécialistes en la matière, surtout au début d'une ère de fusionnement.

Tout cela s'applique à la situation au Canada, parce que nous aussi sommes à fusionner les trois armes. Nous devons donc résoudre des problèmes identiques à ceux des États-Unis. Le rapport renferme deux autres paragraphes, qui font partie de l'article auquel les 33 membres du Congrès ont donné leur assentiment unanime. Les députés devraient prendre connaissance du rapport entier, mais je tiens à souligner l'article 22, que voici:

> La tradition démocratique de la nation veut que les autorités civiles conservent la haute main sur les services armés. Le Comité approuve pleinement cette façon de procéder. Il n'entend pas, toutefois, empêcher les militaires de témoigner librement devant les commissions du Congrès ni restreindre le rôle du Congrès américain, en matière de défense, à celui d'observateur.

Au chapitre de la défense nationale, la Chambre des communes tient-elle à remplir le rôle d'observateur? J'imagine que non. Les articles 30 et 31 portent sur les affectations. L'article 30 stipule:

> Le comité des crédits devrait augmenter son personnel afin de se tenir au courant de l'élaboration des budgets relatifs à la défense nationale. Il allégerait ainsi la tension qui existe dans le Pentagone et renseignerait suffisamment le Congrès sur les programmes de base que reflètent les prévisions budgétaires au chapitre de la défense nationale.

On propose donc nettement la création d'un comité parlementaire qui aiderait les hauts fonctionnaires et servirait d'intermédiaire entre le Congrès et les trois armes. Un organisme de ce genre se révélerait très utile au Canada.

Voici maintenant l'article 31:

> Le comité de gestion du ministère de la Défense devrait, en ce qui concerne les questions fiscales et budgétaires, relever du contrôleur du même service.

Voilà quatre parties du rapport présenté,—on ne s'en cache pas,—après de violentes discussions et beaucoup d'animosité entre les trois services. Cependant, à l'exception d'une seule disposition, il a été accepté à l'unanimité par les trente-trois membres de la commission. On a toujours cru que les directeurs de services de défense, tels les chefs d'état-major généraux, les membres des états-majors conjoints et leurs subordonnés ou les spécialistes de la division de la production d'armes ne pourraient rien dire en ce qui concerne leurs connaissances des particularités de chaque service. Encore une fois je ne suis pas d'accord. On me permettra de citer comme témoin le chef des opérations navales américaines, l'amiral Forrest P. Sherman, qui a accordé, sous forme de questions et de réponses, un interview extrêmement complet à un périodique officieux appelé *U.S. News*, publié à Washington. Il est certain que l'amiral n'aurait pas accordé cet interview sans la collaboration et le consentement du pouvoir exécutif et de tout le ministère de la Défense des États-Unis.

C'est à des questions comme celles-là que nous voudrions qu'on réponde ici au Canada. Le chef de la marine américaine, qui est en même temps le chef des opérations navales, a accordé, avec le consentement de son gouvernement, un interview au cours duquel il a répondu à plusieurs questions précises, du genre de celles précisément auxquelles nous voudrions qu'on réponde en cette enceinte. A mon avis, le genre de questions posées et les réponses données à ces questions intéresseront les honorables députés. En voici quelques unes:

Q. Existe-t-il un programme d'ensemble? Un programme stratégique?

R. Bien entendu. Il faut qu'il y ait un programme d'ensemble et que celui-ci soit revu chaque année à la lumière de la situation mondiale et de nos possibilités militaires.

Il passe ensuite aux questions financières, dont je ne traiterai pas tout de suite. Puis suit une discussion de la question qui intéresse le plus l'amiral, celle de l'importance de la marine américaine et de la décision de confier à un des cuirassés de ligne une mission d'instruction; d'en faire un navire-école et de le retirer du service actif.

Quant aux croiseurs, voici les questions et les réponses à leur sujet:

Q. L'autre jour nous avons lu dans les journaux que la décision de transformer le *Missouri* en navire-école et d'utiliser les économies ainsi réalisées à armer un nouveau porte-avions, a été prise par vous de concert avec les chefs d'États-major des autres armes et le secrétaire de la défense. Est-ce une nouvelle méthode?

Dans sa réponse il s'attache très exactement à la question de l'effectif en croiseurs:

Depuis que je suis ici j'ai fait aux autres chefs d'État-major, trois propositions distinctes et obtenu leur consentement et celui du secrétaire de la défense à leur égard.

Il s'agissait en premier lieu du maintien en activité de treize croiseurs au lieu de douze, afin de fournir à l'amiral Conolly (l'amiral Richard L. Conolly, commandant en chef des forces navales américaines dans l'Atlantique oriental et la Méditerranée) un navire amiral permanent tout en conservant six croiseurs dans chaque flotte, en vue de la relève dans le Pacifique occidental et la Méditerranée, deux navires formant une relève, ce qui donnait le chiffre de treize croiseurs, nombre actuellement requis, au lieu de douze au sujet desquels on avait déjà été d'accord.

Je cite ces extraits non pas à cause de leur importance du point de vue de la défense générale des États-Unis mais à titre d'exemple des renseignements détaillés que fournissent les plus hautes autorités aux États-Unis. Voici une autre question qu'on a posée:

D. De combien de bataillons de débarquement s'agit-il,—huit?

R. Le commandant du corps de l'infanterie de la marine préfère, et je suis de son avis, que nous parlions en termes de divisions de ce corps au lieu d'unités moins considérables. Les bataillons d'infanterie dans chaque division seront probablement plus de trois,—presque quatre. On pourra ainsi accroître les effectifs de l'infanterie dans chaque division à près d'un tiers de plus qu'on ne l'aurait pu autrement. On y parviendra aux dépens des unités hors rang, des unités administratives, des détachements de sûreté, et ainsi de suite.

Il continue en fournissant d'autres détails. On y donne des renseignements au sujet de formations, que la Chambre et le pays ont tout lieu de croire qu'on leur communiquera au sujet de nos forces armées. Voici une question très pertinente concernant les porte-avions:

D. Est-on porté à croire que le porte-avions à pont ras est celui qu'on utilisera désormais?

R. Nous croyons qu'il nous faudra éventuellement adopter les porte-avions à pont ras, afin de permettre la manœuvre des avions à réactions plus lourds et plus rapides.

Voilà des renseignements sur le type différent de porte-avions que réclame l'utilisation d'avions à réaction plus lourds et plus rapides. Je suis sûr que le ministre a lu cet article, mais je crois que les députés y trouveront de l'intérêt. Vient ensuite une discussion au sujet des réserves de la Russie. Puis il est question des réserves des États-Unis, dans les termes suivants:

D. Êtes-vous satisfait du progrès réalisé en ce qui concerne le maintien des réserves?

R. D'après l'examen que j'ai pu faire de la réserve navale, je crois que notre réserve organisée est dans un état fort encourageant. Notre réserve volontaire est très nombreuse, mais, bien entendu, l'efficacité des hommes ne se maintient pas au même point que celle des hommes de la réserve organisée. Notre réserve organisée comprend environ 200,000 officiers et matelots et notre réserve volontaire, environ 800,000.

Vous apprendrez peut-être avec intérêt que j'ai récemment modifié l'organisation de mon bureau afin que le chef adjoint des opérations navales pour les questions relatives à la réserve relève directement de moi et que je puisse ainsi suivre de très près les problèmes qui touchent à la réserve navale.

Viennent ensuite des détails sur les effectifs, les classes et les genres de réserves. L'article porte ensuite sur l'aviation russe et sur la question des sous-marins. Je cite la question et la réponse suivante:

D. Si la guerre éclatait, vous faudrait-il attendre qu'on fasse sortir la flotte de réserve, ou vos effectifs seraient-ils suffisants pour vous permettre de frapper un premier coup avec les navires dont vous disposez? En d'autres termes, les sous-marins pourraient-ils faire échec à notre marine actuelle?

R. La question est un peu compliquée.

Et plus loin:

Nos effectifs anti-sous-marins ne sont pas aussi nombreux que nous le souhaiterions. En pareil cas, nous aurions besoin immédiatement d'autres navires et appareils anti-sous-marins,—porte-avions d'escorte, contre-torpilleurs, avions de patrouille,—tous les cadres des forces anti-sous-marines devraient être élargis très rapidement. Toutefois, cela ne nous empêcherait pas de nous servir immédiatement de nos forces d'attaque.

J'ai cité ces questions et réponses parce que je crois que c'est là le genre de renseignements que notre comité de la défense pourrait obtenir des officiers supérieurs de l'Armée. Il s'est produit un aveu sincère à l'égard de la situation de la défense anti-sous-marine des États-Unis. Si l'on admettait sincèrement qu'il nous faut tant d'autres navires d'escorte, tant d'autres réseaux de radar, tant d'autres appareils anti-sous-marins, tant d'autres sous-marins, tant d'autres appareils modernes d'autres genres, les députés pourraient retourner dans leur circonscription afin de dire à leurs commettants: "C'est vrai, il nous faudra dépenser 400 millions de dollars ou davantage mais, d'après les témoignages que j'ai entendus, je sais que, pour sauver le pays, il nous faut ces choses".

A l'heure actuelle, il m'est impossible de parler ainsi. Je pourrais affirmer à mes commettants que le ministre a dit telle ou telle chose mais mes commettants répondraient: "Le ministre fait partie du Gouvernement et il est tenu de tout approuver". Je soutiens qu'il serait bien plus avantageux que les députés puissent dire à leur commettants que ces dépenses sont nécessaires, vu les renseignements donnés au comité de la défense nationale. Ce seraient bien des renseignements et non pas une simple déclaration rapide, formulée par le ministre en réponse à une question.

La bombe à l'hydrogène offre des perspectives sombres, sérieuses et effroyables. M. Harrison S. Brown, professeur à la faculté de physique nucléaire de l'université de Chicago, un des savants qui ont travaillé dans les laboratoires d'Argonne où la bombe à l'hydrogène a été conçue ou sera en partie réalisée, disait au sujet de la puissance de cette arme:

> Rares sont ceux qui conçoivent toute la puissance destructive de la bombe à l'hydrogène, en ce qui a trait aux êtres vivants. La bombe, à supposer qu'on puisse la réaliser, produirait un souffle capable de raser des villes entières. C'est déjà assez épouvantable. Ce n'est malheureusement pas tout. Si la théorie s'applique, on pourra fort probablement donner à la bombe toute la puissance désirée.

Après certains détails sur le calcul de la puissance de l'explosion, il déclare:

> Les effets destructeurs attribuables à la radioactivité de la bombe à l'hydrogène dépasseraient de beaucoup ceux de l'explosion.

Suit une déclaration des plus effarantes:

> Si la bombe à l'hydrogène donne les résultats qu'en attendent les techniciens, il se produira une série d'explosions, qu'il est assez facile de se représenter, le long d'une ligne nord-sud à peu près à la longitude de Prague, en Tchécoslovaquie. La radioactivité déclenchée par les explosions serait poussée en direction de l'est par les vents et y anéantirait toute vie sur une bande de 1,500 milles de largeur, s'étendant depuis Leningrad jusqu'à Odessa, et de 3,000 milles de profondeur, depuis Prague jusqu'aux monts Ourals. Au passage de ces monts, la radioactivité diminuerait d'intensité et les effets destructeurs en seraient affaiblis. Après avoir franchi le Pacifique pour atteindre la côte occidentale de l'Amérique, elle ne présenterait plus de danger. Beaucoup d'êtres humains pourraient survivre en se protégeant contre cette attaque par des écrans ou des masques à gaz pour le filtrage de la poussière radioactive mais la radioactivité ne s'attaque pas exclusivement aux êtres humains. Elle détruirait tous les animaux et toutes les plantes de la région atteinte. Une telle attaque dépasserait en ravages tout ce qu'on a vu jusqu'ici dans l'histoire de l'humanité.
>
> Les États-Unis pourraient être attaqués de la même façon. Des bombes à l'hydrogène pourraient être lancées sur une ligne nord-sud dans le Pacifique, à environ mille milles à l'ouest de la Californie. La poussière radioactive pourrait atteindre cet État au bout d'une journée et New-York, dans quatre ou cinq jours, tuant tout sur son passage dans sa marche à travers le continent.

Voilà ce que dit un des principaux savants en science nucléaire des États-Unis. On peut donc envisager la destruction complète et absolue de milliers de milles carrés et de tout être vivant qui s'y trouverait. Nous dépensons aujourd'hui 400 millions de dollars pour notre défense. Nous dépensons quelque 600 millions pour tous les services de sécurité et de bien-être social. Si ce genre de bombe est lancée sur nous, nous aurons tout perdu, sauf l'argent dépensé pour la défense nationale. Ce problème l'emporte sur tous ceux que le peuple canadien doit résoudre aujourd'hui. Nous ne devons pas être tenus dans l'ignorance à ce sujet. Qu'on nous dise franchement s'il faut doubler les crédits de la défense nationale, pour protéger nos vies, pour protéger le Canada. Nous devons le savoir, car la paix, le bien-être et sécurité de la population du Canada sont entre nos mains. J'appuie donc le projet d'amendement.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, deux minutes pour formuler trois observations. La meilleure préparation contre la guerre est l'élimination de la haine. J'ai entendu des ministres du cabinet et le chef de l'opposition (M. Drew) déclarer, dans des discours prononcés devant des groupements religieux, que les Églises possédaient le remède. Que font les Églises? Les Églises croient en la Providence et en la direction du Tout-Puissant. Elles croient que la paix va remporter la victoire, et que, si nous pouvons remplacer la haine par la paix et l'amour au cœur de l'ennemi, nous vaincrons.

En outre, j'aimerais féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) du beau déploiement que nous avons vu samedi dernier. Comme d'autres, j'ai vu plus que des avions. Comme il faisait froid ce matin-là, quelques-uns d'entre nous étaient transis. Je remercie le ministre d'avoir servi des breuvages chauds qui nous ont tout à fait réconfortés et qu'on pouvait boire à doses massives

sans s'enivrer. Ce fait m'amène à penser qu'il faudrait être prudent à l'égard des stimulants que nous fournissons aux jeunes de moins de vingt ans dans l'Armée. Personne ne peut servir au mieux son pays s'il ne pense avec clarté: or plusieurs verres de whisky écossais embrouillent l'esprit. Je ne bois pas, car je n'aime pas l'apparence ni les agissements des gens qui subissent l'influence de l'alcool. Je n'aime pas le goût des spiritueux et je n'ai pas la tête assez forte pour les supporter.

Pour revenir à mon premier point, le meilleur remède contre la guerre se trouve dans cette parole de sir Wilfrid Laurier, le grand premier ministre, quand il a dit: "L'amour est plus fort que la haine, et la confiance plus forte que le doute." Mettons ces paroles en pratique et nous chasserons le démon de la haine.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

"ALBERTA NATURAL GAS COMPANY"

La Chambre reprend l'examen, ajourné le mardi, 7 mars, de la motion de M. Maybank tendant à la 2e lecture du bill n° 7, qui a trait à l'*Alberta Natural Gas Company*, ainsi que de la motion de M. MacDougall: "Que la question soit maintenant mise aux voix".

M. O. L. Jones (Yale): Monsieur l'Orateur, dans mon discours de la semaine dernière sur ce bill, j'ai exposé brièvement l'appui manifeste qu'accorde notre province aux propositions que nous avons faites au parrain du bill, à savoir que le pipe-line devrait traverser la Colombie-Britannique. Depuis lors, cette province m'a fourni encore plus de preuves concluantes que le public appuie nos efforts. Les chambres de commerce et autres groupements, ainsi que de nombreux particuliers m'ont inondé de lettres nous demandant de continuer à combattre afin d'empêcher que cette précieuse ressource naturelle ne soit transportée aux États-Unis. Nous nous sommes efforcés de répondre de notre mieux à ces lettres, mais nous pouvions difficilement expliquer pourquoi on semble accorder à ce bill une priorité que je n'ai jamais vu accorder à aucun autre bill d'intérêt privé.

Naturellement, on se demande pourquoi. Je ne sais pourquoi ces gens veulent tant que le pipe-line passe directement aux États-Unis, mais je crois qu'ils ne se rendent pas compte combien ce pipe-line peut contribuer au progrès du pays. J'attribue donc leur attitude à l'ignorance ou à l'indifférence. Peut-être tient-elle à l'impression qu'en envoyant le gaz aux États-Unis on peut réaliser des bénéfices rapides? J'estime néanmoins qu'un programme à longe échéance de conservation et d'utilisation de nos ressources naturelles finirait par porter fruit. Je comprends bien qu'une société privée soit désireuse de porter ce gaz, le plus tôt possible, par les moyens les plus économiques, au marché le plus facile. Certes, ces sociétés auraient l'avantage de bénéfices immédiats; toutefois, l'ensemble de la population et les gens de la Colombie-Britannique en particulier n'y perdraient pas moins. Toute récompense que pourrait donner à la société le consommateur éventuel ne serait nullement comparable aux avantages qui pourraient découler de l'utilisation de ce gaz en vue du progrès de notre pays.

Je me demande parfois si nous ne manquons pas de cette confiance qu'avaient les pionniers à l'époque où le Pacifique-Canadien décida d'aménager une ligne jusqu'au littoral de l'ouest. Si la société s'était présentée à la Chambre en vue de faire approuver une voie qui passerait par Spokane, Tacoma, pour aboutir peut-être à Vancouver, on l'aurait rebuté. Je ne puis concevoir qu'un gouvernement accorde ce privilège ni qu'un groupe de personnes soucieuses du bien public le lui demande. A cette époque, bien entendu, on aurait pu invoquer les mêmes arguments qu'aujourd'hui. Le Pacifique-Canadien aurait pu rappeler que les États-Unis comptaient plusieurs villes prospères et que leurs citoyens utiliseraient les trains de voyageurs, les convois de marchandises et ainsi de suite. D'autre part, les prairies étaient désertes; il eût été juste de l'affirmer. Les gens de l'époque, cependant, étaient prévoyants. La région que le chemin de fer allait desservir leur semblait prometteuse. Ils envisageaient un bel avenir pour la jeunesse de ce temps-là. Grâce à la prévoyance de ses chefs, le gouvernement s'est lancé dans une des plus grandes entreprises de notre histoire, l'aménagement d'un réseau ferroviaire de l'est à l'ouest du pays.

Je suis convaincu que les jeunes de notre génération sont aussi intrépides que leurs devanciers. Ils réussiraient à exploiter les services et usines dont l'établissement suivrait l'aménagement d'un pipe-line tout comme nos ancêtres ont mis en valeur les industries dont les débuts ont été favorisés par le chemin de fer. Le député de Camrose (M. Beyerstein) énumérait, récemment, certaines entreprises qu'on pourrait établir une fois le pipe-line aménagé. D'aucuns se de-

mandent quelles industries on pourrait lancer; je suis heureux, par conséquent, qu'il en ait indiqué quelques-unes. En voici la liste:

On trouve dans l'Ouest les matières premières nécessaires à la fabrication de produits plastiques de toutes catégories, de presque tous les produits chimiques industriels et électro-chimiques importants. La région possède les matières premières utilisées dans la fabrication de la rayonne, du nylon, du caoutchouc synthétique, des matières plastiques dérivées du phénol et de la cellulose, du carborundum, du graphite, de la cyanamide, de l'acétylène et de ses nombreux produits apparentés.

Il aurait fort bien pu ajouter d'autres industries à la liste. La Colombie-Britannique n'a pas que ces matières premières, mais bien d'autres métaux de base qu'elle pourrait exploiter si elle disposait de l'énergie nécessaire à cette fin. Je veux parler de l'énergie à bon compte, comme en fournit le gaz naturel. La force motrice à bon compte est un élément essentiel à toute industrie dont la production doit, de nos jours, soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Voilà pourquoi nous désirons obtenir ce genre d'énergie en Colombie-Britannique. Nos voisins du sud s'en rendent parfaitement compte. Au Texas ou ailleurs, où des industries ont surgi grâce au gaz naturel ou au pétrole, on trouve des villes enthousiastes et prospères. Je songe à Houston, au Texas. Un ingénieur me signalait dernièrement qu'aucune université canadienne n'offre de cours d'exploitation du pétrole. Je ne connais aucun Canadien qui soit ingénieur en la matière. La plupart de ces ingénieurs sont américains et travaillent dans les champs pétrolifères aux États-Unis ou outre-mer. Les Canadiens comptent donc exclusivement sur les renseignements et les instruments techniques obtenus des États-Unis pour l'exploitation de nos ressources naturelles. Cet état de choses découle de l'absence, au Canada de moyens de formation d'ingénieurs en exploitation pétrolière.

La ville de Houston compte 280 industries qui doivent leur existence à la canalisation du gaz naturel vers la ville. Chacune de ces industries est considérable. Je pourrais en énumérer plusieurs, telles les fabriques de matières explosives, de produits chimiques, de teintures et les autres, mais quiconque est au courant de ce qu'on peut tirer du gaz naturel et du pétrole sait à quoi s'en tenir. Je désire donner lecture du témoignage d'un spécialiste, quant aux perspectives qu'offre une telle exploitation. Ce spécialiste parlait des régions des États-Unis les plus susceptibles de bénéficier de nos exportations de gaz naturel outre-frontière. Il s'agit de l'adjoint au président, M. W. Frank Prendergast, attaché au service des relations extérieures de l'*Imperial Oil Limited*,

[M. Jones.]

Denver (Colorado). Voici un extrait de la déclaration qu'il a formulée en octobre dernier:

En ce moment, il est impossible de prévoir ce que l'exploitation du pétrole en Alberta vaudra, à l'avenir, à l'ensemble des régions intéressées. L'Alberta, les Prairies et le Canada s'en trouvent déjà très bien mais s'en féliciteront davantage avec les années. Quant aux États-Unis, c'est dans leur intérêt d'être voisins d'un ami puissant. Or un pays dépourvu de pétrole,—comme l'était le Canada, peut-il se compter puissant?

En outre, il est rassurant de savoir que d'amples réserves de pétrole, accessibles à tous en cas de besoin, sont maintenant à la porté de plusieurs d'entre nous.

N'oublions pas, non plus, les abondantes réserves de gaz dont j'ai parlé. On prévoit que le volume atteindra au moins 6 milliards de pieds cubes. Le gaz pourrait fort bien servir d'importante matière première à de nouvelles industries, tant aux États-Unis qu'au Canada. Peut-être même les Américains songeront-ils à exporter à cette région si riche en gaz naturel des matériaux qui pourraient y être transformés ou apprêtés.

Voici ce que je proposerais: offrons à nos cousins des États-Unis le moyen d'utiliser le gaz chez nous, dans la région où il est produit, plutôt que de leur permettre d'en transporter la majeure partie. La déclaration continue:

En ce cas, le Canada n'étant plus tenu d'acheter des États-Unis autant de pétrole payable en dollars, l'amélioration de sa situation, du point de vue du change, pourrait avoir de grands effets.

Puis il signale au comité:

La région que vous représentez collectivement est une région continentale qui ne jouit pas, pour son commerce, du transport par voie d'eau, qui est peu coûteux. C'est pourquoi elle doit faire face à des problèmes plus complexes que ceux des régions qui possèdent l'avantage de moyens de transports peu coûteux depuis la source des matières premières jusqu'aux principaux marchés. Par conséquent, sa mise en valeur,—qui sera énorme, à mon avis, durant les vingt prochaines années,—établira un mode d'action nouveau à bien des égards. Ce mode d'action surgira de l'application de la puissance de conception et de l'initiative individuelles et collectives à de nombreux problèmes et à des nombreuses occasions. Parmi ces occasions, aucune ne me semble renfermer plus de promesses que les vastes ressources nouvelles qu'on est à découvrir et à exploiter en Alberta.

Il y a quelque temps ces réserves étaient estimées a cinq milliards de barils de pétrole et à six milliards de pieds cubes de gaz, soit assez pour durer encore bien des années, à condition d'être convenablement exploitées et conservées.

J'ai ici une autre déclaration que je voudrais consigner au compte rendu. Il s'agit de la réserve disponible. Je suis persuadé que le Parlement n'est pas suffisamment informé à cet égard. S'il l'était on ne chercherait pas à hâter l'adoption du bill, sachant ce qui va se passer. Cette déclaration, qui, soit dit en passant, est parue dans le numéro de mars du *Canadian National Magazine*, est ainsi conçue:

M. S. W. Fairweather, vice-président chargé de la recherche du pétrole et du développement affirme que, grâce à une réserve de pétrole estimée à 1,100 millions de barils et à des réserves de six milliards de pieds cubes de gaz naturel, en Alberta, le Canada est au milieu de la phase la plus active de l'histoire de la mise en valeur du gaz naturel et du pétrole chez lui. Edmonton, qui se trouve dans l'une des régions les plus actives pour la prospection du pétrole de l'hémisphère occidental est la "capitale du pétrole" de l'Amérique du Nord.

M. Fairweather, au moyen d'un rapport concis, rédigé suivant l'ordre chronologique et accompagné de cartes et de graphiques, raconte le progrès réalisé depuis les premières découvertes dans la vallée Turner, en 1914, jusqu'à l'époque actuelle qui connaît une activité sans précédent.

La découverte du pétrole de faible densité près de Leduc, à 18 milles au sud d'Edmonton, en 1947, marque le début du boom du pétrole. En moins d'un an, des travaux d'exploitation ont révélé la présence d'un champ pétrolifère de grande importance, qui s'étend de Leduc à travers la rivière Saskatchewan-Nord pour atteindre le district de Woodbend. A la fin de 1949 les sondages dans cette seule nappe avaient démontré l'existence d'une réserve de 250 millions de barils de pétrole et de 500 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Depuis la découverte à Leduc, l'économiste du chemin de fer déclare, qu'on a découvert du pétrole d'une qualité semblable "presque partout autour d'Edmonton"; soit à Joseph Lake, Whitemud, Golden Spike, Barrhead, Bon-Accord et Redwater. Le puits à Golden Spike est remarquable par l'épaisseur du gisement pétrolifère, qui dépasse 500 pieds. La nappe de Redwater, dont la réserve assurée s'établit à 500 millions de barils constitue le plus riche gîte pétrolifère découvert au Canada jusqu'à présent.

Pincher-Creek, au sud de Calgary, possède le puits producteur le plus profond qu'on ait jamais foré au Canada. Il est entré en production lorsqu'on a atteint une profondeur de 12,500 pieds et peut produire 83 millions de pieds cube de gaz humide par jour.

Le champ de Lloydminster, situé sur la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui est en production depuis 1943, constitue toujours la plus grosse réserve de pétrole lourd connue au Canada.

On étend maintenant les explorations aux régions sédimentaires de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta septentrional, a dit M. Fairweather. L'Imperial Oil, Limited a découvert du pétrole en assez grande quantité à Normanville, à trente milles au sud de Peace-River et à 210 milles au nord d'Edmonton.

J'ai cherché à démontrer, monsieur l'Orateur, que c'est une entreprise de longue haleine en raison des vastes ressources connues et potentielles. J'ai tenté de signaler qu'il s'agit là d'un élément de richesse inégalé par aucun autre que nous connaissions au Canada. Le blé et le bois d'œuvre, peut-être, ont contribué à l'édification de notre pays jusqu'ici, mais notre ère se mécanise de plus en plus chaque jour et les dérivés du pétrole et du gaz naturel de l'Alberta sont de plus en plus recherchés. Pourtant, au lieu de les conserver et de les utiliser à notre avantage, nous les laissons délibérément franchir la frontière et exploiter par des gens qui songent uniquement aux bénéfices commerciaux et dont les intérêts ne sont pas ceux des Canadiens. Nous devrions non seulement chercher à remplacer une partie des richesses que nous avons épuisées. Peut-être les avons-nous dilapidées en ce qui concerne le bois d'œuvre, les produits miniers et le reste, —mais nous devrions chercher une autre source de richesse qui serait stable, bénéficier de l'expérience acquise dans le domaine de l'exploitation, la conserver et l'utiliser pleinement à l'édification du Canada. On pourrait en arriver là en appliquant de bonnes méthodes de conservation et de mise en valeur. Notre économie s'en trouverait équilibrée, particulièrement à l'intérieur de la Colombie-Britannique, où nous dépendons entièrement de l'industrie minière, de l'exploitation forestière et de l'agriculture. Cela est particulièrement vrai de la région que j'habite, où nous vivons surtout de la fructiculture. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que nous avons un besoin pressant de cet équilibre de notre économie. Nous voyons ici,—et c'est l'explication de la lutte acharnée que je livre, —l'initiative même qui nous obtiendrait cet équilibre et qui assurerait la prospérité à nos industries pendant des années.

On s'est opposé, si je ne m'abuse, aux tracés proposés. D'aucuns prétendent qu'il est dangereux d'aménager un pipe-line le long de la voie ferrée, en raison des éboulements. Je signale que le pipe-line serait, naturellement, aménagé du côté le plus près de l'escarpement; ce côté est habituellement le mieux protégé, car les éboulements l'épargnent. Si l'angle est protégé,—et il l'est effectivement, —les éboulis glissent par-dessus et emportent la voie ferrée. L'endroit le plus sûr pour l'aménagement du pipe-line n'est donc pas sur le bord, où le pipe-line pourrait être emporté, mais tout près de l'escarpement où il se trouve protégé jusqu'à un certain point. D'ailleurs, nous ne sommes pas tenus d'aménager le pipe-line en bordure de la voie ferrée. Je ne crois pas que la route transcanadienne comporte de pentes très raides, en ce qui concerne la partie qui traverse la Colombie-Britannique. A toutes fins pratiques, peu importe qu'on opte pour le tracé du nord, du sud ou du centre. Pour ce qui est de la rampe, les trois tracés permettraient également qu'un pipe-line longeât la route jusqu'à Vancouver.

J'ai ici un rapport dont j'aimerais donner lecture si le temps me le permet. Ce rapport, préparé par la société *Ford, Bacon and Davis* pour les gens de la *West Coast Transmission*, signale que le tracé idéal serait celui d'Edmonton à Vancouver par le col de la Tête-Jaune. Ces gens sont spécialistes en la matière. Ils ont émis et publié l'opinion qui veut que ce soit là un excellent tracé pour atteindre Vancouver. Nous pourrions ajouter qu'il y aurait moyen, s'il le fallait, d'éviter les routes et les chemins de fer puis-

que, si je comprends bien, on connaît maintenant des cols par où il serait possible de faire passer un pipe-line, mais je n'aborderai pas ce sujet. Qu'il suffise de dire que les ingénieurs ont carrément affirmé qu'ils ont trouvé pour atteindre le littoral, un tracé moins coûteux que celui qui passe par les États-Unis.

Pour ma part, je voudrais que l'État prenne le pipe-line à son compte et en dirige l'exploitation, mais je sais bien que ce n'est qu'un rêve. Je sais que le Gouvernement actuel n'y songe pas du tout; donc, à mon avis, la meilleure alternative serait que les Canadiens eux-mêmes s'en occupent en y plaçant des capitaux canadiens. Voyons, les Canadiens peuvent bien réunir les fonds nécessaires à un pipe-line. Pourquoi aller chercher l'argent aux États-Unis? Pourquoi nos banques hésitent-elles à tenter l'aventure? Pourquoi les Canadiens eux-mêmes hésitent-ils? Je suis persuadé, que pour peu qu'ils étudient l'histoire des pipe-lines américains, ils se rendront compte qu'ils se sont révélés avantageux. Ainsi nous n'aurions pas à aller chercher aux États-Unis un seul cent du capital destiné à l'aménagement de pipe-lines pour le transport de notre gaz naturel.

Ce n'est pas l'argent qui manque. Si je ne m'abuse, on peut trouver tout le capital qu'on veut à condition d'avoir une charte, et à condition que le tracé passe par les États-Unis. Je sais que c'est un bon placement. Je sais que c'est une bonne affaire pour l'État. Ce serait pour lui une bonne méthode de contrôle. Il y trouverait certainement son compte si les Canadiens possédaient eux-mêmes le pipe-line, s'ils payaient au Canada leur impôt sur le revenu, s'ils y habitaient. Autrement toute cette immense richesse ira aux États-Unis. D'ailleurs, c'est bien ce qui va arriver.

Question d'affaires et non de sentiments. Le Gouvernement tient certes à s'occuper de tout ce qui le regarde; or ce pipe-line entre dans les catégories de sujets qui l'intéressent. Ces ressources font partie de notre héritage; elles sont notre propriété, mais dès qu'on nous les aura enlevées ou que nous les aurons cédées, au moyen de conduites, elles seront irrémédiablement perdues. La seule chance que nous ayons de conserver la maîtrise de notre richesse c'est de retirer ce projet de loi ou d'insister pour qu'on en change la nature afin de nous protéger, en indiquant que le tracé devra passer par la Colombie-Britannique?

Il y a un autre point bien simple que je désire signaler à la Chambre. Songeons un peu au revenu que l'aménagement de ce pipe-line pourrait rapporter aux Canadiens. Je me suis renseigné sur un pipe-line qu'on a aménagé aux États-Unis au coût de 180 millions de dollars, et j'ai appris que des industries d'une valeur de plus d'un milliard avaient surgi en l'espace de deux ou trois ans dans le territoire desservi par cette conduite. Ces faits démontrent que le pipe-line en soi ne constitue pas la richesse ou la richesse en puissance, mais que ce sont les industries créées grâce au pipe-line qui comptent. C'est cet aspect de la question qui m'inquiète. Il est vrai que nous nous soucions aussi du tracé que suivra le pipe-line, mais ce qui nous préoccupe surtout c'est que volontairement, puérilement et sottement nous abandonnons cette énorme richesse, parce que nous ne nous rendons pas compte de l'essor industriel qu'elle pourrait nous valoir.

Le Gouvernement devrait tenir compte de nos observations et, si possible, faire modifier le projet de loi. N'est-il pas le mandataire du peuple? Les Canadiens possèdent ces ressources. Le Gouvernement en tant que mandataire a un devoir à remplir envers eux. Il a le devoir de protéger la richesse qui appartient à tous ceux qu'on appelle Canadiens. Aucun autre que le Gouvernement ne peut le faire. Ce serait servir les meilleurs intérêts du gouvernement et des citoyens du Canada que d'agir ainsi. Nous pourrions alors lancer en Colombie-Britannique des industries qu'il serait impossible par ailleurs d'établir dans cette province ou dans les provinces des Prairies. La création en serait possible en Colombie-Britannique, car nous jouissons d'un excellent climat toute l'année. Des industries y seraient florissantes tant en été qu'en hiver; on ne serait pas contraint de les fermer, comme il arrive habituellement par suite du froid excessif.

Même si les membres de notre groupe combattent la mesure plus activement peut-être que les députés d'en face, il ne s'agit pas d'une question d'ordre politique. La mesure n'a pas de caractère politique. Elle est fondamentalement bonne, sauf qu'elle ne renferme aucune disposition visant à protéger le Canada. Nous ne voulons pas retarder le progrès. Nous ne voulons pas entraver l'aménagement du pipe-line. Pourtant, c'est le résultat qu'aura le projet de loi. Je tiens à ce que les honorables vis-à-vis se rendent bien compte qu'il ne s'agit pas d'une question politique, mais je crois qu'ils serviraient les meilleurs intérêts de ma province en votant contre la mesure. Je leur demande donc de le faire dans l'intérêt de ceux qui m'ont écrit, mes commettants et autres, me priant de m'assurer l'appui d'autres députés pour empêcher l'adoption de la mesure.

Je pourrais continuer, mais mon temps de parole est à peu près épuisé. Les hono-

rables députés voudront bien réfléchir à ceci. Dans cinquante ans, on écrira l'histoire économique de la période actuelle. Les historiens relateront la période que nous traversons. Si, par négligence ou par indifférence, nous laissons cette richesse franchir la frontière, ils diront, se reportant au présent Parlement et à cette phase particulière de notre évolution économique: "Comme ces gens-là étaient stupides! Ils ne savaient vraiment pas ce qu'ils faisaient." Évitons ce stigmate. Insistons, avant qu'il soit trop tard, pour que le compagnie insère dans le projet de loi une disposition dans laquelle elle s'engage à suivre le tracé qui passe par la Colombie-Britannique et à mettre d'abord à notre portée nos propres ressources naturelles.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, la mesure à l'étude vise à constituer en corporation, sous le nom d'*Alberta Natural Gas Company,* un certain nombre de personnes nommément désignées. Le projet de loi accorde à la compagnie divers pouvoirs, y compris celui d'aménager et d'exploiter un pipe-line pour le transport du gaz et du pétrole à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. En d'autres termes, aucune restriction n'est prévue quant à la région où la compagnie pourra aménager un pipe-line.

La demande de constitution en corporation vise, nous le savons tous, à permettre aux personnes en cause et à leurs associés de transporter, par pipe-line, du gaz et de l'huile brute depuis l'Alberta jusqu'au littoral du Pacifique. La grande question que soulève le projet de loi est celle de savoir si ces pipelines doivent ravitailler les Canadiens d'abord ou les Américains. Ou, pour poser la question d'une autre façon, nos exportations de gaz et de pétrole vers les États-Unis se limiteront-elles à l'excédent dont nous disposerons après avoir approvisionné les nôtres? Le Parlement ne saurait passer outre à la question; il doit l'envisager et la seule occasion qu'il peut le faire, c'est lorsque nous sommes saisis de ce projet de loi et de l'autre dont l'objet est semblable.

Je suis particulièrement et réellement inquiet, les honorables députés le comprendront sans doute; je crois en effet que si le Parlement permet le transport par pipe-line du gaz et du pétrole aux États-Unis sans exiger qu'on en approvisionne d'abord la population de la Colombie-Britannique, il posera le pire geste de trahison jamais encore subi depuis la Confédération par la population de cette province.

Qu'il me soit permis de donner un avertissement aux députés de certaines autres provinces, d'abord à ceux de la Saskatchewan. Ils verront peut-être bientôt qu'au lieu d'approvisionner leurs villes, on transportera ce gaz aux États-Unis, vers le Sud. Quant aux députés du Québec et des provinces Maritimes, ils verront peut-être que les vastes gisements de minerai de fer qu'on est à mettre en valeur dans le Québec-Nord ne seront pas employés dans leurs provinces mais seront expédiés en Nouvelle-Angleterre, ou iront, par voie du Saint-Laurent, aux aciéries américaines sur le lac Ontario. A l'heure actuelle; ce sont les habitants de la Colombie-Britannique qui sont en danger; que le Parlement accepte le principe dont s'inspire le projet de loi, et des faits semblables risqueront de se répéter ailleurs. Nous voilà donc en face d'une alternative. Mais avant de m'y arrêter, je signale deux détails. Tout d'abord, il n'y aura qu'un pipe-line pour conduire le gaz naturel à la côte du Pacifique. Il y en aura un autre, paraît-il, pour le pétrole, mais de toute façon le marché potentiel est insuffisant pour justifier l'existence de deux pipelines affectés au transport du gaz naturel. En second lieu, c'est le tracé du pipe-line d'amenée du gaz naturel qui sera finalement adopté, on peut en être sûr, pour le pipeline destiné au pétrole. Ce serait ridicule de choisir pour la conduite de pétrole un parcours entièrement différent de l'autre. Tels sont les éléments à considérer lors de l'examen des arguments présentés à l'occasion du débat en cours.

Nous sommes en face d'une alternative. Le premier terme est celui qu'appuient les partisans de l'*Alberta Natural Gas Company*. Les requérants ont deux fois par le passé demandé au Parlement de ratifier leur constitution en société; deux fois, ils ont échoué parce qu'ils voulaient aménager leur pipe-line en suivant un parcours presque entièrement américain.

Quelle est leur intention? Ils n'en font point mystère et l'ont révélée à la presse. Il y a trois ou quatre ans, dans cet édifice même, les organisateurs de la société ont exposé leurs vues en présence de certains députés, dont moi-même. Il n'ont rien caché de leurs intentions. Le parcours serait le suivant: de l'Alberta méridional, à travers le col du Nid-de-Corbeau jusqu'à la région de Kootenay-Ouest, de là vers le sud, en partant de l'est du lac Kootenay, jusque dans l'État de Washington, qu'il traverserait en desservant Seattle, Tacoma et Portland, de même que Spokane, Wenatchee et autres petites localités américaines. Apparemment, deux embranchements se dirigeront vers le nord jusqu'en Colombie-Britannique. Un seul peut-être desservira Vancouver. On songe cependant à aménager une ligne secondaire jusqu'à Trail.

Autrement dit, le tracé ne passe en Colombie-Britannique que sur une faible distance

par le col du Nid-de-Corbeau et par Kootenay-Est, à part des deux embranchements de la ligne principale s'étendant vers le nord. On se propose de diriger le pipe-line directement vers le marché principal constitué, on le reconnaît franchement, par les États de Washington et d'Oregon. C'est du reste la seule région importante qui ne soit pas encore desservie par un pipe-line de gaz naturel.

J'ai ici le numéro de décembre de *Fortune*. On y trouve un excellent article intitulé "Gaz naturel, Whoosh!". Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) en a lu des extraits l'autre jour. Je ne relirai pas ces passages mais je désire me reporter à un alinéa qui a trait à la région nord-ouest du Pacifique:

> Le nord-ouest de la région du Pacifique, où le gaz utilisé provient d'usines à gaz, constitue un débouché tout indiqué pour le gaz naturel. On ne fait pas entrer cette région dans les calculs, car elle utilisera probablement le gaz qui lui parviendra des nappes extraordinairement riches, récemment découvertes en Alberta.

La compagnie se propose donc de transporter cette ressource canadienne directement aux États-Unis. Les commanditaires ne se préoccupent aucunement du progrès économique du Canada: ils vendent là où il y a marché. Puis, au bout du pipe-line, ils feront une extension du réseau en remontant vers Vancouver, ce qui veut dire que cette ville paiera le plus haut prix, vu qu'elle est au bout du réseau.

M. Cruickshank: S'il reste du gaz.

M. Green: Oui, s'il en reste. Cela veut dire aussi que les Canadiens obtiendront bien peu de travail dans l'aménagement de ce pipeline, parce que la majeure partie en sera établie aux États-Unis. Cela veut dire également que le pipe-line échappera au contrôle du Canada une fois qu'il aura franchi la frontière. En d'autres termes, Vancouver n'obtiendra du gaz canadien qu'avec l'approbation des autorités américaines. Aucun traité n'a été négocié avec les États-Unis prévoyant que ce gaz doit être ramené au Canada. Vancouver, se trouvant au bout du pipe-line, n'aura de gaz que s'il en reste, en cas de pénurie de ce produit. Seulement la région de Vancouver, un petit district dans Kootenay-Est et peut-être Trail seront desservis. Le reste de notre province sera définitivement privé de gaz naturel et de pétrole brut.

M. Cruickshank: Oui, à tout jamais.

M. Green: Parce qu'il n'y aura qu'un pipeline.

Le très hon. M. Howe: L'équipe travaille fort bien ce soir, à l'unisson.

[M. Green.]

M. Smith (Calgary-Ouest): En cette matière, le ministre est le meilleur juge que je connaisse.

M. Cruickshank: Nous travaillons pour la Colombie-Britannique, et non en faveur de l'Ontario.

M. Green: Le député de Fraser-Valley travaille dans l'intérêt de la population de la Colombie-Britannique. Etudions la situation du pétrole brut et la solution proposée par la société qui demande ce soir d'être constituée en corporation. En vertu de son plan, le pétrole brut serait raffiné aux États-Unis, non au Canada. Le pipe-line aboutira à Seattle ou à Tacoma; la raffinerie y étant située, les gens de la Colombie-Britannique achèteront les produits tirés du pétrole brut canadien. Et voilà pour le premier projet.

Il y a un an, la *West Coast Transmission Company Limited* est venue demander une charte, qu'elle a obtenue mais en s'engageant devant le comité des chemins de fer, des canaux et des télégraphes à aménager son pipe-line au Canada d'abord.

Le très hon. M. Howe: Quelle est la teneur du bill?

M. Green: Cette société demande, en Alberta, la permission d'aménager le pipe-line au Canada d'abord. Lorsque ses représentants se sont présentés devant le comité, je les ai interrogés contradictoirement et nous avons obtenu l'assurance que le pipe-line serait établi au Canada en premier lieu. Autrement, ils n'auraient pas obtenu de charte plus que l'*Alberta Natural Gas Company* n'en obtiendra.

Le très hon. M. Howe: Quelle est la teneur de leur charte?

M. Green: Elle contient la décision insensée du ministre du Commerce, tout comme les autres chartes. Si le ministre avait vraiment voulu protéger les intérêts du Canada, il aurait insisté pour que chaque groupe qui demande une charte y stipule qu'il servira le Canada d'abord.

L'autre projet consiste à aménager un pipeline qui partirait d'Edmonton pour se diriger vers l'Ouest, en traversant la région d'Edson-Jasper. J'ai trouvé amusante, l'autre soir, la motion du représentant d'Edmonton-Est (M. Macdonald) et de son collègue de Jasper-Edson (M. Welbourn), qui réclamaient la mise aux voix à l'égard de l'autre bill visant les pipe-lines. Les circonscriptions de ces messieurs n'auront qu'à y gagner si ce pipe-line est établi au Canada d'abord. Je me demande ce que penseront leurs électeurs lorsqu'ils verront quelle attitude ces députés ont prise l'autre soir.

Le pipe-line passerait par le col de la Tête-Jaune, à près de miille pieds en contre-bas du col du Nid-de-Corbeau. De là le pipe-line continuerait jusqu'à Kamloops, en Colombie-Britannique. Je rappelle aux députés dont j'ai parlé tout à l'heure que pour établir un pipe-line, il est indispensable d'aménager une grand route. L'automne dernier encore, le député d'Edmonton-Est réclamait à grands cris que la route transcanadienne passe par Edmonton avant de se diriger vers le col de la Tête-Jaune. L'occasion s'offre maintenant à lui de faire aménager la route par cette société de transport par pipe-line, qui verrait aussi à l'entretien de la route en toutes saisons. Or le député propose l'adoption d'une motion tendant à établir une route passant par les États-Unis.

On projette d'amener le pipe-line de Kamloops à la route Princeton-Hope jusqu'à la région supérieure de cette merveilleuse contrée, la vallée du Fraser. Le pipe-line traverserait la vallée pour atteindre Vancouver. De la vallée du Fraser, un tronçon du pipe-line descendrait vers les États-Unis; un autre tronçon partirait de Kamloops, traverserait la vallée Okanagan, merveilleux pays fruitier, et atteindrait Trail. De Trail, le pipe-line descendrait vers le sud afin de desservir Spokane et l'usine d'énergie nucléaire à Hanford, dans le Washington.

Il y a à peine quelques semaines on a témoigné à Calgary que l'aménagement du pipe-line suivant ce tracé est réalisable à aussi bon compte que suivant le tracé en territoire presque exclusivement américain. Un autre aspect du problème inspire un vif intérêt à la population de la Colombie-Britannique. La *Westcoast Transmission Company Limited* projette l'établissement d'un centre d'accumulation dans la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique et en Alberta, pour le transport du gaz naturel jusqu'à la ligne principale passant par le col de la Tête-Jaune. D'où il suit que Prince-George aurait du gaz naturel et peut-être aussi Prince-Rupert sur le littoral. Il ne faut jamais perdre de vue qu'il ne s'agit pas seulement de gaz naturel mais aussi de pétrole non rectifié. Si la région de la rivière de la Paix n'a pas cette voie d'accès au pipe-line principal qui traverse le Canada, je prédis que la région ne pourra mettre son gaz naturel et son pétrole sur le marché, ni faire de ces ressources naturelles l'exploitation voulue.

Il n'y a certes pas un seul membre de la Chambre qui ne se rende compte des perspectives qu'un tel projet ouvre à la Colombie-Britannique et à la région de la rivière de la Paix en Alberta. De nombreuses petites industries naîtront dans les centres modestes. L'aménagement du pipe-line en territoire canadien créera de l'emploi. Cet hiver, la crise du chômage a été plus grave en Colombie-Britannique qu'en toute autre région du Canada. Notre proportion de chômeurs a été plus élevée et il en sera probablement ainsi chaque hiver. Nous avons besoin d'entreprises qui donneront du travail, et l'aménagement du pipe-line projeté aurait d'excellents résultats en ce sens.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, le gaz serait meilleur marché parce que nous serions servis les premiers. J'ai là un article de journal, en date du 18 février, où il est question des témoignages entendus par la commission de conservation à Calgary. En voici un extrait:

> La Colombie-Britannique pourra se procurer du gaz à meilleur compte si le pipe-line se trouve entièrement au Canada.
>
> Vancouver obtiendra du gaz à meilleur compte que les villes américaines si le pipe-line qu'on projette d'aménager jusqu'au littoral suit un tracé en territoire exclusivement canadien.
>
> Et réciproquement, si le gaz passe par les États-Unis pour atteindre Vancouver, il coûtera plus cher ici que dans les villes américaines. Les témoignages rendus par la *Westcoast Transmission Company* devant la Commission albertaine du gaz naturel et du pétrole ont révélé que le coût total du transport du gaz d'Edmonton à Vancouver sera de 23·3 cents les mille pieds cubes.
>
> Cette société, qui a formulé une demande en vue d'aménager un pipe-line d'Edmonton à Vancouver, passant par le nord de la Colombie-Britannique, et un autre vers les États-Unis, a signalé que le coût de recueillir le gaz sera de 5·9 cents les mille pieds cubes, ce qui portera à 29·2 cents le coût total à Vancouver. Les consommateurs américains, cependant, devront payer un supplément de 6·4 cents les mille pieds cubes, ce qui portera à 35·6 cents le coût total là-bas.

Les frais de ce pipe-line tout canadien seraient acquittés en grande partie par les États-Unis qui achèteront la plus grande partie du gaz. Le Canada exerce un plein contrôle jusqu'à ce que l'excédent de gaz quitte finalement le pays. Le gaz transporté par ce pipe-line rapportera plus de dollars américains que s'il est transporté par une autre voie parce que les consommateurs américains devront ainsi payer pour le transport effectué sur un parcours d'autant plus long au Canada.

En ce qui a trait au pétrole, c'est la meilleure façon d'acheminer le pétrole brut vers la côte Ouest. Les nappes pétrolifères de l'Alberta s'étendent autour d'Edmonton. Le plus court chemin entre Edmonton et le littoral passe par le col de la Tête-Jaune. C'est celui-là que le pétrole devrait suivre. Je me fais fort de convaincre bientôt le député d'Edmonton-Est (M. Macdonald). Je le répète, la *Westcoast Transmission Company Limited* n'aurait jamais obtenu sa charte si elle n'avait promis de suivre un tracé surtout

canadien. Mais elle n'a pas le monopole de ce tracé. N'importe quelle autre société peut l'imiter, ou suivre un autre tracé surtout canadien. Personne de ceux qui se sont opposés à l'adoption de ces projets de loi ne fera obstacle si les requérants s'engagent à suivre un tracé principalement canadien.

L'*Alberta Natural Gas Company* ne se soucie pas du progrès du Canada. Pourquoi s'en soucierait-elle? C'est une filiale de la *Northwest Natural Gas Company,* compagnie américaine.

M. Smith (Calgary-Ouest): Une entreprise du Delaware.

M. Green: Son intention est d'alimenter les marchés américains, le plus tôt possible.

Les gens de la Colombie-Britannique ont sur la question des opinions bien arrêtées et favorisent un tracé principalement canadien.

M. Smith (Calgary-Ouest): Sauf les députés libéraux.

M. Cruickshank: Quelques-uns d'entre eux.

M. Green: En somme, un des deux parcours laisse en plan la plus grande partie de la Colombie-Britannique tandis que l'autre dessert la plupart des localités de la province. Qu'on me permette de citer l'opinion du gouvernement de la Colombie-Britannique. L'honorable Gordon Wismer, procureur général, a comparu, il y a un mois environ, devant la Commission de conservation à Calgary, pour demander à cet organisme d'accorder un permis à la *Westcoast Transmission Company Limited.* Voici ce que je trouve dans un article de journal au sujet des motifs qu'il a invoqués:

> Il a insisté pour qu'on accorde aux provinces canadiennes la priorité sur les États-Unis qui, eux aussi, désirent acheter le gaz naturel de l'Alberta. "Nous appuyons résolument l'idée de faire passer le pipe-line par la Colombie-Britannique, dit-il, et de desservir ensuite les États américains du nord-ouest, s'il reste assez de gaz. Nous serons sûrs alors qu'on répondra d'abord aux besoins domestiques et industriels de la Colombie-Britannique. Ce qu'il y a de plus important, ajoute-t-il, c'est que le tracé septentrional favorisera l'expansion industrielle du nord de l'Alberta et de toute la Colombie-Britannique. Cette route passerait par la région nord-est de la Colombie-Britannique. La zone de rivière la Paix renferme environ 50 millions d'acres où se trouvent peut-être d'autres gisements de pétrole et de gaz."

Le ministre des Terres de la province a pris la même attitude, il y a exactement deux semaines, à l'Assemblée législative. L'article de journal rapporte ce qu'a dit l'honorable E. T. Kenney. Voici un extrait de cet article:

> Signalant l'importance de toute tentative de canaliser le gaz naturel de l'Alberta jusqu'aux terres plus basses, M. Kenney a dit que la population de la province devrait appuyer d'emblée, dans le cas de la *Westcoast Transmission Limited* un tracé entièrement canadien. Grâce à ce tracé, Vancouver serait alimentée avant les villes du littoral occidental des États-Unis. Sans compter que le tracé serait plus court à partir d'Edmonton, et qu'il permettrait de capter plus facilement les nappes de gaz de la région de la rivière la Paix, en Colombie-Britannique.

Un autre article rapporte ainsi les observations de M. Kenney:

> Quant à l'aménagement d'un pipe-line de gaz à partir de l'Alberta, M. Kenney entrevoit un retard de plusieurs années dans le développement éventuel de l'industrie de la Colombie-Britannique si le pipe-line ne passe pas par cette province.

Les journaux du littoral ont pris la même attitude. Tous, à ma connaissance, nous ont appuyés dans la lutte que nous menons pour que le tracé passe d'abord par la Colombie-Britannique. J'ai sous la main des éditoriaux du *News Herald* et du *Sun* de Vancouver, qui tous deux approuvent notre attitude et pressent les gens de la Colombie-Britannique d'exiger que le tracé passe par leur province d'abord.

Ici à la Chambre, notre collègue de Fraser-Valley (M. Cruickshank) favorise les intérêts de sa province en faisant écho aux sentiments des habitants de tous les coins de la province. Seuls quelques députés libéraux de la Colombie-Britannique nous opposent leur faible voix.

Le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) propose que la mesure soit mise aux voix, sa motion étant appuyée par le représentant de Burnaby-Richmond (M. Goode). Notre collègue de New-Westminster (M. Mott) applaudit à leur geste, et le député de Vancouver-Centre (M. Campney) appuie activement le présent bill. Bien sûr, ces collègues prennent leurs propres décisions, mais en les voyant agir de la sorte je ne puis m'empêcher de songer à feu Ian Mackenzie, à feu Gerry McGeer, et à des hommes comme le sénateur Tom Reid et A. W. Neill, de Comox-Alberni. A maintes reprises, au sujet de questions qui intéressaient la Colombie-Britannique, ces hommes ont démontré qu'ils faisaient passer leur province avant le parti libéral.

Le très hon. M. Howe: Il est neuf heures.

M. Green: Je vois que le ministre du Commerce (M. Howe) en a assez. Pour ce qui est du pipe-line, nous savons de quelle façon les intérêts de la Colombie-Britannique seront le mieux servis. Je signale, aux députés que j'ai mentionnés, qu'il s'agit d'un bill d'intérêt privé. Il ne s'agit donc pas d'une motion de défiance à l'endroit du Gouvernement. C'est une mesure d'intérêt privé.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois rappeler à l'honorable député qu'il est neuf heures.

(Sur la motion de M. Green, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est neuf heures, la Chambre reprend l'étude de la question dont elle était saisie avant le dîner.

SUBSIDES

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Abbott l'invitant à se former en comité des subsides.

INSTITUTION PROJETÉE D'UNE COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, en prenant part ce soir au débat provoqué par l'amendement de l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), je n'invoque pas une connaissance approfondie des questions de défense; je le fais au nom des gens que je représente, le citoyen moyen qui paie sans cesse. Pourvu qu'il garantisse la paix, le prix de nos préparatifs ne sera jamais trop élevé. Le passé nous enseigne que le manque de préparation nous a toujours apporté la guerre. Le prix que les citoyens canadiens consentent à payer pour la défense du pays ne devrait pas nécessairement être synonyme de dépenses inconsidérées de l'argent que le peuple a durement gagné. Il importe de conserver ou de dépenser judicieusement chaque dollar.

L'adjoint parlementaire au ministre du Commerce (M. McIlraith) s'est donné la peine de donner certaines précisions sur le patronage et sur certains événements. Je me demande si ses propos n'étaient pas un moyen ingénieux de faire passer l'ancien régime des faveurs pour un régime d'études. C'est l'une des manœuvres les plus habiles que nous ayons vues à la Chambre. Je crains, toutefois, que le résultat ne soit, en fin de compte, le même.

M. Knowles: C'est bien ce qu'il a dit, qu'il n'y avait eu aucun changement.

M. White (Middlesex-Est): Il y a un instant, j'ai dit que je parlais au nom de l'homme ordinaire, celui qui paie les comptes. Je crois pouvoir dire au ministère de la Défense nationale, sans crainte de me tromper, que le Gouvernement, dont les procédés sont tantôt délicats, tantôt durs, sait trouver les moyens d'extorquer au contribuable l'argent nécessaire. Si on songe qu'en 1938 il suffisait d'environ 480 millions de dollars pour gouverner le pays et qu'aujourd'hui le ministère de la Défense nationale à lui seul réclame cette somme, il est facile de se rendre compte combien les impôts ont dû monter. Je ne veux pas qu'on se méprenne sur mon attitude. Je ne proteste pas contre les dépenses engagées. Je demande uniquement que l'argent soit dépensé judicieusement.

Je veux traiter la question de la défense nationale du point de vue de ma circonscription et faire mention de l'aéroport de London. La plupart se rappellent la tragédie qui s'y est déroulée il n'y a pas longtemps lorsqu'un avion de la *Dow Chemical Company* s'est écrasé au sol causant la mort d'un représentant de la société. Cet accident est dû à l'insuffisance de l'outillage à l'aéroport et non à un manquement de la part du personnel. Au cours d'une tempête, l'avion a éprouvé des difficultés par suite du givrage. L'aéroport n'avait à sa disposition aucun appareil générateur d'énergie pour remplacer l'hydro qui faisait défaut par suite de la tempête. Cet état de chose ne s'applique pas seulement à l'aéroport de London, mais à tout aéroport qui relève du ministère des Transports. Ces aéroports devraient être munis de ces appareils d'urgence, surtout ceux qui sont desservis par les lignes rurales de l'hydro, parce que le danger de panne d'énergie sur ces lignes est plus grand par suite de l'éloignement des centres de transport d'énergie.

Une enquête a eu lieu après l'accident; toutefois, on n'a encore fait aucune amélioration à l'aéroport. Les enquêteurs ont plus ou moins disculpé les administrateurs de l'aéroport. Nous avons beaucoup entendu parler d'avions en général, de lignes aériennes et surtout des avions *North Star*. Les pistes d'envol à l'aéroport de London ne sont pas assez longues pour que les *North Star* puissent les utiliser. Ils ont pu atterrir partout dans le monde, sauf à London. Comme le nouvel avion à réaction F-86 ne peut utiliser l'aéroport de London, les élèves pilotes de la station du C.A.R.C. située à cet endroit ne pourront se familiariser avec cet appareil. On a récemment réprimandé un officier supérieur de l'aviation, parce qu'il avait déclaré que tous les élèves-pilotes du pays pourraient apprendre à diriger le F-86. Si le Gouvernement achète 100 appareils de ce genre, mais ne les met pas à la disposition des élèves, ces avions deviendront désuets avant qu'on puisse s'en servir. Si nous affectons de fortes sommes à l'achat de ces appareils, il faudrait aménager les aéroports de façon qu'on puisse utiliser ces avions.

Puisque j'en suis à ce sujet, je note que, sauf erreur, on emploie encore les avions d'instruction Harvard. Ils se sont révélés très utiles dans leur temps, mais il me semble qu'il y a une trop grande différence entre la conduite d'un Harvard et celle d'un chasseur à réaction. C'est dire que, l'ère du Harvard comme avion d'instruction est passée. Je souligne que la tragédie survenue à l'aéroport de London ne résultait pas de l'incompétence du personnel, mais bien du manque d'appareils de secours.

Quelqu'un a parlé aujourd'hui de la démonstration aérienne qui a eu lieu à Rockcliffe la semaine dernière. Plusieurs députés se souviennent sans doute que nous nous sommes rendus à Rockcliffe, il y a deux ou trois ans, par une froide journée d'hiver, pour assister à l'essai d'un *Vampire* à réaction. D'après les renseignements que j'ai obtenus, il semble que tout le programme soit un piètre fiasco. S'il ne s'agissait que de vanter les résultats obtenus grâce au crédit de 400 millions, la dernière démonstration aura bien déçu la population. J'espère que le spectacle vaudra plus que celui auquel les membres du Parlement ont assisté il y a deux ou trois ans.

Au cours du débat sur l'Adresse, j'ai parlé du coût de notre programme de défense. Ce soir, je m'arrête à l'aviation de la marine. Notre unique porte-avions compte de 70 à 80 appareils. On affecte à la marine de l'aviation, comme au C.A.R.C., un personnel complet. Rien n'empêche de fusionner ces deux armes et de réaliser ainsi de fortes économies. Il est probable que la nouvelle administration se révélerait au moins aussi efficace que l'ancienne. Tandis que j'y suis, je signale certains ennuis que le fusionnement des trois armes a suscités aux États-Unis. Il semble important que le Canada élimine le double emploi et, si possible, rende nos effectifs de défense plus efficaces.

Dans un discours antérieur, j'ai parlé du Collège militaire royal. On a déposé récemment certains renseignements que j'avais demandés au sujet de cet établissement. Durant les 16 premiers mois, les frais ont atteint $1,406,998. Une centaine d'élèves sont inscrits au collège qui emploie de 90 à 116 civils et 26 militaires. La création d'une caste militaire semble coûter très cher au pays. Je dis cela parce que nous possédons quelques-unes des meilleures universités au monde. Ces institutions, comme on a pu le voir durant la dernière guerre, ont tout ce qu'il faut pour former des officiers. Puis, lorsque ces gens se lancent dans la vie, ils n'ont pas besoin d'être diplômés d'un collège militaire pour se trouver une situation. C'est là un malheureux état de choses. Nous espérions que le Canada n'adopterait pas la méthode européenne. Mais ce retour à l'ancien régime de la caste militaire, qui a régné dans plusieurs pays européens et qui y règne encore aujourd'hui fait traiter injustement quelques-uns des hommes les plus compétents qui soient sortis de nos universités. Je le dis sans crainte d'être contredit, puisque la semaine dernière j'ai causé avec des hommes qui précisément avaient participé à une ou deux guerres et qui m'ont félicité de l'attitude que j'ai adoptée à ce sujet.

[M. White (Middlesex-Est).]

Signalons un fait à leur avantage. On me dit que le recrutement donne de bons résultats. Nous avons besoin de spécialistes dans tous les services des forces armées. Nos universités et écoles techniques ont tout ce qu'il faut pour communiquer ce genre de formation. Profitons donc des installations que nous possédons déjà et pour lesquelles nous versons des impôts. Les universités sont en quête de secours, de la part des municipalités, des provinces et du gouvernement central. Puisque l'État doit les subventionner, il devrait, à mon avis, en tirer le plus grand parti possible.

L'une des plus graves erreurs que nous commettions en matière de défense, c'est de nous préparer à la guerre en tenant compte de l'expérience acquise au cours de la dernière, au lieu de nous préparer à la prochaine. Je me rappelle que lors de mon service militaire on formait les recrues au moyen d'armes utilisées pendant la campagne sud-africaine. Au cours de la dernière guerre on se servait du matériel de la guerre de 1914-1918 pour l'instruction militaire. Nous devrions envisager l'avenir, non pas le passé, en songeant au moyen de remporter la victoire et de maintenir la paix.

Je soutiens également qu'on devrait fournir le meilleur matériel possible aux jeunes gens qui s'enrôlent dans nos forces, et non du matériel usagé ou désuet. Il faut mentionner à notre actif le nouveau modèle d'avion à réaction, le CF-100, avion entièrement canadien, fabriqué par une entreprise canadienne; cet avion de transport à réaction pourrait jouer un rôle utile en temps de guerre. J'appuie l'amendement par lequel le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) réclame l'institution d'un comité chargé d'étudier les divers aspects de notre programme de défense nationale.

M. J. A. Ross (Souris): Je voudrais, monsieur l'Orateur, appuyer de quelques observations la motion présentée cet après-midi par notre collègue de Nanaïmo (M. Pearkes), à l'appui de laquelle, d'ailleurs, il a lui-même apporté tant d'excellents arguments. L'un de ceux qui ont pris la parole cet après-midi a fait observé qu'il est assez significatif que l'actuel ministre des Finances (M. Abbott), alors qu'il détenait le portefeuille de la Défense nationale, se soit prononcé, ici même, en faveur d'un comité spécial du genre de celui qu'on a proposé. Si le ministre, qui occupe en ce moment un poste aussi important, était de cet avis en 1945, il ne doit pas avoir changé d'avis, surtout si l'on songe à l'importance extraordinaire des affectations que le Gouvernement entend consacrer à la défense nationale cette année.

Tous ceux qui connaissent un peu la question savent que, si soigneux qu'on soit, on ne saurait éviter le gaspillage. Cela provient de ce que le matériel devient rapidement désuet, ce qui est inévitable. Voilà une dépense considérable en soi.

On a beaucoup parlé des bombes atomiques ou des bombes à l'hydrogène. Je sais à quel point on craint les conséquences de ces inventions si une nouvelle guerre allait éclater,—ce qu'à Dieu ne plaise. Mais pour prévenir la guerre il faut la préparer. Plusieurs de ceux qui étudient l'art de la guerre et la défense nationale sont d'avis, j'en suis sûr, qu'advenant une troisième grande guerre, le Canada se trouverait exactement dans la situation où s'est trouvée la Belgique au cours des deux guerres mondiales; cette perspective n'a rien d'agréable. Bien des gens sont de cet avis.

Une nouvelle parue dernièrement dans un journal annonçait que plusieurs députés libéraux avaient demandé qu'on ait recours au favoritisme, dans une certaine mesure, en ce qui concerne la défense nationale,—et j'ai moi-même signalé la forte dépense d'environ 420 millions de dollars qu'on doit faire cette année; or je sais qu'à ce sujet l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce a expliqué, cet après-midi, qu'il s'agissait simplement d'un cercle d'étude où l'on avait invité un haut fonctionnaire. Je me rends compte que nous vivons à une époque de hâte excessive, où les conditions changent rapidement; mais s'il faut qu'on établisse des cercles chargés d'étudier les méthodes les plus modernes de distribuer les faveurs ministérielles, c'est vraiment une nouveauté.

J'ai parlé de l'attitude du ministre des Finances. Je crois sincèrement que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le Gouvernement accepteront l'excellente proposition que mon collègue a formulée cet après-midi. Je tiens à citer certaines des observations du ministre de la Défense nationale, publiées dans *MacLean's Magazine* le 1er mars 1943 sous la rubrique: "Qu'est-ce qu'il faut changer au Parlement?":

Si le parlement n'a pas mieux fonctionné, c'est que 245 députés...

Nous sommes beaucoup plus nombreux que cela à l'heure actuelle.

...sont bien incapables de connaître les dessous d'une question. Le temps manque à la Chambre, en outre, de s'occuper de tout. Il serait donc bon de renvoyer certaines questions à des comités qui pourraient les étudier et en faire rapport.

Un comité ne doit pas être nombreux si on veut qu'il soit efficace; il comprendra au plus quinze membres. On les choisira parce qu'ils s'intéressent à la question à l'étude plutôt que pour des considérations de clocher, de race ou de religion. On devrait instituer les comités au début des sessions afin qu'ils puissent présenter leurs rapports assez tôt, avant la ruée de la dernière minute.

Cet argument a été suffisamment développé dans les observations formulées cet après-midi.

Le comité des dépenses de guerre a fait d'excellente besogne, mais on a prétendu que le manque de spécialistes l'avait entravé dans son travail. Un comité de cette nature devrait pouvoir compter sur les services permanents d'une ou de deux personnes capables de préparer la matière comme on le fait à Westminster et à Washington. Sans cette aide, le comité est grandement à la merci du ministère intéressé.

Comme la véracité de cette assertion a été démontrée à la Chambre des communes!

Des comités devraient siéger régulièrement pour étudier des questions comme celles du capital humain et de la main-d'œuvre, des finances et de l'économie, de la reconstruction, des affaires extérieures et de l'information, des munitions et approvisionnements, de l'agriculture, de l'armée de terre, de mer et de l'air.

Je me demande si ce n'est pas là la question que nous discutons en ce moment.

Au Sénat des États-Unis, il y a 47 comités qui jouissent de pouvoirs fort étendus. Nous n'en avons pas besoin d'un nombre aussi considérable. Les rapports étroits qui existent entre notre exécutif et nos divisions législatives rendent la chose inutile. Quinze comités parlementaires actifs, dont la plupart ne siégeraient que pendant la moitié de la session, pourraient accomplir le travail. Voici, en conséquence, mon cinquième point:

5. Chaque fois que la chose est possible, toute question de grande importance devrait être renvoyée à une commission parlementaire et celle-ci devrait, au besoin, disposer de moyens de recherche suffisants.

Voilà ce qu'écrivait l'actuel ministre de la Défense nationale dans le magazine *MacLean's*, au numéro dont j'ai parlé. Eu égard à ces observations et à la valeur des arguments invoqués cet après-midi, il me semble qu'il devrait certainement être disposé à accepter maintenant la motion que mon collègue a si bien défendue cet après-midi.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Le débat qui s'est élevé aujourd'hui semble faire suite au vœu que le leader du Gouvernement a exprimé hier au soir, lorsqu'il a dit que les crédits de la défense pourraient être mis en délibérations vendredi prochain. Je l'espère, tout comme j'avais espéré les voir mettre en délibération vendredi dernier et le vendredi précédent; toutefois, cela n'a pas été possible, nos travaux ayant progressé beaucoup trop lentement jusqu'ici.

Le débat d'aujourd'hui a touché des questions qui devraient être soulevées vendredi prochain, lors de la mise en délibération des crédits. J'espère qu'ils le seront effectivement. J'exposerai alors, aussi en détail que possible, la situation de notre défense nationale. Je me contenterai ce soir de dissiper certains doutes soulevés par quelques députés. On prétend qu'il a été impossible d'étudier con-

venablement les crédits de la défense nationale au cours des trois dernières années parce qu'on les a présentés trop tard.

Je souligne tout d'abord que durant cette période les crédits en cause sont parvenus à la Chambre dès que le ministre des Finances (M. Abbott) a pu nous les transmettre. A compter de ce moment, le ministère de la Défense nationale et moi-même étions prêts à exposer nos vues sur les crédits dès que le programme parlementaire le permettait. En troisième lieu, les crédits de la défense ont fait l'objet de discussions aux dates suivantes: en 1947, les 9 et 10 juillet; en 1948, les 24 et 25 juin; et en 1949, les 11, 18 et 24 novembre. Durant chacune de ces trois années, on a étudié les crédits bien avant que l'adoption des dernières mesures du programme gouvernemental ne presse les députés à terminer les travaux de la session. De fait, on a consacré treize heures à ces crédits, les 11, 18 et 24 novembre. Jamais je n'ai eu connaissance,—et naturellement j'étais présent tout ce temps-là,—qu'on ait bâillonné ou fait taire l'infatigable député de Calgary-Est. S'il s'est laissé réduire au silence, il n'a pas fait son devoir de député.

M. Harkness: On n'a pas réussi à me faire taire, mais on a déployé de grands efforts pour y parvenir.

L'hon. M. Claxton: Puisqu'on n'a pu réduire le député au silence c'est que le Parlement fonctionne normalement et étudie, comme il le doit, les crédits de la Défense nationale ou de tout autre ministère. Au cours de ces discussions, des députés de la gauche, des membres de la droite, enfin des représentants de tous les groupes ont exposé leurs vues, posé des questions et, le compte rendu l'atteste, obtenu des réponses.

Comme motif à cet appel en vue de la modification de notre régime constitutionnel, car il ne s'agit pas d'autre chose... (*Exclamations*) ... ces députés ont prétendu que nous avions refusé de leur fournir les renseignements qu'ils demandaient. Voilà tout ce à quoi se résument, aujourd'hui, les observations des membres de l'opposition. Si vous parcourez le compte rendu, monsieur l'Orateur, vous constaterez qu'il n'en a pas été ainsi. Vous verrez que les deux ou trois seules fois où nous avons refusé de leur fournir le renseignement demandé, c'était pour des motifs de sécurité, en conformité de la coutume suivie à la Chambre, coutume conforme à celle du parlement de Westminster, ainsi qu'il arrive souvent parce que nous le regardons comme le modèle des parlements. Pour notre part, sauf révérence, nous considérons notre régime parlementaire bien supérieur à ceux des autres pays. Nous jugeons également désirable d'agir de façon à sauvegarder ce régime et de le faire fonctionner de la meilleure manière possible.

M. Harkness: A plusieurs reprises, l'an dernier, et une fois auparavant, le compte rendu prouve qu'il n'en a pas été ainsi.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Claxton: Je connais les cas dont veut parler le député, car j'ai sous la main le compte rendu relatif à ce refus de fournir les renseignements demandés, ainsi qu'aux accusations de l'opposition. Je tiens à dire au député que, dans nos réponses aux questions posées, dans nos discours et nos Livres blancs, nous avons fourni à la Chambre plus de renseignements qu'il n'est coutume au Parlement des autres membres du Commonwealth.

Cette accusation qu'on nous lance parce que nous refuserions des renseignements, constitue un compliment flatteur à l'adresse de l'œuvre accomplie par l'armée du Canada et par le ministère de la Défense nationale. Ne trouvant guère à redire sur le compte de l'Armée ou du ministère, on affirme que nous ne fournissons pas les moyens qui permettraient à ces députés de nous attaquer à leur gré. Sans craindre qu'on puisse me contredire, j'affirme que jamais en temps de paix on n'a donné à la Chambre ni au pays plus de renseignements sur la défense que depuis trois ans.

Mes collègues n'ont pas oublié que, lors de la présentation des crédits à la dernière session du parlement le 11 novembre, nous avons déposé un Livre blanc. J'ai formulé alors une déclaration un peu détaillée et ces deux documents ont complété le rapport annuel déposé le 19 octobre, soit quatre ou cinq mois avant la date où le rapport annuel du ministère était habituellement déposé, et un rapport présentant de plus amples renseignements d'une manière plus agréable que jamais auparavant dans l'histoire du ministère. Nous avons eu ensuite une discussion de trois jours à la Chambre. A la fin, les crédits ont été votés et l'honorable représentant de Calgary-Est ou tout autre représentant a eu amplement de temps pour poser des questions, s'il l'avait désiré. Il aurait pu le faire le soir même, parce que nous ne sommes pas sortis avant onze heures, le soir du 24 novembre, ou en tout autre temps. Mais ils n'ont rien dit alors, et ils parlent maintenant.

J'affirme que jamais, en temps de paix, au Canada, la Chambre ni le pays n'ont obtenu autant de renseignements au sujet de notre défense nationale. Je désire également vous demander, monsieur l'Orateur, si ce que j'ai dit auparavant, à savoir que nous fournissons

maintenant plus de renseignements sur la défense que n'ont l'habitude d'en donner le Royaume-Uni ou tout autre pays du Commonwealth, ne constitue pas une question de nature à soulever un peu d'inquiétude, parce que nous allons peut-être trop loin.

Je pense cependant, à l'instar de certains députés, comme l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) et comme d'honorables députés de tous les côtés de la Chambre, qu'il faut donner tous les renseignements possible, afin qu'on puisse déterminer si ce que nous faisons est bien ou non, et si les crédits votés par la Chambre sont dépensés à bon escient.

Monsieur l'Orateur, je donne l'assurance que les fonctionnaires du ministère et les officiers de l'armée consacrent une très grande partie de leur temps à voir à ce que nous, les membres du Parlement et tous les contribuables canadiens,—nous sommes tous, comme eux, des contribuables,—tirions le meilleur parti possible de l'argent affecté à la défense.

Je reconnais toutefois, avec les députés qui l'ont constaté avec tant de franchise, de sincérité et de justice, que le problème qui se pose est extrêmement difficile, plus difficile qu'il ne l'a jamais été. C'est pourquoi nous avons besoin de l'aide de tous les députés.

Je serai heureux d'entendre leurs observations, leurs propositions. Nos officiers et nos militaires le seront également. On ne peut, cependant, exiger l'impossible. Nous ne pouvons prédire l'avenir. Nous ne pouvons prévoir si la guerre éclatera ni à quelle date. Nous ne saurions prédire avec exactitude la suite des événements, les nouvelles applications de la science et les nouvelles inventions.

Nous pouvons, cependant, nous appliquer à remplir la tâche qui nous est dévolue sous notre régime constitutionnel, à dépenser l'argent que vous votez au nom de la population, de la façon la plus utile et la plus efficace possible. J'ai entendu des députés poursuivre la lutte aujourd'hui en vue de l'institution d'un comité de la défense. J'ai entendu le député de Souris (M. Ross) invoquer encore une fois ce que j'ai dit il y a quelques années. J'ai entendu le député de Kamloops (M. Fulton), si je ne m'abuse, soutenir qu'un cas de ce genre ne s'était jamais présenté.

Les honorables députés et les autres intéressés devraient consulter le hansard des 30 mai 1946, 13 février 1947, 24 juin 1948, 4 avril 1949, 3 novembre 1949 et 24 novembre 1949 pour se rendre compte du genre de difficulté que la proposition dont la Chambre est saisie crée à tout gouvernement responsable qui essaie d'élaborer un mode de gouvernement au sein du grand cadre de ce que nous appelons, avec fierté, les institutions parlementaires britanniques.

D'après les discours prononcés aujourd'hui et aux dates que je viens de mentionner, il est parfaitement clair que les honorables députés veulent à l'égard des questions de défense, un comité du même genre, muni des mêmes prérogatives et sans doute sujet aux mêmes critiques, s'il cadre avec notre régime, qu'un comité du Congrès des États-Unis. J'ai le plus profond respect pour nos excellents voisins du sud et pour leur mode de gouvernement. Je n'ai aucune critique à formuler à leur sujet. Je rappelle cependant que notre régime est différent. Avant d'introduire dans notre régime des parcelles du leur, ou avant que des réformateurs des États-Unis introduisent, comme on l'a parfois proposé, des parcelles de notre régime dans le leur, il importe que les gens chargés de maintenir la forme de gouvernement que chacun de ces deux pays a trouvée si avantageuse, étudient la proposition avec prudence et sang-froid.

J'ai exposé mon attitude à ce sujet, comme on peut le constater dans les numéros du hansard dont je viens d'indiquer la date. Je n'ennuierai donc pas la Chambre en me répétant. J'estime, cependant, qu'il y a une différence fondamentale entre le régime de gouvernement aux États-Unis et au Canada. Là-bas, le président est élu pour un certain nombre d'années. Le cabinet est comptable, non pas envers la population par l'entremise du Congrès, mais envers le président. Les membres du cabinet n'affrontent pas le Congrès. Il leur a donc fallu trouver un moyen de réunir le cabinet et les représentants de la population et ce moyen ce fut la création de comités du Congrès.

Je n'ai pas à me prononcer sur les vertus ou les inconvénients de cette méthode. Cependant, vu la nature de la constitution américaine, il est à peu près inévitable qu'on procède ainsi. J'ajoute que si nos comités parlementaires avaient des pouvoirs analogues, ils nuiraient à notre régime de gouvernement. Il n'est pas nécessaire au Canada qu'ils revêtent le même caractère. Chez nous, les membres du cabinet sont nommés parce qu'ils appartiennent au parti qui jouit de la majorité à la Chambre des communes. Nos ministres affrontent le parlement tous les jours. Ils sont responsables collectivement de l'exercice des fonctions du Gouvernement. Chaque jour, ils sont comptables envers la population par l'intermédiaire du parlement.

Par conséquent, nous n'avons pas besoin de recourir au procédé indispensable, ou considéré tel, aux États-Unis. Quand j'ai traité la question, j'ai signalé qu'à ma connaissance, aucun parti d'opposition dans un autre pays du Commonwealth, et sûrement pas au Royaume-Uni, n'avait proposé l'institution d'un comité de ce genre. Dans un éditorial paru dans la livraison du 30 novembre 1949, le

Globe and Mail, journal impartial, précis, sans parti pris, m'a reproché cette déclaration. L'article se terminait par ces mots:

Ce qu'on demande, c'est un comité ou sous-comité, peu importe, qui serait chargé d'examiner le programme de défense du Gouvernement et de se renseigner à ce sujet auprès des chefs d'état-major et autres personnes informées. M. Claxton affirme que cela est impossible, parce que cela ne se fait pas à Londres. Or, précisément, un tel comité existe à Londres.

Le *Globe and Mail* fait reposer son affirmation sur l'existence d'un comité des crédits au Royaume-Uni. Ce comité comporte un certain nombre de sous-comités, à qui sont déférés les crédits des divers ministères. Le décret établissant le comité, en date du 17 novembre 1948, est ainsi conçu:

Qu'un comité soit nommé pour examiner tels crédits présentés à la Chambre que le comité pourra juger bon d'étudier et pour proposer la forme sous laquelle les crédits seront présentés en vue de leur examen et pour faire rapport sur les économies, s'il en est, qu'on pourrait réaliser, compte tenu du programme que comportent ces crédits.

Voilà la fin de la citation. On voit que le comité des crédits en Grande-Bretagne est chargé de s'occuper de la façon dont ils seront présentés et de faire rapport sur les économies possibles, mais seulement dans le cadre de la politique générale. Le *Globe and Mail* ajoutait qu'il faudrait que nous possédions nous-mêmes un comité de ce genre et terminait en disant ce que je viens de citer.

...et de se renseigner à ce sujet auprès des chefs d'état-major et des autres personnes informées.

Le *Globe and Mail* dresse ici une liste des personnes qui ont témoigné devant ledit comité et qui ne comprend aucun chef d'état-major. Ceux qui ont comparu n'avait rien à voir avec l'établissement de grands programmes, les renseignements ou les opérations; c'étaient, au contraire, des sous-ministres et des personnes de ce genre dont la tâche était la préparation et la présentation des crédits et des questions d'ordre financier. Autant que je sache,—et je me suis renseigné,—aucun chef d'état-major en Grande-Bretagne n'a jamais comparu devant ce comité ou un sous-comité des crédits. Ces comités n'ont pas discuté des questions de stratégie, de préparation défensive ou d'autres problèmes de ce genre, dont ont uniquement traité les honorables députés de l'opposition officielle aujourd'hui. Ils se sont occupés de questions de méthode, d'économie et d'efficacité, ce qui n'est pas du tout la même chose et ce qui est, naturellement, loin de justifier la conclusion du *Globe and Mail*.

La situation des démocraties est certes difficile en ce qui concerne les crédits affectés à la défense, les préparatifs militaires et l'élaboration des plans de défense. Je le répète, j'accepte la critique, les idées émises par les membres de la Chambre, ou par toute personne de l'extérieure, et j'ajouterai que nous faisons des efforts considérables pour les obtenir. Cependant, nous ne croyons pas qu'il soit sage, afin de satisfaire les désirs de l'opposition, de modifier ou de compromettre notre régime constitutionnel de manière à permettre à une commission parlementaire, comprenant des membres de l'opposition, de gouverner le pays.

Le régime constitutionnel britannique a donné de bons résultats. Nous l'admirons, le respectons et le vénérons. Sous ce régime le pays est gouverné par un comité du groupe qui constitue la majorité à la Chambre des communes et qui est comptable au représentant de Sa Majesté, à la Chambre des communes et par l'entremise de cette dernière, au peuple. Nous sommes d'avis que ce comité est préférable à celui que préconise l'opposition.

Dans son discours vraiment utile, le représentant de Kamloops (M. Fulton) a parlé assez longuement du magnifique ouvrage intitulé, *Modern Arms and Free Men*, de M. Vannevar Bush, dont il a cité plusieurs extraits. En écoutant l'honorable député j'ai compris qu'il voulait nous faire croire que les passages cités appuyaient sa thèse.

J'ai eu l'avantage d'avoir avec M. Vannevar Bush un entretien fort profitable qui a duré deux jours, lorsqu'il est venu discuter avec nous la question des recherches en matière de défense. D'après ce que je sais de lui, je ne crois pas qu'il s'inquiétait beaucoup de la création d'un comité de la Chambre en vue d'étudier les questions de défense. Je ne pense pas qu'il en fasse mention dans son ouvrage et, s'il l'a fait, je suis sûr que c'est par mégarde, car il ne serait pas aussi indiscret.

M. Fulton: Si le ministre me le permet, je dois dire que je n'ai nullement cherché à créer l'impression que M. Bush a parlé de la nécessité de créer un comité. Ce que j'ai cherché à démontrer, c'est qu'un comité pourrait plus facilement étudier les idées énoncées par M. Bush et y donner suite.

L'hon. M. Claxton: Le compte rendu rapportera demain les paroles du député. Qu'on pourrait plus facilement donner suite ainsi aux vues exprimées par M. Bush, c'est question d'opinion. J'aimerais renvoyer le député à un autre passage de l'ouvrage de M. Vannevar Bush, tiré de la page 114:

Étaler notre pensée devant un ennemi possible est un acte insensé; c'est le faire bénéficier d'un avantage marqué qu'on pourrait se dispenser de lui procurer. Il existe un juste milieu entre renseigner notre population, de façon qu'elle puisse se faire une idée intelligente de la situation, et fournir inutilement des renseignements à un ennemi en puissance.

Depuis la fin des hostilités, il nous est arrivé de faire erreur et de nous écarter de ce juste milieu. Quand de nouveaux avions ont été mis au point, nous avons décrit leur performance de façon assez détaillée, nous avons publié des photos des nouveaux appareils, nous avons discuté leurs avantages et leurs faiblesses. Quand un projectile téléguidé vole bien, tout le monde le sait. Nous discutons même certains points de nos plans militaires et nous examinons à la pleine lumière de la discussion publique les avantages respectifs des porte-avions et des avions ayant leur base à terre pour ce qui est du bombardement stratégique, dévoilant ainsi à tous comment nous utiliserions notre puissance. Il n'est pas logique d'agir ainsi.

M. Vannevar Bush est l'une des plus grandes autorités au monde dans le domaine de la recherche scientifique. Il est certes l'un de ceux avec qui mon collègue, le ministre du Commerce (M. Howe) et des gens comme le Dr O. M. Solandt sont très heureux de collaborer lorsque les choses vont mal. L'honorable et noble député de Nanaïmo (M. Pearkes) a affirmé que les craintes seraient diminuées si on fournissait des renseignements à une commission parlementaire du genre de celle dont on a parlé. Je ne crois pas qu'on ait obtenu ce résultat en fournissant de tels renseignements dans le pays qui possède le genre de commission que les membres de l'opposition semblent souhaiter. Je ne le crois pas.

Je crois évidemment que nous traversons une période difficile. Nous devons fournir tous les renseignements possibles tout en nous efforçant de maintenir la confiance de la population. Je crois que c'est le député de Calgary-Est (M. Harkness) qui a dit que l'institution d'un comité favoriserait le recrutement. Le recrutement des effectifs de terre, de mer ou de l'air est satisfaisant. Nous obtenons tous les hommes dont nous avons besoin. Ce sont d'excellents sujets.

Une voix: Le chômage.

L'hon. M. Claxton: Voilà une remarque intéressante. Je tiens à répondre à l'honorable député à ce sujet. Je suis en mesure de lui citer des chiffres. Lorsque j'ai traité la défense pour la dernière fois à la Chambre, le 11 novembre, j'ai révélé les résultats du recrutement pour les douze mois terminés le 30 septembre 1949. En présentant de façon générale les crédits de la défense, vendredi, comme je l'espère, je ferai part à la Chambre des résultats du recrutement pendant l'année terminée le 30 janvier 1950, soit quatre mois plus tard. Certains pensent peut-être que le chômage a poussé une foule de recrues vers l'armée. Au contraire, il y a eu baisse à cause de l'élévation des normes d'admission et de nos moindres efforts. Bien plus, chaque mois, les demandes se sont maintenues à un niveau à peu près constant, ce qui réduit à néant la supposition de l'honorable député.

En ce qui a trait au recrutement, question qui touche au débat, je ne puis que répéter ce qu'on a dit maintes fois, que la caisse de la défense ne reçoit pas un flot ininterrompu d'or. Les mêmes dollars ne peuvent servir à la fois à la construction, à l'achat de matériel, ou à la subsistance du personnel. Le problème qui se pose pour nous, celui d'établir les programmes de défense, est donc de déterminer, en se fondant sur les meilleures données, quelle proportion des sommes que le Parlement et la population sont disposés à consacrer à la défense doit aller à la construction, au matériel, ou au personnel. Le même argent ne nous sert qu'une fois.

La même remarque s'applique à la répartition des sommes entre la marine, l'armée, l'aviation, les recherches et les perfectionnements en matière de défense. Il faut effectuer cette répartition. Sous le gouvernement actuel, elle est établie par le cabinet, sur le conseil de son comité de la défense et, à l'égard des questions qui intéressent à la fois les trois armes, sur l'avis des chefs d'état-major par l'entremise de leur comité. A l'égard des questions qui n'intéressent qu'un seul service, c'est le chef d'état-major qui prend la décision avec mon approbation, sous réserve toujours de l'assentiment du comité de la défense au sein du cabinet, du conseil du Trésor et du Gouvernement. Cette préparation de plans se poursuit continuellement. Nous nous préparons, parfois trois, quatre ou cinq ans d'avance. Nous dressons des plans méthodiques en vue de perfectionnements continuels mais nous prévoyons également certains ajustements que pourront exiger plus tard les événements. Pour ce qui est de la répartition des dollars affectés à la défense, je me propose de traiter la question au long vendredi afin de renseigner les députés et le public sur les normes d'après lesquelles elle s'effectue actuellement.

Quelques mots maintenant au sujet des remarques du député de Nanaïmo (M. Pearkes). On se rappelle qu'en novembre dernier, lorsque les crédits de la défense furent mis en délibération, il se demandait si le Gouvernement affectait une somme suffisante à l'aviation. Mû par les plus sérieuses considérations, il poussa peut-être un peu loin son plaidoyer en faveur de cette arme.

J'ai dit que nous accordions l'importance voulue à l'aviation et que nous faisions davantage, conformément à nos plans, comme le député l'a indiqué aujourd'hui. Il doute que la marine reçoive suffisamment de crédits, et il demande si, vraiment, l'accroissement de ces crédits suffira aux exigences de la guerre antisous-marine. Je vais dès maintenant lui fournir quelques chiffres qui ne se trouvent peut-être pas

inscrits au budget des dépenses. Les fonds prévus qui seront affectés à la marine représentent une somme de 82 millions de dollars en 1950-1951, comparativement à 67 millions en 1949-1950, soit une augmentation de 22·4 p. 100. Cela donne une idée de l'augmentation de notre effectif naval qui, de 9,047 qu'il était, est passé à 9,322 au 30 janvier dernier. Mais l'augmentation des crédits de la marine dépend surtout de notre désir de répondre à celui du député, savoir la nécessité de construire des navires antisous-marins capables de soutenir une guerre anti-sous-marine, et armés de façon à résister à la menace de tout sous-marin.

Incidemment, je n'accepte pas les chiffres que le député a fournis pour ce qui est de la vitesse ou de la valeur des sous-marins construits jusqu'ici, bien qu'il puisse bien en être ainsi dans un avenir assez rapproché. Nous mettons au point ces navires antisous-marins précisément parce que nous reconnaissons, depuis la fin de la guerre, le besoin que le député vient de signaler. Autant que je sache, les navires que nous obtiendrons vaudront au moins tout autre navire anti-sous-marin et seront probablement plus perfectionnés. Le député a demandé, en outre, si les frégates, les corvettes et les contre-torpilleurs sont en mesure de pourchasser les nouveaux submersibles ultra-rapides.

Notre position à cet égard est la même qu'en n'importe quel pays. Nous faisons notre possible pour parer à la situation actuelle, que nous n'aimons pas. Nous faisons tout ce que le parlement canadien et notre population nous permettent de faire. Nous croyons que nos vaisseaux antisous-marins, nos contre-torpilleurs qu'on adapte à la lutte contre les sous-marins, et nos autres navires pourront accomplir la besogne.

Le député a aussi soulevé une question au sujet des avions d'interception du C.A.R.C., du nombre d'escadrilles et ainsi de suite. Le représentant de Middlesex-Est (M. White) a dit que notre plan relatif aux *Vampires* constituait un lamentable échec. Je crois et j'espère qu'il n'est pas sérieux à ce sujet. S'il l'est, il ignore, à mon avis, les exploits accomplis par les *Vampires* à travers le monde. A mon sens, il ne reconnaît pas que c'est l'avion le mieux adapté à cette période intérimaire et que, équipés au Canada par nos soins pour la guerre dans l'Arctique, ils ont atteint à des réalisations magnifiques au cours de la manœuvre Sweetbriar.

Et que faisons-nous? Nous allons fabriquer le F-86A qui détient le record mondial de la vitesse. Comme avion d'interception, à siège unique, c'est de beaucoup le plus efficace au monde. Nous fabriquons aussi le CF-100. Les députés qui, avec le représentant de Fort-William (M. McIvor) ont vu évoluer cet avion samedi dernier, conviendront avec moi que nous avons un avion hors ligne.

Il est plus puissant que tout autre avion de chasse jamais produit. Lorsqu'il sera muni du moteur Orenda, quand ce moteur aura subi ses essais de vol, l'avion sera encore plus puissant. Les honorables députés qui ont assisté à cette démonstration de force aérienne admettront sans doute que nous sommes engagés dans la bonne voie. L'avion a été conçu de façon à s'adapter aux conditions canadiennes; il a un long rayon d'action, supporte toutes les températures, est muni d'instruments de navigation et il peut exécuter le genre de travail qui peut être requis d'après les indications de l'exercice *Sweetbriar*, si quelque éventualité pouvait le demander, ce qui n'arrivera pas, nous l'espérons.

L'honorable représentant de Nanaïmo et d'autres ont parlé de l'exercice *Sweetbriar* comme s'il avait été, à certains égards, un échec par rapport aux effectifs, à l'aviation et à l'outillage canadiens utilisés. J'y ai assisté. J'ai causé avec les chefs et les membres des forces américaines et canadiennes. Je n'ai entendu aucune remarque de cette nature de la part de ceux qui étaient présents. J'ai trouvé, et je suis sûr que le représentant de Nanaïmo serait du même avis s'il avait été là, que nous avions toutes les raisons d'être fiers de la façon avec laquelle l'état-major, le corps d'intendance canadien et le régiment de la princesse Patricia, l'artillerie et les autres qui, pour l'exercice, sont restés dehors pendant onze jours, voire près de sept semaines en tout, ont supporté les rigueurs du nord. Ils en sont revenus en magnifique état physique, et remplis d'enthousiasme.

Pour ce qui est de cette accusation d'après laquelle ils n'auraient pas eu à leur disposition l'appareil propre à maintenir un pont aérien, le député doit sans doute être quelque peu renseigné sur ce genre d'opération. Si j'ai bonne mémoire, lorsque les Allemands ont envahi les Pays-Bas, l'effectif de leurs troupes aéroportées était de 2,200 hommes. Je me rappelle que lorsque nous sommes revenus, lorsque nous avons effectué la grande attaque aérienne contre Arnheim, il a fallu pour transporter l'infanterie de l'air, que les aviations du Royaume-Uni et des États-Unis fassent un service de navette. Inutile de rappeler aux députés combien il faut d'appareils pour transporter une brigade, combien il en faut pour assurer le transport d'une division d'un seul vol. Mais ce n'est pas de cette façon qu'on procède; aucun pays au monde ne réussirait de cette manière. J'ai vu les dernières phases des manœuvres de Northway. Il y avait trois pelotons de

Dakotas. Je n'ai rien vu d'aussi beau que ces chapelets d'hommes descendre de l'avion. Le corps presque horizontal d'abord, ils reprenaient ensuite la position perpendiculaire. Les parachutes se déployaient et les hommes atterrissaient dans un ordre presque parfait. Ce furent de superbes manœuvres. Nous avions des Dakotas alors. Aucun pays au monde, sauf les États-Unis, ne possède, à ma connaissance de meilleurs appareils que les Dakotas pour ce genre d'opération. Les États-Unis ont, à cette fin, les appareils C-82 et C-119. Les États-Unis avaient deux avions C-82 à *Sweetbriar*. Nous avions des Dakotas beaucoup plus nombreux. Les États-Unis n'avaient aucun appareil C-119. Nous avons songé à acheter le C-119 et même à le fabriquer au pays. Nous estimons, en l'occurrence, que nous n'en avons simplement pas les moyens. Chacun de ces avions coûterait plus d'un demi-million de dollars et, compte tenu des pièces de rechange et des modifications nécessaires pendant un an, peut-être le coût atteindrait-il le million.

On estime que ces manœuvres ont démontré que la défense de notre nord-ouest, dont on ne saurait exagérer l'importance, ressortit à la défense conjointe. Les Canadiens ont participé à l'épreuve dans la même mesure et d'aussi brillante façon que les excellentes troupes des États-Unis. Celui qui remonte la route de White-Horse à Snag et pénètre en Alaska ne sait où il franchit la frontière, si elle n'est indiquée par une ligne tracée à cette fin. Aucun ennemi ne respecterait une telle frontière. La défense de la région doit se fonder sur des manœuvres conjointes ou conjuguées. Dans les circonstances, nous ferons notre part, une part convenable, juste, honnête, respectable et respectée, dans toute opération de défense.

J'ai anticipé, je le crains, sur des choses que je devais dire la semaine prochaine et j'ai accaparé trop longtemps l'attention de la Chambre, car certains désirent sans doute que la Chambre se forme en comité des subsides en vue de l'examen d'autres questions vraiment importantes outre celles qui ont trait à la défense. L'honorable député de Middlesex-Est a parlé du collège militaire royal de Kingston. Je me demande s'il y est jamais allé. J'aimerais le savoir. J'y ai suivi la démonstration relative au CF-100 et à l'avion de transport, qui est également bon dans sa sphère.

M. Smith (Calgary-Ouest): Et assisté à une joute de hockey.

L'hon. M. Claxton: Samedi, je me suis rendu à Kingston, où j'ai aidé à poser la pierre angulaire d'un nouvel édifice. J'ai ensuite assisté à une joute de hockey. L'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) a parfaitement raison. Et j'étais bien content d'assister à la victoire de l'équipe RMC sur West Point, pour la première fois, depuis 1938! J'ai pu constater, comme je l'ai fait l'an dernier au cours de mes quatre ou cinq visites, le beau travail des cadets, la compétence du personnel, ainsi que les travaux de recherche de ce dernier. L'honorable représentant de Middlesex-Est (M. White), que j'estime, devrait accepter mon invitation de se rendre sur les lieux, afin de constater par lui-même ce qui se passe là-bas. Je suis convaincu qu'à son retour il serait content de savoir que le Canada possède un tel collège.

En terminant, j'aimerais signaler certaines remarques, formulées à ce sujet et à d'autres, par un grand militaire, le maréchal Wavell. Je cite un article qu'il a publié dans le *Sunday Times* du 18 décembre 1949 et intitulé "Avenir prometteur d'une grande nation":

> Ma visite au régiment canadien du *Black Watch* était surtout de nature militaire mais officieuse. Ces troupes conservent avec fierté et dignité les traditions et la renommée du plus ancien régiment écossais. A Ottawa et à Kingston, où le Collège d'état-major et le Collège militaire royal donnent sur le beau lac Ontario, j'ai eu l'occasion de me renseigner sur les projets des Canadiens et sur leurs progrès dans le domaine militaire. Leurs idées m'ont paru très sensées.

Il poursuit:

> Le Canada a poussé le fusionnement des trois armes plus loin que tout autre pays. Aux fins de la défense, il ne prépare qu'un seul budget. Pendant mon séjour à Ottawa, le Parlement a adopté un bill qui prévoit un code de discipline commun aux trois armes. A Kingston, le Collège militaire royal forme ensemble les cadets des trois services; ces jeunes gens m'ont fort impressionné. Le dernier jour de cours, j'ai vu les diplômés du Collège d'état-major, autre établissement mixte. Ils sont évidemment enthousiastes et compétents.
>
> Le Canada n'essaie pas de maintenir sur pied de nombreux effectifs mais il conserve bien vivant l'esprit militaire qui a fait ses preuves sur les champs de bataille de deux grandes guerres; en outre, il est prêt à mobiliser, à bref délai, les troupes nécessaires en cas d'attaque. En outre, dans le domaine politique, je dois dire que le Canada se fait gouverner...

Soyons modestes.

M. Fulton: Est-il observateur attitré?

L'hon. M. Claxton: L'article continue:

> ...avec un maximum d'efficacité silencieuse et un minimum de chichi et d'ingérence. Comme preuve de sa stabilité politique, il convient de noter que durant les quatre-vingt-deux ans qui se sont écoulés depuis la confédération de 1867, le Canada n'a eu que 12 premiers ministres et 17 ministères.

Puis:

> Grande nation déjà, le Canada est appelé à un avenir encore plus grand.

Voilà, monsieur l'Orateur, ma conviction. Je crois aussi que les forces armées du Canada travaillent aujourd'hui à assurer cet avenir. De ce que j'ai pu voir,—et j'ose dire que j'ai vu plus de choses que tout autre député en cette enceinte,—je suis persuadé

que ce sont des gens avec qui il fait bon travailler. Ce sont de bons citoyens, de bons Canadiens et de bons soldats.

Je dois dire que, comme moi-même et tous ceux que notre défense nationale intéresse, ils acceptent volontiers toute proposition ou toute offre de collaboration de nature à améliorer encore davantage nos forces armées, car le Canda mérite tout ce qu'il y a de mieux.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Il n'est personne qui ne reconnaîtra la justesse des dernières observations du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). On me permettra de rappeler qu'il n'est personne ici, y compris le ministre de la Défense nationale, dont l'expérience peut se comparer, même de loin, avec celle de l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes), dont le service fut direct, immédiat, qui a commandé au cours de la dernière guerre ces troupes mêmes dont on a fait de si beaux éloges. Quand l'honorable député de Nanaïmo parle comme il vient de le faire, qu'il proclame la nécessité de constituer un comité de ce genre, il peut se réclamer d'une compétence sans rivale en cette enceinte, celle de quelqu'un qui, sorti du rang, est parvenu au commandement d'une division. Son expérience lui permet de connaître, mieux que quiconque, les hautes qualités des troupes canadiennes en toutes sortes de campagnes. C'est en se reclamant de cette expérience qu'il a présenté la motion dont nous sommes actuellement saisis.

Nous avons entendu ce soir le ministre de la Défense nationale nous présenter le plus vigoureux des arguments qu'on ait encore invoqué en faveur du comité que réclame la présente motion. Il est vraiment extraordinaire de constater avec quelle innocence on peut présenter un argument énergique. Le ministre de la Défense nationale vient de donner lecture d'une déclaration d'un grand soldat. Lord Wavell a été l'un des plus grands chefs de la dernière guerre, mais comme tout le monde, il a pu se laisser tromper par la propagande. (*Exclamations*) Le ministre de la Défense nationale a cité un article dans lequel Lord Wavell dit: "Pendant mon séjour à Ottawa le Parlement a adopté un bill qui prévoit un code de discipline commun aux trois armes." Tous les membres de la Chambre savent que ce bill n'a même pas encore été présenté. Nous savons tous que Lord Wavell a été induit en erreur par quelqu'un qui le guidait au cours de ce voyage, parce que d'ordinaire il est très prudent. Malheureusement

il n'était pas au courant de l'étendue des inexactitudes que nous devons accepter ici.

L'hon. M. Rowe: Il ne les connaît pas aussi bien que nous les connaissons.

M. Drew: Non. D'aucuns semblent étonnés que cette motion ait été présentée en ce moment quand la Chambre doit commencer l'étude de ces crédits vendredi, comme nous l'espérons. Disons bien clairement pourquoi la Chambre est saisie de cette motion. Vendredi nous entreprendrons l'examen des crédits du ministère qui demande au Parlement de voter la plus forte somme d'argent qu'un ministère de la Défense nationale ait sollicité au pays, et de beaucoup le montant le plus considérable demandé par un ministère quelconque pour son administration. Il nous demande de lui voter non seulement 425 millions de dollars, mais beaucoup plus que ce montant parce qu'en sus des 425 millions qui figurent au budget, il demande aussi de lui accorder la somme de 194 millions de dollars pour des engagements différés, ce qui porte le montant que le Parlement devra étudier à 619 millions de dollars. Aujourd'hui même le ministre de la Défense nationale publiait fort opportunément un article dans le *Standard* de Montréal intitulé; "La Défense est une grosse entreprise." Elle l'est certes, quand ses opérations ont trait à une somme de 619 millions de dollars. A ce sujet, le ministre de la Défense nationale énonce fort à propos certaines opinions sur nos plans de défense. Je crois que les députés trouveraient beaucoup d'intérêt à lire l'article et à obtenir des renseignements sur les problèmes que le ministère étudie. Dans cet article nous lisons:

> L'an dernier, nous avons affecté $145,033,051 à la construction et à l'entretien d'édifices, à l'achat de matériel, de vivres et d'autres fournitures; à ces fins, notre service des achats de la Couronne a adjugé 65,308 contrats.

C'est un chiffre important; il indique quel intérêt les députés devraient manifester à l'égard de ce ministère.

Pourquoi demande-t-on qu'on ait l'occasion d'examiner ces dépenses autrement qu'on ne puisse le faire en cette enceinte? C'est dommage que le ministre de la Défense nationale mésestime l'intelligence des Canadiens, sinon celle des députés, au point de créer l'impression qu'en examinant ces crédits, nous pouvons connaître les faits dans tous leurs détails. Suffit-il de parcourir le budget des dépenses, d'y relever des sommes globales de 25 millions de dollars, pour savoir comment ces fonds sont dépensés? Il nous incombe de le découvrir.

Il ne s'agit pas seulement de savoir si notre préparation est suffisante; il s'agit de savoir

comment l'argent est dépensé. La question n'intéresse pas que le Canada. Si le monde compte actuellement un homme public qui possède de l'expérience et des connaissances en matière de budgets de défense, c'est bien M. Winston Churchill. Voici ce qu'il disait, il y a une ou deux semaines, au sujet d'un budget de 2,125 millions de livres alors à l'étude en Angleterre. Je cite ses propres paroles:

J'ai l'impression, pour m'être déjà occupé de ces questions, qu'il serait possible d'effectuer une réduction considérable des dépenses relatives à notre défense, ainsi que du fardeau qu'elles entraînent, tout en améliorant notre armée et la situation de nos militaires.

Nous songeons à autre chose encore. Nous voulons savoir si nous obtenons le meilleur genre possible de forces militaires équilibrées. Nous voulons savoir si l'argent est dépensé sagement, s'il n'y aurait pas moyen d'économiser ici et là afin d'épargner l'argent des contribuables.

Je le répète, le ministre de la défense nationale lui-même nous a fourni l'un des plus puissants arguments en faveur de l'institution de ce comité, par l'inexactitude remarquable des renseignement qu'il a donnés à la Chambre. Le ministre de la Défense nationale a dit qu'un éditorial paru dans le *Globe and Mail*, numéro du 30 novembre dernier, avait mentionné qu'il existe en Grande-Bretagne un sous-comité spécial chargé d'étudier les crédits de la défense et il a affirmé que nous devrions avoir ici un comité semblable devant lequel pourraient comparaître des officiers de l'état-major. Il voulait créer l'impression que les officiers de l'état-major ne comparaissent pas devant ce comité ici. Personne ne doutera que c'est cette impression qu'il voulait créer.

L'hon. M. Rowe: C'est ce qu'il a dit.

M. Drew: J'ai devant moi le deuxième rapport du comité spécial des crédits de la défense de l'an dernier. Qu'il me soit permis d'indiquer simplement à la Chambre le genre d'étude que fait ce comité. Voici une déclaration formulée par l'un des membres du comité au cours des témoignages:

Mais cette enquête porte sur la défense et nous voulons savoir quelle somme d'argent les services de l'Armée dépensent à tort ou à raison à l'égard de la défense et quelle partie s'il en est, de la dépense a été encourue en faveur de l'aviation civile ou de quoi que ce soit.

C'est suffisamment clair. Le comité anglais s'attaque aux crédits, à la façon dont ils sont répartis et dépensés. Il étudie si l'aviation civile, l'aviation militaire, et le reste reçoivent la part convenable. Voyons qui il convoque. Prenons par exemple la séance du 16 février 1949. Au début de l'audition des témoins, le président dit:

Pour compléter nos dossiers, nous direz-vous une fois de plus, sir Harold, le poste que vous occupez?

Sir Harold Parker: Je suis secrétaire permanent du ministère de la Défense.

Le lieutenant-général Hollis: Je suis chef d'état-major au ministère de la Défense.

Voilà le genre de témoins appelés.

Le capitaine Searle: Je suis représentant de l'Amirauté au comité de défense d'outre-mer, et en charge des projets.

Le major-général Redman: Je suis directeur des opérations militaires.

M. Key: Je suis adjoint au secrétaire, F-1 et F-5.

Le compte rendu poursuit:

L'aviation est-elle représentée?

Le vice-amiral de l'air Foster: Je suis chef adjoint à l'état-major de l'air en ce qui a trait aux programmes et aux projets.

Ce sont des déclarations comme celles-là, monsieur l'Orateur, qui enlèvent aux députés toute confiance dans les renseignements qu'on leur communique ici sur la défense nationale.

L'hon. M. Claxton: Pardon. J'ai dit qu'il n'y avait pas parmi ces témoins, de chef d'état-major, ni personne qui fût en charge d'opérations. C'est ce qu'on pourra constater. L'honorable député n'a encore nommé aucun de ces chefs.

M. Drew: Simplement le principal officier d'état-major du ministère de la Défense et le Directeur des plans militaires, c'est tout. Ce ne sont pas là des officiers d'état-major; ce ne sont pas des militaires; ces gens ne s'y connaissent pas! Ils s'occupent de comptes et d'économies. On a donc tenté d'induire la Chambre en erreur. Et ce ne sont pas les seuls témoins qu'on a assignés, loin de là. Qu'on lise le compte rendu; on verra bien que des témoins de rang très élevé ont comparu devant le comité pour renseigner les membres de la Chambre sur les sujets alors en délibération.

Je cite le nom de quelques autres, tous des spécialistes. Ce sont: Sir John Lang, K.C.B.; sir George Turner, K.B.E., C.B., sir James Barnes, K.C.B., K.B.E.; sir Archibald Rowlands, G.C.B., M.B.E. et sir Harold Parker, K.C.B., C.B.E., M.C.

Ce ne sont là que quelques-uns des témoins qui ont comparu devant le comité et qu'on a interrogés sur l'affectation des crédits et sur les résultats obtenus. Ce comité se réunit régulièrement chaque année, entend des témoignages et conseille le Gouvernement sur la façon de dépenser les crédits économiquement, tout en assurant l'efficacité des préparatifs militaires nécessaires.

Ce sujet n'est pas venu sur le tapis uniquement parce qu'on a recommandé de tenter d'apporter une modification à notre procédure constitutionnelle. Bien au contraire puisque, dans le plus vieux des Parlements, comme le dit le ministre de la Défense nationale, un

comité de ce genre examine les crédits et fait imprimer un rapport qui est distribué à la Chambre. Et ce n'est là qu'un seul des rapports qu'il soumet annuellement sur ce même sujet. Pourquoi le ministre de la Défense nationale prend-il aujourd'hui une attitude différente de celle qu'il a prise en 1943? Pourquoi ce changement radical? En 1943, comme on l'a déjà dit et cité, le ministre avait soutenu un des plus forts arguments en faveur de l'institution d'un comité de la Défense nationale, selon notre régime parlementaire et non celui des États-Unis. Il a fait remarquer qu'un comité parlementaire pourrait enquêter sur l'armée, la marine et l'aviation, et que ce comité pourrait se composer de membres de tous les partis, qui entendraient des témoignages et pourraient en arriver d'une manière impartiale, à des conclusions qui seraient utiles à toute la Chambre.

Pourquoi ce changement?

Il était alors, je crois, adjoint parlementaire au premier ministre. A ce titre et, grâce à l'expérience qu'il avait acquise, il était d'avis qu'on devrait instituer un comité de la Défense nationale. Mais aujourd'hui, en sa qualité de ministre de la Défense nationale, il prétend qu'il serait contraire à la constitution et que ce serait, à vrai dire, une tentative d'accepter le mode de gouvernement des États-Unis, si peu semblable au nôtre. Voici ce qu'il a dit: "C'est un appel en faveur de la modification de notre régime constitutionnel, car ce n'est pas autre chose."

Monsieur l'Orateur, quiconque veut respecter la procédure parlementaire ne saurait trouver de mots pour qualifier un tel langage, en regard de la réalité. En somme, n'est-il pas remarquable qu'il dût être si inconstitutionnel d'avoir un comité sur la défense nationale alors qu'il est tout à fait constitutionnel d'établir un comité sur les affaires extérieures? Il s'agit pourtant de ministères jumeaux qui ont à voir à l'entretien et à la sécurité du pays.

Le ministère des Affaires extérieures est étroitement apparenté à celui de la Défense nationale au point que, de fait, le ministère des Affaires extérieures doit, par exemple, examiner les dispositions prises pour l'exportation des armes. Naturellement la question n'intéresse pas le ministère de la Défense nationale. Mais quand j'entends affirmer que notre Gouvernement n'a pas confiance en celui de la Chine, je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi notre gouvernement a envoyé au gouvernement de la Chine, l'an dernier, des avions et des armes, d'une valeur de millions de dollars, avec l'approbation du ministère des Affaires extérieures.

Les députés devraient se rendre compte de cette étroite association. Ces ministères agissent comme une équipe, et si le ministère des Affaires extérieures déclare qu'il ne faut pas envoyer d'armes à un pays en particulier, on n'en exporte pas. Mais quand notre Gouvernement envoie des fusils, des munitions, des avions, du nickel et d'autres choses du genre aux gouvernements étrangers, il le fait avec l'approbation du ministère des Affaires extérieures et manifestement avec celle du ministère de la Défense nationale, qui a seul la haute main sur ces fusils et ces munitions. Leur association va jusque là.

Pourtant nous avons un comité qui est en relation avec le ministère des Affaires extérieures, un comité exactement semblable au comité de la défense nationale qui existe en Grande-Bretagne. Puis nous avons un comité de l'énergie atomique, autre sphère d'activité qui, de nos jours, est intimement liée à la défense.

Le très hon. M. Howe: Vous aviez un comité.

M. Drew: N'en instituerez-vous pas un autre?

Le très hon. M. Howe: On ne me l'a pas demandé.

M. Drew: J'espérais que la bonne habitude en avait été prise. J'espère que cette remarque du ministre n'implique pas que nous n'aurons pas de nouveau ce comité.

A tout considérer, il a donné des résultats très satisfaisants; il ne s'y est produit aucun abus de confiance, aucune révélation indiscrète, et il a en même temps donné satisfaction à ceux qui devaient veiller à ce que tout soit conforme aux meilleures pratiques en ce qui concerne ce sujet particulier. Et c'est précisément ce dont les comités de cette nature devraient être capables de s'acquitter.

Ce comité aurait aussi le droit de chercher pourquoi on expédie à d'autres pays des armes et des munitions en quantités considérables, car les députés ont le droit de savoir s'il s'agit de carabines excédentaires, ou si on les remplace par un nouveau modèle, ou quelles sont exactement les circonstances qui font que les réserves de matériel militaire excédentaire s'épuisent.

Or le ministre de la défense nationale a fait plusieurs observations générales sur la somme de renseignements fournis. Il a signalé qu'en réalité il était flatteur pour le ministère, qu'on l'accuse de refuser de donner certains renseignements. Ensuite, il a fait une déclaration dans ce sens: "J'affirme sans crainte d'être contredit, que jamais, dans l'histoire du Parlement, la Chambre n'a été si bien renseignée qu'au cours des trois dernières années".

Je siège ici depuis un peu plus d'un an. Si on en juge par les renseignements obtenus les deux fois que nous avons examiné les crédits, aucun Parlement n'a reçu si peu de ces renseignements indispensables qui permettraient aux députés de juger si les troupes et le matériel sont satisfaisants.

L'an dernier, le ministre nous a signalé que les renseignements étaient donnés sous une forme beaucoup plus acceptable qu'auparavant. Acceptable à qui? Au ministre. A ceux qui se contentent de généralités dénuées de sens, qui ne sont pas prêts à s'acquitter de leurs obligations en tant que députés et à exiger tous les renseignements nécessaires au sujet de ces dépenses.

Je sais que le ministre ne peut vraiment admirer ces dessins. Parfois cependant on ne peut se défendre d'être intrigué à la vue du ministre que cette caricature représente si souvent coiffé du bonnet de papier; certaines des déclarations qu'on nous fait nous portent à croire en effet que nous vivons dans un monde de chimères.

Nous vivons dans la froide réalité dont les 600 millions de dollars et plus affectés au ministère ne nous donnent pas une idée exacte. Nous vivons dans un monde réel où il est établi que la Russie possède aujourd'hui une aviation munie de 9,000 avions de transport et autres avions lourds et dispose dans ces divers domaines d'activité de l'armée la plus considérable au monde, de l'aviation la plus forte et de la marine la plus considérable. D'après la statistique de l'annuaire Jane, publié récemment et placé presque sur le pied d'une publication officielle, la Russie a maintenant 360 sous-marins et compte en avoir de 750 à 1,000 l'an prochain. Ce n'est là qu'un indice de la réalité à laquelle nous devons faire face.

Nous ne gagnons rien à ce que le ministre de la Défense nationale se permette les exagérations qu'il a commises dans l'Ouest canadien, lorsqu'il a prononcé quarante discours pour exposer à la population le problème de la défense nationale. Il a dit, une fois, que nous avons une plus forte proportion d'avions à réaction que tout autre pays au monde.

L'hon. M. Claxton: Je n'ai jamais affirmé rien de tel.

M. Drew: Qu'avez-vous dit?

L'hon. M. Claxton: Je n'ai pas dit cela.

M. Drew: Vous avez déclaré que nos projets prévoient l'acquisition d'un plus grand nombre d'appareils à réaction que tout autre pays.

L'hon. M. Claxton: Je n'ai rien affirmé de tel.

M. Drew: Nous verrons bien ce que vous avez déclaré. Voici, par exemple, un éditorial paru le 27 janvier dans le *Herald* de Calgary.

L'hon. M. Claxton: Le député prétend que j'ai affirmé quelque chose. S'agit-il de moi ou non?

M. Drew: J'ai dit qu'on vous a attribué...

Des voix: Non, non.

M. Drew: ...monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me permets de rappeler au chef de l'opposition et au ministre qu'ils devraient s'adresser à l'Orateur.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, à mon avis l'attitude adoptée à cet égard démontre bien ce qui se passe en cette enceinte. Croit-on que j'aie accompagné le ministre de la Défense nationale? J'avais mieux à faire. Le ministre, malgré sa grande courtoisie, ne s'attendait certes pas que je l'accompagne, et moi non plus. Il sait fort bien que je n'y suis pas allé et que je me fonde sur des comptes rendus.

L'hon. M. Claxton: Que le chef de l'opposition cite les paroles qu'on m'attribue, je pourrai alors les nier.

M. Drew: J'ai affirmé que le ministre était censé avoir dit que nos.. (*Exclamations*) ...plans prévoyaient un plus grand nombre d'avions à réaction que n'en possède aucun autre pays. S'il n'a pas tenu ces propos, qu'il le dise.

L'hon. M. Claxton: Le chef de l'opposition n'a pas dit que ces paroles m'étaient attribuées, mais que je les avais prononcées. (*Exclamations*) Il n'a pas produit le compte rendu dont il a parlé. De toute façon, un tel compte rendu serait inexact.

M. Drew: Toujours la même rengaine. Je donne lecture d'un éditorial paru dans le *Herald* de Calgary le 27 janvier:

> Les habiles faux-fuyants auxquels a eu recours l'honorable Brooke Claxton au cours d'un interview qu'il a accordé mercredi à un représentant du *Herald* ne doivent pas détourner les gens du principal problème que pose la défense nationale: avons-nous des forces de défense prêtes à livrer bataille? Si nous n'en avons pas, pourquoi?

L'hon. M. Claxton: Et les appareils à réaction?

M. Drew: De quoi s'agit-il maintenant?

L'hon. M. Claxton: De votre déclaration au sujet des appareils à réaction.

M. Drew: J'ai dit et je répète avoir affirmé que le ministre, d'après les paroles qu'on lui attribue,...

Des voix: Non, non.

M. Drew: ...aurait déclaré que l'exécution de nos projets exige une plus forte proportion

d'appareils à réaction que n'en compte tout autre pays. Ou il a prononcé ces paroles ou il ne l'a pas fait. S'il les nie, le Règlement m'oblige à le croire sur parole.

L'hon. M. Claxton: Lisez donc le rapport en question.

M. Drew: Que le ministre nie ou accepte mon assertion; s'il ne la rejette pas...

L'hon. M. Claxton: Le chef de l'opposition essaie d'atténuer ce qu'il a dit. Selon lui, j'aurais fait une déclaration. Maintenant, il prétend qu'on me l'attribue. A mon sens, il devrait prouver l'un ou l'autre. Je soutiens aussi qu'il en est incapable.

M. Drew: Encore une fois, j'ai fait une déclaration que le ministre peut ou ne peut pas révoquer en doute. S'il la nie, il me faudrait le croire sur parole.

L'hon. M. Garson: Lisez le rapport.

M. Drew: Je lis autre chose et je n'ai l'intention de ne lire que ce que j'ai sous les yeux. Que le ministre, qui a essayé de tromper la Chambre à l'égard des crédits relatifs à la défense, n'aille pas faire de déclarations de ce genre. Je vais donner lecture...

L'hon. M. Claxton: L'honorable député...

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Claxton: J'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: Je rappelle au ministre que c'est le chef de l'opposition qui a la parole.

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: Le ministre peut poser une question si le chef de l'opposition y consent, ou invoquer le Règlement.

L'hon. M. Claxton: J'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: Encore une fois, le ministre, peut se lever, du consentement du chef de l'opposition, pour poser une question ou, comme tous les autres députés, pour invoquer le Règlement.

L'hon. M. Claxton: Je...

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Claxton: ...me prévaut du droit qu'a tout député d'invoquer le Règlement. J'ai cru comprendre, bien que je puisse faire erreur, qu'en terminant ses observations le chef de l'opposition m'a accusé de tromper la Chambre.

L'hon. M. Rowe: Cela revient au même.

L'hon. M. Claxton: Je crois donc qu'il doive retirer cette observation.

[M. Drew.]

L'hon. M. Rowe: Non, il doit en démontrer le bien fondé.

M. Drew: Je vais maintenant...

Des voix: Retirez!

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition a formulé une déclaration à laquelle on s'est opposé. Je signale que dans la deuxième édition de Beauchesne, à la page 98, on trouve certaines expressions jugées inacceptables à la Chambre britannique, dont celle-ci:

Qu'un ministre a affirmé ce qu'il savait être inexact.

Il me semble que tromper la Chambre, c'est dire ce qu'on sait être inexact.

Des voix: Non.

Des voix: Retirez!

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Retirez.

M. Drew: Le ministre peut induire la Chambre en erreur involontairement ou autrement. Il n'y a pas lieu de retirer l'expression quand elle n'est pas accompagnée d'un mot qui la rend délibérée.

M. l'Orateur: Si le chef de l'opposition dit que ce n'était pas de propos délibéré, je ne lui demanderai pas de retirer l'expression.

Une voix: Vous l'embarrassez, George.

M. l'Orateur: A ce sujet je ferai remarquer que j'ai interprété l'expression très généreusement. Si mes souvenirs sont exacts, le chef de l'opposition a dit que le ministre avait cherché à induire la Chambre en erreur. Un député peut-il chercher à induire la Chambre en erreur sans le savoir?

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je continue la citation parce qu'elle a trait à ce problème.

Les propos que tient M. Claxton quand il affirme que "tout dépend de l'élément temps" et que ces questions doivent être étudiées en fonction de "la probabilité et de l'envergure de l'attaque" ne sont que du camouflage. Nous espérons qu'au cours de la prochaine session on ne permettra plus au ministre de la Défense nationale de se dérober.

Pour commencer, les députés devraient insister pour qu'on leur dise si le Canada possède des troupes de combat, au sens strict du mot. Par "troupes de combat", nous entendons des unités qui pourraient entrer en campagne et attaquer un ennemi immédiatement. M. Claxton attache beaucoup d'importance à ce qu'il appelle l'"élément temps", mais il nous semble fort dangereux de supposer que l'élément temps jouerait dans une circonstance critique.

Je cite maintenant un journal qui n'a pas toujours été mal disposé envers le Gouvernement, le *Star-Phoenix* de Saskatoon:

Comme M. Claxton a prononcé près de quarante-six discours durant son voyage dans l'Ouest, on doit supposer qu'il considère son voyage de plaisir, jusqu'à un certain point du moins, comme une tâche visant à renseigner le public. A ce point de

vue, on doit considérer comme un échec le spectacle qu'il a donné à Saskatoon, où il a prononcé quatre discours. Notre ministre de la Défense est venu et est parti sans nous avoir mieux renseignés que nous l'étions auparavant sur les principes dont s'inspirent nos spécialistes en matière de défense, sur l'état de nos forces armées, sur le rôle que nous jouons dans l'association des pays de l'Atlantique. Dans une ville bien au courant de la menace qui émane du Nord, M. Claxton s'est trouvé incapable de s'élever au-dessus des banalités et des platitudes.

Et plus loin:

Jusqu'ici, M. Claxton et ses collègues ont refusé de nous renseigner. Il est absolument vrai que la plupart des Canadiens sont plus au courant de l'importance, du matériel et de l'affectation des forces des États-Unis qu'ils ne le sont des leurs.

Les principes sur lesquels les auteurs des programmes américains fondent la défense du continent lui sont également mieux connus que la pensée des auteurs de nos propres programmes. L'ouvrage récent de M. Vannevar Bush, *Modern Arms and Free Men*, qu'il peut se procurer pour quelques dollars, lui en apprendra davantage sur les progrès techniques réalisés dans l'art militaire et sur la portée de ces progrès que tout ce qu'il a pu puiser dans les renseignements communiqués depuis dix ans par les fonctionnaires canadiens.

Afin qu'on ne m'accuse pas de citer uniquement des journaux tenus pour peu favorables au régime, je cite maintenant le *Daily Star* de Toronto, journal qu'on n'a pas l'habitude de tenir pour trop défavorable au Gouvernement. Voici ce que je relève dans le dernier paragraphe d'un article de rédaction qu'il publiait sous le titre "La sécurité nationale au Canada":

Comme les problèmes intéressant la défense devraient être étudiés par un organisme groupant tous les partis, il nous paraît logique d'instituer une commission parlementaire de défense où la discussion se ferait selon la plus grande franchise compatible avec la sécurité. Au besoin, la commission pourrait siéger à huis clos pour entendre des rapports confidentiels. Il ne faudrait pas, cependant, lui donner un statut qui dégage le ministre de la Défense ou le Gouvernement d'une partie de leur responsabilité quant au maintien de la sécurité nationale.

Cet éditorial exprime l'opinion générale émise d'un bout à l'autre du pays au sujet de l'opportunité d'étudier ces questions, de savoir exactement à quoi nous dépensons notre argent, si nous avons réellement une force de défense qui réponde à nos besoins de l'heure, si plus de 600 millions de dollars seront dépensés sagement en cette circonstance particulière et si, pour employer les paroles du ministre, des contrats d'une valeur de milliers de dollars sont sagement administrés et adjugés.

On ne pouvait pas faire autrement que s'intéresser vivement au groupe d'étude du parti libéral qui, malheureusement, a causé tant de malentendus, mais il était intéressant de noter que lors de l'explication de M. Low il n'avait pas une portée aussi étendue. On discutait officieusement les questions relatives à l'adjudication des contrats et c'était évidemment une discussion très officieuse, mais au moins il est intéressant de noter que la méthode d'adjuger ces milliers de contrats fait l'objet d'une étude et nous espérons qu'on étendra la portée de cette étude à l'avantage de la population du Canada sinon des autres intéressés.

En ce qui a trait à l'amendement, c'est rechercher effrontément une échappatoire que de prétendre que l'institution d'un comité de la défense battrait en brèche nos institutions parlementaires. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social réclame précisément l'établissement d'un comité de ce genre.

L'hon. M. Martin: Vous vous y opposez.

M. Drew: Le ministre doit lire les pensées, car je n'ai pas encore abordé la question. S'il est anticonstitutionnel d'instituer un comité chargé d'étudier les problèmes de la Défense nationale, il est également contre la constitution d'établir des comités en ce qui a trait à la Santé nationale, au Bien-être social, aux Affaires extérieures ou à tout autre ministère. Jamais on n'a présenté en Chambre d'aussi ridicules échappatoires. On tente tout simplement de se dérober à l'obligation de fournir aux députés les renseignements auxquels ils ont droit. Le ministre signale que des renseignements sont fournis à l'occasion de l'étude des crédits, mais quand les députés peuvent-ils vraiment se rendre compte par le détail si les crédits sont utilisés à bon escient? Les détails eux-mêmes comportent des chiffres énormes. Ainsi, la somme de $22,492,208 apparaît en regard du crédit: acquisition, construction, achat, entretien, réparation, loyer, frais d'administration des propriétés de l'armée. Quelle belle occasion pour les membres de la Chambre de s'acquitter de leur obligation de s'enquérir de l'affectation des fonds et de s'assurer qu'il n'y a pas de gaspillage! Qu'est devenu le camp militaire de Farnham? Et que dire des autres camps, eux aussi disparus? Nous avons le droit et le devoir de demander ce qu'il est advenu de ces propriétés de l'État. Et ce n'est qu'au sein d'un comité que nous pouvons obtenir ces renseignements. Avant d'applaudir un ministre qui se dérobe à ses responsabilités, on devrait se rappeler qu'il s'agit ici de la défense de notre pays. Or tous les députés savent fort bien qu'il nous sera impossible d'obtenir les renseignements voulus au moment de l'examen des crédits, ou même de déterminer si les fonds sont dépensés comme il convient.

Sans aucun doute, le comité aurait beaucoup à faire. Il lui faudrait assigner comme témoins des officiers, tout comme le comité de Grande-Bretagne a dû l'an dernier et devra cette année interroger des officiers

d'État-major. Il faut du temps mais la Chambre peut ainsi être mise au courant des faits. Si ces faits sont désagréables, il serait trop dangereux de les taire. En somme, c'est sur les faits que repose notre régime démocratique. Tous les députés ont donc le devoir d'appuyer un amendement qui réclame que les faits nous soient communiqués de la seule et unique façon possible. En dépit des remarques du ministre et de la manière dont on a procédé, j'espère encore qu'il acceptera l'amendement lorsqu'il sera présenté.

(L'amendement de M. Pearkes, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Adamson	Herridge
Argue	Higgins
Aylesworth	Hodgson
Balcer	Johnston
Beyerstein	Jones
Blackmore	Knight
Blair	Knowles
Brooks	Lennard
Bryce	Low
Casselman	Macdonnell (Greenwood)
Catherwood	MacInnis
Charlton	McGregor
Coldwell	McLure
Courtemanche	Noseworthy
Coyle	Pearkes
Drew	Quelch
Fair	Rowe
Fleming	Smith (Calgary-Ouest)
Fraser	Stanfield
Fulton	Thatcher
Gibson	Thomas
Graydon	Tustin
Green	White (Hastings-Peterborough)
Hansell	Wright
Harkness	Wylie.—51.
Hatfield	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Abbott	Dumas
Applewhaite	Follwell
Ashbourne	Fournier (Hull)
Beaudoin	Fulford
Beaudry	Garland
Blanchette	Garson
Boivin	Gauthier (Lac Saint-Jean)
Bonnier	Gauthier (Lapointe)
Boucher	Gauthier (Portneuf)
Bourget	George
Bradette	Gingras
Brown (Essex-Ouest)	Gingues
Bruneau	Goode
Byrne	Gosselin
Campney	Gour (Russell)
Cannon	Gourd (Chapleau)
Carroll	Gregg
Cauchon	Hellyer
Cavers	Henderson
Chevrier	Henry
Clark	Hosking
Claxton	Howe
Corry	Huffman
Côté (Verdun-La Salle)	James
Darroch	Jeffery
Denis	Jutras
Dewar	Kent
Dickey	Kickham
Dion	Kirk (Antigonish-Guysborough)
LaCroix	Mott
Lafontaine	Mutch
Laing	Nixon
Larson	Pouliot
Leduc	Proudfoot
Lefrançois	Prudham
Léger	Ratelle
Lesage	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Macdonald (Edmonton-Est)	Riley
MacDougall	Rinfret
Macnaughton	Roberge
McCann	Robertson
McCulloch	Rochefort
McCusker	Rooney
McIlraith	St-Laurent
McLean (Huron-Perth)	Simmons
McWilliam	Sinclair
Major	Stewart (Yorkton)
Massé	Thomson
Martin	Tremblay
Matthews	Valois
Maybank	Viau
Monette	Warren
	Weir
	Whitman.—106.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

M. Knowles: Il est onze heures, monsieur l'Orateur.

M. Harris (Danforth): J'ai pairé...

M. l'Orateur: Les députés désirent-ils dire avec qui ils ont pairé?

M. Coldwell: Je crois que le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'entendrai ceux qui désirent déclarer avec qui ils ont pairé.

M. Harris (Danforth): J'ai pairé avec le député de Waterloo-Nord (M. Breithaupt). Autrement, j'aurais voté en faveur de l'amendement.

M. Ross (Souris): J'ai pairé avec le député de Melville (M. Gardiner). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Cardiff: J'ai pairé, monsieur l'Orateur. Autrement, j'aurais appuyé l'amendement.

M. White (Middlesex-Est): J'ai pairé avec le député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. Coldwell: A trois heures cet après-midi, monsieur l'Orateur, on m'a rappelé de façon assez rude que la Chambre était régie par un règlement. Or un des articles de ce règlement dit que la séance doit être levée à onze heures. Je vous prie donc de déclarer qu'il est onze heures.

L'hon. M. Abbott: Passons le plus tôt possible à l'étude des crédits, afin de pouvoir examiner soigneusement les dépenses.

M. Knowles: Que fait-on du consentement unanime?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'avis d'ajourner le débat?

M. Coldwell: Il est onze heures, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Abbott: Je ne tiens pas à entendre trop de discours au sujet de l'étude des crédits: nous en avons déjà entendu un grand nombre.

M. l'Orateur: Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M. MacInnis), que le débat soit maintenant ajourné.

Des voix: Non.

M. Coldwell: Oui.

Une voix: Il est onze heures.

M. l'Orateur: Comme il est passé onze heures, je me vois forcé, à moins de consentement unanime, de mettre aux voix la motion d'ajournement du débat.

M. Knowles: Le premier ministre ne demande pas le consentement unanime.

L'hon. M. Abbott: Un mois s'est écoulé et les crédits de deux ministères seulement ont été appelés.

M. l'Orateur: A l'ordre! M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement de la Chambre.

—Demain, nous continuerons le débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 heures 15 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AUX VISITEURS DE MONTRÉAL, PRÉSENTS À LA TRIBUNE

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), j'aimerais vous signaler que nous avons aujourd'hui dans la tribune un groupe de bons citoyens canadiens qui viennent de la région qu'habite le ministre. Parmi eux se trouve une nièce à moi. Je tiens à affirmer aussi, monsieur l'Orateur, que jamais, si longtemps que vous restiez ici, vous ne verrez plus superbe groupe de gens. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue an nom du ministre de la Défense nationale.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

INCENDIE À L'AÉROPORT DE CRUMLIN (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale ou à son adjoint parlementaire. Étant donné le sinistre survenu à Crumlin, est-il prêt actuellement à faire une déclaration à ce sujet?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Je considérerai la question comme un avis, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

"POLYMER CORPORATION"—MENACE DE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre du commerce. Il s'agit d'un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et d'un télégramme que je viens de recevoir. Il y est question d'une menace de grève à la *Polymer Corporation* qui aurait des répercussions dans toutes les grandes industries de Sarnia. Le ministre du Commerce serait-il disposé à faire maintenant une communication à la Chambre?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aujourd'hui aucun rapport de la *Polymer Corporation*, mais il y a quelques jours on m'a dit qu'une commission de conciliation avait été saisie d'un différend et que la direction était disposée à accepter les vœux unanimes qu'elle avait présentés. J'ignore ce qui s'est passé depuis. Ce que je sais des relations entre la main-d'œuvre et la direction, à la Polymer, me permet de conclure à l'improbabilité d'une grève.

FRUITS DE VERGER

DEMANDE DE SUBVENTION OU D'AUTRE AIDE FINANCIÈRE À L'INDUSTRIE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture. Étant donné la grave situation où se trouve l'industrie des fruits de verger en Colombie-Britannique, du point de vue de la vente, le Gouvernement a-t-il songé à lui accorder une subvention ou une autre forme d'aide financière? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris une décision?

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): A la question du représentant de Kootenay-Ouest je répondrai que le ministère de l'Agriculture a étudié cette question, mais qu'il n'a pas encore pris de décision.

LES PERSONNES DÉSAVANTAGÉES

QUESTION AU SUJET DE LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—RÉADAPTATION DES PERSONNES DÉSAVANTAGÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'industrieux et diligent ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si lui-même ou un membre du cabinet a convoqué une conférence fédérale-provinciale, en vue d'étudier la question de la réadaptation des personnes désavantagées et d'assurer une protection plus satisfaisante aux invalides?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): L'honorable député, qui s'est toujours vivement intéressé à ce problème, a eu l'obligeance de me donner avis de sa question. Le ministre du Travail, de concert avec le ministre des Affaires des anciens combattants et celui de

la Santé nationale et du Bien-être social, a invité les autorités provinciales à envoyer des représentants à une conférence sur la réadaptation des personnes désavantagées, qui a été fixée au 25 mai. Bien entendu, cette conférence aura un caractère préliminaire et portera sur des détails d'ordre technique. On prévoit que des organismes bénévoles y assisteront. Les discussions embrasseront tout le domaine de la réadaptation. Je demanderais à mon honorable ami de suivre ces délibérations avec beaucoup d'intérêt.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question? La conférence dont le ministre a parlé dans sa réponse à l'honorable député de Témiscouata aura-t-elle le droit, en vertu de son mandat ou autrement, d'étudier la possibilité de quelque plan de pension à l'intention des invalides ou des incurables?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, ma réponse a été aussi complète qu'elle peut l'être, je crois, dans les circonstances.

M. Knowles: Qu'est-ce que cela veut dire?

LA SAINT-PATRICE

QUESTION AU SUJET D'UN DEMI-CONGÉ POUR LES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): J'ai une question à poser au premier ministre. Je ne lui en ai pas donné avis, mais je sais qu'il est intelligent et qu'il connaît bien le fond de la question. Je lui pose cette question afin qu'il ait le temps de se préparer. Aurons-nous un demi-congé le vendredi 17 mars, pour commémorer la naissance de saint Patrice?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Un demi-congé me plairait autant qu'à l'honorable député, mais jusqu'ici nous n'en avons pas eu l'habitude et d'après les progrès que nous avons réalisés depuis l'ouverture de la session il semble bien qu'il serait peu sage de commencer dès maintenant à prendre congé ce jour-là.

M. McIvor: Merci.

LE BLÉ

PAIEMENTS À L'ÉGARD DES VENTES POUR LES ANNÉES 1945 À 1949

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Le ministre du Commerce répondrait-il à une question semblable à celle que je lui ai posée l'autre jour? Qu'a-t-on décidé quant aux versements supplémentaires à même la caisse commune? Si je reviens à la charge, c'est qu'en moins de trois jours j'ai reçu à cet égard quelque 38 demandes de renseignements. Quand en viendra-t-on à une décision, si on ne l'a pas encore fait? La question est d'intérêt général.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Un versement considérable sera effectué à même la caisse, qui, après cette année, cessera d'exister. On croit pouvoir tout liquider très tôt après le 31 juillet prochain, date d'expiration de la période prévue. Conséquemment, on a décidé de ne pas accorder de versement provisoire; un paiement définitif sera effectué le plus tôt possible après la fin de l'année.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

EXPÉDITIONS DE POMMES DE TERRE ET DE NAVETS —WAGONS FRIGORIQUES DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester McLure (Queens): A la suite d'inquiétants appels téléphoniques, de télégrammes et de lettres par avion que j'ai reçus d'expéditeurs et de cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard, à propos d'une pénurie de wagons pour le transport des pommes de terre et des navets, je désire demander au ministre des Transports si nous pouvons nous attendre à une amélioration immédiate de cet état de choses?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): La réponse la plus simple serait de dire oui. Comme je m'attendais cependant à la question du député, je me suis documenté et je puis lui fournir certains détails. Il y a actuellement, dans l'Île du Prince-Édouard, 220 wagons frigoriques prêts pour le chargement et 220 autres en transit, ce qui donne en tout 440 wagons. Je le répète, les chemins de fer Nationaux estiment que la situation est bonne lorsqu'on dispose de 350 wagons. Le député n'a donc pas lieu de trop s'alarmer.

M. McLure: Merci d'être intervenu.

LE RADIUM

VOL D'AIGUILLES À L'ÉDIFICE DES RECHERCHES NATIONALES—RESPONSABILITÉ DANS LE CAS DE BRÛLURES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Hier, le député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) m'a posé une question au sujet du vol récent de certaines aiguilles de radium au Conseil national de recherches. En posant sa question, le député a prétendu que ce vol a été rendu possible par suite de négligence

grossière et de manque de précautions appropriées dans la manipulation et l'entreposage des aiguilles de radium de la part du Gouvernement.

Comme je l'ai dit à la Chambre, le 10 mars dernier, un dépôt avait été spécialement aménagé à l'arrière de l'immeuble principal, pour l'entreposage d'aiguilles de radium pendant une brève période. J'ai expliqué la raison d'être de ce dépôt séparé. Cette installation était reconnue suffisante depuis des années et il ne semble pas être question de négligence. Cependant, comme je l'ai déclaré aussi à la Chambre vendredi dernier, l'incident prouve que la baraque de réception n'est pas à l'abri des cambrioleurs.

Quant au petit garçon qui avait les aiguilles en sa possession, l'hygiéniste municipal d'Ottawa a déjà annoncé qu'un examen médical de l'enfant n'a révélé aucune brûlure par radium. Voici ce qu'a dit le Dr Day à propos des deux petites marques trouvées sur le pouce du jeune Lamirande. "L'une d'elles est tout simplement une coupure en voie de cicatrisation. L'autre est une callosité au bout du pouce, et il est fort improbable que ce soit une brûlure causée par le radium. Ces brûlures n'apparaissent presque jamais avant dix jours et les marques sur le pouce ont apparu trop tôt."

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 13 mars, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce qui m'a poussé à reprendre part au débat aujourd'hui, c'est le discours très remarquable qu'a prononcé il y a une couple de jours le ministre des Pêcheries (M. Mayhew).

Des voix: Très bien!

M. Drew: Je suis heureux de constater que certains des députés qui appuient le Gouvernement approuvent son discours, car telle était bien mon impression.

Il m'a semblé aussi avoir une portée beaucoup plus grande que les simples vues que le ministre faisait mine de communiquer par la lecture d'un discours tout préparé. Cependant, avant d'aborder l'examen de ce discours, je veux revoir la motion dont la Chambre est saisie, ainsi que les amendements qui seront bientôt mis aux voix, je l'espère.

(*Exclamations*). Oui, et je dirai à ceux qui interpellent que la mise aux voix aura lieu lorsque les membres du parti libéral jugeront qu'ils ont fait assez de discours.

Une voix: Ils en ont fait la moitié moins que vous.

M. Drew: Qu'on ne vienne pas attribuer le délai à quelque autre raison. Il y a eu jusqu'ici quarante deux discours libéraux, et il semble qu'il y en aura encore beaucoup.

Je le souligne maintenant dans le seul dessein de le rappeler aux députés, le retard tient à ce que des députés de toute opinion ont fait usage de leur droit de parole. Et je dirai, qu'au lieu de mettre en doute le droit des députés à parler, il est très louable qu'ils se sentent plus libres de parler qu'ils ne semblaient l'être dans le passé. (*Rires*) Les rires provoqués par l'observation que je viens de faire sont le meilleur indice de l'esprit dont on a fait preuve au cours d'une partie du débat.

M. Lesage: Vous n'avez pas le sens de l'humour.

M. Drew: Le débat s'est étendu sur un terrain très vaste.

Une voix: Nous y voilà!

M. Drew: Non seulement le débat a porté sur des questions intéressant les diverses circonscriptions, comme la tradition l'exige, mais il a pris une tournure inusitée. On a, en effet, consigné au compte rendu les discours politiques que le ministre de l'Agriculture et d'autres ont prononcés au cours de la campagne électorale de l'an dernier.

Une voix: Nous avons obtenu des résultats.

M. Sinnott: Présentez-nous les vôtres.

M. Drew: Ces discours soulignent bien l'importance de la proposition de résolution dont nous sommes saisis et les raisons pour lesquelles tous ceux qui croient encore au gouvernement responsable sont tenus de l'appuyer.

Le débat porte sur un amendement que j'ai proposé auquel on a proposé un sous-amendement qui fera l'objet du vote. Comme le débat aura duré quatre semaines demain, il conviendrait de rappeler les termes exacts de la motion à l'étude et des amendements. Afin de simplifier les choses, je lirai le texte de la motion modifiée plutôt que la motion elle-même et les deux amendements.

Le projet d'amendement que j'ai eu l'honneur de proposer, modifié par le sous-amendement que le chef de la C.C.F. a présenté, est ainsi conçu:

Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) Négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens; et

(2) Négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse; et

(3) De propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement pendant dix mois, y compris la période de la récente campagne électorale, le rapport sur l'industrie de la minoterie soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, et refusé au Parlement des renseignements essentiels à l'exercice de sa fonction et au maintien du gouvernement responsable; et

(4) Négligé de prendre des mesures suffisantes pour protéger les libertés civiles et en même temps pour réprimer l'espionnage et toute autre activité nuisible des communistes et des fascistes au Canada.

Voilà le texte de la motion modifiée. Le sous-amendement change à peine ma proposition d'amendement. Par exemple, elle remplace les mots "un régime national de pension de vieillesse à participation et sans évaluation des ressources" par le texte suivant, qui est plus général: "un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse". La motion modifiée ajoute aussi au quatrième alinéa de mon amendement les mots "pour protéger les libertés civiles et en même temps" et, un peu plus loin, les mots "et des fascistes".

Je signale, monsieur l'Orateur, que le parti que je dirige appuiera l'amendement modifié, car il est essentiellement le même que le mien. Je suis heureux de constater que les modifications étendent la portée de l'amendement primitif; nous reconnaissons les avantages de cette interprétation plus large. Pour ce qui est des mots précis insérés à l'alinéa 4, leur effet général est tout à fait conforme à l'opinion que nous avons énoncée à plusieurs reprises. Nous sommes donc heureux d'accepter la modification.

J'ai l'intention de traiter les points soulevés par l'amendement modifié. Je n'examinerai pas les paragraphes dans l'ordre où ils se présentent car il me convient mieux de les aborder autrement.

Voici, en premier lieu, le paragraphe modifié portant que le Gouvernement a...

[M. Drew.]

...négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse.

A la Chambre et ailleurs, nous avons exhorté le Gouvernement à adopter un programme général de sécurité sociale comprenant l'assurance-santé nationale et l'abolition de l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse. C'est ce que nous avons proposé à la Chambre l'an dernier avant les élections et pendant la campagne électorale; c'est également ce que nous préconisons depuis le 27 juin. Comme par le passé, nous exhortons le Gouvernement à prendre des dispositions en ce sens.

La Chambre, je le sais, est saisie d'une motion qui lui fournit l'occasion de traiter un aspect du paragraphe. Il s'agit de la résolution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) tendant à renvoyer à un comité l'examen de la sécurité des vieillards. Or, le fait que la Chambre est saisie de la motion constitue une raison en faveur de l'adoption de cette partie de l'amendement.

La motion présentée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu pour principal résultat de mettre à jour, dans sa hideuse nudité, le caractère truqué de la publicité qu'on fait depuis des années, en ce qui concerne la responsabilité de certaines provinces de maintenir divers aspects de la sécurité sociale. Combien de fois nos gens ont-ils pu entendre à la radio, combien de fois les députés se sont-ils fait dire en cette enceinte que, si certaines provinces n'avaient pas refusé de collaborer, la population du Canada aurait pu jouir de la pension de vieillesse sans évaluation des ressources et de la sécurité sociale en général, et que si elle n'en jouissait pas, c'était uniquement pour cette raison. Nous avons pu entendre la même chose durant la dernière campagne électorale et maintenant la motion proposée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous apprend que cette allégation était dénuée de tout fondement.

Or, maintenant que le Gouvernement dispose d'une majorité écrasante, à qui des cercles d'étude ont sans doute fait la leçon et à qui ils ont enseigné comment applaudir au moment opportun, peu importe la mesure dont la Chambre est saisie, il peut très bien donner suite à tous les projets qu'il disait avoir en tête. Au lieu d'y donner suite, il préfère déférer le tout à un comité.

Hier soir, au cours d'une autre discussion sur la proposition de déférer à un comité la question de la sécurité des vieillards, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous disait: "Mais vous êtes opposés à

la motion!" Selon lui, il n'était pas logique de prétendre qu'il faudrait renvoyer une question à un comité d'enquête de façon à savoir la vérité, et de s'opposer en même temps à une motion dont le seul but était de retarder une intervention du Gouvernement dans ce domaine très important, intervention qui a été appuyée par tous les honorables députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, partisans ou non du Gouvernement.

Voilà qui démontre tout simplement que le Gouvernement cherche à retarder l'accomplissement de sa promesse,—car c'était bien une promesse,—qu'il cherche à passer outre à l'engagement qu'il a pris d'abolir l'évaluation des ressources. Ce n'est pas en 1949 que cet engagement fut pris, mais en 1945. Il en a été question pour la première fois dans la réclame du parti libéral, au cours de la campagne électorale de cette année-là, et ils l'ont confirmé depuis lors. On nous dit maintenant: "Nous ne savons plus; nous ne savons pas tout et cela nous reviendra très cher." Bien entendu cela nous coûtera cher, mais en appuyant la motion à l'étude je tiens à bien laisser entendre que nous continuons d'adhérer au principe selon lequel il y a lieu d'instaurer un programme général de sécurité sociale à participation. Les chiffres astronomiques qu'on a communiqués à la Chambre ne tiennent généralement aucun compte de cet élément. J'ai pris connaissance d'observations sincères formulées par des auteurs qui, en diverses publications, rappellent que deux et deux font toujours quatre et que le Gouvernement doit exécuter avec prudence un programme de nature à ajouter au fardeau excessivement lourd des dettes que porte déjà notre pays. Ils font remarquer qu'en accordant une pension de ce genre à toute personne âgée de 65 ans ou plus on assumerait une charge énorme. S'il est admissible pour une société d'assurance de verser des pensions à des assurés en les fondant sur les calculs des actuaires, notre Gouvernement en collaboration avec les gouvernements provinciaux pourrait également établir un régime à participation sur un solide fondement, c'est possible.

Il faut en premier lieu déterminer le montant de la contribution que le gouvernement fédéral devra verser à même le trésor public. Il faudra ensuite soustraire de ce montant les recettes additionnelles qu'un régime à participation vaudra à la trésorerie. On obtiendra ainsi le montant net de la contribution et on pourra alors déterminer si le pays est en mesure de faire face à cette obligation. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'argent. Nous savons tous que beaucoup de gens sont trop fiers pour demander la pension de vieillesse. Il y en a d'autres qui ne veulent pas s'astreindre aux humiliations du régime et qui se tirent d'affaires tant bien que mal avec l'aide de ceux qui consentent à les secourir.

Nous savons tous que le présent régime encourage les gens à dépenser tout ce qu'ils ont jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'admissibilité à la pension. On leur dit que, s'ils ont été prévoyants et économes, ils doivent déduire ces économies, aux termes de la loi actuelle, avant d'avoir droit à la pension. Les personnes qui ont agi avec prudence, qui ont mis de l'argent de côté en vue de leurs vieux jours, ne se trouvent donc pas en meilleure posture en certains cas que celles qui ont tout dépensé par suite de la maladie, d'accidents ou d'autres événements inéluctables et à qui il ne reste plus rien pour subvenir à leurs besoins.

Nous savons parfaitement que les Canadiens ont assez de cœur et de courage pour ne pas laisser les vieillards en proie à la faim, sans vêtements ni abri, s'ils peuvent l'éviter. Voilà pourquoi il faudra prendre quelque part les fonds nécessaires à leur entretien. Nous savons qu'il vaut infiniment mieux verser de plein droit la pension aux personnes qui ont atteint l'âge jugé convenable pour la toucher, au lieu de faire subir un passe-droit à celles qui ont épargné et, ainsi, favoriser la fraude à laquelle donne lieu le présent régime, comme nous le savons bien.

Si le Gouvernement ne dispose pas de ces chiffres, il cherchait donc, en 1945, à tromper les gouvernements provinciaux, car cette année-là le gouvernement fédéral a formulé à la conférence une déclaration détaillée de ce qu'il était prêt à accomplir. Ou bien le gouvernement fédéral était prêt à prendre ces mesures, ou bien il ne l'était pas. S'il l'était en 1945, il devrait l'être encore aujourd'hui; il devrait prendre les mesures qui, à son avis, s'imposaient alors, dans l'intérêt des vieillards et des autres personnes qui ont besoin de sécurité sociale au pays.

M. Knowles: Le gouvernement fédéral misait sur le refus des provinces.

M. Drew: C'est une question qu'on pourrait fort bien régler dès maintenant. La question de savoir si telle ou telle province a conclu une entente financière avec le gouvernement fédéral n'a rien à voir avec l'accomplissement de ces promesses.

Le très hon. M. Howe: Certains d'entre nous étaient là.

M. Drew: Ou bien votre mémoire est mauvaise, comme elle l'a été dans d'autres circonstances, ou bien vous savez parfaitement que la conférence s'est ajournée sous promesse qu'elle se réunirait de nouveau pour étudier les propositions dont elle était saisie. Le très honorable ministre qui vient de

parler et le premier ministre (M. St-Laurent), qui siège à côté de lui,—le premier ministre surtout,—savent parfaitement bien que les divers gouvernements provinciaux, y compris les gouvernements de l'Ontario et du Québec au sujet desquels ils en ont eu long à dire, ont demandé à plusieurs reprises que la conférence soit de nouveau convoquée afin d'étudier ces questions en particulier. Le premier ministre devrait être le dernier à le nier parce qu'à titre de premier ministre suppléant, c'est lui qui a reçu directement ces communications en certaines circonstances.

Le très hon. M. St-Laurent: Vu qu'on m'a mis en cause, je dois nier l'allégation de l'honorable député. Nous n'avons reçu aucune demande de Québec. De fait, je sais que le gouvernement de Québec a déclaré, à l'époque, qu'il ne consentirait jamais à l'amendement constitutionnel requis pour instituer un régime de cotisations relativement aux services de bien-être social.

M. Drew: Le premier ministre de la province de Québec est capable, je n'en doute pas, de régler cette question, comme il l'a fait chaque fois que le premier ministre actuel du Canada a cherché à le prendre à partie. En tout cas, je puis affirmer que le premier ministre actuel a pendant la même période reçu de moi, ainsi que d'autres premiers ministres provinciaux, des communications insistant pour que la conférence soit convoquée de nouveau afin d'étudier ces questions mêmes. S'il n'y a pas eu de conférence, la faute n'en est pas à ceux qui ont été mis en cause à cet égard.

Après avoir étudié le paragraphe relatif à la sécurité sociale, je passe à un autre parce que, comme je l'ai signalé, la question de la sécurité sociale sera étudiée en fonction de la pension de vieillesse lors de l'examen de l'autre motion. Je m'arrête donc au troisième paragraphe, où il est dit que le Gouvernement a, de propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement le rapport soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions. (*Exclamations.*)

Une voix: Il y a longtemps de cela.

M. Drew: Oui, il y a de cela bien longtemps, mais le Code criminel ne prévoit aucune prescription en ce qui a trait au crime. C'est la première fois que les députés peuvent aborder la question à l'occasion d'une motion véritable. Ceux qui se prononceront contre l'amendement approuveront par le fait même l'atteinte que porte le Gouvernement au Règlement de la Chambre. L'amendement fournit l'occasion d'exprimer sa pensée à cet égard.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), je tiens à le rappeler, a manifesté de touchantes inquiétudes à l'endroit du parti conservateur.

M. Gauthier (Portneuf): Il faut bien que certains s'en préoccupent!

M. Drew: Le ministre de l'Agriculture est le dernier auquel nous irions demander conseil, supposé que nous ayons besoin d'assistance. Il a répété à la Chambre une allocution radiophonique lue le printemps dernier, sans rapport aucun avec les questions dont la Chambre est saisie, un vulgaire discours démagogique.

M. Sinclair: Comme les vôtres; vous êtes spécialiste en la matière: nous nous en remettons à votre avis.

M. Drew: Je le répète, ce n'était qu'une mesquine harangue politique.

M. Sinclair: Et vous vous y connaissez.

M. Drew: Il a consigné au compte rendu les déclarations qu'il avait formulées à l'époque, déclarations qui confirment toutes les critiques que lui ont valu ses constantes inexactitudes. Dût-il s'avancer dans l'allée pour se mouvoir plus librement, ses paroles n'en seront pas plus convaincantes car il cherche à transformer la Chambre en arène politique pour y revenir sur des questions vieilles de plusieurs mois.

Je désire m'arrêter à un ou deux points. Mû par la sincère et vive inquiétude que lui cause l'état du parti conservateur, le ministre de l'Agriculture a exposé quelle attitude ce parti aurait dû prendre. Il nous a déjà donné des exemples qu'aucun parti qui se respecte ne pourrait suivre mais il a aussi formulé, au sujet des conservateurs, une ou deux observations qu'il vaut la peine de répéter. Toujours la vieille rengaine, sans aucun souci des faits. Je parle évidemment du discours qu'il a prononcé hors de la Chambre. Dans cette allocution, cousue de lieux communs, je relève un passage particulièrement intéressant:

> Ils...
>
> Les conservateurs.
>
> ...ne semblent pas croire qu'un particulier ou qu'une société, lorsqu'ils ont leurs coudées franches, puissent soutirer des producteurs au premier degré ou des travailleurs plus qu'ils ne devraient...

Monsieur l'Orateur, j'étais absorbé dans le texte que je lisais; pour un moment, j'ai cru en entendant les applaudissements qui viennent d'accueillir le ministre du Travail (M. Mitchell) à son entrée à la Chambre, que l'âge d'or était arrivé et que la conscience des députés libéraux avait été éveillée au point de se rendre compte des questions que

soulève l'amendement. Mais, en levant les yeux, j'ai compris pourquoi on applaudissait. Je prie le ministre du Travail de croire que, si j'avais été à mon siège, j'aurais applaudi aussi généreusement que mes collègues. Je tiens à exprimer ma joie de revoir parmi nous le ministre du Travail avec une telle apparence de santé. En dépit de nos divergences d'opinion,—et, cela peut paraître étrange, mais nos vues diffèrent moins de celles du ministre du Travail que de celles de tout autre ministre,—je sais que tous les membres de notre parti et j'ose croire qu'il en est de même de ceux des autres partis, éprouvent des sentiments très sympathiques à l'égard du ministre du Travail.

Je vais maintenant citer le passage dont j'allais donner lecture quand j'ai été interrompu, non sans raison, par les applaudissements que soulevait le retour du ministre du Travail. Je rappelle aux députés que je citais un extrait du discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé en dehors de la Chambre mais qu'il a lui-même consigné au compte rendu. Quelles que soient les erreurs du ministre du Travail, je sais qu'il n'aurait jamais prononcé de telles paroles. Voici le passage:

> Ils ne semblent pas croire qu'un particulier ou qu'une société, lorsqu'ils ont leurs coudées franches, puissent soutirer des producteurs au premier degré ou des travailleurs plus qu'ils ne devraient en s'attribuant un bénéfice trop considérable.

N'est-ce pas typique? N'est-ce pas le même vieux cliché qu'on n'a pas cessé de répéter? A noter, monsieur l'Orateur, que l'auteur de ce discours est membre d'un gouvernement qui tenait caché le rapport sur la coalition des meuneries afin de permettre à ces dernières de garder des bénéfices malhonnêtes sans que le public n'en sachât rien. S'il existe un parti dont les actes ont démontré qu'il était d'intelligence avec la grande industrie, c'est le parti qui a jugé bon de déclarer à un groupe d'industriels: Nous sommes si vertueux que nous allons vous intenter des poursuites; et à un autre groupe beaucoup plus important qui s'occupe, au pays, du principal produit de base: Oh non! nous n'osons pas vous toucher! Si l'on s'étonne de cet état de choses, qu'on examine qui sont les directeurs de certaines de ces sociétés et l'on comprendra facilement le pourquoi de tels égards.

Le très hon. M. Howe: Nommez-les.

M. Drew: Vous avez probablement parlé à l'un d'entre eux aujourd'hui. Toutefois, cette déclaration était conforme au principe très logique qui veut que l'attaque constitue le meilleur moyen de défense; et le ministre de l'Agriculture a été aussi offensant que possible, en ce sens, bien entendu, qu'il a pris l'offensive.

Je passe ensuite à cette question d'infraction à la loi. Des nombreuses raisons qui ont été invoquées pour expliquer la négligence du Gouvernement à donner suite au rapport, aucune ne caractérise mieux la vraie situation que la prétention du Gouvernement qu'il n'aurait pu le faire facilement dans le délai de quinze jours, puis la déclaration additionnelle du premier ministre (M. St-Laurent), qui a affirmé qu'une fois l'infraction commise, autant valait en rester là. Ce n'est pas une question à écarter à la légère, car l'enquête en question portait sur le produit de base de notre pays, l'aliment essentiel; elle portait sur le prix du pain quotidien des citoyens. S'il y a un domaine où le Gouvernement devrait s'efforcer de prévenir les abus et d'empêcher que personne ne fasse de profits excessifs, c'est bien celui qui a trait aux besoins alimentaires quotidiens de tous les citoyens du Canada. Cette infraction a été commise aux dépens du cultivateur, par une coalition qui fixait les prix à l'achat comme à la vente.

Les explications qu'on nous a données ne tiennent pas debout. Elles n'offrent aucune excuse. Prétendre comme le ministre de la Justice (M. Garson) que le Gouvernement, eût-il intenté des poursuites, aurait été placé dans une mauvaise posture, aurait été coupable d'abus de confiance, c'est ne pas reconnaître, semble-t-il, le pouvoir que le Gouvernement avait, en tout temps, d'approuver par un décret cette façon de procéder, si toutefois il y avait lieu de l'approuver. Le Gouvernement, s'il jugeait à propos de suivre une telle ligne de conduite, aurait dû procéder de cette façon. Il ne l'a pas fait.

Il y a, en outre, dans cette affaire, un élément qu'on ne trouve pas dans les autres causes qui ont déterminé le Gouvernement à intenter des poursuites, c'est-à-dire la tenue de livres en double. Pourquoi une telle pratique? Quelqu'un voulait-il s'exercer aux écritures? Était-ce plus commode? Non. Aucun député n'ignore pourquoi on tient des livres en double.

Une voix: Pourquoi?

M. Drew: Je ne m'attendais pas qu'un seul député pose la question. Le député n'a sans doute pas lu le rapport. Autrement, il saurait que les secondes inscriptions faisaient abstraction des données qui démontrent clairement l'existence d'une entente destinée à restreindre le commerce. Le dossier est clair.

J'attends encore les éclaircissements du ministre de la Justice relativement à l'article du Code criminel qui prévoit une peine allant jusqu'à sept ans d'emprisonnement pour quiconque établit une série falsifiée des écritures d'une société. A moins que cet aspect du rapport ne soit l'œuvre de l'imagination de M. McGregor et manque de fondement, il y a certes lieu d'en faire l'examen, puisqu'il n'existe à ce sujet aucune prescription. On pourrait le faire à n'importe quel moment. C'est une question qu'on pourrait fort bien étudier, si le rapport intéresse vraiment le Gouvernement. Il a fait assez confiance à M. McGregor pour donner suite au moins à deux autres de ses rapports. Il paraît fort étrange et illogique qu'on ne fasse aucun cas des constatations en cause et que, par ailleurs, on intente une action fondée sur les constatations du même homme. Les votes enregistrés sur le projet d'amendement et le sous-amendement s'appliqueront à cette question, traitée dans la motion.

Le quatrième alinéa précise que le Gouvernement a négligé de prendre des mesures suffisantes pour protéger les libertés civiles et, en même temps, enrayer l'espionnage et d'autres mouvements nuisibles. Je m'abstiendrai de traiter la question des libertés civiles parce qu'on a inscrit au *Feuilleton* une motion qui sera examinée à son heure, je l'espère, et qui détermine en termes explicites la portée d'une mesure propre à assurer les libertés civiles au pays. Je signale cependant qu'on n'a encore pris aucune disposition, ni arrêté aucune méthode permettant d'intenter effectivement des poursuites contre ceux qui conspirent ou exercent telle autre activité en vue de renverser notre régime démocratique libre. Je n'ai jamais préconisé, je le rappelle, une disposition du Code criminel visant le communisme ou d'autres menées subversives analogues, par l'emploi du simple mot "communiste", parce que le seul terme n'est pas suffisant. Il faut d'abord définir l'expression "communiste", qui est employée depuis des siècles. Ce n'est pas Lénine qui l'a inventée. Plusieurs députés savent sans doute que le *Cornwall Law Rhymer*, publié en Grande-Bretagne il y a près de 120 ans, renferme la définition suivante du terme "communiste":

Qu'est-ce qu'un communiste? Quelqu'un qui désire diviser également des gains inégaux. Fainéant ou loupeur, ou les deux à la fois, il échangerait volontiers son penny contre votre shilling.

Bien entendu, cette définition se fonde sur l'idée qu'on se faisait autrefois du communisme. Pour nous, les communistes sont des hommes et des femmes qui s'identifient avec une forme de tyrannie universelle, qu'ils cherchent à implanter de force au Canada aussi bien qu'ailleurs. En acceptant la modification qui étend la portée de l'amendement initial, je tiens à souligner que nous nous opposons également à tout groupement, quel que soit son nom, qui cherche à saper et à détruire les fondements de notre régime démocratique libre. Cette observation vaut d'autant plus qu'apparaissent de nouveau, comme avant la guerre, de nombreuses associations à tendances occultes, comme ces ligues de la paix et autres groupements, qui sont véritablement des organisations communistes ayant pour objet de saper le caractère de la population, au Canada et dans d'autres pays.

Il y a un an environ, j'ai préconisé à la Chambre une modification au Code criminel. Il s'agissait de déclarer coupable d'un délit et passible d'une peine, imposée par la voie ordinaire de nos tribunaux, quiconque se livre, individuellement ou autrement, à quelque activité susceptible de détruire notre régime. Comme s'en souviennent les députés présents à la Chambre le printemps dernier, le Gouvernement nous a alors informés que la question était à l'étude. Il ne nous en a plus reparlé. Or la présente motion signale combien nous regrettons que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures visant les cas qui ne peuvent être réglés efficacement tant qu'on n'aura pas modifié le Code criminel.

Je l'ai rappelé, l'article 98 du Code criminel, aboli il y a quelques années, ne désignait pas par leurs noms les groupements communistes ou autres. Il s'agissait d'actes de nature à renverser l'État par le recours à la force. A la Chambre et ailleurs, j'ai conseillé de remplacer l'article 98 du Code criminel par une disposition rédigée de manière à tenir compte des objections soulevées contre le texte de l'article 98. Toutefois, elle devrait déclarer, en termes parfaitement intelligibles et entièrement conformes à nos principes fondamentaux de liberté, que quiconque cherche à anéantir notre régime ne pourra poursuivre impunément au pays son œuvre de trahison.

Je suis convaincu que rien ne se fera tant que les députés n'auront pas exprimé leurs vues. Le projet de motion leur permet de faire savoir qu'à leur avis, il faudrait prendre des mesures pour lutter contre les menées subversives de ce genre, peu importe le nom qu'elles se donnent.

Je passe maintenant au premier alinéa de la proposition d'amendement,—la proposition de sous-amendement ne le modifie en rien,—qui est ainsi conçu:

(1) négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens: et

Le ministre de l'Agriculture a lui aussi formulé certaines déclarations à ce sujet. La Chambre se rappelle que le ministre nous a dit et répété qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter au sujet des exportations. Selon lui, elles se résumaient à trois mots. Il suffisait d'ajouter quelques millions de livres et il ne resterait rien. Voyons maintenant la phrase que je tire de la page 592 du hansard:

Et tous ces excédents: un peu de fromage, un peu de beurre et du miel.

Au dire du ministre de l'Agriculture, voilà nos excédents: un peu de fromage, un peu de beurre et du miel. Voilà les excédents qui inquiétaient tant le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) il y a seulement deux jours. Son collègue de l'Agriculture ne l'a pas convaincu; il semble avoir d'autres conceptions de l'importance de ces excédents. Il ne semble pas persuadé qu'il n'y a qu'un petit peu de fromage, un petit peu de beurre et du miel. Ah non, c'est tout autre chose! Il veut qu'on prenne des mesures positives à cet égard.

Comme elle est merveilleuse, monsieur l'Orateur, la foi qu'ont les ministres en leur omniscience. Quelle merveille de noter la confiance mutuelle qu'ils se manifestent, la modestie avec laquelle ils décrivent leurs immenses talents. Le 9 mai de l'an dernier le premier ministre (M. St-Laurent) disait de ses collègues, avec modestie:

Demandez-vous seulement combien d'hommes d'un tel calibre peuvent produire tous les autres partis politiques réunis.

Regardez-les seulement!

Le très hon. M. Howe: C'est ce qu'a fait la population il y a quelques mois.

M. Drew: J'aurai quelque chose à dire là-dessus tout à l'heure. Il y a le ministre d'un peu de fromage, d'un peu de beurre et d'une certaine quantité de miel, puis, d'autre part, le ministre des Pêcheries dont les idées semblent tout autres. C'est merveille de voir cette suffisance.

Une voix: Et vous vous y entendez!

M. Drew: Que l'honorable député qui vient de dire cela lise donc ce que publiait il y a deux jours l'Association libérale du Canada. On y voit combien de temps a duré ce débat. On y trouve quelque chose de bien caractéristique de la propagande,—je n'emploierai pas le mot auquel je songeais,—qui est déjà entre les mains de ceux auxquels on la distribue même au cours de la discussion. Elle est intitulée "L'A.B.C. du discours prononcé par M. St-Laurent à la Chambre des communes le 20 février 1950", et se rattache effectivement à l'objet du présent débat.

M. Stewart (Yorkton): Déposez le document.

M. Drew: Non, non; on dépose assez de choses inutiles à la Chambre sans y ajouter ce document. Cependant, il y est question de plusieurs choses. Voici un des titres: "Analyse d'arguments absurdes invoqués avant les élections sur les questions de dévaluation et de convertibilité." Je cite un extrait de cette brochure:

M. St-Laurent a fait remarquer que la dévaluation était préconisée à un moment où le chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni déclarait qu'on ne dévaluerait pas la livre sterling.

Et il a continué d'expliquer, bien entendu, que la situation était alors très différente. Je ne savais pas que nous étions compris dans la zone du sterling. Je pensais que notre pays était rattaché à la zone du dollar. J'ignorais que le chancelier de l'Échiquier arrêtait notre ligne de conduite. Cette déclaration veut simplement dire que ce n'est pas le ministre des Finances qui a dévalué le dollar, mais que c'est la livre qui a dévalué le ministre des Finances. Tel est le sens de la déclaration: parce qu'on avait dévalué la livre, nous devions oublier que notre pays était rattaché au dollar et recourir à la dévaluation. Si la dévaluation était une mesure judicieuse en septembre, elle l'était encore davantage à l'époque où elle nous aurait procuré de réels avantages sur les marchés mondiaux.

Puis, voici un autre passage de cette intéressante brochure:

Il faut se servir avec circonspection des mots "vérité, assurance et confiance".

M. Ross (Souris): Quel ministre a publié ces paroles?

M. Drew: Ce n'est pas un ministre; il s'agit d'une rubrique figurant dans une publication libérale. On se rappellera qu'à cette occasion, qui semble si lointaine, le ministre, après avoir prononcé son discours dans l'après-midi, manifestement réconforté à la suite de son dîner, avait dit qu'il aimerait donner quelques citations à la Chambre. Il a mentionné certaines déclarations que j'avais formulées en dehors de cette enceinte, à Québec en particulier où j'avais dit, comme il l'a cité:

La vérité est le principe fondamental de ce régime. En définitive c'est le peuple qui décidera, et il se tournera immanquablement vers le parti en qui il a confiance et sur lequel il compte.

Voici les paroles attribuées au premier ministre, et il reconnaîtra qu'elles sont fidèles au hansard:

C'est ce qu'il a fait; et c'est sans doute l'impression ainsi créée chez l'honorable député qui l'a porté à faire cette affirmation.

Ce qui intéresse les députés, monsieur l'Orateur, ce n'est pas de reprendre cette

lutte électorale, mais les principes en honneur dans notre régime démocratique et qui ont été énoncés en cette enceinte...

Une voix: Sans intérêt.

M. Drew: Le député dit "sans intérêt". Il est temps que les députés s'intéressent aux principes de la démocratie. C'est précisément l'objet de la motion à l'étude. C'est peut-être beaucoup espérer, mais, je le répète, il y a longtemps que la population n'aurait pas aperçu un signe aussi encourageant, si les députés libéraux, comme preuve de leur foi en ces principes fondamentaux de la démocratie, appuyaient la motion à l'étude.

Le degré de suffisance qui se manifeste est vraiment touchant. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, qu'au cours du débat hier soir, on a dit d'une déclaration qu'elle avait été très agréable. En vérité, certaines choses deviennent très agréables au Gouvernement. Par exemple, j'ai lu dans les journaux d'hier que le premier ministre doit participer à un débat qui aura lieu le 27 mars à Hart House. Je crois que l'idée est excellente, car ces sociétés de débats de nos universités sont des groupes magnifiques, mais écoutons le sujet du débat auquel il prendra part:

Nul parti national ne saurait remplacer efficacement le parti libéral.

Des voix: Très bien.

L'hon. M. Garson: Pourquoi soulever cette question?

M. Drew: "Après nous le déluge". On se rappelle sans doute,—du moins je l'espère,—ce qui est arrivé à celui qui a prononcé ces mots. Voyez donc comment on applaudit l'affirmation insensée selon laquelle il n'y a qu'un seul parti au Canada; que nous en sommes arrivés au gouvernement à parti unique. Si la Chambre accepte cette affirmation, monsieur l'Orateur, l'absurde cacophonie de ce battement de pupitres pourrait bien être le râle de mort du Parlement libre. Riez et déversez votre propagande; riez et annoncez à la population par la voix des services d'information de l'État les merveilles du gouvernement actuel. Annoncez à la population, aux frais de l'État, que nul parti national ne saurait remplacer efficacement le parti libéral.

Si quelque chose peut porter ceux qui ont foi au principe de la responsabilité parlementaire et de l'équilibre dans l'autorité au pays à appuyer notre amendement, c'est la déclaration arrogante que doit commenter et appuyer le premier ministre.

M. Brown (Essex-Ouest). Surveillez votre tension artérielle!

M. Drew: Je pensais bien que personne, pas même le plus fieffé crétin, ne croirait que j'appuie une telle proposition. Toutefois, il y a autre chose derrière cette satisfaction personnelle...

M. Brown (Essex-Ouest): Vous ne pouvez avoir plus raison!

M. Drew: ...et ce chahut si fréquent qui ressemble au bruit d'un troupeau de phoques dressés. On se souvient des applaudissements qui ponctuaient chacun des passages répétés sans fin dans le discours du ministre de l'Agriculture. Avec plus de vigueur que de preuves, il a nié avoir jamais soutenu que rien ne menaçait le commerce. Je cite quelques-unes de ses déclarations, notamment celle du 12 mai:

Nous pourrions vendre beaucoup plus encore de la plupart des denrées agricoles si nous en avions un excédent.

Des voix: Très bien!

M. Drew: Personne ne semble savoir à quoi s'en tenir. Qu'on étudie la situation et qu'on s'entende avec le ministre des Pêcheries.

L'hon. M. Rowe: Très bien! De toute évidence, il est le seul à en avoir entendu parler.

M. Drew: Le ministre a sur la plupart de ceux qui, en face, applaudissent, l'avantage de savoir et de reconnaître franchement qu'il a réfléchi. Ce semble exceptionnel sur les banquettes ministérielles. Cette déclaration lui mérite des félicitations, compte tenu de ses affirmations antérieures. Sur le chemin du retour, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) a réfléchi. Aujourd'hui...

L'hon. M. Garson: C'est une excellente idée; je conseille au député d'en faire autant.

M. Drew: Oui, il est bon parfois de réfléchir, n'est-ce-pas? Si le ministre de la Justice avait réfléchi, comme il me conseille de le faire, il n'aurait pas été en butte à tant de difficultés. Il n'y reviendra plus, j'en suis sûr. Dorénavant, il y pensera deux fois avant de supprimer un rapport.

L'hon. M. Rowe: Il lui faudra trente jours au lieu de quinze.

M. Drew: Voyons ce que disait le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à propos des excédents. Le 18 mai, il déclarait:

"Je tiens à revenir sur ce que j'ai dit maintes fois récemment au sujet de l'affirmation insensée de l'opposition portant que nous sommes en voie de perdre nos marchés, a déclaré M. Gardiner. Aucun de nos principaux produits agricoles n'est excédentaire. Nous exportons toutes les denrées que nous avons à exporter. Comme nous ne pourrions exporter plus, c'est insensé de dire que nous perdons nos marchés."

Ainsi ne cessent-ils de redire qu'ils ne perdent aucun contrat anglais ni aucun mar-

ché. Or, nous savons maintenant de la bouche même du ministre de l'Agriculture, à la Chambre d'abord, puis d'après un discours qu'il a prononcé ailleurs, que la perte du marché anglais est très grave. Et pourtant, nous avons un petit peu de fromage, un petit peu de beurre et un peu de miel! Voilà tout.

M. Knowles: Et un petit peu de bouillie pour les chats!

M. Drew: Voyons maintenant ce que dit à ce propos le ministre des Pêcheries (M. Mayhew). Celui-ci revient d'un voyage à Colombo. La franchise de son discours d'avant-hier nous donne une idée des bienfaits des voyages. Mais, sur le chemin du retour et une fois rendu au pays, le ministre des Pêcheries a réfléchi, puis il a préparé un discours qu'il a lu à la Chambre. C'est un privilège qu'on accorde aux ministres mais à nul autre député évidemment. (*Exclamations*) Le discours a été publié avec un seul petit changement: on a ajouté une virgule au milieu d'un phrase, mais le résultat est resté le même.

Il serait intéressant de relire soigneusement ce qu'il a dit, selon la phrase modifiée. Le ministre a prononcé cette phrase après avoir exposé les difficultés qui surgissent dans le domaine du commerce extérieur. Je cite un passage de la page 710 des *Débats*:

> Les sociétés par actions ayant été formées à l'origine pour s'occuper du commerce extérieur, alors qu'il n'existait aucun mode de financement international, il conviendrait peut-être d'étendre la portée du principe en cause. Au lieu de nous en tenir à des sociétés individuelles, nous pourrions créer un lien d'interdépendance entre les sociétés. Nous pourrions établir, ainsi, une société nationale d'exportation et d'importation qui s'occuperait, en premier lieu, des pays qui achètent actuellement peu de nos produits. Ce serait peut-être plus facile au Canada que dans n'importe quel autre pays puisqu'une grande partie de notre commerce se trouve concentré aux mains d'un petit nombre d'entreprises. D'autre part, l'État prendra peut-être possession bientôt d'une grande partie de nos excédents de produits primaires.
>
> Il semble donc possible de mettre au point au Canada une formule d'entente entre les groupes très considérables de fabricants et les grossistes.

C'est ici qu'est intervenue la modification.

> ...Le Gouvernement fournirait les services administratifs et les fonds nécessaires, en vue d'effectuer des transactions bilatérales et d'obvier au manque de moyens qui paralyse toute société livrée à ses seules ressources. L'organisme créé à cette fin pourrait faire l'échange de colis de marchandises diverses du Canada contre des importations diverses de pays liés au dollar et lesdites marchandises pourraient comprendre évidemment des biens de production ainsi que des vivres et des matières premières.
>
> C'est un instrument que l'on pourrait mettre à l'essai dans la mesure où il constitue un nouveau moyen de résoudre les problèmes qui naissent des excédents et du chômage.

Ces derniers mots sont très justes, "problèmes qui naissent des excédents et du chômage". Le ministre des Pêcheries n'entretient aucun doute au sujet de la situation. Ce n'est pas pour lui simple affaire d'un peu de beurre, de miel, et de fromage.

Une voix: Et d'un peu de...

M. Drew: Oh non! n'en mettez pas davantage. Juste un peu de beurre et de miel! Voilà tout!

Cependant le ministre des Pêcheries, qui a réfléchi, affirme:

> L'État prendra peut-être possession bientôt d'une grande partie de nos excédents de produits primaires.

Imaginations, sans doute. J'espère qu'avant longtemps le ministre de l'Agriculture mettra les choses au point. A mon sens, cependant, le ministre des Pêcheries, homme d'affaires averti qui sait par expérience que le commerçant doit nécessairement faire face aux réalités, ne démordra pas et maintiendra qu'il existe tout de même un excédent, et que cet excédent est une cause de chômage, peu importe le dire d'autrui.

Une voix: Quarante minutes!

Une voix: Poursuivez.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Drew: Il est hors de doute, monsieur l'Orateur, que le ministre des Pêcheries estime la situation si grave qu'il est prêt à tout tenter pour y trouver un remède. Tout le monde reconnaît, j'en suis sûr, que le ministre était sincère lorsqu'il a rédigé cette étrange proposition. Mais il est difficile d'être entièrement de l'avis du ministre des Pêcheries, lorsqu'il apporte comme l'une des raisons d'être de cette société d'envergure nationale que "notre commerce se trouve concentré aux mains d'un petit nombre d'entreprises".

Sait-il que l'Association des exportateurs canadiens, qui est loin de grouper tous les exportateurs, compte plus de sept cents membres? Il ne s'agit pas seulement de quelques sociétés; et ces sept cents membres de l'Association des exportateurs canadiens partagent son inquiétude au sujet des marchés d'exportation. Ils ont prévenu le Gouvernement, non pas au cours des derniers mois seulement, mais depuis longtemps, des dangers qu'il y a de ne pas tenir compte des événements.

Puis, au sujet de cette brochure qu'ont reçue, j'en suis sûr, tous les députés libéraux, "l'A.B.C. du discours de M. St-Laurent", on y trouve évidemment ceci: il n'y a pas lieu de s'en inquiéter.

"Ne laissons pas nos craintes nous faire du tort." C'est merveilleux! L'autruche applique le même principe lorsqu'elle s'enfonce la tête dans le sable. En somme, ne laissons

pas la crainte qui détruit nous faire du tort, mais en même temps ne négligeons pas d'agir en nous enfonçant la tête dans le sable et en ne voyant pas que le chômage est devenu une réalité chez nous. Le chômage est bien réel. Il ne suffit pas de dire que c'est un état de choses saisonnier, dû aux conditions climatiques un peu extraordinaires dans certaines régions du pays.

La statistique publiée sur le chômage,—le dernier chiffre officiel était de 384,000 chômeurs,—ne donne pas une idée précise de l'étendue du chômage dans le pays. Ce chiffre, en effet, est celui des demandes déposées dans les bureaux du service national de placement. Aucun député, un peu au courant des demandes qu'on dépose à ces bureaux, n'ignore qu'il y a d'autres chômeurs, dans plusieurs petits centres éloignés des bureaux, qui ne déposent aucune demande. Plusieurs jeunes agriculteurs et d'autres qui n'ont fait aucune demande, sont en quête de travail. Ces personnes ne sont pas comprises parmi les 384,000 chômeurs, chiffre, qui se fonde, je le répète, uniquement sur les demandes déposées aux bureaux du service national de placement.

Aucun Canadien digne de ce nom ne voudra tenir des propos de nature à nuire au progrès du pays; aucun Canadien sain d'esprit, toutefois, ne fermera les yeux sur la réalité, aucun Canadien honnête ne fermera les yeux sur la grande misère que ces chiffres révèlent. Les chiffres ne doivent pas comprendre uniquement ceux qui bénéficient de l'assurance-chômage, quoi que nous pensions de ce régime. Une foule de gens ne sont pas assurés et plusieurs autres ont retiré toutes les prestations auxquelles ils avaient droit. Cette nuit même, dans diverses régions du pays, des hommes vont coucher dans des wagons de chemin de fer, dans des gares, dans des refuges, et les membres du Parlement ont le devoir de reconnaître l'élément humain du problème et d'aviser aux moyens de le résoudre. Je crois que les honorables députés pourraient consacrer un peu d'attention à la chose. J'espère qu'ils s'en occuperont beaucoup plus.

M. Lesage: Nous le faisons, mais nous ne le crions pas sur les toits.

M. Drew: Vous ne le criez pas sur les toits, vous vous contentez de faire de la réclame au lieu de venir en aide aux chômeurs.

M. Lesage: L'honorable député est...

Des voix: Asseyez-vous.

Des voix: Couac, couac!

M. Pouliot: Couac, couac!

[M. Drew.]

M. Drew: Cela me rappelle la vieille chanson: "Un couac couac ici et un couac couac là, ici un couac, là un couac, partout un couac couac", car il semble bien que le cri vient de divers points de la Chambre. Personne ne veut que le parti pris lui fasse oublier les réalités de la crise qui sévit. Le Gouvernement a exposé très clairement ce qu'il se proposait de faire advenant une crise de ce genre. Il suffit de consulter, à la bibliothèque, les livres verts, qui perdent de leur fraîcheur avec le temps, pour constater ce que proposait le Gouvernement en 1945.

Il ne s'agit pas de mettre en œuvre un programme qui grèverait le trésor public. Ceux qui nous conseillent de dépenser prudemment sont sages. Ils sont sages de signaler au Gouvernement de dépenser avec moins de prodigalité. Il y a moyen de donner suite à ces projets sans puiser à même le revenu courant de l'État. Les députés sont tous au courant de différentes entreprises qu'on pourrait réaliser afin de créer immédiatement du travail et accroître les perspectives d'emploi pour l'avenir.

D'une extrémité à l'autre du pays on pourrait mettre en œuvre des entreprises d'énergie électrique, d'importants travaux de drainage et d'assainissement, ainsi que de vastes programmes d'irrigation. Tous ces travaux pourraient être exécutés économiquement et sans grever le revenu annuel de l'État. Je ne propose pas qu'on ait recours à la magie. C'est là l'un des quelques points sur lesquels je ne partage pas l'avis de nos amis créditistes. Je ne crois pas que la réalisation de ces projets nécessite le recours à des principes autres que ceux que nous avons appliqués jusqu'ici. Les nombreuses commissions hydroélectriques au pays démontrent bien ce qu'on peut réaliser au prix coûtant, grâce aux placements publics sous forme d'obligations émises par des organismes créés par les divers gouvernements.

Un gouvernement conservateur de l'Ontario a établi une entreprise publique d'énergie hydroélectrique qui est la plus importante de ce genre au pays et peut-être même dans le monde entier. Nous croyons à l'étatisation. Qui a constitué le National-Canadien? Pas les libéraux. Et la Société Radio-Canada est-elle leur œuvre? Pas du tout.

Une voix: Certes non.

M. Drew: En effet. Ils préconisent les monopoles particuliers.

Des voix: Très bien.

M. Drew: L'attitude que j'expose est parfaitement conforme aux longs antécédents de mon parti. Elle vaut dans le cas des industries non concurrentes qui ne bénéficient pas du fonctionnement normal du principe de l'initiative personnelle appliqué à un travail

particulier. Je ne songe pas à ceux qui exécutent la tâche mais à l'ensemble de l'entreprise.

Comme le principe peut s'appliquer à un domaine plus étendu, il est possible de mettre ces projets en œuvre. Au pays, l'endroit le plus propice à leur réalisation satisfaisante est sans doute la nouvelle province, Terre-Neuve, si riche en ressources hydrauliques et autres. Voilà certains projets à exécuter. Il y a beaucoup à entreprendre en vue de parer aux circonstances présentes et d'assurer l'avenir.

Le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) a dit deux choses fort justes et raisonnables. La première, c'est qu'il existe un problème excédent-chômage. C'est un bon résumé en trois mots. Il a ajouté que le Gouvernement posséderait bientôt une forte proportion des excédents. Il a cherché une solution à ces difficultés, mais malheureusement celle qu'il envisage ne saurait être acceptée par les honorables députés. Il proposait un organisme national dirigé et financé par le Gouvernement. Ce sont ses propres paroles. Ce passage n'a pas été modifié.

L'hon. M. Mayhew: Pardon, ce n'est pas ce que j'ai dit et me suis efforcé d'apporter la rectification nécessaire. J'ai simplement proposé le groupement en société de ceux qui s'intéressent aux exportations. Le rôle du Gouvernement se limiterait à aider autant que possible la société au moyen de ses commissaires de commerce à l'étranger.

M. Drew: Ce n'est pas ce que le ministre a dit. Cela ne veut pas dire que le ministre n'a pas écrit lui-même ce discours, n'est-ce-pas? J'espère qu'il en avait rédigé lui-même le texte.

L'hon. M. Mayhew: Ce sont mes propres idées et mon propre texte du commencement à la fin. Je ne rétracte rien mais j'ai fait une erreur en lisant. Cette erreur s'est glissée dans la transcription de mes notes par mon secrétaire.

M. Drew: L'erreur a été corrigée depuis.

L'hon. M. Mayhew: En effet.

M. Drew: Je donne lecture du passage:

Le Gouvernement fournirait les services administratifs et les fonds nécessaires, en vue d'effectuer des transactions bilatérales et d'obvier au manque de moyens qui paralyse toute société livrée à ses seules ressources.

N'est-ce pas clair?

L'hon. M. Mayhew: Ce n'est pas exact. La société, composée d'hommes d'affaires, fournirait l'administration et les fonds.

Une voix: Quarante minutes!

L'hon. M. Rowe: Vous ne voulez pas entendre le reste. Vous feriez mieux d'avoir une autre réunion du cabinet.

M. Drew: Permettez-moi de lire ce qu'a dit, hier, le ministre.

Une voix: C'est l'heure!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je ne me formalise pas de ces interruptions vu qu'elles dénotent simplement le peu de sens des réalités que possèdent certains députés quand nous traitons un sujet aussi important. Hier, le ministre a dit:

La correction que je veux faire se trouve au troisième paragraphe; le texte est ainsi conçu:

"....une entente entre les groupes très considérables de fabricants, les grossistes et le Gouvernement en vue de...

Puis, le ministre a ajouté:

Il devrait y avoir un point après le mot "grossistes". Le reste de la phrase se lirait alors comme il suit:

"Le Gouvernement, par l'entremise du corps des attachés commerciaux, pourrait rendre d'utiles services."

Voilà la modification. Le ministre n'a pas changé d'un mot sa déclaration:

...le Gouvernement fournirait les services administratifs et les fonds nécessaires en vue d'effectuer des transactions bilatérales et d'obvier au manque de moyens qui paralysent toute société livrée à ses seules ressources.

Il n'a pas changé un mot. Voilà ce qu'il a dit et voilà ce qu'il continue de dire même après sa modification d'hier. C'est parfaitement clair. Le ministre n'a aucune raison de se déjuger. J'ai félicité le ministre d'avoir réfléchi à la question et d'avoir eu à cet égard une pensée originale. Rien, à coup sûr ne nous empêche de considérer sa modification d'hier. J'espère que nous n'aurons pas une modification par jour. La déclaration qu'il formulait hier est parfaitement claire. Le Gouvernement continue à diriger et à financer, et les industriels et les sociétés continuent à entrer en ligne de compte. De toute évidence, le ministre ne voulait pas d'une Amtorg russe.

L'hon. M. Mayhew: D'une quoi?

M. Drew: Amtorg. Vous n'en avez jamais entendu parler? C'est l'organisme du gouvernement communiste, chargé du commerce extérieur. C'est leur corporation commerciale. J'avais cru que le ministre connaissait sans doute Amtorg et qu'il voulait éviter l'analogie. Au lieu de l'Amtorg, qui réunit des entreprises nationalisées, il préconise un organisme dirigé et financé par le Gouvernement, organisme qui pourra se charger de l'écoulement des produits industriels. Ce n'est pas, je le reconnais, la même chose que l'Amtorg.

L'hon. M. Mayhew: Je ne veux rien de tel.

M. Drew: Voilà bien ce que j'ai dit.

L'hon. M. Mayhew: Je veux que les hommes d'affaires du Canada sachent qu'ils sont comptables de la vente de leurs produits. Qu'ils sachent qu'ils peuvent à eux seuls fonder une société nationale d'importation et d'exportation et lui fournir des fonds et des administrateurs. Le Gouvernement ferait sa part en facilitant leurs opérations commerciales grâce à son équipe de commissaires du commerce.

M. Drew: Ce n'est pas ce que le ministre a déclaré hier ou avant-hier.

Le très hon. M. St-Laurent: Oh oui! Lisez avec soin et vous le constaterez. A la page 710 du hansard, supprimez les mots "et le Gouvernement" que le ministre propose de rayer de cette phrase, puis, après les mots "société livrée à ses seules ressources", ajoutez les mots que le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) a prononcés hier. Vous aurez alors la déclaration qu'il entendait formuler.

M. Drew: Tout ce que je puis dire au premier ministre (M. St-Laurent) c'est que si telle est la situation, si cette société nationale n'est qu'une compagnie que les sociétés commerciales ordinaires du pays constitueront, il est très difficile de comprendre la proposition du ministre des Pêcheries. Il existe en effet une commission des importations et des exportations entre les pays du dollar et ceux de la livre, commission qui collabore avec le gouvernement et dont l'objet est précisément celui que vise le ministre, si toutefois c'est bien cet objet qu'il nous a exposé. On ne peut l'interpréter autrement.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne traite pas le fond de la question. Je signale seulement que le ministre a dit exactement la même chose aujourd'hui qu'hier.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'accepte les précisions sur l'objet qu'on a en vue et nous en resterons là. Je me reporte, néanmoins, à des propos qui n'ont été modifiés d'aucune façon. Comme on le voit à la page 711 du compte rendu, le ministre a déclaré:

> C'est un instrument que l'on pourrait mettre à l'essai dans la mesure où il constitue un nouveau moyen de résoudre les problèmes qui naissent des excédents et du chômage.

Il se reporte ensuite à une déclaration antérieure:

> ...l'État prendra peut-être possession bientôt d'une grande partie de nos excédents de produits primaires.

Il cherche à se débarrasser de ces excédents. Comment les sociétés privées se tireront-elles d'affaire? La modification que le ministre a apportée à ses observations a été provoquée par des réflexions ou des délibérations subséquentes, parce que sa nouvelle proposition ne veut rien dire en regard de sa propre déclaration d'après laquelle il s'appliquerait à chercher une solution au problème qui se pose du fait que l'État doit prendre possession de ces excédents et qu'il veut s'en débarrasser. Les commerçants particuliers n'auront pas à se débarrasser des surplus de l'État. C'est clair. Ce qu'on propose réellement, c'est l'adoption d'une formule permettant au pays de créer un organisme commercial chargé de résoudre ces divers problèmes.

Ce qui rend l'étude de ces questions si difficile, c'est que le ministre nous dit que l'idée vient de lui. Il ajoute qu'elle peut être une surprise pour les autres. C'est sans doute une surprise.

L'hon. M. Rowe: Il est évident qu'aucun autre n'en veut.

M. Drew: Le ministre a poursuivi:

> Cette dernière opinion m'est personnelle, elle est le fruit de mes réflexions pendant mon séjour là-bas et depuis mon retour. Il nous faut trouver une solution à ce problème. Si quelqu'un a une meilleure formule à proposer, qu'il nous le dise. Je dois dire à la Chambre qu'en offrant cette proposition, je ne parle pas au nom du Gouvernement, pour qui, j'imagine, la formule est nouvelle.

L'hon. M. Mayhew: Le chef de l'opposition n'a certainement pas formulé de propositions utiles et pourtant, il parle depuis près de deux heures.

M. Drew: Je regrette que le ministre ne consacre pas à la question débattue ici le soin qu'il a mis à préparer ce discours. Il sait pertinemment que plusieurs propositions ont été présentées. L'une tendait à débarrasser le pays de la camisole de force du contrôle des changes et à revenir au commerce international libre. La proposition était catégorique. Une autre proposition pratique et très originale priait le Gouvernement de convoquer au plus tôt une conférence des nations du Commonwealth afin d'augmenter le commerce au sein du Commonwealth et dans le monde.

L'hon. M. Mayhew: Pourtant, lorsque je propose de laisser aux hommes d'affaires qui croient en la libre entreprise le soin de régler eux-mêmes leurs affaires, vous vous y opposez. Vous voulez confier de nouveau ce soin au Gouvernement.

M. Drew: Voilà comment, par du tortillage et des arguties on rend difficile l'étude sérieuse de n'importe quelle question en cette enceinte (*Exclamations*). J'ai bien dit que ce sont là de ce tortillage, de ces arguties qui rendent difficle l'étude sérieuse de cette question ou de n'importe quelle autre en cette enceinte. Le ministre sait parfaitement que je n'ai présenté aucune proposition de ce genre, ni aujourd'hui ni jamais. Je le répète,

si le ministre a, de fait, formulé la déclaration qu'il prétend avoir faite, à quoi sert la commission d'importation-exportation dollar canadien-livre, constituée avec l'approbation pleine et entière du Gouvernement? Voilà ce que la commission est censée faire sous la direction des hommes d'affaires réputés les meilleurs du pays. Cette déclaration était dénuée de sens si elle ne signifiait pas ce qu'elle signifiait au début, si ce n'était pas là une méthode de faire face au péril du chômage et de se débarrasser des excédents dont disposait le gouvernement. Ce n'était pas là, il est vrai, la proposition d'un amateur, mais cela ressemblait tout de même, assez bizarrement à la méthode utilisée en Allemagne avant la dernière guerre par Schacht, qui prévoyait le maintien du commerce par les sociétés elles-mêmes mais en le plaçant sous la direction d'une société importation-exportation financée et dirigée par le gouvernement lui-même.

Encourageons le commerce de toutes façons, fournissons toutes les facilités pour faire des affaires. Mais en même temps donnons donc à nos gens l'occasion de commercer, débarrassons-nous de ce qui rend si difficile, pour nos hommes d'affaires, les ventes à l'étranger. Durant la guerre et aussitôt après, le monde avait un si grand besoin de notre production que les ventes s'effectuaient sans aucun effort. Maintenant nos hommes d'affaires doivent se démener pour vendre. C'est précisément ce que nous devrions faire. C'est à cette fin qu'on a créé l'organisme livre-dollar et c'est ce qu'il pourra faire si on lui en fournit l'occasion en supprimant les entraves que constitue le contrôle des changes et en rétablissant la liberté du commerce international dans la plus grande mesure possible.

Passons maintenant à une autre question fort importante. Le ministre dit: "C'est mon opinion personnelle". La motion à l'étude vise, entre autres choses, à établir chez nous le régime parlementaire reconnu; or d'après ce régime, un ministre ne peut dire à la Chambre: "Je ne suis qu'un humble membre de la Chambre des communes. Ne me considérez pas comme le ministre des Pêcheries. Ne m'attribuez pas la moindre responsabilité ministérielle. L'opinion que j'exprime ne vaut peut-être pas grand chose, mais c'est la mienne." Un ministre ne peut agir de la sorte. Il y a des principes en jeu, et on devrait les remettre en vigueur pour de multiples raisons et non pas en faire une simple formalité. Ces raisons sont énoncées bien clairement aux pages 206 et 207 de l'ouvrage de Dawson intitulé, *The Government of Canada*, qui fait autorité en la matière. A la page 206 je lis ce qui suit:

> Les membres du cabinet sont comptables les uns aux autres, et surtout au premier ministre.

Viennent ensuite certaines observations sur ce point. Je poursuis la citation:

> Il s'ensuit que tous les membres d'un cabinet doivent tenir compte des vues exprimées par les autres, lorsqu'ils formulent une déclaration importante ou prennent une décision qui est censée énoncer le programme ministériel. En pratique, cette méthode suppose des consultations et des discussions préalables avec le cabinet ou, du moins, avec le premier ministre.

La brochure mentionne ensuite, pour illustrer le point, certains extraits d'une lettre de sir Wilfrid Laurier. Je passe à cette autre déclaration:

> Le cabinet est, avant tout, comptable à la Chambre des communes, non pas individuellement, mais collectivement. C'est cette responsabilité qui a assuré la maîtrise du pouvoir exécutif, au Canada comme en Grande-Bretagne. La plupart des pouvoirs de la couronne sont demeurés intacts ou se sont accrus; mais l'exercice de ces pouvoirs a relevé du cabinet, organisme qui est lui-même assujéti à l'examen minutieux du Parlement. Telle est l'essence de la démocratie parlementaire, car c'est cette pratique qui maintient le régime efficace et constamment soumis au contrôle populaire.

Les raisons de cette situation sont d'une extrême importance. Il y a d'abord ceci: le Gouvernement est responsable, comme groupe, envers la Chambre. Mais il y a plus. Les députés ne devraient pas avoir à se demander s'il s'agit d'une heureuse idée qui est venue à un ministre, alors qu'il effectuait un voyage à Colombo où à quelque endroit moins éloigné. Cela sème l'incertitude et la confusion dans le débat. Les députés ont le droit de savoir si les membres du cabinet parlent en tant que membres du Gouvernement, afin qu'ils puissent juger leurs observations en conséquence. A moins que le ministre parle au nom du Gouvernement, selon le principe ici établi, les députés ne sauront jamais s'ils doivent faire bon marché de ses déclarations ou les débattre. S'ils en font bon marché, ils savent fort bien ce qui peut se produire. Six mois plus tard, le Gouvernement pourra prendre quelque mesure en vertu d'un décret et, si les députés formulent quelque objection, il leur répondra: "Mais cette question a été soulevée à la Chambre et personne ne s'y est alors opposé".

Sous notre régime, les ministres ne peuvent pas lancer pareils ballons d'essai. Les raisons qui interdisent une telle pratique, sous notre régime traditionnel, sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de s'y attarder. En plus des ministres, nous avons maintenant des adjoints parlementaires. Nous ignorons si le même principe vaut dans leur cas. S'il s'applique à eux, on en a fait bon marché, comme en témoignent les déclarations fort intéressantes formulées par

l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin)) et l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Mutch).

Une voix: Et la liberté de parole?

M. Drew: J'entends une voix qui dit: liberté de parole. Ne serait-ce pas merveilleux si les membres du parti libéral pouvaient exercer à la Chambre la liberté de parole au point de dire en cette enceinte ce qu'ils affirment ailleurs? Ne serait-ce pas merveilleux si certains députés qui ont fait partie de ce groupe d'étude où ils ont fait la connaissance de M. Low,—je ne parle pas du chef des créditistes,—se prévalaient du principe de la liberté de parole pour nous confier ici ce qui s'est dit au cours de cette discussion sur les contrats relatifs à la défense nationale? Voilà une liberté de parole qui servirait bien les intérêts des membres de cette Chambre et du pays.

Il nous faut certes la liberté de parole, mais dans notre régime parlementaire il est des principes qui rendent possible la discussion ordonnée de nos travaux. En une ou deux circonstances, on a affirmé que les travaux ont été retardés, mais s'il en a été ainsi, c'est en partie à cause de l'incertitude qui régnait au sujet de ce que les ministres avaient dit ou n'avaient pas dit. Les honorables députés se rappellent les applaudissements frénétiques qui ont accueilli la déclaration concernant les avions à réaction. Il se peut que les membres aient été fatigués alors, mais s'ils ne l'étaient pas ils se rappelleront que j'ai dit sans le citer textuellement, que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) au cours de son voyage de plaisir dans l'Ouest canadien avait déclaré que la proportion d'avions à réaction que comportaient nos plans était la plus élevée au monde. Le ministre a contesté cette déclaration et a dit que si on la trouvait dans les journaux, elle était fausse. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, la salve d'applaudissements et les cris qui ont accueilli ces paroles. Je n'ai pas lu la citation alors simplement parce qu'on avait répété cette déclaration si souvent pendant ce voyage de plaisir qu'il était inutile de citer aucun rapport de journal à ce sujet.

Le très hon. M. Howe: Vaut mieux parler en ces termes quand le ministre n'est pas à la Chambre.

M. Drew: Je n'y suis pour rien dans l'absence du ministre et on ne peut aucunement me tenir responsable de la conduite absurde dont nous avons été témoins hier soir quand le ministre a nié une déclaration qu'il savait fort bien avoir été rapportée dans les journaux. Il s'agit d'une dépêche de la Presse canadienne en date du 26 janvier. La citation en cause est tirée du compte rendu que le *Daily Star* de Windsor a publié d'un discours prononcé par le ministre à Calgary, d'après une dépêche de la Presse canadienne:

> Quatre-vingt pour cent des fonds que le gouvernement fédéral affecte à l'achat d'avions servent à l'acquisition d'appareils à réaction...

Les paroles suivantes sont textuelles:

> ..."proportion plus considérable qu'en tout autre pays que nous connaissions"...

Telles sont les paroles du ministre de la Défense nationale.

Le très hon. M. Howe: Proportion plus considérable des dépenses.

M. Drew: Oh, oui. Le ministre m'interrompt en disant qu'il s'agit de la "proportion des dépenses", comme si cette précision restreignait l'affirmation. Mais, monsieur l'Orateur, à moins que les dépenses ne servent à l'acquisition d'avions, la situation est encore pire qu'on l'a encore mentionné ici en ce qui concerne les contrats.

Le très hon. M. Howe: Quel tour de force en fait d'interprétation.

M. Drew: Non, mon interprétation n'est pas détournée. C'est le ministre du Commerce qui détourne le sens.

Le très hon. M. Howe: Très amusant.

M. Drew: Je mentionne ce cas uniquement pour signaler comment on élude les questions tant que les faits n'obligent pas à parler. Le Gouvernement demande ce qu'il peut faire. Tout d'abord, le Gouvernement peut et doit inviter les nations du Commonwealth à une conférence en vue d'étudier les moyens d'ouvrir les pays au commerce et, ensuite, d'examiner minutieusement les possibilités commerciales au sein de la région rattachée au sterling.

Le très hon. M. Howe: Forçons la porte! R. B. Bennett est revenu.

M. Drew: Le ministre du Commerce dit: "R. B. Bennett est revenu". Le ministre ne semble avoir forcé aucune porte. Il a tout simplement cherché à tromper le public quant à ce qui a été véritablement accompli, voilà tout. Les observations formulées ici n'ont rien à voir au forçage de portes. Peu importe l'expression qu'on emploie. Qu'on invite les membres du Commonwealth, à titre de membres libres et égaux d'une grande association mondiale, à participer à des entretiens en vue de régler ce problème d'une extrême importance.

Le très hon. M. Howe: C'est ce qu'on a fait à Colombo, il y a deux mois.

M. Drew: Voyons ce qui se passe. Le Gouvernement prétend qu'il encourage les importations en provenance de l'Angleterre.

Il dit qu'il a collaboré à l'établissement de cette commission en vue de favoriser les échanges commerciaux. A quoi sert un tel geste, si nous ne voyons pas à acheter de l'Angleterre les articles que nous nous procurons actuellement aux États-Unis? Voilà la solution au problème. Cela n'est pas de nature à blesser nos amis des États-Unis, car ils savent aussi bien que nous qu'il nous faut diminuer nos achats chez eux si nous voulons rétablir l'équilibre de notre commerce avec leur pays.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député est le premier à dire cela, je suppose.

M. Drew: Oh! non, pas du tout. Le ministre a-t-il écouté les discours prononcés par le député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin)?

Le très hon. M. Howe: Non, mais j'en ai moi-même prononcé quelques-uns.

M. Drew: Le ministre aurait dû les écouter. Ces discours lui seraient utiles.

L'hon. M. Rowe: Ces discours n'étaient pas les mêmes que ceux du ministre, non plus.

M. Drew: Le Gouvernement a annoncé un programme d'abandon progressif des restrictions sur les importations en provenance des États-Unis. Au 1er juillet, quelque cinquante produits d'importation, assujétis aux contingents, constitueront moins de 10 p. 100 des importations estimatives. Quelle est la raison de cet état de choses?

Une voix: Nous exportons plus.

Le très hon. M. Howe: On essaie de plaire aux critiques financiers de l'opposition.

M. Drew: Cette interruption démontre combien l'esprit de certains membres de la Chambre est pénétré des propositions du Gouvernement. Chacun sait ici que notre pays a importé beaucoup plus des États-Unis qu'il n'a exporté dans ce pays; et nous savons parfaitement bien qu'il nous faut équilibrer ces échanges, comme les Anglais disent qu'ils doivent équilibrer leur commerce avec nous. Telle est l'attitude qu'on a prise.

L'hon. M. Garson: Pas du tout!

M. Drew: Voici maintenant que le ministre des Coalitions se mêle au débat! Il peut être opportun de supprimer les restrictions, bien que cela cadre mal avec le projet de diminuer nos importations des États-Unis afin d'établir relativement à ce pays un certain équilibre et de consacrer ces sommes à des importations supplémentaires en provenance des États-Unis.

Un tel geste paraît-il inopportun? Je cite M. James S. Duncan, président de la *Canadian Dollar-Sterling Trade Board,* que le ministre du Commerce a louée en termes si généreux:

> L'excédent de nos importations des États-Unis est si considérable qu'une diminution de 15 p. 100, sans importance en ce qui a trait aux États-Unis, correspondrait à une augmentation de 94 p. 100 du chiffre de 1949 des importations en provenance de l'Angleterre. On pourrait ainsi résoudre en grande partie le problème qui se pose.

Qu'on s'arrête au sens de cette déclaration. La minime diminution de 15 p. 100 des importations en provenance des États-Unis équivaudrait à une augmentation de 94 p. 100 de nos importations de Grande-Bretagne.

Le très hon. M. Howe: Il nous faudrait donc établir de nouvelles restrictions à l'égard des États-Unis?

M. Drew: Le ministre du Commerce semble penser que le moyen d'y parvenir est de faciliter aux États-Unis l'exportation au Canada. C'est bien ce qu'il fait.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député ferait mieux de s'entendre avec le député de Greenwood (M. Macdonnell).

M. Drew: C'est précisément ce qu'il fait. Dans toute cette question des importations en provenance de Grande-Bretagne, le ministre du Commerce devrait tenir compte de plusieurs éléments. Je suis convaincu que les députés désirent que nous achetions de la Grande-Bretagne. Ils veulent que nous importions de ce pays des produits que nous achetons actuellement en trop grande quantité des États-Unis. Cependant, à titre de Canadien et de membre de la Chambre,—je ne suis pas le seul de cet avis, je le sais,—je m'oppose aux importations de Grande-Bretagne ou d'ailleurs, quelles que soient les circonstances, si ces achats doivent entraîner du chômage au Canada et ne sont pas absolument nécessaires.

Le très hon. M. Howe: On en revient encore à R. B. Bennett.

L'hon. M. Rowe: Il est malheureux qu'on n'y revienne pas.

M. Drew: Non, il ne s'agit pas de R. B. Bennett. Le ministre du Commerce ne pourrait jamais comprendre à fond l'idée que M. Bennett s'est faite toute sa vie du commerce au sein du Commonwealth.

M. Pouliot: Laisse les morts ensevelir leurs morts.

M. Drew: J'espère que le député se sent parfaitement bien.

Cette situation commerciale n'a pas surgi subitement après qu'on eut communiqué cette nouvelle à la Chambre en décembre dernier. On savait déjà à quoi s'en tenir le printemps dernier; le ministre du Commerce et son collègue de l'Agriculture qui nous a dit qu'il savait deux ans d'avance quelle serait l'atti-

tude du gouvernement de Grande-Bretagne, étaient au courant des faits. Le ministre savait très bien qu'un effort déterminé serait tenté pour écarter nos produits du marché anglais.

Examinons la chose d'un œil impartial. Voyons ce qu'écrivait l'*Economist* de Londres, le printemps dernier. Le ministre du Commerce ne contestera certes pas le caractère sérieux de cette publication. Voici donc ce que disait, le printemps dernier, l'*Economist* de Londres, quelque temps avant les élections:

A entendre certains fonctionnaires ou ministres qui s'intéressent au commerce, on ne penserait jamais que la situation du Canada fût aussi précaire. Il y a un motif d'ordre politique à cet optimisme mal fondé. Le gouvernement libéral fait appel au corps électoral à la fin de juin.

Voilà très nettement expliqué pourquoi la population du Canada n'a pas été mise au courant de la situation commerciale avant le 27 juin dernier. Le *Herald Tribune* de New-York, autre journal digne de confiance, écrivait de son côté:

La situation commerciale du Canada se gâte si rapidement qu'il n'est pas hors de propos de prétendre que le Gouvernement canadien a ordonné des élections avant que cette situation s'aggrave au point de lui faire perdre la possibilité d'être réélu. Voilà l'importance qu'a le commerce étranger pour les Canadiens et la politique de ce pays.

(*Exclamations.*)

Comme cela fait s'esclaffer les députés qui me font face, je vais relire cet extrait d'un journal indépendant:

La situation commerciale du Canada se gâte si rapidement qu'il n'est pas hors de propos de prétendre que le gouvernement canadien a ordonné des élections avant que cette situation s'aggrave au point de lui faire perdre la possibilité d'être réélu. Voilà l'importance qu'a le commerce étranger pour les Canadiens et la politique de ce pays.

M. Cruickshank: Avons-nous été réélus?

L'hon. M. Rowe: Ne le savez-vous pas?

Une voix: Vous le savez.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Knowles: La population le sait maintenant à son grand regret.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, la conduite de plusieurs députés cet après-midi démontre très clairement qu'à moins que certains députés ministériels ne soient disposés à se prononcer sur la motion dont la Chambre est saisie, comme ils l'entendent et non pas d'après la dictée de groupes d'étude, le seul remède à la situation c'est que les députés de ce côté-ci se servent de la Chambre comme d'une tribune pour avertir la population du danger qui menace notre régime parlementaire.

Le Gouvernement a caché les faits l'année dernière. Le résultat n'a qu'une importance mathématique, car tout cela est passé. Mais l'important, c'est qu'un gouvernement cache la vérité sans présenter d'excuses au Parlement ni à la population, et déclare ensuite qu'il n'a rien dissimulé aux citoyens du Canada. Le Gouvernement a non seulement caché le rapport sur les coalitions, il dissimule les faits sur lesquels le peuple aurait pu se prononcer. Le Gouvernement cherche maintenant à cacher les faits; il n'est pas prêt à soumettre certains ministères à un examen qui offrirait au Parlement et au peuple canadiens les renseignements que possèdent ces ministères, et que le Parlement et le peuple ont le droit de connaître, de considérer et de débattre afin d'en arriver ensuite à une décision.

Cette motion constitue évidemment un énoncé des principes qui sont en jeu, et j'espère encore (c'est peut-être une illusion), qu'outre ceux qui ont appuyé la motion, il s'en présentera d'autres du côté ministériel qui, suivant une tradition honorable, montreront... (*Exclamations*). Oui, M. l'Orateur, les rires qui accueillent mes paroles indiquent simplement, que nous avons ici des marionnettes qui craignent d'exprimer leur opinion.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Nous avons entendu cet après-midi un discours, amusant en partie, injurieux aussi d'autre part. En définitive je doute fort qu'il se soit accompli cet après-midi quoi que ce soit qui puisse améliorer le sort des Canadiens.

M. Drew: Pas à moins que ce ne soit un Parlement libre.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a dit que la seule façon de s'adresser à la population canadienne, c'est d'utiliser cette tribune. Ma foi, si tous les discours qui viennent de l'autre Chambre sont comme celui que nous venons d'entendre...

M. Drew: Allez-vous réformer le Sénat?

Le très hon. M. St-Laurent: ...qui viennent de l'autre côté de la Chambre, sont comme celui que nous venons d'entendre, je crois que l'honorable préopinant devra songer à la possibilité pour le parti libéral de rester encore longtemps au pouvoir.

On a dit qu'il y a eu retard; je ne m'en plains pas, laissant au public le soin de juger si ce qui s'est fait ici depuis trois heures peut contribuer à l'amélioration du sort des Canadiens. Je ne me plains pas, peut-être, mais je voudrais néanmoins signaler que, jusqu'ici, 82 discours ont marqué le débat sur l'Adresse. Or l'opposition officielle se compose de 40 dé-

putés qui ont prononcé 21 discours, y compris celui de cet après-midi. Fort heureusement, ils n'étaient pas tous comme celui-là. Sur les 13 députés de la C.C.F., 11 ont participé à la discussion. Sur les 10 députés créditistes, 8 ont pris la parole. Quant aux 190 députés ministériels, 40 ont participé au débat.

M. Casselman: Quarante et un maintenant.

Le très hon. M. St-Laurent: Quarante et un, en comptant le discours que je prononce maintenant. Voilà la situation. A mon avis, plusieurs de ces discours visaient à assurer des avantages politiques à un parti plutôt qu'à permettre des réalisations dont profiteraient les Canadiens. Mais c'est aux Canadiens eux-mêmes qu'il appartient de se prononcer à cet égard.

Je n'ai que deux ou trois points à souligner. L'honorable député a parlé de fendre les cheveux en quatre. Je n'ai pas l'intention d'employer des adjectifs pour atténuer l'observation que j'entends formuler, mais j'invite les honorables députés à comparer les propos que tenait hier soir le chef de l'opposition (M. Drew),—on les trouvera au dernier paragraphe de la première colonne, page 791 du hansard,—à la façon dont il a essayé, cet après-midi, d'affirmer qu'un compte rendu de journal motivait les affirmations qui s'y trouvent.

M. Drew: J'avais certes un motif.

Le très hon. M. St-Laurent: Qu'on fasse la comparaison et l'on verra que le chef de l'opposition essayait de justifier l'affirmation d'après laquelle le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) aurait déclaré, à un certain moment, que nous avions une plus forte proportion d'appareils à réaction que n'en compte aucun autre pays. A titre de preuve, il a mentionné une dépêche de la Presse canadienne selon laquelle le ministre aurait dit que les quatre cinquièmes des crédits affectés à l'aviation seraient consacrés à l'achat d'avions à réaction. Voilà qui, de l'avis de l'honorable député, motive l'affirmation qu'il a faite hier soir.

M. Drew: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. Drew: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Le premier ministre cite la page 791. Il sait parfaitement que j'ai alors dit et répété: "Vous avez déclaré que nos projets prévoient l'acquisition d'un plus grand nombre d'appareils à réaction que celui de tout autre pays", "le plus fort pourcentage d'appareils à réaction que dans tout autre pays."

Le très hon. M. St-Laurent: Je laisse à ceux qui établiront la comparaison le soin de juger s'il y a fendage de cheveux en quatre.

L'honorable député a dit que, alors qu'il occupait un autre poste et que j'étais premier ministre suppléant, il a demandé la convocation d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale. J'ai peut-être mal jugé les intentions qu'avait alors l'honorable député. J'ai cru qu'il cherchait l'occasion d'entreprendre une lutte de parti, une lutte politique. Je l'ai peut-être mal jugé, mais les honorables députés ont entendu le discours qu'il a prononcé cet après-midi.

La conférence fédérale-provinciale est convoquée de nouveau, mais cette fois-ci c'est un autre qui occupe le poste qu'il remplissait alors. Selon la livraison d'hier du *Daily Star* de Windsor, voici ce que son successeur à ce poste a dit de la motion tendant à constituer un comité d'enquête sur la sécurité des vieillards, proposition vertement critiquée cet après-midi:

> Il compatissait au sort des instituteurs mais le problème, ajoutait-il, s'étend aux ministres du culte, aux cheminots, aux fonctionnaires et aux rentiers.
>
> "Voilà une des raisons pour lesquelles je désire l'abolition de l'évaluation des ressources", a déclaré le premier ministre.
>
> Il estimait qu'on ne tarderait pas à supprimer l'évaluation des ressources. A mon avis, en outre, une commission parlementaire du genre de celle que proposait récemment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Paul Martin, constitue un bon moyen de s'attaquer aux problèmes que pose la pension.

La déclaration semble émaner de quelqu'un qui désirait obtenir des résultats au lieu de se lancer dans une guerre de parti politique.

Puis, en ce qui concerne les travaux à exécuter en ce moment afin de soulager une crise de chômage anormale et saisonnière, l'honorable député a proposé des entreprises d'énergie électrique ainsi que des travaux de drainage et d'irrigation. Or si je ne m'abuse, de tels ouvrages relèvent de la responsabilité et de la compétence des provinces. Le 20 février, j'ai eu l'avantage d'affirmer que, s'il reste des problèmes à résoudre dans les provinces ou les municipalités, le soin de s'en occuper revient aux autorités qui ont la compétence constitutionnelle de les régler.

Je n'entends pas prononcer un discours de carrefour. Je laisse la Chambre juger, d'après les déclarations qui ont été formulées, même celles de cet après-midi suffiraient, si elle doit ou non adopter l'amendement présenté par le chef de l'opposition.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté).

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Adamson
Argue
Aylesworth
Balcer
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Coldwell
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fair
Fraser
Fulton
Gagnon
Gillis
Graydon
Green
Hansell
Harkness
Harris (Danforth)
Hatfield
Herridge
Hodgson
Homuth
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
McGregor
McLure
Murphy
Noseworthy
Pearkes
Poulin
Quelch
Rowe
Stanfield
Thatcher
Thomas
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright
Wylie.—55.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Abbott
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Beaudry
Belzile
Benidickson
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Clark
Conacher
Corry
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Verdun-La Salle)
Cournoyer
Croll
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Demers
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Eyre
Fauteux
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fulford
Garland
Garson
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingras
Gingues
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Harrison
Hellyer
Helme
Henderson
Henry
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
Isnor
James
Jeffery
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
LaCroix
Lafontaine
Lapalme
Lapointe
Larson
Lefrançois
Lesage
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacDougall
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Massé
Martin
Matthews
Maybank
Mayhew
Mitchell
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nadon
Pinard
Pouliot
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Studer
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Warren
Weaver
Weir
Whiteside
Whitman
Winkler
Wood.—155.

M. Solon E. Low (Peace-River): Dans le cours normal des choses, monsieur l'Orateur, le groupe que je représente offrirait une proposition d'amendement. Toutefois, le chef de l'opposition officielle (M. Drew) ayant proposé un amendement et le chef du parti de la C.C.F. ayant apporté un sous-amendement, le Règlement de la Chambre nous interdit de présenter un second sous-amendement. Pour ce motif, si nous désirons exprimer notre opinion précise sur la motion relative à l'Adresse, il nous faut attendre, soit que le sous-amendement ait été mis au voix pour en proposer un nouveau, soit encore que la Chambre se soit prononcée sur les deux propositions d'amendement pour présenter alors un projet d'amendement à la motion même.

Je veux présenter aujourd'hui un sous-amendement. Nous désirons exposer à la Chambre notre opinion précise sur la situation qui règne aujourd'hui au Canada. Nous n'avons pas du tout l'intention de retarder les travaux. Nous ne prendrons pas beaucoup de temps pour exposer nos arguments à l'appui de notre proposition.

Au cours de la semaine dernière, une fois ou l'autre, lorsqu'il était près de six heures ou de onze heures, Votre Honneur a permis à d'autres honorables députés de proposer le renvoi de la discussion à une séance ultérieure. Comme les observations que j'ai à formuler sont très importantes et qu'il me faudrait les interrompre si je devais les com-

mencer en ce moment, je vous demande la permission de proposer l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Low, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement. —Demain, nous continuerons le débat en cours. Si nous le terminons, nous mettrons à l'examen la motion inscrite au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qui tend à constituer un comité de la sécurité pour les vieillards. Si la motion est adoptée, nous étudierons la résolution inscrite au nom du ministre du Commerce et qui a trait à une modification de la loi du Conseil national de recherches.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 5 heures 55 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

FEU Me MAURICE HARTT

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): La Chambre voudra sans doute qu'avant de passer à l'ordre du jour, nous rendions hommage à la mémoire de notre collègue, Me Maurice Hartt, député de Cartier, décédé subitement hier à l'âge de 54 ans.

Né en Roumanie, M. Hartt vint au Canada à l'âge de douze ans. Il reçut ici son éducation, d'abord privément des Frères de la Présentation, puis à l'Université Queen's de Kingston. Il fut ensuite stagiaire chez feu R. L. Calder, avocat bien connu, voire éminent, de Montréal, et fut appelé au barreau québecois en 1935. Il acquit bientôt une certaine notoriété dans ce domaine et, en 1939, s'étant présenté à l'Assemblée législative, il y fut élu. Il le fut de nouveau en 1944 et y resta jusqu'en 1947. A cette époque il fallut procéder à une élection complémentaire dans la circonscription fédérale de Cartier, ce siège étant devenu libre à la suite d'événements assez singuliers. Il s'y présenta en qualité de candidat libéral anti-communiste et, comme chacun le sait, fut élu à une bonne majorité. Lors des dernières élections générales il était réélu à une majorité accrue.

Durant ces deux campagnes, il a combattu très vigoureusement contre un puissant groupement communiste de cette circonscription.

M. Hartt était une des grandes personnalités de la société juive de Montréal. Nous de la Chambre savons que, brillant orateur, il était redoutable dans les débats au Parlement. Sa grande popularité tenait à ce qu'il avait consacré tant de son temps à résoudre les problèmes collectifs et individuels de ses commettants, dont la plupart étaient des ouvriers et des Canadiens d'origine étrangère.

M. Hartt était membre du Club de réforme de Montréal, du club Montefiore et du club Mont-Royal.

Je suis sûr que la députation en général voudra s'unir à moi pour offrir à sa veuve, à ses deux fils et à ses nombreux amis de Montréal et d'ailleurs de sincères condoléances à l'occasion de la mort d'un homme qui s'était posé si énergiquement en champion de notre mode de vie démocratique.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, de concert avec les membres de mon parti, je désire m'associer aux hommages rendus à la mémoire d'un très vaillant membre de cette Chambre. C'est à dessein que j'emploie le mot "vaillant", parce que tous les honorables députés savent qu'il a beaucoup souffert depuis un an et demi et plus et que la nature de ses souffrances exigeait de sa part un degré remarquable de courage. Sa présence en cette enceinte mettait ce courage à une rude épreuve.

Je n'ai pas connu M. Hartt aussi longtemps que plusieurs de mes collègues, mais je sais que son labeur et son dévouement à la chose publique lui ont acquis l'estime et l'admiration de toute la Chambre. Il était naturel et approprié qu'un homme, originaire d'un pays qui a tant souffert sous le joug de cette tyrannie communiste, ait participé si énergiquement à la campagne entreprise contre le communisme dans notre pays.

La Chambre perd un membre qui, nonobstant nos divergences de vues dans le domaine politique, représentait certes l'opinion générale quant au maintien de notre régime démocratique et des institutions traditionnelles que nous voulons conserver.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, rappeler que le député disparu, qui était originaire de la Roumanie, a eu la distinction de devenir membre de l'Assemblée législative de Québec et du Parlement du Canada, c'est rendre hommage à la fois à son talent et aux avantages qu'offre notre pays.

Ayant eu l'occasion de l'entendre en cette enceinte, j'ai admiré la facilité avec laquelle il s'exprimait également bien en anglais et en français, en plus de parler sa langue maternelle et d'autres langues apparentées, je crois. Nous désirons nous associer à tous les autres membres de la Chambre pour exprimer notre sympathie à sa veuve et à ses fils dans leur épreuve.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, nous regrettons vivement que la mort nous ait ravi un collègue qui était si peu avancé en âge. A cinquante-quatre ans, un homme a acquis juste assez de connaissances et de sagesse pour être vraiment utile au corps de législateurs auquel il peut appartenir.

M. Hartt s'est révélé très sincère, homme fort courageux, comme on l'a signalé, et disposé à envisager la réalité. Ces qualités constituent un grand hommage à sa mémoire.

Notre groupe désire se joindre aux autres pour exprimer sa sincère sympathie aux affligés et sa profonde admiration pour un collègue disparu.

M. David A. Croll (Spadina): Monsieur l'Orateur, c'est avec le sentiment d'avoir subi une perte personnelle que je prends la parole. J'ai fait la connaissance de M. Maurice Hartt il y a 25 ans, alors qu'il était venu dans les comtés d'Essex et de Kent parler en faveur d'un de mes vieux amis, Eddie Odette, qui était alors candidat dans cette circonscription. Je me souviens des discours qu'il a prononcés en cette occasion à Tilbury et à Belle-River; il parlait très couramment le français. Il était alors et il est resté orateur brillant.

Nos chemins ne se sont pas croisés souvent. Cependant, nous nous sommes retrouvés ici en 1947, année où il a repris la circonscription de Cartier pour les Canadiens. Sa mauvaise santé ne lui permettait de prononcer que de rares discours à la Chambre, mais il était un ardent défenseur de la cause qui lui était la plus chère: la reconnaissance et la constitution de l'État d'Israël.

Il était intensément loyal envers son pays, envers son parti, envers sa religion et envers ses amis. Il s'intéressait surtout au sort des gens de sa circonscription de Cartier. Plusieurs déshérités du sort, là-bas, exigeaient beaucoup de lui et il les accueillait aussi bien que tout député puisse le faire.

L'étude statistique de la circonscription de Cartier révèle que le barème de mortalité des députés y est élevé. M. Hartt a consacré une grande partie de sa vie aux fonctions publiques. En 1939, il était député à l'Assemblée législative de Québec. C'est en 1947 qu'il est devenu député à Ottawa. Toutefois, dès son arrivée à Montréal après avoir terminé ses études à l'Université Queen's, il s'est occupé de la chose publique.

Il a consacré à la question une intelligence vive et un cœur généreux. Il aimait la lutte et savait tenir tête à ses adversaires. Encore lundi dernier, je recevais de lui une lettre pleine d'enthousiasme où il me faisait part de ses plans. On conçoit mon douloureux étonnement à l'annonce de son décès, hier après-midi.

Je lui ai rendu visite à quelques reprises durant sa maladie. Je sais qu'il voudrait que je remercie particulièrement le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) de l'attention qu'ils lui ont manifesté durant sa longue maladie.

[M. Blackmore.]

Je m'unis aux députés dans l'expression de leurs condoléances à sa femme et à ses enfants. Il laisse un souvenir ému et une haute réputation acquise au service de son pays.

M. J. S. Sinnott (Springfield): Monsieur l'Orateur, je manquerais à mon devoir, j'en suis sûr, si je ne me joignais aux autres pour rendre hommage à la mémoire de feu le député de Cartier, qui fut mon compagnon de chambre pendant assez longtemps.

Je désire, moi aussi, offrir mes condoléances à M^me^ Hartt et à ses deux fils. Il est pénible d'apprendre le décès, à l'âge de cinquante-quatre ans, d'un homme de l'envergure de M. Hartt. Comme nous étions compagnons de chambre, nous avons souvent eu l'occasion de causer des rudes coups que nous réserve parfois l'existence. Tous ceux qui l'ont connu regretteront son sourire aimable.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA "POLYMER CORPORATION" DE SARNIA—MENACES DE GRÈVE

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. A la suite d'observations qui m'ont été adressées au sujet de la menace de grève à la *Polymer Corporation*, j'ai posé hier la question suivante au ministre du Commerce (M. Howe):

Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Il s'agit d'un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et d'un télégramme que je viens de recevoir. Il y est question d'une menace de grève à la *Polymer Corporation* qui aurait des répercussions dans toutes les grandes industries de Sarnia. Le ministre du Commerce serait-il disposé à faire maintenant une communication à la Chambre?

J'ai posé cette question parce que, si une grève éclatait, elle nuirait non seulement aux principales industries de la ville de Sarnia mais aussi à celles de l'Ouest ontarien, puisque l'usine en cause produit environ quarante mille chevaux-vapeur d'électricité. Voici la réponse que m'a donnée le ministre du Commerce:

Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aujourd'hui aucun rapport de la *Polymer Corporation*, mais il y a quelques jours on m'a dit qu'une commission de conciliation avait été saisie d'un différend et que la direction était disposée à accepter les vœux unanimes qu'elle avait présentés. J'ignore ce qui s'est passé depuis. Ce que je sais des relations entre la main-d'œuvre et la direction, à la Polymer, me permet de conclure à l'improbabilité d'une grève.

Par la réponse du ministre, si j'en excepte les derniers mots, qui sont tellement importants, j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas de grève. Sur réception de cette réponse, j'ai télégraphié au syndicat de Sarnia. Ma

façon d'interpréter ce qu'avait dit le ministre a reçu confirmation dans une dépêche du *Globe and Mail* d'aujourd'hui où on lit ce qui suit:

M. Howe, ministre du Commerce, a dit aujourd'hui qu'il était en mesure de donner aux Communes l'assurance qu'il n'y aura pas de grève à la *Polymer Rubber Corporation* de Sarnia, société de l'État.

Je crois que le seul autre quotidien du matin de l'ouest de l'Ontario, le *Free Press* de London, interprète de la même manière la réponse fournie par le ministre.

Comme il y a une grande différence entre affirmer "qu'il n'y aura pas de grève" et "conclure à l'improbabilité d'une grève", je me demande, vu la situation grave qui résulterait d'un arrêt du travail, si le ministre ne pourrait pas nous donner des éclaircissements.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Si l'honorable député veut bien lire le compte rendu de mes déclarations, il verra bien que j'exprimais une opinion. Que j'aie dit qu'à mon avis il n'y aurait pas de grève, ou qu'il n'y aurait probablement pas de grève, cela n'a aucune importance. L'honorable député a peut-être réussi à faire parler de lui dans un journal de sa ville, mais je ne crois pas qu'il ait sensiblement précisé la situation.

M. Murphy: A mon avis, l'affaire est plus grave.

Des voix: Règlement!

M. Murphy: La déclaration du ministre ne répond pas à la question que j'ai posée. Le point que je soulève vient à l'appui de ce que j'ai dit il y a un instant. Le hansard ne confirme pas ce qu'a déclaré hier le ministre.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, à mon avis, certaines questions sont si manisfestement d'intérêt public qu'il ne faut pas à leur égard interpréter la procédure d'une manière étroite. Il s'agit en l'occurrence d'une usine qui non seulement est une société de la Couronne chargée de fabriquer certains produits importants mais qui fournit de la vapeur à plusieurs industries essentielles de la région et de l'électricité au réseau hydroélectrique dans toute cette partie de l'Ontario. Il importe grandement, non seulement aux députés mais aussi à la population de l'Ontario occidental, de savoir s'il doit survenir une grève qui se répercutera bien au delà de l'usine Polymer.

Une voix: En quoi y a-t-il question de privilège?

Le très hon. M. Howe: J'ai pensé que tout député devrait bien savoir que je ne puis prévoir avec certitude le comportement des hommes. L'usine Polymer occupe 800 employés: ce sont eux qui décideront de la grève. Connaissant la situation ouvrière depuis les débuts de l'usine, j'ai exprimé l'opinion qu'il n'y aurait pas de grève. Je ne puis qu'exprimer une opinion.

M. Graydon: Vous n'avez pas dit hier que ce n'était qu'une opinion.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UN COMITÉ PERMANENT

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics) propose:

La substitution du nom de M. Ward à celui de M. Weaver, sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

(La motion est adoptée.)

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1950. M. L'Orateur lit ce message à la Chambre et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

VACANCES DE PÂQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le premier ministre peut-il me dire si on a décidé à quelle date la Chambre s'ajournera pour le congé de Pâques? Je crois que plusieurs députés qui habitent loin d'ici tiennent à retenir leurs billets.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): On a étudié la question. Or si je ne m'abuse, le whip libéral communiquera avec les whips des autres partis. Il est question que la Chambre, lorsqu'elle lèvera la séance le jeudi saint, s'ajourne jusqu'au lundi qui suivra la semaine de Pâques, mais aucune décision formelle n'a été prise. On tient à se renseigner presque incessamment sur l'opinion des divers groupes avant d'annoncer officiellement la date.

PÉTROLE ET GAZ

EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. C. Stewart (Yorkton): J'ai quelques questions à poser au ministre du Commerce. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il

fait des démarches auprès du ministère du Commerce aux fins de protéger la Saskatchewan en ce qui a trait à l'exportation de pétrole et gaz naturel de l'Alberta? Quelle est la politique du ministère en ce qui regarde la délivrance de permis pour l'aménagement de pipe-lines de l'Alberta vers les États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En réponse à la première question, je dirai que la province de Saskatchewan n'a fait, à ma connaissance, aucune démarche à cet égard. En réponse à la deuxième question, je rappelle que j'ai traité le sujet au cours de la dernière session du Parlement, et j'ai fait remarquer que la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides a été conçue à cette fin. L'exportation d'électricité ou de gaz n'est permis que si le ministre du Commerce atteste qu'il a été pourvu aux besoins actuels et prévisibles du Canada. On a fréquemment répété au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen du pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. A la suite d'entretiens avec la direction de la société, je sais qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

M. Smith (Calgary-Ouest): A la suite d'entretiens, je sais...

Le très hon. M. Howe: Asseyez-vous, vous avez assez parlé sur ce sujet.

M. Smith (Calgary-Ouest): ...qu'on a dit exactement le contraire.

PRODUITS DU JAPON

VENTE AU CANADA À PERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'ai une question à poser au ministre du Revenu national. A la suite de plaintes portées par nos hommes d'affaires et d'autres, le Gouvernement prend-il des mesures afin d'empêcher qu'on écoule à perte sur nos marchés des marchandises japonaises, y compris des chemises pour hommes, et qu'on mette ainsi en danger le gagne-pain de nos travailleurs?

M. Graydon: Prenez garde de n'y pas perdre votre propre chemise!

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je prendrai garde à la mienne. Les marchandises ont été évaluées. Des droits supplémentaires ont été imposés en attendant les résultats d'une enquête en vue d'établir le juste prix de ces marchandises sur les marchés du Japon.

[M. Stewart (Yorkton).]

M. Fraser: Le juste prix de ces marchandises sur les marchés du Japon ne saurait...

Des voix: A l'ordre!

M. Fraser: ...nous protéger ici.

TRAITÉ DE PAIX AVEC LE JAPON

ÉTUDE DES DISPOSITIONS PAR UNE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Doit-il y avoir prochainement une conférence du Commonwealth en vue de l'examen de propositions relatives à un traité de paix avec le Japon?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur. L'honorable député fait sans doute allusion à la nouvelle émanée de Londres l'autre jour et d'après laquelle des entretiens entre les pays du Commonwealth auraient lieu à Londres à ce sujet. A la conférence de Colombo, nous avons étudié les principes dont pourrait s'inspirer et les dispositions que pourrait renfermer un traité de paix avec le Japon, advenant une conférence de paix à cette fin. Les pourparlers ne sont pas terminés et il a été convenu de les poursuivre sur un plan officiel par l'intermédiaire de nos spécialistes en la matière. Je crois que les membres du Commonwealth intéressés pourraient avant longtemps reprendre leurs entretiens.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

SOINS AUX ANCIENS COMBATTANTS DANS LES HÔPITAUX DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Le ministre des Affaires des anciens combattants nous dira-t-il s'il est vrai, ainsi que le rapporte un article paru dans le *Globe and Mail* le 15 mars, que des fonctionnaires de la Croix-bleue ont accusé les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants de tarder à soigner les ex-militaires et autres malades admis à ces institutions?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): Mon honorable ami a eu l'amabilité de me faire parvenir avis de sa question, mais je ne l'ai reçue qu'en entrant à la Chambre. Je n'ai donc pas eu le temps de lire l'article dont il parle. Je crois pouvoir répondre à sa question en disant que je n'ai entendu parler de qui que ce soit, qui ait accusé ces hôpitaux de "tarder à soigner les ex-militaires et autres malades admis à ces institutions", pour citer mon honorable ami.

AIR-CANADA

PERMIS AUTORISANT NOS AVIONS À PRENDRE FRET ET VOYAGEURS À TAMPA (FLORIDE)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Cette semaine le président des États-Unis a signé le document autorisant Air-Canada à assurer la liaison entre Montréal et Toronto et Port-of-Spain (Trinité), en passant par Tampa et St-Petersburg (Floride). Dans ces conditions, les journaux ont-ils raison de prétendre que si on a accordé cette autorisation à Air-Canada, c'est à la suite de la demande qu'elle avait faite d'assurer une liaison directe Montréal-New-York?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le président des États-Unis a signé un permis autorisant Air-Canada à prendre des voyageurs et du fret à Tampa en allant à Nassau et à la Jamaïque. Cette demande n'est pas la même que celle qui reste en souffrance en ce qui concerne la liaison aérienne directe Montréal-New-York, même s'il y a entre elles un certain rapport.

M. LEOPOLD INFELD

SES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ATOMIQUE—VISITE PROJETÉE EN POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne désire pas poser une question, mais simplement traiter un sujet en vertu de la disposition générale relative aux affaires d'intérêt public. Il y a lieu, je crois, de la signaler immédiatement au Gouvernement, vu ses conséquences possibles. Elle devrait également intéresser la Chambre en général.

Dans son numéro du 18 mars, à la page 3, l'*Ensign* publie un article sous la rubrique suivante:

Un collaborateur d'Einstein se propose d'enseigner à Varsovie.

Voici le sous-titre:

La Pologne communiste rappelle un savant de l'Université de Toronto.

L'article rapporte que M. Leopold Infeld, professeur de mathématiques à l'Université de Toronto, a annoncé son intention de se rendre à Varsovie pour y enseigner dans les universités de cette ville et y élaborer certains programmes d'enseignement en collaboration avec le gouvernement de la Pologne. L'article ajoute plus loin:

...il connaît à fond la théorie de l'énergie atomique et une bonne partie de son application pratique.

On déclare également dans cet article,—et j'ai d'autres témoignages dans le même sens, —qu'en 1946 il a prédit que la Russie aurait la bombe atomique dans trois ans. C'est là une prédiction singulièrement exacte. On révèle aussi,—ce n'est pas une surprise pour moi,—que ce savant, réfugié de la Pologne et accueilli comme professeur à l'Université de Toronto, enseignait à Varsovie et à Cracovie l'été dernier.

Nous savons tous, je crois, que dans les États communistes l'enseignement n'obéit pas uniquement à des exigences académiques. Ceux qui sont engagés comme professeurs dans les universités sont sûrement assujétis à certaines restrictions et doivent posséder des qualités qui ne se rattachent pas uniquement à leur valeur comme hommes de science. Je saisis la Chambre de cette question, car ce serait vraiment extraordinaire que M. Infeld se propose de demander à l'Université de Toronto de lui accorder un congé d'un an, non pas seulement d'un été, durant lequel il recevrait la moitié de son traitement de la plus importante université canadienne, pendant qu'il séjournera en Pologne en vue d'y organiser l'enseignement sous la direction d'un gouvernement communiste. Sa déclaration est significative, étant donné les paroles rapportées entre guillemets dans l'article et citées dans le *Globe and Mail* de Toronto, à savoir que M. Infeld a dit, il y a quelque temps, qu'il retournerait en Pologne quand "un gouvernement progressiste de la nouvelle Pologne, qui aurait besoin de ses services, l'attirerait de nouveau en Europe".

Cette information ne suscite guère de doutes, si ces paroles sont bien celles de M. Infeld. Il me semble que le ministère compétent du gouvernement devrait étudier la question sans délai et, en raison de ce qui s'est déjà produit dans des circonstances semblables, on devrait prendre les mesures voulues pour s'assurer dans quelles circonstances M. Infeld a l'intention de rentrer en Pologne, armé de certaines connaissances atomiques qu'il a acquises durant la période de deux ans qu'il a passée en compagnie de M. Einstein, aux États-Unis, et durant les quelques années où il a effectué des travaux de mathématiques et de physique à l'Université de Toronto.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 15 mars, sur la motion de M. F. H. Larson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'espère que les observations que je vais formuler aujourd'hui seront entendues des membres du parti conservateurs-progressiste et d'un aussi grand nombre que possible de membres du parti libéral, particulièrement ceux qui en sont à leur première ou à leur seconde session. Si je mentionne les nouveaux députés libéraux, c'est que nombre d'entre eux n'ont guère eu l'occasion d'étudier les propositions que le parti créditiste a soumises à la Chambre de temps à autre. C'est parce que je voudrais qu'ils sachent exactement quelles sont nos vues à l'égard de quelques-uns des problèmes importants qui se posent actuellement pour la population du Canada, que je les prie de bien vouloir m'écouter. De plus, j'exhorte conservateurs progressistes et libéraux à prendre au sérieux les observations que je vais formuler aujourd'hui, puis à participer au débat et à exposer en quoi pèchent mes observations, s'ils ne les croient pas justes.

Je les mets au défi de relever et de débattre les arguments que je vais présenter. Qu'ils cherchent donc à les réfuter, au lieu de se borner à les écarter en disant que ce n'est qu'idéalisme, folle témérité ou autre chose semblable.

Je vous prierais, monsieur l'Orateur, de rappeler les honorables députés à l'ordre, car on ne pourra pas m'entendre tant que continuera ce chuchotement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Low: Je m'adresse d'abord aux membres du parti conservateur-progressiste.

Une voix: C'est votre première erreur.

M. Low: Nous verrons bien si c'est une erreur. Je crois qu'il est sage de faire appel à la raison de tout homme, à quelque parti qu'il appartienne. Après tout, les noms des partis ne sont que des étiquettes et j'avoue franchement que je n'ai pas trouvé beaucoup de différence entre les députés de ce côté-là de la Chambre et ceux qui siègent à ma droite, sauf que le groupe à ma droite semble plus intéressé à se faire élire qu'à défendre les intérêts du peuple. Je parle surtout à l'adresse des conservateurs progressistes, car l'amendement dont nous sommes saisis émane de ce parti.

Qu'ils se reportent aux paroles de l'un des grands chefs de leur parti, M. R. B. Bennett, ancien premier ministre du Canada. Je cite certains passages d'une allocution radiophonique diffusée le 4 janvier 1935, tout probablement au cours d'une campagne électorale ou du moins en prévision des élections. Le texte de ce discours est paru dans une brochure intitulée: "Le premier ministre s'adresse à la population". Certains passages m'ont fort intéressé:

> Mes amis, trop souvent nous ne nous arrêtons pas à la véritable signification du chômage. Le chômage est la manifestation des défauts inhérents au capitalisme, dont j'ai parlé. Je supprimerai le chômage, ai-je dit. Voilà pourquoi je répète que j'apporterai des réformes à notre régime actuel. On peut se gausser de mes efforts déterminés en ce sens, mais les gens de bonne volonté m'appuieront jusqu'au bout.

Ces paroles témoignent d'une profonde conviction, à savoir, que le régime capitaliste manifeste des défauts et des faiblesses dont la correction est indispensable à la guérison de nos maux et à la suppression du chômage. M. Bennett ne proposait pas de remèdes mais signalait plutôt que la production canadienne dépassait de beaucoup les besoins de la population, ce qui donnait lieu au chômage. Il a déclaré à l'époque qu'il réformerait le régime actuel. Je pourrais citer d'autres passages de la série de discours qu'il a prononcés à la radio. C'est ainsi que le 9 janvier 1935, il déclarait au cours d'une allocution radiophonique:

> Dans mes trois entretiens précédents, j'ai dit clairement et j'ai répété qu'une réforme du régime capitaliste s'impose et que le moment est venu de l'effectuer. J'ai démontré qu'il fallait attendre, pour l'opérer, que le stade le plus critique de la crise fût passé. Je vous ai dit par quels autres moyens nous avions aidé le pays à traverser la crise économique. J'ai déclaré aussi qu'il est peu probable qu'on puisse réaliser d'autres progrès sans effectuer de réforme.

M. Bennett a prononcé plusieurs autres discours; au fait, j'ai ici le texte d'une de ces allocutions, précédé d'une préface rédigée par un député qui siège maintenant de l'autre côté de la Chambre et qui était alors un sportif et joueur de hockey très populaire, l'honorable représentant de Trinity (M. Conacher). Il appuyait alors le premier ministre du Canada, M. Bennett, et déclarait à la population que le parti de la réforme était le parti conservateur et non le parti libéral.

M. Conacher: Je n'avais pas encore l'âge de raison.

M. Low: J'aborde maintenant un point qu'a touché hier le chef de l'opposition (M. Drew). M. Bennett sentait déjà le besoin de réformes en 1935. Il fallait réformer le régime capitaliste et aviser à la menace grandissante du chômage. On ne lui a pas permis d'appliquer les réformes qu'il envisageait. Je ne voudrais pas laisser l'impression que nous l'approuvions. Je défie les députés de nous prouver qu'on a supprimé depuis 1935 les faiblesses fondamentales du régime capitaliste que M. Bennett apercevait déjà, et mis en œuvre les réformes nécessaires. Le parti qui détient le pouvoir depuis lors ne s'est nullement efforcé

de corriger les faiblesses fondamentales du régime capitaliste permettant ainsi aux Canadiens d'avoir confiance en l'avenir.

Aussi faut-il, à mon avis, effectuer ces réformes le plus tôt possible. Que le chef de l'opposition me dise quelle réforme fondamentale du régime capitaliste peut bien renfermer sa proposition d'hier: ne pas toucher au régime et mettre en œuvre des programmes de travaux publics, d'aménagement de barrages, d'entreprises hydroélectriques et de réseaux d'irrigation? Voilà exactement ce qui s'est toujours fait. M. Bennett savait que des programmes comme ceux-là ne suffisent point. Que le chef de l'opposition nous dise donc en quoi sa proposition prévoit une réforme fondamentale susceptible de remédier au chômage. Il n'en est rien, comme cela saute sans doute aux yeux de tout esprit réfléchi.

Nous sommes maintenant saisis de l'amendement des conservateurs. Or, comme il a été proposé il y a quelque temps, je vais traiter chacun des articles de cette proposition d'amendement et dire à la Chambre ce que notre parti en pense. Voici le premier article:

> Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:
> (1) négligé de prendre des mesures suffisantes pour conserver et étendre les marchés du Canada quant à ses excédents de produits de la ferme, de la forêt, de la mer et des mines, ainsi que pour régler les problèmes de l'augmentation du chômage et de la diminution des revenus des cultivateurs et autres producteurs canadiens;

Nous sommes d'avis que l'affirmation continue dans ce premier alinéa décrit parfaitement la situation. Nous l'appuierons donc. Les membres de notre parti ont, dans leurs discours, exposé notre avis au sujet des marchés et des excédents. Nous avons effectivement perdu les débouchés traditionnels que nous avions en Grande-Bretagne et dans d'autres pays de la zone du sterling et nous n'avons pas su protéger les meilleurs intérêts du Canada en recourant à des mesures opportunes et rationnelles qui nous auraient permis de reconquérir ces marchés et de les conserver. Le gouvernement libéral n'a pas joué franc jeu avec la population du Canada; il n'a pas joué franc jeu avec le reste du Commonwealth. Voilà pourquoi nous avons appuyé l'idée d'une conférence commerciale du Commonwealth, comme l'avait proposé il y a quelque temps le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Nous persistons à croire qu'une telle conférence permettrait de reconquérir et de conserver nos marchés traditionnels et, par le fait même, de resserrer nos liens avec le Commonwealth. Pour ces motifs, nous appuyons fortement cette première proposition.

Il nous a fait plaisir, l'autre soir, d'entendre le ministre des Pêcheries (M. Mayhew), à sa rentrée d'un voyage autour du monde, nous tracer un tableau précis et encourageant du commerce. Bien qu'il paraisse avoir été forcé de modifier ce qu'il avait dit d'abord, dans son discours du 13 mars à la Chambre, comme en fait foi la page 710 du hansard, même dans sa nouvelle teneur, son discours s'écarte, fait intéressant et réconfortant, de l'attitude entêtée des autres ministres au cours des deux ou trois dernières années. J'aime les paroles du ministre des Pêcheries. Cela dénote, à mon sens, qu'il a réellement bien réfléchi. Mes paroles ne doivent nullement être interprétées comme une critique du ministre. Je tiens à le féliciter du courage et du sens de la réalité qu'il manifeste en déclarant devant la Chambre au peuple canadien qu'il existe un problème d'excédents, auquel se rattache un problème de chômage.

Quiconque lira son discours ne manquera pas d'en saisir ces deux points. De fait, ce sont de véritables déclarations. Il savait également que les excédents et le chômage vont de pair. Il l'a dit. Dans son discours préparé, il a eu le soin de rattacher les deux éléments; ce sont des problèmes qui naissent des excédents et du chômage. Le ministre des Pêcheries s'est montré pratique, assez franc, et conscient de ses responsabilités pour faire cette déclaration aux Canadiens. J'imagine que le ministre pourra très difficilement faire oublier certains des événements qui se sont produits à la suite de son discours. Cependant, je n'ai pas l'intention d'argumenter avec lui au sujet des modifications qu'il y a apportées.

J'aimerais souligner, monsieur l'Orateur, deux ou trois petits points de son discours que le ministre et ses collègues devraient étudier.

Voici ce qu'a dit le ministre, comme l'atteste le compte rendu à la page 710:

> On pourrait surmonter ces difficultés, en bonne partie, en étendant la portée des échanges de produits dont nous avons surabondance.

Il nous a donné à entendre que les surplus étaient bien réels, que l'attitude du Gouvernement n'est plus la même que celle qu'on nous avait exposée, un peu avant les élections de 1945. Le ministre du Revenu national (M. McCann), dans un discours qu'il a prononcé à cette époque quelque part dans le sud de l'Ontario, avait affirmé que le Gouvernement s'opposait au troc. Pendant toute la campagne électorale, on s'est déclaré contre le troc. D'après le numéro du 2 mars du *Citizen* d'Ottawa, au quatrième alinéa, première colonne, page 19, le ministre du Commerce (M. Howe) aurait, au retour d'un récent voyage en Europe, déclaré ce qui suit:

> Le Canada incitait les entreprises privées à faire le troc avec les pays qui offraient le plus d'avantages. Le Gouvernement, cependant, n'interviendrait pas directement dans ce genre de commerce.

Même lui, après avoir gardé pendant près de deux ans l'attitude la plus obstinée, a conclu, en fin de compte, que le Canada devra adopter une telle ligne de conduite. Il y a lieu de prendre des mesures d'ordre pratique afin que notre commerce constitue surtout un échange de marchandises que n'entrave pas la disposition stupide relative à la convertibilité. Nous voulons que nos articles soient payés le plus souvent possible en monnaie convertible, mais, dans les circonstances, ce serait manquer de sens pratique que de souffrir que, dans une transaction commerciale, la clause de convertibilité vienne faire gravement obstacle à notre commerce. Le ministre du Commerce et le ministre des Pêcheries se sont enfin rendu compte de la nécessité où nous sommes de recourir à un mode de troc pour rétablir notre commerce au niveau désiré. J'espère enfin que les collègues du ministre des Pêcheries ne montreront pas trop d'obstination à l'avenir et que le ministre lui-même maintiendra son attitude avec opiniâtreté.

Le ministre des Pêcheries a alors ajouté:

Il semble donc possible de mettre au point au Canada une formule d'entente entre les groupes très considérables de fabricants et les grossistes. Le Gouvernement fournirait les services administratifs et les fonds nécessaires en vue...

Le passage a été modifié, je le reconnais à l'instant, pour que le ministre n'ait pas l'impression que j'essaie de dénaturer ces paroles.

...d'effectuer des transactions bilatérales et d'obvier au manque de moyens qui paralyse toute société livrée à ses seules ressources. L'organisme créé à cette fin pourrait faire l'échange de colis de marchandises diverses du Canada contre des importations diverses de pays liés au dollar et lesdites marchandises pourraient comprendre évidemment des biens de production ainsi que des vivres et des matières premières.

L'alinéa suivant est conçu en ces termes:

C'est un instrument que l'on pourrait mettre à l'essai dans la mesure où il constitue un nouveau moyen de résoudre les problèmes qui naissent des excédents et du chômage. Si l'on ne recourt à une formule de ce genre, il y a danger que les diverses commissions qui s'occupent des excédents ne les donnent indépendamment les unes des autres et qu'on ne tente également de remédier aux effets divers du chômage local au moyen d'assistance publique, de travaux publics ou d'autres mesures qui atténueront, mais ne feront pas disparaître la cause du mal.

La proposition que le ministre des Pêcheries offre ici, sur le plan national, est la même que le Crédit social préconise depuis au moins deux ans sur le plan international. C'est un instrument, grâce auquel, les nations pourraient, dans leur intérêt mutuel, faire l'échange de leurs excédents de vivres et d'autres articles; enfin une centrale internationale de distribution des denrées.

[M. Low.]

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), dit qu'un tel organisme est inutile en ce moment et que le Gouvernement peut régler seul le problème. Mais il n'en fait rien. Les excédents continuent de s'accumuler. A mon avis, à moins que le Gouvernement ne prenne quelque disposition de ce genre, il restera dans la même situation embarrassante qui s'aggravera à l'égard des excédents et du chômage. Il convient de s'attaquer au problème sans retard, car le Fonds monétaire international et la Banque internationale ne permettent pas l'échange de marchandises et de services entre les nations sans recours à la monnaie convertible. Ces organismes n'y pourront rien tant que notre voisin du Sud ne fournira pas assez de dollars pour rendre possible la convertibilité des devises.

Avant de passer à un autre sujet, je me permets de féliciter le ministre des Pêcheries de son sens des réalités. C'est bon signe. Je suis heureux de constater qu'au moins un ministre pense à autre chose qu'à l'argent.

Je songe aussi à un autre point concernant la question des excédents. Je suppose qu'on ne permettra jamais au ministre de l'Agriculture d'oublier les paroles qu'il a prononcées l'autre soir: "Un peu de fromage, un peu de beurre et du miel". On le lui rappellera longtemps. Les ministres devraient parler plus franchement lorsqu'il s'agit d'excédents. Mieux vaudrait mettre la population au courant de la situation. Il y a déjà deux ans qu'il y a des excédents dans le pays. On a maintes fois averti le Gouvernement qu'il était dangereux d'accumuler des denrées et des services. Notre groupe a souvent mis le Gouvernement en garde. En outre, le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a maintes fois signalé au Gouvernement que les baies posaient un problème dans sa circonscription.

J'avais l'impression que le pays disposait d'un excédent de haricots.

Le 1er mars, l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin), répondant à une question du représentant de Middlesex-Est (M. White), a déclaré à la Chambre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) s'est entendu pour donner 38,000 boisseaux de haricots aux réfugiés de la guerre en Palestine. Le cadeau a coûté $194,419.88 aux contribuables canadiens puisqu'on avait acheté les légumes en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles. On a fait cadeau de l'excédent. Sans la question de l'honorable député de Middlesex-Est, nous n'aurions rien su de ce geste manifique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de ses collègues. Nous avons découvert tout à coup que le Canada disposait d'un excédent de haricots et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures

ous avait débarrassé de cet excédent en onnant tout simplement les haricots. Je ne onteste nullement la valeur de cet acte. 'out ce que je dis, c'est qu'il faut donner la députation l'occasion de féliciter le mi- istre de sa magnanimité envers les Cana- iens, dont les sous ont servi à acheter l'excé- ent de haricots. On aurait dû nous fournir 'occasion de féliciter le ministre et de lui ire quelle belle œuvre il avait accomplie vec notre argent. C'est tout ce que j'ai à ire à ce sujet. Nous n'avons pas été mis au ourant. A mon sens, il est regrettable que a Chambre ait manqué une telle occasion.

L'hon. M. Pearson: Je regrette d'avoir à nterrompre le député, mais il constatera u'il a été mal informé, puisque le montant tait inclus dans un crédit relatif aux ecours destinés au moyen Orient, que la Chambre a adopté. Ces secours ont consisté, n partie, en haricots.

M. Low: C'est très bien. Je disais donc ue personne ne mettait en doute la légitimité lu but, mais n'est-il pas vrai qu'une chose omme celle-là, même si elle est faite par les ministres assez réticents, doit être recon- nue? L'occasion aurait été bonne pour la population canadienne de les féliciter. L'in- cident révèle, en tout cas, un excédent de haricots.

M. White (Middlesex-Est): On l'a fait avec les haricots, pas avec du miel.

M. Low: Pendant les élections, étant en Colombie-Britannique, j'ai visité le village d'Yarrow. Le ministre de l'Agriculture et ses collègues disaient alors à la population que les excédents n'existaient pas, que les préten- tions de l'opposition étaient de simples fan- taisies, qu'elle cherchait à effrayer la population. Le directeur de la grande con- serverie de baies d'Yarrow me fit connaître cette industrie. J'ai vu là assez de fraises, et de framboises pour faire un million de caisses de confitures pures. C'était là toute la récolte de 1947,—qui était là depuis deux grandes années,—et une bonne partie de celle de 1948. Les producteurs n'avaient pas touché un cent à l'époque et je me demande combien ils ont reçu jusqu'ici. Elles étaient là, en grands tonneaux, pourrissant au soleil brûlant. Pourtant, au même instant, les ministres niaient l'existence d'excédents. Inutile d'en dire plus long là-dessus.

J'en arrive maintenant à la troisième par- tie de l'amendement des conservateurs et je déclare que notre groupe peut l'accepter. Elle ne va peut-être pas aussi loin que d'au- cuns le voudraient, mais nous l'appuierons. Nous approuverions aussi l'article 4. Nous avons dit hier soir ce que nous pensions de cette extension. Nous pouvons appuyer l'ex- tension.

Je passe maintenant à l'article 2. Dans cet article 2, il est question d'un régime de pen- sion de vieillesse contributif ou à participa- tion. On y dit que le gouvernement a négligé de mettre en œuvre un régime national de pension de vieillesse à participation. Je dé- sire consacrer quelques minutes à ce sujet afin d'exposer nos vues à la Chambre concernant le paragraphe 2.

On ne nous a pas encore convaincus qu'il est possible sous un régime démocratique libre d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de pension de vieillesse à participation qui serait juste du point de vue social, ou qui pourrait remplacer et rendre inutile un régime de base non contributif. Un régime de pension de vieillesse à participation ne saurait être juste du point de vue social s'il ne comprend pas tout le monde, les honorables députés le reconnaissent sans doute. Tout régime de cette nature dont j'ai entendu parler ressem- ble à plusieurs égards à notre régime d'assu- rance-chômage. Plusieurs catégories de personnes n'y sont pas comprises et je ne vois pas comment, monsieur l'Orateur, elles pourraient l'être en vertu de tout régime d'assurance-chômage pratique. Les cultiva- teurs en fournissent peut-être le meilleur exemple. Comment peut-on percevoir des contributions de nos cultivateurs, en vue de la mise en œuvre d'un régime de pension de vieillesse? Comment peut-on surtout, mon- sieur l'Orateur, percevoir des contributions du très grand nombre de cultivateurs qui ont à peine de quoi vivre, qui subsistent à peine, qui ne touchent peut-être pas plus de $50, $60 ou $75 en espèces par années? A mon sens, il y aura toujours un nombre ap- préciable de cultivateurs subsistant à peine qui ne pourront contribuer à aucun régime d'assurance.

Comme ils ne le pourront pas, leur refuse- rons-nous la sécurité du vieil âge que nous sommes disposés à accorder à d'autres caté- gories de personnes, surtout à celles qui vivent et travaillent dans les villes? Serait-il con- forme à la justice sociale d'en exclure le cultivateur qui, ainsi que sa femme et ses enfants, fournit de longues heures de travail, souvent même au détriment de sa santé, et d'y inclure les ouvriers syndiqués qui ont réussi à faire réduire leur période de travail à huit heures par jour et cinq jours par se- maines? Les cultivateurs n'ont pas la semaine de cinq jours ni la journée de huit heures.

Il y a en outre, monsieur l'Orateur, les personnes mentalement ou physiquement in- valides qui, par conséquent, sont définitive- ment inaptes au travail. Comment peut-on rendre ces personnes capables de participer

à un régime contributif de pension? Pourtant, nous reconnaissons tous qu'il faudra prendre des mesures afin de leur assurer un moyen de subsistance.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a formulé une remarque intéressante, il y a environ une semaine, quand il a dit de notre régime actuel de pension de vieillesse qu'il n'était rien d'autre qu'un régime à participation. Il a raison. D'après les calculs les plus justes que j'ai pu établir, le Canadien moyen, dont la vie active commence à vingt ans, dans les circonstances qui existent actuellement au pays, aura versé au gouvernement fédéral, au moment où il atteindra soixante-dix ans, des impôts totalisant plus de $54,000: il a donc droit à la pension de vieillesse. D'aucuns voient là une simple manifestation de civisme. Nous croyons que c'est plus que cela: c'est aussi une prime fort importante versée en vue d'une pension de vieillesse convenable.

M. Knowles: Une telle somme achète une bonne rente viagère.

M. Low: C'est aussi, je le répète, une prime fort importante versée en vue d'une pension de vieillesse convenable, touchée à un âge convenable et ne comportant nulle autre cotisation. Cela est d'autant plus vrai que le Canadien qui a atteint soixante-dix ans ne peut compter, en moyenne, que sur douze autres années de vie. Si, pendant ces douze années, il touche le plein montant de la pension de $30 que verse le gouvernement fédéral, il n'aura reçu, à sa mort, que $4,320, soit 8 p. 100 seulement des impôts qu'il aura acquittés de 20 ans à 70 ans, en quelque sorte un escompte au montant de 8 p. 100.

Même si nous nous en tenons au régime restreint actuel de pension en espèces, il nous sera impossible d'accorder à nos vieillards la justice sociale. Qu'il me soit permis de formuler, en passant, une autre remarque très importante au sujet de ce régime de pension à participation. N'oublions pas que toute prestation de sécurité sociale, quelle qu'elle soit, provient nécessairement de la production de denrées ou de services, actuelle ou accumulée. Règle générale, toute prestation de sécurité sociale versée au cours de l'année civile ou financière provient, en dernière analyse, de la production de cette même année civile ou financière car, sous le régime financier que nous avons persisté à suivre, les excédents accumulés créent tant d'ennuis au point de vue de l'emmagasinage, du chômage, etc., qu'on les expédie à l'étranger aussitôt que possible, sous forme de cadeaux ou de ce qu'on appelle placement à étranger. Or, que faisons-nous lorsque nous instituons un programme de sécurité sociale à participation? En agissant de la sorte, nous décidons,—et par "nous", j'entends la population du Canada, que réprésente le gouvernement canadien,—que les vieillards et les infirmes ne peuvent bénéficier équitablement de notre production et de nos services, même s'ils ne possèdent presque rien après avoir payé leurs taxes au gouvernement, ce qui les force à se priver de biens essentiels, que s'ils versent annuellement une somme déterminée, pendant cinquante ans ou plus.

Nous disons à ces gens, à toutes fins pratiques, qu'à moins de laisser se gaspiller les aliments, les vêtements et une foule d'autres produits chaque année, pendant cinquante ans ou plus, ils n'auront pas le droit de puiser à même l'abondante production annuelle du Canada quand ils auront atteint 70 ans. On leur dit: "A moins de vivre parcimonieusement, d'épargner sur le misérable revenu qui vous reste après avoir acquitté vos impôts, afin de verser vos primes chaque année pendant cinquante ans, vous ne pourrez vous nourrir, vous vêtir ni vous abriter une fois que vous ne touchez plus de salaire, quelle que soit la quantité de biens de consommation qui se sera perdue parce que vous et vos semblables n'aurez pas eu assez d'argent pour les acheter."

Cela n'a pas de sens, n'est-ce-pas? Si l'on accumulait effectivement des biens, pendant tout ce temps, au profit des contributeurs, la proposition aurait quelque sens mais on ne fait en somme qu'accumuler des hypothèques sur la production courante, hypothèques qui n'auront peut-être plus aucune valeur lorsque le contributeur atteindra l'âge de la pension.

Ceci me fait songer à un autre argument contre le régime contributif de pension. Un des plus graves défauts de notre système monétaire actuel, c'est qu'il entraîne inévitablement une baisse constante de l'unité de valeur, le dollar. La puissance d'achat du dollar canadien de 1950 ne représente guère plus que la moitié de celle du dollar de 1936. Malgré les perfectionnements de nos méthodes de fabrication et de production depuis cent ans, malgré la mise au point de machines qui économisent le travail et la découverte de nouveaux matériaux qui rendent la production plus rapide moins coûteuse et meilleure que jamais auparavant, le prix exigé des consommateurs monte constamment.

Je préviens les députés que ce fléchissement régulier de la puissance d'achat du dollar se poursuivra tant qu'on n'effectuera pas les réformes que préconise le Crédit social. Comment peut-on, en toute justice, obliger la population en 1950, à verser à la caisse de sécurité des dollars qui, en l'an 1990 ou en l'an 2000 ne vaudront que la moitié ou le tiers de leur valeur actuelle? Cela non plus n'est pas raisonnable.

Un simple coup d'œil sur le sort des pensionnés et retraités suffit pour constater ce qu'il advient d'eux et de leur pouvoir d'achat depuis plusieurs années. Voilà pourquoi il faut absolument, comme je l'ai dit lors de la session de l'automne dernier, examiner à nouveau tout notre régime de pension. Certes, la politique ministérielle y est pour beaucoup dans la dévalorisation de notre monnaie. Si tel est le cas, il importe d'intervenir et de soumettre quelque réforme propre à assurer au contribuant à tout régime de pension qu'au bout de quelques années il touchera des dollars de valeur égale à ceux qu'il aura contribués.

J'ai autre chose à dire à ce sujet mais, comme le temps dont je dispose s'écoule rapidement, je tiens à proposer, appuyé par le député de Lethbridge (M. Blackmore), le sous-amendement suivant:

Que l'amendement soit modifié en supprimant les mots "à participation" contenus dans le sous-alinéa (2) et en ajoutant comme sous-alinéa 5 les mots suivants:

(5) négligé de prendre des mesures suffisantes pour établir dans notre pays une économie équilibrée grâce à laquelle les consommateurs canadiens pourront constamment posséder le pouvoir d'achat suffisant pour leur permettre, s'ils le désirent, d'acheter toute la production du Canada.

Un tel amendement compléterait celui du parti progressiste-conservateur, rassurerait la population et lui permettrait de continuer à envisager l'avenir avec confiance.

Je vais consacrer le reste de mon temps de parole à terminer la thèse que j'ai commencé à exposer au sujet des pensions. Quelques minutes me suffiront. Il faudra peut-être plusieurs années avant de pouvoir établir d'une manière satisfaisante un régime de pensions de vieillesse à participation. Dans l'intervalle, quel sera le sort de nos vieillards? Leur faudra-t-il rester dans la pauvreté?

Nous ne nous opposons pas à un régime à participation volontaire. Il pourrait peut-être faire l'affaire comme complément, mais comme complément seulement d'un régime fondamental sans participation. De fait, il existe déjà un certain nombre de plans de ce genre comme les rentes viagères de l'État ou des sociétés d'assurance. Ce sont de bons plans dont ceux qui ont les moyens d'y souscrire durant plusieurs années peuvent bénéficier aujourd'hui autant que de tout plan de l'État.

M. Knowles: Encore faut-il avoir les moyens.

M. Low: Encore faut-il avoir les moyens, en effet. Autrement, on ne peut y participer ni à un plan de l'État.

Une voix: Encore faut-il avoir un emploi?

M. Low: Oui, comme le dit l'honorable député, encore faut-il avoir un emploi. Il y a un aspect de la question qui passe trop souvent inaperçu. Comme notre pays et le monde reviennent à des conditions de plus en plus normales du temps de paix, et que la mécanisation s'intensifie aux dépens des travailleurs il devient possible, avec moins d'heures-hommes que jamais, de produire un volume considérable de biens et de services.

Il en résulte que le chômage tend à se répandre. On cherche donc de plus en plus à embaucher des jeunes ouvriers et à renvoyer les anciens parce qu'ils sont trop âgés pour travailler. Il n'est pas exceptionnel aujourd'hui en notre pays que l'on dise à des hommes de cinquante à cinquante cinq ans: "Nous n'embauchons pas d'ouvriers de votre âge". Bien souvent la situation serait meilleure si notre effort productif avait pour effet de distribuer aux consommateurs, sous forme de traitement, salaire, dividendes, bénéfices et rétributions, assez de puissance d'achat pour leur permettre d'acheter en retour ce qui a été produit.

Mais ce n'est pas ce qui arrive. Il y a donc accumulation de la plupart des articles, de biens qui ne sont pas distribués parce que des milliers de Canadiens qui peuvent devenir des consommateurs n'ont pas ou pas assez d'argent. A mesure que ce mal commence à se répandre, il devient possible de verser des pensions de vieillesse sans avoir recours à l'impôt. La chose peut se faire, si on donne raison au Trésor d'imprimer plus de monnaie pour représenter la valeur réelle des excédents, et si on remet cet argent au ministère de la Santé pour qu'il la mette en circulation par le moyen de pensions de vieillesse, sur une base de non participation. Je prétends que cette méthode économiserait de fortes quantités de biens et de services qui, autrement, seraient gaspillés, ou ne seraient jamais produits.

Monsieur l'Orateur, à mesure que le chômage général prend l'aspect d'un problème, —car la situation dégénérera en problème, cela ne fait aucun doute,—la nécessité absolue d'appliquer de telles méthodes devient plus manifeste.

L'une des raisons qui empêchent un si grand nombre de députés, pourtant en faveur d'une pension de vieillesse plus avantageuse, de voter pour les améliorations que les groupes de l'opposition proposent de temps à autre, c'est la crainte des effets que pourrait avoir une majoration inévitable des impôts. La chose me paraît évidente. D'ailleurs, qui pourrait le leur reprocher étant donné que les impôts sont déjà trop lourds à la moyenne des Canadiens.

Ce qu'on peut leur reprocher, toutefois, c'est de n'avoir pas cherché à améliorer notre mode de distribution rendu à ce point inefficace que chaque année des denrées, des services d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars se perdent, ou restent dans le domaine du possible, ce qui revient au même. Grâce à certaines modifications fondamentales de ce régime de distribution qui gaspille nos ressources, il serait possible de relever sensiblement le niveau de la pension de vieillesse sans qu'il soit nécessaire d'accroître le fardeau des impôt à l'égard du citoyen moyen. Les tenants du crédit social essaient de voir à travers l'écran de la monnaie les réalités qu'il cache. Je vois, monsieur l'Orateur, que vous me signalez du regard que mon temps de parole est épuisé.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député poursuive ses observations?

Des voix: Poursuivez.

M. Low: Je ne voudrais pas le faire sans le consentement unanime de la Chambre, mais je tiens à résumer mon exposé, parce que je le crois très important. Nous envisageons la capacité de production presque illimitée du Canada. Nous constatons, avec regret, qu'on déracine les pommiers, que des milliers de barils de pommes ne trouvent pas acquéreurs, qu'on jette au dépotoir des centaines de caisses de céleri si tonifiant; et ce parce qu'il n'y a pas d'acheteurs capables de payer en espèces ces produits très importants et précieux. Nous songeons au fléchissement de 10 p. 100 de la production de la volaille et des œufs, depuis quelques mois, fléchissement qu'on aurait pu éviter, s'il y avait eu des marchés.

Nous songeons aux 270,000 vieillards pensionnés et aux milliers d'autres Canadiens mentalement ou physiquement inaptes, qui doivent subsister à même un revenu mensuel de $40 à $50, ou moins dans des milliers de cas. Ces vieillards et ces invalides ne pourraient-ils pas utiliser ces produits excédentaires qui se perdent véritablement ou qu'on ne peut écouler faute de marchés? Il n'y a aucun doute qu'ils le pourraient. Nous convenons tous, j'en suis sûr, que les vieillards pensionnés seraient des plus heureux si l'on mettait ces excédents à leur disposition. Il faut donc conclure qu'il s'agit surtout de mettre les excédents réels ou possibles à la disposition des nécessiteux qui consommeraient volontiers ces denrées. Je souligne que la chose est physiquement possible.

Quiconque est quelque peu renseigné sait que les choses physiquement possibles et souhaitables le sont également du point de vue financier. Les créditistes soutiennent que nous devons rendre un niveau d'existence convenable financièrement possible à nos vieillards, car rien ne nous empêche de produire au pays les denrées nécessaires, puis de les mettre à la disposition de ces gens, afin de relever leur niveau d'existence. Nous songeons aux réalités matérielles et naturelles.

Nous sommes d'avis qu'il nous incombe moralement de voir à ce qu'on mette fin à la détresse des vieillards et des invalides qui vivent dans l'indigence tandis que se perdent des centaines de milions de dollars de denrées comestibles.

En songeant à cela, les créditistes se soucient du fardeau imposé aux contribuables canadiens. Il faut les protéger eux aussi. J'ose affirmer que nos vieillards et nos milliers d'infirmes inaptes au travail ne connaîtront jamais la justice sociale s'ils doivent compter sur les impôts pour l'obtenir. Toute personne sérieuse s'en rend compte. A ce sujet, je voudrais dire un mot des gens qui s'organisent en vue de réclamer le relèvement des pensions. Il leur incombe de déterminer jusqu'à quel point leurs demandes alourdiront le fardeau des contribuables canadiens,—qui sont déjà surchargés d'impôts.

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, un mois déjà s'est écoulé depuis l'ouverture de la session. Depuis que j'ai participé au présent débat, le 21 février, il s'est passé bien des choses au pays; par exemple, le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), parlant vingt minutes de plus que les quarante minutes réglementaires a consigné au compte rendu un discours politique qu'il avait prononcé le 28 mai dernier. Rien de tout cela n'avait trait aux problèmes nombreux et complexes qui se posent aujourd'hui. Le ministre a fait cela sans le consentement unanime de la Chambre et avec l'entier appui des députés libéraux, qui l'accompagnaient de leur tapage, de leurs hurlements et de tapes sur les pupitres. On a dit d'eux qu'ils ressemblaient beaucoup à une bande de phoques savants. Pour ma part, j'exclus certains députés libéraux de la troupe, mais dans la majorité des cas, la description est malheureusement exacte.

Comme l'ont souligné les éditoriaux parus dans les plus grands journaux canadiens, le ministre de l'Agriculture aurait mieux fait d'employer son temps à traiter sérieusement les problèmes que pose actuellement la vente des produits agricoles. Il a certes convenu qu'il y avait un léger excédent de fromage, de beurre et de miel, mais il n'a pas soufflé mot des excédents de pommes de terre, de pommes et d'œufs, et de plusieurs autres produits agricoles.

J'ai entendu le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) parler non seulement d'excédents de produits, mais aussi de chômage.

Mais il y a plus: le ministre semble y avoir réfléchi sérieusement, ce qui, à mon avis, est fort recommandable.

Au mois d'avril dernier le ministre de l'Agriculture disait à Moose-Jaw que le versement de 20c. à l'égard du blé n'était que partiel et qu'il revenait encore aux cultivateurs de 12 à 15c. le boisseau. Le rapport de la Commission du blé, récemment déposé, montre que le 31 juillet 1949, celle-ci accusait un déficit de plus de $5,200,000 à l'égard des quatre dernières années de la période de mise en commun. On comprend, dans ces conditions, pourquoi les cultivateurs s'inquiètent tant en ce qui concerne leurs versements futurs.

Le ministre a déclaré que les pertes subies en écoulant le blé sous le régime de l'accord canado-britannique ne seraient pas imputées aux cultivateurs, mais que le gouvernement du Canada verserait de l'argent à la caisse commune à la fin de cette année. Si perte il y a, elle sera évidemment à la charge du Trésor, à moins qu'elle ne soit comblée par les Britanniques aux termes d'une des dispositions spéciales de l'accord. Depuis qu'on a fait cette déclaration, les producteurs ont essuyé des pertes plus lourdes que jamais sur le marché, abstraction faite d'une éventuelle rectification.

Le 7 mars 1950, le prix du blé à North-Portal, aux États-Unis était de $2.20 le boisseau. Au même endroit, du côté canadien de la rue, le cultivateur canadien touchait $1.58½, soit un écart de 61½c. le boisseau.

Le 1er mars 1949, comme on peut le voir à la page 1043 du hansard, le ministre du Commerce (M. Howe) a fait une déclaration vide de sens quand il a affirmé que le paiement d'un montant initial de $1.75 le boisseau, livré à Fort-William, assurerait au cultivateur un revenu plus élevé que celui des cultivateurs de tout autre pays au monde pour la campagne agricole de 1949-1950. Le cultivateur canadien sait maintenant que tel n'est pas le cas. Je suis fermement convaincu que lorsqu'on aura effectué les autres rectifications, les producteurs canadiens auront subventionné les consommateurs britanniques et canadiens jusqu'à concurrence de plusieurs centaines de millions de dollars, par suite des accords anglo-canadiens sur le blé.

D'après le service statistique Sanford Evans, de Winnipeg, les cultivateurs canadiens ont subi une perte de 378 millions de dollars à l'égard du bétail et des céréales secondaires, en plus de leur lourde perte à l'égard du blé, au cours de la première année civile complète qui a suivi la guerre, soit en 1946, et ce, par suite des régies et des interdictions décrétées par le Gouvernement. Il s'agit d'une seule année.

Le coût de la vie est encore très élevé au Canada. D'après la Banque du Canada l'indice s'établit à 161·6 pour le mois de février. On a prétendu à tort à maintes reprises que la production agricole et les ventes de produits de la ferme avaient déterminé cet état de choses. Je citerai quelques chiffres tirés du numéro du 15 septembre dernier du *Free Press* de Winnipeg. Les prix sont ceux de Winnipeg (Man.), au Canada, et de St. Paul, aux États-Unis, sauf le prix du blé qui est celui de Minneapolis, ville sœur de St. Paul. Voici:

	St-Paul	Winnipeg
Bouvillons de choix, sur pied..	32c.	22c.
Vaches de bonne qualité, sur pied	20c.	14½c.
Veaux, sur pied	28c.	24c.
Porcs, sur pied	21½c.	22c.
Agneaux, sur pied	23c.	20c.
Blé (Minneapolis), (au contrat)	$2.22	$2.05
(marché libre, catégorie II)		$2.12

Voyons maintenant la comparaison qui s'établit, la même date, entre les principaux articles qui influent sur le coût de la vie:

	St-Paul	Winnipeg
Flèches de bacon préparé au sucre	43c.	47c.
Agneaux du printemps	59c.	59c.
Rôtis de bœuf	39c.	38c.
Bifteck d'aloyau commercial ..	59c.	57c.
Porc et bœuf hachés, en conserves	39c.	50c.
Chapons à rôtir, catégorie A ..	43c.	49c.
Crevettes en conserve	33c.	55c.
Bœuf salé de l'Argentine, boîte de 12 oz.	43c.	47c.
Margarine, la livre	29c.	39c.
Beurre, première qualité	59c.	61c.
Friture, boîte de 3 livres	85c.	$1.15
Pain, enveloppé, 1 livre	11c.	10½c.
Jus d'orange, boîte de 48 oz.	29c.	58c.
Savon, en paillettes, grand format	27c.	35c.

Je suis sûr que cette liste offre un contraste intéressant entre ce que touche le producteur agricole au Canada et ce que reçoit celui des États-Unis, entre ce que paie l'épouse du cultivateur au Canada et aux États-Unis pour les articles dont j'ai parlé. En dépit de cette comparaison, le salaire moyen que rapporte une heure de travail dans l'industrie permet, grâce au rapport qui existe actuellement entre les prix au Canada, d'acheter plus de produits agricoles qu'à toute autre période depuis 1913.

Le 1er mars de cette année, on a annoncé un nouveau relèvement des tarifs-marchandises, ce qui a porté à 40 p. 100 l'augmentation générale au cours des deux dernières années. Le cabinet devrait différer les relèvements que la Commission des transports a autorisés dernièrement, jusqu'à ce qu'on ait fait disparaître le traitement injuste dont souffrent l'Ouest canadien et d'autres régions du pays.

Suivant le Bureau fédéral de la Statistique, les prix des machines agricoles ont monté de

12 p. 100 l'an dernier. On estime à plus de 200 millions de dollars la valeur des nouvelles machines agricoles dont on aura besoin en 1950, et plus de 60 p. 100 de ce montant sera dépensé dans l'Ouest canadien. Songe-t-on au fardeau additionnel qu'imposera la majoration du tarif dans ce seul cas? Le cultivateur doit acquitter les frais de transport quand il achète et quand il vend. L'indice des salaires de la main-d'œuvre agricole s'établit maintenant à 379, soit une augmentation de plus de trois fois et trois quarts depuis 1939. Les prix des produits agricoles baissent, tandis que les frais de production augmentent de jour en jour. J'avais inscrit au *Feuilleton* une question relative aux exemptions d'impôt sur le revenu. Je désire traiter ce sujet pendant quelques instants. On a répondu, le 1er mars, à cette question qui était ainsi conçue:

Est-ce qu'à l'égard de l'outillage et des bâtiments nouveaux ou de l'agrandissement de leur installation les cultivateurs jouissent d'une exemption d'impôt sur le revenu à l'égal des industriels pour 1949 ou 1950?

Voici la réponse du ministre du Revenu national (M. McCann):

Non. Les déductions pour immobilisations, à l'égard des contribuables autres que les cultivateurs et les pêcheurs, ont été établies dans des règlements publiés aux Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires (Partie II de la *Gazette du Canada*) du 8 février 1950.

Les déductions pour immobilisations, à l'égard des cultivateurs et des pêcheurs, ont été établies dans des règlements publiés aux Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires (Partie II de la *Gazette du Canada*) du 22 février 1950.

Comme la plupart des gens le savent, les cultivateurs et les pêcheurs bénéficiaient, depuis quelques années, d'une déduction de 20 p. 100 pour les immobilisations relatives à l'outillage motorisé: tracteurs, moissonneuses-batteuses, camions, automobiles, etc. Un mois après la fin de l'année civile 1949 et aux fins des contributions de 1949, le Gouvernement rendait, le 31 janvier 1950, le décret C.P. 458, publié à la Partie II de la *Gazette du Canada* du 22 février 1950. Cette mesure rétroactive, adoptée par décret, reconnaît aux cultivateurs et aux pêcheurs une déduction de 15 p. 100, au titre d'amortissement sur immobilisations, à l'égard de leur outillage motorisé et une déduction de 10 p. 100 à l'égard des harnais et autres effets d'écurie. Les déductions pour immobilisations, à l'égard des contribuables autres que les cultivateurs et les pêcheurs, ont été établies dans le décret C.P. 6471 du 22 décembre 1949, publié à la Partie II de la *Gazette du Canada* du 22 février 1950.

En vertu de la catégorie 10 l'équipement motorisé: tracteurs, camions, automobiles, remorques, etc., l'amortissement sur immobilisations permis est de 30 p. 100 et celui des harnais ou de l'équipement d'écurie est de 30 p. 100, mais on n'accorde qu'une déduction de 10 p. 100 relativement aux harnais ou à l'équipement d'écurie d'un cultivateur ou d'un pêcheur.

Ceux qui s'occupent sur une grande échelle d'exploitation forestière ou du commerce du bois de construction ou de quelque autre grande entreprise dans certaines industries peuvent, en vertu de la catégorie 14 ou 15, compter un amortissement sur immobilisations de 100 p. 100 à l'égard de certain matériel. Nous ne sommes pas censés vivre sous une dictature et je proteste aussi énergiquement que possible contre ce genre de mesure rétroactive par décrets du conseil. Il me semble que c'est au début et non après la fin de l'année que les gens devraient savoir de quelle façon on déterminera leur revenu imposable. Je crois que cette demande n'est que raisonnable et qu'il y va de l'intérêt des bonnes affaires.

Je n'ignore pas l'explication qu'a donnée le ministre le 13 mars en signalant que sur une période de six ans de l'amortissement sur immobilisations la mesure législative favoriserait légèrement le cultivateur ou le pêcheur, mais qu'arrive-t-il dans le cas de l'exploitant qui désire changer son équipement après deux ou trois ans ou après moins de six ans? Au cours de la guerre, on accordait à certaines industries un double amortissement. Elles pouvaient amortir certains appareils en trois ans qui devenaient alors du capital fixe. Le même principe est maintenant plus ou moins en vigueur en vertu de la mesure législative actuelle.

Je proteste de toute mes forces. Cet état de choses plonge les cultivateurs de l'Ouest du pays et du reste du Canada dans l'incertitude en ce qui a trait à leur déclaration d'impôt. Hier, lors du vote sur le sous-amendement, tous les députés libéraux ont manifesté leur fidélité au Gouvernement. Ils ont rejeté le troisième alinéa de l'amendement, ainsi libellé:

(3) de propos délibéré, violé une loi du Parlement en supprimant illégalement pendant dix mois, y compris la période de la récente campagne électorale, le rapport sur l'industrie de la minoterie soumis par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, et refusé au Parlement des renseignements essentiels à l'exercice de sa fonction et au maintien du gouvernement responsable.

J'ai été fort étonné de ce que nul député libéral n'ait exprimé sincèrement son opinion à cet égard en appuyant l'amendement qui reprochait au Gouvernement la faute sérieuse qu'il avait commise. On sait en effet que la meunerie

est une industrie importante au Canada. L'enquête portait sur l'aliment le plus important qui soit, c'est-à-dire sur le prix du pain. Cette coalition s'est réalisée aux dépens des cultivateurs puisqu'elle fixait les prix tant pour le producteur que pour le consommateur. Jamais aucun gouvernement, depuis la confédération, n'a commis de faute aussi grave. Il est difficile de concevoir que tous les députés ministériels puissent donner leur approbation.

Je passe maintenant à une ou deux questions qui intéressent uniquement la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Soit dit en passant, il ne m'arrive jamais, sauf lors de l'examen des crédits, de m'arrêter à ces problèmes d'intérêt régional. La première question a trait à la construction d'un immeuble des douanes à Lyleton, au Manitoba. Voici les renseignements que j'ai demandés et la réponse qu'on m'a fournie le 9 février 1949 (p. 391 du hansard):

1. Quand a-t-on adjugé le contrat de construction de l'édifice des douanes au sud-ouest de Lyleton (Manitoba)?
2. A-t-on terminé l'édifice?
3. Quel a été l'entrepreneur?
4. Le contrat était-il octroyé en régie intéressée?
5. Quel en a été le coût total?
6. Quels comptes sont impayés et quel en est le montant?

L'hon. M. McCann:

1. Le contrat relatif aux fondations a été adjugé le 14 octobre 1947; le contrat relatif à la superstructure l'a été le 14 janvier 1948.
2. Oui.
3. Entrepreneur: L. J. Geddes, Gainsborough (Sask.); sous-entrepreneur: F. Stratford, Lumsden (Sask.).
4. Le contrat à l'égard du soubassement et du système du tout à l'égout était un contrat ordinaire, tandis que le contrat relatif à la superstructure était fondé sur le temps et les matériaux, plus 10 p. 100.
5. Les frais globaux de la construction de l'édifice, qui sert à la fois de bureau et de domicile, y compris le garage, le système du tout à l'égout et l'aménagement du terrain, se sont élevés à $16,605.92.
6. Il reste un compte de $48 de *Brandon Sign & Stamp Works;* il sera réglé quand on se sera entendu au sujet d'une rectification à l'annonce.

Le document renferme de faux renseignements quant à certains fournisseurs et ouvriers. En octobre dernier, j'ai écrit au ministre à ce sujet. En citant sa réponse afin de montrer qu'on m'a mal renseigné, je mentionnerai les initiales plutôt que les noms des intéressés. Voici ce qu'écrivait le ministre:

J'accuse réception de votre lettre du 26 octobre au sujet de comptes impayés. Il s'agit de travaux exécutés et de matériaux fournis pendant la construction de l'immeuble de la douane à Lyleton (Man.).

On m'informe que le plein montant du compte de M. L.... a été approuvé et que celui de la *M... Lumber and Manufacturing Company Limited,* ayant été soumis au Conseil du Trésor, sera réglé sous peu.

J'ignore si on a payé les comptes mais je sais qu'ils n'étaient pas réglés au 1er février. C'est grave. Je ne blâme pas le ministre personnellement, mais un de ses subalternes est certes responsable du délai.

J'ai déjà traité à fond le 1er décembre 1945, à l'occasion de l'examen des crédits du ministère des Postes, la deuxième des questions que je désire aborder. Les députés que le sujet intéresse n'ont qu'à se reporter à la page 2,879 du hansard de cette année-là. J'ai demandé au ministre des Postes de l'époque certains renseignements qu'on ne m'a jamais communiqués. Comme la guerre avait pris fin, je réclamais l'aménagement d'un bureau de poste à Killarney, ville de 1,200 âmes environ. Le 31 octobre dernier, j'ai de nouveau inscrit une question au *Feuilleton* à ce sujet. Voici cette question ainsi que les réponses qu'on m'a fournies:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il acheté une propriété à Killarney, au Manitoba, en vue d'y aménager un bureau de poste? Dans le cas de l'affirmative, en quelle année?
2. Quel a été le prix d'achat?
3. Le gouvernement fédéral, ou un service de l'État, a-t-il payé un loyer à l'égard de cette propriété, après l'achat?
4. Dans le cas de l'affirmative, à qui?
5. Quel en a été le montant et pendant combien de temps l'a-t-il payé?

Voici les renseignements que le ministère des Travaux publics et celui des Postes ont communiqués au secrétaire d'État.

Réponse du ministère des Travaux publics:

1. *a*) Oui.
   b) En 1939.
2. $2,000.

3, 4 et 5. Veuillez vous adresser au ministère des Postes.

Réponse du ministère des Postes:

1. La réponse sera fournie par le ministère des Travaux publics.
2. La réponse sera fournie par le ministère des Travaux publics.
3 et 4. On a versé au maître de poste de Killarney une allocation de loyer qu'il devait remettre à la succession Whyte.
5. $30 par mois depuis la date d'achat jusqu'au mois de septembre 1948.

Non seulement le Gouvernement a payé, pendant neuf ans, en loyer pour son propre immeuble, un montant beaucoup plus élevé que le coût initial de cet immeuble mais, durant toute cette période, le ministère des Travaux publics a dépensé beaucoup d'argent en réparations. L'automne dernier, le budget supplémentaire comportait un crédit de $25,000 pour un nouveau bureau de poste à cet endroit et le *Guide* de Killarney en attribuait une bonne part du mérite au ministre de la Justice (M. Garson) et à certains autres députés libéraux. Il n'a pas été question de ce fait grave d'un gouvernement qui paie pendant neuf ans un loyer à l'égard d'un immeuble qui lui appartient. Je suis heureux d'apprendre que le budget des dépenses de cette année contient un crédit de $80,000 en vue d'un nouveau bureau de poste et édifice public à Killarney. A quiconque en revienne

le mérite, les citoyens de Killarney seront certainement contents quand cet édifice sera terminé, car le besoin s'en fait sûrement sentir en ce moment.

Je me rends compte que, pour quelques députés, ces questions peuvent paraître insignifiantes, mais il se pose ici la question de gaspillage de fonds publics et, à mon avis, de dépense répréhensible de l'argent de l'État. A ce sujet, je tiens à signaler qu'il est parfois difficile, d'après notre façon de procéder en comité, de vérifier les dépenses du Trésor public. Lors d'une des années de guerre, le comité de l'Agriculture étudiait un rapport de la Commission canadienne du blé, lequel comprenait un montant de $606,182 pour frais de courtage versés à plus de quatre-vingt-dix courtiers de la bourse des céréales de Winnipeg. La Commission du blé a reconnu dans son témoignage qu'il était douteux que certains de ces courtiers eussent réellement rendu des services en retour des sommes à eux versées. De fait, le président de la commission a avoué devant le comité qu'on avait rétribué des courtiers qui n'avaient pas rendu de services. Des députés ministériels ont soutenu qu'il n'était pas favorable à l'intérêt public de divulguer le nom des courtiers ou les sommes versées à chacun. Le lendemain, deux de mes collègues, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et celui de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), ont proposé que la commission remît au comité un état complet de tous frais et commissions de courtage payés depuis l'ouverture des hostilités, des noms des personnes ou sociétés bénéficiaires de ces paiements, des montants versés à chacune, et des services rendus par lesdites personnes ou sociétés. La motion a été repoussée. J'ai demandé une mise aux voix mais la motion a encore été repoussée. Pourtant, l'alinéa 5 du paragraphe 2 de l'ordre de renvoi demandait une ventilation complète des frais d'entreposage, d'assurance, d'intérêt, de courtage ainsi que des commissions, ce qui englobait assurément les renseignements demandés. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et son adjoint parlementaire actuel (M. McCubbin) se sont ralliés aux autres députés ministériels du comité pour rejeter la motion et empêcher le public d'obtenir ces renseignements.

Le comité de l'agriculture comprend, cette année, quarante-quatre libéraux, et seize autres membres appartenant aux trois partis de l'opposition. Jamais, pendant ou depuis la guerre, nous n'avons pu obtenir de la Commission canadienne du blé un état exact sur la manutentation de cette céréale. La Commission canadienne du blé est devenue une commission politique, dirigée par certains ministres du cabinet. Bien que j'aie confiance dans la vente du blé par une commission, celle-ci ne devrait devenir une commission politique, et je crois que ses membres devraient rendre compte aux producteurs de leurs actes.

Notre comité des comptes publics de 1950 se compose de 50 membres soit 35 du parti libéral et 15 des trois partis de l'opposition. Depuis que je siège ici, les partisans du Gouvernement se sont crus obligés d'éviter ou d'étouffer toute critique. Ce sont de véritables partisans. On me dit qu'en Grande-Bretagne le comité des comptes publics se compose de 15 membres dont la plupart appartiennent à l'opposition. Le président du comité est habituellement membre de l'opposition. On estime que non seulement l'opposition a le droit de contrôler les dépenses publiques mais qu'elle est le plus en mesure de s'assurer de la bonne gestion des deniers publics.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre! Le député vient de dire que les membres du Gouvernement nommés à certains comités avaient voulu éviter la critique ou faire obstacle au travail du comité. Le député de Souris, j'en suis sûr, n'a pas l'intention de se montrer si dur. Il aimerait peut-être à modifier son affirmation.

M. Ross (Souris): Je m'incline devant votre décision, monsieur l'Orateur. Quiconque veut contrôler mes dires peut se reporter au compte rendu des délibérations de 1942 du comité de l'agriculture. Le compte rendu est très détaillé. Les députés, après l'avoir examiné, pourront juger d'eux-mêmes.

On l'a signalé, les crédits de la Défense nationale pour l'année prochaine s'élèvent à près de 600 millions de dollars. Et ce n'est là qu'un ministère. Les journaux nous rapportent certains désirs des cercles d'étude libéraux à l'égard de la répartition ou du mode d'affection des deniers publics. Je crois que le Parlement se doit de mettre au point une méthode plus efficace d'examen et de vérification de cette dépense considérable de l'argent des contribuables.

Pour ce qui est des arguments du premier ministre (M. St-Laurent) et de la réclame libérale diffusée dans tout le pays aux frais de la population et tendant à faire croire qu'il n'existe aucun groupe national sérieux en dehors du parti libéral, je conseille à tous les intéressés de lire un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg, numéro du 14 mars 1950, sous le titre: "Il n'y a de place que pour un parti", et traitant des élections générales tenues en Russie il y a deux jours.

Le *Journal* d'Ottawa, numéro du 15 mars, a également publié un article intéressant intitulé: "La Chambre de commerce et les

dépenses du Gouvernement". Je désire citer un court alinéa de ce long article. Il est conçu dans les termes suivants:

Dans tout pays, le pire ennemi de l'esprit d'économie, la source la plus féconde d'exagération, c'est un parlement où un parti est retranché d'une façon absolue et sans interruption. Le pouvoir, s'il est continu, corrompt, engendre le sentiment qu'on est indispensable, et surtout engendre l'indifférence, voire même le ressentiment en face de la critique. MM. St-Laurent et Abbott feraient bien meilleur accueil aux conseils et aux demandes de la Chambre de commerce si leur majorité était de 9 au lieu de 90.

J'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, que le Parlement trouvera un meilleur moyen de contrôler ces dépenses giganstesques. Il y va de l'intérêt des contribuables. Il conviendrait de nous acquitter de cette tâche plus efficacement que nous n'avons pu le faire par le passé.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, à ce stade avancé de la discussion, je ne voudrais pas accaparer plus de cinq minutes du temps de la Chambre. C'est un article publié le 7 mars dans la *Free Press*, de Winnipeg, qui me pousse à prendre la parole. Il s'agissait de poursuites intentées aux cultivateurs de l'Ouest au sujet de l'impôt sur le revenu. Je signale le compte rendu à la Chambre et surtout au ministre du Revenu national (M. McCann). Voici:

Il semble que le ministère du Revenu national a entrepris une nouvelle campagne contre les cultivateurs qui ont négligé de présenter leur déclaration d'impôt sur le revenu... Durant les deux premiers mois de l'année, le ministère a intenté 1,953 poursuites, surtout dans les provinces des Prairies et l'ouest de l'Ontario.

On a souvent vanté à la Chambre l'efficacité du ministère du Revenu national. La plupart des députés conviennent sans doute que ce service s'acquitte bien de sa tâche. Pour ce qui est de la campagne entreprise contre les cultivateurs, et les autres qui visent les cultivateurs, si le ministère les étendait à toutes les provinces, nous nous empresserions tous de le féliciter de son bon travail. Il n'est que juste, à mon avis, que les cultivateurs acquittent, comme tous les citoyens, leur part équitable d'impôts. Cependant, si j'en crois le compte rendu, la campagne ne s'étend pas d'une façon générale à tout le pays. Elle semble se limiter aux Prairies; certaines provinces ne sont aucunement atteintes.

Il y a plusieurs mois, on a entrepris des enquêtes et des poursuites contre des cultivateurs, surtout dans les provinces des Prairies. Ailleurs aussi, peut-être, mais à ma connaissance on n'a pas intenté de poursuite aux cultivateurs des autres provinces surtout le Québec.

Je n'en veux nullement aux cultivateurs de cette province. Je compare simplement ce qui se passe au Québec et en Saskatchewan, province que je représente. J'ai peut-être tort, mais il me semble que le zèle déployé par le fisc est injuste à l'égard des cultivateurs des Prairies. Je prie le ministre du Revenu national d'expliquer le plus tôt possible à la population, surtout à l'élément agricole, pourquoi son ministère déploie tellement de zèle à l'endroit des cultivateurs des Prairies, tandis qu'il laisse la paix à ceux du Québec et des autres provinces.

M. Sinclair: Ceux des Prairies s'enrichissent.

M. Thatcher: Il ne sont pas les seuls. Si l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Sinclair) veut bien patienter, je lui fournirai des données. Compte tenu des chiffres que le ministère du Revenu national a publiés récemment, sa ligne de conduite est d'autant plus curieuse.

J'ai sous les yeux un rapport sur la statistique de l'impôt pour 1948 publié par le ministère du Revenu national. J'y lis, à la page 145, que dans la province de Québec tout entière, 400 cultivateurs ont payé l'impôt sur le revenu pour 1946. Ils ont versé, au total, $14,000. Si on se fonde sur le nombre de cultivateurs dans cette province, cela revient à peu près à 9c. chacun. Peut-être les cultivateurs québecois sont-ils prospères, je n'en sais rien. Mais je sais que l'un de mes amis de Moose-Jaw, qui n'a qu'un magasin du coin...

M. Sinclair: Une quincaillerie?

M. Thatcher: ...a, en 1946, payé plus d'impôt sur le revenu que tous les cultivateurs de la province de Québec. Il y a quelque chose qui ne va pas. Je me demande pourquoi le ministère a tant d'inspecteurs en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, alors que les agriculteurs acquittent si peu d'impôts dans les autres provinces.

Les impôts sur le revenu des particuliers perçus en 1946 ont atteint $695 millions, ce qui veut dire que les cultivateurs québecois ont versé ·0002 p. 100 du total. La même année les cultivateurs de la Saskatchewan ont versé $3,300,000. Doit-on s'étonner de ce qu'ils se montrent en ce moment un peu soucieux? Doit-on s'étonner de ce qu'ils croient volontiers qu'ils sont les seuls à faire l'objet d'enquêtes et de poursuites.

J'ai ici le rapport de 1949 publié par le même ministère. On y trouve les chiffres pour 1947. La page 139 m'apprend que des 155,000 cultivateurs de la province de Québec seulement 540, soit $\frac{3}{10}$ p. 100, ont payé l'impôt sur le revenu. Par contre en Saskatchewan, 16,893 cultivateurs ont payé l'impôt, 7,280 au Manitoba, 13,895 en Alberta. Le ministère a

perçu par ailleurs le magnifique total de $79,000 des cultivateurs de la province de Québec.

Durant la même année le ministère a perçu $4,900,000 en Saskatchewan, $1,600,000 au Manitoba et plus de 4 millions en Alberta. Quelques-uns de mes amis, dont l'adjoint parlementaire au ministre des Finances, prétendent que le cultivateur du Québec est peut-être trop pauvre pour verser l'impôt sur le revenu. Ce raisonnement ne me paraît pas fondé. Un bon nombre de mes amis de Québec nous ont décrit ici leurs merveilleuses fermes, leurs admirables troupeaux laitiers, leur énorme production de fromage et de beurre. J'ai voyagé dans le Québec. C'est une très belle province. La beauté de ses fermes m'a étonné. Est-il un député libéral pour affirmer en cette enceinte qu'en 1946, tous les cultivateurs ne pouvaient ou ne devaient payer que $14,000, tandis que les cultivateurs moins riches de la Saskatchewan auraient dû payer 230 fois plus?

Je n'ai pas à me plaindre de la province de Québec. Je sais que, dans l'ensemble, le Québec verse plus, en impôts sur le revenu, que ma propre province. En 1947, il a versé 154 millions contre les 21 millions versés par la Saskatchewan. Cela, je le reconnais. Je ne veux pas d'un régime de faveur pour les cultivateurs de la Saskatchewan. A mon avis, ils devraient payer les impôts qu'il faut, mais je demande qu'on les traite exactement de la même façon que les cultivateurs des autres provinces. S'il faut assujétir les cultivateurs du Québec et d'ailleurs à des enquêtes et à des poursuites, qu'on en fasse autant pour ceux de la Saskatchewan, mais si le ministère entend laisser en paix les agriculteurs du Québec et de certains coins de l'Ontario, qu'il agisse de la même façon envers ceux de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba. Le ministre du Revenu national (M. McCann) devrait nous donner bientôt des explications. Si l'on entend continuer d'intenter des poursuites contre les cultivateurs, qu'on s'attaque à ceux des dix provinces, et non à ceux des Prairies seulement.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Je désire parler de la question des impôts, mais surtout à l'égard des municipalités urbaines et suburbaines. Je ferai part au ministre des Finances (M. Abbott) d'une ou deux propositions qui, à mon avis, allègeraient considérablement le fardeau des impôts et les difficultés manifestes auxquelles nos municipalités doivent faire face, surtout celles de l'Ontario en ce moment.

Je tiens à parler surtout de la question des régions métropolitaines. Je ne fais pas allusion à ce qu'on appelle la banlieue d'habitation, mais aux municipalités complètement organisées qui ont surgi autour de nos grandes villes. Je dirai un mot des villes elles mêmes aussi.

L'étude que j'ai faite porte, bien entendu, sur ma circonscription d'York-Ouest et la ville de Toronto proprement dite. J'ai choisi cet endroit parce que c'est la région que je connais la mieux. Les chiffres que j'ai obtenus peuvent s'appliquer, je crois, à la plupart des municipalités au Canada dont la population et le potentiel industriel augmentent.

La banlieue d'habitation constitue probablement un anachronisme dans le domaine économique de nos jours parce que rares sont les municipalités qui peuvent supporter le coût élevé des services municipaux, des écoles et le reste, sans bénéficier de l'apport d'impôts adéquats versés par des industries, et maintenir leur solvabilité.

Il est vrai qu'il y a plusieurs riches villages de banlieue dépourvus d'industries, où l'on a imposé des restrictions sur la construction des maisons, mais ces villages comprennent de vastes habitations et la densité de la population y est faible. En certains cas, on n'y relève que trois à cinq maisons par acre. De même, la proportion des enfants d'âge scolaire par habitation y est inférieure à la moyenne, simplement parce que les gens sont un peu plus âgés et que leurs familles ont vieilli. Même en ce cas, ces quelques municipalités particulièrement favorisées doivent faire face aux problèmes les plus graves en ce qui concerne l'augmentation de leurs revenus au moyen d'impôts.

York-Ouest ne compte pas de municipalité de ce genre et, bien que la localité soit située dans la banlieue, elle est une région industrielle dont la production manufacturière est probablement aussi considérable que celle de toute autre circonscription du pays.

Les chiffres que je désire citer sont puisés dans la statistique fiscale du ministère du Revenu national. Ils proviennent du Bureau fédéral de la statistique et du Service des impôts municipaux du ministère des Affaires municipales de l'Ontario. Bien qu'ils soient exacts, ils portent sur une période un peu différente et ne peuvent donc être précis. Cependant, je prétends que non seulement ils indiquent une tendance, mais qu'ils sont assez exacts pour prouver l'argument que je désire faire ressortir. L'interprétation de ces données, monsieur l'Orateur, révèle la situation très grave à laquelle les municipalités doivent faire face actuellement.

Voyons la situation dans la région sur laquelle a porté mon étude, soit la circon-

scription d'York-Ouest et tout le canton d'York, dont environ la moitié seulement se trouve dans ma circonscription. Voici les chiffres relatifs à la population pour 1948: canton d'York, 90,018; canton d'Etobicoke, 30,769; Mimico, 10,164; New-Toronto, 9,156; Swansea, 7,360; Weston, 7,219; Long-Branch, 6,677. Le total, pour la circonscription d'York-Ouest et la région additionnelle que j'ai mentionnée, s'établit donc à 161,447. Selon plusieurs spécialistes, l'accroissement annuel estimatif de la population, dans cette circonscription, est de 8 p. 100. Par conséquent, il est donc permis de dire que la région d'York-Ouest compte actuellement un peu plus de 187,000 âmes. En 1953, soit quatre ans après les dernières élections, et s'il ne se tient pas d'élections cette année-là, la circonscription aura dépassé 225,000 âmes. Si les élections n'ont lieu qu'en 1954, la population de la circonscription atteindra presque 240,000 âmes. Je cite ces chiffres afin d'indiquer à quel rythme extraordinaire croissent les municipalités suburbaines, de souligner l'importance de la région qui, je le répète, comprend la circonscription d'York-Ouest, et de signaler les problèmes particuliers qui se posent pour ces municipalités en raison de cette croissance.

Voici des chiffres indiquant l'impôt total dans le canton d'York et autres municipalités. Ces chiffres sont fournis par le ministère des Affaires municipales d'Ontario et paraissent dans son rapport annuel sur la statistique municipale de l'année 1948. Je crois qu'avec le consentement de la Chambre ces chiffres pourraient être déposés sur le Bureau mais vu leur intérêt j'en donnerai immédiatement la lecture en détail. Ce tableau indique l'impôt scolaire. Voici:

Municipalité	Impôt total	Impôt scolaire
Canton d'York	$3,175,000	$1,072,000
Canton d'Etobicoke ..	1,243,000	411,000
Mimico	337,000	120,000
New Toronto	445,000	138,000
Swansea	290,000	91,000
Long-Branch	218,000	85,000
Weston	303,000	110,000

Ce tableau donne pour cette région un impôt total de $6,012,753 dont $2,029,816 en impôt scolaire, ce qui représente un lourd fardeau pour la population de ma circonscription. Et ce fardeau augmente à cause de l'accroissement de la population dans cette région. Il doit nécessairement augmenter davantage à cause des services supplémentaires, écoles ou autres services indispensables, que fournissent les municipalités lorsque de nouvelles populations viennent s'établir chez elles.

Comparons ces données aux sommes recueillies dans la même région en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Je cite le rapport statistique de la division de l'impôt sur le revenu pour 1949. Les chiffres relatifs à la région d'York-Ouest ne donnent pas de renseignements précis sur chaque municipalité,—de fait, on ne donne aucune ventilation,—mais ils n'en sont pas moins fondés sur les données fournies au sujet de Toronto et de sa banlieue, dont fait partie la circonscription d'York-Ouest même si elle n'est pas incluse dans Toronto proprement dite.

Les impôts municipaux dans York-Ouest, en 1948, s'élevaient à $6,012,753; les impôts scolaires, à $2,029,816. Ces derniers représentent le tiers de tous les impôts prélevés, soit, aux fins municipales, un impôt moyen de $37.30.

On suppose généralement que chaque demeure abrite en moyenne cinq personnes. Ce facteur, 5, la moyenne par demeure, porte à $185, pour 1948, l'impôt municipal par famille, par demeure. Je le répète, les impôts ont augmenté en 1949 et doivent augmenter encore cette année. Même en ne considérant que l'impôt de 1948, soit $185 par demeure, le contribuable qui possède des biends-fonds dans ma circonscription porte un fardeau sans cesse croissant.

Pour en apprécier le poids comparons les données précédentes aux chiffres fournies pour Toronto et la banlieue en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu. Cette région a fait parvenir 359,119 déclarations d'impôts et a versé au Trésor $115,400,000 en impôt sur le revenu, soit en moyenne $321 par contribuable. Ce sont là les chiffres de 1947, alors que l'impôt sur le revenu était plus élevé que maintenant, cependant que l'abattement était moins considérable. La population de la région en cause étant de 997,600, on obtient une moyenne de $321 par contribuable à l'impôt sur le revenu.

Cette année-là, un seul citoyen sur trois, dans la région métropolitaine de Toronto,—dans tous les cas je prends cette région comme norme,—a payé l'impôt sur le revenu. Les abattements ayant été accrus, je suppose que la proportion cette année ne sera que de un sur quatre, et l'impôt perçu sera beaucoup moindre que la somme de $321 prélevée en 1947.

Voyons ce que cela signifie. D'après les chiffres qu'on m'a communiqués, l'impôt municipal s'établissait, cette année-là, à $185 comparativement à une moyenne de $321 pour l'impôt sur le revenu. Si l'on suppose que tous les chefs de maison paient l'impôt sur le revenu, ces chiffres démontrent que l'impôt municipal représente 54·5 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Autrement dit, le contribuable torontois verse en taxes foncières 54½ p. 100 de la somme qu'il paie en impôt sur le revenu. A mon avis, c'est un état de choses déplorable. Cela est grave

pour plusieurs motifs et, tout d'abord, parce que les taxes municipales sont des charges fixes sur les immeubles. Si, par suite de la dureté des temps, un citoyen voit diminuer son revenu, l'impôt sur ce revenu baisse en conséquence, mais les taxes municipales restent les mêmes et demeurent une créance privilégiée à l'égard de la maison et du bien-fond.

Voilà, à mon avis, une des principales causes des difficultés qu'ont eu à surmonter les municipalités dans les années qui ont suivi la première guerre mondiale. Comme les valeurs foncières s'avilissaient, ce qui arrive quand le revenu national baisse, il devenait de moins en moins profitable d'être propriétaire foncier. Plusieurs centaines de personnes qui avaient acheté des maisons par versements échelonnés ou en vertu d'une hypothèque, ont constaté qu'il n'était pas économique de continuer à effectuer leurs versements car, l'immeuble perdant de sa valeur, il leur était plus profitable de céder leur demeure au créancier hypothécaire et d'en acheter ou louer une autre à plus bas prix. Telle était la situation après la première guerre. Il ne faut pas qu'elle revienne.

Le nombre des logis familiaux ayant fort augmenté, surtout le nombre d'habitations d'anciens combattants, dans la circonscription de York-Ouest, nous nous trouvons en face d'un problème scolaire d'une grande importance et d'une extrême gravité. Quelque 350 habitations d'anciens combattants ont été érigées dans le township d'Etobicoke. Pouvait obtenir une maison, le père d'au moins deux enfants, pourvu qu'il eût servi outremer. Chaque maison logeait une moyenne de 2·4 enfants, dont deux d'âge scolaire. Un problème immédiat se posait aux autorités scolaires: fournir des locaux à six ou sept centaines d'enfants. Il fallait donc, à raison de 50 élèves au plus par classe, dix ou douze salles additionnelles. Au prix de $35,000 par classe, les autorités scolaires devaient débourser immédiatement un tiers de million à un demi-million.

Comme il s'agissait d'une ancienne région rurale, les autorités scolaires ne pouvaient pas du tout y penser. La municipalité en aurait été écrasée. Voilà simplement un exemple des immobilisations auxquelles les municipalités doivent aujourd'hui aviser. Certes le gouvernement de l'Ontario continue d'aider grandement à la construction d'écoles. De fait, nombre de municipalités ne pourraient mettre à exécution leur programme de construction d'écoles sans l'aide des gouvernements provinciaux.

Les chiffres que j'ai cités révèlent le fardeau terriblement lourd de l'impôt, qui n'ira probablement qu'en augmentant. Le rapport de l'impôt municipal à l'impôt sur le revenu s'établit actuellement à près de 60 p. 100 dans maintes régions, dans l'hypothèse, bien entendu, que le chef de famille et le contribuable ne font qu'une seule et même personne, comme c'est le cas la plupart du temps.

Le ministre des Finances (M. Abbott) a, dans son dernier exposé budgétaire, énoncé un principe contre la double imposition. Il a, et j'aimerais qu'il l'augmente encore, opéré une déduction de 10 p. 100, dans le cas du revenu provenant de dividendes versés par des sociétés canadiennes. C'était un pas dans la bonne voie, et j'espère qu'on continuera dans ce sens, lors du prochain exposé budgétaire. Mais voici un exemple encore pire de double imposition. La possession d'une maison oblige le propriétaire à payer des taxes municipales, ce qui, autant qu'une hypothèque, constitue une charge. Il perd sa propriété s'il ne paie pas. Et dans sa déclaration d'impôt, il n'est tenu aucun compte de ce paiement. Aux fins de l'impôt sur le revenu, il n'a pas le droit de déduire ces impôts essentiels qu'il verse aux municipalités. Il n'a pas le droit non plus, si je comprends bien le règlement, de déduire les versements qu'il fait à l'égard d'une hypothèque sur sa maison. J'ai donc lieu de demander qu'on puisse déduire les taxes municipales aux fins de l'impôt sur le revenu.

Il existe un danger un peu plus grand pour celui qui se porte acquéreur d'une maison en vertu d'un programme d'une portée de 20, 25, 30 et quelquefois 40 ans. Les versements constituent une obligation directe pour la famille. A défaut de les effectuer, le propriétaire perd son bien et du même coup sa sécurité.

J'ai une autre proposition à faire en matière d'enseignement. Les frais de l'enseignement préoccupent de plus en plus les municipalités et les contribuables. Ils représentent au moins le tiers du montant global des impôts actuels. C'est là une obligation dont nous devons nous acquitter dans l'intérêt de nos enfants. Si, à titre de contribuable, j'accorde une bourse d'étude à l'enfant d'un autre, j'en puis déduire le montant de mon revenu aux fins de l'impôt. Néanmoins, parce que j'ai l'obligation morale de faire instruire mon propre enfant, je n'ai pas le droit de déduire de mon revenu le montant que j'affecte à cette fin. J'estime qu'on ne devrait pas envisager la question au point de vue moral, mais uniquement au point de vue mathématique et économique. Il importe beaucoup plus pour moi que les enfants dont j'ai la responsabilité reçoivent l'enseignement le meilleur qu'ils puissent absorber. Que ce soit mon devoir et que je tâche de le faire

n'a rien à voir à la question. J'estime que le Gouvernement devrait établir l'assiette de l'impôt de façon que le contribuable particulier soit autorisé à déduire de son revenu aux fins de l'impôt l'argent affecté à l'éducation de ses enfants sous forme de taxes scolaires ou de frais de scolarité ou d'université.

J'ai essayé de démontrer à la Chambre que notre régime d'impôt municipal constitue un fardeau de plus en plus lourd pour ceux-là même qui sont la force du pays, la grande classe moyenne, les gens qui possèdent leur propre maison, qui ne négligent rien pour maintenir la stabilité économique du pays, et qu'on devrait encourager par tous les moyens imaginables à suivre précisément la ligne de conduite qu'ils ont adoptée et qui consiste à construire une maison, à l'habiter, à élever une famille et à participer d'une manière stable et sûre à l'armature économique du Canada. J'estime donc qu'une des réformes que le ministre des Finances devrait apporter à la préparation du budget aurait pour effet d'autoriser le contribuable à déduire de son revenu aux fins de l'impôt toute somme prélevée sous forme de taxes municipales sur sa maison ou sur ses biens. Ces taxes représentent une charge autant que le service de l'intérêt sur les sommes empruntés.

Comme je l'ai signalé, dans ma circonscription le montant global de ces impôts s'éleva à quelque 6 millions en 1948. L'État n'y perdrait donc pas un revenu appréciable, mais la mesure aiderait beaucoup les municipalités et les propriétaires de maisons.

Je reçois constamment des résolutions des municipalités de ma circonscription d'York-Ouest, me priant d'exhorter le Gouvernement à acquitter la moitié des frais de secours directs. J'approuve entièrement ces résolutions. J'estime, cependant, que mes deux propositions seraient de nature à alléger sans retard le fardeau des municipalités et des propriétaires de maisons. En les acceptant, le Gouvernement reconnaîtrait, en principe, que la double imposition est nuisible. De cette façon, on assurerait une plus grande sécurité aux administrations municipales, autorités qui sont le plus près du peuple. L'adoption de mes deux propositions rassurerait davantage les propriétaires, les chefs de famille. Ils se rendraient compte qu'en achetant une maison et en fondant un foyer,—éléments sur lesquels repose notre régime économique,—ils remplissent à vrai dire leur plus grand devoir de citoyen. Voilà pourquoi, j'exhorte le ministre des Finances (M. Abbott) à examiner très attentivement ces deux propositions lorsqu'il étudiera les mesures fiscales à inclure dans le budget qu'il présentera prochainement.

M. J. R. Garland (Nipissing): Je tiens, d'abord, à expliquer pourquoi je prends part à la discussion. A la dernière session, j'ai parlé brièvement à la Chambre pendant l'examen de la mesure tendant à modifier la loi sur l'habitation. J'ai alors fait, naturellement, porter mes remarques sur le logement. Je m'unis aux honorables préopinants qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse (MM. Larson et Dumas) de l'admirable façon dont ils se sont acquittés de leurs fonctions. Je tiens également à rendre un hommage un peu tardif mais tout de même sincère au nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). Il donnera sans doute à ce service la direction éclairée qu'il mérite.

Depuis toujours au Parlement, les députés qui participent au débat sur l'Adresse ont le privilège de louanger leur circonscription. Je n'entends pas suivre la tradition; à vrai dire, je ne compte pas même parler de mon comté. Bien entendu, je pourrais consacrer les quarante minutes qui me sont accordées à décrire la vaste région que j'ai l'honneur de représenter, la circonscription de Nipissing, située à un endroit de grande importance stratégique puisqu'elle donne accès aux richesses inépuisables du grand Nord. Je pourrais étaler les immenses ressources de la région et rappeler les antécédents historiques de certains centres du comté. Je pourrais vous parler de la pittoresque et jolie ville de Mattawa, blottie dans la vallée que forme la jonction de l'Ottawa et de la Mattawa. Je pourrais encore vous raconter l'histoire de Sturgeon-Falls, vous dire comment elle est devenue ville-champignon avec l'aménagement de l'usine Abitibi, ce qu'elle est devenue au cours des longues et noires années de crise et comment elle est ressuscitée pour devenir l'une des villes les plus agréables du Nord ontarien. Je pourrais encore vous parler de North-Bay, si bien désignée sous le nom de "porte du nord" ou de "capitale de l'Ontario-Nord". Je pourrais vous dire que c'est un grand centre de transport, tout le commerce du nord devant passer par là. Je pourrais vous décrire les lignes de chemins de fer s'étendant de toutes parts, apportant les produits ouvrés du sud aux habitants du nord de l'Ontario ou du nord-ouest du Québec,—qui les utilisent pour se loger, se nourrir ou s'habiller,—et en rapportant ce qui est tiré de nos régions d'abondance: produits forestiers et miniers, notamment l'or, l'argent, le cobalt et le nickel. Oui, 95 p. 100 des approvisionnements mondiaux en nickel proviennent d'environ 80 milles à l'ouest de chez nous. De nombreux autocars rayonnent en tous sens à partir de notre ville, utilisant un magnifique réseau routier et transportant les gens aux centres indus-

triels du sud, et aux régions minières et forestières du nord. Ma circonscription possède aussi l'un des plus beaux aéroports du pays.

Si je le voulais, je pourrais vous parler des centaines de lacs et de cours d'eau où les poissons de toutes sortes foisonnent, et qui ne cessent d'attirer des milliers de touristes dans notre région. Je pourrais vous entretenir également des belles grèves sablonneuses du lac Nipissing qui s'étendent sur des milles et des milles. Ce sont les mêmes rives sablonneuses où le fameux explorateur Champlain s'est arrêté, avec son ami Brûlé, au crépuscule d'un soir d'été, le 25 juillet 1615, pour y admirer les beautés de ce grand lac. Si je n'hésitais pas à vanter ma région, je vous dirais qu'on trouve dans le lac Nipissing le plus grand banc de dorés qui soit sur le continent nord-américain. Je vous inviterais à vous rendre dans la circonscription de Nipissing et à vous promener en canot sur les eaux magnifiques du lac à la Truite. Vous pourriez emprunter le parcours suivi par Champlain il y a déjà si longtemps et qu'on appelle aujourd'hui la voie de Champlain. Je pourrais également attirer votre attention sur la région de Temagami, située dans la partie septentrionale de ma circonscription, qui devient de plus en plus populaire en qualité de centre de villégiature estivale au Canada. Je pourrais aussi vous signaler les splendides occasions qu'offre la belle rivière au Français, territoire encore à peu près vierge.

Si je n'hésitais pas tant à chanter les avantages de ma circonscription, je vous dirais que ce paradis terrestre attire des milliers de touristes tous les ans, qui accroissent notre population et dépensent environ cinq millions de dollars chaque année dans notre région. Si je le voulais, je pourrais aussi vous parler de nos gens; vous dire que les quintuplées Dionne, de réputation mondiale, habitent Nipissing; que ces cinq charmantes jeunes filles ont valu au petit village de Corbeil la manchette de tous les journaux du monde il y a quelques années à peine; je pourrais ajouter que notre population renferme des éléments d'origine anglaise, française, italienne et d'autres qui, indépendamment de leur race ou de leurs antécédents, ont une confiance sans borne dans l'avenir de notre grand pays et sont, en somme, de véritables Canadiens.

Je pourrais vous parler de tout cela et de beaucoup d'autres choses. Si, je le répète, je n'hésitais pas à vanter ma circonscription, j'inviterais les industriels qui projettent l'établissement de nouvelles entreprises de songer à la région de Nipissing, avant de prendre une décision définitive au sujet de l'emplacement de nouvelles usines, car Nipissing est le centre géographique de l'Ontario, reliant le nord et le sud de la province. A l'ouest de notre circonscription, s'étend le vaste empire des céréales des Prairies et les nappes pétrolifères de l'Ouest canadien qui prennent un essor rapide; à l'est, se trouvent les importantes villes maritimes de l'Atlantique. A notre époque où l'on insiste tellement sur la décentralisation, je demanderais qu'on témoignât des égards à notre région. Le patron et l'ouvrier peuvent y travailler et y vivre ensemble, à l'abri des innombrables traquenards de l'existence en un milieu surpeuplé, tout en n'étant qu'à quelques heures de distance des importants marchés que fournissent les grandes villes du Canada.

Je passe maintenant à d'autres questions, monsieur l'Orateur. J'ai constaté avec joie que notre Gouvernement, au cours de la dernière session, a reconnu l'obligation qui lui incombait quant à l'aide aux municipalités comptant de nombreux édifices fédéraux. Bien que le Gouvernement mérite des éloges, je ne crois pas qu'il ait accompli assez, car, indépendamment de la concentration de ces édifices fédéraux, l'obligation existe. Aussi, j'espère que la mesure proposée l'an dernier et mentionnée de nouveau dans le discours du trône de la présente session, n'est que le premier pas et que le Gouvernement songera à aider davantage nos municipalités aux abois.

Et maintenant, un mot de la sécurité sociale en général et de la sécurité des vieillards en particulier. Je suis heureux, à l'exemple de tous les honorables députés sans doute, que l'on constitue un comité chargé d'étudier soigneusement tous les aspects de mesures satisfaisantes de sécurité pour les vieillards. On a beaucoup parlé de l'abolition chez nous de l'évaluation des ressources. Je regrette qu'il s'en trouve pour agiter cette question de façon à provoquer l'inquiétude et le mécontentement, voire la véritable misère, chez nos vieillards, encore qu'ils sachent fort bien qu'ils ne sont ni chargés de la solution du problème, ni en mesure de le faire. Malheureusement, il se trouve chez nous deux groupes de personnes. Les unes veulent bien tout donner à la population sans se soucier des frais que cela comporte; les autres, au contraire, frémissent à la seule pensée de la "sécurité sociale." Elles se dissimulent derrière l'écran de l'entreprise libre en prétendant que tous les pas accomplis dans la voie de la sécurité sociale constituent une manifestation de faiblesse et ne servent qu'à supprimer ou à diminuer l'esprit d'initiative de nos gens. Dieu merci, il reste un troisième groupe, celui auquel j'appartiens, qui ne croit pas que l'individu doive tout recevoir de l'État et qui, pourtant, estime que les affaires ne trouvent pas en elles-mêmes leur propre justification, pas plus que dans les bénéfices qu'elles réalisent. A notre

avis, l'industrie peut et doit toucher des profits, mais elle peut et doit, en même temps, les partager avec les ouvriers. Le même principe doit s'appliquer à l'égard de la sécurité pour la vieillesse. Un parti conseille d'accorder la pension à tout le monde, sans restriction aucune; un autre croit que la législation sociale du Gouvernement est allée trop loin. Pour notre part, nous sommes d'avis qu'on devrait approfondir la question très sérieusement, étudier les lois sociales de même nature des autres pays et, recueillant tous les faits, s'assurer que toute nouvelle mesure pourra être appliquée avec succès et sans dépasser le revenu national du Canada. Travaillons tous ensemble à l'élaboration d'un plan qui mette à jamais à l'abri de la crainte et de l'anxiété les citoyens âgés du Canada, qui leur permette, au soir de la vie, de jouir paisiblement de la paix et de la sécurité qu'ils ont largement méritées.

Un mot maintenant d'un sujet que, sauf erreur, aucun député n'a abordé jusqu'ici: le tourisme. En 1949, notre industrie touristique a établi un nouveau record. En effet, d'après le Bureau fédéral de la statistique, le revenu global provenant de voyageurs venus de l'étranger a atteint, cette année-là, la somme de 288 millions de dollars. A l'exception du papier-journal, aucune de nos exportations ne nous rapporte actuellement autant de dollars des États-Unis que l'industrie touristique. Celle-ci joue, on le voit, un rôle très important dans notre économie nationale. Elle n'appauvrit pas nos matières premières, car de sages méthodes de conservation peuvent nous conserver pendant des générations nos forêts et nos cours d'eau, notre poisson et notre gibier. L'industrie touristique, c'est d'une façon générale, le logement et les services personnels offerts, chaque année, à plusieurs millions de voyageurs. A leur retour dans leurs pays respectifs, ces voyageurs deviennent les meilleurs ambassadeurs de bonne volonté qui se puissent trouver.

Les années 1948 et 1949 ont été exceptionnelles du point de vue touristique. Mais les gains faciles provenant du tourisme font mine de disparaître. Si la concurrence est amicale dans le domaine des voyages, elle n'en est pas moins intense. Au cours de 1948, par exemple, les syndicats d'initiative de la Californie ont dépensé plus de $900,000 en publicité, plus que tout l'argent affecté à la publicité par l'office du tourisme du gouvernement canadien. La même année, d'autres États de l'Union ont dépensé plus de 5 millions de dollars en vue d'attirer les touristes. En plus de la concurrence américaine, le Canada doit soutenir celle des 46 autres gouvernements étrangers qui possèdent aux États-Unis des bureaux destinés à favoriser le tourisme.

Pour l'année financière 1948-1949, le budget de publicité de l'office du tourisme du gouvernement canadien, destiné à augmenter cette importante industrie, notre deuxième source de dollars américains par ordre d'importance, a été de $820,000. Et il est de $895,000 pour l'année financière 1949-1950, soit moins que $\frac{1}{3}$ p. 100 des recettes annuelles. Tous les organismes destinés à activer le tourisme, y compris l'Office du tourisme, les offices provinciaux du tourisme, les chemins de fer, les entreprises de navigation et autres sociétés de transport ont dépensé l'an dernier $2\frac{1}{2}$ millions de dollars en publicité aux États-Unis, soit moins de 1 p. 100 des 288 millions de dollars américains que l'industrie du tourisme a amenés au pays. Vu l'importance de la tâche et les sommes disponibles, la campagne de publicité qu'a menée l'Office du tourisme du gouvernement canadien a donné des résultats prodigieux à plusieurs égards. En 1949, l'office a répondu à 321,751 demandes de renseignements. L'industrie du tourisme au pays a battu tous ses records antérieurs en 1948 comme en 1949 et elle joue maintenant un rôle de premier plan dans l'économie canadienne.

Ce n'est pas uniquement vers le Canada que les gens traversent la frontière américaine. Jamais les Canadiens n'ont autant dépensé au cours de voyages à l'étranger, qu'en 1949. La publicité de nos concurrents est donc fort effective. Le Bureau fédéral de la statistique révèle que les Canadiens ont dépensé à l'occasion de voyages d'agrément la somme de 164 millions aux États-Unis, et de 27 millions dans d'autres pays. Ce total de 191 millions est sans précédent. L'industrie du tourisme est importante non seulement pour ceux qui servent directement les touristes mais pour tous les Canadiens, cultivateurs, cheminots ou autres. La subsistance de chacun dépend en effet de la prospérité générale. Le tourisme enrichit le Trésor du gouvernement fédéral et celui des provinces. Tous les Canadiens doivent donc s'intéresser à la question.

Notre pays présente pour le touriste de multiples attraits: superficie de trois millions et demi de milles carrés, présence de la moitié des étendues d'eau douce du monde, multitude de sites pittoresques, gibier abondant, climats variés, et le reste. A cause de tout cela probablement, l'industrie touristique pourvoit elle-même à son expansion, ce qui ne justifie cependant pas l'indifférence que lui témoignent certains, selon lesquels tout s'est fait tout seul. Attitude bien peu sensée, surtout à l'égard d'un domaine où se livre une aussi forte concurrence. Une industrie,

comme celle-là, qui rapporte au pays un revenu nouveau d'un quart de milliard par année, mérite autant de considération que n'importe quel aspect de notre commerce d'exportation.

Il faut également nous rappeler que le problème de nos relations avec les États-Unis, le plus important pays du monde au point de vue du tourisme, revêt un caractère particulier. En général, les Canadiens sont passablement au courant de ce qui se passe aux États-Unis; journaux, revues, radio, tout concourt à les renseigner là-dessus. Malheureusement, ils ne se rendent pas toujours compte que l'Américain moyen n'en sait pas long sur les affaires du Canada et qu'il ne connait guère la géographie de notre pays. C'est pourquoi, le tourisme sert à la fois à établir des relations et à faire connaître notre pays.

Notre faune, nos poissons, nos forêts, contribuent tous à nous assurer la publicité la plus simple et la plus sûre. La courtoisie des Canadiens envers les milliers de visiteurs qui viennent chaque année passer leurs vacances chez nous est en voie de devenir légendaire; elle a beaucoup contribué au bon renom du Canada aux États-Unis. Notre publicité cependant doit revêtir diverses formes dont aucune ne doit être négligée. Ce n'est que le jour où l'on cessera de venir visiter notre pays que nous nous rendrons pleinement compte de la valeur du tourisme pour le Canada. Mais ce jour ne viendra jamais, si nous savons accorder à cette industrie fondamentale toute l'attention qu'elle mérite.

J'exhorte donc le Gouvernement à prêter une attention toute spéciale au progrès de cette industrie très importante. Il est vrai qu'il lui vient en aide de diverses façons. On ne pourrait citer de meilleur exemple que l'établissement de la route transcanadienne. Rien n'est plus important pour le touriste que de bonnes routes; mais, je le répète, il faut faire connaître le Canada de plusieurs manières. Le Gouvernement pourrait augmenter le budget de l'Office du tourisme et étendre le champ de son activité. J'entrevois le jour,—et c'est mon vœu le plus sincère,—où l'Office du tourisme aura un budget annuel de cinq millions de dollars et où notre industrie touristique rapportera chaque année au Canada un milliard de dollars des États-Unis.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Garland.]

Reprise de la séance

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'un nouveau sous-amendement proposé par le député de Peace-River (M. Low). Je veux, au nom de mon parti, formuler quelques observations sur son sous-amendement et relever quelques points de son discours de cet après-midi auxquels je souscris sans réserve. Je reprends part au débat pour un autre motif au moins, que j'exposerai plus tard. Je tiens auparavant, pour dissiper tout malentendu, à réaffirmer notre attitude à l'égard de la sécurité du vieil âge, question importante que l'amendement proposé par le chef du parti créditiste a de nouveau mis en relief. Les cécéfistes croient en un programme complet de sécurité sociale et en préconisent de toutes leurs forces l'adoption. Ce programme devrait mettre tous les Canadiens à l'abri de tous les aléas et comporter en particulier l'assurance-chômage, l'assurance-santé, des indemnité en cas de maladie, une pension de vieillesse suffisante sans évaluation des ressources, et le reste. Quand ce programme sera vraiment complet, je le répète encore une fois afin que tous le comprennent bien, nous accepterons qu'on perçoive un impôt spécial pour en faire les frais.

Toutefois, je veux qu'il soit également bien entendu que lorsque la discussion porte sur une proposition qui ne vise qu'un seul point, comme la pension de vieillesse, nous n'appuyons pas l'idée de participation. J'aurai autre chose à dire sur ce sujet, mais je pense qu'il est très intéressant et très utile que non seulement la Chambre, mais la presse et le pays entier discutent la question avec autant d'ardeur.

J'ai déjà exposé quel objectif le Parlement et le pays doivent s'efforcer d'atteindre. Je reconnais, cependant, que la réalisation d'un plan d'ensemble prendra du temps; qu'il nous faudra en aborder certaines parties étape par étape. Cela s'explique du fait de la grande étendue de notre pays, des divers secteurs de notre économie, et de la nature de notre régime fédéral-provincial. Ainsi, pour être pratiques, il nous faut reconnaître qu'il incombe à chacun des députés au Parlement et au Gouvernement de ne pas perdre de vue le prochain pas qui s'impose. Ce que nous obtiendrons dans l'immédiat, ce n'est pas le plan d'ensemble, l'idéal ultime que certains d'entre nous ont cherché et chercheront à atteindre, ce que nous obtiendrons bientôt, je l'espère, c'est le franchissement d'une ou deux nouvelles étapes. C'est parce que tel est le véritable problème auquel nous devons faire face que nous prenons, et à dessein, le temps nécessaire pour persuader au Gouvernement

de commencer par supprimer l'évaluation des ressources et rendre la pension de vieillesse applicable à tous.

Tout en préconisant une telle mesure, nous n'oublions pas que d'autres améliorations s'imposent. Le montant doit être relevé, l'âge d'admissibilité doit être abaissé, pas plus tard qu'au cours de la présente session. Je le répète, ce que nous soutenons c'est que s'il est vrai qu'il faille prendre certaines mesures, que ce soit l'abolition de l'évaluation des ressources.

L'amendement dont la Chambre est saisie et que le député de Peace-River propose a un double effet quant à ce premier point. D'une part, il souligne ce que j'expose, qu'il est nécessaire de supprimer du régime actuel de la pension de vieillesse l'évaluation des ressources. D'autre part, il force la Chambre à voter sur un des principaux éléments des propositions de 1945 du gouvernement fédéral. L'amendement proposé par le député de Peace-River tend à rayer les mots "à participation" du texte de l'article 2 de l'amendement du chef de l'opposition (M. Drew). Ce mot rayé, le texte de l'article se lira ainsi:

Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(2) Négligé de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre d'un régime de pension de vieillesse sans évaluation des ressources.

Je rappelle à la Chambre et, en particulier, aux honorables vis-à-vis que ce sont là les termes mêmes dans lesquels le gouvernement fédéral a formulé en 1945 sa proposition relative à la pension de vieillesse. Il s'agissait d'un régime national de pension de vieillesse payable à tous à 70 ans. Tel en était le titre, et il était bien spécifié, dans l'analyse qu'on en faisait, que la pension serait versée sans aucune évaluation des ressources. Voici ce qu'on lit à la page 40 du Livre vert renfermant les propositions du gouvernement fédéral en 1945:

Pensions nationales de vieillesse à 70 ans.

Il y est dit qu'on devait verser une pension uniforme, indépendamment des ressources, à tous hommes et toutes femmes d'au moins 70 ans partout au Canada. J'invite donc les membres du parti libéral à bien se rendre compte qu'en votant à la légère contre le sous-amendement simplement parce qu'il est proposé par le parti créditiste, ils se prononcent contre la proposition même que le gouvernement fédéral a offerte aux provinces en 1945, une des plus importantes propositions que le parti libéral a réitérées à son grand congrès national de 1948, proposition que tous les candidats libéraux ont soumise à la population aux élections de 1949, comme faisant encore partie du programme libéral.

Je souligne que la Chambre est saisie d'une mesure en tous points semblable à la proposition que le gouvernement fédéral présentait aux provinces en 1945. Comme je l'ai indiqué antérieurement, je reconnais que la mise en œuvre du programme de 1945 dépendait de certaines ententes fiscales. Il n'était pas du tout question de modifications à la constitution. D'ailleurs, M. Mackenzie King l'avait clairement indiqué aux réunions de 1945 et 1946, comme on pourra le constater en se reportant à la page 434 du compte rendu des délibérations de la conférence. M. Mackenzie King a déclaré, en avril 1946, que la mise en œuvre du programme proposé par le gouvernement fédéral, à une exception près, n'exigeait aucune modification de la constitution. Quant à l'exception, il s'agissait d'une proposition concernant la délégation réciproque des pouvoirs du Dominion et des provinces.

Cependant, l'adoption des mesures de sécurité sociale ne supposait aucune modification de la constitution. La proposition de 1945 était rédigée de manière à ne pas exiger une telle modification. Il est donc inutile de parler maintenant d'attendre qu'on ait trouvé une méthode de modifier la constitution, ou encore qu'on y ait apporté d'importants changements, car les propositions que le Gouvernement fédéral a formulées à la population en 1945 valent encore quant au fond.

M. Gillis: Ce n'est qu'un alibi.

M. Knowles: Encore une fois, je reconnais au gouvernement fédéral le mérite d'avoir formulé en 1945 des propositions bien fondées. D'ailleurs je l'ai maintes fois réitéré. J'espère, cependant, que le Gouvernement n'abandonnera pas le programme simplement parce que je l'approuve. La population s'en souvient, et l'approuve. Les propositions primitives sont à la vérité essentiellement bien fondées. A vrai dire, il n'y a lieu d'apporter qu'une seule modification importante. Je songe au montant de $30 proposé en 1945. Compte tenu de la hausse de l'indice du coût de la vie depuis, il convient maintenant de verser environ $40.

En vue de présenter à la population un programme efficace, le Gouvernement n'a qu'à s'en tenir aux propositions de 1945. Ainsi, en portant le montant de $30 à $40, il verserait, sans évaluation des ressources, une pension mensuelle de $40 aux Canadiens âgés d'au moins 70 ans. L'autre proposition reste la même: pension payable aux gens qui ont atteint 65 mais non 70 ans.

Pendant quelques années, on a souvent prétendu que certaines provinces refusaient de conclure des ententes fiscales.

On nous a souvent dit que c'était pour cette raison qu'on ne pouvait pas mettre en vigueur ces propositions. Il en est beaucoup moins question aujourd'hui. Je me demande si cela est attribuable à l'atmosphère

sereine de la conférence qui a eu lieu ici en janvier de cette année. Avant la tenue de la conférence, il suffisait pour se disculper d'exciper du refus de deux provinces de collaborer Il semble, cependant, que les provinces soient maintenant plus disposées à rechercher le moyen de régler nos difficultés fédérales-provinciales. Il en est beaucoup moins question aujourd'hui. Ce qu'on entend surtout ce sont des observations comme celles qu'ont formulées le député junior d'Halifax (M. Dickey) et, cet après-midi, le député de Nipissing (M. Garland). Selon eux, il faut songer au coût de ces services; il faut même se demander si le Gouvernement a effectivement offert des pensions de vieillesse sans évaluation des ressources, à condition qu'il s'agisse d'un régime à participation, sujet sur lequel je me suis déjà prononcé clairement.

Les propositions de 1945 déclaraient sans ambiguïté que tout financement nécessaire serait effectué au moyen d'une modification à la loi de l'impôt sur le revenu. Il ne devait y avoir aucune modification à la constitution. En faisant cette déclaration en 1945, le Gouvernement devait se rappeler, j'en suis sûr, qu'en 1925, le ministère de la Justice avait rendu, à l'intention du gouvernement fédéral, une décision d'après laquelle seule une modification de la constitution permettait de percevoir un impôt spécial aux fins de la sécurité sociale.

Il est certain que le gouvernement de 1945 tenait compte de cette décision. "Nous avons mis au point, disait-il, un programme qu'on peut appliquer sans modifier la constitution". Il disait aussi à l'époque, et le répétait en 1946, 1947 et 1948, que ces propositions étaient fondées sur de longues études, que le programme réussirait.

A toutes fins pratiques, le projet d'amendement du représentant de Peace-River (M. Low) contient cette même proposition. Ne nous demande-t-il pas en effet de modifier l'application du principal amendement dont nous sommes saisis, de façon que nous nous trouvions à nous prononcer en faveur d'un régime national de pensions de vieillesse sans évaluation des ressources?

La proposition de notre collègue souligne aussi l'emploi des mots "à participation". On me permettra de dire qu'à mon avis il est bon qu'on ait tant discuté cette expression, tant dans les journaux et dans cette enceinte que dans le pays tout entier. Il faut qu'on en parle encore bien davantage, qu'on y réfléchisse beaucoup. C'est à ce prix que les députés pourront savoir précisément à quoi s'en tenir: cette expression, à mon sens, est employée à tort et à travers, et à des fins bien diverses.

[M. Knowles.]

Je partage l'avis que le représentant de Peace-River a exprimé cet après-midi quand il a dit que seule la production courante peut permettre d'acquitter les frais de la sécurité sociale. Il l'a déclaré bien clairement, et c'est exactement ce que le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a affirmé à plusieurs reprises. En passant, je signale les observations du député de Peace-River à son collègue le représentant de MacLeod (M. Hansell), qui n'a pas semblé goûter les remarques que le représentant de Vancouver-Est a faites l'autre soir. Mais tout ceci est par parenthèse.

Il faut insister sur ce point et y songer. C'est le principe fondamental du concept de la sécurité sociale, parce que les vieillards, les pensionnés de l'industrie, les fonctionnaires retraités, ou les autres, qui vivent de leurs pensions respectives, ne vivent pas de ces dollars et cents, ni d'un morceau de papier, mais bien d'une partie de la production de notre économie. Nous permettons qu'une part de la production courante soit affectée à des objectifs souhaitables du point de vue social, à l'attribution d'une pension à quelques-uns de nos vieillards.

Cependant, il est tragique de constater que nous n'avons pas encore atteint le stade où, en tant que nation, nous pouvons décider de mettre de côté une partie suffisante de notre production pour assurer à tous nos vieillards une pension convenable. De même, en l'an 1990 ou 2000, comme l'a dit cet après-midi le représentant de Peace-River, les personnes qui ont maintenant 20 ou 40 ans prendront leur retraite. Elles ne vivront pas des prestations auxquelles elles auront droit grâce à leurs contributions à un régime d'assurance ou quelque chose du genre ni de rentes viagères; elles ne vivront pas de dollars et de sous, ni de chiqué ou de papier, mais de la production de 1990 ou de l'an 2000.

Il est donc important de nous en rendre compte, afin que nous n'employions pas le terme "à participation" à tort et à travers. Trop de députés semblent croire que c'est un mot magique. Ils semblent penser que si des gens, en vertu d'un contrat, mettent de côté une certaine somme chaque mois ou chaque année, ils pourront, comme par magie, retirer cette somme sans subir l'évaluation des ressources, quand ils auront fini de travailler.

Comme l'a signalé le représentant de Peace-River, tout dépendra de l'économie du pays, de la valeur du dollar et, en définitive, de la production de l'époque. C'est donc dire que le seul sens à donner aux mots "à participation" qui réponde à la réalité, est celui que nous lui attribuons couramment. Nous contribuons tous aujourd'hui à la sécurité du vieil âge dont jouissent certains de nos citoyens. Nous y contribuons à même la

richesse qu'on produit actuellement. Et lorsque certains d'entre nous seront âgés et auront cessé de travailler, s'ils ont droit à une pension, ils jouiront d'une retraite que leur assureront les personnes actives de cette époque.

Dans une société saine et bien organisée, ceux qui travaillent aujourd'hui devraient contribuer à assurer la sécurité des miséreux du moment présent pour jouir à leur tour des mêmes égards à l'époque de leur retraite, de la part de ceux qui travailleront.

J'exhorte les députés à considérer la sécurité sociale sous ce jour plutôt qu'en fonction d'un régime, semblable à celui qu'applique la compagnie d'assurance-vie, où les gens versent leurs cotisations à une caisse en vue de pouvoir, comme par enchantement, prendre leur retraite plus tard.

De fait, je tiens à la main les tables qu'utilise actuellement le service des rentes viagères. Je les ai puisées dans le document parlementaire 64-A déposé le mercredi 8 mars dernier. J'ai pensé qu'il serait intéressant d'y relever ce qu'une personne de 25 ans devrait verser afin de pouvoir vivre, dans 40 ans, à même une rente viagère, sous un régime de participation. Au vingtième siècle, on ne saurait demander aux gens de travailler pendant plus de 40 ans.

Le jeune homme de 25 ans qui désire toucher une rente mensuelle de $100 à l'âge de 65 ans, ce qui ne serait pas trop élevé, je pense, pour assurer la subsistance d'un homme et de sa femme dans 40 ans, devra verser $15.24 par mois pendant une période de 40 ans. La jeune femme de 25 ans qui désire toucher $100 par mois à compter de 65 ans devra verser $17.64 par mois pendant 40 ans. Dans le cas du mari et de la femme, âgés chacun de 25 ans, qui désirent obtenir chacun une rente de $50, afin de pouvoir compter sur une somme de $100 par mois tant qu'ils vivront tous les deux et de $50 quand l'un des deux ne sera plus, le versement moyen à effectuer chaque mois pendant une période de 40 ans s'établit à $16.44. Même en répartissant le coût entre le patron, l'employé et l'État dans la proportion de 40, 40 et 20 p. 100,—j'emploie cette proportion non pour la proposer mais simplement parce que c'est celle de l'assurance-chômage,—il faudrait demander aux gens de verser de $6 à $7 par mois pendant 40 ans, l'équivalent étant aussi fourni par les patrons. Telle serait la contribution dans un régime à participation établi sur une base directe individuelle. Étant donné le niveau des salaires et le revenu de notre population, étant donné le revenu des cultivateurs au cours des ans, il est impossible d'exiger de telles cotisations. Ceux qui affirment que nous n'avons pas les moyens d'abolir l'évaluation de ressources sans établir un régime à participation devraient comprendre qu'ils disent à notre population que nous ne pouvons pas abolir l'évaluation des ressources. Si l'on vote pour un régime à participation directe le montant des cotisations devient manifestement prohibitif.

D'aucuns se demanderont peut-être, et avec raison, comment procéder si cette méthode est impossible. Si l'on veut un régime de retraite convenable pour nos vieillards, vu que la population ne pourrait en défrayer le coût à même les salaires qu'elle touche, il faudrait jusqu'à un certain point redistribuer les richesses en faveur de la sécurité sociale. La redistribution des richesses en faveur de la sécurité sociale est justifiable car les salariés qui ne touchent que de $30 à $40 par semaine n'ont pas les moyens d'acheter leur propre sécurité de vieillesse et cependant ils produisent des richesses bien supérieures à ce qu'ils reçoivent. Les partisans du régime à participation individuelle directe voudraient en somme s'opposer à la marée montante de la redistribution de la richesse d'après les normes sociales que je présente ici ce soir.

Soyons pratiques et admettons que le seul moyen de réaliser la sécurité sociale qui s'impose c'est de l'intégrer dans le régime de l'impôt sur le revenu. Les gens pourraient ainsi acquitter, proportionnellement à leur capacité financière, le coût de l'administration de la chose publique, la sécurité sociale comprise, et recevoir ensuite, à titre de droit acquis, la pension de vieillesse à l'âge de la retraite.

Tel est notre point de vue. C'est en me fondant sur ces principes fondamentalement sains que je presse le Gouvernement de proposer la modification de la loi de la pension de vieillesse en vue de supprimer l'évaluation des ressources et d'accorder la pension à tous les vieillards. Que le Gouvernement se reporte aux déclarations qu'il a faites lors de la conférence fédérale-provinciale. N'a-t-on pas affirmé, au nom du gouvernement fédéral, qu'il n'était pas nécessaire de modifier la constitution, qu'après examen, on avait établi un plan pratique qui serait appliqué le plus tôt possible.

Le député de Nipissing (M. Garland) a prononcé cet après-midi un très intéressant discours. Nous avons tous noté, avec amusement, qu'il hésitait beaucoup à nous faire part des beautés de son comté. De plus, il a ajouté que ceux qui préconisent la suppression de l'évaluation des ressources causent du tort à nos vieillards. Je tiens à lui dire que c'est plutôt l'évaluation des ressources qui entraîne des privations et de la misère pour nos citoyens âgés. Ce qu'on écrit dans les journaux et ce qu'on dit à la Chambre leur donne l'impression que l'évaluation des ressources ne sera abolie que lorsque le

régime de pension sera devenu contributif, ce qui rend leur situation encore plus pénible. J'ignore si beaucoup de députés ont pris connaissance des tables de rentes viagères que j'ai ici. Mais même ceux qui ne l'ont pas fait doivent se rendre compte qu'il leur est tout simplement impossible de verser les cotisations nécessaires pour assurer la sécurité de leurs vieux jours.

Après ce que je viens de dire, il est évident que notre groupe appuiera l'amendement du député de Peace-River (M. Low). Tous les députés devraient l'approuver, les libéraux surtout puisque cet amendement leur fournit l'occasion de mettre à exécution les propositions de 1945 en matière de pensions de vieillesse qu'ils ont réitérées avec tant d'emphase à leur congrès national de 1948.

Comme je l'ai dit, j'avais une autre raison au moins, de prendre le parole, et cette raison la voici. J'ai à la main des comptes rendus écrits par le même correspondant mais publiés dans deux journaux différents. Tous deux rapportent ce que j'ai dit à la Chambre, le 6 mars, à l'occasion du même débat. Un rapport a paru le jeudi 9 mars dans le *Free Press* de Winnipeg, sous le nom de M. Chester Bloom; l'autre, le 15 mars, dans le *Free Press Weekly Prairie Farmer,* sous le même nom. Voici l'article paru dans le *Free Press* de Winnipeg:

La question de la pension met à jour une scission au sein du parti de la C.C.F.
par Chester Bloom

Ottawa, 9 mars (Spécial).—M. M. J. Coldwell, chef de la C.C.F., a cherché mercredi, à réprimer des velléités de scission au sein du groupe C.C.F. à la Chambre des communes.

La ligne de conduite générale de la C.C.F. a été d'appuyer le gouvernement libéral contre les conservateurs progressistes sur les questions comportant la propagation des mesures de sécurité sociale.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) semble avoir cherché, lundi, à produire une rupture directe avec le cabinet St-Laurent. A maintes reprises, il a reproché au premier ministre d'avoir violé sa "promesse" d'août 1945 d'une pension de vieillesse à l'âge de 70 ans, sans évaluation des ressources. Il a inclus d'autres ministres dans son attaque.

D'après l'article, mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), et moi-même serions brouillés ou divisés à l'égard de la question. Mais, et voilà le ridicule de toute l'affaire, on ne constate aucune différence quand on compare les extraits de mon discours avec ceux de mon chef. M. Bloom poursuit:

M. Coldwell a déclaré mercredi que son parti appuyait un régime à participation mais seulement à condition qu'il soit complet, c'est-à-dire qu'il englobe l'assurance-santé, des indemnités en cas de maladie, l'hospitalisation, l'assurance-chômage et la pension de vieillesse sans évaluation des ressources.

Le parti ne voulait pas que la pension de vieillesse ressortît à un régime à participation distinct des autres mesures de sécurité sociale.

[M. Knowles.]

Voilà exactement mon attitude et celle que j'ai prise au dire de M. Chester Bloom. Selon lui, nous donnons l'impression de refuser notre appui au parti libéral parce que, tout en appuyant un régime de sécurité sociale complet et à participation, nous ne sommes pas disposés à accepter une mesure sociale particulière à participation. Telle est exactement mon attitude et celle de mon chef, de notre groupe et de notre parti. Ce genre de presse n'est guère sérieux, surtout si le texte ne repond guère au titre ou au préambule.

Dans le même article, M. Bloom affirme:

M. Knowles a pris bien soin de ne pas dire que cette prétendue "promesse" était en réalité une offre subordonnée à l'acceptation, par toutes les provinces, des accords complexes de 1945 entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Que M. Bloom se reporte au compte rendu du 6 mars. Il y verra qu'à trois reprises, au moins, j'ai signalé que les propositions primitives se fondaient sur des accords fiscaux. Toutefois, j'ai également fait observer,—et c'étaient mes griefs,—que le Gouvernement n'invoquait plus, pour motiver son inaction, le fait que les provinces refusaient d'approuver ces accords fiscaux, mais qu'il niait avoir proposé un régime de pension de vieillesse exempt de l'évaluation des ressources qui ne fût à participation.

Non content de publier un article tout à fait gratuit et faux au sujet d'une scission qui existerait au sein de notre parti sur la question de la sécurité sociale,—il est ridicule même d'y songer,—M. Bloom a publié, dans le numéro du 15 mars 1950, du *Free Press Weekly Prairie Farmer,* un article plus long sur le même thème. Cette fois il est certes allé trop loin. L'article a pour titre:

Ce qu'on dit à Ottawa.

Le sous-titre est le suivant:

M. Knowles formule à nouveau la doctrine communiste.

Quelle situation déplorable, lorsqu'on en est rendu à traiter de communiste quiconque préconise l'abolition de l'évaluation des ressources en ce qui concerne la pension de vieillesse. La situation est grave à ce point. Je suis un peu étonné de voir le *Free Press* adopter cette attitude. La dernière fois qu'il a accolé à mon nom l'épithèse de "communiste", il s'en est excusé deux jours plus tard. M. Bloom ne se contente pas de répéter ce qu'il a dit dans le *Free Press* quotidien, mais il ajoute:

En vérité, on peut trouver à la page 487 du hansard du 6 mars dernier, la déclaration la plus importante de M. Knowles. L'observation qu'il a formulée démontre à quel point, dans la chaleur

du débat, les orateurs de la C.C.F. se rapprochent de la doctrine communiste. M. Knowles dit qu'il croit (sa propre opinion)...

J'en trouve la confirmation dans le Livre vert que voici:

...que, lorsque le gouvernement fédéral a formulé ses propositions en 1945, il songeait sans doute que le coût d'application des propositions entraînerait des rajustements ou même des majorations de l'impôt sur le revenu de façon à charger le Trésor fédéral des frais globaux de la pension de vieillesse sans évaluation des ressources. Il a ensuite ajouté...

Ce qui suit est entre guillemets et en caractères gras. Il cite mes paroles. Voici:

Un tel régime serait excellent, parce qu'il permettrait aux gens de payer suivant leurs moyens et de toucher la pension de droit, à l'âge approprié.

Là se termine la citation de mes paroles. Le paragraphe suivant de l'article de M. Bloom est ainsi conçu:

La phrase est évidemment une nouvelle tournure d'un énoncé fondamental de la doctrine communiste de Marx: Nous exigerons de chacun ce qu'il peut donner et chacun recevra selon ses besoins. En réalité, cela signifie enlever les biens à ceux qui en ont pour les donner à ceux qui n'en ont pas.

Je prie Chester Bloom et les autres de prendre bien note du paragraphe de mes paroles que j'ai cité. Je suis convaincu que c'est là l'énoncé d'un principe essentiellement sain. Je le prie ensuite de le comparer avec le passage suivant:

Un régime de pension de vieillesse à participation suppose que tous les Canadiens contribueraient chaque année à une caisse de pension de vieillesse et que la pension de vieillesse serait versée, de droit, à ceux qui auraient atteint l'âge admissible.

Voilà précisément la même théorie: chacun d'entre nous devrait contribuer à une caisse et retirer la pension de droit à l'âge admissible. Puis, l'orateur précisait davantage.

Certains d'entre nous n'attendront pas longtemps...

Il est dans la soixantaine avancée.

...et ne verseront que peu de paiements avant de toucher la pension. Le régime, toutefois, fonctionnera sans interruption et sans injustice envers ceux qui paieront leurs cotisations à la caisse depuis l'âge de vingt ou de vingt et un ans jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à la pension. A ce moment-là, chacun touchera une pension uniforme à laquelle contribueront directement tous les citoyens d'âge imposable.

Voilà, exprimé en d'autres mots, mon point de vue: ce que nous entendons par régime acceptable de pensions de vieillesse, c'est le régime où tous versent des cotisations, c'est-à-dire toutes les personnes assujéties à l'impôt, tous ceux qui en ont les moyens, qu'ils aient soixante-huit ou vingt et un ans. Par ailleurs, pour avoir fait leur part en assurant la sécurité sociale pendant qu'ils travaillaient, ils toucheront de droit, lorsqu'ils atteindront l'âge d'admissibilité, une pension fixe, la même pour tous, sans évaluation des ressources.

Je demanderais à M. Chester Bloom la question suivante: s'il soutient devant la population de l'Ouest que ma déclaration n'était que la doctrine communiste, exprimée d'une autre façon, ne dira-t-il pas la même chose de la déclaration dont je viens de donner lecture et que l'actuel premier ministre (M. St-Laurent) a formulée à Vancouver le 14 avril 1949. La déclaration du premier ministre n'était pas censée être vouée à l'oubli puisque le parti libéral lui a donné une forme permanente dans la livraison d'automne de sa publication trimestrielle, *The Canadian Liberal*. Les deux déclarations sont absolument logiques.

Encore une fois, je soutiens que ce genre de journalisme est justement celui qui discrédite la liberté et que même le *Free Press* ne devrait pas s'y frotter. Lors de la parution de ces articles, j'ai songé à poser la question de privilège, mais j'ai pensé que peut-être ils méritaient une intervention plus appuyée. Retournons à ce que je disais plus tôt ce soir. Ce que je réprouve dans des articles de ce genre, ce n'est pas tant l'irresponsabilité dont le journaliste fait preuve et les inexactitudes que j'ai signalées, mais la démonstration du fait que bien des journaux,—j'ai vu cela dans le *Globe and Mail* d'il y a quelques jours,—essayent de faire croire aux Canadiens que l'évaluation des ressources ne saurait être supprimée avant l'instauration d'un régime à participation directe. S'il faut attendre cela, jamais nous ne l'aurons, et nous devons alors songer aux chiffres que j'ai donnés dans les tables d'annuités; c'est-à-dire qu'il faut attendre, en somme, le régime en vigueur aux États-Unis, lequel, malgré certaines qualités, n'assure, de droit, une pension qu'à 10 p. 100 des retraités et impose à des millions de vieillards l'évaluation des ressources, comme le signalait l'autre jour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

Autrement dit, s'il doit y avoir une prochaine étape, comme l'exige la politique pratique, il faut qu'elle consiste en la suppression de l'évaluation des ressources. Abaissons en même temps, si nous le pouvons, l'âge d'admissibilité, mais, de toute façon, ne manquons pas de transformer le chiffre de $30, de 1945, en celui d'au moins $40 pour 1950. J'exhorte le Gouvernement à donner suite à l'excellente proposition qu'il présentait alors.

Des voix: Quarante minutes!

M. Knowles: Les honorables députés me rappellent que mon temps de parole est épuisé et je vais reprendre mon siège sous peu. J'invite néanmoins les honorables députés à bien réfléchir avant de se prononcer sur le sous-amendement de l'honorable député de Peace-River (M. Low). Ils sont appelés, en effet, à voter sur la proposition de 1945 de leur propre Gouvernement, proposition réitérée à leur congrès de 1948, promise à la population de leur circonscription en 1949, en particulier par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Campney), qui s'est engagé à la défendre ici. J'estime que le moins que les honorables députés puissent faire est de se prononcer en faveur de la proposition lorsqu'ils en ont l'occasion.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Cette partie du débat a porté principalement sur le sous-amendement du député de Peace-River (M. Low), qui tout d'abord a supprimé les mots "à participation" de l'amendement conservateur, suppression qui indique que les créditistes s'opposent à la participation des gens aux régimes de sécurité sociale, et plus particulièrement aux régimes de pension de vieillesse, dont il est présentement question.

La dernière partie de notre amendement se lit ainsi qu'il suit:

> Le Gouvernement a négligé de prendre des mesures suffisantes pour établir dans notre pays une économie équilibrée grâce à laquelle les consommateurs canadiens pourront constamment posséder le pouvoir d'achat suffisant pour leur permettre, s'ils le désirent, d'acheter toute la production du Canada.

Je suis porté à croire que cette partie de l'amendement nous met en désaccord avec tous les autres partis à la Chambre. Je ne suis pas certain de l'attitude que la C.C.F. prendrait à ce sujet, mais les créditistes sont d'avis qu'un gouvernement manque à ses obligations s'il néglige de permettre à ses ressortissants d'acheter toute la production nationale. S'il néglige de fournir le pouvoir d'achat grâce auquel les gens pourront acheter leur propre production, il néglige par le fait même de fournir le pouvoir d'achat qui permettra à la population d'acheter les denrées que le pays peut obtenir en échange de sa production. Il en résulte une pénurie de pouvoir d'achat, suivie immédiatement d'un excédent de denrées, du chômage, d'une baisse des prix et de tous les autres maux qui caractérisent une crise. C'est l'attitude que prend le parti créditiste, et nous l'avons exposée bien clairement.

On voudra bien me permettre maintenant de faire la lumière sur un point sans plus tarder. Pendant son discours le représentant de Peace-River (M. Low) a fait une observation qui indiquait qu'on pouvait obtenir de l'argent de la production; du moins c'est l'interprétation que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a donnée à cette expression. Avant de créer de la confusion, il conviendrait, je crois, de citer les paroles exactes que le représentant de Macleod (M. Hansell) a prononcées l'autre soir, afin de préciser la différence qui existe entre l'idée que se font les créditistes de la manière de tirer de la production les fonds nécessaires et ce que je crois être celle des cécéfistes et des libéraux à cet égard. Je vais citer plusieurs observations formulées par le député de Macleod, comme le rapporte la page 692 du compte rendu, à propos d'une déclaration que le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a maintes fois répétée et dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a fait mention en l'approuvant. Je suppose donc que le ministre approuvait l'attitude du représentant de Vancouver-Est. Voici les paroles du député de Macleod:

> Nous croyons que l'argent doit provenir de la production. Nous, créditistes, sommes de cet avis, mais nous ne concevons pas de la même façon la méthode selon laquelle la production crée l'argent. Le député d'Eglinton (M. Fleming) a exprimé le même avis. Bien entendu, il a développé quelque peu cette idée: "Il doit provenir du revenu national et, bien entendu, les conservateurs, s'ils étaient au pouvoir, adopteraient les mesures susceptibles de porter le revenu national au maximum". Tout cela n'était que verbiage, car le député n'a rien dit de ces mesures. Je lui dis donc...

Puis, des interruptions ont distrait le député, qui n'a pas poursuivi sa pensée. Plus loin, à la page 692, il s'est exprimé ainsi:

> Comment se fait-il, bien que nous ayons livré la guerre au moyen de notre production nationale et non de notre revenu national, il nous ait quand même fallu assoupir notre régime monétaire et créer quatre milliards de dollars pendant les hostilités?

Si l'on veut bien me permettre de développer un peu la pensée de l'honorable député, je crois que cela contribuera à élucider la question. Si la production nationale n'avait pas été suffisante pour permettre à chacun d'obtenir tout ce dont il avait besoin au chapitre de la nourriture, du vêtement et du chauffage, nous n'aurions pu livrer la guerre. Il fallait que notre production fût suffisante pour cela. Si la production nationale n'avait pas été suffisante pour subvenir aux besoins de notre armée, nous n'aurions pu livrer la guerre. Nous avons donc livré la guerre à même la production. Cependant, pendant la guerre, en plus de dépenser tout le revenu national, nous avons fait des dettes qui se chiffrent par des milliards de dollars. Le régime bancaire a créé, pendant la guerre, des milliards de dollars. Ces dollars dépassaient considérablement notre revenu national; ils ne comprenaient, en aucune façon, une partie de notre revenu. Voilà qui, je

crois, rend parfaitement clair le sens des observations du député de Macleod. Je cite une ou deux autres remarques, qu'on trouve également à la page 692:

> De plus, voici ce que j'ai à dire au ministre: s'il croit ce qu'il a avancé, qu'il remonte avec moi aux années 30, à titre d'exemple, époque qui peut fort bien se répéter. Le même malaise commence à se faire sentir. Des marchandises s'entassent dans les entrepôts, sur les rayons des magasins, et des vivres pourrissent sur le sol. Voilà de la production intense... Qu'il me dise de quelle manière il va extraire de l'argent de cette production.

Je signale ici que quand les libéraux ou les conservateurs auront trouver le moyen d'extraire de l'argent de cette production, ils seront sur la voie qui conduit à un monde meilleur: je leur souhaite plein succès. Évidemment, si la production est là et s'il est possible d'obtenir de l'argent de la production, il devrait y avoir un moyen d'accomplir cela. J'affirme qu'il n'existe qu'un seul moyen au monde de faire cela: c'est de créer l'argent libre de dette et qui représente la production et de changer ainsi la production en argent. Je continue à citer les observations de l'honorable député de Macleod. Voici:

> La production ne manque pas: le Gouvernement en retire-t-il de l'argent? Non pas; il détruit la production. Cela lui rapporte-t-il? Les États-Unis teignent leurs pommes de terre en bleu: cela leur rapporte-t-il? Voilà ce que je demande aux ministres qui prétendent que l'unique source de l'argent c'est la production.

Si l'honorable député de MacLeod était ici, il demanderait au député de Vancouver-Est (qui pourrait lui répondre car je crois qu'il aura une autre occasion de parler au cours du présent débat) s'il sait comment tirer de l'argent de cette production, et si c'est cela qu'il entend par obtenir de l'argent de la production. Ou alors l'honorable député de Vancouver-Est croit-il que, lorsqu'on créera l'argent, il faudrait le soutirer des goussets des pauvres diables qui peinent pour produire. Autrement dit, faudra-t-il le prélever sous forme d'impôt? Si c'est cela, son idée est à peu près aussi éloignée du Crédit social que deux fois la distance entre les pôles. Si on pouvait obtenir de la façon qu'il préconise de l'argent de la production durant la crise économique, pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Pourquoi les États-Unis ont-ils abattu des centaines de milliers de porcs et de bestiaux? Pourquoi ont-ils empilé les oranges en immenses tas et les ont-ils brûlées? Pourquoi ont-ils détruit des champs de coton, si les gens pouvait obtenir de l'argent de cette production? L'affaire eût été fructueuse s'ils avaient compris les principes créditistes et admis que l'argent n'est que la contre-partie de la production et que tout régime économique doit tenir compte des denrées réelles que fournit le monde de la production. Tout cela n'est que pur bon sens. L'eussent-ils compris et eussent-ils créé de la monnaie libre de dette en contre-partie de la production excédentaire, le monde tout entier serait sorti de la crise économique sans avoir à faire la guerre à Hitler.

Et voilà pour les observations du député de Macleod! J'y ajoute maintenant quelques-unes des miennes. Je m'appuierai sur certaines statistiques qui seront versées au hansard afin que les députés puissent méditer le tout. Auparavant, je signale que jusqu'ici aucun député, à l'exception du ministre des Pêcheries (M. Mayhew),—et je l'en félicite,—n'a soumis même un semblant de solution à la crise actuelle. Les députés doivent assurément reconnaître que le Gouvernement, malgré toutes ses belles paroles, n'a rien accompli d'utile à cet égard car il n'est même pas allé aussi loin que l'aurait voulu le ministre des Pêcheries. Il va pourtant falloir résoudre cette difficulté. Il nous faut vendre des produits à la Grande-Bretagne. Il nous faut être en mesure de distribuer des denrées aux pays qui en manquent. Il nous faut pouvoir distribuer les denrées à nos propres consommateurs. Acharnés à la conquête des marchés, nous ne pourrons rivaliser avec l'Allemagne, avec la Belgique, avec la France ni avec le Japon quand ces pays seront remis sur pied. Le Japon menace déjà d'envahir les marchés avec ses chemises, comme on l'a rappelé ici aujourd'hui même. Nous ne pouvons faire concurrence à ces nations, car se serait la guerre économique qui se transformerait bientôt, incontestablement, en guerre militaire. C'est sur nous qu'en retomberait le blâme car nous aurions failli à la tâche au moment critique. Nous ne pouvons rester les bras croisés; il nous faut agir. J'ai choisi les exemples suivants pour aider les députés à comprendre, dans une certaine mesures du moins, les idées créditistes.

D'après des documents officiels, les États-Unis ont produit pour 60 milliards de denrées durant l'année 1918. L'argent mis en circulation cette année-là chez nos voisins, sous forme de salaires, de traitements, de dividendes et ainsi de suite, a représenté 45 milliards. On peut donc dire que l'écart entre la production et la puissance d'achat, aux États-Unis, s'établissait à 15 milliards de dollars.

S'il fallait suivre le raisonnement du député de Vancouver-Est (M. MacInnis) et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin),—qui n'est pas à son siège en ce moment,—j'imagine que ces messieurs, devant une telle situation, cher-

cheraient à prélever des impôts sur les 45 milliards de dollars en pouvoir d'achat afin de leur permettre de distribuer les 60 milliards de dollars de denrées. C'est exactement la même situation devant laquelle se trouveront les libéraux et chaque gouvernement au monde, si ces gouvernements persistent à maintenir le système monétaire actuel. On parle d'une redistribution du revenu. Comment peut-on redistribuer 45 milliards de dollars en revenu pour qu'il achète 60 milliards de dollars de denrées? Comme nous l'a rappelé l'autre soir le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), on ne peut dépenser un dollar qu'une fois.

Comment le Crédit social aurait-il procédé en une telle occurrence? Le crédit social aurait dit: Nous avons un excédent de denrées d'une valeur de 15 milliards de dollars. La garantie de l'argent ce sont les denrées; l'argent n'est qu'un billet avec lequel on peut se procurer ces denrées. Ce n'est qu'un moyen de distribution et, quand on veut faire cette distribution on peut en créer les moyens, aussi facilement qu'un homme peut fabriquer des poignées pour transporter une malle, quand il a la malle. Maintenant, de quelle façon obtenir de l'argent à même cet excédent de production de 15 milliards de dollars? J'ai mentionné la création de dollars libres de dette afin de permettre à la population d'acheter ces denrées. Ce serait un geste presque identique à celui de Lincoln durant la guerre civile aux États-Unis. Tous les députés savent-ils que Lincoln a créé 450 millions de dollars de greenbacks libres de dette, durant la guerre civile? Il le fit au moment le plus inopportun, parce que les moyens de production se trouvaient en grande partie désorganisés. Un grand nombre de ses meilleurs producteurs portaient les armes; les combattants piétinaient à tour de rôle les régions les plus productives des États-Unis. S'il a pu créer 450 millions de dollars sans causer alors d'inflation, il aurait pu assurément faire mieux en temps de paix.

Pourquoi Lincoln a-t-il pu créer pour 450 millions de dollars de puissance d'achat? Parce qu'au moment où il les a dépensés, il existait assez de marchandises pour les garantir ou en assurer l'absorption. De même, les créditistes affirment qu'il existe un excédent de 15 milliards de dollars de marchandises qui serviraient à garantir la création de monnaie libre de dette. Voilà qui précise bien le sens des paroles des créditistes au sujet de la création de monnaie fondée sur la production. Ils ne prônent pas de la soutirer du gousset des travailleurs qui peinent à la tâche; cela n'a d'autre résultat que de réduire la puissance d'achat des Canadiens et empirer la situation.

[M. Blackmore.]

Le député de Peace-River (M. Low) a parlé cet après-midi de l'argent nécessaire à défrayer la pension de vieillesse. Je vais tenter d'interpréter ses paroles. Il est présent et pourra me confirmer ou me démentir. Quand il a proposé que l'État se procure de l'argent au moyen de retenues sur la production il entendait que l'État dépense en 1970 l'argent mis de côté aux fins de la pension de vieillesse, mettons au cours d'une période de vingt ans à compter de 1950, en employant ainsi une partie de la production de 1970. Je demande, monsieur l'Orateur, au député de Peace-River de me dire si c'est bien là le sens de ses paroles.

M. Low: C'est exact.

M. Blackmore: C'est un autre sens, qui diffère entièrement de celui que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a donné à la remarque du député.

Je veux, pendant le temps qui m'est accordé, discuter la question de saine monnaie. C'est, monsieur l'Orateur, ce qu'il nous faut aborder en premier ou en dernier lieu, et mieux vaut le faire tout de suite. Il convient de l'aborder immédiatement. S'il n'y a pas de vérité dans la thèse du Crédit social, j'invite alors les 262 députés à le prouver. Le cas est clair, et j'accepte avec plaisir que les députés disent tout ce qu'ils voudront. Si nous ne pouvons répondre à toutes vos questions, alors vous pourrez vous demander si l'idée que nous nous faisons d'une saine monnaie est juste. Parlons, en attendant, d'une saine monnaie.

M. Pouliot: Essayez d'abord de prouver que votre monnaie est saine, et alors nous vous écouterons attentivement.

M. Blackmore: Bien, je crois que nous allons vous le prouver. De fait, je crois l'avoir déjà prouvé par l'exemple des 45 et des 60 milliards des États-Unis, ainsi que par celui des 450 millions de greenbacks du temps de Lincoln. Les gens sensés admettront que c'est une preuve.

Je cite d'abord les paroles de notre premier ministre (M. St-Laurent) ainsi qu'elles sont consignées, à la page 59 du compte rendu:

Il ne s'agit pas là d'un simple problème de convertibilité.

Il parle de la monnaie sterling que nous accepterions contre nos produits.

Les dollars et les livres ne sont que des symboles.

Admirablement bien dit. Le premier ministre commence à s'assagir.

A moins qu'il n'y ait des marchandises à acheter, ces dollars ou ces livres ne sont d'aucune utilité immédiate.

Puisque le premier ministre est à son siège, je me demande s'il ne pourrait pas nous donner la converse de son affirmation? Si les symboles ne valent rien sans les produits, ne pourrait-on, puisqu'on a les produits, créer les symboles?

M. Pouliot: Ne parlez pas en termes trop techniques; nous ne comprendrons rien.

M. Blackmore: Si je ne parle en termes très techniques, on m'accusera de ne pas savoir de quoi il retourne. Je ne sortirai pas du domaine de la science.

M. Pouliot: J'admire l'honorable député, et il le sait.

M. Blackmore: Ce à quoi je suis très sensible; toutefois, je m'en tiendrai ce soir aux données de la science.

M. Pouliot: Pas trop cependant.

M. Blackmore: Pas trop, ni trop peu. Ayant cité les paroles du premier ministre, j'en viens à la conclusion suivante. Si la monnaie n'est que le symbole des biens et si nous avons aujourd'hui plus de biens que de symboles à distribuer, pourquoi ne pouvons nous pas créer les symboles au lieu de les emprunter de la banque ou d'ailleurs? Nous les emprunterons de la banque qui les crée et nous nous endettons en payant des intérêts à la banque. Nous ne pouvons pas verser à nos vieillards la pension qui s'impose, simplement parce que nous ne pouvons pas emprunter suffisamment.

On discute aujourd'hui au pays la question de la monnaie. Nous constatons aussi cette année que le *Financial Post* tente également de discréditer les propos des créditistes avant même qu'ils aient eu l'occasion de parler. Le député de Peace-River (M. Low) a traité la question dans son premier discours.

Voilà maintenant que le *Star Weekly* de Toronto, journal admirable à bien des égards et probablement fort honnête, je suppose, publiait, dans son numéro du 25 février, un article de M. Robert Nielsen, d'Ottawa, article censé authentique, par conséquent et qui s'intitule: "Ce n'est que de l'argent." Je vais en citer de nombreux extraits. M. Nielsen affirme tout d'abord, au sujet de l'historique de la monnaie canadienne:

> Depuis quatre siècles, le monde a connu plus de monnaies bizarres que n'en pourrait imaginer un créditiste sous l'effet de l'opium! Billets de cuir, cartes à jouer, dollars en argent troués, demi-pièces et quarts de pièces.

Ce qui a rendu l'article acceptable et vendable, c'est sans doute la sotte moquerie dont l'auteur y fait preuve à l'égard de la monnaie bizarre et des créditistes. Telle n'est pas, je l'espère, la raison pour laquelle le *Star Weekly* a passé l'article, car nul au monde que le créditiste n'apprécie ni ne préconise de monnaie plus saine. La monnaie proposée par notre groupe n'est pas du tout bizarre. L'auteur de l'article écrit plus loin:

> D'après M. James E. Coyne, qui a succédé à M. Donald Gordon comme sous-gouverneur de la Banque du Canada, notre monnaie actuelle a de la valeur pour autant que sa quantité est limitée. Il est assez évident, dit M. Coyne, que si l'on augmentait à l'infini la quantité de monnaie en circulation, sa valeur descendrait bien près de celle du papier sur lequel on l'imprime. C'est pourquoi il regarde comme l'une des fonctions capitales de la Banque de veiller à ce que la monnaie existe en quantité assez limitée.

Comme si jamais quelqu'un avait été assez insensé pour préconiser d'augmenter la monnaie à l'infini! Je suppose qu'on a rendu l'article digestible une fois de plus par cette mention d'un accroissement infini, comme si quelqu'un avait été assez idiot pour proposer quoi que ce soit du genre.

M. Pouliot: Puis-je poser une question?

M. Blackmore: Oui.

M. Pouliot: Quel serait le symbole du quotient infini de cette monnaie saine?

M. Blackmore: Nous ferions probablement mieux, vous et moi, d'aller le demander à M. Coyne.

Nous obtiendrons le symbole à nous deux et nous serons certains d'avoir raison tous deux. L'article continue:

> L'ingénieuse Compagnie de la baie d'Hudson a résolu le problème des échanges en émettant sa propre monnaie de cuivre avec une peau de castor comme étalon. La plus grosse pièce valait une peau de castor, une autre une demi-peau, et la plus petite un quart de peau. Si l'Indien Corbeau de nuit, de la tribu des Ojibways, apportait à la Compagnie un castor et ne réclamait du magasin qu'une pipe de plâtre, on lui versait, en monnaie, trois pièces d'un quart, à valoir une autre fois.

Voilà une monnaie canadienne. En l'occurrence, on créait indubitablement les symboles. On n'était pas obligé de les emprunter d'une banque. L'article continue:

> Les gouverneurs de la Nouvelle-France n'avaient pas les moyens de frapper de la monnaie. Aussi durent-ils, avant longtemps, en improviser. Leur innovation fut épatante. En 1685, l'intendant Jacques de Meulles était à court d'espèces pour payer ses soldats et son personnel conçut l'idée de les payer avec des cartes à jouer, dont il y avait abondance. Il y apposa les armes royales, les signa et leur attribua la valeur de quatre francs chacune. Les cartes furent coupées en deux et en quatre pour les petites sommes. Ces cartes à jouer ont constitué l'une des premières monnaies de papier du monde occidental.

Voilà de nouveau les symboles. On les produisait. Obtenait-on des résultats? Evidemment, parce qu'il y avait des marchandises en abondance à échanger en retour.

M. Byrne: Quelqu'un s'est fait écorcher.

M. Blackmore: Les castors, sans doute.

M. Byrne: Des peaux de castor.

M. Smith (Calgary-Ouest): Rendons la joute publique. Ne la restreignons pas à un coin de la Chambre.

M. Blackmore: J'apprécie à sa valeur l'amabilité de l'honorable député de Calgary-Ouest. Je poursuis la lecture de l'article:

De Meulles et les intendants qui lui ont succédé, hommes assez sérieux, ont essayé de conserver saine la nouvelle monnaie. Ils rachetaient la monnaie de papier à prix d'or et d'argent lorsqu'ils en recevaient de France et la reprenaient aux marchands lorsque la métropole envoyait des vivres, vêtements et autres denrées.

Des difficultés ont surgi en 1690, lorsqu'une cargaison de farine et de porc s'est perdue à l'aller

Des biens, comme vous voyez.

Des cargaisons semblables coulèrent en 1691 et 1692. L'intendant avait émis de la nouvelle monnaie sous forme de cartes en prévision de l'arrivée de ces marchandises. Les clients et les marchands sont restés avec les cartes, mais il n'y avait pas de marchandises. Les gens se sont mis à protester. Ce fut peut-être la première crise d'inflation au Canada.

En somme l'auteur a très bien réussi son article. Il a démontré que l'inflation résulte toujours du déséquilibre entre l'argent et les marchandises disponibles, et non pas de l'espèce de monnaie en circulation, ni de sa provenance. Je poursuis l'article:

Des expériences de ce genre ont sapé le régime financier du pays, car les administrations coloniales françaises continuaient d'émettre des billets sans couverture durant la lutte pour la suprématie qu'elles ont livrée à l'Angleterre au XVIII[e] siècle. Après la capitulation de Québec, en 1759, le gouvernement français n'a racheté qu'une fraction du papier-monnaie en circulation. Il n'est donc pas surprenant que le papier-monnaie ait perdu de son prestige. Les habitants, qui avaient bonne mémoire, se sont longtemps opposés avec énergie aux premières tentatives des Anglais, qui voulaient créer des banques ayant le pouvoir d'émettre des billets.

Il n'est que juste d'inclure le passage dans l'article. Je poursuis:

L'armée impériale, si étrange que cela puisse paraître a rétabli la confiance au papier-monnaie et favorisé, au début du 19[e] siècle, l'ouverture d'un grand nombre de banques privées. En vue d'acquitter les frais courants de la guerre de 1812, on a émis des billets de banque contre le crédit anglais. Ces billets portaient généralement intérêt et, détail intéressant, ils ont été remboursés au bout de quatre ou cinq ans.

On ne dit pas si le remboursement s'est effectué en denrées. Pourvu qu'il y ait eu remboursement, cela suffit. Je continue:

Une autre étape marquante de l'histoire de la monnaie au Canada, c'est l'émission de papier-monnaie par des particuliers, qui a commencé environ 30 ans avant la fondation des banques; la pratique a subsisté pendant de longues années. Les billets étaient acceptés si la réputation de la maison ou du particulier le motivait. L'antiquaire montréalais, P. N. Breton, a dressé une liste de 41 particuliers et maisons d'affaires qui émettaient du papier-monnaie. La liste comprend plusieurs brasseries et corporations municipales.

Parmi les billets émis par des municipalités, une coupure préférée était celle de 7½ pence.

[M. Byrne.]

Une dernière citation:

Dire que le monde est aujourd'hui plus complexe qu'il ne l'a jamais été, c'est énoncer une vérité de La Palisse. Pour le Canadien moyen, cependant, la question vitale de la monnaie a acquis une simplicité et une uniformité inégalées depuis l'époque des Peaux-Rouges.

Voilà bien la difficulté, monsieur l'Orateur. Le commun des citoyens croit volontiers que notre régime monétaire est sain, alors qu'il n'a jamais été en plus mauvais état, parce que notre monnaie est tout simplement incapable de s'acquitter de la tâche qu'il nous faut lui imposer.

Je tiens à remercier le *Star Weekly* de Toronto d'avoir publié cet article, qui manifeste le désir de connaître la vérité au sujet de la monnaie. Si le *Star Weekly* continue et communique à la population du Canada les faits réels au sujet de la monnaie, il aura rendu le plus grand service qu'il ait jamais rendu au cours de sa longue histoire.

Qu'est-ce qu'une monnaie saine? Qu'est-ce qu'un dollar sain? C'est un dollar dont le pouvoir d'achat est constant, qui, comme le dira n'importe lequel d'entre nous, achètera autant dans dix ans qu'aujourd'hui. C'est l'idée que tous se font d'une monnaie saine. La nôtre est encore bien loin d'en être là.

J'ai ici un exposé statistique auxquels s'intéresseront, je pense, les honorables députés. Ces chiffres ont été préparés pour moi par le ministère des Finances qui me les a soumis dans une lettre en date du 2 mars dernier. On peut y voir les variations du pouvoir d'achat du dollar canadien depuis 1927 jusqu'à 1949, inclusivement. Je vais donner lecture de la liste, afin que les honorables députés puissent la consulter demain dans les *Débats*. Nous établissons à 100 cents la valeur du dollar canadien en 1939. Que valait-il en 1927? Que vaut-il aujourd'hui? Voilà les questions que nous nous posons afin de déterminer si notre dollar canadien est une devise saine. Le tableau ci-après indique la valeur de notre dollar au cours de diverses années, en se fondant sur 100 cents en 1939:

1927	84·7
1928	84·2
1929	83·4
1930	84·0
1931	93·0
1932	102·6
1933	107·5
1934	106·2
1935	105·5
1936	103·4
1937	100·3
1938	99·3
1939	100·0

Le dollar canadien n'était certes pas une devise saine. Néanmoins, chaque billet était pour ainsi dire un bon dollar émis par la banque, dont la valeur était censée être assurée. Voici maintenant les chiffres relatifs aux années qui ont suivi 1939:

1940	96·2
1941	90·9
1942	86·7
1943	85·7
1944	85·4
1945	85·0
1946	82·1
1947	74·9
1948	65·5
1949	63·1

Et sa valeur continue de baisser. Quiconque prétendra que c'est là une devise saine aura certes de la difficulté à le prouver.

Qu'est-ce qu'une devise saine? A mon sens, le dollar sain est celui dont la valeur ne changerait pas. Un tel dollar se fonde-t-il sur de l'or, sur des obligations ou des actions? Est-ce de l'argent prêté par les banques? Se fonde-t-il sur le crédit d'une personne, d'une société ou d'une collectivité?

Qu'est-ce que le crédit? La définition comporte un double aspect: premièrement, la puissance de production monétaire d'un pays et, ensuite, la production virtuelle de denrées et de services.

Puis, est-ce toujours la devise dont il y a pénurie qui est saine? C'est ce que M. Coyne a donné à entendre. S'agit-il d'argent bien distribué, comme le sang? L'argent, prétend-on, est le flot sanguin de l'État. Mais le sang, s'il n'atteignait pas les orteils et les racines des cheveux, ne serait guère utile au corps humain. De même, une monnaie n'est pas saine si l'argent n'est pas accessible à chaque individu. L'argent, dit-on, est le flot sanguin de l'État.

Or trois caractéristiques distinguent la monnaie saine. En premier lieu, elle doit être flanquée d'une abondance de denrées et de services. En deuxième lieu, elle doit s'appuyer sur un barème de prix qui ne varie pas indûment et, en troisième lieu, elle doit être bien répartie. Sans cela, la monnaie n'est pas saine.

Le monde est aux prises avec un problème monétaire. Paru en 1929, *The Story of Money,* par sir Norman Angell, est un excellent ouvrage. L'auteur y étudie avec soin l'ensemble des monnaies du monde. Voici ses conclusions:

> L'étude a démontré au moins une chose: c'est qu'il existe un problème monétaire et que la solution de ce problème mérite l'intervention de nos économistes les plus avisés et de nos hommes d'État les plus audacieux.

Ces paroles sont de 1929, d'avant la crise. Cet homme parlait-il en connaissance de cause? A mon avis, il est probable que oui. La population en général doit parvenir à comprendre l'argent. Voici la fin de l'avant-propos du même ouvrage:

> L'argent ne deviendra jamais un instrument sûr et digne de confiance dans une société composée de gens qui ignorent tout de sa nature. Nous sommes actuellement en face d'une révolution monétaire.

J'ai laissé tomber la dernière phrase, car elle ne semble avoir aucun rapport avec mon propos. La Chambre est-elle d'accord? Eh bien, si nous sommes en présence d'une révolution monétaire, quelles transformations apporterons-nous? Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi faut-il une révolution monétaire?

Dans le superbe petit ouvrage intitulé *Your Money* que sir Norman Angell a publié en 1936, et qui comprend une série d'articles que le *Financial Post* lui avait demandé d'écrire pour remettre les créditistes dans la bonne voie en 1935, nous trouvons, à la page 1, les mots suivants:

> Sans les connaissances nécessaires à ces décisions, la démocratie elle-même devient impossible. Pour savoir ce que nous faisons, de quoi nous parlons en discutant ces questions, il faut connaître un peu la nature de l'argent. Notre civilisation toute entière repose sur des fondements branlants pour peu que la plupart d'entre nous restions ignorants d'une question comme celle-ci.

Qu'il est étrange qu'on parle si peu d'argent ici, qu'on évoque si rarement cette question dans nos grands journaux, si ce n'est, bien entendu, dans ceux qui cherchent à discréditer ceux qui veulent discuter cette question. On peut en conclure à la nécessité d'un changement d'attitude.

J'ai parlé assez longtemps de ce qu'est une monnaie saine. On me permettra maintenant de consigner au compte rendu une déclaration qui me paraît très précieuse, et dont j'ai déjà, d'ailleurs, donné lecture. C'est une déclaration du très honorable Reginald McKenna, qui fut longtemps président de la Banque Midland, en Angleterre. On la trouve dans le rapport présenté aux actionnaires en janvier 1936 et publié dans le *Times,*—qu'on trouvera dans notre blibliothèque,—du 30 janvier de cette année-là. Elle a, à mon avis, une grande importance:

> Nous avons appris qu'une pénurie d'argent peut avoir des effets aussi néfastes qu'un excédent, bien que beaucoup de gens pensent encore que la déflation est quelque peu acceptable. Néanmoins il est de plus en plus reconnu qu'une productivité plus considérable exige un approvisionnement accru de fonds, car autrement les prix fléchiront, les affaires seront dans le marasme, et la capacité croissante de production sera inutilisée.
>
> On ne saurait dire qu'un régime monétaire est véritablement "sain" s'il n'y a pas assez d'argent pour financer un accroissement normal du volume des échanges; cependant, il ne faut pas qu'il y en ait assez pour susciter un mouvement inflationniste des prix.

Notre gestion monétaire sera heureuse dans la mesure où nous édifierons un système qui nous assurera des fonds suffisants quand il y aura abondance de denrées. La dernière crise a surgi parce que nous avions des produits en abondance, mais ne savions pas comment mettre en circulation l'argent nécessaire.

Quand y a-t-il assez d'argent en circulation? Mettons que nous acceptions l'assertion de M. James E. Coyne, selon laquelle il nous faut une pénurie d'argent. Pénurie par rapport à quoi? Par rapport au nombre d'habitants du pays ou à leur capacité de produire les marchandises et de dispenser les services? Est-ce par rapport aux marchandises et services disponibles pour la consommation dans ce pays ou aux denrées à fabriquer et aux échanges à faire?

Aux denrées à fabriquer et aux échanges à faire. Voilà la réponse. Qu'il me soit permis de lire un extrait de l'ouvrage *Your Money*, dont l'auteur est sir Norman Angell:

Après avoir parlé, dans l'article pécédent, de la principale illusion au sujet de l'argent,—c'est-à-dire, d'une manière générale, que l'argent, même quand il s'agit du métal précieux, est une richesse en soi et qu'une nation s'enrichit du simple fait qu'elle accroît des réserves d'argent,—nous consacrons le présent chapitre à ce qu'on pourrait appeler la principale vérité au sujet de l'argent. Cette vérité, la voici: quand une nation accroît son argent hors de toute proportion avec la quantité de denrées à fabriquer ou d'échanges à faire, elle suscite une hausse des prix; quand elle diminue la quantité d'argent, elle provoque une baisse.

Notre problème consiste à trouver un régime monétaire qui nous permette d'éviter une augmentation ou une diminution inopportune de la quantité d'argent en circulation. Je soutiens que la seule solution proposée jusqu'ici, pour y parvenir, est celle du crédit social.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire aux députés qui attendent la mise aux voix que je serai bref. Chaque fois que j'entends l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore), je reste stupéfait et je me demande pourquoi les ministres des finances des divers pays du monde continuent à se donner du mal comme ils le font, au lieu de recourir au moyen facile que leur offrent les créditistes. Je ne comprends pas qu'ils n'acceptent pas un plan d'une application aussi facile.

J'appuie la proposition de sous-amendement. Le sous-amendement proposé par l'honorable député de Peace-River (M. Low) ne nous demande pas de souscrire à une méthode créditiste en vue de l'application des principes qu'il comporte. Je l'appuie parce que plus de 2,000 personnes de la circonscription que je représente m'ont adressé, ces dernières semaines, des lettres dans lesquelles elles s'élèvent contre l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse. Je l'appuie parce que je suis sûr que ces gens-là ne veulent pas attendre, pour que soit supprimée l'évaluation des ressources, que nous ayons établi et affermi un régime contributif de pension de vieillesse.

[M. Blackmore.]

Ainsi qu'on l'a signalé, le Gouvernement s'est engagé, en 1945, à établir exactement le genre de pension de vieillesse prévu dans la proposition de sous-amendement. A cet égard, je cite la page 41 du Livre vert:

Parmi les propositions d'ordre général dont la Conférence est saisie, signalons celle qui invite le gouvernement fédéral à établir un plan de pension nationale de vieillesse entièrement financé et administré par le gouvernement fédéral, et comportant une prestation uniforme de $30 par mois, sans considération de la fortune personnelle, aux hommes et aux femmes âgés de plus de 70 ans, d'un bout à l'autre du Canada.

J'affirme que c'est là le genre de pension de vieillesse que promettait le Gouvernement en 1945, puis avant les élections de 1949 et auquel il cherche maintenant à se soustraire. Tandis que j'ai la parole, je tiens à lire quelques extraits d'une pétition que, je le suppose, chaque député a reçue de la Société des vieillards pensionnés du Manitoba. Voici ce qu'on y lit au sujet de l'évaluation des ressources:

Nous considérons l'évaluation des ressources comme l'une des mesures législatives les plus iniques que peut décréter un pays contre ses citoyens.

Je tiens à rappeler aux députés libéraux que ce sont là les paroles presque textuelles qu'employait l'honorable député de Spadina (M. Croll) dans les discours qu'il prononçait au cours de la campagne électorale de juin 1949. Je lis la suite de la pétition:

Nous méprisons et combattons tout effort en vue d'établir le communisme au pays mais nous demandons, d'autre part, la suppression le plus tôt possible, de tout état de choses ou de toute loi de nature à créer l'inégalité, le mécontentement ou la souffrance.

1. Notre groupe désire que soit reconnu et soutenu par une assistance quelconque le droit de choisir toute occupation appropriée aux capacités de chacun.

2. Le droit de vendre le produit de son travail physique ou intellectuel comme tout autre citoyen, qu'on jouisse ou non de la pension de vieillesse. Il faudrait même jouir d'une aide quelconque à cette fin.

3. Le droit d'accepter n'importe quelle situation et d'être rémunéré pour le travail manuel ou intellectuel accompli, sans que le chiffre de la pension en soit modifié.

Un parti qui prône à cor et à cri la libre entreprise, qui se prétend le défenseur de la liberté au pays, devrait appuyer cette proposition et reconnaître aux pensionnés la liberté qu'il préconise tant pour le reste de la population. Le mémoire poursuit:

Nous nous opposons à l'esclavage que l'évaluation des ressources nous impose (1) lorsque la réception de tout cadeau de la part d'un ami ou d'un parent nous occasionne une réduction plus ou moins forte de notre pension.

5. Nous nous opposons à l'interdiction, sous peine de sanction, de gagner plus que $50 par mois.

Les restrictions obligent beaucoup de vieillards pensionnés à vivre enfermés dans une petite pièce, à se contenter d'un ou de deux repas par jour, dans un milieu qui ne leur est ni familier ni sympathique, à renoncer aux réunions d'agrément parce qu'ils ne pourraient s'y rendre à pied, car, à cause de la majoration des loyers et de la hausse du coût de la vie et des frais de déplacement, ils ne peuvent utiliser aucun moyen de transport à même leur petite pension.

Nous n'oublions pas que certains Canadiens touchent l'énorme traitement de $25,000 par an et ont droit à une pension, non pas de $40 par mois mais de $6,000 par année et que d'autres reçoivent un traitement de $20,000 et une pension de $5,000.

Ce passage relatif aux pensions me rappelle un article du journal, publié le 14 janvier, à l'occasion de la retraite de l'administrateur de l'*American Telephone and Telegraph Company*. Cet homme, qui touchait un traitement annuel de $209,000 lorsqu'il a été mis à la retraite le 1er janvier 1950, recevra une pension de $95,000 par année. Je rappelle ce fait à cause d'une autre question que m'ont signalée mes électeurs et au sujet de laquelle j'ai reçu plusieurs lettres. Je veux parler du piètre service que donne la filiale canadienne de cette société qui peut se permettre de verser une pension de $95,000 par an à son directeur. Cette filiale c'est la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

Dans la seule région de Toronto, on compte près de 12,000 propriétaires qui, même s'ils habitent des municipalités munies de tous les autres services, n'ont pu obtenir le téléphone; et pourtant ils pourraient en avoir besoin en cas de maladie ou pour quelque autre motif grave. Je profite de l'occasion pour rappeler au ministre des Transports (M. Chevrier) de qui relève cette société, que nous avons à l'heure actuelle une entreprise d'utilité publique qui demande une majoration de ses tarifs peu de temps après avoir lancé une nouvelle émission d'obligations et qui, selon son propre rapport, a dans le pays environ 200,000 demandes de gens qui veulent avoir le téléphone chez eux et un service téléphonique amélioré. En notre qualité de députés, nous avons quelque responsabilité au sujet de cette entreprise téléphonique Bell qui rend d'aussi importants services au public. En plus de protester contre le Gouvernement pour n'avoir pas, au cours de la session, aboli l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse, je tiens aussi à protester contre le genre de service que nous donne la société de téléphone Bell dans la région de Toronto.

(Le sous-amendement de M. Low, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Knight
Beyerstein	Knowles
Blackmore	Low
Bryce	MacInnis
Coldwell	Noseworthy
Fair	Poulin
Gagnon	Quelch
Gillis	Thomas
Herridge	Wright
Johnston	Wylie.—21.
Jones	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Adamson	Fulton
Anderson	Garland
Applewhaite	Garson
Ashbourne	Gauthier (Sudbury)
Beaudoin	Gauthier (Lapointe)
Beaudry	Gauthier (Portneuf)
Belzile	George
Benidickson	Gibson
Bertrand	Gingras
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Gingues
Blair	Goode
Blanchette	Gosselin
Blue	Gour (Russell)
Boivert	Gourd (Chapleau)
Boivin	Graydon
Boucher	Green
Bourget	Gregg
Bradette	Harkness
Breithaupt	Harris (Danforth)
Brisson	Harris (Grey-Bruce)
Brooks	Harrison
Brown (Essex-Ouest)	Hellyer
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Helme
Bruneau	Henderson
Byrne	Henry
Cameron	Hetland
Cannon	Hosking
Cardiff	Howe
Carroll	Huffman
Casselman	Hunter
Catherwood	Isnor
Cauchon	James
Cavers	Jeffery
Charlton	Jutras
Claxton	Kent
Cleaver	Kickham
Cloutier	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Corry	Kirk (Digby-Yarmouth)
Côté (Matapédia-Matane)	LaCroix
Côté (Verdun-LaSalle)	Lafontaine
Coyle	Laing
Croll	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Cruickshank	Langlois (Gaspé)
Dechêne	Larson
Denis	Leduc
Dewar	Lefrançois
Dickey	Léger
Dion	Lesage
Douglas	Little
Drew	Macdonald (Edmonton-Est)
Dubé	Macdonnell (Greenwood)
Dumas	MacDougall
Eyre	MacKenzie
Ferguson	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Follwell	MacNaught
Fontaine	McCann
Fournier (Hull)	McCubbin
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	McCulloch
Fraser	McCusker
Fulford	

McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McLure
McWilliam
Major
Maltais
Maybank
Mayhew
Mitchell
Monette
Mott
Murphy
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nadon
Pearkes
Pearson
Pouliot
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Calgary-Ouest)
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stanfield
Stewart (Yorkton)
Studer
Thatcher
Thomson
Tremblay
Tustin
Valois
Viau
Warren
Weaver
Weir
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters.—177.

(L'amendement de M. Drew, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Adamson
Aylesworth
Balcer
Blair
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Coyle
Drew
Ferguson
Fraser
Fulton
Graydon
Green
Harkness
Harris (Danforth)
Hatfield
Macdonnell (Greenwood)
McGregor
McLure
Murphy
Pearkes
Smith (Calgary-Ouest)
Stanfield
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est).—30.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Beaudoin
Beaudry
Belzile
Benidickson
Bertrand
Beyerstein
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blackmore
Blanchette
Blue
Boivert
Boivin
Boucher
Bourget
Bradette
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Bryce
Byrne
Cameron
Cannon
Carroll
Cauchon
Cavers
Claxton
Cleaver
Cloutier
Coldwell
Corry
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Verdun-La Salle)
Croll
Cruickshank
Dechêne
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Eyre
Fair
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fullford
Garland
Garson
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gillis
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Hellyer
Helme
Henderson
Henry
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
Isnor
James
Jeffery
Johnston
Jones
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Knight
Knowles
LaCroix
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Lesage
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacDougall
MacInnis
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Maybank
Mayhew
Mitchell
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nadon
Noseworthy
Pearson
Pouliot
Proudfoot
Prudham
Quelch
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Studer
Thomas
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Warren
Weaver
Weir
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wright
Wylie.—166.

ONT PAIRÉ:

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

MM:

Fauteux
Abbott
Bradley

MM:

Black (Cumberland)
Rowe
Homuth

M. Ross (Souris): J'ai pairé avec l'honorable député de Melville (M. Gardiner), sans quoi j'aurais appuyé la motion.

M. l'Orateur: Nous en sommes à la motion principale. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Adoptée!

Des voix: Sur division!

M. Drew: Non, pas sur division.

(Et plus de cinq députés s'étant levés.)

M. l'Orateur: La motion principale est-elle adoptée sur division ou désire-t-on que la question soit mise aux voix?

Des voix: Adoptée sur division!

M. Drew: Non, monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'elle soit mise aux voix.

M. Smith (Calgary-Ouest): Nous voulons voir comment voteront ces oiseaux-là.

(La motion de M. Larson, mise aux voix, est adoptée)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Anderson	Garland
Applewhaite	Garson
Ashbourne	Gauthier (Sudbury)
Beaudoin	Gauthier (Lapointe)
Beaudry	Gauthier (Portneuf)
Belzile	George
Benidickson	Gibson
Bertrand	Gingras
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Gingues
Blanchette	Goode
Blue	Gosselin
Boisvert	Gour (Russell)
Boivin	Gourd (Chapleau)
Boucher	Gregg
Bourget	Harris (Grey-Bruce)
Bradette	Harrison
Breithaupt	Hellyer
Brisson	Helme
Brown (Essex-Ouest)	Henderson
Bruneau	Henry
Byrne	Hetland
Cameron	Hosking
Cannon	Howe
Carroll	Huffman
Cauchon	Hunter
Cavers	Isnor
Claxton	James
Cleaver	Jeffery
Cloutier	Jutras
Corry	Kent
Côté (Matapédia-Matane)	Kickham
Côté (Verdun-LaSalle)	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Croll	Kirk (Digby-Yarmouth)
Cruickshank	LaCroix
Dechêne	Lafontaine
Denis	Laing
Dewar	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Dickey	Langlois (Gaspé)
Dion	Larson
Douglas	Leduc
Dubé	Lefrançois
Dumas	Léger
Eyre	Lesage
Follwell	Little
Fontaine	Macdonald (Edmonton-Est)
Fournier (Hull)	MacDougall
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	MacKenzie
Fulford	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
McCann	Richard (Ottawa-Est)
McCubbin	Riley
McCulloch	Roberge
McCusker	Robertson
McIlraith	Robinson
McIvor	Rochefort
McLean (Huron-Perth)	Rooney
McWilliam	St-Laurent
Major	Simmons
Maltais	Sinclair
Martin	Sinnott
Maybank	Smith (Queens-Shelburne)
Mayhew	Smith (York-Nord)
Mitchell	Smith (Moose-Mountain)
Monette	Stewart (Yorkton)
Mott	Studer
Murray (Oxford)	Thomson
Murray (Cariboo)	Tremblay
Mutch	Valois
Nadon	Viau
Pearson	Warren
Pouliot	Weaver
Proudfoot	Weir
Prudham	Whiteside
Ratelle	Whitman
Richard (Gloucester)	Winkler
	Winters.—151.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Adamson	Hatfield
Aylesworth	Herridge
Balcer	Johnston
Beyerstein	Jones
Blackmore	Knight
Blair	Knowles
Brooks	Low
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Macdonnell (Greenwood)
Bryce	MacInnis
Cardiff	McGregor
Casselman	McLure
Catherwood	Murphy
Charlton	Noseworthy
Coldwell	Pearkes
Coyle	Poulin
Drew	Quelch
Fair	Smith (Calgary-Ouest)
Ferguson	Stanfield
Fraser	Thatcher
Fulton	Thomas
Gagnon	Tustin
Gillis	White (Hastings-Peterborough)
Graydon	White (Middlesex-Est)
Green	Wright
Harkness	Wylie.—51.
Harris (Danforth)	

ONT PAIRÉ:

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

MM:	MM:
Fauteux	Black (Cumberland)
Abbott	Rowe
Bradley	Homuth

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

ÉTUDES SUR L'ASSURANCE-SANTÉ

1. Quelle somme a-t-on votée pour les études sur l'assurance-santé à l'égard des années financières se terminant en 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950?
2. Quel montant a-t-on dépensé et imputé sur cette somme au cours des années financières terminées en 1946, 1947, 1948 et 1949, et quel montant a-t-on dépensé et imputé sur cette somme jusqu'à ce jour au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1950?
3. A qui a-t-on versé ces montants et de quelles autres façons ont-ils été dépensés?
4. Quelle période de temps les personnes mentionnées dans la réponse à la question nº 3 ont-elles consacrée aux études sur l'assurance-santé et quels autres travaux ont-elles accomplis?
5. Existe-t-il un rapport résumant les résultats des études sur l'assurance-santé faites en vertu des crédits ci-dessus mentionnés?

(La réponse à la question précédente paraîtra en appendice, au hansard de demain, vendredi.)

ÉLÉVATEUR À GRAINS DE SASKATOON (SASK.)

M. Ross (Souris):

1. En quelle année a été construit l'élévateur à grains de l'État à Saskatoon (Saskatchewan) et quel en a été le coût?
2. Quel a été le coût annuel d'exploitation de cet élévateur de 1945 à 1949 inclusivement?
3. Quelle quantité de céréales le Manitoba y a-t-il entreposée au cours de chaque année, de 1945 à 1949 inclusivement?

M. McIlraith:

1. 1913-1914 ..... $1,156,133.25
Rajout en 1931 ..... 475,935.41

Total $1,632,068.66

2.

Année financière	
1944-1945	$78,177.34
1945-1946	74,894.66
1946-1947	65,125.63
1947-1948	78,793.49
1948-1949	78,787.92

3.

	1945 Boisseaux	1946 Boisseaux	1947 Boisseaux	1948 Boisseaux	1949 Boisseaux
Janvier	2,372,464	1,052,869	44,280	132,815	21,203
Février	3,074,480	970,219	22,270	127,357	21,203
Mars	3,433,904	788,930	42,444	138,979	21,203
Avril	4,503,094	742,758	29,379	86,479	21,203
Mai	5,018,559	541,836	13,114	67,676	21,203
Juin	5,014,113	199,858	175,640	109,562	18,342
Juillet	4,940,070	200,321	44,734	71,734	12,172
Août	3,359,512	404	20,009	10,351	1,384
Septembre	1,561,324	965	27,271	16,652	935
Octobre	1,159,824	40,497	67,483	62,876	489
Novembre	1,128,695	61,654	104,485	22,894	1,739
Décembre	1,148,337	68,327	172,077	26,922	1,739

IMMIGRATION—RESSORTISSANTS ALLEMANDS

M. Pearkes:

1. Permet-on à des personnes de nationalité allemande d'entrer au Canada à titre d'immigrants?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions?

L'hon. M. Harris:

1. L'entrée au Canada de ressortissants allemands est interdite par un décret du conseil, concernant les aubains ennemis, rendu sous l'empire de l'article 38 de la loi de l'immigration.

Comme le ministre des Mines et Ressources a déclaré à la Chambre le 26 septembre 1949, on étudie d'une manière spéciale, pour des motifs humanitaires, les demandes formulées par des personnes légalement domiciliées au Canada à l'égard de l'admission de parents au premier degré des catégories suivantes:

[Le très hon. M. St-Laurent.]

a) l'épouse et les enfants célibataires de moins de 18 ans; *b*) le mari; *c*) les pères et mères âgés de 65 ans et plus; *d*) les personnes réellement fiancées à des Canadiens.

L'admission est assujétie à l'autorisation du gouverneur en conseil.

2. Voir réponse au nº 1.

IMPÔT SUR LE REVENU—PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET COOPÉRATIVES

M. Isnor:

A l'égard de chacune des années 1945, 1946, 1947 et 1948, quel a été le montant total perçu en impôt sur le revenu *a*) des particuliers faisant des affaires à titre de propriétaires ou d'associés, *b*) des sociétés, *c*) des sociétés coopératives?

L'hon. M. McCann: La Division de l'impôt ne fait pas d'analyse des perceptions d'impôt, vu que des renseignements détaillés ne sont pas donnés sur le compte de chaque contribuable au moment du paiement de son impôt. Les chiffres qui suivent représentent donc le

montant d'impôt déclaré par le contribuable dans sa formule, mais antérieurement à tout rajustement qui pourrait être fait par la suite au moment de la cotisation

a) Redevance d'impôt selon la déclaration des particuliers faisant des affaires à titre de propriétaires ou d'associés:

1945: montant inconnu
1946: $87,386,000
1947: $98,170,000
1948: pas encore connu.

b) Redevance d'impôt et de surplus des bénéfices, selon les déclarations de sociétés autres que les coopératives:

1945: $673,304,000
1946: $666,635,000
1947: $650,915,000
1948: pas encore connu.

c) Redevance d'impôt et de surplus de bénéfices, selon les déclarations de coopératives:

1945: exonération
1946: exonération
1947: $1,283,000
1948: pas encore connu

DÉLITS DE SÉDITION—POURSUITES

M. Fleming:

1. Combien de poursuites a-t-on instituées pour des délits de sédition depuis la modification, en 1936, de l'article cent trente-trois du Code criminel?
2. Dans chaque cas, quelle a été la nature du délit imputé?
3. Dans chaque cas, quel a été le résultat des poursuites?

L'hon. M. Garson:

1. Deux au nom du gouvernement du Canada. Les procureurs généraux des provinces du Canada ont peut-être institué d'autres poursuites qui ne figurent pas dans les archives du gouvernement fédéral.

2. Il s'agissait dans un cas de paroles séditieuses contre Sa Majesté le Roi. Dans l'autre cas, l'accusé était inculpé d'avoir participé à une conspiration séditieuse.

3. Le résultat, dans le premier cas, a été l'acquittement de l'accusé. Dans le second, l'accusé a été trouvé coupable mais a obtenu plus tard gain de cause en appel.

PENSION DU SERVICE CIVIL

M. Knowles:

Combien de fonctionnaires civils retraités reçoivent une pension mensuelle de l'une des catégories suivantes: *a*) moins de $20; *b*) de $20 à $29.99; *c*) de $30 à $39.99; *d*) de $40 à $49.99; *e*) de $50 à $59.99; *f*) de $60 à $69.99; *g*) de $70 à $79.99; *h*) de $80 à $89.99; *i*) de $90 à $99.99; *j*) de $100 ou plus?

2. Combien de veuves de fonctionnaires retraités reçoivent des pensions dont le montant correspond à chacune des catégories mentionnées à la question précédente?

3. Quel est le nombre de fonctionnaires civils retraités et de veuves de fonctionnaires civils retraités résidant actuellement dans chaque province?

M. Belzile:

1. et 2. Au 28 février 1950:

Par mois	Fonctionnaires civils retraités	Veuves
a) moins de $20	253	871
b) de $20 à $29.99	498	891
c) de $30 à $39.99	677	754
d) de $40 à $49.99	799	610
e) de $50 à $59.99	781	468
f) de $60 à $69.99	797	243
g) de $70 à $79.99	779	173
h) de $80 à $89.99	860	105
i) de $90 à $99.99	728	74
j) de $100 ou plus	3,013	149
	9,185	4,338

3. Au 28 février 1950:

Par mois	Fonctionnaires civils retraités	Veuves
Colombie-Britannique	1,572	471
Alberta	374	131
Saskatchewan	186	74
Manitoba	386	186
Ontario	4,072	2,056
Québec	1,678	927
Nouveau-Brunswick	226	119
Nouvelle-Écosse	373	176
Île du Prince-Édouard	51	24
Terre-Neuve	2	4
Territoire du Yukon	6	3
Territoires du Nord-Ouest	2	1
États-Unis	96	81
Indes occidentales anglaises	..	2
Outre-mer	161	83
	9,185	4,338

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—COTISATIONS ET PRESTATIONS

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

1. Au cours du mois de février 1950, quelle somme a été versée en cotisations à la caisse de l'assurance-chômage?
2. Quel a été le montant des prestations versées au cours de ce mois?

M. Côté (Verdun-La Salle):

1. $ 9,999,676.84.
2. $13,605,340.11.

PRODUIT DE LA TAXE DE VENTE À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Du 1er avril 1949 au 28 février 1950, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il perçues en taxes de vente générales sur les marchandises consommées dans Terre-Neuve?

L'hon. M. McCann: On ne tient pas de compte des sommes perçues en taxes de

vente sur les marchandises consommées dans chaque province. Toutefois, les sommes perçues en taxes de vente dans Terre-Neuve, depuis le 1er avril 1949 jusqu'au 31 janvier 1950, se chiffrent par $1,555,277.51.

La statistique à l'égard de février 1950 n'est pas encore connue.

VENTES DE BLÉ POUR LA CONSOMMATION DOMESTIQUE ET L'EXPORTATION

M. Ross (Souris):

1. Le 28 février 1950, combien avait-on exporté de boisseaux de blé de la récolte de 1949 en vertu de l'accord anglo-canadien sur le blé?
2. Combien avait-on vendu de boisseaux de blé de la catégorie nº 2 à cette date?
3. Combien en avait-on vendu de boisseaux pour la consommation domestique à cette date?
4. Quel nombre estimatif de boisseaux de blé de la récolte de 1949 aura-t-on vendu le 31 juillet 1950, à l'égard de chacune des rubriques ci-dessus mentionnées?
5. Quel a été le prix mensuel moyen du blé de la catégorie nº 2, depuis le 1er août 1949 jusqu'à ce jour?

M. McIlraith:

1. Les expéditions de blé vers le Royaume-Uni, au cours de la période du 1er août 1949 au 23 février 1950, se sont élevées à 68,809,955 boisseaux. Ce chiffre ne comprend pas le blé panifiable dont l'expédition relève d'une entente entre les minoteries canadiennes et le Ministère britannique des vivres.

2. La Commission canadienne du blé n'a pas pour règle de fournir des renseignements sur l'état actuel de ses ventes.

3. Voir réponse au nº 2.

4. Voir réponse au nº 2.

5. La moyenne quotidienne des prix de la catégorie nº 2, du 1er août 1949 au 28 février 1950, a été $2.23 le boisseau, blé nº 1 du Nord, entreposé à Fort-William—Port-Arthur et Vancouver. La moyenne mensuelle des prix de la catégorie 2, blé nº 1 du Nord, entreposé à Fort-William—Port-Arthur ou Vancouver a été la suivante:

Août, $2.06; septembre, $2.21; octobre, $2.38; novembre, $2.34; décembre, $2.22; janvier, $2.14; février, $2.18.

Note—Pour les fins des questions ci-dessus, on a considéré la récolte de blé de 1949 comme étant celle de la campagne commencée le 1er août 1949.

TAXE DE VENTE—REVENU DE DIVERSES SOURCES

M. Fleming:

Quelles sommes a-t-on perçues, chaque année et globalement, depuis l'établissement de la taxe de vente *a*) sur la crème glacée, *b*) sur les autres denrées alimentaires, *c*) sur les vêtements, *d*) sur les meubles?

L'hon. M. McCann: Renseignements indisponibles. Il n'existe pas de données statistiques sur la taxe de vente perçue à l'égard de chaque article.

[L'hon. M. McCann.]

PRÊT CONSENTI AU ROYAUME-UNI

M. Fleming:

1. Quelles sommes a-t-on avancées, au cours de chaque mois, à même le prêt consenti au Royaume-Uni?
2. Quel est, s'il y a lieu, le solde disponible pour d'autres avances?

M. Belzile:

1.

(millions de dollars)

1946	
Mai	40
Juin	120
Juillet	80
Août	60
Septembre	40
Octobre	60
Novembre	80
Décembre	60
1947	
Février	60
Mars	40
Mai	40
Juin	13
Juillet	50
Août	60
Septembre	40
Octobre	40
Novembre	40
Décembre	40
1948	
Janvier	15
Février	15
Mars	15
Avril	7
1949	
Janvier	10
Février	10
Mars	10
Avril	10
Mai	10
Juin	10
Juillet	10
Août	10
Septembre	10
Octobre	10
Novembre	10
Décembre	10
1950	
Janvier	10
Février	10

2. 95 millions de dollars.

TAXES SUR LE TABAC ET LES SPIRITUEUX À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Du 1er avril 1949 au 28 février 1950, quelles sommes a-t-on perçues dans Terre-Neuve en taxes *a*) sur le tabac, *b*) sur les boissons alcooliques?

L'hon. M. McCann: Les sommes perçues en droits d'accise et taxes sur le tabac dans Terre-Neuve, durant les dix mois écoulés du

1er avril 1949 au 31 janvier 1950 s'établissent à $1,489,971.21.

Les droits d'accise perçus sur les spiritueux et sur le malt s'élèvent à $50,643.90 et à $330,591.84 respectivement. Il n'y a pas de taxe d'accise à l'égard des spiritueux et du malt.

En plus du revenu sus-mentionné, il existe une taxe de vente de 8 p. 100. Toutefois, on ne distingue pas, dans les registres, les recettes qui s'appliquent à chaque article.

On expédie à Terre-Neuve des marchandises à l'égard desquelles on a payé des droits d'accise, la taxe d'accise et la taxe de vente dans d'autres provinces. La présente réponse fait également abstraction de ces recettes puisqu'on ne garde aucun registre à ce sujet.

La statistique à l'égard de février 1950 n'est pas encore connue.

ACQUISITION D'UN TERRAIN À YORK-NORD (ONT.)

M. Noseworthy:

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle déjà été propriétaire d'un terrain à l'angle de la rue Bathurst et de l'avenue Lawrence, dans le township de North-York (Ontario)?
2. Dans le cas de l'affirmative, de qui et quand l'avait-elle acheté, quelle en est l'étendue et quel en a été le coût d'achat?
3. La Société contrale d'hypothèques et de logement a-t-elle vendu ce terrain récemment ou est-elle actuellement en pourparlers en vue de le vendre?
4. Si elle l'a vendu, à qui et à quel prix?

M. Prudham:

1. Oui.

2. Ce terrain, d'une superficie de 152·03 acres, a été acheté le 19 juin 1947 de M. Fred J. Mullholland au prix de $179,868.15, somme qui comprend les honoraires d'avocats et les frais d'arpentage.

3. Oui.

4. La moitié orientale de cette propriété, soit 65·38 acres, a été vendue au cours du mois d'août 1949, à la *Great West Life Assurance Company* et l'*Investors Funding Corporation*, conjointement, au prix de $98,070.00.

LE LOGEMENT, TORONTO ET COMTÉ D'YORK (ONT.)

M. Noseworthy:

1. Combien d'unités de logement appartiennent actuellement à la Société centrale d'hypothèques et de logement dans Toronto et dans York?
2. Combien de ces maisons ont été évacuées en 1949?
3. Combien de demandes de maisons la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle reçues dans la région de Toronto et d'York, au cours de 1949?

M. Prudham:

Dans la ville de Toronto et le comté d'York:

1. 1,020
2. 71
3. 1,091

BUREAU D'ASSURANCE-CHÔMAGE, À WINDSOR (ONT.)

M. Noseworthy:

1. Le nouveau bureau de l'assurance-chômage, situé à 47 Main Street North, à Windsor (Ontario), est-il dans un édifice que le gouvernement a loué ou acheté?
2. Si le bureau est dans un immeuble loué, de qui et à quel prix a-t-on loué cet immeuble?
3. Les locaux ayant servi de bureau à l'assurance-chômage, à 81 Main Street, à Windsor, sont-ils actuellement occupés? Dans le cas de l'affirmative, par qui et quel en est le loyer?
4. L'édifice situé à 81 Main Street appartient-il au gouvernement?

L'hon. M. Fournier:

1. Dans un édifice loué.

2. *a*) De M. Morris Weisdorf.

b) Le loyer annuel est de $4,560 et comprend tous les services, sauf les menues réparations.

3. Non.

4. Oui.

PRÊTS DES BANQUES À CHARTE À LA COMMISSION DU BLÉ

M. Wright:

1. Quels prêts la Commission canadienne du blé a-t-elle obtenus, chaque jour, des banques à charte, du 1er avril au 31 juillet 1949?
2. De quelles banques à charte a-t-elle obtenu ces prêts?

M. McIlraith:

1. Les prêts obtenus des banques à charte du 1er avril au 31 juillet 1949 sont les suivants:

1er avril au 8 juin inclusivement		Néant
Juin	9	$ 468,630.25
	10	1,121,362.47
	11	4,861,268.57
	12	4,861,268.57
	13	6,058,773.75
	14	8,399,979.78
	15	10,781,443.76
	16	14,210,539.15
	17	14,421,150.00
	18	16,425,997.54
	19	16,425,997.54
	20	14,507,042.61
	21	15,314,610.09
	22	14,531,894.23
	23	15,171,138.02
	24	15,164,580.56
	25	16,368,436.37
	26	16,368,436.37
	27	17,523,851.88
	28	18,468,327.77
	29	16,791,701.17
	30	17,775,852.11
Juil.	1	17,775,852.11
	2	18,761,758.85
	3	18,761,758.85
	4	20,701,947.56
	5	22,049,706.95

6	22,289,308.02
7	22,108,425.90
8	22,682,815.07
9	23,901,509.49
10	23,901,509.49
11	24,959,345.97
12	24,643,357.87
13	25,179,049.21
14	23,552,659.90
15	23,824,735.47
16	24,001,715.28
17	24,001,715.28
18	24,432,501.34
19	24,324,117.15
20	23,559,140.31
21	22,051,677.23
22	21,806,925.14
23	21,974,160.67
24	21,974,160.67
25	21,888,438.13
26	21,631,658.25
27	22,144,650.62
28	21,810,791.71
29	22,621,616.91
30	23,795,698.28
31	23,795,698.28

2. Les banques à charte suivantes ont participé aux prêts ci-dessus: la Banque de Montréal; la Banque royale du Canada; la Banque canadienne de Commerce; la Banque de Nouvelle-Écosse; la Banque impériale du Canada; la Banque du Dominion; la Banque de Toronto; la Banque canadienne nationale.

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE—REPRÉSENTANTS DU CANADA

M. Lennard:

1. A combien de représentants le Canada a-t-il droit à la Commission mixte internationale chargée de l'étude de la canalisation du Saint-Laurent?

2. Combien de représentants le Canada a-t-il nommés à cette Commission?

3. Qui sont-ils?

4. Certains d'entre eux sont-ils ingénieurs?

5. Sinon, pour quels motifs n'a-t-on pas nommé un ingénieur ou plus à cette Commission?

Le très hon. M. St-Laurent:

Il y a lieu de faire une distinction entre la Commission des Grands lacs et du bassin du Saint-Laurent et la Commission mixte internationale.

Si les États-Unis et le Canada approuvent et ratifient l'accord de 1941 sur les Grands lacs et le bassin du Saint-Laurent, c'est à la Commission des Grands lacs et du bassin du Saint-Laurent, créée aux termes de l'accord, et non pas à la Commission mixte internationale qu'incomberont les responsabilités relatives à la canalisation du Saint-Laurent. La Commission des Grands lacs et du bassin du Saint-Laurent se composera d'au plus dix membres que nommeront respectivement, en nombre égal, les gouvernements des États-Unis et du Canada.

La Commission n'existant pas encore, les réponses suivantes ont trait à la Commission mixte internationale établie aux termes du traité de 1909 sur les eaux limitrophes:

1. Trois

2. Trois

3. Les honorables J. A. Glen, George Spence et le général A. G. L. McNaughton.

4. Oui. Le général McNaughton est ingénieur diplômé. M. Spence possède de l'expérience pratique en matière de génie.

5. Vu la réponse au n° 4, aucune réponse n'est ici nécessaire.

*L'ASSURANCE-MALADIE

M. Poulin:

Quel est le nombre de citoyens canadiens actuellement bénéficiaires *a*) d'un plan facultatif d'assurance-maladie dans des sociétés ou des compagnies opérant sur une base de profit ou sans profit, *b*) d'un plan d'assurance-maladie dans l'industrie ou le commerce?

M. McIlraith: Les renseignements demandés dans cette question n'existent pas, car on ne recueille pas de statistiques sur ce sujet.

M. l'Orateur: La question est rayée.

ÉDIFICE PUBLIC DE BURLINGTON (ONT.)

M. Lennard:

1. Les rajouts et modifications effectués à l'édifice public de Burlington sont-ils exécutés en régie intéressée ou à forfait?

2. Quand aura-t-on terminé ces travaux?

3. Quelle somme a-t-on dépensée jusqu'à ce jour?

L'hon. M. Fournier:

1. et 2. Aucun travail n'a encore été entrepris.

3. Aucune.

ÉDIFICE PUBLIC DE DUNDAS (ONT.)

M. Lennard:

1. A-t-on terminé les travaux effectués à l'édifice fédéral de Dundas?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût de ces modifications?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. $39,149.

ACCORD SUR LE BLÉ

SOMMES TRANSFÉRÉES POUR ACHAT D'AUTRES MARCHANDISES

M. Argue:

1. Des fonds applicables à l'accord britannique sur le blé, quelles sommes a-t-on transférées en vue de l'exportation d'autres produits canadiens?

2. Quelles sont la valeur et la quantité des divers produits ainsi exportés?

3. Les sommes ainsi transférées seront-elles de nouveau applicables à l'achat de blé à une date ultérieure et, dans le cas de l'affirmative, quel prix versera-t-on pour le boisseau de blé?

M. McIlraith:

1. Aucune. Cependant, en vertu d'une entente avec le ministère britannique des Vivres, la livraison de 12½ millions de boisseaux de blé, qui devait être effectuée avant le 31 juillet 1950, aux termes de l'accord du blé intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni, a été remise au début de la campagne agricole de 1950-1951.

2. Comme partie de l'entente, le gouvernement britannique a convenu d'acheter du bacon, du saumon et du bois de construction.

Bacon: Le bacon qui sera acheté en vertu de cette entente fait l'objet du contrat annoncé par le ministre de l'Agriculture le 3 janvier 1950. Ce contrat prévoit l'achat de 17½ millions de dollars de flèches de bacon Wiltshire, catégorie A, à 29c. la livre, f. à b. dans les ports de mer canadiens.

Saumon: Le ministère britannique des Vivres a terminé, avec un comité représentant l'industrie, des pourparlers auxquels le Gouvernement n'a pas participé.

Bois de construction: Le ministère britannique des Approvisionnements a invité des soumissions à l'égard d'environ 40 millions de pieds de bois mou de l'Est.

3. Pour ce qui est du blé, comme l'entente ne prévoit que le retardement de la livraison, le prix qui sera versé à la livraison sera celui qui a été convenu dans l'accord canado-britannique à l'égard de l'année 1949-1950, savoir: $2 le boisseau, plus frais fixes. Le prix se fonde sur le blé n° 1 du Nord, entreposé à Fort-William—Port-Arthur, Vancouver, ou Churchill.

LE "BAR HAVEN" ET LE "SPRINGDALE"—ACHAT DE TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Quelles sommes a-t-on versées à Terre-Neuve *a*) pour le navire *Bar Haven*, *b*) pour le navire *Springdale*?

M. Belzile: *a*) et *b*) $1,466,933.47.

AÉROPORT DE GANDER (T.-N.)—REMBOURSEMENTS À L'ÉGARD D'IMMEUBLES ET D'OUTILLAGE

M. Higgins:

Quelles sommes a-t-on remboursées à Terre-Neuve pour les versements qu'elle a effectués à l'égard des immeubles et de l'outillage du C.A.R.C. à l'aéroport de Gander?

M. Belzile: $866,000.

BASES AMÉRICAINES À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. Les États-Unis et le Canada ont-ils entamé des pourparlers en vue de conclure un nouvel accord concernant les bases détenues à Terre-Neuve par les États-Unis?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quand prévoit-on la conclusion de cet accord?

L'hon. M. Pearson: 1. La Commission permanente canado-américaine de défense étudie l'application pratique de certains aspects de l'accord de 1941 concernant les bases. En temps utile, elle présentera sans doute un rapport au gouvernement des États-Unis et à celui du Canada.

2. Voir réponse au n° 1.

TERRE-NEUVE—REMBOURSEMENTS À L'ÉGARD D'OUTILLAGE FERROVIAIRE

M. Higgins:

Quelles sommes a-t-on remboursées à Terre-Neuve pour les versements qu'elle avait effectués avant le 31 mars 1949 à l'égard de l'outillage de chemin de fer qui n'a été livré qu'après ladite date?

M. Belzile: 1. $225,600.

AÉROPORT DE GANDER (T.-N.)—REMBOURSEMENTS À L'ÉGARD DE TRANSFORMATIONS ET AMÉLIORATIONS

M. Higgins:

Quelles sommes a-t-on versées à Terre-Neuve relativement aux versements qu'elle a effectués à l'égard de l'aéroport de Gander en vue de la transformation des immeubles à des fins civiles, de l'amélioration des pistes d'envol, du remplacement ou de l'amélioration des installations et de l'outillage, entre le 1er avril 1945 et le 31 mars 1949?

M. Belzile: $663,964.99

ROUTE TRANSCANADIENNE—CHOIX DU TRACÉ

M. Stewart (Yorktown):

1. Lors de la conférence entre le gouvernement fédéral et les délégués des gouvernements provinciaux, tenue en décembre 1948, avait-on fait le choix et était-on convenu du tracé de la route transcanadienne à travers les neuf provinces représentées à ladite conférence?

2. Lors de cette conférence, un organisme du gouvernement fédéral avait-il refusé de poursuivre les négociations relatives au partage des frais de la route transcanadienne, après que les neuf provinces s'étaient entendues sur le tracé et le coût de la route?

3. Le projet en a-t-il été retardé pendant toute une année?

4. Les dix provinces du Canada sont-elles maintenant d'accord sur le tracé de la route transcanadienne et, sinon, quelles provinces ne le sont pas?

5. Si toutes les provinces sont maintenant d'accord, à quelle date la dernière des provinces à se rallier à l'accord a-t-elle fait connaître son consentement?

6. A la suite d'une conférence ultérieure, tenue en décembre 1949, le gouvernement fédéral a-t-il consenti à proposer un accord aux dix provinces et, dans le cas de l'affirmative, a-t-il soumis cet accord et quelles en sont les conditions?

7. Quel gouvernement a choisi le tracé de la route transcanadienne à travers la province de la Saskatchewan et quand ce choix a-t-il été communiqué au gouvernement fédéral?

L'hon. M. Winters:

1. Non.

2. Non. La question du partage des frais ne figurait pas à l'ordre du jour. On n'y a fait allusion qu'indirectement.

3. Non.

4. Aucun accord n'a été signé avec aucune province.

5. Voir réponse n° 4.

6. Un projet d'accord a été communiqué à toutes les provinces le 1er mars 1950.

7. Le choix du tracé dépend des provinces. La Saskatchewan a fait connaître le sien à la conférence de décembre 1948 et l'a confirmé le 14 janvier 1949.

PARC NATIONAL DE PRINCE-ALBERT—AMÉNAGEMENT DE ROUTES

M. Coldwell:

1. Combien a-t-on construit de milles de route dans le Parc national de Prince-Albert au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1949?
2. Combien en a-t-il coûté, par mille, pour la construction de cette route, le déblayage, le régalage et le gravelage compris?
3. Depuis le 31 mars 1949, combien a-t-on construit de milles de route dans le Parc national de Prince-Albert?
4. Combien en a-t-il coûté, par mille, pour la construction de cette route, le déblayage, le régalage et le gravelage compris?

M. Prudham:

1. 16·2 milles.

2. $14,750. On a transporté 22,000 verges cubes de matériel par mille.

3. 13·6 milles

4. $22,000. On a transporté 32,500 verges cubes de matériel par mille.

CONGÉ MUNICIPAL POUR LES EMPLOYÉS POSTAUX À WINNIPEG ET À OTTAWA

M. Knowles:

1. A-t-on donné congé aux fonctionnaires des bureaux de poste de Winnipeg, lors du congé municipal du mois d'août 1949?
2. Dans le cas de l'affirmative, ont-ils eu à subir une perte de traitement immédiate?
3. S'ils n'ont subi aucune perte de traitement à ce moment-là, a-t-on effectué, à leur endroit, quelque déduction ultérieure à cause de ce congé municipal?
4. A-t-on donné congé aux fonctionnaires des bureaux de poste d'Ottawa, lors du congé municipal du mois d'août 1949?
5. Dans le cas de l'affirmative, ont-ils eu à subir une perte de traitement immédiate?
6. S'ils n'ont subi aucune perte de traitement à ce moment-là, a-t-on effectué, à leur endroit, quelque déduction ultérieure à cause de ce congé municipal?
7. S'il y a eu différence de traitement dans le cas des fonctionnaires des bureaux de poste de Winnipeg et d'Ottawa à ce sujet, quels en ont été les motifs?
8. A-t-on pris des mesures en vue de supprimer cette disparité de traitement?
9. Quelle ligne de conduite a-t-on suivie, relativement à la question de traitement, lors du congé municipal accordé aux fonctionnaires des bureaux de poste *a*) à Winnipeg, *b*) à Ottawa, en 1948, 1947 et 1946?
10. Que fera-t-on, à cet égard, lors du congé municipal du mois d'août 1950?

L'hon. M. Rinfret:

1. On n'a accordé aucun congé général. Si les circonstances locales le permettaient, cependant, les employés avaient la faculté de s'absenter. Les absents perdaient un jour de congé ou le salaire d'une journée.

2 et 3. Voir réponse au nº 1.

4. Oui.

5. Non.

[L'hon. M. Winters.]

6. Non.

7. Cette mesure se fondait sur la déclaration du secrétaire d'État, qui n'accordait le congé municipal qu'aux fonctionnaires de la ville d'Ottawa.

8. Le Gouvernement est à étudier la question et prendra une décision définitive avant le jour où sera observé le congé municipal l'été prochain.

9. *a*) 1946, lorsque la chose était pratique, congé sans paie.

1947, lorsque la chose était pratique, congé sans paie.

1948, congé payé.

b) 1946, 1947 et 1948, congé payé.

10. Voir réponse au nº 8.

LE LOGEMENT—PRÊTS POUR L'AMÉLIORATION ET L'AGRANDISSEMENT DE MAISONS

M. Knowles:

1. A-t-on proclamé l'entrée en vigueur de la partie de la loi nationale sur l'habitation qui a trait aux prêts pour l'amélioration de maisons et aux prêts pour l'agrandissement de maisons? Dans le cas de l'affirmative, quand? Sinon, quand le fera-t-on?
2. Quel est le montant global du crédit autorisé à l'égard des prêts *a*) pour l'amélioration de maisons, *b*) pour l'agrandissement de maisons?
3. Quel est le montant des prêts consentis à l'égard de chacune des fins susmentionnées?
4. Quel est le montant des prêts consentis pour des habitations urbaines et pour des habitations rurales en vertu des dispositions relatives à l'amélioration et à l'agrandissement de maisons?

M. Prudham:

1. Le décret C.P. 1180, en date du 28 mars 1946, a proclamé l'entrée en vigueur de la quatrième partie de la loi nationale sur l'habitation, 1944, le 1er avril 1946, en ce qui concerne les prêts destinés à l'agrandissement des maisons.

En ce qui concerne lesdits prêts on n'a émis que les proclamations suivantes:

a) Le C.P. 6905 en date du 1er septembre 1944 et le C.P. 7061 en date du 12 septembre 1944, ont proclamé l'entrée en vigueur de la quatrième partie de la loi nationale sur l'habitation, 1944, à partir du 1er septembre 1944 en ce qui concerne les prêts pour l'amélioration des maisons et des prêts de cette catégorie consentis à l'égard de maisons situées dans la ville de Kamsack (Saskatchewan) et dans la région, endommagées par le cyclone du 9 août 1944.

b) C.P. 2752 en date du 17 juin 1948 et C.P. 3013, en date du 1er juillet 1948 ont proclamé l'entrée en vigueur de la quatrième partie de la loi nationale sur l'habitation, 1944, en ce qui concerne les prêts pour l'amélioration des maisons consentis à l'égard des maisons situées en Colombie-Britannique endommagées par les inondations de 1948.

On a différé l'entrée en vigueur de la quatrième partie de la loi nationale sur l'habitation, 1944, en ce qui concerne les prêts pour l'amélioration des maisons, à cause de la pénurie de matériaux de construction, surtout de matériel de chauffage et de plomberie. Une augmentation de la demande pour ces matériaux que pourrait provoquer l'entrée en vigueur de la quatrième partie gênerait sérieusement l'achèvement de nouvelles maisons. On observe avec soin l'évolution de la situation en ce qui concerne les approvisionnements en matériaux. Dès que le matériel de plomberie et de chauffage répondra plus qu'entièrement à la demande, on proclamera l'entrée en vigueur de la quatrième partie, en ce qui concerne les prêts pour l'amélioration des maisons.

2. Le montant global du principal servant à garantir les prêts pour l'agrandissement des maisons ou les prêts pour l'amélioration des maisons est fixé par l'article 19 de la loi nationale sur l'habitation, 1944, à 125 millions.

3. Prêts pour l'amélioration des maisons, néant. Prêts pour l'agrandissement des maisons, $114,090.

4. Tous les prêts pour l'agrandissement des maisons consentis jusqu'à date visent des maisons urbaines.

TEXTE RÉDIGÉ PAR M. LISTER SINCLAIR POUR RADIO-CANADA

M. Isnor:

1. Un texte rédigé par M. Lister Sinclair et concernant l'histoire de deux hommes d'affaires a-t-il été diffusé récemment sur le réseau transcanadien de la Société Radio-Canada?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la date de l'émission?
3. Le texte avait-il été lu et approuvé *a*) par le directeur des programmes, *b*) par le directeur général?
4. Qui a définitivement approuvé ce texte?

L'hon. M. McCann:

1. Non.
2, 3 et 4. Voir réponse au nº 1.

L'IMMUNISATION CONTRE LA DIPHTÉRIE, ETC.

M. Isnor:

A-t-on étudié la valeur des substances servant à l'immunisation des enfants contre la diphtérie, la coqueluche, etc.?

L'hon. M. Martin: Oui. Le laboratoire d'hygiène du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec l'Université McGill et les laboratoires de recherche médicale Connaught, étudient sérieusement les diverses préparations. On a trouvé une méthode sûre de déterminer la valeur des anatoxines diphtérique et tétanique. On fait des recherches au Laboratoire d'hygiène, et sur le terrain clinique, sur l'emploi d'antigènes mixtes, comme l'anatoxine diphtérique et le vaccin anticoquelucheux. On connaîtra bientôt le résultat de ces recherches.

LA GENDARMERIE ROYALE—COÛT DU SERVICE À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Quelle somme la province de Terre-Neuve versera-t-elle annuellement, par homme, pour les services de la Gendarmerie royale du Canada?

L'hon. M. Garson:

1. Aucun accord n'a été conclu jusqu'à présent en vertu duquel la Gendarmerie royale du Canada appliquerait les lois provinciales dans la province de Terre-Neuve, mais il est probable que le coût sera le même que dans le cas des autres provinces. Le montant versé actuellement est de $1,400 par homme annuellement.

L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION DE MAYO (YUKON)

M. Green:

1. Le gouvernement a-t-il procédé à des relevés et à des études dans le district minier de Mayo, au Yukon, au cours de 1948 et de 1949, en prévision de l'installation d'une usine d'énergie hydro-électrique?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût de ces relevés et de ces études?
3. Le gouvernement a-t-il décidé d'installer une telle usine dans ce district? Dans le cas de l'affirmative, à combien évalue-t-on les frais de l'installation et quand commencera-t-on les travaux de construction?
4. Si on se décide à construire une telle usine, sera-t-elle exploitée par l'État à titre de service public? Sinon, comment le sera-t-elle?
5. Fournira-t-on l'énergie électrique, et à quels tarifs approximatifs, à toutes les sociétés minières et à tous les particuliers s'adonnant à l'exploitation minière dans ce district, selon le débit de l'usine?
6. Quelque société minière jouira-t-elle de priorité à l'égard de l'énergie électrique fournie par cette usine et, dans le cas de l'affirmative, quelle est cette société?

M. Prudham:

1. Le Gouvernement a fait faire des relevés et des études sur la rivière Mayo, en 1949, afin de déterminer la possibilité d'y installer une usine d'énergie hydroélectrique.

2. Le montant dépensé jusqu'à présent s'établit à $45,063.16.

3. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

4. Voir réponse au nº 3.

5. Voir réponse au nº 3.

6. Voir réponse au nº 3.

SERVICE POSTAL RURAL À SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE (P.Q.)

M. Courtemanche:

1. Qui a le contrat de transport du courrier à Saint-Jean l'Évangéliste, comté de Bonaventure?

2. Le contrat lui a-t-il été accordé par adjudication? Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quel montant?
3. Quel était le montant payé avant le renouvellement du contrat?

L'hon. M. Rinfret:

1. M. Édouard Quinn, fils, a le contrat de transport du courrier entre Robitaille et la gare du National-Canadien (Nouvelle), via Saint-Jean l'Évangéliste.
2. Oui. Le 1er mars 1947. $850 par année.
3. $519.50 par année.

INFIRMITÉS PROFESSIONNELLES DES PILOTES CIVILS

M. Benidickson:

Quelles sont les initiatives du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dans la lutte qu'il a entreprise en vue de diminuer ou de supprimer les infirmités professionnelles qui se manifestent chez les pilotes civils dans l'exercice de leur profession?

L'hon. M. Martin: Les infirmités professionnelles les plus communes que l'on rencontre chez les pilotes civils de carrière sont:

1. le tort causé au mécanisme de l'ouïe par la vibration et le bruit de l'avion, ainsi que par des aides radiophoniques de navigation, et
2. la fatigue de vol.

Dans le premier cas, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait une enquête et une étude complètes sur l'ensemble des causes et des effets du tort causé à l'ouïe chez les pilotes civils, afin de trouver le moyen de déceler rapidement ce tort et d'avertir les pilotes civils et le ministère des Transports des mesures préventives qui s'imposent.

Dans le second cas, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie le problème depuis quelques mois. Quand cette étude sera terminée, le ministère recommandera un nombre d'heures de vol convenable et des périodes de repos pour les pilotes civils, dans les limites qui tiennent compte du facteur économique et soient compatibles avec le maximum de sécurité du vol.

REPRÉSENTANTS DU CANADA À LA FOIRE DE LEIPZIG

M. Adamson:

La direction de la Foire de Leipzig a-t-elle des représentants au Canada?

L'hon. M. Harris: Aucun, à notre connaissance.

LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

M. Whiteside:

Quelles mesures a-t-on prises contre ceux qui, s'il en est, ont enfreint les règlements et la loi des aliments et drogues, au cours des années financières *a*) 1947-1948, *b*) 1948-1949?

[M. Courtemanche.]

L'hon. M. Martin:

a) Il a fallu intenter 53 poursuites. En outre, on a saisi et détruit 136 lots d'aliments ou de drogues falsifiés ou mal étiquetés, ou l'on s'en est débarrassé de quelque manière, afin de prévenir le tort à la santé ou la fraude; interdit l'entrée au Canada, pour cause de falsification et de mauvais étiquetage, de 464 envois de l'étranger; et donné 1,057 avertissements à l'industrie dans le cas de produits douteux et d'une première infraction plutôt légère et non préjudiciable à la santé.

b) Il y a eu 65 poursuites, 106 saisies, 789 avertissements, et on a interdit l'entrée de 465 envois de produits importés.

MANÈGES, SALLES D'EXERCICE ET CENTRES D'ENTRAÎNEMENT

M. Pearkes:

Quels manèges, salles d'exercice et centres d'entraînement urbains est-on à construire actuellement, au Canada, à l'intention de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne ou du Corps d'aviation royal canadien?

M. Blanchette: Marine canadienne, néant; corps d'aviation, néant; armée canadienne, un manège à Sault-Sainte-Marie (Ont.).

LES ANCIENS COMBATTANTS—HOSPITALISATION DE CEUX QUI SOUFFRENT DE MALADIES MENTALES

M. Knowles:

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants possède-t-il des hôpitaux, ou des salles dans les hôpitaux du ministère, pour le traitement des personnes souffrant de maladie mentale?
2. Quel est le nombre d'anciens combattants hospitalisés à ce titre?
3. Sur ce compte, combien y en a-t-il dans des institutions relevant du ministère des Affaires des anciens combattants et combien dans d'autres hôpitaux ou dans d'autres institutions?
4. Quel est, par province, le nombre de ceux qui sont dans les autres hôpitaux ou institutions?

M. Mutch:

Le 28 février 1950:

1. Oui.
2. Malades relevant du ministère: 2,171.
3. Dans les institutions relevant du ministère des Affaires des anciens combattants: 1,212; dans d'autres institutions: 959.
4. Terre-Neuve, 16; Île du Prince-Édouard, 12; Nouvelle-Écosse 32; Nouveau-Brunswick, 3; Québec, 36; Ontario, 211; Manitoba, 126; Saskatchewan, 128; Alberta, 128; Colombie-Britannique, 228; En dehors du Canada, 39.

IMPÔT SUR LE REVENU AGRICOLE—POURSUITES

M. Thatcher:

Au cours des deux premiers mois de 1950, combien a-t-on intenté de poursuites contre des agriculteurs qui n'avaient pas rempli leur formule d'impôt sur le revenu, *a*) dans Québec, *b*) en Ontario, *c*) au Manitoba, *d*) en Alberta, *e*) en Saskatchewan?

L'hon. M. McCann: Aucun renseignement n'est disponible, étant donné que la division de l'impôt n'établit pas de dossiers statistiques relativement à l'occupation des contribuables contre lesquels on a intenté des poursuites parce qu'ils n'ont pas rempli leur formule d'impôt sur le revenu.

ALLOCATIONS DE GUERRE AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Knowles:

1. Combien d'ex-militaires canadiens de la première guerre mondiale actuellement inadmissibles à des allocations sous le régime de la loi des allocations aux anciens combattants pourraient retirer de telles allocations, si le Royaume-Uni était déclaré théâtre de guerre à l'égard de la première guerre mondiale et aux fins de ladite loi?

2. Combien de veuves d'ex-militaires canadiens de la première guerre mondiale actuellement inadmissibles à des allocations sous le régime de la loi des allocations aux anciens combattants pourraient retirer de telles allocations, si le Royaume-Uni était déclaré théâtre de guerre à l'égard de la permière guerre mondiale et aux fins de ladite loi?

M. Mutch:

1 et 2. La statistique relative à ces catégories n'a jamais été établie.

Nombre estimatif d'ex-militaires encore vivants qui, pendant la première Grande Guerre, ont servi au Royaume-Uni, mais non dans un théâtre réel de guerre, tel que présentement défini dans la loi des allocations aux anciens combattants: 51,000. Sur ce nombre, on ignore combien, en vertu des dispositions financières et autres prévues par la loi, pourraient toucher l'allocations aux anciens combattants.

Nombre estimatif de veuves d'ex-militaires qui pendant, la première Grande Guerre, ont servi au Royaume-Uni, mais non dans un théâtre réel de guerre, tel que présentement défini dans la loi des allocations aux anciens combattants: 7,600. Sur ce nombre, on ignore combien, en vertu des dispositions financières et autres prévues par la loi, pourrraient toucher l'allocation aux anciens combattants.

"PATRONAGE"

M. Knowles:

1. De qui relève, qui effectue ou à qui est confiée la distribution des faveurs ministérielles pour le compte du gouvernement fédéral, dans ou pour chacun des districts électoraux suivants: Beauce Chicoutimi, Labelle, Papineau, Trois-Rivières, Brant-Wentworth, Broadview, Carleton, Danforth, Dufferin-Simcoe, Eglinton, Elgin, Frontenac-Addington, Greenwood, Grenville-Dundas, Haldimand, Hamilton-Ouest, Hastings-Peterborough, Huron-Nord, Lambton-Ouest, Lanark, Middlesex-Est, Peel, Peterborough-Ouest, Prince-Édouard-Lennox, Simcoe-Nord, Victoria (Ontario), Waterloo-Sud, Wentworth, York-Est, York-Sud, York-Ouest et Annapolis-Kings?

2. De qui a relevé, qui a effectué ou à qui a été confiée la distribution des faveurs ministérielles pour chacun des districts électoraux suivants: Kamouraska, Jacques-Cartier, Prescott et Restigouche-Madawaska, au cours des six premiers mois de 1949 et, subséquemment, au cours de chacun des mois de juillet, août, septembre et octobre 1949; à qui est confiée la distribution actuelle de ces faveurs ministérielles dans chacun desdits districts électoraux et depuis quelle date s'en occupe-t-il?

M. Knowles:

1. Outre le député libéral actuel, y a-t-il une autre personne de qui relève, par qui est effectuée ou à qui est confiée la distribution des faveurs ministérielles, pour le compte du gouvernement fédéral, dans ou pour quelque district électoral d'Ontario ou de Québec actuellement représenté par un député libéral?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces districts électoraux et qui s'occupe de cette distribution des faveurs ministérielles?

Le très hon. M. St-Laurent: Ces questions ressemblent d'assez près, quant au fond, à celles que le même député a posées le 1er mars et auxquelles j'ai donné la réponse qui figure à la page 360 du hansard. Sous cette forme, celle surtout de la traduction française, les questions sont insidieuses. Voici un passage du texte français:

(Texte)

De qui relève, qui effectue ou à qui est confiée la distribution des faveurs ministérielles, pour le compte du gouvernement fédéral...

(Traduction)

Traduit en anglais, ce passage devient "the distribution of ministerial favours for the account of the federal government". Il n'y a pas de faveurs ministérielles ni rien qui puisse se rendre par cette expression si c'est ce qu'on entend par le mot "patronage". En anglais, la question est ainsi rédigée:

Who administers, handles, or has charge of, the patronage on behalf of the federal government...

Personne n'est chargé de "patronage" pour le compte du gouvernement fédéral. Il se peut que certains députés ou autres personnes expriment des vœux aux ministres en ce qui a trait aux nominations ou à d'autres questions concernant le service public, mais personne n'est chargé de "patronage" pour le compte du gouvernement fédéral. Jamais je n'ai été saisi de questions de ce genre, sauf quand un candidat défait à une élection complémentaire m'a demandé qui serait chargé du "patronage". Je lui ai répondu qu'à ma connaissance il n'y avait pas de "patronage", que certains faisaient parfois des recommandations, auxquelles on attachait plus ou moins d'importance, mais qu'il n'y avait rien de plus. A mon avis, il s'agit ici du genre de manœuvre inspirée par l'esprit de parti qui n'a aucunement sa place à l'ordre du jour.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je reviendrai sur la question à un moment plus opportun, quand j'en aurai le temps.

Une voix: Qui y voit en Saskatchewan?

M. Knowles: J'en parlerai bien tout de suite, si on me le permet.

M. l'Orateur: Rayées.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMPORTATION DE DENRÉES AGRICOLES, DES ÉTATS-UNIS

M. Hatfield:

1. Quelle est la quantité et quelle est la valeur des produits agricoles importés des États-Unis de 1940 à 1949?
2. Quelle est la quantité et quelle est la valeur des fruits frais et des légumes verts importés des États-Unis depuis 1940 jusqu'à ce jour?

M. McIlraith: Je dépose le document

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

M. Ross (Souris):

1. Sous le régime de la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, depuis 1939 jusqu'à ce jour, quel a été le montant total de la contribution de un pour cent, déduite du prix de vente du grain, versé à la caisse par les producteurs dans les provinces *a*) du Manitoba, *b*) de la Saskatchewan, *c*) de l'Alberta?
2. Quelle somme a-t-on versée ou versera-t-on aux agriculteurs, par province, de 1939 à la fin de la campagne de 1949 sous le régime de ladite loi?
3. Combien de townships ou de parties de townships, dans chaque province, ont eu droit à des allocations sous le régime de la loi, au cours de 1949?
4. Depuis 1939, combien de ces townships, par provinces, ont eu droit à des allocations en vertu de ladite loi *a*) durant 2 ans, *b*) durant 3 ans, *c*) durant 4 ans, *d*) durant 5 ans, *e*) durant 6 ans, *f*) durant 7 ans, *g*) durant 8 ans, *h*) durant 9 ans, *i*) durant 10 ans?

L'hon. M. Pearson: Je dépose le document.

LE TRANSPORT DU COURRIER PAR VOIE FERRÉE

M. Knowles:

1. Au cours de chacune des années 1947, 1948 et 1949, quel a été le poids total du courrier transporté *a*) par le Pacifique-Canadien, *b*) par le National-Canadien, entre les centres desservis par les deux chemins de fer?
2. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes lui demandant de partager également la distribution du courrier ci-dessus mentionné?
3. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises à la suite de ces requêtes?

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES ET DE LEURS ADJOINTS

M. Fraser:

1. A combien se sont élevés les frais de déplacement de chaque ministre du cabinet et de chaque adjoint parlementaire, au cours de l'année 1949?
2. Ces frais comprennent-ils l'entretien de wagons particuliers, les voyages à bord d'avions commerciaux et d'avions du Corps d'aviation royal canadien et les frais d'hôtel?
3. Sinon, quels frais sont exclus de ce montant?
4. A combien se sont élevés ces frais pour les deux premiers mois de 1950?

REVENU DU SERVICE DES POSTES À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Au cours des onze mois terminés le 28 février 1950, quel a été le montant du revenu du ministère des Postes dans Terre-Neuve?

[M. l'Orateur.]

IMPORTATIONS DE PEAUX D'ANIMAUX À FOURRURE

M. Lennard:

1. Combien a-t-on importé de peaux d'animaux à fourrure au Canada du 1er janvier au 31 décembre 1949?
2. Quel en a été le nombre par espèce et de quels pays les a-t-on importées?

M. McIlraith: Je dépose le document.

GRENADES À MAIN

M. Fraser:

1. A-t-on fabriqué des grenades à main au Canada, au cours des cinq dernières années?
2. Dans le cas de l'affirmative, les a-t-on fabriquées pour le ministère de la Défense nationale seulement?
3. Sinon, a-t-on vendu des grenades à main à des sociétés ou à des particuliers au Canada?
4. A la fin de la deuxième guerre mondiale, le ministère de la Défense nationale avait-il en sa possession des grenades à main?
5. Dans le cas de l'affirmative, en a-t-il vendu et à qui?
6. Les sociétés, les services de police, les particuliers sont-ils autorisés à posséder des grenades à main au Canada?

ENQUÊTE DE 1948 SUR LES PRIX—FRAIS D'IMPRESSION

M. MacInnis:

Y compris l'impression des rapports, quel a été le coût global du comité parlementaire spécial et de la Commission royale qui ont enquêté sur les prix en 1948?

L'hon. M. Pearson: Je dépose le document.

"WESTERN MONITORING SERVICE"—"UNIVERSAL PERSONAL SERVICES"

M. Knowles:

1. Le gouvernement possède-t-il des renseignements sur la *Western Monitoring Service* et sur les *Universal Personal Services*, situés au nº 8, 712 Robson Street, à Vancouver?
2. Quelles sont les personnes associées ou affectées à la gestion de ces sociétés?
3. Quelles sont les sources de revenu de ces sociétés?
4. Quelle est la nature et l'objet de leurs travaux?

L'hon. M. Pearson: Je dépose le document.

LE BUREAU DE POSTE DE LABELLE (P.Q.)

M. Courtemanche:

1. Quel traitement mensuel ou quelle autre rémunération le ministère des Postes a-t-il versé au maître de poste du village de Labelle à l'égard de l'année 1949?
2. Quel loyer paie actuellement le ministère des Travaux publics au maître de poste dudit village pour son bureau ainsi que pour le chauffage?

L'hon. M. Pearson: Je dépose le document.

LES ANCIENS COMBATTANTS—L'EXAMEN MÉDICAL DU SOLDAT MARTIN SOUCY

M. Pouliot:

1. Le soldat Martin Soucy, E-6082, a-t-il été classé "A" le ou vers le 19 juin 1941, au moment de son enrôlement?

2. Quel était son Pulhems quand il a été examiné par des médecins de l'armée en 1943?
3. En 1943, son Pulhems était-il comme suit: 1 — 1 — 1 — 1 — 1 — 2 — 1?
4. En 1944, son Pulhems était-il comme suit: 3 — 1 — 1 — 1 — 1 — 4 — 4?
5. Le ou vers le 14 mai 1945, a-t-il été avisé par le gouvernement qu'il souffrait de varicocèle et que cette maladie était antérieure au service?
6. Dans l'affirmative, comment a-t-il pu être placé dans la catégorie "A" au moment de son enrôlement en juin 1941?
7. Pourquoi, en 1944, les PMS de son Pulhems ont-ils été respectivement baissés de 1 à 3, de 2 à 4 et de 1 à 4?
8. A quelles dates a-t-il été examiné par les médecins de l'armée, depuis son enrôlement, et par qui?
9. Depuis son licenciement, à quelles dates a-t-il été examiné par les médecins du ministère des Affaires des anciens combattants, à quels endroits et par qui?

L'hon. M. Pearson: Je dépose le document.

SERVICES FÉDÉRAUX—MESSAGES TÉLÉGRAPHIQUES ET APPELS INTERURBAINS

M. Fraser:

Quel a été, en 1949, le coût total (1) des appels interurbains, (2) des messages télégraphiques, *a*) pour chaque ministère, *b*) pour chaque division de ministère du gouvernement?

TRAVAUX D'IMPRESSION DE L'ÉTAT EXÉCUTÉS PAR DES PARTICULIERS

M. MacInnis:

1. Le gouvernement fait-il exécuter des travaux d'impression par des sociétés privées?
2. Dans le cas de l'affirmative, demande-t-il des soumissions?
3. Pour combien de travaux d'impression a-t-il demandé des soumissions au cours de l'année financière 1948-1949?
4. Quel a été le montant total de ces contrats d'impression?
5. A-t-on haussé le montant de la soumission à l'égard de certains travaux d'impression après avoir adjugé le contrat?
6. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à l'égard de combien de contrats, *b*) quel a été le montant total de ces augmentations au cours de la période mentionnée?

SERVICES DE PUBLICITÉ DE L'ÉTAT

M. Fraser:

1. Quels sont les ministères du gouvernement fédéral qui possèdent une section d'information ou de publicité?
2. Quel est le nombre des fonctionnaires *a*) permanents, *b*) temporaires, dans chacune de ces sections?
3. Quel est le total des frais d'exploitation de chacune de ces sections?

LOCAUX OCCUPÉS À OTTAWA PAR CERTAINS SERVICES FÉDÉRAUX

M. Diefenbaker:

Quels sont, s'il y a lieu, les locaux dans la ville d'Ottawa que le secrétariat d'État aux Affaires extérieures ou le Conseil privé ont occupés en vertu d'un bail ou pour lesquels ils ont versé un loyer ou quelqu'autre somme, depuis le 1er janvier 1940?

CASES POSTALES AU BUREAU DE POSTE DE DRYDEN (ONTARIO)

M. Benidickson:

1. Combien y a-t-il de cases postales à louer au bureau de poste de Dryden (Ontario)?
2. Y a-t-il des demandes de cases postales qui n'ont pas été remplies à ce bureau de poste? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?
3. A quelle date remonte la plus ancienne demande de case postale que l'on n'a pas encore remplie?
4. Quelles améliorations projette-t-on en vue de satisfaire aux demandes de cases postales au bureau de poste de Dryden?

LOI DE 1947 SUR LE MAINTIEN DE MESURES TRANSITOIRES

MAINTIEN DE CERTAINS DÉCRETS ET RÈGLEMENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires, en vue de décréter que la loi expirera le 30 avril 1951.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

DISPOSITION RELATIVE AU MAINTIEN EN VIGUEUR LE ET APRÈS LE 31 MARS 1950

Le très hon. L.-S. St-Laurent (au nom du ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter que la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles continuera d'être en vigueur à compter du 31 mars 1950.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

DISPOSITION RELATIVE AU MAINTIEN EN VIGUEUR

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter le maintien en vigueur de la loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

PRESTATIONS À CERTAINS MEMBRES DES FORCES DE SA MAJESTÉ AUTRES QUE LES FORCES CANADIENNES

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, afin d'accorder des prestations à certains anciens membres des forces de Sa Majesté, autres que les forces canadiennes, et à certains anciens membres des forces des alliés de Sa Majesté ou des puissances associées avec Sa Majesté, lesquelles forces ont participé avec le Canada dans des guerres terminées le ou avant le 31 août 1921, qui ont résidé au Canada durant au moins vingt années, et afin de décréter, en outre, la décentralisation de l'application de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

SÉCURITÉ DES VIEILLARDS

CONSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LES MESURES LÉGISLATIVES, LES NOUVELLES MÉTHODES, ETC.

La Chambre reprend la discussion, ajournée le vendredi 10 mars, sur la motion suivante de l'honorable M. Martin:

La Chambre décide qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué en vue d'examiner et d'étudier l'application et les effets de la législation actuelle du Parlement du Canada et des diverses Assemblées législatives concernant la sécurité pour la vieillesse, la législation semblable dans les autres pays, les autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance à participation, les frais probables de ces régimes et les méthodes possibles de leur financement, les dispositions constitutionnelles et financières, s'il en est, nécessaires à l'application efficace de ces régimes, et toutes les autres questions connexes;

Que vingt-huit membres de la Chambre des communes, qui seront désignés plus tard par la Chambre, soient membres du comité mixte, pour représenter la Chambre, et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet;

Que le comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, d'assigner des témoins, de faire produire des documents et dossiers, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport de temps à autre;

Que le comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages qu'il pourra commander pour son usage et celui du Parlement, et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet, et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui demander de se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge apportun, quelques uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé...

...et sur la proposition d'amendement de M. Knowles et la proposition de sous-amendement de M. Hansell.

M. l'Orateur: Lorsque la Chambre a été saisie de cette motion vendredi dernier on a proposé deux amendements. Le président suppléant (M. Beaudoin) occupait alors le fauteuil, et bien qu'il ne l'eût pas déclaré catégoriquement il a signalé à la Chambre que ces amendements étaient peut-être irréguliers. J'aimerais me prononcer sur cette question maintenant.

Les projets d'amendement ne sont peut-être pas recevables pour plusieurs raisons, à ce qu'il me semble. Le président suppléant a mentionné l'article 50 du Règlement. J'ai pensé que le projet d'amendement n'est peut-être pas recevable, vu que la motion dont la Chambre est saisie a une portée assez vaste pour inclure la teneur du projet d'amendement. Quant au projet de sous-amendement, il me paraît irrégulier puisqu'il ne constitue pas vraiment un sous-amendement. En outre, il soulève une autre objection. Comme il étend la portée de la motion à l'étude, je doute que le Règlement permette de l'accepter.

Je mentionne ces détails afin que les députés se rendent compte de la situation difficile où je me trouve.

M. Knowles: S'il m'est permis de traiter les points soulevés par le président suppléant, vendredi soir dernier, et par vous, ce soir, monsieur l'Orateur, je crois que mon projet d'amendement est régulier. Je crois aussi que le représentant de Macleod (M. Hansell) devrait avoir au moins le droit, le moment venu, de proposer un amendement dans les termes qu'il a énoncés.

On a mentionné l'article 50 du Règlement. Cette mention est rapportée dans le compte rendu du 10 mars, à la page 693. L'article 50, qu'on trouve à la page 129 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition, est conçu dans les termes suivants:

Toute motion portant renvoi d'un bill, d'une résolution ou d'une question quelconque au comité plénier, à un comité permanent ou à un comité spécial exclut tout amendement à la question principale.

Il convient de dire, je crois, que cet article, maintes fois cité dans des discussions relatives

au Règlement, crée de la confusion dans l'esprit de quelques députés. Cependant, si nous prenons le temps d'étudier l'article, il nous devient parfaitement clair et logique. En fait, l'article 50 du Règlement porte que, si la Chambre est saisie d'une proposition que j'appellerai A, qu'il s'agisse d'un projet de résolution, d'un bill ou d'une question, et qu'un député soumet une proposition que j'appellerai B, c'est-à-dire une motion tendant à renvoyer A au comité plénier ou à quelque comité permanent ou spécial, un autre député ne peut pas chercher à contourner B pour passer à A. Autrement dit, lorsque la Chambre est saisie d'une motion tendant à soumettre la question préalable, à un comité, c'est-à-dire une motion de fond, il n'est pas permis de chercher à contourner cette motion de renvoi en vue de modifier le texte de la motion principale.

Toutefois, la motion à l'étude, c'est-à-dire celle qu'a présentée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), n'est pas une motion tendant au renvoi de quoi que ce soit. C'est une motion tendant à la constitution d'un comité, donc une motion de fond. De fait, le mot "renvoyer" n'y figure même pas. Il n'existe pas encore de comité à qui renvoyer un tel sujet. Je répète donc que nous sommes saisis d'une motion tendant à l'institution d'un comité.

Votre Honneur voudra bien noter ce qu'il est dit à l'article 38 du Règlement, tel que je le relève aux pages 87 et 88 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition. Comme il est plutôt long, je ne le cite pas en entier, mais notez ceci:

Peuvent faire l'objet d'un débat les motions suivantes: Toute motion...

Suit une liste de motions précédées des lettres de *a*) à *m*) et comprenant la motion suivante:

j) tendant à l'institution d'un comité.

Nous avons là un article du Règlement clairement énoncé qui s'applique à la motion dont la Chambre est saisie. D'après cet article de telles motions peuvent faire l'objet d'un débat. Ensuite, si Votre Honneur veut bien noter le paragraphe (2) de l'article 38 du Règlement, voici comment il se lit:

(2) Toutes autres motions, y compris les motions tendant à l'ajournement, seront décidées sans débat ni amendement.

Il ressort certainement du paragraphe (2) de l'article 38 du Règlement, qui porte que les autres motions seront décidées sans débat ni amendement, que les motions mentionnées aux alinéas *a*) à *m*) du paragraphe (1) peuvent faire l'objet d'un débat et d'un amendement. Autrement dit, j'affirme qu'il est bien clair que le genre de motion dont nous sommes saisis, c'est-à-dire une motion tendant à l'institution d'un comité, peut faire l'objet d'un débat et d'un amendement aussi et c'est en vertu de ce droit d'amender la motion que je réclame le droit de proposer mon amendement et c'est aussi à cause de ce droit que j'affirme que l'article 50 du Règlement ne s'applique pas dans le cas présent.

L'Orateur suppléant nous demandait le 10 mars de nous reporter au hansard et aux *Journaux* d'années déjà lointaines. Je l'ai fait. La première autorité était le hansard du 17 mai 1929, page 2554, où il est question d'une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre se formât en comité plénier pour l'examen d'une résolution de finance. Le chef de l'opposition d'alors désirait modifier le texte de la résolution. L'Orateur, avec raison selon moi, a appliqué l'article 50 du Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Maintenant que le député a exposé ses vues à l'égard de l'article 50 du Règlement, il pourrait peut-être aborder l'autre difficulté que j'ai signalée, à savoir, que la motion dont la Chambre est saisie est assez générale pour inclure l'amendement en question.

M. Knowles: Je le fais à l'instant, si vous consentez que je formule une dernière observation sur les amendements apportés à des motions de ce genre. Elle découle de mes remarques précédentes et se rattache au point que vous avez souligné. En quatre occasions, on a amendé diverses motions tendant à constituer des comités et à délimiter leurs attributions. Dans au moins un de ces cas, on aurait pu soutenir que l'extension des attributions, qui faisait l'objet d'une demande, était déjà comprise dans la motion. Toutefois, on a décidé que l'amendement était recevable. Quatre cas ont été soulevés en 1925, comme on peut le lire dans les *Débats* du 1er mai. Ils ressemblent assez à celui qu'on a soulevé aujourd'hui...

M. l'Orateur: Puis-je interrompre de nouveau le député? J'aimerais régler cette question, ce soir, et comme il est près de onze heures, je puis dire, après ce que j'ai entendu, que je ne fonderai pas ma décision sur l'article 50 du Règlement. J'aimerais entendre les observations du député relativement à l'autre point.

M. Knowles: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je ne l'avais pas compris ainsi mais, à la lumière de vos observations je ne parlerai pas des trois autres cas.

Quant au point sur lequel Votre Honneur dirige mon attention, je vous prie de prendre connaissance du commentaire 537 de la

3e édition de *Beauchesne*, extrait de la page 469 de *Bourinot*. Ce commentaire se lit ainsi:

> Un comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

Or, c'est précisément cette restriction imposée au comité qui m'incite à croire que la motion principale, comme l'a rédigée le ministre, n'est pas suffisamment compréhensive pour permettre au comité de faire ce que je demande dans mon amendement.

La motion, ainsi que l'a rédigée le ministre, mentionne que le comité peut examiner et étudier l'application et les conséquences de la législation actuelle du Canada et d'ailleurs. Voici le nœud de la question. Il peut examiner et étudier d'autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris des régimes fondés sur les principes de l'assurance à participation. Inutile de mentionner le reste de la motion car il ne se rapporte pas à la question. Voici le fin nœud de la question: le mot "autres". La motion confère au comité le droit d'étudier d'autres mesures possibles. Si je faisais partie du comité et proposais que nous étudiions la possibilité de recommander, non pas une autre mesure, mais la suppression de l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse, le président me rappellerait assurément que j'outrepasse l'ordre de renvoi.

C'est afin d'établir nettement notre droit de discuter, entre autres sujets, ma proposition que je crois que la Chambre devrait être saisie de mon amendement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a parlé dans le sens contraire, c'est-à-dire que l'ordre de renvoi était assez général. S'il en est ainsi, il ne devrait pas s'opposer à mon amendement qui serait inoffensif. Je ne le défends pas pour ce seul motif. Je soutiens qu'une fois réunis en comité, nous n'aurons pas le droit d'agir comme il me semble que nous le devrions sauf extension de l'ordre de renvoi.

M. Pouliot: Je me demande si le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ou le chef de l'opposition a une première hypothèque sur le parquet de la Chambre? Depuis l'ouverture de la séance, ils ont absorbé tout le temps. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a de nouveau fendu les cheveux en quatre au sujet d'une motion. La question est aussi claire que le cristal ou que le soleil du midi. Voici la partie de la motion qui intéresse le député:

> ...les autres mesures possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance à participation:

[M. Knowles.]

Le comité est censé faire rapport à la Chambre. A-t-on jamais vu un comité autorisé par la chambre à établir des règlements, ou à se substituer à la Chambre pour édicter des lois? La Chambre donnera suite aux vœux que le comité lui fera, et mon honorable ami le sait.

A la suite des mots "principes de l'assurance à participation" de la citation ci-dessus, le député a ajouté:

> . . . et aussi la possibilité de supprimer immédiatement l'évaluation des ressources du régime actuel de la pension de vieillesse.

C'est précisément la question qu'on soumettra au comité. Puisque le député compte en faire partie, il aura l'occasion d'y proposer des mesures immédiates en vue d'atteindre son objectif. Il appartiendra au comité de décider s'il y a lieu, en temps opportun, d'agir en ce sens. Je m'oppose à l'amendement présenté par le député parce qu'il est superflu. Je ne veux pas reprendre le débat sur la motion. Je m'en tiens au respect du Règlement et à la raison pour laquelle il ne faut pas accepter l'amendement.

M. l'Orateur: Je désire remercier les honorables députés de l'appui qu'ils m'ont apporté.

Vendredi dernier, lors du débat sur la motion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tendant à l'institution d'un comité mixte pour étudier la question de la sécurité pour la vieillesse, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé un amendement, et l'honorable député de Macleod (M. Hansell), un sous-amendement. Au cours de la discussion, le vice-président des comités, qui occupait alors le fauteuil présidentiel, a émis des doutes sur l'admissibilité du projet d'amendement et de sous-amendement.

J'ai écouté avec intérêt les raisonnements intéressants et convaincants voulant que l'article 50 du Règlement ne saurait être appliqué et il se peut que, dans une autre occasion, l'on doive étudier sérieusement ces observations.

Cependant, il nous faut tenir compte d'autres précédents. Ainsi, Bourinot, à la page 316, de son ouvrage *"Parliamentary Procedure"*, 4e édition, dit expressément que:

> ...un amendement a pour but d'apporter quelque modification à une question...

Des propositions d'amendements qui n'ajoutent rien ou n'enlèvent rien à la motion principale ont déjà été déclarées irrecevables. (Voir *Journaux de la Chambre des communes*, 1948, vol. 74, page 229; *Débats de la Chambre des communes*, 8 mars 1948, page 1993, et troisième édition de Beauchesne, citation n° 407).

La motion principale autorise le comité que l'on se propose d'instituer à examiner et à étudier "les mesures alternatives possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada, avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance à participation". L'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre tend à l'insérer immédiatement après les mots suivants:

...et aussi la possibilité de la suppression immédiate de l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse actuelle.

Il semble évident que les mots "les mesures alternatives possibles de sécurité pour la vieillesse au Canada" aient assez d'extension pour inclure la suppression de l'évaluation des ressources de la pension de vieillesse actuelle. Il semble aussi que les derniers mots:

...avec ou sans l'évaluation des ressources des bénéficiaires, y compris les régimes fondés sur les principes de l'assurance à participation...

ne tendent pas à limiter, et en fait ne les limitent pas, la portée générale des mots qui les précèdent immédiatement. Aussi, j'en viens à la conclusion que la proposition d'amendement n'ajoute rien et n'enlève rien à la motion principale. Vu que l'amendement proposé est superflu, je dois le déclarer irrecevable. Au surplus, même si le projet d'amendement accordait des pouvoirs plus étendus au comité, à mon avis, il contredirait la citation n° 546 de la troisième édition de Beauchesne:

Lorsque la Chambre étudie une motion, dont il a été donné avis, tendant à la nomination d'un comité spécial, un député ne peut pas proposer un amendement visant à conférer au comité des pouvoirs plus étendus que ceux qui avaient été dévolus dans l'avis donné.

Je suis d'avis que cette citation s'applique particulièrement au sous-amendement proposé par l'honorable député de Macleod.

Le sous-amendement se lit ainsi:

Puisque l'amendement est irrecevable, le sous-amendement l'est aussi.

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin du premier alinéa: "et d'étudier la possibilité d'accorder des pensions aux incurables incapables de pourvoir à leur subsistance".

Néanmoins, bien que je ne sois pas tenu de le faire, je dois ajouter, cependant, qu'il ne modifie en rien l'amendement et qu'il est irrecevable à ce titre (Voir Beauchesne, *Parliamentary Rules and Forms*, 3e édition, citation n° 364). De plus, même si on le proposait comme amendement, il serait, à mon avis, irrecevable en vertu de la citation n° 546 de la troisième édition de Beauchesne.

M. Knowles: Puis-je poser une question? Je ne veux ni argumenter davantage ni en appeler de votre décision. Je désire demander un renseignement.

Une voix: A l'ordre!

M. Knowles: Je...

M. l'Orateur: Allez-y.

M. Knowles: Puisque vous avez décidé que le passage que je désire ajouter est inutile est-ce à dire que le comité peut, en vertu de ses attributions, aborder la question de la suppression de l'évaluation des ressources en ce qui concerne la pension de vieillesse?

L'hon. M. Martin: Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Côté: On l'a dit déjà.

M. l'Orateur: Ma décision porte que l'amendement n'ajoute ni n'enlève rien au sens de la motion principale.

M. Knowles: Le comité s'en tiendra à cette décision.

(Sur la motion de M. Pouliot, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: La Chambre se formera demain en comité des subsides en vue de l'examen des crédits du ministère de la Défense nationale. Si ces crédits sont adoptés, nous passerons aux avis de motion du Gouvernement.

(A onze heures et cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Le très hon. M. St-Laurent: Le sommaire des décrets du conseil adoptés du 1er février au 28 février 1950.

Le très hon. M. Howe: Le rapport final de l'activité de la commission du barrage de la Vallée du Fraser, depuis son institution le 22 juillet 1948 jusqu'au 1er mars 1950.

M. Sinclair: Le rapport visant l'application de la loi de 1943 sur les arrangements entre les cultivateurs et créanciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

M. MacNaught: Le décret du conseil C.P. 5460 du 27 octobre 1949 autorisant l'octroi de permis de *modus vivendi* aux navires de pêche des États-Unis en visite dans les ports canadiens du littoral de l'Atlantique durant 1950.

CHAMBRE DES COMMUNES

LA SAINT-PATRICE—PRÉSENTATION D'UN TRÈFLE À M. MCIVOR PAR LES PAGES

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour les pages, depuis que l'un d'eux, Roméo Latreille, a sauvé la vie d'une jeune fille qui a failli se noyer dans la rivière près d'Ottawa, un certain dimanche après-midi. Je leur suis très reconnaissant de m'avoir fait cadeau de l'emblème de mon pays natal, que j'aperçois sur mon pupitre. Il honore la mémoire du saint patron de l'Irlande. Les pages et leurs chefs sont certes de chics types et je suis convaincu que tous les députés partagent mon avis à cet égard.

IMPÔT SUR LE REVENU

POURSUITES INTENTÉES AUX CULTIVATEURS—RÉPONSE À UNE QUESTION LE 16 MARS

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Hier soir, on a répondu à une de mes questions. J'avais demandé combien de poursuites les autorités ont intentées aux cultivateurs qui ont négligé, dans les diverses provinces, de présenter une déclaration relative à l'impôt sur le revenu. Dans sa réponse, le ministre a affirmé que les renseignements ne sont pas disponibles. Or voici un numéro de la *Free Press* de Winnipeg, le 7 mars, déclarant qu'au cours des deux premiers mois de l'année, on a intenté 1,953 poursuites aux cultivateurs du pays. Je prétends donc que si le ministère peut communiquer le chiffre global à un journaliste, il devrait en fournir une ventilation aux députés.

J'espère que le ministre remettra ma question à l'étude en vue de me donner cette ventilation. Je m'intéresse tout particulièrement aux poursuites intentées aux cultivateurs du Québec et de la Saskatchewan.

M. J. A. Ross (Souris): Le ministre du Revenu national me dirait-il si, en plus de la publicité faite dans les journaux au sujet des poursuites relatives à l'impôt sur le revenu, le ministère peut nous indiquer le nombre de poursuites qui ont été demandées régulièrement? Les cultivateurs du Manitoba s'intéressent à cette controverse tout autant que ceux des autres provinces.

L'hon. M. McCann: Je considérerai cette question comme un avis. La réponse fournie au représentant de Moose-Jaw était exacte et la seule disponible, car nous n'établissons pas de relevés d'après la profession. C'est pour cette raison qu'on ne saurait nous tenir responsables des commentaires de la presse au sujet du nombre de poursuites intentées dans une partie quelconque du Canada.

M. Thatcher: Puis-je demander en outre comment le ministère du Revenu national a pu se procurer les données complètes au sujet des fermes, à l'intention des journaux?

L'hon. M. McCann: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question en ce moment.

M. M. J. Coldwell: N'est-il pas vrai qu'on nous indique sur demande combien de cultivateurs par province acquittent l'impôt sur le revenu? Ce renseignement nous a déjà été donné, car je suis sûr de l'avoir demandé moi-même.

L'hon. M. McCann: Peut-être, mais cela exige énormément de travail, car nos données statistiques essentielles ne sont pas établies d'après la profession.

LA RADIODIFFUSION

À PROPOS D'UN AVIS DE MOTION TENDANT À CONSTITUER UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué afin d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada, revoir les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement, et qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions et les sujets dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et faire produire des documents et des dossiers;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer les témoignages et documents au jour le jour, selon qu'il le jugera opportun ou nécessaire;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité se compose des membres suivants, savoir: Messieurs Balcer, Boisvert, Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Decore, Diefenbaker, Fleming, Fulton, Gauthier (Portneuf), Gauthier (Sudbury), Hansell, Henry, Isnor, Kent, Knight, Langlois (Gaspé), Maybank, McCann, Murray (Cariboo), Richard (Ottawa-Est), Robinson, Riley, Smith (Moose-Mountain), Smith (Calgary-Ouest), Stewart (Winnipeg-Nord) et Whitman;

Que la présence d'au moins neuf membres constitue le quorum dudit comité, et

Que les dispositions des articles 64 et 65 du Règlement soient suspendues à l'égard de ce comité.

L'hon. M. McCann: Réservé.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'attends depuis le 10 mars que cet avis de motion du Gouvernement soit appelé. A tout bout de champ, il est appelé et réservé. Je tiens à protester contre la composition du comité prévu par l'avis de motion, parce qu'il ne représente pas toutes les provinces du Canada.

M. l'Orateur: La Chambre n'est pas saisie du projet de résolution. Les observations du député seraient régulières, à mon avis, si l'on en faisait la proposition.

M. McLure: Je ne traite pas de la motion, je pose la question de privilège. J'estime qu'il serait utile à la Chambre qu'on me permette de m'expliquer.

M. l'Orateur: L'honorable député de Queens peut avoir raison. Ses explications pourraient sans doute éclairer la Chambre, mais je crains que le Règlement ne me permette pas de le laisser s'expliquer maintenant.

LE PÉTROLE ET LE GAZ

QUESTION QUANT À L'EXPORTATION AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Je n'étais pas présent hier à l'appel de l'ordre du jour, mais je constate que le ministre a dit, ainsi qu'en fait foi la page 822 du hansard:

On a fréquemment répété au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen du pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. A la suite d'entretiens avec la direction de la société, je sais qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

Doit-on conclure de là qu'on ne délivrera aucun permis à l'exportation si ce n'est pour un tracé entièrement canadien?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Plusieurs députés ont communiqué des renseignements obtenus des requérants. J'en ai fait autant. Je ne comprends rien à la crainte irréfléchie que manifestent certains députés à la pensée que ces messieurs pourraient comparaître devant un comité de la Chambre afin d'expliquer précisément leurs intentions.

M. Cruickshank: Dois-je comprendre que le ministre ne répondra pas à ma question?

IMMIGRATION

RESSORTISSANTS ALLEMANDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le Gouvernement a-t-il songé dernièrement à permettre l'immigration de ressortissants allemands, surtout ceux qui ont des parents au Canada?

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Hier, en répondant au représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), j'ai signalé que nous permettons à certains ressortissants allemands d'entrer au Canada. Pour répondre à l'autre partie de la question, je dirai que le Gouvernement cherche toujours à améliorer les lois sur l'immigration et, quand il y aura une modification, on l'annoncera en temps utile.

SUBSIDES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Forces de défense—

202. Établissement et organisation méthodique des forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, et autorisation à cette fin d'engagements globaux au montant de $579,301,670, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 29 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, de contracter des engagements de $438,178,000 pour l'année courante et des engagements de $141,213,670

pour les années futures, relativement auxquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1950-1951 ne dépasseront pas $384,932,304.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, depuis la dernière session du Parlement, certains événements se sont produits au sujet de la défense, qui ne manqueront pas d'intéresser la Chambre, j'en suis sûr.

Avant la fin de la dernière session, je suis allé en avion North Star du C.A.R.C. assister aux séances du Comité militaire des chefs d'états-majors et du Comité de la défense des ministres de la défense établi en vertu du traité de l'Atlantique-Nord. Ces réunions ont eu lieu à Paris le 30 novembre et le 1er décembre.

Au sein du Comité militaire, nous étions représentés par le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major général et président de notre comité des chefs d'état-major. D'autres officiers représentant les trois services nous accompagnaient.

Les députés se rappelleront qu'à la première réunion de la Commission de défense, tenue à Washington en octobre, on a institué les divers organismes nécessaires pour arrêter et coordonner une action commune dans les cadres du Traité de l'Atlantique-Nord. Ces organismes comprenaient un groupe permanent composé des représentants des chefs d'état-major de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis; ils comprenaient également cinq groupes régionaux. Le Canada fait partie du Groupe de l'océan Atlantique-Nord et du Groupe de l'Amérique du Nord. Il est observateur quant au Groupe de l'Europe occidentale.

Depuis la réunion de Washington, tous les groupes ont été établis et ils ont réalisé un progrès considérable dans l'établissement des programmes.

A sa réunion de Paris, la Commission de défense a reçu des rapports sur ce travail et elle s'est entendue à l'unanimité sur les points suivants:

1. Un concept d'ordre stratégique relativement à la défense intégrée de la région de l'Atlantique-Nord.

2. Les moyens à prendre pour établir un programme quant à la production et à l'approvisionnement d'armes et de matériel.

3. Coordination entre les divers groupes régionaux pour ce qui est de l'élaboration des programmes.

4. Autres mesures destinées à favoriser les programmes de défense de l'organisation établie dans les cadres du Traité de l'Atlantique-Nord.

Depuis les réunions de Paris, les divers groupes régionaux ont pris d'autres mesures. Des dispositions ont été approuvées à Paris, qui tendent à fondre la besogne courante du Groupe de l'Europe occidentale et de l'Union occidentale, la composition de ces deux groupes étant la même. Comme l'Union occidentale a été instituée le 17 mars 1947, les programmes de ce groupe sont assez avancés.

Les travaux du groupe de l'Amérique du Nord se poursuivent sans cesse, car la collaboration canado-américaine s'est continuée sans interruption depuis notre association du temps de guerre. Pour ce qui est du groupe de l'Amérique du Nord, les chefs d'état-major des États-Unis et du Canada se sont réunis à Washington pour la première fois le 17 janvier dernier.

Le groupe de l'océan Atlantique-Nord accomplit des progrès satisfaisants dans la solution de ses problèmes importants.

D'autres réunions de la Commission de production et d'approvisionnement militaires, de la Commission militaire et de la Commission de défense, auront lieu à La Haye les 24 mars, 27 mars et 1er avril. Je m'attends de partir pour La Haye le 25 mars, accompagné des mêmes officiers qui ont assisté aux réunions de Paris. Nos représentants à la Commission de la production et de l'approvisionnement militaires y seront déjà.

En vertu du Traité de l'Atlantique-Nord, nous n'avons pas pris d'engagements spécifiques, mais nous nous sommes engagés d'une façon générale, ainsi qu'il est mentionné à l'article 3 du Traité, à prendre les mesures que nous jugerons nécessaires, par le recours continu et effectif à nos propres moyens et à l'aide mutuelle, afin de maintenir et d'accroître la capacité individuelle et collective de résistance à toute attaque armée. Un autre engagement, mentionné à l'article 5, s'applique dans le cas d'une attaque armée contre un ou plusieurs des signataires. Cet engagement consiste à prendre toute mesure que nous jugeons nécessaire pour rétablir et maintenir la sécurité dans la région de l'Atlantique-Nord.

Il faut se rappeler que la principale tâche de chacun des participants au pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord, en période de crise, est d'assurer dans la mesure du possible la sécurité de son territoire propre, puis de participer au maximum à la défense commune. Dans un monde comme celui d'aujourd'hui, la défense du Canada, de l'Amérique du Nord, des rivages de l'Atlantique-Nord ne forme qu'un problème, aux aspects indivisibles.

A l'occasion des réunions préparatoires au pacte de l'Atlantique-Nord, à Paris, et subséquemment, chaque fois que je l'ai pu j'ai

discuté avec les représentants des autres pays signataires le problème de la défense, visité les aménagements effectués en vue de la défense et eu des entretiens en France, en Belgique, au Luxembourg et en Hollande, de même qu'en Angleterre. Partout, on m'a fort bien reçu; j'ai visité divers établissements militaires et obtenu d'utiles renseignements. Au cours du voyage tout entier, nous avons parcouru 10,000 milles à bord du *Dakota* et du *North-Star* que nous fournissait le C.A.R.C. En dépit du mauvais temps, nous avons toujours été fidèles à chacun des rendez-vous, fait digne de mention car les rendez-vous étaient nombreux et l'itinéraire, compliqué. Il m'a plu, l'autre jour, d'entendre mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), féliciter le C.A.R.C. Son voyage confirme mon expérience de plusieurs milliers de milles de vol à bord d'avions du C.A.R.C., au cours des trois ou quatre dernières années. C'est un groupe admirable qui accomplit une tâche magnifique.

Les buts de nos entretiens, dans tous ces pays, étaient:

1. De nous familiariser avec les problèmes, les perspectives et les programmes de défense, dans les pays de l'Union occidentale;

2. De mieux connaître les ministres de la Défense nationale et les principaux officiers avec lesquels nous aurions à collaborer sous le régime du Traité de l'Atlantique-Nord;

3. D'obtenir, sur l'expérience acquise dans d'autres pays et sur les pratiques qui y ont été mises à l'épreuve, des renseignements à l'aide desquels nous pourrons examiner nos propres plans de défense et améliorer l'efficacité de nos armes;

4. D'examiner le travail et de faire l'inspection des établissements de nos attachés militaires et du bureau canadien du comité conjoint de la défense à Londres;

Voici quatre conclusions générales:

1. Ni la guerre ni la paix ne sont inévitables et il est clair que, en attendant que l'organisation des Nations Unies puisse intervenir efficacement,—c'est encore notre principal objectif,—la puissance collective des signataires du Traité de l'Atlantique-Nord demeure la meilleure garantie de paix.

2. Les mesures prises en vue de l'application du Traité de L'Atlantique-Nord, surtout l'attitude des États-Unis, ont rendu plus improbable une agression militaire et ont raffermi la confiance de l'Europe occidentale quant à la possibilité de prévenir l'agression par une action collective. Les changements apportés à la composition de leurs gouvernements attestent une amélioration de la situation générale. Lors de ma dernière visite là-bas, en 1946, la plupart des pays que j'ai visités comptaient des communistes dans leurs gouvernements; aujourd'hui, il n'y en a plus un seul.

3. De pair avec le travail d'organisation, l'échange de renseignements entre pays contribue déjà à accroître la collaboration et l'efficacité au sein de chaque pays. Il y a progrès dans l'adoption des méthodes de combat et des moyens de communication selon les pratiques courantes. L'uniformité de l'équipement prendra nécessairement plus de temps.

4. C'est dans l'équipement qu'il y a surtout pénurie, vu que d'autres engagements en ont empêché jusqu'ici la production massive. Cependant, tout semble indiquer que nos dépenses en équipement sont, proportion gardée, plus élevées que celles des autres pays.

J'ai vu bien des choses qui nous aideront à pousser plus avant la réalisation de notre programme. J'ai constaté avec intérêt que nous avions fait autant de progrès que n'importe quel autre de ces pays dans le domaine de l'organisation, de la formation des officiers, de l'approvisionnement du matériel de défense, de la coordination des recherches relatives aux moyens défensifs, de l'organisation de la réserve, de l'équipement, de la formation et du recrutement et, enfin, des conditions du service pour ce qui est de la solde, des allocations, des pensions de l'alimentation, du vêtement et du logement.

En Angleterre, outre les nombreux entretiens que j'ai eus avec les membres du Gouvernement ainsi que de hauts fonctionnaires, je me suis rencontré avec les autorités du Collège impérial de la défense, et j'ai visité l'École des cadets de l'armée à Sandhurst, le Collège d'état-major Camberly, un poste de chasse à Odiham ainsi que les grands effectifs de la marine à Greenwick. Les visites de ce genre ne cessent de porter fruit car elles créent des relations personnelles qui permettent une collaboration plus étroite.

A ce propos, j'ai une déclaration à formuler qui suscitera beaucoup d'intérêt. Entre autres motifs du voyage, je voulais étudier la question de la formation des officiers et me renseigner sur la possibilité de mettre à contribution, dans l'intérêt de l'organisation générale qui découlera du pacte Nord-Atlantique, les avantages considérables dont nous jouissons au Canada. Le Canada a déjà acquis une expérience toute particulière dans le domaine de la formation en collaboration. Le Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique a donné 131,000 membres au personnel navigant, dont 71,000 Canadiens. Les autres étaient originaires du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. On a souvent dit du Plan que ce fut un des plus grands appoints à la victoire alliée dans les airs et ailleurs.

De plus, beaucoup de militaires de France, de Belgique, de Hollande et de Norvège ont reçu leur formation chez nous. Le fils de notre bon ami, M. Pierre Dupong, premier ministre du Luxembourg, a servi dans les forces canadiennes.

Nous avons, jusqu'ici, conclu des ententes réciproques avec les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie pour la formation d'officiers.

Le recrutement des officiers et des soldats pour nos propres forces actives a été très satisfaisant. Bientôt nous ne recruterons et ne formerons des officiers et des soldats que pour combler les vacances notamment créées par les mises à la retraite et le licenciement.

C'est pourquoi, au cours de ce voyage, sans qu'aucun engagement définitif ne fût pris, ni d'un côté ni de l'autre, j'ai demandé aux ministres de la défense des pays visités s'ils pensaient qu'il y aurait avantage pour nous de leur offrir de recevoir certains de leurs officiers pour fins de formation au Canada. Plusieurs de ces pays ont déjà conclu des ententes de ce genre pour envoyer leurs hommes dans d'autres pays, en nombre moindre que nous ne le projetions, toutefois. Les réponses que j'ai reçues des ministres et des directeurs de services me portent à proposer à mes collègues de faire cet offre.

On a jugé que ces dispositions et d'autres déjà en vigueur permettront aux officiers d'accroître leurs connaissances professionnelles et de connaître personnellement les officiers et les hommes, du Canada et d'autres pays, avec qui ils seront appelés à collaborer. Ils apprendront à connaître notre pays, notre géographie et nos ressources. Ce travail leur fera mieux connaître les méthodes courantes et leur permettra de se perfectionner dans l'une ou l'autre de nos deux langues.

J'ai été frappé de voir que presque tous ceux avec qui le projet a été débattu ont reconnu combien, dans l'ordre psychologique, il pouvait contribuer à nous faire comprendre la nécessité d'un objectif commun, le besoin de travailler ensemble si nous voulons exploiter à fond toute la puissance des nations de l'Atlantique-Nord.

Aussi, nous avons envoyé aux représentants des pays intéressés, à Ottawa, une lettre à l'adresse des ministres de la défense nationale des pays de l'Atlantique-Nord, dans laquelle nous offrons de former, en tout, 150 officiers des armées de terre et 100 officiers des armées de l'air des divers pays On estime que la période de formation durera environ un an; si un nombre suffisant de membres des autres armées veulent en tirer parti, nous offrirons de former chaque année 250 officiers en tout. Les mesures projetées ne prévoient aucun versement entre les pays. Plus tard, on pourra élaborer un programme inverse en vertu duquel les militaires canadiens suivraient l'instruction dans d'autres pays à des conditions analogues. Cette entente sera coordonnée avec les accords réciproques qui existent entre nous et le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

Les honorables députés se rendent compte que l'instruction de 250 officiers de plusieurs pays différents, au Canada, comporte un programme considérable en matière d'équipes d'instruction, de personnels et d'effectifs, comparativement à tout accord analogue en temps de paix. L'instruction collective sera un exercice de collaboration pratique sous une forme dans laquelle nous sommes passés maîtres au Canada; nos réalisations dans ce domaine nous donnent droit d'être fiers.

Passons maintenant aux événements qui ont eu lieu au Canada. Le 19 janvier, la première envolée de l'avion bi-moteur de combat "tous temps" à réaction CF-100, constitue un événement important dans l'histoire industrielle et la défense du Canada. Cet aéronef, spécialement conçu et fabriqué au Canada, possède un rayon d'action et des instruments de navigation adaptés aux besoins du Canada. Il est présentement muni de deux moteurs Rolls-Royce Avon. Si les envolées d'essai sont satisfaisantes, nous remplacerons les moteurs par nos propres moteurs Orenda. On croit que l'Orenda, conçu et construit au Canada, est le plus puissant moteur qui soit. En combinant l'avion CF-100 et le moteur Orenda, notre pays devancerait de quelques années tout autre pays dans la réalisation d'un avion de combat à long rayon d'action et pouvant naviguer par tous les temps. Ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage d'assister à la première envolée à Ottawa de l'avion CF-100, samedi dernier, ont sans doute été étonnés de sa puissance. Ils ont dû s'exclamer avec le pilote d'essai, Bill Waterton, ci-devant de Camrose (Alberta): "Nous avons là un avion!"

La réalisation du CF-100 est l'œuvre remarquable d'inventeurs, d'ingénieurs et d'employés de la société *A. V. Roe Canada Limited*, travaillant conjointement avec le C.A.R.C. et avec son entière collaboration. Elle récompense la confiance que nous avons témoignée à l'industrie et aux ouvriers spécialisés du Canada. Nous avons affecté plusieurs millions de dollars à un programme accéléré en vue de la mise au point d'un avion canadien convenant aux exigences de notre climat, supérieur aux avions analogues conçus jusqu'ici par d'autres pays.

Après la première envolée d'essai du CF-100 à Toronto, en janvier dernier, j'ai immédiatement entrepris une tournée d'inspection

des principaux établissements de défense au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Pendant ma tournée, j'ai constaté que les unités de l'active et de la réserve réalisent des progrès satisfaisants. Ce qui m'a frappé surtout, c'est l'excellente collaboration qui existe entre la Marine, l'Armée et le Corps d'aviation, le nouvel esprit d'équipe qui rapproche en un seul groupe les effectifs de l'active et de la réserve, ainsi que l'appui sympathique accordé par les ex-militaires et les civils.

Il y a trois semaines, j'ai entrepris une autre tournée dans l'Ouest en vue d'assister aux manœuvres *Sweetbriar*. Quittant Rockcliffe dans la matinée du lundi 20 février, nous avons parcouru plus de 6,500 milles avant de rentrer dans la soirée du samedi 25 février. Il s'agissait d'assister aux dernières manœuvres et de discuter sur les lieux avec les officiers et troupes des États-Unis et du Canada leurs impressions sur la nourriture, l'outillage et la formation ainsi que les possibilités stratégiques du grand nord et les leçons apprises grâce au travail concerté.

Puisque les journaux des deux pays ont publié à ce sujet de longs articles, je m'en tiendrai à un bref exposé. Je désire, cependant, remercier les journalistes de leurs comptes rendus exacts et complets.

Les manœuvres visaient surtout à établir une doctrine et des méthodes en vue de l'utilisation conjointe des forces du Canada et des États-Unis dans l'Arctique et sous les conditions propres à cette région. Elles visaient aussi à mettre à l'essai, en campagne, les créations les plus récentes en matières de vêtements, de vivres, d'avions, de véhicules, d'armes et d'autre équipement et matériel.

Les manœuvres ont débuté le 13 février et ont pris fin le 23 du même mois. Plus de 5,500 membres de l'armée et de l'aviation des États-Unis et du Canada y ont pris part, dont environ la moitié était des Canadiens.

D'après l'hypothèse tactique, une armée d'attaque avait capturé l'aéroport de Northway, en Alaska, et était descendue le long de la grand route du Nord-Ouest presque jusqu'à Whitehorse, soit une distance de 350 milles. La tâche des troupes alliées consistait à repousser l'agresseur et à reprendre l'aéroport.

En vue de ces manœuvres, la grande majorité des 1,457 militaires canadiens en cause s'étaient entraînés, à Wainwright, dans des conditions encore plus rigoureuses que celles qui ont prévalu pendant les manœuvres. La période d'instruction a duré, en tout, environ sept semaines.

Durant les onze jours qu'ont duré les manœuvres "Sweetbriar", et la majeure partie de la période encore plus longue qui s'est écoulée à Wainwright, les troupes ont vécu dans des conditions atmosphériques des plus rigoureuses. Les députés qui se trouvaient dans les provinces des Prairies cet hiver se rendront compte de la situation, quand je dirai que tous les jours, à un moment quelconque, la température était au-dessous de zéro et descendait jusqu'à -58°. En outre, durant les manœuvres, elles n'avaient que les vivres distribués au début, auxquels se sont ajoutés des aliments, du combustible et du matériel transportés par avions. Vous pourrez vous faire une idée de l'importance et de la complexité des opérations militaires modernes, quand je vous dirai qu'il y avait 978 véhicules automobiles, dont 428 canadiens, et plus de 100 avions, dont 60 nous appartenaient; l'entretien et les réparations de tous ces appareils se faisaient sur les lieux et, en général, en plein air.

Les manœuvres se sont terminées à midi le mardi 23 février. C'est alors que les troupes ont pris leur premier repas à l'abri depuis le début de l'exercice. Les avions commençaient déjà à transporter les troupes à leurs dépôts. Pendant que je faisais ma première envolée dans un appareil à réaction, les puissants quadrimoteurs allaient et revenaient; cet après-midi-là, ils ont transporté 423 de nos hommes et le premier convoi de 120 véhicules automobiles s'est mis en marche. Deux jours plus tard, le samedi, tous les avions et les véhicules automobiles, tout le matériel et tous les hommes étaient efficacement acheminés pour le long voyage de retour et, de nouveau, Northway retrouvait sa solitude et ses aurores boréales.

Les rapports détaillés des manœuvres ne pourront être étudiés avant quelque temps.

On peut toutefois, présenter le rapport provisoire que voici:

1. L'exercice a eu d'excellents résultats du point de vue de l'instruction du personnel et de la mise à l'épreuve de principes et de matériel de toutes sortes.

2. Les résultats ayant confirmé la conception essentielle que se faisaient les états-majors des deux pays sur la guerre arctique, il n'y aura pas de modification importante.

3. Les opérations militaires du Grand Nord ne peuvent réussir que si elles sont articulées sur un des modes de transport actuellement en place: voie aérienne, route ou voie fluviale. Les distances que devrait parcourir un éventuel adversaire jouent en faveur de la défense, mais seulement si la défense peut empêcher les opérations par bonds, telles la prise successive de plusieurs aérodromes. Nous savons que pour combattre dans le Nord il faut que la troupe soit spécialement instruite, que son moral et sa condition physique soient parfaits, que son matériel soit

de tout premier ordre et qu'elle soit maîtresse de l'air. Voilà ce à quoi nous avons visé. Nous avons d'ailleurs réalisé quelques progrès en ce sens. Notre nouvel appareil, le CF-100, a été spécialement étudié à cette fin. Sa grande autonomie de vol lui permet l'exécution de ces missions. Sa mise au point a été accélérée de sorte qu'il possède maintenant une avance de plusieurs années sur tout autre appareil aux performances analogues.

4. Si les avions et une partie du matériel automobile et du matériel tout court ont plus que réalisé les espoirs fondés sur eux, l'exercice a montré qu'il est nécessaire d'avoir de plus fortes quantités de véhicules à chenilles. Il faudrait par exemple un bulldozer par compagnie d'infanterie. L'expérience acquise permettra sans doute de réaliser de nouveaux progrès, par exemple dans le réchauffement préalable des véhicules automobiles, la ventilation des tentes, etc.

5. En ce qui concerne l'alimentation, la cuisine, le logement, le vêtement, les autres pièces d'équipement individuel, le point de vue physique, le commandement, le travail d'état-major, les armes, les véhicules automobiles, les avions et le rendement général, les Canadiens ont montré qu'ils étaient en tous points dignes des belles troupes de nos bons voisins américains.

A mon retour, j'ai fait parvenir un message aux chefs d'état-major des forces ayant participé à l'exercice:

L'exercice *Sweetbriar* étant terminé, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre aux officiers et hommes de troupe qui en ont assuré le succès mes félicitations et mes remerciements sincères pour avoir accompli une tâche qui leur a fait honneur et qui était à la hauteur des meilleures traditions des forces armées du Canada.

La collaboration entre l'armée de terre et l'aviation, entre Américains et Canadiens, était un des principaux objectifs de la manœuvre. Cette collaboration, à tous les échelons, n'a pas laissé à désirer.

Nous pouvons nous enorgueillir de ce que, en ce qui concerne le personnel, le matériel et la façon de s'acquitter, les troupes canadiennes ont mérité des éloges.

A la demande du major-général Penhale et du vice-maréchal de l'air Dunlap, officiers canadiens directement intéressés et sur l'avis du chef de l'état-major général et du chef de l'état-major de l'air (une grand part du mérite revient à tous ces gens), j'ai autorisé une semaine de congé supplémentaire pour tous les hommes qui avaient participé à la manœuvre. Plusieurs de ces hommes étaient absents de leurs foyers ou de leurs camps de base depuis des mois.

Je crois qu'en général on ne se rend pas compte qu'à partir du début de l'instruction à Wainwright, le 3 janvier, jusqu'à la fin de l'exercice à Northway, le 23 février, c'est-à-dire durant sept semaines, la plupart des Canadiens ont vécu dehors, dans des conditions aussi pénibles que n'importe où ailleurs, qu'ils ont voyagé plus de 4,000 milles dans ces mêmes conditions, à travers une région aussi difficile qu'on puisse trouver; et cependant, quand j'ai visité l'hôpital de l'arrière, à Whitehorse, il y avait là pas plus de six accidentés et vingt-cinq personnes souffrant de diverses affections des voies respiratoires. Ce n'est guère plus que le nombre qu'on s'attendrait à trouver parmi un groupe semblable de civils qui serait en excursion en été. A la fin de l'exercise, leur état physique était bon et leur moral, excellent.

Pendant tout l'exercice, l'entretien des 60 appareils du C.A.R.C. s'est maintenu au niveau élevé de 80 p. 100, bien que l'entretien des avions, dans la région, se soit constamment effectué dans des conditions de combat. Le Service de transport aérien a transporté à Whitehorse 1,198 personnes et 366,766 livres de marchandises. Les *Mustangs*, les *Vampires*, les *Mitchells* et les *Lancasters* du C.A.-R.C. ont effectué, en tout, 174 sorties. A la fin de l'exercice, les deux aviations ont transporté de Northway à Whitehorse, en deux jours, les 23 et 24 février, 1,596 personnes comptant chacune 50 livres de bagage. Le C.A.R.C. a ensuite transporté de Whitehorse à Edmonton 995 personnes, militaires pour la plupart, et 160,073 livres de marchandises; l'opération était terminée deux jours avant la date prévue.

Le plus important des résultats de cet exercice, c'est que maintenant plus de 5,000 militaires américains et canadiens ont un salutaire respect de l'Arctique mais ne le craignent pas et savent qu'ils peuvent y vivre à la condition de se conformer aux conditions rudes et astreignantes.

Un des objectifs de l'exercice c'était de former et d'habituer nos officiers aux travaux d'état-major et à l'administration.

Les préparatifs qui ont commencé en mai dernier ont porté sur des objets tels que les vêtements spéciaux de l'Arctique, les vivres d'havresac, la préacclimatation des avions, des véhicules et de l'équipement. Beaucoup de ces résultats furent obtenus grâce aux recherches et aux travaux de mise au point effectués à Churchill et ailleurs au cours de plusieurs années.

Le camp d'entraînement principal a dû être établi à Wainright. Il y avait également 5 autres camps importants et 12 camps de relais dont la construction a dû se faire à des températures au-dessous de zéro. Il a fallu à tous ces camps des approvisionnements de vivres, de combustibles et d'hommes, satisfaisants pour accomplir la tâche.

En tout, on a distribué 102,000 pièces de rechange et autres articles d'équipement et on a préparé 642 véhicules. L'exercice n'a

occasionné aucun accident mortel. Un médecin a accompagné les hommes du Princess Pats dans un magnifique parachutage; et à la descente suivante arrivait un payeur pour s'assurer que les hommes aient de quoi achalander les cantines.

L'attention s'est principalement portée sur la compétence du régiment de la Princesse Patricia, commandé par le lieutenant-colonel D. C. Cameron, D.S.O., E.D., et de la batterie envoyée par l'Artillerie royale canadienne. Les corps auxiliaires comprenaient le plus grand nombre de militaires et comptaient des membres du Génie royal canadien, de l'Intendance canadienne, du Service de santé, du Service des magasins, ainsi que du service technique de l'électricité et de la mécanique. La compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche témoigne du soin avec lequel on les avait entraînés et organisés.

L'exercice *Sweetbriar*, en plus de nous révéler la possibilité de survivre dans le Grand Nord, nous a démontré une fois de plus que nous pouvions agir de concert avec les troupes américaines.

L'officier supérieur d'administration pour le Canada, qui durant la guerre a acquis une connaissance profonde des troupes britanniques, belges, polonaises, hollandaises et tchécoslovaques, qui à certains moments relevaient de l'armée canadienne, a rapporté ce qui suit au sujet de ses relations avec les Américains lors de l'exercice "Sweetbriar":

"Je tiens à dire que la collaboration et la coordination des efforts, au point de vue administratif, entre la 5e Armée des États-Unis et le commandement de la région militaire de l'Ouest ont été tout simplement admirables. En maintes occasions, je me suis demandé sous quel état-major je servais et je sais, par expérience, que cela s'applique à plusieurs officiers, autant canadiens qu'américains. Nous avons assisté à une admirable démonstration de notre aptitude à travailler de concert afin d'atteindre l'objectif commun."

J'ajoute que j'ai reçu les messages les plus sympathiques de l'honorable Louis Johnson, secrétaire à la Défense, de S. E. Laurence Steinhardt, ambassadeur des États-Unis au Canada, qui m'a accompagné à ces manœuvres, et du lieutenant-général S. J. Chamberlin, commandant de l'exercice qui, de même que le maréchal de l'Air Curtis, le major-général Penhale, la plupart des journalistes et moi-même, ont souffert de ce que nous appelons de "légers troubles respiratoires" dont, fait à noter, ne souffrent pas les troupes qui sont en garnison là-bas.

L'exercice nous a démontré la grande étendue de notre pays. Il est temps de nous rendre compte que le Canada est aussi vaste du nord au sud que de l'est à l'ouest. D'Ottawa à Winnipeg, la distance par air est de

1,058 milles. Certains députés, surtout ceux qui connaissent mieux les terres clôturées de l'Est, seront étonnés d'apprendre que la distance d'Edmonton à Snag, à la frontière de l'Alaska, est de 1,327 milles, soit 300 milles de plus que la distance qui sépare Ottawa de Winnipeg.

Les membres du comité seront sans doute heureux de savoir qu'à Whitehorse j'ai visité mon bon ami, l'honorable George Black, qui m'a prié de le rappeler au bon souvenir de tous ses anciens collègues de la Chambre des communes. J'aurais bien aimé que tous les députés fussent présents, si cela avait été possible. Ils seraient aussi fiers que moi de nos forces armées.

Afin de maintenir ces effectifs, nous demandons au Parlement cette année d'approuver des crédits de 425 millions, soit une augmentation de 42 millions au regard des crédits ordinaires qui s'élèvent à 375 millions et des crédits supplémentaires déjà autorisés qui s'élèvent à 8 millions. A cette somme, depuis que le ministre des Finances a déposé hier les autres crédits supplémentaires, il faudra ajouter, si la Chambre l'autorise, 4 autres millions, montant affecté à l'achat du gouvernement britannique des propriétés que possède l'Amirauté britannique à Terre-Neuve, au prix de 7 millions, somme qu'on peut réduire à 3 millions vu les sommes indépensées de nos crédits ordinaires et supplémentaires.

Ce chiffre de 425 millions excède de plusieurs fois celui de nos dépenses pour la défense d'avant la guerre.

Cette somme de 425 millions est répartie entre la Marine, l'Armée, l'Aviation et le département des Recherches en matière de défense, entre la construction, l'équipement et le personnel, entre les services, actif, de réserves et des cadets. Comme je le disais plus tôt cette semaine, on ne peut affecter le même dollar à la construction, à l'outillage, et au personnel.

La somme attribuée est déterminée, sauf approbation du comité de la défense du cabinet, par moi-même et les chefs d'état-major. Ceux-ci collaborent et se répartissent les travaux qui intéressent à la fois plusieurs services, et agissent séparément en ce qui a trait uniquement à leur propre service.

Notre programme doit tenir compte de l'avenir. D'une part nous devons nous mettre à l'œuvre assez tôt pour obtenir, du personnel et de l'équipement, les résultats voulus au moment où nous pourrons vraisemblablement en avoir besoin. D'autre part, nous devons éviter d'entreprendre des choses qui

pourraient plus tard nous obliger à dépenser des sommes probablement requises à d'autres fins de défense plus urgentes.

Nous devons utiliser le mieux possible les sommes votées afin de parer à un danger immédiat et de mettre en valeur toutes nos ressources. Nous devons maintenir des forces armées et conserver les moyens de mettre en valeur, le plus tôt possible, toutes nos ressources. Il s'agit donc de reconnaître l'importance de la chose, de tracer des plans et de régler nos initiatives. Nous devons viser, toujours, et de plus en plus, à nous adapter aux opérations militaires. C'est ce à quoi nous tendons.

La répartition de ce crédit de 425 millions de dollars entre les divers services de la défense indique que les dépenses de la Marine royale canadienne augmenteront de 67 millions qu'elles étaient l'an dernier à 82 millions cette année. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux frais qui découlent de l'application du programme de construction de trois navires d'escorte anti-sous-marins, d'un navire patrouilleur pour l'Arctique (brise-glace), d'un vaisseau gardien de barrage et de quatre dragueurs de mines.

Les dépenses du Corps d'aviation royal canadien augmenteront également de 138 millions à 169 millions de dollars afin de défrayer la fabrication de l'avion de chasse F-86A, des avions de chasse tous-temps CF-100 et de matériel de radar.

Les dépenses de l'Armée diminueront de 135 millions à 130 millions de dollars étant donné les besoins pressants des deux autres services en fournitures. L'acquisition d'articles importants pour l'Armée est remise à plus tard étant donné les approvisionnements assez considérables que détient le service à l'heure actuelle.

L'augmentation, au chapitre de l'administration, est en grande partie attribuable à l'activité croissante des services d'inspection qui ont à s'occuper de quantités toujours croissantes de matériel nouveau.

En 1948, les achats de matériel comptaient pour 12 p. 100 de la somme globale; en 1949, ils en représentaient 24 p. 100, proportion qui passe, cette année, à 28 p. 100. Cette tendance s'explique tant par le coût plus élevé des engins de guerre que par l'importance qu'on attache à fournir à nos services des armes modernes. Les députés conviendront, j'en suis sûr, que cette attitude est la plus pratique.

Afin de renseigner les députés, j'ai fait préparer un tableau comparatif de la répartition, par services et selon les besoins, de chaque dollar affecté à la défense durant chacune des années 1948-1949, 1949-1950 et 1950-1951. Si la Chambre y consent, je le consignerai volontiers au compte rendu.

(Voir le graphique à la page suivante.)

Le 31 janvier 1950, les effectifs des trois armes étaient en tout de 47,163 officiers et hommes de troupe, soit 93 p. 100 de l'effectif actuel et 2,004 de plus que le chiffre donné le 30 septembre 1949, au paragraphe 93 du Livre blanc.

Le 31 janvier, l'effectif réel de la Marine, 9,322 hommes, dépassait l'effectif autorisé qui est de 9,047. Nous poursuivons le recrutement dans la Marine, afin de combler les départs et licenciements normaux et aussi pour en porter l'effectif probable à 9,600.

L'effectif de l'Armée est aujourd'hui de 20,601 et celui de l'Aviation de 17,240. Nous continuerons à engager, outre les hommes requis pour combler les vides laissés par ceux qui, dans le cours normal des choses, prennent leur retraite ou sont libérés, un nombre restreint de célibataires de 17 à 25 ans qui possèdent une bonne instruction ainsi que les aptitudes physiques.

Le nombre de ceux qui désirent quitter le service militaire à l'expiration de leur engagement ou le quittent pour d'autres motifs est beaucoup moindre qu'on ne l'avait imaginé et prévu. En conséquence, nous comptons avoir, d'ici quelques mois, une liste d'aspirants pour les trois armes.

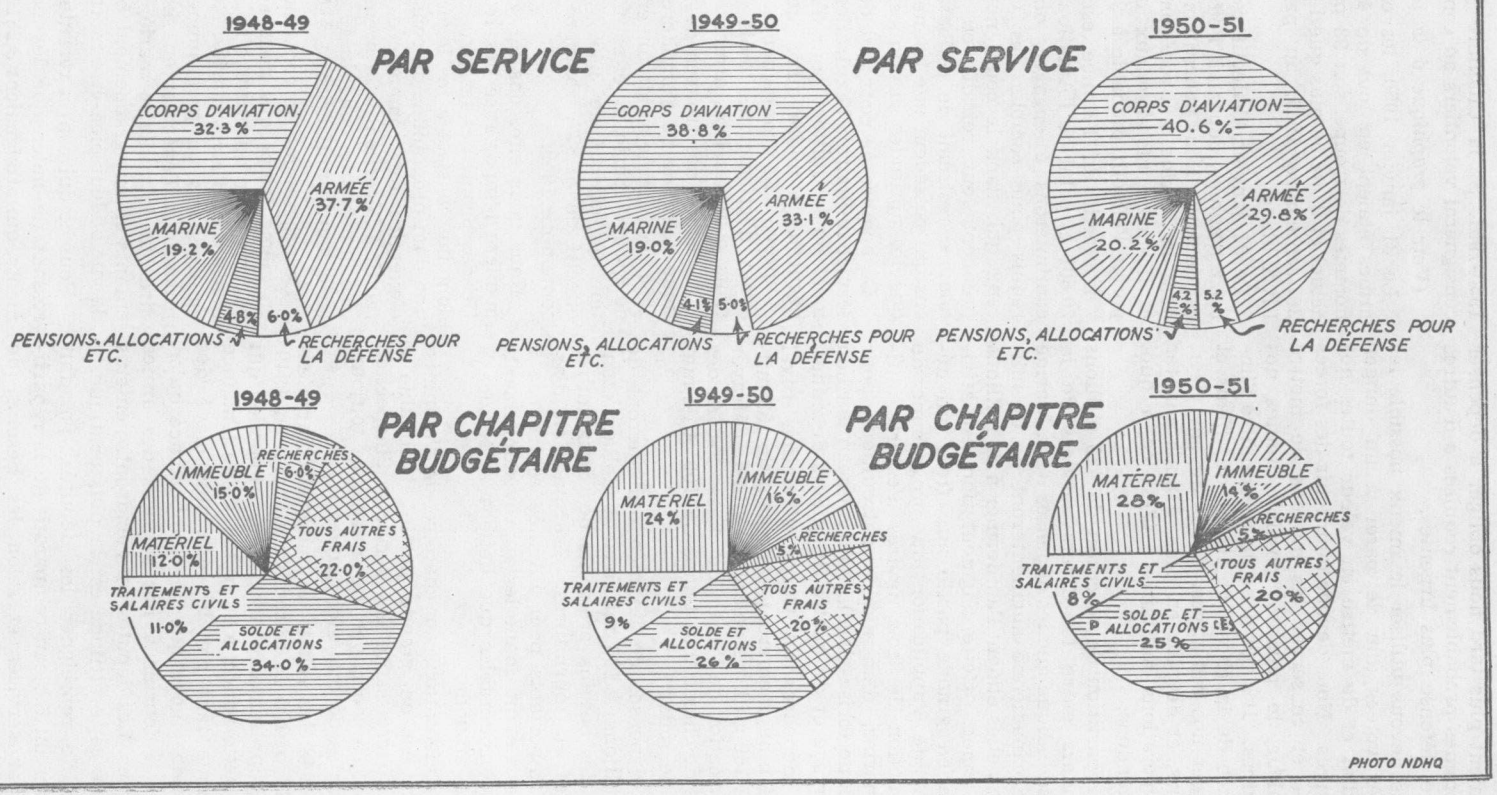
A l'égard des troupes de réserve la statistique continue de s'améliorer. Le 31 janvier 1950, la Marine avait un effectif de réserve de 3,555, l'Armée, un effectif de 41,855, l'Aviation un effectif de 3,467, soit, en tout un effectif de 48,877, comparé à 45,126 au 30 septembre 1949.

Nous nous efforçons de souligner de toute manière l'importance des troupes de réserve. Un des problèmes les plus pressants dans ce domaine consiste à les loger et déjà l'exécution d'un programme de construction de salles d'exercice est commencée avec le contrat relatif à l'érection de la première salle d'exercice importante, celle du 49e régiment d'artillerie lourde antiaérienne à Sault-Ste-Marie.

Ce programme de construction se réalisera en même temps que nous achèverons l'aménagement de quartiers d'habitation à l'intention des militaires mariés. Nous avons réalisé en trois ans un programme que nous nous proposions d'exécuter en six ans. Il va sans dire que le militaire marié, sa femme et ses enfants en ont grandement bénéficié du point de vue de leur bien-être moral et physique.

Pour ce qui est du recrutement, il est intéressant de noter que les nouveaux engagements, qui atteignaient 8,261 durant les douze mois terminés le 30 septembre, ont fléchi à 7,346 pour les douze mois terminés le 31

RÉPARTITION DU DOLLAR AFFECTÉ À LA DEFENSE



janvier, par suite d'une campagne de recrutement moins intense. Bien entendu, les nouveaux engagements diminueront encore sensiblement, conformément au programme arrêté.

De même, le nombre de contacts, qui atteignait 54,814 durant les douze mois terminés le 30 septembre, a fléchi à 53,092 pendant les douze mois terminés le 31 janvier.

Aujourd'hui, le ministère compte 23,087 civils, la majorité étant employés aux salaires en cours dans les ateliers et les chantiers maritimes. Le 30 septembre, le nombre de ces employés était de 24,359.

Il y a donc, en chiffres ronds, 47,000 hommes dans l'armée active, 49,000 dans l'armée de réserve et 23,000 civils. Le nombre global d'hommes employés à service continu ou par intermittence, à la défense nationale, s'élève donc à 120,000, engagés, les uns régulièrement et les autres irrégulièrement, à la défense nationale.

Au 31 janvier, 1,403 élèves-officiers étaient inscrits aux divisions universitaires d'instruction navale et 2,700 au C.E.O.C. Puis, 632 bénéficiaient du plan d'entraînement aérien des universités, 319 fréquentaient les collèges des services armés et 606 subissaient la formation en vertu de quelque autre disposition. Les normes d'instruction exigées de la plupart des 5,760 élèves-officiers équivalent au cours universitaire, plus une année d'expérience pratique.

Nous n'avons pas publié de Livre blanc, quatre mois à peine s'étant écoulés depuis la parution du dernier, le 11 novembre. Nous estimons, en outre, qu'il incombe au comité d'inclure dans le prochain Livre blanc les données qui résulteront des réunions à La Haye, ainsi que d'une plus longue période d'application. Je passe maintenant à d'autres questions.

Nous continuons de souligner l'importance du Corps d'aviation mais non au point de négliger l'équilibre qu'il convient de maintenir entre les trois services. Le matériel du Corps d'aviation est très coûteux. Nous affectons à cette arme beaucoup plus qu'aux deux autres. A vrai dire, les députés l'apprendront peut-être avec étonnement, la proportion est sensiblement plus forte que dans les autres pays.

Pour l'année courante, le pourcentage des dépenses relatives à l'Aviation s'établit à 29 p. 100 au Royaume-Uni, à 30 p. 100 en France, à 34 p. 100 aux États-Unis, mais à 42·6 p. 100 au Canada. Pour l'année 1950-1951, on portera ce chiffre à 44·8 p. 100. Pour autant que nous puissions prévoir l'avenir, toute agression éventuelle contre le Canada s'effectuerait vraisemblablement au moyen d'avions. Le Corps d'aviation constitue donc un élément important dans la défense du territoire national, la principale tâche de toutes forces de défense.

Cela tient, entre autres choses, à la superficie et à la situation géographique du Canada. Treize millions et demi de personnes occupent une superficie de 3 millions et demi de milles carrés. Les spécialistes dignes de confiance estiment que la seule puissance aérienne ne suffirait pas à gagner une guerre, mais il n'est pas un spécialiste qui croie qu'on puisse remporter la victoire sans posséder la suprématie de l'air. C'est sûrement là une des leçons qui se dégagent de l'exercice *Sweetbriar*.

Qu'on me permette d'indiquer brièvement quelques nouveaux progrès dans l'aviation:

1. On a établi à Montréal la première d'un nouveau genre d'unité de réserve, l'escadrille de radar nº 1. L'effectif a atteint 450 hommes en un peu plus d'un an, ce qui fait honneur à cette unité. Cela est de bon augure pour le succès des autres unités du même genre qu'on formera petit à petit, dès qu'on disposera des locaux nécessaires. L'une des premières de ces nouvelles unités sera établie à Toronto. D'autres iront à Halifax et à Vancouver.

2. La formation d'unités en vue de l'instruction d'un certain nombre d'employés spécialisés, sur les plans technique et administratif, complétera les progrès accomplis à l'égard du radar.

3. Nous espérons élaborer une méthode qui permettra aux pilotes de réserve de suivre des cours de récapitulation dans de petits avions.

4. Voici un état indiquant le nombre d'élèves-officiers d'aviation, active et réserve:

Programme d'entraînement aérien universitaire:	632
Collèges militaires canadiens:	94
Étudiants d'universités:	79
Diplômés d'universités:	1
Active:	324
	1,130

5. Au cours de l'année, le nombre d'heures de vol a augmenté de 60 p. 100, le nombre d'heures par homme étant à peu près le même chez nous que dans l'Aviation américaine. Nous avons également assisté à la première remise d'ailes aux formations universitaires. La cérémonie de Trenton a, en outre, montré l'excellence de notre organisation et de notre formation; elle a aussi indiqué que le C.A.R.C. jouit toujours du même prestige aux yeux de notre pays et des autres.

6. Le C.A.R.C. possède en ce moment deux escadrilles de chasse fonctionnant comme telles et l'équivalent de sept autres escadrilles de diverses catégories.

7. Nous continuerons à progresser jusqu'à ce que nous possédions au moins cinq escadrilles de chasse et l'équivalent d'à peu près

six autres escadrilles d'active prêtes à entrer en ligne, les escadrilles de chasse étant dotées des appareils les plus perfectionnés. Nous avons en outre dix escadrilles auxiliaires, un onzième allant bientôt entrer en service. Plusieurs escadrilles auxiliaires ont manifesté l'excellent état de leur instruction dans diverses manœuvres.

Une autre arme dont les crédits ont été sérieusement augmentés, c'est la Marine. J'ai signalé que cette augmentation est attribuable au programme de construction navale en cours cette année.

La Marine royale canadienne aura, sur la côte ouest, le croiseur *Ontario*, les contre-torpilleurs *Athabaskan*, *Cayuga* et *Sioux*, la frégate *Antigonish*, deux bâtiments d'escorte du type Algerine soit le *Rockliffe* et le *Sault-Ste-Marie*, le vaisseau auxiliaire *Cedarwood* et et patrouilleur *724*.

Sur la côte orientale nous aurons le porte-avions *Magnificent*, les destroyers *Micmac*, *Huron* et *Haida*, le bateau du service météorologique *St. Stephen*, la frégate *Swansea*, le releveur de mines *Portage* du type Algerine, et le releveur de mines, à moteur, *Llewellyn*. En plus il y aura six navires-écoles en service sur les Grands lacs au cours de l'été.

Parmi les contre-torpilleurs, le *Cayuga*, le *Sioux*, le *Micmac* et le *Huron* ont récemment repris du service après avoir subi des réparations considérables en vue de les rendre plus aptes à combattre les sous-marins. On aura terminé sous peu des réparations semblables sur l'*Athabaskan*.

Il faut ajouter à ces améliorations plusieurs modifications à bord du *Sioux* et de l'*Athabaskan*, y compris l'installation de cafeteries, ainsi que l'aménagement de salles à manger et de dortoires distincts. C'est la première fois qu'on apporte pareilles améliorations à bord de contre-torpilleurs soit canadiens soit anglais.

On donne une instruction efficace aux officiers et matelots des vingt et une divisions de la Marine de réserve royale canadienne. Pour faire suite au rapport Mainguy, les cours de formation d'officiers des divers collèges militaires canadiens seront tous répartis sur une période de quatre ans.

Ces derniers mois, la Marine a tenu un certain nombre d'exercices utiles en collaboration avec des effectifs des États-Unis et d'autres pays.

Toutes les manœuvres de notre marine sont destinées à lui permettre de remplir son rôle évident et indubitable, qui est de protéger nos eaux côtières et nos routes commerciales contre les mines et les attaques sous-marines.

Le rôle de l'Armée est également évident: assurer les effectifs nécessaires pour faire face immédiatement, en tout temps et en tout lieu, à une attaque dirigée contre notre pays. A cette fin, nous avons organisé des éléments de brigade qui constituent une unité très mobile et destructive. Plus de la moitié de ce groupe comprend actuellement des soldats bien formés, expérimentés et endurcis. Les autres subissent une formation diverse, depuis celle des recrues jusqu'à l'instruction d'une unité, qui est plus complexe. Même si la proportion des hommes parfaitement formés augmente, il y aura toujours des recrues dans les éléments de brigade. Une unité n'est jamais parfaitement formée, car ses effectifs ne sont pas statiques; les officiers et les soldats suivent des cours de tous genres jusqu'au moment de leur retraite, pour ainsi dire.

[L'hon. M. Claxton.]

En plus de voir à la défense immédiate de notre propre territoire, notre armée doit jouer le rôle de noyau d'organisation et de formation, en vue de la mise sur pied de l'armée la plus considérable que nous puissions nous donner pour jouer notre rôle là où les circonstances l'exigeront. Cet aspect de la tâche engage une bonne partie du personnel de l'Armée, toutes les unités de la réserve et une forte proportion, plus des deux tiers assurément, de l'active.

Au chapitre de la recherche en matière de défense, l'activité a pris plus d'ampleur. On a maintenu une étroite collaboration avec les services de recherche de l'étranger, de même qu'avec d'autres groupes de recherche du pays.

Pour ce qui est de la défense passive, nous avons terminé l'élaboration des programmes à l'échelon fédéral. La défense passive suppose une collaboration étroite avec les provinces, les municipalités et divers organismes, à tous les échelons. A la suite des entretiens préliminaires tenus par le passé, nous sommes maintenant en mesure de réaliser de nouveaux progrès.

Notre plan d'ensemble répond, croyons-nous, aux besoins d'ordre stratégique du Canada et tire le meilleur parti possible des ressources disponibles.

Les éléments dont dépend le rythme auquel nous réaliserons notre potentiel maximum sont le personel d'organisation, les officiers compétents, la main-d'œuvre spécialisée de l'armée, le matériel, le logement et, enfin, le personnel bien formé. Tout plan qui comporterait l'utilisation immédiate, et d'une façon permanente, d'un nombre beaucoup plus considérable d'hommes ne constituerait pas le meilleur moyen d'utiliser l'argent dont nous disposons.

Ce que j'ai dit au sujet de l'expansion des forces existantes jusqu'à l'obtention du potentiel maximum vaut pour la Marine et l'Avia-

tion aussi bien que pour l'Armée. Dans le cas de ces forces, cependant, l'élément le plus important, quant au rythme de cette expansion, est l'approvisionnement de matériel, notamment les navires et les avions. Avant que nous ayons pu construire un navire ou un avion, nous aurons eu le temps d'en recruter et d'en former les équipages. Les observations que j'ai formulées expliquent pourquoi nous insistons, dans notre programme, sur la construction de navires et d'avions.

Cette question de l'équipement est extrêmement importante, particulièrement à cause des rapports étroits entre les États-Unis et le Canada.

L'intégration de la puissance industrielle en vertu de la Déclaration de Hyde-Park a contribué à nous faire gagner la guerre. Une mesure semblable est de nature à servir les intérêts des États-Unis et du Canada en temps de paix. Le maintien des principes généraux de la Déclaration de Hyde-Park a été accepté dans un échange de notes en mai 1945 et la Déclaration conjointe du 12 février 1947. Je suis en mesure de dire que nos discussions amicales avec les membres de l'administration des États-Unis et avec leur haut personnel militaire indiquent que ces gens partagent nos vues. Il est raisonnable que le Canada et les États-Unis collaborent sur les plans industriel et économique en vue de la défense de même que de l'entraînement, du commandement et des exercices de combats.

Mais malheureusement, à cause de certaines dispositions statutaires américaines, il ne nous est pas facile d'acheter de l'équipement militaire aux États-Unis et il leur est encore beaucoup plus difficile d'en acheter chez nous.

Je puis annoncer, qu'en attendant une solution permanente plus satisfaisante, nous avons conclu, à la suite de pourparlers, certains accords en vue de l'achat de matériel aux États-Unis. Nous ne disposons cependant pas encore des dollars américains requis.

Le bien de la défense commune demande que les sources d'approvisionnement soient variées. Nous pouvons fabriquer une foule de produits aussi bien que les États-Unis, à meilleur prix même, si le marché est suffisamment important. Le Canada n'a rien à gagner à produire certain matériel militaire: chars d'assaut, véhicules lourds à moteur, canons de gros calibre. Il ne serait pas dans l'intérêt national, pourvu que notre production spécialisée soit suffisante. D'autre part, il nous semble bon que le Canada se spécialise en la production de certains articles, ce qu'il ne peut faire, s'il doit compter uniquement sur le marché domestique.

Le plus sage serait donc que les deux pays s'entendent afin que certains articles militaires utilisés aux États-Unis soient produits au Canada afin de maintenir notre puissance de production et de nous permettre de nous spécialiser en ce domaine.

Ce que je propose maintenant c'est le renouvellement de l'accord de Hyde-Park en vue de l'intégration de l'industrie de la défense sur le continent nord-américain.

M. Graydon: Faudra-t-il que le Congrès américain adopte une loi à cette fin?

L'hon. M. Claxton: Assurément. C'est, à mon avis, la façon dont nous devrions et pourrions collaborer.

En terminant, je tiens à dire que nos forces de défense sont en meilleur état qu'elles ne l'ont jamais été en temps de paix. Nous nous efforçons de répartir le plus utilement possible les fonds de la défense entre les aménagements, l'équipement et le personnel. Pour ce qui est de l'organisation, de la formation des officiers et de l'intégration des recherches de la défense, nos services ne le cèdent à ceux d'aucun autre pays. Nos plans, soigneusement dressés, nous placent au premier rang pour ce qui est des armes spéciales dont nous avons besoin: les avions de combat à long rayon d'action et les vaisseaux anti-sous-marins.

Je suis heureux de dire que, depuis que je suis à la tête du ministère, j'ai pu compter, en tout temps, sur le plus entier appui de tous les chefs de services et de tous les officiers et hommes des services armés. Il m'a fait plaisir d'être au service de ce département. Ce fut un honneur pour moi d'être associé aux officiers et aux hommes de nos forces armées. Ce sont des gens admirables avec lesquels je me suis plu à collaborer en vue d'assurer la défense et la sécurité du Canada.

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de remercier le ministre de la Défense nationale qui a bien voulu m'inviter, ainsi que d'autres députés, à assister, il y aura une semaine demain, à l'envolée de l'avion de chasse à réaction CF-100. Nous avons alors examiné, à l'aéroport de Rockcliffe, un appareil dont nous avons toute raison de nous enorgueillir. J'espère que le ministre nous fournira encore l'occasion de voir cet avion lorsqu'il sera muni de ses nouveaux moteurs et de son armement complet. Il est assez difficile de juger de toutes les possibilités d'un avion quand il n'est pas chargé comme il devrait l'être pour voler au combat.

Je profite de l'occasion pour remercier le ministre du récit qu'il nous a fait de l'exercice *Sweetbriar*. Nous avons lu, dans les journaux du Canada et des États-Unis, les progrès réalisés au cours de ces manœuvres et tous mes collègues, j'en suis convaincu, partagent la fierté du ministre en face des prouesses accomplies par les troupes

des États-Unis et les nôtres qui ont pris part à cet exercice. Quelques-uns de nos amis personnels, ayant participé à ces manœuvres, ont confirmé le rapport du ministre sur les magnifiques aptitudes physiques, sur le grand cœur des troupes et leur détermination en temps de paix à se préparer du mieux possible à la guerre, non pas à une guerre d'agression mais de défense de leur propre pays. Je n'ai pu m'empêcher de sourire quand le ministre a exprimé le regret de voir que les députés n'avaient pas pu assister à ces manœuvres. Qu'il sache bien que, si je n'y suis pas allé, c'est que je n'avais pas été invité.

La déclaration du ministre, à mon sens, ressemble plutôt à un rapport annuel qu'à un discours prononcé à l'occasion du dépôt des crédits. Il nous a expliqué les raisons pour lesquelles le Canada dépense de fortes sommes et donné le détail de la répartition de cette somme entre les diverses armes. Nous sommes heureux, il va sans dire, qu'on nous expose l'activité du ministère pendant le dernier trimestre. Cependant, puisque les députés sont chargés d'examiner ces dépenses et de sauvegarder l'argent du contribuable, ils auraient préféré qu'on les renseignât beaucoup plus à fond sur les sommes affectées à l'année en cours, plutôt que de leur donner les grandes lignes de l'activité des forces de défense pendant l'année écoulée.

Mais avant d'aborder la question des crédits de l'année en cours, je tiens, moi aussi, à rappeler brièvement les événements passés. Le ministre a eu l'occasion de reconnaître les belles réalisations dues aux officiers et aux soldats de nos trois armes, et moi je saisis l'occasion de les féliciter également du beau travail qu'ils ont fourni. Depuis quelques semaines, les membres de nos services ont accompli des exploits dignes des meilleures traditions de ces services. Je songe au malheureux accident survenu il y a quelques semaines alors que le destroyer *Cayuga* a dû se diriger sur une île lointaine au large de la côte du Pacifique, afin de porter secours, pendant une tempête et par un parcours très difficile, à des camarades d'un autre pays, à des camarades cependant, qui participaient aux exercices se déroulant dans le Nord et qui avaient eu la malchance de se perdre dans l'océan Pacifique.

Maintes fois, l'année dernière également, les escadrilles de sauvetage de l'aviation royale canadienne ont réellement accompli un excellent travail dans les montagnes de la Colombie-Britannique, dans l'Arctique, et à divers autres endroits. Je pense qu'il faut les féliciter également. Je sais qu'à chaque occasion, le ministre leur a adressé ses félicitations, et j'y ajoute maintenant les miennes.

[M. Pearkes.]

Naturellement, j'ai été transporté d'apprendre les progrès accomplis par mon ancien régiment, le régiment de la princesse Patricia, et j'ai été réjoui des brillants rapports qu'en a fournis le ministre.

Dans l'ensemble, les forces actives et les forces de réserve manifestent le meilleur enthousiasme, et la volonté de faire plus que leur part. En ce qui a trait aux forces de la réserve, elles sont toujours prêtes le soir et pendant leur congé annuel, à consacrer une bonne partie de leurs loisirs aux travaux de leurs unités. C'est une tradition qui date de loin et dont les divisions de réserve de la marine, l'armée de réserve ainsi que les escadrilles auxiliaires de l'aviation se montrent également dignes. Qu'il soit bien compris que si, au cours de mes remarques, je parais blâmer un peu le ministère, si j'expose des vues personnelles au sujet de sa conduite, je n'entends nullement critiquer l'effort déployé par les particuliers, depuis le ministre jusqu'à la dernière recrue. Si je formule des propositions et même des critiques, c'est que nous avons, à mon sens, les meilleurs combattants du monde, et que je désire vivement qu'ils soient munis des meilleures armes et du meilleur équipement possibles. Par conséquent, si jamais ils sont appelés à défendre nos vies, notre pays, ils combattront au moins à chance égale.

Au début de son discours, le ministre nous a fait part des entretiens qui avaient eu lieu à Paris, et il a exposé plutôt dans les grandes lignes, les travaux qui y ont été accomplis. L'impression qui me reste, c'est qu'il nous est impossible de savoir quelles obligations déterminées lient le Canada. De fait, le ministre nous a presque dit que nous n'avions pris aucun engagement précis sous le régime du traité de l'Atlantique-Nord. La population s'attendait que le ministre nous revienne avec des renseignements plus définis dont elle pourrait, comme aussi nos services armés, tirer quelque encouragement. Nos trois armes auraient su quel rôle particulier elles doivent jouer dans la défense générale de la zone de l'Atlantique-Nord et du monde.

Les remarques que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a formulées sur ce même sujet à l'occasion d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, m'ont paru plus encourageantes. Parlant du traité de l'Atlantique-Nord, il a déclaré (p. 441 du hansard):

> Nous abordons maintenant les problèmes détaillés que présente l'élaboration d'une méthode efficace de défense collective pour la région de l'Atlantique-Nord.

Le ministre de la Défense nationale devrait, à mon avis, nous fournir des renseignements plus précis et plus détaillés.

Puis le ministre ajoutait:

Les projets conçus par l'organisme de l'Atlantique-Nord en vue de la production et des approvisionnements de matériel militaire sont en voie d'exécution. A mesure qu'ils se réaliseront, il faudra tenir compte de la spécialisation et des moyens de production de chaque pays de l'Atlantique-Nord. Il faut également surmonter les difficultés qui entravent l'échange d'outillage et d'approvisionnements entre les pays de l'Atlantique-Nord, afin de tirer le meilleur parti possible des moyens de production. La solution de ces difficultés s'impose si les pays du pacte atlantique veulent tirer plein parti de la puissance de production actuelle et future du Canada.

J'aurais espéré que le ministre de la Défense nationale eût été en mesure de nous faire part de l'aplanissement de certaines difficultés relatives au transfert des achats de fournitures et d'équipement en provenance des États-Unis, et qu'il eût été possible d'en venir à une entente grâce à laquelle le Canada pourrait dorénavant acheter beaucoup de matériel des États-Unis. J'aurais aimé aussi que l'industrie canadienne eût pu se spécialiser dans la fabrication d'un certain matériel de guerre que les États-Unis auraient pu nous acheter. Toutefois, je n'ai pu conclure des déclarations du ministre qu'il existait une telle entente.

Si j'ai bien compris l'énoncé des engagements auxquels le Canada a pu acquiescer, il me semble qu'on insiste maintenant sur la défense de notre propre pays, comme principal apport au traité de l'Atlantique-Nord. Si tel est le cas, je me vois contraint de signaler bien humblement au ministre que c'est précisément cet aspect de notre politique de défense sur lequel j'insiste à la Chambre depuis quelques années. De plus, si je m'en tiens aux déclarations des officiers supérieurs qui ont pu ou non assister à la conférence de Paris, j'en conclus qu'il y a alors changement d'attitude à l'égard de nos forces de défense. Le ministre s'est tenu à des généralités à ce sujet, en disant que la défense de notre propre pays serait notre contribution au traité de l'Atlantique-Nord. Je n'ai pas cité ses propres paroles, mais je crois que telle en était la portée.

D'après les communiqués fournis aux journaux par certains officiers supérieurs, il semblerait que depuis le début de l'année, on fait entendre un autre son de cloche. Voici un passage tiré d'une dépêche de la Presse canadienne qui, sauf erreur, a donné le compte rendu des déclarations formulées par le maréchal de l'air Curtis:

Les plans de défense du continent et de l'Atlantique assignent au Canada un rôle assez important dans le combat aérien.

Il n'y a là qu'une des déclarations. Le même chef d'état-major de l'Air a aussi déclaré que l'année dernière constituait un tournant dans l'évolution de notre aviation. Il aurait, paraît-il, affirmé que d'après notre plan primitif, l'aviation devait surtout former un organisme embryonnaire, susceptible d'accroissement rapide en cas de guerre. Il semble maintenant, à la lumière de la nouvelle situation mondiale, qu'il nous faudra aller encore plus loin. Le C.A.R.C. doit être en mesure de lancer immédiatement dans la mêlée les forces indispensables à la première défense du Canada. Je pense que mes observations cadrent assez bien avec celles que le ministre a formulées cet après-midi et qu'elles ne s'écartent guère du programme général. Les énoncés du maréchal de l'air Curtis, cependant, me semblent beaucoup plus nets et beaucoup plus catégoriques que ceux qu'a formulés le ministre aujourd'hui.

Au cours des débats sur les crédits, l'année dernière, j'ai exposé longuement l'importance qu'il faut attacher au rôle possible de l'aviation canadienne, arme qui constituerait un facteur primordial dans la défense de notre vaste territoire septentrional. Les remarques du ministre au sujet des leçons qu'il a tirées de l'exercice *Sweetbriar* m'ont vivement intéressé. Il a dit que l'appui aérien,—je crois même qu'il a dit "la supériorité aérienne", —serait essentielle à toutes opérations effectuées dans l'Arctique, et que pareilles opérations nécessiteraient un ensemble de courts relais, d'une station aérienne à l'autre. Le seul moyen qui puisse nous permettre de parer à cette éventualité consiste à mettre sur pied une aviation vivante, une aviation qui serait en mesure, dans un bref délai, d'affronter tout ennemi qui pourrait tenter d'effectuer un raid sur notre territoire septentrional.

S'il est vrai comme l'ont donné à entendre des officiers supérieurs de l'Aviation, qu'on s'attache à adapter nos armes aux opérations militaires plutôt qu'à créer un noyau susceptible d'expansion, il y a lieu d'en être satisfait. Le ministre a sans doute étudié le livre de M. Bush, dont il a parlé il y a quelques jours. Il en est arrivé aux mêmes conclusions que M. Bush dans son ouvrage *Modern Arms and Free Men;* on favorise maintenant les opérations de défense, plutôt que les opérations d'offensive. M. Bush signale, il va sans dire, que pour constituer une défense efficace il faut une armée de l'air capable d'entrer en activité dans un bref délai. J'aimerais consigner au compte rendu quelques alinéas de l'ouvrage de M. Bush, où il est question surtout de la bombe atomique. Je citerai un passage de la page 43 de l'ouvrage. Ce passage me semble encourageant. Il devrait être réconfortant aux membres du comité ainsi qu'à tout le pays, d'entendre une autorité reconnue en la matière se prononcer dans ce sens. Voici:

Le spectre de grandes flottes de bombardiers presque inaccessibles aux moyens de défense, qui détruisent à volonté de grandes villes en lâchant

des bombes atomiques n'est bien qu'un spectre. Il existe un moyen de défense contre la bombe atomique, le même qu'on utilise contre tout autre genre de bombes.

Trop d'alarmistes ont dit dans diverses régions du pays qu'il n'existe aucun moyen de défense contre la bombe atomique. Il est intéressant d'entendre à ce sujet l'opinion du plus grand savant de notre continent en matière militaire. Il ajoute alors, et c'est là un avertissement dont nous ferions bien de tenir compte:

...le bombardier dernier modèle volant à très haute altitude, même s'il lui est très difficile d'atteindre un objectif avec précision d'une hauteur de 8 ou 10 milles, jouit d'une immunité relative lorsqu'il se porte à l'attaque d'un ennemi mal préparé. En face d'un ennemi bien préparé, averti longtemps d'avance, disposant d'appareils de radio-repérage au sol et dans les airs et des meilleurs avions de chasse à réaction, il semble qu'il serait encore vulnérable.

Il signale ensuite que les avions de chasse de l'armée de défense ont tout l'avantage qu'offre le radar terrestre, au moyen des appareils avertisseurs précoces et des appareils de radio-repérage commandés au sol, tandis que les bombardiers et les chasseurs d'escorte ne peuvent compter que sur le radar aéroporté dont le rayon d'action est très restreint. A ce tableau vient s'ajouter le projectile dirigé, ultra-rapide, qui bientôt servira à la défense. Je désire citer un autre passage:

Le moteur à réaction s'adapte à l'avion à court rayon d'action et à très grande vitesse, soit à l'avion de chasse de défense; il s'adapte moins bien au chasseur d'escorte qui doit franchir des distances comparables à celles du bombardier. Il y a là un élément fondamental qui favorise la défense, en ce que l'avion de défense à faible rayon d'action doit déclasser le chasseur d'escorte, lequel effectue nécessairement de longues randonnées.

Ces déclarations sont certes réconfortantes. Je signale, cependant, que nous devons tenir compte de l'avertissement et bien préparer nos troupes de défense, si nous voulons profiter des avantages qui semblent s'offrir aux éléments de défense.

Cela me porte à déclarer qu'il faudrait examiner soigneusement le programme relatif à l'acquisition d'avions d'interception à réaction. Le Livre blanc déposé à la dernière session renfermait un poste de 30 millions pour l'achat d'une centaine, je crois, de F-86. Cet après-midi, le ministre a dit qu'on fournirait des avions de ce genre aux escadrilles de combat. Sauf erreur, on a déjà acheté un certain nombre de ces avions. Les journaux dont j'ai pris connaissance estiment qu'on en a acheté une trentaine. Je prie le ministre de confirmer ce renseignement. La décision qu'on a prise de fournir des avions de ce genre à nos escadrilles de combat m'inquiète vivement. La lecture, même superficielle, d'ouvrages comme *Aviation Week*, *Flight* et *All the World Aircraft*, de Janes, suffit à nous convaincre que l'appareil F-86, désigné sous le nom de Sabre, a une puissance sensiblement inférieure à celle des nouveaux bombardiers et avions de combat contre lesquels il pourrait avoir à lutter. L'étude des diverses publications qui traitent des inventions et des progrès dans le domaine de l'aviation, révèle ce que j'appellerais les imperfections alarmantes de cet avion, en raison des conditions de production et d'utilisation au Canada. Je suis tenté de demander si l'on n'a pas songé à des considérations d'ordre politique plutôt qu'à des facteurs d'ordre stratégique, technique et économique, en ce qui concerne le F-86. Quant à la décision de fournir des avions de ce genre à nos escadrilles de combat, nous semblons avoir abandonné les modèles d'avions à réaction employés au Royaume-Uni pour les remplacer par des modèles américains. Cette décision résulte-t-elle de la possibilité que les États-Unis aient des excédents qu'ils voudraient nous vendre?

[M. Pearkes.]

D'après mes renseignements, l'appareil F-86 ne répond pas aux exigences du Canada. D'ascension relativement lente, il ne convient pas à l'interception des bombardiers. D'autre part il consomme trop d'essence pour franchir de grandes distances. S'il est lent à prendre son envol, c'est que les ailes sont lourdes, et les moteurs J-47 fonctionnent moins bien à une grande altitude.

Les appareils Vampire, même ceux de l'ancien modèle, décollent beaucoup mieux que les avions F-86. On prétend que ces aéronefs sont les plus rapides au monde. Ce sont des appareils de course, mais la vitesse ne suffit pas à un avion d'interception. Il doit surtout décoller subito, atteindre une très grande altitude et bien se manier.

D'après les journaux, le programme projeté prévoit la fabrication d'appareils F-86 vers la fin de l'année ou en 1951. Or je me demande sérieusement si l'avion ne sera pas désuet une fois fabriqué. Ce qui confirme mes doutes, c'est la décision prise aux États-Unis où on a annulé les commandes d'avion Sabre d'un modèle perfectionné, le F-93.

Les principales revues d'aviation des États-Unis doutent que le F-86 devienne jamais un avion de chasse pratique. Je soutiens que le Canada aurait pu économiser de l'argent si le C.A.R.C. avait continué d'employer des appareils du type Vampire amélioré, jusqu'à ce qu'il puisse se procurer nos propres CF-100. Les observations que le ministre a formulées cet après-midi me portent à croire que ces appareils seront disponibles l'an prochain.

Je veux dire que notre CF-100 est un biplace à réaction pouvant voler par tous les temps Il est fabriqué par l'*A.V. Roe Company Limited,* de Malton (Ont.). On l'a souvent répété, c'est un magnifique appareil. Sommes-nous sages de nous débarrasser maintenant des avions du modèle Vampire pour acheter un avion américain qui ne possède guère les excellentes qualités des Vampires plus récents? N'aurait-il pas été préférable de conserver cet avion de fabrication britannique plutôt que de le remplacer à ce stade-ci?

Les nouveaux modèles de Vampires, tels le Vampire-6, ont une capacité de montée de 40,000 pieds en 14 minutes et demie environ, alors que le F-86 prend environ 26 minutes pour atteindre la même altitude. Du point de vue de la maniabilité et de la stabilité à haute altitude, le Vampire est sans égal. Des modèles améliorés du type Vampire, tels l'avion d'interception Venom, ont une vitesse et une qualité ascensionnelle encore plus grandes. J'ai lu dans le journal que le Meteor-8 pouvait s'élever à 40,000 pieds en quatre minutes.

Douze des pays qui font partie du pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord ont déjà adopté l'avion de combat Vampire. Ces pays comprennent la France, la Suède, la Norvège, l'Australie, l'Afrique-Sud, l'Inde et, bien entendu, le Royaume-Uni. On rapporte que toutes les nations de l'Union occidentale l'ont adopté comme avion d'accompagnement régulier. Ainsi un modèle de base du type Vampire peut fournir les avions de chasse, d'accompagnement, de combat nocturne, et le modèle naval connu sous le nom de Sea Vampire. On peut donc normaliser les approvisionnements et les réparations.

Les avionneries canadiennes ont démontré qu'elles pouvaient très bien fabriquer tous les modèles d'avions. Elles auraient pu continuer à fabriquer des modèles Vampire tout comme elles auraient pu entreprendre la fabrication du modèle Sabre. On pourrait organiser la fabrication des Vampires au Canada, tout aussi bien qu'on le fait en Australie et en France.

Si nous nous en étions tenus à notre ligne de conduite du début, nous serions peut-être en mesure maintenant de remplacer les vieux modèles Furies à hélices sur le *Magnificient* par, mettons, des Sea Vampires.

L'entretien et la remise au point du F-86 exigera la création d'un stock complet de pièces de rechange et l'élaboration de nouvelles méthodes d'entretien, cela en plus des réserves assez importantes et des dispositions prises en vue de l'entretien des Vampires que possède le C.A.R.C.

Le coût des F-86 constitue un immense inconvénient: cent de ces appareils, destinés au Canada, ont coûté plus de trente millions. La cellule de chaque appareil revient donc à $300,000, car, comme l'indique le Livre blanc, l'armement, le réacteur et autre matériel, s'y surajoutent.

Je demande au ministre de nous dire, avant la fin du présent débat, quelle somme en dollars américains, exempte de l'impôt canadien sur le revenu, le Canada devra affecter au paiement de redevances à cette société de l'Amérique du Nord en retour du privilège qu'elle accorde de construire ces avions chez nous. Lorsque l'occasion se présente de commercer avec un pays du Commonwealth britannique et d'obtenir un type d'avion dont le rendement s'est révélé supérieur à celui de l'avion que nous obtenons des États-Unis, il me semble que si nous n'en profitons pas, nous nous payons simplement de paroles en face du désir formel d'encourager les relations entre les pays du Commonwealth et d'épargner des dollars américains.

Je crois comprendre qu'on peut obtenir des châssis de Vampire du Royaume-Uni à environ le tiers du coût des châssis de F-86. Dans ce cas, ne serait-il pas opportun d'avoir trois Vampire pour chaque F-86 que nous avons? Tenant compte de tous les points de vue imaginables, technique, stratégique et économique, la seule conclusion qu'on puisse tirer, c'est qu'on a commis une erreur, sinon une grave bévue, lorsqu'on a choisi le F-86 comme notre avion d'interception. On ferait bien de le reconnaître. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour remédier à ce que je crois être une erreur lamentable. Je compte que le ministre pourra expliquer en détail pourquoi on a décidé d'adopter les F-86.

Notre politique navale semble délaisser l'idée de noyau pour celle d'une marine capable de faire face au danger de sous-marins ennemis. Je suis parfaitement d'accord avec le ministre, lorsqu'il affirme que notre premier objectif, dans ce domaine, doit être la protection de nos côtes contre les mines qu'on pourrait mouiller dans nos eaux et contre les sous-marins. Cela correspond, sans aucun doute, à la nouvelle façon d'envisager la question navale. Les journaux d'aujourd'hui nous apprennent que le vice-amiral John H. Cassady, sous-chef des opérations navales des États-Unis, a fait à une commission de la Chambre des représentants la déclaration que voici:

> Le danger de sous-marins ennemis influe sur tous nos programmes et fait naître, d'une façon générale, les besoins les plus urgents auxquels doivent répondre nos crédits pour 1951.

L'exposé du ministre ne nous renseigne pas très bien quant aux progrès réalisés dans la construction des trois navires d'escorte anti-

sous-marins. A mon sens, on ne devrait négliger aucun effort pour hâter la construction de navires de ce genre. Il s'agit d'un modèle canadien, conçu en fonction de nos besoins particuliers. C'est un nouveau genre de navire, apte à la tâche qui l'attend: la chasse aux sous-marins de type récent. Nous ne saurions trop hâter la construction de ces navires.

Un autre signe de la modification de la ligne de conduite de notre marine, c'est le partage de nos vaisseaux canadiens en flotte d'entraînement et en flotte de combat. Je regrette qu'il nous ait été impossible de construire un second porte-avions qui accompagnerait les navires d'escortes antisous-marins qui, je l'espère, navigueront dans les eaux du littoral du Pacifique aussi bien que de l'Atlantique. Je souhaite que le ministre pourra élucider la question de savoir si nous ne dépensons pas trop d'argent pour l'entretien de navires désuets que nous avons actuellement en réserve ou même dans les flottes d'entraînement et de combat et qui n'ont que peu de valeur dans les combats navals modernes. Les frégates ne méritent certes plus d'être considérées comme navire de combat. On ne saurait les classer comme navires antisous-marins.

Quant aux observations qu'a formulées le ministre au sujet de l'armée, je ne vois pas qu'on suit la même ligne de conduite en ce qui concerne les crédits de l'armée. Les prévisions budgétaires démontrent que les subsides de l'armée active ont été réduits de quelque 2 millions de dollars. Il me semble que l'exercice Sweetbriar nous a enseigné que nous devons concentrer notre attention sur les éléments de brigade mobiles et attacher plus d'importance à l'armée active afin qu'elle soit prête à soutenir toute attaque de diversion qui pourrait menacer nos côtes. D'autre part, on a augmenté les sommes accordées à l'armée de réserve. La conclusion qui s'impose c'est qu'on attache toujours plus d'importance à la politique de noyau ou d'expansion.

En ce qui a trait à la description de l'exercice Sweetbriar et du transport par air, il me semble que le ministre aurait dû signaler que le type d'avion employé pour le transport aérien du régiment d'infanterie légère de la Princesse Patricia ne correspondait pas aux conditions actuelles de combat et ne convenait pas au parachutage de troupes en territoire ennemi. Il est fort beau de dire qu'il s'est agi d'un magnifique exercice de transport aérien, mais il n'en reste pas moins que le Dakota ne convient nullement au transport de troupes. A moins de posséder la supériorité aérienne absolue, transporter des troupes à bord de Dakotas correspond à utiliser des navires à voile dans la marine actuelle.

Si l'agresseur prend l'initiative, nous ne pouvons plus compter sur notre supériorité dans les airs. Je constate d'autre part,—et j'en suis étonné vu l'importance du Nord,—qu'on a diminué les crédits destinés à l'entretien de la T.S.F. dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon. Il est possible, j'en suis sûr, de réduire les dépenses de l'armée. Le ministère, j'en suis sûr, s'il veut examiner minutieusement les chiffres et prendre des mesures énergiques, peut réduire sensiblement les dépenses relatives à notre organisation de défense. Je songe aux camps et baraquements un peu partout au pays. Il serait sans doute possible, en concentrant davantage ces établissements, de réduire de beaucoup les frais généraux. Il existe dans toutes les provinces, de petits détachements des trois armes. On épargnerait sans doute beaucoup d'argent en concentrant ces unités de façon à réduire les frais généraux.

Il suffit cependant de jeter un coup d'œil sur le quartier général, à Ottawa. D'après le rapport Mainguy, des fonctionnaires civils pourraient remplacer plusieurs officiers de la marine à des postes du quartier général. Pourtant, en janvier de cette année,—et ce sont les chiffres les plus récents que j'ai pu me procurer,—on comptait, au quartier général, 3,000 militaires, sans compter 3,000 civils à l'emploi du quartier général de la défense nationale.

Je sais qu'il est plus difficile de réduire le personnel que d'en parler. Je sais par expérience qu'il est difficile de décider les officiers à renoncer aux services de commis, et aux officiers supérieurs de se passer des services d'officiers d'état-major; toutefois, je crois qu'on peut faire certaines coupes.

Je constate avec inquiétude que la somme affectée à l'administration a augmenté de 1.2 million de dollars au lieu de diminuer.

M. Goode: L'honorable député me permet-il une question?

M. Pearkes: Certainement.

M. Goode: Fort de sa longue expérience, l'honorable député de Nanaïmo reproche au ministère de dépenser trop d'argent à la décentralisation des quartiers de nos troupes. Est-ce bien ce qu'il veut dire? Je sais pour ma part, que c'est précisément là un des principes dont s'inspire aujourd'hui la stratégie militaire. Je doute que l'honorable député s'attende que le ministère établisse des quartiers généraux dans deux centres du Canada où ils seraient sujets à des attaques aériennes.

M. Pearkes: Je pourrais déclencher un long débat sur l'à-propos de **conc**entrer ou

de disperser les troupes; je veux parler des faibles détachements qui sont disséminés un peu partout au pays. Ils ne seraient pas tous exposés à une attaque immédiate. Pour ce qui est des crédits, je n'ai pas eu l'avantage de consulter le tableau que le ministre a déposé mais, à mon sens, il les a présentés d'une manière très compliquée. Il est difficile de saisir la répartition des sommes entre les diverses armes. Si je ne m'abuse, la Chambre est invitée à voter un montant global de plus de 623 millions dont 425 millions seront dépensés cette année. Des rubriques générales indiquent à quelles fins on affectera cette somme. Puis, on consacre un autre montant de 144 millions aux années futures mais, autant que je sache, le Livre bleu n'en indique pas la répartition entre les diverses armes non plus que les fins envisagées. Il s'agit, bien entendu, d'engagements contractés à l'égard de vaisseaux et d'avions d'escorte dont on aura besoin à l'avenir. J'espère, toutefois, qu'avant la fin du débat le ministre nous expliquera la répartition générale de cette somme entre les diverses armes et les services de recherches.

Puis, l'autre somme de 55 millions donne pour ainsi dire carte blanche au ministre; elle lui permettra, j'imagine, de parer à toutes sortes d'imprévus durant l'année. La réserve me paraît très ample. A mon sens, on devrait nous expliquer d'une manière détaillée pourquoi ce montant est requis.

La majorité des crédits sont réunis sous un seul poste dont la nouvelle désignation est "forces de défense". L'an dernier et les années précédentes, les postes analogues étaient réunis sous la rubrique "démobilisation et reconversion". Je ne saurais dire si la démobilisation est terminée, mais il semble qu'elle ne le soit pas, puisque certaines réclamations n'ont pas encore été réglées. Je me demande comment on en disposera. J'aimerais poser quelques questions au sujet des montants réellement affectés à ce qu'on pourrait appeler les unités de combat de nos forces de défense. Le tableau que le ministre nous a remis nous permettra sans doute de dénicher les renseignements. J'emploie "dénicher" à dessein car, à mon avis, le ministre nous a très peu renseignés aujourd'hui sur la façon dont on se propose de dépenser les fonds à l'avenir. J'ai souvent répété à la Chambre, que le comité des subsides peut difficilement, dans le bref délai disponible, obtenir tous les renseignements nécessaires. A mon avis, l'analyse approfondie des crédits afférents à la défense exigera bien du temps. Cependant, la Chambre veut que le comité plénier étudie ces crédits. Nous avions proposé de confier ce soin à un comité spécial, mais la Chambre a rejeté cette proposition. Je demande donc aux honorables députés de se montrer patients lorsque nous poserons des questions au sujet de ces crédits.

Le poste dont j'ai parlé comprend tellement de sujets qu'il montre bien, à mon avis, combien il est difficile de conserver de la suite dans nos discussions. Ainsi, nous avons ici la solde et les allocations, pour les trois services. Là, l'effectif des services et les divers modes d'instruction. Ce poste comprend aussi le réseau de t.s.f. des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, le réseau routier du Nord-Ouest, les levés photogrammétriques, la route à relais du Nord-Ouest, les corps-écoles et même les tombes des soldats, de telle sorte qu'un député pourra poser une question au sujet de l'effectif d'une unité en particulier, un autre voudra se renseigner au sujet des progrès réalisés dans l'aménagement de la route de l'Alaska et un troisième posera une question au sujet des tombes des soldats et des monuments de guerre. Je soutiens donc qu'il est impossible,—l'expérience nous l'a démontré,—d'examiner soigneusement ces crédits.

L'autre jour, le ministre a eu la bonté de nous dire comment, jusqu'ici, on avait présenté ses crédits. En donnant la date à laquelle cela s'était fait dans les quelques dernières années, il faisait observer qu'il n'avait pas été question de "pression de fin de session". J'en ai conclu qu'au moment où nous avons été saisis de ces crédits on n'en était pas encore à la hâte fébrile des derniers jours. En 1947, nous a-t-il dit, ils ont été présentés les 9 et 10 juillet. J'ai cherché la date de prorogation de cette année-là. C'était le 17 juillet, soit une semaine après la présentation des crédits de la Défense. Je me souviens fort bien qu'à cette époque nous siégions trois fois par jours, six jours par semaine, y compris le samedi. En 1948, a-t-il ajouté, les crédits de son ministère ont été soumis les 24 et 25 juin. Or, cette année-là, le Parlement a cessé de siéger le 30 juin et nous siégions matin, après-midi et soir. L'an dernier, il y a eu progrès, la prorogation ayant eu lieu le 10 décembre et les crédits nous ayant été présentés les 11, 18 et 24 novembre. Je me souviens pourtant que cette session-là s'est prolongée longtemps après le jour primitivement fixé pour la prorogation. Si le ministre veut être juste il conviendra qu'au moment où ses crédits nous ont été soumis, il régnait parmi les députés une certaine appréhension, d'ailleurs motivée, en ce qui concerne le jour où ils pourraient retourner dans leurs circonscriptions.

Les raisons que le ministre a invoquées pour refuser l'institution d'un comité ne me semblent pas bien fondées. A ma connaissance cette demande ne comportait aucune modifi-

cation au régime constitutionnel. Il s'agissait tout simplement d'une requête de ma part et de celle d'autres honorables députés qui désiraient pouvoir remplir leurs devoirs en ce qui concerne l'examen de ces crédits, à un moment où ils s'accroissent tellement et où les changements sont si radicaux. Nous demandions qu'on nous permette d'accomplir notre devoir sans précipitation et sans avoir le sentiment que nous retardons les autres honorables députés.

Notre mode de présentation des crédits oblige les membres à procéder à l'aveuglette pour obtenir les bribes de renseignements qu'on veut bien leur fournir de temps à autre. Le ministre nous demande d'avoir foi en son infaillibilité; il nous dit que les crédits ont été scrutés par les hauts fonctionnaires de son ministère, et qu'il distribue de son mieux les fonds mis à sa disposition afin d'assurer le bien-être de tous les services. Je ne doute pas de sa sincérité, mais je ne le crois pas infaillible. Ses fonctionnaires font sans doute de leur mieux; j'ai foi en leur intégrité mais je ne suis pas certain de leur infaillibilité.

Enfin, les difficultés que les députés éprouvent sont également le partage d'autres personnes qui s'occupent des questions de défense. J'ai sous les yeux un rapport concernant le major-général G. B. Howard, directeur général de la *Canadian Industrial Preparedness Association,* qui apparemment a fait récemment une tournée dans tout le Canada, en vue d'avoir des entretiens avec les dirigeants de l'industrie pour s'assurer comment l'industrie pourrait venir en aide au ministère de la Défense nationale. Le rapport déclare:

> L'absence de renseignements fournis par le Gouvernement quant aux besoins en matière de défense et aux types de matériel susceptibles d'être fabriqués à des fins de défense entrave le travail de la *Canadian Industrial Preparedness Association.*

Il ajoute:

> Nous continuerons de réclamer aux autorités gouvernementales tous les renseignements possibles... Qu'espère-t-on de nous afin d'aider à organiser la défense industrielle? A quels besoins espère-t-on que nous faisions face? Quel est notre rôle?

Telles sont les questions qu'aurait posées le directeur général de cette association. Étant donné l'immense travail que doit abattre le comité plénier de la Chambre, je demanderai de nouveau au ministère s'il ne songera pas à déférer ces crédits à un comité, qui pourra faire l'examen approfondi que réclament l'importance de ces crédits et l'ampleur de ces dépenses.

L'hon. M. Claxton: Je me suis abstenu d'invoquer le Règlement, pour ne pas interrompre les observations très pratiques et utiles de l'honorable député; mais il serait très irrégulier de la part du comité ou de la Chambre de débattre de nouveau un sujet sur lequel la Chambre s'est déjà prononcée au cours de la session. Tout en signalant la chose, je tiens à remercier l'honorable député de son exposé utile et pratique.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Quand le député de Nanaïmo formule des observations relativement au budget de la défense, nous lui accordons toujours une oreille attentive. Il est évident qu'il connaît l'armée à fond. Quand il prétend que certaines économies sont possibles à l'égard du budget de la défense, j'incline à lui donner raison. Il serait plutôt difficile, je crois, de préciser où l'on pourrait réaliser ces économies cette année. Nous consacrons à la défense, pour les douze prochains mois, l'énorme somme de 425 millions de dollars. Personne ne conteste la nécessité de cette défense, mais quand nous songeons que le chiffre en est plus considérable que celui des dépenses ordinaires comprises dans le budget national de 1939, nous pouvons mesurer toute l'ampleur du changement qui est survenu depuis.

Comment dépensera-t-on ces 425 millions de dollars? C'est là une forte somme. Nous savons qu'on a, en 1948-1949, dépensé 145 millions pour des travaux de construction, du matériel, des fournitures et le reste. Le total des contrats adjugés cette année-là s'élève à 65,308: ils seront, de toute évidence, encore plus nombreux cette année. En dépit de la dénégation, que j'accepte, faite l'autre jour, à la Chambre, par l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce, relativement au groupe d'étude désormais quelque peu célèbre, plusieurs d'entre nous ont encore la désagréable impression que d'aucuns aimeraient bien tenir l'assiette au beurre. J'espère que le ministre fera preuve de fermeté, qu'il ne permettra pas qu'il y ait de favoritisme politique dans la distribution des contrats intéressant la défense nationale.

On a dit qu'il est de la politique ministérielle de voir à l'établissement des forces jugées nécessaires pour la défense du Canada. Aujourd'hui, le ministre a quelque peu atténué cette affirmation, bien entendu, car le Canada n'est pas en mesure de fournir les forces qu'exige sa défense. Nous le pourrions peut-être par la conscription de tous les hommes, femmes et enfants au pays, et par l'accroissement des dépenses militaires au point d'acculer le pays à la faillite. Le ministre a raison d'affirmer que la défense du Canada, c'est aussi la défense des puissances de l'Atlantique-Nord. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager la défense. Cependant, j'ai cru voir un illogisme dans ses observations. Il a affirmé que la plus grande force cana-

dienne, c'est la force collective des pays de l'Atlantique-Nord. On ne saurait le nier, c'est une affirmation qui est répétée tous les mois depuis un an. La force collective implique sûrement qu'on s'est engagé collectivement à la défense collective. Cependant le ministre avait dit antérieurement que nous n'avons pris aucun engagement spécifique en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord. Alors, je ne vois pas comment nous pouvons affirmer que nous disposons d'une force collective, si nous ne sommes pas prêts à prendre des engagements envers nos alliés.

Qu'on me permette de citer une phrase ou deux tirées de la page 13 (édition anglaise) du Livre blanc paru l'an dernier:

Il reste à peine quelques coins habités qui soient trop éloignés pour en subir les répercussions directes.

Il s'agit des horreurs de la guerre.

Un tel conflit, manifestation de la faillite des efforts accomplis afin de maintenir entre les hommes des relations harmonieuses, n'en exigerait pas moins, fait paradoxal, une collaboration sans précédent de la part des pays et des individus épris de liberté.

Paroles profondément vraies. Pourquoi faut-il donc être plongé dans l'horreur d'une guerre pour les comprendre? Pourquoi ne pas agir ainsi dès à présent, puisque cette collaboration renforce nos défenses?

On lit à la page 8 (édition anglaise) de ce document:

La mise en commun de nos ressources, conformément au pacte, permet de posséder à meilleur compte les moyens de défense que les douze pays signataires auraient dû acquérir même en l'absence d'un tel pacte.

C'est encore parfaitement vrai. On peut donc supposer que, sous le régime de la sécurité collective, les engagements contractés par chaque nation se trouveraient réduits d'autant. Pour réaliser cette collaboration entrevue dans le Livre blanc, dans l'éventualité d'une guerre, il faut que certaines puissances cèdent leur souveraineté à une autorité internationale. Je voudrais cependant qu'on le fît dès maintenant au lieu d'attendre qu'une guerre éclate, si tant est qu'une guerre doive éclater. Si nous voulons traduire en actes le Traité de l'Atlantique-Nord, certaines puissances devront céder leur autorité à un organisme supranational. Il faut que petit à petit ces puissances en viennent à constituer les cadres d'une armée internationale.

Il y a d'autres questions que je désire poser au ministre au sujet de points que n'a pas abordés le député de Nanaïmo. Il pourra me répondre plus tard, s'il le préfère. Que fait maintenant la commission de la défense sur le plan industriel? Sous le régime du décret du conseil qui l'a établie, elle devait préparer et maintenir à jour un plan de production industrielle qu'on pourrait appliquer en cas de guerre. Je voudrais savoir où en est ce plan et s'il est tenu à jour. On demandait aussi à cet organisme de donner son avis sur l'emplacement des industries. Évidemment, dans les conditions actuelles, il vaudrait beaucoup mieux, en cas de guerre, que l'industrie fût décentralisée. A-t-on dressé des plans en vue de cette décentralisation?

On a demandé à la Commission industrielle de la défense de servir de conseil sur le maintien des approvisionnements de réserve. Quelles sont nos réserves de chrome, de manganèse, d'étain et de caoutchouc naturel? Je ne demande pas d'en révéler les détails à la Chambre, mais le ministre pourrait peut-être nous en donner la valeur en dollars, afin que nous puissions nous rendre compte de ce qu'on fait.

Puis, le ministère a apparemment demandé à la Corporation commerciale canadienne de placer des commandes fictives auprès des diverses industries du pays afin de s'assurer si elles pourraient être remplies en cas de nécessité. J'aimerais savoir si cela est vrai et quel résultat cet essai a donné. Dans un discours qu'il prononçait il y a environ un an et demi devant les membres de l'Association canadienne du matériel de guerre à Montréal, le ministre a parlé de la situation de l'industrie de l'acier au Canada, en insistant sur le rôle important de l'acier dans notre économie. La production est encore loin de répondre à nos besoins. J'aimerais savoir si le Gouvernement est prêt au pire. Il est évident que le ministère de la Défense, tout en espérant le mieux, doit néanmoins être prêt au pire. J'aimerais savoir ce qu'entend faire le Gouvernement à l'égard de cette industrie. Si le Canada ne produit pas suffisamment d'acier pour répondre à nos besoins, s'il dépend pour cela d'autres pays, ne serait-il pas sage de prendre des mesures propres à assurer au Canada tout l'acier dont il a besoin? La meilleure solution serait, en faisant d'une pierre deux coups, de redonner aux provinces Maritimes son activité d'autrefois en y établissant des aciéries. L'État n'aurait, à cette fin, qu'à s'emparer de la société connue sous le nom de Dosco.

Il est une autre question dont le ministre n'a pas parlé: celle des recherches en matière de défense. J'imagine que cette question intéresse un des services les plus importants de l'État. Elle dépense moins d'argent cette année que l'an dernier, même si les crédits supplémentaires augmenteront peut-être ce montant. Néanmoins, voici un organisme qui pourrait sûrement nous fournir la réponse à plusieurs de nos questions. Aussi, nous avons raison d'insister qu'on y prenne les mesures de sécurité nécessaires. Mes

collègues le savent maintenant, je ne prise pas beaucoup l'examen du personnel aux fins de la sécurité, mais j'en comprends la nécessité. C'est à la lumière de ce qui s'est passé aux États-Unis que je pose la question. Des hommes de science jeunes et compétents se sont mis à la disposition des organismes officiels, mais devant les retards interminables qu'on leur a fait subir en vue de la sécurité, ils se sont lassés et, plutôt que de servir leur patrie, ils ont consacré leur talent à d'autres causes. Notre Commission des recherches sur la défense manque-t-elle de personnel technique bien formé? Avons-nous tous les hommes qu'il nous faut? Permettons-nous à ceux qui y sont de faire une besogne positive?

Il y a surtout une question que je désire poser au ministre, car il est probablement en mesure d'y répondre. Il semble se contredire lorsque, tout en déclarant que la meilleure sauvegarde de notre puissance repose dans la sécurité collective, il affirme que nous ne nous sommes engagés à aucune mesure précise aux termes du traité. Je ne pense pas que les Canadiens s'opposent aucunement à des engagements définis en vertu de ce pacte. Nous qui siégons au Parlement, nous entendons les connaître, car je suis persuadé qu'il ne saurait y avoir de puissance collective jusqu'à ce que nous ayons pris des engagements bien définis envers nos futurs alliés.

M. Pouliot: Je suis heureux que le ministre de la Défense nationale soit ici, parce que j'aimerais exposer quelques faits au comité. Les paroles du ministre, celles du représentant de Nanaïmo et celles des autres préopinants m'ont intéressé. Je ne suis pas très au courant de "la logistique", mais je reçois des lettres de nombreux soldats et d'hommes qui désirent s'enrôler dans l'armée, et je veux exposer leur cas.

Radio-Canada a une émission intitulée *Tambour battant,* en anglais *Comrades in Arms.* Il est censé favoriser le recrutement, et j'en suis entièrement. L'émission comprend des chants mexicains, des tam-tams et toutes sortes d'airs qui sont censés inciter les jeunes gens bien portants à s'enrôler. L'émission doit coûter passablement cher. On l'entend depuis quelque temps déjà. Je ne l'écoute pas régulièrement, mais il m'arrive de l'entendre. L'annonce du début ou de la fin est toujours la même. On n'entend pas de marches militaires, aucune pièce musicale qui soit d'inspiration guerrière. On s'amuse simplement, ce sont des valses viennoises et autres. C'est tout à fait étonnant.

Je vais présenter un cas au ministre. Il le connaît certainement car nous avons échangé quelques lettres à ce sujet. J'ouvre quelques-uns des dossiers auxquels je me reportais l'autre jour à propos d'une autre question. Le cas dont il s'agit est celui de M. Roméo Santerre, charmant garçon, âgé de moins de 25 ans, qui a servi pendant trois ans dans l'armée, dont un an et demi outre-mer. Il a eu une libération honorable et voudrait maintenant s'engager dans l'armée. Malgré *Comrades in Arms* et *Tambour battant,* je suis obligé de me battre pour qu'il puisse s'engager.

Ce qui me semble stupide de la part des galonnards, c'est qu'ils achètent une émission radiophonique invitant les jeunes à s'engager, et puis ensuite refusent de les accepter quand ils se présentent en bonne santé et désireux de s'engager. J'ai ici le numéro matricule de l'homme dont je parle. Je vais l'indiquer aux galonnards qui parent probablement les tribunes. J'ignore s'il y en a ou non. Les galonnards, je les trouve stupides. Le numéro est E-100850. L'armée refuse d'accepter ce jeune homme parce que, paraît-il, il n'est pas assez instruit d'après les normes prescrites. A-t-on jamais vu chose pareille? Il faut qu'il soit bachelier ès arts pour être admis dans l'armée. A quoi bon payer une émission à la radio, dans les deux langues, à quoi bon inviter les jeunes à s'engager, leur promettre dans l'armée une vie heureuse, une carrière? Roméo Santerre a entendu cette émission en français. Il s'est dit: "Voilà ma chance d'obtenir un emploi. J'ai déjà été dans l'armée. Je n'ai rien à faire. Je n'ai pas d'emploi. Je suis prêt à y retourner. J'ai vu dans l'armée bien des choses qui m'ont déplu, mais ça ne fait rien; je suis prêt à y retourner. J'ai un an et demi d'expérience outre-mer et un an et demi au Canada. Je me crois en bonne santé. J'ai été libéré dans des conditions honorables. Je veux m'engager sous les drapeaux." Si cet homme s'était engagé après avoir écouté l'émission on aurait pu croire qu'elle vaut quelque chose, vu surtout l'argent qui y passe.

Roméo Santerre essaie de s'engager.

Est-il accepté? Non pas. On le refuse parce qu'il n'est pas assez instruit. Il lui faut son diplôme de bachelier ès arts. Il faudra qu'il passe par l'université et ressemble au fonctionnaire de l'État. L'armée semble imiter le service civil. Pour entrer dans le service civil, il faut avoir des diplômes universitaires. Il faut avoir un parchemin décoré d'un sceau d'or en relief, et attestant qu'on est maître ès sciences. On porte alors le titre de docteur, et le mortier. L'armée n'a pas besoin d'hommes robustes, mais des gens coiffés du mortier. Elle adopte la même attitude que la Commission du service civil. Cela m'indigne profondément. Voici un jeune homme qui veut entrer dans l'armée. Il ne peut pas s'y engager, parce qu'il ne porte pas de mortier, qu'il n'a aucun diplôme honorifique, aucun

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

titre de docteur en droit d'une université dont il n'a suivi aucun cours. Pour ce motif il n'est pas apte à entrer dans l'armée. Il est trop ignorant. A-t-on jamais entendu chose pareille?

M. le président: A l'ordre!

M. Pouliot: Je veux que Santerre entre dans l'armée.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PRAIRIE TRANSMISSION LINES LIMITED

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 10 mars, sur la motion de M. Benidickson, proposant la deuxième lecture du bill nº 9 ayant pour objet de constituer en corporation la *Prairie Transmission Lines Limited,* ainsi que sur la motion de M. Macdonald (Edmonton-Est): "Que la question soit maintenant mise aux voix".

M. l'Orateur: Puis-je mettre la question aux voix?

M. A. C. Stewart (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à la discussion sur ce bill relatif à un pipe-line et je ne veux pas retarder indûment les travaux de la Chambre. Cependant, je me dois de prendre la parole à cause de certaines remarques de l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green).

Dans son discours du 14 mars, l'honorable député a dit ce qui suit, comme en font foi les *Débats*:

> Qu'il me soit permis de donner un avertissement aux députés de certaines autres provinces, d'abord à ceux de la Saskatchewan. Ils verront peut-être bientôt qu'au lieu d'approvisionner leurs villes, on transportera ce gaz aux États-Unis.

Puis il a mis en garde les députés du Québec et, enfin, réprimandé les quatre représentants libéraux de la Colombie-Britannique, insinuant qu'au lieu de remplir leur devoir envers leur province, ils avaient appuyé le bill. Pourtant, on l'a d'ailleurs signalé, ils s'étaient bornés à proposer la mise aux voix.

Avant de recevoir les conseils du député de Vancouver-Quadra, j'avais communiqué avec la Saskatchewan. La ville d'Yorkton, à laquelle je m'intéresse tout particulièrement, se préoccupe à peine du bill. C'est qu'elle obtient une certaine quantité de gaz puisqu'on en a découvert à Kamsack, autre ville de la circonscription.

Toutefois, la province s'intéresse au problème. Voilà pourquoi, avant que le député prenne la parole, j'ai communiqué avec les Chambres de commerce de Saskatoon et de Regina. Je leur ai demandé de m'indiquer, s'il y avait lieu, de quelle façon elles souhaitaient que les députés de la Saskatchewan se prononcent à l'égard des bills en question. Les députés se souviennent que les mesures dont la Chambre est saisie étaient à l'étude au cours de la dernière session.

A ce sujet, j'ai posé au ministre du Commerce une question qui figure au compte rendu du 16 mars. La voici:

> Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il fait des démarches auprès du ministère du Commerce aux fins de protéger la Saskatchewan en ce qui a trait à l'exportation de pétrole et de gaz naturel de l'Alberta?

Le ministre a répondu:

> ...la province de Saskatchewan n'a fait, à ma connaissance, aucune démarche à ce sujet.

J'ai ensuite demandé:

> Quelle est la politique du ministère en ce qui regarde la délivrance de permis pour l'aménagement de pipe-lines de l'Alberta vers les États-Unis?

Voici sa réponse à ma deuxième question:

> ...je rappelle que j'ai traité le sujet au cours de la dernière session du Parlement, et j'ai fait remarquer que la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides a été conçue à cette fin. L'exportation d'électricité ou de gaz n'est permise que si le ministre du Commerce atteste qu'il a été pourvu aux besoins actuels et prévisibles du Canada. On a fréquemment répété au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen du pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. Au cours d'entretiens avec la direction de la société, j'ai appris qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

En outre, j'ai reçu copie d'une lettre que le commissaire et le *Board of trade* de Saskatoon ont envoyée, en date du 13 mars, à l'honorable J. H. Brockelbank, ministre des Ressources naturelles et du Développement industriel de la Saskatchewan à Regina. La lettre signale qu'on a attiré l'attention sur une mesure d'initiative parlementaire dont la Chambre devait être saisie.

On s'est demandé s'il y avait lieu de protéger les intérêts de la Saskatchewan, en ce qui concerne les approvisionnements de gaz. On se disait qu'avant de permettre l'exportation du gaz à la Colombie-Britannique, un tel projet de loi autorisant l'exportation du gaz à des centres de la Colombie-Britannique devrait d'abord satisfaire à la demande probable de gaz naturel qui se produirait en Saskatchewan.

Je suis de cet avis. J'ai étudié l'histoire des bills visant les pipe-lines et adoptés avant l'élection de plusieurs députés qui siègent ici en ce moment. Je veux parler de la session d'avril 1949. Apparemment, tous ces bills ont été lus en deuxième lecture le 28 avril de cette année-là.

J'ai pu constater, avec beaucoup d'intérêt, ce que ceux qui mènent l'attaque contre le bill à l'étude avaient fait pour sauvegarder les intérêts de la Saskatchewan dans la mesure antérieurement adoptée. Je constate qu'ils s'en sont complètement désintéressés. On n'a pas adopté le bill C-8. Or, il s'agissait d'une demande de cette même société. Puis, je constate que, le 29 avril 1949, on a adopté le projet de loi B-8, en vertu duquel l'*Interprovincial Pipe Line Company* a obtenu une charte rédigée en termes identiques à ceux de la demande à l'étude, qui lui confère des pouvoirs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

La *Trans-Northern Pipe Line Company* a également obtenu une charte, mais pour le transport du pétrole seulement, qui lui confère le droit de fonctionner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. La *British American Pipe Line Company* a aussi obtenu une charte de la Chambre des communes du Canada, à la même date, pour le transport du pétrole, valide au pays et en dehors du pays.

Je constate ensuite que l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a présenté un projet de loi concernant la *Westcoast Transmission Company Limited.* On l'a adopté, mais ses dispositions n'autorisent la société à aménager un pipe-line qu'en Alberta et en Colombie-Britannique, ou bien en dehors du Canada, pour le transport du gaz et du pétrole. Ainsi, dans cette mesure, on laisse entièrement de côté la Saskatchewan; cette charte ne vaut que pour les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ce projet de loi ne tient aucunement compte de la Saskatchewan.

Le bill à l'étude est rédigé en termes analogues à ceux d'autres projets de loi qu'on a adoptés sans la moindre opposition. Les représentants de Vancouver-Quadra et de Fraser-Valley n'y ont attaché aucune condition, ni proposé de modifications de nature à restreindre le tracé du pipe-line, ni autres choses semblables. Je m'en suis assuré.

M. Green: L'honorable député a-t-il examiné les délibérations du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes? Il pourra constater que c'est à ce comité qu'on a fait cette promesse.

M. Stewart (Yorkton): Je m'en tiens au compte rendu du hansard. Le représentant de Vancouver-Quadra est un avocat fort habile, mais je ne crois pas qu'il cherche à donner entendre à la Chambre qu'une observation formulée devant un comité est obligatoire quand le projet de loi n'en fait pas mention. Étant donné son expérience dans le domaine juridique, je doute qu'il soutienne cette affirmation. Le bill antérieur a été adopté sans modification. Le député conviendra qu'une parole prononcée devant une commission parlementaire ne lie personne.

M. Green: Si les lanceurs de cette société ne sont pas tout à fait malhonnêtes, la promesse qu'ils ont faite au comité les lie.

M. Stewart (Yorkton): Comme on peut le voir à la page 460 du hansard, en date du 3 mars 1950, le parrain de la mesure, le député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson), en réponse à une question d'un adversaire du bill, a déclaré:

> J'ai déjà indiqué que la société était prête à aménager son pipe-line par la route que pourra prescrire l'un quelconque des organismes régulateurs.

Cette promesse, donnée devant toute la Chambre, engage bien plus que toute promesse qui pourrait être faite devant un comité. Le même député a signalé, au cours du débat, que le gouvernement albertain n'est pas opposé à la constitution en corporation de la société en cause. Au contraire, le gouvernement provincial juge que la constitution en corporation ne devrait être refusée à aucune société sérieuse car, autrement, la province de l'Alberta ne pourra traiter avec plus d'une compagnie. Le chef créditiste a également bien fait comprendre qu'il tient à ce qu'on se prononce sur le fond de la mesure et, aussi, à ce que celle-ci soit renvoyée à un comité de la Chambre.

Le projet de loi que la Chambre a adopté ne vise, je le répète, que l'Alberta et la Colombie-Britannique: la Saskatchewan a été totalement oubliée. Si la présente mesure est adoptée, la permission sera accordée de constituer en corporation une société qui peut fonctionner en Saskatchewan. Tout me porte à croire qu'il y a anguille sous roche. Les mêmes honorables députés s'opposent énergiquement, maintenant, à la remise d'une charte à une société que le gouvernement albertain voit d'un bon œil.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a émis une opinion qu'il me permettra de partager, —sauf erreur, l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) a abondé dans le même sens,—lorsqu'il a dit que seule l'Alberta a compétence quant au pétrole albertain, tant que ce pétrole se trouve dans la province. S'il faut en croire le député de Calgary-Ouest, il a rédigé des mesures de conservation,—nous supposons qu'avec sa méticulosité coutumière, il a pourvu à toutes les mesures de protection nécessaires pour l'Alberta,—prévoyant que la Commission de conservation doit ratifier l'exportation de pétrole ou de gaz de l'Alberta et y consentir. Sans cette ratification, ni la société constituée ni celle qu'il est question de constituer dans le présent projet de loi ne

pourra aménager un pipe-line pour transporter le gaz ou le pétrole à l'extérieur de l'Alberta.

La province d'Alberta a, en outre, sauvegardé davantage ses intérêts relativement à la quantité de pétrole ou de gaz qui sera transportée à l'extérieur de la province. Elle a sagement décidé que la population albertaine doit être servie d'abord, avant les autres provinces et les États-Unis. Le député de Vancouver-Quadra reproche aux députés libéraux d'avoir appuyé un projet de loi qui était conforme aux désirs du gouvernement albertain. Je tiens à leur rappeler qu'il n'y a jamais eu de motion tendant à amender ou à restreindre ce projet de loi. On n'a même jamais donné à entendre qu'il ne devrait pas y avoir exportation aux États-Unis. Le député de Vancouver-Quadra a dit qu'il croyait que notre population devait être servie d'abord, mais on n'a pas tenté d'amender ni de restreindre la mesure législative. Je soutiens qu'au point de vue juridique, on n'aurait pas pu la restreindre.

M. Cruickshank: Le député est-il sérieux lorsqu'il affirme que la Chambre n'a été saisie d'aucune motion tendant à modifier le projet de loi de façon à prévoir un tracé entièrement canadien?

M. Stewart (Yorkton): On n'a présenté en ce qui a trait au bill que la Chambre a adopté, aucun amendement relatif à l'Alberta ou à la Colombie-Britannique.

M. Cruickshank: On l'a fait.

M. Stewart (Yorkton): Le député de Fraser-Valley n'a pas fait opposition à ce projet de loi, dont le texte était semblable à celui du bill présentement à l'étude. Au cours de tout le débat, il n'a rien dit relativement aux dispositions du projet de loi que la Chambre a adopté. Il a demandé si le projet de loi permettait l'exportation. On lui a répondu. C'est tout ce qu'il a fait.

M. Cruickshank: Je diffère totalement d'opinion avec mon honorable ami.

M. Stewart (Yorkton): Le hansard ne rapporte aucune intervention du député. Il aura l'occasion plus tard d'indiquer où sont consignées ses paroles.

M. Cruickshank: J'ai bien l'intention de figurer au compte rendu.

M. l'Orateur: Je rappelle aux députés que c'est à l'Orateur qu'ils doivent s'adresser. Ils ne peuvent entretenir de conversation particulière.

M. McIvor: Qu'est-ce qui coûterait le plus cher: un pipe-line vers la Saskatchewan ou un pipe-line vers la Colombie-Britannique?

M. Stewart (Yorkton): A cause des montagnes, un pipe-line aboutissant à la Colombie-Britannique coûterait naturellement plus cher qu'un pipe-line vers la Saskatchewan. Nous avons chez nous de très belles villes comme Saskatoon, Moose-Jaw, Regina, sans oublier ma propre ville d'Yorkton. Il n'était pas question de la Saskatchewan dans le bill qu'a approuvé le député de Fraser-Valley.

J'irai plus loin: je citerai l'opinion du premier ministre qui a dit, comme moi, que c'est l'Alberta qui a le dernier mot quand il s'agit de décider de l'établissement d'un pipe-line destiné à exporter le pétrole de cette province. Il en est de même de Québec. Pendant trente ans cette province a décrété qu'aucun bois de pâte ne serait abattu à moins d'être transformé en papier au Canada.

M. Cruickshank: Oh!

M. Stewart (Yorkton): Le député de Fraser-Valley ne peut tomber d'accord avec son propre chef. A mon avis, son chef est un peu plus calé que lui en droit.

M. Cruickshank: J'en conviens mais il en connaît certainement beaucoup plus long que le député.

M. Stewart (Yorkton): Je me reporte à la page 2668 du hansard du 27 avril 1949. Voici ce que déclarait le premier ministre actuel:

> Je ne crois pas, toutefois, que le Parlement canadien aurait le droit de dire à ceux qui font la coupe du bois sur des terres de la couronne dans la province de Québec qu'il leur sera permis d'exporter du bois provenant de ces terres. Le bois en question ne peut manifestement être exporté. J'imagine qu'il en serait de même pour le gaz extrait sous le régime de concessions dans toute autre province. J'ai l'impression que la province aurait le droit de dire aux intéressés qu'il leur sera permis d'exploiter ces terres pourvu qu'ils n'utilisent pas hors du Canada les produits qu'ils en tireront.

L'Alberta peut agir ainsi. Le premier ministre ajoutait:

> En pareil cas, je ne crois pas qu'un permis accordé par le gouvernement fédéral puisse autoriser un concessionnaire à exporter contrairement aux conditions posées par les propriétaires, c'est-à-dire par le gouvernement provincial.
>
> M. Smith (Calgary-Ouest): C'est une condition du contrat.

Il était apparemment d'accord avec le premier ministre.

> Le très hon. M. St-Laurent: En effet. Quelles que soient les dispositions de la loi...
>
> Quelles que soient les dispositions de la loi fédérale en ce qui touche les permis, je ne crois pas qu'un permis puisse attribuer à un concessionnaire le droit de violer son contrat.

Autrement dit, toute société devra d'abord conclure un contrat avec le gouvernement de la province d'Alberta, qui s'assurera sans

doute que ce contrat est juste non seulement envers l'Alberta, mais aussi envers les autres provinces canadiennes. A mon avis, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'en rend compte puisque, depuis que la situation fait l'objet d'une débat, l'assemblée législative de la province a adopté à l'unanimité une résolution demandant avec instance que le pipe-line soit aménagé au Canada. La province a aussi délégué son procureur général auprès du gouvernement de l'Alberta, à qui il convenait de s'adresser. C'est lui qui a le premier mot à ce sujet. Le premier ministre a dit:

...Quelles que soient les dispositions de la loi fédérale en ce qui touche les permis, je ne crois pas qu'un permis puisse attribuer à un concessionnaire le droit de violer son contrat. Il se pourrait très bien cependant que, même si le contrat n'interdit pas l'exportation...

La province d'Alberta, qui possède les neuf dixièmes du gaz et du pétrole, en interdirait probablement l'exportation.

...le Parlement juge à propos de l'interdire, en vertu de son droit de légiférer en matière de commerce extérieur ou exige, pour l'exportation, un permis qu'il est libre d'accorder ou de refuser. Mais je ne crois pas que le Parlement puisse faire l'inverse et dire: "Nous vous permettons d'exporter, indépendamment de ce que peut désirer la province en tant que propriétaire des terrains d'où proviennent ces ressources".

Voilà l'avis du premier ministre. Si nous adoptons dès maintenant la motion tendant à la deuxième lecture du bill, nous aurons l'occasion de le renvoyer à une commission parlementaire. La population de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan n'est pas le moins du monde protégée par le bill adopté en avril dernier. Il faut qu'une société se présente au gouvernement albertain qui doit d'abord se prononcer, après quoi elle se présente à la Commission des transports, ainsi que l'exige la loi, puis, aux termes de la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides de 1907, figurant au chapitre 54 des Statuts revisés du Canada 1927, il lui faut obtenir un permis du ministre du Commerce (M. Howe). On sait ce que celui-ci a dit au sujet de cette question.

M. Knowles: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Stewart (Yorkton): Oui.

M. Knowles: Franchement, c'est afin d'élucider un point. Il est entendu que la province de l'Alberta aura le dernier mot à dire au sujet de l'exportation de ses produits naturels, mais si la Chambre adopte la mesure à l'étude, l'honorable député croit-il que l'Alberta pourra nier à la société le droit de construire son pipe-line où bon lui semblera?

M. Stewart (Yorkton): Oui, je suis de cet avis, et le premier ministre est également de cette opinion, je crois. La propriété de 90 p. 100 du terrain en Alberta est dévolue à la couronne, et le reste appartient à des particuliers. Le gouvernement de l'Alberta a établi des règlements en vertu de la loi sur la conservation de ses ressources.

M. Knowles: Au sujet de l'exportation de ses matières premières.

M. Stewart (Yorkton): Il vise le pétrole et le gaz. C'est lui qui délivre les permis d'exploitation. Il exige des droits de permis et stipule en même temps où et à quelles conditions la société pourra exploiter son commerce.

M. Knowles: Quel est donc le rôle de la Commission des transports?

M. Stewart (Yorkton): La Commission des transports exerce certains pouvoirs en vertu de nos lois. Il y a aussi une vieille mesure qui a trait à l'exportation du pétrole et du gaz; il s'agit du chapitre 54 des Statuts revisés du Canada, 1927. Cette loi confère au ministre du Commerce le pouvoir de refuser ou d'accorder un permis.

Le ministre du Commerce a déclaré qu'il a l'intention d'agir comme il l'a fait en d'autres occasions. Comme on l'a signalé au cours du débat en avril dernier, c'est la ligne de conduite qu'il a suivie dans d'autres circonstances et il a protégé les intérêts du Canada. Il n'accordera pas de permis s'il ne croit pas qu'il y ait lieu de le faire; en outre, il peut le révoquer en tout temps. Dans le cas qui nous occupe, le ministre déclare que la société qui demande une charte a promis d'établir sa canalisation au Canada. De plus, le représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) dit qu'il en a entendu parler.

M. Cruickshank: Le député me permet-il une question? Le ministre a-t-il dit que la société aménagerait son pipe-line entièrement au Canada?

M. Green: Il n'a pas dit cela.

M. Stewart (Yorkton): Le ministre du Commerce a déclaré que la société lui avait assuré qu'elle l'aménagerait au Canada.

M. Green: Non; il ne l'a pas déclaré.

M. Stewart (Yorkton): Je crois qu'il est allé jusque-là.

M. Cruickshank: Nous sommes heureux de vous l'entendre dire en son nom.

M. Stewart (Yorkton): Je vous ai lu sa réponse, dans le hansard. A propos de la question du représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), on me permettra de signaler que le premier ministre, comme en fait foi la page 2669 du compte rendu du 27 avril 1949, a déclaré:

Il m'est impossible de changer la constitution.

Il faisait allusion à nos pouvoirs.

A mon avis, les ressources, dans une province, sont assujéties aux mesures législatives de cette province.

L'Alberta a ses mesures législatives.

Si la loi de l'Alberta stipule que les propriétaires de terrains à gaz doivent se conformer aux règlements établis par le conseil constitué en vertu de la loi...

Le représentant de Calgary-Ouest avait mentionné les initiatives du conseil.

...j'estime, en ma qualité d'avocat, qu'ils doivent obéir aux prescriptions de la loi. Car il s'agit du contrôle de la propriété et des droits civils dans la province. Le gouvernement fédéral a le droit de régir les exportations mais non celui de les rendre obligatoires.

Voilà qui répond, je crois, à la question du député.

M. Knowles: L'honorable député a mal saisi ma question, je crois. Je ne demandais pas ce que l'Alberta a à voir à l'exportation de matières premières. Ma question avait trait à l'aménagement du pipe-line une fois la charte accordée.

M. Stewart (Yorkton): J'ai signalé, comme l'a fait le premier ministre, ce qui s'était passé dans le Québec relativement à la coupe du bois à pâte. Une fois la matière première arrachée à la terre, elle reste arrachée, qu'il s'agisse de pétrole ou de bois à pâte.

M. Knowles: Il ne s'agit pas de cela.

M. Stewart (Yorkton): Je ne suis pas de cet avis. Le premier ministre a également dit:

Seul le gouvernement provincial peut déposséder l'honorable député. Toutefois, s'il s'agit d'un domaine libre, le gouvernement fédéral a le droit de refuser néanmoins d'émettre un permis d'exporter, à moins qu'on n'ait obtempéré à certains règlements.

Le député de Calgary-Ouest était d'accord là-dessus. La page 2669 des *Débats* du 27 avril 1949 lui attribue les paroles que voici:

Ou de traverser une frontière.

A la suite de cette observation, le premier ministre a dit:

Ou de traverser une frontière. Il ne peut admettre à l'exportation une denrée assujétie à une loi provinciale qui en interdit l'exportation.

Voilà qui répond certes à votre question.

M. Knowles: Je le regrette, mais cela n'y répond pas.

M. Stewart (Yorkton): En dépit de ce que vient de dire le député, l'Assemblée législative de la province de Québec a interdit l'exportation à l'étranger du bois à pâte, produit de la forêt, à l'état non manufacturé. Cette mesure est en vigueur depuis plus de trente ans; on la respecte et on l'observe; elle est valide. C'est pourquoi j'affirme qu'en ce qui concerne la Saskatchewan, je souhaite que le projet de loi subisse la deuxième lecture et soit renvoyé à un comité de la Chambre. Je suis fort surpris de voir des cécéfistes s'opposer au gouvernement de l'Alberta, qui réclame l'adoption du projet de loi. Ce gouvernement veut de la concurrence. Ne rien changer à la situation et laisser dans nos statuts une seule mesure constituant une société en corporation, c'est créer un monopole. C'est accorder une charte à une seule société. Il serait bien plus avantageux à la population de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba que plusieurs sociétés se fassent concurrence. Nous aurions ainsi le gaz et le pétrole à meilleur compte. Mais accorder un monopole à une seule société, comme on l'a fait en avril 1949, sans un mot de protestation de la part des cécéfistes, sans même une proposition d'amendement, c'est tout simplement établir un monopole; or c'est ce qui s'est produit en Saskatchewan.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le député d'Yorkton qui vient de terminer son discours a formulé certaines assertions auxquelles il importe de répliquer immédiatement. Je m'arrête d'abord à la dernière. Selon lui, nous créerons un monopole si nous ne permettons à aucune autre société de demander à la Chambre la constitution en corporation. Or le monopole résulterait de la nature même de l'entreprise d'un pipe-line pour la canalisation du gaz. Ce n'est pas la Chambre qui le créerait.

Pour cette raison et pour d'autres semblables, le gouvernement d'Alberta a fondé sa Commission de la conservation du gaz et celui de la Colombie-Britannique, sa Commission des services publics. Dans les deux provinces, des mesures semblables règlent le prix qu'on pourra demander pour les produits ou services qui sont de la nature d'un monopole. De sorte que, même si deux ou trois entreprises demandent à être constituées en société et même si deux ou trois sociétés sont effectivement constituées, cela ne changerait rien au prix du gaz en Alberta ni en Colombie-Britannique.

Le problème, l'unique problème qui se pose est donc de savoir si nous devons constituer en société une entreprise qui affirme vouloir aménager un pipe-line passant par les États-Unis. Voilà la question que les membres de la Chambre sont appelés à régler, soit en appuyant, soit en rejetant le projet de loi. Mais avant d'approfondir ce point, qu'il

me soit permis de toucher à deux ou trois autres arguments invoqués par le député d'Yorkton (M. Stewart). Il a rappelé que l'an dernier nous avons constitué en société nombre d'entreprises. Deux, sinon trois des sociétés auxquelles il a fait allusion, exploitent un pipe-line pétrolier. L'Interprovincial et la B.A. exploitent certainement des pipe-lines pour le transport du pétrole, ce qui n'a rien à voir avec un pipe-line pour le transport du gaz naturel. Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à instituer une société qui va aménager un pipe-line pour transporter du gaz naturel. Un pipe-line pétrolier est un transporteur public. Le pétrole doit être transporté à une raffinerie et transformé avant de pouvoir être utilisé. Le gaz naturel, par contre, est utilisable sitôt qu'il entre dans une conduite ou canalisation de distribution et qu'on lui branche une conduite secondaire. On a là un produit qui est immédiatement utilisable. On ne peut donc comparer les deux entreprises; et qu'on ait constitué en sociétés des entreprises exploitant des pipelines pétroliers l'année dernière, ce n'est pas une raison pour continuer à constituer des sociétés de pipe-line à gaz naturel.

De plus, bien que nous ayions constitué la *West Coast Company* l'année dernière pour transporter du gaz naturel, après nous être rendu compte que la société ne s'était aucunement engagée à servir le Canada d'abord, nous avons demandé à la société, au sein d'un comité, seul endroit disponible au moment où la société pouvait être interrogée, si elle aménagerait sa canalisation au Canada, ou sinon, quel en serait le parcours. Comme le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) l'a souligné, la société nous a nettement assuré qu'elle aménagerait le pipe-line à travers le Canada. Depuis lors, les administrateurs de cette société se sont adressés à un tribunal de l'Alberta pour demander le droit d'exporter du gaz naturel, sur un parcours canadien que la société a indiqué en noir sur blanc.

M. Stewart (Yorkton): Est-ce un pipe-line pour le pétrole ou le gaz naturel?

M. Fulton: Pour le gaz naturel.

M. Stewart (Yorkton): Relisez la loi.

M. Fulton: Je veux parler de la demande que la société a présentée à la commission albertaine.

M. Stewart (Yorkton): Je rappelle au député que la *West Coast Company* s'occupe du commerce du gaz et du pétrole.

M. Fulton: Il s'agissait d'aménager un pipeline à gaz. Il importe, en examinant la proposition de loi, de tenir compte de certaines considérations d'ordre national et d'ordre local. Voyons d'abord les considérations d'ordre local. Je fais part à la Chambre qu'hier l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a adopté à l'unanimité une résolution demandant que le pipe-line, à aménager des champs pétrolifères de l'Alberta au littoral du Pacifique, passe au Canada.

M. Cruickshank: Le député me permet-il une question à ce sujet? N'est-il pas vrai que le gouvernement de coalition de la Colombie-Britannique comprend des libéraux et des conservateurs? N'est-il pas vrai que la C.C.F. a également appuyé la mesure?

M. Fulton: Oui, c'est juste.

M. Stewart (Yorkton): La Colombie-Britannique a-t-elle demandé également que nous rejetions le bill?

M. Fulton: Voici le texte de la résolution, qui a été présentée par M. G. E. Braden, représentant de la Rivière de la Paix et que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a adoptée hier à l'unanimité:

Attendu que, d'après de forts indices, il existe de grandes sources de pétrole et de gaz naturel dans la région nord-est de la Colombie-Britannique;

Attendu qu'on est en train d'explorer et de vérifier l'étendue et la valeur de ces ressources;

Attendu que l'existence d'une voie d'accès de ces denrées au marché en stimulerait encore et en intensifierait l'exploration;

Attendu qu'on étudie des propositions relatives à l'aménagement de pipe-line à gaz et au pétrole pour le transport de ces produits de leurs sources en Alberta jusqu'à Vancouver et aux États de la côte du Pacifique des États-Unis;

Pour répondre à la dernière question de l'honorable député d'Yorkton, je dirai que ces paroles . . .

M. Stewart (Yorkton): Donnez-en lecture.

M. Fulton: Il est évident que ces paroles visent les propositions dont la Chambre est saisie. Je poursuis la lecture de la résolution:

Attendu que, de l'avis de nombreux membres de l'Assemblée législative, les exigences des Canadiens à cet égard devraient avoir priorité;

Attendu que l'aménagement de pipe-lines à gaz naturel et à pétrole partant de l'Alberta et du nord-est de la Colombie-Britannique et traversant la province jusqu'au littoral du Pacifique stimulerait fort l'expansion industrielle de l'intérieur de la Colombie-Britannique ainsi que des régions de Vancouver et de la vallée du Fraser;

Attendu que l'aménagement des pipe-lines par le tracé nord projeté entraînerait la dépense de plusieurs millions de dollars en Colombie-Britannique et fournirait du travail à des milliers de nos citoyens;

A ces causes, il est résolu que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique souligne à l'intention des autorités fédérales et provinciales intéressées qu'il est dans l'intérêt non seulement de la Colombie-Britannique mais du reste du Canada qu'on aménage les pipe-lines en passant par le col d'Yellowhead et l'intérieur de la Colombie-Britannique, pour enfin atteindre Vancouver; qu'il faudrait également prévoir l'expansion du réseau jusqu'au bloc de la rivière de la Paix, afin qu'on

dispose sans retard d'un débouché advenant le cas où il y aurait suffisamment de pétrole et de gaz naturel dans la région.

M. Cruickshank: Puis-je poser une autre question à l'honorable député à ce sujet, afin de tirer les choses au clair? Tous les partis ont appuyé la résolution, n'est-ce pas?

M. Fulton: Oui, tous les partis représentés à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique l'ont appuyée.

M. Stewart (Yorkton): Et ils ne se sont pas opposés au bill dont nous sommes saisis.

M. Fulton: Les honorables députés savent sans doute qu'il existe en ce moment en Colombie-Britannique un gouvernement de coalition formé de libéraux et de conservateurs. Les membres de la C.C.F. constituent l'opposition. Tous les membres de l'Assemblée législative ont appuyé la résolution. Elle demande catégoriquement que le pipeline qu'on projette d'aménager de l'Alberta à la côte du Pacifique entre en Colombie-Britannique par le col d'Yellowhead. C'est le tracé que propose la *West Coast Transmission Company*. Jusqu'à présent, c'est la seule société qui nous a assuré qu'elle suivrait ce parcours. Si j'ai bien suivi le raisonnement de certains honorables préopinants, je crois qu'ils partagent mon avis. Or, si les autres sociétés qui demandent à être constituées en corporation s'engagent aussi à suivre ce parcours pour atteindre la Colombie-Britannique, je ne m'opposerai plus aux mesures présentées en leur nom.

Si je lance un appel aux députés, c'est que je songe aux avantages que le pipe-line, aménagé en Colombie-Britannique, vaudra à ma région, à ma province et au pays. Reconnaissons, en principe, que toute conduite utilisée pour la canalisation de ressources canadiennes doit d'abord desservir le Canada. Voilà sur quoi se fonde mon attitude.

Je rappelle à la Chambre que le député de Vancouver-Quadra (M. Green) nous a placés, dans son très habile discours de l'autre jour, en face d'une alternative. Il nous a laissé le choix. D'un côté, il y a le tracé à travers le Canada, destiné à desservir en route des villes canadiennes, en vue de leur fournir, sinon indéfiniment, certes aussi longtemps qu'il soit possible de prévoir, une quantité suffisante de gaz naturel. Ce tracé, de l'Alberta à la côte du Pacifique, s'il est établi au Canada, alimentera non seulement Vancouver mais aussi les villes de l'intérieur de la Colombie-Britannique par où doit passer le pipe-line. Celui-ci alimentera le marché de la côte du Pacifique, y compris les villes américaines du littoral, aussi bien que si le tracé franchissait l'intérieur de la Colombie-Britannique, comme ce sera le cas s'il se rend directement aux États-Unis. De sorte que tous les députés qui ont parlé contre l'adoption du bill n'ont nullement cherché à empêcher l'exportation du gaz aux États-Unis. Autant de gaz sera exporté aux États-Unis par le tracé passant par Yellowhead que par celui que sollicite ces sociétés. Nous voulons que le tracé passe par le Canada d'abord et alimente, chemin faisant, les villes canadiennes.

M. Stewart (Yorkton): Le député me permet-il de lui poser une autre question? Approuve-t-il ce qu'a affirmé le député de Calgary-Ouest (M. Smith) devant le club Gyro de la ville d'Ottawa? Voici ce qu'il a dit:

> ...On rencontre le pétrole et le gaz naturel ensemble, ce dernier en si grande quantité que nous en gaspillons autant par la combustion sur place qu'il en faudrait pour approvisionner Toronto, Ottawa, Montréal et tout l'est du Canada. Si nous avions un marché pour notre gaz naturel, a dit l'orateur en terminant, nous pourrions nous permettre de poursuivre nos sondages pour trouver du pétrole.

M. Fulton: Nous cherchons à assurer un débouché.

M. Cruickshank: Nous voulons que le pipeline reste au Canada.

M. Fulton: Si mon collègue consentait à s'ouvrir l'esprit au lieu de le fermer, il se rendrait compte que nous sommes aussi disposés que lui à desservir l'Alberta et à lui aider à se trouver un marché, mais nous voulons que le pipe-line passe par le Canada plutôt que par les États-Unis. D'après une de nos propositions, le pipe-line s'étendrait jusqu'au littoral ouest des États-Unis, en passant par le Canada, et desservirait les villes canadiennes situées sur son parcours. Le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir nous offre le choix d'un parcours arrêté par la société en question, et qui s'étend, pour la plus grande partie, à travers les États-Unis. Ce parcours atteindrait le même marché sur la côte du Pacifique, mais sans que le Canada puisse en bénéficier. Le Canada n'en retirerait aucun avantage, ni dans l'aménagement, puisqu'il serait aménagé aux États-Unis, ni dans l'entretien, puisqu'il serait situé aux États-Unis. Les villes canadiennes de l'intérieur de la Colombie-Britannique ne pourraient s'y approvisionner, tandis que l'autre tracé les desservirait.

Pourquoi sommes-nous donc en face d'une alternative? Pourquoi faut-il que l'intérieur de la Colombie-Britannique soit négligé si c'est en passant d'abord par les États-Unis que le pipe-line atteint la côte du Pacifique? Ici encore, j'invoque entre autres témoignages celui du député de Calgary-Ouest, que le représentant d'Yorkton semble prendre pour une si haute autorité: on n'établira qu'un

pipe-line de l'Alberta à la côte du Pacifique. Un peu de réflexion confirme cette opinion. Le fait indique,—il faut bien l'admettre,—que l'intérieur de la Colombie-Britannique, où s'élèvent les villes de Kamloops, Vernon, Kelowna et Penticton, n'offre pas un débouché assez considérable pour justifier l'aménagement d'un pipe-line distinct en vue d'alimenter cette seule région. Si le pipe-line parvient à Vancouver et au littoral du Pacifique par les États-Unis, sans traverser notre région, nul pipe-line ne viendra du littoral desservir celle-ci. Tout autre tracé nous prive de l'approvisionnement de gaz. Si le pipe-line traverse notre région, il est infiniment simple, au dire des directeurs de la société, de desservir les villes échelonnées le long du parcours.

Bien plus, la société s'est engagée à desservir les villes précitées, de même que toute la vallée de l'Okanagan. Que les députés tiennent compte des intérêts vitaux de cette partie du pays: les quatre centres que j'ai cités, Kamloops, Vernon, Kelowna, Penticton, dont la population est de dix à quinze milles habitants, desservent chacun une immense région.

Les autres villes situées plus au sud d'Oliver et d'Osoyoos, de même que le district de Merritt, Princeton et Hope, seront aussi desservis. Une estimation modérée fixe la population de cette région entre 100,000 et 150,000 habitants au bas mot. Si le pipe-line suit un traçé qui le mène aux États-Unis, cette région ne recevra pas d'approvisionnement de gaz. On voit donc ce qu'on gagnerait à aménager ce pipe-line à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Je désire communiquer à la Chambre la teneur de télégrammes et de résolutions...

M. Laing: Le député me permet-il de lui poser une question avant qu'il aille plus loin. Il reconnaîtra, je crois, que le gaz devra être vendu au détail, dans une ville comme Kamloops, qu'il vienne ou non d'un pipe-line passant par la ville ou tout près. Il faudra qu'une maison de Kamloops se charge de le vendre. Le député a cité bien des chiffres ce soir; possède-t-il des données sur le débit minimum qui pourrait motiver économiquement la distribution de gaz au détail? En outre, niera-t-il...

M. Fulton: Je ne puis répondre qu'à une seule question à la fois.

M. Laing: Niera-t-il que...

M. Fulton: Si le député porte à la question autant d'intérêt qu'il le doit en sa qualité de représentant de la Colombie-Britannique...

Une voix: Répondez à la question.

[M. Fulton.]

M. Cruickshank: Laissez-le faire son discours.

M. Sinclair: Répondez à la question.

M. l'Orateur: Je ferai remarquer aux députés que le représentant de Kamloops a la parole.

M. Fulton: Je répondrai à l'honorable député, mais je préfère que les questions soient posées une à une, et non pas toutes ensemble. Si le député est aussi intéressé que son titre de député de la Colombie-Britannique ...

M. Sinclair: Répondez à la question.

M. Fulton: ...donnerait à entendre, qu'il nous donne son avis lorsqu'il aura la parole.

M. Cruickshank: Très bien.

M. Fulton: ... au lieu de prendre soigneusement position sur les deux côtés de la question, comme il l'a fait la dernière fois.

M. Sinclair: Répondez à la question.

M. Cruickshank: Dites-lui de prononcer son propre discours.

M. Fulton: Répondant à la question de l'honorable député, j'ai discuté ce problème avec la direction de la *Westcoast Transmission Company*... (*Exclamations*) et ils m'assurent que le ravitaillement en gaz de villes telles que Kamloops, Kelowna et Penticton, sur le tracé du pipe-line, est un problème qu'ils sont capables de résoudre, qu'ils sont en mesure et désireux d'affronter. Après avoir examiné la question, ils sont convaincus qu'il sera désirable pour eux, du point de vue économique, d'approvisionner ce marché si leur canalisation traverse la région.

Quant aux vues exprimées par mes commettants, j'aimerais lire quelques-unes des résolutions que j'ai reçues à l'appui du tracé en territoire canadien. Le 13 février, le *Board of Trade* de Kamloops a adopté une proposition ainsi conçue:

> Attendu que le *Board of Trade* de Kamloops estime que nos ressources naturelles devraient servir à satisfaire les besoins du Canada et à favoriser la stabilité et l'expansion de notre économie avant d'être exportées;
>
> Et attendu que le besoin se fait sentir d'un programme sérieux et énergique de mise en valeur de nos ressources et d'expansion de notre économie;
>
> Il est résolu qu'en ce qui a trait à l'aménagement d'un pipe-line pour le transport du gaz de l'Alberta aux villes du littoral du Pacifique, le *Board of Trade* de Kamloops est d'avis que le tracé dudit pipe-line devrait, autant que possible, être établi en territoire canadien afin qu'avant d'exporter le gaz aux États-Unis on desserve d'abord les villes canadiennes.

A sa réunion de dimanche, à Revelstoke, l'association des principaux *boards of trade*, de l'Okanagan d'après une dépêche que j'ai reçue hier, a appuyé ces vœux. L'association

représente les principaux *boards of trade*, de Chilliwack à Revelstoke et les *boards of trade* des régions de Vernon, Kelowna et Penticton. Ces dernières régions ont toutes appuyé les vœux à l'unanimité.

J'ai également reçu des lettres ou des vœux de la Chambre de commerce des jeunes de Kamloops, d'Osoyoos, de Penticton, de Smithers, de Vernon...

M. Stewart (Yorkton): Certains de ces vœux s'opposent-ils au bill?

M. Fulton: ...du *board of trade* Central de North Thompson, du *board of trade* de Blue-River et de la région et du *board of trade* de Rutland. Ce ne sont là que quelques-uns des télégrammes et vœux que les honorables représentants de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont reçus à ce sujet.

M. Cruickshank: Et la vallée du Fraser.

M. Fulton: Nous désirons bénéficier d'une source d'énergie à bon marché sur laquelle nous ne pouvons compter que si le pipe-line traverse la Colombie-Britannique. Pour nous, de l'intérieur de la Colombie-Britannique, le problème qui se pose ressemble fort à celui qui se pose pour l'ensemble du Canada en face de la puissance industrielle infiniment supérieure des États-Unis, ce qui m'amène à parler des conséquences plus générales de la mesure et de la ligne de conduite que nous devrions suivre dans l'utilisation de nos ressources nationales. L'intérieur de la Colombie-Britannique, à l'instar de toutes les régions qui ne sont pas encore entièrement mises en valeur ni industrialisées, est désavantagée par rapport aux centres plus industrialisés. Les industries qu'on essaie d'attirer chez nous trouvent que les régions comme la nôtre sont trop loin des marchés et des sources d'énergie à bon compte pour qu'il soit économiquement sage de s'établir dans la région; d'où il suit que nous tournons dans ce qu'on pourrait appeler un cercle vicieux. Parce que les sources d'énergie et les débouchés existent déjà sur le littoral, par exemple, l'industrie va s'établir dans cette région. Cette mesure accroît les débouchés, ainsi que la disproportion entre les régions mises en valeur et les régions inexploitées. Je parle en ce moment du point de vue local. Voilà pourquoi nous voulons le gaz à l'intérieur de la Colombie-Britannique. On pourrait accéder à notre demande sans nuire aux régions côtières, car il serait tout aussi avantageux de faire passer le pipe-line par notre région. Même en nous fournissant du gaz, il en resterait suffisamment pour approvisionner Vancouver, ainsi que d'autres villes du Pacifique et des États-Unis.

A cet égard, il existe une analogie entre notre attitude vis-à-vis les régions côtières bien exploitées et l'attitude du Canada à l'égard des États-Unis. On sait ce qu'il arrivera si le gaz passe d'abord par les villes américaines de la côte du Pacifique avant d'atteindre Vancouver, qui sera à l'extrémité du réseau secondaire. A Vancouver, le gaz se vendra plus cher que dans les villes américaines, qui seront servies les premières. Il y a beaucoup plus d'industries aux États-Unis qu'au Canada. Parce que le gaz sera meilleur marché outre-frontière, les industriels préféreront s'établir aux États-Unis. Par conséquent, l'aménagement du pipe-line de façon à desservir d'abord les États-Unis perpétuerait l'écart entre l'expansion industrielle au Canada et aux États-Unis.

Cela m'amène à traiter la question d'importance nationale que pose la mise en valeur des ressources du Canada. C'est une ligne de conduite inhérente au bill concernant le pipeline pour la canalisation du gaz. C'est d'ailleurs le principe sur lequel se fondent les adversaires de la mesure tendant à constituer en corporation une société qui ne nous assure pas qu'elle aménagera le pipe-line en territoire canadien. Si nos divers gouvernements n'avaient pas décidé qu'il convenait de mettre en valeur nos ressources dans l'intérêt du pays d'abord et d'édifier une nation au nord du 49e parallèle, le Canada n'en serait pas à son stade actuel de développement. Il suffit de songer à l'aménagement des chemins de fer pour s'en rendre compte. C'est seulement quand gouvernements et parlements s'acquittent pleinement de leur devoir dans l'élaboration d'un programme d'envergure nationale que la nation peut grandir consciemment et sûrement.

Comme il est 9 heures, je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée, et la suite de la discussion renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: Il est 9 heures. La Chambre reprend donc l'étude des questions dont elle était saisie avant le dîner.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—FORCES DE DÉFENSE

Forces de défense—

202. Établissement et organisation méthodique des Forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation et autorisation à cette fin d'engagements globaux au montant de $579,301,670, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 29 de la loi du Revenu consolidé et de la vérification, de contracter des engagements de $438,170,000 pour l'année courante et des engagements de $141,123,670 pour les années futures, relativement auxquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1950-1951 ne dépasseront pas $384,032,304.

M. Pouliot: Je tiens à continuer, monsieur l'Orateur, les observations que je formulais avant l'heure du dîner. Je me plaignais d'une émission appelée *Comrades in Arms* ou *Tambour battant,* qui est complètement grotesque. Vu que le ministre connaît le cas de Roméo Santerre, j'allais lui demander s'il voyait quelque objection à le rengager dans l'armée. Voici ma question; la raison en est évidente. Il possédait plus et, à mon avis, beaucoup mieux qu'un diplôme universitaire. Il avait acquis de l'expérience dans un théâtre de guerre pendant plusieurs mois. Comme je l'écrivais le 21 décembre dernier, l'expérience qu'il avait acquise sur le champ de bataille devrait lui être plus utile qu'un diplôme universitaire. Puis-je demander au ministre s'il reprendra cet homme dans l'armée.

L'hon. M. Claxton: Je me ferai certes un plaisir de prendre en considération les observations de l'honorable député, mais je ne puis lui assurer que le candidat au service militaire pourra satisfaire à nos exigences actuelles. Je serai heureux, cependant, d'étudier de nouveau la question.

M. Pouliot: Je remercie le ministre. Je lui saurais cependant gré de bien vouloir m'expliquer les conditions requises pour s'engager dans les forces armées. Il me semble qu'il faudrait prévenir l'auditeur de la radio que les aspirants doivent être nantis d'un diplôme universitaire pour être admis dans l'armée. Il n'est pas juste de leur dire: "Entrez, entrez!" s'ils ne sont pas tous acceptés. On devrait remplacer le ridicule prologue à cette émission par un avertissement donné à ceux qui ne possèdent pas une instruction suffisante et conforme aux normes fixées par le ministère de la Défense nationale. Cette émission devrait être connue sous le nom d'"émission pour inviter les gens à ne pas s'engager", plutôt que le contraire.

Voilà quelque chose tout à fait dénué de sens. Pourquoi faut-il qu'un pays paye pour une émission si elle ne sert à rien, et si ceux qui sont disposés à s'engager se voient refuser l'occasion de le faire, même s'ils font preuve de ce que M. King aurait appelé de la bonne volonté. Cela dépasse mon entendement; je n'y comprends rien.

Je demande au ministre d'avoir la bonté de nous donner les titres des chansons au programme, les titres des morceaux de musique, en français comme en anglais, depuis le début. On verra que ce sont Strauss et tous les autres compositeurs viennois qui s'y manifestent le plus, pour inviter les gens à servir sous les drapeaux! Si on a ainsi atteint le but recherché, ce sera assez étonnant. Je voudrais aussi qu'on me dise combien tout cela a coûté et quels ont été les résultats. Dans le cas de Roméo Santerre, ils ont été absolument nuls. Je me demande s'ils ont été meilleurs pour d'autres.

Il se peut que d'autres jeunes gens bien aptes à faire de bons soldats, ayant bon œil et pouvant ainsi tirer juste, des jeunes gens robustes, aient été rejetés parce qu'ils ne pouvaient pas écrire de vers latins, ou parce qu'ils ne pouvaient pas traduire du français au grec.

Il n'y a rien de plus ridicule. J'avais l'impression qu'on avait tranché ces questions dans le pacte de l'Atlantique, et que les exemples que j'ai donnés devaient être dus aux excentricités de quelqu'un venant d'Oxford ou de Cambridge, ou d'un lycée français quelconque, qui désirait montrer son importance en élaborant un programme de cette nature.

Quelles sont les qualités essentielles d'un soldat? Il faut qu'il soit assez intelligent pour comprendre les ordres que lui donne son commandant; il faut qu'il soit en bonne santé et qu'il ait reçu une bonne instruction. Je demande à tous ceux qui ont fait partie de l'armée, au ministre et à son critique, l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), de nous dire franchement si les meilleurs soldats qu'ils ont commandés n'étaient pas précisément ces gars de chantier qui, peut-être, ne savaient ni lire ni écrire, mais qui étaient toujours au poste. Personne ne tirait mieux qu'eux; c'étaient des tireurs d'élite. Ils pouvaient faire de longues marches et possédaient les aptitudes physiques nécessaires au bons soldats.

Ce n'étaient pas des diplômés d'université, loin de là, mais ce sont eux qui sont allés à la guerre sous le commandement d'officiers expérimentés comme le représentant de Nanaïmo, et d'autres.

Des voix: Très bien!

M. Pouliot: Je remercie de leur approbation les honorables députés qui sont d'anciens combattants. Ils avaient l'avantage d'avoir reçu une bonne instruction, mais ils n'ont pas fait grise mine à ceux qui étaient l'armature de l'armée et sur lesquels ont pouvait compter chaque fois qu'il y avait une tâche difficile à accomplir. Et voilà!

Nous vivons au siècle de l'instruction à outrance. C'est l'époque du mortier et de la robe. Nous vivons une époque où les gens sont beaucoup trop intelligents. C'est pourquoi Roméo Santerre n'a pas été accepté quand il a voulu s'enrôler de nouveau comme simple soldat. Incroyable! Je connais bien Roméo Santerre. C'est un bon garçon, un garçon sympathique.

[M. l'Orateur.]

M. Pearkes: Un bon homme dans une situation difficile.

M. Pouliot: En effet, un sujet de premier ordre pour l'armée. Je ne le recommanderais pas comme secrétaire de mon honorable ami, ni comme chef d'état-major au ministère de la Défense nationale. Mais je le recommande comme simple soldat. Il veut être simple soldat, et je veux qu'il le soit.

Je suis en faveur du régime volontaire; je ne suis pas pour la conscription. Au cours de la dernière guerre, le gouvernement a envoyé la police militaire à la recherche des fils de cultivateurs, pour qu'ils soient conduits aux cellules. A mon avis, les cultivateurs étaient plus utiles sur la ferme, et je me suis opposé aux mesures prises à l'époque. J'étais en faveur du volontariat et lorsqu'un jeune homme désire s'enrôler, je ne vois pas pourquoi s'y objecteraient ceux qui demandent du recrutement. C'est pourquoi j'insiste tant pour qu'on accepte cet homme dans l'armée. Je garantis au ministre qu'il sera bon soldat.

J'ai un autre cas à soumettre au ministre. Il s'agit cette fois d'un jeune homme mieux instruit que le premier que j'ai mentionné. C'est un excellent sujet, mais le C.A.R.C. le refuse parce qu'il lui manque une année d'études pour satisfaire aux exigences de l'entraînement. On lui a adressé un avis en français et je relève des fautes de grammaire dans cette lettre, qui lui a été adressée par le commandant du poste de Québec. Il me semble que ce commandant devrait apprendre la grammaire française avant de pouvoir conseiller aux autres de bien s'instruire. C'est absurde!

Il existe d'autres cas. J'en ai plusieurs autres, mais je n'en ai apporté que quelques-uns à la Chambre. Je mentionnerai maintenant le cas d'un cuisinier qui aimerait s'enrôler dans l'armée, pour y faire de la cuisine et préparer de bons repas. Il est bon cuisinier, mais souffre un peu des pieds. On me dit qu'un cuisinier n'a pas besoin d'être instructeur de culture physique; dans l'armée, il a autre chose à faire que de jouer le rôle d'acrobate. Parce que cet homme a mal aux pieds, il ne sera pas admis. Il y a toujours des obstacles à surmonter.

J'expose à la Chambre un autre cas relatif à un homme dont je tairai le nom, mais qui est actuellement en prison. Cet homme désire s'engager dans l'armée et l'adjoint parlementaire étudie présentement son cas. Il est en prison pour avoir commis une erreur, mais il faudrait lui pardonner. C'est un tireur émérite qui pourrait descendre facilement l'ennemi. Advenant la guerre, je miserais sur lui car il ne raterait pas son coup.

M. Drew: Est-ce pour cela qu'il est en prison?

M. Pouliot: Tout est permis en temps de guerre. Je cite ces faits afin de démontrer que je ne suis pas le seul à être animé de bonne volonté, comme dirait M. King. Plusieurs débordent de bonne volonté et désirent s'enrôler, sans y réussir. Ce prisonnier a peut-être entendu l'appareil de radio du geôlier transmettre à pleine force les fameuses émissions *Comrades in Arms* et *Tambour battant*. Il s'est alors dit: "Voici pour moi l'occasion de m'enrôler: la vie militaire est intéressante et je suis prêt à l'embrasser". L'impulsion lui est peut-être venue à la suite des beaux programmes français et anglais que diffuse parfois Radio-Canada.

Je me résumerai dans la mesure du possible. Au tout début de la guerre, j'ai proposé de former un régiment dans mon comté, en une semaine, en vue de la défense du Canada. On a rejeté mon offre. Je ne pensais jamais devoir insister pour que se réalisât le désir de ceux qui voulaient s'enrôler. Il faut comprendre que plusieurs d'entre eux sont des soldats par instinct.

Un mot au sujet de l'armée de réserve. Plusieurs officiers de cette armée s'estiment fort importants. Ils n'ont probablement jamais vu un Allemand, un Japonais ni aucun autre ennemi durant la dernière guerre, sauf ceux qu'on ramenait prisonniers et qu'ils ont aperçus à distance. Ils ne s'en croient pas moins d'importants personnages. J'ai ici une lettre où il est question de la façon dont on a traité des cadets officiers dans l'armée de réserve. Il y avait là un capitaine Schooley, chef instructeur, et un lieutenant Ravel. J'ignore si ce dernier est français ou huguenot, mais il ne semblait pas reconnaître la langue française au camp. Le capitaine Schooley a répété maintes fois en classe que le français n'était pas un désavantage pour ceux qui parlaient cette langue, sauf qu'il leur fallait étudier trois ou quatre fois autant que les autres.

Cours et examens, tout se passait en anglais. Personne ne parlait français. Tous les officiers étaient de fortes personnalités et ils créaient une atmosphère hostile aux gens de langue française. C'était certainement moins attrayant que les émissions *Comrades in Arms* et *Tambour battant* qui présentent les choses sous un jour beaucoup plus intéressant.

Je mentionne ces faits parce qu'il est franchement injuste de fermer la porte au nez d'un invité. C'est même une impolitesse. Je tiens à soumettre ces faits au comité en présence du ministre. Celui-ci ne doit pas considérer comme admis que les galonnés de son ministère sont infaillibles. J'ai connu la plu-

part d'entre eux pendant la guerre et ils étaient bêtes comme des oies. On ne pouvait rien en obtenir: ils étaient nés stupides. Ils avaient peut-être reçu une bonne instruction, mais personne ne pouvait voir qu'ils en avaient bénéficié. Je n'ai jamais été dans l'armée, mais j'ai certainement employé le langage des simples soldats quand ils parlent des officiers supérieurs.

Une voix: Voilà pourquoi nous vous aimons.

M. Pouliot: Merci du compliment. Cela me fait plaisir d'entendre de telles remarques quand je dis quelque chose qu'il me déplaît de dire. Nous ne nous laisserons pas mener indéfiniment par ces galonnards. C'est ridicule, même d'y penser. Un bon nombre de ces officiers sont encore à leur poste. Nous avons gagné la première guerre; nous avons gagné la seconde et ces galonnés restaient assis dans leur fauteuil tournant. Durant la guerre, nous avons beaucoup entendu parler de l'importance de ces fauteuils tournants. Ces galonnards passaient d'un hémisphère à l'autre dans leur fauteuil.

Une voix: Ils tournaient en rond.

M. Pouliot: Ils s'en donnaient. Je n'entends pas retenir la Chambre, sans compter qu'il me reste peu de temps. On a déposé hier la réponse à une question relative à un soldat accepté dans l'armée et placé dans la catégorie A. Ce qui veut dire que sa santé était excellente, qu'il se portait bien, qu'il était robuste et bon pour le service militaire. Lors de sa libération, sa cote était tombée de 1 à 3 au P de pulhems; de 2 à 4 à l'M; de 1 à 4 à l'S. Cet homme se portait bien lorsqu'il s'était engagé mais n'était plus en bonne santé lorsqu'il a quitté l'armée. Son service militaire a donc entraîné une invalidité. On l'accepte dans la catégorie A, parce qu'il est en bonne santé, mais lorsqu'il est libéré, ses documents indiquent qu'il ne l'est plus.

Pourquoi ne pas être généreux et verser une pension à cet homme? Le ministre soutiendra peut-être que la question ne relève pas du ministère de la Défense nationale; cependant, c'est ce ministère qui lui a d'abord fait subir l'examen médical. Ce sont les médecins de l'armée qui l'ont examiné, et non pas ceux du ministère des Affaires des anciens combattants. Cet homme ne retirait pas de pension lorsqu'on l'a examiné pour la première fois. Il s'enrôlait. L'armée l'a accepté comme apte au service. Mais après quelque temps il fut libéré, mais alors il n'était plus du tout dans le même état de santé qu'à son enrôlement. Lorsqu'il est établi aussi clairement que cet homme a subi une altération de santé quelconque, on présume qu'elle résulte infailliblement de son service militaire, mais on nous affirme que l'invalidité dont il souffre existait avant l'enrôlement ou qu'elle s'est produite après sa libération. On ne lui verse pas de pension.

Je tonne contre les commissaires des pensions, mais d'autres qui méritent nos reproches sont les médecins de l'armée qui n'ont pas accompli leur devoir. J'informe les nouveaux députés que pendant la guerre, j'ai eu à combattre pour les soldats contre les médecins. J'ai reçu des protestations de sommités du monde médical. Je leur ai adressé des exemplaires du hansard, où des déclarations conformes aux faits prouvaient sans équivoque possible l'incompétence des médecins en question. On m'a répondu: "Nous n'aurions jamais cru que la situation fût aussi mauvaise".

J'espère qu'on rendra justice à ces ex-militaires, et qu'on ne leur refusera pas la pension parce que les ministères en question refusent de reconnaître que certains médecins sont faillibles. J'aurai d'autres occasions de parler de la question. Je puis assurer au ministre que même si certains cas dont j'ai parlé offrent de prime abord des aspects amusants, on déplore, après les avoir examinés de près, que le jeune patriote, désireux de servir son pays, qualifié pour remplir ce noble devoir, trouve tant d'obstacles sur son chemin à cause de la stupidité, de la temporisation de quelque gros bonnet du ministère de la Défense nationale. Il est temps, à mon humble avis, d'y mettre fin. A l'issue de la séance de cet après-midi, plusieurs collègues m'ont dit que j'avais parfaitement raison, qu'ils savaient les difficultés que devaient surmonter les jeunes gens, surtout ceux de la province de Québec, avant de s'engager. Partisan du service volontaire, j'espère que tous ceux qui veulent faire partie de l'Armée ne rencontreront pas d'obstacles, mais seront admis en bons citoyens canadiens qu'ils sont.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne pourrai déployer, je le crains, les connaissances techniques que nous avons admirées cet après-midi chez l'honorable député de Nanaïmo, ni tenir à la Chambre les propos pétillants d'esprit dont l'honorable député de Témiscouata vient de nous égayer. Je conviens certes avec lui qu'un bon cuisinier qui a mal aux pieds vaut mieux qu'un mauvais cuisinier qui a les pieds sains. Il pourrait même y avoir avantage, me semble-t-il, à ce qu'un cuisinier n'ait pas le pied trop bon; peut-être resterait-il davantage à son fourneau. Je rappelle cependant à l'honorable député que j'ai passé, en 1939, par un moment très pénible qui jettera peut-être un peu de lumière sur la nature différente des aptitudes qu'on semble exiger maintenant des soldats. Un de mes amis, qui comme moi avait fait la première guerre, a reçu une lettre de son fils qui venait

de s'engager pour la seconde guerre. C'était à l'automne de 1939, et la lettre renfermait une phrase qui nous a paru assez accablante. Le jeune homme en cause écrivait à son père que la guerre avait atteint un stade où un homme intelligent pouvait y participer. L'honorable député de Témiscouata verra peut-être que cette réflexion a quelque chose à voir aux nouveaux règlements.

N'ayant pas compétence pour traiter de l'aspect technique de la guerre, je me propose d'exposer la ligne de conduite que nous de l'opposition entendons suivre dans l'accomplissement de notre devoir au sujet des sommes énormes que le ministre de la Défense nationale demande à la Chambre. Comme les autres honorables députés, j'ai écouté avec intérêt l'exposé qu'il a fait cet après-midi. Si l'on songe que le ministre s'est rendu jusqu'en Alaska, à Berlin et même plus loin dans l'accomplissement de ses fonctions, on comprend à quel point le monde a rapetissé et à quel point nos obligations ont augmenté. Je n'ai pu m'empêcher de m'intéresser particulièrement au payeur qui a sauté avec les troupes. S'il a atterri en Alaska, j'espère qu'il a obtenu l'autorisation de la Commission de contrôle du change étranger avant de distribuer la solde; autrement, il peut être aux prises avec de sérieuses difficultés. Il avait du courage d'accepter tous ces risques à la seule fin de s'assurer que les troupes toucheraient leur solde. Il me semble qu'une meilleure organisation aurait permis de verser la solde des militaires avant les manœuvres. Peut-être l'officier payeur est-il un homme à l'esprit sportif qui voulait goûter à la sensation du saut.

L'hon. M. Claxton: Il est atterri en Alaska, apportant la solde des troupes en devises canadiennes; ils ont acheté avec des dollars canadiens, et tout s'est bien passé.

M. Macdonnell (Greenwood): Je comprends. Il existait là-bas une sorte d'exterritorialité. De toute façon, la chose a réussi. Nous convenons tous, j'en suis sûr, de la valeur des réunions qui permettent au ministre d'établir des contacts personnels, comme il l'a signalé. Il nous est très facile de croire que nos effectifs se comparent favorablement avec ceux d'ailleurs, comme il l'affirme. Il prétend que nos moyens de défense sont supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant en temps de paix. Il n'est que juste, certes, qu'ils le soient, vu les sommes en jeu. Je sens que je devrais peut-être m'excuser d'aborder la sordide question d'argent et d'examiner comment nous dépensons. Mais après tout, nous sommes là pour ça. Je m'acquitterai donc de ce devoir.

Je rappelle à la Chambre l'énorme montant que nous sommes appelés à voter. Si je ne m'abuse, il dépasse de quelque 579 millions les dépenses effectuées l'année avant la guerre. Je signale tout particulièrement au comité une des affectations globales. Je l'ai choisie parce que c'est la plus importante que j'aie aperçue. Il s'agit de la somme de quelque 80 milions consacrée aux magasins, installations et appareils du Corps d'aviation. Je la signale en vue de rappeler au comité que nous sommes invités à voter des montants astronomiques.

Je demanderai ensuite quelles sont, en pareille occurrence, les fonctions du gouvernement et de l'opposition, car après tout, nous sommes un élément des rouages administratifs du pays. J'aimerais donner lecture d'une phrase tirée d'un petit ouvrage intitulé *The Purpose of Parliament* par l'éminent parlementaire britannique, M. Quintin Hogg:

> Le gouvernement n'a pas le droit d'étouffer la critique; il lui faut donc mettre en délibération les postes financiers que l'opposition veut discuter.

Il s'agit évidemment de la pratique britannique, et je n'entends souligner que le mot "discuter". C'est la question de la discussion que je veux signaler au comité. Je soutiens qu'il est impossible de discuter une question sans posséder les renseignements qui rendent la discussion possible. C'est la question des renseignements dont j'aimerais saisir le ministre ce soir.

Un mot, en général, de la façon dont la Chambre étudie les crédits. Un citoyen intelligent, voyant tout le temps que nous consacrons à l'examen des crédits et sachant ce qui en advient exactement, aurait parfaitement le droit de conclure qu'il a assisté à une solennelle blague. Je doute fort, en effet, qu'il en soit un seul d'entre nous qui ait jamais vu réduire le moindre poste d'un seul dollar. Si l'honorable député de Québec-Sud était aujourd'hui à sa place, il serait une exception. En 1922, en effet, il est parvenu à faire diminuer de quelques centaines de milliers de dollars le budget de la défense, son propre parti étant au pouvoir à cette époque. Mais, bien entendu, l'honorable député a des qualités et des talents dont sont dépourvus les simples mortels comme nous.

Que se passe-t-il maintenant? Je crois qu'on conviendra volontiers que lorsque nous sommes saisis d'un crédit, nous sommes, de fait, saisis d'une mesure gouvernementale. Nous ne la discutons pourtant pas, nous nous contentons de poser des questions à son sujet. Il n'arrive jamais ce qui devrait arriver, selon Quintin Hogg, parce que lorsqu'on discute une chose c'est, en principe du moins, pour qu'il en advienne quelque chose. Pourtant, depuis que je suis ici, je n'ai jamais eu connaissance qu'on ait réduit d'un seul dollar

le moindre poste. Tout ce qui nous est soumis ici, ce sont des mesures gouvernementales. En vérité, c'est bien davantage. L'ingénieux ministre du Commerce,—et je regrette qu'il ne soit pas ici ce soir,—peut, lui utiliser ces crédits à des fins à l'égard desquelles il n'existe aucune autorisation législative. On se souviendra que le 7 avril de l'an dernier nous étions saisis d'un poste de quelque 800,000 dollars touchant je pense, la Corporation commerciale canadienne. Après avoir longtemps cherché à s'échapper, le ministre a fini, par admettre qu'effectivement, il n'existait aucune autorisation à cet égard. Il ajoutait toutefois: "Si le Parlement approuve ce poste il se trouvera à le confirmer." Ce qui, en somme, revenait à dire: "Nous vous le soumettons et, s'il est approuvé, c'est tant mieux; peu importe s'il existe à cet égard une autorisation législative".

Je soutiens qu'il n'y a pas de véritable discussion; que tout passe; qu'on présente les crédits comme des mesures du gouvernement; et à mon avis la procédure que nous suivons en examinant les crédits est en quelque sorte une solennelle blague. Cette étude nous permet d'obtenir certains renseignements; elle nous fournit l'occasion de prononcer des discours à l'intention de nos commettants, et le reste; mais elle ne rend aucunement service à l'État. C'est à la lumière de ces circonstances que je désire demander au ministre de nous faire part de ses intentions à ce sujet. Comme on l'a fait remarquer cet après-midi, on nous a refusé un comité, et les choses en sont là. J'aimerais savoir maintenant comment nous pourrons entamer une véritable discussion si nous n'obtenons pas les renseignements; et comment nous les fournira-t-on? Est-ce qu'on nous les communiquera ici en comité plénier? Nous savons tous comment il est difficile d'obtenir des renseignements ici, sans la présence de spécialistes. Il nous faudrait un bataillon de plantons, qui ne cesseraient de faire la navette entre la Chambre et l'extérieur, si le Gouvernement désirait sincèrement répondre aux questions. A la longue la fatigue nous gagne, les nerfs se tendent, et de guerre lasse on laisse adopter les crédits. Il n'y a pas de véritable discussion satisfaisante; il ne saurait y en avoir avec une pareille façon de procéder.

C'est d'autant plus manifeste, dans le cas des crédits de la défense, que nous avons affaire à plusieurs postes sur lesquels nous avons grandement besoin de l'aide de spécialistes. Cet après-midi, lorsque mon collègue le représentant de Nanaïmo a terminé son discours, le ministre l'a très généreusement remercié de ses avis, qu'il a même reconnus pratiques, si je me rappelle bien ses paroles.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Pourtant, le représentant de Nanaïmo ou tout autre député n'aura pas l'occasion de s'entretenir avec les spécialistes. J'en aurai un peu plus long à dire sur le sujet plus tard.

Qu'est-ce que le ministre nous a dit en réponse aux griefs? Il a formulé une couple d'observations. Si j'ai bonne mémoire, il a déclaré que jamais jusqu'ici on n'avait fourni de tels renseignements. Cette déclaration ne m'intéresse pas particulièrement. Il est possible que de la nuit profonde nous soyons passés au crépuscule,—je ne chicanerai pas sur ce point,—mais ce que nous voulons, c'est la lumière, ce sont des renseignements comme nous n'en avons pas eu auparavant. Je crois qu'on doit faire face à cette situation.

Examinons ces chiffres, voyons cette somme de 80 millions dont j'ai déjà parlé. Demain matin, je serai dans ma circonscription, où je compte un grand nombre d'électeurs intelligents. Je me représente très bien l'un d'eux me disant: "Et cette dépense de 80 millions? En connaissez-vous quelque chose?" Il me faudra lui répondre: "Non, je ne connais pas grand chose aux avions". Je le vois me disant: "Dans ce cas, comment allez-vous voter là-dessus? Quelqu'un y connaît-il quelque chose?" Je lui répondrais: "Le ministre va nous renseigner". Sur quoi, il me demanderait peut-être si le ministre est un spécialiste de ces questions. Il me faudrait lui répondre: "Non, le ministre a avoué franchement ne pas être spécialiste en la matière". Mon interlocuteur insisterait: "La Chambre compte-t-elle des spécialistes, soit de votre côté soit de l'autre côté?" Je riposterais: "Nous comptons certes, de notre côté, des gens que je tiens pour spécialistes, notamment le député de Nanaïmo et le représentant de Calgary-Est, pour ne nommer que ceux-là. Je suis sûr que les autres coins de la Chambre comptent également des gens de ce genre, qui rendraient de précieux services dans une telle discussion". Mon interlocuteur continuerait à me poser des questions auxquelles je ne saurais fournir une réponse intelligente, pour enfin me dire: "Ainsi, vous allez appuyer un crédit de 80 millions à l'égard duquel les seuls renseignements que vous possédez sont ceux qui vous ont été transmis par quelqu'un qui les tient lui-même de quelqu'un d'autre?" Il ajouterait probablement, non sans raison: "C'est une curieuse d'entreprise que vous dirigez là-bas."

J'ai demandé au ministre ce qu'il aurait à dire à ce sujet, car autant que je sache, c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Mon interrogateur pourrait fort bien faire observer: "Il serait peut-être raisonnable de grouper des hommes plus spécialistes que vous et de les faire siéger avec les spécialistes du ministre afin de discuter toute l'affaire". Je

lui répondrais: "En effet, cela paraît bien raisonnable, mais le Gouvernement ne permettrait pas la chose. Tel est le Gouvernement que nous avons. Les membres du Gouvernement nous sont si supérieurs qu'ils n'ont pas besoin de discuter ces questions avec toute autre personne à la Chambre".

M. Fulton: Ils ont même des groupes d'étude.

M. Macdonnell (Greenwood): Je souhaiterais en connaître davantage au sujet de ce groupe d'étude. Je crois vraiment que le ministre devrait nous aider un peu plus à ce sujet. Nous, de l'opposition, sommes très humbles. Nous avons lu ce que le premier ministre a dit l'autre jour, que personne au Canada ne peut se comparer aux membres du Cabinet et j'imagine qu'il pourrait inclure également les adjoints parlementaires. Il n'a rien dit de tel, mais ce sont de bons types. Nous savons aussi qu'il va à Toronto, afin d'en visiter la fameuse université, qui, à mon sens, fait preuve de trop de suffisance, ce qui me porte à lui rappeler de temps en temps que les petites localités valent mieux que les grands centres. C'est tout de même une excellente université. Le premier ministre doit y démontrer que le Gouvernement actuel est irremplaçable. Nous abordons donc la question avec beaucoup d'humilité demandant tout simplement qu'on nous aide à accomplir notre devoir, dans la mesure où nous en sommes capables.

Une voix: Comme de pauvres campagnards bien disposés.

M. Macdonnell (Greenwood): Précisément. Je désire maintenant rectifier une opinion du ministre. Il nous faut à cette fin nous reporter au débat sur la proposition visant à instituer un comité. Je ne reviens pas sur la question, je veux consigner ce qui suit au compte rendu parce que le ministre pense que notre proposition aurait donné lieu à une modification de la constitution.

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, il faut mettre fin aux efforts tentés en vue de ramener le débat au point où il était avant que la Chambre décide de ne pas former de comité. Je vous propose donc de déclarer que le député enfreint le Règlement.

M. Drew: Je signale que la motion sur laquelle la Chambre s'est prononcée portait sur l'établissement d'un comité général en vue d'une enquête sur le ministère de la Défense nationale et sur les problèmes connexes. Rien, dans la décision qui a été rendue, n'empêche un député d'y revenir. On ne peut certes pas nous interdire de proposer l'établissement d'un comité en vue de l'examen des crédits de la Défense car la motion dont la Chambre a été saisie ne portait pas sur ce point.

M. Macdonnell (Greenwood): Pour revenir à la proposition relative au renvoi des crédits de la défense à un comité, je répète que je ne parlais pas du tout de l'autre comité. Je tente d'établir les faits car je crois que le ministre voudra retirer une affirmation erronée s'il estime, après avoir entendu ce que je vais lui lire, qu'il s'est trompé. Il s'agit d'un très court passage mais auparavant je lui rappelle ce que disait le chef de l'opposition le 18 novembre dernier:

Si la réponse à cette demande est qu'il ne peut y avoir de comité...

L'honorable M. Claxton: Réellement, monsieur l'Orateur, nous devons obtenir une décision sur ce point. Le Parlement doit-il trancher une question une fois pour toutes ou débattrons-nous interminablement pendant des semaines et des mois un point sur lequel la Chambre s'est prononcée? Cela n'a aucun sens. C'est contraire au Règlement et je réclame une décision.

M. le président: Le député enfreint le Règlement parce qu'il parle d'un autre débat.

M. Fulton: Il s'agit de l'autre session.

M. le président: Le député ne peut parler d'un débat terminé. Je cite le commentaire 245 de la 3e édition de *Beauchesne*:

Il est de bon aloi pour les députés qu'ils soient empêchés de raviver une discussion déjà terminée; car il ne serait alors guère utile d'empêcher que la même question ou le même bill soit soumis deux fois dans la même session si l'on pouvait à plusieurs reprises en discuter les avantages sans cette présentation.

M. Drew: Monsieur le président, je pense...

L'hon. M. Fournier: Le président a rendu sa décision.

M. le président: J'ai rendu ma décision, et elle ne peut être discutée.

M. Drew: C'est possible, mais si une décision repose sur une erreur, tout député peut la signaler.

M. Fournier (Hull): Vous pouvez en appeler de la décision?

M. Drew: Fort bien, M. le président, j'en appelle de votre décision.

M. l'Orateur reprend son fauteuil et le président du comité présente le rapport suivant:

M. Macdonnell (Greenwood) exposait l'avantage qu'il y aurait de nommer un comité spécial afin d'examiner les crédits de la défense nationale. J'ai décidé que la discussion était irrecevable puisqu'elle renouvelait un débat déjà terminé.

M. l'Orateur pose la question dans les termes suivants:

D'après M. Dion, membre du comité des subsides, au cours de la séance du comité des subsides, le député de Greenwood (M. Macdonnell) exposait l'avantage qu'il y aurait de nommer un comité spécial afin d'examiner les crédits de la défense nationale. Le président a décidé que la discussion était irrecevable puisqu'elle renouvelait un débat déjà terminé. De cette décision, le chef de l'opposition (M. Drew) en appelle au sentiment de la Chambre.

La décision de l'Orateur, mise aux voix, est maintenue.

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Anderson	Jutras
Applewhaite	Kent
Ashbourne	Kickham
Beaudoin	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Blanchette	Kirk (Digby-Yarmouth)
Blue	Lafontaine
Boisvert	Laing
Boucher	Langlois (Gaspé)
Bourget	Larson
Bradette	Léger
Bradley	Macdonald (Edmonton-Est)
Brisson	MacDougall
Brown (Essex-Ouest)	MacKenzie
Bruneau	McCulloch
Byrne	McIlraith
Campney	McLean (Huron-Perth)
Carter	Martin
Claxton	Maybank
Cloutier	Mayhew
Corry	Mott
Côté (Matapédia-Matane)	Murray (Cariboo)
Côté (Verdun-La Salle)	Mutch
Cruickshank	Pearson
Dewar	Pouliot
Dickey	Robinson
Douglas	Rooney
Dumas	Sinclair
Eyre	Sinnott
Fournier (Hull)	Smith (Queens-Shelburne)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Smith (Moose-Moutnain)
Garson	Stewart (Yorkton)
Gibson	Stick
Gour (Russell)	Studer
Gregg	Thomson
Harris (Grey-Bruce)	Warren
Harrison	Weaver
Hellyer	Welbourn
Henderson	Whiteside
Hetland	Winkler
Hosking	Winters
Huffman	Wood.—84.
Isnor	
James	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Beyerstein	Jones
Blackmore	Knight
Brooks	Knowles
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Lennard
Bryce	Macdonnell (Greenwood)
Catherwood	MacInnis
Charlton	McGregor
Drew	McLure
Ferguson	Murphy
Fulton	Noseworthy
Green	Pearkes
Harkness	Quelch
Herridge	Stanfield
Johnston	Wright
	Wylie.—29.

[M. Drew.]

M. Ross (Souris): J'ai pairé avec le député de Melville (M. Gardiner). Autrement, j'aurais voté contre la décision.

M. Cardiff: J'ai pairé. Autrement j'aurais voté contre la décision du président.

M. l'Orateur: La décision du président est confirmée.

Et la Chambre se forme de nouveau en comité:

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de cet à-côté, alors que je pensais m'entendre si bien avec le ministre. Je recommence.

Je voudrais faire voir la situation telle qu'elle m'apparaît. Nous en sommes à un point où seul le ministre et quiconque sera choisi par lui à titre de conseiller, ses adjoints par exemple, et peut-être un ou deux autres particuliers, auront la chance de se former une opinion éclairée sur ces questions. Les autres devront se former une opinion d'après des renseignements de deuxième main. Ils devront apparemment juger de l'avis et du sentiment des spécialistes d'après ce que leur en dira le ministre.

Je ne puis comprendre la raison d'être de pareille situation. Cela me paraît tout à fait insensé. J'aimerais vous citer un exemple tiré du monde des affaires, mais je répéterai une proposition qui a déjà été exposée, et la voici: si nous ne pouvons obtenir de comité sur la défense,—on a déjà rendu une décision en ce sens,—ne pourrions-nous pas obtenir l'autre genre de comité auquel le chef de l'opposition a fait allusion, c'est-à-dire un comité chargé d'examiner ces comptes?

Voici maintenant mon exemple emprunté au monde des affaires. Le directeur général d'une société,—on peut bien comparer le ministre à un directeur général qui occupe, somme toute, un poste très élevé,—se présente aux administrateurs. D'une certaine manière, les députés peuvent être assimilés aux administrateurs de la société. Le gérant général annonce qu'il compte engager la société dans de très lourdes dépenses relativement à des affaires d'ordre technique très difficiles et très importantes. Il ne permet nullement aux administrateurs d'émettre un avis ni de se renseigner en communiquant directement avec les spécialistes.

Je suppose qu'en fin de compte, certains administrateurs jugeront très opportun de constituer un comité du conseil. On pourra même signaler que certains membres du conseil d'administration ont, sur ces questions techniques, des connaissances très étendues, plus étendues peut-être que celles du gérant général. On proposera donc de constituer un comité afin que ces hommes puissent obtenir des renseignements de première main et offrir des conseils à leurs collègues.

A mon avis, c'est précisément ce qu'on a proposé au ministre et ce que je lui propose encore une fois. Supposons que le directeur général refuse, qu'il juge préférable de consulter lui seul les spécialistes. Je demande aux députés ce qui inspirerait au directeur général une telle réponse? Serait-ce la peur?

L'hon. M. Claxton: L'honorable député est certes assez au courant du Règlement de la Chambre des communes, monsieur le président, pour savoir qu'il ne peut faire indirectement ce qu'il n'a pas réussi à faire directement. J'estime que toutes les observations de l'honorable député depuis le dernier vote sont irrégulières.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, je ne fais qu'exposer aux honorables députés d'une manière analogique ce qu'on nous demande de faire. J'invite le ministre à nous dire de quelle manière nous pourrions, en qualité de membres de la Chambre des communes, nous acquitter de nos devoirs.

L'hon. M. Claxton: Je puis répondre immédiatement que c'est en respectant le Règlement du Parlement, la coutume établie depuis qu'il existe, et qui consiste à confier l'examen des crédits au comité plénier, comme la chose s'est faite ce soir, et depuis toujours.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai certes le droit de signaler que cette méthode comporte des inconvénients. C'est tout ce que je fais.

L'hon. M. Claxton: Je vous invite, monsieur le président, à déclarer la proposition de l'honorable député irrecevable, car il propose une méthode différente de celle que la Chambre a approuvée cette semaine.

M. Drew: Est-il irrégulier pour quiconque de discuter la question de la défense nationale? Apparemment, ce doit l'être.

M. le président: Il est irrégulier de discuter d'autres questions au comité.

M. Macdonnell (Greenwood): Qu'il me soit permis de donner un exemple. A mon sens, il y a certains inconvénients d'être contraint à suivre rigoureusement la procédure habituelle. Je laisse au ministre le soin de dire s'il conseillera une meilleure méthode que celle que je propose.

M. le président: Nous ne pouvons discuter de nouveau la question d'un comité. Elle a été réglée.

M. Macdonnell (Greenwood): Peut-être, monsieur le président, ne me suis-je pas exprimé clairement.

M. le président: L'honorable député doit parler du crédit dont le comité est saisi.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne discute pas la question d'un comité. Si vous le désirez, je retirerai cette proposition. Je parle de la situation où l'on nous place, si nous sommes contraints de suivre la pratique habituelle dans cette conjoncture insolite. Je demande au ministre s'il ne peut trouver un moyen de nous permettre de former directement nos propres opinions. Le ministre dira peut-être qu'il amènera ses spécialistes à la Chambre; je l'ignore. Peut-être a-t-il d'autres moyens. Je ne suis pas bien au courant ...

M. le président: A l'ordre!

L'hon. M. Claxton: La Chambre, à sa séance a décidé de mettre en délibération les crédits du ministère de la Défense nationale en commençant par le poste 202. C'est celui que la Chambre examine en ce moment. J'estime que l'honorable représentant de Greenwood enfreint le Règlement. La Chambre est saisie des postes 202 et suivants.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne suis pas très au courant du Règlement.

M. Cruickshank: Nous nous en rendons compte.

M. Macdonnell (Greenwood): Mais je sais très bien que durant l'examen du premier poste de n'importe quel ministère, on accorde une grande latitude aux députés. Le ministre a tort de prétendre qu'il faut s'en tenir strictement à un poste. Je lui demande seulement de trouver le moyen de nous fournir les renseignements désirés. Peut-être pourrait-il nous proposer une méthode entièrement différente, à laquelle je n'ai pas songé.

Je me contente de formuler une affirmation qu'il ne peut nier. Les membres de l'opposition estiment qu'on les traite d'une façon tout à fait injuste. Je n'en dirai pas davantage là-dessus, mais j'aimerais poursuivre mes observations.

Je me permets d'établir une comparaison avec une entreprise commerciale. J'ai parlé d'un directeur général qui demanderait aux administrateurs de sa société de se former une opinion sur un sujet particulier sans leur permettre de consulter d'abord des spécialistes. Cela n'aurait guère de sens. J'ajoute que la Chambre compte sans doute des spécialistes. Or le ministre peut mieux que moi leur assurer le moyen de se former une opinion grâce à des contacts directs. J'espère donc qu'il y verra. Nous pourrions ainsi bénéficier de leurs conseils. Je ne puis concevoir qu'à la réflexion, le ministre refuse de se rendre à cette demande, s'il le peut. S'il agit autrement, je l'aurai très mal jugé. (*Exclamations.*) Je me rétracte. J'aurais cru que le ministre se serait empressé d'aider

aux députés à se former une opinion indépendante sur ces grandes questions. Voilà à quoi se résume ma demande; je ne la crois pas déraisonnable. Il est sûrement possible d'y donner suite. J'ignore si cette façon de procéder est conforme à la coutume parlementaire, mais elle est sensée. D'ailleurs, tous les électeurs le reconnaîtront.

Le ministre me reprendra si j'ai tort mais il me semble exact d'affirmer qu'il veut empêcher tous les membres de la Chambre, à l'exception de lui-même, de son adjoint parlementaire et d'un ou deux ministres, d'entrer en contact direct avec les spécialistes qui possèdent les renseignements. Si j'ai raison de dire cela,—le ministre peut me reprendre si je me trompe,—je ne puis pas croire que cette déclaration soit sensée ou que le ministre ait l'intention de s'en tenir à ce qu'il a dit.

Pourquoi ne veut-il pas que les gens causent avec ses spécialistes? Serait-ce parce qu'il ressent les mêmes craintes que le directeur général?

L'hon. M. Claxton: J'ai déjà soulevé la question. L'honorable député, que je tiens en très haute estime,—estime fondée sur une amitié qui date de vingt-cinq ans,—devrait savoir qu'il ne peut pas recourir à ce subterfuge pour biaiser avec le Règlement. Il ne peut pas soulever la question éternellement.

M. Drew: Et encore une fois par dessus le marché!

L'hon. M. Claxton: C'est une nouvelle manière d'agir à l'égard du Règlement et des crédits qui sont renvoyés au comité plénier lors de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. l'Orateur: A mon avis, le crédit nº 202 étant en délibération, nous ne devrions pas discuter la manière d'étudier le crédit; nous devrions discuter le poste lui-même. L'article 58 du Règlement se lit:

> Les discours prononcés en comité plénier doivent se rattacher rigoureusement à la disposition ou à l'article en délibération.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est bien au poste nº 202 que j'en suis.

M. Cruickshank: Pas du tout.

M. Macdonnell (Greenwood): Qui préside le comité? Je prétends que j'en suis au poste 202. Je demande au ministre, en toute sincérité, s'il peut nous aider à nous faire une idée personnelle au lieu de nous obliger à retourner dire à nos commettants: "Nous ne savons rien, nous ne savons que ce que le ministre nous a dit." Tout cela, je le répète, n'a pas de sens. Je ne saurais croire qu'il n'existe pas de meilleure méthode de procéder. A mon avis je discute le poste 202; il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. le président: Tout cela a peut-être du sens, mais ce n'en est pas moins irrégulier.

M. Sinnott: J'invoque le Règlement; l'honorable député de Greenwood n'a pas . . .

M. Macdonnell (Greenwood): Avons-nous un nouvel Orateur?

M. Sinnott: J'ai invoqué le Règlement. L'honorable député de Greenwood ne cherche pas à discuter la situation; il dit simplement au ministre ce qu'il devrait faire.

M. Drew: Monsieur le président, il est grand temps, je pense, que nous sachions exactement à quoi nous en tenir sur la procédure. On se souviendra que les derniers crédits dont nous ayons été saisis étaient ceux des Affaires extérieures. En présentant ces crédits, comme en mettant ceux-ci en délibération d'ailleurs, le ministre a fait une déclaration, ainsi que le veut la coutume. Après quoi tous ceux qui voulaient participer à la discussion étaient libres de le faire. Il était clairement entendu, depuis le moment où le ministre ouvrait la bouche, que lorsque serait terminée sa déclaration, on passerait à la motion tendant à renvoyer les crédits à un comité.

Voici que nous procédons exactement de la même façon. Le ministre a profité de l'occasion que lui fournit la mise en délibération de ces crédits en comité, et à bon droit, pour faire sa déclaration au sujet de la défense nationale. Il a parlé de la question sous tous ses aspects, et non pas seulement en ce qui concerne le crédit à l'étude. La coutume bien établie autorise ensuite une discussion portant sur le discours du ministre, et lorsque ce débat est terminé on passe à l'examen des crédits les uns après les autres.

C'est la procédure que nous avons suivie dans le cas du ministère des Affaires extérieures. On l'a si bien suivie que la suite du débat relativement à ces crédits a été renvoyée à plus tard. On le reprendra non pas pour discuter le crédit lui-même mais bien pour continuer la discussion sur la déclaration du ministre. C'est ce que nous faisons en ce moment et ce serait violer une pratique reconnue depuis longtemps que d'abandonner cette façon de procéder en ce moment.

L'hon. M. Claxton: Me serait-il permis de dire un mot au sujet du rappel au Règlement. Je suis parfaitement d'accord avec le chef de l'opposition, car il a très bien exposé la situation. Je suis parfaitement d'accord avec lui, sauf lorsqu'on étudie, comme le député de Greenwood le faisait depuis un certain temps, une question complémentaire que la Chambre,

par un vote, a tranchée au cours de la semaine. Le député nous fait maintenant perdre notre temps, en plus d'enfreindre le Règlement.

M. Macdonnell (Greenwood): Apparemment, le ministre ne m'a pas compris du tout. Il croit que je parle toujours d'un comité. Ce que je fais...

M. Cruickshank: Que faites-vous?

M. Macdonnell (Greenwood): Oh, encore l'honorable député de Fraser-Valley! Ce que je fais, c'est tout simplement prier le ministre de nous faciliter la tâche. Je demande tout simplement au ministre de faire preuve de sens commun là où nous pouvons procéder avec bon sens sans enfreindre le Règlement. Je n'ai pas grand chose à ajouter, mais j'aimerais revenir à un point que je trouve très intéressant. Je suis sûr que cela devrait intéresser tous les députés. Pourquoi le ministre estime-t-il que personne de nous ne doit avoir d'entretiens avec les spécialistes?

Qu'il me soit permis de dire immédiatement que nous savons qu'il y a aussi la question de sécurité. C'est entendu. Nous ne sommes pas des irresponsables. Nous savons qu'il est des choses qu'il ne faut pas révéler et nous savons aussi que c'est au ministre qu'incombe cette responsabilité. Mais je demande pourquoi personne ne peut parler aux spécialistes. Est-ce parce que le ministre, comme mon directeur général imaginaire, craint que les spécialistes disent des choses différentes de ce qu'ils lui ont dit?

L'hon. M. Fournier: Monsieur le président, mon honorable ami est peut-être embrouillé, mais nous devons observer le Règlement. L'article 57 se lit ainsi:

> La Chambre forme le comité des subsides et le comité des voies et moyens au commencement de chaque session, dès l'adoption d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

M. Knowles: Pourquoi soulever cette question?

L'hon. M. Fournier: Voici le premier commentaire relatif à cet article du Règlement:

> Le comité des subsides décide des dépenses publiques en étudiant les crédits que demande le gouvernement afin d'assurer les services durant l'année à venir...

M. Macdonnell (Greenwood): Voilà précisément ce dont je parle.

M. Cruickshank: De quoi parlez-vous?

L'hon. M. Fournier: Le commentaire poursuit:

> ...en se fondant sur les prévisions budgétaires que soumettent les ministres de la Couronne.

Mon honorable ami sait que l'étude des crédits se fait en comité des subsides et non ailleurs. Avant que la Chambre se forme en comité des subsides, les députés peuvent fort bien dire que cet article du Règlement leur déplaît. Ils peuvent s'y opposer, mais une fois en comité des subsides, ils ne peuvent qu'étudier les crédits.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est entendu.

L'hon. M. Fournier: Vous voudriez que certains fonctionnaires supérieurs du ministère de la Défense nationale, soient convoqués afin que vous puissiez les interroger?

M. Macdonnell (Greenwood): Seulement si le comité y consent.

L'hon. M. Fournier: Un instant s'il vous plaît; un peu de patience. Le Règlement indique que le ministre est responsable de ces crédits, de même que le Gouvernement.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai dit cela également.

L'hon. M. Fournier: C'est lui qui répond aux questions posées. Il est conseillé par les hauts fonctionnaires de son ministère, par les chefs d'état-major et ainsi de suite. Rien dans le Règlement ne dit que les députés appelleront devant le comité des subsides...

M. Macdonnell (Greenwood): Rien ne dit qu'ils ne le peuvent pas.

L'hon. M. Fournier: Que le député patiente un peu.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre prend beaucoup de temps.

L'hon. M. Fournier: Le député voudrait convoquer ici ces fonctionnaires parce qu'il n'est pas trop sûr des renseignements donnés par le ministre.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est que...

L'hon. M. Fournier: Nous allons changer de procédure; le ministre va se retirer et vous interrogerez les fonctionnaires ou les chefs d'état-major.

M. Macdonnell (Greenwood): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Fournier: Je tente simplement d'expliquer le Règlement.

M. Cruickshank: Il ne comprendrait pas.

L'hon. M. Fournier: Il le comprendra au bout de quelque temps. Le ministre est à votre disposition. Que vous soyez d'accord avec lui ou non, vous ne pouvez modifier le Règlement ni les modalités selon lesquelles les crédits sont étudiés, quand la Chambre s'est formée en comité des subsides.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai posé une question au ministre des Travaux publics. Supposons que le ministre de la Défense

nationale désire convoquer quelqu'un à la Chambre. Cela s'est fait en temps de guerre. Je répète que le ministre ne semble pas m'écouter aussi attentivement que je le voudrais.

L'hon. M. Claxton: Cela ne s'est jamais fait.

M. Macdonnell (Greenwood): Je tiens à signaler que personne, sauf le ministre, ne peut voir ces experts. Voici mon dernier point. Je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se faire et j'espère qu'à bien y songer, le ministre verra qu'il ne faut pas fermer ainsi les volets et faire l'obscurité.

M. Henderson: Monsieur le président, la mise en délibération de ces crédits, me permet de dire quelque mots, ce soir, au sujet de la défense et des forces armées du Canada. Mon titre de député de la ville de Kingston m'incite à prendre la parole. Je m'honore de représenter la ville de Kingston, non seulement à cause de son histoire et du rôle qu'elle joue dans le domaine de l'enseignement et de la milice, mais encore parce qu'elle était autrefois représentée par feu l'honorable Norman Rogers, alors ministre de la Défense nationale. Il convient, à mon sens, que je lui rende hommage, car le temps ne diminue en rien la valeur d'un homme d'État si éminent.

Il convient également que j'appelle l'attention de la Chambre sur le Collège militaire royal de Kingston. Le Collège militaire royal ne fait pas partie de ma circonscription puisqu'il est situé immédiatement à côté de ses limites. On sait qu'outre ceux du collège, la ville de Kingston et les environs comptent d'autres effectifs militaires. En ce moment, je tiens à souligner tout particulièrement le travail du Collège militaire royal afin que les députés sachent l'apport qu'il fournit à l'évolution nationale. J'appelle aussi votre attention sur une affirmation du représentant de Middlesex-Est, parue en page 94 du hansard du 21 février dernier. Il considère, disait-il, comme du gaspillage la formation donnée aux officiers par le Collège royal militaire de Kingston; il estime qu'il vaudrait mieux laisser la formation des officiers aux corps-écoles des universités. Je n'ai pas l'intention d'attaquer personnellement le représentant de Middlesex-Est parce que je suis certain qu'il était sincère et franc lorsqu'il a fait ces remarques. Il signalait les frais exorbitants qu'entraîne la formation des jeunes officiers au Collège royal militaire. Il était d'avis qu'on devrait les former ailleurs. Il me paraît nécessaire de repasser rapidement l'histoire du Collège royal militaire pour qu'on en comprenne bien l'activité, dont le coût est acquitté par les contribuables. Fondé en 1876, c'est la plus ancienne école d'instruction militaire au Canada. Un certain nombre de ses diplômés ont compté parmi les premiers présidents de l'Institut des ingénieurs. C'est également un fait historique que l'édifice de pierre en forme de frégate qui a été construit en 1820 compte encore parmi les principaux bâtiments du Collège militaire royal.

Quant à sa situation géographique, le collège est établi sur une langue de terre qui s'avance entre la baie Navy, à l'est, et la rivière Cataraqui, à l'ouest, et se termine par la pointe Frederick. Le collège est également doté de plusieurs magnifiques bâtiments de pierre calcaire en voie d'agrandissement en ce moment. On est à construire un dortoir pour les cadets qui suivent, au collège, un cours d'instruction en vue de devenir officiers. Il importe de tenir compte du rôle que le Collège militaire royal a joué, tant du point de vue militaire que du point éducationnel, dans notre évolution nationale. Plusieurs anciens cadets sont morts en activité de service. Plusieurs ont atteint un échelon élevé de notre organisation de la défense. Depuis l'ouverture du collège, en 1876, jusqu'à l'année dernière, on ne compte que 2,032 diplômés. Deux cent soixante-douze anciens élèves sont morts en activité de service. Le collège a perdu à la guerre, toutes proportions gardées, plus de diplômés que toute autre université canadienne.

Il importe également de signaler que durant les deux Grandes Guerres, de 85 à 90 p. 100 des anciens cadets, d'âge militaire, ont fait du service actif. Le collège a formé des chefs renommés qui ont fait leur marque. Parmi le nombre assez restreint de diplômés, on compte en effet trois généraux, neuf lieutenants-généraux et quarante-six majors-généraux.

Il convient aussi de signaler l'usage auquel le Collège militaire royal a servi durant la guerre. Comme on n'a effectué aucun travail d'entretien, il faut maintenant le faire. Le collège a cessé son activité normale au début de la guerre, mais on l'a utilisé pour donner des cours spéciaux aux officiers. Je suis certain que plusieurs députés ont suivi ces cours. En septembre 1948, il a de nouveau ouvert ses portes. Il convient de signaler qu'il sert maintenant d'école aux trois armes. Les cours ont pour objet de former des officiers pour la marine, l'armée et l'aviation, qu'il s'agisse de l'active ou de la réserve. Pour ce qui est des sommes affectées à la formation d'officiers au Canada, je signale que le collège de *Royal Roads* offre un cours de deux ans.

La différence, c'est que le Collège militaire royal de Kingston a un cours de quatre ans. Sauf la dernière année, ce collège n'a aucun cours d'été. Chaque année se compose d'onze

mois d'instruction répartis en trois termes dont un l'automne, un l'hiver et l'autre l'été.

Durant les termes d'automne et d'hiver l'instruction porte, dans une proportion de 85 p. 100, sur des sujets d'école et, pour le reste, sur des questions militaires, y compris la culture physique. Les classes d'été sont entièrement consacrées à l'instruction militaire pratique dans les divers établissements militaires et avec différentes unités auxquelles un cadet peut être attaché au cours de l'été pour recevoir ce que nous pouvons appeler sa formation pratique dans l'armée. Tous les cadets qui terminent avec succès les classes d'automne et d'hiver doivent suivre ces cours d'été qui commencent en mai et se poursuivent jusque vers la fin d'août. Dans ces classes les cadets suivent les cours de formation militaire pratique dans leur propre arme quelle qu'elle soit. La solde du cadet pendant les classes d'été atteint $153 par mois, sans compter la nourriture, le logement et les vêtements.

Les cadets de la marine sont nommés à la réserve du service naval avec le grade de cadet. Les études comprennent l'instruction en matière de navigation, de manœuvre, de génie, de communications, de canonnage et d'autres sujets. Durant les quatre à six semaines qu'ils passent, au cours de l'été, à bord des navires de la Marine royale canadienne, on leur explique les aspects pratiques de l'instruction navale.

Les élèves-officiers de l'armée font partie des C.E.O.C. où ils ont, durant l'instruction, le statut de sous-lieutenant. Les cadets reçoivent la formation dans le service auquel ils seront attachés. La formation se donne dans les diverses écoles, d'après un programme échelonné sur trois périodes d'instruction d'été. A la fin du cours de trois ans l'élève-officier du C.E.O.C. a droit au grade de lieutenant dans l'armée active ou à celui de capitaine dans l'armée de réserve, s'il le préfère, ce dont je parlerai plus tard.

Quant aux cadets de l'aviation, on les verse dans la réserve supplémentaire du C.A.R.C., catégorie F, avec le grade de cadet. Avant de terminer leurs études collégiales, ils consacrent trois périodes d'été à des cours de navigation, de pilotage ou de T.S.F. A la fin de leur période d'instruction, ils reçoivent leurs ailes et peuvent choisir la branche de l'aviation qu'ils préfèrent.

J'aimerais maintenant m'arrêter à certains détails des cours donnés à ces jeunes gens. Les deux premières années sont analogues au Collège militaire royal et à Royal Roads. Durant les troisième et quatrième années, les élèves suivent le cours général ou le cours de génie au Collège militaire; la spécialisation commence en troisième année. Chaque semaine, on consacre quatre ou cinq heures à la gymnastique et à des sujets militaires. A mon avis, c'est un point important. Si nous voulons que les cadets qui suivent les cours des troisième et quatrième années au Collège militaire soient de bons ingénieurs, il faut affecter un montant raisonnable aux fournitures de laboratoire.

Depuis le début de l'année, on l'a constaté, les journaux et les magazines canadiens publient des annonces au sujet de l'enrôlement au Collège militaire royal. Nous, Canadiens, sommes fiers de la manière démocratique dont l'établissement choisit les cadets. Les normes d'admissibilité sont élevées, mais on procède d'une façon démocratique. Pour devenir cadet, un candidat doit être citoyen canadien ou autre sujet britannique normalement domicilié au Canada. Il faut qu'il ait atteint l'âge de 16 ans mais non de 20 ans le 1er janvier avant l'admission. Les candidats à la division navale, à l'exception de ceux qui ont fréquenté un collège classique français, doivent avoir moins de 19 ans au 1er janvier. On exige de tous les candidats des normes élevées d'aptitude physique. La Chambre en conviendra, c'est important chez quelqu'un qui se destine au service de Sa Majesté. Des commissions composées de médecins militaires font subir l'examen à des centres commodes. Les candidats sont également interviewés par un conseil régional qui comprend des officiers ainsi que des autotorités du collège. Les examens médicaux et les interviews ont lieu tous les ans vers la première semaine de juillet.

Je crois qu'on pourrait résumer tout cela en disant que tout jeune homme, qui qu'il soit, peut entrer comme élève-officier au Collège militaire royal, pourvu qu'il soit physiquement apte et qu'il ait accompli les études voulues. La moitié des candidats sont choisis d'après un contingent provincial fondé sur le chiffre de la population. Le reste est choisi au moyen de concours ouverts à tous. Dans les deux cas, le choix se fonde sur l'instruction et sur les avis de la commission militaire en ce qui touche les caractéristiques physiques et individuelles des sujets. J'aborderai plus tard la question des frais que les candidats sont tenus de verser au Receveur général. Je suis sûr que les honorables députés conviendront qu'ils sont suffisamment modiques pour permettre à tout jeune homme qui possèderait les qualités requises, des points de vue physique et académique, de devenir élève-officier au Collège militaire royal.

Tout député ou tout citoyen canadien qui songe à s'attaquer aux frais que comporte pour les Canadiens le maintien du Collège

militaire royal devrait, tout d'abord, peser sérieusement les avantages qu'offre cette institution à l'ensemble du Canada. Ils devraient aussi faire la comparaison avec les autres formes d'instruction militaire telles le Corps-école d'officiers canadiens qui, il faut le reconnaître, accomplit du beau travail dans nos universités, où prédomine l'enseignement des arts, des lettres et des sciences. Au collège militaire, les élèves-officiers reçoivent, outre l'enseignement des arts, des lettres et des sciences, une formation militaire, sans qu'aucune de ces formes d'instruction prenne le pas sur les autres.

Je voulais dire quelques mots du rôle du collège militaire royal. C'est une école militaire dont le premier but est la formation de futurs officiers des forces de Sa Majesté. Du point de vue académique, il est assimilé à un collège universitaire et est membre de plein droit de la conférence des universités canadiennes. C'est l'une des trois sources d'où nous viennent nos officiers. Lorsqu'il s'agit de lui, il importe de se souvenir qu'il ne vise pas à la quantité, mais à la qualité. Il y a lieu, je pense, de tenir compte de ce qu'il doit réaliser une norme d'excellence servant à apprécier l'œuvre de toutes les autres méthodes de formation de nos officiers.

L'unification des services est l'un des phénomènes les plus nouveaux dans l'art militaire. A ce point de vue, le Collège militaire royal, instruisant des élèves-officiers des trois armes, joue un rôle essentiel. Il est bon que je parle cette semaine du Collège et de son importance dans notre vie nationale; en effet, il y a une semaine, l'équipe de hockey de West Point est venue en voiture à Kingston livrer à l'équipe du Collège son match annuel. On peut regretter, encore que cela montre bien l'excellence de l'esprit sportif qui les animait, que ces garçons sont venus avec l'idée de gagner leur quatrième partie de suite contre le Collège militaire. Je dois dire qu'ils se sont bien conduits cette fois, comme l'a fait observer l'autre jour le ministre, mais que le Collège militaire royal n'en a pas moins triomphé par six buts contre quatre.

On voudra bien me permettre une digression pour signaler l'importance de la joute de hockey entre l'Académie de West-Point et le Collège militaire royal. Les cadets américains sont venus jouer contre les nôtres. Ils ont passé la fin de semaine avec eux; ils ont mangé à la même table, visité les édifices, et se sont rendus au rassemblement et à l'église ensemble. Les Canadiens devraient être fiers de posséder une institution de cette nature, car on y forge des liens d'amitié entre les futurs généraux, amiraux et maréchaux de l'air de ces deux grands pays d'Amérique. Abstraction faite du résultat de la joute, je suis certain que nos deux pays ne s'en trouveront que mieux à l'avenir de ces relations entre nos chefs de défense de demain.

Si nous voulons priser le Collège militaire à sa juste valeur, nous devons considérer ce que sera l'avenir du Canada dans cinquante ans. Personne ne sait ce que l'avenir nous réserve, et quelles difficultés nous devrons surmonter. Nous savons qu'entre la première et la seconde guerre mondiale on s'est presque complètement désintéressé de l'instruction militaire dans nos universités, et nous connaîtrons vraisemblablement pareil état de choses de nouveau. Nous devrions donc nous féliciter de posséder deux collèges militaires.

Le Collège militaire royal possède de nombreux immeubles aujourd'hui, après avoir débuté dans un édifice de pierre en forme de frégate en 1820. Il est dirigé par un personnel de fonctionnaires de l'État d'une très grande compétence, et appuyé par une puissante société d'anciens élèves qui, après avoir quitté le collège, s'intéressent activement aux questions de défense au Canada. Ils s'intéressent aussi à l'instruction des militaires au Canada et sont toujours disposés, je crois, à offrir leurs avis. Le Collège militaire royal joue un autre rôle dans la vie nationale du Canada. Il contribue à unir les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française. Le français est un sujet obligatoire au Collège militaire royal; cette institution attire une bonne proportion de cadets de langue française. La statistique révèle, je crois, qu'environ 15 p. 100 des cadets étaient de langue française l'an dernier; on s'attend que cette proportion s'accroisse avec le temps.

Avant le dernier conflit, nous avons souvent entendu dire que les sciences joueraient un rôle de premier plan advenant une seconde guerre mondiale. Vers la fin de la dernière Grande Guerre, nous avons entendu parler de la bombe atomique. Maintenant on parle de la bombe à hydrogène. Si une troisième grande guerre éclate, elle réclamera des officiers versés dans les sciences en plus grand nombre que la seconde Grande Guerre. Chaque dollar dépensé en immobilisations au Collège militaire royal en temps de paix accroît notre potentiel de guerre. On pourrait le comparer au Collège militaire des sciences de Grande-Bretagne, institution dotée d'un personnel technique hautement qualifié et dont les moyens d'instruction et de recherches permettent, à bref délai, d'entreprendre la formation d'un grand nombre d'officiers techniciens pour les différents services. Le Collège militaire royal ressemble au Collège militaire des sciences, en ce sens qu'il forme des officiers à l'intention du corps des services techniques et de l'Armée; mais le Collège militaire royal est différent, puisqu'il remplit

le même rôle pour la marine et l'aviation. En ce qui concerne les recherches, les deux institutions sont semblables.

Le Canada ne saurait effectuer de placement plus important, en temps de paix, que la formation d'un officier, quelle que soit l'arme que choisisse ce dernier. Un tel corps d'officiers devient, sans aucun doute, le noyau de notre armée en temps de guerre. Pour ce qui est du coût de cette formation, nous pouvons dire, pour établir une comparaison, que le prix d'un avion à réaction et de ses accessoires permettrait d'acheter l'outillage de tous les laboratoires du Collège militaire royal et de maintenir ces laboratoires pendant une période de dix ans. A cette époque particulière de notre histoire, la valeur pour notre armée, des diplômés en génie formés dans ces laboratoires, sur une période de vingt ans, dépasserait certainement les avantages obtenus d'un avion à réaction, qui pourrait être détruit ou devenir désuet en l'espace de quelques années.

Il est important, au Canada comme aux États-Unis, qu'il y ait moyen d'établir dans nos universités la culture et la discipline physiques obligatoires afin de rendre nos jeunes gens en bon état physique, mental et spirituel. Le Collège militaire royal est une des rares maisons d'enseignement militaire et universitaire qui remplit ce rôle. Le calibre des officiers formés au collège de l'armée dépendra, à la longue, du calibre du personnel enseignant et des élèves que le collège saura attirer. A moins que le personnel enseignant et les élèves-officiers ne soient de haut calibre, il n'y aura pas moyen de former les officiers de haut calibre dont nous aurons besoin pour constituer le noyau de notre armée de temps de guerre ou pour conduire notre armée de temps de paix. Dès qu'il est admis au Collège militaire royal ou à *Royal Roads* chaque officier cadet doit s'engager, une fois ses études terminées, à servir à titre d'officier dans l'une de nos trois armes, soit dans l'active soit dans la réserve.

Un brillant jeune cadet, désireux de se faire une réputation dans la vie civile, peut aider beaucoup au bon renom du Collège militaire royal. Pendant son cours, il est chef de groupe et il fait preuve d'initiative; dans la vie civile, il donne du prestige à l'institution. L'expérence démontre que les diplômés de ce calibre trouvent le temps de servir avec distinction dans l'armée de réserve n'importe où au Canada et favorisent ainsi l'uniformisation de la formation.

J'ai déjà dit que Kingston est un centre éducatif. On sait que c'est là que se trouve l'Université Queens, dont plusieurs diplômés siègent ici. Mais cette université n'est pas uniquement un lieu d'enseignement. Elle contribue largement à faire du Collège militaire royal un centre réputé de savoir. Il est significatif que la faculté du Collège s'intéresse à toutes les initiatives de l'Université. L'an dernier, cinq membres du corps d'enseignement du Collège militaire royal ont donné des cours à Queens et plusieurs professeurs de Queens ont enseigné au Collège. On doit se rendre compte cependant que cette collaboration ne se continuera qu'aussi longtemps que le Collège militaire pourra fournir sa part d'instructeurs ayant un statut professionnel égal à ceux de l'université. Il est donc très important que les membres du corps enseignant au Collège soient aussi compétents que ceux de Queens ou des autres universités de rang équivalent pour qu'il soit possible de maintenir à un haut niveau les normes de formation de nos officiers cadets. Pour que le personnel du Collège militaire royal soit aussi compétent que dans les autres universités, il n'est que logique qu'on verse un traitement équivalent. Je crois savoir que le personnel de cette école militaire n'a pas le droit de donner des consultations durant l'été mais doit suivre des cours de recherches ou de formation.

Le Canada a toujours fondé sa défense sur un noyau d'armée constitué en temps de paix. Nous comptons aussi sur l'enrôlement volontaire. Il est à l'avantage de la défense du pays que ce noyau d'armée, active ou de réserve, ait comme officiers des hommes formés d'après des normes uniformes, ce qui facilite l'unification des services. Le député de Middlesex-Est (M. White) a dit en somme qu'il est préférable de former des officiers dans les corps-écoles au coût de $500 par homme, que de maintenir ce Collège militaire royal au coût de $30,000 par officier. Avant d'accepter ce point de vue, nous devons voir ce que coûte à l'État la formation d'une élève-officier au Collège militaire royal. D'après le renseignement que j'ai obtenu, 170 aspirants officiers suivent actuellement les cours du Collège. On se rappelle qu'il n'a rouvert ses portes qu'à l'automne de 1948 et qu'on estimait à 100 le nombre de ceux qui s'inscriraient dans chaque classe pour les quatre années suivantes. On vise donc à loger 400 cadets qui, estime-t-on, suivront les cours en 1951. Les frais d'exploitation du Collège militaire royal s'élèveraient au maximum à près de 1 million de dollars par an, abstraction faite des immobilisations. Déduction faite des redevances versées au Receveur général dont je parlerai plus tard et d'un montant raisonnable pour l'utilisation de l'équipement, du personnel et des autres avantages du Collège militaire royal par les différentes armes, les bureaux de recherches de la défense et d'autres ser-

vices du Gouvernement durant les trois mois et demi d'été où le collège ne compte aucun cadet, nous pouvons estimer à $740,000 les frais d'instruction des 400 cadets. Les frais annuels par cadet sont donc d'environ $1,850.

Dans un mémoire soumis à la Commission royale sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, en date du mois de juillet 1949, on signale que les frais de formation d'un étudiant en médecine au Canada sont d'environ $1,200 par an. Si l'on y ajoute les frais afférents aux recherches médicales, la formation de l'étudiant en médecine coûte $1,600 par année. Or, d'après le rapport, l'étudiant paie le quart de ce montant. Il y a donc lieu de tenir compte de ce montant de $1,600 que coûte la formation d'un étudiant en médecine dans l'étude de la formation d'un cadet au Collège militaire royal.

Je le répète, l'instruction d'un élève-officier coûte environ $1,850 par année. Au Collège militaire royal, cependant, il faut que les élèves habitent des dortoirs pour jouir des avantages d'un mess militaire. Autrement dit, c'est une unité militaire visant à les instruire en tant qu'aspirants-officiers. Cette partie de leur instruction devrait coûter, normalement, environ $550 par année. En déduisant ce chiffre des $1,850, on obtient $1,300 par année pour chaque élève. Il faut aussi tenir compte de ce que durant cette période, c'est-à-dire les huit mois et demi pendant lesquels ils suivent les cours, le personnel se livre à des recherches pour le compte de la Commission de recherches sur la défense.

Passons maintenant aux frais versés par les élèves-officiers qui fréquentent le Collège militaire royal. Il y a les frais de scolarité annuels de $100, payables à l'avance. En outre, pour défrayer le prix de la chambre, des uniformes, du blanchissage, des livres et le reste, l'élève-officier doit verser $450 la première année et $200 les années subséquentes. Il y a encore $30, droit normalement exigé dans les autres universités pour le sport. Par conséquent, chaque élève-officier verse au Receveur général la première année, la somme de $580 et ultérieurement, la somme de $330. Signalons aussi qu'il touche $25 par année, en frais de transport de son domicile au collège.

L'honorable député de Middlesex-Est ne saurait prétendre qu'il en coûte trop pour former un élève-officier au Collège militaire royal. Je conviens avec lui qu'il y a eu cette année de fortes immobilisations, à cause de la préparation des laboratoires pour 300 ou 400 élèves en 1951, mais il est légitime je pense, de supposer que ces immobilisations n'augmenteront pas. D'ailleurs, consenties en temps de paix, elles s'ajoutent à notre potentiel de guerre. Il faut aussi que nous nous souvenions que pendant la guerre les bâtiments du collège ont servi à la formation des officiers et qu'on y a utilisé à cette fin ses laboratoires et son matériel. Il est fort douteux qu'on les ait bien entretenus à cette époque. Si nous ne possédions pas ce collège, nous n'aurions pas d'école militaire. On l'a proposé, mais si nous allions donner suite à cette proposition, nous serions seuls parmi les grandes nations du monde dans ce cas. En effet la plupart des pays ont leurs écoles militaires. Les États-Unis ont West-Point, l'Angleterre, Sandhurst et le *Military College of Science*, la Belgique, son Académie militaire. Il est aussi édifiant de comparer le chiffre du personnel total du Collège, y compris le personnel d'entretien et les cuisiniers, au nombre des étudiants. On trouvera que pour un élève-officier il y a ·7 membre du personnel, ce qui est à peu près la moitié du chiffre de West-Point et bien inférieur à celui de Sandhurst. Avant la guerre le rapport était, au Collège militaire royal, de 1 à ·85. Notre collège d'après-guerre aura donc, toutes proportions gardées, moins de personnel pour chaque élève. Autant que je sache, ce rapport est le plus bas qui existe où que ce soit dans les autres institutions analogues.

La Chambre apprendra avec intérêt que l'été dernier, le premier pendant lequel il prenait des vacances depuis sa réouverture en 1948, le Collège donnait des cours à toutes les armes. C'était, si je ne m'abuse, surtout à l'intention d'étudiants enrôlés au C.E.O.C. pendant trois ans. Ils ont passé le quatrième été au Collège où ils ont terminé leur instruction. N'oublions jamais que c'est une façon de former nos officiers afin d'uniformiser et d'unir les trois armes.

Quelques mots au sujet d'un discours du représentant de Middlesex-Est, dont le compte rendu a paru le 4 mars 1950 dans le *Free Press* de Winnipeg. Selon le député, le Collège militaire royal se borne à créer et à élever une caste militaire au Canada; il vaudrait mieux, prétend-il, le fermer et confier la formation des officiers aux universités. Dans ma ville de Kingston, je compte plusieurs amis et voisins qui sont diplômés du Collège militaire royal et y sont attachés, comme le sont, d'ailleurs, plusieurs de mes concitoyens. Je doute qu'aucun autre établissement militaire canadien compte un corps enseignant et un groupe de cadets aussi nombreux. Or ces gens ne constituent pas, à mon sens, une caste qui se distingue des autres citoyens. Ils sem-

blent réussir et s'intéresser à la chose publique tout en suivant de près l'activité de l'armée. A mon avis, la collectivité a lieu de se féliciter de leur présence, qu'ils soient membres de l'armée active, fassent partie, à titre civil, de la réserve, ou soient à leur retraite. Ce sont encore d'excellents citoyens qui feraient honneur à toute collectivité.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Lundi étant le jour consacré aux bills d'intérêt privé, nous nous en tiendrons à l'ordre des travaux indiqués à l'article 15 du Règlement.

M. Knowles: Les pipe-lines.

(A onze heures du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(Réponse à la question paraissant au hansard d'hier (page 858).)

ÉTUDE SUR L'ASSURANCE-SANTÉ

M. Knowles:

1. Quelle somme a-t-on votée pour les études sur l'assurance-santé à l'égard des années financières se terminant en 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950?

2. Quel montant a-t-on dépensé et imputé sur cette somme au cours des années financières terminées en 1946, 1947, 1948 et 1949, et quel montant a-t-on dépensé et imputé sur cette somme jusqu'à ce jour au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1950?

3. A qui a-t-on versé ces montants et de quelles autres façons ont-ils été dépensés?

4. Quelle période de temps les personnes mentionnées dans la réponse à la question nº 3 ont-elles consacrée aux études sur l'assurance-santé et quels autres travaux ont-elles accomplis ?

5. Existe-t-il un rapport résumant les résultats des études sur l'assurance-santé faites en vertu des crédits ci-dessus mentionnés?

L'hon. M. Martin:

1. Somme votée:

1946	$10,187	1949	43,897
1947	43,555	1950	56,451
1948	27,863		

2. Dépense nette (pour explications et dépense supplémentaire, voir réponse aux nºs 3 et 4):

1946	$ 3,122.63	1949	23,589.27
1947	6,738.17	1950	44,487.13
1948	18,954.41		(au 31 janv. 1950)

Sommes imputées sur le crédit relatif aux études sur l'assurance-santé:

1946	$ 2,261.26
1947	4,763.44
1948	6,918.51
1949	20,500.55
1950	43,149.80
	(au 31 janv. 1950)

3 et 4. Pour l'année financière terminée le 31 mars 1946, des traitements et salaires ont été versés aux personnes suivantes:

Le docteur K. G. Gray, nommé, le 10 décembre 1945, directeur adjoint des études sur l'assurance-santé	$ 1,853.11	
Mlle M. I. Bunn	11.89	
Autres dépenses—		
Indemnité de vie chère et autres éléments de rémunération	$ 1.82	
Téléphones, télégrammes et frais de poste	2.03	
Fournitures et approvisionnements	9.00	
Frais de transport et de déplacement	383.41	
		$ 2,261.26
Le personnel supplémentaire suivant a été employé par la Direction des études sur l'assurance-santé—		
Mlle Marion VanDusen a été employée à service continu à titre de secrétaire du docteur Gray. Son traitement (qui, pour diverses raisons administratives, a été imputé sur le crédit relatif à l'administration du service de l'hygiène) doit donc s'ajouter aux dépenses précitées	563.26	
M. J. S. Cudmore, statisticien, a été mis à la disposition, à service continu, de la Direction. Son traitement (payé par le Bureau fédéral de la statistique) doit donc s'ajouter aux sommes précitées	310.00	
		$ 3,134.52
Au sujet des fonctions du docteur Gray—		
Au moment de l'institution de la Direction des études sur l'assurance-santé, le 29 décembre 1945, le docteur Gray y a été assigné à service continu et n'a pas rempli d'autres fonctions		

Au sujet des fonctions de Mlle Bunn—

Mlle Bunn était effectivement employée à service continu dans la Division des spécialités pharmaceutiques ou des médicaments brevetés. Son traitement (qui, uniquement pour des raisons administratives, a été imputé sur le crédit afférent aux études sur l'assurance-santé) doit donc être déduit des sommes précitées 11.89

Total net ..... $ 3,122.63

Dépenses supplémentaires effectuées à l'occasion d'études sur l'assurance-santé—

La somme de $3,122.63 ne représente pas le total des frais occasionnés par les études sur l'assurance-santé. Au cours de la présente année la commission, antérieurement établie, en vue de recherches sur l'assurance-santé, a entrepris, de façon poussée, l'élaboration d'un régime d'assurance-santé.

La commission se composait des membres suivants:

Le docteur G. B. Chisholm, sous-ministre de la Santé nationale, président; MM. Alex Skelton, J. B. Coyne, J. Howes, J. T. Marshall, R. E. Curran; les docteurs G. D. W. Cameron (lors de la mise à la retraite du docteur Heagarty) et K. G. Gray.

Cette commission, de concert avec la Direction des études sur l'assurance-santé, a effectué les modifications apportées aux propositions de 1945 sur l'assurance-santé et présentées à la deuxième séance plénière de la Conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction. (Déclaration du premier ministre du Canada, le 29 avril 1946, compte rendu de la Conférence, pages 432 et 433.)

Il est impossible de prévoir le montant des dépenses occasionnées par cette commission.

Année financière terminée le 31 mars 1947:

Les personnes suivantes ont touché les sommes ci-dessous indiquées:

Le docteur K. G. Gray	$ 500.00
Mlle M. I. Bunn	1,315.51
M. J. W. Willard	377.10
M. W. Krutaski	760.00
Le docteur J. L. Little	1,467.74

Autres dépenses—

Indemnité de vie chère et autres éléments de rémunération	$ 14.04	
Téléphones, télégrammes et frais de poste	77.79	
Divers	3.32	
Matériaux et approvisionnements	79.59	
Frais de transport et de déplacement	168.05	
		$ 4,763.44

On a aussi employé, à la Direction des études sur l'assurance-santé, les personnes dont les noms suivent:

Mlle Marion VanDusen, employée à temps continu. Son traitement (qui, pour diverses raisons administratives, a été imputé sur le crédit de l'administration départementale de la santé) doit s'ajouter à la somme indiquée ci-dessus ..... $ 1,908.79

M. J. S. Cudmore, statisticien, a été employé à temps continu, à la Direction. Son traitement (dont une partie, soit $1,580 a été payé par le Bureau fédéral de la statistique pendant que ses services étaient prêtés par le Bureau, depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1946, et dont une autre partie de $750 a été imputée, pour des raisons administratives, sur le crédit de l'administration départementale pendant qu'il était effectivement à l'emploi de la Direction des études sur l'assurance-santé, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1947) doit donc s'ajouter à la somme indiquée ci-dessus ..... $ 2,330.00

$ 9,002.23

Fonctions de Mlle Bunn, de M. Willard et de M. Krustaski—

Mlle Bunn était employée, à temps continu, à la Division des spécialités pharmaceutiques ou des médicaments brevetés. Son traitement (qui, uniquement pour des raisons administratives, a été imputé sur le crédit afférent aux études sur l'assurance-santé) doit donc être déduit de la somme indiquée ci-dessus ..... $ 1,315.51

M. Willard était employé au service des recherches mais il a consacré la moitié de son temps à des études sur l'assurance-santé. Il faudrait donc déduire du montant ci-dessus la moitié de son traitement 188.55

M. Krutaski était employé à temps continu dans le service du personnel. Son traitement (qui, pour diverses raisons administratives, était imputé sur le crédit afférent aux études sur l'assurance-santé), devrait donc être déduit du montant ci-dessus.... 760.00 2,264.06

$ 6,738.17

Fonctions du docteur Gray et du docteur Little.

Le docteur Gray a travaillé à temps continu à des études sur l'assurance-santé jusqu'à sa démission le 30 avril 1946, alors qu'il est rentré au service de la province d'Ontario.

Le docteur Little a été nommé directeur adjoint des études sur l'assurance-santé après la démission du docteur Gray et il a consacré tout son temps à ce travail.

Dépenses supplémentaires effectuées à l'occasion d'études sur l'assurance-santé.

La somme de $6,738.17 ne représente pas le total des frais occasionnés par les études sur l'assurance-santé. Au cours de la présente année, le service des recherches du ministère n'a cessé d'examiner la mise en œuvre des divers régimes d'assurance-santé dans d'autres pays. De plus, un certain nombre de services de la division de santé du ministère, particulièrement intéressés, ont, sous la direction du sous-ministre de la Santé nationale, consacré beaucoup de temps aux problèmes connexes à l'assurance-santé.

Il est évidemment impossible d'évaluer les frais de ces services.

Année financière terminée le 31 mars 1948:

Traitements versés à

Dr J. L. Little	$ 1,000.00
M. W. H. A. Galladine	393.81
Mlle H. Ekstein	725.50
Mlle U. V. P. Tupper	360.00
Dr J. H. Horowicz	275.00
M. G. H. Josie	3,761.29

Autres dépenses		
Indemnité de vie chère et autres éléments de rémunération ..	15.57	
Téléphone, télégrammes et frais de poste	54.60	
Impression, papeterie et fournitures de bureau	84.09	
Divers	2.50	
Matériaux et fournitures	154.86	
Frais de transport et de déplacement	90.65	
		$ 6,918.51

D'autres personnes ont aussi été employées à la Direction des études sur l'assurance-santé. Voici leurs noms:

Mlle Marion Van Dusen a travaillé à plein temps à la Direction. Son traitement (qui, pour diverses raisons d'ordre administratif, a été imputé sur le crédit de l'administration de la division de la santé), doit donc s'ajouter au montant ci-dessus 2,082.00

Le docteur J. H. Horowicz a travaillé à plein temps à la Direction. Son traitement, en plus de la somme de $275 portée plus haut (qui, pour diverses raisons d'ordre administratif, a été imputé sur le crédit de l'administration de la division de la santé), doit donc s'ajouter au montant ci-dessus 3,025.00

M. J. S. Cudmore a travaillé à plein temps à la Direction depuis le 1er avril jusqu'au 28 août, lorsqu'on lui a accordé un congé pour fins d'instruction. Son traitement (qui, pour diverses raisons d'ordre administratif, a été imputé sur le crédit de l'administration de la division de la santé), doit donc s'ajouter au montant ci-dessus 1,178.64

En juin 1947, M. H. M. Cassidy, de l'Université de Toronto, a été nommé conseiller technique du ministère en matière de sécurité sociale, notamment pour les questions d'assurance-santé. A cet égard, on a réorganisé la tâche du directeur des études sur l'assurance-santé, et le docteur B. D. Layton, chef de la division de la lutte contre les maladies vénériennes, a été temporairement relevé de ses fonctions et nommé directeur. Son traitement, pour la période allant de juillet 1947 au 31 mars 1948 (qui a été imputé sur les crédits afférents à la lutte contre les maladies vénériennes) s'ajoute donc aux chiffres ci-dessus 4,650.00

La division des recherches a été chargée de collaborer avec la Direction des études sur l'assurance-santé. M. J. W. Willard, directeur de cette division, s'est occupé partiellement d'assurance-santé. Les préposés aux recherches, M. C. D. Allan et Mlle B. J. Stewart, ont travaillé continuellement aux études sur l'assurance-santé, de juillet 1947 au 31 mars 1948, et le préposé aux recherches, M. C. D. Allan, y a travaillé continuellement, du 15 septembre 1947 au 31 mars 1948. Leurs traitements (qui ont été imputés sur les crédits de l'administration du ministère) s'ajoutent donc aux chiffres ci-dessus 5,587.00

$ 23,441.20

Fonctions de Mlle Ekstein et de M. Josie:

Mlle Ekstein et M. Josie ont effectivement travaillé à plein temps à la division des recherches. Leurs traitements (qui, pour diverses raisons administratives, ont été imputés sur les crédits des études sur l'assurance-santé) doivent donc être déduits des chiffres ci-dessus 4,486.79

Total net ..... $ 18,954.41

Frais supplémentaires occasionnés par les études sur l'assurance-santé.

Le montant de $18,954.41 ne représente pas la somme totale des dépenses occasionnées par les études sur l'assurance-santé. Le docteur Cameron, sous-ministre de la Santé nationale, a consacré une bonne partie de son temps à diriger l'ensemble des travaux sur l'assurance-santé en plus d'y prendre une part active. Le docteur Davidson, sous-ministre du Bien-être, a également collaboré étroitement avec la division de la Santé. De plus, le conseiller juridique, M. R. E. Curran, de même que les chefs des divers services intéressés, les docteurs Moore, Stogdill, Ansley, Couture et M. Hughes, ont participé à l'élaboration d'un programme général et à des travaux concernant le domaine précis de leur activité.

Il est impossible d'établir la proportion estimative du temps que ces hauts fonctionnaires, le docteur Cassidy et d'autres conseillers ont consacré aux études sur l'assurance-santé et des frais qui en ont découlé.

Année financière terminée le 31 mars 1949:

Des traitements ont été versés aux personnes dont le nom suit, qui ont participé à plein temps aux études sur l'assurance-santé:

Mlle A. T. Gotro	$ 310.00	
Dr J. H. Horowicz	3,387.08	
Mme N. Ivanoff	241.07	
Mme S. Lefebvre	740.00	
Mlle U. V. P. Tupper	1,710.00	
Dr F. W. Jackson	6,264.00	
M. W. H. A. Calladine	573.33	
Mlle G. L. Brommell	853.00	
Mlle M. VanDusen	2,310.00	

Autres dépenses:

Téléphones, télégrammes et frais de poste	$ 588.99	
Impressions, papeterie et accessoires de bureau	879.67	
Divers	56.11	
Frais de transport et de déplacement	2,587.30	$20,500.55

La direction des études sur l'assurance-santé a employé le personnel supplémentaire suivant:

M. J. S. Cudmore a travaillé à la direction à plein temps du 1er juin au 15 septembre 1948. Son traitement à l'égard de cette période (imputé sur le crédit afférent à l'administration de la division de la Santé) devrait donc s'ajouter au montant susmentionné 988.72

Le docteur B. D. B. Layton a travaillé à la direction à plein temps du 1er avril au 31 juillet 1948. Son traitement à l'égard de cette période (imputé sur le crédit visant la lutte antivénérienne) devrait donc s'ajouter au montant susmentionné 2,100.00

Total net $23,589.27

Frais supplémentaires occasionnés par les études sur l'assurance-santé.

Le montant de $23,589.27 ne correspond pas à la somme des dépenses engagées à des fins d'études sur l'assurance-santé. Au cours de l'année, les membres du service des recherches ont consacré beaucoup de leur temps à des tâches qui leur étaient assignées en matière d'études sur l'assurance-santé. Les sous-ministres, le conseiller juridique et les chefs de divers services intéressés ont participé activement au travail de la Direction des études sur l'assurance-santé. La Direction a également bénéficié du concours des commis du secrétariat du ministère.

Il est impossible d'établir la partie estimative de leur temps que ces fonctionnaires et employés ont consacrée à ce travail.

A l'égard de l'année financière se terminant le 31 mars 1950 (au 31 janvier 1950):

On a versé des traitements aux personnes dont le nom suit et qui ont consacré tout leur temps à des études sur l'assurance-santé:

Mlle A. T. Gotro	$ 1,525.00	
Mlle G. Guilmette	1,190.00	
Dr J. H. Horowicz	3,000.00	
Mme N. Ivanoff	1,249.50	
Mme S. Lefebvre	1,885.00	
Dr M. Langlois	2,100.00	
M. F. E. Myles	1,473.33	
Mlle B. G. McDonald	787.82	
M. J. St. Louis	320.00	
Mlle U. V. P. Tupper	1,550.00	
Dr G. E. Wride	4,932.26	
Dr F. W. Jackson	7,731.00	
Mlle G. L. Brommell	1,855.00	
Mlle M. B. VanDusen	2,310.00	

Autres dépenses:

Téléphones, télégrammes et frais de poste	$ 860.60	
Impressions, papeterie et outillage de bureau	1,710.86	
Divers	54.17	
Services professionnels et spéciaux	637.50	
Frais de transport et de déplacement (Y compris les frais de déplacement du docteur B. D. B. Layton qui s'est rendu en Grande-Bretagne pour y étudier les services nationaux de santé sur place.)	8,187.76	
		$43,149.80

La Direction des études sur l'assurance-santé a employé le personnel supplémentaire suivant:

Ce service a employé M. J. S. Cudmore de façon continue. Son traitement (qui était imputé sur le crédit affecté à l'administration de la division de la Santé) devrait donc s'ajouter aux montants susmentionnés	1,337.33
Total net	$44,487.13

En ce qui concerne les dépenses de 1948-1949 et de 1949-1950, les études sur l'assurance-santé ont compris l'application du programme de subventions en matière de santé.

La répartition du temps et des frais entre les études sur l'assurance-santé et l'administration des subventions ne peut être établie ni ne serait motivée. En effet, une partie des travaux d'écritures et de mécanographie pourrait être attribuée exclusivement à l'application du programme des subventions en matière de santé, mais il est impossible d'établir une telle répartition. Suivant la déclaration que le premier ministre a formulée le 14 mai 1948 au sujet du programme ministériel, la mise en œuvre du programme de subventions est la condition préalable nécessaire à l'instauration d'un régime d'assurance-santé. Les mesures prophylactiques et curatives doivent faire partie intégrante de tout programme général de santé et, en conséquence, l'exécution du programme de subventions ne saurait se détacher de l'organisation de l'assurance-santé.

Les renseignements obtenus et l'expérience acquise à la suite de l'exécution du programme des subventions servent de fondement aux études sur l'assurance-santé.

5. Un résumé général des études sur l'assurance-santé se trouve dans les rapports annuels du ministère, ainsi qu'il suit: pour l'année terminée le 31 mars 1946, à la page 23; pour l'année terminée le 31 mars 1947, à la page 30; pour l'année terminée le 31 mars 1948, à la page 39; pour l'année terminée le 31 mars 1949, aux pages 77 à 88. En outre, la Direction des études sur l'assurance-santé a préparé, au sein du ministère, plusieurs mémoires et études sur des questions relatives à l'assurance-santé.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

LE BUDGET

L'EXPOSÉ DU PROGRAMME FISCAL AURAIT LIEU LE MARDI 28 MARS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à moins de circonstances imprévues, j'ai l'intention de présenter mon programme fiscal mardi soir prochain, le 28 mars. J'espère que du consentement unanime de la Chambre, je pourrai le présenter à huit heures. Normalement les bills d'intérêt public et d'intérêt privé sont le premier article à l'ordre du jour le mardi à huit heures, mais on pourrait sans doute s'entendre pour en retarder l'examen, ce jour-là, jusqu'après l'exposé budgétaire et après les remarques du critique financier de l'opposition.

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Circonscription électorale de Broadview

Chambre des communes

Dominion du Canada
A savoir

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes

Nous, soussignés, vous donnons avis par le présentes qu'une vacance s'est produite dans la représentation de la Chambre des communes, pour la circonscription électorale de Broadview, à la suite du décès de l'ancien député, M. Thomas Langton Church.

Signé et scellé par nous, à Ottawa, ce 20e jour de mars 1950.

J. W. Noseworthy,
Député de la circonscription électorale d'York-Sud

Stanley H. Knowles,
député de la circonscription électorale de Winnipeg-Nord-Centre

En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

CHAMBRE DES COMMUNES

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Comme j'entrais à la Chambre, j'ai consulté le *Feuilleton* pour constater qu'au haut de la page 3 l'ordre de priorité place en premier lieu les bills d'intérêt privé, suivis des amendements du Sénat aux bills d'intérêt public, et ainsi de suite. Plus bas figure la rubrique "Ordre du jour". Je crois qu'habituellement les bills d'intérêt privé sont appelés immédiatement avant l'ordre du jour. Je passe donc maintenant aux bills d'intérêt privé.

VACANCES DE PÂQUES

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu l'ordre des travaux que la Chambre doit suivre aujourd'hui, qu'il me soit permis de poser au Gouvernement une question particulièrement importante pour les députés qui demeurent loin d'Ottawa.

Il y a plusieurs jours, on a demandé au premier ministre (M. St-Laurent) à quelle date devaient commencer les vacances de Pâques. Le premier ministre a répondu qu'il prierait les whips de se rencontrer afin de discuter cette question. Le temps passe. La question revêt une grande importance, car chacun aimerait préparer ses vacances de Pâques et retenir ses billets de transport. Vendredi prochain, il n'y aura plus que deux semaines jusqu'au vendredi saint. Les députés n'auront que peu de temps pour retenir leurs places. Quelle que soit la durée des vacances, je crois que le Gouvernement devrait tenir compte de ces considérations.

Je suis sûr que les députés préféreraient passer la semaine sainte dans leurs foyers, car ils y attachent, quelques-uns du moins, beaucoup d'importance. Je prie donc le Gouvernement de nous dire à peu près à quelle date la Chambre s'ajournera pour les vacances de Pâques. On n'a pris aucune disposition pour réunir les whips; il est donc évident que ce sera au Gouvernement de prendre une décision.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, à ce propos l'autre jour, le premier ministre a déclaré que le Gouvernement se proposait d'ajourner le jeudi soir de la semaine sainte jusqu'au lundi suivant la semaine de Pâques. N'ayant entendu aucune objection à cet égard, je suppose qu'il n'y a rien de changé.

M. Wylie: Nous arriverons donc chez nous le dimanche matin, et certains députés, le lundi seulement.

Le très hon. M. Howe: Comme le premier ministre sera ici demain, je lui demanderai

de confirmer ou de modifier ce que je viens de dire. D'ici là, les députés peuvent faire leurs projets en conséquence.

M. Drew: Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais je soulignerai qu'il n'y a pas eu de discussion. On a dit que personne n'avait protesté. Il n'y a peut-être pas eu de protestation de la part des députés ministériels, mais nous ne savions pas autrement que par des rumeurs que la date en question avait été proposée. Je répète qu'il serait beaucoup plus convenable de prendre congé la semaine sainte et de revenir immédiatement après Pâques, que de prendre congé la semaine suivante.

M. Knowles: Le ministre du Commerce affirme que personne ne s'est opposé au plan que le premier ministre a annoncé. Je tiens à signaler toutefois, aux fins du compte rendu, que le premier ministre avait promis de consulter les autres partis par l'intermédiaire des whips de l'opposition. J'ai fait connaître notre avis par écrit au whip du Gouvernement.

Le très hon. M. Howe: Il conviendrait peut-être de laisser la question en suspens jusqu'à demain. Le premier ministre, j'en suis sûr, verra à tirer la chose au clair.

M. Low: Le ministre pourrait-il informer le premier ministre que nous aimerions que la question soit examinée à nouveau à la lumière de ce qu'on vient de dire? Nous préférerions que la Chambre s'ajourne plus tôt afin que les membres de notre parti puissent arriver dans l'Ouest avant dimanche.

M. Knowles: C'est ce que nous avons demandé.

IMPÔT SUR LE REVENU

COMMISSION D'APPEL—JUGEMENT RENDU DANS LA CAUSE DE "M. C." CONTRE LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège, au sujet du jugement rendu par la Commission d'appel en matière de l'impôt sur le revenu dans la cause de "M. C" contre le ministre du Revenu national. Le ministre voudra-t-il étudier l'à-propos de déposer le texte du jugement, des témoignages et des motifs du jugement relatifs à l'ordonnance de la Commission d'appel?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): J'étudierai la chose et, après plus ample examen, je pourrai fournir une réponse.

[Le très hon. M. Howe.]

POURSUITES INTENTÉES AUX CULTIVATEURS—RÉPONSE À UNE QUESTION DU 17 MARS

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je pose la question de privilège, afin de fournir un renseignement demandé vendredi dernier, le 17 mars, par l'honorable représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher). Il désirait connaître le nombre de poursuites intentées aux cultivateurs en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.

Du 1er janvier au 6 mars 1950, on a délivré 1,953 mandats de comparution à des contribuables qui n'avaient pas présenté de déclaration d'impôt. C'est là le renseignement qui a été communiqué aux journaux. Ces mandats furent adressés à différentes catégories de contribuables, comme les journaux l'ont d'ailleurs signalé. Je répète qu'il est impossible de fournir la ventilation par profession. Si la *Free Press* de Winnipeg a vraiment, comme l'a signalé l'honorable député de Moose-Jaw, publié une nouvelle selon laquelle le ministère aurait intenté 1,953 poursuites aux cultivateurs, ce journal a fait erreur.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

"ALBERTA NATURAL GAS COMPANY"

La Chambre reprend l'examen, ajourné le mardi 14 mars, de la motion de M. Maybank tendant à la 2e lecture du bill n° 7, qui a trait à l'*Alberta Natural Gas Company*, ainsi de la motion de M. MacDougall: "Que la question soit maintenant mise aux voix".

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Mardi dernier, j'ai exposé les deux parcours que pourrait suivre un pipe-line aménagé entre l'Alberta et la côte du Pacifique. Le tracé que propose la société en question irait du sud de l'Alberta au sud de la Colombie-Britannique, et de là aux États-Unis, au point le plus rapproché. Dans l'autre cas, le pipeline franchirait le pas de la Tête-jaune, descendrait par le centre de la Colombie-Britannique et desservirait le Canada avant les États-Unis. J'ai également signalé que les gens de la Colombie-Britannique sont en faveur d'un tracé canadien. D'ailleurs, la résolution adoptée à l'unanimité jeudi dernier par l'assemblée législative de la Colombie-Britannique appuie mes assertions. Je ne cite pas l'exposé de la résolution, mais voici le dernier paragraphe:

A ces causes, il est résolu que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique souligne à l'intention des autorités fédérales et provinciales intéressées qu'il est à l'avantage non seulement de la Colombie-Britannique mais du reste du Canada qu'on aménage les pipe-lines en passant par le pas de la Tête-jaune et l'intérieur de la Colombie-Britannique, pour enfin atteindre Vancouver; qu'il faudrait également prévoir l'expansion du réseau jusqu'au bloc de la rivière de la Paix, afin qu'on

dispose sans retard d'un débouché, advenant le cas où il y aurait suffisamment de pétrole et de gaz naturel dans la région.

M. Murray (Cariboo): L'honorable député me dira-t-il si la résolution de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique s'oppose au bill dont la Chambre est saisie?

M. Green: La résolution appuie le tracé entièrement canadien par le col de la Tête-jaune. Elle a été présentée par l'honorable député de Peace-River. Une partie de cette circonscription se trouve dans celle du député qui a posé la question. La circonscription de la Colombie-Britannique qui y gagnerait le plus si le tracé de Tête-Jaune était adopté est précisément celle de l'honorable député de Cariboo.

M. Murray (Cariboo): J'aimerais bien qu'on réponde à ma question.

M. Green: Que le député fasse son propre discours. Je ne répondrai plus à ses question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle au député qu'il faut, pour poser une question, obtenir le consentement du député qui a la parole.

M. Murray (Cariboo): Ma question était légitime et j'aimerais obtenir une réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Green: J'ai ici un article de journal, daté du lendemain et paru à Vancouver sous la manchette: "Victoria unanimement en faveur d'un pipe-line entièrement en Colombie-Britannique." La dépêche ajoute:

> L'Assemblée législative s'est unanimement prononcée, jeudi, en faveur d'un pipe-line à gaz dont le tracé serait entièrement situé en Colombie-Britannique. Sans distinction de parti, tous les députés ont, d'un commun accord, adopté une résolution à cet égard, craignant que, s'ils ne faisaient rien, les États-Unis nous dameraient le pion...
>
> Même le public, dans les tribunes, a manifesté son enthousiasme. L'un après l'autre les députés se sont levés pour déclarer: "Mais bien sûr, il faudrait que le pipe-line passe par la Colombie-Britannique!"
>
> M. Winch, chef de l'opposition a déclaré que la C.C.F., elle aussi, voulait que le pipe-line passe en Colombie-Britannique. Il a exhorté la Chambre à se prononcer unanimement en faveur de la province, "car une voix new-yorkaise puissante se fait entendre à la Chambre des communes..."
>
> Tous ont reconnu qu'il faut insister auprès d'Ottawa pour que le pipe-line passe en Colombie-Britannique. La résolution a été adoptée sans la moindre difficulté, chacun cognant sur son pupitre.

Il sera intéressant de connaître l'attitude des libéraux de la Colombie-Britannique, ici même, de voir si la peur de leurs commettants sera chez eux plus forte que la peur du ministre du Commerce (M. Howe).

J'ai ensuite fait observer que pas une société ne jouissait, en ce qui concerne ce tracé, d'une priorité quelconque. L'*Alberta Natural Gas Company*, pourrait, si elle le désirait, choisir la route de la Tête-jaune ou tout autre tracé qui désservirait d'abord notre pays. Si elle voulait bien le faire, personne ici n'y verrait d'inconvénient.

On a prétendu que la question du tracé n'était pas de notre ressort. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Maybank) en proposant la deuxième lecture de ce projet de loi n'a aucunement cherché à nous renseigner sur le tracé. Quand on lui a demandé par où passerait le pipe-line il a répondu: "Je n'en sais rien"; et sur un ton qui montrait qu'il n'avait pas du tout l'intention de communiquer ce renseignement à la Chambre. On nous a dit que la charte devrait être accordée automatiquement, que le Parlement n'avait pas à s'occuper d'autre chose. On prétend que c'est de la Commission des transports et de la Commission de conservation du gaz naturel et du pétrole de l'Alberta, et en dernier ressort du ministre du Commerce, qu'il faut attendre une décision au sujet de la ligne de conduite.

Or, je suis d'avis que la Commission des transports ne prendra jamais sur elle de statuer que le tracé doit être établi en fonction des intérêts du Canada d'abord. Rien dans la mesure n'indique que c'est là le programme du Gouvernement. Comment cette Commission est-elle censée savoir que c'est à elle de décider si le tracé servira les intérêts du Canada en premier lieu? De plus, la Commission des transports a suffisamment de difficultés à surmonter en essayant de mettre de l'ordre dans le gâchis des tarifs-marchandises. Jusqu'ici elle n'a pas très bien réussi à résoudre ce problème, et ne sera probablement pas plus heureuse dans le cas des pipe-lines.

Quant à la Commission de conservation du gaz naturel et du pétrole de l'Alberta, c'est sûrement à elle de décider s'il y a du gaz à vendre. Elle n'a pas à se prononcer sur la destination du gaz quittant la province. Le ministre du Commerce a exposé nettement son attitude. Il qualifie de "petits Canadiens" ceux d'entre nous qui soutiennent que les ressources du Canada doivent servir tout d'abord aux Canadiens. C'est ainsi qu'il désigne quiconque demande que le Canada soit servi le premier. L'autre jour, pour répondre à une question du représentant d'Yorkton (M. Stewart), il s'est présenté à la Chambre avec une réponse soigneusement préparée déclarant...

Le très hon. M. Howe: Qu'il me suffise de dire que j'ignorais qu'on me poserait une question et que je n'avais pas de réponse préparée.

M. Green: Il est curieux que le ministre ait lu un extrait d'une déclaration dactylogra-

phiée lorsqu'il a répondu à la question. En tout cas, un fonctionnaire de son bureau était au courant de l'affaire. Comme le rapporte la page 876 du compte rendu, le lendemain le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a posé la question suivante:

Doit-on conclure de là qu'on ne délivrera aucun permis à l'exportation si ce n'est pour un tracé entièrement canadien?

Le ministre n'a pas répondu. Il a formulé quelques observations évasives, qui ne se rapportaient pas à la question, et n'a pas répondu au représentant de Fraser-Valley.

Il est évident que sa ligne de conduite, à cet égard, est la même que celle des sociétés américaines de pétrole et de gaz. Ce n'est donc pas le ministre du Commerce (M. Howe) qui nous aidera dans nos efforts pour que le pipe-line se rende en Colombie-Britannique avant de traverser aux États-Unis.

La Chambre a un devoir à remplir relativement à cette question. Si les députés estiment que le tracé vers le littoral du Pacifique doit alimenter les Canadiens d'abord, ils peuvent facilement forcer cette société, de même que la seconde pour laquelle une demande est soumise, à promettre qu'elle aménagera le pipe-line en conséquence. De fait, le Parlement pourrait insérer une disposition en ce sens dans chacun des projets de loi. Si l'on en juge par le passé de ceux qui demandent la constitution en corporation de la société en cause, on peut être sûr que l'*Alberta Natural Gas Company* n'alimentera pas d'abord la Colombie-Britannique, à moins d'y être forcée.

M. Stewart (Yorkton): Puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur: On ne peut poser de questions au député qui a la parole que s'il y consent.

M. Green: Si M. l'Orateur veut bien ne pas se montrer trop sévère quant à mon temps de parole, je répondrai volontiers à la question.

M. Stewart (Yorkton): Quant les autres bills portant sur des pipe-lines étaient à l'étude, en avril de l'an dernier, le député a-t-il réclamé l'insertion d'une restriction semblable à celle qu'il préconise à l'égard de la présente mesure?

M. Green: Si l'honorable député veut bien lire le discours que j'ai prononcé au sujet du principal projet de loi sur le pipe-line, il verra que j'ai préconisé que les Canadiens soient servis d'abord. C'est l'attitude que nous avons toujours maintenue.

M. Stewart (Yorkton): Vous n'avez jamais proposé d'amendement au projet de loi.

M. Green: Les projets de loi concernant les chartes sont dans leur état actuel à cause de la ligne de conduite du ministre du Commerce.

Le très hon. M. Howe: Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami vient de parler de moi. Je tiens donc à déclarer que le ministre du Commerce n'a eu absolument rien à voir à ces chartes. Il n'avait aucune raison de s'en mêler.

M. Knowles: C'est vous qui avez rédigé les projets de loi généraux.

M. Green: Au moins, le cabinet les a approuvées. Peut-être me suis-je mépris sur le nom du ministre en cause.

Le très hon. M. Howe: Non, c'est le légiste qui les a approuvés.

M. Green: Pour développer la Colombie-Britannique, il a fallu lutter dur et longtemps. Nos pères, les pionniers, y sont parvenus à force de détermination, de courage et de prévoyance. La population de cette province a subi la concurrence directe de ses voisins de l'Idaho, du Washington et de l'Oregon. Ils ne jouissaient pas des mêmes avantages que ces bonnes gens d'outre-frontière. D'abord, la population de ces trois États est beaucoup plus nombreuse que celle de la Colombie-Britannique. Dans ces trois États les producteurs ont un marché local plus important que le nôtre. Il y a plus de terres arables qu'en Colombie-Britannique et la récolte y est plus hâtive. Si on met à exécution les plans de cette société et si le gaz naturel et ensuite le pétrole passent par les États-Unis, la Colombie-Britanique souffrira d'un autre désavantage. Elle souffrira parce qu'on permettra que les ressources canadiennes prennent d'abord la direction des États-Unis.

Si la Chambre accorde la demande de constitution en corporation, elle trahira la population de la Colombie-Britannique. Je l'affirme le plus sérieusement du monde. Je suis persuadé qu'il y a avantage non seulement pour la Colombie-Britannique mais pour le Canada que ce projet de loi soit défait.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur...

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Monsieur l'Orateur, il me semble que...

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition.

M. Drew: Je ne tiens pas à parler le premier, monsieur l'Orateur, si l'autre député désire prendre la parole.

M. Applewhaite: Je remercie le chef de l'opposition de son amabilité et j'espère que mes paroles ne lui feront pas regretter sa décision.

C'est à peu près toujours le même discours qui revient dans le présent débat: je ne sais combien de fois différents députés l'ont répété. Bien plus, le même représentant me semble avoir fait à peu près le même discours plus d'une fois. Les deux projets de loi sont à l'étude depuis près d'un mois. De plus, l'an dernier, nous avons fait l'examen de deux mesures semblables. On a multiplié les phrases sans apporter beaucoup de neuf. Tous les députés admettront que les discours se sont caractérisés plus par sa généralité et ses divagations que par sa logique et son respect des faits.

Il semble que cette hystérie, cet illogisme, et cette fausse conception des choses, se répandant hors de la Chambre, se manifestent ailleurs au pays, en Colombie-Britannique notamment. Sont-ce les amis de ceux qui détiennent déjà une charte qui causent ou entretiennent cette agitation? Je l'ignore. On a déjà dit, mais je tiens à répéter, que le projet de loi dont nous sommes saisis ne fait que constituer légalement une société ou corporation qui ne pourrait être constituée autrement. Ceux qui ne veulent pas que le Parlement accorde une charte, c'est-à-dire qui s'opposent à la formation de cette société, ne peuvent invoquer qu'un seul argument valable. Ils peuvent déclarer qu'ils est inopportun de constituer cette société parce qu'il pourrait lui arriver de prendre des décisions que nous jugerions injustes. Il serait tout aussi logique d'adopter une loi contre la procréation puisqu'il pourrait arriver que les enfants n'acceptent pas les raisonnements de mon honorable ami. Cela paraît peut-être absurde mais ne l'est certes pas plus que certains discours que j'ai entendus.

Manifestement c'est le tracé du pipe-line dont le projet de loi prévoit l'aménagement qui soulève de l'opposition. Ceux qui combattent la mesure craignent,—avec raison peut-être,—que la société n'aménage pas en territoire canadien le pipe-line qui doit relier l'Alberta au littoral du Pacifique. De fait, le bill ne précise pas que le pipe-line se rendra jusqu'au littoral; on peut donc se demander s'il y a lieu de débattre ce point. Aux termes de la loi actuelle, ce n'est pas à la Chambre des communes qu'il appartient de décider du tracé.

Les alinéas *a*) et *b*) de l'article 11 de la loi des pipe-lines stipulent:

Une compagnie ne doit pas, sauf dispositions contraires de la présente loi, commencer la construction d'une section ou partie d'une pipe-line de compagnie, tant

a) Que la Commission n'a pas par une ordonnance accordé à la compagnie la permission de construire la canalisation;

b) que les plan, profil et livre de renvoi de la section ou partie de la canalisation projetée n'ont pas été approuvée par la Commission;

Le paragraphe (1) de l'article 12 se lit ainsi:

Lors d'une demande d'une ordonnance accordant permission de construire une canalisation, la compagnie doit produire à la Commission une carte indiquant l'emplacement général de la canalisation projetée, les terminus et toutes les cités, villes, villages, chemins de fer et eaux navigables par, à travers ou sous lesquels la canalisation doit passer.

Afin de protéger les droits et intérêts provinciaux, le paragraphe (2) déclare:

La compagnie doit produire une copie de la demande et de la carte au bureau du procureur général de chaque province à laquelle la demande se rapporte en tout ou en partie...

Voici le paragraphe (3) du même article:

La Commission doit, dans l'étude de la demande, tenir compte de toutes les considérations qui lui semblent être pertinentes et, en particulier, de l'opposition de toute partie intéressée...

Voilà la loi telle qu'elle existe aujourd'hui, savoir que la Commission des transports doit décider la question du tracé. Est-ce une disposition sage? C'est ce que pense évidemment le préopinant. Quand, le 8 avril 1949, il a pris part au débat sur le projet de loi relatif à tous les pipe-lines, il a dit, comme en fait foi la page 2526 des *Débats*:

Le ministre a déjà fait remarquer que la Commission des transports sera l'autorité suprême pour ce qui est de l'application de la loi. C'est une sage décision car cette commission est un organisme judiciaire et il vaut mieux lui confier cette autorité que de l'attribuer directement à un ministère de l'État. Le ministre n'a rien dit cependant de l'intérêt des provinces dans ces pipe-lines. J'estime que cette mesure a pour elles, surtout pour l'Alberta, une importance capitale et je crains qu'on n'en obtienne pas tous les résultats désirés à moins qu'on ne s'assure la pleine collaboration des provinces.

M. Sinnott: Qui a dit cela?

M. Applewhaite: Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green). Afin de rassurer l'honorable député en ce qui a trait à l'opinion de l'Alberta, je citerai une fois de plus un paragraphe du télégramme du premier ministre M. E. C. Manning qui, je le suppose, parle au nom de la province. Voici:

Le gouvernement albertain ne s'oppose pas à la constitution en corporation de l'*Alberta Natural Gas Company* ni d'aucune autre société sérieuse, en vertu des dispositions de la Loi sur les pipe-lines. Au contraire, il est convaincu qu'il ne faut refuser la constitution en corporation à aucune société sérieuse, parce qu'autrement la province perd son droit de traiter avec n'importe qu'elle société légalement établie qui désire exporter du gaz naturel, et les pourparlers à cet égard se trouvent restreints à ces sociétés que le gouvernement a favorisées, en les constituant en corporation.

Les députés sont-ils encore en faveur de la collaboration avec les provinces, en particu-

lier avec l'Alberta, ou préfèrent-ils limiter ces pourparlers aux seules sociétés que le gouvernement a bien voulu constituer en corporation? Je reviens à la déclaration du représentant de Vancouver-Quadra, rapportée à la page 2527-2528 du Hansard:

Au moment de l'examen de la motion tendant à la deuxième lecture, je proposerai au ministre et à la Chambre le renvoi de la mesure à un comité, probablement celui des chemins de fer, canaux et télégraphes, en vue d'un plus ample examen. On pourrait en faire autant pour les lois spéciales afférentes à diverses sociétés. Grâce à cette façon de procéder, les députés, les journaux et la population auraient l'occasion d'examiner les dispositions de ces projets de loi et nous aurions, en définitive, les mesures les plus efficaces possible.

Les députés, je le suppose, veulent toujours qu'on adopte les mesures les plus efficaces. Notre collègue a fait cette demande, qu'on peut lire à la page 2670 du compte rendu:

A l'étape de la deuxième lecture, des membres des divers partis d'opposition ont proposé le renvoi au comité non seulement du projet de loi fondamental mais aussi des projets de loi spéciaux. Je demande qu'on donne suite à cette proposition.

M. Smith (Calgary-Ouest): De qui sont les paroles que vous citez?

M. Applewhaite: Je cite le député de Vancouver-Quadra qui a dit bien des choses cette fois-là.

M. Fulton: Pourquoi ne pas lire le discours entier?

M. Applewhaite: C'était la fin de ce discours. Monsieur l'Orateur, je m'arrête ici pour inviter les champions d'une cause perdue à refréner cette impatience, née de la frustration, qui les caractérise, afin que je puisse poursuivre mes observations.

Comme on peut le voir à la page 2527, le député de Vancouver-Quadra a déclaré:

Un troisème point, et très important, c'est que l'exploitation de nos ressources de pétrole et de gaz naturel doit avoir l'effet de réduire les prix exigés du consommateur. En effet, l'exploitation de ces ressources peut aider dans une grande mesure à faire baisser le prix de la vie au Canada. Inutile de mettre en valeur nos immenses ressources en pétrole et en gaz naturel si nos gens ne peuvent bénéficier d'une réduction du prix de ces produits.

Ces propos se passent de commentaires. Le député a dit autre chose. Il parlait, je l'admets, de sa proposition visant l'utilisation des emprises de chemins de fer. Il en a tellement dit qu'il m'est difficile de le suivre.

M. Maybank: Vous vous en tirez bien!

M. Applewhaite: Il a dit, ainsi que le compte rendu en fait foi à la page 2674:

C'est la population qui devra payer la différence si le coût est plus élevé qu'il n'est nécessaire.

Et plus loin, comme on le voit à la page 2527:

Il importe donc d'installer les pipe-lines de la façon la plus économique possible.

[M. Applewhaite.]

Ici encore, ces observations se passent de commentaires. Puis, à la même page, on lit ces paroles du député:

J'espère que le droit de regard accordé à la Commission des transports ne sera pas une simple formalité, car en l'occurrence, la mesure n'aurait aucune valeur.

Comme la Commission des transports est chargée de l'application de la loi, elle doit être en mesure de bien s'acquitter de ses fonctions.

M. Knowles: L'honorable député permet-il une question?

M. Applewhaite: Je consentirais volontiers qu'on me pose à la fin de mes observations toutes les questions qu'on voudra. Si nos collègues veulent bien réfréner leur impatience cependant, peut-être répondrai-je avant la fin aux questions qui les intéressent.

M. Knowles: Très bien.

M. Fulton: Nous dirons à vos collègues de faire de même?

M. Knowles: Je vais écouter avec attention.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Applewhaite: L'honorable député de Vancouver-Quadra n'était pas le seul à croire qu'il y avait lieu de laisser à la Commission des transports le soin de régler ces questions d'ordre pratique. Au cours du même débat, soit le 27 avril 1949, le chef du Crédit social, qui est albertain, a tenu le langage suivant, consigné à la page 2662 du compte rendu:

Le projet de loi est excellent aussi dans la mesure où il confère à la Commission des transports le pouvoir de réglementer les pipe-lines.

Les députés et l'ensemble de la population favorisent un tracé entièrement en territoire canadien, si la chose est économiquement réalisable. Cela ne fait aucun doute. Toutes les résolutions qu'on a adoptées à cet égard, y compris celle de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, auraient été plus efficaces si l'on y avait inséré les mots "à condition qu'il soit économiquement réalisable". Dans les circonstances, nous favorisons tous un tracé canadien. Il convient de dissiper tous les doutes à ce sujet. Voici le problème qui se pose. Il ne nous a pas été démontré que le tracé en question était réalisable, pratique, ni même possible; on ne pourra nous le démontrer, car la Chambre n'est pas l'endroit propice pour l'obtention de ce genre de renseignements. Mais si, le projet de loi étant déféré à un comité, la société pouvait se présenter devant la Commission des transports, des spécialistes dans la comptabilité des prix de revient pourraient témoigner et répondre à ces questions. Comme on refuse de déférer la mesure à un comité, nous ne pouvons obtenir les renseignements nécessaires. Vu les requêtes présentées au cours des derniers mois par les

divers groupes d'opposition, en vue de la constitution de différents comités, nous nous expliquons mal pourquoi les adversaires de la mesure refusent de la déférer à un comité. Ils n'ont encore donné aucune raison valable d'agir ainsi.

A ma connaissance, on n'a jamais nié que le refus de constituer en corporation d'autres sociétés intéressées à l'aménagement d'un pipe-line dans l'Ouest reviendrait, en somme, à la création d'un monopole en faveur de l'entreprise déjà munie d'une charte. Il ne s'agit pas d'un monopole obligeant la société à passer par la Colombie-Britannique. La mesure que la Chambre a adoptée, et qui vaut à l'heure actuelle, n'impose à l'entreprise aucune restriction lui interdisant, aux termes de la loi, de passer par tel ou tel endroit. Il suffit aux intéressés d'obtenir les permis nécessaires.

Nous sommes invités à rejeter le bill à l'étude. Pourquoi? Parce que quelqu'un a formulé de vagues propos sur les intentions de la société et sur celles de l'entreprise existante. Or il est impossible de connaître nettement leurs intentions tant que chaque société ne restreindra pas à un seul parcours la demande qu'elle présente à la Commission des transports. J'ai dit que cela mènerait à l'établissement d'un monopole. Je le répète, il ne s'agit pas d'un monopole qui oblige la société existante à adopter un tracé entièrement canadien. La société n'est assujétie à aucun tracé. Ce monopole lui permet, si elle le veut, de s'asseoir sur sa charte et de ne rien faire. L'Alberta pourra alors supplier pour qu'on lui trouve des marchés et la Colombie-Britannique pourra réclamer du gaz indéfiniment.

On a prétendu que des motifs d'ordre pratique militaient en faveur d'un monopole éventuel, puisqu'on ne saurait aménager plus qu'un pipe-line. C'est peut-être vrai, c'est peut-être faux. A tout événement, ce n'est que partiellement vrai. Pourquoi, tout d'abord, créer un monopole au stade des pourparlers? Pourquoi, garantirions-nous une société donnée contre toute concurrence légitime de la part de tous et en tout temps? On nous dit que le monopole est inévitable, qu'il résultera en quelque sorte d'un accident. Lorsque quelqu'un tue son prochain parce qu'il ne savait pas que le fusil était chargé, c'est aussi un accident, mais c'est un accident qu'un peu de prudence aurait pu éviter. Que ce soit ou non un accident, la victime n'en est pas moins morte. Mes amis de la C.C.F.,—je crois qu'il m'en reste,—conviendront au moins avec moi qu'un monopole de ce genre risque d'être permanent et difficile à détruire. Si, toutefois, on prétend le monopole essentiel, si la société actuelle, celle qui possède une charte, a droit de conserver ce monopole parce qu'elle va aménager un pipe-line en territoire exclusivement canadien,—il n'en est pas question dans sa charte,—je proposerais ceci:

Que les membres du conseil d'administration de la société se réunissent afin de nous fixer là-dessus, puis, s'ils tiennent à ce que nous les protégions contre la concurrence, dans l'intérêt national, qu'ils viennent nous prier de modifier leur charte en y insérant les dispositions qui leur interdiraient d'aménager le pipe-line ailleurs qu'au Canada, du moins jusqu'à ce que celui-ci ait atteint Vancouver. Cela réglerait le cas. Je serais fort étonné qu'ils le fassent, toutefois. Il ne serait pas sans intérêt de savoir quel argument acceptable ils pourraient apporter à l'encontre de cette proposition.

M. Smith (Calgary-Ouest): Présentez le projet d'amendement et je l'appuierai de mon vote.

M. Applewhaite: On a, en quelque sorte, laissé entendre que ceux d'entre nous qui appuient ces bills par principe trahissent le Canada ou leur province. Un député a même dit que c'était là trahir au moins une partie du pays. Rien de plus absurde. Les intérêts du Canada comme ceux de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique sont mieux servis par ceux qui sont disposés à permettre à ces sociétés de se présenter à un comité, à saisir la Commission des transports de leurs requêtes, que par ceux qui optent pour une seule charte, sans restriction, au bénéfice d'une seule compagnie.

Je le répète, nous n'avons aucun renseignement concluant quant aux intentions de l'une ou de l'autre société, et il nous est impossible d'obtenir ce renseignement à la Chambre. On a beaucoup parlé d'excédents,—les représentants de l'Alberta n'ont pas manqué d'en parler tant à la Chambre qu'à l'extérieur,—et je suis certain qu'ils n'ont pas exagéré au sujet des excédents et du potentiel de leur province en gaz naturel et en pétrole. L'opposition a critiqué sévèrement le Gouvernement parce qu'il ne trouvait pas de débouchés pour les excédents de notre pays. Or, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le Gouvernement canadien qui met obstacle à la découverte de marchés possibles pour cette denrée particulière. A ce sujet j'espère que le chef du parti créditiste ne sera pas ennuyé si je cite quelques-unes de ses observations que je trouve dans le hansard du 29 avril 1949, à la page 2793. J'emprunte ses paroles parce qu'il s'est exprimé beaucoup mieux que je ne le pourrais. Lors de l'examen des bills que la dernière législature a étudié il a dit:

Il faudrait les adopter tous. Les adopter, c'est en effet permettre au gouvernement albertain et à la Commission des transports de considérer toutes

les requêtes pour des permis et de rendre des décisions à cet égard en connaissance de cause. Cela assurerait une protection suffisante à la population de notre pays.

Nous ne savons pas et nous ne pouvons savoir ce qu'il en coûtera pour aménager le pipe-line entièrement en territoire canadien. Si le projet de loi était déféré à un comité et, ce qui vaudrait mieux encore, si cette société comparaissait devant la Commission des transports, nous pourrions le savoir. Actuellement la Chambre ne sait pas si le coût de l'entreprise s'établira à 10, 20 ou 70 millions de dollars, en faisant passer le tracé en Colombie-Britannique, ou si cela coûterait moins cher. Pour une raison ou pour une autre, on semble tout faire pour que la Chambre ne puisse obtenir ce renseignement.

Et le consommateur? N'avons-nous aucune obligation envers lui? Tous les députés conviendront, j'imagine, qu'en définitive le prix de revient au consommateur dépendra dans une large mesure de la mise de fonds nécessaire aux immobilisations. Cette considération m'amène à répéter que nous sommes tous en faveur du principe d'un tracé entièrement canadien. Pourquoi ne le serions-nous pas? Ce serait différent si un tel tracé avait pour résultat d'accroître sensiblement et pour toujours le prix de revient du produit utilisé par les consommateurs domestiques et le coût de la production, dans le cas de ceux qui veulent employer le gaz comme combustible ou comme source d'énergie.

Je demanderai aux députés de Vancouver-Quadra et de Calgary-Ouest, deux avocats brillants qui comptent plusieurs années de pratique solide, de réfléchir à une petite question ce soir et de se demander, demain matin, quel est leur avis motivé à ce sujet. Conseilleraient-ils à un client de demander une charte restreinte par une loi à un tracé exclusivement canadien, alors que la *West Coast Transmission* détient toujours une charte sans restriction? Ni l'un ni l'autre de ces deux députés ne pourrait ni ne voudrait donner une réponse affirmative à une telle question: ils ne sont pas si naïfs.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ma réponse est affirmative.

M. Applewhaite: Cette question montre exactement la situation dans laquelle la Chambre se trouve aujourd'hui.

Je signale à ceux qui combattent la mesure à l'étude un principe qu'ils peuvent approuver ou rejeter: le principe *stare decicis.* (*Exclamations*). En langage ordinaire, cela veut dire que le public en général a le droit

[M. Applewhaite.]

de penser que la loi, une fois établie, restera la même, qu'elle ne pourra être modifiée qu'au moyen d'une mesure législative.

M. Fraser: C'est bien mal connaître le gouvernement libéral.

M. Applewhaite: Je tiens à signaler à ces adversaires que de récents numéros du hansard contiennent plusieurs discours véhéments sur ce principe. Il existe une loi et une pratique nettement établie. Nous avons décidé d'accorder un certain traitement à cinq ou six sociétés et on nous demande maintenant de traiter deux autres sociétés d'une tout autre façon. Il me semble qu'une telle ligne de conduite dénote l'absence complète de principes.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je crois que vous auriez avantage à revenir au principe *stare decisis.* Ce principe n'a rien à voir à la question.

M. Applewhaite: La véhémence des interruptions au cours de ce débat dénote un manque d'arguments solides de la part des interrupteurs. J'ai trouvé bien amusante la désinvolture avec laquelle certains députés sèment les pipe-lines dans tout le sud de la Colombie-Britannique, de Kamloops à Vernon, à Trail, à Penticton, à Keremeos, à Armstrong, et Dieu sait où! au fond des lacs, à travers les massifs de montagnes, sans se préoccuper des détails pratiques tels que les frais d'aménagement, la densité de la population, l'importance des débouchés, et le reste.

De toute cette région, le débouché le plus important est celui qu'offre la ville de Trail. Je concède,—et d'autres le reconnaîtront probablement,—que le pipe-line, s'il est aménagé aux États-Unis, passera aux environs de Spokane et de Wenatchee. Que les députés consultent la carte topographique. Ils y verront qu'il serait plus simple d'atteindre Trail et Penticton en partant du sud qu'en descendant de Kamloops.

Telles sont les données pratiques que nous devrions posséder et il en est bien d'autres que seul un comité de la Chambre ou la Commission des transports pourraient obtenir. C'est parce qu'on ne veut pas connaître ces détails, que l'on refuse de soumettre le projet de loi à l'examen d'un comité d'étude. Soit dit en passant, il est peut-être injuste de mêler au présent débat de petits endroits tels que Keremeos. Rien ne serait plus cruel que de faire miroiter aux yeux des citoyens de ces petites collectivités l'espoir d'obtenir à bon marché le gaz et le carburant, s'il leur fallait découvrir plus tard que la population est insuffisante pour motiver les frais d'aménagement et de distribution qui s'imposeraient.

Les députés qui s'opposent au projet de loi craignent, je suppose, que l'exportation de gaz aux États-Unis n'empêche les consommateurs canadiens d'être approvisionnés. C'est une crainte tout à fait légitime mais elle a déjà été dissipée l'an dernier par le député de Calgary-Ouest (M. Smith) qui a consigné au hansard, le 27 avril, les articles pertinents de la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides. Ces articles prescrivent qu'un permis d'exportation peut être annulé si les besoins des consommateurs canadiens ne sont pas satisfaits. La loi nous assure cette protection.

A l'heure actuelle, presque toutes les chambres de commerce de ma région adoptent des résolutions réclamant une plus grande liberté de commerce et de mouvement sur le plan international. Nous réclamons tous une collaboration internationale plus étroite. Jusqu'ici le débat actuel me semble se résumer à la devise: ni troc ni trafic avec les Yankees. On me semble s'inspirer d'un nationalisme étroit nettement nuisible à notre pays, comme l'est toujours, du reste, ce genre de nationalisme.

Le véritable argument en faveur de ce projet de loi repose sur un sain principe qui devrait rallier l'appui des conservateurs. Ce principe, c'est que les entreprises commerciales ont droit, au Canada, de diriger leurs propres affaires. Il repose sur deux bases solides. Il y a d'abord la concurrence libre et sans entraves que doivent se livrer, sur un pied d'égalité, tous ceux qui exploitent le même genre d'entreprise. Je suis opposé au favoritisme. Je ne dirai pas à une société qu'elle peut obtenir sa charte et à une autre, qu'elle ne peut pas même en solliciter une. Je ne crois pas que ce soit de cette façon que le Canada veuille procéder.

Le second principe en vertu duquel le monde des affaires devrait fonctionner au Canada, c'est qu'il doit être affranchi de toute restriction, sauf celles qui s'imposent dans l'intérêt public et ces restrictions doivent être appliquées avec la même sévérité pour tous. Voici ce que je tiens à dire, que les projets à l'étude soient adoptés ou non, et surtout s'ils ne le sont pas. Les cinq ou dix prochaines années démontreront que ceux qui ont appuyé ces mesures ont le mieux servi les intérêts du Canada, en Alberta comme en Colombie-Britannique.

M. Knowles: Avant que le député reprenne son siège, je désire lui poser une question, puisque, à sa demande, j'ai attendu qu'il ait fini son exposé avant de l'interrompre. Quand il a rapporté les paroles que le député de Vancouver-Quadra (M. Green) avait prononcées le 8 avril 1949, pourquoi a-t-il omis ce que celui-ci avait ajouté et qu'on trouve à la page 2527 des *Débats*?

Une voix: Lisez-le donc.

M. Knowles: Le député a cité le passage qui figure au haut de la page, mais il n'a pas rapporté ce que l'honorable représentant a dit.

M. Applewhaite: Je vais répondre à la question du député. Je soutenais un argument et, comme le député de Vancouver-Quadra avait eu la sagesse d'appuyer mon raisonnement, je l'ai cité.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir cédé le pas au député de Skeena (M. Applewhaite). Car s'il y avait lieu d'exposer à la Chambre les raisons d'exiger une façon de procéder différente de celle que nous étudions, les observations que nous venons d'entendre ont atteint ce but.

Le député a formulé une observation cavalière à l'adresse de ceux qui sont le moins capables de comprendre les subtilités du débat. Il a invité les députés à réfréner l'impatience qui caractérise les champions d'une cause perdue. Je souligne ces paroles qui me paraissent bien s'appliquer à d'autres députés quand, à l'examen de mesures d'intérêt privé, on veut maintenir certains principes.

Je m'engage dans le présent débat parce qu'il est impossible, à ceux qui se rendent un peu compte de ce qui s'est passé, de considérer plus longtemps ces bills, surtout celui dont nous sommes saisis, comme des bills d'intérêt privé. Il saute aux yeux qu'ils ont non seulement l'appui individuel des membres du Gouvernement, mais l'appui du Gouvernement même. Il est significatif, d'ailleurs, que le bill que nous étudions a pour parrain l'adjoint parlementaire au ministre des Mines et Relevés techniques (M. Maybank). Le bill, de ce fait, revêt un caractère quasi officiel, sinon pleinement officiel. Il serait étonnant que l'adjoint parlementaire attaché à un ministère qui s'occupe des minéraux de notre pays se fasse parrain d'un bill que le Gouvernement n'approuve qu'en passant. Il n'y a peut-être rien à redire à cela. Mais il est indéniable que le Gouvernement a des raisons particulières de s'intéresser au bill. Nous avons eu la preuve de cet intérêt dans l'intervention du ministre du Commerce (M. Howe) à plus d'une reprise, et dans celle d'autres membres de la Chambre.

Le principe en jeu dans cette question est beaucoup plus lourd de conséquences que celui qu'on a invoqué aujourd'hui. Avant de traiter les principes fondamentaux en jeu, je ferai remarquer qu'il était tout à fait inconvenant de la part du représentant de Skeena

de parler de ceux qui pourraient, dit-il, se laisser influencer par les amis de ceux qui réclament telle ou telle mesure. Si d'aucuns cherchent à laisser entendre que des intérêts particuliers interviennent au sujet de ces projets de loi, je ferai remarquer à l'honorable préopinant que le ministre du Commerce a indiqué qu'il s'intéressait particulièrement à un seul des projets de loi dont la Chambre est saisie, celui que nous étudions présentement.

Quant à l'objet des deux bills de pipe-lines dont la Chambre est saisie, je veux rappeler un peu d'histoire ancienne. D'abord, il ne faut pas oublier que le projet de loi à l'étude ne vise pas que les pipe-lines à gaz; il tend également à conférer le pouvoir d'aménager des pipe-lines à pétrole. Nous devons donc tenir compte que la portée de la mesure dépasse la simple distribution du gaz. Il n'est pas hors de propos, il va sans dire, de se demander si l'entreprise servira à des fins d'exportation ou simplement au pays.

Bien des événements se sont produits au Canada depuis la mise en valeur du premier puits de pétrole à Pétrolia en 1858. Cette région a vu naître une grande industrie nouvelle. Dans une partie considérable du sud-ouest de l'Ontario, le gaz est devenu un combustible pratique et peu coûteux pour les maisons, les établissements commerciaux et les industries. L'industrie pétrolière a pris une grande importance. On a alors vu naître l'*Imperial Oil Company* qui depuis n'a cessé de grandir. Il y a aujourd'hui très peu de pétrole dans la région et la réserve de gaz qu'il faut augmenter au moyen d'approvisionnements des États-Unis donne lieu à de réelles inquiétudes. Ce qui s'est produit dans cette région, où la production du pétrole et du gaz a pris naissance, renferme bien des leçons dont il y a lieu de tenir compte dans l'examen de ces questions. Le gaz et le pétrole sont des biens qui s'épuisent.

Il y a aussi l'envers de la médaille. Une grande expansion industrielle exige des approvisionnements suffisants de gaz et de pétrole. Tous les députés savent sans doute que l'importante industrie chimique de la région de Sarnia compte beaucoup sur le pétrole qui provient surtout des États-Unis. Il pourrait en être de même en Alberta et dans les autres régions où l'on trouve du gaz. La Colombie-Britannique, qui a d'abondantes ressources de matières premières, pourrait utiliser très efficacement ce combustible peu coûteux, comme aussi la Saskatchewan et le Manitoba. Je ne vois pas pourquoi, par exemple, l'emploi de gaz comme combustible industriel, surtout pour les établissements chimiques, serait restreint aux seules provinces que j'ai mentionnées. On aménage présentement un important pipe-line pour le transport du gaz entre le Texas et la ville de New-York, soit un parcours de 1,800 milles, ce qui est de beaucoup supérieur à la distance que devrait franchir un pipe-line qui transporterait du gaz jusqu'aux ports des lacs, dans la région nord-ouest de l'Ontario.

L'emploi de ce combustible économique pourrait grandement faciliter l'expansion de l'industrie canadienne. L'honorable représentant de Skeena a dit que les arguments des adversaires de la mesure lui faisaient penser au mot d'ordre: "Ni troc ni traffic avec les Yankees". Cela m'a fort étonné. Ce n'est là qu'un exemple des arguments spécieux présentés contre la thèse de ceux qui favorisent l'expansion de nos ressources dans l'intérêt du peuple canadien. A ma connaissance, nul n'a prétendu qu'une fois les besoins du Canada satisfaits nous ne devrions pas exporter les excédents dont nous pourrions disposer de temps à autre. D'autre part, le gaz donne l'énergie, l'énergie favorise la production et la production procure des revenus tout en facilitant la colonisation de diverses régions du pays.

Il faut donc songer d'abord à la mise en valeur du Canada comme le gouvernement américain s'est toujours préoccupé avant tout du progrès des États-Unis. La république voisine nous a fourni du pétrole, du gaz, de la houille et d'autres produits dont nous avons besoin mais elle nous a toujours fait comprendre que l'exportation de ses matières premières et autres devait se rattacher à la question ultra-importante de son propre progrès. Aucun citoyen américain ne prétendra que le Canada a tort d'adopter une ligne de conduite analogue. Certes, nous tenons à rester en bons rapports avec les États-Unis. Nous désirons, en outre, que les deux pays échangent leurs excédents. Il serait illogique, toutefois, d'exporter des ressources essentielles mais insuffisantes au Canada avant d'avoir répondu aux exigences de notre population. Comme par le passé, nous continuerons d'importer d'abondantes quantités de pétrole ainsi que du gaz. Assurons donc l'utilisation, au pays même, de nos propres ressources en gaz et en pétrole.

Le Canada d'abord ne veut pas dire le Canada seulement. Cela veut dire tout simplement que nous utilisons ces ressources au plus grand avantage des Canadiens avant de les vendre à d'autres. Après tout, c'est ce que nous avons fait à l'égard des forêts. En Ontario, au Québec et dans les autres provinces qui exportent beaucoup de produits forestiers, il existe des dispositions visant la fabrication qui exigent qu'autant que possible, le bois brut soit ouvré au Canada. Ce programme n'a pas soulevé de grandes protestations aux États-Unis. Il a permis la fonda-

tion des grandes industries canadiennes de papier, de pâte de bois et d'autres produits forestiers. Nous devrions faire en sorte que d'autres industries soient exploitées en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et dans les autres provinces du Canada, qu'il s'agisse de gaz, de pétrole ou de toute autre denrée de base.

Les possibilités sont vastes. Dans tous les cas de ce genre, rappelons-nous que le combustible peu coûteux est synonyme de production peu coûteuse. Or la production à peu de frais signifie que non seulement nous pourrons exploiter d'autres industries chez nous, mais encore que nous pourrons exporter à d'autres pays des produits très concurrentiels.

On a beaucoup parlé des tarifs-marchandises et on n'a pas fini de gloser là-dessus. Cependant, ne serait-ce pas le moyen le plus facile de résoudre ce problème que de transformer nos matières premières sur place en utilisant les sources d'énergie disponibles dans notre pays, et d'expédier le produit ouvré quand sa valeur est la plus élevée relativement à son volume. On ne saurait triompher plus facilement de la difficulté que pose les tarifs-marchandises qu'en transformant la matière première en produits ouvrés en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, et au Manitoba même, et en expédiant ces marchandises sous leur forme la plus précieuse au reste du Canada. C'est vrai dans le cas qui nous occupe, comme c'est vrai dans les provinces Maritimes, où existe un potentiel d'énergie dont j'ai déjà parlé en une autre occasion.

Il est question ici d'un pipe-line pour le gaz autant que pour le pétrole. Or à mon avis il nous faudrait beaucoup plus de renseignements avant d'être en mesure de nous prononcer sur cette requête. On nous dit qu'on pourra en saisir un comité, mais le comité ne découvrira pas quelle route on va suivre. Le ministre du Commerce (M. Howe) nous a dit qu'autant qu'il sache la société requérante a étudié au moins cinq tracés. C'est dire que la Chambre ne sera pas en mesure de se prononcer sur le tracé éventuel.

J'en arrive à une observation que je faisais ici même au moment où nous étions saisis d'un autre bill du genre. Si la Chambre ne doit pas pouvoir apprécier le tracé à suivre, il n'y a aucune raison de lui présenter cette mesure. La loi même qui accorde leur autorité à ces sociétés est explicite à cet égard. Elle précise qu'il y a analogie avec la procédure prévue par la loi des chemins de fer, ainsi qu'on le verra à l'article 4:

Les dispositions de la Loi des chemins de fer concernant les séances de la Commission...

C'est-à-dire de la Commission des transports.

...et l'expédition des affaires, les témoins et la preuve, la pratique et la procédure, les ordonnances et les décisions de la Commission et l'appel de ces décisions à la Cour suprême du Canada, s'appliquent à l'égard de toute enquête, plainte, demande ou autre procédure prévue à la présente loi; et la Commission a l'exercice et la jouisssance de la même juridiction, des mêmes pouvoirs et de la même autorité dans les matières visées par la présente loi que ceux qu'attribue à la Commission la Loi des chemins de fer.

Cet article indique bien clairement qu'une demande doit être traitée de la même manière qu'une demande formulée aux termes de la loi des chemins de fer. La raison en est bien évidente. Ces pipe-lines deviennent d'importants voituriers publics, non seulement en ce qui concerne une société pétrolière ou à l'égard des denrées d'un ou deux producteurs désignés, mais des voituriers publics en ce qui concerne le pétrole qu'on leur fournit. Le principe est le même.

Quant à la coutume suivie à la Chambre, lorsqu'une demande de charte est adressée en vue de l'établissement d'une nouvelle voie ferrée ou d'un nouveau canal, une carte doit accompagner la demande afin que les députés en sachent le tracé avant de se prononcer sur l'octroi de la charte. S'il est sage de procéder de la sorte lorsqu'il s'agit de chartes destinées à des chemins de fer ou des canaux, ou de modifications s'y rapportant, il est non moins sage d'en faire autant dans le présent cas. Le seul fait que la façon de procéder devant la Commission sera semblable à celle suivie en vertu de la loi des chemins de fer indique bien que la Chambre devrait adopter une formule identique dans l'examen d'une mesure de ce genre.

On nous objecte que, vu les demandes accordées l'an dernier, ce serait constituer un monopole que de suivre, maintenant, une telle façon de procéder. Les observations que je formule en ce moment valent tout autant, je tiens à le dire, pour les demandes déjà accordées. Si l'on a commis des erreurs par le passé, ce n'est pas une raison de les répéter. De fait, il ne surgit aucune confusion quant au transport de pétrole ou de gaz dans l'Ouest, car la Commission ne s'est pas encore prononcée sur la demande de la *Westcoast Transmission Company Limited*, société à laquelle la Chambre a accordé une charte l'an dernier. J'insiste pour qu'on applique à cette société, avec autant de rigueur et sans réserve aucune, chaque règlement imposé aux deux compagnies dont nous étudions les demandes cette année.

Je tiens, d'autre part, à ce que toutes ces sociétés soient traitées de la même façon. Je crois que tous les députés voudront être parfaitement tranquilles sur ce point. Voici, à ce sujet, les paroles du ministre du Commerce, que je relève à la page 876 des *Débats* du vendredi 17 mars:

Plusieurs députés ont communiqué des renseignements obtenus des principaux requérants. J'en ai fait autant. Je ne comprends rien à la peur irréfléchie que manifestent certains députés à la pensée que ces messieurs pourraient comparaître devant un comité de la Chambre et expliquer précisément leurs intentions.

Les principaux requérants dont il était alors question sont précisément ceux dont il s'agit dans le présent projet de loi. Les observations alors formulées ne portaient pas sur un projet de loi dont la Chambre était saisie; c'était plutôt une réponse à une question posée par le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Voilà donc qui nous ramène à une discussion qui a eu lieu à la Chambre le 15 novembre 1949 et je tiens à citer de nouveau la déclaration du ministre du Commerce, rapportée à la page 1849 du hansard de cette date:

On a beaucoup parlé du tracé du pipe-line. On a fourni à la Chambre une foule de renseignements mal fondés à ce sujet. Je ne connais rien de la société de pipe-lines qui, en vertu du bill à l'étude, demande d'être constituée en corporation, mais je connais celle qui a fait une demande semblable en vertu d'un autre bill dont la Chambre est saisie. Je sais que cette dernière a étudié cinq tracés allant de l'Alberta à la côte du Pacifique et qu'au moins l'un d'eux passe entièrement en territoire canadien.

Et plus loin:

J'aimerais à être beaucoup mieux renseigné que je ne le suis sur la société envisagée par ce bill. Mais c'est au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, où le bill sera renvoyé, qu'on peut obtenir des renseignements. Les parrains du projet de loi y motiveront la demande de constitution en corporation.

Et encore plus loin:

La province de l'Alberta décidera, en fin de compte, avec laquelle des sociétés constituées en corporations elle veut faire des affaires.

Il y a peut-être lieu de préciser que ces observations furent formulées lorsque la Chambre était saisie du bill concernant la *Prairie Transmission Lines Limited* et les principaux requérants dont le ministre a parlé en cette circonstance sont ceux dont il s'agit dans le projet de loi présentement à l'étude, c'est-à-dire le projet de loi tendant à constituer en corporation l'*Alberta Natural Gas Company*. Autrement dit, le ministre a indiqué franchement ce qu'il sait et ce qui l'intéresse,—et cet intérêt est tout naturel étant donné le genre d'entreprise,—et il ressort nettement que le ministre s'est occupé de l'*Alberta Natural Gas Company* ou est au courant de ses affaires, mais il n'en sait pas aussi long au sujet de l'autre société. D'où il est très évident que le ministre s'intéresse beaucoup plus à cette société qu'à l'autre.

Le très hon. M. Howe: Les porte-parole d'une des sociétés m'ont exposé leur point de vue, mais personne ne m'a exposé celui de l'autre société. Je ne sais pas du tout quels sont les requérants en cause dans le deuxième projet de loi.

M. Drew: Je ne mets pas en doute la déclaration du ministre. Je me permets cependant d'ajouter qu'il doit être le seul que les requérants n'ont pas visité, car ils ont eu le loisir d'accomplir toutes les démarches voulues.

Le très hon. M. Howe: De qui s'agit-il?

M. Drew: Le projet de loi cite le nom des requérants. Je ne sais rien à leur sujet, sauf que, l'an dernier, des gens ont tenté de nous voir tous à propos de ce bill. Le ministre et certains autres ont peut-être réussi à éviter de les recevoir.

M. Cruickshank: Je pose la question de privilège. En toute justice pour le ministre, je me dois de signaler que la déclaration n'est pas exacte. L'an dernier, j'ai présenté le projet de loi tendant à accorder une charte à la société en cause. Nous n'avons pas cru nécessaire d'exposer nos vues aux députés en particulier. Notre cause était bonne: elle se plaidait toute seule.

M. Drew: De quelle société commerciale le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) parle-t-il?

M. Cruickshank: J'ai été le parrain du bill de la *Westcoast Transmission Company*, dont la direction compte surtout des hommes d'affaires, et des financiers de l'Alberta.

M. Drew: Je parle du bill de l'autre société dont la Chambre est actuellement saisie, celui de la *Prairie Transmission Lines Limited*. J'ai fait cette observation simplement parce que c'est devenu presque une farce de voir combien souvent on aborde les députés dans les couloirs et on leur demande...

M. Cruickshank: C'était pire cette année que l'année dernière.

M. Drew: ...d'écouter certains arguments. Je ne prétends pas que c'était malséant. Il est fort à propos que les tenants d'une question qui se débat à la Chambre puissent renseigner les députés sur la question. C'est utile. Je veux simplement souligner que si le ministre n'a pas entendu d'arguments en faveur de cette société, je l'assure que les autres en ont entendu, de la façon que j'ai mentionnée.

D'ailleurs, si le bill est déféré à un comité, les membres du comité ne sauront pas au juste quel sera le tracé du pipe-line. Ils pourront découvrir qui sont les directeurs de la société, mais nous en avons déjà vu les noms. Le comité pourra demander d'autres questions, par exemple si la société est en mesure d'exécuter ses engagements, les fins générales pour lesquelles elle a été fondée, etc. Il demeure

encore vrai que les députés ne posséderont pas les renseignements qui sont indispensables dans le cas de celui qui demande à aménager un chemin de fer, un canal, pour lesquels les démarches à faire sont les mêmes, d'après la loi qui les régit.

Voyons ce qu'on nous demande. Il ne s'agit pas simplement pour nous d'adopter un projet de loi constituant une compagnie. On nous demande, en outre, d'accorder, au groupe qui obtiendra cette charte, de très vastes pouvoirs. Il faudrait donc que ceux-ci fussent énumérés afin qu'il ne reste plus aucun doute quant aux pouvoirs conférés à la compagnie par le Parlement. Il convient donc d'exposer, en regard des arguments qu'on a invoqués, ce que prescrit l'article 7 de la loi sur les pipe-lines adoptée le 30 mars 1949. Voici cet article:

7. Sous réserve des dispositions de la présente loi et de la loi spéciale, une compagnie, aux fins de son entreprise, peut:

a) Pénétrer dans tout terrain appartenant à la Couronne, sans autorisation préalable, ou dans un terrain appartenant à une personne quelconque, situé sur le tracé projeté de sa canalisation, et faire sur ce terrain les levés, examens ou autres préparatifs requis pour fixer l'emplacement de la canalisation, et marquer et déterminer les parties de ce terrain nécessaires et appropriées à la canalisation;

b) Acquérir, accepter et détenir, de toute personne, tout terrain ou autre bien-fonds nécessaire à la construction, l'entretien et l'exploitation de sa canalisation, et aliéner ou vendre toute partie de ce terrain ou bien-fonds devenue pour quelque raison inutile pour les fins de la canalisation, ou en disposer;

c) Construire, poser, transporter ou placer sa canalisation à travers ou sur le terrain, ou dans le sous-sol, de qui que ce soit sur le tracé du pipe-line de compagnie;

d) Raccorder sa canalisation au pipe-line de toute autre personne à un point quelconque de son tracé;

e) Construire, ériger et entretenir tous les chemins, bâtiments, gares et stations, dépôts, quais, docks et autres ouvrages nécessaires et propres à ses besoins et construire, acheter et acquérir de la machinerie et autres appareils nécessaires à la construction, l'entretien et l'exploitation de sa canalisation;

f) Construire, entretenir et exploiter des branchements et exercer à cette fin tous les pouvoirs, les privilèges et l'autorité nécessaires à cet égard, aussi complètement et librement que s'il s'agissait d'un pipe-line de compagnie;

g) Changer, réparer ou abandonner au besoin la totalité ou toute partie des ouvrages mentionnés au présent article et les remplacer par d'autres;

h) Transporter du pétrole ou du gaz au moyen d'un pipe-line de compagnie et réglementer le temps et la manière dont s'opérera le transport du pétrole ou du gaz, ainsi que les taxes à percevoir pour ce transport; et

i) Faire tous les autres actes nécessaires à la construction, l'entretien et l'exploitation de sa canalisation.

Ce sont là de très amples pouvoirs à conférer à une société, quand nous ne savons pas où elle les exercera. Il ne suffit pas de dire aux députés que la Commission des transports va examiner la demande; que le ministre du Commerce doit accorder un permis d'exportation avant que la société puisse exporter du gaz, ni que le gouvernement de l'Alberta doit approuver la livraison du pétrole à ce pipe-line en particulier. Après tout, la Chambre ne peut déléguer ses fonctions à d'autres; mais c'est ce qu'on nous demande de faire si, sans description du parcours ni du milieu dans lesquels ces pouvoirs extraordinaires s'exerceront, nous accordons une charte de ce genre, une charte sans restriction.

En dépit du projet de loi dont la Chambre est saisie, les honorables députés ne sont pas parfaitement au courant de ce que sera la demande précise et définitive que la Commission aura à examiner. Nous savons qu'un très grand nombre de changements peuvent survenir, parce qu'il s'en est produit un très grand nombre relativement aux tracés mis à l'étude dans le cas de la *Westcoast Transmission Company*, qui a obtenu une charte l'an dernier. Voyons ce qui s'est produit dans ce cas, afin que personne n'ait l'impression qu'une société serait liée à un tracé parce qu'elle aurait donné à entendre à un comité qu'elle le suivrait.

L'an dernier le Parlement a accordé une charte à la *Westcoast Transmission Company*, laquelle a, depuis, soumis à la Commission des transports trois demandes relatives à un pipe-line. La première de ces demandes, présentée le 10 mai 1949, visait l'aménagement d'un pipe-line d'Athabaska à Vancouver et d'un embranchement jusqu'à Blaine. Cette ville est située sur la frontière, les honorables députés le savent, et pour les trois quarts dans l'État de Washington. La demande a été retirée le 15 novembre 1949. La seconde demande, présentée le 11 mai 1949, n'a encore fait l'objet d'aucune décision. Elle vise l'aménagement d'un pipe-line d'Edmonton et traversant le pas du Nid-de-Corbeau en suivant la voie du Pacifique-Canadien. Le tracé évite Macleod, touche Cranbrook et atteint Kingsgate, ville située également sur la frontière. L'entreprise comporte aussi un embranchement de Kingsgate à Trail et une carte soumise à la Commission révèle que le pipe-line entre aux États-Unis jusqu'à Sand-point dans l'Idaho, à une distance de plus de 50 milles de Spokane.

La même société a présenté une troisième demande le 13 octobre 1949. Le tracé prévu dans cette demande comportait la traversée du col de la Tête-Jaune et passait par les points suivants: Edmonton, Edson, Jasper, Tête-Jaune-Cache (C.-B.), et Vancouver, un embranchement atteignant Dawson-Creek (C.B.). La demande, étudiée le 23 novembre 1949, a été renvoyée au 21 février 1950. Jugement a alors été remis à une date indéfinie.

Voilà où en est la question. Il convient de s'en souvenir, car ainsi se dissipe la crainte entretenue par certains de voir s'établir un monopole. Ces gens ne sont pas plus avancés que les sociétés en cause. Mes remarques s'appliquent avec encore plus de force à ces compagnies.

Venons-en aux choses pratiques. On pourrait adopter une marche à suivre fort simple. On ne suivra peut-être pas exactement celle qui s'applique aux demandes de charte d'une société ferroviaire, ou d'une société formée en vue d'aménager un canal, alors qu'il faut verser une carte au dossier, afin que les députés puissent se renseigner. On aurait tout simplement à adopter un amendement à la loi sur les pipe-lines. D'après cet amendement les compagnies dont il est question dans ces démarches devraient détenir une charte sous le régime de la loi des compagnies. Autrement dit, si les députés ne peuvent se prononcer en connaissance de cause et si on ne leur communique pas les faits qui pourraient leur permettre d'exercer leur jugement, je ne vois pas pourquoi cette compagnie n'est pas tenue, pour être constituée en corporation, de passer par les mêmes formalités que tout autre requérant aux termes de la loi des compagnies. Le tout devrait se ramener à une ordonnance administrative de la part du ministère qui accorde les chartes. La compagnie devrait donc procéder de la façon ordinaire et, à condition qu'elle fournisse les renseignements exigés, obtenir sa charte. Elle aurait ensuite à soumettre une demande à la Commission des transports et nous n'aurions pas à faire semblant de nous prononcer sur des projets de loi au sujet desquels nous ne possédons pas les informations nécessaires à l'exercice de notre jugement.

Personne ne donnera à entendre, je l'espère, que nous mettons obstacle à l'octroi de chartes. Avant que qui que ce soit, ministre ou député ministériel, puisse prétendre que nous nous opposons à l'octroi de chartes qui favoriseraient la mise en valeur de notre pays, il faudra qu'on nous explique, par des arguments solides et intelligibles, pourquoi on n'a pas suivi la simple procédure que je viens d'exposer. Ces explications sauveraient beaucoup de temps et mettraient fin au débat et à l'anxiété du Gouvernement et de certains députés. Cela permettrait de procéder de façon régulière et rationnelle et ferait taire toute prétention que les membres du Parlement ne sont que des machines à voter de vastes pouvoirs aux requérants, et que le Parlement lui-même leur accorderait une charte, car une charte semble bien utile quand vient le moment de financer l'entreprise.

Que ceci soit bien compris: Je ne crois pas qu'on doive laisser à la discrétion des membres du Parlement le droit de conférer à quelque requérant ces pouvoirs accrus qui relèvent de la responsabilité parlementaire aux fins d'exécuter ses transactions financières grâce à de plus vastes pouvoirs accordés de cette manière. La charte peut comporter tous les pouvoirs conférés par la loi sur les pipe-lines. L'amendement est simple. Il suffit de dire que la société mentionnée dans la loi est une société qui possède une charte octroyée conformément à la loi des compagnies. Il me semble que le Gouvernement avait quelque motif pour ne pas suivre cette façon de procéder avant de nous demander de régler ainsi une demande qui nous donnera si peu de renseignements.

Il ne s'agit pas d'une question qui n'a pas été débattue. Quelqu'un a prétendu cet après-midi, qu'on n'avait exprimé que des généralités, mais il y a plus que des généralités dans cette affaire. Je ne soumets pas au Parlement l'opinion d'une publication qui ait quelque compétence spéciale, en la matière, mais les députés qui ont suivi les discussions à ce sujet ont dû remarquer que des publications sérieuses ont exprimé l'avis qu'une forte quantité de pétrole serait exportée de l'Alberta au Montana, dans l'Orégon et dans l'État de Washington. Je ne m'oppose pas du tout à pareille exportation, à condition que nos propres besoins soient satisfaits d'abord et assurés indéfiniment.

Je veux parler d'un graphique paru dans une revue renommée pour l'exactitude de ses renseignements et le sens qu'elle a de ses responsabilités. La livraison du 2 décembre 1949 du *U.S. News and World Report* contient un graphique qui indique en noir un pipe-line pétrolier allant d'Edmonton à Superior, comme s'il avait déjà été autorisé; le tracé descend ensuite d'Edmonton à la frontière, au point de rencontre des États du Montana et de l'Idaho, puis à Seattle, dans l'État de Washington, et au sud, à Portland, par Tacoma. Aucun pipe-line ne se dirige vers Vancouver, ni réellement vers l'Ouest.

Le très hon. M. Howe: Le député ne vient-il pas de décrire le tracé du pipe-line de la *West Coast Transmission Company*?

M. Drew: Non.

Le très hon. M. Howe: Vers le sud par Kingsgate?

M. Drew: Non. L'article ne nous donne le nom d'aucun pipe-line. J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un pipe-line dont il a été question de quelque manière. Il parle du tracé comme d'un pipe-line, mais il ne donne le nom d'aucune société. Cela laisse-

rait à entendre, qu'à notre avis, ces demandes ont trait à des pipe-lines pétroliers autant qu'à des pipe-lines pour le transport du gaz.

Le très hon. M. Howe: Oh! non.

M. Drew: Qu'est-ce que c'est?

Le très hon. M. Howe: J'ai compris que nous parlons d'un pipe-line à gaz.

M. Drew: Non. Il s'agit du pétrole et du gaz.

Le très hon. M. Howe: C'est-à-dire que la demande énoncée dans le bill concerne une conduite pour le gaz. Il est impossible de transporter les deux dans un même tuyau.

M. Drew: Tous les députés, je l'espère, se rendent compte qu'il s'agit également d'un pipe-line pour le transport du pétrole. Bien que le pétrole n'y soit pas désigné nommément, la mesure s'applique au transport du pétrole. Au lieu d'employer le mot pétrole, comme dans les deux autres bills, on se sert de l'expression "hydrocarbures liquides" qui désigne soit le pétrole non rectifié soit le pétrole raffiné. Il aurait peut-être été plus commode d'employer les mêmes termes dans les divers bills. Les rédacteurs de la mesure ont toutefois opté pour l'expression "hydrocarbures liquides".

Le très hon. M. Howe: Je le regrette. Le député semble avoir raison.

M. Drew: Oui. Je le signale uniquement pour qu'il n'y ait aucun malentendu. La mesure s'applique au pétrole. Il importe donc de nous rendre compte que toute permission que nous accorderions s'appliquerait également au transport du gaz et du pétrole. Une fois la proposition rédigée en termes assez précis on pourra aménager un pipe-line pour le pétrole aussi bien que pour le gaz. Il s'agit peut-être en somme du pétrole dans l'article dont j'ai parlé.

Je tiens à préciser qu'à mes yeux cette publication n'est nullement autorisée à parler au nom du gouvernement du Canada ni au nom de la Commission des transports. Si j'en ai fait mention c'est uniquement parce que cet article et plusieurs autres articles de gens bien renseignés, s'accompagnaient de dessins de ce genre et portent à croire que telle est l'impression d'un grand nombre. J'aimerais aussi avoir la certitude que nous possédons tous les renseignements disponibles à l'égard des discussions qui ont eu lieu. Nous devrions ainsi savoir si le gouvernement des États-Unis et celui du Canada ont conclu quelque arrangement. Il nous serait aussi utile de savoir si l'entente relative à l'exportation du gaz et du pétrole de l'Alberta en direction du sud, comporte quelque réserve comme condition de l'importation du gaz, surtout à travers la province d'Ontario, afin de répondre aux besoins de cette province. Je sais qu'il en a été question au cours des discussions dont je viens de parler. Du moment que nos besoins seront satisfaits, il n'est que convenable de traiter en hommes d'affaires avec ceux qui nous ont traités de façon amicale par le passé.

Comme plusieurs députés le savent, il y a eu une forte pénurie de gaz dans le sud-ouest de l'Ontario en 1944, 1945 et 1946. De fait, au cours de l'hiver, elle a été particulièrement critique, comme le sait le ministre du Commerce. On avait demandé à la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis d'exporter du gaz de la république voisine. Effectivement, un décret-loi a permis en 1944 à l'*Union Panhandle Company* d'exporter du gaz en Ontario. En 1946, toutefois, la Commission fédérale de l'énergie a cassé ce décret-loi et a statué que cette exportation était illégale si la commission fédérale ne délivrait pas de permis à cet effet. A l'heure actuelle, une demande de l'*Union Panhandle Pipe Line Company* est en instance auprès de la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis. La société compte exporter du gaz dans l'Ontario et satisfaire aux besoins des régions du sud-ouest de la province. Il y a lieu de croire que si cette demande est agréée, deux autres sociétés présenteront une demande en vue de transporter du gaz jusqu'à Montréal. On le transporte déjà jusqu'à Hamilton. Les autres sociétés comptent transporter le gaz jusqu'à Toronto et Montréal.

Je signale à la Chambre que des pourparlers ont eut lieu en vue de l'expédition d'une quantité considérable de gaz dans l'Est du Canada, en Ontario et dans Québec. A tort ou à raison, certains groupes intéressés des États-Unis estiment qu'il doit exister un rapport entre cette concession faite dans l'Est et l'octroi du pouvoir d'exporter dans l'Ouest du Canada. Nous avons certes le droit de savoir si un tel rapport existe. Je ne veux pas donner à entendre,—et je ne veux pas que le ministre du Commerce interprète dans ce sens mes observations,—qu'il serait malséant de tenir des pourparlers à une telle fin. Si de tels pourparlers ont eu lieu, cependant, si les représentants de la *Panhandle Company* ont pris part à des pourparlers ici, au su des autorités de Washington, des pourparlers qui se rapportent à l'exportation éventuelle de gaz et de pétrole de l'Ouest canadien aux États du nord-ouest des États-Unis, il y a certes lieu de nous en donner tous les détails. Aux yeux de plusieurs députés, il s'agirait peut-être d'une proposition à étudier sur une base d'affaires. Nous aimerions également savoir quelle ligne de conduite en entend suivre.

Avant d'accorder un blanc-seing, nous devrions, il me semble, nous renseigner sur la ligne de conduite de la commission fédérale de l'énergie à Washington. A moins qu'elle ne consente à autoriser l'exportation de gaz au Canada, là où l'on pourrait en avoir besoin, nous ne devrions certes pas permettre l'exportation de gaz provenant d'une autre région du Canada. Nous devrions examiner les deux questions, s'il y a rapport entre elles, comme une seule transaction commerciale. Je me demande si elles sont à l'étude.

Je reviens à l'aspect de la question qui a été traité à la Chambre. Nous commençons à peine à nous rendre compte des nouvelles occasions qui s'offrent à la population canadienne depuis deux ans, à la suite des découvertes en Alberta et de celles qui suivront peut-être. Voici une citation tirée d'un article dont l'auteur emploie le style familier:

> Selon les exploitants de pétrole, du point de vue de l'exploration "ça chauffe" plus en Alberta que n'importe où au monde.

Il ne s'agit pas de la température mais bien des possibilités extraordinaires de l'entreprise. En Alberta, par exemple, songeons aux avantages qu'offrent les découvertes de pétrole. Elles ont révélé la présence d'abondantes quantités de gaz ainsi que de houille. En l'occurrence, le charbon sert non seulement de combustible mais de substance indispensable à certaines expériences chimiques qui comptent parmi les plus importantes jamais effectuées. Grâce à la présence de gaz peu coûteux et de pétrole en Alberta, on pourrait entreprendre des travaux de chimie qui transformeraient la province en un des principaux centres industriels du pays et du continent. Cela s'applique également à la Colombie-Britannique, à condition qu'on fournisse assez de pétrole et de gaz à ses grandes villes et à la côte où des industries pourraient s'établir pour exporter aux marchés de l'univers. Étant donné les immenses ressources de la Colombie-Britannique, il ne faut pas calculer ses exigences en se fondant sur le gaz qu'elle peut utiliser dans un avenir prochain. Songeons plutôt à ce dont elle aurait besoin si ses matières premières alimentaient de grandes industries qui utiliseraient du combustible peu coûteux et emploieraient des centaines de milliers, peut-être même des millions de gens.

N'oublions pas les matières premières du nord de la Saskatchewan et du Manitoba, pour ne rien dire des ressources pétrolières qui existent aussi en cette région, selon une opinion de plus en plus répandue. Telles sont les perspectives de demain. Notre façon d'agir aujourd'hui, les mesures de conservation que nous exigeons maintenant doivent se rattacher aux perspectives de demain.

Je le répète, monsieur l'Orateur, ce n'est pas, pour ma part, dans le dessein de m'opposer à la mise en valeur de ces ressources que j'expose cette thèse, mais plutôt parce que j'estime que le meilleur moyen d'y arriver, c'est de simplifier la procédure et de ne pas gaspiller le temps de la Chambre en lui faisant étudier des questions sans qu'elle ait à se prononcer sur des faits connus. Lorsque je parle de "faits connus", il s'agit de faits connus relativement au tracé définitif qu'empruntera le pipe-line. Le Gouvernement devrait accepter la proposition qui lui a été faite. Puisque le bill dont la Chambre est saisie ne doit pas contenir de carte indiquant le tracé adopté, qu'on apporte donc à la loi des pipe-lines une modification simple qui permette à toute société d'obtenir une charte. La Commission des transports pourra alors assumer effectivement l'autorité. L'honorable député de Skeena (M. Applewhaite) a volontiers reconnu que nous ne disposions pas de tous les renseignements. Selon lui, il faudrait que nous adoptions le bill en confiant à d'autres le soin d'en apprécier les modalités d'application. Ce n'est pas pour cela qu'on nous a élus. On nous a élus afin de représenter nos commettants, à quelque parti que nous appartenions. On entend que nous usions de notre faculté de jugement et c'est pourquoi j'estime qu'il y a lieu pour nous d'exiger qu'on nous communique les renseignements sur lesquels nous puissions fonder notre jugement, avant de nous prononcer sur un bill comme celui-ci. C'est pourquoi, pour ma part, je me propose de m'opposer aux projets de loi dont la Chambre est saisie.

Il est, je pense, du devoir de tous les députés de comprendre quel immense avenir réserve au Canada la découverte de ces richesses minérales, non seulement en Alberta, mais ailleurs, au cours des quelques dernières années. Cela étant, nous pourrions conformer les mesures à prendre à l'avenir magnifique qui s'ouvre devant nous. Nous devrions certes être prêts à exporter nos excédents, mais il faudrait, malgré tout, que nous fassions profiter avant quiconque le Canada de ses propres richesses.

M. G. M. Murray (Cariboo): Monsieur l'Orateur, il m'incombe de prendre part à ce débat parce qu'on a parlé de ma circonscription cet après-midi. Je viens de la région de la rivière de la Paix, qui est comprise en Colombie-Britannique, où à la suite du forage de nombreux puits on est en présence d'un excédent considérable de gaz naturel et de perspectives intéressantes du point de vue de la production du pétrole. Toute ligne de conduite adoptée par notre parlement au sujet de ce bill ou de tout autre qu'on pourra présenter plus tard, ne saurait manquer de nous intéresser.

Si je comprends bien la situation, en refusant d'adopter la mesure à l'étude nous concédons un monopole à la société qui a obtenu une charte. S'il y a une chose que nous devons craindre au pays c'est bien de laisser un monopole privé s'emparer de nos immenses ressources naturelles. Un pipe-line est en quelque sorte un réseau de transport, et la question des tarifs se pose. S'il n'y a qu'un pipe-line autorisé à transporter ces vastes quantités de pétrole de l'Alberta et de la Colombie-Britannique septentrionale à la côte du Pacifique, je suis sûr que nous courrons le risque de voir ce monopole profiter de sa situation pour exploiter le consommateur.

La chose s'est déjà produite au Canada. Il était intéressant d'entendre le chef de l'opposition (M. Drew) nous parler des débuts de l'industrie pétrolière en Ontario, en 1858, mais si vous parcourez l'histoire de notre pays vous constaterez qu'il faut attribuer les crises et les difficultés d'ordre civil qu'il a connues aux monopoles qu'on a imposés à la population canadienne.

Je crois que le Parlement devrait adopter le projet de loi à l'étude ou toute mesure acceptable qu'appuient des hommes honorables. La mise en valeur de nos ressources pétrolières devrait jouir de la liberté de la concurrence, fournissant ainsi des garanties à l'industrie et aux consommateurs des produits transportés par ces pipe-lines.

Je songe à un autre monopole qui a vu le jour à Calgary il y a plusieurs années, monopole concernant une denrée essentielle et nécessaire à tous les propriétaires d'habitations ou à toutes les autres personnes qui ont des intérêts dans le pays, surtout les cultivateurs et les industriels. Je veux parler de la fabrication du ciment de Portland. Je me rappelle l'époque où une douzaine de fabriques fonctionnaient dans tout le Canada, rivalisant les unes avec les autres et produisant du ciment en abondance à l'âge d'or où l'Ouest était mis en valeur et quand il se construisait de nouvelles habitations d'un littoral à l'autre.

Puis le monopole est venu allonger sa main menaçante. On a fusionné ces fabriques de ciment et on les a placées sous une seule direction. Aussitôt le prix du ciment a monté. Des sociétés se sont constituées en corporations et ont lancé des actions sur le marché, enrichissant les lanceurs qui eurent l'habileté de cuisiner la création d'un monopole d'un produit essentiel au pays. Nous en subissons encore les conséquences. La statistique nous apprend que, l'an dernier, nous avons importé quatre millions de sacs de ciment. Notre organisme qui exerce une maîtrise aussi complète d'un océan à l'autre n'a pu fournir le ciment nécessaire.

Outre-frontière, dans l'État de Washington, où vivent ces prétendus ennemis qui vont prendre tout le gaz de ce pipe-line pour en priver les veuves et les mères de famille de la Colombie-Britannique, M. Henry Kaiser fabrique, le long du Colombia, du ciment qu'il expédie par chalands en Colombie-Britannique. Et ce au moment où notre grand monopole ne peut répondre aux besoins de la collectivité quant à cette denrée. Il en sera de même pour le pétrole. Pas plus tard que l'autre jour, on se plaignait, à la Chambre des représentants, qu'un exploitant américain de pipe-lines imposait à la collectivité industrielle des environs de Detroit (Michigan) des frais excessifs, se chiffrant par plusieurs millions de dollars. On prétendait que le monopole dont il jouissait lui permettait de pressurer cette région industrielle.

M. Smith (Calgary-Ouest): L'accusation est-elle fondée?

M. Murray (Cariboo): Qu'elle le soit ou non, elle a été reproduite, le 16 mars, dans une nouvelle de la Presse associée. Cette nouvelle se trouve à la bibliothèque, où les députés peuvent la lire. Cela annonce ce qui arrivera, si nous permettons à un seul groupe de transporter sur le grand littoral du Pacifique le gaz et le pétrole de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Certains craignent nos voisins du sud comme s'ils s'apprêtaient à nous détruire. Mais ils n'ont pas tenu les mêmes propos lorsque le *Repulse* et le *Prince of Wales* ont été coulés dans le Pacifique et que les États-Unis ont aménagé un pipe-line entre Norman-Wells et Skagway. Ils n'ont pas demandé de retarder la constitution en corporation d'une autre société destinée à transporter le pétrole en territoire canadien. Ce pétrole a été transporté sur une distance de quelque 600 milles pour alimenter les navires de la marine américaine à une époque où les choses allaient très mal dans cette partie-là de notre pays.

J'étais à la rivière de la Paix lorsqu'il a fallu y construire un pont pour la défense de l'Amérique du Nord. Un groupe d'ingénieurs arriva des États-Unis avec l'outillage, l'acier, le ciment et les autres matériaux nécessaires à la construction d'un pont. Je certifie qu'aucun Canadien n'a affirmé qu'il ne fallait pas construire ce pont parce que ce n'était pas un pont canadien. Ce pont a été construit au-dessus de la puissante rivière de la Paix afin d'augmenter la sécurité de la défense du Canada et des États-Unis.

Mettons qu'une partie du gaz de ce pipeline serve à alimenter les industries de l'État de Washington. J'étais en Colombie-Britannique dernièrement et j'y ai fait la connaissance d'un groupe d'exploitants forestiers qui m'ont affirmé que le bois de la Co-

lombie-Britanique est maintenant dirigé vers les marchés américains. Et c'est de l'existence de la bonne volonté que dépendront les prochaines expéditions de bois en ce pays. Si les États-Unis augmentaient leur tarif douanier à l'égard du bois de construction, certaines scieries de la Colombie-Britannique devraient fermer leurs portes. N'est-il pas à propos, je vous le demande, de maintenir l'embauche en Colombie-Britannique où des milliers d'hommes travaillent dans la forêt et les scieries à produire le bois destiné au meilleur marché international que nous ayons, celui des États-Unis. Aucun d'entre nous ne s'est élevé contre nos expéditions de bois aux États-Unis. Aucun ne se plaint de nos envois de tonnes de papier-journal de la rivière Powell et d'autres endroits aux États-Unis d'Amérique. Pourquoi devrions-nous réclamer contre la vente d'un peu de gaz ou de pétrole de la région de la rivière de la Paix ou de l'Alberta?

Je déplore, je le répète, que des hommes capables se soient faits à la Chambre les champions du monopole dans cette grande industrie de base qu'est le transport du gaz et du pétrole. Nous nous rappelons le monopole créé lors de l'aménagement du Pacifique-Canadien jusqu'à la côte du Pacifique. Un seul réseau ferroviaire avait le droit de transporter des marchandises vers l'est et l'ouest et aucun autre ne pouvait le traverser à angle droit depuis la tête des lacs jusqu'à l'océan Pacifique. Je me rappelle que la population du Manitoba désirait l'aménagement d'autres chemins de fer dans la province pour desservir les centres de population, transporter le blé et les autres denrées et soutenir le commerce au nord et au sud de la province. Celui qui cherchait à aménager ce nouveau chemin de fer à travers le Manitoba, de la frontière des États-Unis vers le nord, était un constructeur de l'empire, un excellent Canadien du nom de James J. Hill, né à Guelph, en Ontario. On lui a dit qu'il ne pouvait aménager un chemin de fer traversant la ligne principale du réseau ferroviaire qui existait déjà.

L'Assemblée législative du Manitoba a eu son mot à dire. Elle a demandé que la nouvelle société soit autorisée à aménager un réseau qui desservirait le nord de la province. L'assemblée manitobaine a adopté des résolutions en ce sens, qu'elle a transmises au gouvernement de sir John A. Macdonald, à Ottawa. Celui-ci a refusé, signalant qu'il avait, par contrat, accordé un monopole à la société, et qu'il n'entendait pas l'annuler.

On s'imagine ce qui serait arrivé si tout s'était passé de cette façon en 1890 et si le gouvernement d'Ottawa avait catégoriquement refusé de revenir sur sa parole au sujet du monopole. Il n'y aurait pas eu ici de représentants du nord de la Saskatchewan, de la région de la rivière de la Paix ou d'Edmonton, car toutes les lignes allaient de l'est à l'Ouest. La société détenant le monopole pouvait décider à quel moment et dans quel sens elle favoriserait l'expansion du pays. Les manuels d'histoire dont se servent mes enfants et petits-enfants n'en parlent pas, mais je sais que les habitants du Manitoba ont eu recours même à la force pour protester contre le monopole, qui étranglait alors la province. Sous la direction du procureur général du Manitoba, l'honorable Joseph Martin, K.C., qui était un homme violent, et qui devint plus tard premier ministre de la Colombie-Britannique, un groupe organisé a brûlé des wagons de marchandises et déboulonné les voies ferroviaires. Comme résultat, James J. Hill a été autorisé à aménager son embranchement vers le Nord.

Après cette manifestation, ils sont venus de nouveau à Ottawa pour demander la suppression du monopole et sir John A. Macdonald a eu la sagesse de céder. Le gouvernement du Manitoba avait menacé de se retirer de la confédération et de faire du Manitoba un État américain si le gouvernement fédéral n'accédait pas à sa requête. Vu cette attitude, on a supprimé le monopole et permis l'aménagement de voies ferrées au nord et au sud du Canada. Il en est résulté une concurrence libre qui a entraîné la mise en valeur du pays qu'on a connue depuis plusieurs générations.

L'histoire de la région de la rivière de la Paix offre un exemple d'un monopole qui existait chez nous il y a longtemps, quand le commerce des pelleteries et les autres ressources appartenaient à une seule société. C'est alors que la Compagnie du Nord-Ouest est venue faire concurrence au monopole constitué en 1670 par les tribunaux anglais. Avec la Compagnie du Nord-Ouest est venu Alexander Mackenzie, qui voulait faire un commerce pacifique avec le nord-ouest du Canada. C'est Alexander Mackenzie qui a découvert la rivière de la Paix et le fleuve Mackenzie qui porte son nom. C'est lui aussi qui, le premier, a constaté la présence de gaz naturel et de pétrole dans cette région. Ses relations de voyage, qui remontent à 1793, le mentionnent. Cet homme était venu ici poussé par le désir de se livrer à une concurrence libre dans un pays libre. Il a établi des postes de commerce un peu partout. Je crois que Kamloops, si bien représentée en cette enceinte, en était un. Plusieurs de ces postes n'auraient jamais existé si le Nord-Ouest était resté sous la coupe inflexible d'un monopole.

C'est pour moi un grand privilège que de pouvoir me lever en ce moment pour appuyer le projet de loi dont la Chambre est saisie

et pour me déclarer prêt à appuyer toute autre mesure qui favorisera le libre jeu de la concurrence au Canada.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Je désire traiter brièvement la mesure afin d'expliquer mon attitude. J'ai suivi attentivement le discours du député de Cariboo (M. Murray) et ceux de plusieurs représentants qui ont parlé pour et contre le bill. A ma connaissance, personne n'a encore catégoriquement affirmé que l'octroi de chartes assurerait la concurrence entre les deux sociétés en cause intéressées à transporter du pétrole de l'Alberta à la Colombie-Britannique ou ailleurs. D'après les spécialistes, on n'aménagera qu'un seul pipe-line. Je suppose donc qu'une société s'en chargera ou que deux ou trois s'uniront non pas en vue de servir la population mais de l'exploiter, comme cela s'est toujours fait par le passé. Si j'ai tort d'affirmer cela, nous perdons beaucoup de temps et d'argent à enquêter sur les coalitions et les monopoles. Il y a quelques semaines, on a nommé un nouveau commissaire qui devra s'occuper des enquêtes sur les coalitions. S'il est ridicule d'affirmer que les sociétés cherchent à exploiter les gens, pourquoi prendre tant de précautions? Je ne sais au juste ce que je fais ici.

Une voix: D'autres aussi se le demandent.

M. MacInnis: Je ne comprends pas davantage pourquoi certains de mes collègues de la Colombie-Britannique se sont fait élire députés. Si je compare les déclarations qu'ils ont faites en public ou dans leurs réclames, au cours de la campagne électorale, ce qu'ils ont dit de la présente mesure, je n'y trouve aucun rapport. Le bill dont nous sommes saisis tend à constituer en société l'*Alberta Natural Gas Company* auquel s'ajoute, pour l'instant, le projet de motion de l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) tendant à la mise aux voix. Si je comprends bien le Règlement, il n'y a qu'une raison de demander la mise aux voix, c'est d'empêcher qu'on apporte des amendements à la mesure. Autant que je sache, la discussion n'est nullement restreinte. Au contraire, elle se trouve étendue, puisque, de toute façon, un nouveau débat peut reprendre sur la question préalable. On a donc proposé de modifier ce bill-ci et l'autre, afin d'empêcher qu'on présente une proposition de modification analogue à celle que nous soumettions l'an dernier à l'égard de bills semblables. Voici celle que je présentais moi-même; on la trouvera à la page 2151 du hansard du 22 novembre 1949:

> Que le bill nº 119 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, il y aurait lieu de différer l'étude de ce projet de loi jusqu'à ce que la Chambre ait l'assurance que le tracé de tout pipe-line aménagé par la compagnie proposée sera établi de façon à servir les besoins du Canada avant que ledit pipe-line quitte le sol canadien.

Voilà mon point de vue actuel sur ce pipeline. Il n'a pas varié depuis que je soumettais la proposition susmentionnée. Le 7 mars dernier, au cours de l'examen du bill, l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) disait, ainsi qu'en fait foi la page 555 du hansard:

> Le bill n'accorde pas l'autorisation d'aménager un pipe-line. Rien ne nous assure que la société en aménagera un, même si on lui donne une charte.

Si elle n'aménage jamais de pipe-line, elle ne saurait constituer un monopole ni lui faire opposition.

> Il ne serait pas pratique pour elle de le faire avant d'avoir obtenu du gouvernement de l'Alberta un permis pour le transport du gaz hors de la province. Il lui faudrait aussi, avant d'exporter du gaz à l'étranger, obtenir un permis du ministère du Commerce.

Rendons-nous bien compte des intentions du projet de loi, car le bill vise à quelque chose; la décision que nous prendrons comportera certaines conséquences. Nous créons un organisme qui exercera les pouvoirs que nous lui conférons. S'il en est ainsi, nous ne voulons certes pas créer un organisme que nous laisserons absolument libre d'agir à sa guise. Comme nous créons une société, une entité corporative, qui a l'intention d'aménager un pipe-line, le Parlement a le droit d'indiquer le tracé que suivra cette canalisation; son autorité est incontestablement suprême, en l'occurrence. Si nous n'avons pas le droit d'indiquer où ce pipe-line doit passer, qui peut le faire?

Cette considération m'amène à une autre déclaration. Je continue ma citation du représentant de Vancouver-Burrard, tirée du même discours:

> Nous avons le droit de supposer qu'avant d'accorder un permis, les autorités compétentes sauvegarderont l'intérêt des citoyens de l'Alberta et du Canada en général.

Les autorités en question sont le ministère du Commerce, le gouvernement de la province de l'Alberta et la Commission des transports. De quel droit l'honorable député peut-il supposer que les autorités en Alberta, le ministère du Commerce et la Commission des transports feront ce qu'il refuse de faire, c'est-à-dire, protéger les intérêts des habitants de la Colombie-Britannique? Son mandat ne lui permet pas d'agir de la sorte.

La Colombie-Britannique l'a élu pour qu'il protège les intérêts de la province et, bien entendu, ceux du Canada tout entier. S'il ne s'acquitte pas de cette responsabilité, je ne crois pas qu'il soit en droit de supposer qu'un autre s'en chargera. De fait, les habitants de la Colombie-Britannique commen-

cent à s'apercevoir que quelque chose ne va pas. J'ai regretté un peu que, dans son excellent discours, le représentant de Skeena (M. Applewhaite) ait déclaré que tous ceux qui n'étaient pas de son avis sur la question à l'étude étaient détraqués ou égarés. Je ne suis ni égaré ni détraqué. Si l'on a quelque raison de nous élire membres du Parlement, quelque raison de nous verser des indemnités, c'est pour que nous surveillions l'intérêt du Canada, que nous agissions sans nuire aux autres Canadiens ou aux autres pays. Il ne s'agit pas seulement d'un droit, comme me le rappelle le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), mais encore d'un devoir.

Le représentant de Skeena a ajouté que la Commission des transports était chargée de l'application de la loi. Je soutiens que le tracé que doit suivre le pipe-line n'a pas de rapport avec l'application de la loi. Il s'agit d'une directive, qu'il ne faut pas s'attendre de voir accepter par la Commission des transports, organisme créé par le gouvernement du Canada et tirant son autorité du Parlement du Canada. Quant au danger de créer quelque monopole, je ne crois pas qu'il existe vraiment. La vente du gaz en Alberta relève de la Commission du gaz naturel de l'Alberta, et quand le gaz atteint la Colombie-Britannique, la vente en relève de la Commission des entreprises d'utilité publique, organisme qui a le pouvoir de fixer les taux. De fait, il y a longtemps que nous avons appris,—peut-être pas assez bien, cependant,—que nous ne pouvons plus laisser les propriétaires agir à leur guise dans des questions de ce genre.

Le député de Skeena a aussi signalé que, si, après avoir accordé un permis d'exporter du gaz aux États-Unis, nous constatons que cette exportation est contraire aux intérêts de la population du Canada, nous pourrions révoquer le permis. Il n'y a qu'une façon de protéger la population du Canada: c'est de faire en sorte que le permis ne soit accordé qu'une fois ses besoins satisfaits. Que se produirait-il si nous permettions l'aménagement d'un pipe-line destiné à alimenter les villes des États-Unis avant de revenir en Colombie-Britannique pour alimenter Vancouver? Comment pourrait-on révoquer le permis d'exportation? Nous savons quels arguments on ferait valoir, tant ici qu'aux États-Unis, en matière d'inégalité de traitement, si nous cherchions à agir de la sorte.

Le député de Skeena a tout à fait raison quand il dit que les répétitions se sont multipliées au cours du présent débat. Il a fait encore allusion à certaines observations vagues. Je lui donne raison, surtout en ce qui a trait aux discours prononcés par ceux qui appuient le bill. Cependant, je crois le moment venu de mettre la question aux voix, afin que les députés décident s'ils veulent fournir au Canada d'abord l'occasion de mettre en valeur une précieuse ressource canadienne, en l'exploitant dans l'intérêt des nôtres. Nous avons dépensé des centaines de millions de dollars pour amener des immigrants chez nous de tous les coins du globe. Or ils ont quitté le pays comme l'ont fait bon nombre de nos propres citoyens parce que les États-Unis offrent de plus grands avantages. Perdrons-nous une des plus belles occasions qui se soient présentées depuis un demi-siècle? Elle nous permettrait de garder nos propres citoyens ainsi que les immigrants venus s'établir chez nous. Nous ne devrions pas accorder cette charte sans savoir par où passera le pipe-line; soyons bien sûrs qu'il desservira d'abord la population canadienne.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai mis beaucoup de temps à me décider à participer au présent débat Il s'agissait d'une lutte plus ou moins privée jusqu'à tout récemment, mais c'est devenu une lutte publique. J'estime que même les députés qui habitent l'Est peuvent prendre part au débat. Il est du devoir de tous les députés appelés à se prononcer sur cette importante mesure, non seulement de participer au débat, mais d'étudier attentivement toute la question en jeu.

Sauf erreur, on continue à discuter une question débattue pendant la majeure partie de la dernière session. Il semble que la discussion se poursuivra peut-être encore pendant la majeure partie de la présente session. Naturellement, cela est entièrement du ressort des membres de la Chambre. J'ai tâché de savoir pourquoi on a de la difficulté à prendre une décision à ce sujet. J'ai écouté le pour et le contre de la mesure afin de tirer ma propre conclusion. Je ne crois pas qu'il soit probable, monsieur l'Orateur, que nous ayons un pipe-line allant jusqu'à Terre-Neuve mais la chose est fort possible car on n'a pas encore décidé par où il passerait.

Une voix: De toute façon, le gaz ne manque pas là-bas.

M. Higgins: D'accord. Je vois là un compliment. Nous pourrions exporter beaucoup de gaz naturel mais je ne crois pas qu'il puisse servir comme force motrice, bien qu'il puisse peut-être servir de gaz d'éclairage à certaines gens.

Le projet de loi semblait n'intéresser à peu près que le parrain et certains députés de la côte du Pacifique. Vers la fin de la session, toutefois, le ministre du Commerce (M. Howe) s'est permis des menaces plus ou moins voilées à l'égard des députés: ou

bien la mesure recevait une prompte approbation ou bien on la présentait à titre de mesure ministérielle. Il a accusé les cécéfistes de manœuvres d'obstruction. A ce moment, les députés de ce parti ne méritaient pas le reproche, puisqu'un seul d'entre eux avait pris part au débat. L'obstruction ne provenait certes pas de ce parti. Il est étonnant qu'on lui ait attribué l'honneur de manœuvres d'obstruction qu'il n'avait pas organisées. J'ignore à quel moment elles on débuté. Il ne s'agissait tout d'abord que de députés désireux d'obtenir des renseignements qu'ils ne possédaient pas, que le ministre leur a carrément refusés. Voilà ce qui a dû mettre le feu aux poudres. Nous n'aurions pas eu le quart des discours prononcés sur la question, si cette menace n'avait pas été proférée.

Une voix: Dictature.

M. Higgins: Évidemment. Sans cette violente menace, je n'aurais pas pris la parole. Les gens de Terre-Neuve, qui comptent à vrai dire parmi le groupe des Maritimes, sans en faire entièrement partie, sont farouchement indépendants. Nul député terre-neuvien, devant une menace, quelque sévère fût-elle ne courberait l'échine. Il se défendrait de son mieux, ce que nous essayons tous de faire dans le présent cas. Même cela, monsieur l'Orateur, n'apporte vraiment pas réponse au problème.

En réalité, il s'agit de savoir, je suppose, si les députés accepteront ou rejetteront le projet de loi. La plupart approuvent l'aménagement d'un pipe-line et veulent que nos ressources naturelles soient mises en valeur dans la pleine mesure possible, sans quoi, ils s'en rendent compte, l'économie de notre pays ne saurait prospérer ni s'établir sur des bases solides et saines. Que veulent les députés qui siègent de ce côté-ci? Plusieurs membres de la Chambre ont parlé de ceux qui cherchent à bloquer la mesure. Mais quel est le but véritable de cette opposition? On veut simplement obtenir des garanties. Les députés de ce côté-ci, et tous ceux, du reste, qui ont le courage de braver la colère du ministre du Commerce et de faire preuve d'indépendance, demandent simplement qu'on satisfasse d'abord aux besoins des consommateurs canadiens. Ils ne cherchent pas à empêcher l'octroi d'une charte. Ils ne veulent pas empêcher que les requérants soient constitués en société. Comme l'a si bien dit mon chef, ils exigent que le Canada soit le premier servi. C'est tout. On pourra ensuite exporter autant de gaz qu'on le voudra pourvu que le consommateur canadien soit le premier servi.

J'avoue que je me suis senti rassuré après avoir entendu, l'autre jour, la déclaration du ministre du Commerce. Je veux parler de la réponse qu'il a donnée, le 16 mars, et qui se trouve à la page 822 des *Débats*. Le député de Yorkton (M. Stewart) venait de lui poser, à l'appel de l'ordre du jour, la question suivante:

> J'ai quelques questions à poser au ministre du Commerce. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il fait des démarches auprès du ministère du Commerce aux fins de protéger la Saskatchewan en ce qui a trait à l'exportation de pétrole et gaz naturel de l'Alberta? Quelle est la politique du ministère en ce qui regarde la délivrance de permis pour l'aménagement de pipe-lines de l'Alberta vers les États-Unis?

Quand j'ai entendu la réponse du ministre du Commerce et que j'en ai lu le texte dans les *Débats*, j'ai été heureux de voir, comme on dit couramment, que tout était pour le mieux, car voici ce qu'il a répondu:

> En réponse à la première question...

Il s'agit de la question relative aux démarches de la part du gouvernement de la C. C. F.

> ...je dirai que la province de Saskatchewan n'a fait, à ma connaissance, aucune démarche à cet égard.

Voici maintenant la réponse qui m'a particulièrement intéressé et qui m'avait alors satisfait:

> En réponse à la deuxième question, je rappelle que j'ai traité le sujet au cours de la dernière session du Parlement, et j'ai fait remarquer que la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides a été conçue à cette fin. L'exportation d'électricité ou de gaz n'est permise que si le ministre du Commerce atteste qu'il a été pourvu aux besoins actuels et prévisibles du Canada. On a fréquemment répété au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen du pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. A la suite d'entretiens avec la direction de la société, je sais qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

Le député de Calgary-Ouest (M. Smith) est alors intervenu pour faire l'observation suivante:

> M. Smith (Calgary-Ouest): A la suite d'entretiens, je sais...
>
> Le très hon. M. Howe: Asseyez-vous, vous avez assez parlé sur ce sujet.
>
> M. Smith (Calgary-Ouest): ...qu'on a dit exactement le contraire.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'avais jugé, dans ma candeur, que la réponse du ministre du Commerce (M. Howe) était fort satisfaisante, qu'il avait calmé les doutes que moi-même et mes collègues aurions pu entretenir. Or, le 17 mars, jour mémorable . . .

M. Knowles: C'est le jour où il pouvait se dédire.

Une voix: Qu'a-t-on à redire contre ce jour-là?

M. Higgins: C'est un bien mauvais jour pour ne pas dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Mais, comme en fait foi

la page des *Débats*, le 17 mars, le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a posé une question au ministre. C'est de propos délibéré que je cite ce passage, monsieur l'Orateur, afin de vous expliquer pourquoi le ministre n'avait pas dissipé mes doutes deux jours auparavant. Voici la question:

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Je n'étais pas présent hier à l'appel de l'ordre du jour, mais je constate que le ministre a dit, ainsi qu'en fait foi la page 822 du hansard:

On a fréquemment répété au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen du pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. A la suite d'entretiens avec la direction de la société, je sais qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

C'est là un extrait du passage que j'ai lu tout à l'heure. Voici la suite de la question du député de Fraser-Valley:

Doit-on conclure de là qu'on ne délivrera aucun permis à l'exportation si ce n'est pour un tracé entièrement canadien?

C'était une question directe, monsieur l'Orateur, qui demandait une réponse directe. Il était impossible de l'éluder, si le ministre du Commerce voulait répondre d'une manière directe. Qu'a répondu le ministre à cette question directe et spécifique? Voici:

Plusieurs députés ont communiqué des renseignements obtenus des requérants. J'en ai fait autant. Je ne comprends rien à la crainte irréfléchie que manifestent certains députés à la pensée que ces messieurs pourraient comparaître devant un comité de la Chambre afin d'expliquer précisément leurs intentions.

Puis le représentant de Fraser-Valley a affirmé ceci:

Dois-je comprendre que le ministre ne répondra pas à ma question? Est-ce exact?

Et on ne trouve pas d'autre réponse. Comment allons-nous, monsieur l'Orateur, interpréter cette attitude? Comme je l'ai dit, il me semble que le ministre a déclaré catégoriquement que les droits des Canadiens seraient protégés. L'affirmation est nette. Pourtant, que fait le ministre quand on lui pose la question de la façon régulière et avec vigueur? Y répond-il? Fait-il une déclaration affirmative ou négative? Non, il n'y répond pas du tout. En d'autres termes, il élude nettement la question. Comment les députés peuvent-ils se prononcer sur une telle mesure, alors que le ministre compétent prend cette attitude, quand il nous dit tout d'un trait: "Oui, vous pouvez aller de l'avant et voter en toute sécurité sur ce projet, je veillerai à ce que les citoyens du Canada soient protégés"; et puis, quand un des membres de son parti réclame une déclaration directe et réfléchie, il refuse de la lui donner.

J'estime donc en toute sincérité, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas juste d'inviter les députés à se prononcer sur une mesure en laquelle même les membres du parti qui la présentent n'ont pas foi. J'interprète peut-être mal ces paroles. Je ne le crois pas.

On a prétendu que l'examen de mesure a été entravée, qu'il y a eu de l'obstructionisme pour des motifs égoïstes. Monsieur l'Orateur, il suffit, à cet égard, d'examiner ceux qui demandent une protection. Il s'agit de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, qui se compose de trois partis, le parti libéral, le parti de la C.C.F. et notre propre parti, le parti conservateur-progressiste.

M. Knowles: Vous avez été absorbés par la coalition.

M. Higgins: Oui, en effet, il s'agit bien, je crois, d'une coalition. Je ne sais qui a fait l'absorption. Jonas, ou la baleine. Quoi qu'il en soit, la baleine a parlé, en l'occurence l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Elle a formulé des vœux précis que le Parlement ne peut que suivre. Il s'agit, encore une fois, des vœux cités à la page 902. En somme, la question intéresse de très près la législature de la Colombie-Britannique. Les vœux, qui figurent à la page 902, ont été cités par le député de Kamloops (M. Fulton). Cela ne fera pas de mal aux députés, aux députés de la Colombie-Britannique en particulier, de les entendre de nouveau. Les voici:

Attendu que, d'après de forts indices, il existe de grandes sources de pétrole et de gaz naturel dans la région nord-est de la Colombie-Britannique;

Attendu qu'on est en train d'explorer et de vérifier l'étendue et la valeur de ces ressources;

Attendu que l'existence d'une voie d'accès de ces denrées au marché en stimulerait encore et en intensifierait l'exploration;

Attendu qu'on étudie des propositions relatives à l'aménagement de pipe-lines à gaz et au pétrole pour le transport de ces produits de leurs sources en Alberta jusqu'à Vancouver et aux États de la côte du Pacifique des États-Unis;

Attendu que, de l'avis de nombreux membres de l'Assemblée législative, les exigences des Canadiens à cet égard devraient avoir priorité;

Attendu que l'aménagement de pipe-lines à gaz naturel et à pétrole partant de l'Alberta et du nord-est de la Colombie-Britannique et traversant la province jusqu'au littoral du Pacifique stimulerait fort l'expansion industrielle de l'intérieur de la Colombie-Britannique ainsi que des régions de Vancouver et de la vallée du Fraser;

Attendu que l'aménagement des pipe-lines par le tracé nord projeté entraînerait la dépense de plusieurs millions de dollars en Colombie-Britannique et fournirait du travail à des milliers de nos citoyens;

A ces causes, il est résolu que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique souligne à l'intention des autorités fédérales et provinciales intéressées qu'il est dans l'intérêt non seulement de la Colombie-Britannique mais du reste du Canada qu'on aménage les pipe-lines en passant par le Col de la Tête-Jaune et l'intérieur de la Colombie-Britannique, pour enfin atteindre Vancouver; qu'il faudrait également prévoir l'expansion du réseau

jusqu'au bloc de la rivière de la Paix, afin qu'on dispose sans retard d'un débouché advenant le cas où il y aurait suffisamment de pétrole et de gaz naturel dans la région.

C'est une résolution de la Colombie-Britannique. Je crois que les municipalités de l'intérieur de cette province ont adopté des résolutions. C'est ce qu'a signalé l'autre jour l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). Il s'agit là de groupements sérieux, monsieur l'Orateur. Personne ne peut les accuser d'égoïsme. Ce sont des Canadiens dont le seul souci est de servir d'abord le Canada et sa population.

J'ai écouté avec un vif intérêt les observations très intéressantes, comme toujours d'ailleurs, de l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite). Si j'en juge par les applaudissements qui ont accueilli sa proposition de l'autre côté de la Chambre, l'entente y est générale. C'est en ce sens que j'interprète ces paroles que j'ai notées: "Tous les membres de notre groupe seraient prêts à appuyer une motion comportant un tracé en territoire exclusivement canadien, s'il était démontré que la chose est économiquement réalisable". Sauf erreur, cette observation a reçu l'approbation de tous les honorables vis-à-vis. Si l'on pouvait leur démontrer qu'il est économiquement possible d'aménager un pipe-line en territoire exclusivement canadien, ils réclameraient un tracé entièrement canadien.

Je prie les honorables députés de suivre mon raisonnement pendant quelques instants. Si je ne m'abuse, le gaz proviendra du même gisement pétrolifère et gazifère qu'exploite la *Westcoast Transmission Company*, qui a été constituée en corporation l'an dernier. La *Westcoast* a demandé à aménager son pipeline entièrement en territoire canadien. Je me permets de citer des extraits d'un mémoire intitulé: "L'exploitation du gaz naturel de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dans l'intérêt du Canada". Le passage suivant a trait à l'aménagement du pipe-line projeté par la *Westcoast Transmission Company*, qui exploitera le même gisement. A la page 15, je lis ce qui suit:

La *Westcoast Transmission Company Limited* est la seule qui ait toujours préconisé un tracé entièrement canadien pour le transport du gaz en Colombie-Britannique. Le tracé adopté pour le principal pipe-line d'Edmonton à Vancouver, par le pas de la Tête-Jaune, est le plus court depuis le centre géographique approximatif de l'Alberta jusqu'à Vancouver. Le pas de la Tête-Jaune est l'un des plus bas et des plus faciles à traverser. La chaîne de montagnes qui longe la côte est la seule autre contrée accidentée que traversera le pipe-line; il suivra, dans cette région, la route reliant Hope à Princeton.

La maison *Ford, Bacon and Davis Incorporated*, de New-York, l'une des plus importantes sociétés d'ingénieurs au monde s'occupant de pipe-lines à gaz et à pétrole, a fait une inspection très minutieuse de tout le tracé. Selon le rapport qu'elle présentera à la commission de conservation, le tracé est, à tous égards, entièrement économique et pratique.

Le passage suivant est tiré de la page 16:

En ce qui concerne la canalisation de pétrole depuis la région d'Edmonton, Normanville, Stettler, ainsi que la contrée très prometteuse de la rivière de la Paix, tant en Alberta qu'en Colombie-Britannique, jusqu'au marché de la côte du Pacifique, on songe à aménager un pipe-line qui suivrait la conduite destinée au transport du gaz. Le projet est fort avancé. A la demande de la *Westcoast Transmission Company* dont la charte prévoit le transport du pétrole ainsi que du gaz, la société *Ford, Bacon and Davis* a déjà terminé les plans et devis du pipe-line pour la canalisation du pétrole entre Edmonton et Vancouver. Le tracé est le même que celui de la conduite destinée au transport du gaz.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Higgins: Avant le dîner, monsieur l'Orateur, je m'étais tout à fait convaincu que pour le pipe-line un tracé entièrement canadien était parfaitement possible et pratique, mais je ne saurais dire combien de députés j'ai réussi à convaincre. Après cette présomptueuse déclaration, je citerai comme autorité la société bien connue et fort estimée de *Ford, Bacon and Davis,* les plus grands constructeurs de pipe-lines au monde.

A la demande de la *Westcoast Transmission Company Limited,* cette société a effectué le relevé d'un tracé entièrement canadien à l'égard d'un pipe-line destiné à transporter du gaz naturel de ces nappes même où s'approvisionnera la société qui demande présentement à être constituée en corporation. Elle a déclaré que la proposition était, à tous égards, possible et pratique.

Cela étant, j'aimerais aborder la question, durant les quelques instants qui me restent, d'un point de vue tout à fait différent. Comme je le disais cet après-midi, l'attitude de l'opposition n'a rien d'égoïste. La question à l'étude peut, cependant, par un autre côté, comporter un certain égoïsme sur lequel je voudrais insister.

C'est de l'île Bell que la *Dominion Iron and Steel Company* tire la meilleure partie du minerai de fer qu'elle raffine à Sydney pour le transformer en acier. La ville de Wabano compte environ dix mille habitants dont la moitié, par suite de la situation mondiale, a à souffrir de la réduction du personnel de la mine, qui se trouve être la plus importante mine de fer de l'Empire britannique. On a congédié des hommes à l'emploi

de la mine depuis trente ans et plus, ne leur laissant pour vivre que les minuscules prestations de l'assurance-chômage.

Voici, dans cette affaire, le point de vue intéressé. La *Wescoast Transmission Company* estime à environ cent millions le coût du futur pipe-line, une partie de cette somme devant être affectée, je suppose, à l'achat de tuyaux d'acier. Si on commandait à la Dosco une grande quantité de tuyaux d'acier, non seulement cela aiderait-il la circonscription de Cap-Breton-Sud, mais encore la mienne propre, dans laquelle se trouve justement l'île Bell. Outre la Dosco, on trouve encore au Canada deux autres grandes sociétés sidérurgiques, la *Steel Company of Canada* et l'*Algoma Steel Company*.

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire figurer dans le bill une disposition prévoyant l'utilisation d'acier canadien pour l'aménagement du pipe-line. Les honorables députés apprendront peut-être avec intérêt que la loi autorisant une société à exploiter les gisements du Labrador, voisins de la frontière québecoise, renferme une disposition précisant qu'on emploiera, autant que possible, de la main-d'œuvre terre-neuvienne. Il n'y a pas de raison pour ne pas inscrire ici une disposition analogue. Qu'on songe donc à l'emploi que cela donnerait! Qu'on songe à l'intérêt que cela prendrait pour tout le Canada.

Je le répète, on a démontré à la satisfaction de beaucoup de gens qu'il serait pratique d'aménager un pipe-line à travers le Canada, avant d'atteindre les États-Unis. On pourrait desservir un grand nombre de localités en Alberta et en Colombie-Britannique sans gêner d'aucune façon le service des centres situés à l'extrémité du pipe-line, ni contrecarrer l'objet visé par les promoteurs de ce projet de loi, soit la vente du gaz aux États-Unis.

Le pipe-line serait peut-être plus long, mais il en résulterait une plus forte dépense au Canada, à l'avantage d'un plus grand nombre d'ouvriers canadiens. En définitive on recueillerait plus de dollars américains au bout du pipe-line, parce que le gaz coûterait un peu plus cher, je suppose.

M. Harkness: Quatorze millions et demi de dollars par année.

M. Higgins: L'honorable représentant de Calgary-Est (M. Harkness) établit ce montant à 14 millions et demi par année. Pour me servir d'une expression populaire: C'est pas de la petite bière. Mon chef a posé le principe du "Canada avant tout" cet après-midi, et il a assez bien traité cet aspect de la question. Il en résulterait surtout plus de travail pour les Canadiens, de plus fortes commandes d'acier au Canada et un plus gros montant de dollars américains.

Aucun député ne voudrait se faire dire plus tard qu'il ne sait qu'opiner du bonnet, comme on l'a déjà dit de certains d'entre nous. Personne ne tient à se faire qualifier ainsi. Comme, d'après ce que je peux voir, la permission que demande la société requérante ne servira aucune fin utile et particulière, je suis convaincu que la remise de cette question jusqu'au jour où nous aurons l'engagement nécessaire ne causera aucun tort à la société en cause ni à aucune autre. Je le rappelle: tout ce que les députés de notre groupe exigent, c'est l'assurance du ministre du Commerce (M. Howe) que le pipe-line passera en territoire canadien. J'aimerais aussi être renseigné au sujet de l'utilisation d'acier canadien. J'appuie l'idée, mais sans insister davantage. Si le ministre veut bien nous fournir la garantie que le pipe-line sera établi en territoire canadien, pour ma part je ne voterai pas contre la mesure.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, les débats sur les pipe-lines durent depuis quelque temps déjà. Bien que je les aie écoutés avec beaucoup d'intérêt en différentes occasions, c'est la première fois que j'y prends part. Je crois devoir le faire, car mes collègues et moi sommes tout à fait d'accord à ce sujet. Lorsque nous nous reportons à l'histoire du Canada depuis et, même, avant la Confédération, lorsque nous consultons les archives parlementaires et les débats d'autrefois, nous constatons avec étonnement que le Parlement ne s'est pas toujours soucié de l'aliénation et de l'utilisation de nos immenses ressources.

Il a été question, dernièrement, des chemins de fer. Or, je songe à la façon dont la Chambre a accordé certaines chartes à des sociétés ferroviaires; bien qu'apparemment garanties par les requérants, elles se sont révélées en définitive, à l'avantage de petits groupes et n'ont pas toujours servi au bien-être de l'ensemble des Canadiens ni du pays lui-même. Ces dernières années, nous avons découvert au Canada, surtout en Alberta, une des plus importantes ressources au monde, le pétrole. Il y a un peu plus de quarante ans, je me trouvais dans une localité de l'Alberta située à peu de distance de celle où l'on a découvert cette vaste nappe pétrolifère. J'ai passé seize mois chez un petit propriétaire de ranch, établi entre Wetaskiwin et Camrose. Je me rappelle avoir parcouru les prairies avec lui et m'être rendu jusque dans la vallée de la rivière Battle. Ayant habité la Californie et l'Oklahoma, il me disait souvent qu'un jour une immense nappe de pétrole serait découverte dans cette région. Je ne m'étais guère arrêté à sa prédiction.

Il y a environ neuf ou dix ans,—et j'ai signalé le fait à la Chambre par la suite,—j'ai entendu l'explorateur de l'Arctique, Stefansson, dire à un dîner, auquel assistait également le député de Vancouver-Quadra (M. Green), que ce serait probablement dans l'Alberta septentrionale qu'on découvrirait le champ pétrolifère le plus important du monde. La plupart d'entre nous n'accordèrent pas beaucoup d'attention à sa prédiction. Un grand champ pétrolifère a été découvert; il importe que la Chambre dès communes s'intéresse à la question de savoir comment et où le pétrole et le gaz seront utilisés. Me sera-t-il permis de rappeler aussi qu'il y a quelques années, alors que le gaz était brûlé en pure perte dans la vallée Turner, la quantité de gaz ainsi brûlé chaque jour aurait suffi, nous disait-on, au chauffage de chaque maison de la province de l'Alberta. Or, les gisements de gaz et de pétrole qu'on vient de découvrir dans l'Alberta sont bien plus considérables que tout ce dont on rêvait il y a quelques années.

Il me semble que lorsqu'on demande à la Chambre d'autoriser le transport de gaz ou de pétrole du lieu d'origine à un autre endroit, les députés ont le devoir de s'assurer que ce gaz et ce pétrole soient employés de façon à servir d'abord les intérêts de notre propre pays. Je ne crois pas que nous ayons jamais à nous comporter en nationalistes à courte vue ou qu'il nous faille tenter de réaliser l'autarcie canadienne en construisant une muraille autour du pays; je crois cependant que nous devons non seulement à la génération actuelle mais à celles qui suivront de voir à ce que la population de notre pays tire le plus d'avantages possibles des ressources que la Providence a placées dans notre sol il y a des siècles. C'est pourquoi j'appuie ceux qui préconisent qu'avant d'acquiescer à cette demande de charte, avant d'adopter le projet de loi qui accordera à cette société des droits considérables, on devrait nous dire, avant la mise aux voix, comment la population du Canada sera protégée et comment cette grande ressource sera utilisée pour le bien de tous. Autrement dit, je crois que nous avons bien le droit d'exiger qu'on déclare catégoriquement que le pipe-line passera en territoire canadien, que le Parlement s'occupera d'abord de Vancouver et des villes et villages entre Vancouver et le champ au lieu que Vancouver, cette grande ville Canadienne, soit servie au bout du pipe-line après que plusieurs villes des États-Unis auront été approvisionnées.

La Chambre ne représente-t-elle pas le peuple canadien? Notre premier devoir est de protéger les intérêts du pays; c'est un devoir et non seulement un droit, disait-on cet après-midi. La Chambre faillirait à sa mission si, avant d'avoir gagné notre point, nous cessions de requérir des renseignements précis sur le tracé qu'on adopterait advenant la concession d'une charte Il ne faut approuver le projet de loi que moyennant la sauvegarde des intérêts des citoyens de l'Ouest du Canada. L'examen de la mesure, l'étude de l'extension des privilèges qu'elle accorderait, font ressortir toute l'importance du projet de loi qu'on nous a soumis. La société a de nombreux pouvoirs. Elle peut aménager des pipe-lines pour le transport du pétrole et du gaz; elle peut construire, acheter et louer des propriétés à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. On lui accorde, en somme, tous les pouvoirs imaginables qu'une loi puisse conférer. Tous les députés se doivent donc d'examiner avec le plus grand soin une mesure qui acorde à une société d'aussi vastes pouvoirs.

Il a pu nous arriver, dans le passé, d'adopter une loi de cette nature sans être complètement au courant des faits, mais nous ne devons plus nous y laisser prendre. L'an dernier, après qu'on nous eût dit que la question était urgente, nous avons adopté un bill concernant un pipe-line pour le transport du pétrole. Après coup, nous avons constaté que le pétrole serait transporté, non pas à un port canadien des lacs, mais à Superior dans le Wisconsin. Naturellement beaucoup de Canadiens, non seulement de l'Ouest mais de toutes les parties du pays, ont énergiquement protesté. De fait, lorsque par la suite nous avons pu connaître le parcours du pipe-line, nous avons constaté que, bien qu'il passât par Regina, il ne desservait pas la plus grande de nos villes des Prairies, Winnipeg, mais traversait la frontière au sud-est de cette ville. S'il devenait opportun d'établir une raffinerie à cet endroit, il faudrait donc aménager une ligne secondaire reliant Winnipeg au pipe-line principal.

Avant d'approuver ce pipe-line, nous aurions dû savoir où il allait passer, où il allait aboutir; mais la Chambre fut pressée de se hâter et d'adopter la mesure parce que, disait-on, la question avait une certaine urgence. J'avoue franchement avoir cru qu'elle était très urgente. Or, en cédant à ces instances, je ne crois pas que personne d'entre nous ait apporté à l'étude du bill l'attention qu'on eût pu attendre de députés, soit comme particuliers, soit comme groupe. Je ne veux pas répéter sciemment cette même erreur maintenant. La majorité des députés ne la répéteraient pas non plus. Car c'était une erreur et c'en sera une autre si nous adoptons ce bill sans connaître le tracé du pipe-line.

De plus, comment pouvons-nous savoir, en accordant cette charte à ceux dont les noms figurent comme requérants, si ce sont véritablement ceux qui vont mettre l'entreprise à exécution? Dans le bill présenté cette année, je remarque qu'il y a plusieurs noms, alors qu'il n'y en avait que deux dans le bill présenté lors de la dernière session. L'année dernière, deux hommes de loi, de très bonne réputation, à ce que l'on me dit, bien que je ne les connaisse ni l'un ni l'autre, demandaient la charte. Il est évident qu'ils agissaient au nom de clients; et même aujourd'hui, en face de la série impressionnante de noms que porte le bill à l'étude, nous ne sommes pas certains, si la charte est accordée, que ce seront les administrateurs ou les dirigeants de la société qui, effectivement, appliqueront les dispositions de la charte, si elle est accordée.

C'est un autre point dont il faut tenir compte; il faudrait trouver une autre façon de protéger la population. Par le passé, je le répète, certaines chartes ont été, pour leurs bénéficiaires, une source de profits considérables. Les titulaires de ces chartes, négligeant d'exécuter le travail prescrit, ont cédé les chartes contre un profit considérable. Ils n'ont eu rien d'autre à faire que d'obtenir les chartes, à la Chambre des communes ou, dans certains cas, à une assemblée législative provinciale. J'ai examiné, il y a quelques jours, les dossiers relatifs aux chartes de chemins de fer accordées il y a quelques années. J'ai pu constater que des personnes qui avaient obtenu le droit d'aménager un chemin de fer ont pu réaliser des millions de dollars en bénéfices en cédant à d'autres leur droit à une telle entreprise. Il nous faut pouvoir compter que cela ne se produira pas en ce qui a trait à ces pipes-lines, à celui que nous étudions présentement.

C'est pourquoi, avant d'accorder une charte, avant d'adopter le bill, exigeons d'être beaucoup mieux renseignés sur la mesure. Je sais que par le passé, des députés, de divers partis, ont prié la Chambre d'agir avec précaution dans des circonstances analogues. J'ai ici, une citation que j'ai transcrite, il y a quelques années. Je me la suis rappelée ce soir. Elle est tirée du compte rendu du 18 mai 1932, époque où M. R. B. Bennett était premier ministre. Ce dernier, dans un discours, prononcé à la Chambre sur une autre question mais dans un ordre d'idée semblable, a déclaré ce qui suit, comme on peut le voir à la page 3021 du compte rendu:

> On ne saurait trouver un seul gouvernement qui ne regrette aujourd'hui d'avoir cédé une partie de cette ressource à des conditions insuffisantes et qui ne réflètent pas le principe en conformité duquel la couronne détient les ressources naturelles en dépôt pour tout le peuple.

[M. Coldwell.]

Il me semble que cela s'applique au débat en cours. Aux termes de la mesure à l'étude, nous n'aliénons aucune ressource, mais nous facilitons la vente d'une ressource que, au nom de toute notre population, nous devrions traiter comme un dépôt. Nous ne devons donc pas adopter la mesure avant d'avoir obtenu réponse aux questions posées à maintes reprises non seulement par les députés qui siègent de notre côté, mais même par ceux qui siègent du côté du Gouvernement, quant à l'objet réel de la proposition, au tracé du pipe-line et à la façon dont on disposera du pétrole, du gaz ou de quoi que ce soit, une fois le pipe-line aménagé.

Je le disais il y a quelques instants, notre pays possède de vastes ressources. Durant la dernière législature, nous avons concédé à une société le droit d'aménager un chemin de fer pour donner accès aux gisements considérables de minerai de fer de la province de Québec et du Labrador. Ne soyons donc pas égoïstes à propos de la mise en valeur de ces ressources. Il y a quelques jours à peine, je parlais de ces immenses ressources à des Américains. On semble espérer que le minerai de fer, auquel le chemin de fer dont nous avons autorisé l'aménagement donnera accès, sera transporté du Canada aux États de la Nouvelle-Angleterre, où l'on construira des fonderies ainsi que des établissements sidérurgiques. Comme l'a signalé tantôt l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. Higgins) nous possédons au pays même des industries sidérurgiques dans l'île du Cap-Breton. Il y a présentement beaucoup de chômeurs dans la région. Depuis 15 ans que je siège aux Communes, le chômage a été presque continu dans cette région du Canada, à l'exception d'une brève période pendant la guerre. Nous devrions songer à utiliser ces ressources d'abord à l'avantage des gens qui habitent le pays où elles se trouvent. Il faut avant tout éviter qu'on les exploite sans tenir compte de l'intérêt du Canada.

N'oublions pas que nous sommes, à bien des égards, les domestiques et les porteurs d'eau de notre grand voisin du sud. Une bonne partie de nos ressources, comme le bois, la pâte de bois, le minerai de toutes sortes et ainsi de suite, sont expédiées aux États-Unis, en vue de la transformation. Une partie des produits finis sont ensuite exportés de nouveau au Canada ce qui diminue nos réserves de devises américaines. A mon avis, c'est regrettable.

A mon sens, nous ne pouvons empêcher cela par la législation. Si le Parlement et les assemblées législatives examinaient ces problèmes en tenant compte de l'intérêt public, on trouverait le moyen de permettre à nos industries d'utiliser davantage les matières

disponibles au pays. Voilà qui favoriserait notre indépendance économique et notre prospérité. Nous pourrions, ainsi plus facilement inviter les immigrants chez nous et enrayer l'émigration de nos jeunes vers les États-Unis.

De passage dans une ville du littoral américain, samedi dernier, j'ai été étonné du grand nombre de Canadiens que j'y ai aperçus. Certains d'entre eux sont de l'Ouest, d'autres de Montréal et d'ailleurs au pays. Bien entendu, ils étudient aux États-Unis. Mes entretiens avec eux m'ont appris, toutefois, que plusieurs songent à s'établir là-bas, parce que les avantages sont plus grands qu'au Canada. Chaque fois que nous permettons à une société d'exploiter nos ressources naturelles à l'étranger plutôt qu'au pays, et c'est ce qu'autoriserait l'adoption du présent bill, nous favorisons l'émigration de nos jeunes. Nous les privons d'avantages que leur patrie devrait leur offrir. Ne l'oublions pas, il nous incombe, dans l'intérêt des générations futures, de conserver nos ressources.

Tous les députés savent, sans doute, que depuis 50 ou 60 ans, les ressources des États-Unis ne cessent de diminuer. Il suffit pour s'en assurer, de parcourir en auto le Minnesota et le Wisconsin et voir ce qui reste des mines à ciel ouvert. Il nous incombe de conserver nos ressources dans la mesure où l'exige le bien-être du pays. Nous ne savons pas ce que donnera une charte de ce genre. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas le droit d'adopter le bill à l'étude sans pousser plus loin notre enquête et sans demander aux requérants qu'il nous exposent leurs intentions avec plus de détails que nous n'en avons reçus jusqu'ici de qui que ce soit, y compris les ministres qui appuient le projet de loi.

Il nous faut donc prendre une décision. Nous devrions à mon avis, décider de ne pas adopter le projet de loi aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu les renseignements désirés et demandés depuis quelques semaines. Ce sont surtout les provinces qui se chargent de la conservation du gaz et du pétrole. Advenant un excédent qui pourrait servir ailleurs, la province d'Alberta et les personnes intéressées aux pipe-lines pourraient, selon moi, se tourner vers l'Est, si l'Ouest ne leur va pas. Une partie du gaz pourrait servir à chauffer les habitations des provinces voisines. Comme je le disais au début de mes observations ce soir, on m'a dit, il y a quelques années, que le gaz brûlé inutilement dans la province d'Alberta pourrait chauffer tous les foyers de la province. Il serait donc assez facile d'employer aujourd'hui l'excédent de gaz à chauffer les habitations des provinces voisines du Manitoba et de la Saskatchewan. Étant donné la rigueur du climat, ce serait une chance inespérée pour beaucoup d'habitants de ces provinces.

Un pipe-line qui descendrait vers le sud jusqu'aux villes américaines de Spokane et de Seattle et même, comme on le laissait entendre cet après-midi, jusqu'à l'État de l'Orégon laisserait les villes canadiennes de l'intérieur de la Colombie-Britanique, y compris Vancouver et New-Westminster, sans gaz ou à la fin de la queue. Le service serait problématique plutôt qu'assuré.

Je le répète, si nous voulons permettre à une société d'établir un pipe-line comme celui-là, il faudrait d'abord nous assurer qu'il desserve, avant tout, nos propres compatriotes.

L'honorable député de Saint-Jean-Sud (M. Higgins) vient de nous présenter, sous une autre forme, la question du chômage, en nous parlant des milles de tuyaux qu'exigerait une entreprise de ce genre. J'ignore où l'on prendrait ces tuyaux, mais je sais qu'il y a quelques années, ceux qui devaient servir au transport du gaz, provenant d'une autre nappe, jusqu'à certaines villes des Prairies, allaient venir des centres sidérurgiques des États-Unis.

M. Knight: Ceux-ci viennent du Wisconsin.

M. Coldwell: L'honorable député de Saskatoon (M. Knight) nous dit que ceux-ci viennent du Wisconsin. Je ne dispose pas de ces renseignements, mais je suis convaincu que si nous permettons à ce pipe-line de quitter notre territoire pour entrer aux États-Unis, la main-d'œuvre employée soit au dégagement du tracé soit à la fabrication ou à l'installation du tuyau, viendront non pas du Canada, mais des États-Unis. Après l'honorable député de Saint-Jean-Est, je rappelle qu'il y a du chômage au moins dans une région où existe une industrie sidérurgique. Or, même si cette industrie marchait en ce moment à plein régime, rien ne nous permet d'affirmer que, d'ici peu, il n'y aurait pas du chômage là-bas et qu'il ne faudrait pas recourir, justement, à cette espèce de travail. En somme, les aciéries de la Nouvelle-Écosse ne pourront pas facilement écouler leurs produits au Royaume-Uni d'ici quelque temps à cause de la situation du dollar dans ces pays. Le Parlement devrait donc faire son possible pour fournir du travail aux Canadiens en général et aux ouvriers de nos aciéries en particulier. Pour cette raison, entre autres, nous devrions savoir exactement quel tracé suivra le pipeline, avant de voter ce projet de loi. Je le répète, nous ne devrions pas approuver le projet de loi à l'étude en ce moment, ni l'autre qui est inscrit au *Feuilleton*, tant qu'on ne nous fera pas connaître le tracé qu'em-

pruntera cette canalisation; car nous serons appelés à étudier l'autre bill quand nous aurons terminé l'examen de celui-ci.

Nous avons un devoir à accomplir ici. Les députés qui s'opposent à l'adoption du bill et expliquent leur opposition ne font pas de l'obstruction. Je n'avais pas encore pris part au débat avant ce soir, mais on a accusé mes collègues d'avoir participé à une manœuvre de ce genre. Cependant il n'en est rien. (*Rires.*) Je le répète, nous ne faisons pas d'obstruction. (*Rires.*) Je vais cependant expliquer ce qui se passe. Plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre sont déterminés à faire tout en leur pouvoir pour empêcher l'adoption du bill tant qu'ils ne sauront pas de quoi il retourne; voilà tout. Il ne s'agit pas d'obstruction. C'est de la part de l'opposition un effort,—car la mesure semble devenir un projet de loi ministériel,—en vue de s'acquitter de son devoir et de ses fonctions, soit de soumettre tous les faits au public avant de permettre au Gouvernement de prendre la mesure suivante. (*Rires.*) Je sais qu'on peut rire de pareilles observations. Dans une Chambre comme celle-ci, où le Gouvernement dispose d'une majorité écrasante, la seule méthode qui s'offre à l'opposition est de chercher à atteindre son but et de connaître la vérité du mieux qu'elle peut.

L'autre jour, je lisais un intéressant ouvrage sur l'institution parlementaire britannique, que je me contenterai de citer de mémoire. L'auteur déclarait qu'un gouvernement responsable se devait de toujours vivre dans l'ombre de la défaite et que le plus grave danger, sous notre régime parlementaire, était qu'un gouvernement demeurât au pouvoir tellement longtemps qu'il finissait par croire qu'il jouissait d'un pouvoir permanent. Si l'on applique cette déclaration à la situation qui existe à la Chambre des communes, on commence à comprendre la raison d'être des gestes qu'on a posés ces dernières semaines ou ces derniers mois. Nous allons tout faire pour que le projet de loi ne soit pas adopté avant que la Chambre ait été convenablement renseignée. Quels sont les gens qui désirent aménager le pipeline? Comment fera-t-on les frais de l'entreprise? Le projet sera-t-il exécuté par ceux qui demandent une charte ou la même charte sera-t-elle cédée à d'autres, plus tard, avec bénéfice? Où le pipe-line sera-t-il aménagé? Quel en sera le tracé? Restera-t-il en territoire canadien ou passera-t-il par les États-Unis? Alimentera-t-il d'abord les collectivités du pays, y compris Vancouver, ou Vancouver et d'autres villes de la Colombie-Britannique ne seront-elles approvisionnées qu'une fois satisfaits les besoins des villes sises de l'autre côté de la frontière?

Pour les motifs que j'ai exposés, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de voter,—et j'espère que la question sera mise aux voix,—contre le projet de loi, car je me crois tenu de surveiller les intérêts de la population et de voir à ce que la Chambre ne se rende pas à une demande de charte avant de savoir ce que comporte la remise de cette charte et, en l'occurrence, où le pipe-line tranportera d'un endroit à un autre cette précieuse ressource.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'exposerai pourquoi, à mon sens, la mesure à l'étude ne doit pas être adoptée. Dans la ville de Collingwood, dans le comté de Simcoe, que j'habite, j'ai le grand avantage de chauffer mon eau au gaz; je puis affirmer que la possession de gaz naturel constitue un avantage énorme. Je me souviens combien je me réjouissais d'avoir acheté la propriété lorsqu'on m'a dit qu'il s'y trouvait un puits de gaz naturel qui chaufferait l'eau de ma maison sans aucun frais. C'était pour moi un plaisir d'entendre parler des vastes gisements de gaz naturel qu'on avait découverts dans la province d'Alberta. Je ne m'y connais pas beaucoup en puits de pétrole ou de gaz naturel, mais je me rends bien compte qu'on a demandé à la Chambre des communes d'adopter un projet de loi tendant à accorder une charte à un groupe d'industriels afin qu'ils puissent vendre un produit naturel du Canada.

J'habitais Philadelphie il y a quelques années et je me souviens de la fusion de la *Philadelphia Rapid Transit Company*. Avant son fusionnement, cette société comprenait plusieurs sociétés d'exploitation et plusieurs chartes accordées par les divers gouvernements qui avaient été au pouvoir au cours d'une période de 50 à 60 ans. Lorsque ces chartes furent accordées par l'État de Pennsylvanie, les représentants de la population n'avaient pas cru apparemment qu'il fallait leur attacher beaucoup d'importance. Il s'agissait simplement de documents que des hommes de loi demandaient au nom de leurs clients. A Philadelphie, on a obtenu de ces chartes pour établir des lignes de transport sur diverses rues. Ces gens n'ont absolument rien fait de ce que leur permettaient leurs chartes. Toutefois, quand les Philadelphiens, désireux de bénéficier d'un réseau de transport urbain convenable, ont voulu aménager des voies de tramways dans certaines rues de leur ville, ils se sont aperçus à leur dépens que certaines chartes accordaient depuis des années à certains particuliers le droit exclusif à ces voies et que le public ne pourrait recevoir satisfaction que moyennant le

versement de sommes fabuleuses aux détenteurs. Ces vieilles chartes étaient irrévocables. Les gens de Philadelphie n'ont obtenu satisfaction en matière de transport qu'en achetant au prix de millions de dollars les chartes que le gouvernement de la Pennsylvanie avait accordées sans plus de souci que notre gouvernement n'en a manifesté en accordant des chartes en vue du transport du gaz naturel, cette richesse du sous-sol canadien.

On nous signale le cas de gens qui chauffent leur demeure à l'aide de gaz naturel, sans qu'il leur en coûte plus de $125 à $150 par an, et cela en un pays froid comme le nôtre. Voilà qui fait réfléchir et nous porte à nous demander: "Abandonnerons-nous ces ressources aux États-Unis?"

M. Smith (Calgary-Ouest): C'est bien $125 par an?

M. Ferguson: Je me rappelle qu'il y a quarante ans, lors des travaux d'excavation en vue de l'aménagement du magasin Eaton sur l'avenue Portage, à Winnipeg, mon père me disait: "Mon garçon, quand tu auras mon âge (j'ai maintenant atteint l'âge qu'il avait alors) le Canada aura une population de trente millions". A mon grand regret, et au grand regret de tous les Canadiens, nous n'avons pas encore atteint ce chiffre. Il nous faut encore payer une lessiveuse $160, comparativement à $80 aux États-Unis, parce que la clientèle est restreinte. Nous savons tous que nos mécaniciens de locomotives, tant sur les convois de marchandises que sur les trains de voyageurs, cèdent leur place à la frontière à des mécaniciens américains beaucoup mieux rémunérés qu'eux. Je sais qu'à Collingwood, où j'habite, nous avons des marins compétents qui naviguent sur les Grands lacs dans des navires chargés des mêmes denrées et de même tonnage que ceux qui quittent Duluth; pourtant, nos hommes touchent un salaire bien inférieur à celui des marins américains. Encore combien de temps cet état de choses durera-t-il? Nous possédons d'aussi abondantes ressources que les États-Unis. Notre fardeau est aussi lourd à porter mais notre rémunération est beaucoup moindre que celle que rapporte un travail correspondant là-bas. A titre de Canadien et de membre de la Chambre des communes, je proteste contre cet abandon continuel des ressources de notre pays.

Cet après-midi, le député de Skeena (M. Applewhaite) a parlé de façon désinvolte de la richesse naturelle de notre pays. Il n'a pas l'air de se rendre compte de l'importance de cette ressource non seulement pour l'Alberta, mais pour le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, enfin pour les dix provinces. Comme nous avons été enchantés le jour où Terre-Neuve est devenue la dixième province canadienne! Voulons-nous que notre population ait des ressources à exploiter? On semble vouloir acheminer ce gaz le plus vite possible au delà de la frontière par le parcours le moins long possible. Que les membres du parti libéral de tout le pays cessent d'être des machines à voter; qu'ils envisagent la situation.

Voulons-nous nous opposer à cette mesure: on nous traite d'obstructionnistes. C'est ainsi qu'on qualifie un Canadien issu de trois générations de Canadiens quand celui-ci cherche à sauvegarder les ressources de son pays. Pourquoi avons-nous été élus? Pour ce qui est du bill à l'étude, les neuf dixièmes des députés qui occupent les banquettes libérales ignorent pourquoi ils sont ici. Un bon nombre d'entre eux n'ont jamais émis une opinion. Bien peu d'entre eux ont ouvert la bouche. Quelqu'un a dû leur dire: voici ce que vous ferez, rien de plus. Nous avons tous entendu ces dictons que tout le monde ne peut avoir tort à la fois, qu'un jobard naît à toutes les minutes, comme disait Barnum, et qu'un joueur d'orgue de barbarie a plus d'un singe pour gober les sous.

Les honorables députés se rendent-ils compte que le gaz naturel est de toutes les denrées que connaisse aujourd'hui le monde industriel celle qui se vend le mieux? Savent-ils qu'aux États-Unis on en fait le transport jusqu'à 2,000 milles de sa source? Les députés libéraux se rendent-ils compte que la somme de 100 millions de dollars affectée à l'aménagement du pipe-line en cause est insignifiante en comparaison de celles que les sociétés de pipe-lines des États-Unis engagent à cette fin? Ce n'est qu'une bagatelle. Les honorables députés se rendent-ils compte qu'aux États-Unis 13½ millions de personnes jouissent actuellement du gaz naturel? Et l'on veut faire passer ce pipeline aux États-Unis pour desservir la seule région de ce pays qui ne jouit pas encore du gaz naturel. Pourquoi ne pas aménager le pipe-line jusqu'en Colombie-Britannique? Pourquoi ne pas l'aménager de façon à desservir la grande et merveilleuse province de la Saskatchewan? Pourquoi ne pas le faire servir au Manitoba et à l'Ontario? La distance de Fort-William à la source d'approvisionnement en Alberta est beaucoup moindre que celle qui sépare Houston (Texas) de New-York.

Nous en avons besoin en Ontario, non pas pour des motifs égoïstes, mais pour favoriser le progrès de la province, pour en accroître la population et pour que les habitants de l'Ontario n'aient pas à émigrer aux États-Unis afin de toucher une rémunération supérieure à celle qu'ils reçoivent à l'heure

présente. Édifions notre armature nationale de la seule façon qui s'impose. Cessons de prodiguer nos ressources. Ce n'est pas de l'obstruction. Le problème à l'étude est l'un des plus graves auxquels la Chambre des communes ait jamais eu à faire face.

C'est incroyable qu'un gros industriel de l'Est du Canada, qui siège en façe et qui a fait quelques centaines de mille dollars dans l'industrie, puisse rire bruyamment lorsqu'il entend dire qu'il faut conserver nos ressources pour le Canada. C'est triste qu'il ne juge pas bon de presser le Parlement d'user avec circonspection de son pouvoir et de dire: "Non, nous sommes responsables envers le peuple de la production des ressources et nous n'accorderons pas cette charte avec les seuls renseignements dont nous disposons".

De quels renseignements disposons-nous? Nous ne savons pas grand chose. Quelques avocats du Dominion demandent une charte pour l'aménagement d'un pipe-line. Connaissons-nous la quantité de gaz naturel dont le Canada aura besoin? Jusqu'à quel point le Gouvernement a-t-il étudié les besoins de notre pays, non pas ceux des cinq années, mais des dix ou vingt années à venir? Les a-t-il examinés à la lumière d'un programme approprié d'immigration,—chose qui n'existe pas présentement,—en vue d'accroître notre population, un programme qui permettrait aux gens de venir s'établir chez nous, et d'y gagner leur vie plutôt que de recevoir l'aide du plan Marshall et les cadeaux du Canada?

Non, il attendra que nous ayons perdu tous nos marchés, que nos cultivateurs en soient réduits, comme en 1930, à chercher des débouchés pour leurs produits. Voilà ce qu'il compte faire plutôt que de favoriser une immigration qui aiderait à l'utilisation de nos ressources. On dépensera, en vue de la fabrication de ce pipe-line d'acier, 100 millions de dollars aux États-Unis. Il doit sûrement y avoir, au sein du Gouvernement quelqu'un avec assez d'idéal, assez de cœur pour dire: "Je suis Canadien, je veux le progrès de mon pays. Il y a assez longtemps que nous sommes à la remorque des États-Unis, que nous les supplions de fournir 100 millions de dollars moyennant quelques ouvriers, quelques deniers et notre droit d'aînesse." N'y a-t-il aucun député, de quelque province qu'il vienne, à la droite de l'Orateur, qui n'estime, comme moi, que la question importe à tout le pays?

Il y en aura sûrement parmi nous pour dire au ministre du Commerce (M. Howe): "Un instant. Je ne suis pas assez bien renseigné. Il doit y avoir du vrai dans ce que disent ces gens." J'ose dire que 80 p. 100 des membres du parti libéral ignorent de quoi un puits de gaz naturel ou un puits de pétrole peuvent avoir l'air. Je parie qu'ils n'ont pas consacré cinq minutes à l'étude des belles perspectives qu'offrent les ressources naturelles de l'Alberta.

Les membres du parti conservateur, de la C.C.F. et d'autres se demandent ce que nous gagnerons ou perdrons en accordant la charte. Ils désirent savoir quels avantages nous en retirerons et ce que la mesure vaudra aux habitants de l'Alberta. L'aménagement du pipe-line et le transport du gaz aux États-Unis permettront aux Américains d'exploiter leurs industries à meilleur compte que nous ne saurions exploiter les nôtres.

Que perdront le Gouvernement et les habitants de l'Alberta? Leurs pertes seront infimes en comparaison des gains que réaliseront les industriels américains qui utiliseront le gaz. Cela leur permettra de fabriquer des produits qu'ils vendront à des prix que nous ne pourrons concurrencer. Les ouvriers américains travailleront tandis qu'avant longtemps les nôtres chômeront.

Le Gouvernement ne semble aucunement vouloir refuser la charte. Au contraire, pour une raison ou pour une autre, il désire que nous adoptions la mesure. A l'exception de quelques libéraux, aucun député désireux de prendre la parole ne semble avoir le droit de lire, de se renseigner sur la question, ou de prendre l'intérêt de ses commettants à ce sujet. Je suis convaincu que plusieurs députés libéraux ne connaissent absolument rien de la question, et qu'ils ne sauraient quoi dire si on les interrogeait à ce sujet. Leur attitude semble être la suivante: Adoptons la mesure parce qu'un membre du parti nous a dit de l'approuver à l'aveuglette, car c'est à quoi se résument nos fonctions à la Chambre.

Or, il n'en est rien. Ils siègent ici pour la même raison que moi. Indépendamment de leur affiliation politique, ils doivent surveiller, à la Chambre, les ressources du pays. Dix provinces unies doivent travailler de concert. Que se passera-t-il en vertu de la charte? C'est la dernière occasion que j'ai de m'occuper de nos ressources naturelles. La dernière occasion qui s'offre aux députés de conserver la haute main dans ce domaine.

Si la charte est accordée, les intéressés comparaîtront devant une commission qui ne se compose pas de députés. Le jour des élections, les gens qui votent en faveur d'un candidat le jugent honnête homme et tiennent à ce qu'il les représente à Ottawa. Ils estiment qu'il ne permettra à personne de priver la population de ressources naturelles à peine ou non encore découvertes. Ils sont d'avis qu'il veillera sur leurs intérêts à Ottawa.

Or nous avons été témoins de l'exportation de notre bois à pâte aux États-Unis, où on le transformait en papier-journal. Pendant des années, ce produit d'usines américaines revenait au pays où il servait à la publication de nos journaux. Nous imprimions nos journaux sur du papier américain fabriqué par des ouvriers des États-Unis avec les ressources naturelles du Canada. Puis, grâce à un certain premier ministre de l'Ontario, cette pratique a pris fin. Il a mis le holà, en disant: "Vous n'irez pas plus loin. Il faut que cette pâte de bois soit transformée en papier dans la province d'Ontario. Si vous voulez du papier, Américains que nous aimons et respectons, contruisez des fabriques en Ontario, embauchez des Ontariens et empêchez-les de chômer. Nous vous fournirons toute la pâte qu'il vous faut et vous pourrez vendre le produit fini à vos chers États-Unis".

Il en est résulté qu'il y a maintenant dans tout le nord de l'Ontario et le reste du Canada des fabriques de papier dont nous sommes extrêmement fiers. En visitant ces fabriques, nous pouvons voir la pâte de bois en provenance de nos forêts être malaxée, transformée en papier, mise en rouleaux et consignée au *Tribune* de Chicago, au *Herald* de New-York et à d'autres journaux. Ce sont des ouvriers canadiens qui font toutes ces opérations.

Sauf de rares exceptions telles le député ministériel de Fraser-Valley (M. Cruickshank), ce sont les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre qui font de l'obstruction. L'honorable député de Fraser-Valley a le droit d'être fier d'avoir pris la parole. Il est ancien combattant de la première Grande Guerre. C'est un homme qui pense à ses commettants. Ne s'en trouvera-t-il pas d'autres pour se lever et dire qu'ils se refusent à voter pour l'adoption d'une charte, quand il ne savent pas du tout comment on s'en servira. Qui va s'en servir? Quel avantage le Canada va-t-il en retirer? Les députés libéraux qui, comme moi, viennent de l'Ontario, comprendront sûrement la requête de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Ils sauront bien à quoi s'en tenir sur la demande qu'elle fait de laisser passer par leur province le pipe-line pour ne vendre à l'étranger que l'excédent,—très volontiers, il est vrai. Il faut que la Chambre des communes écoute la prière unanime de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et celle des municipalités de cette province.

Je n'habite pas là-bas. A vrai dire, j'ai failli y geler au mois d'août dernier. Certes, vous siégez ici en qualité de députés à la Chambre canadienne, mais ce n'est pas une raison pour ne pas entendre la voix de la Colombie-Britannique. Ses ministres et les membres de son Assemblée législative ont étudié la question de plus près que l'immense majorité des députés libéraux ici présents ne l'ont fait ce soir, cet après-midi ou en tout autre temps. Ne soyez donc pas aussi prodigues de l'argent d'autrui quand vous votez, car il s'agit aussi de protéger votre argent. Si ces ressources appartenaient à n'importe lequel des députés libéraux, il y veillerait sûrement davantage. Il voudrait mieux connaître l'avenir. C'est là votre devoir; c'est pourquoi vous êtes ici. Vous pouvez en être sûrs.

Les discours que certains députés libéraux ont prononcés durant le présent débat seront intéressants à lire lors des prochaines élections. J'ai l'intention de me servir alors du discours du représentant de Skeena (M. Applewhaite), de le commenter, et je suis certain de me faire élire de nouveau, car mes commettants ne consentiraient pas à l'aliénation de nos ressources; or c'est bien ce qu'il préconise. Je serai certainement réélu. Comme la plupart d'entre nous ne sont que des hommes d'affaires bien ordinaires, il devrait être facile au ministre du Commerce (M. Howe) de nous dire qu'il est possible de fournir d'autres renseignements au sujet de cette charte. Il pourrait certes en sa qualité de ministre éclairer même les conservateurs sur le coût additionnel qu'entraînerait l'aménagement de ce pipe-line à travers la Colombie-Britannique plutôt que directement à travers les États-Unis. A diverses reprises il a parlé négligemment de millions de dollars comme de choses insignifiantes. Il a dit que c'était de la petite bière. Il pourrait certes dire, même si cet aménagement devait coûter quelques millions de plus, que les citoyens de la Colombie-Britannique fassent comme bon leur semblera. Cette richesse leur appartient, elle est dans leur province, dans leur pays, le Canada.

Si les pionniers du Pacifique-Canadien avaient écouté, au début, certains de ceux qui réclamaient des chemins de fer dans l'Ouest, le Pacifique-Canadien n'irait pas aujourd'hui d'un littoral à l'autre. Il y a des députés à la Chambre qui ne s'en rendent pas compte.

Nous sommes fiers de nos deux chemins de fer transcontinentaux; mais quand il fut question d'aménager une ligne d'un littoral à l'autre, certains membres du Parlement se sont demandé pourquoi on n'établissait pas le Pacifique-Canadien en direction nord-sud depuis les provinces de l'Ouest jusqu'aux États-Unis. On aurait ainsi isolé cette partie du Canada et entravé l'essor qui a contribué essentiellement à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Grâce aux pionniers du Pacifique-Canadien, nous pouvons nous proclamer, en tant que Canadiens, fiers de notre grand pays et de ses inestimables ressources.

Les Américains, constatant que certaines ressources commencent à s'épuiser, se demandent où ils trouveront le minerai nécessaire pour produire de l'acier. Des citoyens de ce pays sont prêts à venir au Canada, au Labrador, pour y dépenser des millions de dollars. Nos journaux nous ont annoncé dernièrement que des industriels américains affecteront des millions à la mise en valeur des ressources canadiennes. L'essor de notre pays n'a été possible que grâce à des hommes prévoyants, maintenant disparus, qui nous ont légué le Canada que nous avons aujourd'hui. J'adresse un appel solennel aux membres du parti libéral. Ils feraient bien de demander au ministre de leur donner le temps d'examiner la situation. Ils ont besoin d'y songer, car il faudra beaucoup de temps à certains libéraux pour se convaincre de l'importance des ressources dont ils se dénantissent. Si j'en juge par la façon dont ils se sont comportés au cours du présent débat, ils devront sûrement s'adresser au ministre pour lui demander sa permission. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Peu importe le moment où la mesure sera mise aux voix, espérons que le tableau sera alors un peu plus clair et un peu plus propre. Espérons que le Parlement n'accorde pas de chartes de ce genre sans plus de réflexion que n'en ont accordé au bill plusieurs députés libéraux qui ont demandé la mise aux voix avant qu'un grand nombre aient eu l'occasion d'exposer leurs vues sur une question que je considère de la plus haute importance et du plus grand intérêt pour le Canada. Je les exhorte à ne pas voter avant d'être assurés que l'avenir ne démontrera pas qu'ils ont abandonné aux États-Unis une ressource qui est actuellement à la base de l'une des plus importantes industries de là-bas, une industrie qui s'est révélée l'un des meilleurs placements pour les capitalistes.

Les sociétés d'assurance-vie affectent des centaines de millions de dollars de l'argent de leurs assurés à l'achat de titres d'entreprises qui exploitent des pipe-lines. Nous nous devons d'accorder à la population de meilleures occasions et plus de temps pour se renseigner sur ce qui se passe en Alberta. Le citoyen moyen de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse ne mesure pas plus que les députés libéraux toute l'importance de la nouvelle ressource qu'on vient de découvrir en Alberta. J'ai pu me rendre sur les lieux l'été dernier: je me suis rendu compte des possibilités énormes qu'offre cette nouvelle richesse du Canada. Chaque année, nos achats de charbon et de pétrole des États-Unis s'élèvent à des centaines de millions de dollars.

Combien les gens de l'Ontario paient-ils pour chauffer leurs maisons avec du charbon ou de l'huile des États-Unis? Savons-nous si le pétrole et le gaz pourra être transporté par pipe-line de l'Alberta en Ontario, au quart du coût? Nous ne le savons pas. En veillant au bien-être de la population canadienne, le Gouvernement a pour devoir de s'enquérir de ces frais et des possibilités. Si la chose est impossible, que le Gouvernement nous démontre, ainsi qu'aux Ontariens qu'ils doivent continuer de dépenser des millions de dollars pour du combustible américain qui disparaîtra en fumée, tandis que nos gens vivent de prestations de chômage ou s'en vont aux États-Unis à la recherche d'emplois.

Il faut nous arrêter quelque part. Peuplons le pays. Bâtissons-le. Nous sommes fiers de proclamer que nous sommes une grande nation. Nous avons fait la guerre. Nous avons fabriqué des munitions et nous nous sommes bien acquittés de notre tâche. Nous avons promis mers et monde à nos soldats lorsqu'ils reviendraient; or certains d'entre eux n'ont eu que de la misère. Notre pays constitue la dernière grande source de richesses inexploitées, mais le gouvernement libéral fait-il preuve de vision lorsqu'il s'agit de les exploiter? Il ne peut pas s'attribuer le mérite de la découverte du pétrole ou du gaz albertain, bien qu'il tâchera sans doute de le faire, comme il a tenté de s'attribuer le mérite de tout ce qui vaut la peine au Canada. Il nous faut voir les choses en face. Ce sont des capitalistes américains qui possèdent les entreprises albertaines de gaz et de pétrole. Le gouvernement fédéral a simplement trottiné par derrière et lorsque ceux qui exploitent ces ressources ont demandé une charte qui signifierait la cession de notre héritage, notre Gouvernement a dit: "Saisissez-en le Parlement et nous signerons la demande aussitôt que possible. Faites de nos ressources ce que vous voudrez".

Je me prononcerai carrément sur la question. Les députés qui siègent à la droite de l'Orateur devraient songer sérieusement à la façon dont ils voteront, s'ils comptent affronter de nouveau leurs électeurs.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je ne puis espérer, comme le préopinant, faire preuve d'assez d'éloquence pour persuader les députés ministériels de l'arrière-plan de s'opposer à l'adoption du bill. L'un des inconvénients du mode de gouvernement par partis, c'est que les députés de l'arrière-plan doivent garder le silence en face de ce qu'ils estiment injuste ou inopportun afin de ne pas mettre le Gouvernement dans l'embarras. Certain projet de loi peut présenter des lacunes, mais rien ne leur paraît moins souhaitable que de plonger le Gouvernement dont ils font partie dans l'embarras ou même de le renverser, ce qui serait le comble.

Ce débat a donné lieu à d'excellents discours. A défaut de résultats, nous avons eu de l'éloquence. J'aimerais posséder la vigueur de language du préopinant, bien que je ne partage pas son avis relativement au discours du député de Skeena (M. Applewhaite), dont j'admire la maîtrise de la langue anglaise. Je suis prêt à reconnaître, à l'instar du député de Simcoe-Nord (M. Ferguson), que notre collègue de Skeena a affaibli l'effet de ses paroles, à un moment donné, par la légèreté de son attitude. Toutefois, il a prononcé en somme un excellent discours: emporté par son éloquence, je me suis presque laissé persuader. Il faut le dire, presque. Je signale que le député n'a pas fait ressortir que, selon le projet de loi à l'étude, la société en cause peut aménager son pipeline à l'intérieur de certaines provinces, et, comme l'indique le texte, "hors du Canada".

Comme tant d'autres députés, c'est à cette disposition en particulier que je m'oppose. Mon opposition se fonde sur divers motifs. Je ne promets rien d'inédit mais j'ai le précieux privilège de revenir sur des points déjà traités et je n'entends pas trop retarder nos délibérations. J'en suis à me demander dans quelle mesure un député est justifiable de mettre obstacle à l'adoption d'un projet de loi qui, de toute évidence, a l'appui de la majorité. Le député qui m'a précédé a exposé les arguments qu'on peut faire valoir contre les manœuvres obstructionnistes. Dans quelle mesure les membres de la Chambre croient-ils sincèrement que ce bill doit être adopté avec autant de célérité que le voudrait le Gouvernement? Jusqu'ici je n'avais pas pris part au débat. En dépit de la remarque qu'a formulée le ministre du Commerce (M. Howe) l'an dernier, le représentant d'Yale (M. Jones) avait jusqu'alors été le seul membre de notre groupe à prendre la parole.

Le très hon. M. Howe: Vous avez repris le temps perdu.

M. Knight: Oui. Quant à nous, notre opposition, à la dernière session, ne portait pas tant sur le fonds de ces projets de loi que sur le défi lancé par le ministre du Commerce aux simples députés et sur le fait qu'il était intervenu en vue d'accorder une certaine priorité à ces mesures, intervention qu'il jugeait sans doute motivée mais que la plupart des députés estimaient intempestive. C'est ce qu'a fait le premier ministre (M. St-Laurent), s'inspirant sans doute du ministre du Commerce, lorsqu'il a présenté une résolution prolongeant le temps réservé à l'examen des bills d'intérêt privé.

Je vais exposer les motifs de mon opposition au projet de loi. Je le ferai aussi succinctement et brièvement que possible, de peur d'être accusé, moi aussi, de retarder la mesure. Tout d'abord, je suis d'avis qu'un pipe-line est ou devrait être un moyen de transport public. Il fait partie de notre réseau de communications et, à ce titre, s'il faut s'en tenir à notre conception politique, doit appartenir à l'État et être régi par lui. Mais je crains qu'il n'en soit du pipe-line comme de tant d'autres choses; il sera aménagé et possédé par les capitalistes des États-Unis à qui iront les dividendes au lieu d'être distribués, comme il le faudrait, à la population canadienne, propriétaire légitime du gaz et du pétrole.

Voilà le premier point. En aliénant nos vastes ressources nationales, nous ne faisons que parachever notre absorption économique par les États-Unis. Voyons ce qu'il est advenu de notre bois en Colombie-Britannique. Alors que je me trouvais dans cette province, il y a peu de temps, les gens se chauffaient comme d'habitude avec de la sciure de bois. Comme le savent les députés de la Colombie-Britannique, l'hiver a été rigoureux, si bien qu'au bout de quelques jours, les scieries ont dû fermer leurs portes parce qu'il ne leur était plus profitable de préparer le bois dans de pareilles conditions. En moins de trois jours, Vancouver a manqué de bran de scie et j'ai vu une femme transporter un sac de charbon de 50 livres dans une voiture d'enfant. Voilà quelle est la situation du combustible dans les grandes villes de Colombie-Britannique. Exporterons-nous quand même notre gaz aux États-Unis pour le vendre à la population de Seattle et laisser les mères de la Colombie-Britannique transporter du charbon dans les voitures d'enfant, au lieu d'y promener leur bébé?

Je m'oppose au projet de loi, parce qu'il tend à porter ce gaz aux États-Unis avant d'en alimenter la ville de Vancouver. Je ne sais s'il a été fait mention du travail que fournirait l'aménagement du pipe-line; vu la crise de chômage qui sévit, cependant, c'est une considération importante. Il semble que l'industrie canadienne n'est pas capable de fabriquer les tuyaux. Je ne sais pourquoi, mais on nous dit qu'on est à charger des wagons plats de 780,000 tonnes de tuyaux de ce genre devant servir à l'aménagement du pipe-line en voie de construction entre Edmonton et Superior. J'ignore si le tuyau nécessaire à l'aménagement du pipe-line ici en cause proviendrait de la même source; je ne parle que de ce que je sais.

Je signale également à la Chambre que l'octroi d'une charte par suite de l'adoption du projet de loi ne serait pas une garantie de l'aménagement du pipe-line. A ce sujet, il s'est produit un incident dans ma propre

circonscription. En 1940, le maire et le conseil de ville de Saskatoon désiraient doter la ville de gaz naturel pour le chauffage. C'était évidemment durant la guerre; toutefois, on a négocié un contrat avec une société du nom de *Northern Natural Gas Company*. J'ignore tout de cette société; je ne sais si elle est solide, ni si elle a les fonds requis pour tenir ses engagements. La société obtint la charte en 1940 mais ne donna pas suite au projet. Le ministre invoquera, je suppose, la pénurie de matériaux des années de guerre, ce que j'admettrai volontiers. Cependant, rien n'a été fait depuis. La société a versé une garantie et je suppose qu'en raison des complications tortueuses de la loi, le conseil ne se soucie guère de prendre possession de l'argent que la société a laissé dans ses mains. J'ignore ce que la loi permettrait de faire en ce cas, mais je sais que nous désirons obtenir le gaz. Récemment, les représentants de cette société se sont rencontrés avec le conseil municipal, et ils ont eu l'audace ou le pur aplomb de demander de prolonger de vingt ans la durée de la charte alors que Saskatoon attend encore après cette source de chaleur

Voilà, en résumé, des motifs de mon opposition à ce bill. Je le répète, c'est surtout parce que ce pipe-line ne sera pas aménagé par des Canadiens ni pour des Canadiens. Les Canadiens n'obtiendront pas tout le profit d'un produit qui, me semble-t-il, leur appartient. Si je voulais être un peu désinvolte, comme le représentant de Skeena (M. Applewhaite) l'est parfois, je pourrais apporter une autre raison. Je suppose que le Gouvernement désire faire descendre ce pipe-line dans le territoire américain, afin de l'éloigner des bulldozers qu'on utilisera dans la prochaine opération militaire du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Que les parrains du bill dévoilent quel est le tracé projeté! Puis le Parlement prendra une décision, d'après les données existantes.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, comme bien d'autres députés qui ont pris la parole, je m'oppose à la proposition de loi. Je n'ai pas l'intention de parler longuement des aspects juridiques du bill puisque déjà, ceux qui s'opposent au libellé de la mesure ont présenté à la Chambre de bons arguments. Le bill est censé être d'intérêt privé. Or il suffit de l'examiner, d'entendre certains députés exposer leur attitude, pour comprendre qu'il jouit de la tendre sollicitude du Gouvernement.

Ce sont mes commettants qui m'ont demandé de parler du bill. Ils m'ont prié, dans leurs lettres, de faire connaître mon attitude vis-à-vis de la mesure, parce que le bill n'est pas dans l'intérêt du Canada d'abord.

[M. Knight.]

Je ne m'attarderai pas à rappeler ce qui a déjà été dit. Je parle uniquement dans l'intérêt de notre province sœur. Car nous savons, dans les provinces Maritimes ce que c'est que d'être injustement traités, d'être oubliés du Gouvernement. Quel est ce bill présumé d'intérêt privé dont nous sommes saisis? C'est une mesure qui tend, en somme, à traiter injustement notre province sœur, la Colombie-Britannique. Les députés de cette province s'opposent au bill afin que leur province puisse obtenir de l'énergie à bon marché à même les magnifiques champs de pétrole et de gaz de l'Alberta.

Nous ne savons d'où vient la mesure et le parrain du bill a admis qu'il ne savait pas ce qu'il en adviendrait. A mon avis, quand la mesure sera mise aux voix, tous les députés devraient voter contre. Un mot des avantages que la Colombie-Britannique pourrait retirer de cette mesure, si on procédait de façon rationnelle. D'abord, la mesure pourrait permettre à cette grande province de la côte du Pacifique d'obtenir l'énergie peu coûteuse dont elle a besoin pour l'expansion de ses industries. Alors pourquoi les initiateurs de la mesure ont-ils l'intention, comme ils l'ont presque admis, de desservir d'abord les États-Unis, de préférence à la Colombie-Britannique, qui donne accès au reste du Canada?

Il y a quelque temps, nous avons eu un exemple de l'application du principe dont s'inspire le projet de loi. On sait que le National-Canadien manquait de charbon. Pourquoi? Parce qu'on n'a pas exploité les champs houillers de l'Alberta. Une exploitation efficace de ces gisements aurait permis de fournir le charbon nécessaire et de parer à une pénurie. L'application du principe "Le Canada d'abord" aurait assuré au National-Canadien une provision suffisante de charbon. Parce qu'on a fait fi de ce principe, nous avons été témoins d'une disette malgré l'abondance de nos ressources. Si l'on avait exploité convenablement les houillères, il eût été facile de transporter dans l'Est le charbon de l'Ouest.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les aspects qu'ont abordés les préopinants, ni sur le travail que fournirait, au pays, l'aménagement du pipe-line en territoire canadien. Il va sans dire qu'il permettrait de remédier au chômage, première préoccupation des députés. Il conviendrait d'étendre l'exploitation de certaines industries afin de créer du travail pour les chômeurs, dont le nombre augmente d'un bout à l'autre du pays.

Tous les représentants des provinces Maritimes connaissent le bill. En l'occurrence, ils devraient se prononcer sur le principe en jeu et songer que comme nous sommes une jeune nation, il faut s'occuper du Canada d'abord. Les pays voisins peuvent se tirer d'affaire.

Les ressources naturelles du Canada nous ont bien rendu service pendant la guerre. En temps de paix, il convient donc de les mettre en valeur dans l'intérêt du Canada d'abord afin que notre jeune nation devienne prospère et que le chômage répandu d'un littoral à l'autre disparaisse. Le pétrole aidera. En ce moment l'univers ou, du moins, l'Amérique tourne les yeux vers les grandes découvertes de l'Alberta ou de vastes champs pétrolifères sont exploités. Les initiateurs du bill cherchent uniquement à fournir d'abord à la grande république voisine l'énergie produite en Alberta. J'espère donc que tous les députés qui se prononceront sur le bill voteront, indépendamment de l'endroit qu'ils habitent et du parti auquel ils sont affiliés, en faveur du Canada avant tout. Songeons d'abord au progrès de la patrie.

Un dernier mot. De temps à autre, on parle de l'expansion du Canada. Or l'occasion se présente d'accorder à la Colombie-Britannique, que le bill concernant les pipe-lines touche de plus près que toute autre province, l'aide de nature à la doter de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ses magnifiques industries. Voilà mon attitude au sujet du bill. Je ne l'appuierai certes pas de mon vote.

M. G. A. Cruickshank (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur...

M. Sinclair: L'honorable député mettra-t-il fin au débat?

M. Cruickshank: Non, quoique je sache que certains adjoints parlementaires ne demanderaient pas mieux. Je serai bref ce soir, mais je tiens à formuler quelques observations.

Une voix: Quelle est votre attitude?

M. Cruickshank: Patience, je vous le dirai dans un instant. Je n'ai pas changé de position.

Une voix: Quatrième rangée en arrière.

M. Cruickshank: Quelqu'un vient de dire "quatrième rangée en arrière". S'il faut, pour avancer d'une rangée, faire fi de mes principes, je reculerai plutôt d'une rangée. Si quelques-uns de mes amis veulent bien patienter un instant, ils auront de quoi être surpris, car j'ai l'intention de bien préciser ma position. J'ai entendu critiquer mes collègues des banquettes ministérielles. Qu'on me permette d'affirmer qu'aucun membre du cabinet n'a tenté, d'aucune façon, de me serrer les pouces pour me faire changer d'attitude. Autant que je sache, aucun membre du Gouvernement actuel n'a cherché à influencer aucun de mes collègues à cet égard. Je tiens à me faire bien comprendre. Je n'ai pas du tout changé d'attitude, je tiens à le bien préciser.

Je parle en mon propre nom, en qualité de représentant de Fraser-Valley. Certains collègues m'ont dit ce soir que j'aspirais peut-être à devenir chef du parti conservateur. Je sais que le parti change souvent de chef et je sais que ma femme et moi n'avons ni maison ni appartement, de telle sorte que, pour ce motif seulement, je pourrais aspirer à prendre la direction du parti.

M. Sinclair: Pourquoi pas?

M. Cruickshank: Un instant. Je me demande pourquoi je me trouve toujours mêlé ici à des grandes controverses. La dernière fois que cela m'est arrivé, c'était pendant la guerre. Deux de mes collègues du parti libéral s'étaient à l'époque rangés à mes côtés au sujet de la question des renforts. L'un d'eux, grâce à ses talents, a atteint une haute situation au cabinet, et c'est justice. Grâce à ses talents, il devrait même aller plus loin. L'autre a été promu à cet autre endroit, hommage auquel lui donne certainement droit sa qualité de vieux partisan du Gouvernement. Je n'ai pas perdu espoir. Il semble qu'en ce moment je sois seul à défendre mon point de vue, mais je n'ai pas perdu espoir. Qui sait? Je serai peut-être un jour nommé ambassadeur au Tibet ou dans un autre pays comme ça. On ne sait jamais. Il y a toujours de l'espoir.

M. Knowles: Ce sera le Viet-Nam pour vous.

M. Cruickshank: Je tiens à préciser mon attitude. Je n'ai pas changé du tout. Que ceux de ma propre province qui ne défendent pas le même point de vue sachent que j'ai foi en leur sincérité. Je les prie seulement, même si je ne suis pas de leur avis, de reconnaître à leur tour ma propre sincérité. Cela me paraît assez raisonnable. Je sais qu'ils ont des idées, des points de vue, comme j'en ai de mon côté. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, il est bien entendu que je prends en ce moment la bonne attitude. Il se peut que dans trois ou quatre ans ceux qui ne font pas de même se trouvent dans une situation un peu embarrassante.

Je vous lirai maintenant un extrait d'une nouvelle publiée dans un journal de la Colombie-Britannique. Je ne fais pas d'obstruction, comme en font un ou deux autres députés. Si je recourais à cette manœuvre, j'agirais différemment, car bien que j'aie quarante minutes à ma disposition, je ne les emploierai pas toutes. Si je faisais de l'obstruction je parlerais jusqu'à l'épuisement de mon temps de parole. Cependant, je ferai remarquer que l'obstruction est parfois la seule arme qu'un simple député puisse utiliser pour faire adopter, ou essayer de faire adopter une ligne de conduite avantageuse à la fois pour sa circonscription, sa province et l'ensemble

du Canada. Bien qu'un journal de peu d'importance, le *Sun* de Vancouver, ait adopté la même attitude, je vous lirai des extraits d'un de nos hebdomadaires. Je vous ai cité un autre journal local l'autre jour.

M. Sinclair: S'agit-il d'une publication hebdomadaire ou annuelle.

M. Cruickshank: Je suis prêt à répondre à cette question, parce que j'ai rendu un hommage que je croyais mérité à mon collègue. Je me contenterai de dire que j'espère que ce journal, même si c'est une publication hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, recommandera au Gouvernement de m'envoyer faire le tour du monde aux frais de la population canadienne. L'article est intitulé: "Motifs de suspicion":

L'effort de George Cruickshank et d'A. L. Smith, de Calgary, en vue d'étouffer les projets de loi tendant à constituer en corporations des sociétés qui cherchent à exporter du gaz naturel de l'Alberta à la Colombie-Britannique fournit l'exemple de l'utilisation d'une arme désuète au cours d'une lutte honorable. D'ordinaire, l'obstruction est une méthode qui ne rime à rien, mais la bataille dirigée par MM. Smith et Cruickshank...

On n'aurait pas dû mettre le nom de mon honorable ami avant le mien.

...inquiète vivement la Colombie-Britannique et la région inférieure de la terre ferme en particulier.

Je ne citerai pas tout l'article. C'est un extrait de *l'Abbotsford, Sumas and Matsqui News*, journal dont le tirage est plus considérable que celui de tout autre journal de la circonscription de mon collègue.

Comme je l'ai dit, je serai très bref ce soir. Je ne donnerai lecture que d'un télégramme reçu de ma circonscription; j'en pourrais cependant lire toute la nuit. Il s'agit d'une dépêche que m'a adressée un ministre de la Colombie-Britannique:

Pour faire suite à notre dépêche du seize, notre Assemblée législative a appuyé à l'unanimité, à sa séance d'hier soir, une résolution recommandant l'aménagement du pipe-line entièrement en territoire canadien...

Le ministre du Commerce et de l'Industrie,
L. H. Eyres.

Ce sont des choses de ce genre que certains de mes collègues ne peuvent comprendre. En passant, voici une lettre d'un représentant libéral de la ville de Kamloops. Je n'en lirai qu'une partie:

Nous qui menons l'affaire du pipe-line apprécions hautement le travail que vous avez accompli, et sommes confiants que l'issue en sera satisfaisante pour tous.

Je guette l'horloge, et je serai bref. Un de mes collègues a pris cinquante-deux minutes, récemment pour nous décrire le grand homme qu'il est. En quinze minutes, je vous dirai combien la Colombie-Britannique est une belle province. Un des préopinants a mentionné l'une des choses qui m'intéressent le plus, à savoir la mise sur pied d'industries dans notre pays, et plus particulièrement dans la province de la Colombie-Britannique. Nous avons perdu, nous le savons tous, un grand nombre de nos marchés d'outre-mer. On peut différer d'opinion sur les motifs qui ont entraîné cette perte, mais quant à nous qui venons de régions agricoles, nous savons que nous avons perdu un grand nombre de ces marchés. Nous devons trouver d'autres débouchés outre-mer. Nous y envoyons de nombreux observateurs. Je me demande s'il ne serait pas tout aussi économique d'y canaliser certains de ces groupes que de les y transporter par avions.

M. Sinclair: Prenez garde à qui vous adressez vos remarques! Au hansard, elles se ressemblent toutes.

M. Smith (Calgary-Ouest): Nous voulons tous les comprendre.

M. Cruickshank: J'ai ici une revue qui explique où on doit ériger des usines. J'espère que tous les députés recevront le numéro du 17 fevrier du *Canada's Weekly*.

M. Sinclair: Où cette revue est-elle publiée?

M. Cruickshank: S'il me faut parler pendant quarante minutes le député n'aura à s'en prendre qu'à lui-même. Au dessus de l'article, intitulé: "Où bâtir votre usine", on voit une belle image. C'est pourquoi, je voudrais que vous le lisiez. Sous le titre, je relève ceci:

Les articles de cette série font connaître certains endroits qui se recommandent, croyons-nous, aux entreprises qui songent à établir des usines succursales au Canada.

Chilliwack, Colombie-Britannique
Par un envoyé spécial.

Je n'en lirai qu'une partie; j'espère cependant que tous les honorables députés en obtiendront le texte. Chilliwack est le centre le plus considérable de la plus belle circonscription du Canada, celle de Fraser-Valley.

Le présent article diffère de la plupart de ceux qui l'ont précédé en ce qu'il traite d'une des villes moins considérables du Canada située dans une région surtout rurale. Il y en a beaucoup du genre dans tout le pays. Les emplacements qu'elles offrent n'attirent pas nécessairement l'industriel qui dirige une société multimillionnaire. Le choix de ce dernier se fonde sur des considérations multiples. Non seulement il a besoin d'un accès facile à ses matières premières, d'un marché naturel, de moyens de transport et de force motrice, mais il lui faut tenir compte d'une foule d'autres problèmes, dont celui de la main-d'œuvre n'est pas le moindre. Il doit, en arrêtant l'endroit de son établissement, tenir suffisamment compte des voies d'accès qu'il offre pour l'écoulement de ses produits sur le marché nord-américain ou même sur le marché mondial.

Je pourrais donner lecture de l'article entier, mais ce serait trop long. Je crois que

j'ai exposé clairement ce que j'entendais. Je n'ai pas l'intention de prendre la parole de nouveau à l'égard des pipe-lines. Mes commettants et les habitants de la Colombie-Britannique sont au courant de mon attitude sur la question. Je répète que les gens de ma province ou d'ailleurs qui ne partagent pas mes opinions sont sincères, tout comme je le suis en faisant passer l'intérêt du Canada avant celui des États-Unis. J'aimerais formuler une proposition au Gouvernement. Rien ne presse au sujet du bill à l'étude. D'ailleurs, le parrain a déclaré qu'il ignorait où la société voulait aménager le pipe-line, et quel tracé elle entendait suivre. Je ne suis pas précisément chargé de défendre les intérêts d'une société dont j'ai présenté le bill l'an dernier. Je veux parler de la *Westcoast Transmission Company*. On se souvient sans doute que la Chambre lui a accordé une charte sans exiger qu'elle suive un tracé entièrement en territoire canadien.

M. Sinclair: A qui la faute?

M. Cruickshank: A nous tous; à moi, et aux autres. J'ai tout lieu de croire que la société consentirait à ce que les détails soient ajoutés à la charte. Je conviens avec les honorables préopinants que rien ne presse. Je suis persuadé que la *Westcoast Transmission Company* consentirait à ce qu'on modifie sa charte de manière à prescrire un tracé canadien. Je ne l'affirmerais pas sans être au courant. Je prie le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) de ne pas m'interrompre. Je ne l'ai pas dérangé lorsqu'il avait la parole.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Cruickshank: Il m'irrite qu'on ne cesse de m'interrompre lorsque j'essaie de parler sérieusement. A mon sens, il y va de l'intérêt du pays...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Cruickshank: J'essaie de parler sérieusement. Si on me pousse à bout, je prendrai quarante minutes. Le député de Coast-Capilano s'est vanté pendant plus d'une heure. Voici un conseil pratique. Je ne l'offrirais pas sans être bien au courant du problème. L'an dernier, nous avons, par inadvertance, accordé une charte à une société sans prescrire un tracé canadien. Si je ne m'abuse, les intéressés ont présenté une demande officielle que la Commission albertaine du pétrole et le gouvernement de l'Alberta sont à étudier. Je crois que la demande se fonde sur un tracé exclusivement canadien.

M. Robinson: A-t-elle retiré la demande américaine présentée à la Commission des transports?

M. Cruickshank: Non, autant que je sache. Je répondrai à cette question. J'essaie de communiquer les renseignements, monsieur l'Orateur, mais on m'en empêche.

M. Robinson: Il nous plaît de vous entendre.

M. Cruickshank: Je tiens à répéter ce que je disais. J'ai tout lieu de croire que la société adopterait volontiers que le tracé exclusivement canadien soit une condition de la charte, pourvu que les autres sociétés qui aménageraient un pipe-line jusqu'au littoral du Pacifique en fassent autant. La société passède déjà une charte. Est-il rien de plus juste? Autant que je sache, elle n'a pas retiré sa demande.

Durant leur jeunesse, quelques-uns de nos athlètes du littoral ont appris à jouer au ping-pong et autres jeux efféminés. J'ai été élevé à New-Westminster. Nous apprenions à jouer à la crosse. Il fallait savoir jouer. La crosse exige une certaine connaissance de la boxe. J'ai appris aussi qu'à la boxe comme aux autres jeux, le premier élément de la défense, c'est de se protéger dans les accrochages. Je ne joue pas au ping-pong, jeu d'écolier. Je jouais à la crosse. A ce jeu-là, il faut se protéger dans les accrochages. Qu'a fait cette société? Elle a présenté sa requête. Elle a dit cela à ses parrains; elle l'a répété dans la salle du comité des chemins de fer. Elle a en somme affirmé qu'elle se proposait d'établir un tracé exclusivement canadien. Puis elle s'est rendu compte que ses concurrents entendaient emprunter le tracé par territoire américain, qui leur reviendrait moins cher. Qu'a-t-elle fait? Elle s'est protégée dans les accrochages en demandant à son tour une charte autorisant à passer par les États-Unis. C'est faire preuve non seulement de bon sens, mais du sens des affaires. Je ne suis ni homme d'affaires, ni avocat, ni surtout ingénieur minier. Cela sera bien compris, je pense.

Une voix: Ni un grand voyageur.

M. Robinson: Ni un boursier Rhodes.

M. Cruickshank: Je n'injurierai personne en l'accusant d'être boursier Rhodes. Je n'irai pas si loin. La société, bien entendu, a demandé un tracé pour se protéger. Mais je tiens à répéter ceci. La commission du pétrole de l'Alberta,—je crois que c'est ainsi qu'on l'appelle,—et le gouvernement albertain sont en ce moment saisis d'une requête. La décision finale sera prise en vertu d'un vote de l'Assemblée législative albertaine ou d'une décision du gouvernement de cette province. Ce sont eux qui décideront s'il y a lieu de délivrer un permis visant l'exportation du gaz de cette province. Je suis tout à

fait d'accord. Cette société a saisi ces deux corps d'un projet de route intégralement canadienne.

Encore une fois, j'ai tout lieu de croire que la *Westcoast Transmissions* consentira à ce qu'on insère cette prescription dans la charte, à condition qu'elle figure également dans celles des autres sociétés. Je n'ai pas parlé plus d'un quart d'heure, afin de donner à d'autres de mes collègues, où qu'ils siègent à la Chambre, l'occasion de prendre la parole. Je suis enchanté qu'un député des provinces Maritimes se soit fait entendre. Le journal du matin publiait un discours prononcé par un représentant de l'autre endroit, ce paradis où j'espère aller un jour. Il a demandé le redressement de certaines des injustices commises à l'endroit des Provinces maritimes. Pour plusieurs d'entre nous qui sommes de la Colombie-Britannique, nous avons été d'accord avec les députés par le passé et nous espérons l'être encore à l'avenir. Je crois qu'ils ont toujours été convenablement traités.

Nous avons lutté pour les provinces des Prairies quand elles ont connu des heures sombres, pendant la crise économique. Nous avons lutté en vue d'obtenir justice pour les producteurs de blé et nous nous sommes employés à leur obtenir une voie plus économique. Les gens de ma circonscription, pour ne pas dire toute la population de la Colombie-Britannique, ont versé leur juste part en vue de l'établissement d'une voie ferrée de pure fantaisie jusqu'à Churchill, alors qu'on pourrait entasser plus de céréales à l'arrière de ma Chevrolet qu'on n'en pourra jamais transporter par cette voie. Nous ne nous sommes pas opposés à cette initiative. Pourquoi alors un certain nombre de ces députés ne se joindraient-ils pas à nous, comme vient de le dire le député de Queens (M. McLure), en vue d'appuyer la Colombie-Britannique?

Chacun a droit à ses opinions. Je respecte les opinions des députés et je m'attends qu'ils respectent les miennes et celles de mes commettants. Je m'attends qu'ils respectent les opinions de la majorité des gens de la Colombie-Britannique. Mes sentiments n'ont pas varié. Avant de terminer mes observations, je tiens à vous féliciter du poste élevé que vous occupez pour la première fois ce soir.

Convaincus de la justice de notre cause, nous demandons l'appui des députés. J'espère que la question fera l'objet d'un vote inscrit, car, convaincu d'avoir raison, je veux avoir l'occasion de me lever et de faire inscrire mon vote.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère que je saurai éviter la répétition des arguments qu'on a déjà avancés. J'ai l'intention d'exposer la question d'un point de vue légèrement différent de ceux qu'on a déjà soutenus, du moins aujourd'hui. Ce que j'ai l'intention de dire s'inspire des diverses observations qu'on a formulées plusieurs fois relativement à ce qui s'est passé l'an dernier, c'est-à-dire en avril dernier, soit à la fin de la dernière session de la vingtième législature.

On a demandé, et avec raison, pourquoi les adversaires du présent projet de loi le considèrent différemment des cinq autres projets de loi dont nous étions saisis au cours de la dernière législature. On a demandé aussi pourquoi nous ne reconnaissons pas que nos statuts contiennent une mesure législative de base, c'est-à-dire une loi concernant les pipelines de gaz ou de pétrole, et que toute société qui satisfait aux exigences de cette loi devrait automatiquement recevoir de notre Parlement une charte de constitution en corporation.

Pour ceux qui ont rappelé ce qui s'est passé en avril 1949 ou qui n'étaient pas ici à cette époque, j'aimerais exposer ce qui s'est passé pour qu'ils se rendent compte que nous ne savions pas où donner de la tête. Ceux qui étaient ici à l'époque se souviendront du grand cauchemar que nous avons eu. Plusieurs mesures ont été adoptées en peu de temps. On nous a donné maintes assurances qui, avons-nous cru, impliquaient certaines choses, mais nous avons appris par la suite qu'il en était autrement.

Nous nous sommes alors prêtés à une adoption beaucoup plus rapide de cette mesure que ne le voulait notre devoir. Il est juste de signaler que la plupart de ceux qui étaient alors députés ne sont pas bien fiers de la loi sur les pipe-lines, sous le régime de laquelle on a présenté la demande de charte dont nous sommes saisis. J'ai ici nombre de documents, notamment une couple d'exemplaires du *Feuilleton* de la dernière semaine d'avril 1949, des exemplaires des projets de loi, version originale, le hansard, les *Journaux*, les lois elles-mêmes, et jusqu'à l'ouvrage de Beauchesne. Je me prononce donc avec connaissance de cause, et toute preuve sous les yeux.

Voici les faits. Le 4 avril 1949,—notez cette date, si rapprochée de la dissolution du Parlement,—la Chambre a reçu de l'autre endroit un projet de loi intitulé loi concernant les pipe-lines pour le pétrole ou le gaz. Le lendemain, le mardi 5 avril, le bill paraissait au *Feuilleton* et subissait la première lecture, qui, on le sait, ne donne lieu à aucun débat. Il demeurait au *Feuilleton*, en attendant la deuxième lecture, jusqu'au vendredi de cette semaine, le 8 avril 1949, dernier jour avant notre congé de Pâques.

A notre grand étonnement, on nous a demandé d'adopter, le dernier jour avant le congé de Pâques, la motion tendant à la deuxième lecture de cet important projet de loi. Deux ministres ont insisté à cet effet: leurs déclarations paraissent au hansard du 8 avril 1949, pages 2526 et 2529. A la page 2526, le ministre des Transports (M. Chevrier) dit, alors qu'il propose la deuxième lecture du bill:

Je recommande le projet de loi à la Chambre. Je compte que les députés se rappelleront qu'il est très urgent de l'adopter, car les parrains des bills d'intérêt privé attendent l'adoption de cette mesure d'autorisation. Bien qu'il y ait une certaine urgence en raison de l'importance de ces entreprises, le Parlement ouvre la voie en même temps en matière de loi générale concernant les pipelines et le projet de loi mérite l'examen le plus approfondi.

Notons les circonstances. On nous engageait à approuver en vitesse, en deuxième lecture, le bill sur les pipe-lines, c'est-à-dire la mesure de base, parce que son adoption était urgente et afin qu'on pût aborder l'examen des bills d'intérêt privé qui, soit dit en passant, n'auraient pas dû être présentés au Parlement à ce moment-là puisque la loi habilitante n'avait pas encore été adoptée.

Plus tard au cours de la même soirée, après des discours du député de Vancouver-Quadra (M. Green), de M. Jaenicke, alors représentant de Kindersley, et quelques remarques du député de Lethbridge (M. Blackmore), le ministre du Commerce formula certaines observations (p. 2,529 du hansard):

Quelques mots seulement. Le projet de loi à l'étude revêt un caractère pressant étant donné que la capacité de transport des chemins de fer, pour ce qui est des produits du pétrole du bassin albertain, atteindra bientôt sa limite, me dit-on. On tente un vigoureux effort en vue de l'installation de ce pipe-line. Le régisseur de l'acier a pris des mesures en vue de la fabrication de l'acier nécessaire à la conduite principale...

Le très hon. M. Howe: Cet acier est en voie de fabrication à Hamilton (Ontario).

M. Knowles: Nous savons maintenant ce que nous aurions dû apprendre alors.

...et on projette d'entreprendre les travaux dès que le projet de loi constituant la société en corporation aura été adopté.

Après avoir ajouté que le ministre des Transports (M. Chevrier) l'avait autorisé à dire que si la Chambre adoptait le bill en deuxième lecture, le projet de loi serait déféré au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, le ministre a dit:

Mais les choses se trouveraient facilitées à plusieurs égards si le bill franchissait une étape ce soir. Si le principe dont s'inspire la mesure est approuvé à la Chambre, le Sénat pourra entreprendre l'examen d'un autre bill d'intérêt privé et il nous sera plus facile ensuite d'y revenir à la rentrée du Parlement après Pâques. J'espère qu'on approuvera cette proposition.

Ces quelques pages renferment toute la discussion qui eut lieu sur la motion tendant à la deuxième lecture de cette très importante mesure législative. Les députés qui étaient ici alors peuvent dire que la Chambre était inquiète à ce sujet, mais que deux ministres insistaient sur le caractère urgent de la mesure, et la Chambre se rendit à leur demande.

Le projet de loi fut adopté en deuxième lecture tout juste avant l'ajournement des Chambres pour le congé de Pâques en 1949. A notre retour d'un congé de deux semaines, soit le lundi 25 avril, une atmosphère d'expectative régnait à la Chambre. Le bruit courait que des élections auraient lieu sous peu. Les membres d'alors se rappellent que lundi soir le premier ministre (M. St-Laurent) fit une déclaration selon laquelle la session ne devait durer que la semaine, puis que les Chambres seraient dissoutes et que des élections générales auraient lieu.

Au cours de sa déclaration au sujet de la dissolution du Parlement, le lundi soir, le premier ministre fit part à la Chambre des mesures qu'il jugeait assez importantes pour qu'elles fussent étudiées pendant les quelques jours que durerait la session. Voici comment le premier ministre s'est exprimé d'après le compte rendu du 25 avril. Je trouve à la page 2585 du hansard, ce qui suit:

Parmi les questions qu'il faudrait discuter maintenant, autant que possible, il faut compter cette loi des pipe-lines...

Un peu plus tard, j'ai interrompu le premier ministre pour poser une question sur un sujet qui fait souvent l'objet de mes remarques. La voici:

Le premier ministre me permet-il une question? Aurait-il l'obligeance d'amplifier ce qu'il a dit au sujet de la résolution qui a trait à la pension de vieillesse? Lui donnera-t-on la priorité cette semaine?

Le premier ministre a répondu:

Selon notre intention, la Chambre poursuivra l'examen de cette mesure concernant les pipe-lines, puis elle étudiera l'exposé budgétaire jusqu'à ce qu'il ait été adopté...

Et le reste. Je lis ces citations pour indiquer avec quelle insistance on nous a demandé d'adopter la loi concernant les pipelines, et jusqu'ici je ne parle que de la loi fondamentale en vertu de laquelle la société dont il est question dans le projet de loi à l'étude demande une charte. C'était le lundi 25 avril. Le mercredi de cette semaine-là, le 27 avril...

M. l'Orateur suppléant (M. Lesage). Puis-je demander au député de préciser l'argument qu'il veut faire ressortir? Je ne vois pas très bien comment ses observations portent sur le principe dont s'inspire le bill.

M. Smith (Calgary-Ouest): Pourquoi pas?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je prétends me rapprocher du sujet beaucoup plus qu'un grand nombre de ceux qui ont porté la parole aujourd'hui. Je constate que Votre Honneur est de cet avis, mais peut-être désirez-vous encore que je réponde à votre question. Le point que je veux faire ressortir, et j'y arrive, c'est que nous avons eu, au cours de cette semaine-là, des discussions se rattachant au point en cause dans le présent bill. J'indiquerai dans quelques minutes qu'il s'est élevé, au cours de ce débat, une discussion sur l'attitude que nous devions prendre vis-à-vis du bill tendant à la constitution en corporation de l'*Alberta Natural Gas Company,* présenté à ce moment-là. A l'exception du nom des parrains, le bill était le même que celui dont nous sommes présentement saisis. Si vous voulez bien, monsieur l'Orateur, me permettre de développer ma thèse un peu plus, vous verrez que mes observations portent sur la question qu'il convient d'étudier lors de l'examen tendant à la deuxième lecture, soit celle de savoir si nous appuyons le principe dont s'inspire le projet de loi.

M. l'Orateur suppléant (M. Lesage): A mon sens, la question qu'il convient d'étudier en ce moment est le principe dont s'inspire le bill à l'étude, non pas le principe à la base d'un projet de loi soumis à la Chambre à la session du printemps de 1949. Le député doit faire porter ses observations sur le principe dont s'inspire le bill dont la Chambre est présentement saisie.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le principe en cause est la constitution en corporation d'une société qui désire aménager un pipe-line pour le transport du gaz ou du pétrole, et qu'il est nécessaire de rattacher la demande de cette société à la mesure qui rend un tel acte possible. Sans la présence dans nos statuts de la loi sur les pipe-lines, cette société ne pourrait même pas demander une charte. Le point que je cherche à souligner, c'est que la mesure législative qui permet la présentation de mesures de ce genre a été adoptée hâtivement au cours de la première session de 1949, à un moment où les députés avaient un grand surcroît de travail et après qu'on nous eût dit qu'il était urgent d'adopter la mesure. Puisque vous ne désirez pas que j'expose davantage cet aspect de la question, monsieur l'Orateur, je tairai une partie de ce que j'avais l'intention de dire. Je me contenterai de signaler, s'il m'est permis de le dire succinctement, que la deuxième lecture du principal projet de loi concernant les pipe-lines fut le dernier article au programme avant le congé de Pâques. A notre retour, le lundi 25 avril, on nous a dit que cette mesure était l'une des plus importantes que nous avions à adopter. Le mercredi de la même semaine, le bill passait l'étape du comité et le vendredi, juste avant six heures, comme en fait voir la page 2786 du compte rendu, le projet de loi subissait la troisième lecture.

[M. l'Orateur suppléant.]

L'une des choses que la mesure aurait dû contenir, d'après certains d'entre nous, a trait au problème que nous discutons actuellement: le Parlement doit-il adopter un projet de loi lorsque tout porte à croire que le pipe-line sera aménagé à l'extérieur du Canada. Au cours de cette même dernière semaine, et chevauchant l'étude que nous accordions au bill fondamental sur les pipe-lines, il y avait les six autres projets de loi dont la Chambre a été saisie et parmi lesquels se trouvait le bill nº 239, constituant en corporation l'*Alberta Natural Gas Company,* la mesure même dont nous sommes actuellement saisis. Les pétitions au nom de cinq de ces six sociétés sont parvenues à la Chambre le mardi 26 avril. Suivant la procédure parlementaire habituelle, il ne restait pas assez de temps pour l'adoption de ces mesures avant le samedi, date pour laquelle on avait annoncé la dissolution du Parlement. D'où situation assez bizarre. On savait que quelques-unes de ces sociétés pouvaient compter sur l'appui de la plupart des députés mais, dans le cas d'au moins une de ces compagnies, il fallait s'attendre à beaucoup d'opposition. Cette société, l'*Alberta Natural Gas Company,* est précisément celle dont il s'agit ici.

Pour ce qui est de notre groupe, nous n'étions bien disposés envers aucune de ces compagnies. Nous options pour la propriété d'État et, au moment opportun durant la semaine, un député de la C.C.F. présenta un amendement énonçant ce principe mais sa proposition fut rejetée. Je le répète, nous étions d'avis qu'aucune charte ne devait être accordée à ces sociétés particulières mais nous étions dans une situation difficile. Nous étions peu nombreux et on nous fit remarquer qu'un groupe minoritaire n'avait pas le droit d'empêcher l'adoption d'une mesure de ce genre. Nous avons donc accepté ce que j'appellerais un compromis. Nous avons examiné les projets de loi; nous nous sommes renseignés sur les groupes qui demandaient à être constitués en sociétés et nous avons appris que l'un d'eux se proposait de construire un pipe-line hors du Canada. On nous informa que les cinq autres aménageraient leur pipe-lines en territoire canadien. Nous avons alors pris une attitude résolue. Nous avons refusé le consentement unanime requis

pour la mise à l'écart de divers articles du Règlement à l'égard de celle des sociétés qui se proposait d'aménager son pipe-line hors du Canada. C'est la société à laquelle nous nous opposons. D'autre part, nous avons permis l'adoption, moyennant protestation, des cinq autres projets de loi, adoption qui s'est effectuée dans des circonstances identiques à celles qui avaient entouré l'adoption de la loi sur les pipe-lines: manque de temps, atmosphère d'urgence que les deux ministres avaient particulièrement créée.

Le hansard de cette dernière semaine démontrerait aux députés qui nous reprochent un changement d'attitude, que nous étions à l'affût de cette société, qui, nous a-t-on dit, désire faire affaires hors du Canada. Toutes les mesures parlementaires que nous avons prises, y compris la motion du député de Lisgar (M. Winkler) tendant à renvoyer directement au comité, sans première ni deuxième lecture, les bills en provenance de l'autre Chambre, ont fait l'objet d'un sérieux examen de notre part. Nous avons exigé l'observance intégrale du Règlement relativement à ce bill. Aucun doute à cet égard. De même aucun doute relativement à la raison pour laquelle nous traitons la société en question différemment des cinq autres. Les parrains des projets de loi nous avaient assurés,—on nous l'avait répété partout dans cet édifice,—que les cinq autres compagnies aménageraient leur pipe-line au Canada, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz. La société en question,—dont le principal parrain à l'époque était le député actuel de Vancouver-Centre (M. Campney),—se proposait de franchir la frontière canadienne. Nous avons donc refusé le consentement unanime nécessaire à l'adoption de ce projet de loi.

Je prie les députés de parcourir le hansard de cette dernière semaine: ils y verront que nous n'avons pas eu de pétitions pour ces bills, y compris celui qui avait trait au gaz naturel de l'Alberta, avant le mardi 26 avril. Même alors, cette pétition, avec les autres, avait dû être renvoyée au comité du Règlement de la Chambre parce que les promoteurs ne s'étaient pas conformés à toutes les exigences relatives aux avis publics dans tout le Canada, et le reste. On a demandé au comité du Règlement de suspendre quelques-uns des articles du Règlement relatifs aux bills d'intérêt privé. Membre du comité, je me suis opposé énergiquement à la suspension de la procédure réglementaire, mais la majorité avait rejeté mon objection, si bien que le rapport du comité est revenu à la Chambre. Le mercredi, le député de Lisgar a présenté sa motion demandant la suspension de certaines règles, mais nous avons refusé d'accorder le consentement unanime requis. Le jeudi, le député a présenté la même motion qui visait au renvoi des bills du sénat au comité compétent sans se préoccuper de leur faire subir la première et la deuxième lectures, ce que nous n'avons toléré que sur réception de l'assurance qu'il ne s'agissait pas des bills relatifs aux pipe-lines, mais simplement des bills de divorce et autres du même genre. Ce n'est que le vendredi soir, après l'heure du souper, je crois, que nous avons étudié ces six bills, à l'occasion de la deuxième lecture. En lisant le hansard, les députés verront que le débat s'est déroulé entre quelques députés de notre groupe et le premier ministre (M. St-Laurent), alors que nous avons dit très clairement que nous étions prêts à accorder le consentement unanime nécessaire au sujet de la suspension du Règlement, afin de faciliter l'adoption des cinq autres bills, mais qu'au sujet de ce dernier bill dans lequel il était question de faire franchir la frontière au pipe-line, nous ne pouvions donner notre acquiescement, je l'ai refusé pour ma part plus d'une fois, si bien que le bill n'a pas été adopté.

J'ai exposé en détail les motifs de notre opposition à la mesure afin de démontrer aux honorables députés que nous n'avons pas modifié notre attitude à l'égard de la société en cause. Lorsqu'on nous a dit que le tracé passait en dehors du Canada, nous nous y sommes opposés. Aujourd'hui nous sommes portés à croire que la situation est la même, du moins nous n'avons obtenu aucune assurance du contraire, et c'est là-dessus que se fonde notre attitude. Par ailleurs, certains d'entre nous ont été assez surpris d'apprendre après la session qu'une des sociétés qui avaient obtenu une charte au cours de la dernière semaine se proposait d'aménager son pipe-line jusqu'à Superior (Wisconsin). La première fois qu'on m'a signalé la chose à Winnipeg, j'ai dit qu'il devait y avoir erreur quelque part, que cela ne pouvait se produire, parce que nous avions refusé la demande de la société qui devait aménager son pipe-line en dehors du Canada. J'ai dû faire des recherches, parce que la question revenait constamment sur le tapis, et j'ai bientôt découvert que nous faisions erreur.

M. Stewart (Yorkton): Les bills qui ont été adoptés renfermaient-ils quelque disposition tendant à empêcher les sociétés intéressées d'aménager leurs pipe-lines en dehors du Canada?

M. Knowles: C'est exactement là où je veux en venir. Il n'y avait rien qui pouvait les en empêcher. Nous avons accepté les promesses données que tout était très bien. On a parlé d'urgence, et nous avons accepté

de laisser passer les cinq mesures. Le représentant d'Yorkton a fait bien comprendre le point que j'ai actuellement à l'esprit, à savoir que trop souvent nous avons accepté ces affirmations; trop souvent nous avons été unanimes à leur sujet; trop souvent nous avons laissé faire sans protester. Je crois que toute cette affaire constitue un exemple excellent du bien-fondé du règlement, qui demande d'accorder du temps pour l'étude des lois importantes. Je m'élève le plus fortement possible contre toutes ces demandes du Gouvernement de hâter l'examen de ces questions. Les députés prétendent que l'adoption de ces bills sur les pipe-lines ne presse pas à cause du temps qu'on a pris à leur sujet; mais si l'on additionne les heures qu'on leur a consacrées, la somme n'en est pas réellement élevée compte tenu de l'importance de la question.

J'avais noté sur des pages toutes les fois qu'on a soulevé la question, la semaine dernière, mais les députés présents conviendront que j'ai raison de dire que nous nous sommes opposés à un des bills parce qu'on aurait aménagé le pipe-line en dehors du Canada. Je peux donc me dispenser de quelques-unes de mes notes. Nous avons accepté les cinq autres parce qu'on nous a dit que tel ne serait pas le cas. Plus tard, nous avons constaté que l'un d'entre eux était aménagé en dehors du Canada. Nous ne pouvons rien y faire. Après un examen plus approfondi, j'ai constaté que non seulement une erreur avait été commise en ce que la charte de ces sociétés leur permettait d'étendre leur activité en dehors du Canada, mais que la loi fondamentale sur les pipe-lines pour le pétrole ou le gaz n'exigeait pas d'une société qu'elle détermine dans sa demande, le tracé du pipe-line. Le député de Skeena (M. Applewhaite) a signalé, cet après-midi, que la société était tenue, si elle recevait une charte, de déposer, à la Commission des transports, une carte où figure le tracé du pipe-line. Le sort, toutefois, en est jeté quand la société arrive devant cet organisme judiciaire.

Je rappelle à la Chambre que lorsque nous étudions une mesure d'intérêt privé nous exerçons des fonctions non seulement judiciaires mais législatives. Le commentaire 759 de *Beauchesne* l'énonce bien clairement:

> Les délibérations du Parlement, lorsqu'il adopte des bills d'intérêt privé, sont d'une nature à la fois judiciaire et législative.

Je soutiens donc,—et je veux le bien faire comprendre parce que le Gouvernement, à mon avis, s'est empêtré dans cette affaire et qu'il est tenu d'y mettre de l'ordre,—qu'il ne suffit pas d'exiger d'une société qu'elle présente à la Commission des transports un dessin où figure le tracé du pipe-line. On devrait exiger que cette carte accompagne la demande présentée au Parlement, afin que celui-ci puisse insister sur une modification du tracé ou qu'il puisse même refuser d'adopter le projet de loi, si le tracé ne convenait point. Il devrait y avoir quelqu'un pour m'interrompre et dire que d'autres sociétés n'ont pas eu à se plier à cette exigence. A quoi je réponds: c'est parfaitement exact, mais elles n'y étaient pas tenues. C'est là une erreur qui provient de l'adoption trop hâtive de la législation antérieure. En effet, celle-ci a été adoptée durant la dernière semaine de la dernière législature.

A mon avis, ce qu'il faut faire, c'est demander au Gouvernement de faire accepter aux parrains des deux projets de loi que ceux-ci restent inscrits au *Feuilleton* pendant un certain temps, qu'ils ne soient pas discutés chaque fois qu'ils sont mis en délibération. Dans l'intervalle, le Gouvernement pourrait présenter une modification à la loi des pipe-lines.

Quelqu'un dira peut-être que nous pouvons traiter des deux sortes de mesures à la fois. Ceux qui étaient ici à la dernière session savent que c'est précisément la façon dont on a procédé. Six bills relatifs aux pipe-lines ont été adoptés au Sénat et soumis à la Chambre des communes, où ils ont franchi l'étape de la première lecture avant l'adoption de la mesure fondamentale. Il a ensuite fallu transmettre cette mesure au Sénat, puis obtenir la sanction royale. C'est dire qu'à la dernière session la Chambre a étudié des bills d'intérêt privé se fondant sur une mesure qui n'avait pas encore été adoptée.

A mon avis, c'était une façon plutôt irrégulière de procéder. J'ai même soulevé des objections à ce sujet, à maintes reprises. Si j'avais pris la peine d'indiquer les pages du hansard où figurent mes remarques à cet égard, on constaterait que je me suis opposé vigoureusement à cette façon de procéder à la fin de la dernière session. L'honorable représentant de Peace-River (M. Low) se souvient sans doute de remarques que nous avons échangées. Il avait dit alors que nous cherchions à étouffer les bills à l'étude. On peut trouver ma réponse très précise dans les *Débats* du 29 avril 1949. J'ai dit que nous ne cherchions pas à étouffer les bills, mais que nous insistions, comme c'était notre droit, pour qu'on respectât le Règlement à l'égard du bill 239 de l'an dernier. Je ne rappelle pas cet échange de remarques en vue de ranimer la discussion, mais à seule fin de signaler que certains d'entre nous s'opposaient à cette façon irrégulière de pro-

céder, et à cette manière de traiter une mesuré aussi importante, pendant la dernière semaine de la session.

Le Gouvernement devrait reconnaître que la question n'a pas été tranchée comme il convient et y mettre le holà. Il devrait prier les parrains des deux mesures de lui laisser la paix tant qu'il n'aura pas invité le Parlement à modifier la loi sur les pipe-lines. L'amendement porterait simplement qu'on ne doit autoriser aucune société à demander une charte avant qu'elle ait présenté une carte indiquant le tracé qu'elle se propose de suivre. Le Parlement devrait avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de délivrer des chartes. A la lumière du parcours projeté, il pourrait décider si le pipe-line est avantageux au pays. Je rappelle aux députés la déclaration de M. Beauchesne au sujet des bills d'intérêt privé. Il affirme que nous ne devons pas nous en tenir à un rôle judiciaire pendant l'examen de ces mesures. Il ne suffit pas d'approuver la demande de toute société qui se conforme aux exigences d'une loi intérieure. Nous avons un rôle législatif à remplir. A nous d'analyser chaque bill afin de décider s'il est à l'avantage du pays. J'exhorte le Gouvernement à examiner l'ensemble de la situation et à tirer le Parlement de l'impasse dans laquelle il l'a mené.

Je trouve naturel que la Chambre soit ahurie par ce qui se passe. Je reconnais le mérite des deux thèses opposées. Je reconnais le mérite du point de vue créditiste. Selon les créditistes, il existe une loi et la société en cause a rempli les conditions prescrites par la loi. Pourquoi alors lui refuser ce que nous avons accordé à d'autres? C'est dans la loi de base que réside le mal. Voici la situation: une certaine société semble disposée à aménager son pipe-line de l'Alberta à la Colombie-Britannique en territoire exclusivement canadien; l'autre ne l'est pas. Pour ceux qui sont tenants d'un tracé entièrement canadien, il semble que la seule chose à faire, c'est de retarder l'adoption de la mesure jusqu'à ce que cette deuxième société ait adopté, de son plein gré, l'attitude de la première. Malgré tout, cela ne semble pas une bonne solution. A mon sens, il aurait mieux valu prévoir tout cela dans la loi sur les pipe-lines. Je prie le Gouvernement de songer,—il n'est pas trop tard,—à l'opportunité de modifier celle-ci.

M. P. T. Hellyer (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu aujourd'hui tant de discours dans lesquels on a cherché à faire croire qu'on était les seuls défenseurs des intérêts du peuple, que je me sens contraint à prendre la parole avant que nous soyons tous asphyxiés. Le représentant de Simcoe-Nord (M. Ferguson) a prétendu que nous de ce côté-ci de la Chambre ne disposions pas d'assez de renseignements au sujet de ce bill. Ayant écouté son morceau d'éloquence, j'ai l'impression que nous sommes mieux renseignés que les messieurs qui siègent en face.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a parlé assez longuement cet après-midi de la conservation. N'ayant pas très bien compris, j'ai demandé une explication. Voici ce qu'on m'a dit: "En retardant l'aménagement d'une immense centrale sur l'Ottawa, le gouvernement ontarien a conservé l'électricité."

M. Drew: Si l'honorable député veut se renseigner, qu'il aille donc la voir maintenant.

M. Hellyer: Mieux vaut tard que jamais, mais mieux vaut jamais tard. Le chef de l'opposition ajoutait que le gaz et le pétrole sont des ressources défectibles. Il est intéressant d'observer que durant les semaines que nous avons palabré en cette enceinte, les ressources de l'Alberta ont continué à se perdre. Pourtant j'ai l'impression qu'on a découvert tant de gaz naturel en Alberta, que même après l'aménagement d'un pipe-line, il en restera assez pour desservir villes et industries nouvelles, et, en somme, pour satisfaire à toutes les exigences prévisibles.

Une voix: Pourquoi alors ne pas servir le Canada d'abord?

M. Hellyer: De plus, l'absence de marchés importants pour ce gaz retarde la production du pétrole en Alberta. Il peut être opportun d'essayer de vendre des quantités considérables du gaz, car il est possible qu'à l'avenir cette source d'énergie soit remplacée par une autre. Quelqu'un de l'autre côté de la Chambre a dit qu'on devrait servir le Canada d'abord. Il me semble inadmissible qu'une association de socialistes et de conservateurs cherchent à imposer à une société un tracé qui serait moins économique qu'un autre.

Je regrette que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) ne soit pas à son siège...

Une voix: Il y est.

M. Hellyer: J'aurais du dire qu'il n'est pas à son propre siège. Il a dit qu'il fallait protéger convenablement et adéquatement les intérêts du peuple canadien. Je partage entièrement cet avis, monsieur l'Orateur. Cependant, il faut les reconnaître avant de pouvoir les protéger. Le député de Rosetown-Biggar a également déclaré qu'on pourrait transporter ce gaz vers l'est en Saskatchewan. Je crois savoir qu'aussitôt que cette province se sera donné un autre gouvernement on en trouvera assez sur son territoire pour répondre à ses besoins.

M. Coldwell: Le député veut dire que les libéraux en ont beaucoup.

M. Hellyer: Puis, le même député a semblé s'inquiéter de ce que quelqu'un puisse réaliser un bénéfice appréciable sur la vente d'une de ces chartes. Réflexion faite, il devra convenir, je crois, que plus il y a aura de chartes, plus leur valeur de revente sera faible. Elle sera certes plus faible qu'en ce moment, puisqu'il n'existe qu'une charte sans restriction. J'ai toujours pensé que, dans une course, il était désirable d'avoir une ligne commune de départ. Enfin, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'appuyer la mesure parce que j'aime le jeu loyal et que je crois que le handicap doit être le même pour tous les participants.

M. L. E. Cardiff (Huron-Nord): Je ne crois pas qu'on puisse m'accuser, monsieur l'Orateur, de participer à des manœuvres obstructives. C'est la première fois, cette session, que je participe à un débat, et il m'arrive rarement de prendre la parole. Si je le fais ce soir, c'est que, cet après-midi, deux députés libéraux ont pris une heure du temps de la Chambre; si manœuvres obstructives il y a, ils y sont également mêlés. Peut-être ont-ils ajouté à ces manœuvres, s'il s'agit bien de cela, en cherchant, d'une part, à appuyer le projet de loi et, d'autre part, de le noyer dans un flot de paroles. Ils espéraient, je le crois sincèrement, qu'il serait étouffé.

Je suis de ceux qui croient que le Canada doit appartenir aux Canadiens. Je suis de ceux qui estiment que nous devons toujours songer d'abord au Canada. Pour avoir une nation forte, il nous faut édifier un Canada puissant sur une base solide. Personne ne méconnaît le pays merveilleux qui se trouve outre-frontière. Si les États-Unis sont un pays aussi merveilleux, c'est que jamais leurs hommes d'État n'ont oublié de prendre la défense des États-Unis. C'est là l'explication de leur puissance. Ce n'est pas parce que nous prenons la défense des intérêts du Canada que les États-Unis penseront moins de bien de nous. L'une des raisons pour lesquelles nous avons reçu tant d'aide des États-Unis par le passé, c'est que nous manquions de capitaux pour mettre en valeur nos ressources. Il y a longtemps que nous n'avons plus besoin de l'aide des États-Unis pour exploiter nos ressources.

Nous sommes favorisés d'avoir tant de ressources telles que le gaz, le charbon et le pétrole. Comme les députés le savent, lorsque le gaz est dans le pipe-line, il est prêt à la distribution et à la consommation. Le pétrole doit d'abord être raffiné, mais le gaz est prêt à la consommation. Il me semble que nous devrions nous rendre compte que c'est à la Colombie-Britannique que devrait être fournie la première occasion de consommer ce gaz. La Colombie-Britannique souffre du chômage plus que toute autre région au pays. Étant donné le magnifique climat de la Colombie-Britannique, l'été, plusieurs personnes vont s'y établir et elles se trouvent sans travail une fois l'automne venu. Ces personnes passent l'hiver en Colombie-Britannique parce que l'hiver y est si doux. C'est une des raisons du grand nombre de chômeurs en Colombie-Britannique. J'ai un fils en Colombie-Britannique. Il n'a jamais été en chômage mais plusieurs l'ont été dans cette province. Il me dit que les rues sont peuplées de chômeurs dans la ville qu'il habite. Si la Colombie-Britannique avait l'occasion d'obtenir ce gaz au prix coûtant, je ne doute pas qu'il s'y établiraient des industries qui contribueraient largement à assurer des emplois et à remédier au chômage dans cette région du pays.

Quand je me suis établi, j'étais cultivateur et chef de famille. Il me fallait d'abord songer aux miens. Tous les députés ont sans doute passé par là. On se soucie moins des autres que des membres de sa propre famille puisque c'est à nous qu'il incombe de voir à la subsistance de nos enfants. Quand les nôtres ont tout ce qu'il leur faut, il est possible ensuite d'aider les autres. On peut en dire autant de la vie municipale. Dans ce domaine, j'ai commencé par être conseiller. Je m'efforçais alors de voir aux besoins de mon propre quartier. C'était mon devoir. Après avoir été conseiller pendant plusieurs années, je devins président du conseil municipal. Je devais évidemment assister aux réunions et mes horizons s'élargirent. Mon devoir était alors de travailler au bien de toute la municipalité. Je devais en embrasser plus large. Il me fallait voir à ce que ma municipalité reçût sa juste part de l'argent affecté aux routes et personne ne m'en a jamais voulu de m'être acquitté de cette obligation.

Lorsque je fus élu député, il me fallut de nouveau élargir mes horizons, voir plus loin et embrasser d'un coup tout le Dominion du Canada. C'est ce que je m'efforce de faire ce soir. En prenant la parole, je cherche à envisager dans son ensemble l'intérêt du pays tout entier. Peu importe ce qui se trouve au sud de la frontière. Les États-Unis nous exportent du gaz et du pétrole, et je leur en sais gré. Pourtant, puisque nous en avons tellement nous-mêmes, pourquoi ne pas mettre en valeur tout d'abord nos propres ressources de pétrole et de gaz? S'il nous en reste alors pour l'exportation, il sera bien temps de nous préoccuper des États-Unis.

Nous avons entendu, cet après-midi, plusieurs bons discours. Je ne parlerai que d'un seul: celui du chef de l'opposition (M. Drew). Ce fut le discours d'un homme

d'État, non d'un politicien. (*Rires.*) Fort bien; riez si le cœur vous en dit, mais j'ai l'habitude de deviner les pensées des autres. Ayant alors jeté un coup d'œil circulaire sur mes collègues, je n'en ai pas vu un seul qui n'écoutait pas religieusement. J'ajoute que pas une seule observation n'est venue interrompre le discours du chef de l'opposition. Ce fut le discours d'un homme d'État. D'un beau débit, ce discours restera longtemps gravé dans les mémoires.

J'ai pris quelques notes, mais je ne crois pas qu'elles me soient bien utiles. Tout d'abord, je ne connais rien au sujet des pipe-lines de gaz ou de pétrole, mais je sais que si l'un ou l'autre est aménagé au Canada, il procurera du travail à bien des Canadiens. Par contre, s'il est dirigé vers les États-Unis, il créera sans doute des emplois pour une foule de citoyens outre-frontière. Même en supposant que le pipe-line coûtât plus cher, s'il est établi en territoire canadien, ne voudra-t-il pas mieux qu'il traverse notre territoire afin de desservir notre population avant de sortir des limites du Canada? En Colombie-Britannique et à travers tout l'Ouest, plusieurs industries recevront du gaz à un prix modique, ce qui leur permettra de fabriquer des articles à un prix de revient plus bas qu'autrement. Ces fabricants pourraient, à leur tour, soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Ma devise est: le Canada pour les Canadiens d'abord. Après cela, s'il nous reste quelque excédent, vendons-le à l'étranger.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Le projet de loi à l'étude vise, monsieur l'Orateur, une des grandes ressources naturelles du Canada. Il est assez déplorable, à mon avis, qu'un débat de cette importance ait pris une tournure purement politique dans le sens de la politique de parti. Il est tout à fait évident que le bill dont nous sommes saisis a l'appui du Gouvernement, même s'il se présente sous la forme d'un bill d'intérêt privé.

Le ministre du Commerce a fait connaître bien clairement son point de vue. Il a, c'est évident, donné le ton à tous les partisans du Gouvernement à la Chambre.

Comme le chef de l'opposition (M. Drew) l'a si justement signalé, il s'agit en l'occurrence d'actif défectible, de valeurs défectibles en ce qu'elles ne se remplacent pas une fois utilisées. Ce bien a été créé par la nature depuis plusieurs âges. Il gît dans le sol, au dire des géologues, depuis des millions d'années peut-être. Nous découvrons cette richesse naturelle et nous nous demandons qu'en faire? Il semble évident que le Gouvernement, à cet égard, a une seule ligne de conduite bien arrêtée: expédier cette ressource naturelle par la voie la plus courte et la plus économique à un marché qui assurera les meilleurs bénéfices à ceux qui ont placé leur argent dans l'entreprise, et à ceux qui s'occupent de la vente du produit. C'est une façon d'envisager la chose.

Il s'agit d'une ressource naturelle qui, nous le supposons, appartient à l'Alberta. Les députés de l'Alberta et le gouvernement de cette province seront, j'en suis sûr, les premiers à reconnaître que ces ressources sont le patrimoine de tous les Canadiens. La ligne de conduite du Gouvernement semble être la suivante. Emparons-nous de cette grande ressource naturelle. Disposons du produit par la première voie qui rapportera immédiatement des bénéfices, soit au Gouvernement, soit à des particuliers. S'il faut affecter quelques milliers de dollars de plus à l'aménagement d'un tracé qui desservira les Canadiens, abandonnons le projet. Le Gouvernement obtient ce marché à bon compte et réalise immédiatement des bénéfices sur la vente de cette ressource naturelle. Voilà, semble-t-il sa principale préoccupation, d'une manière générale et en ce qui a trait au bill.

Il y a une autre façon de disposer de cette ressource naturelle. On pourrait adopter une ligne de conduite différente. Je conçois facilement que, dans le passé, certains gouvernements auraient été disposés, dans l'intérêt des Canadiens, à adopter une politique plus digne d'hommes d'État que celle du régime actuel à l'égard de la question à l'étude. Certaines administrations antérieures auraient considéré cette ressource naturelle comme le patrimoine des Canadiens. Ce patrimoine, il fallait le conserver au bénéfice des générations futures et non pas le dilapider le plus tôt possible, en suivant le tracé le plus court et le moins coûteux qui permettrait de réaliser, à brève échéance, le plus de bénéfices possible. Cela semble être la ligne de conduite qu'on suit en ce moment.

Cet après-midi, le chef de l'opposition nous a laissé entrevoir ce que pourrait signifier cette richesse naturelle dans le progrès de notre pays, manifestant par là une hauteur de vues que nous n'avions pas retrouvée chez un seul partisan ou membre du Gouvernement en cette affaire. Tout ce que les libéraux nous ont dit a porté sur un seul aspect de la question. Pour eux, l'essentiel, c'est, puisqu'il existe un marché pour ce gaz naturel, d'y conduire un pipe-line par la voie la plus économique, c'est-à-dire de desservir les grandes agglomérations urbaines des États-Unis, de façon que quelqu'un puisse réaliser un bénéfice.

Il nous arrive de parler de l'avenir de notre pays. On parle parfois de notre besoin d'immigrants. On dit parfois de notre pays qu'il pourrait faire vivre une population plusieurs fois plus nombreuse qu'elle ne l'est

actuellement. Nous avons sous la main une ressource naturelle qui fournira, à bon compte, de l'énergie qui pourrait servir à constituer des centres industriels dans l'Ouest et, éventuellement, à l'est des Grands lacs aussi. Mais non, il faut d'abord que nous nous préoccupions de la façon la plus économique d'établir un pipe-line. Peu importe ce qu'il advient du Canada, peu importe ce que deviennent villes et villages de la Colombie-Britannique. Vivement, qu'on nous donne le pipe-line, qu'on vende le gaz et qu'on nous verse nos bénéfices.

(Sur la motion de M. Noseworthy, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain la journée est consacrée aux travaux d'initiative ministérielle. Nous proposerons donc que la Chambre se forme en comité des subsides. Si la motion est adoptée, nous étudierons les crédits de quatre ministères: Finances, Transports, Affaires des anciens combattants et Commerce. Le comité des subsides examinera les autres crédits supplémentaires nécessaires à l'année qui se termine, ainsi que le bill de finance. Puis, le ministre des Finances demandera des crédits provisoires. Je crois qu'il s'est entendu à ce sujet avec les chefs des groupes de l'opposition.

Nous aimerions ensuite terminer le débat sur la motion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), tendant à créer un comité de sécurité pour la vieillesse. Si nous réussissons à terminer ces travaux, nous poursuivrons l'étude de la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) portant renvoi de ses crédits au comité des affaires extérieures.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOUVELLE DE PRESSE—VACANCES DE PÂQUES —TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Il s'agit d'une nouvelle de presse portant sur les observations que j'ai formulées hier, à la Chambre, au sujet des vacances de Pâques. Voici ce que dit cette nouvelle de la *Presse canadienne* relativement aux renseignements que j'ai demandés hier quant à la date à laquelle nous suspendrons nos travaux:

Les partis de l'opposition ont indiqué à la Chambre, aujourd'hui, qu'ils préféreraient des vacances de Pâques plus longues que celles qu'a proposées le Gouvernement.

La nouvelle passe ensuite aux observations que j'ai formulées sur le sujet. Je tiens à signaler que je n'ai pas demandé de plus longues vacances. Voici les mots que j'ai employés:

Quelle que soit la durée des vacances, je crois que le Gouvernement devrait tenir compte de ces considérations.

Les considérations auxquelles je songeais, c'est que les députés voudront rentrer chez eux au cours de la semaine avant Pâques. Je tiens à préciser que, dans mes observations, je n'ai nullement proposé des vacances plus longues; j'ai simplement signalé que les députés venant d'endroits assez éloignés devraient connaître la durée du congé. J'ai ajouté qu'à mon avis les députés devraient pouvoir compter sur la semaine qui précède Pâques, pour rentrer chez eux et se préparer à cette fête.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de formuler une déclaration à l'appel de l'ordre du jour, mais comme le chef de l'opposition (M. Drew) vient de soulever la question, il conviendrait peut-être que je fasse cette déclaration dès maintenant.

Sauf erreur, on voudrait savoir au juste ce que le Gouvernement a l'intention de proposer comme vacances de Pâques. Depuis mon retour ce matin, j'ai reçu de notre whip un rapport sur ses conversations avec les whips des autres groupes de la Chambre. Je me rends compte que les autres groupes préfèrent sans contredit un congé à compter du mercredi après-midi, le 5 avril, à six heures, jusqu'au lundi après la semaine de Pâques. Autrement dit, la Chambre s'ajournerait du mercredi 5 avril à six heures au lundi 17 avril à trois heures. Nous perdons ainsi une journée complète, mais si j'ai bien compris, cela conviendrait davantage à un assez grand nombre de députés, qui aimeraient arriver chez eux le vendredi saint. Je suis donc fondé à croire que la Chambre voudra procéder ainsi. Dans l'intervalle, agissons de manière à pouvoir nous dire que nous nous sommes acquittés des tâches essentielles avant l'ajournement de Pâques. Il y a, par exemple, quatre bills visant des lois expirant le 31 mars, au sujet desquels un projet de résolution figure au *Feuilleton*. L'un des quatre bills, qui a trait à la régie des loyers, revêt une grande importance.

C'est fort simple. Il s'agit de prolonger l'application de la loi sur le maintien des mesures transitoires, mais seule la régie des loyers est en cause. Un autre bill a pour but de prolonger les mesures de soutien des prix des produits agricoles. Une mesure du même genre s'applique aux produits de la pêche. Nous présentons également un projet de loi destiné à prolonger l'application de la loi sur les produits agricoles. Toutes ces questions doivent être réglées avant le 31 mars: autrement, de sérieuses difficultés, le plus grand désordre, en résulteraient.

Certaines motions ont trait à la formation de comités que la plupart des députés aimeraient voir constituer et organiser. Même si peu de besogne était abattue avant Pâques, ces comités pourraient fonctionner dès la fin du congé de Pâques. Il s'agit des comités de la sécurité pour la vieillesse, de la radiodiffusion, et des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et régit. J'espère bien que nous pourrons disposer de toutes ces affaires de façon à organiser ces comités de telle sorte qu'à la rentrée de la Chambre ils puissent exercer leurs attributions sans délai.

Je ne crois pas devoir parler au conditionnel, toutefois. A ce moment-ci, comptant sur la bonne volonté des députés, je consigne au *Feuilleton* un avis de motion portant que

la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera l'après-midi du 5 avril reste ajournée jusqu'au lundi 17 avril, à trois heures de l'après-midi.

LOI SUR LES PENSIONS DES SERVICES DE DÉFENSE

MODE DE CALCUL DES PENSIONS—INSTITUTION D'UNE COMMISSION DES PENSIONS MILITAIRES

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi des pensions de la milice en vue d'en remplacer le titre par "Loi sur les pensions des services de défense", d'en faire disparaître certaines anomalies et d'en faciliter l'application, de changer le mode de calcul des pensions et des gratifications et d'instituer une Commission des pensions militaires chargée d'approuver les demandes de paiement de pensions et de gratifications.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI CANADIENNE SUR LES PRISES

MESURE VISANT LE PAIEMENT ET LA DISTRIBUTION DES PARTS DE PRISE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi prévoyant le paiement et la distribution des parts de prise à même les sommes actuelles et futures provenant de prises et versées au Fonds du revenu consolidé.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

BLÉ ET CÉRÉALES SECONDAIRES

DERNIERS VERSEMENTS DU PROGRAMME DE CINQ ANS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. C. Stewart (Yorkton): Je désire demander au ministre du Commerce quels paiements l'État versera aux cultivateurs à l'égard de l'orge et de l'avoine et quand seront effectués ces versements.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le moment semble venu de faire une déclaration au sujet des versements à même la caisse commune des céréales. Je vais donc faire une déclaration dès maintenant.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

En réponse à une question posée à l'appel de l'ordre du jour, j'ai annoncé, la semaine dernière, qu'aucun autre versement provisoire ne serait effectué en vertu du programme de cinq ans de mise en commun mais qu'un versement final serait fait aussitôt que possible après la campagne agricole. Il serait maintenant nécessaire d'effectuer un versement supplémentaire à l'égard d'environ un milliard quatre cent millions de boisseaux de blé, ce qui exigerait l'émission de près de 1,350,000 chèques. On estime à $500,000 les frais qu'un tel versement occasionnerait. Les membres de l'opposition ont accusé le Gouvernement d'avoir effectué des versements provisoires trop considérables par le passé. A tout prendre, il semble opportun de faire un autre versement supplémentaire dès qu'on saura le montant que renferme, en définitive, la caisse commune.

Il a également été décidé de ne verser qu'un autre versement, un versement final, en vertu des programmes de mise en commun de l'avoine et de l'orge. Le versement sera effectué après la campagne agricole, dès que toute l'avoine et toute l'orge livrées en vertu du programme auront été vendues.

Je devrais tout de même, il me semble, donner des renseignements aujourd'hui sur le niveau possible du versement final qui sera effectué à même la caisse commune. Toute prévision dépend, naturellement, d'un certain nombre de facteurs, et surtout du niveau auquel se tiendront les prix jusqu'à ce que le reste des livraisons de la récolte de 1949 puisse être vendu. Les cultivateurs ont encore de l'avoine et de l'orge à livrer en vertu du programme de cette année, et plus tôt les producteurs pourront livrer aux élévateurs régionaux les céréales qu'ils se proposent de vendre, plus la Commission pourra profiter du marché existant pour faire des ventes, et plus tôt les transactions pourront se terminer à la fin de l'année agricole, afin de permettre un versement final. En raison de toutes ces circonstances, et sans promettre aucunement que les versements seront effectués aux niveaux que je vais annoncer, je pense qu'il est bon de dire aux producteurs que, d'après les perspectives actuelles, les versements finaux seront approximativement de 10c. le boisseau pour l'avoine, de 40c. et de 50c. le boisseau respectivement pour les diverses catégories d'orge de provende et d'orge de brasserie.

Ces paiements peuvent sembler bas comparativement au cours actuels, mais il faut se rappeler que les prix de vente étaient sensiblement inférieurs au début de la saison et qu'un organisme de vente comme la Commission canadienne du blé doit répartir ses

ventes sur toute l'année. Toute autre ligne de conduite à cet égard ne serait pas acceptable. Si les prix actuels se maintiennent et que la Commission puisse écouler le reste des stocks mis en commun aux prix courants, le montant finalement réalisé sera supérieur aux prévisions actuelles.

Eût-on décidé d'effectuer maintenant des versements provisoires, il aurait fallu, comme mesure de prudence, établir les prix à un niveau inférieur. Au lieu de verser des paiements moins élevés en ce moment, la Commission utilisera les excédents disponibles comme capital de roulement, afin de réduire ses emprunts aux banques. Comme je l'ai mentionné antérieurement, les membres de l'opposition ont signalé qu'ils préféraient qu'on emploie de cette façon les excédents accumulés dans la caisse commune.

J'ai indiqué, d'une manière estimative, les versements définitifs auxquels peuvent s'attendre les cultivateurs qui ont participé à la mise en commun, afin de leur donner une idée du revenu additionnel sur lequel ils peuvent compter. En outre, j'ai songé que le renseignement serait de nature à aider les cultivateurs qui ont besoin d'argent pour les semences à prendre les dispositions requises auprès de leur banque.

Je répète que les cultivateurs devraient livrer leurs produits sans délai. J'exhorte donc ceux qui ont du blé, de l'avoine ou de l'orge en main à expédier leurs céréales aux élévateurs à la première occasion. La demande se maintient à condition que les expéditions ne tardent pas, mais nous perdrons sûrement certaines ventes si les céréales ne sont pas livrées.

D'ailleurs, nous en avons déjà perdu. En outre, je le répète, si elles sont livrées sans délai, il nous sera plus facile de liquider les caisses communes et de régler promptement les versements définitifs à cet égard.

M. Ross (Souris): Aucun membre de notre parti ne s'est plaint des versements effectués l'an dernier. Je tiens à ce que la chose soit bien comprise.

L'hon. M. Chevrier: Posez votre question.

M. Ross (Souris): Voici la question. Le ministre inclura-t-il dans ses crédits les versements à consentir à l'égard du blé en même temps que ceux qui intéressent les céréales secondaires? Le nombre des cultivateurs qui touchent les versements à l'égard du blé est bien supérieur à celui des cultivateurs qu'intéressent les versements à l'égard des céréales secondaires.

J'ai une autre question à poser, fondée sur un article au sujet du Conseil du blé, paru dans la *Free Press* de Winnipeg du 17 mars. Il est ainsi conçu:

Le Conseil dit "oui" à l'Allemagne, mais diffère sa décision quant au Japon. Les États-Unis fourniront le blé. Attlee déclare que ce sont le Canada et les États-Unis qui ont pris l'initiative de ces propositions.

Le ministre nous donnera-t-il maintenant d'autres renseignements sur cette question? Nous dira-t-il quels avantages, s'il en est, le Canada retirera de ces accords, du point de vue de la vente de son blé? Nous donnera-t-il aussi, eu égard à ce qui précède, un chiffre approximatif en ce qui concerne les versements à l'égard du blé, puisque ceux-ci intéressent un nombre de cultivateurs bien plus considérable que ceux qui doivent toucher le versement à l'égard des céréales secondaires?

Le très hon. M. Howe: En réponse à la première question, je dirai que je ne suis pas en mesure de donner un chiffre touchant le versement définitif à l'égard du blé. Il entre dans ce calcul certains éléments que nous ne possédons pas encore.

En ce qui concerne l'accord international sur le blé, on me permettra de lire un rapport de nos représentants à la réunion du Conseil:

Au cours de la dernière réunion de sa seconde session, tenue à Londres le 15 mars, le Conseil international du blé a étudié les demandes de l'Allemagne et du Japon d'adhéner à l'accord international sur le blé.

On a approuvé la demande de l'Allemagne, qui porte sur une quantité garantie de 1,800,000 tonnes métriques par année et doit entrer en vigueur au début de la campagne agricole courante, pourvu qu'on dépose les instruments d'adhésion au plus tard le 30 avril 1950 et qu'on observe les conditions ordinaires exigées des pays qui sont parties à l'accord.

Dans le cas du Japon, on a jugé qu'il y aurait lieu d'étudier davantage les questions en jeu. On a décidé, en conséquence, de renvoyer l'étude de cette demande à une session ultérieure du Conseil, session qui aura lieu probablement avant la fin de la campagne agricole courante qui se termine le 31 juillet 1950.

Voici la répartition convenue des quantités destinées à l'Allemagne:

	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953
États-Unis	66,138,678	54,328,345	46,328,345	44,328,345
Canada ..	Néant	8,000,000	16,000,000	18,000,000
Australie	Néant	3,333,333	3,333,333	3,333,333
France ...	Néant	477,000	477,000	477,000

Lors de l'adhésion du Japon, la part du Canada sera portée à 27 millions de boisseaux, ce qui nous rapproche beaucoup des 230 millions de boisseaux qui dans les discussions antérieures représentaient la part équitable des marchés mondiaux du blé qui devait revenir au Canada.

M. Diefenbaker: Le ministre me permet-il une autre question à ce sujet? Je songe en particulier aux régions de la Saskatchewan atteintes par la sécheresse et à la difficulté qu'auront les cultivateurs d'obtenir du crédit, même aux conditions exposées par le ministre. Étudiera-t-il la possibilité d'un versement provisoire dans les régions qui ont

souffert de la sécheresse? Il n'y aura aucune difficulté; les cultivateurs n'auront qu'à envoyer leurs attestations. Je crains bien que cette déclaration ne déçoive les gens qui ont besoin d'argent pour commencer leurs travaux de printemps et qui ne peuvent obtenir de crédit. Je soumets cette proposition et je demande au ministre s'il l'examinera.

Le très hon. M. Howe: Ce problème a été étudié à fond. Nous sommes parfaitement au courant de la situation. Malheureusement les versements à l'égard des céréales secondaires n'intéressent guère les régions atteintes par la sécheresse. En ce qui concerne le versement à l'égard du blé, la liquidation de la caisse commune de cinq ans comporte des problèmes qui ne nous permettent pas d'établir présentement les versements définitifs.

M. Fair: Je remercie le ministre du Commerce d'avoir répondu à ma question au sujet des versements provisoires, dont je lui ai donné avis hier après-midi.

M. Argue: Le ministre du Commerce peut-il nous dire également quel sera le prix initial de l'avoine et de l'orge? Avant d'entreprendre leurs semences, les cultivateurs de l'Ouest aimeraient bien savoir le prix des diverses céréales. Les amendements à la loi sur la Commission canadienne du blé seront-ils présentés assez tôt, avant le congé de Pâques si cela est possible?

Le très hon. M. Howe: Pour ce qui est de la première partie de la question, je dois dire que nous sommes à déterminer les prix initiaux. Ces prix, pour les récoltes de 1950, seront annoncés assez longtemps avant que les semences commencent. Quant aux amendements à la loi sur la Commission canadienne du blé ils sont prêts. Nous pourrons sans doute les présenter quand on aura disposé du bill sur les pipe-lines.

M. Drew: Il convient d'élucider un point. Le député de Souris (M. Ross) est revenu sur la déclaration, répétée par le ministre du Commerce, qu'on agissait ainsi pour répondre aux désirs de l'opposition. Il a signalé que cette remarque ne saurait s'appliquer à toute l'opposition. J'estime donc, puisqu'on nous a communiqué un texte préparé, que le ministre du Commerce devrait apporter la rectification nécessaire au compte rendu.

Le très hon. M. Howe: Je suis tout disposé à accepter l'explication du député de Souris. Je n'étais pas présent lorsque cette critique a été formulée. J'ai lu dans mes notes qu'on avait énoncé certaines critiques et j'ai pris connaissance de leur teneur. Je ne veux pas cependant donner à entendre qu'elles émanaient de l'opposition officielle.

[M. Diefenbaker.]

DÉFENSE NATIONALE

QUESTION AU SUJET D'ACHATS DE MATÉRIEL AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre de la Défense nationale a-t-il vu, dans les journaux d'hier, les nouvelles, en provenance de Washington et de New-York, selon lesquelles le Canada achètera des États-Unis des armes et du matériel figurant encore à la liste secrète, dont des moteurs à réaction, des appareils de radio et de radar, des armes, et certain matériel spécial pour les avions de chasse F-86? Vu l'importance de la question et la controverse relative à l'achat d'avions de chasse F-86, le ministre fera-t-il, maintenant ou prochainement, une déclaration sur le sujet?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Ainsi que la presse le signalait, voici quelques semaines, des mesures ont été prises en vue de l'achat d'organes, qu'on ne fabrique pas au Canada, pour l'avion F-86A; il se peut que cela comprenne des moteurs et autre matériel.

M. Fulton: Je voudrais poser une autre question au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous indiquer la valeur en dollars de ces achats effectués aux États-Unis?

L'hon. M. Claxton: Environ dix millions de dollars.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre a parlé de l'achat aux États-Unis de matériel de radar par l'armée. Y-a-t-il des droits de douane à acquitter à l'égard de ce matériel?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ainsi les services armés ne dépensent pas l'argent prévu dans nos crédits, par exemple; une partie, n'est-ce pas, affectée à l'acquittement des droits, retourne au fonds du revenu consolidé.

L'hon. M. Claxton: Oui.

L'hon. M. Abbott: C'est la pratique générale. Il en va de même pour tout.

L'hon. M. Claxton: Cela s'applique à tous les achats du Gouvernement faits pour le compte de l'État.

L'ACIER

ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Fraser: Je désire poser une autre question au ministre du Commerce au sujet des achats effectués aux États-Unis. Les journaux ont-ils raison d'annoncer que nous

devons acheter d'Allemagne de l'acier d'une valeur de $900,000 en vue de la construction de navires, au Canada, pour le compte du Gouvernement?

Le très hon. M. Howe: Je n'en sais rien.

M. Fraser: C'est ce qu'annoncent les journaux.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député y voit-il des objections? Nous achetons l'acier où nous le pouvons. Cela peut arriver. L'acier d'Allemagne est aussi bon que tout autre.

M. Fraser: Si nous l'achetons d'Allemagne, je me demande pourquoi nous ne l'achetons pas, comme d'habitude, de la Grande-Bretagne.

TARIFS-MARCHANDISES

DÉCISION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DE TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Higgins (Saint-Jean-Est): Le ministre des Transports nous dira-t-il où en est la question du tarif-marchandises applicable à Terre-Neuve?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Sauf erreur, cette question a été soumise à la Commission des transports, qui a décidé que l'avocat des requérants et l'avocat des défendeurs réclamaient évidemment tous deux une interprétation d'un problème juridique concernant les paragraphes (2) et (3) de l'article 32 des conditions de l'unicn. Autrement dit, on demandait à la Commission de formuler, dans son jugement, une opinion juridique sur la portée de ces articles.

Voici peut-être une meilleure explication: la Commission avait à décider si, oui ou non, il fallait appliquer à la province de Terre-Neuve une règle différente de celle qui s'applique aux autres provinces du Canada. Et la Commission a répondu: non. La Commission n'a pas décidé si le National-Canadien était justifiable de majorer son tarif à cause du chemin de fer à voie étroite; elle n'a pas décidé non plus si le tarif entre Saint-Jean (N.-B.) et Halifax, par rapport au tarif entre Saint-Jean (N.-B.) et Saint-Jean (Terre-Neuve) était justifiable. La Commission a dit que la question serait réglée plus tard, si l'une quelconque des parties lésées voulait poursuivre l'affaire. Sauf erreur, si les requérants désirent poursuivre l'affaire, la Commission entendra la cause.

M. Higgins: La Commission a-t-elle reçu une autre demande?

L'hon. M. Chevrier: Pas à ma connaissance.

IMMEUBLES PUBLICS

ACHAT DE BIENS-FONDS ET DÉBUT DES TRAVAUX À CHARLOTTETOWN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'ai fait savoir hier au ministre des Travaux publics que la Chambre, et en particulier les députés de l'Île du Prince-Édouard, aimeraient obtenir certains renseignements sur la question de l'immeuble public du gouvernement fédéral à Charlottetown. Le ministre des Travaux publics nous dira-t-il de façon précise s'il y a eu achat de biens-fonds et paiement, et quand les travaux vont commencer?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Le député a eu l'obligeance de me donner avis de sa question. J'ai ici un rapport assez détaillé en ce qui a trait à l'immeuble. Je le résumerai afin de ne pas surcharger le hansard des trois pages de détails qu'on m'a fournies.

Il y a deux ans, on nous faisait part du coût de revient approximatif de l'immeuble proposé. Les propriétaires des 23 propriétés sur lesquelles devait s'élever l'immeuble ont alors reçu avis d'expropriation. Nous avons acquis deux de ces propriétés et deux autres feront sous peu l'objet d'ententes. Des négociations sont en cours relativement aux autres. Ce qui complique l'affaire, c'est que nos évaluateurs,—et nous avons fait appel à deux maisons spécialisées en la matière, —ne donnent pas aux propriétés la valeur que leur attribuent les propriétaires actuels. Je puis citer un exemple sans mentionner de nom, afin de ne pas nuire aux négociations. Dans un cas, d'après les détails que je possède, nous avons évalué un immeuble à $10,000, mais les propriétaires en demandent $60,000. Il est plutôt difficile de s'entendre dans un cas pareil. Je crains qu'il faille nous adresser aux tribunaux.

Un croquis des plans de cet édifice a été fait et soumis aux deux ministères qui doivent occuper presque tout l'espace prévu, à savoir les Postes et la Douane. Or, d'après la liste que j'ai en mains, presque tous les ministères occuperont des bureaux dans cet édifice. Nous avons avisé les propriétaires qu'il nous faudra cet emplacement à partir du 1er avril. Dès que nous l'aurons, nous terminerons les plans et devis et nous solliciterons des soumissions.

LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

MODIFICATION DE LA LOI EN VUE DE MULTIPLIER LES SAUVEGARDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le ministre de la Justice peut-il me dire si le Gouvernement se propose de présenter, au cours de la session, des modifications à la loi sur les secrets officiels, afin d'y insérer des sauvegardes additionnelles, comme l'a proposé il y a quatre ans la Commission royale?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): La question est à l'étude.

SUBSIDES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 14 mars, sur la motion de l'hon. M. Abbott invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

TARIF-MARCHANDISES

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Il y a quelque temps, monsieur l'Orateur, nous projetions de traiter la question de la majoration du tarif-marchandises...

M. l'Orateur: Avant que l'honorable député commence ses observations, je signale que presque tous les jours, au moment où nous abordons nos travaux à l'appel de l'ordre du jour, il règne beaucoup de désordre à la Chambre. L'Orateur a beaucoup de peine à suivre ce qui se passe, de sorte qu'il lui est à peu près impossible de faire respecter le Règlement. Si certaines affaires obligent les honorables députés à quitter la Chambre, je prie ces derniers de le faire le plus discrètement possible; si encore ils jugent à propos de conserver avec des collègues, je les invite à le faire dans le plus grand calme, et, de préférence, hors de cette enceinte.

M. Coldwell: Merci, monsieur l'Orateur.

Il y a quelque temps, nous avons jugé à propos d'aborder la question du tarif-marchandises. Depuis lors, le Pacifique-Canadien et deux provinces, le Manitoba et la Saskatchewan, ont interjeté appel. A l'émission des nouvelles de midi de la Société Radio-Canada, j'ai appris que sept provinces sur dix s'unissaient pour interjeter ensemble, je crois, un appel au gouverneur en conseil. Ce fait restreint donc, dans une certaine mesure, la discussion que nous pouvons entamer ou poursuivre cet après-midi. Je vais essayer de ne pas enfreindre le Règlement et de traiter la question indépendamment des majorations

que la Commission des transports a effectivement accordées récemment. Je me souviens...

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais, s'il m'est permis, invoquer le Règlement. Je ne veux pas faire perdre à l'honorable député le fil de sa pensée et je me sens presque tenu de m'excuser d'avoir interrompu son discours, mais je dois diriger l'attention de M. l'Orateur sur une question qui m'a été signalée tout dernièrement. Je crois qu'avant que la discussion aille plus loin, la Chambre voudrait tenir ces renseignements.

M. Coldwell: Volontiers.

L'hon. M. Chevrier: Je tiens à souligner que je ne m'oppose pas à la discussion des tarifs-marchandises et que je ne cherche aucunement à empêcher cette discussion. Par ailleurs, je suis prêt à aborder la question. Cependant, si j'ai bien compris, la demande dont, selon mon honorable ami, il aurait été question à la radio n'est pas, en réalité, un appel du jugement rendu, mais ni plus ni moins qu'une demande de revision, d'amendement et de modification, aux termes de l'article 51 de la loi des chemins de fer, de la décision prise à l'égard des 20 p. 100 demandés. Pour dissiper tous les doutes à ce sujet, j'ai cru bon, en toute justice envers la Chambre, d'obtenir du président de la Commission des transports qu'il fasse la mise au point voulue. J'aimerais consigner la déclaration au compte rendu et vous laisser le soin de décider, monsieur l'Orateur. Je crois que l'honorable député verra de lui-même ce qu'il en est. Une fois la lettre consignée au hansard, je consens volontiers à ce que la discussion se poursuive, si M. l'Orateur se prononce en ce sens, mais d'ici là, j'estime que la Chambre devrait prendre connaissance de la déclaration. J'ai demandé hier au président de me faire tenir une déclaration; je l'ai reçue ce matin.

M. l'Orateur: Je demanderais à l'honorable député de préciser, pour ma propre gouverne et pour celle de la Chambre, à quel organisme s'adressait la requête. J'ai cru comprendre que le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a parlé d'une requête adressée au gouverneur en conseil. Est-ce à celui-ci ou à quelque autre organisme que la demande a été présentée?

L'hon. M. Chevrier: La demande dont parle le député est celle qui a été présentée à la Commission du transport, ainsi que la décision qui a été transmise de permettre une hausse de 16 pour cent; il y a aussi la demande présentée récemment par l'association des chemins de fer du Canada pour augmenter le tarif de 3·4 pour cent.

M. Coldwell: Le ministre me permettra-t-il une question?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Coldwell: J'ai entendu une brève dépêche à une heure. On disait que sept des dix provinces,—les exceptions sont l'Ontario, Québec et Terre-Neuve,—s'étaient groupées pour protester auprès du gouverneur en conseil. J'ai eu l'impression qu'il s'agissait d'un appel auprès du gouverneur en conseil. Deux provinces déjà, la Saskatchewan et le Manitoba, en avaient appelé à la Commission du transport. Il me semble que c'est là quelque chose de nouveau.

L'hon. M. Chevrier: Je ne suis pas en mesure de répondre sur ce point. Je ne sache pas qu'on ait interjeté appel; j'ai seulement vu dans les journaux qu'on devait le faire. S'il y en a un, il est hors de doute que c'est une question dont M. l'Orateur devrait prendre connaissance afin de nous dire si on peut la discuter ou non maintenant.

M. l'Orateur: Ce que je voudrais établir d'une manière bien précise c'est si la présente demande s'adresse au gouverneur en conseil ou à la Commission des transports. Si la question est en instance auprès du gouverneur en conseil, j'estime, au pied levé, que la Chambre est probablement libre de la discuter. Toutefois, si la demande est en instance auprès de la Commission des transports, l'affaire serait *sub judice* puisque la Commission constitue un tribunal; il ne serait donc pas permis d'en aborder l'étude à la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Il est clair que la Commission des transports est présentement saisie d'une demande en vue d'une augmentation de 3·4 pour cent, qui équivaut à une demande en vue de la modification, de l'annulation et du changement de la décision relative à l'augmentation de 16 p. 100. Je tiens à déposer ce document où le président de la Commission donne lui-même des précisions sur l'état de la question.

M. Coldwell: Je ne veux pas interrompre le ministre, monsieur l'Orateur. J'aimerais néanmoins traiter cette augmentation de 3·4 p. 100. Si le ministre me le permet, je ne me bornerai pas à la question qu'il a soulevée, mais je traiterai un aspect de la situation ferroviaire en général. Le 5 mars 1947, la Chambre a examiné une question analogue soulevée antérieurement. Ce jour-là, monsieur l'Orateur, en qualité d'Orateur suppléant, vous avez donné lecture d'un mémoire rédigé par l'Orateur de l'époque. Il s'agissait d'un mémoire plutôt long, qui avait trait au droit de la Chambre de discuter une question assez importante dont la Commission des transports était alors saisie. Voici le dernier paragraphe du mémoire; il figure à la page 1046 des *Débats* de 1947:

> Ma déclaration tient compte de ce que le Règlement interdit uniquement la discussion de l'affaire dont la Commission des chemins de fer est saisie en ce moment, c'est-à-dire l'augmentation des tarifs-marchandises que réclament les sociétés ferroviaires. Je prie donc les honorables députés de se conformer au Règlement au cours du présent débat et des discussions ultérieures qui pourraient avoir lieu pendant que l'affaire demeure devant les tribunaux.

M. l'Orateur: Vu le texte dont l'honorable représentant de Rosetown-Biggar vient de donner lecture, les députés aimeraient peut-être savoir au juste de quelle requête la Commission des transports est saisie en ce moment.

L'hon. M. Chevrier: Alors, monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je vais expliquer à la Chambre ce qui en est. J'ai sous la main une lettre portant la signature du président suppléant de la Commission des transports, M. Wardrope:

Le 20 mars 1950

Monsieur le ministre,

En réponse à votre demande, formulée de vive voix, au sujet des circonstances relatives à la majoration de 20 p. 100 que l'Association des chemins de fer du Canada réclame à l'égard des tarifs-marchandises, voici un exposé des faits:

Dans sa décision du 1er mars dernier, la Commission, pour les motifs énoncés, a autorisé, comme l'indique son ordonnance no 74034 édictée le 1er mars 1950, une majoration générale de 16 p. 100, sauf certaines exceptions.

Subséquemment, par sa demande en date du 10 mars 1950, l'Association des chemins de fer du Canada a prié la commission, au nom des sociétés membres, dont la liste figure à l'appendice A annexé à ladite demande, d'adopter, en vertu de l'article 51 de la loi des chemins de fer, une ordonnance changeant, modifiant ou variant l'ordonnance précitée de la manière exposée dans la demande et pour les motifs suivants, entre autres:

(1) Que dans ledit jugement du 28 février 1950, la Commission a eu tort de ne pas autoriser à l'égard des taux et tarifs une majoration d'un pourcentage assez élevé pour combler le déficit global de $29,971,700. Ce montant qui figure dans ledit jugement rendu par la Commission est calculé d'après les résultats collectifs de l'exploitation du Pacifique-Canadien pour l'année 1949. La Commission s'est fondée sur ces données pour déterminer les besoins de toutes les sociétés ferroviaires intéressées à ladite demande.

(2) La Commission a eu tort de n'autoriser qu'un relèvement de 16 p. 100 à l'égard desdits droits et tarifs, ce relèvement n'accordant au Pacifique-Canadien qu'un accroissement des recettes de $22,300,000,—chiffre établi en fonctions du trafic de 1949,—au lieu d'une augmentation qui aurait permis de combler le déficit de $29,971,700, préalablement déterminé par la Commission.

(3) Que la formule adoptée par la Commission dans son jugement en date du 20 septembre 1949, lors de sa revision dudit premier jugement du 30 mars 1948, a servi, selon le jugement du 28 février 1950, à fixer ledit déficit de $29,971,700, mais

que la Commission a, malgré tout, eu tort de rectifier ledit déficit de la manière indiquée par le passage suivant, extrait dudit jugement du 28 février 1950:

"Un jugement majoritaire du 20 septembre 1949 ayant revu la décision dans le cas de l'augmentation de 21 p. 100 et décidé que ladite augmentation aurait dû être de 15 p. 100, tout en faisant figurer cette modification dans l'autorisation de relèvement provisoire de 8 p. 100, il y a lieu de modifier dans le sens indiqué le déficit susmentionné."

(4) Que les erreurs indiquées ci-dessus constituaient des erreurs juridiques en ce que la Commission, par son décret nº 74034, ayant fixé à $29,971,700 le déficit total du Pacifique-Canadien, n'a pas autorisé un relèvement des droits et tarifs suffisant pour combler ledit déficit et que, partant, elle a manqué à l'obligation que lui impose la loi des chemins de fer de déterminer des tarifs justes et raisonnables et de modifier lesdits tarifs à la lumière de nouvelles circonstances ou quand l'exigent les variations des frais de transport.

Les requérants demandent en outre que la Commission prolonge la période pendant laquelle ils pourront s'adresser à la Commission pour obtenir la permission, en vertu du paragraphe 3 de l'article 52 de la loi des chemins de fer, d'en appeler à la Cour suprême du Canada dudit jugement en date du 28 février 1950, et de ladite ordonnance 74034, de manière à accorder un délai d'un mois à compter du moment où la Commission se sera prononcée sur la présente demande d'une ordonnance changeant, modifiant ou variant ladite ordonnance nº 74034.

Le président ajoute:

Conformément à l'avis de motion servi par le requérant aux intimées et rapportable aujourd'hui, l'avocat du requérant et l'avocat des provinces intimées se sont présentés devant la Commission ce matin afin de fixer la date de l'audition de ladite requête.

Étant donné ses engagements actuels et les engagements de quelques-unes des parties intéressées, la Commission n'a pas pu fixer une date à ce moment-là; elle étudiera donc la question.

Bien à vous,

Hugh Wardrope

M. Stewart (Yorkton): Le ministre a-t-il une copie du mémoire sur les tarifs-marchandises qu'on a présenté à la commission royale des transports?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Stewart (Yorkton): Je me demande s'il en ferait part à la Chambre?

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: L'honorable député de Yorkton désire poser une question, je crois.

M. Stewart: (Yorkton): Nous soumettra-t-on le mémoire présenté à la Commission royale sur les tarifs-marchandises. Je désire invoquer le Règlement pour formuler une objection.

L'hon. M. Chevrier: J'ai ce mémoire; mais ne pourrions-nous pas, tout d'abord, nous en tenir à la question dont la Commission des transports est saisie? J'imagine que le député songe à la question dont est saisie la Commission royale des transports?

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Stewart (Yorkton): Puis-je prendre la parole au sujet du rappel au Règlement?

M. l'Orateur: Il n'y a pas eu de motion d'ordre. Nous avons cherché à faire la lumière sur la question de la demande adressée à la Commission des transports. L'affaire est tirée au clair. On nous a exposé la situation. La parole est à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar.

M. Coldwell: En de telles circonstances, et parce que je savais quelle était la situation, je n'avais pas l'intention d'étudier, cet après-midi, les questions soulevées dans le mémoire du président suppléant de la Commission des transports. Mes observations ne seront pas celles que j'aurais formulées s'il n'y avait pas eu ces appels.

Je tiens à étudier le problème des chemins de fer, qui a des répercussions profondes pour toute la population. J'éviterai les questions soulevées dans le mémoire dont le ministre a donné lecture.

Je crois d'abord que tous les députés reconnaissent l'importance fondamentale que revêt le transport pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent. Que nous vivions dans les provinces Centrales, dans les provinces Maritimes, les provinces des Prairies ou en Colombie-Britannique, le problème nous intéresse tous au plus haut point. Que nous l'envisagions comme un problème de transport de denrées produites dans une partie du pays vers une autre partie du pays, ou que nous y voyions une question d'intérêt vital pour la défense nationale, notre régime de transport est une de nos premières préoccupations. Les auteurs de la Confédération reconnaissaient l'importance de la question en 1867, alors que l'une des conditions posées à la confédération fut l'établissement d'une voie ferrée à travers le pays, en vue de relier la Colombie-Britannique au reste du Canada. Quand le projet fut réalisé, la population ne ménagea pas son appui à la société de transport qui avait obtenu la charte. Je crois qu'il serait avantageux que les députés, en songeant à toute cette question des transports et des tarifs, consultent le compte rendu des débats qui ont suivi la confédération, entre les années 1874 et 1884. Ils feraient bien de consulter les *Débats* de cette période de dix ans, afin de revoir les questions dont le Parlement de l'époque a été saisi. Ils conviendront alors que la population a toutes les raisons du monde de s'alarmer en face de la tendance qui s'est manifestée depuis quelques années relativement à nos chemins de fer et à leurs services.

De fait, à cette époque, en 1880 comme en 1874, la Chambre était réellement d'avis que la meilleure façon de considérer l'aménage-

ment des chemins de fer, c'était de les aménager en vertu d'un programme d'entreprise publique. Mais,—ceux qui ont étudié notre histoire s'en souviendront,—on a abandonné l'idée et accordé un charte au Pacifique-Canadien. Ce qui, en somme, était un cadeau de quelque 62 millions de dollars en espèces sonnantes, comprenant deux parties: d'abord, une allocation de 25 millions de dollars en espèces; puis une somme de 37 millions représentée par le transfert d'une voie ferrée de 700 milles, déjà terminée par le gouvernement Mackenzie et évaluée à un peu plus de 37 millions. En plus de cela,—les honorables députés le savent,—il y eut une allocation de 25 millions d'acres de terres dans l'Ouest. La plupart des députés savent non seulement que les concessions de vastes étendues étaient coutumières aux États-Unis, mais aussi que le Pacifique-Canadien lorsque les terres adjacentes à la voie ferrée n'étaient pas satisfaisantes dans un canton donné, jouissait du privilège de choisir ailleurs d'autres terres. J'aurais dû ajouter que les 700 milles de chemins de fer d'État comprenaient l'important embranchement Pembina du *St. Paul's and Pacific Railway,* alors considéré comme maintenant l'un des plus importants parcours du pays.

Je tiens à signaler qu'outre ces subventions en espèces et en biens-fonds, les biens et le capital fondamental de la société étaient exonérés d'impôts, tandis que le matériel importé de l'étranger n'acquittait aucun droit douanier.

M. Stewart (Yorkton): J'invoque le Règlement, non pas en vue de mettre fin au discours de mon honorable ami, mais parce que je désire également aborder la question. J'aimerais obtenir une décision de l'Orateur.

M. Coldwell: Un instant. Au lieu de m'interrompre, le député ne ferait-il pas mieux de formuler d'abord sa motion d'ordre?

M. Stewart (Yorkton): Non.

M. Coldwell: On m'a déjà interrompu plusieurs fois.

M. l'Orateur: Le député de Rosetown-Biggar a été plusieurs fois interrompu. Je puis peut-être signaler au député d'Yorkton que l'Orateur n'a pas l'habitude de rendre une décision ni même de donner une opinion à l'égard d'un rappel au Règlement imaginaire.

M. Stewart (Yorkton): Dans ce cas, je vous demande de vous prononcer.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: Il faut que le rappel au Règlement puisse se rattacher à des remarques déjà formulées.

M. Stewart (Yorkton): J'en conviens. Afin qu'on sache s'il y a lieu ou non de restreindre le débat,—j'entends m'engager sur le même terrain que l'honorable député et je ne voudrais pas qu'on limitât mes remarques plus qu'on ne l'a fait dans son cas...

M. l'Orateur: Oui, commencez par exposer votre rappel au Règlement.

M. Stewart (Yorkton): Je me fonde sur les commentaires N^{os} 251 et 252 puisque la question est pendante devant les tribunaux et que la Commission des transports, qui a les attributions d'un tribunal, en est saisie. De plus, on a institué une commission royale chargée de faire enquête sur toute la question des tarifs-marchandises et d'étudier les divers points déjà mentionnés par le député, notamment le passé du Pacifique-Canadien, les dons de terres u'on lui a faits, et ainsi de suite.

Puis, le commentaire n° 490 dit que, le 30 mars 1933, alors que le comité des subsides examinait les crédits du ministère de la Justice, un député a cherché à parler des conclusions d'une commission royale instituée en vue d'enquêter au sujet d'accusations portées contre un juge d'une cour de comté. Le commentaire signale que le président décida alors que, le rapport n'ayant pas été présenté, l'affaire était encore pendante et ne pouvait être discutée. On en appela à la Chambre et la décision du président fut confirmée sans une voix dissidente.

Dans le cas présent, une commission royale examine toute la question des tarifs-marchandises. Pour ma part, j'aimerais que la question soit discutée à la Chambre mais, comme il existe un article du Règlement à ce sujet, je dois m'y conformer comme, d'ailleurs, doit le faire mon collègue. La commission royale n'a pas encore soumis son rapport.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, le député de Yorkton soutient qu'à l'heure actuelle il ne saurait y avoir de débat sur les questions de transport, parce qu'une commission royale a été instituée afin d'enquêter à ce sujet. C'est bien, je crois, l'objection qu'il pose.

M. Stewart (Yorkton): Oui.

M. l'Orateur: L'honorable député a cité, à l'appui de son affirmation, le commentaire 490 de la troisième édition de *Beauchesne* qui a trait à une commission royale instituée afin d'examiner certaines accusations portées contre un juge d'une cour de comté. Voici un extrait du commentaire:

> Un député a voulu débattre les constatations d'une Commission royale. — Le président a décidé que le rapport n'ayant pas encore été déposé, l'affaire était encore en instance et que le débat ne pouvait avoir lieu.

La raison de cette décision est, je crois, qu'il s'agissait d'une affaire judiciaire, soit une accusation contre un juge, et que les députés désiraient discuter les constatations faisant partie d'un rapport qui n'avait pas encore été déposé par la Commission royale. Je n'ai jamais été d'avis que, parce qu'une affaire avait été déférée à une commission royale, la Chambre ne pouvait l'examiner, en général, simultanément. Je n'ai aucun précédent à invoquer à cet égard. Il existe toutefois un précédent d'après lequel toute question déférée à un comité de la Chambre peut être examinée à la Chambre pourvu que cette dernière n'invoque pas les délibérations du comité ni les témoignages qui y sont recueillis avant que le comité ait présenté un rapport.

A mon avis, un principe semblable peut s'appliquer au renvoi d'une question à une Commission royale et le commentaire 490 de la troisième édition de *Beauchesne* semble le confirmer.

Je décide donc qu'il n'est pas contraire au Règlement d'examiner les questions relatives au transport, quand ces questions ont été déférées à une Commission royale. Je décide également qu'il ne doit être fait aucune mention des délibérations des constatations de la commission royale, ni des témoignages qui y sont déposés avant que ladite commission ait présenté un rapport.

M. Coldwell: Merci, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je remercie le député d'Yorkton (M. Stewart) d'avoir porté la question à mon attention. C'était une question nouvelle pour moi et je veux croire que ma décision a l'approbation générale de la Chambre.

M. Coldwell: Merci monsieur l'orateur. J'espère qu'on ne comptera pas la durée des interruptions qui vont se produire au cours de mes quarante minutes; autrement, je crois qu'il ne me restera que cinq minutes. Je vous demande donc d'être indulgent à cet égard.

Quant à votre décision, je crois que nous pouvions nous y attendre. Je me souviens que l'année dernière, le représentant d'Eglinton (M. Fleming) ayant voulu discuter la question de la radiodiffusion, qui passait alors devant une commission royale, a pu le faire. On a cru que c'était conforme aux règlements de la Chambre et c'est ce que le premier ministre (M. Saint-Laurent) a déclaré alors.

Lorsqu'on m'a interrompu, je venais de signaler qu'en plus des autres concessions qu'on lui avait accordées, on avait exempté le Pacifique-Canadien de certains droits de douane sur les matériaux dont il avait besoin pour aménager le chemin de fer Transcontinental. Il y a eu, naturellement, la suppression de la disposition de la loi de 1874 qui voulait qu'en vertu de certaines circonstances, le Gouvernement pût s'emparer du chemin de fer. Ces cadeaux considérables ont permis d'aménager un vaste réseau ferroviaire. Par la suite, grâce à d'autres garanties, à des concessions foncières de la part des provinces, et particulièrement de la Colombie-Britannique, le financement du chemin de fer devenait possible, et à vrai dire, il était en grande partie entrepris d'une façon ou de l'autre par le peuple canadien.

Il y a dans la *Vie de Gladstone,* de John Morley un paragraphe très intéressant. En 1844, M. Gladstone était ministre du Commerce de la Grande-Bretagne, et c'est précisément à cette époque que l'on aménageait sur une vaste échelle les chemins de fer dans ce pays. L'ouvrage de Morley, *Vie de Gladstone,* mentionne:

> M. Gladstone proposa la formation d'un comité spécial à cette fin, en dirigea les délibérations, rédigea les rapports et prépara le projet de loi fondé sur ces derniers. Il a insisté sur l'accueil favorable que commencent à faire aux nouvelles routes les propriétaires de terrains sur lesquels elles doivent passer, accueil si différent de la résistance opiniâtre qu'on a longtemps opposée; sur la réduction des frais de construction; sur la tendance croissante à utiliser les capitaux superflus dans l'aménagement des chemins de fer, au lieu de courir les risques qui avaient rendu si désastreux les placements étrangers. Cette tendance même n'a pas tardé, en vérité, à dégénérer en une manie dont les effets ont été encore plus désastreux que tout placement étranger depuis l'Affaire des mers du Sud. Entretemps, la loi de 1844 sur les chemins de fer, passée par M. Gladstone, énonçait, outre un certain nombre de règlements d'ordre pratique pour l'époque, deux principes de portée très générale, réservant à l'État le plein droit d'ingérence dans les affaires des sociétés ferroviaires et lui accordant la faculté d'acheter une ligne à la fin d'un certain terme moyennant vingt-cinq années de loyer des profits répartissables.

Il suffit de prendre connaissance de cet extrait pour se rendre compte que les événements que M. Gladstone voulait empêcher en Grande-Bretagne se sont produits au Canada une quarantaine d'années plus tard.

Dans les journaux d'hier, je crois,—et à mon avis la chose a son importance lorsque nous discutons à la Chambre les problèmes ferroviaires,—j'ai lu le compte rendu d'une déclaration du nouveau président du National-Canadien, M. Donald Gordon. Si l'on songe aux événements qui ont amené le fusionnement de divers réseaux ferroviaires avec le National-Canadien, on comprendra les raisons de nos difficultés actuelles. Je songe surtout à l'aménagement d'embranchements superflus et à l'acquisition de lignes qui ne rapportaient aucun bénéfice. Je conseille aux députés de consulter, à la bibliothèque où on en trouve au moins un exemplaire, le jugement du juge Taft, ancien président des États-Unis, qui a rendu la décision de la commission d'arbitrage à l'égard du Grand-Tronc-

Pacifique, en 1921, je crois. M. Taft a constaté que cette société ferroviaire, qui exploitait des réseaux au Canada, avait eu recours à différentes méthodes, afin de tromper la population et le Gouvernement du Canada.

Je n'entrerai pas dans les détails bien que je partage, dans une certaine mesure, les opinions qui ont poussé le juge Taft à désapprouver la décision arbitrale rendue dans le cas du Grand-Tronc. La société a dissimulé ses bénéfices mais lorsque l'État était sur le point d'en prendre la direction, ses administrateurs à Londres ont secrètement haussé les valeurs. Malheureusement, le chemin de fer Grand-Tronc qui, lorsqu'il a été annexé avec le Grand-Tronc, a caché plusieurs renseignements importants à la population canadienne n'est pas seul à avoir agi de cette façon. Sa conduite est caractéristique de la plupart des sociétés ferroviaires de l'époque, non seulement au Canada mais par toute l'Amérique du Nord.

De temps à autre, les chemins de fer ont bénéficié de grandes concessions que la population canadienne leur a accordées. Par exemple, outre les avantages que j'ai énumérés, le Pacifique-Canadien a parfois été dispensé de remplir certains engagements qu'il avait contractés en matière de service ferroviaire.

Prenons, par exemple, l'accord du col du Nid-de-Corbeau aux termes duquel le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique accordaient au chemin de fer de fortes subventions. En retour, l'Ouest canadien allait bénéficier de certaines concessions relativement au tarif visant certaines catégories de denrées. A titre d'exemple, le taux à l'égard des fruits verts ou frais était réduit du tiers; à l'égard du pétrole lampant, du cinquième; à l'égard du cordage et de la ficelle d'engerbage, du dixième; à l'égard des instruments aratoires de toutes sortes, montés ou en pièces, du dixième; à l'égard du fer, y compris le fer en barres, en bandes, en plaques du Canada, le fer galvanisé, la tôle de fer, la tuyauterie, les clous, les crampons et les fers à cheval, du dixième; à l'égard du matériel de toiture, du feutre, des caisses et du matériel d'emballage, du dixième; à l'égard de toutes peintures et huiles, du dixième; à l'égard du bétail, du dixième; à l'égard des ustensiles en bois et du mobilier, du dixième.

Ceux qui connaissent l'histoire des chemins de fer au Canada se rappellent qu'en 1919, durant les difficiles années de la guerre et de l'après-guerre, l'accord était provisoirement mis de côté et que les réductions s'appliquant à ces denrées ainsi que les taux alors établis à l'égard des céréales n'avaient plus cours. En 1922, le Parlement,—je m'en souviens fort bien, car sans siéger alors en cette enceinte je suivais la chose de près,—a rétabli les taux à l'égard des céréales, mais non pas à l'égard des autres denrées. En 1925, une loi du Parlement abolissait effectivement les taux applicables à ces autres denrées, ce qui imposait à l'Ouest canadien, dans l'intérêt des chemins de fer, un fardeau plus lourd que jamais. Depuis plusieurs années, les chemins de fer ne cessent de faire de la publicité pour se débarrasser de ce qui reste de ce tarif adopté aux termes d'un accord précis, en retour des subventions et concessions consenties en 1896 et 1897.

De sorte que, peu à peu, les chemins de fer ont pesé d'un poids de plus en plus lourd sur la population, au moins dans deux de nos régions: la région des Prairies et de la Colombie-Britannique, d'une part, et, d'autre part, la région des provinces Maritimes, encore que celles-ci aient bénéficié, dans une certaine mesure, de subventions et de subsides. Non seulement le gouvernement canadien a-t-il avancé des sommes importantes au Pacifique-Canadien, comme je l'ai déjà dit, mais la Colombie-Britannique a agi de même. A l'époque ces concessions apparaissaient d'une importance vitale aux quelques personnes qui habitaient alors les Prairies et aux habitants, à peine plus nombreux à l'époque, de la Colombie-Britannique. Ces tarifs sont entrés en vigueur en 1898, quoique l'accord date d'un an ou deux auparavant. Depuis, la population des Prairies a augmenté avec une rapidité extrême. On pourrait croire que, dans ces conditions, le trafic étant plus abondant, au lieu de s'alourdir comme il l'a fait, le poids se fût allégé.

Puis, cela s'entend, on n'a pas réparti toutes ces charges également sur le pays. Quand on relève un tarif de base déjà élevé, il s'ensuit une nouvelle charge qui rend le tarif encore plus injuste qu'auparavant. Voilà pourquoi j'espère, lorsque la Chambre approfondira ces questions, qu'on accordera une attention spéciale à notre tarif d'exception. Les augmentations générales, horizontales, effectuées depuis des années,—je ne parle pas nécessairement des hausses récentes,—ont imposé à certaines régions du pays un fardeau plus lourd qu'à d'autres. Rappelons-nous qu'à certaines époques le coût du transport des marchandises, d'une partie du Canada à une autre, a presque égalé la valeur des marchandises elles-mêmes. Si nous examinons ce qui s'est produit au cours des années 30, nous pouvons nous rendre compte comment le régime fonctionnait. Je n'ai pas besoin de mentionner les tarifs-marchandises pour en convaincre les députés. Inutile d'examiner la possibilité de relever ce tarif par la suppression des avantages

accordés en vertu de l'entente relative au Col du Nid-au-Corbeau. Si nous nous reportons à 1925, alors que le Parlement a adopté une loi tranchant la controverse qui existait alors au pays et que bon nombre d'entre nous se rappellent fort bien, le prix du blé à la ferme, en Saskatchewan, était en moyenne de $1.23 le boisseau. Il a décliné à $1 en 1927 et à 80c. en 1928, puis il a monté à $1.05 en 1929. Il est tombé à 49c. en 1930 et à 38c. en 1931; d'autres étaient alors au pouvoir. Il est descendu à 35c. en 1932; il est passé à 49c. en 1933 puis à 61c. en 1934. Il était revenu à 54c. en 1939 et en 1941, deuxième année de la guerre, il ne s'était élevé qu'à 61c. En 1942, il n'était encore qu'à 77c. En 1947, qui, incidemment, est la dernière année à l'égard de laquelle j'ai pu obtenir du Bureau de la statistique le prix moyen à la ferme, il s'élevait à $1.54 le boisseau par suite des accords sur le blé et de la situation mondiale.

Nous pouvons donc voir comment le transport par chemin de fer et les tarifs exigés pour le transport des denrées d'une partie du pays à une autre ont une grande répercussion sur notre économie. S'il devait y avoir un autre relèvement, et surtout si nous devions traverser une période d'avilissement des prix agricoles, il est possible que le coût du transport des produits agricoles,—et particulièrement du blé, denrée importante à laquelle s'intéressent beaucoup d'entre nous,—du lieu de production au littoral, égale ou même dépasse la valeur de ce produit à la ferme. Ces faits démontrent à quel point la situation serait désastreuse, non seulement pour les cultivateurs, mais aussi pour toute l'économie du pays, parce que je soutiens,—et je suis certain que plusieurs honorables députés partagent mon avis,—que la prospérité de notre pays dépend dans une large mesure de la production agricole et surtout de la situation au Canada par rapport au blé. Je me rappelle avoir entendu il y a quelques années une déclaration remarquable. Si mes souvenirs sont exacts, je crois qu'elle est d'un ancien premier ministre de notre pays, un ancien chef du parti conservateur-progressiste, le vicomte Bennett. En tout cas quelqu'un a dit qu'aucun groupe comparable de gens dans l'histoire du monde n'avait produit autant de nouvelle richesse en si peu de temps que les cultivateurs qui produisaient des céréales dans les Prairies. Quiconque a dit cela, a bien exposé les faits, je crois. Les millions, les milliards de boisseaux de blé qu'on a produits au cours des ans ont apporté à notre pays une richesse nouvelle qui dépasse celle produite par toute autre industrie ou tout autre groupe de personnes au Canada. Aussi, ceux de nous qui viennent de l'Ouest s'intéressent-ils énormément au problème des chemins de fer, qu'il s'agisse du National-Canadien ou du Pacifique-Canadien, du service ou des tarifs. La prospérité de la région que nous représentons à la Chambre dépend, dans une large mesure, du rapport qui existe entre nos chemins de fer et l'économie nationale. N'oublions pas que, dans les provinces des Prairies, la concurrence ne joue pas dans le domaine du transport. Nous ne pouvons compter sur la concurrence pour la réduction des frais de transport des denrées que nous produisons là-bas: nous n'avons ni voies fluviales ni canaux. Nous ne disposons d'aucun de ces moyens de transport qui tendent à l'abaissement des frais. Nous ne disposons que d'un seul moyen de transport pour l'écoulement de nos produits.

[M. Coldwell.]

Je lisais récemment, dans un journal, un exposé concret des résultats pratiques qu'entraîne un tel état de choses. Par exemple, il en coûte 26c. pour transporter 100 livres de produits de pétrole sur une distance de 50 milles, mettons d'Indian-Head à Regina, tandis que, pour la même distance et pour le même poids, il n'en coûte que 10c. dans le Québec et 9½c. dans l'Ontario. Cela démontre, je crois, combien s'impose l'égalisation que je réclame, combien est urgent le besoin d'atténuer l'inégalité de traitement en matière de tarifs.

Ensuite si l'on considère les propriétés des chemins de fer, on se rend compte que la propriété du chemin de fer est peut-être elle-même forcée à porter tout le fardeau des tarifs tandis que nombre de ces propriétés, provenant des opérations de chemins de fer, leurs revenus, ceux des télégraphes par exemple ou les bénéfices des hôtels, quand bénéfice il y a, doivent faire partie des revenus du chemin de fer. Au sujet du Grand-Tronc-Pacifique, je remarque que dans son jugement rendu dans le rapport minoritaire, feu M. le juge Taft, car c'est ce qu'il était alors, a parlé des frais non d'exploitation mais d'entretien. Il démontre comment le Grand-Tronc-Pacifique et les chemins de fer du Grand-Tronc, au cours des négociations qu'ils ont menées avec le gouvernement canadien et des témoignages rendus devant le tribunal en 1921, par le jeu des frais d'entretien, avaient réussi à présenter un tableau qui n'était pas juste. De fait, je crois qu'à un moment ou à un autre, tous les chemins de fer ont eu recours à la même tactique. Ce sont de telles pratiques qui doivent faire l'objet des enquêtes minutieuses de toute Commission royale ou de toute Commission des transports.

Je ne parlerai pas des éléments de preuve qu'on a donnés à l'égard de cette question tout dernièrement, car, je le répète, je ne veux pas enfreindre le Règlement lorsque j'ai l'occasion de traiter de cette question

comme je m'efforce de la traiter. Je signale tout simplement qu'il faut considérer toutes ces choses. Je devrais peut-être terminer mon discours; je vois que M. l'Orateur, commence à s'impatienter, mais avant de terminer il est un point en dehors de cette question que je veux porter à l'attention de la Chambre. Il ne s'agit pas d'une chose dont la Commission des transports est saisie mais de l'injustice de la loi du règlement concernant la perception des tarifs-marchandises.

Un commerçant en céréales de l'Est du pays m'a remis un certain dossier, que j'ai ici. Ces documents indiquent qu'à maintes reprises, après que le marchand eut recueilli le prix d'un wagon ou d'un demi-wagon de céréales, qu'il avait vendu en se fondant sur le tarif-marchandises dont lui avait fait part la société ferroviaire, celle-ci lui avait déclaré, des semaines et même des mois plus tard, qu'on n'avait pas appliqué le tarif-marchandises requis et que le commerçant devait des sommes supplémentaires à la société de chemins de fer.

M. Fulton: Il a refusé de payer au moins?

M. Coldwell: Non, il a versé les sommes exigées. Un tel détail est bien peu important au cours d'un débat comme celui-ci, mais il n'en mérite pas moins la considération du ministre des Transports. On ne devrait pas pouvoir exiger d'importantes sommes supplémentaires des mois parfois après que sont terminées des transactions fondées sur le tarif-marchandises transmis par la société ferroviaire.

Je n'abuserai pas davantage de la bienveillance de la Chambre. Je tenais cependant à traiter ce point car à mon avis tous les députés devraient avoir l'occasion d'exposer leurs vues sur la réorganisation de nos moyens de transport afin de supprimer les injustices existantes et d'assurer à la population du pays tout entier de meilleures facilités de transport.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Si je prends la parole, ce n'est pas pour intervenir dans ce débat sur l'importante question du transport au Canada mais pour expliquer ma situation, en tant que ministre des Finances, à l'égard des crédits supplémentaires définitifs et des crédits provisoires que la Chambre pourra voter aujourd'hui, je l'espère. Je me suis entretenu de la question avec les chefs des divers partis il y a une journée ou deux pour leur expliquer, surtout en ce qui concerne les crédits supplémentaires définitifs, qu'il importait qu'un ou deux postes fussent adoptés dès le lendemain ou le surlendemain, notamment la somme supplémentaire requise sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, soit $700,000, et le poste touchant l'assurance-chômage à Terre-Neuve, les crédits antérieurs étant épuisés. Il importe donc, pour que les paiements se continuent, que l'argent nécessaire soit voté d'ici un jour ou deux.

J'espère qu'avant la fin de nos délibérations ce soir, il sera possible d'adopter les crédits supplémentaires et le bill de finance qui s'y rattache, de même que les crédits provisoires pour les mois d'avril et mai de la nouvelle année financière qui commencera le 1er du mois prochain. J'ignore combien de temps la Chambre désire consacrer à l'examen des crédits supplémentaires. On sait que l'argent demandé servira à payer des comptes. Il ne s'agit donc pas d'une modification au programme du Gouvernement. Si nous pouvions terminer le débat actuel pour six heures, il serait possible de voter ces crédits en deux heures ce soir. Mon but est simplement d'engager les députés qui désirent participer à la discussion de cette importante question à abréger autant que possible leurs remarques. Ils auront d'autres occasions de revenir sur le sujet. J'espère donc qu'il ne sera pas nécessaire de s'engager aujourd'hui dans un débat général sur le transport car, je le répète, il faut absolument qu'on dispose des crédits supplémentaires, s'il y a la moindre possibilité de le faire.

M. A. C. Stewart (Yorkton): Vu la déclaration du ministre, j'abrégerai ce que je tenais à dire relativement au pas du Nid-de-Corbeau, en particulier, et des tarifs-marchandises en général. Cette question revêt une grande importance aux yeux de la population de l'Ouest et des députés de cette région du Canada.

M. l'Orateur: Le député a mentionné le tarif du pas du Nid-de-Corbeau, mais je ne sache pas que la Commission des transports en ait été saisie. Si elle n'en est pas saisie, je n'ai aucune objection à ce qu'il en parle mais je suis d'avis qu'il serait contraire au Règlement de discuter en ce moment la question des tarifs-marchandises en général, vu la requête actuellement soumise à la Commission.

M. Stewart (Yorkton): C'est pour ce motif que j'ai invoqué le Règlement, tout à l'heure. Le préopinant a justement soulevé la question du tarif du pas du Nid-de-Corbeau.

M. Coldwell: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je n'ai pas discuté ce tarif.

M. Stewart (Yorkton): Vous en avez fait mention.

M. Coldwell: J'ai fait mention de l'accord relatif au pas du Nid-de-Corbeau, parce qu'il est entré en ligne de compte dans l'établissement d'un chemin de fer.

M. Stewart (Yorkton): Ce que j'ai à dire a trait à l'accord du pas du Nid-de-Corbeau qui prévoit le tarif.

M. l'Orateur: Si la Commission des transports est actuellement saisie de cette question, on ne saurait la discuter à la Chambre. Voilà qui est clair.

L'hon. M. Chevrier: Pour tirer la chose au clair, je signale que la Commission des transports n'est pas précisément saisie de la question du tarif concernant le pas du Nid-de-Corbeau; cette question a été déférée à la Commission royale d'enquête sur les transports, dont le secrétaire m'a fait tenir une déclaration très longue que je viens de résumer pour n'en pas imposer la lecture à la Chambre.

M. Stewart (Yorkton): De fait, la Cour suprême a rendu, au sujet de la compétence de la Commission des transports à l'égard du tarif applicable au col du Nid-de-Corbeau, une décision d'après laquelle ladite Commission n'a pas compétence en la matière ni à l'égard de l'accord. La Commission n'est donc pas à proprement parler saisie de la question, même si elle l'a été. A tout événement, la chose n'a rien à voir avec la dernière requête présentée à la Commission et comportant une majoration de 3½ p. 100 du tarif général, fondée sur une erreur qui s'est glissée dans le premier jugement. C'est, à mon avis, la seule requête dont la Commission des transports soit présentement saisie.

Je tiens à signaler d'abord, comme on l'a fait dans le rapport, que la requête dont la Commission des transports a été saisie est la demande primitive d'une majoration de 21 p. 100. On a enfin accordé une majoration de 16 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne permettrai pas qu'on discute cette question. Le ministre a exposé la situation. De fait, il a lu la demande présentée à la Commission, et cette demande se rapporte précisément aux questions que mentionne actuellement le représentant de Yorkton. Je le prie donc de ne pas discuter cette question ni de la soumettre à l'attention de la Chambre.

M. Stewart (Yorkton): Je ne la traiterai pas. Je ne fais que délimiter la question qui est actuellement devant la Commission. Je ne discuterai pas ce qui se passe devant la Commission. En ce qui a trait à l'accord du pas du Nid-de-Corbeau, je dirai que trente-deux libéraux de l'Ouest qui siègent actuellement à la Chambre se sont rencontrés dès la première annonce que le Pacifique-Canadien s'attaquait à cet accord. Ces libéraux de l'Ouest qui siégeaient ici le 16 novembre 1949, ont signé la déclaration dont il est ici question:

[M. Coldwell.]

Trente-deux députés libéraux de l'Ouest ont déclaré mardi qu'ils s'opposeraient à toutes propositions de supprimer le bas tarif dont jouit l'Ouest en ce qui concerne le transport des céréales et de leurs produits, question qui a été soumise à la Commission royale du transport. Le Pacifique-Canadien a proposé cette mesure, prétendant que les taux du "pas du Nid-de-Corbeau" ne suffisent pas à acquitter ses frais. M. Leslie Mutch, adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants, a émis mardi une déclaration signée par les trente-deux députés, qui ont affirmé qu'ils combattront sans merci toute mesure tendant à modifier le tarif.

D'après la déclaration, les députés de l'Ouest ont discuté longuement la "menace du Pacifique-Canadien, et ils protesteront contre toute mesure visant à donner suite au mémoire du Pacifique-Canadien sur ce sujet".

Ils ont ajouté que le tarif du pas du Nid-de-Corbeau est "essentiel au bien-être de l'Ouest canadien" et que l'Ouest a "acheté et payé" ce tarif.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon intention de restreindre la portée du débat. Toutefois, à la suite de la requête du ministre des Finances (M. Abbott) il convient, je crois, de savoir si la discussion doit se transformer en débat sur les tarifs-marchandises. Les observations qu'on vient de faire et que le député consigne au compte rendu n'ont aucun sens si elles n'exposent ses vues sur les tarifs.

M. Stewart (Yorkton): Non.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai cru que le député de Yorkton parlait de l'accord du pas du Nid-de-Corbeau, qui prévoit un certain tarif. J'ai également entendu le ministre des Transports (M. Chevrier) signaler, il y a un instant, que la Commission des transports n'était pas dans le moment saisie de cette question.

M. Drew: Elle l'est, assurément!

M. Fraser: La Commission royale en est saisie.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris le ministre des Transports, il a déclaré que la demande dont la Commission des transports est saisie ne vise nullement le tarif applicable en vertu de l'accord du pas du Nid-de-Corbeau. Si tel est le cas, la question n'est pas *sub judice*.

M. Ross (Souris): La question a été débattue l'autre jour devant les tribunaux.

L'hon. M. Chevrier: En effet.

M. Knowles: J'ai une question à poser à propos du rappel au Règlement. Il s'agit du député d'Yorkton (M. Stewart). Pendant la lecture de cette déclaration, il a donné à entendre que le Pacifique-Canadien avait formulé certaines critiques...

M. Stewart (Yorkton): Monsieur l'Orateur...

M. Knowles: Un instant. Comme je l'ai signalé, il a dit que le Pacifique-Canadien a protesté à l'égard du tarif visant le col du Nid-de-Corbeau. Peut-il me dire à qui le Pacifique-Canadien a adressé ses protestations?

M. Ross (Souris): J'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion d'ordre dont nous sommes saisis. Comme on a soulevé une objection, je signale que les tribunaux ont étudié, il y a quelques jours à peine, la question du tarif-marchandises prévu dans la convention du col du Nid-de-Corbeau. De même la Commission royale d'enquête sur le transport en a été saisie. Je le sais, car j'ai ici certains témoignages s'y rapportant. Si l'on permet à un député de traiter la question, il faudrait accorder la même latitude à tous. Comme la question m'intéresse vivement, j'aimerais formuler des remarques à peu près dans le même sens que les arguments présentés jusqu'ici. Il y a quelques jours, la Commission royale d'enquête sur le transport a été saisie de la question.

M. l'Orateur: Je me permets de signaler à l'honorable représentant de Souris (M. Ross) que si un député traite la question, je permettrai à tous ceux qui le désirent d'en faire autant.

M. Ross (Souris): Je le veux bien, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je me reporte à la question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le représentant d'Yorkton a parlé d'une demande. Si elle est déjà présentée à la cour ou à la Commission des transports, la question est dite *sub judice* et ne peut être discutée à la Chambre.

M. Coldwell: M'est-il permis de traiter brièvement la motion d'ordre? J'ai remis mes notes aux rédacteurs des *Débats* mais j'avais à la main une copie des témoignages recueillis par la Commission des Transports au sujet du col du Nid-de-Corbeau.

M. Ross (Souris): Sûrement.

M. Coldwell: C'est pourquoi je n'en ai pas parlé.

M. l'Orateur: Étant donné les observations du chef de l'opposition (M. Drew) et du ministre des Finances (M. Abbott), les députés consentiraient-ils à ce que la question des tarifs applicables au col du Nid-de-Corbeau soit réservée? Si les honorables représentants y consentent, je ne me prononcerai pas.

M. Stewart (Yorkton): J'y consens parce que le ministre des Finances tient à avancer les travaux mais je suis fort étonné que certains députés de l'Ouest entravent la discussion du tarif applicable au col du Nid-de-Corbeau.

M. Ross (Souris): Je tiens à bien préciser ce point, monsieur l'Orateur. J'ai essayé d'élargir le débat afin de pouvoir aborder cette question. Je ne veux pas qu'on m'attribue des paroles.

M. Coldwell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, afin de souligner que, durant les observations que je viens de formuler, j'ai pris soin de ne pas traiter du taux applicable au pas du Nid-de-Corbeau en tant que tel, ni de la requête, car je me disais qu'en agissant autrement, j'enfreindrais le Règlement. Sans quoi, j'aurais exprimé l'avis que je répète depuis des années, savoir, que le tarif du pas du Nid-de-Corbeau doit rester inviolable.

M. Knowles: Très bien.

M. Stewart (Yorkton): En invoquant le Règlement, je souligne que je n'avais pas l'intention d'aborder la question des tarifs-marchandises, mais bien celle du maintien de l'accord.

M. Fraser: L'honorable député voulait prononcer un discours politique.

M. l'Orateur: Étant donné les observations formulées, la Chambre désire-t-elle adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Dion.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration générale—
85. Administration, $1,392,488.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

459. Administration, $1,012,455.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

528. Administration, $2,175,279.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Administration générale—
423. Administration, $482,875.

Le crédit est réservé.

L'hon. M. Abbott: Nous passerons maintenant à l'examen d'autres crédits supplémen-

taires pour l'année financière finissant le 31 mars 1950.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service des marchés—

569. Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la loi des installations frigorifiques, et subventions, selon les montants mentionnés au détail des affectations—Crédit supplémentaire, $9,448.

M. Diefenbaker: L'adjoint parlementaire peut-il nous donner, par province, les subventions versées à ces entrepôts frigorifiques, surtout en ce qui concerne la Saskatchewan?

M. McCubbin: Monsieur le président, je le regrette, mais je n'ai pas ces chiffres ici. Je les obtiendrai pour le député.

M. Diefenbaker: L'adjoint parlementaire peut-il nous donner le détail du crédit? A quoi s'applique-t-il? Consentirait-il à consigner au compte rendu les renseignements que j'ai demandés au sujet des subventions versées, l'an dernier, aux divers entrepôts frigorifiques du Canada et à ceux de la Saskatchewan en particulier?

M. McCubbin: Monsieur le président, notre examen porte sur les crédits supplémentaires. Il s'agit, en l'occurrence, d'un montant additionnel requis à l'égard de quatre ou cinq entrepôts frigorifiques. La somme versée à des établissements de la Saskatchewan s'élève à $6,454. Le montant versé dans tout le pays s'établit à $1,429,789.

M. Bryce: L'adjoint parlementaire peut-il nous dire combien de coopératives ont bénéficié de ces subventions?

M. McCubbin: Quarante-six.

M. Fraser: L'adjoint parlementaire peut-il nous donner des renseignements sur ces divers montants?

L'hon. M. Abbott: Nous en fournirons avant de passer à d'autres ministères.

M. Fraser: Alors nous les aurons?

L'hon. M. Abbott: Oui; sinon, je m'efforcerai de donner les renseignements voulus. J'assistais à la réunion du Conseil du Trésor quand la chose a été discutée.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—

570. Loi sur les produits agricoles—Pour pertes subies dans l'achat, la vente et l'exportation de produits agricoles sous le régime de la Loi sur les produits agricoles, y compris le pouvoir conféré au ministre des Finances, à la requête du ministre de l'Agriculture, de payer au besoin des montants dont l'ensemble ne doit pas dépasser $40,000,000, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, à titre d'avances recouvrables—Crédit supplémentaire, $350,000.

M. Wright: Le ministre peut-il nous dire à l'égard de quels produits on a utilisé le

[L'hon. M. Abbott.]

montant de $350,000? S'agit-il de la somme globable employée à même les 40 millions disponibles pour le soutien du prix de ces produits, ou de subventions visant les produits exportés à la Grande-Bretagne? Si je ne m'abuse, c'est à même ce poste qu'on subventionne l'expédition de fromage, de bacon et de produits laitiers au Royaume-Uni.

M. McCubbin: Le poste de $350,000 vise uniquement le bacon. Il ne s'agit pas de fromage. Le montant global était de $450,000. Les dépenses prévues s'élevaient à $100,000. Il a donc fallu ajouter ce crédit à l'égard de la période du 1er janvier au 31 mars.

M. Fraser: De cette année?

M. McCubbin: Oui. Il s'agit de la quantité que nous devons expédier à la Grande-Bretagne cette année. Ai-je répondu à la question?

M. Wright: En partie. Combien a-t-on dépensé, à même les 40 millions, outre la somme de $350,000?

L'hon. M. Abbott: Les chiffres ne sont pas encore disponibles, mais je crois que le député les obtiendra. Je pourrai peut-être me les procurer avant la levée de la séance.

M. McCubbin: Je me ferai un plaisir de les communiquer au député s'il y tient.

M. Fulton: Est-ce à même ce crédit qu'on versera aux producteurs de la Colombie-Britannique des paiements à l'égard des pommes expédiées en Angleterre cette année? On a envoyé des fruits de la dernière récolte. Le crédit vise les paiements effectués jusqu'au 31 mars. Or nous espérons qu'on approuvera le versement de certains montants aux producteurs de pommes, mais si aucun crédit ne prévoit ces paiements, nous attendrons peut-être longtemps l'adoption d'un poste additionnel. L'adjoint parlementaire peut-il me dire si la somme de $350,000 suffira à payer les montants dus à l'égard d'un million de caisses?

M. McCubbin: Non, la somme ne suffirait pas mais elle ne vise que le bacon. La question dont le député a parlé est à l'étude. Il faudrait y voir dans le prochain budget.

M. Fulton: Autre question. D'après moi, le poste se rattache à la loi sur les produits agricoles, adoptée en mars de l'an dernier. La loi autorise le ministre à déléguer à des offices provinciaux des pouvoirs qui appartiennent, en temps normal, au ministre fédéral de l'Agriculture. Le versement de $350,000 s'est-il effectué sous le régime de la loi adoptée l'an dernier? Autrement dit, au nom des offices provinciaux? Cette somme vise-t-elle, au contraire, des contrats passés avant l'entrée en vigueur de la loi et l'an dernier?

M. McCubbin: Non, le versement ne vise que le prix contractuel. Il n'a rien à voir à la loi. Le montant de 40 millions avait été mis de côté pour aider à remplir les contrats.

M. Bryce: Le Canada s'est engagé, l'an dernier, à fournir 195 millions de livres de bacon. Il n'en a livré que 100 millions de livres. En a-t-il livré cette année? A-t-on payé $36 ou $29, au littoral. Je ne voudrais pas être mal compris. L'an dernier, nous n'avons pas rempli les dispositions du contrat. Avons-nous livré, cette année, des produits en vue de nous acquitter de nos obligations de l'an dernier.

M. McCubbin: Oui, monsieur le président, nous avons expédié du bacon, cette année, pour remplir nos obligations de l'an dernier. A la fin de l'année une certaine quantité de bacon, de flèches Wiltshire, se trouvait en entrepôt. Elle n'a été expédiée qu'au début de la présente année, mais elle était facturée à l'ancien prix.

M. Bryce: A $36?

M. McCubbin: Oui.

M. Bryce: Le cultivateur a touché le nouveau prix?

M. McCubbin: Non.

M. Bryce: Si.

M. McCubbin: Oh, non.

M. Bryce: Mais oui. Les salaisons ont touché $36 f. à b. au littoral, tandis que le cultivateur ne recevait que $24 à Winnipeg. Ce n'est pas juste, loin de là.

M. McCubbin: Monsieur le président, le cultivateur qui a vendu des porcs le 1er décembre et à la fin de novembre de l'an dernier touchait plus que $24. C'est ce bacon-là qu'on a expédié au Royaume-Uni au début de l'année.

M. Bryce: Je ne veux pas retarder les travaux du comité, monsieur le président, mais j'aimerais discuter la question avec mon honorable ami. J'étais à Winnipeg. Le prix était de $24 le quintal, porté à $26. Mais ici, les salaisons touchaient toujours le chiffre primitif de $36, jusqu'à cette année.

M. Cardiff: L'adjoint parlementaire a dit, je pense, qu'on avait versé $350,000 à l'égard du seul bacon. Et la subvention au beurre?

L'hon. M. Abbott: On me permettra un mot d'explication à cet égard, puisque la loi sur les produits agricoles entre ici en ligne de compte. Ce bacon est, je crois, acheté par l'office des viandes à un prix fixé par contrat. Ces $350,000 auxquels s'ajoutera un montant symbolique de $100,000 dans le budget principal, suffiront à combler la différence entre le prix versé au producteur pour ses flèches de bacon Wiltshire et le prix prévu au contrat britannique. Si j'ai bonne mémoire, il y aura écart de $2.50 entre le prix que verseront les Britanniques et le prix correspondant au Canada. Ce montant, avec ce qui pourra rester des $100,000, servira à acquitter cette obligation jusqu'au 31 mars. Il y a, au budget principal des dépenses, un crédit visant les versements, analogues au cours de l'année.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Division des Affaires indiennes —

571. Bien-être—Bien-être des Indiens, crédit supplémentaire, $100,000.

M. Diefenbaker: J'aimerais faire quelques observations au sujet de ce crédit, qui a trait au bien-être des Indiens. D'après le discours du trône, on doit apporter certaines modifications à la loi des Indiens au cours de la présente session. J'imagine qu'on chargera un nouveau comité d'étudier les amendements proposés à la loi.

Je profite de l'occasion pour signaler au nouveau ministre une ou deux questions que diverses bandes d'Indiens ont portées à mon attention. Mais tout d'abord, je désire m'acquitter d'un devoir non pas d'une façon superficielle, mais bien sincèrement: je félicite le nouveau titulaire de ce ministère, étant donné surtout qu'il vient de la circonscription où je suis né. Je le félicite également parce que je sais que, dans ce nouveau ministère, il aura l'occasion de travailler à l'amélioration du sort des Indiens des réserves.

Des Indiens qui représentent une bonne partie de leurs concitoyens m'ont fait des observations, surtout relativement aux Indiens de la Saskatchewan. J'ajouterai que ma circonscription renferme plusieurs réserves d'Indiens. Des organismes représentant des Indiens de deux ou trois provinces m'ont consulté. Ils m'ont dit qu'ils désirent signaler certaines questions au ministre afin que, advenant une modification de la loi des Indiens, ils puissent conserver leurs droits acquis en vertu des divers traités conclus entre la reine Victoria et leurs ancêtres, de même qu'en vertu des traités intervenus dans les autres parties du Canada entre les Indiens et les souverains qui ont régné avant la reine Victoria.

D'une manière générale, ils demandent qu'avant qu'on apporte des modifications, des représentants de chaque province, surtout des représentants choisis par les chefs des différentes tribus de chaque province, se rendent à Ottawa aux frais du public et aient l'occasion de formuler des observations au sujet des mesures qu'ils désirent faire adopter à l'intention des Indiens de leurs provinces respectives

Cette demande semble bien raisonnable. Un comité,—un excellent comité,—a siégé pendant deux ans en vue d'étudier les affaires indiennes. Les Indiens sont d'avis, comme l'ont signalé leurs chefs et leurs conseils, qu'il n'ont pas eu suffisamment l'occasion d'exposer leurs griefs ni de faire valoir leurs droits. En leur nom, je demande au ministre et à ses fonctionnaires de convoquer une réunion d'un ou de deux représentants de chaque province, que devront choisir les Indiens de ces provinces, afin qu'on puisse les faire venir à Ottawa et qu'il leur soit permis de formuler leurs observations. Ils ont l'impression qu'on les considère comme des citoyens secondaires; or ils estiment avoir droit au même traitement que les autres citoyens. C'est absolument incontestable. Il n'y a aucune raison de les traiter comme des citoyens inférieurs.

Tout en demandant d'être mis sur le même pied que les autres citoyens, ils ne veulent pas qu'on touche, pour les supprimer ou pour les diminuer, aux droits qui leur ont été reconnus dans les divers traités conclus entre une suite de rois et leurs ancêtres. La crainte qu'expriment diverses tribus indiennes, c'est que les avantages que les Indiens retireraient de la pleine citoyenneté,—droit de suffrage et autres avantages directs,—ne soient annulés par la perte des droits dont ils jouissent en vertu des traités. Ils craignent de ne plus échapper à l'impôt, non plus qu'aux règlements provinciaux en matière de chasse et le reste.

Comme le sait le ministre, les tribunaux ont été saisis de plusieurs causes portant sur le droit de chasse dont jouissent les Indiens, droit qui leur est garanti en vertu des traités. J'ai agi en qualité d'avocat dans une cause soumise à la Cour d'appel de la Saskatchewan. Les Indiens réclamaient le droit de faire la chasse sur toutes les terres inoccupées, en vertu des droits qui leur ont été reconnus en 1873, alors que fut cédée à la couronne cette partie de l'Ouest sise entre la baie d'Hudson et le versant oriental des montagnes Rocheuses. La Cour d'appel a décidé qu'il convient de maintenir les droits accordés dans des traités, mais que, pour ce qui est de la chasse et de la pêche, ces droits ne peuvent être maintenus qu'à l'égard de terre inoccupées.

Les Indiens veulent,—et je crois qu'ils ont le droit de le demander,—que leur droits soient inviolables afin que les obligations des traités conclus entre leurs ancêtres et plusieurs souverains britanniques ne soient ni abrogées ni restreints par le Parlement. C'est parce qu'ils veulent être assurés que les droits que leur confèrent ces traités seront maintenus et préservés dans tout amendement à la loi des Indiens qu'ils réclament l'occasion d'envoyer des représentants à Ottawa dès maintenant, avant que le Parlement soit saisi de la mesure législative, afin que leurs demandes soient déposées, ainsi qu'ils l'entendent, au pied du trône, c'est-à-dire qu'elles soient portées à la connaissance personnelle du ministre et de son ministère.

Je prie le ministre de se rendre bien compte que les tribus indiennes craignent que leurs droits ne soient lésés et que ces fameux droits qu'ils chérissent avec tant de fierté et qui leur furent accordés par la reine Victoria elle-même, ne soient amoindris par l'initiative d'un Parlement au sein duquel,—et je le dis à dessein, parce qu'ils n'ont aucun droit de suffrage,—ils n'ont pas de représentant. Les Indiens demandent qu'on s'abstienne d'apporter aucune modification sans leur approbation. Les agents auprès des Indiens et les fonctionnaires de la Division des affaires indiennes peuvent faire part au ministre et à la Chambre des désirs et des aspirations de ce groupe ethnique, fort bien, mais ce n'est pas ce que veulent les Indiens. Ils veulent nous envoyer des représentants. Dix suffiraient à représenter toutes les provinces. Ils passeraient quelques jours ici à discuter la question avec le ministre, afin que les modifications apportées soient conformes à leurs désirs. Ils ne veulent pas qu'elles résultent uniquement des observations que transmettent au ministre les fonctionnaires du ministère, quelque compétents qu'ils soient.

En second lieu, ils croient le temps venu, —je le crois aussi,—d'obtenir le droit d'intenter des poursuites à la Couronne au nom de la Division des affaires indiennes, sans avoir à requérir l'autorisation d'un autre ministère du Gouvernement, le ministère de la Justice. Certaines tribus indiennes du pays,—je fais allusion surtout aux Indiens de l'Ouest,—ont plusieurs fois affirmé que des fonctionnaires de la Division des affaires indiennes n'ont pas suffisamment veillé aux intérêts des pupilles du gouvernement et n'ont pas géré, conformément aux traités, certains fonds destinés aux Indiens. Néanmoins, si un groupe d'Indiens a des griefs à exposer, que peut-il obtenir s'il porte plainte? On fait enquête et c'est tout, car les Indiens ne peuvent s'adresser aux tribunaux qu'avec l'autorisation du procureur général, autorisation qui plus d'une fois leur a été refusée.

Au cours des années 1930 à 1933, en Saskatchewan, dans ma propre province, une ou deux tribus indiennes intentèrent des poursuites contre la Couronne pour abus de pouvoir et l'une d'elles eut gain de cause. Depuis lors, on a refusé à d'autres tribus le droit d'en appeler aux tribunaux. Les Indiens

réclament le pouvoir d'intenter des poursuites pour protéger les droits que leur confèrent les traités et à l'égard de l'administration des caisses de diverses réserves lorsque des fonctionnaires de la Division des affaires indiennes se rendent coupables de négligence, d'injustice ou de méfait. Ces demandes n'ont rien d'exagéré. Les Indiens ne sont pas assujétis à la conscription ni au service militaire; pourtant, pendant la guerre, les réserves de toutes les parties du pays ont fourni autant de recrues que n'importe quel autre groupe de la population.

Les Indiens ne font que réclamer justice et c'est en leur nom que je lance un appel au ministre. Je lui demande de ne pas se contenter de modifier la loi des Indiens en se fondant uniquement sur les constatations faites jusqu'ici par le comité. Pour nous assurer la collaboration des Indiens, il importe par-dessus tout non seulement que nous agissions de bonne foi mais que nous puissions les en convaincre. C'est dans cette disposition d'esprit que je demande au ministre non seulement de veiller au bien-être des Indiens mais aussi de reconnaître ce qu'ils ont fait pour notre pays. J'espère que, lorsque des modifications seront soumises, elles n'apporteront pas que des solutions fragmentaires, mais qu'elles combleront les vœux et les aspirations de toutes les tribus indiennes du Canada.

M. Blackmore: Avant qu'il soit trop tard, je m'empresse de dire au député de Lake-Centre que j'approuve parfaitement ce qu'il a dit de façon si éloquente. La façon dont les Indiens ont été abandonnés est, à mon avis, tout à la honte de notre population, et il semble que nous ayons nullement l'intention de remédier bientôt aux abus dont ils sont victimes de notre part. Il est temps que le Parlement et la population "réforment leurs voies" et produisent de dignes fruits de repentance.

En plus de ce qu'a dit mon collègue, j'aimerais mentionner une ou deux choses. Je ne vois pas pourquoi les Indiens ne toucheraient pas la pension de vieillesse. Cet oubli de la part du gouvernement fédéral est inexcusable. Les Indiens auraient dû être les premiers à toucher la pension. Nous devrions instituer une commission des réclamations chargée d'étudier les divers griefs que les Indiens pourraient avoir contre l'administration à laquelle ils ont été assujétis pendant tant d'années. Il existe des traités sacrés, passés il y a plus de 150 ans entre le souverain et les tribus indiennes du Canada, auxquels on passe outre d'une façon impitoyable et tout simplement scandaleuse. Dire que, à l'exemple du Kaiser, on considère ces traités comme des chiffons de papier, c'est donner un bien faible aperçu de l'attitude qu'affichent des fonctionnaires de l'État à l'égard de ces documents.

Des mesures s'imposent. Les Indiens avec lesquels j'ai été en relations en Alberta sont de plus en plus découragés, désabusés et amers. Je soutiens qu'il ne faut pas tolérer plus longtemps un pareil état de choses.

M. Bryce: J'appuie les dires des honorables députés de Lake-Centre et de Lethbridge. J'ai fait partie du comité des affaires indiennes et je suis fort désappointé qu'on n'ait encore rien fait pour donner suite au travail formidable que le comité a accompli. Le comité a siégé à chaque session pendant trois ans et a tenu environ soixante-dix réunions à chaque session. Comme il serait très long de traiter la question en ce moment, je veux m'en abstenir. Il ne se passe pas une semaine cependant que je ne reçoive des plaintes de la part des Indiens. Il s'agit d'un grave problème. Nous devrions rédiger à leur intention une nouvelle Grande Charte.

Le problème indien devait, semblait-il, se résoudre par lui-même, à une époque où les Indiens mouraient à raison de mille par année. Aujourd'hui, grâce à de nouveaux services sanitaires, des hôpitaux modernes et de meilleurs soins, leur nombre s'accroît de 1,500 par année. Il y a 135,000 Indiens au Canada. Il faut faire quelque chose pour que cette population croissante ne reste pas sous la tutelle du gouvernement. Elle devra prendre la place à laquelle elle a droit dans l'économie du pays. J'en parlerai plus longuement lorsque les principaux crédits du ministère nous seront présentés.

M. Harkness: J'aimerais également appuyer l'avis des trois préopinants relativement à nos Indiens, et je poserai deux questions au ministre.

Le discours du trône laissait entendre qu'on allait nous présenter, au cours de cette session-ci, le bill si longtemps différé destiné à refondre complètement la loi des Indiens et à la conformer davantage à l'évolution des idées, dans le sens humanitaire comme dans d'autres. Pourtant, il n'en est pas encore question au *Feuilleton*. Le ministre nous dira-t-il quand on va nous la présenter? Il est certain qu'elle modifiera profondément la loi, pour peu qu'on veuille lui accorder l'attention qu'elle mérite, il faudra y consacrer beaucoup de temps. Il vaudrait mieux, je pense, la renvoyer à un comité. Plus vite ce bill nous sera présenté, mieux cela vaudra. Il faudrait qu'on nous laisse savoir à peu près quand cela sera.

Le crédit vise le bien-être des Indiens, notamment du point de vue des approvisionnements et des matériaux. Je suis heureux

de cette augmentation, de ce qu'on accorde aux Indiens plus d'approvisionnements et de matériaux à des fins de bien-être. Ma deuxième question touche les versements faits aux Indiens âgés ou indigents, au titre du bien-être, et qui se chiffrent, je crois, par $8.50 par mois. C'est une somme parfaitement insuffisante. Je voudrais qu'on me dise si on envisage une augmentation de ce versement. Les Indiens de l'Alberta ont demandé que ce montant soit porté à $15, ce qui n'est pas exagéré. Il me semble qu'au cours de la présente session il faudrait prévoir aux crédits un relèvement correspondant à peu près à cette somme, qui est vraiment très faible.

M. MacInnis: J'appuie les observations des honorables préopinants sur l'amélioration du sort de nos Indiens. Je féliciterai d'abord le nouveau ministre de sa nomination à ce poste de très grande responsabilité. S'il ne s'acquitte pas bien de sa tâche, je serai désappointé, parce que je fonde de grandes espérances sur lui.

Le temps est venu de prendre des mesures progressistes à l'égard de notre population indienne. Dans ma province, la Colombie-Britannique, où nous avons la réputation de devancer un peu les autres parties du Canada,—et nous ne manquons pas de le leur laisser savoir,—nous avons accordé le droit de suffrage aux Indiens. A cet égard ils jouissent maintenant de droits égaux à ceux des autres habitants de cette province. On ne saurait soutenir bien longtemps le point de vue que l'Indien est citoyen en tant qu'habitant de la Colombie-Britannique, mais qu'il est seulement pupille de l'État dans les domaines qui sont du ressort de l'autorité fédérale. Quoi que ce ne soit pas le moment de soulever une discussion à ce sujet, car nous en aurons l'occasion lors de l'examen du budget des dépenses pour la prochaine année financière et lors de l'étude d'un projet de loi qu'on doit présenter, j'aimerais que le ministre étudie attentivement la question de savoir si nos Indiens peuvent être à la fois citoyens et pupilles de l'État.

M. Higgins: Au cours de la dernière session,—c'était vers le 1er décembre, je crois, —j'ai posé une question au sujet des Indiens et des Esquimaux de Terre-Neuve et du Labrador, de leur statut et de ce qu'on faisait pour eux. Le premier ministre a répondu que la question était à l'étude et qu'on espérait plus tard en arriver à une entente avec la province. Le ministre est peut-être en mesure de nous mettre au courant de la situation et de nous dire quelle décision on a prise.

L'hon. M. Harris: Au sujet de la dernière question, tout d'abord, je crains bien ne pas pouvoir ajouter aux observations que le premier ministre a formulées l'automne dernier, mais j'irai aux renseignements avant de répondre.

D'après les remarques du représentant de Lake-Centre, le comité constatera la difficulté du problème concernant la situation relative de l'Indien en tant que pupille réclamant des droits découlant de traités et en tant que citoyen. Bien entendu, nous étudions cette question dans la préparation du projet de loi. Il faudra encore un peu de temps avant que la Chambre soit saisie de la mesure. Je ne voudrais pas être catégorique, mais je dirai qu'il s'écoulera au moins un mois avant que le bill soit prêt. J'espère que nous pourrons alors adopter une façon de procéder qui recevra l'approbation de toute la Chambre et, plus particulièrement, des députés qui ont fait partie du comité pendant trois ou quatre ans et à qui l'on doit, dans une large mesure, le projet de loi dont la Chambre sera saisie.

Quant à l'autre question, celle qui a trait à l'aide accordée aux Indiens, le moment serait peut-être mal choisi, comme l'a dit le député de Vancouver-Est, pour la débattre; je serais reconnaissant aux députés s'ils voulaient bien consentir à remettre cette question jusqu'à ce que nous soyons saisis du budget principal. Pour l'instant, je puis leur assurer que la question soulevée au cours de la dernière session est toujours à l'étude et que nous aurons peut-être quelque chose à dire à ce sujet plus tard.

M. Diefenbaker: Je constate que le ministre n'a pas parlé de la demande que j'ai formulée au nom de l'Association des Indiens de la Saskatchewan, organisme dont le président est, sauf erreur, le chef Tootoosis, chef compétent et intelligent. Lui et d'autres chefs avec lesquels je me suis entretenu, ou plutôt avec lesquels j'ai correspondu, ont demandé que des chefs représentant les Indiens des diverses provinces aient l'occasion de discuter la question avec le ministre. J'aimerais savoir ce que le ministre pense de la proposition. Les chefs indiens sont très fiers de leurs prérogatives et de leur position, et ils sont soucieux du bien-être de la population qu'ils représentent. Ils estiment qu'ils devraient obtenir l'occasion,—non pas la faveur mais l'occasion,—d'être représentés ici par quelques-uns des leurs, pendant quelques jours, et de soumettre leurs désirs au ministre. Ils ont le sentiment que trop souvent, quand on procède par les voies ordinaires, les renseignements qu'ils tiennent à communiquer au ministre ne lui parviennent pas. Le ministre songera-t-il sérieusement à la proposition?

A une époque où des représentants de plusieurs de nos ministères voyagent de par le

monde, et où leurs frais de déplacement nous semblent des dépenses tout à fait légitimes pour que le Canada tienne son rang dans le monde, on ne saurait certes reculer devant la petite dépense qu'occasionnerait la venue à Ottawa de ces chefs dont plusieurs portent des noms illustres et sont issus de lignées nobles, pour exposer leurs vues au ministre qui, à son tour, pourra recommander les amendements nécessaires à la loi. Je lui demande de considérer cet aspect de la question.

L'hon. M. Harris: Les Indiens ont formulé des demandes en ce sens. Des bandes d'Indiens et des chefs en grand nombre ont également proposé que nous présentions le projet de loi pour ensuite en retarder l'adoption pendant quelque temps. Ces Indiens viendraient alors à Ottawa formuler leurs demandes. Lequel de ces deux modes choisirons-nous? Nous ne sommes pas prêts à le dire. On peut supposer que le ministre aimerait entendre les opinions des chefs et fera de son mieux pour les amener ici, afin que la loi ne contienne aucun passage qui n'ait reçu l'approbation générale.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Contribution du gouvernement canadien comme membre des organisations internationales ou du Commonwealth, énumérées ci-après—

572. Organisation mondiale de la Santé—Crédit supplémentaire, $48,695.

M. Fleming: Je désire formuler une couple d'observations à l'occasion de l'examen de ce crédit. Le ministre a donné de brèves explications à l'égard des sommes requises pour l'Organisation mondiale de la Santé. S'il y a eu augmentation, est-ce parce que la Russie, l'Ukraine et la Byélorussie ont quitté l'Organisation il y a un an, de sorte que la part des membres restants aurait grossi?

L'autre question ne se rapporte pas directement à l'Organisation mondiale de la Santé, mais si je la pose maintenant, l'étude du crédit en comité se fera plus rapidement. Il s'agit des milliers d'enfants grecs que les communistes ont enlevés. Au cours de mon voyage en Grèce, en compagnie du député de Charlotte (M. Stuart), il y a une quinzaine de mois, on m'a fourni des chiffres variés au sujet des enfants grecs enlevés par les communistes et emmenés au nord dans les pays communistes: il s'agissait alors d'environ 13,000 enfants. Certains communiqués grecs que j'ai reçus aujourd'hui,—comme les autres députés peut-être,—établissent officiellement ce chiffre à 28,000. Ces enfants ont été distribués dans les pays communistes suivants: 11,000 en Yougoslavie, 3,800 en Roumanie, 3,000 en Hongrie, 2,600 en Bulgarie, 2,200 en Tchécoslovaquie, et 2,000 en Albanie. Les chiffres précités proviennent censément du ministre du Bien-être social de Grèce.

L'Organisation des Nations Unies était saisie de cette question en novembre 1948. L'Assemblée a condamné ces enlèvements d'enfants et leur détention dans les pays communistes situés au nord de la Grèce. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) peut-il nous dire si le Gouvernement canadien songe à prendre des mesures pratiques en vue de régler cette question, si tant est qu'il soit possible d'obtenir qu'elle soit débattue par les pays situés derrière le rideau de fer. Jusqu'ici ces nations ont tout simplement fait fi des démarches de divers organismes reconnus des Nations Unies en vue de demander qu'on rende ces enfants à leurs parents.

De toutes les manœuvres méprisables auxquelles ont recouru ces guerilleros communistes en Grèce, la pire est bien cet enlèvement d'enfants qui dépasse en cruauté la destruction des villages et l'incendie des habitations. Ces enfants ont été arrachés à leurs foyers et amenés dans ces pays du nord où on pourra leur inculquer les principes communistes. Après avoir vécu dans cette atmosphère de haine, ils prendront les armes, quand ils seront grands, contre leur propre patrie. Rien n'est plus méprisable que cette férocité et cette brutalité des guerilleros communistes qui obtenaient l'aide des pays du nord et agissaient évidemment sous l'inspiration et avec l'aide directe du Kremlin.

Je sais que ce problème n'est pas nouveau pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures; je le soulève aujourd'hui pour que personne ne le perde de vue. Cette question touche au sentiment le plus élémentaire de dignité humaine de toute nation civilisée. J'espère qu'en dépit du mépris que manifestent ces pays communistes pour l'avis et les demandes des organismes de l'ONU, on avisera aux moyens de rendre ces enfants à leurs parents.

M. Stuart (Charlotte): J'appuie la déclaration du député d'Eglinton. Il y a environ 18 mois, ainsi qu'il l'a rappelé, nous étions en Grèce, où nous avons été témoins des conditions dont vient de parler le député. J'ai causé là-bas avec des parents qui avaient perdu un, deux, trois ou même quatre enfants. Je me suis souvenu alors du rapt de l'enfant Lindbergh survenu aux États-Unis, il y a plusieurs années, et de l'angoisse qu'il avait causé par tout le continent nord-américain. Pourtant, il ne s'agissait que d'un enfant. Or, je crois que, dans le cas des enfants grecs, le nombre est de près de 30,000.

J'ai une copie de la déclaration que le député d'Eglinton a mentionnée. Je me rends

parfaitement compte de ce que ces personnes ont dû endurer depuis sept ou huit ans. Je me rends compte, en même temps, du formidable problème que doit résoudre le ministre des Affaires extérieures. Il y a lieu, je crois, de faire agir en ce domaine toute notre influence. Ces gens devraient avoir l'avantage de mener un mode de vie différent de celui qu'on leur impose aujourd'hui. J'appuie toutes les observations de l'honorable préopinant et je prie le ministre de croire que les personnes qui endurent depuis plusieurs années de si cruelles souffrances sauront reconnaître toute démarche propre à corriger ce terrible ordre de choses.

L'hon. M. Pearson: Je conviens avec les honorables préopinants que de tous les actes pervers et néfastes commis par la guérilla communiste en Grèce et dans le sud-est de l'Europe, le rapt des enfants grecs au profit des pays communistes est peut-être le plus odieux. L'honorable député d'Eglinton vient de le signaler, l'Assemblée des Nations Unies a discuté deux fois la question. A la dernière réunion, nous avons réussi à faire adopter une résolution que même les pays communistes n'ont pu combattre. Aux termes de cette résolution, si ma mémoire est fidèle, la Croix-rouge internationale pourrait plus facilement pénétrer dans les pays où les enfants sont détenus et, après enquête, faire rapport et aider au rapatriement des enfants. Nous espérons encore que, grâce à cette résolution, on ait pu réaliser quelques progrès. Je ne suis pas encore en mesure de dire quels progrès on a réalisés, mais je crois que la situation s'est beaucoup améliorée en Yougoslavie.

Sauf erreur, le directeur de la Croix-rouge internationale sera de passage à Ottawa avant longtemps. J'aurai l'occasion de l'entretenir de la chose et je m'informerai volontiers de ce que nous pouvons faire de plus à ce sujet. Si nous pouvons aider, nous serons heureux de le faire.

La majoration des crédits visant l'Organisation mondiale de la santé, par ailleurs, ne vient pas, à mon avis, de ce que l'URSS et les États satellites se sont retirés de l'Organisation. Elle découle d'une décision prise à la dernière assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, tenue en juin 1949, en vue d'augmenter le fonds de roulement de l'Organisation. Le fonds de roulement a été conçu dans le dessein de mettre à la disposition de l'Organisation les fonds nécessaires au cours de cette période de l'année où les États membres n'avaient pas versé leurs cotisations annuelles. Pour parer aux exigences de cette période ainsi qu'en vue de l'avenir, l'Assemblée a convenu de porter ce fonds de $2,553,960 à 4 millions. La proportion de cette somme versée par le Canada, étant donné notre contribution de 3 p. 100, s'établirait environ à $48,000 en monnaie canadienne, et c'est à quoi est destinée la somme inscrite au budget supplémentaire.

(Le crédit est adopté.)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

Démobilisation et reconversion—

574. Contribution du gouvernement canadien à l'Organisation internationale des réfugiés—Crédit supplémentaire, $402,000.

M. Wright: C'est une nouvelle subvention à l'Organisation internationale des réfugiés. J'imagine qu'elle a pour but d'aider à amener au Canada des personnes déplacées des camps d'Europe. J'ai eu connaissance d'une situation plutôt étrange qui semble se produire à l'égard de quelques personnes déplacées qui viennent au Canada. Dans certains cas, l'OIR acquitte leurs passages, tandis que, dans un certain nombre d'autres cas, ce sont les parents de chaque personne déplacée qui paient le passage. J'ai eu connaissance de plusieurs cas. Le résultat en a été que certaines personnes, venues de camps de personnes déplacées qui se sont établies dans l'Ouest du Canada et dont les passages avaient été payés par leurs parents, se trouvaient grevées d'une dette de deux, trois cents et même mille dollars lorsqu'elles sont arrivées au Canada. Ces gens se trouvent dans une situation assez embarrassante et pénible alors qu'il existe, semble-t-il, un fonds pour payer ces passages. Le ministre peut-il nous dire, ou déterminer, combien de personnes déplacées, des camps d'Europe, se sont fait payer leur passage par l'OIR, combien ont dû payer leur propre passage ou le faire payer par des parents du Canada? J'aimerais également savoir s'il est possible de rembourser, à même les fonds de l'OIR, ces personnes déplacées qui ont dû payer leur passage au Canada ou ont dû le faire payer par des parents.

L'hon. M. Pearson: Toutes les personnes déplacées, venues au Canada sous les auspices de l'OIR, ont reçu le même traitement. L'Organisation a payé leurs dépenses. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous participons à l'Organisation. Certaines personnes déplacées, toutefois, ne sont pas entrées au Canada sous les auspices de cette Organisation mais en vertu d'autres dispositions prises par elles-mêmes ou d'autres groupements. Il serait bien difficile, je crois, de demander à l'OIR de payer les dépenses de personnes qui n'ont pas fait le voyage sous ses auspices. Je doute fort que nous puissions obtenir, pour les personnes dont le député a parlé, un remboursement quelconque.

Le montant prévu à ce poste relatif à l'OIR permettra d'acquitter l'augmentation

de la contribution du Canada résultant de la dévaluation du dollar canadien survenue en septembre dernier. Nous avons versé notre contribution à l'OIR en dollars américains. Le crédit nous permettra d'acquitter notre contribution. Il ne s'agit pas d'une nouvelle contribution. Il se peut que, l'an prochain, nous versions une somme plus élevée. Je crois qu'il en est question dans le budget principal.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt que le travail de l'OIR a permis de transporter 690,000 réfugiés de l'Europe et des camps de réfugiés dans d'autres pays. Selon les prévisions, il n'en restera qu'un petit nombre à la fin de juin prochain. Sur les 690,000 réfugiés, le Canada en a reçu quelque 77,000; l'Australie, 105,000; la France, 36,000; l'État d'Israël, 116,000; le Royaume-Uni, 83,000 et les États-Unis d'Amérique, 150,000.

M. Wright: Le ministre peut-il nous indiquer le nombre de personnes qui sont venues de camps de dépatriés sous l'égide d'organismes autres que l'OIR?

L'hon. M. Pearson: Non, mais je m'efforcerai d'obtenir le renseignement pour l'honorable député.

M. Pouliot: Je signale respectueusement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que ce crédit devrait relever du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il faudrait qu'il y ait unité de compétence en ce qui concerne les questions similaires. Durant le débat sur la défense nationale, j'ai remarqué que certains honorables députés parlaient des affaires extérieures, alors que pendant la discussion sur les affaires extérieures ils traitaient de la défense nationale. Nous avons un nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'ai eu l'occasion de faire son éloge il n'y a pas très longtemps. C'est de lui que devrait relever la direction de toutes les questions relatives à l'immigration, qu'il s'agisse de l'immigration de personnes déplacées ou non.

En ce qui concerne les étrangers internés dans les camps de concentration au Royaume-Uni après la chute de la France, je me souviens qu'un grand nombre de ces gens sont passés au Canada. Le gouvernement britannique a prié le gouvernement canadien de s'occuper de tous ces prisonniers. L'un d'entre eux était le dénommé Fuchs. A ce moment-là, j'ai posé une question au ministre de la Défense nationale de cette époque, feu le colonel Ralston de qui relevaient les camps de prisonniers au Canada. Il m'a répondu qu'il n'en savait rien et a même paru étonné de ma question. Certains prisonniers étaient du bon monde; d'autres n'en étaient pas. Bien qu'anti-Nazis, plusieurs d'entre eux étaient communistes. Lorsque la bière était rationnée, on en a livré deux grosses camionnées au camp de Sherbrooke, par exemple, à l'intention des prisonniers assoiffés. C'était injuste parce que, à ce moment-là, les soldats devaient s'en partager une petite bouteille à deux une fois par quinzaine.

Je n'ai qu'une question ou deux à poser au ministre. Peut-être ne pourra-t-il y répondre maintenant. En ce qui concerne les diplomates de l'extérieur,—et je donne au mot son sens le plus large, l'appliquant non seulement aux ambassadeurs mais aux consuls, consuls généraux, chargés d'affaires, commis, traducteurs et autres employés de gouvernements étrangers, —j'aimerais savoir combien d'entre eux sont venus au Canada, combien y ont représenté leur pays pendant un certain temps, combien ont ensuite résigné leurs fonctions ou ont été forcés de quitter leur poste et combien ont été subséquemment admis au Canada où ils ont même obtenu un emploi au service du gouvernement fédéral. Beaucoup d'entre eux sont ici malgré l'opposition de leurs propres pays. J'aimerais savoir combien ils sont, leurs noms, si possible, et leur occupation actuelle. Ce n'est pas que je m'intéresse particulièrement à eux, mais il est intéressant de savoir quels sont ceux qui sont venus de l'extérieur. Peut-être ont-ils d'excellentes raisons de quitter leurs emplois actuels, mais il importe beaucoup d'être renseignés à leur égard.

Animés envers tous de charité chrétienne, nous compatissons avec ceux qui ont souffert dans les camps de concentration en Allemagne, en Russie et partout ailleurs. Certains méritent notre sympathie; d'autres non. Je suppose que d'ici quelques jours,—je pose ma question à la fois au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures,—j'obtiendrai les renseignements désirés.

M. Thatcher: J'ai une question à poser. Je ne sais trop si les Allemands relèvent ou non de l'OIR. J'aimerais qu'on me renseigne à ce sujet.

L'hon. M. Pearson: Je crois comprendre que pour l'instant, les ressortissants allemands ne relèvent pas de l'OIR.

M. Thatcher: Je voudrais savoir pourquoi on ne le permet pas. Pourquoi le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration tarde-t-il à tirer au clair la question d'autoriser l'entrée au Canada des parents allemands de ceux qui sont déjà chez nous? Les Allemands font de bons citoyens. Bon nombre de mes commettants ne comprennent pas les tergiversations du gouvernement au sujet de l'entrée

d'immigrants allemands chez nous. Les journaux disent qu'on va prendre des mesures à cet égard. La Grande-Bretagne, elle, a agi un an après la fin de la guerre et a laissé entrer un grand nombre d'immigrants allemands. Je voudrais bien que le ministre règle cette question. J'avais cru que puisqu'il est jeune, vigoureux et sain, il agirait en ce sens. Je voudrais qu'on fasse quelque chose.

M. Pouliot: J'abonde dans le sens de l'honorable député de Moose-Jaw. Je trouve absurde de condamner qui que ce soit parce qu'il appartient à une certaine race. C'est absolument ridicule; c'est vrai d'ailleurs des juifs comme des gentils. Il faudrait examiner le passé de chaque homme, pour savoir s'il deviendra bon citoyen canadien.

M. Thatcher: Il faudrait évidemment les passer au crible.

M. Fraser: Si j'ai bonne mémoire, on a dit l'autre jour qu'on laisserait entrer certains nationaux allemands au Canada. N'était-ce pas en vertu d'un décret spécial du conseil?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Fraser: On a laissé entrer chacune de ces personnes en vertu d'un décret spécial du conseil. Qui a fait la demande dans chaque cas, est-ce le directeur de l'Immigration?

L'hon. M. Harris: Le ministre a fait connaître les catégories, qui font l'objet d'un décret spécial du conseil, au cours d'observations faites à la Chambre au mois de septembre. Quiconque avait un proche parent dans le groupe pouvait présenter une demande, et le décret du conseil était rendu en conséquence.

M. Thatcher: Le ministre peut-il nous dire pourquoi les ressortissants allemands sont exclus de notre pays? On a sans doute quelque raison de les exclure. Quelle est donc cette raison?

L'hon. M. Harris: Je répondrai d'abord à la première question du représentant de Moose-Jaw, à savoir, pourquoi les Allemands ne relèvent pas de l'OIR. On a créé l'OIR pour venir en aide aux réfugiés qui avaient souffert de la guerre. Or les nationaux allemands n'ont pas été inclus au nombre des bénéficiaires de l'OIR dirigée par les Nations Unies.

Quant à la seconde question, c'est-à-dire pour quelle raison les Allemands ne sont pas admissibles, je ne puis donner d'autre réponse que celle que j'ai fournie l'autre jour, à savoir que cette question intéresse le programme du Gouvernement, et que ce dernier annoncera tout changement en temps opportun.

M. Ross (Souris): J'aimerais poser une autre question sur le même sujet. A propos des cas spéciaux dont a parlé le ministre, faut-il que les immigrants soient proches parents? Mettons qu'une famille ait adopté un enfant. Est-ce qu'on le ferait venir en vertu de ces règlements?

L'hon. M. Harris: J'espère que ces observations ne se transformeront pas en un débat sur l'immigration. C'est un sujet se rattachant aux affaires extérieures de l'OIR. Tout ressortissant allemand compris dans le groupe que l'ancien ministre a mentionné à la Chambre en septembre,—je crois que c'était le 22,—a reçu l'autorisation d'entrer au pays, à supposer qu'il fût en bonne santé et pût satisfaire aux exigences relatives à la réputation, et pourvu qu'un proche parent résidant au Canada ait demandé son admission.

M. Smith (Calgary-Ouest): J'ai une question à poser qui porte simplement sur un aspect pratique. Je songe à un apatride venu au Canada et qui a obtenu son permis d'un organisme gouvernemental. Bien entendu, il s'était engagé à occuper un poste déterminé pendant un an. C'était un excellent garçon et un bon travailleur. Pour me servir de ses paroles, il a racheté sa liberté. Je crois que cela s'est passé dans le bureau du ministère du Travail établi dans la ville que j'habite. Est-ce que les fonds qui ont servi à le libérer provenaient de l'OIR ou non? Il était question de rachats de ce genre dans la Gendarmerie royale. Est-ce que ces fonds appartiendraient au gouvernement fédéral ou y a-t-il un moyen de les rembourser à l'OIR?

L'hon. M. Pearson: Les dispositions relatives à l'établissement au Canada des personnes déplacées relèvent du ministère du Travail. Je ne vois pas comment, en vertu du crédit à l'étude, la question relèverait de l'OIR. De même, j'ignore comment une personne déplacée peut se soustraire à un contrat en versant de l'argent. Peut-être le ministère du Travail en sait-il plus long sur la question.

M. Smith (Calgary-Ouest): Cela relève du ministère du Travail. Dans ce cas, n'en parlons plus.

L'hon. M. Mitchell: Je réponds immédiatement à la question, afin que nous n'en entendions plus parler. Il se présente de rares cas où une personne n'a pas respecté l'entente. Il ne s'agit pas d'un contrat. Voici ce qui est arrivé. Ces gens ont acquitté les frais de leur transport au Canada. J'ignore

si cet argent est remis à l'OIR, mais je vais immédiatement me renseigner à ce sujet pour le compte de mon honorable ami.

M. Adamson: J'ai été saisi d'un cas semblable. Il s'agit d'une personne déplacée qui a fait venir son frère d'un camp de l'Allemagne. L'OIR a réclamé deux sommes: une somme de $300 ou $400 pour la traversée de l'Atlantique de trois personnes et le prix du billet de chemin de fer d'Halifax, port de débarquement, à Toronto. J'ai été très heureux de faire tenir à l'OIR le prix du billet de chemin de fer. Le crédit à l'étude embrasse-t-il des frais comme la traversée de l'Atlantique? L'OIR a écrit qu'elle manquait d'argent et qu'elle aimerait recevoir quelque versement à l'égard de la traversée de l'Atlantique. Malheureusement, la personne déplacée, qui n'était au Canada que depuis moins d'un an, n'a pu lui envoyer aucun argent pour la traversée de l'Atlantique. Le crédit vise-t-il une telle dépense?

L'hon. M. Pearson: Sauf erreur, ce crédit couvre les frais des réfugiés de l'OIR jusqu'au port d'entrée canadien; il faut faire d'autres arrangements à partir du port d'entrée. Si mon honorable ami songe à un cas particulier au sujet duquel il aimerait des éclaircissements, c'est avec plaisir que nous porterons ce cas à l'attention du directeur du bureau d'Ottawa de l'OIR, qui sera peut-être en mesure de donner les éclaircissements demandés.

M. Adamson: C'est ce qui est arrivé. Nous avons payé son billet d'Halifax à Toronto, mais pas son billet transocéanique.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Pensions et indemnités de retraite—
575. Contribution de l'État au fonds de pension—Crédit supplémentaire, $63,000.

M. Knowles: Monsieur le président, je tiens à dire un mot au ministre au sujet de ce crédit puisqu'il se rapporte aux pensions et indemnités de retraite des fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Je ne crois pas que l'occasion se prête bien à un long débat sur la question, si, toutefois, un long débat est nécessaire. En même temps, je tiens à avertir le ministre des Finances (M. Abbott) que, si nous ne l'avons pas convaincu de la nécessité d'étudier de nouveau,—et de l'étudier favorablement,—toute la question des fonctionnaires retraités, particulièrement ceux qui ne touchent qu'une faible pension, il nous faudra continuer à essayer de le persuader.

Il me semble que le présent crédit, comme les prévisions budgétaires du ministre en général, sont étudiés à un temps fort peu propice. A la dernière session, entre décembre et septembre l'an dernier, ces crédits ont été étudiés à la fin même de la session.

L'hon. M. Abbott: J'ai présenté aujourd'hui les crédits de mon ministère. J'avais promis, on le sait, de le faire plus tôt.

M. Knowles: J'allais dire que le ministre a tenu compte des protestations qui se sont élevées en décembre dernier parce que l'étude de ces importants crédits devait s'effectuer à la fin de la session. Il avait alors promis de les présenter plus tôt, cette année. Nous pourrons donc bientôt faire l'examen des crédits de ce ministère. Ce n'est pas tout cependant de pouvoir débattre la question. Il est grand temps que nos observations soient étudiées de plus près par le ministre qu'elles ne l'ont été jusqu'ici.

Le ministre se souvient qu'il y a quelques jours, en réponse à une question que je pose chaque session depuis des années, on a consigné au hansard certains détails sur la pension versée aux fonctionnaires fédéraux ou à leur veuve. C'est à la page 859 du hansard du 16 mars. Sur 9,185 fonctionnaires retraités 4,684, soit 51 p. 100, reçoivent moins de $80 par mois. J'attire l'attention sur ce chiffre parce qu'il est celui que prévoit la pension de vieillesse versée par le gouvernement fédéral.

Il n'en reste pas moins que 4,684 fonctionnaires retraités, dont beaucoup ont versé des cotisations à une caisse de pension, reçoivent moins de $80. On sait évidemment que quelques-uns sont veufs et d'autres célibataires. Dans bien des cas cependant cette pension doit assurer la subsistance de deux personnes.

Je sais que tous ces chiffres ont été consignés au hansard mais je crois bon de signaler que ces 4,684 pensionnés comprennent 253 fonctionnaires retraités qui touchent moins de $20 par mois.

L'hon. M. Abbott: Ils n'ont peut-être été que peu de temps fonctionnaires.

M. Knowles: C'est possible mais le montant de la pension n'en est pas moins faible.

L'hon. M. Abbott: Ils ont peut-être d'autres ressources, alors.

M. Knowles: Pas ceux dont il s'agit. Il y en a 498 qui touchent de $20 à $29.99 par mois; 677 qui reçoivent de $30 à $39.99; 799 dont la pension varie de $40 à $49.99; 781 qui touchent de $50 à $59.99; 797 qui reçoivent de $60 à $69.99; 779 dont la pension varie de $70 à $79.99 et ainsi de suite. Les données sont ventilées jusqu'à $100 par mois et plus.

Il me semble que c'est de ceux qui touchent le moins que nous devons nous préoccuper le plus. Comme le savent le ministre et la plupart des députés, c'est un sujet sur lequel nous revenons avec insistance depuis des

années. Je ne puis me rappeler l'année exacte, mais je sais qu'à la suite de nos efforts, le ministre a consenti à étudier toute la question. Il l'a étudiée, après quoi il a déclaré officiellement en janvier, il y a deux ou trois ans, que le Gouvernement ne croyait pas être en mesure d'ajouter à ces pensions, même aux plus basses, une indemnité de vie chère ou quelque autre supplément.

Depuis lors, le ministre, le premier ministre ou les autres membres du cabinet, en réponse à nos questions, nous reportaient à cette déclaration d'il y a quelques années. Le Gouvernement nous a dit que rien ne motivait une nouvelle étude de cette question. En dépit de cette attitude, les députés ont parfois exprimé leur opinion de façon très énergique à ce sujet. Je me souviens d'un débat qui eut lieu, il y a deux ou trois ans, alors que dix ou douze députés de diverses régions du pays démontrèrent clairement que cette question les intéressait au plus haut point.

J'ai d'autres observations à formuler, après quoi j'espère bien que le ministre fera une déclaration. Il est à propos de constater qu'il est six heures.

L'hon. M. Abbott: Vous aurez encore deux ou trois occasions d'en parler au cours de la session.

M. Knowles: Je suis peiné d'entendre cela. J'espérais qu'un jour nous réussirions à obtenir du ministre qu'il étudie notre demande et qu'il accorde un supplément à ces personnes; il nous aurait ainsi épargné d'en parler encore trois ou quatre fois au cours de la session. Mais, s'il le faut, nous en reparlerons.

(Le crédit est réservé.)

A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"ALBERTA NATURAL GAS COMPANY"

La Chambre reprend l'examen, ajourné le lundi 20 mars, de la motion de M. Maybank tendant à la 2e lecture du bill no 7, qui a trait à l'*Alberta Natural Gas Company*, ainsi que de la motion de M. MacDougall: " Que la question soit maintenant mise aux voix".

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): M. l'Orateur, je me suis efforcé, hier soir, de démontrer que le projet de loi dont nous sommes saisis porte sur la vente de l'une des plus importantes ressources naturelles qui existent. J'ai signalé que nos ressources naturelles de gaz et de pétrole de l'Alberta constituent un patrimoine national, et que dans la mesure où le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta concourent à leur utilisation, la nation les considère comme des mandataires chargés de protéger l'emploi de ces ressources à l'avantage des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. On a également souligné que ces ressources constituent pour nous un vaste potentiel d'énergie peu coûteuse qui, bien protégé et utilisé conformément aux intérêts du Canada, peut représenter un apport précieux dans l'édification du pays. Ainsi que le chef de l'opposition (M. Drew) l'a signalé, la mise en valeur des ressources de l'Ouest canadien en gaz naturel, en pétrole, en charbon, et l'exploitation des industries chimiques qui en dépendent, peut faire de cette partie du pays, la plus importante et la plus prospère du continent. Si à ces grandes ressources naturelles et aux industries qu'elles peuvent alimenter nous allions nos ressources agricoles de l'Ouest, il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour concevoir le brillant avenir qui attend cette partie du pays.

Je veux, encore une fois, rappeler de quelle façon on voudrait utiliser ces ressources, en vertu des mesures à l'étude. On voudrait accorder à une société, ou à un certain nombre de sociétés qui obtiendront une charte, le droit d'aménager des pipe-lines pour le transport de ces ressources à l'endroit qu'elles voudront. Nous permettons à ces sociétés de vendre nos ressources canadiennes sur le marché le plus profitable, à l'heure actuelle, sans tenir compte de notre avenir, de l'avenir de nos générations futures. J'ai signalé, hier soir, qu'une telle ligne de conduite, à mon avis, n'est pas bonne. Au lieu de nous préoccuper d'adopter le tracé le plus économique, de trouver le marché le plus profitable, nous devrions songer à notre avenir, à utiliser nos ressources en vue du progrès de notre pays. En saisissant la première occasion qui s'offre à nous de vendre nos ressources en réalisant le bénéfice le plus élevé possible, nous compromettons l'avenir du pays et des futurs Canadiens. Il serait presque criminel, à mon avis, de faire fi de l'avenir du Canada, afin d'obtenir des bénéfices immédiats grâce à l'exportation de ces ressources. Nous devons prévoir le jour où la population se sera grandement multipliée et où ces ressources serviront à l'établissement d'importantes entreprises, qui feront du Canada une grande nation industrielle. Je répète, comme je l'ai signalé hier soir, que ce doit être là notre première préoccupation.

Je m'inquiète un peu d'entendre certains avocats de la mesure parler du point de vue économique. Je trouve étonnant que, pour beaucoup, il importe avant tout de

choisir le tracé le moins coûteux et de trouver le débouché qui nous rapportera le meilleur prix pour ces ressources. Certains députés ont signalé qu'il faut rester en bonnes relations avec nos voisins du Sud. Je me demande ce qui arrivera si, en adoptant aujourd'hui une ligne de conduite imprévoyante, nous exportons ces ressources aux États-Unis, contribuant ainsi à l'établissement d'importantes industries qui compteront ensuite sur nos ressources pour subsister. Si nous portons nos regards vers l'avenir, nous pouvons prévoir que d'ici quelques années l'essor de nos industries exigera l'utilisation de ces ressources chez nous, et que nous devrons alors soit priver les industries d'un pays voisin de sources d'énergie dont dépend leur existence, soit en priver les Canadiens. Nos relations amicales avec nos voisins s'en trouveraient bien plus compromises que si nous aménagions le pipe-line en territoire canadien de manière à servir les intérêts des nôtres d'abord.

Puis on a prétendu que si nous n'accordions pas de charte à la société en cause et à d'autres, nous faciliterions la création d'un monopole. Certains députés qui semblent favoriser un monopole de ce genre se sont moqués de l'attitude de la C.C.F. A mes yeux, l'argument ne vaut guère. Plus d'un préopinant a signalé que l'industrie du pétrole et du gaz naturel, déjà un monopole, le restera tout probablement. On l'a rappelé, que nous accordions des chartes à une ou à cinquante sociétés, nous n'obtiendrons qu'un seul pipe-line. Les entreprises qui demandent une charte s'en serviront pour exploiter le public plutôt que pour aménager des conduits. Elle leur permettra d'offrir des actions aux gens et de conclure avec la société qui, à la longue, décidera d'aménager le pipe-line, des ententes avantageuses pour elles-mêmes et pour leurs actionnaires. L'exploitation du pétrole est sans doute un des plus puissants monopoles du continent. Peu importe le nombre de chartes que nous accorderons: en ce qui concerne l'aménagement d'un pipe-line jusqu'à la côte, le monopole se maintiendra.

Certains ont prétendu que si la Chambre rejette le bill, un monopole surgira. Or les parrains du bill peuvent le modifier en prescrivant catégoriquement que le pipe-line doit suivre un tracé exclusivement canadien. Alors la Chambre ne s'opposerait plus à la mesure.

Presque tous les préopinants ont donné à entendre que si les requérants voulaient bien déclarer dans le projet de loi même que le pipe-line empruntera un tracé entièrement canadien, ils ne s'y opposeront plus. Les requérants sont donc en mesure d'assurer l'adoption du projet de loi et d'obtenir ainsi une charte dès qu'ils consentiront à respecter l'opinion de la majorité de la population de la Colombie-Britannique, exprimée par l'entremise de l'Assemblée législative, ou dès qu'ils consentiront à respecter ce que j'estime être l'opinion de la majorité des Canadiens et à se déclarer prêts à suivre un tracé entièrement canadien. S'il doit y avoir monopole, si une seule société doit obtenir une charte, ce sont les requérants de ces bills qui en sont responsables.

On a proposé de déférer le projet de loi à un comité devant lequel les principaux requérants pourraient comparaître. On nous a donné à entendre que nous pourrions obtenir d'eux qu'ils s'engagent à aménager le pipe-line en territoire exclusivement canadien. On a soutenu qu'un tel comité nous permettrait de nous renseigner davantage. Je ne suis guère optimiste à cet égard. A en juger par l'attitude qu'ont prise les députés ministériels à l'égard du projet de loi et étant donné que le comité comprendrait surtout des députés ministériels, il n'y a guère lieu d'espérer que le comité y apporte de modification radicale. A mon avis, un tel comité ne nous servirait pas mieux que la Chambre. Sous la direction du ministre du Commerce (M. Howe) qui a manifesté son approbation de ce bill, les députés libéraux du comité l'y appuieraient, exactement comme ils l'appuient ici même en ce moment. Autant que je sache, rien ne nous permettrait d'attendre du comité qu'il se comporte autrement que la Chambre. A tout événement, qu'est-ce qui nous permet de croire que le comité appelé à se prononcer sur ce bill-ci nous donnerait plus satisfaction que celui qui a étudié les bills adoptés lors de la dernière session? Le projet de loi en vertu duquel on aménage actuellement un pipe-line jusqu'à Superior, dans le Wisconsin, a été étudié l'an dernier par un comité. Des députés qui en faisaient partie ont déclaré ici même qu'on leur avait laissé entendre que le tracé allait en être entièrement canadien et quelques-uns ont été fort surpris d'apprendre l'automne dernier qu'il allait éviter des villes canadiennes comme Winnipeg, Port-Arthur et Fort-William, pour atteindre Superior, dans le Wisconsin. Qu'est-ce qui nous permet de croire qu'il en irait autrement de ce bill-ci?

Pendant que j'en suis à cette question, on me permettra de dire ceci, même si le ministre du Commerce est absent en ce moment. Parlant de ceux qui exigaient du pipe-line qu'il se rende à la tête des lacs, le ministre disait de nous que nous étions de "petits Canadiens". Il n'est pas douteux, à mon avis, qu'il considère comme "petits Canadiens" également tous ceux qui s'opposent au bill dont nous sommes saisis. Je dirai au ministre que plusieurs milliers de ces petits Canadiens

ne sont pas contents de l'attitude du Gouvernement, qui autorise l'aménagement de ce pipe-line vers Superior, Wisconsin, au lieu de le diriger vers la tête des lacs. J'ajouterai que des milliers de ces petits Canadiens habitent la circonscription du ministre. Ils ne prisent pas son attitude quand il les qualifie de petits Canadiens, parce qu'ils préfèrent voir nos ressources naturelles servir d'abord à l'expansion de l'industrie canadienne, à l'accroissement du bien-être des Canadiens et à la satisfaction des besoins du pays.

Nous ne nous écartons pas, dans ces mesures, de la ligne de conduite que nous avons toujours suivie à l'égard de nos ressources naturelles. Nous les avons exportées partout, à l'avantage des industries d'autres pays; nous avons appauvri le Canada pour enrichir ces pays. Nous avons disposé de notre bois d'œuvre, de nos minéraux et de nos autres ressources naturelles afin de réaliser un bénéfice immédiat, sans nous préoccuper de l'avenir du Canada ni des générations futures du pays. C'est précisément ce que nous faisons dans ce bill.

On a soulevé un autre argument au sujet du tracé du pipe-line. On a dit qu'il incombera au gouvernement de l'Alberta de le déterminer. Certains de nos amis qui siègent à notre gauche ont signalé que le gouvernement de l'Alberta accueillerait avec plaisir la constitution en corporations d'un grand nombre de sociétés; il pourrait ainsi faire un choix ou provoquer une certaine concurrence, quand il s'agirait de décider quelle société aménagerait éventuellement le pipe-line. A mon avis, le gouvernement de l'Alberta peut accorder une charte à la société qu'il voudra et aux conditions qu'il lui plaira, qu'une ou cinquante sociétés aient une charte. Le gouvernement de l'Alberta a la haute main; il peut poser ses propres conditions. Je ne vois pas comment cette province pourrait retirer de grands avantages de la constitution de plusieurs sociétés en corporations.

Enfin, monsieur l'Orateur, je demande encore une fois aux députés d'envisager le bill à l'étude à la lumière des besoins du Canada et des Canadiens, non pas seulement de ceux qui vivent aujourd'hui, mais à la lumière des besoins futurs et des possibilités de notre pays. Cette question a beaucoup trop d'importance, au point de vue national, pour qu'on l'envisage ou qu'on la règle en s'appuyant sur des considérations mesquines d'ordre politique. Cette question, monsieur l'Orateur, devrait faire abstraction des opinions politiques. On devrait l'envisager à la lumière de nos obligations envers le Canada et les futurs Canadiens.

[M. Noseworthy.]

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, hier, au cours du débat sur le projet de loi tendant à constituer en corporation une société qui se propose d'exporter d'abord aux États-Unis du gaz naturel canadien, il s'est produit un fait lourd de sens et bien de nature à plaire à ceux de nous qui viennent de la Colombie-Britannique ou du moins, ce qui serait peut-être plus exact, à la plupart des députés qui sont de cette province. Je veux parler de ce que la question de savoir s'il nous faut exporter notre gaz d'abord aux États-Unis ou en alimenter d'abord le marché canadien, quitte à exporter notre excédent, a été nettement placée sur le plan national quand des députés venant d'autres provinces que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont participé au débat.

Cette tournure qu'a prise le débat tient d'abord à ce que le chef de l'opposition (M. Drew) et le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) ont pris part à la discussion et consigné au compte rendu ce qu'ils pensent de la question. Ils sont d'avis qu'il faut envisager le problème comme une question d'importance nationale et que la Chambre des communes doit se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une mesure intéressant les seules provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Un grand principe et une question d'une grande importance sont en jeu: il s'agit de décider si nous allons adopter comme ligne de conduite de songer d'abord à la mise en valeur du Canada, à l'avenir de notre pays.

La question a également été placée sur le plan national par la déclaration qu'a formulée le chef de l'opposition au cours de ses observations. Il est intéressant de noter que cette déclaration n'a pas été niée depuis qu'elle a été prononcée. Le chef de l'opposition a affirmé qu'il ne s'agit pas d'un bill d'intérêt privé mais bien d'une mesure du Gouvernement. Comme le rapporte la page 937 du hansard, il a dit:

> Je m'engage dans le présent débat parce qu'il est impossible, à ceux qui se rendent un peu compte de ce qui s'est passé, de considérer plus longtemps ces bills, surtout celui dont nous sommes saisis, comme des bills d'intérêt privé. Il saute aux yeux qu'ils ont non seulement l'appui individuel des membres du Gouvernement, mais l'appui du Gouvernement même.

Il a signalé ensuite que le bill dont la Chambre est saisie a pour parrain l'adjoint parlementaire au ministre des Mines et Relevés techniques (M. Maybank).

En ce cas, monsieur l'Orateur, on peut attacher une importance nouvelle aux observations faites au cours du présent débat par ceux qui sont en faveur de l'adoption du bill, au sujet de l'intérêt local et de l'intérêt personnel suscité par cette mesure, lorsqu'ils ont critiqué ceux de notre côté de la Chambre qui

s'opposent à ce projet de loi. Je songe particulièrement ici aux observations formulées par le député de Skeena (M. Applewhaite) au cours du débat, lorsqu'il parlait d'hystérie locale. Ses observations sont rapportées à la page 933 du hansard. Il parlait des arguments avancés par ceux d'entre nous qui s'opposent au projet de loi. Voici ses paroles:

Il semble que cette hystérie, cet illogisme et cette fausse conception des choses, se répandant hors de la Chambre, se manifestent ailleurs au pays, en Colombie-Britannique notamment.

Voilà ce qu'a dit le député de Skeena. Il me dira peut-être plus tard dans quelle partie de la Colombie-Britannique se manifeste cette hystérie. Est-ce à l'Assemblée législative où, vendredi, on adoptait unanimement une résolution en faveur du tracé canadien? La résolution, proposée par le député de Peace-River, a été appuyée par le député de Prince-Rupert, dont la circonscription fait partie de celle de l'honorable député et qui, même s'il est membre d'un gouvernement de coalition, est d'attaches plutôt libérales.

Le député parlait-il de certains événements arrivés à Vancouver, alors qu'une des associations libérales de la ville a exposé ses vues sur le présent débat. Certains de nous croient que les libéraux font preuve d'hystérie, surtout quand ils parlent de leur parti, mais je ne savais pas qu'ils se traitent eux-mêmes d'hystériques. Je me fonde sur un compte rendu du *Sun* de Vancouver, numéro du samedi 18 mars, page 21. L'article est intitulé: "On critique l'attitude de quatre députés libéraux". En voici le texte:

Quatre députés libéraux de la région ont encouru le blâme de la division nº 4, c'est-à-dire de l'Association libérale de Vancouver-Est "pour avoir travaillé contre les intérêts supérieurs de la Colombie-Britannique". La division a dirigé ses critiques contre les députés R. O. Campney, de Vancouver-Centre, Tom Goode, de Burnaby-Richmond, William Mott, de New-Westminster, et J. L. MacDougall, de Vancouver-Burrard "qui acceptent que le pipe-line passe par les États-Unis avant de desservir Vancouver".

C'est la fin de l'article. Je me demande pourquoi il n'est pas fait mention de certains autres députés libéraux de la Colombie-Britannique. Je me demande pourquoi, par exemple, le nom du député de Vancouver-Sud (M. Laing) n'est pas mentionné dans ce rapport. C'est probablement parce que, lors de sa participation au débat, il y a environ deux semaines, il était impossible de voir de quel côté il penchait. J'espère qu'il nous fera connaître son attitude, au cours du présent débat...

Une voix: Et le député de Coast-Capilano (M. Sinclair)?

M. Knowles: Il est en train de se le demander.

M. Fulton: ...afin que les régions de la Colombie-Britannique auxquelles il prétend s'intéresser, à titre d'habitant de cette province et comme libéral, puissent savoir de quel côté il penche. Je me demande également pourquoi le député de Coast-Capilano n'est pas mentionné. Puisqu'il s'occupait comme il sied des affaires du Gouvernement et qu'il n'était pas à la Chambre dans les premiers jours de la session, il se peut qu'il n'ait pas eu encore la chance de participer au débat. Telle est, probablement, la raison.

M. Sinclair: Puisque l'honorable député me défie, monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et lui rappelle que, l'an dernier, lors de la longue obstruction faite au bill relatif à ces pipe-lines...

Des voix: Règlement!

M. Fulton: L'honorable député pose-t-il la question de privilège?

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député veut poser la question de privilège, il devrait le dire.

M. Sinclair: L'honorable député de Kamloops (M. Fulton) m'a défié, tout comme il y a quelques années...

L'hon. M. Rowe: Il n'y a pas là de question de privilège.

M. Green: Non, pas du tout.

L'hon. M. Rowe: Faites votre propre discours.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député veut préciser son point de vue, il aura l'occasion de le faire.

M. Sinclair: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: Si l'honorable député veut poser la question de privilège, je vais l'entendre.

M. Sinclair: Voici. L'honorable député de Kamloops veut m'entraîner dans le débat et me défie; il devrait donc au moins me donner l'occasion de lui répondre immédiatement.

M. Fulton: Le député aura cette occasion, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'il profitera de cette chance que nous, de ce côté-ci de la Chambre, essayons de lui fournir.

M. Sinclair: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Rowe: Quand le représentant de Kamloops aura fini et non tandis qu'il parle.

M. Sinclair: Voici: ayant déjà clairement énoncé mon attitude, l'année dernière, et ayant entendu le représentant de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) répéter mes remarques cette année, je n'en puis conclure qu'une chose: c'est que le représentant de Kamloops...

Des voix: A l'ordre!

M. Cruickshank: Je demande à parler à propos du rappel au règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rendre une décision. Ma décision c'est qu'il n'y a pas de rappel au règlement à l'examen. J'invite donc le représentant de Kamloops à continuer.

M. Fulton: J'espère, monsieur l'Orateur, que tous les députés siégeant de l'autre côté qui désirent parler profiteront de l'occasion que nous, de ce côté-ci, cherchons à leur donner, en gardant ce débat ouvert... (*Rires*)

Une voix: Obstructionnisme!

M. Fulton: ...alors que les membres de leur propre parti visent à imposer une forme de clôture. Je veux croire qu'ils profiteront de cette occasion qui leur est offerte de faire connaître clairement leur attitude.

Nous connaissons, évidemment, l'attitude des députés de Cariboo (M. Murray) et de Skeena (M. Applewhaite). Je voudrais, en passant, dire un mot de certaines observations qu'ils ont faites hier au cours du débat. Les députés ont parlé en faveur du bill et, partant, contre notre proposition visant l'aménagement du pipe-line en territoire canadien d'abord.

Puis-je rappeler au député de Skeena que la *Westcoast Transmission Company*, contrairement à ce qu'il a prétendu, a nettement démontré, par ses relevés, que le tracé du col de la Tête-jaune serait à la fois possible et économique. Il devrait connaître assez bien la géographie de la région du littoral ouest pour savoir que les cols qui traversent les montagnes aux États-Unis, dans le Washington et l'Idaho jusqu'au littoral, sont aussi élevés, sinon plus élevés que le tracé proposé par la *Westcoast Transmission Company*.

Ensuite l'honorable député affirme que rien ne nous assure que la *Westcoast Transmission Company* aménagera le pipe-line par voie du col de la Tête-Jaune, et qu'elle pourra bien choisir un autre tracé. Je signale que la commission albertaine est présentement saisie d'une requête de la *Westcoast*, en vue de l'obtention d'un permis pour l'aménagement du pipe-line par le col de la Tête-Jaune. Si le tracé est réalisé et si la société obtient son permis d'exportation, il ne visera que ce tracé. Il me semble que la société est de bonne foi en déclarant qu'elle se propose de choisir ce parcours et en affectant les fonds nécessaires au relevé. Si cela ne suffit pas, et si c'est le seul point qui tracasse les honorables vis-à-vis, ils n'ont qu'à nous assurer, par l'entremise du parrain du bill, que les sociétés en question aménageront le pipe-line par le col de la Tête-Jaune. Nous cesserons alors de nous opposer à la mesure.

Hier l'honorable représentant de Cariboo a pris la parole. Sa circonscription bénéficierait grandement de l'aménagement du pipe-line par le col de la Tête-Jaune; elle serait alors à proximité du parcours que suivrait le pipe-line.

M. Cruickshank: Il nous a raconté l'histoire de Christophe Colomb.

M. Fulton: Il a signalé que par le passé le gouvernement fédéral n'a tenu aucun compte de certaines requêtes des provinces, surtout du Manitoba, à l'égard des chartes accordées aux sociétés ferroviaires. L'honorable député semble croire que le Parlement fédéral a mal agi en ne faisant aucun cas de ces requêtes. Est-il d'avis que le Gouvernement aurait plus raison de ne pas tenir compte de la requête claire et précise et unanime de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, qui demande au Gouvernement de s'assurer que le pipe-line pour le transport du gaz sera aménagé en territoire canadien? C'est bien là le nœud de la question.

M. Murray (Cariboo): Je pose la question de privilège.

M. Mott: M'est-il permis de demander un renseignement au député?

M. Fulton: Si je ne m'abuse, le représentant de Cariboo a posé la question de privilège. Est-ce exact?

M. Murray (Cariboo): Je prie l'honorable député de me dire si la résolution adoptée à Victoria enjoint à qui que ce soit de s'opposer aux sociétés qui font l'objet des mesures à l'étude?

M. Cruickshank: Certes.

M. Fulton: On a répondu au député. Comme la résolution a été maintes fois citée à la Chambre, je n'en donnerai pas lecture maintenant. Il faut toutefois en déduire...

M. Sinclair: Ça passerait le temps.

M. Fulton: Je croyais que le député cherchait à se renseigner.

M. Cruickshank: Parlez-lui d'Alexander Mackenzie et de Jacques Cartier.

M. Fulton: La résolution préconise l'adoption du tracé du col de la Tête-Jaune. Or une des mesures à l'étude vise une société dont les représentants ont affirmé à la Chambre

haute qu'ils se proposent d'aménager le pipe-line par les États-Unis. Une autre entreprise affirme, dans sa réclame, qu'elle entend suivre le tracé américain. Ni à la Chambre ni ailleurs nous a-t-on assurés que le pipe-line ne passera pas par les États-Unis. Il faut nécessairement conclure que si les intéressés obtiennent la charte, ils aménageront la conduite par voie des États-Unis.

M. Murray (Cariboo): Dans la résolution, il n'est pas question de la mesure dont la Chambre est saisie.

M. Fulton: Notre seul moyen de nous assurer que le pipe-line passera au Canada, c'est de nous acquitter de ce que j'estime être nos responsabilités de députés et de refuser de constituer en corporation toute société qui ne veut pas nous donner l'assurance qu'elle aménagera son pipe-line au Canada d'abord.

M. Mott: L'honorable député me permet-il un question?

M. Fulton: Mon temps de parole s'épuise rapidement.

Des voix: Le vote!

M. Fulton: J'aimerais maintenant aborder un point soulevé l'autre jour par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Laing).

M. Knowles: De quel côté s'était-il rangé?

M. Fulton: J'avais la parole à ce moment-là. Il m'a demandé si j'avais des chiffres relativement à la population minimum nécessaire pour que la distribution au détail du gaz naturel soit rentable. Je répondrai à la question du député en lui en posant une à mon tour. Sa question donnait à entendre que ...

M. Mott: L'honorable député me permet-il une question?

M. Fulton: La question donnait à entendre que si le pipe-line passait par Kamloops, cette ville n'obtiendrait pas de gaz. Je lui demande, à mon tour ceci: Kamloops serait-elle approvisionnée en gaz si le pipe-line ne passait pas par cette ville?

Participant hier à cette discussion le représentant de Skeena (M. Applewhaite) disait, ainsi qu'en fait foi la page 936 du hansard:

> Rien ne serait plus cruel que de faire miroiter aux yeux des citoyens de ces petites collectivités l'espoir d'obtenir à bon marché le gaz et le carburant, s'il leur fallait découvrir plus tard que la population est insuffisante pour motiver les frais d'aménagement et de distribution qui s'imposeraient.

Que l'honorable député de Skeena sache que, vu les restrictions qui frappent le nombre des pipe-lines et l'importance des marchés, on peut certainement conclure que si le tracé ne passe pas par ces régions, leurs habitants n'auront jamais de gaz. Au contraire, si le pipe-line passe par là, ils auront peut-être la chance d'en avoir. Soit dit en passant, je rappelle que personne n'a encore, au cours de la discussion, affirmé que Keremeos aurait du gaz. Ce que nous avons dit, c'est que si on adopte le tracé de la Tête-Jaune proposé par la *Westcoast,* on établira un pipe-line par la région de Merritt, Penticton et Keremeos, ce qui permettrait à ses ouvriers, hommes d'affaires et détaillants de profiter de ces travaux.

M. Mott: Deux cents habitants!

M. Fulton: L'honorable député estime-t-il que ces 200 personnes ne comptent pas? C'est ce que je conclurais de son interjection.

M. Cruickshank: Pourquoi l'honorable député ne fait-il pas un discours?

M. Fulton: Je reconnais que des agglomérations de 200 habitants ne sont pas aussi considérables que des villes comme Seattle et Portland, mais elles sont plus importantes pour le Canada et la Colombie-Britannique que ces villes des États-Unis.

On voudra bien me permettre de commenter les observations qu'a faites le représentant d'Yorkton (M. Stewart), la semaine dernière. Il nous a critiqués d'avoir dit que nous avions obtenu l'assurance que la *Westcoast Company* aménagerait son pipe-line en passant par le pas de la Tête-Jaune. Il nous a demandé ce que pouvait valoir l'assurance donnée à un comité de la Chambre. Monsieur l'Orateur, l'honorable député prend une attitude fort singulière en s'exprimant ainsi. Nous avons vu d'autres députés adopter une attitude différente au cours du débat, parce qu'ils ne cessent de nous demander de déférer le projet de loi à un comité afin de pouvoir y convoquer les promoteurs de cette entreprise et leur fournir ainsi l'occasion de nous donner cette assurance. Cependant, nous voyons par ailleurs d'autres membres déclarer que cette assurance n'est d'aucune valeur. Ils ont peut-être raison, mais on voudra bien me permettre de signaler que la société qui l'a donnée a continué d'agir logiquement, et que, comme gage de sa sincérité, elle a demandé à la commission albertaine de l'autoriser à exporter du gaz naturel par le tracé de la Tête-Jaune en lui délivrant un permis à cette fin.

M. Murray (Cariboo): Que fait-on de Prince-George?

M. Fulton: Comme d'autres députés, je dirai que c'est ici qu'on devrait nous donner cette assurance. Peut-être la *Westcoast Company* devrait-elle nous la fournir. Maintenant que nous connaissons les faits, c'est ici qu'on devrait nous donner cette assurance.

Pour ma part, je sais que plusieurs personnes dans tout le Canada, dans ma province, sont d'avis que nous ne devrions pas laisser adopter ces projets de loi tant qu'on ne nous aura pas fourni cette garantie.

En dépit de la passion évidente qui se manifeste quand on envisage la question du point de vue des intérêts purement régionaux, il me semble qu'on devrait aussi aborder le problème du point de vue de l'intérêt national. L'aménagement de cette canalisation pour le transport du gaz entraînera la dépense possible de 100 millions de dollars au Canada. C'est ce qui peut arriver si on l'établit au Canada. D'autre part, il pourrait entraîner la dépense d'environ 100 millions de dollars à l'avantage surtout des États-Unis d'Amérique. Je ne crois pas que nous soyons de petits Canadiens ni que nous fassions autre chose que notre devoir de membres du Parlement en nous efforçant, par tous les moyens possibles, de nous assurer que ces 100 millions seront dépensés au pays.

J'aimerais me reporter aux observations que le chef de l'opposition (M. Drew) a formulées hier à ce propos, car je crois qu'il a exposé clairement la situation à la Chambre. Comme le rapporte la page 939 du compte rendu, le chef de l'opposition a déclaré:

> Les possibilités sont vastes. Dans tous les cas de ce genre, rappelons-nous que le combustible peu coûteux est synonyme de production peu coûteuse. Or la production à peu de frais signifie que non seulement nous pourrons exploiter d'autres industries chez nous, mais encore que nous pourrons exporter à d'autres pays des produits très concurrentiels.

Comme le signalait le chef de l'opposition, un tel accroissement de la production contribuerait sensiblement à la solution de l'épineuse question des tarifs-marchandises qui complique tant notre économie industrielle et notre régime de transport. A la page 944, le chef de l'opposition résume ses conclusions. Je demande à tous les députés, surtout à ceux de ma propre province, de bien peser ces paroles:

> Étant donné les immenses ressources de la Colombie-Britannique, il ne faut pas calculer ses exigences en se fondant sur le gaz qu'elle peut utiliser dans un avenir prochain. Songeons plutôt à ce dont elle aurait besoin si ses matières premières alimentaient de grandes industries qui utiliseraient du combustible peu coûteux et emploieraient des centaines de milliers, peut-être même des millions de gens.

Il a terminé par ces mots:

> Nous devrions certes être prêts à exporter nos excédents, mais il faudrait, malgré tout, que nous fassions profiter avant quiconque le Canada de ses propres richesses.

Je me demande comment un député peut ne pas penser d'abord au Canada, comment il peut refuser de souscrire à ce principe. Il suffit de songer en effet aux énormes avantages que le Canada pourrait retirer de l'aménagement de ce pipe-line en territoire canadien et de la perte qu'il subirait si le tracé passait ailleurs, pour s'opposer avec la dernière énergie à toute entreprise comportant simplement un risque que le pipe-line soit aménagé aux États-Unis et que nous n'en tirions aucun bénéfice. Considérons la façon dont ces pipe-lines sont aménagés. Si je suis bien renseigné, ce ne sont pas des tubes mais de la tôle d'acier qu'on transporte dans la région où se fait l'aménagement du pipeline. C'est là que les machines transforment la tôle en tubes. L'acier est soudé sur place. Cela veut dire que les aciéries canadiennes pourraient, sous peu, fournir cette tôle d'acier. Je dirais même...

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami parle-t-il à titre d'ingénieur quand il dit qu'on fabrique les tubes sur place?

M. Fulton: Le ministre sait très bien que je ne suis pas ingénieur.

Le très hon. M. Howe: Où le député a-t-il pris cela?

M. Fulton: Je ne parle que de ce que j'ai appris dans les études et les recherches que j'ai pu faire sur le sujet.

Le très hon. M. Howe: Le député ferait bien de poursuivres ses recherches.

M. Fulton: Le ministre nous dira peut-être, quand il reprendra la parole, comment on procède à l'aménagement du pipe-line. Je suis loin d'être un spécialiste en la matière.

Le très hon. M. Howe: Les renseignements du député ne sont peut-être pas plus mauvais que les autres qu'il nous a communiqués.

M. Fulton: Peut-être le ministre, qui sait tant de choses...

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Abbott: Celui qui parle en connaît si peu.

M. Fulton: . . . qui connaît tant de choses, mais ne semble pas toujours vouloir faire part de ses connaissance à la Chambre,—je sais que nous aimerions partager ses connaissances,—prononcera-t-il un discours pour me dire combien j'ai tort.

L'hon. M. Abbott: Ce n'est pas nécessaire.

Le très hon. M. Howe: Nous savons tous combien vous avez tort. Vous ne savez pas grand chose.

M. Smith (Calgary-Ouest): Quelles sont, monsieur je-sais-tout, les dimensions du plus gros tuyau qu'on puisse fabriquer au Canada?

Quelles sont les dimensions du plus gros tuyau que puissent fabriquer les seuls fabricants de tuyaux au pays?

M. l'Orateur: L'honorable député de Kamloops céderait peut-être la parole à d'autres députés?

M. Fulton: J'aimerais formuler une autre observation.

L'hon. M. Abbott: Ne manquons pas cela.

M. Fulton: Je puis affirmer que j'ai, de fait, examiné l'affaire, et . . .

Le très hon. M. Howe: Le bout du tuyau?

M. Fulton: . . . j'ai causé avec un employé de l'une des aciéries canadiennes et il m'a dit que nos aciéries seraient heureuses qu'on les invite à soumissionner pour l'approvisionnement de l'acier nécessaire à l'aménagement de ce pipe-line. Je parle en connaissance de cause.

Si le pipe-line suit un tracé canadien, il y a possibilité que nos aciéries puissent présenter des soumissions.

L'hon. M. Abbott: Sûrement pas au train où nous allons.

M. Fulton: Un tracé américain laisserait bien peu d'espoir aux aciéries canadiennes en ce qui a trait aux soumissions. Quand il s'agit de projets de ce genre, il faudrait exiger que les aciéries canadiennes puissent présenter leurs soumissions si le produit transporté est d'origine canadienne. L'enjeu est de cent millions de dollars, dont plusieurs millions seront consacrés à l'achat d'acier. Le ministre du Commerce (M. Howe) et celui des Finances (M. Abbott) désirent conserver les dollars américains, bien que leur attiture de ce soir donne l'impression du contraire. Si les soumissions canadiennes se chiffrent à peu près au niveau des soumissions américaines, il faudrait donc exiger que les premières soient acceptées.

Voici l'occasion d'appuyer un programme d'expansion pour le Canada. Il faut agir, sinon notre industrie restera inférieure à celle des États-Unis. Si nous prenons des mesures efficaces en vue de conserver nos ressources, de les mettre à la disposition de l'indutrie canadienne et de diminuer nos frais de production, notre industrie et nos marchés deviendront égaux petit à petit, à ceux des États-Unis. A moins de prendre de telles mesures, notre industrie et nos débouchés ne pourront jamais lutter d'égal à égal avec ceux des États-Unis.

Si l'on considère les perspectives que nous ouvre cette possibilité d'obtenir le combustible à bon marché pour le transformer en énergie qu'utiliseront la région que j'habite et la ville de Vancouver pour leurs industries, pour l'irrigation et l'agriculture, pour les moulins à pâte de bois et pour la production d'électricité, en un mot pour la mise en valeur de nos ressources, on ne peut faire autrement qu'insister, pendant que l'occasion nous en est offerte, pour que le Parlement, comme première mesure, refuse d'adopter ces projets de loi avant que nous ayons été assurés que le Canada sera le premier servi et que l'excédent ne sera exporté aux États-Unis que lorsqu'on aura satisfait aux besoins canadiens. Tant qu'on ne nous aura pas donné cette garantie, cependant; tant que nous ne pourrons entrevoir la possibilité de poursuivre l'œuvre entreprise par les auteurs de la Confédération en mettant en valeur nos ressources et en étendant nos débouchés; tant qu'il ne sera pas entendu que ce pipe-line doit être aménagé en territoire canadien, nous devrons continuer de déployer tous nos efforts afin d'empêcher l'adoption de ces mesures.

Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: Comme il est neuf heures, la Chambre reprendra maintenant le débat interrompu à six heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Dion.

FINANCES

Pensions et indemnités de retraite—
575. Contribution de l'État au fonds de pension—Crédit supplémentaire, $63,000.

M. Knowles: Monsieur le président, nous voici revenus au sujet que nous étudiions avant six heures, savoir la pension des fonctionnaires.

Avant la suspension de la séance, j'avais rappelé au comité les chiffres consignés au hansard, le 16 mars, chiffres qui indiquaient le grand nombre de fonctionnaires fédéraux retraités dont la pension est modique. Afin d'établir la liaison avec ce que je disais, je ne répéterai qu'un chiffre; on trouvera les autres en se reportant à ce que j'ai dit cet après-midi. Je rappelle qu'il y a 4,584 fonctionnaires retraités dont la pension est inférieure à $80 par mois. Ce chiffre comprend également les 253 retraités dont la pension mensuelle, la plus faible de toutes, est inférieure à $20.

J'ajoute que sur 4,338 veuves de fonctionnaires de l'État qui touchent la pension, 2,516, soit plus de 58 p. 100, reçoivent moins de $40 par mois. Je cite de nouveau le chiffre, parce qu'il est le même que celui de la pen-

sion de vieillesse. Nous devrions rougir de honte de verser à des serviteurs de l'État, qui ont participé à une caisse de retraite, un montant inférieur à celui qu'ils pourraient obtenir sous forme de pension de vieillesse.

En réponse à nos arguments à ce sujet, le ministre a déclaré que le Gouvernement ferait preuve de favoritisme s'il relevait la pension de ces personnes. Le ministre a donné à entendre qu'il ne serait pas juste de les faire bénéficier d'une telle mesure à l'exclusion des autres personnes qui touchent des allocations de retraite fixes. Tous les membres de la Chambre, je tiens à le dire, s'intéressent à la sécurité de tous nos vieillards. Je n'ai pas à insister sur cette vérité, vu mon attitude bien connue à cet égard, mais le Parlement et le Gouvernement ont certes des obligations particulières envers ceux qui ont été à leur emploi. Nous devrions donner l'exemple à ceux de nos citoyens qui se croient tenus d'assurer des pensions à leurs employés.

Le ministre a ajouté que les pensions étaient versées en vertu d'un contrat que ces personnes ont accepté. En d'autres termes, après avoir versé certaines cotisations à une caisse de pension, elles touchent, en vertu des contrats passés à l'égard de la caisse, les montants qui leur reviennent et il ne conviendrait pas de bouleverser l'équilibre du contrat. Si cette idée a cours dans la sphère très importante du Gouvernement qui relève du ministre des Finances, ce n'est pas de très bon augure pour la sécurité des vieillards, l'idéal que veut servir, je l'espère, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dont nous devons tenir compte lorsqu'il s'agit de donner justice à nos vieillards de toutes les catégories et surtout à nos propres employés, c'est que, à l'âge de la retraite, après avoir servi toute leur vie, accompli leur devoir et versé la quote-part requise, ils devraient pouvoir compter sur un niveau d'existence convenable.

Rien ne justifie le versement d'aussi faibles pensions à un groupe quelconque de fonctionnaires, et le mal est encore plus grand lorsqu'on constate leur état numérique. Je veux souligner que ces gens sont dispersés à travers le pays. Ils ne sont concentrés dans aucune région, ce qui signifie qu'ils ne constituent pas une force politique au sens dans lequel on entend parfois cette phrase. Les députés savent que j'ai souvent pris la parole sur ce sujet. Je veux rappeler à la Chambre que, dans tout le Manitoba, 386 anciens fonctionnaires et 186 veuves de fonctionnaires touchent une pension du gouvernement fédéral.

Une voix: Combien y en a-t-il en Saskatchewan?

[M. Knowles.]

M. Knowles: En Saskatchewan, 186 fonctionnaires à la retraite et 74 veuves de fonctionnaires touchent une pension du gouvernement fédéral. La page 859 du hansard de la session actuelle contient les chiffres relatifs à toutes les provinces, ainsi qu'aux États-Unis, aux Antilles anglaises, aux pays d'outre-mer et ainsi de suite. Je soulignerai (et c'est vrai non seulement pour moi-même, mais aussi pour tous les autres qui ont participé à d'autres débats sur le sujet) que le nombre de nos commettants qui sont directement visés est assez restreint. C'est pourquoi nous nous rendons compte qu'ils ne constituent pas une grande force politique. Cela semble leur grand désavantage, mais leur cause mérite autant de triompher que s'ils étaient fort nombreux. Si nous plaidons leur cause, c'est parce que nous l'estimons juste. J'ai été heureux de voir, dans d'autres débats sur la question, combien de députés y ont donné leur appui. J'ai échangé une correspondance assez volumineuse avec des fonctionnaires à la retraite et des associations de diverses parties du pays, de Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver et Victoria. Je sais, d'après cette correspondance, que ces gens ont communiqué avec leur représentant à la Chambre, qu'ils ont communiqué avec lui à la veille des élections du mois de juin dernier. Presque tous leurs députés leur ont promis alors de les appuyer quand leur cause serait présentée à la Chambre. J'espère que les députés, ceux surtout qui siègent du côté du Gouvernement, qui ont donné à ces gens l'assurance catégorique qu'ils appuieraient leur demande afin qu'ils obtiennent le boni de vie chère ou une autre forme de supplément, donneront suite à leur promesse et prieront le ministre d'examiner de nouveau la question.

Je rappelle en passant ce que j'ai déjà signalé; trois gouvernements au moins ont voulu remédier à la situation. La province de la Saskatchewan et celle de Terre-Neuve ont toutes deux pris des mesures en vue de verser à leurs fonctionnaires retraités à faible revenu un supplément ou un boni de vie chère. Ni dans l'un, ni dans l'autre cas, les montants ne sont importants en eux-mêmes, mais ils le sont pour les intéressés. Après tout, si Terre-Neuve peut faire quelque chose dans ce sens, le gouvernement central, à Ottawa, doit pouvoir l'imiter. Le troisième gouvernement qui, depuis des années, cherche à améliorer le sort de ses fonctionnaires retraités, est celui du Royaume-Uni. La loi britannique qui constituait une reconnaissance du fait que les fonctionnaires retraités avaient droit à une certaine amélioration de leur sort date du temps de guerre, mais elle a été modifiée il y a quelques années pour

assurer de nouveaux progrès de ce côté. De temps à autre j'ai posé à peu près toutes les questions imaginables à ce sujet.

M. Sinclair: C'est juste.

M. Knowles: Je suis heureux de me rendre compte que le député de Coast-Capilano sait que j'ai posé ces questions. Je pense qu'en sa qualité d'adjoint parlementaire au ministre des Finances, il a eu à chercher les réponses.

M. Sinclair: En effet.

M. Knowles: Il se rendra compte, je l'espère, qu'il n'est pas seulement responsable vis-à-vis du ministre auquel il est adjoint, mais encore vis-à-vis de ses commettants de Coast-Capilano.

M. Sinclair: C'est fort exact.

M. Knowles: A cet égard, il a sans doute promis de tout mettre en œuvre dans leur intérêt. Il hoche la tête pour signifier qu'il ne s'est engagé à rien. Le député de Coast-Capilano n'est peut-être pas lié comme le sont plusieurs autres représentants de la région, qui ont promis de signaler la question au ministre et de s'y intéresser de très près. Ils devraient donc s'assurer le concours du député de Coast-Capilano.

J'ai déjà demandé si quelque organisme a été prié de nous conseiller dans ce domaine. La question, m'a-t-on répondu, a été déférée à une commission consultative qui s'occupe de problèmes de ce genre. J'espérais que cela donnerait des résultats, mais je n'ai jamais pu savoir si la commission avait formulé des vœux ou rempli quelque autre fonction. Il s'agissait, a-t-on affirmé, de la ligne de conduite du Gouvernement. Je prie donc le ministre de remettre la question à l'étude. Lorsque j'ai pris la parole dix minutes avant le dîner, je n'avais pas l'intention de parler longuement.

L'hon. M. Abbott: Le député parle depuis vingt minutes.

M. Knowles: J'étais alors d'avis que ce n'était pas le moment opportun, et qu'on ne tiendrait pas compte de mes remarques autant que la question le mérite. Il arrive souvent, comme aujourd'hui, que le temps presse et qu'on nous exhorte à abréger nos remarques. Ce n'est pas toujours possible, surtout lorsque nous examinons des mesures importantes.

Je pensais que peut-être certains d'entre nous pourraient trouver une journée, un peu plus tard dans la session, pour étudier la question plus à fond. Cependant, la façon dont le ministre a traité la question juste avant six heures, lorsqu'il m'a dit qu'il se présenterait encore deux ou trois ou même quatre occasions de l'aborder au cours de la session,—il a paru ne pas y attacher une grande importance,—m'a porté à croire qu'il serait peut-être bon d'ajouter quelques mots pour tâcher d'induire d'autres députés à soutenir cette thèse, dans l'espoir de persuader le ministre que le fait de verser à 253 de nos fonctionnaires retraités des pensions de moins de $20 par mois,—pour ne pas répéter les autres chiffres que j'ai cités,—est une question très sérieuse et qu'il est temps de songer à améliorer le sort de ces gens.

M. Green: On voudra bien me permettre de signaler au ministre qu'il me semble y avoir là une injustice. Comme dans le cas de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, les observations du ministre ont créé chez moi l'impression, cet après-midi, qu'il éludait la question. Je me rends compte que le ministre est porté à parler de cette manière, mais il ne faut pas toujours le juger à son ton. Voici un cas que le Gouvernement devrait étudier de nouveau.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement; je me contenterai d'exposer deux ou trois raisons au comité pour justifier mon attitude. D'abord il y a la différence entre la valeur du dollar d'aujourd'hui et la valeur du dollar au moment où la plupart de ces gens ont versé leurs cotisations. Ils pensaient que leur pension de retraite leur permettrait de vivre convenablement. Or, avec la dépréciation de la valeur du dollar, ils se rendent compte que sa puissance d'achat n'équivaut qu'à 40 ou 50 p. 100 de celle qu'ils avaient escomptée, et ils n'ont aucun moyen d'améliorer leur situation si ce n'est de convaincre le Gouvernement de leur venir en aide par quelque moyen. Leur point de vue est très bien exposé, je crois, dans une lettre que j'ai reçue d'un pensionné qui habite ma propre ville de Vancouver. J'en cite un passage:

> ...Les sommes que nous avons versées à la caisse de retraite pendant nos années de service nous sont remboursées maintenant à raison de 40c. au dollar, étant donné la diminution de sa puissance d'achat par rapport à 1939. Cette pension ne correspond aucunement aux versements que nous avons effectués.

Voici un autre point en leur faveur: durant la guerre, des bonis s'ajoutaient aux traitements des fonctionnaires, mais apparemment on n'a pas tenu compte de ces bonis pour les fins de la retraite. En conséquence, les fonctionnaires qui ont pris leur retraite durant cette période et dans ces conditions y ont perdu par rapport aux autres. Enfin, certaines autres nations ont fait face à une situation de ce genre. Le Royaume-Uni a adopté une loi dite *The Increased Pension Act;* cette mesure prévoit le cas des fonc-

tionnaires retraités se trouvant dans une situation semblable à celle de nos fonctionnaires qui demandent qu'on s'intéresse à leur sort. Il y a d'autres motifs, bien entendu. Dans la plupart des cas, ces personnes ne peuvent avoir droit à la pension de vieillesse et plusieurs d'entre elles sont veuves. Mais, en dehors de ces motifs d'ordre sentimental, je ne crois pas qu'il y ait un seul cas qui ne mérite pas l'examen du Gouvernement. Aussi, j'espère qu'avant la fin de la présente session, le cabinet étudiera de nouveau la question et prendra des mesures en vue d'améliorer le sort de ces anciens employés de l'État.

L'hon. M. Abbott: Au cours de mon interruption, cet après-midi, je n'avais pas l'intention d'éluder cette question. J'avais espéré que, dans l'examen de ces derniers crédits supplémentaires, nous pourrions suivre la pratique habituelle et porter notre attention, non pas surtout sur les questions relatives au programme ministériel, mais aux dépenses additionnelles et à leur explication. Je serai heureux de discuter cette question à fond, comme toute autre d'ailleurs, quand mon propre budget sera mis en délibération. Je crois que cela serait plus conforme à la façon habituelle de procéder. Nous l'avons fait par le passé et je le ferai volontiers de nouveau. Je crois, cependant, que c'est à ce moment-là qu'il convient d'étudier la question, non pas quand nous demandons l'approbation d'un crédit de $63,000 dû à une évaluation trop prudente de la contribution de l'État au fonds de pension. Le Règlement, je le sais, permet aux députés de soulever toute question se rattachant à la pension des fonctionnaires; mais, encore une fois, je compte sur la collaboration de tous, afin que nos observations portent uniquement sur le crédit supplémentaire. Si nous essayons d'embrasser tout l'ensemble des crédits, nous ne pourrons pas adopter ces divers postes dans un délai que le comité jugerait convenable.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): On pourra répondre à la question que je vais poser par un simple oui ou non. L'État verse-t-il à ces fonctionnaires une indemnité de vie chère?

L'hon. M. Abbott: Non.

M. McLure: Si nous adoptons ces crédits ce soir sans les discuter suffisamment, quelle assurance le ministre peut-il nous donner que nous aurons l'occasion de les discuter plus tard? Je me souviens qu'au cours de la dernière session, j'ai acquiescé à une telle demande pour une raison ou pour une autre, croyant que je pourrais soulever la question plus tard, mais je n'en ai jamais eu l'occasion.

[M. Green.]

On devrait nous assurer dès maintenant que si ces crédits sont adoptés ce soir nous aurons toutes les occasions voulues de discuter ces questions plus tard.

L'hon. M. Abbott: Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a deux ou trois semaines que mes collègues et moi-même essayons de passer à la discussion du budget principal. Mais la Chambre, comme elle en a le droit, préfère discuter des questions d'ordre général plutôt que d'étudier les détails des dépenses. Le comité est actuellement saisi de mon propre ministère. C'est avec plaisir que j'aborderai le plus tôt possible la discussion des détails relatifs au ministère dont relève la question de la retraite. Les prévisions budgétaires de mon ministère contiennent un crédit fort important relatif à la contribution de l'État au fonds de pension. La même chose s'applique aux autres ministères, mais nous ne saurions en arriver là que si la Chambre veut bien collaborer. Je ne veux offenser personne mais, à mon avis, tout dépend en réalité du désir des députés de s'en tenir aux détails des crédits sans consacrer trop de temps à la discussion de principes généraux.

Je tiens à répéter que nous examinons ce soir les derniers crédits de l'année, crédits qui, comme d'habitude, seront affectés aux paiements de dettes afférentes à divers postes qui, pour une raison ou pour une autre, se sont révélés insuffisants. Nous aurons l'occasion d'y revenir, d'abord au moment de l'étude des crédits principaux, de nouveau au moment de l'examen des crédits supplémentaires ordinaires qu'on présente habituellement deux ou trois semaines avant la fin de la session et, enfin, une dernière fois lorsque les crédits supplémentaires définitifs viendront sur le tapis à la fin de l'année financière. On aura donc trois occasions au moins d'aborder ces questions. Je le répète cependant, je suis entièrement à la disposition de la Chambre. Rien ne plairait plus au Gouvernement qu'un examen des dépenses poste par poste. Qu'arrive-t-il cependant? Nous soumettons un poste de $63,000 dans l'unique objet de suppléer à un crédit insuffisant pour permettre à l'État de verser sa cotisation à la caisse de retraite, simplement parce que des employés ont été promus, qu'un plus grand nombre ont été mis à la retraite ou pour quelque raison analogue. Au lieu de se demander si le ministre des Finances avait raison ou s'il s'est trompé, on s'engage dans un débat sur l'opportunité de verser un supplément de pension aux fonctionnaires retraités. Cette discussion est conforme au Règlement, bien entendu, mais en l'amorçant on s'écarte de l'objet du crédit particulier à l'étude. Et voilà!

M. Knowles: Un mot...

Des voix: Asseyez-vous!

M. Fraser: Voilà bien ce qui advient de l'examen des crédits: on nous crie de nous asseoir!

M. Knowles: Ce qui ne m'énerve guère. Le ministre se souvient qu'au début de mon discours, avant la suspension de la séance, je l'ai prévenu que nous aborderions la question en temps opportun. Ce n'est que parce que le ministre m'a paru afficher à ce propos une attitude d'indifférence que j'ai cru bon de lancer mon avertissement.

L'hon. M. Abbott: Je retarde rarement la présentation des crédits de mon ministère; c'est donc le sens qu'on a voulu donner à mon observation juste avant six heures.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je ne désire nullement retarder l'adoption des crédits, mais en dépit des remontrances du magister je me permets de poser une simple question. Le crédit principal, qui correspond à celui-ci, a-t-il trait à la Gendarmerie royale? Je voudrais aborder la question de ce service au temps opportun. Ce ne me semble pas le moment.

L'hon. M. Abbott: Je m'excuse, mais comme quelqu'un parlait derrière moi, je n'ai pas saisi la question du député.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je me demandais si les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada sont inclus dans ce crédit général. Je n'en parlerai pas maintenant, mais j'y reviendrai à l'occasion du crédit les concernant.

L'hon. M. Abbott: Je puis me tromper, mais je pense que le fonds de pension des membres de la Gendarmerie royale est un fonds spécial qui relève du ministère de la Justice.

(Le crédit est adopté.)

576. Service de la dette publique—Commissions afférentes au paiement des intérêts sur la dette publique, services d'agents de trésorerie à Londres, droits d'enregistrement, etc.—Crédit supplémentaire, $20,000.

M. Fleming: Le Gouvernement songe-t-il à mettre des valeurs sur le marché cette année?

L'hon. M. Abbott: C'est là une question à laquelle je ne puis répondre en ce moment. Je ferai la réponse ordinaire, savoir qu'il s'agit ici d'une question d'administration que le Gouvernement fera connaître en temps opportun. Comme le député le sait, plusieurs obligations arrivent à échéance cette année.

(Le crédit est adopté.)

TRAVAIL

Loi sur l'assurance-chômage—

583. Contribution de l'État à la caisse d'assurance-chômage—Crédit supplémentaire, $2,500,000.

M. Smith (Calgary-Ouest): Il s'agit d'une somme de 2½ millions de dollars et non pas de bagatelles comme il y a quelques instants. Je déteste paraître vétilleux, mais il s'agit bien d'une somme de 2½ millions de dollars mentionnée à titre de contribution de l'État à la caisse d'assurance-chômage au chapitre des crédits supplémentaires. Je veux savoir comment il se fait que nous ayons besoin d'une somme d'une telle importance dans ces crédits? Je présume qu'elle vise à parer à des obligations encourues; ce semble cependant une somme formidable.

L'hon. M. Mitchell: C'est la contribution de l'État à la caisse d'assurance-chômage en conformité de la loi.

M. Smith (Calgary-Ouest): Pourquoi en est-il question dans les crédits supplémentaires?

L'hon. M. Abbott: Je puis répondre à l'honorable député que le crédit prévu est trop bas. La contribution dépend du niveau de l'embauchage et on en a prévu le montant dans les crédits ordinaires 14 mois d'avance. Jusqu'à la fin de février, la contribution de l'État s'est élevée à $18,159,832. Les crédits principaux prévoyaient des dépenses estimatives de $18,750,000, avec une tranche supplémentaire de $250,000 à l'égard de Terre-Neuve, qui faisait réellement partie des crédits principaux. Il semble maintenant que pour faire face à la contribution de l'État pour les mois de mars et avril, il faudra un montant supplémentaire de 2½ millions.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Pour le mois de mars, mais non pour celui d'avril.

L'hon. M. Abbott: Pour le mois de mars, en effet.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ce chiffre de deux millions et demi est en rapport direct avec le chômage au Canada.

L'hon. M. Abbott: Il n'y a aucune relation.

M. Smith (Calgary-Ouest): Aucune relation du tout?

L'hon. M. Abbott: Il indiquerait peut-être que le niveau de l'embauchage était plus élevé que nous ne l'avions prévu.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ce chiffre figure à titre d'apport et il n'a rien à faire avec le versement des prestations?

L'hon. M. Abbott: C'est exact, cette somme sert à maintenir l'apport du gouvernement au fonds.

M. Smith (Calgary-Ouest): Pour maintenir l'apport du gouvernement au fonds?

L'hon. M. Abbott: Conformément aux exigences de la loi sur l'assurance-chômage.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ce chiffre n'a rien à faire avec le versement des prestations ni rien de pareil?

L'hon. M. Abbott: C'est exact.

M. Diefenbaker: La dernière partie de la remarque du ministre m'intéresse. Il a dit qu'il n'avait pas l'habitude de retarder l'étude de ses propres crédits, et il déclare que c'est une sous-évaluation faite quatorze mois à l'avance. Selon toute apparence, ceux qui ont fait cette évaluation ont pensé que le chômage serait pire qu'il ne l'est maintenant.

L'hon. M. Abbott: Non, c'est la part du gouvernement en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Sauf erreur, le gouvernement paie un cinquième de la cotisation. L'employeur et l'employé paient les quatre autres cinquièmes. C'est le cinquième, la proportion requise, que le gouvernement paie. Si cela veut dire quelque chose, cela veut dire qu'il y avait plus d'employés qui versaient une cotisation à la caisse de l'assurance-chômage que nous ne l'avions prévu l'an dernier.

M. Smith (Calgary-Ouest): J'ignore ce que le ministre entend par "si cela veut dire quelque chose, cela veut dire ceci ou cela." Qu'entend-il par ces paroles?

L'hon. M. Abbott: Biffez alors les mots "si cela veut dire quelque chose."

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre affirmera-t-il positivement que cette somme est nécessaire à cause de l'augmentation de l'embauchage au Canada? Le ministre est-il prêt à l'affirmer?

L'hon. M. Abbott: Oui. Cela dépend peut-être également de l'augmentation des traitements. L'un ou l'autre de ces chiffres était plus élevé que nous ne l'avions cru.

M. Smith (Calgary-Ouest): S'agirait-il également d'un relèvement du niveau des bénéficiaires, des personnes qui touchent les prestations?

L'hon. M. Abbott: L'honorable député sait mieux que moi que la caisse d'assurance-chômage est constituée d'une contribution égale des patrons et des employés et d'un montant versé par le Gouvernement. Le montant de la contribution du Gouvernement dépend des salaires versés dans les industries assurées. En janvier 1949, quand les calculs ont été terminés, on estimait que le Gouvernement devrait verser dans la caisse environ dix huit millions et trois quarts. Afin de nous acquitter de cette obligation statutaire, il nous faut en plus deux millions et demi. Cette augmentation résulte soit du nombre plus élevé de personnes employées, soit de salaires supérieurs. Je n'en sais pas plus long là-dessus.

M. Smith (Calgary-Ouest): L'augmentation peut-elle résulter du relèvement du niveau assurable, ce qui a entraîné un accroissement du nombre de contribuants, il y a à peine une semaine? Cela a-t-il eu quelques répercussions?

L'hon. M. Abbott: Je ne saisis pas très bien la question de l'honorable député.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre se souvient sans doute que nous avons récemment modifié la loi sur l'assurance-chômage, afin de permettre aux gens dont le salaire est inférieur à un certain montant de bénéficier de la loi. Puis, tout récemment, nous avons de nouveau relevé ce montant.

L'hon. M. Abbott: Le poste 585 renferme un crédit d'un million et demi à cet égard.

M. Smith (Calgary-Ouest): Cela n'a rien à voir au crédit à l'étude?

L'hon. M. Abbott: En effet.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre a répondu sans ambages à mon autre question.

(Le crédit est adopté.)

584. Paiement de secours de chômage à certains résidents de Terre-Neuve, aux conditions énoncées dans le crédit 681 du budget supplémentaire (Terre-Neuve) de 1949-1950, autorisé par la Loi des subsides nº 7 de 1949—Crédit supplémentaire, $700,000.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre du Travail peut-il nous dire si le chômage a diminué à Terre-Neuve ces temps derniers?

L'hon. M. Mitchell: Le député qui représente une circonscription de Terre-Neuve comprend probablement le problème aussi bien que moi. Par suite de la confédération, les chômeurs de cette province sont sans doute traités mieux qu'ils ne l'ont jamais été auparavant. Il convient de signaler les circonstances qui existent là-bas. Le député sait que les mines de fer de Wabano (Terre-Neuve) ont presque entièrement perdu leurs débouchés en Angleterre.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Ces mines ont perdu le marché.

L'hon. M. Mitchell: J'aime toujours à me laisser un peu de marge. Il ne faut pas se fermer la porte au nez. Ensuite la situation des sciages est à peu près la même. Le marché des sciages en Grande-Bretagne a été perdu. Terre-Neuve a également perdu, temporairement je l'espère, le marché du poisson salé.

M. Diefenbaker: Envoyer chercher le ministre du Commerce!

L'hon. M. Mitchell: Je sais que mon honorable ami a un sourire diabolique.

M. Diefenbaker: Monsieur le président...

L'hon. M. Mitchell: Ne soyez pas trop gêné.

M. Diefenbaker: Je ne parle pas d'ordinaire pour m'opposer à quoi que ce soit. Je sais que mon honorable ami est la plus grande autorité de la Chambre en matières diaboliques. Je ne demande pas qu'il retire ses paroles.

L'hon. M. Mitchell: J'ai dit cela à mon honorable ami sans malice aucune.

M. Diefenbaker: C'est sardonique que le ministre a voulu dire.

L'hon. M. Mitchell: Non, j'ai voulu dire satanique. Je reconnais volontiers que mon honorable ami pourrait prendre le premier mot que j'ai employé ou les deux derniers. Moi, je ne pourrais pas. Mais, pour revenir aux choses importantes, comme mon honorable ami le sait déjà, pour des raisons inconnues même des spécialistes, la prise de poisson sur le littoral de l'Atlantique a été moins fructueuse. Je ne connais aucune institution parlementaire qui puisse par une loi empêcher le poisson de passer de l'Amérique du Nord à la Norvège. Je suis d'accord avec le ministre du Commerce, qui prétend que nous passons par une période qui sera difficile, à cause surtout des complications monétaires internationales; mais je suis convaincu, pour ma part, qu'en prenant des mesures positives, nous surmonterons toutes les difficultés qui se posent au Canada.

Le meilleur moyen de faire venir la crise, à mon avis, c'est de la prédire. Je me rappelle très bien qu'à la fin de la guerre certains spécialistes, nord-américains surtout, prédisaient qu'il y aurait huit millions de chômeurs aux États-Unis et que certains de nos propres experts envisageaient 600,000 chômeurs chez nous. Nous savons tous que cet état de choses ne s'est pas réalisé grâce surtout aux mesures positives prises par le Gouvernement durant la période de transition. Je suis convaincu, pour ma part, qu'en abordant la chose d'un point de vue libéral...

(*Exclamations.*)

M. Knowles: Est-ce que le ministre comprend?

L'hon. M. Mitchell: Mon honorable ami ne comprend rien.

Une voix: Il n'est pas le seul.

L'hon. M. Mitchell: Il n'est expert en rien et il parle de tout. Quand j'ai parlé de point de vue libéral, j'entendais qu'il fallait considérer de haut les problèmes qui se posent à notre pays. Je reconnais volontiers qu'en ce moment même environ un cinquième des Terre-neuviens sont des chômeurs aptes au travail. L'honorable député de cette province reconnaîtra, je pense, avec la plupart des autres bonnes gens de cette province, que la situation là-bas est meilleure qu'elle ne l'a été entre,—disons,—1935 et 1940.

M. Browne (St-Jean-Ouest): Il y a trente-cinq ou quarante ans?

L'honorable M. Mitchell: Je ne suis pas si vieux que ça; de 1935 à 1940.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ai-je répondu à votre question?

Une voix: Ce qui ne veut pas dire grand chose!

L'hon. M. Mitchell: J'envisage le moment où nous aurons retrouvé les marchés dont a joui Terre-Neuve depuis dix ans.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je suis heureux des efforts que le ministre fait pour répondre à la question, mais je crains qu'il ne connaisse pas bien la situation. Quand nous serons de nouveau saisis de la question, j'espère qu'il sera mieux renseigné qu'il ne l'est en ce moment. Afin de rectifier le compte rendu je lui ferai remarquer que le nombre des chômeurs à Terre-Neuve ne s'établit pas à 20 p. 100 de ce qu'il est pour tout le Canada, car s'il était presque 400,000 pour l'ensemble du pays, il en résulterait que le nombre des chômeurs à Terre-Neuve serait d'environ 80,000, mais je crois savoir qu'il y en a plutôt 12,000 que 80,000, bien que le nombre se soit accru depuis quelques semaines.

L'hon. M. Mitchell: Je crains que les renseignements de l'honorable député ne soit pas bien exacts. En ce moment il y a 19,000 chômeurs à Terre-Neuve.

M. Browne (Saint-Jean Ouest): Le ministre doit le savoir. J'attendais ce renseignement tout d'abord.

(Le crédit est adopté.)

SERVICE LÉGISLATIF

Chambre des communes—

589. Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire, $8,000.

M. Fraser: Est-ce que tout le personnel de la Chambre des communes relève de la Commission d'indemnisation des accidents du travail? Sont-ils tous compris, même les sténographes employés pendant la session?

L'hon. M. Abbott: Je crais de ne pouvoir répondre à cette question. Il s'agit des crédits du sergent d'armes. Il me faudra obtenir ce renseignement et je le communiquerai à l'honorable député.

(Le crédit est adopté.)

DÉFENSE NATIONALE

Services ordinaires—

590. Frais divers d'entretien et d'ajustements (guerre de 1914-1918)—Crédit supplémentaire, $15,000.

M. Fraser: Pourquoi cette affectation?

L'hon. M. Abbott: Ce crédit a trait à l'entretien des tombes de guerre et à l'érection de monuments en mémoire des victimes de la première guerre mondiale.

M. Drew: Avant de poursuivre l'examen de ces crédits de la Défense nationale, il nous serait utile de savoir quand les crédits du ministère de la Défense nationale seront étudiés de nouveau.

L'hon. M. Fournier: Je ne saurais le dire ce soir, car le ministre doit, sauf erreur, partir samedi pour assister à une conférence outre-mer. J'ignore combien de temps il y restera. Puis nous aurons les vacances de Pâques. Je ne crois pas que nous puissions aborder l'étude des crédits de la Défense, si ce n'est à notre retour des vacances de Pâques.

M. Drew: Pourquoi ne peut-on pas les examiner vendredi?

L'hon. M. Fournier: Jusqu'ici, nous avons consacré deux jours à l'étude des crédits des Affaires extérieures et deux jours à l'étude de ceux de la Défense.

M. Drew: Non, un jour seulement à l'étude des crédits de la Défense.

L'hon. M. Fournier: On a demandé d'examiner les crédits d'autres ministères. Je croyais qu'il avait été entendu, au début de la session, que nous chercherions à consacrer quelques jours à la discussion générale des crédits de chaque ministère. Si les crédits de la Défense nationale font l'objet d'un débat prolongé, je ne vois pas comment on pourra consacrer beaucoup de temps à d'autres ministères importants, comme ceux du Commerce et des Affaires des anciens combattants. Cependant, je consulterai mes collègues à ce sujet.

M. Drew: Étant donné que le ministre des Finances a parlé assez longuement du désir du Gouvernement de hâter l'étude de ces crédits et qu'il a donné à entendre que ses efforts en ce sens n'étaient pas secondés, je signale que c'est précisément l'incertitude qui règne quant à l'occasion que nous aurons d'étudier diverses questions qui sème la confusion et prolonge le débat. Dans le cas qui nous occupe, le ministre de la Défense nationale se rend outre-mer. Le comité est saisi de ses crédits. Il serait logique, il me semble, de nous dire que les crédits du ministère de la Défense nationale seront étudiés vendredi. Étant alors fixés sur ce point, nous n'aurions pas lieu de discuter ces crédits en ce moment. Cependant, si cette étude est remise à plus tard, pour être effectuée à la hâte à la dernière minute, comme cela s'est fait pendant des années, les députés sont forcés de discuter la défense nationale quand l'occasion leur en est fournie en ce moment.

L'hon. M. Fournier: Je me demande si le chef de l'opposition se montre bien juste. J'ai cherché à obliger les députés en mettant en délibération les ministères dont ils avaient demandé l'étude. Le premier a été celui des Affaires extérieures et le second, celui de la Défense nationale. Il y a trois semaines que je tente en vain de saisir la Chambre des crédits d'autres ministères. Tous les sujets soumis à la Chambre ont donné lieu à de longs débats. Je ne fais aucun reproche aux députés. Nous sommes dans un Parlement libre, composé de membres également libres. Mais il nous est nécessaire de nous occuper de certains travaux qui doivent être terminés d'ici quelques jours. Quatre projets de loi sont inscrits au *Feuilleton*, qui doivent être étudiés et examinés; ils nous faut tenter de les adopter avant le 31 mars, si nous ne voulons pas que les dispositions en cause cessent d'être en vigueur. Le ministre de l'Agriculture doit en présenter deux: l'un a trait à la loi sur les produits agricoles, l'autre, à celle du soutien des prix agricoles. Ces deux lois deviennent périmées, si on n'adopte pas les projets de loi avant le 31 mars. Un bill, que doit présenter le ministre des Finances, touche à la régie des loyers. Loin de moi l'idée de faire la leçon à qui que ce soit, mais il me semble que nous nous sommes formés en comité des subsides afin d'examiner les crédits appelés par le président. Rares sont les députés qui s'occupent du crédit même, on fait plutôt de longs discours. Si c'est la façon de voir des députés, je m'incline; mais je ne puis laisser indéfiniment les mêmes crédits en délibération, surtout lorsqu'il s'agit de crédits particuliers.

M. Drew: Autant vider la question! L'honorable préopinant use de faux-fuyants lorsqu'il laisse entendre qu'il est...

L'hon. M. Fournier: Pourquoi me servirais-je de faux-fuyants?

M. Drew: ...nécessaire d'adopter certains projets de loi. Les députés reconnaissent cette nécessité. Elle n'a rien à faire à la question en jeu. Le ministre vient de déclarer qu'il mettrait d'autres crédits en délibération vendredi.

L'hon. M. Abbott: Non, il présentera les bills en question vendredi.

L'hon. M. Fournier: Si je ne me suis pas exprimé clairement, je le regrette. Ce n'est pas définitif. Jeudi nous aborderons les résolutions qui figurent au *Feuilleton*, afin de les faire avancer d'un stade et d'adopter les bills en première lecture. Nous pourrions entreprendre vendredi l'examen tendant à la deuxième lecture. Si nous ne le pouvons pas ce jour-là, nous y reviendrons mardi puisque lundi sera réservé aux députés.

M. Green: Pourquoi pas lundi?

L'hon. M. Fournier: Le représentant de Vancouver-Quadra propose que nous enlevions une journée entière aux députés. Je ne saurais priver ces députés de l'occasion de faire des discours. Pour revenir aux crédits cependant...

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre de l'Agriculture passe toute la semaine à prononcer des discours à High-River.

L'hon. M. Fournier: Pourquoi n'attendez-vous pas son retour?

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre vient de nous dire que ces mesures doivent être adoptées avant le 31 mars. Le ministre de l'Agriculture est au Canada, mais il ne sera même pas présent pour en diriger l'examen.

L'hon. M. Fournier: Mon honorable ami n'a pas suivi...

M. Smith (Calgary-Ouest): Il prononce des discours politiques à High-River.

L'hon. M. Fournier: Le député n'a pas saisi. La difficulté provient de ce que l'opposition veut que nous présentions les crédits de la Défense nationale. Jusqu'ici, j'ai fait de mon mieux pour que le ministre de la Défense nationale soit à la disposition des députés afin de discuter ses crédits, mais personne n'en a parlé. Je suis demeuré à la Chambre vendredi soir. Or, sur quoi a donc porté la discussion? Sur le point de savoir de quelle façon on examinerait les crédits et tout le monde a reconnu qu'ils devraient l'être, non pas en comité des subsides mais devant un comité spécial. Cette discussion a duré toute la soirée de vendredi pour se terminer par un vote.

Je ferai mon possible pour que les crédits de la Défense nationale soient rappelés, mais je ne puis fournir cette assurance en ce moment.

M. Drew: Je ne permettrai pas que la chose se passe ainsi. (*Exclamations.*) Non, je ne le permettrai pas. Les crédits de la Défense nationale ont été mis en délibération. Ils prévoient une dépense de 628 millions de dollars et non de 425 millions.

L'hon. M. Fournier: Vous parlez d'engagements.

M. Drew: Ils comportent la dépense de 628 millions de dollars, dont une tranche estimative de 425 millions pour l'année courante. La Chambre est néanmoins appelée à se prononcer sur un engagement de 628 millions. Les crédits n'ont été mis en délibération qu'une journée et aucun député n'a à s'excuser ni même à s'expliquer de consacrer, non pas une journée, mais plusieurs à l'examen d'une somme dont l'importance tient non seulement à l'argent en cause, mais à la nature même du besoin.

Si nous n'avons pas dès maintenant l'assurance que les crédits seront de nouveau mis en délibération, nous n'avons aucune garantie que cette question reviendra à l'étude avant les derniers jours de la session. C'est ce qui est arrivé à maintes reprises.

Pour ce qui est des crédits, le ministre a dit que nous ne semblons pas nous intéresser aux détails. Je l'assure que nous voulons des détails et que nous allons obtenir des détails précis, que nous demanderons d'une manière inusitée jusqu'ici.

Le moyen de savoir quels sont les détails que nous réclamerons consiste à nous assurer que les crédits seront mis en délibération et alors, en l'absence du ministre, on pourra préparer la statistique et les exposés nécessaires à l'égard de ces crédits. Cela dénoterait effectivement un certain désir de la part du Gouvernement de soumettre ces sommes très élevées à l'examen de la Chambre. Mais à moins qu'on ne nous indique une date certaine à laquelle nous allons étudier les crédits de la Défense nationale, les députés ont, je le répète, non seulement le droit mais le devoir de profiter de toute occasion d'adresser la parole à ce sujet.

L'hon. M. Abbott: Puis-je demander une fois de plus que la Chambre étudie sérieusement la question qui lui est soumise. Il y a trois crédits, sous la rubrique "Défense nationale". Le premier prévoit l'affectation d'une somme additionnelle à l'achat et à l'érection de pierres tombales sur les fosses de la première guerre mondiale. On y trouve à redire si l'on veut. Le second pourvoit au versement d'une pension à Mme Alice Smuck, tandis que le troisième prévoit l'affectation de quatre millions à l'achat de certaines propriétés de l'Amirauté à Saint-Jean, Terre-Neuve. Le ministre de la Défense nationale est absent. Je suis en mesure de fournir suffisamment de détails au sujet de ces trois crédits: ce sont ceux que nous vous

demandons de voter ce soir. Il est dans l'intérêt public que ces crédits supplémentaires soient votés. Il y en a deux en particulier: l'un, qui est essentiel, a trait à l'assistance au chômage à Terre-Neuve. Si nous voulons faire face à ces engagements, ces deux crédits devraient être votés par la Chambre et par le Sénat, et recevoir la sanction royale d'ici un ou deux jours.

Je fais appel à la Chambre. Le ministre de la Défense nationale compte s'absenter pour une semaine à l'occasion de la réunion des ministres de la défense des adhérents du pacte de l'Atlantique. L'occasion, j'en suis sûr, s'offrira bientôt de continuer l'examen des crédits généraux de la Défense pour l'année prochaine. Tout ce que je demande ce soir, en ce qui a trait à la Défense nationale, c'est l'examen des trois crédits dont j'ai parlé.

M. Drew: Monsieur le président, comme je l'ai fait observer la première fois que j'ai pris la parole, il y a une façon bien simple de régler la question. Il serait possible d'engager une discussion sur le détail de ces affectations ou une discussion générale sur ces crédits.

L'hon. M. Abbott: Elle ne pourrait porter sur ces crédits.

M. Drew: Nous n'exigerons pas de discussion sur le détail ni de discussion générale, si on peut nous assurer qu'à une certaine date les crédits généraux de la Défense nationale pour l'année prochaine seront appelés. Le ministre peut-il du moins nous assurer que les crédits de la Défense nationale dont nous sommes saisis seront appelés de nouveau irrévocablement avant la fin d'avril?

L'hon. M. Abbott: Oui.

L'hon. M. Fournier: Oui, quand la Chambre se réunira le 17, nous passerons, je crois,— je ne puis en donner l'assurance catégorique parce que cela....

M. Drew: Oh, alors...

L'hon. M Fournier: Je prie l'honorable député de se reporter à l'article 17 du Règlement, qui est ainsi conçu:

> Lorsque les affaires du Gouvernement ont la priorité, les ordres inscrits au nom de celui-ci peuvent être mis à l'étude dans l'ordre qu'il juge opportun.

Depuis que j'occupe le poste de leader de la Chambre, j'avais complètement oublié cet article du Règlement. Je me suis toujours efforcé d'être bon prince envers tous les honorables députés. Je ne puis cependant assurer à la Chambre un mois d'avance que tel ou tel jour nous aborderons l'étude de ces crédits.

M. Drew: Monsieur le président, on cherche tout simplement à créer de la confusion. Il s'agit pourtant d'une question bien simple. Nous sommes saisis d'un crédit du ministère de la Défense nationale comportant un montant de 628 millions.

L'hon. M. Abbott: La Chambre n'en est pas saisie ce soir.

M. Drew: Je soutiens que la Chambre en est saisie.

L'hon. M. Abbott: Pas ce soir.

M. Drew: La Chambre est prête à aborder ce soir l'étude des crédits de la Défense nationale. Il s'agit de savoir si nous serons saisis des crédits généraux. Ma question est fort simple: présentera-t-on les crédits généraux d'ici la fin d'avril? Ce n'est pas une réponse que d'affirmer que le Gouvernement peut accorder la priorité à ses mesures en tout temps. S'il continue d'agir de cette façon, la confusion qui règne depuis le début de la session va sûrement durer.

En l'occurrence, si on se propose réellement de traiter les crédits de ministère de la Défense nationale, on peut s'engager à les présenter d'ici la fin d'avril. Mettons que la Chambre termine ses travaux avant le mois de juillet. Nous n'aurions alors qu'un délai suffisant pour examiner des crédits à l'égard desquels on devra préparer des états détaillés portant sur les armes, le matériel et d'autres détails susceptibles d'intéresser la Chambre.

L'hon. M. Fournier: Je puis simplement assurer au chef de l'opposition que nous tenons réellement à aborder ces crédits. Le ministre lui-même y tient. C'est lui qui a demandé qu'on les présente au début de la session afin qu'ils soient discutés. Nous mettrons tout en œuvre en vue de les présenter au plus tôt.

Des voix: Non.

M. Drew: Non, nous ne pouvons pas permettre que cette méthode constitue un exemple de la façon de faire les choses rationnellement. L'emploi par la Chambre d'un tel expédient pour empêcher une enquête sur des crédits atteignant au total 625 millions de dollars n'est pas sérieux. Qu'on n'aille pas prétendre qu'on n'y a pas eu recours. J'ai vérifié les dates que le ministre a fournies l'autre jour quant à la présentation des détails des crédits. Or, dans chaque cas, ce fut juste avant la fin de la session.

Dans le cas qui nous occupe, nous tenons à nous assurer que nous aurons le temps d'entrer dans le détail des dépenses du ministère de la Défense nationale. Le ministre sera absent pendant une semaine. Il sera de retour le 1er avril, si l'on en croit la déclaration. Cela étant, nous aurons quatre semaines. Tout ce que je demande, c'est qu'on nous donne l'assurance que les crédits du

ministère de la Défense nationale seront mis en délibération durant les quatre semaines qui suivront, c'est-à-dire avant la fin d'avril. On peut sûrement nous donner cette assurance. En ce cas, les crédits à l'étude pourront, en ce qui me concerne, être adoptés rapidement.

L'hon. M. Fournier: Je ferai de mon mieux.

M. Drew: Ce n'est là qu'affirmer que nous n'obtiendrons pas l'assurance sur laquelle nous aurions pu compter pour accomplir nos travaux d'une façon ordonnée.

M. Lesage: Monsieur le président, comme d'habitude le chef de l'opposition manifeste son manque de sérieux. Il vient de se plaindre de ce qu'au cours des années passées on soumettait les crédits à la fin de la session. Cette année le Gouvernement a fait de son mieux,—on ne saurait exiger davantage,—pour présenter autant de ministères que possible au début, de façon qu'on puisse étudier les crédits le plus tôt possible. Avec d'autres, il est responsable du retard apporté à la constitution de la Chambre en comité des subsides.

Des voix: Non!

(Le crédit est adopté.)

Démobilisation et reconversion—

592. Établissement et organisation méthodiques, sur un pied de paix, des Forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, et autorisation, nonobstant l'article 29 de la loi du Revenu consolidé et de la vérification de contracter à cette fin des engagements additionnels au montant de $7,000,000 pour l'année courante, relativement auxquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1949-1950 ne dépasseront pas le montant supplémentaire de $4,000,000.

M. Adamson: S'agit-il de biens immobiliers?

L'hon. M. Abbott: Il s'agit de biens de l'Amirauté.

M. Wright: Le ministre complétera-t-il la déclaration qu'il avait commencée il y a un instant au sujet de ce poste? Que deviennent les trois millions supplémentaires? On voit que ces quatre millions seront dépensés quelque part?

L'hon. M. Abbott: Au total, le prix d'achat de ces biens atteint environ sept millions. On s'attend de pouvoir en fournir trois millions à même les crédits actuels de la Défense nationale, de sorte qu'il s'agit maintenant de trouver ce supplément de 4 millions.

M. Drew: De quelles propriétés s'agit-il dans ce cas?

L'hon. M. Abbott: Le champ Buckmaster, les casernes et le garage de la Marine; l'arsenal maritime, les dépôts d'armes et de matériel militaire, le dépôt de pétrole et le champ de réservoirs...

M. Drew: Fournissez-nous les détails dans chaque cas.

L'hon. M. Abbott: Il s'agit d'un montant global de 7 millions de dollars.

M. Drew: Oui, c'est fort bien, mais il doit y avoir des entrées distinctes. Donnez-nous les détails dans chaque cas.

L'hon. M. Abbott: J'ai un long tableau que je pourrais peut-être verser au compte rendu; mais je vais plutôt en donner lecture;

Description	Coût initial de construction	Coût du terrain	Coût initial des édifices qui restent	Coût initial des biens qui restent
Champ Buckmaster, casernes et garage de la Marine	$3,040,000	—	$2,980,000	$2,980,000
Arsenal maritime	2,483,000	$648.350	2,483,000	3,131,350
Dépôts d'armes et de matériel militaire	1,070,000	94,935	1,015,000	1,109,935

Je vous lirai maintenant la colonne qui indique le coût initial des édifices:

Description	Coût initial de l'édifice
Dépôt de pétrole et champ de réservoirs	$1,354,000
Quais	806,000
N/A-Instructeur et bureaux	474,000
Emplacement de quai flottant	355,000
Hôpital	730,000
Administration et quartiers	515,000
Magasins et édifices des bâtiments de servitude	807,800
Ateliers de construction mécanique (côté sud)	437,000
Caféterie des quais	122,000
Stations de T.S.F.—Bay Bulls Road	111,500
Cape Spear P.W.S.S. et D.E.M.S.	25,000
Centre d'instruction de l'Active	28,000
Fort Amherst, station de P.W.S.S. et C.M.	38,850
Casernes (côté sud)	740,000

Le coût total des biens qui restent s'établit donc à $12,681,646, et nous nous sommes engagés à verser sept millions à cette fin.

M. Pouliot: Est-ce que tous ces biens ont été achetés du gouvernement anglais, et, dans le cas de l'affirmative, les a-t-on payés en dollars canadiens ou américains?

L'hon. M. Abbott: Nous devons les acheter du gouvernement anglais et nous les paierons en dollars canadiens. Ces derniers, bien entendu, seront dépensés au Canada.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Où cet hôpital est-il situé?

L'hon. M. Abbott: Je n'ai pas ce renseignement. Je ne sais pas où il est situé.

(Le crédit est adopté.)

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

593. Administration générale—Crédit supplémentaire, $6,500.

M. Pouliot: Avant l'adoption de ce crédit, j'ai un devoir à remplir. Qu'il me soit permis de rendre hommage au premier ministre à la suite d'un des gestes bienveillants qu'il a posés en nommant l'hon. George Black, C.R., et l'hon. J. L. Bowman, C.R., anciens Orateurs, membres du conseil privé du Canada.

Feu M. Bennett était peu disposé à le faire. Approché à ce sujet, l'ancien premier ministre demanda qu'on lui en confiât le soin, mais rien ne s'est fait. Je me souviens que ces deux messieurs, de même que le présent titulaire de ce haut poste, ont été les trois Orateurs les plus distingués, les plus courageux, les plus justes et les plus équitables que j'aie vu occuper le fauteuil depuis que je suis membre de la Chambre des communes.

C'est précisément parce que l'hon. M. Black et l'hon. M. Bowman étaient courageux que feu M. Bennett a refusé de les nommer au conseil privé, comme tous les autres Orateurs l'ont été. Voilà pourquoi je félicite le premier ministre d'avoir eu la bienveillance de nommer au conseil privé ces deux avocats haut placés, qui se sont si bien acquittés de leurs fonctions d'Orateur de la Chambre des communes. Puis-je ajouter que, tandis que l'ancien chef de l'opposition, qu'on avait approché à ce sujet, n'a rien fait apparemment, le chef actuel de l'opposition a accueilli favorablement la proposition, et je lui en rends hommage. Mieux vaut tard que jamais.

(Le crédit est adopté.)

594. Frais de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada—Crédit supplémentaire, $26,041.

M. Fleming: Le poste 594 a trait aux frais de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences. Je voudrais savoir, d'abord, quand la Commission aura vraisemblablement terminé ses séances et soumis son rapport, si elle a signifié ses intentions au Gouvernement à ce sujet. Ensuite, j'aimerais obtenir certains détails quant à ce crédit. Nous ne possédons pas la ventilation de ce crédit de $26,041.

L'hon. M. Abbott: Il me faudra répondre d'abord à la seconde question du député, car, je n'ai aucun renseignement à lui communiquer quant à sa première question, que je devrai transmettre au premier ministre. La somme de $26,041 demandée dans ce crédit supplémentaire est destinée au remboursement d'un autre crédit (le nº 100) du ministère des Finances en vertu duquel a été autorisé le versement de $26,041. Il s'agit du crédit relatif aux éventualités. Le total des dépenses prévues pour la présente année financière se compose du crédit de $93,525 et de la somme supplémentaire de $26,041, soit $119,566 en tout jusqu'à la fin de l'année financière courante. Le député se rappellera qu'une autre somme se trouve dans les crédits que j'ai déposés il y a un mois, relativement à la prochaine année financière.

M. Fleming: Devons-nous comprendre à la déclaration du ministre que cette somme de $119,000 permettra de liquider tous le engagements jusqu'au 31 mars, à l'égard de la Commission royale?

L'hon. M. Abbott: C'est ce que je comprends. Oui, c'est juste; tel est l'objet de cette somme.

M. Fleming: Quand pourrons-nous obtenir, du premier ministre, une réponse à l'autre partie de la question?

L'hon. M. Abbott: Je porterai la question de mon honorable ami à son attention, bien que je ne sache pas s'il sera en mesure d'y répondre lui non plus.

M. Knight: La Commission a-t-elle terminé son travail? Entend-elle encore des témoins?

L'hon. M. Abbott: Sauf erreur, elle siège encore. Je regrette ne pas être bien renseigné sur le travail exact de la Commission. Elle relève du bureau du Conseil privé et sans doute pourra-t-on poser la question lorsque nous étudierons le budget principal.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

596. Ottawa—Demeure du premier ministre—Réparations, modifications et améliorations, $35,000.

M. Adamson: Evidemment, cette somme ne représente pas tous les frais qu'il en coûtera pour mettre la maison Edwards en état de servir de demeure au premier ministre. Le ministre des Travaux publics peut-il nous dire combien on estime que ces travaux coûteront en tout? Je ne critique pas; le travail s'impose. On prétend qu'il eût été mieux de tout démolir et de construire une nouvelle demeure dont la façade donnerait du côté opposé afin de permettre au premier ministre de contempler la rivière Outaouais. Ce serait mieux que d'avoir les cuisines de ce côté-là. Qu'en dit le ministre des Travaux publics?

L'hon. M. Fournier: Les détails dont je dispose sont insuffisants pour me permettre de citer des chiffres exacts. Les changements et les améliorations apportés au corps principal occasionneront une dépense approximative de $135,000. Il ne s'agit que d'un aperçu. L'amélioration des dépendances et du terrain lui-même comportera une dépense d'environ $30,000. Un mémorandum, que j'ai ici, me

signale qu'il est impossible de prévoir exactement le coût de la transformation de la vieille demeure en une maison moderne. Le crédit de $35,000 dont je demande l'adoption a été tiré du crédit principal des Travaux publics par le conseil du Trésor, qui en a permis l'utilisation au cours de la présente année financière.

M. Green: Quel aurait été le coût d'une maison neuve?

L'hon. M. Fournier: Tout dépendrait de la maison.

M. Green: Une demeure convenable.

L'hon. M. Fournier: Je ne puis citer aucun chiffre.

M. Hodgson: Le ministre nous dira-t-il le prix d'achat initial de la demeure?

L'hon. M. Fournier: Parlant de mémoire, je crois que le coût s'est établi entre $130,000 et $140,000. La propriété a été expropriée et la Cour d'échiquier a rendu un jugement.

M. Adamson: Ce prix ne comprend pas l'ameublement, n'est-ce-pas?

L'hon. M. Fournier: Je n'ai pas d'estimation à cet égard.

M. Fraser: Comme l'indemnité du premier ministre ne saurait suffire à l'entretien de cette propriété, je suppose que le Gouvernement s'en chargera.

L'hon. M. Fournier: On y verra; pour ce qui est du maintien de l'immeuble en bon état, c'est le ministère des Travaux publics qui en aura la charge.

M. Fraser: J'espère que lorsque le ministre étudiera la question de l'entretien de la demeure du premier ministre, il songera aussi à celle du chef de l'opposition officielle. J'estime que c'est l'État qui devrait voir à l'entretien, dans les deux cas.

M. Fleming: Le ministre pourrait-il élever la voix. Nous avons peine à l'entendre ici. A-t-il dit que le Gouvernement a payé cette propriété $135,000 lorsqu'il en a fait l'acquisition il y a quatre ans. On a posé une question au sujet du coût initial. J'imagine que la déclaration du ministre ne se rapportait pas au coût initial de construction de l'habitation, mais au prix payé par l'État lorsqu'il a acheté la propriété. Est-ce exact?

L'hon. M. Fournier: Le Gouvernement a procédé par voie d'expropriation et la preuve a été entendue par la Cour d'échiquier. Le montant exact m'échappe mais, parlant de mémoire, je crois qu'il est de $130,000 à $140,000.

M. Fleming: Afin d'avoir une idée d'ensemble, nous ajoutons un autre montant de $130,000, de sorte que le coût jusqu'ici est d'environ $275,000.

L'hon. M. Fournier: Non, il s'agit d'un crédit de $35,000 que nous prévoyons dépenser avant le 31 mars de l'année courante. Nous avons retenu les services des architectes *Allward and Gouinlock* de Toronto. Avant que les travaux de construction de cet édifice soient entrepris, personne ne saurait prévoir quel en sera le coût global.

M. Fleming: Le ministre n'a-t-il pas mentionné un autre montant qui a été dépensé plus tôt.

L'hon. M. Abbott: Cela remonte à un an ou deux. L'expropriation s'est faite il y a quatre ou cinq ans.

M. Fleming: Donc, au montant de $130,000 à $140,000 que le ministre a mentionné, il faut ajouter ce crédit de $35,000; mais, si j'ai bien compris le ministre, il y a aussi un autre crédit de $100,000.

L'hon. M. Fournier: On m'a demandé si je pouvais prévoir combien coûteraient les travaux. J'ai répondu que, d'après les renseignements fournis, ils coûteront environ $135,000; mais ce ne serait pas le montant définitif.

M. Fleming: Lorsqu'elle sera complètement rénovée, la propriété coûtera donc en tout à l'État environ $275,000.

L'hon. M. Fournier: Je ne puis donner de chiffre précis. Pour ma part je ne sais à quoi m'en tenir, parce que personne n'a encore pu donner une estimation définitive du coût de l'entreprise.

M. Fleming: Aucun membre de la Chambre ne s'est élevé, monsieur le président, contre l'idée de faire l'acquisition d'une maison pour le premier ministre. Lorsque le premier ministre suppléant a annoncé la chose à la Chambre, certains ont fait des réserves sur le choix de la propriété en cause. On s'est demandé, plusieurs se le rappellent, si c'était la meilleure maison disponible pour le prix. En qualité de membre de la Chambre, je m'étonne que le Gouvernement se soit lancé dans cette entreprise sans avoir même au préalable une idée du coût de rénovation de l'immeuble.

L'hon. M. Abbott: Le ministre vous en a donné une idée.

M. Fleming: Le ministre des Travaux publics, qui a beaucoup d'expérience, vient de nous dire qu'il ne sait même pas maintenant...

M. le président suppléant: A l'ordre! L'honorable député admettra sans doute que nous sommes à étudier un crédit de $35,000 visant des réparations, modifications et améliorations à la maison du premier ministre. Je crois qu'il n'a pas lieu de s'en prendre à la décision relative à l'achat de cette maison ou d'une autre.

M. Fleming: Je prétends, monsieur le président, que je n'enfreins pas du tout le Règlement en essayant de connaître les détails de cette entreprise. Voici qu'on nous demande de voter une autre somme de $35,000...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je reconnais que les décisions du président ne plaisent pas toujours aux députés, particulièrement lorsqu'ils veulent présenter un certain point de vue; mais à mon sens, le député enfreint le Règlement lorsqu'il soulève, à propos de ce crédit, la question de savoir si le Gouvernement aurait dû acheter cette propriété de préférence à une autre.

M. Green: Je ferai remarquer, monsieur le président, que le député d'Eglinton ne cherche pas à déterminer s'il y avait lieu d'acheter cette maison. Il essaie d'établir le coût total de la maison, et je prétends que cela est tout à fait conforme au Règlement.

M. le président suppléant: Je consens à accorder toute la latitude que permet le Règlement, et je crois que c'est ce que j'ai fait jusqu'ici. Je dis simplement au représentant d'Eglinton, qui affirme que le ministre n'aurait pas dû entreprendre cette affaire avant de s'assurer du coût, ou autre chose du genre, que nous sommes à discuter un crédit de $35,000 pour des réparations, des modifications et des améliorations. C'est tout ce que je fais.

M. Fleming: Monsieur le président, avant que vous rendiez une décision, je veux bien faire comprendre que je parle de ce crédit de $35,000. Je cherche uniquement à déterminer s'il convient que la Chambre accorde $35,000 alors que le ministre n'est même pas en mesure de nous donner une estimation du prix définitif. Il semble que le Gouvernement ait agi sans prendre les précautions que tout député sensé aurait prises. C'est-à-dire s'assurer d'abord du coût de l'entreprise. Je suis stupéfait qu'à ce stade, à la fin de mars 1950, près d'un an après qu'il eût résolu d'acquérir cette propriété et de la restaurer pour en faire la demeure du premier ministre, le Gouvernement ne puisse nous donner une estimation du coût de l'entreprise. J'ai fait de mon mieux pour obtenir des chiffres. Si nous additionnons les chiffres que le ministre nous a donnés, celui-ci ne s'engage nullement à l'égard de la somme obtenue.

[M. Fleming.]

Je suis tout à fait d'avis qu'il convient de fournir au premier ministre du pays une maison convenable, qu'on ne s'y méprenne pas. Cependant, le simple bon sens, le sens pratique le plus élémentaire exige que le Gouvernement connaisse le coût d'une entreprise avant de la mettre en train. Évidemment, tel n'est pas le cas, en l'occurrence. A mon avis, c'est une façon ridicule de faire des affaires.

J'ai cette autre question à poser...

L'hon. M. Fournier: Avant que l'honorable député emploie le mot "ridicule"...

M. Fleming: Je prie le ministre de nous indiquer...

M. le président suppléant: A l'ordre! L'honorable député d'Eglinton a la parole.

M. Fleming: Je voulais faciliter la réponse du ministre en lui signalant que je désire poser une autre question.

L'hon. M. Fournier: Le député ne facilitera pas les choses en qualifiant l'entreprise de "ridicule".

M. Fleming: Je qualifierai sûrement de ridicule la ligne de conduite du Gouvernement, qui se lance allégrement dans une entreprise de cette envergure sans savoir d'avance ce qu'elle coûtera. Si j'ai bien saisi les paroles du ministre, c'est là la situation dans laquelle le Gouvernement et les députés se trouvent en ce moment.

Voici l'autre question que je voudrais poser au ministre. J'espère qu'il pourra m'éclairer un peu. Les chiffres qu'on nous a cités visent-ils le coût de réparation de la propriété ou comprennent-ils aussi le montant qu'il en coûtera pour meubler convenablement la maison?

L'hon. M. Fournier: La meilleure façon de répondre à l'honorable député, c'est de donner lecture d'un rapport que j'ai sous la main. Qu'il le croie ou non, j'étais d'avis que mes fonctionnaires me conseillaient sagement:

> L'immeuble est vieux et il est impossible de déterminer l'état de la structure avant de commencer les travaux. Étant donné la nature de l'entreprise, on n'a pu prévoir avec exactitude les frais estimatifs. Le ministère a donc décidé qu'il serait pratique de passer un contrat en régie intéressée. Il a entamé des pourparlers avec la société *Alex I. Garvock Limited*, qui s'est engagée à exécuter les travaux au prix coûtant plus la somme de $10,000...

Je suis sûr que le montant est exact.

> ...qui doit assurer la surveillance des ouvriers, la rémunération d'un surintendant acceptable au ministère et l'obtention des outils nécessaires aux ouvriers ainsi que du matériel requis pour les travaux, articles ordinairement fournis par l'entrepreneur général.

Je sais combien nous coûte l'entrepreneur. Nous lui verserons $10,000; en retour, il s'en-

gage à exécuter les travaux. Je ne suis pas spécialiste, mais je constate que même ces gens ne pouvaient me donner un chiffre estimatif précis. On m'informe, toutefois, que le montant s'élèvera à près de $135,000.

L'hon. M. Abbott: Pour la gouverne du député, j'ajoute que les crédits ordinaires pour 1950-1951, déposés récemment, prévoient une somme additionelle de $80,000.

M. Fleming: Le ministre n'a pas répondu à ma dernière question. Il n'a pas dit si une somme était prévue pour l'ameublement.

L'hon. M. Fournier: A quel poste?

M. Fleming: L'un ou l'autre.

L'hon. M. Abbott: Non.

M. Fleming: Autrement dit, les chiffres que nous a donnés le ministre ne visent que le prix de l'immeuble remis à neuf?

L'hon. M. Fournier: Oui.

M. Fleming: Je reviens donc à l'autre point. Avant de choisir cette propriété en particulier comme résidence du premier ministre, le Gouvernement a dû tenir compte des considérations exposées dans le rapport dont le ministre a donné lecture? Il me semble qu'en présence d'un tel problème, c'est-à-dire ne sachant pas le moins du monde ce que coûterait éventuellement la restauration de cette grande habitation, le Gouvernement se serait demandé s'il ne tirerait pas meilleur parti de son argent en achetant une autre maison ou en en construisant une nouvelle au lieu de remettre à neuf une habitation qui, me dit-on, existe depuis des années. Le ministre pourrait-il nous renseigner davantage à ce sujet?

L'hon. M. Fournier: Le Gouvernement a longtemps réfléchi et a décidé que c'était la meilleure façon d'acheter une maison pour le premier ministre du Canada.

M. Adamson: Si j'ai soulevé cette question, c'est que j'ai entendu des architectes et d'autres personnes intéressées dire qu'il aurait mieux valu démolir la vieille maison et en construire une nouvelle. Cela aurait coûté à peu près le même prix, ou, du moins, on aurait su quel allait être celui-ci. Je me demande si le ministère a songé à construire une maison neuve au lieu de restaurer la vieille maison. Chacun sait que le site est vraiment admirable, en tous points digne de la maison du premier ministre.

L'hon. M. Fournier: La question a fait l'objet d'une longue discussion. On en a considéré tous les aspects pour en venir enfin à la conclusion que, possédant le terrain et la maison, il convenait de s'en servir pour aménager cette résidence.

(Le crédit est adopté.)

597. Prince-Albert—Édifice—Rajout et modifications—Crédits supplémentaires, $165,000.

M. Knight: Peut-on nous donner le détail de ces crédits?

L'hon. M. Fournier: On a adjugé, l'an dernier, un contrat pour la modification et l'agrandissement de cet immeuble à Prince-Albert. Nous estimons dépenser, au cours de l'année, $220,000 en tout. L'entrepreneur a travaillé plus rapidement que nous n'aurions cru et nous lui devons, à l'égard de ce contrat, une tranche de $160,000.

M. Knight: Quel est cet immeuble?

L'hon. M. Fournier: Le bureau de poste et l'édifice fédéral à Prince-Albert.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES RESSOURCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

600. Administration—Crédit supplémentaire, $2,500.

M. Blackmore: Je constate qu'il s'agit d'un poste concernant les ressources et le développement économique. J'aimerais faire quelques observations au sujet de la mise en valeur de nos ressources. Tous reconnaissent, je crois, que l'Alberta renferme les ressources les plus importantes au Canada. Elles s'y trouvent depuis des siècles, et s'y trouvaient lorsque les premiers colons se sont établis dans cette province. Nous n'avons pas pu les mettre en valeur avant ces derniers temps. Nous ne l'avons pas pu pour plusieurs raisons, et le coût est un des facteurs importants dont il faut tenir compte aujourd'hui relativement à l'exploitation de nos ressources.

A ce sujet je désire protester énergiquement contre notre régime de tarifs-marchandises au Canada, particulièrement dans son application à l'Ouest canadien. Notre régime de tarifs-marchandises est tout particulièrement important, parce que les principes de l'égalité de traitement en matière commerciale qui inspirent le Gouvernement le porte à croire que chaque industrie devrait se maintenir par elle-même. Je ne sais trop si on a rapporté fidèlement les paroles du ministre des Finances, ou si je me rappelle bien ce que j'ai lu, mais il me semble qu'il a employé récemment une de ses expressions désinvoltes à effet dramatique, selon laquelle l'industrie canadienne devait s'armer de courage pour faire face à la concurrence de l'étranger. J'ignore s'il l'a dit ou s'il parlait sérieusement, mais j'imagine qu'il était sérieux. Voici où je veux en venir. Peu de temps après qu'il eût formulé cette observation, son gouvernement a permis qu'on pose au Canada un geste qui a rendu plus difficile à toutes les industries canadiennes la tâche consistant à lutter courageusement contre la

concurrence de l'étranger. Or, si les difficultés ou les fardeaux s'accumulent sur quelqu'un, il ne peut lutter contre quoi que ce soit. Il cède sous le poids.

A cet égard, les tarifs-marchandises sont très importants au pays. Ils accroissent les frais de la production au moment même où nous devrions les maintenir à un bas niveau. En outre, le coût de la vie est fort élevé de nos jours. C'est une charge qui anéantit les Canadiens. Je crois que, d'un océan à l'autre, les Canadiens gémissent littéralement de misère. Il n'y a pas très longtemps, le prix du charbon a monté à Ottawa, et les gens se sont plaints. A quoi faut-il attribuer, en partie, cette augmentation? A des choses comme le relèvement des tarifs-marchandises...

M. le président suppléant: A l'ordre, je regrette d'interrompre l'honorable député, mais puis-je lui signaler...

M. Blackmore: Si le président voulait parler plus fort, je pourrais l'entendre.

M. le président suppléant: J'ai dit que je regrette d'interrompre l'honorable député. Je m'excuse de ne pas avoir parlé assez fort pour qu'il m'entende. Le crédit à l'étude est le n° 600 "Ressources et Développement économique, administration—Crédit supplémentaire, $2,500". Je ne vois pas comment le député peut étudier ici la question des tarifs-marchandises, mais ce n'est peut-être pas de cela qu'il parlait. Je ne l'ai peut-être pas entendu très bien d'ici.

M. Blackmore: Je croyais avoir bien précisé au président, quand j'ai commencé mes observations, que j'attachais une importance particulière à la seconde partie du titre, soit le développement économique.

L'hon. M. Abbott: Le député se rendra peut-être à ma proposition. Le crédit à l'étude porte sur une somme supplémentaire pour fins d'impression et de papeterie, au montant de $1,000, et une somme supplémentaire pour frais de déplacement, au montant de $1,500. Demain est réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire et jeudi, pour des raisons que le député connaît très bien, il me sera impossible d'être à la Chambre. Comme je l'ai dit plut tôt, il est urgent que ces crédits soient, si possible, adoptés ce soir. Je lui demande donc d'attendre, s'il le peut, pour formuler ses observations sur le développement économique en général, à la fin de la semaine ou à la semaine prochaine.

M. Blackmore: Tous les députés, y compris le ministre, reconnaîtront que le développement des ressources du pays dépendra, dans une large mesure, des tarifs-marchandises en vigueur. J'estime donc mes observations parfaitement régulières. Je sais les difficultés auxquelles le ministre doit faire face et, comme tous les députés, je sympathise avec lui. Nous sympathisons avec lui non seulement à cause des difficultés qu'il éprouve à faire adopter ces crédits, mais à cause de certaines autres difficultés. D'autre part, je crois que la discussion des tarifs-marchandises a été retardée trop longtemps. Je crois qu'il est temps que les députés qui représentent les provinces ayant à souffrir des tarifs-marchandises, se prononcent sur cette question, sans exception.

M. Pouliot: Bravo!

M. Blackmore: Je suis heureux qu'un député se mette dans l'esprit de la chose. Je n'ai pas le désir, monsieur le président, de trop retarder les travaux de la Chambre. Je crois en avoir assez dit pour exposer mon point de vue, mais j'aimerais ajouter quelques généralités avant de terminer.

Je tiens à m'excuser à un autre sujet. La somme que nous discutons relève du poste n° 600, soit l'administration du ministère. Depuis toujours, la coutume a été d'accorder dans les Chambres de communes anglaises la plus grande latitude possible dans la discussion du poste relatif à l'administration. Je n'ai pas besoin de tant de latitude pour obtenir une discussion sur le tarif-marchandises au chapitre de la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Avant que le président sente le besoin de m'interrompre de la façon sympathique que nous admirons tous chez lui, j'allais signaler que le Canada a besoin aujourd'hui d'une très forte population. Nous n'attirerons jamais au pays une population que nous saurons garder à moins de faire en sorte que cette population puisse vivre.

Tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, à ma souvenance,—et j'ai passé quarante ans au Canada,—c'est d'avoir des enfants, de les élever, de les instruire et de les envoyer aux États-Unis. J'ai enseigné 21 ans dans une des plus belles régions du pays. Chaque fois que je passe en revue les groupes d'élèves auxquels j'ai eu l'avantage d'enseigner et que je songe au magnifique travail qu'ils accomplissent aux États-Unis, je bous d'indignation. Ce qui m'inspire, c'est la nécessité d'accroître la population du pays et de conserver nos habitants en vue de constituer la puissante nation que nous devrions être.

Il nous faut examiner avec plus de soin que nous le faisons notre régime de tarif-marchandises. Cela dit, je remets à plus tard le développement de mon discours.

(Le crédit est adopté.)

601. Service fédéral de sylviculture—Recherches et études sylvicoles—Crédit supplémentaire, $250,000.

M. Fraser: Le ministre me dira-t-il si son ministère doit assumer certaines fonctions que le ministère de l'Agriculture accomplit présentement?

L'hon. M. Winters: Non. Ce crédit ne se rapporte à aucun travail actuellement accompli par le ministère de l'Agriculture. Il est motivé par une entente effectuée avec le Nouveau-Brunswick sous le régime de la loi sur les forêts du Canada.

M. Fraser: Une seule province est en cause.

L'hon. M. Winters: Une seule.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU COMMERCE

609. Subordonnément à l'approbation du gouverneur en conseil, nonobstant le crédit 907, paiements autorisés à même les fonds de la *Fraser Valley Dyking Board*, en conformité de l'accord de mars 1950, entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la province de la Colombie-Britannique et ladite Commission; et paiement autorisé, par le Gouverneemnt du Canada, à ladite commission, à même le crédit 907, des sommes requises en prévision des contributions du Canada au montant nécessaire à la Commission pour remplir les conditions dudit accord, $1.

M. Cruickshank: Peut-on nous donner une ventilation de ce crédit?

L'hon. M. Abbott: C'est assez difficile. Il s'agit du crédit habituel visant à accorder l'autorité légale de mettre fin à l'activité de la *Fraser Valley Dyking Board*. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Canada sont tous deux désireux de compléter les travaux et d'en arriver à un règlement définitif. Il se peut que le dernier rajustement et la détermination des chiffres définitifs n'aient lieu qu'après le 31 mars. Le crédit d'un dollar nous autorisera à effectuer ce paiement à même le Fonds du revenu consolidé.

M. Cruickshank: Merci. Je désirais simplement une ventilation du crédit.

(Le crédit est adopté.)

610. Remboursement à la Commission canadienne du blé des dépenses subies du 1er août 1948 au 31 juillet 1949 pour l'administration des contingents de livraison et l'application des règlements relatifs aux permis, etc., $96,455.

M. Argue: J'aurais aimé que le ministre du Commerce fût à son siège, mais je constate qu'il est absent en ce moment.

M. Green: Il était ici, il y a à peine une minute.

M. Argue: En tout cas, le ministre des Finances et celui de l'Agriculture sont présents. A l'occasion de ce crédit relatif à la Commission canadienne du blé, je tiens à rappeler la déclaration faite au début de la journée par le ministre du Commerce qui a dit que, cette année, un montant de 10c. le boisseau serait payé à l'égard de l'avoine et de 40c. le boisseau à l'égard de l'orge. Le ministre a ajouté que le fait d'avoir omis les paiements à l'égard du blé était dû en partie à l'attitude de l'opposition. J'espère qu'il ne voulait pas parler de mon attitude, car je ne me suis jamais opposé, l'an dernier, au paiement de 20c. le boisseau. Quand il a été versé, j'ai protesté parce que le Gouvernement n'avait pas alors mis les cultivateurs au courant de la situation financière de la Commission. J'ai aussi protesté parce que le ministre de l'Agriculture et d'autres avaient prétendu qu'un fort montant serait payé cette année.

Voici ce que je désire savoir. Le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Finances, qui connaissent la situation financière de la commission à l'égard du blé aussi bien qu'à l'égard de l'avoine et de l'orge, peuvent-ils dire au comité ainsi qu'aux cultivateurs de l'Ouest quel sera le montant approximatif du versement à l'égard du blé, à la fin de la campagne agricole de cette année. Comme le ministre du Commerce l'a signalé cet après-midi, les cultivateurs doivent contracter certaines dettes et, pour ce motif, ils aimeraient savoir quel montant ils toucheront à l'égard de l'avoine et de l'orge. Je ne demande pas au ministre de faire l'impossible, mais il peut certes prévoir d'assez près quel sera en définitive le montant du versement.

L'hon. M. Abbott: Je regrette que le ministre du Commerce ne soit pas ici. Il comptait que ses crédits seraient mis en délibération à une heure moins avancée de la soirée et il a dû s'absenter. Je crois qu'il sera ici demain. Je lui signalerai la question de l'honorable député. Je ne suis pas en mesure de faire une estimation et, pour les raisons que le ministre du Commerce a données cet après-midi, je crois qu'aucun ministre ne peut le faire. Je ne puis que porter la question à l'attention de mon collègue qui essaiera d'y répondre demain.

M. Argue: Le ministre de l'Agriculture ne fera-t-il aucune conjecture?

Le très hon. M. Gardiner: La question ne relève pas du tout de mon ministère. Elle a toujours été du ressort du ministère du Commerce. C'est d'ailleurs le ministre du Commerce qui a fait l'exposé.

M. Green: Voici le ministre du Commerce qui entre à la Chambre.

Le très hon. M. Howe: En réponse à la question du député, que mon collègue m'a communiquée en substance, je dois dire que je n'en ai aucune idée.

M. Argue: Cette déclaration m'est inacceptable. Le ministre du Commerce, par le passé, n'a jamais hésité à faire de prévisions. La Commission du blé relève de son ministère. Le ministre en connaît sûrement la situation financière et il est sans doute en mesure de nous donner une assez bonne idée du versement final. Les cultivateurs seraient heureux d'avoir des renseignements. Un cultivateur, par exemple, qui aurait vendu, pendant cinq ans, 20,000 boisseaux de blé,—c'est une quantité que plusieurs cultivateurs auront vendue,—recevrait, à raison de 20c. le boisseau, $4,000 de plus; à raison de 10c. le boisseau il toucherait $2,000. Tout ce que je demande du ministre c'est qu'il nous donne une idée approximative afin que les cultivateurs puissent ordonner leurs affaires en tenant compte du versement qu'ils toucheront.

M. Ross (Souris): J'aimerais rester sur cette question pendant quelques instants. Comme suite à une question que j'ai inscrite l'autre jour au *Feuilleton* au sujet de la vente de la récolte de 1949, on m'a fait savoir qu'il n'était pas dans l'intérêt public de faire connaître la situation commerciale sous tous les aspects demandés. La réponse à la question, telle qu'elle était conçue, nous aurait fait connaître avec assez d'exactitude non pas ce que sera le prochain versement mais ce qu'il devrait être. Or je n'ai pu obtenir les renseignements. J'estime que l'attitude du ministre est très injuste. Je voudrais poser une autre question à propos du crédit approximatif de $96,000 affecté à l'administration des contingentements de livraison et l'application des règlements relatifs aux permis. Est-ce à propos des inspecteurs de campagne? Dans l'occurrence, j'aimerais savoir le nombre de ces inspecteurs.

Le très hon. M. Howe: Non. Il s'agit des frais d'administration des contingentements, aux élévateurs, et de certains services que la Commission du blé exécute pour le ministère du Commerce. Il y a un poste semblable dans les crédits annuels qui couvrent les dépenses faites par la Commission lorsqu'elle applique les instructions du ministère.

M. Ross (Souris): Je demande de nouveau au ministre s'il ne daignera pas me donner les renseignements...

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Ross (Souris): L'autre renseignement que l'on a refusé de donner?

Le très hon. M. Howe: Non.

[M. Green.]

M. Ross (Souris): On ne peut pas du tout le donner?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Quelch: Je sais que le ministre n'est peut-être pas en mesure de préciser le montant dont la Commission du blé disposera en vue des versements à l'égard du programme quinquennal de la mise en commun du blé. D'autre part, peut-il nous dire si l'on en est venu à une entente avec la Grande-Bretagne au sujet d'un versement final par suite de la clause conditionnelle?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Quelch: Si le ministre ne peut fournir d'assurance à cet égard, peut-il nous dire si le cabinet a décidé d'effectuer un versement en compensation de l'argent que les cultivateurs ont perdu, en subventionnant les consommateurs canadiens et anglais durant la période de cinq ans?

Le très hon. M. Howe: Non.

612. Remboursement à la Commission canadienne du blé du déficit subi au cours des transactions de la Commission du blé tel qu'il figure au compte des récoltes de 1948, Division du lin, pour la période du 1er août 1948 au 31 juillet 1949, en conformité de l'arrêté en conseil C.P. 3376 du 28 juillet 1948, $3,884,182.

M. Ross (Souris): Le crédit comporte un montant de 4 millions qu'on affecte au lin. Le ministre devrait nous donner des explications à ce sujet. Cela me fait penser à un autre point que je tiens à mentionner. J'avais inscrit au *Feuilleton* une question à laquelle on a répondu le 16 mars dernier. Il s'agissait de l'élévateur à céréales exploité à Saskatoon par le gouvernement fédéral. J'ai inscrit une nouvelle question au *Feuilleton* afin d'obtenir plus de précisions. Cependant, d'après les renseignements qu'on m'a fournis, le Gouvernement a affecté l'an dernier $78,000 à l'exploitation de l'élévateur. La moyenne mensuelle de céréales entreposées dans cet élévateur est inférieure à 12,000 boisseaux. C'est une somme fort élevée que quelqu'un doit payer. Voici où je veux en venir au sujet du lin. Pendant la guerre, alors que le Gouvernement affectait de fortes sommes à la création de sociétés de la Couronne et à d'autres entreprises, ainsi qu'en vue d'aider certaines sociétés, j'ai soulevé la question du lin. On a aménagé dans l'Est des établissements de transformation pour le lin. Une fois transformé, le lin était renvoyé dans l'Ouest, surtout comme provende. Depuis, les cultivateurs ont créé leur propre organisme et ils ont construit un établissement de transformation à Saskatoon. On m'apprend, de source digne de foi, que l'établissement a dû fermer ses portes l'été dernier par suite du manque de graine de lin et d'autres matières analogues disponibles dans l'Ouest, céréales qui avaient

été expédiées dans l'Est. Il serait évidemment trop coûteux de les transporter de nouveau dans l'Ouest.

Songeons à l'élévateur de Saskatoon et aux céréales dont nous disposions. Les services du Gouvernement n'ont certes pas collaboré et on a gaspillé de fortes sommes. L'immeuble à Saskatoon à coûté plus de $1,500,000; en outre, depuis cinq ans, les frais d'administration s'élèvent à près de $78,000 par année. On refuse d'affecter des fonds à l'établissement d'une industrie qu'il aurait fallu exploiter dans la région où se récolte presque tout notre lin. Il a fallu renvoyer dans l'Ouest une partie de ces produits transformés. Le ministre nous expliquera, je l'espère, pourquoi on a tant dépensé à l'égard du lin cette année-là. J'ai rappelé ce qui s'est passé à l'élévateur de Saskatoon où on n'a presque rien emmagasiné l'an dernier.

Le très hon. M. Howe: Pour l'année-récolte 1948, le Gouvernement a garanti $4 le boisseau à l'égard du lin vendu cette année-là. Voilà à quoi servira le crédit. La récolte a été abondante. Le prix, inférieur de $1 au montant garanti l'année précédente, semblait bien fondé, mais la demande a soudain fléchi; il ne restait que le marché intérieur et quelques débouchés à l'étranger. La Commission du blé n'a donc vendu, en 1948, qu'une partie insignifiante de la récolte de lin. Comme celle de l'an dernier était faible, cet organisme dispose graduellement de l'excédent. Le crédit servira à acquitter les frais généraux à l'égard du lin emmagasiné et à reduire la valeur comptable de la récolte au cours actuel de $3.80.

Quant à l'entreposage du lin à Saskatoon, la Commission du blé est chargée de vendre les céréales et non pas de les entreposer. L'entreposage n'est qu'un aspect de la vente. Puisque Saskatoon n'est pas un centre d'écoulement du lin, on a transporté le lin jusqu'au marché. C'était au propriétaire de l'usine de broyage dans l'Ouest de s'entendre avec la Commission en vue de l'entreposage du lin à Saskatoon ou de son transport ailleurs. Je suis sûr qu'il aurait été facile de s'entendre. C'est ce qui s'est fait dans la mesure où l'on en est arrivé à une entente; néanmoins, la Commission ne peut exploiter les usines de broyage. Elle ne peut qu'écouler les céréales des cultivateurs du mieux qu'elle peut; c'est la tâche qui lui est confiée.

M. Knight: N'est-il pas exact qu'au moment où l'usine de broyage de Saskatoon manquait de lin, la Commission du blé payait les frais d'entreposage à l'égard de ce même lin à certains grands élévateurs de l'Est?

Le très hon. M. Howe: Peut-être.

M. Knight: A mon avis, ce n'est pas "peut-être", mais "oui".

M. Ross (Souris): Je crois qu'il en est de même du blé. Si j'ai bien compris, l'élévateur peut entreposer beaucoup plus de cinq millions de boisseaux. Je rappelle à ceux qui s'intéressent au chemin de fer de la baie d'Hudson que c'est là l'endroit tout désigné pour entreposer non seulement le lin, mais aussi le blé. Il faudra que le ministre nous donne bien d'autres explications à ce sujet. Si j'ai bien compris, il y avait moins de 12,000 boisseaux, en moyenne, entreposés de tout l'an dernier dans un établissement de l'État d'une contenance de plus de cinq millions de boisseaux. Je crois comprendre que la Commission du blé exigera un crédit assez coquet à l'égard de l'entreposage à la tête des lacs. Or, en même temps, son propre établissement ne fait rien de toute l'année. Il faudrait nous expliquer cette situation.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, nous perdons aujourd'hui des exportations de blé parce que nous ne pouvons pas amener le blé dans des endroits convenant à son écoulement rationnel sur les marchés. Mon honorable collègue connaît assez la question pour savoir que ces endroits sont Vancouver, la tête des lacs ou un centre d'expédition de l'est. Saskatoon n'entre pas dans cette catégorie. Y entreposer du blé, c'est le mettre dans un endroit inaccessible et, partant, perdre encore des ventes à l'exportation.

(Le crédit est adopté.)

Commission de contrôle de l'énergie atomique—

614. Usine de Chalk-River—Dépenses d'immobilisations et d'exploitation—Crédit supplémentaire, $200,000.

M. Green: Monsieur le président, ce crédit est affecté à l'entreprise de Chalk-River. Je l'approuve entièrement, mais je profite de l'occasion pour demander au ministre du Commerce d'établir un comité spécial de la Chambre au cours de la présente session, qui étudierait le fonctionnement de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ou le travail du Conseil de recherches. Le ministre se rappelle sans doute la teneur du vœu formulé par le comité de l'an dernier. Je cite:

> Comme le comité n'existe que depuis six semaines, il n'a pu encore terminer son enquête dans le domaine de l'énergie atomique. En outre, il s'agit là d'une sphère nouvelle qui s'étend rapidement et qui peut fort bien avoir une importance considérable pour le Canada. Pour ces motifs, le comité propose qu'un comité spécial soit de nouveau institué à la prochaine session.

Le dernier jour de la session j'ai soulevé cette question, et on trouvera la réponse du ministre à la page 3177 du compte rendu. Il a dit:

Je suppose que la prochaine session commencera au début de l'an prochain. Je reconnais avec le député que la commission a accompli du beau travail. Elle a beaucoup fait, à mon avis, pour encourager le personnel de Chalk-River. Un comité semblable pourrait bien être chargé d'étudier le travail du Conseil national de recherches, y compris les travaux sur l'énergie atomique. Je ne veux pas le promettre. L'an prochain, toutefois, nous pourrons examiner la question.

Bien entendu, les perfectionnements se poursuivent dans le domaine de l'énergie atomique et les travaux du Conseil de recherches progressent également. Le Conseil avance à grands pas. Il importe au plus haut point que la Chambre soit tenue au courant de ces progrès. Les autres députés qui ont fait partie du comité de l'énergie atomique l'an dernier conviendront avec moi, j'en suis sûr, que la collaboration de ce comité a été excellente. Tous ceux qui étaient membres du comité en étaient fiers et avaient l'impression qu'il y avait encore beaucoup de besogne à accomplir. Il serait regrettable si l'on ne poursuivait pas ce travail durant la présente session. Je demande au ministre qu'il consente à la création d'un comité, au cours de la présente session, qui serait chargé d'examiner le travail de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ou, suivant ce qu'il a proposé lui-même, d'examiner le travail du Conseil national de recherches.

Le très hon. M. Howe: On examinera cette question.

M. Adamson: Il s'agit ici d'un crédit de $200,000. La majeure partie du travail n'est pas public. Quel est le coût global de l'usine de Chalk-River? Est-ce qu'elle vend des isotopes radioactifs à l'industrie? Dans le cas de l'affirmative, à combien s'établissent les recettes provenant de ces ventes?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, le crédit à l'étude porte uniquement sur certains approvisionnements. J'ignore le coût global de l'usine. Il est près de 27 ou 28 millions, j'imagine.

M. Adamson: C'est là le total des dépenses d'immobilisations.

Le très hon. M. Howe: Oui. Les recettes sont faibles, mais elles commencent à augmenter. Je crois qu'elles seront considérables en 1950-1951, qu'elles atteindront peut-être $250,000 ou $300,000.

M. Drew: Le ministre dira-t-il définitivement s'il y aura une commission?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Drew: Ainsi, nous ne pouvons que deviner si oui ou non il y aura une commission?

Le très hon. M. Howe: En effet.

[M. Green.]

M. Drew: Voilà un exemple parfait de la façon dont le Gouvernement demande constamment de lui accorder de la collaboration, mais il n'en offre pas.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Sinclair: Adopté.

M. le président suppléant: La parole est à l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud.

M. Fraser: Vous m'en direz tant!

M. Gillis: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot à propos du crédit à l'étude. D'ordinaire, le représentant de Vancouver-Quadra s'en tient beaucoup au sujet, dans ses remarques. Mais, dans le cas présent, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Au lieu de demander l'établissement d'un comité spécial de l'énergie atomique, la Chambre devrait réclamer plutôt un comité de la défense chargé de l'examen général des questions relatives à la défense nationale, car, à mon avis, l'énergie atomique est étroitement liée à nos problèmes de défense.

M. le président suppléant: Le député désire commenter le crédit n° 614 n'est-ce pas?

M. Gillis: Oui.

M. le président suppléant: Le crédit a trait à l'usine de Chalk-River et aux dépenses d'immobilisations et d'exploitation, soit $200,000.

M. Gillis: En effet; c'est précisément de ce crédit que je parle. Pour ma part, j'approuve entièrement la somme demandée et les fins auxquelles on doit l'affecter. Je donne mon approbation sans réserve. Mais je ne crois pas que les deux questions puissent se dissocier.

On a permis au député de Vancouver-Quadra de proposer l'établissement d'un comité chargé de faire enquête sur certaines questions qui peuvent se rattacher au crédit à l'étude et d'en faire rapport à la Chambre. Je désire commenter les remarques de l'honorable député. Pour ma part, je n'approuverais pas l'établissement d'un comité de cette nature. A mon avis, il est temps que nous songions à constituer un comité principal de la défense.

M. le président suppléant: A l'ordre! Quand le président se lève, le Règlement exige que les députés reprennent leurs sièges. Je vois que celui qui avait la parole s'est assis et je l'en remercie. Je crois l'avoir entendu dire qu'il approuvait complètement le crédit 614. Est-il adopté?

Des voix: Non.

M. le président suppléant: Je prierai donc le député de faire connaître son avis à l'égard du crédit à l'étude, mais de ne pas parler de la Défense nationale.

M. Gillis: Je vous remercie, monsieur le président. Je ne veux être ni ennuyeux ni retarder l'adoption de ce crédit de la Défense nationale. Je répète que j'approuve le principe à la base de ce crédit. Toutefois, si nous voulons le discuter en détail et parler de tout ce qu'il comporte, ce sera long. Je m'en abstiendrai, car je ne tiens pas à noyer ce crédit sous un flot de paroles jusqu'à onze heures.

L'hon. M. Abbott: Le député me permet-il de l'interrompre? Comme je l'ai déjà dit, il est assez important que nous adoptions aujourd'hui, si possible, cette loi de finances provisoire, y compris deux de ces crédits, car il me sera impossible d'être ici jusqu'à vendredi, et demain est la journée consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Si la Chambre voulait bien consentir à siéger quelques minutes après onze heures, j'ai bon espoir que nous pourrions terminer. Cependant, pour dépasser l'heure réglementaire, il nous faut le consentement unanime de la Chambre. Pour ma part, je saurais gré aux députés de bien vouloir agréer la motion. On sait que j'aurai beaucoup à faire d'ici mardi prochain, jour de la présentation du budget. La Chambre me rendrait grand service en procédant de cette façon.

M. Gillis: Je puis terminer mes observations.

L'hon. M. Abbott: S'il m'est permis de proposer que la Chambre siège après onze heures . . .

M. Gillis: Je voudrais simplement poser une question.

L'hon. M. Abbott: De toute façon, il faut une motion.

M. Gillis: Si le ministre y tient. Je me rendrai volontiers à son désir.

L'hon. M. Abbott: Si la Chambre m'accorde l'assentiment unanime, je propose qu'on siège après onze heures. J'espère qu'il nous suffira de quelques minutes.

M. le président suppléant: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime au ministre?

M. Knowles: A condition qu'on ne siège pas longtemps. Souvent nous accordons quelques minutes, mais la séance dure une heure de plus.

L'hon. M. Abbott: J'espère que nous pourrons finir avant 11 heures et quart. Il reste encore quelques crédits à adopter. Il s'agit des crédits habituels de fin d'année, qui ont pour objet de régler des comptes. Il faut encore adopter deux bills fondés sur des lois de finance provisoires. J'aimerais en finir avec ceux-là.

M. Drew: Je veux bien siéger aussi longtemps qu'il faudra. Que cela soit bien compris, mais je tiens aussi à ce qu'il soit bien entendu qu'il ne reste pas seulement quelques crédits. Il y a deux postes fort importants dont il n'a pas encore été question. L'un d'eux est de 42 millions et l'autre de $4,317,000. J'ai bien l'intention de poser quelques questions au sujet de ce dernier poste, dont nous sommes saisis pour la première fois.

L'hon. M. Abbott: Je souhaiterais que nous puissions siéger assez longtemps pour en disposer. J'aimerais savoir si la Chambre y consent. Bien entendu, je ne suis pas en mesure d'insister. Ma tâche s'en trouverait grandement facilitée si je pouvais bénéficier de ce consentement. Voilà près de cinq heures que dure la discussion.

M. Fleming: Il sera aussi facile de les étudier demain, du consentement unanime de la Chambre.

M. MacInnis: Je ne vois aucun inconvénient à siéger quinze ou vingt minutes de plus, mais s'il doit y avoir discussion jusqu'à minuit, cela ne me sourit pas du tout.

L'hon. M. Abbott: Dans ces conditions, voici ce que je propose. Demain est réservé à l'étude des bills d'initiative parlementaire. Si la Chambre consent unanimement à terminer cette besogne à trois heures, peut-être cela vaudrait-il mieux. Je serais fort aise qu'il en soit ainsi.

Des voix: D'accord.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: La journée de demain étant réservée aux députés, lorsqu'on aura disposé des travaux que le ministre des Finances vient d'énumérer, nous passerons aux résolutions figurant au nom de députés, en suivant l'ordre établi par l'article 15 du Règlement.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1949-1950
AGRICULTURE

Administration—

565. Division de la publicité et de la propagande—Crédit supplémentaire, $12,000.

Fermes expérimentales —

566. Fermes et stations régionales et stations de démonstration—Crédit supplémentaire, $38,000.

Service de la production—Hygiène vétérinaire—

567. Loi des épizooties et Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire, $63,000.

568. Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire, $1,225,000.

Service des marchés—

569. Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des installations frigorifiques et allocations selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, $9,448.

Crédits spéciaux—

570. Loi sur les produits agricoles—Pour pertes subies dans l'achat, la vente et l'exportation de produits agricoles sous le régime de la Loi sur les produits agricoles, y compris le pouvoir conféré au ministre des Finances, à la requête du ministre de l'Agriculture, de payer au besoin des montants dont l'ensemble ne doit pas dépasser $40,000,000, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, à titre d'avances recouvrables—Crédit supplémentaire, $350,000.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Division des affaires indiennes—Assistance—

571. Assistance aux Indiens—Crédit supplémentaire, $100,000.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

B—Généralités—Contribution du gouvernement canadien comme membre des organisations internationales ou du Commonwealth, énumérées ci-après—

572. Organisation mondiale de la Santé—Crédit supplémentaire, $48,695.

573. Agence des réparations inter-alliée, $7,830.

Démobilisation et reconversion—

574. Contribution du gouvernement canadien à l'Organisation internationale des réfugiés—Crédit supplémentaire, $402,000.

FINANCES

Pensions et indemnités de retraite—

575. Contribution de l'État au fonds de pension—Crédit supplémentaire, $63,000.

Service de la dette publique—

576. Service de la dette publique—Commissions afférentes au paiement des intérêts sur la dette publique, services d'agents de trésorerie à Londres, droits d'enregistrement, etc.—Crédit supplémentaire, $20,000.

Généralités—

577. Contribution du Gouvernement, à titre d'employeur, à la Caisse d'assurance-chômage à l'égard des fonctionnaires de l'État payés par le Bureau central de paye—Crédit supplémentaire, $100,000.

578. Dépenses occasionnées par la conférence fédérale-provinciale tenue en janvier 1950, $6,000.

ASSURANCES

579. Administration—Crédit supplémentaire, $4,000.

TRAVAIL

A—Ministère—

580. Administration—Crédit supplémentaire, $47,000.

Loi des rentes sur l'État —

581. Nonobstant toute disposition contraire de la Loi des rentes sur l'État, pour autoriser le ministre du Travail, à la suite du transfèrement d'employés de la *David Spencer Limited* et de la *David Spencer (Duncan) Limited* (ci-après appelés les employeurs originaux) à la *T. Eaton Company British Columbia Limited* (ci-après appelée le nouvel employeur), à conclure avec les employeurs originaux et avec le nouvel employeur un ou des contrats prévoyant que le nouvel employeur sera substitué aux premiers, à partir du 15 octobre 1949, comme contractant lié par les contrats collectifs de rente G. 421 et G. 463, à l'égard desdits employés transférés au nouvel employeur et qui bénéficiaient de ces contrats. Les contrats s'appliqueront selon la durée du service auprès des employeurs originaux et du nouvel employeur et leur validité sera prolongée de la durée que le ministre jugera nécessaire pour conserver et prolonger les droits de pension dont jouissent ces employés en vertu des contrats. Les paiements à faire en vertu du ou des contrats, dans l'année financière et les années suivantes, seront tirés du compte des rentes sur l'État, $1.

Démobilisation et reconversion—

582. Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada, là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut; y compris frais de surveillance et de bien-être des personnes déjà immigrées au Canada en vertu d'anciens déplacements autorisés de main-d'œuvre et frais d'administration connexes —Crédit supplémentaire, $136,500.

B—Loi de 1940 sur l'assurance-chômage—

583. Contribution de l'État à la Caisse d'assurance-chômage—Crédit supplémentaire, $2,500,000.

584. Paiement de secours de chômage à certains résidents de Terre-Neuve, aux conditions énoncées dans le crédit 681 du budget supplémentaire (Terre-Neuve) de 1949-1950, autorisé par la Loi des subsides nº 7 de 1949—Crédit supplémentaire, $700,000.

585. Somme à rembourser à la Caisse d'assurance-chômage, en vertu de l'article 87F (1) de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, modifiée par le Statut de 1950, $1,500,000.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

586. Administration générale—Crédit supplémentaire, $2,500.

587. Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète des première et seconde sessions de 1949 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladie ou de décès. Paiements à effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire, $21,425.

Chambre des communes—

588. Pour payer l'indemnité complète aux députés, —jours perdus en raison de maladie, affaires publiques officielles, ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant la seconde session de 1949,—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou de lois modificatrices. Paiements à effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire, $3,750.

589. Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire, $8,000.

DÉFENSE NATIONALE

Services ordinaires—

590. Frais divers d'entretien et d'ajustements (guerre de 1914-1918)—Crédit supplémentaire, $15,000.

Pensions et autres indemnités—

591. Pensions civiles—Mme Alice Smuck—Crédit supplémentaire, $227.

Démobilisation et reconversion—

592. Établissement et organisation méthodiques sur un pied de paix des Forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, et autorisation, nonobstant l'article 29 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, de contracter à cette fin des engagements additionnels au montant de $7,000,000 pour l'année courante, relativement auxquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1949-1950 ne dépasseront pas le montant supplémentaire de $4,000,000.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

593. Administration générale—Crédit supplémentaire, $6,500.

594. Frais de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada—Crédit supplémentaire, $26,041.

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecture—Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—
Québec—

595. Trois-Rivières—Édifice public—Rajout—Crédit supplémentaire, $95,000.

Ontario—

596.Ottawa—Demeure du premier ministre—Réparations, modifications et améliorations, $35,000.

Saskatchewan—

597. Prince-Albert—Édifice public—Rajout et modifications—Crédit supplémentaire, $165,000.

Division du génie—Construction, réparation et amélioration—Ports et rivières—
Québec—

598. Lac Blue-Sea—Remplacement du quai—Parachèvement, $2,700.

Pointe Basse (I.M.)—Brise-lames, remplacement du quai—Crédit supplémentaire, $20,000.

Ontario—

599. Kingston—Achat d'emplacement de quai, $20,500.

RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

600. Administration—Crédit supplémentaire, $2,500.

Division des mines, forêts et services scientifiques—Service fédéral de sylviculture—

601. Recherches et études sylvicoles—Crédit supplémentaire, $250,000.

Division des terres et des services de mise en valeur—Service des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon—Division de l'Arctique—

602. Administration—Crédit supplémentaire, $4,500.

Division du Yukon—

603. Subvention aux RR. SS. de Sainte-Anne en vue de l'installation d'un hôpital à Dawson (Territoire du Yukon), $29,000.

Services des parcs nationaux—

604. Paiement autorisé, nonobstant les dispositions de la loi des champs de bataille nationaux, à Québec, de $2,060.07, montant d'un don reçu du Comité des monuments de guerre de Québec par la Commission des champs de bataille nationaux, à un Comité des anciens commandants du Royal 22e Régiment, pour acquitter les frais de publication d'une histoire dudit régiment, $1.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

605. Administration—Crédit supplémentaire, $4,000.

606. Division des marques de commerce—Crédit supplémentaire, $800.

Bureau des brevets et du droit d'auteur—

607. Division de la Gazette des brevets—Crédit supplémentaire, $15,000.

608. Contribution à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques—Crédit supplémentaire, $500.

COMMERCE

A—Ministère—Crédits spéciaux—

609. Subordonnément à l'approbation du gouverneur en conseil, nonobstant le crédit 907, paiements autorisés à même les fonds de la *Frazer Valley Dyking Board*, en conformité de l'accord de mars 1950, entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la province de la Colombie-Britannique et ladite Commission et paiement autorisé, par le Gouvernement du Canada à ladite commission, à même le crédit 907, des sommes requises en prévision des contributions du Canada au montant nécessaire à la Commission pour remplir les conditions dudit accord, $1.

610. Remboursement à la Commission canadienne du blé des dépenses subies du 1er août 1948 au 31 juillet 1949 pour l'administration des contingents de livraison et l'application des règlements relatifs aux permis, etc, $96,455.

611. Remboursement à la Commission canadienne du blé du solde du déficit subi au cours des transactions de la Commission du blé tel qu'il figure au compte des récoltes de 1947, Division du lin, pour la période du 1er août 1948 au 31 juillet 1949, en conformité des arrêtés en conseil C.P. 3038, du 31 juillet 1947, et C.P. 829, du 26 février 1948, $189,831.

612. Remboursement à la Commission canadienne du blé du déficit subi au cours des transactions de la Commission du blé tel qu'il figure au compte des récoltes de 1948, Division du lin, pour la période du 1er août 1948 au 31 juillet 1949, en conformité de l'arrêté en conseil C.P. 3376, du 28 juillet 1948, $3,884,182.

613. Remboursement à la Commission canadienne du blé du déficit subi au cours des transactions de la Commission du blé tel qu'il figure au compte de la récolte de graine de colza de 1948, pour la période terminée le 31 juillet 1949, en conformité des règlements établis sous l'empire de la Loi des subsides no 4, 1948-1949, crédit 887, et de la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, modifiée, et approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 3717, du 25 août 1948, $399,608.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mars 1950

La séance est ouverte à trois heures.

CHÔMAGE

TERRE-NEUVE—DÉCLARATION FAITE AU COMITÉ DES SUBSIDES LE 21 MARS

L'hon. Humphrey Mitchell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je désire rectifier une parole que j'ai dite hier en réponse à l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) et reproduite à la page 1013 du hansard. J'en ai parlé au député après la séance. J'ai dit que le cinquième de nos chômeurs habitent Terre-Neuve. Je voulais dire que le cinquième environ de la population valide de Terre-Neuve est en chômage. Le nombre d'habitants de Terre-Neuve capables de travailler est d'environ 112,000. Le nombre total de ceux qui étaient inscrits aux bureaux du service national de placement, le 2 mars, était de 18,600, soit une proportion réelle de 17 p. 100. J'ai cité une proportion approximative. Je pourrais ajouter que, des gens en quête d'emploi, 13,700 touchent des prestations d'assurance, bénéficient d'aide aux chômeurs, ou attendent qu'on donne suite à leurs réclamations. Les dépenses engagées sous ce rapport pour le mois de mars s'élèveront à près d'un million de dollars.

PONT DU DÉTROIT DE CANSO

TRAVAUX DE CONSTRUCTION—CHAUSSÉE CARROSSABLE PLUS LARGE

L'hon. Lionel L. Chevrier (ministre des Transports): Je voudrais, avec votre permission, monsieur l'Orateur, faire une déclaration au sujet du pont du détroit de Canso.

En mars 1949, une commission d'ingénieurs, qui avait été chargée d'étudier des plans en vue de l'amélioration des moyens de transport sur le détroit de Canso a déposé un rapport final dans lequel elle conseille la construction d'un pont en contre-bas, pour la circulation ferroviaire et routière, aux coût estimatif de $13,503,128. Au mois de mai de la même année, le ministère des Transports a passé un contrat avec M. P. L. Pratley, ingénieur conseil de Montréal (P.Q.), pour l'établissement d'un plan et la surveillance de la construction du pont moyennant honoraires fixes.

M. Pratley a sur-le-champ constitué un personnel aux fins de l'exécution des relevés administratifs et techniques qui doivent aboutir à l'adjudication d'un contrat pour l'établissement du pont. Un contrat a été passé avec la *Foundation Maritime Limited* visant huit sondages à pratiquer à l'endroit où serait construit le pont afin de déterminer l'état du sous-sol. Ces sondages ont été terminés au cours de la première semaine de septembre de l'an dernier. M. Pratley a négocié à la fois avec la Nouvelle-Écosse et le National-Canadien en vue de préciser l'endroit où serait jeté le pont, et d'autres aspects de la question.

Les ingénieurs ont conclu à l'opportunité de l'établissement d'une chaussée carrossable d'une largeur de 22 pieds. M. Pratley a établi plans et devis en fonction de ce rapport.

Or, la conférence fédérale-provinciale réunie à Ottawa les 16 et 17 décembre dernier pour discuter la question de la route transcanadienne s'est prononcée pour une chaussée de 24 pieds au minimum pour tous les ponts longs de plus de 30 pieds devant entrer dans le tracé de la route transcanadienne. C'est pourquoi on a recommencé à négocier avec la province afin de savoir au juste quelle largeur il convenait de donner à la chaussée du pont de Canso, compte tenu de l'adoption de cette norme par la conférence. On lui a signalé qu'une augmentation de 22 à 24 pieds augmenterait d'environ 2 p. 100 le prix estimatif et retarderait encore de deux à trois mois la mise en adjudication des travaux, par suite de l'obligation dans laquelle on serait de refaire complètement les plans de la superstructure d'acier et des fondations.

Le 24 février 1950 j'ai reçu une lettre de l'honorable Angus L. Macdonald, premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Il m'informait qu'en insistant pour que la chaussée du pont soit large de 24 pieds, on retarderait l'exécution des travaux mais que, malgré cela, on allait à son avis préparer en conséquence les plans du pont de manière à y assurer la sécurité du trafic routier. Dès que j'eus reçu cette lettre, mon bureau a chargé M. Pratley de modifier les plans et devis afin de les rendre conformes à cette norme.

Antérieurement à cette modification, nous pensions que les plans et devis auraient été définitivement terminés assez tôt pour nous

permettre de demander des soumissions en mars de cette année et de commencer les travaux en août ou septembre. Pour ces raisons, nous ne pourrons pas demander de soumissions avant le mois de juillet et les travaux de construction sur le pilier principal seront retardés au début du printemps prochain. Nous espérons, cependant, que la province entreprendra l'aménagement de la route d'accès au pont du côté du Cap-Breton, cette année, et que les chemins de fer Nationaux de même entreprendront les changements qu'il leur faudra apporter à leurs voies sur l'île pour atteindre le pont projeté.

M. Cruickshank: Puis-je poser au ministre une question se rattachant à sa déclaration? Combien de personnes ce pont desservira-t-il?

L'hon. M. Chevrier: Il ne s'agit pas de desservir les gens, mais de relier la terre ferme de la Nouvelle-Écosse et l'île du Cap-Breton au moyen d'une grand route provinciale. De plus, une voie du National-Canadien passera sur ce pont.

M. Cruickshank: Le pipe-line aussi?

CHAMBRE DES COMMUNES

PERSONNEL DU SERGEANT D'ARMES—LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Hier soir, le représentant de Peterborough-Ouest a demandé au ministre des Finances si le personnel du sergeant d'armes est visé par la loi des accidents du travail de l'Ontario. Je réponds oui.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

LE RÉSEAU NATIONAL—PALISSADES DÉTECTRICES D'ÉBOULIS

M. Fulton:

1. A quels endroits a-t-on installé des palissades détectrices d'éboulis électriques le long de la voie ferrée des chemins de fer Nationaux en Colombie-Britannique?

2. Quels autres dispositifs détecteurs de sécurité contre les éboulis et les pierres a-t-on installés?

3. A-t-on reçu des rapports relatifs au fonctionnement de ces installations ?

4. Ces rapports révèlent-ils que ces installations sont satisfaisantes et permettent de localiser les éboulis et les pierres?

5. Sinon, en quoi laissent-elles à désirer?

6. Quelles autres installations envisage-t-on à cette fin et quand en entreprendra-t-on l'aménagement?

L'hon. M. Chevrier: Le National-Canadien nous communique les renseignements suivants:

[L'hon. M. Chevrier.]

1. On a installé, à titre d'essai, 1,720 pieds de palissades détectrices d'éboulis dans les limites de la subdivision Ashcroft, entre les bornes 93·7 et 94·0.

2. Dans certaines régions choisies, des gardiens et des patrouilleurs assurent un service d'inspection continu. Dans certaines sections, des signaux automatiques ont été installés afin de faciliter le mouvement des trains.

3. Oui.

4. Non pas en ce qui a trait aux palissades détectrices d'éboulis.

5. Il est difficile de maintenir en état de service les palissades détectrices d'éboulis quand il se produit une chute abondante de neige ou des éboulis.

6. On examinera l'à-propos d'installer d'autres palissades détectrices d'éboulis quand on connaîtra les résultats obtenus des installations d'essai.

PRODUITS DES TAXES ET DROITS DE DOUANE À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Au cours des onze mois terminés le 28 février 1950, quel a été le montant du revenu du ministère des Postes dans Terre-Neuve?

L'hon. M. McCann:

a) Taxes d'accise, $2,646,306.08; droits d'accise, $1,222,467.02; total, $3,868,773.10. *b*) Droits de douane: à l'importation, $3,011,714.12; *c*) $3,446,248.00; *d*) $30,090.00.

NATIONAL-CANADIEN—PENSIONS

M. Knowles:

1. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent des pensions mensuelles de moins de $25?

2. Combien ne reçoivent que la seule pension mensuelle de base de $25?

3. Combien reçoivent des pensions mensuelles de service sans participation: *a*) de $25.01 à $29.99, *b*) de $30 à $39.99, *c*) de $40 à $49.99, *d*) de $50 à $59.99, *e*) de $60 à $69.99, *f*) de $70 à $79.99, *g*) de $80 à $89.99, *h*) de $90 à $99.99, *i*) de $100 et plus?

4. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent des pensions mensuelles partiellement de base et partiellement à participation *a*) de $25.01 à $29.99, *b*) de $30 à $39.99, *c*) de $40 à $49.99, *d*) de $50 à $59.99, *e*) de $60 à $69.99, *f*) de $80 à $89.99, *h*) de $90 à $99.99, *i*) de $100 ou plus?

L'hon. M. Chevrier: Voici les renseignements fournis par les chemins de fer Nationaux du Canada:

1. 31 en vertu de l'ancien régime établi par le National-Canadien.

2. 2,952.

3. *a*) De $25.01 à $29.99 par mois, 845; *b*) De $30 à $39.99 par mois, 655; *c*) De $40 à $49.99 par mois, 347; *d*) De $50 à $59.99 par mois, 234; *e*) De $60 à $69.99 par mois, 155; *f*) De $70 à $79.99 par mois, 107; *g*) De $80 à $89.99 par mois, 63; *h*) De $90 à $99.99 par

mois; 48; *i*) De $100 ou plus par mois, 121. —Total 2,575.

4. *a*) De $25.01 à $29.99 par mois, 450; *b*) De $30 à $39.99 par mois, 2,064; *c*) De 40 à $49.99 par mois, 1,588; *d*) De $50 à $59.99 par mois, 1,135; *e*) De $60 à $69.99 par mois, 896; *f*) De $70 à $79.99 par mois, 751; *g*) De $80 à $89.99 par mois, 652; *h*) De $90 à $99.99 par mois, 513; *i*) De $100 ou plus par mois, 1,806. —Total 9,855.

M. Knowles:

1. Quel est le nombre total des employés du National-Canadien?
2. Parmi ces employés, combien peuvent verser des sommes en vue d'une pension supplémentaire à la pension mensuelle de base de $25 à laquelle ils auront droit lors de leur retraite à soixante-cinq ans?
3. Combien d'employés actuels versent des sommes en vue d'une pension supplémentaire?
4. Combien d'employés du National-Canadien auront droit, lors de leur retraite, d'après leur statut actuel, à une pension sans participation?
5. Combien d'employés actuels du National-Canadien auront droit, lors de leur retraite, d'après leur statut actuel, à la seule pension mensuelle de base de $25?
6. La pension mensuelle de base de $25 est-elle offerte à tous les employés et, dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions?

L'hon. M. Chevrier: Voici les renseignements fournis par les chemins de fer Nationaux du Canada:

1. Les lignes canadiennes employaient 103,939 personnes le 31 décembre 1949.

2. Tous, excepté les employés temporaires, ceux qui sont entrés au service de la société après l'âge de 55 ans et ceux qui contribuent à d'autres caisses de pension établies par les chemins de fer, soit 5,091 contribuants à la caisse de prévoyance de l'Intercolonial et 18 contribuants à la caisse de retraite du Grand-Tronc.

3. Contribuants au régime de pension du National-Canadien, 37,702; Contribuants à la caisse de prévoyance de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, 5,091; Contribuants à l'Association des caisses de retraite et de prévoyance du Grand-Tronc, 18.

4. Les pensions à l'égard du service sont payables aux employés qui sont entrés au service de la société avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans et qui, au 31 décembre 1934, avaient au moins dix ans de service admissible et qui, à l'âge de 65 ans, avaient au moins quinze ans de service admissible. Il est impossible de dire combien d'employés satisferont à ces exigences.

5. Il n'existe pas de relevé du nombre d'employés qui, lors de leur retraite, auront droit à la seule pension de base de $25 par mois. Environ 35 p. 100 seulement des employés admissibles versent des sommes en vue d'une pension supplémentaire.

6. La pension de base est payable aux: *a*) employés qui sont entrés au service de la société avant le 31 décembre 1934, qui avaient moins de dix ans de service admissible à cette date et qui avaient au moins quinze ans de service admissible à l'âge de 65 ans; *b*) employés qui, entrés au service de la société après le 31 décembre 1934, n'avaient pas dépassé l'âge de 45 ans et qui, à 65 ans, avaient au moins vingt ans de service admissible.

LE NATIONAL-CANADIEN—ACHATS DE HOUILLE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Isnor:

1. En 1947, 1948 et 1949, quelle quantité *a*) de charbon canadien, *b*) de charbon américain, le National-Canadien a-t-il achetée?
2. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité *a*) de charbon canadien, *b*) de charbon américain, a-t-il reçue sur les commandes qu'il avait placées?
3. Quels sont les noms des fournisseurs *a*) de charbon du Canada, *b*) de charbon des États-Unis?
4. Le National-Canadien a-t-il commandé du charbon pour 1950 et 1951?
5. Dans le cas de l'affirmative, en quelle quantité *a*) au Canada, *b*) aux États-Unis?

L'hon. M. Chevrier: Le National-Canadien donne les chiffres suivants:

1. Les commandes ont été placées comme suit:

	Au Canada T.N.	Aux États-Unis T.N.
1947	2,349,400	8,692,900
1948	2,822,700	6,936,200
1949	2,515,200	4,223,100

2.

	Au Canada T.N.	Aux États-Unis T.N.
1947	1,733,300	6,192,200
1948	2,123,600	5,376,500
1949	2,237,800	3,022,300

3. Pour raisons de concurrence, il n'est pas conforme à l'intérêt public de donner les noms des fournisseurs.

4. Les contrats qui se rapportent aux livraisons prévues en 1950 sont encore en voie de négociation. Aucune commande n'a été placée pour 1951.

5. Voir la réponse au nº 4.

LA PÊCHE ET LE SERVICE DE PROTECTION CÔTIÈRE

M. Smith (Queens-Shelburne):

1. A-t-on pris des dispositions en vue d'instituer un comité mixte, composé de représentants des ministères des Pêcheries, des Transports et de la Défense nationale, dans le dessein d'unifier et d'améliorer le service de protection côtière?
2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on institué ce comité?
3. Le comité a-t-il reçu instruction d'enquêter sur les améliorations, du service de protection des pêcheurs?

4. Dans le cas de l'affirmative, étudiera-t-il la question d'établir, à l'égard des petits navires de pêche, un service de sauvetage maritime et de remorquage de secours, fonctionnant en permanence et doté de T.S.F.?

5. Quand fera-t-on connaître les vœux du comité et quand adoptera-t-on des mesures pour y donner suite?

L'hon. M. Chevrier:

1. Oui.

2. On a établi un comité interministériel qui étudiera les mesures présentement en vigueur à l'égard des recherches et du sauvetage, et fera des propositions en vue d'améliorer le service.

3. Le service des recherches et du sauvetage embrasse tous les marins qui vont en mer au large des côtes canadiennes.

4. Les attributions du comité dont il est fait mention au nº 2 sont assez étendues pour embrasser cette question.

5. Nous connaîtrons sous peu les vœux de ce comité et nous prendrons alors les mesures nécessaires pour y donner suite.

VOLUME DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES À PORT-AUX-BASQUES (T.-N.) VIA NORTH-SYDNEY

M. Higgins:

Quel a été le volume total des marchandises transportées entre North-Sydney et Port-aux-Basques, au cours de 1949?

L'hon. M. Chevrier: Voici les renseignements que nous communiquent les chemins de fer Nationaux:

Le volume total du trafic de tout genre qui est passé par North-Sydney en 1949 s'établit à 64,129 tonnes. Il faudrait beaucoup de travail et de temps pour déterminer le volume total des marchandises transportées entre North-Sydney et Port-aux-Basques, car cela comporterait l'examen des lettres de voiture à l'égard de toutes les expéditions et réceptions de marchandises entre la terre ferme et Terre-Neuve.

CODE CRIMINEL—APPLICATION À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Quelles mesures prend-on en vue de décréter l'application à Terre-Neuve des dispositions du Code criminel?

L'hon. M. Garson: Le ministère de la Justice et le service du procureur général de Terre-Neuve étudient la question en vue de déterminer si le Code criminel pourrait être rendu applicable à Terre-Neuve par une loi du Parlement ou par proclamation et de décider quels statuts de Terre-Neuve il y aurait lieu d'abroger en même temps. On s'attend que le Code criminel y soit rendu applicable prochainement, avant la fin de la présente session du Parlement.

[M. Smith (Queens-Shelburne).]

MARINE MARCHANDE—SUBVENTIONS—ÉQUIPAGES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Smith:

1. Quelles sont les conditions d'octroi de subventions à l'égard des navires de la marine marchande du Canada que leurs propriétaires désirent continuer à exploiter sous drapeau canadien?

2. Étant donné les conditions d'embauchage en Nouvelle-Écosse, se préoccupera-t-on tout particulièrement du cas des navires de cette province engagés dans le commerce extérieur et dont l'équipage est composé de marins de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. M. Chevrier:

1. Les secours financiers qu'on se propose d'accorder à l'industrie maritime sont temporaires et ne dureront qu'un an.

Pour y avoir droit, les propriétaires de navires doivent s'engager à *a*) exploiter des navires durant une période d'un an; *b*) employer des équipages demeurant au Canada.

On prévoit que quelque quarante navires recevront des secours; ils seront choisis selon leur utilité au pays en cas d'urgence. L'embauchage d'équipages demeurant au Canada assurera le maintien au pays d'un noyau de marins du commerce formés pour servir à bord de ces navires et d'autres dont le Canada pourra disposer, s'il survenait une situation critique.

2. Oui, on s'en préoccupera tout particulièrement. Il faut se rappeler que l'embauchage de marins provenant de toute région dépendra dans une large mesure des désirs des propriétaires et des exploitants de se prévaloir de l'aide fournie par l'État.

IMPORTATION DE MAÏS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Coldwell:

1. Combien de boisseaux de maïs le Canada a-t-il importés des États-Unis depuis le 1er janvier 1949?

2. A-t-on entreposé de ce maïs dans des élévateurs désignés à cette fin par la Commission canadienne du blé?

3. A qui appartient ce maïs?

4. A quel prix a-t-on acheté ce maïs aux États-Unis?

M. McIlraith:

1. Les importations de maïs en provenance des États-Unis et destinés à la consommation au Canada, au cours de l'année civile 1949, s'établissent à 8,436,319 boisseaux.

2. Oui. Les importations de maïs américain destiné à la consommation au Canada ne sont assujéties à aucune restriction. Cependant la Commission canadienne du blé se tient en liaison avec les exploitants des installations de tête de ligne afin de s'assurer que les céréales américaines, y compris le maïs, reçues aux élévateurs de tête de ligne, au Canada, en vue de l'emmagasinage, puis de l'exportation, ne nuisent pas outre mesure à l'expédition des céréales

canadiennes. On encourage l'usage des installations canadiennes pour la manutention des céréales américaines, y compris le maïs, à la condition que cela ne nuise pas à l'expédition des céréales canadiennes.

3. Il appartient à des sociétés privées et à des particuliers.

4. Le prix n'est pas connu mais la valeur totale des importations déclarées dont fait mention la réponse à la question nº 1 est de $12,282,307.

*MAJORATION DES PRIX DE BASE DE L'ACIER

M. MacInnis:

Quelles augmentations a-t-on permises à l'égard du prix de l'acier brut, depuis l'établissement de la régie des prix jusqu'à ce jour?

M. McIlraith: Il est impossible de répondre à la question ainsi formulée. Je crois comprendre que le député a obtenu les renseignements qu'il désirait et qu'il veut bien rayer la question.

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La question est rayée.

ÉMIGRATION DE TERRE-NEUVIENS AUX ÉTATS-UNIS

M. Higgins:

Combien de Terre-neuviens sont allés demeurer en permanence aux États-Unis, depuis le 1er avril 1949?

L'hon. M. Harris: Ce renseignement n'est pas disponible, car il n'existe aucune statistique au sujet de l'émigration à l'étranger.

PRODUCTION HOUILLÈRE DU YUKON— AIDE DE L'ÉTAT

M. Green:

1. Quelle somme a été affectée par le gouvernement ,et par quel ministère, à la mise en valeur des houillères dans le Yukon au cours des cinq dernières années?
2. A quelle société ou à quelle personne a-t-on versé cette somme?
3. A quelles conditions a-t-elle été accordée?
4. Quel montant a-t-on remboursé au gouvernement?
5. Quelle quantité de charbon l'exploitation minière subventionnée a-t-elle produite?
6. Quelle quantité de charbon peut-on encore tirer de cette mine?

L'hon. M. McCann:

1. *a*) $294,124.60; *b*) Ministère des Mines et Ressources (En 1950: Ministère des Mines et des Relevés techniques).

2. A la *Yukon Coal Company Limited.*

3. En vertu d'un accord intervenu le 10 juillet 1947 entre la couronne et la *Yukon Coal Company Limited,* accord qui prévoit un prêt maximum de $300,000 portant intérêt à 3½ p. 100, sur une base de $2 par tonne vendue. Les fonds ainsi avancés doivent servir à l'exploitation de la mine de charbon *Tantalus-Butte* située près de Carmacks (Yukon).

4. $15,788.24

5. 4,303 tonnes vendues.

6. Les réserves exploitables de houille s'établissent à environ sept millions et demi de tonnes, au dire des géologues du gouvernement. On n'a pas évalué les ressources déjà soumises à l'exploitation.

FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS BLESSÉ PAR UN EX-SOLDAT

M. Fulton:

1. A Port-Arthur, récemment, un ancien combattant de la première guerre mondiale a-t-il fait feu sur un fonctionnaire du ministère des Affaires des anciens combattants et l'a-t-il blessé?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom du fonctionnaire et celui de l'ancien combattant?
3. L'ancien combattant reçoit-il une pension d'invalidité? Dans le cas de l'affirmative, quelle est cette invalidité et quel en est le degré?
4. Quel était l'objet de la discussion ou le but avoué de l'entrevue entre l'ancien militaire et le fonctionnaire du ministère des Affaires des anciens combattants?
5. Le ministre ou le ministère possède-t-il des renseignements sur les griefs qui ont incité l'ancien combattant à agir ainsi? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces renseignements?
6. Depuis la fin de la guerre, en 1945, combien d'anciens combattants se sont portés à des voies de fait, avec ou sans coups de feu, sur la personne de fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ou de la Commision canadienne des pensions et à quels endroits se sont produits ces incidents?

M. Mutch:

1. Oui.

2. C. H. H. Moss et A.-J.-N. Gagnon.

3. Non.

4. La discussion portait sur le rétablissement de l'allocation aux anciens combattants.

5. Oui. On a approuvé le paiement de l'allocation aux anciens combattants, au tarif maximum de $40.41 par mois pour les célibataires, à compter du 16 juillet 1948, date où la demande a été reçue au bureau régional du ministère à Winnipeg. Le 7 octobre 1948, l'ancien combattant est entré à l'emploi de la *Long Lac Pulp and Paper Company* en qualité de préposé aux écuries, au salaire brut de $7.35 par jour.

Comme il détenait un emploi et pouvait suffire à ses besoins, il n'y avait pas lieu de lui verser l'allocation aux anciens combattants. Le paiement en fut donc interrompu à compter de la date où il commença à travailler.

On lui avait versé les allocations jusqu'au 30 novembre 1948, soit un trop-payé de $73 que M. Gagnon a remboursé.

L'ancien combattant cessa d'être au service de la *Long Lac Pulp and Paper Company*

le 8 février 1949 et demanda immédiatement qu'on reprenne le versement des allocations aux anciens combattants.

On a calculé que son salaire brut, durant sa période d'emploi, s'est établi approximativement à $900. Une fois payés les frais de logement, de pension, de buanderie, et ainsi de suite, il lui restait $600, d'après la déclaration qu'il a faite le 11 février 1949. La Commission a donc accepté ce chiffre comme celui de son traitement plutôt que le montant brut de $900, lorsqu'il a demandé qu'on recommence à lui verser les allocations.

De plus, on lui a accordé une exonération additionnelle de $125, à même cette somme de $600, pour diverses dépenses imprévues, comme les frais de transport et l'achat de vêtements supplémentaires essentiels, de sorte qu'en définitive on a fixé à $475 la somme de son revenu net.

Si l'on choisit comme début de l'année, aux fins des allocations, la date où l'ancien combattant est entré au service de la société, c'est-à-dire le 7 octobre 1948, voici comment s'établit son revenu:

Revenu net, 7 octobre 1948 au 8 février 1949	$475.00
Solde aux fins de l'allocation aux anciens combattants	135.00
	$610.00

On a recommencé le paiement des allocations, à raison de $18.76 par mois, à compter du 1er mars 1949, de sorte que ces prestations, ajoutées au salaire de M. Gagnon, ont porté son revenu, au maximum permis par la loi sur les allocations aux anciens combattants, pour l'année commencée le 7 octobre 1948.

Le 19 juin 1949, M. Gagnon informa le ministère qu'il travaillait depuis le 1er du mois mais qu'il ne savait pas s'il pourrait continuer. Il déclara qu'il ne pouvait subsister à même son allocation de $18.76 et qu'il lui fallait travailler.

Sa lettre provenait d'un camp de la *Marathon Paper Mills*. On pouvait donc supposer qu'il était à l'emploi de cet établissement. Comme il pouvait de nouveau se suffire, on cessa le paiement des allocations à compter du 1er juin 1949. Dans la lettre par laquelle on informait M. Gagnon de cette décision, on lui déclarait qu'il pourrait s'adresser au bureau régional du ministère des Affaires des anciens combattants à Winnipeg lorsqu'il cesserait de travailler, afin de demander que son cas fût étudié de nouveau.

Cette lettre, datée du 18 juillet 1949, était adressée à M. Gagnon, au soin de la *Marathon Paper Mills*, Caramat Depot, Ontario, mais comme dans l'entre-temps M. Gagnon avait quitté son emploi, il ne put la réclamer et elle fut renvoyée à la Commission des allocations aux anciens combattants en août 1949. De là, on l'expédia au bureau régional de Winnipeg en demandant qu'elle fût envoyée à la bonne adresse.

Le 8 septembre 1949, le bureau régional de Winnipeg répondit que l'adresse de l'ancien combattant était: au soin de Mme Ernest Gagnon, Sainte-Amélie (Manitoba) et que la lettre de la Commission, datée du 18 juillet 1949, avait été envoyée à cette adresse.

Le 12 décembre 1949, M. Gagnon se présenta au bureau du ministère à Port-Arthur et demanda qu'on lui verse immédiatement l'allocation. On lui répéta qu'il lui fallait soumettre une nouvelle demande mais il voulut savoir ce qu'il ferait dans l'entre-temps. Il déclara finalement que le Gouvernement pouvait garder ses allocations et il sortit. La Commission des allocations aux anciens combattants n'entendit pas parler du cas entre le moment où fut réexpédiée la lettre du 18 juillet 1949 et la visite de M. Gagnon à Port-Arthur, le 10 février 1950.

6. Il y a eu deux cas de voies de fait avec décharge d'armes à feu. D'autres incidents de moindre importance, attribuables à la boisson ou à d'autres causes se sont aussi produits mais le ministère n'en fait pas la statistique.

LE YACHT "SANS PEUR"—VENTE DE L'AMEUBLEMENT

M. Herridge:

1. Le gouvernement canadien, au cours de la seconde guerre mondiale, a-t-il réquisitionné le yacht *Sans Peur*, qui appartenait au duc de Sutherland?

2. Dans le cas de l'affirmative, ce yacht a-t-il été livré au gouvernement canadien entièrement fourni d'argenterie, de poterie, de lingerie, de tapis et de meubles?

3. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on rendu ces articles au propriétaire quand on lui a remis le navire?

4. Sinon, qu'est-il advenu de ces articles?

5. Le gouvernement a-t-il dédommagé le propriétaire du navire de la perte de ces articles ou des dommages causés à ces articles?

M. Blanchette:

1. Le ministre avait nolisé le navire du ministère anglais des transports de guerre et en a fait l'acquisition dans la suite.

2. Non. N'ont été acquis avec le bateau que la poterie et les meubles utilisés par l'équipage.

3. Non. Voir réponses aux nos 1 et 2.

4. La poterie et les meubles acquis avec le bateau ont été utilisés à bord ou ailleurs dans le service naval.

5. Réponse au no 1.

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DE L'AMBASSADE DE L'URSS AU PAYS

M. Adamson:

1. Quel est le nombre des personnes accréditées et jouissant des privilèges diplomatiques à l'ambassade de l'URSS au Canada?
2. De quels privilèges et immunités jouissent ces personnes?
3. A quelles restrictions sont-elles assujéties dans leurs allées et venues au Canada, s'il y a lieu?
4. Quel est le nom de ces personnes?

L'hon. M. Pearson:

1. Huit.

2. Elles jouissent des privilèges et immunités que prévoit le droit international savoir: immunité du domicile et soustraction à la juridiction des tribunaux en matière criminelle et civile; exonération générale des impôts directs et personnels quand cette exonération est possible au point de vue administratif.

3. Elles n'ont évidemment pas la permission de visiter certains établissements et régions spécifiés, comme l'usine de Chalk-River. De plus, étant donné que nos attachés du service diplomatique en URSS ne sont pas invités, là-bas, à certaines démonstrations militaires, nous avons imposé des restrictions semblables aux attachés du service diplomatique soviétique au Canada.

4. M. Mikhail V. Degtiar, conseiller et chargé d'Affaires intérimaire; M. Alexei Sokolov, premier secrétaire; le lieut.-colonel Grigori Volochko, attaché militaire adjoint; M. V. P. Bourdine, deuxième secrétaire; M. Dmitri Moussine, deuxième secrétaire; le capitaine Ivan V. Poupychev, attaché militaire adjoint; M. Pavel Komine, attaché; M. Valentin Vorobiev, attaché.

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES LÉGATIONS ÉTRANGÈRES AU PAYS

M. Adamson:

1. Quel est le nombre des personnes accréditées et jouissant des privilèges diplomatiques dans les légations de chacun des pays suivants: *a*) la Hongrie, *b*) la Bulgarie, *c*) la Roumanie, *d*) l'Albanie, *e*) la Tchécoslovaquie, *f*) la Pologne, *g*) la Yougoslavie?
2. De quels privilèges et immunités jouissent ces personnes?
3. A quelles restrictions sont-elles assujéties dans leurs allées et venues au Canada, s'il y a lieu?

L'hon. M. Pearson:

1. *a*) Hongrie, aucune; *b*) Bulgarie, aucune; *c*) Roumanie, aucune; *d*) Albanie, aucune; *e*) Tchécoslovaquie, deux; *f*) Pologne, quatre; *g*) Yougoslavie, cinq.

2. Elles jouissent des privilèges et immunités que prescrit le droit international, à savoir: inviolabilité du domicile, immunité auprès des tribunaux de droit criminel ou civil, exonération générale d'impôts directs ou personnels, lorsqu'une telle exonération est possible, au point de vue administratif.

3. Ce n'est que sur invitation qu'on peut pénétrer dans les endroits inscrits à certaines listes. Les autorités compétentes, au Canada, ne distribuent de telles invitations qu'à bon escient.

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES FONCTIONNAIRES CONSULAIRES DE L'ÉTRANGER AU CANADA

M. Adamson:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires consulaires accrédités par chacun des pays suivants: *a*) l'URSS, *b*) la Hongrie, *c*) la Bulgarie, *d*) l'Albanie, *e*) la Roumanie, *f*) la Tchécoslovaquie, *g*) la Pologne, *h*) la Yougoslavie?
2. De quels privilèges et immunités jouissent ces fonctionnaires?
3. A quelles restrictions ces fonctionnaires sont-ils assujéties dans leurs allées et venues au Canada, s'il y a lieu?

L'hon. M. Pearson:

1. Au Canada, il n'y a pas un seul fonctionnaire consulaire accrédité par les pays suivants: URSS, Hongrie, Bulgarie, Albanie, Roumanie et Yougoslavie; mais il y en a un de Tchécoslovaquie et deux de Pologne.

2. Les privilèges et immunités accordés au Canada aux fonctionnaires consulaires de carrière, conformément à la coutume internationale, sont les suivants: inviolabilité de la résidence officielle, des archives et des communications; immunité dans l'exercise de leurs fonctions officielles; exonération douanière; exonération de certains impôts, comme l'impôt sur le revenu et les droits sur les successions. Les consuls généraux jouissent de certaines exemptions limitées à l'égard de la taxe d'accise.

3. Aucune.

ORGANISMES COMMERCIAUX OU CULTURELS DE PAYS ÉTRANGERS AU CANADA

M. Adamson:

1. Quels sont les organismes commerciaux, culturels ou autres que l'on connaît et qui fonctionnent au Canada pour le compte des pays suivants: *a*) l'URSS. *b*) la Hongrie, *c*) la Bulgarie, *d*) l'Albanie, *e*) la Roumanie, *f*) la Tchécoslovaquie, *g*) la Pologne, *h*) la Yougoslavie?
2. Quel est le but avoué de chaque organisme et de quel pays relève chacun de ces organismes?
3. Quel est le nombre de personnes à l'emploi de chaque organisme?

L'hon. M. Pearson:

1. L'URSS, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Yougoslavie maintiennent des missions diplomatiques au Canada. L'activité normale de ces missions comprend l'expansion du commerce et les relations culturelles avec les pays auprès desquels elles sont accréditées. La Hongrie, la Bulgarie, l'Albanie et la Roumanie n'ont aucune sorte de mission officielle au Canada. La Pologne maintient des consulats à Montréal et à Winnipeg. La Tchécoslovaquie a un consulat général à Montréal.

L'activité de ces consulats s'étend aux questions commerciales et aux affaires consulaires ordinaires. En outre, le service de nouvelles officiel du gouvernement soviétique, l'agence Tass, a un représentant à Ottawa.

2. Le rôle des missions diplomatiques est de favoriser les bonnes relations entre leurs pays et le Canada. Les consulats sont tenus de s'acquitter des fonctions consulaires ordinaires concernant les questions commerciales; ils doivent aussi veiller aux intérêts légitimes des ressortissants de leurs pays au Canada.

3. Le personnel de l'ambassade de l'URSS compte 8 personnes dans le service diplomatique et 15 dans le service non diplomatique. La légation polonaise compte 3 diplomates et 4 non-diplomates. Le personnel consulaire de la Pologne compte deux membres et les employés de bureaux des consulats polonais à Montréal et Winnipeg sont au nombre de 3. La légation tchécoslovaque compte 2 diplomates et 3 non-diplomates. Il n'y a qu'une personne au consulat de Tchécoslovaquie. Le personnel diplomatique de la légation yougoslave est de 5, et le personnel non diplomatique de 5 également.

RESTRICTIONS AUXQUELLES SONT ASSUJÉTIS NOS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES EN URSS

M. Adamson:

1. Quel est le nombre des Canadiens jouissant présentement d'un statut diplomatique en URSS?
2. A quelles restrictions sont assujétis nos représentants diplomatiques en URSS?
3. De quelle façon leurs allées et venues y sont-elles restreintes?

L'hon. M. Pearson:

1. Quatre.

2. et 3. La principale restriction imposée aux diplomates canadiens en URSS est énoncée dans un ordre émis le 30 septembre 1948 par le ministère soviétique des affaires étrangères, ordre qui interdit aux diplomates étrangers à Moscou de se rendre dans plusieurs régions en dehors d'un rayon de 50 kilomètres de Moscou et dans la plupart des endroits compris dans ces régions. La liste des régions comprend les républiques soviétiques socialistes d'Esthonie, de Latvie, de Lithuanie, de Moldavie, de Finno-Carélie, d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Turkménistan, d'Uzbékistan, de Kirghizistan, de Tadjikistan, de Kazakstan et une grande partie de l'Ukraine et de la Biélo-Russie, y compris Kiev et Minsk, capitales des deux dernières républiques qui font partie, on se le rappelle, de l'ONU.

Certaines régions demeurent accessibles aux diplomates étrangers. Ces derniers doivent cependant fournir au ministère des affaires étrangères soviétique des détails sur le voyage qu'ils comptent faire. Depuis l'ordre soviétique certains membres de l'ambassade du Canada à Moscou ont reçu la permission de se rendre à Yaroslav, Rybinsk, Kuibichev et Stalingrad.

Cette restriction formelle semble être la seule que les autorités soviétiques aient imposée à nos diplomates à Moscou. Toutefois, plusieurs exigences soviétiques d'ordre administratif, auxquelles on ne trouve rien à redire en principe, ont cependant un effet restrictif.

Les rapports des sujets soviétiques avec les étrangers, y compris les diplomates, sont également assujétis à des restrictions. Le décret du 18 décembre 1947, par exemple, réglemente les rapports des fonctionnaires soviétiques avec les étrangers.

Enfin, par suite de l'attitude hostile du gouvernement et de la presse soviétiques, les citoyens de l'URSS sont persuadés, à peu d'exceptions près, que tout rapport avec les étrangers est dangereux. Les contacts habituels entre les diplomates et les gens ordinaires, et même avec les fonctionaires soviétiques, sont donc fort restreints.

RESTRICTIONS AUXQUELLES SONT ASSUJÉTIS EN CERTAINS PAYS LES CANADIENS JOUISSANT DU STATUT DIPLOMATIQUE

M. Adamson:

1. Quel est le nombre des Canadiens jouissant actuellement d'un statut diplomatique dans chacun des pays suivants: *a*) la Hongrie, *b*) la Bulgarie, *c*) l'Albanie, *d*) la Roumanie, *e*) la Tchécoslovaquie, *f*) la Pologne, *g*) la Yougoslavie?
2. A quelles restrictions sont-ils assujétis?

L'hon. M. Pearson:

1. *a*) Aucun; *b*) Aucun; *c*) Aucun; *d*) Aucun, *e*) trois; *f*) trois; *g*) trois.

2. Nos diplomates qui sont en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie ne sont soumis à aucune restriction positive. Mais les observations que nous avons mentionnées au sujet de l'U.R.S.S. s'appliquent aussi, à divers degrés, à la Tchécoslovaquie et à la Pologne. Ce n'est pas tant une question de restrictions soigneusement déterminées à l'égard de nos diplomates, qu'une campagne générale entreprise par les gouvernements de la Pologne et de la Tchécoslovaquie afin d'exposer à des embarras leurs citoyens qui s'associent à des étrangers. Par exemple, l'expulsion qu'a faite le gouvernement tchécoslovaque de deux membres du personnel de l'attaché de l'aviation, qui ne faisaient pas partie du corps diplomatique, a été, selon toute apparence, motivée par le désir du gouvernement de se débarrasser de deux étrangers qui, au cours d'un séjour de deux ans, s'étaient créé un petit groupe d'amis tchécoslovaques. Jusqu'ici, nos diplomates ont échappé au traitement plus rigoureux dont ont été l'objet certains autres représen-

tants des puissances occidentales de la part des pays satellites, mais on a exercé une pression, en Tchécoslovaquie, sur les citoyens qui sont à l'emploi de notre légation. Un jour, à Prague, un Tchèque à l'emploi de la légation du Canada ne s'est pas présenté à son travail. Tout ce qu'on en a appris depuis, c'est qu'il avait été "détenu par la police", et qu'il était gardé dans la prison locale habituellement affectée aux prisonniers politiques. On a refusé à un autre Tchèque la permission de continuer à travailler à notre légation.

A la longue, ces mesures ont naturellement pour effet d'empêcher les missions diplomatiques occidentales de prendre contact avec les citoyens des pays où ils sont en service, et de nuire dans une grande mesure au fonctionnement normal d'une mission diplomatique.

ORGANISMES COMMERCIAUX OU CULTURELS DU CANADA EN CERTAINS PAYS EUROPÉENS

M. Adamson:

Y a-t-il des organismes canadiens, commerciaux ou culturels, fonctionnant dans chacun des pays suivants: *a*) l'URSS, *b*) la Hongrie, *c*) la Bulgarie, *d*) l'Albanie, *e*) la Tchécoslovaquie, *f*) la Pologne, *g*) la Yougoslavie?

L'hon. M. Pearson: Le Canada a des missions diplomatiques en URSS, en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie. Ces missions doivent, entre autres choses, favoriser les relations commerciales et culturelles, dans la mesure où elles peuvent le faire, compte tenu des conditions qui existent dans les pays où se trouvent ces missions. Le Canada n'a pas de missions en Hongrie, en Bulgarie ou en Albanie.

IRRIGATION—RIVIÈRE SASKATCHEWAN DU SUD

M. Diefenbaker:

Depuis le 1er juillet 1949 jusqu'à ce jour, quelles ont été, à l'égard de chaque mois, les dépenses relatives à l'entreprise d'aménagement et d'irrigation de la rivière Saskatchewan du Sud?

M. McCubbin:

Juillet	$ 136,637.76
Août	94,877.96
Septembre	74,700.99
Octobre	100,891.61
Novembre	91,527.62
Décembre	79,964.10
Janvier	50,052.72
Février	53,363.35
	$ 682,016.11
Dépenses antérieures à juillet 1949	567,802.30
Dépenses jusqu'à ce jour	$1,249,818.41

LA LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS ET LA MEUNERIE

M. Diefenbaker:

1. Après que le rapport de M. McGregor sur la meunerie eût été soumis au ministre de la Justice, a-t-on consulté un avocat pour savoir si les recommandations étaient de nature à entraîner des procédures soit sous le régime de la loi des enquêtes sur les coalitions soit en vertu du Code criminel?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a-t-on consulté et à quelle date l'a-t-on fait? Sinon, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

3. A-t-on obtenu l'avis de conseillers juridiques de la couronne ou d'autres avocats sur la question de savoir si les restrictions imposées à l'article 1141 du Code criminel s'appliquent aux poursuites instituées en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions ?

L'hon. M. Garson:

1. Oui.

2. Le 11 juillet 1949. On a consulté M. J. J. Kelly, C.R., de Winnipeg, qui a plus tard été nommé juge de la Cour du Banc du roi, au Manitoba. Le 20 septembre 1949, on a consulté M. T. N. Phelan, C.R., de Toronto.

3. Oui.

ÉTUDE SUR LES PLACEMENTS PROJETÉS

M. Knowles:

1. Qui a préparé l'étude sur les placements projetés pour l'année 1950, dont le premier ministre a fait mention dans son discours du 20 février 1950?

2. Quand a-t-on fait cette étude, à qui et à quelle date en a-t-on communiqué les conclusions?

3. Les conclusions et le détail de cette étude sont-ils à la disposition des membres du Parlement? Dans le cas de l'affirmative, comment peuvent-ils se les procurer?

M. McIlraith:

1. La Division des recherches économiques et de l'expansion industrielle au ministère du Commerce, de concert avec le Bureau fédéral de la Statistique.

2. Pendant les mois de novembre et décembre 1949, et de janvier et février 1950. Les résultats préliminaires, communiqués au ministre suppléant du Commerce ont paru dans la *Canadian Statistical Review*, au supplément de la livraison du 20 février 1950.

3. Voir réponse au nº 2. Les résultats décisifs et détaillés seront inclus dans le document intitulé *Placements publics et particuliers, perspectives pour l'année 1950* qu'on déposera au Parlement dès qu'il sera prêt.

ASSISTANCE À L'ÉGARD DES PRAIRIES—ALLOCATION AU MARI ET À L'ÉPOUSE

M. Argue:

1. Le mari et son épouse peuvent-ils recevoir chacun une allocation, en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à l'égard d'une terre qu'ils exploitent à titre individuel?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les règlements concernant ces allocations et quelles autres conditions observe-t-on, s'il y a lieu, avant de verser des allocations?

M. McCubbin:

1. Oui.

2. Une épouse a droit à l'allocation distincte à condition de prouver qu'elle possède et exploite une terre indépendamment de son mari; songeons, par exemple, à une terre héritée d'un parent, de son mari, ou achetée de son propre argent. L'allocation individuelle n'est pas versée à une épouse qui loue une terre, lorsqu'elle vit avec son mari et que celui-ci possède ou loue une grande étendue de terrain et accomplit lui-même tous les travaux agricoles.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, RENFREW-HEIGHTS (VANCOUVER)

M. Green:

1. Quel a été le coût de construction des maisons érigées pour le compte de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le quartier dit Renfrew-Heights, dans la ville de Vancouver?
2. Combien y a coûté l'installation des services suivants: les égouts, l'aqueduc, le pavage des rues et tous les autres services?
3. Les frais de l'une ou l'autre de ces installations comprennent-ils les frais généraux ou les frais d'exploitation de la Société?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le montant de ces frais?

M. Prudham:

1. Coût de construction, $3,512,578.35; coût par unité, $5,994.16.

2.

Égout, aqueduc et gaz	658,610.69	
Éclairage des rues	2,251.48	
Trottoirs, bords, caniveaux ...	144,894.41	
Pavage des rues	109,041.09	
		$914,797.67
Terrains et amélioration des terrains, y compris la somme de $10,000 représentant la partie non employée du montant figurant dans le contrat relatif à l'embellissement		538,562.02
		$1,453,359.69

3. Oui, les frais généraux sont inclus dans le coût de la construction.

4. $64,460.

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES—LEVÉS RELATIFS À LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET À L'ASSÉCHEMENT DES TERRES EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA

M. Wright (Melfort):

1. Les fonctionnaires préposés à l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont-ils effectué des levés le long des rivières Saskatchewan et Carrot, dans le nord-est de la Saskatchewan ou dans le nord-ouest du Manitoba, en vue de parer à la crue des eaux ou de favoriser l'asséchement des terres inondées dans ces régions?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels rapports ou quels avis ont-ils présentés au Gouvernement à la suite de ces levés?
3. Sinon, le Gouvernement songera-t-il à faire effectuer ces levés?

M. McCubbin:

1. Oui, en vue de déterminer si l'on pouvait assécher les terrains ou empêcher les inondations.

2. Les levés ne sont pas terminés.

3. Voir réponses aux nos 1 et 2.

BEURRE ET MARGARINE

M. Catherwood:

1. Quelle a été la consommation totale de beurre, au Canada, au cours de chacune des années 1948 et 1949?
2. Quelle a été la consommation totale de margarine, au Canada, au cours de 1949?
3. Quel pourcentage des huiles et des autres ingrédients contenus dans la margarine importe-t-on?

M. McIlraith:

1. En 1948, 370,153,000 livres et en 1949, 315,338,000 livres.

2. 71,992,000 livres.

3. En 1949, on a utilisé pour la production de la margarine, 60,074,339 livres d'huiles et de matières grasses, dont 44,814,521 livres, soit près des trois quarts, provenaient de la graine de coton, des arachides, de noix de coco et de palmiers. On a importé le produit nature ou l'huile, à l'état brut ou raffiné. Quant aux autres matières grasses provenant du soja, du tournesol, de sources marines et autres, on ignore quelle proportion a été importée.

LE NAVIRE À MOTEUR "ESKIMO"—QUESTION SUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

M. Higgins:

A-t-on promis, soit au gouvernement de la province de l'Île du Prince-Édouard, soit à une société dudit gouvernement provincial, une subvention pour l'exploitation du navire à moteur *Eskimo* faisant le commerce entre l'Île et Terre-Neuve?

L'hon. M. Chevrier: Non.

* "PATRONAGE"

M. Knowles:

De qui relève, qui effectue ou à qui est confié le "patronage" au nom du gouvernement fédéral, dans et pour chacune des villes suivantes et la région avoisinante: Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver?

Le très hon. M. St-Laurent: Cette question est identique à celles que l'honorable député a posées le 1er et le 16 mars. La seule réponse doit être identique à celles qu'on a fournies à ces questions et qu'on trouve aux pages 360 et 867 du hansard.

M. Knowles: Puis-je signaler au premier ministre...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Knowles: Des interruptions de ce genre n'épargnent guère du temps, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur? Puis-je signaler au premier ministre que j'ai donné avis de cette question et qu'elle était inscrite aux *Procès-verbaux* avant qu'on ait répondu à la dernière question.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est exact.

INSPECTEURS À L'EMPLOI DE LA COMMISSION DU BLÉ EN ALBERTA, EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA—M. R. MAHONEY

M. Quelch:

1. Quel est le nombre des inspecteurs à l'emploi de la Commission canadienne du blé en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba?
2. M. R. Mahoney, ancien gérant du Syndicat du blé du Manitoba, est-il encore à l'emploi de ladite commission? Dans le cas de l'affirmative, à quel titre?

M. McIlraith:

1. 11.
2. Non.

DÉFENSE NATIONALE—CAMPS D'INSTRUCTION D'ÉTÉ

M. Aylesworth:

1. Combien de camps d'instruction d'été le ministère de la Défense nationale a-t-il tenus au cours de 1949 et à quels endroits ont-ils été tenus?
2. A quelles personnes ou sociétés a-t-on adjugé les contrats de vivres et d'approvisionnement pour chaque camp et quelle somme a-t-on versée dans chaque cas?
3. Combien de camps d'instruction d'été le ministère de la Défense nationale se propose-t-il de tenir au cours de 1950?
4. A-t-il déjà adjugé des contrats de vivres et d'approvisionnement à l'égard des camps de 1950 et, dans le cas de l'affirmative, à qui, pour quelles sommes et à l'égard de quels camps?

M. Blanchette:

1 et 2. Endroit—Par—

Marine, 5: Mahone-Bay (N.-É), organisation de la Navy League du Canada; Choisy (P. Q.), organisation de la Navy League du Canada; Midland (Ont.), organisation de la Navy League du Canada; Kenora (Ont.), organisation de la Navy League du Canada; Île Gambier (C.-B.), organisation de la Navy League du Canada.

Endroit—Par—Montant versé:

Armée, 16; Vernon (C.-B.), *Pederson Catering Company*, $17,500.39; Esquimalt (C.-B.), mess approvisionné aux sources du service; Chilliwack (C.-B.), mess approvisionné aux sources du service; Wainwright (C.-B.), *Sleen Catering Company*, $14,156.02; Banff (Alb.), mess approvisionné aux sources du service; Dundurn (Sask.), *R. Smith and Company*, $21,700.55; Shilo (Man.), *Hubbert's Food Services*, $25,395.89; Clear Lake (Man.), *Hubbert's Food Services*, $8,329.02; Petawawa (Ont.), *Hubbert's Food Services*, $55,942.94; Ipperwash (Ont.), *Dominion Catering Co.*, $34,430.77; Picton (Ont.), *Hubbert's Food Services*, $27,084.81; Barriefield, Ont., mess approvisionné aux sources du service; Camp Borden (Ont.), *The McKeefery Catering Co.*, $37,165.12; Valcartier (P.Q.), *Hubbert's Food Services*, $47,194.88; Utopia (N.-B.), *Dominion Catering Co.*, $13,071.99; Aldershot (N.-E.), *Dominion Catering Co.*, $15,267.42.

Aviation, 6: Aylmer (Ont), mess approvisionné aux sources du service; Gimli (Man.), mess approvisionné aux sources du service; Summerside (Î. du P.-É.) mess approvisionné aux sources du service; Trenton (Ont), mess approvisionné aux sources du service; Abbotsford (C.-B.), mess approvisionné aux sources du service; Deseronto (Ont.) mess approvisionné aux sources du service.

3. Marine, 5; armée, 15; aviation, 5; total, 25.
4. Non.

PEAUX D'ANIMAUX À FOURRURE

M. Lennard:

1. Parmi les peaux d'animaux à fourrure importées des États-Unis au Canada, au cours de 1949, y en avait-il en provenance de la Russie?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle en a été la quantité à l'égard de chaque espèce d'animal?

M. McIlraith: Nous n'avons pas ces renseignements.

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES CULTIVATEURS—DEMANDES DE PRODUCTION DE DÉCLARATION

M. Thatcher:

Au cours de chacune des années 1946 et 1947, à combien de cultivateurs, *a*) en Saskatchewan, *b*) au Manitoba, *c*) en Alberta, *d*) dans Québec, le ministère du Revenu national a-t-il fait une demande particulière de production d'une déclaration d'impôt sur le revenu?

L'hon. M. McCann: Les registres de l'impôt, aux bureaux régionaux de l'impôt sur le revenu, ne comportent aucun classement par professions ou catégories d'emplois. Par conséquent, il n'existe aucune statistique indiquant la profession des personnes inscrites aux registres qui semblent ne pas avoir présenté de déclaration d'impôt sur le revenu et qui sont priées de le faire.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

DIMINUTION DES CONVOIS DE VOYAGEURS DU NATIONAL-CANADIEN

M. Isnor:

1. Combien de trains du National-Canadien n'étaient plus en service en janvier 1950 et

a) quels étaient le nom et le numéro de ces trains, *b*) quelle région desservaient-ils, *c*) quels étaient leur point de départ et leur terminus?

2. Au cours du mois de janvier 1950, quelle réduction le National-Canadien a-t-il opérée dans son personnel, par région?

3. Quelle a été la cause de cette diminution?

L'hon. M. Chevrier: Je dépose le document.

VENTES DE BEURRE ENTREPOSÉ

M. Aylesworth:

1. Combien y a-t-il, actuellement, de livres de beurre dans les entrepôts au Canada?

2. Combien de livres de ce beurre le gouvernement a-t-il achetées et à quel prix la livre?

3. Combien de livres de beurre le gouvernement a-t-il vendues depuis le 1er janvier 1950?

4. A qui a-t-il vendu ce beurre et à quel prix la livre?

5. A-t-il vendu de ce beurre parce qu'il était devenu rance?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

ÉDIFICE DEVANT SERVIR DE BUREAU DE POSTE À WINCHESTER (ONTARIO)

M. Casselman:

1. Le gouvernement a-t-il acheté un édifice devant servir de bureau de poste à Winchester (Ontario)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel prix et quand a-t-il conclu le contrat?

3. Depuis cette date, quelles réparations, s'il y a lieu, le gouvernement a-t-il faites à cet édifice?

4. Les services postaux fonctionnaient-ils auparavant dans l'édifice que l'on vient d'acheter?

5. Dans le cas de l'affirmative, depuis combien de temps ?

6. Le service postal est-il actuellement logé dans l'édifice qu'on vient d'acheter?

7. Sinon, où est logé ce service?

8. Quelles réparations, s'il y a lieu, a-t-on faites à l'édifice où l'on a établi le service postal?

9. Quelles sont les dépenses effectuées pour le service postal dans les locaux actuels?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

NOS EXPORTATIONS DE BOEUF ET D'AUTRE VIANDE AUX ÉTATS-UNIS

M. Argue:

1. Quelles ont été la valeur et la quantité de nos exportations de bœuf aux États-Unis, au cours de chaque mois, depuis le 1er janvier 1949?

2. Quelles ont été la valeur et la quantité de nos exportations aux États-Unis de toutes autres viandes et de tous autres produits de la viande, au cours de chaque mois, depuis le 1er janvier 1947?

M. McIlraith: Je dépose le document.

CASERNE À L'USAGE DU PERSONNEL DE LA MARINE À DARTMOUTH (N.-É.)

M. Isnor:

1. A-t-on tracé des plans pour la construction d'une caserne à l'épreuve du feu, à l'usage du personnel de la marine à Dartmouth?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a dirigé la préparation de ces plans?

3. Quels sont les noms et adresses des sociétés chargées des plans et devis, et a-t-on consulté d'autres sociétés au sujet de cette entreprise ?

[M. Isnor.]

4. Quelles sont les dimensions de la caserne projetée et combien de militaires pourra-t-elle loger?

5. Quand demandera-t-on des soumissions?

6. Les demandes de soumissions et l'adjudication des contrats seront-elles confiées à la Corporation commerciale canadienne?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

CONTRATS PASSÉS ET SUBVENTIONS VERSÉES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

M. Casselman:

1. Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la loi des installations frigorifiques, *a*) au cours de l'année civile 1949, *b*) au cours de l'année civile 1950 jusqu'à ce jour?

2. Quel est le montant *a*) des subventions versées, *b*) des subventions que l'on s'est engagé à verser, au cours de chacune de ces années?

3. Relativement à chaque entrepôt frigorifique à l'égard duquel on s'est engagé à payer une subvention, au cours de chacune desdites années, *a*) quel est le nom de l'entrepôt, *b*) quelle en est la situation, *c*) quel en est le cubage, *d*) quel est le montant de la subvention que l'on s'est engagé à verser, *e*) quel montant a été versé jusqu'à ce jour, *f*) quel montant reste-t-il encore à verser et à quelles dates, *g*) quel est le montant total de la subvention provinciale versée ou à verser?

4. Quelles demandes, faites sous l'empire de cette loi, attendent l'approbation du ministère, quelle est la nature et quelle est la situation de ces installations frigorifiques, et quel est le montant de la subvention demandée dans chaque cas?

5. *a*) Quelle ligne de conduite suit-on pour établir l'admissibilité et la valeur des subventions à verser sous le régime de la loi? *b*) Quelles dispositions prend-on afin d'éviter le double emploi en matière d'installations frigorifiques?

M. McCubbin: Je dépose le document.

LA LAINE

M. Hatfield:

1. De quelle quantité de laine disposait-on, au Canada, de 1945 à 1949 inclusivement?

2. Quelle quantité de laine a-t-on exportée du Canada, et à destination de quels pays, de 1945 à 1949 inclusivement?

3. Quelle quantité de laine a-t-on importée au Canada, et en provenance de quels pays, de 1945 à 1949?

M. McIlraith: Je dépose le document.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—SASKATCHEWAN—PERSONNEL TEMPORAIREMENT EMBAUCHÉ

M. Studer:

1. Quel est le nom et quelle est l'adresse des membres du personnel itinérant provisoirement embauché en Saskatchewan en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au cours de la campagne agricole de 1949-1950?

2. Quelle somme a-t-on versée à chacun *a*) en salaires ou gages, *b*) en autres frais, au cours de la même période?

3. Combien de ces employés sont des ex-militaires?

M. McCubbin: Je dépose le document.

OBLIGATIONS D'ITALIE AUX MAINS DES CANADIENS

M. Hansell:

1. Quelle responsabilité l'État assume-t-il à l'égard des obligations d'Italie achetées et détenues par des Canadiens avant les hostilités ?
2. Quelle est la situation actuelle relativement aux obligations d'Italie détenues par des Canadiens?
3. Le Séquestre des biens ennemis s'efforce-t-il d'obtenir le remboursement des obligations déjà échues?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

PONTS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Benidickson:

1. Le gouvernement canadien a-t-il participé financièrement à la construction de ponts entre le Canada et les États-Unis?
2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) où sont situés ces ponts, *b*) quand ont-ils été construits, *c*) quelles sommes le gouvernement canadien a-t-il versées à l'égard de chacun?

RÉSERVE ET EXPORTATION D'OR

M. Boisvert:

1. Quelle était la réserve d'or de la Banque du Canada au 31 décembre 1949?
2. A combien s'élève l'or exporté en 1949 et quels pays ont reçu de l'or du Canada?
3. Quel montant chaque pays a-t-il reçu en or?
4. Combien d'or a été vendu à des particuliers au cours de l'année 1948, en vertu de l'article 25, chapitre 43 des Statuts du Canada de 1934?

COMMISSION DES TRANSPORTS—SPÉCIALISTES EN MATIÈRE DE TARIFS-MARCHANDISES

M. Hatfield:

1. Quel est le nom et quel est l'âge de chacun des membres de la Commission des Transports?
2. A quelle date chaque commissaire a-t-il été nommé?
3. Quelle était l'occupation ou la profession de chaque commissaire avant sa nomination à la Commission?
4. Combien de spécialistes en matière de tarifs-marchandises sont à l'emploi de la Commission des Transports ?
5. Quel est le nom et qu'elle était l'occupation antérieure de chacun?

L'hon. M. Chevrier: Je dépose le document.

LOI DES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES OU MÉDICAMENTS BREVETÉS, ET LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

M. MacNaught:

Combien en coûte-t-il par personne, au Canada, pour la protection qu'offre au public l'application de la loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et de la loi des aliments et drogues?

L'hon. M. Fournier: Je dépose le document.

HUILE BRUTE

M. Murphy:

1. De quels pays, et en quelle quantité, a-t-on importé de l'huile brute au Canada, au cours des années 1947, 1948 et 1949?
2. Par quels ports douaniers a-t-on importé cette huile au Canada?
3. Ces importations d'huile sont-elles frappées de droits ou de taxe et, dans le cas de l'affirmative, quel est le barème de ces droits ou taxes?
4. Le Canada a-t-il exporté de l'huile au cours des années 1947, 1948 et 1949 et, dans le cas de l'affirmative, à quels pays?
5. Existe-t-il des droits, des taxes ou d'autres impôts sur l'huile brute exportée aux États-Unis? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le prix et quand ont-ils été imposés?

CAMP MILITAIRE DE TRACADIE (N.-B.)

M. Brooks:

1. Quels ont été les frais d'exploitation du camp militaire de Tracadie, au Nouveau-Brunswick, au cours de l'hiver dernier, à l'égard *a*) de la solde, *b*) des fournitures?
2. A-t-on demandé des soumissions à l'égard des fournitures? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel a été le montant de chaque soumission, *b*) à qui a-t-on adjugé le contrat ?
3. Sinon, de qui et de quelle façon a-t-on acheté les fournitures?

LABORATOIRE D'HYGIÈNE

M. Breithaupt:

Quelles sont les fonctions du Laboratoire d'hygiène?

L'hon. M. Fournier: Je dépose le document.

PRÉPOSÉS AU CLASSEMENT DES PORCS

M. Bryce:

1. Combien de préposés au classement des porcs le ministère de l'Agriculture compte-t-il?
2. Quelles sont les diverses catégories de positions comprises dans ce service?
3. A quels endroits emploie-t-on ces fonctionnaires?
4. Combien de fois change-t-on ces préposés d'un poste à un autre?
5. Combien de ces fonctionnaires ont été employés au même endroit *a*) pendant un an, *b*) pendant deux ans, *c*) pendant trois ans, *d*) pendant plus de trois ans?

PENSION DE VIEILLESSE, ALLOCATIONS FAMILIALES, ETC.

M. Noseworthy:

1. Quelle somme a-t-on versée en paiements supplémentaires à l'égard de la récolte de blé des années 1945, 1946, 1947 et 1948, au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1949?
2. Quelle somme a-t-on versée en paiements supplémentaires à l'égard de la récolte de blé des années 1945, 1946, 1947 et 1948, au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1946, 1947 et 1948?
3. Quelle somme a-t-on versée en paiements supplémentaires à l'égard de la récolte de blé des années 1945, 1946, 1947 et 1948, au cours de chaque mois, de juillet à décembre inclusivement, en 1945, 1946, 1947, 1948 et 1949?
4. Quelle somme a-t-on versée au titre du rétablissement agricole des Prairies au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1949?
5. Quelle somme a-t-on versée au titre du rétablissement agricole des Prairies, au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1945, 1946, 1947 et 1948?
6. Quelle somme a-t-on versée au titre du rétablissement agricole des Prairies, au cours de chaque mois, de juillet à décembre inclusivement, en 1945, 1946, 1947, 1948 et 1949?

7. Quelle somme a-t-on versée au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies, au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1949?

8. Quelle somme a-t-on versée au titre de l'assistance à l'agriculture des Praires, au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1945, 1946, 1947 et 1948?

9. Quelle somme a-t-on versée au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies, au cours de chaque mois, de juillet à décembre inclusivement, en 1945, 1946, 1947, 1948 et 1949?

10. Au cours de chaque mois, de janvier à juin inclusivement, en 1949, quelle a été la somme des versements effectués directement aux citoyens canadiens par le ministère de l'Agriculture à d'autres titres que les paiements supplémentaires pour les récoltes de blé et que les paiements sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—SASKATCHEWAN

M. Wright:

1. Au cours de 1949, quelles sections ont été déclarées inadmissibles à l'allocation payable en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies dans le township nº 36, rang sept, à l'ouest du 3e méridien?

2. Quel était le rendement moyen de ces sections?

3. Combien de sections, s'il en est, avaient un rendement inférieur à dix boisseaux par acre?

4. Aux termes de quel article de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a-t-on déclaré ces sections inadmissibles à l'allocation?

5. Aux termes de quel article de ladite loi l'autre partie du township a-t-elle été déclarée admissible à l'allocation?

6. Quels townships ou quelles parties de townships contigus au township nº 36, rang sept, à l'ouest du 3e méridien, ont été déclarés admissibles à l'allocation sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ?

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES—SASKATCHEWAN

M. Argue:

1. Quel est le nom et quelle est l'adresse de toutes les personnes qui ont été embauchées, en Saskatchewan, sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies au cours de 1949?

2. Quelle somme a-t-on versée à chacune de ces personnes, *a*) en salaires ou gages, *b*) en frais de subsistance, *c*) en frais de déplacement, *d*) à d'autres titres, et quelle a été la nature du travail exécuté par chacune?

3. Combien de personnes y ont été employées *a*) à service intermittent, *b*) à service continu, au cours de 1949?

4. Quelle a été la somme totale versée à toutes les personnes employées *a*) à service intermittent, *b*) à service continu?

5. Quel est le barème *a*) des salaires et gages, *b*) des frais de subsistance, *c*) des frais de déplacement, *d*) de toutes les autres allocations, versés aux manœuvres, aux surveillants et à tous les autres employés embauchés sous le régime de ladite loi?

DEMANDE DE DOCUMENTS

CHÔMAGE-INSTRUCTIONS AUX BUREAUX

M. Knowles:

Copie de toutes les directives et instructions données aux bureaux de l'assurance-chômage, depuis le 1er janvier 1949, concernant la question du chômage, y compris, les voies et moyens de répondre aux demandes de prestations d'assurance-chômage, concernant la signification à donner à l'expression "emploi approprié", et copie de toutes les directives et instructions particulières concernant les personnes déplacées et toutes autres questions connexes.

M. Côté (Verdun-La Salle): Avant que la Chambre se prononce sur la question, monsieur l'Orateur, je rappelle que la motion en cause serait, en principe, irrecevable comme étant contraire au Règlement, parce qu'elle comporte le dépôt de documents ministériels. Après en avoir lu le texte cependant, les honorables députés se rendront compte qu'elle vise les directives et instructions données par la Commission de l'assurance-chômage à ses fonctionnaires régionaux, instructions qui entrent dans la catégorie des documents publics. Je désire donc lever toute objection et, cette explication fournie, permettre l'adoption de la motion.

M. Knowles: Merci.

M. Knowles:

Copie de tous les rapports faits à la Commission d'assurance-chômage et (ou) au ministre ou au sous-ministre du Travail, depuis le 1er septembre 1949, relativement au problème du chômage.

M. Côté (Verdun-La Salle): J'aurais aimé adopter la même attitude vis-à-vis de cette motion, monsieur l'Orateur. Malheureusement, il est impossible d'écarter les objections dans le présent cas. Il s'agit ici de documents ministériels d'un caractère nettement privilégié et il convient de les traiter comme tels. A mon humble avis, la motion est donc irrégulière.

M. Knowles: Puis-je poser une question à l'adjoint parlementaire? La motion serait-elle acceptable au Gouvernement, si l'on en retranchait les mots "et (ou) au ministre ou au sous-ministre du Travail"? Il ne s'agirait plus alors que des rapports faits à la Commission d'assurance-chômage.

M. Côté (Verdun-La Salle): Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'exposerais ce que comporte pareil ordre de dépôt de documents.

Des rapports portant sur la situation de l'emploi sont rédigés et soumis de temps à autre au ministre ou au sous-ministre du Travail. Ces rapports se rangent dans les catégories suivantes:

1. Rapports soumis par des fonctionnaires ou des comités du ministère du Travail en vue de conseiller le ministre sur ces questions. Ils entrent dans la même catégorie que les autres mémoires adressés au ministère pour la gouverne du ministre; ils sont donc privilégiés.

2. Les divers bureaux de placement adressent périodiquement à Ottawa des données relatives au nombre de requérants non placés, de réclamations de prestations déposées, de personnes dirigés vers des emplois, etc.; ces données servent à la Division de l'économique et des recherches du ministère du Travail, et au Bureau de la Statistique, dans la compilation de rapports statistiques destinés à renseigner et à éclairer le ministre du Travail et d'autres ministères du Gouvernement. De temps à autres, le ministre publie des rapports fondés sur ces données; ceux de la période mentionnée dans la question sont disponibles et seront déposés, si on le désire; mais les rapports des bureaux locaux sur lesquels se fondent cette statistique sont, estime-t-on, privilégiés au même titre et pour les mêmes raisons que ceux qui sont mentionnés à la catégorie 1.

3. Les employeurs font parvenir, à l'égard de la situation et des prévisions de l'embauchage, des rapports destinés à l'usage de la Division de l'économique et des recherches, et du Bureau de la Statistique; ces rapports servent à la préparation de la statistique et des prévisions concernant l'embauchage. Ces rapports que nous adressent les employeurs sont confidentiels, et doivent servir à cette fin. Étant donné les conditions auxquelles ils nous sont adressés, les rapports particuliers doivent être considérés comme documents privilégiés et ne peuvent être déposés.

4. Rapports, autres que les rapports statistiques, présentés parfois par les fonctionnaires du service de placement de la Commission d'assurance-chômage, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, pour la gouverne de la Commission et en vue de la préparation des rapports transmis au ministre du Travail par la Commission. La Commission d'assurance-chômage forme une personne morale mais il faut noter les dispositions du premier paragraphe de l'article 88 de la loi sur l'assurance-chômage:

La Commission doit organiser et entretenir un service de placement pour le Canada et elle sera comptable de l'administration de ce service au Ministre.

Au ministre du Travail. Il est donc évident que c'est à titre de département du gouvernement que la Commission maintient son service de placement et qu'elle est directement comptable au ministre du Travail. Les rapports que les bureaux de placement transmettent à la Commission au sujet de l'état de l'embauchage, sont destinés et servent effectivement à préparer des mémoires pour la gouverne du ministre du Travail. Ils entrent dans la même catégorie que les autres rapports que les fonctionnaires du ministère du Travail préparent à l'intention du ministre.

Pour tous ces motifs, monsieur l'Orateur, je prétends que la motion est contraire au Règlement.

M. Knowles: Sans m'engager à ne pas soumettre ma motion de nouveau sous une autre forme, je la retire pour le moment.

M. l'Orateur: La motion est rayée.

BIENS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—VERSEMENTS AUX MUNICIPALITÉS, TENANT LIEU D'IMPÔTS

M. Knowles:

Copie de toute correspondance, y compris les mémoires et les documents connexes, que possède le ministre des Finances, depuis le 1er janvier 1949, relativement à la question des subventions à verser aux municipalités et tenant lieu d'impôts sur les biens du gouvernement fédéral.

QUESTIONS OUVRIÈRES—CONTRATS ADJUGÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Knowles:

Copie de tous les arrêtés en conseil, ou de la codification de ces arrêtés, concernant l'inclusion de dispositions relatives à un salaire équitable et de toutes autres prescriptions relatives aux conditions de travail dans les contrats adjugés par le gouvernement fédéral ou par l'un de ses ministères ou l'une de ses divisions.

M. Côté (Verdun-La Salle): Je dépose le document.

AÉROPORT DE GANDER (T.-N.)

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Copie de tous documents, correspondance et autres écrits relatifs à l'accord récemment conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis, ou toute société d'aviation des États-Unis, concernant l'usage de l'aéroport de Gander.

L'hon. M. Pearson: Le dépôt de toute correspondance échangée entre deux gouvernements et relative à des entretiens en vue de la conclusion d'un traité ou d'un accord, comporte certaines difficultés. J'aimerais donc que cette demande soit réservée afin que je puisse la débattre avec le député de Saint-Jean-Ouest.

M. l'Orateur: La demande est réservée.

MAÎTRE DE POSTE D'ELBOURNE (SASK.)

M. Diefenbaker:

Copie de toute correspondance et de toutes directives et instructions, du 1er octobre 1948 jusqu'à ce jour, relativement au renvoi ou au changement du maître de poste à Elbourne (Saskatchewan).

ANCIENS COMBATTANTS—ÉTABLISSEMENT DANS DES DISTRICTS PARTICULIERS EN ALBERTA

M. Quelch:

Copie de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta relativement à l'établissement d'anciens combattants dans des districts particuliers.

L'hon. M. Gregg: Je consentirai à ce que cette demande soit adoptée, dès que nous aurons l'assurance que toutes les mesures nécessaires ont été prises par les parties en cause en vue de l'approbation de l'accord, et que la province d'Alberta n'a aucune objection à la publication de cet accord.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CONSENTEMENT DE LA CHAMBRE POUR CE QUI EST D'EXAMINER LES CRÉDITS AVANT DE PASSER AUX AVIS DE MOTIONS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

A l'appel des avis de motions.

L'hon. Douglas A. Abbott: Hier soir, alors que nous examinions les crédits supplémentaires en comité des subsides, j'ai expliqué pourquoi il était assez urgent d'adopter la loi de finances afférente à ces crédits. J'ai ajouté qu'il m'était impossible d'être à la Chambre demain. Le comité avait alors laissé entendre qu'il serait probablement prêt à accorder son consentement unanime à la demande de continuer aujourd'hui l'examen de ces crédits avant de passer aux avis de motions d'initiative parlementaire. Je saurais gré à la Chambre de m'accorder ce consentement.

Des voix: Accordé.

M. Drew: J'accéderai certainement à cette demande d'examiner les crédits provisoires mais, comme il faut le consentement unanime, j'aimerais que nous ayons la permission de poser certaines questions comme nous le faisons à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Abbott: C'est parfait.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que j'appelle l'ordre du jour et qu'après je mette aux voix la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: J'appelle l'ordre du jour.

L'ORGANISATION DES TRAVAUX DES COMITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je saisis cette occasion d'inviter le premier ministre à prendre des mesures afin que les comités qui ont été constitués puissent se réunir et s'organiser assez tôt pour tracer leur programme avant l'ajournement de Pâques. Je sais que ce travail n'incombe pas directement au premier ministre. Je suis sûr toutefois que ceux qui en sont chargés se conformeraient à toute proposition qu'il pourrait faire en ce sens.

[M. Quelch.]

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je serais très heureux d'avoir la collaboration du chef de l'opposition officielle et aussi celle des chefs des autres groupes. Tous les comités permanents sont organisés. Il ne s'agit pas d'organiser les comités spéciaux, mais d'amener la Chambre à les établir. Nous essaierons d'aborder la question dès que nous pourrons en trouver l'occasion. Dès qu'ils seront formés, je verrai à faire adopter des mesures pour qu'ils soient organisés le plus tôt possible.

M. Drew: Je désire préciser, monsieur l'Orateur, que par le mot "organisé" je voulais dire réellement organisé en vue de l'exécution du travail. Pour ce qui est des dispositions officielles, je sais qu'elles sont prises. Il s'agit maintenant de passer à l'organisation effective du travail. C'est surtout le comité des comptes publics que je veux voir instituer le plus tôt possible.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

QUESTION AU SUJET DE L'EXAMEN DE L'ENTREPRISE MARÉMOTRICE DE ST. MARY (BAIE DE FUNDY)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. W. George (Westmorland): J'aimerais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministre a-t-il songé à donner suite à l'examen de l'entreprise marémotrice de St. Mary, à la tête de la baie de Fundy, comme je l'ai proposé, le 13 mars, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. J'ai lu son discours avec un vif intérêt, et je suis au courant des rapports de la société *Acres* et de M. Melanson. J'ai demandé aux ingénieurs du ministère d'entreprendre une étude, en vue d'effectuer plus tard une enquête sur place, si la chose semble utile.

M. Cruickshank: Pour le pipe-line aussi?

LETTRES, ARTS ET SCIENCES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald Fleming (Eglinton): J'aimerais faire part au premier ministre d'une question que j'ai posée hier soir en son absence, lors de l'examen, au comité des subsides, du crédit supplémentaire 594. J'ai demandé si le Gouvernement savait à peu près quand la Commission royale d'enquête sur l'avance-

ment des arts, des lettres et des sciences au Canada terminera ses travaux et présentera son rapport.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai aucun renseignement précis à ce sujet. Cependant, je crois qu'elle conclura assez prochainement ses séances. On m'a dit que la rédaction du projet de rapport était passablement avancée et que le rapport même sera présenté au Gouvernement assez tôt, du moins on l'espère, pour qu'il puisse le faire imprimer avant une nouvelle session du Parlement.

M. Fleming: Alors, il est peu probable que le rapport soit disponible avant la fin de la présente session.

Le très hon. M. St-Laurent: Non; les commissaires n'auront probablement pas terminé l'étude du projet de rapport avant la fin de la présente session, car j'espère que la session finira avant l'automne. J'ai cru comprendre que les commissaires espéraient être en mesure de présenter leur rapport au début de l'automne, afin qu'il puisse être imprimé avant le commencement d'une autre session du Parlement.

TERRE-NEUVE

PUBLICATION D'UNE BROCHURE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DE LA STATISTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Quelques mots au sujet d'une brochure remise aux députés ces jours derniers. La nouvelle province de Terre-Neuve y est décrite. Je tiens à féliciter chaleureusement les rédacteurs de la présentation et du contenu de la brochure préparée à l'intention du public et pour la gouverne des députés. J'ajoute que ce genre de publication favorise grandement la bonne entente au pays. A mon sens, il serait très utile de préparer des brochures analogues qui décriraient, de la même façon et à l'intention du public, l'activité de chacune des provinces.

M. Lesage: Que faites-vous de l'autonomie provinciale?

Une voix: Fin finaud!

L'hon. M. Rowe: C'est une leçon pour le député.

M. Browne (St-Jean-Ouest): Je ne veux pas diminuer le mérite de ceux qu'on a félicités d'avoir fait paraître cette agréable et intéressante brochure, mais je crois bon d'y signaler quelques graves erreurs. J'espère qu'elles disparaîtront de la prochaine édition. J'ai déjà signalé à certains fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures une erreur en particulier qui porte sur la décision touchant la frontière du Labrador, entre territoire terre-neuvien et québecois, prise au moment où Terre-Neuve était un dominion. On signale que ce jugement avait accordé à Terre-Neuve le Labrador, soit un territoire de 110 milles carrés. C'est 110,000 milles carrés qu'il eût fallu dire.

SUBSIDES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

COMMERCE

Commission de contrôle de l'énergie atomique—*614.* Usine de Chalk-River—Dépenses d'immobilisations et d'exploitation—Crédit supplémentaire, $200,000.

M. Coldwell: Hier soir, le ministre du Commerce a répondu non, lorsqu'on lui a demandé si le comité de l'énergie atomique serait de nouveau constitué cette année. A la dernière réunion du comité, durant la dernière session, on a fait une proposition qui m'a intéressé: qu'un comité étudie les travaux du Conseil national des recherches, organisme qui a accompli du beau travail et dont ni la Chambre ni le pays ne sont parfaitement au courant. Il serait utile, à mon avis, pour l'édification de la Chambre et du public en général, de constituer cette année un comité d'enquête sur le Conseil national des recherches. J'espère que le ministre voudra bien y songer.

Le très hon. M. Howe: Je crains que mon ami n'ait tort de prétendre que j'ai donné hier soir un non catégorique. J'ai dit que j'étudierais la proposition. On m'a ensuite demandé si je promettais d'instituer un comité et j'ai dit non. Certains inconvénients s'opposent à la constitution d'un comité de l'énergie atomique cette année. Inutile pour moi de m'étendre là-dessus.

Pour ma part, je serais très heureux qu'un comité s'occupe des travaux du Conseil des recherches. Je crois que les honorables députés trouveraient ses séances extrêmement intéressantes. Puisqu'il n'y a guère que trois ou quatre mois que le comité a étudié les travaux relatifs à l'énergie atomique, il pourrait bien, cette année, examiner ceux du Conseil des recherches, ce qui permettrait au comité de mieux comprendre l'activité du Canada dans le domaine de la recherche scientifique. Je consulterai volontiers mes collègues et, s'ils n'y voient pas d'inconvénient, je m'oc-

cuperai de la formation d'un comité chargé d'enquêter sur le Conseil national de recherches.

M. Low: J'ai quelques mots à dire à ce sujet. L'an dernier, j'étais membre du comité, un comité qui a abattu de la bonne besogne. Naturellement, il devrait y avoir, comme corollaire au comité sur l'énergie atomique, un autre comité chargé d'enquêter sur le Conseil national de recherches. J'apprécie fort l'acquiescement du ministre à faire cette recommandation.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Crédit nº 615.

M. Green: Avant d'étudier ce crédit, je me demande si je ne pourrais pas poser une question au sujet du crédit nº 609. Le ministre n'était pas présent quand ce crédit a été soumis au comité hier soir. Je crois comprendre qu'il s'agit du crédit final pour la commission des digues de la vallée du Fraser, de sorte qu'il n'apparaîtra plus dans le budget des dépenses.

Le très hon. M. Howe: En effet.

M. Green: J'ai appris que la commission a accompli de l'excellent travail, qui a coûté moins cher et qui a été achevé plus vite qu'on ne l'avait prévu.

Le ministre me dira-t-il cependant ce qu'il est advenu de la commission fédérale-provinciale du bassin du fleuve Fraser? Cette commission était chargée de mener une enquête dans la zone d'inondation du bassin du Fraser et d'étudier les possibilités d'exploitation d'énergie. Le ministre peut-il nous dire où en est le travail de ladite commission?

Le très hon. M. Howe: La commission des digues du fleuve Fraser fait rapport au ministre du Commerce; la commission dont parle l'honorable député, cependant, fait rapport au ministre des Travaux publics. Je ne puis fournir aucun renseignement sur le travail de cette commission.

L'hon. M. Fournier: Je me rappelle avoir reçu un rapport préliminaire de la commission en cause; j'avoue que je ne m'attendais à aucune question à ce sujet. Si l'honorable député le désire, cependant, j'essaierai de lui faire tenir le plus tôt possible une copie du rapport.

M. Green: Le ministre voit-il des objections à le déposer?

L'hon. M. Fournier: J'aimerais l'étudier moi-même avant de m'y engager.

M. Fulton: Je crois que le ministre a déposé le premier rapport à ma demande.

L'hon. M. Fournier: Je crois, en effet, qu'un rapport a été déposé l'an dernier. Je vais consulter mes collègues et, si rien ne s'y oppose, je pourrai le déposer ou en faire parvenir une copie à l'honorable député.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

615. Administration, crédit supplémentaire, $16,700.

M. Higgins: J'ai une question ou deux à porter à l'attention du ministre des Transports, qui s'est toujours montré bienveillant à mon égard. Nous n'aurons, j'en suis sûr, aucune difficulté à nous entendre aujourd'hui.

Je veux parler encore une fois de la nouvelle province et, en particulier, de l'état du port de Louisbourg. C'est le port d'hiver du chemin de fer de Terre-Neuve qui l'utilise lorsque la glace qui s'accumule à Sydney-Nord force le transbordeur à se rendre à Louisbourg. Le ministre du Commerce se rappelle ce qui a été convenu lors de la rédaction des conditions de l'union. Le numéro du 29 septembre 1949 du *Daily News* cite le ministre. Voici comment l'article est conçu:

> Le premier ministre Smallwood affirme qu'il se rappelle bien, quand la question fut soulevée au moment de la rédaction des conditions de l'union, la promesse que M. Howe a donnée de fournir à ces deux ports les moyens de fonctionner convenablement, si toutefois ils n'étaient déjà pourvus de tels moyens.

Les deux ports dont il est ici question sont ceux de Sydney et de Louisbourg. Le ministre du Commerce se souviendra peut-être de cette affirmation. Je n'ai pas fait partie de la dernière délégation, mais il a été entendu qu'advenant des difficultés causées par la glace à Sydney-Nord, et empêchant l'usage de ce port, le port de Louisbourg serait aménagé conformément aux besoins. Le représentant de Grand Falls-White Bay et, je pense, tous les autres députés de Terre-Neuve, à l'exception du député de Saint-Jean-Ouest, sont passés par Louisbourg, en se rendant à Ottawa pour la session. A partir du port, il faut utiliser un chemin de fer qui n'appartient pas au National-Canadien. On l'appelle, je crois, le *Sydney-Louisburg Railway.*

Ce chemin de fer convient bien aux gens qui ont de l'argent et qui n'ont pas besoin de voyager sur cette voie. Le député et moi, qui étions pressés, étions en mesure d'appeler un taxi. Mais les gens qui sont obligés de voyager par ce chemin de fer s'exposent à de bien pénibles aventures.

Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai reçu des communications de plusieurs personnes qui m'ont signalé qu'il était fort désagréable de voyager par train le soir. On m'apprend que le train est chauffé par un poêle au milieu du wagon et n'a pour tout éclairage

qu'une lampe à pétrole. Les gens qui débarquent du bateau sont obligés de passer sur une étroite passerelle. Ceux qui arrivent à neuf heures moins quart le matin sont forcés d'attendre jusqu'à deux heures de l'après-midi pour obtenir une place.

C'est déplorable. Je le signale au ministre des Transports, qui a toujours été courtois et m'a toujours offert sa collaboration et son aide. Ces gens sont d'avis que les Terre-neuviens ne comptent pas aux yeux du National-Canadien.

Je ne partage pas cette opinion. Le jour de mon arrivée, j'ai demandé à l'agent à Louisbourg pourquoi le National-Canadien n'employait pas un wagon ordinaire à cet endroit. Il m'a répondu que ces wagons sont trop longs pour les virages.

Je ne sais pas quels sont les faits, mais voilà ce qu'on m'a dit. Autrement dit, on se refusait absolument à mettre un wagon de plus sur cette ligne. Le ministre comprendra, j'en suis sûr, que je suis de bonne foi et il examinera la question.

Comme je l'ai déjà dit, le ministre du Commerce s'était engagé, ainsi que l'a déclaré le premier ministre Smallwood,—qui ne dit jamais que la pure vérité,—à fournir tous les wagons voulus. Voilà un autre petit incident qui intéresse Terre-Neuve et que signale un journal de cette province. Ce journal, le *Sunday Herald,* tire à 19,749 exemplaires. Sans vouloir retarder les travaux de la Chambre, je tiens, cependant, à donner lecture de cet article qui, je crois, sera compris du ministre. L'article, qui s'intitule "Les voyageurs passent des heures dans l'obscurité, avec un fou à bord du train", porte, comme sous-titre "Un voyage pénible":

> Les voyageurs qui se trouvaient récemment à bord d'un rapide du National-Canadien se rendant à Saint-Jean ont eu une expérience rare lorsque ceux des wagons de première ont dû rester dans l'obscurité pendant des heures, à écouter les divagations d'un fou qu'on transportait à Saint-Jean en camisole de force.
>
> De plus, ceux qui se rendirent au wagon-restaurant durent manger à la lumière d'une lampe de poche fournie par un garçon de table prévenant.

Cet article est en date du 18 mars. J'en continue la lecture:

> Cet incident est arrivé il y a environ deux semaines à bord d'un train se dirigeant vers l'est. A Clarenville, un peu avant la tombée du jour, un policier est monté dans le train escortant un aliéné revêtu d'une camisole de force.

Cela se passait dans la région que représente le secrétaire d'État (M. Bradley):

> Les deux prirent place dans la voiture de première classe, au milieu des autres voyageurs, dont deux étaient des femmes enceintes. Peu de temps après le départ du train, on découvrit qu'une partie du système d'éclairage faisait défaut et il n'y avait pas de lumière dans la voiture de première classe.
>
> Les voyageurs furent privés de lumière pendant plusieurs heures avant qu'on puisse organiser un système d'éclairage de fortune au moyen d'accumulateurs et obtenir ainsi un peu de lumière d'un côté de la voiture seulement. Pendant ce temps l'aliéné n'avait pas été bien tranquille et plusieurs voyageurs, surtout les futures mères, craignaient qu'il ne se libère à la faveur des ténèbres. Certains voyageurs se plaignirent au chef du train mais, bien entendu, il n'y pouvait pas grand chose.
>
> Dans le wagon spécial de l'embranchement de Bonavista, qui servait de restaurant, le garçon de table dut placer une lampe de poche dans un verre à boire pour permettre aux voyageurs de voir ce qu'ils mangeaient; mais là encore, comme le disait un voyageur, il était impossible de distinguer les côtelettes de porcs de la saucisse.
>
> Lorsque le train arriva à Saint-Jean, les voyageurs durent s'éclairer avec des allumettes pour trouver leurs bagages. Tous espèrent qu'ils n'auront jamais plus d'aventure pareille.

Je suis bien sûr que le ministre des Transports s'en occupera.

M. Isnor: J'aimerais signaler au ministre la réponse qu'on a faite aujourd'hui à une question inscrite à mon nom et qui a trait à la quantité de charbon que le National-Canadien a achetée. Les deux premières parties de la question sont ainsi conçues:

> 1. En 1947, 1948 et 1949, quelle quantité *a*) de charbon canadien, *b*) de charbon américain, le National-Canadien a-t-il achetée?
>
> 2. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité *a*) de charbon canadien, *b*) de charbon américain, a-t-il reçue sur les commandes qu'il avait placées?

Le ministre a fourni une réponse complète pour ce qui est de ces numéros de la question. Mais voici la partie la plus importante de la question:

> 3. Quels sont les noms des fournisseurs *a*) de charbon du Canada, *b*) de charbon des États-Unis?

Le ministre a répondu en ces termes:

> Pour raisons de concurrence, il n'est pas conforme à l'intérêt public de donner les noms des fournisseurs.

On devrait nous fournir une réponse complète, car il est dans l'intérêt des petits exploitants, particulièrement ceux de la Nouvelle-Écosse, que ce renseignement soit disponible. Je n'ai pas demandé les prix payés, mais simplement les noms des fournisseurs de charbon. Le ministre devrait approfondir la question et, si possible, nous donner au moins les noms des fournisseurs canadiens. Ceux des fournisseurs des États-Unis m'intéressent moins.

L'hon. M. Chevrier: Le réponse qui a été donnée est celle que les fonctionnaires du National-Canadien m'ont dit qu'il fallait donner. Les fonctionnaires estiment, comme il est mentionné dans la réponse, que pour des raisons de concurrence, on ne devrait pas leur demander de donner ces renseignements. Le comité des chemins de fer et de la marine marchande est maître de sa propre destinée et, si le comité décide que ces ren-

seignements doivent être fournis, les fonctionnaires devront s'exécuter. Mais je ne crois pas que le comité exige qu'ils soient fournis, si les fonctionnaires peuvent donner une bonne explication des raisons de concurrence. Il se peut qu'à cause de la concurrence avec les autres chemins de fer, il ne soit pas dans l'intérêt du chemin de fer de l'État de donner ces renseignements. Mon honorable ami est peut-être membre de ce comité et peut-être voudra-t-il soulever la question au comité.

M. Isnor: Je ne suis pas membre de ce comité; c'est pourquoi je soulève la question ici. Par le passé, j'ai posé indirectement des questions au comité, sans obtenir de réponses satisfaisantes. Je connais assez bien le ministre pour savoir qu'il n'accepterait pas une telle réponse, s'il posait une question à l'égard d'un sujet qui l'intéresse. J'espère bien qu'il signalera aux fonctionnaires du National-Canadien ce que j'ai dit aujourd'hui. Je crois qu'on devrait leur demander de donner des renseignements complets quant aux noms des fournisseurs de charbon, particulièrement ceux de la Nouvelle-Écosse.

M. Hatfield: Quelles mesures prend-on à l'égard de la pénurie de wagons frigorifiques dans les Provinces maritimes? On me dit que les sociétés ferroviaires ont dirigé nombre de ces wagons vers la Colombie-Britannique à cause de la température froide qui s'y est fait sentir, mais que les retours insuffisants ne permettent pas de satisfaire aux besoins des Provinces maritimes en ce qui a trait à l'expédition des pommes de terre. La pénurie est fort marquée au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Édouard.

L'hon. M. Chevrier: Il y a lieu, je crois, de tirer l'affaire au clair dès maintenant. D'après les renseignements que j'obtiens, il n'y a pas cette pénurie de wagons frigorifiques dont parle le député. J'ai exposé la situation l'autre jour; je le ferai encore s'il le faut. Qu'on s'entende. Certains me déclarent que tout va bien, d'autres, le député de Queens tout d'abord et mon honorable ami, ensuite, m'affirment le contraire. J'ai ici une lettre de quelqu'un qui doit...

M. Hatfield: Le ministre a parlé l'autre jour de l'Île du Prince-Édouard et non du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Chevrier: Mes observations s'appliquent à l'Île du Prince-Édouard et aussi à...

M. Hatfield: C'est du Nouveau-Brunswick que je parle.

L'hon. M. Chevrier: ...la terre ferme. J'ai ici une lettre portant la date du 10 mars 1950 et envoyée par le directeur du transport, ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île du Prince-Édouard, au sous-ministre du Transport. On y dit:

> Le fait est que depuis plusieurs mois la situation, pour ce qui est des wagons frigorifiques, est meilleure qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années. Pour ma part, je n'hésite pas à déclarer carrément que le National-Canadien n'a négligé aucun effort pour en arriver à ce résultat. J'insiste pour qu'on lui attribue tout le mérite qui lui revient car, j'ai pu le constater, les dirigeants du National-Canadien à Charlottetown, à Moncton et à Montréal se sont occupés activement de cette question et je suis sûr qu'ils ont pris tous les moyens à leur disposition pour aider nos expéditeurs durant les mois de mars et d'avril.

Il parle ensuite des autres services rendus par l'*Abegweit*. Mon honorable ami a aussi mentionné le Nouveau-Brunswick. Le National-Canadien m'a informé qu'il n'y a pas de pénurie dans cette province mais, à la suite des remarques du député, je me renseignerai de nouveau. Le directeur des transports dans l'Île du Prince-Édouard doit parler en connaissance de cause et, d'après les déclarations que j'ai formulées à l'occasion à la Chambre...

M. McLure: A qui le ministre s'adresse-t-il?

L'hon. M. Chevrier: Au sous-ministre des Transports.

M. Hatfield: A ma connaissance la pénurie est grave, sur le réseau transcontinental et sur celui de la vallée du Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick. Depuis plusieurs semaines, nous tentons de nous procurer des wagons. Il y a ici grave pénurie. Je reçois des télégrammes tous les jours à ce sujet.

M. Argue: Le 7 avril 1948, aux termes du décret du conseil C.P. 1487, la Commission des transports a été chargé de se livrer à une enquête générale sur le régime des tarifs. Ce décret reconnaissait que les tarifs actuellement en cours constituent une injustice à l'égard de certaines régions et, comme le sait le ministre, toute augmentation ultérieure accentue encore l'injustice. Je voudrais que le ministre me dise quand, selon lui, la commission fera rapport au sujet de son enquête générale sur les tarifs-marchandises et à quel point en sont ses travaux.

L'hon. M. Chevrier: La réponse à la première partie de la question est que, malheureusement, ce ne sera pas bientôt. Je pourrais peut-être ajouter qu'après avoir chargé la Commission des transports d'uniformiser les tarifs de transport des marchandises, le Gouvernement a créé une commission royale chargée de connaître d'un certain nombre de questions relatives au transport. Dans l'intervalle, la Commission, aux termes du décret C. P. 1487, a prié les provinces de lui présenter des mémoires. Les provinces ont alors déclaré

que les mémoires qu'elles entendaient présenter à la Commission royale étaient d'une importance telle qu'elles préféraient différer, provisoirement du moins, ceux qu'elles pourraient soumettre en ce qui concerne la question générale de l'uniformisation.

Pendant ce temps la Commission n'a pas perdu son temps. Elle a entrepris l'étude du système de lettres de voiture en vigueur. Cette étude exigera un temps assez long, et les voeux ou observations que les provinces pourront désirer soumettre à la Commission devront attendre que la commission royale sur les transports ait terminé ses séances. Ainsi je répondrai en deux mots à l'honorable député que l'enquête instituée en vertu du décret du conseil 1487 se poursuit; que la Commission ne perd pas son temps, étant donné qu'elle étudie un système de lettres de voiture qui l'obligera à examiner des centaines de milliers de tarifs-marchandises différents. Dès qu'elle pourra rendre une décision,—ce qui ne sera pas avant plusieurs mois, je le crains,—la Commission réglera cette question.

M. Argue: Je rappellerai au ministre que la Commission a déjà consacré deux ans à l'enquête générale. J'espère qu'il ne faudra pas encore deux ans avant qu'on s'occupe de remédier aux tarifs-marchandises d'exception. Je me demande si la Commission manque de personnel, si cette tâche ne dépasse pas ses moyens, quand nous songeons qu'il lui faut aussi étudier des demandes des chemins de fer de temps à autre. Pourrait-on hâter ce travail en augmentant le personnel de la Commission, ou en mettant un plus grand nombre de techniciens à sa disposition?

L'hon. M. Chevrier: Je crois que c'est le contraire qui se produirait. Je ne veux blâmer personne, mais il est facile de comprendre pourquoi les provinces ne pouvaient formuler des observations aux deux organismes. Elles devaient en formuler soit à la Commission des transports sur la question de la péréquation, soit à la commission royale; elles ont décidé pour divers motifs, j'imagine, qu'elles devaient d'abord s'adresser à la commission royale. Les provinces avaient retenu les services de juristes éclairés et, bien que je n'en sois pas sûr, je crois qu'elles ne voudont pas s'adresser à la Commission des transports tant qu'elles n'auront pas terminé leurs démarches auprès de la commission royale, au sujet du décret du conseil nº 1487.

L'honorable député espère qu'il ne faudra pas deux ans de plus pour régler le problème; ce n'est pas la question. Les provinces n'ont pas le temps de formuler des observations aux deux organismes. A mes yeux, il ne s'agit pas de savoir s'il faudra deux ou trois ans. Je ne crois pas non plus que le personnel ait quelque chose à voir là-dedans. En effet, j'ai la ferme conviction que, si les provinces désiraient s'adresser à la Commission dès maintenant aux termes du C. P. 1487, il y aurait assez de fonctionnaires, tant techniciens que spécialistes en matière de tarif-marchandises, pour faire face à la situation.

M. Argue: La Commission ne pourrait-elle pas étudier cette question en même temps que la demande de relèvement dont elle est saisie?

L'hon. M. Chevrier: Oh, non! Cela est une tout autre chose. La question a été tranchée par la Commission, en 1946 si je ne m'abuse, lorsqu'elle a été saisie de la première demande d'augmentation de 30 p. 100. Elle a décidé que les deux questions étaient différentes et distinctes. Une demande, intéressant les recettes, portait sur une augmentation de 30 p. 100 des tarifs; l'autre avait trait à une étude en vue de réaliser l'égalisation et de supprimer l'inégalité de traitement et la préférence injuste. La Commision a décidé qu'elle ne pouvait entendre les deux demandes en même temps.

M. Low: Le ministre nous dira-t-il pourquoi lui et ses collègues n'ont pas utilisé les pouvoirs prévus à l'article 52 de la loi des chemins de fer, pour retarder l'application de toute nouvelle décision de la Commission des transports, vu la situation très grave qui existe actuellement, notamment pour les cultivateurs et autres habitants de l'Ouest? En deux ou trois circonstances, le ministre a dit que cela ne s'était jamais fait. Comme si cela constituait une raison! Le fait est que les pouvoirs prévus à l'article 52 de la loi des chemins de fer donnent à l'État l'autorité nécessaire au règlement d'une situation comme celle qui se présente en ce moment. Le Gouvernement ne croit-il vraiment pas qu'un tel délai de quelques semaines, et même de deux ou trois mois, servirait les meilleurs intérêts du pays, surtout si l'on considère que nous attendons des rapports, non seulement de la Commission royale, mais aussi de l'enquête de la Commission des transports? Je n'y comprends rien et j'aimerais obtenir des explications un peu plus valables que celles qu'on nous a fournies jusqu'ici.

L'hon. M. Chevrier: Je ne partage pas l'avis de mon honorable ami qui prétend que les pouvoirs auxquels il fait allusion et qui sont prévus aux articles 51 et 52 sont comme il le prétend. En 1946, j'ai consigné au compte rendu une définition complète de ces pouvoirs. Je ne me souviens pas de tout ce que j'ai dit à l'époque, mais, sauf erreur, depuis 1903, le Parlement a décidé que la

Commission des transports était l'organisme technique pouvant régler les questions relatives au tarif-marchandises. On a enlevé ces pouvoirs au Gouvernement. Avant 1903, c'est un comité du conseil privé qui s'occupait de ces questions, mais le Parlement a décidé que ces questions ne devaient pas être réglées de cette façon-là, mais plutôt par les soins d'un organisme technique. Il en a institué un.

Je pourrais m'étendre sur la question et donner d'autre raisons mais je ne le ferai pas. La raison principale, c'était que les pouvoirs du gouverneur en conseil sont judiciaires de par leur nature. Le Gouvernement n'est pas intervenu parce qu'il ne croyait pas convenable d'intervenir, parce que ce n'est pas la coutume d'intervenir dans les travaux d'une cour d'archives. Mon honorable ami prétend que, parce qu'on ne l'a jamais fait, ce n'est pas une raison. D'autres gouvernements ont envisagé le même problème depuis que le Parlement a institué la Commission mais, règle générale, ils ont pris pour attitude que c'est à la Commission et non pas au gouverneur en conseil qu'il appartient de décider.

M. Ross (Souris): J'appuie les observations du représentant de Peace-River; mais, étant donné la déclaration que vient de formuler le ministre, j'aimerais qu'il nous dise quels sont les membres de la Commission des transports, qu'il nous fasse connaître leurs noms, les qualités et l'expérience qui leur ont valu d'être désignés à la Commission. Avant d'être nommés membres de la Commission, quelle expérience avaient-ils dans le domaine du transport par chemin de fer et autres domaines connexes?

L'hon. M. Chevrier: J'ai également fourni des renseignements détaillés à ce sujet, lors du débat général sur les tarifs-marchandises qui s'est déroulé à la Chambre en 1946 ou 1947.

M. Ross (Souris): Ces membres sont-ils les mêmes présentement?

L'hon. M. Chevrier: C'est le représentant de Victoria-Carleton, je crois, qui a posé cette question aujourd'hui. On y a répondu. L'examen de ce document convaincra mon honorable ami qu'il contient le nom et la profession des commissaires. Sauf erreur,—et il se peut qu'un autre député ait posé la question.—on a déposé le document aujourd'hui.

M. Ross (Souris): Le document indique-t-il leurs antécédents, ainsi que l'expérience qu'il peuvent posséder dans le domaine du transport?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Ross (Souris): Alors, s'il s'agit d'un document, pourquoi ne pas le consigner au hansard ?

L'hon. M. Chevrier: C'est ce qu'on a fait aujourd'hui.

M. Ross (Souris): S'il s'agit du dépôt d'un document, celui-ci ne figurera pas au hansard mais aux *Procès-verbaux*.

L'hon. M. Chevrier: Je ne m'y oppose pas. Je ne veux rien cacher, et j'espère que mon honorable ami ne prétendra pas que c'est mon intention. Aucun de ces renseignements n'est secret. Je donnerais bien la liste des commissaires du transport, mais il épargnera le temps de la Chambre en la relevant lui-même dans ce document.

M. Knowles: Il s'agissait d'une demande de documents.

L'hon. M. Chevrier: De la part de quel député?

M. Knowles: Du député de Victoria-Carleton. La question porte le numéro 48.

M. Green: Comme le ministre s'en souvient sans doute, cette question a fait l'objet d'assez longues discussions en 1948 et l'année suivante. La Commission des transports a rendu son premier jugement le 7 avril 1948. Le ministre, qu'on pressait de toutes parts, exposa l'attitude du Gouvernement. J'ai ici sa déclaration. Il y annonçait que la Commission des transports ferait une enquête générale sur la question des tarifs-marchandises. Les propos qu'il a tenus sont très significatifs. Je cite:

> Le Gouvernement a tenu compte de ce qu'on n'a effectué aucune enquête générale sur le tarif-marchandises au Canada depuis celle que la Commission des transports a dirigée en 1925. Dans les circonstances, le Gouvernement a décidé qu'il serait dans l'intérêt public de charger la Commission des transports d'enquêter à fond sur l'échelle des taux qu'exigent les chemins de fer et les sociétés ferroviaires relevant du Parlement en vue...

Et voici le passage capital:

> ...d'établir un barême juste et équitable qui, dans des conditions et circonstances à peu près analogues, s'appliquera uniformément à toute personne et à toute localité de façon à faciliter l'échange le plus libre possible de denrées entre les diverses provinces et régions du Canada ainsi que l'expansion du commerce canadien, tant à l'étranger qu'au pays, compte tenu des exigences de l'agriculture et d'autres industries de base. L'enquête, évidemment, sera assujétie aux dispositions statutaires visant le tarif-marchandises, dispositions connues sous le nom de loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de loi de la convention du Nid-de-Corbeau.

Le ministre a ensuite déposé le décret du conseil C.P. 1487 dont il a parlé aujourd'hui et qui autorise la Commission des transports à faire une enquête générale sur les tarifs-marchandises. Il nous avait dit que le Gouvernement ne voulait pas instituer de commis-

sion royale sur le transport. Plus tard cette année-là, cependant, après le congrès libéral, on changea d'attitude et une commission royale sur le transport fut établie.

Au cours de la session suivante, des députés signalèrent au ministre qu'il y aurait inévitablement confusion quant aux attributions de la Commission des transports, qui effectuait une enquête générale sur les tarifs-marchandises, et celles de la commission royale sur le transport. Il tourna nos observations en ridicule. Or aujourd'hui, en réponse au député d'Assiniboïa, il fait la même affirmation en déclarant que les provinces ne peuvent mener simultanément deux enquêtes.

Elles ont donc décidé de soumettre leurs demandes à la commission royale. Évidemment, c'est autant d'eau à la mer, mais le ministre devrait dire bien nettement au comité si la Commission des transports poursuit toujours une enquête générale sur l'échelle du tarif-marchandises conformément à ce qu'il avait dit le 7 avril 1948. Si l'on s'en tient aux faits, cette enquête n'a pas encore été entreprise. Presque deux années se sont écoulées, mais il me semble qu'il n'existe pas la moindre possibilité que la Commission des transports entreprenne une enquête sur cette échelle du tarif.

Le ministre nous dit aujourd'hui que la Commission examine les formules de feuilles de route, et il ajoute que cet examen prendra plusieurs mois. On est encore loin d'une enquête générale sur l'échelle du tarif-marchandises. Que le ministre nous dise franchement, aujourd'hui, si la Commission va entreprendre cette enquête générale. Si elle doit le faire, tant mieux, mais qu'elle s'y mette dès maintenant. Tout semble indiquer que le Gouvernement attend le rapport de la commission royale d'enquête sur les transports et que cette idée d'une enquête générale par la Commission des transports a été mise de côté, sinon complètement abandonnée. S'il en est ainsi, la Chambre devrait le savoir. Qu'il n'y ait ni malentendu ni confusion à ce sujet.

L'hon. M. Chevrier: Je crois qu'il n'y a pas le moindre malentendu, monsieur le président, ni aucune confusion. Je souhaite que l'honorable député sache enfin ce qu'il veut. Lorsqu'il a été proposé que la Commission des Transports fasse enquête sur le tarif-marchandises au Canada en vertu du décret C.P. 1487, l'honorable député s'est écrié: "Non, nous ne devrions pas agir ainsi."

M. Green: Non...

L'hon. M. Chevrier: Un instant, laissez-moi finir.

M. Green: Il s'agit d'un fait personnel et le ministre ne doit pas me prêter des paroles que je n'ai pas dites. La chose s'est passée il y a deux ans et le ministre constatera, s'il veut bien consulter le hansard, que je n'ai pas tenu pareil langage. Il a tort de fonder sa thèse sur des paroles que je n'ai pas prononcées.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas croiser le fer avec l'honorable député au sujet de ses propos exacts. Peut-être n'a-t-il pas dit non. A tout événement, j'accepte ses paroles. Je sais qu'il s'opposait au décret du conseil 1487, le hansard le confirme. Ce que lui et ses collègues voulaient, c'était la création d'une commission royale d'enquête sur les transports. L'honorable député a parfaitement raison de dire que je m'y opposais, parce qu'alors je ne jugeais pas la chose...

M. Green: Le ministre fait une déclaration...

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai pas interrompu l'honorable député.

M. Green: Je ne me suis pas trompé. Sauf erreur, je n'étais pas à Ottawa quand le débat a eu lieu. J'ai parlé des tarifs-marchandises à l'automne de 1948, et je crois avoir pris la parole plus tard au cours de la session de 1948. C'est un an après, en 1949, que j'ai parlé de cette commission royale et de l'enquête générale menée par la Commission des transports. On a alors demandé au ministre comment il comptait distinguer ces deux enquêtes. D'autres également ont pris, en 1948, l'attitude dont parle le ministre. Moi, je ne l'ai pas prise.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas me disputer avec le député. D'autre part, je n'aime pas qu'il m'accuse de ridiculiser l'attitude que lui et ses collègues ont prise. Ce n'est pas mon habitude d'agir ainsi. Voici où je veux en venir. Quand nous avons rendu le décret nº 1487 portant enquête générale sur les tarifs-marchandises, on a prétendu, en général, que nous n'allions pas assez loin. Puis, quand le Gouvernement a établi une commission royale et lui a donné presque toutes les instructions que les provinces exigeaient, on a dit encore que ce n'était pas suffisant, on nous a demandé pourquoi nous ne menions pas l'enquête prévue par le C.P. 1487. Ce que j'ai voulu expliquer au député qui a le premier posé la question, ce que je veux expliquer à la Chambre, c'est qu'il est impossible, si je comrends bien, que les provinces soient à deux endroits en même temps. C'est clair?

C'est le désir de la Commission des transports et du Gouvernement de voir à ce que l'enquête générale sur les tarifs-marchandises au Canada se fasse en vertu du C.P. 1487. Le député a réclamé une déclaration claire et franche. J'ai fait cette déclaration l'année

dernière; c'était, je crois, en réponse à une question du représentant d'Assiniboïa (M. Argue). Je répète cette déclaration, maintenant que la nécessité d'entendre les exposés des points de vue des provinces constitue l'unique raison qui empêche la Commission d'accélérer la marche de cette enquête. Tant que les provinces n'auront pas exposé leurs points de vue, comment l'enquête peut-elle niveler le tarif-marchandises?

Lorsque la Commission royale sur les transports aura déposé son rapport, peut-être la Commission de transports possédera-t-elle assez de renseignements pour rendre un jugement. Je l'ignore. Mais j'imagine qu'elle voudra entendre les observations et les thèses des provinces. La chose est actuellement impossible parce que les provinces plaident devant la commission royale. Dans l'entretemps, la Commission étudie le régime des lettres de voiture. C'est toute une étude, et elle va exiger un certain temps parce qu'on ne l'a jamais entreprise au Canada. On m'apprend qu'une enquête de ce genre n'a jamais été effectuée aux États-Unis ni en Grande-Bretagne. Elle suppose beaucoup de travail. Les commissaires des transports m'ont déclaré qu'il serait impossible d'uniformiser les tarifs-marchandises par tout le Canada tant qu'on n'aura pas entrepris une enquête de ce genre. Je dois me contenter de signaler à l'honorable député que la commission a l'intention d'étudier la question de l'uniformisation des tarifs. On ne l'a pas fait depuis 1926. Le Gouvernement et la commission estiment qu'il y aurait lieu de le faire maintenant.

M. Green: Alors, une fois que la commission royale d'enquête sur le transport aura présenté son rapport, la Commission des transports entreprendra une enquête générale sur l'ensemble des tarifs-marchandises. Est-ce bien ce que le ministre entend?

L'hon. M. Chevrier: Oui. J'ajoute que la Commission a même commencé ce travail.

M. Green: Alors . . .

L'hon. M. Chevrier: Elle étudie présentement la liste des marchandises, ce qui est passablement long.

M. Green: Les provinces ont-elles l'intention de soumettre leur opinion à la Commission des transports au sujet de cette enquête générale?

L'hon. M. Chevrier: Je ne saurais dire, mais je suppose qu'elles le feront probablement.

M. Green: Le ministre croit-il la Commission des transports en mesure d'entreprendre une enquête sérieuse et approfondie? Son personnel possède-t-il les aptitudes requises pour s'acquitter de la tâche? Ne l'oublions pas, une de ses décisions a été renversée par le cabinet en 1948, et une autre par la Cour suprême du Canada, l'an dernier. La Commission est de nouveau dans l'embarras par suite de la décision qu'elle a rendue récemment. Le ministre peut-il me dire si, de l'avis du Gouvernement, la présente Commission des transports et son personnel sont en mesure de conduire comme il convient une enquête générale sur la question des tarifs-marchandises?

L'hon. M. Chevrier: C'est certes mon opinion. Elle s'appuie sur ce qu'en 1926, la Commission s'est bien acquittée de l'enquête sur le régime des tarifs-marchandises qui existait alors au pays. Il s'agissait, si je ne m'abuse, d'uniformiser les tarifs. Quant au personnel, aux spécialistes en questions tarifaires, en statistiques et ainsi de suite, j'estime que la Commission est en meilleure posture maintenant qu'elle ne l'était alors. Il ne m'appartient pas de comparer ses fonctionnaires de l'heure actuelle avec ceux d'une autre époque. Je ne m'y hasarderais pas, mais comme le député m'a demandé mon avis, j'affirme que, selon moi, la Commission est en mesure de faire une enquête impartiale et approfondie.

M. Coldwell: Étant donné tout ce qui s'est dit en cette enceinte et ailleurs au Canada au sujet des tarifs-marchandises et des transports en général, il me semble que le moment est venu pour le Gouvernement et la Chambre de se pencher sur l'ensemble du système de transports au Canada. Voici ce que je veux dire. Nous abordons la question par bribes. Nous ne nous attaquons pas au problème. Je ne voudrais pas tenir des propos irréguliers du fait des enquêtes présentement en cours, mais vu les propositions du président des chemins de fer Nationaux du Canada, vu l'inquiétude qui règne partout au pays et notamment dans les Prairies et la Colombie-Britannique au sujet de l'augmentation des tarifs de transport, vu le fléchissement du trafic ferroviaire et la concurrence que fait aux chemins de fer le transport routier, qui leur enlève leurs meilleurs clients, vu l'état de dépendance dans lequel se trouvent certaines régions du pays relativement au transport de certaines denrées lourdes telles le blé, le charbon, et le reste, il me semble qu'il est temps que la Chambre des communes et le Gouvernement s'attaquent au fond du problème du transport et essaient de corriger les injustices accablantes qui existent en ce moment et de doter le Canada d'un programme qui nous assu-

rerait des tarifs-marchandises, et le reste, à la portée de nos gens. A mon sens, il est temps non pas de faire du transport une question de tarif ferroviaire, mais bien de coordination de tous nos moyens de transport, dans le dessein de résoudre ce grave problème. Celui-ci est, en effet, sérieux si l'on songe aux déficits qui se sont accumulés durant les années où la prospérité n'atteignait pas le niveau des années de guerre.

L'hon. M. Chevrier: Il n'y a pas grand chose à redire aux observations du chef de la C.C.F. Je lui rappelle néanmoins qu'en voulant instaurer une politique générale à l'égard des questions de transport, on empiète sur le domaine provincial; c'est inévitable.

M. Coldwell: Bien entendu.

L'hon. M. Chevrier: C'est ainsi que le transport routier ressortit aux provinces et que la question des routes interprovinciales ou internationales exige un accord entre les provinces. D'ailleurs, on l'a déjà soumise à deux commissions royales, la commission Duff et la commission Rowell-Sirois. L'une et l'autre ont rappelé la difficulté et proposé certaines solutions, mais par suite de l'absence d'accord avec les provinces, la question n'a pas encore été réglée. J'ignore si les provinces sont disposées à conclure des accords à ce sujet.

Plus particulièrement, la Commission royale des transports, telle qu'elle existe en ce moment, doit s'occuper du problème général des transports au pays. Peut-être présentera-t-elle des vœux à cet égard.

M. Coldwell: Étant donné la situation qui a surgi, une meilleure entente résulterait peut-être d'autres entretiens avec les provinces?

L'hon. M. Chevrier: J'approuverais cette ligne de conduite.

M. Coldwell: Je suis convaincu que le Gouvernement y songe. Quand la Commission présentera son rapport, il y aura sans doute des entretiens avec les provinces au sujet de ses vœux. J'espère qu'on en obtiendra des résultats. C'est ce que je veux dire.

M. Johnston: Je n'avais pas l'intention de traiter cette question lors de l'examen de ce poste, mais vu qu'on l'a soulevée, je crois pouvoir faire certaines observations sans violer le Règlement. Je reconnais qu'on devrait élaborer un programme d'application générale en matière de transport au pays. On a signalé qu'il y a de grands écarts entre les tarifs applicables aux différentes parties du pays. Les habitants de l'Ouest doivent porter la plus lourde part de cette concurrence injuste. A mon avis, le moment est venu de faire une revision générale de notre système de transports, surtout en ce qui concerne l'Ouest.

Ceci me rappelle une déclaration du ministre des Transports (M. Chevrier), déclaration que le *Citizen* du 23 février a rapportée et où le ministre expose son opinion sur la concurrence que le camionnage fait aux chemins de fer. Je crains que le ministre n'adopte la ligne de conduite que lui attribuait la coupure du *Citizen* dont j'ai parlé l'autre jour. Il aurait dit redouter que la concurrence des camions ne constitue un sérieux ennui pour les chemins de fer. Il aurait même ajouté que l'industrie du camionnage fonctionne au delà de son rayon économique. Dans l'Ouest, les camions sont la seule concurrence que nous puissions opposer aux chemins de fer. La situation est totalement différente dans l'Est, de même qu'en Colombie-Britannique. Dans l'Est, les Grands lacs et les canaux établis le long du Saint-Laurent offrent une saine concurrence en matière de tarifs-marchandises. En Colombie-Britannique, on peut compter sur le transport maritime depuis Halifax jusqu'à la province en passant par le canal de Panama. Le transport maritime y fait concurrence au transport ferroviaire. Dans l'Ouest cependant, et singulièrement dans les provinces de l'Ouest, nous ne pouvons compter que sur la concurrence des camions pour obtenir des tarifs-marchandises à peu près convenables.

M. Bryce: Les camions sont tenus, en vertu du programme des commissions des services d'utilité publique, d'appliquer les tarifs des chemins de fer.

M. Johnston: Exactement. Si les vues du ministre ont été fidèlement exposées dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 23 février, nous entrevoyons un grave danger pour l'Ouest, vu surtout les augmentations déjà accordées aux sociétés ferroviaires, augmentations qui nous sont fortement préjudiciables là-bas. Je favorise de tout cœur une discussion complète de la question des tarifs-marchandises à la Chambre. J'aimerais qu'on établisse un programme qui serait à l'avantage de tout le Canada et non pas d'une ou de deux régions.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas me lancer dans une discussion avec mon honorable ami à ce sujet, à l'heure actuelle, car je sais que la Chambre pourrait y consacrer assez de temps. Je tiens à lui conseiller respectueusement de lire le discours que j'ai prononcé. Tout ce qu'il a lu, c'est un article

destiné à la presse. Si mon honorable ami ne possède pas le texte de mon discours, je pourrais peut-être le lui procurer.

M. Johnston: N'ayant pas eu le texte du discours, j'ai dû me contenter de ce que j'ai lu dans les journaux.

M. Knowles: J'ai demandé au ministre de le déposer.

L'hon. M. Chevrier: Je crois qu'il devrait lire ce discours et lorsque nous serons saisis des crédits principaux ou en une autre circonstance, je consentirai volontiers à discuter le sujet avec mon honorable ami. Qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que, si nous commençons une discussion générale des questions de transports je crains que le ministre des Finances ne puisse jamais faire adopter son budget. Je ne crois pas qu'on ait eu l'intention de lancer une telle discussion. Il s'agit là de crédits particuliers. Si la Chambre y tient, je suis prêt à considérer les questions d'ordre général. Les députés me semblent plutôt disposés à examiner chacun des postes par le détail. Avec un peu de collaboration, c'est possible.

M. Johnston: Je ne voudrais pas qu'on aille croire que la nouvelle du *Citizen* était fausse. J'ai maintenant en main le texte du discours du ministre et je constate que la déclaration rapportée par le *Citizen* du 23 février est tout à fait exacte. Le ministre dira peut-être qu'il s'agit d'extraits. C'est un argument qu'il peut avancer. N'empêche que les paroles rapportées par le *Citizen* sont exactement celles que donne le texte.

L'hon. M. Chevrier: Je ne prétends point que le rapport du *Citizen* soit inexact. D'ailleurs je ne l'ai pas lu. Il doit être exact. Je me contente de signaler que le discours était très long et que le compte rendu du *Citizen* ne pouvait être complet. Qu'il lise le texte de mon discours. Remettons à plus tard toute cette discussion.

L'hon. M. Abbott: Puis-je appuyer le vœu du ministre des Transports? Il nous faut adopter un crédit de $16,700 en vue d'acquitter les frais supplémentaires de communications téléphoniques, télégraphiques ou autres, relativement à des crédits au sujet desquels on s'est déjà engagé. Si l'on interprète le Règlement à la lettre les députés doivent s'en tenir au poste à l'étude quand la Chambre est saisie des crédits supplémentaires. La coutume veut qu'à l'occasion du crédit de l'administration, au moment de l'examen des crédits principaux, on puisse débattre toutes les questions qui se rattachent au ministère en cause. Si nous voulons en finir aujourd'hui, il faudra que les députés soient plus concis. Il reste

d'importants crédits, notamment celui qui a trait au déficit du National-Canadien. Nous ne sortirons jamais d'ici, si nous entreprenons un débat général sur les transports.

M. Fleming: Je ne voulais pas débattre ce sujet mais simplement poser une question. Le Gouvernement s'attend-il que la commission royale expose certaines conclusions quant au rapport entre la compétence fédérale et la compétence provinciale à l'égard de l'ensemble du problème du transport, et en particulier à l'égard des communications interprovinciales et internationales?

L'hon. M. Chevrier: Je ne puis répondre avec précision. Je dois me contenter de dire que les attributions de la commission royale sont assez étendues et portent sur nombre de questions, y compris le programme général en matière de transport. Je ne suis pas en mesure de dire quelles seront les conclusions de la commission, mais je crois qu'elle a le pouvoir de proposer un programme général de transport pour le Canada.

M. Green: Quand espère-t-on recevoir le rapport?

M. Fleming: Je tiens à signaler que cela fait partie des attributions de la commission.

L'hon. M. Chevrier: En effet.

M. Hatfield: A propos de la grave pénurie de wagons-frigorifiques au Nouveau-Brunswick, j'aimerais donner lecture du télégramme que j'ai reçu du Pacifique-Canadien:

Montréal, 16 mars 1950

Le directeur général du trafic-marchandises du Pacifique-Canadien a reçu votre message hier. La pénurie de wagons-frigorifiques au Nouveau-Brunswick résulte du transport à Vancouver de pommes de la Colombie-Britannique, à la suite du don de ces pommes à l'Angleterre. Cela dépend aussi du lent retour de nos wagons par suite de la pénurie de charbon des chemins de fer des États-Unis. Espérons une amélioration graduelle.

R. E. Taylor

M. Fraser: Je ne veux pas retarder l'adoption du crédit, mais j'ai une question à poser à ce sujet. Il y a eu, vendredi soir dernier, à Québec, un incendie à l'édifice des transports, qui a causé un million de dollars de dégâts. Le ministre ne nous a rien dit à ce propos. Or, d'après les nouvelles des journaux, cet édifice construit sur les quais de la capitale appartenait au ministère des Transports. Je me demande à quoi il servait et qui en était le propriétaire?

L'hon. M. Chevrier: C'est l'immeuble de l'agence maritime du ministère des Transports dans la ville de Québec. C'est l'immeuble qu'utilise l'agence à laquelle est confiée la gestion des services de la marine dans la région du bas Saint-Laurent. Nos fonctionnaires ne m'ont pas adressé de rapport

complet. Il y a là-bas quelqu'un qui s'occupe de la chose. Je ne puis rien ajouter avant d'avoir reçu un rapport.

M. Fraser: D'après la nouvelle, la Gendarmerie royale étudie l'affaire de l'incendie. Je signale la chose, parce que nous avons eu dans une remise d'avions, près de London, un incendie qui a causé des pertes d'un million de dollars; un autre incendie qui a entraîné des pertes d'au moins trois quarts de million a aussi éclaté dans un dépôt de matériel de guerre à Ottawa et je me demande s'il n'y a pas quelque chose qui cloche quelque part. Ces immeubles ne sont sûrement pas munis d'appareils extincteurs, car ces désastres n'arriveraient pas. Peut-être le ministre ferait-il bien d'employer un peu de la peinture ignifuge dont j'ai parlé il y a quelque temps.

M. Green: Quand espère-t-on obtenir le rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports?

L'hon. M. Chevrier: Le président s'attend, m'a-t-il dit au cours de notre dernier entretien, que les provinces aient bientôt terminé leurs exposés, après quoi la Commission devra étudier la masse énorme des témoignages. J'espère que nous pourrons obtenir un rapport en 1950. Qu'on ne voie pas là une promesse, cependant, car je crois que ce sera plutôt en 1951. Je parle d'après l'impression que j'en ai. Je ne veux pas que, plus tard, l'honorable député m'accuse d'avoir annoncé telle ou telle date. J'ai l'impression que ce ne sera probablement pas beaucoup avant 1951.

M. Green: Il est parfaitement clair, en tout cas, que le rapport n'arrivera pas assez tôt pour qu'on présente une mesure législative à cette session-ci.

L'hon. M. Chevrier: Non.

M. McLure: Puis-je dissiper un léger malentendu. Je n'ai jamais voulu me plaindre du ministre des Transports en ce qui a trait aux wagons frigorifiques. Je ne cherchais qu'à le renseigner. J'ai compris que le ministre nous donnait des renseignements qu'il tenait pour exacts eu égard à ses sources d'information. Je savais toutefois que ses renseignements étaient inexacts parce que d'après mes propres sources d'information, il y avait indubitablement pénurie de wagons frigorifiques.

Jamais, cependant, je ne me suis plaint du ministre des Transports. Ce n'était pas sa faute s'il y avait pénurie. Je n'étudierai pas la question plus longuement. Si le temps me le permettait, je consignerais au hansard certains télégrammes que j'ai reçus aujourd'hui.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le député de ses observations.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

616. Administration du pilotage, y compris l'autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions, service et entretien au besoin des bateaux-pilotes nécessaires à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire, $5,000.

M. Isnor: Quand le ministre sera-t-il en mesure de faire une déclaration relativement à la collision qui s'est produite au large du port d'Halifax. Je dis "au large" plutôt que "dans le port", parce qu'il serait difficile à quiconque de comprendre comment une collision de ce genre puisse se produire dans le port d'Halifax. Le ministre se souviendra que onze pêcheurs ont perdu la vie dans cette collision. Il a déjà donné ordre d'ouvrir une enquête et j'espère qu'il pourra, dans un avenir rapproché, sinon aujourd'hui, faire une déclaration.

Aurait-il l'obligeance de demander aux fonctionnaires de la Marine d'étudier la possibilité d'établir des chenaux appropriés pour l'entrée et la sortie des navires, ainsi que pour y fixer les bouées nécessaires? Je ne sais si cette proposition est pratique, mais on me l'a soumise dans une lettre.

L'hon. M. Chevrier: Je demanderai avec plaisir à mes fonctionnaires d'étudier cette proposition. De plus, lorsque je posséderai le rapport de l'enquête, que je n'ai pas aujourd'hui, je serai heureux de le présenter au député.

M. Isnor: Merci.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

617. Services divers concernant la navigation et les transports maritimes—Crédit supplémentaire, $16,914.

M. Green: Le ministre se rappellera qu'à la fin de la dernière session, le sinistre du *Noronic* avait donné lieu à un assez long débat sur la nécessité de modifier le droit et les règlements maritimes. Je crois comprendre que le ministère a rédigé un nouveau règlement qu'il a soumis à divers groupements du pays, pour obtenir leur avis. Le ministre a-t-il l'intention de donner à la Chambre ou à une commission parlementaire l'occasion d'examiner ce règlement avant qu'il entre en vigueur?

On a apporté, si j'ai bien compris, d'importantes modifications. A mon avis, il faudrait renvoyer le règlement à une commission parlementaire, le comité de la navigation et des pêcheries peut-être. Quelle ligne de conduite entend-on suivre?

Le 25 novembre 1948, je l'ai interrogé sur le naufrage du vapeur *Chelohsin,* au large

du parc Stanley, à Vancouver. Il m'a répondu à l'époque qu'il avait fait procéder à une enquête et m'a promis de m'en communiquer les résultats. Ce rapport est-il prêt? Le ministre peut-il le déposer?

L'hon. M. Chevrier: Il faudra que mes fonctionnaires me disent où on en est. Je crois me souvenir qu'on m'a effectivement soumis un rapport. Je serai heureux de le transmettre à l'honorable député.

Quant aux règlements refaits à la suite du désastre du *Noronic,* je puis dire qu'on aura amplement l'occasion de les discuter. J'ignore pourtant à quel moment ce sera possible. J'ai commencé par dire,—l'honorable député s'en souviendra,—qu'on donnerait suite aux vœux du rapport Kellock.

M. Green: C'est-à-dire aux nouveaux règlements?

L'hon. M. Chevrier: Oui. On a rédigé les règlements, mais ils n'ont pas encore été mis en vigueur. On les a envoyés à tous les organismes intéressés, y compris les armateurs des deux littoraux. Des observations ont ensuite été communiquées, tant à mes fonctionnaires qu'à moi-même, au sujet de ces règlements. Je ne saurais affirmer qu'il y ait ici quoi que ce soit de défini mais on pourra discuter la question à fond.

M. Green: Y aurait-il des inconvénients à fournir un exemplaire des règlements proposés aux députés?

L'hon. M. Chevrier: Il me faudrait examiner la question, mais je ne le pense pas.

M. Stuart (Charlotte): Monsieur le président, je voudrais dire un mot des examens qu'on fait subir aux jeunes et aux vieux qui désirent obtenir un certificat pour exercer leur profession en mer. J'ai eu connaissance de plusieurs cas où ils ont éprouvé des difficultés à cause de l'examen de la vue que leur ont fait subir des fonctionnaires du ministère des Transports.

J'ai appris récemment qu'un jeune homme, âgé de quarante-et-un an, que je connais bien et qui navigue depuis plus de vingt ans, n'avait pu obtenir un certificat pour accomplir une tâche de jour comportant un trajet de quatre ou cinq milles dans chaque direction, à cause d'une défectuosité de la vue.

Ce jeune homme, son père ou, s'il vivait, son grand'père, pourrait se présenter au bureau du gouvernement provincial et obtenir un permis l'autorisant à conduire une automobile, en pleine circulation, à 50, 60 ou 70 milles à l'heure. Cependant, quand il demande la permission de voyager sur l'eau à seulement huit ou dix nœuds, on lui refuse un certificat, à cause d'une imperfection de la vue. Peut-être plusieurs règlements pourraient-ils être appliqués avec plus de rigueur, mais je crois qu'on devrait surveiller attentivement l'application de celui-ci. On devrait accorder tous les égards aux jeunes gens qui ont passé leur vie sur la mer et qui doivent avoir un certificat.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

619. Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital—Crédit supplémentaire, $435,295.

M. Fraser: J'aimerais avoir des détails au sujet de ce poste; on n'en mentionne pas. Est-ce que Montréal acquitte certains frais relatifs à l'aménagement du port?

L'hon. M. Chevrier: Non.

M. Fraser: Elle n'est pas, à cet égard, dans le même cas que Toronto.

L'hon. M. Chevrier: A Toronto, la Commission du port est une personne juridique, tandis que Montréal relève du Conseil des ports nationaux. Nous votons des fonds, aux termes de la loi, en vue de la mise en valeur du port de Montréal.

M. Fraser: Ce montant de $435,295 représente-t-il le coût intégral du contrat?

L'hon. M. Chevrier: Non.

M. Fraser: Quel a été le plein montant du contrat?

L'hon. M. Chevrier: Le plein montant du contrat pour l'an dernier a été de $2,939,500.

M. Fraser: Quel est le nom de la société en cause?

L'hon. M. Chevrier: *Marine Industries Limited.*

M. Fraser: Est-ce du roc ou de la boue?

L'hon. M. Chevrier: Les deux.

M. Fraser: Là-bas, ce doit être du calcaire.

L'hon. M. Chevrier: En effet.

M. Hatfield: Ce crédit représente-t-il tous les contrats de dragage adjugés, à l'égard du Saint-Laurent, en 1949-1950?

L'hon. M. Chevrier: Je ne suis pas en mesure de répondre à la question, car cela relève du ministère des Travaux publics. C'est la seule division du ministère des Transports qui s'occupe de dragage.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

620. Acquisition et réfection de deux navires destinés à la station météorologique "P" de l'océan Pacifique. (Coût estimatif, $750,000)—Capital, $165,000.

M. MacInnis: Il s'agit, semble-t-il, d'un nouveau poste, car rien n'indique qu'on demande un crédit supplémentaire. Le ministre nous dira-t-il de qui on achètera ces navires, à quel endroit de la côte du Pacifique ils seront stationnés et quand le travail sera terminé? Il ne s'agit ici que d'une faible partie des frais de réfection.

L'hon. M. Chevrier: On achète ces navires de la *Marine Industries Limited,* à raison de $57,520 chacun. Je ne parle que de mémoire, mais je crois que leur position sera à environ 500 milles au nord-ouest de Victoria.

M. MacInnis: Quand les navires seront-ils prêts à entrer en service?

L'hon. M. Chevrier: On s'attend que ce soit au cours de la présente année.

M. Higgins: N'y a-t-il qu'un seul navire dans l'Atlantique pour les opérations mixtes avec les États-Unis?

L'hon. M. Chevrier: En effet.

M. Green: Quelle société fabrique ces navires?

L'hon. M. Chevrier: On les achète de la *Marine Industries Limited* et ils seront transformés en navires météorologiques.

(Le crédit est adopté.)

Service des chemins de fer—Chemin de fer de la Baie d'Hudson—

621. Construction et améliorations—Capital—Crédit supplémentaire, $8,300.

M. Knight: Je reconnais toute la valeur au moins des motifs invoqués par le ministre en faveur de l'adoption rapide de ces crédits. Ce poste est d'une telle importance pour le nord de la Saskatchewan qu'il me faut cependant formuler certaines observations. Il est essentiel pour cette région que le chemin de fer de la Baie d'Hudson serve davantage. Le député de Souris, entre autres, a souligné que l'élévateur à grain de Saskatoon n'est pas suffisamment utilisé.

Nous espérons qu'une fois que les présents accords sur le blé seront périmés, nous aurons l'occasion d'entreposer plus de céréales dans la partie nord de la Saskatchewan, notamment à Saskatoon. Espérons qu'à l'avenir l'élévateur de cette localité serve plus que depuis quelques années. Les accords sur le blé nous ont obligés à une livraison rapide, mais la situation changera sous peu et nous pourrons faire servir l'élévateur en question aux fins prévues lorsqu'on l'a aménagé.

Mes notes pourraient former la trame de tout un discours, mais je me borne à vous les communiquer. J'exposerai le plus brièvement possible un ou deux points importants. Toutes choses égales d'ailleurs, ceux qui importent de la province en cause devraient emprunter cette route.

Si l'on prolongeait la période d'assurance et partant la saison de navigation, les cultivateurs pourraient épargner des frais en expédiant leurs produits par ce chemin de fer. Ils économiseraient ainsi de onze à douze cents le boisseau. A cause de nos contrats avec la Grande-Bretagne, nos cultivateurs n'ont pas pu, depuis quelques années, profiter de cet avantage.

Mon collègue, l'honorable député de Melville, a présenté un projet de loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé et tendant à mettre Churchill sur le même pied que Vancouver, Port-Arthur et Fort-William, pour ce qui est de l'expédition de blé. Cet amendement serait très utile. Le principal organisme qui préconise l'usage de ce port, la *Hudson Bay Route Association,* envoie une députation à Ottawa pour demander qu'on utilise davantage cette route. J'engage le Gouvernement à envisager favorablement sa demande.

A cause de la période limitée pendant laquelle l'assurance est en vigueur, on n'a utilisé les aménagements du port que durant une partie du temps où ils étaient utilisables. L'assurance vaut pour 65 jours, du 8 août au 10 octobre, et, durant cette période, on n'a utilisé que pendant 18 jours les installations aménagées pour l'expédition du blé. Je suis heureux qu'on ait expédié l'an dernier cinq millions et demi de boisseaux de blé, soit un peu plus que l'année précédente, mais comme le sait le ministre des Transports, ce chiffre n'est rien en comparaison de la quantité qu'il serait possible de diriger sur ce port. En utilisant tous les moyens de transport, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas transporter, durant cette période, vingt millions de boisseaux de blé. Si la période de validité de l'assurance pouvait être prolongée, on pourrait accroître en conséquence le volume des expéditions.

Certains citoyens de l'Est (peut-être même des députés) nous diront que ce chemin de fer est un éléphant blanc, qu'il coûte de l'argent aux contribuables, mais je tiens à leur répondre qu'on a établi la preuve que tous ces griefs tomberaient si quinze millions de boisseaux par année pouvaient être expédiés par ce port. Si je m'en tenais à ma promesse, je m'arrêterais ici, mais j'ai trois ou quatre autres points à souligner.

Premièrement, nous avons besoin de la collaboration des parties intéressées, la Commission du blé, les chemins de fer, le Conseil des ports nationaux, les gouvernements pro-

vinciaux et, surtout, le gouvernement fédéral, afin de stimuler l'utilisation de ce chemin de fer.

Deuxièmement, nous devrions faire circuler sur ce réseau le plus grand nombre possible de denrées importées ou exportées.

Troisièmement, on devrait prolonger la période de validité de l'assurance, au début comme à la fin. Il est plutôt ridicule qu'un navire attende un jour ou deux avant que la période de validité entre en vigueur, restant ainsi à l'ancre durant cette période d'attente.

Comme je l'ai affirmé à d'autres reprises, cette période ne doit pas être rigide. Le temps est variable d'une année à une autre, et vu les services de navigation que nous avons dans ces mers du nord, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait rendre moins rigide la saison d'assurance. Les capitaines des navires qui exploitent cette route ont porté ce fait à mon attention.

Enfin, d'après les enquêtes menées et les rapports reçus, je ne vois pas de raison pour que les taux d'assurance ne soient pas les mêmes que ceux qui s'appliquent aux expéditions qui partent des autres ports canadiens. Les capitaines qui naviguent dans ces eaux sont de cet avis.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Allocations aux anciens combattants et à leurs ayants droit—

627. Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $60,000.

M. Diefenbaker: Les crédits 627 et 628 sont-ils réservés? Le représentant de Vancouver-Quadra a été présent toute l'après-midi mais on vient de le demander, il reviendra dans un moment.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Entreprises de l'État—Déficits—

630. Supplément requis, en plus de la somme de $1,159,000 déjà votée, pour verser, au cours de l'année financière 1949-1950 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, un paiement que la Compagnie du National affectera au comblement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des terminus de l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année civile 1949—Crédit supplémentaire, $62,230.

M. Diefenbaker: J'imagine, monsieur le président, qu'il peut être question du National-Canadien à l'égard de n'importe lequel de ces crédits?

L'hon. M. Abbott: Je crois que le crédit 632 serait le plus approprié.

[M. Knight.]

M. Diefenbaker: Je vais restreindre mes observations à l'un des aspects de l'exploitation du National-Canadien. Il s'agit d'une question que j'ai déjà portée à l'attention du ministre une ou deux fois, le 2 juillet 1947 en particulier. Je ne suis pas de ceux qui exigent du Gouvernement qu'il engage des dépenses, puis qui le critiquent, une fois les dépenses engagées, parce que les impôts sont trop élevés. Toutes les dépenses que j'ai proposées visaient des entreprises, d'un caractère national, propres à nous assurer des avantages.

Je veux maintenant porter à l'attention du ministre une question de la plus haute importance pour les employés du National-Canadien. Il s'agit de la pension de ces employés, versée à même la caisse de retraite du National-Canadien. Je songe surtout aux employés à faible revenu. Je demande l'appui de tous les députés en leur faveur. Le 12 novembre, on a demandé quel était le nombre d'employés retraités du National-Canadien qui touchent une pension mensuelle de moins de $25. C'est le député de Winnipeg-Nord-Centre qui a posé la question. J'en ai moi-même posé de semblables à plusieurs occasions. D'après la statistique déposée, 55 employés du National-Canadien reçoivent une pension mensuelle de moins de $25, alors que 2,743 employés ne touchent que la pension de base de $25. On compte 841 employés qui touchent une pension variant de $25 à $30, 664 employés qui reçoivent de $30 à $39.99 par mois et 354 qui touchent une pension de $40 à $50.

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il de formuler une remarque utile? On a répondu à des questions semblables aujourd'hui. Les chiffres fournis indiquent que la situation est pire en ce qui concerne les retraités qui touchent le moins. Il y en avait 55 qui touchaient moins de $25 par mois; ce nombre est maintenant de 51, probablement à cause des décès. Quant au groupe de retraités ne touchant que $25, il atteint maintenant 2,952.

M. Diefenbaker: Les renseignements qu'on a donnés aujourd'hui à l'honorable député ressemblent passablement aux chiffres que j'ai cités à l'égard des pensions touchées jusqu'en novembre dernier. Cependant, comme l'honorable député l'a signalé, la seule différence, c'est l'augmentation du nombre de ceux qui ne touchent que la pension de base.

Quand j'ai parlé de la question au ministre, il y a près de trois ans, il a promis de signaler la chose à la commission chargée d'administrer le régime de pension du Na-

tional-Canadien. Je suis certain que le ministre a tenu sa promesse. Il semble bien, cependant, qu'on n'a rien fait en vue de remédier à cet état de choses. C'est grave, car les employés du National-Canadien qui touchent de bas salaires ne peuvent assurer leur sécurité. Ceux qui reçoivent la pension de base de $25 à 70 ans, sont dans une situation fort désavantageuse si on les compare aux vieillards qui touchent la pension de vieillesse. Une fois qu'il a été tenu compte de la pension de base des cheminots retraités, et de la valeur de leurs biens, il arrive souvent qu'ils soient privés, entièrement ou partiellement, de la pension de vieillesse.

La pension de base versée par le National-Canadien est mesquine et insuffisante. A mon sens, personne au pays, c'est-à-dire ni le Gouvernement ni les propriétaires du chemin de fer ne s'opposeraient au paiement d'une pension de base juste et modérée. A l'heure actuelle, les industries particulières sont prêtes à accorder une pension de base de $60 ou $65 par mois, compte tenu de l'apport des employés. Le Gouvernement, en sa qualité de patron, devrait donc donner l'exemple et assurer à ses employés un degré suffisant de sécurité.

Je signale également au ministre une plainte visant l'administration de la caisse de pension. On attache trop d'importance aux détails concernant l'âge et les états de service. Bon nombre de cheminots relégués aux rangs d'employés à temps partiel ou réduit protestent énergiquement que le National-Canadien se soit prévalu d'une telle interruption de service pour les priver de la pension à l'égard de la pleine période d'emploi. Lorsqu'ils chômaient, ils ne pouvaient se chercher du travail ailleurs mais leur service ayant été interrompu, ils ont été privés de la pension proportionnellement à la période qu'ils ont passée à l'emploi de la société. Il faudrait, à mon avis, prendre des dispositions en ce sens. En outre, rien ne motive l'obligation de présenter un certificat de naissance ni un document équivalent comme preuve de son âge. En l'absence de toute documentation officielle, les renseignements fournis, lors d'un recensement, par les parents des employés qui demandent une pension pourraient sûrement être tenus pour la meilleure preuve de l'âge. Les personnes de près de 65 ans ont pu naître dans des régions où les certificats de naissance n'étaient pas aussi faciles à obtenir qu'ils le sont aujourd'hui.

Ma troisième proposition a trait aux chômeurs pour cause de maladie qui sont, de ce fait, privés de l'assurance-chômage. Ces employés versent régulièrement des cotisations à la caisse d'assurance-chômage. C'est obligatoire. Le seul moment où ils peuvent retirer un avantage de l'assurance, c'est quand une situation est abolie ou qu'il n'y a pas d'ouvrage. En ce qui concerne les cheminots et autres employés du même genre, il faudrait, à mon avis, une disposition qui leur assurerait la protection prévue à la loi de l'assurance-chômage au cas où ils deviendraient chômeurs par suite de la maladie.

Je n'entreprendrai pas de discuter dans tous ses détails la question du régime des pensions, sinon pour affirmer qu'à mon avis il est grand temps que nous adoptions quelque loi analogue au *United States Retirement Act*. Cette mesure protège les cheminots, où qu'ils travaillent. Des employés du National-Canadien ont commencé leur carrière ailleurs et le temps qu'ils y ont passé n'entre pas dans le calcul du montant de leur pension.

Le ministre nous dira-t-il ce qu'il est advenu des négociations engagées l'an dernier entre le National-Canadien et les syndicats au sujet d'une demande de semaine de cinq jours et de relèvement de 7c. du salaire? Bon nombre de cheminots m'ont posé cette question. Cette demande peut-elle être acceptée; peut-il au moins y avoir compromis?

Enfin, une dernière question touchant la province de la Saskatchewan, plus particulièrement sa partie septentrionale. Je sais que le ministre et presque tous les autres députés de la Saskatchewan ont reçu une lettre d'une Mme Gibbs, qui habite le nord-ouest de la province et qui, depuis quelque temps, s'est constituée toute seule en agence de propagande en faveur de l'aménagement d'une ligne destinée à combler le vide entre Frenchman's Butte et Heinsburg dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Avec persévérance, à temps et à contretemps, Mme Gibbs, présentant le point de vue des habitants du nord-ouest de la Saskatchewan, a réclamé qu'on bouche cette brèche. Des colons, établis dans cette région il y a de 25 à 30 ans, se trouvent dans une brèche de quarante milles, entre les extrémités d'un chemin de fer qui ne commence nulle part et ne se termine nulle part. Il faudrait compléter l'établissement de cet embranchement pour le rendre utile et payant. On devrait également parachever la voie entre Bonnyville et St. Walburg.

Quiconque pénètre dans cette région ne peut pas s'empêcher de constater les désavantages dont souffre un coin de pays desservi par des chemins de fer séparés par une brèche. Ces colons s'y sont établis avec la conviction qu'on en terminerait l'aménagement. Lorsque le ministre répondra, j'espère

qu'il sera en mesure de donner à ces gens l'espérance qu'on complètera bientôt ce tronçon de voie.

Je demande encore au ministre de signaler aux chemins de fer Nationaux du Canada que des milliers de leurs employés touchent, après plusieurs années de service, une pension de base qui est absurde, eu égard à tout autre régime de pension en vigueur de nos jours, que le montant versé en pension est injuste et ne permet pas aux employés de jouir de la sécurité à laquelle ils ont droit, si l'on tient compte des années de service qu'ils ont fournies à un salaire relativement bas.

M. Knowles: Monsieur le président, je ne prendrai que deux ou trois minutes pour la raison évidente que j'ai déjà maintes fois exposé mes vues sur le sujet. Je tiens à appuyer les doléances qu'a si bien exposées le représentant de Lake-Centre. J'estime qu'il y a lieu de signaler que la requête demandant un nouvel examen de la situation, en ce qui concerne la pension des employés des chemins de fer Nationaux du Canada, reçoit un appui considérable.

Je tiens à remercier le ministre de son empressement à obtenir des renseignements et à les consigner au compte rendu, chaque fois que je lui pose une question relative à la pension des employés du National-Canadien. Il est regrettable que le Pacifique-Canadien ait refusé de fournir au ministre les mêmes renseignements, qu'il a cherché à obtenir à ma demande. Je crois que nous devrions avoir ces renseignements pour les deux réseaux. Les entretiens que j'ai eus avec des employés des deux chemins de fer me portent à croire que la situation, en ce qui concerne le Pacifique-Canadien, est probablement encore pire que dans le cas du National-Canadien.

Comme j'ai interrompu le député de Lake-Centre pour dire que les renseignements qu'on m'avait fournis étaient un peu plus récents que ceux qu'il citait, me permettra-t-on de donner un résumé, tel que j'ai pu l'établir en quelques minutes, des renseignements consignés au hansard aujourd'hui? Je signale que 15,413 employés du National-Canadien touchent des pensions de divers genres. Sur ce nombre, 6,997, soit 45 p. 100, touchent une pension mensuelle de moins de $40. Voici un autre chiffre intéressant: sur le total de 15,413, il se trouve 12,210 employés, soit près de 80 p. 100, qui touchent une pension mensuelle de moins de $80. J'emploie ces chiffres de $40 et $80 pour le motif qui, hier soir, m'a fait employer les mêmes chiffres à l'égard d'une autre question. Ce sont là les montants des pensions de vieillesse que touchent le célibataire et l'homme marié qui ne possèdent pas d'économies.

Quelques employés touchent une pension non-contributive de base. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de ces employés ont effectué des versements en vue de toucher la pension. Ils ont été à l'emploi du chemin de fer pendant plusieurs années. Cependant, la pension qu'ils touchent est inférieure, en certains cas, au montant qu'ils pourraient recevoir sous le régime de la pension de vieillesse. On semble croire, en certains milieux, que les cheminots constituent une classe privilégiée, qu'ils touchent des salaires élevés et des pensions généreuses. Voilà des chiffres qui démontrent le contraire. Ceux que les détails à l'appui de ces quelques remarques intéressent les trouveront à la partie du hansard d'aujourd'hui où figurent les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage, monsieur le président, à cause de la vitesse avec laquelle nous devons travailler et parce que j'ai discuté cette question si souvent. Je tiens cependant à souligner au ministre le besoin d'étudier la situation des pensionnés du National-Canadien. Je souligne également au Pacifique-Canadien le besoin d'étudier de nouveau la situation de ses pensionnés et celle de ses employés retraités qui n'ont pas de pension. J'espère qu'on agira sans délai.

M. Fulton: Je crois que le ministre donnera une réponse avant qu'on adopte le crédit; c'est pourquoi je tiens à dire très brièvement que j'appuie les demandes formulées par les deux honorables députés. J'espère que le ministre considérera non seulement la question des pensions de retraite mais aussi le cas des cheminots tombés malades ou qui ont été contraints, pour raison de santé, de cesser de travailler avant l'âge normal de la retraite. J'espère qu'il insistera auprès de son collègue, le ministre du Travail, sur l'opportunité de reviser la loi sur l'assurance-chômage de manière que ces personnes sans travail par suite de maladie,—je sais que ce n'est pas l'expression juste, mais le fait est là,—puissent bénéficier des prestations de la caisse à laquelle ils ont contribué pendant plusieurs années.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Diefenbaker: Le ministre a-t-il une déclaration d'ordre général à faire à ce sujet? Les cheminots ont droit, je pense, de savoir à quoi s'en tenir.

L'hon. M. Chevrier: Je juge ces questions d'une telle importance qu'il me serait impossible, en quelques minutes, de répondre aux

points qu'a soulevés le député. Celui-ci a pris quinze minutes—ce qui est plutôt rapide, —pour traiter des questions assez importantes. Puis-je lui demander, ainsi qu'au comité, de me permettre de faire cette déclaration lors de l'examen du budget des dépenses de mon ministère?

Des voix: Adopté.

M. Diefenbaker: Je ne ferai aucun obstacle à cette façon de procéder, mais le ministre pourrait-il nous dire où en sont les négociations entamées avec le syndicat au sujet de la semaine de cinq jours?

L'hon. M. Chevrier: Non, je ne le puis pas. La question est du ressort du ministre du Travail, et même si je suis un peu au courant, il vaut mieux sans doute que je m'abstienne d'en parler.

M. Diefenbaker: De qui relève-t-elle?

L'hon. M. Chevrier: Du ministre du Travail.

(Le crédit est adopté.)

632. Somme requise pour verser, dans l'année financière 1949-1950, à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, un paiement devant être affecté par la Compagnie du National au comblement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) découlant des opérations de l'année civile 1949, ladite somme devant être affectée au remboursement des avances comptables faites à la Compagnie du National à même le Fonds du revenu consolidé—Chemins de fer Nationaux du Canada, à l'exclusion des Lignes de l'Est, $25,709,703; Lignes de l'Est, $16,333,325; Total, $42,043,028.

M. Drew: Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de ce crédit, même s'il est considérable. Outre qu'il s'agit de crédits supplémentaires pour fermer les comptes de l'année financière expirée, je tiens compte que la Commission royale chargée d'étudier tous les aspects du problème a déjà entendu certaines dépositions qui ont trait au crédit considérable dont nous sommes saisis. Il y a cependant un sujet qu'il est bon, je crois, d'aborder en ce moment.

Il y a quelque temps, à cause d'une pénurie de charbon, le National-Canadien a sensiblement réduit ses services. Nous pourrons en parler plus tard. Cependant, en définitive, c'est le Gouvernement qui est responsable de ce qui s'est produit. Je ne vois pas qu'on puisse prétendre que c'est à cause d'une disette de charbon que les services ont été réduits pendant tout ce temps. Il ne s'agit pas là simplement de la diminution des services. En plus des ennuis qui en sont résultés pour le public, il importe grandement de songer aux répercussions de ces réductions sur les cheminots, surtout sur ceux qui sont le moins payés. Quelles que soient les mesures qu'on prenne en vue d'économiser d'ici la présentation du rapport de la Commission royale, je suis d'avis qu'il faudrait prendre bien garde à l'avenir de ne pas recourir à des dispositions qui entraîneront de l'incertitude, de l'inquiétude et de la gêne réelle, comme ce fut le cas lors des réductions de services ces mois derniers. La ligne de conduite qu'on adoptera influera grandement sur le moral des employés du National-Canadien. Je répète qu'il est difficile d'accepter à l'égard de cette réduction la raison qu'on a donnée, savoir la pénurie de charbon, car nous possédons, en Alberta et en Nouvelle-Écosse, d'abondantes ressources houillères.

On aurait certes pu résoudre le problème si l'explication donnée était valide. Pendant la guerre, les cheminots, travaillant dans des circonstances difficiles, ont fait preuve de loyauté et de fidélité. Peu importe les mesures d'économie qu'on prendra à l'avenir, tâchons que ce ne soit pas au détriment des cheminots.

(Le crédit est adopté.)

633. Paiement, dans l'année financière 1949-1950, à Air-Canada d'une somme que celle-ci affectera au comblement du déficit (certifié par ses vérificateurs) résultant des opérations d'Air-Canada et de sa filiale, *Trans-Canada (Atlantic) Limited*, durant l'année civile 1949, ladite somme devant être affectée au remboursement des avances comptables faites à la Compagnie à même le Fonds du revenu consolidé—Air-Canada, $1,419,444; *Trans-Canada (Atlantic) Limited*, $2,898,150; Total, $4,317,594.

M. Drew: Il ne faut pas aborder ce crédit de la même manière que les autres. Les postes examinés jusqu'à présent ferment les comptes établis par l'État à l'égard d'entreprises placées sous sa direction. Cependant, en ce qui concerne le crédit à l'étude, c'est la première fois au cours de la présente année financière que la Chambre est saisie de la question. On devrait donc nous fournir des explications au sujet de ces montants. Nous sommes invités à combler un déficit de $4,317,594 qui résulte de l'exploitation d'Air-Canada pendant l'année 1949. Pourquoi le déficit a-t-il tellement augmenté. Le crédit ne devrait pas être adopté sans explications supplémentaires au sujet de l'augmentation sensible du déficit. Il serait peut-être utile de rappeler brièvement la tendance que représente le crédit que les députés sont invités à voter.

En 1943, l'excédent pour l'année atteignait $147,888. Je ne tiens pas compte des cents. L'excédent relatif à 1944 était de $7,409. L'année suivante, l'excédent atteignait $32,722. En 1946, la société eût un déficit de $1,269,624. L'année suivante, le déficit s'élevait à $1,624,-

739. En 1948, le déficit atteignait $2,933,240. On nous demande maintenant de combler un déficit de $4,317,594 à l'égard de 1949. Selon le fascicule des crédits, ce montant se divise en deux: les services d'Air-Canada au pays ont accusé l'an dernier un déficit de $1,419,444, tandis que le service transatlantique a accusé un déficit de $2,898,150. Ce dernier chiffre revêt une importance particulière, vu les déclarations formulées devant le comité qui a examiné le rapport précédent. Ces chiffres représentent une augmentation de $236,422 quant au déficit relatif aux services en Amérique du Nord et de $1,147,932, en ce qui concerne les services transatlantiques. Le service transatlantique d'Air-Canada accuse ce déficit fortement accru, bien que le directeur général nous eût assuré que la situation de ce service s'améliorerait sans aucun doute. Il conviendrait en ce moment de se reporter à l'époque où la Chambre fut saisie de ce projet de loi afin de voir ce qu'on espérait alors. Dans le compte rendu du 22 mars 1937, à la page 2112, je trouve une déclaration de l'actuel ministre du Commerce, qui a présenté cette mesure à la Chambre. Je cite:

> On croit que dès le début le transport du courrier, des voyageurs et des messageries, que la compagnie obtiendra tout de suite, devrait suffire à payer le coût de ce service. Nous avons vu, cependant, à assurer un crédit destiné à protéger le service au cours de cette période. Après l'année 1940, comme je l'ai dit, la disposition qui a trait au crédit deviendra nulle et le transport se fera à un prix déterminé par le coût même du service. Ces observations exposent assez bien, je crois, l'objet de ce bill. Il y aura lieu d'examiner la question plus amplement quand le projet de loi sera présenté.

Autrement dit, on s'attendait à l'époque que l'extension du service allait assurer la rentabilité des Lignes aériennes Trans-Canada. Or nous constatons aujourd'hui que les excédents des années d'avant-guerre deviennent maintenant des déficits sans cesse croissants. Je pourrais signaler qu'en 1940, l'excédent était d'environ un demi-million. Dans un discours qu'il prononçait le 20 mars 1941, l'actuel ministre du Commerce prévoyait pour cette année-là un excédent de $60,523. Vu ces excédents, vu les déficits croissants, il me semble qu'avant de nous demander d'adopter ces crédits, on devrait nous fournir une explication circonstanciée de de la raison pour laquelle les prévisions du directeur général d'Air-Canada ne se sont pas réalisées l'an dernier et pourquoi le service transocéanique accuse maintenant un déficit aussi considérable, outre une légère augmentation du déficit à l'égard des lignes intérieures.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, je viens tout juste de recevoir le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada. Je le déposerai vendredi. Nous espérons que le comité des sociétés de l'État pourra siéger la semaine prochaine et examiner les résultats des opérations durant l'année financière 1949-1950 ainsi que les prévisions pour l'année en cours. Mon honorable ami conviendra, je crois, qu'essayer de faire le même travail ou de l'aborder en comité plénier équivaudrait à rendre oiseux le renvoi des crédits aux commissions parlementaires.

M. Fulton: Les crédits ne sont pas renvoyés.

Le très hon. M. Howe: Celui-ci ne le sera pas; mais ceux des chemins de fer le seront.

M. Fulton: Si je me souviens bien, on n'a pas l'habitude de renvoyer les crédits à un comité, mais simplement les rapports.

Le très hon. M. Howe: Que mon honorable collègue soit assuré que ces crédits seront soumis à un comité.

M. Fulton: Mais ce n'est le cas que pour ceux du ministère des Affaires extérieures.

Le très hon. M. Howe: Voilà plusieurs années que je m'occupe de la question. Je veux que mon honorable ami sache que certains crédits sont effectivement soumis à ce comité et qu'on nous en fait ensuite rapport ici.

M. Fulton: Le ministre me permettra peut-être de lui signaler quelque chose. J'ai ici le rapport du comité de l'an dernier. Sauf erreur, si j'ai bien compris le troisième rapport, il n'y est pas question que les crédits aient été soumis au comité. J'étais justement membre du comité en question et je ne me souviens pas qu'il ait été saisi des crédits, certainement pas des postes . . .

Le très hon. M. Howe: Je puis assurer à mon honorable ami que demain le ministre des Transports proposera le renvoi de certains postes des crédits au comité des chemins de fer et de la marine marchande.

M. Fulton: Celui-ci ne sera pas renvoyé.

Le très hon. M. Howe: C'est exact. Air-Canada a fait l'an dernier de bien piètres affaires. Les résultats ont été pires encore que nous nous y attendions. Les causes de ces difficultés sont nombreuses. La principale, c'est que la société était en pleine expansion. En juillet 1948, on a plus que doublé le nombre de sièges-milles d'Air-Canada en employant de plus gros avions.

Nous avons compris que pour les envolées outre-mer il y aurait, l'hiver, baisse considérable du nombre des voyageurs par rapport aux chiffres élevés de l'été. Pour contrebalancer ces diminutions, nous avons inauguré un service en direction des Antilles, qui a donné cette année de meilleurs résultats que l'an dernier alors qu'il débutait. Pour

tout dire, nous n'avions pas le nombre de voyageurs requis pour acquitter les frais généraux d'exploitation. En ce qui nous concerne, ces frais ont augmenté tout comme pour les autres entreprises de transport. Je ne fais que résumer. Je pourrais m'arrêter à certains éléments qui ont amené une baisse dans le nombre des voyageurs: les accidents d'avion qui se sont produits un peu partout, en particulier. Une chute d'avion, dans l'Inde ou ailleurs, influe sur notre trafic aérien, surtout sur les lignes transocéaniques d'Air-Canada.

Pour une raison ou pour une autre, la rumeur s'est répandue en avril et mai derniers que les avions North Star n'étaient pas sûrs, et le nombre de voyageurs a diminué sensiblement en mai et en juin. Nous savons maintenant que cette rumeur n'était nullement fondée. Voilà, exposées en quelques mots, les raisons pour lesquelles le bilan de l'an dernier n'est pas plus satisfaisant. Pour cette année, nous prévoyons un surplus d'exploitation appréciable à l'égard des lignes nationales et des pertes sensibles à l'égard des lignes transatlantiques. Je suis heureux d'annoncer que depuis deux mois la situation a été beaucoup meilleure que ne l'avaient prévue les administrateurs au début de l'année.

M. Green: Le ministre peut-il nous donner les chiffres?

Le très hon. M. Howe: Je ne les ai pas ici. On les communiquera au comité des chemins de fer, organisme dont le député fait partie, je crois. Le comité a cet avantage de pouvoir obtenir des administrateurs toutes les données désirées. Je le répète, je n'ai reçu qu'aujourd'hui ce rapport annuel. Je ne dispose pas d'assez de chiffres pour analyser à fond la situation.

M. Drew: Le ministre a-t-il dit que ce comité siégera cette semaine?

Le très hon. M. Howe: Nous l'espérons, oui.

M. Drew: Dans ce cas, nous pouvons évidemment consacrer beaucoup moins de temps à ces crédits.

Je tiens à commenter une des déclarations du ministre. L'an dernier, il ne s'agissait pas de rumeurs au sujet des avions North Star, mais bien de déclarations relatives aux instructions données par les directeurs des Lignes aériennes Trans-Canada et ayant trait aux ennuis que leur causait le moteur de ces avions. De ces déclarations, le public a gardé l'impression qu'il s'agissait d'instructions données d'abord par M. Slemon qui dirigeait les opérations de vol des Lignes aériennes Trans-Canada. En tout cas, cette question peut être étudiée en comité, et elle le sera alors.

Pour l'instant, je veux parler surtout de la ventilation des pertes subies, parce que cela permettra aux députés d'être renseignés sur la cause de ces déficits plus considérables. Si nous pouvons obtenir cette déclaration vendredi et que le comité puisse se réunir la semaine prochaine, j'accepte que cette question soit alors discutée. Mais, on nous demande maintenant d'adopter un crédit de $4,317,594.

Le très hon. M. Howe: Malheureusement, cette somme est dépensée.

M. Drew: Je le reconnais et nous n'y pouvons rien changer. Je consens donc à ce que le crédit soit accepté dès maintenant et que nous en examinions tous les détails en comité afin d'avoir les renseignements désirés.

M. Fulton: Avant l'adoption du crédit, il y a lieu de signaler que les observations du ministre faisant prévoir cette année une amélioration considérable de la situation, surtout en ce qui a trait au service de l'Atlantique, ressemblent étrangement aux prévisions de l'an dernier, alors qu'on entrevoyait une amélioration. En dépit de ces prévisions, on nous demande d'autoriser le paiement d'un déficit qui dépasse le précédent de plus d'un million.

A cet égard, je rappelle les observations faites par l'administrateur général des lignes aériennes et consignées à la page 313 des procès-verbaux du comité des chemins de fer et de la marine marchande pour 1949. Je lui ai demandé alors pourquoi on mettait l'accent sur ce service transatlantique, lorsque la tendance semblait être aux déficits. L'administrateur s'est dit confiant,—le ministre, qui était aussi au comité, l'a appuyé,—que l'ère des déficits ne continuerait pas longtemps et que l'exploitation pour l'année courante accuserait une amélioration sensible. Or, l'exploitation se traduit pour l'année courante par un déficit de $2,898,150.

C'est ce qui s'est passé lorsque j'ai signalé que le rapport montrait une tendance croissante aux déficits dans le service transatlantique.

Monsieur Fulton, je diffère de nouveau d'avis, comme je l'ai fait hier, quant à l'interprétation de ce texte et quant à la tendance des revenus. Le texte parle de résultats "à l'heure actuelle"; il s'agit sans doute de la situation qui existait en 1948 et du rapport de 1948, mais je peux vous affirmer catégoriquement que les revenus d'exploitation des lignes d'outre-mer accusent, pendant les premiers mois de 1949, une amélioration qui suit de très près les estimations.

C'était le 6 avril 1949. Trois mois de cette année-là étaient écoulés et l'administrateur de la société, appuyé par le ministre, déclarait que la situation laissait prévoir une nouvelle amélioration pendant l'année.

Un peu plus tôt au cours de la même séance, il disait:

Il semble que le déficit relatif à l'exploitation du service transatlantique en 1949 sera moins élevé.

Je signale la ressemblance frappante entre les paroles du ministre cet après-midi et les prévisions l'an dernier, en ce qui concerne la diminution du déficit. Il n'en reste pas moins vrai que le déficit dépasse de plus d'un million celui de l'année précédente. Le ministre ne nous a fourni aucune bonne raison de croire qu'il ne nous demandera pas l'an prochain de combler un déficit encore plus considérable que cette année.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Prêts et placements—

634. Achat de terres et améliorations permanentes; coût des améliorations permanentes à effectuer; dégrèvement des propriétés; animaux de ferme et outillage; remboursement de surplus aux anciens combattants (article 19); et protection des garanties prévues par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $1,425,000.

M. Wright: Je signale au ministre l'à-propos d'accorder des prêts ainsi que des octrois en vue de l'achat de terres dans l'Ouest. Plusieurs terres, exploitées comme unités, sont à vendre là-bas. Certains ex-militaires désirent s'y établir mais il ne peuvent, à eux seuls, acheter ces propriétés parce qu'elles sont trop étendues. Il leur serait possible, toutefois, de les exploiter d'après un régime coopératif. Or s'ils obtenaient des prêts ainsi que des octrois, ils pourraient acheter ces terres et les cultiver en collaboration avec d'autres. L'exploitation de terres de ce genre, très répandue en Saskatchewan, a bien réussi. Le ministre serait sage d'examiner le requête formulée, si je ne m'abuse, par le gouvernement de la Saskatchewan. La province lui a demandé d'accorder des prêts aux ex-militaires qui désirent exploiter une terre d'après un régime coopératif. Les entreprises de ce genre ont donné de bons résultats lorsqu'on a consenti des subventions qui ont d'ailleurs été très utiles aux ex-militaires.

Toutefois, la Saskatchewan demande un peu plus au ministre. Elle l'invite à accorder des prêts ainsi que des subventions.

L'hon. M. Gregg: J'examinerai la question.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Il ne nous reste à étudier que les postes 627 et 628. Voici le premier:

627. Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $60,000.

M. Green: On demande, au premier crédit, une somme supplémentaire à l'égard des allocations aux anciens combattants et à l'autre, un montant additionnel en vue d'établir une caisse spéciale qui servira à payer les secours supplémentaires aux ex-militaires qui touchent les allocations. La somme prévue par le ministère des Affaires des anciens combattants a été insuffisante. C'est dire qu'il ne s'est pas rendu compte de la détresse des ex-militaires qui ont droit à l'allocation.

Tel était le premier point que je voulais faire ressortir. Mon second point est le suivant: dans la ventilation du montant, énoncé à la page 14, nous constatons qu'un tiers du crédit affecté aux allocations aux anciens combattants est destiné aux ex-militaires de la seconde guerre mondiale. Je ne sais pas quelle proportion de la caisse d'aide spéciale doit s'appliquer à ces anciens combattants. Cependant, il est bien évident que les allocations aux anciens combattants deviennent fort importantes, non seulement pour ceux qui ont servi pendant la première guerre mondiale, mais pour ceux qui ont servi pendant la seconde.

Le moment est venu, à mon sens, d'accroître ces allocations et de les porter au même niveau que les pensions versées aux vieillards. Les anciens combattants des deux guerres sont commis à la garde du gouvernement fédéral. Comme tels, ils devraient recevoir autant que les civils qui sont surtout commis à la garde des provinces. Il est temps de songer à relever l'allocation aux anciens combattants.

J'exhorte de nouveau le ministre à songer à la nécessité d'établir, à cette session-ci, un comité spécial des affaires des anciens combattants. Il propose des modifications à la loi des allocations aux anciens combattants. Il propose de rendre admissibles des hommes qui ont combattu dans les forces alliées et il propose aussi de décentraliser l'administration, en ce qui concerne le versement des prestations.

Ce sont là des modifications importantes, suffisamment importantes, à mon avis, pour motiver la constitution d'une commission spéciale. Ce n'est pas le moment de traiter la question à fond mais je demanderais au ministre si, dans les circonstances, il ne consentirait pas à reconsidérer la décision du Gouvernement de ne pas relever l'allocation aux anciens combattants et de ne pas constituer de comité spécial dès la présente session. Le ministre consent-il à étudier de nouveau ces décisions?

M. Wright: J'aimerais appuyer les observations de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) au sujet de la constitution d'un comité chargé d'étudier l'allocation aux anciens combattants et autres questions les intéressant. En ce moment, je crois que l'allocation aux anciens combattants est

de $40.41. Dans trois provinces au moins la pension de vieillesse dépasse ce chiffre. Dans au moins trois provinces les vieillards pensionnés bénéficient de services médicaux complets, alors que nos anciens combattants n'ont droit qu'à des services médicaux incomplets.

M. Green: La femme touche aussi davantage.

M. Wright: Cela ne semble pas juste. A mon avis, le ministère devrait prévoir une allocation supplémentaire de $85 par mois au titre des cas spéciaux.

L'hon. M. Abbott: En sus du demi-million prévu antérieurement.

M. Wright: Oui.

L'hon. M. Abbott: Il y a un écart de $60,000 en deçà d'un chiffre total de vingt millions pour ce crédit.

M. Wright: Ce qui prouve la vérité de ce que j'avance. Il existe effectivement un état critique et on doit consentir pour cela des crédits supplémentaires. Si l'allocation aux anciens combattants suffisait et si on prévoyait des services médicaux complets, il serait inutile de recourir à ces suppléments. Je suis persuadé que le ministre conviendra que les trois quarts de ces cas se posent par suite de maladie, soit chez l'ancien combattant lui-même, soit dans sa famille. Il est temps, je crois, que nous accordions un service médical complet aux titulaires de l'allocation des anciens combattants. La seule façon dont nous réglerons cette question sera au moyen de la constitution d'un comité qui discutera ces questions et les réglera avec équité.

M. Quelch: Monsieur le président, j'aurais aimé parler assez longuement sur ce poste, mais vu qu'il est presque six heures, je me contenterai d'appuyer le point de vue exposé par les deux honorables préopinants. Le ministre des Affaires des anciens combattants devrait nous expliquer pourquoi le Gouvernement refuse d'établir un comité des affaires des anciens combattants. Par le passé il a toujours été d'usage d'établir un comité au début de chaque nouvelle législature. Je suppose que des raisons particulières doivent empêcher le Gouvernement d'établir un comité, mais les membres reçoivent des résolutions de la Légion et d'autres associations demandant qu'on apporte des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, et on ne saurait discuter ces questions efficacement autrement qu'en comité.

M. Herridge: Monsieur le président, en quelques mots je dirai que j'appuie les observations des honorables préopinants. Le ministre des Affaires des anciens combattants devrait examiner d'avantage la possibilité d'instituer un comité parlementaire des affaires des anciens combattants, comme le demande la Légion canadienne. Le ministre et tous les députés reconnaîtront que par le passé la Légion a toujours soumis des propositions pratiques et judicieuses au Gouvernement et à la Chambre. A la suite de ces demandes, nous avons adopté la loi actuelle sur les allocations aux anciens combattants et apporté des modifications à la loi des pensions, à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la loi sur la réadaptation des anciens combattants.

La requête de la Légion canadienne, selon laquelle l'allocation devrait être portée à $50 dans le cas des célibataires et à $85 dans celui des hommes mariés, me semble modérée. Bien que l'aide spéciale ait été d'un précieux secours à un grand nombre d'anciens combattants, les députés conviendront qu'on n'en sera pas venu à une solution satisfaisante tant qu'on n'aura pas relevé l'allocation de base. Je pourrais m'étendre davantage sur le sujet, mais j'aurai d'autres observations à formuler sur les affaires des anciens combattants lorsque la Chambre examinera le budget principal des dépenses. Toutefois, en terminant, je demande au ministre d'étudier de nouveau les propositions de la Légion canadienne, surtout celles qui portent sur les allocations aux anciens combattants.

L'hon. M. Abbott: Si l'on me permet une interruption, je demanderai à Votre Honneur de ne pas trop guetter l'horloge, car il y a un autre crédit de $1,425,000 concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est un des postes les plus urgents, car nous avons dû cesser les versements. Comme j'ai deux projets de loi à faire adopter, j'espère que vous ne guetterez pas trop l'horloge.

L'hon. M. Gregg: Les honorables députés qui ont parlé ne s'attendent pas que je traite ces questions à fond cet après-midi. Je le ferai lors de l'examen du budget principal des dépenses. Cependant, pour répondre à la question du représentant de Vancouver-Quadra, tout d'abord au sujet de l'institution d'un comité et, en second lieu, relativement au relèvement de l'allocation de base, je dirai qu'après y avoir refléchi sérieusement je ne suis pas disposé en ce moment à recommander un relèvement de l'allocation de base ni l'institution d'un comité au cours de la présente session.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des projets de résolution, qui sont lus pour la 2e fois et adoptés.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je pourrais peut-être proposer formellement:

Que la Chambre ne s'ajourne pas à six heures aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Dion.)

L'hon. M. Abbott propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière qui expirera le 31 mars 1950, la somme suivante soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, à savoir: la somme de $65,986,459 représentant le montant de chacun des crédits figurant au budget des autres crédits supplémentaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1950.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. Abbott demande à déposer le bill nº 14, pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1950.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re et pour la 2e fois, puis étudié en comité. Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUBSIDES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Dion.)

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Abbott propose la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas $233,837,011.33 représentant un sixième de chacun des différents crédits qui n'ont pas encore été adoptés, tels qu'ils sont inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1951, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement; et, en outre, une somme n'excédant pas $1,125,000 représentant les trois quarts du crédit nº 170; une somme n'excédant pas $1,900,666.66 représentant le tiers des crédits nos 30, 430 et 497; une somme n'excédant pas $324,283.16 représentant un sixième des crédits nos 70, 172, 175 et 176; et une somme n'excédant pas $2,614,658.75 représentant un douzième des crédits nos 66, 94, 189, 191, 192, 361, 362, 366, 374, 375, 377, 380, 384, 385, 386, 425, 432 434 et 559.

[L'hon. M. Gregg.]

—Il s'agit de la résolution habituelle relative aux crédits provisoires. La part demandée représente un sixième et suffira à répondre aux besoins ordinaires des divers services pendant deux mois. Comme d'habitude, je demande aussi un vote d'un tiers de certains crédits spéciaux. Le poste afférent à l'agriculture couvre l'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest. Le poste du Commerce a trait à la foire internationale du commerce tenue au Canada. Le crédit du ministère des Transports a trait à la Commission royale sur le transport national. Nous demandons l'adoption d'un sixième provisoire à l'égard de certains crédits. Le crédit afférent aux Affaires extérieures concerne la représentation du Canada à des conférences internationales, afin de couvrir les frais de conférences qui auront lieu dans les premiers mois de l'année. Les crédits relatifs à l'administration générale du Sénat et de la Chambre des communes sont nécessaires, vu que nos plus fortes dépenses surviennent au début de l'année. Nous demandons un douzième provisoire, soit pour un mois, à l'égard du crédit inscrit au chapitre des Finances, afin d'acquitter les frais d'administration de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Le douzième provisoire inscrit au compte du ministère des Mines et Relevés techniques doit servir à équiper des groupes d'arpenteurs afin de leur permettre de partir le plus tôt possible vers leur destination.

Vient ensuite un crédit inusité sur lequel j'appelle l'attention du comité. Je demande un montant supplémentaire des trois quarts d'un crédit inscrit au budget des dépenses pour l'aide aux chômeurs qui habitent Terre-Neuve, afin de donner suite aux conditions de l'union avec le Canada. Les dépenses dépassent de beaucoup les prévisions faites en janvier par le ministère du Travail et nous devrons demander un crédit supplémentaire avant longtemps.

Le bill revêt exactement la même forme que ceux que nous avons adoptés l'an dernier, et les années précédentes. Il va sans dire que je fais la promesse habituelle voulant que l'adoption du projet de loi ne porte nulle atteinte aux droits et prérogatives des honorables députés de critiquer tout poste des crédits qui pourra, de temps à autre, faire l'objet d'un examen, d'ici la fin de la session. Je promets que ces droits et prérogatives seront respectés et que l'exercice n'en sera ni entravé ni restreint par suite de l'adoption de ce bill de crédits provisoires.

M. Drew: Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans les détails de ces questions, puisqu'il sagit de la ligne de conduite régulière à suivre pour répondre aux exigences de l'heure en attendant l'examen des crédits généraux. Nous acceptons l'assurance, que nous donne le ministre, que l'examen des crédits n'aura pas à en souffrir.

L'hon. M. Abbott: J'apprécie hautement la collaboration dont on a fait preuve au comité hier et aujourd'hui.

M. Knowles: Dois-je comprendre que le ministre demande, en l'occurrence, trois quarts en plus d'un sixième, pour un total de onze mois?

L'hon. M. Abbott: Parfaitement.

M. Knowles: Mais il reste encore un mois à l'égard duquel nous pouvons discuter le crédit?

L'hon. M. Abbott: Exactement.

M. Higgins: Le ministre a dit, je crois, que les dépenses effectuées à Terre-Neuve dépassent les prévisions.

L'hon. M. Abbott: Des secours aux chômeurs.

M. Higgins: Je crois que les recettes ont aussi dépassé les prévisions.

L'hon. M. Abbott: Nous n'en sommes pas au crédit visant l'assurance, mais les secours.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

VOIES ET MOYENS

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Dion.

L'hon. M. Abbott propose:

La Chambre décide que pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1951 les sommes suivantes soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada:

1. La somme de $233,837,011.33, représentant un sixième de la somme des différents crédits à être votés, énumérés dans le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1951;

2. La somme de $1,125,000, représentant les trois quarts de la somme du crédit no 170 dudit budget des dépenses;

3. La somme de $1,900,666.66, représentant le tiers de la somme des crédits nos 30, 430, 497 dudit budget des dépenses;

4. La somme de $324,283.16 représentant un sixième de chacun des crédits nos 30, 172, 175, 176 dudit budget des dépenses; et

5. La somme de $2,614,658.85 représentant un douzième de chacun des crédits nos 66, 94, 189, 191, 192, 361, 362, 366, 374, 375, 377, 380, 384, 385, 386, 425, 432, 434, 559, dudit budget des dépenses tels qu'ils sont inscrits dans la résolution adoptée aujourd'hui par le comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.

L'hon. M. Abbott demande ensuite à présenter le bill no 15 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1951.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et pour la 2e fois, puis étudié en comité. Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement.

—Monsieur l'Orateur, demain étant un jour réservé aux mesures d'initiative ministérielle, nous étudierons les questions suivantes: Résolution inscrite au no 16 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, relative à un bill tendant à modifier la loi des produits agricoles; no 18 au *Feuilleton* d'aujourd'hui, mesure concernant la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles. Ces résolutions sont inscrites au nom du ministre de l'Agriculture.

Nous passerons ensuite au no 19 du *Feuilleton*, bill relatif à la loi de 1944 sur le soutien du prix des produits de la pêche. Trois projets de résolution inscrits au nom du ministre de la Défense nationale figurent aux nos 21, 22 et 11 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Si nous adoptons ces résolutions et s'il nous reste du temps, nous passerons à celles qui sont inscrites aux noms des ministres du Commerce et des Affaires des anciens combattants, soit les nos 12 et 20 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Nous espérons qu'il nous restera encore le temps d'adopter la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures tendant au renvoi de ses crédits au comité.

M. Green: Après cela?

L'hon. M. Fournier: Oui, si nous avons le temps. Nous espérons vraiment avancer les travaux, car ce ne sont là que des projets de résolution et nous voudrions saisir la Chambre des bills aussitôt que possible.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, les résolutions seront-elles appelées dans l'ordre indiqué par le ministre?

L'hon. M. Fournier: Nous suivrons cet ordre à l'égard des trois premières. Quant aux résolutions inscrites au nom du ministre de la Défense nationale, je n'ai pas consulté ce dernier au sujet de l'ordre à suivre. Je lui conseillerais toutefois de commencer par la moins longue.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 6 heures et 15 minutes du soir.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1949-1950

COMMERCE

B—Généralités—Commission de contrôle de l'énergie atomique—

614. Usine de Chalk-River—Dépenses d'immobilisations et d'exploitation—Crédit supplémentaire, $200,000.

TRANSPORTS

A—Ministère—

615. Administration—Crédit supplémentaire, $16,700.

Service de la marine—

616. Administration du pilotage, y compris l'autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions, service et entretien au besoin des bateaux-pilotes nécessaires à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire, $5,000.

617. Services divers concernant la navigation et les transports maritimes—Crédit supplémentaire, $16,914.

618. Remboursement à une autorité compétente ou au gouvernement du Royaume-Uni des dépenses exceptionnelles définies à l'article 296 (5) de la loi de la marine marchande au Canada, engagées par ledit gouvernement pour le secours, l'entretien et le rapatriement des marins en détresse, délaissés en dehors du Canada par des navires d'immatriculation canadienne, ou de marins canadiens en détresse, délaissés en dehors du Canada par des navires autres que ceux d'immatriculation canadienne, et remboursement aux armateurs ou à leurs agents, à concurrence du montant des gages confisqués des marins, des dépenses subies par les armateurs ou leurs agents, mentionnées aux articles 283 ou 295 de la loi de la marine marchande au Canada, $3,000.

619. Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital—Crédit supplémentaire, $435,295.

620. Acquisition et réfection de deux navires destinés à la station météorologique "P" de l'océan Pacifique. (Coût estimatif, $750,000)—Capital, $165,000.

Service des chemins de fer—

621. Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital—Crédit supplémentaire, $8,300.

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—

622. Supplément requis, en plus de la somme de $5,503,000 déjà votée, pour prévoir le paiement, à l'occasion, durant l'année financiède 1949-1950, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, de la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux, (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées pendant l'année civile 1949 sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnées à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire, $190,771.

Service de l'air—Division de l'aviation civile—

623. Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la loi de l'aéronautique et de ses règlements d'exécution—Crédit supplémentaire, $13,000.

624. Contribution au gouvernement du Danemark à titre de part canadienne pour l'entretien en commun des installations de navigation aérienne de l'Atlantique-Nord dans les îles Féroé et le Groënland, $174,967.

Démobilisation et reconversion—Service de l'air—Division de l'aviation civile—

625. Voies aériennes et aéroports—Soin, exploitation et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports—Crédit supplémentaire, $8,000.

B—Commission maritime canadienne—Subventions aux paquebots-poste et aux navires à vapeur—Services locaux de l'Est—

626. Service entre Campobello (N.-B.) et Lubec (Maine)—Crédit supplémentaire, 667.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge—

627. Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $60,000.

628. Autorisation, en vertu des règlements devant être approuvés par le gouverneur général en conseil, d'établir une caisse de secours (allocation aux anciens combattants) qui servira à payer les secours supplémentaires dans les cas de détresse pécuniaire aiguë que l'on pourrait découvrir à l'occasion parmi les bénéficiaires de prestations sous l'empire de la loi des allocations aux anciens combattants, 1946—Crédit supplémentaire, $85,000.

Paiements divers—

629. Indemnisation pour responsabilité patronale —Crédit supplémentaire, $25,000.

TRANSPORTS

Entreprises de l'État—Déficits—

630. Supplément requis, en plus de la somme de $1,159,000 déjà votée pour verser au cours de l'année financière 1949-1950 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, un paiement que la Compagnie du National affectera au comblement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des terminus de l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année civile 1949—Crédit supplémentaire, $62,230.

631. Supplément requis, en plus de la somme de $360,000 déjà votée, pour paiement de temps à

autre au cours de l'année financière 1949-1950, à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, (ci-après appelée "la Compagnie") du déficit accusé au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1949, dans les opérations de la Compagnie et des navires soumis à son contrôle après certification des vérificateurs de la Compagnie et sur demandes faites par celle-ci au ministre des Finances et approuvées par le ministre des Transports —Crédit supplémentaire, $100,498.

632. Somme requise pour verser, dans l'année financière 1949-1950, à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, un paiement devant être affecté par la Compagnie du National au comblement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) découlant des opérations de l'année civile 1949, ladite somme devant être affectée au remboursement des avances comptables faites à la Compagnie du National à même le Fonds du revenu consolidé—Chemins de fer Nationaux du Canada, à l'exclusion des Lignes de l'Est, $25,709,703; Lignes de l'Est, $16,333,325; total, $42,043,028.

633. Paiement, dans l'année financière 1949-1950, à Air-Canada d'une somme que celle-ci affectera au comblement du déficit (certifié par ses vérificateurs) résultant des opérations d'Air-Canada et de sa filiale, *Trans-Canada (Atlantic) Limited*, durant l'année civile 1949, ladite somme devant être affectée au remboursement des avances comptables faites à la Compagnie à même le Fonds du revenu consolidé— Air-Canada, $1,419,444; *Trans-Canada (Atlantic) Limited*, $2,898,150; total, $4,317,594.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Prêts et placements—

634. Achat de terres et améliorations permanentes; coût des améliorations permanentes à effectuer; dégrèvement des propriétés; animaux de ferme et outillage; remboursement de surplus aux anciens combattants (article 19); et protection des garanties prévues par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $1,425,000.

FIN DU PREMIER VOLUME